

Dictionnaire critique de la
langue française ([Reprod.])
par M. l'abbé Feraud,...

Féraud, Jean-François (1725-1807). Dictionnaire critique de la langue française ([Reprod.]) par M. l'abbé Féraud,.... 1787.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

DICTIONNAIRE
CRITIQUE,
DE LA LANGUE
FRANÇAISE.

PAR M. l'Abbé FÉRAUD, Auteur du Dictionnaire Grammatical.

DÉDIÉ

A Monseigneur de BOISGELIN, Archevêque d'Aix, &c. l'un
des Quarante de l'Académie Française, &c.

T O M E P R E M I E R.

A = D.



A M A R S E I L L E,

Chez JEAN MOSSY Pere et Fils, Imprimeurs du Roi, de la Ville, de la Marine, etc,
et Libraires à la Canebiere, à côté du Bureau des Draps.

M. DCC. LXXXVII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

A MONSEIGNEUR
JEAN-DE-DIEU-RAYMOND
DE BOISGELIN,
ARCHEVÊQUE D'AIX,

CONSEILLER DU ROI EN TOUS SES CONSEILS, PREMIER
PROCUREUR-NÉ, ET PRÉSIDENT DES TROIS ORDRES DES
ÉTATS DU PAYS ET COMTÉ DE PROVENCE, ABBÉ, CHEF,
SUPÉRIEUR ET PRÉLAT DE L'ABBAYE ET CHAPITRE SÉCULIER
DE ST. GILLES, ABBÉ COMMENDATAIRE DE CHAALIS, ET
DE ST. MAIXANT; L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE
FRANÇAISE.

MONSEIGNEUR,

*En vous dédiant cette production importante de nos presses,
nous avons pensé qu'elle ne pouvait paraître sous de plus
heureux auspices.*

*Vos talens supérieurs dans l'éloquence de la Chaire, l'amour
Et la culture des Lettres vous ont appelé dans la première
Académie du Royaume; & personne ne peut mieux apprécier*

que Vous, **MONSEIGNEUR**, un Dictionnaire Critique de la Langue Française; cette Langue dont vous avez si bien développé les ressources, la force, l'énergie, lorsque portant aux pieds du Trône les vœux du Clergé, vous avez été l'interprète du premier Ordre de l'Etat & de la Nation, en faisant avec tant de noblesse & de dignité l'éloge d'un Monarque adoré.

Vous êtes devenu cher à la Provence par l'établissement d'un Canal qui doit en vivifier les productions, en accroître les richesses, & dont le nom éternisera le souvenir de vos bienfaits. Vous y ajoutez encore, par la sagesse, avec laquelle vous savez, **MONSEIGNEUR**, concilier dans les Etats de la Province, les intérêts du Roi avec ceux de la Patrie. Vous portez un nom illustre que vous honorez par toutes les vertus de l'Episcopat.

Pouvions-nous, **MONSEIGNEUR**, choisir un Protecteur plus digne de notre hommage? La bonté que vous avez eue de l'accepter, nous pénètre de la plus vive reconnaissance.

Nous sommes avec respect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Les très-humbles & très-obéissants
Serviteurs,

J. MOSSY, Pere & Fils,
Imprimeurs-Libraires, à Marseille.

P R É F A C E .

A LA renaissance des Lettres, la critique a été nécessaire pour faciliter l'intelligence des Langues anciennes, et pour en faire connaître le génie et les beautés. Elle ne l'est pas moins aujourd'hui, pour contribuer à la perfection des langues modernes & pour en arrêter la décadence & la dépravation. Et parmi celles-ci, on peut dire qu'il n'en est aucune, à laquelle le secours de la critique soit plus utile, que la Langue Française, la plus délicate, la plus difficile, la plus modeste, la plus exacte, la plus ennemie des licences, des innovations; et qui est pourtant parlée et écrite par le Peuple le plus amoureux des nouveautés, et chez qui tout est mode; la Science, la Médecine, le Langage; la Religion même, ainsi que la parure.

On a dit, et l'on répète tous les jours, que notre Langue a été fixée dans le dernier siècle; et les Critiques de ce temps-là y ont autant et peut-être plus contribué que les grands Écrivains en tout genre, que ce siècle si fameux a réunis: mais elle n'est à-peu-près fixée que pour le fond et les principales règles du Discours: elle ne l'est point et ne saurait l'être pour le détail des locutions, des expressions, des tours de phrase même. Il est une foule, non-seulement de termes & de mots, mais de manières de parler, de régimes, de constructions, en usage dans le siècle passé, qui sont suranés aujourd'hui; et l'on en rencontre, plus qu'on ne pourrait penser, dans nos plus grands Écrivains et dans ceux là même, qu'on regarde comme *classiques*. D'autre part, il y a un grand nombre de mots nouveaux, de nouveaux tours de phrase, de nouvelles expressions, que l'usage a introduits, qui étaient inconnus au siècle précédent et qu'on y aurait peut-être traités de barbarismes et de méprisables nouveautés. = Ajoutez-y l'Orthographe des mots comuns aux deux siècles, ou des *analogues*, sur laquelle on peut dire, qu'on n'a jamais eu de principes bien assurés, sur laquelle on n'en a pas même encore de bien constans, et qui a toujours été la partie la plus négligée.

Ces variations de l'Usage, constatées par les variantes des Dictionnaires les plus estimés, et même du Dictionnaire de l'ACADÉMIE, dans ses diverses Éditions; l'incertitude et l'insuffisance des Règles; les diverses opinions des Gramairiens et des Critiques; les différentes pratiques des Auteurs et des Imprimeurs, font naître tous les jours des doutes et des difficultés. Et il n'est personne, parmi ceux, qui ont voulu étudier leur Langue avec quelque soin, qui n'ait reconnu et éprouvé l'insuffisance des moyens et des ressources en ce genre.

Il en est de trois espèces; les GRAMAIRES et les RÈGLES générales; les EXEMPLES, qu'on trouve dans les Dictionnaires, et les Recueils de REMARQUES et d'Observations critiques sur la Langue. = Les Règles sont en trop petit nombre, souvent obscures, toujours difficiles à comprendre, plus difficiles encore à retenir; et encore plus mal-aisées à appliquer aux cas particuliers. Qui peut se flatter de les connaître toutes? Qui peut en charger sa mémoire et compter sur sa fidélité? Et pour suppléer à son défaut, que de Livres ne faut-il pas parcourir? A quels endroits de ces Livres faut-il les chercher? Les difficultés dégoûtent; et l'on abandonne des recherches pénibles et qu'on a souvent éprouvé être infructueuses. = Les Exemples, qu'on trouve dans les Dictionnaires sont de deux sortes: les uns ont été puisés dans les Auteurs; les autres ont été composés à plaisir par les Lexicographes. L'ACADÉMIE a préféré cette dernière méthode,

qui a ses avantages. Il paraît pourtant que le plus grand nombre des lecteurs aime mieux la première ; et dans les Dictionnaires de RICHELET et de TRÉVOUX , on lui a donné la préférence , quand on a pu le faire. Mais ce qui est commun aux deux méthodes , c'est que ces *Exemples* sont souvent anciens , recueillis des premières Editions ; quelquefois contraires entr'eux , presque toujours destitués de remarques ; et que n'étant pas appréciés au flambeau de la critique , ils sont souvent plus propres à égaler qu'à guider dans ce labyrinthe. = Les *Remarques* et les *Observations* seraient plus utiles pour résoudre les doutes ; si elles étaient en plus grand nombre ; si elles s'étendaient à tous les mots de la Langue , qui en sont susceptibles ; si plusieurs n'avaient pas vieilli avec les expressions , qu'elles critiquent , ou qu'elles approuvent ; si elles n'étaient pas quelquefois opposées les unes aux autres ; si elles étaient toujours fondées en principes ; si elles n'étaient pas souvent arbitraires , et le fruit du caprice ou du goût particulier des Auteurs. Les Juges , dans cet Empire gramatical , ont besoin d'être jugés eux-mêmes. D'ailleurs , ces *Remarques* ont l'inconvénient des Règles : elles sont éparses dans différents livres , et y sont entassées sans méthode. LA TOUCHE est le seul , qui les ait rangées par ordre alphabétique , et *La Touche* est peu connu et peu consulté. = Outre cela , il est un grand nombre d'*Observations* judicieuses et utiles , répandues dans les différentes Gramaires , dans les Journaux de Littérature , dans les Commentaires de nos Poètes et autres Écrivains , non moins difficiles à retrouver au besoin , plus difficiles même , parce qu'on n'a pas la ressource des Tables pour les chercher. Et quand nous n'aurions fait que les réunir dans un même ouvrage , et les disposer dans l'ordre le plus comode pour en faciliter la recherche , nous croirions toujours avoir rendu un grand service , non seulement à toutes les Nations , chez qui notre Langue et notre Littérature sont familières ; non seulement aux jeunes gens et aux habitans des différentes Provinces de France , à qui ce secours est absolument nécessaire , mais aux Français même de la Capitale , sans en excepter les Gens de lettres , souvent plus occupés des choses et des pensées que de l'emploi et de l'arrangement des mots , et plus jaloux de l'élégance que de la correction du style , quoiqu'il ne puisse y avoir de véritable élégance sans correction.

Mais nous n'avons pas borné là notre travail. Nous avons joint aux *Remarques* des Gramairiens et des Critiques , qui nous ont précédés , un nombre si considérable d'*Observations* gramaticales et critiques , qu'elles égalent , si elles ne le surpassent , l'ensemble de toutes celles qu'on trouve répandues dans les bons Auteurs , qui ont travaillé sur la Langue Française (*). Nous ne nous sommes pas contentés de rapporter leurs remarques , nous en avons fait quelquefois la critique , avec les égards que méritent des Auteurs si estimables , et qui nous ont été si utiles pour la composition de ce Dictionnaire.

Ce n'est donc pas ici un Ouvrage de pure compilation , et nous espérons qu'on ne nous fera pas l'injustice de nous appliquer ce que dit M. l'Abbé de Fontenai , au sujet d'une autre production littéraire , que : » c'est un de ces Livres , fait sur des livres , un de ces livres retournés , qui ne corrigent rien , ne rectifient rien.

(*) Telles sont les Remarques de MM. de l'Académie Française , de MM. de Port-Royal ; de Regnier des Marais ; Vaugelas , Th. Corneille , Ménage , Bouhours , Andry de Bois-regard , Dangeau , La Touche ; des Abbés Girard et Des Fontaines ; du P. Buffier ; de Brossette et St. Marc , commentateurs de BOILEAU , de Voltaire et Bret ; l'un commentateur de CORNEILLE et l'autre de MOLIÈRE ; de Duclos , Froment , du Marsais , de l'illustre Abbé d'Olivet , à qui la Langue a tant d'obligations , à qui j'en ai moi-même de si essentielles , et dont je dois chérir et respecter toute ma vie le souvenir ; de Restaut , de MM. Beauzée , de Wailli , Harduin , d'Açarq , de Fréron , de MM. les Abbés Grozier et Royou , de M. Geoffroi et des autres Auteurs de l'Année Littéraire ; de M. l'Abbé Roubaud , Auteur des nouveaux Synonymes François , des Auteurs du Mercure , et de ceux du Journal de Paris , etc. etc.

Ce n'est pas non plus simplement une nouvelle Édition plus ample du *Dictionnaire Gramatical* : c'est un Ouvrage tout différent. Ce qui fait le principal du premier n'est qu'un faible accessoire du Second. Celui-là n'est, dans le fonds, qu'une Gramaire Alphabétique, plus complète, à la vérité, et mise dans un arrangement plus comode pour ceux, qui veulent consulter. Celui-ci est un vrai DICTIONNAIRE CRITIQUE, où la Langue est complètement analysée. C'est un *Comentaire* suivi de tous les mots, qui sont susceptibles de quelque observation; un *Recueil*, qui laisse peu à désirer; des *Remarques*, qui peuvent éclaircir les doutes et lever les difficultés, que font naître tous les jours les bizarres irrégularités de l'Usage. C'est la *Critique* des Auteurs et l'examen, la comparaison, critique aussi, des divers Dictionnaires. Nous osons croire qu'il réunit les avantages de tous, et qu'il y ajoute des utilités, qui ne se trouvent dans aucun. = Le Dictionnaire de TRÉVOUX et le VOCABULAIRE FRANÇOIS ont plutôt pour objet la Nomenclature des Arts et des Sciences, commune à toutes les Langues, que les Règles de la Langue Française en particulier. Du moins, elles n'en sont pas l'objet principal, et l'on ne s'y est pas étudié à en discuter fort au long les principes. = L'ACADÉMIE, dans son *Dictionnaire*, s'est abstenue de toute critique; et elle a presque toujours renvoyé aux Gramaires le détail des instructions. Comme Juge Souverain, elle prononce ses Arrêts, sans en énoncer les motifs: et ces arrêts sont les exemples qu'elle donne, ou le silence qu'elle garde. Par les uns, elle avertit de ce qui est bon: par l'autre, elle semble indiquer ce qui ne vaut rien. Elle a eu de bones raisons pour préférer cette méthode, et il ne nous appartient pas de les approfondir. Après les services si importants, qu'elle a rendus et qu'elle rend encore aux Lettres et à la Langue, ce serait être bien ingrat que de les méconnaître, sous prétexte d'en exiger de plus grands, auxquels peut-être même sa dignité et sa prudence s'oposent. Mais, outre que cette méthode est peu satisfaisante pour les Savans, elle est assez peu utile à ceux, qui ne le sont pas, parce qu'elle suppose une parfaite conaissance de la Gramaire, précédemment aquisée. = Le Dictionnaire de *Richelet* ne peut qu'égarer ceux, qui le prendraient aujourd'hui pour guide. Le *Richelet Portatif*, quoique rédigé avec beaucoup de soin et de goût, n'est qu'un abrégé trop court et trop concis, pour satisfaire les vœux et les besoins de ceux, qui veulent bien parler et bien écrire en français.

Nous avons donc travaillé à réunir les avantages de ces différents Dictionnaires et à y en joindre de nouveaux, que du moins du côté de l'utilité, nous croyons fort supérieurs. Les autres n'instruisent guère que par des définitions et par des exemples, et par quelques remarques assez rares: nous ajoutons à ces instructions, celles d'un nombre immense de remarques et d'observations. Ceux, qui ont puisé les exemples dans les Auteurs, nous apprenent ce qui a été dit. L'Académie, qui ne cite personne, qui propose des exemples de son chef, et décide d'autorité, veut nous apprendre ce qu'on doit dire, mais ne nous enseigne pas pourquoi on doit le dire. Nous, aidés des autres Gramairiens, des autres Critiques et des autres Dictionnaires, nous examinons ce qui a été dit; nous proposons ce qu'on doit dire; nous relevons ce qui a été mal dit, et nous apprenons à le mieux dire.

Pour cela, nous considérons chaque mot relativement et à ce qu'il a de matériel; comme composé de sons et de caractères; et à ce qu'il offre de spirituel (qu'on nous permette ici l'emploi détourné de ce terme) dans l'idée qu'il réveille dans l'esprit et dans la manière dont il l'énonce par le langage. L'Ortographe et la Prononciation ont rapport au premier chef. Les Définitions des mots, les diverses Acceptions, dans lesquelles on les emploie; leurs Régimes, leurs Synonymes, les divers Styles, où certains mots sont employés, ont rapport au second chef. La Construction des mots dans la phrase tient à l'un et à l'autre. On en peut dire autant des barbarismes, néologismes, gasconismes, angli-

cismes, etc. = Disons un mot sur chacune de ces branches de notre travail.

ORTOGRAPHE.

I. L'Ortographie et la Prononciation sont deux sœurs de la même mère, et ce devrait être deux sœurs jumelles : elles auraient dû naître en même temps et avoir la plus parfaite ressemblance possible. Les sons, exprimés par la Prononciation, sont les images des idées ; et les caractères, tracés par l'Ortographie, sont les images des sons. Il devrait donc y avoir entr'eux une exacte correspondance. Il est vrai que ce sont des signes arbitraires et des images de convention ; mais, dès qu'ils ont été adoptés par l'usage, il est raisonnable qu'ils gardent entr'eux les mêmes rapports. Que si l'on cherche laquelle des deux sœurs doit être soumise à l'autre, il paraît évident que ce doit être l'Ortographie, dont la Prononciation est la sœur aînée ; puisque les Langues ont été parlées avant que d'être écrites ; que la Prononciation tient immédiatement aux idées et que l'Ortographie n'y tient que médiatement et par l'entremise de la prononciation. Celle-ci changeant, l'autre doit changer avec elle. Si elle se livre à la légèreté et à l'inconstance, ou si se piquant par caprice ou par paresse d'une constance déplacée, elle continue à employer les mêmes caractères pour exprimer des sons, qui ont changé, la confusion succède à l'ordre, l'usage se contredit lui-même ; et le défaut de correspondance fait naître sans cesse des doutes, des contradictions et multiplie les difficultés.

Il était arbitraire sans doute et peut-être indifférent qu'on exprimât le son, qu'on a appelé *e*, par ce caractère simple, ou par la diphtongue *ai* ou *oi* ; mais après qu'on est convenu de représenter le son simple *e* par *ai* et le son double *oa* par *oi*, il devient déraisonnable de continuer à employer le dernier, pour représenter deux sons si différents. Il ne l'est pas moins d'employer, pour les mêmes sons, différents caractères : nous en verrons bientôt des exemples. = Pourquoi encore tant de consonnes inutiles et qui ne se prononcent point ; et qu'y a-t-il de plus embarrassant ? N'est-ce pas multiplier les êtres non seulement sans nécessité, mais encore sans utilité et même avec le plus grand désavantage ? = Les langues des Anciens n'avaient aucun de ces inconvénients. Quoique nous n'ayions qu'une idée fort imparfaite de la manière, dont on les prononçait, il paraît pourtant à peu près démontré que les mêmes caractères exprimaient les mêmes sons, et qu'on n'employait dans l'ortographie aucune lettre inutile à la prononciation : tout ce qui s'écrivait, se prononçait, et l'on avait dans les caractères, tracés sur le papier, l'image fidèle des sons, que la bouche faisait entendre. = Il n'en est pas de même des langues de l'Europe, de celles même, qui ont été le plus épurées et dont les hommes de génie ont tiré le meilleur parti. A l'exception de l'Italien et de l'Espagnol, qui se rapprochent un peu plus des Langues anciennes, les autres sont hérissées d'une foule de sons rudes et de caractères superflus, et demandent le plus long usage pour démêler leurs inconséquences, leurs variations, et leurs disparates. Elles se ressentent toutes du mélange des Langues barbares du Nord avec l'ancienne Langue des Indigènes et celle des Romains, les premiers conquérans de l'Europe. Ce sont des Édifices gothiques, où l'on a prodigué sans ordre les ornemens de l'Architecture ancienne. Je ne parle ici que de l'Ortographie et de la Prononciation comparées. = La Langue Française n'est pas la moins surchargée de ces ornemens inutiles et embarrassans, employés en confusion. Outre cette multitude étonnante de consonnes, qu'on écrit et qu'on ne prononce pas, elle présente aux yeux les mêmes caractères, pour exprimer différents sons ; et des caractères différents, pour exprimer des sons, qui sont les mêmes. Par exemple *oi* sert à représenter le son de l'*e* ouvert dans *François*, *Anglois*, *conoltre*, *je parois*, *j'aimois*, *je dirois*, etc. etc. Et un son approchant d'*oa* dans *Loi*, *Roi*, *moi*, *Chinois*, *crottre*, etc. etc. Au contraire l'*e* ouvert est représenté de six manières différentes ; par *e* sans accent, *fer*, *ouvert*, etc. par *é* marqué de l'accent circonflexe, *tête*, *tempête* ; etc. par *è* marqué de l'accent grave, *accès* ; *procès* ; *succès*, etc. et par l'une ou l'autre de ces diphtongues, *ai*, *ei*, *oi*, *haine*, *peine*, *je ferois* ; ou *je ferais*, etc. — L'*e* fermé le peut être par *e* non accentué, *ai-*

P R É F A C E.

mer, par *é* affecté de l'accent aigu, *recherché*, *fortuné*, etc. et par la diphtongue *ai*, *je ferai*, *je dirai*, etc. Le son de l'o est peint aux yeux de trois façons ; par *o* *orange* ; par *au*, *auditoire* ; et par *eau*, *bateau*, *rameau*, etc. Le son composé *in* s'exprime tantôt par *in*, *fin*, *divin* ; tantôt par *ein*, *dessein*, tantôt par *ain*, *prochain*, tantôt enfin par *aim*, *fium*, *essaim*, etc. = On ne trouve pas d'abord de bonnes raisons pour justifier ces disparates et ces superfluités d'un luxe bien mal-entendu ; et l'on est tenté de les attribuer au caprice ou à l'ignorance. Point du tout : elles sont le fruit d'une érudition déplacée et inconséquente. La fureur des *étymologies*, le respect outré pour les Langues anciennes, l'avantage qu'on imaginait à marquer l'origine des mots et leur *descendance*, et à faire sentir la quantité des voyelles par la reduplication des consonnes, et autres principes semblables, dont on s'est long-temps aplaudi, et dont on s'aplaudit encore, sont les véritables causes de l'état où est notre orthographe. Ce sont des Savans, qui l'ont dirigée ; il aurait été à souhaiter que ce fussent des gens de goût sans érudition. Ils n'auraient pas transporté dans une Langue, où beaucoup de lettres ne se prononcent pas, l'orthographe d'une Langue (la Latine) où toutes les lettres se prononcent. = Pour comble d'embarras, ces règles, qu'ont inventées quelques Gramairiens, d'après un usage incertain et inconséquent, ne sont rien moins que générales. Cette reduplication des consonnes, qui avait pour principe le respect pour l'étymologie, ou l'envie de marquer la quantité des voyelles précédentes, a été souvent appliquée contre les lois de l'étymologie et de la prosodie. On écrit *personne*, *donner*, etc. etc. et tant d'autres mots avec deux *nn*, quoiqu'il n'y en ait qu'une dans le latin *persona*, *donare*, ou qu'il n'y ait point de mot correspondant en latin à ceux qu'on afuble de ces doubles consonnes, comme *abandonner*, *environner*, et tant d'autres. On écrit aujourd'hui *aplanir*, *aplatir*, etc. avec un seul *p*, quoique la syllabe soit brève dans ces mots, comme dans *applaudir*, *appliquer*, *appeler*, etc. qu'on écrit avec deux *pp*. = Quoiqu'on en dise, notre orthographe n'est point le fruit d'un usage réfléchi ; et l'espèce de culte, que le grand nombre des gens de lettres lui rendent, me paraît être le fruit du préjugé et de l'habitude, plutôt que du raisonnement et d'un goût épuré. = On objecte l'Usage, et c'est la réponse décisive à toutes les objections qu'on peut faire. Mais l'Usage a si souvent changé : pourquoi ne changerait-il pas encore ? Et quand cet Usage est incertain, déraisonnable, inconséquent, incomode ; pourquoi aurait-on pour lui un respect aveugle, poussé jusqu'au fanatisme ? = Quand on comença à écrire, *tête*, *tempête*, *croître*, *tantôt*, etc. l'usage universel n'était-il pas d'écrire, *teste*, *tempeste*, *croistre*, *tantost*, etc. quoiqu'on ne prononçât plus l's dans ces mots ? Ne s'éleva-t-on pas alors contre ceux, qui introduisirent cette nouvelle orthographe, si raisonnable ? Et ne leur sait-on pas gré aujourd'hui d'avoir tenté de l'introduire ? Pourquoi ceux, qui font aujourd'hui, avec modération, des tentatives aussi raisonnables et aussi utiles, n'espéreraient-ils pas, au moins dans la postérité, le même succès, s'ils éprouvent dans leur siècle les mêmes contradictions ? = Autrefois on prononçait *François*, nom de Peuple, comme on prononce encore *François*, nom de plusieurs Saints : on prononçait *je conois*, *je faisois*, *je dirois*, comme on prononce *rois*, *lois*, *emplois*, etc. On croit que ce sont les Italiens, qui vinrent à la suite des deux Reines de Médicis, surtout de la dernière, femme d'Henri IV, qui firent changer la prononciation dans un grand nombre de ces mots ainsi terminés : ils prononçaient *Francè*, *je conè*, *je faisè*, *je dirè*, etc. et on les imita, d'abord à la Cour et ensuite dans tout le Royaume. Les Praticiens seuls s'obstinèrent à conserver l'ancienne prononciation, et l'on pardonna long-temps aux Poètes de la faire revivre, quand la rime l'exigeait, et de faire rimer *françois* avec *lois*, *choix*, etc. que les Acteurs étaient obligés à prononcer à pleine bouche, comme s'exprime *Vaugelas*. Mais aujourd'hui, que cette prononciation paraît ridicule, même au Barreau, et n'est soufferte qu'avec peine au Théâtre ; aujourd'hui que les Poètes ont renoncé à cette licence, pourquoi s'obstinerait-on à conserver dans l'ortho-

graphie des caractères, qui ne représentent plus le même son ? Pourquoi écrire *François*, *Anglois*, etc. comme *Chinois*, *Danois*, etc. tandis que ces mots se prononcent si différemment ? Pourquoi ne pas écrire les premiers avec un *ai*, puisque ces deux lettres sont consacrées dans notre Langue, pour exprimer le son de l'*è*, que la prononciation fait entendre dans ces mots et dans un si grand nombre d'autres de cette espèce ?

De tout temps, le plus grand nombre des Gramairiens ont fait des vœux pour voir simplifier notre orthographe, et pour la voir débarrassée des superfluités, qui la surchargent, et des inconséquences, qui la déshonorent. Plusieurs même ont fait des tentatives en ce genre, qui n'ont pas toujours été heureuses ; mais qui ne laissent pas d'avoir ouvert et débarrassé en partie la route, que doivent suivre leurs successeurs. Sans parler d'une foule d'Aventuriers, Auteurs sans aveu, qui se sont rendus ridicules, en s'érigeant en Réformateurs de la Langue, et qui ont fortifié le préjugé favorable à l'ancienne orthographe par l'excès de leurs innovations, plusieurs Auteurs estimables, chacun dans leur genre, ont proposé, ou même exécuté des réformes raisonnables ; *Ramus*, sous François I. et Henri II. *Malherbe*, sous Henri IV. Louis XIII. ; sous Louis XIV. *Richelet*, dont le Dictionnaire serait encore très-utile, si l'on n'avait à lui reprocher que son orthographe ; dans ce siècle, l'Ab. de *St. Pierre* (*), *La Touche*, le P. *Buffier*, l'Ab. *Girard*, *Voltaire*, *Duclos*, du *Marsais*, etc. M. de *Wailli*, etc. Pour l'illustre Abbé *d'Olivet*, sans s'expliquer aussi ouvertement, il semble approuver, au moins en partie, la nouvelle orthographe, en la prédisant. (**)

Les changemens dans l'orthographe, quelque raisonnables qu'ils puissent être, ont toujours trouvé, et trouveront toujours des contradicteurs. Il est aisé d'en imaginer la raison. Presque tous les hommes sont d'habitude, et les Savans, les Gens de lettres peut-être encore plus que le peuple. On ne veut pas, à un certain âge, apprendre de nouveau à lire et à écrire, et surtout à recevoir des leçons de ceux qu'on regarde comme fort au dessous de soi. On se prévient d'abord et l'on condamne, sans se donner même la peine d'examiner. = On pourrait dire : « Ce qui ne me convient point, peut convenir à d'autres : ce qui m'est inutile à moi, qui sais parfaitement ma Langue, peut être utile au grand nombre, qui ne la sait qu'imparfaitement. Je suis trop vieux pour changer : que les jeunes gens adoptent la nouvelle orthographe, je le trouve fort bon : pour moi je garderai ma vieille pratique avec ses défauts. » = Mais on craint d'être entraîné par la foule ; ou de faire bande à part désagréablement. = Il est un autre principe plus caché de cette opposition à des nouveautés utiles, et qui échappe à ceux-mêmes, qui s'en laissent prévenir. C'est qu'en prenant la prononciation pour mesure et pour règle de l'orthographe, il faudra faire un peu plus d'attention, en écrivant, à la manière dont les mots se prononcent : il faudra se rafraichir la mémoire de bien des choses qu'on a oubliées, ou réduire en principes ce qu'on n'a jamais su que par routine. Au lieu qu'en

(*) Dans un Discours, lu à l'Académie Française et inséré dans son Histoire, il dit : „ Nous avons grand intérêt à rendre notre Langue plus facile à lire et à écrire, le plus exactement qu'il est possible, soit par les enfans, soit par les femmes, soit par les étrangers ; et présentement dans les Provinces les plus éloignées de la Capitale, et dans les siècles futurs, par toutes les espèces de Lecteurs. — Il n'y a que deux règles à suivre pour la bonne orthographe d'une Langue. La première, qu'il y ait précisément autant de voyelles écrites que de prononcées. La deuxième, que l'on n'emploie jamais un caractère pour un autre.

(**) Après avoir loué l'Académie d'avoir, dans la troisième Édition de son Dictionnaire, tenu un juste milieu, ne s'obstinant pas à vouloir conserver des lettres, dont on peut se passer, et que le Public a tout-à-fait rejetées, mais fuyant avec soin tous ces ridicules excès, où se portent l'inadvertance des Imprimeurs et la témérité de quelques Auteurs ; il finit par dire ; „ Plus l'orthographe est menacée d'innovation, plus il devient essentiel de fixer, s'il se peut, la Prosodie.

conservant l'ancienne orthographe, qui multiplie les caractères, soit qu'on les prononce, soit qu'on ne les prononce pas, on est dispensé de cette étude et de cette attention, et l'on cache facilement ou son ignorance ou ses distractions.

Quoiqu'il en soit de la justesse de ces réflexions et de la vérité de ces conjectures, la Réforme de notre Orthographe est impraticable dans sa totalité; et quand tout le monde s'accorderait à y travailler de concert, ce qui est impossible, on ne pourrait y réussir que par des efforts successifs; et il faudrait plus d'un siècle pour achever l'ouvrage. Mais il est des changemens, qui sont sans inconvéniens, et qui sont aussi faciles qu'utiles; et c'est à ceux là que nous avons borné nos tentatives. Elles consistent seulement à supprimer le plus souvent les doubles consonnes, quand leur reduplication n'est pas exigée par les règles de la Prononciation; et à marquer, le plus souvent aussi, d'un accent circonflexe les voyelles longues. Encore, quant au premier article, pour ne pas mettre dans l'embarras les Lecteurs, nous conservons l'ancienne Orthographe dans l'ordre alphabétique, et nous n'introduisons la nouvelle que par des renvois, des exemples et des remarques. Ainsi l'on trouve en titre : *Accommodé* ou *acomodé*; *Accueil*; ou *acueil*; *affirmatif* ou *afirmatif*, etc. etc. On aura donc le choix des deux Orthographe; et chacun choisira selon son goût. Nous ne prétendons faire la loi à personne; cela serait trop ridicule. Nous faisons seulement, avec modération, à ce qu'il nous semble, et avec tous les ménagemens possibles, des tentatives, que nous croyons utiles, et où d'autres n'ont échoué, que parce qu'ils les ont faites sans prudence et sans discrétion. = Là-dessus, nous prions les Lecteurs de vouloir bien distinguer l'Orthographe de l'Auteur de celle du Dictionnaire. Quand c'est nous, qui parlons, nous employons notre Orthographe. Quand nous citons les Auteurs, nous nous servons de la leur. Dans l'ordre alphabétique des mots, nous mettons l'une et l'autre Orthographe; l'ancienne et la nouvelle. Mais bien loin que ces différences puissent être choquantes et nuisibles dans un Ouvrage de ce genre, nous pensons que le rapprochement et la comparaison de ces deux Orthographe seront une source d'instructions.

L'emploi d'*ai* pour *oi* dans plusieurs mots de la Langue (*Français, Anglais, je disais, je ferois, connaître, fable*, etc.) n'est pas, par rapport à nous, une innovation; plusieurs Auteurs nous en ont donné l'exemple. Ceux, qui n'aiment pas cette manière d'orthographier, peuvent tout au plus nous reprocher de lui avoir donné la préférence. Nous en avons apporté plus haut les motifs. = Nous proposons aussi quelques changemens dans un petit nombre de mots, où les signes de l'Orthographe ne nous paraissent point correspondre à ceux de la Prononciation. On écrit *accueil, recueil, écueil, orgueil*, etc. Mais, en analysant ces mots, on trouvera que *ue*, qui est après le *c* ou le *g*, ne sert qu'à doner à ces deux consonnes un son fort qu'elles n'ont pas devant l'*e*, et à empêcher qu'on ne prononce *acueil, orgeuil*, etc. D'après ce principe, l'*u* ne s'unit point avec l'*e*; et quand il s'y associerait, *ue* n'exprimerait point le son de la diphtongue *eu*, que fait entendre la prononciation. Il faut donc écrire *acueil*, comme *Malherbe*, et *orgueil*, comme l'Abbé *du Resnel*, ainsi qu'on écrit *chevreuil, déuil, fauteuil*, etc. *M. de Wailli* propose d'écrire *acœuil, orgœuil*: nous croyons l'autre manière plus conforme à l'analogie. = Il est un autre article, sur lequel l'usage nous paraît inconséquent: c'est dans l'emploi de la double *nn* après l'*e*: on la redouble où elle est inutile: on ne la redouble pas où elle est nécessaire. On écrit *ennemi* et *enivrer, enorgueillir*: suivant l'analogie, on devrait donc prononcer *anemi*, comme on prononce *anuié* d'après *ennuyer*; on devrait au contraire prononcer *énivré, énorgueillir*, comme on prononce *énergie, énigme, énoncer*. Car, quand on met deux *nn* après l'*e*, la première sert à doner à cet *e* le son de l'*a*, et la seconde se lie avec la voyelle suivante. Quand l'*e* conserve son propre son, comme dans *énemi*, il ne faut donc mettre qu'un *n*: quand il a le son de l'*a*, comme dans *enivrer*, il faut en mettre deux.

Mais la réforme la plus nécessaire, et la moins embarrassante en même temps, c'est celle, qui regarde l'application de l'accent circonflexe et de l'accent grave sur un grand nombre de voyelles. Le premier n'était originairement destiné qu'à marquer les voyelles longues et les *e* fort ouverts : mais quand on comença de supprimer certaines lettres, qui ne se prononçaient plus, comme, par exemple, l'*s* dans *teste*, *tempeste*, etc. on marqua cette suppression par l'accent circonflexe, et l'on écrivit *tête*, *tempête*, etc. Cet accent était mis fort à propos dans les mots de cette terminaison, parce que l'*e* y est long et ouvert : mais en l'employant à toutes les suppressions de l'*s*, on a mis de la confusion dans l'Orthographe et dans la Prononciation. On s'est servi de cet accent sur des *e*, qui sont fermés, et sur des voyelles qui sont brèves ; et parce qu'on écrivait autrefois *mesler*, il a *vescu*, il est *vestu*, *costeau*, etc. on a cru devoir écrire *mêler*, il a *vêcu*, il est *vêtu*, *côteau*, etc. En même temps, on avertit de faire longues toutes les voyelles, qui sont accentuées du circonflexe, et de prononcer en *e* ouvert tous les *e*, où cet accent se trouve. Cette Orthographe ainsi employée sans règle et même contre la règle, induit donc en erreur sur la prononciation, et ne doit être attribuée qu'à un usage aveugle et inconséquent. Nous croyons donc être autorisés à ne mettre l'accent circonflexe que pour exprimer l'*e* ouvert et la quantité des syllabes : et à écrire *mêler*, *vêtu*, *côteau*, quoique nous écrivions, il *mêle*, ils *vêtent*, *côte*, etc. pensant que les signes de la Prononciation sont plus utiles dans l'Orthographe que ceux de l'étymologie. Plusieurs Auteurs et Imprimeurs, et l'ACADÉMIE elle-même nous en ont donné l'exemple pour certains mots ; et autant que nous l'avons pu, nous l'avons étendu à tous ceux, qui sont dans le même cas. = Il serait à souhaiter aussi qu'on consacraît entièrement l'accent circonflexe à cet usage (de marquer l'*e* ouvert et long) et qu'on écrivît *procès*, *accès*, *succès*, etc. n'employant l'accent grave que pour exprimer l'*e* moyen et pour distinguer certains monosyllabes d'autres, qui leur ressemblent, *à*, *là*, *où*, etc. = A propos d'*e* moyen, on peut dire qu'il n'est pas encore bien connu. Pendant très-long-temps, on n'a distingué dans l'Orthographe que trois sortes d'*e* ; l'*e* ouvert qu'on marquait du circonflexe, *tête*, ou du grave, *accès* ; l'*e* fermé qu'on désignait par l'aigu, *témérité* ; et l'*e* muet qu'on ne chargeait d'aucun accent, *gloire*, *fortune*, nous *recevons*, etc. Mais la Prononciation en exprimait un quatrième, qu'on a ensuite appelé *moyen*, parce qu'il tient le milieu entre l'*e* fermé et l'*e* fort ouvert. On n'avait pas de règle pour représenter dans l'écriture cet *e* moyen. Les uns écrivaient *remède*, *privilege*, *père*, *thèse*, etc. avec l'accent aigu, ce qui faisait croire que l'*e* est fermé dans ces mots, quoiqu'il ne le soit pas. D'autres, voyant bien que cet accent aigu ne convient pas dans ces occasions, et n'osant pas employer l'accent grave, avaient pris le parti de ne point mettre d'accent sur cet *e*, et écrivaient *remede*, *privilege*, *pere*, *these*, etc. ce qui était un autre inconvénient, puisqu'ils confondaient par là l'*e* moyen avec l'*e* muet. Enfin, vers le milieu du siècle, on a commencé à employer l'accent grave pour représenter cet *e* moyen dans les mots terminés en *èce*, *èche*, *ède*, *ègle*, *èle*, *ème*, *ène*, *ère*, *èse*, *ète*, *ève*, etc. On écrit donc, *nièce*, *brèche*, *remède*, *collège*, *règle*, *zèle*, *crème*, *cène*, *père*, *thèse*, *prophète*, *brève*, etc. On n'a pas encore étendu cette accentuation aux *e* suivis d'une double consonne, parce qu'on a cru que cette consonne redoublée indique assez que l'*e* n'est ni muet, ni fermé, ni fort ouvert. On écrit donc encore sans accent, *immortelle*, *musette*, *tendresse*, *suspecte*, *sexe*, etc. Pour les autres terminaisons, la pratique de marquer l'*e* d'un accent grave n'est encore ni générale, ni uniforme. Les Auteurs et les Imprimeurs le placent sur certaines pénultièmes, et continuent à mettre l'aigu sur d'autres, quoique la raison de mettre l'accent grave soit la même pour toutes. Les Éditeurs même du Dictionnaire de l'Académie emploient tantôt l'accent grave, comme dans *brèche*, tantôt l'accent aigu, comme dans *collège* et une foule d'autres. Voy. E. n°. 1°. = Il me semble qu'on n'est pas

remonté

remonté au principe, qui doit diriger dans l'emploi de cet accent. Je crois que le voici. L'*e* muet étant un son sourd et obtus, exige naturellement qu'on apuie sur la syllabe, qui le précède; et cela est si vrai que, ne pouvant changer la nature de l'*e* du féminin des Adjectifs et des Participes, terminés en *e* fermé (*aimé, aimée, rusé, rusée, etc.*) on fait du moins cet *e* long pour donner un apui plus solide à cet *e* muet; et l'on exige que la rime soit riche, pour fortifier cet apui par la consone, qui précède l'*e* fermé: *renommée, aimée*. Ce qui confirme cette réflexion c'est que dans les verbes, dont la pénultième est un *e* muet, cet *e* se change en *e* un peu ouvert devant la syllabe féminine, *jeter, je jette ou jète; je jetterai ou jèterai, etc. appeler, j'appelle, j'appellerai, ou apèle, apèlerai, etc.* cela étant ainsi, tout *e*, qui précède l'*e* muet, est ou fort ouvert, comme dans *conquête*, ou moyen et un peu ouvert, comme dans *belle, zèle, prophète, lumière, etc.* L'*e* fermé ne donnerait pas à cet *e* muet un apui assez fort. -- D'où l'on peut tirer cette règle générale, que: » Tout *e* qui précède l'*e* muet, et qui n'est pas ouvert et long, » est un *e* moyen et doit être marqué de l'accent grève. (*)

II. La PRONONCIATION est une chose, qu'on ne peut bien montrer que de vive voix, et bien apprendre que par un long usage. En tâchant de la peindre à l'œil, nous n'avons prétendu que dégrossir cette partie, et faire éviter les fautes les plus grossières et les plus sensibles. Nous avons borné notre travail (en répétant les mots entre deux crochets) à supprimer les lettres, qui ne se prononcent pas; à mettre un équivalent aux diptongues, plus rapproché de la Prononciation; à substituer, aux caractères de l'Orthographe, d'autres caractères moins équivoques; enfin à mettre entre deux tirets, ou divisions, les assemblages de voyelles, qui ne forment qu'une seule syllabe. Ainsi, dans ACCABLEMENT, par exemple, un des deux *cc* ne se prononçant pas, non plus que le *t* final, *en* se prononçant comme *an* et *c* comme *k*, nous écrivons entre deux crochets [*akâbleman*]. Dans ACCÉDER, les deux *cc* se prononcent, le 1^{er}. comme *k*, le 2^d. comme un *c* doux ou une *s* forte, l'*r* est muette et l'*e*, qui la précède, est fermé: nous écrivons donc [*akcédé, ou aksédé*]. Dans CROIRE, *oi* a le son d'*oa* dans la Prononciation soutenue, et (suivant plusieurs) d'*è* dans le discours familier: en répétant ce mot, nous écrivons donc [*croâ-re ou crère*]. Dans ACCOUTUMER, *ou* ne forme qu'une syllabe: nous l'avons donc mis entre deux tirets, ou divisions [*A-kou-tumé*]. = Il est aussi beaucoup d'accens, qui se prononcent et ne s'écrivent pas: en répétant le mot en italique, nous avons marqué ces accens. AGRESTE, AIGRETTE, ALERTE, ABBESSE, ADMETTRE, AISSELLE, en sont des exemples. Nous écrivons entre deux crochets [*agrèste, égrète, alèrte, abèce, admètre, écèle*] en avertissant quand l'*è* est ouvert, comme dans le 3^e., et quand il est moyen, comme dans les autres. = Pour les règles générales de la Prononciation, on les trouvera au commencement de chaque lettre, avec leurs exceptions. Voy. dans ce Volume, A, B, C, D.

III. Malgré l'excellent *Traité de la Prosodie Française*, par M. l'Abbé d'OLIVET, bien des gens ignorent encore si notre Langue a une Prosodie (**). Plusieurs observent, en parlant, les longues et les brèves; mais sans trop savoir pourquoi, et n'étant guidés

(*) Nous nous sommes un peu plus étendus sur cet article, parce que c'est la partie la plus critique de notre travail.

(**) Un homme de Lettres, assurément très-estimable, dans une Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, surpris de voir dans le Prospectus de ce Dictionnaire, les mots *faute, encore, autre* etc. marqués d'un accent circonflexe, me demande sérieusement si je suis bien assuré de ne mettre cet accent que sur des voyelles longues. A ce moment, il avait oublié sans doute qu'il existe un *Traité de Prosodie*, qui m'a servi de guide et de garant dans le *Dictionnaire Gramatical*, et qui m'en servira dans ce Dictionnaire; ou bien, cet Homme de Lettres, qui sait tant de choses, ignore celle-là.

que par l'habitude. Un plus grand nombre, qui n'ont pas eu les mêmes secours du côté de l'éducation, font, en ce genre, les fautes les plus grossières. M. l'Abbé d'OLIVET a donc rendu au Public un service inappréciable, en consacrant ses talents et ses veilles à un travail très-utile, mais non moins ingrat et non moins pénible. Nous l'avons pris pour guide, et il nous servira de garant. Nous avons mis à leur place, dans l'ordre Alphabétique, la terminaison des mots et les règles générales de la Prosodie Française, telles qu'elles se trouvent dans le Traité de cet illustre Académicien; et réfléchissant sur ces règles, nous en avons conclu quelques principes généraux pour plusieurs voyelles longues. Ils serviront à diminuer le travail de la mémoire, et à généraliser les décisions. On les trouvera au mot LONG. La grande utilité de notre travail a été d'appliquer à chaque mot ces règles générales de Prosodie. = Nous n'avertissons pas des syllabes, qui sont brèves: mais le silence est un avertissement dans cette occasion. Toutes les syllabes, qui ne sont pas qualifiées *longues*, ou *douteuses*, doivent être censées *brèves*. Pour les longues, nous les marquons le plus souvent d'un accent dans l'Orthographe; et si cet usage s'établissait, on n'aurait presque plus besoin d'étudier la Prosodie. Voy. ACCENT, à la fin.

Il est nécessaire, avant que de terminer cet article, de donner quelques avis, qui servent ou d'instruction et d'éclaircissement, ou de réponse aux objections qu'on peut faire. = 1°. Dans les règles, que nous donnons d'après l'illustre Abbé d'OLIVET, nous ne considérons que la Prononciation soutenue, sans toucher aux licences de la conversation. Cet avis est nécessaire à ceux, qui ne connaissent leur Langue que par le Langage des Sociétés polies, qu'ils fréquentent, et dans lesquelles ils ne retrouvent pas cette exactitude grammaticale, qui y paraîtrait un pédantisme. = 2°. Parmi les *longues* et les *brèves*, il y en a de plus ou moins longues et de plus ou moins brèves respectivement. Dans les mots, où tous les dérivés ont des voyelles longues, celles, qui sont devant la syllabe féminine (devant l'e muet) sont plus longues, que celles qui précèdent la syllabe masculine (c. à d. toutes les terminaisons autres que l'e muet). Ainsi dans, il *amasse*, il *casse*, il *passe*, etc. l'*a* est plus long que dans *amasser*, il a *cassé*, nous *passons*, etc. quoiqu'il soit long dans ceux-ci. Au contraire, les pénultièmes brèves sont moins brèves devant l'e muet que devant toute autre terminaison. Ainsi, il *efface*, a l'*a* moins bref qu'*effacer*, nous *éfaçons*. Dans ceux-ci, il est si bref, que ces mots forment ce qu'on apèle un dactyle dans les vers latins. = 3°. C'est surtout sur les pénultièmes que la différence de la quantité se fait le mieux sentir, parce que, comme le dit si bien d'OLIVET, ce sont les syllabes, qui sont toujours saisies avec le plus d'avidité par l'oreille; dans notre Langue surtout, où il y a beaucoup de finales muettes, auxquelles comme nous l'avons dit, les pénultièmes servent d'appui. Ainsi, quoique les voyelles nasales, suivies d'une consone, soient sensiblement longues; dans *entendre*, par exemple, le 2d. *ea*, qui est pénultième, est plus long que le premier, qui comence le mot. = 4°. Les voyelles, le plus décidément longues, le sont plus ou moins suivant la position des mots dans la construction. Ainsi dans *âme*, *grâce*, *tête*, *chaise*, *muse*, *murmure*, etc. l'*a*, l'*e*, l'*o*, et l'*u* seront moins allongés dans le cours de la phrase, que lorsque ces mots la terminent; parceque la nature et la raison nous portent également à appuyer plus fortement sur les derniers mots des périodes. = 5°. La même syllabe *longue* le paraît davantage, quand elle est suivie d'une syllabe *très-brève*, que quand elle l'est d'une syllabe *longue*, ou moins *brève*. Ainsi, dans *abandoner*, et *bondoner*, l'*an* et l'*on*, sont plus longs que dans *abandon* et *abondant*: le voisinage de la syllabe brève rend plus sensible la quantité de la syllabe longue. = 6°. Enfin, il est des syllabes, qui ne sont brèves ou longues que par leur position: elles sont brèves dans le cours de la phrase: elles sont longues, quand elles la terminent. On apelle ces syllabes *douteuses*. Voy. au mot DOU-TEUX. Telle est la pénultième des Adjectifs terminés en *able*: *aimable*, *favorable*, etc.

IV. Les DÉFINITIONS des mots ont été assez peu réfléchies par les Auteurs des Dictionnaires : et l'on ferait un gros Volume de Remarques sur cet article. Nous n'en avons fait que sur celles, qui sont les plus importantes, ou dans lesquelles il y a plus d'obscurité ou d'erreur. Le plus souvent, nous avons emprunté celles, qui se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie, que nous ne confondons point avec les autres. Elles sont ordinairement les plus claires et les plus précises. Parmi les Exemples, qui les éclaircissent, et qui sont, nous osons le dire, souvent prodigués sans nécessité, nous avons choisi ceux, qui pouvaient mieux en justifier l'heureuse application. Enfin nous leur avons donné un nouveau jour par la comparaison des Synonymes, tirés de divers Auteurs, surtout de l'excellent Traité de l'Abbé GIRARD, et des ingénieuses augmentations, qu'y a faites M. BEAUZÉE. Nous avons également profité du nouveau travail de M. l'Abbé ROUBAUD, dans les articles, qui sont susceptibles d'extrait. Nos propres réflexions nous ont fourni des additions, qui rendront cette partie plus complète. = Quant aux différentes Acceptions des mots, nous les avons rapprochées, le plus qu'il a été possible, pour en rendre le rapport ou la différence plus sensibles; et nous les avons cottées et marquées d'un chiffre, pour faciliter les renvois ou d'un mot à un autre, ou des diverses remarques faites sur le même mot.

V. Ces REMARQUES sont la partie la plus considérable et la plus intéressante de notre travail. Elles ont pour objet les Régimes des Verbes, des Noms, des Adverbes, des Prépositions; la Construction des mots, qui nous a paru être, malgré son importance, l'article le plus négligé par les Gramairiens et par les Critiques; la distinction des personnes, et des choses dans l'emploi des mots, du sens propre ou figuré, du sens actif ou passif des noms, du sens affirmatif, ou négatif ou interrogatif des phrases; les différents Styles et leurs nuances, plus variées peut-être dans la Langue Française que dans aucune autre Langue. Car outre le style poétique ou oratoire, le style élevé ou familier, dont on n'a pas toujours distingué les différentes espèces; il y a le style du Barreau ou du Palais, où l'on parle une langue toute particulière; le style médiocre ou de dissertation; le style simple ou de conversation, qu'on ne doit pas confondre avec le style familier, qui a un degré de plus d'aisance et de liberté; le style polémique, qui a ses licences, moindres pourtant que celles du style critique, qui, à son tour, en a moins que le style satirique; le style badin, plaisant, ou comique, dont les nuances sont différentes, et vont en enchérissant l'une sur l'autre; le style marotique, qui se donne encore plus de libertés, moindres pourtant que le style burlesque. Nous avons profité de toutes les occasions, qui se sont présentées, de marquer toutes ces différences, que l'usage et le goût ont introduites dans l'emploi d'un grand nombre de mots.

Dans ce vaste champ de Remarques et d'Observations, nous avons recueilli une abondante moisson. Nous nous sommes surtout attachés aux Poètes, pour deux raisons; la première, c'est qu'on retient mieux les Vers que la Prose, et que les incorrections de style, inévitables dans la Poésie Française, peuvent, à cause de cela, induire plus facilement en erreur; la seconde, c'est que la contrainte de la mesure et de la rime et le droit des inversions, jettent comme nécessairement dans des fautes grammaticales, qui passent trop aisément pour des licences autorisées, parceque l'harmonie des Vers les dérobe facilement aux yeux et aux oreilles. Pour s'en apercevoir, il faut déranger la Construction. Alors on est étonné de trouver souvent dans les plus beaux Vers des barbarismes et des solécismes. (*) = Ce n'est pas que nous condamnions tout ce que nous relevons: mais il nous a paru utile d'avertir de ce qui n'est pas selon l'exactitude grammaticale, pour qu'on ne l'imite point dans la pro-

(*) Lorsque le Dictionnaire Grammatical parut, on me reprocha trop de sévérité envers Molière. Voici ce qu'en dit La Bruyère. „ Il n'a manqué à Molière que d'éviter le jargon et le barbarisme, et d'écrire purement.

sc. Ce qu'on fait remarquer être contre les règles et l'usage les fait bien mieux connaître : la meilleure manière de les inculquer dans l'esprit, c'est de citer des phrases où elles sont violées. (*) Que si l'on trouvait mauvais que nous ayions étendu notre critique jusque sur nos plus grands Écrivains, nous trouverions notre justification dans ce que dit BOUHOURS : » L'exemple des bons Écrivains est plus contagieux que celui des autres ; et l'on ne sauroit trop » se précautionner contre certaines locutions, qui, toutes méchantes qu'elles sont, passent » pour bonnes, parcequ'elles se trouvent dans d'excellens Livres. » = Les Traductions ne fournissent pas moins que les Vers une riche Récolte de Remarques critiques. On peut le dire surtout de celles des Livres Anglais, qui se multiplient journellement. Quelque habile que soit un Traducteur, il ne se tient pas toujours en garde contre la sourde influence de la Langue étrangère, dans laquelle est écrit l'Ouvrage qu'il traduit ; et, sans trop s'en apercevoir, il en fait passer les tours et les expressions dans la copie qu'il en fait. L'Histoire d'Angleterre, composée en Anglais par M. Hume et traduite en Français en partie par l'Abbé Prévot et en partie par Mde. B. . . en est une preuve frappante. Cette Traduction, écrite d'un style coulant et quelquefois élégant, fourmille d'Anglicismes ; et elle a fourni à ce Dictionnaire un grand nombre d'articles. Que dirons-nous de ceux, qui apprenent l'Anglais en traduisant, et donent ensuite au Public leurs versions d'écolier. On leur reproche de faire leurs traductions à coups de Dictionnaires. Il serait à souhaiter qu'ils les consultassent plus souvent : ils éviteraient des expressions et des constructions étrangères, qui sont de vrais barbarismes dans notre Langue.

Parmi ce grand nombre de Remarques de toute espèce, plusieurs paraîtront minucieuses ; plusieurs triviales, plusieurs inutiles, plusieurs trop souvent répétées : mais nous prions les Gens de Lettres de faire attention que ce Dictionnaire est spécialement destiné à l'instruction des étrangers, des jeunes gens, des Habitans des différentes Provinces ; et que ce qu'il a de particulier et de plus utile est l'application en détail des principes, et des règles générales ; ce qui ne peut se faire sans répétitions.

NÉOLOGISMES.

VI. La fureur du Néologisme a saisi les meilleurs esprits, et non seulement dans les mots, mais dans les expressions composées, dans les régimes, les tours de phrase, etc. Il y a peut-être deux mille mots nouveaux, qui se sont éforcés de s'introduire dans notre Langue depuis vingt ans. Un assez grand nombre ont été déjà adoptés par l'Usage. Plusieurs, qui ne le seront peut-être jamais, sont dans des Livres fort répandus. Nous les avons insérés dans ce Dictionnaire avec des remarques.

GASCONISMES, etc.

VII. Quant aux Gasconismes, aux Provençalismes, aux Normanismes, et autres locutions et manières de parler vicieuses, qui sont particulières aux différentes Provinces, il entrerait dans notre plan de les relever ; et nous en avons fait connaître le plus qu'il nous a été possible. Il fut un temps, où nous aurions pu rassembler aisément un grand nombre de remarques en ce genre. Aujourd'hui, nous ne pouvons qu'inviter les Gens de Lettres, répandus dans les Provinces, à entreprendre, en faveur de leurs compatriotes, ce travail peu pénible et vraiment utile, comme a fait M. DESGROUAI, dans ses Gasconismes corrigés. = Nous osons encore exhorter les Littérateurs zélés des autres Nations à faire pour leurs Langues respectives ce que nous avons fait pour la nôtre, et à nous rendre le même service, que nous nous sommes proposé de leur procurer à eux-mêmes.

RÉPONSE à quelques OBJECTIONS.

VIII. Il nous reste, en finissant cette Préface, à répondre à quelques Objections et à quelques Critiques, que nous avons déjà essayées depuis la distribution du Prospectus ; et à prévenir en partie celles que nous ne manquerons pas d'essayer dans la suite. = 1°. La pre-

(*) En fait de Grammaire, l'exposition des fautes est plus utile que celles des Préceptes ; et c'est par-là que le travail d'un Écrivain éclairé seroit très-avantageux aux Provinces méridionales du Royaume. L'Ab. Sabatier, Trois siècles, etc. Art. DESGROUAI.

mière, et celle qui paraîtra à plusieurs la plus spécieuse et la mieux fondée, n'est qu'un effet du préjugé. Elle est tirée du lieu où cet Ouvrage a été composé et où il s'imprime. Je sais que, dans la Capitale, on a les plus terribles préventions contre les Provinces méridionales, pour tout ce qui regarde le langage; et l'on me le mande encore tout récemment. Mais ces préventions n'ont tout au plus quelque fondement que pour la Langue parlée et la Prononciation; et nous avons pris sur cet objet toutes les précautions possibles pour ne pas nous tromper, et pour ne pas induire en erreur ceux, qui consulteront ce Dictionnaire. Nous nous sommes défié de nous-mêmes; et nous ne disons rien de notre chef. Ce n'est pas nous qui parlons, ce sont les Grammairiens et les Critiques les plus estimés. C'est l'Académie Française elle-même, dont nous avons recueilli les principes, les décisions; et tout notre travail a consisté à appliquer à chaque mot les Règles générales de la Prononciation ou leurs exceptions (*). Si nous ne citons pas à tout propos nos guides et nos garans, c'est que cela serait fort ennuyeux et tiendrait trop de place dans l'ouvrage. Du reste, on peut s'en fier à nous pour l'attention à ne rien dire de nous-mêmes sur cet article. — C'est une erreur de croire qu'on puisse puiser les principes de la Prononciation dans la conversation des personnes, qui ont la réputation de bien parler. La méthode n'est ni sûre, ni facile. Il y a tant de variété dans les opinions et dans la pratique entre les différentes personnes, et souvent tant de variations dans la même, difficiles à saisir dans la liberté et la rapidité de la conversation, qu'on se trouve dans le plus grand embarras, soit qu'on observe, ou qu'on consulte. En tout cas, d'autres ont observé ou consulté pour moi, et mieux que je ne pourrais faire moi-même; et l'on doit plus se fier à ce que je dis d'après leurs observations, qu'à ce que je dirais d'après les miennes, si j'avais travaillé dans ce centre du goût et de la Littérature, hors duquel on croit qu'il n'y a pas de salut. — Quelle que soit donc la Prononciation personnelle de l'Auteur de ce Dictionnaire, on ne doit pas prendre de la défiance de son travail sur cette partie. On peut être un bon Musicien et un mauvais Chanteur; et avec une voix fautive, rude et désagréable, noter très-exactement l'air le plus difficile. — Quant à la Langue écrite, n'a-t-on pas dans les Provinces les mêmes secours que dans la Capitale; et ayant les mêmes Livres ne peut-on pas faire les mêmes études? Que pensera-t-on, si nous osons dire qu'on y a peut-être moins d'obstacles et plus d'avantages de côté-là? Ne regardera-t-on pas cette proposition comme un Paradoxe insoutenable? Cependant, sans parler des jargons des Sociétés de la Capitale, dont on aperçoit l'influence dans un grand nombre d'Écrits modernes, parceque les Écrivains de nos jours sont plus répandus dans le Monde, que les Gens de Lettres ne l'étaient autrefois; à en juger par les discours de ceux, qui y ont fait un assez long séjour, et qui se sont étudiés à y prendre le bon ton et le bon air en tout genre; par les lettres qui en viennent de la part même des personnes, qui passent pour avoir des lettres, du monde et du goût; et surtout par les nouvelles productions, qui sortent de ce centre si célèbre de la Littérature, il paraît qu'on y parle toute sorte de Langues; et qu'un Littérateur, y doit être bien embarrassé à découvrir, parmi tant de variantes, la véritable version. — D'ailleurs, la présomption qu'inspire ce séjour si vanté, et les préventions, les préjugés de toute espèce, dont on y est environé, peuvent contribuer à égaler et à faire prendre pour l'usage universel ce qui n'est que le goût particulier des Coteries qu'on fréquente. Je ne suis pas seul

(*) C'est ce que nous avons fait connaître depuis peu dans la Réponse à une Lettre écrite de Paris par un Littérateur, qui s'est masqué sous le nom de Philandre. Il prétend qu'on prononce les deux *mm* dans Grammaire, les deux *tt* dans Littérature, les deux *nn* dans innombrable, etc. Nous ne lui avons répondu qu'en citant nos guides, et nos garans, Dueros, M. de Wailli, etc. qui ont une doctrine et une pratique contraires à la sienne. Nous n'avons pas dit, comme M. Philandre: c'est ainsi que nous prononçons; mais nous avons dit: c'est ainsi que d'habiles Grammairiens, qui ont fait une étude particulière de la Langue, nous avertissent de prononcer.

de ce sentiment. — Je ne sais donc si un travail assidu, dans le silence du Cabinet, la défiance de soi-même, qui empêche de précipiter son jugement, l'art de savoir douter, la réflexion, qui creuse, qui approfondit, qui combine, qui compare l'usage avec les principes, qui, dans le partage des opinions et des pratiques, se décide par le génie et l'analogie de la Langue, ne peuvent pas remplacer avantageusement un séjour de quelques années dans la Capitale, où les Auteurs sont aujourd'hui trop dissipés et trop répandus pour donner beaucoup de temps à l'étude et à la réflexion. — Si tout cela peut inspirer quelque confiance, nous osons dire que nous la méritons. Outre le travail et les soins qu'avait exigé le *Dictionnaire Grammatical*; depuis vingt ans que la seconde édition a paru, nous n'avons cessé de travailler à l'Ouvrage que nous mettons au jour. Nous aurions pu le faire paraître plutôt, et nous avons amassé un assez grand nombre d'Observations et de Remarques pour le donner au Public, il y a dix ans; mais nous avons voulu laisser assés et murir nos idées. Ce retard, que la prudence nous prescrivait, a contribué à étendre l'utilité de cet Ouvrage par un plus grand nombre d'utiles réflexions et d'articles importants. — Il nous a procuré aussi des secours précieux dans les soins et les bontés d'un Homme de Lettres, fort connu et fort estimé dans le monde Littéraire, et par ses Ouvrages, et par les emplois, qu'il a remplis dans la Capitale, tous relatifs à la Littérature (*). Il a revu ce Dictionnaire, non avec l'insouciance d'un Censeur négligent, mais avec l'attention d'un Homme de Lettres, zélé pour l'utilité publique. Il a bien voulu nous communiquer des Observations intéressantes; et nous avons puisé dans ses Ouvrages(**) des exemples aussi instructifs que piquans.

2°. Je me suis toujours attendu que l'article de l'Orthographe serait celui, qui attirerait le plus de critiques. Quoique tout le monde ne soit pas juge en ce genre, tout le monde se croit en droit d'en faire les fonctions; et rien de plus facile. Il ne faut, pour cela, que des yeux et un peu de lecture. Aussi nous avons déjà essuyé, et de vive voix et par écrit des représentations et des remontrances de plusieurs personnes, qui se disent nos amis, et qui paraissent s'intéresser au succès de notre Ouvrage. Mais ils ne sont pas d'accord dans leurs Critiques. Les uns condamnent toutes les tentatives en ce genre: les autres se partagent. Il en est, qui ne disent rien de la suppression des doubles consonnes, et qui s'élèvent avec force contre l'adoption de l'Orthographe de *Voltaire* (*ai pour oi*), il en est d'autres, qui disent qu'on ne pardonnera cette manière d'orthographier; mais qu'on ne pardonnera pas le retranchement d'une des doubles consonnes dans un si grand nombre de mots. Celui-là prétend que, quoiqu'on ne les prononce pas, il faut les conserver: celui-ci soutient que je les retranche mal à propos dans des mots où elles se prononcent. L'un attaque la Prosodie, et ne sait peut-être pas que ses traits tombent sur M. l'Abbé d'Olivet, qui me sert de guide: l'autre m'invite à prendre pour modèle le Dictionnaire d'Orthographe, comme si j'ignorais que ce Dictionnaire existe. Un de ces Critiques m'apprend sérieusement qu'il y a trois cens mille Volumes, dont l'Orthographe est différente de celle que je veux introduire. Il m'apprend que toute innovation est répréhensible, du moment qu'elle ne présente pas un *avantage bien important*, comme si j'avais embrassé une nouvelle Orthographe, sans en balancer les avantages et les inconveniens. En remerciant tous ces Messieurs, tant ceux, qui ont gardé l'anonyme, que ceux qui se sont nommés, je les prie de vouloir lire et peser avec attention ce que je dis dans cette Préface, à l'article

(*) M. MARIN, de plusieurs Académies, long-temps Censeur-Royal; Censeur de la Police et des Théâtres, Secrétaire-Général de la Librairie de France; aujourd'hui Lieutenant-Général en l'Amirauté de la Cour. Directeur de la Librairie de Provence.

(**) L'HISTOIRE DE SALADIN, fort estimée des Savans et des Gens de Lettres; L'HOMME AIMABLE, ouvrage de mœurs et de caractères, qui n'a d'autre défaut que d'être trop court; un THÉÂTRE, qui renferme cinq pièces, qui font beaucoup de plaisir à la lecture; L'HISTOIRE DE LA CIOTAT, qui est un modèle de la manière de traiter l'Histoire des petites Villes. MÉMOIRE sur l'ancienne ville de TAUROLNTUM, etc.

de l'ORTOGRAPHE, n°. I. et de vouloir bien observer, que je conserve l'ancienne manière d'écrire, dans l'ordre alphabétique; et qu'ainsi l'on peut dire que, à proprement parler, il n'y a pas d'innovations dans le Dictionnaire, quoiqu'on puisse accuser l'Auteur d'avoir le projet d'en introduire quelques unes, qu'il croit utiles, pour des raisons, qui lui paraissent fort bonnes, et dont il a rendu compte; c'est ce que je ne saurais trop répéter.

3°. Un Homme de Lettres, qui m'a fait la grâce de me communiquer ses réflexions, me reproche un étalage d'érudition *déplacée*; parceque, en relevant quelques Anglicismes, j'ai cité le mot Anglais, qui avait induit en erreur; et parceque, à la tête des Lettres, dans la suite alphabétique, j'ai mis les sons, qui y correspondent dans les principales Langues de l'Europe. Assurément j'aurais bien grand tort d'avoir mis à cela de la gloire; et je ne m'attendais pas à ce reproche. La première *érudition*, comme le Critique l'appelle, m'a paru toute naturelle, et je l'ai employée tout bonement et sans prétention. La seconde, je l'ai tirée avec la même simplicité, de la Grammaire du P. *Buffier*, et je ne croyais pas qu'elle dût jamais m'attirer ni louange, ni blâme. Le Censeur m'assure que les Gens de goût sont très-difficiles sur ces sortes d'*éruditions*. Il me permettra d'en douter; et j'ai peine à croire qu'il ait recueilli là-dessus un grand nombre de suffrages. Tout ce qui peut arriver, et ce qui arrivera probablement, c'est qu'ils n'y prendront pas garde et ne les honoreront pas de leur attention.

4°. Enfin, quelques-uns ont censuré le titre du Dictionnaire. Ils nous ont demandé si nous prétendions *critiquer la Langue Française*; et ce que nous voulions dire. Mais par leur censure, ils donnent lieu à deux Observations. — D'abord, ils font mal-à-propos rapporter le régime de la préposition *de* à l'Adjectif *critique*, au lieu de le faire rapporter à *Dictionnaire*. J'aurais pu mettre, *Dictionnaire de la Langue Française, critique et gramatical*; et j'aurais ôté par-là tout prétexte à la chicanerie; mais je crois que, dans les intitulations, on doit d'abord mettre le mot, qui caractérise un Ouvrage et le distingue d'un autre. — Ensuite, les Censeurs se sont mépris sur la signification de l'Adjectif *critique*. Il ne suppose pas toujours la censure: il annonce souvent l'éloge. Et certainement les Observations *critiques* des Commentateurs enthousiastes des Auteurs anciens n'étaient rien moins que des censures. *Critique*, joint avec *Remarque*, avec *Dissertation*, *Histoire*, *Dictionnaire*, etc ne signifie donc que des *Observations*, que l'Auteur annonce sur la matière qu'il traite. Si l'on composait une *Histoire critique de la Médecine*, de la *Philosophie*, personne ne s'aviserait de penser que c'est la Philosophie ou la Médecine, qu'on voudrait critiquer. — Un plaisant, bon ou mauvais (on en jugera) a attaqué le titre d'une autre manière. Il prétend qu'on a oublié de mettre un accent sur l'e de *critique*, et qu'il faut lire, DICTIONNAIRE CRITIQUE. Quoiqu'il en soit de la finesse de cette plaisanterie, que l'Auteur a faite sans malice, et dont il n'est probablement que l'écho, je répondrai très-sérieusement, qu'il n'y a point d'Auteur, qui doive moins que moi redouter les critiques. Elles entrent dans mon plan. Et qu'est autre chose mon Dictionnaire qu'un *Recueil* de Remarques sur la Langue, et un *Dépôt* des différentes opinions et des diverses pratiques, anciennes et modernes, sur cette matière. — Mais, pour que je puisse profiter, et faire profiter mes Lecteurs de pareilles Observations, il faut qu'elles viennent de personnes connues, et que je puisse citer; ou que ceux qui ne se font pas connaître, les appuyent de quelque bonne raison, que je puisse apporter; autrement, je me verrai réduit à cette Formule, employée dans quelques endroits de ce Dictionnaire: *quelques-uns pensent, ou écrivent, ou prononcent autrement*: formule, qui n'apprend rien, et ne signifie rien.

Voilà tout ce que j'avais à dire pour le moment. Si après la publication du premier Volume, on m'honore de quelque autre Critique, ou l'on me demande quelque autre éclaircissement, qui en vaille la peine, j'y satisferai dans un Avertissement, qui sera placé au commencement du Second Tome.

T A B L E A L P H A B É T I Q U E

Des Abréviations employées dans ce Dictionnaire.

Abbl. ou Ablat.	Ablatif.	Fer.	Fermé.	Prés.	Présent.
Acc.	Accent.	Fig.	Figuré, ou Figurément.	Préter.	Prétérit.
Accusat.	Acusatif.	Génit.	Génitif.	Pron.	Pronom.
Adj. ou Adject.	Adjectif.	Ibid.	Ibidem, au même endroit.	Prononc.	Prononce ou prononcez
Adv.	Adverbe.	Id.	Idem, le même Auteur.	Prov.	Proverbial.
Art.	Article.	Impers.	Impersonel.	Sing.	Singulier.
Auxil.	Auxiliaire.	Indéf.	Indéfini.	S. m. ou Subst. m.	Substantif masculin.
V. auxil.	verbe auxiliaire.	Indicat. ou Indic.	Indicatif.	S. f.	Substantif féminin.
C. à d.	C'est-à-dire.	Infinit.	Infinitif.	St.	Style.
Conjonct. ou conj.	Conjonction.	Interj.	Interjection.	Subj. ou Subjonct.	Subjonctif.
Conjug.	Conjugaison.	Masc.	Masculin.	Syll.	Syllabe.
Cons.	Consone.	Mde.	Madame.	Syn. ou Synon.	Synonyme.
Dat.	Datif.	Monos.	Monosyllabe.	V. a. ou act.	Verbe actif.
Dern.	Dernier, ou dernière.	Nominat. ou Nomin.	Nominatif.	V. n. ou neut.	Verbe neutre
Dict.	Dictionnaire.	Ouv.	Ouvert.	V. réc.	Verbe réciproque.
Diph.	Diphongue.	Part. prés.	Participe présent.	Voy.	Voyez.
Dout.	Douteux ou douteuse.	Partic. passé,	Participe passé.	Chifres.	
Édit.	Édition.	Pénult.	Pénultième.	1re, 2de, 3e etc. on sousentend	
Ex.	Exemple.	Pers.	Personel.	Syllabe.	
Famil.	Familier.	Plur.	Pluriel.	1er, 2d, 3e, etc. on sousentend mot.	
Fem.	Féminin.	Prép.	Préposition.		

N O M S

Des Auteurs et Titres des Ouvrages cités dans ce Dictionnaire (*).

A		
Abadie — Traité de la vérité de la Religion chrétienne.	Al. (d') D' Alembert de l'Acad. Franc.	Ann. ou ANON. — Anonyme.
Abl. (d') d'Ablancourt — Traductions.	— Mélanges et autres Ouvrages.	Avr. (d') le P. d'Avrigni Jès. — Mémoires chronologiques.
Abr. de Tr. — Abrégé du Dictionnaire de Trévoux.	André (le P.) Jès. — Essai sur le Beau, etc.	B
Acad. ou ACAD. — l'Académie Française — Dictionnaire — Sentimens sur le Cid. — Observations sur les Remarques de Vaugelas — Discours, etc. etc.	Andry de Bois-regard — Voy. plus bas sous la lettre R. Réflex.	B . . . Mde. Bellor — Traduction de l'Histoire des Plantagénètes et de celle des Tudors.
	Ann. chrét. — Année du Chrétien, par le P. Griffet Jès.	Balz. — Balzac.
	Ann. Litt. — Année Littéraire, commencée par Fréron, rédigée aujourd'hui par M. Geoffroi.	Barre (le P.) — Histoire de l'Allemagne.
		Barthe, de l'Acad. de Marseille, sa Patrie — Comédies — Poésies

(*) Nous ne prétendons pas mettre dans cette Liste tous les Ouvrages des Auteurs cités, mais seulement ceux que nous avons lus, ou en entier, ou par extrait.

	Naturelle.	
sies fugitives.		Cléandre et d'Eudoxe — Opus- cules.
Baumelle (la) Mémoires de Mde. de Maintenon.	C	De Ligni (le P. de) — Vie de J. C.
Bauvais (Mgr. de) Ancien Evê- que de Sênès — Oraisons Fun- nèbres.	Cambacérés (M. l'Ab.) Sermons.	Des Essarts — Causes célè- bres.
Beauzée (Mr.), de l'Acad. Franç. — Grammaire générale — Syn- onymes François.	Camp. Campistron — Tragédies.	Des Font. L'Abbé des Fontaines. — Observations sur les Ecrits modernes.
Belloi (de), de l'Acad. Fr. — Tragédies.	Carac. M. de Caraccioli. Divers Ouvrages.	Desg. (M.) Desgrouais. — Gas- conismes corrigés.
Béruit-Bercastel (M. l'Ab. de) — Histoire de l'Eglise.	Catech-Philos. — Catéchisme Phi- losophique, par M. l'Ab. Fel- ler, Jés.	Des Sablons (M. le Chev.), — Grands Hommes vengés.
Béranger (M.), de Marseille — Poésies légères, etc.	Carrou (le P.) Jés. — Histoire Romaine.	Des Touches (Néricaut), de l'Acad. Fr. — Comédies.
Bergier (M. l'Abbé) — Plusieurs réfutations de Livres impies — Traité Historique et Dogmati- que de la vraie Religion, en 12 vol.	Champfort (M. de) de l'Acad. Franç. — Poésies. — Dis- cours.	Dict. — Dictionnaire.
Bernard (M.), de l'Acad. de Mar- seille — Dissertation sur le charbon de pierre, et autres ou- vrages.	Chapclain (M.), de l'Acad. Fr. — Remarques sur la Langue etc.	Dict. d'Orthogr. — Dictionnai- re d'Orthographe, ou de Poi- tiers.
Berquin (M.), L'Ami des enfans.	Chapelain (le P. Le) Jés. — Sermons.	Dict. Hist. — Dictionnaire His- torique, par une Société de Gens de Lettres.
Berthier (le P.) Jés. — Hist. de l'Egl. Gall. — Journ. de Tré- voux — Les Pseaumes traduits en François, etc.	Char'ev. (le P.) Jés. — Histoi- re du Paraguai — du Ja- pon — et autres.	Dict. Néol. — Dictionnaire Néo- logique.
Boismont (M. l'Ab. de), de l'Acad. Franç. — Discours — Ora- isons Funèbres.	Chemin. , Le P. Cheminai, Jés. — Sermons.	Dict. de Phys. — Dictionnaire de Physique, par le P. Paulian, Jés.
Boil ou BOIL. Boileau.	Clément (M.) de Dijon. — Sa- tires — Critiques.	D. L. C. , M. de la Cretelle — Discours. — Extraits dans le Mercure, etc.
Boss. ou BOSS. Bossuet.	Cochin. Célèbre Avocat. — Œu- vres.	D. L. H. , M. De la Harpe, de l'Acad. Franç. — Œuvres.
Boucant (le P.) Jés. — Hist. du Traité de Vestphalie, et autres Ouvrages.	Cochu (M.) Avocat. — Mé- moires.	Domat. — Lois civiles.
Bouh. ou BOUH. Le P. Bouhours, Jésuite — Remarques sur la Langue — Pensées Ingénieuses, etc. etc.	Colombière (le P. de la) Jés. Sermons.	D'Orl. (le P.) d'Orléans, Jés. — Révolutions d'Angleterre — d'Espagne, etc.
Boulogne (M. l'Ab.) — Éloges — Panégyriques.	Confér. — Conférences.	Du Bos (l'Ab.), Réflexions sur la Poésie et la Peinture.
Bourdal. BOURDALOUE.	Cœuilhe (M.) — Poème sur la liber- té des Mers.	Du B. M. du Buisson — Tra- gédies.
Boy. Boyer. — Grammaire An- glaise. Dict. Fr. Angl. et Angl. Fr.	Corn. ou CORN. Pierre CORNEIL- LE.	Ducerc. (le P.) Ducerceau, Jés. — Poésies. — Histoire de Rienzi — de Perse, etc.
Bréb. — Brébeuf. — La Pharsale, en vers.	Corn. (Th.) Thomas Corneille. — Tragédies — Observations sur les Remarques de Vaugelas.	Du Marsais , De Marseille, — Ex-oratorien. — Prin- cipes de Grammaire — Des Trones.
Brossette — Comentaire sur <i>Boi- leau</i> .	Coul. Coulanges.	Durivet (le P.) Jés. — Ser- mons.
Brunoi (le P.), Jés. — Théâtre des Grecs, et autres Ouvrages.	Coyer (l'Ab.) — Bagatelles mora- les.	Du-Serre-Figon (l'Ab.) Jés. — Panégyrique de Ste. de Chan- tal. — de Ste. Thérèse; et autres Ouvrages.
Bruy. (La) <i>La Bruyère</i> de l'Acad. Fr. — Caractères et mœurs de ce siècle.	Créb. ou CRÉB. Crébillon. — Tragédies.	E
Buff. Le P. Buffier, Jés. — Gram- maire — Cours des Sciences. — Mémoire artificielle, etc.	Crousar. — Examen de l'Essai sur l'Homme de Pope, et au- tres Ouvrages.	Encycl. L'Encyclopédie.
Buff. M. de Buffon — Histoire	Cubièrre (M. le Chev. de) — Poé- sies.	Exam. Examen des Tragédies de Corneille par lui-même.
	D	Essarts (des) — Voy sous la Lettre D.
	Dacier (Mde.), Traduction de l'Illiade, de l'Odysée; des Co- médies de TERENCE, etc.	Évremont (St.) Voyez sous la C
	D'Aguesseau (le Chancelier), — Œuvres.	
	Dandré-Bardon — Traité de Peinture.	
	Danet — Dictionnaire François- Latin.	
	Daniel (le P.) Jés. — Hist. de France — Entretiens de	

Lettre S.

F
Fabre (le P.), de l'Oratoire —
 Continuateur de *Fleuri*.
Feller (le P.) Jés. — Catéchisme
 Philosophique. — Dictionnaire
 historique, et autres Ouvrages.
Fénel. FÉNELON — *Télémaque*,
 etc. etc.
Ferrière — Dictionnaire du Droit
 civil.
Figon (l'Ab.) Voy. *Duserre*.
Fléch. FLÉCHIER.
Fleury (l'Ab.) — Histoire Ecclésiastique
 — Mœurs des Israélites
 — des Chrétiens, etc.
Florian (M. le Chevalier de), —
 Poésies, etc.
Follard (le Chev. de), — Découvertes
 sur la guerre. — Commentaire
 sur Polybe.
Follard (le P.), Jés. — *Thémistocle*,
 Tragédie.
Fontenay (le P.) Jés. — Continuateur
 de l'Histoire de l'Eglise
 Gallicane.
Fonten. (M. l'Ab. de) *Fontenai*.
 — Affiches de Province.
 — Journ. Général de France.
Fonten. ou FONTEN. — *Fontenelle*.
 — La Pluralité des
 mondes. — Traité des Oracles.
 — Eloges des Académiciens.
 — Pastorales, etc.
Fr. de S. (St) Saint François
 de Sales.
Frér. — FRÉRON. — Année
 Littéraire — Opuscules.
G
G . . . M. Garat — Discours
 — Extraits dans le *Mercure*,
 etc.
Gaichies (M.) Prêtre de l'Oratoire.
 — Maximes pour le
 ministère de la Chaire — Discours
 Académiques.
Gaillard (M.) — Discours. —
 Histoires.
Garnier (M. l'Ab.) — Second
 Continuateur de l'H. de France de
Velly.
Gasc. corr. — Gasconismes
 corrigés, par M. *Desgrouais*.
Gassier (Me.) Avocat au Parlement
 de Provence.
Gauchat (l'Ab.) — Lettres sur la
 Religion. — Le Philosophe
 du Valais.

De G . . . Mde. de *Genlis*. —
 Théâtre à l'usage des jeunes
 personnes, ou de *Société* —
 Théâtre d'Éducation.
Geofroi (M.) Année Littéraire.
 — Plusieurs Extraits dans le
Journal de Monsieur.
Gerard (M. l'Ab.) Le Comte de
 Valmont.
Gilbert — Satires — Odes.
GIR. L'Ab. *Girard*, de l'Acad.
 Franç. — Grammaire —
 Traité des Synonymes Français.
Gress. ou GRESS. — *Gresset*
 de l'Acad. Franç. — *Vervet*
 et autres Poésies — *Edouard*,
 Tragédie — *Sidney et le Méchant*,
 Comédies.
Griffet (le P.) Jés. — l'Année
 du Chrétien,
Grosier (M. l'Ab.) Plusieurs Extraits
 dans l'Année Littéraire
 — *Journal de Littérature*, et
 autres Ouvrages,
Guénée (M. l'Ab.) Lettres de quelques
 Juifs à M. de *Voltaire*.
Guys (M.) Académicien de
 Marseille — Voyage littéraire de
 la Grèce.

H

Helv. (les) *Helviennes*, ou *Lettres
 Provinciales Philosophiques*.
Hén. ou le *Présid. Hén.* — M.
 le *Président Hénaut* — Abrégé
 chronologique de l'Histoire de
 France.
Henn. (M. l'Ab.) *Hennebert* —
 Du plaisir.
Héricourt (d') Lois Ecclésiastiques.
Hist. Anc. — Histoire ancienne
Rollin.
Hist. d'Allem. Histoire d'Allemagne
 — P. *Barre*.
Hist. d'Angl. Histoire d'Angleterre
 ; d'*Hume*, traduite par l'Ab.
Prévoit et Mde. *Bellot* — de
Smollet, traduite par M. *Targe*.
Hist. de Fr. — Histoire de
 France, par le P. *Daniel* —
 par *Velly*, *Villars*, M. l'Ab.
Garnier.
Hist. de l'Égl. Histoire de l'Eglise
 , par M. l'Ab. de *beraut-Bercastel*.
Hist. Eccles. Histoire Ecclésiastique
 par le P. *Fabre* de l'Oratoire.

Hist. de l'Égl. Gall. Histoire de
 l'Eglise Gallicane par les PP.
Longueval, *Fontenay*, *Brumoi*,
berthier, Jés.

Hist. des Voy. Histoire des voyages,
 traduite de l'Anglais ;
 par l'Ab. *Prévoit*, abrégée et
 continuée par M. de la *Harpe*.

Histoire du Ciel par *Pluche*.

Houteville (M. l'Ab. de), de l'Acad.
 Franç. — Vérité de la Religion,
 prouvée par les faits,
 I. J.

Jér. Dél. — La *Jérusalem* délivrée
 du Tasse, traduite par
 M. . . long-temps attribuée
 à J. J. *Rousseau*.

Il. ou It. *Iliade* d'*Homère*, traduite
 par Mde. *Dacier*.

Imbert (M.), de l'Académie de
 Nîmes, sa Patrie — poésies
 — Extraits dans le *mercure*.

Joubert (le P.) Jés. — Dictionnaire
 François-Latin.

Journ. de Lit. *Journal de Littérature*.

Journ. de Mons. *Journal de Monsieur*.

Journ. Génér. de Fr. — *Journal*
 général de France.

Journ. de Paris. *Journal de Paris*.

Journ. de Trév. *Journal de Trévoux*.

Journ. Polit. de Gen. ou de *BRUX.*
Journal politique de Genève
 ou de *Bruxelles*.

L

La Chaussée (Nivelle de), de
 l'Acad. Fr. — Comédies, ou
 Drames.

La Cretelle (M. de) Voy. plus
 haut sous la lettre D — D.
 L. C.

La Font. La Fontaine — Fables.

La Lande (M. de) Voyage d'Italie.

La Monn. La Monnoie. —
 Glossaire, etc.

La Motte — Tragédies —
 Odes, etc.

Langeac (M. le Chev. de) poésies,
 etc.

La Rue (le P.) Jés. — Sermons,
 Panégyriques, Oraisons
 funèbres.

Laugier (l'Ab.) Ex-Jés. — Essai
 sur l'Architecture. — Hist.

voire de Venise, etc.
Le Gendre — Traité de l'Opinion.
Leibn. Leibnitz — Théodicee. Lettres, etc. etc.
Le Monn. (M. l'Ab.) Le Monnier — Fables, etc.
Le Mierre (M.), de l'Acad. Fr. — Tragédies — Les Fastes, Poème, etc.
Le Sage — Comédies — Romans.
Le Suirre (M.) — Poésies.
Let. Edif. Lettres Edifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangères, par les PP. Jés.
Lille (M. l'Ab. de) — Traduction en vers des Georgiques de Virgile — Les Jardins, Poème, etc.
Ling. M. LINGUET, qu'il suffit de nomer.
Longueval (le P.) Jés. premier auteur de l'Hist. de l'Egl. Gall.
L. R. F. — M. le Duc de la Rochefoucault. — Maximes.
L. T. La Touche — Grammaire — Remarques sur la Langue.

M

Malh. ou MALH. Malherbe. — Odes.
Mallebr. (le P.) Mallebranche de l'Oratoire — Recherche de la vérité, etc.
Marin ou MARIN (M.) de l'Acad. de Marseille et autres Académies, auteur de plusieurs ouvrages. Voy. la PRÉFACE, p. XIV.
Marion (le P.) Jés. — Absalon. — Cromvel, Tragédies.
Mariv. Mativaux, de l'Acad. Franç. Comédies — Romans.
Marm. ou MARM. M. Marmontel, de l'Acad. Fr. — Tragédies — Contes moraux — Poétique, etc.
Mars. M. l'Ab. Marsollier — Hist. du Cardinal Ximènes — de St. François de Sales — de Ste. de Chantal.
Mascar. MASCARON — Oraisons Funèbres.
Massil. MASSILLON.
Mén. ou MÉN. Ménage — Observations sur la Langue — sur Malherbe.
Merc. Le Mercure de France.
Merc. M. Mercier — Div. Ouv.

Millot (l'Ab.) Ex-Jés. de l'Acad. Fr. — Discours Académiques — Elémens d'Histoire.
Mol. ou MOL. — MOLIÈRE.
Montesq. — Le Président de Montesquieu.
Moreau (M.) — Histoire de France, et autres Ouvrages.

N

Necker (M.) Compte rendu au Roi, etc.
Neuv. ou NEUV. Le P. de Neuville, Jés. — Sermons — Panégyriques — Oraisons Funèbres.
Nic. (M) Nicole.
Niv. (M. le Duc de) Nivernois, de l'Acad. Franç.

O

Odyss. l'Odyssée d'Homère, traduite par Mde. Dacier.
Oliv. ou OLIV. (M l'Ab. d') Ex-Jés. de l'Acad. Franç. — Essais de Grammaire — Traité de la Prosodie Française. — Traductions de plusieurs Ouvrages de Cicéron — Hist. de l'Acad. Française.
Or. Fun. Oraison Funèbre.

P

Pallissot (M.) Comédies et autres Ouvrages.
Pasc. ou PASC. M. Pascal — Pensées sur la Religion, etc.
Paul. (le P.) Paulian, Jés. de l'Acad. de Nîmes, sa patrie. — Dictionnaire de Physique — Traité de paix entre Descartes et Newton — Lettres sur l'Électricité, et autres Ouvrages.
Piron — La Métromanie Comédie — Gustave, Tragédie, etc.
Pluche (l'Ab.) Histoire du Ciel — Spectacle de la nature.
Pomey (le P.) Jés. — Dictionnaire François-Latin.
Pompignan (M. Le Franc. de) Odes sacrées et autres — Didon, Tragédie, etc. etc.
Portalis (Me.) Avocat au Parlement de Provence.
Poullé (l'Ab.) — Sermons.
Prévoit (l'Ab.) Histoire des voyages. — Traduction de l'Histoire des Stuarts, par Hume.

Q

Querlon (de) Traductions —

Affiches de Province.

R

Rac. ou RAC. — Jean RACINE.
L. Rac. — Louis Racine, le Fils. — La Religion, Poème — Remarques sur les Tragédies de son Père.
Rain Rainal. — Hist. du Parlement d'Angl. — du Starhouderat, etc.
Ramsay — Vie de Fénelon — Discours sur Télémaque — Voyages de Cyrus.
Rap. Le P. Rapin; Jés. — Réflexions sur l'Éloquence, sur la Poésie, sur l'Histoire, etc. — Parallèles.
Reboullet — Histoire de Louis XIV.
Réflex. Réflexions sur l'usage présent (à la fin du dernier siècle) de la Langue, etc. par Andry de Bois regard.
REGN. l'Ab. Regnier Des Marais, de l'Acad. Franç. — Grammaire.
Regn. — Regnard — Comédies. — Voyages en Laponie.
Resnel (l'Ab. du) Traduction en vers de l'Essai sur l'homme et de l'Essai sur la Critique, de Pope.
REST. restaut. — Grammaire-Révol. Révolutions.
Reyre (M. l'Ab.) Jés. — Le Mentor ou l'Ami des Enfants. — l'École des jeunes Dames.
Rich. Richelet — Dictionnaire.
Rich. Port. — Le Richelet Portatif, abrégé du grand Dictionnaire, corrigé par M. de Wailly.
Richard (l'Ab.) Description de l'Italie.
Rol. M. Rollin — Traité des Etudes — Histoire ancienne.
Roub. M. l'Ab. Roubaud — Nouveaux Synonymes François.
Roucher (M.) — Poèmes.
Rouss. ou ROUSS. J. B. Rousseau; le Poète.
J. J. Rouss. Jean Jacques Rousseau, de Genève.
Royou (M. l'Ab.) Journal de Monsieur. — Extraits dans l'Année Littéraire.

S

Sabat. (M. l'Ab.) Sabatier de

NOMS DES AUTEURS CITÉS,

T

Castres — Les trois siècles de la Littérature Française.
Saci (Isaac le maître de) — Traduction de l'imitation de Jésus.
Saci, Avocat. — Traité de l'Amitié — Traduction des Lettres de *Pline* le jeune.
Salaun (M) — Plusieurs Extraits dans l'Ann. Litt.
Scar. Scarron.
Sc. de Méd. sciences de médailles.
Ségaud (le p.) Jes. -- Sermons.
Sév. ou *SÉV.* Mde. la Marquise de *Sévigné* — Lettres admirables et inimitables.
Smol. Smollet — *Hist. d'Angl.* traduite par M. *Targe*.
Spec. d. L. Nat. Spectacle de la Nature, par *Pluche*.
St. Ange (M. de) Traduction en vers des Métamorphoses d'*Ovide*.
St. Évr. Saint Evremont — Œuvres diverses.
St. Lambert (M. de) — Poésies.
St. Pierre (M. de) Les Études de la Nature.
Stu. Stuarts. — *Hist. des Stu.* Histoire des Stuarts d'*Hume*, traduite par l'Ab. *Prevot*.

Targe (M.) Traducteur de l'Hist. d'Angl. par *Smollet*.
Tart. Epist. *Tartufe* Epistolaire, par M. l'Ab. B . . .
Télém. *Télémaque*.
Test. Polit. de Louv. Testament politique de *Louvois*.
Th. Corn. Thomas Corneille — Observations sur les Remarques de *Vaugelas*.
Thomas (M.) de l'Acad. Fr. — Éloges — Essai sur les Éloges — Poèmes.
Th. d'Éduc. Théâtre d'éducation, ou à l'usage des Jeunes personnes, par Mde. de *Genlis*.
Tissot (M.) -- Avis au peuple sur sa santé.
Trév. ou TRÉV. Le Dictionnaire de *Trevoux*.
Tronchet (M) Avocat au Parlement de Paris. — Mémoires.
Trublet [l'Ab.] de l'Acad. Fr. -- Essais de morale et de Littérature.
Tud. Tudors. *Hist. des Tud.* Histoire des Tudors, par *Hume*, traduite de l'Anglais par Mde. *Bellot*.

V

Vaug. ou VAUG. *Vaugelas* —

Remarques sur la Langue Française

Velly [l'Ab.] l'Histoire de France.
Vertot [l'Ab.] Révolutions Romaines. — De Suède, — de Portugal. — Histoire de l'Ordre de Malthe,
Villaret, Premier Continuateur de l'Histoire de France de *Velly*.
Voc. Fr. Vocabulaire François.
Voit. ou VOIT. Voiture — Lettres.
Volt. ou VOLT. — VOLTAIRE. Poème — Tragedies — Siècle de Louis XIV. — de Louis XV. etc. etc.
Voullone [M.] célèbre Médecin d'Avignon. — Mémoires sur la Médecine expectante ou agissante — sur les fièvres intermittentes — sur les fièvres malignes.
Voy. d'Ans. Voyage de l'Amiral *Anson*.
Voy. d'Ital. Voyage d'Italie, par M. De *La Lande*.

W

Wailli [M. de] — Grammaire -- *Richelet* portatif, etc.

Note. Pour ne pas grossir inutilement cette Liste, nous avons omis les noms de plusieurs Auteurs, et les Titres de plusieurs Ouvrages, qui sont cités tout au long, et en toutes lettres, dans le cours du Dictionnaire,



D I C T I O N N A I R E

C R I T I Q U E ,

D E L A L A N G U E F R A N Ç A I S E .

A.

A, subst. masc., est la première lettre de l'alphabet, et la première des voyelles. — Il est *masc.* Un *a*, un grand *A*, un petit *a*. Il ne se décline point, et ne prend point d'*s* au pluriel : on dit deux *a*, et non pas deux *as*.

On dit, *proverbialement*, d'un ignorant qu'il *ne sait ni a ni b*, et de celui qui a entrepris un ouvrage et n'y a pas encore travaillé, ou qui donne pour sien et sous son nom l'ouvrage d'autrui, qu'il *n'y a pas fait une panse d'a*.

I. *Pron. et Prosodie.* *A* garde presque toujours sa même prononciation. Les Allemands ont un exemple de ce son dans *fragen*; les Anglais dans *water*, les Italiens dans *amare*, les Espagnols dans *amar*, etc.

Devant un *i* il forme quelquefois une diphthongue, qui a le son d'un *e* tantôt fermé, tantôt moyen, tantôt ouvert : *aimable*, *raison*, *jamais*. Pron. *émable*, *rèzon*, *jamé*.

— Il a le même son d'*e*, mais toujours fermé dans les mots où il est suivi d'un *y*; *pays*, *paysan*, *payer*, *essayer*. Pron.

Tome 1.

pe-i; *pei-zan* (et non pas *pe-i-zan*, comme veut *La Touche*.) *pe-ïé*, *écé-ïé*. Il est des Auteurs et des Imprimeurs, qui substituent à l'y l'*i* trema, c. à d. l'*i* voyelle surmonté de deux points : *païs*, *païsan*, *païer*, *essaïer*; mais cette orthographe ne vaut rien, et ne peut qu'induire en erreur pour la prononciation, et à faire prononcer, *pa-i*, *pa-izan*, *pa-ïé*. — Cet *i* trema doit être conservé pour les mots où l'*a* retient sa prononciation naturelle, *aïeul*, *caïeu*, *baïonette*, *Caïenne*, *hair*, etc. Il est aussi mal d'écrire ces derniers mots et autres semblables avec un *y*, que d'écrire les premiers avec un *i* trema. *Richelet* avait adopté cette dernière orthographe; et quelques uns l'ont imité, et mettent par-tout des *i* marqués de deux points. Le grand nombre met toujours l'y, et c'est une autre irrégularité. Notre Remarque indique quand il faut mettre l'un, et quand il convient d'employer l'autre. — Pour les autres prononciations extraordinaires d'*a*, Voyez *Ai*, *Aen*, *Aon*, *Aou*.

II. *A* doit se prononcer tantôt long, tantôt

A

bref. On marque ordinairement l'*a* long d'un accent circonflexe, *â* : il serait à souhaiter qu'on le fit toujours. Voyez *Accent*. — L'*a*, même avec l'accent grave, *à*, est bref.

1°. Quand *a* se prend pour la première lettre de l'Alphabet, il est long : un petit *a*. Quand il est préposition, ou 3°. personne du verbe *avoir* ; *à*, il *a*, il est bref.

2°. Au commencement des mots, l'*a* est long dans *âcre*, *âge*, *âgnus*, *âme*, *âne*, *anus*, *âpre*, et leurs dérivés.

3°. Hors de là il est toujours bref et fermé, soit que tout seul il compose la syllabe, comme dans *Apôtre*, soit qu'il soit suivi d'une consonne redoublée, comme dans *apprendre* ; soit que les consonnes soient différentes, comme dans *altéré*.

4°. A la fin du mot, *a* est fermé et très-bref dans les prétérits et les futurs ; il *aima*, il *aimera* ; dans l'article *la* ; dans les pronoms *ma*, *ta*, *sa* ; dans les adverbes *çà*, *là*, *déjà*, *oui-dà* ; et dans quelques mots du langage familier, *dada*, *salbala*, *papa*, etc.

5°. *A* est un peu plus ouvert et un peu moins bref dans la plupart de nos autres substantifs, empruntés des langues étrangères : *sofa*, *opéra*, *agenda*.

III. *Régime*. *A*, devant les noms propres, et ceux qui s'emploient sans article, (soit qu'on l'appelle article indéfini ou préposition) s'emploie au singulier et au pluriel, et devant les noms masculins, et devant les noms féminins : *à Pierre*, *à mon frère*, *à elle*, *à lui*, *à eux*, *à elles* ; j'ai cette affaire *à cœur*, matière *à disputer*. — Il se joint le plus souvent à l'article, pour être le signe du datif ; mais seulement au féminin du singulier : *à la gloire de Dieu*.

Il se joint souvent aux verbes infinitifs, régi par des noms adjectifs ou substantifs, ou par d'autres verbes : beau *à voir*, maître *à danser*, doner *à boire*. — Quelquefois il tient lieu du gérondif : rarement *à courir* le monde, on devient plus homme de bien ; *à courir*, c. à d. *en courant*.

IV. *A* est quelquefois *prép.* et *adv.* de lieu : *à la ville*, *à Paris*, *à Rome*. Il tient la place d'*après* ; poil *à poil*, c. à d. poil *après poil* ; d'*avec*, peindre *à l'huile*, pour, *avec* de l'huile ; de *pour*, bois *à brûler*, pour brûler ; d'*environ*, cinq *à six* pieds, pour, *environ* cinq ou six pieds, etc.

La mort n'est point un mal *à qui ne la craint pas*.
P. Marivaux. Cromwel.

Rem. Dans toutes ces occasions et autres semblables, on met un accent grave sur l'*a*, (*à*) pour le distinguer d'*a*, il *a*, 3°. pers. du sing. du prés. du v. *Avoir*, qui doit s'écrire sans accent.

V. *Divers emplois*. On peut dire, d'après M. l'Abbé *Regnier des Marais*, que pour marquer tous les usages de la *prép.* *à*, il faudrait faire passer en revue presque tous les mots Français, n'y en ayant guère avec lesquels elle ne serve à former quelque phrase, par la propriété qu'elle a de pouvoir être substituée à la plupart des prépositions. En voici quelques exemples, tirés de la Grammaire de l'Abbé *Girard*, trop négligée, peut-être parce qu'elle est trop savante, pleine d'une métaphysique trop subtile et trop abstraite ; et sur-tout parce qu'elle est remplie de termes inusités, substitués aux termes employés par tous les autres Grammairiens ; ce qui rend pénible et rebutante au commun des Lecteurs, la lecture de cet excellent ouvrage.

A indique la spécification par 25 différens moyens.

1°. Par la forme de la *structure* : lit *à colonnes* ; table *à pieds de biche* ; couteau *à deux tranchans*, etc.

2°. Par la *qualité* : or *à 22 carats* ; mot *à double sens* ; fidélité *à toute épreuve*, etc.

3°. Par la marque distinctive de la *dignité* et de l'*état* : Président *à Mortier* ; gens *à longue robe*, etc.

4°. Par la *Propriété productive*. Pays *à paturages* ; côteau *à vignoble* ; pierre *à feu*, etc.

5°. Par l'*objet du service* : cuiller *à café* ; bassin *à barbe* ; table *à jouer* ; pierre *à aiguiser*, etc.

6°. Par la *cause mouvante* : arme *à feu* ; moulin *à bras* ; machine *à ressort* ; fusil *à vent*, etc.

7°. Par l'*accompagnement* : canne *à lorgnette* ; table *à tiroirs* ; habits *à paremens d'or*, etc.

8°. Par le *prix* : place *à six francs* ; journée *à trois francs* ; étofe *à dix ecus l'aune* ; vin *à dix sols le pot*, etc.

9°. Par la *capacité* : voiture *à huit places* ; chaise *à deux* ; table *à vingt couverts* ; cafétière *à dix tasses*, etc.

10°. Par la *situation* : porte *à droite* ; route *à gauche* ; château *à mi-côte* ; vis-à-vis, etc.

11°. Par l'*attitude* ; figure *à genou* ; prière *à mains jointes* ; couché *à la renverse*, etc.

12°. Par le *sort* que la chose doit avoir, ou

A

mérite de subir : chiffons à brûler, fille à marier ; bois à couper ; arbre à planter ; terre à vendre ; procès à terminer ; compagnie à éviter ; coquin à pendre ; homme à mépriser, etc.

13°. Par les effets conséquens : matière à procès ; dispute à ne jamais finir ; conseil à vous perdre ; entreprise à vous ruiner, etc.

14°. Par la manière d'exécuter : aller à grands pas ; courir à toute bride ; discourir à bâtons rompus ; acheter à la douzaine, vendre à l'enchère, etc.

15°. Par ce qui énonce ce que la chose qualifiée produit ou peut produire : bon à purger ; propre à guérir ; disposé à servir ; habile à peindre, etc.

16°. Par ce qui énonce ce dont la chose est l'objet et non l'agent : bon à manger ; dur à digérer ; facile à comprendre ; dangereux à fréquenter, etc.

17°. Par l'objet de l'action : monter à cheval ; avoir à écrire ; préparer à manger ; offrir à boire ; être encore à commencer, etc.

18°. Par le point jusqu'où va la chose : plaine à perte de vue ; sot à l'excès ; sévère à outrance, etc.

19°. Par le modèle ou la ressemblance : bonnet à la turque ; dessin à la chinoise ; coiffure à l'antique ; habit à la mode ; pardonner à l'italienne ; régaler à la française, etc.

20°. Par l'apprêt : sauce à l'oignon ; pigeon à la crapaudine ; poulet à la marinade ; peinture à l'huile ; poudre à la maréchale.

21°. Par l'instrument : bûche à l'aiguille ; gravure à l'eau forte ; cuit à la broche, etc.

22°. Par le contenu : pot à l'eau ; bouteille à l'encre ; grenier à foin ; coffre à l'avoine, façade à quinze croisées, etc.

23°. Par ce qui fixe le titre ; Conseiller à la Cour des Aides ; Procureur à la Sénéchaussée ; commis à la Recette générale, etc.

24°. Par le signalement : femme à la hotte ; homme à la cocarde ; Dame à la robe rouge ; boule à la marque noire, etc.

25°. Par le but de la qualification : utile à la santé ; désagréable à l'oreille ; contraire à ses intentions, etc. GIRARD.

Dans les exemples donés, l'Abbé Girard, dans la crainte d'embrouiller les idées, n'a pas mis ceux où la prép. à fait syncope avec l'article : comme, marrons au sucre ; soupe aux choux ; au et aux ne sont que des contractions de : à le, à les. C'est une remarque à faire pour les exemples suivans.

A B A

A prép. quoique du département des prépositions *spécificatives*, sert encore à d'autres indications, qui la rendent *collocative*, *ordinale*, *unitive* et *terminale*.

Elle est *collocative*, lorsqu'elle indique le lieu ou la place ; demeurant à Paris ; se placer à la tête ; être à deux pas ; rester à la porte, etc.

Elle est *ordinale* dans les occasions où elle détermine un ordre de marche : deux à deux ; pas à pas, etc.

Elle est *unitive* pour les circonstances du temps, de la convenance et du motif : à midi ; à présent ; à votre commodité ; à la pointe du jour ; à la belle étoile ; à votre considération ; à la fortune du pot, etc.

Enfin elle est *terminale* dans les occasions où elle sert à exprimer le but de l'action ou le terme de la chose : réduit à l'aumône ; se livrer au bien public ; de vous à moi ; de dix à douze ; à votre santé. GIR.

A pour ou : deux à trois. Il est moins bon que deux ou trois. Voy. OU conjonction.

REM. C'est une cacophonie de mettre trop d'a dans la même phrase, comme a fait par exemple M. de la Harpe. * " C'est raisonner étrangement que de dire à un homme qu'il n'a dû sa célébrité qu'à sa méchanceté ; et de l'inviter à renoncer à la seule chose qui l'a rendu célèbre. - Ce mélange trop fréquent et trop rapproché d'a préposition et d'a 3e. pers. du v. avoir, produit un mauvais effet.

* ABAIE. C'est ainsi qu'écrivait Richelieu, qui veut pourtant qu'on prononce Abéie. Il était ennemi de l'y, et l'a retranché par-tout. Voy. ABBAYE. Voy. aussi Ai.

ABAISSE, s. f. [Pron. Abèce ; 2°. è moyen et long, 3°. e muet.] Pâte qui fait le dessous. (Rich. (Trev.) ou le fond (Acad.) d'une pièce de pâtisserie. — ABAISSE et ABBESSE se prononcent à peu près de même ; mais le son de l'e est plus ouvert et plus long dans le 1°. que dans le second.

ABAISSEMENT, s. m. [Abèceman : 2°. è moyen et long, 3°. e muet ; en y a le son d'an.] Diminution de hauteur. Voy. BASSESSE.

Rem. Suivant La Touche, il ne se dit guère qu'au figuré : je ne crois pas, dit-il, que l'abaissement d'une muraille, d'une montagne soient de bonnes expressions ; mais on dit fort bien, p. ex. l'élevation des uns vient souvent de l'abaissement des autres : et Racine a fort bien parlé, quand il a dit dans son Iphigénie.

Ce triste *abaissement* convient à ma fortune.

L'*Académie* se contente de dire qu'il est plus en usage au figuré : *abaissement* de fortune, *abaissement* de courage. — Elle met pour exemples au propre : l'*abaissement* des eaux ; l'*abaissement* d'un mur ; l'*abaissement* du mercure dans le baromètre ; l'*abaissement* de la voix, par opposition à l'*élévation* de la voix. — *Richelet* et *Trevoux* ne mettent qu'*abaissement* d'un mur.

Au figuré, *abaissement* signifie ; tantôt *humiliation* volontaire : un parfait chrétien doit se plaire dans l'*abaissement* devant Dieu ; tantôt *humiliation* forcée : c'est un esprit altier, qu'il faut tenir dans l'*abaissement*. *Acad.* — Il signifie aussi diminution de crédit et d'honneur. *Rich.*

Dans son *abaissement* il vit sans espérance. *Mainard.*

ABAISSEUR, v. a. [*Abécé*, 2^e. e moy. et long, 3^e. e fer.] Au propre, faire aller en bas ; *abaisser* un store ; *abaisser* une lanterne. — Diminuer de hauteur ; *abaisser* une muraille. — Au figuré, déprimer, humilier, ravalier : Dieu *abaisse* les superbes : » *Abaisser* l'orgueil de Carthage. *Vaug.*

S'*abaisser* régit à ou devant ; s'*abaisser* à des choses indignes ; s'*abaisser* devant la Majesté divine.

ABALOURDIR, v. a. Rendre stupide. Il n'est que du style familier. L'*Acad.* le met sans remarque.

ABANDON, s. m. [2^e. longue.] État où est une personne ou une chose délaissée. Ce mot a donc un sens passif, et se dit sans régime. — D'abord l'*Académie* ne l'admettait que dans cette manière de parler adverbiale : à l'*abandon* ; mais dans la dernière Édition, elle met : être dans l'*abandon* ; il est dans un *abandon* général.

Dans un tel *abandon*, leur sombre inquiétude.

Ne vois d'autre recours que leur métier de prude.

Mol.

À l'*abandon*, adv. aller à l'*abandon*, laisser à l'*abandon*, tout est à l'*abandon*. *Acad.* — Cette manière de parler ne plaisait pas à l'Auteur des *Réflexions*, etc. Cependant, dit *La Touche*, *Vaugelas*, d'*Ablancourt* et d'autres bons Écrivains n'ont pas fait difficulté de s'en servir. — Elle paraît n'être que du style familier ; et l'usage ne l'a pas assez ennobli pour la faire entrer dans le style élevé. Cependant *laisser* à l'*abandon* est une expres-

sion qui pourrait être utile, et elle n'a rien de bas.

ABANDON, avec le sens actif et le régime, n'est usité qu'au Palais : ce débiteur a fait l'*abandon* de tout son bien. Hors du Palais on dit *abandonement* : faire un *abandonement* de tous ses biens. *Trev. Acad.* Il ne fait pourtant pas mal dans la phrase suivante. » Il y a peu d'hommes qui sachent faire un entier *abandon* de leurs opinions et de leurs pensées. *Journ. de Paris.* — *Abandon.* Voyez ABDICATION.

ABANDON ne choque pas, il plaît même dans cette phrase de *M. Marmontel*. » Vous me désolez, Éraсте, avec cet *abandon* de vous-même. Là, *abandonement* n'iroit pas si bien. Il est donc à souhaiter qu'*abandon* soit un peu mieux acrédité par l'usage : il ne déparerait aucun style.

ABANDONNÉ (ou ABANDONÉ) ée, s. m. et f. [2^e. lon. le reste bref : 4^e. e ferm. long au fém.] Il ne se dit que d'un homme perdu de libertinage et de débauche, et d'une femme qui se prostituë : c'est un *abandoné*, c'est une *abandonnée*. Il est plus en usage en parlant des femmes. *Acad.* — Il n'est que du style familier ou satirique : l'*Acad.* le met sans remarque.

ABANDONNEMENT, (ou ABANDONEMENT) s. m. Délaissement entier. — [2^e. lon. le reste bref, 4^e. e muet ; en a le son d'an : *abandoneman.*]

Ce mot a le sens tantôt actif, tantôt passif. » Il a fait un *abandonement* général de tous ses biens ; c. à. d. il a *abandoné*, etc. » Il est à plaindre dans l'*abandonement* où il est de tous ses parens, et de tous ses amis ; c. à. d. étant *abandoné* de, etc. — Mais sans régime, il correspond au réciproque s'*abandonner* : il signifie dérèglement excessif dans la conduite, dans les mœurs ; prostitution. » Vivre dans l'*abandonement*, dans le dernier *abandonement* ; c. à. d. s'*abandonner* aux vices honteux, à la crapule, etc. Voyez ABANDON.

ABANDONEMENT n'est pas du beau style : l'*Acad.* le met sans remarque. Elle dit au mot *dévouement* : » *Abandonement* entier aux volontés d'un autre.

ABANDONNER (ou ABANDONER, avec une seule n), v. a. *Abando-né*. [Pron. *abandoné*, 2^e. lon. le reste bref, 4^e. e fermé.]

ABANDONER a plusieurs sens : 1^o. quitter, délaissier entièrement : » il a *abandoné* le pays.

A B A

abandoner sa femme et ses enfans ; Dieu n'abandonne pas les siens. — 2°. Laisser en proie, exposer, livrer : » abandonner une Ville au pillage, un vaisseau à l'orage : » Dieu abandonne souvent les méchans à leur sens réprouvé. — 3°. laisser à la disposition de... Abandoner ses biens à ses créanciers : ce pere a abandonné son fils à la conduite de...

ABANDONER régit donc l'accusatif et le datif : *abandoner les restes aux domestiques. — S'abandoner, la prép. à : pourquoi vous abandonner à la tristesse ? il faut s'abandoner à la Providence. — Être abandonné, les prép. de pour la personne, et à pour les choses ; être abandonné de tous ses amis ; à la tristesse, à la persécution, etc.*

ABASOURDIR, v. a. [Tout bref, l's y a le son du z. : *Abazourdi.*] Vieux mot, qui se soutient encore, dit M. de Wailly, dans le *Richelet Portatif*. Il n'est que du style familier. L'*Acad.* le met sans rem. — Il signifie *étourdir, consterner, acabler.* » Cette nouvelle l'a abasourdi. » Il a été abasourdi du coup.

ABÂTARDIR, v. a. [*Abâtardi, 2°. lon. le reste bref.*] Altérer la nature de quelque chose, la faire déchoir de son état naturel. *Trev. Acad.* — Ce mot est moins noble qu'expressif : l'actif est moins usité que le réciproque, *s'abâtardir*. Le premier ne s'emploie que dans le figuré : l'autre est bon, et pour le figuré et pour le propre, et dans le moral et dans le physique. » La misère et l'esclavage ont abâtardi le courage des Grecs. — » *Les plantes d'Orient s'abâtardissent en Europe.* » Les meilleures choses s'abâtardissent avec le temps.

ABÂTARDISSEMENT, s. m. [*Abâtardiceman, 2°. long. le reste bref. 5°. e muet, en y a le son d'an.*] Altération d'une chose qui déchoit de son état naturel. — Il a le sens passif, et se dit au propre et au figuré de ce qui est abâtardi. » *L'abâtardissement du courage : l'abâtardissement du plant, fait que le vin devient mauvais.*

* ABATEMENT, Abateur, Abatre. C'est l'orthographe de *Richelet* et de *Trevoux* ; et il serait à souhaiter qu'elle prévalût. Le double t ne sert en effet à rien, si ce n'est d'hommage à l'ancien usage. L'*Acad.* a retranché le 2°. t à *Abatis* : pourquoi épargner les autres ? Voy. ABATTEMENT, etc. avec deux t.

ABATIS, s. m. [*Abati, tout bref : on ne*

A B A

prononce point l's.] Quantité de choses abatuës, bois, pierres, maisons, arbres. » De grands abatis d'arbres. » Cette rûe est bouchée par un abatis de maisons.

ABATIS, abatement. Le 1°. se dit dans le sens propre, le 2°. dans le figuré : » les chemins étaient pleins d'abatis : » Je suis dans un grand abatement. — Ces deux substantifs conviennent en ce qu'ils ont tous deux un sens passif. Cela est évident d'abatis : pour abatement, il n'exprime pas l'action d'abatre, mais l'état de ce qui est abatu. Ainsi, abatement d'esprit est l'état d'un esprit abatu, acablé, découragé.

ABATTEMENT, ou ABATEMENT, s. m. [*Abateman, tout bref, 3°. e muet, en a le son d'an.*] Diminution de force ou de courage. Il ne se dit qu'au figuré. Voy. ABATIS. — Plusieurs l'employaient avec le régime du génitif, (de la prép. de.) *Abatement d'esprit, abatement de courage : je n'oserais les condamner. L'Acad. ne met que des exemples sans régime : » ce malade est dans un grand abatement. » Cette mauvaise nouvelle l'a mis dans un étrange abatement.*

ABATTEUR, ou ABATEUR, s. m. [tout bref, *Aba-teur.*] Il ne se dit que dans ces phrases : c'est un grand abateur de bois, un grand abateur de quilles. Voy. *Abatre bien du bois*, au mot ABATTRE.

ABATTRE ou ABATRE, v. act. [*Abatre, bref, 3°. e muet.*] Au propre, mettre à bäs, faire tomber ; au figuré, affoiblir, faire perdre les forces, le courage : » abatre des arbres, des maisons, des murailles : » abatre le courage : » cette maladie a bien abatu ses forces : » cette perte a abatu sa fierté ; lui a abattu le courage. Remarquez le 2°. régime du dat. lui dans la dernière phrase.

ABATRE bien du bois (st. prov.) se dit d'un homme qui fait bien de la besogne ; d'un Juge qui expédie beaucoup de procès ; d'un joueur de tric-trac, qui tire du talon beaucoup de dames, etc.

SABATRE, au propre se dit du cheval à qui les pieds manquent et qui tombe tout d'un coup ; et du vent qui s'apaise, qui est apaisé ; le vent s'abat, il est abatu. — *Richelet* le met au figuré, perdre courage, se laisser acabler. On dit plutôt *se laisser abatre*, et *Richelet* le met ainsi dans l'exemple qu'il donne. — Il régit la prép. à : » Il se laisse abatre à la moindre affliction.

ABATU, *ŭ*, part. pass. et adj. [*abatu* ; tout bref au masc. *ŭ* est long au fem. *abatŭ*.] L'Acad. ne le met que *participe*. Il est pourtant aussi *adjectif* au figuré, et même très-élégant.

Comme *participe* il s'emploie ou seul, Dieu voit l'orgueil à ses pieds *abatu*.

Ou avec la prép. *par* : » L'esprit *abatu* par les soins rongeurs de la pauvreté, n'est guère capable de mouvemens nobles et élevés. *St. Evr.* — Comme *adjectif*, il suit toujours le subst. qu'il modifie : » Nos Cypriens *abatus* pleuraient comme des femmes. *Téléme.*

ABB. Dans les mots qui commencent par cette syllabe on n'a jamais prononcé qu'un *b*. — Aujourd'hui même on n'en écrit plus qu'un, excepté dans *Abbé* et ses dérivés. Autrefois on écrivait *Abbécher*, *abboyer*, *abbréger*, *abbreuver*, etc.

ABBATIAL, *ale*, adj. [*Abaci-al*, *ale*, tout bref, le *t* y a le son du *c* ;] appartenant à l'Abbé ou à l'Abbesse : » Palais *abbatial*, Maison *abbatiale*, Droits *abbatiaux*, etc.

ABBAYE, s. f. [Pron. *Abéie*. L'*i* est long ; dern. *e* muet.] M. de Wailly remarque fort bien qu'on devrait écrire *Abéie*, parce qu'en écrivant *Abbaye*, on confond la prononciation de ce mot avec ceux de cette terminaison en *aye*, je *paye*, j'*essaye*, et qu'on est par-là tenté de prononcer *Abé-ie*, comme on prononce je *pé-ie*. — J'ajoute que, puisqu'on dit *Abbé*, *Abbesse* ; *Abéie* serait plus suivant l'analogie, mais le tyran des Langues, l'usage lui est contraire.

Anciennement on écrivait *Abbayie*. On ne faisait pas attention que l'y grec fait fonction de deux *i*, dont le premier se joint à l'*a* pour former la dipht. *ai*, qu'on prononce *é*, et le 2^e. s'unit avec la voyelle suivante. — Plus récemment, les ennemis de l'y grec, parce qu'il est d'origine étrangère, ont écrit *Abbaie*, ou avec Richelet, *Abaie* avec un seul *b*. Mais ils pèchent contre la prononciation. Car avec cette orthographe il faudrait prononcer, *Aba-ie*. Voy. *A n^o. I.* ou *Ai*.

ABBAYE, est un Monastère gouverné par un Abbé ou une Abbesse. — Il se prend quelquefois pour les seuls bâtimens du Monastère ; *Abbaye* bien bâtie, *Abbaye* qui tombe en ruine.

ABBÉ, s. m. [*Abé*, bref, 2^e. *é* fermé] celui qui possède une Abbaye. Ce mot a fourni quelques proverbes à la Langue. — Pour

un moine on ne laisse pas de faire un Abbé ; quoiqu'un homme manque à une assemblée ou à une partie, où on l'attendait, on ne laisse pas d'aller en avant. — Et quand quelqu'un n'arrive pas au temps prescrit pour un repas, on l'attend, dit-on, comme les Moines font (attendent) l'Abbé. c. à. d. on ne laisse pas de se mettre à table. — Le Moine répond, comme l'Abbé chante : les inférieurs se moulent sur leurs supérieurs. *Abbé de sainte espérance*, qui n'a point encore de bénéfices.

Abbé, se dit aussi de tout homme, qui porte l'habit ecclésiastique, quoiqu'il n'ait point d'Abaye.

Rem. Depuis quelque tems, plus que jamais, on dit, l'Abbé tout court, même en adressant la parole. C'est le ton d'une grande supériorité, ou familiarité, ou fatuité : » Qu'est-ce que c'est, l'Abbé : contez-moi cela ? *Th. d'Educ.* » J'ai quelques ordres à donner : l'Abbé, attendez-moi ici. *Ibid.*

ABBÉCHER. *Anc. Trev.* Vieille orthographe. Voy. *Abecquer*.

ABBESSE, s. f. [*Abèce*, 2^e. *è* moy. et bref, 3^e. *e* muet. Voy. *Abaisse*] Supérieure d'une Abbaye.

A. B. C. s. m. [*Abécé*, bref, 2^e. et 3^e. *é* fer.] Petit livret contenant l'Alphabet. — Renvoyer quelqu'un à l'*a b c* ; le traiter d'ignorant.

Figurément, c'est le commencement d'une science, d'un art. C'est l'*a b c* des Mathématiques, etc.

ABCÉDER, v. n. [*Abcédé*, tout bref, 2^e. et 3^e. *é* fer.] (Chirurgie) se tourner en *Abcès* : » cette tumeur *abcédera*. — Dans l'*Anc. Trev.* on lit *abcéder*.

ABCÈS, s. m. [*Abcè*, 2^e. *è* ouv. et long.] *Rich.* l'Acad. le *Rich. Portatif* mettent *Abcès* ; *Trev.* *Abcès*. Plusieurs écrivent *abcèz*, quoique l'*é* soit fort ouvert et que le *z* soit le signe de l'*é* fermé. C'est une faute grossière. — *Abcès*, apostème, tumeur formée par un amas d'humeurs corrompues. *Abcès* dans le poumon, dans le foie. » Il est à craindre qu'il ne s'y forme un *abcès*.

ABDICATION, s. f. Action par laquelle on renonce à une dignité, etc. [*Abdikacion*, tout bref, *ti* a le son de *ci*.] Ce mot a le sens *actif* et *passif* : il se dit de celui qui *abdique*, et de la chose qui est *abdiquée* : » l'*abdication* de Dioclétien ; l'*abdication* de l'Empire.

Abdication, Abandonement, Renonciation, Démission, Désistement (synon.) Il y a cette différence entre ces différens mots, que l'*abdication*, l'*abandonement* et la *renonciation* se font, le *désistement* se donne, et la *démission* se fait et se donne. Faire un *abandonement* de ses biens; une *abdication* de sa dignité, de son pouvoir, une *renonciation* à ses droits, à ses prétentions. Donner un *désistement* de ses poursuites; faire ou donner la *démission* de ses charges, de ses emplois. L'Ab. Gir.

ABDIQUER, v. a. [*Abdiké*, tout bref, 3^e. é fer.] Renoncer au Souverain Pouvoir, à une dignité, après les avoir possédés quelque temps. » *Abdiquer* l'Empire, la Dictature, le Consulat. — Il se dit aussi absolument et sans régime : » ce Prince fut forcé d'*Abdiquer*. Acad.

ABDIQUER, se démettre, (synon.) Le 1^{er}. ne se dit que des postes considérables, et suppose de plus un abandon volontaire; (l'Ex. de l'Acad. est contraire à cette 2^e. condition,) le 2^e. peut s'appliquer aux petites places comme aux grandes, et se dit d'un abandon forcé, comme de celui qui est volontaire. *Encycl. Beauzée*.

ABÉ. Rich. Voy. Abbé.

ABE; finale de quelques mots, dont la pénultième est longue dans *Astrolabe*, breve dans *syllabe*, et autres, s'il en est.

ABECÉDAIRE, s. m. [*Abécédère*, 2^e. et 3^e. é fer. et bref, 4^e. é moy. et long, 5^e. é muet.] Livre élémentaire pour apprendre aux enfans les lettres de l'Alphabet. — *Trev.* le grand *Richelet*, et le *Richelet portatif* le marquent aussi adjectif; qui est encore à l'a b c : il est peu d'usage. *Fer.* — L'Académie ne le met point en ce sens : elle le qualifie de *subst. masc.*; et dans l'exemple qu'elle donne, elle l'emploie adjectivement. (Ordre *abécédair*e, l'ordre des lettres suivant l'alphabet français.) On dit plus communément l'ordre *alphabétique*. FER.

ABECQUER, v. a. Donner la becquée à un oiseau. [*Abéké*, tout bref, 2^e. et 3^e. é fer.] On disait autrefois *Abéquer* et *abécher*. Suivant *Ménage*, l'un et l'autre se dit, mais le 1^{er}. est le plus en usage, et il en est de même de *béqu*e et *béché*e. — De tous ces mots l'Acad. n'avoit mis que *béquée*. Dans la dern. édit., elle a adopté *abecquer*. Dans

le *Richelet portatif* on ne met qu'*abequer*.

ABEILLE, s. f. [*Abè-glie*, mouillez les deux ll à l'italienne, 2^e. é moy. et bref; 3^e. é muet.] Mouche à miel : » *essaim d'abeilles*, ruche *d'abeilles*.

ABERRATION, s. f. [*Abéracion* : 2^e. é fer. tout bref : *ti* a le son du *ci*, *cion* ne forme qu'une syll. en prose : il en fait deux en vers, *ci-on*.] Éloignement apparent d'une étoile du lieu effectif où elle est.

Rem. Jusqu'à présent on ne l'avoit dit que des astres et en terme d'*Astronomie*. Depuis peu, quelques Auteurs l'ont employé au figuré au lieu du mot *erreurs* : » Le *Plaid* pouvoit épier jusqu'aux plus légères *aberrations*, qu'une impulsion mal-adroite eût pu communiquer aux loix, les mieux réfléchies. *Moreau*. » D'où vient cette perpétuelle *aberration de la vérité*? L'Ab. *Grosier*, Journ. de Littér. » Nous prémunir contre les fausses lueurs et les *aberrations du bel-esprit*. M. de S. ... Trad. du *Dial. sur les Orateurs*. — L'Acad. ne le met point en ce sens. C'est un néologisme, qui prendra, à ce que je crois. *Aberration* a le sens actif, *Erreur*, le sens passif : le 1^{er}. se dit de l'action d'errer, le 2^e. de l'effet de cette action. Ces deux mots ne peuvent donc être remplacés l'un par l'autre.

ABESSE, Rich. Voy. Abbess.

ABÉTIR, v. a. Rendre stupide. » Vous *abétirez* cet enfant. — Il est aussi neutre : » Il *abétit* tous les jours. Acad. Il devient tous les jours plus stupide.

AB HOC ET AB HAC, adv. [*Abokétabak*, tout bref, 3^e. é fer.] Mots tirés du latin et naturalisés dans notre langue. Il est du style familier. Confusément, sans ordre, sans raison. » Il en parle *ab hoc et ab hac*.

ABHORRER, ou ABHÔRRER, v. a. [*abôr-ré*, pron. les deux r; 2^e. longue, 3^e. é fer. — L'o étant long, il seroit bon de le marquer de l'acc. circ.] Ce verbe n'est guère d'usage qu'au présent, ainsi que *détester*. — *Abhorrer*, avoir en horreur. » Les Saints *abhörrent* l'impiété. — *Abhorrer* est plus l'effet du sentiment, et *détester* de la raison ou du jugement : on *abhörre* ce qu'on ne peut souffrir : on *déteste* ce qu'on désapprouve.

ABHÔRRÉ, ÉE, part. pass. et adj. Il s'emploie sans régime, et même alors il suit toujours le substantif; ou avec l'ablat. (la prép. de.) Ce Tyran *abhörre* : Princesse *abhörree*

de ses sujets.

ABJECT, **ECTE**, adj. [*Abjekt, jekte*, bref, 2^e moy.] *Trevoux* met *Abjet, abjette*, mauvaise orthogr. qui induit à une mauvaise prononciation.

ARJECT, méprisable, vil, bas. Il se dit des personnes et des choses. » Homme vil et *abject*, créature *abjecte*, physionomie *abjecte*; emplois, sentimens *abjects*. *Acad.*

ABJECTION, s. f. [*Abjekt-cion*, bref, 2^e moy. *ci* a le son de *ci*, et *cion* ne fait qu'une syllabe en prose : il en fait deux en vers;] État de mépris où est une personne. » Il vit dans une grande *abjection*. — » Il est tombé dans une telle *abjection* que, etc. *Acad.*

ABJECTION, *Bassesse*; (synon.) Avec le mot *état*, avec lequel ils se combinent souvent, le 1^{er} précède, le 2^e suit : état *d'abjection*; *bassesse d'état*. *L'abjection* se trouve dans l'obscurité où nous nous envelopons de notre propre mouvement; la *bassesse* dans le peu de naissance, de mérite, de fortune, de condition. » La piété diminuë les amertumes de l'état *d'abjection* : la stupidité empêche de sentir tous les désagrémens de la *bassesse de l'état*. *GIR.* *Synon.*

Rem. Ce mot a été long-tems relégué chez les Ascétiques, mais depuis peu de bons Ecrivains l'ont employé, et l'*Acad.* n'en borne point l'usage. » Ce n'est pas dans la prospérité ni dans l'élévation qu'on a besoin de l'aimer, (la vertu) c'est dans l'*abjection* et l'infortune. *D'Alembert.* On voit par cette phrase et celle de l'*Acad.* citée plus haut, qu'*abjection* n'est pas toujours ni volontaire, ni une vertu, et que la définition de l'*Ab. Girard* n'est pas exacte. Sa phrase même le prouve : » La piété diminuë les amertumes de l'état *d'abjection*.

ABÏME, s. m. [l'*i* est long et doit être accentué d'un accent circonflexe, 3^e e muet.] Le *Dict. de l'Acad.* et d'après, ceux d'*Orthographe* et du *Richelet portatif* écrivent *abyrne* et *abymner*. Ceux-ci sont plus conformes à l'étymologie, dont on se met aujourd'hui moins en peine qu'autrefois : *AbÏme*, *abimer* le sont plus à l'usage moderne, où l'on retranche tant qu'on peut l'y lettre étrangère, presque toujours inutile, et heureusement remplacée par l'*i* voyelle. On écrivait anciennement *abysme*, *abysmer*.

ABÏME, Gouffre très-profond. » Par un

tremblement de terre, il s'est fait là un *abÏme*. *Acad.* — Il s'emploie élégamment au figuré. » Les dehors de l'homme ne sont pas toujours l'expression fidèle de ses sentimens, et le cœur des mortels est un *abÏme*. *Jér. Déliv.* » Ô mon Dieu ! toi, qui sondes l'*abÏme* des âmes, toi, dont l'œil éclaire les replis les plus secrets de mon cœur ! *ib.* — On dit aussi *abÏme de malheur*, *abÏme de misère*, *abÏme de science*; les *abÏmes de la sagesse*, de la miséricorde de Dieu. *Les noirs abÏmes*, l'enfer.

ABIMÉ, **ÉE**, adj. et part. pass. [et non pas *abÏmé* avec l'acc. circ. puisque l'*i* est bref; 3^e e fer. long dans le *fém.*] Perdu, ruiné sans ressource. *Rich. Port.* » C'est un homme *abimé*. *L'Acad.* ne le marque point adjectif : on peut croire que c'est un oubli. — Il est aussi *participe*, et régit la prép. *dans*; *abimé dans la douleur*; ou *de*, *abimé de dettes* : mais ce dernier régime ne s'emploie qu'avec *dettes*.

ABIMER, v. a. [*Abimé*. *Voy. ABIMÉ*, adj.] Précipiter dans un abÏme. » Les cinq villes que Dieu *abima*. *Acad.* Il est peu usité au propre. — Au *fig.* Perdre, ruiner entièrement : » cette affaire, ces dépenses l'ont *abimé*. — *Marivaux* lui donc pour 2^e régime la prép. *de*. » Toutes ces considérations *m'abimoient de douleur*. Ce régime n'est bon qu'au passif et avec *dettes*; » il est *abimé de dettes*, et un homme *abimé de dettes* est rarement un homme qui n'est que malheureux.

ABIMER, neut. et sans régime : périr, tomber dans un abÏme. Dans le *Dict. Gramm.* On reprend d'*Ablancourt* d'avoir dit : » il semblait que le monde dût *abimer*. — l'*Acad.* l'admet : » c'est un méchant homme : il *abimera* avec tout son bien.

S'ABIMER. Le *Dict. de l'Acad.* n'en donne d'exemple qu'au figuré. En voici un exemple au propre. » Leurs âmes criminelles... *s'abiment dans les gouffres infernaux* : mortels apprenez à respecter la Divinité. *Jér. Déliv.* — *S'abimer dans l'étude*, s'y appliquer profondément; *s'abimer dans sa douleur*, dans ses pensées, dans la débauche, dans les plaisirs.

ETRE ABIMÉ régit aussi la prép. *dans*. » *J'étais abimé dans la plus amère douleur*. *Téléme. Voy. ABIMÉ*, adj.

AB INTESTAT, adv. *Trev.* le marque *subst.*; dans le *Richelet Portatif* on le met sans

sans qualification de *subst.* ou d'*adj.* L'*Acad.* le place sous la lettre I : » Mourir *intestat*, héritier *ab intestat*. M. de Ferrières, dans son *Dict. du Droit Civil*, met *Ab intestat* sous la lettre A, en lettres italiques, en deux mots séparés; il le dit de l'héritier qui succède à un homme qui n'a pas testé, et *intestat* de celui, qui meurt sans testament. C'est la différence de ces deux mots.

ABJURATION, s. f. [*Abjura-cion*, tout bref: *ci* a le son de *ci*: *cion* est d'une seule syll. en prose, et de deux en vers, *ci-on*.] Action par laquelle on renonce à une mauvaise Religion. — Ce mot a un sens tantôt actif, tantôt passif; il se dit et de celui qui *abjûre*, il a fait son *abjuration*, et de l'erreur qui est *abjurée*; l'*abjuration* de l'hérésie.

Rem. L'emploi du *verbe* est plus étendu que celui du *subst.* *Abjurer* n'est point restreint aux matières de Religion. On dit : » il a *abjuré* la Poésie. *Scarr.* Il a *abjuré* tout sentiment de pudeur et de vertu. *Patru.* Mais *abjuration* n'est d'usage que pour exprimer la renonciation solennelle à une erreur, à une hérésie; et l'on ne dirait pas d'un Poète, son *abjuration* de la Poésie, ni d'une femme, son *abjuration* de la pudeur.

ABJURER, v. a. [*Abjuré*, tout bref, 3^e. é fer. : devant l'*e* muet, *j'abjûre*, l'*u* est long, et il est bon de le marquer d'un acc. circ.] Renoncer solennellement et publiquement à l'hérésie, à une mauvaise doctrine. Il est peu usité au propre; mais il s'emploie élégamment au figuré : » Il a *abjuré* Aristote, Descartes, il y a renoncé. Bientôt on *abjurera* Newton et ses systèmes. Voy. **ABJURATION**.

ABJURER, Renoncer. Le 1^{er}. se dit du mal, et c'est un bien; le 2^e. se dit du bien, et c'est un mal: on *abjûre* l'erreur, on renonce à la vérité. On dit *abjurer* une hérésie, mais je ne crois pas, dit la *Touche*, qu'on dise *abjurer* la vérité, *abjurer* la foi chrétienne; on doit dire *renoncer à la foi*, à la vérité, etc. Voy. **RENONCER**.

ABLATIF, s. m. [l'*f* finale se prononce, *Ablatif* et non pas *ablati*, tout bref.] C'est le 6^e. cas de la déclinaison des noms et des pronoms.

La place naturelle de l'*ablatif* est après le verbe ou le nom qui le régit; mais il peut quelquefois se placer devant, et même à la tête de la phrase, non-seulement en vers,

Tom. I.

mais encore en prose.

De l'astre qui pour lui renaît tous les matins,
Ainsi que la lumière, il attend ses destins.

La Relig. Poème.

D'un tronc qui pourrissoit le ciseau fit un Dieu.

Ibid.

» De vous il ne restera que vous. *Neuv.*
» De ces transports de douleur, je tombe soudainement dans un assoupissement profond. *Télém.*

ABLE, pénult. douteuse dans les adjectifs *admirable*, *aimable*, etc. et dans ces deux *subst.* *table* et *érable*. Dans tous les autres *subst.* et les verbes, elle est longue. *Câble*, *diâble*, *j'accâble*, etc.

ABLUTION, s. f. [*Ablu-cion*, et en vers *abluci-on*, tout bref.] Suivant l'*Acad.* il n'est usité que dans les cérémonies de la Messe. Avant l'*ablution*, après l'*ablution*, quand le Prêtre prend l'*ablution*. — Dans le *Rich. Port.* on le met comme un terme d'*Apothicaire*. Préparation qu'on fait d'un médicament pour le nettoyer.

ABNÉGATION, s. f. [*Abnéga-cion*, et en vers, *ci-on*: tout bref: 2^e. é fer.] Terme de dévotion: l'*abnégation* de soi-même, le renoncement à soi-même et le détachement de tout ce qui n'est pas Dieu. — Il ne se dit qu'en cette phrase. — M. *Elie de Beaumont* l'emploie dans un Mémoire dans le sens de *renoncement*: » Par cette *abnégation* honteuse du plus beau de ses privilèges. Ce mot me paroît dans cette occasion heureusement employé.

ABOI, **ABOIEMENT**, s. m. [*Aboa*, *aboa-man*, bref, en y a le son d'*an*. On pourrait écrire *aboiment* sans *e*.] L'un et l'autre expriment le cri du chien.

* **ABOIER**, *Rich.* Voy. **ABOYER**.

ABOIS, s. m. pl. [*Aboâ*, deux syll. 2^e. longue.] Outre son sens ordinaire, comme pluriel d'*Aboi*, il signifie l'extrémité où le cerf est réduit quand il est sur ses fins: » Le cerf est aux *abois*, tient les *abois*. — On l'emploie plus fréquemment au figuré en parlant d'une personne qui se meurt, d'une place qui ne peut se défendre, etc. on dit *qu'elle est aux abois*. L'on y voit tous les jours l'innocence *aux abois*. *Boil.*

ABOLI, **IE**, adj. [L'*i* est long au fém. devant l'*e* muet, *aboli-e*.] Cassé, annullé, effacé. Crime *aboli*, loi *abolie*. — C'est adjectif suit toujours le substantif.

ABOLIR, v. a. [*Aboli*, bref] Annuller,

B

mettre hors d'usage. L'*Acad.* le dit des *loix*, des *coutumes*; mais il paroît qu'*abroger* se dit plutôt des premières, et *abolir* des autres. — On le dit aussi des *crimes*, mais seulement au Palais et en style de Chancellerie. — Il s'emploie avec le pron. pers. *S'abolir*: » cette coutume s'est abolie d'elle-même. » Tout crime s'abolit au bout d'un certain nombre d'années. *Acad.*

ABOLISSEMENT, s. m. [*Aboliceman*; tout bref, 4^e. e muet, en y a le son d'an.] Anéantissement. Il n'a d'usage qu'en parlant des coutumes et des lois.

ABOLISSEMENT, ABOLITION (synon.) l'un et l'autre se disent de l'extinction des coutumes, des usages; mais *abolition* se dit seul des lettres de pardon obtenues en Chancellerie, et de la destruction d'un Ordre: *abolissement* ne vaudrait rien pour ces deux objets. » L'Amnistie est une *abolition* générale de tout ce qui s'est commis durant la guerre civile. *Trev.* Un vrai acte de contrition emporte l'*abolition* de tous les péchés. *Ibid.* On ajoute qu'en ce cas il signifie *absolution*: on devroit dire, ce me semble, *remission*; car l'*absolution* est la sentence du Prêtre, et la *remission* en est l'effet. Ce dernier terme est plus propre à exprimer l'*abolition* des crimes; car on en reçoit tous les jours l'*absolution*, sans en obtenir de Dieu la *remission*, quand on n'est pas bien disposé, ce qui n'arrive que trop souvent. — L'*abolition* entière de l'Ordre des Templiers est encore un problème quant à la vérité des causes et à la justice des procédures.

ABOLITION, s. f. [*Abolition*, et en vers *ci-on*, tout bref.] Anéantissement, extinction. Voy. ABOLISSEMENT.

ABOLITION, ABRÉGATION, (synon.) Le 1^{er}. se dit plutôt des coutumes, et l'autre des lois. Le non-usage suffit pour l'*abolition*, mais il faut un acte positif pour l'*abrogation*. *GIF. Synon.*

ABOMINABLE, adj. [La pénult. est douteuse: *able*, l'*a* est long, si le mot termine la phrase; il est bref, s'il est dans le cours de la phrase.] Détestable, qui est en horreur. — Il se dit des personnes et des choses: homme *abominable*, crime *abominable*. — On le dit par exagération de tout ce qui déplaît, mais seulement des choses, » musique, comédie *abominable*. *Trev. Acad.*

ABOMINABLE se plaît à suivre. Monstre

abominable, goût *abominable*. En vers il peut précéder et même élégamment.

L'*abominable* auteur de mon malheureux sort.

Mais cette inversion seroit dure devant beaucoup de mots: *abominable* monstre, *abominable* crime sonnent tout-à-fait mal: *abominable* homme choquerait encore plus. » C'est un *abominable* homme. *Mol. Tartuff.* » Tandis que ces *abominables* scènes se passaient en Angleterre. *M^e. de B. . . Hist. d'Angl. Scènes abominables* aurait été mieux.

ABOMINABLEMENT, adv. [*Abominableman*, 5^e. e muet, en a le son d'an. tout bref.] D'une manière abominable. — Il se dit comme *abominable*, par exagération: » il chante, il écrit *abominablement*.

ABOMINATION, s. f. [*Abominacion*, en vers, *ci-on*, tout bref.] Détestation. Il se dit avec *de* et *en*. » Il est l'*abomination* des honnêtes gens; il est *en abomination* à tout le monde. — Au pluriel, il signifie non l'action de détester, d'*abominer*, comme on disoit autrefois, mais la chose qui est détestable, *abominable*: il a donc le sens passif. » Il commet tous les jours mille *abominations*.

On dit être *en abomination*, avoir *en abomination*. Nous avons donné un ex. du 1^{er}. en voici un du 2^e.: » Le Seigneur a *en abomination* le sanguinaire, les impudiques, les impies, etc.

* ABOMINER, v. a. Vieux mot qui ne peut plus être employé que dans le style burlesque, ou satirique marotique. — Détester, avoir en horreur.

ABONDamment, adv. [*Abondaman*, 2^e. lon. en a le son d'an: on ne prononce jamais le *t*, même devant une voyelle.] En abondance. » Il ne doit plus souhaiter de biens, il en a *abondamment*. — Il régit, comme on voit, l'ablatif. » Il a *abondamment* de tout ce qu'il peut désirer.

ABONDANCE, s. f. [2^e. et 3^e. longues; la 3^e. plus que la 2^e. parce qu'elle est l'appui de l'e muet qui termine.] Grande quantité. Il régit la prép. *de*, (l'ablat.) *Abondance de biens*. » Je n'entends plus rien aux productions modernes. Quelle stérile *abondance* de mots: ce n'est pas-là la noble et élégante simplicité de nos pères. *Marin. L'Amante Ing'nuë.* — *Avoir abondance*, (sans article.) *Avoir abondance de toutes choses*, — *Avoir en abondance*, en grande abondan-

ce. == Être dans l'abondance, ou tout seul, ou avec le régime de. == Pays d'abondance : où tout abonde.

On dit proverbialement : de l'abondance du cœur la bouche parle : on s'empêche difficilement de parler des choses, dont le cœur est plein. — Parler d'abondance. Voy. Parler de tête.

ABONDANT, ANTE, adj. [2^e. et 3^e. longues, et la 3^e. plus que la 2^e. , parce qu'elle est devant l'e muet, qui termine le mot.] Qui abonde. Il se dit ou seul, récolte *abondante*, ou avec la prép. *en* : pays *abondant en* toute sorte de biens.

ABONDANT, seul et sans régime, ne se dit point des personnes. Fontenelle l'emploie pourtant fort à propos. Il dit de M. Parent, qu'il étoit si *abondant*, que quoiqu'il eût un Journal à lui, il ne laissoit pas pourtant de se répandre dans les autres. — Avec le régime on peut le dire des personnes : « il est *abondant en* paroles, *en* comparaisons. Acad. * On dit dans le Dic. Gramm. qu'*abondant* se met toujours après le substantif. On devait ajouter, dans la prose ordinaire ; car en vers, dans la prose poétique, et dans le style élevé et oratoire, il peut élégamment précéder, quand il est sans régime. L'*abondante* moisson ; d'*abondantes* bénédictions. — Quand il régit la prép. *en*, il se place toujours après le subst. » La Langue Grecque *abondante en* mots et *en* tours de phrases.

* D'ABONDANT, adv. [*Dabondan*, 2^e. et 3^e. lon. le *r* ne se prononce point.] Ce mot, qui signifie de plus, outre cela, avait déjà vieilli du tems de Vaugelas, et il dit qu'on ne s'en servait plus dans le beau style. Aujourd'hui il est tout-à-fait vieux et hors d'usage, même chez le commun des Praticiens. — L'Acad. dit qu'il vieillit : dans le Rich. Port. et le Dict. Gramm. on le qualifie de *terme de pratique*.

ABONDER, v. n. [*Abondé*, 2^e. lon. 3^e. é fer.] Avoir ou être en grande quantité. Il se dit des personnes à l'égard des choses, et des choses, des biens à l'égard des personnes ; toujours avec la prép. *en* ou *dans* : « cette maison, cette Province *abonde en* biens, *en* richesses, *en* vins, *en* soldats ; (là maison et Province se prennent pour les habitans.) » Le bien *abonde en* cette maison.

On dit figurément, *abonder en* son sens,

pour dire, être fort attaché à son opinion.

ABONNEMENT, s. m. [*Aboneman*, 3^e. e muet ; *en* a le son d'*an*, tout bref.] Marché qu'on fait en composant avec quelqu'un à certain prix, pour toujours ou pour un espace de temps. *Faire un abonnement avec*. . . Voy. ABONNER.

ABONNER, ou ABONER, v. a. [*Aboné*, bref, 3^e. é fer.] Composer à un prix certain d'une chose casuelle. « On a *aboné* cette Province à telle somme. == Il s'emploie ordinairement avec le pron. pers. et il régit la prép. *avec*. *S'abonner avec* le Curé pour les dixmes.

ABONNIR, ou AEONIR, avec une seule n, v. a. et n. [La 1^{re}. orthogr. est l'ordinaire, la 2^e. serait plus commode. *Aboni*, tout bref.] Rendre meilleur, == devenir meilleur. « Les caves fraîches *abonnissent* le vin. — » Il est vieux pécheur, il *n'abonit* point en vieillissant. Il est du style familier. == Il est aussi réciproque, *s'abonir* : « ce vin-là *s'abonira* avec le temps.

ABORD, s. m. [*Abor*, bref, le *d* ne se prononce jamais.] Ce mot a divers sens. 1^o. accès : « ce port est de difficile *abord* ; cette personne est de facile *abord* ; l'*abord* de cette aître est gracieux, elle a l'*abord* facile. == 2^o. Affluence. » Un grand *abord* de monde, de toute sorte de denrées.

D'ABORD. Voy. *Dabord*, sous la lettre D.

ABORDABLE, adj. [la 3^e. est douteuse, *able*, l'*a* est bref quand le mot est dans le cours de la phrase : il est long, quand ce mot la termine.] Qu'on peut aborder. Il ne se dit guère qu'avec la négative ; au propre : « cette côte *n'est pas* *abordable*. Au figuré : « cette personne *n'est pas* *abordable*, elle est de très-difficile accès.

ABORDAGE, s. m. [dern. e muet.] L'action d'aborder un vaisseau : *Aller à l'abordage*. — On le dit aussi de deux vaisseaux qui se heurtent.

ABORDER, v. a. et n. [*Abordé*, 3^e. é fer. tout bref.] Il n'est actif que dans ces deux sens, *aborder un* vaisseau, le joindre ; *aborder une* personne, l'acoster : « je ne puis *aborder ce* Ministre. == Hors de-là il est neutre, ou sans régime, nous ne pumes *aborder* ; ou avec les prép. *à* ou *dans* ; *aborder au* rivage, *dans* une Isle. == Quand il signifie *aprocher*, il régit la prép. *de* : on ne sauroit *aborder de* cette Eglise, tant elle est pleine de monde. — Mais il n'a

pas ce dernier régime dans son sens naturel. » Il falloit remplir ce fossé, si l'on avoit envie d'en aborder (de ce roc.) Rollin. Cette phrase est vicieuse par le régime, ou par la propriété du mot.

Rém. ABORDER, dans ses temps composés prend ordinairement l'auxil. avoir, j'ai abordé, nous avons abordé, etc. Plusieurs Auteurs lui donnent pour compagnon l'auxil. être; Trevoux, Bossuet, Dacier, Vertot, Rollin. — L'Acad. met dans deux exemples, nous avons abordé, et nous sommes abordés. — Cependant aucun Grammairien, que je connaisse, ne met aborder au nombre des verbes qui prennent être pour auxiliaire. Mais les Grammairiens n'ont pas épuisé les recherches.

ABORTIF, IVE, adj. [3^e lon. au 2^e. 4^e. e muet : on pron. toujours l'f au 1^{er}. abortif, tive.] Avorté, qui est venu avant terme, avant le temps. Enfant abortif, fruit abortif. L'Acad. ne cite d'exemple que des fruits. Elle dit que ce mot est de peu d'usage.

ABOUCHEMENT, s. m. [Aboucheman, tout bref: 3^e. e muet; en y a le son d'an, le t ne se prononce point, même devant une voyelle.] Entrevûe; conférence. » L'abouchement de Charles V avec François I^{er}. Richelet. » Je crois ce mot un peu vieux, et il me paraît qu'il n'est guère de l'usage actuel. L'Acad. le met sans remarque.

ABOUCHER, v. a. Faire trouver des personnes dans un lieu pour conférer ensemble. » Il faut les aboucher ensemble. — Son usage le plus ordinaire est avec le pron. pers. S'aboucher. On l'emploie ou absolument et sans régime : » ils se sont abouchés; ou avec la prép. avec : » je dois m'aboucher avec lui.

ABOUTIR, v. n. [Abouti, tout bref.] Toucher par un bout. Il régit la prép. à. Ce champ aboutit à un marais. — Il s'emploie aussi figurément; » Tout cela n'aboutira à rien. — Il régit encôre l'infinitif précédé de la prép. à; » cette démarche n'aboutira qu'à vous faire blâmer.

Il se dit enfin des abcès lorsqu'ils viennent à crever. » Ce clou est près d'aboutir, faire aboutir un abcès. — Il n'est actif qu'avec faire.

ABOUTISSANT, ANTE, adj. [A-boussi-san, sante, 4^e. long. sur-tout au fém.] Qui aboutit à; » Terre aboutissante d'un

côté à la rivière, de l'autre au grand chemin.

ABOUTISSANS au plur. est subst. » les tenants et les aboutissans d'un champ, d'une affaire.

ABOUTISSEMENT, s. m. [Abouticeman, 4^e e muet, en a le son d'an.] Richelet le dit d'une pièce qu'on a ajouté à une autre, qui n'est pas assez longue. On trouve aussi cette définition dans le Rich. Port. — L'Acad. avertit qu'il ne se dit guère que d'un abcès qui vient à aboutir.

ABOYANT, ANTE, adj. [Aboa-ian, ante, 3^e. lon.] qui aboie; des chiens aboyans. — M. Linguet, dans sa mauvaise humeur, parle d'une canaille aboyante. Cela n'est bon que dans le style comique ou satirique, qui a ses privilèges dans la langue.

ABOYER, v. n. [A-boa-ie, 3^e. e fer. tout bref.] Japer. Il ne se dit au propre que d'un chien.

ABOYER, Japer. L'Acad. avait dit d'abord que le 2^e. ne se dit que du cri des petits chiens. Dans la dern. édit. Elle se contente de dire qu'il se dit de la sorte plus ordinairement. — Japer ne s'emploie qu'au propre : on se sert d'aboyer, et au propre et au figuré. » Pourquoi m'aboies-tu, disait un Avocat à un homme qui l'injurait ? Parce que je vois un voleur, lui répondit-il. Reflex.

Je doute qu'aboyer soit actif hors peut-être de cette phrase, ce chien aboie les passans. M. d'Ablancourt dans les Dial. de Lucien dit : » Il y a de certaines gens qui aboient tout le monde; et Mde. Dacier. » Les chiens n'osent se jeter sur ces bêtes, et se contentent de les aboyer en reculant. Iliade. — L'Acad. ne le dit pas même des chiens; elle ne dit que aboyer à la lune, aux voleurs, contre les passans, après tout le monde.

Au figuré, aboyer après quelqu'un, c'est crier après lui, le presser, l'importuner; » Tous ses créanciers aboient après cet homme. — Aboyer après quelque chose, la désirer, la poursuivre : » que de gens aboient après cette succession, cette charge, ce bénéfice.

En style proverbial, aboyer à la lune, c'est pester contre des gens puissans, à qui on ne peut faire de mal. — Aboyer le premier, prendre les devans; être le premier à se plaindre, quoiqu'on aie tort.

ABOYEUR, s. m. [A-boa-ieur, tout bref.] Chien qui aboie à la vue du sanglier, sans

en approcher. — Au fig. il régit de ; *Aboyeur de bénéfices.*

ABRE. La pénult. est toujours longue : *sâbre, cînâbre*, il se *câbre*; et elle conserve sa longueur devant la syll. masc. *se câbrer*, etc.

ABRÉGÉ, ÉE, adj. [2^e. et 3^e. é fer. long au fém. devant l'e muet. On écrivait autrefois *Abbrégé*. avec deux b.] Accourci, resserré. L'*Acad.* ne met pas ce mot. — La place naturelle de cet adj. est après le subst. qu'il modifie : » Relation *abrégée*, chemin *abrégé* pour aller à la gloire.

ABRÉGÉ, s. m. [2^e. et 3^e. é fer. bref.] Raccourci d'un Livre, d'une Histoire, etc. *Faire un abrégé de... Mettre par abrégé*, en *abrégé*.

En abrégé, adv. En peu de mots, de lignes, de pages.

* **ABRÈGEMENT**, s. m. Racourcissement. Action d'abrèger. — Ce mot d'abord usité, ensuite abandonné, puis renouvelé, parce qu'il étoit commode, est devenu de nouveau suranné. Il serait pourtant utile, et mériterait que de bons Auteurs lui redonassent le crédit qu'il a perdu. — L'*Acad.* ne le met point. — Mrs. de Port-Royal s'en sont servis autrefois : » l'*abrègement* des paroles.

ABRÉGER, v. a. [*Abrégé*, 2^e. et 3^e. é fer. bref.] Rendre plus court. Ordinairement ce verbe n'a que le régime direct : (l'accusatif) *abrèger une narration*. Quelquefois pourtant il a pour 2^e. régime le datif : » ses *débâches lui abrègerent la vie*; ce fut une des causes qui lui *abrègerent ses jours*. *Marsolier*. Il devoit retrancher *lui*, et dire simplement, qui *abrègèrent ses jours*. Car *lui* et *ses* dans la même phrase forment un pléonasma, une répétition d'idées. En effet, puisqu'il lui *abrèga les jours* ou la vie, il est bien clair que ce n'est pas la vie ou les jours d'un autre. C'est comme qui dirait, et comme disent certains : *j'ai mal à ma jambe*, au lieu de, *à la jambe*. — On dit aussi, avec ce 2^e. régime : » vous *lui avez abrégé la besogne*, par la méthode que vous lui avez *apprise*, etc. etc.

ABRÉGER, neut. sans régime. Pour *abrèger*, je me borne à vous dire, etc. *J'abrège* pour ne pas lasser votre patience.

* *Rem.* Boileau dit : — Enfin pour *abrèger un si plaisant prodige* : l'ellipse est un peu trop forte, même en vers. On n'*abrège pas un prodige* : on ne peut *abrèger que la*

narration qu'on en fait. *Dict. Grammat.*

ABRÉVIATEUR, s. m. [*eur* ne fait qu'une syll. *abrèvi-a-teur*; 2^e. é fer.; tout bref.] Qui fait un abrégé. Il régit la prép. *de*. L'*abréviateur* de Baronius.

ABRÉVIATION, s. m. [*Abrévi-a-cion*; en vers *ci-on*. 2^e. é fer.] Manière d'écrire un mot, en retranchant quelques-unes des lettres, comme, *Mr.*, *Mde.*, *Mgr.*, pour *Monsieur*, *Madame*, *Monseigneur*, etc. etc.

ABREUVER, v. a. [*A-breuv-é*; 3^e. é fer. *eu* n'est qu'une syllabe; tout bref : on écrivait autrefois *abbreuver*, avec deux b.] Dans le sens de faire boire, on ne le dit que des bêtes. — Il se dit plus ordinairement de l'effet de la pluie, quand elle pénètre la terre.

* *Rem.* La *Touche* prétend qu'on écrit et qu'on prononce *abruver* : il se trompe. Il se plaint que l'*Académie* ne distingue point l'usage de ce mot au figuré; & cite pour exemple cette phrase : tout le monde *est abreuvé*, ou, comme il écrit, *abruvé de* cette nouvelle; mais il remarque avec raison, que cela n'est que du style familier. Dans la dern. Édit. de son *Dictionnaire*, l'*Académie* a inséré cette phrase. — *Abreuver* est même actif en ce sens et avec ce régime : on dit *abreuver une personne d'une nouvelle*, d'une opinion.

S'ABREUVER est beau au figuré : » Elle ne se repait que de ses maux; elle ne *s'abreuve* que de ses larmes. *Jer. Dél.* — * *Rouss.* substitué dans à *de*, mal-à-propos, à ce que je crois.

Abreuvez-vous dans le sang de vos frères.

C'est le régime de *se baigner*. On dit, *s'abreuver de*, et *se baigner dans*.

ABREUVOIR, s. m. [*A-breuv-voair*; trois syll. seulement : la 3^e. est douteuse.] Lieu où l'on mène boire les chevaux. — Dans le style burlesque, *abreuvoir à mouches* : plaie large et sanglante.

ABRI, s. m. [deux brèves.] Lieu à couvert du vent, ou du froid, ou du soleil, etc. c'est un bon *abri*; chercher un *abri*. — Au fig. » La solitude est un *abri* contre les dangers du monde.

A l'abri, adv. se dit aussi au fig. comme au propre : *à l'abri de la tyrannie*; *à l'abri de l'orage*.

ABROGATION, s. f. [*A-bro-ga-tion*, et non pas *ab-rogacion* : tout bref : *cion* n'est qu'une syll. en prose, il en fait deux en vers : *ci-on*.] Action par laquelle une chose

est annulée. Il ne se dit que des loix & des coutumes. Voy. ABOLITION et DÉROGATION.

ABROGER, v. a. Annuler, mettre hors d'usage. [*Abrogé*, 2^e. e fer. tout bref.] Il ne se dit que des loix et des coutumes. —

* Mde. de B... (H. Angl.) dit : » La Reine, immédiatement après, *abrogea le Parlement*. Le terme est impropre. Je crois que c'est une faute d'impression, et qu'il faut lire *prorogea*.

ABRUTIR, v. a. [*Abruti*, tout bref.] Rendre bête et stupide. — *S'abrutir*, devenir bête. » Le vin *abrutit l'esprit*. » cet homme *s'abrutit*. — * *Abrutir* se dit absolument et sans régime. » Il défendit de laisser monter à la tranchée, quiconque aurait été trouvé gorgé et *abrupti de vin*. Anon. On dit *gorgé de*; on ne dit pas, *abrupti de vin*.

Dans le langage moderne, *abrutir* signifie aussi intimider jusqu'à rendre bête, stupide. Vous l'avez accablé, contredit, *abrupti*. Gress.

Loin de l'encourager, vous l'effrayez sans cesse, Et vous l'*abrutissez* des que vous lui parlez. *Id.*

ABRUTISSEMENT, s. m. [*Abruticeman*; tout bref, 4^e. e muet, en a le son d'an.] État d'un homme abrupti. Il se dit sur-tout avec le v. *tomber*, et la prép. *dans*. » Il est *tombe dans le plus honteux abruptissement*.

ABSCÈS. Voy. ABCÈS.

ABSENCE, s. f. Éloignement du lieu où l'on est ordinairement, ou bien où l'on devrait être. — [*Ab-san-ce*; 2^e. lon. en a le son d'an; 3^e. e muet.] Une longue *absence*; en mon *absence*. — On ne le dit au pluriel que dans ces deux phrases, au propre, *faire des absences*; au figuré, *avoir souvent des absences d'esprit*, ou absolument *des absences*; c. à. d. des égaremens d'esprit, des distractions sensibles. — En ce sens, on le dit même au singulier : » c'est une *absence d'esprit*, qui n'est pas excusable. *Acad.*

Rem. 1^o. Quoique *absence* au propre ne s'emploie ordinairement qu'au sing. on dit pourtant élégamment au pluriel : » Les longues *absences* éteignent l'amour. *St. Evr.* les courtes *absences* le redoublent. *Scud.*

2^o. Depuis peu on dit *absence*, des choses, dans le sens de *manque*, *privation*. » Avec tant de vertu, il ne posséda jamais celle, dont l'*absence* rend toutes les autres inutiles au gouvernement. *Moreau*. » Ce n'est pas le pouvoir absolu, qui caractérise le despotisme, c'est son usage arbitraire; c'est l'*absence des loix*; c'est le mépris des formes, etc. *L'Ab. Royou*. » Dans ces guerres, nées de l'*absence*

des loix et des désordres de l'anarchie. *Mor.* » L'*absence* encore plus absolue de toute distraction... lui a fait encore plus gagner que l'afoiblissement de sa vue n'a pu lui faire perdre de facilités et de moyens pour le travail. M. le M. de *Condorcet*, El. de M. *Euler*. Ce mot, en ce sens, est un néologisme heureux.

EN L'ABSENCE. Voy. EN, prép.

ABSENT, ENTE, adj. [*Ab-san, sante*; 2^e. lon. en a le son d'an. 3^e. e muet au 2^e.] Éloigné de sa demeure ordinaire : — il régit la prép. *de*, mais non pas des personnes. On dit, *absent de Paris*, *de la Cour*; mais on ne doit pas dire avec *Campistron*.

J'étois *absent de vous*, inquiet, désolé.

ABSENT est quelquefois *subst.* mais il ne se dit qu'au pluriel. *Les absents ont toujours tort*. J. J. Rousseau met ce proverbe au sing. contre l'usage : » ne sait-on pas que l'*absent* a toujours tort.

Rem. Dans l'*Ann. Litt.* on emploie *absent* au figuré. » Déclamateur hypocrite... qui prêche une morale *absente de son cœur*. L'expression est énergique et agréable. Voy. ABSENCE, Rem. 2^e.

ABSENTER (s') v. réc. [*Ab-san-tè*. 2^e. lon. en a le son d'an. 3^e. e fer.] S'éloigner de quelque lieu. Il régit la prép. *de*, mais non pas des personnes. On dit *s'absenter de la Cour*, *de la Ville*; mais je ne crois pas qu'on dise *s'absenter de ses amis*, comme je l'ai lu et ouï dire.

ABSINTHE, s. f. [*Ab-sein-te*. 2^e. lon. 3^e. e muet.] Plante médicinale, qui est très-amère.

Rem. Il est peu de mots qui aient été écrits de plus de manières différentes : *Absinte*, *Absinthe*, *Absynthe*, et même *Apsinthe*. Ce dernier est de M. *Menage*, et le plus mauvais de tous. Aujourd'hui l'on n'a à choisir qu'entre *Absynthe* et *Absinthe*; l'*Acad.* s'est déclarée pour le dernier, et avec raison; car, pourquoi cet *y*? ce n'est pas pour l'étymologie : elle lui est contraire : *Absinthium*.

Selon Malherbe, *Absinthe* est *masc.* et *fém.* Vaugelas le fait toujours *masc.* Aujourd'hui il est constamment *fém.*

ABSOLU, ÔÈ, adj. L'u est long au *fém.* *lû-e* : on doit mettre deux points sur l'e.] Indépendant, souverain. — Ordinairement il se dit des choses; pouvoir *absolu*, autorité *absolûe*, parler d'un ton *absolu*, impérieux. Il se dit pourtant des personnes dans

ces deux phrases : *il est absolu dans sa maison, dans sa compagnie ; personne ne lui résiste.* » *Il est absolu dans tout ce qu'il veut ; il veut fortement qu'on fasse tout ce qu'il commande.*

Rem. Dans le discours ordinaire, *absolu* suit le subst. dans le discours relevé, et à plus forte raison en vers, il peut le précéder. Pouvoir *absolu* ; l'*absolu* pouvoir. » La passion qu'il avoit de demeurer seul et *absolu* maître de toutes les affaires. Test. de Louv. — *Absolu* est là mal placé.

ABSOLUMENT, adv. [*Absoluman*, tout bref : en a le son d'an.] Cet adverbe a plusieurs sens. 1°. D'une manière absolue : » il le veut *absolument*. 2°. Tout-à-fait, entièrement : » il le nie *absolument* ; tout le monde *absolument* fut de cet avis : » rien, *absolument* rien, n'y excite l'intérêt. Journ. de Mont. 3°. En grammaire on dit qu'un nom, qu'un verbe s'emploie *absolument*, pour dire qu'il s'emploie sans régime. Il prie : là *prier* est employé *absolument*. — Ainsi nous disons que, *impatient* se dit toujours *absolument*, et qu'il est contre l'usage de dire, *impatient du joug*, et de donner un régime à un adj. auquel l'usage n'en attribue point. 4°. *absolument* parlant, à en juger en gros : » *absolument* parlant, cela est bon, cela n'est pas mauvais.

ABSOLUTION, s. f. [*Absolu-cion* ; en vers *ci-on*, tout bref.] Jugement par lequel un accusé est absous. — Sentence du Prêtre, qui remet les péchés ; doner l'*absolution* ; recevoir l'*absolution* ; refuser, différer l'*absolution*. — Voy. ABOLITION et ABSOUTE.

ABSOLUTOIRE, adj. [*Absolu-toâ-re* ; 4°. lon. 5°. e muet.] Qui porte *absolution*. — L'emploi de ce mot est fort borné. L'*Acad.* le met sans rem. mais elle ne done pour exemple que, *Bref* *absolutoire*.

ABSORBANT, ANTE, adj. [*Absorban*, *bante* ; 3°. lon. 4°. e muet.] Qui absorbe. On ne le dit qu'en médecine : remède *absorbant*, terres *absorbantes*.

M. Linguet, qui aime les métaphores, parle d'une justice *absorbante* : c'est en ce sens un néologisme.

ABSORBANT est aussi substantif masc. » un *absorbant*, des *absorbans* ; il s'emploie communément au pluriel.

ABSORBER, v. a. [*Absorbé* ; 3°. e fer. tout bref.] Engloutir, au propre ; au figuré,

consommer entièrement : » Les sables *absorbent* les eaux : » les procès ont *absorbé* tout son bien. — Et ainsi s'*absorber* : les pluies s'*absorbent* dans les sables. » Tout son bien s'est *absorbé* dans les procès.

ÊTRE ABSORBÉ régit dans au sens figuré ; et par au sens propre : » il est *absorbé* en Dieu, dans l'étude, dans la méditation. » Les pluies sont *absorbées* par les sables ; les acides sont *absorbés* par les alcalis.

ABSORPTION, s. f. [*Absorp-cion*, bref.] Action d'absorber. Ce terme est bien dur, et peu usité. L'*Acad.* le met sans remarque.

ABSOUÏRE ou ABSOÛDRE, v. a. [*Absou-dre* ; la 2°. est longue : il seroit bon de marquer l'*û* d'un acc. circonfl. 3°. e muet.] Décharger l'accusé du crime qu'on lui imputoit.

Conjugaison d'*Absouïre*. J'*absous*, tu *absous*, il *absout* : nous *absolvons*, vous *absolvez*, ils *absolvent*. J'*absolvois*. (Il n'a point de prétérit simple, ni d'imparf. du subj. on ne dit point j'*absolvai*, que j'*absolvasse*, ni j'*absolus*, que j'*absolusse*.) J'ai *absous* ; j'*absoudrai* ; j'*absoudrois* ; *absous*, que j'*absolve* ; *absous*, *absoute*.

Prosodie. L'*ou* devant l'*e* muet est long : *absouïre* et *absoute*. — Devant la terminaison masculine, j'*absouarai*, j'*absoudrois*, il est bref.

Régime. *Absouïre* se dit, ou avec le seul régime direct ; il a été *absous* ; il a eu tant de voix pour l'*absouïre* ; en *absolvant* ce criminel, on n'a pas fait justice ; ou avec la prép. de pour 2°. régime de la chose : on l'a *absous* du crime dont on l'accusoit.

Il se dit de même de la rémission des péchés dans le sacrement de pénitence.

ABSOUTE, ou mieux ABSOÛTE, s. f. [*Absou-te* ; 2°. lon. Il conviendrait de mettre sur l'*û* un acc. circ. 3°. e muet.] On dit faire l'*absoute* et doner l'*absolution*. La 1°. façon de parler ne se dit que de l'*absolution* publique et solennelle, qui se done au peuple par l'Evêque le Jeudi-Saint, ou le mercredi au soir dans les cathédrales. L. T. *Acad.* L'*absolution* est la rémission des péchés par le Prêtre dans le Sacrement de Pénitence.

ABSTÈME, s. m. et f. [2°. lon. e ouvert, 3°. e muet.] L'*Acad.* écrit *abstème* avec l'accent grave sur le 1°. e ; mais l'*e* étant ouvert, il est mieux, ce me semble, de le marquer de l'accent circ. et de réserver l'accent grave pour l'*e* moyen.

ABSTÈME se dit de celui, ou de celle qui ne boit point de vin. » L'Eglise dispensait du calice *les abstèmes*.

ABSTENIR, (s') v. réc. [2^e. e muet, tout bref.] Il se conjugue comme *tenir*. Voy. ce verbe. — *s'abstenir*, c'est se priver de l'usage de quelque chose. Il régit l'ablat. et la prép. *de* devant l'infinitif. » Il *s'abstient de* ce qu'on lui a défendu. » Depuis lors il *s'en est abstenu*. » Il *s'abstiendra de* le faire.

On le dit quelquefois absolu. — *nt* et sans régime. » Il est plus aisé de *s'abstenir* que de se contenir.

* **ABSTERGENT**, ou **ABSTERSIF**. *Trev.* — L'*Acad.* ne met que le 2^e. Voyez-le à sa place.

ABSTERGER, v. a. [2^e. e ouv. 3^e. e fer. *Abstèrjé* : tout bref.] Terme de *Chirurgie*. Nettoyer. — Il se dit des plaies, des ulcères.

ABSTERSIF, IVE, adj. Propre à nettoyer.

ABSTERSION, s. f. [*Abstèr-cion*; 2^e. e ouv. tout bref.] Action d'*absterger*, de nettoyer. Voy. **ABSTERGER**.

ABSTINENCE, s. f. [lon. *En* a le son d'*an*; 4^e. e muet.] Vertu morale par laquelle on se prive de certaines choses, sur-tout du boire et du manger. » L'*abstinence* est utile au corps et à l'âme.

Rem. Quand il se dit au pluriel, il ne marque pas la vertu de mortification, mais les œuvres de cette vertu. Les *abstinences* et les macérations doivent être réglées par la prudence.

Jours d'abstinence, jours maigres, où il est défendu de manger de la viande.

ABSTINENT, ENTE, adj. Sobre, modéré, tempérant. Je le crois peu usité. L'*Acad.* le met sans *rem.* Elle l'avoit mis dans la 1^{re}. édit. de son Dict. Elle l'avoit ôté dans les suivantes; Elle l'a remis dans la d^{re}.

ABSTRACTION, s. f. [*Abstrak-cion*, en vers, *ci-on*.] séparation que l'esprit fait d'une qualité, d'une propriété, etc. d'avec le sujet où elle est inhérente. — L'*Acad.* ne le donne que comme un terme didactique. Cependant on l'emploie dans le discours ordinaire. » *Faisons abstraction*, je le veux, *du ton* et *de la morgue* de certains Philosophes, leurs maximes sont intolérables. *Abstraction faite des circonstances*, toutes odieuses, l'action ne laisse pas d'être condamnable.

ABSTRACTION: distraction, défaut d'application. Il ne s'emploie qu'au pluriel. » Il est dans des *abstractions* continuelles. *Acad.*

— On se sert plus souvent de *distraktion*. Voy. **ABSTRAIT**.

ABSTRAIRE, v. a. [*Abstrère*; 2^e. e moy. et lon. 3^e. e muet.] Faire abstraction. Il est peu usité; l'*Acad.* le met sans *rem.* On dit plus ordinairement *faire abstraction de*. — *Leibnitz* l'emploie au participe. » Toute action est individuelle et non générale, ni *abstraite* de ses circonstances. On doit regarder ce mot ainsi employé, comme un latinisme.

ABSTRAIT, AITE, adj. [*Abstrè*, *trète*; 2^e. e moy. et bref; 3^e. e muet.] Il se dit des personnes et des choses, et suit toujours le subst. qu'il modifie: esprit *abstrait*, homme *abstrait*, qui a des abstractions: termes *abstrait*, sciences *abstraites*. Voy. **ABSTRACTION** et **ABSTRAIRE**. Voy. **ABSTRUS**.

ABSTRAIT, *Distract*. (Synon.) C'est nos propres *idées intérieures*, qui nous rendent *abstrait*; et c'est un nouvel *objet extérieur* qui nous rend *distract*. *GIR.* L'Auteur parle apparemment des distractions sensibles, et qui paraissent au dehors. Mais il y en a d'intérieures; et pour les exprimer on se sert plus communément de *distractions* que d'*abstractions*. Témoin les pensées qui distraient de l'attention à la prière. — » On est *distract*, lorsqu'on regarde un autre objet que celui qu'on nous propose, et que l'on écoute d'autres discours que ceux qu'on nous adresse: on est *abstrait*, quand on ne pense à aucun objet présent, ni à rien de ce qu'on dit. La rêverie produit des *abstractions*, et la curiosité des *distractions*. *GIR.* Synon. » *Phédon* est *abstrait*, rêveur, et il a, avec de l'esprit, l'air d'un stupide. *La Bruy.* — *Abstrait* marque une plus grande inattention que *distract*. *Bouh.* — Voy. **ABSTRUS**.

* **ABSTRAITEMENT**, adv. D'une manière abstraite. C'est un mot de *M. Necker*. » Il n'a plus qu'à les considérer *abstraitement*. Il met pour correctif, *pour ainsi dire*. — L'*Acad.* ne le met pas. Il serait utile, et il manque à la langue.

ABSTRUS, ŪSE, adj. [*Abstrus-tuze*; 2^e. lon. au 2d.; 3^e. e muet.] Qui est difficile à entendre. — *Abstrait* se dit des personnes et des choses; et appliqué aux choses, il signifie *subtil*, *métaphysique*; sciences *abstraites*, raisonnemens *abstrait*; *abstrus* ne se dit que des choses, et signifie *obscur*, *profond*, difficile à comprendre: » ce que vous dites-là est fort *abstrus*.

ABSURDE, adj. [bref, 3^e. e muet. Qui est contre

contre la raison.

Rem. 1°. On dit dans le *Dict. Gramm.* que cet adjectif se met toujours après le substantif. *Toujours*, c'est trop dire : on devait se contenter du mot *ordinairement* ; car en vers & dans la prose poétique et oratoire, il peut élégamment précéder : opinion *absurde*, *absurde* système.

* 2°. *Absurde* se dit toujours des choses, jamais des personnes. On dit : une *proposition absurde* ; mais on ne dit pas un *Auteur*, un *homme absurde*. » Ce Testament (du Cardinal de Richelieu) est l'ouvrage d'un *faussaire* aussi ignorant qu'*absurde*, dit *Voltaire*, qui s'est obstiné jusqu'à sa mort à le rejeter, malgré tant de preuves convaincantes. » Il (*Johnson*) a le même ton avec ses supérieurs, ses égaux et ses inférieurs ; et il est par conséquent *absurde* avec au moins deux de ces trois classes d'Hommes. *Milord Chesterfield*. C'est un anglicisme. — *Absurde* se dit des choses et des actions. *Rich. Port.* — L'*Acad.* le met sans *Rem.* mais elle ne donne d'exemple que des choses.

ABSURDE, *ridicule*. (Synon.) Le premier a rapport à l'opinion, l'autre aux mœurs : l'un choque la raison, l'autre le goût. » On rejette les *systèmes absurdes* ; et l'on se moque des discours et des manières *ridicules*. *Fer.*

ABSURDITÉ, s. f. [Tout bref : dern. e fer.] Ce mot se dit : 1°. du vice, du défaut de ce qui est absurde ; l'*absurdité* d'un discours. 2°. De la chose absurde : il a dit là une grande *absurdité*, c. à. d. une chose très-absurde. — Ce n'est que dans ce 2d. sens qu'on peut le mettre au pluriel. » Toutes ses prétendues démonstrations ne sont que des *absurdités*.

ABUS, s. m. [*Abu*, bref.] Mauvais usage, erreur, tromperie.

* ABUSÉ, ÉE, partic. d'*Abuser* : La Ruë en fait un *subst. masc.* » Il ne tiendra pas à vous que les *abusés* ne soient détrompés. Ce *subst.* est inconnu dans la langue.

ABUSER, v. n. [*Abuzé*, tout bref ; 3^e e fer.] User mal. Il régit l'ablat. » Il *abuse* de tout : il *en abuse*.

ABUSER est aussi actif : *abuser* les peuples, les tromper. — L'*Acad.* ne le met point : c'est sans doute un oubli ; car elle met *s'abuser*, se tromper, qui est un réciproque actif.

* *Rem.* 1°. M. *Moreau* emploie neutralement *abuser* sans régime. Les Monarques, qui

Tome I.

avoient *abusé*, furent moins absolus. Il sous-entend, de leur pouvoir. Ce n'est pas la seule phrase où cet illustre Auteur ait employé *abuser* sans régime ; mais il n'est point à imiter en cela. — M. *Necker* a dit aussi : » Il n'est ni inspection, ni contrôle, qui puisse être une caution certaine, quand le comptable veut *abuser*.

2°. Le neutre ne régit que rarement les personnes, et il est susceptible de sens peu honnêtes : il ne faut pas l'employer inconsidérément. Mde. de *Sevigné* écrit à sa Fille. » Je n'ai que des riens à vous mander : c'est *abuser* d'une Lieutenant générale, qui tient les États. Et dans une autre Lettre : » Ma Fille, j'*abuse* de vous : Voyez quels fagots je vous conte. Si c'eût été un homme, qui eût écrit sur ce ton à Mde. de *Grignan*, il eût manqué à la décence.

* ABUSEUR, s. m. Qui abuse, qui trompe. Il est dans *Richelet*. On l'employait autrefois dans le style sérieux. » Nous aurions raison de l'attribuer aux esprits *abuseurs*. Boss. Mahomet a été un grand *abuseur* de Peuples. Dans la phrase de *Bossuet*, il est employé comme adjectif. — L'*Acad.* l'admet pour le style familier.

ABUSIF, IVE, adj. [On prononce *I* dans le 1^{er}. *I* est long dans le 2d. *Abusif*, *zive*.] Qui est contraire aux règles ; usage *abusif*, procédure *abusive*. *Acad.* — Sens *abusif*, en grammaire, c'est un sens donné à un mot contre l'usage.

ABUSIVEMENT, adv. D'une manière abusive. [*Abusivement* ; 3^e lon. 4^e e muet : dans la 5^e. en a le son d'an.] Il a été décrété *abusivement*. » mot employé *abusivement*. *Acad.* Voy. ABUSIF.

ABYME, ABYMER. C'est ainsi qu'écrivit l'*Académie*. Voy. ABÎME, ABIMER.

AC final est toujours bref, soit que le c ne se prononce point, comme dans *almanach*, *tabac*, soit qu'il se prononce, comme dans *lac*, *bac*, *sac*, *tillac*. Les pluriels sont longs *almanachs*, *sacs*.

ACABIT, s. m. [*Akabi*, bref.] On dit, dans le style simple et familier, des fruits et des légumes, qu'ils sont d'un bon ou mauvais *acabit*, soit pour dire qu'ils sont de bonne ou mauvaise qualité, soit pour signifier qu'ils sont d'un bon ou mauvais débit. — Quelques-uns le disent même des viandes et des étofes. — L'*Acad.* avertit qu'on ne le dit guère que des fruits ; et ne donne à ce mot que le 1^{er}. sens.

C

Boursaut a dit *acabie* contre l'usage.
Rousseau emploie *acabit* au figure.

-- Ta plume baptise
 De noms trop doux gens de tel *acabit*,
 Ce sont trop bien marouffes, que Dieu fit.

Cela n'est bon que dans le style marotique ou comique.

ACABLEMENT, ACABLER; *Rich.* Voyez ACCABLEMENT, ACCABLER.

ACACIA, s. m. Espèce d'arbre. Suivant *Ménage* et *Th. Corneille* il ne prend point d's au pluriel. L'*Acad.* dit pourtant : plusieurs *acacias*.

ACADÉMICIEN, s. m. [*Akadé-mi-cien*; en vers *ci-en*, 3^e é fer. tout bref.] Il se dit d'un Sectateur d'une ancienne sette de Philosophes, et d'un membre d'une compagnie de gens de lettres, établie par autorité publique. Voy. ACADÉMISTE.

ACADÉMIE, s. f. [*Akadémi-e*; 3^e é fer. 4^e lon. 5^e e muet.] Ce mot a plusieurs significations. Il se dit, 1^o. d'une compagnie de gens de lettres. 2^o. Du lieu où la Noblesse apprend à monter à cheval. 3^o. D'un lieu où l'on donne publiquement à jouer. 4^o. En terme de *peinture*, d'une figure entière, dessinée d'après le modèle, et qui n'est pas destinée à entrer dans la composition d'un tableau : celles qui y sont destinées, s'appellent *études*. — Il y a aussi des *Académies* de danse, de musique.

Les Auteurs étrangers, qui écrivent en français, appellent *Académies* les Universités, et *fonctions académiques*, celles des Professeurs. On l'a dit autrefois en France. On ne le dit plus.

ACADÉMIQUE, adj. [*Akadémike*, 3^e é fer. 5^e e muet, tout bref.] Qui appartient, ou qui convient à des Académiciens. *Discours académique*.

Rem. On dit, dans le *Dict. Gramm.* que cet adjectif se place toujours après le substantif. Il fallait ajouter, *excepté en vers*, où il peut marcher devant.

Quittant le ton de la nature,
 Répandent sur tous leurs discours
 L'*Académie* enluminière. *Gresset*.

ACADÉMIQUEMENT, ad. [*Akadémike-man*, 3^e é fer. 5^e e muet; dans la 6^e. en a le son d'an.] D'une manière académique. « Traiter un sujet *académiquement*. — Il ne se prend guère en bonne part.

ACADÉMISTE, s. m. [*Akadémis-te*; 3^e é fer. 5^e e muet, tout bref.] Celui qui dans une

Académie apprend ses exercices, et sur-tout à monter à cheval. Il ne faut donc pas confondre *académiste* avec *académicien*; et c'est un avis à donner aux étrangers.

ACAGNARDER, v. a. [*Acagnardé*, mouillez le gn. dern. é fer. tout bref.] Il est du st. famil. — Acoutumer à mener une vie obscure et fainéante. « La mauvaise compagnie l'a *acagnardé*. — Il s'emploie plus ordinairement avec le pron. pers. S'*acagnarder* (avec les prép. *dans* pour les chèses, et *auprès* pour les personnes) *dans* sa terre, *auprès* d'une femme.

* ACANACÉ, ÉE, adj. ou plutôt ACANTHACÉ. [*Trev.* et l'*Acad.* mettent le 1^{er}; mais le mot suivant, *Acanthé*, prouve qu'il faut préférer le 2d.] Il se dit des plantes épineuses.

ACANTHE, s. f. [*Acante*, l'h est muette. 2^e lon. 3^e e muet.] Plante autrement appelée, *branche ursine*.

Rem. M. Clément écrit *acante*, et le fait *masc.* Ce sont deux chèses contre l'usage. « Le flexible *Acante* plié en bercéau. — Dites : la flexible *Acanthe* pliée, etc.

ACARIÂTRE, adj. [*Acari-âtre*; 4^e lon. 5^e e muet.] Il dit plus que *colère*. Il annonce quelque chose de plus minutieux, de plus pointilleux, une humeur plus habituellement aigre et criarde. « On supporte un homme *colère*, mais on n'aime pas à vivre avec une personne *acariâtre*. — Cet adjectif suit toujours le substantif.

* ACATIQUE, ou AQUATIQUE, adj. Suivant *Richelet*, l'un et l'autre se dit; mais le 1^{er}. est plus doux et plus en usage. Il veut donc qu'on prononce *akatike*. Il a tort, et pour l'orthogr. et pour la prononciation Voy. AQUATIQUE.

ACCABLANT, ANTE, ou ACABLANT, adj. [*Acablan*, blante; 2^e br. 3^e lon. 4^e e muet. M. de *Wailly* (dans le *Rich. Port.*) écrit *acâblant*, *acâbler*, avec l'acc. circ. sur l'a; mais cet a n'est long. que devant l'e muet il *acâble*; il ne faut donc mettre l'acc. circ. que là.] Qui *acâble*, qui est capable d'*acabler*. — Il suit ou précède au goût de l'orateur : affaires *acablantes*; *acablante* nouvelle; poids *acablans*; *acablant* poids ne vaudrait rien.

ACCABLÉ, ÉE, adj. ou ACABLÉ, avec un seul c. [*Acablé*, et non pas *akâblé*. Voyez ACCABLANT. Tout bref; 3^e é fer.] Abatu, surchargé. — l'*Acad.* ne le met que participé. — Il se dit, ou absolument, ou avec

la prép. *de* : soulager les peuples *acablés*; *acablés* du poids des impôts.

ACCABLEMENT, ou ACABLEMENT, s. m. [2^e. lon. 3^e. e muet; dans la 4^e. *en* a le son d'*an*; *akâbleman*.] Il a un sens passif : il signifie, non l'action d'*acabler*, mais l'état de celui qui *est acablé*. — Il se dit, ou tout seul, ou avec la prép. *de*. » Je n'ai pas de ces heures de chagrin et d'*acablement*, qui vont jusqu'à l'âme. *Voit*. » Il est dans un grand *acablement* d'affaires. — *Acablement* tout seul, ne se dit que du chagrin, de la douleur, de la maladie.

Rem. * *Acablement* ne se dit qu'au figuré. Je ne voudrais pas dire, après un tremblement de terre, comme on le lit dans *Trev*, qu'il y a eu un *acablement* général, pour dire que tout le monde a été acablé par les ruines.

ACCABLER, ou ACABLER, v. a. [*Akablé*, et non pas *akâblé*, puisque l'*a* est bref; mais devant l'*e* muet il est long : il *acâble*, et il est bon de l'écrire. Voy. ACCABLANT.] Il est plus usité au figuré qu'au propre; et au passif qu'à l'actif, pour le sens propre. » La maison est tombée, et les a tous *acablés*. » Ils ont été *acablés* sous les ruines. » Ils furent *acablés* par le nombre, par la multitude des ennemis. — Il est beau au figuré; à l'actif : le travail, les affaires l'*accablent*; au passif, il *est acablé* de dettes, de misère, de visites; au réciproque, ne vous *acablez* pas de travail; avec le v. *se laisser* : » Il *se laisse accabler* au mal, à la douleur, à la tristesse. Il régit dans cette occasion la prép. *à*, non par lui-même, mais à cause du v. *se laisser*. Hors de là, il régit l'ablatif. *Accabler* quelqu'un de reproches, d'injures, l'*acabler* de grâces, de bienfaits.

Je t'ai comblé de biens; je t'en veux *acabler*.

Corn.

» Je suis *acablé* de sommeil, d'affaires.

ACCAGNARDER. *Trev*. Voy. ACAGNARDER, avec un seul *c*.

ACCAPAREMENT, ou ACAPAREMENT, s. m. [*Akapareman*, tout bref; 4^e. e muet, 5^e. *en* a le son d'*an*.] Monopole sur les denrées. Il s'emploie sur-tout au pluriel : » la Police doit empêcher les *acaparements*.

ACCAPARER, ou ACAPARER, v. a. [*Akaparé*, 4^e. e fer. tout bref.] Faire amas de denrées pour les vendre plus cher. » Il est défendu d'*acaparer* les bleds.

* ACCAPAREUR, s. m. Monopoleur. Mot nouveau. L'*Acad.* ne le met pas : » Les ma-

nœuvres des *Acapareurs* subalternes. *Anon.* Je crois que ce mot passera.

ACCÉDER, v. n. [*Akédé*, 2^e. & 3^e. e fer. tout bref.] Entrer dans les engagements déjà contractés par les autres Puissances. Il régit le datif : » *accéder* à un traité. Il ne se dit que des Princes; et l'Ab. des Fontaines condamne justement un Auteur qui a dit, *accéder* à un parti. — * *Accéder* prend pour auxiliaire; avoir, et non pas être : » Le traité auquel la Cour de... *est accédée*. Rép. de la Holl. Dites *a accédé*.

* ACCÉLÉRANT, ANTE, adj. M. Linguet l'a employé, et probablement inventé : l'auteur *accélérateur*.

ACCÉLÉRATEUR, TRICE, adj. [*Akélérateur*, *trice*; 2^e. et 3^e. e fer. dern. e muet au 2^d.] Qui accélère (Anat.) muscles *accélérateurs* (Phys.) forces *accélétratives*. * Le Genre dit *accélétrative*.

* ACCÉLÉRATIVE. V. ACCÉLÉRATEUR.

ACCÉLÉRATION, s. m. [*Akélération*; et en vers *é-ton*; 2^e. et 3^e. e fer. tout bref.] Augmentation de vitesse; *Accélération* du mouvement. — Prompte expédition : *accélération* de l'ouvrage, des affaires.

ACCÉLÉRER, v. a. [*Akélére*, 3^e. e fer. tout bref.] 1^o. Hâter, presser, *accélérer* le travail, l'ouvrage, les affaires. — 2^o. Augmenter la vitesse, *accélérer* le mouvement.

ACCENT, s. m. [*Ak-san* : le *t* ne se prononce pas; *en* a le son d'*an*, il est long.] L'*Acad.* définit l'*accent*, une élévation plus ou moins forte de la voix sur certaines syllabes, et une manière de les prononcer plus ou moins longues ou brèves. Mais c'est confondre l'*accent* avec la *prononciation*. Leur signification est bien différente. Tous deux ont rapport au langage, mais la *prononciation* exprime le plus ou le moins d'exactitude à marquer les accens, les brèves et les longues, à supprimer ou à faire sentir les lettres qui doivent être muettes, ou se faire entendre : *accent* est une inflexion de voix et de gosier particulière aux différentes Provinces. On peut avoir une *bonne prononciation*, et un *mauvais accent*, et *vice versa*. Le peuple même, en certaines Provinces, a un joli *accent*, quoiqu'il fasse quelquefois des fautes contre les règles de la *prononciation* : dans d'autres, au contraire, les personnes les mieux élevées ont un *accent* rude et désagréable, quoiqu'elles observent ces règles très-exactement;

La mauvaise prononciation peut se corriger ; mais le mauvais accent ne se corrige jamais parfaitement. On peut donner des règles de prononciation, on ne peut pas donner des préceptes pour l'accent. Enfin, les nuances de l'accent sont plus fines et plus délicates que celles de la prononciation. FER.

ACCENT est aussi un terme poétique. » Les doux accens de sa voix : tristes accens ; accens plaintifs. Acad. Il se met toujours au pluriel.

ACCENT est encore une petite marque mise sur une voyelle, ou pour en faire connoître la prononciation, ou pour distinguer le sens d'un mot, de celui d'un autre mot, qui s'écrit de même, comme là adv. de la pronom.

Il y a en français trois sortes d'accens ; l'aigu ('), le grave (`) et le circonflexe (^) qui, réunissant les deux autres, présente la figure d'un chevron.

Le 1^{er}. l'accent aigu, se met sur tous les é fermés, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin des mots : *Élit, vérité, témérité.* — Lorsque l'e est suivi d'un z, on n'y met point l'aigu, le propre du z final étant de rendre fermé l'e qui précède. Ex. *nez, assez, vous avez, vous parlerez* — La Touche se plaignait avec raison, au commencement de ce siècle, qu'il y eût peu d'Auteurs qui fussent exacts à marquer l'é fermé. » Les uns, dit-il, ne l'accentuent jamais ; les autres le marquent en certaines syllabes et ne le font pas en d'autres, plus par coutume que par bonne raison. Il ajoute que » il est très-fâché que Mrs. de l'Académie n'aient pas fixé dans leur Dictionnaire la prononciation de l'é fermé, qui est souvent douteuse pour beaucoup de gens. Il auroit pu se plaindre aussi de Richelet, qui a eu la même négligence. — Dans la dernière Édition de son Dictionnaire, l'Académie a marqué régulièrement les accens. Et depuis l'impression de celui d'orthographe, les Imprimeurs sont plus exacts, et suppléent à la paresse, et quelquefois à l'ignorance des Auteurs. Mais ils doivent se piquer d'une exactitude encore plus grande. — Nous espérons que ce Dictionnaire y contribuera de quelque chose.

L'accent grave se met sur les é fort ouverts, suivis d'une s à la fin : *procès, succès, etc.* Il se met encore sur à, lorsqu'il est article ou préposition, pour le distinguer d'a verbe, il a ; sur là adverbe, pour le distinguer de la article ou pronom ; sur où adv. (*ubi*) pour le

distinguer de ou conjoction (*vel*).

La Touche était fort surpris qu'il n'y eût que très-peu de gens qui se servissent de l'accent grave pour marquer l'e ouvert, quoique ce dût être là son véritable usage ; les uns l'accentuant d'un aigu, les autres mettant un z après cet e, dans les mots qui viennent du latin : *accès ou accèz, procès ou procez, succès ou sucez* ; ce qui confond les signes de la prononciation, pour lesquels sont établis les accens, et induit en erreur un grand nombre de personnes. Il reproche cette méthode vicieuse d'accentuer, à Mrs. de l'Acad. qui écrivaient *très, prés, après, accès, etc.* et *procez, sucez, congrez, etc.* et il cherche vainement la différence de ces deux orthographe, toutes deux irrégulières. — Tout le monde, Auteurs, Imprimeurs, Lexicographes, et entre autres, l'Académie, s'est corrigé là-dessus.

Rem. Depuis quelque temps, on place aussi l'accent grave sur des e pénultièmes, qui ont un son moyen, et qui sont suivis d'un e muet : *nièce, remède, collège, zèle, crème, cène, père, mère, thèse, prophète, brève, etc.* — L'Acad. marque plusieurs de ces e-pénultièmes avec l'accent aigu ; mais cet e n'est pas fermé : l'accent aigu ne doit donc pas en être le signe. Il serait à souhaiter qu'on consacrat l'accent grave à cet e moyen, et qu'on réservât le circonflexe pour l'e ouvert. — Il conviendrait aussi qu'on marquât d'un accent grave la terminaison en *et*, comme l'on fait quelques Auteurs et Imprimeurs, quoiqu'en petit nombre ; *projet, regret*, et qu'on marquât du circonflexe les e ouverts : *succès, procès, etc.*

On écrit sans accent les noms terminés en *er, et, el, ec* ; *enfer, net, fiel, sec.* Ce serait un secours pour les étrangers, les jeunes gens, & les provinciaux, d'y mettre un accent, ou grave, ou circonflexe, suivant que l'e est moyen ou ouvert. Les terminaisons des noms en *er* en auraient plus besoin encore que les autres, pour ne pas les confondre avec les verbes terminés de même, où l'e est fermé.

L'accent grave serait aussi utile pour marquer l'e moyen, exprimé par des consonnes redoublées devant l'e muet ; et au lieu d'écrire *belle, immortelle, musette, trompette*, on devrait mettre avec l'accent, *bèle, immortèle, musète, trompète*, comme quelques-uns le faisaient autrefois, au dire de La Touc. Ce serait le moyen de simplifier l'orthographe, et de la mettre à portée du grand nombre.

Enfin, l'accent circonflexe ne se doit mettre que sur les voyelles longues, tant au milieu qu'à la fin des mots. Il marque ordinairement le retranchement d'une lettre employée dans l'ancienne orthographe: *âge, tête, gîte, tantôt*, etc. qui s'écrivaient autrefois *aage, teste, giste, tantost*, etc.

On met aussi l'acc. circ. sur la 3^e. pers. sing. de l'imparfait du subjonctif: qu'il *allât*, qu'il *vît*, qu'il *fût*, qu'il *eût*. Outre que la syllabe est longue, cet accent distingue ce temps du préterit de l'indicatif où elle est brève. *j'allas, je vis, je fus, j'eus*; ou des participes *vu, reçu*, où plusieurs mettent mal-à-propos l'accent, sous prétexte qu'il remplace une voyelle retranchée; *veu, reçu*; etc.

Rem. Il serait à souhaiter qu'on marquât du circonflexe les syllabes longues, *barbâre, colêre, empiêre, aurbre, lectûre; emphâse, thêse, surprîse, chôse, mûse, ôser*, etc. Cet accent ne choquerait pas les yeux: ce ne serait pas un nouveau caractère introduit dans la langue; & l'on aurait par ce moyen une prosodie abrégée; tout le monde étant averti qu'il n'y a de syllabes longues que celles qui seraient marquées de cet accent. J'avais eu cette pensée avant de la voir dans *La Touche*. Si cet usage utile s'établit, nous lui laisserons, si l'on veut, la petite gloire de cette invention.

ACCENTUER, v. a. et n. [*Ak-santu-é*, 2^e. lon. 4^e. é fer.] Mettre des accens sur des voyelles. L'*Acad.* ne le marque qu'*actif*, et ne donne d'exemple que du *neutre*: » Il ne sait pas *accentuer*. Il se dit aussi *activement*. » Autrefois on n'*accentuait* pas les *e* ou on les *accentuait* fort mal. Voy. au mot ACCENT des remarques intéressantes.

ACCEPTABLE, adj. [*Akceptable*, 2^e. é moy. 3^e. douteuse. 4^e. e muet.] Qu'on peut, qu'on doit accepter. » Ces offres sont *acceptables*. Il se dit plus ordinairement avec la négative: ces conditions *ne sont pas acceptables*.

ACCEPTATION, s. f. [*Aksèpta-cion*, tout bref.] Action par laquelle on accepte. Il régit la prép. *de*. *Acceptation* d'une donation, d'une lettre de change. Voy. ACCEPTER.

ACCEPTER, v. a. [*Ak-sèpté*, 2^e. é moy. 3^e. é fer. tout bref.] Agréer ce qui nous est offert. Il a, outre le régime direct (l'accusatif,) la préposition *de* pour 2^d. régime: » *J'accepte volontiers ce don de votre main.*

— L'*Acad.* ne met pas d'exemple de ce 2^d. régime, mais il est bon.

J'en accepte l'augûre; je souhaite que la chose arrive, comme on me le fait espérer. Cette phrase est de tous les stiles.

ACCEPTER un défi, s'engager à faire une chose dont on nous a défiés. — *Accepter* une lettre de change, la souscrire et promettre de la payer à son échéance.

ACCEPTATION, s. f. [*Akcep-cion*, et envers *ci-on*, 2^e. é moy. Tout bref.] Sorte de préférence. Il n'a d'usage que dans cette phrase, *acceptation de personnes*; c. à d. égard qu'on a pour les uns plutôt que pour les autres. Cette expression est tirée de l'*Ecriture*. Quelques-uns ont voulu introduire *accepteur* dans le même sens, mais ça été sans succès. *Richelet*.

On dit *faire* et non pas *avoir acceptation*, comme a dit *Bourdalouë*: » le Dieu d'Israël *n'avait acceptation de personne*. Remarquez de plus, *personne* au singulier; contre l'usage et l'esprit de l'expression, qui exige le pluriel.

ACCEPTION, (Grammaire) Le sens dans lequel un mot se prend. » Ce mot a plusieurs *acceptions*; dans son *acception* naturelle il signifie, etc.

ACCÈS, ou mieux ACCÈS, s. m. [*Akçé*, l'é est fort ouvert; il seroit bon de le marquer d'un acc. circ. Il est long.] Abord. Place de difficile *accès*; l'*accès* en est aisé. Il n'est usité que dans des phrases semblables. — Pour les personnes on dit, *avoir accès auprès de quelqu'un*, *avoir la facilité de lui parler*; *avoir un libre accès*, etc. » cet homme *est de difficile accès*. Voy. ABORD. — *Accès* se dit aussi de la fièvre; mais dit-on *fièvre d'accès*, ou *par accès*, ou *accès de fièvre*: *M. Tissot* dit le 1^{er}. , que je crois qu'il avoit ouï dire à Montpellier. Le dernier m'a toujours paru le seul bon; et c'est le seul que l'*Académie* admette; le 2^e. est tout au moins douteux. — *Accès* se dit aussi tout seul; » il en a été quitte pour un *accès*: l'*accès* lui a pris à deux heures, etc.

ACCÈS, se dit encore au figuré; *Accès de dévotion*, *de libéralité*.

ACCESSIBLE, adj. [*Akçè-cible*, 2^e. é moy. 4^e. e muet, tout bref.] Qui peut être abordé, dont on peut approcher. Il se dit des lieux et des personnes. » Cette place n'est pas *accessible*; elle est *accessible* par un tel

endroit. — Quand on parle des personnes, ou il se dit sans régime ; cet homme est *accessible* à toute heure ; ou il régit la prép. à : » il est *accessible* à tout le monde. » L'affabilité ne seroit plus qu'une dérision pour les malheureux, si elle ne nous rendoit plus *accessibles* à leurs plaintes, que pour nous rendre plus insensibles à leurs peines. *Massillon*.

On dit dans le *Dict. Gramm.* que *accessible* suit toujours le substantif ; on a voulu dire dans le discours ordinaire, mais en vers il peut précéder. — L'*accessible bonté*, qui lui gagne les cœurs.

ACCESSOIRE, adj. m. et f. et s. m. [*Akce-soâ-re*, 2^e. e moy. 3^e. long. 4^e. e muet.] Qui suit ou accompagne le principal. Idée *accessoire*. — s. m. L'*accessoire* doit suivre le principal.

ACCIDENT, s. m. [*akcidan*, 2^e. brève, 3^e. long. en a le son d'an.] Événement fortuit. Il se prend toujours en mal, à moins qu'il ne soit déterminé par quelque épithète. » Quel *accident* ! c. à. d. quel malheur ! *Accident* imprévu, inopiné. Étrange *accident* ! ô l'heureux *accident* ! favorable *accident*.

Par *accident*, par malheur ou par hasard.

ACCIDENTEL, TELLE, adj. [*Aksidantel, tèle*, 3^e. long. 4^e. e moy. 5^e. e muet.] Qui n'est que par accident dans un objet. » La blancheur est *accidentelle* à la cire.

ACCIDENTELLEMENT, adv. [*Aksidantèleman* ; 3^e. et dern. long. en a le son d'an ; 4^e. e moy. 5^e. e muet.] Par accident. (terme de Philos.) La blancheur, la rondeur ne sont qu'*accidentellement* dans la cire. — On le dit aussi dans le discours ordinaire ; » je ne suis ici qu'*accidentellement* : par hasard, en passant. L'*Acad.* ne le met pas en ce sens ; c'est un oubli.

ACCLAMATEUR, s. m. (Néologisme.) L'ouvrage entraîne la foule des *acclamateurs*. *Merc.* L'Auteur a mis le mot en italique. — Ce mot seroit utile, et vaudroit mieux que celui d'*Aplaudisseur*, que l'usage n'a pas adopté.

ACCLAMATION, ou ACLAMATION, s. f. [*Aklama-cion*, en vers, cî-on, tout bref.] Cri, qui marque la joie ou l'estime. » A son arrivée, il se fit une *acclamation* générale. Il fut reçu avec de grandes *acclamations*. Il se dit ordinairement au pluriel. *Faire des acclamations* à . . . Le Sénat

faisoit des acclamations aux Empereurs.

— » Il se retira aux *acclamations* de tout le peuple. *M. Targe*. Cette dernière phrase n'est pas aussi sûre que les autres.

ACCLIMATÉ, ÉE, adj. Accoutumé au climat. Mot nouveau, employé par *Raynal* et un autre.

ACCUEILLIR. C'est ainsi qu'écrivit *M. de Wailly*, et il paraît en effet que cette orthographe seroit plus conforme à la prononciation, mais elle n'a pas encore le sceau de l'usage. Voyez ACCUEILLIR.

ACCOINTANCE, s. f. Habitude, familiarité, vieux mot, qui se soutient encore dans le style familier. — Mais *Acointer*, *s'acointer* pour hanter, fréquenter, est entièrement hors d'usage. * » Vous vous êtes *acointé* d'un mal-honnête homme. *Richelet*.

ACCOLADE, s. f. [*Akolade*, tout bref, 4^e. e muet.] Embrassement, (style familier et badin.) Ils firent de grandes *acolades*.

ACCOLER, v. a. [*Akolé*, 3^e. e fer. tout bref.] Dans le sens d'*embrasser*, il ne se dit qu'en plaisantant. Il me vint *acoler* ; et ainsi *s'acoler* : » ils *s'acolèrent* avec grande amitié.

ACCOMMODABLE, adj. [*Akomodable* : 4^e. e dout.] Qui se peut acomoder. On ne le dit qu'en matière de différend, de procès. On ne dit point qu'une perruque, qu'une chaise est *acomodable*, pour dire qu'on peut l'*acomoder*..

ACCOMODAGE, s. m. [*Akomodaje* ; pénult. dout.] Travail et salaire de celui qui acomode. Il ne se dit que des cuisiniers et des perruquiers. Il faut payer l'*acomodage* de ces viandes. Tant pour l'*acomodage* de la perruque de M^r. pendant un an.

ACCOMMODANT, ANTE, adj. [*Akomodan, dante*, 3^e. long. le reste bref.] Complaisant, d'un commerce aisé. Homme *acomodant*. Humeur, personne *acomodante*.

ACCOMODÉ, ÉE, adj. [*Akomodé, ée*, 4^e. e fer. long. au fém.] Ajusté, propre, en ordre. *Rich. Port.* L'*Acad.* ne le met point en ce sens.

* ACCOMODÉ, Riche, à son aise. *Trev. Rich. Port.* — *La Touche* dit que cet adjectif se dit quelquefois pour *riche*, mais seulement dans le style familier. Il ajoute qu'on dit par opposition, c'est un homme *incomodé*, mais qu'alors il faut ajouter, dans ses affaires. — L'*Acad.* met celui-ci ; mais elle ne met pas *acomodé* tout seul pour :

à son aise : elle ne parle que d'homme *mal accomodé*, ou *peu accomodé* des biens de la fortune. — * Il en est qui, au lieu d'*acomodé*, disent *commode*, qui est encore plus mauvais, *il est commode*, il est à son aise. C'est un gasconisme, un provençalisme.

ACCOMMODEMENT, s. m. *Akomodemman*. dern. long. en a le son d'*an*. pénult. e muet.] Au propre il est peu usité, quoiqu'en disent le *Dict. de Trev.* le *Rich. Port.* et la *Touche*. On ne l'emploie guère pour signifier l'action d'*acomoder*. L'*Acad.* ne met que cet exemple ; » je louerai votre maison, si vous y voulez faire quelques *accommodemens*. — On ne dit donc point l'*acomodement* d'une chaise, d'une table, d'une chambre, etc. — Au figuré il est plus en usage, et il signifie *réconciliation*, *acord*. (*S'entremettre d'accommodement*. — *Accommodement* à l'amiable. Un méchant *accommodement* vaut mieux que le meilleur procès,) mais il n'est pas bon pour signifier *commodité*, ou *intérêt* ; (c'est pour moi un *accommodement*, c. à d. cela m'*acommode*, Bouh. L. T.

ACCOMMODER, v. a. [*Akomodé*, dern. é fer. tout bref.] Ce verbe a plusieurs sens. 1°. *Procurer de la commodité* ; » cette pièce de terre *l'acommode* : cela ne m'*acommode pas*. — 2°. *Aprêter les viandes*. Il se dit ou neutralement ; *acommoder à manger* ; ou activement : » il *acommode* fort bien le poisson. 3°. En parlant des affaires et des personnes, les *terminer*, les *accorder* : » Il faut *acommoder* ce procès ; ils étaient prêts à se battre, on les a *acommodés*. — 4°. *Conformer avec à* pour 2^e régime. » *Accommoder* son goût, son humeur à ce qui plaît aux autres. » Que de gens *acommodent* la Religion à leurs intérêts !

S'ACCOMMODER, sans régime, a deux sens, prendre ses commodités ; » il sait *s'acommoder* ; — et *s'accorder* après s'être brouillés ; » ils *se sont accomodés*. — Avec de pour régime, *se servir de* ; tirer parti de ; il *s'acommode de* tout ; — *se conformer à* . . . » la famille des Cornéliens étoit presque la seule, qui ne *se fût pas accomodée* à l'usage de brûler les corps. *Journ. Gén. de Fr.*

A ses projets, au temps, aux lieux il *s'acommode*.
Du Rênél.

ACCOMPAGNATEUR, ou ACOMPAGNATEUR, s. m. [*Acon-pagna-teur*. 2^e long.

mouillez le gn.] Qui accompagne la voix avec un instrument. — Comme rarement les femmes accompagnent les autres, on n'a pas dit encore *accompagnatrice*.

ACCOMPAGNEMENT, s. m. [*Akonpagneman* : 2^e long. mouillez le gn. 4^e e muet ; 5^e en avec le son d'*an*.] Action d'*accompagner*. Son usage est borné en ce sens ; l'*accompagnement* du corps à la sépulture ; l'*accompagnement* d'un Ambassadeur, etc. — 2°. Accords des instrumens dont on accompagne la voix. Apprendre l'*acompannement* ; bon, mauvais *acompannement*. — 3°. Ce qui sert de suite ; » cette chambre manque des *acompannements* nécessaires.

ACCOMPAGNER, v. a. [*Akonpagné* ; 2^e long. mouillez le gn, 4, e fer.]

ACCOMPAGNER a plusieurs sens. Aller de compagnie, je vous *acompannerai*. — Suivre par honneur. — Conduire par civilité. — Escorter. Il se dit en tous ces sens avec le seul régime direct. (l'accusat.) — Avec de pour 2^e régime ; joindre, ajouter une chose à une autre ; *acompanner* un bienfait de manières obligeantes ; il *acompanna ses* reproches de menaces.

ACCOMPAGNER, (terme de musique.) V. *Accompanateur* et *Accompanement*.

ACCOMPLI, IÊ, ou ACOMPLI, IÊ, adj. [2^e long. 3^e long. au fém. *Akonplî-e*.] Achevé, fini. — Excellent, parfait. — Il marche toujours après le subst. » Homme *acompli*, Femme *acomplie*.

ACCOMPLIR, v. a. [*Akonpli*, 2^e lon.] Il a divers sens. — 1°. Achever, *acomplir* le temps de son bail, de ses engagements. — 2°. Effectuer ; *acomplir* sa promesse. — 3°. Exécuter, *acomplir* la loi, *acomplir* ses obligations, faire ce qu'elles nous ordonnent.

S'ACCOMPLIR, ne s'emploie qu'au 2^e sens ; les Prophéties *se sont accomplies*. Le traité n'a pu *s'acomplir*.

ACCOMPLISSEMENT, ou ACOMPLISSEMENT, s. m. [*Akonpliceman*, 2^e long. 4^e e muet, 5^e en a le son d'*an*.] Achevement, exécution entière. Il ne se dit pas tout seul, mais avec la prép. *de*, ou les pron. possessifs ; l'*acomplissement* de la Loi de Dieu ; de tous vos desirs. » Voyez un heureux, et quelle sérénité l'*acomplissement* de ses desseins répand sur son visage. *La Bruy.* » Vos souhaits, vos prédictions ont eu leur *acomplissement*. Il ne se met jamais au plu-

riel, même quand on parle de plusieurs choses ou de plusieurs personnes. On ne doit jamais dire *les accomplissemens, leurs accom- plissemens*.

ACCOQUINANT, ACCOQUINER. Voy. ACOQUINANT, ACOQUINER. L'Acad. les écrit avec un seul *c*; et nous l'imitons volontiers. Et que ne peut-on faire main-basse sur toutes ces lettres doubles, inutiles et embarrassantes!

ACCORD, ou ACORD, s. m. [*Acor*, bref, le *d*. ne se pron. pas.] Convention; faire un accord. — Union; ils vivent dans un accord parfait. — Consonance de deux sons. *Acords* harmonieux.

Mettre d'Acord, Acorder: on les a mis d'acord. — Etre d'acord (sans rég.) Etre convenus, être unis; ils sont d'accord. — Etre d'accord avec. — Tomber ou demeurer d'acord de; je suis d'acord avec lui; il tombe ou demeure d'acord de cela.

D'Acord, interj. *Dacord!* c. à. d. j'y consens, je l'avoue.

ACCORDAILLES, s. f. pl. [*Akordâ-glie*, mouillez le *gn.*, dern. *e* muet, 3e. longue.] Cérémonie qui se fait pour la signature d'un contrat de mariage ou des articles. — Il est populaire. Acad.

ACORDER, ou ACORDER, v. act. [*Akordé*, bref, 3e. *e* fer.] Il a plusieurs sens. 1°. Mettre d'acord; On vient de les acorder. 2°. Concilier; *Acordez ces deux textes.* 3°. Mettre des instrumens à l'unisson. 4°. Concéder: *Acordez lui cette grace.* 5°. Reconaitre pour vrai. *J'acorde le principe; je nie la conséquence.*

S'acorder, *s'acomoder*, se mettre d'acord, convenir; ou sans régime: ils se sont acordés, ou avec à devant les noms et les verbes; il s'est acordé à cet arrangement, à me payer cette somme, mais il demande du temps. — Avoir de la convenance; ces deux couleurs s'acordent; ma santé s'acorde avec ce climat; sa voix s'acorde bien avec la mienne, mon humeur avec la vôtre, etc.

Rem. 1°. *Acorder*, comme *avouer*, *croire*, etc. régit que avec l'indicatif, si la phrase est affirmative, et avec le subjonctif, si elle est négative: *J'acorde que cela est: je n'acorde pas que cela soit.* — Ils avoient que les mystères sont au-dessus de la raison: mais ils n'acordent pas qu'ils lui sont, (soient) contraires. *Leibnitz.*

2°. ACORDER a pour régime ordinaire l'accusatif et la prép. avec.

Il ne m'est pas permis d'acorder dans mon cœur les droits de la nature avec ceux de l'honneur. *Crébillon.* Faut-il donc que l'esprit ne puisse s'acorder avec le jugement qui doit le seconder.

Il régit quelquefois la prép. de avec l'infinif. » Les Dieux ne lui ont pas accordé de revoir sa patrie. *Télémaque.* On sous-entend le bonheur, le plaisir, etc. C'est une ellipse, mais ce régime et ce sous-entendu ne réussiraient pas toujours. — Voy. CONCILIER.

3°. S'ACORDER régit avec pour les personnes, et sur pour les choses. *La Touche* reprend *Pascal* de lui avoir fait régir la prép. de: » ils se sont avisés de s'acorder de ce terme de prochain. Il falloit dire, de s'acorder sur ce terme, ou de s'acomoder de ce terme. L. T.

ACCORT, ORTE, adj. Il paraît vieux; L'Acad. le met sans rem. — Civil, complaisant. — Il avait un autre sens que L'Acad. ne met pas; *Adroit*, habile à trouver promptement des expédiens. *Trev.*

* ACCORTEMENT, ACCORTISE. Ils datent du temps de *Pasquier*, mais ils ont bientôt péri. *Acort* a duré plus long-tems; et suivant L'Acad. il dure encore. Elle le met sans le désapprouver.

ACCOSTABLE, adj. [*Akostable*, 3° *e* dout.] Il y a plus de cinquante ans que ce mot commençait à vieillir. On peut tout au plus s'en servir en conversation et avec la négative; cet homme n'est pas accostable. — Il est familier, dit L'Acad.

ACCOSTER, v. a. [*Akoste*, 3° *e* fer, tout bref.] Il est actif: *acoster quelqu'un*, l'aborder: et réc. *s'acoster de quelqu'un*, s'approcher de lui pour lui parler. Famil.

ACCOTTER, v. a. ACCOTTOIR, s. m. [Voilà deux *c* et deux *t* bien inutiles, et même embarrassans; *Akoté*, *Ako-toar*, 3° *e* fer. au 1°. elle est dout. au 2d.] Apuyer, apui. *Acoter sa tête*, *s'acoter sur une chaise.*

L'Acotoir sert à s'apuyer de côté, et l'acoudoir à s'apuyer en avant. *Rich. Port.*

ACCOUCHÉE, s. f. [*Akou-ché-e*; 3° *e* fer. et long.] Femme qui est en couche.

ACCOUCHEMENT, s. m. [3° *e* muet, 4° lon. en a le son d'an, lon.] Enfantement. heureux *acouchement*. *Acouchement difficile.*

ACCOUCHER, ou ACOUCHER, v. a. et n. [*A-kou-ché*, tout bref, 3° *e* fer.] Actif. Aider à enfanter: alors il prend l'auxil. avoir.

Ce Chirurgien *a accouché* Mde. de... neutre. Mettre un enfant au monde ; alors il prend l'auxil. *être* ; elle *est accouchée* d'une fille. Il prend cet auxil. même quand il est sans régime. » Les coupables ôsent nier qu'elle *soit accouchée*. (Causss célèbres.) — Dans certaine Province on emploie le *recip.* au lieu du neutre. On dit : cette Dame *s'est accouchée*, au lieu de *est accouchée*. Dans le *Dict. Gramm.* On dit : *elle a accouché* ; c'est une autre faute, moins grossière, mais qu'il faut corriger.

ACOUCHER se dit aussi au figuré ; mais dans le style badin ou critique. » L'âge d'or est revenu parmi nous : nous *acouchons* sans douleur : notre prose coule doucement, et nos jeunes Poètes font des vers de sang froid. *Coyer.* » Il *est accouché* d'une belle pensée.

* ACCOUCHES, s. f. pl. On le dit sur les bords de la Garone, au lieu de *couches*. » Fausses *accouches* : ses premières *accouches*. C'est un gasconisme barbare. *Desgr.*

ACCOUCHEUR, s. m. Celui dont la profession est d'accoucher les femmes. [*A-kou-cheur*, trois syll. brèves.] Il est bon *accoucheur* ; il est l'*accoucheur* de Mde. . .

ACCOUCHEÛSE, s. f. [*A-kou-cheû-ze*, 3^e lon. 4^e e muet.] On dit plus communément *Sage-Femme*. Voy. ACCOUCHEUR.

ACCOUDER, ou ACOUDER (s') v. réc. [*A-kou-dé* ; 3^e é fer.] Il ne se dit qu'avec le pron. et la prép. *sur* : *s'accouder sur* une table, *sur* une balustrade, etc.

ACCOUDOIR, s. m. [*A-kou-doar* ; 3^e dout.] Ce qui est fait pour s'y accouder. *Avoir un accouoir sous les bras* ; *avoir les bras sur un accouoir*. Voy. ACCOTTOIR.

ACCOUPLEMENT ou ACOUPLEMENT, s. m. [*A-kou-ple-man* ; 3^e e muet, 4^e en a le son d'an.] Assemblage. Il ne se dit que des animaux.

REM. La *Touche* dit que ce terme, dans le sens de *Mariage*, ne se dit guère qu'en poésie, et qu'on le joint d'ordinaire à quelque épithète qui le relève. — *Accouplement fatal*, et des Dieux détesté.

Je crois qu'on serait plus délicat aujourd'hui, et qu'aucune épithète ne pourrait le faire passer. Le temps n'est plus où l'on pouvait dire come *Malherbe*.

-- Tu menois le blond hyménée,
Qui devoit solemnellement,
De ce fatal *accouplement*,
Célébrer l'heureuse journée.

On ne le dit plus que des animaux.

Tome I.

ACCOUPLER, ou ACOUPLER, v. a. [*A-kou-plé* ; 3^e é fer. tout bref.] Joindre deux choses ensemble. On dit de deux personnes, qui sont mal associées ; c'est vouloir *accoupler le loup et la brebis*. — *Accoupler des bœufs*, les mettre ensemble sous le joug. — C'est aussi, en parlant des animaux, apairer le mâle avec la femelle. On dit, en ce sens, *s'accoupler*.

ACCOURCIR, v. n. [*A-kour-ci*, bref.] Rendre court ; *Accourcir une robe*, un manteau, un bâton, etc. — *S'accourcir*, devenir court ; les jours commencent à *s'accourcir*. * — Les Gascons disent : à *accourcir*.

ACCOURCISSEMENT, s. m. [*Accourcissement* ; 4^e e muet, 5^e en a le son d'an.] Il ne se dit guère que du chemis et des jours. On ne dit point, l'*accourcissement* d'une robe, etc. Ce mot a le sens passif, et se dit de ce qui est *accourci*.

ACCOURIR ou ACOURIR, v. n. [*A-kou-ri* ; tout bref.] Il prend aux temps composés l'auxil. *avoir* ou *être* ; j'ai *acouru*, ou je suis *acouru*. Voy. COURIR. Il régit le datif. Il *acourt* à la Ville ; il y *acourut*. *Accourir à l'immortalité par la vertu*. *Rich. Port.* — *Courir* vaudrait mieux là, ce me semble.

* Rem. M^e. de B. (H. d'Angl.) lui fait régit l'infinitif sans prép. » Alfred... *acourut défendre* son peuple. Harold se hâta d'*acourir protéger* ses sujets. — Ce régime est inusité. Il faut dire, *acourut promptement pour défendre* ; se hâta d'*acourir pour protéger*, etc.

ACCOURU, ÛE, partic. pass. d'*Accourir*. [*A-kou-ru*, *rû-e* ; 3^e lon. au 2d.] *Bossuet* l'emploie adjectivement : » *Athalie acourue au bruit*... fut arrachée de l'enclos du Temple. *Etant acourue* serait plus régulier. Il est peu de participes, parmi les verbes neutres, qui puissent être ainsi employés adjectivement.

Voy. PARTICIPE. II. n^o. 4^o.

ACCOUTREMENT, s. m. ACOUTRER, v. a. Parer d'habits. [*A-kou-tre-man*, *Akou-tré*, 3^e e muet au 1^{er}. é fer. au 2d.] Ces deux mots sont vieux, et l'on ne s'en sert qu'en riant, même dans le style familier. Et ils ne sont propres que de la Fable, de la Comédie, du satirique burlesque. —

Là, considérant sa figure ;

Son *acoutrement*, son allure ;

En vérité, disoit le Damoiseau ;

Je ne suis pas surpris si le monde m'admire.

L'Ab. *Reyre*.

On dit aussi *s'accoutrer*. » Comment vous

D

êtes-vous acoutrés ? » On l'a acoutré plaisamment.

ACCOUTUMANCE, s. f. [*A-kou-tumance*; 4^e lon. 5^e e muet.] Habitude. — Ce mot vieillissait déjà du temps de *Vaugelas*: il avait ensuite repris faveur, au dire du P. *Bouhours*, et tous les bons Écrivains s'en servaient. Il est encore devenu vieux, et c'est dommage. Ce mot exprime une idée, qui revient souvent, et nous n'avons pas de terme dans la langue qui le remplace parfaitement. *Coutume*, *habitude* ne peuvent le suppléer, et n'ont pas tout-à-fait le même sens. Ces deux mots marquent une habitude formée, et *acoutumance* exprime les actes qui la forment. « Un esprit abatu, et comme dompté par l'*acoutumance* au joug, n'oseroit plus s'enhardir à rien. *Boileau*, Trad. de *Longin*. » La capacité de l'esprit s'étend ou se resserre par l'*acoutumance*. Art de Penser.

Le premier qui vit un chameau

S'enfuit à cet objet nouveau :

Le second approcha, le troisième osa faire

Un licou pour le dromadaire :

L'*acoutumance* ainsi nous rend tout familier.

La Font.

Dans ces occasions, *coutume* ne conviendrait pas, et *habitude* n'irait pas si bien. — L'*Acad.* dans une Édit. de son Dict. dit que ce mot n'est guère en usage que dans le style familier. Dans la dern. Édit elle dit qu'il vieillit. Encore une fois, c'est dommage.

ACCOUTUMÉ, ÉE, adj. verb. [*A-kou-tumé, mé-e*, 4^e e fer. long au 2d.] Il ne se dit point des personnes. « Les *Orateurs acoutumés* éclatèrent, les uns en plaintes, les autres en reproches. *Linguet*. — L'*Acad.* ne met que, à sa manière acoutumée.

ACOUTUMÉ régit la prép. à (le datif.) *Acoutumé* à la fatigue. Voy. **ACCOUTUMER**.

ACCOUTUMÉE (à l') adv. [*A-kou-tumée*; 4^e lon. e fer. 5^e e muet.] À l'ordinaire, st. famil.

ACCOUTUMER ou **ACOUTUMER**, v. a. [*A-kou-tumé*; 4^e e fer. tout bref.] Faire prendre une coutume. Il est aussi passif et réciproque, et il régit la prép. à, devant les noms et les verbes : on l'a acoutumé, il s'est acoutumé, il est acoutumé à la fatigue, à travailler long temps sans peine. — Neutre, il prend l'auxil. avoir, et il régit de devant les verbes : « Il a acoutumé de faire ses quatre repas.

Rem. 1^o. On dit également bien avoir acoutumé et avoir coutume de faire quelque chose;

mais le 2d. ne se dit que des personnes; et quand il s'agit des choses, il faut se servir d'avoir acoutumé. *BOUH.* « Ces arbres avoient acoutumé de donner beaucoup de fruits. » L'*Autonne a acoutumé d'être* pluvieuse. Voyez **COUTUME**, n^o. 1^o.

2^o. *La Touche* prétend qu'être acoutumé régit assez indifféremment de ou à. Il se trompe; car le sens n'est pas le même avec les deux régimes : avec à, il signifie une habitude, ou volontaire, ou à laquelle la volonté a quelque part. « Je suis acoutumé à travailler, à souffrir; on sous-entend pour le dernier, avec patience; mais avec de, il ne marque qu'une habitude forcée : » il est acoutumé à être malade.

* 3^o. Avoir acoutumé veut de, quand il est neutre : il a acoutumé de dîner à midi; et il veut à, quand il est actif ou réciproque. On en a vu des exemples plus haut. Ainsi *Th. Corneille* a blâmé avec raison *Voiture*, d'avoir dit : « Il vous importe de vous acoutumer de haïr l'injustice. Il fallait dire, à haïr.

ACCOUVÉ, ÉE, adj. Qui garde le coin du feu. [*A-kou-vé, vé-e*; 3^e e fer. long au 2d.] L'*Acad.* le met sans remarque. Il ne peut être que du stile familier.

ACCRAVANTER, v. a. [*Akravanté*; 3^e lon. 4^e e fer.] Acabler, écraser. Il est vieux.

ACCREDITÉ, ÉE, adj. [*Akrédité, ée*; 4^e lon. au 2d.] Qui a du crédit, qui est estimé, qui a de l'autorité. L'*Acad.* ne le met que participe.

Il suit toujours le substantif; savant acré-dité, erreur acré-ditée. Voy. **ACHALANDÉ**.

ACCREDITER, ou **ACREDITER**, v. a. [*Akrédité*, tout bref. 2^e et 4^e e fer.] Il se dit au propre des personnes et des choses : sa bonne foi l'a acré-dité; il ne peut venir à bout d'acré-diter sa marchandise. — Au figuré, il ne se dit que des choses : acré-diter une nouvelle, une calomnie; lui donner cours, l'autoriser.

ACCROC ou **ACROC**, s. m. [*Akrok*, bref; le c final se prononce.] 1^o. Déchirûre que fait ce qui accroche. « Il y a un grand acroc à votre robe. — 2^o. Il se dit aussi de la chose qui accroche. « J'ai rencontré un acroc qui a déchiré mon habit. — 3^o. Au figuré, obstacle, difficulté. « Il est survenu un acroc à cette affaire. — En ce sens il n'est que du stile familier; l'*Acad.* le met sans remarque.

ACCROCHE ou **ACROCHE**, s. f. [*Akro-*

che, bref; 3^e e muet.] Difficulté, embarras, retardement dans une affaire. Il n'est que du discours familier, et il est moins usité qu'*acroc*. Voy. ACCROC, n^o. 3^o.

*ACCROCHEMENT ou ACROCHEMENT, s. m. [*Akrocheman*; 3^e e muet, 4^e lon. en a le son d'an.] Il est peu usité. L'*Acad.* ne le met pas. On le dit en Physique: » l'*accrochement des atômes. Le Gendre.*

ACCROCHER ou ACROCHER, v. a. [*A-croché*; 3^e e fer. tout bref.] Attacher à un crochet. *Acrocher* sa montre à un clou à crochet. — Il signifie aussi atraper par adresse. — Retarder, mettre obstacle. Voyez ACCROC, n^o. 3^o.

S'ACCROCHER, v. réc. Sa robe s'est accrochée. — *Acrocher* ne se dit que dans le propre; s'*accrocher* avec le régime du datif (.) se dit dans le propre et dans le figuré: mon habit s'est accroché à des ronces: » on s'*accroche* à tout pour défendre une mauvaise cause. Il s'est accroché à ce Grand: il ne sait où s'*accrocher*.

ACCROIRE ou ACROIRE, v. n. [Dans le Dict. Gramm. on met *Acrère* ou *Acroère*, 2^e lon. 3^e e muet. M. de Wailly (*Rich. Port*) ne met que *Acroire*. Le 1^{er}. pourtant peut se dire en conversation; mais l'autre seul est bon dans le discours soutenu.] *Acroire* ne se dit qu'avec *faire*, et toujours à l'infinif. Avec cette association, il est actif, et a pour 2d. régime le datif: il lui a fait croire cette Fable. — Le P. Rapin et Mr. Le Gendre font d'*acroire* deux mots, et disent: *faire à croire*. Le 1^{er}. parlant d'Homère et de Virgile, dit que: » ce sont de forts honêtes gens, qui ne s'en faisoient pas à croire. L'autre dit d'Eric, Roi de Suède, nommé *Chapeau venteux*: qu'il faisoit à croire que les vents souffloient de tous les côtés vers lesquels il tournoit son chapeau. Cette manière d'écrire est contre l'usage. — On voit par le dernier exemple, que *faire croire* régit que et l'indicatif.

Rem. *Faire croire*, *faire croire*. Tout le monde convient avec *Vaugelas*, que la 1^{re}. expression se dit toujours des choses fausses; mais *La Touche* a raison de ne pas convenir que la 2^d. ne se dise que des choses véritables; et il croit que *faire croire* se dit indifféremment de ce qui est faux, comme de ce qui est vrai.

Avec en, *faire croire* est neutre, et n'a que le régime du datif. » Ce n'est pas un

homme à qui l'on puisse en faire croire.

S'en faire croire, se dit d'un homme vain et présomptueux. » Il a du mérite; mais il s'en fait croire.

ACCROISSEMENT ou ACROISSEMENT, s. m. [*Akroâceman*; 2^e lon. 3^e e muet. Pour la prononciation de l'oi, Voy. ACCROÏTRE.] Augmentation, agrandissement. — Au fig. augmentation de fortune, d'avantage.

ACCROÏTRE ou ACROÏTRE, v. a. et n. Dans le Dict. Gramm. on met *acrêtre*, et *a-kroâtre*; 2^e lon. 3^e e muet. M. de Wailly (*Rich. Port.*) ne met qu'*Acroître*. Voyez ACCROIRE. — *Brebeuf* le fait rimer avec *conôître*, et *Crebillon* avec *naître*.

Le bruit de mes travaux vous le fera conôître;
Vous résoudre à les voir, ce seroit les acroître.
Bréb.

Crebillon fait dire à *Idoménée*, parlant de son amour.

Si, depuis mes malheurs, je ne l'ai pas vu naître,
Malgré mes maux, du moins, je le sens bien s'acroître.

Rem. M. de Wailly dit que *acroître* (sans doute quand il est neutre et sans régime) prend indifféremment être ou avoir pour auxil. (il a accru, ou il est accru.) L'*Acad.* n'en parle point. Je crois le 2d. plus usité.

1^o. ACROÏTRE, au neutre et à l'actif, est peu usité; il se dit plus communément avec le pron. pers. s'*acroître*; il s'*acroît*, il s'est accru. — Au figuré, l'actif est plus en usage.

Tes discours superflus accroissent mes ennuis. *Mol.*
Ses bontés, ses vertus accroissent sa puissance.
Anon.

2^o. S'ACROÏTRE se dit aussi plus au figuré qu'au propre. » Sa fortune s'*acroît*. » Sa gloire, son crédit, son pouvoir s'*accroissent* tous les jours. — 3^o. En termes de droit, il signifie revenir à... » Si l'un des princes meurt, sa portion *acroîttra* aux deux autres, et sera partagée entr'eux. *Moreau.*

4^e. S'ACROÏTRE régit élégamment la prép. de dans des phrases semblables à la suivante. » Je vous verrois heureuse, écrit une mère à sa fille; pourrois-je ne pas l'être? Ah! mon bonheur s'*acroîtroit* du vôtre, et toute la satisfaction qu'éprouveroit votre cœur, rejailliroit dans le mien. L'Abbé *Keyre*, Ecole des *Demaiselles*.

ACCROUPIR, ou ACROUPIR (s') v. réc. [*A-crou-pi*, tout bref.] Abaisser son corps contre terre, en pliant les genoux, de sorte

que le derrière touche presque les talons. C'est la manière de s'asseoir des Orientaux.

» *S'acroupir* auprès du feu.

ACCROUPISSMENT ou ACROUPISSMENT, s. m. [*A-trou-pice-man* ; 4^e e muet.] État d'une personne acroupie.

ACCUEIL ou ACUEIL, s. m. [*A-keuil*, bref ; mouillez l'l finale.]

Rem. Malherbe écrit *accueil*, et c'est ainsi qu'il faudrait écrire ; ou *accœuil*, comme M. de Wailly, pour rendre l'orthographe conforme à la prononciation. *Akeuil* serait encore plus simple, et le meilleur de tous, si la lettre *k* n'était pas comme étrangère à la langue Française. — En écrivant *accueil*, comme c'est l'ancien usage, on est induit à prononcer, ou *aku-eil*, ou *akeil*. *Ue* ne saurait peindre à l'œil le son de la dipht. *eu*. — Cet *u* est là muet, et ne sert qu'à donner au *c* un son fort qu'il n'a pas devant l'*eu*, pour indiquer le son de la dipht. *eu* : *accueil*.

ACCUEIL ; Réception qu'on fait à quelqu'un qui vient à nous. — Il se dit en bone ou en mauvaise part, suivant l'adjectif qui l'accompagne : » Il m'a fait un bon *accueil* ; il lui fit un mauvais *accueil*. Mais *faire accueil* tout seul ne se dit qu'en bone part. » Le Prince lui fit *accueil*. L. T.

ACCUEILLIR ou ACUEUILLIR, v. a [*A-keu-gli*, mouillez les *ll* ; tout bref. Voyez ACCUEIL.] Recevoir quelqu'un qui vient à nous. — Suivant le P. *Bouhours*, on ne doit pas se servir de ce verbe en bone part ; et au lieu de dire, il a été favorablement *accueilli*, on doit dire, il a été bien reçu, on lui a fait un *accueil favorable*. — Il souffrait *accueilli* au figuré : *accueilli* de la tempête, de toute sorte de malheurs. Il aprouve même *accueilli* de la fièvre. D'autres, dit Th. *Corneille*, veulent qu'il soit beaucoup mieux de dire, *batu* de la tempête, *surpris* de la fièvre, *accablé* de toute sorte de malheurs. Cette dernière opinion paraît la plus sûre. Cependant l'*Acad.* aprouve *Accueillir* sans exception dans tous ces sens différens ; et les bons Auteurs s'en servent sans scrupule. » L'Histoire de *Saladin* (par M. *Marin*) fut bien *accueillie* des Gens de Lettres.

ACUEILLIR se conjugue comme *cueillir*. Voy. ce verbe.

ACCUL ou ACUL, s. m. [L'l se prononce : bref.] Lieu qui n'a point d'issûe, où l'on est aculé.

ACCULER ou ACULER, v. a. Pousser quel-

qu'un et le réduire en un endroit où il ne puisse plus reculer. [*Aculé* ; 3^e e fer. tout bref.] Il la poursuivit, et l'*acula* contre la muraille... — *s'aculer* : » se voyant poursuivi par quatre hommes, il *s'acula* contre la muraille, et se défendit long-temps.

*ACULER un soulier est un gasconisme : on dit, *éculer*. Desgr.

ACCUMULATION, s. m. [*A-cumulation*, et en vers, *ci-on* ; tout bref.] Amas de plusieurs chèses, ajoutées les unes aux autres. Il régit de : *Accumulation* de biens, de droits, d'honneurs, de preuves.

ACCUMULÉ, ÉE, partic. et adj. [*Acumulé*, é-e ; e fer. long au 2d.] Il suit toujours le substantif : les *flots accumulés* ; *trésors accumulés*. Il ne s'emploie qu'au pluriel, et le bon sens le dicte.

ACCUMULER, ou ACUMULER, v. act. [*Akumulé*, 4^e e ferm. tout bref.] Amasser et mettre ensemble. *Accumuler* des biens, des trésors.

Des jours que j'*accumule* il me fait un fardeau.

Du Buisson.

On n'*accumule* pas des jours et des années, comme on *accumule* des trésors ; car enfin le trésor de la vie n'est pas en notre disposition. On est comblé d'années, on ne les *accumule* pas. *Ann. Litt.* La critique me paraît juste.

Rem. Comme on dit au propre *accumuler* *sur* *sur*, on dit au figuré, *accumuler* crime *sur* crime. Cette dernière expression est aussi noble, que l'autre est basse.

ACUMULER, actif, se dit des personnes, et le récipr. *s'accumuler*, des choses ; les arrérages *s'accumulent*, les crimes *s'accumulent*.

ACCUSABLE, ou ACUSABLE, adj. [*Akuzable*, 3^e e dout. 4^e e muet.] Qui peut être accusé. — Il est peu usité ; l'*Acad.* le met sans remarque.

ACCUSATEUR ou ACUSATEUR, s. m. [*Akuzateur*, tout bref, *eûrs* est long au pl.] Celui qui accuse quelqu'un. L'*Acad.* ajoute *en justice*. Mais ce mot a un usage plus étendu.

ACCUSATIF, ou ACUSATIF, s. m. C'est le régime direct des verbes ; et il est régi par les verbes actifs, *aimer Dieu* et le prochain c'est toute la loi. Voy. Régime.

ACCUSATION, ou ACUSATION, s. f. [*Akuzacion* : en vers *ci-on*, tout bref.] Il se dit proprement d'une action en justice

par laquelle on accuse quelqu'un. Mais dans un sens plus étendu, on le dit de tout reproche, de toute imputation qu'on fait à quelqu'un, de quelque défaut que ce soit. *Juste accusation, accusation mal fondée, calomnieuse.*

Rem. 1°. * *Accusation* a un sens actif, et non pas passif; il se dit de celui qui *accuse*, et non pas de celui qui *est accusé*. Le Traducteur de l'Histoire d'Angl. de M. Hume. n'a pas fait cette attention. » Pour montrer le peu de foi que l'on doit ajouter à cette *accusation de Richard*, nous observerons, etc. Cette accusation n'était pas intentée par Richard, mais elle était dirigée contre lui: il n'y était pas *accusateur*, mais *accusé*. Il fallait donc dire, non pas, *cette accusation contre Richard*, comme le dit le même Auteur, dans la même page, mais *dirigée contre*; ou *intentée contre*, etc.

2°. * Peut-on dire *faire une accusation* à pour dire, *accuser, faire un reproche*? Je ne le crois pas, malgré l'autorité de Bossuet, qui a employé cette expression. » On tolère à M. Jurieu de dire qu'on peut se sauver dans une Communion Socinienne: c'est *une accusation que je lui ai faite* dans l'Histoire des Variations.

ACCUSATRICE, ou ACUSATRICE, s. f. [*Akuzatrice*, dern. e muet, tout bref.] Celle qui accuse. Voy. ACCUSATEUR. Il y avait déjà du temps qu'on se servait de ce mot au Palais, mais on n'osait l'employer dans le discours ordinaire, ni dans les livres. *Racine* a été un des premiers à l'acréditer. —

par quel caprice
Laissez-vous le champ libre à votre *accusatrice*.
Phédre.

Mrs. de l'Académie l'ont approuvé.

ACCUSÉ, ou ACUSÉ, ÉE, adj. et subst. m. et f. [*Akuzé*, zée, 3^e é fer. long au 2^e.] Qui est accusé. Quand il est *adjectif*, il se place toujours après le substantif. Le *Ministre accusé*, la *Princesse accusée*.

On l'emploie aussi substantivement. » L'*accusé* ne peut point récriminer, avant que de s'être purgé: » on a pitié de l'*accusée*, on déteste son *Accusateur*. Anon.

Il est encore *participe* du V. *Accuser*, et il régit la prép. *de* (l'ablat.) de la chose; *accusé de meurtre, de vol*: le crime dont il est *accusé*. Voy. ACCUSER.

ACCUSER, ou ACUSER, v. a. [*Akuzé*, 3^e é fer. tout bref.] Il a plusieurs sens.

1°. *Déferer en justice*. Il a pour 2^e régime l'ablat. (la prép. *de*) qui est le seul régime du passif et du récipro. *Être accusé et s'accuser?* » *Accuser un homme de vol, d'assassinat*; le crime dont on l'accuse, il est *accusé de concussion*; il *s'est accusé lui-même de violence*, etc.

Détracteurs éfrontés, que rent fois on a vu
Des crimes qu'ils ont fait *accuser* la vertu.

P. Marion, Cromvel.

Il a ce régime avec les verbes. On l'a *accusé*, il a été *accusé d'avoir eu intelligence* avec les ennemis. — 2°. Dans un sens plus étendu, *imputer, reprocher* quelque faute à quelqu'un; vous *m'accusez de négligence*; on l'*accuse d'avoir fait* cette satire, ces couplets infâmes. — 3°. En confession, *s'accuser de tous ses péchés, d'avoir offensé Dieu*. — 4°. Au jeu, avec le seul régime direct, déclarer ce que les règles du jeu veulent qu'on déclare. *Accusez votre point*. — 5°. Être, ou n'être pas exact dans ses récits; il *accuse juste*, vous *accusez faux*. — 6°. *Accuser la réception* d'une lettre, d'un paquet, donner avis qu'on les a reçus.

Rem. 1°. *Accuser* a pour 2^e régime l'ablatif, (la prép. *de*) mais cet ablatif doit être le nom qui désigne le crime, et non pas celui qui marque le criminel. On ne dit pas *accuser quelqu'un de voleur, d'assassin, de simoniaque, de rebelle*: on dit l'*accuser de vol, d'assassinat, de simonie, de rébellion*. L'Auteur de l'Article *Barclai*, dans le nouveau Dictionnaire Historique s'est donc mal exprimé, quand il a dit d'un ennemi de *Barclai*: » il s'avisait d'*accuser Barclai d'hérétique*, au lieu de dire *d'hérésie*. Avec *traiter, hérétique* irait fort bien. — *Taxer* est dans le même cas qu'*accuser*. Dans une nouvelle édition on a mis *hérésie*, au lieu d'*hérétique*.

2°. Un autre Auteur donc pour 2^e régime à *accuser* le datif de la personne, (la prép. *à*.) » Il résolut d'*accuser à l'Empereur les Chrétiens*. » Vous pouvez nous *accuser à l'Empereur*. Ce régime est inusité: on dit en pareil cas, *auprès de*, (ou *devant*) l'Empereur.

ACE. Pénultième longue dans *grâce, espèce, je lâce, delâce, entrelâce*. Hors de là il est toujours bref: *audace, glace, préface, tenace, vorace*, etc. D'OLIV.

ACÉPHALE, adj. [*Acéphale*, 2^e é fer. 4^e e muet, tout bref.] Sans tête, sans

chef. » *Monstre acéphale, statue acéphale; et au fig. Concile acéphale, Secte acéphale.* — Ce mot, long-temps peu usité, prend faveur depuis quelque temps. » * Un corps politique, dont les *membres* divisés et presque *acéphales* sentent que leur sécurité même suppose des règles, *Moreau*. Je crois qu'il y a quelque chose à dire à l'emploi de ce mot dans cette phrase, et qu'*acéphale* ne se dit que du *corps*, et non des *membres*, qui n'ont qu'une tête commune, et collectivement.

ACERBE, adj. [2^e long. é ouvert, 3^e e muet.] Sur, àpre. *Acad.* Goût qui tient le milieu entre l'aigre et l'amer. *Rich. Port.* » Vin d'un goût *acérbe*, fruits *acérbes*.

ACÉRÉ, ÉE, adj. Rendu tranchant par le moyen de l'acier; flèche *acérée*. — *M. Linguet* l'emploie au figuré. » J'y suis compromis moi-même, ainsi que d'autres personnes. . . qui assurément ne devoient pas se trouver sous la plume *acérée* du M. . .

ACÉRER, v. a. [*Acéré*, 2^e & 3^e é ferm.] Mettre de l'acier avec le fer pour rendre celui-ci plus propre à couper.

ACÉTEUX, EUSE, adj. [2^e é fer. 3^e long. *Acé-teû*, *teû-ze*.] Qui tient du goût du vinaigre: « Plante *acéteuse*.

ACHALANDÉ, ÉE, adj. [3^e long. 4^e é ferm. long. au 2^e.] Qui a beaucoup de *chaland*. — *Achalandé*, *acrédité*. Il y a cette différence entre ces deux mots, que le 1^{er}. a rapport au débit, et l'autre au crédit. Un *Marchand* bien *achalandé* est celui qui a un bon débit; et celui qui a un bon crédit, on dit qu'il est bien *acrédité*. L. T.

ACHALANDER, v. a. [3^e lon. 4^e é fer. *Achalandé*.] Faire avoir des *chaland*. Il se dit à l'actif, au passif et au réciproque. » Le bon marché l'a fort *achalandé*; il est fort *achalandé*; il commence à *s'achalander*. — On le dit, non-seulement du *Marchand*, mais encore de sa boutique.

ACHARNEMENT, s. m. [*Acharnement*, 3^e e muet.] Action d'un animal qui s'attache opiniâtrément à sa proie. — *Futeur* opiniâtre avec laquelle les animaux et même les hommes se battent les uns avec les autres. — *Fig.* Animosité opiniâtre.

ACHARNER, v. a. [*Acharné*, 3^e é fer. tout bref.] Exciter, animer, irriter. » Un rien les a *acharnés* l'un contre l'autre. — Il est plus usité au passif et au réciproque. » Il est fort *acharné* contre son frère; ils

sont *acharnés* au combat, — » Ces deux hommes *s'acharnent* indécemment l'un contre l'autre; il *s'acharne* au feu. — Le passif régit aussi la prép. à devant l'infinif. » On croit voir un combat de *dogues acharnés* à *s'entredévorer*. *Anon.* — *Rousseau* l'emploie énergiquement à l'actif avec la prép. *sur*.

Ce qui du ciel irritant le courroux,
M'a suscité tant d'ennemis jaloux,
Qu'une brutale et lâche calomnie

Acharne encor sur ma vertu ternie. *Ep. VIII.*

ACHAT, s. m. [*Acha*, bref, le t ne se prononce pas.] Aquisition faite à prix d'argent. — On écrivait d'abord *achept*, contrat *d'achept*. On a écrit ensuite *achapt*, puis *achat*. — Bon *achat*, mauvais *achat*; et avec la prép. *de*; *achat de* marchandises. — Il signifie aussi la chose achetée. Voilà mon *achat*; combien estimez-vous mon *achat*?

ACHE. Pénult. longue dans *lâche*, *tâche*, et les autres, dont l'*â* porte un accent circonflexe; et la même quantité se conserve devant la terminaison masculine; *lâcher*, *tâcher*. Hors de là, brève; *tache*, (souillure,) *moustache*, *vache*, il se cache. D'OLIV.

ACHE, s. f. [*â* br. 2^e e muet.] Herbe qui ressemble au persil.

ACHEMINEMENT, s. m. [*â* dern. long. en a le son d'*an*. 2^e et 4^e e muet; *Acheminement*.] Disposition, préparation à. . . » C'est un grand *acheminement* à la paix. — Il ne se dit qu'au fig.

ACHEMINER, v. a. [3^e e muet, 4^e e fer. *Acheminé*.] Actif; il n'est point d'usage au propre, et l'on ne dit point *acheminer* un voyageur, pour dire, le mettre dans le chemin. Il ne se dit dans ce mode qu'au figuré: » Cet événement peut *acheminer* la paix; la prépare, y dispôse. — Son usage le plus ordinaire est avec le pron. pers. *S'acheminer*. Il se dit au propre; nous nous *acheminâmes* vers la ville; et au figuré: » on est trop heureux de n'être trompé que dans les choses médiocres, les grandes ne laissent pas de *s'acheminer*; et c'est la seule chose dont un grand Homme doit être en peine. *Fenelon*.

Depuis ce jour fatal, le pouvoir d'Agripine,
Vers sa chute à grands pas chaque jour *s'achemine*.

RAC.

ACHÉRON, s. m. [*Achéron*, 2^e é fer.

tout bref. A l'opéra on prononce *Akéron*.]
Fleuve des enfers poétiques. Voy. RIVIÈRE.

ACHETER, v. a. [*Acheté*, 2^e e muet, 3^e e fer. tout bref; devant l'e muet, la 2^e est un e moyen. *J'achète*, tu *achètes*, etc. il *achètera*, etc. On écrivait autrefois *achep-ter*, on a ensuite écrit *acheter*, puis *acheter*. — Plusieurs prononcent *ajeté*, *ajeteur*; et M. de Vaugelas avait déjà remarqué que ce défaut est particulier à Paris.]
Acquérir à prix d'argent.

Rem. Doit-on dire *acheter de*, ou *à*; *j'ai acheté ce cheval d'un Juif*, ou *à un Juif*? Je préférerais le 1^{er}; il y a des exemples de l'autre. » Il *lui achète* cette retraite tant désirée. *Ann. Litt.* » La Czarine vient *d'acheter* à la nièce du Seigneur de Ferney la Bibliothèque de son oncle. *Linguet*. — L'*Acad.* ne met point d'exemple du régime de la personne. S'ACHETER pour *acheter*, est un gasconisme. » *Je me suis acheté un manchon*. Dites, *j'ai acheté*, etc. *Desgr.* — Au figuré, il régit *de* ou *par* pour 2^e régime de la chose. » *Thetis auroit volontiers acheté de toutes ses eaux l'honneur de votre alliance*. *Fontenelle*. —

Je n'en exige rien, dès qu'il faut *par* un crime *Acheter un bienfait* que j'ai cru légitime. *Créb.*
de ne vaudrait rien au 2^e ex. ni *par* au 1^{er}. » Je renoncerois presque à mon bonheur, s'il falloit *l'acheter par* la perte de ma liberté. *Marin*. La Fleur d'Agathon.

ACHETER s'emploie aussi au figuré avec le seul régime simple. » Les Hommes *achètent* souvent fort cher un repentir. » Ils sont tellement amoureux de leur liberté, qu'ils *l'achètent* au prix de leur vie.

En style proverbial, *acheter chat en poche*, c'est acheter ce qu'on ne connaît pas. *Etre à quelqu'un à vendre et à acheter*, (d'autres disent, *et à engager*;) lui être entièrement dévoué.

ACHETEUR, s. m. [2^e e muet, *Acheteur*, au plur *eurs* est long.] Celui qui achète. Le vendeur et l'acheteur.

ACHEVÉ. Voyez à la fin d'ACHEVER.

ACHEVEMENT, s. m. [*Achévement*, 2^e e moy. 3^e e muet. L'*Acad.* écrit *achèvement* avec un acc. aigu sur le 1^{er} e, mais certainement cet e n'est pas fermé.] Fin, exécution entière, accomplissement d'une chose. L'*achèvement* d'un édifice. *Acad.* — Perfection; *achèvement* d'un tableau. » Les Sauvages examinèrent avec une avide curio-

sité, la manière dont nos Grenadiers François s'y prenoient pour donner à ces sortes d'ouvrages le degré d'achèvement qu'ils exigent. *Let. Edif.*

Rem. M^{de}. de *Sevigné* emploie ce mot assez singulièrement, mais toujours joliment, à son ordinaire. » *Ma fille, je vous remercie plus de mille fois des trois lignes que vous m'avez écrites: elles m'ont donné l'achèvement d'une extrême joie.* — Comme cette Dame illustre est inimitable dans son style, elle n'est pas toujours à imiter dans ses expressions. Ce qui sied bien chez elle, déplairait dans un autre.

ACHEVER, v. a. [*Achévé*, j'*achève*, nous *achevons*, etc. Dans le 1^{er} et le 3^e, 2^e e muet, dans le 2^e e moy. 3^e e fer. au 1^{er}, e muet au 2^e.] Finir une chose commencée. » Il *a achevé sa besogne*; les bâtimens *sont achevés*. — Il ne régit pas toute sorte de noms. On ne dit pas *achever*, mais *finir une affaire*. On ne dit pas *finir*, mais *achever une entreprise*. — *Achever* est aussi neutre, et régit *de* devant les verbes. » *Achevons de dîner*. — L'*Acad.* ne met pas d'exemple de ce régime: il n'en est pas moins bon.

ACHEVÉ, ÉE, part. et adj. Suivant *Bouhours*, la *Touche*, l'*Anc. Dict. de l'Acad.* M. de *Wailly*, et autres, cet adjectif se prend en bone et en mauvaise part, lorsqu'on parle des personnes: » un *Auteur achevé*, c. à. d. sans défauts; un *fou achevé*, c. à. d. un fou fiéffé. Mais en parlant des choses, il se dit toujours en bone part: » un ouvrage *achevé*, une beauté *achevée*. Malgré tant d'autorités, qui n'en font qu'une; car elles se réduisent toutes au P. *Bouhours*, que les autres ont copié, j'ose douter qu'*achevé* se dise en bone part des personnes, et que l'usage permette de dire un *Auteur achevé*, comme dit *Bouhours* ou un *Prince achevé*, comme on le lit dans *Trévoux*, ou un *Poète*, un *Orateur*, un *Avocat achevé*, comme on pourrait le dire, si la remarque du P. *Bouhours* était juste. L'*Acad.* dans la dern. édit. de son *Dict.* ne cite d'exemple pour les personnes, que *fou achevé*, *scélérat achevé*.

* Rem. 1^o. Th. *Corn.* examine la différence de ces deux expressions: *S'achever de peindre*, et *achever de se peindre*. La 1^{re} où le pron. *se* précède *achever*, est figurée, et veut dire, *achever de se perdre*,

de se ruiner. La 2^e où le même pron. se suit *achever*, signifie *achever de faire son portrait*. La Touche, l'anc. Acad. et M. de Wailly ont copié *Corneille*. Mais il me semble que les exemples sont mal choisis; car [redacted] ne sont pas ordinaires: il [redacted] son portrait. Mais ce qu'on dit plus communément, c'est, qu'en parlant d'un événement fâcheux, arrivé à quelqu'un, qui en a essuyé d'autres, on dise, *c'est pour l'achever de peindre*. Si c'est cela qu'on veut dire, il ne faut pas transporter le pron. le après *achever*, et dire, *c'est pour achever de le peindre*. Car alors la phrase aurait un autre sens, et voudrait dire: *c'est ce qui servira à finir son portrait*, ce qui serait autre chose que ce qu'on aurait dans l'esprit.

* 2^o. On faisait autrefois d'achever un usage plus étendu qu'on ne le fait aujourd'hui. *Achever un dessein*, dit *Racine*. Voy. *Dessein*. » *Ma patience s'est achevée*, dit *Voiture*, c. à. d. s'est lassée. Sans vouloir ici *achever le jour à vous marquer ses autres exploits*, dit *Bossuet*. Ce sont autant d'expressions surannées, et l'emploi d'*achever* est plus resserré aujourd'hui.

* ACHIS. C'est ainsi que certains Imprimeurs écrivent le mot HACHIS. » Ils ne feignent point de lui faire servir un simple *Achis*. Car, de *Theophr.* dans une édition de *la Bruyère*. C'est une mauvaise orthographe qui induit à une mauvaise prononciation. Voy. HACHIS.

ACHOPPEMENT, ou ACHOPEMENT, s. m. [*Achopeman*, 3^e e muet.] Il ne se dit point au propre. *Richelet*: il ne se dit guère que dans cette phrase, *Pierre d'achoppement*. Acad. Occasion de faillir, de pêcher. — Il s'emploie au figuré, mais seulement dans le style médiocre. » Les dates ont dû vous donner de la tablature: elles sont la *Pierre d'achoppement* de tout faussaire. M. l'Ab. B. . . *Tart. Epist.* — M. d'Alembert dit *Pierre* tout seul. » Ils rencontrent de temps à autre quelque *Pierre d'achoppement*, qui trouble leur succès. Le docteur *Quenay* fut la *Pierre* du Docteur *Sylva*. — Cette syncope n'est pas du goût d'un des Auteurs de *l'Ann. Litt.* et j'avoue qu'elle ne serait pas du mien non plus. Il y en aura, et peut-être en grand nombre, qui diront que nous avons tort, et je n'en serai pas surpris.

ACIDE, adj. et subst. m. [3^e e muet,

tout bref.] Aigre, piquant. Sel *acide*, liqueur *acide*. — s. m. les *acides* et les *alcalis*; *acide nitreux*, *acide végétal*. Il se place toujours après le *subst.* dans le discours ordinaire; qualité *acide*, goût *acide*. En vers il pourrait précéder.

ACIDITÉ, s. f. [4^e e fer. tout bref.] Qualité de ce qui est *acide*. » L'oseille a beaucoup d'*acidité*, le verjus en a encore davantage.

ACIDULE, adj. [4^e e muet tout bref.] Qui tient de l'*acide*. » Les eaux de Passy sont *acidules*.

ACIER, s. m. [*A-cie'*, bref, 2^e e fer.] Fer raffiné et purifié par la trempe; *acier de bone trempe*; lame d'*acier*, couteau d'*acier*.

La Touche trouve que ce mot est beau en poésie pour signifier le coutelas, dont on a tranché la tête à quelqu'un. Il n'en cite pas d'exemple, mais on peut l'imaginer d'après celui de *fer*, qu'il dit s'employer agréablement au figuré, pour dire une épée.

[Alors d'un fer tranchant on lui coupe la tête.

Mde. des *Houlières* s'est servi du mot d'*acier* en ce sens.

Qu'un tranchant *acier* s'apprête
A faire tomber sa tête,
Rien ne le peut émouvoir.

ACCLAMATION. *Richelet*. Voy. ACCLAMATION.

ACCLAMATEUR. Voy. ACCLAMATEUR.

ACLE, la pénult. est toujours longue; *orâcle*, *mirâcle*, *obstâcle*. — Dans la dern. édit. de sa prosodie, *d'Olivet* ne la marque que douteuse, excepté dans *il râcle*, et *il débâcle*, où elle est longue.

ACCLIMATÉ. Voy. ACCLIMATÉ.

ACCOINTANCE, ACCOINTER. Voy. ACCOINTANCE.

ACOLADE, ACOLER. Voy. ACCOLADE, ACCOLER.

ACOLYTAT, s. m., ACOLYTE, s. m. On conserve l'y par respect pour l'étymologie, qui est grecque. Le 1^{er} exprime la dignité, l'autre la personne du Clerc promu à l'un des quatre Ordres Mineurs, dont l'office est de porter les cierges, de préparer le feu, l'encensoir, le vin et l'eau, de servir le Prêtre à l'autel, etc.

ACOMODABLE, ACOMODAGE, ACOMODEMENT, ACOMODER. Voy. ACCOMMODABLE, etc. ACCOMMODER, avec 2 c et 2 m.

ACCOM,

ACOMPAGNATEUR, ACOMPAGNEMENT, ACOMPAGNER. Voy. ACCOMPAGNATEUR, avec 2 c, etc.

ACOMPLIR, ACOMPLISSEMENT. Voy. ACCOMPLIR, ACCOMPLISSEMENT, avec 2 c.

ACOQUINANT, ANTE, adj. [3^e lon. 4^e e muet au 2^e. — Il n'est pas aisé de deviner la raison pourquoi l'Acad. qui écrit tant de mots commençans par *Ac* avec 2 c ; *Accointance*, *Accolade*, *Accommoder*, etc. écrit *acoquinant*, *acoquiner* avec un seul.] Qui fait contracter une habitude de fainéantise et souvent de débauche. Le feu est *acoquinant* ; une vie *acoquinate*. Il est du style familier. V

ACOQUINER, v. a. [*Akokiné*, 3^e é fer. tout bref. Voy. *Acoquinant*.] Faire, contracter une habitude. *Acad.* Cette définition est imparfaite ; il fallait ajouter, ce me semble, *de paresse*, etc. L'oisiveté *acoquine* ceux qui s'y livrent. » En hiver le feu *acoquine*, on sous-entend ceux qui sont trop long-temps auprès. Il est familier.

Son usage le plus ordinaire est avec le pron. pers. *s'acoquiner*, s'attacher, s'adonner trop. Il régit *auprès*, *dans*, *en*, *à*. » Il s'est *acoquiné* auprès de cette femme, *en* ce pays-là, *dans* cette ville, *au* jeu, *à* la taverne, etc.

ACORD, ACORDER, ACORT, ACORTEMENT. Voy. ACCORD, ACCORT, etc.

ACOTER, ACOTOIR, ACOSTER. Voy. ACCOTER, ACCOSTER, etc.

ACOUCHÉE, ACOUCHEMENT, ACOUCHER. Voy. ACCOUCHÉE, ACCOUCHER, etc.

ACOUDEUR, ACOUDOIR. Voy. ACCOUDEUR, ACCOUDOIR.

ACOUPLÉMENT, ACOUPLER, ACOURCIR, ACOURIR, ACOUTRER, ACOUTUMER, et leurs dérivés. Voy. ACCOUPLÉMENT, ACCOURCIR, etc. avec 2 c.

ACOUVÉ. Voy. ACCOUVÉ.

ACQUÉREUR, ou AQUÉREUR, s. m. [2^e é fer. *eur* est long au pluriel ; *Aké-reur*. Voy. *Acquérir*.] Celui qui aquiert. Il ne se dit que des immeubles : nouvel *acquereur*, *Aquereur* de bonne foi.

ACQUÉRIR, v. a. Plusieurs Auteurs écrivent *Aquérir* sans c. (*Akéri*, 2^e é fer. tout bref.] Faire acquisition de quelque chose d'utile ou d'agréable.

Conjug. d'*Aquérir*. — *J'aquiers*, nous *aquérons*, vous *aquerez*, ils *aquierent* ; *j'aquerois*, *j'aquis* ; *j'ai acquis* ; *j'aquerrai*, *j'aquerrois* ; *aquiers*, que *j'aquière*, que nous *aquérions*, vous *aquériez*, ils *aquie-*

rent ; *j'aquisse*, *aquérant*, *aquis*.

* Rem. Il n'est point de verbe, sur la conjugaison duquel les Auteurs varient davantage. Un Auteur moderne anonyme, M. l'Ab. Grosier, *le Gendre*, M. l'Ab. de Mably, disent au présent, il *acquière*, pour il *acquiert*, et les deux derniers, ils *acquereut*, pour ils *aquierent*. D'autres Ecrivains disent au futur simple et au conditionnel, *aquérera*, et *aquérerois*, au lieu de, *aquerra*, *aquerrois*. » La suite n'*aquéreroit* jamais cette qualité de la fumée du bois et du charbon. *Miss. du Lev.* » En multipliant nos subsistances, nous *acquérérons*, une population immense. *Anon.* » Si vous nous défendez, vous *aquérerez* des alliés. P. Barre, (*Hist. d'Allem.*) et M. Fréron père, ou son Imprimeur : » La plupart des faits *aquéreron* un nouveau degré de certitude. — *J'aquérirai*, nous *acquérérons*, sont des barbarismes, dit M. de Wailly ; et la Touche témoignait sa surprise d'avoir trouvé dans l'ép. dédic. d'un livre nouveau, vous *aquérerez* au lieu de vous *aquerez*. — Pluche dit tantôt, il *aquérera*, il *aquéreroit*, tantôt il *aqueroit*. Corneille avait long-temps auparavant employé *aquérerois*. —

J'aquérerois par-là de bien puissans appuis.

Rousseau enfin, au lieu de *aquière* pres. du subj. dit *acquierre*, pour le faire rimer avec *équerre*. —

Vous êtes-vous, Seigneur, imaginé,

Le cœur humain de près examiné,

En y portant le compas et l'équerre,

Que l'amitié par l'estime s'aquierre,

AQUÉRIR a quelquefois pour 2^e régime le dat. (la prép. à.) Louis le Grand *a acquis* à la France plusieurs Provinces. » Sa conduite *lui a aquis* l'estime de tout le monde. — Ce verbe régit quelquefois la prép. *de*, des personnes. » *J'ai aquis* de mon voisin une pièce de terre, qui étoit fort à ma bien-séance. — *Etre aquis*, (dévoué) le datif, (la prép. à.) *Je vous suis aquis* (à vous) les veuves *vous sont aquis*. SEV. » *Je suis* entièrement *aquis* à votre maison. — *S'aquérir* régit l'accusatif de la chose, le pron. pers. *se* étant au datif de la personne : » il *s'est aquis* beaucoup d'amis. » Un homme pacifique *s'aquiert* l'affection de tout le monde et l'estime même de ses ennemis.

* REM. *Aquérir* ne s'emploie guère qu'en parlant des choses avantageuses, comme *aquérir* des honneurs, de la gloire, des richesses. On a repris autrefois M. de Balzac

d'avoir dit, *aquérir des fluxions et des ca-* terres, au lieu de *gagner*, qui est le terme propre en cette occasion. Cependant la *Touche* prétend qu'on dit fort bien *aquérir une mauvaise réputation*. Je ne suis pas de son avis. L'*Acad.* ne dit *aquérir* que des choses honnêtes qui peuvent se mettre au nombre des biens et des avantages. — On ne doit donc pas dire *aquérir*, mais *gagner une maladie, la fièvre, un rhume, une fluxion*, etc. si ce n'est en plaisantant. Voyez GAGNER.

ACQUÊT, ou AQUÊT, s. m. [2^e long. l ouvert. *Aké.*] Terme de pratique; chose acquise: » Il a fait un bel *aquêt*. — *Acquêts et conquêts*. Voy. CONQUÊT. — En style familier, gain, profit. » Il n'y a pas grand *aquêt* à vendre cette marchandise. » Vous aurez plus d'*aquêt* de le payer que de le plaider. *Acad.* — Cette dernière phrase me paroît surannée.

ACQUIESCEMENT, ou AQUIESCEMENT, s. m. [*Aki-è-ceman*, 3^e é moy. 4^e e muet, 5^e en a le son d'an.] Action par laquelle on acquiesce. Il régit la prép. à: *aquiescement à la volonté de Dieu, à la demande, à la sentence*. » Cette femme a regagné l'esprit de son mari, par un *aquiescement absolu à ses volontés*. *St. Evr.* — La *Touche* écrit *aquiescement*, *aquiescer* sans e: il trouve qu'ils ont souvent meilleure grace que *consentement*, *consentir*. Plusieurs parmi les Philosophes veulent que l'*aquiescement* vienne de l'entendement, et le *consentement* de la volonté; l'un est l'*assensus*, l'autre le *consensus* des latins. Voy. ACQUIESCENCE.

* ACQUIESCENCE, s. f. (Anglicisme.) *Acquiescement*: » Cette séance finit à l'ordinaire par une *acquiescence* complète aux intentions du Ministre. *Journ. Polit. de Gen.* Le mot anglois est *acquiescence*, or *acquiescency*, que *Boyer* traduit par *acquiescement*.

ACQUIESCER, ou AQUIESCER, v. n. [*Aki-écé*, 3^e et 4^e é fer. tout bref.] Il régit la prép. à: c'est souvent un devoir, plus souvent une nécessité d'*aquiescer à la volonté d'autrui*.

ACQUIS, ou AQUIS, ISE, partic. et adj. [*Akis*, *ise*, 2^e long. au 2^e.] Bien mal *aquis*; qualités *aquises*, par opposition aux qualités naturelles. — s. m. Avoir de l'*aquis*, du savoir, des connaissances. » Il n'a pas moins d'*aquis* que de naturel et d'agrément. *St. Evr.* L'*Acad.* ne dit point à quel

style appartient cette location. Elle ne passe pas le style médiocre. — On le dit ordinairement d'un Homme de Lettres, d'un Médecin; d'un Avocat, etc. *Acad.*

ACQUISITION, ou AQUISITION, s. f. [*Akizi-cion*, en vers *ci-on*, tout bref.] 1^o. Action d'*aquérir*: » Il a fait *aquisition d'une belle terre*. — 2^o. La chose même qui est *aquise*; bonne *aquisition*; je veux vous montrer *ma nouvelle aquisition*.

ACQUIT, ou AQUIT, s. m. [*Aki*, bref, le t ne se prononce que devant une voyelle, *aquit à caution*, pron. *aki-ta-cion*.] Quittance, décharge. — On dit, *faire quelque chose pour l'acquit ou à l'acquit de sa conscience*: (le 1^{er} est le plus usité), afin de n'en avoir point la conscience chargée. On dit aussi, *faire l'acquit de son devoir, de sa charge*.

Par manière d'acquit; expression adverbiale. Négligemment, et seulement parce qu'on ne peut pas s'en dispenser. — *Bourdaloüe* dit dans le même sens, *par forme d'acquit*, contre l'usage. » Une Messe par cérémonie, un Sermon par curiosité, une légère aumône *par forme d'acquit*, ou par une compassion humaine: voilà à quoi se réduit toute sa vie selon Dieu.

* ACQUITTEMENT, s. m. Ce mot n'a point été encore universellement adopté. Le *Rich. Port.* le met; l'*Acad.* non. Il serait utile: je crois qu'il passera. » Ses emplois, ses dignités, ses richesses, ne lui paroissoient qu'une dette, dont l'*acquiescement* exigeoit le sacrifice de sa vie entière. Le *Duc de Niv.*... parlant du *Du de Belle-Isle*.

ACQUITTER, ou AQUITER, v. a. [*Akité*, 3^e é fer.] Rendre quitte, libérer des dettes: Il régit les personnes et les choses: » Il a *aquitte son ami, sa succession, sa charge*, il s'est *aquitte de cent mille francs*. — De là le proverbe, *qui s'aquite s'enrichit*. — *S'aquiter*, dans son usage le plus ordinaire, se dit des obligations que l'on remplit. Il régit de pour les choses, et envers pour les personnes: » je me suis *aquitte de mon devoir envers vous*. » La patrie qu'ils (les *Forbins*) ont défendue et illustrée, s'est *aquitte plusieurs fois envers eux du même tribut d'éloges*, que nous rendons aujourd'hui à leur mémoire. *Mourraile. Acad. de Marseille.* * On a dit autrefois *s'aquiter aux grands*, pour *envers les grands*. *Malherbe* a employé ce faux régime. —

Et je ne sais quelle offrande

M'en peut acquitter aux Cieux.

Cet *acquitter* à est remarquable, dit *Menage*. Il ne se souvenait pas de l'avoir vu ailleurs. Il n'est pas en effet suivant l'usage.

On dit, en *style proverbial*, de celui qui a pris une charge à crédit, et qui prend de l'argent pour rendre la justice, qu'il *s'acquie de sa charge*. Ce jeu de mots vient de la double signification du verbe *s'acquie*, qui tantôt signifie *remplir les fonctions* d'une charge, tantôt *en payer le prix*.

ACRAVANTER, voy. ACCRAVANTER.

ACRE; pénult. longue dans *âcre* (piquant) et *sâcre*, (oiseau) bref dans tout le reste: *Diacre*, *nacre*, *acre*, (de terre) *sacré* (du Roi.) D'OLIV.

ÂCRE, adj. Piquant, mordicant. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Bile, humeur, pituite *âcre*.

ACRE, s. f. [1^{re} brève, 2^e e muet.] Dans le *Dict. Grammat.* on le marque mal à propos masc. d'après *Trevoux*. — Mesure de terre; cent *acres* de terre.

ACRÉDITER. Voy. ACCRÉDITER.

ÂCRETÉ, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e e fer.] Qualité de ce qui est âcre. L'*âcreté* du sel, de la bile, etc. — Au figuré: *âcreté* de l'humeur.

ACRIMONIE, s. f. [4^e lon. 5^e e muet.] C'est la même chose qu'*âcreté*; mais le 1^{er} a l'air plus savant, et il est moins usité dans le discours ordinaire.

ACROC; ACROCHER. Voyez ACCROC, ACCROCHER, etc.

ACROIRE, ACROISSEMENT, ACROÏTRE. Voy. ACCROIRE, etc. avec deux c.

ACROUPIR, ACROUPISSEMENT. Voyez ACCROUPIR, ACCROUPISSEMENT.

ACROSTICHE, s. m. Vers qui commencent chacun par une lettre d'un nom proposé. Cette sorte de Poésie est hors de mode. — Adj. Vers *acrostiches*, Sonet *acrostiche*.

ACTE, s. m. [2^e e muet, *akte*.] 1^o. L'action d'un agent. » Dieu a créé le monde par un seul *acte* de sa volonté. — 2^o. En morale, il se dit des actions de l'homme: » C'est par des *actes* réitérés que l'habitude se forme. *Acte* de foi, *acte* d'humilité, etc. Voyez ACTION.

* *Rem.* La *Touche* fait sur ce mot une remarque, qui pèche par bien des endroits. Au sens d'*action*, dit-il, il ne se dit guère que dans la Poésie ou la prose relevée. Il devait ajouter: et dans les matières de piété: on dit communément un *acte* d'espérance, un *acte*

de contrition; et lui-même dit plus bas, un *acte* de vertu. — Mais, ajoute-il, il se dit fort bien, au pluriel, des actions des Apôtres et des Martyrs; le livre des *Actes* des Apôtres; les *Actes* des Martyrs. Sur cela il s'exprime encore mal; car par ces *actes*, (des Martyrs) on n'entend pas leurs actions, mais les procès-verbaux de leurs interrogatoires, et de leurs réponses. — On dit encore les *actes* du Sénat, les *actes* des Conciles, etc. pour signifier les résolutions et délibérations du Sénat et des Conciles, qui ont été écrites dans des Registres publics.

L'*Académie* n'avait pas d'abord distingué l'usage de ce mot au singulier: un *acte* vertueux; un *acte* de vertu; un *acte* de scélérat, etc. mais dans les Éditions postérieures de son Dictionnaire, elle dit qu'en termes de morale, il se dit de toute sorte d'actions, et plus particulièrement des mouvemens vertueux que l'âme produit au-dedans d'elle-même, et sur-tout de ceux qui regardent la Religion. Il faut ajouter, ce me semble, *et des formules*, par lesquelles ces mouvemens vertueux sont exprimés au dehors; *acte* de desir, *acte* de reconnaissance, *acte* d'amour, etc. Il se dit même plus souvent de ces formules, que des sentimens qu'elles expriment.

* *Rem.* On dit: *faire des actes* de cruauté, de violence, etc. et non pas *rendre des actes*, comme dit le Traducteur de l'*Hist. d'Ang.* de M. Hume. » *Rendre des actes* de barbarie, c'est justifier indirectement ceux du parti opposé. — Même en parlant des représailles, cette manière de parler n'est pas française.

3^o. En termes de pratique, *Acte* se dit de tout ce qui se fait par le ministère d'un Officier de Justice, soit en Jugement, soit hors du Jugement. » *Acte* authentique; *acte* solennel; public. *Acte* passé pardevant Notaire, etc. *Prendre acte*, *demandeur acte*, *donner acte* de, etc. — 4^o. En termes d'école, dispute publique. » *Faire un acte*; *soutenir un acte*; *présider à un acte*, etc. — 5^o. Dans les Pièces de Théâtre, *actes* sont les différentes parties, dont elles sont composées, séparées entr'elles par des intervalles, où les Acteurs ne paraissent pas. *Pièce de ou en trois actes*, cinq *actes*, etc.

ACTEUR, TRICE, s. m. et f. [*Ak-teur*, *trice*; 2^e dout. au sing. du 1^{er} lon. au pluriel; 3^e e muet.] Celui ou celle qui représente un personnage dans une pièce de théâtre. » Bon *Acteur*, méchant *Acteur*, excellente *Actrice*.

— On dit *figurément*, dans des parties de jeu ou de plaisir : il nous manque un *Acteur*. Il est familier.

ACTEUR, *Comédien* (Synon.) Ils sont le même dans le propre, mais non dans le fig. *Acteur* ne se prend pas en mauvaise part, comme *Comédien*. On dit d'un homme, qui a conduit une intrigue, qu'il a été grand *Acteur* dans cette affaire; mais on ne dit que d'un fourbe, qu'il est grand *Comédien*; et d'une femme qui, n'étant pas régulière, fait la modeste et la prude, qu'elle est une grande *Comédienne*. — *Actrice* ne se dit point dans le figuré, — Remarquez encore qu'*Acteur* et *Comédien* ne sont le même dans le propre, que quand on parle en général de la profession. Hors de-là, il y a beaucoup de phrases où le 2^{d.} ne peut pas être à la place du 1^{er}. P. ex. On dira, il est *acteur* dans cette pièce; on ne dira pas, il est *Comédien* dans, etc. — En général, *Acteur* a des emplois plus variés et plus étendus que *Comédien*.

ACTIF, **ACTIVE**, adj. [l'*f* se prononce au 1^{er}. l'*f* est long au 2^{d.}, 3^e e muet.] 1^o. Qui agit, ou qui a la vertu d'agir. Il se dit par opposition à *passif*. — Dettes *actives*, les sommes dont on est créancier; dettes *passives*, les sommes dont on est débiteur. — Avoir voix *active* et *passive*, pouvoir *élire* et *être élu*. — 2^o. Qui agit avec force, avec promptitude. » Le feu est le plus *actif* des éléments. — 3^o. en parlant des personnes: agissant, diligent. » C'est un homme *actif*, fort *actif*.

Rem. On dit dans le *Dict. Gramm.* que cet adjectif ne précède jamais, mais suit toujours le substantif. Cela n'est vrai que du discours ordinaire, et regarde sur-tout le masculin. » *L'actif* César fit autre chose. *Davon*. L'inversion est dure. Le fém. *active* peut précéder, mais seulement en vers et dans la prose poétique ou oratoire: *l'active* ambition, *l'active* impiété.

ACTIF, terme de Gramaire. Il se dit des *verbes* qui ont le régime simple. *Aimer la vertu*, *enseigner les belles Lettres*.

* *Rem.* M. de *Wailly* s'éloigne des autres Gramairiens, en apelant *actif* tous les verbes qui expriment une action faite par le sujet, soit que ces verbes aient un régime simple, comme *aimer*, *haïr*, *récompenser*, *punir*; soit qu'ils n'aient que le régime composé, comme *nuire à*, *médire de*, etc. soit enfin qu'ils n'aient point de régime, comme *danser*, *partir*, *venir*. Il n'apele *neutres* que

les verbes qui n'expriment ni une action faite par le sujet, ni une action reçue dans le sujet. Cette nouvelle dénomination est en effet plus conforme au sens *naturel* du mot *actif*; mais elle ne l'est pas à son sens *gramatical*. D'ailleurs, étant contraire à un usage qui a prescrit, et étant propre à rendre embarrassante la lecture des anciennes Gram. et des Dict. qui procèdent sur d'autres principes, et à multiplier pour les étrangers, acoutumés à d'autres dénominations, les difficultés déjà assez grandes de la langue française, nous pensons qu'elle ne fera pas fortune; et nous ne nous sommes pas pressé de l'adopter, malgré l'estime singulière dont nous faisons volontiers profession pour le mérite de cet excellent Gramairien.

ACTIF est aussi s. m. Conjuguer *l'actif* et le passif.

Rem. Il est des verbes actifs qui s'emploient neutralement et sans régime: mais alors le régime est sous-entendu: » Aujourd'hui, hélas! l'impie est devenu un air de distinction et de gloire: c'est un titre qui *honore*, et souvent on se le donne à soi-même par une affreuse ostentation. *Massillon*. Qui *honore*, on sous-entend, ceux qui le prennent, ou à qui on le donne.

On *détruit*, on *élève*, on *s'intrigue*, on *projette*; Sans cesse l'on *écrit*, et sans cesse on *répète*.

L. RAC.

Écrire et *répéter* sont tellement employés par l'usage comme verbes neutres, quoique originairement actifs, qu'on n'a pas besoin de sous-entendre le régime; mais avec *détruire* et *élever*, il le faut sous-entendre. » C'est la réflexion qui *remue*, qui *attendrit* qui *passionne*. *Neuville*. On sous-entend *ceux* qui s'y livrent. » La délicatesse de leur conscience les engage à fuir tout ce qui peut *distraindre* et *amuser*, dans la crainte qu'il ne parvienne à *amolir* et à *affoiblir*. Id. On sous-entend *les*. — Remarquez que les deux premiers verbes sont plus usités, ainsi employés neutralement, que les deux derniers. — L'on ne doit pas croire que tous les verbes actifs puissent être ainsi employés sans régime. Il y en a quelques-uns dont l'emploi de cette manière est d'un usage universel. Pour les autres, il faut beaucoup de goût et une grande connaissance de la langue pour les employer de la sorte, sans occasionner de l'embarras, de l'obscurité ou des équivoques dans la phrase. — M. *Moreau* est de tous ceux qui ont écrit, ce-

lui qui emploie plus souvent les verbes *actifs* neutralement. » L'intérêt de son Roi étoit alors de *contenir* et de *recouvrer*. » *Dévaster* sans règle, et *s'approprier* sans titre. » Louis entre en Champagne pour *ravager*, *brûler*, *exterminer*. » Il ne faisait usage de son autorité que contre ceux qui, jusque-là, *avaient opprimé* avec plus de licence. Victor *excommunioit*; mais il ne disposoit, ni des Troupes, ni des Magistrats. » L'exercice de la puissance publique, qui *règle*, *prescrit* et *dispense*, résidoit dans l'assemblée de la Cité. » Leur attentat contre le peuple avoit été de *détruire*: c'étoit justice de *rétablir* et de *protéger*, etc. etc.

ACTION, s. f. [*Act-ion*, et en vers *ci-on*, tout bref.] Ce mot a plusieurs sens. Il signifie, 1°. l'opération de l'agent, de l'être qui agit : l'*action du feu sur le bois*, du *Soleil sur les plantes*; l'*action de l'esprit*. — 2°. En morale, il se dit de tout ce qu'on fait. *Acad.* Suivant l'Ab. Girard, *action* se dit indifféremment de tout ce qui se fait, commun ou extraordinaire; *acte* se dit seulement de ce qu'on fait de remarquable. *Action* s'unit plus souvent aux adjectifs, *acte* aux substantifs. *Acte de vertu*, *d'humanité*, *de justice*, etc. *Action vertueuse*; *bonne action*; *action criminelle*; *action noire*, *lâche*, etc. — 3°. Combat, rencontre entre des troupes: » Il y a eu une *action*. — Mais remarquez qu'il ne s'unit point avec tous les verbes, avec lesquels *combat* ou *bataille* s'unissent. On ne doit point dire avec le P. Barre, (Hist. d'Allem.) *doner une action*, *livrer une action*; comme on dit *doner une bataille*, *livrer un combat*. » Une armée toute prête à *donner une action*. » Il fut obligé d'en venir à une *action* que le Comte Palatin lui *livra*: » On ne *livra* point d'*action* générale. Cela n'est pas français. — On dit que les troupes *entrent en action*, ou *en campagne*. La 1^{re}. manière m'avait toujours déplu; mais elle plaît à l'*Acad.* qui la met sans remarque. Du moins elle paraît moins usitée que la 2^d. — 4°. Discours public, comme est un sermon, un plaidoyer, une harangue: suivant l'*Acad.* il vieillit en ce sens. Dans le *Rich. Port.* on le met sans remarque, pour le discours prononcé par un Orateur. On ne l'a guère dit que des discours d'aparat; et l'on ne le dit presque plus aujourd'hui. — Ce qu'on dit encore moins, et qu'on n'a jamais dû dire, c'est: *faire une action*, comme dit le P. Rapin. » Cette passion pour l'éloquence lui vint (à Demosthène) de

l'applaudissement extraordinaire qu'on donoit à Callistrate sur une *action* qu'il avait faite.

— 5°. *Action* signifie les gestes de l'Orateur, le mouvement et le feu avec lequel il récite. » Le P. Mascaron avoit une belle *action*. » Cet Avocat n'a point d'*action* en plaidant. L. F. Quelques uns disent mal-à-propos *diction* en ce sens. Voy. ce mot. — 6°. *Action*, demande, poursuite en justice: *action criminelle*, *action civile*, *action personnelle*, *action réelle*, etc. *Intenter action* à... *avoir action contre*... etc. — 7°. Par rapport au Théâtre, *action* est opposé à *écrit*: » Il y a beaucoup d'*action*; tout est *action* dans cette pièce; les événemens naissent l'un de l'autre. — On dit en ce sens figurément, *mettre des préceptes en action*, instruire par des exemples. » Ces fréquens tableaux de l'Ab. de Marsy sont autant de préceptes *mis en action*. L'Ab. Sabatier de Castres.

* Rem. 1°. On dit être *maître de ses actions*, et non pas *le maître*; n'avoir à répondre de sa conduite à personne. » Ma sœur est *la maîtresse de ses actions*, comme je *la suis* des miennes. *Mariv.* Je crois qu'il falait dire: ma sœur est *maîtresse de ses actions*, et non pas *la maîtresse*; et alors il fallait, comme je *le suis* des miennes, et non pas *je la suis*. Voy. LE — On dit dans le même sens, *ne pas répondre de ses actions*. » Elle *ne répondoit de ses actions* à personne. *Mariv.*

* 2°. On dit *parler avec action*, avec feu, avec vivacité. *Marivaux* dit *parler d'action*, manière de parler, que je ne crois pas française » Ils causoient ensemble, et sembloient *parler d'action*.

ACTIVEMENT, adv. [*Activeman*; 2^e Ion. 3^e e muet; 4^e en a le son d'an.] Il ne se dit qu'en grammaire. On le dit d'un verbe neutre, qui s'emploie quelquefois dans une signification active. Par exemple, *parler* est neutre: il s'emploie *activement* dans ces phrases: *parler bien sa langue*; *parler nouvelles*, politique, etc. — Hors de-là, *activement* ne se dit point: » On ne dit pas administrer, gouverner *activement*, etc.

ACTIVITÉ, s. f. [dern. e'fer. tout bref.] Il signifie, 1°. qualité active: » l'*activité du feu*. 2°. Diligence, vivacité dans l'action: » Cet homme a une grande *activité*. — * Un Auteur moderne lui fait régir, contre l'usage, la prép. à. » Louons-le de sa mâle *activité au travail*. Le *Baron de St. Julien*. — On dit mieux *doner de l'activité à...* » Ils ont *doné une*

nouvelle activité au commerce. *Journ. Polit.*
 — Mettre en activité (terme de Gazette.)
 « Le gouvernement de... sera mis en activité dans le mois de Décembre. — Dans le Corps du Génie, on le dit même des personnes : il est en activité, il est employé.

ACTRICE. Voy. ACTEUR.

ACTUEL, ELLE, Adj. [Actu-èl, èle; 3^e e moy. 4^e e muet au 2d. tout bref.] Il signifie, 1^o. effectif, réel, paiement *actuel*. — 2^o. Plus communément, *présent* : « l'état *actuel*. — En style dogmatique : intention *actuelle*, par opposition à la virtuelle, *grace actuelle* à l'habituelle; *péché actuel* à l'originel. — *Actuel* aime à suivre le nom qu'il modifie : vos dispositions *actuelles*, et non pas vos *actuelles* dispositions. En vers il pourrait précéder.

ACTUELLEMENT, adv. [Actu-èleman, 3^e e moy. 4^e e muet, 5^e e en a le son d'an.] Présentement : « Il demeure *actuellement* en tel endroit. — Dans le *Rich. Port.* et l'ancien *Trev.* on lui donne aussi le sens de véritablement, effectivement. Il est vieux en ce sens. *l'Acad.* ne le met point.

ACUEIL, ACUEILLIR, ACUL, AGULER. Voy. ACCURIL, ACCUL, etc. avec deux c.

* ACTUOSITÉ, s. f. mot forgé par *Pluche*. « Après avoir imprimé à la matière l'*actuosité*.

ACUSABLE, ACUSATEUR, ACUSATION, ACUSER; Voy. ACCUSABLE, ACCUSER, etc. avec deux c.

AD. Dans les mots qui commencent par cette syllabe, on a conservé le *d* dans ceux où il se prononce, et on l'a retranché dans ceux où il n'est plus qu'une lettre muette, inutile et même embarrassante pour la prononciation. On écrivait autrefois : *adjournement*, *adjourner*; *ajouter*, *adjustement*, *adjuster*; *Admiral*, *Admirauté*; *avancer*, *avantage*; *advenir*; *avertir*, *avertissement*; *avis*, *aviser*; *advouer*, *adveu*; *Advocat*, *advocasser*. Depuis du temps, on a retranché de ces mots ce *d*, qui ne servait de rien qu'à embarrasser l'orthographe, et à en multiplier les difficultés. On écrit *ajournement*, *ajourner*, etc. etc.

ADAGE, s. m. [2^e br. 3^e e muet.] Proverbe, maxime. Ce mot est vieux, et il ne s'emploie plus que dans le style comique ou critique. « C'est là (à la Pologne) qu'il faut renvoyer les partisans de cet *adage* inconcevable de *Montesq.*, qui est que, pour qu'un Empire soit bien constitué, il faut que sans cesse le

pouvoir y arrête le pouvoir. *Linguet*. Dans le *Rich. Port.* on le met sans remarque. *l'Acad.* dit qu'il n'a guère d'usage qu'en plaisanterie et dans cette phrase : on dit *en commun adage*. Je crois que cette phrase est encore plus vieille que le mot.

ADAM, s. m. [Adan, et non pas adame.] Ce nom si fameux du premier homme entre dans quelques expressions du style familier et proverbial. « Ne connaître quelqu'un, ni d'Ève, ni d'Adam, ce n'est pas le connaître du tout. N'avoir pas péché en Adam; être si vertueux, qu'il semble qu'on n'ait point participé au péché originel et à ses suites.

ADAPTATION, s. f. [en prose *cion*, en vers *ci-on*, tout bref.] Action d'adapter. — Ce mot est peu usité.

ADAPTER, v. a. [Adapté, 3^e e fer. tout bref.] Appliquer, ajuster une chose à une autre. Il régit l'acusatif et le datif : *s'adapter*, le datif.

ADDITION, s. f. [On pron. les deux *d*, *cion* en prose, *ci-on* en vers.] Ce qui est ajouté à quelque chose : *faire* de grandes *additions* à un livre, à une maison. — 1^{re}. Règle de l'Arithmétique. *L'addition* est la plus simple et la plus facile des quatre règles.

ADDITIONNER, ou ADDITIONNER, v. a. [Tout bref, les deux *d* se prononcent, *addicio-né* en prose, en vers *ci-oné*.] Il ne se dit qu'en *Arithmétique*. Mettre plusieurs nombres ensemble pour en savoir le total. « Il faut *additionner* toutes les sommes.

ADDONNER. Voy. ADONNER.

ADE. L'a est toujours bref : *aubade*, *cascade*, *fade*, il s'*évade*. D'OLIV.

ADEPTE, s. m. [2^e e moy. 3^e e muet. *Adép-te*.] Il ne s'est d'abord dit que des initiés au grand œuvre, qui avaient acquis la science par excellence : *quasi-scientiam adepti*. Le Gendre. — On en a étendu la signification à tous ceux qui sont initiés dans les mystères d'une secte ou d'une science. *Acad.*

A nos Auteurs, ce n'est point entre nous

L'esprit qui manque : ils en ont presque tous.

Mais je voudrais, dans ces nouveaux adeptes ;

Voir une humeur moins rétive aux préceptes,

Qui du Théâtre ont établi la loi. *Rouss.*

« Je ne suis ni artiste, ni adepte, ni connoisseur. *L'Ab. Grosier*. On le dit dans le *Mercure* d'une débutante au théâtre : si nous avons remarqué de défauts dans cette jeune *Adepte*, ils ne sont pas de ceux qu'on ne corrige point. Quelle fureur pour le néologisme ! On dira bientôt *adepte* des apprentis

et apprenties des arts mécaniques.

ADHÉRANT, s. m. [2^e é fer. 3^e lon. *Adéran.*] Plusieurs distinguent par l'orthographe *adhérant* subst. d'*adhérent* adj. L'*Acad.* ne les distingue point, et ne met que le d^r. — Ce substantif ne se met qu'au pluriel : » Ils demandoient qu'on chassât d'auprès de leurs Majestés le Maréchal d'Ancre et ses *adhérans*. D'Avrigny. — Suivant l'*Acad.*, il se prend en mauvaise part.

ADHÉRENCE, s. f. [*Adéran* ; 2^e é fer. 3^e lon. 4^e e muet.] Au propre, union étroite de deux corps : l'*adhérence* du poumon aux côtes ; de la pierre à la vessie. — Au fig. attachement à un mauvais parti : *adhérence* au parti des rebelles, des hérétiques.

ADHÉRENT, ENTE, adj. [*Adéran*, *rante*, 2^e é fer. 3^e lon.] Qui est attaché à... Il ne se dit qu'au physique : pierre *adhérente* à la vessie.

ADHÉRENT, s. m. Voy. **ADHÉRANT**.

ADHÉRER, v. n. [*Adéré*, 2^e et 3^e é fer. tout bref.] Être attaché à... Il n'est guère usité au propre. On dit plutôt qu'une pierre est *adhérente* à la vessie, que de dire qu'elle y *adhère*. Cependant l'*Acad.* le dit, et je m'en raporte. Au figuré il est plus usité : *adhérer* à une opinion, à un parti. — Voy. **CONSENTIR**.

ADHESION, s. f. [*Adé-zion*, et en vers, *qi-on* ; 2^e é fer. tout bref.] Il se dit au physique : *adhésion* de deux corps ; et au figuré : *adhésion* à un traité, à une décision, à une protestation, etc. Voy. **CONSENTEMENT**.

AD HONORES. Mots empruntés du latin. [*Adonbrès*, 2^e br. 3^e long. 4^e é moy.] Il se dit de ceux qui sont décorés d'un titre, sans en faire les fonctions, ou sans en avoir les apointemens ; Conseiller d'Etat *ad honores*.

ADJACENT, ENTE, adj. [on pron. le d, *Adja-san*, *sante*, et non pas *ajasan*, comme on le lit dans le *Dict. Gramm.* 3^e long. 4^e e muet.] Qui est situé auprès, qui est aux environs. — L'emploi de ce mot est fort borné. On ne le dit qu'avec *terres*, *îles*, *pays*. » Mortimer fut arrêté dans un *appartement adjacent* à celui de la Reine, dit le Traducteur trop servilé de l'*Histoire* de M. Hume. » *Contigu* à, ou *voisin* de, étaient-là les termes propres. » L'Eglise et toutes les *avenues adjacentes* en étoient remplies. *Ann. Litt.* On peut dire qu'*adjacentes* était-là tout au moins inutile. *Avenues* suffisait, et *avenues adjacentes* est un vrai pléonisme. — L'*Acad.* ne met que

pays adjacent, *lieux adjacens*, *terres adjacentes* ; *îles adjacentes*.

ADJECTIF, s. m. [le d, le c et l'f se prononcent : *Ad-jektif* ; 2^e é moy.] Il tire son nom du latin *adjectus*, qui signifie, *ajouté* ; parce qu'il est ajouté au substantif, pour en exprimer quelque qualité : homme *aimable*, femme *vertueuse*. — Ce nom est *subst.* On dit, un *adjectif* masculin, un *adjectif* féminin ; l'*adjectif* et le substantif doivent s'accorder en genre, en nombre et en cas. — Il est aussi *adj.* un nom *adjectif*.

REM. I. On a souvent et long-temps agité la question : Si un *adjectif* se rapportant à deux *substantifs* de différent genre, doit être mis au pluriel, et quel genre il lui faut donner, le masc. ou le fém. T. Corneille sur *Vaugelas* fait une distinction qui me paraît judicieuse. Si ces deux *subst.* sont le sujet de la phrase ; ou, comme on dit, le nominatif du verbe, l'*adjectif* doit être mis au pluriel et au masculin. Ses yeux et sa bouche étoient *ouverts*. Si ces deux *subst.* sont régis par le verbe, l'*adjectif* suit le genre et le nombre du dernier. Il avait les yeux et la bouche *ouverte* ; la bouche et les yeux *ouverts*.

II. Il y a des *adjectifs*, qui s'emploient substantivement.

Que le bon soit toujours camarade du beau.

La Font.

» Il faut sacrifier l'*utile* à l'*honnête*. — il y a, au contraire, des *substantifs*, qui s'emploient comme des *adjectifs*, comme *père*, *Roi*, *maître*, *esclave*. » Louis XIV fut toujours *Roi* par autorité, et *père* par tendresse. *Wailly*. » Un homme *maître* de ses passions, surmonte toujours l'homme *esclave* de ses vices. Ces *substantifs* sont *adjectifs* dans ces occasions, parce qu'ils n'expriment que des qualités. — Enfin, il est des *adjectifs* qui s'emploient quelquefois adverbiallement : penser *juste*, chanter *juste*, parler *haut*, voir *clair*, etc.

III. Il y a des *adjectifs* qui ne peuvent guère aller seuls (sans régime) : *digne*, *incapable*, il faut dire de quoi ; *propre*, *comparable*, il faut dire à quoi. — Il y en a qui ne gouvernent jamais rien, et c'est le plus grand nombre. — Il y en a enfin, qui se mettent indifféremment ou avec un régime : je vis *content* de ma fortune ; ou sans régime ; je vis *content*. D'OLIV. On n'a à prendre conseil que de l'usage, dans une matière où le raisonnement n'entre pour rien. *Id.* * Il est au-

aujourd'hui grand nombre d'Écrivains qui consultent fort peu cet arbitre souverain des langues, et qui donnent aux adjectifs les régimes qui les accommodent, sans se mettre en peine si l'usage les approuve ou non.

IV. Régime des adjectifs. On doit appliquer aux adjectifs ce qu'on dit des verbes; qu'on ne doit pas en réunir avec le même régime deux, qui aient des régimes différens; et encore, moins rapprocher du régime l'adjectif qui ne le régit pas; comme dans cette phrase: » l'esprit de conquête, passion funeste et ruineuse aux nations commerçantes. L'Auteur aurait évité en partie cette irrégularité, en plaçant *funeste* après *ruineuse*: passion ruineuse et funeste aux nations, etc. Alors du moins le faux régime de *ruineuse* n'aurait pas été si bien aperçu, ni si choquant. Mais pour rendre cette phrase parfaitement régulière, il fallait donner à chaque adjectif son régime, et dire: passion si ruineuse pour les nations commerçantes, et qui leur a été si funeste.

V. Construction des adjectifs. La place que doit occuper l'adjectif dans la phrase, n'est pas facile à assigner par des règles générales. La Langue Anglaise a là-dessus de l'avantage sur la nôtre, quant à la commodité de ceux qui la parlent et qui l'écrivent; mais d'autre part, elle manque de l'avantage de la variété, la construction de l'adjectif, qui se place toujours devant le substantif, étant toujours la même. — Voici quelques remarques, ou anciennes, ou nouvelles sur cet article, si embarrassant dans notre Langue.

1°. On met après les adjectifs qui expriment la couleur; exceptez les blancs-manteaux, du blanc manger; un blanc-bec; un rouge bord; rouge-gorge, rouge-trogne; verte jeunesse, verte vieillesse, verd galand. Acad. Wailly. Voy. JAÛNE. — Noir au figuré, se place aussi devant: de noirs orages. De Lille. — Ceux qui expriment la figure; table ronde, tabatière carrée. — La saveur: herbe amère, pome aigre. — Une qualité de l'ouïe et du tact: instrument sonore, voix harmonieuse; bois dur, chemin raboteux, corps mou. — Ceux qui expriment une sorte d'opération: Procureur actif, mot expressif, péché actuel. — Les adjectifs qui peuvent s'employer seuls, comme noms des personnes: on dira donc un homme bossu, une femme boiteuse, un enfant aveugle, puisqu'on peut dire l'aveugle, le boiteux, le bossu. —

N'imitiez donc pas l'Auteur qui a dit: » Sénèque étoit le plus riche homme de l'Empire. On dit un homme riche, et non pas riche homme.

2°. Les nombres ordinaux (*premier, second, troisième, etc.*) se placent après le subst. quand ils sont employés en citation et sans article: Livre second, chap. troisième, etc. Si le subst. a l'article, ces adjectifs numériques peuvent suivre ou précéder: au livre troisième, ou au troisième livre, etc.

3°. Devant les substantifs monosyllabes, les adjectifs de plusieurs syllabes font rarement bien. —

Aux infidèles mets confier sa fortune. De Lille.
De vos champêtres airs répétez les plus beaux.

Gresset.

Mais ces droits, que sont-ils? d'imaginaires Lois.

L. Rac.

» Les terrestres soins de cette vie. J. J. Rouss.
» Ce ne sont que de très-médiocres Bourgs. Let. Édif. » Ce noble généreux et courageux Pair. M. Targe, dans la traduction de Smolet, pleine d'anglicismes. — Un adjectif masculin par la terminaison, devant un subst. monosyllabe, est encore moins supportable, comme les brûlans feux; les sacrés os, (Mascaron) le souvenir de ces affreux temps. (H. des Stuarts.) On dit pourtant de jolis airs; mais c'est une exception, et s'il y en a d'autres, elles sont en petit nombre.

4°. Les adjectifs verbaux, qui sont des participes actifs ou passifs, se placent toujours après le substantif, dit M. de ... mais il se trompe pour les premiers: on dit, charmant Auteur, étonnante nouvelle. La remarque n'est vraie que pour les seconds. » Cette inattendue nouvelle. Dites: » cette nouvelle inattendue. — Ménage blâmoit, avec raison, cet assuré secours, ce redouté Monarque. Il avait établi en conséquence cette règle; que, les adjectifs terminés par une voyelle masculine doivent être placés après le substantif. Mais cette règle est mal présentée, remarque fort bien M. l'Ab. d'Olivet. C'est moins à cause de leur terminaison que, assuré secours et redouté Monarque, choquent l'oreille, puisque fortuné séjour et éfronté plagiaire ne la choquent pas, quoique finissant de la même manière: c'est parce que assuré et redouté sont des adjectifs verbaux, ou des participes employés adjectivement. C'est pour cela qu'on ne peut dire, un soumis valet. Ainsi l'on dira: les ennemis de la Religion
les

les plus déclarés, et non pas les plus déclarés ennemis, comme dit le P. Charlevoix : c'est le Ministre le plus occupé, et non pas le plus occupé Ministre. » Manguchi étoit une des Villes les plus peuplées, et par conséquent les plus débordées du Japon ; et non pas des plus peuplées, et des plus débordées Villes, etc.

5°. Dans les exclamations, l'adjectif se plaît à marcher devant. *Charmant* Auteur ! quelle étrange démarche ! etc. mais cette règle n'est pas générale, et *charmant* livre sonnerait mal.

6°. Les adjectifs pluriels s'unissent ordinairement beaucoup mieux avec des subst. commençant par une voyelle, parce que l's qui termine les premiers, se lie avec plus de douceur avec les voyelles par où les autres commencent ; il en est de même des adjectifs qui, même au singulier, sont terminés par une x qui se prononce comme une s. *Eloquens* Avocats ; *généreuses* adresses ; *courageux* ami ; *jaloux* amant, etc. etc.

7°. Les adjectifs masc., modifiant un subst. de terminaison féminine, sont mieux après que devant : *astres brillans*, et non pas *brillans astres*. Mais les adjectifs de terminaison féminine précèdent élégamment : *brillante* lumière, *vaste* champ ; et non pas *champ vaste*, comme dit un Auteur moderne. » Quel *champ vaste* ne pourroit-on pas offrir au Musicien ; en approfondissant le cœur humain ?

8°. Une règle assez générale, c'est qu'un adjectif qui a un régime, ou qui est modifié par un adverbe, doit être toujours placé après le substantif. » *Malheur commun* à tous ; *Fief dépendant* de ce Duché ; *homme fortement occupé*. — Au contraire, quand c'est le substantif qui a un régime, il faut, autant que l'usage peut le permettre, que l'adjectif précède, afin que ce régime suive le nom qui le régit : » *L'incomparable* Auteur de *Ver-vert* et de *la Chartreuse*, *l'élégant* Traducteur des *Géorgiques*, ou du moins on doit placer l'adjectif après le régime, et non pas après le subst. » Ce qui cause les révoltes, c'est la trop grande abondance d'hommes adonnés à la guerre. *Télém.* » Une *natte* de jonc *grossière* lui servoit de lit. *Ibid.* — Une *abondance* trop grande d'hommes, une *natte grossière* de jonc formeraient une mauvaise construction.

9°. Quand un même nom subst. est modifié par deux adjectifs, il ne faut pas les mettre tous les deux devant, quand ils ne

Tome 1.

sont pas liés par la conjonction *et*. » Le Trad. de l'Hist. d'Angl. de M. Hume n'a pas fait cette attention. » Guillaume laisse ses nouveaux jaloux sujets à la merci d'une armée insolente. » Cet aimable et courageux jeune Seigneur. Et M. Targe. » A former une nouvelle grande confédération. » Sa situation étoit sur une belle grande rivière. *Let. Edif.* — Cela est plus supportable quand on fait parler des gens du peuple. » *Mabelle* jeune Dame, ma chère jeune maîtresse, répondit la Jardinière. *Trad. de Fielding.*

10°. C'est une autre irrégularité, quand il y a deux adjectifs, d'en placer un devant et l'autre après. Ex. » On demande quelle peut être la cause d'un si grand mouvement et si réglé. *Art de penser.* Il faut dire, d'un mouvement *si grand* et *si réglé*.

11°. Quand les deux adjectifs sont liés par la conjonction *et*, ils peuvent tous deux être placés devant, à moins que quelqu'une des règles que nous avons données ne s'y oppose ; de sorte même que celui des deux, qui ne pourrait précéder, s'il étoit seul, profite de la compagnie de son voisin, qui peut, suivant l'usage, passer devant. » Son *actif et infatigable* génie. *Moreau.* » Dans la plus *brillante* et la plus *passante* Province de France. *Seigné.* » Notre *bonne et comode* compagnie s'en est allée. *La même.* — *Actif, passante, comode*, s'ils étoient seuls, ne pourraient précéder, mais dans la compagnie d'*infatigable, brillante, bonne*, ils marchent devant sans difficulté. *Voy. GRATUIT.*

12°. Quand c'est, au contraire, un seul adjectif qui modifie deux noms substantifs joints par une particule conjonctive ou disjonctive, il doit être placé après le second. *St. Evremont* a manqué à cette règle : » Il y a une *innocence héroïque*, aussi bien qu'une valeur. Dites : il y a une *innocence*, aussi bien qu'une valeur héroïque.

13°. Dans le style relevé, l'adjectif peut quelquefois se placer après le verbe, et loin du substantif. » Les *bergers* loin de secourir le troupeau, *fuyent tremblans*, pour se dérober à sa fureur. *Télém.* » Dans la langueur qui l'acable, ce héros hésite et balance incertain. *Jér. Déliv.* » Les rênes de l'Empire ne flottent plus, incertaines au gré de mille passions contraires, qui se croisent. *Royou*, de l'Etat Monarchique.

L'onde autour de son corps murmuroit *écumante*. *Marin. Frédéric.*

F

Les cruels habitans fuyant épouvantés ;
Pour long-temps de ces lieux se tiendront écartés.
Ibid.

14. Nous disons ici de l'*Adjectif* ce que nous dirons du *Participe* en son lieu, que quand il est à la tête de la phrase, il convient qu'il se rapporte au *sujet*, (au nominatif) et non pas au *régime* (au cas). Ainsi l'on dira de Dieu : » *inaccessible* à nos regards, *il* habite en lui-même dans l'infinité de son être, mais *accessible* à nos vœux, *il* est toujours prêt à les écouter, à les exaucer. — Les Poètes ont peut-être le droit de faire rapporter l'*adjectif* ainsi placé au régime du verbe : » Quoique *absente* *il* la voyoit. *Télem.* — *Présente* *il* la déteste, *absente* *il* la regrette. Mais il faut que la netteté du sens n'en souffre point, et qu'il n'y ait ni obscurité, ni équivoque. Or, il y en a toujours, quand le régime est du même genre et au même nombre que le *sujet*. Ainsi, mettant dans ce vers l'*adjectif* au *masc.* on tombe dans cet inconvénient :

Présent il le déteste, absent il le regrette.

On ne sait si c'est *il*, sujet de la phrase, ou *le*, qui est le régime des deux verbes, qui est *présent* ou *absent*. Et comme l'idée se présente naturellement d'attribuer l'*adjectif*, ainsi placé, au *sujet*; si l'intention du Poète était qu'on l'attribuât au régime, le lecteur ou le spectateur prendrait le contre-pied de sa pensée. — Il y a aussi de l'embarras, quand le régime, auquel on veut faire rapporter cet *adjectif*, ainsi placé à la tête de la phrase, en est fort éloigné. Il y en a même souvent quand il en est proche. » Le Roi Charles II (Roi d'Angleterre) fut gouverné par *elle* (Mlle. de Keroual); et quoique souvent *infidèle*, *il* fut toujours maîtrisé. *Vol.* — Il semble que c'est Charles II qui était *infidèle*, et c'est de Mlle. de Keroual que parle l'Auteur.

15°. Quand l'*adjectif* est régi par le verbe *être*, dans le style sérieux, il doit toujours être placé après. » *Il est aimable*, *elle est douce* et modeste; mais dans le style burlesque et marotique, il précède même le pron. pers. Ainsi M. de Voltaire a bien plus péché contre le goût, ou contre l'équité et la vérité, que contre la grammaire, quand il a dit des Cantiques sacrés de M. le Franc :

Sacrés ils sont, car personne n'y touche.

* *Rem.* L'*adjectif* ne doit pas être régi immédiatement par tout autre verbe que le

verbe *être*. Les phrases suivantes pèchent contre cette règle : » Somerset *jugea indispensable* de capituler. *Me. de B. Hist. d'Angl.* » Les oppositions de leur caractère, leur *rendirent impossible* de persévérer dans cette harmonie, si essentielle au succès de leur expédition. *Ibid.* Il fallait dans le 1^{er}, *jugea qu'il était indispensable* de capituler; et dans le 2^e, furent cause *qu'il leur fut impossible* de persévérer, etc.

16°. La Règle la plus générale, et que le bon sens tout seul nous dicte, c'est que, dans la construction de la phrase, il faut placer l'*adjectif* de manière qu'on voie sans peine à quel nom il se rapporte, et qu'il n'y ait point d'équivoque dans le sens. » S'il avoit parcouru les *Histoires des Saints* les plus *authentiques*, etc. Il semble que ce sont les *Saints* qui sont *authentiques*, et c'est à *Histoires* que l'Auteur applique cet *adjectif*.

* *Rem.* 1°. Autrefois on se donoit plus de liberté pour la construction de l'*adjectif*: témoin la phrase suivante de Balzac : » Que le Livre de M. A. . . . est un *savant, sage et éloquent* Livre !

* 2°. depuis que nous sommes plus familiarisés avec la Langue Anglaise, un plus grand nombre de nos Écrivains imitent les Anglais dans la construction de l'*adjectif*. Ils le placent presque toujours devant le substantif, non-seulement dans les traductions d'ouvrages Anglais, mais dans leurs propres ouvrages. M. Linguet est remarquable entre tous ceux qui ont introduit cet usage.

ADJECTIVEMENT, adv. [*Adjektive-man*, 2^e e moy. 3^e lon. 4^e e muet, 5^e en a le son d'*an*.] Il ne se dit qu'en Grammaire. Employer un substantif *adjectivement*, c'est l'employer comme *adjectif*. Un Roi *esclave* de ses passions, n'est pas *maître* de lui-même, comment *le* sera-t-il des autres? Le tonnerre *vengeur*; le remords *accusateur*, etc.

ADIEU, s. m. et interj. [*A-dieu*, il n'est que de deux syll. même en vers.] Terme de civilité et d'amitié dont on se sert en prenant congé les uns des autres. *Interj.* » *Adieu* Monsieur, *adieu*, je m'en vais. — s. m. Un *adieu* éternel, de tendres *adieux*. [Au pl. *ieû* est long.] Les Gascons disent *adieu*, en abordant une personne. On doit dire *bon jour*. *Adieu* ne doit se dire que quand on se sépare. *Desg.* — *Dire adieu*, au propre, prendre congé. Il régit le datif : (la prép. *à*.) C'est une triste cérémonie de *dire adieu* à ses

amis, quand on les quitte pour long-temps. — Au figuré, renoncer : » Il a dit adieu au monde, aux muses, aux plaisirs. — On dit aussi au propre, faire ses adieux à ... L'Acad. ne le met point. — Mais, dit-on, à son adieu, pour dire, en prenant congé, ou quand il prit congé ? » A son adieu Henri lui dit ces paroles remarquables, etc. — Je ne sais si ce mot est de la Baumelle ou de d'Aubigné, dont il parle, mais je ne le crois pas conforme à l'usage actuel.

Outre la signification ordinaire de ce mot, on l'emploie dans le sens de, c'est fait de... c'est le *conclamatum est* des Latins. » Si l'on exige cela, adieu la réunion ; c. à d. elle n'aura pas lieu. » Les taches de notre soleil peuvent s'épaissir . . . s'accrocher les unes aux autres : ensuite elles iront jusqu'à former autour du soleil une croûte qui augmentera toujours ; et adieu le Soleil. Fonten. c. à d. il n'y aura plus de soleil. — On dit en ce sens proverbialement, adieu panier, vendanges sont faites, ce qui se dit d'une personne ou d'une chose dont on n'a plus besoin, ou des espérances quand elles sont détruites sans ressource. » Adieu ma bouteille, adieu la voiture, etc.

* Rem. Quand on sépare à de Dieu, cela fait un autre sens ; à Dieu l'honneur, c. à d. gloire à Dieu. C'est une devise que certaine femme de vertu problématique avait prise ; ce qui donna lieu aux rieurs de lire, comme s'il y avait : Adieu l'honneur ; c. à d. il n'y a plus d'honneur. La Monn.

ADJOINDRE, v. a. [*Ad-joein-dre*, 2^e long. 3^e e muet.] Joindre avec : il ne se dit que des personnes. » On fut contraint de lui adjoindre quelqu'un pour l'aider. Il régit le datif.

ADJOINT, s. m. [*Ad-joein*, et non pas *A-joein*, comme on le lit dans le *Dict. Grammat.*] Vaugelas voulait qu'on prononçât le *d*, Th. Corn. et Menage, étaient d'un avis contraire. L'usage moderne a décidé en faveur de Vaugelas. Celui qui est joint à un autre pour l'aider : » C'est mon adjoint. » Le Recteur et ses adjoints. D'Avrigny écrivait *ajoint*, comme bien d'autres : » Il avoit pour *ajoint* (dans son ambassade) le Comte de Bethune et l'Aubespine, Abbé de Préaux. *Mém. Chronol.*

ADJONCTION, s. f. [*Adjont-cion*, et en vers *ci-on*. L'Acad. ne le dit qu'en terminant de Palais ; l'adjonction de ces deux Com-

missaires fait bien espérer de son affaire. — Dans le *Rich. Port.* on le dit aussi de l'addition de nouveaux moyens. Ce dernier sens est peu usité.

ADDITION, s. f. [*Adi-cion*, tout bref : il ne faut pas le confondre avec *Addition*.] Terme de droit. Il ne se dit qu'en cette phrase ; *addition d'hérédité*, acceptation d'un héritage.

ADJUDANT, (et non pas AJUDANT) s. m. [le *d* se prononce, 3^e long. *Adjutant*.] Aide de Camp. On ne le dit que des Officiers étrangers. *Trev.* L'Acad. dit qu'on l'emploie dans le civil comme dans le militaire.

ADJUDICATAIRE, s. m. et f. ADJUDICATION, s. f. [*Adjulikatère*, *adjudikacion*, 5^e long. au 1^{er}.] Suivant Vaugelas et la Touche, on y prononce le *d*, quoiqu'il soit muet dans *adjuger* ; (ce qui est faux pour le dernier.) L'Acad. avait d'abord dit qu'on prononce ces mots sans *d* : dans la suite elle se contenta de dire que les uns le prononcent, et les autres non. Dans la dernière édition, elle les met sans remarque : mais comme elle n'a conservé le *d* dans l'orthographe qu'aux mots où il se prononce, c'est une preuve que son opinion est qu'il faut le prononcer. — M. de Wailly qui a corrigé le *Richelet* d'après le *Dict. de l'Acad.* avertit qu'on prononce le *d*. — Dans le *Dict. Grammat.* on s'était décidé, d'après plusieurs autorités anciennes et modernes, à l'écrire sans l'indiquer dans la prononciation. On change ici d'avis ; et l'on croit, tout bien examiné, que le bon usage veut qu'on le prononce.

1^o. ADJUDICATAIRE, celui ou celle à qui on adjuge. Il régit l'ablatif, (la prép. *de* ;) il est *adjudicataire de* cette maison ; » elle s'en est rendue *adjudicataire*.

2^o. ADJUDICATION, s. f. Acte de justice par lequel on adjuge. Il régit, comme *adjudicataire*, l'ablatif ; *l'adjudication en a été faite*.

ADJUGER, v. a. [*Aljugé*, 3^e e fer. tout bref.] La Touche est d'avis qu'on prononce et qu'on écrive *ajuger* sans *d* : il avait suivi Vaugelas. Rollin l'a écrit de même. — L'Acad. l'écrit avec *d*. Voy. ADJUDICATAIRE.

ADJUGER régit le datif de la personne ; l'on lui a adjugé une pension, les dépens, la récréance, les fruits.

ADJURER, v. a. [*Adjuré*, l'*u* est bref

devant la syll. masculine, il est long devant la syll. féminine. *J'adjûre*, il est bon de l'écrire avec un acc. circ.] L'*Acad.* dit qu'il n'a d'usage que dans les exorcismes : » Je t'*adjûre* par le Dieu vivant. — Depuis peu on l'emploie dans le discours ordinaire, dans le sens de *sommer* quelqu'un de dire, de déclarer, etc. » *J'adjûre tout* homme sincère, de dire s'il ne sent pas au fond de son âme, qu'il y a dans ce trafic de soi-même quelque chose de servile et de bas. J. J. *Rouss.* Let. sur les *spectacles*. On lit aussi dans le *Mercure* : » Le Ministre *adjûre* les assistans de déclarer, etc. M. l'Ab. *Boulogne* lui donne un autre sens, celui de prendre à témoin. » Sainte religion, je vous *adjûre* ici. — C'est un néologisme, qui prendra, à ce que je crois, du moins dans le sens de *Rousseau* et du *Mercure*; car, pour celui de M. l'Ab. *Boulogne*, il est trop éloigné du sens propre et naturel.

* ADJUSTEMENT, ADJUSTER. Voyez AJUSTEMENT, AJUSTER.

ADMETTRE, v. a. [*Admettre*, 2^e e moy. et bref, 3^e e muet; il se conjugue comme *mettre*.] 1^o. Recevoir à la participation de quelqu'avantage. Il régit l'accusatif de la pers. et la prép. à, ou parmi de la chose, ou dans, etc. » Il l'a admis à l'audience, dans leur société, parmi ses amis. *Admettre* à la Communion, aux Sacremens, etc. — Il régit aussi à devant les verbès; on l'a admis, ou il a été admis à se justifier, à faire preuve. — 2^o. Recevoir pour bon, reconnoître pour véritable; il a admis ses excuses, ses raisons; pourquoi n'admettez-vous pas ce raisonnement si clair, si solide? Pourquoi refusez-vous d'admettre un compte juste?

ADMINICULE, s. m. [dern. e muet, tout bref.] L'*Acad.* ne l'admet qu'en termes de *Pratique* et de *Médecine*, pour; ce qui aide à faire preuve en justice, et ce qui sert à faciliter le bon effet d'un remède. — On commence à le faire passer dans le langage ordinaire. » L'éloquence et la justice, sans être des ressources infaillibles, ne sont pas toujours des *adminicules* inutiles. *Linguist.* » Sans ces airs méphitiques, les fumiers les plus forts ne sont qu'un *adminicule* très-médiocre pour animer l'accroissement des végétaux. *Frommel*, de la culture du trèfle. — A quoi n'appliquera-t-on pas le mot *adminicule*, puisqu'on le dit du fumier?

ADMINISTRATEUR, TRICE, s. m. et f. [*Adminis-tra-teur*, *trice*, tout bref, *car* est long au pluriel.] Celui ou celle qui régit les biens d'une Communauté, d'un Hôpital, etc.

ADMINISTRATION, s. f. [*Adminis-tration*, en vers, *ci-on*.] Il régit de : » l'*administration* de la Justice, son exercice avec l'autorité publique. *L'administration* des affaires, etc.

* Rem. Ce substantif verbal a un sens actif; la prép. de qu'il régit, doit affecter celui qui *administre*, et non celui qui est *administré*; et même en parlant des Sacremens, il ne se dit point des personnes. » Quel spectacle que celui de l'*administration* de M. le Dauphin ! L'Auteur veut dire, quand on lui administra les Sacremens. Cette expression est vicieuse. *L'administration* d'une personne est sa conduite, dans le gouvernement, dans les affaires. Il ne régit les choses, et n'a le sens passif qu'avec le mot *justice*.

ADMINISTRER, v. a. [*Adminis-tré*, 4^e e fer. tout bref.] Gouverner, régir, *administrer* les affaires, les finances. — *Administrer* la Justice, la rendre; les Sacremens, les conférer. En ce dernier sens, il régit les personnes, ou en régime direct (à l'accusatif) ou au datif, (avec la prép. à.) On l'a administré, on lui a administré les derniers Sacremens. — Au Palais, *administrer* des témoins, des titres, des preuves, les fournir.

ADMIRABLE, adj. [3^e douteuse : si le mot termine la phrase, elle est longue; elle est brève, s'il est dans le cours de la phrase.] Il faut prononcer le d; et c'est une faute grossière de prononcer *amirable*, *amiration*, *amirer*, comme le peuple le fait en certaines Provinces.

ADMIRABLE, qui attire l'admiration. Dans la prose ordinaire, il suit le substantif, action *admirable*. — On ne le dit pas tout seul des personnes, et sans quelque accompagnement. Dieu est *admirable* dans toutes ses œuvres; cet homme est *admirable* dans sa conduite, etc. — En vers, et dans la prose poétique ou oratoire, il peut précéder élégamment.

Toi qu'annonce l'Aurôre, *admirable* flambeau !

L. Rac.

On s'en sert quelquefois ironiquement, et alors il se dit tout seul des personnes, comme des choses; vous êtes *admirable*.

Le détour est fort bon, et l'excuse admirable! Mol.
ADMIRABLEMENT, adv. [*Admirable-*
man, dern. long. 4^e e muet.] D'une ma-
nière admirable: » Il chante, il danse *admi-*
rablement, il est peint *admirablement* bien.
» Cette Tragédie est *admirablement* belle.

* ADMIRAL. Vieille orthographe. Voy.
AMIRAL.

* ADMIRANT, ANTE, adj. Il a été pro-
bablement forgé par Mde. de *Seigné*. » Je
vois sa mine *admirante* et spirituelle, qui ne
laisse point croire que son admiration soit
fille de l'ignorance. Le mot est en italique,
soit par les soins de l'Éditeur, soit qu'il
fût souligné dans le manuscrit.

ADMIRATEUR, TRICE, s. m. et f. [*ad-*
mira-teur, *trice*, tout bref; *eur* est long au
pluriel. Voy. ADMIRABLE.] Qui admire,
ou qui a coutume d'admirer. » C'est un grand
admirateur de l'antiquité: il est de vos *ad-*
mirateurs.

ADMIRATIF, ÎVE, adj. [*Admiratif*,
rive, 4^e long. au 2^e, 5^e e muet. Voy. AD-
MIRABLE.] Il ne se dit qu'en grammaire,
point *admiratif* (!) *particule admirative*,
comme *ah! eh!* — Mais le style criti-
que qui s'arroge le droit de créer des mots,
peut, à plus forte raison, étendre l'usage de
ceux qui existent déjà dans la langue. » Il
promène d'abord ses regards caressans sur
l'*admiratif* auditoire. *L'Ann. Litt.* au su-
jet des lectures publiques des ouvrages an-
noncés, une des modes singulières qui ca-
ractérisent ce siècle. — Je crois que *au-*
ditoire admirateur aurait été mieux, et pour
se conformer à l'usage, et pour éviter la ca-
cophonie d'*admiratif auditoire*. Cette inver-
sion est dure.

ADMIRATION, s. f. [*Admira-cion*, et
en vers *ci-on*, tout bref. Voy. ADMIRA-
BLE.] Sentiment de celui qui admire, qui
regarde une chose comme merveilleuse en
son genre. Donner, causer de l'*admiration*,
avoir de l'*admiration*: être saisi d'*admiration*
pour, etc.

* On n'emploie *admiration* qu'au singu-
lier, et l'on ne doit point imiter *Brebeuf*,
qui dit à l'Arch. de Rouën: » qu'il a sou-
haité ardemment de montrer ses *admiration*s
à toute la France. Ep. dedic. de la *Pharsale*.
— Le singulier même n'irait guère bien
dans cette occasion. En parlant à un Grand,
on ne lui parlerait pas plus aujourd'hui
d'*admiration* que d'*estime*. Voy. ESTIME.

2°. D'ailleurs, ADMIRATION ne se dit guère
seul et sans régime, sans accompagnement.
On dit, il est vrai, que les prodiges exci-
tent l'*admiration*, que rien n'*attire* plus l'*ad-*
miracion de tout le monde que la vertu;
que l'*admiration*, comme la flatterie, gâte et
corrompt le cœur, et qu'elle nuit aux ta-
lens, etc. mais alors on parle de l'*admiration*
en général. Quand on veut exprimer ce sen-
timent dans un sujet particulier, on lui fait
régir la prép. *pour*. » L'*admiration* qu'on a
pour les actions glorieuses, est souvent accom-
pagnée d'un secret déplaisir de n'en pouvoir
faire autant. *Costar*.

3°. ADMIRATION se dit aussi de la chose,
et sur-tout de la personne *admiraée*, et alors
il a le sens passif: » Ce Prince a été l'*ad-*
miracion de son siècle: » St. Chrisostôme a
été l'honneur de son siècle et l'*admiration* de
la postérité. C'est une syncope: l'on dit l'*ad-*
miracion, pour l'objet de l'*admiration*,
comme on dit, la terreur de, pour l'objet
de la terreur de, etc. Voy. TERREUR.

* 4°. On dit être en *admiration*, mais
sans régime. » M. G. . . est par-tout en *ad-*
miracion de la pureté de nos mœurs actuel-
les. *J. J. Rousseau*. Ce régime est inusité.
— L'*Acad.* dit sans régime: » Quand il
voit un beau tableau, il est en *admiration*.
— *Bossuet* avait dit avant *Rousseau*: » Ils
n'étaient pas moins en *admiration* de leur
rétablissement fait contre toute apparence.

ADMIRATRICE. *Richelet*. Voy. ADMI-
RATEUR.

* ADMIRAUTÉ. C'est l'ancienne ortho-
graphe. Voy. AMIRAUTÉ.

ADMIRER, v. a. [*Admiré*, 3^e e fer. Vo-
yez ADMIRABLE.] 1°. Considérer avec éton-
nement ce qui paraît merveilleux. *Admirer*
les œuvres de Dieu: s'*admirer*. » Cet Auteur
s'*admire* lui-même. — 2°. *Admirer* ne si-
gnifie souvent que la surprise. *J'admire* la
folie des hommes. *Je vous admire* de vou-
loir qu'on suive aveuglément vos avis. Re-
marquez ce régime de l'infinitif. — *Etre*
admiraé et *se faire admirer*, régissent l'abla-
tif. » Il a été *admiraé*, il se fait *admirer* de
toute la terre. — Dans le 2^e sens, *admirer*
régit aussi que avec le subjonctif: » *J'admi-*
re, (je suis surpris) que vous *osiez* venir.
» *J'admire* que de deux cent lieues loin,
c'est vous qui me gouvernez. *Sev.* Il faut,
que ce soit vous qui me gouverniez.

ADMISSIBLE, adj. [*Admi-cible*, tout

bref, 4^e e muet.] Valable, recevable, qui peut être admis. — Par les exemples que donne l'*Acad.* on dirait que ce mot n'est en usage qu'au Palais. On le dit pourtant ailleurs. » Cette preuve, *admissible* dans tous les systèmes, donne un grand poids à celui-ci.

ADMISSION, s. f. [*Admi-cion*, en vers, *ci-on*.] Action par laquelle on est admis : il a le sens passif, et régit à, dans, ou parmi : l'*admission* de ce jeune homme aux ordres sacrés, dans cette société ; parmi nous, n'a pas été généralement approuvée.

ADMONÉTÉ, s. m. [*Admonété*, tout bref. Voy. ADMONÉTER.] Action d'admonéter. » L'*admonété* n'empêche point d'interdiction.

ADMONÉTER, v. a. [On a dit longtemps *admonester*, et on le dit encore en Province. On a adopté mal-à-propos dans le *Dict. Gramm.* une orthographe et une prononciation plus vicieuse encore : on écrit *amonéter* sans *d*. — Quand on supprima l'*s*, on la remplaça par l'acc. circonflexe, comme on le faisait pour tous les mots où cette *s* était muette. Aujourd'hui on ne met plus cet accent que sur les syllabes longues, et l'on écrit *admonéter* avec un accent aigu sur le 1^{er} é : *admonété*, 2^e é fer. tout bref.] Il se dit du Juge qui fait une remontrance à huis clos, avec défense de récidiver. Cette remontrance est mortifiante, sans être infamante. » On l'a *admonété* : » La Cour a ordonné qu'il seroit mandé et *admonété*.

ADMONITION, s. f. [*Admoni-cion*, en vers *ci-on*, tout bref.] Action d'admonéter, avertissement. *Acad.* — On le disait autrefois des avertissemens qui nous sont faits dans l'Écriture Sainte, et par les Pasteurs de l'Église. La *Touche* lui donne encore ce sens, usité peut-être chez les Protestans. Il témoigne aussi qu'on le disait des avertissemens secrets qu'un Père fait à ses enfans : mais il avertit, qu'au sentiment de l'Académie, il n'a guère plus d'usage qu'en style de pratique. Dans la dern. édition, elle le met sans remarque. — Je pense qu'il peut être employé ailleurs heureusement.

* ADOLÉCENCE, ADOLÉCENT, *Richelet*. Voy. ADOLESCENCE, ADOLESCENT.

ADOLESCENCE, s. f. [l'*s* est muette. *Adolé-sance*, 3^e é fer. 4^e long. 5^e e muet.] L'âge qui est depuis la puberté jusqu'à la majorité; c. à. d. depuis 14 jusqu'à 25 ans. Il ne se dit que des garçons.

ADOLESCENT, s. m. [*Adolé-san*, 3^e é fer. 4^e lon.] Jeune garçon. Il ne se dit qu'en plaisantant. *Acad.* *Jeune adolescent*. Dans le style sérieux, on dit, *jeune homme*. Joubert.

ADONIS, s. m. [On pron. l'*s*, tout bref.] Plante ; ou garçon extrêmement beau. *Rich. Port.* — L'*Acad.* ne met que le 1^{er}, c'est un oubli. — Ce nom est tiré de la Fable. » Le Peintre, dit l'Ab. *Reyre*...

En un mot d'un Eson il fait un *Adonis*

ADONISER, v. a. [*Adonizé*, 4^e é fer. tout bref.] Ajuster avec trop d'affectation et de prétention, pour paraître plus jeune ou plus beau. Il s'emploie principalement avec le pron. pers. S'*adoniser*, ou au participe, *adonisé*.

Un petit maître bien frisé.

Bien musqué, bien *adonisé*. L'Ab. *Reyre*.

ADONNER, ou ADONER (s') v. réc. [*Adonné*, 3^e é fer. tout bref. En certaines Provinces on prononce *adon-ner*. Il serait à souhaiter qu'on n'écrivît ce mot, et tant d'autres, qu'avec une seule *n*.] S'appliquer fortement à... » Il s'*adone* à l'étude, à la chasse. — S'*adoner* à un lieu, le fréquenter ; à une personne, la voir fréquemment et familièrement. — On dit en ce sens, qu'un chien s'*est adonné* à une personne ; qu'il s'*adone* à la cuisine. — On dit encore, (en style *familier*) passez chez moi, si votre chemin s'y *adone*, c. à. d. si c'est votre chemin.

Être *adonné*, régit aussi le datif (la prép. à) il est *adonné* au jeu, au vin, aux femmes.

ADOPTER, v. a. [*Adop-té*, 3^e é fer. tout bref.] Choisir quelqu'un pour fils ; ce qui n'était en usage que chez les Romains. Auguste *adopt*a Tibère. — Au figuré, il se dit des pensées, des sentimens, des opinions : » J'*adopte* vos sentimens : » c'est une opinion qu'on ne sauroit *adopter*.

ADOPTIF, IVE, adj. m. et f. [*Adoptif*, *tive*, 3^e lon. au 2d. 4^e e muet.] Qui a été adopté. Fils *adoptif*, fille *adoptive*.

Rem. *Adoptif* et *adoption* ne se disent guère que dans le propre. On ne dit point des *sentimens adoptifs*, l'*adoption* des pensées ; comme on dit *adopter* des pensées, des sentimens.

ADOPTION, s. m. [*Adop-cion*, et en vers *ci-on* ; tout bref.] Action d'adopter. » Tibère n'étoit fils d'Auguste que par *adoption*. Il ne se dit guère qu'au propre. Voy. ADOPTIF.

Les peuples nés aux bords que la Vistule arrose, Sont par *adoption* devenus tes enfans. *Rouss.*

ADORABLE, adj. [3^e dout. 4^e e mu.] Qui

est digne d'être adoré. — Il ne devrait se dire que de Dieu ; mais abusivement et par exagération, on le dit de ce qu'on estime ou qu'on aime extrêmement. — Il suit ordinairement le substantif. » Ce qu'on apèle (en style précieux) un *homme adorable* n'est souvent qu'un fat. — En vers et dans le style relevé, il peut précéder élégamment : *adorable mystère ! adorables desseins de la Providence ! — Adorable homme* serait insupportable.

ADORATEUR, TRICE, s. m. et f. [4^e longue au plur. du 1^{er}.] L'*Acad.* ne met pas le *fém.* je ne sais pas pourquoi. Celui ou celle qui *adore*. — *Adorateur* se dit dans le sens propre et par exagération. — Mais *Adoratrice* ne se dit qu'au propre. Voy. ADORABLE. — *Racine* emploie élégamment *adorateur* comme adjectif.

Je n'ai percé qu'à peine

Les flots toujours nouveaux d'un *peuple adorateur*
Qu'attire sur ses pas sa future grandeur. *Bérénice.*
» Je ne suis plus ce Roi, craint, chéri, révéré
D'un *peuple adorateur* à toute heure entouré.

P. Marion Cromwel.

ADORATION, s. f. [*Adora-cion*, et en vers *ci-on*, tout bref.] Action par laquelle on *adore*. Il se dit abusivement et par exagération d'une estime ou d'un amour extrême. — » L'*adoration* n'est dûe qu'à Dieu seul ; l'*adoration* des idoles. — » Son amour va jusqu'à l'*adoration*, jusqu'à la folie.

Rem. Être en *adoration* : expression dont s'est servi Rollin : » Le foible de Crésus... étoit de se nourrir des respects excessifs de ceux qui étoient comme en *adoration* devant lui. *Comme*, est un correctif pour faire passer cette expression exagérée et peu usitée. — L'*Acad.* ne la met point, est-ce par oubli, ou parce qu'elle la désapprouve ? Je n'en sais rien ; mais je crois qu'on pourrait l'employer dans des occasions pareilles. — Elle est aujourd'hui à la mode ; je veux dire cette expression. » Cet Historien *est* toujours en *adoration* devant les Despotés. *Mercure.* » Lucie étoit en *adoration* devant elle, et ne cessoit de lui rendre grâce du bien qu'elle leur avoit fait. *Marm.*

ADORE, ÉE, adj. [2^e breve, 3^e é fer. lon. au 2d.] Il se dit des personnes et des choses. Avec les personnes il régit *par* ou *de*, ou il s'emploie sans régime. Baal *adoré* par les Phéniciens ; Prince *adoré* de ses sujets ; mortel *adoré* et *adorable*. Devant les *choses* il s'emploie sans régime, et il suit toujours le substantif.

Pour charmer, comme lui, ce séjour *adoré*,

Héritez, cher Gallus, cet hautbois révéré. *Gresset.*

ADORER, v. a. [*Adoré*, 3^e é fer. l'o est bref devant la syll. masc. vous *adorez*, nous *adorons* ; *adorant*, etc. Il est long devant l'e muet, et il conviendrait de le marquer alors d'un accent circ. Il *adôre*, ils *adôrent*.] Rendre à Dieu le culte qui lui est dû. » Il ne faut *adorer* que Dieu. On *adôre* la Croix d'une adoration relative. » C'est une calomnie d'accuser les Catholiques d'*adorer* les images. — Il se met quelquefois, mais rarement, sans régime. Les Juifs *adoraient* à Jérusalem, le Peuple d'Israël *sur* les montagnes.

ADORER, chez les Peuples Orientaux, ne marquait souvent qu'un très-profond respect, témoigné par des prosternemens. » Esther *adora* Assuerus. — Il se dit aussi hyperboliquement et abusivement des transports de l'amour, et d'un attachement aveugle ou d'une basse soumission. » Vous m'aimez, je vous *adôre*. » Cette mère *adôre* ses enfans : » cet homme *adôre* les caprices de ce Grand.

ADORER le veau d'or, se dit proverbialement des soumissions faites à un homme riche et sans mérite, par allusion au veau d'or qu'adorèrent les Israélites.

ADÔSSER, v. a. [*Adôcé*, 2^e lon. Il convient de la marquer d'un acc. circ.] Mettre le dôs *contre*. » *Adôsser* un enfant ; *s'adôsser* contre la muraille ; *adôsser* un bâtiment *contre* un rocher, etc.

ADOUBER, v. n. [*Adoubé* ; ou bref, même devant l'e muet.] Terme du jeu de *trictrac* ; l'*Acad.* ajoute, et des *Echecs* : toucher une pièce pour la mieux ranger : il faut en avertir, à peine d'être obligé de la jouer : » *J'adoube* : » j'ai averti que *j'adoubais*. — Dans le *Rich. Port.* on lui donne un 2d. sens : *acomoder*, *boucher*. L'*Acad.* ne le met pas, et il n'est pas admis par le bel usage. — Ce mot est un provençalisme, en ce sens.

ADOUCIR, v. a. [*A-dou-ci*, tout bref.] Rendre doux, tempérer. Conjugaison : *j'adoucis*, nous *adoucissons* ; ils *adoucissent* ; *j'adoucissais* ; *j'adoucis*, j'ai *adouci* ; *j'adoucirai*, *j'adoucirais* ; *adoucis* ; *adoucissez* ; que *j'adoucisse* ; (l'imparfait est comme le présent) *adoucissant*, *adouci*.

Il se dit au propre et au figuré : *adoucir* la voix, *adoucir* la colère ; l'air *s'adoucit* ; notre homme *s'est adouci*.

ADOUCISSEMENT, s. m. [*A-dou-cice-man*, 4^e e muet, 5^e lon. en a le son d'an.] 2^o. Action par laquelle une chose est adoucie,

tempérée ; l'*adoucissement des couleurs*, des contours (en Peinture.) 2°. État d'une chose adoucie : *adoucissement à la douleur*, dans les maux, dans l'état d'un malade, dans l'air, dans le temps, dans les affaires, etc.

ADOUÉ, ÉE, adj. [*Adou-é, é-e*, 3^e é fer. long au 2d.] Terme de chasse. Perdrix *adouées*, acouplées, avariées.

ADRE, pénult. brève dans *ladre* ; longue dans *câdre*, *escâdre* ; cela ne *quâdre* pas. Elle est pareillement longue dans la syll. masc. *mâdre*, *encâdre*. D'OLIV. Là où elle est longue, il convient de la marquer par l'ac. circ.

* ADRESSANTE, adj. fem. ADRESSÉE. Saul obtint des lettres du Grand Conseil, qui était à Jérusalem, *adressantes aux Synagogues* qui étaient à Damas. *Abbadie*. Ce mot n'est usité qu'au Palais et en Chancellerie : » Lettres Patentes, *adressantes au Parlement*. Hors de là, on dit *adressées*. Dans le grand *Richelet*, et même dans le *Portatif*, on met *adressante* sans remarque.

ADRESSE, s. f. [*Adrèce*, 2^e é moy. 3^e e muet, tout bref.] Dextérité ; soit pour les choses du corps, soit pour celles de l'esprit.

ADRESSE, *souplesse*, *finesse*, *ruse*, *artifice*. (Synon.) L'*adresse* est l'art de conduire ses entreprises d'une manière propre à y réussir ; la *souplesse* est une disposition à s'acomoder aux conjonctures et aux événements imprévus ; la *finesse* est une façon d'agir secrète et cachée ; la *ruse* est une voie déguisée pour aller à ses fins ; l'*artifice* est un moyen recherché et peu naturel pour l'exécution de ses desseins. — Les trois premiers de ces mots se prennent plus souvent en bone part que les deux autres. — Ils sont encore distingués par leurs effets, et par les qualités qu'ils supôsent. L'*adresse* emploie les moyens : elle demande de l'*intelligence* : la *souplesse* évite les obstacles : elle veut de la *docilité* : la *finesse* insinûe d'une façon insensible : elle supôse de la *pénétration* : la *ruse* trompe : elle a besoin d'une imagination ingénieuse : l'*artifice* surprend : il se sert d'une *dissimulation* préparée.

GIR. Synon.

ADRESSE, *dextérité*, *habileté*, (Synon.) La *dextérité* a plus de rapport à la manière d'exécuter les choses ; l'*adresse* en a davantage aux moyens de l'exécution ; et l'*habileté* regarde plus le discernement des choses mêmes. La première *met en usage* ce que la seconde *dicte*, suivant le *plan* de la troisième. GIR. Synon.

*Rem. 1°. Dit-on *Homme d'adresse*, comme on dit, *homme d'esprit*, de *génie* ? Je ne le crois pas. » Argyle, *homme d'esprit et d'adresse*. Hist. des *Stuarts*. Je dirais *homme d'esprit et plein d'adresse*.

2°. Avec *avoir* et les pron. pers. *adresse* régit la prép. à devant les verbes. » *Leur adresse à tirer de l'arc*, leur légéreté à la course, sont des talens inconnus parmi nous. *Marm.* — Précédé de l'article, il régit la prép. de : » *Metophis avoit eu l'adresse de sortir de prison*. *Téléme.* Ainsi, l'on dit : *avoir de l'adresse à faire*, et *avoir l'adresse de faire*. L'*Acad.* ne met d'exemple que du 1^{er}. » Il a *beaucoup d'adresse à faire* tous ses exercices. Mais l'autre régime est aussi sûr.

ADRESSE. 1°. Le dessus d'une lettre ou d'un paquet. 2°. Lieu où on les adresse. *Bureau d'adresse* en style proverbial : maison où il se débite beaucoup de nouvelles.

ADRESSER, v. a. [*Adrécé*, 2^e é moy. 3^e é fer. tout bref.] Envoyer directement à... *Adresser une lettre*, un paquet à un ami. — *Adresser le discours*, la parole à quelqu'un, lui parler directement et spécialement ; *adresser ses vœux*, ses prières à Dieu, aux Saints, à des Protecteurs, etc. — *Adresser ses pas vers*, aller vers un endroit.

S'ADRESSER a le même régime : (le datif, la prép. à.) Je m'*adresse à vous* comme à ma seule ressource. On répond souvent : *vous vous adressez mal* : à qui vous adressez-vous ? — Cette lettre *s'adresse à vous*, elle est à votre adresse. — Cela *s'adresse à vous*, cela vous regarde, etc.

ADRESSER s'emploie quelquefois *neutralement* et sans régime : *adresser au but* : vous avez bien *adressé*, mal *adressé*. *Acad.* » Un second coup de fusil *adressa* si bien, que la balle blessa le Lion à l'épaule, et le fit tomber à la renverse. *Voy. à la MER DU SUD*.

ADROIT, OITE, adj. [*A-droa*, *droa-te*, et non pas *adrè*, *drète*. Dict. Gramat. 2^e br. 3^e e muet.] Quelques Poètes ont fait rimer *adroit*, *adroite*, avec des mots terminés en *et*, *ète*. — *Corneille*, dans *Agésilas*.

Ma sœur, vous êtes plus *adroite*,
Souffrez que je ménage un moment de *retraite* ;
Gresset dans le *Méchant*. —

Et si l'on vous *montrait*
Que vous le haïrez. *Valere*. On seroit bien *adroit*.
Voltaire fait aussi rimer *adroite* avec *grissette*, *discrette*. — Peut-être *adrè*, *drète*, peut-il passer dans la conversation.

ADROIT

ADROIT marche ordinairement après le subst. sur-tout au masc. le fem. peut précéder. Esprit *adroit*; *adroite* politique.

Cet adjectif régit élégamment la prép. à devant les verbes. » Les méchants sont hardis, trompeurs, empressés à s'insinuer et à plaire, *adroits à dissimuler*. *Télém.* » C'étoit un homme *adroit à se ménager* la bienveillance des Souverains. *Anon.* Etre *adroit à manier* une affaire. *Acad.*

ADROITEMENT, adv. [*A-droa-teman.* Voy. **ADROIT**. 3^e e muet, 4^e lon. en a le son d'an.] D'une manière adroite, avec adresse. » Il a fait cela *fort adroitement*; il a conduit cette intrigue; il s'est tiré d'affaire *fort adroitement*.

* **ADVANCER**, **AVANTAGE**. Vieille orthographe. Voy. **AVANCER**, **AVANTAGE**.

ADVÈNEMENT, **ADVENIR**, **ADVENTURE**. Voy. **AVÈNEMENT**, etc. sans d.

ADVENTIF, **IVE**, adj. [le d s'écrit et se prononce, *Advantif*, *ive*, 2^e lon. en a le son d'an, 3^e longue aussi au zd. 4^e e muet.] Terme de droit; biens qui arrivent à quelqu'un, soit par succession collatérale, soit par la libéralité d'un étranger. Biens *adventifs*.

ADVERBE, s. m. [2^e br. é ouv. 3^e e muet.] Partie du discours, qui accompagne le verbe, et en fixe encore mieux la signification. Il a tiré son nom de cette fonction. Il modifie aussi les adjectifs. — Il ne faut pas mettre les *adverbes* loin du verbe. *Jamais*, *souvent*, *toujours* et autres semblables, sont ceux qu'on peut éloigner le plus sans crainte. On peut les placer dès le commencement même de la phrase.

Construction des adverbes. 1^o. On met ordinairement les adverbes devant les adjectifs et les participés: *extrêmement* heureux, *fortement* persuadé.

2^o. A l'égard des verbes, dans les temps *simples*, l'adverbe se place assez communément après le verbe: » Il aime *éperdument*; il combattoit *vaillamment*; il chante *avec grâce*; il vivoit *innocemment* lorsque, etc. — Pour les temps *composés*, où l'auxiliaire *avoir* est employé, il y a une distinction à faire entre les adverbes *simples*, et ceux qui sont composés de plusieurs mots. Ceux là se mettent indifféremment devant ou après le participe: » On l'a *soigneusement* traité, ou traité *soigneusement*. Ceux-ci ne se mettent qu'après: on l'a traité *avec soin*, et non pas *avec soin* traité.

Tome I,

3^o. Pour les adverbes *bien*, *mal*, *mieux*, on peut les placer avant ou après l'infinitif, et le participe dans les temps composés; après, quand ils sont accompagnés ou suivis de quelque autre conjonction; avant, quand ils sont seuls: il a *bien* chanté; il a *mal* joué; il a *mieux* rencontré. » Il a parlé *fort bien*; il a raisonné *extrêmement mal*; il a joué *mieux que* vous ne dites. On pourrait dire aussi en les plaçant devant: » Il a *fort bien* chanté; *extrêmement mal* raisonné; il a *mieux* joué que, etc. *Pis* ne peut marcher qu'après. Il ne pouvait *faire pis*; il a *fait pis* encore. — Dans les temps *simples* des verbes, ces adverbes ne peuvent être mis qu'après: il *chante bien*, ou *très-bien*; il commençait *mal*; il fera *mieux*, etc. Voy. **BIEN**, **MAL**, **MIEUX**, **PIS**.

4^o. Si les adverbes *souvent*, *jamais*, *toujours* sont joints à d'autres adverbes, on doit les placer les premiers: » Ils sont *souvent ensemble*; je n'en use *jamais violemment*; il considère *toujours mûrement*, etc.

5^o. *Pas* et *point* se placent devant ou après un infinitif, quoique plus ordinairement devant, toujours après les temps *simples*, et toujours devant le participe, dans les temps *composés*. Voy. **PAS** et **POINT**.

Régime. La principale différence des adverbes d'avec les prépositions; c'est que les premiers, d'eux-mêmes n'ont aucun régime, et que les autres régissent toujours, ou un nom, ou un verbe. * Plusieurs donnent mal-à-propos un régime aux adverbes *auparavant*, *alors*, *cependant*, *dedans*, *dehors*, *dessus*, *dessous*, qu'ils confondent avec *avant*, *lors*, *pendant*, *dans*, *hors*, *sur*, *sous*, prépositions ou conjonctions. Voy. ces mots.

Il est pourtant quelques adverbes, qui ont un régime, comme *dépendamment*, *différemment de*; *préférentement*, *relativement*, *conformément à*; *assez*, *peu*, *beaucoup de*; mais ils ne régissent pas les verbes.

* *Rem.* Les Adverbes ne modifient pas les noms substantifs. Quelques Auteurs les font marcher en leur compagnie; entr'autres M. *Linguet*: C'est la conduite de tous les *véritablement Grands Hommes*, Révol. de l'Emp. Rom. » Dans ces assemblées, qui forment *la véritablement bonne compagnie*. *Marin. L'Amante Ingénue*. — Cette manière assez particulière de placer l'adverbe ne me déplairait pas dans cette occasion; mais je ne conseilerais pas, aux jeunes gens sur-tout, avides de nouveautés, de l'imiter dans d'autres subs-

G

tantifs et d'autres adverbés, comme les *sincèrement amis*, les *certainement maîtres*, etc.

ADVERBIAL, ALE, adj. [tout bref, 2^e é ouvert.] Qui tient de l'adverbe : » Manière de parler *adverbiale*, comme par ex. *sens-dessus-dessous*.

ADVERBIALEMENT, adv. [5^e e muet ; en dans la 6^e a le son d'an ; *adverbialeman.*] D'une manière adverbiale : » ces façons de parler s'emploient *adverbialement*, comme à toute heure, sans rime ni raison, etc.

* ADVERSAIRE, ADVERSE, ADVERSITÉ. Pendant long-temps les sentimens étaient partagés sur la prononciation du *d* dans ces trois mots ; *Th. Corneille*, *Menage* et *La Touche*, d'après eux, soutenaient qu'on ne le prononçait pas ; les Mrs. de l'*Acad.*, les Auteurs du *Dict. de Trev.* et autres, étaient d'un avis contraire sans doute, puisqu'ils n'avertissent pas que le *d* soit muet. Aujourd'hui, il n'y a plus de dispute, et tout le monde le prononce.

ADVERSAIRE, s. m. et f. [*Adversaire* ; 3^e é moy. et long. 4^e e muet.] Quelques-uns prononcent *aversaire*, sans *d*, d'autres l'écrivent de même : les uns et les autres pèchent contre l'usage. Celui ou celle qui est d'un parti opposé, d'une opinion contraire. — *Adversaire* est peu usité au *fém.* » La Philosophie regarde la mort et la douleur comme ses *puissantes adversaires*. Le Gendre. Je crois que lors même qu'on parle des femmes, on peut se servir du *masculin*, et que cet Auteur pouvait dire : *ses puissans adversaires*. L'*Acad.* met seulement : *elle est votre adversaire* ; mais *vostra* est des deux genres, et l'on ne peut rien conclure d'un pareil exemple.

ADVERSE, adj. *fém.* [*Adverce* ; 2^e é ouvert et bref, 3^e e muet.] Il ne se dit qu'avec *partie* et *fortune*, et se place toujours après, du moins en prose. L'Ab. *Collin* dit : *l'adverse partie* ; et *Racine*, dans les *Plaideurs* :

Vous voyez devant vous mon *adverse partie*.

Cela est plus pardonnable au Poète qu'au Prosauteur, et n'est à imiter dans aucun des deux. — *Voltaire* a dit aussi : » Ne croyant pas que son *adverse partie* eût des armes, il se jette sur lui. — *Rousseau* a dit *l'adverse fortune*.

Jamais *l'adverse fortune*,

Ma surveillante importune,

Ne parut plus loin de moi.

Mr. *Portalis*, Avocat fameux au Parlement

de Provence, et qui parle et écrit mieux qu'on ne le fait communément dans ces Provinces, dit : dans le *système adverse*, pour, dans le système de la partie adverse. Je crois qu'on ne doit pas le dire, même au Palais. — *Partie adverse* ne se dit qu'en style de pratique, *Acad.*

ADVERSITÉ, s. f. [2^e é ouvert, 4^e é fer. tout bref.] L'état d'une fortune malheureuse.

— Être, tomber dans l'*adversité*. — Avoir de grandes *adversités* à essayer.

* ADVERTANCE, s. f. Attention à... Réflexion sur. — Il est vieux, et c'est dommage : ce mot serait très-utile, et *attention* ne le supplée pas. — L'*Acad.* ne le met point. — La fortune des mots est comme celle des personnes : *advertance* a péri, et *inadvertance*, son contraire, s'est conservé.

* ADVERTIR, ADVERTISSEMENT. Vieille orthographe. Voy. AVERTIR, AVERTISSEMENT.

* ADVEU, ADVIS. Voy. AVEU, AVIS.

ADULATEUR, TRICE, s. m. et f. [Tout bref ; *eur* est long au plur. *Adulateur*, dern. e muet au 2^{d.}] Bas flateur, basse flateuse. — Ce mot dit plus que *flateur* : il annonce quelque chose de plus bas et de plus rampant. Il n'est pas ancien dans la langue, non plus que *adulation*. Mais ils ont été bientôt à la mode, et depuis long-temps ils sont bien établis. Lâche *adulateur* ; c'est une grande *adulatrice* ; les *adulateurs* ont perdu ce Prince. » L'*adulateur*, en prêtant aux Grands les qualités qui leur manquent, leur fait perdre même celles que la nature leur avoit données. *Massill.*

ADULATION, s. f. [*Adula-cion*, et en vers *ci-on*, tout bref.] Basse flatterie. » L'*Adulation* enfante l'orgueil, et l'orgueil est toujours l'écueil fatal de toutes les vertus. *Massill.*

* On dit dans le *Dict. Gramm.* qu'*adulation* et *adulateur* sont peu usités, et seulement dans le style soutenu ; et qu'on dit plus communément et dans tous les styles, *flatterie*, *flateur*. — L'*Acad.* les met sans remarque. On peut dire d'ailleurs qu'*adulateur* et *adulation* disent plus que *flateur* et *flatterie*, et qu'ils annoncent quelque chose de plus lâche et de plus bas.

* ADULER, v. a. Flater basement. *Néologisme*, dont la Langue est redevable à *Diderot*. . . . » Quoi ! Philosophe, dit-il, en apostrophant *Sénèque* ; vous *adulez* basement

le Souverain pendant sa vie, et vous l'insultez cruellement après sa mort! — Deux Auteurs peu connus, ont employé depuis peu *aduler*. » Il savoit mieux *aduler* que raisonner. *Vie de L. XV.* » En dépit de tous ceux qui l'*adulent* et l'encensent. *Journ. Polit.*

ADULTE, adj. et s. m. et f. [3^e e muet, tout bref.] Qui est parvenu à l'âge de raison. » Une personne *adulte*; il n'est pas encore *adulte*. — Il est plus communément employé comme *substantif*, et au pluriel: les *adultes*; le Baptême des *adultes*. — L'usage de ce mot est fort borné.

ADULTÈRE, adj. et s. m. et f. [2^e br. 3^e e moy. et long. 4^e e muet.] Qui viole la foi conjugale. — Suivant l'*Acad.* il ne se dit guère dans l'adjectif que des femmes: Une femme *adultère*. — s. m. crime de celui ou de celle qui viole la foi conjugale. L'*adultère* est un des plus grands crimes. — s. m. et f. un *adultère*, une *adultère*. » Ni les fornicateurs ni les *adultères* n'entreront dans le Royaume des Cieux.

Rem. Au propre, *adultère* se dit des personnes et des choses: une femme *adultère*; une flamme *adultère*. Au figuré, il ne se dit que des choses.

D'où peut venir ce mélange *adultère*
D'adversités, dont l'influence aliène
Les plus beaux dons de la terre et des Cieux.
Rouss.

Pourquoi de tant d'honneur et de tant de misère,
Réunit il dans moi l'assemblage *adultère*?
L. Rac.

» Quelle malignité a donc produit ce mélange *adultère* de la licence et du génie?
L'Ab. Boulogne.

Cet adjectif peut précéder ou suivre, au goût du Poète et de l'Orateur. On pourrait dire l'*adultère mélange*; l'*adultère assemblage*: mais une *adultère femme* serait insupportable. Ce serait aussi une affectation de le faire précéder dans le discours ordinaire.

ADULTÉRIN, INE, adj. [3^e e fer. tout bref.] Qui est né d'*adultère*. » *Enfant adultérin*, fille *adultérine*. » Les enfans *adultérins* ne peuvent être légitimés par le mariage subséquent.

* ADURANTE, adj. f. Fièvre *adurante*, (brûlante) dit *Rousseau*. Ce mot n'est que du style marotique et burlesque.

AÉRÉ, RÉE, adj. [*A-é-ré*, *ré-e*; 2^e et

3^e e fer. long à la 3^e du 2d.] Qui est en bel air, en grand air: il ne se dit que de la situation d'une maison: elle est bien *aérée*; cet appartement est bien *aéré*.

AÉRER, v. a. [*A-é-ré*, 2^e et 3^e e fer. tout bref; mais devant l'e muet, le 1^{er} e est moy. et long; il *aère*, ils *aèrent*.] Donner de l'air, mettre en bel air, chasser le mauvais air. Voy. AÉRIER.

AÉRIEN, ENNE, adj. [*A-é-rien*, *riè-ne*; 3^e e moy. au 2d. tout bref.] Qui est d'air: corps *aérien*, esprits *aériens*. — Qui appartient à l'air: perspective *aérienne*. Il ne se dit qu'en ces phrases.

AÉRIER, v. a. *Richelet* distingue *aérier d'aérer*. Le 1^{er} selon lui, signifie purifier l'air d'une chambre, l'autre, mettre en bel air. L'*Acad.* ne met que le 2d. pour les deux sens. Voy. AÉRER.

AÉRONAUTE, s. m. Qui voyage dans les aérostats. Quelques-uns disent *Aérostatteur*; mais celui-ci est moins usité.

AÉROSTAT, ou AÉROSTATE, s. m. [On trouve l'un et l'autre dans les Journaux, plus souvent le 1^{er}. *A-éros-ta*.] Globe de toile, rempli de fumée ou de gaz, qui s'élève en l'air. L'invention en est due à Mrs. de *Montgolfier*: elle a été souvent agréable, quelquefois funeste, et elle est toujours dangereuse. On nommait d'abord ces machines frêles et légères, *globe*, *balon*. On les a ensuite nommées *aérostat*, nom plus savant.

AÉROSTATEUR. Voy. AÉRONAUTE.

AÉROSTATIQUE, adj. [*A-éros-tatique*; 2^e e fer. tout bref.] Machine, globe, balon, *aérostatique*. Voy. AÉROSTAT.

* AFABLE, AFAIRE, AFAMER, AFAISSER, etc. *Richelet*. Voy. AFFABLE, AFFAMER, etc. avec deux *f*.

AFFECTATION, AFFECTER. Voy. AFFECTATION, AFFECTER.

* AFECTION, AFFECTUEUX, etc. Voyez AFFECTION, AFFECTUEUX.

* AFERMER, AFERMIR, AFERMISSEMENT. Voy. AFFERMER, etc. avec deux *f*.

AFFABILITÉ ou AFABILITÉ, s. f. [dern. e fer. tout bref.] Qualité de celui qui est affable. Voy. AFFABLE. » Il a beaucoup d'*affabilité*. L'*affabilité* de ce Prince lui gagne tous les cœurs. » Il reçoit et écoute tout le monde avec *affabilité*.

Rem. *Affabilité* et *affable* se disent rarement d'égal à égal, et jamais d'inférieur à supérieur. On ne dira pas non plus de soi-même qu'on

est *affable*, qu'on a de l'*affabilité*.

AFFABLE, adj. [On pourrait aussi écrire comme on prononce *afable*; 2^e dout. elle est brève si ce mot est dans le cours de la phrase, longue s'il la termine, 3^e e muet.] Qui reçoit et écoute avec bonté ceux qui ont affaire à lui. — Il se dit, ou tout seul : » c'est un homme fort *affable*; il est d'un caractère doux et *affable*; ou avec les prép. à ou *envers* : » Il est *affable* à tout le monde, ou *envers* tout le monde. » *Affable* à tous, avec dignité, elle savoit estimer les uns sans fâcher les autres. Voyez HONNÊTE. — L'*Acad.* ne met point d'exemple de ce régime.

Rem. Il y a des antipathies pour les mots, comme pour les personnes. *Patru*, un des plus délicats puristes de son temps, avoit de la peine à souffrir *affable* : il le laissoit dire aux autres, et ne le disoit jamais. *Bouhours*.

AFFABLE peut précéder ou suivre au goût de l'Orateur ou du Poète : c'est à l'oreille à en décider; mais il suit ordinairement, surtout dans le discours familier. *Affable Prince* seroit dur; *affable homme* insupportable.

* **AFFABLEMENT**, adv. Il n'est presque plus d'usage aujourd'hui : on dit, avec *affabilité*.

AFFADIR, ou **AFADIR**, v. a. [*Afadi*, tout bref.] Rendre fade. Il se dit au propre et au figuré. » *Afadir une sauce* en y mêlant quelque chose de trop doux. *Afadir un discours* par des pensées et un style doux-reux. = 2^o. *Affadir*, c'est aussi causer une sensation désagréable au palais, à l'odorat ou à l'estomac, par quelque chose de fade. Sauce qui *affadit le cœur*. — On le dit aussi *figurément* : » des louanges outrées *affadissent le cœur*.

AFFADISSEMENT ou **AFADISSEMENT**, s. m. [*Afadicisman* : 4^o e muet, 5^e lon. en a le son d'an.] Effet que produit la fadeur. *Affadissement de cœur*. Voy. **AFFADIR**, n^o. 2^o.

AFFAIRE, ou **AFAIRE**, s. f. [*Afère*, 2^e e moy. et long, 3^e e muet.] Tout ce qui est le sujet de quelque occupation. *Affaire importante*. » Il a mille *affaires*.

* *Rem.* 1^o. C'est un gasconisme de faire ce mot *masc.* et de dire un *bon affaire*, au lieu de dire une *bonne affaire*. — Anciennement on lui donoit ce genre. » S'il se présente quelque *affaire duquel* on ne puisse différer la résolution. *St. Fr. de Sales*.

AFFAIRE a plusieurs sens. 1^o. Il se dit des *procès* : Il y a une grande *affaire* au Parle-

ment. 2^o. De toutes les choses qu'on a à discuter : *affaire d'honneur*, d'intérêt. 3^o. Des soins, peines, embarras, démêlés : *affaire fâcheuse*; s'atirer des *affaires*; cela lui a fait une *affaire*; etc. 4^o. Des actions de guerre : Il y a eu une *affaire*; il a fait des merveilles dans la dernière *affaire*.

Avoir affaire régit à ou avec pour les personnes, et de pour les choses. On ne doit pas s'en servir en parlant des femmes, ou à des femmes, parce qu'il a un sens peu honnête. Pour les hommes, on dit : vous *aurez affaire* à moi; il a *affaire* à (ou avec une) forte partie. * — M. Moreau et d'autres Ecrivains coupent *affaire* en deux : à *faire*. » Il *doit à faire* à un jeune ambitieux. C'est contre l'usage. — *Avoir affaire de*, avoir besoin de. Qu'ai-je *affaire de* cela? J'ai bien *affaire de* cet homme-là (ironiquement.) Qu'ai-je *affaire de* me tant *tourmenter*? — En style proverbial, *avoir affaire* à la veuve et aux héritiers, c'est avoir à traiter pour une même affaire avec différentes personnes, sur-tout si leurs intérêts sont opposés.

Entrer dans une affaire : s'en mêler, y contribuer. » Il paroïsoit être *entré* plus qu'aucun autre *dans* cette *affaire*. Let. Edif.

Faire une affaire à. » Tout ce que je crains, c'est qu'elles ne vous *fassent* quelque méchante *affaire*. — On dit en ce sens : *se faire des affaires*.

Etre hors d'affaire; tirer d'*affaire*, de danger, d'embarras. » Il est *hors d'affaire*; un jeune Médecin l'a *tiré d'affaire*. Th. d'Éd. — *Se tirer d'affaire*. » On porta une ancre au large, et nous nous *tirâmes d'affaire*. Let. Edif. » J'ai choisi quelques pensées de Pascal : j'ai mis les réponses au bas : vous jugerez comment je *mé suis tiré d'affaire*. Volt. On en a jugé, mais non pas à l'avantage de *Voltaire*. * On dit encore d'une chose qui nous acomoderait, qu'elle *ferait bien notre affaire*. La *Fontaine* dit *seroit*, qui n'est pas si bon.

Le moindre grain de bled *seroit mieux mon affaire*.

AFFAIRE, ÉE, adj. [*Aféré*, ré-e; 2^e e moy. 3^e e fer. long au 2d.] Qui a bien des affaires. Il n'est que du style familier. On le dit même souvent en riant et en se moquant.

AFFAÏSSÉ, ÉE, adj. et partic. [*Afécé*, 2^e e moy. 3^e e fer. long au 2d. cé-e.] Il se dit ordinairement avec la prép. *sous*, au propre et au figuré. » Le plancher fut *affaïssé sous* le poids d'un trop gros tās de bled. » Le génie Anglais parut tout-à-fait *affaïssé sous* la puis-

despotique de Henri VIII. *Hist. des Tud.*
 Peuples *afaisés* sous le poids des im-
 commencèrent à murmurer. *Anon.*

AFAISSEMENT, ou **AFAISSEMENT**, s.
Asiceman, 2^e à moy. et long, 3^e e
 4^e en a le son d'an.] État de ce qui
afaisse. Ce mot a donc le sens passif.
 Afaissement des terres : » ce malade est
 un grand afaissement.

AFAISSER, v. a. [*Asécé*, 2^e à moy. 3^e
 devant le muet, le 1^{er} e est long :
afaisse, ils *afaisent* ; *aféce*.] 1^o. Faire
 ser : les pluies *afaisent* les terres. 2^o.
 Ployer, courber sous le faix. » Un
 grand poids a *afaisé* le plancher. =
 Afaiser a ces deux sens : les terres se sont
 afaisées, le plancher s'est afaissé ; et
 afaissement ; ce vieillard s'afaisse ; il com-
 mence à s'afaisser sous le poids des années.

AFAISSÉ, s.
AFFAMÉ, ÉE, adj. [2^e br. 3^e e fer. long
 2^d. mé-e.] Qui a grande faim. Le pro-
 be dit : ventre *afamé* n'a point d'oreilles.
 n'écoute point la raison dans la famine.

Écriture afamée, trop maigre ; habit *afa-*
 ou l'on a épargné l'étoffe. Pour le fi-
 Voy. **AFFAMER**.

AFFAMER, v. a. [*Asamé* ; 3^e e fer. tout
 f.] 1^o. Oter, retrancher les vivres ; *af-*
 une place, une province. — 2^o. Cau-
 la faim. » Vous ne faites que l'*affamer*
 lui donnant si peu à manger. = 3^o. *Af-*
 soit *écriture*, la rendre trop déliée,
 maigre. — *Affamer* un habit, un ameub-
 lement, y épargner l'étoffe. — Dans ces
 derniers sens, son usage ordinaire est
 participe. Voy. **AFFAMÉ**.

Affamé, au propre, se dit sans ré-
 au figuré, il régit l'ablat. (la prép.
 Alexandre était *affamé* de gloire et de
 triomphes. On ne dit pas : il est *affamé* de
 viande, etc. On dit *affamé* tout

AFFECTATION, ou **AFFECTATION**, s.
Afecta-cion, et en vers *ci-on* ; 2^e e
 tout bref.] Attachement vicieux à faire,
 à dire certaines choses d'une manière sin-
 gère. *Acad.* Manière de parler et d'agir
 n'a rien de naturel. *Trév.* » Il y a de
 l'*affectation* en tout ce qu'il fait : » elle est
 une *affectation*. — Il s'emploie même au
 relatif. » On ne peut la corriger de ses
 affectations. — *Affectation* de langage. *L'A-*
 Je crois qu'il faut dire dans le langa-

ge. Car, avec la prép. *de*, *affectation* a un
 autre sens, et signifie prétention à . . . L'*af-*
affectation de la tyrannie. — Ou dessein mar-
 qué : l'*affectation* de parler toujours de soi.
 Joint au pron. possessif à, vaut mieux : »
Son affectation à paroître populaire. *H. des*
Tud. — *Affectation*, *Afféterie*. Voyez **AFF-**
AFFECTÉ.

* *Rem.* 1^o. *Affectation* a un sens actif :
 il se dit de celui qui *affecte*, et non de ce-
 lui qui est *affecté*. Il en est qui disent mal-
 à-propos, *son affectation* est visible, pour
 dire, le sentiment dont il est affecté, sa préoc-
 cupation, son chagrin. C'est un barbarisme.

* 2^o. On dit, sans acception de personne :
Bossuet ; pour exprimer la même chose, a
 dit sans *affectation* : » Je me contente d'être
 prêt à exposer mes sentimens, sans *af-*
affectation de qui que ce soit. L'expression pêche
 contre l'usage et l'analogie. *Affecter* ne se dit
 pas des personnes. *Affectation* ne doit donc
 pas leur être appliqué.

AFFECTÉ, ÉE, adj. [*Afekté*, té-e,
 2^e e moy. 3^e e fer. long au 2^e] Qui n'est
 pas naturel ; plein d'*affectation* et de préten-
 tion. Il se dit des personnes et des choses. Il
 est fort *affecté* dans tout ce qu'il fait ; ma-
 nières *affectées*, gestes *affectés*. = *Af-*
affecté de . . . affecté à . . . Voy. **AFFECTER**.

Rem. Il semble à la *Touche* qu'*afekté* mar-
 que de la coquetterie ; et qu'*affecté* désigne
 d'ordinaire la passion qu'on a pour des ma-
 nières singulières. Il en est de même d'*Affé-*
terie et d'*affectation*. — On peut ajouter
 que, dans l'*afféterie* il y a quelque chose
 de plus puérile et de plus ridicule ; qu'elle
 est plus que l'autre l'effet du naturel, et qu'il
 y a plus de dessein et de réflexion dans l'*af-*
affectation. » Elle le prit par ses petites *af-*
éteries. » Il met de l'*affectation* à tout ce
 qu'il dit, à tout ce qu'il fait. Dans le lan-
 gage, on dit plutôt *afféterie* pour le ton et
 la prononciation, et *affectation* pour le choix
 des termes. Enfin, *affectation* se dit plutôt
 des hommes, et *afféterie* des femmes, et des
 hommes qui sont femmes sur bien des arti-
 cles. » C'est une femme *afektée* ; c'est une
 petite *afektée*, et non pas femme *affectée* ;
 petite *affectée*. — L'on voit par le 2^e
 exemple, qui est dans la *Touche*, que selon
 lui, on peut employer *afektée* comme subs-
 tantif, ce que je ne crois pas. *L'Acad.* ne
 le met point.

AFFECTER, v. act. et neut. [*Afekté*,

2^e é moy. 3^e é fer. tout bref.] 1^o. Destiner, attribuer, hypothéquer. En ce sens il régit le datif. (la prép. à) On a affecté les revenus de ces bénéfices au paiement des pensions. On a affecté et hypothéqué cette terre au remboursement des sommes empruntées. — 2^o. Faire les choses avec dessein ou avec ostentation. Il affecte un langage recherché. Il affecte de la modestie, elle affecte de l'indifférence. — En ce sens, il se dit aussi neutralement avec de devant les verbes. » Pourquoi affectez-vous de paroître méchant ? — 3^o. Faire une fâcheuse impression [Méd. dec.) » Il est à craindre que l'usage de cet aliment n'affecte votre poitrine. — 4^o. Toucher : » cela l'affecte beaucoup, il en est beaucoup affecté ; il s'en affecte extrêmement : ou sans régime, il s'affecte aisément et toujours fortement

Etre affecté à, être destiné, hypothéqué. Voy. n^o. 1^o. Etre affecté de, être touché. Voy. n^o. 4^o. être affecté de la poitrine, avoir la poitrine affectée. Voyez n^o. 3^o.

AFFECTIF, IVE, adj. [l'f se prononce au masc. l'i est long au fem. i-ve ; 2^e é moy. 4^e e muet.] Il ne se dit qu'en matière de dévotion, des personnes et des choses : » Il est fort affectif quand il parle de Dieu. Un discours affectif, plein d'onction. — Suivant Bouhours, affectif ne se dit pas pour affectueux ; cela est vrai pour les choses profanes.

AFFECTION, ou AFECTION, s. f. [Afek-cion, et en vers ci-on.] Amour, attachement. Affection paternelle, maternelle. Avoir de l'affection pour quelqu'un. Mettre son affection à une personne, à une chose. — Porter de l'affection à une personne, etc.

* Rem. 1^o. On le disait autrefois pour passion, envie, desir, avec la prép. de devant les verbes. » J'ai une grande affection de vous servir : on ne le dit plus, depuis la remarque du P. Bouhours. — On disait aussi avoir de l'affection pour le mérite de, pour votre mérite ; c'est encore du vieux langage. Avoir de l'affection pour, ne se dit que des personnes.

* 2^o. Ce substantif ne se dit au pluriel que dans le langage ascétique. » Il sembloit que le même esprit qui a dicté ces passages aux Prophètes, les lui inspirât, (à M. Segnier) pour en tirer les plus tendres affections. Mascar. Hors de-là, on l'emploie au singulier, même quand on parle de plu-

sieurs. » Il se faisoit écouter avec plaisir de ses Auditeurs, et gaignoit leurs affections. On doit dire, leur affection, comme on dit, leur amitié, leur estime, et non pas leurs estimés, leurs amitiés. — Voiture faisait un grand usage de ce mot, et ses lettres en sont pleines. Il l'employait volontiers au pluriel. L'Acad. met en exemple : » Le cadet est l'objet des affections de la mère. Mais c'est un exemple peut être unique, et une exception de la règle générale.

En termes de Médecine, affection est une impression fâcheuse ; Affection-mélancolique, scorbutique, scrofuleuse, etc.

AFFECTIONNÉ, ou AFECTIONNÉ, ÉE, adj. [Afek-ci-oné, 2^e é moy. 4^e é fer. tout bref.] Qui a de l'affection pour. Ami très-affectionné. Il a donc le sens actif, et se dit de celui qui affectionne. — Dans le Rich. Port. on lui donne ce sens, mais aussi celui d'aimé, chéri, qui est affectionné de . . . Ce 2^e sens n'est pas usité. — Affectionné n'aime pas à précéder. » Il vous reste un ami, un tendre, un affectionné père. Mme. de Ricoboni. C'est une construction anglaise. On dit affectionné serviteur. On ne le met devant qu'en cette occasion.

Affectionné à son pays. Bien affectionné pour, mal affectionné envers.

AFFECTIONNÉ, est aussi un terme de civilité pour terminer les lettres. Il ne se met guère qu'à l'égard de ceux qui sont au-dessous de celui qui écrit, ou entre des personnes amies. — Voici les degrés de cette formule de civilité ; depuis celui qui en marque le plus, jusqu'à celui qui en marque le moins. — Votre très-humble et très-affectionné serviteur. — Votre affectionné serviteur. — Votre affectionné à vous servir. — Votre affectionné à vous rendre service.

AFFECTIONNER, ou AFECTIONNER, v. a. [Afek-cio-né, 2^e é moy. 4^e é fer. tout bref.] 1^o. Aimer. Il se dit des personnes et des choses, quoiqu'en dise le P. Bouhours : » C'est une personne, une étude que j'affectionne fort. » Certains Auteurs qu'il semble tendrement affectionner. Sabatier, Trois Siècles. = 2^o. S'intéresser à . . . » C'est l'affaire que j'affectionne le plus. Bouh. Acad. — S'affectionner, s'appliquer avec affection. » Il s'affectionne à l'étude, au jeu, etc.

Le P. Bouhours lui donne un autre sens, dont l'Acad. ne fait pas mention. » Il faut que les faiseurs de comédies affectionnent les

spectateurs à leurs principaux personnages. En ce sens, dit-il, ce verbe peut régir les personnes. Ce sens est bon et beau. Mais *intéresser* vaut mieux.

Rem. Quoiqu'on ne dise pas *affectionner*, d'égal à égal, et encore moins, d'inférieur à l'égard de son supérieur, on ne laisse pas de le dire dans la signification passive. » Ce serviteur est tort *afectonné* à son maître. Mais on ne le doit pas dire de soi, en parlant à son supérieur. Vous savez combien je vous suis *afectonné*. Il ne vaudrait guère mieux que si l'on disait, combien je vous *afectonne*. Voy. AFFECTIonné.

AFFECTUEUSEMENT, adv. [*Afèktu-èl-zeman*, 2^e é moy. 4^e lon. 5^e e muet, 6^e en a le son d'an.] D'une manière affectueuse. » Il lui parla tort *afectueusement*.

AFFECTUEUX, EUSE, adj. [*Afèktu-èl*, élze 4^e lon. 2^e é moy. dern. e muet au 2^e.] Qui marque beaucoup d'affection : discours *affectueux*, manières *affectueuses*. = On ne le dit point des personnes, excepté peut-être, en parlant d'un orateur. Un orateur pathétique et *affectueux*. Voy. AFFECTIF. Mais on ne dit point un homme *affectueux*, une femme *affectueuse*.

* AFFECTUOSITÉ, s. f. Mot forgé peu heureusement. Il a de l'*affectuosité*; il lui parla avec *affectuosité*. Ce mot n'a pas fait fortune.

AFFERMER, ou AFERMER, v. a. [*Afèr-mé*, 2^e é ouvert, 3^e é fer. tout bref.] Donner à ferme. » Il a *affermé* sa terre. = Prendre à ferme. Il a *asfermé* la terre du Seigneur.

AFFERMIR, ou AFERMIR, v. a. [*Afèr-mi*, 2^e é ouvert, tout bref.] Au propre, 1^o. Rendre ferme et stable; *asfermir* une muraille, un plancher. = 2^o. Rendre ferme et constant ce qui était mou : la gelée *asfermit* le poisson. Dans ce sens on se sert plus souvent de *raffermir*. = 3^o. Au figuré, rendre plus assuré, plus inébranlable. *Affermir* la tranquillité publique, l'autorité, la santé, etc. Il a quelquefois pour 2^e régime les prépositions *dans* ou *contre*. Ces exhortations l'ont *asfermi* dans ses résolutions contre les dangers, les adversités.

S'AFFERMIR, se dit aussi au propre et au figuré. » Les chemins *s'asfermissent*, ce poisson *s'est asfermi*. » Sa santé *s'asfermit*. — Il *s'asfermit* tous les jours dans ses résolutions, contre toutes les injustices des hommes et de la fortune.

AFFERMISSEMENT, s. m. [*Afèrmicè-man*, 2^e é ouvert, 4^e e muet, dern. long. en a le son d'an.] Action d'affermir. État d'une chose *asfermie*. = Il ne se dit point au propre : on ne dit pas l'*asfermissement* d'un chemin, d'une muraille. — Il ne se dit qu'au figuré. » La Religion est le soutien et l'*asfermissement* des Empires. — Mais il ne se dit point des personnes : son *asfermissement*, (de Guillaume le Conquérant) en Angleterre lui laissa le loisir de, etc. *Hist. d'Angl.* Il fallait dire, l'*asfermissement* de son autorité, de sa puissance, etc.

AFFÉTÉ, ÉE, adj. [*Afète*, tée; 2^e et 3^e é fer. long à la 3^e du 2d.] Plein ou pleine d'affectation. Il ne se dit que d'une femme ou fille coquette. *Acad.* Voy. AFFECTÉ. — On le dit de la personne et de l'air, des manières, des paroles, etc.

AFFÉTERIE, s. f. [*Afèterte*, 2^e é fer. 3^e et 5^e e muet, 4^e long.] Manière affectée de parler ou d'agir dans la vue de plaire. Voy. AFFÉTÉ et AFFECTÉ.

AFFICHE, ou AFICHE, s. m. Placard pour avertir le public de quelque chose. *Affiche* de Comédie; pour les enchères, les ventes des maisons, des terres, etc. — Dans le style simple et modéré, il peut s'employer au figuré.

Noblesse est une affiche, or l'affiche n'est rien, Le seul mérite est tout. L'Ab. Monnier,

Voyez AFFICHER.

AFFICHER, ou AFICHER, v. a. [*Afiché*, 3^e é fer. tout bref.] Attacher un placard pour avertir le public de quelque chose. » On a *asfiché* l'Arrêt, le Monitoire. = Publier; je t'*asficherai* par-tout. = Au figuré, *asficher* le bel esprit, *asficher* sa honte. *S'asficher*. Il n'est que du style simple et critique.

Rem. Ce verbe est aujourd'hui fort à la mode; mais, comme il arrive à toutes les modes, on en oïtre l'application. » Ce n'est pas tout que d'avoir une belle origine, il faut savoir l'*asficher*. Coyer.

On la trouve par-tout *s'asfichant* de plus belle, Et se moquant du ton, pourvu qu'on parle d'elle. Gresset.

» Véritable Philosophe, qui pratiqua sans l'*asficher* cette sagesse, que tant d'autres *asfichent* sans la pratiquer. D'Al. » Je n'ai pas eu l'art, aujourd'hui si usité, d'*asficher* mes bonnes actions, et d'avoir toujours à la bouche ma probité, ma vertu, mon humanité. Palissot. » *S'asficher* pour impie est une hor-

rible folie, mais hélas ! fort commune. *Anon.* » Un homme sensé ne s'afiche point. **AFFICHEUR**, s. m. [*Afi-cheur*; 2^e br. *eur* est long au pluriel.] Celui qui affiche des placards dans les rues. Il ne se dit qu'au propre.

AFFIDÉ, ÉE, adj. [*Afidé*, dé-e, 3^e é fer. long au 2d.] A qui l'on se fie. Il suit toujours le substantif, homme *afidé*, personne *afidée*. — Il est quelquefois *subst.* lui-même. » C'est un de ses *afidés*.

AFFILER, ou **AFILER**, v. a. [*Afilé*; 3^e é fer. tout bref.] Donner le fil à un instrument qui coupe, l'aiguiser. *Affiler le tranchant d'un rasoir, d'un couteau, etc.* = On dit d'une personne qui a beaucoup de babil, qu'elle a la langue bien *affilée*. On dit aussi *bien pendue*.

AFFILIATION, s. f. **AFFILIER**, v. act. Adoption, adopter. On ne le dit que des Communautés Religieuses qui font part à d'autres, ou à des laïques, de leurs prières et biens spirituels. Il se dit au passif : » Je suis *affilié* avec les Chartreux. — L'Acad. le dit d'elle-même avec le pron. pers. » L'Académie Franç. s'est *affiliée* quelques Académies de province. — Glorieuse *affiliation* pour celles-ci ! — L'Acad. de Marseille a cet honneur.

AFFINAGE, s. m. **AFFINER**, v. a. [*Afinage*, *Afiné*, 3^e é fer. au 2d. tout bref.] Ces deux mots expriment l'action de purifier par le feu, ou par quelque autre moyen. *L'affinage de l'or : affiner du fer, de l'étain, du sucre.* » Le temps et la cave *affinent* le fromage. = *S'affiner*; le sucre s'*afine* avec du salpêtre, c. à d. est *afiné* par le moyen du salpêtre.

* **AFINER** a autrefois signifié, *tromper*, surprendre par quelque finesse. » Les hommes les plus fins sont tous les jours *afinés*. — On le met encore dans le *Rich. Port.* sans remarque. L'Acad. ne le met point. il pourrait encore être employé dans une Fable et dans le style marotique.

Notre maître Mitis

Pour la seconde fois les trompe et les *afine*.

La Font.

* **AFFINEMENT**, s. m. *Trév.* L'Acad. ne met qu'*Affinage*, et c'est la même chose.

AFFINERIE, s. f. **AFFINEUR**, s. m. [*Afinerie*, *Afinneur*, 3^e é muet au 1^{er}, long. au 2d., quand il est au pluriel, 4^e long au 1^{er}.] Le premier se dit du lieu où l'on affine,

et le 2d. de celui qui affine.

AFFINITÉ, ou **AFINITÉ**, s. f. [dern. é fer. tout bref.] Alliance, proximité que le mariage produit entre deux familles. Les beaux-frères, les belles-sœurs sont dans le premier degré d'*affinité* collatérale.

AFFINITÉ, exprime aussi le rapport, la convenance qu'il y a entre certaines choses. » Il y a de l'*affinité* entre la Peinture.

AFFIQUETS, s. m. pl. [*Afiké*, 3^e é moy. et long.] Il ne se dit qu'au pluriel, et dans le style plaisant et critique. *Parures, ornemens.* » Avec tous ses *afiquets* elle est laide à faire peur.

AFFIRMATIF, ou **AFIRMATIF**, IVE, adj. [l'*f* se pron. au 1^{er}, 4^e lon. au 2d.] 1^o. Qui affirme, qui soutient une chose comme vraie. — Il se dit des personnes et des choses. » Aristote est le plus modeste et le moins *afirmatif* des Philosophes. *Rapin.* Discours *afirmatif*. Parler d'un ton *afirmatif*. » Je consultai les Philosophes, dit J. J. Rousseau . . . je les trouvai tous *afirmatifs*, dogmatiques, même dans leur scepticisme prétendu, n'ignorant rien, ne prouvant rien, se moquant les uns des autres; et ce point, commun à tous, me parut le seul sur lequel ils avoient tous raison. — En faisant le portrait des autres Philosophes, Jean-Jacques a fait le sien : et qui est plus *afirmatif*? 2^o. Sens *afirmatif* en Grammaire, est opposé à sens *négatif*. » Je fais est l'ex. du 1^{er}, je ne fais pas du 2^e. La distinction de ces deux sens n'est pas inutile; car elle décide souvent du régime des verbes. Ainsi l'on dit, je crois qu'il viendra, et je ne crois pas qu'il vienne, etc. etc.

AFFIRMATION, s. f. [*Afirma-cion*, en vers *ci-on*, tout bref.] En Logique, expression par laquelle une proposition affirme. » L'*affirmation* est opposée à la *négation*. Voy. **AFFIRMATIF**, n^o. 2. = Au Palais, assurance avec serment. » Le Juge a pris leur *affirmation*. Je m'en raporte à votre *affirmation*. = Il s'emploie toujours au sing. excepté quand on parle des *affirmations de voyages*; le greffe des *affirmations*.

AFFIRMATIVE, ou **AFIRMATIVE**, s. f. [4^e lon. 5^e é muet.] Proposition qui affirme. *Prendre l'affirmative*, affirmer, assurer : » Il prend toujours l'*affirmative*. » Il y eut tant de voix pour l'*affirmative*, etc. *Prendre l'affirmative pour quelqu'un* : se déclarer hautement

tement en sa faveur. Il est tout au plus du style simple.

AFFIRMATIVEMENT, adv. [*Afirmati-
veman* ; 4^e lon. 5^e e muet, 6^e en a le son
d'an.] D'une manière affirmative, avec as-
surance. » Il en parle aussi *afirmativement*
que s'il l'avoit vu.

AFFIRMER, v. a. [*Afirmé* ; 3^e é fer.
tout bref.] Assurer, soutenir qu'une chose
est vraie. » Il *afirme* tout, vrai ou non. =
Au Palais, *assurer* avec serment. Voy. AF-
FIRMATION, n^o. 2^o.

AFFIRMER, régit la conjonction *que* avec
l'indicatif, quand le sens est affirmatif, ou
le subjonctif, quand le sens est négatif ou in-
terrogatif : » *J'afirme que cela est ainsi* : »
je n'afirme pas, et *puis-je* même *afirmer que*
cela soit ainsi, quand je sais le contraire.
— *Afirmer*, *assurer*, *confirmer*. (synon.
Voy. ASSURER.

AFFLICTIF, IVE, adj. [*Aflictif*, *tive*,
3^e lon. au 2d, 4^e e muet.] Il ne se dit qu'au
fém. avec *peine*. » Il y a eu des conclusions
à *peine afflictive*.

AFFLICTION, ou AFLICTION, s. f. [*Afik-
cion*, et en vers *ci-on*, tout bref.]
Déplaisir et abattement d'esprit. *Acad.* Peine
du corps ou de l'esprit. *Trev.* Il me semble
que l'*Acad.* borne un peu trop le sens de
ce mot, en le réduisant aux peines de l'es-
prit. Extrême *affliction*, causer une grande
affliction, une *affliction mortelle*. — Il se
dit au pluriel. Recevoir *les afflictions* de la
main de Dieu. Voy. TRISTESSE. Voy. aussi
une *Remarque* au mot AMORTIR, à la fin.

AFFLIGÉ, ÉE, ou AFLIGÉ, adj. et s. m.
et f. [3^e é fer. long au 2d, *gé-e*.] Adj. Père
afligé, mère *afligée*. — La partie (du corps)
afligée, malade. — *Subst.* Allez consoler
cette pauvre afligée. On ne le dit point au
masc. sing. » *Consoler les afligés*, est une
des œuvres de miséricorde spirituelles. *Affligé*
se plaît à suivre le subst. *Rousseau* le fait
précéder. Mais c'est dans le style marotique.
» *L'afligé* *Bucéphale*. Le *fém.* sur-tout ne
doit jamais précéder.

AFFLIGEANT, ANTE, adj. [l'e est muet,
et il n'est placé là que pour donner au *g* un
son doux qu'il n'a pas devant l'a : *afli-jan*,
jante, 3^e lon.] Qui cause de la peine. Événement
afligeant, nouvelle *afligeante*.

Cet adjectif peut se placer devant, ou
après le subst. au choix de l'Orateur. Dans
le style modéré, il est mieux après ; dans

le style relevé et véhément, il fait mieux de-
vant ; pensées *afligeantes*, *afligeantes* pen-
sées.

AFFLIGER, ou AFLIGER, v. a. [*Affigé*,
3^e é fer. tout bref.] Causer du déplaisir, de
la peine, de la douleur. Il a pour 2d. régi-
me, *par* ou *de*. » *Affiger* son corps *par* des
jeûnes, des macérations. » Dieu nous *aflige*
de maladies, *de* pertes de biens. — Il se dit
aussi avec le seul régime simple (l'acusatif).
» Cette nouvelle *l'a* extrêmement *afligé*. =
S'affiger et *être affigé*, régissent l'ablatif.
(la prép. *de*) » Il *s'aflige de* tout. » Nous
nous *afligeons* souvent *de* ce qui devrait
nous réjouir. » Il *a été* fort *afligé de* cette
nouvelle : » il *en est* singulièrement *afligé*.
» Il *est afligé de* la goutte.

AFFLUENCE, s. f. [*Afluance* ; 3^e lon.
en a le son d'an, 4^e e muet.] Concours et
chûte d'eaux ; *l'affluence des eaux* après la
fonte des neiges ; *l'affluence des humeurs* dans
le corps humain. = Au figuré, *abondance*.
» Grande *afluence de* peuple ; *afluence de*
toute sorte de biens.

AFFLUER, ou AFLUER, v. neut. [*Aflué*,
3^e é fer. tout bref.] Au propre, il se dit d'une
rivière qui tombe dans une autre : plusieurs
rivières et ruisseaux *afluent dans* le Rhône,
dans la Seine, etc. — Au figuré, *abonder*,
arriver en abondance. » Les vivres *afluoient*
dans le camp, ou *survenir* en grand nom-
bre. » Au temps du Jubilé les Pèlerins *afluent*
à Rome.

* **AFLUER** déplaît aux Grammairiens,
mais il ne déplaît pas à Mrs. de l'*Acadé-
mie*. L'Auteur des *Réflexions sur la Langue*,
assûre qu'aucun bon Auteur de son temps ne
s'en servait. *La Touche*, dès le commence-
ment du siècle, disait qu'il avait fort vieilli.
Dans le *Dict. de Trev.* on avertit de ne
pas s'en servir sans scrupule. — Pour moi,
je pense qu'il est bon à conserver, et qu'il
ne faut pas être excessivement délicat sur les
mots qui peuvent être utiles. — *Pluche* l'a
employé dans le 1^{er} sens, et M. de *Berault de*
Bercastel, dans le dernier.

* **AFFOIBLIR**, ou AFAIBLIR, v. a. [*Afè-
bli* ; 2^e é moy. tout bref.] Débilitier, rendre
faible. Au propre, et à l'actif, il se dit des
personnes comme des choses : cette maladie *l'a*
fort *afaibli* ; l'âge *afaiblit* l'esprit ; les dé-
bauches *afaiblissent* le corps et l'esprit tout
à la fois. — Mais au figuré, il ne se dit
point des personnes. » Cette scène *n'afaiblit*

point les amans; Bacilde se souvient qu'elle est Reine, etc. D'Arnaud » Les Nathans, les Prophètes eux-mêmes s'affoiblissent en l'approchant. (le Souverain.) Massillon.

Je pense qu'il serait plus selon l'usage de dire, leur zèle, leur courage s'affaiblit. V. AFFOIBLISSANT.

* Un Auteur moderne l'emploie *neutrale-ment*: Nous sommes tous faits pour affaiblir, vieillir et mourir. M. de St. Lambert. C'est un néologisme qui prendra peut-être.

AFFOIBLISSANT, ANTE, adj. Qui affaiblit. [*Afèbli-san*, sante, 4^e lon.] Quelques-uns écrivent *Affaiblir*, *affaiblissant*. Cette orthographe est plus conforme à la prononciation.

AFFOIBLISSÉMENT, ou AFAIBLISSÉMENT, s. m. [*Afèbliceman*, 2^e e moy. 4^e e muet, 5^e lon. en a le son d'an. Voy. AFFOIBLISSANT.] Diminution de forces. Il se dit des forces du corps, de celles de l'esprit, de celles d'un Empire, d'un parti, etc.

AFFOLÉ, ÉE, partic. du verbe *Affoler*, qui est hors d'usage. Presque fou ou folle; il est affolé de sa femme; elle est affolée de son chien. Il n'est que du style familier. En termes de marine, il se dit de l'aiguille de la Boussole, quand elle n'indique pas exactement le nord.

AFFRANCHI, ÉE, s. m. et f. [*Afranchi*, *cht-e*, 2^e lon. 3^e lon. au 2d.] Chez les Romains, esclave à qui l'on avait donné la liberté. Narcisse l'*afranchi*; Acté *afranchie* de Néron. * Dans un Journal Politique, on le dit des prisonniers réchappés des prisons. » Cela donne lieu de supposer que ce Soldat se proposoit de voyager avec ses *afranchis*. Cela ne se dit point.

AFFRANCHI est aussi participe, souvent employé adjectivement. Il régit la prép. de.

Vous, par qui le Danube *afranchi* de sa chaîne, Peut désormais sans peine,

Du Tage débordé réprimer les efforts. *Rouss.*

AFFRANCHIR, ou AFRANCHIR, v. a. [*Afranchi*, 2^e lon.] 1^o. Mettre en liberté: *afranchir* un esclave. = 2^o. Décharger, exempter. » Il a été *afranchi* de toutes sortes de charges. = 3^o. Au fig. délivrer. » La mort nous *afranchira* des misères de ce monde. = 4^o. S'*afranchir* ne se dit point au propre; et l'on ne doit pas dire d'un prisonnier réchappé des prisons, qu'il s'est *afranchi*, pour dire qu'il s'est mis en liberté. Au fig. il régit la prép. de:

Peu de Princes ont eu comme eux
S'*afranchir* de la main des Parques. *Rouss.*

AFFRANCHISSEMENT ou AFRANCHISSEMENT, s. m. [*Afranchiceman*, 2^e et dern. lon. 4^e e muet, 5^e en a le son d'an.] Il ne se dit que dans les deux premiers sens d'*afranchir*. » Il dut son *afranchissement* à sa basse complaisance, pour les goûts impurs de son maître. *Anon.* » L'*afranchissement* d'une terre, d'une Ville, etc.

AFFRÉ, ou bien mieux AFRE, s. f. [L'a est long, dit l'*Acad.* Il faudrait donc l'écrire avec une seule *f* et marquer l'*a* d'un acc. circ. car les lettres doubles désignent que la syll. est brève. C'est même la seule bonne raison qui les a introduites et qui les fait conserver.] Il n'est d'usage qu'au pluriel: les *âfres* (les terreurs) de la mort.

AFFRÈTEMENT, s. m. AFFRÊTER, v. a. AFFRÊTEUR, s. m. [*Afrèteman*, *Afrété*, *Afrêteur*; 2^e e moy. au 1^{er}. é fer. aux deux autres.] Convention pour le louage d'un vaisseau. = Prendre un vaisseau à louage. = Celui qui le prend et l'*afrète*.

AFFREUSEMENT, adv. [2^e lon. 3^e e muet, en à la 4^e a le son d'an. *Afrel-zeman.*] Horriblement. » *Afreusement* laid. — Dans le *Rich. Port.* on dit que dans le style familier il signifie aussi *beaucoup*, *fort*, *extrêmement*. Mais c'est un abus, et c'est du jargon hyperbolique.

AFFREUX, EUSE, adj. [2^e lon. *Afrel*, *ell-ze.*] Horrible, qui donne de l'effroi. — Il est indifférent de lui-même à précéder ou à suivre le substantif.

Les succès des méchans sont des succès *affreux*. » Cicéron sut éventer et confondre l'*affreux* projet de Catilina. Il faut pour le choix de ces deux manières, consulter l'oreille et le goût. Il est en ce genre des inversions dures: » le souvenir de ces *affreux* temps. *Hist. d'Angl.* » On voit ces *affreux* monstres (les Serpens) se glisser dans les cabanes. *Prévoit.* C'est un des plus crians et des plus *affreux* abus de la guerre maritime. *Linguet.* Dites, temps *afreux*, monstres *afreux*; c'est un des abus les plus crians et les plus *afreux* de, etc.

* *Rem.* *Afreux* ne se dit point des personnes dans le moral. Je n'oserais pourtant le condamner dans la phrase suivante de *Rousseau de Genève.* » J'ai vu des hommes *affreux* pleurer de douleur aux aparencees d'une année fertile. — Il est à la mode dans le jargon des petits-maîtres.

Séduisant quand il parle, affreux quand il agit.
Palistor.

Ce clinquant de l'esprit, ces trompeuses surfaces,
Cachent un homme affreux, qui veut vous égarer,
Et que l'on ne peut voir sans se déshonorer.

Le Méchant.

AFFRIANDER, AFFRIOLER, v. a. [3^e lon. au 1^{er}, le reste bref dans les deux dern. é fer. *Afri-andé, Afri-olé.*] Ces deux mots ont à peu près le même sens. Attirer par quelque apât. — Le 2d. est moins usité que le 1^{er}. ils sont, tout au plus, du style familier. — L'Acad. met le 1^{er}. sans remarque, et dit du 2d. qu'il est du style familier.

AFFRONT, s. m. [2^e lon. *afron.*] Injure, outrage, soit en paroles, soit par des coups et des mauvais traitemens.

AFRONT, insulte, outrage, avanie, (Synon.) L'*afront* est un trait de reproche ou de mépris, lancé en face de témoins; l'*insulte* est une attaque faite avec insolence; l'*outrage* y ajoute un excès de violence qui irrite; l'*avanie* est un traitement humiliant, qui expose au mépris et à la moquerie du Public. GR. Synon.

On dit faire un *afront* à ... et recevoir un *afront* de... On dit encore, figurément, boire un *afront*, avaler un *afront*, essuyer un *afront*. Les deux premières expressions sont du style simple, la troisième est de tous les styles.

2^o. AFRONT, honte, déshonneur. C'est en ce 2d. sens qu'on dit faire *afront* sans article. » Il fait *afront* à ses parens. » Il ne vous fera point *afront*; sa mémoire lui fit *afront*. — * L'Acad. dit, point d'*afront*; fit un *afront*. Mais il me semble que ces expressions indéfinies se disent toujours de même, et sans préposition ou article. On ne dit point, je n'ai point de tort, vous n'avez pas de raison; mais je n'ai pas tort, vous n'avez pas raison. Il faut donc dire, il ne vous fera pas *afront*, lui fit *afront*.

* AFRONT régit la prép. de devant les verbes, et non pas devant les noms. On dit l'*afront* d'être refusé; mais l'*afront* d'un refus n'est guère bon, et les *afronts* d'un refus est encore plus mauvais. — Aux *afronts* d'un refus craignant de vous comettre. Rac. Iphigénie. Acte II, Sc. 4. V. Rem. d'Olivet 39.

AFFRONTER, ou AFRONTER, v. a. [2^e lon. 3^e é fer. *Afronté.*] Dans le sens de tromper, il me paraît bas et surané. » Il *afronte* tout le monde. — Mais *afronter*,

braver, est noble et énergique: » où est le Soldat qui n'*afronte* pas les dangers en présence de son Prince? D'Ablanc. Il régit les personnes et les choses: *afronter* l'ennemi; *afronter* la mort. » Il faut quelque chose de plus que de savoir faire des vers pour *afronter* des gens de la force de Clarke. Cependant Voltaire l'a *afronté* plusieurs fois. Gr. Hom. vengés.

Rem. L'Acad. a mis *afronter*, tromper, sans remarque, et sans dire même à quel style il appartient.

* AFRONTER s'est dit autrefois pour *confronter*.

AFFRONTERIE, s. f. Action d'*afronter*, de tromper. Acad. Trév.

AFFRONTEUR, EÛSE, s. m. et f. [*Afron-teur, teû ze, 2^e lon. 3^e lon. au 2d.*] Celui ou celle qui *afronte*, qui trompe.

AFFUBLEMENT, s. m. AFFUBLER, v. a. [*Afubleman, Afublé, 3^e e muet au 1^{er}. é fer. au 2d.*] Il ne se dit que dans le style comique ou satirique. On l'*afubla* (le couvrit) d'un ample manteau. Elle s'*afubla* d'un domino bizarre. » Il étoit *afublé* d'une longue robe. Quel ridicule *afublement*! —

Tristement *afublés* d'un long manteau de deuil,
Deux vieux geais, aux flambeaux, conduisoient le cercueil

D'une pie autrefois, l'honneur de son espèce.

Linguet.

AFFÛT, s. m. [2^e lon. *Afû.*] Machine de bois servant à soutenir le canon et à le faire rouler. — En termes de chasse, poste où l'on attend le gibier à la sortie ou à la rentrée. — Figurément, être à l'*afût* de ... être au guet, épier les occasions de... Il est à l'*afût* de tous les événemens, et de toutes les petites nouvelles de la Librairie. Anon. » Les singes de la Littérature, toujours à l'*afût* des nouveautés, qui réussissent, acablent le Public de mauvaises copies. Journ. de Monsieur. Cela ne passe pas le style plaisant ou critique.

AFFUTAGE, s. m. AFFUTER, v. a. L'Acad. les écrit avec un acc. circ. sur l'u, *affûtage, affûté.* Pourquoi cet accent? l'u est bref.] La peine, le soin, l'industrie d'*afûter* le canon. — Mettre le canon sur l'*afût*.

* AFICHE, AFICHER. Richelet. Voyez AFFICHE, AFFICHER.

* AFILER, AFILIER. Voyez AFFILER, AFFILIER.

AFIN, conjunct. [*A-fein, 2. brèves.*] Quelques Auteurs ou Imprimeurs en font deux

A F F

mots : à fin, avec l'acc. grave sur l'a. C'est une mauvaise orthographe.

Rem. Cette conjonction se joint tantôt avec de, tantôt avec que. *Afin* de régit l'infinitif, *afin* que le subjonctif. *Afin* de vous convaincre ; *afin* que vous n'en doutiez plus. — *Vaugelas* ne désapprouve pas les deux régimes d'*afin*, réunis dans une même phrase : *afin* de faire voir mon innocence à mes Juges, et que l'imposture ne triomphe pas de la vérité. Mais *Th. Corneille*, sans désapprouver la réunion de ces deux régimes, pense qu'il est mieux de l'éviter. On le peut de deux manières ; en mettant les deux verbes à l'infinitif avec de, ou au subjonctif avec que : *afin* de faire voir mon innocence à mes Juges, et d'empêcher l'imposture de triompher de la vérité ; ou bien : » *afin* que les Juges connoissent mon innocence, et que l'imposture ne triomphe pas de la vérité. Je crois que cette manière est plus régulière et plus conforme au goût de la langue, qui ne souffre pas volontiers deux régimes différens, dans la même phrase, aux verbes qui en ont deux de la même espèce qu'*afin*, comme on le voit dans l'exemple suivant, cité par *Corneille*. » Il croyoit le ramener par la douceur, et que ses remontrances feroient impression sur son esprit. Cela est moins net que si l'on disoit : il croyoit le ramener par la douceur, et faire impression sur son esprit par ses remontrances.

AFINAGE, AFINEMENT, AFINER, AFINERIE, AFINEUR, AFINITÉ, Voy. AFFINAGE, AFFINEMENT, etc. avec deux f.

AFIQUETS. Voy. AFFIQUET.

AFIRMATIF, AFIRMATION, AFIRMER, etc. Voy. AFFIRMATIF ; etc.

AFLE, pénult. toujours longue : *râfle*, *jérâfle*, et la même quantité se conserve devant une terminaison masculine : *râfler*, *érâfler* ; nous *râflons*, vous *râfliez*, *râflant*, etc. **D'OLIV.**

AFLICTION, AFLICTIVE. V. AFLICTION, AFLICTIVE.

AFLIGEANT, AFLIGER. Voy. AFFLIGEANT, AFFLIGER.

AFLUENCE, AFLUENT, AFLUER. Voy. AFFLUENCE, etc. avec deux f.

AFOIBLIR ou **AFAIBLIR, AFOIBLISSEMENT** ou **AFAIBLISSEMENT. V. AFOIBLIR, AFOIBLISSEMENT.**

AFOLE. V. AFFOLÉ.

AFRANCHI, AFRANCHIR. V. AFFRAN-

A G A

CHIR, avec deux f.

AFRE, pénult. brève : *safre*, *balafre*. **D'OLIV.**

AFRE, s. f. C'est ainsi qu'il faut l'écrire. **Voy. AFFRE.**

AFRÈTEMENT, AFRÉTER, AFRÉTEUR, Voy. AFFRÈTEMENT, etc.

AFREÛSEMENT, AFREÛX. V. AFFREÛSEMENT, AFFREÛX.

AFRIANDER, AFRIOLER. V. AFFRIANDER, AFFRIOLER.

AFRONT, AFRONTER, AFRONTEUR. Voy. AFFRONT, etc.

AFUBLEMENT, AFUBLER. Voy. AFFUBLEMENT, AFFUBLER.

AFÛT, AFUTAGE, AFUTER. Voyez AFÛT, etc.

AGA, s. m. Mot très-commun dans l'histoire des Turcs. Commandant ; *Aga des Janissaires*. = Gardien ; *Capou Aga-si*, Gardien de la Porte ; *Kisler Aga-si*, Gardien des filles. *Si* signifie de, on le met après *Aga*.

AGAÇANT, ANTE, adj. [*Aga-san*, *sante*. 3^e lon. 4^e e muet.] Qui agace, qui excite ; regards, propos *agaçants* : manières *agaçantes*. Il ne se dit point des personnes : femmes *agaçantes*. *Mde. Riccoboni*. Elle n'est pas à imiter. — *Agaçant* suit toujours le *subst.* sur-tout le *masc.* Le *fém.* peut absolument précéder, mais non pas dans le discours ordinaire : *agaçantes manières*.

AGACEMENT, s. m. **AGACER**, v. a. [*Agaceman*, *Agacé*. 3^e e muet, au 1^{er} é fer. au 2^d, tout bréf.] Au propre, c'est l'action de causer aux dents une sensation désagréable, telle que la produisent les fruits verds et acides. On ne se dit qu'avec *dents* ; l'*agacement des dents* ; *agacer les dents*. = Le verbe a un autre sens plus étendu : *picoter* ; il *l'agace* toujours ; *exciter*, *attirer* ; elle *agace* tout le monde. **Voy. AGAÇANT.** — *Agacement* ne se dit point en ce sens ; on dit *agacerie*.

AGACERIE, s. f. [4^e lon. *ri-e*.] Petites manières dont se sert une femme pour attirer ceux à qui elle veut plaire. Il se dit ordinairement au pluriel : » Elle lui fait des *agaceries* continuelles.

* **AGAMEMNON**. Prononcez comme s'il était écrit, *Agamémnon*, 4^e e muet sur-ajouté très-bref.

AGAPES, s. f. plur. Nom donné aux repas que les 1^{ers}. Chrétiens faisoient dans les Églises.

AGATÉ, s. f. Pierre précieuse de la nature des cailloux. — Le grand nombre écrit *agate*, mais l'*h* est inutile. **DICT. D'ORTH.** — L'*Acad.* écrit *agate* sans *h*.

AGATHE. Voy. **AGATE**.

AGE. L'*a* est toujours bref, excepté dans le mot *âge* où il est long.

Rem. Il n'y a pas encore deux cens ans que les mots terminés aujourd'hui en *age*, avaient leur terminaison en *aige*. On disait *badinaige*, *couraigne*, etc.

ÂGE, s. m. [L'*â* est long. On écrivait autrefois *aage*.] *Malherbe* a fait *âge*, tantôt *masc.* et tantôt *fém.* Il n'est plus aujourd'hui que masculin.

ÂGE 1°. La durée ordinaire de la vie. Il se dit des animaux comme des hommes. — L'*âge* de l'homme ne passe pas ordinairement 80 ans. Il n'a pas vécu *âge d'homme*. — L'*âge* des chevaux n'est guère que de 30 ans. = 2°. Il se dit des différens degrés de la vie de l'homme : bas *âge*, jeune *âge*, *âge* viril, *âge* avancé, *âge* décrépit, etc. = 3°. *âge*, siècle, temps. — *Merveille de notre âge*. — Il fut l'ornement de son *âge*. = 4°. *Epoque* ou suite de plusieurs siècles : — Le déluge commence le second *âge* du monde. On dit dans ce sens l'*âge d'or*; époque fabuleuse, où l'on fait régner l'innocence et le bonheur sur la terre. C'est une suite de la Tradition du Paradis terrestre, obscurcie par les fables.

* *Corneille* dit l'*âge doré*, pour l'*âge d'or*.

Le *Paradis* autrefois, dans la France adoré,

Faisoit pour ses mignons un autre *âge doré*.

Ép. à *Ariste*.

ÂGE doré paraîtrait aujourd'hui ridicule. = 6°. L'*âge* de la Lune est le nombre de jours écoulés depuis qu'elle a été nouvelle.

Rem. Ce mot entre dans beaucoup d'expressions. *Être en âge* ou *hors d'âge de faire*, de contracter, d'élire, d'agir, etc. — *Être de tel âge*. *Voiture* dit à tel *âge*. — Nous découvrimus dans une niche une Diane à l'*âge* de onze ans, plus belle que les forêts de Grèce et de Thessalie ne l'avoient jamais vue. Il falloit de l'*âge* de onze ans. — *À l'âge*, se dit de la mort : — Il est mort à l'*âge* de 60 ans, ou de certains évènements remarquables; elle a eu un enfant à l'*âge* de 50. =

* Dit-on, avoir de l'*âge*, pour être âgé? — L'empereur lui dit : — vous avez de l'*âge* : c'est à vous à prendre parti. *P. Barre*, *Hist. d'Allem.* — Les fils de ce Général Romain avoient déjà de l'*âge*. *Rollin*. — L'*Acad.* au

mot *âgé*, mis tout seul, dit : qui a beaucoup d'*âge*; mais elle ne dit point, qui a de l'*âge*.

Entre deux âges, qui n'est ni jeune, ni vieux. — C'est un homme entre deux âges. *Mariv.*

* *M.* de *Bufon* dit, parlant des *Éléphants* : — le plus âgé conduit la troupe : le second d'*âge* la fait aller et marche le dernier. Je doute que cette expression soit sûre et assez autorisée, quelque grande que soit l'autorité, même pour la langue et le style, du savant et élégant Auteur qui l'a employée. L'*Acad.* ne le met pas.

* *Fleuri* dit, vivre un grand *âge*, pour dire, vivre long-temps; autre expression tout au moins douteuse. — *St. Philippe* avoit plusieurs filles, deux desquelles ayant vécu un grand *âge*, furent enterrées avec lui, en un même lieu.

Quelques-uns disent aussi, un homme d'*âge*, une femme d'*âge*, des personnes d'*âge* : — Un homme d'*âge*, qui demeure chez une de mes sœurs. *Mallebr.* J'ai cru long-temps cette locution surannée; mais il faut croire qu'elle se dit encore, puisque l'*Acad.* la met en exemple sans remarque — On dit être dans l'*âge*, sur l'*âge*, sur le retour de l'*âge*. — Êtant déjà sur l'*âge*, et incapables de faire autre chose que de mendier leur vie. *Let. Edif.*

* L'enfance s'appelle le bas *âge*, comme la jeunesse le bel *âge*. On doit donc dire dans le bas *âge*, ou en bas *âge*; dans le bel *âge*, et non pas dans un bas *âge*, dans un bel *âge*. — Elle en eut plusieurs enfans, qu'elle lui laissa dans un bas *âge*. *Rollin*. Dites, en bas *âge*.

* On dit encore : à mon *âge*, à son *âge*, à notre *âge*, et non pas à nos *âges*, comme dit *Mde. de Sevigné*. — La bonne *Marquise d'Huzelles* a la petite vérole : on espère qu'elle s'en tirera. C'est un beau miracle à nos *âges*. — En l'*âge*, ou à l'*âge* de... Voy. *En prép.*

D'*âge* en *âge*, de siècle en siècle : — La vie des Grands, liée avec les évènements publics, passe avec eux d'*âge* en *âge*. *Massill.* En style proverbial, celui à qui l'on demande son *âge*, répond que l'*âge* est pour les chevaux, chez lesquels en effet l'*âge* décide pour le prix.

ÂGE, ÊE, adi. [1^{re} long. l'*â* doit porter un acc. circ. On écrivait autrefois *aage*; 2^e é fer. long au 2^d. *gê e*.] Sans régime, il signifie vieux, qui a de l'*âge*. Il suit toujours le nom qu'il modifie. = Avec le régime, qu'il

à un tel âge; *âgé de 40 ans*, etc. Il régit de.

AGENCE, s. f. [*Ajanse*, 2^e lon. *en* a le son d'*an*; 3^e e muet.] La charge, l'emploi d'Agent. » Il a été nommé à l'agence du Clergé; durant son *agence*.

AGENCEMENT, s. m. AGENCER, v. a. S'AGENCER, v. réc. [*Ajanceman*, *Ajansé*; 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. aux deux autres: *en*, à la 2^e. et à la 4^e., a le son d'*an*.] *La Touche* disait au commencement du siècle, que les deux derniers vieillissaient et qu'on ne s'en servait plus guère que dans le style familier, mais qu'*agencement* était toujours fort bon. L'*Acad.* disait alors qu'*agencer* ne se disait guère qu'en parlant de petites choses rangées avec un soin trop curieux. Dans la dern. Edit. elle a retranché ces derniers mots, et met simplement avec soin. — Elle ne parle point de *s'agencer*. Dans le *Rich. Port.* on dit qu'il est familier.

AGENDA, s. m. [2^e lon. *en* n'y a pas le son d'*an*.] Mot emprunté du latin. Il se dit, et du mémoire des choses qu'on a à faire, et du petit livret où on les écrit.

AGENOUIILLER, v. n. [*Age-nou-glié*, mouillez les *ll*: 2^e e muet, tout bref.] Il est actif avec *faire*, il s'emploie aussi avec le pron. pers. On fit *agenouiller* tout le monde: » Les Chameaux et les Eléphants *s'agenouillent*. » On a honte aujourd'hui de *s'agenouiller* dans l'Eglise, même pendant l'élévation: il est du bel air de ne pas le faire.

* AGENOUILLOIR, s. m. Ce mot est dans *Trévoux*. L'*Acad.* ne le met point. On dit *Prie-Dieu*.

AGENT, s. m. [*Ajan*, *en* a le son d'*an*, il est lon.] 1^o. En Philosophie, ce qui agit. » Le feu est un terrible *agent*. = 2^o Qui fait, qui conduit les affaires d'un Prince, d'une Communauté, d'un particulier. » L'*Agent du Roi* de; *des Villes* asiatiques; *Agens généraux du Clergé*; *Agent de l'Abaye* de, etc. = *Agent-de-change* et de banque, entremetteur entre les Négocians et les Banquiers, pour faciliter entr'eux le commerce de l'argent, des lettres et des billets de change.

* Le *Trad. de l'Hist. d'Angl. de M. Hume*, donne à *Agent* un sens bien singulier. » Le Roi indiqua un passage souterrain... au travers duquel on introduisit *ses Agens*. — Or, ces *Agens* étaient des Gardes, commandés pour arrêter un Seigneur, dans un fort, dont il était le maître. — L'emploi de ce mot, en

ce sens, a tout l'air d'un anglicisme.

* AGENTE, s. f. Mot forgé: » *La Martinique* mérite d'occuper les spéculateurs, comme agricole, et comme *Agente des autres Colonies*. *Raynal*.

AGG. Dans les mots qui commencent par cette syllabe, on ne prononce qu'un *g*. Plusieurs même n'en écrivent qu'un; et il seroit à souhaiter que cette dernière manière d'écrire devint générale; car ces deux *g* ne font qu'embarrasser.

AGGRANDIR, AGGRANDISSEMENT. V. AGRANDIR, AGRANDISSEMENT. L'*Acad.* a adopté cette dernière orthographe. Elle aurait bien dû l'étendre à *Aggravant*, *Aggraver*.

AGGRAVANT, adj. [*Agravan*, *vante*; 3^e lon. 4^e e muet.] Qui *aggrave*, qui rend plus grief. Il ne se dit qu'avec *circonstance*.

AGGRAVE, s. m. [*Agrève*, 2^e lon. 3^e e muet.] La seconde fulmination solennelle d'un Monitoire.

AGGRAVER OU AGRAVER, v. a. [*Agravé*, l'*a* est bref devant la terminaison mascul. Nous *aggravons*, vous *aggravez*, etc. Il est long devant l'*e* muet: il *aggrave*; ils *agravent*.] Rendre plus grief: » Vous *aggravez* votre faute en l'excusant.

AGGRÉGATION, AGGRÉGÉ, AGGRÉGER. *Trév.* Voy AGRÉGATION, etc. avec un seul *g* *Acad.*

AGGRESSEUR, AGGRESSION, *Trév.* V. AGRESSEUR, AGRESSION. *Acad.*

AGILE, adj. Léger, dispos, qui agit avec facilité et souplesse. — Cet adjectif est indifférent à se placer devant ou après le subst. c'est à l'oreille et au goût à lui assigner sa place. Mais dans le discours ordinaire, il doit suivre: dans le style relevé, il peut précéder. —

Ou presse un lièvre *agile*, ou la fronde à la main,
Fait siffler un caillou, qui terrasse le daim.

De Lille.

Planter la jeune vigne, ou d'une *agile* main.
Promener la navette errante sur le lin. *Id.*

AGILEMENT, adv. [*Agileman*; 3^e e muet, *en* a le son d'*an* à la dern. il est lon. le reste bref.] d'une manière *agile*. » Ce cheval voltige *agilement*.

AGILITE, s. f. [d^{re} e fer. tout bref.] Légèreté, souplesse, disposition du corps à se mouvoir, à agir aisément. » Sauter avec *agilité*. » L'*agilité* de ces sauts, de ces mouvements est admirable.

AGIO, Acad. ou **AGIOT**. Trév. s. m. [3^e br. *Agi-o.*] *Agiotage* et *agioter*, dérivés de ce mot, devraient, ce semble, faire préférer *agiot*. C'est un terme de change et de banque. Voy. **AGIOTAGE**.

AGIOGRAPHE, s. m. Auteur de vies des Saints. Sous la lettre H l'Acad. répète le même mot, avec un sens un peu différent, *Hagiographe*. L'étymologie est la même : pourquoi cette double orthographe ?

AGIOLOGIQUE, adj. [L'Acad. l'écrit avec une h, *hagiologique*.] Ce qui regarde les Saints, les choses saintes. Trév.

AGIOTAGE, s. m. **AGIOTER**, v. n. **AGIOTEUR**, s. m. [*Agi-otaje*, *oté*, *o-teur*, tout bref; dern. e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] Ces mots expriment l'action de vendre et d'acheter des billets, et sur-tout sur les fonds publics, pour en tirer un certain profit. » Il y a des *agiotages* usuraires : » Il s'est enrichi à *agioter*. » C'est un rusé *agioteur*.

AGIR, v. n. Faire quelque chose. C'est le sens qu'il a, quand il est sans régime. » Il n'est jamais sans *agir*. = 2^o. *Agir sur*, opérer. » Le feu *agit sur* tous les métaux. = 3^o. *Agir pour*, négocier, s'employer : *agissez pour moi*. = 4^o. *Agir contre*, plaider : » Il a été obligé d'*agir contre* son tuteur. 5^o. *Agir en*, se conduire, *agir en* homme d'honneur, *en* femme prudente. * *En agir* est un barbarisme. On voit dans une lettre de Racine à son fils, qui était fort jeune, qu'il le reprend d'avoir dit *en agir*, pour *en user bien* ou *mal* avec quelqu'un. Le P. Bouhours en a fait aussi une remarque. La raison qu'on donne de cette critique, dans l'Ann. Litt. c'est, qu'*agir* n'est jamais neutre, mais toujours actif. C'est une forte distraction de l'Auteur de cet article. On peut dire au contraire, qu'*agir* est toujours neutre, et jamais actif; mais c'est que l'usage admet *agir en*, et réprovoque *en agir*. = 6^o. Avec le pron. *se*, il est adverbe impersonnel, et il régit la prép. *de*, mais il ne se dit point à l'infinitif, *s'agir*. » Il *s'agit de* la gloire, des intérêts de la Religion : » Il *s'agissoit de* la perte ou du salut de l'Empire. — * Plusieurs retranchent mal-à-propos *il*, et disent l'affaire dont *s'agit*. * D'autres, au préterit, disent : dont il a *s'agi*, pour, dont il *s'est agi*; cette dernière faute est encore plus grossière. Les verbes réciproques ou pronominaux, prennent tous l'auxil. *être*.

* Rem. On dit *agir-d'autorité*; mais ce

régime ne s'étend pas à d'autres nom.

Agissez donc, Seigneur, de puissance absolue, dit Corneille dans *Pertharite*. C'est contre l'usage.

AGISSANT, ANTE, adj. [*Agi-san*, *sante*, 3^e lon. 4^e e muet.] Il se dit des personnes et des choses, mais dans des sens différents; homme *agissant*, femme *agissante*, qui se donne beaucoup de mouvement. — Remède fort *agissant*, qui opère fortement. = Cet adjectif suit toujours le subst. sur-tout au *masc.* Le *fém.* pourrait plutôt précéder : *l'agissante* Princesse. — Il faut le demander au goût et à l'oreille, qui sont les deux grands oracles à consulter pour la construction des adjectifs.

AGITATION, s. f. (*Agita-cion*, et en vers, *ci-on*, tout bref.] 1^o. Au propre, ébranlement, secouement : » *l'agitation de* la mer, *des* flots, *d'un* vaisseau, *d'un* carrosse, *des* esprits animaux, *du* sang, etc. = Au figuré, trouble que les passions causent dans l'âme. » Être dans une grande *agitation* d'esprit.

AGITER, v. a. [*Agité*, 3^e e fer. tout bref.] 1^o. Au propre, ébranler, secouer, pousser deçà et delà. » La mer *agitoit* les flots d'une étrange manière : » La mer *s'agitoit* violemment. = 2^o. Au figuré, troubler. : » La colère *l'agite*, cela *lui agite* l'esprit. » Il *s'agite*, il se tourmente. = 3^o. Discuter; » *agiter* une question; les questions qui *s'agitèrent* dans cette assemblée; il *s'agita* une question importante.

* Rem. 1^o. Dans *Trévoux*, au 2^d sens, on donne à *s'agiter* la prép. *de* pour régime : » Il *s'agite de* mille visions qu'il a dans l'esprit. C'est le régime du passif : *être agité* : » il *est agité de* mille pensées différentes. » La conscience du parricide *est agitée de* continuelles frayeurs. Mais *s'agiter* se dit sans régime.

» 2^o. On dit qu'une affaire est *agitée*, discutée : mais dire qu'elle est *en agitation*, pour dire, *en délibération*, c'est un anglicisme. » Tandis que cette affaire étoit *en agitation* dans la Chambre des Communes. Targe Trad. de Smollet.

* 3^o. Montesquieu donne à *agiter* le sens de *soulever*, *révolter*. » Le peuple d'Alexandrie, toujours prêt à se joindre au premier de ses Rois qui vouloit *l'agiter*. » Antoine *l'agita* (le peuple) au point qu'il mit le feu aux maisons des conjurés. — *Agiter*

n'est pas d'usage en ce sens.

* 4°. Mallebranche emploie toujours *agiter* pour *émouvoir*, *remuer*. » C'est la vue des choses, comme bonnes ou mauvaises, qui nous *agite*. » Il faut avoir bien soin de remarquer les pensées qui nous *agitent* (qui nous frappent.) Il ne s'agit là que d'une impression ordinaire, et *agiter* ne se dit que d'une émotion violente.

AGITÉ régit *de*, même dans le propre. » Ces particules de feu *agitées* d'un mouvement très-violent en tout sens, sont la vraie cause de la chaleur. *Paulian*, Dict. de Phys.

AGN. Dans les mots qui commencent par cette syll. on mouille le *g*, excepté dans *agnat*, *agnation*, ou l'on ne le mouille pas.

AGNAT, s. m. AGNATION, s. f. AGNATIQUE, adj. [le *g* n'est pas mouillé. Prononcez comme s'ils étaient écrits, *aguenat*, *aguenation*, *aguenatique*.] Les *Agnats*, en termes de droit, sont les collatéraux descendants par mâles d'une même souche masculine, comme *cognats* signifie ceux qui sont parens du côté des femmes. *Agnation*, qualité des agnats; *agnatique*, qui appartient aux agnats; ligne *agnatique*.

AGNE, pénult. toujours brève, excepté dans *gagner*, je *gagne*. D'Oliv.

AGNEAU, s. m. [*Agno*; 2^e dout. au pl. elle est longue, *Agno*; mouillez le *gn*.] *Ménage* et l'*Auteur des Réflexions sur l'usage de la Langue*, etc. disent qu'il faut prononcer comme les Parisiens, *de l'anneau*; mais qu'en parlant de l'animal, il faut dire *agneau*; c'est un gros *agneau*; voici l'*agneau* de Dieu, etc. — *Richelet* dit aussi: prononcez *anô*. La *Touche* dit que le meilleur est de faire toujours sonner le *g*. Mrs. de l'*Acad.* s'étaient d'abord contentés de dire, que quelques-uns font sentir le *g*, d'autres non; dans les éditions suivantes de leur Dictionnaire, ils disent que le *g* s'y prononce comme dans *campagne*; dans la dernière ils avertissent que le *g* se prononce mouillé ici et dans les mots suivants.

AGNEAU, le petit d'une brebis. *Agneau de lait*; quartier *d'agneau*, manger de l'*agneau*. — Il se dit *figurément* d'une personne d'humeur fort douce: on le dit même des animaux. » Cet homme est un *agneau*, doux comme un *agneau*. » Ce cheval si fougueux est devenu un *agneau*.

AGNELER, v. n. AGNELET, s. m. AGNELIN, s. m. [Mouillez le *gn*: 2^e e muet,

3^e e fer. au 1^{er}, 2^e moy. au 2d.] Le verbe se dit de la brebis qui met bas, le 1^{er} subst. d'un petit agneau. (Il est vieux) le 2d. de la laine qu'on tire des peaux d'agneaux. *Trév.* dit *laine agneline*, et *agnelins*, s. m. pluriel.

AGNÈS, s. f. [Pron. *Ag-nèce*, l'e muet ajouté très-bref, 2^e e ouvert.] Jeune fille très innocente. C'est une *Agnès*.

AGNUS, s. m. [*Ag-nuce*, mouillez le *gn*, pron. très-bref l'e muet ajouté: il n'est là que pour marquer que l's finale se prononce.] Cire bénite par le Pape, sur laquelle est imprimée la figure d'un agneau. = Petite image de piété, ornée de broderie, et faite pour les enfans.

AGONIE, s. f. [3^e lon. 4^e e muet, n^l-e.] Dernier combat de l'homme contre la mort. On ne le dit point des animaux. » Être à l'*agonie*, une longue *agonie*. — *Figurément*, une extrême angoisse, une grande peine d'esprit; (*Acad.*) sur-tout quand elle dure long-temps. » La vie des pauvres esclaves est une longue mort, ou une *agonie* continuelle. *Pascal*.

AGONISANT, ANTE, adj. [*Agonizan*, 2^e lon. 5^e e muet.] Qui est à l'*agonie*. » Il est *agonisant*. » Je l'ai laissée *agonisante*. — s. m. et f. Priez pour ce pauvre *agonisant*, pour cette pauvre *agonisante*, pour les *agonisants*. Il se dit sur-tout au pl. masc.

AGONISER, v. n. [*Agonizé*: dern. e fer. tout bref.] Être à l'*agonie*. » Elle *agonise*, on l'a laissé qui *agonisoit*. = *Agoniser* ne se dit que dans le sens propre: *agonie* se dit et dans le propre, et dans le figuré.

Rem. *Danet* et du *Cange* écrivent, à cause de l'étymologie, *agonizant*, *agonizer* avec un *z*; mais l'usage le plus autorisé est d'écrire ces mots avec une *s*.

AGRAFE, s. f. AGRAFER, v. a. [2^e br. 3^e e muet au 1^{er}; au 2d. e fer. Dans le *Dict. Gramm.* on écrit ces mots avec 2 *f*, *agraffe*, *agraffer*. La double *f* est inutile.] L'*agrafe* est une sorte de crochet, qui passe dans une petite ouverture qu'on appelle *porte*, et qui sert pour attacher ensemble différentes choses. *Agrafe d'or*, *d'argent*, *de diamant*, etc.

AGRAFER, c'est attacher avec une *agrafe*. * *S'agrafer à*, *s'attacher à*, est vieux et populaire: » Un homme qui se noie, *s'agrafe à tout ce qu'il peut trouver*.

AGRAIRE

AGRAIRE, adj. fem. [*Agrène*; 2^e moy. et long, 3^e e muet.] Il ne se dit que dans l'Histoire Romaine, des Loix pour le partage des terres. Ce mot vient du latin, *agrum*, champ, terre. * L'Acad. dit que cet adjectif est de tout genre, mais elle ne cite et ne peut citer, à ce que je crois, que la Loi *Agraire*.

AGRANDIR, v. a. **AGRANDISSEMENT**, s. m. [2^e lon. 4^e e muet au 2^d. ; 3^e lon. en a le son d'an, diceman.] Trév. et le Dict. Gramm. écrivent ces mots avec 2 g : l'Acad. n'en met qu'un. — Acroître, Acroissement. *Agrandir* une maison, un jardin ; l'*agrandissement* de cette place, de sa famille. — *S'agrandir* se dit quelquefois tout seul, pour dire, étendre son logement, ses possessions aux environs.

AGRANDIR, **AUGMENTER**, (synon.) On se sert d'*agrandir*, lorsqu'il est question d'étendue ; et lorsqu'il s'agit de nombre, d'élévation, ou d'abondance, on se sert d'*augmenter*. On *agrandit* une ville, une cour, un jardin ; on *augmente* le nombre des citoyens, la dépense, les revenus. — En *agrandissant* son terrain, on *augmente* son bien.

AGRÉABLE, adj. [2^e e fer. 3^e dout. l'a est bref, si le mot est dans le cours de la phrase, *able* ; il est long, si le mot la termine, *able*.] Qui plaît. Il se dit des personnes et des choses ; personne *agréable*, maison *agréable*. — Cet adjectif suit, ou précède, au choix de l'Orateur, dirigé par l'oreille et le goût : la peinture *agréable*, l'*agréable* peinture ! — Il s'emploie quelquefois substantivement ; préférer l'utile à l'*agréable*.

AGRÉABLE régit le datif. (la prép. à)
» Cette demande a paru *lui* être fort *agréable*. — Avec le v. *être* impers. il régit de et l'infinitif. « Il est *agréable* de vivre avec ses amis. * On disait autrefois plus souvent qu'aujourd'hui, *avoir pour agréable*, ou simplement *avoir agréable*. » Vous *aurez pour agréable* que nous détruisions ce qu'on nous oppose. Anon. M. de Boistobert assura l'Assemblée que le Cardinal *avait agréable* ce dessein. Pellisson, Hist. de l'Acad. » Cette dernière locution est tout-à-fait hors d'usage : l'autre ne s'est conservée que dans la conversation, et ne s'emploie guère qu'en riant. On dirait aujourd'hui dans le style sérieux : « Vous *agréerez que*, etc. » Le Cardinal *agréoit* ce dessein, ou, ce dessein *lui*

Tom. I.

étoit *agréable*. — L'Acad. met *avoir pour agréable*, sans remarque.

AGRÉABLE, **GRACIEUX**, (synon.) Le premier a plus de rapport à l'esprit et à l'humeur ; l'autre, à l'air et aux manières : l'homme *agréable* amuse, l'homme *gracieux* plaît. Les personnes polites sont toujours *gracieuses*, et les personnes enjouées sont ordinairement *agréables*. — On dit, dans ce sens, *abord gracieux*, *réception gracieuse*, et *comerce agréable*, *conversation agréable*. — Quand ces deux adjectifs se disent des choses, *gracieux* exprime proprement quelque chose qui flatte les sens ou l'amour propre ; et *agréable*, quelque chose qui convient au goût et à l'esprit. Il est *gracieux* d'avoir toujours de beaux objets devant soi, et d'être bien reçu par-tout. Rien n'est plus *agréable* à un bon esprit que la bonne compagnie. Il est quelquefois dangereux d'approcher de ce qui est *gracieux* à voir, et il peut arriver que ce qui est *très-agréable*, soit *très-nuisible*. GR. Synon.

Faire l'agréable, c'est croire être *agréable*, et affecter de passer pour tel. —

Cessez donc, mon ami, de *faire l'agréable*,

Et sachez qu'un homme d'honneur

Ne doit chercher à plaire, à se rendre estimable

Que par les qualités de l'esprit et du cœur.

On dit dans ce sens, c'est un *agréable*, pour dire, il *fait l'agréable*. — *Faire l'agréable* auprès d'une femme ; chercher à lui plaire.

Rem. Depuis quelque temps, on appelle l'*agréable* d'une femme son complaisant, un diminutif du *Sigisbé* des Dames Génoises. J. J. Rousseau dit des femmes de ce siècle : « On les flatte sans les aimer ; on les sert sans les honorer : elles sont entourées d'*agréables*, mais elles n'ont plus d'amans. — Je ne sais si cette mode dure encore ; mais on ne le dit que des hommes à l'égard des femmes. M. l'Ab. Guéné dit à M. de Volt. » Ces précautions ne sont pas nécessaires pour persuader à vos *agréables*, que vous savez supérieurement le grec.

AGRÉABLEMENT, adv. [*Agréable*-man, 2^e e fer. 4^e e muet, 5^e longue ; en a le son d'an.] D'une manière *agréable*. — Il parle *agréablement* ; il est *agréablement* logé, etc.

AGRÉER, v. a. et n. [*Agré-é*, 2^e et 3^e e fer. tout bref, devant l'e muet, l'e fer. est long ; j'agréé, il agréé, il s'agréé.] Avec le régime simple, recevoir favorablement :

I

« Dieu agréa nos prières, nos offrandes : Agréer le service de, une proposition, etc. — Neutre, il signifie plaire à, être au gré de. » Cela ne lui agréa pas : j'ai le malheur de ne pas lui agréer. » Marsolier l'emploie sans régime. » Si ce projet agréa, on n'aura pas de la peine à trouver les moyens de l'exécuter. Outre le défaut de régime, cette phrase pèche par le choix du mode ; car avec projet, l'actif qui veut dire approuver, vaut mieux que le neutre, qui signifie plaire. Il fallait dire, si l'on agréa ce projet, etc.

AGRÉER régit que et le subjonctif : « Je vous prie d'agréer que j'aie et que je fasse, etc.

Faire agréer régit-il à ou de ? Il promet de le faire agréer de l'Ab. de . . . Anon. Je crois qu'il faut à l'Ab. de . . . L'Acad. ne met d'ex. ni d'a ni de de.

* Rem. Au futur et au conditionnel, j'agréerai, j'agréerois, il n'est que de 3 syll. Les Poètes écrivent agrérai, agrérois.

« Votre cœur d'Ardaric agréroit-il la flamme ?

Corn.

AGRÉER, v. a. (Terme de Marine.) Fournir un vaisseau de ses agrès Voyez AGRÈS.

AGRÉEUR, s. m. Qui fournit les agrès d'un vaisseau.

AGRÉGATION, s. f. AGRÉGER, v. a. [Agréga-tion, et en vers ci-on. Agrégé, à é fer. tout bref.] Association, associer dans un corps. On s'est opposé à son agrégation. » La faculté de . . . l'a agrégé : Docteur agrégé.

AGRÉGÉ est quelquefois subst. masc. » Les Agrégés en Droit, ou simplement, les Agrégés.

AGRÈMENT, s. m. [Agréman, 2^e é fer. 3^e lon. en a le son d'an.] On écrivait autrefois agrément, et l'Acad. elle-même a écrit ce mot de la sorte dans ses sentimens sur le Cid. — 1^o. Aprobation, consentement : « Avoir, obtenir l'agrément du Roi pour une charge. Donner son agrément pour : » Ne rien faire sans l'agrément de, etc.

* Rem. Ce mot a un sens passif : il se dit de celui qui est agréé, et non pas de celui qui agréa ; avoir l'agrément pour un emploi, c'est être agréé pour cet emploi. St. Evremont donne à ce mot un sens actif. » Ce fut un agrément général pour la conduite d'Auguste ; c. à. d. tout le monde agréait, approuvait la conduite de, etc. cela ne se dit point.

— 2^o. Qualité par laquelle on plaît : « Cette femme, cette maison ont beaucoup d'agrémens. Que d'agrémens dans la solitude pour qui ne craint pas d'habiter avec soi ! — 3^o. Plaisir, satisfaction. Avoir, trouver de grands agrémens à la Cour, à la Campagne, dans sa famille, dans son corps. Servir avec agrément. Avoir l'agrément de faire. . . » Loin de la Cour on a l'agrément d'être à soi, et de vivre en liberté.

AGRÈS, s. m. pl. [Agrè, 2^e é ouvert et long, l's ne se prononce pas.] Trév. le Dict. d'Orth. et le Dict. Gramm. mettent agrès avec un t. Dans le Dict. de l'Acad. et le Rich. Port. on écrit agrès sans t ; pourquoi ce t, en effet ? il est inutile, et n'a aucun fondement, ni dans l'étymologie, ni dans la prononciation. — Agrès, voiles, cordages, poulies, et tout ce qui est nécessaire pour mettre un vaisseau en état de naviguer. Voy. AGRETS.

AGRESSEUR, s. m. AGRESSION, s. f. [Agrè-cœur, cion, en vers ci-on. 2^e é moy. eur est long au plur. Agresseurs.] Celui qui attaque le premier. — L'action de celui qui, etc. » L'agresseur a toujours tort. Lequel des deux est l'agresseur ? — Il y a preuve d'agression de sa part. L'usage de ces deux mots est fort borné.

AGRESTE, adj. [2^a é moy. 3^e e muet, tout bref.] Rustique, sauvage, champêtre. Il se dit, au propre, des fruits verts, et au figuré, de l'humeur, de l'air, des manières des personnes peu polies. » Le Kaïa y parut avec tout ce que ses désagrémens pouvoient avoir d'agreste. Linguet. » Ces liaisons avec les étrangers ne pouvoient qu'étendre les connoissances des Anglais, et les guérir des manières agrestes, qui caractérisent assez les Insulaires. Hist. d'Angl. — Je doute qu'il se dise des personnes même. » L'acomodement se fesoit ordinairement en bestiaux, principale propriété de ces peuples agrestes. Ibid. — Ce mot n'est guère usité que parmi les Savans ; il n'est point d'usage en conversation. — L'Acad. se contente de dire qu'il est plus d'usage au figuré (qu'au propre.) Elle ne cite point d'exemple des personnes : elle dit seulement humeur agreste, mœurs agrestes.

* AGRETS, s. m. pl. Il est peu de mots qui aient été écrits plus diversement. Trév. dit, agreils, agrès, agrets. — Du Tôt, cité par Le Gendre, agrais, d'autres (et

c'est la bonne manière.) *agrès*. Quelques-uns enfin, *agrez*. Cette dern. orth. est la plus mauvaise ; car l'*e* est ouvert, et le *z* marque l'*e* fer. Voy. *AGRÈS*.

AGRICOLE, AGRICULTEUR, s. m. Mots nouveaux, qui sont nés depuis la dernière édit. du Dict. de l'*Acad.* Ils ont été reçus sans contradiction. » Elle imagina de se former un petit conseil d'*agricoles*. Marm. » Plinè trouve qu'en cet endroit Virgile a été plus Poète qu'*Agriculteur*. De Lille. » Dès que les Français, propriétaires et *agriculteurs*, eurent une administration civile. Moreau. » Il ne résulte nullement de ces deux titres, que la Nation des Français ait été avant la conquête, une Nation *agricole*. Idem. » Monument de l'industrie *agricole*. Journ. de Paris. M. Freron emploie aussi ce mot, et le *Merçure* ; et l'Ab. Guénée se sert d'*Agriculteur*. » Les Romains n'étoient pas moins intelligens *agriculteurs*, que braves guerriers. Let. de quelques Juifs à M. de Voltaire. On lit aussi *Agriculteur* dans le Journ. de Paris, etc.

AGRICULTURE, s. f. [4^e lon. Il convient de mettre sur l'*ù* l'acc. circ.] L'art de cultiver la terre.

AGRIPPER, ou AGRIPER, v. a. Il est bas et populaire. Prendre, saisir avidement. » Elle *agripe* tout ce qui est à sa bienséance.

* **AGRONOME**, s. m. **AGRONOMIQUE**, adj. le 1^{er} est le titre du Dictionnaire du Cultivateur. Plusieurs le disent de ceux qui ont écrit sur l'*Agriculture*. — Le second a été employé par M l'Ab. Delille. » Les Auteurs *Agronomiques*, les Écrivains *Agronomiques*, qui ont écrit sur l'*Agriculture*, qui en ont donné les loix ; les méthodes, les procédés.

AGUERRIR, v. a. [*Ague-ri*, 2^e *é* ouv. et long.] Acoutumer à la guerre, à ses fatigues, à ses fonctions. » Ce Général *aguerrit* ses troupes. = *Figurément*, acoutumer à quelque chose qui paraît pénible au commencement. Il faut *l'aguerrir*, *l'aguerrir* à la raillerie. — *S'aguerrir*, au propre, se dit sans régime : les troupes *se sont aguerries* ; au fig. il se dit ou sans régime, ou avec celui du datif : Il *s'y est aguerris*, à la plaisanterie, par exemple.

AGUETS, s. m. pl. *Aghé*, 2^e lon *é* ouvert. [Il ne se dit que dans ces phrases, *être aux aguets*, se tenir *aux aguets*, épier le temps, l'occasion, soit pour surprendre, soit pour n'être pas surpris ; *mettre*

aux aguets, se mettre *aux aguets*, ont à peu près le même sens.

AH ! Interjection qui marque l'admiration, la douleur, la joie, suivant la différence des sujets. *Ah !* que cela est beau ! *Ah !* quel malheur ! *Ah !* que je me réjouis, que je suis aise de vous voir !

AHEURTEMENT, s. m. [*A-eur-teman*, 3^e *e* muet, 4^e lon. en a le son d'*an*.] Obstination. Quel étrange *ahurtement* !

AHEURTER (s') v. réc. [*A-eur-té*, 3^e *é* fer. tout bref.] S'opiniâtrer, s'obstiner ; il régit le datif, ainsi que le participe ; et la prép. *à* devant les verbes : » Il *s'est aheurté*, ou il *est aheurté à cette opinion*, à poursuivre ce procès. * Quelques-uns disent mal-à-propos, *se heurter à*, pour *s'ahurter à* : c'est un gasconisme.

Ai est une diphtongue, qui a ordinairement en français le son de l'*e*, tantôt ouvert, tantôt moyen. 1^o Il est ouvert, quand *ai* est suivi d'une *s*, d'un *r*, d'un *x*, ou de *ts*, ou de *rs* à la fin des mots ; jamais, *éclairs*, *portraits*, *pairs*, *airs*, etc. Pron. *jamé*, *éclér*, *portré*, *pér* ; *ér*, *é* ouvert. — Exceptez la 1^{re} pers. du prés. du verbe savoir, je *sais*, où *ai* a le son de l'*e* fer. je *sé*. — Il a aussi ce son dans les prétérits et les futurs : je *donnai*, *j'aimerai* ; pron. *doné*, *émeré* ; et lorsqu'il termine le mot, sans être suivi d'aucune consonne, *mai*, *quai*, *geai*, etc. pron. *mé*, *ké*, *gé*, etc. Exceptez, *vrai*, *essai*, *délai*, où il a le son de l'*e* ouvert, *vré*, *écé*, *délé*.

2^o *Ai* a le son de l'*e* moyen au milieu des mots et dans les pénultièmes, lorsqu'il n'est point affecté d'un acc. circ. et dans les finales, lorsqu'il est suivi d'un *t*, et que l'*i* n'a point l'acc. circ. Ex. *raison*, *aide*, *aime*, *éclaire*, *aime*, *portrait*, etc. Pron. *rèzon*, *ède*, *ème*, *éclère*, *portré*, *é* moy. — Dans les pénultièmes où il est immédiatement suivi d'un *e* muet, et par-tout où il est affecté de l'acc. circ. il a le son de l'*e* ouvert : *plaie*, *faite*, *maître*, *il pâit*, etc. pron. *plé*, *fête*, *mètre*, *pé*, *é* ouvert.

Rem. M. de Voltaire a tâché d'introduire *ai* à la place de l'*oi*, par-tout où celui-ci a le son de l'*e* : *français*, *Anglais*, *conaltre*, *paraître*, *je ferais*, *je dirais*, etc. Cette orthographe est raisonnable ; elle n'a pas fait grande fortune pourtant. Il serait à souhaiter qu'elle fût adoptée universellement. Voy. *oi*.

2°. Quand *Ai* est suivi d'une *l*, il n'a pas le son de l'*é*, mais l'*a* et l'*l* s'y font sentir ; *bail*, *email*, *vaillant*, *bataille*, qu'il *faillit*, *vaille*, etc.

Prosodie. Quand *ai* a le son de l'*e* ouvert, il est douteux, *vrai*, *essai* : il est bref, quand le son approche plus de l'*é* fer. *Quai*, *geai*, *j'ai*, *je chantai*, *je donnerai*. Tous les pluriels sont longs, *vrais*, *essais*, *geais*, etc. D'Oliv.

Ai et *ay* On doit mettre le premier, quand l'*a* est détaché de l'*i*, comme dans *aïeul*, *caïeu*, *camaïeu*, *caïenne* ; et le 2° quand joint à l'*i*, l'*a* forme la dipht. *ai*, qui a le son de l'*e*, comme dans *j'essaye*, *payer*, etc. Voy. *A*, n°. I.

AICHE, a la pénult. longue ; *fraîche*. Pron. *êche*, *é* ouvert.

AIDANT, *partic. act. masc.* du v. *aider*. Il ne se dit qu'avec *Dieu*. « Au sortir d'ici, je me rendrai, *Dieu aidant*, à Gibraltar. *Voit*. — On ne trouve *aidant* dans le *Dict. de l'Acad.* qu'au mot *Dieu*. On ne le trouve ni là, ni ici dans le *Rich. Port.* — *Dieu aidant*, n'est que du style familier.

* On disait autrefois, *malgré lui et ses aidans*, dont on a fait ce proverbe corrompu : *malgré lui et ses dents*.

AIDE, s. f. et m. [*Éde*, 1^{re} à moy. et bref.] s. f. Secours, assistance. Il a tantôt une signification passive : venez à mon aide, signifie que je veux être aidé ; et tantôt une signification active. « Mon aide vous est inutile : vous n'avez pas besoin que je vous aide. *Vaug.* — s. m. Celui qui en aide un autre ; un aide de camp, un aide de cuisine ; aide-major ; aide à maçon, etc.

A l'aide adv. régit la prép. *de* des personnes et des choses : « à l'aide de mes amis. » Ils ont avancé des principes, à l'aide desquels ils ont cru pouvoir justifier leurs démarches illégales. *Anon.* — Il se dit aussi sans régime, crier à l'aide, au secours, quand on est attaqué.

On dit, *proverbialement*, d'un homme qui emprunte de ses amis, d'un Auteur, qui se fait aider, &c. qu'ils vont à la Cour des Aides.

AIDER, v. a. et n. [*édé*, 2. *é* fer.] secourir, assister. — On écrivait autrefois *ayder* et l'on prononçait *ei-dé*, et le peuple à Paris prononçait *a-idé*, en 3 syll.

Rem. L'Auteur des *Réflexions sur l'usage de la langue*, cité par la *Touche*, fait une distinction judicieuse entre l'actif *aider* une

personne, et le neutre *aider* à une personne. Celui-ci signifie proprement *partager la peine avec*, comme il le pria de lui aider à porter sa charge. « Aidez un peu à ce pauvre homme. Mais si l'aide qu'on donne ne consiste pas à prendre sur soi-même une partie de la peine de celui qu'on secourt, on se sert de l'actif. Ainsi on dira d'une personne qui aura donné à quelqu'un une somme d'argent pour finir un édifice : « Il l'a aidé à bâtir sa maison ; et non pas il lui a aidé — Sur ce pied là, il faudra donc dire que : « on doit s'aider les uns les autres, et non pas les uns aux autres, comme dit Bossuet. *Dieu aide aux fous et aux enfans*, est une phrase consacrée, qui ne doit pas tirer à conséquence pour d'autres. — Avec les choses *aider* à, fait fort-bien : « Aider à la fortune de... aider à la lettre : « Il n'a pas peu aidé à cette affaire — *

Lui pouvez-vous aider à me perdre d'honneur ? *Corn.* Et pouvez-vous l'aider, aurait été mieux.

AIDER actif a pour 2d. régime la prép. *de* : « Il faut aider les pauvres de son superflu ; il ne peut s'aider de sa main droite ; il s'aide de la plume, comme de l'épée.

AIDES, s. f. pl. Impositions. Il était autrefois *masc.* Fermier des aides, Cour des Aides, etc.

AIE, Interj. Exclamation de douleur : *aie* que je souffre ! dans le *Rich. port.* on écrit *ahi*. Celui-ci paraît mieux exprimer, par le son des lettres, le cri de la douleur. Car, pourquoi cet *e* muet ? Il serait encore plus simple d'écrire sans *h* et sans *e* : *Aï* monosyllabe.

AIE est toujours long : il se prononce comme un *é* ouvert, *haie*, *plaie*, *vraie* ; pron. *hê*, *plê*, *vrê*. voy. *Oie*.

Aient, Terminaison de la 3^e pers. du plur. du subj. du v. *avoir*, qu'ils aient. Avec ses cinq lettres, il n'a que le son d'un *é* ouvert, *ki-sê*. — Plusieurs donnent cette terminaison au prés. des verbes en *ayer*, *égayer*, *essayer*, *payer*, ils égaient, ils essaient, ils paient. D'autres écrivent *égayent*, *essayent*, *payent* et pron. *écé-ïe*, 3^e *e* muet, et ainsi *pé-ïe*, etc. Cette dernière manière est la meilleure pour l'orthographe et pour la prononciation. Dans le *Dict. gramm.* on a adopté l'autre. Voy. AVOIR, conjugaison. Voy. aussi AYE.

AIEUL, EULE, s. m. et f. [*A-ïeul*, *A-ïeule*, 2° br.] 1°. Le pluriel du masc. a varié. Les uns, d'après *Ménage*, voulaient

qu'on dit *ayeuls*, et *Massillon* l'a encore écrit de la sorte. Ce sont les Poètes, disent Mrs. de l'*Acad.* dans une édition de leur Dict. du commencement de ce siècle, qui pour faire rimer *aïeux* avec *dieux*, *glo-rieux*, ont supprimé l'*l*. Cette réflexion marque que l'*Acad.* préférerait alors la prononciation de l'*l* pour la prose. Aujourd'hui et en prose et en vers, on écrit *aïeux*. 2°. L'*Académie* veut pourtant qu'on dise *aïeuls*, quand on veut désigner précisément le grand père paternel et maternel : » Ses deux *aïeuls* ont rempli les premières charges ; mais que hors delà, on dise *aïeux*, pour signifier généralement ses Ancêtres, tous ceux de qui l'on descend.

Orthogr. Autrefois on écrivait *ayeul*, *ayeux* ; mais, cette orthographe est contre la prononciation ; car il faudrait prononcer *é-ieu* et *é-ieu*, l'y faisant fonction de deux *i*, dont l'un s'unit avec l'*a* précédent pour former la dipht. *ai* qui a le son de l'*e*, et l'autre se joint à l'*e* qui suit. Voyez A, n°. 1.

Divers sens. Suivant *Th. Corneille*, donc nous adoptons la décision, *aïeul* au sing. signifie le grand-père, mais *aïeux* au plur. ne se prend que pour les Ancêtres. A moins qu'on ne le réduise au particulier, comme » Ses deux *aïeux* ont été honorés des plus belles charges de la Cour ; ce qui ferait entendre l'*aïeul* paternel et maternel ; car, si l'on disait seulement, *ses aïeux* ont possédé de grandes charges, on n'entendrait pas parlà les deux grands pères, mais les Ancêtres quelconques. — C'est cette observation de *Th. Corneille* qui a fait sans doute imaginer à l'*Acad.* la distinction des deux pluriels, *aïeuls* et *aïeux*. Voyez plus haut, n°. 2.

AÏEULE, s. f. Grand'mère, *Aïeule* paternelle, *aïeule* maternelle.

AIGADE, s. f. [*Egade*, bref.] Provision d'eau douce pour les vaisseaux. Il ne se dit que dans ces phrases : *faire aigade*, lieu où il y a bonne *aigade*. — *Trévoux* écrit *aiguade*, *aiguayer*, et il est plus conséquent que l'*Acad.* qui écrit le 1^{er} avec un *u*, et l'autre sans *u*, quoique l'étymologie soit la même, et qu'il n'y ait pas de raison de la respecter pour l'un, et de la mépriser pour l'autre.

AIGAYER, v. a. [*Eghé-iz*, 1^e et 3^e é fer.] Baigner, laver dans l'eau. *Aigayer* un

cheval ; le faire entrer dans la rivière jusqu'au ventre, et l'y faire promener pour le laver et le rafraîchir. *Aigayer* du linge ; le remuer quelque temps dans l'eau avant que de le tordre. — *Trévoux* écrit *aiguayer*. Voy. AIGADE.

* **AIGLAT**, on dit **AIGLON**.

AIGLE, s. m. et f. [*Egle*, 1^{er} é moy. et bref, 2^e e muet.] Au propre, il est toujours masc. (*Le Gendre* le fait toujours fem. Il dit toujours *une aigle*.) — On dit aussi un *aigle* pour servir de pupitre, *l'aigle blanc* d'un Ordre de Chevalerie en Pologne, et *aigle noir* de celui de Prusse, — On dit au fem. *l'Aigle Romaine*, *l'Aigle Impériale*, *l'Aigle Constellation* ; *une aigle* dans les armoiries : » Il porte sur le tout d'azur *une aigle éployée* d'argent. — *Boileau* et *Rousseau* ont fait *aigle* masc. au fig. *Wailly*. — Dans le *Dict. Gramm.* on dit qu'*aigle* est de deux genres, tant au propre qu'au figuré. C'est une erreur à réformer.

On dit *figurément*, d'un homme d'esprit, que *c'est un aigle*. *Trév.* *Crier comme un aigle*, crier bien fort, d'une voix aigüe et perçante. » De quoi parliez-vous donc tous si haut dans cette chambre ? J'ai entendu quelqu'un qui *crioit comme un aigle*. *Mariv.* = *Avoir des yeux d'aigle*, se dit d'un homme qui a les yeux vifs et perçans, et aussi de celui qui a beaucoup de pénétration d'esprit.

* **AIGLEDON**. Barbarisme. Il faut dire *Édredon*.

AIGLON, s. m. [*Eglon*, 1^{er} é fer. tout bref.] Le petit de l'Aigle.

AIGNE, pron. *égne*, é moy. et bref ; *chataigne*, je *daigne*, etc.

AIGRE, pron. *égre*, é moy. et long dans *maigre*, bref dans les autres, *aigre*, *vi-naigre*, etc. *D'Olivet*.

AIGRE, adj. **AIGRE-DOUX**, **OUCE**, adj. [*Egre*, *Egre-dou*, *douce*, *Egrele*, lête, 1^{er} é moy. et bref, 2^e e muet, 3^e é moy. et bref aux 2 dern.] Acide, piquant au goût. Fruits *aigres*. — Il se dit aussi des sons aigus et rudes en même temps, des odeurs désagréables qui sortent des choses corrompues ; des métaux dont les matières ne sont pas bien liées. *Figurément*, d'un esprit, d'une humeur, rudes, fâcheux, et des personnes même de ce caractère. Une humeur *aigre*, un esprit *aigre*, une *aigre* réprimande, une *aigre* repartie. = Au pro-

pre, il suit ordinairement ; au *figuré*, il peut suivre ou précéder, mais c'est à l'oreille et au goût à lui assigner sa place : *aigre* esprit, *aigre* humeur ne vaudraient rien ; *réprimande aigre*, *répartie aigre* ne vaudraient pas mieux. — Au *propre*, on l'emploie *substantivement*. » Cela sent l'*aigre* ; l'*aigre* me déplaît, m'incomode.

AIGRE-DOUX ne se dit au *propre* que des fruits qui ont un goût mêlé d'aigre et de doux ; fruits *aigre-doux*, oranges *aigre-douces*. L'*Acad.* avertit qu'*aigre* ne se décline point. C'est donc par inadvertance qu'on qu'on a mis *aigres-douces*. — *Aigre-doux* se dit au *figuré*, du ton de voix et du style.

— *Baïf* avait inventé ce mot, qui d'abord ne fit pas fortune.

AIGRELET est le diminutif d'aigre. Goût *aigrelet*, sauce *aigrelette*, un peu aigre.

AIGREFIN, s. m. [*Egre-fein*, 1^{re} à moy. et bref. 2^e e muet.] Terme de mépris. Escroc, Chevalier d'industrie.

AIGRELET. Voy. AIGRE.

AIGREMENT, adv. D'une manière aigre. (*Egreman*, 1^{re} à moy. 2^e e muet, 3^e lon. en a le son d'an.] Il ne se dit point au *propre* : on ne l'emploie qu'au *figuré* ; parler *aigrement*, répondre, écrire fort *aigrement*. Voy. AIGRE à la fin.

AIGRET, ETTE, adj. [*Egrè*, grète, 1^{er} é fer. 2^e à moy. l'un et l'autre brefs.] Diminutif. Un peu aigre ; goût *aigret*, sauce *aigrette*, abricot *agiret*, pomme *aigrette*.

AIGRETTE, ou AIGRÈTE, s. f. [*Egrète*, 1^{re} et 2^e à moy. 3^e e muet.] Oiseau qui ressemble à un héron et qui a sur la tête une plume blanche et droite. Il a donné son nom à ces bouquets de plumes qu'on met sur la tête, ou à des pommes de lit. Il y a aussi des *aigrettes* de perles, de diamans, d'autres pierres précieuses. — * *Aigrette*, herbe : on dit *oseille*.

AIGREUR, s. f. [*Egreur*, 1^{re} à moy. et bref ; *eur* est long au pluriel. *Aigreurs*.] Qualité de ce qui est aigre. Il se dit au *propre* des fruits, du vin ; au *figuré*, d'une disposition à offenser les autres ; » parler, répondre avec *aigreur* ; d'un commencement de brouillerie ; » Il n'y a pas encore de la haine entre ces deux personnes, il commence à y avoir de l'*aigreur*.

AIGREURS au pluriel ne se dit qu'au *propre* des rapports que causent des alimens mal

digérés : cela donne, cause des *aigreurs*. — En *gravure*, ce sont des tailles où l'eau forte a trop mordue.

AIGRIR, v. a. [*Egri*, 1^{re} à moy. et bref.] Faire devenir aigre. Il s'emploie et dans le physique et dans le moral. » La grande chaleur *aigrit* le lait ; le levain *aigrit* la pâte. » Cette conférence *a aigri* les esprits, au lieu de les adoucir. » La misère *a aigri* son caractère. *Marin*. S'*aigrir* s'emploie de même : le vin *s'aigrit* ; les cœurs *se sont aigris*.

AIGU, ŪE, adj. [2^e lon. au 2d : 1^{re} é fer. *Egu*, *güe*.] Qui se termine en pointe, ou en tranchant : fer *aigu*, bâton *aigu*. — Il se dit *figurément*, 1^o. des sons aigres et perçans. — 2^o. d'une douleur vive et piquante. — 3^o. Maladie *aigüe*, fièvre *aigüe*, violente et dangereuse, qui se termine bientôt, par opposition aux maladies *chroniques*, aux fièvres intermittentes. — 4^o. * Dans le *Rich. Port.* on lui donne aussi le sens de *subtil*, *ingénieux*. L'*Acad.* ne le met point en ce sens, et il n'est pas d'usage.

Accent *aigu*, (Gramm.) Qui va de droite à gauche, et qui se met sur l'*é* fer. Voy. ACCENT.

AIGUADE, AIGUAYER, Voy. AIGADE, AIGAYER.

AIGUE-MARINE, s. f. [*Eghemarine*. 1^{re} à moy. 2^e et dern. e muet, tout bref. Les ignorans disent *Aigle-marine*.] Espèce de pierre précieuse tendre, qui est de couleur de verd de mer ; d'où lui vient son nom.

AIGUIÈRE, s. f. [*Eghie-re*, 1^{er} é fer. 2^e à moy. et long, 3^e e muet.] Trév. met *Aiguière* ou *Eguière*. L'*Acad.* ne met que le 1^{er}. qui est le plus conforme à l'étymologie, et qui pour cela même a été toujours le plus usité. On l'appelle autrement *Por-à-l'eau*, et celui-ci est plus en usage ; et la forme des *aiguières* ayant changé, le nom s'est peu à peu perdu. — L'*Ac.* le met sans remarque.

AIGUIÈRÉE, s. f. [*Eghie-rée*. 1^{re}. 2^e et 3^e é fer. lon. à la 3^e] plein une *aiguière*. » Il lui a jeté une *aiguiérée* d'eau sur la tête.

AIGUILLE, s. f. [*Egu-glie*, 1^{re} é fer. 3^e e muet, tout bref, mouillez les ll. Trév. met *aiguille* ou *éguille*. L'*Acad.* ne met que le 1^{er}. plus conforme à l'étymologie *acu* ; et outre cela, et peut-être pour cela même, constamment le plus usité.] Petite verge de fer, pointue et délicate, qui sert à coudre et

à broder, etc. Il y en a de plus longues et de plus épaisses, qui servent à tricoter.

On dit, dans le style familier, *de fil en aiguille*; c. à d. d'un bout à l'autre; conter *de fil en aiguille*, sans omettre aucune circonstance. — Disputer *sur la pointe d'une aiguille*, contester sans sujet, ou pour une affaire de peu de conséquence. » Cette lettre du vendredi est *sur la pointe d'une aiguille*; car, il n'y a point de réponse à faire, et dailieus je ne sais point de nouvelles. Mde. de Sevigné. » On y trouve des vers *sur la pointe d'une épingle*, (dans les œuvres de l'Ab. de Voisenon.) On me permettra de dire, dit un Journaliste, que l'Ab. de Voisenon a presque toujours fait de l'esprit *sur la pointe d'une aiguille*. Il avait pris dans les sociétés le ton des pointes et des calembourgs; ce qui fut toujours l'esprit de ceux qui n'en ont pas.

AIGUILLE se dit aussi des obélisques et des clochers extrêmement pointus. Ceux-ci pourtant s'appellent plus communément des *flèches*, que des *aiguilles*.

AIGUILLÉE, s. f. [Egu-glié-e, 3^e lon. é fer. comme à la 1^{re}. 4^e e muet.] Certaine quantité de fil, de soie ou de laine, etc. à passer dans une aiguille, proportionnée à l'étendue du bras qui la tire. » Il n'y a plus dans cet écheveau, dans ce peloton, que cinq ou six *aiguillées*:

AIGUILLETTE, s. f. [Egu-glié-te, 1^{re} é fer. 2^e é moy. 3^e e muet, tout bref.] Cordon, ou tissu ferré par les deux bouts. — On le dit figurément des morceaux de la peau, ou de la chair, arrachés ou coupés en long. C'est dans ce sens qu'on dit, couper un canard par *aiguillettes*.

*AICUILLETTER, v. a. Ce mot a vieilli avec la mode qui l'avait introduit. C'était autrefois attacher ses chausses à son pourpoint avec des *aiguillettes*. » La mode de *s'aiguilletter* a duré long-temps. Il n'est plus d'usage qu'en cette phrase.

AIGUILLETTIER, s. m. [Egu-glié-tié, 3^e é fer.] Artisan dont le métier est de ferrer les *aiguillettes* et les lacets.

AIGUILLIER, s. m. [Egu-glié, 1^{re} et 3^e é fer. cette 3^e est douteuse.] Petit étui où l'on met des *aiguilles*.

AIGUILLON, s. m. [Pron. égu-glion, et non pas éghi-glion, comme on le dit dans le Dict. Gramm.] Au propre, bâton ferré et pointu, qui sert à piquer les bœufs. — Petit piquant des mouches, abeilles, guêpes, etc.

— Au figuré, tout ce qui sert à encourager, à exciter, » L'*aiguillon* des abeilles; la colère lui servait d'*aiguillon*. » Si Racine, dans quelques-unes de ses Préfaces, a fait sentir l'*aiguillon* à ses critiques, il l'a fait avec la sagesse d'un homme poli, et avec la discrétion d'un courtisan. Gr. Hom. vengés.

AIGUILLONNER, v. a. [Egu-glio-né, et non pas, éghi-glio-né, comme on le dit dans le Dict. Gramm. mouillez les ll; 1^{re} et d^{re} é fer.] Il n'a guère d'usage qu'au fig. et signifie inciter à... Il y a de bons Auteurs qui pensent, dit-on dans le Dict de Trév., que quoique le terme d'*aiguillon* soit du bel usage au figuré, il n'en est pas de même d'*aiguillonner*, et qu'à sa place, il faut dire, exciter, provoquer. D'autres bons Auteurs pensaient différemment, puisqu'ils ont employé ce mot. Il est plus énergique et plus pittoresque que les verbes qu'on voudrait lui substituer. Et pourquoi se priver d'une expression figurée, qui peut être utile? C'est la trop grande délicatesse des Puristes, qui a apauvri la langue. Aujourd'hui *aiguillonner* est parfaitement bien établi, et il n'a plus de contradicteurs. » Il faut l'*aiguillonner* pour le faire agir. » La misère dans les bons esprits *aiguillonne* la paresse.

AIGUISER, v. a. [Éghizé, 1^{re} et d^{re} é fer. tout bref.] Rendre aigu, plus pointu, ou plus tranchant. *Aiguiser* un couteau, un rasoir; pierre à *aiguiser*. — Au fig. *aiguiser* l'esprit, le rendre plus vif, plus pénétrant, plus subtil; *aiguiser* l'appétit, le rendre aussi plus vif; *aiguiser* ses couteaux, se préparer au combat; *aiguiser* ses dents, se disposer à faire un bon repas. Les trois dern. expressions sont du style familier. Voy. ÉGUISER.

AIL. Les noms terminés en *ail*, au sing. ont ordinairement leur pluriel en *aux*: travail, travaux, etc. Exceptez *attirail*, *bercail*, *oamail*, *détail*, *éventail*, *gouvernail*, *mail*, *poitrail*, *portail*, *serrail*, qui n'ont pas de pluriel, ou dont les pluriels se forment par la simple addition de l's, *attirails*, *détails*, etc.

Ail final est toujours bref, *éventail*, *bercail*, *détail*, etc. On apuye sur les plur. *Eventails*, *bercails*, *détails*. On mouille l'l finale. D'Oliv.

AIL, s. m. [Monosyllabe-bref. Pronon. ail, en mouillant l'l finale.] Espèce d'oignon d'une odeur très-forte, et qui vient par petites gousses. L'assemblage de ces gous-

ses s'appelle tête d'ail.

Rem. Plusieurs ont pensé et pensent encore qu'ail n'a pas de pluriel. *Balzac* et autres Auteurs, que *Ménage* appelle modernes, et qui sont à présent anciens, ont dit *aux*. L'Auteur des *Réflexions*, etc. soutient qu'on doit dire *aïls*, et il avoue pourtant qu'il aimerait mieux dire, *deux têtes d'ail*, que *deux aïls*. C'est, je crois, celui qui a le mieux rencontré. On conseille dans le *Dict. de Trév.* d'éviter de se servir du plur. L'*Acad.* avait d'abord mis *aux*; dans la dern. édit. elle met *aulx*; et cependant elle ne donne d'exemple que du singulier. — *La Touche* prétend avec *Ménage* qu'on ne dit ni *aïls*, ni *aux*. *M. de Wailly* met *aux*, ou *aulx*. Le plus sûr donc est d'éviter de le dire, et de préférer *deux têtes d'ail*, à *deux aïls*, ou *aux* ou *aulx*. — Ce qui est sûr, c'est qu'on dit l'haleine lui sent l'ail, et non pas les *aulx*, une gousse d'ail, un gigot de mouton à l'ail, froter son pain d'ail, etc.

AILE, s. f. [*Éle*, 1^o e moy. 2^e e muet. Ce mot se prononce comme *elle*, pron. pers. fém. mais il s'écrit bien différemment.] 1^o. Ce qui sert aux oiseaux à voler, et à quelques insectes. = 2^o. Les Peintres et les Poètes donnent des ailes aux vents, au temps, aux heures. = 3^o. Il se dit au figuré : « Fille élevée sous les ailes de sa Mère.

Cache la sous son aile au jour épouvantable.

Desportes

Et son âme érendant ses ailes
Fut toute prête à s'envoler.

Malherbe.

Mais c'est abuser de la permission que de doner des ailes à l'argent, pour qu'il s'envole dans les mains des pauvres.

Que l'or prenne en vos mains des ailes charitables.

Roucher.

Dans le style familier et proverbial, *baisser les ailes*, c'est être làs, ou ruiné, confondu.

— *Ne battre plus qu'd'une aile*, ou *en avoir dans l'aile*, ne faire plus que de foibles efforts; avoir essuyé des revers. « L'Académie n'est point tombée; mais elle ne bat plus que d'une aile : peut-être qu'elle se remettra *Leibnitz*. — *Rogner les ailes*, tirer une plume de l'aile, diminuer le pouvoir, les appointemens, etc. — On dit aussi d'un téméraire, qu'il a voulu voler avant que d'avoir des ailes, et qu'il n'avait pas l'aile assez forte pour aller si loin.

4^o. Par analogie, on dit les ailes d'un

moulin à vent; les ailes d'un bâtiment, les deux parties d'un bâtiment qui sont jointes en retour au corps de logis; les ailes d'une Eglise, les bas côtés; les ailes d'une armée, les deux côtés d'une armée par rapport au centre, au corps de bataille; l'aile droite, l'aile gauche.

AILLÉ, ÉE, adj. [*Élé*, *lé-e*, 2^e e fer. Je 2d est long au 2d.] Qui a des ailes. Il ne se dit que de certains animaux, à qui il n'est pas ordinaire d'avoir des ailes. « Poissons aillés, serpens aillés.

AILERON, s. m. [*Éleron*, 1^{re} e moy. 2^e e muet, tout bref.] L'extrémité de l'aile d'un oiseau, à laquelle tiennent les grandes plumes de l'aile. = Il se dit aussi des nageoires de quelques poissons, de la carpe, par exemple. = On le dit encore des petits ais qui font tourner les rouës des moulins à eau.

AILLADE, s. f. [*A-glia-de*, mouillez les 2 ll : tout bref.] Sauce faite avec de l'ail.

AILLE; pron. *A-glie* : pénult. brève dans *médaille*, et dans ces verbes, je détaille, j'émaille, je travaille, je bataille; mais longue au subjonctif, que je travaille, etc. et dans tous les autres mots ainsi terminés, la bataille, canaille, etc. je raille, etc. D'Oliv.

Aillé, Ailler; prononc. *aglié*; mouillez les 2 ll : ils suivent la quantité d'aille; brevs dans *émailler*, *travailler*, etc. longs dans *maillé*, *débrailé*, *railler*, etc.

Aillet; (prononc. *Aglié*; e moy.) pénult. brève; *maillet*, *paillet*, etc.

AILLEÛRS, adv. [*A-gliêür*; 2^e e long. mouillez les ll.] *Ménage* dit que presque tous ceux de Paris prononcent *a-lieur*, et *la Touche* est surpris que *Richelet* ait fait cette faute dans son Dictionnaire.

= AILLEURS, autre part. « On le souffre ici, ailleurs on ne le souffrirait pas. Il est quelquefois précédé de la prép. *de* : « Il est venu d'ailleurs, je le saurai d'ailleurs. Il ne faut pas le confondre avec *daillieurs* (outre cela, de plus.) Voy. plus bas.

Bien ailleurs, (en plusieurs endroits) me paraît une expression peu Française, quoique je l'aie trouvée dans deux Auteurs estimés. « A Salem, à Betsabée, à Hebron... et bien ailleurs. *Pluche*, qui l'emploie souvent. « On avoit oublié là, et l'on oublie bien ailleurs cette précaution. *Linguet*. Ces deux Auteurs sont Champenois : ne serait-ce pas un mot de leur Province? — Ailleurs que

que : « J'ai souvent trouvé, ailleurs que chez les Poètes, des descriptions de fleuves qui roulent de l'or. *Pluche*. — *Par ailleurs*. » On me commande d'aller *par ailleurs*, (c. à d. par un autre chemin.) *Voit*. » Ils pouvoient difficilement pénétrer dans la Perse *par ailleurs*. *Montesq.* *Par ailleurs* a rapport au lieu ; et je pense que *Bossuet* l'a mal employé dans la phrase suivante ; * Elle n'avoit aucun besoin de ses grâces, étant pleine *par ailleurs*. Et un Auteur très-moderne : « Ils croient avoir *par ailleurs* les plus fortes preuves que, etc. *Anon.*

D'AILLEURS (quelques-uns écrivent *dailleurs* sans apostrophe) *de plus, outre cela*, (synon.) *De plus* s'emploie lorsqu'il est seulement question d'ajouter encore une raison à celles qu'on a déjà dites ; *d'ailleurs*, lorsqu'il s'agit de joindre une autre raison, de différente espèce, à celles qu'on a déjà rapportées ; *outre cela*, lorsqu'on veut augmenter, par une autre raison, la force de celles, qui suffiraient toutes seules.

Construction. — *Dailleurs* peut quelquefois être placé après le verbe, mais le plus souvent il est à la tête de la phrase, ou d'un des membres. « C'est un homme brusque, qui a *d'ailleurs* beaucoup de probité. » Tous vos amis vous en prient : *d'ailleurs* votre honneur y est intéressé. *Dict. Gramm.*

AILLIR. (Pron. *agli*.) Pénult. toujours brève ; *saillir, jaillir*, etc.

AILLON, (*A-glion*) a bref dans *médail- lon, bataillon, nous émaillons, travaillons, détaillons*. Hors delà il est long : *hâillon ; bâillon, penâillon ; nous tâillons*. *D'Oliv.*

AIM, (*ein*) à la fin des mots il est doux ; *daim, essaim*.

AIMABLE, adj. [*Émable*, 1^{re} é fer. 2^e fer. Elle est brève, si le mot est dans le cours de la phrase ; longue, s'il la termine.]

Qui mérite d'être aimé. Il se dit des personnes et des choses ; *aimable homme, personne aimable, caractère aimable, manières aimables*. — Il suit, ou précède, au choix de l'Orateur ou du Poète : « *L'aimable Cybèle, l'aimable simplicité*.

— De son empire aimable éternise le cours.

Rousseau.

On pourrait dire aussi, de son aimable empire. — Avec les personnes il se plaît à précéder. — Dans le *Mercur* on l'a employé substantivement : « Entourée de tous les piè-

Tome 1.

ges que les aimables de la Cour... avoient tendus sous ses pas. — Voy. SOCIABLE.

* AIMABLEMENT, adv. *Mde. de Sévigné* croyait avoir fait ce mot : il n'a pas fait fortune. « Vous me répondez trop aimablement ; il faut que je fasse ce mot exprès pour l'article de votre lettre. — *St. Fr. de Sales* l'avait dit avant elle ; et peut-être l'avait-elle pris dans ses œuvres, sans s'en douter. » Se respectant aimablement. — *Bourdaloue* s'en est aussi servi : « On prend plaisir à lui enfoncer le trait (de la satire) dans l'âme d'autant plus avant et plus sensiblement, qu'on paroît le faire plus charitablement et plus aimablement.

aimabilité, s. f. autre mot forgé par *Madame de Sévigné*. « Je suis persuadée de toute l'aimabilité de la belle *Rochebonne*. On dit *amabilité*.

AIMANT, s. m. On a écrit aussi AIMAN et AYMANT sans *t*. Le 1^{er} se trouve dans la préface des œuvres de *Fontenelle*, dans *Pluche*, *Bougainville* et le *P. Paulian* ; mais *aimer, aimant, aimant*, démontrent qu'*aimant* s'écrit par un *t*. — Pierre, qui a la propriété d'attirer le fer, dont l'un des pôles se tourne vers le Nord, et l'autre vers le Sud.

AIMANT, ANTE, adj. verbal. [*Éman*, *ante*, 1^{re} é fer. 2^e longue.] Quitter des enfans si aimans, si aimés. *Mascar*. Il est vieux. On l'a rajeuni depuis peu. « Cette âme aimante n'a plus de vie que pour se pénétrer des horreurs de la mort. *L'Ab. Boulogne*, *Éloge du Dauphin*. — *Mde. de Genlis* le met dans la bouche d'un Fat et l'écrit en italique : « Rien n'attache comme une âme aimante. *Th. d'Éduc.*

AIMANTÉ, ÉE, adj. [*Émanté*, é-e 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e é fer. long au 2d.] Touché avec l'aimant : aiguille aimantée.

AIMANTER, v. a. [*Émanté*, 1^{re} et 3^e é fer. 2^e lon.] Toucher, froter avec l'aimant. *Aimenter* l'aiguille d'une boussole.

AIMANTIN, INE, adj. [*Eman-tin, tine*, 1^{er} é fer. 2^e lon.] Magnétique, qui appartient à l'aimant, qui lui est propre. « *Vertu aimantine*. Il est de peu d'usage. On dit plutôt *vertu magnétique*.

AIMER, v. a. [*Emé*, 2 é fer. Mais devant l'é muet, le 1^{er} é est moyen : *j'aime*, il aime, *éme*.] Avoir de l'affection, de l'attachement pour... Il régit les personnes : *aimer Dieu, le prochain, ses parens, ses*

K

amis : et les choses ; *aimer la vertu , le jeu , la chasse , la bonne chère , les chiens , les chevaux.*

AIMER est aussi *neutre*. Quand il est sans régime , il ne se dit guère que de la passion de l'amour. « Il est dangereux d'aimer. — Il régit à et non pas de devant les verbes ; et alors il signifie *prendre plaisir à . . .* » *Aimer à lire , à chanter , à jouer , et non pas de lire , etc.*

AIMER mieux régit la conjonction *que* et le subjonctif : « *J'aime mieux qu'il s'en aille.* Souvent il est suivi d'un infinitif et des particules *que* et *de* : » on aime mieux dire du mal de soi , que de n'en pas parler :

Mais j'aime mieux périr sans l'avoir mérité ,
Que de sauver mes jours par une lâcheté.

Marion, Cromvel.

Plusieurs retranchent *de* : p. ex.

J'aimerois mieux mourir que l'avoir abusée.

Moh.

Il fallait là , que de l'avoir abusée. — Pour ne pas s'y tromper , il faut bien considérer le sens que *aimer mieux* a dans la phrase ; car *aimer mieux* dit tantôt une préférence de goût , tantôt une préférence de volonté. Ex. du 1^{er} : *j'aime mieux lire que jouer.* Ex. du 2^d : *J'aime mieux mourir que de me déshonorer.* — Dans cette locution , *mieux* se place après *aimer* dans les temps simples , et dans les temps composés entre l'auxiliaire et le participe : *j'aimois mieux , j'aurais mieux aimé.* On peut passer aux Poètes , gênés par la mesure , d'intervertir cet ordre.

Un successeur d'Ali... son nom n'importe guère.
J'eusse aimé mieux savoir celui de son Visir.

Anon.

On dit dans le style familier , *si mieux l'aimez , pour , si vous l'aimez mieux.* » Le lion doit inspirer le courage et former des héros , ou , *si mieux l'aimez* , des hommes querelleux. *Pluche* , Hist. du Ciel.

Rem. M. Beauzée donne une distinction fort juste entre *aimer mieux* , et *aimer plus*. Le 1^{er} ne marque qu'une préférence d'option et ne suppose aucun attachement ; le 2^d marque une préférence de choix et de goût , et désigne un attachement plus grand. De deux objets , dont on aime mieux l'un que l'autre , on préfère le 1^{er} pour rejeter le second ; mais de deux objets , dont on aime plus l'un que l'autre , on n'en rejete aucun : on est attaché à l'un et à l'autre , mais

plus à l'un qu'à l'autre. » Une âme honnête et juste aimeroit mieux être déshonorée par les calomnies les plus atroces , que de se déshonorer elle-même par la moindre des injustices , parce qu'elle aime plus la justice que son honneur même.

Faire aimer de régit les personnes , et faire aimer à les choses. » La modestie , la politesse font aimer un jeune homme de tous ceux qui aperçoivent en lui ces bonnes qualités. » La Religion fait aimer les souffrances même à ceux dont elle a rempli l'âme de son esprit. *Andry de Bois-Regard.*

Se faire aimer , et être aimé , régissent l'ablat. (la prép. *de*) Il se fait aimer , ou il est aimé de tout le monde. * *Fénélon* substitua la prép. *par* : « *Faites-vous aimer par les étrangers.* Je crois qu'il fallait , des étrangers.

S'AIMER (se plaire) régit à ou dans ; il se dit des personnes , et figurément des choses. » Il s'aime bien à la Cour : » les saules , les aulnes s'aiment dans les lieux humides. *Trév.* *Se plaire* vaut mieux et est plus sûr , sur-tout avec les choses inanimées. *S'aimer* est plus supportable quand on parle des animaux. » Les éléphants ne s'aiment pas dans les lieux froids. *Trév.* — *L'Acad.* le met sans remarque.

On dit figurément *aimer* quelqu'un comme ses petits boyaux , ou bien comme la prune de ses yeux. Le 1^{er} est bas et populaire : le 2^d peut être employé dans tous les styles. On dit dans le même sens , *aimer comme sa vie* , autant qu'on peut aimer.

AIN , (pron. *ein*) à la fin des mots est douteux , *hautain , main , pain* , etc.

AINDRE et *Ainte* ont la pénult. longue : *craindre , crainte* , etc.

AINE , pénult. longue dans *haïne , aïne , chaîne , gaïne , je traïne* , et leurs dérivés. Hors delà il est douteux. *Capitaine , plaine* , etc. Dans le 1^{er} cas , *ai* se prononce comme un *é* fort ouvert , dans le 2^d comme un *é* moy. ; *éne , éne*. *D'Oliv.*

AINE , s. f. [1^{re} longue , *éne*.] Partie du corps où se fait la jonction de la cuisse et du bas-ventre. Avoir un bubon dans l'aïne.

AÎNÉ , *ÊE* , adj. [*Éné , né-e* , 1^{re} long. 2^e é fer. long au 2^d.] Le premier né des enfans ; fils aîné , fille aînée. — Il est aussi subst. Mon aîné , son aîné : » Le cadet est plus sage , plus aimable que l'aîné. — Il se dit par extension de toute personne

plus âgé qu'une autre. » Je sais votre aîné. On ajoute quelquefois de combien, de six ans, de quatre ans, etc.

* On a écrit autrefois *ainsné*, puis *aisné*, et ensuite *aîné*.

AÎNESSE, s. f. [*Énée*, 1^{re} lon. 2^e é moy. et bref, 3^e e muet.] Primogéniture, priorité d'âge. Il ne se dit qu'entre frères et sœurs; et n'a d'usage qu'en cette phrase, droit *d'aînesse*.

* AINS s'est dit autrefois pour *mais*. Voy. Fortune des mots, au terme MOT. Il est vieux, et n'a d'usage qu'en plaisanterie, et dans cette seule phrase, *ains au contraire*.

AINSI, conjonction. [*Ein-ci*, 1^{re} lon.] De la sorte, de cette sorte. » Je le pense *ainsi*: il le veut *ainsi*.

Ainsi que, de même que, de la même manière que. Il régit l'indicatif. *Ainsi que vous me l'avez promis*. — * *Ainsi que*, à la tête de la phrase, avec *ainsi* ou de même au 2^d. membre, est un tour suranné. *Molière* s'en étoit déjà moqué en le mettant dans la bouche de *Thomas Diafoirus*. » *Ainsi que* la Statue de Memnon, etc. — L'*Ab. du Bos* l'a encore employé dans ce siècle. » *Ainsi que* les mots sont les signes arbitraires de nos idées, de même les différens caractères qui composent l'écriture, sont les signes arbitraires des sons, dont les mots sont composés. On se sert aujourd'hui de *comme*, au lieu de *ainsi que*, au commencement de la période. —

L'*Acad.* cite une phrase où *ainsi* est redoublé. » *Ainsi que* les rayons du Soleil dissipent les nuages, *ainsi* la présence du Prince dissipe les séditions. Ne peut-on pas croire que c'est une vieille phrase conservée des anciennes Éditions? Elle avait dit auparavant: » *Comme* le Soleil chasse les ténèbres, *ainsi* la science chasse l'erreur. Cela est plus du goût d'aujourd'hui.

* *Qu'ainsi ne soit*, autre tour suranné. *Bossuet* s'en est encore servi. » *Qu'ainsi ne soit*, cherchons dans ce divin Livre (l'*Apocalypse*) quelque caractère de l'Eglise Romaine en particulier. — Ce tour de liaison et de transition a vieilli, et c'est encore une perte pour la langue. — Cette manière de parler était fort en usage du tems de *Vaugelas*; il s'en sert souvent, et il lui a consacré une de ses remarques. Mais *Th. Corneille* assure que déjà, de son temps, personne n'aurait voulu l'employer. — Elle est encore d'usage dans le style marotique.

Qu'ainsi ne soit, un fat apivoisé

Parle de tout; sûr de sa réussite. *Rouss.*

Ainsi s'emploie dans les raisonnemens, dans le sens de *c'est pourquoi*. Voici la différence que l'*Ab. Girard* trouve entre ces deux locutions. Le 2^d. renferme un rapport de *cause* et d'*effet*; le 1^{er}. un rapport de *prémisse* et de *conséquence*. Ex. Les femmes sont changeantes, *c'est pourquoi* les hommes deviennent inconstans à leur égard. » Les Orientaux les renferment, et nous leur donnons une entière liberté: *ainsi* nous paraissions avoir pour elles plus d'estime. *GIR. Synon.* — Anciennement on disait *par ainsi*. *Malherbe*, *Cocffeteau* et autres Auteurs l'emploient au lieu d'*ainsi*. *Vaugelas* se contente de dire qu'il n'était presque plus en usage. *Th. Corneille*, bien peu de temps après, assurait qu'il ne l'était plus du tout.

* AINSI donc est un vrai pléonasme, dit l'Auteur du Dict. Néol. Cependant plusieurs Auteurs modernes s'en sont servis. Il faut croire qu'ils pensaient que *ainsi donc* est plus énergique que *ainsi* ou *donc*, employés séparément.

AINT est long, soit à la fin, soit au milieu des mots, *saint*, *craint*, *sainte*, *crainte*, etc.

AJOINDRE, AJOINT, AJONCTION. V. ADJOINDRE, etc.

AJOURNEMENT, s. m. AJOURNER, v. a. [*A-jour-neman*; né tout bref, 3^e e muet au 1^{er}. e fer. au 2^d. On écrivait et on prononçait autrefois *adjournement*, *adjourner*.] Terme de Pratique. Assignation, assigner à tel jour. » *Ajourner des témoins*. *Ajourner à comparaitre*. » Décret d'*ajournement*, décréter d'*ajournement*.

AJOUTER, v. a. [*A-jou-té*, 3^e e fer. tout bref.] Joindre une chose à une autre. » Il a ajouté à cette somme cinq cens francs. = Il est quelquefois neutre avec le seul régime du datif. (de la prép. à) *ajoutez à cela que*, etc. » Le peu qui a été épargné, ne sert qu'à nous faire mieux connoître le prix de ce qui nous manque et *ajoute* encore au sentiment de notre perte. *Journ. de Mons.* Cette décence, qui *ajoute* à la beauté. *Marin.*

AJOUTER, augmenter, (synon.) On *ajoute* une chose à une autre: on *augmente* la même: c'est la différence du sens pour ces deux verbes. Bien des gens ne se font pas scrupule, pour *augmenter* leur bien, d'y *ajouter* celui d'autrui. *GLR. Synon.*

AJOUTER foi à... croire. Il régit les personnes et les choses. Je n'*ajoute pas* foi à cet homme, à ce qu'il dit; je ne le crois pas. — *Ajouter au conte, à la lettre, au texte, amplifier, exagérer. St. Famil.*

AIR. (pron. èr, è ouvert.) Il est douteux au sing. *air, chair*, etc. long au pluriel, *airs, chairs*, etc. D'OLIV.

AIR, s. m. [*Èr, è* ouv. dout. au sing. long au plur. les *airs*.] Il signifie, 1°. Un des quatre élémens. L'*air* est plus léger que l'eau; colonne d'*air*, l'*air* est pesant, il se dilate. « *air* sain, mal sain, doux, tempéré, subtil, grossier. = 2°. Il se prend pour le vent: il ne fait point d'*air*. = 3°. Manière, façon: « l'*air* dont il fait toutes choses; dire les choses d'un certain *air*, etc. — 4°. Physiologie, ressemblance: « Il a l'*air* d'un tel; il a beaucoup de votre *air*. = 5°. En termes de manège, allure du cheval: « Ce cheval va à tous *airs*; on le manie comme on veut. 6°. En termes de musique, suite de tons qui composent un chant: « *Air* gai, *air* triste, *air* nouveau, *air* ancien. — Il se dit aussi du chant et des paroles: *air à boire*.

Rem. Ce substantif entre dans un grand nombre d'expressions. — *Prendre l'air*, c'est ainsi qu'on parle, et non pas *prendre de l'air*. Bouh. On dit pourtant qu'un homme a pris du mauvais *air*, quand il a été en lieu où il a pris la peste, ou quelque autre maladie épidémique. — * Mais *prendre un air*, ou un coup d'*air*, pour dire que l'*air* nous a saisi, nous a causé une fluxion, un rhume, est un provençalisme.

Avoir l'air régit les noms, ou sans article, ou avec la pré. *de*. « Il avoit l'*air* Seigneur, lors même qu'il l'affectoit le plus. *Creb. F.* Ainsi l'on dira, il a l'*air* prélat, il a l'*air* pédant, et non pas l'*air* de Prélat, de pédant, etc. — Avec *un*, la prép. *de* fait fort bien, soit que ce pron. *un* soit joint à *air*, ou au nom qui est régi: il a un *air* d'empire, il a l'*air* d'un Prélat, etc. Enfin, quand *avoir l'air* est suivi d'un adjectif, il n'y a ni article, ni prép. devant le régime: il a l'*air* triste, l'*air* content, etc. et c'est la raison pour laquelle les substantifs mêmes se mettent sans article; c'est qu'ils sont employés adjectivement. « Il a l'*air* Seigneur, etc. — Quelquefois l'adjectif suit le genre du sujet et non celui d'*air*: « Elle a l'*air* bien étourdie. *Th. d'Éduc.* Le Prés. Henaut dit avoir bien de l'*air* de... » Cela a bien de l'*air* d'une

chimère. Ce *de* est inutile et contre l'usage. Il faut dire, *avoir bien l'air*, etc. = Quand on parle de ressemblance, le *de* va bien devant *air*: « Le Général Banier avoit beaucoup de l'*air* de Gustave Adolphe. — *Avoir l'air* régit *de* devant les verbes: « Il a l'*air* d'*avoir* trop bû: « Ils eurent l'*air* de se livrer enfin à un examen, par lequel ils auroient dû commencer. *Moreau.* » Il ne vouloit pas *avoir l'air* d'y être excité. *Hist. d'Angl.* — *Se donner les airs* régit aussi *de* et l'infinitif. « Puisqu'il veut se donner les *airs* d'*aimer*, il faut qu'il commence par devenir discret. *Th. d'Éduc.*

Prendre ou *se donner des airs*, se prend en mauvaise part. « Il se donne des *airs* de Marquis; il prend de certains *airs*, etc. *M. de Callières*, (dans son *Traité* du bon ou du mauvais usage de la langue) condamne ces expressions; mais l'*Acad.* et l'usage les approuvent. — Les *airs*, dit Coyer, quel est le Français qui ne les connoît pas? Les *petits airs*, les *grands airs*: ce sont les grands qui vous conviennent. *Let. à un Grand.*

Rem. 1°. Ce sont deux choses bien différentes, *avoir le grand air*; et *avoir l'air grand*. Le premier se dit d'un homme qui vit en grand Seigneur; le second d'un homme dont la physionomie est noble et la mine haute. *Bouh.*

2°. Le *bel air* et le *bon air* (synon.) L'un annonce l'élégance, le luxe, la magnificence; l'autre, l'ordre, le goût, la décence, la convenance. *Mde. de Sévigné* les réunit dans la même phrase: « Ce n'est pas une chose indifférente pour la dépense que le *bel air* et le *bon air* dans une maison comme la vôtre: cette magnificence est ruineuse. On dit, en ce sens, *il est du bel air* ou *du bon air* de faire, etc. » *M. le Coadjuteur* me disoit, que rien n'étoit d'un meilleur *air* que de bâtir pendant le procès: je n'en convenois pas; mais ce qui seroit sans difficulté d'un mauvais *air*, c'est la honte qu'il y auroit à ne pas achever ce qui est commencé. *SEV.*

Faut-il donc s'ennuyer pour être du bon *air*?

Gréset.

3°. Le *bon air*, le *bon ton*. « Le Chevalier de Méré formoit *Mlle. d'Aubigné* à ce qu'on apelloit alors le *bon air*, qui fait les précieux, et revenoit à notre *bon ton*, qui fait les frivoles. *La Beaumelle.*

4°. On ne doit pas non plus confondre *avoir l'air mauvais* et *avoir mauvais air*. L'un tient au caractère, l'autre aux manières.

Cléon, lorsque vous nous bravez ;
 En démontant votre figure ,
 Vous n'avez pas l'air-mauvais , je vous jure :
 C'est mauvais air que vous avez.
 Le Cte. de Choiseul.

Remarquez que le premier se dit avec l'article, et le 2d. sans article.

Dans le style *familier* on dit , *changer d'air* , quitter un pays où l'on est malade , pour aller dans un autre, dont on croit que l'air, le climat est plus salubre. » Les Anglais viennent en France pour *changer d'air*. — *Avoir l'air à la danse* : avoir l'air de réussir à ce qu'on entreprend , ou avoir l'air gai , éveillé. — *Avoir toujours un pied en l'air* : être toujours remuant , coureur , etc. *Battre l'air* : agir inutilement , faire de vains efforts. — *Tirer en l'air* : faire une démarche inutile , se vanter , mentir. — *Air de tête*. Voy. TÊTE.

Les Poètes disent , *la plaine des airs* , *le vague des airs*. Ils appellent les oiseaux *les habitans de l'air* ou *des airs*.

AIR fournit à quelques adverbes. — *En l'air* : contes , discours *en l'air* ; parler *en l'air* ; vous dites cela *en l'air*. * Par analogie. Bossuet a dit : » On nous vante *en l'air* tous les caractères , etc. A ce compte , on pourrait dire , *louer en l'air* , *blâmer en l'air* , etc. mais cela ne se dit point. L'emploi d'*en l'air* est très-borné en ce sens-là. = *D'un air* : » Protésilas écoutoit toutes ces louanges *d'un air* sec , distrait et dédaigneux. *Telem.* » Je lui répondis *d'un air* entre triste et mutin. * Bossuet a dit , en ce sens , *pratiquer un air* : barbarisme d'expression. » Quelle aître a mieux *pratiqué cet air obligant* , qui fait qu'on se rabaisse sans se dégrader. = *Par air* : faire les choses *par air* , pour se donner l'air d'un homme à la mode , ou opulent , etc. » Ce Marquis , fatigué de celle qu'il protège , la garde *par air* , comme il fait la guerre *par air*. *Coyer.* » J'ai vu de ces *coquettes par air* , qui détruisoient cruellement dans le tête-à-tête les espérances , que leurs agaceries sembloient donner dans le public. *Marin* , l'Amante ingénue.

AIRAIN , s. m. [*E-rein* , 1^{re} è moy. 2^e douc.] Cuivre , métal de couleur rouge. On dit *cuivre* dans le discours ordinaire ; *airain* est plutôt du style élevé. — *Avoir un front d'airain* , une extrême impudence , se dit dans tous les styles. — On dit en proverbe : » *les injures s'écrivent sur l'airain* , et les bien-

faits sur le sable. On n'oublie point les 1^{res}. les aîtres sont bientôt oubliés. = On appelle sur-tout en Poésie , *siècle d'airain* , par opposition au siècle d'or , un temps où règnent les cruautés , les injustices , les trahisons , etc. — Il est *d'airain* , il a des entrailles *d'airain* , il est dur et impitoyable.

AIRE , pénult. longue (pron. ère , è moy.) *aire* , *chaire* , *plaire* , etc.

AIRE , s. f. [*Ere* , 1^{re} è moy. et lon. 2^e e muet.] Place unie et préparée pour y battre les grains. = 2^o. En Architecture , l'*aire* d'un bâtiment , l'espace compris entre les murs. = 3^o. En Géométrie , l'*aire* d'une figure , est l'espace renfermé entre les côtés qui la terminent. *Paulian* , Dict. de Phys. » On trouve l'*aire* d'un carré , en multipliant un de ses côtés par lui-même. *Id. Ibid.* = 4^o. En termes de Marine , *aire de vent* , est l'espace marqué dans la boussole pour chacun des trente-deux vens. = 5^o. On appelle *aire* , le nid d'un oiseau de proie = 6^o. * Il ne faut pas confondre *aire* avec *ère* , époque , comme l'a fait un Auteur moderne ou son Imprimeur. » L'*aire* (l'*ère*) arménienne commence sous le Pontificat de Moïse I. l'an de J. C. 581. — *Ere* et *aire* se prononcent de même , mais leur orthographe et leur signification respectives sont bien différentes.

AIRÉE , s. f. [*Ere-e* , 1^{re} et 2^e e fer. il est long à la 2de du 2d , 3^e e muet.] La quantité de gerbes qu'on met en une fois dans l'*aire*. » Une *airée* de seigle , de froment.

* AIRIER , v. a. On dit *Aérer*. Voy. ce mot.

* AIRRHES , vieux mot auquel le P. Bourhours a consacré une remarque. Il dit que *airrhes* se dit au propre et *arrhes* au figuré : donner des *airrhes* au coche , j'ai perdu mes *airrhes* ; ce sont les *arrhes* et les prémices des biens à venir. *Arrhes* se dit aujourd'hui pour *airres* , et l'on ne dit plus au figuré les *arrhes* de l'héritage éternel. = L'*Acad.* au mot *arrhes* met bien une phrase pareille sans remarque ; mais c'est probablement une phrase des anciennes Éditions , qu'on a laissée dans la nouvelle. — Aîtrefois elle avait mis *arrhe* , qu'on prononce ordinairement *erre*. Elle supposait donc qu'on pouvait le dire au singulier. Dans la dernière Édit. elle ne met que *arrhes* , plur.

AIS , finale longue , è ouvert. *Jamais* , *Palais* , pron. *jamé* , *palé*.

AIS , s. m. [*Ès* , long , è moy.] Plusieurs

le font mal-à-propos fém. et disent *une ais*, cette *ais* est trop *longue*, trop *courte* : il faut dire *un ais*, *cet ais* est trop *long*, trop *court*. » Il prenoit durant la nuit un peu de repos sur quelques *ais revêtues*. (revêtus) d'une méchante peau. *Vie de St. P. d'Alcantara*. — Planches de bois. Faire des *ais*, scier des *ais*.
 AISANCE, s. f. [*Éxance*, 1^{re} é moy. 2^e. lon.] 1^o. Facilité, liberté d'esprit et de corps dans l'action, dans les manières, etc. *Faire toutes choses avec aisance*. » *Avoir de l'aisance dans ses manières*. — Au singulier, il se dit des personnes pour exprimer un air aisé et dégagé. » Vous avez dans vos vers une *aisance* qu'on ne peut assez admirer.

On trouve dans mes vers une certaine *aisance*,
 Qu'on peut louer, sans trop de complaisance.

Boisrobert.

On disait dans *Trévoux*, au commencement de ce siècle, que ce mot commençait à vieillir en ce sens. Il a donc repris faveur, car encore aujourd'hui tous les bons Auteurs s'en servent. — Quelques-uns le disent des choses : *doner de l'aisance à*, c'est doner du jeu, de la place pour se mouvoir avec plus de facilité.

2^o. Biens, commodités de la vie ; *avoir de l'aisance*, *être*, *vivre dans l'aisance* ; *être à son aise*.

3^o. AISANCE, lieux-communs, garde-robe. — * C'est à cause de cette dernière signification, que dans le siècle passé des personnes trop délicates ne pouvaient souffrir ce mot dans les autres sens. * L'*Acad.* a dit autrefois : *aisances* au pluriel, pour signifier les commodités d'une maison. » Il faut lui doner *toutes ses aisances*. Elle ne l'a plus mis dans la dern. Edit.

AISE, pénult. longue, é moy. [*Éze*.] *Braise*, *fournaise*, *qu'il plaise*, etc. D'OLIV.

AISE, s. f. [*Éze*, 1^{re} é moy. et long, 2^e é muet.] Le genre de ce mot est incertain au singulier : on ne l'unit qu'avec des pronoms, dont on ne peut distinguer le genre par la terminaison, *à son aise*, *à votre aise*. Au pluriel, l'usage le plus autorisé le fait fém. *prendre toutes ses aises*. L'*Acad.* ne lui done que ce genre. — 1^o. Contentement : *être ravi d'aise*, transporté, *d'aise*, ne pas se sentir *d'aise*. » *Je ne me sens pas d'aise*. Gresset. — * Dans l'Année Littéraire on dit, *se pâmer d'aise*. » J. J. Rousseau *se pâme d'aise* en songeant aux petites buvettes qu'il faisoit. On dit ordinairement *se pâmer de joie* ; mais

je ne voudrais pas condamner *se pâmer d'aise*, quoique l'*Acad.* ne le mette pas. — 2^o. Commodité, état commode et agréable ; *être*, se mettre, travailler *à son aise* ; *vivre*, *être à son aise*, dans l'aisance. — Il n'est malade que de trop d'aise. — *Avoir ses aises*, chercher *ses aises*. — *Mettre quelqu'un à son aise*, lui ôter la gêne qu'il pourrait avoir. » Allons je vous crois, et cela me met à mon aise. Th. d'Éduc. — On dit à un homme, qui donne des conseils pour des choses difficiles, ou qui étant content et à son aise, nous exhorte à prendre patience dans nos malheurs : *vous en parlez bien à votre aise*.

À L'AISE, adv. Aisément, commodément, sans peine.

AISE, adj. Qui est content. *Être aise*, *être bien aise*, régissent l'ablatif des noms : que je suis aise de cette bonne nouvelle ; et pour les verbes *de* et l'infinitif, ou que avec le subjonctif. Le 1^{er}. se met quand le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase, (au nominatif) et l'autre quand il ne s'y rapporte pas. » Je suis aise de vous voir ; je suis fort aise, ou bien aise que vous soyez venu. * Leibnitz met l'indicatif : *Je suis bien aise que ce livre ne vous a pas déplu*. Il fallait, *ne vous ait pas déplu*. — Cette faute est bien pardonnable à un étranger, qui dailleurs écrivait plus correctement en notre langue que plusieurs Auteurs français de son temps, et même du nôtre.

AISÉ, ÉE, adj. [*Éze*, é-e, 2 é fer. Il est long à la 2^{de}. du 2^d.] 1^o. Facile » Cela est aisé. Il régit la prép. *à* : *aisé à faire* ; et quand il est avec le verbe *être* impersonel, la prép. *de* : *il est aisé de le faire*. * Le P. Sicard met dans le 1^{er}. cas *de* au lieu de *à* : *C'est ce qui est aisé de reconnoître par les vestiges qui en restent*. Il fallait ce qui est aisé à reconnoître, ou ce qu'il est aisé de reconnoître. — Le P. Daniel, au contraire, met dans le 2^d. cas *à* pour *de* : *Plus la matière sera débrouillée, plus il sera aisé à faire* notre parallèle. Il fallait, *plus il sera aisé de faire* notre parallèle, ou bien, *plus notre parallèle sera aisé à faire*. — 2^o. Commode : *Voiture aisée*. *Dévotion aisée*, relâchée. — 3^o. Exempt de contrainte, de gêne : manières aisées, conversation aisée ; esprit aisé, facile ; style aisé, naturel, clair : Coulant ; vers aisés, qui paraissent faits sans peine, qui ne sentent point le travail. Ce sont ordi-

nairement les plus travaillés. = 4°. Libre, dégagé : » air *aisé*, taille *aisée*. = 5°. Riche, à son aise : » c'est un homme *aisé*. — En ce sens il est substantif, mais seulement au plur. et dans cette phrase : » *taxe des aisés, rôle des aisés*.

AISEMENT, adv. **AISEMENT**, s. m. [La différence est dans la 2de. syll. qui est un *e* fer. au 1^{er}, un *e* muet au 2d, 3^e lon. en a le son d'an. *Ezeman, Ezeman*] *Aisement*, facilement. » Il travaille *aisément*, il en viendra *aisément à bout*.

AISEMENT se met ordinairement après le verbe. Pour varier on peut le mettre à la tête de la phrase. » On reconnoît *aisément*, etc. » *Aisement* on reconnoît que Mde. de Genlis prend dans son propre cœur les couleurs fines dont elle peint les sentimens. *Ann. Litt.*

AISEMENT est vieux. On le disait autrefois pour *commodité* : il n'est resté que dans cette phrase proverbiale, à son point et *aisement*, à ses bons points et *aisemens*; à son aise, à son loisir, à sa commodité. — *Aisement* se dit encore d'un lieu de commodité, pratiqué dans une maison. *Acad.*

AISSE, pénult. longue. [*Èce, è moy.*] *caisse, graisse, il laisse, qu'il se repaïse*, etc. **D'OLIV.**

AISSELLE, s. f. [1^{re} et 2^e *è moy.* 3^e *e* muet, tout bref. *Rollin* écrit *esselle*, mais l'usage et l'étimologie s'accordent à condamner cette manière d'écrire ce mot, qui vient d'*ascella*, qu'on a dit pour *axilla*.] Partie creüse du corps humain, qui est sous l'épaule, à la jointure du bras. » Porter quelque chose *sous ses aisselles*.

AISSIEU. Voy. **ESSIEU**.

AIT, finale, longue dans *il naît, il paît, il plaît*, etc. brève ailleurs : *lait, attrait, il sait*, etc. longue toujours au pluriel : *attraits, parfaits*, etc.

AITE, pénult. lon. dans *faîte*, brève ailleurs : *parfaîte, retraite*, etc.

AITRE, a la 1^{re} lon. *paître, naître*, etc. pron. *être, è ouv.*

* **AJUDANT**. Voy. **ADJUDANT**.

AJUSTÉ, **ÉE**, adj. [3^e *e* fer. lon. au 2d. le reste bref.] Il se dit au figuré, comme au propre, avec la prép. à : » couvercle proprement *ajusté* à une boîte : voilà pour le propre. » La tournure que j'avois donnée à la chose fut tout-à-fait de son goût : il n'y avoit rien de mieux *ajusté* à son caractère. *Mariv.* — *Acommodé* vaut mieux pour le style sé-

rieux et relevé, *ajusté* pour le style badin et familier. — On dit, en style proverbial, d'un homme qui a été battu, maltraité, *bien ajusté* (ironiquement) *mal ajusté, ajusté, comme il faut, ajusté de toutes pièces*.

AJUSTEMENT, s. m. [*Ajusteman*, 3^e *e* muet, 4^e lon. en y a le son d'an.] 1°. Action de rendre juste. *L'ajustement* d'un poids, d'une mesure, d'une machine. = 2°. Parure. » Elle a besoin d'*ajustement*. = 3°. Au figuré, acommodement, il se dit au pluriel. » Trouver des *ajustemens* dans une affaire.

AJUSTER, v. a. [*ajus-té*, 3^e *e* fer. tout bref.] 1°. Rendre juste : *ajuster un poids, une mesure*. = 2°. Acomoder une chose pour la joindre à une autre. *Ajuster un couvercle à une boîte*. = en ce sens il se dit élégamment au figuré. » Au lieu d'*ajuster sa raison à l'autorité infallible de Dieu*, le Socienien veut *ajuster l'autorité de Dieu à sa raison*. *Anon.* — *Ajuster une Pièce au Théâtre*, la rendre propre à y être représentée. = 3°. Concilier, acorder deux personnes ou deux choses. » Vous seul pouvez *les ajuster; ajuster deux passages, deux textes*. = 4°. Embellir par des ajustemens. » Il a bien *ajusté sa maison*. = 5°. *S'ajuster* a tous les sens de l'actif, excepté le 1^{er}. Il signifie sur-tout *se parer*. » Les sciences à leur tour ont voulu *s'ajuster*. *Coyer*.

On dit dans le style proverbial : *ajustez vos flûtes, acordez-vous*.

AIX, finale longue : *paix*. L'*x* devant une voyelle se prononce comme un *z*, *la paix est faite; (la pé-zé faite)*

AIX. Nom de plusieurs Villes. L'*x* final se pron. comme une *s*. *Ès*, et non pas *Èks*.

AL, est toujours bref : *royal, bal, moral*, etc. — Les noms en *al* ont le pluriel en *aux* : *cheval, chevaux*, etc. Exceptez *bal, cal, pal, régat, austral, boréal, conjugal, fatal, filial, final, frugal, jovial, littéral, naval, paschal, trivial, pastoral, vénal*, qui forment le pluriel, quand ils en ont un, par la simple addition de l'*s* : *bals, régals*, etc.

ALAMBIC, s. m. **ALAMBIQUER**, v. a. [*Alambik, biké*, 2^e lon. 4^e *e* fer. au 2d. *Trév.* écrit avec un *e* *Alembic, alembiquer*. — *L'Acad. le Dict. d'Orth. le Rich. Portatif* avec un *a*.] Le *subst.* se dit au propre et au figuré; le verbe ne se dit qu'au figuré. On ne dit point *alambiquer* une li-

queur, mais la mettre à l'alambic, la tirer, ou la passer par l'alambic. — On se sert de cette dernière locution au figuré. » Cela a passé par l'alambic, a été bien examiné. Rousseau le dit des pensées alambiquées.

Un froid sermon passé par l'alambic.

ALAMBIQUER ne se dit qu'avec le pron. pers. et dans ces phrases, s'alambiquer l'esprit, la cervelle : s'épuiser, se tourmenter à force de réflexions ou de tristes pensées. — Rousseau l'emploie à l'actif.

Fuyez sur-tout ces esprits téméraires,
Ces écumeurs de dogmes arbitraires,
Qu'on voit, tout fiers de leur corruption,
Alambiquer toute religion.

Le plus grand usage d'alambiquer est au participe employé adjectivement. Questions, pensées, réflexions alambiquées, discours alambiqué, subtil, raffiné, et par là même obscur et peu intelligible.

ALAIGRE, ALAIGRESSE. Voy. ALÈGRE, ALÈGRESSE.

ALAIS, ville des Cévennes. D'Avrigny écrit mal-à-propos Alets.

ALARMANT. Voy. ALLARMANT.

ALARME, s. f. [3^e e muet, tout bref. Trév. écrit *allarme*, *allarmer*.] 1^o. Cri signal pour courir aux armes. Sonner l'alarme, donner l'alarme. = 2^o. Émotion, causée dans un camp par l'approche de l'ennemi, chaude alarme, fausse alarme. — On le dit, en ce sens, de toute sorte de frayeur et d'épouvante subite. = 3^o. Au pluriel, inquiétudes, soucis, chagrin, crainte. » Il est dans de continuelles alarmes. » Il n'est pas encore revenu de ses alarmes.

En alarme, adv. L'Acad. blâme Corneille d'avoir dit le peuple en alarmes au plur. et décide qu'il faut dire en alarme au singul. Sent. sur le Cid. Voy. ALLARME.

ALARMER, v. a. [Alarmé, 3^e e fer. tout bref. Trév. *Allarmer*.] 1^o. Donner l'alarme. Voy. ALARME. = 2^o. Donner de l'inquiétude, du souci, de l'émotion, de l'épouvante. » Pourquoi l'alarmer de la sorte, sans raison? » Ne vous alarmez pas : » Il s'alarme sans sujet.

ALBÂTRE ; s. m. [2^e lon. 3^e e muet.] Pierre de la nature du marbre, mais plus transparente.

ALBERGE, s. f. ALBERGIER, s. m. [2^e e ouv. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d, *Alber-gid*.] Le 1^{er} est le fruit, petite pêche précoce : le 2^e est l'arbre qui le porte.

ALCAIQUE, adj. Se dit d'un vers grec ou latin. (*Alka-i-ke*) Ce vers est composé de deux pieds et demi, suivis de deux dactyles.

ALCALI, s. m. Mot arabe, qui signifie la soude. Ce mot est fort renommé en chimie, en médecine et en physique. On y parle beaucoup des acides et des alcalis. — Trév. et le Dict. Gramm. ont suivi l'ancienne orthographe. *Alkali*.

ALCHIMIE, s. f. [3^e lon. m^l-e. Trév. écrit *Alchymie*, et le Dict. Gra. aussi. Dans le Dict. Gr. on fait prononcer *Alkimie*, *alkimique*, *alkimiste* : c'est la vieille prononciation. On doit prononcer à la française, *alchi*. — *Alchimie*, l'art de transmuier les métaux, art chimérique. — Ce mot fournit une expression au style proverbial : *Faire l'alchimie avec ses dents* ; c'est remplir sa bourse par l'épargne de sa bouche. C'est comme qui dirait, trouver la pierre philosophale par la frugalité.

ALCHIMIQUE, adj. ALCHIMISTE, s. m. [*Alche, mis-te*.] L'Acad. ne met que le subst. Celui qui cultive l'Alchimie. L'adjectif se dit de ce qui appartient à cet art chimérique ; opérations, travaux alchimiques.

ALCIDE, surnom d'Hercule. Les Poètes emploient plus volontiers le 1^{er} que le second.

ALCORAN, s. m. Livre qui contient la Loi de Mahomet. — La mode s'établit de dire le Coran, sous prétexte que *Al*, en arabe, signifiant le ; dire l'Alcoran, c'est répéter deux fois l'article.

ALCOVE, s. f. [*Alcove*, 2^e br. 3^e e muet.] Richelet le fait masc. et fem. mais plus souvent de ce dernier genre. — M. Fréron fut étonné de voir *alcove délicieux* dans un ouvrage de M. Dorat, après l'exemple d'un de ces grands Écrivains qui ont, dit-il, fixé le génie de notre Langue.

Dans le réduit obscur d'une alcove enfoncée.

Boil.

Malgré cet exemple, et l'usage aujourd'hui universel, plusieurs, en Provence sur-tout, disent *grand alcove*, pour *grande alcove*, *cet alcove est trop petit*, pour *cette alcove est trop petite*. — Enfoncement pratiqué dans une chambre, pour y placer un lit. » *Alcove dorée, belle alcove, alcove obscure*.

ALE, s. f. Bière forte. On lit dans l'Hist. des Stuarts : » la bière, l'halle, les liqueurs fortes : c'est probablement une méprise de la part de l'Imprimeur. Il faut lire l'ale..

ALÈCHEMENT,

ALÈCHEMENT, ALÈCHER. Voy. ALLÈCHEMENT, ALLÈCHER. — ALÉE. Voy. ALLÉE.

ALÈGRE, adj. ALÈGREMENT, adv. ALÈGRESSE, s. f. [L'Acad. met un acc. aigu aux deux prem. mais il me semble que devant l'e muet, l'è est moy. et non pas fer. *Alègreman*, *alègrece*, 2^e è moy. au 1^{er}, è fer. au 2^d, 3^e è moy. au subst. 4^e e muet. — On a écrit autrefois *alaigne*, *alaignement*, *alaignesse*; puis *allègre*, etc. avec deux l. Cette dern. orthographe est de Trév. l'anc.] Quelques personnes trouvent ces mots un peu vieux. L'Acad. pourtant ne les désapprouve point : elle dit seulement que l'adverbe vieillit. Cet adv. et l'adj. ne sont bons que pour le style familier : » Il est *alègre*, gai, agile, dispos. » Allons, compagnon, *alègrement*; avec gaité et agilité. — Le substantif, au contraire, n'est convenable que dans le style relevé; et suivant l'opinion de l'Acad. il se dit plus proprement d'une *joie publique*. J'ajouterai, et, dans le langage de la Religion, même d'une joie particulière. » Combien de démonstrations de l'*alègresse publique*, lorsque le Roi monta sur le trône ! » Venez, louons le Seigneur avec *alègresse*. Port-Royal.

ALEMBIC, ALEMBIQUER. V. ALAMBIC, etc.

ALÈNE, s. f. [2^e lon. è ouvert, 3^e e muet.] Pointe d'acier emmanchée, qui sert à plusieurs Artisans, comme Bourreliers, Cordoniers, etc.

*ALENTIR, v. a. Il a vieilli. On dit *ralentir*, et dans le physique et dans le moral. — L'Acad. les disait d'abord tous deux indifféremment. Dans la dern. Édit. elle n'a pas mis *Alentir*.

AL'ENTOUR. Voy. ENTOUR.

ALERTE, adj. [2^e è ouv. et bref, 3^e e muet.] 1^o. Vigilant, attentif, qui est sur ses gardes. Il se dit, ou tout seul : » On ne sauroit le surprendre, il est toujours *alerte*, ou avec *sur* devant les noms, et à devant les verbes. » On est fort *alerte* ici sur le grand événement du siège de Namur. SEV. » Bayle a été l'homme le plus *alerte* à relever les Auteurs qu'il a vu broncher. D'Avr. = 2^o. Vif, gai, parlant des jeunes gens.

ALERTE, s. f. Alarme. » On a eu plusieurs *alertes*.

ALERTE, adv. ou espèce d'interj. Debout, soyez sur vos gardes, *Alerte* ! l'ennemi approche.

Tome I.

che.

ALESAN. Voy. ALEZAN.

ALEU. Voy. ALLEU. — Ferrière, dans son Dict. de Droit; écrit *aleu* avec une seule l, aussi bien que le Dict. de Trévoux, le Dict. Gramm. et autres. L'Acad. écrit *alleu*.

ALEVIN, *ALEVINAGE, s. m. ALEVINER, v. a. [2^e e muet, 3^e è fer. au der.] L'Acad. ne met point le 2^d. il est dans Trév. — *Alevin* est le menu poisson, qui sert à peupler les étangs. — **Alevinage* a le même sens. — *Aleviner* un étang, c'est y jeter de l'*alevin*.

ALEXANDRIN, adj. m. [*Alèk san-drein*, 2^e è moy. 3^e et 4^e longues.] Il ne se dit que des vers français de douze syllabes.

Oui : je viens dans son Temple, adorer l'Éternel. Rac.

ALEZAN, ou ALZAN, ANE, adj. l'Acad. ne met que le 1^{er}. — De couleur fauve, tirant sur le roux. Il ne se dit que des chevaux. » Cheval de poil *alezan*, cheval *alezan*, cavale *alezane*. — Il est aussi subst. masc. un *alezan*. Trév. écrit *Alesan* ou *Alsan*. Rich. Port. *Alezan* ou *Alzan*.

ALÈZE, s. f. [2^e è moy. et long, 3^e e muet.] Trév. écrit *alaise*. Le Rich. Port. *alaise*, *alèse* ou *alèze*. L'Acad. le dern. seulement. — Sorte de petit drap qu'on met sous les malades.

ALGARADE, s. f. Insulte faite avec bravade. Acad. avec mépris. Trév. Il ne se dit que dans le style familier. » Il ne s'est retiré de cette maison, que parce qu'on lui faisoit mille *algarades*.

ALGÈBRE, s. f. [2^e è moy. 3^e e muet.] Science du calcul des grandeurs, représentée par des lettres. — On dit figurément et familièrement de ce qui est très-difficile à comprendre, c'est de l'*algèbre*.

ALGÈBRIQUE, adj. [2^e è fer. *Algebrique*.] On a dit autrefois *algébrique*, et le Dict. d'orthogr. l'a mis ainsi. L'Acad. ne met qu'*algébrique*.] Qui appartient à l'algèbre. Calcul *algébrique*.

ALGEBRISTE, s. m. [2^e è fer. tout bref] Celui qui s'adonne à l'algèbre, qui fait des opérations algébriques. » C'est un grand *algebriste*.

ALGUASIL, s. m. Pron. *Algoua-zil*, en trois syll.] Mot espagnol, qui se dit par plaisanterie et par mépris d'un Sergent, d'un Archer. On a mis à ses trousses des *Alguasils*.

ALGUE, s. f. [*Alghé* et non pas *alga-e*.]

L

Sorte d'herbe , qui croit dans la mer , et qu'elle jette quelquefois sur ses bords. Elle ressemble à de petits rubans , et sert , comme la paille , à garnir des caisses , des paniers de verres , de bouteilles.

ALIAGE , ALIANCE. Voyez ALLIAGE , ALLIANCE.

ALIBI , s. m. Mot latin , qui signifie ailleurs. Prouver son alibi , c. à d. qu'on était ailleurs , quand s'est commis un crime dont on est accusé.

ALIBIFORAINS , s. m. pl. Chercher des alibiforains ; de mauvaises excuses , de mauvaises défaites. C'est comme qui dirait , prouver qu'on était ailleurs. Voy. ALIBI , dont ce mot est un composé.

ALIBORUM , Trév. ou ALIBORON , Acad. (Maître.) Selon M. Huet on a d'abord dit *Aliborum* d'un homme fécond et subtil à trouver des alibi. * Ensuite on le dit d'un homme qui fait le grand Seigneur ou l'habile homme. Rich. Addit. Dans le Rich. Port. on ne le dit que dans le 1^{er} sens. — L'Acad. au mot *Maître* , le dit de celui qui se mêle de tout , qui fait le connoisseur en tout , et ne se conoit en rien.

Rem. *Aliborum* est , en mauvais latin , le génitif pluriel d'*alibi* qui n'en a point , puisque c'est un adverbe. Suivant l'étymologie l'o doit être long. Plusieurs le font bref. On pron. *alibron* , comme l'écrit l'Acad. comme on pron. *facton* , *factoton*.

ALIDADE , s. f. Trév. met aussi *alhidade*. Règle mobile , qui roule sur le centre d'un instrument pour prendre la mesure des angles.

ALIÉ. Voy. ALLIÉ.

ALIÉNABLE , adj. [*Ali-énable* , 3^e é fer. 4^e é fer. le reste bref.] Qui peut être aliéné. Il ne se dit guère qu'avec la négative. » Cette terre n'est pas aliénable.

ALIÉNATION , s. f. [*Ali-éna-cion* , et en vers *ci-on* , tout bref , 3^e é fer.] Vente d'un fonds , ou de ce qui tient lieu de fonds. — Au figuré , *aliénation d'esprit* , folie ; *aliénation des volontés* , des affections , aversion , ressentiment.

ALIÉNER , v. a. [*Ali-éne* , 3^e et 4^e é fer. tout bref.] 1^o. Au propre , vendre : il ne se dit que des fonds et de ce qui tient lieu de fonds. 2^o. *Aliéner l'esprit* , faire devenir fou ; *aliéner les affections* , les cœurs , donner de l'aversion , faire perdre l'affection. » La cruauté de Néron lui aliéna l'affection de tous ses sujets.

ALIER. Voy. ALLIER.

ALIGNEMENT , s. m. ALIGNER , v. a. [mouillez le g ; 3^e e muet au 1^{er} , é fer. au 2^d : *aligneman* , *aligné*.] Action de ranger , de dresser sur une même ligne ; l'*alignement des rûes* , *aligner les rûes* , des arbres , etc.

ALIMENT , s. m. [*Aliman* , 3^e lon.] Nourriture. Il se dit au propre , ou seul : le pain est un bon *aliment* , ou avec la prép. de : le superflu des riches est destiné à être l'*aliment des pauvres*. — Et au figuré : le bois est l'*aliment du feu* , les sciences de l'esprit.

L'honneur est l'*aliment* de l'âme des Héros. Thomas.

ALIMENTAIRE , adj. f. ALIMENTER , v. a. [*Alimantère* , *man-ter* , *ter-ze* , *manté* ; 3^e lon. dans tous , 4^e lon. aux trois 1^{ers} ; é moy. au 1^{er} , é fer. et bref au dern.] Le 1^{er} ne se dit qu'avec *pension* et *provision*. — *Alimenteux* n'est d'usage qu'en médecine. Remèdes , sucs *alimenteux* , nourrissans. — *Alimenter* (nourrir) n'est usité au propre qu'au Palais. Au figuré , il peut être heureusement employé. » Les plus heureux génies ont besoin de secours pour croître et s'*alimenter*. Sabat. de Castres. » Ce grand procès , qui a long-temps alimenté les Sociétés Littéraires et les Journaux. *Mercur*. » Les passions nobles vivent d'elles-mêmes et s'*alimentent* de leur propre ardeur. Necker.

ALINÉA , s. m. [L'Acad. ne met point d'acc. sur l'e.] A la ligne. » On n'a pas mis assez de points et d'*alinéa* aux Sermons du P. de Neuville ; ce qui fait paroître les phrases plus longues qu'elles ne le sont en effet. — *Alinéa* ne prend point d's au pluriel. — Il est aussi , non pas adverbe , comme dit l'Acad. mais une espèce d'interjection. On dit en dictant , *alinéa* , à la ligne.

ALISE , ALISIER. Trév. V. ALIZE , ALIZIER. Acad. — ALISÉ. Voy. ALIZÉ.

ALITER , v. a. Réduire à garder le lit. » La fièvre l'a *alité*. — Il se dit plus ordinairement avec le pron. pers. s'*aliter* , se mettre au lit. Suivant la *Toache* , il ne se dit que dans le style familier : on dit plutôt , être au lit , être retenu au lit : Il avoit pourtant que l'Acad. n'en distingue point l'usage. J'ajoute qu'être *alité* et s'*aliter* ne se disent que lorsqu'on se met au lit pour cause de maladie.

ALIZE , s. f. ALIZIER , s. m. [2^e lon. au 1^{er} , br. au 2^d ; 3^e e muet au 1^{er} , é fer. au 2^d. *al-ze* , *ali-zié*.] Sorte de fruit aigre , de couleur rouge. — Arbre qui porte ce fruit.

ALIZÉS, adj. m. pl. Se dit de certains vents qui règnent entre les tropiques, et soufflent toujours du même côté. Vents *alizés*.

ALL. Dans les mots qui commencent par cette syllabe, on ne prononce qu'une *l*; excepté dans *Allégorie* et ses dérivés, *Allobroge*, *Allocution*, *Allocution*, *Allodial*, *Allodialité*. — Il serait à souhaiter qu'on ne mit la double *l* que dans ces mots où elle se prononce. Non seulement des Étrangers, mais plusieurs dans les Provinces prononcent *aller*, *al-liance*, *al-lié*, *al-léguer*, *al-louer*, etc. Voilà uniquement à quoi est bonne cette consonne redoublée.

ALLAITER, ou **ALAITER**, v. a. [*Alété*, 2^e é fer. tout bref.] Un des Auteurs des *Let. Edif.* écrit *alléter*; mais ce verbe vient de *lait*: il faut donc écrire *allaiter*.] Nourrir de son lait. Mère qui *allait* son enfant; chienne qui *allait* ses petits.

ALLANT, **ANTE**, adj. [*Alan*, *ante*, 2^e lon.] Qui aime à aller et courir. » C'est un homme *allant*, une femme fort *allante*. — Il est aussi s. m. pl. » *Les allans et les venans*: » Cette maison est ouverte à tous *alans* et *venans*. Acad. — Mde. de Sévigné fait allusion à cette expression vulgaire dans la phrase suivante: » La bonne *Troche* est toujours la bonté même; et *allante et venante*: On dit qu'elle est la femelle de *d'Hacqueville*, (qui *alloit* aussi et *venoit* continuellement pour le service de ses amis.)

ALLARMANT, **ANFE**, adj. [*Alarman*, *mante*, 3^e lon.] L'Acad. ne le met point, même avec une seule *l*. Ce mot n'est en effet à la mode que depuis la dern. Édition de son Dictionnaire: mais il est bien établi. » La situation de cette ville est très-*alarmante*. Journ. Polit. » Ces oiseaux ont chacun leur cri particulier, mais il n'y en aucun qui ne soit lugubre et *alarmant*. Ouvr. des six jours. — Il régit quelquefois la prép. *pour*: » Ce ne sont par tout (dans la plupart des Romains) que conversations tendres, que sentimens passionnés, que peintures séduisantes, que situations *allarmantes* pour la pudeur. L'Ab. Reyre, *Ecole des Dem.*

ALLARME, s. f. Presque tous les Écrivains écrivent ce mot avec 2 *l*: l'Acad. avec une seule, et le *Rich. Port.* aussi et le nouveau *Trévoux*. C'est un mot de moins avec la double *l*, et c'est toujours quelque chose. V. **ALARME**. — » Le Trad. de l'*Hist. d'Angl.* Mde. de B. fait régir à *alarme* le génitif de

la chose, la prép. *de*. » A la première *alarme* de ce siège, le Duc de Gloucester assembla quelques troupes à la hâte. Elle lui donne en cet endroit le sens de *nouvelle*. — Et le sens et le régime sont inusités.

ALLARMER. Voy. **ALARMER**.

ALLE, pénult. brève, *malle*, *salle*, etc.

ALLÈCHEMENT, s. m. **ALLÈCHER**, v. a. [On ne pron. qu'une *l*: on ne devrait en écrire qu'une. *Alécheman*, *Aléché*, 2^e é moy. au 1^{er}, é fer. au 2d.; 3^e e muet au 1^{er}. é fer. au 2d.; 4^e lon. au 1^{er}.] en a le son d'*an*.] Attrait. — Attirer. — Ils ont paru vieux pendant long-temps; on travaille aujourd'hui à les rajeunir.

Maitre renard par l'odeur *alléché*. La Font.

» *Alléché* par le produit d'une première Édition, il en fit une seconde, puis une troisième, puis une quatrième. Anon. » *Alléché* par cet apas, il est venu à Paris mendier des suffrages. *Linguet*.

L'Acad. ne blâmait pas *Allèchement*: elle disait seulement qu'il se prend toujours en mauvaise part. » La volupté a de grands *allèchemens*. Dans la dern. Édit. elle n'en borne pas l'usage, et cite le même exemple à-peu-près: *les allèchemens de la volupté*. Mais elle dit qu'il vieillit. Pour *Allécher*, elle le met sans remarque.

ALLÉE ou **ALÉE**, s. f. [On ne prononce qu'une *l*, 2^e é fer. et long, *alé-é*.] 1^o. Passage entre deux murs dans une maison. — 2^o. Deux rangées d'arbres, qui forment un promenoir. — 3^o. *Les allées et les venues*, les démarches qu'on fait pour une affaire.

ALLÉGATION ou **ALÉGATION**, s. f. Action d'Alléguer V. **ALLÉGUER**.

ALLÈGE, s. f. [L'Acad. met l'accent aigu, mais l'*e* est moy. *Alège*.] Petit bateau, qui va à la suite d'un grand, pour le décharger de ce qu'il a de trop.

* **ALLÈGEANCE**, s. f. adoucissement. Il est vieux.

Porte à ses déplaisirs cette foible *allégeance*. *Corneille*.

ALLÈGEMENT, ou **ALÈGEMENT**; s. m. **ALLÉGER** ou **ALÉGER**, v. a. [2^e é moy. au 1^{er}, é fer. au 2d.; 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Le verbe s'est toujours dit au propre dans le sens de décharger d'une partie d'un fardeau; *alléger un portefaix*, *un bateau*, *un plancher*, etc. Mais au figuré, dès le commencement du siècle, ces deux mots ne se disaient plus guère en prose, au dire de *La Touche*:

on disait plutôt *soulagement*, *soulager*. Il ajoutait qu'on pouvait toujours les employer en vers, et citait celui-ci du Duc de Montausier.

On a beaucoup de mal et peu d'*Allègement*.

L'exemple est un peu vieux. — Dans les premières Éditions de son Dict. l'*Acad.* ne blâmait point ces mots : dans les suivantes, elle dit qu'*aléger* vieillit. Le *Rich. Port.* en dit autant d'*alègement*. — Dans la dern. Édition, elle met, et le substantif et le verbe sans remarque. — Elle donne pour exemples, *doner allègement à un plancher, à un bateau; recevoir allègement, de l'allègement; ne sentez-vous pas d'allègement à votre mal. — Alléger un bateau, alléger la douleur de quelqu'un.*

Depuis peu ces mots reprènent faveur. M. *Linguet* sur-tout l'emploie volontiers au fig. » Ses vertus, son attachement pour moi... m'ont allégué le fardeau du Gouvernement, dit le Roi de Suède, parlant de son frère, dans un discours inséré dans les *Annales*, ouvrage d'un mérite si singulier. Et dans la célèbre affaire du muet : » le Parlement auroit dû, ce semble, le consoler (Casaux) en allégeant les liens dont il est acablé. *Aléger* est d'autant mieux appliqué dans ces deux endroits, qu'il se raproche plus du sens propre. — Dans le *Rich. Port.* on ne le met point au figuré.

ALLÉGORIE, s. f. [On pron. les deux l : *al-légort-e*; 2^e é fer. 4^e lon.] Métaphore soutenue dans tout le cours de la phrase, dont tous les mots se rapportent à la même figure. En voici un exemple en peu de paroles, tiré de *Télémaque*. » Après mon naufrage, il ne me convient pas de quitter le port, où la tempête m'a heureusement jeté, pour me remettre à la merci des flots.

ALLÉGORIQUE, adj. **ALLÉGORIQUEMENT**, adv. [*Al-légorique*, *riteman*. 2^e é fer. 5^e e muet; on pron. les deux ll.] Qui tient de l'allégorie, qui lui appartient : discours *allégorique*, termes *allégoriques*. — Adv. D'une manière allégorique. » Cela se doit entendre *allégoriquement*.

ALLÉGORISER, v. a. [*Allégorisé*, pron. les deux l; 2^e et 5^e é fer. tout bref; mais devant l'e muet, l'u est long : il *allégorise*.] Donner un sens allégorique. » Les Pères de l'Église ont *allégorisé* tout l'ancien Testament.

ALLÉGORISEUR, **ALLÉGORISTE**, s. m.

[Pron. les deux ll : *al-légori-zeur*, *ris-te*.] Le 1^{er} se prend en mauvaise part, et se dit par mépris de quelqu'un, qui cherche en tout un sens allégorique. Le 2^d se dit sérieusement d'un Écrivain qui explique un Auteur dans un sens allégorique. » Origène étoit un grand *allégoriste*.

ALLÉGUER ou **ALÉGUER**, v. a. [Pron. *aléghé*, et non pas *alégu-é*; l'u ne se prononce pas, il n'est mis là que pour donner au g un son fort, qu'il n'a pas lui-même devant l'e.] 1^o. Citer une autorité. » *Alléguer un texte, des Auteurs*. En ce sens, il est quelquefois neutre. » Il *allègue* faux. Il me paraît que *citer* est plus usité en ce sens. = 2^o. Mettre en avant, avancer. » *Alléguer des raisons, des excuses, des prétextes*. = Il est aussi neutre. » Il *allégu*a pour ses raisons, que ... avec l'indicatif. — Être *allégué*: Un Juge est obligé de juger suivant ce qui est *allégué* et prouvé.

ALLELUIA, s. m. [Trév. *Alléluya*, pron. les deux ll. 2^e é fer.] Il ne prend point d's au pluriel : on dit des *alléluia*, et non pas des *alléluius* : on a chanté beaucoup d'*alléluia*.

ALLENTIR. Vieux. Voy. **ALENTIR**.

J'allois me déclarer, sans l'offre d'Aristie,
Non que ma passion s'en soit vuë *alentie*.

Corneille.

ALLER ou **ALER**, v. n. [*Alé*, 2^e é fer.] Je *vais*, tu *vas*, il *va*, nous *alons*, vous *alez*, ils *vont*. *J'alais*; je *suis alé*; j'*alai*; j'*irai*; j'*irais*; *va*; que j'*aille*, que j'*alasse*; *alant*, *alé*. — *Ménage* décide nettement qu'il faut dire *je vais*, et non pas *je vas*, et moins encore, *je va*, comme M. de *Vaugelas* soutenait que toute la Cour disait, ce qui n'étoit pas, ajoute *Ménage*. *Je vas* pourrait être souffert; mais *je va* est barbare, et il est étonné que Mr. de *Vaugelas* ait trouvé des sectateurs, et des sectateurs aussi célèbres que Mrs. de *Port-Royal*. — L'Ab. *Girard* pense qu'avec la prép. *en*, *je vas* vaut mieux que *je vais* : je m'*en vas*, je m'*en y vas*. — *Bohours* dit *je vais* ou *je vas*, et jamais *je va*. — L'*Acad.* ne dit que *je vais* : c'est le plus sûr et le plus autorisé par l'usage. — M. *Moreau* dit encore : *je vas* travailler à débrouiller le cahos où s'agiteront ces débris. — L'imperatif *va* prend une s, quand il est suivi du pron. *y* : *vas y* : mais quand après *y* il suit un verbe, *va* s'écrit sans s : *va y* donner ordre. — Devant *en*, *va* est suivi d'un t : *va-t'en*.

On met quelquefois, à la place d'*aller*, le v. *être*; j'ai été, je fus, pour je suis allé, j'ai; j'aurais été, j'eusse été, pour je serais allé, je fusse allé; et voici la différence qu'il faut mettre entre ces deux locutions. *Être allé* se dit quand on est parti pour se rendre dans un lieu; *avoir été*, quand on en est de retour. Tous ceux qui sont allés à la guerre, n'en reviennent pas: tous ceux qui ont été à Rome, n'en sont pas meilleurs. GIR. *synon.* — Ainsi l'on dira: il est allé à la Messe, de quelqu'un, qui n'est pas de retour; et il a été ce matin à la Messe. Mén. Trév. — Cet usage du v. *être* est fort singulier. — L'Acad. dit que dans ce sens il n'est que du style familier. L. T. Voy. *Être*.

S'en aller se conjugue comme *aller*; je m'en vais, (ou mieux, je m'en vas) tu t'en vas, il s'en va, nous nous en allons, etc. Dans les temps composés, la part. *en* doit être placée entre le pron. pers. et le verbe auxiliaire: je m'en suis allé et non pas entre l'auxil. et le part. Je me suis en allé, comme disent certains. C'est une faute encore plus grossière de redoubler *en*, et de dire, il s'en est en allé. DICT. GRAMM.

ALLER employé seul et sans pronom personnel, comme sans *en*, se dit toujours fort bien du passage d'un lieu à un autre, et il régit le datif des noms et l'infinitif des verbes sans prép. Il va à l'armée, ils vont voyager, etc. Mais ordinairement parlant, quand il est joint au pron. pers. et à la particule *en*, il s'emploie sans régime et ne signifie que le départ, la sortie d'un lieu. Je m'en vais, ils veulent s'en aller. il est néanmoins d'usage que dans le discours familier, *s'en aller* se dise dans le 1^{er} sens, et s'emploie avec régime: Je m'en vais à Versailles.

ALLER, joint à la part. *y*, est v. impersonnel et régit l'ablatif (la prép. *de*) Il y va de ma vie; il y allait de mon honneur etc.

Divers sens. Après les verbes *être* et *avoir*, le v. *aller* est peut-être celui qui reparait plus souvent dans la langue. Il signifie 1°. Se mouvoir, se transporter d'un lieu à un autre. Aller vite, aller doucement. Aller à Paris, aller à Rome, etc. = 2°. Se mouvoir ou être mit vers... les rivières vont à la mer; les nuées allaient du côté du couchant = 3°. S'avancer vers: aller au combat, aux ennemis = 4°. Recueillir: aller aux opinions, aux avis = 5°. S'adresser à... Aller au Roi, au Parlement, au Pape, à l'Evêque. = 6°. Il

se dit du mouvement des choses artificielles. Cette montre va 30 heures: ce ressort ne va plus; faire aller un moulin. = 7°. Il se dit pour marquer l'état bon ou mauvais de certaines choses: Comment va votre santé? comment vous en va. Tout va bien; les affaires vont bien, vont mal, etc. Et dans un sens approchant, ce manteau ne va pas bien, ce collet va fort mal = 8°. Il se dit de ce qui sied bien ou mal, avec le dat. pour régime. Cet habit lui va bien: votre perruque vous va mal. = 9°. Au figuré, tenir... Un sujet qui va à la terreur... tour à tour nous alarme et nous rassure. Un sujet qui va à la liberté, semble soulever pour un instant les fers qui nous acablent. Cerutti. Je représenterois ce Prince (Stanislas) alliant dans sa personne la Philosophie, qui va au vrai, l'héroïsme qui va au grand, l'Humanité qui va au bien. Id. — En ce sens, il régit à devant les verbes. Ces changements alloient principalement à ôter toutes les traces de l'Antiquité. Boss. = 10°. Convenir à... La maison de Mde... est sur un ton, qui ne vous va pas. Marm. = 11°. Passer de... en. Une fois échappés au frein de l'éducation, et maîtres deux-mêmes, ils vont de plaisirs en plaisirs, de fêtes en fêtes. L'Ab. Poulle. = 12°. Aller faire, dire, etc. être sur le point de faire, de dire, etc. — Quelques uns vont jusqu'à dire, je vais aller, nous allons aller; mais c'est pousser trop loin l'usage de cette expression. = 13°. Se laisser aller, se livrer à; ne pas résister à... Se laisser aller au torrent, aux mauvais exemples, etc. = 14°. S'en aller signifie le départ d'un lieu, pour retourner chez soi; je m'en vais, elle s'en est allée; c. à. d. je vais à mon logis; elle est allée chez elle. Il se prend aussi simplement pour aller; je m'en vais en Italie, il s'en va chasser. — En terme de jeu, il régit l'ablatif (la prép. *de*) s'en aller des hautes cartes, les jouer les premières = 15°. Faire en aller, chasser: donnez-moi un secret pour faire en aller les écornifleurs. Trév.

Rem. 1°. Plusieurs, et les étrangers surtout, confondent aller avec venir. Etant à Paris, ils disent je suis venu à Versailles, je suis allé ici. Il faut dire, je suis allé à Versailles, je suis venu ici. Aller se dit du lieu où l'on est à celui où l'on n'est pas, et venir du lieu où l'on n'est pas à celui où l'on est. 2°. ALLER, quoique verbe neutre, semble gouverner l'acusatif (avoir le régime simple)

en certaines phrases. » *Aller son chemin, aller son train, aller son même pas, etc.* 3°. Quelquefois il ne signifie rien par lui-même, et se met seulement par élégance et pour donner plus d'énergie à l'expression où on le fait entrer. » Si sa femme *alloit savoir* cela, il seroit perdu. L. T.

4°. Ce verbe régit quelquefois aussi des noms au nominatif, comme les régissent les verbes *être, devenir, etc.* » M. de Croissi *alla* l'Ambassadeur en Angleterre et M. du Hamel l'accompagna. Fontenelle. C'est une ellipse. *Alla* l'Ambassadeur, pour, *alla en qualité d'Ambassadeur* — Cette manière de parler n'est pas trop sûre : on ne doit l'employer qu'avec précaution. Il seroit ridicule de dire p. ex. » *Il est allé* Gouverneur, Evêque, Intendant dans cette Ville, dans cette Province. — * Mde. Dacier dit *aller espion* : elle dit même *descendre espion*, qui est encore plus mauvais.

5°. On ne se sert guère plus du v. *aller* avec un participe actif, à moins qu'il n'y ait un mouvement visible. On dit bien d'une personne qui chante en marchant, qu'elle *s'en va chantant*, d'une rivière qu'elle *va serpentant* ; mais on ne dit guère plus, *aller croissant, aller faisant* pour dire *croître, faire, etc.* Vaug. L. T. — Malherbe a été le premier, qui ait blâmé cette façon de parler : cependant il s'en est souvent servi lui-même : » *Wa* son couroux *sollicitant*. » Notre amitié *va recherchant*.

Ainsi tes honneurs florissans
De jour en jour aillent croissans.

Plusieurs autres bons poètes ont parlé ainsi, et Menage trouvoit que ces expressions ont fort bonne grace en poésie. Mais il y a peu de bons Auteurs, dit la Touche, qui les emploient ni en prose, ni en vers. L'Acad. ne les condamne point et n'en restreint pas l'usage. Elle dit non seulement : un ruisseau qui *va serpentant* ; il *alait criant* par la ville, mais un homme qui *s'en va mourant*. — Celui-ci et *aller croissant* paraissent s'être conservés dans la déroute des autres. » l'Empire des Perses *alloit croissant*. Boss. » L'intérêt *va toujours croissant* dans la lecture de la vie d'Agricola par Tacite. La Bleterie. » La gradation de la pitié et de la terreur *alloit croissant* de scène en scène. » L'hérésie d'abord timide dans sa naissance *va toujours croissant* et ne garde plus de mesures dans ses progrès. Massill. — dans le style maroti-

que ou satirique, on emploie encore *aller* avec le participe actif des autres verbes. Gresset dit de Boileau qu'il,

Ne seroit point au nombre de ses Dieux
Si de l'opprobre, organe impitoyable ...
Il n'eût chanté que les malheureux noms
Des Colletets, des Cotins, des Pradons :
Mânes plaintifs qui sur le noir rivage
Vont regrettant, que ce censeur sauvage ...
Les ait privés du commun avantage
D'être cachés dans la foule des morts.

S'en aller dans les petites pièces de poésie est joint aussi à des participes passifs.

Les fleurs, qu'Amour répand sur notre vie,
Il ne les fait éclorre qu'au printemps ;
Et leur fraîcheur *s'en va* bientôt flétrie,
Après avoir brillé quelques instans.
Mais l'amitié, par qui l'âme est nourrie,
Porte des fruits et les porte en tout tems.

MM. du Brueil et de Pecmeja.

6°. Il *en va*, et *il en est de*, ont le même sens : mais le 1^{er} est moins usité. Voici comment *il en alla*, dit la Fontaine, c. à. d. ce qu'il en fut, ce qu'il en arriva. » *Il en va*, ce me semble des églogues, dit Fontenelle, comme des habits que l'on prend dans des balets, pour représenter des paysans. On dit plus ordinairement, *il en est de... comme*, etc.

7°. ALLER est subst. dans cette phrase :
au pis aller

Style proverbial ou familier — *Aller vite en besogne*, expédier les affaires promptement ; *aller à tout vent*, n'avoir pas de résolution fixe. — On dit d'un homme habile, qu'il *sait aller et parler* ; de celui qui donne tous ses soins à une affaire, qu'il *y va de cul et de tête* ; et de celui qui frappe de toute sa force, qu'il *n'y va pas de main morte*. — On dit aussi d'une chose incontestable, *cela va sans dire* ; de ce qui se fait sans peine : *cela va tout seul* ; de ce qui a trompé les espérances qu'on en avait conçues, *cela s'en est allé en eau de boudin* ou *à vau-l'eau* ; des affaires qu'on néglige. *Cela va comme il plait à Dieu*, etc. etc.

ALLER *par haut et par bas*, se dit quand on a pris médecine.

ALLEU, ou ALEU, s. m. [*A-leu*. 2 brèves.] Plusieurs, et M. Moreau entr'autres, disent au pluriel tantôt *alleux* et tantôt *al'eus*. Le Dict. de Trévoux écrit *aleuds* : le *d* est inutile ; et si on le met au pluriel par respect pour l'étymologie, il faudroit, pour être conséquent, l'écrire aussi au singulier. Ferrière

dans son *Dict. de Droit*, et le *Dict. Gramm.* écrivent *aleu* avec une seule *l*. Il n'a d'usage qu'avec *franc*; *franc-alleu*. Fonds de terre soit noble, soit roturier, qui est exempt de tous droits seigneuriaux.

ALLIAGE, s. m. [*Ali-age*, tout bref] Union de plusieurs choses. Dabord l'*Acad.* avait décidé qu'il ne se dit que des métaux; et l'Auteur des *Réflexions*, etc. avait repris le P. Lami d'avoir dit *l'alliage des lettres*. (*Art de parler*) Aujourd'hui plus que jamais; et l'*Acad.* et l'usage l'admettent au figuré. » Quel *alliage* monstrueux des mœurs si scandaleuses, avec les exercices et les pratiques de la dévotion.

ALLIANCE, ou ALIANCE, s. f. [*Ali-ance*, 3^e lon.] 1^o Union par mariage » Il a fait une grande *alliance* = 2^o Figurement l'union de plusieurs choses: faire une *alliance* du sacré et du profane, du vice et de la vertu. *Acad.* — La Touche ne goûtait pas l'emploi de ce mot au figuré: il blâme Pascal d'avoir dit: » *L'alliance* qu'ils ont faite des maximes du monde avec celles de l'Évangile. Il s'appuie de l'autorité de l'*Acad.* qui ne met point *alliance* en ce sens-là. Mais d'abord l'*Acad.* s'est ravisée, et l'a mis dans la dern. édition: peut-être même dans les précédentes, c'était un oubli, et non un dessein formel d'exclure ce mot au figuré. Ensuite ce Gramairien judicieux me semble trop délicat dans cette occasion. Car, outre Pascal, il aurait pu voir dans Boileau: » Il faut que l'art vienne au secours de la nature, parce que c'est leur parfaite *alliance*, qui fait la souveraine perfection. Il l'aurait trouvé aussi dans Nicole, qui l'emploie dans le même goût que Pascal. — Avec les prép. *de* et *avec*, *alliage* est plus expressif, quand on veut critiquer, et *alliance*, quand on veut louer. » ce qui distingue essentiellement les *lettres du Comte de Valmont*, c'est cette *alliance* si précieuse et si rare de l'agréable et de l'utile. *Ann. Litt.*

M. de Wailly condamne ce terme joint avec *mots*. » Il faut que les *mots* aient de la proportion entr'eux, qu'ils soient faits l'un pour l'autre, et que leur *alliance* soit autorisée par l'usage. Dites leur *liaison*, leur *union*. — 3^o L'union et la confédération entre les états. » *L'alliance* très-ancienne des Suisses avec la France — * Dit-on, en ce sens entrer en *alliance* avec? J'en doute, mais ce que je crois très-certain, c'est qu'on ne dit point

entrer en *alliance*, absolument et sans régime. » Charles avoit promis d'entrer aussitôt en *alliance*. H. des Stuarts. Il falloit, de former des *alliances*.

ALLIER, v. act. [*Ali-é*. Suivant M. de Wailly, *alier* est toujours de 3 syll. en vers: il suppose donc qu'il n'est que de 2 syll. en prose. Je crois qu'il se trompe, ou il s'est mal exprimé. S'il s'était contenté de dire qu'il n'a également que 3 syll. en vers dans le futur et le conditionnel, j'allierai, j'allierais, qu'on prononce, alirai, alirais, il aurait mieux dit, ce me semble.] 1^o Méler, incorporer, » *allier* l'or avec l'argent. = 2^o Joindre par mariage. Alors il ne s'emploie qu'avec le pron. pers. S'ALLIER à une bonne famille, avec une bonne famille. Vaugelas est du sentiment que *s'allier* à est plus élégant que *s'allier* avec. Cela peut être vrai du sens propre, mais au figuré, avec vaut mieux. Il faut *alier* le plaisir avec le devoir, la gloire avec la vertu. L'*Acad.* ne met point d'exemple de ce mot au figuré: c'est un oubli. = 3^o Il se dit comme *alliance*, de l'union et de la confédération entre les États; mais alors encore il se dit ordinairement avec le pron. pers. *s'allier*, ou au passif; ces deux Princes se sont *alliés*. » Cette République est *alliée* de toutes les Puissances. L'*Acad.* met un exemple de l'actif. » C'est l'intérêt de leurs États qui *allie* ces deux Princes. Il n'est guère usité en ce mode.

ALLIÉ, ÉE, participe. Il est aussi *subst.* c'est mon *alié*, mon *alliée*. » Il faut qu'un Prince assiste ses *alliés*, s'il veut en être assisté à son tour.

ALLIER, s. m. [Il n'est que de 2 syll. *a-lié*.] Sorte de filet à prendre des perdrix.

ALLOBROGE, s. m. [on pron. les 2 *l*, *al-lobroge*, tout bref.] C'est l'ancien nom des Habitans de la Savoie. Aujourd'hui, excepté en vers, on ne le dit que par mépris. Traiter quelqu'un d'*allobroge*, de grossier, de rustre, d'animal. Richelet: c'est un franc *allobroge*. *Acad.*

ALLODIAL, ALE, adj. ALLODIALITÉ, s. f. [*Al-lo-di-al*, *ale*, *alilé*. On pron. les 2 *l*, tout bref.] adj. qui est en franc-alleu, terre *allodiale*. s. f. qualité de ce qui est *allodial*.

ALLOI, *Dict. Gramm.* ALLOY. Trév. Voy. ALOI. *Acad.*

ALLONGE, ALLONGEMENT, ALLONGER. Trév. *Dict. Gr. Voy.* ALONGE, etc. *Acad.*

ALLOUER, v. act. [*A-loué*, tout bref, 3^e é fer.] Approuver, passer une dépense employée dans un compte. — Il n'est pas du beau style, et ne se dit que dans la reddition des comptes.

ALLUMER, ou **ALUMER**, v. act. [*Alumé*, tout bref, 3^e é fer.] Au propre, mettre le feu à quelque chose de combustible. » *Allumer un fagot, une chandelle, des bougies, un flambeau, etc. Remarquez qu'on dit allumer le feu, ou du feu, quoique ce soit le bois qu'on alumé. = Au figuré, » allumer la guerre, le flambeau de la discorde; alumer les passions, la colère; alumer les humeurs, les esprits (animaux) » Les efforts, qu'on fait pour se délivrer de l'amour, ne servent bien souvent qu'à l'allumer. La Bruy.*

Ma flamme pour Hector fut jadis allumée,

Avec lui dans la tombe elle s'est renfermée. *Rac.*

Rem. Le passif se dit toujours sans régime. *Boileau* lui fait régir la prép. de.

La grâce est dans ses yeux d'un feu pur allumée.

C'est le régime d'embrasée, enflammée, animée.

ALLUMER est aussi réciproqué dans le propre et dans le figuré. Le bois s'allume, la guerre s'alluma; sa bile s'allume tout d'un coup et avec quelle violence!

ALLUMETTE, ou **ALUMETTE**, s. f. [*Alumète*, 3^e é moy. 4^e é muet, tout bref.] Espèce de roseau soufré par les deux bouts, et qui sert à alumer la chandelle, les bougies, etc.

ALLÛRE, ou **ALÛRE**, s. f. [2^e lon. l'u doit être marqué d'un acc. cir.] 1^o. Démarche, façon de marcher: » Je l'ai reconnu à son allûre. — Il n'a d'usage au pluriel qu'en parlant des chevaux, » ce cheval a les allûres belles, de belles allûres; et au figuré, les allûres de cet homme; la manière dont il se conduit dans une affaire. = Ce mot est assez nouveau dans le sens figuré, et il se dit ordinairement au pluriel. » J'ai eonnu à ses allûres qu'il briguait cet emploi. — *Fontenelle* et *Montesquieu* l'emploient au singulier. » J'envoyai demander à la Marquise, si elle avoit pu dormir en tournant. Elle me fit répondre qu'elle étoit déjà toute acoutumée à cette allûre de la Terre. *Fonten.* » Les Rois de Macédoine étoient ordinairement des Princes habiles. Leur monarchie n'étoit pas du nombre de celles, qui vont par une espèce d'allûre donnée dans le commencement. *Montesq.* » L'allûre principale d'un État entraîne avec elle tous les accidens particuliers.

Id. Au pluriel, le sens est plus figuré qu'au singulier: celui-ci tient plus du propre.

ALLUSION, ou **ALUSION**, s. f. [*Allusion* et en vers *zi-on*, tout bref] Figure du discours par laquelle on insinue plutôt qu'on ne désigne ouvertement le rapport d'une chose ou d'une personne à une autre: on dit, *faire allusion à...* mais *allusion* s'emploie indéfiniment et sans article. On dira: l'orateur a fait allusion à ce qui s'est passé, a voulu qu'on appliquât ce qu'il disait à ce qui s'est passé: mais on ne dira pas: l'allusion qu'il a faite à ce qui s'est passé, a charmé tout le monde.

ALLUVION, ou **ALUVION**, s. f. [*Alluvion*, en vers *vi-on*: tout bref.] Acroissement qui se fait le long des rivages de la mer ou des rivières, par les tempêtes ou les inondations. *Trév. Rich. Port.* » Droit d'alluvion » cette terre s'est accrûe par alluvion.

ALMANACH, s. m. [Pron. *Al-mana*, le 2d a bref au singulier, long au pluriel, des almanachs: on fait sentir foiblement le c, quand ce mot est au singulier et seul: un almanac; non quand il est accompagné d'un autre mot. L'almana de Liège; l'almana Royal. En vers, on prononce le c, quand il rime avec *tabac, tric-trac*, etc. *MARIN.* Le Peuple en Provence et ailleurs pron. *armana*.] Calendrier populaire. — Il n'y aurait pas grand'chose à dire de ce mot s'il n'entrait dans quelques expressions familières. *Faire des almanachs, des prédictions.* » Il y a encore des gens, qui veulent faire des almanachs; mais pour cette année il se sont trompés. *SEV.* — Je ne prendrai pas de vos almanachs, je ne prendrai pas conseil de vous sur l'avenir: vos prédictions, vos conjectures ne sont pas sûres. » J'ai beau dire la vérité, on ne prend plus de mes almanachs. *Lucien de d'Ablancourt.* — On dit aussi d'un homme qui se ressent des changemens de temps, que son corps est un almanach.

ALOËS, s. m. [*Alo-ès*, 3^e é ouv. et long; Es se pron. fortement. Dans *Trévoux* et le *Dict. Gramm.* on met *Aloes* ou *Aloë*, et l'on fait prononcer *aloe*. L'*Acad.* ne met que le 1^{er} et c'est le seul bon] Nom d'un arbre qui croît aux Indes, et d'une plante qui vient en Arabie.

ALOI, s. m. [*A-loa*, 2^e dout. *Trév.* et le *D. Gramm.* écrivent *alloy* avec 2 l. L'*Acad.* a adopté l'orth. de *Richelet* et n'en met qu'une] Le titre que l'or et l'argent doivent avoir, L'argent

L'argent est de bon aloi, quand il est au titre de l'Ordonnance; de bas aloi, quand il est au dessous. On dit aussi figurément qu'une chose est de bon ou de mauvais aloi.

Mieux te vaudroit perdre ta renommée
Que la cueillir de si chétif aloi. Rouss.

Et c'est depuis ce temps, que sans la modestie

Il n'est point de vertu qui soit de bon aloi.

L'Ab. Reyre.

ALOPAU, Richelet. Voy. ALOPAU. L'i avec les 2 points ne marque pas la prononciation véritable de ce mot: Il sert seulement à détacher l'i de l'o et à faire prononcer alo-io et avec l'y grec on prononce aloa-io.

ALONGE, s. f. ALONGEMENT, s. m.

ALONGER, v. act. Richelet. Acad. Dict. d'Orth. Rich. Port. — Trév. et le Dict. Gramm. Allonge, etc. avec 2 ll: 2^e lon. 3^e e muet aux 2 1^{res}, é fer. au 3^e; en a le son d'an au 2d. alongeman, alongé.] s. f. Pièce qu'on met à un habit, à un rideau, à un meuble pour l'allonger. — s. m. Augmentation de longueur. v. act. Faire qu'une chose soit ou paraisse plus longue, plus étendue. Acad. Rendre plus long. Trév.

Rem. Allongement se dit au figuré. » Cet homme cherche toujours quelque allongement ou des allongemens dans les affaires. » Ce sont des allongemens qui ne finissent plus. — On dit dans le style familier, allonger un coup d'épée, une estocade, porter un coup d'épée, etc. en allongeant le bras. Et dans le style proverbial, allonger la courroie ou le parchemin, étendre les choses au-delà du pouvoir qu'on a reçu, ou de la dispense qui nous a été donnée. C'est aussi ménager la dépense pour joindre les deux bouts de l'an.

ALORS, adv. [Pron. alor, et devant une voyelle, alorz] En ce temps-là. — Alors se place à la tête de la phrase et devant le sujet, (le nominatif) ou après le verbe; toujours après l'infinitif et après le participe dans les temps composés. Alors il me dit, il me dit alors; je ne pus le faire alors; il l'a fait alors. M. Moreau le met entre le pronom qui nominatif et le verbe: cette construction est un peu sauvage. » Ceux, qui alors recevoient une éducation un peu plus distinguée, ne connoissoient d'autre profession que les armes. — Cet illustre Auteur a voulu sans doute rapprocher, autant qu'il était possible, le verbe recevoient de son régime éducation, mais alors placé entre deux, ne les aurait pas trop éloignés. — Après alors, placé à la tête de

Tom. I.

la phrase, on met quelquefois le verbe devant le sujet (le nominatif). » Alors commençoit donc cette lutte terrible de la puissante armée contre la liberté, qui ne l'étoit pas. Moreau.

* Rem. 1^o. Cet adverbe ne modifie pas les noms, mais les verbes. Cette règle parait sensible dans la phrase suivante. » L'extrême jeunesse de Charles alors, l'incapacité de juger des choses par lui-même, plaidaient en sa faveur. Hist. d'Angl. Cette jeunesse alors a quelque chose de sauvage.

* 2^o. Alorsque pour lorsque, a commencé du temps de Vaugelas. Les Poètes ont introduit cette erreur, dit-il, quand ils ont eu besoin d'une syllabe.

Alors que de ton passage,

On leur fera le message. Malherbe.

Mais quand ils ont une syllabe de trop, ils sont bien aises de dire lorsque, se servant aussi souvent de l'un que de l'autre dans les occasions. — On ne doit pas chicaner là-dessus les Poètes: ils ont trop d'entraves qui les lient, et trop de difficultés à vaincre, pour qu'on leur dispute quelques libertés qu'ils se donnent dans une Langue, qui en souffre si peu. — Pour la prose, Vaugelas témoigne qu'à la ville, à la cour, hommes, femmes, enfans disaient toujours lorsque, et qu'il était extrêmement rare d'entendre dire, alorsque. — Mdo. de Sévigné l'a pourtant employé; mais elle n'est pas à imiter. » Ce M. de Nevers, si extraordinaire qu'il glisse des mains, alors qu'on y pense le moins, il épouse enfin, etc. — Quelques Prosateurs le disent encore aujourd'hui, et des Prédicateurs de Province, qui croient se distinguer par-là, et ne réussissent qu'à se faire moquer. » On se croit un penseur profond, alors qu'on affiche le délire d'un raisonneur hardi ou extravagant. Journ. de Monsieur. Pourquoi ne pas dire lorsque, comme tout le monde?

ALORS est quelquefois suivi de la conjonction que, mais c'est un autre sens; et ce n'est pas lui qui régit cette conjonction dans cette occasion. C'est alors que vous verrez l'effet de mes menaces. Le que dans cette phrase est régi par c'est, et non pas par alors, et ce dernier y conserve son caractère d'adverbe. — Le Rich. Port. admet alorsque pour la Poésie; l'Acad. n'en dit ni bien ni mal.

3^o. Dans le Dict. Gramm. on condamne

M

dés alors, et les hommes *d'alors*. L'Acad. met pourtant, les manières *d'alors*, la mode *d'alors*, de ce temps-là.

On dit proverbialement, *alors comme alors*; quand on sera à ce temps-là, on avisera à ce qu'il faut faire, ou l'on supportera ce qu'on ne pourra empêcher.

ALÔSE, s. f. [*Alôze*, l'*ô* est long: il convient de le marquer d'un acc. circ.] Sorte de poisson de mer, qui remonte au printemps dans les rivières.

ALOUETTE, ou ALOUËTE, s. f. [3^e d moy. 4^e e muet. *A-lou-ète*, tout bref.] Petit oiseau fort connu. — On appelle communément des terres sablonneuses, *terres à alouettes*. — On dit proverbialement, pour se moquer d'une supposition absurde: *si le ciel tomboit, il y auroit bien des alouettes prises*. C'est un proverbe latin. — *Si cælum caderet, multæ caperentur alaudæ*; Et d'un paresseux qui voudrait avoir les choses sans peine: » Il attend que les *alouettes* lui tombent toutes rôties dans le bec.

ALOURDIR, v. a. [*A-lour-di*, tout bref.] Rendre lourd, apesantir. Il ne se dit qu'au participe et aux temps composés. Cela *m'a tout alourdi*, je *suis tout alourdi*, j'ai la tête toute *alourdie*. C'est un mot de conversation, qui ne passe pas le style familier. Il ne se dit point des choses. L'Ab. Laugier parlant du Panthéon, dit que « les marches *alourdisent* la calotte, (la rendent plus pesante) et la font paroître plus écrasée. — Dans le *Rich. Port.* on met *s'alourdir*, devenir lourd, que l'Acad. ne met pas, et que l'usage n'approuve pas. On ne *s'alourdit* pas soi-même. — Autrefois on lui donnait le sens de *rendre sourd*. Il est vieux en ce sens-là.

ALOYAU, s. m. [*Aloa-io*. Voy. ALOÏAU.] Pièce de bœuf coupée le long du dos. *Aloyau rôti*, *aloyau en ragout*.

ALPHABET, s. m. [*Alfabè*, 3^e d moy. tout bref.] Recueil de toutes les lettres d'une Langue. — Petit Livret, qui contient ces lettres.

Rem. 1^o. On dit ordinairement que l'Alphabet Français est composé de 23 lettres, (car l'*G* n'est pas un son particulier) on ne compte donc l'*j* consonne et l'*i* voyelle que pour une seule lettre, et ainsi de l'*u* voyelle et du *v*, ou du *ve* consonne. Mais puisque avec ces deux consonnes *j* et *v* il y a 25 caractères; il y a donc 25 lettres. — L'Ab.

Girard souhaitait que dorénavant, dans les Dictionnaires, on observât cet ordre alphabétique de 25 lettres; en sorte que les mots, qui commencent par des *J* et des *V*. consonnes, y parussent réunis sous leurs propres caractères, et distingués de ceux qui comencent par *I* et *U* voyelles, au lieu d'y être mêlés et confondus les uns entre les autres. L'Acad. a fait droit au desir de l'Ab. *Girard*, et d'un grand nombre de Gens de Lettres. Dans la dernière édition de son Dictionnaire, elle a fait cette séparation juste et convenable des *J* et *V* consonnes, d'avec les *I* et *U* voyelles. Nous nous sommes fait aussi un devoir de suivre cette méthode, à laquelle nous nous étions déterminés d'après la remarque de l'Ab. *Girard*, avant de faire attention que l'Acad. l'avait adoptée.

2^o. Depuis quelques années on a changé la prononciation des lettres de l'Alphabet: on avait toujours dit, *bé, cé, dé, éfe, gé, ache, èle, ème, ène, pé, qu, ère, èce, té, ikce, zède*; mêlant dans la prononciation de ces lettres l'*é* fer. avec l'*e* moy. et l'*e* muet, et plaçant les consonnes, tantôt à la tête, tantôt au milieu de la syllabe. Aujourd'hui on fait prononcer aux enfans qui apprenent à lire, *be, ce, de, fe, ge, he, le, me, ne, pe, re, se, te, kee, ze*. Je ne vois pas ce qu'on a gagné à cette nouvelle méthode. On apprend à la vérité aux enfans, à prononcer l'*e* muet, mais cet *e* n'est pas le seul qui soit employé dans les mots de la Langue, et il est aussi ridicule de prononcer cet *e* muet lorsqu'il est fermé, que de le prononcer fermé, *moyen*, ou ouvert, quand il est muet. C'est une faute aussi grossière de prononcer la *mémoire*, que la *mésure*. Il faudra donc un alphabet pour chacun des quatre *e* qui se rencontrent dans les mots de la langue; et alors, j'ose dire, que ce n'est pas par l'*e* muet qu'il falait commencer, cet *e* muet ayant un son sourd et obtus, qui est le désespoir des Musiciens. Le son de l'*é* fer., employé dans l'ancienne prononciation des consonnes de l'Alphabet, est plus clair et plus aisé, et plus propre des élémens de la prononciation. Rien n'empêchait d'y ajouter la prononciation des autres *e*, et de rendre ainsi la première instruction plus utile. Le seul défaut à corriger dans l'ancien Alphabet est, à mon avis, ce mélange de consonnes, qui comencent la syllabe, et de celles qui sont au milieu, *be, cé,*

êfe, êle, etc. On n'aurait pas dû les confondre. J'aurais voulu au moins deux Alphabets : *bé, cé, dé, fé, gé, hé, jé, lé, mé, né, pé, qué [ké] ré, sé, té, vé, xé [kcé] zé*, et *ébe, éce, éde, éfe, ége, éje; èle, ème, ène, èpe, èque (èke) ère, èce, ète, ève, exe (ekce) èze.* — On aurait pu y ajouter le *ch*, qui est un son distingué des autres, et qui mériterait d'être mis au nombre des caractères de la Langue, de sorte qu'au lieu de 25 lettres, il y en eût eu 26; *ché, èche.*

En style proverbial, on dit d'un homme qui n'a que les premiers élémens d'une science, qu'il *n'est encore qu'à l'alphabet*, et de celui qui n'a pas même les premiers principes d'une chose dont on parle, qu'il faut *le renvoyer à l'Alphabet.* Voy. A B C.

ALPHABÉTIQUE, adj. [*Alfabétique; 3^e é fer.*] Qui est selon l'ordre de l'alphabet. *Ordre alphabétique: table alphabétique.*

ALTE, s. f. Voy. HALTE.

Alte-là! Interj. c. à. d. doucement, arrêtez-vous, n'allez pas plus avant.

Alte-là! mon beau-frère,

Vous ne connaissez pas celui dont vous parlez.

ALTÉRATION, s. f. [*Altéra-cion*, et en vers *ci-on*, 2^e é fer. tout bref.] 1^o. Changement de bien en mal; *altération dans la santé, dans le sang, dans les humeurs*; et au fig. *altération dans les esprits, dans l'amitié, etc.* — 2^o. Émotion d'esprit. » Il dit cela *avec altération*. Son discours causa une grande *altération dans les esprits.* — 3^o. Grande soif: » *l'altération est une suite de la fièvre.* — 4^o. Falsification des monnoies par l'excès de l'alliage. — Voy. une remarque à ALTÉRER, n^o. 1.

ALTERCATION, s. f. [*Altërta-cion*, et en vers, *ci-on.*] Débat, dispute, contestation. Voy. CONTESTATION.

ALTÉRER, v. a. [*Altéré*, 2^e é fer. tout bref.] Il a tous les sens que nous avons marqués à *altération*: » Le soleil *altère les couleurs*, et le grand chaud *les liqueurs*. La fièvre *altère les humeurs.* — *Altérer les esprits, l'amitié: altérer un discours*, le rapporter autrement qu'il n'a été prononcé ou écrit; *altérer un texte*, le sens des écritures, les détourner dans un sens différent de celui qui est reçu pour le véritable. — Les médecines *altèrent* ordinairement. — *Altérer les monnoies.*

S'ALTÉRER, v. réc. Le vin *s'altère*, les

bonnes coutumes *s'altèrent*, (changent peu à peu.)

* Rem. 1^o. Le verbe et le subst. se disent de la soif: » Le poivre *altère*, ou cause de *l'altération*: mais *altérer* ne se dit pas neutralement dans un sens passif. Ne dites pas, *j'altère beaucoup*, comme je l'ai ouï dire à plusieurs: dites, je *suis* beaucoup *altéré.* — *Vaugelas*, dans sa Traduction de *Quinte-Curce*, dit que; » la chaleur venant à croître, *l'altération se ralluma.* Est-ce de *l'altération de l'air*, ou de la soif des soldats qu'il a voulu parler? Ni avec l'une, ni avec l'autre, *se rallumer* n'était pas le terme propre. C'est le feu qui se rallume, et *l'altération* n'est pas le feu, mais son effet. — L'Ab. *Prévot* dit: » Sa mort produisit une grande *altération*: il sous-entend *dans les affaires*; mais il aurait mieux valu l'exprimer.

* 2^o. *Rousseau* emploie *s'altérer* dans le sens d'être choqué, indigné.

Et sa grande âme ne *s'altère*
Ni des triomphes de Tibère,
Ni des disgrâces de Varus.

On peut croire que la rime a nécessité le choix de cette expression, que l'usage n'admet pas.

ALTÉRÉ, ÉE. Partic. Il s'emploie au propre sans régime. *Changé, corrompu, falsifié; qui a soif, qui a envie de boire. Troublé, ému.* On dit au figuré, *altéré de sang et de carnage.* On le dit même des armes. » Les traits entrent bien avant dans la terre, sans pouvoir se rassasier du sang *dont ils sont altérés.* Mde. *Dacier*, Iliade. — Mais on ne dit pas d'un homme qui a soif, qu'il est *altéré d'eau ou de vin.*

ALTERNATIF, IVE, adj. [*l'f* se pron. au masc. *l'f* est long au fém.] Il se dit de deux choses qui agissent l'une après l'autre continuellement; mouvement *alternatif*, ou de deux personnes qui exercent tour-à-tour de certaines fonctions; office *alternatif*, charge *alternative.*

En Grammaire on appelle *conjonctions alternatives* ces trois-ci, *ou, sinon, tantôt*: » l'un *ou* l'autre: » domptez vos passions, *si non* elles vous maîtriseront: » *Tantôt* l'un, *tantôt* l'autre.

ALTERNATIVE, s. f. [*l'f* est long, dern. e muet.] Option entre deux propositions, entre deux choses. Offrir, donner *l'alternative* p. ex. ou de rendre, ou de payer.

Quelques-uns disent à l'alternative pour alternativement. Le P. Barre dit à l'alternatif : « Ils convinrent qu'ils commanderoient à l'alternatif. Hist. d'Allem. Un Auteur très-moderne a dit aussi : « Embarrasser le Ministre par l'alternatif ou de soutenir le choc de . . . ou de sacrifier l'Administrateur des Finances. Le M. de G. . . à M. d'Al. . . C'est un vrai barbarisme. — L'Académie ne met ni *alternatif* subst. ni à l'alternative, ou à l'alternatif, adverb.

ALTERNATIVEMENT, adv. [*Alternativeman*, 2^e é ouv. 4^e lon. 5^e e muet ; dans la 6^e, en a le son d'au.] Tour-à-tour et l'un après l'autre. « Ils convinrent qu'ils commanderoient alternativement. Voy. une Remarque au mot ALTERNATIVE.

ALTESSE, s. f. [*Altece* ; 2^e é moy. 3^e e muet, tout bref.] Titre d'honneur qu'on donne à différens Princes. *Altesse Royale*, ou Sérénissime, ou Electorale. Traiter d'Altesse, doner de l'Altesse à, etc.

ALTIER, IÈRE, adj. [*Altier*, ou *tié*, *rié-re*.] L'Acad. avertit de prononcer l'r. M. de Wailly dans le Rich. Port. dit que plusieurs prononcent ce mot comme entier. — Boileau dans l'Art Poétique le fait rimer avec fier.

« La colère est superbe et veut des mots altiers :
L'abattement s'exprime en des termes moins fiéres.
Et dans le Lutin, avec quartier.

Ce Pérugier superbe est l'effroi du quartier,
Et son couragé est peint sur son visage altier.
Voilà deux prononciations bien différentes.

La prononciation de ce mot n'est donc pas encore bien fixée, et les sentimens, comme l'usage, sont partagés.

ALTIER, superbe, qui a de la fierté. Il ne se dit guère des personnes, mais de leur air, de leurs manières, de leurs discours. Il se place ordinairement après le substantif, sur-tout au masc. Esprit altier, mine altière. Voy. les vers de Boileau ci-dessus. « Tel un lion . . . Dès qu'il voit la main qui dompta sa farouche jeunesse, plie sous le poids de la chaîne, sa tête altière. Jér. Dél. — Le fem. en vers et dans la prose poétique peut précéder élégamment.

Et fausse trop souvent, cette altière sagesse
N'attend qu'un crime heureux pour montrer sa bassesse. Gresset.

ALUMER. Richelet. Voy. ALLUMER avec

ALUMELLE, s. f. Lame de couteau, il vicillit. Acad.

ALUMINEUX, EUSE, adj. Qui tient de l'alun. [*Alumineux*, *alé-ze*, 4^e lon.] Eau aluminieuse.

ALUN, s. m. ALUNER, v. a. [*A-leun*, *luné* ; tout bref.] Sorte de minéral d'un goût acide. — Tremper dans de l'eau d'alun. *Aluner* du papier, des étoffes.

ALÛRE, ALUSION. Richelet. Voy. ALÛRE, ALLUSION.

ALZAN. Voy. ALEZAN.

AM est toujours long, quand il est suivi d'une autre consone : *chambre*, *champ*, *jambe*, *lampe*, *pampre*, etc. Quand l'm est redoublée, il est bref, excepté dans *flamme*. [Il conviendrait donc d'écrire *flâme*, et il n'y aurait pas d'exception.] *Enflammer* a la 2^e brève. Il serait bon aussi de l'écrire avec une seule m, *enflamer*, comme *entamer*.

AMABILITÉ, s. f. [tout bref, dern. é fer.] *Amabilité* est dans Danet et dans les Additions au Dict. de Richelet. L'Acad. ne l'avait pas d'abord mis dans les premières éditions de son Dict. ; dans la dern. elle le met sans remarque et sans exemple : *qualité de ce qui est aimable*. — M^{de} de Sévigné a dit *aimabilité*, et il y avait dans ce mot plus d'analogie avec *aimable*, dont il est dérivé. L'usage a préféré l'étymologie latine ; *amabilis*. — Dit-on *amabilités*, au pluriel ? Je pense qu'oui, et qu'on en trouverait des exemples dans de bons Auteurs.

AMADOU, s. m. [*Ama-dou*, tout bref.] Mèche faite avec une espèce de champignon.

AMADOUER, v. a. [*Ama-dou-é*, tout bref.] Flater, caresser avec des paroles douces pour attirer à soi : « Il l'amadoua par de belles paroles. — Il n'est que du style familier, et tout au plus du style simple et modéré. L'Acad. le met sans remarque.

AMAIGRIR, v. a. et n. [*Améagri*, 2^e é fer. tout bref.] Rendre maigre. — Devenir maigre : « Le travail l'a amaigri : il amaigrit tous les jours. Acad.

Rem. Plusieurs pensent, et je serais de ce sentiment, qu'*amaigrir* n'est pas neutre, comme *maigrir* n'est pas actif ; et qu'au lieu de dire il amaigrit à vue d'œil, il faut dire, il maigrit.

AMAIGRISSEMENT, s. m. [*Amégriceman* ; 2^e é fer. 4^e e muet.] État d'une personne qui maigrit.

AMALGAMER, v. a. [tout bref, dern. é fer.] Terme de chimie. Unir l'or, l'argent, etc. avec le mercure. Acad. Mélanger le mer-

être avec quelque métal fondu. Le métal, par ce mélange, devient propre à s'étendre sur les ouvrages. *Paulian. Dict. de Phys.*

Rem. Quelques Auteurs modernes ont employé *amalgamer* au figuré. Plusieurs ouvrages, d'ailleurs estimables, sont pleins de pareilles métaphores, tirées de la Chimie, de la Physique, de la Géométrie, de l'Algèbre même, métaphores souvent entassées dans un court espace, et aussi fatigantes pour les savans, qu'intelligibles pour le commun des lecteurs. L'Ab. *Coyer* s'est servi d'*amalgamer*, mais c'est dans le sens ironique et moqueur. « Le sel volatil de Sénèque et le sublime de Tacite sont amalgamés dans ses écrits, et en font le corps et l'âme.

AMANDE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Fruit de l'Amandier. Il se dit aussi du dedans des noyaux, des autres fruits à noyaux.

Rem. *Amande*, fruit, se distingue par l'orth. d'*amende*; peine pécuniaire. *Richelet* écrit celui-ci avec un *a* comme l'autre. Voyez AMENDE.

AMANDEMENT, AMANDER. Voyez AMENDEMENT, AMENDER.

AMANDIER, s. m. [*Aman-dié*, 2^e lon. 3^e e fer.] Arbre qui porte les amandes. Les amandiers fleurissent de bonne heure: ils sont sujets à geler: plantation d'amandiers, allée d'amandiers.

AMANT, AMANTE, s. m. et f. Celui ou celle qui aime avec passion une personne d'un autre sexe.

AMANT, AMATEUR, AMOUREUX (synon.) Le 1^{er} ne se dit que des personnes, qui s'aiment d'amour. *Amante* ne se dit guère qu'en vers, *maîtresse* qu'en prose. *Amateur* n'est en usage que pour marquer l'affection qu'on a pour les choses; *amateur* de la gloire, des livres, des nouveautés. AMOUREUX réunit les deux: il se dit et de l'amour qu'on a pour les personnes, et de l'affection qu'on porte aux choses. Elle est *amoureuse* de lui. « *Amoureux* de livres, de tableaux, de la gloriole. L. T. — *Amant* ne se dit qu'au propre; *Amoureux* se dit au propre et au figuré de tout ce qui peut plaire. N'imitiez pas *Desmarets* quand il dit:

Amans trop obstinés de la Langue Latine.

Quoiqu'il personifie en quelque sorte la Langue Latine dans ce vers, *amant* est un terme impropre.

AMANT, GALANT, (synon.) L'Ab. *Girard* remarque avec raison que le mot de

galant, quand il est synonyme d'*amant*, n'est plus si en usage qu'il l'était autrefois: et que celui-ci s'est seul emparé de la place. Il ne doute pas que la préférence ne vienne des idées accessoires qui les caractérisent. Elles représentent un *amant*, comme quelque chose de plus permis et de plus honnête que n'est un *galant*; le premier ne demandant que d'être aimé, et le second voulant être favorisé. On peut être l'un et l'autre sans aimer véritablement, et uniquement par des vûes d'intérêt. « Une laide fille, qui est riche, est sujette à trouver de tels *amans*, et une vieille femme, qui paye, peut avoir de tels *galans*. » Un homme se fait *amant* d'une personne qui lui plaît; il devient le *galant* de celle à qui il plaît. — « Une fille bien élevée ne doit jamais souffrir auprès d'elle d'autres *amans* que ceux que ses parens agréent: une femme adroite sait mettre son *galant* au nombre des amis de son mari. *GIR. Synon.* On peut dire que dans ce siècle il ne faut pas une très-grande adresse pour y réussir. — *Amant*, amoureux. (Synon.) Voyez AMOUREUX.

AMANS se dit au pluriel de deux personnes de différens sexes qui s'aiment: « Ces deux *amans* sont sur le point de se marier. *Acad.* On le dit aussi, et au *masc.* et au *fém.* quand on parle, ou en général des personnes qui s'aiment, ou en particulier de deux ou de plusieurs de ces personnes. » Les *amans* sont indiscrets: les *amantes* sont capricieuses. « Les deux *amans* s'accordèrent à tromper leurs *amantes*: celles-ci le comprirent, et se moquèrent de ces *amans* faux et mal habiles.

AMARANTE, ou AMARANTHE, s. f. [3^e lon. 4^e e muet.] Il n'y a aucune raison pour écrire *Amarante* avec une *h*; l'étymologie n'exige point cette orthographe; et le Père *Tachard*, aussi bien que M. *Ménage*, avaient raison de dire qu'il faut écrire *amarante*. L'*Acad.* a été d'un autre avis, et écrit *amarante*. Le *Dict. Port.* de *Richelet* l'a suivie, comme il le fait ordinairement.

AMARANTE (*Amarantus*) fleur d'Automne, qu'on nomme autrement *plisse-velours*, fleur d'amour, immortelle. *Trév.*

AMARINER, v. a. [dern. e fer. tout br.] (Terme de marine.) *Amariner* un vaisseau, c'est y envoyer des gens, quand on l'a pris, pour remplacer l'équipage qu'on en retire, en tout, ou en partie.

AMARRAGE, s. m. AMARRE, s. f.

AMARRER, v. a. [*Amarage*, *amdre*, *amdré*; 2^e br. au 1^{er}, lon. aux 2^e autres.] L'*amarré* est un câble avec lequel on atache; *amarrer* c'est donc attacher avec un câble, et *amarrage*, l'ancrage ou le mouillage, qui se fait par le moyen des câbles attachés aux ancres, ou aux anneaux qui sont sur le rivage, ou aux balises et bouées, etc.

AMAS, s. m. [*Amâ*, 2^e lon.] Assemblage de plusieurs choses dans un même lieu, *amâs de bled*, *d'huile*, *de provisions*, *de matériaux*, *d'argent*, etc. etc. — Il se dit plus rarement des personnes; grand *amâs de peuple*, *amâs de toute sorte de gens*. *Amâs* est noble au figuré.

Tout ce pompeux *amâs d'expressions* frivoles.

Boil.

Ce long *amâs d'aïeux* que vous diffamez tous. *Id.*

Un long *amâs d'honneurs* rend Thésée excusable.

Rac.

* Rem. M. le Blond a dit : « Les planchers s'affaissent sous l'*amâs* des grains *amoncelés*. Dans le *Mercur* on trouve qu'*amas amoncelés* est un pléonasme très-défectueux.

AMASSER, v. a. [*Amâsé*, 2^e lon. 3^e e ter.] 1^o. Faire *amâs* ou un *amâs* de Mettre ensemble. Il se dit ordinairement des choses, et quelquefois des personnes. *Amâsser de l'argent*, *des fonds*, *de grands biens*; *amâsser des provisions*, *des matériaux*, etc. — *Amâsser des troupes*, *des amis* pour se défendre, etc. — *S'amâsser* se dit en ce sens-là : les sables *s'amâssent*, les mauvaises humeurs *s'amâssent*; le peuple *s'amâsse*. — 2^o. Relever de terre ce qui est tombé. *Amâsser ses gants*. Dans cette acception, il vieillit, et l'on dit plutôt *ramâsser*.

* Rem. Ménage blâme Balzac d'avoir dit : *amâsser des préparatifs de guerre*. Le terme en effet est impropre : Il faut dire, *faire des préparatifs de guerre*. On *amâsse des armes*, *des provisions*, qui sont des préparatifs de guerre, mais en *les amâssant*, on *fait ces préparatifs*.

2^o. *Amâsser* sembloit quelquefois neutralement.

La vieille chagrine incessamment *amâsse*.

Boil.

On sous-entend *du bien*, *de l'argent*.

3^o. *Actif*, il régit quelquefois la prép. *sur*. Il *amâsse sou sur sou*. « Pourquoi, fou que vous êtes, *amâsser-vous talent sur talent*. *Lucien*, Traduct. de *d'Abl.*

AMATEUR, adj. et s. m. [*Ama-teur*,

tout bref.] Qui a beaucoup d'attachement pour : il ne régit que les choses. Voyez **AMANT** : un héros, un savant, *amateur de la gloire*; *amateur de la musique*, *de la peinture*. — Aujourd'hui on l'emploie substantivement et sans régime. « C'est un *amateur*. » Ceux qui n'osent se dire connoisseurs, s'appellent *amateurs*.

* **AMATRICE**, s. f. J. J. Rousseau et M. Linguet ont employé ce mot. Un inconnu prétend que c'est un mot nouveau et inutile, et qu'on doit dire une *femme amateur*, comme on dit une *femme auteur*. Il est certain qu'*amatrice* est un mot nouveau, mais il n'est rien moins qu'inutile aujourd'hui que les femmes se piquent de goût pour les arts, autant et plus que les hommes. Pour la *femme amateur*, que l'inconnu veut qu'on emploie au lieu d'*amatrice*, et à l'imitation de la *femme auteur*; c'est aussi une nouveauté, et moins autorisée, et qui choque bien plus l'oreille qu'*amatrice*.

AMAZÛNE, s. f. [3^e lon. il ne faut donc pas écrire *Amazonne* avec 2 n.] — Femme de courage mâle, et guerrière.

AMBASSADE, s. f. **AMBASSADEUR**, s. m. [*Anba-sade*, *sa-deur*, tout bref. Dans le *Dict. Gram.* on met la 2^e longue; c'est une méprise.] Emploi, fonction d'un homme envoyé par un Prince ou un État Souverain à un autre État, ou à un autre Prince. — Celui qui est envoyé pour cette fonction.

On le dit figurément dans le style familier, d'une négociation pour une affaire particulière; faire une *ambassade*, se charger, s'aquiter d'une *ambassade* : « Vous ne pouviez employer un plus habile *ambassadeur*. — On dit aussi proverbialement et ironiquement : *La belle ambassade!* quand quelqu'un a fait tout de travers et n'a pas réussi. » Je suis très-content de mon *ambassade*; (c. à. d. de ma visite.) *Marivaux*.

AMBASSADRICE, s. f. [Dans une édition de d'Avrigny, on lit *Ambassadrise*. C'est une faute d'imprimerie.] La femme de l'Ambassadeur. On l'a dit autrefois d'une Dame chargée d'une ambassade. — On le dit encore dans le style familier d'une femme chargée de traiter quelque affaire entre particuliers. « Vous ne pouviez manquer de réussir avec une pareille *ambassadrice*.

AMBESAS, s. m. [*Anbezâs*, 2^e e muet, 1^{re} et 3^e lon.] Terme de trictrac. Il se dit quand les deux dés amènent deux as. On

dit plus communément *beset*.

AMBIANT, ANTE, adj. [*Anbi-an, ante*, 2^e br. 1^{re} et 3^e lon.] Environant. Il ne se dit qu'en physique, en parlant de l'air. Le P. *Laugier* en a étendu l'usage; les maisons *ambiantes*, c. à. d. qui environent une place. *Essai sur l'Archit.* Il est vrai qu'il l'a mis en italique. — *Leibnitz* l'a employé substantivement. » Les corps ont besoin d'être comprimés par les *ambiants*. On doit dire par les autres corps *ambiants*. Le substantif est plus court, mais il n'est pas selon l'usage.

AMBIDEXTRE, adj. [*Anbi-dèks-tre*, 1^{re} lon. 3^e e moy. 4^e e muet.] Qui se sert également de ses deux mains. — On a appelé, par métaphore, *ambidextre* un Juge qui reçoit des présens de l'une et de l'autre des parties. Cette application est une invention de la malignité.

AMBIGU, ŪE, adj. [3^e lon. au 2d.] douteux, qui peut avoir double sens, terme *ambigu*, parole, réponse *ambigüe*.

AMBIGU, s. m. Repas où l'on sert tout à la fois la viande et le fruit, et qui tient de la collation et du souper. *Ambigu* magnifique. — Au figuré, mélange de choses opposées.

Elle est un *ambigu* de prude & de coquette.

AMBIGUITÉ, s. f. [*Ambigu-ité*, et non pas *ghité*, tout bref.] Défaut d'un discours équivoque et susceptible de plusieurs sens. Parler sans *ambiguité*. » Il y a toujours de l'*ambiguité* dans tout ce qu'il dit.

AMBIGUMENT, adv. [*Ambigument*. On écrivait autrefois *ambigument*. On a bien fait de retrancher l'e qui est inutile.] D'une manière *ambigüe*, équivoque. Il parle, il répond toujours *ambigument*.

AMBITIEUSEMENT, adv. [*Ambi-cieù-zeman*, en vers *ci-elù*, 3^e lon.] Avec ambition. Rechercher *ambitieusement* les honneurs. — Au figuré, il se dit du style, et signifie *pompeusement*, en employant des ornemens recherchés et ambitieux. Voy. **AMBITIEUX**.

AMBITIEUX, EÛSE, adj. [*Anbi-cieù*, *cieù-ze*, 2^e et 3^e lon. En vers, *ci-elù*, *ci-elùze*.] Qui a de l'ambition, homme *ambitieux*, femme *ambitieuse*. — On appelle ornemens *ambitieux*, dans un discours, des ornemens trop recherchés, trop affectés. » L'Auteur prouve que sans tous ces ornemens *ambitieux*, une narration est animée, rapide, énergique, et vraiment intéressante.

Ann. Litt.

Rem. Suivant le P. *Bouhours*, *ambitieux* ne régit point les noms : *ambitieux d'honneur* ne lui plaisait pas : *Ménage* trouvait l'expression très-bonne. *La Touche* pense qu'on peut donner un régime à cet adjectif, surtout en poésie. L'*Académie* paraissait être de ce dernier sentiment. Je ne sais si elle en a changé; mais dans la dern. édit. de son Dict., elle ne donne point d'exemple d'*ambitieux* avec un régime. Plusieurs Auteurs lui en ont donné un : *Boileau* a dit, *ambitieux de gloire*. L. *Racine* dit des Saints :

Ils sont *ambitieux* de plus nobles richesses.

Ambitieux de vaincre, et non de discourir.

» Les suffrages d'une cabale *ambitieuse* d'innover, encouragent et multiplient nos *Lucreces* modernes.

AMBITIEUX, quand il est sans régime, suit ordinairement le substantif. Projet *ambitieux*, cabale *ambitieuse*. Dans la Poésie ou la prose Poétique ou Oratoire, il peut précéder : *ambitieux* projets, *ambitieuse* faction.

AMBITIEUX, s. m. Les *ambitieux* se permettent tout pour parvenir à leurs fins. *Acad.* » Un *ambitieux* a autant de maîtres qu'il y a de gens qui lui sont utiles. *La Bruy.*

AMBITION, s. f. [*Anbi-cion*, et en vers *ci-on*, 1^{re} lon.] Desir immodéré d'honneur, d'élevation. *Ambition* démesurée, insatiable : avoir de l'*ambition*.

L'**AMBITION** est presque toujours un vice, il y a pourtant une noble *ambition*, mais alors il faut en détourner le sens, dit l'*Acad.* par une épithète, ou par quelque chose d'équivalent. *Ambition* louable, honête. » Ce Prince n'a pas d'autre *ambition* que de rendre ses peuples heureux. — *Ambition* ne régit pas les noms; mais les verbes. On dit l'*ambition* d'acquiescer de la gloire; mais on ne dit pas une noble *ambition* de gloire. *Th. d'Educ.* — Voy. **AMBITIONNER**.

AMBITIONNER, v. a. [*Anbi-cio-né*, 1^{re} lon.] L'*Acad.* avait d'abord approuvé ce mot, condamné par *Vaugelas* et par *Bouhours*, approuvé par *Ménage* et par *Th. Corneille*. Dans la 2^e Édition, elle dit qu'il n'est guère d'usage que dans la phrase suivante, et autres semblables. » La gloire de vous servir, est la chose du monde que j'*ambitionne* le plus. Ce mot est aujourd'hui si universellement établi, et dans le beau style, qu'il est inutile d'en citer des exemples. Dans la dern. Édit.

l'Acad. dit, *ambitionner les honneurs, les dignités, etc.* Elle ajoute qu'il se dit par exagération dans les formules de civilité; et elle cite la phrase rapportée plus haut.

AMBITION régit de devant les verbes: » Il a l'*ambition de parvenir* au premier rang. *Ambitionner* a le même régime: » Il *ambitionne de se faire* une haute réputation. Mais le substantif ne régit pas les noms. » Le discours du jeune Magistrat n'avoit aucune *ambition d'éloquence*. Journ. de Paris. *Affectation* aurait été un mot plus propre. Avec ce régime, *Ambition* est un néologisme.

AMBITIONNÉ, ÉE, partic. Souhaité, désiré, recherché avec ambition: poste *ambitionné*, place *ambitionnée*.

AMBLE, s. m. [*Anble*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Sorte d'alûre du cheval. On dit proverbialement, *mettre quelqu'un à l'amble*, le ranger à son devoir.

AMBLER, v. n. Aller à l'amble. Il vieillit.

AMBRE, s. m. [*Anbre*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Substance résineuse et inflammable. Essence d'*ambre*, sentir l'*ambre*. Rousseau l'emploie au figuré, parlant de l'aurore, et de la rosée du matin.

Et sur tous les côteaux voisins,

On voit briller l'*ambre* fertile,

Dont elle dore nos raisins.

AMBRER, v. a. Parfumer avec de l'*ambre*.

AMBRÉ, ÉE, adj. Qui a une odeur d'*ambre*.

AMBROSIE, Trév. **AMBROISIE**, Acad. s. f. [*Ambrosie*; 1^{re} et 3^e longues, 4^e e muet.] Le latin est *ambrosia*, pourquoi donc *ambrosie*, et que fait là cet *i* après l'*o*? d'où vient-il? et qui l'a introduit? Si l'on invoque l'étymologie, elle est toute pour *ambrosie*: Si l'on invoque l'usage, il est partagé. Nous nous sommes décidés pour la manière d'écrire et de prononcer la plus naturelle.

L'**AMBROSIE** est, selon la Fable, la nourriture ordinaire des Dieux. On appelle figurément de ce nom un mets délicieux. » C'est du nectar; c'est de l'*ambrosie*. — Ces métaphores, tirées de la mythologie, sont pourtant un peu passées de mode.

* **AMBÛCHE**, **AMBUSCADE**. Voy. **EMBÛCHE**, **EMBUSCADE**. — Mde *Dacier* emploie tantôt la première manière d'écrire, et tantôt la 2^d. D'*Avrigny* ou son Imprimeur, a écrit aussi *Ambascade*.

AMBULANT, ANTE, adj. ou partic. du

verbe inusité *ambuler*, aller, marcher, se promener; du latin *ambulare*. — On ne le dit au propre que d'un Commis qui est obligé par son emploi d'aller de côté et d'autre: *Commis ambulant*; et de l'Hôpital qui suit l'armée: *Hôpital ambulant*. — Suivant l'*Acad.* on le dit aussi d'un homme qui est toujours par voie et par chemin. » C'est un homme fort *ambulant*, mener une vie *ambulante*. Cela n'est que du style badin et familier.

AMBULATOIRE, adj. [*Ambula-toâ-re*, 4^e lon. 5^e e muet.] C'est la même chose qu'*ambulant*; mais il ne s'emploie pas de même. Celui-là ne se dit que d'une Jurisdiction qui n'est pas fixée en un même lieu. Le grand Conseil est *ambulatoire*, le Parlement l'était autrefois. Qui dirait le *Parlement ambulante*, et un *Commis ambulatoire*, s'exprimerait très-mal. — » La Chambre Impériale était au commencement *ambulatoire*. Charles Quint la rendit sédentaire à Spire. *Le Gendre*. On dit proverbialement, la volonté de l'homme est *ambulatoire*; elle est sujette à changer.

* **AMBUSCADE**. Voy. ici, **AMBÛCHE**, et voyez, sous la lettre E, **EMBUSCADE**.

AME, pénult. brève dans presque tous: *dame*, *rame*, etc. longue seulement dans *âme*, *blâme*, *infâme*. D'OLIV.

ÂME, s. f. [1^{re} lon. Il convient de mettre sur l'*â* l'acc. circ.] 1°. Ce qui est le principe de la vie dans tous les êtres vivans. *Âme végétative*, *âme sensitive*, *âme raisonnable*. = 2°. Il se dit plus particulièrement de l'*âme* de l'homme; les facultés de l'*âme*, les puissances de l'*âme*; aimer Dieu de tout son cœur, de toute son *âme*. = 3°. Conscience: » Il sait bien *en son âme* que... » Il faut avoir l'*âme* bien noire pour faire une si horrible trahison. = 4°. Cœur, sentiment: » cet homme n'a point d'*âme*; Cet Orateur a de l'*âme*, il sent ce qu'il dit, et le fait sentir. = 5°. Personne. » Il n'y avoit pas une *âme*. Il y a à Marseille plus de cent mille *âmes*. = 6°. L'*âme* d'une devise, ce sont les paroles; le corps, ce sont les objets représentés. = 7°. L'*âme* du canon: le creux où l'on met la poudre et le boulet. = 8°. Dans les instrumens de musique: l'*âme*, est un petit morceau de bois qu'on met dans le corps de l'instrument sous le chevalet pour soutenir la table. = 9°. On donne aussi le nom d'*âme* aux figures de plâtre ou de terre, qui servent à celles qu'on jette en bronze ou en autre métal.

Rem.

Rem. *Âme* s'emploie au figuré avec la prép. *de*. » La vérité est l'*âme* de l'histoire : » La bonne foi est l'*âme* du commerce * 2°. Il faut prendre garde de ne pas mettre un pronom après les mots *âme* et *esprit*, quand ils sont pris personnellement. P. ex. les *âmes* dévotes n'ont pas tant de fiel que *la vôtre*; les beaux *esprits* ne sont pas aussi modestes que *le vôtre*: il faut dire, que vous en avez, que vous l'êtes.

* 3°. Il n'est pas moins ridicule de dire : » une Ville livrée aux flammes, où vingt mille *âmes* périssent à la fois. *Mercure*. Des *âmes* qui périssent sont quelque chose de curieux. Dans ce sens de *personne* (n°. 5°), le mot *âme* prête à des applications ridicules. » Il y a plus de mille *âmes* dans ce Village, toutes *mal-propres*, *sourdes*, *boîteuses*, *borgnes*, *bossués*, *contrefaites*. On sent le ridicule de cette phrase. On ne doit donc presque jamais donner d'épithète à *âme*, pris en ce sens. — *Rollin* a dit comme *M. Garat* dans le *Mercure*. » La peste emporta plus de huit cens mille *âmes*. — Il ne faut parler dans cette acception que des *âmes*, ou, pour mieux dire, des *personnes* vivantes. » Il y a huit cens mille *âmes* à Paris, et non pas un million, comme on le prétendait. » J'ai été aux *Thuilleries*, je n'y ai pas trouvé une *âme*. — Qu'on ne laisse monter aucune *âme* là haut. *Rac*.

4°. *Âme* entre dans plusieurs expressions. *Rendre l'âme*, mourir. *Avoir l'âme* sur le bord des *lèvres*, être près d'expirer; *avoir l'âme*, ou mieux, *le cœur sur les lèvres*, être franc et sincère, dire facilement tout ce qu'on pense. *N'avoir point d'âme*, point de vivacité; de sentiment, ou d'ardeur, d'émulation. — *Dans l'âme*, *en son âme*, adverb. » Vous étiez résolu *dans l'âme* à ne rien conclure. *Fonten.* » *Jûre en son âme* de se venger de ce refus. *Mercur.*

* *AMÉ*, *ÉE*, adj. Aimé. Vieux mot, qui n'est plus en usage qu'en style de Chancellerie. » Nos *Amés* et *Féaux* les Gens tenant notre Cour de Parlement. Notre *Amé* et *Féal*, etc.

* *AMELETTE*, s. f. Ménage ne désapprouvait point ce mot, quoiqu'il trouvât qu'*omelette* valait mieux. L'usage actuel n'approuve que celui-ci.

* *AMEINER*. Voy. *AMENER*. Dans le siècle passé, le 1^{er} était usité. *Boileau* a encore employé cette orthographe.

Qui, dans ce champ d'honneur, où le gain les *amène*.

Tome I.

Osent chanter ton nom sans force et sans haleine. *AMÉLIORATION*, s. f. Action d'améliorer, de rendre meilleur. [*Améli-ora-cion*, en vers, *ci-on*.] » Ce champ, cette terre sont susceptibles d'*amélioration*. — Au pluriel, il se dit des effets de cette action d'améliorer. » Les *améliorations* qu'il a faites à sa terre, en ont doublé le revenu.

AMÉLIORER, v. a. [*Amélio-ré*, 2^e et dern. é fer. tout bref.] Rendre meilleur. *Améliorer* une métairie, une terre, etc.

AMEN. [pron. *amène*; en n'y a pas le son d'*an*.] Terme d'Église, qui entre dans des phrases françaises du style familier. » Il dit *amen* à tout; il consent à tout ce qu'on lui demande. » Il n'y a plus qu'à dire *amen*, dit-on, quand on est ennuyé des harangues de quelqu'un. » Attendez jusqu'à *amen*, jusqu'à la fin.

AMENDABLE, adj. [et non pas *Amandable*, quoique ce soit ainsi qu'on le prononce. 3^e douteuse.] Qui est sujet à l'amende. *Acad.* Qui mérite d'être condamné à l'amende. *Trev.* — Dans le *Rich. Port.* on lui donne un 2^d sens: qui peut s'amender, se corriger, se réparer. Celui-ci est douteux.

AMENDE, s. f. [et non pas *AMANDE*, avec un *a*, quoiqu'on le prononce de la sorte; 2^e lon. 3^e e muet.] Peine pécuniaire, imposée par la Justice. Payer l'*amende*, être mis ou condamné à l'*amende*.

AMENDE honorable est une contre-vérité, car elle est infamante. C'est être condamné à aller nud en chemise demander pardon à Dieu, au Roi et à la Justice. Voy. *AMENDEMENT*.

AMENDEMENT, s. m. [*Amandeman*; 2^e et dern. lon. en a le son d'*an* 3^e e muet.] Pluche écrit tantôt *amandement*, tantôt *amendement*. Les Imprimeurs doivent faire attention à ce mot et au suivant, et sur-tout à celui d'*amende*, pour ne pas le confondre avec *amande*, fruit de l'amandier.

AMENDEMENT, 1°. Changement en mieux. *Acad.* par lequel on devient meilleur. *Trev.* Il se dit, au physique et au moral, de la santé du corps, et de celle de l'âme. » Il n'y a point d'*amendement* à sa santé, dans sa conduite. = 2°. Engrais de terres. » Cette terre est maigre; elle a besoin d'*amendement*.

AMENDER, v. a. [On prononce *amandé*, mais on ne doit pas l'écrire avec un *a*; 2^e lon. 3^e e fer.] 1°. Payer l'amende de... Terme de Palais. La Cour l'a débouté de l'appel, et l'a condamné à l'*amender*, à en payer l'amende.

N

1°. *Rendre meilleur.* Il n'y a que Dieu qui le puisse *amender*. En ce sens, il est plus d'usage au réciproque : « Il s'*amende*, il s'*est amendé*, il s'*amendera*. » 3°. *Amender des terres*, les améliorer par des engrais. 4°. Il est aussi *neutre*. « Ce malade n'*amende point*; Il n'a pas *amendé* depuis la saignée, il n'est pas mieux. » Jamais cheval ni méchant homme n'*amenda* pour aller à Rome. Il se dit presque toujours avec la négative. 5°. Baisser de prix : le blé est bien *amendé*; cela *fera amender* le vin.

On dit proverbialement, *cela n'amendera pas votre marché*, n'en fera rien rabatre du prix; et *figurément*, ne rendra pas votre condition meilleure.

Le reveille-matin eut la tête coupée.

Ce meurtre n'*amenda* nullement leur marché.

La Font.

Car au lieu de se lever plus tard, les servantes se levèrent encore plus matin.

Rem. *AMENDER*, pour diminuer de prix, n'est pas si bon, selon quelques-uns, que *ramender*. L'*Acad.* les dit également. « Le bled est bien *amendé*, bien *ramendé* ».

S'AMENDER, pour *se corriger*, n'est pas du beau style : le substantif *amendement* peut plutôt se montrer par tout. « Je veux *m'amender*, et cet *amendement* je le jure sans délai. Anon. — L'*Acad.* les met l'un et l'autre sans remarque.

On lit dans le *RICH. PORT.* *amender un ouvrage*, en corriger la déféctuosité. Il est vieux en ce sens, et ne se dit plus. On se moquerait d'un Auteur qui anoncerait une *Édit. amendée* et augmentée. On dit aujourd'hui *corriger*. On peut dire, en donnant à M. de *Wailly* les éloges qui lui sont dûs, que le *Rich. Port.* a été bien *amendé* par ses soins, mais qu'il a besoin de l'être encore plus.

AMENER, v. a. [*Amené*, 2^e e muet, mais devant la syllabe fem. il se change en e moyen : *j'amène*, tu *amènes*, il *amène*, ils *amènent*. On écrivait autrefois, *j'ameine*, tu *ameines*, etc. Voy. *AMEINER*.] Conduire, mener vers quelqu'un ou quelque lieu. *Trév.* Cette définition n'est pas exacte, car *amener* ne se dit pas de tout lieu, mais de celui où l'on est. « Il m'a *amené* ici; *amenez-le* chez moi. » Quel sujet, quel bon vent, quelle affaire *vous amène*. — Et figurément en parlant des choses, ce vent nous *amènera* la pluie. 2°. Introduire, mettre en usage. « Les femmes *amènent* les modes. 3°. On dit

dans le style familier, *amener à bien*, réussir par sa bonne conduite. « Il a *amené* cette affaire à bien » Son dernier enfant est le sixième qu'elle a *amené* à bien. *Coyer*.

Rem. M. de *Fontanelle*, dans *Éricie*, fait régir à ce verbe l'infinitif sans prép.

Quelle fureur t'*amène*,

Exposer mon honneur, et ta vie et la mienne.

T'amène, *exposer* n'est pas français, dit M. *Fréron*.

Il régit fort bien les noms au datif, et au figuré. « On l'*amena* au général; il vaut mieux *amener* les choses à un acomodement, que de plaider ou de faire la guerre.

AMÉNITÉ, s. f. [2^e et 4^e e fer. tout bref.] Agrément, ce qui fait qu'une chose est agréable et gracieuse. *Acad.* Il se dit au propre, *aménité* d'un lieu, de l'air : douce température; et au fig. *aménité* de l'humeur. *Acad.* « Il n'y a ni agrément, ni *aménité* dans ces vers. *Rich. Port.* (c. a. d. ni douce élégance.)

Rem. Ce mot est du commencement du siècle. *La Touche* trouvait qu'il sentait encore beaucoup le pays latin. L'*Académie* ne l'avait pas d'abord mis dans son Dictionnaire : elle l'y inséra dans la 2^e Édition. Aujourd'hui il est bien établi, et paraît noble et élégant. On ne le dit pourtant guère que des personnes, du caractère, du style, du langage et de ce qui y a rapport. L'*Acad.* le dit d'un lieu et de l'air, comme on l'a vû. J'oserais douter qu'il soit là bien employé. — Le P. de *Charlevoix* lui donne le sens d'*enjolivement* : « Toute *cette aménité* coûte peu. *Hist. du Jap.* En ce sens c'est un barbarisme.

AMENUISER, *Trév.* *AMÉNUISER*, *Acad.* v. a. On pourrait demander pourquoi cet e fer., ce mot venant de *menu*. Je doute que cette orthographe et cette prononciation soit la véritable. On dit *l'enuiserie*, *menuisier*, et non pas *Ménuiserie*, *Ménuisier*. — Rendre plus menu, moins épais. *amenuiser un bâton*, *une cheville*, *un ais*.

AMER, *ÈRE*, adj. [*A-mèr*, e ouv. l'r se prononce : *amère*; 2^e e moy. et long.] Qui a une saveur rude et très-désagréable à la langue : fruits *amers*; et au figuré : larmes *amères*, reproches *amers*. — Il suit ou précède.

Dans les champs d'*Amphitrite* et des ondes *amères*.

Gresset.

Là dormant sur les rocs, nourri d'*amers* feuillages,

De Lille.

— On dit, *avoir la bouche amère*, et qu'une chose nous la rend *amère*; cependant ce n'est

pas la bouche, qui est amère, ce sont les sucs qui y sont, et qui y produisent ce goût et cette sensation.

AMER est aussi *subst. masc.* » L'amer et le doux sont des qualités contraires; et en Médecine, les amers. » J'avale quelquefois des amers moins agréables que les vôtres. SEV. Mde de Sévigné passe ici du figuré au propre.

AMER se dit aussi substantivement du fiel de certains animaux, et principalement des poissons. Crever l'amer d'une carpe, d'un brochet.

AMÈREMENT, adv. 2^e à moy. et long, 3^e e muet, 4^e lon. en a le son d'an, amère-man.] Il ne se dit qu'au figuré. Dououreusement. Pleurer, se plaindre, gémir amèrement.

AMERTUME, s. f. [2^e e ouv. et bref, 3^e br. aussi, 4^e e muet.] Au propre: qualité, saveur de ce qui est amer; l'amertume de l'aloës et de la coloquinte. Au figuré, affliction, peine d'esprit; vivre dans l'amertume; les amertumes de la vie. Il n'a de pluriel qu'au figuré.

AMEUBLEMENT, AMEUBLISSEMENT, s. m. Le 1^{er} se dit de l'assortiment des meubles d'une chambre. L'autre est un terme de Palais, et signifie l'action de tendre mobilière, d'ameubler. Il ne faut pas les confondre.

AMEUBLIR, v. a. terme de Pratique. Rendre meuble, ou de nature mobilière: » sur trois cens mille livres de dot, on en a ameubli cent mille.

AMEUTER, v. a. [A-meu-té.] Au propre il vient de meute. Mettre des chiens en état de bien chasser ensemble. — Au fig. atrouper et exciter à la sédition. » Il ameuta les Marchands du quartier; ameuter la Populace. — Dans Trévoux il a un autre sens qui ne paraît pas avoir de rapport au premier, qui lui est même contraire. — Mettre l'union et la concorde dans un corps. C'est un terme populaire et ridicule.

AMFIGOURI, s. m. Acad. Plusieurs écrivent *amphigouri* par analogie avec les autres mots de la langue, composés d'*amphi*. — Phrase, discours ou poème burlesque, dont les mots ne présentent que des idées sans ordre, et n'ont aucun sens déterminé. Les *amfigouris* ont été quelque tems à la mode, mais en France les modes ne sont pas de durée. Voy.

AMPHIGOURI.

AMFIGOURIQUE. V. AMPHIGOURIQUE.

AMI, MIE, s. m. et f. [L' est lon. au id,

3^e e fer.] Celui ou celle, avec qui ont est lié d'une affection réciproque. » Un véritable ami est un trésor inestimable. » Rien de plus rare que les vrais amis. » Les grands ont des flateurs, ils n'ont pas d'amis. » Ces deux femmes sont fort bonnes amies; c'est une de ses amies, etc. etc. = 2^o. On le dit des animaux et des choses inanimées; » le chien est ami de l'homme, l'ormeau de la vigne, le vin du cœur, de l'estomac. = 3^o. Il est quelquefois adjectif: propice, favorable: les destins amis, la fortune amie. Il n'a guère d'usage qu'en Poésie, dans ce dernier emploi.

AMI régit les choses comme les personnes, avec la prép. de: ami de mon frère, ami de la gloire, des vertus. — Quelquefois il est suivi de l'article indéfini: amis de cœur, de table, de bouteille.

On dit proverbialement, ami jusqu'à l'autel, tant que la conscience n'y est point intéressée; jusqu'à la bourse, tant qu'il n'en coûte point d'argent. Le dernier sentiment est aussi laid, que l'autre est beau et louable.

AMIABLE, adj. [3^e dout. 4^e e muet.] Ce mot paraissait vieux à Ménage même. Il témoigne qu'on ne s'en servait plus qu'adverbialement, à l'amiable. — Malherbe dit, le Ciel amiable: nous dirions aujourd'hui, le Ciel ami, dit le Critique, comme nous disons les destins amis. — L'Acad. ne condamne point amiable, elle met sans remarque, accueil amiable, doux, gracieux; paroles amiables.

A L'AMIABLE, adv. En ami, d'une manière paisible et honête. Rich. Port. avec douceur. Trév. Par la voie de la douceur et sans procès. Acad. » Convenir, traiter à l'amiable; vider un différend à l'amiable.

AMIABLEMENT, adv. [amia-bleman.] D'une manière amiable. Acad. A l'amiable, Trév. La première définition est meilleure, car, amiablement ne se dit que de la manière de traiter en paroles; il lui a parlé amiablement, avec douceur: à l'amiable a un sens plus étendu.

AMIANTE, s. m. ou f. Le genre de ce mot est douteux: l'Acad. le marque masc. le Rich. Port. fem. Trévoux des deux genres — Matière minérale, dont on fait de la toile incombustible.

AMICAL, ALE, adj. Qui part de l'amitié. Il ne se dit donc pas des personnes, mais des choses qui viennent des personnes. On ne dit point un homme amical, et encore moins amicaux.

AMICALEMENT, adv. [Amikaleman.]

D'une manière amicale. Il le traite, il l'a reçu, il lui a parlé fort *amicalement*; vivre, causer *amicalement*.

AMICT ou AMIT, s. m. *Trév.* met les deux, l'*Acad.* ne met que le premier. *Amict* est plus conforme à l'étymologie; mais *amit* se rapproche davantage de la prononciation, puisqu'il ne s'y prononce pas. [*Ami*, le *c* et le *t* sont muets.] Linge bénit, que les Religieux mettent sur le capuce, et les Prêtres séculiers sur les épaules, et sous l'aube, quand ils s'habillent pour dire la messe.

AMIDON, s. m. Pâte qu'on fait avec du froment, et qu'on délaie pour faire l'empois. — On la broie aussi pour en faire la poudre à poudrer.

AMIDONIER, *Acad.* AMIDONNIER, *Trév.* s. m. Le 1^{er} vaut mieux; car, pourquoi cette double *n*? Celui qui fait l'amidon.

AMINCIR, v. a. [*Amein-ci*, 2^e lon.] Rendre plus mince. *Amincir* une pièce de bois.

AMIRAL, s. m. AMIRAUTE, s. f. [On écrivait autrefois *Admiral*, *Admirauté*, 3^e dout. au 2d; *amiroté*.] Grand Officier, Chef suprême de la Marine. — Charge de ce grand Officier. — Siège de sa juridiction.

AMISSIBILITÉ, s. f. AMISSIBLE, adj. Ils ne se disent qu'en *Théologie*, de la grâce qu'on peut perdre; l'*amissibilité* de la grâce; la grâce est *amissible*.

AMIT, V. AMICT.

AMITIÉ, s. f. [*Ami-tié*, 3^e é fer. tout bref.] 1^o. Affection qu'on a pour quelqu'un, et qui ordinairement est mutuelle. Grande *amitié*, bone *amitié*, étroite *amitié*, etc. = 2^o. *Amitié* se dit même des animaux, à l'égard des hommes. Ce Chien a bien de l'*amitié* pour son maître. = 3^o. En peinture l'*amitié* des couleurs, leur convenance, leur accord.

Rem. Faire *amitié* a deux régimes: 1^o. le datif: Il lui fit *amitié*. 2^o. La prép. *avec*: il fit *amitié* avec lui. Dans le premier cas, il signifie *faire des caresses*; dans le 2d. *lier* ou *contracter amitié*. *Faire l'amitié de*, avec l'infinitif, c'est *faire le plaisir de... faites-moi l'amitié de m'accompagner*; faites-moi cette *amitié*. Voy. AMOUR à la fin. Rem. 8^e.

2^o. Quand on parle du sentiment de l'amitié, on ne le met jamais au pluriel. On dit à plusieurs personnes. » Conservez-moi quelque part à votre *amitié*, et non pas à vos *amitiés*, comme on dit à votre *estime*, et non pas à vos *estimes*. On ne dit *amitiés* au pluriel, qu'en parlant

des démonstrations que l'on en fait. » Dans le monde, on *fait* bien des *amitiés* à des gens pour qui l'on n'a pas d'*amitié*. — On dit quelquefois *amitiés* pour *amis*.

Vous ferez là des *amitiés* nouvelles. *Boileau*. c. à. d. de nouveaux *amis*.

Combien n'ai-je pas vu dans mes longues disgrâces D'*illustres amitiés* consoler mes ennuis. — *Rouss.*

Dire des amitiés paraît être une expression singulière et bizarre: on l'emploie pourtant dans le style épistolaire. » Mr. et Mdc. de Coulanges vous *disent* mille *amitiés*. *SEV.* — On dit dans le même sens *avoir des amitiés à faire* avec le dat. et le génit. » J'ai mille *amitiés à vous faire* de Mr. de L. R. F. et de Mr. le Cardinal, etc. *La même*.

En amitié. Prendre *en amitié*, concevoir de l'amitié pour... » Vous êtes *Télémaque*, que *Narbal* prit *en amitié*, lorsque nous revînmes d'*Égypte*. — Avoir part *en l'amitié*, ou à l'*amitié* de... Voy. *En prép.*

On dit proverbialement d'un homme qui a le visage long, qu'il est de *bonne amitié*, qu'il a le *visage de bonne amitié*. On dit aussi; l'*amitié* passe le gant, quand on se touche la main, sans se déganter.

AMMENT. Terminaison de plusieurs adverb. *Richelet* met *amment* et le P. Folard l'a suivi; *puissamment*, *étonnement*, etc. C'est contre l'usage et la prononciation. *Puissaman*, *étonaman*. On doit donc écrire *puissamment*, *étonnement*.

AMMONIAC, AQUE, adj. [*Anmoniak*, *ni-ake*, 1^{re} lon. *Trév.* dit *Ammoniac* ou *Armoniac*. Il le met subst. masc.] Sel *ammoniac*; qui se tire de l'urine et de l'excrément des chameaux. — Gomme *ammoniaque*, gomme résineuse. Les anciens s'en servaient au lieu d'encens dans leurs sacrifices.

AMNE, pénult. longue (âne) *damne*, *condamne*.

AMNISTIE, s. f. [Pron. *A-menis-ti-e*, en 4 syll. 3^e lon. 4^e é muet.] Quelques-uns écrivent *Amnestie*, et *Ménage* pensait que celui-ci est conforme à l'étymologie. Mais *la Touche* remarque fort bien que l'étymologie n'est pas plus pour le 2d. que pour le premier, parce que la prononciation de l'*ita*, ou de l'*eta* grec est fort disputée; les uns le prononçant comme un *i*, et les autres comme un *é* ouvert. — Pardon accordé aux *Rebelles*, ou aux *Déserteurs*.

* AMODIATEUR, s. m. AMODIATION, s. f. AMODIER, v. act. Fermier — Bail à

ferme — Affermer. — Ces mots ne sont plus d'usage qu'en quelques Provinces.

AMOINDRIR, v. act. AMOINDRISSEMENT, s. m. [*A moein dri, driceman*] Diminuer, rendre moindre. — Action d'amoindrir. — Le verbe est aussi neutre : devenir moindre. » Cette inondation *amoindrira son revenu*; son revenu *amoindrira* en conséquence de, etc. » Cela *aportera* quelque *amoindrissement* à son autorité, à son revenu. — Voy. *Grossir*.

AMOLLIR, ou **AMOLIR**, v. act. [*Amoli*, tout bref.] Au propre, rendre mou et maniable. Le soleil *amolit* la cire; au figuré, rendre mou et efféminé. » Les délices *amollissent* le courage. = 1°. *La Touche* regarde *amolir* et *ramolir* comme synonymes, de manière qu'on peut les employer indifféremment. Mais il me paraît que *ramolir* est plus propre pour le physique, et *amolir* pour le moral. Je doute qu'on dise, comme il le prétend, *ramolir le courage*. = L'*Acad.* ne le met pas. = 2°. *Amolir* se prend toujours en mauvaise part, et *adoucir* en bonne part. Le Traducteur de l'*Hist. d'Anglet.* de Mr. *Hume* emploie mal à propos l'un pour l'autre dans une occasion. » Richard *amoli* par les approches de la mort, commanda qu'on mit Gourdon en liberté. C'était un acte de justice : ainsi *amoli* était là un terme impropre.

AMOLLISSEMENT, ou **AMOLISSEMENT**, s. m. [*Amoliceman.*] Il se dit au propre et au figuré : l'*amolissement* de la cire; l'*amolissement* du courage.

AMONCELER, v. act. [*Amoncelé*, 2^e lon. 3^e e muet, 4^e e fer.] Devant l'e muet, la 3^e se change en e moy. *j'amoncele*, l'*Acad.* écrit *j'amoncelle*. Devant la syll. masc. l'e devient muet : *J'amoncelois*, *amoncelai*, *amoncelant*. Au fut. et au condit. *J'amoncellerai* ou *amoncellerai*, etc. — Entâsser ; mettre plusieurs choses en un tas, en un monceau. *Amonceler des gerbes*, des grains. J'ai courbé le premier sous le poids d'un vaisseau. Les flots *amoncelés* d'un océan nouveau. Le *Chev. de Langeac*.

Voy. une remarque au mot *Amâs*.

AMONÉTÉ, **AMONÊTER**, Voy. **ADMONÊTE**, etc.

AMONT. Voy. **VAL**.

AMORCE, s. f. Il se dit au propre des apâts pour prendre des poissons, des oiseaux, etc. et de la poudre à canon qu'on met dans le bassin. — Au figuré, il est beau :

Craignez d'un vain plaisir les amorces trompeuses.

Boil.

AMORCER, v. act. Garnir d'amorce; amorcer un hameçon; Attirer par l'amorce, amorcer des poissons, des oiseaux — Ce verbe ne se dit qu'au propre, dit l'Auteur des *Réflexions*, et *la Touche* après lui. Ils prétendent qu'on ne disait plus, comme avait dit l'*Acad.* » Elle sait bien les moyens d'amorcer ceux qu'elle voit. Ils traitent cette locution de surannée. — Cependant l'*Acad.* a continué de le dire jusques dans sa dern. édit. où elle a mis un exemple à peu près pareil à celui qu'on vient de citer. Elle en donne deux de *je laisser amorcer* qui valent mieux, ce me semble. » *Se laisser amorcer au gain.* » Il s'est laissé amorcer par une apparence de gloire. — Elle dit aussi, être amorcé par le gain. — Ce serait être trop délicat et trop difficile de ne pas vouloir employer ces expressions.

AMORTIR, v. act. 1°. Rendre moins ardent, moins violent : *amortir* le feu en y jetant de l'eau. = 2°. Faire perdre de la force à un coup de feu. » Son buffe *amortit* le coup. » Le coup *s'amortit*. = 3°. Affaiblir la vivacité des couleurs ; ces couleurs sont trop vives, il faut les *amortir*. = 4°. Éteindre des pensions ; *amortir* une rente, une redevance. = 5°. En termes de Pratique, payer le droit d'amortissement, *amortir* un fief, une terre, une maison. = 6°. Il se dit au figuré dans le 1^{er} sens, et je suis étonné que l'*Acad.* n'en donne point d'exemple. *Amortir* les passions. = * Dans le *Rich. Port.* On dit ; le temps *amortit* les afflictions. Mais les afflictions, au pluriel, signifient, non la douleur, mais les maux qui la causent ; or, le temps *amortit* la douleur, sans faire toujours cesser les maux.

AMORTI, **IE**, partic. Le feu *amorti*, les couleurs *amorties*, les rentes *amorties*, les passions *amorties*.

AMORTISSABLE, adj. [*Amorti-sable*, 4^e dout.] Il ne se dit que des rentes, des pensions, des fiefs, qui peuvent être amortis. Il n'a de rapport qu'aux sens d'*amortir*, marqués aux Nos 4^e et 5^e.

AMORTISSEMENT, s. m. [*Amortice-man.*] Il ne se dit que dans les sens marqués aux Nos 4^e et 5^e d'*amortir*. — En Architecture, il se dit de ce qui termine le comble d'un bâtiment. Mettre un vase, une figure en amortissement. — Par extension

on le dit de tous les ornemens qui terminent des morceaux d'Architecture : Consoles *en amortissement*, etc.

AMOVIBILITÉ, s. f. AMOVIBLE, adj. L'Acad. ni le Rich. Port. ne mettent pas le 1^{er}. Il est dans *Trévoux* : il est usité et utile. — Qualité qui fait qu'on est *amovible*, c. à d. qu'on peut être destitué, ôté d'un poste. Vicaire *amovible*; l'*amovibilité* de cette place la rend désagréable. Il conteste *son amovibilité*. On a dit autrefois *amovible* pour *amovible*.

AMOUR, s. m. [*A-mour*] Attachement à ce qui est ou qui paraît aimable. — Il est masc. au sing. et fem. au pluriel : *Amour* paternel, maternel; *amour* filial, conjugal; *éternelles amours*; *ses premières amours*. — Les Poètes le font quelquefois masc. au pluriel. Et mes *premiers amours* & mes premiers sermens. Et fem. au singulier. — *Vol.*

Dès ce moment plus d'*amour* paternelle. *Rouss.*

Ils personifient aussi l'*amour*, et traitent ce mot comme un nom propre, ils retranchent souvent l'article. Ils disent *amour*, ou *l'amour*, suivant que cela les acomode.

... Tout ce qu'*Amour* a de nœuds plus puissans, Beauté, gloire, vertu, je trouve tout en elle. *Bérénice* de Rac.

Rem. 1^o. *Amour* au pluriel ne se dit que de la passion de l'amour : de nouvelles *amours*, de folles *amours*. — Il se dit aussi de l'objet aimé; être avec *ses amours*, quitter *ses amours*; les tableaux, les livres, les médailles *sont ses amours*, *amours* bien innocentes.

2^o. AMOUR régit le génitif ou la prép. *pour*; le premier quand il est seul, le second quand il est joint à un verbe, l'*amour de Dieu*, *de la Religion*; l'*amour* qu'il a pour Dieu et *pour la Religion*.

3^o. L'article de ce génitif, régi par *amour*, doit être défini quand ce génitif est un nom appellatif.

Je n'attendois pas moins de cet *amour de gloire*. *Bérénice*.

Il fallait de cet *amour de la gloire*. — C'est une faute occasionnée par la contrainte de la mesure.

4^o. Avec ce régime de la prép. *de*, *amour* a un sens passif. Il se dit de celui qui *est aimé*, et non pas de celui qui *aime*. — L'*amour de Dieu*, *pour l'amour de vous*, signifie non l'*amour* que Dieu a pour nous, que vous avez pour moi, mais l'*amour* que nous devons à Dieu; L'*amour* que j'ai pour

vous. — Mais quand la prép. *de* affecte un substantif et la prép. *pour* un autre; *amour* a le sens actif, l'*amour de votre frere pour moi*.

5^o. Quand *Amour* est joint aux pronoms, on doit employer la prép. *pour* plutôt que la prép. *de* (le génitif) *mon amour pour la Religion*, *son amour pour Dieu*; et non pas *de la Religion*, *de Dieu*.

6^o. On doit dire *par l'amour de*, et *par amour pour*; de sorte que quand *amour* est avec l'article, il régit le génitif, et quand il est sans article, il régit la prép. *pour*. *Mallebranche* dit l'*amour pour Dieu*, l'*amour pour les choses sensibles*. *Ramsay* dit au contraire. Jeune Prince qui méprise la mort *par amour de la vertu* Il faisait, *par amour pour la vertu*, ou *par l'amour de la vertu*.

* 7^o. *Ses amours*, *mes amours*, ne sont que du style familier, on a blâmé *Racine* d'avoir dit.

Impatient sur-tout de revoir *ses amours*,
Il attend de mes soins ce fidele secours.

M. *Racine* le fils justifie cette expression peu noble, en disant que c'est un Afranchi, qui s'exprime de cette manière. Quel Afranchi que *Narcisse*, qui allait de pair avec tous les Grands de l'Empire!

* 8^o. M. de *Voltaire* dit nettement qu'on *sent* de l'amour, de l'amitié; mais qu'on *ne fait pas* de l'amitié, ni de l'amour. En faisant cette Remarque, il ne pensait pas qu'on dit tous les jours *faire l'amour*, *faire amitié* à quelqu'un, etc. Ces expressions ne sont pas du beau style, mais elles sont certainement Françaises. *Ann. Litt. Voy. Amitié*. Rem. 1^{re}.

AMOUR propre, *Amour de soi-même* (synon.): Il ne faut pas les confondre : ce sont deux passions très-différentes par leur nature et par leurs effets. L'*amour de soi-même* est un sentiment naturel, qui porte tout animal à veiller à sa propre conservation, et qui, dirigé dans l'homme par la raison, et modifié par la pitié, produit l'humanité et la vertu. L'*amour propre* n'est qu'un sentiment relatif et factice, qui porte chaque individu à faire plus de cas de soi, que de tout autre qui inspire aux hommes tous les maux qu'ils se font mutuellement, et qui est la véritable source de l'honneur. *J. J. Rousseau*. Il veut dire *de l'orgueil*, *de la vaine gloire*.

Pour l'amour de Dieu, adv. (St. famil.) Sans aucun intérêt.

AMOURACHER (s') v. réc. Il n'est que du style familier, et se prend en mauvaise part. » Il s'est amouraché d'une comédienne, d'une grisette.

AMOURETTE ou **AMOURETE**, s. f. [3^e à moy. tout bref.] Attachement passager et sans grande passion. » Il a toujours quelque *amourette*. — Dans, *se marier par amourette*, ce mot signifie un fol amour, et ne se dit ordinairement que d'un mariage disproportionné.

AMOUREUSEMENT, adv. [A-mou-reu-ze-man, 3^e lon.] Avec amour, d'une manière amoureuse. *Trev.* Soupirer, regarder *amoureusement*.

AMOUREUX; **EÛSE**, adj. [Amou-reu, reu-ze, 3^e lon.] Qui aime d'amour, *Acad.* Qui a de la passion pour quelqu'un ou pour quelque chose. *Trev.* — Il régit de; il est *amoureux de* cette femme, elle est *amoureuse de* lui: ou il se dit seul et sans régime: elle est *amoureuse*, il est *amoureux*. Mais il se dit sur-tout seul des choses, et il précède ou suit au gré de l'orateur ou du poète: *Amoureux transports*, *transports amoureux*. — Alors il signifie qui marque de l'amour.

AMOUREUX, *Amant* (synon.) Il suffit d'aimer pour être *amoureux*: il faut témoigner qu'on aime, pour être *amant*. » On est souvent très-*amoureux*, sans oser paraître *amant*; et plus souvent on se déclare *amant* sans être *amoureux*. C'est toujours la passion, qui rend *amoureux*: la raison ou l'intérêt peut rendre *amant*. *GIR.* synonyme. — Suivant l'Ab. Girard *Amoureux* n'est pas substantif, et il n'y a que le bas peuple qui dise *mon amoureux* pour dire *mon amant*. Il a raison pour *amoureux* joint aux pronoms; mais ailleurs *amoureux* se prend substantivement: » Un *amoureux* transi, l'*amoureux* des onze mille Vierges.

2^o. **AMOUREUX** se dit relativement aux choses; *amoureux de* la gloire, des honneurs, de la Peinture, de la Musique, etc. — *Amoureux de* ses pensées, de ses ouvrages, de ses opinions; qui en est entêté. — *Amoureux fou*. » Il devient *amoureux fou de*, etc. *Journ. de Mons.* Il est du styl. famil.

AMPHIBIE, adj. [Amfibi-e. 1^{re} et 3^e lon.] Il se dit d'un animal qui vit sur la terre et dans l'eau. » Le crocodile est un animal *amphibie*. — s. m. » C'est un *amphibie*. — On le dit figurément d'un homme, qui se mêle de différentes professions opposées; et ne

se dit que par mépris.

AMPHIBOLOGIE, s. f. [Amfibologi-e.] C'est un vice du discours, qui le rend ambigu et obscur. On le dit plutôt de la phrase que des mots. L'*amphibologie* est un vice en *Morale*, quand elle est affectée; et c'est un grand défaut en *Grammaire*, lors même qu'elle n'est le fruit que de l'ignorance ou de la négligence.

AMPHIBOLOGIQUE, adj. **AMPHIBOLOGIQUEMENT**, adv. [Amfibologike, gikeman, tout bref.] Ambigu, obscur; ayant double sens; » discours, orâcle, réponse, *amphibologique*. — Parler *amphibologiquement*, d'une manière ambiguë et obscure.

AMPHIGOURI, s. m. L'*Acad.* écrit **AMFIGOURI**. Plusieurs écrivent *Amphygouri*: mais puisqu'on écrit *amphibie*, *amphibologie*, *amphitéâtre*, etc avec *ph* et *i*, il faut pour être conséquent écrire *amphigouri*. — Ce mot est tout Français, quoique imité des mots Grecs, quant aux deux 1^{res} syllabes. C'est un poème, une phrase, un discours, qui n'ont ni ordre, ni sens déterminé. Voy. *Amfigouri*.

AMPHIGOURIQUE, adj. [Anfi-gou-rike, 1^{re} lon. le reste bref.] Ce mot assez nouveau exprime le vice d'un style obscur, entortillé, précieux, où il entre du galimatias, des prétentions, de l'aféterie. » *Le cri du cœur* de M. de F... pièce *amphigourique*, farcie d'apostrophes et chamarrée de mauvais goût. *Ann. Litt.* — Et M. *Sabatier de Castres* parlant de l'*Horloge de sable*, ou *figûre du monde* de M. de Caux, dit: » La morale n'en est pas *amphigourique*: elle est tirée avec beaucoup de justesse du sujet et énoncée sans prétention. — L'*Acad.* ne met qu'*amfigouri*, elle ne met ni *amphigourique*, ni *amfigourique*.

AMPHITHÉÂTRE (et non pas **AMPHITÉÂTRE**, ni **AMFITÉÂTRE**) s. m. [4^e lon. Il convient d'y mettre un acc. circ. 3^e é fer. dern. e muet.] Bâtiment spacieux, rond ou ovale, pour voir plus commodément les combats des gladiateurs et des bêtes féroces. — Parmi nous c'est un lieu élevé, vis-à-vis du Théâtre, d'où les spectateurs voient commodément le spectacle.

AMPLE, adj. [Anple, 1^{re} lon. 2^e e muet.] Long, large, étendu au-delà de la mesure ordinaire. Robe, manteau, rideau *fort ample*. — Il se dit de plusieurs choses qui n'ont ni largeur, ni longueur physique, par rapport à l'étendue ou à la durée mora-

le, *Ample* repas, *ample* récit, *ample* matière, etc. etc. *Ample* congé, congé *plus ample*.

Quand il est seul, il précède le substantif. *Ample* recueil, *ample* manteau; quand il est modifié par des adverbes de comparaison, il suit ou précède: un *fort ample* recueil, ou un recueil *fort ample*, etc.

AMPLEMENT, adv. [*Anpleman*, 1^{re} et 3^e lon. 2^e e muet.] D'une manière ample. Je lui ai écrit *amplement*; je vous parlerai *plus amplement*: » Il nous a donné *amplement* à dîner.

AMPLIFICATEUR, s. m. [*Anplifi-kz-reur*, 1^{re} lon. le reste bref.] Qui amplifie. Il se prend en mauvaise part. » Un petit Auteur, prosateur, versificateur, *amplificateur*, s'est distingué par son empressement à le flatter. *Linguet*.

AMPLIFICATION, s. f. [*Anplifi-kacion*, 1^{re} lon. le reste bref.] Discours par lequel on étend le sujet qu'on traite. L'*Acad.* ne le donc que comme un terme de Rhétorique. Cependant on dit dans le discours ordinaire. » Il y a beaucoup d'*amplification* (d'exagération) à tout ce qu'il dit. » Il est sujet à faire des *amplifications* dans tout ce qu'il raconte.

AMPLIFIER, v. a. [*Anplifi-é*, 1^{re} lon. le reste bref.] Étendre, augmenter par le discours. » Il *amplifie* toujours les choses, les nouvelles; ou simplement, il *amplifie* toujours: on sous-entend, ce qu'il dit, ce qu'il raconte. Alors il est employé *neutrement*.

AMPLITUDE, s. f. [*Anplitude*, 1^{re} lon. le reste bref.] Terme d'Astronomie. » L'*amplitude* d'un astre est l'arc de l'horison compris entre l'Équateur et cet astre, quand il se trouve à l'Horison. *Paulian*, Dict. de Physique. — * Le P. *Catrou* l'a dit pour *étendue*, et le P. *Berruyer* pour *ampleur*. » Un terrain assez peu fréquenté, eu égard à son *amplitude*. *Catrou*. » Voyez-vous les manteaux dont ils usent; ils les font d'une largeur et d'une *amplitude* extraordinaire. *Berruyer*. Ces deux Auteurs ne sont pas à imiter en cela.

AMPOULLE, *Trév.* AMPOULE, *Acad.* s. f. [Le 2^d. vaut mieux. Pourquoi ces 2 Il se prononcent en latin, et on n'en prononce qu'une en Français.] Fiole, petite bouteille. En ce sens, il ne se dit plus que de la *sainte Ampoule* de Rheims, où l'on con-

serve précieusement l'huile dont on se sert pour le Sacre de nos Rois. — On le dit ordinairement de ces enflures qui se font à la peau, et qui sont pleines d'eau. Avoir des *ampoules* aux mains, sous les pieds.

* *Rem.* Un Auteur moderne l'emploie au figuré. » Peut-être entraîné par l'habitude de faire parler des Héros sur la scène, et novice encore dans l'art oratoire, M. Du... aura-t-il transporté dans la prose les grands mots et les *ampoules* tragiques, trop ordinaires aux Elèves de Melpomène. — C'est un latinisme: *projicit ampullas*. Horat. On dit *style ampoulé*, mais on n'avait pas encore dit *ampoules*.

AMPOULLÉ, *Trév.* AMPOULÉ, *Acad.* ÉE, adj. [Le 2^d vaut mieux. Voy. AMPOULLE. — Le Gendre écrit *empoulé*, mais mal. Cette orthographe est contraire et à l'usage et à l'étymologie, et à la prononciation, qu'il ne faut pas contredire sans nécessité; il faudrait plutôt écrire par *am* les mots en *em*, que d'écrire en *em* ceux qui comencent par *am*. — *An-pou lé*, *lé-e*. 1^{re} lon. aux deux, 3^e lon. au 2^e, *e* fer.] — Il ne se dit qu'au figuré, et seulement en parlant du style, de la prose ou des vers; style *ampoulé*, vers *ampoulés*; discours *ampoulé*. Il suit toujours le substantif. » C'est dommage que la *diction* (de cet ouvrage) soit tantôt *ampoulée*, tantôt *maniérée*. *Ann. Litt.*

AMPOULETTE, s. f. Terme de marine. [*An-pou-lète*, 3^e e moy. 4^e e muet.] Horloge de sable.

AMPUTATION, s. f. AMPUTER, v. a. [*Anputa-cion*, *anputé*; 1^{re} lon. le reste bref.] Termes de Chirurgie. Retranchement. Action de couper, de retrancher; le subst. est plus usité que le verbe.

AMULETTE, ou AMULÈTE, s. f. [*Amulète*, 3^e e moy.] L'Ab. *Prévoit* écrit *Amulet*. » Sous ces cottes de maille, les Nègres ont une multitude d'*amulets* qu'ils appellent *gris-gris*. Il le répète ailleurs. L'usage est pour *amulette* ou *amulète*; Remède, signe, caractère qu'on porte sur soi comme un préservatif. La crédulité et la superstition leur attribuent beaucoup de vertu.

* AMUNITION. Barbarisme. On dit *Munition*. Voy. ce mot.

* AMUSABLE, adj. Qui peut être amusé. On attribue ce mot à Mde. de *Maintenon*. » Quel supplice d'amuser un homme qui n'est plus

plus amusable ?

AMUSANT, ANTE, adj. [*Amuzan*, *zan-ye*, 2^e br. 3^e lon.] Qui amuse, qui divertit. Il se dit des personnes et de leurs discours. Homme fort *amusant*, femme *amusante* et divertissante, livre *amusant*, conversation *amusante*. — En prose, il n'est bien placé qu'après le subst. En vers, le *fém.* plus que le *masc.* peut précéder, si l'oreille et le goût le permettent.

Cette *amusante* comédie,

Et qui cause toujours un plaisir plus nouveau.

Anon.

AMUSEMENT, s. m. [*Amuzeman*. La 2^e est longue, et il convient de la marquer d'un acc. circ. 3^e e muet, 4^e long. en a le son d'an.] Ce qui amuse ou sert à amuser : doux *amusement*, *amusement* innocent. — L'*Acad.* le dit aussi des promesses trompeuses. Tout ce que vous me dites-là n'est qu'un *amusement*. Il est peu usité en ce sens, quoique le verbe *amuser* ait cette signification.

Voy. DIVERTISSEMENT.

AMUSER, v. a. [l'*u* est bref, *amuzé*, mais devant l'*e* muet cet *u* devient long ; *j'amuse*, *j'amuserai*.] On écrivait autrefois *amuzer* et ses dérivés avec un *z*, et *Boileau* a encore employé cette orthographe. = 1^o. Arrêter inutilement, faire perdre le temps. *Amuser* quelqu'un ; il ne faut qu'une mouche pour *l'amuser*. = 2^o. Divertir. » Il nous *amuse* par ses saillies. = 3^o. Tromper par de fausses promesses, par de vaines espérances. » Il y a long-tems que vous *m'amusez* ; sachez à quoi nous en tenir. 4^o. *S'amuser* n'a que les deux premiers sens. Il régit la prép. *de*, ainsi qu'*amuser*, tromper. » Il *s'amuse de* tout ; Il *m'amuse de* cette espérance.

Rem. *S'amuser* régit aussi le datif, mais des choses, et non des personnes. » On dit : *s'amuser au jeu*, à la bagatelle ; mais on ne doit pas dire comme le *P. Rapin*. » On cherche les modernes à qui l'on *s'amuse*, parce qu'on ne conoît pas les anciens. — Outre le faux régime de cette phrase, le réciproque est mal employé. Quand on parlerait, non pas des Modernes, mais de leurs ouvrages, on devrait dire qu'ils nous *amusent*, et non pas que nous nous y *amusons*. Car *s'amuser* marque l'habitude du plaisir qu'on prend à une chose, c'est *s'occuper agréablement* à . . . et *amuser*, un plaisir passager que cette chose nous donne. Autre

Tome I.

chose est de dire : Molière *m'amuse* beaucoup ; (on sous-entend, quand je le lis) et autre chose de dire : je *m'amuse* beaucoup depuis quelque-tems à lire Molière. Dites-en de même *d'occuper* actif, et *d'occuper* réciproque, *s'occuper*. — *S'amuser* régit à devant les verbes, *s'amuser à boire*, à *causer*.

On dit proverbialement, *amuser le tapis*, perdre le temps en de vaines propositions, sans en venir à la question principale, quand on a intérêt à ne rien conclure. — *S'amuser à la moutarde*, s'arrêter à des choses légères qui ne signifient rien, et ne pas en venir au solide et à l'essentiel.

AMUSETTE, ou AMUSETTE, s. f. * AMUSEUR, s. m. [*Amuzète*, *amuzeur*, tout br. 3^e e moy. au 1^{er}.] Le 1^{er} n'est bon que dans le style familier : petit amusement : » Les poupées sont des *amusettes* d'enfants. Dans le style soutenu, on dirait : *jeux d'enfants*, plutôt qu'*amusettes*. » Les plus grandes affaires du monde ne sont dans le fond que des *jeux d'enfants*. — * Le 2d n'est pas non plus du beau style : il est encore moins usité. L'*Acad.* ne le met point. » C'est un *amuseur*, un trompeur.

AMYDON. Voy. AMIDON.

AMYGDALÉ, s. f. Quelques-uns écrivent *Amigdale* avec un *i* ; mais l'y grec marque mieux l'origine grecque de ce mot. — On appelle ainsi les glandes en forme d'amande (c'est le sens du mot grec), qui sont aux deux côtés de la gorge, sous la luette. On l'emploie le plus souvent au pluriel : » Il a les *amygdales enflées*.

AN, voyelle nazale, son simple, qui devrait n'être écrit qu'avec une seule lettre. Ce qui doit s'entendre d'an suivi d'une consonne ; *Anchères*, *ancien*, etc. Car, s'il est suivi d'une voyelle, *a* fait tout seul une syllabe, et l'*n* se lie avec la voyelle suivante ; *anagramme*, pron. *a-nagramme*. — Quand il est final, les Gascons, du moins dans le Bas-Languedoc, (car pour le langage ils le disputent aux vrais Gascons) ajoutent dans la prononciation un *e* muet ; *l'enfant*, ils prononcent *l'ane-fanne*. — Si cet *an* final est suivi d'un mot qui commence par une voyelle, il ne faut pas lier l'*n* avec cette voyelle. Par ex. *ce ruban est beau* ; pron. *ce ruban é bô*, et non pas *ce ruban é bô*, prononciation normande et vicieuse.

AN, au commencement et au milieu des

O

mot, étant devant une consonne, est long, (*blanche, danse, il chante, puissance, etc.*) A la fin des mots, il est très-bref dans *tuban, tarban, bouracan, carcan, pélican, encan, ouragan, relan, élan, arrotan, mertan, brelan, talisman, pan, tympan, trépan, cran, écran, cadran, safran, bougran, tan, orvietan, parmesan*. Il est un peu moins bref dans les mots suivants, où l'a est plus ouvert : *an, ban, océan, roman, vétérân, tyran, van, faisant, artisan, courtesan, partisan, paysan, alexan, bilan, plan, charlatan*. Tous les pluriels sont longs : *romans, courtesans, etc.* D Oliv.

AN, s. m. ou ANNÉE, s. f. I. On ne se sert pas indifféremment de ces deux mots. Le dernier est d'un usage plus commun; mais il est des occasions où il ne vaut rien, et où l'usage le proscriit. 1°. On se sert d'*an* quand l'adjectif ou le régime est après; *l'an passé, l'an qui vient, l'an de Notre-Seigneur*: on emploie *année* quand l'adjectif précède: *la première année, la seconde année*; et non pas le premier *an*, le second *an*. — *La Touche* prétend pourtant, et avec raison, qu'on dit également *l'an passé, et l'année passée, l'an qui vient, et l'année qui vient*, mais on ne dirait pas le 3°. an. — 2°. On dit *an* après les noms de nombre cardinaux, quand ils n'ont point de substantif pour régime: « Il a plus de *trente ans*; c'est une fille de *quinze ans*; il a *vingt-cinq ans* passés. » * *Voltaire* dit dans le Siècle de Louis XIV: pendant *neuf cens années*, notre génie a presque toujours été rétréci sous un gouvernement gothique. Il fallait dire pendant *neuf cens ans*. On lit aussi dans le *Journ. de Paris*: « Depuis environ *huit années*, il a entrepris de composer un Poème de *l'Harmonie imitative*. — On dit depuis *huit ans*, depuis *dis ans*, etc. — 3°. On dit *an* devant les nombres ordinaux, et *année* après; *l'an quinzième et la quinzième année du siècle, l'an mil sept cens*; car, *cens* est là pour *centième*. — 4°. On dit le *jour de l'an*, le premier *jour de l'an*; *bon an, mal an*; une année compensant l'autre; *l'an du monde, l'an de grâce, l'an de N. S.*

II. On se sert du mot *année*, 1°. après les mêmes noms de nombre: « il est dans sa *vingtième année*. 2°. Après les articles, *l'année dernière, l'année qui vient*. Voy. plus

haut, n°. 1°. Voy. aussi ANNÉE. — 3°. Devant ou après toute sorte d'épithètes. « Une *bonne et heureuse année*: « Nos *belles années* passent bien vite. — On dit pourtant *bon jour, bon an*, en saluant; mais c'est sans conséquence pour d'autres adjectifs. L'Opéra dit *vos beaux ans*; c'est une exception en faveur des Poètes et des Musiciens. — 4°. Devant ou après des noms substantifs. « *Dix années de service, la suite des années, un grand nombre d'années, etc.* La Touche.

III. En parlant de l'âge des hommes, on dit *an* plutôt qu'*année*. Voy. I. n°. 2°. * M. de *Burgny* (Vic de Bossuet), parle d'une Dame qui avait vécu plus de *cent années*; je crois qu'il fallait dire: *plus de cent ans*. — On dit encore: *elle paroît soixante ans*. SEV. On sous-entend *avoir*. — On dit encore d'un homme qui a peine à vivre: qu'il peut à peine *joindre les deux bouts de l'an*.

IV. On dit ordinairement, *de deux en deux ans, de trois en trois ans*, etc. * *Rollin* dit *de quatre ans en quatre ans*, et *Le Gendre*, *de deux ans en deux ans*; ce qui n'est pas aussi conforme à l'usage.

V. On ne doit se servir de cette expression *l'an passé*, que quand on parle de l'année qui précède celle où l'on écrit. Un Historien, parlant d'un ancien événement doit dire *l'année précédente*. * Le P. *Castrou* n'a pas fait cette attention. « Une action si mémorable... fit oublier la dissolution de *l'an passé*. Cet Historien écrivait en 1717. Il semblerait, à la manière dont il s'exprime, que cette dissolution avait eu lieu en 1716. Voy. DICT. NÉOL.

ANABAPTISME, ANABAPTISTE, s. m. [Le p s'écrit, mais ne se prononce pas; *anabaptisme, anabaptiste*.] Espèce d'hérésie.

ANACHORETE, s. m. [L'h n'est là que par respect pour l'étymologie. *Anachorete*, 4^e é moy. 5^e é muet.] Hermite, Moine, qui vit seul dans un désert. Il se dit par opposition aux Moines, qui vivent en Communauté, qu'on appelle *Cénobites*. « Les *Anachorètes* de la Thébàide, de la Syrie.

ANACHRONISME, s. m. [*Anakronisme*, tout bref.] Faute contre la Chronologie; comme par exemple, l'Épisode de *Didon*, que Virgile fait contemporaine d'*Énée*.

ANACRÉONTIQUE, adj. [*Anakréontique*, 3^e é fer. tout bref.] Qui est dans le goût des Odes d'*Anacréon*. « Vers *anacréontiques*.

ANAGOGIQUE, adj. tout bref. Sans *ana*

logique, en Théologie, est un sens spirituel et mystique, tiré du sens naturel et littéral. Il ne se dit que dans cette acception.

ANAGRAMME, ou **ANAGRAMME**, s. f. tout bref. Arrangement des lettres d'un mot, disposées de telle sorte qu'elles font un autre mot, et un autre sens. Comme *chanteloup*, dont l'anagramme est *plante-choa*.

Rem. Dans le temps que les anagrammes étaient à la mode, on a dit, *anagrammatiser* et *anagrammatiste*. Ils sont dans *Trév.* avec deux m. — L'*Acad.* ne les a point mis.

ANALECTES, s. m. pl. Fragmens choisis d'un Auteur.

ANALOGIE, s. f. [4^e lon. Il serait bon que l'*f* fût marqué d'un accent circonflexe.] Rapport, proportion.

Rem. C'est une source d'erreurs dans le langage, quand on ne consulte que l'analogie. Se servir d'une expression, uniquement parce qu'elle a quelque rapport avec une autre, consacrée par l'usage, c'est s'exposer à faire des barbarismes, et à parler Italien, Espagnol, Anglais ou Allemand en Français. Pourquoi, par exemple, ne pas dire *donner succès* à quelqu'un, comme on dit lui *donner compte*, lui *donner droit*? Demandez-le à l'usage: c'est lui qui décide souverainement et sans appel. Vous pouvez vous plaindre de ses bisârreries; mais il faut vous y conformer.

Les Mathématiciens confondent *analogie* avec *proportion géométrique*; les Physiciens avec *similitude*. *Panhan, Dict. de Physique.*

1^o. **ANALOGIE** régit-il à ou avec? M. le Gendre a employé le 1^{er}: j'aimerais mieux le 2d: l'*Acad.* donne un exemple du 1^{er}. « La partie basse d'une montagne s'appelle le *ped* de la montagne, par analogie au *ped* de l'homme. » L'analogie des petits tourbillons aux grands, est destituée de toute vraisemblance. *Le Gendre.* — On voit que la voie de l'analogie n'est pas plus sûre en Physique qu'en Grammaire. Au mot *Analogie*, l'*Acad.* dit, qui a de l'analogie avec. Voilà le 2d régime autorisé.

2^o. On dit dans le *Dict. Gramm.* qu'*analogie* a deux régimes, le datif et la préposition. — *Analogie* peut donc avoir ces deux régimes. On emploie plus souvent la préposition. « Le fer et l'aimant ont de l'analogie entr'eux. »

ANALOGIQUE, adj. **ANALOGIQUEMENT**, adv. [*Analogite*, *gikeman*, tout bref.] Qui a de l'analogie, termes analogiques. — D'anc

manière *analogique*. « Le mot de *ped* se dit analogiquement du bas d'une montagne. »

ANALOGISME, s. m. Terme de Dialectique: Argument de la cause à l'effet.

ANALOGUE, adj. [*Analogie*, et non pas *analogu-e*.] Terme de Philosophie. Qui a de l'analogie avec une autre chose. « Le *ped* de l'homme et le *ped* d'une montagne sont des termes analogues. Voyez **ANALOGIE**, n^o 2^o. »

* *Rem.* Un des Auteurs du *Mercuré* en fait un substantif. « On ne peut se persuader que notre langue n'ait point des analogues propres à rendre une pensée que la langue Espagnole a pu exprimer. — L'Auteur entend par ce mot, des synonymes, des termes équivalens. Ce n'est pas tout-à-fait le sens de ce mot. »

ANALYSE, s. f. **ANALYSER**, v. a. [*Analyse*, *analize*, 3^e lon. au 1^{er}, brève au 2d; 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d. [1^o. Au propre, réduction, résolution d'un corps dans ses principes. — 2^o. En Mathématiques, l'art de résoudre les problèmes par l'Algèbre. — 3^o. Faire l'analyse d'un discours, c'est le réduire dans ses parties principales, pour en mieux connaître l'ordre et la suite. — *Analyser* n'a que le sens marqué au 1^{er} et au 3^e numéro. — *Analyser un corps mixte*, *analyser un discours*. Il se dit sur-tout dans cette dernière acception; pour l'autre, on dit plutôt *faire l'analyse de*. »

Rem. Ces termes sont fort à la mode dans le sens figuré. Jamais on n'a tant parlé d'*analyse* et d'*analyser*; mais ce n'est pas dans l'ancienne acception, marquée au n^o 3^o: c'est par une métaphore tirée de la Chimie. « En général, l'esprit de l'autre siècle, dit ironiquement, l'Ab. Coyer manquait d'une qualité essentielle: il n'était pas subtil; il ne saisissait que les grands traits. Le nôtre s'attache aux petits: nous analysons les sentimens, nous disséquons les vertus, nous fendrions un cheveu en quatre. »

* **ANALYSEUR**, s. m. **ANALYSTE**, s. m. [*Analyseur*, *analiste*.] Le 2d est un mot reçu: qui est versé dans l'analyse. Habile *Analiste*. Voy. **ANALYSE**, n^o 2^o. — Le 1^{er} est un mot nouveau. Il ne se dit que par mépris. « Les Philosophes de nos jours paraissent plus justes à notre *Analyseur*. *Ann. Litt.* »

ANALYTIQUE, adj. **ANALYTIQUEMENT**, adv. [*Analytite*, *gikeman*, s^e e muet, tout

bref.] Qui tient de l'analyse; méthode *analytique*. — Par voie analytique; procéder *analytiquement*.

ANARCHIE, s. f. [3^e lon. Il convient de marquer l'*f* d'un acc. circ. Le *chi* doit être prononcé à la Française.] État sans Chef et sans gouvernement. » L'irréligion conduit à l'*anarchie*.

ANARCHIQUE, adj. [*A-narchike*, tout bref.] Qui tient de l'anarchie; État *anarchique*.

ANATHÉMATISER, v. a. [L'*n* n'est là que pour rendre hommage à l'étymologie; *a-naté-matizé*, tout bref, 3^e et dern. *e* fer.] Excommunier, frapper d'anathème. *Anathématiser les Hérétiques*.

ANATHÈME, s. f. [*Anatème*; 3^e et moy. et lon., 4^e *e* muet.] Excommunication. » On dit sans article, *dire anathème à*, prononcer *anathème contre*; frapper d'*anathème*, lancer *anathème*.

ANATOCISME, s. m. Usûre; qui consiste à prendre l'intérêt de l'intérêt.

ANATOMIE, s. f. [4^e lon. l'*t* marqué d'un acc. circ. serait utile pour en marquer la quantité.] Dissection du corps des animaux. — Art de les disséquer, science qu'on acquiert par la dissection. = Au *figuré*, discussion particulière et exacte de quelque sujet que ce soit.

Rem. *Anatomie* et *anatomiser* se disent au propre et au figuré; mais *anatomiste* ne se dit qu'au propre. On dit, *faire l'anatomie d'un discours*, *anatomiser un ouvrage*. — *Dissection anatomique* de la Lettre de ... C'est le titre d'un ouvrage bien reçu dans le temps, mais titre trop recherché. — *Anatomie* même et *anatomiser*, employés figurément, ne sont que du style modéré, du style didactique, polémique ou critique: ils ne sont pas du beau style. L'Ab. Coyer plaît, quand il dit des femmes qu'elles *anatomisent l'âme*; mais Mascarón ne plaît pas, lorsque dans l'Or. Fun. de la Reine d'Angleterre, il souhaite de devenir l'interprète des sentimens de ce grand cœur... pour en faire l'*anatomie*.

ANATOMIQUE, adj. **ANATOMIQUEMENT**, adv. [*Anatomike*, *mikeman*, tout bref, 5^e *e* muet.] Qui appartient à l'anatomie: observations *anatomiques*. — D'une manière anatomique: Homère décrit les blessures des combatans trop *anatomiquement*.

ANATOMISER, v. a. **ANATOMISTE** s. m. [*Anatomizé*, *Ana-tomiste*, tout bref; mais dans

j'anatomise, 4^e lon.] Faire l'anatomie, la dissection d'un corps. — Qui est savant en Anatomie: grand *anatomiste*. — *Anatomiser* se dit aussi au figuré, *anatomiste* ne se dit qu'au propre. Voy. ANATOMIE.

ANCE, Voy. ANSE. Le 1^{er} est du *Dict. Gramm.* le 2d. de l'*Acad.*

ANCÈTRES, s. m. pl. [1^{re} et 2^e longues, *é* ouvert.] Les aïeux, ceux de qui l'on descend. L'*Acad.* remarque fort bien que ce mot ne se dit que de ceux qui sont au-dessus du Grand-Père, et seulement des maisons illustres. — Les autres doivent dire *mes aïeux*, et non pas *mes ancêtres*. Voy. AÏEUL — Il se dit quelquefois de ceux qui nous ont précédés, quoique nous ne soyons pas de leur sang. » *Nos ancêtres* valaient mieux que nous. — *Remarquez* pourtant, que quand il est employé absolument, il ne se dit que de ceux à qui l'on appartient par le sang. L'Ab. Houteville l'emploie au lieu d'*Anciens*. » Ce Dialogue (de St. Justin) est l'un des morceaux les plus travaillés et les plus didactiques, qui nous soient venus *des ancêtres*. Ce mot est là fort impropre. — *Remarquez* encore qu'en disant *nos ancêtres*, pour ceux qui nous ont précédés, nous ne parlons que de ceux d'une même nation. Nous ne parlerions pas de même s'il s'agissait des Grecs et des Romains, et même des Italiens, des Espagnols, etc.

ANCÈTRES et *Prédécesseurs* ne sont donc pas synonymes. Le 1^{er} est relatif à l'ordre naturel; le 2d. à l'ordre politique et social. » Les *Ancêtres* d'un Roi sont les hommes dont il descend par le sang; ses *prédécesseurs*, sont les Rois qui ont occupé le même trône avant lui. Ainsi les Rois de France, depuis *Philippe le Hardi* jusqu'à *Henri III*, sont les *prédécesseurs d'Henri IV*, sans être *ses ancêtres*. *Beauzée*, synonyme.

Rem. *Ancêtres* n'a point de singulier, dit Th. Corneille: Il ne faut pas dire: un tel est mon *ancêtre*; mais, *était un de mes ancêtres*. *Ronsard* et *Malherbe* avaient dit: *mon ancêtre*, *leur ancêtre*. L'Ab. *Laboureur* s'en était aussi servi dans ses *Généalogies*. *Ménage* les condamne. — M. L'Ab. *Royou* a dit tout récemment: Un descendant de cet habile négociateur, (le Card. Mazarin) qui a hérité de ses talens et de ses vertus, sans qu'on puisse lui reprocher aucun des défauts de son *ancêtre*. Je crois qu'encore aujourd'hui cela ne se dit point.

ANCHE, s. f. [1^{re} longue, 2^e *e* muet.]

1°. Petit tuyau plat, par lequel on souffle dans les hauts-bois; bassons, etc. = 2°. Demi tuyau de cuivre qui se met dans les tuyaux d'orgue. = 3°. Petit conduit, par lequel la farine coule dans la huche du moulin.

ANCHOIS, s. m. [*An-choâ*, 2 longues.] Il vaut mieux qu'*anchoie* fem. dit *la Touche*. L'*Acad.* s'était d'abord contentée de dire que quelques-uns disent *anchoie*, et le font fem. Dans la dern. Edit. elle le met *masc.* sans remarque. — Le peuple dit *anchoie*, qu'il prononce *ancho-ïe*; et Maynard a dit burlesquement d'un Poète, que

Ses écrits serviront de simarre aux anchoyes.
qu'ils serviront à les enveloper. — En Provence, on dit assez communément de *belles anchois*, de *bonnes anchois*, au lieu de *beaux*, de *bons anchois* qu'il faut dire. C'est que dans le patois, on dit *anchoyos* féminin.

ANCHRE, ANCHERER. Voyez ANCRE, ANCRER, sans *h*.

ANCIEN, ENNE, ou ène, adj. [*An-cien*; *en* n'a pas le son d'*an*, *an-ciène*, 2^e à moy. 3^e e muet] *Ancien* est de trois syll. en vers: il se plaît à marcher plutôt devant qu'après le subst.

Nous devons l'apologue à l'ancienne grèce
La Font.

« L'ancien Testament, l'ancienne Loi; l'ancienne amitié qui nous lie. On dit indifféremment: c'est une *ancienne* maison, ou une maison *ancienne*.

S. m. En parlant des Auteurs de l'antiquité, on dit: un *ancien*, les *anciens*.

Laissez les *Anciens*, à l'exemple des Rois,
Législateurs heureux, braver leurs propres Lois.
Du Resnel.

Anciens seulement dans leurs phrases usées,
Modernes dans le tour de leurs froides pensées.
Idem.

C'est aussi un terme de dignité; les *Anciens* du peuple d'Israël; et aujourd'hui, même dans les compagnies, il se dit de celui qui y a été reçu avant un autre: je suis *votre ancien*, il est le mien.

Rem. *Ancien* et *vieux* ne sont pas synonymes. *Ancien* a rapport au siècle, et *vieux* à l'âge: *ancien* est opposé à *moderne*, et *vieux* à *jeune*. On dit, une maison *ancienne*, quand on parle de la famille; et une *vieille* maison, quand on parle du bâtiment. Voy. aussi ANTIQUITÉ.

ANCIENNEMENT ou ANCIÈNEMENT, adv. ANCIENNETÉ, ou ANCIÈNETÉ, s. f. [1^{re}

lon. 2^e à moy. 3^e e muet; *an-ciè-neman*, *neté*.] Autrefois; dans les siècles passés. « *Anciennement* on vivait autrement qu'aujourd'hui. On le met ordinairement à la tête de la phrase: il peut pourtant être au milieu ou à la fin, mais il ne se met jamais entre l'auxil. et le partic. » Ce qu'on faisait *anciennement*, ce qu'on avait fait *anciennement*, et non pas ce qu'on avait *anciennement* fait; ni même ce qu'*anciennement* on avait fait.

ANCIENNETÉ. 1°. Antiquité: des choses vénérables par leur *ancienneté*. Acad. là *antiquité* vaut mieux. — *De toute ancienneté*; toujours et depuis très-long-temps: cela s'est fait *de toute ancienneté*. On dit aussi, et souvent mieux: *de toute antiquité*. = 2°. Priorité de réception. « Ils ont rang selon leur *ancienneté*.

ANCRAGE, s. m. [On écrivait autrefois *Anchrage*.] Lieu propre et commode pour ancrer.

ANCRE, s. f. [Autrefois *anchre*, par respect pour l'étymologie. *Anchora*.] Grosse pièce de fer, divisée aux extrémités en deux branches tournées en arc, et dont on se sert pour arrêter et fixer les vaisseaux, en la jetant dans la mer. Jeter l'*ancre*, mouiller l'*ancre*, ou simplement *mouiller*.

* Rem. Quand on parle du mouillage indéfiniment, on dit: jeter l'*ancre*, lever l'*ancre*, et non pas *les ancres*, quand même on en jete plusieurs. « Le bâtiment Chinois y eut à peine jeté *les ancres*. Charlevoix. Il fallait dire: jeté l'*ancre*.

ANCRER, v. a. Autrefois *anchrer*. [*An-crè*, 1^{re} lon. 2^e e fer.] 1°. Au prop. jeter l'*ancre*. Il est peu d'usage en ce sens. *Rich. Port.* On dit plutôt *mouiller*. L'*Acad.* le met sans remarque. « Le mouillage étoit bon: ils y *anchrèrent*. — 2°. Au figuré, mais au réciproque et au passif seulement; et dans le style familier. « Il cherche à *s'anchrer*, il *s'est ancré*, il *est ancré*, bien *ancré* auprès du Prince, dans cette maison. — * On dit, dans le *Dict. Gramm.* que *s'anchrer* se dit sans régime: on voit le contraire par ces exemples, qui sont de l'*Académie*.

ANDOUILLE, ANDOUILLETTE, s. f. [*An-dou-glie*, *gliè-te*, mouillez les *ll*, 3^e e muet au 1^{er}, e moy. au 2d, 1^{re} lon. le reste bref.] Le 1^{er} se dit d'un boyau de porc, farci d'autres boyaux, ou de la chair même de l'animal. — Le 2d, de la chair de veau hachée et pressée en forme de petite andouille. Acad. ordinairement en ovale. *Rich. Port.*

ÂNE, Ordinairement cette pénulti. est brève. *Cabane, organe, etc.* Elle est longue dans *âne, crâne, les mânes.* D'OLIVET.

ÂNE, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet. On écrivait autrefois *asne.*] Bête de somme, qui a de grandes oreilles. *Acad.* Animal stupide assez connu. *Trév.* — Au figuré, esprit lourd et grossier, stupide, ignorant.

ÂNE, ignorant (synon.) On est *âne* par disposition d'esprit; et *ignorant* par défaut d'instruction. Le premier ne sait pas, parce qu'il ne peut apprendre; le second, parce qu'il n'a pas appris. Les *ânes*, pour l'ordinaire, ne connaissent, ni ne sentent pas même le mérite de la science: les *ignorans* se le figurent quelquefois tout autre qu'il n'est. *GÉN.*
Synon.

En style proverbial, on appelle *contes de peau d'âne*, des contes puéres. *La Fontaine*, après avoir raconté le trait de *Démosthène*, qui réveilla l'attention des Athéniens distraits, par un conte puéres, finit par cette moralité.

Nous sommes tous d'Athènes en ce point: et moi-même,

Au moment que je fais cette moralité,
Si *peau d'âne* m'étoit conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

Le monde est vieux, dit-on: je le crois: cependant

Il le faut amuser encor comme un enfant.

On dit aussi proverbiallement: *méchante comme un âne rouge.* — *Bridier l'âne par la queue*: faire une chose à rebours: — *âne bête*: stupide, ignorant. — *Pont aux ânes*: chose commune que personne n'ignore.

ANÉANTIR, v. a. [*A-né-anti*, 2^e e fer. 3^e lon.] Réduire au néant. Dieu peut *anéantir* la fortune de... *anéantir* une objection, la détruire entièrement. — *S'anéantir* au propre, se détruire. » Cette fortune immense *sest anéantie* en peu de tems. — Au figuré et en termes de *dévotion*: s'humilier profondément devant Dieu. L'Écriture dit que J. C. *s'est anéanti* lui-même: *exinanivit semetipsum.*

ANÉANTISSEMENT, s. m. [*A-né-anti-cemân*, 2^e e fer. 3^e lon. 5^e e muet.] 1^o. Au propre, réduction au néant: l'*anéantissement* des créatures dépend de leur Créateur. — 2^o. Au figuré, destruction, abaissement. L'*anéantissement* des trois premières monarchies. » Il est tombé dans l'*anéantissement*. » L'*anéantissement* de sa fortune le fait mépriser de ceux

dont ses richesses lui attiroient les basses flatteries. Voy. *ANGORSSE*, à la fin. 3^o. En termes de *dévotion*: abaissement dans lequel on se met devant Dieu. » Les Saints se tenoient dans un continuel *anéantissement* en présence du Seigneur.

ANÉCDOTE, s. f. [*Anékdote*, 2^e e moy. tout bref.] Particularité secrète d'Histoire, omise ou supprimée par les Historiens précédens. *Anékdote* curieuse, satirique, vraie, fausse.

Rem. Plusieurs Écrivains l'ont employé adjectivement: *Fontenelle* parle de l'*Histoire anékdote* des sciences. — *Du Bos*: » Ces faits *anékdotes*, qui font admirer davantage les hommes illustres. — *Voltaire*. » Le recueil de Lettres de *Gui-Patin* a été lu avec avidité, parce qu'elles contiennent des nouvelles *anékdotes*. — *l'Ab. Grosier*: » Les pièces justificatives sont *anékdotes* pour la plupart. — Il en est qui, à la place, ont dit *anékdotique*, et celui-ci paraîtrait être davantage dans l'analogie de la langue, si l'usage l'admettait. » Les faits *anékdotiques*, rapportés d'après les Historiens, suffisent pour faire connaître tout entier l'homme que nous avons à représenter. *Anon.*

J'avais fait cette remarque, quand j'ai lu cette note dans l'*Année Littéraire*: » *Anékdotique* n'est pas françois: il le deviendra peut-être. *Anékdote* est en même temps *substantif* et *adjectif*. On dit une *anékdote* historique, et une Histoire *anékdote*. — *Trév.* et le *Rich. Port.* ne le marquent que *substantif*. — *L'Acad.* dit qu'il s'emploie aussi adjectivement, et ne cite que cette phrase: » l'*Histoire anékdote* de Procope.

* **ANÉC DOTIQUE**, adj. Mot nouveau. Il est dans le *Journal de Littérature, des Sciences et des Arts*. Voy. l'article précédent.

ANÉMONE, s. f. [*A-né-mône*, 2^e e fer. 3^e lon. 4^e e muet.] Fleur printanière, qui vient d'oignon, *Acad.* de plusieurs couleurs, et fort connue. *Trév.* *Anémone*, simple, double; carré d'*anémones*.

ÂNERIE, s. f. [1^{re} et 3^e lon. 2^e e muet.] Grande ignorance de ce qu'on devrait savoir. — Dans le principe, *ânerie* est un défaut qui vient de la nature du sujet, stupide et incapable d'apprendre; *ignorance* est un défaut que la paresse entretient, dans le sujet, qui ne veut pas apprendre. Voy. *Âne*, ignorant, *synon.* au mot *Âne*. — Mais dans l'usage, *ânerie* se dit de l'effet de cette ignorance,

et signifie plutôt *faute* que *défaut*. Quelle *faute* dans ce Médecin, dans cet Avocat !
 Ce livre est plein d'âneries. Voy. *Anesse*.
 ANESSE, s. f. [1^e lon. 2^e e moy. 3^e e muet *ânerie*.] La femelle d'un âne. Lait d'ânesse. — *Anes* et *ânerie* se disent le 1^{er} au propre et au figuré, le 2^d. seulement au figuré: *Anesse* ne se dit qu'au propre. On ne dit point d'une femme stupide et ignorante qu'elle est une *ânerie*, comme on dit d'un homme que c'est un âne.

ANGAR, Trév. Dict. Gramm. Rich. Port. D'autres écrivent *angard*, d'autres enfin *engard*. Celui-ci est le plus mauvais de tous. L'Acad. ne met que *hangar*, et c'est ainsi qu'il faut écrire ce mot, puisqu'il y a une aspiration et qu'on prononce le *hangar* et non pas l'*angar*. — Le Dict. Gramm. et le Rich. Port. mettent l'un et l'autre, *Angar* sous la lettre A, et *Hangar* sous la lettre H sans remarque et sans renvoyer de l'un à l'autre. C'est une inattention. Voy. *Hangar*.

ANGE, s. m. [1^e lon. 2^e e muet.] Être purement spirituel. — Il est fem. quand il signifie une espèce de poisson, qui ressemble à la raie.

Rem. *Angé* se dit figurément de celui, qui a des vertus, ou des talens supérieurs: « Cette fille est un ange; elle a le visage d'un ange; cet homme écrit, chante comme un ange. Il a la voix d'un ange: il vit en ange, etc. Mais il est ridicule de dire, j'ai dormi comme un ange, pour dire, j'ai très-bien dormi.

St. Thomas d'Aquin est appelé à juste titre, l'Ange de l'Ecole. Cette locution est consacrée: on ne doit point l'appliquer à d'autres grands hommes; et dire par exemple: « Raphaël est l'ange de la Peinture.

On dit, dans le style familier, rire aux anges, être si content, qu'on rit tout seul et sans mot dire. — Il voit des anges violets, se dit de celui qui a des visions creuses.

ANGÉLIQUE, adj. ANGÉLIQUEMENT, adv. [1^e lon. 2^e e fer., 4^e e muet. *angélique*, *likeman*.] Qui appartient à l'Ange, qui est propre à l'ange. Acad. Qui est de la nature des anges, ou qui y a quelque rapport. Trév. Esprit *angélique*, les Chœurs *angéliques*. — Il se dit au figuré; Beauté, esprit, voix, pureté *angélique*, etc. St. Thomas est appelé Docteur *angélique*. — En style proverbial, chère *angélique*, très-délicate.

Rem. *Angélique* suit ordinairement; en

vers, il peut précéder: vie *angélique*, visage *angélique*; *angélique* beauté, etc. *angélique* vie ne vaudrait rien, même en vers; *angélique* visage pourrait passer. — *Angéliquement*. D'une manière *angélique*. Il est peu d'usage.

ANGÉLUS, s. m. L'Acad. l'écrit sans accent. Elle suppose qu'on doit savoir que dans la Langue Latine l'e muet est inconnu, et que tous les e y sont des e fer. Mais ceux qui ne savent pas le latin, sont induits en erreur; et plusieurs en effet prononcent comme il est écrit *angelus*, e muet, au lieu d'*angélus*, e fermé. — Prière, qui se fait trois fois le jour, au son de la cloche, le matin, à midi et le soir.

ANGLE, s. m. [1^e lon. 2^e e muet.] Rencontre de deux lignes qui se coupent. Acad. De deux lignes inclinées l'une à l'autre dans un certain point. Trév. Ouverture de deux lignes qui se touchent en un point. Paulian, Dict. de Phys. La dernière définition est la meilleure, et j'osé dire que celle de l'Acad. est la plus mauvaise: la rencontre de deux lignes qui se coupent ne représente pas un angle. — On dit figurément les angles, pour les coins d'un bataillon.

Rem. Dans l'Ann. Litt. On critique cette phrase de la Trad. de l'*Odyssée* par M. Gin. « Quatre fontaines, placées aux quatre angles, répandent au loin une molle fraîcheur. On y dit que » *angle* est un terme de Géométrie qui ne paroît pas convenable dans une description riante et poétique: mais, 1^o. *Angle* n'est pas seulement un terme Géométrique: il est usité dans le langage ordinaire. On dit fort-bien les angles d'une chambre, etc. 2^o. Aurait-on voulu que M. Gin mit aux quatre coins? Ce dernier mot est-il plus noble que celui d'*angle*? Aurait-il été plus convenable à une description riante et poétique?

ANGLEUX, ÊUSE, adj. [2^e lon. comme la 1^e, *gléu*, *gléu-re*.] Il ne se dit que des noix qu'on a peine à tirer de la coquille.

ANGLAIS, AISE, adj. et s. m. et fem. [*Anglé*, *glère*, 2^e e ouvert et long.] Cette orthographe est plus conforme à la prononciation: mais elle a peine à prendre, malgré l'autorité de M. de Voltaire, et l'ardeur de ses Partisans à lui faire leur cour, jusques dans l'orthographe qu'il avait adoptée. Il serait à souhaiter qu'elle le fût universellement dans tous les mots où oi a le son de l'e Voy. Or.

ANGLICAN, ANE, adj. [Tout bref, excepté la 1^{re} qui est longue, *anglikan, kane.*] Il ne se dit que de ce qui a rapport à la Religion dominante en Angleterre. Le Rit *anglican*, l'Église *anglicane*. Il est *anglican*. Acad. — Il me semble que l'on dit quelquefois assez bien, les systèmes *anglicans*, les maximes *anglicanes*; mais c'est quand on veut critiquer.

ANGLICISME, s. m. Façon de parler et d'écrire propre de la langue Anglaise, et qui n'est pas reçue dans notre langue. Les Traductions des Livres Anglais sont pleines d'*anglicismes*, que les Auteurs auraient pu aisément éviter, en consultant seulement les Dictionnaires. Nous en avons relevé une foule dans celui-ci.

ANGLOIS, OISE. Voy. ANGLAIS.

* **ANGLOMANE**, s. m. **ANGLOMANIAQUE**, s. m. **ANGLOMANIE**, s. f. Le besoin d'exprimer de nouvelles manies a fait inventer ces mots. Ils ne sont bons que dans le style polémique ou critique. » Nos Philosophes *anglomane*s voudroient-ils achever l'ouvrage? *Moreau*. » L'*anglomanie* a passé de nos livres dans nos mœurs. *Sabatier*, Trois Siècles, etc. » Depuis que l'*anglomanie* s'est emparée de nous, il semble qu'on veuille, à quelque prix que ce soit, renverser toutes les idées reçues. *Rigoley de Juvigny*. — *Anglomaniacque* enchérit encore sur *anglomane*, mais il n'est bon que pour le sarcasme et l'amère critique. » Tous les *anglomaniacques* de cette Capitale (Paris) enviroient *Garrick* d'adorations. *Linguet*.

ANGOISSE, s. f. [*An-goâ-ce*, 1^{re} et 2^e lon.] Grande affliction d'esprit. Acad. — *La Touche* trouvait ce terme fort expressif, et il croyait qu'on ne devait point faire difficulté de s'en servir dans le style relevé. Il s'appuie de l'autorité de l'Académie, qui l'approuvait. — Il avoue pourtant que quelques personnes trouvaient ce mot vieux. Il est certain qu'il l'est, et qu'on ne s'en sert plus guère depuis long-temps que dans des discours de piété, ou dans le style familier. — *La Touche* cite *St. Real* et *Patru*. Il aurait pu citer encore *Bossuet* et *Mascaron*, et plusieurs Auteurs de ce temps-là. Mais ceux qu'il cite, et les autres qu'il aurait pu citer, outre qu'ils sont anciens, n'ont employé ce mot que dans des matières de Religion. » Il parut dans de cruelles *angoisses*. *St. Real*, Vie de J. C. » Leur salut est en danger dans cette

terre de tribulation et d'*angoisse*. *Patru*. Dans la dern. édit. de son Dict. l'Acad. met encore *angoisse* sans remarque. — *M. Linguet* l'a employé tout nouvellement : » De là résulte pour le paysan cet état habituel d'*angoisse*, qui le flétrit; cet antécissement absolu, qui éteint les facultés de son âme.

* **ANGOISSÉ**, ÉE, vieux mot. » L'Hôte demeura tout *angoissé* de ce discours. *Chron.* » Le malade est fort inquiet et *angoissé*. *Tissot*, *Avis au Peuple*.

ANGUILLADE, s. f. [*Anghi-glia-de*, mouillez les ll.] Coups qu'on donne avec une peau d'anguille, ou avec un fouet ordinaire. *Doner des anguillades* à . . . l'Acad. n'a pas cru qu'il fût nécessaire d'avertir que ce mot n'est bon que dans le style familier.

ANGUILLE, s. f. [mouillez les ll, *Anghille*, et non pas *anghile*, comme on le marque dans le Dict. Gram. *Sarasin* a eu raison de le faire rimer avec *famille*.] Poisson d'eau douce, long et menu, de la figure du serpent. Acad. — Il y a aussi des anguilles de mer ou d'étang communiquant avec la mer. — On dit proverbialement, *écorcher l'anguille par la queue*; commencer une affaire par où il la faut finir. — Il y a *anguille sous roche*: il y a quelque mystère caché sous ce qui se dit ou se fait. » Le bon homme (*d'Aligre*) fut si surpris d'être Chancelier par-dessus, (il avait déjà été nommé Garde des Sceaux) qu'il crut qu'il y avait *anguille sous roche*, (c. à. d. qu'on vouloit lui ôter les sceaux.) *Sév.*

ANGULAIRE, adj. [*Angulère*, 3^e et moy. et lon.] Qui a un ou plusieurs angles; corps *angulaire*, figure *angulaire*.

ANGULEUX, EUSE, adj. [*Anguleu*, *leu-ze*, 3^e lon.] dont la surface a plusieurs angles; corps *anguleux*.

ANICROCHE, s. f. Difficulté, embarras: » Il trouve des *anicroches* dans les choses les plus aisées. » Cet homme vous fait toujours quelque *anicroche*. » Je trouve toujours quelque *anicroche* dans mon chemin. — Il est du style familier.

ÂNIER, s. m. [*Ani-é*, 1^{re} lon. 2^e e fer.] Celui qui conduit des ânes.

ANIMADVERSION, s. f. [4^e et moy. tout bref: *Animadvèr-sion*; et en vers, *ci-on*.] Correction en paroles seulement. Il ne se dit qu'au Palais: » Ce Procureur, cette

cette procédure méritent *l'animadversion de la Justice*. — * Autrefois on s'en servait pour signifier des observations critiques sur les anciens Auteurs : *animadversions* sur Horace, etc. — Dans le *Rich. Port.* on le met sans remarque dans le 1^{er} sens, et même dans le 2^d.

ANIMAL, s. m. Être, composé d'un corps organisé et d'une âme sensitive. *Acad.* Tout ce qui a vie, sentiment et mouvement. *Trév.* Être qui a du sentiment, et qui est capable d'exercer les fonctions de la vie. *Rich. Port.* De ces trois définitions, celle de l'*Acad.* est sans contredit la meilleure. *Animal* terrestre, *animal* aquatique, *animal* amphibie, etc. » L'homme est un *animal* raisonnable.

ANIMAL, Bête, Brute (synon.) Le 1^{er} est un terme générique, qui convient à tous les êtres organisés vivans. *L'animal* vit, agit, se meut de lui-même. *Bête* se prend souvent par opposition à l'homme. » L'homme a une âme, mais les Cartésiens n'en accordent point aux Bêtes. — *Brute* est un terme de mépris, qui ne s'applique qu'en mauvaise part. » Il vit comme la brute. (*Encycl.*) *Beauté*. Synon.

On appelle par injure *animal*, un homme lourdaut, grossier, stupide. » Celui qui vous a dit cela est un *animal*.

ANIMAL, ALE, adj. [tout bref.] Qui appartient à l'animal. *Vie animale*, fonctions *animales*, esprits *animaux*. — Il suit toujours le substantif.

ANIMALCULE, s. m. Petit animal. Il ne se dit que des animaux qu'on peut voir au microscope.

ANIMATION, s. f. [*Anima-cion*, et envers *ci-on*.] Terme didactique. Il se dit de l'union de l'âme au corps. *Acad.* Temps auquel l'âme est infuse dans le corps de l'homme. *Trév. Rich. Port.* *L'animation* du fœtus.

ANIMÉ, ÉE, adj. [3^e lon. au 2^d, é fer.] Il se dit ou seul et sans régime, et il suit toujours le subst. Ton vif et animé, style animé; ou il régit *de* et *pour*; animé d'un zèle courageux pour la Religion et la Patrie. — Il régit quelquefois aussi la préposition *à*.

A quoi bon d'une Mûse au carnage animée

Échauffer ta valeur déjà trop allumée. *Boil.*

ANIMER, v. a. [*Animé*, 3^e é fer. tout bref.] 1^o. Mettre l'âme, le principe de la vie dans un corps organisé. » Il y a dans un

Tome I.

corps vivant un principe qui les anime. En ce sens, il se dit au figuré. » le zèle de Dieu *l'anime*. = 2^o. Donner de la vivacité, de l'action : rien ne peut *l'animer*. = 3^o. Donner de la vivacité, de la sensibilité. » Cela serait capable *d'animer* une statue; de la force à un discours, au style, à l'action de l'Orateur : cet endroit n'est pas assez animé; cet Orateur *n'anime* point ce qu'il dit. = 4^o. Exciter, encourager, *animer* au combat. = 5^o. Irriter : *animer* un homme contre un autre.

Divers Régimes. La prép. *de*; *animer* les esprits d'ardeur et de courage. — La prép. *à*: *animer* au combat, au carnage. — La prép. *contre*: Pourquoi *animer* contre moi une personne déjà trop irritée. — *S'animer* régit élégamment la prép. *à* devant les verbes. » Il *s'anime* à suivre leur exemple. *Charlev.*

ANIMOSITÉ, s. f. [*Animosité*; dern. é fer.] Haine, aversion, ressentiment contre. » Il a de *l'animosité* contre moi, je ne sais pas pourquoi.

* *Rem.* Le Trad. de *L'Hist. d'Angl.* dit *animer l'animosité*. Ces deux mots ne vont pas bien ensemble, précisément parce qu'ils se ressemblent trop. » Ces contestations violentes avoient animé *l'animosité* la plus vive entre les deux factions ennemies. — Il falait dire, avoient allumé.

ANIS, s. m. [On écrit *l's*, mais on ne la prononce pas.] Plante odoriférante, qui porte une graine du même nom.

ANISÉ, ÉE, adj. [*Anisé*, 2^e é, 3^e é fer. long au 2^d.] Gâteau *anisé*, dragées *anisées*.

ANISER, v. a. [*Anisé*, 3^e é fer. tout bref.] Mettre une couche d'anis sur . . . Il ne se dit guère qu'au participe. Voyez ANISÉ.

ANN est bref : on ne prononce qu'une *n*; *année*, *anneau*, *annoncer*, etc. Pron. *anée*, *ano*, *anoncer*; excepté dans *annal*, *annales*, *annate*, *annexe*, *annexer*, *annexion*, *annihilation*, *annihiler*, *anniversaire*, *annotateur*, *annotation*, *annuel* et ses dérivés. *Annalisé*, *annulaire*, *annuler*. Il serait à souhaiter que l'on n'en écrivit qu'une dans les mots où l'on ne les prononce pas toutes les deux : cette double *n* occasionne de mauvaises prononciations. Non-seulement les étrangers, mais les habitans de plusieurs provinces trompés, par ces deux *n*, prononcent

P

an-née, an-neau, an-nonce. Si c'est pour l'étymologie qu'on conserve cette reduplication embarrassante, on ne fait pas attention que les deux *n* se prononcent en latin, et qu'il ne faut pas les transporter dans une langue où elles ne se prononcent pas. Si c'est le prétexte de marquer que la syllabe est brève; ceux qui ne le devineraient pas en voyant une seule *n*, ne le savent pas davantage, quand ils en voient deux.

ANNAL, **ALE**, adj. [On prononce les 2 *n*, il faut donc les écrire. *Annal, nale*, tout bref.] Qui ne dure qu'un an, ou qui n'est valable que pendant un an. Possession, procuration *annale*, fêtes *annales*, arrêts *annaux*, etc.

ANNALES, s. f. pl. [*An-nale*, tout br.] Histoire qui rapporte les événements année par année. *Annales Ecclésiastiques. Annales Politiques, Civiles et Littéraires* par M. Linguet.

ANNALISTE, s. m. [*An-naliste*, tout bref.] Historien qui écrit des Annales. Les *Annalistes de France*.

ANNATE, s. f. [*An-nate*, tout bref, 3^e e muet.] Droit que l'on paye au Pape pour les Bulles des Evêchés et des Abayes, et qui consiste dans le revenu d'une année, fixé sur une ancienne taxe. Droit *d'annate*, payer *l'annate*, etc.

ANNE, pénult. brève, *panne*, etc. Elle est longue dans *manne*, qu'on devrait pour cette raison écrire *mâne*, sans craindre de le confondre avec les *mânes*, qui ne se disent qu'au pluriel.

ANNEAU, ou **ANEAU**, s. m. [*Ano*, l'o bref au sing. long au plur. *anô*.] 1^o. Cercle qui est fait d'une matière dure, et qui sert à attacher quelque chose. Les *aneaux* d'un rideau, le gros *aneau* d'une ancre. = 2^o. Bague qu'on porte au doigt : *aneau d'or*, *aneau nuptial*, épiscopal, etc. = 3^o. Figurément, boucles qui se font par la trisère des cheveux. *Être frisé par anneaux* n'est plus à la mode.

ANNÉE, ou **ANÉE**, s. f. [*A-née*, 2^e long. e fer. 3^e e muet. Voy. ANN.] Le temps que le Soleil met à parcourir les douze signes du zodiaque, et qui est de douze mois. Voyez AN.

1^o. On dit également bien *l'année prochaine* et *l'année qui vient*; Mde. de Sévigné dit toujours le dernier. *La Fontaine* dit *l'an suivant* pour *l'année d'après*. C'est

contre l'usage.

L'an suivant, elle mis son nid en lieu plus haut. 2^o. Dit-on *d'année à autre*, ou *d'une année à l'autre*? La Bruyère a employé le premier; « Vous devenez *d'année à autre* plus raisonnable. On dit, dans le même goût, *de jour à autre*, plutôt que *d'un jour à l'autre*. — L'Acad. ne met en ce sens que *d'année en année*. Ce n'est pas une preuve qu'elle exclue les autres; c'est peut-être qu'elle n'a pas voulu tout mettre. Il semble pourtant que pour éviter la rencontre désagréable de ces trois voyelles ou diphtongues *e, a, au*; *our, à, au*, il est beaucoup mieux de dire *d'une année à l'autre*, *d'un jour à l'autre*. Marin.

3^o. Peut-on dire de *l'année*, dont on fixe l'époque générale et qui est commune à tous, qu'elle a été la dernière d'un homme? L'Ab. Prévôt l'a dit: « l'année 1463 fut la dernière du Prince Henri, Auteur et Fondateur immortel de toutes les découvertes. Il veut dire qu'il mourut cette année-là. — Cette manière de parler ne me paraît pas bonne. Je ne voudrais pas dire: telle *année* fut la trentième de ce Prince: je dirais du moins *la 30^e de son âge, la dernière de sa vie*.

ANNEXE, s. f. **ANNEXER**, v. a. [les 2 *n* s'y prononcent, *an-nêce*, *nêc-cé*, 2 e moyen; tout bref.] Le *subst.* ne se dit que d'une terre et d'une Église dépendante d'une autre. Je ne voudrais pas dire avec Bossuet, que des États libres sont devenus *l'annexe* d'une Monarchie; et encore moins: « que l'hérésie des Monothélites est une *annexe* de celle des Eutychiens. L'emploi de ce mot est encore plus mauvais dans cette dernière phrase. — L'Acad. ne le dit que des terres Seigneuriales et des Églises. Dans le *Rich. Rore*, on définit *annexe*: ce qu'on ajoute à une chose. La définition est trop vague.

ANNEXER a un emploi plus étendu que *annexe*; il a pour 1^o régime la prép. à. « Charles VIII *annexa* la Provence à la Couronne. » *Annexer un fief à une terre, un Prieuré à une Abaye, un droit à un fief*, etc. Un Auteur moderne donne un usage plus étendu à ce mot: « Il y en a qui attribuent à Hérodote la *vie d'Homère*, et elle est *annexée* à son histoire dans plusieurs éditions. *Hist. Univ. Angl.* — L'emploi *d'annexer* ne va pas jusques-là; il ne passe pas les exemples que nous avons cités.

ANNIVERSAIRE, s. m. [on prononce les

An-ni-versaire, 3^e e muet, 4^e e moy. et long, 5^e e muet.] Service et Messe qu'on dit pour un mort, une fois l'année, à tel jour. — *Adject.* Qui se fait d'année en année, au même jour. Fête, procession, anniversaire.

ANNONCE, ou **ANONCE**, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Il ne se dit que du compliment que fait un des Comédiens pour avertir le Public qu'un tel jour on jouera telle pièce ; et des Publications de mariage qui se font chez les Protestans.

ANNONCER, ou **ANONCER**, v. a. [*An-non-cé*, 2^e lon. 3^e e fer.] 1^o. Faire savoir : *Anoncer une bonne, une mauvaise nouvelle.* = 2^o. Prédire : " Les Prophètes ont anoncé plusieurs siècles par avance la venue du Messie. = 3^o. Avertir de quelque chose : " Le Curé anonce les Fêtes, les jeûnes; les Comédiens anoncent les pièces, les Ministres Protestans les mariages.

ANNONCEUR, s. m. [*Anon-ceur*, 2^e lon.] Comédien qui anonce les pièces. *Trev.* — M. Mercier lui donne un emploi plus étendu : " Plus d'anonceurs, plus de Préneurs : il faut que le livre se soutienne par ses propres forces.

ANNONCIADE, **ANNONCIATION**, s. f. Les uns prononcent les 2 n dans ces deux mots ; d'autres, peut-être en plus grand nombre, n'en prononcent qu'une. Le 1^{er} se dit d'un Ordre de Chevalerie en Savoie, et d'une Congrégation de Filles en France. Le 2^d du message que l'Ange Gabriel fit à la Ste. Vierge, et du jour auquel l'Église célèbre ce Mystère. — Ces deux mots ont le même sens, mais non pas le même emploi. Si l'on disait l'Ordre de l'Anonciation, ou la Fête de l'Anonciade, on parlerait mal.

ANNUEL, **ELLE**, adj. **ANNUELLEMENT**, adv. [*An-nu-èl*, èle, èle-man, 3^e e moy. tout bref.] Qui dure une année : " L'exercice de cette charge est annuel. — Qui revient toutes les années : " Revenu annuel, rente annuelle. — " Il tire annuellement tant de revenu de sa terre ; c. à. d. ordinairement toutes les années, bon an, mal an. — *An-nuel* suit ordinairement le substantif : le fém. peut précéder en vers.

De ce jour si fameux l'annuelle mémoire.

ANNULLER, ou **ANNULER**, v. a. [*An-nulé*, tout bref.] Rendre nul ; casser, révoquer. *Annuller un Testament, une procé-*

dure. Il ne se dit qu'au Palais. — Un Avocat moderne a voulu s'en servir, parce que apparemment il l'a trouvé de son goût. " Un Amant se réjouit de voir annuler les tracasseries, qui s'oposoient à son mariage. *Du Plaisir.* — Cela ferait digne de la comédie des *Plaideurs*.

ANOBLIR, v. a. [*A-nobli*, tout bref.] Rendre noble, faire noble. " Le Roi l'a anobli : il y a des charges qui anoblissent. — Dans cette dernière phrase, il est employé neutralement, sans être v. neutre. On sous-entend, ceux qui les achètent.

Rem. *Anoblir* se dit au propre : *ennoblir* au figuré, pour signifier rendre plus considérable, plus illustre : *Ennobler son style*, plutôt qu'*anoblir*, qu'a employé d'*Ablancourt*. " Les Sciences et les beaux Arts *ennoblissent* une Langue. — La *Touche* remarque (en 1730) que l'*Acad.* n'avait mis qu'*ennoblir*, qu'elle expliquait par rendre plus noble, plus illustre ; mais cela ne signifie pas faire noble : donner des Lettres de noblesse. — Dans la dern. Édit. l'*Acad.* met *anoblir* au propre, et *ennoblir* au figuré. — Le *Rich. Port.* met *anoblir* pour les deux. Cela n'est pas si bien.

ANOBLISSEMENT, s. m. [*A-noblis-se-ment*, tout bref, 4^e e muet.] Grâce et concession du Prince, par laquelle il anoblit : *Lettres d'anoblissement*. On dit plutôt, dans le discours ordinaire, *Lettres de noblesse* ; mais *lettres d'anoblissement* est plus exact.

ANODIN, **INE**, adj. Terme de Médecine. Remède *anodin*, qui opère doucement et sans causer de douleur. — Dans le style badin et moqueur, on le dit de toute autre chose que des remèdes. " Un jeune Poète, dans trois petits couplets *anodins*, place M. St. Ange sur la même ligne qu'Ovide. *Journ. de Mons.*

ANOMAL, adj. **ANOMALIE**, s. f. Termes de Grammaire. Verbe *anomal*, qui ne suit pas les règles de conjugaison des autres verbes. *Aller* est un verbe *anomal*. — L'*anomalie* des verbes est donc l'irrégularité de la conjugaison de certains verbes. — Ces termes sont plus usités dans la Grammaire latine que dans la française.

ANONCER, **ANONCIATION**, *Richelet*. Voy. **ANNONCER**, etc.

ANON, s. m. Le petit d'un âne. L'ânesse et l'*anon*.

* **ANONNEMENT**, ou **ANONEMENT** ; s. m. **ANONNER**, ou **ANONER**, v. n. [*Ano-neman*, noné. 1^{er} lon. 2^e e muet au 1^{er}, e fer.

au 2d.] L'*Acad.* ne met que, *Anonner*. C'est lire en tâtonant, comme font les enfans en épellant les lettres. — Dans la lecture, l'*Anonnement* fait disparaître toutes les beautés d'un discours, d'un Poème. » Mes pauvres Lettres n'ont de prix que celui que vous y donnez, en les lisant comme vous faites : elles ne sont pas supportables, quand elles sont *Anonnées* ou épellées. SEV. Remarquez le passif, *sont Anonnées*, qui n'est pas selon l'usage.

ANONNEMENT est l'action d'*Anonner*. Voy. plus haut.

ANONYME, adj. [Richelet écrit ANONIME, et ce ne serait pas une grande faute de l'écrire de la sorte.] Qui est sans nom. Il ne se dit que des Auteurs, Livres ou Écrits. — Les Lettres anonymes ne méritent point de créance. — s. m. L'*anonyme* qui a écrit cette Lettre, est un homme méchant, ou un ennemi secret.

* ANONYMEMENT, adv. Mot forgé par M. de Beaumarchais. » Anonymement parlant, il dit aujourd'hui : » *c'est moi*. Let. insérée dans le Journ. de Paris.

ANOTATEUR, ANOTATION, ANOTER. Voy. ANNOTATEUR, etc.

ANSE, s. f. La partie de certains vases, de certains ustensiles, par laquelle on les prend pour sen servir, et qui est ordinairement courbée en arc. *Acad.* Ce qui sert à tenir ou à manier diverses sortes d'ustensiles. *Trév.* Sorte de demi-cercle attaché à un panier, à un seau, à un pot, etc. *Rich. Port.* Toutes ces définitions aboutissent au même. La dernière est plus sensible : celle de l'*Acad.* est plus vague, mais elle est plus générale, et comprend un plus grand nombre de choses appelées *anses*. — *Anse à panier* ou *de panier*, comme disent *Trév.* et le *Rich. Port.* est en Architecture une voûte sur-baissée, qui a la figure de l'anse d'un panier. L'*Acad.* au mot *panier*, dit aussi *anse à panier*. — Plusieurs disent mal-à-propos *une hanse*.

ANSE est aussi un bras de mer, qui se jette entre deux pointes de terre, et y forme un enfoncement. L'*anse* est moins large que la baie, et moins profonde que le golphe.

ANSPESSADE, s. m. [*Anspé-sade*, 1^{re} lon. 2^e é fer.] Bas Officier d'Infanterie, au-dessous du Caporal. — Quoique ce mot vienne de *Lancia spezzata*, il faut dire, *Anspessade*, et non pas *Lanspessade*. L. T. Mén.

ANTAGONISTE, s. m. Adversaire, celui qui est opposé à un autre dans quelque senti-

ment, dans quelque opinion. *Acad.* Celui qui dispute la supériorité à un autre, soit dans les exercices du corps, ou les contestations par écrit, ou autrement. *Trév.* Il faut réunir ces deux définitions. La dernière est plus conforme à l'étymologie, car les *antagonistes* étaient les concurrents dans les combats et les exercices de la lutte, de la course, etc. et aujourd'hui encore, il signifie souvent rival, concurrent.

Rem. *Antagoniste* n'a point de féminin ; et quand on parle des femmes, il faut se servir du masc. » Vous avez-là un charmant (et non pas une charmante) *antagoniste*. — Il est adj. masc. en Anatomie : les muscles *antagonistes*.

ANTARCTIQUE, adj. [Quelques-uns écrivent *antartique*, et on le voit de la sorte dans le Dict. de Trévoux, au commencement du siècle. Le nouveau *Trév.* et l'*Acad.* mettent le c. Il se dit du pôle méridional, opposé au pôle arctique ou septentrional.

ANTÉCÉDENT, ENTE, adj. [*Antécédant*, dante : 1^{re} et 4^e lon. 2^e et 3^e é fer.] Qui est auparavant, qui précède en temps. — Il n'a pas toute l'étendue de l'emploi de *précédent*. » Trois de ces pièces n'étoient pas sur les répertoires des années *antécédentes*. *Anon.* *Précédentes* était là le mot propre. *Antécédent* adj. ne se dit guère que des actes, des procédures des Conciles : par-tout ailleurs il faut se servir de *précédent*.

ANTÉCÉDENT, s. m. En Grammaire se dit par rapport au relatif » Dieu qui vous a créé. Dans cette phrase, Dieu est l'*antécédent*, et qui le relatif. — En Logique, c'est la 1^{re} partie d'un argument, qu'on appelle *enthymème*, comme la 2^d. partie est le *conséquent* ou la *conséquence*. » Vous avez fait la faute : Il faut donc la réparer.

ANTECHRIST, s. m. [L's ne se pron. pas, *Antekri*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] Celui qui est opposé à J. C. — Il se dit sur-tout du fameux séducteur, que les divins oracles annoncent devoir arriver à la fin des temps.

* ANTÉDILUVIEN, ENNE, adj. Qui a précédé le déluge. » L'Astronomie *antédiluvienne*. *Bailly*. C'est un mot tout nouveau.

ANTENNE, ou ANTÈNE, s. f. [2^e é moy. 3^e e muet.] Longue vergue, qui s'attache à une poulie vers le milieu ou vers le haut du mât pour soutenir les voiles ; *Acad.* » à laquelle les voiles des Galères et des navires sont attachés. *Trév.* La Vergue. *Rich. Port.*

Aucune de ces définitions n'est exacte. — *Vergue* se dit de ce qui porte dans les vaisseaux les voiles *quartées*, et qui se place transversalement et horizontalement : l'*antène*, de ce qui porte les voiles *triangulaires*, qu'on appelle autrement *voiles latines*, et qui se place en diagonale. Proportion gardée de la grosseur des bâtimens, l'*antène* est plus longue que la *vergue*. Les *antènes* ne sont guères contées sur l'Océan : elles ne sont guère d'usage que dans la Méditerranée, dans la mâture des Galères, Pinques, Barques, Tartanes ; excepté l'*antène* du mât d'artimon, qui est commune à tous les vaisseaux à trois mâts et mâtés en quarré, et qui est souvent tronquée.

ANTÉPÉNULTIÈME, adj. [1^{re} lon. 2^e et 3^e e fer. 5^e e moy. 6^e e muet ; *riè-me*.] Qui précède immédiatement le pénultième, ou l'avant-dernier. En commençant par la fin, le dernier est le premier, le pénultième le 2^d. l'*antépénultième* le troisième. — Il s'emploie aussi substantivement. » L'accent est sur l'*antépénultième*, on sous-entend *syllabe*.

ANTÉRIEUR, EÛRE, adj. Qui est avant, qui précède en ordre de temps. Il régit la prép. à. » Dans des siècles *antérieurs* à cette époque.

ANTÉRIEUREMENT, adv. [1^{re} et 4^e lon. 2^e e fer. 5^e e muet. *Antérieurement*.] Précédemment. Il régit à : » Cette dette a été contractée *antérieurement* à la vôtre. » *Antérieurement* à la fondation de cet Empire. » *Antérieurement* à cette révolution, etc.

ANTÉRIORITÉ, s. f. [Tout bref, excepté la 1^{re} : 2^e et dern. e fer.] Priorité de temps. — Il n'a pas un sens et un emploi aussi étendu que *antérieur*. Il n'a d'usage qu'en Pratique : *Antériorité* de date, *antériorité* d'hypothèque.

ANTI. Préposition tirée du grec, qui entre dans la composition de plusieurs mots, et qui signifie ordinairement *contre*. Ainsi des remèdes *antiasthmiques*, *antiapoplectiques*, sont des remèdes contre l'*asthme*, contre l'*apoplexie*. Anti chrétien est ce qui est opposé au christianisme, etc. Les Médecins font un grand usage de cette préposition *anti*, pour former des mots composés, dont ils ont besoin : et ils en fabriquent tous les jours. Il en est dans qui l'on a supprimé l'*i* d'*anti* ; comme *antaphrodisiaque*, *antarthritique*, *aneasthmique*, *antéphialtique*, *anthyppnotique*, *anthypocondriaque*, etc. Nous ne

chargerons pas ce Dictionnaire de tous ces mots aisés à deviner. Dès qu'on connaît les simples, on connaît les composés. Ainsi sachant ce que c'est que la *dysenterie*, l'*épilepsie*, l'*hectisie*, l'*hydropisie*, l'*hystérie* ou les vapeurs *hystériques*, on comprend tout de suite ce que c'est que les *anti-dysentériques*, les *anti-épileptiques*, *anti-hydropiques*, *anti-hystériques*, etc. etc. Nous ne mettrons ici que les mots ainsi composés, qui sont d'un usage ordinaire.

ANTICHAMBRE, s. f. [*Antichambre*. 1^{re} et 3^e lon.] Quelques-uns le font mal à propos *masc*. On doit dire *une grande*, et non pas *un grand antichambre*. » Son *antichambre* fut *désert*, dit La Baumelle : c'est peut-être une faute d'impression. Il faut lire *déserte*.

ANTICHRÉTIEN, ENNE, adj. Oposé à la Doctrine Chrétienne. Maximes *antichrétiennes*.

ANTICIPATION, s. f. [*Tion*, qu'on prononce *cion*, ne fait qu'une syll. en prose, il en forme deux en vers, *ci-on*. 1^{re} lon. le reste bref.] 1^o. Action par laquelle on prévient, on devance. » Se servir contre un plaideur de la voie d'*anticipation* (de l'*apel*) obtenir des lettres d'*anticipation*. = 2^o. Usurpation. » C'est une *anticipation* sur mes droits. = 3^o. Figure de *Rhétorique*, par laquelle l'Orateur réfute d'avance les choses qui peuvent lui être objectées.

Par *anticipation*, adv. d'avance : » Il s'en est emparé *par anticipation*.

ANTICIPER, v. a. 1^o. Prévenir, devancer. *Anticiper* le paiement, le temps, le jour, etc. *Anticiper* un *apel*. Faire assigner l'*appelant*, qui diffère de relever son *apel*. 2^o. Usurper sur autrui » Vous *anticipez* sur mes droits ; *anticiper* sur son voisin.

ANTICIPE, EE, adj. et partic. * Joie, douleur, connaissance *anticipée*

* ANTICOUR, s. f. On dit *avant-cour*.

ANTIDATE, s. f. ANTIDATER, v. a. [1^{re} lon. le reste bref : 4^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] Mettre une *antidate*, ou *antidater*, c'est mettre faussement à une lettre, à un acte, une date antérieure au temps où ils ont été écrits ou passés.

ANTIDOTE, s. m. On lui donne le genre *fém*. dans l'*Année Littéraire*, sans doute par la faute de l'Imprimeur. » L'Ouvrage de M. l'Ab. Gérard (le Comte de Valmont) nous paroît être la *meilleure* (le meilleur) *anti-*

ANT
dole contre le poison actif et violent d'une
Histoire, soit disant politique et Philosophique
(des Indes) malheureusement trop répandue.

ANTIENNE, ou ANTIÈNE, s. f. [1^{re}
lon. 2^e é moy. *An-tie-ne.*] Verset que le Chan-
tre dit en tout ou en partie dans l'office de
l'Église avant un Pseaume ou un Cantique,
et qui se répète après tout entier. *Acad.* Qui
se chante ordinairement par les Choristes
alternativement et en deux chœurs. *Trév.*
Verset qui s'annonce avant le Pseaume, et qui
se chante après le Pseaume. *Rich. Port.* —
Voilà trois définitions différentes, et dont
aucune n'est exacte, du moins quant au Rit
Romain. 1^o. L'*Acad.* ne fait dire l'antienne
qu'à par le Chantre, et elle est entonnée par
différens Prêtres ou Clercs, suivant leur rang,
le 1^o par l'un, le 2^o par l'autre, etc. con-
tinuée par le Chœur, et répétée après le
Pseaume. 2^o. *Trév.* la fait chanter par les
Choristes alternativement et en deux chœurs.
On ne comprend rien à cette méthode de dire
les antienes. 3^o. Le *Rich. Port.* dit qu'on ne
fait que l'annoncer avant le Pseaume; cela
n'est vrai que pour les Offices semi-doubles
ou simples et de la férie; dans les Offices
doubles, on la dit toute entière avant comme
après le Pseaume. Il est vrai que les Choris-
tes ne font que l'annoncer en partie, et que
celui qui s'enzone n'en dit que les premiers
mots, mais le Chœur l'achève toute entière.

ANTINATIONAL, ALE, adj. *Trév.*
» Les vapeurs des marais d'Albion (l'Anglo-
terre) ont engendré cette épidémie Philoso-
phique, qui tue le génie, fait fermenter les
esprits et produit ce goût antinational, dont
les ravages ne sont que trop sensibles. *Ri-
goley de Juvigny.* — L'*Acad.* ne met pas ce
mot. Il est bon et utile, et il a bien pris.

ANTIPAPE, s. m. Celui qui se porte pour
Pape, sans avoir été canoniquement élu.

ANTIPATHIE, s. f. [*Richelet* écrit *an-
tipatie*, mais l'*h* est nécessaire pour ne pas
prononcer *antipacle*. 1^{re} et 4^e lon. 5^e é muet.]
Sentiment naturel d'opposition qu'on a pour
quelqu'un ou pour quelque chose. *Antipa-
thie* naturelle, invincible. *Avoir de l'antipa-
thie pour ou contre.* » Il y a de l'*antipa-
thie* entre ces deux personnes, etc. Voyez
HAÏNÉ.

ANTIPATHIQUE, adj. [*Richelet* écrit
antipathique sans *h*, et plusieurs Auteurs ont
adopté cette orthographe. Pron. *antipathike*, 1^{re}
lon. le reste bref.] Contraire, opposé. Il ne

ANT
se dit point des personnes, mais des choses
qui ont rapport aux personnes : » humeurs, ca-
ractères *antipathiques*. — Il suit ordinairement
le substantif qu'il modifie.

C'est cet amour du vrai, ce zèle *antipathique*.
Contre tout faux brillant, tout éclat sophistique.
Rouss.

Il ne se dit guère absolument et sans régime
au singulier, parce que l'antipathie suppose
deux personnes. Il est bien, en ce nombre,
suivi de la prép. *avec* : » Mon humeur est
antipathique avec la vôtre.

ANTIPHONIER, ou ANTIPHONAIRE,
s. m. [*Trév.* et le *Rich. Port.* mettent les deux.
L'*Acad.* ne met que le 1^{er} : le 2^d est le plus
usité. — *Antifo-nie*, fondre, 4^e é fer au 1^{er},
é moy. et long au 2^d.] Livre qui contient les
antienes qu'on chante dans l'Église, notées en
plain chant.

ANTIPHRASE, s. f. [*Antifrâse*, 1^{re} et
3^e lon.] Contre-vérité. En parlant d'un fri-
pon, on dit *par antiphrase*, cet honnête
homme.

ANTIPODES, s. m. [1^{re} lon. le reste
bref.] Au propre, on le dit au pluriel, les
antipodes : ceux qui marchent sur l'hémis-
phère qui nous est opposé. — On dit par
exagération, d'un homme qu'on n'aime pas,
qu'on voudrait qu'il fût aux *antipodes*. —
Au figuré, il se dit au singulier, et signifie
contraire, opposé : c'est l'*antipode* de la raison.
Depuis quelque temps on le fait adjectif.

» Les peuples *antipodes*, les mers *antipodes*.
ANTIQUAILLE, s. f. ANTIQUE, s. f.
[*Antikâ-glie*, mouillez les *ll*, 1^{re} et 3^e lon.
Antike.] Le 1^{er} ne se dit que de ce qu'on
veut mépriser en genre d'antiquités; le 2^d.
de ce qu'on estime. » Voilà une belle *anti-
que*, mais ceci n'est qu'une *antiquaille*. On
le dit aussi d'une vieille coquette : Ce n'est
qu'une *antiquaille*.

ANTIQUAIRE, s. m. [*Antikère*, 1^{re}
lon. 3^e é moy. et lon.] Il ne se dit que des
Savans curieux en médailles, bustes, statucs,
inscriptions, manuscrits, *antiques*. * *Mé-
nage* applique ce mot à gens attachés aux an-
ciennes méthodes dans les Belles-Lettres. » Le
Cardinal du Perron, Bertaut, Desportes
et Malherbe ont été les premiers qui ont or-
dinairement observé de ne point mettre en
vers des mots, finissant par une voyelle mas-
culine, devant des mots qui commencent par
une voyelle, (ce qu'on apèle des hiatus) ce
qui fait une des grandes beautés de notre

Poésie. Je sais que cette règle n'est pas approuvée par quelques *Antiquaires*. Men. Le mot est impropre. Certainement les vrais *Antiquaires* de ce temps là se mettaient fort peu en peine des innovations bonnes ou mauvaises, qu'on faisait en Poésie. — * Le Trad. de l'*Hist. d'Angl.* le dit des Savans appliqués aux recherches des Loix, usages et coutumes antiques. Ce n'est pas non plus ce qu'on entend par *Antiquaires*. » Quelques *Antiquaires* ont pensé que ces compensations (en argent) n'avoient lieu que pour le meurtre volontaire. C'est évidemment un Anglicisme, une traduction trop littérale du mot Anglais *Antiquary*, employé par M. Hume.

ANTIQUÉ, adj. [*Antike*, 1^{re} lon. 3^e e muet.] Fort ancien. Il est opposé à moderne; Statue antique, monument antique. — Les Poètes s'en servent au lieu d'ancien.

Un Prince nous poursuit, dont le fatal génie,
Dans cette ignominie.

De notre antique gloire éteint tous les rayons.
Rousseau.

Le Poète aurait pu dire, de notre ancienne gloire : il a préféré antique, comme plus Poétique.

Rome n'a rien de son antique orgueil.

Main.

Gardez donc de doner, ainsi que dans Clélie,
L'air et l'esprit français à l'antique Italie.

Boil.

On voit par cet exemple, que cet adjectif se plaît à précéder, du moins en vers. Mais il faut que l'oreille l'approuve. Rousseau, ce grand Poète, a dit :

Marchant toujours sur mes antiques traces.

Ces antiques traces ont quelque chose de fort dur à l'oreille. Dans le style simple; antique aime mieux suivre : » Cet homme est d'une bonne foi antique; air antique, manières antiques.

Il ne se dit des personnes qu'en badinant.

Très-rarement les antiques discrètes
Logeoient l'oiseau. Des novices proprettes
L'alcove simple étoit plus de son goût.

Ver-vert.

A l'antique, adv. à la manière antique.
Il est vêtu à l'antique.

ANTIQUITÉ, s. f. [*Antikité* et non pas *kuité*, 1^{re} lon. dern. e fer.] 1^o. L'*Acad.* le traduit par *Ancienneté*. Mais, si ces deux mots se ressemblent pour le sens, ils ne se ressemblent pas pour l'usage que l'on en fait

dans la langue. *Ancienneté* ne signifie que *priorité de temps*; mais *antiquité* signifie *priorité de temps très-reculée*. » Cette maison est illustre par sa noblesse et par son *antiquité*. On ne la louerait pas tant si l'on ne disait que, par son *ancienneté*. — Suivant *Bauhours*, on dit l'*ancienneté* d'une famille, d'une maison; mais quand il s'agit d'un peuple, ou d'une ville, on ne peut se servir que d'*antiquité*. » L'*antiquité* des Egyptiens, de Babylone. — *Bossuet* a mis *antiquité* pour *ancienneté*, et *Mde. de Sévigné* *ancienneté* pour *antiquité*. » Mon âge, mon *antiquité* (il veut dire mon *ancienneté* dans l'*Episcopat*) me donoient cette confiance. *Boss.* » Je crains que votre frère ne soit de votre avis, par le mépris que je lui ai vu pour *Enée*. Cependant tous les grands esprits sont dans le goût de ces *anciennetés*. *Sév.* — Cela peut se supporter dans une femme et dans une lettre; et d'autant plus qu'on dit : les *Anciens* et non pas les *antiques*, en parlant des Auteurs Grecs et Romains. Cependant l'usage n'admet pas *ancienneté* en ce sens. 2^o. *Antiquité* se prend collectivement pour tous ceux qui ont vécu dans des siècles fort reculés du nôtre. *Acad.* On ne le dit pourtant que des Grecs et des Romains. On ne dirait pas, parlant des Indiens et Chinois : L'*antiquité* a cru que... vous ne verrez rien de pareil dans l'*antiquité*. Pour bien des points on peut joindre les Egyptiens aux Grecs et aux Romains; mais on se borne à ces trois nations en parlant de l'*antiquité* en général; les Héros de l'*antiquité*.

3^o. ANTIQUITÉ est aussi ce qui nous reste des ouvrages et monuments antiques. » Vous verrez dans cette ville une belle *antiquité*. » Les *antiquités* de Nismes, etc. Remarquez qu'*antiquité* se dit d'un monument plus considérable qu'*antique*, subst. fem. On ne dirait pas le premier d'une statue, ni le 2^d. d'un amphithéâtre.

De toute antiquité, de toute ancienneté; de tous les temps, ou des les temps les plus reculés. Le 1^{er} se dit dans le style élevé; le 2^d. dans le style simple. *Bozh.* » Cela s'est fait de toute *antiquité*, de toute *ancienneté*.

ANTITHÈSE, s. f. [1^{re} lon. 3^e e moy. et long. *terce*] Opposition des pensées ou des mots dans le discours. » Il est petit dans le grand et grand dans le petit, est un exemple d'*antithèse*.

1. Ce mot ne se dit que des mots et des

pensées et non pas des opinions. » Je ne ferai pas sitôt, dit le P. Daniel, cette antithèse de la Doctrine des Thomistes et de celle de St. Thomas. — Le mot est impropre.

ANTITHÉTIQUE, adj. [*Antithétique*, 1^{re} lon. 3^e e fer. dern. e muet.] Qui tient de l'antithèse. *Trev. Rich. Port.* Pensée antithétique. — Qui est rempli d'antithèses; discours antithétique. *Trev.* — L'Acad. ne met point ce mot, qui est reçu et utile.

ANTRE, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Caverne, grotte faite par la nature. *Acad.* Caverne naturelle. *Trev.* Caverne, qui a quelque chose d'affreux. *Rich. Port.* Se cacher dans un antre profond; l'antre du Lion; l'antre de la Sibylle.

* **ANTYPATHIE**. C'est ainsi que ce mot est orthographié dans la Trad. de l'*Hist. des Indes*. On ne voit pas pourquoi; car les Anglais même écrivent *Antipathy*. Voy. *Antipathie*.

* **ANUIT** (d') adv. Cette nuit. » Je n'ai pas dormi d'anuit. C'est un gaseonisme. *Desgr.*

ANUITER (s') v. réc. [*A-nuit-é*, tout bref.] Ce mot vieillit fort, disait-on dans *Trevoux* dès 1704. La *Touche* le trouvait aussi fort vieux. L'Acad. disait qu'il était bas et populaire. Il faut, dit La *Touche*, dire *Je laisser surprendre par la nuit*. Mais voilà des périphrases substituées à un seul mot; c'est donc une perte pour la langue. — Dans la dern. Edit. l'Acad. le met sans remarque, et ne dit point qu'il soit ni vieux, ni bas. — Voyager de nuit, dit *Trev.* la définition n'est pas juste. — Se mettre à la nuit, s'expose à être surpris de la nuit en chemin. *Acad.* C'est là le vrai sens de ce mot. » Ne vous anuitez pas! Si vous partez si tard, vous vous annuiteriez.

ANUS, s. m. [La 1^{re} est longue et doit porter un acc. cir. Plusieurs la prononcent brève et l'Acad. ne met point d'accent. Ce mot est tout latin et l'a y est long.] L'origine du fondement. — En *Botanique*, c'est l'orifice postérieur d'une fleur monopétale.

ANXIÉTÉ, s. f. [*Anxi-été*, 1^{re} lon. 3^e et 4^e e fer.] Pendant long-temps on a regardé ce mot, les uns comme trop vieux, les autres comme nouveau. Il paraît être assez bien établi aujourd'hui: *anxiété d'esprit* ou simplement *anxiété*; perplexité. Les fâcheuses nouvelles, qui se multiplient de toutes parts, concourent à multiplier les *anxiétés*

du Gouvernement. *Linguet.* » Nous attendons avec *anxiété* des nouvelles de toutes les parties du Théâtre de la guerre. — L'Acad. dit que ce mot n'est d'usage que dans le style soutenu. Aujourd'hui on l'emploie dans tous les styles.

AON. Les mots terminés par ces trois lettres ont le son d'an, (excepté *aon*, qui se prononce *ton* et non pas *tan*, comme on le marque dans le *Dict. Gramm.*) *Faon*, *faon*, *laon*, pron. *pan*, *fan*, *lan*. On pron. *faoner*, comme on l'écrit, *fa-oné*. — L'a est muet dans *saone* rivière, dans *Taon* (*Sône*, *ton*) et dans *Laon*, nom de saint, qu'on prononce *St. Lon*.

AORISTE, s. m. [Pron. *Oriste*. *Acad.* *Wailly*; et non pas *Aoriste*, comme il est marqué dans le *Dict. Gramm.*] Prétérit des verbes, qui marque indéfiniment le temps passé: je lus, je donai, nous fîmes, vous vîtes, ils s'en allèrent, etc. sont à l'aoriste.

AOU. L'a ne se pron. point dans *Saoul*, *saouler*, *Aoult*. (pron. *soult* ou *sol*, *souler*, *oult*) Cette remarque n'est nécessaire que pour les anciens livres, du moins pour les deux 1^{ers} mots. Car, depuis quelque temps, on écrit *soult*, *soultter*, et l'Acad. a adopté cette orthographe. Il serait à souhaiter, dit M. de *Wailly*, qu'on écrivit aussi *oult*, mais cet usage est encore à naître. — Dans *aouster*, on pron. l'a: il est muet dans *Aousteron*.

AOÛT, s. m. [Pron. *oult* monos. Il serait à souhaiter qu'on l'écrivit de même.] Le 8^e mois de l'année. Le mois d'*Aoult*; le quinze d'*aoult*. — L'*aoult* (-l'*oult*) la moisson. *Faire l'aoult*; l'*aoult* est fini: il n'est pas encore comencé. — Le salaire de la peine de moissonner; on lui a tant donné pour son *aoult*.

Rem. M. Chapelain, qui avouait que *aoult* est monosyllabe, voulait pourtant que l'a s'y fit sentir: ce qui est assez difficile. Mais tous les Gramairiens, même les plus anciens sont pour *oult*, monosyll. *ousteron*, et non pas *aoult*, *aousteron*. On ne pron. l'a que dans *aoulté* mûri par la chaleur du mois d'*aoult*. — *Ménage* rapporte qu'il avait oui dire à M. le Prem. Présid. de *Bellièvre* qu'il s'imaginait entendre mauler des chats, quand il entendait dire aux Procureurs à l'Audience, la *Notre-Dame* de la *mi-aoult*. — On écrivait autrefois *aouust*, *aouusté*, *aouusteron*. D'abord on y prononçait l's: puis on continua long-temps à l'écrire, quoiqu'on ne l'y prononçât plus. Il en est de même de l'a: il y a plus de cent

tant ans qu'il a disparu de la prononciation, et il tient bon dans l'orthographe.

AOUTÉ, *é*; adj. [On pron. l'a, a-ou-té, 2^e lon.] Mûri par la chaleur du mois d'août; citrouille *aoutée*. Cet adjectif est le participe du verbe *aouter*, qui n'est pas d'usage.

AOUTERON, s. m. [*Oûteron*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] Moissonneur. Il faut à ce fermier un grand nombre d'*aouterons*.

AP. Il est toujours bref à la fin des mots; soit que le *p* se prononce comme dans *cap*, soit qu'il ne se prononce pas comme dans *drap*.

APAISER, v. act. [2^e lon. é moy. *Apèze*. Il est un peu plus ouvert et un peu plus long dans *j'apaise*, *il apaise*; *apèze*.] *Trév.* écrit *appaïser* avec 2 *p*. On doit savoir gré à l'*Acad.* de n'en avoir mis qu'un. Mais *appareance*, *apparenté*, *appel*, *appeler*, etc. etc. ne méritaient pas davantage d'en conserver deux. — Adoucir, calmer la colère, l'émotion, l'agitation. Il régit les personnes et les choses; » *appaïser Dieu*, *le Prince*, etc. *appaïser une querelle*, *une sédition*, etc. *appaïser la douleur*, *les flots*, etc. — Il est aussi réciproque; l'orage, le vent, la mer, *s'appaïse*; la douleur commence à *s'appaïser*. Enfin, après avoir bien crié, *il s'appaïsa*. Voy. une remarque à *appaïser*.

* *Rem.* Ce verbe n'a que le régime absolu (l'accusatif) *P. Corneille* lui donne un régime relatif, le datif.

Je m'appaïserois Rome avec votre supplice.

C'est un latinisme, *mihi placarem*. *Dict. Gram.*

APANAGE, s. m. Ce que les Souverains donnent à leurs puînés pour leur partage. Donner en *apanage*, ou pour *apanage*. Les *apanages* se multiplient; mais ils sont reversibles à la Couronne; au défaut d'hoirs mâles. — *Figurement*, ce qui est la suite et la dépendance de... » Les infirmités sont les *apanages* (ou *l'apanage* qui vaut mieux) de la vieillesse. » La présomption est *l'apanage des petits génies*; le foible des génies supérieurs. *Millot*. Voy. *Apanager*.

APANAGER, v. act. [4^e é fer. tout bref.] Donner un *apanage*. L'*Acad.* l'emploie activement; le Roi a *apanagé* tous ses puînés. — Dans *Trév.* on dit qu'on ne doit s'en servir qu'au mode passif; qu'*apanager un fils* ou *une fille*, se dit abusivement; et que pour parler correctement, il faut dire, ce fils, cette fille a été *apanagé* par son père d'une

Tome 1.

telle seigneurie. Quoiqu'il en soit de cette remarque, une observation à faire, c'est que l'*Acad.* restreint aux Princes l'usage de ces mots *apanagé* et *apanager*, et que *Trévoux* l'étend aux particuliers. — *Ferrière*, dans son *Dict. de Droit*, définit *apanage*, un fonds qu'on désigne à un cadet de famille pour le faire subsister honorablement selon sa condition: il ajoute seulement, que ce terme s'entend plus particulièrement des domaines que le Roi donne à ses Fils puînés, etc.

APANAGER, **APANAGISTE**, s. m. Le 1^{er} est de *Trév.* le 2^{d.} de l'*Acad.* Celui-ci est le seul bon. Qui a un *Apanage*. Il est aussi adj. Un *Apanagiste*, un Prince *apanagiste*.

APARAMENT. Voy. **APPAREMMENT**.

APARAT, **APAREIL**. Voyez **APPARAT**, **APPAREIL**.

APARENCE, **APARENT**, **APARENTÉ**. Voy. **APPARENCE**, etc. avec 2 *p*.

APARIÈR, **APARATION**. Voy. **APPARIÈR**, etc.

APARTEMENT, **APARTENIR**. Voy. **APARTEMENT**, etc.

APÂT, **APAUVRIR**. Voy. **APPÂT**, **APPAUVRIR**.

APARTÉ, s. m. Il ne prend point d'*s* au pluriel. Les *Aperté* ne doivent pas être trop fréquens et trop longs. *M. Rétif* dit *à-part*, contre l'usage. » Elle entreprit de le tirer de *l'à-part* où il se tenoit toujours. Il veut dire *de la rêverie*. Ce n'est ni l'orthographe, ni le sens de ce mot. — *L'aparté*, c'est ce que l'Acteur dit sur le théâtre, comme s'il n'était pas entendu des autres Acteurs.

APATHIE, s. f. [et non pas *Apatie*, pour ne pas induire à prononcer *apacte*, 3^e lon. 4^e e muet.] État de l'âme lorsqu'elle n'est agitée d'aucune passion. *Acad.* État d'insensibilité d'une personne qui ne ressent ni plaisir, ni douleur, qui est libre de toutes les passions. *Trév.* Indolence, insensibilité pour toute sorte de choses. *Rich. Port.* Cette dernière définition me paraît plus courte et plus claire. — Être dans *l'apathie*. » Une *apathie* modérée est l'effet de la vertu. Une *apathie* totale serait la mort de l'âme. Les Stoïciens prétendaient à une *apathie* chimérique.

APATHIQUE, adj. [*Apatike*, tout bref. dern. e muet.] Qui est insensible sur tout. » Cet homme est singulièrement *apathique* - il n'est touché de rien. — Il suit le subs,

Q

tantif.

A quoi peut être bon un mortel *apatique* ? Anon.
APE : Des mots terminés en *apè*, il n'y a que *rape* qui soit long. *Râpe, râper, râpé*. D'Oliv.

APEAU. Voy. **APPEAU**.

APEL, APELLATIF, APELER. Voy. **APPEL**, etc. avec 2 p.

APENDICE, APENDRE. Voyez **APPENDICE**, etc.

APENS (Guet à pens.) Voy. **GUET**.

APERCEVABLE, adj. [2^e é ouv. 3^e et dern. e muet. 4^e dout.] Qui peut être aperçu. Il ne se dit guère qu'avec la négative, et il est fort peu usité. » Il est des corps qui ne sont *apercevables* qu'au microscope.

APERCEVANT. Voy. **APPERCEVANT**.

APERCEVOIR, v. a. [*Aperce-voair*, 2^e é ouv. 3^e e muet, 4^e dout.] Il n'est pas aisé de deviner la raison qui a déterminé l'*Acad.* à écrire *apercevoit* et *apaiser* avec un seul p, tandis qu'elle a conservé les 2 p dans tant d'autres mots. Mais soit : c'est toujours deux ou trois pas faits vers la simplicité de l'orthographe. = Commencer à voir, découvrir. » Je vous ai *aperçu* ; il fit semblant de ne pas *m'apercevoir* = Il est aussi réciproque, et signifie, connaître, remarquer. Il régit la conjonction *que* et l'indicatif. » On ne *s'aperçoit pas* qu'on descend ; et non pas l'infinitif sans prép. * » On ne *s'aperçoit pas* descendre. Anon. » Dès qu'ils eurent *aperçu* les Troyens venir à eux. Il fallait *les Troyens qui venaient* ou *que les Troyens venaient*, etc. Il régit aussi de devant les noms. » Il est glorieux de *s'apercevoir* de ses fautes, et encore plus de les avouer. * Un Auteur moderne lui donne deux régimes, comme à *distinguer*. » On *s'aperçoit* aisément de ce qui est antique, avec ce qui est moderne. Barbarisme de phrase, auroit dit *Voltaire*. L'Auteur aurait dû dire du moins *d'avec* ; ç'aurait été une faute de moins.

Faire Apercevoir régit le datif de la personne et l'acusatif de la chose : » Un esprit médiocre *fera* quelquefois *apercevoir*, au plus habile homme, *une* méprise qu'il ne voyait pas. *Vertot* met l'acusatif à la place du datif, et l'ablatif à la place de l'acusatif : » Ce fut par une action si hardie, qu'il *fit apercevoir* le peuple de sa puissance. Il fallait qu'il *fit apercevoir* au peuple sa puissance ; comme on dit, je vous *ferai remarquer* ce qu'il y a de cu-

rieux. Il est vrai que *s'apercevoir* régit l'ablatif : » Il *s'est aperçu* de ce que vous vouliez lui cacher ; mais ce n'est pas une conséquence pour *faire apercevoir*.

APERÇU. Voy. **APPERÇU**.

APÉRITIF, ive, adj. 2^e e fer. 4^e lon. au 2d. 3^e e muet.] Qui ouvre et qui débouche le ventre. Il ne se dit que des remèdes ; lavement *apéritif* ; racines *apéritives*. Il suit toujours le subst.

APESANTIR, APÊTER, APÉTISSEMENT. Voy. **APPESANTIR, APPÊTER, APPÉTISSEMENT**.

APÉTISSEMENT, s. m. **APÉTISSEMENT**, v. a. [2^e e muet, 4^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d ; *apétiseman, ticé* : tout bref. Dans le *Rich. Port.* on met un acc. sur l'*e*, quoique ces mots soient composés de *petit*, qui n'a pas d'accent ; c'est une inattention. *Trev.* écrit *appétissement, appetisser* avec 2 p, et l'on a suivi cette orthog. dans le *Dict. Gramm.* — *Apetissement*, diminution. » L'*apétissement* des objets éloignés. *Apetisser*, acourcir, rendre plus petit. » Ce marteau est trop long, il le faut *apetisser*. L'*Acad.* après avoir donné cet exemple, dit qu'on se sert plus communément, et dans le même sens, de *rapetisser*. Pour moi, je crois que, dans ce sens-là, on ne dit ni l'un ni l'autre ; et que ces deux mots ne peuvent avoir d'usage qu'en parlant des objets vus dans le lointain ; l'éloignement *apetisse*, ou mieux encore, *rapetisse les* objets ; mais qu'on ne dit ni *apetisser*, ni *rapetisser une* robe, un manteau ; on dit *acourcir*, ou *racourcir*.

Suivant l'*Acad.* il est aussi neutre : » Les jours *apetissent* ; et réciproque : une étoffe *s'apetisse* à l'eau.

APÉTIT. Voy. **APPÉTIT**.

A-PEU-PRÈS. Adv. Environ, presque entièrement. Il modifie et les subst. et les adj. » C'est *à-peu-près* tout ce que j'ai retenu de ce discours. » Je suis *à-peu-près* aussi incertain que je l'étais. On dit quelquefois, *à peu de chose près*.

Il est aussi subst. masc. » Les Physiciens ne sont pas si scrupuleux que les Géomètres, ils se contentent de quelques *à-peu-près*. Paulian, *Dict. de Phys.*

APHE, pron. *Afe*, pénult. brève, *épitaphe, cénotaphe*, etc. D'Oliv.

APHORISME, s. m. Proposition qui renferme en peu de mots une maxime générale. Il se dit sur-tout en Médecine. *Aphorismes*

Hippocrate. Suivant l'*Acad.* on dit aussi *aphorisme de Droit*, de *Morale*, de *Politique*. Passé pour le *Droit*; mais pour la *Morale* et la *Politique*, on dit *maximes* plutôt qu'*aphorismes*, et celui-ci ne peut se dire qu'en se moquant et en critiquant, ou dans le style burlesque ou marotique.

Et dans le monde, inondé d'*aphorismes*,
De questions, de rêves, de sophismes,
A la sagesse on voit en un clin-d'œil
Substituer la folie et l'orgueil.

Rousseau.

APLANIR, v. a. **APLANISSEMENT**, s. m.
On pourrait demander pourquoi l'*Acad.* écrit ces deux mots, et les suivans, avec un seul *p*, et *applaudir*, *applaudissement*, *application*, *appliquer*, et tant d'autres, avec 2 *p*. — *Aplanir*, rendre uni ce qui était inégal; *aplanir un chemin*, *une allée*, *une montagne*, *une table*, etc. Et au figuré, *aplanir les difficultés*, les lever, les faire disparaître. *Aplanissement*, action d'*aplanir*: « *L'aplanissement des allées d'un jardin.* — **S'APLANIR**: « Les montagnes, les difficultés s'*aplanissent*. Voy. **APPLANIR**.

APLATIR, v. a. **APLATISSEMENT**, s. m.
[*Aplati*, *ticeman*, tout bref, 4^e e muet. *Trév.* écrit *applatir*, etc. avec deux *p*. Voy. **APLANIR**.] Rendre plat. — *subst.* L'effet produit dans un corps aplati par le choc, ou par l'impression d'un autre corps. « Les coups de marteau ont aplati cette balle de plomb; elle s'est aplatie en tombant. » *L'aplatissement de cette balle la rend inutile pour ce que vous vouliez en faire.* Voy. **APPLATIR**.

APLAUDIR, **APLAUDISSEMENT**. Voyez **APPLAUDIR**; etc.

APPLICABLE, **APPLICATION**, **APPLIQUER**. Voy. **APPLICABLE**, etc.

APOCALYPSE, s. f. Révélation. *L'Apocalypse de St. Jean.*

APOCRYPHE, adj. *Trév.* *Acad.* **APOCRIFE**, *Richelet*. Il ne se dit proprement que de certains livres que l'Église ne reçoit pas comme canoniques. = Par extension on le dit des *Historiens* et des *Histoires* dont l'autorité est suspecte; *Auteur*, *Livre*, *Histoire*, *Anecdote apocryphe*.

APOGÉE, s. m. [3^e lon. é fer. 4^e e muet, gé-e.] En *Astronomie*, c'est le plus haut point où une planète se trouve à la distance de la terre. — Il est un peu surané au figuré. On disait autrefois élégamment, *l'apogée de sa gloire*; c. à. d. le plus haut point. Cette ex-

pression est comme les vieilles modes. On le dit encore en se moquant, « *L'âge présent est dans son plus brillant période, ou pour mieux dire, à son apogée.* *Coyer.*

Un corps sain, un esprit joyeux
Et quelque prose mêlée,
De vers badins ou sérieux
Me feront trouver l'*apogée*
De la félicité des Dieux. *Gresset.*

Cela est bon dans des ouvrages badins. Dans le style sérieux, *apogée* est hors de mode. Dans le *Rich. Port.* on met: figurément et poétiquement, *apogée*, le plus haut degré où une chose puisse aller. — L'*Acad.* ne le met que comme terme d'*Astronomie*. — *Joubert* a dit depuis long-temps: *apogée de la gloire*, phrase plus qu'usée.

APOINTEMENT, **APOINTER**. Voyez **APPOINTEMENT**, **APPOINTER**.

APOLOGIE, s. f. [4^e lon. 5^e e muet.] Discours par écrit ou de vive voix, pour la justification de... *faire l'apologie de*: Il a fait votre *apologie*, etc.

APOLOGISTE, s. m. Celui qui fait l'*apologie* de quelqu'un. *Tertulien* a été le plus éloquent *apologiste de la Rel. Chrét.*

APOLOGUE, s. m. [*Apologhe*, et non pas *apologu-e*. l'u n'est dans ce mot que pour donner au *g* un son fort, qu'il n'a pas devant l'e et pour empêcher de prononcer *apologe* comme *éloge*.] Fable morale et instructive. *Acad.* Application morale d'une Fable, d'une Histoire imaginaire, ou d'une relation inventée pour diriger, corriger et instruire. *Trév.* Fable morale, ou instruction morale, tirée de quelque Fable. *Rich. Port.* — Toutes ces définitions laissent à désirer quelque chose. Celle de l'*Acad.* ne distingue point assez, l'*Apologue de la Fable*: celle de *Trév.* confond le corps de la narration avec l'application morale qu'on en fait; et la 2^de partie de la définition du *Rich. Port.* a le même défaut: L'*apologue* n'est pas l'application de l'histoire feinte, ni l'instruction qu'on en tire; mais l'histoire même dont on fait l'application, d'où l'on tire l'instruction. — Je crois que l'*apologue* est une *histoire feinte pour instruire et pour corriger*. Il est distingué de la *Fable* proprement dite, en ce que celle-ci ne fait parler que les animaux ou les choses inanimées, et que l'*Apologue* a plus d'étendue, et fait parler et met en jeu les hommes même, les anges et les Dieux. Ainsi *Apologue* est le genre, et *Fable* n'est que l'espèce.

Plusieurs des *Fables* de la Fontaine sont des *apologues* plutôt que des *Fables*.

APOPHTHÈGME, s. m. [*Aposthème*. On pourrait supprimer la 2^e h, et écrire *apophthégme*, 3^e è moy. et bref, 4^e e muet.] Dit notable de quelque personne illustre. Les *apophthèmes* des sept Sages de la Grèce. Il ne se dit plus sérieusement que des Anciens : autrement on ne le dit qu'en badinant : « Il ne parle que par *apophthèmes* : ce qui se prend en mauvaise part. L'Acad. le met en ce sens sans remarque : tout discours qui a l'air de sentence et de maxime.

Ses quolibets passent pour *apophthèmes*.

Ses lieux communs sont propos réfléchis.

Rousseau.

APOPLÉCTIQUE, adj. **APOPLEXIE**, s. f. [*Apoplektike*, *plékt-e*, pénult. lon. au 2d : 3^e è moy. aux deux.] Qui appartient à l'*apoplexie* ; qui menace d'*apoplexie* ; qui guérit ou préserve de l'*apoplexie* ; c. à. d. d'une maladie qui attaque le cerveau, et qui ôte tout d'un coup le mouvement et le sentiment, ou l'un des deux. » Symptômes *apopléctiques* : il a l'air *apopléctique* ; baume *apopléctique*, ou *anti-apopléctique*. — S. m. c'est un *apopléctique*. — *Apoplexie de sang* ou d'*humeurs* ; fausse *apoplexie* ; être menacé ou frappé, attaqué d'*apoplexie* ; tomber en *apoplexie* ; mourir d'*apoplexie*.

APORT, **APORTER**. Voyez **APPORT**, **APPORTER**.

APOSTASIE, s. f. **APOSTASIER**, v. n. [*Apos-tasi-e*, *si-e*, 4^e lon. au 1^{er}, dont la 5^e e muet ; br. au 2d dont la 5^e e fer.] L'*apostasie* est le renoncement à la Religion chrétienne. *Apostasier* c'est donc y renoncer. — On le dit par extension d'un Religieux qui renoncé à ses vœux, et quitte son habit sans en avoir obtenu la dispense : « L'*apostasie* est un grand crime ; c'est le libertinage qui a fait *apostasier* ce Chrétien ; ce Catholique, ce Religieux. M. l'Ab. Royou l'emploie figurément et activement. » Garder un lâche silence... ce seroit *apostasier* mes principes. J'en demande pardon à ce célèbre critique, cela ne se dit point.

APOSTAT, adj. et s. m. Celui qui a quitté la vraie Religion. Julien fut *apostat*. *Religieux apostat*, s. m. C'est un *apostat* ; Julien l'*apostat*. Voy. **APOSTASIE** et **APOSTASIER**.

APOSTÈME. Il en est qui écrivent *aposthème* ; Trév. dit *apostume*, et l'analogie paraît autoriser celui-ci, puisqu'on dit *apos-*

tamer, et non pas *apostémer*. On dit aussi dans le *Dict. Gramm.* *apostume*, et non pas *apostème*. Dans Trév. on assure que les Médecins disent *aposthème*. L'Acad. retranche l'h : le *Rich. Port.* aussi, et met l'acc, circ. au lieu de l'acc. grave. — Voilà le procès instruit ; le jugera qui voudra, [*Apos-tème*, 3^e è moy. douteux. 4^e e muet.] Enflure extérieure, avec putréfaction : « un abcès est un *apostème* ouvert. — On dit figurément et proverbialement : il faut que l'*apostème* crève, que cette mauvaise action, ce vice caché, cette intrigue méchante, vienne enfin à se découvrir.

APOSTER, v. a. Mettre quelqu'un en avant pour épier, surprendre, tromper, insulter, etc. *Aposter* des espions, des témoins, un Notaire, etc. *Aposter* des brigands pour insulter quelqu'un, etc.

APOSTILLE, s. f. **APOSTILLER**, v. a. [*Apos-ti-glie*, *ti-glié*, mouillez les ll : tout bref.] L'*apostille* est une addition à la marge d'un livre ou au bas d'une lettre. *Apostiller*, c'est mettre des *apostilles* à un livre, à un mémoire. L'Acad. ne le dit pas des lettres. On dit mettre une *apostille* à... On ne dit pas *apostiller* une lettre. — Ce Livre, ce Mémoire sont remplis d'*apostilles* ; ce Savant a *apostillé* ce Livre ; le Ministre *apostilla* de sa main le Mémoire. — Il lui manda par *apostille* que : il mit une *apostille* à sa lettre pour lui dire de, etc. L'*apostille* des lettres s'apèle autrement *post-scriptum*, qu'on écrit par abréviation P. S.

APOSTOLAT, s. m. [le e ne se pron. pas ; *apostola*, tout bref.] Le ministère d'Apôtre : « St. Pierre, St. Paul furent apelés à l'*apostolat*.

APOSTOLIQUE, **APOSTOLIQUEMENT**, adv. [*Apos-tolike*, *likeman* ; 5^e e muet.] Qui vient des apôtres. Doctrine, ministère *apostolique*, travaux *apostoliques*. — Qui vient du St. Siège. Bref *apostolique*, Notaire *apostolique*.

APOSTOLIQUEMENT, à la façon des Apôtres : vivre, prêcher *apostoliquement*.

APOSTROPHE, s. f. [*Apos-trofe*, tout bref.] 1^o. Figure de Rhétorique, par laquelle l'Orateur détourne son discours de l'auditoire, à qui il l'adressait, pour l'adresser à quelque personne éloignée, ou à quelque chose, comme si c'était une personne. « O champs de Fontenoi, témoins de tant de prodiges de valeur, etc. exemple d'une apostrophe. »

2°. En Grammaire, c'est une virgule qui se met au haut d'une lettre, pour marquer l'éli-sion d'une voyelle; comme l'*Eglise*, l'*Etat*, j'*aime*, j'*enseigne*. — L'*apostrophe* ne sert que pour trois suppressions. — De l'*e* muet, dans les monosyllabes et dans les conjonctions terminées par la syll. *que*; *le*, *me*, *te*, *se que*, *quoique*. — De la voyelle *a*, dans l'article *la*, de la voyelle *i* dans la conjonction *si*, de l'*e* dans *jusque*, et dans *grand* devant certains substantifs. » L'*ambition*, il m'*a insulté*, il l'*a donné*, il s'*est trompé*; il dit qu'il viendra; *quoiqu'il fasse*; *jusqu'aujourd'hui*; s'il voulait, etc. *grand'messe*, *grand'mère*, etc. etc.

* Les anciens Poètes prenaient plus de licence que ceux d'aujourd'hui : ils imitaient les Poètes Ital. et quand une syll. les incommodait, ils la retranchaient et la remplaçaient par une apostrophe. Ils disaient, par exemple: » *El' le. lui dit*, elle le lui dit, *phrénétiq'* pour *phrénétique*.

Le *phrénétiq'* se levait en courroux.

Le *Loyer*.

APOSTROPHER, v. a. [*Apos-trosé*, tout bref.] Il n'a que le 1°. sens d'*apostrophe*. » Ce Prédicateur *apostropha* le Crucifix, l'Autel, etc. — Dans le style comique, il régit la prép. *de*: *apostropher d'un soufflet*, d'un coup de pied.

Un Magistrat s'empressant d'étouffer
Quelque rumeur parmi la populace,
D'un coup dans l'œil se fit *apostropher*.

Rousseau.

APOSTROPHER, avec le seul régime simple, (l'accusatif) c'est adresser la parole à quelqu'un pour lui dire quelque chose de désagréable. Pourquoi m'*apostropher* de la sorte? Il n'est que du style familier.

APOSTUME, Voy. **APOSTÈME**.

APOSTUMER, v. n. [L'Acad. dit *apostumer*, et *apostème*: l'analogie n'y est pas gardée; mais c'est dit-on l'usage, et les Médecins le disent de là sorte.] Se former en *apostème*. » La tumeur, la contusion commence à *apostumer*, à s'ouvrir, à doner du pus.

APOTHÉÔSE, s. f. [*Apotéôse*, 3° é fer. 4° lon.] Déification. 1°. Il se dit ordinairement des Empereurs: » L'*apothéôse* d'Auguste; — 2°. Quelquefois des Demi-Dieux, des Héros de la Fable: » L'*apothéôse* d'Hercule. — * Il ne se dit que des personnes: *Mascaron le dit de la valeur*. » En mourant l'épée à la

main, pour le service de son Dieu et de son Roi, il (M. de Beaufort) a fait l'*apothéôse de la valeur*; c. à. d. que le Duc de Beaufort a mis la valeur au nombre des Dieux. Cela serait ridicule dans un discours profane, et est encore plus déplacé dans un Sermon. L'expression est impropre et barbare.

APOTHICAIRE, s. m. [*Apothikère*, 4° é moy. et long, 5° e muet.] » Celui dont la profession est de préparer les drogues pour la guérison des malades. *Acad.* Qui prépare les remèdes suivant l'ordonnance des Médecins. *Praticien en Pharmacie. Trév.* Celui qui prépare et vend les remèdes pour les malades. *Rich. Port.* La dernière définition est la plus courte et la meilleure. » Bon, habile *apothicaire*; *apothicaire consciencieux*.

En style *proverbial*, on apèle *compte* ou *parties d'Apothicaire*, tout compte extrêmement chargé, dont il faut rabatre. — *Apothicaire sans sucre*, tout marchand qui n'est pas assorti; et en général, tout homme qui n'a pas les choses les plus nécessaires à sa profession. — On dit aussi d'un homme, qui prend trop de remèdes, que: » il fait de son corps une *boutique d'Apothicaire*; que: » c'est une *boutique d'Apothicaire*.

APOTHICAIRES, s. f. [*Apothikèreri-e*, 4° é moy. et lon, 6° longue aussi, 5° et dern. e muet.] 1° Lieu, ou boutique où l'on garde et où l'on vend les drogues et les remèdes d'un Apothicaire. = 2°. L'art de l'Apothicaire. » Il entend très-bien l'*apothicaire*.

* **APOTHICAIRESSE**, s. f. [*Apothikèrèce*, 4° et 5° é moy. long à la 4°.] Il ne se dit que dans les Couvens de filles, et dans les Hôpitaux où il y a des Sœurs pour le service: La Sœur *Apothicaire*. — On ne doit point apeler de ce nom la femme d'un *Apothicaire*.

APÔTRE, s. m. [2° lon. 3° e muet.] Au propre, c'est celui que J. C. a élevé à l'apostolat. St. Pierre était le premier, (ou, comme on dit, le Prince) des Apôtres. St. Paul est apélé l'*Apôtre des Gentils*, des nations, et souvent l'*Apôtre* absolument. = *Figurément*, homme qui prêche avec zèle, c'est un *Apôtre*. On donne aussi ce nom à des Missionnaires illustres. St. Xavier est apélé l'*Apôtre des Indes et du Japon*. = En style comique et *proverbial*, on dit d'un bon compagnon, un peu hypocrite: » c'est un bon *apôtre*; il fait le bon *apôtre*.

APOZÈME, s. m. [3^e. lon. 2^e moy. 4^e. e muet. *Apozème.*] Potion médicinale, faite d'une décoction d'herbes. Prendre des *apozèmes*. — Trév. écrit *apozème* avec une *s*. l'*Acad.* *Apozème* avec un *z*.

APP. Les mots suivans sont écrits avec un seul *p*, par plusieurs Auteurs estimables; entr'autres par l'Ab. Girard et La Touche. — On sait que c'est l'orthographe de Richelet dans son Dictionnaire. — L'ancienne manière d'écrire ces mots avec 2 *p* prévaut encore: mais on peut prédire qu'on ne tardera pas à en retrancher un. Déjà l'*Acad.* l'a retranché dans *Apaiser*, *Aplanir*, *Aplanissement*, *Aplatir*, *Aplatissement*. Elle ne dit pas la raison pourquoi elle s'est arrêtée en si beau chemin, ni ce qui l'a engagée à comencer la réforme par ceux-là, qui ne la méritaient pas mieux que les autres. Mais c'est toujours un commencement. Il est à souhaiter qu'il ait des suites.

APPAISER. L'*Acad.* écrit **APPAISER**. Voy. ce mot.

* Rem. *Apaiser* comme *calmer*, se disent des choses à l'égard des personnes, et des personnes à l'égard des choses, et non pas des personnes envers elles-mêmes. On dit: " Vos soumissions l'ont *apaisé*; vous avez *calmé* son ressentiment: mais je ne crois pas qu'on puisse dire avec *Racine*

Vous devez, ce me semble, apaiser votre haine.

Il serait plus régulier de dire.

Ce sacrifice doit apaiser votre haine.

On objectera que l'on dit *s'apaiser*, ce qui est contraire à notre remarque. Mais non; car, ce verbe n'est pas *reciproque actif*, mais il est *passif*: *s'apaiser*, c'est être *apaisé*. " Ce n'est que par paresse que l'on *s'apaise* et qu'on ne se venge point. La *Bruyère*.

APPARAT, ou **APARAT**, s. m. Éclat ou pompe qui accompagne certains discours, certaines actions. " Harangue, Discours, cause d'*aparat*: " Il est venu avec grand *aparat*, dans un grand *aparat*. — Quelquefois il se prend en mauvaise part; et alors il signifie *ostentation*. " Il ne dit, il ne fait rien qu'avec *aparat*. Voy. *Appareil*.

APPARAUX, s. m. pl. Terme de Marine. Agrès et artillerie d'un vaisseau.

APPAREIL, ou **APAREIL**, s. m. [*Apareil*, mouillez l'*l* finale.] Aprêt, préparatif, attirail et pompe. *Acad.* Ce qu'on prépare pour faire une chose plus solennellement. *Trév.* La définition que donne l'*Acad.* vaut

mieux, et renferme tous les divers emplois d'*Apareil*. " Faire de grands *apareils*, *apareil de guerre*, *apareil solennel*, *extraordinaire*; lugubre; faire les choses avec *apareil*. " Il fit son entrée dans un magnifique *apareil*.

Rem. **APARAT** et **APAREIL** ne sont pas synonymes. On dit une cause, un discours d'*aparat*: dans ces occasions *apareil* ne serait pas propre. Mais on dit l'*apareil d'un festin*, d'un spectacle: là *aparate* ne y aurait rien. — On dit pourtant venir avec *aparate* ou avec *apareil*: mais celui-ci vaut beaucoup mieux. Voy. *Apparat*.

APPAREILLER, v. actif [*Aparéglié*, 3^e et 4^e e fer. mouillez les *ll*.] Joindre une chose à une autre pareille. *Acad.* — Assortir, *Trév.* *Rich.* *Port.* Cette dernière définition n'est pas juste: car l'assortiment consiste souvent à unir des choses différentes pour la couleur, pour la forme. Il faut donc s'en tenir à la définition de l'*Acad.* " *Apareiller des chevaux, des vases, des tableaux, etc.*

En termes de *Marine*, il est neutre. On doit dire, nous *apareillâmes* tout seul, et non pas nous *apareillâmes* le vaisseau, ou nous nous *apareillâmes*. *Vaug.* *Th.* *Corn.* *La Touche*.

APPAREMMENT, ou **APAREMMENT**, adv. [*Aparaman*. Il y en a qui écrivent *apparamment*; mais tant qu'on écrira *aparence*, *aparent*, et non pas *aparance*, etc. L'analogie demandera qu'on écrive *aparement* avec un *e*, et non pas avec un *a*. — Richelet écrit *aparamment*. Cette dernière orthographe est d'autant plus mauvaise, qu'elle induit à une mauvaise prononciation.] Selon les apparences, vraisemblablement. L'*Acad.* après cette définition, donne un exemple qui n'y est pas conforme. — *Cela est aparement vrai*; c. à. d. cela est vrai selon les apparences, cela est vrai vraisemblablement. Ce n'est pas l'emploi de cet adverbe. Il se met ordinairement à la tête de la phrase. " Il l'a dit ainsi: *aparement* il le pensait, ou avec *que*, *aparement* qu'il le croyait. *Aparement* nous aurons une bonne récolte; c. à. d. suivant les apparences, nous aurons, etc. *Il est vraisemblable, il est probable que* nous, etc. — Plusieurs Auteurs ont donné à *aparement* le sens de l'adv. *En aparence*. " Ils concluoient qu'on découvreroit bien des choses, dont on n'eût jantais soupçonné un homme *aparement* si vertueux. *Marsolier*, vie de *St. Franç. de Sales*. " Ils se séparèrent ainsi, *aparement*

(*en aparence*) fort satisfaits les uns des autres. *Id.* Vie. du Card. Ximenès. — Ces deux adverbes *aparemment* et *en aparence* ont des sens non seulement différens, mais oposés entr'eux. Le 1^{er} signifie *qu'il y a aparence que la chose est ou sera*; l'autre *qu'elle n'est ou ne sera pas réellement*; qu'elle n'a ou n'aura qu'une *fausse aparence de réalité*.

APPARENCE, ou APARENCE, s. f. [*Aparance*, 3^e lon.] 1^o. Extérieur, ce qui paraît au-dehors. Belles *aparences*, les *aparences* sont trompeuses; il ne faut pas se fier à l'*aparence* ou aux *aparences*. » Cette maison a une belle *aparence*, mais le dedans est vilain. — *Sauver les aparences*, faire ensorte qu'une conduite irrégulière ne paraisse pas au-dehors. — *Aparence*. Voy. *Extérieur*.

En aparence, *sous aparence*, adverbes. Le 1^{er} se dit sans régime Voy. *Aparemment*; le 2^d. régit le génitif avec l'art. indéfini *de*, quand *aparence* est sans article; et avec l'art. défini *de le*, quand *aparence* est précédé de l'article, *sous aparence de dévotion*, *sous l'aparence de la dévotion*. * L'Acad. dit *sous aparence de l'amitié*. Je crois qu'il falait dire, *sous aparence d'amitié*, ou *sous l'aparence de l'amitié*.

2^o. *Il y a aparence*, il est probable, vraisemblable. Il régit *que*, et l'indicatif, quand la phrase est affirmative; et avec le subjonctif, quand le sens est négatif ou interrogatif. Avec la négation, on met ou l'on supprime la prép. *d'*: » *Il y a aparence qu'il se moque de nous*, qu'il ne le fera pas: *Il n'y a pas d'aparence*, ou *aparence qu'il vienne*: *y a-t-il aparence qu'il le fasse comme il le dit*. *Quelle aparence qu'il revienne sitôt?*

3^o. Outre ce sens, qui est l'ordinaire, *quelle aparence*, ou *il n'y a pas d'aparence*, signifient, cela n'est pas prudent ou convenable. Alors ils régissent *de* et l'infinitif. » *Quelle aparence de perdre un temps si considérable, sans aucun espoir de former la moindre entreprise*. *Prévoit. Quelle aparence de dire que je veux envoyer des troupes à Ishaque pour rétablir Télémaque, pendant que Télémaque est engagé dans la guerre contre les Dauniens. Télémaque.* » *Il n'y a pas d'aparence de s'aller livrer entre les mains d'un ennemi*, etc. *Vértoit.* » Je ne sais où laisser tous ces présens; car, *il n'y a pas d'aparence de les laisser ici*: ils deviendroient

bientôt la proie du premier passant. *Mde. Dacier, Odysée.*

APPARENT, ENTE, adj. [*Aparan*, rante, 3^e lon.] 1^o. Visible, manifeste. Son droit est *aparent*. Il n'a pas de bien *aparent*. = 2^o. Qui est autre que ce qu'il paraît. » Le mouvement *aparent* du soleil autour de la terre: raisons spécieuses et *aparentes*, prétexte *aparent*. » Biens de la terre, biens *aparens*, les biens du Ciel sont les seuls véritables. = 3^o. Avec le superlatif, il signifie *considérable, remarquable*. » La maison la plus *aparente* de la ville. » Il s'adressa au plus *aparent* de la compagnie.

* *Il est aparent que pour; il y a aparence que*, est un anglicisme. » Quoiqu'il soit très-*aparent* qu'on trouveroit des mouillages sûrs, dans plusieurs de ces baies. Voy. *d'Anson.* » Il étoit fort *aparent* qu'ils ne croisoient dans ces parages que pour nous y attendre. *Ibid.*

APPARENTÉ, ÉE, adj. [*Aparanté*, té-e; 3^e lon. 4^e é fer. lon. au 2^d.] Il se dit avec bien ou mal: » Il est bien *aparenté*: il a des parens riches et qui lui font honneur, *mal aparenté* est tout le contraire. — On peut aussi dire avec la prép. *de*: » *Aparenté de fort honêtes gens, aparenté de canâilles*. L. T.

APPARENTER (s') v. réc. [*Aparanté*, 3^e lon. 4^e é fer.] Entrer dans une famille; s'allier. Celui-ci se dit avec régime, *s'allier à ou avec*. *S'aparenter* se dit sans régime: » *Il s'est bien ou mal aparenté.*

APPARIER, ou APARIER, v. a. [*Apari-é*, tout br.] 1^o. Mettre ensemble deux choses qui sont pareilles. *Aparier des chevaux, des gants, des souliers, des bûs*, etc. = 2^o. En parlant de certains oiseaux; mettre ensemble le mâle avec la femelle; *aparié des pigeons, des tourterelles*. = *S'aparié*, en ce sens, s'acoupler.

APPARITEUR, s. m. 1^o. Espèce de Sergent ou d'Huissier; dans les Cours Éclésiastiques. 2^o. On donne aussi ce nom aux Bédoux des Universités.

APPARITION, ou APARITION, s. f. [*Apari-cion*, et en vers, *ci-on*, tout br.] 1^o. Manifestation de quelque objet, qui, étant invisible de sa nature, se rend visible. » *L'apparition d'un Ange, des esprits, des spectres*. = 2^o. Manifestation subite d'un phénomène, qui n'avait pas encore paru: » *Apparition d'une comète*. — Voy. *VISION*.

On dit familièrement d'une personne, qui

n'a pas resté long-temps dans un endroit ; qu'elle n'y a fait qu'une courte apparition.

APPAROIR, ou APAROIR, v. n. [*Aparoar*, 3^e dout.] Terme de Palais. Il ne se dit qu'avec *faire*, et il régit la prép. *de*. » Il a fait *aparoir* de son bon droit, de ses pouvoirs. Voyez APPAROÏTRE. — *Aparoir* n'a d'usage qu'à l'infinitif et à la 3^e pers. du sing. du présent : *il apert que*, etc. comme *il apert*.

APPAROÏTRE, ou APARAÏTRE, v. n. [*Aparêtre*, 3^e lon. é ouv. Il serait mieux d'écrire *aparatre* avec un *ai*.] Ce verbe prend indifféremment le verbe auxil. *avoir* ou *être* : » Il a *paru*, ou il est *aparé* L. T. Wailly. = D'invisible, se rendre visible ; l'Ange qui *aparut* à Jacob, à la Sainte Vierge, à Saint Joseph, etc. En ce sens, il se met impersonnellement : » Il lui *aparut* un spectre. — *Rich. Port.* le met dans un autre sens : » Il m'*aparolt* que, etc. L'*Acad.* le met en style de Pratique. Hors delà on dit : *Il me parolt que*, etc.

Quelques-uns font ce verbe réciproque, et disent *s'aparatre* : *Minerve s'aparalt* à eux. *Brumoi*. On le trouve ainsi dans *Richelet*, *Joubert*, *Trév.*, mais non dans le *Dict.* de l'*Acad.* *Aparaitre*, neutre, est plus sûr et plus autorisé.

Faire aparatre, se dit dans les négociations, comme *faire aparoir* se dit au palais : » Les Ambassadeurs ayant fait *aparatre* de leur pouvoir. Voy. APAROIR.

APPARTEMENT, ou APARTEMENT, s. m. [*Aparteman*, 3^e e muet.] 1^o. Logement composé de plusieurs pièces de suite dans une maison. *Acad.* Portion d'une grande maison, où une personne peut loger séparément d'avec une autre. *Trév.* Chambre, anti-chambre, cabinet, logement composé de plusieurs pièces. *Rich. Port.* — J'aimerais mieux la définition de *Trévoux*, qui convient aux plus petits appartemens comme aux plus grands, que celle de l'*Acad.* ou du *Rich. Port.*, qui n'est applicable qu'aux derniers. — Bel *appartement*, grand *appartement*, petit *appartement* ; *appartement* commode ; *appartement* de Monsieur, *appartement* de Madame, etc. = 2^o. Il se prend pour étage : » Il est logé au premier, au second *appartement*. = M. Desgrouais a raison de reprendre ceux qui apellent *appartement*, une seule chambre : mais il a tort de critiquer ceux qui le disent pour étage.

APPARTENANCE, ou APARTENANCE, s. f. [3^e et dern. e muet : 4^e lon.] Dépendance. Ce qui appartient à . . . Ce qui dépend de . . . » Cette métairie est une *appartenance* de ma terre : » Vendre une maison avec toutes ses *appartenances* et dépendances.

APPARTENANT, ou APARTENANT, ANTE, adj. [3^e e muet. 4^e lon.] Qui appartient de droit. *Trév. Acad.* — Cet adjectif est du petit nombre des participes actifs, qui se déclinent suivant les genres et les nombres : question *appartenante* à la foi, biens *appartenans*, terres *appartenantes* au Seigneur. Mais il est décliné mal à propos dans la phrase suivante, où il n'est employé que comme *participe*. » Le Pape demanda que cette ville lui fût cédée comme lui *appartenante* par la félonie de Roger. P. Barre, *Hist. d'Allem.*

APPARTENIR, ou APARTENIR, v. n. [3^e e muet, tout bref.] 1^o. Être de droit à quelqu'un : » Cette maison lui *appartient* : » Ces droits *appartiennent* à ma charge = 2^o. Avoir une relation nécessaire ou de convention : Cette question *appartient* à la foi. = 3^o. Être parent. Il *appartient* à d'honnêtes gens : » J'ai l'honneur de lui *appartenir*. = 4^o. Être domestique de quelqu'un. » Cet homme *vous appartient-il* ?

APARTENIR s'emploie quelquefois impersonnellement. Alors, outre le datif de la personne, il régit *de* et l'infinitif : » Il *appartient* aux Pères de châtier leurs enfans. — Il s'emploie plus ordinairement avec la négation. » Il n'*appartient* pas à tout le monde de faire, etc. » Il n'*appartient* qu'à vous de dire, etc. Ce qui se dit quelquefois ironiquement et par manière de blâme. = Quelquefois on le dit par manière de reproche insultant, avec l'adv. *bien*. » Il *vous*, il lui *appartient bien de*, etc. c. à. d. *vous êtes*, ou *il est bien hardi de*, etc. » Qu'est-ce qu'un beau garçon sous des habits grossiers ? On dirait volontiers : de quoi se mêle-t-il ? (d'être beau) il lui *appartient bien* ! *Mariv.* » Il *vous appartient bien de prendre* le haut ton ! — Dans l'exemple précédent, le régime est sous-entendu : On pourrait dire, en imitation, dans le 2^d : » Vous prenez le haut ton : il *vous appartient bien* !

APPAS, ou APÂS, s. m. [*Apâ*, 2^e lon.] Charmes. *Ménage* y trouve cette différence, qu'*apas* se dit des beautés qui attirent ; et *charmes*, de celles qui agissent par une vertu

oculte

oculté et magique. Cette distinction peut être fort bonne, dit *la Touche*, mais dans l'usage ordinaire, on confond ces deux mots. L'*Acad.* remarque que *Apas* ne se dit guère que pour exprimer les charmes de la volupté ou ceux de la beauté. Voy. *Attrait*. Voy. *Apât*, n^o. 3^o.

APPÂT, ou APÂT, s. m. [*Apâ*, 2^e lon.]
1^o. Au propre, pâture, mangeaille pour attirer des bêtes, des oiseaux, des poissons dans des pièges, ou à l'hameçon. » Les vers et les moucherons sont des *apâts* friands pour prendre des poissons; le lard et le fromage pour prendre les rats. = 2^o. * Suivant *Trév.* et le *Rich. Port.* Pâte qu'on donne à la volaille pour l'engraisser. L'*Acad.* ne met point *apât* en ce sens: on dit, *pâtée*. = 3^o. *Figurément*; leurre pour atraper, surprendre, tromper, inviter à quelque chose. *Trév.* Tout ce qui attire et engage à quelque chose. *Acad.* » L'intérêt est un grand *apât* pour un avare; le jeu pour la jeunesse. *Acad.* Le 2^d exemple n'est pas si bon que le 1^{er}; car *l'intérêt engage l'avare à faire l'usûre*, par exemple: mais le jeu à quoi *engage-t-il la jeunesse*? Il vaut mieux, dans cette occasion et autres semblables, se servir d'*apâts*: » Le jeu a de grands *apâts* pour la jeunesse; de grands charmes.

* APPÂTELER, APPÂTER, v. a. *La Touche* trouve cette différence entre ces deux mots, que le 1^{er} signifie attirer avec un apât; et le 2^d, donner de l'aliment aux animaux, aux enfans, et aux personnes qui n'en peuvent prendre d'eux-mêmes. *Apâteler des oiseaux, des enfans*: » Il faut *l'apâteler* comme un enfant. — Mais *apâter* ne se dit plus, et l'on dit *apâter* dans les deux sens.

APPAUVRIR, ou APAUVRIR, v. a. [*Apovri*, 2^e dout.] Rendre pauvre. *S'appauvrir*, devenir pauvre. — *Figurément, appauvrir une Langue*, en retrancher des mots, des façons de parler, et la rendre par là moins abondante et moins expressive. » Une trop grande délicatesse a *appauvri* la Langue Française; mais on ne peut pas dire qu'elle *s'appauvrisse* tous les jours. On invente sans cesse des mots nouveaux, de nouvelles expressions. Il est vrai que quelquefois le néologisme ne l'enrichit que de guenilles, ou d'ornemens recherchés, qui la déparent au lieu de l'embellir.

APPAUVRISSEMENT, s. m. [*Apovri-*

Tom. I.

centur, 4^e e muet.] État de pauvreté. Ce subst. a un sens passif; il se dit, non de ce qui *appauvrit*, mais de ce qui *est appauvri*. Il se dit au propre et au figuré, comme *appauvrir*. Voy. ce verbe. » L'*appauvrissement* de cette famille, de cette Province, l'*appauvrissement* de la Langue Française date du dernier siècle.

APPEAU, ou APEAU, s. m. [*Apo*, 1^o bref au sing. lon. au pl. *Appeaux*.] 1^o. Sorte de Siflet avec lequel on contrefait le cri des oiseaux pour les faire tomber dans les filets. 2^o. Les oiseaux même dont on se sert pour attirer d'autres oiseaux.

APPEL, ou APEL, s. m. [1^e e moy.] 1^o. Recours au Juge Supérieur. » Acte d'*apel*, relief d'*apel*; interjeter *apel*, relever son *apel*, juger sans *apel*, etc. = 2^o. Défi, assignation pour se battre en duel: Faire un *apel*, recevoir un *apel*. » Les *apels* sont défendus comme les duels. = 3^o. Action d'*apeler* à haute voix ceux qui doivent se trouver à une assemblée, à une revue, à un paiement public. » Être ou n'être pas; se trouver ou ne pas se trouver à l'*apel*, etc. = 4^o. Signal qui se fait avec le tambour ou la trompette, pour assembler les soldats. » *Batre l'apel*.

APPELANT, ANTE, adj. [2^e e muet. Il ne faut donc pas écrire *apellant*, comme on le voit dans des livres.] Qui *apelle* d'un jugement: » Il est *apelant* de cette Sentence. — Il se dit aussi absolument et sans régime: il est *apelant*, elle est *apelante*; il a été reçu *apelant*; les *apelans*.

APPELER, ou APELER, v. a. [1^e e muet, mais devant la syll. *fem.* il se change en e moy. *J'apelle*; ou *j'apèle*; il *apelera*, ou il *apèlera*.] 1^o. Nommer, dire le nom de. . . . Comment *apelez-vous* cet homme? Comment *vous apelez-vous*? Il *s'apelle* Jean. Je *m'apelle* Pierre. = 2^o. Faire l'*apel* de. . . . Voyez APPEL, n^o. 3^o. = 3^o. Il se dit du cri des animaux, qui attire ceux de leur espèce. Voy. *Appeau*. Et de toutes les choses, dont le son sert de signe pour faire qu'on se trouve à un endroit. » Les cloches *apèlent* à l'Église. = 4^o. A l'actif et au passif, il se dit de la vocation à un état. » Dieu *l'apeloit* à la solitude, au St. Ministère: » Il est *apelé* à briller dans le Barreau; » Il n'étoit point *apelé* à cette profession. Il n'y avait pas de disposition naturelle. = 5^o. APELER; *citer*;

R

faire venir devant le Juge. *Apeller en Justice, en garantie, en témoignage, etc.* = 6°. *Apeler*, neutre : provoquer d'un Juge subalterne à un Tribunal supérieur. » *Apeler d'une Sentence ; du Présidial au Parlement.* = On dit, en ce sens, familièrement qu'on en appelle, quand on ne consent pas à quelque chose, à quelque proposition. — De celui qui est revenu d'une grande maladie, qu'il en a appelé.

* En Provence, on dit *s'apeler au Parlement*, pour *apeler*. L'Ab. *Vertot*, qui n'était pas Provençal ; a usé de la même expression. » Quand vous vous *apeleriez* cent fois devant le peuple, j'ordonne qu'on vous arrête. *Révol. Rom.*

* *Robertson*, ou son Traducteur, met en et de avec *apeler* : » *Colomb en apela* directement au Trône des procédures d'un Juge subalterne. *Hist. de l'Amér. Retranchez en.*

Rem. 1°. *Apeler* est beau au figuré, avec la prép. à pour 2d. régime.

Il sembloit à lui seul *apeler* tous les c o ups

Racine.

Mais ce régime ne fait pas bien partout, l'Ab. *Desfontaines* a critiqué, avec raison, *Lamotte* pour avoir dit : » Le Poète frappé de l'éclat des Héros vertueux, appelle à eux l'admiration et l'amour.

2°. Quand on veut fortifier ce qu'on vient de dire, on ajoute (mais seulement dans le discours familier) ce qui s'appelle. » Cela est bon, ce qui s'appelle bon.

Mais, rien n'existe ici ; ce qui s'appelle rien.

Gresset.

» M. de la R. F. aloit revoir les lieux où il a chassé autrefois avec tant de plaisir ; je ne dis pas, où il a été amoureux ; car je ne crois pas que ce qui s'appelle amoureux, il l'ait jamais été. *Sev.* » Nous retournons ce soir pour trois ou quatre jours, et cela s'appellera encore, enterrer la Synagogue avec le premier Président, etc. *La même.*

APPELLATIF, adj. [Pron. les 2 l ; *appelatif.*] Terme de Grammaire. On appelle ainsi les noms qui sont communs à toute une espèce, comme *homme, cheval, oiseau* ; par opposition aux noms propres, qui ne conviennent qu'à un seul ; comme *Louis, Hector, César*, etc. Plusieurs disent les noms communs pour *appellatifs*.

APPELLATION, s. f. [Pron. les 2 l : *Apel-la-cion.*] 1°. *Apel* d'un jugement. Il ne

se dit qu'au Palais : » La Cour a mis l'appellation au néant. = 2°. L'action d'épeler les lettres s'appelle *apellation* des lettres, ce qui fait croire qu'épeler se dit pour *apeler*.

APPENDICE, s. f. [Dans le *Dict. Gram.* on le marque *masc.* par erreur ; *Apéndice*, 2° lon.] Supplément, qui se joint à la fin d'un ouvrage, avec lequel il a du rapport. *Acad.* Chose qui est dépendante, et comme une suite nécessaire d'une autre. On le dit plus ordinairement des additions que l'on fait à un Livre écrit auparavant, dans lesquelles on explique plus clairement quelque partie du Livre, ou l'on supplée les articles qu'on avait omis. *Trév.* » Ce qui tient ou qu'on ajoute à quelque chose, supplément à la fin d'un ouvrage, etc. *Rich. Port.* — On peut dire que ce que dit l'*Acad.* est une définition, et ce que dit plus au long *Trévoux* est une description. *Le Rich. Port.* tient des deux. — *Joubert* a raison de remarquer que ce mot n'est que des Savans. J'ajoute qu'on dit plus ordinairement *additions* et *supplément*. L'*Acad.* met *Appendice* sans remarque.

APPENDRE, v. a. [*Apandre*, 2° long. 3° e muet.] Pendre, atacher à une voûte, à des piliers, à une muraille. Il ne se dit guère que des choses que l'on offre, que l'on consacre dans un temple en signe de reconnaissance. *Acad.* Pendre, attacher quelque chose dans une église ou dans un temple. *Trév.* » J'emporterai ses armes dans le haut Ilion, et je les *appendrai* au Temple de ce Dieu (Apollon.) *Mde. Dacier. Iliade.*

Au retour des combats, ces vertueux guerriers,
Au Temple de Cérés, *appendoient* leurs lauriers.

Poème des Saisons.

Hors de ces occasions, il faut dire *suspendre*.

APPENTIS, s. m. [*Apanti.*] Bâtiment bas et petit, appuyé contre un plus haut, et dont la couverture n'a qu'un égoût. *Acad.* Toit qui est appliqué contre un mur, et qui n'a de pente que d'un côté. *Trév.* C'est de cette dernière circonstance que vient le nom d'*apentis*. » Toit de charpente adossé contre un mur. *Rich. Port.* La définition de *Trév.* me paraît la meilleure ; car le mot de *bâtiment* est de trop dans celle de l'*Acad.* L'*Apentis* n'est point ce qu'on appelle un *bâtiment*. De plus, *pente* vaut mieux qu'*égoût* pour faire connaître l'origine de ce mot. Pour le *Rich. Port.*, que signifie ce *toit de charpente* ? Est-ce que les autres toits ne sont pas

de même, ou si l'on veut dire que les *aperçus* ne sont pas couverts de tailles :

APPERCEVABLE. Voy. APERCEVABLE.

* APPERCEVANT, ANTE, adj. C'est un mot de *Mallebranche*. » L'âme est une substance essentiellement pensante et *apercevante* tout ce qui la touche. Outre que cet adjectif verbal n'est pas reçu, aucun adjectif verbal n'a le régime direct. Il fallait retrancher *et*, et se servant du participe, dire : *apercevant tout*, etc.

APPERCEVOIR. Voy. APERCEVOIR.

APPERÇU, s. m. Mot nouveau. » Ce discours est un *aperçu* de la manière d'écrire en vers et en prose de *Voltaire*. L'Ab. *Grosier*. » Ce Livre et les trois suivans ne sont qu'un *aperçu* des matières. *Ann. Litt.* — » On a introduit dans la Langue Française, dit *M. de Lac*, un mot qu'on croiroit inventé pour exprimer ces notions vagues... C'est un *aperçu*, dit-on, et l'on s'en contente beaucoup de nos jours. » C'est un *aperçu* que le système que j'examine.

APESANTIR, v. a. [*Apezanti*, 2^e e muet, 3^e lon.] Rendre plus pesant, moins propre pour le mouvement, pour l'action : » L'âge, la vieillesse, l'oisiveté *apesantit* le corps ; » il *s'apesantit* tous les jours, il devient plus lourd, plus pesant. — Figurément, *s'apesantir* sur un sujet, en parler trop longuement. — » Dieu *a apesanti sa main* ou *son bras*, ou *la main* de Dieu *s'est apesantie* sur ce peuple ; il l'a châtié dans sa colère. — » Son esprit baisse et *s'apesantit* ; » les yeux et les paupières commencent à *s'apesantir*, le sommeil gagne : » La main de ce Peintre, de ce Chirurgien, commence à *s'apesantir* ; elle n'est plus aussi ferme, aussi légère.

APESANTI, IÈ, partic. et adj. Il suit toujours le subst. » La douce vapeur du sommeil ne coule pas plus doucement dans les yeux *apesantis*. *Téléme.*

APESANTISSEMENT, ou APESANTISSEMENT, s. m. [*Apezanticeman* ; 2^e et 5^e e muet, 3^e et dern. longues, en y a le son d'an.] État d'une personne *apesantie*, soit de corps, soit d'esprit. » Il est dans un grand *apesantissement*. (Tout seul il ne signifie que celui du corps.) *Apesantissement d'esprit*.

* APPÉTENCE, s. f. APPÊTER, v. a. [*Apétance*, *pété*, 2^e e fer. 3^e lon. au 1^{er}.] Ils ne se disent qu'en Physique. Désirer par instinct, par inclination naturelle. L'estomac *apète* les viandes ; l'*apétence*, l'action d'*apé-*

ter. L'*Acad.* n'en donne point d'exemple. — *Trévoux* n'a point mis ce substantif dans les premières Éditions. Il est tout-à-fait hors d'usage dans le discours ordinaire, et il est regardé comme un mot pédantesque. On dit quelquefois *apéter* en conversation. — *M. de Mayer* s'en est servi dans son *Voyage en Suisse*. » Cette belle Lorraine, si *apétée* par *Richelieu* et par *Louis XIV.* On le critique dans l'*Ann. Litt.*

APPÉTISSEMENT, APPÉTISSEMENT. *Trév.* Ils sont distingués du mot précédent par l'e qui est muet. Voy. APÉTISSEMENT, APÉTISSEMENT. *Acad.*

APPÉTIT, ou APÉTIT, s. m. [2^e e fer. tout bref.] En général, passion. *Passion* de l'âme, qui la porte à désirer quelque chose. *Appétit* sensuel, charnel, brutal. Contenter, satisfaire tous ses *appétits*, etc. — Plus ordinairement et en particulier, *désir de manger*. » Avoir *appétit*, donner de l'*appétit* ; exciter, éveiller, aiguïser l'*appétit*. Rentrer en *appétit*, manger d'*appétit*. Demeurer sur son *appétit* ; cesser de manger, quoiqu'on ait encore *appétit*.

A l'appétit de... adv. Faute de, pour épargner, etc. *A l'appétit* d'un écu, il a laissé mourir un cheval de cinquante pistoles.

Rem. 1^o. C'est un gasconisme de faire *appétit* fém. et de dire, j'ai une grande *appétit* ; c'est un grand *appétit* qu'il faut dire.

2^o. Au propre, il se dit sans régime : on ne dit point j'ai *appétit* des melons, des fraises, des pois verts, etc. Au figuré, on dit : avoir *appétit*, ou être en *appétit* de, et avoir de l'*appétit* pour. » Il a *appétit* de tous les bénéfices qui sont à donner : » J'étois en *appétit* de fortune. *Mariv.* » Il a de l'*appétit* pour les emplois lucratifs. — Donner *appétit* de manger. *Mariv.*

3^o. En style proverbial, on apèle *appétit* de femme grosse, un *appétit* bizarre ; un *cadec de haut* *appétit*, un homme qui mange beaucoup ; avoir l'*appétit* ouvert de bon matin, désirer trop tôt les biens de la fortune. » L'*appétit* vient en mangeant, plus on a, plus on veut avoir. — *Appétit* : goût, plaisir, (style figuré familier.) *M. le Prince* l'a lû d'un bout à l'autre avec le même *appétit*. *SEV.*

APPLANIR, APPLATIR. Voy. APLANIR, APLATIR. — Le 1^{er} signifie mettre de niveau ; le 2^d veut dire rendre plat. — *Aplanir* se dit au figuré dans tous les styles : *aplanir* les difficultés ; *aplatir* ne peut s'employer figu-

rement que dans le style familier : encore, encore ! » L'affaire des poisons est toute aplatie. SEV. c. à. d. on n'en parle plus. La même, en parlant de la mort d'un M. de St. Aubin, dit : » Les cris de cette petite femme suffoqués et aplatis par le P. Moret, afin qu'il n'y eût rien que de Chrétien dans cette sainte maison, etc. Métaphore hardie, et qui paraîtrait peut-être forcée autre part que dans une Lettre de Mde. de Sevigné.

APPLAUDI, DI-E, adj. [*Aplodi, di-e*, 2^e dout. 3^e lon. au 1d.] Approuvé. Il suit toujours le substantif qu'il modifie. Ouvrage *applaudi*, choix *applaudi*, mariage *applaudi*, démarche *applaudie*. — Il régit quelquefois la prép. *de* : *applaudi de* tout le monde.

APPLAUDIR, ou APLAUDIR, v. n. [*Aplodi*, 2^e dout.] On peut demander, je crois, pourquoi l'Acad. écrit *apaiser*, *aplanir*, *aplatir* avec un *p*, et *applaudir*, *appliquer*, etc. avec deux *p*. Il est difficile d'en deviner la raison. = 1^o. Battre des mains en signe d'approbation. Il régit la prép. *à* des personnes ; *applaudir aux* Comédiens, *aux* Acteurs. Il en est qui pensent qu'on dit également bien, tout le monde *lui applaudit*, ou *l'applaudit*. M. de Vailly le dit ainsi dans le *Rich. Port.* — L'Acad. ne met d'exemple de ce régime direct qu'avec *applaudir*, signifiant *approuver*. » Chacun *l'a applaudi de* cette bonne action. Il a fait une harangue *que* tout le monde *a applaudie*. — Les Poètes le font indifféremment actif ou neutre.

Siffler la pièce, *applaudir à* l'acteur. Anon.

Le public dédaigneux hait ce vain artifice :

Il siffle la coquette, il *applaudit* l'actrice.

Dorat.

2^o. figurément, *approuver* ce que fait ou dit une personne, et le marquer de quelque manière que ce soit. » Tout le monde *applaudit à* cette proposition.

3^o. *S'applaudir* se dit ou tout seul : » Il *s'applaudit* continuellement lui-même : il est le seul à *s'applaudir* ; ou avec la prép. *de* devant les noms et les verbes. Quelle horreur de *s'applaudir de* ses méchancetés, *d'avoir brouillé* toute une famille !

APPLAUDISSEMENT, ou APLAUDISSEMENT, s. m. [*Aplodiceman*, 2^e dout. 4^e e muet.] Grande approbation, marquée ou par des battemens de mains, ou par acclamation, ou de quelque manière que ce soit. » Recevoir des *applaudissemens* ; être reçu *avec* de grands *applaudissemens*. Chercher, avoir l'a-

plaudissement universel, ou public, ou de tout le monde.

Rem. Par lui-même, *applaudissement* n'a point de régime. Il ne régit les noms que par le moyen des verbes auxquels il est joint ; et même joint à ces verbes, il ne régit point la prép. *à*, excepté avec *doner*, *acorder*, etc. qui la régissent. * » L'*applaudissement* du peuple à quelque opinion sur une matière difficile, est une marque infailible qu'elle est fautive. Mallebr. C'est un faux régime. Il falait dire : l'*applaudissement* que *donne* le peuple à une opinion, etc.

* APPLAUDISSEUR, s. m. Celui qui applaudit. Il n'est bon que dans le style badin ou critique.

Un vain amas de sentences usées,

Qui de l'Olimpe excitant les nausées ;

Faisoient souvent, en dépit des neuf Sœurs ;

Transir de froid jusqu'aux applaudisseurs.

» Il a assuré que les *applaudisseurs de*... étoient tous distingués. Linguet. » Les gens riches, qui se piquoient de bel esprit, avoient de ces *applaudisseurs* à leurs gages. Sabat. de Châlons.

APPLICABLE, ou APLICABLE, adj. [*Aplikable*, 3^e dout.] Destiné à ; qui peut être appliqué à ... » Cent écus *applicables* à des ceuvres pies. » Ce passage n'est pas *applicable* à cette question. » Il est des règles qui ne sont pas *applicables* à tous les cas.

APPLICATION, ou APLICATION, s. f. [*Aplika-cion*, et en vers *ci-on*.] 1^o. Action par laquelle on applique une chose à une autre. » L'*application* d'un remède sur une partie malade. = 2^o. Avec *maxime*, *passage*, etc. Il régit *de* et *à*. » L'*application de* cette maxime *au* cas présent, *de* ce passage *à* ce sujet n'est pas juste. On dit absolument, et sans régime : il *fait d'heureuses applications*. — *S'appliquer* l'*application de* ce qu'on dit ; l'*appliquer à* ce qu'on éprouve, à ce dont on est coupable. On la fait plus souvent aux autres qu'on ne *se la fait à* soi-même. = 3^o. Attention : *avoir de l'application à* l'étude, *au* jeu, *à* ce qu'on fait. Ou sans régime : cela demande une grande *application*. » Ce jeu n'est pas un jeu, mais une étude, tant il demande *d'application*. — Voy. CONTENTION.

* Rem. *Application* et *s'appliquer* ne régissent pas les personnes. Les Traducteurs des Livres Anglais sont sujets à dire : *son application à* ce Seigneur ; il *s'applique*, ou il *s'est*

apliqué à ce Ministre; c. à. d. son attachement à ce Seigneur; il est attentif à faire sa cour à ce Ministre, etc. Ce sont de vrais anglicismes. — Mde. de *Sevigné* a employé *être apliqué* dans le même sens et avec le même régime. » Vous êtes trop *apliquée* à votre pauvre Maman. *Ocupée de* étoit le mot propre; mais on passe ces petites incorrections de style dans une lettre.

APPLIQUÉ, ÉE, adj. [*Apliqué*, *té-e*, 3^e é fer. long au 2d.] Il se dit absolument en cette phrase et autres semblables: homme *apliqué*, femme *apliquée*, c. à. d. attaché, ou attachée à l'étude ou aux affaires. Il ne se dit de cette manière, que de ce qui demande l'application de l'esprit. Il suit toujours le substantif. Hors de là il a les mêmes régimes que son verbe.

APPLIQUER ou **APLIQUER**, v. a. [*Aplique*, tout bref.] 1^o. Mettre une chose sur une autre. » *Apliquer des couleurs sur une toile*, un emplâtre *sur l'estomac*, etc. = 2^o. Adapter, faire convenir à... *Apliquer une maxime, un passage, une comparaison à un sujet*, à une personne, etc. = 3^o. Aporter une grande attention à... *Apliquer son esprit à la méditation, s'apliquer à l'étude, s'apliquer à bien faire.* = 4^o. Destiner, consacrer. *Apliquer une somme d'argent à telle œuvre de charité; à bâtir, à faire des réparations*, etc.

Rem. *S'apliquer* a le 2^e et le 3^e sens d'*apliquer*. Dans le 2d, le *se* est au datif: il *s'est apliqué cette histoire* (*Sibi*, à lui-même); il l'a prise pour lui; il a cru qu'on la disait pour lui: Et dans le 3^e, *se* est à l'acusatif; il *s'aplique* (*s'adone lui-même*) à l'étude. — Voy. **APPLIGATION**.

APPOINT, ou **APOINT**, s. m. [*A-poein*, deux syll.] Monoie qu'on ajoute pour compléter une somme. Ainsi, pour 21 francs, il faut quatre écus de six francs et vingt sols en monoie. Ces vingt sols sont l'*appoint* de cette somme.

APPOINTÉ, ÉE, adj. [*A-poein-té*, *té-e*, 2^e lon. 3^e é fer. long au 2d.] Au Palais, procès *appointé*, cause *appointée*, c. à. d. destinés à être jugés par rapport. = 2^o Dans le Militaire, Soldat ou Officier *appointé*, qui a une plus grosse paye que les autres.

* Rem. La *Ruë* donne à cet adjectif verbal le sens d'*opposé*, contraire: » Être d'esprit et de cœur *oposés* et *appointés* l'un à l'autre. L'expression est basse et populaire, et ne

devait pas se trouver dans un Sermon. On dit, mais dans le style familier, de deux hommes qui se contredisent toujours, qu'ils sont *appointés contraires*. L'*Acad.* met cette manière de parler sans la caractériser; mais certainement elle n'est pas du beau style.

APPOINTEMENT, ou **APOINTEMENT**, s. m. [*A-poein-teman*, 2^e lon. 3^e é muet.] 1^o. Règlement en Justice sur une affaire pour la faire juger en rapport. Prendre un *appointement* à l'Audience, au Greffe. = 2^o. Gages qu'on donne à d'honnêtes gens qui sont au service des Grands, à un Officier, etc. Le mot d'*appointemens* est honête, celui de *gages* est déshonorant.

APPOINTER, ou **APOINTER**, v. a. — Autrefois, acomoder, terminer à l'amiable. — Aujourd'hui, régler par un appointement en Justice. Voy. **APPOINTÉ** et **APPOINTEMENT**. — * Dans le *Dict. de Trév.* Donner des gages, des appointemens: » On l'a *appointé*, ou il est *appointé* de mille écus. — Cela ne se dit point; il faut dire: on lui a promis, ou assuré; on lui donne, ou il a mille écus d'*appointement*.

APPORT ou **APORT**, s. m. Marché; concours qui se fait aux foires et aux marchés. L'*apport* de Paris.

APPORTER, ou **APORTER**, v. a. 1^o. Porter d'un lieu à un autre; du lieu où l'on n'est pas, au lieu où l'on est: *Aportez-moi le livre qui est sur ma table*, dans mon cabinet. = 2^o. Causer: *aporter* du dommage à... » Les *Réflexions Philosophiques aporment peu de soulagement aux maux.* = 3^o. Employer: *aporter* beaucoup de soin et d'attention à l'examen d'une affaire. = 4^o. Alléguer: *aporter* de bones raisons, de bones autorités. — Avec *textes* et *passages*, *raporter* vaut mieux; aussi bien que pour le produit d'une terre. » Ce champ *ne rapportait* rien, et non pas *n'apportait* rien, comme dit *Bouhours* dans ses *Entretiens*.

APPOSER, ou **APOSER**, v. a. [*Apozé*, tout bref.] Apliquer, mettre: *Aposer* à des lettres son cachet; à une porte le scellé; à un contrat *des clauses, des conditions*. Il n'est pas du beau style; et dans un discours public, il vaut mieux dire *mettre* qu'*aposer le sceau*.

APPOSITION, s. f. [*Apozic-ion*.] Action d'*aposer*. Il ne se dit que du scellé.

APPRÉCIATEUR, s. m. **APPRÉCIATION**, s. f. [ou **APRÉCIATEUR**, etc. 2^e é fer., tout bref. *Apréci-a-cion*, en vers *ci-on*.] Celui

qui apprécie — Estimation d'une chose. *Appréciation* juste. *Faire l'appréciation* de..

APPRECIER, ou APRÉCIER, v. a. [*Apré-ci-é*, tout bref, 2^e et dern. é fer.] Mettre à prix. *Acad.* Estimer. Mettre un prix à. *Trév.* Régler le prix de quelque chose. *Rich. Port.* Les deux dernières définitions valent mieux, à mon avis, que celle de l'*Acad.* — Il régit à. » On a apprécié ce meuble, ce bijou à tant, à cent écus, à cent pistoles, etc. — *Apprécier un livre*, le mérite de quelqu'un, etc. » *A le bien apprécier*, ce livre est peu de chose, cet homme n'a que du vent et du clinquant.

APPREHENDER, v. a. [*Apré-andé*, 2^e é fer. 3^e lon.] Craindre. *Appréhender les voleurs, les ennemis, les dangers, les suites d'une affaire, etc.* *Appréhender d'être trompé, qu'on ne nous trompe.* *Voy.* CRAINDRE. — Au Palais : prendre, saisir. Il ne se dit que de la prise de corps. *Appréhender au corps*; si pris et *appréhendé* peut être.

APPREHENSION, ou APRÉHENSION, s. f. [*Apré-an-cion*, et en vers *ci-on*.] Crainte. *Avoir de l'appréhension*; être dans l'*appréhension* qu'on ne soit dupé. *Dans l'appréhension qu'il a, ou bien où il est, qu'on ne le trompe, ou d'être trompé.*

APPRENDRE, ou APRENDRE, v. a. et n. [*Aprandre*, 2^e lon. 3^e e muet.] Acquérir ou communiquer quelque connaissance qu'on n'avait pas. » J'ai *appris l'algèbre* : » Il m'a *appris tout ce que j'en sai.* — *Apprendre* diffère d'*étudier*, en ce que celui-ci veut dire seulement qu'on travaille à devenir savant, et que celui-là marque qu'on y travaille avec succès : on *étudie* pour *apprendre*; et l'on *apprend* à force d'*étudier.* — Il diffère du verbe *s'instruire*, en ce qu'il semble qu'on *apprend d'un maître* en écoutant ses leçons, et qu'on *s'instruit* par soi-même, en faisant des recherches.

Régimes. Ce verbe a deux significations : il signifie tout ensemble le *discere* et le *docere* des Latins : être instruit et instruire. Dans le premier sens, il régit l'accusat. et l'ablat. » Il *apprend de son maître le latin* : » Edouard put *apprendre de l'expérience* dans quelle entreprise désespérée il s'était engagé. *Hist. d'Angl.* Dans le 2d. le dat. de la personne, l'accusat. de la chose : » Son maître *lui apprend le latin.* — Dans les deux sens, il régit à devant les verbes, ou sans régime des noms : j'ai *appris à mes dépens, à me défier de*

lui. *Mortels, apprenez à respecter la Divinité.* *Jer. Del.* ou avec le dat. des noms ; je *lui apprendrai à vivre*; (d'Ablancourt dit : il *apprit des singes à danser*; il fallait : il *apprit à des singes.*) ou avec l'ablatif des personnes, ou choses personnifiées. » J'ai *appris de lui à me tenir sur mes gardes.* * Le P. Paulian met *de* à la place d'*à.* » On *lui a appris de faire le signe de la Croix.* C'est un faux régime : il fallait, à *faire*, etc. — *Apprendre* régit encore *que* et l'indicatif, quand le sens est affirmatif, et avec le subjonctif, quand le sens est négatif ou interrogatif. *Apprenez qu'on ne se moque pas impunément du Seigneur* : » Il n'a pas *appris*, ou *à-t-il appris que son père soit mort.* — Enfin pour les noms, *apprendre* a quelquefois trois régimes, le dat. l'ablat. et l'accusatif : » *Lui apprendrez-vous de la mort de son père quelque chose de consolant.*

APPRENTI, ou APRENTI, îe, s. m. et f. [*Apranti, aprantî-e*, 2^e lon. 3^e lon. au 2d.] Autrefois on écrivait et on prononçait *aprentif, aprentive.* La Touche le trouve bon, quoiqu'il avoué que l'*Acad.* ne dit qu'*aprentîe.* Il n'a pas l'usage actuel pour lui. On ne doit plus, dit La Monnoie, écrire *aprentif*, puisqu'on ne dit plus au *fém.* ni *aprentive*, ni *aprentisse* (ou *aprentice*), mais uniquement *aprentîe*, qui ne peut se former que du masc. *aprentî.* — Richelet met *Aprentisse*, et le défend contre la critique d'un Savant de Province. — *Boileau* a encore dit *aprentive*, et l'a employé adjectivement.

De livres et d'écrits, bourgeois admirateur
Vais-je épouser ici quelque *aprentive* Auteur.

Sat. X.

La Grange fait rimer *aprentif* avec *attentif.*

Au propre, celui ou celle qui apprend un métier. — Au figuré, personne peu habile aux choses dont elle se mêle. » Ce Médecin est un *aprentî.* — *Aprentî* est plus convenable dans le style familier et badin, ou critique; *novice* dans le style sérieux et relevé.

APPRENTISSAGE, s. m. [*Apranti-sage*, 2^e lon.] Au propre, l'état d'un *aprentî*, ou le temps qu'il met à apprendre son art. *Acad.* le Dict. de *Trév.* ne le dit que du temps. Le *Rich. Port.* aussi. Cependant, si *faire son apprentissage*, se mettre en *apprentissage*, être en *apprentissage*, sortir d'*apprentissage*, ne signifient que le temps; dans cette phrase

et autres semblables : » Dans ce métier, l'*apprentissage* est rude ; on ne veut point parler du temps, mais de l'emploi, de l'état, de l'occupation d'un apprenti. Ainsi, la définition de l'*Acad.* est plus complète.

APRENTISSAGE, au *figuré*, veut dire : *essai, épreuve*, et il se prend en mauvaise part : » Ce Médecin, ce Chirurgien *fait son apprentissage* sur le corps de ce malheureux. Cependant on dit en bonne part, l'*apprentissage* du métier de la guerre ; et élégamment même, l'*apprentissage* des maux inévitables dans cette vie mortelle. » La plus longue vie est encore un *apprentissage* trop court pour le moment de la mort. *Mascaron*.

APPRÊT, ou APRÊT, s. m. [2^e lon. & ouv. *aprê*.] 1^o. Préparatif. Faire de grands *aprêts*. En ce sens, il ne se dit qu'au pluriel. 2^o. Manière d'apprêter, ou les étofes, cuirs, toiles, etc. Chapeau, toile *sans apprêt* ; méchant *apprêt* ; cet *apprêt* ne vaut rien ; ou les viandes : souvent l'*apprêt* coûte plus que les viandes qu'on *apprête*.

* APPRÊTE, s. f. [*Aprête*, 2^e lon. & ouv. 3^e e muet.] Mouillette ; petite tranche de pain, étroite et longue, avec laquelle on mange des œufs à la coque. — Il vieillit : *Acad.* On dit, *mouillette*.

APPRÊTER, v. a. et n. [*Aprêté*, 2^e lon. & ouv. 3^e e fer.] Préparer. Mettre en état. *Trév. Acad.* » *Aprêtez mes hardes ; aprêtez le dîner*. — Neutre, il se dit avec la prép. à : » Ce Cuisinier *aprête bien à manger* ; ou tout seul : il *aprête bien*. — *Figurément, aprêter à penser, à rire ; donner occasion de penser, de rire*.

* *Rem.* Autrefois *apprêter* avait un emploi aussi étendu que *préparer* : On le disait au récipr. et au passif.

Quel nouveau spectacle s'*aprête*,
D'*augmenter* notre étonnement.

La Grange.

Outre la vétusté du mot, le régime est faux, il falait : à *augmenter*. Le même Auteur dit ailleurs, avec un régime plus régulier.

Cependant un grand Roi s'*aprête*

A te rétablir dans tes droits.

* Un Auteur moderne a dit depuis peu. » Déjà il s'*aprêtait à battre* ces pauvres gens, etc. pour, il se *diposait à* ; il se *mettait en devoir de*, etc. Et le Trad. de l'*Hist. d'Angl.* » Il s'*aprêtoit à venir* d'Irlande.

Malherbe a dit *aprêtés* pour *prêts* à...

Les oiseaux qui sommeillent ;

Aprêtés à chanter ; dans les bois se réveillent.

* APPREUVER. Voy. APPROUVER.

APPRIS, ÏSE, adj. [*Apri, pri-ze*, 2^e lon. au 2d.] On dit, dans le style familier : il est bien *apris*, c. à. d. bien élevé, sage et honête : mais *apris*, en ce sens, n'a point de régime. N'imitiez point *Molière*, qui dit : » Je suis *apris à souffrir*. On doit dire, avec le participe : j'ai *apris à souffrir*. — L'*Acad.* ne met *apris* que participe ; et le *Rich. Port.* se contente de dire, qu'*apris* a les significations du verbe.

APPRIVOISER, ou APRIVOISER, v. a. [*Apri-voa-ze*, 3^e br. 4^e e fer.] Rendre doux et moins farouche. Au propre, il se dit des animaux ; au *figuré*, des hommes. — En ce dernier sens, il se dit au réciproque pour, se rendre familier : s'*apriver* dans une maison ; avec les grands ; ou sans régime : il commence à s'*apriver*, à devenir plus sociable.

APPROBATEUR, ou APROBATEUR, s. m. [*Aproba-teur*, tout bref ; *eur* est long au pluriel.] Celui qui approuve par quelque témoignage d'estime. *Acad.* Celui qui donne son approbation. *Trév.* Celui qui approuve une chose ; celui qui donne une approbation. *Rich. Port.* Je préfère la définition de l'*Acad.* en ce qu'elle vous fait connaître le sens du mot, sans renvoyer ni à *approbation*, ni à *approuver*. — On le dit souvent au pluriel : » Une telle conduite peut-elle avoir des *approbateurs* ?

APPROBATIF, ÏVE, adj. [*Aprobatif, tïve*, 4^e lon. au 2d.] Qui marque de l'approbation. Geste *aprobatif*, mine *aprobatïve*, Sentence *aprobatïve*.

APPROBATION, ou APROBATION, s. f. [*Aproba-cion*, en vers, *ci-on*.] Agrément, consentement qu'on donne à quelque chose. » Le père et la mère donnent ou refusent leur *approbation* à ce mariage. = Il signifie aussi, jugement favorable et avantageux. » Avoir l'*approbation* générale de tout le monde, des honêtes gens, etc.

* APPROBATRICE, s. f. Ce mot, disait-on dans le *Dict. de Trév.* en 1704, n'est pas encore bien établi, mais on ne doute pas qu'il ne s'établisse. La prédiction ne s'est pas accomplie : ce mot n'a pas passé : il est trop dur. M. *Cerutti* l'a employé dans l'*Apol. des Jés.* » Si la prévoyance est le premier oracle des Législateurs, l'expérience doit être la dernière *aprobatrice* des Loix. — *Richélet* l'a mis dans

son Dictionnaire sans remarque. — Dans le *Rich. Port.* on dit, qu'il est peu usité : l'*Académie* ne le met pas.

APPROCHANT ou **APROCHANT**, ANTE, adj. [*Apro-chan*, *chante*, 3^e Ion.] Qui a quelque ressemblance, quelque rapport. » Deux couleurs fort *aprouchantes* l'une de l'autre ; style *aprouchant* de celui des anciens. — On voit par ces exemples qu'il régit la prép. *de* * Le P. Rapin lui donne pour régime la prép. *à* » Il dit de Platon et d'Aristote : Mille siècles et mille vies, ne produiront jamais rien d'*aprouchant* à l'étendue presque immense de leur capacité. On peut dire que la pensée est aussi outrée que le régime est irrégulier. — *Aprochant*, prép. Quand il est devant le nom, il régit *de* ; après il se dit sans régime : » Il *aprouchant* de dix mille livres de rentes. Il est *aprouchant* de huit heures ; ou bien : il est huit heures, ou *aprouchant*.

APPROCHE, ou **APROCHE**, s. f. 1^o. Mouvement par lequel une personne s'avance vers une autre. *Acad.* Action par laquelle une chose est rendue voisine d'une autre. *Trév.* Action de celui qui s'avance vers un lieu, ou auprès de quelque personne. *Rich. Port.* De ces trois définitions, on pourrait en composer une qui en réunirait les avantages. *Mouvement* vaut mieux qu'*action* ; *s'avancer* mieux qu'*être voisin* ; et *s'avancer vers* un lieu ou *vers* une personne, dit plus que *s'avancer vers* une personne seulement. * *L'aprouche* de son ennemi le déconcerta. — *À l'aprouche* de l'ennemi, les troupes se mirent en bataille. = 2^o. Il se dit aussi de tout ce qui avance, ou paraît avancer vers nous. *L'aprouche* de la nuit, *les aprouches* de la mort. = 3^o. En termes de guerre, *aprouches* sont les travaux que l'on fait pour s'avancer vers une place, qu'on attaque, et l'attaque même. *Faire les aprouches*, *pousser les aprouches*, *empêcher les aprouches*, etc.

APPROCHER, ou **APROCHER**, v. act. et neut. 1^o. Avancer auprès, mettre proche, mettre près. *Aprochez* la table ; *aprocher* le canon de la place ; *aprochez-vous* du feu, etc. = 2^o. Être en faveur auprès de . . . *Aprocher* le Prince. = 3^o. Devenir proche ; l'heure, le temps *aproche*, ou *s'aproche*. = 4^o. Avoir de la convenance, de la ressemblance, du rapport avec . . . » Ces couleurs-là *aprochent* fort l'une de l'autre. = 5^o. Il se dit sans régime dans le 3^e sens : *n'aprochez pas*, empêchez qu'il n'*aproche*.

= 6^o. *Aprocher du but* ; au propre, doner bien près du but ; au figuré, deviner à peu près ce dont il s'agit.

Rem. 1^o. Ce verbe a différens sens, suivant les différens régimes. *Aprocher le Roi*, c'est être en faveur auprès du Roi ; *aprocher du Roi*, c'est s'avancer vers le Roi. Du reste, la première locution ne se dit que des Grands et des Officiers de la Maison du Roi. *Vaug.* On dit en imitation, *aprocher le Prince*, *un Grand*, *un Ministre*, ou *aprocher d'un Grand*, etc.

2^o. *Avoir accès*, *aborder*, *aprocher*, (synon.) Ces verbes ont beaucoup de rapport : voici la différence dans la manière de les employer : on *a accès* où l'on entre ; on *aborde* les personnes à qui l'on veut parler : on *aproche* celles avec qui l'on est souvent : les Princes *donnent accès* ; ils se laissent *aborder* ; ils permettent qu'on les *aproche*. *L'accès* en est facile ou difficile, *l'abord* en est rude ou gracieux, *l'aproche* en est utile ou dangereuse. Qui a beaucoup de connoissances peut *avoir accès* en beaucoup d'endroits. Qui a beaucoup de hardiesse *aborde* sans peine tout le monde. Qui joint à la hardiesse un esprit souple et flateur, peut *aprocher* les Grands avec plus de succès qu'un autre. *GIR. synonym.*

APPROFONDIR, ou **APROFONDIR**, v. a. Au propre, rendre plus profond : » *Aprofondir* un fossé, un canal : au figuré, creuser plus avant dans . . . *Aprofondir* une affaire, les sciences, les mystères, etc.

1^o. *Creuser*, *aprofondir* ; le 1^{er} se dit plus au propre qu'au figuré, le 2^d. plus au figuré qu'au propre. Ni l'un ni l'autre ne régissent les personnes, et *creuser* ou *aprofondir* un homme (pour dire pénétrer dans sa pensée et découvrir ce qu'il a de caché), est une expression qui paraît bien hardie à la *Touche*, quoique *Bouhours* la rapporte come en usage à la Cour, de son temps, sans la désapprouver. — L'*Académie* emploie *creuser* au figuré, et *aprofondir* au propre. Le *Rich. Port.* ne le met point en ce sens. — Dans le *Dict. Gram.* on doute s'il faut *aprofondir* ce vers de la *Henriade*.

Ce malheureux combat ne fit qu'*aprofondir* l'abîme dont Valois voulait en vain sortir. *Pluche* a dit aussi : » Il y a une charrûe plus légère . . . avec laquelle deux chevaux peuvent suffisamment remuer la terre maigre qu'on n'ose *aprofondir*.

Disons

Disons encore, pour ne rien laisser en arrière, que *creuser*, au figuré, se dit plus souvent avec *en* et *dans*, qu'avec l'accusatif : » C'est en vain que les hommes veulent *creuser dans* l'avenir, et non pas *creuser l'avenir*. — *Aprofondir*, au contraire, régit l'accusatif, et non pas la prép. *dans* : *aprofondir une intrigue*, et non pas *dans une intrigue*.

2°. *Fénélon* emploie *aprofondir* neutralement : » Peut-être que le Roi, sans vouloir *aprofondir* davantage, vous laissera partir. *Téléme.* Il sous-entend *cette affaire*. Voyez au mot **ACTIF** une remarque sur les verbes actifs employés neutralement — L'Auteur du *Traité du Plaisir* se sert de *s'aprofondir*, au lieu de *s'enfoncer* : » Mes idées se digèrent, *s'aprofondissent*, s'incrustent, pour ainsi dire, dans ma mémoire. Quand même *aprofondir* se dirait au propre, je doute que *s'aprofondir* soit approuvé par l'usage.

* **APROFONDISSEMENT**, s. m. Action par laquelle on *aprofondit*. Épuisement d'une matière, d'un procès. *Trév.* — Pour celui-ci, il n'est usité, ni au figuré, ni au propre. On ne dit pas plus *l'aprofondissement d'une affaire* que *l'aprofondissement d'un procès*. — Dans le *Rich. Port*, on se contente de dire qu'il est peu usité. *L'Acad.* le condamne en ne le mettant pas.

APPROPRIATION, ou **APROPRIATION**, s. f. [*Apropri-a-cion*, en vers *ci-on*, tout bref.] Action de s'approprier une chose. *Acad.* De la prendre à son usage, ajoute *Trév.* *L'appropriation d'une terre*.

APPROPRIER, v. act. Suivant *Trév.* Rendre une chose propre, nette. Il est vieux en ce sens ; *M. Patte*, Architecte, l'a employé au mode passif : » Les rues de Madrid, il n'y a pas long-temps, n'étoient *apropriées* qu'une fois le mois. — *L'Acad.* le met en ce sens sans remarque, et le trouve apparemment fort bon : *aproprier une maison, une chambre, un cabinet, l'ajuster, l'agencer, les mettre dans un état de propreté*. * Un Auteur moderne, que nous citons souvent, parce qu'il aime à créer des expressions, emploie *aproprier* au figuré, toujours à sa manière, qui est assez singulière. » Si la vertu n'a pas sa volupté, pourquoi *en approprier une au crime*. *Attribuer, acorder*, étaient apparemment, au goût de cet Auteur, des termes trop communs et trop bourgeois. C'est l'Auteur du *Traité du Plaisir*. —

Tom. I.

2°. *Apropriier*, au figuré, Conformer. » Il faut *apropriier le style au sujet* que l'on traite. *L'Acad.* ne le met point en ce sens : c'est un oubli ; car cette expression est très-française.

3°. Le véritable emploi de ce verbe est avec le pron. pers. *s'apropriier* ; usurper la propriété d'une chose ; *s'apropriier un héritage*. — *M. Moreau*, qui aime à employer les verbes actifs neutralement et sans régime, a dit *s'apropriier tout seul*. » Dévaster sans règle, et *s'apropriier sans titre*. — *S'apropriier* une pensée, un ouvrage, se l'attribuer, s'en dire l'auteur. » Il *s'aproprie les ouvrages d'autrui*.

APPROVISIONEMENT, ou **APROVISIONEMENT**, s. m. [*Aprovi-zio-neman* ; pénult. e muet, dern. lon. le reste tout bref.] Fourniture des choses nécessaires à une armée, à une flotte, à un hôpital, etc. *L'aprovisionnement de la flotte* va si lentement qu'elle ne pourra partir que dans un mois.

APPROVISIONNER, ou **APROVISIONER**, v. a. [*Aprovi-zio-né*.] Faire l'aprovisionnement de... *Acad.* Faire des provisions. *Trév.* Fournir les choses nécessaires à... *Aprovisioner une flotte, une armée*, etc. » Il faut équiper la flotte, il faut *l'aprovisioner* : tout cela demande du temps.

* **APPROVISIONEUR**, s. m. Terme de Gazette ; » Il est entré dans le port plusieurs bâtimens *aprovisioneurs*. » Les *Hollandois* sont les plus grands *aprovisioneurs* du monde.

APPROUVER, v. a. [*A-prou-ve*, tout bref. On disait autrefois *aprouver*.] 1°. Agréer une chose, y donner son consentement. *Acad.* Consentir, trouver bon. *Trév.* Donner son approbation à une chose, l'avoir pour agréable. *Rich. Port.* *Aprouver un contrat, un mariage, une démarche* ; etc. — 2°. Juger louable, trouver digne d'estime. *J'aproouve* fort son style, mais je n'*aproouve* pas les sujets qu'il traite. Peut-on *aproouver* une telle démarche ? etc. — 3°. Autoriser par un témoignage authentique. Le Clergé de France a *aprouvé* cette doctrine : ce livre a été *aprouvé* par plusieurs Docteurs.

Rem. *Aproouver*, dans le 1^{er} et le 3^e sens, régit *que* et le subjonctif : » *J'aproouve que vous le fassiez*, mais je n'*aproouve pas que vous le disiez* à tout le monde.

APPUI, ou **APUI**, s. m. [Autrefois on écrivait *appuy*, et l'on voit encore cette or-

S

topographe dans l'*Hist. des Tudors*, imprimée en 1763.] 1°. Au propre, soutien, support. Mettre un apui à un mur, donner un apui à un arbre. — Hauteur d'apui, ce qui n'est élevé qu'autant qu'il faut pour s'appuyer dessus, » Mur, balustrade, banquette à hauteur d'apui. Mde. de Sévigné l'emploie fort joliment au figuré : » Vous êtes bonne encore, quand vous dites que vous avez peur des beaux esprits. Ah ! si vous saviez qu'ils sont petits de près, et combien ils sont quelquefois empêchés de leurs personnes, vous les mettriez bientôt à hauteur d'apui. — Un Auteur plus moderne a dit : » Un homme arrive à l'administration sans la connaître. Il renverse tout l'édifice de son prédécesseur, pour jeter les fondemens du sien, qui n'ira pas à hauteur d'apui. — 2°. Faveur, protection. Avoir de l'apui, être protégé; être sans apui, sans protection. — 3°. Secours, protection. Il se dit alors des personnes : » Il est l'apui de la Religion, des malheureux, etc.

Apui, soutien, support (synon.) Ils conviennent dans une idée commune : ils diffèrent pour la manière de les employer. L'apui fortifié, le soutien porte, le support aide. Une muraille est appuyée par des arcs; une voûte est soutenue par des colonnes : le toit d'une maison est supporté par les gros murs. — Dans le sens figuré, l'apui a plus de rapport à la force et à l'autorité; le soutien en a plus au crédit et à l'habileté; le support en a davantage à l'affection et à l'amitié. » On cherche dans des protecteurs de l'apui contre ses ennemis, ou des soutiens de sa fortune; et dans des parens et des amis des supports dans ses revers et ses embarras. *Abr. des Synon. de l'Ab. Gir.*

Aller à l'apui de la boule, c'est au propre, jouer de manière que sa boule pousse celle de son compagnon et l'aprouche du but; au figuré, c'est aider à celui qui a commencé dans quelque affaire que ce soit. Faites la proposition : j'irai à l'apui de la boule.

APPUYER, ou APUYER, v. a. [*Apu-
ié.*] 1°. Soutenir par le moyen d'un apui. Appuyer une muraille par des piliers, par des arcs-boutans. — 2°. Poser sur Appuyer une chose sur une autre. — 3°. Au figuré, protéger, favoriser. Appuyer une affaire, une personne, un placet, une demande. » Faites la proposition, et j'appuyeraï. — 4°. Il est neutre et sans régime

direct, ayant le sens d'être appuyé. » Le plancher appuie sur les murs; il est posé sur, il est porté par les murs.

Rem. 1°. Au fut. et au condit. appuyer n'est que de trois syll. en vers.

Des Princes qu'appuyèrent des sujets infidèles.

Gustave.

Le Poète aurait dû écrire *apuiront*.

2°. Appuyer, actif, a quelquefois pour 2d régime la prép. de. » Il lui donoit des instructions qu'il appuyoit de divers exemples. *Téléme.* — Appuyer neutre, la prép. sur. » Il faut appuyer sur les bonnes raisons, et glisser sur les mauvaises. — S'appuyer, aussi la prép. sur. » S'appuyer sur des bras de chair, (sur les hommes) c'est s'appuyer sur des roseaux fragiles. — Être appuyé, au propre, la prép. contre, ou sur : il est appuyé contre un arbre, sur le coude, etc. Au figuré, les prép. de ou par : sa prétention est appuyée de bonnes raisons, par de puissantes recommandations, etc.

3°. Appuyer ne se dit point activement des personnes, du moins dans le sens propre. M. de Saint Marc reprend Boileau d'avoir dit de la Piété :

L'espérance au front gai l'appuie et la soutient.
Il faut dire; que la Piété s'appuyait sur l'espérance, pour parler selon l'exactitude grammaticale. *Dict. Gram.*

APRE. Il n'y a sous cette terminaison que *câpre* et *âpre*, dont la pénult. soit longue.

ÂPRE, adj. [1^{re} lon. 2^e e muet.] 1°. Rude, désagréable au goût par sa rudesse. Âpre à la langue, au goût; poires âpres, etc. — 2°. Rude au toucher, qui fait une impression désagréable, incomode. Le froid est âpre, ce feu est bien âpre. — 3°. Difficile, raboteux en parlant des chemins; à travers les âpres montagnes, *aspera montium.* — 4°. On dit, au figuré, réprimande fort âpre, esprit âpre et austère, humeur, caractère âpre et difficile. » Le combat fut fort âpre. — 5°. Il se dit de certains animaux, et des homes même, dans le sens d'ardent, avec la prép. à devant les noms et les verbes : » Ce chien est âpre à la curée, à poursuivre le gibier. » C'est un homme âpre à l'argent, au gain, au jeu, à la chasse, âpre à se venger, etc.

Rem. 1°. On écrivait autrefois, *aspre*, *asprement*.

2°. Âpre est beau en vers : » Cette Âpre vertu. *Corn.* Cet âpre courtoux. *Rac.* Durait

l'apre saison. Boil. D'après frimats, les après chaleurs. Gress. On voit par tous ces exemples que cet adjectif se plaît à précéder le substantif; cependant *après esprit, après humeur, après caractère, après froid, après chemin* ne vaudraient rien. Il faut donc sans cesse en revenir à consulter l'oreille et le goût.

3°. APRE pour difficile, pénible, ne se dit que des chemins. *La Bruyère* n'est pas à imiter quand il dit: « Quelque grandes difficultés qu'il y ait à se placer à la Cour, il est encore plus âpre et plus difficile de se rendre digne d'y être placé.

* APRE, s. m. Monnaie Turque. *Trév.* On prononce *aspre*. Il faut donc l'écrire de même. Voy. ASPRE.

APRÉCIATEUR, APRÉCIATION, APRÉCIER. Voyez APPRÉCIATEUR, etc. avec deux p.

APRÉHENDER, APRÉHENSION. Voyez APPRÉHENDER, etc.

APREMENT, adv. [*Apréman*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] Il n'a pas tous les sens d'*après*. Il ne se dit que dans le 2^d et le 5^e sens. Voyez APRE. » Le froid se fait sentir bien *âprement*. » Ce chien se jette *âprement* sur la viande. » Cet homme se porte trop *âprement* à tout ce qu'il fait.

APRENDRE, APRENTI, APRENTISSAGE. Voyez APPRENDRE, etc. avec deux p.

APRÈS, adv. ou prép. [*Aprè*, et devant une voyelle *après*, 2^e lon. è ouv. *Richelet* écrit *après* avec l'acc. aigu sur l'é; mauvaise orthographe, qui induit à une mauvaise prononciation.] C'est une prép. de temps; *après le déluge, après la Naissance de J. C.*; ou d'ordre; *après les Prêtres sont les Diacres, après les Présidens les Conseillers*; ou de lieu: *Après ce vestibule est un magnifique sallon.* — On l'emploie quelquefois dans le sens de *contre*; ne faites point crier *après* vous; de *sur*: ils sont deux chiens *après* un os; de, à la *poursuite*; les Archers *courent après* les voleurs; les chiens *sont après* le loup; l'on *court après* les honneurs, l'on *soupire après* la liberté; l'on aboie *après* une succession, etc.

Rem. 1°. *Après* se met quelquefois après le nom qu'il régit: « Quelque temps *après*, quelques jours *après*, etc. — Il s'emploie quelquefois *adverbialement* par ellipse. » Vous irez devant, et lui *après*: on sous-entend,

vous; » nous en parlerons *après*: on sous-entend, *avoir achevé ceci*.

2°. Il régit l'infinitif sans prép. *Après avoir fait*, et la conj. *que* avec l'indicatif, *après qu'il eut dit* ces mots, il se tut. Remarquez qu'on met l'infinitif lorsque le verbe se rapporte au sujet de la phrase, au nominatif du verbe régressant, et le *que* quand il ne s'y rapporte pas. On lit dans l'Art. *Crébillon* du *Dict. Hist.* » Il eut une rechute, qui l'emporta à 88 ans, *après avoir reçu* les Sacremens avec édification. — Suivant la construction, il semble que c'est la rechute qui avait reçu les Sacremens. Il fallait dire: il eut une rechute, et il en mourut à l'âge de 88 ans, *après avoir reçu*, etc. Ainsi je dis: « Je vous parlerai; si c'est moi qui suis occupé, je dois dire, *après avoir fini*; si c'est vous, *après que* vous aurez fini. — » La bonté divine est si grande qu'elle nous sollicite long-temps, *après nous être révoltés* contre elle. *Berthier*. Je crois qu'il faut dire, *après que* nous nous sommes etc. Il me paraît que *après* ne fait pas bien devant l'infinitif passif: « *Susane, après être revenue* du trouble où l'a jetée cette délation calomnieuse, met sa confiance en la protection du Tout-Puissant. *Journ. Gén. de Fr.* Je crois qu'il vaut mieux dire, *après qu'elle est revenue*. — Enfin il semble inutile d'avertir que cette prép. ne peut régir le présent de l'infinitif. Cependant un Auteur moderne a dit: « *M. Bossuet* ne revint de Paris qu'*après être* Docteur, et Prêtre par conséquent. *Après* ne se dit que du temps passé; *après avoir été fait*, etc. » *Après être resté* quelques momens en station, il (le parachute) est descendu fort lentement et perpendiculairement. *Journ. de Paris.* — Cet exemple prouve que le prétérit même des verbes neutres ne fait pas bien à la suite d'*après*.

3°. APRÈS ne se met point devant toute sorte de noms, mais seulement devant ceux qui expriment le temps, l'ordre ou le lieu. *P. Corneille* dit:

Après son sang pour moi mille fois répandu.
Et *Crébillon*:

Après ce fils que je viens de te rendre.
Cela passe la licence accordée aux Poètes. Il faut, dans l'exactitude grammaticale; *après que son sang a été mille fois répandu pour moi; après que je t'ai rendu ce fils*, etc. — *M. de Fontenelle* dit aussi, dans l'Eloge de *M.*

de Monmort : » *Après le Collège*, pour dire, *après qu'il fut sorti du Collège*. Je doute que cette ellipse soit usitée, même dans le discours familier.

4°. Autrefois on employait *après* adverbiallement et sans régime, ni exprimé, ni sous-entendu, au lieu et dans le sens d'*ensuite*. Corneille a dit dans le *Cid* :

Après, ne me répond qu'avecque cette épée.

Et Racine dans *Alexandre*, acte II, sc. 5^e.

Je vais les exciter par un dernier effort :

Après, dans votre camp j'attendrai votre sort.

Et le P. Marion dans *Cromvel*. Le Ciel

Dans l'abîme des maux quelquefois il nous laisse,

Pour faire, *après*, sur nous éclater sa sagesse.

Et Bossuet : » Dieu laissa Abraham plusieurs années, sans lui donner d'enfants : *après*, il eut Ismaël, qui devoit être Père d'un grand Peuple. — M. Racine le fils avoué qu'*après* pour *ensuite*, fait quelque peine en vers.

On peut ajouter, à plus forte raison en prose. Cependant Vaugelas et Th. Corneille ne le désapprouvaient pas. — On dit en ce sens,

après cela, *après quoi* ; mais ils ne sont pas du beau style. — *Après*, à la suite du verbe, est employé en apparence comme adverbe,

mais en effet comme préposition, parce que le régime est sous-entendu. Ainsi Massillon a dit :

» Les honneurs vont chercher l'homme sage, qui les mérite et qui les fuit : et ils fuyent l'homme vendu à l'iniquité qui court *après*. Et Mde. de Sévigné :

» Savez-vous que votre souvenir fait ici la fortune de ceux que vous en favorisez ? Les autres languissent *après*. — Cette expression n'est pas du beau style, et elle est plus convenable dans la lettre, que dans le sermon. Voy. n°. 1°.

5°. APRÈS, régissant un subst. et un part. passif, pour *après que* avec un verbe, est un vrai latinisme. » Le feu Roi, s'il vivoit encore, penseroit plus d'une fois, avant que de s'écarter de la paix d'Utrecht, sur-tout *après la Suède bannie* de notre continent. Leibnitz. Il faut, *après que la Suède a été bannie*, etc.

6°. * On disoit autrefois, *être après à* ou *de*, pour signifier, *être occupé à* ou *de*. . . Malherbe parlant de certains vers, dit : » Je suis *après de les achever* ; et en un autre endroit : » La nature est toujours *après à produire* de nouveaux hommes. — On l'employoit aussi sans régime. » Ceux que vous me dites *être après*, en savent aussi

peu. Malherbe. On sous-entendait à le faire. — Vaugelas condamnoit cette manière de parler : Chapelain la trouvoit fautive avec *de*, et bonne avec *à* : La Touche approuve *être après à écrire* : je crois qu'on peut s'en servir dans le style familier.

Être après vaut mieux avec les noms. » Il y a long-temps qu'il est *après* son ouvrage, *après cet* emploi. On le dit même avec les personnes : *être après* quelqu'un, le presser, le solliciter. » Il a été tout le jour *après moi* pour m'engager à aller avec lui. — On l'emploie même sans régime avec les choses. » Peut-on concevoir comment s'exécute cette attraction ? (l'électricité.) Nos Physiciens la suivent : on est *après*. Pluche. L'Acad. ne restraints point l'usage de ces expressions, mais je crois, dit la Touche, qu'elles ne sont bonnes que dans le style familier. Dans la 2^e édition du Dict. de l'Académie on ne trouve point *être après* quelqu'un ; mais seulement *se mettre après* quelqu'un : on l'a remis dans la dernière. En revanche, dit la Touche, on y voit attendre *après* quelqu'un, *après* quelque chose. Il doutait que cette expression fût bien française. Je crois qu'elle l'est très-fort dans le style familier.

7°. En conversation on dit, *après*, tout seul et avec un sous-entendu. » Vous avez déjà manqué votre dernière leçon. — Eh bien, *après* ? Voulez-vous que Mlle. danse dans l'état où elle est ? Th. d'Educ.

D'APRÈS se dit quand on veut parler d'imitation ou de citation ; peindre *d'après* l'antique, étudier *d'après* nature ; copier *d'après* un bon modèle, etc. » Je le dis *d'après* les Auteurs les plus estimés. — Bossuet a donc parlé peu exactement quand il a dit : Gagney parle *après* quelques Anciens. Il devoit dire *d'après*. On peut parler *après* quelqu'un, sans parler *d'après* lui. — Remarquez que *d'après* est prép. et non pas adverbe, et qu'on ne doit pas l'employer sans régime, comme a fait M. Dandré Bardon. » C'est en portant un œil de comparaison sur le modèle, qu'il imite et fait *d'après*. Il falloit dire : et fait *d'après ce* modèle.

Rem. La Touche prétend que *d'après* ne se dit qu'en termes de peinture ; et l'Académie proscrit pour lui par les exemples qu'elle en donne. Mais on le dit certainement aussi en citation ; parler, raisonner *d'après* les Au-

teurs les plus graves, *d'après les SS. Pères, les Livres SS.*, etc. — Il se met quelquefois à la tête de la phrase. » *D'après l'exemple des Grecs et des Latins*, il pose pour principe qu'un peuple ne peut porter les lettres à quelque perfection, tant que sa Langue n'est point formée. *Journ. de Mons.*

D'Après se dit aussi et même adverbialement dans son sens ordinaire; l'année *d'après le mariage de mon frère*, je partis pour l'Italie. « J'en revins l'année *d'après*. »

APRÈS TOUT, espèce de conjonction, qui a, à-peu-près, le sens de *cependant*, dit l'*Acad.* — Elle a plus souvent le sens de, *quand cela seroit.* » *Après tout*, il est impossible de ne rien omettre. — Il se met à la tête de la phrase, ou de l'un des membres, du moins ordinairement. Il est du style de conversation. *Racine* l'emploie dans *Andromaque*.

Et peut-être, *après tout*, en l'état où je suis
Sa mort avancera la fin de mes ennuis.

Mais *après tout* trouve une place si naturelle dans ce vers, qu'il ne paraît plus du style simple.

APRÈS COUP, adv. Trop tard. Il se met après le verbe. » Vous vous en êtes avisé *après coup*; quand la chose était faite, quand il n'en était plus temps.

Ci-après, adv. Ensuite. » Comme on verra *ci-après*. Il n'est que du style didactique ou de Pratique.

* *Par après*, et *en après*, sont vieux et hors d'usage. » Le Chanoine en fit *par après* autant. *Chron.* » Élevée et nourrie délicieusement par ses parens, pour être *en après* honorablement mariée. *Ibid.* — *Mascaron* a encore employé le 1^{er}: » Le Roi mort (Louis XIII) avoit triomphé dans ses cendres par la félicité et le courage de son fils..... Ce premier jour n'eut *par après* que des suites avantageuses, etc. — On dit *ensuite*, ou *dans la suite*.

APRÈS-DEMAIN, adv. [*Après-de-main*, 2^e lon. e ouv. l's ne se pronon. pas, 3^e e muet.] Cet adverbe sert à marquer le second jour après celui où l'on est. » Il reviendra *après-demain*. — s. m. Le lendemain de Pâque est une fête, et *l'après-demain* également.

APRÈS-DINÉE, APRÈS-MIDI, APRÈS-SOUPÉE, s. f. — Il en est qui disent aussi *après-souper* ou *après-soupe*. L'on remarque dans le *Dict. Gram.* que quand ces mots se

prènent substantivement, ils sont du genre *fém.* » Une belle *après-dinée*; mais que le 2^d est aussi *masc.* quand il est sans adjectif: » Où irez-vous passer *l'après-souper*, ou *l'après-soupe*. On ajoute qu'on s'en sert toujours sans épithète, et qu'on ne dirait pas une *après-soupée fort obscure*, comme on dit une belle *après-dinée*. — Suivant *Corneille*, on dit: une agréable *après-dinée*: nous avons à passer un *après-soupe* ensemble. Il ne met point *après-soupée*, ni *après-soupe*, avec un adjectif. L'*Acad.* ne met ni *après-souper*, ni *après-soupe*. Elle met avec une épithète, une belle *après-soupée*, et au plur. » Il passe ses *après-soupées* en bonne compagnie. — Pour *après-midi*, il n'y a pas de difficulté. » Voilà une belle *après-midi*. On dit pourtant plus souvent *après-dinée* substantivement; et l'on ne dit guère *après-midi* qu'adverbialement: » Il est arrivé *après-midi*, ou *l'après-midi*.

APRÊT, Voy. APPRÊT.

APRÊTÉ, s. f. [1^o lon. 2^e e muet, 3^e e fer. On écrivait autrefois *aspreté*.] Qualité de ce qui est *âpre*. Il a tous les sens de son adjectif. Voyez *ÂPRE*. *Aprêté des fruits*, de la saison, *des chemins*, de l'esprit, du caractère. *Aprêté au gain*, à l'argent. — Remarquez sur ce dernier exemple, qu'on ne le dit que du gain et de l'argent pris indéfiniment. » Pleins *d'âpreté pour les richesses de ces misérables*, (les Juifs) plusieurs conjurèrent leur perte. *Villefore*, Vie de St. Bernard. Et l'emploi et le régime de ce mot (*pour* au lieu d'*à*) ne sont pas à imiter. Cet Auteur dit mieux, du moins pour la propriété du mot dans la phrase suivante. » Ce peuple trouvoit dans son *âpreté pour l'argent*, la justification de son zèle. — *Bourdaloüe* emploie *âpreté* tout seul et sans régime, d'une manière qu'on ne peut blâmer. » Cette chaleur et cette *âpreté* avec laquelle nous entrons dans tout ce qui est des intérêts du monde.

Rem. *Aprêté* est beau au figuré. *Rousseau* dit à M. de La Fare:

Toi... Qui par les leçons d'Aristipe,
De la sagesse de Chrisipe,
As su corriger l'*âpreté*.

» Ce n'est pas le ridicule de la vertu, que *Molière* a voulu jouer dans le *Misanthrope*; mais un ridicule qui accompagne quelquefois la vertu; une fougue qui l'emporte au-delà de ses limites; une *âpreté* insociable. *Marm.* — Mde. de B.. (Hist. d'Angl.) le dit de la

victoire. » La douceur naturelle du Roi et la prudence du Prince tempérèrent l'âpreté de la victoire.

APRÊTER, APROBATION, APROUVER, etc. Voy. APPRÊTER, etc. avec 2 p.

APROCHE, APROCHER; APROFONDIR, etc. Voy. APPROCHE, etc.

APROPRIATION, APROPRIER. Voyez APPROPRIATION, APPROPRIER.

APROVISIONEMENT, APROVISIONER. V. APPROVISIONEMENT, etc.

APROXIMATION. V. APPROXIMATION.

APTE, adj. APTITUDE, s. f. Le 1^{er} ne se dit qu'au Palais, *apte et idoine*, propre à et capable de... Pour *aptitude*: le P. Bouhours prétend que ce mot est un peu barbare, et qu'on peut s'en passer. L'Acad. avait d'abord dit qu'il vieillissait. Dans une Édition postérieure, elle se contente de dire, qu'on ne le dit guère qu'en parlant de la disposition aux Arts, aux Sciences. Dans la dernière, elle le met sans remarque. — L'Ab. du Bos, en l'employant, l'a fait imprimer en italique, pour montrer que l'usage de ce mot était encore douteux. » L'art ne sauroit faire autre chose que de perfectionner l'aptitude et le talent que nous avons apporté en naissant. — Aujourd'hui ce mot est bien établi; il se dit ordinairement avec la prép. à » Avoir une grande *aptitude*, ou n'avoir point d'*aptitude* aux mathématiques, à la Poésie, à la Peinture, etc.

AQUATIQUE, adj. [Pron. *A-koua-tike*. M. de Wailly met *aquatique*. Voudrait-il qu'on prononçât *a-kua-tike*: ce serait une mauvaise prononciation. *Menage* voulait qu'on prononçât *akatike*: celui-ci est encore plus mauvais.] 1°. Marécageux, plein d'eau; terres *aquatiques*. — 2°. Qui se nourrit dans l'eau; plantes, oiseaux, animaux *aquatiques*.

Rem. Dans ce dernier sens, *Richelet* disait *aquatile*, et on le met encore dans le *Rich. Port.* où M. de Wailly veut qu'on prononce *aquatile*. On l'a mis aussi dans le *Dict. Gramm.* Il est dans *Trév.* — L'Acad. ne le met pas. Elle met *aquatique* dans les deux sens.

AQUEDUC, s. m. [*Akeduk*, 2^e e muet] M. de Wailly, dans le *Rich. Port.* met un acc. sur l'*e* *aqueduc*; l'Acad. ne met point d'accent. *Rich.* met aussi *acqueduc*, et dit qu'on écrit ce mot de l'une et l'autre façon. La 1^{re} est aujourd'hui la seule qui soit en

usage.] Canal pour conduire l'eau d'un lieu à un autre. *Trév.* L'Acad. ajoute, malgré l'inégalité du terrain, et cela distingue l'*aqueduc*, qui souvent est élevé sur terre, des conduits souterrains des eaux. » Les Romains ont bâti un grand nombre d'*aqueducs*. » Le fameux *Pont du Gard* n'est qu'un magnifique *aqueduc* pour conduire l'eau de l'autre côté de la rivière du Gard.

AQUÊT, Voy. ACQUÊT.

AQUÊTER, *Richelet*. Acquérir: il ne se dit qu'au Palais.

AQUÉRIR, AQUIESCER. Voy. ACQUÉRIR, ACQUIESCER. Le *c* est assez inutile: on pourrait le retrancher sans grand inconvénient. *Richelet* met les deux manières d'écrire ces mots.

AQUEUX, EÛSE, adj. [2^e lon.] 1°. qui est de la nature de l'eau. » La partie *aqueuse* du sang; l'humeur *aqueuse* de l'œil. = 2°. Qui est plein d'eau; tumeur *aqueuse*. = 3°. Qui a trop d'eau; les fruits trop *aqueux* n'ont point de goût.

AQUILIN, adj. m. [*Aki-lein*. M. Formey écrit *aquilain*, contre l'usage.] Il ne se dit que du nez, quand il est courbé en bec d'aigle. » Nez *aquilin*.

AQUILON, s. m. [*Akilon*, tout bref.] Vent du Nord. » Le froid *aquilon*. — Les Poètes appellent *aquillons*, tous les vents froids et orageux.

AR, final, ou suivi d'un *e*, est très-bref: *nectar*, *arc*, etc.; un peu moins bref, quand il est suivi d'un *d* ou d'un *t*: *dard*, *part*, etc. Tous les pluriels sont longs: *arcs*, *dards*, etc. Au commencement et au milieu des mots, *ar* est toujours bref: *carte*, *épargne*, etc. D'OLIV.

ARABE, adj. et s. m. et f. [2^e br. 3^e e muet,] Il se dit des personnes et du langage; un *arabe*, une *arabe*; la langue *arabe*. *Arabesque* ne se dit que des caractères. On dit: caractères *arabes*, ou *arabesques*.

ARABESQUE, ARABIQUE, adj. [*Arabeske*, *arabike*, tout bref, 3^e e moy. au 1^{er}, dern. e muet aux deux.] Le *Gendre* a mis le 1^{er} pour *arabe*; qui est le vrai mot en parlant de la langue. » Il savoit les langues grecque, latine et *arabesque*. Quoiqu'on dise les caractères *arabesques*, on dit la langue *arabe*. — L'Acad. ne met qu'*arabesques*, subst. fém. pl.; pour signifier des ornemens de sculpture; qui consistent en des rinceaux et enfeuillages faits de caprice. = *Arabique*.

ne se dit que de la gomme, et du golphe qui porte ce nom; gomme *arabique*, golphe *arabique*.

ARAIGNÉE, s. f. [*Arè-gné-e*, mouillez le *gn*; 2^e *é* moy. 3^e *é* fer: et long.] Il n'y a guère de mot qui se soit dit en plus de différentes manières: *areigne*, *aragne*, *éragnée*, *iragnée*, *aragnée*, *arignée*. Il n'y a de bon qu'*araignée*. Men. Th. Corn. L. T. — Insecte fort connu. Grosse *araignée*; toile d'*araignée*.

ARAMBER, v. a. [*Aranbé*, 2^e lon.] Terme de Marine. Acrocher un vaisseau, pour venir à l'abordage. *Trév. Acad. Rich. Port.* Le 1^{er} dit un navire, l'autre un vaisseau, le 3^e un bâtiment, c'est toute la différence de leurs définitions.

ARASEMENT, s. m. Se dit en menuiserie et en maçonnerie des pièces égales en hauteur, unies et sans saillies.

ARASER, v. a. [*Arâzé*, 2^e lon.] Terme d'Architecture. Mettre de niveau un mur, en élevant les endroits bas à la hauteur de celui qui est le plus élevé. *Acad.* Mettre de niveau, élever à une égale hauteur. *Trév.* Conduire de même hauteur une assise de maçonnerie. *Rich. Port.* La définition de l'*Acad.* est préférable, parce qu'elle peint mieux la chose.

* **ARATOIRE**, adj. Un Académicien de Marseille appelle les paysans des *machines aratoires*. Le mot est très-nouveau et figurait très-bien dans le *Dict. Néol.* — Un autre Auteur moderne appelle les instrumens du labourage, des *instrumens aratoires*; et l'Ab. Grosier, qui le cite, dit, de son chef, *travail aratoire*.

ARBALÉSTRILLE, s. f. [mouillez les *ll*, 3^e *é* moy. tout bref.] Instrument qui sert, en mer, à prendre la hauteur des astres. On le nomme aussi *arbalète*, *arbalétrille*, *bâton de Jacob*. Mais le vrai mot est *arbaléstrille*.

ARBALÈTE, s. f. [3^e *é* moy. 4^e *e* muet.] On écrivait autrefois *arbaleste*, ou *arbalestre*; le P. Sicard écrit *arbalète*, le *Dict. Gramm.* *arbalète*, avec l'acc. circ. et marque l'*é* ouvert. Mais cet accent ne se mettait que pour marquer la suppression de l'*s*, et il peut induire en erreur. L'*Acad.* met l'accent grave, et cet accent est plus convenable. L'Ab. Millot écrit *arbalète*, apparemment parce qu'on dit *arbalétrier*. — Arme de trait, composée d'un arc, d'un bois, qu'on nomme monture, d'une corde, d'une fourchette. — Instrument pour prendre hau-

teur. *Trév. Rich. Port. Acad. non.* Voyez **ARBALÉSTRILLE**.

ARBALÉTRIER, s. m. [3^e et 4^e *é* fer. dout. à la 4^e, *lé-trié*.] On écrivait autrefois *arbalestrier*, parce qu'on disait *arbalestre*. Quoiqu'on dise aujourd'hui *arbalète*, on doit dire *arbalétrier*, et non pas *arbalétier*. Men. L'*Acad.* se contentait de dire que quelques-uns disent *arbalétier*. Dans la dern. Edit. elle a retranché cet avis. — On apelaient autrefois de ce nom un homme de guerre, qui tirait de l'arbalète.

ARBITRAGE, s. m. Jugement d'un différend par arbitre. *Acad.* Décision de quelques personnes, qu'on a choisies d'un commun accord pour terminer une affaire. *Rich. Port.* La définition de *Trévoux* revient au même, et est encore plus longue. *Mettre* une affaire en *arbitrage*, se soumettre, s'en tenir à l'*arbitrage*. Voy. **ARBITRATEUR**.

ARBITRAIRE, adj. **ARBITRAIREMENT**, adv. [*Arbitrère*, *trèreman*; 3^e *é* moy. et long, 4^e *e* muet] Qui dépend de la volonté de chacun; qui n'est pas fixé par la Loi. » Il n'y a ni loi; ni décision là-dessus; la chose est *arbitraire*. » Il y a des cas où les peines à infliger par les Juges sont *arbitraires*. — Pouvoir *arbitraire*: pouvoir absolu, qui n'a pas d'autre règle que la volonté du Souverain. — *Arbitraire* est quelquefois employé substantivement. » La Religion est au dessus de l'*arbitraire* des conjectures. *Anon.* » On introduit, dans les Sciences et dans les Arts, le scepticisme et l'*arbitraire*, qui en sont toujours la ruine. L'Ab. de Fontenai.

ARBITRAIREMENT; d'une manière arbitraire, et sans autre motif que la volonté. *Trév.* D'une façon arbitraire et despotique. *Acad. Rich. Port.* » Agir, gouverner *arbitrairement*. La définition de *Trév.* est applicable à tous les cas; au lieu que le mot *despotique* ne convient qu'à gouverner, et ne convient pas toujours à agir, se conduire et autres verbes semblables.

ARBITRAL, ALE, adj. **ARBITRALEMENT**, adv. Jugement *arbitral*, Sentence *arbitrale*, rendus par des arbitres. C'est le seul emploi de ce mot. Juger *arbitralement*; cette affaire fut jugée *arbitralement*, par *Arbitres*.

ARBITRATEUR, s. m. Il diffère de l'*Arbitre*, en ce que celui-ci doit garder les formalités de Justice; et que celui-là est un *amiable compositeur*, à qui l'on donne pou-

voir de se relâcher du Droit. — L'Acad. ne met point *Arbitrateur*.

ARBITRE, s. m. 1°. Celui, que des personnes choisissent, de part et d'autre, pour terminer leur différend. Acad. Juge choisi par les parties, qui lui donnent pouvoir de terminer leur différend. Trév. dans le Rich. Port. on dit : pour terminer un différend à l'amiable.

C'est de l'Arbitrateur qu'on peut dire ces derniers mots, et non pas de l'Arbitre. V. ARBITRATEUR. = 2°. Maître absolu : « Dieu est l'Arbitre de l'univers, de la vie et de la mort : » Louis XIV fut un temps l'Arbitre de l'Europe, de la guerre et de la paix. = 3°. Libre Arbitre. Faculté de l'âme pour se déterminer plutôt à une chose qu'à une autre. Puissance qui a la volonté de choisir. * Comme on dit le libre arbitre, Leibnitz a cru pouvoir dire : la liberté de l'arbitre. » Cette nécessité fatale détruirait la liberté de l'arbitre. Il faut dire : détruirait la liberté ou le libre arbitre.

ARBITRER, v. a. [Arbitré, 3^e é fer. tout bref.] Régler comme arbitre ; arbitrer les dépens, les dommages, etc. Les Experts ont arbitré les réparations. » Les Juges ont arbitré les dépens, dommages et intérêts à tant. Il ne se dit qu'au Palais. — Suivant Trév. Estimer une chose en grès, sans entrer dans le détail. M. Necker s'en sert dans ce sens. » J'arbitrerai le contingent de... à tant de mille livres. Il se sert souvent de ce mot. Je crois qu'on peut l'imiter, quoique l'Acad. ne parle pas de cette 2^e. signification de ce mot.

ARBORER, v. a. Planter quelque chose haut et droit à la manière des arbres. Acad. Élever, faire paraître une enseigne, un étendard, une croix. Rich. Port. La 1^{re} définition avec le sens du mot, en indique l'origine. — Arborer un étendard, les enseignes, une croix, le pavillon, etc.

Rem. L'Académie approuva autrefois la critique de Scuderi, qui avait repris Corneille d'avoir dit : arborer ses lauriers : et la raison qu'elle en donne, c'est qu'on ne peut pas dire arborer un arbre, et que ce verbe ne se prend que pour des choses que l'on plante figurément en façon d'arbre, comme les étendards. Mais La Touche pense, avec raison, ce me semble, que cette expression de Corneille n'est pas blâmable, parce qu'elle est figurée, et que le Poète a voulu dire par-là, mettre des branches de laurier en manière

d'étendards, pour signe de la victoire. J'ajoute, pour éclaircir la pensée de La Touche, que les lauriers, en ce sens, ne sont pas des arbres, mais des branches d'arbres, qui ne sont pas nécessairement élevées, et qu'on peut élever ou baisser à volonté. Ainsi arborer des lauriers, ce n'est pas arborer un arbre.

ARBORER, au figuré, a le même sens qu'afficher, pris figurément : arborer le pyrronisme, l'impiété, est une des funestes modes de ce siècle. — Arborer, en ce sens, est plus noble qu'afficher.

ARBORISTE, ARBORISER, HERBOLISTE, HERBOLISER, HERBORISTE, HERBORISER. Menage ne condamne point les deux 1^{ers}, et préfère les deux seconds aux deux dern. Ceux-ci sont pourtant les seuls du bel usage, les seuls qu'admette l'Académie. Voy. HERBORISER, HERBORISTE.

ARBOÛSE, s. f. ARBOUSIER, s. m. [Ar-bou-zé, bou-zié, 2^e lon. au 1^{er}, dont la 3^e é muet, brève au 2^d, dont la 3^e é fer.] Le 1^{er} est le fruit et l'autre l'arbre.

ARBRE, s. m. [Prononcez toutes les lettres.] Autrefois on prononçait à la Cour, abre, mabre Vaug. — Plante boiseuse, qui croît en grosseur et en hauteur, plus que toutes les autres plantes, et qui pousse différentes branches. Acad. Le plus grand des végétaux, qui n'a qu'un seul et principal tronc, et qui pousse beaucoup de branches et de feuilles. Trév. Plante qui pousse de grosses racines, une grosse tige et de grosses branches. Rich. Port. La 1^{re} définition est la meilleure, à mon avis. » Grand arbre, grès arbre ; arbre haut et droit, ou tortu, etc. — Il se dit, par extension, de certaines grosses pièces de bois, qui sont les principales pièces d'une machine. Arbre d'un navire, d'un moulin, d'un pressoir. Acad. Pour les navires, on dit plutôt mât qu'arbre ; et celui-ci est vieux en ce sens. On le dit en Provence, parce que c'est le mot du patois de cette Province. = Figurément, arbre généalogique, figure tracée en forme d'arbre, d'où l'on voit sortir, comme d'un tronc, diverses branches de consanguinité, de parenté. Acad. On dit dans Trévoux, que c'est la description d'une généalogie ; mais cette définition est imparfaite, car toute description en ce genre n'est pas un arbre généalogique. — La définition du Rich. Port. est à peu près semblable à celle de l'Acad.

On

On dit, dans le style figuré familier, *s'attacher* ou *se tenir au gros de l'arbre*, c. à d. à l'autorité légitime, sur-tout en matière de Religion. C'est le conseil que *Quesnel* donna à son neveu, à sa dernière maladie : il ne l'avait pas pris pour lui. — *Entre l'arbre et l'écorce, il ne faut pas mettre le doigt* ; c. à d. se mêler dans les querelles des familles. — Voy. *Fourchu*.

ARBRISSEAU, ARBUSTE, s. m. Petit arbre. Le second dénote un plus petit arbre encore que le premier.

ARC, Les mots terminés en *arc* sont très-brefs : *arc, parc*, etc.

ARC, s. m. [Le *c* se prononce : mais dans la composition de certains mots, il ne se prononce pas ; *arc de triomphe, arc-boutant*, etc.] Sorte d'arme, courbée en demi-cercle, et servant à tirer des flèches. *Acad.* Arme faite de bois, (ou d'autre matière) lequel étant courbé avec violence par une corde attachée à ses deux bouts, fait partir une flèche avec grand effort, en reprenant son état naturel. *Trév.* Bander, débander un *arc* ; tirer de l'*arc* ; cela est courbé en *arc*. — En Architecture, *cintre* : l'*arc* d'une voûte. — En Géométrie, *portion de cercle*.

On dit proverbialement, *avoir plus d'une corde*, ou *plusieurs cordes à son arc*, plus d'un moyen de réussir et de sortir d'affaire. » Je voulois voir ce qui arriveroit de cette aventure, et tirer parti de tout. On est bien aise d'*avoir*, comme on dit, *plus d'une corde à son arc*. *Mariv.*

ARCADE, s. f. [2^e br. *Artade*.] Ouverture en arc. *Acad.* Voûte courbée en arc. *Trév.* Ouverture cintrée et en arc. *Rich. Port.* Les *arcades* d'un bâtiment.

ARCANE, s. m. Secret. Les chimistes appellent de ce nom leurs opérations mystérieuses. » Ils (les charlatans) anoncent des *arcanes*, afin de surprendre la confiance des malades trop crédules.

ARCANGE. Voy. ARCHANGE.

ARC-BOUTANT, s. m. [*Ar-bou-tan*, tout bref, excepté la dern.] Pilier, qui finit en demi-arc, et qui sert à soutenir une voûte. *Trév. Acad.* Qui soutient une *muraille*. *Rich. Port.* Ce n'est pas là l'idée qu'on doit avoir d'un *arc-boutant*. — Aux deux premières définitions, il manque ces mots, *en dehors*, pour distinguer les *arcs-boutans*, des piliers qui soutiennent les voûtes en dedans. Il fait au pluriel, *arcs-boutans*. On s'en sert au

Tome I.

figuré. » Les Chefs du Peuple, et pour ainsi dire, les *arcs-boutans* du Tribunal. *Vertot*.

ARC-BOUTER, v. a. [*Ar-bouté*, tout bref.] *Trévoux* renvoie à *contre-bouter*. Soutenir, appuyer ; *arc-bouter* un mur.

ARCEAU, s. m. [*Arso*, 2^e dout. ; au pl. *arceaux* (arsô) 2^e lon.] Courbûre d'une voûte. » Ces *arceaux* sont écrasés.

ARCENAL, s. m. [2^e e muet. On écrit aussi *Arsenal*. L'*Acad.* ne met que celui-ci : dans le *Rich. Port.* on les met tous les deux. Dans *Trévoux* on ne met que le 1^{er}. — On a dit autrefois *Arcenac* : il était approuvé par *Menage* ; mais *Vaugelas* ne l'aimait point. *Th. Corneille*, qui le désapprouvait aussi, dit pourtant qu'en parlant de l'*Arcenal* de Paris, on prononce communément *arcenal* ; je vais à l'*arcenal*. Il ajoute que les uns écrivent *arcenal* avec un *c*, d'autres *arsenal* avec une *s*. — *Rollin* écrit au plur. *Arcenauls* ; mauvaise orthographe. On écrit *Arcenaux* ou *Arsenaux*. Voy. ARSENAL.

* Autrefois on l'employait au figuré ; mais cette métaphore n'est plus de mode. » Jetez les yeux sur ce Crucifix... Voilà le divin *Arcenal* où elle (Henriette d'Angleterre) a pris les armes impénétrables, par lesquelles elle a triomphé de la mort. *Mascar*.

ARC-EN-CIEL, s. m. [*Arkan-ciel*, 2^e lon. 3^e e moy.] Il faut écrire ce terme avec les trois mots qui le composent, séparés par deux tirets, et non pas *arcenciel*, en un seul mot. *Vaug.* *Th. Corneille* en donne une bonne raison ; c'est qu'en l'écrivant tout de suite et sans tirets, il faudrait prononcer *arsensiel*, comme on prononce la 2^de syllabe d'*encenser* et la 1^{re} de *sentiment*. — M. de *Wailly* veut qu'on dise *arcs-en-ciel*. L'*Acad.* met *arc-en-ciels*. » On voyoit plusieurs *arc-en-ciels* en même temps. — L'opinion de M. de *Wailly* paraît la plus raisonnable. Mais, prononcera-t-on *arc-zanciel* ? Non sans doute. Il vaudrait donc mieux le rendre indéclinable, et ne mettre d'*s* ni à *arc* ni à *ciel*. — Ce qu'il y a de plus certain, c'est que *ciel* ne doit point se décliner, dans ce mot composé.

ARCHAL, s. m. Il se dit toujours au génitif, avec *fil*, en deux mots : *fil d'archal*, et non pas *fid'archal*, en un seul mot ; et encore moins *fil de richard*, comme dit le peuple. Sa vraie origine est *auricalchum*, dit M. de *Vaugelas* ; c'est pourquoi il faut le terminer par une *l*. — *Laiton*. *Rich. Port.* Fil de fer ou de léton passé à la filière. *Trév.*

T

Cette définition est plus juste.

ARCHANGE, s. m. [On ne pron. point l'h : *arkange*, et non pas *archange*, à la française ; 2^e lon. 3^e e muet.] Ange d'un ordre supérieur : St. Michel, St. Gabriel, St. Raphaël sont regardés comme *Archanges*. *Trévoux* dit que c'est le nom que la Ste. Écriture donne au chef et au premier des Anges ; et qu'il se nomme aussi *Michel* : cela n'est pas exact.

ARCHE, s. f. [1^{re} br. 2^e e muet.] La partie d'un pont, sous laquelle l'eau passe. *Acad.* Espace qui est entre les deux piles d'un pont, couvert d'une voûte en arcade. *Trév.* Grande voûte, qui sert pour un pont ; qui porte sur les piles et les culées d'un pont de pierre. *Rich. Port.* On choisira parmi ces définitions celle qu'on voudra. Pont à vingt arches ; pont à une seule ou d'une seule arche. Avec une seule, de vaut mieux que à : avec plusieurs, à vaut mieux que de.

ARCHE de Noé ; vaisseau où Noé et sa famille se sauvèrent des eaux du déluge. — Au figuré, être hors de l'Arche, hors de l'Église. — On dit de toute société fort mélangée, que c'est l'arche de Noé. L'Académie de... est l'Arche de Noé. — Rousseau le Poète a dit : depuis l'arche, pour, depuis le déluge.

Et des ayeux célèbres depuis l'arche.

La contrainte de la rime a occasioné cette expression, qui, bone peut-être en vers, ne vaudrait rien en prose.

ARCHE d'alliance. Espèce de coffre, où l'on gardait les tables de la Loi.

ARCHER, s. m. [*Arché*, 2^e é fer.] 1^o. Homme de guerre, combattant avec l'arc. Il n'y a plus d'Archers en France dans ce sens là ; et l'on n'en parle plus que dans l'Histoire des anciens temps. = 2^o. Petit Officier de Justice et de Police, employé, ou à saisir les malfaiteurs, ou à exécuter quelque ordre de la Justice ou de la Police. — *Archers à pied*, *Archers à cheval*. Ceux qui sont à cheval, s'appellent aujourd'hui *Cavaliers de la Maréchaussée* : ils sont enrégimentés, et s'offensent, avec raison, d'être appelés *Archers*. Ce nom, comme celui de *Moine*, autrefois noble et respecté, a été singulièrement avili.

ARCHET, s. m. [*Arché*, 2^e é moy.] 1^o. Petit arc, qui a pour corde plusieurs crins de Cheval, dont on se sert pour tirer le son d'un violon, d'une viole, etc. = 2^o. Arc d'acier, aux deux bouts duquel il y a une corde attachée, dont les ouvriers se

servent pour tourner ou pour percer. = 3^o. Châssis tourné en arc, que l'on met sur les berceaux des enfans ; — ou dont on se sert pour faire suer les malades. — Être sous l'archet, passer sous l'archet, se dit pour suer, surtout de ceux qui passent par les grands remèdes. » La bonne Princesse se fait suer. C'est un des remèdes de *Du Chêne*, pour toutes les douleurs du corps ; et si j'avois un torticolis, et que je prisse le remède de ma voisine, vous entendriez dire que je suis sous l'archet. *SEV.* On sent bien que *Mde. de Sévigné* plaisante.

* ARCHÉTYPE, s. m. [Pron. *arkétype*, et non pas *archétype*.] Original, patron, modèle. C'est un vieux mot de l'École, dont on ne se sert plus. *M. Racine* le fils l'a encore employé en parlant du système de *Mallebranche*, qui prétendait que nous voyons tout dans le verbe.

Archétype, en qui sent je vois, sans le savoir ; Les objets, qu'ici-bas, de mes yeux je crois voir.

Je ne conseillerais pas d'imiter en cela ce Poète, d'ailleurs si estimable. — Dans le *Rich. Port.* on met ce mot sans remarque. — L'*Acad.* dit qu'il n'a guère d'usage que dans cette phrase : l'archétype du monde, qui est, selon le langage des Philosophes, l'idée de Dieu, sur laquelle il a créé le monde. Tout cela est surané, et pour la chose même, et pour l'expression.

ARCHEVÊCHÉ, s. m. ARCHEVÊQUE, s. m. [2^e e muet, 3^e é ouvert et long, 4^e é fer. au 1^{er} e muet au 2^d ; *Archevêché*, vête.] On écrivait autrefois, *Archevesché*, *Archevesque*. On faisait aussi *Archevêché* fem. Il est certainement masc. comme *Evêché*. — L'*Archevêque* est autrement appelé *Métropolitain*, ayant plusieurs Evêques pour suffragans. — *Archevêché* est 1^o. le territoire, ou la Province où l'Archevêque a la supériorité. *Acad.* Où s'étend sa Jurisdiction. *Trév.* — Le *Rich. Port.* le définit, *Dignité métropolitaine*, qui est au-dessus de l'Evêque. Mais la dignité s'appelle *Archiepiscopat*, et non pas *Archevêché*. La définition de *Trév.* est la meilleure ; *supériorité* ne dit pas assez ; *Jurisdiction* est le terme propre. = 2^o. Palais *Archiepiscopal*. » Il loge à l'*Archevêché*.

ARCHI est un mot qui ne se dit jamais tout seul, mais qui, joint à d'autres mots, marque un degré d'excellence et de supériorité. Outre les compositions usitées en ce genre, on en invente tous les jours dans la conversation. On dit : *archivilain*, *archifou*,

archidévot, etc. — Il a ordinairement le son français, du *chi*; et l'on n'en excepte que les mots *Archiepiscopal*, *Archiepiscopat*, qu'on prononce *arkiépiscopal*, *arkiépiscopat*.

ARCHIDIACONAT, **ARCHIDIACONÉ**, s. m. On dit le 1^{er} de l'office ou dignité d'Archidiacre; et l'autre du district de sa Jurisdiction, et quelquefois de la maison qui lui est affectée. — Le *Rich. Port.* dit aussi *Archidiaconé*, pour la dignité; l'*Acad.* ne le dit que du district. Voy. **ARCHIDIACRE**.

ARCHIDIACRE, s. m. [*Archi-dia-kre*; *dia* ne fait qu'une syllabe; mais dans les mots précédens, il en fait deux; *di-akoné*, *di-akona*.] Celui qui est pourvu d'une dignité ecclésiastique, qui lui donne quelque sorte de Jurisdiction sur les Cités de la campagne. C'est ordinairement la 2^e dignité dans les Eglises cathédrales. Il y a de ces Eglises où il y a plusieurs *Archidiacres*, et plusieurs où l'*Archidiacre* est une dignité sans Jurisdiction.

ARCHIDUC, s. m. **ARCHIDUCHÉ**, **ARCHIDUCHESSE**, s. f. [*Archiduk*, *duché*, *duchèce*, 4^e é fer. au 2^d, é moy. au 3^e.] Ce titre de dignité est affecté aux Princes de la Maison d'Autriche: l'*Archiduc* Ferdinand. — *Archiduché* est la Seigneurie de l'*Archiduc*. — *Archiduchesse*, titre de la femme de l'*Archiduc*, ou d'une Princesse qui est revêtue de cette dignité par elle-même.

ARCHIEPISCOPAL, ALE, adj. **ARCHIEPISCOPAT**, s. m. [*Arki-épiscopal*, *Arki-épiskopa*; 3^e é fer.] L'*Acad.* ne met pas le 2^d, qui est pourtant usité et nécessaire pour exprimer la dignité d'*Archevêque*: « Il a été élevé à l'*Archiepiscopat*. C'est apparemment un oubli. — *Archiepiscopal*, appartenant à l'*Archevêque*: Palais *archiepiscopal*, dignité *archiepiscopale*.

ARCHIMANDRITE, s. m. Mot usité parmi les Moines d'Orient, et dont il est souvent parlé dans l'*Histoire des Solitaires*; c'est ce qu'ils apellent aussi et que nous apellons *Abbé*. On dit encore: l'*Archimandrite* de Messine.

ARCHIPEL, s. m. J'ai lu dans des livres une *archipel*: peut être est-ce une faute d'impression, et l'effet de l'inadvertence des Imprimeurs. Peut-être les Autours l'ont-ils fait fem. parce que c'est une mer. Ce mot est certainement masc. — On a dit autrefois *archipelage*, et dans le *Dict. de Trév.* on met l'un et l'autre. On ne dit plus que *ar-*

chipel. — L'*Acad.* se contente de dire, que quelques-uns disent *Archipelage*, ou *Archipelague*, sans les blâmer. C'est un vrai latinisme, *archipelagus*. — Étendue de mer, entrecoupée de plusieurs Îles; l'*archipel* du Mexique. — *Archipel* tout court, c'est celui du Levant, que les Anciens nomment la *Mer Egée*.

ARCHIPRESBYTÉRAL, ALE, adj. **ARCHIPRÊTRE**, **ARCHIPRÊTRÉ**, s. m. C'est le nom qu'on donne à des Curés qui ont quelque prééminence sur les autres Curés. On apelle *Archiprêtres*, en certains Diocèses, ce qu'on nomme ailleurs *Doyens ruraux*. — *Archiprêtré* n'est pas, comme on pourrait le croire, la dignité d'*Archiprêtre*; car ce n'est pas une dignité en ce sens, quoiquel'*Acad.* la qualifie de la sorte; c'est l'étendue, le district de l'espèce de Jurisdiction, ou, pour mieux dire, d'inspection et de commission de l'*Archiprêtre*. — Il y a des Chapitres où l'*Archiprêtre* est une dignité et le nom du logement que l'*Archiprêtre* occupe; mais cette dignité est sans fonctions, du moins ordinairement parlant. — *Archiprésbytéral* se dit de ce qui regarde l'*Archiprêtre*. — Le *Rich. Port.* met *Archiprésbytéral*, ou mieux *Archiprêtré*, dignité de l'*Archiprêtre*. *Archiprésbytéral* ne se dit point. Pour *Archiprêtré*, ce n'est point une dignité, dans son sens le plus ordinaire, comme on le verra plus haut.

ARCHITECTE, s. m. Celui qui exerce l'art de bâtir. *Acad.* Les Maçons l'exercent aussi, et ne sont pas *Architectes*. Celui qui est versé dans l'art de bâtir, qui dirige des bâtimens, qui fait les plans, qui calcule la dépense, et dirige les ouvriers pour l'exécution. *Trév.* Cette définition est un peu longue, mais elle apprend mieux de qu'elle est qu'un *Architecte*. — Celui qui sait l'art de bâtir, qui entreprend et conduit l'ouvrage d'un bâtiment. *Rich. Port.* On peut se contenter de cette dernière définition. — Beaucoup de Maçons s'érigent en *Architectes* pour les maisons bourgeoises; mais ils n'oseroient entreprendre un édifice considérable.

ARCHITECTURE, s. f. [3^e é moy. 4^e lon.] Art de bâtir; *architecture* ancienne, moderne, gothique; les cinq ordres d'*architecture*. — *Architecture militaire*, l'art de fortifier les places; *navale*, l'art de construire les vaisseaux; *hydraulique*, l'art de faire les ouvrages, machines, etc. pour la

conduite des eaux, etc. — 1°. En parlant seulement de la première, de l'architecture proprement dite : Disposition et ordonnance d'un bâtiment. » Voilà une belle architecture, un beau morceau d'architecture.

ARCHITRAVE, s. f. [3^e lon. 4^e e muet. Les Architectes font ce mot *masc.*] L'une des trois principales parties de l'entablement dans un ordre régulier d'architecture. C'est celle, qui est la plus basse, qui est sur les chapiteaux des colonnes et sous la frise.

* ARCHIVAIRE. V. ARCHIVISTE.

ARCHIVES, s. f. pl. [1^e lon. 3^e e muet.] Il n'a point de singulier. Autrefois on disait l'archive, pour les archives. » On lui donnera une clef de l'archive, où se gardent les titres originaux. — Il se dit et des anciens titres, chartres et autres papiers importants d'une maison, et du lieu où on les conserve.

ARCHIVISTE, s. m. Garde des Archives. Quelques-uns disent Archivaire, mais mal.

ARCHIVOLTE, s. f. [et non pas *masc.* comme on le marque, par erreur, dans le *Dict. Gramm.*] Bandeau orné de moulures, qui règne à la tête des vousoirs d'une arcade, et dont les extrémités portent sur les impostes. *Trév. Rich. Port.*

ARCHONTAT, ARCHONTE, s. m. [*Archonta, konte*, 2^e lon.] *Amiot* et l'Ab. *Tallemant* ont toujours dit *archon*; mais *archonte* est le seul admis par l'usage. — *Rich.* qui supprime l'h tant qu'il peut, écrit *arcontat*, *arconte*. — *Archonte* était un Magistrat d'Athènes; *archontat* le nom de cette Magistrature.

ARÇON, s. m. [Il faut mettre une cédille, un c renversé sous le e, pour ne pas prononcer *arkon*] Partie de la selle d'un cheval. *Trév.* Cela n'apprend rien, ou peu de chose. » Morceau de bois plat et courbé, qui soutient la selle du cheval. *Rich. Port.* Cette définition suffit. Celle de l'*Acad.* dit à peu près la même chose en plus de paroles. *Arçons* de devant, ou de derrière; attacher des pistolets à l'arçon, etc. — En style figuré familier, *sire ferme sur ses arçons*, ou dans ses arçons; être ferme dans ses opinions, dans ses principes, et les bien soutenir. *Perdre les arçons*, être embarrassé dans la dispute, déconcerté dans quelque affaire; ne savoir quelles mesures prendre; comme on dit au propre d'un cavalier désarçonné, ou renversé de cheval, qu'il perd, ou qu'il vide

les arçons. *Se remettre dans les arçons*; reprendre du crédit, de la réputation. » Sans cette dernière aventure, il (M. de Pomponne) se fut remis encore dans les arçons.

ARCTIQUE, adj. [Le c se fait doucement sentir, *arktike*; et non pas *artike*, comme on le marque dans le *Dict. Gramm.* ou par erreur ou par inattention.] Septentrional; il ne se dit qu'avec *pole* et *cercle*.

ARDELION, s. m. (St. Famil.) Qui fait le bon valet, et qui a plus de paroles que d'effet.

ARDEMENT, adv. [*Ardaman*, et non pas *ardaman*, comme le marque *Richelet*. *Voy. Amment.*] Avec ardeur. Il ne s'emploie qu'au figuré. *Aimer, désirer ardemment*; se porter *ardemment* à; être *ardemment* épris de. On ne doit pas dire d'un feu ardent, qu'il brûle *ardemment*, etc.

ARDENT, ENTE, adj. [*Ardan, dante*; 2^e lon. 3^e e muet. *Matherbe* écrivait comme on prononce, *ardant*.] 1°. Qui est enflamé; fer ardent, fournaise ardente. — 2°. Qui enflamme; miroir ardent; le soleil est aujourd'hui très-ardent. 3°. Figurément, violent, véhément, en parlant des choses; désir ardent, zèle ardent, poursuite ardente, soif, fièvre ardente — 4°. Qui se porte avec ardeur à, en parlant des personnes; ardent au combat, au jeu, à la chasse, à la dispute, etc. » Les Francs étoient belliqueux, intrépides, ardents au pillage. *Millot.* » Il étoit si ardent à les corrompre, que, etc. *J. J. Rouss. Trad. de Tacite.* Cet amour, toutefois ardent à ton secours, Demande des effets, et non pas des discours. *Campistron.*

En prose, ardent à te secourir, vaudrait mieux. » Ardent à poursuivre ses prétentions. *Moreau.*

Comme une abeille, ardente à son ouvrage. *Boileau.*

Sans le besoin d'une syllabe de plus, le Poète aurait dit : ardente à l'ouvrage, et il aurait mieux dit.

Cet adjectif peut précéder ou suivre; zèle ardent, ardents transports. C'est l'oreille qu'il faut consulter; ardent zèle, et transports ardents ne vaudraient rien. *Rousseau* a dit :

L'ardente et fouguese Bellone.

M. de Lille : l'ardente saison. Mais c'est en vers. En prose, ardente dispute, ardente fièvre, ardente soif ne seraient pas supportables, du moins pour les substantifs qui n'ont

point de régime ; car l'*ardente soif des richesses* serait très-bon.

4°. Roux, en parlant du poil : « Il a le poil ardent.

Subst. masc. Exhalaisons enflammées. On voit souvent les *ardens* sur les marais. Autrefois, mal épidémique qui brûlait : Le mal des *ardens*.

* ARDER, ou ARDRE. Voyez ARDRE. L'Acad. met le 1^{er}.

ARDEUR, s. f. [L'r finale se pron. *Ardeur* en 2 syll. brèves.] Chaleur véhémence. Il se dit au propre et au figuré ; *ardeur* du feu, du soleil, *ardeur* d'entrailles, d'urine, l'*ardeur* de la fièvre. — *Ardeur* du zèle, faire les choses avec *ardeur* ; mais ce n'est qu'au propre et rarement qu'on se sert du pluriel : les *ardeurs* de la canicule. Les Poètes, qui disent *ardeurs* pour *amours*, consultent moins l'usage que les besoins de la mesure ou de la rime. Je ne prétends pas les blâmer, mais je crois qu'on ne doit pas les imiter dans la prose, où ces besoins n'existent pas.

Le Trône fit toujours mes *ardeurs* les plus chères.

Rac.

• Rien ne peut modérer tes *ardeurs* insensées.

Ibid.

Le dernier vers n'a de défaut qu'*ardeur* employé au pluriel : mais le 1^{er} a de plus le vice de l'expression. Je ne pense pas qu'on puisse dire : le Trône fait mes *ardeurs* les plus chères, comme on dirait : il fait mes plus chers *désirs*. — *Ardeur* régit-il l'infinif avec *de* ou *à* ? Fontenelle et Crébillon disent le 1^{er}, et M. Racine le Fils, le 2^d. « Assurément si l'on a tant d'*ardeur* de s'agrandir . . . c'est qu'on ne conoit pas les tourbillons. Mondes.

L'*ardeur* de vous venger nous rend tout légitime.

Créb.

L. Racine dit à Dieu en parlant de J. C.

A défendre sa cause a prouvé mon *ardeur*.

J'oserais moins condamner ce dern. régime que le 1^{er}, et parce qu'il est moins extraordinaire, et parce que c'est un Poète qui parle. Mais dans la phrase de Fontenelle, j'aimerais mieux, *passion de s'agrandir*, qui est plus usité et qui a le même sens. — Au reste, à employer ce régime, il faut préférer *de*, quand *ardeur* est précédé de l'article, comme a fait Crébillon, et *à*, quand *ardeur* est avec un pronom, *mon ardeur*, comme a fait L. Racine. — L'Acad.

ne met point *ardeur* à faire, ou de faire.

ARDILLON, s. m. [Mouillez les ll, *ardi-glion*, 3 syll. br.] Pointe de fer, ou d'autre métal, d'une boucle, servant à arrêter la courroie qu'on passe dans la boucle.

ARDOISE, s. f. ARDOISÉ, ÉE, adj. ARDOISIÈRE, s. f. [*Ardois-ze*, *doazé*, *zée*, *ziè-re*. 2^e lon. au 1^{er}, 3^e lon. au 3^e et 4^e, é fer. au 3^e, é moy. au 4^e.] Pierre tendre et de couleur bleuâtre, qui se sépare par feuilles, et qui sert à couvrir les maisons, et à d'autres usages, comme pour y écrire, pour des cadrans, pour des tables, etc. — *Ardoisé* se dit de ce qui tire sur la couleur de l'*ardoise*. — ARDOISIÈRE est la carrière d'où l'on tire les ardoises.

* ARDRE, v. a. L'Acad. met *Arder*. Vieux mot qui signifie brûler. On ne peut plus s'en servir que dans le burlesque ou le marotique. — Richelet et l'Acad. l'admettent encore au prés. du subjonct. « Que le feu St. Antoine les *arde*, Rich. Vous *arde*, Acad. Son partic. était *ars*, *arse*.

* ARDU, ŪE, adj. Autre mot suranné. « C'est une des plus *ardues* (difficiles) questions que j'aie jamais oui faire en quelque science que ce soit. Voit. — M. Linguet s'en est servi depuis peu. » Newton a eu des imitateurs, comme il avoit eu des prédécesseurs, dans cette recherche *ardue* (la quadrature du cercle) M. Mourraile, Secrétaire de l'Académie de Marseille, l'a employé aussi dans l'Éloge de M. de Forbin-Gardane : « Dans la route *ardue* et difficile, qui mène à la gloire des armes. *Arduë* est vieux, dit l'Acad.

ARE : dans cette terminaison, la pénultième est toujours longue ; *Barbare*, *avare*, etc. Il est bon de marquer l'*a* d'un acc. circ.

ARÈNE, s. f. ARÈNEUX, ÈUSE, adj. [*Arène*, *ré-né*, *el-ze* ; 2^e lon. dans le 1^{er}, é moy. 3^e lon. aux deux dern. dont la 2^d est un é fer.] Ils ne se disent plus au lieu de *sable* ou de *sabloneux*, ni au propre, ni au figuré. La Touche les trouvait vieux en prose, et beaux en poésie. Il cite un vers, sans dire d'où il l'a tiré.

De ce pays brûlant les plages *arénises*.

On disait aussi autrefois figurément : écrire, bâtir sur l'*arène* ; on ne dit plus que sur le *sable*. — L'Acad. dit d'*arène*, qu'il est plus de la poésie que de la prose ; et d'*arèneux*, qu'il est vieux, et n'a guère d'usage qu'en Poésie.

ARÈNE ne se dit plus que des cirques,

des amphithéâtres anciens : « Néron obligea les Chevaliers Romains de descendre dans l'arène. D'Ablanc. On dit aussi sur l'arène. » On le dit en ce sens, au figuré, en prose comme en vers : « Un homme d'une âme élevée ne descendra point dans l'arène pour leur répondre. Necker. — Arène, Amphithéâtre de Nîmes, qu'on appelle dans le pays les Arènes.

ARÉOPAGE, s. m. ARÉOPAGITE, s. m. Noms d'un Tribunal d'Athènes fort célèbre, et des membres qui le composaient. L'Acad. ne met pas le 2d : c'est un oubli. — On dit d'une compagnie de Sages, de Magistrats intègres, c'est un Aréopage ; mais on ne dit pas Aréopagite dans ce sens figuré : on ne le dit qu'au propre : St. Denis l'Aréopagite.

ARÊTE, s. f. ARÊTIER, s. m. [2^e & ouv. et long au 1^{er}, é 1^{er}. et br. au 2d, dont la 3^e est aussi un é fer. Aré-tic.] On écrivait autrefois *arête*, *arétier*. — Les arêtes sont dans les poissons ce que les os sont dans les autres animaux. Petite arête, grosse arête, poisson qui a beaucoup d'arêtes (on parle alors des petites, qui sont comme des épingles.) On appelle vive arête dans une pièce de bois, équarrie, les angles bien marqués. — Arétier, pièce de bois qui forme l'arête ou l'angle des toits qui sont en croupe ou en pavillon.

ARGENT, s. m. [Arjan, 2^e lon.] 1^o. Métal blanc de plus parfait et le plus précieux après l'or ; « vaisselle, flambeaux, cuvette, pot-à-l'eau d'argent. » — 2^o. Monnaie de quelque métal qu'elle soit ; il a beaucoup d'argent. En ce sens il n'a point de pluriel : le peuple dit quelquefois : Il est venu retirer ses argents ; il faut dire, son argent. — Dans le 1^{er} sens on peut le mettre au pluriel : de tous les argents qui sont-là, voilà le plus beau. — 3^o. Plus particulièrement, Monnaie faite de ce métal : « Tandis en argent, tant en or. On dit même argent blanc, pour le distinguer de l'or et du cuivre.

ARGENT entre dans plusieurs expressions du style familier : on dit, faire argent de tout. M. Moreau dit absolument, faire de l'argent, pour, amasser de l'argent : « Les Princes ne songent qu'à faire de l'argent (pour fournir aux frais de la croisade.) Cette expression n'est pas fort noble. Jouer bon jeu, bon argent, agit sérieusement et de

bonne foi. » On le dit amoureux d'une de ces Dames. . . . Il ne me paroît pas qu'elle veuille jouer bon jeu, bon argent avec un Héros qui passe. Sev. c. à d. écouter sérieusement un homme qui ne fait que passer. — Prendre ce qu'on dit pour argent comptant, être crédule. — Mettre du bon argent avec du mauvais, plaider contre un homme insolvable. — Valoir beaucoup d'argent, se dit d'un homme qu'on aime, qu'on estime, ou qui nous a fait quelque plaisir. — Ce petit Coulanges vaut trop d'argent : je garde toutes ses lettres. Sév. — On dit au contraire d'un vaurien, qu'il ne vaut pas grand argent. — Point d'argent, point de Suisse : on ne fait rien gratuitement ; — L'argent est le nerf de la guerre : on ne peut rien faire sans argent. — Bourreau d'argent, homme excessivement prodigue.

ARGENTER, v. a. [Arjante, 2^e lon. 3^e é fer.] Couvrir de feuilles d'argent.

ARGENTERIE, s. f. [2^e et 4^e lon., 3^e et 5^e a muet. Arjantier-t-e.] 1^o. Vaisselle et autres meubles d'argent. — 2^o. Dans les Églises, croix, bénitier, chandeliers et autres vases d'argent.

ARGENTEUX, EÛSE, adj. [Arjan-ted, tel-ze, 2^e et 3^e lon.] Pécunieux, qui a beaucoup d'argent. — Je le crois bas et populaire. L'Acad. dit qu'il est familier.

ARGENTIN, INE, adj. [Arjan-tein, tine, 2^e lon.] On ne le dit que des flots pour la couleur, et de la voix ou des cloches pour le son ; flots argentins, voix argentine, son argentin.

Les cloches dans les airs de leurs voix argentines Apeloient à grand bruit les Chantres amoureux.

Boil.

* ARGEROLE, barbarisme. On dit Argerole.

ARGILE, s. f. [Trév. écrit Argille L'Acad. a bien fait de ne mettre qu'une l.] Terre à potier, grasse et gluante, dont on fait des vaisseaux de terre. Trév. On l'appelle aussi glaise, ou terre glaise.

ARGILEUX, EÛSE, adj. [3^e lon. gi-tel, tel-ze. Trév. et le Dict. Gram. écrivent argilleux avec 2 l. Il faut savoir gré à l'Acad. de n'en avoir mis qu'une.] Qui tient de l'argile : « Terre argileuse.

ARGOT, s. m. 1^o. Certain jargon des Gueux et des filoux, qui n'est intelligible qu'entr'eux : « Savoir l'argot, entendre l'argot ; ce qui se dit aussi figurément, dans le

style familier, d'un homme alerte, intrigant et intelligent. — 2°. En termes de Jardinier, bois dans un arbre, qui est au-dessus de l'œil. = 3°. Pour les ongles pointus des coqs et des chiens, il faut dire *Ergot*, et non *Argot*. Voy. *ERGOT*.

ARGUER, v. a. [L'u se pron. *argu-é*.] Il ne se dit qu'au Palais : *Arguer* une pièce de faux. C'est le latin *arguere*, reprendre, accuser.

ARGUMENT, s. m. [*Arguman*, dern. lon.] 1°. Raisonement par lequel on tire une conséquence d'une ou de deux propositions. *Acad.* La conséquence de la connexion de deux extrêmes qu'on tire de celle d'un terme moyen. *Trév.* Cette définition est obscure, et n'apprend rien à ceux qui ne sont pas initiés dans la Logique Scolastique. Celle de l'Académie est incomparablement meilleure. — *Argument* démonstratif, fort, invincible. *Argument* captieux, sophistique, etc. *Faire un argument*; répondre, satisfaire à un argument. = 2°. Indice, conjecture, preuve : » *J'en tire un grand argument contre lui*, ou en sa faveur. = 3°. Le sujet en abrégé d'un ouvrage. » *L'argument d'un Poème, d'une Pièce de Théâtre*, etc. En ce dernier sens, il est peu usité aujourd'hui.

* *Rem.* Dans le 2d sens, il était plus en usage autrefois qu'aujourd'hui : » La franchise avec laquelle il nous dévoilait ses fautes, nous étoit un *argument* de sa docilité. — On dirait aujourd'hui, nous étoit une *preuve*. — On ne dit *argument* en ce sens, qu'avec *tirer*, *fournir*, ou autres verbes semblables, et jamais seul, comme dans cette dernière phrase; et même avec ces verbes, il vieillit.

ARGUMENTANT, **ARGUMENTATEUR**, s. m. * **ARGUMENTEUR**, s. m. [*mantan*, *manta-teur*, *man-teur*; 3° lon.] *Argumentant* est celui qui argumente dans un acte public contre le Répondant. *Argumentateur*, celui qui aime, qui cherche à argumenter. *Argumenteur* est de *Fontenelle*, qui dit de *M. Varignon* : » Il alloit souvent disputer à des Thèses, et il y brilloit fort par sa qualité de bon *Argumenteur*. Il faut dire là *argumentant*.

ARGUMENTATION, s. f. [*Argumantacion*; 3° lon.] Manière de faire des arguments. » Il brille, il excelle dans l'*argumentation*.

ARGUMENTER, v. n. [*Argumante*, 3° lon. 4° é fer.] 1°. Faire un ou plusieurs arguments. *Argumenter contre* le Répondant, *contre* une proposition. * Il en est qui le font actif, et qui disent *argumenter le Répondant* : *argumentez-moi*. C'est un barbarisme de régime. = 2°. Prouver par arguments. Voici comme *j'argumente*, c. à. d. comme je le prouve : vous *argumentez mal*; vous prouvez fort mal ce que vous avez avancé. = 3°. Tirer des conséquences d'une chose à une autre. » On ne doit point *argumenter de* la possibilité à l'existence. On l'emploie sur-tout au Palais avec ce régime. » La transaction, dont elle *argumente*, c. à. d. dont elle veut tirer des conséquences favorables à sa cause.

ARGUS, s. m. [On pron. l's.] Nom tiré de la Fable. Espion domestique, ou homme aposté pour épier quelqu'un.

Son Argus l'aperçoit, et d'abord d'importance
Il le réprimande, il le tance.

L'Ab. *Reyre*.

ARIDE, adj. Sec ou stérile; terres *arides*, citerne *aride*. — Au figuré, il se dit d'un sujet qui ne fournit pas au discours, et d'un esprit qui ne produit rien : » Ce sujet est *aride*; c'est un esprit *aride*; imagination *aride*. — Qui manque d'agrémens, discours *aride*.

Massillon le dit de l'âme dans un sens figuré qui tient du propre; » Au Grand rien ne suffit, parce qu'il peut prétendre à tout... Son âme est toujours *aride* et altérée. — *M. l'Ab. Boulogne* le dit aussi de l'âme, mais dans le sens de peu sensible; » Laissons aux âmes froides et *arides* le vil besoin ou le triste plaisir de la censure. — *Rousseau* l'applique à la vertu dans le sens de stérile.

Quel cœur impunément peut naître généreux?

Et l'*aride* vertu, limitée en soi-même,

Que sert-elle? qu'à rendre un malheureux qui l'aime

Encor plus malheureux.

Rousseau raisonne là en payen. C'est à-peu-près le mot de *Brutus* après la bataille de *Pharsale*.

ARIDITÉ, s. f. Sècheresse. Il se dit au propre et au figuré; l'*aridité* d'un terrain, de l'esprit, du style, d'un ouvrage, etc. — En termes de dévotion, état d'insensibilité, de dégoût, etc. Il se dit au pluriel : les *aridités* dans la prière, etc.

Rem. Appliqué au style, ce mot est fort à la mode. » Le style en est brusque, tranchant, sans liaison, et par-là d'une *aridité*

qui fatigue et qui démontre combien l'affectation de l'esprit et de la philosophie dessèche le cœur et les lettres. *Sab.* (Trois Siècles.) parlant de l'Hist. de Louis XI par M. Dacles. » Quant au style de la pièce (les Barmécides) il se ressent de l'aridité du sujet. *Fontenai.*

ARIETTE, ou **ARIÈTE**, s. f. [3^e. d moy. tout bref.] En conversation il est de 3 syll. seulement, *a-riè-te*; en vers il est de quatre, *ari-è-tè*. Dans le *Mercure* on reprend M. le Baron de T. . . . d'avoir dit :

Crier bravo sur une *ariette*.

Il y a une syllabe de trop dans ce vers.

ARIETTE, dit *Trév.* Petit air vif et enjoué; mais il est des ariettes tristes et dolentes. — » Air léger et détaché, à l'imitation des Italiens. Les cantates, les petits opéra sont mêlés de récitatifs et d'ariettes. *Acad.* Cette définition vaut mieux; car un air léger et détaché peut être triste et dolent, si le sujet le demande.

ARISTARQUE, s. m. C'est le nom d'un des Commentateurs d'Homère, critique fort estimé. Il est devenu un nom commun pour signifier un critique sévère, mais équitable. » Consultez votre ami, mais qu'il soit pour vous un *Aristarque*.

* **ARISTOCRATE**, s. m. Membre ou partisan du Gouvernement Aristocratique. Ce mot est nouveau, et il a besoin du sceau de l'usage. » Le peuple en corps peut abuser de la Souveraineté; des *Aristocrates* peuvent en abuser aussi. *Moreau.* » C'est en calomniant les classes inférieures de la Nation (Anglaise) que nos *Aristocrates* justifient et soutiennent les panégyriques tant multipliés en faveur de l'anarchie. *Linguet.* » Des *Aristocrates*, des Souverains devoient-ils écouter ces pressentimens pusillanimes? *Le même.* — Dans le 1^{er} et le 3^e exemple, *Aristocrate* est pris pour un membre, dans le 2^d pour un partisan de l'*Aristocratie*.

ARISTOCRATIE, s. f. **ARISTOCRATIQUE**, adj. **ARISTOCRATIQUEMENT**, adv. [*Aris-tokrat-e*, *tike*, *tikeman*; 5^e long. au 1^{er}; 6^e e muet au 3^e.] Gouvernement où le pouvoir est exercé par plusieurs personnes considérables. Quand le nombre en est petit, on l'appelle aussi *Oligarchie*. L'État de Gènes et celui de Venise sont des *Aristocraties*. — *Aristocratique*, qui appartient à l'*Aristocratie*; État, Gouvernement *Aristocratique*. — *Aristocratiquement*; d'une

manière *aristocratique*. » Gouverner *aristocratiquement*.

ARITHMÉTICIEN, s. m. **ARITHMÉTIQUE**, s. f. **ARITHMÉTIQUEMENT**, adv. [*Richelet* écrit ces mots sans *h*. *Aritméticien*, *tike*, *tikeman*; 3^e é fer.] L'*Arithmétique* est la science des nombres; *Arithméticien*, celui qui sait l'*Arithmétique* et qui s'y adone. — *Arithmétiquement*, d'une manière arithmétique: procéder, calculer *arithmétiquement*. — Suivant la proportion arithmétique. » Quantités proportionnelles *arithmétiquement*. — L'*Acad.* ne donne que la 1^{re} définition, et l'exemple qu'elle donne appartient à la seconde.

ARITHMÉTIQUE est aussi *adjectif*. » Proportion (et non pas *proposition*) *arithmétique*, comme on le lit dans une édit. du *Dict. de l'Acad.* par l'inattention, sans doute, de l'Imprimeur: » *Progression Arithmétique*.

ARLEQUIN, s. m. **ARLEQUINADE**, s. f. C'est l'Acteur principal de la Comédie Italienne, qui y fait ordinairement les rôles de valet, mais de valet bouffon. Ce mot est devenu le synonyme de *bouffon*, et *arlequinade*, de *bouffonerie*. » Cet homme est un *arlequin*, un *vrai arlequin*; il ne dit, il ne fait que des *arlequinades*. — *Bouffonerie*, soit dans le jeu, soit dans les paroles, dit *Trév.* — L'*Acad.* ni le *Rich. Port.* ne mettent pas ces mots.

ARMADILLE, s. f. [Mouillez les 2 *ll*, tout bref, dern. e muet.] Petite flotte garde-côte dans les possessions Espagnoles du Nouveau Monde. — *Trév.* le dit aussi d'une frégate légère, dont les Espagnols se servent dans les Indes Occidentales. Mais une seule frégate n'est pas une *armadille*, une petite armée navale; car c'est l'origine et le sens de ce mot.

ARMATEUR, s. m. Celui qui arme un ou plusieurs vaisseaux pour aller en course. — Il se dit par extension du Capitaine et du Vaisseau même. — On le dit encore des vaisseaux armés en marchandises, mais seulement de celui qui fait les frais de l'armement, et non pas du Capitaine, et encore moins du Vaisseau. Un tel est l'*Armateur*, un tel le Capitaine de . . . L'*Acad.* ne met point ce 2^d sens, quoiqu'elle l'insinue au mot *Armement*. — Le *Rich. Port.* le met.

ARME, s. f. Il se dit le plus souvent au pluriel

plutiel. On le dit pourtant quelquefois au singulier. *Arme* à feu, *arme* blanche : le 1^{er} se dit des fusils, des pistolets, etc. le 2^d, des épées, sabres, baïonnettes. *Arme offensive*, qui est pour l'attaque ; *arme défensive*, pour la défense, etc. Voy. ARMES et ARMURE.

ARMÉ : voy. ARMER, à la fin.

ARMÉE, s. f. [2^e lon. é fer. 3^e e muet.] Grand nombre de troupes, assemblées en un corps, sous la conduite d'un Général. Acad. Corps de plusieurs soldats sous un Général et plusieurs autres Officiers particuliers. Trév. Cette 2^d définition ne vaut rien, et tout le monde en apercevra le défaut. Celle du Rich. Port. revient à celle de l'Acad. Mais elle ne dit pas plus en plus de paroles. — *Armée* tout court, c'est armée de terre ; l'armée de mer s'appelle *Armée Navale*. » Mettre une armée sur pied ; mettre, ranger une armée en bataille. — L'Écriture Sainte appelle Dieu, le Dieu des Armées.

ARMER, v. a. et n. [Armé, 2^e é fer.] 1^o. Fournir d'armes. Il y a dans cet arsenal de quoi armer tant de mille hommes. — Neutralement, Lever des troupes. On arme de tous côtés. = 2^o. Exciter à combattre, à faire la guerre ; ce qui se dit au propre et au figuré : » La querelle de Ménélas et de Paris arma l'Asie et l'Europe : » L'intérêt les a armés l'un contre l'autre.

S'ARMER, se munir d'armes : s'armer d'une épée, etc. — Prendre les armes contre : Rien ne peut les autoriser à s'armer contre leur Prince. — Au figuré, il réunit les deux régimes de et contre.

Comblé de tant d'honneurs, ce perfide que j'aime
De mes propres bienfaits s'arme contre moi-même.

Créb.

— Se précautionner contre ; s'armer contre le froid, contre les tentations ; s'armer de courage, de patience, contre les événemens, contre les revers. — Se fortifier ; s'armer de la prière, du signe de la croix.

ARMER, act. se dit aussi pour garnir une chose avec une autre qui lui donne de la force. Armer une poutre de barres de fer.

ARMÉ, ÉE, part. et adj. Il se dit au propre, armé de toutes pièces, armé de pied en cap, armé d'épées et de pistolets ; et au figuré, armé de constance et de fermeté. » Armé de sa seule innocence, il n'a besoin ni de cuirasse, ni de bouclier pour se dé-

Tome I.

fendre. Jér. Déliv. — Armés à la légère, ou légèrement armés ; suivant Th. Corn. et la Touche, l'usage s'est déclaré pour la première façon de parler ; on ne se sert guère plus de la seconde. L'Acad. a continué de les mettre toutes les deux sans remarque. Mais la 1^{re} est certainement plus comune et plus autorisée.

On dit d'un homme plus armé qu'on n'a coutume de l'être : armé jusqu'aux dents.

ARMES, s. f. pl. 1^o. Dans son sens le plus propre, Instrument qui sert à ataqer, ou à se défendre. Voy. ARME. — Faire ou tirer des armes ; s'exercer à l'escrime. Maître en fait d'armes, ou Maître d'armes ; celui qui montre à faire des armes. On apelaient autrefois Homme d'armes, Gens d'armes, les Cavaliers armés de toutes pièces. Voyez GENT. = 2^o. La profession de la guerre : Suivre, quitter les armes. = 3^o. Entreprises de guerre : Le succès des armes : c'est ce qui fait prospérer les armes du Roi. = 4^o. Tout le harnois d'un homme de guerre : Armes complètes ; armes à l'épreuve du mousquet, du pistolet. Endôsser les armes ; recevoir un coup dans ses armes. = 5^o. Au figuré, tout ce qui sert à combattre, à détruire une erreur, une opinion, une passion. » Vous me fournissez des armes contre vous-même. » Le jeûne et l'oraison sont les meilleures armes contre les tentations. Acad.

Rem. Armes se dit par métonymie au lieu de guerre ; le sort des armes est incertain. » Les armes sont journalières ; ce qui se dit, non-seulement de la guerre, mais de toutes les choses où l'on peut bien ou mal réussir. — * Bossuet reproche à Luther d'avoir parlé indifféremment et à ceux dont les armes étoient légitimes, et à ceux dont elles étoient séditionnaires. On voit par cet exemple, qu'armes ne peut être modifié par toute sorte d'adjectifs. Je ne crois pas en effet qu'on puisse dire que des armes sont légitimes, encore moins, qu'elles sont séditionnaires ; quoiqu'on dise, qu'elles sont triomphantes ou malheureuses. L'usage approuve l'un et condamne l'autre.

Ce n'est que par des pleurs que vous me répondez
Vous fiez-vous encor à de si foibles armes ?

Rac.

» Mde. la Comtesse, reprit-il, la douceur et la modestie sont les armes de votre sexe. Marm.

On dit, au figuré comme au propre, faire

V

tomber les armes des mains : « Cette soumission lui fit tomber les armes des mains, apaisa sa colère. — *Combattre à armes égales*, se dit de deux Littérateurs et autres contendans, comme de deux Guerriers. — *Baisser les armes*, céder, faire des soumissions. Ce dernier est du style familier. — *Prendre les armes*, rendre les armes se disent aussi au figuré comme au propre. — *Porter les armes contre*, ne se dit qu'au propre. » Le jeune Télémaque n'a jamais porté les armes contre les Troyens. Télémaque.

On disait autrefois indifféremment, *sous les armes* et *sur les armes*; on ne se sert plus de cette dernière expression. Th. Corn. L. T. » Toute l'armée étoit sous les armes. — Et dans le style fig. famil. » Cette Dame étoit sous les armes, extrêmement parée.

Faire ses premières armes, pour dire, faire son apprentissage dans la guerre, est une bonne façon de parler; mais on ne doit s'en servir que dans un style un peu élevé. Dans le style simple, on dit plutôt *faire ses premières campagnes*.

* On doit dire *par la force des armes*, et non pas *par la force des armées*, quand on parle indéfiniment. » Louis (XII) hors d'état de se faire rendre justice *par la force des armées*, fut obligé d'entrer dans une négociation infructueuse avec Ferdinand. Hist. des Tud.

On dit figurément, *mettre les armes entre les mains d'un furieux*, fournir à un homme des choses, dont il abuse pour se perdre. — *S'escrimer des armes de Samson*, se dit d'un homme qui fait jouer les mâchoires, et qu'on veut qualifier d'âne. Celui-ci est bas et populaire.

ARMES, ARMOIRIES ne sont pas tellement synonymes, qu'on puisse toujours employer l'un pour l'autre. Il faut dire : quelles sont vos armes? Gentilhomme de nom et d'armes : *blasoner des armes* : les armes de France, etc. Mais on dit : un livre d'armoiries, un traité d'armoiries, etc. Voyez ARMOIRIES.

ARMET, s. m. Casque, armure de tête. Il n'est en usage qu'en parlant des Chevaliers errans de nos vieux romans.

ARMILLAIRE, adj. fém. [Pron. les 2 Il sans les mouiller. Le Dict. Gram. dit le contraire, mais c'est une erreur. *Armillère*, 3^e é moy. et long.] Il ne se dit qu'avec *sphère*.

— *Sphère évidée* et composée de plusieurs cercles, pour représenter la disposition du Ciel et le mouvement des astres.

ARMISTICE, s. m. Il y a peu de gens qui approuvent ce mot, disait-on dans le Dict. de Trév. dès 1704. Richelet dit aussi, que ce terme étoit rejeté de plusieurs. C'est un mot de Gazette : on dit plutôt *suspension d'armes*. — M. Moreau s'en est servi. » Le Traité de Francfort ne fut qu'un armistice. — L'Acad. le met sans remarque et sans donner d'exemple. Je crois qu'il n'est pas du beau style, et que *trêve*, *suspension d'armes* sont préférables.

ARMOIRE, s. f. [*Ar-moî-re*, 2^e lon.] Le Peuple de Paris dit *ormoire* et *omoire*. Villon a dit *aumoire*; en Anjou on dit *ermoire* : il faut dire *armoire*. Men. — Plusieurs, sur-tout en Provence, font *armoire* masc. Il est certainement fém. *Une grande armoire*, et non pas *un grand armoire*. = Meuble de bois, en forme de buffet, qui sert à serrer des habits, du linge et autres hardes. On l'appelle *armoire*, parce que son premier usage a été de serrer des armes.

ARMOIRIES, s. f. pl. On dit souvent *armes* pour *armoiries*. (Voy. ARMES à la fin) Mais il y a des endroits où il n'irait pas bien, comme dans cet exemple du P. Menestrier. » La Noblesse commença à se distinguer par des noms propres et des *armoiries*. Reflex. Tout le monde peut-être et moi tout le premier, ne goûtera pas la critique de l'Auteur des *Reflexions*; ni la règle que donne *La Touche*, qu'on ne doit se servir du nom d'*armoiries*, que lorsque celui d'*armes* pourrait être équivoque. Encore une fois, Voy. ARMES à la fin.

ARMORIAL, s. m. ARMORIER, v. a. ARMORISTE; s. m. Le 1^{er} se dit d'un livre contenant les armoiries d'un Royaume, d'une Province. *L'armorial de France*, de Dauphiné, de Provence, etc. = *Armorier*, c'est peindre ou appliquer des armoiries sur... Ce carrosse n'est point *armorié*; il n'a point d'armes : il faut le faire *armorier*. — Qui a écrit sur le blason, qui en possède la science. Auteur d'un *armorial*. L'Acad. ne met pas *Armoriste*. Trév. et le Rich. Port. le mettent.

ARMORIQUE, s. f. et adj. Ancien nom de la Bretagne. On ne l'emploie qu'en vers et dans l'Histoire ancienne.

* Non loin de l'*armorique* plage.

Il est une Isle, affreux rivage,

ARMÔRE, s. f. [2^e lon. Il convient d'y mettre un acc. circ.] Il se dit des armes défensives, qui couvrent et joignent le corps, comme cuirasse, casque, etc. — *Armôre* complète, légère, pesante, etc. — Il s'emploie au figuré, mais plus dans le sacré que dans le profane. » L'Écriture Sainte parle de l'*Armôre de Dieu*, par laquelle on peut résister aux mauvais jours. C'est un terme consacré. » La patience est une armôre impénétrable. *Trév.* Une bonne armôre contre les maux. *Rich. Port.* Il est un peu vieux. L'*Acad.* ne le met pas au figuré.

ARMÔRE, *Arme* (Synon.) Le 2^d se dit de tout ce qui sert au soldat pour le combat, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Le 1^{er} n'est en usage que pour ce qui sert à le défendre des atteintes et des effets du coup. Il ne se dit que dans les détails, en nommant quelque partie du corps : *armôre de tête*, *armôre de cuisse*, et on ne dit pas en général, *les armôres*; on se sert alors du mot d'*armes*. *GIR. Synon.* — Cela n'est pas exact. A la vérité on ne dit pas *les armôres*, mais on dit *armôre complète*, etc. ce qui comprend l'armôre de toutes les parties du corps, sans qu'on en nomme aucune. » Dom Quichote prit un bassin à barbe pour une *armôre de tête*.

ARMURIER, s. m. [*Armu-rié*, 3^e é fer. tout bref] Ouvrier qui fabrique ou qui vend des *armes défensives*, comme casques, cuirasses; et des *armes à feu*, comme fusils, pistolets, etc. Il se dit sur-tout des derniers.

AROMATE, s. m. Richelet met aussi *aromat*, en avertissant que des Auteurs l'écrivent ainsi; mais que le bel usage est pour *aromate*. — Dans le *Dict. Gramm.* on met *Aromats*, s. m. p. comme s'il ne se disait point au singulier. On dit *des aromates*; mais on dit aussi, *un aromate* précieux. = Drogue odoriférante. *Acad.* comme la canelle, l'encens, le genièvre, la muscade. — *Composition odoriférante* de quelque espèce qu'elle soit. *Trév.* Cela ne peut se dire que par extension; car les vrais *aromates* ne sont pas des compositions. Ainsi cette définition parle de l'accessoire, et ne dit mot du principal. — *Tout ce qui a une odeur agréable.* *Rich. Port.* C'est encore donner une fausse idée de l'*aromate*. Les fleurs ont une odeur agréable, et ne sont pas des *aromates*.

AROMATIQUE, adj. [*Aromatite*, tout bref.] » Ce qui est délicieux, odoriférant. *Trév.* Qu'elle définition! » Qui est odoriférant, qui a quelque chose d'odoriférant. *Rich. Port.* Cela est encore trop vague. Voy. **AROMATE**. » Qui est de la nature, ou qui a l'odeur des aromates. *Herbe aromatique*, odeur *aromatique*. *Acad.*

AROMATISER, v. a. [*Aromatizé*, tout bref, dern. é fer.] Mêler des aromates avec quelque chose. » *Aromatiser de la poudre*, *des gants*, *des habits*, etc. *Trév.* dit, mettre des aromats dans une substance ou liqueur. C'est trop borner l'usage de ce mot, à moins que par substance on n'entende tout ce qui existe dans la nature : mais alors pourquoi ajouter *liqueur*?

* **ARONDELLE**, vieux mot. On dit *Hiron-delle*.

ARPENT, s. m. **ARPENTAGE**, s. m. Étendue de terre, contenant ordinairement cent perches quarrées. *Trév.* L'*Acad.* dit seulement de *superficie*. Cela n'est pas exact. La perche est de dix huit piés. *Rich. Port.* — *Arpentage*, est le mesurage par arpent.

ARPENTER, v. a. **ARPEUTEUR**, s. m. [2^e lon. *Arpanté*, *pan-teur*.] Mesurer des terres par arpent. *Acad.* Le *Dict. de Trév.* ajoute, ou *autrement*. Cette addition est nécessaire, car dans les Provinces où l'on mesure par journaux, charges, ou carterées, on ne laisse pas de dire *arpenter*. — Mesurer par perches. *Rich. Port.* C'est encore restreindre le sens de ce mot par la raison qu'on vient de dire. — Au figuré, *arpenter*, c'est marcher vite et à grands pas. *Acad.* C'est aussi *parcourir* une terre, un canton, quoique d'un pas ordinaire. L'*Acad.* ne met pas ce 2^d sens, qui est plus usité que le premier. » Ce solliciteur *arpen-te* tout Paris.

ARPEUTEUR. Celui qui fait profession d'arpenter. *Trév.* Celui qui sait l'arpentage, et qui mesure avec la perche ou la toise. *Rich. Port.* — L'*Acad.* ne le dit que d'un *Officier* dont la charge est d'arpenter les terres, quand il est nommé par la Justice. Mais c'est la définition des *Arpenteurs d'Office*, ou *Jurés*; et il y en a d'autres qui le font sans avoir d'Offices et sans être *Jurés*. La définition de l'*Acad.* n'est donc pas assez générale.

ARQUÉ, ÉE, adj. Courbé en arc. [*Arqué*, *té-e*, 2^e é fer. long. au 2^d.] Navire *arqué*, poutre *arquée*, jambes *arquées*. L'usage de ce mot est borné à ces phrases.

ARQUER, v. n. Se courber en arc; Cette poutre *arque* déjà.

ARQUEBUSADE, ARQUEBÛSE, ARQUEBÛSERIE, s. f. [*Arkebuzade, bûze, bûzerie*, 2^e e muet, 3^e lon. au 2^d et du 3^e, 4^e e muet aux deux dern. 5^e lon. au 3^e.] *Arquebûse* est une arme à feu et à rouet, qui se bande avec une clef. — *Arquebusade* est un coup d'arquebûse. — *Arquebûserie*, le métier d'Arquebusier.

ARQUEBUSER, v. a. ARQUEBUSIER, s. m. [*Arkebuzé, buzé*, 2^e e muet, 4^e e fer. tout bref.] Tuer à coups d'arquebûse. — Celui qui est armé d'une arquebûse. — L'ouvrier qui fait des arquebûses, qui en vend. *Trév.* L'*Acad.* ajoute; et toutes sortes d'armes à feu portatives. Les *Arquebusiers* sont à-peu-près comme les Armuriers.

ARR. Cette syllabe est toujours longue, *bârre, bisârre*, etc. et même quand elle n'est pas finale; *bârrière, lârron, cârrosse*, etc.

Dans les mots, qui commencent par *arr*, on ne prononce qu'une *r*, mais fortement: il serait à souhaiter qu'on n'en écrivît aussi qu'une.

ARRACHER ou ARACHER, v. a. [*Araché*, 3^e e fer. 1^{re} lon. *r* forte.] Détacher avec effort ce qui tient à... *Aracher des arbres, des herbes, les cheveux, une dent, un clou*, etc. etc. = *Tirer adroitement, ou avec peine de quelqu'un.* » C'est un avare, il ne donne pas l'argent; il faut *le lui arracher.* » On ne sauroit *lui arracher une parole.*

ARRACHER régit-il à ou de? Au propre le 2^d est plus usité; au figuré, et sur-tout avec les personnes, le 1^{er} est le meilleur: *arracher un clou d'une muraille; une pierre d'un mur; arracher de l'argent à un avare.*

ARRACHER les yeux à quelqu'un, *une pierre de ses mains.* — Plusieurs Auteurs ont préféré *de*.

La plus sainte des Loix: ah! c'est de vous sauver
Et d'arracher, Seigneur, d'une mort manifeste,
Le sang des Ottomans, dont vous êtes le reste.

Bajazet.

Le Poète a eu ses raisons pour préférer *de* à la prép. *à*; mais en prose, j'aimerais mieux dire, *à* une mort manifeste. » L'érection du Tribunal *avoit été arrachée du Senat.* *Vertot.* » Il a paru plaisant que la Philosophie *arrachât du Clergé* une condescendance si lâcheuse. *Linguet.* — Quand c'est la chose qui est régie, l'ablatif fait fort bien. » La gloire seule put *arracher Pétrarque* de cette

retraite. *Ann. Litt.* — L'*Acad.* donne des exemples des deux régimes; on ne sauroit l'*arracher de l'étude, du jeu.* » Il est si attaché à cette femme, qu'on ne peut l'*en arracher.* Voilà un ablatif qui semble régir la personne: mais l'*en arracher*, c'est l'*arracher d'auprès d'elle, des lieux où elle se trouve.* » On ne sauroit l'*arracher à cette compagnie.* — Voilà ce me semble, la distinction du régime de la personne, et de celui de la chose. Dans les exemples cités de l'*Ab. Vertot* et de *M. Linguet*, j'aimerais donc mieux *arrachée au Sénat; arracha au Clergé*

Dans *s'arracher*, le pron. pers. *se* est tantôt au datif: je me *suis arraché* (à moi-même) *une épine du pied*; tantôt il est à l'acusatif: il *s'arrache* (lui-même) à ce qu'il a de plus cher. On voit aisément, par cette distinction, la raison de la différence des deux régimes. — *Être arraché*, au figuré, a le régime de *s'arracher* dans les deux sens: *être arraché à ce qu'on aime.*

D'ARRACHE-PIED, adv. Tout de suite, sans intermission. J'ai travaillé pendant un an six heures par jour *d'arrache-pied.*

ARRACHEUR, s. m. Il ne se dit qu'avec *dents*; et seulement des Charlatans, qui les arrachent. Quand on ne veut pas mépriser, on dit *Dentiste.* — On dit proverbialement, *menteur comme un Arracheur de dents*, qui promet toujours de ne point faire de mal.

*ARRAISONER, v. a. On a dit autrefois *arraisoner* quelqu'un. *V. Nicot et Monet.* — *Furetière* veut qu'on dise *s'arraisoner avec*, et non pas *arraisoner.* Ni l'un ni l'autre, dit *La Monnoie*, ne se trouve dans les Dictionnaires postérieurs. — On l'a conservé dans le *Dict. de Trév.* dont le fond est celui de *Furetière*; mais on y avertit que ce mot est vieux et bas, et tout au plus bon pour le style familier. — Vieux mot, dit le *Rich. Port.* — L'*Acad.* ne le met pas.

ARRANGÉ, RE, adj. Qui a de l'arrangement dans ses opérations, qui fait les choses avec ordre. Homme *arrangé*, femme *arrangée.* Pour *arrangé* participe, Voy. ARRANGER.

ARRANGEMENT, ou ARANGEMENT, s. m. [*Arangement*, *r* forte; 1^{re} 2^e et 4^e lon. 3^e e muet.] Ordre, état de ce qui est arrangé. *Arrangement de livres, de meubles*, etc. — Ordre dans un discours: l'*arrangement des preuves* contribue beaucoup à la beauté d'un discours. — Au pluriel, mesures qu'on prend

pour finir une affaire. » Il a pris des arrangements pour payer ses dettes.

Rem. L'arrangement des mots, dit *Vaugelas*, est un des plus grands secrets du style. Qui n'a point cela, ne peut pas dire qu'il sache écrire. Il a beau employer de belles phrases et de beaux mots : étant mal placés, ils ne sauraient avoir ni beauté, ni grâce.

Tantum series juncturaque pollet. Horat.

Tant causent d'agrémens l'ordre et la liaison.

Il est un arrangement des mots fixé par les Règles de la Grammaire, qui ne sont autre chose que celles du bon sens ou de l'usage, qui établissent l'ordre, qui doit être gardé entre les différentes parties du discours. Ces Règles sont sans cesse rapelées dans ce Dictionnaire. — Il est un autre arrangement de mots arbitraire, où l'on ne peut être guidé que par le goût, et un peu par l'oreille. C'est celui dont parle *Vaugelas*. On ne peut prescrire des règles pour cet arrangement. Tout ce qu'on peut dire en général, c'est que rien ne doit choquer l'oreille et nuire à la clarté. La netteté du discours est sa première qualité : l'harmonie est la seconde. On peut acquérir la première par la réflexion ; mais pour l'autre, il faut que le goût naturel la donne. L'exercice et les observations peuvent seulement la perfectionner.

ARRANGER, ou ARANGER, v. a. [*Arangé*; r forte ; 2^e lon. 3^e é fer.] 1^o Mettre un ordre convenable ; *arranger des livres, ce qui est dans une chambre, etc.* = 2^o Acomoder, mettre en ordre ; *arranger ses affaires.* = 3^o S'arranger a ces deux sens : mais la dépravation des mœurs lui en a donné un nouveau : c'est un nom fort doux, donné à un commerce peu honnête : » Pour éviter les imprudences, on s'arrangea décemment. *Marm.* Ce même verbe a un autre sens plus honnête et plus ancien ; c'est *arranger ses affaires.* » Est il vrai que vous vous arrangez, vous qui êtes né pour une belle profusion ? *Coyer.* — *Se ranger* a rapport aux mœurs : *s'arranger aux dettes et aux dépenses.* — *Arrangez-vous*, choisissez : » Mais Dame, *arrangez-vous*, Monsieur ; ou vous ne disiez pas la vérité ce matin, ou vous la niez maintenant. *Th. d'Educ.* Il est du style familier.

ARRASEMENT, ARRASER. V. ARÂSEMENT, ARÂSER.

ARENTEMENT, s. m. ARRENTER, v. a. [ou ARENTEMENT, ARENTER. 2^e lon.

en a le son d'an. *Aranteman, aranté, r forte, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Arenter, c'est donner ou prendre à rentes ; *arentement* exprime l'action. *Arenter* une maison, se dit de celui qui la prend en rente, comme de celui qui la donne. *Doner, prendre, faire un arentement ; tenir en arentement.**

ARRÉRAGES, ou ARÉRAGES, s. m. pl. Ce qui est dû ou échu d'une rente, d'un loyer, d'une ferme, d'un revenu. *Devoir, payer, recevoir les arérages.*

ARRÈS, Voy. ARRHES.

ARRÊT, s. m. [ou ARÊT, r forte, 2^e lon. le t ne se prononce pas : 2^e é ouvert.] 1^o Jugement d'une Cour Souveraine, dont il n'y a point d'apel. On ne peut se pourvoir contre qu'en cassation, ou en révision, ou par Requête civile. — Quand on parle indéfiniment, on dit l'Arrêt du criminel au singulier, et les Arrêts du Parlement au pluriel. Dans le 1^{er} ce mot a un sens passif ; l'Arrêt du criminel est celui qu'il essuye, et par lequel il est condamné ; les Arrêts du Parlement sont des Jugemens que ce Tribunal prononce, et qui condamnent les coupables. — Dans le *Merçure* on critique ces vers d'une Traduction des *Métamorphôses d'Ovide.*

Le glaive de Thémis sur l'airain redoutable.

Ne gravoit point encor les arrêts du coupable.

Si l'Auteur n'avoit point été gêné par la rime, dit le Rédacteur, il auroit dit les Arrêts des coupables : et alors arrêts au pl. aurait été bien, car il n'est pas question ici d'un seul Arrêt, ni d'un seul coupable.

ARRÊT se dit au figuré des jugemens et des décisions, que les particuliers mêmes prononcent sur les diverses choses qui se présentent. » Évitez ces esprits décisifs, qui veulent prononcer des arrêts définitifs sur toutes choses. — Il se prend aussi pour la résolution qu'on a prise.

Non, ne révoquons point l'arrêt de mon courroux ;
Qu'il périsse ! aussi bien il ne vit plus pour nous.

Rac.

2^o Saisie, soit de la personne, soit des biens. *Faire arrêt sur...* Mettre en arrêt. = 3^o Action du cheval quand il s'arrête, et du chien lorsqu'il arrête le gibier. = 4^o On dit d'un coureur, d'un insconstant, d'un esprit volage, qu'il n'a point d'arrêt, qu'il est sans arrêt : et là arrêt signifie, ou repos, ou solidité de caractère.

Mais l'homme sans arrêt, dans sa course insensée ;
Ne fait que voltiger de pensée en pensée.

Tenir en arrêt, arrêter. » L'imbécilité de Henri tenoit en suspens, et pour ainsi dire, en arrêt les factions vis-à-vis l'une de l'autre. *Hist. d'Angl.*

ARRÊTÉ, s. m. [ou ARÊTÉ, r forte, 2^e & ouv. 3^e e fer.] 1^o Résolution prise dans une compagnie. Le Parlement fait des arrêtés comme compagnie, et donne des Arrêts, comme Tribunal. = 2^o Arrêté de compte, règlement de compte.

ARRÊTÉ, ÊE, adj. [Arété, té-e, r forte, 2^e & ouvert, 3^e e fer. long au 2d.] 1^o En parlant de la vûe, assuré : Il n'a pas la vûe arrêtée. — 2^o Sensé. Il n'a pas l'esprit bien arrêté. — 3^o En Peinture, dessein arrêté, dont les contours sont déterminés avec justesse. — Dans les deux premiers sens, il ne se dit qu'avec la négative.

ARRÊTER, ou ARÊTER, v. a. [Arété, r forte, 2^e & ouv. 3^e e fer.] 1^o Empêcher la continuation d'un mouvement, etc. Arrêter une horloge, un cheval, un homme qui s'enfuit. = 2^o En parlant des chiens, arrêter des perdrix, des cailles, etc. s'arrêter, et marquer par là au chasseur où elles sont. — Il se dit plus souvent au neutre. » Ce chien arrête bien. » Qu'importe à l'État qu'Ergaste soit riche, qu'il ait des chiens qui arrêtent bien? = 3^o Empêcher quelqu'un d'agir : je saurai l'arrêter; j'ai de quoi l'arrêter; je n'ai qu'à dire une parole et je l'arrêterai tout court. = 4^o Saisir par voie de Justice. Il régit les personnes et les choses. On l'a arrêté pour dettes; on a arrêté son carrosse. = 5^o Répondre et déterminer. On a arrêté telle chose, qu'on dresserait un mémoire, d'en faire plusieurs copies; de l'envoyer à... et à... = 6^o Arrêter un compte, des parties, les régler. = 7^o Au figuré, arrêter ses yeux, ses regards sur; regarder fixement; arrêter sa pensée sur, réfléchir avec attention sur... = 8^o Interrompre. » Un moment après, mon frère vint la prier à danser. — Ah! Mademoiselle, permettez-moi de vous arrêter là. Mr. votre frère n'étoit point à Paris. *Th. d'Educ.*

9^o S'arrêter, cesser d'aller. Il est aussi neutre en ce sens, arrêter, sur tout à l'impératif, arrête! arrête, et non pas arrête-toi

Arrête, furie infernale,

Le ciel veut calmer ses rigneurs.
Rouss.

Arrête, insensé, me dit-elle,
Ne va point d'une main mortelle
Toucher un laurier immortel. *Id.*

» J'ai voulu arrêter à Blois. *SEV.* » Nous marchâmes au clair de la Lune toute la nuit... pour arriver à Chamakon, où nous arrêtâmes par nécessité. *Let. Edif.* — Le Renard dit au Bouc, qui était au fond du puits.

Tâche de t'en tirer, et fais tous tes efforts

Mais pour moi j'ai certaine affaire

Qui ne me permet pas d'arrêter en chemin.

Tout cela est bon dans le style simple et au propre; mais dans le figuré et dans le style noble et élevé, s'arrêter vaut mieux. Arrêtons, dit Bossuet, l'affaire est vidée. » Cet astre, dit J. J. Rousseau, qui j'aurais jamais n'arrête. Je crois qu'arrêtons-nous, et qui jamais ne s'arrête vaudraient mieux. — Un mauvais plaisant a dit, sur la phrase du Citoyen de Genève, qu'il prenait le Soleil pour un postillon. La plaisanterie est fade, mais la critique est bonne.

S'ARRÊTER regit à devant les noms et les verbes : ne vous arrêtez pas à ce qu'on vous dira; il ne faut pas s'arrêter aux mots; il s'arrête à des bagatelles : » Je ne m'arrêterai point à discuter ces différentes Traditions. — Tarder, s'amuser : » Ne vous arrêtez pas! où vous êtes-vous arrêté? Revenez vite sans vous arrêter. — Se contenir, cesser de faire quelque chose. Dites-leur de s'arrêter; de cesser. — Se déterminer, se fixer. » Il s'est arrêté à telle proposition, à telle étoffe, parmi tant d'autres. — Avoir égard, faire attention. S'Arrêter aux apparences. Voy. plus haut.

ARRÉTISTE, ou * ARRESTOGRAPHE, s. m. On ne dit plus que le 1^{er}. Compilateur, ou Commentateur d'Arrêts, de Déclarations, etc.

ARRHER, v. a. ARRHERS, s. f. pl. [Aré, âre, r forte, 1^{re} lon. 2. e fer. au 1^{er}, e muet au 2d.] Les arrhes sont l'argent qu'on donne pour assurance de l'exécution d'un marché. Donner, prendre des arrhes. » Il a pris des arrhes, le marché est conclu. — Arrher, c'est donc s'assurer de quelque chose en donnant des arrhes.

Suivant Richelet, arrhes ne se dit qu'au figuré; au propre, on dit erres; mais celui-ci n'est plus en usage; et l'autre se dit au propre, et il est un peu vieux au figuré.

ARRIÈRE, adv. [Ariè re, r forte, 2^e lon. e moy.] En demeure. Il ne se dit qu'avec en. Être en arrière de; n'avoir pas payé au terme telle somme. » Ce Fermier est en arrière de trois quartiers. — Rester en arrière, ne pas

avancer. * *Marivaux* dit : *rester arrière.* » Vous marchez toutes deux d'un pas égal, (dans le chemin de la vertu) et aucune de vous ne *reste arrière.* -- Trouver quelqu'un en *arrière*, c. à. d. mal disposé à faire ce qu'on souhaite. » Vous ne *me trouverez jamais en arrière*, lorsqu'il s'agira de louer Descartes. *Paulian.*

ARRIÈRE est employé par le peuple comme *adv.* de lieu. » Voilà une porte toute *arrière ouverte* qu'elle peut l'être. — Cette expression est tout-à-fait basse et populaire. *Trév.*

ARRIÈRE, interjection, est vieux. Loin de moi. *Arrière de moi*, Satan; *vade retrò Satana.*

Arrière, vain respect du devoir et des Lois.

Breb.

Arrière, ceux dont la bouche Soufle le froid et le chaud.

La Font.

On dit figurément d'une affaire, qu'elle *ne va ni en avant, ni en arrière*, pour dire, qu'elle est toujours dans le même état. On peut le dire d'un malade, d'un écolier, qui ne fait point de progrès, etc.

ARRIÈRE, s. m. L'*arrière* d'un vaisseau, la poupe.

ARRIÈRE, préposition inséparable, qui entre dans la composition de plusieurs mots. Il est du même genre que le mot avec lequel il est combiné : ainsi *arrière-corps*, *arrière fief* sont masculins, *Arrière-cour*, *arrière-main* sont *fém.* — Dans ces mots composés, *arrière* est indéclinable. On doit dire par exemple *arrière neveux*, et non pas *arrière-neveux*, avec une *s* à la fin d'*arrière*, comme on le trouve dans une édition de *Telemaque*, et dans les *Annales* de *M. Linguet.*

Quand on sait le sens du mot, avec lequel *arrière* est composé, on devine aisément celui de cette composition. Quand on sait ou qu'on peut savoir en les cherchant à leur place, ce que c'est qu'une *boutique*, un *chœur*, une *cour*, *neveu*, *petit-fils*, *grand-Père*, *grand-mère*, on sait bientôt ce que c'est qu'*arrière-boutique*, *arrière-chœur*, *arrière-cour*, *arrière-neveu*, *arrière-petit-fils*, etc. — Nous remarquerons seulement qu'*arrière-grand-père* et *arrière-grand-mère* sont peu usités, et qu'il vaut mieux dire, *bisaïeul*, *bisaïeule.*

Ainsi le *ban* étoit la convocation de ceux

qui tenaient des fiefs, pour servir à la guerre; l'*arrière-ban*, la convocation des Gentilshommes, qui n'avaient point de fiefs. L'*arrière fief* est un fief mouvant d'un autre fief. — L'*arrière-vassal*, relève d'un Seigneur vassal d'un autre Seigneur. — L'*arrière-main* est un coup du revers de la main. — *Arrière-saison*, la fin de l'automne.

En général, *arrière* est opposé à *avant*. Ainsi, l'on dit en Architecture, *avant corps*, de ce qui avance sur le nu des autres parties d'un mur, et *arrière corps*, de ce qui est plus enfoncé.

ARRIÈRE POINT, s. m. Rang de points continus, qu'on fait avec une aiguille et du fil sur le poignet de la manche d'une chemise.

ARRIÈRE, ÉE, adj. [2^e et 3^e é fer. long au 2d, *a-rié-ré*, *ré-e.* 1^{re} r forte.] Qui n'a pas tout payé. — Qui n'a pas fini l'ouvrage. Il régit la prép. *de.* » Il est *ariéré* de trois mille livres, des deux tiers de l'ouvrage.

ARRIÉRER, v. n. Demeurer en arrière; l'Infanterie *ariéra.* — *S'ariérer*, être *ariéré*; être en demeure, en arrière pour les payemens; ce fermier *s'est ariéré*; il *s'arière* toutes les années.

ARRIMAGE, s. m. ARRIMER, v. a. ARRIMEUR, s. m. [On a dit autrefois *arrumage*, etc.] *Arimer*, c'est arranger la cargaison d'un navire; *arimage*, c'est l'action d'arimer. — *Arimeur*, petit Officier établi dans les ports pour arimer les navires.

Richelet met *Arrimer* ou *Arrumer*, en disant que le 1^{er} est le meilleur. L'*Acad.* ne met que celui-là.

ARRIVÉ, ÉE, partic. et adj. [*Arivé*, é-e, r forte. 3^e é fer. long au 2d.] Il est du petit nombre des partic. passifs des verbes neutres, qui peuvent être employés adjectivement. » Un homme, *arivé* depuis peu, a rapporté que, etc. » Le changement *arivé* dans sa conduite. » Ils se souvenoient de leur ruine, plutôt *arivée* qu'elle n'avoit été crüe.

ARRIVÉE, s. f. [ou ARRIVÉE, 3^e é fer. et long. 4^e e muet.] Le temps où une personne arive en quelque endroit. » *A l'arivée de...* » Je me trouvai à son *arivée*. Son *arivée* causa une grande joie. — On le dit aussi des marchandises, lettres, paquets, etc.

ARRIVER, ou ARIVER, v. n. [*Arivé*, r forte. 3^e é fer. l'i est bref devant la syll. masc. *Arivant*, *arivé*; nous *arivons*, etc. Il est long devant l'e muet: *j'arive*, *il arive*, ils

arivent.] 1°. Aborder à, approcher d'une rive. *Ariver au port, à une plage déserte.* — En terme de Marine, venir sur : « Il *ariva sur* le vaisseau et lui lâcha toute sa bordée. = 2°. Plus ordinairement, parvenir en un lieu où l'on voulait aller. Il se dit des personnes et des choses; comme marchandises, lettres, paquets. « Il *ariva hier à Paris*; il *est arivé* cette nuit. » bien des marchandises sont *arivées* par le dernier convoi. = 3°. Survenir. « Il *nous ariva* une nombreuse compagnie. » Il *est arivé* un grand malheur.

Rem. 1°. *Ariver* prend l'auxil. être, il *est arivé*, et non pas, il *a arivé*. — Dans le Journ. Polit. de Gen. on lui donne l'auxil. avoir. « Nos troupes *n'auront* totalement *arivé* à... qu'au mois d'Août. Il faut, ne *seront* totalement *arivées*.

2°. Il régit les participes, qui, dans cette occasion, marchent après le verbe. « Vulcain *arive suant* et *couvert* de poussière.

3°. Quand il est impersonnel, il est suivi de la prép. *de*, et de l'infinitif; ou de la conjonction *que*, et de l'indicatif; le 1^{er} lorsqu'il régit les noms au datif; le 2^d quand il est sans régime des noms. « Il *lui est arivé de dire*, etc. » Il *est arivé* qu'il a dit, etc. « Il *arive* souvent qu'on prend le mensonge pour la vérité. — Quand le sens est interrogatif ou négatif, ou avec les adverbes qui expriment le doute, il régit le subjonctif. « *Est-il jamais arivé*, ou *il n'est jamais arivé*, ou *s'il est arivé que j'aie dit*, etc. » Quand même *il seroit arivé qu'il l'eût dit*, qu'en concluriez-vous? etc. — Du Bos et Pluche et Leibnitz emploient mal-à-propos le subjonctif, quoique le sens soit affirmatif. « Il *arrive* souvent qu'on ne puisse parvenir aux grandes places, que par des bassesses et des vices. » Il *arrive* souvent que la matière qu'un Historien traite, *tiène* à des faits si célèbres, qu'il seroit contraint de s'y arrêter. « Il *arrive* aisément que le présent d'un particulier soit plus grand que celui d'un Prince. — Il faut, *peut, sient, est*, et non pas, *puisse, tiène, soit*.

On doit dire, *en arive ce qu'il pourra*, et non pas *ce qui pourra*, comme dit *Marrivaux* (ou son Imprimeur); comme on dit: *faites ce qu'il vous plaira*, et non pas *ce qui vous plaira*. C'est qu'on sous-entend, dans l'un comme dans l'autre, le verbe à l'infinitif; *en arive ce qu'il pourra* en *ariver*; *faites ce qu'il vous plaira* de faire.

4°. *Arivé qu'il fut, arivé qu'il étoit*, sont

des façons de parler qui ne valent rien du tout. Il faut dire: *étant arivé, lorsqu'il fut arivé.* — De même, *comme il fut arivé* n'est pas si bon que, *lorsqu'il fut arivé.* — Au contraire, à l'imparfait, *comme* vaut mieux, parce qu'il marque mieux l'instant de l'arivée que *lorsque*. *Comme il arivait* est mieux que *lorsqu'il arivait.* — Vaug. Th. Corn. L. T.

5°. *Ariver* se dit figurément pour *ateindre, parvenir*, avec le datif (la prép. *à*.) « Il est difficile *d'ariver* à la perfection. » Cet homme *est arivé* à son but.

6°. M. Necker l'emploie dans un sens figuré, qui tient beaucoup du propre. « La confiance *leur arivera* de toute part.

ARROGAMMENT, a. lv. ARROGANT, ANTE, adj. [*Arrogaman, arogan, gante, r fort.* 3^e br. au 1^{er}, lon. aux deux autres.] D'une manière *arogante*, c. à d. hautaine, fière, superbe. — *Arogant* se dit des personnes et des choses, qui ont rapport aux personnes: homme *arogant*, fille *arogante*; ton *arogant*, mine *arogante*, paroles *arogantes*. — Il est aussi *subst.* C'est un *arogant*, une *arogante*. Voy. SUFFISANT.

Rem. Ce mot n'est pas noble: il est peu digne du style élevé. — *Phocas* dit à *Pulchérie*.

A ce compte, *arogante*,

Un fantôme nouveau... te donne cette audace.

CORN.

ARROGER (s') v. réc. [*Arogé, r forte, 3^e e fer. tout bref.*] S'attribuer mal-à-propos quelque chose. « *S'aroger* un pouvoir, un titre, un droit qui ne nous appartient pas. Il est *actif*, et le pron. *se* est au datif. *S'aroger* (à soi-même.)

ARRONDIR, v. a. ARRONDISSEMENT, s. m. [*Arondi, diceman; r fort. 2^e lon.*] Rendre rond. *Arondir* une boule, un manteau. — Au figuré, *arondir* une phrase, une période; lui donner du nombre, de l'harmonie. — *Arondir son pré, son champ*; y ajouter des champs, des prés voisins, qui étoient à la bienséance du Propriétaire.

ARONDI, partic. Boule, figure, période bien *arondie*.

ARRONDISSEMENT, est l'action par laquelle on arondit, ou l'état de ce qui est arondi. Il a le sens actif et passif; *l'arondissement de ce globe* a beaucoup coûté, voilà le sens actif; *l'arondissement de cette boule* est parfait, voilà le sens passif. —

On

On dit aussi figurément, *l'arondissement* d'une période; l'ordre des mots qui la rend harmonieuse.

ARROSAGE, ARRÔSEMENT, ARROSOIR, s. m. [*Arozaje, rôzeman, ro-soar*; r fort. 2^e lon. au 2d, dont la 3^e est un e muet; cette 3^e est douteuse au 3^e.] Les deux 1^{ers} ont le même sens, mais non pas le même emploi. On dit *canaux d'arrosage*, et *arôsement* des plantes, etc. Qui dirait, *canaux d'arosement*, et *arrosage* des plantes, parlerait fort mal. — *Arrosoir* est un vase à arroser. L'*Acad.* ne met point *Arrosage*.

AROSER, v. a. [*Arôzé*, r forte; l'o est bref devant la syll. masc.; *arasant, arosé, nous arosons*, etc. Il est long devant l'e muet; *j'arôse, il arôse, ils arôsant, arôsement.*] Humecter, mouiller quelque chose, en versant de l'eau dessus. *Acad.* Verser doucement une liqueur sur quelque corps. *Trév.* Jeter de l'eau avec un arrosoir. *Rich. Port.* Ces trois définitions s'éclaircissent l'une l'autre. La dern. est la moins bonne. Il y aurait à dire sur chacune, en les examinant en détail. *Arroser* des fleurs, des plantes, des légumes, etc. En parlant des fleuves, des rivières, *arroser* un pays, y passer. — Le *Danube arôse* beaucoup de pays. — Au fig. *Arroser de larmes*: il *arrosait* son lit de ses larmes. — « J'ai *arrosé* tous les appartemens de Versailles de vos souvenirs, écrit M. de *Coulanges* à Mde. de *Sévigné*. — Ce sont de ces expressions originales, qui font de mauvaises copies.

Rem. On écrivait autrefois, *Arroustage, arrouser*, et *Abadie, Brebeuf* et autres du siècle passé, l'ont encore écrit de la sorte.

ARRUMAGE, ARRUMER. Voy. **ARRIMAGE, ARRIMER**.

ARSENAL, s. m. [2^e e muet, l'i finale doit se prononcer. Voy. **ARCENAL**.] *Magasin* d'armes et de toute sorte d'instrumens de guerre, soit pour la terre, soit pour la mer. *Acad.* *Magasin* d'armes, lieu où on les garde et les fabrique. *Trév.* Lieu destiné pour mettre les poudres, les boulets, les bombes, l'artillerie et les armes pour la guerre. Dans la Marine, lieu où le Prince entretient ses Officiers de Marine, ses vaisseaux, et ce qui est nécessaire pour les armer. *Rich. Port.* — Toutes ces définitions sont defectueuses. A en croire les deux premières, il semblerait qu'un *Arsenal* n'est qu'un vaste magasin; et c'est un vaste en-

Tomé I.

clos où sont une multitude de magasins, des parcs d'artillerie, des forges, des ateliers, etc. Le *Rich. Port.* explique assez bien ce que c'est qu'un arsenal pour le service de terre; mais pour la marine, il y a des choses inutiles. L'entretien des Officiers, les vaisseaux n'entrent point dans l'idée d'un *Arsenal*. — Il suffisait de dire, lieu où l'on garde et fabrique tout ce qui est nécessaire pour armer les vaisseaux du Roi.

ARSENIC, s. m. [2^e e muet, on ne prononce point le c.] Minéral composé de beaucoup de soufre et de sels caustiques. — *L'arsenic* est un poison violent.

ARSENICAL, ALE, adj. [2^e e muet, *Arsenikal, ale*, tout bref.] Qui tient de la qualité de l'arsenic.

ART, s. m. [*Ar*; on ne prononce pas le r.] Méthode de bien faire un ouvrage selon certaines règles. *Académie.* La connaissance, ou l'adresse qu'on a pour faire une chose, avec les instrumens et les méthodes convenables. *Trév.* Recueil de préceptes qu'on pratique pour une fin utile. Ce mot s'applique également aux sciences et aux métiers. *Rich. Port.* La définition de l'*Acad.* est tout à la fois et la plus courte et la plus claire. Il y aurait bien à dire sur les deux autres.

ART se dit au propre et au figuré, ou avec des adjectifs, ou avec des verbes à l'infinitif, qui caractérisent les différentes espèces. *Arts* mécaniques, *arts* libéraux, *l'art* militaire; *l'art* de peindre, de dessiner, de faire des vers, etc.; *l'art* de plaire, de gouverner, de s'enrichir.

Mon cœur n'est point nourri dans *l'art* de se contraindre.

Sémiramis de Créb.

« Il a *l'art* de tout tourner à son avantage, de réussir dans tout ce qu'il entreprend, de faire servir ses fautes même au succès de ses desseins. — On appelle *maître de l'art*, un homme qui excelle dans une profession. Il faut s'en rapporter aux *maîtres de l'art*. — Parler en termes de *l'art*, se servir des mots propres de chacun des arts et des sciences. C'est une pédanterie de se servir des termes de *l'art* devant des personnes qui ne sont pas du métier; quand pour exprimer les mêmes choses, il y a des termes communs et entendus de tout le monde. Par ex. Si dans cette occasion nous disions des mots

X

techniques, pour dire des *termes de l'art*.

* Rem. Autrefois on faisait *art* fém. *Mor-raigne* apelle l'éloquence, — *une art* pipe-resse et mensongère. *Amyot* et autres Auteurs de ce temps-là lui ont donné le même genre.

ART se dit souvent et dans le propre et dans le figuré, par opposition à *Nature*. « *L'art* perfectionne la *nature*; les *productions* de la *nature* et les *ouvrages* de *l'art*. » Il y a en cela plus de *naturel* que *d'art*.

ARTS, au pluriel, c'est dans les Univer-sités, les Humanités et la Philosophie. La Faculté des *Arts*, Maître *des Arts*, et non pas *aux Arts*. On a conservé l'ancien ar-ticle.

* ARTEIL, ou ORTEIL. *Dict. Gram.* On ne dit que le 2d. Voy. ORTEIL.

ARTÈRE, s. f. ARTÉRIEL, ELLE, adj. [2^e é moy. et long au 1^{er}, é fer. et br. aux 2 dern. dont la 4^e é moy. *ri-él, ri-ète.*] Vaisseau du corps de l'animal, qui porte le sang du cœur vers les extrémités, où il est repris par les veines pour être re-porté au cœur. *Acad. Le Dict. de Trév.* dit à-peu-près la même chose plus au long, et avec moins de netteté. *Le Rich. Port.* dit : vaisseau long et creux comme un tuyau, qui contient le sang. Cette définition est comu-ne aux veines et artères: elle ne montre que le genre, et ne détermine pas l'espèce. — *Artériel*, qui appartient à l'artère. « Le sang *artériel* est plus rouge et plus subtil que le sang veinal. *Acad.*

ARTICHAUT, s. m. [*Artichô*, 3^e lon. Quelques-uns, et *Rich.* entr'autres écrivent *Artichaud* avec un *d*; *Trév.* met les deux.] Plante assez comie, qui est une espèce de chardon.

ARTICLE, s. m. 1^o. Jointûre des ôs dans le corps des animaux. Il se dit principale-ment de la jointûre des ôs des pieds et des mains de l'homme. = 2^o. Petites parties d'un traité, d'un contrat, d'un compte, d'un li-vre, etc. Mettre *par articles*; examiner un compte *article par article*; débattre, allouer, rayer un *article*, etc. Diviser un livre en chapitres, et les chapitres *par articles*, etc. = 3^o. *Article de foi* se dit de chaque point de la croyance. Tout ce qui est dans le sym-bole des Apôtres est *article de foi*. — On dit familièrement, croire une chose comme *article de foi*, et d'une chose, qui ne mé-rite pas d'être crue: *Ce n'est pas un arti-cle de foi*.

4^o. En *Gramaire*, on apelle *article* une particule ajoutée à un nom, pour marquer de quel genre, et quelquefois en quel cas et en quel nombre il est. Voy. *Cas*, *Genre*, *Nombre*.

I. Nos plus illustres Gramairiens moder-nes sont du sentiment que nous n'avons qu'un article, qui est *le* pour le masc. *la* pour le fém. et *les* pour le plur. des deux genres; *du*, *des*, *au*, *aux*, n'étant que la contrac-tion des prép. *de* et *à* avec l'article; *du* sig-nifiant *à le*; *au*, *à le*; *des*, *de les*; *aux*, *à les*, etc. Qu'ainsi il n'y a point de *cas* dans notre Langue; et que nous exprimons avec des prépositions, et sur-tout avec *de* et *à*, les rapports que les Grecs et les Ro-mains exprimaient par les diverses termi-naisons de leurs noms. Cette notion de l'ar-ticle paraît plus nette, plus simple, plus conforme au génie de notre langue. Nous ne l'avons pourtant pas prise pour guide, mal-gré les raisons et les autorités imposantes qui l'appuyent. Nous avons pensé que les Gramaires étrangères, et plusieurs même des françaises, qui ne sont point abandonées, étant travaillées suivant l'ancienne méthode, qui a aussi ses avantages, ce *Dictionnaire* serait moins utile et aux Étrangers et à beau-coup de Français, s'il s'en écartait. Ceux qui ne connaissent qu'un article et des pré-positions, les retrouveront dans ce que nous allons dire. Les autres y trouveront aussi des notions exprimées dans les termes auxquels ils sont acoutumés.

Il me paraît même que ces Gramairiens modernes se sont trop échaufés sur ce sujet, assez peu important dans le fond. Quand il le serait, il n'est pas aisé de changer l'an-cien langage. Et puisqu'on veut que tous les peuples de l'Europe parlent notre Langue, ne vaut-il pas mieux continuer à leur donner des notions gramaticales, analogues à celles de leur propre langue, que de les dérouter par un nouveau langage et des idées qui leur sont étrangères. — Faisons pour l'article ce que font le Physiciens pour le mouvement de la Terre. Après avoir démontré qu'elle se charge de toutes les révolutions diurne et annuelle; ils ne laissent pas de parler comme le peuple, et de les attribuer au Soleil: ils disent comme le vulgaire, que le Soleil se leve, qu'il se couche, qu'il s'avance d'un tropique à l'autre. Ainsi, après avoir averti que nous entendons par *article* défini ce que

Les modernes appellent le seul et unique article, et par *article indéfini* les prép. *de* et *à* devant les noms, employés sans articles, nous traiterons ces deux articles sous leurs anciens noms et suivant l'ancienne méthode.

II. ARTICLE *indéfini* (ou les noms employés sans article.) Il se met devant les noms *propres* d'homme ou de ville, Louis, Paris, *de* Louis, *de* Paris, *à* Louis, *à* Paris, etc.

1°. Les noms *apellatifs* eux-mêmes prennent l'article indéfini (ou autrement s'emploient sans article.) 1°. quand ils sont pris dans un sens indéfini; ainsi quand je dis: c'est un Palais de Prince, je parle d'un Prince indéfiniment, sans désigner tel ou tel Prince. Sur quoi:

Règle assez générale: Quand le nom régissant est employé sans article, le nom régi prend l'article indéfini, (la prép. *de*) et quand le 1^{er} a l'article, il faut le mettre aussi au 2^d: ainsi l'on dira *des* vaisseaux chargés de bled; et *les* vaisseaux chargés du bled, qu'on avait acheté en Sicile. *Vertot*. Ainsi, au lieu de dire: "cet homme brutal et cruel avoit caché ces défauts sous les apparences de douceur et de bonté; *Rollin* aurait dû dire, sous les apparences de la douceur et de la bonté, ou ce qui est encore mieux, sous des apparences de douceur et de bonté." Attachée au St. Siège par les liens de paix, de charité, d'obéissance. *Fléchier*. Il faut des liens de paix, ou les liens de la paix, etc. "La fatale cessation d'hostilités. *Targe*. Pour l'indemniser des frais de siège. *Id.* Il faut la cessation des hostilités; des frais du siège.

2°. A la tête de la phrase, les noms appellatifs s'emploient plus souvent sans article, parce qu'alors ils sont employés comme adjectifs. "Magistrats eux-mêmes, ils crurent devoir s'appuyer de la Magistrature. *Moreau*. — Or, quand ces noms sont ainsi employés adjectivement et à la tête de la phrase, la netteté du discours demande qu'ils se rapportent au pronom nominatif, comme nous le disons des adjectifs et des participes. "Père cruel, mais infortuné, il eut plus souvent besoin du secours de la France, qu'il ne fut en état d'insulter ses frontières. *Moreau*. Voyez *Participe*, Rem. sur la 5^e Règle.

3°. Ces mêmes noms appellatifs sont quel-

quefois employés sans article, non-seulement quand ils sont *sujet* de la phrase, (c. à d. au nominatif) mais encore quand ils sont employés comme *régime direct* (à l'accusatif:)" Elle voit disparaître autour d'elle grandeur, gloire, plaisirs, jeunesse; Masc. "Entre-t-elle dans les lieux Saints, pour assister aux Sacrés Mystères, prosternement, adoration, silence. *Fléchier*. Le verbe est sous entendu, et cela est bien plus animé. "Nous voyons dans ce siècle, Lois existantes, Magistrats obligés d'administrer, autorité publique: formes conûes, etc.

Voilà donc d'où leur vient cette audace intrépide, Qui n'a jamais connu crainte ni repentir.

Rousseau:

L'effort des vagues profondes
Engloutissoit dans les ondes
Bergers, cabanes, troupeaux.

Le même.

"Celui ci, après avoir sacrifié à ses passions, gloire, honneur, sante, richesses, devenu la fable, l'opprobre du monde, traîne dans l'infamie les misérables restes d'une vie honteuse et déplorable. *Neuville*.

Le superbe Eridan, le souverain des eaux,
Trainé et roulé, à grand bruit, forêts, bergers,
troupeaux. *De Lille*.

— Cependant cette suppression de l'article ne fait pas toujours bien: elle demande du goût et de l'attention. Je ne la trouve pas à propos dans cette phrase. "Il ne faut que lire cette Traduction pour voir combien il avoit de penchant à tout ce qui tendoit à révolte et à sédition. *Sabatier*, Trois Siècles.

4°. Ces mêmes noms prennent l'art. indéfini quand ils sont accompagnés des pronoms: mon livre, de votre maison, à cet endroit, de quelque lieu, etc. — Lorsqu'ils sont précédés des noms de nombre, deux écus, de trois lieues, à dix soldats, etc. — Exceptez pourtant les occasions où les noms de nombre sont relatifs à quelque chose dont on a déjà parlé; p. ex. "Il lui envoya les dix escadrons qu'il avoit demandés.

5°. Cette suppression de l'article est surtout en usage avec le verbe *apeler*. "Ce que les hommes apèlent gloire, grandeur, puissance, profonde politique, ne paroît à ces suprêmes Divinités que misère et foiblesse. *Téléme*. — Avec tous et chacun: "Hommes, femmes, enfans, tous y accourrèrent. "Centurions et soldats, chacun murmuroit contre les ordres du Général. *Vertot*. — Avec ni: Chacun de ces deux

ordres ne pouvoit souffrir ni *Magistrats*, ni *autorité* dans le parti contraire. *Id.* — Avec ne suivi de *que*.

Leur bouche ne vomit qu'injures et blasphèmes. Rousseau.

Sans toi la science humaine
N'est qu'ignorance hautaine,
Trouble et frivole entretien. Le même.

— Avec *soit* redoublé : « *Soit inspiration de Dieu, soit erreur de l'Homme, qui se fait un Dieu de son desir. Jér. Déliv.* — Avec *jamais* : « *Jamais peut-être Historien n'a été plus attachant.* — Après *tout* : « *Tout alors pouvoit être embûche, et tout en effet étoit trahison.* — Avec *en* : *aller en ville, regarder en pitié, etc.*

Mais c'est sur-tout dans le style marotique, que cette suppression de l'article a le plus souvent lieu.

Il nous vaut mieux vivre au sein de nos lars,
Que parcourir bords lointains et barbares.

Vervet.

Desir leur vint d'en voir la vérité :
Desir de fille est un feu qui dévore, etc.

Ibid.

On a bien lieu de regretter cette aisance de l'ancien langage, qui délivrait le plus souvent le discours de l'embarras et de la répétition de l'article, laquelle nuit sur-tout à l'harmonie des vers.

6°. On supprime encore l'article devant les noms appellatifs dans plusieurs occasions, où joints aux verbes *avoir*, *faire*, et quelques autres verbes, ils ne forment qu'une seule expression ; *Avoir peur*, *faire peur* ; *avoir raison*, *faire pitié* ; *doner droit*, *tirer vanité*, etc. Sur ces noms appellatifs, employés sans article, il y a la fameuse Règle de Vaugelas, que : *Tout nom qui n'a point d'article, ne peut avoir après soi un pronom relatif, qui se rapporte à ce nom-là.* Exemple : quand je me *fais justice*, il faut qu'on se *la fasse*. Le pronom *la* est relatif à *justice*, substantif employé indéfiniment sans article. « Vous *avez droit* de chasse, et je *le trouve* bien fondé. » Le Roi lui *a fait grâce*, et il *l'a reçue* allant au supplice. Toutes ces phrases sont vicieuses par le même endroit.

Sur le même principe, un nom employé sans article ne devrait pas non plus être suivi d'un adjectif : cependant on ne peut trouver à redire à ce vers de Racine, et à tant d'autres semblables.

Jamais *tant de beauté* fut-elle couronnée ? Esther.

C'est pourquoi M. l'Ab. d'Olivet vouloit avec raison qu'on réformât la règle de Vaugelas, et qu'on dit : *Tout nom employé sans article, ou sans quelque équivalent de l'article, etc.* Ici p. ex. *tant de beauté* ; c'est comme si l'on disoit, *une si grande beauté*. Et dès-lors quelle phrase est plus régulière que celle-ci ? « *Jamais une si grande beauté n'a été couronnée.* — Mais ne pourrait-on pas réformer autrement la Règle de Vaugelas, en y mettant deux conditions, dont la réunion dispenserait de l'addition qui paraît si sagement proposée ; savoir, un nom pris indéfiniment et sans article, etc. Or, on ne peut pas dire que, *tant de beauté* soit pris indéfiniment, comme *faire justice*, *avoir droit*, *faire grâce*. — De-là il me paraît que sans avoir recours à l'équivalent de l'article, on justifie toutes les phrases que l'Ab. d'Olivet entasse dans la même Remarque, en disant que les noms n'y sont pas employés dans un sens indéfini, quoique avec l'article indéfini. « Il n'y a point d'injustice qu'il ne comette. » Il n'y a homme qui sache. Est-il ville dans le Royaume qui soit plus obéissante ? Une sorte de fruit qui ; une espèce de bois qui, etc. » Il est acablé de maux, qui lui font perdre patience, etc. etc.

7°. Les pronoms personnels prennent l'art. indéfini. *Je, vous, de moi, de vous, à moi, à vous, etc.* — Les pronoms possessifs absolus et les démonstratifs tiennent lieu d'article ; aussi n'en met-on point devant eux : *mon père, sa mère, son frère, leur sœur, etc.* Nous n'imitons pas les Italiens qui disent : *il mio fratello, la mia madre, le mien frère, la mienne mère, etc.* — *Cet homme, une femme, quelle idée, quelques amis ; à cet homme, d'une femme, de quelle idée parlez-vous ? à quelques amis, etc.*

III. ARTICLE défini, (ou les noms employés avec l'article.) 1°. Les noms appellatifs. — *Art. masc.* devant les consonnes : *le Ciel, du Ciel, au Ciel.* — Devant les voyelles, *l'esprit, de l'esprit, à l'esprit.* — *Art. fem.* Devant les consonnes, *la femme, de la femme, à la femme.* — Devant les voyelles, *l'âme, de l'âme, à l'âme.*

2°. Les noms des deux planètes, *le Soleil* et *la Lune*, ceux des éléments, des saisons, des quatre parties du monde, des royaumes, provinces, montagnes, fleuves et rivières prennent l'art. déf. quoique appartenant plutôt

aux noms propres, qu'aux noms communs et appellatifs.

3°. En parlant de Dieu, on se sert ordinairement de l'*art. indéf.* de Dieu, à Dieu. Cependant on dit, dans le langage de l'Écriture, *le Dieu fort, le Dieu de paix, le Dieu de miséricorde, le Dieu d'Abraham, le Dieu des Chrétiens.*

4°. Nous mettons l'article devant quelques noms propres italiens qui le prennent en leur langue : nous disons *le Tasse, l'Arioste, le Dante, le Bembo, le Titien*, etc. Il est aussi quelques noms de ville qui prennent l'*art. déf.* ; *le Catelet, la Capelle, le Quesnoi, le Mans, le Caire, la Mecque*, etc. — Pour les noms Français même, quoique noms propres, c'est assez l'usage de mettre l'article, quand ces noms sont significatifs ; *le Maître, le Moine, le Peintre, le Bon, le Roux*, etc. Alors cet article se conserve toujours dans les cas obliques : on doit dire *de M. le Maître, de M. le Moine*, et non pas, *du Maître, du Moine* ; on dit même les plaidoyers *de le Maître*, les tableaux *de e Moine*, le ratafia *de le Prince*, etc. Et pour les femmes de petite considération, on met aussi l'article, sur-tout pour les Actrices ; *la le Couvreur, la Dumesnil*, etc.

5°. Les noms de rivière féminins prennent l'*art. indéfini*, et les masc. le défini. » La rivière *de Seine*, la rivière du Rhône. — On dit de même : la montagne *de Tarrare*, avec l'*art. indéf.*, et le mont *Taurus* sans article. *Buf.*

6°. les noms d'*empire* et de *royaume* prennent tous l'article défini au nominatif, au datif et à l'acusatif : » *La France, l'Espagne, le Pérou* ; *de la France, à l'Espagne, au Pérou*, etc. Mais pour le génitif et l'ablatif, l'usage varie. Il veut qu'on dise : » Les Rois *de la Chine, du Japon, l'or du Pérou*, la porcelaine *de la Chine, du Japon*, etc. tandis qu'on dit, les Rois *de Perse, de France, d'Angleterre*, etc. et non pas *de la Perse, de la France*, etc. — On dit de même : partir *de la Chine*, revenir *du Pérou* ; et partir *de France*, revenir *d'Espagne*, etc. — Il est d'autres occasions où l'on se sert indifféremment de l'un ou de l'autre articles ; car on dit : » Les peuples *d'Asie* ou *de l'Asie*, les villes *de France* ou *de la France*, etc. pendant qu'on dit : les nations *de l'Asie*, et les bornes, les li-

mites *de la France*, et non pas, *d'Asie*, de France, etc. Voyez EN.

7°. Les *Adjectifs*, quoiqu'ils soient d'eux-mêmes incapables de recevoir aucun article, ne laissent pas souvent de prendre l'*art. déf.* mais ce n'est jamais qu'en vertu d'un nom substantif, ou exprimé, ou sous-entendu. Les différentes occasions où ils reçoivent cet article sont : — Quand ils précèdent un nom substantif qu'ils qualifient : *Le grand bien qui en arrivera, la belle action*, etc. — Quand ils sont mis soit devant, soit après un nom propre pour épithète perpétuelle : *Le Grand Pompée, Alexandre le Grand, Louis le Bien-Aimé*, etc. — Quand ils sont superlatifs comparatifs : » *Le meilleur de ses amis, le plus heureux des Hommes.* — Quand ils sont employés au superlatif avec la particule *très*, ou qu'ils sont d'eux-mêmes superlatifs : » *Le très haut et très-puissant Seigneur ; l'illustrissime, le révérendissime*, etc. — Quand n'étant d'eux-mêmes que simples adjectifs, on les emploie comme superlatifs : » *Le bon des bons, le sage des sages*, — Enfin, quand ils tiennent eux-mêmes lieu de substantif. » *Le Sage* ne s'étonne de rien ; *l'avare* manque de tout.

8°. Les pronoms *possessifs relatifs* et les pronoms relatifs *un* et *quel*, prennent l'*art. déf.* *le mien, le tien, le sien, le vôtre*, etc. *du mien, du tien, au sien, au vôtre*, etc. *l'un d'eux, à l'une des filles*, etc. *lequel, duquel, auquel*, etc.

9°. Les *infinitifs* de quelques verbes prennent l'*art. déf.* mais alors ils sont considérés comme substantifs : » *Le boire, le manger, au sortir de*, etc. — Dites-en de même des *participes* actifs ou passifs : » savoir *les tenans* et *les aboutissans* d'une affaire ; *l'offensé* a droit de se plaindre, etc.

10°. Parmi les *adverbes* de comparaison, il n'y a que *bien*, qui régisse l'article *défini*, les autres exigent l'*indéfini*. On dit : *bien de l'argent, bien du pain, bien de la viande* ; et *beaucoup, plus, peu, moins d'argent, de pain, de viande*, etc. — Les adverbes *mieux, moins, pis, plus, dessus, dessous, quand* et *comment* prennent quelquefois l'*art. défini*, et deviennent par-là des substantifs : » *Le mieux* que vous puissiez faire, *le pis* qu'il puisse arriver. » Il y a *du plus* ou *du moins* à cela ; *le dessus, le dessous, le quand* et *le comment.* — Tous les *adverbes* qui sont susceptibles de super-

latif, prennent aussi l'article défini. » Le moins souvent qu'on peut, le plus doucement qu'il se pourra, etc.

IV. Outre ces deux articles, quelques Gramairiens en distinguent un 3^e qu'ils appellent *article partitif*; et c'est quand on parle des choses ou des personnes dans un sens partiel et limité; comme quand on dit: Donnez-moi *du pain, de la viande, des fruits*, etc. Des hommes instruits l'ont raconté ainsi. Cet article n'a lieu qu'au nominatif, au datif, et à l'acusatif. C'est au sing. *du* pour le masc. *de la* pour le fem. Au plur. *des* devant un subst. et *de* devant un adjectif; *du bois, de la chandelle, des hommes savans et de savans hommes.* » Travailler *à de la* dentelle, appartenir *à d'* honnêtes gens, etc. — C'est un gasconisme de dire: donnez-moi *de* viande, *de* chandelle, pour *de la* viande, etc. C'en est aussi un assez fréquent dans les provinces méridionales, de mettre *des* devant l'adjectif, *des savans hommes.* — Mais quant au 1^{er}, si l'article partitif précède immédiatement l'adjectif, *de* est régulier. On dit *de la* viande et *de* bonne viande, *du* poisson et *d'excellent* poisson. — Pour le 2^d, quand l'adjectif et le substantif ne forment qu'un sens indivisible, l'art. défini est d'usage, quoique l'adjectif précède. » Cet homme a de l'esprit, *des belles-lettres*, c. à d. de la littérature. — C'est ainsi que Boileau a dit *d'Alexandre*.

Heureux ! si de son temps, pour de bones raisons

La Macédoine eut eu des petites maisons.

C'est ainsi qu'on dit *des petits-mâtres, des petites-mâtres*, et non pas *de petits-mâtres*, etc. Dans ces occasions, il faut mettre un tiret entre l'adj. et le subst.

L'ARTICLE Partitif ne doit point être supprimé, excepté dans les cas mentionnés à l'Art. II, n^o. 6. — P. Corneille le retranche en plusieurs endroits, où ce retranchement n'est pas autorisé par l'usage.

J'ai tendresse pour toi, j'ai passion pour elle.

Nicom.

A-t-elle montré joie, etc. Perth.

L'usage veut qu'on dise, avoir peur, faire peur, etc. et avoir de la tendresse, avoir de la passion, montrer de la joie, etc. etc.

V. Quand l'adjectif et le substantif sont joints ensemble, on ne met qu'un article pour l'un et pour l'autre; le savant homme,

l'homme savant, etc. — On en met pourtant deux dans les occasions suivantes. — Avec l'adjectif *tout*, à tout le monde, de toute la France. — Quand un adjectif, qui n'est point nom de nombre, suit immédiatement son substantif, pour en marquer le surnom et la qualité: *de* Henri le Grand, à Madame la Princesse. — Quand un superlatif suit immédiatement son substantif: » Aux hommes les plus illustres. Si le superlatif précède, il suit la règle générale; aux plus savans hommes. — Après ces mots, Monsieur, Monseigneur, et autres semblables: » Le sentiment de Messieurs les Gens du Roi; à Monsieur le Président; à Monseigneur l'Évêque de, etc. Buf.

VI. On ne met point d'article devant un adjectif séparé de son substantif, comme Epicure était voluptueux. — Quand un adjectif séparé de son substantif a un article, c'est qu'il devient alors, ou qu'il est censé substantif... » Un savant est quelquefois confondu avec un ignorant; le verd blessé moins la vûe que le rouge, etc. Buf.

VII. Quand deux adjectifs sont joints ensemble par une conjonction, et qu'ils ont un même substantif, on ne met l'article que devant le premier, pourvu que ces deux adjectifs aient à-peu-près la même signification. » Le pieux et saint homme que voilà. — Mais si les deux adjectifs ont un sens différent, il est mieux de répéter l'article devant le 2^d: » Le pieux et l'illustre personnage dont je vous ai parlé. — Cependant le pronom ou l'article *un* ne se répète point alors. » Un pieux et illustre personnage. Buf.

VIII. Le changement d'article du masc. au fem. a bone grâce. » Je dois beaucoup à la conduite et au soin de cet homme; est dit avec beaucoup plus de grâce que si l'on disait: à la conduite et à la diligence. Vaugelas.

IX. Il faut répéter les articles devant les substantifs, quand il y en a plusieurs de suite: Les faveurs et grâces est une faute: il faut dire: les faveurs et les grâces. — La faute est encore plus grande, quand les deux substantifs sont de genres différens: Le malheur et misère, est insoutenable: il faut dire: et la misère. — Dites-en de même des cas obliques; des faveurs et grâces, aux malheurs et misères, sont contre l'usage. Il faut des faveurs et des grâces, aux malheurs et aux misères, etc. Vaug.

ARTICULÉ, *ÉR*, adj. Faits *articulés*, déduits par articles; mots *articulés*, prononcés distinctement.

ARTICULATION, s. f. **ARTICULER**, v. a. [*Articula-cion*, *kulé*, tout bref.] Le verbe a deux sens. 1°. Déduire par articles, *articuler* des faits. — 2°. Prononcer distinctement : Les petits enfans ne peuvent *articuler* les mots, les *articuler* distinctement. — Il se dit, en ce sens, plus souvent au neutre. » Cet enfant n'*articule* pas bien. » Le défaut de beaucoup d'Orateurs est de ne pas bien *articuler*.

Le substantif, outre les deux sens du verbe, *articulation* des faits, *articulation* de la voix, en a un 3° en Anatomie, jointûre. *Articulation* des doigts. — *Articulation* des faits ne se dit qu'au Palais. *Articulation* de la voix, c'est quand elle est nette et libre. Avoir une belle *articulation*.

ARTIFICE, s. m. 1° Art, industrie. » Cette machine est faite avec un *artifice* merveilleux. — 2°. Plus souvent, ruse, déguisement, fraude. » Détestable *artifice*; *artifice* grossier; user d'*artifice*, etc.

Rem. 1° En morale, il se prend toujours en mauvaise part; dans la Littérature, il peut se prendre en bonne part; mais souvent le mot d'*art*, qui a le même sens, est plus convenable. Ainsi, au lieu de dire comme *Voiture*. » Il me déplait seulement que tant d'*artifice* et d'éloquence ne me puissent déguiser la vérité. J'aimerais mieux dire : tant d'*art* et d'éloquence. Voy. **ADRESSE**.

2° On dit d'ordinaire, *feu d'artifice*, des *feux d'artifice*; mais on dit quelquefois aussi *artifice* tout seul, pour signifier toute sorte de feux faits pour la guerre, ou pour le divertissement. » Magasin plein de lances à feu, de grenades et d'autres semblables *artifices*.

ARTIFICIEL, *ELLE*, adj. [4° e moy. *cièl*, *ciè-le*, et dans les vers *ci-èl*, *ci-è-le*.] Qui se fait par art. Il est opposé à *naturel*: » Aimant *artificiel*, sphère *artificielle*, fleurs *artificielles*, beauté *artificielle*. — Jour *artificiel* est l'espace du temps qui est depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, à la différence du *jour naturel*, qui est de vingt-quatre heures. Il semble que ce devrait être tout le contraire: mais l'usage est de les nommer ainsi. — Mémoire *artificielle*. Méthode pour retenir certaines choses, dont on veut se souvenir. — *Trévoux* le dit des personnes: » Hommes *artificiels*, toujours guin-

dés, toujours concertés: qui doivent plus à l'art qu'à la nature. Voy. **ARTIFICIEUSEMENT**.

ARTIFICIELLEMENT, adv. [4° e moy. 5° e muet, *ciè-leman*.] Avec art: il est opposé à *naturellement*, et il ne se dit qu'en parlant des ouvrages de l'art. » Fontaine qui va *artificiellement*; corps qui ne se meut qu'*artificiellement*.

ARTIFICIER, s. m. [*Artificié*.] Qui fait des feux d'artifice.

ARTIFICIEUSEMENT, adv. [4° lon. 5° e muet; *cièl-zeman*.] D'une manière artificieuse. » Il a exposé le fait fort *artificieusement* — *Artificieusement* a rapport au premier sens d'*artifice* et *artificieusement* au second. Celui-ci se prend en mauvaise part, l'autre en bonne part. Dites-en de même d'*artificiel* et d'*artificieux*.

ARTIFICIEUX, *EÛSE* ad. [4° lon. *cièl*, *cièl-ze*, en vers, *ci-èl*, *ci-eûze*: devant une voyelle *cièux*, ou *ci-eux*.] Plein d'artifice et de finesse. » Homme *artificieux*, femme *artificieuse*, esprit *artificieux*, conduite *artificieuse*. Voy. **ARTIFICIEUSEMENT**.

ARTILLERIE, s. f. [*Artiglerie*, mouillez les *ll*, 3° et 5° e muet, 4° lon.] Tout l'attirail de guerre, qui comprend les canons, les mortiers, les bombes, etc. Un canon est une *pièce d'artillerie*. — Il se prend quelquefois pour le corps des Officiers qui servent à l'artillerie. » Il est, il sert dans l'*artillerie*.

ARTILLEUR, s. m. [*Artiglièur*, mouillez les deux *ll*.] Celui qui sert dans l'Artillerie. Je doute qu'on le dise des Officiers. L'*Acad.* le met sans remarque.

ARTIMON, s. m. Le mât d'*artimon* est celui de la poupe ou de l'arrière d'un vaisseau. *Voile d'artimon*.

* **ARTIQUE** OU **ARCTIQUE**. *Richelet* met les deux. L'*Acad.* ne met que le second. Il est le plus usité.

ARTISAN, s. m. [*Artizan*, tout bref. La Fontaine écrit *Artisant*. Le *t* est contre l'usage.] Ouvrier dans un art mécanique. Homme de métier. Simple *artisan*, habile *artisan*, honête *artisan*.

Rem. 1° *Artisan* et *ouvrier*, mots qui sont bäs au propre; se disent au figuré des personnes les plus illustres, et de Dieu même. Dieu est souvent apelé le *divin Artisan*, le *merveilleux Ouvrier* de cet univers.

2° Au propre, il se dit sans régime: au figuré, il régit la prép. *de*. On ne dit pas,

artisan d'un soulier, d'un habit; mais on dit d'un homme habile, qu'il a été l'*artisan* de sa fortune, de sa gloire; et d'un méchant homme: *artisan* d'impostures et de calomnies. » Souvent le Héros et le Sage sont les *artisans* de leur propre bonheur. Jér. Dél. » C'étoit un Plébéen artificieux, grand *artisan* de discordes. Vertot.

Lâches, aux cabales vendus,
Artisans de fraudes obscures,
Habiles seulement à noircir les vertus.

Rouss.

Il ne doit se dire au figuré que de ce qui demande de l'art et des soins. On dit *artisan* de sa fortune; et Rousseau a pu dire, *artisan* de fraudes; mais on ne dit pas *artisan* d'un vol, d'un assassinat; ni comme le dit M. le Mierre, les *artisans* du crime. L'Ab. Royou. Journ. de Monsieur.

3° *Artisan* ne doit se dire que des arts mécaniques. Pour les arts libéraux, pour la plupart du moins, on dit *Artiste*. On n'appelle de ce nom, ni les Poètes, ni les Chirurgiens. Voy. ARTISTE.

M. l'Ab. Du Bos demande pardon aux Peintres et aux Poètes de ce qu'il les désigne souvent par le nom d'*Artisans*, dans le cours de ses *Réflexions sur la Poésie et la Peinture*. Il ajoute que c'est uniquement, par la crainte de répéter trop souvent la même chose, qu'il ne joint pas toujours, au nom d'*artisan*, le nom d'*illustre*, ou quelque autre épithète convenable. Je crois que ces épithètes ne dôreraient pas assez la pilule aux *Artistes*, et qu'ils ne s'en contenteraient pas. Le même Auteur dit dans un autre endroit, que: » L'*Artisan* du tableau doit choisir un sujet, etc. Ce mot est encore plus mauvais avec ce régime: on ne dit pas plus l'*artisan* d'un tableau, que l'*artisan* d'un soulier. Voy. n° 2°.

Boileau (Lettre IV) appelle *illustres artisans* les Peintres, Sculpteurs et Architectes célèbres du siècle de Louis XIV, les Poussin, les Le Brun, les Girardon, les Mansard. On dirait aujourd'hui, *illustres Artistes*.

M. Dandré-Bardon, Artiste lui-même, et Auteur par dessus le marché, distingue mieux *artisan* d'*artiste*. » La pratique, sans principes et sans génie, dégénère en pure routine, et la routine ne constitue que l'*artisan*, que nous distinguons de l'*artiste*! D'après ce principe, les mauvais Peintres ne sont que des *artisans*.

ARTISON, ou ARTUSON, s. m. [*Artizon*, *tuzon*, tout bref. Trév. et le Rich. Port. mettent les deux. L'Acad. ne met que le 1^{er}.] Petit ver, qui s'engendre dans le bois.

ARTISONÉ, ou ARTUSONÉ, ÉE, adj. [*Artizoné*, *tuzoné*, ne-e, e fer. long au 2d. Trév. et Rich. Port. — L'Acad. ne le met pas.] Il se dit du bois où il y a plusieurs petits trous faits par les artisons.

ARTISTE, s. m. Celui qui travaille dans un art où le génie et la main doivent concourir. Acad. Ouvrier qui travaille avec grand art et grande facilité. Trév. Ouvrier qui travaille avec esprit et avec art. Rich. Port. Chacune de ces définitions pêche par quelque endroit. Celle de l'Académie comprendrait les Chirurgiens qu'on n'a pas coutume d'appeler *artistes*. — Les deux autres seraient applicables à plusieurs ouvriers, qui ne sont que des *artisans*. Voy. ARTISAN, Rem. n° 3°. — Un Académicien de Marseille et un Médecin, appellent les Médecins des *artistes*. » On a recours à l'art (de la Médecine), et les *Artistes* (les Médecins) tremblent de son insuffisance. El. du Duc de Villars. » Maladies qui ont été regardées comme incurables, non par l'insuffisance de l'art, mais parce que l'*artiste* n'avoit pas encore assez connu les moyens que la nature a placés sous sa main. — Ni l'Académicien, ni le Médecin ne sont des autorités.

* ARTISTE étoit autrefois adj. On disoit: Une main *artiste*; une montre, une machine *artiste*, pour dire, qui travaille ou qui est travaillé avec art. » Cela part d'une main *artiste*. — La Touche approuve cette dernière expression. Elle est dans le grand Richelet, et dans le Rich. Port. mais non dans le Dict. de l'Acad.

ARTISTEMENT, adv. [*Artis-teman*, 3^e. e muet.] Avec art et industrie. Ouvrage *artistement* fait, *artistement* travaillé.

ARUSPICE, s. m. [Pron. l's, dern. e muet: tout bref.] *Aruspicium*, dit le Gendre, *ex victimis in âra inspiciendis*. Il se dit de la divination, par l'inspection des entrailles des animaux qu'on immolait, et du Devin ou Interprète.

AS. Les adjectifs en *as* redoublent l's au fém. *gras*, *grasse*. — *As* final est long; *grâs*, tu *lirâs*, etc. Dans *as* et *Pallas* l's se prononce.

AS, s. m. [Pron. l's; âs devant une cons. âz devant une voy. long.] Un point seul marqué

qué

gué sur un des côtés d'un dé ou sur une carte. Acad. Carte ou face des dés, marquée d'un seul point. Trév. Rich. Port. » Ces dés n'amment que des *as*. — *As* de pique, *as* de cœur, etc.

ASCENDANT, ANTE, adj. [*A-sandan*, dante, 2^e et 3^e lon.] Qui va en montant. Terme de généalogie; ligne ascendante des pères mères, aïeux, bisaïeux, etc.

ASCENDANT, s. m. était fort en usage autrefois en *Astrologie*: il n'en reste que l'expression figurée, avoir ou prendre de l'ascendant sur. » Il a un grand ascendant sur son esprit. » Il a pris un grand ascendant sur elle. Il signifie ordinairement autorité, pouvoir, empire qu'on a, ou qu'on prend sur l'esprit et la volonté de quelqu'un. Au jeu, il signifie bonheur. » Il a un grand ascendant sur moi; et quoiqu'il ne joue pas mieux, il me gagne toujours.

ASCENSION, s. f. [*A-san-cion*, et en vers *ci-on*: 2^e lon.] Élévation, mouvement en haut. — Il se dit ordinairement de l'élévation miraculeuse de N. S. J. C. lorsqu'il monta au Ciel. — En *Physique*, il se dit de l'action par laquelle un fluide monte dans des tuyaux: » L'ascension de l'eau dans les pompes, du mercure dans le baromètre.

ASCÉTIQUE, adj. [*Acétique*, 2^e é fer. dern. e muet: tout bref.] Qui a rapport aux exercices de la vie spirituelle. Vie ascétique, Auteur ascétique. — S. m. les *Ascétiques* de St. Basile; titre d'un de ses ouvrages. — Les *Ascétiques*, les Auteurs *Ascétiques*.

ASE. La pénult. est toujours longue. *Empêse*, il rase, etc. D'OLIV.

ASIATIQUE, adj. [*Azi-atike*, tout bref.] Qui appartient à l'Asie. Il se dit sur-tout du luxe, du style, des mœurs. Luxe asiatique, excessif: mœurs asiatiques, éfeminées: style asiatique, difus et chargé d'ornemens inutiles.

ASILE, s. m. [Trév. le *Dict. Gramm.* mettent *asyle*, apparemment par respect pour l'étymologie; d'autres écrivent *azile*. L'Acad. et le *Rich. Port.* qui la cite. *Asile*.] Lieu établi pour servir de refuge aux débiteurs, aux criminels, qui s'y retirent. » La Loi de Moïse établit des *asiles*. » Se jeter, se sauver dans un *asile*: La sainteté des *asiles*. Violer un *asile*. — Il se dit par extension de tout lieu où l'on se retire pour se dérober aux poursuites de la Justice. = Au figuré, secours, protection, ressource. » Dans son malheur, il a trouvé un *asile* chez un de ses amis: »

Tom. I.

Vous êtes mon *asile*. » La justice du Prince est l'*asile* de l'innocence. » Le Cloître est un *asile* contre la corruption du siècle.

* ASINAIRE, adj. Mot forgé, et uniquement bon pour le style satirique. » L'imposture la plus *asinaire* (la plus bête) qu'on ait vûe *Tart. Epist.*

ASINE, adj. f. Terme de Pratique. *Bête asine*, âne ou ânessé. On le dit aussi, au figuré, dans le discours familier. *Âné*, butor.

ASME ou ASTME. *Richelet*. Écrivez *Asthme*, et voyez ce mot.

ASPECT, s. m. [On pron. l'*s* et le *c*, mais non pas le *t*: *as-pèk*, 2^e é moy.] Vuë d'un objet. L'*aspect* de son maître le consterna; l'*aspect* du danger le trouble. *Aspect* fâcheux, désagréable. — *A l'aspect* de, adv. » *A l'aspect* de l'échafaud, il s'évanouit. » *A l'aspect* du danger, la constance s'évanouit. » *A cet aspect*, les forces qu'il avoit recueillies le quittent et l'abandonnent. *Jér. Dél.*

2^e. Situation d'une maison. » L'*aspect* de cette maison est riant, agréable. = 3^e. Objet de vuë. Cela fait un *bel aspect*. Oh! le vilain *aspect*! — Dans le premier sens, il a le sens actif, c'est l'*action* de voir; dans les deux autres, le sens passif; il se dit de ce qui est vu.

Rem. Dans son sens naturel, *aspect* ne se dit que des choses animées; et dans le *Journ. de Mons.* on a critiqué, avec raison, ces vers de M. de St. Ange.

Telle, à l'*aspect* du feu, la mèche d'une cire étincelle et ravit la flâme qu'elle attire.

Le Poète a dit à l'*aspect*, pour à l'approche.

ASPERGE, s. f. [Le 1^{er} é est ouv. et bref; le 2^d muet.] Plante apéritive, qui se mange et est fort conûë.

ASPERGER, v. a. [2^e é ouv. 3^e é fer. tout br.] Il n'a d'usage que dans les rites de la Religion. Répandre sur. » On *aspergeoit* le peuple du sang de la victime. » On *asperge* les Chrétiens d'eau bénite. — On a dit autrefois *asperser*.

ASPERGÈS, ou ASPERSOIR, s. m. [2^e é ouv. dans les deux, 3^e é ouv. et long dans le 1^{er}, on pron. l'*s*, dout. au 2^d.] Goupillon à jeter de l'eau bénite. — Le premier n'est pas du bel usage: on se sert du second. — L'Acad. dit que dans cet usage, il est du style familier: présenter l'*aspergès*. Au mot *Aspersoir*, elle dit: présenter l'*aspersoir*. L'Évêque *présenta l'aspersoir au Roi*. — *Aspergès* se dit plutôt du temps où se fait la

Y

cérémonie de jeter de l'eau bénite : « On en est à l'aspergès — Richelet écrit *aspergez* : mauvaise orthographe ; l'*é* étant ouvert , et le *z* étant le signe de l'*é* fermé.

* On a dit autrefois *aspersoire*, fém. mais *aspersoir* a toujours été le plus en usage ; et il es aujourd'hui le seul usité. Richelet a mis les deux.

ASPÉRITÉ, s. f. Rudesse, qualité de ce qui est raboteux. Il se dit au figuré du style. « C'est par-tout la même incorrection, la même *aspérité* ; la même barbarie. *Ann. Litt. L'Acad* ne le dit que du caractère.

ASPERSION, s. f. [2^e l'ouv. tout bref : *cion*, et en vers *ci-on*.] Action d'asperger, de jeter de l'eau bénite avec l'aspersoir. A l'aspersion de l'eau bénite.

ASPERSOIR. Voy. ASPERGÈS.

ASPHALTITE, adj. Le lac *asphaltite*. Mer de Sodôme, Mer morte. Ce mot nous vient des Grecs, qui disent *asphaltite*, et c'est ainsi que parle l'*Acad.* des Belles-Lettres. *Voltaire* dit toujours *asphaltide*. Le *Dict. de la Géogr. Sacrée* met l'un et l'autre.

ASPIC, s. m. [Pron. le c. *As-pik*.] Le *Genève* le fait des deux genres, suivant qu'il parle du mâle ou de la femelle. « *Pline* fait mention d'une *aspic*, qui avoit été longtemps *nourrie* à la table d'un Égyptien. Il dit ailleurs un *aspic*. On ne fait pas cette distinction, et l'on dit toujours un *aspic*. — Petit serpent, dont la morsure est très-dangereuse. — On appelle un médisant, *aspic*, langue d'*aspic*.

ASPIC, espèce de lavande : *huile d'aspic* : on ne le dit que dans cette phrase.

ASPIRANT, ANTE, adj. [*As-piran*, *rante*, 3^e Ion.] On ne le dit qu'avec *pompe*. — *Pompe aspirante*, qui élève l'eau en l'atirant, à la différence de celle qui l'élève en la poussant, et qu'on apèle *pompe foulante*. * Autrefois on a dit *aspirante*, en Grammaire, de certaines lettres, comme l'*H*. On dit aujourd'hui *aspirée*.

ASPIRANT, s. m. Qui aspire à entrer dans une charge, à être reçu dans un corps. Que d'*aspirans* pour cette charge ! *Aspirant au Doctorat*, à la Maîtrise.

ASPIRATION, s. f. ASPIRER, v. a. [*As-pira-cion*, et en vers *ci-on*, *Aspiré*, tout bref.] *Aspiration* est, 1^o action d'atirer l'air extérieur en dedans : il est opposé à *expiration*, qui est l'action de le pousser au dehors. Ces deux mots vont de compagnie, et ne se di-

sent guère l'un sans l'autre. = 1^o Action des pompes aspirantes. Voy. ASPIRANT, adj. = 3^o En Grammaire, manière de prononcer certaines lettres, comme l'*h*, en les aspirant. = 4^o Élévation de l'âme vers Dieu, *aspiration* dévoté.

ASPIRER, v. act. a le 1^{er} et le 3^e sens d'*Aspiration*. — Neutre, il signifie. *Prétendre à*. « *Aspirer aux honneurs*, à une charge. » Il *aspiroit* à l'Empire. » N'*aspirer qu'à vivre* tranquillement.

Rem. 1^o. Le verbe n'est actif et n'a le régime direct qu'en Grammaire, *aspirer l'h* ; et en Médecine, *aspirer l'air* avec la bouche. — Il se dit élégamment au figuré. « Il *aspire aux plus grandes places*. *Aspiration* ne se dit jamais que dans le propre ; et par une diversité, qui se rencontre souvent dans toutes les langues, le substantif n'a pas un emploi aussi étendu que le verbe. L'Ab. *Prévoyot* dit : « Cette Déclaration ... venoit probablement de la modération naturelle du Roi, depuis qu'il n'étoit plus poussé par les violentes *aspirations* de Buckingham. *Hist. des Stuarts*. Peut-être est-ce une faute d'impression ; et faut-il lire *inspirations* ? Ce qui me le persuaderait, c'est qu'*aspiration*, mot Anglais, n'a pas ce sens. Peut-être aussi M. *Hume* le lui a-t-il donné. — *Aspiration*, même au propre, ne se dit guère plus qu'en Grammaire. Il est vieux en Médecine même, et chez les *Ascétiques*. Les Médecins d'à-présent disent plutôt *inspiration*. — L'*Acad.* pourtant, dans la dern. édit., dit encore *aspiration* en ce sens, et en parlant des pompes aspirantes.

2^o Le P. *Barre* (*Hist. d'Allem.*) dit *aspirer à*, au lieu de *soupirer après*. « Les peuples *aspiroient* à l'ancien gouvernement. » *Aspirer à un gouvernement*, c'est y prétendre ; *soupirer après*, c'est le regretter. L'Historien n'a pas dit ce qu'il voulait dire. — M. de *Saci* dit : *aspirer vers*, pour *soupirer après*. « Ils *aspiroient* sans cesse vers les biens immuables. *Imit.* Et le P. *Bourdaloue*. » Une âme qui cherche Dieu en vérité, qui ne cherche que lui, qui n'*aspire que vers* lui. — L'*Acad.* dit : *aspirer au Ciel*.

ASPRE, s. m. Petite monnoie d'argent, chez les Turcs, chez qui ce mot signifie blanc. L'*aspre* vaut neuf deniers. *Acad.* Cette monnoie doit donc être imperceptible. — Le *Dict. du Citoyen* dit que l'*aspre* pouvoit valoir autrefois huit deniers de France, et

qu'on en donait 80 pour notre écu de 60 sols ; mais que comme on est sujet à trouver beaucoup d'aspres fausses et de bäs aloi , on ne les reçoit plus aujourd'hui que sur le pied de six deniers : il en faut 120 pour l'écu. — On voit que l'Auteur de ce Dictionnaire fait *aspre* fém. — L'Acad. le marque *masc.* — Trév. écrit *âpre* , mais mal , puisque l'*s* se prononce. Le Rich. Port. met *apre* et *aspre* , chacun en son lieu. Le 2d est le seul bon.

ASPRE, ASPREMENT, ASPRETÉ. Vieille orthographe. Voy. ÂPRE, ÂPREMENT, ÂPRETÉ. — ASPRELLE. V. ÂPRELLE.

ASQUE. Cette terminaison est toujours brève : *Masque* , *fantasque* , etc. Pron. *aske*.

ASS. On ne prononce qu'une *s* , mais il faut en écrire deux , parce que l'*s* entre deux voyelles ayant le son du *z* , si l'on n'en écrivait qu'une , on induirait à une mauvaise prononciation. *Asablement* p. ex. se prononcerait *axablement* , *asaillir* , *axaillir* , etc.

* ASSABLE, ÊE, adj. Trév. Rich. Port. L'Acad. dit *Ensablé*. Rempli de sable , demeuré , arrêté sur le sable.

* ASSABLEMENT, s. m. ASSABLER, v. a. [*A-sableman* , *A-sablé* , 3^e e muet au premier , é fer. au 2d.] L'Acad. dit *Ensablement* , *ensabler*. Le Rich. Port. met *ensablement* et *assabler* , ou mieux *ensabler*. — *Assablement* est un amas de sable. — *Assabler* , remplir de sable , couvrir de sable. — *S'assabler* , se remplir de sable. — *Demeurer arrêté sur le sable*.

ASSAILLANT, s. m. [*A-sa-glian* ; l'*i* est muet : il n'est là que pour faire mouiller les *ll*.] Au sing. Il ne se dit que des tournois : En parlant d'un assaut donné à une place qu'on assiege , on ne le dit qu'au pluriel. » Les *assaillans* prirent la fuite.

ASSAILLIR, v. a. [*A-sagli* , mouillez les *ll* ; l'*i* n'est là que pour cette fonction : il ne fait point avec l'*a* la dipht. *ai* , et il ne faut pas prononcer *acégli*.] Ce verbe n'a au prés. de l'indicatif , que les trois personnes du pluriel. » Nous *assaillons* , vous *assailliez* , ils *assaillent*. Dict. Gramm. L'Acad. et le Rich. Port. mettent le sing. *J'assaille*. Ce singulier est bien peu usité. — *J'assaillois* , *j'assaillis* ; *j'assaillirai* (ou *j'assaille-rai* , dit M. de Wailly , l'Acad. ne met que le 1^{er}.) *J'assaillirois* ; que *j'assaille* , que *j'assaillisse* ; *assaillant* , *assailli*.

Rem. 1^o L'*a* est bref , excepté devant l'*e* muet , où il est long. Que *j'assaille* , qu'ils

assaillent , etc.

2^o Autrefois on disait au sing. *j'assaus* , tu *assaus* , il *assaut*. — Malherbe , parlant de l'Église , dit :

Un jour , qui n'est pas loin , elle verra tombée
La troupe qui l'*assaut* et la veut mettre bas.

On disait aussi au futur , *j'assaudrai*.

ASSAILLIR, attaquer vivement. Au propre : *assaillir un camp* ; les ennemis dans leur retranchement. — Au figuré , l'orage nous *assaillit* : nous *fûmes assaillis d'une furieuse tempête*.

Rem. Selon l'Auteur des *Réflexions* , ce verbe ne se dit guère dans le propre ; mais il est élégant au figuré. » Ce sont les plus grands périls , dont une âme Chrétienne puisse être *assaillie*. Lorsque les tentations viendront vous *assaillir* , ayez recours à la prière.

Richelet trouvait ce mot déjà vieux. Il a donc repris faveur , et se soutient encore.

* ASSAINIR, v. a. Mot nouveau , ou renouvelé. Rendre sain. M. le Comte de Milly , de l'Acad. des Sciences a donné un Mémoire sur la manière d'*assainir* les murs nouvellement faits.

ASSAISONEMENT, s. m. ASSAISONER, v. a. [*Acézoneman* , *Acézoné* , 2^e é moyen , 4^e e muet au 1^{er} , é fer. au 2d , tout bref.] L'*assaisonement* est le mélange des ingrédients qui servent à *assaisonner* , à acomoder une viande ou autre chose à manger , de la manière qu'il faut pour la rendre agréable au goût. — Et le substantif et le verbe se disent et au propre , et au figuré. » La viande étoit bonne , mais l'*assaisonement* n'en valoit rien : » L'*assaisonement* d'une salade. » *Assaisonner les viandes* , une Salade. — » Quand il fait des grâces , il y met tous les *assaisonemens* possibles. » Il *assaisonne* ses reproches même , de tout ce qui peut les faire supporter et les rendre même agréables. — Mde de Sévigné emploie le participe sans régime , et l'applique à une personne. » Ah ! que toute sa personne (de Pauline) est *assaisonnée* ! Que sa physionomie est spirituelle !

ASSASSIN, s. m. ASSASSINAT, s. m. [*A-sa-cein* , *cina* , tout bref.] Le 1^{er} est le nom du meurtrier , et le 2d du meurtre en trahison. * Ceux qui disent , il a commis un *assassin* , pour dire , un *assassinat* , parlent très-mal.

ASSASSIN se dit figurément dans le style burlesque ou satirique.

Ton frère, dis-tu, l'assassin, m'a guéri d'une maladie.
 La preuve qu'il ne fut jamais mon Médecin,
 C'est que je suis encore en vie. *Boil.*

Dans le même style, on l'emploie adjectivement : « Visage *assassin*. Voit. Des yeux *assassins*, Scar.

: Que dit-elle de moi cette gent *assassine* ?

Mol.
 Mais dans le style élevé cet adjectif serait un barbarisme. N'imitiez point *Brebeuf*, quand il dit :

Il faut que les efforts des puissantes machines
 Élancent contre lui des roches *assassines*.

L'*Acad.* dit *fer assassin*, *monche assassine*, et avertit qu'il n'est guère d'usage qu'en poésie, sans dire de qu'elle poésie elle parle. Mais il est certain que cet adjectif serait plutôt de la prose badine que de la poésie sérieuse.

ASSASSINANT, ANTE, adj. [*A-sacianan*, *nante*, 4^e Ion.] Qui assassine. *Molière* l'emploie au propre : « Une rigueur *assassinante*. Cela n'est bon que pour le comique. — Dans le style *familier*, ennuyeux, fatigant. L'*Acad.* ne met point ce mot.

ASSASSINER, v. a. [*A-saciné*, tout br.] Tuer de guet à pens, de dessein formé, en trahison. — Il se dit *figurément* et hyperboliquement d'une grande importunité : « Il m'*assassine* de ses lettres : » il *assassine* de son babil tous ceux qui veulent lier avec lui quelque entretien ; *La Bruy.* ; d'une grande souffrance : « La jalousie le tue, *l'assassine* ; de la médisance : « C'est-là qu'on *assassine* les absents à coups de langue.

ASSAUT, s. m. [*A-sô*, 1^e Ion.] Attaque pour emporter de vive force une ville, une place de guerre, un poste, etc. Aller à l'*assaut*, monter à l'*assaut*, donner un *assaut*, prendre, emporter d'*assaut*. — Faire *assaut*, se battre au fleuret. — *Figurément*, sollicitation vive et pressante : « J'ai soutenu plusieurs *assauts* pour cette affaire : » Sa vertu a soutenu un terrible *assaut*. — Attaque des passions. « La goutte donne de violents *assauts* à la constance. — Faire *assaut* (disputer) de : » Faire *assaut d'esprit*, de grec, de géographie, etc. Faire *assaut de magnificence* ; *Poullé* : « L'on fait *assaut d'éloquence* jusqu'au pied de l'Autel et en la présence des mystères. » J'avois à parler à un Juge de 25 ans. . . on l'habilloit. . . il me convint d'essayer tout le spectacle,

qui consumma plus de temps qu'il n'en faisoit pour rapporter mon affaire. Je crus qu'il étoit assigné chez une Duchesse pour faire *assaut* de frisure et d'odeurs. *Coyer.*

ASSE. Dans cette terminaison, la pénult. est longue : 1^o. Dans les substantifs, *basse*, *chasse* (de Saint) *classe*, *échasse*, *masse*, *rasse*. 2^o. Dans les adjectifs féminins, *basse*, *grasse*, *lasse*. 3^o. Dans ces verbes, il *amasse*, il *chasse*, il *passe*, etc. 4^o. Dans l'imparf. du subj. des verbes de la 1^{re} classe : que j'*aimasse*, qu'ils *aimassent*, etc. — Les autres ont la pénult. brève, et ne riment point avec les premiers. « Que penses-tu qu'il fasse ? Rimant avec, dis-moi ce qui se passe, est une fausse rime. (*Rac. Androm.*) D'OLIV.

ASSEMBLAGE, s. m. [*A-sanblaje*, 2^e Ion.] Amas et union de plusieurs choses qu'on joint ensemble. « Un bateau se fait de l'*assemblage* de plusieurs pièces de bois.

ASSEMBLÉE, s. f. [*A-sanblé-e* ; 2^e Ion. 3^e e fer. et Ion.] Ce mot a un sens passif : il signifie, non l'action d'assembler, mais l'assemblage, la collection des personnes réunies dans un même lieu ; « l'*assemblée* du Clergé, l'*assemblée* des États, des Chambres, etc. L'*assemblée* étoit nombreuse. — Je crois ce mot mal employé dans cette phrase du P. d'Avrigny. « Les plus Saints Papes ont assez marqué l'opinion qu'ils avoient de l'autorité des Conciles, par les soins qu'ils ont pris d'en procurer l'*assemblée*. *Mém. Chron.* — Si *assemblement* s'étoit soutenu, ç'aurait été le vrai mot. Là du moins il falloit mettre, d'en procurer la convocation.

On dit, tenir l'*assemblée*, y présider ; l'*assemblée* se tient ; où l'on tient l'*assemblée* dans un tel endroit ; on s'*assemble* dans, etc. ; l'*assemblée* tient ou se tient : on est actuellement *assemblé*. — Rompre l'*assemblée*, la faire séparer d'autorité. Se rompre se dit d'une *assemblée*, qui se sépare sans avoir rien décidé ; se lever ; d'une *assemblée* qui finit. — *Assemblée* se dit du rendez-vous où les chasseurs se trouvent ; quartier d'*assemblée*, du lieu qu'on désigne aux troupes pour s'*assembler*. Batre l'*assemblée*, battre le tambour ; afin que les soldats se rendent sous le drapeau.

Rem. 1^o. *Assemblage* se dit des choses, et *assemblée*, des personnes.

2^o. ASSEMBLÉE régit la prép. *de* avec

l'article défini *du, de la, des*, quand c'est un nom collectif qu'il régit : *l'assemblée du Parlement, de la Communauté, des États*. Mde. de Sévigné se sert mal-à-propos de l'art. indéf. (de la prép. *de*) Reparlons un peu de *cette assemblée de noblesse*. Je pense que c'est une faute, et qu'il fallait dire, *de la noblesse*. — Avec les autres noms, qui ne sont pas collectifs, on met *des* quand l'art. *d'assemblée* est défini, et *de*, quand il est indéfini : on dit, *l'assemblée des Avocats*, et *une assemblée d'Avocats*. Voy. Article II. n°. 1. Règle assez générale.

* ASSEMBLEMENT, s. m. Il est vieux, et c'est dommage : il serait utile ; car *assemblage* et *assemblée* signifient les choses et les personnes *assemblées*. Nous n'avons point de mot pour exprimer l'action *d'assembler* ; Malherbe a dit :

C'est en l'assemblément de ces couples célestes,
Que si nos maux passés ont laissé quelques restes,
Ils vont du tout finir.

ASSEMBLER, v. a. [*A-sanblé*, 2^e Ion. 3^e é fer.] Mettre ensemble. *Acad.* Joindre, mettre ensemble, ramasser, convoquer. *Trév.* Mettre ensemble, joindre ensemble ; convoquer, amasser plusieurs personnes dispersées, les faire trouver dans un même lieu. *Rich. Port.* Les deux dernières définitions sont un peu longues, mais elles expriment mieux les différents emplois de ce mot. » *Assembler des troupes ; des matériaux ; des feuilles d'un livre pour les relier ; des livres, des papiers, etc. Assembler le Parlement, la Communauté, les États, etc.* — On dit *proverbialement*, qu'un homme *a bientôt assemblé son conseil*, pour dire qu'il prend bientôt son parti sans consulter personne.

ASSEMBLER, v. récipro. ou pronominal. » Le parlement *s'assemble* ; les créanciers *se sont assemblés*. — Fontenelle l'emploie impersonnellement : » *Il s'assemble un conseil devant le palais de Pluton*. *Dial. des Morts*. Pourquoi ne pas dire : *un conseil s'assemble* ?

ASSENER, v. a. [*Acené* ; 2^e e muet, 3^e é fer.] Porter un coup rude et violent. *Acad.* Porter un coup justement où l'on a dessein de frapper. *Trév.* Le *Rich. Port.* réunit les deux sens : Porter un coup avec force : frapper justement où l'on vise. Le 2^d sens est peu usité. — Il régit ou le datif de la personne, et l'accusatif de la chose : *il lui assena*

un coup de massue ; ou l'accusatif de la personne, l'ablatif (la prép. *de*) de la chose : » *Il l'a assené d'un coup de pierre entre les deux yeux*. *Acad.* Ce dern. régime est moins usité que le 1^{er} : il est relatif au 2^d sens *d'assener*, que l'*Acad.* ne met pourtant pas.

Rem. 1°. Ce mot qui s'était perdu, s'est renouvelé, dit *Ménage*, et l'on s'en sert fort bien aujourd'hui. L'*Acad.* est du même sentiment. Dans le *Dict. de Trév.* on dit qu'il est vieux, et qu'il ne se dit guère que dans le comique. On y cite ces vers de Molière.

Je voudrais, à plaisir, sur ce mufle assener.

Le plus grand coup de poing, qui se puisse donner. On le dit pourtant sérieusement, mais seulement dans le style familier. » *Il a bien assené son coup à la tête où il visait*. *Trév.* Mais on ne le dit pas des armes à feu. On dit en ce sens, *adresser*. — L'*Acad.* met *assener* sans remarque.

2°. Ce mot, dit l'Ab. *Des Fontaines*, (*Dict. Néol.*) emporte avec soi l'idée d'une action rude et vigoureuse. L'Auteur de *l'Homme Universel*, dit des Satiriques : qu'ils ressentent sur l'heure une satisfaction secrète d'un *coup de langue bien assené*. Belle métaphore ! s'écrie ce célèbre critique, qui nous représente la langue d'un Satirique comme une grosse et lourde massue, qui *assène* de bons coups.

ASSEOIR, v. a. [*A-soar* ; 2^e dout.] L'e est entièrement muet : il n'est-là qu'à cause des temps de ce verbe, où cette voyelle se trouve.

ASSEOIR est très-difficile à conjuguer, et peu de verbes ont essuyé et essuyent encore tant de variations. On dit au présent : *j'assieds*, tu *assieds*, il *assied*, nous *asséyons*, vous *asséyez*, ils *asséyent*. — *Vaugelas* dit à la 3^e personne du pluriel : *ils s'assient*. Cela pouvait être bon de son temps ; mais aujourd'hui il faut dire : *ils s'asséyent*. *M. Moreau* et le *P. Grifet* disent, je *m'assis*, il *s'assit*. *J. J. Rous.* il *s'asséye*. » Le parricide *s'assit* tranquillement sur le Trône ; le sens de la phrase est au présent. » Le *St. Esprit s'assit*, il se repose sur la tête des Apôtres. *Ann. Chrét.* » Il se calme ; la fait rasseoir, *s'asséye* à côté d'elle.

Imparfait, *j'asséyois*, nous *asséyions*, ils *asséyoient*. *Acad.* Les deux 1^{res} pers. du pl. de ce temps ne sont pas semblables à celles

du prés. Celles-là ont la pénult. fort longue, et ont un *i* après l'y grec : nous nous *asséyions*, vous vous *asséyiez*. Mais celle du prés. est brève, et l'on écrit sans *i* : nous nous *asséyons*, vous vous *asséyez*. — Vaugelas écrit : *asséions*, *asséiez* avec un *i*. Cette orthographe seroit encore meilleure. — L'Acad. ne parle pas de cette distinction fort juste de l'imparfait et du présent.

Prétérit ; j'*assis*, j'ai *assis*, je m'*assis*, je me suis *assis*, etc.

Les sentimens sont partagés pour le futur. On dit, je m'*asséyerai*, je m'*assirai*, et je m'*assoirai*. Je crois, dit la Touche, que les deux derniers sont très-mauvais, et que le 1^{er} est le meilleur de tous. Nous croyons au contraire que c'est le dernier qu'on doit préférer. L'Acad. met j'*assierai*, ou j'*asséyerai*. — On ne dit point je m'*assierai* par *z rr*, comme l'écrit un Gramairien, parce que l'*e* devant *z r* est ouvert, au lieu qu'il est fermé ici.

Le peuple dit à l'impératif, *assis-toi*, qu'il *s'assise*, *assisons-nous*, *assisez-vous*, qu'ils *s'assisent* : c'est très-mal parler. Il faut dire *assiez-toi*. (L'Acad. *Assied*) qu'il *s'asséye*, *asséyons-nous*, qu'ils *s'asséyent*.

Au prés. du subjonctif, il convient d'écrire, que nous *asséyions*, que vous *asséyiez*, pour le distinguer de l'impératif, *asséyons*, *asséyez*.

L'Imparfait du subj. est que j'*assise*, tu *assises*, il *assise*, nous *assisions*, vous *assissiez*, ils *assissent*.

On dit au participe, *s'asséyant*, et non pas *s'asséant*.

Rem. On dit dans le Dict. Gram. qu'il est une autre manière de conjuguer ce verbe, qui est plus moderne, mais plus régulière et moins embarrassante. *Assoir*, j'*assois*, tu *assois*, il *assoit*, nous *assoyons*, vous *assoyez*, ils *assoient*. (Pron. *A-soâ*, *a-soa-ion*, *a-soa-ié*, *a-soâ*.) J'*assoyois*, tu *assoyois*, il *assoyoit* ; nous *assoyions*, vous *assoyiez*, ils *assoyoient*. Le Prétérit, comme dans l'ancienne manière : J'*assoirai*, j'*assoirois* — *Assied-toi*, qu'il *s'assoie*, que nous *assoyons*, vous *assoyez*, qu'ils *s'assoient*. — Subj. prés. Que nous *assoyions*, vous *assoyiez*, qu'ils *s'assoient*. — *Assoyant*, *assis*. — *S'assoier* se conjugue de même : Je m'*assois*, nous nous *assoyons*, etc.

Dans une édition du Rich. Port. postérieure au Dict. Gram. on dit que plusieurs

disent j'*assois*, tu *assois*, j'*assoyois*, j'*assoirai*, etc. et que cette dernière façon seroit plus régulière et moins embarrassante. — Alors il seroit donc mieux d'écrire, comme nous l'avons fait : *assoir*, j'*assois*, etc. Car que fait-là cet *e* devant l'*o* ?

ASSEOIR. 1^o. Mettre sur un siège. *Assoir un enfant sur une chaise*. En ce sens, il se dit plus souvent avec le pron. pers. *s'assoier*. — 2^o. En termes de bâtiment : poser sur quelque chose de ferme. *Assoir les fondemens* ; *assoier une pierre*, *une statue sur son piédestal*. — Figurement, *assoier les tailles*, les imposer, les répartir ; *assoier une rente*, (la placer) *sur...* *Assoir un camp*, le placer.

Rem. Vaugelas dit qu'*assoier son jugement sur*, ne se dit qu'à l'infinitif. Th. Cornille pense au contraire qu'on peut s'en servir hors de l'infinitif. » Je n'ai *assis aucun jugement* là-dessus. L. T. Il est rare pourtant qu'on l'emploie dans les autres temps. On le dit presque toujours avec le verbe pouvoir : Je ne puis, je ne pouvois *assoier*, etc.

ASSERTION, s. f. [*Acèr-cion*, et en vers *ci-on*.] Terme didactique. Proposition qu'on soutient vraie. » Cette assertion est hasardée, est fausse. Le fameux *Recueil des Assertions*, etc. — Au Palais ; affirmation en Justice : » On le renvoya sur son *assertion*. Il n'est guère en usage. Acad. L'Auteur des *Réflexions*, etc. trouvait que ce mot sentait trop l'école.

ASSERVIR, v. a. [*A-cervi*, 2^e é ouv. et bref.] Assujétir, réduire en sa puissance. Il se dit, ou avec le régime direct seulement : » Ce Conquérant a *asservi* plusieurs Nations ; ou il a pour 2^d régime la prép. à, sur-tout au figuré : » il voudroit m'*asservir* à toutes ses volontés, à tous ses caprices. — *S'asservir* a ce 2^d régime : *s'asservir aux règles*. » Il faut souvent *s'asservir aux volontés d'autrui*.

ASSERVIR se dit aussi figurement avec le régime direct. *Asservir ses passions*, les dompter. » Ses charmes ont *asservi* beaucoup d'amans ; ont *asservi* tous les cœurs. Dur esclavage !

ASSERVISSEMENT, s. m. [*Acèrvice-man*, 2^e é ouv. 3^e lon. 4^e e muet.] État de ce qui est asservi. Servitude, esclavage. » Ce Prince tint toute sa vie ses sujets dans un cruel *asservissement*. » On n'a jamais trouvé le bonheur dans ce honteux *asservissement à ses passions*.

Rem. Il est étonnant que ce mot si beau, au figuré sur-tout, si utile et si nécessaire à la langue, ait été oublié dans tous les Dictionnaires. Je ne crois pas me tromper en disant qu'il est universellement employé par les bons Auteurs; et j'étais si fortement persuadé que la chose ne pouvait être doutée, que j'ai négligé de recueillir les phrases où ils l'emploient.

ASSESEUR, s. m. [*Acè-ceur*, 2^e é moy. 3^e dout. ; au plur. elle est longue.] Officier de Justice gradué, qui est adjoint à un Juge principal. Dans plusieurs Villes, c'est un Avocat, qui est du nombre des Consuls ou Échevins, avec ce titre.

* ASSEURER, vieille orthographe. Voyez ASSURER.

ASSEZ, adv. [*Acè*, et devant une voyelle, *acèz*. Quelques-uns écrivent mal-à-propos *assès* avec un accent grave : l'é est fermé.] Sufisamment, autant qu'il faut. Il régit les adjectifs, *assez bon*, *assez grand*; et les substantifs précédés de la prép. *de* : *assez de bien*, *assez d'argent*, *assez de Soldats*, et non pas, comme disent les Gascons, *assez du bien*, *de l'argent*, *des Soldats*, etc. Il modifie aussi les verbes. *C'est assez parlé*, *assez disputé*. — On dit *assez peu* et *assez souvent*, pour dire simplement, *peu* et *souvent*. Il n'est alors qu'une particule explétive et redondante pour renforcer ce qu'on veut dire.

Rem. 1^o *Assez* doit précéder le nom qu'il régit, excepté le pronom *en*, qui le précède. » Il y a *assez d'argent* : » Il n'y en a pas *assez*. * *Pluche* le fait suivre mal-à-propos : » Il y a *du temps assez* pour amener les embrions à leur perfection. Il faut, il y a *assez de temps pour*, etc. — On peut passer cette construction au Poète, gêné par la mesure et par la rime.

Et l'honête homme, foible *assez*
Pour toucher dans la main de celui qu'il méprise.

Anon.

Pour les verbes, il suit dans les temps simples; il suit ou précède avec l'infinitif; et il se place ordinairement, dans les temps composés, entre l'auxil. et le participe. » Je mange *assez*; c'est *assez manger*, ou c'est manger *assez*: le premier est le meilleur : » Il a *assez mangé*. Je crois en avoir dit *assez* Ann. Litt. *En avoir assez dit*, ne serait-il pas mieux? — Quand il est suivi de *pour*, ce qui lui arrive souvent, il peut, même dans les temps composés, précéder ou suivre. » J'ai *assez*

mangé, ou j'ai *mangé assez pour* me soutenir; mais la première construction est préférable d'ordinaire.

2^o *Assez* ne se dit jamais qu'avec le régime. * » Avons-nous jamais *assez* pour remplir l'insatiable convoitise, qui nous dévore? *Bourdal.* Il fallait: *en avons-nous jamais assez*, etc. » C'étoit *assez* pour faire connaître à *Gama* que, etc. *Hist. des Voyag.* Dites: *C'en étoit assez*, etc.

3^o *Assez* est souvent suivi de *pour que* et du subjonctif. » L'autorité royale y mettoit un frein *assez fort*, *pour qu'elles ne pussent* troubler la tranquillité publique. — *C'est assez que* régit aussi le subjonctif. » *C'est assez qu'il soit* Philosophe, *pour être fier* et méprisant. *Anon.* On peut dire aussi, *pour qu'il soit fier*, etc.

.... *Es-ce assez qu'en secret j'en rougisse*,
Lorsqu'il faut de ce feu que mon cœur s'affranchisse. *Créb.*

* *Leibnitz* dit: Quand Dieu n'auroit rien promis, *c'est assez qu'il y a* une convenance, qui l'auroit pu porter à faire cette promesse. Il faut, *qu'il y ait*, etc.

4^o *Assez*, modifiant un adjectif, régit *que de* et l'infinitif. Ceux qui sont *assez heureux que de mourir* sur ses bords (du Gange) sont admis dans une région délicieuse, etc. *Let. Edif.* — On dit ordinairement, *pour mourir*, etc.

5^o *Assez*, *sufisamment* (synon.) L'un et l'autre regardent également la quantité; mais avec cette différence, qu'*assez* a plus de rapport à la quantité qu'on veut avoir, et *sufisamment* en a plus à la quantité qu'on veut employer. » L'avare n'en a jamais *assez*: il acumule et souhaite sans cesse. » Le prodigue n'en a jamais *sufisamment*: il veut toujours plus dépenser qu'il n'a. On dit: *c'est assez*, quand on n'en veut pas davantage; et l'on dit: *en voilà sufisamment*, lorsqu'on en a précisément ce qu'il en faut pour l'usage qu'on en veut faire. — A l'égard des doses et de tout ce qui se consume, *assez* paraît marquer plus de quantité que *sufisamment*; car il semble que quand il y en a *assez*, ce qui serait de plus y serait de trop; mais que quand il y en a *sufisamment*, ce qui y serait de plus, ne ferait que l'abondance, sans y être de trop. On dit d'une petite portion, et d'un revenu médiocre, qu'il y en a *sufisamment*; mais on ne dit guère qu'on en a *assez*.

Il se trouve dans la signification d'*assez* plus de généralité, ce qui lui donne un service plus étendu, et en rend l'usage plus commun; au lieu que *suffisamment* renferme, dans son idée, un rapport à l'emploi des choses, qui, lui donnant un caractère plus particulier, en borne l'usage à un petit nombre d'occasions. » *C'est assez* d'une heure à table pour prendre *suffisamment* de nourriture: mais *ce n'est pas assez* pour ceux qui en font leurs délices. » L'économiste sait en trouver *assez* où il y en a peu: Le prodigue n'en peut avoir *suffisamment* où il y en a même beaucoup. GIR. *Synon.*

6° *Assez suffisant* est un pléonasme, une répétition d'idées: il faut dire *suffisant* tout seul: » *Cela est suffisant*; cela n'est pas *suffisant*, et non pas *cela est assez suffisant*; cela n'est pas *assez suffisant*. Furetière avait fait cette faute dans son second Factum contre l'Académie. *Reflex.*

ASSIDU, ŪE, adj. [*Acidu, dû-e*, 3° Ion. au 2d.] Il se dit des personnes, et régit à devant les noms des choses et les verbes, et auprès devant les noms des personnes; être *assidu* au travail, à l'office, à faire sa cour; auprès de ce grand, de cette femme. — Il se dit aussi des choses; travail *assidu*, soins *assidus*, visites *assiduës*. — Il suit ordinairement le subst. comme on le voit par les exemples cités. En vers, le masculin peut précéder, jamais le féminin.

Mais on s'efforce en vain par d'*assidus* combats.

Corn.

ASSIDUITÉ, s. f. ASSIDUMENT, adv. [*Acidu-ité, aciduman*: tout bref.] L'*assiduité* est l'application continuelle à quelque chose. Il a les mêmes régimes qu'*Assidu*. — *Assidument*, avec *assiduité*: » Travailler *assidument*.

Rem. On écrivait autrefois *assidument*: on a bien fait de retrancher cet *e*, qui était fort inutile. Mais il marquait que cet adv. était formé du fém. *assiduë*. Eh bien! en le retranchant cet *e*, on fait croire qu'*assidument* est formé du masc. *assidu*, ce qui est fort indifférent.

ASSIÉGEANT, ANTE, ASSIÉGÉ, ÉE, adj. [*A-cié-jan, jan-te, gé, gé-e*: 2° é fer. 3° Ion. aux deux prem. et au 4°.] Qui assiège; qui est assiégé. » Les troupes *assiégeantes* devinrent *assiégées*. — L'un et l'autre s'emploie plus ordinairement comme substantifs; les *assiégeans* se décourageaient à

mesure que les *assiégés* reprenaient courage. On les dit toujours au pluriel: un *des assiégeans*, un *des assiégés*, et non pas un *assiégeant*, un *assiégé*. — L'Ab. Du Bos, assez amateur du Néologisme, dit d'une figure de Jules II. » On reconnoît dans son portrait l'*assiégeant* obstiné de la *Mirandole*.

ASSIÉGER, v. a. [*A-cié-jé*. 2° et 3° é fer. tout bref.] Faire le siège d'une place. — Au passif, il se dit des personnes enfermées dans une place *assiégée*. » Il fut *assiégé* dans Tournai. — Au figuré, enfermer: environner. » Les eaux nous ont *assiégés*. » Que de malheurs nous *assiègent*. » Ses créanciers l'*assiègent*. — Importuner: » Il m'*assiège* tout le jour: » J'en suis *assiégé* à toute heure.

Rem. Ce verbe n'a que le régime direct, (l'acusatif.) *La Motte*, dans son *Iliade* en raccourci, lui donne pour 2d régime la prép. *de* (l'ablat.)

* Quand les vents, échappés des cavernes profondes, Du choc bruyant des flots *assiègent* les rochers.

Des vents qui *assiègent* du choc des flots!
En vérité, cela est inimitable, dit ironiquement l'Ab. Desfontaines.

* Le Gendre donne à ce verbe un autre faux régime, la prép. *sur*: » Sigismond Malatesta, en 1463, *assiégéa* Sparte sur les Turcs.

* ASSIÉGÉ par, pour *attaqué*, *atteint*, est une expression condamnée par le Père Bouhours. » *Assiégé par* un déluge d'hérésies, *par* un déluge de maux: Ces façons de parler ne valent rien, dit ce célèbre critique. On peut demander grâce pour la seconde. Car, puisqu'on peut dire: un déluge de maux nous *assiège*; pourquoi ne dirait-on pas qu'on *en est assiégé*?

ASSIETTE ou ASSIÈTE, s. f. [*A-cié-te*, 2° é moy. 3° e muet, tout bref.] 1° Situation, manière d'être assis, couché, placé. » Ce malade ne peut trouver une bonne *assiette*. Il est peu usité en ce sens, et l'on dit plutôt *situation*. — 2° Situation d'un corps solide, placé sur un autre: l'*assiette* d'une pierre, d'une poutre. » Cela n'est pas dans son *assiette*. 3° Situation d'une maison, d'une Ville, d'une forteresse: » Cette place est dans une *assiette* avantageuse. — 4° Figurement, état et disposition de l'esprit. » Il n'a pas l'esprit dans une bonne *assiette*. — 5° Imposition des tailles. Les Collecteurs ont fait l'*assiette* des tailles dans cette Paroisse. — 6° En Jurisprudence; fonds sur lequel une rente est assise, est assignée: » Rente en bone et

et s'ire assiette.

ASSIÈTE, sorte de vaisselle plate, qu'on sert à table, sur laquelle chacun des convives met les viandes qu'il veut manger. Donnez une assiette, changez d'assiettes, etc. — *Joubert* dit : piquer l'assiette, chercher de bons repas chez les autres. *L'Acad.* dit : piquer les tables ; *M. Linguet* : piquer la table.

Rem. *L'Académie* approuve *assiette*, et pour le propre et pour le figuré. *Le P. Bouhours*, au contraire, préfère le mot *situation* pour le propre, et il dit que même dans le figuré on s'en sert plus communément que du mot *assiette*. Il est vrai que ce dernier vieillit, excepté dans quelques locutions ; mais il est bon de le conserver, ne fût-ce que pour varier les expressions. Nous manquons de synonymes dans la langue ; et c'est par là surtout qu'elle est pauvre. — On peut donc dire : « Ville agréable par sa situation ou par son assiette ; place forte d'assiette, ou par son assiette. » Cette place se trouva si forte d'assiette, qu'il lui fut impossible de la prendre. *Rollin*. — Et pour le figuré : Son esprit n'est jamais dans une même situation ; il n'est pas dans une assiette tranquille. » *L'assiette de l'esprit* de l'Homme est sujette au changement. *La Rochef.*

Mais lui seul immobile

Garde au sein du combat une assiette tranquille.

Boileau.

« *M. de Voltaire* est hors de son assiette ; il a perdu cette égalité d'âme, qui est le fruit le plus doux de la Philosophie. *L'Ab. Nolotte*.

ASSIETTÉE, ou **ASSIÉTÉE**, s. f. [*Aciettée*, 2^e et 3^e é fer. long à la 3^e.] Plein une assiette. Il est populaire. On dit plutôt, une assiette qu'une assiettée de soupe, de potage.

* **ASSIGNANT**, **ASSIGNÉ**, adj. *Boileau* les a employés.

Qui toujours assignans et toujours assignés,

Souvent demeurent gueux de vingt procès gagnés.

Ces mots ne sont bons que pour le style comique ou satirique.

ASSIGNATION, s. f. **ASSIGNER**, v. a. [*Acigna-cion*, acigné ; mouillez le gn ; et non pas acination, aciné, comme on le dit dans le *Dict. Gramm.*] L'assignation est l'action d'assigner ; et assigner a plusieurs sens. 1^o. Placer un paiement sur certains fonds : on a assigné le douaire sur telle terre : « On lui a donné des assignations sur un tel capital.

Tome I.

2^o. Indiquer. « On ne sauroit assigner la cause de cet événement. *Assignation* n'a pas ce 2^d sens. = 3^o Donner un exploit pour comparaître en Justice. « On l'a assigné, ou il a reçu une assignation pour comparaître, etc. — Dans le discours ordinaire, il ne signifie que rendez vous, je parle du substantif. » Il devait se rendre à tel endroit ; il a manqué à l'assignation. — On ne dit pas assigner en ce sens, si ce n'est en riant.

ASSIMILATION, s. f. **ASSIMILER**, v. a. Ces termes, connus seulement dans l'École et au Barreau, ont passé depuis quelque tems dans le discours ordinaire, et sont fort à la mode aujourd'hui. Il semble pourtant qu'il y a encore de l'affectation à s'en servir. Ils expriment l'action de rendre semblable, de comparer. — *Le Rich. Port.* les met sans remarque. *Trév.* ne les dit qu'en Physique, en Médecine. — *L'Acad.* donne *assimilation* comme un terme de Physique, et met *assimiler* sans remarque et sans exemple. — Le verbe est plus usité que le substantif. Un Poète moderne l'a employé au réciproque. Il dit à *M. Fabre*, sur son Livre intitulé ; *Essai sur les Facultés de l'âme*.

C'est donc par toi que l'homme apprend à se connoître.

Là, sans apercevoir qu'il dégrade son être,
Méconnoissant les biens dont le Ciel l'a comblé
Aux plus vils animaux il s'est assimilé.

Ici, etc.

Le Chev. de Puissaye.

ASSISE, s. f. [*Acise*, 2^e lon. 3^e e muet.] Rang de pierres de taille, qu'on pose horizontalement pour construire une muraille. On en est à la 1^{re}, à la 2^d assise. — Au pluriel, séances extraordinaires des Officiers des Seigneurs de fief. « On a tenu les Assises dans cette terre. — On dit figurément, dans le style familier, qu'un homme tient ses assises dans une maison, dans une compagnie, pour dire qu'il y domine, qu'il y est écouté, applaudi.

ASSISTANCE, s. f. [*Acistance*, 3^e lon. 4^e e muet.] 1^o Présence. En ce sens, il ne se dit que dans la Pratique. = 2^o. Aide, secours, soins, services. On dit, doner, prêter, promettre, demander assistance, ou de l'assistance : avoir besoin de l'assistance de ; sans l'assistance de personne, etc. Mais on ne dit point avoir de l'assistance à l'égard de, comme on dit avoir soin de. « Jésus recommande Jean à sa mère : il ordonne réciproquement à ce Disciple d'avoir, à l'égard de

Z

Marie, l'amour, la tendresse, l'assistance d'un enfant. *Mascar.* — Avoir fait fort bien avec amour et tendresse: il ne vaut rien avec assistance.

3° Compagnie assemblée en quelque lieu. Auditoire. Il est un peu vieux en ce sens. » C'est son visage qu'on voit aux almanachs représenter l'assistance. *La Bruy.* » L'homme apostolique fut souvent interrompu par les applaudissemens de toute l'assistance. — *L'Acad.* le met en ce sens, sans remarque.

ASSISTANT, ANTE, adj. [*Acistan, tante, 3^e lon.*] L'usage de cet adjectif est fort borné. Evêque assistant, Prêtre assistant à l'autel.

ASSISTANT, s. m. Il s'emploie toujours au pluriel. » Tous les assistans furent fort édifiés; un des assistans, et non pas un assistant.

* ASSISTANT, pour aide, est un anglicisme: » On dressa deux tentes, l'une pour les malades, l'autre pour le Chirurgien, et ses assistans. *Voy. d'Anson.* Si le Traducteur avait ouvert le *Dict. de Boyer*, il aurait vû que ce mot est traduit par celui qui aide.

ASSISTER, v. n. et a. [*Acisté, 3^e é fer.*] Dans le sens d'être présent il est neutre, et régit les choses, avec la prép. à. » Assister à un Jugement, à une cérémonie, à la Messe, etc. — Dans le sens de secourir, il régit les personnes en régime direct, comme verbe actif. Assister les pauvres. * Autrefois on le faisait neutre dans ce dernier sens, et on lui donait le datif pour régime. » Les autres assistent soigneusement à leurs Pères et Mères infirmes. *St. Fr. de S.* On dit aujourd'hui assistent leurs Pères, etc. — Assister, (secourir) a pour second régime la prép. de: Assister ses amis de son crédit, de sa bourse, de ses conseils.

ASSISTER, au passif, et avec faire réciproque, a le sens d'accompagner: » Il étoit assisté de son Procureur. » Il se fit assister par des Archers. *Acad.* — Je crois qu'il ne se dit qu'au Palais.

ASSOCIATION, s. f. [*A-soci-a-cion, en vers, ci-on, tout bref.*] Union de plusieurs personnes, qui se joignent ensemble pour quelque intérêt commun. Acte d'association. » Leur association est finie, est rompue. — Pour le commerce, on dit société, plutôt qu'association, quoiqu'on dise associé, et non pas sociétaire, mot barbare, dont quelques uns se servent.

ASSOCIÉ, s. m. [*A-soci-é.*] Qui est en société avec... Il se dit, ou avec la prép. de, ou avec les pron. possessifs. » C'est l'associé d'un tel: » C'est mon associé: » Il est en procès avec ses associés. V. CONFÈRE.

ASSOCIER, v. a. [*A-soci-é, tout bref.*] Prendre quelqu'un pour compagnon, pour collègue: » *Dioclétien associa Maximien à l'Empire.* = Recevoir dans une compagnie, dans une société de commerce, pour partager les engagements, les dépenses, les profits et les pertes. » Ils l'ont associé avec eux, dans leur commerce. = S'associer, au pluriel, se dit sans régime: ils se sont associés pour le commerce des Indes, ou avec la prép. avec. » Ils se sont associés avec lui pour cette entreprise. = Au sing. il se dit toujours avec cette préposition. » Il s'est associé avec des fripons. Dans ce dernier emploi, il se dit non seulement des sociétés d'intérêt, mais des liaisons, des fréquentations. » Il ne faut pas qu'un jeune homme s'associe avec toute sorte de gens, avec des joueurs de profession, des libertins, etc.

ASSOMMANT, ANTE, adj. [*Asoman, mante, 3^e lon.*] Qui assomme. Il ne s'emploie qu'au figuré, et il se dit des personnes et des choses, et signifie ennuyeux, fatigant. » Elle étoit assomante à force de complimens. » Les visites de la Ville m'ont paru encore plus assomantes que celles de la campagne. — Ce mot n'est pas dans les Dictionnaires, mais il n'en est pas moins bon.

ASSOMMER, ou ASSOMER, v. a. [*A-somé, 3^e é fer. tout bref.*] 1°. Tuer avec quelque chose de pesant. » Assommer à coups de bâton. = 2°. Batre avec excès. » On peut châtier les enfans; mais il ne faut pas les assommer. = 3°. Figurement; il se dit de tout ce qui incommode, qui importune, qui afflige beaucoup. » Les habits de drap assomment: Cet homme nous assomme avec son babil éternel. » Elle vient me rejoindre sous le portique, et m'assomme de caresses affectées. *Fielding.* » La perte de ce procès l'a assommé. — Assommer, dans le 2d sens, régit la prép. de: assommer de coups. = 4°. S'assommer se dit, ou sans régime, ou avec de; mais figurement. » Vous vous assommez à force de travail; il s'assomme d'écriture. — *Mde de Sévigné* lui fait régit l'infinitif. » Ne vous remettez pas sitôt à vous assomer d'écrire. — Ce régime ne ferait pas bien avec toute sorte de verbes. = 5°. *As-*

sommer et s'assommer, au figuré, ne sont que du style familier.

ASSOMPTION, s. f. [*A-sonp-cion*, et en vers *ci-on*; 2^e lon.] Il ne se dit qu'en parlant du moment où la Ste. Vierge fut enlevée ou corps et en âme dans le Ciel; et du jour où l'Église en célèbre la mémoire. — On dit l'*Ascension* de N. S. parce qu'il monta et s'éleva lui-même; et l'*Assomption* de la Ste. Vierge, parce qu'elle fut enlevée dans le Ciel.

ASSONANCE, s. f. Rime imparfaite. Ressemblance imparfaite de son dans les mots; comme *Soleil* et *immortel*, *commerce*, *richesse*. Il faut éviter ces assonances, presque autant que les rimes, dans la prose.

ASSORTIMENT, s. m. **ASSORTIR**, v. a. [*A-sortiman*, *sorti*: tout bref, excepté la dern. du 1^{er}.] Ils expriment l'un et l'autre l'action de joindre des choses ou des personnes qui se conviennent; *assortir des couleurs*, *assortiment de couleurs*. A table il faut *assortir les convives*. Le Mariage d'une jeune fille avec un vieillard, fait un étrange *assortiment*.

ASSORTIR est tantôt actif, et régit la prép. *de*: *assortir une boutique*, un magasin de toute sorte de marchandises. » Cette étoffe est belle: il faut *l'assortir de* quelque doublure qui lui convienne. Ou il s'emploie avec le seul régime direct des personnes. » Ce Marchand a de quoi *vous assortir*, vous fournir ce que vous demandez. — Tantôt il est neutre et régit à: » Cette couleur *n'assortit pas à l'autre*; et non pas: *n'assortit pas l'autre*, comme le disent plusieurs.

Au mode passif, il régit aussi à, mais ce mode s'emploie plus au figuré qu'au propre. » Cet emploi est assorti à ses talens, à son humeur. M. Formey le fait neutre en ce sens: » Il se donna par-tout pour un Officier Prussien: son équipage *y assortissoit*. On trouve aussi dans Trév. » Vous ne trouverez rien qui *assortisse à cela*. — L'*Acad.* en fournit aussi des exemples; mais c'est dans le propre, ce qui est à remarquer. *Être assorti* vaut mieux pour le figuré. — Mlle. Scuderi emploie l'*actif* au figuré et au propre dans la même phrase. » Il est aussi nécessaire de bien assortir les gens dans un repas, que les couleurs dans un habillement. — *Marchand assorti*, qui a toutes les marchandises qui sont de son commerce.

ASSORTISSANT, ANTE, adj. [*A-sorti-*

san, *sante*, 3^e lon.] Qui convient, qui assortit bien. Il régit la prép. *à*: » Donnez-moi une couleur assortissante à ce gris de lin. *Acad.* » Voilà de plaisantes idées, et bien assortissantes à ce que vous allez voir Cléante.

ASSOTÉ, ÉE, adj. et partic. du verbe *Assoter*, qui ne se dit plus qu'au mode passif. Il est du style familier ou comique, ou critique. » Jamais on ne vit père plus assorté (infatué, entêté) de ses enfans. Trév. Cessons d'être étonés de ce que des gens d'esprit sont assortés d'une belle figure, sans esprit. — Il se dit toujours avec la prép. *de*.

ASSOUPIR, v. a. **ASSOUPISSEMENT**, s. m. [*A-sou-pi*, *piceman*; 4^e e muet au 2d.] Le verbe a le sens actif (endormir à demi); le substantif a le sens passif: il n'exprime pas l'action d'assoupir, mais l'état d'une personne qui est assoupie. Voyez à la fin. — Ils se disent au propre: » Les fumées du vin l'ont assoupi: » Il étoit dans un grand assoupissement; et au figuré, le verbe dans le sens d'adoucir, suspendre, calmer; *assoupir la douleur*; le substantif dans un sens métaphorique, qui tient du sens propre: » Le honteux assoupissement où les passions nous jettent. = *Assoupir* a encore un sens que n'a pas *assoupissement*; celui d'empêcher l'éclat, les progrès, les suites de quelque chose de fâcheux: *Assoupir une affaire*, une querelle, une sédition, un différend. — On ne dit ni *assoupissement de la douleur*, ni *l'assoupissement des différends*, de la guerre, etc. — On dit avec le pron. pers. *s'assoupir*, mais seulement au propre: » Il s'assoupit après le repas.

* Rem. La Touche dit que le verbe se prend toujours en bonne part (au figuré), et le substantif toujours en mauvaise part. Il a tort pour le premier. » *Assoupir un différend*; la guerre est assoupie, sont des exemples qui confirment sa remarque. Mais ces vers de Rousseau y sont contraires.

Craignez que de sa voix les trompeuses délices
N'assoupissent enfin votre foible raison.

On dit aussi des sentimens de Religion, qu'ils ne sont pas toujours détruits dans une âme, mais qu'ils y sont souvent assoupis par les passions. L'*Acad.* ne met pas *assoupir* en ce sens, mais il est du bel usage.

La Touche a mieux dit pour *assoupissement* au figuré; il se prend toujours en mauvaise part. » *L'assoupissement de la raison*.

» L'état des pécheurs est un étrange assoupissement. » Sa molle langueur se dissipe : il sort de l'ivresse et de l'assoupissement du plaisir. *Jér. Dél.*

Il semblerait, par ce dernier exemple, qu'assoupissement aurait quelquefois un sens actif ; et que si l'assoupissement de la raison, c'est la raison qui est assoupie, l'assoupissement du plaisir, des passions, c'est le plaisir, ce sont les passions qui assoupissent la raison.

ASSOUPISSANT, ANTE, adj. [*A-sou-pi-san, sante, 4^e lon.*] Qui assouplit : » Fumées, vapeurs assoupissantes, discours assoupissant, monotonie assoupissante. » A quoi servent tous ces petits hors d'œuvre (dans une pièce de Théâtre.) A ralentir la marche de l'action, à la gêner, et à y jeter une langueur assoupissante. *Ann. Litt.* » L'opium est une liqueur assoupissante, et propre à calmer le sang.

ASSOUPISSANT suit ordinairement le nom qu'il modifie. Il peut quelquefois précéder, ou dans le style poétique, ou dans le style badin et satirique.

Les assoupissantes vapeurs
Que l'amour excite en nos âmes.
Anon.

L'assoupissant discours que nous venons d'entendre!
L'assoupissante mélodie
Dont nos sots dévanciers étoient si fort épris.

ASSOUPLI, v. a. [*A-sou-pli, tout bref.*] Rendre souple. Au propre : assouplir une étoffe, un cheval. Au figuré : assouplir le caractère des enfans, doit être le grand but de leur éducation. L'Ab. Desfontaines le blâmait au figuré : C'est un esprit dur, une âme fière, qu'il falloit assouplir. *Journ. de Trév.* Ou ce critique était trop difficile, ou depuis, ce mot s'est mieux établi. L'Acad. le met au figuré, et l'usage l'approuve.

ASSOURDIR, v. a. [*A-sour-di, tout br.*] Rendre sourd. » Le bruit du canon assourdit. — Il se dit absolument et sans régime. Il régit pourtant fort bien la prép. de dans les phrases suivantes. » Ils n'ont d'autre but que de nous assourdir de leurs flâmes amoureuses. *Journ. de Mons.*

Tu préfère, dit-on, les rives de la Sprée
A celles où jadis, ta gloire consacrée,
Dans le Louvre, assourdi de claquemens confus,
Acabla tant de fois tes ennemis vaincus.

Linguet, Ép. à M. d'Al.

M. Thomas lui fait régit la prép. à

Ah ! c'est les remors et les vices ;
Qui du tableau des champs ternissent les couleurs ;
Au chant du rossignol assourdissent l'oreille,
Fêtrissent la rose vermeille.

Le parfum des vertus embaume encor les fleurs.

ASSOUVIR, v. a. [*A-sou-vi, tout bref.*] Rassasier pleinement. » On ne peut assouvir cet enfant. Il régit quelquefois la prép. de : » On ne peut l'assouvir de pain, de viande : bête féroce, qui ne s'assouvit que de carnage.

ASSOUVIR est très-élegant au figuré. » Assouvir sa vengeance, sa cruauté, sa rage. Assouvir ses passions, ses apétits brutaux. Il se prend toujours en mauvaise part.

Assez et trop long-temps, implacables Achilles,
vos discordes civiles

De morts ont assouvi les Enfers étonnés.

Rouff.

Mais se dit-il de la soif ? Je ne le crois pas.

Tous ses plaisirs n'entraînent que dégoûts,
Aucun d'eux n'assouvit la soif qui le dévore.

L. Rac.

La métaphore ne me paraît pas juste. *Étan-cher* était le mot propre, mais il n'acommodait pas le Poète. Que ne disait-il : *n'assouvit la faim.* Celui-ci s'emploie au figuré comme l'autre. Je ne dissimulerai pas qu'on trouve dans *Trév.* assouvi de vin, de sang. J'ajoute qu'on ne doit pas être si sévère à l'égard des Poètes ; mais je dis toujours que le verbe *assouvir* ne me paraît pas être bien allié avec *soif.* — L'Acad. ne le dit que du pain, des viandes, etc. — » Les esprits vifs... qu'une vaste imagination emporte hors des règles et de la justesse, ne peuvent s'assouvir de l'hyperbole. La *Bruy.* Et l'article et le singulier ne me paraissent pas convenables. Je crois qu'il faut dire *s'assouvir d'hyperboles.* » Cette fureur eut bientôt de nouvelles occasions de se signaler sans s'assouvir.

ASSOUVISSEMENT, s. m. [*A-souviceman, 4^e e muet.*] Il ne se dit qu'au figuré ; l'assouvissement des désirs, des passions.

ASSUJETTIR, ou mieux, ASSUJÉTI, v. a. [*A-sujéti, 3^e é fer. tout bref.*] 1°. Soumettre, ranger sous sa domination. Au propre, assujétir un peuple, une Province ; au fig. assujétir ses passions. = 2°. Astreindre à... Il veut vous assujétir à d'étranges conditions. » Aujourd'hui, plus que jamais, les Auteurs ne veulent pas s'assujétir aux règles. » Il est dur de s'assujétir aux caprices des grands. = 3°. En mécanique, il régit les choses. *Assujétir*

une chose, c'est l'arrêter, la fixer de manière qu'elle soit stable.

ASSUJETTISANT, ou **ASSUJÉTISANT**, ANTE, adj. [*A-sujéti-san*, *santé*, 3^e é fer. 4^e lon.] Qui astreint, qui gêne, Trév. Qui rend extrêmement sujet. Acad. Rich. Port. Métier bien *assujétissant*, charge fort *assujétissante*. » On secouë les règles comme trop *assujétissantes*.

ASSUJETTISSEMENT, ou **ASSUJÉTISSEMENT**, s. m. [*A-sujéticeman*, 3^e é fer. 5^e e muet; dern. lon.] Contrainte, obligation de faire quelque chose. Acad. Obligation un peu forcée, sujétion. Trév. Sujétion, soumission, contrainte. Rich. Port. Grand *assujétissement*. » Il est des *assujétissemens* qu'on ne peut long-temps souffrir. » Il ne faut pas tenir les enfans dans un trop grand *assujétissement*: » Un *assujétissement* continuel devient bientôt insupportable.

ASSURANCE, s. f. [3^e lon. 4^e e muet. Autrefois on écrivait *assurance*.] 1^o. Certitude. Avoir l'*assurance* de; en avoir l'*assurance*. Prendre une chose avec *assurance*, sans craindre d'être trompé. = 2^o. Etat où l'on est hors de péril. Mettre quelqu'un en *assurance*. Joubert le dit de la prison. Je crois que mettre en *sûreté* est le meilleur dans le premier sens, et le seul bon pour la prison. = 3^o. Promesse, obligation, nantissement, etc. Quelle *assurance* me donerez-vous? Toutes les *assurances* que vous pouvez souhaiter. » Mon âme est-elle immortelle? La raison m'en donne des *assurances* que je saisis avec joie. L. Rac.

Ce substantif régit de et l'infinitif.

Chacun suivant le Chef,
Combat avec l'*assurance*
De triompher à ses yeux.
Rouff.

» Mon fils m'en console par l'*assurance* de venir m'embrasser ici en passant. Sév.

4^o. Hardiesse. Il parle; il répond, il ment avec *assurance*; il n'a pas d'*assurance*. Il se dit sur-tout de ceux qui paraissent en public. — Avoir l'*assurance* d'un meurtrier, c'est, en style proverbial, soutenir impudemment une chose fautive.

ASSURÉ, ÉE, adj. [3^e é fer. lon. au 2d.] Hardi, sans crainte. Il ne se dit que des choses, qui ont rapport aux personnes, et non pas des personnes mêmes, du moins en bonne part: regards *assurés*, contenance *assurée*. — On dit *assuré* menteur, un *assuré* voleur, et il ne se dit ainsi des personnes qu'en mau-

vaise part. — Excepté dans ces deux phrases, *assuré* suit toujours le substantif. — Dans le sens de *certain*, le masc. peut précéder, mais jamais le féminin.

Et le berger connoit, par d'*assurés* présages,
Quand il doit éviter les lointains pâturages.

De Lille.

ASSURÉ, sûr, certain (synon.) Voy. CERTAIN.

* **ASSUREMENT**, s. m. **ASSURÉMENT**, adv. [Le subst. a l'e muet à la 3^e, l'adv. l'e fer.] On disait autrefois *assurement* pour certitude et pour promesse, nantissement. On disait j'en ai l'*assurement*, je vous donnerai des *assuremens*. On dit aujourd'hui, *assurance*. Voy. ce mot. — *Assurement*, adv. certainement. Il se met ordinairement à la tête de la phrase. Cela est-il vrai? *Assurement*, qui *assurement*. » *Assurement* cela est vrai, est mieux que, cela est vrai *assurement*. — » *Assurement* vous vous trompez, etc.

ASSURER, v. a. Autrefois **ASSEURER** [*A-suré*, 3^e é fer. tout bref. devant l'e muet, l'ú est long: j'*assûre*, j'*assûrerai*, etc.] 1^o. Affirmer une chose. » Il *assûre* une menterie aussi hardiment qu'une vérité. — Il ne régit l'ablatif qu'avec en; je vous en *assûre*. Hors de là l'on met l'acusatif de la chose, et le dat. de la pers. » Il nous l'*assura* tant de fois, que nous le crûmes. » Je n'ose pas en *assurer*. Le P. Giry, Minime. Il falloit l'*assurer*. — En ne doit se dire que quand il y a un 2d régime de la pers. comme dans le premier ex. = 2^o. Rendre témoignage. En ce sens est-il actif, est-il neutre? Faut-il dire, il l'*assura*, ou il lui *assura* que... Th. Corn. et l'Acad. sont pour le 1^{er}; Vous pouvez l'*assurer* que je prendrai ses intérêts. — Dans le sens d'affirmer, l'Acad. met leur *assurer* qu'une chose est vraie. — Dans le 2d sens, *assurer* régit de devant les noms: » *Assurez-le* de mon respect, de ma reconnaissance.

Rem. 1^o *Assurer*, *affirmer*, *confirmer*, (synon.) Voici la différence que l'Ab. Girard trouve entre ces trois verbes, qui conviennent pour le fond de la signification. On se sert du ton de la voix, ou d'une certaine manière de dire les choses pour les *assurer*: On emploie le serment pour *affirmer*: » On a recours à une nouvelle preuve, ou au témoignage d'autrui pour *confirmer*. » Les Demi-Savans, les Pédans et les Petits-Maitres *assurent* tout: ils ne parlent que par décisions. Les menteurs se font une habitude

de tout *affirmer* : les juremens ne leur coûtent rien. Les gens impolis veulent quelquefois *confirmer*, par leur témoignage, ce que des personnes fort au-dessus d'eux disent en leur présence.

2° *Racine* donne à *assurer* le sens de *pouvoir à la sûreté*.

Les ennemis des Juifs m'ont trahi, m'ont trompé. En les perdant, j'ai cru vous *assurer* vous-même.

Esther.

C'est d. *pouvoir à votre sûreté*. *Assurer* n'a ce sens qu'avec les choses; *assurer une muraille*, l'étayer; *un vase*, le poser de façon qu'il ne puisse tomber.

Ailleurs le même Poète dit *s'assurer*, pour *se rassurer*.

Mais je m'*assure* encore aux bontés de ton frère.

Bazajet.

Princesse, *assurez-vous*, je le prends sous ma Garde. *Athalie.*

Dans le 2d. exemple, il n'y a qu'impropriété du mot : dans le 1^{er}, il y a irrégularité du régime; car *se rassurer* régit sur jet non pas *a*. On dirait en prose : les bontés de ton frère me rassurent.

O bonté, qui m'*assure*, autant qu'elle m'honore!

Rac.

Girou enfin l'*assure*.

Boil.

Molière l'a aussi employé au lieu de *rassurer*.

3° *Assurer*, affirmer, régit *que* et l'indicatif, si le sens est affirmatif; il régit le subjonctif, si le sens est négatif ou interrogatif : « *J'assure que cela est ainsi* : je n'*assure pas*, ou, *pouvez-vous assurer que cela soit ainsi*? — Le P. Charlevoix a manqué à cette règle, commune à un grand nombre de verbes. « *Je ne voudrais pas assurer qu'ils sont* (soient) regardés comme des personnes payennes. — Il régit aussi l'infinitif sans préposition. « *Plusieurs personnes m'ont assuré avoir mangé de son fruit* (de l'if) impunément. *De Lille.* — Il a sur-tout ce régime, lorsqu'il est précédé du *que* relatif : « *Ils y ajoutèrent plusieurs autres calomnies, qu'ils assuroient être la Doctrine que les Missionnaires enseignoient à leurs Disciples.* *Let. Edif.*

4° *S'assurer que*, être persuadé que, etc. « *Je m'assure que vous le ferez*; *assurez-vous que je ferai mon devoir.* « *Je m'assure que l'Académie entière ne me désavouera pas.* *Voit.* — Autrefois on lui faisait régir les noms à l'ablatif. « *Il n'y a que vous dont je puisse*

m'assurer, e. à. d. *que je doive croire*. Il est vieux en ce sens. Aujourd'hui il ne régit la prép. *de* que devant l'infinitif des verbes : « (Thomas Koulikan) partit pour aller faire le siège de Candabar, s'*assurant de prendre* la place, *de soumettre* ces barbares, etc. *Let. Edif.* « *Il s'assure trop aisément d'avoir bien rencontré.* *Dicte Gramm.*

Etre assuré a le même régime : « *Je suis assuré de l'obtenir.* Il régit aussi le datif de la personne : « *Ce poste lui est assuré.*

5° *Assurer* a encore d'autres sens : *Assurer* le douaire d'une femme, une dette, une hypothèque; prendre des moyens pour qu'ils ne périssent point. — *Assurer la main*, la rendre plus ferme, plus sûre. — *Assurer un cheval*, le dresser à n'avoir peur de rien. — *Assurer un vaisseau*, ou des marchandises, s'engager, moyennant une somme convenüe, qu'on apèle *prime*, à en payer la valeur, s'ils viennent à périr, à être pris, etc. — *S'assurer en quelqu'un*, se confier en lui de quelque affaire. — *S'assurer de quelqu'un*, s'assurer de sa protection, de son suffrage, etc. « *Avant que d'entreprendre cette affaire, assurez-vous d'un tel.* — *S'assurer de quelqu'un ou de sa personne*, signifie plus communément l'arrêter, l'emprisonner. « Il forma le projet de *s'assurer de sa personne.* *Moreau.* « Ils lui coupèrent la tête pour *s'assurer de lui.* *Hist. des Voy.* Quelle étrange manière de *s'assurer d'un homme*? C'est le faire pendre, pour lui apprendre à vivre.

6° *Je vous assure*, expression adverbiale : *Assurément*; certainement. « Elle n'a pas prouvé le moindre étonnement, *je vous assure.* *Théat. d'Éduc.* — On le met à la fin de la phrase. — On retranche *en*, car régulièrement on devrait dire : *je vous en assure.*

ASSUREUR, s. m. [*A-sureur*, 3^e dont. *eurs* au plur. est long.] Il ne se dit que de celui qui, pour une certaine somme, s'engage à payer la valeur ou partie de la valeur d'un vaisseau, ou des marchandises, si elles viennent à périr. « Ce Négociant a un procès avec ses *Assureurs.*

ASTÉRISQUE, s. m. Terme d'Imprimerie. Petite marque en forme d'étoile, qui se met ordinairement dans les Livres, pour marquer un renvoi, une addition, ou une chose digne de remarque. Ici nous l'employons devant les mots suranés, ou forgés, devant les barbarismes, les Anglicismes, etc.

ASTHMATIQUE, adj. ASTHME, s. m.

[L'a est muète, et n'est là que par respect pour l'étymologie.] L'asthme est une grande difficulté de respirer. *Asthmatique* se dit donc de celui qui est sujet à l'asthme. On dit vulgairement que l'asthme est un brevet de longue vie.

ASTRE, pénult. toujours brève, *astre*, *pilastre*, etc.

ASTRE, s. m. se dit, en général, de tous les corps célestes. Le mouvement, le cours, l'aspect des astres. Observer, spéculer les astres. *Acad. Spéculer* est vieux. — Au fig. Il signifie, *sort, destinée*: c'est un reste du langage des Astrologues. « Ô Reine des vertus ! Ô Foi des Chrétiens !... tu triomphes du sort et des astres ennemis. *Jér. Dél.* La Foi et les astres ennemis ne vont guère bien ensemble.

ASTREINDRE, v. a. [2^e lon. 3^e e muet. Quelques-uns écrivent *astraindre* avec un *ai* contre l'usage le plus autorisé, et contre l'analogie de la langue et l'étymologie car, dans les verbes de cette terminaison, la part. lat. *in* se rend en français par *ein*, *singeré*, *seindre*; *pingere*, *peindre*; *cingere*, *ceindre*, etc.] Assujétir. « On a voulu l'astreindre à des conditions honteuses. — Il se dit sur-tout avec le pron. pers. et régit à devant les noms et les verbes. » *S'astreindre* à un travail assidu, à donner un volume par mois. Les Poètes Anglais ne s'astreignent guère aux règles du Théâtre.

ASTRINGENT, ENTE, adj. [*Astreintjan*, *jante*, 2^e et 3^e lon.] Qui resserre. « Remède *astringent*, poudre *astringente*. — S. m. Arrêter le sang avec des *astringens*. » L'amadou est un *astringent* efficace.

ASTROLOGIE, **ASTRONOMIE**, s. f. [4^e lon. 3^e e muet.] Tous deux ont rapport aux Astres; mais le 1^{er} n'exprime qu'un art chimérique, sur les règles duquel on croyait pouvoir prédire l'avenir par l'inspection des Astres. — Le 2^d est une vraie science, fondée sur des principes sûrs, et des observations ou vraies ou probables. « L'*Astronomie* est une belle science: l'*astrologie* est une charlatannerie. *Rich. Port.* Voy. **ASTROLOGUE**, **ASTRONOME**.

ASTROLOGIQUE, **ASTRONOMIQUE**, adj. Qui appartient à l'Astrologie ou à l'Astronomie. — Ces deux adj. aiment à suivre le substantif. Figure *astrologique*, tables *astronomiques*. — En vers, ils peuvent précéder.

Là, du toit d'un cinquième étage,

S'élève un antre aérien
Un astrologique hermitage.

Gresset.

Ou tel est le sublime siège
Où flaqué de trente deux-vens,
L'Auteur de l'Almanach de Liège
Lorgne l'Histoire du beau temps,
Et fabrique, avec privilège,
Ses astronomiques romans. *M.*

ASTROLOGUE, **ASTRONOME**, s. m. Le second connaît le cours et le mouvement des astres: le premier raisonne sur leur influence. L'*Astronome* observe l'état des Cieux, marque l'ordre des temps, les éclipses, etc. Il n'erre guère dans ses calculs. L'*Astrologue* prédit les évènements, tire des horoscopes, annonce la pluie, le froid, le chaud, etc. Il se trompe souvent dans ses prédictions. — L'un explique ce qu'il sait, et mérite l'estime des savans; l'autre débite ce qu'il imagine, et cherche l'estime du peuple **GIR.**
Synon.

ASTUCE, s. f. Finesse. Vieux mot, qui mériterait d'être conservé. — L'*Acad.* le met sans remarque. *Le Rich. Port.* dit que c'est un vieux mot qui signifie *mauvaise finesse*. *M. Linguet* l'a employé. « Le sieur de... prodiguoit les petites *astuces*, les subtilités frauduleuses. Et *M. Moreau*. Philippe (Auguste) étoit ambitieux, mais il étoit incapable de ces petites *astuces*.

* **ASTUTIEUX**, adj. Mot forgé d'après *Astuce* par le *cte de Mir.* « L'implacable Richelieu, l'*astutieux* Mazarin. — Il falait du moins écrire *astucieux* avec c.

ASYLÉ. Voy. **ASILE**.

AT. Cette Syll. est longue à la fin des 3^{es} personnes du sing. de l'imparfait du subjonctif, qu'il *aimât*, etc. Dans *apât*, *dégât*, *bât*, *mât*. **D'OLIV.**

ATACHER, **ATAQUER**, Voy. **ATTACHER**, **ATTAQUER**, etc.

ATE. Pénult. longue. 1^o. Dans *hâte*, *pâte*. 2^o. Dans les verbes, il *hâte*, *gâte*, *mâte*, *démâte*. 3^o. Dans les secondes personnes du plur. de l'aoriste, vous *aimâtes*, etc. **D'OLIV.**

ATEINDRE, **ATEINTE**. Voy. **ATTEINDRE**, **ATTEINTE**.

ATELAGE, **ATELER**. Voy. **ATTELAGE**, **ATELER**.

ATELIER, s. m. [2^e e muet, 3^e e fer. *Ate-lié*. *Trév.* et le *Dict. Gramm.* écrivent *Attelier* avec deux t. — Il n'est pas aisé de deviner la raison pourquoi l'*Académie* écrit

attelage, *atteler* avec 2 *t.*, et *atelier* avec un seul. — Pour le *Rich. Port.* la raison est toute trouvée, c'est que l'*Acad.* l'a mis ainsi. Nous ne demandons pas mieux que de les imiter, et nous le ferions plus volontiers s'ils avaient fait main basse sur ce double *t.*] Le lieu où certains ouvriers travaillent sous un même maître. — Il se dit aussi de la collection des ouvriers.

ATENANT. Voy. ATTENANT.

ATENDRE, ATENDRIR, etc. Voy. ATTENDRE, ATTENDRIR, etc.

ATENTAT, ATENTE, ATENTER, etc. Voy. ATTENTAT, ATTENTE, ATTENTER, etc.

ATENTIF, ATENTION, etc. Voy. ATTENTIF, ATTENTION, etc.

ATÉNUATION, ATÉNUER. Voy. ATTÉNUATION, ATTÉNUER.

ATERRER, ATERRISSEMENT. Voy. ATTERRER, ATTERRISSEMENT.

ATESTATION, ATESTER. Voy. ATTTESTATION, ATTESTER.

ATHÉE, s. m. [1^e *e* fer. et long. *Athée*.] Celui qui ne reconait point de Dieu. » C'est un *Athée*. — *Adj.* Sentiment *athée*, proposition *athée*. *Acad.* Je crois qu'on peut douter si cet adjectif est approuvé par l'usage.

ATHÉISME, s. m. [*Athéisme*.] Impiété qui consiste à ne reconnaître point de Dieu. » Le libertinage conduit à l'*Athéisme*. » L'insensé a dit dans son cœur : il n'y a point de Dieu. *Dixit insipiens in corde suo : non est Deus.*

* ATHÉISTE, est vieux. Voy. ATHÉE.

ATHLAS. Voy. ATLAS.

ATHLÈTE, s. m. [L'*h* n'est-là que pour l'étymologie : *At-lète*, 2^e *e* moy. 3^e *e* muct.] C'était chez les anciens Grecs celui qui combattait dans les jeux solennels. — On le dit figurément : 1^o. des homes robustes. 2^o. On apèle quelquefois les Martyrs, les *Athlètes* de la Foi. On pourrait dire aussi, et ils sont en plus grand nombre, les *Athlètes* de l'impieité, de l'incrédulité ; les *Athlètes* de la Littérature ; mais excepté la première phrase, il ne se dit que par mépris.

* ATHLÉTIQUE, *adj.* Qui appartient aux Athlètes ; qui concerne les Athlètes. » Les valétudinaires vivent plus long-temps que ceux qui jouissent d'une santé *athlétique*. *Du Plaisir*. — L'Auteur aurait pu dire, d'une santé d'*Athlète* : il a préféré, santé *ath-*

létique, parce qu'il aime les mots singuliers. — *Trev.* et le *Rich. Port.* mettent *athlétique* adjectif. Il est peu usité. L'*Acad.* ne le met que s. f. Branche de la Gymnastique des anciens.

ATHMOSPHERE, s. f. Plusieurs retranchent l'*h* après le *t*, et écrivent *armosphère* : c'est ainsi qu'écrivait l'*Acad.* — D'autres, en plus petit nombre, écrivent *atmosphère*. Cette dernière orthographe ne ; qu'à ceux qui ont fait main basse sur le *ph*, et qui écrivent *Filosophe*, *Fisique*, etc. — M. Bailly, ou son Imprimeur, fait *atmosphère*, masc. » Vers les poles, dont l'*atmosphère* est moins agité, puisqu'on y est tout-à fait immobile. Il faut *agitée*. M. *Linguet* dit aussi : C'est dans *cet atmosphère* qu'un prisonier respire. Il faut *cette atmosphère*.

ATHMOSPHERE se dit des particules très-déliées, dont un corps est environé. *Paulian*, *Dict. de Phys.* — On le dit sur-tout du Soleil et de la Terre, *atmosphère* solaire, *atmosphère* terrestre. Quand on le dit seul et sans épithète, on entend celle de la Terre.

Rem. On dit ordinairement, *sortir de sa sphère* : Rousseau a dit dans le même sens, *sortir de son atmosphère*.

A quoi s'expose un esprit suffisant.

Qui, soutenu du vent de sa chimère,

Pour s'élever, sort de son atmosphère.

Cette expression, comme moins usitée, serait moins bien dans le discours ordinaire.

ATIÉDIR, ATIÉDISSEMENT. Voy. ATTÉDIR, etc.

ATIFÉ, *ÉE*, *adj.* Paré avec trop de soin. » Le Tasse est trop *atifé* et trop poli dans des endroits où la grandeur du sujet demandoit un style plus simple et plus sérieux. P. *Rapin*. Cela n'est bon que dans le style comique ou critique.

ATIFER (*s*) *v. réc.* ou *pronominal*. S'orner, se parer. Il ne se dit que par moquerie. » La plupart des femmes ne songent qu'à *s'atifer*. L'*Acad.* avait d'abord dit, que ce mot vieillissait, et qu'on ne s'en servait guère qu'en raillant. Dans la dern. édit. elle dit qu'il est du style familier, qu'il ne se dit que des femmes, et ordinairement en parlant de leur coiffure. — Elle écrit *attifer* avec deux *t* : c'est encore beaucoup qu'elle ne l'écrive pas avec deux *f*.

ATIFETS,

ATIFETS, s. m. pl. Ajustemens de femme. Ornement de tête. Il est vieux. *Acad.*

ATINTER, (s') v. réc. Se parer avec trop d'affectation. *Rich.* Il est vieux et hors d'usage. *Rich. Port. Populaire. Acad.* » Elle est deux heures à s'atinter. » Qui vous a ainsi atintée ?

ATIRAIL, **ATIRER**, etc. Voy. **ATTIRAIL**, **ATTIRER**, etc.

ATIRER, **ATITRER**, **ATITUDE**. Voy. **ATTIRER**, **ATTITRER**, **ATTITUDE**.

ATLAS, s. m. [l's se prononce.] Recueil de Cartes Géographiques. Grand *Atlas*, *Atlas* portatif. = Il ne faut point d'h dans ce mot, ni dans le suivant. Dans le *Dict. de Trév.* (1704) on écrit *Athlas*, *athlantique*. — *Joubert* n'en met point, et il fait bien ; car, puisqu'il n'y en a point dans le latin, pourquoi en mettre dans le Français.

ATLANTIQUE, adj. [et non pas *Athlantique*.] Il aime à suivre : en vers, il peut précéder.

Ami, quelle peur enfantine

Te fait désapprouver cette écorce divine

Dont l'*Atlantique* bord fit présent aux humains.

Rouss.

ATMOSPHÈRE. Voy. **ATHMOSPHÈRE**.

ATÔME, s. m. [2^e lon. 3^e e muet.] Corps, qu'on regarde comme indivisible, à cause de sa petitesse. *Acad.* Très-petite particule de matière, dont on croit qu'un corps est composé. *Trév.* — On lit dans l'*Ann-Litt. Atômes Epicuriennes*. — Ce mot est masculin.

ATOUCHEMENT. Voyez **ATTOUCHEMENT** avec 2 t.

ATOUR, s. m. Il ne se dit qu'au pluriel en parlant de la parure des femmes : » Elle a pris ses plus beaux *atours* ; excepté avec *dame*, où on le dit au singul. et sérieusement : une *Dame d'Atour*, les *Dames d'Atour* de la Reine, et non pas *d'atours*. *Dame* dont la charge est de coiffer, d'habiller la Reine. Les Princesses de la Famille Royale ont aussi des *Dames d'Atour*. — Dans son emploi ordinaire on ne dit *atours* que par moquerie.

ATOURNÉ, **ÉE**, adj. **ATOURNER**, v. a. Orner, parer. Il ne se dit que de la parure des femmes, et en plaisanterie. » *Atourner* l'épousée. » Vous voilà bien *atournée*.

Ce chien-ci donc, étant de la sorte *atourné*,

Un mâtin passe, et veut lui prendre le diné.

La Font.

Tome I.

Cela est bon dans une Fable et dans le style marotique.

A-TOUT, s. m. Terme de jeu de cartes. C'est la même chose que *triomphe*. On dit : jeter un *a-tout*, perdre un *a-tout*, comme on dit perdre, jeter une *triomphe*. — Quelques personnes font *triomphe* masc. en ce sens, et disent un *triomphe*. Ils font et disent mal.

ATRABILAIRE, adj. * **ATRABILE**, s. f. Le 1^{er} est usité ; le 2^d est hors d'usage. Le P. *Bouhours* ne l'approuvait pas, et il ne se trouve point dans le *Dict. de l'Acad.* — *Trév.* l'a mis, et le *Rich. Port.* qui le cite. M. de la *Chambre* s'en est servi, dans l'Art de connoître les hommes, mais il n'a pas eu d'imitateurs. On dit d'un homme, dans le tempérament de qui la bile noire domine, qu'il est *atrabilaire*, qu'il a l'humeur *atrabilaire*, le visage *atrabilaire* ; mais on ne dit point *atrabile* pour signifier la bile noire l'humeur noire.

ATRABILAIRE est aussi *subst.* » C'est un *atrabilaire*. On ne le dit guère des femmes.

ATRAIANT, *Rich.* Voy. **ATTRAYANT**. — En écrivant comme *Richelet*, il faudrait prononcer, *atra-ian*, et non pas *atré-ian*, comme c'est l'usage.

ATRACTION, **ATRAIT**. Voyez **ATTRACTION**, **ATTRAIT**, avec 2 t.

ATRAPE, **ATRAPER**. Voy. **ATTRAPE**, **ATTRAPER**.

ATRAPATOIRE. Voy. **ATTRAPATOIRE**. **ATRAIANT**, Voy. **ATTRAYANT**.

ATRE. Excepté *quatre* et *batre*, la pénultième est longue dans cette terminaison, *Idolâtre*, *théâtre*. D'Oliv.

ÂTRE, s. m. [2^e lon. ; l'â doit porter un acc. circ.] Foyer. L'endroit de la cheminée où l'on fait le feu dans les maisons. Ôter les cendres de l'*âtre*. » Ce chat est toujours couché le long de l'*âtre*.

ATRIUER, **ATRIUT**. Voyez **ATTRIBUER**, **ATTRIBUT**.

ATRISTER, **ATRITION**. Voy. **ATTRISTER**, **ATTRITION**.

ATROCE, adj. [2^e br. 3^e e muet.] Énorme, excessif. Il ne se dit que des crimes, des injures, des supplices. *Acad.*

Rem. Jusqu'à présent il ne s'était dit que des actions et des choses : on ne le disait point des personnes. *Montesquieu* a été le premier qui le leur ait appliqué dans l'*Esprit des Loix*. » Il faut éviter les lois pénales en

A a

fait de Religion : elles rendent les *âmes atroces*. — Cette expression a reparu dans un plaidoyer célèbre, et les Auteurs modernes l'emploient sans difficulté. P. ex. l'Ab. Sabatier (*Trois Siècles*, etc.) « Pourquoi les punir, avons-nous dit ? Ne sont-ils pas assez malheureux d'être aveugles, lâches, fourbes, vindicatifs, *atroces* ? — L'Acad. dit seulement, on apèle âme *atroce*, une âme noire. — On ne l'a guère dit en effet jusqu'à présent qu'avec le mot *âme*, quand on l'a appliqué aux personnes.

ATROCE ne fait guère bien devant le subst. sur-tout en prose. « Un fils acuser son père et l'immoler à la tyrannie, est une *atroce* lâcheté, qui indigné, qui révolte, qui fait horreur et ne touche point. Journ. de Mons. sur la Tragédie de *Tibère* par M. Fallet. *Atroce* lâcheté, ne choque pas ; mais *atroce crime*, *atroce injure*, *atroce supplice* seraient d'une dureté affreuse.

* ATROCEMENT, adv. d'une manière atroce. Il n'est pas d'usage. On le trouve dans l'*Hist. d'Angl.* traduite de l'anglais de M. Hume.

ATROCITÉ, s. f. Énormité. Il se dit, comme *atroce*, des crimes, des injures, des supplices. L'Acad. ajoute, et d'un caractère noir. « L'*atrocité* de caractère devient toujours plus commune parmi le peuple, et même parmi les gens qu'on apèle comme il faut. Ne serait-ce pas l'effet de l'irréligion et du défaut d'une éducation solide, raisonnable et chrétienne ?

ATROUPEMENT, ATROUPER. Voyez ATTROUPEMENT, ATTROUPER.

ATT. Les mots suivans n'ont qu'un t dans le Dict. de Richelet, et dans les écrits de la Touche, de l'Ab. Girard et autres. On peut n'en mettre qu'un sans donner un soufflet trop fort à l'usage. Nous pensons que dans peu on retranchera toutes ces lettres doubles, assez inutiles et fort embarrassantes. Quoiqu'il en soit, ceux qui écrivent deux t, n'en prononcent qu'un.

* ATTABLER (s') Trév. S'asseoir autour d'une table pour jouer, pour faire la débâche. On se sert rarement de ce mot, dit Richelet. L'Acad. ne le met point. Le Rich. Port. le met sans remarque.

* ATTACHANT, ANTE, adj. [3^e lon. 4^e e muet au 2d.] Ce mot avait vieilli : il a repris faveur. L'Acad. ne l'a pourtant pas mis. Il ne se dit qu'au figuré ; Qui attache,

qui touche, qui occupe l'esprit agréablement. « Ayant joui de tout ce que le monde a de plus *attachant*, elle avoit su le mépriser. Marsolier. » C'est ce qui rend la lecture de ce recueil très-*attachante*. Anon. « Les discours qu'il (Pelisson) composa pour la justification de M. Fouquet, sont les chefs-d'œuvre d'une éloquence mâle, rapide et *attachante*. Sabat. *Trois Siècles*, etc. » Sa manière, quoique simple, n'en est pas moins *attachante*. Ann. Litt. — Le P. Rapin avoit dit autrefois de *Tite-Live* : « Jamais peut-être Historien n'a été plus *attachant* par le talent qu'il a de peindre au vif la nature. » Cet ouvrage est dans le même genre, mais moins *attachant*. L'Ab. de Fontenai.

ATTACHÉ, ÉE, adj. L'Acad. ne le met pas, même dans le sens d'*avare* : c'est un oubli. Il ne se dit absolument et sans régime que dans ce sens. Hors de-là il ne doit être employé qu'avec le v. *être*, et le datif des noms ou pronoms. On ne doit pas dire : « Il ne croyoit point avoir dans le monde un ami plus *attaché* et plus solide. Anon. On doit dire, un ami plus solide, et qui lui fut plus *attaché*.

Attaché, *Avare*, *Intéressé*, (synon.) Un homme *attaché* aime l'épargne et fuit la dépense : un homme *avare* aime la possession, et ne fait aucun usage de ce qu'il a : un homme *intéressé* aime le gain, et ne fait rien gratuitement. L'*attaché* s'abstient de ce qui est cher ; l'*avare* se prive de ce qui coûte. L'*intéressé* ne s'arrête guère à ce qui ne produit rien. = Remarquez qu'on dit l'*avare* substantivement, mais on ne dit pas l'*attaché*, ni l'*intéressé*.

ATTACHÉ, s. f. ATTACHEMENT, s. m. ou ATACHE, ATACHEMENT. [3^e e muet : *Atacheman*.] Le 1^{er} se dit au propre et au figuré : l'*atache* d'un lévrier, mettre un chien à l'*atache*. « *Atache* (passion) criminelle. Le 2d ne se dit qu'au figuré ; avoir de l'*attachement* à un parti, à ses intérêts, pour une femme, etc.

Rem. 1^o. *Attaché*, *Attachement*, (synon.) Ces deux mots ne se disent pas indifféremment. On se sert d'ordinaire du second avec rapport aux personnes : il a beaucoup d'*attachement* auprès du Prince. « Il a beaucoup d'*attachement* pour cette femme. *Auprès* marque l'assiduité, et *pour*, la passion, la tendresse. *Attaché* a plus de rapport aux choses et signifie souvent application ; *atache* au

jeu, à l'étude; ou passion; *atache aux vanités* du monde. — On dit au pluriel *ataches* ou *atachemens* assez indifféremment: *atachemens* de la terre, *ataches* de la chair et du sang. *Bouh. L. T.* Il y a seulement d'un de ces deux mots à l'autre des nuances délicates, que le goût seul peut apercevoir. Origène fut obligé de se justifier de *l'atachement* qu'il avoit à la lecture des Philosophes. *Le Gendre.* Là *atache* était préférable et pour la propriété du mot et pour la régularité du régime. — L'*Acad.* met assez indifféremment *atache* et *atachement*.

2°. L'Ab. Girard compare *atachement* avec *atache* et *dévouement*. « Quoique le mot d'*atachement*, dit-il, puisse quelquefois être pris en mauvaise part, il est pourtant mieux placé que les deux autres, à l'égard d'une passion honête et modérée: on a de *l'atachement* à son devoir; on en a *pour* un ami, *pour* sa famille, *pour* une femme d'honneur qu'on estime. Celui d'*atache* convient mieux, quand il est question d'une passion moins approuvée, ou poussée à l'excès: on a de *l'atache* au jeu, on en a *pour* une maîtresse; quelquefois même *pour* un petit animal. Le mot de *dévouement* est d'usage pour marquer une parfaite disposition à obéir en tout: On est *dévoué* à son Prince, à son maître, à son bienfaiteur, à une Dame qui a acquis sur nous un empire absolu. — Les deux premiers expriment de la sensibilité, de la tendresse; ils entrent souvent dans le langage du cœur. Le dernier marque de la docilité et du respect; il appartient au langage du courtisan. — On dit de *l'atachement* qu'il est sincère, de *l'atache*, qu'elle est forte, et du *dévouement*, qu'il est sans réserve. — L'un nous unit à ce que nous *estimons*, l'autre nous lie à ce que nous *aimons*, le troisième enfin nous *soumet* à la volonté de ceux que nous désirons de servir. *GIR. Synon.* — On a pu remarquer qu'avec les choses *atache* et *atachement* régissent à, et *pour* avec les personnes. *Atache* au jeu, *atachement* à l'étude, au travail, à l'ouvrage; « Il a trop d'*atache* au travail; *l'atachement* à la vertu fait le bonheur de la vie. *Atache* pour une femme, *atachement* pour un ami. L'*Acad.* dit *atache* au jeu, ou *pour* le jeu.

3°. *Lettres d'Atache* sont des Lettres de Chancellerie pour faire exécuter, ou des Bulles du Pape, ou quelque Arrêt, quelque

Ordonnance. — On le dit figurément et par civilité: *Prendre l'atache* de quelqu'un, prendre, recevoir ses ordres: « Je ne veux rien faire *sans votre atache*, *sans prendre votre atache*. *Acad.*

ATTACHER, ou ATACHER, v. a. 1°. Au propre, Joindre une chose à une autre, en sorte qu'elle y tiène. *Atacher un clou à une muraille; atacher avec un clou, avec un cordon.* « La poix *s'atache* à l'étoffe, etc. = 2°. *Figurément*; c'est ce qui *m'atache* à vous, auprès de vous. « Ils sont *atachés* fortement l'un à l'autre; il *s'atache* à l'étude, à bien exprimer les passions. — 3°. *Atacher* avec les choses pour sujet (nominatif) Appliquer, occuper fortement: « La lecture de ce livre *atache* tellement, qu'on ne peut le quitter. « Le jeu *l'atache* beaucoup trop. *Atacher son affection, son esprit* à . . . Il ne *s'atache* qu'à des bagatelles, etc. *Être ataché* à son opinion, à ses intérêts.

ATTAQUABLE, ou ATAQUABLE, adj. *Trév.* Qui peut être ataqué. Il est peu usité. L'*Acad.* ne le met pas.

ATTAQUANT, ou ATAQUANT, s. m. [*Atakan*, 3° Ion.] Celui qui ataque. Il ne se dit qu'au pluriel: « Les *ataquans* furent repoussés: « La Pucelle d'Orléans se retira derrière les *ataquans*. *Mdc. de B. Hist. d'Angl. d'Hume.* « Les conseils des *ataquans* étoient partagés par les plus violentes animosités. *Targe, Trad de Smollet.*

Rem. ASSAILLANS se dit plutôt dans un siège et un *assaut*; *Ataquans*, dans des combats, des ataqués de postes.

ATTAQUE, ou ATAQUE, s. f. 1°. *Action d'ataquer*: « Dès la première *ataque* les ennemis lâchèrent le pied. = 2°. *Assaut*: « On fit une *ataque* générale: on fit deux fausses *ataques* pour favoriser la véritable. = 3°. *Travaux* pour s'approcher d'une place assiégée: « On avoit fort avancé les *ataques*. = 4°. *Figurément*, action de sonder l'intention, ou de faire quelque reproche couvert: « Il m'en a donné quelque *ataque*. = 5°. *Maladie*, comme *ataque de goutte*, *ataque d'apoplexie*, ou simplement *ataque*, pour cette dernière seulement.

ATTAQUER, ou ATAQUER, v. a. [*Ataké*, tout bref.] Être l'agresseur. *Acad.* Commencer une ataque, une querelle, un combat. *Trév. Rich. Port.* — 1°. Au propre, *Ataquer l'ennemi, ataquier une place.* = 2°. Au figuré *ataquer de paroles, ataquier*

quelqu'un *sur* sa naissance, un Auteur *sur* ses ouvrages.

Rem. 1°. Ce verbe a un autre sens à l'actif, qu'au réciproque. *Ataquer* quelqu'un, et *s'ataquer* à quelqu'un ne signifient pas la même chose. *Vaugelas* dit que la dernière façon de parler est très-étrange et très-Française tout ensemble ; et qu'elle est plus élégante que la première. Mais *Th. Corneille* observe très bien qu'on ne peut apeler l'une plus élégante que l'autre, puisqu'elles signifient des choses diverses. L'une (*s'ataquer* à) marque le sentiment, qui nous fait entreprendre *d'ataquer* une personne plus considérable et plus puissante que nous : l'autre (*ataquer*) signifie l'action même.

Mais *s'ataquer* à moi ! Qui t'a rendu si vain ?

Toi, qu'on n'a jamais vu les armes à la main. dit le Comte à Rodrigue dans le *Cid*. Mais si l'on racontait leur combat, on ne devrait pas dire que Rodrigue *s'atqua* au Comte, mais qu'il *l'atqua*.

2°. En style épistolaire, *ataquer*, c'est écrire le premier. C'est le *provocare* des Latins. » Je vous trouve accablé de lettres : tout le monde vous écrit : on vous *ataque* de tous côtés ; et vous vous défendez contre dix. *Sev.* On dit aussi, *ataquer* quelqu'un *de conversation* ; lui adresser la parole pour l'engager à parler.

ATTEINDRE, ou ATEINDRE, v. act.
1°. Frapper de loin. » Il *l'ateignit* d'un coup de pierre. = 2°. Joindre en chemin : » Il m'a devancé, mais je *l'ateindrai* bientôt. = 3°. Au figuré, égalet. » Quelle présomption de s'être flaté *d'ateindre* Racine et Corneille : c'est bien assez *d'ateindre* ses concurrents actuels. = 4°. Neutre, Toucher à une chose assez éloignée : je ne saurois *ateindre* à cette hauteur ; je ne puis *y ateadre*. — Il se dit en ce sens figurément : *Ateindre* à la perfection. Bien des gens y visent, il en est peu qui *y ataignent*. » Il *ateindra* au faite de la gloire.

ATTEINT, EINTE, adj. Il se dit toujours avec la prép. *de* ; *Ateint* (frapé, affligé) *de* peste, *de* maladie. — *Atteint* de crime, accusé, prévenu de crime. *Ateint* et convaincu *d'avoir* volé. — Il n'est pas noble. *M. Sabatier* de Cavaillon l'emploie tout seul, et dans une Ode.

Et le coupable *ateint* n'éprouve pour tortures
Que les cris du remord.

ATTEINTE, ou ATEINTE, s. f. [2°

longue, 3° e muet.] 1° Coup dont on est *ateint*. Il se dit sur-tout du cheval qui a reçu un coup, ou de lui-même, ou d'un autre cheval. = 2° Figurément, *doner atteinte* régit à. *Doner atteinte* aux droits, aux privilèges de, etc. *M. de Bufon* donne le même régime à *hors d'ateinte* : » Ces matières se trouvent peu-à-peu *hors d'ateinte* aux eaux. Ce régime est inusité. *Hors d'ateinte* se dit absolument. = 3° Attaque de certaines maladies : *Ateinte* de goutte, de gravelle, etc. = 4° Figurément, *douloureuse atteinte*, vive impression que fait une chose, dont on est fortement touché.

ATTELAGE, ou ATELAGE, s. m. [2° et 4° e muet, tout bref.] Nombre de chevaux propres à tirer la charrue, ou pour traîner des voitures. Il a six *atelages*, il en a perdu deux. *Atelage* de six chevaux, etc.

ATELER, ou ATELER, v. a. [2° e m. 3° e fer.] Atacher chevaux ou mulets, ou autres bêtes de voiture à un carosse, chariot, charette, etc. *Ateler* les chevaux au carosse : ou, *neutralement*, il faut *ateler*, aller dire au cocher *d'ateler* — L'Auteur des *Ref.* etc. voulait qu'on dit, *mettre*, et non pas *ateler* les chevaux au carosse. On dit l'un et l'autre, plus souvent le dernier.

ATELÉ, ÉE, part. Carosse *atelé* de six chevaux, voiture *atelée* de deux mules d'Espagne, bien *atelé*, mal *atelée*. On dit des Associés, qui ne s'accordent pas, que c'est une *chârette mal atelée*.

ATELIER. Voy. ATELIER.

ATTENANT, ANTE, adj. ATTENANT, adv. [2° e muet 3° on.] Contigu, tout proche. L'adjectif. suivant les exemples donnés par *L'Acad.* régit à *sa* de. Logis *atenant* à un autre ; sa maison est *atenante* de la miène. Je crois *ac* plus sûr et plus autorisé. Ou il se dit sans régime : » il demeure dans la maison *atenante*. La Fontaine en fait deux mots : *à tenant*.

Un jardin assez propre et le clos *à tenant*.

L'usage est pour *attendant* ou *atenant*. — L'adv. régit la prép. *de* : » Ils sont logés *attendant* l'un de l'autre. » Il loge tout *attendant* d'un tel palais. Suivant *Trev.* il vaut mieux dire *tout proche* ; mais celui-ci n'exprime pas comme *atenant* le voisinage immédiat. — *M. des Essarts* lui fait régit la prép. *à* : » Il se tint caché dans une maison *attendant* à celle où il résidoit. *Causes célèbres*. C'était le cas d'employer l'adjectif, et de dire *ate-*

nante de celle, ou à celle, etc. ou avec l'adv. il fallait mettre de; *atenant* de cette, etc.

ATTENDANT, (en) adv. Cependant. » Prenez cela *en attendant*.

EN ATTENDANT QUE, Conjonct. *Richelet* dit qu'elle est presque surannée. Elle a donc rajeuni; car on le dit sans difficulté. Elle régit le subjonctif. » Je m'amuse à lire *en attendant* qu'il vienne. » *En attendant* que vous soyez éclairci. *Acad.*

ATTENDRE ou ATENDRE, v. a. et n. [*Atandre*, 2^e ion. 3^e e muet.] 1^o Être dans l'attente, l'espérance ou la crainte de quelque chose qu'on croit devoir arriver. *Acad.* Demeurer dans un lieu ou dans une situation jusqu'à ce que quelque chose ou quelqu'un arrive. *Trev.* Cette dernière définition n'est pas juste; car on attend, et souvent long-temps, en changeant de lieu et de situation. *Atendre* la paix, la fièvre, l'heure de faire telle chose. *Atendre* l'occasion, *atendre* l'ennemi, *atendre* la mort sans la craindre.

ATENDRE, espérer. Le 1^{er} dit plus que le 2^d: on *atend* avec assurance, on *espère* avec incertitude. *Atendre* se dit du bien et du mal; *espérer* ne se dit que du bien: il *espère* sa grâce; il *atend* tous les jours le moment de son supplice ou de sa délivrance. — Enfin *atendre* régit et les choses et les personnes; *espérer* ne régit que les choses. Voy. ESPÉRER.

2^o ATENDRE, se promettre, a pour 2^d régime la prép. de: » Il ne faut *attendre* sa récompense que de Dieu. » Chacun n'*attend* son salut que de sa légèreté et de sa vitesse. M le *Dacier*, *Iliade*. *J'attendois* de vous plus d'empressement.

3^o ATENDRE, neutre, régit après devant les personnes et les choses, dans le sens de désirer: on *atend* après vous, on n'*atend* plus qu'après cela. Cette expression n'est bonne que pour le discours familier: L'*Acad.* n'en distingue point l'usage. *Racine* dit:

Attendez-vous encore après l'aveu d'un frère?
Berénice.

L'expression n'est pas fort noble. — Il régit *que* et le subjonctif, et non pas l'infinitif sans prép. » *J'atens* qu'il vienne, et non pas je *l'atens* venir. L'Auteur de la *Cantate* les *Femmes* a fait cette faute. » *J'atten*trois sans impatience *renaitre* l'astre du matin. — Plusieurs Écrivains ont employé la prép. à devant l'infinitif. » *Qu'attentions-nous* donc à

nous *soumettre*? *Boss.* » Dieu *attendoit* seulement à perdre Juda, qu'il eût retiré du monde le pieux Josias. *Id.* » Quelle obligation vous aura-t-on, si vous *attendez* à nous *defendre* que le feu, qui aura consumé notre flotte, menace vos vaisseaux. *Mde Dacier, Iliade.* » Il *attendoit* toujours du succès des affaires à se déclarer. *Vertot.* — Dans cette dernière phrase les deux régimes, et du nom et du verbe, me paraissent mauvais; et il me semble qu'il fallait dire: » Il *atendait* le succès, etc. *pour se déclarer* — Dans les autres exemples, *pour* me paraît aussi meilleur que à, excepté le premier où je préférerais de: *Qu'attendez-vous de vous soumettre?* — *P. Corneille* emploie *atendre* actif, avec ce même régime de la prép. à.

Attend l'ordre d'un Père à choisir un époux. Il faut *pour choisir* — *Racine* dit que *pour* ce que:

Attend que deviendra le destin de la Reine?
— Avec *tard*, la prép. à fait fort bien.
A me chercher lui-même *attendroit-il* si *tard*.

Racine.

» Il me semble qu'on n'auroit pas dû *attendre* si *tard* à *rire*. *Fonten.*

4^o Il est un autre régime assez particulier donné à ce verbe; c'est la conjonction *que* avec *ne* et le subjonctif. » *Toi*, dont l'office est d'avoir soin du peuple et qui es payé pour cela, *qu'attends-tu* que tu ne te hâtes de le secourir? *Anon.* Ce régime est peu usité, et il n'est employé que dans les phrases interrogatives.

5^o ATENDRE, actif, ne se dit pas d'ordinaire des choses comme sujet de la phrase (nominatif.) Il fait pourtant fort bien dans la phrase suivante: » *Une demande n'attendoit pas l'autre*, et le Chevalier ne trouvoit point assez de mots pour répondre à cette foule de questions. *Fielding.*

6^o S'ATENDRE ne régit point les personnes. » *Je ne m'attends qu'à vous*, dit *Vaugelas*, (*Quinte curce*) pour, *je ne me fie qu'à vous*. On ne le dit point aujourd'hui. L'*Acad.* met pourtant, *je m'attends à vous*; il ne faut pas *s'attendre à lui*, compter sur vous, sur lui. — Cela est tout au plus bon pour la conversation, et n'est pas digne du ton de l'Histoire. — Il régit à devant les noms et les verbes: » On doit *s'attendre à tout*; je *m'attends à beaucoup souffrir*. » On doit *s'attendre à exciter* l'envie, quand on a du succès.

„ A les voir obéir ne vous attendez plus.

P. Marion Cromwel.

Racine met de au lieu d'à. — Ses transports aujourd'hui s'attendoient d'éclater. Il falait, s'atendaient à éclater. Le Poète a préféré l'autre manière : on voit bien pourquoi. Un Prosateur, qui n'avait pas les mêmes gênes de mesure, a dit aussi : dont nous nous attendons bien de profiter. Neufville, Vie de Leibnitz. — A profiter ne vaudrait rien non plus. Il falait : dont nous espérons bien de profiter ; car s'attendre n'était pas là le mot propre. — S'attendre régit aussi la conjunct. que, quand le sens est affirmatif avec l'indicatif, et quand il est négatif, avec le subjonctif : „ Je m'attends qu'il viendra, je ne m'attends pas qu'il vienne. „ Ne vous attendez pas que je le fasse, et non pas, que je le ferai. — „ Qu'on ne s'attende pas que nous donnerons la liste des Despotés Russes. Ann. Litt. Je crois qu'il falait dire, que nous donnerons, comme on le dirait avec le v. espérer : n'espérez pas que nous donnerons, et non pas, que nous donnerons, etc. — * S'attendre pour être attendu, est un vrai gasconisme. „ Mon frère s'attend tous les jours. Dites : on attend tous les jours son arrivée, il est attendu incessamment.

7° Être attendu a deux régimes, de et à ; le 1^{er} pour le lieu d'où vient celui qu'on attend.

Plistène est d'Épidaure attendu chaque jour.
Oreste.

Le 2^d pour le lieu où il doit venir „ Il est attendu à Paris dans le cours de la semaine. — Racine a employé ce dernier régime au figuré.

Quoiqu'attendu, Madame, à l'empire du monde,
Il sembloit à lui seul appeler tous les coups.

Bérénice.

Cette expression figurée ne serait pas bonne en toute occasion. On dit ordinairement, dans le même sens, d'un héritier présomptif, qu'il est appelé au trône, à la royauté, à la succession, etc.

8° Attendez-moi sous l'orme, se dit en style proverbial et ironiquement, pour signifier qu'on n'ira pas et qu'on nous attendra vainement. Voy. BOITEUX. — Attendre quelqu'un au passage, le saisir dans une occasion où il ne peut se défendre d'accorder une grâce. — C'est où je l'attends, c'est-là que je l'attends ; je ne le crains pas, ou je puis lui faire plus de mal qu'il ne peut m'en faire ; ou, je ne demande pas mieux, et je saurai

tirer parti de ce sur quoi il compte le plus. — Voy. ABBÉ. — Il ennuie à qui attend. — Tout vient à point à qui peut attendre ; avec le temps et la patience on vient à bout de tout.

ATTENDRI, ou ATENDRI, adj. [Atandri, 2^e lon.] Comme touché, avec lequel il a beaucoup de rapport, il régit la prép. de (l'ablatif.) „ Je suis attendrie de cette haute vertu. Sév. „ Il fut fort attendri de ce tragique événement. — Fenelon lui fait régir le datif. „ Il se sentoit attendri aux discours de Mentor. Là la prép. par était le vrai régime, à cause du v. se sentir, combiné avec atandri. — Il régit aussi de devant l'infinitif. „ Attendrie de voir cet homme souffrir.

Cet adjectif, même employé seul et sans régime, marche toujours après le substantif : „ Vous auriez cru que les rochers attendris alloient descendre du haut des montagnes, aux charmes de ses doux accens. Télémaque. Les attendris rochers serait épouvantable, et sentirait le Ronsard ou le Dubartas.

ATTENDRIR ou ATENDRIR, v. a. [Atandri, 2^e lon.] Au propre, rendre tendre et facile à manger. „ La gelée attendrit les choux ; cela attendrit la viande. — Au fig. rendre sensible à la compassion, à l'amour, à l'amitié. Les larmes atendrissent le cœur des personnes sensibles.

Rem. 1° Dans le premier sens, il ne se dit que des choses physiques et sans régime relatif. Cela n'empêche pas que ce ne soit une heureuse hardiesse dans M. Gilbert d'avoir dit :

Du mot de tolérance attendrir une phrase.

Pour se moquer de ceux qui croient se faire valoir, en prêchant la tolérance à tout propos. Le genre satirique comporte ces hardieses : on lui accorde plus de licences.

2° ATENDRIR et s'attendrir régissent quelquefois la prép. sur. „ Vous espérez en vain de l'attendrir, ou qu'il s'attendrisse sur vos malheurs.

ATTENDRISSANT, ANTE, adj. ATENDRISSÉMENT, s. m. [Atandri-san, sante, driceman.] Qui atendrit. V. ATTENDRIR au figuré. Spectacle atendrissant, larmes atendrissantes. Il ne se dit point au propre, non plus qu'atendrissage ; sentiment par lequel on s'attendrit. Ces paroles lui causèrent un grand atendrissage. Ce subst. a le sens passif ; il se dit de celui qui est atendri, et non pas de celui qui atendrit.

ATTENDU, ou **ATENDU**, adv. [*Atandu*, 2^e lon.] Vu, eu égard à. Il régit l'acusatif. » Il fut exempt, attendu son âge, ses infirmités. *Attendu* la clause du testament, etc.

ATENDU que, conjunct. Elle n'est d'usage qu'en conversation et au Palais. Elle régit l'indicatif. *Attendu que* le testateur a omis cette formalité. — Cette conjonction, qui était fort en usage du temps de *Vaugelas*, a fort vieilli, et l'on ne s'en sert plus guère ; *vu que*, *puisque*, *parce que* sont beaucoup meilleurs. *Th. Corn. Reflex.* — L'Académie ne la désapprouvait pas d'abord : elle la retrancha ensuite de son Dictionnaire, et ne mit qu'*attendu*, adv. (*Attendu* son âge, son infirmité) Dans la dern. Édit. elle l'a remise sans mauvaise qualification. » *Attendu qu'il s'agissoit* d'une matière importante, il fut arrêté que, etc.

ATTENTAT, ou **ATENTAT**, s. m. [*Atanta*, 2^e lon.] Entreprise contre les Lois dans une occasion importante. Énorme, horrible *atentat*, faire comettre un *atentat*, etc. Il a le régime du v. *Atenter*, le datif (la prép. à) » N'est-ce pas un *atentat* assez révoltant à la liberté des mers et à la propriété des Nations, que la violence, qui ôte à des Navigateurs libres, le droit de disposer de leurs biens. *Ling.* — Il régit aussi la prép. *contre*, et l'*Acad.* ne donne d'exemple que de celui-ci : » Un *atentat* contre la liberté publique.

ATTENTATOIRE, adj. [*Atanta-toâ-re*. 2^e et 4^e lon.] Terme de Palais. Qui atente ; procédure, sentence *atentatoire* à l'autorité du Parlement.

ATTENTE, ou **ATENTE**, s. f. [*Atante*, 2^e lon. 3^e e muet.] L'état de celui qui attend, et le temps pendant lequel il est à attendre. *Acad.* L'action d'attendre. *Trév.* Espérance, prévoyance de ce qui doit arriver. *Rich. Port.* Les deux dernières définitions ne valent rien ; car, 1^o l'*attente* n'est pas une *action*, mais un *état* passif. 2^o Elle n'est point une *espérance*, puisqu'on *est en attente* de ce qu'on craint autant et plus que de ce qu'on espère : elle n'est pas une *prévoyance* : elle est souvent une *certitude* qui nous vient du témoignage d'autrui, plus souvent que de nos lumières. Il faut donc s'en tenir à la définition de l'*Acad.* — Longue *attente*, ennuyeuse *attente*. Être *en attente* de... » Si vous prêtez à cet homme, vous n'y perdrez que l'argent et l'*attente*. — Il a rempli, il a surpassé notre

attente. » Cela est arrivé contre l'*attente* de tout le monde.

Pierres d'attente, qui avancent d'espace en espace pour faire la liaison avec le mur qu'on bâtit dans la suite à côté. — On le dit aussi au figuré.

ATTENTER, ou **ATENTER**, v. n. [*Atanté*, 2^e lon. 3^e e fer.] Former une entreprise contre les Lois. Il régit à ou *sur*, ou *contre*. — *Atenter* à la vie de quelqu'un, à la pudicité, à l'honneur d'une femme ; *sur* la personne, *sur* les droits d'un homme, *atenter* contre la liberté publique. — Ces régimes ne sont que pour les noms. *Voltaire* lui fait régir à devant les verbes.

Jusqu'à trahir l'état vous avez *atenté*.

Cicéron

Que si l'on dit qu'à *trahir* est régi par *jusque*, alors *atenté* sera sans régime, ce qui est une autre irrégularité. Du reste tout cela est bon en vers, mais on ne le passerait pas en prose.

ATTENTIF, **IVE**, adj. [*Atantif*, *ive*, 2^e lon. 3^e longue aussi au 2d.] Qui a de l'attention, de l'application. Avoir l'esprit *attentif*, prêter une oreille *attentive*. Être *attentif* à la voix du Seigneur, à son devoir, à son ouvrage, à un discours.

1^o Cet adjectif suit toujours le substantif qu'il modifie, et rarement, même en vers, même au *fem.* pourrait-il précéder sans choquer l'oreille.

Chantons : tout s'attendrit : mes brébis *attentives*
Semblent s'intéresser à mes chansons plaintives.

Gresset.

M. *Racine* le fils, le fait marcher devant, mais l'inversion est dure.

Est-ce moi qui préside au maintien de ces Lois ?

Je les connois à peine : une *attentive* adresse

M'en apprend tous les jours et l'ordre et la sagesse.

2^o *Attentif* régit à, non-seulement devant les noms, comme on l'a vu dans les exemples ci-dessus, mais encore devant les verbes. Il est *attentif* à profiter de tous ses avantages. » Ce Roi, si doux, si affable, si *attentif* à écouter tout le monde. *Telém.*

Politique profond, mais prêt à tout ôser,
Savant dans l'art de feindre et de se déguiser ;
Attentif à saisir l'occasion offerte. etc.

P. *Marion* *Cromwel*.

3^o On dit tenir *attentif* à .. * *Bossuet* dit, dans le même sens, *retenir attentif*. » Afin de vous *retenir attentif* à l'enchaînement des grandes affaires du monde. *Retenir attentif* n'est

pas de l'usage actuel.

ATTENTION, ou **ATENCIÓN**, s. f. [*Atan-cion*, en vers *ci-on*, 2^e lon.] Application d'esprit à quelque chose. — Avoir, faire *attention* à. » Il n'a, ou il ne fait *attention* à rien. — Avoir *l'attention* de avec l'infinitif. » Il a eu *l'attention* de me prévenir. — Prêter *attention* sans article; prêter une *attention* favorable. — Faire *attention* que... Faites *attention* que ce mot est du style familier. Il régit toujours l'indicatif, même dans les phrases négatives. » Il ne fait pas *attention* que la chose est (et non pas soit) impraticable.

Rem. 1^o *Attention*, exactitude, vigilance (synon.) *L'attention* fait que rien n'échape; *l'exactitude* empêche qu'on n'omette la moindre chose; la *vigilance* fait qu'on ne néglige rien. Il faut de la présence d'esprit pour être *attentif*, de la mémoire pour être *exact*; et de l'action (de l'activité) pour être *vigilant*. » L'homme sage est *attentif* à sa conduite; *exact* à ses devoirs, et *vigilant* sur ses intérêts. GIR. Synon:

2^o **ATTENTION** n'a point de pluriel dans son sens ordinaire. On dit à plusieurs, comme à un seul, je suis flatté que mon discours ait attiré *votre attention*, et non pas *vos attentions*. Dans la critique du Discours de M. Le Mierre: » Je ne vous parlerai pas, dit M. l'Ab. Royou, du Poète qui force les *attentions* de la multitude, comme si la multitude avoit plusieurs *attentions*. Journ. de Mons. — *Attentions* se dit des marques d'*attention*, des égards, des soins, etc. comme on dit, *la charité* et des *charités*; *la grossièreté* et des *grossièretés*, etc. » Il a eu mille *attentions* pour moi, pendant ma maladie: » Il me comble d'*attentions*, etc. — *Attentions*, égards, ménagemens (synon.) Voy. ÉGARDS.

3^o Avec le v. avoir il régit de: seul, la prép. à. » Il a eu *l'attention* de m'avertir, son *attention* a me prévenir m'a touché. » Ce ne sera pas seulement en remportant des victoires que vous deviendrez un grand Roi. Ce sera votre amour pour vos peuples, votre *attention* à rendre vos sujets heureux. MADRILLON.

4^o *Faire attention* se dit sans article, même quand il est modifié par des adverbes de comparaison. » Cette réflexion que je faisois de temps en temps passa alors sans que j'y fisse trop *attention*. ANON. On pourrait dire

aussi trop *d'attention*, mais cela ne serait pas si bien. Faites plus *attention* à ce que vous dites: » Il ne fait pas beaucoup, ou il fait peu *attention* à ce qu'il fait. * M. Grosier a dit, prendre *attention* à, avec le même sens. » On ne saurait prendre trop *d'attention* à la propreté, soit parmi les hommes de l'équipage, soit dans l'intérieur du vaisseau. On dit, prendre soin de, et avoir ou faire *attention* à...

5^o Mériter *attention* se dit aussi sans article. » Je ne m'arrêterai qu'à quelques circonstances, qui méritent *attention*. Let. Édif.

ATTENTIVEMENT, adv. [*Atentive* man. 2^e et 3^e lon. 4^e e muet.] Avec *attention*. Lire, écouter *attentivement*.

ATTÉNUANT, ou **ATTÉNUATIF**, adj. et s. m. [*Aténu-an*, *nu-atif*, 2^e e fer. 4^e lon. au 1^{er}. L'Acad. ne met que le premier: Trév. met les deux.] Qui atténue, qui procure la fluidité aux humeurs. Remède *atténuant*, ou *atténuatif*; les *atténuans*, les *atténuatifs*. Il ne se dit qu'en Médecine.

ATTÉNUATION, ou **ATÉNUATION**, s. f. [*Cion*, en vers *ci-on*, 2^e e fer. tout br.] Diminution de forces. Il ne se dit au propre que dans cette phrase: » Il est dans une grande *atténuation*. — En termes de Pratique, diminution des charges contre un accusé.

ATTÉNUÉ, ou **ATÉNUÉ**, ÉE, adj. [2^e et 4^e e fer. long à la 4^e du 2d.] Abattu de maladie, afoibli. Rich. Port. — La Touche. le préfère à *exténué*: L'Acad. les avait dit d'abord tous deux indifféremment: dans les Éditions postérieures elle dit, avoir le visage *exténué*, pour dire, avoir le visage décharné. Dans la dern. édit. l'Acad. met simplement *atténué*, part. et au v. *atténuer* elle dit: affaiblir, diminuer les forces, l'embonpoint. — Pour nous, nous pensons qu'*atténué* est vieux, quand il est seul et sans régime; et qu'on ne dit plus: avoir le visage *atténué*, mais *exténué*; et qu'avec le régime même, *exténué* est préférable. » Il est fort *atténué* (ou mieux *exténué*) de sa longue maladie. » Son corps est *atténué* (ou bien mieux encore *exténué*) par l'âge, par les fatigues, par les maladies.

ATTÉNUER, ou **ATÉNUER**, v. a. [2^e et 4^e e fer.] 1^o Afoiblir, diminuer les forces, l'embonpoint. » Les jeûnes, les veilles, les fatigues l'ont extrêmement *atténué*. — 2^o En Médecine, *atténuer* les humeurs, les rendre moins grossières et plus fluides.

Rem.

Rem. *Aténuer* ne s'est dit long-temps qu'en Physique et en Médecine : Depuis peu il a passé dans le langage commun. » Ce motif même annonçait un désordre qui *aténuoit* les liens de la subordination. *Moreau*. » Lui-même étoit intéressé à *aténuer* l'énormité de son crime. *Id.* Dans cet emploi, c'est un néologisme.

ATTÉRAGE, s. m. **ATTÉRIR**, v. n. [L'*Acad.* ne met ici qu'une *r*, elle en met deux à *atterrer*, *atterrissement*. Pourquoi cette différence ? Tous ces mots sont composés de *terre*. Le *Rich. Port.* est plus conséquent : Il ne met qu'une *r* par-tout, et même à *Atterrer*.] *Atérir* c'est prendre terre. *Atérage*, l'endroit où un vaisseau peut prendre terre. Ce sont termes de Marine.

ATTERRER, ou **ATERRER**, v. a. [Le *Rich. Port.* écrit *attérer* ; M. l'Ab. *Grosier* aussi : *attérer*, il *attère*, mais tant qu'on écrira *terre*, avec deux *r*, il faudra écrire *atterrer* ou *atterrer*. On ne prononce pourtant qu'une *r*, quoiqu'on en écrive deux, *atérer*, il *atère* : 2^e é moy. long au 2d. *r* forte. V. **ATTÉRAGE**.] Abatre, renverser par terre. Il ne se dit d'ordinaire qu'au figuré, dans le sens d'*acabler*. » Ce dernier coup, ce reproche l'a *atterré*. — On se sert de *terrasser* pour le sens propre. » Il ne le relève que pour avoir la gloire de l'*atterrer*. *Boss.* Il fallait la *terrasser*. *Aterrer* c'est *fraper de terreur*, *terrassen*, c'est *renverser par terre*. *Trev.* et le *Rich. Port.* mettent *atterrer* dans ce dernier sens. L'*Acad.* aussi, mais seulement dans deux phrases, qui sont comme consacrées, et en avertissant que hors de là il ne se dit point. » Ils en vinrent aux prises, et il l'*atterra* sous lui : » Il prit le taureau par les cornes et il l'*atterra*. Je crois que *terrassa* vaudrait encore mieux, même dans ces deux occasions.

ATTERRISSEMENT, s. m. [*Atériceman*, 2^e é moy. *r* forte, 4^e é muet.] Amas de terre, qui se forme par la vase ou par le sable, que la mer ou les fleuves apportent sur le rivage par succession de temps. » Ce champ a crû du double par des *atterrissements* successifs. Le *Rich. Port.* écrit *atterrissement*. = Il faut prendre garde de confondre *atterrage* avec *atterrissement*. L'avis paraît superflu ; mais c'est en comparant les mots, qui ont quelque analogie, qu'on apprend mieux à en distinguer la signification. Qui dirait *atterrage* pour un amas de terre ou de sable, etc. et *atterris-*

Tome I.

sement pour le lieu où l'on peut prendre terre, ferait un ridicule quiproquo.

ATTESTATION, ou **ATESTATION**, s. f. [*Atès-ta-cion*, en vers *ci-on*, 2^e é moy. tout bref.] Certificat, témoignage donné par écrit. *Atestation du Curé, du Médecin, du Professeur. Atestation de vie et mœurs.*

ATTESTER, ou **ATESTER**, v. a. [*Atès-té*, 2^e é moy. 3^e é fer.] 1^o. Assurer, certifier, soit de vive voix, soit par écrit. Il régit *que* et l'indicatif. » Il a *attesté que* la chose s'étoit passée de la sorte. = 2^o. Prendre à témoin. Il n'a que le régime direct. *Atester le Ciel, les Dieux.* On dit quelquefois j'en *atteste*, mais *en* est là comme particule explétive, ou si l'on veut, il signifie de cela. » J'en *atteste* le Ciel, qui m'entend et qui punit le parjure. *Jér. Dél.* mais ce n'est pas une conséquence pour d'autres ablatifs (pour la prép. *de* devant les noms.) » Ce sont les Anglais même, que j'*attesterai* de mon impartialité. *Rainal.* Ce régime est inusité.

ATTICISME, ou **ATICISME**, s. m. Déléccatessè, finesse de goût particulière aux Athéniens. *Acad.* L'*aticisme* étoit chez les Athéniens ce qu'*urbanité* étoit chez les Romains ; mais l'*aticisme* est plus renommé. — *Gresset* dit de M. de *St. Aignan*, Mécène et rival des Poètes.

On croit entendre encore Horace,
Ou l'élegant Anacréon ;
Du Romain il a la justesse,
Du Grec l'*aticisme* charmant.

Rem. Le Dict. de *Trev.* donne trois sens à *aticisme*, dont aucun n'explique la vraie signification de ce mot. 1^o. Façon de parler serrée, concise, usitée par les Athéniens. On l'appèle aussi *laconisme*. C'est confondre deux choses bien différentes. 2^o. Raillerie agréable et polie. Ce n'est pas seulement dans la plaisanterie que l'*aticisme* se distinguait. 3^o. Politesse fine et élégante, en usage chez les Athéniens. Il falait du moins ajouter, dans le langage ; et c'est aus- une addition à faire à la définition de l'*Académie*.

ATTIÉDIR, v. a. [*Atié-di* : 2^e é fer.] Rendre tiède ce qui étoit chaud. Il ne se dit guère plus dans le propre : On dit plutôt *rendre* ou *devenir tiède*. — On dit *atiédier* de chaud en froid. » Cette eau commence à s'*atiédier*, ou plutôt à *devenir tiède*. Au contraire, *tiédier* se dit de froid en chaud. » Faites *tiédier* cette eau. — Suivant le Dict. de

B b

l'Acad. on disoit aussi, *atiédit* de froid ou chaud. Elle ne le dit plus en ce sens dans les éditions postérieures.

On dit figurément, en matière de dévotion ; les plus fervens *s'atiédissent* quelquefois ; la ferveur de leur dévotion se ralentit.

ATTIÉDISSEMENT, s. m. [*A-tié-dice-man*, 2^e é fer. 4^e e muet.] État de ce qui passe de la chaleur à la tiédeur. Il ne se dit qu'au figuré : *l'atiédissement de l'amitié, de la dévotion.* — Il est tombé dans un grand *atiédissement.* — Il nous semble que ce mot n'exprime qu'une *tiédeur passagère*, et que *tiédeur* marque un *atiédissement* habituel.

ATTIFER, **ATTIFET**. Voyez **ATIFER**, **ATIFET**. — **ATTINTER**. Voy. **ATINTER**.

ATTIRAIL, s. m. [Mouillez l'i finale ; l'ai n'a pas le son de l'e ; l'a et l'i y ont leur son ordinaire. — Ce *subst.* n'a pas ordinairement de pluriel ; s'il en a un, c'est *attirails*, et non pas *attiraux*.] Hardes, bagage, suite. *Trév. Rich. Port.* Grande quantité et diversité de choses nécessaires à certains usages. *Acad.* « *Attirail de la chasse, d'un voyage, d'une Imprimerie, d'un ménage de campagne, d'une cuisine, etc.* On voit par les exemples, que la définition de *l'Acad.* est la plus juste et la plus générale.

ATTIRANT, **ANTE**, adj. [3^e lon. *atirant*, *rante*.] Qui attire. Il ne se dit qu'au figuré ; esprit adroit, *atirant*, insinuant ; manières *atirantes*. *L'Acad.* donne un exemple de la personne. « Cette Marchande est fort *atirante*. Il se dit presque toujours des choses. » Il admiroit, dans une personne si jeune, ce profond mépris pour tout ce que le monde a de plus *atirant*. « Touche intérieure de la grâce, plus forte encore et plus *atirante* que celles qui avoient précédé. *Griffet, Ann. Chrét.*

Aussitôt il se lève, et la troupe fidèle

Par ces mots *atirans* sent redoubler son zèle. *Boil.*

Ces mots *atirans*, étoient la promesse d'un ample déjeuner.

ATTIRER, ou **ATIRER**, v. a. Tirer à soi. L'aimant *atire* le fer, l'ambre la paille, le Soleil les vapeurs. — *Figurément* il régit le datif (la prép. à.) *Atirer* quelqu'un à son parti. « Cette action lui a attiré de grandes louanges. Ou la prép. sur : « Vous *atirerez sur* vous les châtimens du Seigneur. — *J'atirer* à le régime direct, le pron. se étant au datif. *S'atirer* (à soi-mé-

me) *l'atire*, le mépris, l'estime, l'approbation de tout le monde.

On dit *tirer de et atirer à*. Voyez **TIRER**. « Les Hérétiques cherchent à *atirer* les femmes à leur parti ; c'est qu'ils savent qu'on *tire d'elles* un grand parti, quand on est venu à bout de les gagner, ce qui n'est pas difficile.

ATTISER, ou **ATISER**, v. a. [*Atisé*, 2^e br. elle est longue devant l'e muet ; il *atise*, il *atitera* ; etc.] Il ne se dit qu'avec le mot *feu*, au propre et au figuré. Au propre, rapprocher les tisons pour les faire mieux brûler ; au figuré, aigrir les esprits déjà irrités. « C'est cet ambitieux qui a *atisé* le feu de la guerre civile. » Jo suis bien éloigné *d'atiser* moi-même par mes discours la *furor* de votre emportement. *Rac.*

ATTITRÉ, **ÉE**, adj. Participe *d'atitrer*, qui ne se dit plus. Juges *atitrés* ; Le Gendre. « Marchand, Comissionnaire *atitré*, marchand chez qui l'on achète ordinairement, Comissionnaire expressément chargé d'une commission. — Il se prend plus souvent en mauvaise part, dans le sens de *suborné*, *apostrophé* ; témoins *atitrés*, assassins *atitrés*. —

Quoi, je passe à tes yeux pour un homme *atitré*!

Corn. Pertharite.

Ce mot est bien bas pour une Tragédie.

ATTITUDE, ou **ATITUDE**, s. f. Situation, position du corps. *Acad.* L'action et la posture où l'on met les figures qu'on représente. *Rich. Port. Le Dict. de Trév.* ajoute ; propre à faire comprendre aux spectateurs les passions que l'on veut représenter. — En effet, rien ne contribue plus que le choix des *attitudes* à l'expression ; partie des arts agréables la plus difficile, et aussi la plus négligée. — Ces trois Dictionnaires bornent l'usage de ce mot à la sculpture et à la peinture. Je crois pourtant qu'il peut se dire et des Acteurs sur le Théâtre, et des personnes dans la société, au lieu de *posture*, qui est un terme assez bas. Les Prédicateurs reprochent souvent à leurs Auditeurs de se tenir, dans la maison de Dieu, en des *attitudes* qu'ils n'oseraient prendre dans une maison, et dans une assemblée tant soit peu respectable.

ATTOUCHEMENT, ou **ATOUCHEMENT**, s. m. [*A-sou-cheman*, 3^e e muet.] Action de toucher. On connaît la dureté ou la mollesse des corps par *l'atouchement*. *Acad.* On dit plus ordinairement, par le tact.

Atouchement a un usage fort borné. Il ne se dit que dans les phrases suivantes : » Notre-Seigneur guérissait les maladies par le seul *atouchement*. On peut le dire aussi de plusieurs Saints. » *Atouchement* illicite, déshonore.

ATTRACTION, s. f. [*Atrak-cion*, en vers *ci-on*, tout bref.] Il ne se dit qu'en Physique. Action d'attirer, ou état de ce qui est attiré. *L'attraction* du fer par l'aimant ; *Attraction* Newtonienne. Dans le style plaisant ou critique, on peut le dire au figuré.

ATTRACTIVEUR, s. m. [*Atrak-cion-nère* ; 4^e d. moy. et lon.] On apèle de ce nom les Partisans du Système de l'Attraction.

ATTRAIRE, v. a. [*Attrère*, 2^e d. moy. et long.] *Mexerai* s'en est servi au figuré, dans le sens d'*attirer*. Il est vieux. *L'Acad.* le met au propre. » Le sel est bon pour *attirer* les pigeons. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif.

ATTRAIT, ou **ATRAIT**, s. m. [*Attré*, 2^e lon. & ouvert.] Au sing. Penchant, inclination ; il a de *l'attrait*, un grand *attrait* pour la Musique. — Au pluriel, *Charmes*, *apas*, *beautés* ; les *attrait*s de la passion ; cette fille a de grands *attrait*s ; il s'est laissé prendre à ses *attrait*s. On le dit quelquefois au singulier dans le même sens, mais jamais au pluriel dans le 1^{er}. On dit : » C'est un puissant *attrait* que l'accueil favorable du Prince ; mais on ne dit pas, il a de grands *attrait*s pour le jeu, pour la danse.

Rem. 1^o. Dans le *Journ. de Mons.* on critique M. *Proyart* d'avoir dit de la mère du Duc de Bourgogne ; qu'elle avoit un *attrait* particulier pour la solitude ; et l'on prétend qu'il falait dire, qu'elle avoit du goût pour la solitude, ou que la solitude avoit de *l'attrait* pour elle. — Ce que c'est que la différence des goûts et des opinions ; j'aimerais mieux la 1^{re} manière, qui d'ailleurs est très-française ; et qu'il serait aisé de justifier par un grand nombre de citations. Je ne citerai que le *Dict. de l'Acad.* » Je me sens beaucoup d'*attrait* pour la Musique. — Ce qui a peut-être trompé le critique, c'est qu'il a cru qu'*attrait* ne signifie que *charme* et *apas* ; il signifie aussi, *goût*, *inclination*.

2^o. On dit ; avoir *trait* à . . . *Mottet* quieu par analogie dit, avoir *attrait* : » Les Romains ne retinrent de leurs anciens spectacles que ce qui pouvoit affaiblir les

esouragés et avoir *attrait* à la volupté. C'est un néologisme qui paraît n'avoir pas fait fortune.

3^o. Quoique *attrait* puisse signifier *goût*, *inclination*, il ne peut se combiner avec tous les verbes, avec lesquels *goût* et *inclination* pourraient le faire. On ne dit *attrait* en ce sens qu'avec le verbe *avoir*. On ne peut dire *inspirer de l'attrait*, comme on dirait *inspirer du goût*. » Indépendamment de *l'attrait* qu'*inspiroit* un Prince jeune et victorieux. . . la Nation se promettoit une grande félicité. *Hist. d'Angl.* C'est un barbarisme d'expression.

4^o. *Attrait*s, *Apas*, *Charmes* (synon.) Il semble qu'il y a quelque chose de plus naturel dans les *attrait*s, quelque chose qui tient plus de l'art dans les *apas*, quelque chose de plus fort et de plus extraordinaire dans les *charmes*. » Les *attrait*s se font suivre, les *apas* engagent, les *charmes* entraînent. Voy. *APPAS*.

Ces mots ne sont pas seulement d'usage à l'égard de la beauté et des agrémens du sexe ; ils le sont encore à l'égard de tout ce qui plaît. — Alors *attrait*s et *charmes* ne s'appliquent qu'aux choses qui sont, ou qu'on suppose être aimables en elles-mêmes ; au lieu qu'*apas* s'applique quelquefois à des choses, qui sont, et qu'on avoue même haïssables, mais qu'on aime, malgré ce qu'elles sont. On dit, de grands *attrait*s, de puissans *apas*, d'invincibles *charmes*. » L'honneur a de grands *attrait*s pour les belles âmes : La fortune a de puissans *apas* pour tout le monde : la gloire a des *charmes* invincibles pour les cœurs ambitieux. *GIR. Synon.*

ATTRAPE, ou **ATRAPE**, s. f. (st. fam.) Tromperie, apparence trompeuse. C'est une *atrape*.

ATTRAPER, ou **ATRAPER**, v. a. [3^e d. fer. tout bref.] 1^o. Prendre à une trape, à un piège ; on le dit des renards, des loups et autres animaux. = 2^o. Obtenir par industrie. » Il a *attrapé* un bon emploi, un bon bénéfice. = 3^o. Surprendre artificieusement, tromper. » Il s'est laissé *attraper* par un filou. » Les plus fins y sont *attrapés*. = 4^o. Prendre, gagner, *attraper* un rhume, la fièvre. Recevoir, *attraper* un coup de mousquet. = 5^o. Atteindre en courant après. Les chiens ont *attrapé* le lièvre. Partez toujours, je vous *attraperai* bientôt. = 6^o. *Figurément*, saisir, rendre, repré-

senter ; *attraper le sens*, la pensée d'un Auteur ; *attraper le caractère*, les manières ; *attraper la ressemblance*, l'air du visage.

Rem. Le dernier sens est le plus beau : il ne passe pourtant pas le style modéré. — *Atraper*, atteindre, est plus bas ; et quand on veut parler noblement, il faut dire, *atteindre*. » Toutes les connaissances ont leur chimère, après laquelle elles courent sans la pouvoir *attraper* ; mais elles *attrapent* en chemin d'autres connaissances fort utiles. Cette phrase ne serait bonne que dans le style badin ou satirique. — *Atraper*, tromper, est encore moins noble. » Il se servit du même stratagème qu'avoit autrefois employé Usun-Cassan pour *attraper* son fils aîné. *Hist. de Perse*. Ce mot n'est pas digne de la gravité et de la noblesse de l'Histoire. Il est, à la vérité, plus énergique que *tromper*, *surprendre*, mais l'usage ne l'admet que pour le style très-familier.

L'Ab. Des Fontaines blâme un célèbre Académicien d'avoir dit, dans son *Traité du Bonheur* : » Un soldat, qui va à la tranchée, voudroit-il devenir un géant pour *attraper* plus de coups de mousquet ? Ce mot, dit cet illustre Critique, a passé jusqu'ici pour bas et grossier. Il ne s'est pas ennobli depuis cette remarque.

Atrape qui peut, se dit pour signifier qu'on se soucie fort peu de tout le reste. » C'étoit un gros brutal . . . un de ces valets . . . pour qui leur maître est étranger. Il peut mourir, périr, prospérer sans qu'ils s'en soucient. Tant tenu, tant payé ; et *attrape qui peut*. Marivaux.

ATTRAPOIRE, ou * ATTRAPATOIRE, s. f. Il n'y a que le 1^{er} qui soit bon. [*Atrapoire*, 3^e lon.] Au propre, Piège pour attraper des animaux. Au figuré, tour de finesse pour attraper, surprendre, tromper. Les filous ont cent sortes d'*attrapaires*. Il n'est que du style familier.

ATRAPE et ATRAPOIRE ont à-peu près le même sens, mais ils n'ont pas le même emploi. On dit, *faire une atrape*, c'est *une atrape* ; on ne dit pas, *c'est une atrapoire*, *faire une atrapoire*. On dit au contraire, *défiiez-vous des atrapaires*, soyez en garde contre les *attrapaires des filous*. *Atrapes* ne vaudrait rien dans cette occasion. Il semble qu'*attrape* a le sens passif, et a plus de rapport à celui qui est *attrapé*, et qu'*attrapoire*, a le sens actif, et qu'il est

plus relatif à celui qui *attrape*.

ATTRAYANT, ou ATRAYANT, ANTE, adj. [*Attré-ian*, *ian-te*, 3^e lon. Il y en a qui écrivent *atraiant*, mais alors il faudrait prononcer *atra-ian*, contre l'usage.] Qui attire agréablement. Discours, accueil *attrayant*, beauté, manière *attrayante*. — Il peut se placer devant ou après le substantif, au choix de l'Orateur ; mais d'ordinaire il est mieux après. » Les charmes *attrayants* de la volupté ; les *attrayantes* amorces du vice. On ne doit le faire précéder que dans le style élevé.

ATTRIBUER, ou ATRIBUER, v. a. [l'a est bref ; devant l'e muet il est long ; il *atribue*.] 1^o. Atacher, annexer à . . . *Atribuer à une charge des gages, des émolumens, des privilèges.* = 2^o. Rapporter à . . . Nous ne devons *attribuer* nos malheurs qu'à nous-mêmes. = 3^o. Acorder : » A-t-il toutes les qualités qu'on lui *attribue* ? = 4^o. *S'attribuer*, régit l'acusatif, le se étant au datif. » Il *s'attribue* (à lui-même) de grands droits : » Vous devez vous *attribuer* ce mauvais succès ; il *s'attribue* la gloire de ce succès.

ATTRIBUT, ou ATRIBUT, s. m. [On ne pron. point le r : tout bref.] 1^o. Ce qui est propre et particulier à chaque sujet. *Acad.* Propriété qui convient à une personne ou à une chose. *Trev. Rich. Port.* » *Atributs de Dieu, de la Souveraineté, d'une charge, etc.* = 2^o. Chez les Peintres, Antiquaires, etc. Symbole, marque distinctive, comme la massue est l'*attribut* d'Hercule, le caducée, de Mercure, etc. = 3^o. En Logique, ce qui s'affirme ou se nie du sujet. *Dieu* est infiniment bon ; dans cette proposition, *Dieu* est le sujet, et *bon* est l'*attribut*.

ATTRIBUTIF, IVE, adj. ATTRIBUTION, s. f. [*Atributif*, *tribe*, *tribu-cion*, 4^e lon. au 1^d.] On ne les dit qu'au Palais ; *Attribution de Juridiction* ; *attribution de droits*. — Arrêt *attributif*, Lettres-Patentes *attributives* de Juridiction.

Rem. L'Ab. Girard, qui s'étoit fait un Dictionnaire de Grammaire particulier, appelle l'adjectif, *atributif*, comme exprimant un attribut, une qualité du sujet.

ATTRISTANT, ou ATRISTANT, ANTE, adj. Réflexion *attristante*. » Ce que l'inégalité des fortunes a d'*attristant*. Mercier. Ce mot est beau et bon : il serait utile ; il ne lui manque que le sceau de l'usage, a dit

un critique. L'usage l'a mis depuis long-temps. *Atristant est dans tous les Dictionnaires.*

ATTRISTER, ou **ATRISTER**, v. act. [3^e e fer. tout bref.] Rendre triste, affliger. » Il ne faut *atrister* personne. » Cette nouvelle l'a fort *atristé*; il s'*atriste* mal à propos.

ATTRITION, ou **ATRITION**, s. f. [*attribution*, en vers, *ci-on*, tout bref.] Regret d'avoir offensé Dieu par la crainte des peines. On appelle l'*attribution*, contrition imparfaite.

ATROUPEMENT, s. m. **ATROUPER**, v. a. [*A-trou-pe-man*, *troupe*; 3^e e muet au 1^{er} fer. au 2^d.] L'*atroupement* est une assemblée tumultueuse de gens sans autorité et sans aveu. *Atrouper*, c'est les assembler; *s'atrouper*, s'assembler de la sorte. » Les *atroupemens* sont défendus: il *atroupa* la canaille; les paysans *s'atrouperent*.

AU (o) final est douteux; *aloyau*, *joyau*, etc. Si le mot est dans le cours de la phrase, il est bref; s'il la termine, il est long. Au milieu des mots, quand il précède une syllabe masc. il est douteux aussi: *audace*, *audace*; etc. Quand il est suivi d'une terminaison muette, il est long; *auge*, *aitre*, *aune*, etc. D'Oliv.

AV, précédant une syllabe muette, est long, *entrave*, *grave*; mais lorsqu'il précède une syllabe masc. il est bref: *graver*, *gravier*, *paveur*, etc.

AU: les noms en *au* prennent un *x* au pluriel; *étax*, *éaux*, etc.

AU: Cette diphtongue a toujours en français le son de l'o. Les Anglais la prononcent comme notre *a* long; les Allemands et les Italiens, comme nous prononçons *a-ou*. Ces étrangers doivent le prononcer dans notre langue comme un o; *Audace*, *odace*.

AU: *Article* du datif: [Pron. o bref.] C'est une particule formée par contraction de la préposition *à* et de l'article *le*. Il sert à marquer le datif singulier des noms, qui commencent par une consonne, ou une *h* aspirée; *au* Savant; *au* Héros. Il fait au plur. *aux*, *aux* Savans, *aux* Héros. Voy. A.

AVA. Rem. Il n'y a pas de difficulté pour l'orthographe et la prononciation dans les mots qui commencent par *ava*. L'*u* est consonne: il ne doit point avoir le son du *h*, ni de l'*s*: la 1^{re} prononciation est gasconne ou espagnole; la 2^d, allemande.

AVACHIR (s) v. r. [Tout bref.] Devenir

mou. Suivant *Richelet*, il se dit du cuir qui devient mou, et des branches d'arbres qui ont leur extrémité penchante. — Au *figure*, ajoute-t-il, devenir lâche et fainéant. Il est bête. — L'*Acad.* ne le met qu'au figuré. » Cet homme commence à *s'avachir*, et elle ajoute qu'il se dit plus ordinairement des femmes, qui deviennent trop grasses. Il n'est que du style familier.

AVAL, adv. Il ne se dit que de ce qui va sur la rivière en descendant. Un des bateaux allait à *mont* (en montant), et l'autre *aval*. — *Vent d'aval*, vent du couchant. — *Avau l'eau* vient de là, suivant le courant de l'eau. On dit figurément, qu'une affaire, qu'une entreprise *escalée à vau l'eau*, pour dire qu'elle n'a pas réussi.

AVAL est aussi un terme de Négociant. Reconnaissance de celui qui cède un billet ou une lettre de change, par laquelle il s'oblige, en cas qu'ils ne soient pas payés, à en fournir d'autres, ou à les payer.

AVALAISON, s. f. [*Avaleison*, 3^e lon.] Chûte d'eau impétueuse, qui vient des grosses pluies, qui se forment en torrents.

AVALÉ, ÉE, adj. Qui pend un peu en bas. Cette chiène a le ventre *avalé*; ce chien a les oreilles *avalées*: Avoir les joues, les épaules *avalées*.

AVALER, v. a. 1^o. Faire descendre par le gosier dans l'estomac. *Avaler un œuf*, un bouillon, une arête, une épingle, etc. — Au *figure*: *Avaler le calice*, *avalé des couleurs*, dévorer des dégoûts, des chagrins, des mortifications; *avalé le morceau*, se soumettre à quelque chose de fâcheux, malgré sa répugnance. — On dit d'un homme qui mange goulument, qu'il *ne fait que tor-dre et avaler*; et d'un homme avide, qu'il *avalerait la mer et les poissons*. — 2^o. Abaisser, faire descendre. *Avaler du vin dans la cave*. Il est populaire. — 3^o. Neutre, descendre, en parlant des bateaux. Voy. **AVAL**. — 4^o. * Couper, enlever. L'Ab. *Tallemant* s'en est servi dans sa Traduction de *Plutarque*. » Il lui *ava* à l'épaule d'un coup d'épée. Ce mot n'est plus d'usage que chez le bas peuple.

AVALEUR, s. m. [3^e dout. ; au plur. elle est longue.] Celui qui avale. Il ne se dit qu'en plaisantant: *Avaleur de tisane*, de bouillon, etc. — *Proverbialement*, on appelle un gloton, *avaleur de poids gris*, et un fanfaron, *avaleur de charrettes ferrées*.

AVALOIRE, s. f. *Ava-lou-ve*, 1^o Ion. Terme de plaisanterie. Grand gosier. Quelle *avaloire* ! — Pièce de harnois des chevaux.

AVANCE, s. f. **AVANGEMENT**, s. m. [2^o]. e muet. Le 2^o ne se dit que dans le fig. Travailler à l'avancement de sa fortune ; le 1^{er} se dit le plus souvent au propre ; l'avance d'un toit, il a tant d'avance, tant de degrés d'avance, sur nous ; c'est une grande avance pour bâtir, que d'avoir tous les matériaux ; quelquefois au figuré, faire des avances ; faire les premières démarches pour une réconciliation, pour lier un commerce amoureux. Il est honteux à une femme de faire des avances. Elle lui fit de grandes avances. — On dit aussi, faire les avances. Un bon Chrétien doit faire les avances pour se réconcilier. — Il se dit ordinairement au pluriel. Avec nulle ou aucune, on peut mettre le singulier : Il ne voulut faire nulle avance, aucune avance. Les faillieurs l'ont fait tant d'avance, (d'avances) qu'il sera toujours en reste, et qu'il pourra difficilement s'acquitter. *Ann. Litt.*

DAVANCE ou **par avance**, adv. C'est ainsi qu'il faut dire, et non pas à l'avance. Je m'en réjouis d'avance, ou par avance. M^{de}. de Sévigné se moque du 2^o. Je vous écris un peu à l'avance, comme on dit en Provence. M. Moreau s'est servi de cette locution. Et M. Necker aussi. On le trouve dans des Arrêts du Conseil, publiés durant son administration. L'on y fait dire au Roi, qu'il croit devoir ordonner à l'avance les recherches et les travaux propres à seconder l'exécution de ses desseins. On voit aussi à l'avance dans la proposition du sujet des prix de l'Acad. de Belles-lettres, pour l'année 1772. Il est nécessaire d'en faire des provisions considérables à l'avance. Bernard. L'Acad. ne met que les deux premiers.

EN AVANCE, adv. Être en avance ; avoir fait une avance de quelque somme. Je suis en avance de trois mille livres.

Un Auteur moderne dit mériter en avance, pour mériter en avant. Vous méritez en avance, dit-il, à l'égard, des propositions qui n'ont ni queue ni tête, et puis on nous rélance.

AVANCEMENT, est 1^o progrès en quelque matière que ce soit ; avancement dans un écolier, dans un élève, avancement du travail, avancement des lettres dans les

AVA

vales de la piété, etc. = 1^o. **Établissement de fortune** ; procurer l'avancement de quelqu'un ; être cause de son avancement. = 3^o. Ce qu'on donne par avance à un fils, à un héritier. *Avancement d'honneur.*

* *Rem.* Avancement n'a de pluriel en aucun sens. L'Ab. Du Bos a tenté de lui en donner un : « Cette élévation d'esprit, qui fait mettre un juste prix aux avancements ou l'on peut aspirer. L'Auteur l'a fait imprimer en italique, pour montrer que c'étoit un mot hasardé, dans ce nombre.

AVANCER, v. a. [2^o Ion. 3^o e fer.] 1^o. Pousser, porter en avant. *Avancer la table, la tête hors du carrosse, le bras, la main.* = 2^o. Prévenir le tems de. *Avancer le départ, le jour, le dîner, l'heure du dîner.* *Avancer l'horloge.* = 3^o. Faire du progrès ; *Avancer besogne* (sans article) *avancer l'ouvrage, ses affaires, etc.* = 4^o. Payer par avance ; *avancer les gages, le loyer ; avancer de l'argent à un ouvrier.* = 5^o. Mettre en avant une proposition. *Vous avancez une chose difficile à prouver.* = 6^o. Avec le régime des personnes ; *avancer quelqu'un, procurer son avancement.* Voy. **AVANCEMENT**, n. 2^o.

AVANCER, neutre : *Aler en avant* : il re-entend au lieu d'avancer. — Une horloge avance, quand elle va trop vite. — *Anticiper.* Vous avez avancé de plus de dix toises sur mon champ — *Sortir de l'alignement*, cette maison avance, c'est-à-dire, s'avance sur ou hors de la rue, du chemin. — *Faire du progrès* : Il avance en vertu bien plus qu'en âge. — Et parlant des choses : Ce travail, est ouvrage n'avance point.

S'AVANCER. *Aler en avant.* *Avancez-vous, l'armée s'avance.*

Rem. 1^o. On emploie assez indifféremment le neutre et le réciproque : On dit également bien : L'armée avança ou s'avança ; avancez ou avancez-vous. Cet ouvrage avance, cet ouvrage s'avance, etc. Il y a pourtant des occasions où l'un est meilleur que l'autre ; et c'est au goût à diriger pour le choix. Il me semble, par exi, qu'au figuré s'avancer vaut mieux, et encore, que s'avancer marque mieux le dessein de s'approcher, et qu'avancer n'en désigne que l'action. La victoire s'avance à grands pas. Il avance vers nous, il s'approche de nous ; il s'avance vers nous, il a dessein de nous aborder. — Mais avancer neutre, vaut mieux qu'être avancé

passif. » Cette armée doit *avancer* pour faire lever le siège. *Hist. d'Angl.* Il falait, *avançait*, ou *étoit avancé*.

2°. *AVANCER* ne régit pas l'ablatif; on ne doit pas dire, *avancez-vous*, ou *avancez du feu*, *avancez-en*, *avancez-vous-en*; mais *aprouchez-vous du feu*, ou *avancez vers le feu*. — Un Auteur moderne lui fait régit la prép. à (le datif.) » Nous nous hâtons d'*avancer* à Athènes. On dit *vers*, et non pas à. — M. Morreau a dit aussi: » Il marche à la tête des Evêques au Palais de Lothaire, y *avance* accompagné de la Reine, etc. ce régime est irrégulier. Cet illustre Auteur devoit dire, il *avance* à la tête des Evêques, *vers* le Palais, etc.

3°. Ce verbe, quand il est actif, ne régit pas souvent les personnes. On dit d'un homme qu'on l'a *avancé*, c. à. d. qu'on lui a donné un meilleur emploi, un grade plus honorable, un poste plus lucratif; mais je ne voudrais pas dire comme *Bossuet*, en parlant d'une méthode pour apprendre une science, qu'elle est utile pour y *avancer* ceux qui comencent.

4°. *S'AVANCER* de avec l'infinif, est une manière de parler assez particulière. » Il s'*avança* de lui dire que, etc. *D'Avrigni*. — L'*Acad.* en met un exemple. » Je me suis *avancé* de lui offrir telle chose de votre part.

AVANIE, s. f. [3^e lon. 4^e e muet, n. e.] Au propre, vexation que les Turcs font dans le Levant, à ceux qui sont d'une autre religion que la leur, pour en tirer de l'argent. — Au figuré, affront, insulte faite de gaieté de cœur. *Acad.* Querelle sans fondement. *Trev.* Affront, traitement injurieux. *Rich. Paris.* » Il m'a fait mille *avanies*. — *V. Affront.*

AVANT, prép. Il sert à marquer, ou priorité de temps, *avant* la fin du jour; ou priorité d'ordre, mettre une chose *avant* l'autre; ou priorité de préférence, la Justice doit aller *avant* tout.

1°. *AVANT*, devant (synon.) Le 1^{er} est pour l'ordre du temps, et le 2^d. pour l'ordre des places; l'un répond à *après*, l'autre à *derrière*. Nous allons *après* les personnes qui passent *avant* nous. Nous allons derrière celles qui passent *devant*. Je suis arrivé *avant* lui: il marchait *devant* moi. Ainsi nous disons qu'en certaines occasions l'adjectif marche *devant*, et non pas *avant* le substantif, comme le disent plusieurs, et l'*Acad.* elle-même. Nous croyons *devant* plus régulier.

Ces deux prépositions diffèrent encore, quand on parle des choses. » Sa maison est *devant* la miene, c. à. d. *vis-à-vis*: elle est *avant* la miene, c. à. d. plus près sur la même ligne.

2°. *AVANT*, adv. Profondément. Il s'emploie ordinairement avec *si*, *bien*, *trop*, *plus*, *assez*, *fort* et autres semblables: » Il ne faut pas creuser *si avant*, *trop avant*, *plus avant*, etc.

Mais il n'est pas adv. de temps. Le *poétisme* avait déjà long-temps *avant* établi cet usage barbare en Orient. *Ann. Litt.* Il falait, long temps *auparavant*. Celui-ci est adverbe, et se dit sans régime: *Avant* est préposition de temps, et les prépositions ne marchent point seules.

3°. Doit-on dire *avant que* de mourir, ou *avant de* mourir, ou *avant que* mourir, ou *avant* mourir? Les deux dernières manières sont aujourd'hui universellement rejetées. *Vaugelas* était pour la première, et tous les Gramairiens n'avaient cessé de l'inculquer. Les Poètes ont commencé à se servir de la 2^d. comme plus favorable aux vers, *avant que* de, étant dur et trainant. M. de *Wailly* penche pour *avant de*, et le gros des Auteurs le préfère. L'*Académie* ne met d'exemple que du premier: *avant que* de venir. Je crois qu'on peut dire l'un ou l'autre à son choix. — On ne dit plus *devant de*, ni *devant que* de faire.

4°. *AVANT que* régit le subjonctif; et l'on ne doit point mettre de négation entre *que* et le verbe; *avant qu'il vienne*, et non pas *avant qu'il ne vienne*. J'ai lu dans plusieurs livres, qu'il serait trop long de citer, *avant qu'elle ne se vange*; *avant qu'elle ne parviene* à nos descendans; *avant que la nouvelle du Traité de paix ne fût publique*. » J'irai vous voir très-assurément, *avant que* vous ne preniez aucune résolution là-dessus. *Sév.* » Il l'avertit de l'entreprise des Espagnols deux ans *avant qu'elle n'eclatât*. *Dicit. Hist. Art. Walsingham.* Ce ne sont pas là des autorités suffisantes pour justifier entièrement cette façon de parler contre l'usage constant du torrent des bons Auteurs. L'*Acad.* ne dit que, *avant que*, sans négative; *avant que* je fusse venu, *avant qu'il parte*, *avant qu'il soit un an*, etc.

5°. On ne doit pas mettre indifféremment *avant que* avec le subjonctif, et *quant que* de, ou *avant de* avec l'infinif. On doit se

scrit de celui-ci, quand le verbe, régi se rapporte au sujet de la phrase, (au nominatif du verbe régissant); et du 1^{er} quand il ne s'y rapporte pas. Je dis p. ex. je lui ai compté cette somme; si c'est moi qui suis parti, je dirai, avant que de partir; ou avant de partir; si c'est lui qui s'en est allé, je dois dire, avant qu'il parte. Il est évident que si dans cette dernière occasion, je me servais de l'infinitif, je ferais entendre toute autre chose que ce que je veux dire, et qu'on croirait que la somme a été comptée avant mon départ, et non pas avant le sien.

EN AVANT, adv. de lieu. Pousser en avant, aller en avant. On projette d'agrandir la place qui est en avant de ce Palais. L'Ab. Lavoisier. — Adverbe de temps; de ce jour-là en avant. Acad.

Mettre en avant, Proposer, alléguer. Il est un peu vieux. Il mit en avant un Traité de paix. D'Abblant.

De là en avant n'est que du style familier. L'Acad. le met sans remarque, mais sûrement elle ne l'approuverait pas dans une Histoire. — L'Evêque de Paris fut si solidement rétabli, que de là en avant il ne se vit exposé à nulles peines. Villefore, vie de St. Bernard.

D'avant, autre prép. mais de temps seulement: c'est comme le génitif de, avant. — Les hommes d'avant nous, les hommes d'avant le déluge. Pluche. — On dit aussi, **Dés avant** avec le même régime direct. **Dés avant le déluge.** Id.

AVANT entre dans la composition de plusieurs mots, et il suit le genre du mot avec lequel il se combine: **Avant-bras**, **avant-corps**, **avant-coureur**, **Avant-goût**, **avant-propos**, **avant-train**, sont masc. — **Avant-cour**, **avant-garde**, **avant-veille** sont féminins.

AVANTAGE, s. m. [2^e lon. 4^e e muet.]
 1^o. Ce qui est utile, profitable, favorable à quelqu'un. Grand avantage, avantage considérable. — 2^o. Supériorité. — Dans tous les combats, il a eu l'avantage. — César eut l'avantage sur Pompée. — 3^o. Ce qu'un Père donne de plus à quelqu'un de ses enfans. — Ce qu'un joueur plus habile donne de facilités à celui qui l'est moins, pour rendre la partie plus égale. — Voy. UTILITE.

Rem. On dit tirer avantage de, et prendre avantage de... sur... ce sont des expres-

sions, consacrées par l'usage, qu'il ne faut pas changer. — Que ces vaisseaux tirent l'avantage d'avoir été construits sur une montagne qui fin est dédiée. P. Corneille, Trad. de l'Eneide. Il falait, tirent avantage de, etc. Le Traducteur de l'Hist. d'Angl. de M. Hume dit: — Robert Bruce avoit pris de grands avantages sur ses ennemis: mais prendre avantage, comme prendre patience, et autres expressions semblables, se disent toujours de même, sans addition et sans changement. Il en est autrement d'avoir, acquies, avec avantage: celui-ci prend l'article avec ces verbes. Ainsi l'Auteur cité aurait pu dire: Robert Bruce avoit eu, ou avoit aquis, ou remporté de grands avantages sur, etc.

Restez sur ses avantages, ne pas les pousser plus loin. — La nuit, qui suivit, empêcha M. de la Touche de pénétrer jusqu'à leur camp et l'obligea de rester sur ses avantages. Let. Edif.

A l'avantage, adv. Etre monté à l'avantage, bien monté. — Il m'a pris à son avantage: il m'a attaqué quand il étoit plus fort et mieux armé. — Elle est coiffée ou habillée à son avantage, d'une manière qui lui sied bien, qui relève sa bonne mine, sa bonne grâce.

On dit aussi adverbiallement, à l'avantage de, comme on dit, à l'honneur, à la gloire, à la satisfaction de, etc. — Cette manière de négocier prospéroit au grand avantage des deux nations. Rainal. — Mais dans tourner à l'avantage, celui-ci n'est pas adverbe. — Ces querelles Littéraires sont dans le fond plus utiles que dangereuses, parce qu'en excitant l'émulation des Savans, elles tournent à l'avantage des sciences. Nécr. des Hom. célèbres; art. Roi.

Régimes. On dit avoir l'avantage de dire et trouver de l'avantage, ou un grand avantage à dire. Ainsi quand l'art. d'avantage est défini, on met de; quand il est indéfini, on se sert de à. — Tirer avantage régit l'ablatif; (la prép. de) prendre avantage de et sur. — Il ne faut pas tirer avantage des dons de la nature et de la fortune. Il prend avantage sur lui de ses erreurs, de ses fautes.

AVANTAGE, s. e, adj. [2^e lon. 4^e e fer. long au 2d. 2^e e.] Il se dit ordinairement avec du côté. — Je ne crois pas qu'il y ait d'homme plus avantage du côté de la figure, et qui en même temps y fasse moins d'attention. Fielding. — Je ne crois pas qu'il y ait d'homme plus avantage du côté de la figure, et qui en même temps y fasse moins d'attention. Fielding. — Je ne crois pas qu'il y ait d'homme plus avantage du côté de la figure, et qui en même temps y fasse moins d'attention. Fielding. — Je ne crois pas qu'il y ait d'homme plus avantage du côté de la figure, et qui en même temps y fasse moins d'attention. Fielding.

rage

tagé du côté de la figure que du côté de l'esprit. Bérault.

AVANTAGER, v. a. [2^e lon. 4^e é fer.] Donner des avantages à quelqu'un par-dessus les autres. » Le ciel et la nature l'avoient *avantageé* des dons les plus précieux. » Suivant certaines Coutumes, un Père ne peut *avantager* aucun de ses enfans que d'une certaine portion de ses biens.

AVANTAGEUSEMENT, adv. [2^e et 4^e lon., 5^e e muet; *geù-zeman.*] D'une manière avantageuse. » Il s'est marié *avantageusement*. » Il parle de ce jeune homme *avantageusement*, etc.

AVANTAGEUX, EÛSE, adj. [2^e et 3^e lon., *geù, geù-ze.*] Il se dit des choses, qui portent, qui produisent de l'avantage, et c'est son emploi le plus ordinaire. Poste *avantageux*, traité *avantageux*, condition *avantageuse*. » Il est *avantageux* d'avoir l'estime publique. — Taille *avantageuse*, grande taille, accompagnée d'une mine noble et haute. — Couleur, coiffure, parure *avantageuse*, qui sied très-bien. — 2^o. Il se dit des personnes, dans le sens de *confiant*, *présomptueux*, qui croit avoir, ou qui cherche à prendre avantage sur les autres. » Homme *avantageux*, qui prend le ton décisif. *Préf. de l'Hom. Univ.* » Il répondit avec un air *avantageux*, dont je fus indigné. *Marm.*

Rem. 1^o. L'Ab. Des Fontaines n'aimait pas ce mot, appliqué aux personnes : son goût n'a pas été celui du Public. Cet adjectif est très-usité, mais il n'est guère que du style familier, ou critique.

2^o. Dans le *Mercure*, on l'emploie substantivement : » L'Art Dramatique est en proie à une foule d'*avantageux*, qui, indociles à tous les avis, incapables de réflexion, s'élancent dans une carrière, autrefois honorée par ceux qui la parcouroient. Ce *subst.* est une nouveauté. — Voy. GLORIEUX, Voy. aussi, PETIT-MAÎTRE, à la fin.

3^o. * AVANTAGEUX ne doit jamais être employé pour signifier, *qui a de l'avantage*. » Les Scythes sont *avantageux* dans les combats. C'est un barbarisme dans ce sens-là.

AVANT-COUR, s. f. Comme on a écrit long-temps *court* pour *cour*, on a aussi long-temps écrit *avant-court* pour *avant-cour*. On trouve cette orthographe dans une édition de *Boileau*. Était-ce celle de l'Auteur ? Je n'ai pas eu le temps de le vérifier, mais

Tomé I.

peu importe.

AVANT-COUREUR, s. m. Celui qui va devant quelqu'un, et qui en marque par avance l'arrivée. » Les Tartares sont les *avant-coureurs* de l'armée des Turcs. » M. un tel va arriver, voici son *avant-coureur*, son chien, son postillon. — Il se dit sur tout au figuré.

Cet esprit de vertige et d'erreur

De la chute des Rois funeste *avant-coureur*.

Rac.

AVANT-COURRIÈRE, s. f. Suivant l'*Acad.* il ne se dit qu'en poésie, en parlant de l'Aurore. » *L'avant-courrière* du Soleil, du jour. — Un Auteur très-moderne lui donne un usage plus étendu, et je ne saurais l'en blâmer. » Malgré les lettres de jussion, *avant-courrières* funestes de la colère de S. M. *Vie de L.....*

AVANT-GOÛT, s. m. Il ne se dit que dans le style figuré : *Avant goût* des fruits, de la paix ; *avant-goût* des célestes délices.

AVANT-HIER, adv. Le jour qui précédait hier ; le 3^e, à partir de celui où l'on est, en reculant. — Doit-on prononcer *avant-hier*, ou *avan hier* ? — Il semble que l'h dans *hier*, n'étant pas aspirée, le t doit se prononcer dans *avant*. C'est ainsi, en effet, que prononcent les personnes qui parlent bien. — *Th. Corneille* blâme des personnes de qualité de son temps, qui prononçoient *avan-hier*, et dit que le mot *hier* n'étant pas aspiré, oblige à dire *avantier*, en faisant sentir le t devant *hier*. — Ce qui est plus sûr encore, c'est que, *avanzier* est un gasconisme, et une faute grossière.

* AVANTURE, AVANTURER. C'est ainsi qu'on écrivait autrefois. On écrit aujourd'hui, *Aventure*, *aventurer* avec un e.

AVARE, adj. [2^e lon. Il convient de mettre sur l'a un acc. circ.] Qui a trop d'attaché aux richesses. Vieillard *avare*, humeur *avare*. — *Subst.* L'*avare* ne manque pas moins de ce qu'il a que de ce qu'il n'a pas. *Acad.*

AVARE, AVARICIEUX, (syn.) Il semble qu'*avare* convient mieux, quand il s'agit de l'habitude et de la passion même de l'avarice, et qu'*avaricieux* se dit plus proprement lorsqu'il n'est question que d'un acte ou d'un trait particulier de cette passion. Le premier de ces mots a aussi une merveilleuse grâce dans le sens substantif ; et le second, dans le sens adjectif. » C'est un grand *avare* ;

C c

c'est un homme fort *avaricieux*. » L'*avâre* se refuse toutes choses : l'*avaricieux* ne se les donne qu'à demi. Le terme d'*avâre* paroît avoir plus de force et d'énergie pour exprimer la passion sordide et jalouse de posséder sans aucun dessein de faire usage : celui d'*avaricieux* paroît avoir plus de rapport à l'aversion mal placée de la dépense, lorsqu'il est nécessaire de s'en faire honneur. GIR. *Synon.* — Nous ajouterons qu'*avâre* a un beau sens au figuré, et qu'*avaricieux* ne se dit qu'au propre, et a toujours un mauvais sens. Outre cela, *avâre* est de tous les styles, *avaricieux* n'est que du style familier. — *Avâre, Attaché, Intéressé*, (syn.) Voyez ATTACHÉ.

Rem. 1°. *Avâre* peut se placer indifféremment devant ou après le substantif, au choix du Poète ou de l'Orateur. C'est à l'oreille et au goût à lui désigner sa place dans la construction. L'*avâre* nature, la nature *avâre*. Il y a des mots avec lesquels il ne peut marcher devant : l'*avâre* ciel, l'*avâre* Prince seraient mal ; l'*avâre* homme serait d'une dureté affreuse.

2°. AVARE, au figuré sur-tout, régit l'ablatif (la prép. de.) » Il est *avâre* de son temps, de ses faveurs. » Le ciel, la nature, la fortune ont été, ou n'ont pas été *avâres* de leurs dons envers lui : elles l'ont favorisé, ou non. — Être *avâre* de ses visites. » Quoique les Communes fussent prodigues de leur liberté, elles étoient *avâres* de leur argent. *Hist. d'Angl.* — Mde. de Sévigné emploie élégamment ce régime appliqué aux personnes. » Mon fils devient si *avâre* de moi que je ne puis plus m'adonner à la contemplation, comme je faisais dans ces bois, sans le voir à mes côtés. * AVAREMENT, ady. *Trév. Rich. Port.* — L'Auteur des *Réflexions* trouvait que ce mot ne valait rien. Mrs. de l'*Acad.* l'approuvaient : ils l'ont retranché dans la dernière édition. — Il est peu d'usage : l'on dit ordinairement par *avarice*, avec *avarice*.

AVARICIEUX, ÊUSE, adj. Voy. AVARE. Homme *avaricieux*, femme *avaricieuse*. — *Subst.* » C'est un *avaricieux*, une *avaricieuse*.

AVARIE, s. f. [3^e long. 4^e e muet.] Terme de *Marine*. Damage arrivé à un vaisseau, ou aux marchandises, dont il est chargé, depuis le départ jusqu'au retour. *Acad. Trév.* — Le dernier ajoute, dépense im-

prévue qu'on est obligé de faire pendant le cours du voyage.

AVARIE, et AVANIE ont beaucoup de ressemblance dans l'ortogr. avec des sens bien différens. Des Imprimeurs peu attentifs les confondent quelquefois l'un avec l'autre. » Un paquebot a passé dans le détroit sans *essuyer aucune avarie* (de la part des Mores.) *Journ. de Brux.* Il faut là *avanie*.

A VAU L'EAU. Voy. AVAL.

AUBADE, s. f. [*Obade*, 2^e br. 3^e e muet.] 1°. Concert d'instrumens qu'on donne à la porte ou sous les fenêtres d'une personne, ou à l'aube du jour, d'où vient l'origine de ce mot, ou pendant le jour même. — *Doner une aubade, des aubades.* — 2°. Insulte, vacarme qu'on fait à quelqu'un. » Il en a eu, il en aura l'aubade : On lui en a doné l'aubade. Il a eu une étrange, une furieuse aubade.

AUBAIN, s. m. AUBAINE, s. f. [1^{re} dout. O-bein, bene, 2^e e moy. 3^e e muet.] L'*Aubaine*, ou le droit d'*aubaine*, est le droit de succession aux biens d'un étranger, qui meurt dans un pays où il n'est pas naturalisé. — *Aubain* est cet étranger. — Figurément, *Aubaine* se dit de tout droit casuel, qui arrive à quelqu'un. » C'est une bonne aubaine. Il est du style familier.

* AUBANS. *Rich. Voy. HAUBANS.* Puisque ce mot est aspiré, il faut l'écrire par une H.

AUBE, pénult. longue. *Aûbe* : prononc. ôbe.

AÛBE, s. f. [*Ôbe*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] 1°. Vêtement ecclésiastique, fait de toile blanche, et qui descend jusqu'aux talons. = 2°. La pointe du jour. Il ne se met pas seul : on ne dit pas, je me suis levé à l'aube ; il faut dire, à l'aube du jour.

Rem. L'Auteur des *Réflexions* ne voulait pas qu'on dit, *aube du jour*, mais *pointe du jour*. Il assurait que la 1^{re} expression avait vieilli. Mrs. de l'*Acad.* ne la condamnaient point, et ils ont continué à la mettre sans remarque.

AUBÉPIN, s. m. ou AUBÉPINE, s. f. L'*Acad.* met les deux. Petit arbrisseau épineux, qui produit de petites fleurs blanches par bouquets, d'une odeur agréable. — On disait autrefois *Aubespine* : on ne le trouve plus que dans d'anciennes poésies. On a dit ensuite *aubespine*. Aujourd'hui c'est *Aubépine* ou *Aubépin*. Le 1^{er} est plus usité, et l'éty-

mologie lui est plus favorable, *alba spina*.
AUBERGE, s. f. [2^e & ouv. et bref, 3^e e muet.] Il y en a qui font ce mot masc. et disent, *un bon auberge*, c'est *bonne auberge* qu'il faut dire. = Maison où l'on donne à manger à tant par repas, et où on loge en chambre garnie. *Tenir auberge*. Loger, manger dans une *auberge*. On le dit surtout de celles des routes où l'on reçoit des voyageurs. Dans les villes, on les apèle souvent *Hôtels*. Autrefois on disait *Hôtellerie*.

AUBERGISTE, s. m. [2^e & ouv. et br. dern. e muet.] Celui qui tient auberge.

AUBIER, ou **AUBOUR**, s. m. L'*Acad.* ne met que le 1^{er}. *Trév.* et le *Rich. Port.* les mettent tous deux. [*O-bié*, *o-bour*.] Le bois tendre et blanchâtre, qui est entre l'écorce et le cœur de l'arbre. » Il y a trop d'*aubier* ou d'*aubour* à cet arbre, il ne vaut rien pour faire une poître.

AUBIN, s. m. [*O-bein*, 1^{re} dout.] Suivant *Richelet*, le blanc de l'œuf. Suivant l'*Acad.* Alûre d'un cheval entre l'amble et le galop. *Trév.* et le *Rich. Port.* mettent les deux sens.

AUCUN, **AUCUNE**, adj. [Prononc. *O-keun*, *okune*, et non pas *o-keu-ne*.] Nul, pas un. Je ne conois *aucun moyen* de réussir. » Je ne conois *aucun de vos Juges*. Dans la 1^{re} phrase, il est simple *adjectif*: dans la 2^d, il est employé *substantivement*. C'est comme si l'on disait, je ne conois *Aucun Juge* parmi ceux qui doivent vous juger.

1^o. **AUCUN**, employé *substantivement*, signifie ordinairement, *Aucune personne*. » *Aucun* n'est innocent devant Dieu. Il se décline comme les noms propres: *aucun*, *d'aucun*, *à aucun*. — Il s'emploie dans tous les cas, excepté au vocatif. A l'acusatif, il ne peut être employé que régi par des prépositions, ou suivi de quelque pronom, ou de quelque nom substantif. » Il ne s'est déterminé *pour aucun*; il n'a de liaison avec *aucune*; il ne conoit *aucun de nous*, *aucun de nos amis*, etc. Que si l'on ne se sert pas de quelque addition semblable, ou de quelque préposition, il faudra nécessairement se servir de la particule relative *en*, qui suppose un substantif précédent, et dire: il n'en conoit *aucun*.

2^o. **AUCUN**, dans les cas obliques, se dit des choses, comme des personnes. » Lire plu-

sieurs *livres*, sans s'attacher à *aucun*; passer par plusieurs *villes*, sans s'arrêter dans *aucune*; avoir de grandes *terres*, sans pouvoir disposer d'*aucune*, etc. Mais, au nominatif, il ne peut se dire que des personnes.

3^o. **AUCUN** n'a point de pluriel. *Racine* lui en donne un.

Aucuns monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui. *Phèdre.*

Cela sent le Palais, et le style marotique, où l'on dit: *Aucuns disent*, et alors il signifie *quelques-uns*. — *Racine* n'est pas le seul qui ait mis *aucun* au pluriel. — *La Fontaine*.

J'ai vu beaucoup d'hymens, *aucuns d'eux ne me sentent.*

Il avait besoin du pluriel pour la rime, et d'ailleurs son style est demi-marotique: mais *Bossuet*, qui écrivait en prose et dans le style sérieux, a dit aussi: » Ils n'ont besoin d'*aucuns édits* pour être en sûreté. — Et l'Auteur de *l'Art de penser*: » On n'affirme ni des hommes en général, ni d'*aucuns hommes* en particulier, qu'ils sont pieux. — Et plus récemment M. le Gendre: » *Thalès n'a laissé aucuns ouvrages*. » Et M. d'*Aubenton*: » Là où la nature paroît sans *aucuns apprêts*. — Et *Montesquieu*: » Ils leur défendoient de faire *aucunes levées* chez les Alliés des Romains. » Le Duc de Bourgogne n'avoit *aucuns intérêts* à démêler avec le Roi; *Moreau*. Cet illustre Auteur le dit toujours au pluriel, etc. etc. Je crois qu'on ne doit pas imiter en cela ces Écrivains, d'ailleurs si estimables. La raison pourquoi il faut le singulier, c'est, outre l'usage, qu'*aucun* est accompagné d'une particule négative, et par conséquent exclusive. *Aucun* c'est, *pas un*. Qui n'en a pas un, n'en a point du tout: qu'a-t-on donc à faire du pluriel?

4^o. **AUCUN** précède le substantif, excepté dans le style marotique. *La Fontaine* dit, sans récompense *aucune*: ne lui ferez-vous grâce *aucune*. Ailleurs il faut dire, *aucune* récompense, *aucune* grâce; *aucun bienfait*, *aucun moyen*; etc.

5^o. **AVEC aucun**, on retranche *pas*; on n'emploie que la négative *ne*: * N'imitiez pas *Marivaux* quand il dit: » Il n'y avoit *pas aucun* de ses gens dans la Cour. Dites; Il n'y avoit *aucun*. Peut-être avoit-il mis *pas un*, et l'Imprimeur a mis *pas aucun*. — M. l'Ab. du *Sor.* a dit aussi: » L'action de lire est en quelque façon une

peine, et elle n'est pas accompagnée d'aucun sentiment agréable, comme celui qui naît de l'application des yeux sur les objets que nous offrent les tableaux. Retranchez pas. — Le P. Tarteron a fait la même faute. » J'ai réduit ce Poète (Horace) aux règles de la bienséance et de l'honnêteté, ce qu'aucun de ceux qui l'avoient traduit, n'avoit pas encore fait. On doit dire, n'avoit encore fait.

6°. Excepté dans les phrases interrogatives, aucun ne doit point être privé de la négative, sa compagne fidèle. Le P. Griffet a mal parlé, quand il a dit : Craignons de comettre aucun de ces péchés dont parle l'Apôtre. Il devait dire, quelqu'un. Et le Trad. de l'Hist. d'Angl. » La liberté, qu'il étoit rare de trouver dans aucunes dissensions civiles. Retranchez aucunes, et dites simplement dans les dissensions civiles. — Dans les phrases interrogatives et de doute, on peut retrancher ne, parce que le doute et l'interrogation font le même effet que la négation. Y en a-t-il aucun qui vous estime ? Dites-moi s'il y en avoit aucun parmi tant de Savans qui approuvât votre décision, etc.

7°. AUCUN régit la prép. de devant les substantifs, comme on l'a vu dans les exemples cités. Fénelon le traite comme rien et quelque chose, et lui fait régir de devant les adjectifs. » Il n'a eu toute sa vie aucun moment d'assuré. Télémaque. Comme on dit ; il n'y a rien de prêt. On y trouve quelque chose de bon. Je n'oserais condamner de dans cet endroit : mais faut-il toujours le mettre dans des phrases semblables ? Je pense que non. Il fait fort bien, quand le pronom en est joint à aucun. Ainsi, ayant parlé de livres, de tableaux, je dirai : il n'y en a aucun de relié, il n'y en a aucun d'encadré. Mais hors de-là, il ne faut point, généralement parlant, mettre de devant l'adjectif ; on dira donc : » Il n'a aucun livre relié ; il n'a aucun de ses tableaux encadré.

8°. AUCUN est quelquefois suivi de la conjonction que : » On ne voit parmi eux aucune distinction que celle qui vient de l'expérience et de la sagesse. Télémaque. On sous-entend autre ; aucune autre distinction que celle, etc.

* AUCUNEFOIS, adv. Il est vieux, ainsi que par fois. Il faut dire quelquefois.

L'Acad. avait dit d'abord qu'aucune fois étoit vieux, et que parfois vieillissait. Dans la dern. édit. elle a retranché le mot et la remarque.

* AUCUNEMENT, adv. Même avec la négation, il est peu en usage : on dit à sa place, nullement. » Il ne faut aucunement, ou plutôt, nullement avoir comerce avec les méchans. = L'Acad. le met avec la négative sans remarque. — Sans négation, il est tout-à-fait hors d'usage. On le disoit autrefois pour, en quelque sorte. » L'Académie s'est aucunement consolée, voyant que la violence qu'on lui faisoit, s'accordoit avec l'utilité publique. Sentimens sur le Cid. — On le dit encore au Palais. » Ayant aucunement égard à la demande, etc. Ferrière. On s'en sert aussi dans le style marotique.

Je ne sais bête au monde pire

Que l'Écolier, si ce n'est le Pédant.

Le meilleur de ces deux, pour voisin, à vrai dire,

Ne me pleroit aucunement.

Là il est avec la négative, et signifie nullement. Dans la Fable suivante, il est employé sans négation.

Tout homme ment, dit le Sage :

S'il n'y mettoit seulement

Que les gens de bas étage,

On pourroit aucunement

Souffrir ce défaut aux hommes, etc.

Corneille l'a employé dans une Tragédie.

L'heureux moment approche où votre destinée
Semble être aucunement à la nôtre enchaînée.

Rodogune.

AUCUNEMENT étoit comode pour les Poètes. Ils ont fait une perte dans la décadence de ce mot. Ils n'ont guère d'espoir de le voir se relever.

AUD, final, est long. Badaud, nigaud, [Badô, nigô.]

AUDACE, s. f. [2^e brève, 3^e e muet.] Excessive hardiesse. Voy. HARDIESSE. Être plein d'audace, parler, répondre avec audace. — Il se prend en mauvaise part, à moins qu'on n'y joigne quelque épithète, ou un autre substantif. Noble, généreuse audace. » Il y montra l'audace d'un héros qui est au-dessus de la fortune.

Et vous avez montré par une heureuse audace,
Que le fils seul d'Achille a pu remplir sa place.

Rac.

L'été n'a point de feux, l'hiver n'a point de glace ;
Qui puisse rettenir sa vigilante audace. Boil.

Ces épithètes corrigent ce qu'*audace* pourrait avoir d'odieux. Cependant on trouve dans de bons Auteurs, *audace* employé en bon sens sans épithète.

Que Corneille pour lui ranimant son *audace*,
Soit encor le Corneille et du Cid et d'Horace.

Boil.

C'est Hector, disoit-elle, en l'embrassant tous
jours,

Voilà sés yeux, sa bouche, et déjà son *audace*.

Rac.

Mais alors la force du sens tient lieu de correctif. » L'espérance est dans son cœur, l'*audace* est sur son front. Jér. Dél.

Audace se dit au figuré, non-seulement des animaux, mais des choses inanimées.

Même, lorsque dans l'air, qu'il comence à braver,
Le rejeton, moins foible, ôse enfin s'élever,
Pardone à son *audace*, en faveur de son âge.

De Lille.

C. à. d. ne le taille point encôre.

Avoir l'*audace*, régit la prép. de devant l'infinif. » Comment ! avoir l'*audace* de battre un Philosophe comme moi ! Mol.

AUDACIEUSEMENT, adv. AUDACIEUX, EÛSE, adj. [*Odaci-eû-remun*, *odaci-est*, *est-ze*. 4^e lon. 5^e e muet.] Adv. Avec une *audace* téméraire. Parler, répondre *audacieusement*. = Avec courage et intrépidité. » Il se jeta *audacieusement* au milieu des ennemis. Acad. — Adj. Qui a une *audace* téméraire. Il est *audacieux* ; jeune homme *audacieux*, femme *audacieuse* ; air *audacieux*, mine *audacieuse*. — Subst. C'est un *audacieux*. — Figurément, discours *audacieux*, figure *audacieuse*, comme l'hyperbole.

Rem. Le P. Bouhours dit qu'*audacieux* ne se prend jamais qu'en mauvaise part, soit en vers, soit en prose. Cela est vrai quand il est substantif ; c'est un jeune *audacieux*. Mais l'adjectif est déterminé par le mot auquel il est joint, à avoir un bon ou un mauvais sens : » comme ce guerrier *audacieux* se jete au milieu des lances et des épées. Et au figuré :

N'est-ce pas l'homme enfin, dont l'art *audacieux*
Dans le tour d'un compas a mesuré les cieux.

Boil.

AUDE (pron. ÔDE) Finale dont la pénulti. est longue : *Badalde*, il *clabalde*.

AUDIENŒE, s. f. [*Odi-ance*, 3^e lon. 4^e e muet.] Attention que l'on donne à celui qui parle. Il est borné à ces phrases : Vous aurez *audience* ; prêtez-moi *audience* ; donnez *audience* ; une *audience* favorable. —

Il n'est point synonyme d'*attention*. N'imitiez point *Molière* et *Bossuet*, dont l'un a dit :

D'une *audience* avide avaler ce poison.

Et l'autre : » Ce seroit abuser de l'honneur de votre *audience*, que de rapporter tous les passages de ce Père sur ce sujet. — * On disoit autrefois *audience* pour *auditoire*. » Le Prince qui honore cette *audience*, dit *Boss.* Or. Fun. de la Princesse Palatine. On ne le dit plus que de l'*auditoire* du Palais, où *audience* signifie, et la séance des Juges, dans les causes qui se plaident : tenir l'*audience*, lever l'*audience* ; et le lieu où se tient l'*audience* : ouvrir, fermer l'*audience* ; on le mit hors de l'*audience* ; et l'assemblée de ceux qui y assistent : toute l'*audience* en fut scandalisée.

L'emploi le plus ordinaire de ce mot, est pour signifier le temps que les Princes et leurs Ministres emploient à écouter ceux qui ont à leur parler. Les Ambassadeurs furent admis ou introduits à l'*Audience* du Roi ; Ils ne purent avoir, ou obtenir *audience*. Le Roi leur *dona audience*. Les Ministres ont des jours réglés pour *doner audience*, etc.

On dit proverbialement d'un Vieillard, qui fait son testament, qu'il prend son *audience* de congé, par allusion aux Ambassadeurs qui se retirent.

AUDIENCIER, adj. Huissier *Audiencier*, qui apèle les causes, dans les *Audiences*. — S. m. Grand *Audiencier*, un des principaux Officiers de la Chancellerie.

AUDITEUR, s. m. [*Odi-teur*, dout. à la 3^e ; au plur. il est long, *Auditeurs*.] Celui qui écoute un discours dans une assemblée. Il n'y a que les Prédicateurs qui disent, *chers Auditeurs*. Les autres Orateurs disent *Messieurs*.

AUDITEUR se dit à la Chambre des Comptes. Charge d'*Auditeur des Comptes*. On le dit aussi du Secrétaire de la Nonciature.

AUDITIF, adj. m. [*Oditif*.] Qui appartient à l'organe de l'ouïe.

AUDITION, s. f. [*Odi-cion*, tout bref.] Il ne se dit qu'au Palais des témoins et des comptes. L'*audition* des témoins, l'*audition* des comptes.

AUDITOIRE, s. m. [*Odi-toâ-re*, 3^e lon. 4^e e muet.] Lieu où l'on plaide. — Assemblée de ceux qui écoutent une personne qui parle en public. Il se dit sur-tout de ceux qui assistent au sermon. Ce Prédicateur a

toujours un bel *auditoire*, un *auditoire* nombreux et choisi.

Rem. Le Peuple fait *auditoire* fém. et dit : une grande *auditoire* : il faut dire, un grand *auditoire*. — L'Acad. avait d'abord dit qu'*auditoire* est fém. quand on parle du lieu où l'on plaide. Dans la dern. Édit. elle le marque masculin.

P. Corneille appelle *auditoire*, les spectateurs à la Comédie. » Je devôis choisir des sujets plus répondans au goût de mon *auditoire*. Épître qui précède la *Suite du Menteur*. On ne le dirait pas aujourd'hui.

AVÉ, ou AVÉ MARIA, s. m. C'est ainsi qu'on appelle la Salutation Angélique, en style familier. L'Acad. dit qu'il n'a point de pluriel. Cependant on dit, plusieurs *Avé*, un grand nombre d'*Avé*. Il est vrai qu'il ne prend point d's en ce nombre. — Je suis ici, dans un *Avé*, dans un *Avé Maria*; dans un moment.

AVEC, prép. conjonctive. — Ensemble, conjointement. C'est une des conjonctions, dont l'usage est le plus étendu dans la langue. Elle sert à marquer la *convenance*; marier une fille *avec* un honête homme; la *liaison* et l'union : être bien *avec* tout le monde; le *mélange* : du vin *avec* de l'eau; l'*assemblage* : manger *avec* ses amis; l'*accompagnement* : aller *avec* quelqu'un; le *moyen* : *avec* de la fermeté et du courage on réussit; le *sentiment* : *avec* plaisir, *avec* peine; la *manière d'être ou d'agir* : souffrir *avec* constance, parler *avec* éloquence, danser *avec* grâce, etc. etc.

Rem. 1°. On disait autrefois *avecque* et *avecques*. C'était une commodité pour les Poètes. Malherbe s'en est souvent servi.

J'avois toujours fait compte, aimant chose si haute,

De ne m'en séparer qu'*avecque* le trépas...

Avec tous ses sujets, *avecque* tous les miens.

AVECQUE n'est plus dans Racine que dans ce seul vers de l'*Alexandre*.

M'entretenir moi seule *avecque* mes douleurs. Cet excellent Auteur l'a corrigé par-tout ailleurs où ses premières éditions nous apprenent qu'il l'avoit employé. — L'Acad. dit qu'*avecque* n'est plus en usage qu'en Poésie, où même il vieillit. On peut dire qu'il est même si vieux dans la Poésie noble et sérieuse, qu'aucun Poète n'oserait aujourd'hui l'employer. Il ne se maintient que dans la Poésie marotique.

2°. Vangelas avertit qu'il faut toujours prononcer le c d'*avec* devant quelque lettre qu'il se rencontre, et se garder bien de dire *avé* moi, *avé* un de mes amis; il faut dire (*avék* moi, comme *avék* un, etc.) Dans le Dict. Gramm. on dit au contraire, qu'on ne fait sentir le c que quand il précède une voyelle : c'est un article à réformer dans ce Dictionnaire.

3°. AVEC ne doit point être séparé de son régime. Bossuet dit : *avec* presque le consentement de tous les Princes. *Avec* et *presque* sont mal placés dans cette phrase. Il fallait dire : *avec* le consentement de *presque* tous les Princes. Car *presque* affecte en cet endroit, non le consentement, mais les Princes, et *avec* y est mal à propos éloigné de son régime.

4°. En plusieurs occasions, *avec* peut signifier deux choses, *en même temps que* et *par le moyen de*. Il peut donc être équivoque, s'il est mal placé. » Les haines nationales s'éteindront, mais ce sera *avec* l'amour de la Patrie. J. J. Rouss. Cette phrase a deux sens : Celui de l'Auteur; l'amour de la Patrie s'éteindra *en même temps que* les haines, etc. et un autre sens; les haines nationales s'éteindront *par le moyen de* l'amour de la Patrie, comme on dit, *éteindre* l'eau *avec* le feu.

5°. C'est une négligence vicieuse de mettre deux *avec* qui se suivent, et qui ont des rapports différens, dont l'un regarde la personne et l'autre la chose : p. ex. » Elle vécut *avec* lui *avec* la même bonté qu'elle avoit acoutumé.

6°. AVEC est quelquefois employé adverbiallement, mais seulement dans le style familier, et même populaire, ou marotique.

Il avoit dans la terre une somme enfouie,

Son cœur *avec*.

LA FONT.

» Il y aura tantôt réponse, et peut-être bonnes nouvelles *avec*. Mariv. » Voilà une belle tête. — Mais ce n'est pas le tout, il faut la mine *avec*. Id. » Cet œuf ayant été apporté, le petit Caracalla, s'étant mis à jouer *avec*, le cassa. Le Gendre » C'est une disgrâce de la première jeunesse, qu'on perd *avec*. Th. d'Éduc. C'est un jeune homme bien élevé, qui parle ici. Ce qui est moins à propos que les exemples précédens, si vous exceptez celui de *Le Gendre*. — L'Acad. ne met point *avec* adverbe et sans régime.

Être *avec* soi a un beau sens; être seul, jouir de soi-même dans la retraite : » Je m'en

vais lire avec moi, et avec votre cher et douloureux souvenir. SEV.

D'AVEC, prép. Espèce de génitif de la prép. avec : » Discerner le bien d'avec le mal.

AVEINDRE, v. a. [*A-veindre* : 2^e lon. 3^e e muet.] Il ne faut pas le confondre avec *Ateindre*, et dire, par exemple : » Cela est si haut, que je ne puis y *aveindre*. On ne se sert d'*aveindre*, que pour signifier l'action de tirer quelque chose du lieu où l'on l'avait enfermée. Mén. L. T. *Aveignez* cet habit de mon armoire. — Il est du style familier.

AVEINE, ou AVOINE, s. f. [*Avène*, *Avod-ne*, 2^e dout. au 1^{er}, lon. au 2^d, 3^e e muet. [*Ménage* dit qu'*avoine* vaut mieux dans le discours familier, et *aveine* dans les compositions relevées, et particulièrement en vers. L'Acad. les croyait d'abord l'un et l'autre assez indifférens. Ensuite elle s'est contentée de dire que quelques-uns prononcent *Aveine*, ce qui prouve qu'elle préfère *Avoine*. — Trév. renvoie à *Avoine*. Le Rich. Port. met l'un et l'autre. Dans le Dict. Gramm. on se déclare pour *aveine* à cause de l'étymologie, *avena*. — Dans la dern. Édit. l'Acad. ne met qu'*avoine*. Celui-ci est donc le plus sûr, mais les Poètes peuvent profiter de l'avis de Ménage, et dire *aveine* quand cela les acomode.

AVOINE, sorte de grain, qui sert ordinairement à la nourriture des chevaux. *Doner l'avoine aux chevaux.* » Il a bien travaillé, on lui a fait gagner son *avoine*, ce qui se dit au propre d'un cheval, et au figuré d'un Homme.

AVELINE, s. f. AVELINIER, s. m. [2^e e muet, 4^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] On appelle *aveline* une espèce de grosse noisette, et *avelinier*, l'arbre qui la porte.

AVENANT, ANTE, adj. [2^e e muet, 3^e lon.] Qui a bon air, et bonne grâce. L'Acad. ne met d'exemple que des personnes : » C'est un homme *avenant*, fort *avenant*, mal (ou peu, ou qui n'est pas) *avenant* : » Cette femme est extrêmement *avenante*. On le dit encore plus souvent des choses qui ont rapport aux personnes : air *avenant*, physionomie *avenante*, manières *avenantes*. » On était charmé de son air de modestie, joint à une *physionomie* aussi *avenante* qu'elle étoit pleine de dignité. Let. Edif.

AVENANT s'emploie au Palais comme part. du v. *avenir*. » Les cas *avenant* que, etc. » Le décès *avenant* de l'un des deux, etc.

— On l'emploie même adverbiallement à la tête de la phrase : *Avenant* vacation d'offices; ils présentoient un nombre de sujets au Roi. Le Gendre.

A l'avenant, adv. A proportion. Il fait de grandes dépenses en chevaux, en habits et en toute sorte de choses à *l'avenant*. — Il n'est d'usage que dans le style familier. Il s'emploie, ou sans régime : » Une cornette unie, un habit d'une couleur à *l'avenant*; ou avec la prép. *de* : Le dessert fut à *l'avenant* du repas : » Elle nous traita à *l'avenant* de notre indifférence pour elle. Ces trois exemples sont de *Marivaux*.

AVÈNEMENT, s. m. [2^e e moy. 3^e e muet, *Avènement*. L'Acad. écrit *avènement* avec l'acc. aigu sur le 1^{er} e : mais l'e n'est pas fermé. Pourquoi s'obstiner à ne pas employer l'accent grave pour l'e moyen ?] Il ne se dit que de la venue de J. C. et de l'accession des Princes au trône. En ce dernier sens, il régit le datif. *Avènement* se dit des Princes et des Papes. *Exaltation* ne se dit que des Papes. » Depuis son *avènement* à la Couronne, à l'Empire, au Pontificat. » Paul III, depuis son *exaltation*, ne songeoit qu'à remédier aux maux de la chrétienté.

Rem. AVÈNEMENT, employé absolument et sans régime, ne se dit que de J. C. Dans son premier *avènement*, il a paru comme le Sauveur du monde; dans son second *avènement*, il paraîtra comme Juge des vivans et des morts. — Quand on parle des Princes, on y joint toujours le régime de la chose, la prép. *à*, comme on l'a vu dans les exemples précédens. Mde. de B... n'a pas fait cette attention. » * Lorsque ce Seigneur aprit l'*avènement* d'Etienne, il fut fort embarrassé. *Hist. d'Angl.*

AVENIR, v. n. adj. & subst. [2^e e muet, tout bref.] Plusieurs écrivent encore *advenir* avec un *d*, quelques-uns même l'y prononcent. Il ne faut point l'écrire; encore moins le prononcer. — Arriver par accident. Il ne se conjugue que dans les 3^{es} personnes : il *avient*, s'il *avenoit*, il *avint*, il *est avénu*, il *aviendra*, &c. Il est ordinairement suivi de la conjonction *que*, il *avint que*, s'il *avenoit que*. Il s'emploie sur-tout à l'infinitif. » Quoiqu'il en puisse *avenir*, quoiqu'il en *avienne*, quelque chose qu'il *en avienne*; souvent aussi au futur » il *en avendra* ce qu'il pourra. On ne peut pas prévoir tous les cas qui *aviendront*. On voit par les

exemples cités, qu'*avenir* s'emploie le plus souvent comme verbe impersonnel.

Dont il *avient* que tous les jours on voit
Du nom d'esprit fatuité dotée,
Et de vertu sottise étiquetée. *Rouss.*

« Vous savez ce qui *en est advenu*, & comme quoi cette charlatanerie réussit. *Linguet.* » Le rayé est récalcitrant : nous ne savons pas encore ce qui *en adviendra*. *Id.* Voilà pour le style plaisant ou critique, qui est le véritable emploi de ce verbe, quoique l'*Acad.* n'en borne pas l'usage. *Racine* s'en sert dans une Tragedie, mais à l'*infinitif*, où il est plus supportable dans le style sérieux.

... Quelque malheur qu'il *en puisse avenir*,
Ce n'est que par ma mort qu'on le peut obtenir.

Mithridate.

Et *Carnelle* — En l'état où je suis, quoiqu'il *puisse avenir*,

Je vous dois tout promettre & ne puis rien tenir. *Théodre.*

2°. AVENIR est aussi *adjectif* indéclinable : « les biens *avenir*, les biens futurs ». Des avantages incertains, *avenirs*. *Necker*. Retrancher l'*s*, mise mal à propos, par l'inadvertance de l'Imprimeur sans doute.

3°. AVENIR, s. m. le temps futur. L'*avenir* est incertain. Qui peut répondre de l'*avenir*? L'homme voudrait pénétrer dans l'*avenir* : « il se jète sans cesse dans l'*avenir*, & néglige le présent.

A l'*avenir*, adv. Ne faites plus cela à l'*avenir*.

AVENT, s. m. Les quatre Dimanches qui précèdent la Fête de Noël. « Prêcher l'*Avent*, jeûner l'*Avent*; & au pluriel, les *Avents de Noël*. Hors delà, il faut toujours dire l'*Avent*; & c'est un gasconisme de dire : prêcher les *Avents*; le premier Dimanche des *Avents*. *Desgr.*

* AVENTIERS, adj. pl. *Trév.* Biens *aventiers*. On dit aussi *adventifs* ou *adventices*. *Trév.* On ne dit qu'*adventifs*. Les deux autres sont des barbarismes.

AVENTURE, s. f. [2° et 3° lon. 4° e muet. On écrivait autrefois *advanture*; puis on a écrit *aventure*. On a ensuite retranché le *d*, qu'on ne prononçoit pas.] 1°. Accident, ce qui arrive inopinément. — Le sens de ce mot, est déterminé par l'épithète qui l'accompagne. Plaisante *aventure*, fâcheuse *aventure*,

Les ridicules *aventures*

D'un amoureux en cheveux gris. *Mashebe.*

Pour avoir part en sa belle *aventure*. *Id.*

Rem. Quand il se dit seul des femmes et des filles, il se prend en mauvaise part. « Cette femme a eu plusieurs *aventures* : » Cette fille est sujette aux *aventures*. — *Voy. Evénemens.*

2°. Hasard. « C'est grande *aventure*, si je n'en viens pas à bout. En ce sens, l'emploi de ce mot est borné.

A l'*aventure*, adv. Errer à l'*aventure*, faire toutes choses à l'*aventure*, sans dessein, sans réflexion, sans règle.

L'art de se rendre heureux ne s'apprend point d'un maître,

Habile seulement à ne se point connaître,
Qui, mettant de sang froid la prudence à l'écart,
Veut vivre à l'*aventure* & mourir au hasard.

Par *aventure* et d'*aventure*. Peut-être, ou par hasard. Le 1° est un peu vieux; le 2d l'est encore davantage. *Corn. L. T. I. Acad.* les admet l'un et l'autre pour le style familier.

« Un jour ses yeux s'étoient attachés par *aventure* sur le bouquet de Verglan. *Marm.*

Le chêne un jour dit au roseau :

Vous avez bien sujet d'achser la nature.

Le moindre vent, qui d'*aventure*

Fait rider la face de l'eau,

Vous oblige à baisser la tête, &c. *La Font.*

On appelle *mal d'aventure*, un mal qui vient ordinairement au bout des doigts, avec inflammation et abscess. — *Diseur de bonne aventure*. Bohème et autre prétendu devin.

Un fils qu'il aime trop, jusques à consulter

Sur le sort de sa geniture

Les diseurs de bonne *aventure*. *La Font.*

On dit proverbialement : pousser l'*aventure* jusqu'au bout; achever avec courage ce qu'on a comencé, entrepris. C'est une allusion aux Preux Chevaliers.

AVENTURÉ, ée, adj. [2° longue, 4° é fer. long au 2d.] Hasardé, dit au hasard, ou mis au hasard. « Cette nouvelle est bien *aventurée*, cette affaire est extrêmement *aventurée*.

— *Rousseau* parlant de l'architecture des Romains, formée sur celle des Grecs, dit :

Elle sut même enchérir sur leurs grâces.

Mais ce ne fut qu'en marchant sur leurs traces;

Et sans risquer ses pas *aventurés*,

Dans des sentiers de leur route égarés.

AVENTURER, v. act. [*Avanturé*, 2° lon. 4° é fer.] Hasarder, mettre à l'*aventure*. Il faut *aventurer* quelque chose; mais *aventurer* tout son bien, c'est une grande imprudence.

— On dit aussi, *s'aventurer*, ou seul; il ne faut pas tant *s'aventurer*, ou avec la prép. à et l'*infinitif* : « Jean *s'aventura* pour lors à se mettre en campagne. *Hist. d'Angl.*

Rem.

Rem. Joubert le met au nombre des mots bas ou comiques, ou de peu d'usage. *L'Acad.* le met sans remarque. On peut l'employer sans crainte.

* **AVENTUREUX**, **EUSE**, adj. [*Avantureux*, *reù-ze*, 2^e et 4^e longues.] Qui aventure, qui hasarde. Homme extrêmement *aventureux*. — *L'Acad.* dit qu'il vieillit; le *Rich. Port.* qu'il a vieilli. On peut même dire qu'il est vieux et hors d'usage.

AVENTURIER, **IERE**, adj. et subst. [*Avantu-rié*, *riè-re*. 2^e long. 4^e dout. au 1^{er}, long. au 2^d]. On le disait autrefois de ceux qui cherchaient les aventures. Aujourd'hui il ne se dit que d'un homme ou d'une femme qui n'a point de fortune, et qui vit d'intrigue. » C'est un *aventurier*, une *aventurière*. On le dit aussi d'une personne, qui avance hardiment beaucoup de choses, le plus souvent fausses.

D'un jeune Auteur la *Muse aventureuse*. *Rouss.*

Il est employé là *adjectivement*. La *Bruyère* l'emploie de même et assez plaisamment, en parlant des mots nouveaux. » Combien de ces mots *aventuriers*, qui paroissent subitement, durent un temps, et que bientôt on ne revoit plus. Que d'*aventuriers* aujourd'hui, en ce genre, comme en tous les autres ?

AVENU, **UE**, adj. et participe du verbe *venir*. Il ne se dit qu'avec *non*.

Il n'est rien que le temps n'absorbe & ne devore,
Et les faits qu'on ignore

Sont bien peu différens des faits *non venus*. *Rouss.*

* Autrefois on l'employait sans négative. » Le Poète, pour traiter des choses *venues*, ne seroit pas estimé moins Poète. *Acad.* Sentimens sur le *Cid*. — *L'Acad.* ne le met plus que comme *participe*, avec le v. *être*, auxiliaire de son verbe, excepté avec *non*. » Ce qu'on craignoit *est venu*; les choses qui *sont venues*. » Il faut regarder cela comme une chose *non-venue*.

AVENUE, s. f. [2^e e muet, 3^e long, 4^e muet]. Passage, endroit, par où on arrive en quelque lieu. » Les *venues* d'un Palais, des montagnes. » Les *venues* de cette ville sont belles. 2^o. Allée d'arbre au-devant d'une maison.

AVÉRÉ, **ÉE**, adj. [2^e et 3^e e fer. long à la 3^e du 2^d]. Vérifié, déclaré vrai. Il suit toujours le substantif; Faits *avérés*, histoires *avérées*. — *M. Cerutti* l'emploie substantivement. Franchissez-vous les bornes de l'*avéré*

Tom, I.

et du vraisemblable : Ce substantif est une nouveauté.

AVÉRER, v. act. [2 e fermés]. Faire voir qu'une chose est vraie. *Acad.* Vérifier, prouver ou trouver qu'une chose est vraie. *Trév.* » On a *avéré* le fait; on ne peut l'*avérer*.

* **AVERSAIRE**, **VERSE**, **AVERSITÉ**; voy. **ADVERSAIRE**, **ADVERSE**, **ADVERSITÉ**. — *Th. Corneille* dit, que tout le monde prononce *aversaire*, mais qu'on fait entendre le *d* dans le mot *adversité*. *Richelet*. Aujourd'hui on écrit et l'on prononce le *d* dans ces trois mots. On dit *averse*, mais non avec *partie*, et comme adjectif. On le dit comme substantif.

AVERSE, s. f. [2^e e ouv. 3^e e muet]. Pluie subite et abondante. » Il essuya une *averse*. Style familier.

A-verse, adv. Abondamment : » Il pleut *à-verse*. Ce mot n'est usité que dans cette phrase du styl. famil. — *L'Acad.* le met sous la lettre V, au mot *verse*.

AVERSION, s. f. [*Avèr-cion* et en vers *ci-on* 2^e e ouv. tout bref]. Haine, antipathie. Prendre *en aversion*. » Vous avez pris le monde *en aversion*; c'est un travers. — *Aversion*, se dit aussi pour objet de l'*aversion* : » J'avois pris un autre *Commis*, qui étoit l'*aversion* de ma femme. *Mariv.* On dit plus familièrement en ce sens, *bête d'aversion*. L'ingratitude est *ma bête d'aversion*. *Anon.*

AVERSION régit *pour*, et non pas *à*. » Votre *aversion aux sciences*. *Anon.* Dites, *pour les sciences*. » L'*aversion* que j'ai à ces titres ambitieux. *Vaug.* Il falait *pour ces titres*, ect.

AVERTI, **IE**, adj. On dit : je suis bien *averti*, c. à. d. bien informé, ou informée de ce qui se passe. — *Subst.* Dans cette phrase proverbiale : » Un *averti en vaut deux*. Celui qui est instruit, a un grand avantage sur celui qui ne l'est pas.

* **AVERTIN**, s. m. Vertigot, caprice; Frénésie. *Trév.* Maladie de l'esprit qui rend opiniâtre, emporté, furieux. — Il est vieux. *Acad.* — *Rousseau* l'a employé, mais c'est dans le style satirique.

O le plaisant *avertin*
D'un fou du pays latin,
Qui se travaille et se gêne,
Pour devenir à la fin
Sage comme Diogène.

* **AVERTINEUX**, **EUSE**, adj. Qui est ataqué de l'*avertin*. *Trév.* — *L'Acad.* ne le met pas.

D d

AVERTIR, y. a. Donner avis ; informer de.... Il régit de : « Il m'a averti , ou je suis averti de tout. Avertissez-le de l'accident qui est arrivé. — Un Auteur très-moderne met sur pour de : » Les Sauvages ont la vue , l'odorat , l'ouïe , tous les sens d'une finesse , d'une subtilité , qui les avertit de loin sur leurs dangers ou sur leurs besoins. *Rainal*. Ce régime n'est pas approuvé par l'usage. — Quelquefois avertir ne régit que l'acusatif : Il faut avertir les Parens. — Pour les verbes , il régit que avec l'indicatif , quand il est question du passé , et quand il signifie simplement informer ; et il régit de avec l'infinitif , quand il est question du futur , et qu'il a en quelque sorte le sens d'ordonner. Avertissez-le qu'on est venu , qu'on viendra bientôt : Avertissez-le de venir. » On l'a averti de prendre garde à lui.

Racine a employé ce verbe et ce régime dans un sens très-beau , quoiqu'un peu éloigné du sens ordinaire.

Souffrez quelques froideurs , sans les faire éclater ,
Et n'avertissez pas la Cour de vous quier.
dit *Burrhus* à *Agripine* dans *Britannicus*.

On dit proverbialement , avertir quelqu'un de son salut , pour , lui donner un avis important.

AVERTISSEMENT, s. m. [*Avèrticeman*, 2^e e ouv. 4^e e muet , tout bref.] Avis qu'on donne à quelqu'un de quelque chose , afin qu'il y prenne garde. *Avertissement* salutaire , paternel. Donner , recevoir un *avertissement*.

Rem. **AVERTISSEMENT** se dit fort bien à l'égard des mœurs et de la conduite , dit *Bouhours*. Apparemment qu'on en doutait de son temps.

On a mis long-temps *Avis au Lecteur* à la tête des Livres , et l'*Académie* ne le condamnait pas. Mais aujourd'hui , dit la *Touche* (dès le commencement du siècle) les Écrivains polis mettent toujours *Avertissement* tout seul. — L'*Acad.* met encore dans la dern. édit. *Avertissement au Lecteur* , ou *Avertissement* tout court. Le 1^{er} est vieux ; et il ne se dit plus que dans le style figuré et proverbial , lorsqu'en parlant d'un accident , ou de quelque autre chose qui peut engager à se tenir sur ses gardes ou à se corriger , on dit avis ou *avertissement au Lecteur*.

AVEU, s. m. [2 br. *A-veu*. Plur. *aveux*, 2^e lon. *a-veû*. Devant une voyelle , *a-veûx*.]
1^o. Reconnaissance verbale , ou par écrit ,

qu'on a faite de quelque chose. — Il difère de la confession , dit l'Ab. *Girard* , en ce que celle-ci tient un peu de l'acusation , et que l'autre suppose l'interrogation. En confession on s'accuse soi-même ; en *avouant* , on répond à celui qui nous interroge. On *avoue* ce qu'on a eu envie de cacher : on *confesse* ce qu'on reconait avoir eu tort de faire. » La question fait *avouer* le crime : le repentir le fait *confesser* : on *avoue* la faute qu'on a faite : on *confesse* le péché dans lequel on est tombé.

2^o. *Aprobation ; Consentement*. » Je ne veux rien faire sans votre *aveu*. » Il a l'*aveu* de ses parens pour son mariage. = 3^o. *De l'aveu de* , ou *de son aveu* , a ce 2d sens ; Je l'ai fait de votre *aveu* , de l'*aveu* de mon père. Il signifie aussi , Témoignage et opinion : » Il a très-bien réussi , de l'*aveu* de tout le monde.

Homme sans *aveu* ; vagabond , qui n'a personne de qui il se réclame.

AVEUGLE, adj. et subst. m. et f. [*A-veu-gle*, 2^e br. 3^e e muet.] Qui est privé de l'usage de la vue : Homme *aveugle* , femme *aveugle*. — *Subst.* Un pauvre *aveugle* , une pauvre *aveugle*. — Au figuré , il se dit des personnes et des choses. » Les amans sont *aveugles* dans leurs desirs. Passion *aveugle* , obéissance *aveugle*.

Rem. 1^o. *Aveugle* , au figuré , se place indifféremment devant ou après le substantif. Desirs *aveugles* , *aveugles* desirs ; soumission *aveugle* , *aveugle* soumission : » Les *aveugles* transports de la passion. » L'Être Suprême donne des lois à l'univers . . . et en dirige les *aveugles* mouvemens. *Jér. Déliv.* — Au propre , il suit toujours. Au figuré même , il aime à suivre dans le discours ordinaire : il ne se plaît à précéder que dans le discours élevé. = *Aveugle* , au propre , se dit sans régime ; au figuré , il régit la prép. sur : » *Aveugle* sur ses défauts , clairvoyant sur ceux d'autrui. *La Rue*. emploie la prép. à : » Vous servez Dieu , comme s'il étoit *aveugle* à vos infidélités , indifférent à vos ingratitude. La symétrie des régimes en produit un grand nombre d'irréguliers.

2^o. Suivant *Bouhours* , on doit dire , faire les choses en *aveugle* , et non pas à l'*aveugle*. *Racine* a confirmé cette remarque par son exemple.

Puisqu'après tant d'efforts ma résistance est vaine
Je me livre en *aveugle* au transport qui m'entraîne »

Quelle fureur inquiète

Parmi vos ennemis en aveugle vous jette?

Le 1^{er} exemple est plus régulier : *en aveugle* doit se rapporter au sujet de la phrase. — L'Auteur des *Réflexions sur l'usage présent de la Langue*, approuvait à l'aveugle. Le P. Bouhours le condamnait, et il avait pour lui l'Académie d'alors, qui ne l'avait point mis dans son Dictionnaire. Elle l'a mis depuis, mais elle avertit qu'il ne se dit qu'au propre, pour dire *aveuglement*. Elle ne met point d'exemple de, *en aveugle*, au figuré. — Ce même Auteur des *Réflexions* trouve cette différence entre à l'aveugle (ou plutôt *en aveugle*) et *Aveuglement*, adv. que le 1^{er} marque un défaut de connaissance, faire une chose *en aveugle*, et l'autre le dérèglement d'une passion ; suivre *aveuglement* son caprice.

M. Beauzée admet à l'aveugle, et le comparant avec *aveuglement*, y trouve à-peu-près la même différence. Le 1^{er}, dit-il, indique un défaut d'intelligence, le 2^d un abandon des lumières de la raison ; qui agit à l'aveugle, ne voit pas ; qui agit *aveuglement*, ne veut pas voir. » Soumettre *aveuglement* sa raison aux décisions de la Foi, ce n'est pas croire à l'aveugle, puisque c'est la raison même, qui nous éclaire sur les motifs de crédibilité.

Juger, ou décider comme un aveugle des couleurs ; c. à. d. sans connoissance. Crier comme un aveugle qui a perdu son bâton, jeter les hauts cris. Expressions proverbiales. Voy. BORGNE.

AVEUGLEMENT, s. m. [*A-veu-gle-man*, 3^e e muet, tout bref.] Privation du sens de la vue. — Trouble et obscurcissement de la raison.

Rem. La Touche dit que ce mot n'est guère en usage au propre ; il avoue pourtant que l'Acad. le dit : » Il fut guéri de son *aveuglement*. Il ajoute que ce terme est très-nécessaire. Fontenelle dit du célèbre Cassini, devenu *aveugle* à 80 ans : » Son *aveuglement* ne lui ôta rien de sa gaieté — L'Acad. dans la dern. édit. avertit qu'on dit aujourd'hui *cécité* au propre. Voy. CÉCITÉ.

AVEUGLEMENT se dit élégamment, au figuré, de la raison prévenue et ofusquée par les nuages des passions. Quel *aveuglement* ! Étrange *aveuglement* ! » Il faut être dans un grand *aveuglement* pour . . .

AVEUGLEMENT, adv. [Il se distingue

d'aveuglement subst. par la 3^e, qui est un e muet dans celui-ci, un é fer. dans celui-là.] Il n'est en usage qu'au figuré. Sans rien considérer, sans rien examiner. Obéir *aveuglement* ; courir *aveuglement* au combat, au danger, etc. Voy. A l'aveugle, et en aveugle, au mot AVEUGLE, Rem. n^o. 2^o.

AVEUGLER, v. a. Rendre aveugle. Il se dit au propre. » L'éclat du soleil ou de la neige a *aveuglé* plusieurs personnes ; et plus souvent, au figuré : » La passion l'aveugle, la trop grande prospérité *aveugle* les hommes, etc. — Il est *aveuglé* par son amour propre.

Rem. AVEUGLER n'a que le régime direct (l'acusatif.) La Rue lui donne un 2^d régime, le datif (la prép. à.) » Les passions l'aveuglent à toute autre réflexion ; c. à. d. lui font fermer les yeux à . . . Si ce verbe avait un 2^d régime, ce serait plutôt la prép. sur. Voy. AVEUGLE. Rem. n^o. 1^o.

Être *aveuglé*, régit ordinairement par. Il peut régir aussi en.

La fortune des Rois n'a rien qui m'éblouisse ;
J'en regarde l'éclat sans en être *aveuglé*.

Campistron.

Aveuglé se dit aussi adjectivement et sans régime.

Seigneur, n'exauce pas
Les funestes desirs de mon âme *aveuglée*.

L'Ab. Tétu.

Ou la prép. de : » *Aveuglé* de l'éclat d'une fausse gloire.

AVEUGLETTE, (à l') adv. On a dit autrefois à *aveuglette*, ou à *aveuglettes* ; mais l'usage a ensuite ajouté l'article : aller à l'aveuglette, chercher quelque chose à l'aveuglette ; à tâtons. Style familier.

AUGE. La pénult. est longue ; *Aûge*, *sau-ge*, etc.

AÛGE, s. f. AUGÉE, s. f. AUGET, s. m. [*Ûge* *ogé-e*, *ogè*, 1^{er} lon. au 1^{er}, 2^e e muet au 1^{er} e, fer. et long au 2^d, é moy. au 3^e.] *Aûge* est, 1^o. Pierre, ou pièce de bois creusée, qui sert à doner à manger et à boire aux chevaux et autres animaux domestiques. = 2^o. Grand vaisseau de bois, où les Maçons délayent leur plâtre. — *Augée* ; ce que peut contenir une aûge de maçon. — *Auger*, petit vaisseau où l'on met la mangeaille des petits oiseaux qu'on nourrit en cage.

* AUGMENTATEUR, s. m. Celui qui augmente. Trév. L'Acad. ne met pas ce mot. Il ne peut être bon qu'en parlant de

celui qui fait de grandes augmentations à un livre, sur-tout à celui d'un autre Auteur.

AUGMENTATIF, IVE, adj. [*Ogmentatif, tve*, 2^e lon. 4^e lon. au 2d.] Terme de Gramaire. Noms augmentatifs, comme *lourdaud*, *savantasse*, etc. Il ne faut se servir que des mots de cette espèce, qui sont reçus. Il n'est pas permis d'en créer de nouveaux, excepté dans le style burlesque, ou marotique, qui a de grands privilèges. — Particules *augmentatives*, qui servent à augmenter le sens des noms et des verbes, comme *très*, *fort*, etc.

AUGMENTATIF ne se dit qu'en Gramaire. Dans le Dict. de Trév. on cite une phrase, qui le ferait croire en usage dans la Physique. » Les poulies sont *augmentatives* de la force dans les machines. On ne cite point d'autorités.

AUGMENTATION, s. f. **AUGMENTER**, v. a. [*Ogmenta-cion, ogmenté*, 2^e lon.] L'augmentation est l'accroissement, l'addition d'une chose à une autre de même nature. *Augmenter*, c'est donc accroître, rendre une chose plus grande, en y joignant une autre chose du même genre. — *Augmentation*, régit la prép. de : *Augmentation de gages, de fortune*. Pour la gloire, l'honneur, la vertu, on dit plutôt, *accroissement*. — On dit aussi, *augmentation*, sans régime ; *Faire des augmentations à . . . Payer les augmentations*.

AUGMENTER est actif, neutre et réciproque : *Augmenter son revenu, sa maison, son train, sa dépense. Augmenter le prix, le nombre*. — *Neutre*, il a pour sujet ou les choses : *ses biens augmentent tous les jours ; ou les personnes : » Il augmente en bien et en honneur*. — *Récipr.* *Son mal s'augmente, ses richesses s'augmentent*.

Rem. **AUGMENTER** et **GROSSIR**, neutres, valent mieux que *s'augmenter* et *se grossir*, réciproques. » Les maladies nous gâgnoient, la mortalité *s'augmentoit* tous les jours. Voy. d'ANSON. — *Augmentoit* aurait mieux valu.

Le passif, *être augmenté* est moins bon aussi qu'*augmenter*, neutre ; sur-tout avec les personnes pour sujet (pour nominatif.) * L'Auteur de la *vie de Bossuet* dit qu'il étoit *augmenté de dignité* dans l'Église de Metz. Je crois que le neutre valait mieux là que le passif, sur-tout avec l'ablatif (la prép. de) pour régime, et qu'*avoit augmenté*,

serait plus exact. Que si l'Auteur a cru qu'*augmenter*, neutre, prend l'auxil. *être*, il s'est trompé, et la faute est toujours la même, — * *Marsolier* donne à l'actif la prép. à (le datif) pour 2d régime. » L'autorité du Prince leur *augmentoit* le courage. L'usage n'admet pas ce régime. Dites : *Augmentoit leur courage*. — Voy. **AGGRANDIR**.

AUGURAL, ALE, adj. Qui appartient à l'augûre. Cet adjectif suit ordinairement le substantif, sur-tout au masc. *Bâton augural, robe augurale*. — Le fém. pourrait plutôt précéder, mais seulement en vers et dans le discours élevé ; » *l'augurale dignité, l'augurale gravité*. — *Augurale robe* sonerait mal.

AUGÛRE, s. m. [2^e lon. *Brébeuf*, *Rollin* et l'Ab. *Guénée* écrivent *augur* sans e : c'est une mauvaise ortographe.] Il se dit et du signe et de l'interprète. *Bon, mauvais, funeste augûre. Augûre favorable. Prendre à bon augûre, à mauvais augûre*, sans article. — *Dignité d'Augûre : l'Augûre fut consulté*, etc.

On dit figurément qu'une chose est de bon, de mauvais augûre, suivant qu'elle fait espérer du bien, ou craindre du mal. — Je souhaite que cela soit vrai : *J'en accepte l'augûre*.

Il est des Dieux plus doux, plus équitables,
Qui, vous sauvant de leurs mains redoutables,
Sauront pourvoir à votre sûreté
Soit. Je veux bien en accepter l'augûre.

Rousseau.

En syle proverbial, on apelle oiseau de mauvais augûre, un homme dont la présence est odieuse, et sur-tout celui, qui apporte une mauvaise nouvelle, ou dont l'arrivée n'annonce rien que de funeste. L'Acad. dit aussi, *Oiseau de bon augûre*, de celui dont l'arrivée annonce une nouvelle agréable ; mais celui-ci est moins usité.

AUGURER, v. a. [*Oguré*, l'u est bref devant la syllabe masculine. Nous *augurons, j'augurais, augurant*, etc. Il est long devant l'e muet ; *J'augûre, j'augûrerai*, etc.] Tirer une conjecture, un augûre, un présage de . . . Il régit l'ablatif, et sur-tout la prép. en : » *Ôse, sôufre, espère, et j'augûre tout de tes efforts. Jér. Dél.* » *J'en augûre bien : J'en augure mal*. Là, il est employé *neutralement*. » *Je n'en augure rien de bon : qu'en peut-on augurer ?* Là il est actif.

AUGUSTE, adj. Grand, respectable, di-

gne de vénération. [*Ogus-te*, 3^e e muet, tout bref.] Il se place devant, ou après le substantif : Cet *auguste*-Sénat, ce Sénat *auguste* ; devant l'*auguste* Majesté du Seigneur, devant son trône *auguste*. — On ne peut jamais pécher en le faisant suivre : il peut quelquefois, en précédant, former une inversion dure et mal sonante ; comme *Auguste* Prince, *auguste* temple, *augustes* faits, etc. L'*Acad.* met en exemple, cet *auguste* Prince. Mais je m'en raporte aux oreilles délicates. *Rousseau* dit aussi.

Rome enfin ne voyoit dans ces *augustes* Princes
Que des fils généreux.

Mais au pluriel, l'inversion est moins choquante. — Avec un mot commençant par une voyelle, *auguste* fait mieux devant : » Cette *auguste* assemblée.

La mort de ses rigueurs ne dispense personne,
L'*auguste* éclat d'une Couronne
Ne peut en exempter nos Rois.

Maucroix.

* AUGUSTEMENT, adv. D'une manière *auguste*. *Trév.* Cet adverbe est peu usité. Il n'est ni dans le *Dict. de l'Acad.* ni dans celui de *Joubert*, ni dans le grand *Richelet*, ni dans le *Rich. Port.*, ni dans d'autres Dictionnaires que j'ai consultés. *Trév.* le met sans exemple et sans citation d'Auteurs.

* AVICTUAILLEMENT, AVICTUAILLER. Voy. AVITAILLEMENT, AVITAILLER.

AVIDE, adj. Qui désire quelque chose avec beaucoup d'ardeur. Au propre, il se dit sur-tout du désir immodéré du boire et du manger. » Il est si *avide* qu'il dévore au lieu de manger. Il se dit sans régime. On ne dit point *avide de pain*, *de viande* ; comme on dit au figuré, *avide du bien d'autrui*, *avide de gloire*, *d'honneur*, *de louanges* ; *avide de savoir* : » *Catilina avide du bien d'autrui*, et prodigue du sien. » La nature est aussi ingénieuse qu'*avide d'inspirer* les moyens d'être heureux. *Anon.*

Cet adjectif suit ou précède le substantif, au goût du Poète ou de l'Orateur, guidé par le goût et l'oreille : Hommes *avides* : l'*avide* soif des richesses. *Avides* hommes sonerait mal : La soif *avide des richesses* n'irait pas si bien, parce que *des*, régime de *soif* et non pas d'*avide*, en serait plus éloigné.

AVIDEMENT, adv. Avec avidité. Manger *avidement*, courir *avidement* aux ho-

neurs.

AVIDITÉ, s. f. [4^e e fer. tout bref.] Désir ardent et insatiable. Il se dit comme *avide*, au propre et au figuré, et avec le même régime. Manger *avec avidité* : l'*avidité des biens*, *des honneurs* ; l'*avidité du gain*, *des richesses*, l'*avidité de s'enrichir*.

Concupiscence, *cupidité*, *avidité*, *convoitise*, (syn.) La *concupiscence* est la disposition habituelle de l'âme à désirer les biens, les plaisirs sensibles : la *cupidité* en est un désir violent : l'*avidité* en est un désir insatiable : la *convoitise* en est un désir illicite. *Beauzée.* La 1^{re} n'est qu'un penchant involontaire ; les autres sont des actes de la volonté. Voy. ces mots.

AVILIR, v. a. Rendre vil, abject, méprisable. Il se dit plus au figuré qu'au propre. On ne dit guère, *avilir la marchandise* ; les denrées sont *avilies*. Mais on dit élégamment, *laisser avilir sa charge*. Vous *avilissez votre nom*, *votre naissance* par des sentimens honteux et une conduite déshonorante. » En voulant *les avilir* (les Ministres de la Religion) il relève leur gloire. *Ann. Litt.* — Son emploi le plus ordinaire est avec le pron. pers. *s'avilir*. » Il s'est *avili*, déshonoré par ses bassesses. — Il régit quelquefois la préposition à devant l'infinitif. *Gresset*, parlant des froids censeurs, des Zoïles secrets, dit à sa Mûse :

Et sans jamais *s'avilir à répondre*,
Laisse au mépris le soin de les confondre.

AVILISSANT, ANTE, adj. [*Avili-san*, *sante*, 4^e lon.] Qui avilit. Je ne sais pas pourquoi les Dictionnaires ne mettent pas ce mot si beau, si sonore, si utile, et que l'usage a adopté depuis long-temps. » De là . . . la dépendance *avilissante* des petits et l'endurcissement inhumain des Grands. *Linguet.* » Les Lois ont fixé le nombre des lignes, qui doivent entrer dans une page, celui des lettres, qui doivent entrer dans une ligne : précaution *avilissante* ! etc. *Id.*

AVILISSEMENT, s. m. [*Aviliceman*, 4^e e muet.] L'état d'une chose avilie. L'*avilissement d'une dignité*, *d'une charge*. » Il est tombé dans un grand *avilissement*.

AVINÉ. Voy. ENVINÉ. On dit d'un homme, qui est accoutumé à boire beaucoup, qu'il est *aviné*, que c'est un corps *aviné*.

AVINER, v. a. Imbiber de vin. *Aviner* une cuve, *des futailles*.

AUJOURD'HUI, adv. de temps. [O-jour-dui.] Autrefois on écrivait *aujourd'huy* avec un y grec, mais sans sujet. — Il signifie le jour où l'on est : » Il arivera *aujourd'hui*. Il fait froid *aujourd'hui* ; il a plu *tout aujourd'hui*. La Fête, le Saint *d'aujourd'hui*, etc.

Rem. 1°. Il faut prononcer *aujourd'hui*, et non pas *aujord'hui*, comme prononcent quelques-uns, sur-tout dans le haut Dauphiné. — On dit au Palais, *cejourd'hui*.

2°. Cet adverbe est traité comme un nom, et il a tous les cas des noms. Nomin. *Aujourd'hui* ressemble à hier. Génit. » Le temps *d'aujourd'hui* ne ressemble pas à celui d'hier. Dat. On a remis l'affaire *à aujourd'hui*. Accusat. : j'aime mieux pour cette opération, *aujourd'hui* que demain. Ablat. Ce n'est pas *d'aujourd'hui* que je vais, etc. » C'est un garçon que nous avons *d'aujourd'hui*. Mariv.

3°. AUJOURD'HUI se place indifféremment, selon le besoin, devant ou après le verbe ; jamais entre l'auxiliaire et le participe ; *aujourd'hui* j'irai ; j'irai *aujourd'hui* ; je suis allé *aujourd'hui*, ou *aujourd'hui* je suis allé, et non pas je suis *aujourd'hui* allé

4°. Faut-il dire, *jusqu'à aujourd'hui*, ou *jusqu'aujourd'hui* ? Vaugelas raporte les deux sentimens, et ne décide rien. Th. Corneille et l'Acad. étaient pour *jusqu'à aujourd'hui*. On le dit ainsi en prose, disait-elle, comme on dit, *jusqu'à hier*, *jusqu'à demain* : mais il est permis aux Poètes de dire *jusqu'aujourd'hui*, sans quoi, à cause de lhiatus, ils ne pourraient jamais user de cette expression. Dans la dern. Édit. elle a retranché cette remarque, et ne donne d'exemple que de, *jusqu'à aujourd'hui*. M. de Vailly se décide pour le 2d, et la raison qu'il en donne c'est l'analogie ; on doit dire *jusqu'aujourd'hui*, comme on dit *jusqu'ici*, *jusqu-là*, *jusqu'après* : mais l'analogie ne me paraît pas juste, parce que ces adverbes *ici*, *là*, *après*, ne sont pas susceptibles d'être précédés par la prép. à, comme l'est *aujourd'hui*. L'Acad. cite pour le sentiment contraire des exemples plus analogues, *jusqu'à hier*, *jusqu'à demain*. — Une meilleure raison pour *jusqu'aujourd'hui*, serait, ce me semble, que l'article est déjà renfermé dans ce mot, au jour *d'hui* : pourquoi donc le répéter ?

5°. AUJOURD'HUI se dit aussi d'un temps indéterminé.

Aujourd'hui sur le trône, et *demain* dans les fers. *Aujourd'hui* dans un casque, et *demain* dans un froc. Boil.

Il signifie encore le siècle présent. » C'est l'usage *d'aujourd'hui*. » On ne vit plus *aujourd'hui*, comme on faisait autrefois.

AVIRON, s. m. Sorte de rame, dont on se sert pour faire aller les bateaux dans les rivières. Manier *l'aviron*, coup *d'aviron* ; aller à force *d'avirons*.

AVIS, s. m. [Avis, et devant une voyelle *aviz*, 2 brèves.] 1°. Opinion, sentiment. Dire son *avis*. Être *d'un tel avis*, *du bon avis* : Il est toujours *d'un avis* singulier. — Il se dit sur-tout des Juges. Prendre *les avis*, aller *aux avis*. = 2°. Conseil, Délibération. Prendre *avis* de... Les Avocats ont donné *leur avis*. = 3°. Avertissement. Donner *avis* de ce qui se passe ; recevoir *avis* de Paris, etc. = 4°. Conseil : *avis* amical ; *avis* paternel, charitable. En ce sens, il se met ordinairement au pluriel. » Je lui ai souvent donné de bons *avis*. Il a mal reçu *les avis* que je lui ai souvent donnés : » Il a profité de *mes avis*. L'Acad. ne le met point en ce sens, qui est très-fort d'usage.

Rem. 1°. Ce mot, dit *La Touche*, va ordinairement au reproche et à la réprimande, ou du moins à une instruction, qui regarde les mœurs. Cependant on dit, une lettre *d'avis*, (n° 3°) des doneurs *d'avis* ; je lui ai donné *avis* de ce qui se passe. — Voyez AVERTISSEMENT. — Avis, sentiment, opinion. Voy. OPINION.

2°. On dit, donner *avis*, avoir *avis*, prendre *avis*, sans article. Pour les deux premiers, il n'y a pas de difficulté : mais le 3°. ne se dit de la sorte que dans un sens indéfini : quand il est question d'avis en particulier, on doit dire, *prendre l'avis*. » Xerxès étoit venu à la flotte pour *prendre avis* de ses Capitaines. Rollin ; c'est-à-dire, pour les consulter : Là, *prendre avis*, va fort bien ; mais quand on veut dire qu'on recueille les avis ; il faut dire, *prendre les avis*. — Demander exige l'article ; *demandez l'avis*, et non pas *demandez avis*.

3°. Être *d'avis* (n° 1°) régit *de* et l'infinitif, ou *que* et le subjonctif. » Je ne suis pas *d'avis de faire* cette démarche ; je suis *d'avis que vous la fassiez*. Le premier régime se met quand le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase (au nominatif du v. Être *d'avis*.) Le second quand il ne s'y ra-

porte pas. Il régit aussi la prép. *de* devant les noms. » *Valsey... n'étoit pas d'avis du mariage. Hist. d'Angl.*

4°. *Doner avis* régit le datif de la pers. l'ablatif de la chose : » On lui a donné avis de l'arrivée de son vaisseau à Bordeaux. — Il régit aussi *que* et l'indicatif, quand le sens est affirmatif; et le subjonctif, quand il est négatif ou exprimant le doute. » On lui a donné avis que les marchandises sont arrivées; on ne lui a pas même donné avis qu'elles soient expédiées; lui a-t-on donné avis qu'elles soient en chemin? — *Recevoir avis* a les mêmes régimes, la prép. *de* et la conjunct. *que*.

* 5°. On disait autrefois, *il m'est avis que*, pour, *il me semble que*, etc. » Toutes les fois que je me représente le visage de l'une et de l'autre, *il m'est avis que* celui de ma fortune change. *Voiture.*

* 6°. On mettait autrefois, *Avis au Lecteur* à la tête des Livres : aujourd'hui on met *Avertissement*; et *Avis au Lecteur* ne se dit plus que proverbiallement, pour dire, *prenez garde à vous*, cela vous regarde, etc. Voy. AVERTISSEMENT. — * *L'Acad.* dit encore, non pas qu'on donnait, mais qu'on donne ce titre à une petite préface, etc. Assurément cet usage s'est entièrement perdu, et il paraîtrait aujourd'hui ridicule, à moins que ce ne fût une Préface burlesque.

* Sur les bords de la Garone, plusieurs disent *une avis*, pour *une vis. Desgr.*

AVISÉ, ÉE, adj. [*Avizé*, 2^e e, 3^e e fer. long au 2d.] Prudent, circonspect. *Acad.* Éclairé dans la conduite de ses affaires. *Trév.* Homme sage et *avisé*: » Il est fort *avisé*.

AVISER, v. a. [*Avizé*, 3^e e fer. la 2^e est brève devant la syll. masc. nous *avisons*, j'*avisai*, *avisant*, etc. Elle est longue devant l'e muet, j'*avise*, j'*aviserais*, etc.]

1°. * *Doner avis*, conseil, etc. Il est vieux en ce sens: il ne s'est conservé que dans ces Proverbes.

* Un fou *avise* bien un sage: » Un verre de vin *avise* bien un homme. = 2°. * *Apercevoit*. Il est encore vieux en ce sens: *L'Acad.* se contente de dire, qu'il est familier.

Quand notre hôte charmé m'*avisant* sur ce point, Qu'avez-vous, me dit-il, que vous ne mangez point? *Boil.*

Si pour mon infortune il ne m'eût *avisé*.

Mol.

Nous *avisâmes* un élan, qui couroit devant nous. *La Martinière.*

Il *avise* un mûrier tout aussi sec encore Que dans les froids les plus cuisans.

La Motte.

L'Ab. *Desfontaines* condamne ce mot dans le *Dict. Néol.* — *Vaugelas* dit qu'il est bas et de la lie du Peuple : la critique est sévère. Ainsi, dit-il, au lieu de dire : il *avisa* un homme sur une tour, il faut dire, il *découvrit* (ou il aperçut) un homme, etc.

— 3°. *Neutre*. Faire réflexion à, faire attention, prendre garde. Celui-ci s'est mieux soutenu, mais il n'est pas du beau style; *avisez* à vos affaires, *avisez y*. » Quand ils reconnoîtront quel est l'endroit où il y a erreur, nous *aviserons* à l'autre. *Bossuet.* = 4°. Le vrai emploi de ce mot est avec le pron. pers. *s'aviser*. Il régit la prép. *de* : on ne *s'avise* jamais de tout, il ne *s'avise* de rien; ou dans le sens d'oser : de quoi vous *avisez-vous*, de quoi *s'avise-t-il*? » Il *s'avise* de contrôler toutes mes actions; ou dans le sens d'imaginer : il *s'avisa* d'un heureux stratagème. *Th. Corn.*

Rem. Bossuet lui fait régit la conjunct. *que* dans son sens ordinaire, de, *faire attention*. » Les *Vaudois s'avisèrent* que les Apôtres n'étoient pas seulement pauvres, mais encore Prédicateurs. Ce régime est inusité. — *Marrivaux* dit aussi, *avise-toi* sur ce point; mais c'est une femme de chambre qui parle.

Comme on dit *c'est bien fait à vous*, *La Fontaine* dit, *c'est bien avisé à lui*. Peut-être le disait-on de son temps.

Notre maître *Mitis*...

Se niche et se blotit dans une huche ouverte ;
Ce fut à lui bien *avisé*.

AVITAILLEMENT, s. m. AVITAILLER, v. a. [*Avitâ-glieman*, *glié*, mouillez les ll : 3^e lon. aux deux, 4^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] Ils expriment l'action de faire entrer des vivres dans une place.

Rem. Trév. met *avitaillement* pour les places, et *avitualement* pour les vaisseaux. Et ainsi d'*avitailer*, et d'*avituailler*. *L'Acad.* ne met que les deux premiers respectivement, et les dit des vaisseaux comme des places. *Le Rich. Port.* met les deux seconds en leur lieu, où il ne les applique qu'aux vaisseaux; et les deux premiers où il suit l'*Académie*, de sorte que sur mer on a deux mots pour exprimer la même chose, et sur terre on n'en a qu'un. Je crois que la distinction du *Dict. de Trév.* est juste et autorisée par les différents Écrivains, qui ont parlé des affaires de

terre ou de mer. Richelet met *avitaillement* ou *envitaillement*. *Avitailler* ou *envitailler*. Le *Rich. Port.* ne met que le premier des deux.

AVITAILLEUR, s. m. [*Avitâ-glieur*, mouillez les *ll*, 3^e lon. 4^e dout. au sing. longue au pluriel, *avitailleurs*.] Marchand qui fournit les vivres et ce qui est nécessaire pour en user. *Rich. Port.* Ni l'*Acad.* ni *Trév.* ne mettent ce mot, qui est utile, et employé par les faiseurs de Relations.

AVIVER, v. a. Rendre plus vif. Chez les *Charpentiers*, couper le bois à vive arête. Chez les *Sculpteurs*, nétoyer, grater quelque figure de métal. — M. *Roucher* l'emploie au figuré avec le pron. pers.

Tout germe devant lui ; tout meurt et tout s'avive.

C'est-à-dire, tout prend de la vie. C'est un néologisme. Mais est-ce une heureuse hardiesse ? Le temps nous l'apprendra.

AULIQUE, adj. [*Olike*.] Il ne se dit que du Conseil *Aulique* de l'Empire ; Cour *Aulique*, Conseiller *aulique*. — *Trév.* le dit, outre cela, en général, de ce qui est de la Cour, qui concerne la Cour. Ainsi l'on dirait, les charges *auliques*, les intrigues *auliques*. En ce sens, c'est un latinisme. — *S. f.* Acte que soutient dans l'Université, celui qui est reçu Docteur en Théologie.

AUME. Dans cette finale, la pénult. est longue. *Balme*, *palme*, etc.

* **AUMELETTE** ou **OMELETTE**. *Trév. Joubert*. On n'écrit plus qu'*omelette*. Ce mot est composé d'*œufs* et de *mêler*. Il est donc plus naturel de l'écrire avec un *o*.

AUMÔNE, s. f. [*Omône*, 2^e lon.] Ce qu'on donne aux Pauvres par charité, Il se dit sur-tout de l'argent. Faire l'*aumône*, donner l'*aumône* ; donner par *aumône*. Vivre d'*aumône* ; être à l'*aumône* ; réduit à l'*aumône*. — On écrivait autrefois *amosne*.

Rem. Ces expressions ne sont connues et usitées que dans le Christianisme. On ne doit donc pas, à mon avis, les employer dans l'Histoire des anciens Peuples, non plus que le terme de *charité*. « Cet ambitieux, qui seul nourrissoit autant de pauvres que tout l'État, se servoit du prétexte de cette *aumône* publique... pour faire des assemblées dans sa maison. *Vertot*, Révol. Rom. — Je crois que *largesse* étoit là le mot propre.

AUMÔNE est aussi une peine pécuniaire, que la Justice ordonne en certains cas. » Il

à été condamné à une *aumône*.

AUMÔNER, v. a. Donner par *aumône*. *Acad.* Il me semble qu'il faut ajouter *forcée*. * Le *Rich. Port.* dit, condamner à une *aumône* : mais ce n'est pas le sens de ce mot : *aumôner* exprime la *peine*, et non pas la *condamnation*. » Il a été condamné à *aumôner cent écus aux Pauvres*. Le Dictionnaire cité dit, être *aumôné*. On ne le dit pas non plus, par la raison que nous venons de dire, qu'*aumôner* ne signifie pas *condamner*.

AUMÔNERIE, s. f. [*Ombneri-e*, 2^e et 4^e lon. 3^e e muet.] C'est dans les Abbayes un bénéfice claustral, dont l'Office était autrefois de distribuer les *aumônes*. Ce n'est plus presque par-tout qu'un titre sans fonctions. — La *grande Aumônerie* de France, la charge du *Grand Aumônier*. — * Comme en Province on apèle *Aumônier*, les desservans de certaines Églises ou Chapelles, des Religieuses, par exemple, on apèle ces places des *Aumôneries*. — Ce mot, en ce sens, n'est pas du bel usage.

AUMÔNIER, **IERRE**, adj. [*Omb-nié*, *niè-re*. 2^e lon. 3^e e fer. au 1^{er}, e moy. et long au 2^d.] Qui donne, qui fait souvent l'*aumône* aux Pauvres. » Il est fort *aumônier*, elle est fort *aumônière*. — * L'*Acad.* dit : » Dieu lui fera miséricorde ; car il est *grand Aumônier*. Outre l'équivoque de ce mot, avec la charge de ce nom, *aumônier* serait là *substantif*, et il ne l'est pas en ce sens.

Subst. masc. Éclésiastique, dont la fonction ordinaire est de distribuer les *aumônes* de ceux à qui il est attaché (Quant à ce point, ils n'ont la plupart que le titre, sans fonctions.) de leur dire la Messe, de faire la Prière du soir et du matin (autre fonction très-rare.) *Acad.* Officier ecclésiastique, qui sert un Prince, dans les fonctions, qui regardent le service de Dieu. *Trév.* Les Princes ne sont pas les seuls qui aient des *Aumôniers*. » Officier ecclésiastique, qui distribue les *aumônes* de quelque Grand, et qui lui dit la Messe. *Rich. Port.* La 1^{re} partie de cette définition n'a point de fondement. — Il suffirait de dire, Prêtre, qui est au service d'un Grand, pour lui dire la messe. Chez le Roi, il y a le *grand Aumônier*, le premier *Aumônier*, *Aumôniers* ordinaires, *Aumôniers* de quartier, *Aumôniers* du commun. — L'*Aumônier* d'un Evêque, d'une Princesse, d'un Seigneur, *Aumônier* des vaisseaux, des Régimens. Ceux-ci font toutes les fonctions

fonctions de Curés en mer ou à l'armée.
Aumônier d'une citadelle, etc. etc.

AUMUSSE, s. f. [*Omace*, 2^e br. 3^e e muet.] *Trev.* et le *Dict. Gramm.* mettent *aumuce*. — Fourrure, dont les Chanoines se couvrent quelquefois la tête, et qu'ils portent ordinairement sur le bras. *Acad.* Porter l'aumusse. — *Nota* que dans plusieurs Chapitres les Bénéficiers, qui ne sont pas Chanoines, et les Prêtres du bas chœur même portent aussi des aumusses, mais de poil et de couleur différentes. Ainsi le mot de Chanoines restreint mal - à - propos cette définition.

AUNAGE, s. m. AÛNE, s. f. AUNER, v. a. [*Onaje*, *ône*, *oné*. 1^{re} dout. au 1^{er} et 3^e; longue au 2d.] L'aune est une mesure de trois pieds et huit pouces de longueur, telle qu'elle est à Paris. *Acad.* Mesure de longueur, en usage dans différens pays, et qui n'est pas la même par-tout. Celle de Paris contient trois pieds sept pouces huit lignes. *Dict. du Citoyen.*

AUNAGE est le mesurage à l'aune : Faire bon aunage, l'aunage n'est pas bon.

AUNER, mesurer à l'aune : » Auner une pièce de toile, de drap, Auner fidèlement, auner mal.

Rem. 1^o. Quelques-uns écrivent *aulne* : c'est l'ancienne orthographe. On écrivait aussi *ausne*.

2^o. Aune a fourni à quelques locutions proverbiales : mesurer les autres à son aune : juger d'eux par soi-même. — Se mesurer à son aune : se rendre justice. » Que suis-je pour être glorieux ? ne faut-il pas se mesurer à son aune. ? — Il ne faut pas mesurer tout le monde à la même aune : » Bayle dit que n'y ayant pas de proportion entre le fini et l'infini, il ne faut pas se promettre de mesurer à la même aune la conduite de Dieu et la conduite des hommes. L'expression est basse pour un objet si sérieux et si respectable. — Les hommes ne se mesurent pas à l'aune : il ne faut pas juger de leur mérite par leur taille. — Au bout de l'aune faut le drap : les choses iront tant qu'elles pourront aller. — Savoir ce qu'en vaut l'aune ; en avoir fait l'épreuve.

J'en ai tâté : je sais ce qu'en vaut l'aune.

J'aimerois mieux gueuser et demander l'aumône.
Gregoire.

Tout du long de l'aune ; expression adverbiale et proverbiale. Beaucoup, excessivement.

Tome I.

Molière dit tout le long, etc.

C'est véritablement la Tour de Babylone, Car chacun y babille, et tout le long de l'aune.

AUNAIE, s. f. AUNE, s. m. [*Oné*, *ône*, 1^{re} dout. au 1^{er}, longue au 2d ; 2^e e ouv. au 1^{er} e muet au 2d.] *Aunzie*, lieu planté d'aunes. L'Aune est un arbre de bois blanc, qui croît dans les lieux humides ; » tuyaux de bois d'aune ; sabots d'aune.

Rem. On écrivait autrefois *aune* à cause de l'étymologie, *alnus*. — On distingue aune arbre, de aune mesure, par le genre. Le 1^{er} est masculin ; le 2d. est féminin.

AUNEUR, s. m. [*O-neur*, 1^{re} dout. 2^e dout. au sing. longue au pluriel.] Officier établi pour avoir inspection sur l'aunage. *Acad.* Pour marquer et visiter les aunes des Marchands. *Trev.* Officier qui aune les pièces de toile, etc. et qui retire un certain droit. *Rich. Port.* Voilà trois définitions différentes. Sont-ce trois Officiers différens ? ou le même remplit-il ces trois fonctions d'inspecteur, de marqueur, de mesureur ? Le véritable qui voudra. J'ai consulté le *Dict. du Citoyen* : il définit Auneur : Officier ou commis préposé pour mesurer les draps, serges, toiles, coutils, etc. » Les Auneurs ne peuvent être Courtiers, ni les Courtiers ne peuvent être Auneurs, Commissionnaires ou Facteurs. *Ibid.* Je crois qu'il faut s'en tenir à cette dernière définition dont celle du *Rich. Port.* se rapproche en partie.

AVOCASSER, v. n. * AVOCASSERIE, s. f. [*Avocacé*, *ceri-e*, 4^e e fer. au 1^{er}, e muet au 2d, dont la 5^e est longue.] Faire le métier d'Avocat. = Profession d'Avocat. Ils ne se disent que par mépris. L'*Acad.* et *Trev.* ne mettent que le verbe. Le *Rich. Port.* met aussi le substantif.

AVOCAT, ATE, s. m. et f. Au propre ; on ne le dit guère qu'au masculin, de celui qui fait profession de défendre des causes en Justice. — Dans le *Dict. Grammat.* on avertit qu'on dit Madame l'Avocate Générale, Mde l'Avocate du Roi ; mais que quand il s'agit d'un simple Avocat, on doit dire ; femme d'Avocat, et non pas Avocate. Tout le monde ne convient pas de cet usage : l'*Acad.* ne met Avocate qu'au figuré ; et en parlant de la Ste. Vierge.

Rem. 1^o. Il faut dire, Avocat au Parlement, et non pas en Parlement. *Vaug. Acad.* Voyez Parlement.

2^o. On emploie figurément Avocat, Avocate, pour signifier celui ou celle qui prend

E e

nos intérêts en main et qui les défend. » Vous avez un bon Avocat dans cet homme ; soyez mon Avocat auprès de lui. C'est en ce sens qu'on dit, que la Ste. Vierge est l'Avocate des pécheurs. — *La Touche* remarque que dans ce sens, Avocate ne se dit que des personnes : « Je serai votre Avocate, dira une femme ; mais qu'en parlant des choses, on doit toujours dire Avocat au masculin. » La vérité sera mon Avocat, et non pas mon Avocate. — C'est ainsi que le disait d'Ablancourt. Après sa mort, les Editeurs de son *Lucien* mirent Avocate. *Richelet*.

On appelle proverbialement un Avocat peu employé, Avocat sans cause, ou Avocat de Pilate, par une froide allusion au mot de ce Gouverneur Romain : *non invenio in eo causam*.

AVOINE. Voy. AVEINE. Il n'a de pluriel qu'en parlant de l'avoine quand elle est encore sur terre. « Les avoines sont belles ; voilà un beau temps pour les avoines. Faucher les avoines.

AVOIR, v. act. [*A voir*, 2^e douteuse : elle est brève, si le mot est dans le cours de la phrase ; elle est longue, quand il la termine.] C'est le seul verbe de son espèce, qui ne prend point une *s* à la première personne du présent de l'indicatif. On écrit j'ai, quoiqu'on écrive, je suis, je fais, je dis, je lis, je vois. Voy. S.

Conjugaison. J'ai, tu as, il a : nous avons, vous avez, ils ont. J'avois. J'eus, j'ai eu. J'aurai. Aye (ou aie), que tu ayes (ou aies), qu'il ait. Que nous ayions, vous ayiez, ils aient. Que j'eusse, j'aurais. Que j'aye eu. Que j'eusse eu. Ayant, ayant eu.

Rem. Les sentimens sont partagés pour l'imperatif et le présent du subjonctif : faut-il dire aye, (éie) ou aie (é) sois ; qu'ils ayent ou qu'ils aient soin de, etc. Les Auteurs de la Grammaire de *Port Royal*, et la plupart des Grammairiens qui sont venus après eux, se sont décidés pour la seconde manière : ils écrivent, que j'aie, que tu aies, qu'ils aient. — *Vaugelas*, *Chifflet*, *Bouhours*, *Regnier*, *M. de Wailly*, *M. Beauzée*, écrivent j'aye, tu ayes, ils ayent ; et leur pratique est justifiée par celle de l'*Acad. Franç.* dans son Dictionnaire. *M. Harduin*, qui se range de ce côté, fortifie ce sentiment par cette observation, que ceux qui ont la réputation de bien parler, prononcent ces subjonctifs avec le double *i*, représenté par l'*y*, sur-tout à la 1^{re} personne quand

ello est suivie d'une voyelle, que j'aye eu, que j'aye été. — Et pourquoi ajoute-t-il, se prononcerait-il autrement, que je paye, j'essaye ? — La vérification de ces deux faits n'est pas aisée. Car, comment compter les suffrages de ceux qui ont la réputation de bien parler. Est-ce à la Cour, est-ce dans la Capitale, est-ce parmi les Gens de Lettres qu'il faudra les choisir ? Et puis, après les avoir comptés, il faudra les apprécier : nouvel embarras ! que faire donc ? Choisir de ces deux pratiques celle qui plaira le plus, en attendant que la question soit mieux examinée, et qu'elle soit décidée s'il est possible ; car, où est le Tribunal qui ait ce droit ? — Dans le *Dict. Gram.* on a suivi la pratique de *MM. de Port Royal* et du grand nombre de Grammairiens qui les ont suivis. Ici, nous nous contenterons de dire, qu'aye nous paraît mieux devant une voyelle pour éviter l'hiatus, et que aie nous paraît plus doux devant une consone.

Loin que des cris de joie ou des accens d'amour Ayent dans cet Hémisphère annoncé mon retour.
Le Chev. de Langeac.

L'Imprimeur n'aurait pas dû écrire ayent : avec cette orthographe, il y aurait une syllabe de trop. — Il faut aient.

AVOIR, c'est posséder de quelque manière que ce soit : « Avoir du bien, une charge, un bénéfice, de l'argent, des terres, des maisons, etc., etc. — Avoir, posséder, (synon.) Il n'est pas nécessaire de pouvoir disposer d'une chose, ou qu'elle soit actuellement entre nos mains pour l'avoir : il suffit qu'elle nous appartienne. Mais, pour la posséder, il faut qu'elle soit en nos mains et que nous ayions la liberté actuelle d'en disposer, ou d'en jouir. Ainsi, nous avons des revenus, quoique non payés, et nous possédons des trésors. On n'est pas toujours le maître de ce qu'on a : on l'est de ce qu'on possède.

AVOIR, s'unit avec un grand nombre de noms employés sans article ou avec l'article. Avoir faim, soif, froid, chaud. Avoir raison, tort, envie, peur, etc. Avoir de la joie, de l'honneur, etc. Avoir la gloire, la honte de, etc., etc. suivant comme il est combiné avec ces divers noms, il a, ou il leur comunique divers régimes. Aussi, Avoir paraît-il le plus souvent dans les Dictionnaires, et sur-tout dans celui-ci.

Rem. 1^o. Quoique plusieurs noms régis par avoir ne prennent point d'article, comme avoir coutume, compassion, pitié, dessein,

honte, et autres que nous avons rapportés, il ne faut pas croire que cela s'étende à tous les substantifs. Les Poètes en abusaient autrefois. On trouve plusieurs exemples de cet abus dans *Corneille* et *Molière*.

J'aurai pour vous respect jusques au monument. « *J'ai joie à vous voir; j'ai soupçon que; j'ai dépit de.* » Son exemple auroit force. « *Ils ont aversion pour,* etc. Il faut, *du respect, de la joie, du soupçon, du dépit, de la force, de l'aversion,* etc. M. Moreau, qui aime à retrancher l'article après plusieurs verbes, le supprime sur-tout après le v. *avoir.* » La Commune, qui souvent avoit la force en main, s'acoutuma à croire qu'elle avoit autorité. « *Ils n'eurent d'abord que surveillance.* » *Il y eut et variété* dans les stipulations, et *progres* dans les entreprises.

2°. Suivant que ces noms, que régit *avoir*, ont l'article indéfini ou défini, ce verbe demande *de* ou *à* devant l'infinitif. On dit: *avoir du plaisir, de la satisfaction, de la peine à faire,* etc. et *avoir le plaisir, la satisfaction, la peine de faire,* etc. La phrase suivante pèche contre cette règle, ou elle est mal appliquée. « Celui qui vous aime, ne doit pas avoir de plus grande satisfaction qu'à se soumettre à votre volonté. *Saci*, Imitat. de J. C. Il falait, que de se soumettre; parce que, quoique le *de* devant *satisfaction* paraisse indéfini, il est réellement défini et déterminé par le superlatif *plus grande*; et c'est comme si l'on disoit: *la plus grande satisfaction* que puisse avoir celui qui vous aime, est de faire votre volonté. — Quand *avoir* est impersonnel, il régit toujours *à*: « *Il y a du plaisir à faire,* etc.

* 3°. On disoit autrefois *avoir* avec des adjectifs. « Je vous ai contraire, favorable, etc. c. à. d. vous m'êtes contraire, favorable. *Voiture* le dit souvent.

4°. AVOIR, régit souvent la prép. *à* devant l'infinitif, pour signifier la disposition, l'obligation ou la volonté où l'on est. *J'ai à vous remercier; j'ai à parler à un tel,* etc. Ce qu'il y a de particulier dans cette manière de parler, c'est que les noms précèdent les verbes, qui les régissent, et semblent régis par *avoir*: *J'ai plusieurs lettres à faire, plusieurs visites à rendre.* On pourroit dire aussi: *j'ai à faire plusieurs lettres, à rendre plusieurs visites;* mais cela ne seroit pas si bien. = *N'avoir que,* avoir seulement.

Je n'ai qu'à dire un mot, & vous êtes perdu.

« *S'il n'a qu'à jurer,* il a gagné son procès. — *Corneille* employant ce tour de phrase, construit singulièrement l'adjectif et le substantif.

Leur plus haute valeur n'a d'effets que sinistres. *Attila.*

Cette construction est barbare, même en vers. Il falait dire, *n'a que des effets sinistres,* ou *de sinistres effets;* le *que* doit toujours précéder le régime. = *Avoir pour,* regarder comme: « *Quoiqu'ils ne se fussent pas encore déclarés,* on ne laissoit pas d'avoir leur fidélité pour suspecte. *Vertot.* = *En avoir:* « *A qui en avez-vous?* à qui voulez-vous parler, ou, plus souvent, contre qui êtes-vous en colère? » *A qui en ont-elles donc?* . . . Il semble qu'elles s'égorgent. *Mariv.* Il régit quelquefois la prép. *de* devant les verbes. « *A qui en avez-vous, de parler si mal de votre esprit, qui est si beau et si bon?* *Sév.* Pourquoi, à quel propos parlez-vous si mal? etc.

5°. *Avoir une femme;* être arrangé avec elle, est une expression nouvelle, qui a un mauvais sens. « Si l'on est persuadé que vous m'avez, il n'y a plus aucun remède: le public n'en revient pas. *Marm.* — Dans le *Méchant,* Cléon dit à Valère:

Et *Cidalise!* Val. Mais . . . Cl. C'est une affaire faite:

Sans doute vous l'avez . . .

Val. Mais, cela fût-il vrai, le dirois-je?

Cl. Ayez-la; c'est d'abord ce que vous lui devez; Et vous l'estimerez après, si vous pouvez.

6°. *Avoir à être,* devoir être: « puisque j'ai à souffrir, sans pouvoir l'empêcher, ou l'éviter, souffrons avec patience. » Puisque j'ai à être tourmenté d'une façon ou de l'autre, j'aurois mieux encore l'être auprès de vous. *Voit.*

7°. AVOIR, s'emploie impersonnellement avec l'adv. *y*; dans le sens du verbe *être*; *il y a des personnes qui; il est des personnes qui,* etc. — Dès le temps de *Vaugelas*, on a agité la question s'il faut dire: *il y eut cent hommes tués,* ou *de tués.* Les sentimens étoient partagés. Les uns disoient qu'il falait toujours mettre le *de*; les autres, qu'il étoit mieux de le supprimer: l'usage étoit aussi peu uniforme que les opinions. *Th. Corneille* donne là-dessus une règle, c'est que, quand le substantif précède l'adjectif ou le participe, on ne doit pas se servir de la prép. *de*; et qu'autrement il faut le mettre, sur-tout quand le pronom *en* tient la place du substantif. « *Il y eut cent hommes tués; il y en eut cent de blessés.*

Dans le sens négatif, le *de* fait fort bien ; mais il faut que l'adjectif ou le participe précède le substantif, et soit aussi près de *il n'y a*, qu'il est possible. » *Il n'y a d'intéressant dans cette Pièce que la 3^e Scène du 2^d Acte.* Au contraire, le *de* fait assez mal, quand l'adjectif ou le participe suit le substantif. » *Il n'y a que les âmes vertueuses de sensibles.* Volt. — Dans le sens affirmatif, le *de* fait un mauvais effet. » *Il y eut dix Parlemens de convoqués sous Henri VIII, et vingt-trois séances de tenues.* *Hist. d'Angl.* Retrancher *de*. — La plupart des Auteurs n'ont pas de règle là-dessus. Le P. d'Avrigni, par exemple, tantôt met le *de*, tantôt il le supprime, lors même qu'il est nécessaire : » *Il y en eut six mille tués ou pris.* Mettez, *de tués ou de pris*, à cause du pronom *en*, qui tient la place du mot *hommes* ou *soldats*.

8°. *Il y a*, avec les noms de *jour*, *mois*, *année*, *siècle*, etc. signifie *depuis*. » *Il y a six semaines qu'on me souhaite ; il y a beaucoup de jours que j'attends*, etc. Mais quand le *que* n'y est pas, cette expression ne vaut rien. » Je m'en vais à Brevannes . . . M. de Coulanges m'y souhaite *il y a six semaines*. Sév. » J'attends avec impatience, *il y a beaucoup de jours*, que vous me fassiez l'honneur de faire réponse à la lettre que je vous ai écrite. Voit. Il faut dire : *il y a six semaines que ; il y a plusieurs jours que*, etc. — Remarquez encore que, quand cette manière de parler est à la tête du membre de la phrase, la conjonction *que* est encore plus nécessaire. » *Il y a six semaines, l'Allemagne étoit en paix.* Linguet. Ajoutez *que* : l'imprimeur l'a sans doute oublié. = *Il y en a*, régit l'article indéfini *de*, et non pas *du*, ou *de la*. » *Borax... Il y en a de noir, de jaune et de blanc ; et non pas du noir*, etc.

9°. *Il y a*, se joint à des noms au nominatif, et régit *à* et l'infinitif. » *Il y a de la cruauté à lui refuser les secours qu'il demande.* » *Il y eût à méconnoître nos avantages, ou une fausse modestie, ou une grande ingratitude (envers Dieu.)* Pluche.

N'y eût-il que . . . Quand il n'y aurait que, etc. » *N'y eût-il que cette raison ; c'en est assez pour vous convaincre.*

AVOIR, est aussi verbe auxiliaire. Il sert, 1°. à se conjuguer lui-même : » *J'ai eu, j'avois eu*, etc. 2°. à conjuguer le verbe *être*, *Il a été, il avoit été*, etc. 3°. à conjuguer tous les verbes actifs, et presque tous les

verbes neutres. » *J'ai fait, j'avois trouvé ; j'aurois dormi*, etc.

AVOIR, s. m. Il est peu usité, et il ne l'est que dans le style familier. » Ces Comerçans mal-avisés, qui mettent tout *leur avoir* sur un seul vaisseau, *Ann. Litt.* » Voilà tout *mon avoir* : c'est tout *son avoir*. *Acad.* » Il vendit tous ses biens, ramassa tout *son avoir*, et vint à Paris avec toute sa fortune. *Les Numéros*.

Il n'avoit pas des outils à revendre.

Sur celui-ci rouloit tout *son avoir*. La Font.

AVOISINER, v. act. [*A-voa-ziné*, tout bref.] Être proche, être voisin. Il ne se dit que de la proximité du lieu. » Les terres qui *avoisinent* la forêt ; les Provinces qui *avoisinent* la France.

Rem. Suivant le *Dict. Gramm.* ce verbe est aujourd'hui entièrement hors d'usage. Suivant *Vaugelas* et *Th. Corneille*, il ne se dit plus qu'en poésie : ce rocher *avoisine* les cieux. Suivant le *Dict. de l'Acad.* il se dit au propre, en parlant des lieux. Croyons donc avec *Chapelain* et *Charpentier*, que c'est par une mauvaise délicatesse que ce mot est consacré en poésie. — Un Auteur moderne s'en est servi au figuré. » Penser autrement, c'est *avoisiner l'hérésie*. — *Rousseau* de Genève, l'emploie au propre avec la prép. *à* » Quand on *avoisine à* de grandes Puissances. Ce régime est contraire à l'usage.

AVORTEMENT, s. m. AVORTER, v. n. AVORTON, s. m. L'avortement est l'accouchement avant terme. *Avorter*, c'est donc accoucher avant le terme ordinaire ; mais en parlant des femmes, il ne se dit que d'un avortement volontaire et criminel, ou causé par un accident. — *Avorton*, animal né avant terme. » Causer, procurer un avortement. » Elle prit des breuvages pour *se faire avorter* ; elle reçut un coup qui *la fit avorter*. » C'est un *avorton* ; il est fort au-dessous de la grandeur et grosseur qu'il devrait être.

Rem. 1°. M^c. de B (*Hist. des Tud.*) dit *avortion*, des signes d'avortion. C'est un anglicisme barbare. *Abortion*. *Dict. Angl.*

• AVORTER, se dit ordinairement des femelles des animaux. » Les vaches *avortent* quand elles mangent de certaines herbes.

2°. *Le Gendre*, non seulement dit *avorter* des femmes, mais il fait régit à ce verbe l'ablatif (la prép. *de*). *Albert le Grand*, dit qu'une femme *avorta de* vingt-deux enfans ; une autre *de* soixante-dix ; et une troisième

de cent cinquante. Et l'emploi du mot et le régime, sont aussi irréguliers que les faits rapportés sont incroyables. Il fallait dire, *acoucha avant terme de*, etc. Cependant, dit *La Touche*, quoique *avorter* ne se dise des femmes que d'un avortement volontaire, *faire avorter* se dit par rapport à elles des caïsses qui produisent cet effet. » Les odeurs fortes font quelquefois *avorter* les femmes. — Mais le dit-on de l'enfant? Oui, dans une *Traduct. de Plin*, mais je ne l'ai vu que là. » Il ne faut souvent que l'odeur d'une lampe mal éteinte pour *le faire avorter*. Cela est mal dit: *avorter* ne veut pas dire *naître*, mais *acoucher* avant terme.

AVORTER se dit par extension des fruits. » Ces vents ont *fait avorter* les fruits. Remarquez que, par rapport aux animaux, on le dit de la mère et non pas de l'enfant, et que par rapport aux fruits, on le dit des fruits et non pas de l'arbre.

AVORTER est aussi beau au figuré; mais il le faut employer avec sagesse et avec goût. » Vous avez *fait avorter* ses desseins.

Si par bonheur cette imposture *avorte*. *Rouss.*

M. l'Ab. *Sabatier* (Trois Siècles) dit: » La Poésie doit accorder son langage avec la raison; mais la gêne du raisonnement *fait avorter* les traits de lumière et de sentiment propres à frapper. » A quoi sert de s'exalter péniblement l'imagination pour produire quelques étincelles qui *avortent*, ou n'éblouiront qu'un instant. Je crains que *faire avorter* des traits et des étincelles qui *avortent* ne soient pas du goût de tout le monde. — » Cette entreprise est *avortée*. *Acad.* Remarquez qu'il prend être pour auxiliaire: » Est *avortée*, et non pas *a avorté*.

3°. AVORTON, ne se dit guère qu'au figuré, même en parlant des animaux et des fruits. — Un *avorton* de mouche en cent lieux le harcèle. *La Font.*

Si quelque *avorton* de l'envie

— Ose encore lever les yeux. *Malherbe.*

On peut absolument le dire au propre:

Triste *avorton*, informe enfant,

Rebut du néant & de l'être. *Trév.*

* AVORTION, anglicisme. Voy. *Avortement*. Rem. 1°.

AVOUEUR, v. act. [*A-vou-é*, 2^e brève, mais devant l'e muet elle est longue, j'*avoûe*.] Au futur et au conditionnel, j'*avouerais*, j'*avouerois*, il n'est que de trois syllabes. [*Avoué*, *avoués*,

l'e est entièrement muet.] On pourroit même se dispenser de l'écrire.

Hé bien! je l'*avouerais*, que ma juste colère

Aime la guerre autant que la paix vous est chère.

Racine.

AVOUEUR, 1°. Confesser et reconnoître qu'une chose est: en demeurer d'accord. Il se dit, ou avec le seul régime direct: » Il a *avoué* sa faute; il a tout *avoué*; ou avec le datif pour 2^d régime: *avouez-moi* la vérité; je vous *avoûe* mon ignorance. — Pour les verbes, il régit, ou l'infinitif sans prép. Il *avoûe* l'*avoir* fait. (*L'Acad.* ne met point d'exemple de ce régime.) Ou la conjonction *que* avec l'indicatif dans le sens affirmatif; ou le subjonctif, si le sens est négatif, ou exprime du doute: » Il *avoûe* qu'il l'a fait; il n'*avoue* pas qu'il l'*ait* dit: je ne sais s'il *avouera* qu'il en *ait* été complice.

M. *Moreau* le fait impersonnel au mode passif: » Dans un temps où il étoit encore *avoué* que la Couronne seule *donoit* un pouvoir absolu et universel.

Rem. On dit quelquefois, je l'*avoûe*, comme en parenthèse; mais alors il ne régit point les verbes. * A l'aspect de cette tirade, je vous l'*avoue*, Monsieur, que je reste immobile d'étonnement. *Ann. Litt.* — Le *que* est de trop. Il fallait, j'*avoue* que je reste, etc., ou, je vous l'*avoue*, Monsieur, je reste, etc.

On dit, dans le style familier, *avouer* la dette, reconnoître qu'on a tort. *Avouer* un enfant, un ouvrage, s'en déclarer le père, l'auteur.

2°. *Avouer*, approuver, autoriser: j'*avoûe* d'avance tout ce que vous ferez en mon nom. — Avec les personnes pour régime, il régit de: » Je vous *avouerais* de tout ce que vous ferez.

3°. *S'avouer*, dans le premier sens, régit les adjectifs et les participes: » Il *s'avoûe* coupable: je m'*avoûe* vaincu. — Un Auteur anonyme donne ce régime à l'actif, contre l'usage. » Ce bien qu'il *avoûe* destiné à de bonnes œuvres. Il faut, qu'il *avoûe* être destiné, etc. — M. *Fallet* dit aussi, dans sa Tragedie de *Tibère*:

Phorhice vous trompoit, et ce lâche en mourant
Vient d'*avouer* enfin *Serenus innocent*.

Là, être *innocent*, ne vaudrait rien: il faut dire, du moins en prose, *avouer* que *Serenus est innocent*. La raison de la diffé-

rence, est que le régime direct dans la première phrase est le pronom *que*, qui précède le verbe; qu'il *avoûe être*, etc., et dans la 2^e, *Serenus* qui suit. L'usage et l'oreille admettent l'un pour cette raison, et rejettent l'autre.

S'AVOUEUR, dans le 2^d sens, régit l'ablatif de la personne (la prép. *de*). » Il *s'est avoué* (renomé, autorisé) de vous.

Rem. AVOUEUR, *aveu*, comme *confesser*, *confession*, ne se disent que des choses vraies. Ce serait mal parler, que de dire: » Il *a avoué* des choses fausses. *Reflex.* Il faut dire alors: il *s'est accusé*, il *s'est vanté* de choses fausses, ou par désespoir, ou par une détestable vanité.

AUPARAVANT, adv. [*oparavan*, dern. longue, le reste bref.] Il est sans régime; et il y a long-temps qu'on a dit qu'il est toujours *adverbe*, et qu'*avant*, est la préposition qui y correspond. Cependant quelques Auteurs ont manqué et manquent encore à cette règle: *Auparavant* moi, *auparavant* de faire, etc., mettez *avant*. On a repris le P. Dordénaux d'avoir dit: Quelque temps *auparavant* que l'entreprise de l'Empereur Henri éclatât. *Revol. d'Anglet.* » Cette Nation, tombée *auparavant* la conquête dans une espèce d'indifférence pour la Maison Royale. *Hist. d'Angl.* Le Président Hénaut a encore dit: *auparavant* l'Ordonnance de, etc.; pour *avant* l'Ordonnance, etc. Voy. *Disponible*.

On dit, sans régime: » Un mois *auparavant*, long-temps *auparavant*. Vous voulez partir, mais *auparavant* réglez vos affaires, etc.

AUPRÈS, prép. et adv. [*Oprè*, 2^e è ouv. et long. *Richelet* écrit *auprès* avec un *e* fer. mauvaise orthographe, qui induit à une mauvaise prononciation.] C'est une *prép.* de lieu qui régit la *prép.* *de*: Sa maison est *auprès* de la mienne. On la fait précéder quelquefois de *tout* adverbe. » Crantor, voyant que j'étois *tout auprès* de lui, redoubla son ardeur. *Téléme.* — Au figuré, il se dit de l'attachement ou faveur: » Il est *auprès* de ce Seigneur: » Je l'ai mis *auprès* de mon fils. » Il est bien *auprès* du Roi, et fort mal *auprès* des Ministres.

AUPRÈS, a une espèce d'ablatif; il vient d'*auprès* de la place. — * *Par auprès*, est populaire. » Il n'est pas besoin d'entrer dans le village, il s'agit de prendre *par auprès*.

Rem. On a long-temps disputé, et l'on dispute encore, si dans les comparaisons on

doit dire, *auprès*, ou *au prix*; comme: la vie n'est rien *auprès* de l'honneur. *Vaugelas* prétend que c'est un barbarisme, et qu'il faut dire *au prix*, dont *auprès* n'est qu'une corruption. *La Touche* soutient au contraire, qu'on peut employer indifféremment *auprès* ou *au prix*. » La terre n'est qu'un point *auprès* ou *au prix* du ciel. Il est certain que si la raison est pour le dernier, l'usage est pour le premier, et qu'il y a peu de personnes qui disent *au prix* en cette occasion. *L'Acad.* les met tous les deux, chacun en son lieu. *Racine* a mis *auprès*.

Dites, dites plutôt, cœur ingrat et farouche,
Qu'*auprès* du Diadème il n'est rien qui vous touche.
M^e. de Sévigné dit, *auprès d'être*, pour *près d'être*. » La dépense du Maréchal a été *tout auprès d'être* ridicule, à force d'être excessive. *Auprès* ne fait pas mal en cet endroit: ailleurs il faut dire *près*.

AUPRÈS, est aussi adverbe, employé absolument et sans régime: » Je ne puis voir quoique ce soit, si je ne suis *auprès*, *tout auprès*. On dit proverbialement et bassement: si vous n'en voulez point, *couchez-vous auprès*.

AURE, (ôre) pénult. longue, *Maître*, *Epidauré*, etc.

AURÉOLE, s. f. [*oreòle*, 2^e è fer. 4^e è muet, tout bref.] 1^o. Cercle de lumière, que les Peintres mettent autour de la tête des Saints. = 2^o. Degré de gloire, qui distingue les Saints dans le Ciel. *L'aurole* des Vierges, des Martyrs. Il est plus usité dans le premier sens que dans le second.

AURICULAIRE, adj. [*orikulère*, 4^e è moy. et long.] Il ne se dit qu'avec *témoin*, *confession* et *doigt*. — *Témoin auriculaire*, qui a ouï de ses propres oreilles ce qu'il dépose. — *Confession auriculaire*, qu'on fait en secret à l'oreille d'un Prêtre. » La *confession auriculaire* a toujours été pratiquée dans l'Eglise. — *Doigt auriculaire*, le petit doigt, qu'on met quelquefois dans l'oreille pour se grater. *L'Acad.* ne met point le dernier.

AVRIL, s. m. [mouillez l'i finale.] Le quatrième mois de l'année. — Il se dit figurément et poétiquement: *L'avril* de mes jours, le beau temps de ma vie. *Richelet*: *En l'avril* de ses ans, à la fleur de son âge. — *Doner un poisson d'Avril* à quelqu'un; lui faire faire différentes courses inutiles. Cette mauvaise plaisanterie n'a lieu que le premier d'avril.

AURÔRE, s. f. [*Ordre*, 2^e lon. 3^e e muet.]
Lumière qui paraît avant que le soleil soit
sur l'horizon. » Le lever de l'*aurôre*. » L'*au-*
rôre commençait à paraître. — Il se dit aussi
pour le levant : du couchant à l'*aurôre*.

Adj. Couleur de l'*aurôre*. Ruban *aurôre*,
étoffe *aurôre*.

AUSONIE, s. f. [*Ozonte*.] Ancien nom de
l'Italie, encore employé par les Poètes.

En admirant la mélodie
De ces voix, de ces sons parfaits,
Où le goût brillant d'*Ausonie*
Se mêle aux agréments français.

Gresset.

AUSPICE, s. m. [Il se prononce comme
hospice, mais le sens est bien différent. Les
ignorans sont sujets à les confondre, comme
autel et *hôtel*.] L'origine de ce mot est
avispicium, inspection des oiseaux. On pre-
nait les *auspices* par le vol, ou par le
chant des oiseaux, ou par la manière de
manger des poulets sacrés. » Heureux *aus-*
pice; les *auspices* furent favorables. — On
dit figurément, sous d'*heureux auspices*,
ayant la fortune favorable : reste du langa-
ge de la superstition. — Sous les *auspices*
de... sous la conduite, ou sous l'appui et
la faveur de; sous ses *auspices*, sous vos
auspices. — M. Linguet, ou sans doute,
son Imprimeur, a dit, sur les *auspices*,
contre l'usage, qui veut la prép. *sous*. »
C'est sur les *auspices* de ce nom (d'Agues-
seau) à jamais mémorable, qu'il (le Par-
lement) a vengé la raison, la justice.

AUSSI, conjonction. [*Oci*, 1^e e dout.]
1^o. Pareillement, de même. — Cette con-
jonction copulative se met ordinairement à la
fin, ou au 2^d membre de la phrase, tou-
jours après le verbe, même dans les temps
composés : » Vous le voulez, et moi *aussi*.
» Ce n'est pas assez d'aimer ses amis; il
faut *aussi* les servir dans l'occasion. » Il l'a
fait *aussi*, et non pas, il l'a *aussi* fait,
* Bossuet dit : Qui *aussi* est, pour, qui est
aussi. = 2^o. *Encore*. » Il lui a donné des
hardes et de l'argent *aussi*. Dites lui *aussi*
de ma part. = 3^o. *C'est pourquoi*. Dans cet
emploi, on met le pronom nominatif après
le verbe. » Il a maltraité ce domestique;
aussi celui-ci veut-il le quitter. » *Aussi* est-
il certain que ceux, qui ont régné avec une
sincère vertu, possèdent tout ce que la puis-
sance des Dieux peut donner pour rendre une
félicité complète. *Telém.* — Dans ce sens,

il doit être placé à la tête du membre de la
phrase.

* » Pour montrer cela, il ne falloit pas un
ouvrage peut-être : y trouve-t-on *aussi* beau-
coup d'autres choses. *Mercure*. » Les autres
Cachefs (Gouverneurs) en usent à-peu-près
de même : il ne faut pas *aussi* s'étonner qu'on
les fuit du plus loin qu'on les découvre. *Si-*
card. Il falait : *aussi* y trouve-t-on; *aussi*
ne faut-il pas s'étonner, etc.

AUSSI, se dit dans le sens affirmatif, et
non plus, dans le négatif. » Vous n'avez
pas *dîné*, ni moi *aussi*. *Gasconisme*. Dites,
ni moi *non plus*; *Desgr.*

AUSSI et *si* ne se joignent qu'aux adjec-
tifs et aux verbes; *tant* et *autant* qu'aux
verbes et aux substantifs. *Aussi* et *autant*
s'emploient dans les phrases affirmatives;
tant et *si* dans les phrases négatives et in-
terrogatives. » L'amour du prochain est
aussi nécessaire dans la société pour le bon-
heur de la vie, que dans le Christianisme
pour la félicité éternelle. * Autrefois on
mettait *si* pour *aussi*. » Un nom *si* fameux
que celui d'Othon. *Vaugelas*. A un malheur
si (*aussi*) grand que le mien, il ne falloit
pas une moindre consolation. *Voit*. Dans ces
exemples, il falait *aussi*, au lieu de *si*. Ce-
lui-ci fait mieux dans la phrase négative. »
Rien ne la touche *si* sensiblement que l'inté-
rêt de la Religion.

Après *aussi*, il faut ajouter *que*. » Nous
comencions à nous apercevoir que la conta-
gion philosophique n'étoit ni *aussi* étendue,
ni *aussi* incurable. *Sabatier*, Trois Siècl. Il
falait ajouter qu'on l'avait cru. — Au reste,
il faut mettre *que* et non pas *comme*, ainsi
qu'on le mettoit autrefois.

Rien n'est *si* beau *comme* Caliste est belle.
On dirait aujourd'hui, rien n'est *aussi* beau
que Caliste. » Ma foi est *aussi* pure *comme*
le sujet en est beau. *Trév.* Dites : que le su-
jet, etc.

Tant qu'a duré la guerre, on m'a vu constam-
ment
Aussi bon citoyen, *comme* fidèle amant.

Corn. Hor.

Il falait, que *fidèle amant* : mais il aurait
manqué au vers une syllabe. — L'*Acad.*
elle-même a dit autrefois, dans ses *Senti-*
mens sur le Cid : *aussi* bien *comme*; et
Cornéille parlant de justice :

N'oubliez point alors que je la dois à tous,
Et même à Théodore *aussi* bien *comme* à vous.
Et Malherbe, *aussitôt* *comme*.

Aussitôt confondus, comme délibérés.
Le choix entre *que* et *comme*, favorisait les Poètes.

Remarquez que lorsque *aussi* lie par la conj. *que* deux termes de comparaison, il faut placer le 1^{er} celui qui est le moins connu. Ainsi l'on dira d'un homme célèbre par ses talens : *aussi estimable par ses vertus que par ses talens* ; et d'un homme, qui est plus connu par ses vertus que par ses talens : *aussi estimable par ses talens que par ses vertus*. Voy. Non moins au mot MOINS.

Après la conjunct. *que*, on met quelquefois le *v.* être précédé de *le*. » Une place *aussi forte qu'étoit* Corinthe. Rollin. Dites *que l'était*, etc. » Pouvoit-il être recevable à tenter une action *aussi rigoureuse qu'une* saisie ; M^c Cochu. Dites, *que l'est*, etc.

AUSSI BIEN s'emploie comme *aussi*, et à la tête de la phrase, et dans les comparaisons. » Il l'a récompensé : *aussi bien le méritoit-il*. » Je vous le dis à vous *aussi bien qu'à lui*.

On dit également *aussi peu que*, *aussitôt que*, comme *aussi bien que*. *Aussi peu que vous, aussitôt que lui, aussi bien qu'à moi*. » Vous en prendrez *aussi peu que vous voudrez* ; je suis arrivé *aussitôt qu'il m'a été possible*.

Rem. *Aussitôt* n'est qu'adverbe. Plusieurs Auteurs l'ont traité comme une préposition. » *Aussitôt la chute des feuilles ; aussitôt le partage fait. Pluche. Aussitôt cette affaire finie. P. Barré, Hist. d'Allem. » Aussitôt la conquête ; Moreau. » Les Vêpres ayant été dites aussitôt la Messe ; Anon. L'usage n'admet pas cette façon de parler. On dit d'abord après ; etc.*

Pour marquer la promptitude de l'exécution, on dit : *aussitôt dit, aussitôt fait ; aussitôt pris, aussitôt pendu*. Le 2^d. est proverbial.

AUSSITÔT *que* ne régit que les verbes : il ne régit pas les participes. L'Acad. approuva autrefois la critique de Scuderi sur ce vers du Cid.

J'en cache les deux tiers *aussitôt qu'arrivés*. Cette façon de parler, dit-elle, n'est pas française : il fallait dire : *aussitôt qu'ils furent arrivés* ; ou bien, ils furent cachés *aussitôt qu'arrivés*. Dans la dernière manière, on sous entend furent devant arrivés.

AUSTÈRE, adj. AUSTÈREMENT, adv. [Ossère, tèreman, 2^e é moy. et long, 3^e

é muet.] 1^o. En parlant des choses, *austère* est ce qui est rigoureux, qui mortifie les sens et l'esprit. » Religion, règle, jeûne *austère* ; vie, silence, pénitence *austère*. = 2^o. En parlant des personnes ; rude, sévère : » Homme *austère* ; mine, visage *austère* ; vertu, doctrine *austère* ; mœurs *austères*.

AUSTÈRE, Sévère, rude (synon.) On est *austère* par la manière de vivre, *sévère* par la manière de penser, *rude* par la manière d'agir. La mollesse est l'opposé de l'*austérité* ; le relâchement de la *sévérité* ; les fades complaisances de la *rudesse*. La *vie austère* consiste dans la privation des plaisirs et des commodités. La morale trop *sévère* peut également, comme la morale relâchée, nuire à la régularité des mœurs. Le commandement *rude* fait haïr le Supérieur, et ne rend pas l'obéissance plus prompte, ni plus soumise. GR. Synon.

Nous ajouterons que *sévère* se dit plus ordinairement des personnes, et de ce qui a rapport aux personnes ; et *austère* des choses ; mais que celui-ci, appliqué aux personnes, enchérit sur celui-là, et dénote quelque chose de plus dur et de plus rigoureux.

AUSTÈRE peut marcher devant ou après le mot qu'il modifie : mais c'est à l'oreille et au goût à lui désigner la place qu'il doit occuper. Mine *austère*, *austère* vertu. » Il s'élevait par une *austère* vertu au-dessus des craintes et des complaisances humaines ; Fléchier. Généralement parlant, il aime à suivre, et souvent il ferait un mauvais effet en précédant : *austère* mine, *austères* mœurs soneraient très-mal ; *austère* homme serait insupportable.

AUSTÈREMENT, avec *austérité*. » Vivre, jeûner *austèrement*.

AUSTÉRITÉ, s. f. [Ostérité, 2^e et 4^e é fer.] Mortification des sens et de l'esprit. Faire, pratiquer, exercer de grandes *austérités*. Avec le dernier verbe on ajoute la prép. *sur*. — L'*austérité* de cette règle. Il règne une grande *austérité* à la Trappe.

AUSTÉRITÉ, Sévérité. Voy. AUSTÈRE. Il se dit des personnes, et des choses qui ont rapport aux personnes. L'*austérité* des Censeurs de Rome ; l'*austérité* des mœurs, des sentimens, etc.

AUSTRAL, ALE, adj. [Ostral, ale, tout bref.] Méridional. Pole *Austral*, Terres *Australes*. — Il n'a point de plur. au masc.

On

On ne dit ni *australs* ni *austraux*. Il faut dire *méridionaux*. Celui-ci a un emploi plus étendu. L'usage d'*austral* est fort borné.

AUT, finale longue, *Haut*, *artichaut*.
Pron. *â*, *artichô*.

AUTAN, s. m. [*Otan*, 1^{re} dout.] Vient du midi. Il ne se dit qu'en Poésie, et ordinairement au pluriel. » Les furieux *autans*.

AUTANT, adv. [*Otan*, 1^{re} dout. 2^e Ion.] Il sert à marquer Égalité. » Ils en ont *autant* l'un que l'autre. » Il s'estime *autant que* son voisin. » *Autant que* vous pourrez en porter..

Rem. 1^o. *Autant* se met plus ordinairement avec les verbes, et aussi avec les adjectifs. » J'aime Horace *autant que* je l'admire : Il est aussi enjoué que solide. *Buf.* » Cet Auteur se sert d'une expression *autant élégante que* pleine de piété. *Anon.* Dites, aussi *élégante*, etc.

2^o. **AUTANT** se met après le verbe dans les temps simples et dans les temps composés ; ou entre l'auxil. et le part. ou après celui-ci. » Il m'aime *autant que* vous : Il m'en a *autant donné*, ou *donné autant qu'à* vous.

3^o. Il ne faut pas confondre *autant* avec *tant* : le 1^{er} s'emploie quand il y a comparaison ; le 2^d quand il n'y en a point. La phrase suivante pêche contre cette règle. » Les Sciences et les Beaux Arts, qui ont été cultivés avec *autant* (tant) de gloire et de succès parmi les Grecs et les Romains, ont fleuri pareillement dans les Indes. » Je le préfère à tous *autant* (tant) que vous êtes. *Hist. des Stuarts.*

4^o. **AUTANT** se décline comme les noms. » Un homme d'*autant* d'esprit ; *Fonten.* On ne peut joindre à *autant* de mérite autant de modestie.

5^o. **AUTANT**, comme *aussi*, doit marcher devant les noms, sur-tout en prose : *Autant de vertu que de talent.* En vers, et dans le style élevé, on pourrait dire,

Et des vertus *autant que* de talens.

Crébillon le place après un adjectif.

Mais *Hélénus sensible autant que* généreux,

N'a jamais su. Seigneur, braver un malheureux.
Il y a deux choses à remarquer dans le 1^{er} vers : *autant*, mal placé et mis pour *aussi*. Il faut passer tout cela aux Poètes ; mais en prose, il faudrait dire : *aussi sensible que* généreux.

Tome I.

6^o. **AUTANT** régit les noms substantifs au génitif ; mais, comme les adverbes de comparaison, il exige l'article indéfini *de* : » *Autant de pain que de viande*, et non pas *autant du pain que de la viande.* » *Autant de l'un que de l'autre.* — En supplée pour *de* : » Je n'en ai pas pris *autant que* vous ; c. à. d. je n'ai pas pris *de* cela *autant que* vous. Quelques Auteurs, ou leurs Imprimeurs, oublient cet *en*, qui est nécessaire pour marquer le régime : » On peut bien croire *autant* des Jurisconsultes. Il faut, *en croire autant.* » On peut dire *autant* des compagnies de commerce ; *Linguet.* Certainement l'Auteur avait écrit : On peut *en dire autant*, etc. ou son intention était de le mettre de la sorte.

7^o. Il y a des Auteurs, qui ont dit *autant comme*, au lieu de *autant que.* » Le vrai brave conserve son jugement au milieu du péril avec *autant de* présence d'esprit *comme* s'il n'y étoit pas.. Il faut, *que s'il n'y étoit pas.* *Wailly.*

8^o. **AUTANT**, servant à lier deux membres de phrase, exige, pour la régularité du discours, que ces deux membres de phrase aient la même construction et suivent les mêmes rapports. On lit dans l'*Alexandre de Racine* :

Eh bien ! je l'avouerai, que ma juste colère

Aime la guerre *autant que* la paix vous est chère.

On ne peut critiquer cette construction en vers, mais on la condamnerait en prose, où il faudrait dire : *J'aime la guerre autant que vous aimez la paix ;* ou bien, *la guerre me plaît autant que la paix vous est chère.* Voyez une Remarque au mot **MIEUX**, n^o 3^o.

9^o. **AUTANT** ne modifie point les adverb. » Ils les régalerent *autant bien que* pouvait le permettre la pauvreté de leur pays. *Lettr. Edif.* Il falait là, *aussi bien que.*

10^o. **AUTANT** est quelquefois redoublé. » *Autant* l'esclavage me répugne, *autant* la liberté m'effraie ; *Marm.* Quelquefois on met *autant que* au 1^{er} membre, et *autant* au 2^d ; et alors le pron. pers. après celui-ci se met après le verbe : » *Autant que* la terre de Cypré nous avoit paru négligée ; *autant* celle de Crète se montreroit fertile. *Télém.* Se montrait-elle aurait été mieux. » *Autant que* les Romains (du Bas Empire) avoient négligé l'Art Militaire, *autant* les Perses l'avoient-ils cultivé ; *Montesq.* » *Au-*

F f

tant qu'elle avoit de docilité pour la vraie raison, *autant* avoit-elle de pénétration pour découvrir le foible des faux raisonnemens.

On a pu remarquer dans ces différens exemples, qu'*autant que* régit l'indicatif : un Auteur très moderne lui fait régir le subj. » Il vous aime *autant qu'un frère puisse* aimer une sœur ; l'Ab. Keyre, *Ecole des Dém.* Je crois qu'il faut dire, *peut aimer*, etc. Ce régime n'est bon que pour le superlatif, et *autant que*, n'est que comparatif.

11°. Quelquefois on emploie *autant* redoublé, sans qu'il paraisse régi par aucun verbe. » *Autant d'êtres pensans, autant de manières de penser : autant d'êtres sensibles, autant de manières de sentir.* Cerutti, *Apol. des Jés.* On sous-entend : *il y a : Autant qu'il y a d'êtres pensans, autant y a-t-il de manières de penser.* Par cette syncope, la pensée a plus de vivacité, et le discours est moins trainant.

12°. * Autrefois on redoublait *d'autant plus* : » *d'autant plus qu'on les médite, on les trouve d'autant plus véritables ; P. Rappin.* » *D'autant plus que ce morceau de cire aura de figures différentes, elles seront d'autant moins parfaites et moins distinctes.* Mallebranche. On se sert aujourd'hui de *plus* redoublé : » *Plus on les médite, plus on les trouve, etc.* » *Plus ce morceau de cire aura de figures, et moins elles seront parfaites.* Ou bien on met *d'autant plus* au 1^{er} membre, et *plus*, ou l'équivalent, au 2^d : » *Elles paroîtront d'autant plus véritables, qu'on les méditera davantage :* » *Elles seront d'autant moins distinctes qu'elles seront en plus grand nombre.*

Rem. Bourdaloue fait régir à *d'autant plus* les noms substantifs. Miracles de la Providence, mais *d'autant plus miracles*, qu'ils paroissaient en lui comme naturels. Il y a du sous-entendu, mais qui méritoient *d'autant plus* le nom de miracles, que, et cela est bien dans cette occasion, mais ne réussirait pas si bien dans d'autres.

13°. * On employait anciennement *Autant* tout seul, dans le sens de *le plus*. » Une des choses que j'aime *autant* dans elles, c'est l'affection qu'elles vous portent.

On dit encore dans le style familier, *d'autant* avec *boire*, pour dire beaucoup. » Le Gascon, dès la soupe, se mit à fronder et à boire *d'autant*.

Je n'aurois qu'à chanter, rire ; boire *d'autant*.

Boil.

On dit dans le même style : *A la charge d'autant* ; à condition qu'on rendra la pareille.

14°. D'AUTANT *que*, Parce *que*, est vieux et relégué au Palais : *D'autant que* la forme n'a pas été gardée, etc.

Mais *Autant que*, selon *que*, est toujours usité : » *Autant que j'en puis juger.*

15°. TOUT AUTANT, régit le génitif, (la prép. *de*.) *Tout y* est indéclinable, parce qu'il est là adverbe, et n'affecte qu'*autant*, et non les noms que celui-ci régit. » *Afranchissement des serfs, établissement des communes, cas royaux, anoblissemens, etc.* *Tous autant de coups mortels portés à la licence et à la rébellion, qui s'autorisoient de la loi des fiefs.* Abr. Chron. de l'Hist. de Fr. Il falait *tout autant de*, etc.

16°. L'Auteur d'une *Hist. de Perse* traite *Autant*, comme *la plupart* ; il en fait un nominatif, qui exige le verbe au pluriel. » *Autant d'armées*, qu'on avoit envoyées contre lui, *avoient été* ordinairement défaits. L'usage n'admet pas cette façon de parler. Il faut dire, *toutes les armées*, etc.

17°. * POUR AUTANT QUE est vieux et barbare. » Les travaux du camp n'ont pas cessé, *pour autant que* l'ont permis les pluies et les gros vents. *Gazette de Leyde.* — Dites, *autant que* l'ont permis, etc. VOY. DAUTANT, sous la lettre D.

AUTEL, s. m. [Il diffère d'*Hôtel*, et pour l'ortogr. et pour la prononc. et pour la signification. *Otel*, 1^{re} dout. *Otel*, 1^{re} lon.] Espèce de table de pierre destinée pour les sacrifices. Acad. Pourquoi de pierre seulement ? N'y a-t-il pas des Autels de bois ? ou n'appellera-t-on *Autel* que la pierre sacrée ? Ne suffisait-il pas de dire : *Table destinée pour les Sacrifices.* » Dresser, élever un *Autel* ; se prosterner devant l'*Autel*, ou les *Autels*, aux pieds de l'*Autel* ou des *Autels*. Les Ministres des *Autels*, etc. » Devant d'*Autel*, nape, ornement d'*Autel*. Les marches de l'*Autel*, les cornes de l'*Autel*.

On apèle l'Eucharistie, le *Sacrement de l'Autel* ; et la Messe, le *Sacrifice de l'Autel*. — Attaquer les *Autels*, la Religion. — *Maître-Autel*, l'*Autel* principal dans une Église.

On dit figurément : *Élever Autel contre Autel* ; faire un schisme dans l'Église ; et

par extension, dans une compagnie divisée en factions. — On dit aussi d'un homme avide et peu scrupuleux, qu'il en prendrait jusque sur l'autel. » Le Prêtre vit de l'autel; ou, qui sert à l'autel doit vivre de l'autel. Il est juste que chacun vive de sa profession. L'Acad. borne l'emploi de ce Proverbe aux professions honorables. — On dit encore, par abus, qu'un homme mérite qu'on lui dresse, qu'on lui élève des autels, pour dire qu'il est digne des plus grands honneurs.

AUTEUR, s. m. (*O teur*, les 2 syll. sont douteuses : *eur* est long au pluriel : *Auteurs*.) 1°. Celui qui est la première cause de quelque chose. Dieu est l'auteur de la Nature, il n'est point l'auteur du péché. J. C. est l'auteur de notre salut. » Les Auteurs de la sédition. = 2°. Celui qui a composé un Livre, ou quelque ouvrage d'esprit, grand ou petit, en prose ou en vers : » Auteur ancien ou moderne, grec ou latin, français ou anglais. Auteur classique, approuvé, orthodoxe, ou anonyme, apocryphe. Auteur original, bon ou mauvais, estimé ou méprisé. = 3°. En termes de Palais, on entend par *Auteurs*, non-seulement les ancêtres, mais encore ceux de qui l'on a acquis des possessions, ou aux droits de qui l'on a succédé. *Bosuet* s'est servi de cette locution dans son *Hist. des Variations*. » Lorsqu'ils (les Protestans) nous allèguent tous ces siècles, ce n'est pas leurs Auteurs qu'ils nous nomment, mais leurs complices. Cet illustre Écrivain aimait à employer les termes du Barreau. On dit, en ce sens, l'auteur d'une nouvelle, celui de qui on la tient. » Je vous nomme mon Auteur. On le dit même d'une femme : c'est elle qui est mon Auteur.

Rem. 1°. On écrivait autrefois *Authéur*, et *Boileau* a employé cette orthographe.

2°. Quand on parle des ouvrages d'esprit, Auteur est de deux genres : » Il ou elle est Auteur de ce Livre, de ces vers, etc. » L'Auteur a développé l'intrigue qu'elle n'avoit fait qu'indiquer d'abord. *Merc.* Personne n'en peut trouver les moyens mieux que l'Auteur elle-même. *Ibid.* Mais ailleurs on dit toujours Auteur au masculin. L'Ab. *Desfontaines* a blâmé le P. *Catrou* d'avoir dit : on s'empresse de connoître la première Auteur de cette entreprise. Voy. ÉCRIVAIN.

AUTHENTICITÉ, s. f. AUTHENTIQUE, adj. AUTHENTIQUEMENT, adv. [*Otanti-cité*, *tike*, *tikeman*. 2° lon. 4° e muet aux

2 dern. 5° e fer. au 1°.] *Authentique* est ce qui est solennel, muni de l'autorité publique, et revêtu de toutes ses formes; ou ce qui est célèbre et notable. » Contrat, cet titre, acte, preuve, atestation authentique. — Témoinage, texte, passage authentiques.

AUTHENTICITÉ est la qualité de ce qui est authentique. » L'authenticité de cette pièce ferme la bouche aux adversaires.

AUTHENTIQUEMENT, adv. D'une manière authentique. Traité, contrat fait authentiquement.

AUTHENTIFIER, v. a. [*Otanti-*, 2° lon.] *Authentifier un acte*, y faire mettre l'atestation des Magistrats et le sceau public. — *Authentifier une femme*. La déclarer atteinte et convaincue d'adultère.

AUTOGRAPHE, adj. [*Otografie*.] Qui est écrit de la main même de l'Auteur : manuscrit autographe. — *Subst. masc.* Terme d'érudit : Dans le langage ordinaire on dit, original : » On conserve dans le cabinet des chartes, l'autographe de cette promesse. — Terme didactique, dit l'Acad.

AUTOGRAPHE, dit *Ferrière* (*Dict. de Droit Civil*) est synonyme d'olographe; mais celui-ci s'applique plus particulièrement à une disposition testamentaire; et autographe, à tout écrit d'écriture privée. Voy. AUTOMATE.

AUTOMATE, s. m. [*Otomate*, tout br.] Autrefois quelques Savans affectaient de prononcer *astografie*, *astomate*. L'Académie elle-même approuvait cette prononciation pour le dernier, et ne disait rien de l'autre. Elle ne le dit pas dans les autres éditions : elle a raison de s'être rétractée là-dessus. *La Touche*.

AUTOMATE, machine qui a en soi le principe de son mouvement. » Le fameux automate de *Vaucanson*. » *Descartes* pensait que les bêtes ne sont que des automates. — Il est fort à la mode au figuré. » Ce Père automate meurt, et il laisse à ses enfans son champ à partager également. *Coyer*. Les riches, les Grands traitent le peuple comme s'il n'était qu'un composé d'automates.

AUTOMNAL, ALE, adj. (Pron. *otomenal*, l'e surajouté fort muet.) Qui est de l'automne, qui a rapport à l'automne. Les fièvres automnales sont dangereuses ou opiniâtres : aut diuturnæ aut mortales. » La partie automnale du Breviaire. — Il n'a point de pluriel au masculin. On ne dit point les trois

mois *automnaux* ; il faut dire : les trois mois *d'automne*.

AUTOMNE, ou **AUTONNE**, s. m. et f. [*otone*, 2^e br. 3^e e muet.] La 1^{re} orthographe est la plus commune : c'est celle de l'*Acad.* et elle a pour elle l'étymologie *Autumnus*. La 2^de a été adoptée par quelques écrivains, et serait la plus favorable à la prononciation. — Suivant le *Dict. Gramm.* ce mot est *fém.* et il n'y a que les Poètes qui aient droit de le faire *mâsc.* L'*Acad.* le marque des deux genres ; mais dans les exemples, elle n'en met qu'un du *mâsc.* » Un bel *automne* ; une *automne* froide et pluvieuse ; une *automne* ventueuse. — La plupart des Auteurs le font *fém.* Mais outre les Poètes, plusieurs, parmi les prosateurs, l'emploient au *masculin*.

Et toi riant *Automne*, accorde à nos desirs

Ce qu'on attend de toi, des biens et des plaisirs.

Poème des saisons.

» L'*automne* suivant, l'*automne* prochain
P. Parennin. L'*automne* a été trop *sec.* J. J. Rouss. » L'*automne* a été universellement beau et *sec.* Linguet.

AUTORISATION, s. f. **AUTORISER**, v. a. [*Otoriza-cion*, en vers *ci-on*. On trouve dans Boileau *autorizer* avec un *z* : Ce n'est pas l'orthographe d'usage : *otorizé*.] *Autorisation* est un terme de Pratique : il ne se dit que dans ces phrases, *autorisation d'un mari*, *d'un tuteur*. — *Autoriser* est de tous les styles : Donner *autorité*, pouvoir de faire. Il se dit, ou avec le seul régime absolu, (l'acusat.) Le Roi *autorise* les Magistrats ; ou avec la prép. à devant les noms et les verbes. » Vous m'avez *autorisé* à cette démarche, à faire cette proposition. — *Réciproque*, il est peu usité, sur tout avec les personnes pour sujet de la phrase : » cet homme s'est bien *autorisé* dans sa compagnie, y a acquis de l'*autorité*. » Les mauvaises coutumes s'*autorisent* plus promptement que les bonnes.

AUTORITÉ, s. f. [*otorité*, tout bref.]
1^o. Puissance légale. *Acad.* Droit de se faire obéir, pouvoir, puissance. *Trév.* » L'*autorité* du Roi, des Lois, des Magistrats. *Autorité* spirituelle, temporelle, royale, souveraine, paternelle. Avoir de l'*autorité* ; user d'*autorité*. Sous votre *autorité* ; par *autorité* de Justice, etc. » Un Père a ou doit avoir de l'*autorité* sur son fils — Être en *autorité* est une expression tout au moins douteuse et que je n'oserais garantir. » Lors-

qu'*Esdras* étoit en *autorité*, il mit en ordre les livres saints. *Rollin*.

D'AUTORITÉ, adv. D'une manière impérieuse. » Il veut tout emporter d'*autorité*. » Il le fit être d'*autorité*. Moreau... » Vous jouez la Comédie ! — Que voulez-vous. J'ai cédé aux persécutions de trois ou quatre femmes, qui d'*autorité* m'ont forcé à prendre une demi douzaine de rôles. *Th. d'Educat.* C'est un jeune Magistrat qui parle. » Il étoit résolu d'agir d'*autorité*, comme il avoit toujours fait. *Voy. à la Mer du Sud.* — De son *autorité* privée : sans avoir droit de le faire. » Ce ne sont pas ici des lois, que je fais pour notre langue, de mon *autorité* privée. *Vaugelas*.

2^o. Crédit, considération. Avoir ou prendre de l'*autorité* dans son corps, dans sa famille, etc. — 3^o. Sentiment d'une personne respectable, qu'on apporte pour confirmer ce que l'on dit. » Citer des *autorités*. L'*autorité* des Écritures, des Pères, des Conciles, des anciens Philosophes, etc.

AUTOUR, prép. [*O-tour*, 1^{re} dout.] Excepté avec *tout* et *ici*, il est toujours préposition : à l'*entour* est l'adverbe correspondant : *autour* de la Ville : il rode à l'*entour*. Autrefois on ne les distinguait pas fort soigneusement. » Sion fut la demeure de David : il bâtit *autour*. *Boss.* » Ce Roi n'aura pas besoin de garde, qui veille à la porte de son palais ; les cœurs de ses sujets entoureront son trône et brilleront *autour*, à la place des glaives qui le défendent. Dans ces deux exemples, il faut à l'*entour*. — Avec *tout* et *ici*, on dit fort bien *autour*, adverbiallement et sans régime. » Il roule *tout* *autour*, il loge *ici* *autour*.

Rem. *Autour* n'est que prép. de lieu : on l'employait autrefois comme prép. de temps ; *autour* des bonnes fêtes. *St. Fr. de Sales.* Vers les bonnes fêtes, à l'approche des fêtes.

AUTOUR, s. m. Oiseau de proie.

AUTRE, pénult. longue. *Aître*.

AUTRE, pron. relat. [*Ôtre*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] Différent, contraire, opposé. Quand il est joint à un substantif, il est adjectif ; un *aître* homme, une *aître* affaire. Il n'est pronom que quand il s'emploie substantivement. » Nul *aître* que vous n'y auroit consenti : un *aître* l'auroit fait. Je ne conais *aître* ; passer d'un sujet à un *aître*.

Mes crimes... les voici... je n'en connois point d'*aîtres* ;

C'est d'avoir trop long-temps laissé regner les vôtres. P. Marion Cromv.

1°. AÛTRE est quelquefois répété à la tête de chacun des membres de la phrase : « *AÛtre est l'ordre dont on se sert pour instruire son Lecteur : aÛtre est l'ordre qu'on doit employer, pour achever de le convaincre, quand il est instruit.* »

2°. AÛTRE précède ordinairement le substantif, comme on peut le voir par les exemples ci-dessus. Joint à *tout*, il peut précéder ou suivre : « *C'est un tout aÛtre homme : c'est un homme tout aÛtre.* L'oreille et le goût doivent guider dans cette construction. Car, p. ex. on ne dirait pas indifféremment, *C'est toute aÛtre chose*, ou, *c'est chose tout aÛtre.* La dernière manière ne vaut rien.

3°. * *Quelque peu d'autres* est une manière de parler, qui n'est pas française. On dit : *un petit nombre d'autres.* Raphaël, Poussin et *quelque peu d'autres.* Fleury.

4°. Quand *aÛtre* est suivi de *que*; il exige la négative *ne* : « * On ne voit pas les objets, ou on les voit *autres qu'ils sont.* Du Plaisir. Dites : *qu'ils ne sont.* — Il n'admet ni *pas*, ni *point.* Voy. PAS ou POINT. n°. 1°.

5°. AÛTRE s'emploie quelquefois sans article et sans équivalent de l'article. « *C'est aÛtre chose est mieux que, c'est une aÛtre chose.* » Sans *qu'aÛtre* que lui s'en mêlât, mieux que, sans *qu'aucun aÛtre*, etc.

6°. Avec ce pronom l'adv. *bien* prend l'art. indéfini contre son ordinaire. « *bien d'autres, et non pas bien des autres : Bien d'autres que Luther se briseront contre cette pierre.* Boss.

7°. AÛTRE marque quelquefois une personne ou une chose indéterminée. « *Quelque aÛtre vous le dira mieux que moi. L'aÛtre jour ; un des jours précédens. = AÛtre ; meilleur, de plus grande conséquence. = C'est bien un aÛtre homme, une aÛtre affaire. = Il marque aussi la ressemblance : = C'est un autre César, un autre Alexandre ; c. à. d. un nouveau César, etc. = Il y en a d'uns et d'autres, de bons et de mauvais.* »

8°. *Sans aÛtre*, joint à un nom sans article, doit être employé au singulier plutôt qu'au pluriel ; *sans aÛtre forme* de procès, et non *sans autres formes*, etc. Voy. PROCÈS : « Les hommes, plus guidés par la coutume que par la raison, suivent, *sans autres recherches*, les mœurs dominantes de

leur siècle. *His. d'Angl.* J'aimerais mieux, sans autre recherche. V. TOUT.

9°. Quand *l'un l'autre* sont employés sans la conjonction *et* ; *l'un* est au nominatif, *l'autre* à un cas oblique : « ils s'aiment *l'un l'autre* ; ils se sont donnés le mot *l'un à l'autre* ; à l'envi *l'un de l'autre.* »

10°. *L'un et l'autre* se met, ou avec le singulier, ou avec le pluriel. Tous nos bons Auteurs sont pleins d'exemples des deux manières ; et il est également bien de dire : « *L'un et l'autre vous a obligé*, ou vous ont obligé. Avec *ni*, c'est encore de même : « *Ni l'un ni l'autre ne vaut rien, ou ne valent rien.* Vaug. Bouh. — Chapelain pensait que le singulier est plus élégant ; et Th. Corn. est d'avis qu'il est plus dans l'usage. = Plusieurs, et *Bouhours* même et *La Touche* pensaient que, *l'un et l'autre* est une espèce de neutre, et qu'on peut l'employer au masc. quoique les substantifs qui précèdent soient *fém.* On citait en exemple cette phrase de *Patru*, puriste renommé : « Que ce soit *avarice* ou *ambition*, ou peut être *l'un et l'autre.* M. de *Wailly* aimerait mieux *l'une et l'autre*, et moi aussi. Je crois qu'on trouverait peu d'exemples à l'appui de celui de *Patru.* — Que si les substantifs sont de différents genre, le *masc.* l'emporte, comme de raison, d'autant plus que *l'aÛtre* étant des deux genres, peut être attribué au féminin. « Que ce soit *penchant* ou *raison*, ou peut-être *l'un et l'autre.* »

11°. Quand il y a une préposition devant *l'un*, on en met aussi une devant *l'autre.* « Il est ami *de l'un et de l'autre* ; je ne l'ai fait ni *pour l'un ni pour l'autre.* Vaug. Acad. *Wailly.* »

12°. *L'un et l'autre*, ou est *adj.* et alors il doit suivre le verbe et non pas le précéder. « * M. Le Pelletier et M. Bignon, *l'un et l'autre moururent* à la fin de l'année. *Acad. des Inscript.* Il fallait, *moururent l'un et l'autre* ; ou il est *subst.* à la tête de la phrase : alors il précède le verbe. Ainsi, après avoir dit : « M. Le Pelletier et M. Bignon étoient deux illustres Académiciens, on aurait dit : « *L'un et l'autre moururent*, ou *mourut* à la fin de l'année. »

13°. Quand *l'un et l'autre* est régi à l'accusatif, il suit la règle des pronoms personnels, c. à. d. qu'il doit être précédé de *les*, placé devant le verbe. « On *les a payés l'un et l'autre*, et non pas, comme dit un Éditi-

teur des *Œuvres de Bossuet* : » * Calvin fit différentes professions de Foi, pour *satisfaire l'un et l'autre* (Zuingle et Luther.) Il fallait dire : pour *les satisfaire l'un et l'autre*.

14°. Quand il y a rapport de réciprocité de *l'un à l'autre*, on retranche la conjonction *et* : » Nous devons nous aider *les uns les autres*, et non pas *les uns et les autres*. Alors *l'un* ou *les uns* devient nominatif, et *l'autre* ou *les autres* se déclinent suivant le cas qu'exige le régime. » A l'envi *l'un de l'autre*; ils se sont donné le mot *l'un à l'autre*; et non pas, comme dit un Auteur anonyme : » * Il manque éfrontément aux égards que l'on se doit mutuellement *les uns les autres*. Dites : *les uns aux autres*. — Fontenelle dit : ils s'instruisoient *l'un et l'autre*. Retranchez *et*. — » J'admirai cette singularité, qui faisoit que nous nous fuyons *l'un et l'autre*. Anon. *Et est de trop*. » Il (Joseph) se retira avec le reste dans une caverne, où ils s'égorgeèrent *les uns et les autres*. Beraud de Bercastel. Hist. de l'Égl. Il falait, *les uns les autres*. — Que ce soit la faute des Auteurs ou des Imprimeurs, la remarque ne sera pas inutile.

* Fénelon dit : *les uns* regardoient *les autres*. Il les sépare mal-à-propos : Dites : » Ils se regardoient *les uns les autres*. — * Le P. Barre decline *l'un* comme *l'autre*. » Ils brûloient les vaisseaux *des uns des autres*. Dites : *les uns des autres*.

15°. Quand il y a rapport de comparaison entre *l'un* et *l'autre*, le 1^{er} doit toujours précéder, et le second doit toujours suivre. Mde. de Sévigné, après avoir observé cet ordre dans le 1^{er} membre de la phrase, l'intervertit dans le second : » Voilà deux bones veuves, Mde. de Senneterre et Mde. de Leuville. *L'une* est plus riche que *l'autre*, mais *l'autre* est plus jolie que *l'une*. Cela ne peut se dire qu'en plaisantant.

Rem. *Autres* ou *Autrui* se dit relativement à des personnes à peu près égales. Je ne pense pas qu'on doive dire d'un Prince qu'il avait du penchant à faire du bien et à rendre service *aux autres*, comme le dit *Rolin* dans *l'Hist. Anc.* j'aimerais mieux dire, à tout le monde. Voy. *AUTRUI*. n°. 2°.

On dit dans le style familier; il *en a bien vu d'autres*, on sous-entend *événemens*. *En voici bien d'une autre*, c. à. d. quelque chose de plus surprenant ou de plus fâcheux. — *A d'autres* ! c. à. d. je n'en crois rien.

Auloup, s'écria-t-il, *au loup* ! Tout le hameau Rit à son tour : à *d'autres*, je vous prie, Répondit-on ! l'on ne nous y prend plus : Guillot le goguenard fit des cris superflus. On crut que c'étoit fourberie.

Richer.

Comme dit *l'autre*. Façon de parler populaire, dont on se sert pour citer en général, sans nommer personne. » Car, comme dit *l'autre*, il faut supporter ce qu'on ne peut empêcher.

AÛTREFOIS, adv. [*Ôtre-foâ*, 1^{re} et 3^e lon. 2^e e muet.] Anciennement, au temps passé. On croyait *autrefois* que... c'était la coutume *autrefois*, etc.

Rem. 1° Il se place quelquefois à la tête de la phrase. » *Autrefois* les Pères étoient plus vigilans et les enfans plus dociles. — Quand il est joint à un nom, il est mieux placé entre ce nom et l'adjectif, qui l'affecte, qu'après ce dernier. » * *Balcopolis*, Ville grande et magnifique *autrefois*. Anon. Il falait dire : Ville *autrefois* grande et magnifique. — Quand il modifie un verbe, il se met toujours après, même dans les temps composés; il *était*, il a été *autrefois*, et non pas il a *autrefois* été. » *Balcopolis*, qui *était autrefois*, et non pas, qui *autrefois* *était*. Il ne précède le verbe que quand il est à la tête de la phrase.

2°. Peut-il être suivi de la conjunct. *que* ? Je le crois, quoique l'*Acad.* n'en donne point d'exemple. » *Autrefois que les... avoient eu la témérité de s'ériger en Souverains*. *Ferrière*.

3° AÛTREFOIS et *les autres fois* ne doivent pas s'employer indifféremment. Le prem. exprime un temps ancien continu, qui a cessé : le second exprime un temps ancien, qui n'a pas été continu, et qui peut n'avoir pas encore cessé. » *Autrefois* il étoit aimable : il est devenu insupportable. » *Les autres fois* il entendoit la plaisanterie, aujourd'hui il s'est fâché de tout ce qu'on lui a dit. — Dites donc : » Il *était* joli *autrefois*, et non pas *les autres fois*, etc.

D'AÛTREFOIS, adv. Il se met ordinairement à la tête de la phrase. » Quelquefois il se met dans une furieuse colère : *d'autrefois* il est doux comme un agneau. L'*Acad.* ne le met point.

AÛTREMMENT, adv. [*Ôtreman*, 1^{re} et 3^e lon. 2^e e muet.] 1°. D'une autre façon. » Faire, vivre *autrement*. » La chose est tout

autrement que vous ne le croyez. 2°. Pas trop, guère : cela n'est pas autrement vrai. Il ne se dit qu'avec la négative. — 3°. Si non. » Corrigez-vous, *autrement* on vous punira. Il se met en ce sens à la tête du membre de la phrase.

Rem. 1°. Quand *autrement* régit la conjonction *que*, la négative *ne* est indispensable, comme pour les adverbess de comparaison. * Mallebranche l'a retranchée mal-à-propos. » Les hommes jugent de la réalité, de l'existence de toutes choses, *tout autrement qu'ils devroient*. Il falait dire : *qu'ils ne devraient*.

2°. Avec le pronom *en* et le v. *être* impersonnel, il régit la prép. *de* devant les noms. » L'enseignement de ces maîtres (les Philosophes) n'est que le langage de l'orgueil : les vertus du disciple ne peuvent être que des vertus superbes. » Il *en est* bien *autrement* du Disciple de Jésus, etc. *Neuville*. — Il serait plus exact de dire que c'est l'impersonnel, *il en est*, qui régit la prép. *de* : mais cela est égal ; elle y est nécessaire.

3°. *Pas autrement*, guère, médiocrement, se dit quelquefois tout seul, en réponse à une interrogation. » Est-il content ? *Pas autrement*.

AÛTRE-PART, adv. [*Ôtrepar*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] Ailleurs. Il se dit ou sans régime. » Vous *ne le trouverez pas aître-part*. Ou avec la conjonction *que* ; *aître-part que* chez les brocanteurs. Et toujours avec la négative.

* ATRICE, s. f. Ce mot se trouve dans une pièce du *Mercur*e du mois de Juin 1726. C'est un barbarisme. *Dict. Néol. Voy. AUTEUR*.

AUTRUCHE, s. f. [*Otruche*.] Espèce de grand oiseau, fort haut sur ses jambes, qui a le cou fort long, et les pieds faits comme ceux d'un chameau, etc. — On dit d'un bon estomac, que c'est un *estomac d'Autruche*, parce qu'on suppose que les Autruches digèrent le fer. Elles ne le digèrent point : mais elles en avalent des morceaux pour aider à leur digestion.

AUTRUI, s. m. [*O-trui*. Il ne se dit que des personnes, et n'a point de pluriel.] Les autres personnes. » Juger *d'autrui* par soi-même : le bien *d'autrui*. Être logé chez *autrui*, etc.

Rem. 1°. *Autrui* n'a point de nominatif : ne dites pas avec un Auteur moderne : » * S'ils savoient combien un froc figure mal au mi-

lieu d'une assemblée mondaine, ils se respecteroient eux-mêmes, afin qu'*autrui* les respectât. *Du Plaisir*. — *Le monde* était là, le vrai mot. — Il n'a proprement d'usage qu'au génitif, au datif et à l'ablatif, avec les prép. *à* et *de* ; mais beaucoup plus au génitif qu'aux deux autres cas ; de sorte que pour une phrase ou deux du datif, ne point faire tort *à autrui*, ne faites point *à autrui* ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait ; et pour quelques phrases ou l'ablatif est employé : dépendre *d'autrui*, médire *d'autrui*, etc. on en peut former une centaine au génitif : le bien *d'autrui*, les affaires *d'autrui*, l'honneur *d'autrui*, être sous la puissance *d'autrui*, etc. etc. etc.

Ce pronom ou ce substantif se dit indifféremment des hommes et des femmes ; mais il ne se joint jamais avec aucun adjectif ; il n'a point de genre ni de pluriel. C'est un nom que les Latins apèleraient *neutre*.

2°. Du temps de *Vaugelas*, plusieurs croyaient que ce mot n'était pas bon et qu'il était vieux ; et à cause de cela, ils disaient *autres* pour *autrui* ; mais ils se trompaient. Car, au contraire, c'est une faute, et ce n'est pas parler français, que de dire *autres* en beaucoup d'endroits où il faut dire *autrui*. Celui ci se dit absolument et sans relation : celui-là s'emploie toujours avec relation à ce que l'on a dit. » Il ne faut pas désirer le bien *d'autrui*. Là *autres* ne vaudrait rien : » Il ne faut pas ravir le bien *des uns* pour le donner *aux autres* : Là *autrui* ne serait pas bon. — De plus, *autres* se dit des personnes et des choses, et il prend l'article : *les autres*, *des autres*, *aux autres*. Au contraire, *autrui* ne se dit que des personnes, et ne prend point l'article : *autrui*, *d'autrui*, *à autrui*.

3°. *L'autrui* pour *autrui*, comme dit Malherbe.

A qui rien de *l'autrui* ne plaît,
Et *l'autrui* pour le bien *d'autrui* ne sont plus que de la lie du peuple. *Vaug.* Autrefois il était du bel usage. » Il n'est pas bien fait de prendre *l'autrui* pour le donner aux Pauvres. *Chron.*

On dit proverbialement : *le mal d'autrui n'est qu'un songe*. C'est qu'on ne le connaît que par oui dire, et qu'on ne le sent pas. *Qui s'attend à l'écuelle d'autrui*, souvent dîne fort mal. Il faut travailler pour soi, et compter peu sur les autres.

AUVENT, s. m. [*Ovan*, 1^{re} dout. 2^e lon.]

Petit toit en saillie, attaché ordinairement au-dessus des boutiques, pour garantir de la pluie.

AUVERGNAT, NATE, adj et subst. Pluche écrit *Auvergnac*, avec un *c*. Comment formait-il le féminin? Disait-il *Auvergnaque*? Je n'en sais rien; mais *Auvergnac* ne vaut rien. — En parlant d'un certain vin d'Orléans, on dit *Auvernac*, s. m. sans *g*.

AUX, finale longue, soit au singulier: *faux*, *taux*, etc.; soit au pluriel, *animaux*, *brutaux*, etc. — La Monnoie met une *s* à la place de l'*x*, *faus*, *taus*, *animaus*, *brutaus*, etc. Cet *x* ou cette *s* devant une voy., se prononcent *aux*; devant une consonne, ils ne se prononcent pas.

AUXILIAIRE, adj. [*Okcili-ère*, 4^e long. è moy. 5^e e muet.] Qui aide, dont on tire du secours. Il n'est d'usage qu'avec *armée* et *troupes*. — St. Evremont l'a employé au figuré: « Chez vous les injures sont les *troupes auxiliaires* de la raison. A ce compte-là, jamais Souverain n'en a eu de si nombreuses que M. de Voltaire.

Dans le *Dict. de Trév.* on parle de *moyens auxiliaires* ou subsidiaires. Au Palais même, *subsidiaire* est plus usité. —

AUXILIAIRE, en termes de Grammaire, se dit des verbes *avoir* et *être*, parce qu'ils servent à conjuguer les autres verbes. *Avoir*, entre dans la conjugaison des actifs et de presque tous les neutres: *être*, forme la conjugaison des passifs, de quelques neutres, et des verbes pronominaux ou réciproques.

AX, AXE, sont toujours brefs; *Ajax*, *taxe*, etc.

AXE, s. m. [*Akce*.] Ligne qui partage un corps en deux parties, géométriquement égales. *Paulian*, *Dict. de Phys.*

AXIÔME, s. m. [*Akci-ôme*, 3^e long.] Maxime, proposition générale, reçue dans une science. *Axiôme de Philosophie*, de *Mathématiques*, etc.

AYANT, participe actif du verbe *avoir*. [*E-ian*, et non pas *a-ian*.] Ceux qui écrivent *aïant*, occasionent la seconde prononciation, qui est mauvaise.

AYANT-cause, s. m. Terme de Palais. Il se met ordinairement au pluriel. Mais doit-on écrire *ayants-cause*, ou *ayant-causes*? Je serais pour le premier, parce que *cause* me paraît employé là neutralement; qu'il me semble devoir y être indéclinable, et que l'*s* par conséquent, signe du pluriel, ne doit affecter que, *ayant*. — Mon opinion est con-

firmée par le *Dict. de Droit*, où l'on écrit *ayants-cause*. — Dans les *Annales* de M. Linguet, n° L, on lit *ayant causes*: c'est peut-être une faute d'impression.

AYE, la pénult. est brève; je *paye*, je *bégaye*, etc. Qu'on prononce, *pé-ie*, *béghé-ie*.

AYEUL. Voy. AIEUL.

AZEROLE, s. f. AZEROLIER, s. m. Le 1^{er} se dit d'un petit fruit aigret de la couleur et de la grosseur d'une cerise, et qui a plusieurs petits noyaux. — Le 2^d se dit de l'arbre qui le porte. Quelques-uns disent *argerole*, *argerolier*: ce sont des barbarismes.

AZILE ou AZYLE. Voyez ASYLE et ASILE.

AZUR, s. m. Sorte de minéral de couleur bleuë. — Il se dit aussi de la couleur de ce minéral.

On dit proverbialement d'un appartement doré et fort enrichi: ce n'est qu'*or et azur*.

AZURÉ, RÉE, adj. [3^e lon. au 2^d.] Qui est peint de couleur d'azur. Lambris *azuré*. — Il se dit plus souvent en Poésie: « La *voûte azurée*, le ciel; les *plaines azurées*, la mer.

AZYME, adj. [2^e br. 3^e e muet.] Qui est sans levain. *Pains azymes*. = Subst. plur. La fête des *Azymes*. Il ne se dit que dans ces phrases qui sont de l'Histoire Sainte. = On se sert aussi d'*azyme* en parlant du pain sans levain qu'on consacre dans l'Eglise Latine.

AZYMITE, s. Qui se sert de pains *azymes* ou sans levain.

B.

B, s. m. [On prononce *Bé*. Voy. *Alphabet*. L'*E* est fermé. Les Maîtres d'École font prononcer *Be*, e muet.] Seconde lettre de l'Alphabet Français, et la première des consonnes. Elle approche un peu, par sa prononciation, du bêlement des moutons. — Les Espagnols et les Gascons, à leur imitation, lui donent le son de l'*v* consonne, et prononcent *boire* comme *voire*: les Allemands le font soner comme un *p*, et disent *poire*; deux défauts qu'il faut éviter.

1°. Les Italiens trouveront un son correspondant à celui du *b* Français dans *bene*; les Espagnols dans *barbaro*; les Anglais et les Allemands dans *Bad*.

2°. B final, ne se prononce que dans *radoub*. On l'écrit, sans le prononcer, dans *plomb*, *rumb* (de vent.) *Plon*, *ron*.

B, se prononce à la fin des noms étrangers : *Job*, *Jacob*, *Raab*, etc.

3°. B, au milieu des mots devant une s ou un t, prend le son du p : *observer*, *obtenir*. Pron. *Opservé*, *opteni*.

BABEÛRE, *Acad.* BAEURRE, *Trév.* s. f. [2° long. *ba-beû-re*.] Lait de beurre, qui reste après que le beurre est fait.

BABIL, s. m. [L'l finale se fait sentir, elle n'est pas mouillée.] Caquet. Superfluité excessive de parler. *Acad.* Abondance de paroles inutiles, hors de propos et importunes. *Trév.* Vice qui consiste à trop parler. *Rich. Port.* « Il nous étourdit par son *babil* : » Il n'a que du *babil*.

Rem. BABIL, n'est pas un terme noble ; et l'Ab. *Des Fontaines* a repris, avec raison. le P. *Catrou* de l'avoir employé dans son *Hist. Rom.* « Les Tribuns, par leur *babil*, entretenaient la discorde. *Dict. Néol.*

BABILLARD, ARDE, adj. [*Babi-gliar*, le d ne se prononce jamais, *gliarde* tout bref, mouillez les ll.] Qui aime à parler beaucoup. *Acad.* Qui parle continuellement, ne dit que des riens. *Trév.* Qui a du *babil*. *Rich. Port.* « Homme *babillard*, femme *babillarde*. — *Subst.* C'est un *babillard*, une *babillarde*. = 2°. Qui ne saurait garder un secret : » Ne vous fiez pas à cet homme-là ; c'est un *babillard*. Dans les deux dernières acceptions, l'*Acad.* ne met d'exemple que du masculin. On peut pourtant le dire au féminin ; et on a peut-être plus d'occasions de l'employer dans ce genre.

On dit que la joie est *babillarde*, parce qu'on ne peut se tenir de faire part aux autres de ce qui nous arrive d'heureux.

BABILLER, v. n. [*Babi-glié*, mouillez les ll, tout bref.] Avoir du *babil*, caqueter. *Acad.* Parler sans cesse, ne dire que des bagatelles et des impertinences. *Trév.* Le dernier terme est trop fort. — Il est du style familier. « Cet homme ne fait que *babiller* ; il parle continuellement, et ne dit rien de solide. — Suivant le *Rich. Port.* on le dit du cri des corneilles ; suivant *Trév.* d'un limier qui donne de la voix.

BABINES, s. f. (Style burlesque.) Lèvre. 1°. Au propre, il ne se dit que de quelques animaux, comme des vaches et des singes, chats et chiens ; et toujours au pluriel. Au

Tom. I.

figuré, on dit proverbialement et basement, d'un homme qui a mangé son bien, qu'il s'en est bien donné par les *babines*. Il s'en torchera les *babines* : il n'en aura pas. Tout cela est dans le style comique ou satirique.

BABIOLE, s. f. [Tout bref, dern. e muet.] Jouet d'enfant. Il se dit figurément de toutes sortes de choses puériles. *Acad.* Chose de peu de valeur et puérile. *Trév.* Chose de peu de conséquence et de petite valeur. *Rich. Port.* Cette dernière définition, est la plus juste ; car la qualité de *puérile* n'est pas essentielle à l'idée de *babiole*. On dit d'un présent que l'on fait, c'est une *babiole* ; acceptez cette *babiole*. Il n'y a rien là de puérile. — Dans le *Dict. Gramm.*, on ne marque ce mot que pluriel, et l'*Acad.* ne donne d'exemple que de ce nombre. « Donner des *babioles* à un enfant. » Il ne s'amuse qu'à des *babioles*. « Ce cabinet n'est rempli que de *babioles*, de choses de nulle valeur, comme l'explique l'*Acad.*, en quoi elle donne un petit soufle à sa définition. On le dit aussi au singulier, une *babiole*. *Rich. Port.*

BABOUCHES, s. f. pl. [*Ba-bou-che*, tout bref.] Le *Rich. Port.* ne le met qu'au pluriel comme de raison. L'*Acad.* met en titre *babouche*, et dans les exemples, *babouches*. Sorte de pantoufles ou de mules de chambre, qui ont un quartier de derrière, et sont venues du Levant. Les vraies *babouches* du Levant sont sans talon. On les a imitées en France, excepté sur ce dernier article.

BABOUIN, s. m. [*Ba-bouein* ; ces six lettres ne font qu'une syllabe.] Au propre, gros singe. — Au figuré, bête et populaire : figure ridicule barbouillée sur la muraille d'un corps de garde, qu'on fait baiser aux soldats qui ont fait quelque faute légère. On dit proverbialement en ce sens, qu'on a fait baiser le *babouin* à quelqu'un, quand on l'a réduit à faire quelque chose contre son gré et avec quelque espèce de honte.

BABOUIN, *babouine*, se disent d'un enfant badin et étourdi. « C'est un petit *babouin*, une petite *babouine*. Allons donc, petit *babouin* !

BAC, s. m. [*Bak*, bref au singulier, long au pluriel, *bacs*.] Espèce de grand bateau plat, servant à passer les carosses, charrettes, etc., d'un bord de la rivière à l'autre, par le moyen d'une corde qui la traverse. *Acad.* Bateau plat pour traverser une rivière. *Trév.* En quelques Provinces, nomément en Pro-

G g

vence, on l'appelle *une traille*. — *Passer le bac*, passer la rivière dans un bac.

BACCALAURÉAT, ou **BACALaurÉAT**, s. m. [*Bakaloré-a*, 4^e e fer. tout bref.] Le premier degré qu'on prend dans une Faculté pour parvenir au Doctorat.

BACCHANALE, s. f. [l'h ne se prononce point: *Bakanale*, tout bref.] Au propre, la représentation d'une danse de *Bacchantes* et de *Satyres*. — La *Bacchanale* du Poussin. — Au figuré, débauche faite avec grand bruit. *Faire bacchanale*, sans article. — Ils ont fait une *bacchanale* qui a duré toute la nuit. — Le *Cousin Jacques* dit *Bacchanal*, s. m. — Quel est donc ce *bacchanal* que j'entends à ma porte?

BACCHANALES, s. f. pl. La Fête que les Payens célébraient en l'honneur de *Bacchus*.

BACCHANTE, s. f. [l'h est muette; *bakante*, 2^e long.] Au propre, femme qui célébrait la Fête des *Bacchantes*. — Au figuré, femme emportée et furieuse: C'est une *Bacchante*, une vraie *Bacchante*.

BACCHUS, s. m. et non pas *Bachus* ou *Bacus*. Prononcez *Bakus*, et non pas *Baku*, comme prononce le peuple en certaines Provinces.

BACHELIER, s. m. Celui qui est promu au *Baccalauréat*.

Il se disait autrefois pour jeune *Gentilhomme* et pour *amant*. L'on disait aussi, *bachelette* pour *maîtresse*.

BACHIQUE, adj. Qui appartient à *Bacchus*. L'*Acad.* dit, fête *bachique*, liqueur *bachique* (le vin), chanson *bachique*. C'est son usage le plus commun. — M. *Brossette* dit que c'est l'ancien langage, et qu'on dit, *air à boire*. M. de *Saint-Marc*, autre commentateur de *Boileau*, prétend au contraire qu'on dit encore fort bien, chanson *bachique*, *air bachique*, et même *ode bachique*.

BACLÉ, ÉE, adj. [2^e e fer. long. au 2d.] Il se dit figurément et familièrement d'un traité conclu, d'une affaire terminée; cela est *baclé*, l'affaire est *baclée*.

BACLER, v. a. [2^e e fer.] Fermer une porte ou une fenêtre par derrière avec une barre ou toute autre chose. — *Bacler un bateau*, le mettre dans un lieu comode du Port, pour la charge et la décharge des marchandises.

BADAUD, AUDE, subst. m. et f. [*Badô*, *ôde*, 2^e lon.] *Niais*, qui s'amuse à tout et

admire tout. — C'est un *badaud*, un franc *badaud*.

Rem. Quelques-uns écrivent *badaut* avec un *t* à la fin; mais puisque le fém. est *badaude*, et les dérivés, *badaudage*, *badauder*, etc. il est clair qu'il faut terminer le primitif masc. par un *d*.

BADAUDAGE, s. m. ou **BADAUDERIE**, s. f. *Trév. Rich. Port. l'Acad.* ne mettent que le second: ils sont tous deux fort bas. [*Badodaje*, *doderi-e*, 4^e lon. au 2d.] Action, discours de *badaud*. Le *badaudage* est le défaut du peuple dans les grandes Villes: — Cet homme est d'une grande *badauderie*. — Ce que vous dites-là est une franche *badauderie*.

BADAUDER, v. n. [*Badodé*, 2^e dout. devant l'e muet elle est longue, il *badoude*; pronon. *badôde*.] S'amuser à tout, niaiser. *Acad.* Faire le *badaud*; s'arrêter à une chose qui n'en vaut pas la peine. *Trév.*

BADAUDISME, s. m. [*Badodisme*. L'*Acad.* ne le met pas.] Le *badaudisme* est le défaut d'être *badaud*. Le *badaudage* ou la *badauderie*, en sont les fruits et les effets. — Le peuple de Paris est fameux pour le *badaudisme*. On dit que celui de Lyon le lui dispute.

BADIN, INE, adj. et subs. **BADINAGE**, s. m. Folâtre, qui s'amuse à des bagatelles. Homme *badin*, femme toujours *badine*; air *badin*, contenance *badine*. — C'est un vrai *badin*, une petite *badine*. —

BADINAGE, action de *badin*. — Tout cela n'est que *badinage*. — Il se dit figurément et en bonne part des ouvrages d'esprit.

Imitons de *Marot* l'élegant *badinage*. *Boil.*

= Chose aisée. — Les problèmes les plus difficiles, ne sont pour lui qu'un *badinage*.

= Bagatelle, chose peu importante.

Le mariage, *Agnès*, n'est pas un *badinage*. *Mol.*

Rem. *Badin*, se plaît à suivre le substantif; esprit *badin*, humeur *badine*.

Il nous vient étourdir de ses contes *badins*. *Mol.*

BADINER, v. n. **BADINERIE**, s. f. [3^e e fer. au 1^{er}, e muet au 2d. dont la 4^e est long.] Faire le *badin*. — Il ne fait que *badiner*, il aime à *badiner*. — Il se dit de l'esprit et en bonne part.

Ce n'est pas qu'une *Muse* un peu fine,

Sur un mot en passant ne joue et ne *badine*. *Boil.*
— Il *badine* agréablement dans ses lettres, dans ses discours. — Au figuré et en morale, il se prend en mauvaise part. — La force du

discours, l'obligea à baisser les yeux ; car on ne *badine* pas avec sa conscience. *Mariv.*

BADINER, se dit figurément aussi, mais familièrement, des petits ornemens qu'on attache et qui ont quelque petit mouvement agréable. » Il faut que cela *badine* un peu.

BADINERIE, bagatelle, chose frivole. » Ce qui n'est qu'une *badinerie* pour un séculier, est un scandale dans un Éclésiastique.

BADINES, s. f. pl. Pincettes légères. Auprès du feu, il a toujours les *badines* à la main.

BAFFOUER, *Trév.* **BAFOUER**, *Acad.* v. ac. Le 2d est préférable. Traiter injurieusement et avec mépris. » Il l'a *basoué*, insulté, outragé.

BÂFRER, v. n. **BÂFREUR**, s. m. [1^{re} lon. l'a doit porter un accent circonflexe. Le *Rich. Port.* ne le met pas. Joubert écrit *bauffer*, mais mal.] Ces mots sont bas et populaires. L'*Acad.* marque le verbe *actif*, et dans les exemples il le marque *neutre* et sans régime. » Il aime à *bâfrer*, à manger ; il ne fait que *bâfrer*. — Grand *bâfreur*, gourmand, qui aime excessivement à manger.

BAGAGE, s. m. Équipage de ceux qui sont en voyage ou à la guerre. *Acad.* Hardes, meubles, ustensiles, équipage de guerre ou de voyage. *Trév.* Le *Rich. Port.* le borne, mal à propos, à la guerre. Il se dit aussi des voyages des particuliers.

On dit *figurément*, dans le style familier, *plier bagage*, *trousser bagage*, (le premier est le meilleur) s'enfuir, décamper, déménager. » Comptez qu'il aura *plié bagage*, et qu'il est peut être en chemin à l'heure que je vous parle. *Marin.* On le dit, par extension de métaphore, de la mort : » Cet homme a *plié bagage* ; il est parti pour l'autre monde.

BAGÂRRE, ou **BAGÂRE**, s. f. [2^e longue, r forte, 3^e e muet.] Grand bruit, causé ordinairement par une querelle. *Acad.* Emotion populaire qui assemble le monde. *Trév.* Bruit, tumulte. *Rich. Port.* Celui-ci ne dit pas assez ; *Trév.* dit trop. La définition de l'*Acad.* est la plus juste : » Il y a de la *bagârre* ; ne vous mêlez pas dans la *bagârre*. — Il est du style familier.

BAGATELLE ou **BAGATÈLE**, s. f. [3^e e moy. 4^e e muet, tout bref.] Chose de peu de prix et peu nécessaire. » Dans cette boutique, dans ce cabinet, il n'y a que des *bagatelles*. = *Figurément*, chose frivole et de peu d'im-

portance ; s'amuser à des *bagatelles* : » Il ne dit, il ne conte que des *bagatelles*. » Ce n'est qu'une *bagatelle* ; cela ne vaut pas la peine. Cela se dit au propre et au figuré.

S'amuser à la bagatelle, s'occuper de toute autre chose que de ses devoirs.

BAGATELLE ! Interj. Point du tout ; je ne le crois, ou ne le crains pas ! — Il vous fera de la peine. *Bagatelle* !

BAGNE, s. m. [Mouillez le gn, 2^e e muet.] Lieu où l'on renferme les esclaves en Turquie. Ce n'est pas un mot turc ; il vient de l'italien *bagno*, qui a cette signification. — On le dit aussi du lieu où logent les forçats qui ne sont pas sur les Galères.

BAGNOLET, s. m. ou **BAGNOLETTE**, s. f. [*Trév.* ne met que le 1^{er}, l'*Acad.* que le 2d ; le *Rich. Port.* les met tous deux. *Bagnolè*, lète, mouillez le gn ; 3^e e moy. tout bref.] Espèce de coiffure de femme. *Acad.* Sorte de coiffe à l'usage des Dames. *Trév.* Ce n'est pas une *coiffe* proprement dite, mais une *coiffure* ; et elle n'est pas seulement à l'usage des Dames, mais de toute sorte de Femmes.

BAGUE, s. f. [L'u est muet, il n'est là que pour donner au g un son fort, qu'il n'aurait pas sans cela devant l'e : c'est comme l'h des Italiens ; *Baghe*, 1^{re} brève.] 1^o. Anneau où il y a une pierre enchâssée, et qu'on porte au doigt. Une belle *bague*. = On dit *figurément*, d'une maison ou autre chose de prix, dont on peut aisément se défaire : C'est une *bague au doigt*. = *Bagues et Joyaux* ; Pierreries, perles, et autres choses de prix, qui appartiennent à une femme, et qu'elle reprend après la mort de son mari. — On disait autrefois, *bague* pour *boucle* d'oreilles.

2^o. Anneau qu'on suspend vers le bout d'une carrière où se font des courses, et que ceux qui courent, tâchent d'emporter avec le bout de la lance : » *Courre la bague*, *emporter la bague* ; *course de bague*.

3^o. *Sortir vie et bagues sauvées* ; c'est en termes de guerre, sortir d'une place avec permission d'emporter sur soi ce que l'on peut. — Par extension ; *Sortir*, s'en aller, ou revenir *bagues sauvées* ; c'est proverbialement, sortir d'une affaire sans perte, sans échec, sans qu'il en coûte rien.

BAGUENAÛDE, s. f. **BAGUENAUDIÈRE**, s. m. [*Baghenôde*, no-diè ; 3^e lon. au 1^{er}, dout. au 2d.] Espèce de fruit ; et l'arbre

qui le porte.

BAGUENAUDER, v. n. **BAGUENAUDIER**, s. m. [*Baghenodé*, *no-dié*, 2^e e muet, 3^e dout. : devant l'e muet, elle est longue ; il *baguenaude* ; 4^e e fer.] S'amuser à des choses frivoles. Il ne faut pas *baguenauder* dans des choses sérieuses. = Celui qui *baguenaude* : C'est un vrai *baguenaudier*. Ils sont du style familier.

BAGUER, v. a. [*Baghé*, 2^e e fer.] Arranger les plis d'un habit, d'une robe, etc. et les arrêter ensemble avec du fil ou de la soie : » Il faut *baguer* avant de coudre.

BAGUETTE, s. f. [*Baghète*, 2^e e moy. 3^e e muet] Verge, housine, bâton fort menu. Il avoit une *baguette* à la main. *Baguette* d'Huissier, de fusil ou de pistolet ; de tambour, etc.

On dit proverbialement, *commander à baguette* ; (le *Rich. Port.* dit, à la *baguette*.) Avec hauteur et fierté. — *Être servi à la baguette* ; avec respect. — *Passer par les baguettes* ; (au propre on dit, *par les verges*.) Au figuré, recevoir des coups de langue successivement de plusieurs personnes. » Mon chemin fut semé de complimens ; et si c'étoit-là *passer par les baguettes*, du moins étoient-elles les plus douces du monde. *Marrivaux*.

BAGUIER, s. m. [*Ba-ghie*, 2^e e fer.] Petit cofret pour serrer des bagues.

BAHUT, s. m. **BAHUTIER**, s. m. [Le *t* ne se prononce point dans le 1^{er} ; l'*h* s'aspire : *Ba-u*, *ba-u-tié*, tout bref, 3^e e fer.] Sorte de coffre, couvert ordinairement de cuir, et dont le couvercle est en voûte. = Artisan qui fait des bahuts et des malles.

Rem. *Bahut* est vieux, et ne se dit plus que des malles énormes, et souvent par mépris. Pour les coffres de cette espèce d'une grandeur ordinaire, on dit *malles*. — L'*Acad.* le met sans remarque.

On dit proverbialement d'un homme, qui fait beaucoup de bruit et peu d'ouvrage, qu'il *ressemble aux Bahutiers*.

BAI, **BAIE**, adj. [*Bè*, e moy.] Couleur de rouge-brun. Il ne se dit que du poil des chevaux, et du cheval qui a ce poil. Ce cheval a le *poil bai* ; il montait un cheval *bai*, une jument *baie*. = *Bai* clair, *bai* obscur, *bai* brun, *bai* doré. = On écrivoit autrefois *bay*.

BAIE, s. f. [*Bè*, e ouv. long. Il est d'une seule syllabe dans la prononc. Ceux

qui écrivent *baye* ne pensent pas qu'il faudroit le faire de deux syllabes, et prononcer *bé-ie*.] Plage, rade, espèce de golfe où les vaisseaux sont à l'abri de certains vents. *Acad.* — Petit golfe ou bras de mer entre deux terres, plus large en dedans qu'à l'entrée. *Rich. Port.* Le mot d'*enfoncement* convient mieux que celui de *plage*, qui est à peu près également large par tout, et que celui de *golphe*, qui est beaucoup plus long que la *baie*.

En Architecture, *Baie* est l'ouverture d'un mur, où est placée une porte ou une fenêtre. » La *baie* d'une porte, d'une fenêtre.

Dans le style *familier* ; Tromperie qu'on fait à quelqu'un, pour le divertir. *Doner la baie* à, *doner une baie* à . . . » C'est un grand *donneur de baies*.

BAIGNER, v. a. [*Bègné*, 1^{re} e moy. 2^e e fer. Mouillez le gn.] 1^o. Mettre dans le bain. » On l'a *baigné* pendant vingt jours de suite. *Se baigner* dans la rivière. = 2^o. Couler auprès ; arroser. » Le Rhône *baigne* les murs d'Avignon. — 3^o. *Figurément*, Mouiller, arroser ; *baigner* son visage de pleurs, son lit de larmes.

Se baigner dans le sang, se dit des tyrans sanguinaires : *se baigner dans les larmes des malheureux*, de ceux qui se plaisent à les voir souffrir, à voir couler leurs larmes. — Des yeux *baignés* de larmes, etc. — On le trouva *baigné* dans son sang, et non pas *baignant*, comme on le lit dans le *Journ. de Geneve*.

BAIGNER, neutre : Tremper. » Il faut que ces herbes *baignent* dans l'esprit de vin, dans le vinaigre.

BAIGNEUR, **EÛSE**, subst. m. et f. [1^{re} e moy. 2^e dout. dans le 1^{er} au sing. longue au p^{ur}, *Bèg-neür* ; longue aussi au 2^d, *bèg-rou-ze* ; mouillez le gn.] 1^o. Celui ou celle, qui se baigne à la rivière. » Le Rhône en été, est rempli de *baigneurs*. Les *Baigneuses* de Vernet. = 2^o. Celui ou celle qui tient bains et étuves. On le dit sur-tout au *masc.* et même de celui qui tient des chambres garnies. » Il couche, il loge chez le *baigneur*.

BAIGNOIR, s. m. **BAIGNOIRE**, s. f. [*Bèg-noar*, *noâ-re*, 1^{re} e moy. mouillez le gn ; 2^e dout. au 1^{er}, longue au 2^d.] Lieu où l'on se baigne dans la rivière ; *Trév.* — L'*Acad.* ne met que le 2^d. Cîve faite pour prendre les bains. — Vaisseau où l'on se

baigne à la maison. *Rich. Port. Trév.* — Dans les bains et étuves, on dit *bain*; cette *baignoire* est trop petite, ce *bain* est trop long.

BAIL, s. m. [Ce mot est monosyllabe, l'a y conserve son propre son : mouillez l'l finale, *Bail*, et non pas *bel*, comme si ai avait le son de l'e.] Contrat par lequel on donne une terre à ferme, ou une maison à louage. Au pluriel *baux*; *bail* à ferme; *baux* à ferme.

On dit, figurément et familièrement : « *Cela n'est pas de mon bail*, je n'en suis pas chargé; ou *cela s'est fait dans un temps où la chose ne me regardait pas.* »

BAILLEMENT, s. m. **BAILLER**, v. n. On écrivait autrefois *bailllement*, *baillier*. Ils expriment l'action de respirer en ouvrant la bouche extraordinairement et involontairement. « Avoir de fréquens *baillemens*; *baillier* d'ennui, de sommeil.

Il se dit des choses, figurément, dans le sens de *s'entr'ouvrir*, être mal joint; porte qui *baille*, cloison qui *baille*.

Rem. Dans ces deux mots l'*a* est long et doit porter un acc. circ. Dans les suivans, il est bref et sans acc. *Bâglie-man*, *bâglie*; mouillez les *ll*.

BAILLER, v. a. [*ba-glié*, 1^{re} brève.] Donner, livrer, mettre en main. Il ne se dit plus que dans la Pratique. « *Bailler* à ferme, par contrat, par testament; *Bailler* une requête, etc.

REM. *Malherbe* préférerait et en prose et en vers, le mot de *bailler* à celui de *doner*. — *Balzac* l'emploie souvent dans ses lettres. Depuis long-temps il n'est plus du bel usage. On ne le dit plus qu'en termes de Pratique; et il ne s'est conservé que dans cette expression du style familier; *Vous me la baillez belle*, vous voulez m'en faire accroire. *Vaug.* *Corn. E. T.* — Il avait pourtant un autre sens que *doner*, et celui-ci ne le remplace pas. *Doner*, c'est faire un don, et *bailler*, signifie seulement, mettre entre les mains; *Th. Corn.* — Depuis que *bailler* a été disgracié, il a falu que *doner* le suplêât et ajoutât sa signification à celles qu'il avait déjà.

BAILLERESSE. Voy. **BAILLEUR**.

BAILLEUR, s. m. [*Bâ-glieur*; 1^{re} lon. 2^e dout. au sing. lon. au plur.] Qui *baille*, qui est sujet à *bailler*: « C'est un grand *baillieur*. — On ne dit point *baillieuse*. Du

moins les Dictionnaires ne le mettent point. On pourrait le dire dans le style familier. — Le proverbe dit : *Un baillieur en fait bailler un autre.*

BAILLEUR, s. m. **BAILLERESSE**, s. f. [1^{re} brève, 2^e dout. au 1^{er} au sing. long. au plur. e muet au ad; dont la 3^e é moy. *Ba-glieur*, *Ba-glie-rèce*, mouillez les *ll*.] Celui ou celle qui *baille* à ferme, qui passe un bail. Terme de Pratique, style de Notaire.

BAILLI, ou **BAILLIF**, s. m. [La formation du *fém. Baillive*, avait fait conserver l'*f* finale. Comme on ne la prononçait plus, on l'a retranchée. *Bagli*, mouillez les *ll*; 1^{re} brève.] 1^o. Officier Royal d'épée, au nom duquel la Justice se rend dans un certain ressort. = 2^o. Il se dit aussi d'un Officier de robe-longue, dont les appellations ressortissent immédiatement au Parlement. 3^o. D'un Juge qui rend la Justice au nom d'un Seigneur, comme les *Baillis* des Paises, etc. 4^o. Dans l'Ordre de Malthe, d'une dignité ou d'un titre au-dessus de celle ou de celui de Commandeur.

BAILLIAGE, s. m. [*Baglia-je*, mouillez les *ll*; tout bref.] 1^o. Tribunal composé des Juges qui rendent la justice au nom du Bailli, ou avec le Bailli. = 2^o. Étendue du ressort de cette Jurisdiction. = 3^o. Maison où le Bailli ou son Lieutenant rendent la justice.

BAILLIVE, s. f. [*Ba-gli-ve*, 2^e lon.] Femme du Bailli, dans les 3 premiers sens.

Vous irez visiter pour votre bienvenue.

Madame la *Baillive* et Madame l'Élué.

BAILLON, s. m. **BAILLONNER**, v. a. [*Bâ-glion*, *glio-né*, 1^{re} lon.] Ce qu'on met dans la bouche d'un homme, pour l'empêcher de parler ou de crier; ou dans la gueule d'une bête, pour l'empêcher de mordre et de faire du bruit. = *Baillonner*, c'est mettre un *baillon* à... *Baillonner* une personne, un chien.

On dit, figurément et familièrement, *mettre un baillon à la bouche de quelqu'un*; lui donner de l'argent, pour l'empêcher de parler.

BAIN, s. m. [*Bein*, dout. au sing. lon. au plur. *bains*.] Il se dit 1^o. du lieu où l'on se baigne; « le *bain* le plus naturel est celui de la rivière. = 2^o. Des bâtimens destinés pour se baigner; « à côté de cet appartement sont les *bains*. = 3^o. De la cuve ou baignoire où l'on se baigne : « Ce *bain* est fort commode. = 4^o. De chaque fois qu'on se baigne; « j'ai pris

plus de *cent bains*. = 5°. Enfin, de la liqueur où l'on se baigne : » Il y a des femmes qui se baignent dans un *bain de lait*. » Le peuple croit que les ladres se guérissent dans un *bain de sang*.

Demi-bain, s. m. Prendre un *demi-bain*; ne se mettre dans l'eau que jusqu'à la ceinture.

BAIONNE, et non pas BAYONNE. Voy. l'Article suivant.

BAIONNETTE, ou BAÏONÈTE, s. f. [Anciennement on écrivait *bayonnette*, et plusieurs l'écrivent encore de la sorte; mais il faudrait alors prononcer *bé-ionète*, l'y faisant fonction de deux *i*. Voy. A au commencement.] Espèce de poignard, ou de long couteau. *Acad.* Dague ou petite épée, courte et large, que l'on met à présent au bout des fusils pour s'en servir comme de pertuisane. *Trév.* Sorte de petite épée. *Rich. Port.* Cette dernière définition et celle de l'*Acad.* sont trop vagues. Il faut s'en tenir à celle de *Trévoux*. » Mettre la *baïonnette* au bout du fusil. » Il a été blessé d'un coup de *baïonnette*.

Rem. Le nom de cette arme lui vient de *Baïonne*, Ville où elle a été inventée.

BAJOÛÈ, s. f. [*Ba-jou-è*, 2^e lon. 3^e e muet.] Partie de la tête du cochon, qui s'étend depuis l'œil jusqu'à la machoire.

BAISEMAIN, s. m. Il n'est usité au *sing.* qu'en matière féodale. Hommage rendu au Seigneur en lui baisant la main. *Trévoux* le dit aussi de l'ofrande qu'on fait à un Curé, en allant baiser la paix : » Les Curés de Paris n'ont que le *baise-main*, qui vaut mieux que les dîmes des Curés de la campagne.

BAISEMAINS au *pluriel*; compliments, recommandations : » *Mes baise-mains* à un tel, je vous en prie : » Je lui ai fait vos *baise-mains*.

On dit au *fém.* à *belles baise-mains*, avec soumission et supplication. » Il a été forcé de me payer, et de m'apporter son argent à *belles baise-mains*.

BAISEMENT, s. m. [*Bèzeman*, 1^{re} e moy. et long; 2^e e muet.] Il ne se dit que de l'action de baiser les pieds du Pape. » Il a été admis au *baisement des pieds* de Sa Sainteté.

BAISER, v. a. [*Bèzé*, 1^{re} e moy. et long. 2^e e fer. la 1^{re} est encore plus longue devant l'e muet; il *baise*.] Appliquer sa bouche ou sa joue sur le visage ou sur la main de

quelqu'un, par amitié, par civilité, etc. *Acad.* Il me paraît que quand on n'applique que la joue, c'est *embrasser* et non pas *baiser*. D'ailleurs, applique-t-on la joue sur la main? — *Trévoux* dit donner un témoignage de respect, d'amitié, etc. par l'atouchement de la bouche. — Le *Rich. Port.* » Approcher sa bouche ou sa joue de celle d'un autre pour marque d'amour ou d'amitié. Cette définition a les défauts de celle de l'*Acad.* et borne l'action de baiser au baiser de la bouche et de la joue, sans parler du baiser de la main, ni des pieds, etc. J'aime donc mieux la définition de *Trév.* qui est applicable à toutes les manières de *baiser*. » *Baiser* quelqu'un à la joue, à la bouche, au front, etc. *Baiser la main*; *baiser les pieds*, acte d'humilité, de mortification, en usage dans les maisons religieuses. *Baiser la Croix*, les Reliques; *baiser l'anneau de l'Évêque*, la paix, la terre par humilité. *Baiser le bas* de la robe d'une Reine, d'une Princesse.

BAISER les mains, est un terme de compliment et de civilité. On dit plus souvent, *Faire ses baise-mains*. — Ironiquement, *Je vous baise les mains*, je suis votre serviteur; se dit, pour signifier qu'on ne croit rien de ce que quelqu'un dit, ou qu'on ne fera rien de ce qu'il demande. = Il est beau au figuré. Le P. Marion fait dire à Charles I.

Ah! cessons de nous plaindre, et souffrons sans murmure...

Tu le veux, ô mon Dieu, j'adore tes desseins;
Et je baise les coups qui partent de tes mains.

Cromwel.

La métaphore est trop forte. On dit bien, *baiser la main* qui nous frappe; mais *baiser les coups*, etc. c'est outrer les droits du style figuré.

BAISER, se dit, au réciproque, des choses qui se touchent, qui se joignent. Deux pains qui se *baisent*, deux tisons qui se *baisent*.

BAISER, s. m. Action de celui qui baise. *baiser de paix*, d'amitié, etc. On apèle proverbialement, *baiser de Judas*, le baiser d'un traître.

BAISEUR, EÛSE, s. m. et f. [*Bè-zeur*, *zell-ze*, 1^{re} e moy. et long; 2^e dout. au *sing.* du *prem.* longue au *pluriel*; et au 2^{d.}] Qui se plaît à baiser. » Un grand *baisseur*, une grande *baiseuse*. Sans parler des désordres secrets des femmes, on peut dire, que, généralement parlant, elles sont de grandes

baisés, et entre elles et avec les enfans. — Par respect pour le beau sexe, l'*Acad.* ne met d'exemple que du *masc.*

BAISOTER, v. n. [*Bézoté*, 1^{re} à moy. et long.] Baiser sans cesse. Il ne fait que *baisoter*.

BAISSE, s. f. [*Bèce*, 1^{re} à moy. et long. 2^e e muet.] Déchet, diminution. Il se dit des papiers royaux et comérçables, qui tombent au-dessous du prix qu'ils avaient.

BAISSER, v. act. et neut. [*ai* a le son d'un *è* moy. et long; *bécé*: il est encore plus long devant l'*e* muet; il *baisse*.] 1^o. *Abaisser*, mettre plus bas. *Baisser les glaces* d'un carrosse, d'une chaise. *Baisser la tête*, *se baisser*. = 2^o. Rendre plus bas; *Baisser un toit*, *une muraille*. = 3^o. *Baisser les yeux*, regarder en bas; *baisser la voix*, parler plus bas; *baisser l'oreille*, se décourager; *baisser la main* à un cheval, le pousser à toute bride. *Baisser la lance*, ou *baisser pavillon* devant quelqu'un, lui céder, lui déferer. Au propre, on dit, *baisser le pavillon*, d'un vaisseau qui se rend: l'*Acad.* dit *le pavillon*, ou *pavillon*. Je crois le premier plus usité.

Baisser, neutre. Aller en diminuant. » La rivière *baisse* sensiblement; le jour *baisse*; la vîte commence à lui *baisser*, etc. = Au figuré, on doit dire qu'un malade *baisse*, qu'il empire; que l'esprit d'un homme *baisse*, que son *crédit*, sa *faveur* *baisse*, et non pas *s'abaisse*, comme disent quelques-uns. — * *La Bruyère* dit en ce sens: *être baissé*: » Je le sais Théobalde, vous êtes vieilli, mais voulez-vous que je croie que vous êtes *baissé*. — Vous avez *baissé* ne serait pas meilleur; car *baisser*, en ce sens, ne se dit point dans les temps composés. — *Être vieilli* a produit *être baissé*, qui ne fait point mal dans cette phrase, quoique contre l'usage. » Le Chef des Confédérés (Volt.) n'est plus: ses apôtres *baissent* à vue d'œil, et ne se soutiennent plus que par quelques mouvemens convulsifs. *Ann. Litt.*

Rem. 1^o. *Baisser* et *abaisser* ne doivent pas s'employer indifféremment; le 1^{er} se dit des choses qu'on veut placer plus bas, ou dont on veut diminuer la hauteur; le 2^d, des choses faites pour en couvrir d'autres: » On *baisse* une poitrine: on *abaisse* le dessus d'une cassette. Les oposés de *baisser*, sont *élever* et *exhausser*; ceux d'*abaisser*, sont, *lever* et *relever*. = 2^o. *Baisser* est d'usage

dans le sens neutre; *abaisser* ne l'est pas. L'un et l'autre se joignent au pron. pers.; mais *se baisser*, garde toujours le sens littéral; *s'abaisser*, au contraire, prend toujours le figuré: » On *se baisse* en se courbant; on *s'abaisse* en s'humiliant.

On dit proverbialement d'une chose aisée, qu'il n'y a qu'à *se baisser* et en prendre.

BAISSÉ, ÉE. Donner *tête baissée* dans, etc. Inconsidérément, et sans envisager le péril; ce qui se dit au propre et au figuré. » S'en revenir *les oreilles baissées*, avec une contenance humiliée et un air mortifié.

BAISSIÈRE, s. f. [*Bè-ciè-re*, 2^d lon. à moy.] Le reste du vin, quand il approche de la lie. *Trév.* met aussi *bessière*; mais l'analogie demande que ce mot s'écrive par un *ai*, venant de *baisser*.

BAISÛRE, s. f. ou BISEAU, s. m. [*Bè-zûre*, *bizo*, 1^{re} à moy. au 1^{er}, 2^d lon. au 1^{er}, dout. au 2^d.] L'endroit par lequel un pain en a touché un autre au four.

BAL, s. masc. [Il fait au plur. BALS et non pas BAUX. Bref au sing. long au plur.] = Assemblée pour danser; *Acad.* Le Dict. de *Trév.* le borne aux *jeunes gens*. Mais le bal assemble toute sorte de personnes, et de tout âge, ou pour danser, ou pour voir danser. Grand *bal*; *doner le bal* à *courir le bal*, etc. *Bal masqué*, *bal paré*. L'*Acad.* ne met pas ceux-ci.

On apèle *Reine du bal*, celle à qui on le done; et *Roi du bal*, celui qui en fait les honneurs, et danse le premier.

BALADE, s. f. *Richelet* écrit *Balåde* avec un acc. circ.; mais ce 2^d a est bref: il ne faut donc point y mettre d'accent. L'*Acad.* écrit *ballade* avec 2 *lb*, et *baladin* avec une seule. On ne voit pas la raison de cette différence. — Espèce de Poésie Française, qui a un refrain. Elle n'est plus à la mode.

BALADIN, INE, s. m. et f. [*Bala-dein*, *di-ne*, tout bref.] Il ne se dit plus que des farceurs. C'est un terme de mépris, et les Danseurs n'aimeraient pas à s'entendre nommer de la sorte, comme le fait *Molière* dans un endroit où il ne prétend pas critiquer.

BALAFRE, s. f. [2^e br. 3^e e muet.] Blessure faite au visage par une arme tranchante. Grande *balafre*. — On le dit plus communément de la cicatrice qui reste, quand la blessure est guérie. *Acad.*

BALAFRER, v. a. [*Balafre*, tout bref, dern. é fer.] Blessé en faisant une balafre. On l'a cruellement balafre.

BALAI, s. m. [*Balé*, é moy. et bref : au plur. il est long : *Balais*] Instrument servant à nettoyer, à ôter les ordures d'une rue, d'une chambre, d'un cabinet. *Balai de jonc, de plume, de crin, de bouleau, etc.*

En style proverbial : *Faire le balai neuf*, c'est bien servir, bien faire les premiers jours qu'on est dans une maison, dans un emploi, etc. — *Rôti le balai*; c'est, ou mener une vie libertine, ou obscure et peu aisée; ou être long-temps dans certains emplois. » Il a long-temps rôti le balai.

BALAIS, adj. masc. [*Balé*, é ouv. et long.] Il ne se dit qu'avec *rubis*. Sorte de rubis de couleur de vin fort paillet.

BALANCE, s. f. **BALANCEMENT**, s. m. **BALANCER**, v. act. et neut. [2^e lon. 3^e e muet aux deux 1^{ers}, é fer. au 3^e. Dans le 2d, en a le son d'an; *balanceman.*] La *balance* est un instrument dont on se sert pour peser. Il se dit dans le *propre* au sing. et au plur. *Une balance juste, de bones balances.* Mais au *fig.* il ne se dit qu'au sing. » *Je suis en balance*, en suspens; *mettre en balance avec*: » L'autorité de l'Église avec laquelle nulle autre ne doit être mise en balance. Réfl. L. T. *Tenir en balance*, irrésolu et en suspens. *Faire pencher la balance*; Faire qu'une chose l'emporte sur une autre. = *Balance*, en termes de comerce, est l'état final ou la solde du livre de compte. — *Balance de Commerce*, est le résultat général de l'actif et du passif, de l'importation et de l'exportation dans une Nation. M. N. . . . a démontré que la *balance du Commerce* étoit en faveur de la France.

BALANCEMENT ne se prend que dans le propre. Le *balancement de la Terre*. Les Astronomes l'appellent *mouvement de libration*. » Il dandine en marchant: il fait avec son corps un *balancement* désagréable.

BALANCER, au contraire, se dit le plus souvent au figuré, et sur-tout au neutre. On dit bien qu'un *Danseur balance*, ou *ne balance pas bien son corps*; des oiseaux, qu'ils *se balancent* dans les airs; mais on dit plus souvent, *balancer* (peser) *les raisons de part et d'autre*: et *neutralement*: » Le succès *balança entre les deux partis*; *Rollin.* » *Je ne balancerai pas à le faire.* On dit aussi sans régime: Il l'a promis *sans*

balancer. * Mde. de Sévigné y joint le pron. y: *Sans y balancer.* Cet y est là de trop.

BALANCER, act. est fort à la mode au figuré. » *Balancer avec sagesse la clémence du Prince avec l'intérêt de la justice.* *Thomas.*

BALAYER, v. act. **BALAYEUR**, ÊTRE, s. m. et f. **BALAYÈRES**, s. f. pl. [*Balé-ie, lé-ieur, iel-ie, lé-ill-res*; 2^e é fer. 3^e dout. au 2d, au sing. longue au pl.; lon. aussi au 3^e et au 4^e. Devant l'e muet, il *balaye*, pron. *balé-ie* Ceux qui écrivent, *balaièr, balaièur*, ne pensent pas qu'avec cette orthographe il faudrait prononcer *balaiè, balaièur*, comme on prononce *aieul*, ce qui est contre l'usage.] *Balayer*, c'est ôter les ordures d'un lieu avec un balai. *Balayer* se dit figurément:

D'une robe à longs plis *balayer* le Barreau.

= *Balayeur, èse*, celui ou celle qui balaye. = *Balayères*, ordures qui ont été ramassées avec le balai. = On écrivait autrefois *balayeuses*.

BALBUTIEMENT, s. m. **BALBUTIER**, v. n. [L'e est muet dans le 1^{er}: il n'est là que pour faire prononcer *balbuciman*, et non pas *balbutiman*; *balbucie* tout bref.] *Balbutier*, c'est prononcer imparfaitement; *balbutiement*, est l'action de balbutier. = *Figurément*, c'est parler sur quelque sujet confusément et sans connoissance. » Il a voulu parler sur cette affaire; il n'a fait que *balbutier*. — On l'emploie aussi *activement*: » Il a *balbutié son compliment, son rôle*.

BALCON, s. m. Espèce de petite terrasse en saillie, attachée à un bâtiment, environée d'une balustrade, et sur laquelle on va prendre l'air. *Acad.* Saillie qui est sur le devant d'une maison, environée d'une balustrade. *Rich. Port.* — On appelle aussi *balcon*, la grille de fer qu'on met à une fenêtre, à la place de l'apui en pierre, quoiqu'il n'y ait aucune saillie.

BALDACHIN, ou **BALDAQUIN**, s. m. [*Balda-tein*, tout bref; le 1^{er} désigne mieux l'étymologie italienne, (*Baldacchino*) et le 2d, la prononciat. C'est le seul que mette l'*Académie*, et qui soit de l'usage actuel.] — 1^o. Ouvrage d'Architecture, orné de colonnes, qui sert à environer et à couvrir l'Autel d'une Église. = 2^o. Dais qu'on porte sur le S. Sacrement dans les Processions. = 3^o. On dit aussi *baldaquin d'un catafalque*, et *lit à baldaquin*.

BALE, **BALER** **BALET**; *Richelet.* Voyez **BALLE**,

BALLE, etc. avec deux ll.

BALEINE, s. f. [*Balène*, 2^e d'out. 2^e moy.] Poisson de mer d'une grosseur extraordinaire. » Huile de *baleine*, pêche de la *baleine*. — On apèle aussi *baleine*, certaine corne forte et pliante, tirée des fanons ou barbes de la baleine. — Le petit de la baleine s'apèle *baleinau*; l'Acad. Trév. met *baleinon*; le Rich. Port. les met tons deux. — On apèle *Baleinier* ceux qui sont employés à la pêche de la baleine. L'Acad. ne met pas ce mot.

BALIER. Suivant *Richelet*, il est plus en usage que *BALAYER*, parce qu'il est plus doux à l'oreille. L'usage n'a pas été touché de cette douceur. On dit *Balayer*.

BALIVERNE, s. f. [3^e d'ouv. 4^e e muet: tout bref.] Sornette, discours frivole et de peu d'importance. Dans *Trév.* et dans le *Dict. Gram.* on ne le met que pl.; et il est vrai que c'est son usage le plus ordinaire: » Il ne dit que des *balivernes*: on dit pourtant au sing. *une baliverne*: » Ce que vous dites-là n'est qu'*une baliverne*. Il est du style familier; ainsi que le mot suivant.

BALIVERNER, v. n. Dire des *balivernes*: » Il ne fait que *baliverner*. » Il a été avec nous trois heures: il a parlé sans cesse, et il n'a fait que *baliverner*.

BALLADE. Voy. BALADE.

BALLADIN. Voy. BALADIN.

BALLE, s. f. [*Bale*, 1^{re} br. 2^e e muet.] 1^o. Petite pelote propre à jouer à la païme. — 2^o. Petites boules de plomb, dont on charge les mousquets, fusils, pistolets, etc. On le dit du canon, en parlant du poids du boulet; ce canon porte vingt-quatre livres de *balle*. — 3^o. Gros paquet de marchandises, liées avec des cordes et envelopées de grosse toile pour être transportées d'un lieu à un autre.

Rem. Ce mot fournit à plusieurs expressions du style familier et proverbial. Dans le 1^{er} sens: *prendre la balle au bond*, ne pas laisser échapper l'ocasion de réussir. *Ce sont balles perdues*; c. à. d. des efforts inutiles. *Quand la balle me viendra*; quand j'aurai ocasion de parler ou d'agir. » M. de Pom-pone ne manqueroit pas d'apuyer, *si la balle lui venoit*; Sévigné. — *La balle vient au bon joueur*. » Il m'est tombé des nuës le plus beau chapelet du monde: c'est assurément parce que je le dis si bien: *la balle au bon joueur*. La même. — *Se renvoyer la*

Tome I.

balle. — *A vous la balle*, c'est à vous à parler ou à faire.

Dans le troisième sens, *de balle*, se dit de ce qu'on méprise et qui est de médiocre qualité; *marchandise de balle*. — *Enfant de la balle*; celui qui suit la profession de son père.

BALLET ou BALET, s. m. [*Balé*, 2^e d' moy. tout bref.] 1^o. Danse figurée et concertée entre plusieurs personnes, qui représente quelque chose de particulier. — 2^o. Espèce d'opéra, où la danse fait la principale partie: il est divisé, non pas en *scènes*, mais en entrées. Dans ce *ballet*, il y avait une *entrée de Nymphes*, une *entrée de Furies*, etc.

On dit, *proverbialement*, d'un homme qui entre sans cérémonie dans un cercle et en sort bientôt, qu'il a fait une *entrée de ballet*.

BALLON ou BALON, s. m. Vessie enflée d'air et couverte de cuir, dont on joue en la frappant de la main ou du pied. — Jouer au *balon*, grand joueur de *balon*. — Enflé comme un *ballon*, expression qu'on applique aux hydropiques.

BALLOT, s. m. [*Balo*, 2 brèves.] Diminutif de *balle*. Paquet de meubles ou de marchandises. *Balot de livres*.

BALOT, se dit figurément dans cette phrase: voilà *votre balot*; cela fait bien *votre balot*; cela vous convient, vous acomode, est bien votre fait.

BALLOTAGE. Voy. BALOTAGE.

BALLOTAGE, s. m. BALLOTE, s. fém. BALLOTER, v. act. On apèle *balote* une petite *bale* ou *boule*, dont on se sert pour donner les suffrages ou pour tirer au sort. *Baloter*, c'est donc se servir de *balotes* à ce dessein; et *balotage*, l'action de *baloter*.

BALOTER, se dit rarement au propre où il est neutre. — On dit au figuré, *baloter une affaire*, la discuter, en délibérer. *Baloter quelqu'un*, se jouer de lui, le tenir long-temps en suspens, le renvoyer de l'un à l'autre, sans avoir envie de rien faire pour lui. M^c. de Sévigné dit, *baloter en attendant partie*. On dit *peloter*.

BALON, Voy. BALLON.

BALOTAGE, s. f. [L'Acad. l'écrit avec une seule l et un seul t; et *ballotte*, *ballottage*, *ballotter* avec deux tt et deux ll; pourquoi cette différence?] Terme de manège Saut d'un cheval entre les pâsses, en jetant les quatre pieds en l'air.

BALOTAGE, BALOFÉ, BALOTER; voy. BALLOTAGE, etc.

H h

BALOURD, **OURDE**, s. **BALOURDISE**, s. f. [*Ba-lour*, *lour-de*, *lour-dise*, 4^e lon. au dern.] Ce sont des termes de mépris. Ils se disent d'une personne grossière et stupide, de ses actions et de son caractère. » C'est un gros *balourd*; une grande ou une vraie *balourde*. » Il ou elle est d'une grande *balourdise*: il a fait une *balourdise* pommée. M. Linguet dit *balourderie*.

BALZAMIQUE, adj. [*Balzamite*, tout bref.] Qui a une vertu semblable à celle du baume. Cette plante a une odeur, une vertu *balzamique*.

BALUSTRADE, s. f. **BALUSTRE**, s. m. Le *balustre* est un petit pilier façonné; la *balustrade* est un assemblage de plusieurs *balustres*, servant d'ornement ou de clôture. — On dit quelquefois *balustre* pour *balustrade*. — Le *balustre* de l'autel, le *balustre* de la chambre d'un Prince.

BALZAN, adj. Se dit d'un cheval noir ou bai, qui a des marques blanches aux pieds.

BAMBIN, s. m. [*Ban-bein*, 1^{re} longue.] Terme de mignardise. Petit enfant. » On a bu à la santé du petit *bambin* à plus d'une lieue à la ronde. Sév.

BAMBOCHE, s. m. [*Bamboche*, 1^{re} lon.] 1^o. Marionette plus grande qu'à l'ordinaire. = 2^o. Personne de petite taille. » Cette femme n'est qu'une *bamboche*. = 3^o. Sorte de canne, qui a des nœuds et qui vient des Indes.

BAMBOU, s. m. Arbre des Indes, qui tient de la nature du roseau. — * L'Ab. *Prévôt* (Hist. des Voy.), dit *Bambu*, qui est le mot Anglais.

BAN, s. m. 1^o. Mandement fait à cri public, pour ordonner ou défendre quelque chose. = 2^o. Proclamation qui se fait dans l'Eglise, pour avertir qu'il y a promesse de mariage entre deux personnes. — (L'Acad. ajoute, ou que quelqu'un va être promu aux Ordres sacrés. Ce n'est qu'une publication du titre Clérical. Il est peu d'endroits où on lui donne le nom de *ban*.) Publier des *bans*, obtenir dispense de deux *bans*, de tous les *bans*. Acheter des *bans*, c. à d. la dispense des *bans*. On dit vulgairement, *jeter*, pour publier des *bans*. » On veut *jeter des bans*, avant que les articles soient présentés. Jamais il ne s'est vu tant de charrettes devant les bœufs. Sév.

3^o. Assemblée de la Noblesse, lorsqu'elle est convoquée par le Prince, pour le servir

à la guerre. On dit ordinairement, *ban* et *arrière-ban*.

4^o. Exil, bannissement. » Il lui a été ordonné de *garder son ban*. — Mettre un Membre, un Vassal de l'Empire au *ban de l'Empire*; le déclarer déchu de ses dignités, de ses droits, le proscrire.

Four à *ban*, moulin à *ban*. On dit plus communément, *banal*.

BANAL, **ALE**, adj. Il se dit des choses à l'usage desquelles le Seigneur de Fief a droit d'assujétir ses Vassaux. Four *banal*, moulin *banal*. — On dit figurément, témoin *banal*, caution *banale*, homme qui est prêt à servir de témoin et de caution à tout le monde. Cœur *banal*, ou galant *banal*, qui paraît aimer tout le monde, et n'est attaché à personne.

BANALITÉ (droit de), s. f. Droit qu'a le Seigneur de Fief d'assujétir ses vassaux à moulin à son moulin, à cuire à son four, etc.

BANC, s. m. [Le c ne se prononce pas.] 1^o. Long siège où plusieurs personnes se peuvent asseoir ensemble. — Les *bancs* des Ecoles de Philosophie et de Théologie. Être sur les *bancs*, se mettre sur les *bancs*; faire sa licence, entrer en licence. » Laissons aux *Bans* cette dispute, dit Bossuet. Le c est retranché, sans doute par la faute de l'Imprimeur. Les *bans* et les *bancs* sont deux choses fort différentes, quoiqu'ils se prononcent de même. = 2^o. Ecueuil, roche cachée sous l'eau, ou grand amas de sable dans la mer.

BANCROCHE, s. m. Terme de mépris. Homme qui a les jambes tortues. En parlant d'une femme, on dit *bancalle*.

BANDAGE, s. m. 1^o. Bande, lien qui sert à bander. = 2^o. La manière de bander les plaies. = 3^o. *Bandage* des roues, les bandes de fer qui les entourent. = 4^o. Brayer pour les Herniaires.

BANDE, s. f. Lien plat et large pour envelopper et serrer quelque chose. *Bande* de toile, de fer, de cuivre; *bande* d'une saignée, d'une plaie. = Ornement plus long que large qu'on joint à des meubles; *bande* de velours; un lit par *bandes*, etc.

BANDE. Troupe, Compagnie. Voyez Troupe. — Ce mot se disait autrefois pour signifier des Troupes de Gens de guerre: » Les *Bandes Espagnoles*. » Déjà les *Bandes Grecques* avoient joint le grès de son armée, dit Vaugelas, dans son *Quinte-Curce*. Il n'est

plus en usage en ce sens-là. On dira bien : la Cavalerie se sépara en deux *bandes*. Mais c'est autre chose. L. T. = Parti ou ligue. » Il est d'une autre *bande*. — *Faire bande à part* ; se séparer d'une compagnie ; n'être pas des affaires, ou des divertissemens communs.

BANDE, côté. Terme de marine. » Ce vaisseau est à la *bande* ; sur le côté, pour le redoubler.

BANDEAU, s. m. [*Bando*, 1^{re} longue, la 2^e est douteuse au sigulier, longue au plur. *Bandeaux*.] 1^o. Bande qui sert à ceindre le front et la tête. = 2^o. Le *Bandeau Royal*, le Diadème. = 3^o. Bande qu'on met sur les yeux de quelqu'un pour l'empêcher de voir. » L'amour est peint avec un *bandeau* ; allégorie pleine de sens. — *Figurément*, avoir le *bandeau sur les yeux* ; être prévenu ou aveuglé par la passion. » La discorde avoit mis un *bandeau fatal sur tous les yeux*. » Le *bandeau fatal est toujours sur tes yeux* : ton âme est toujours plongée dans la fange d'un monde corrompu. *Jer. Dél.*

BANDELETTE ou **BANDELETTE**, s. f. [1^{re} longue, 2^e et 4^e e muet, 3^e e moyen et bref.] Petite bande. — On le dit sur-tout de celles qui étaient attachées à la coiffure des Prêtres des faux Dieux et de celles dont on ornait les victimes.

BANDER, v. act. [*Bandé*, 1^{re} longue, 2^e e fermé.] 1^o. Lier et serrer avec une bande ou un bandeau : *bander une plaie*, *bander les yeux*. = 2^o. Tendre avec effort : *bander un arc*, *un ressort*, *un pistolet*. Le vent *bandait les voiles*. Il est quelquefois neutre en ce sens : » Cette corde *bande trop* : » Le vent faisoit *bander les voiles*. = 3^o. *Bander*, soulever. » Il a *bandé tout le monde contre moi*. *Rich. Port.* L'*Acad.* ne met que le réciproque, *se bander* : » Ils *se sont tous bandés les uns contre les autres*.

On dit, proverbialement, *bander la caisse*, *bander les voiles* ; partir, s'enfuir.

BANDÉ, ÉE, adj. Fusil *bandé*, arbalète *bandée*. = *Figurément*, avoir l'*esprit bandé*, occupé, appliqué continuellement. » Il faut excuser un homme qui n'est point à lui et qui a toujours l'*esprit bandé*. *Coul.*

BANDEREAU, s. m. [*Bandero*, 1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e e dout.] Cordon qui sert à pendre la trompette.

BANDEROLE, s. f. Espèce de petit étendard que l'on met pour ornement. Vaisseau

avec ses *banderoles* ; pain bénit orné de *banderoles*.

BANDI. Voy. **BANDIT**.

BANDIÈRE, s. f. [*Ban-diè-re*, 1^{re} et 2^e longues, 3^e e muet, l'*e* de la 2^e est moyen.] Suivant *Trév.* Parement que l'on met au-dessus des mâts. Suivant l'*Acad.* il se dit quelquefois pour *bannière* : » Les vaisseaux ont mis leurs *bandières*. Je le crois vieux en ce sens. — Il ne se dit plus que dans cette façon de parler, *en front de bandière* : L'armée était campée *en front de bandière*, avec les étendards et les drapeaux.

Dans la langue Provençale, *bandière* signifie, bannière, drapeau.

BANDIT ou **BANDI**, s. m. [L'*Acad.* ne met que le premier ; *Richelet* a préféré le second, et l'Ab. Girard aussi. Le *Rich. Port.* les met tous deux. *Trév.* suivant les diverses Editions, a mis *bandi* ou *bandit*.] Autrefois *banni*, qui se mettait dans une troupe de voleurs. On le disoit sur-tout de l'Italie. — Aujourd'hui, et par extension, gens vagabonds et sans aveu.

BANDIT dit plus que *libertin* et *vagabond*. Outre le dérèglement, il marque un manque de probité et de sentiment. *GIR. synonym.*

BANDOULIER, s. m. [*Ban-dou-lié*, 1^{re} longue, 2^e br. 3^e e dout.] Brigand, qui vole dans les montagnes. — Populairement, sorte de fripon, de gueux, de vagabond. *Rich. Port.* Mauvais garnement. *Acad.*

* *Corneille* écrit *bandolier*, et l'emploie dans une Tragédie :

On a vu des Césars, et même des plus braves,
Qui sortoient d'Artisans, de *Bandoliers*, d'Esclaves.
Atila.

BANDOULIÈRE, s. f. [*Ban-dou-liè-re*, et non pas *bandouillère*. 1^{re} longue, 2^e br. 3^e lon. e moy.] Espèce de baudrier qu'on met sur les habits. — *Doner la bandoulière à quelqu'un*, l'établir Garde dans une terre. *Lui ôter la bandoulière* ; le casser.

BANE, BANER. Voyez **BANNE, BANNER**.

BANERET, BANIÈRE. Voy. **BANNERET, BANNIÈRE**.

BANIR, BANISSEMENT. Voy. **BANNIR, BANNISSEMENT**.

BANLIEUE, s. f. [*Ban-lièu*, 2 longues.] Certaine étendue de pays, qui est autour d'une Ville et qui en dépend. *Acad.* Environs d'une Ville, qui sont dans l'étendue d'une lieue. *Trév.* L'étendue de la Jurisdiction d'une Ville

ou d'une *Prévôté*, où un Juge peut faire des proclamations. *Rich. Port.* Cette dernière définition est la meilleure. *Trév.* borne mal à propos, la *banlieue* à une lieuë.

BANNERET ou **BANERET**, adj. m. On apelaît autrefois de ce nom celui qui avait droit de bannière. Seigneur *Baneret*, Chevalier *Baneret*.

BANNI, s. m. Obtenir le rapel d'un banni. Voy. **BANNIR**.

BANNIÈRE ou **BANIÈRE**, s. f. [*Ba-niè-re*, 2^e lon. è moy.] Enseigne, drapeau, étendard. *Acad. Trév.* Il n'est plus guère usité en ce sens, sur-tout pour les Vaisseaux, où l'on dit *pavillon*. — *Banière*, est plus usité pour signifier l'étendard d'une Eglise, d'une Confrérie, qu'on porte dans les Processions. — On dit, proverbiallement, qu'on est *alé au-devant de* quelqu'un *avec la Croix et la Banière*; pour dire, qu'on lui a fait une réception honorable.

BANNIR ou **BANIR**, v. act. [*Bani*, 1^{re} br.] 1^o. Condamner par autorité de Justice à sortir d'un Etat, d'une Province, d'un Ressort. = 2^o. Chasser, éloigner, exclure. » On *l'a banni de* cette société. = 3^o. Eloigner de soi avec le régime des choses. » *Bannir le chagrin, la honte, la crainte; bannir une idée de son souvenir.*

Rem. *Bannir* et *bannissement*, se disent des condamnations faites en Justice, et d'après les formalités légales: *exiler* et *exil*, d'un éloignement de quelque lieu ordonné par le Gouvernement. » Les . . . n'ont pas été *bannis*, mais *exilés*.

BANNISSEMENT ou **BANISSEMENT**, s. m. [*Baniceman*, dern. lon. le reste bref.] Condamnation à être banni par autorité de Justice. Il n'a que le premier sens de *bannir*.

BANQUE, s. f. [*Banke*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] 1^o. Lieu où celui qui fait commerce d'argent exerce sa profession: *porter de l'argent à la banque*. = 2^o. Etat et fonction du Banquier. » Il *tient la banque*, il entend très-bien *la banque*. = 3^o. Caisse publique en certains Etats; *Banque de Venise, d'Amsterdam*. = 4^o. En certains jeux, fonds d'argent que celui qui tient le jeu a devant soi. *La Banque perd ou gagne.*

BANQUEROUTE, s. f. **BANQUEROUTIER**, s. m. [*Banke-rou-te, rou-tié*: 1^{re} lon. 2^e e muet.] Faillite que fait un Négociant, qui manque à payer ses créanciers par insolvabilité véritable ou feinte. *Banqueroutier*, est

le Négociant qui fait cette faillite. Ces termes sont odieux, et quand on ne veut pas mépriser, on dit *faillite* et *failli*.

On dit, dans le style familier, *faire banqueroute* à quelqu'un, lui manquer de parole; *faire banqueroute à l'honneur*, agir contre son devoir.

BANQUET, s. m. **BANQUETER**, v. neut. [*Bankè, keté*, 1^{re} lon. 2^e e moy. au 1^{er} e muet au 2d.] *Banquet* est un festin, un repas magnifique.

BANQUETER, faire un banquet. Le verbe est du style familier. Le substantif est du beau style. *Le banquet des Dieux, des Sept Sages; Le banquet des Elus, de l'Agneau, la joie de la Béatitude Céleste. Le Sacré Banquet, la Sainte Eucharistie.*

BANQUETTE, s. f. [*Bankète*, 1^{re} lon. 2^e e moy. et bref, 3^e e muet.] 1^o. En termes de Fortification, petite élévation de pierre, de terre ou de gazon, pour tirer par-dessus le parapet d'un bastion, ou le revers d'une tranchée. = 2^o. Endroit relevé d'un chemin, d'un pont, où il n'y a que les gens de pied qui passent. = 3^o. Sorte de banc rembourré.

BANQUIER, s. m. [*Ban-kié*, 1^{re} lon. 2^e dout. é fer.] 1^o. Celui qui tient banque et fait commerce d'argent de place en place. = 2^o. En certains jeux, celui qui tient le jeu contre tous ceux qui veulent jouer avec lui.

BANVIN, s. m. [*Ban-vein*.] Droit qu'a le Seigneur de vendre le vin de son crû, à l'exclusion de tout aître, dans sa Paroisse, dans un temps marqué par la coutume.

BAPTÈME, s. m. [On ne prononce point le *p*; *Batème*, 2^e é ouvert et long.] Le premier des Sacremens de l'Eglise, et qui donne droit aux aîtres Sacremens, etc. Conférer, administrer le *Baptême*, recevoir le *Baptême*, etc.

BAPTISER, v. act. [*Batizé*, tout bref.] Donner, conférer le *Baptême*. — On dit, proverbiallement et bassement, *baptiser son vin*, y mêler de l'eau; *baptiser* quelqu'un; lui jeter de l'eau dessus, ou lui donner un autre nom que le sien. — » Le mariage des Coislins n'est pas encore fait: *c'est un enfant bien difficile à baptiser*. *Sév.* Manière de parler proverbiale.

BAPTISMAL, **ALE**, adj. **BAPTISTÈRE**, adj. et sub. m. [Dans le premier, le *p* et l'*i* se prononcent; dans le second, on prononce l'*s*;

mais non pas le *p. Baptismal*, *male*, *baptistère*, 3^e de moy. et long; le reste bref.] *Baptismal*, ne se dit qu'avec *eau*, *grâce*, *innocence*, au fém.; et au plur. masc. avec *fonts*: » *Eau baptismale*, *conserver la grâce*, *l'innocence baptismale*; les *fonts baptismaux*, et non pas le *font baptismal*. — Suivant *Ménage*, avec le verbe *tenir*, on ne se sert point de *fonts baptismaux*. On dit: *il m'a tenu sur les fonts de baptême*.

BAPTISTÈRE, subst., était autrefois une petite Église près des Cathédrales où l'on administrait le Baptême. » Le *baptistère* de Constantin est auprès de Saint-Jean de Latran.

BAPTISTÈRE, adj., ne se dit qu'avec *registre* et *extrait*. Plusieurs le font substantif, et disent *baptistère* pour *extrait baptismal*. Avez-vous votre *baptistère*? Il faut envoyer votre *baptistère*. — *Bossuet*, Mde. de *Sévigné* et autres, ont dit *baptistaire*. » Vous ne connaissez plus rien à votre *baptistaire*. *Sév.* » Vous allez en avant pour la gaité et l'agrément de l'esprit, et en reculant contre le *baptistaire*. La Même.

BAQUET, s. m. [*Baké*, 2 brèves, 2^e de moy.] *Trév.* écrit *baquet*. Petit cuvier de bois, qui a les bords fort bas. » Mettre de l'eau dans un *baquet*.

BARAGOUIN ou **BARAGOUINAGE**, s. m. [*L'Acad.* ne met que le premier. *Trév.* et le *Rich. Port.* les mettent tous deux. — *Baragouin*, *goui-nage*, tout bref.] 1^o. Langage imparfait et corrompu. » Cet homme parle mal; son discours est un vrai *baragouin*, un sot *baragouinage*. = 2^o. On le dit des langues étrangères qu'on n'entend pas: » Ce sont des Hollandais; je n'entends rien à leur *baragouin*. Dans ce second sens, *baragouin* vaut mieux que *baragouinage*; et dans le premier, celui-ci est préférable à l'autre.

BARAGOUINER, v. n. **BARAGOUINEUR**, **EUSE**, s. m. et f. [*Bara-goui-né*, *neur*, *nell-ze*.] Le verbe a les deux sens de *baragouin*. Il se dit et d'un homme qui parle mal sa langue, et d'un étranger dont on n'entend pas la langue. *Baragouineur* n'a que le premier sens. — *Molière* dit au masculin, *baragouineux*. » Quel *baragouineux* est cela? Deux *baragouineuses* me sont venues acuser de les avoir épousées toutes les deux. *Mol.* Dans ce dernier exemple, il s'agit d'une *Languedocienne* et d'une *Picarde* qui parlaient fort bien leur patois; mais *Pourceaugnac* ne

l'entendait pas: ce qui est le second sens de *baragouin*. Mais ce n'est pas l'emploi ordinaire de *baragouineur*.

BARAQUE, s. f. **BARAQUER**, v. a. [*Barake*, *baraké*, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d: tout bref.] Les *baragues* sont des hutes, que font les Soldats, pour se mettre à couvert: *Baraquer*, c'est faire des baragues. Il se dit sur-tout au réciproque, *se baraquer*.

BARATE, s. f. **BARATER**, v. a. La *barate* est un vaisseau de bois, fait en forme de baril, plus large par en bas que par en haut, dans lequel on bat le beurre. *Barater* l'ait, c'est donc l'agiter dans une *barate*, pour faire du beurre.

BARATERIE, s. f. [4^e lon. 3^e et 5^e e muet.] Terme de *Merine*. Tromperie d'un Patron de Navire, par déguisement de marchandises, ou fausse route.

BARBACANE, s. f. Petite ouverture, pratiquée dans les murs des châteaux, pour pouvoir tirer à couvert sur les ennemis.

BARBÂRE, adj. et subst. **BARBÂREMENT**, adv. [La 2^e est longue: il convient de la marquer d'un acc. circ. 3^e e muet, en dans le 2d a le son d'an: *barbâreman*.] 1^o. Cruel, inhumain; cœur *barbâre*, âme *barbâre*. = 2^o. Sauvage, qui n'a ni loi, ni politesse. » Les Grecs et les Romains regardaient les autres nations comme *barbares*. — Dans ce 2d sens il s'emploie substantivement, sur-tout au pluriel: l'irruption des *barbares*: » Quand le Scythe eut parlé, on admira une si grande éloquence dans un *Barbâre*.

BARBÂRE, adj. suit ou précède, au gré de l'Orateur. Action *barbâre*:

Les *barbares accens*, qui frappent mon oreille.

3^o. *Barbâre* se dit, en Gramaire, des termes très-impropres, inconnus, forgés à plaisir, durs à prononcer et difficiles à entendre:

D'un seul nom quelquefois le son dur ou bizarre
Rend un Poème entier, ou burlesque ou *barbâre*.
Boil.

Voy. **BARBARISME**.

Rem. Sur le 2d sens de ce mot, il y a une distinction à faire entre *Barbâre* et *Sauvage*. Tous les *Sauvages* sont *Barbares* à notre égard et dans notre langue: mais tous les *Barbares* ne sont pas *Sauvages*. Par le mot de *Barbares*, on entend des *Infidèles*, ou *Mahométans*, ou *Idolâtres*.

Pour ce qui regarde les choses, il faut encore distinguer *barbâre* de *sauvage*: l'un va à la cruauté, et a je ne fais quoi de fé-

roce ; l'autre à la retraite et à l'éloignement du monde : mœurs *barbares*, vie *sauvage*. — *Barbare* n'est quelquefois opposé qu'à *poli* dans le langage ; & *sauvage* à *poli* dans le commerce de la vie.

BARBÈREMENT, d'une façon *barbare*. » Traiter quelqu'un *barbèrement* ; vivre, parler *barbèremens*. Son usage le plus ordinaire est dans le 1^{er} sens de *barbare*.

BARBARESQUE, adj. & subst. [*Barbarèske*, 3^e à moyen et bref.] Il ne se dit que des peuples, qui habitent la *Barbarie*, contrée d'Afrique, du côté de la Méditerranée ; un *Barbaresque*, les *Barbaresques*, les Nations *Barbaresques*. — Un des Auteurs de l'*Ann. Litt.* s'en sert au lieu de *barbare*, en relevant un barbarisme de Mr. d'Al... » C'est une façon de parler *barbaresque*, que de dire, vouloir avec suite. Le mot est impropre en ce sens : on dit, façon de parler *barbare*. = Le *Rich. Port.* interprète *barbaresque*, par ; qui appartient à des *Barbares*, qui tient à des *Barbares*. C'est l'adjectif *barbare*, qui a ce sens. — L'*Acad.* ne met pas *Barbaresque*.

BARBARIE, s. f. [3^e lon. 4^e e muet.] 1^o. Cruauté, inhumanité. = 2^o. Manque de politesse, et de culture de l'esprit. » La France a été pendant plusieurs siècles plongée dans la *barbarie*. Plusieurs croient que l'affectation outrée du bel esprit et la fausse philosophie, nous y feront retomber. = 3^o. On apèle *barbarie* de langage, les façons de parler grossières et impropres dont on se sert.

BARBARISME, s. m. [On prononce l's : dern. e muet : tout bref.] Il ne se dit qu'en *Gramaire*, et n'a trait qu'au langage, et point du tout aux mœurs. Le *barbarisme* est de se servir de quelque mot impropre, ou de quelque phrase étrangère, et qui n'est pas naturelle à la langue, ou d'oublier des particules, des pronoms ou des prépositions dans les endroits où elles sont nécessaires. *Vaug.* — On peut commettre un *barbarisme*, ou en une seule parole, comme *pache*, pour *pacte* : ce *barbarisme* est aisé à éviter ; ou en une phrase entière : il est plus facile d'y tomber ; car tous les mots qui composent cette phrase étant français, on ne s'aperçoit point de la faute. *Id.*

Mon esprit n'admet point un pompeux *barbarisme*.
Boil.

Rem. 1^o. Il me semble que *Vaugelas* ne distingue point assez le *barbarisme* du *solécisme*. Celui-là consiste dans des mots ou des

expressions, composées de plusieurs mots, inconnus et inusités dans la langue : celui-ci, à construire, contre les règles de la *Gramaire*, les mots conus et usités. La fureur du néologisme a produit beaucoup de *barbarismes*. L'ignorance de la langue produit beaucoup de *solécismes*. La gêne de la rime et la contrainte de la mesure en a beaucoup occasionné aux Poètes.

2^o. L'Ab. *Prevot*, traduisant, trop littéralement, M. *Hume* dit, en parlant de *Shakespeare*, trop servilement imité par les Anglais : » Delà vient que la Nation a souffert de ses voisins le reproche de *barbarisme*. Hist. des *Stuarts*. — *Barbarie* était la le mot propre ; car il n'est pas question de l'impropriété des mots dans les reproches qu'on fait aux Anglais, mais de la *barbare* conduite des pièces, de l'incohérence dans les mœurs et les caractères des personnes, du mélange des boufoneries avec les évènements les plus tragiques, etc. etc.

BARBE, s. f. 1^o. Poil du menton et des joues. Faire *la barbe* à ... se faire *la barbe* ; faire *sa barbe* ; bassin ou plat à *barbe*.

On apèle par mépris un jeune homme, *jeune barbe* ; et quand il veut faire l'entendu, on lui dit qu'il *a la barbe trop jeune*. — Faire quelque chose à *la barbe* de quelqu'un, ou à *la barbe de Pantalon*, en sa présence, et comme en dépit de lui. — Rire dans *sa barbe* ; c'est être bien aise de quelque chose et n'oser le faire paraître ; rire sous *cape*.

2^o. Longs poils de certains animaux ; *barbe de bouc*, *barbe du chat*. — *Barbe du coq*, les deux petits morceaux de chair qui pendent sous son bec. — *Barbes de baleine*, les fanons de la baleine. Voy. **BALEINE**. = Figurément *barbes de l'épi*, les petits filets qui en sortent ; *barbes d'une plume*, les filets qui tiennent au tuyau. = On donne aussi ce nom à des bandes de toile ou de dentelles, qui pendent aux cornètes des femmes.

BARBE, s. m. Cheval de *Barbarie*, dans l'Afrique. » Les *Barbes* ont beaucoup de vitesse.

BARBET, **ETTE**, adj. et subst. [*Barbè*, *bète* : 2^e à moy. 3^e e muet.] Il se dit d'un chien à poil long et frisé, qui va à l'eau ; chien *barbet*, chiène *barbète* ; Tondre un *barbet* : une belle *barbète*.

On dit, proverbialement, *croté* comme un *barbet* ; et d'un homme, qui en suit tou-

jours un autre, c'est son barbet; il le suit comme un barbet. — On dit encore d'un homme qui rapporte tout ce qu'on dit; c'est un barbet. Jeu de mots sur le double sens de rapporter, savoir; faire des rapports et apporter comme font les barbets.

BARBICHON, s. m. Diminutif de barbet: » Joli barbichon.

BARBIER, s. m. [*Bar-bié*: 2^e dout. é fer.] Celui, dont la profession est de faire la barbe. — On dit proverbialement, un barbier rase l'autre; les gens d'une même profession se servent et se favorisent mutuellement.

BARBILLON, s. m. [*Barbi-glion*: tout bref; mouillez les ll.] Petit barbeau. — Ce qui pend en forme de barbe à la bouche du barbeau. *Trév.*

BARBON, s. m. Vieillard. Terme de mépris. » Les jeunes gens se moquent des barbans: » Ce jeune homme fait le barbon.

BARBOTER, v. n. BARBOTEUR, s. m. Fouiller avec le bec dans la bourbe. Il ne se dit que de certains oiseaux aquatiques, particulièrement des cannes et des canards. — *Barboteur* est un canard privé: » Vous croyez que c'est un canard sauvage: ce n'est qu'un barboteur.

BARBOUILLAGE, s. m. [*Bar-bou-gliaje*, mouillez les ll: tout bref.] 1^o. Mauvaise peinture. — 2^o. Récit; raisonnement confus et embrouillé. » On ne comprend rien à tout ce barbouillage.

BARBOUILLER, v. a. [*Barbou-glié*, mouillez les ll: tout bref.] 1^o. Salir, gâter. On lui a barbouillé le visage, se barbouiller les mains, être barbouillé d'encre. — 2^o. Peindre grossièrement de quelque couleur avec une brosse; barbouiller des portes, des fenêtres, On ne le dit que par mépris. On dit plus ordinairement peindre. — 3^o. Barbouiller du papier, beaucoup écrire, mais fort mal. — 4^o. Barbouiller un récit; le rendre d'une manière confuse et embrouillée.

Se barbouiller, au figuré, ternir sa réputation. » Il s'est bien barbouillé dans le monde. *Se barbouiller de grec et de latin*, faire un amas confus d'érudition grecque et latine. — *Se barbouiller* se dit aussi d'un Orateur, qui manque de mémoire, d'un ivrogne qui balbutie.

BARBOUILLEUR, s. m. [*Bar-bou-glieur*, mouillez les ll: 3^e dout. au sing. lon. au plu-

riel.] Artisan, qui peint grossièrement avec une brosse, des appartemens, des portes, des fenêtres. — On apèle figurément un mauvais Peintre, un barbouilleur, et un mauvais Écrivain, un barbouilleur de papier, ou simplement un barbouilleur. »

Va, va, petit grimaud, barbouilleur de papier; Mol.

BARBU, ŪE, adj. [2^e lon. au 2d.] Qui a de la barbe: » Il est tout barbu. » Cette femme est barbue comme un homme.

BARDE, s. f. BARDER, v. a. 1^o. Ancienne armure, qui couvrait le poitrail et les flancs d'un cheval. — 2^o. Aujourd'hui, tranche de lard fort mince, dont on envelope des pièces de volaille ou gibier, au lieu de les larder. — *Barder*, c'est couvrir de bardes.

BARDÉ, ŒE, adj. Cheval bardé; chapon bardé, câilles bardées. Un Auteur moderne l'a employé au figuré. » Il (le Marquis de C. . .) est auteur de je ne sais combien de livres, bardés de proverbes, de néologismes, de pasquinades. *Tart. Epist.*

BARDOT, s. m. [Le t ne se prononce pas.] Petit mulet. — *Figurement*, celui sur lequel les autres se déchargent de l'ouvrage. » Il est le bardot de la Compagnie, du Monastère. — L'Auteur du *Tart. Epist.* met bardeau en ce sens; c'est une méprise. » Il (M. de C. . .) consentira à être le bardeau (bardot) de toute cette affaire; c. à d. à se charger de toute l'iniquité. — *Bardeau*, est un petit ais dont on se sert pour couvrir les maisons.

BARGUIGNAGE, s. m. BARGUIGNER, v. n. BARGUIGNEUR, EÛSE, s. m. et f. [*Barghignaje*, ghigné, ghig-neur, nell-ze. Mouillez le gn: 3^e lon. au dern.] *Barguigner*, c'est hésiter, avoir de la peine à se déterminer. » A quoi bon tant barguigner. — *Barguignage*, est donc la difficulté de se déterminer à prendre son parti. » Point tant de barguignage. — *Barguigneur*, celui qui barguigne. » Je n'avois à faire qu'à des barguigneurs et des barguigneuses.

REM. *Vaugelas* dit que ce mot est de la lie du peuple. Il veut qu'on dise: *Sans tant marchander, sans hésiter*; au lieu de dire, *sans barguigner*. *Ménage* pensait au contraire, que tout ce que *Vaugelas* voulait substituer en la place de *barguigner*, n'en exprimait pas tout le sens, et qu'il falait le retenir pour la conversation. L'usage a décidé en faveur de *Ménage*. *Barguigner* n'est pas

du beau style, mais il est du discours familier. » Pourquoi tant *barguigner*? Ne *barguignez* donc pas! Je ne *barguigne* point. — Dans le Dict. de Trév. on lui fait régir la prép. à. devant l'infinif. » Il ne faut point *barguigner* à *quiter* ses foles amours. Il est peu usité avec ce régime.

BARIL, s. m. [L'finale se prononce, et un peu mouillée, quand ce mot termine la phrase.] Petit tonneau. *Baril* de vin, d'huile, d'olives, d'anchois. *Baril* de poudre, de plomb; c. à. d. plein de vin, d'huile, etc.

BARILLET, s. m. [*Barigliè*; mouillez les *ll*; 3^e é moy. tout bref.] Petit baril.

BARIOLAGE, s. m. **BARIOLER**, v. act. Ils expriment l'action de peindre de diverses couleurs, mises sans règle. » Quel ridicule *bariolage*! Qui a *bariolé* cette cheminée? — Le verbe s'emploie sur-tout au participe. Habit *bariolé*, fait de diverses étofes, de diverses couleurs mal assorties.

BARLONG, **GUE**, adj. [*Barlon*, *longhe*; 2^e lon.] Qui est plus long d'un côté que de l'autre: Habit *barlong*, soutane *barlongue*.

BAROMÈTRE, s. m. [3^e é moy. et br.] Instrument servant à faire connaître la pesanteur de l'air.

BARON, s. m. **BARONIE**, s. f. [2^e lon. au 2d.] Ce sont des titres de Seigneur et de Seigneurie. Le *Baron*, généralement parlant, est au-dessous du *Marquis*. — Autrefois on apelaient *Barons* les Grands du Royaume. » Le Roi assembla sès *Barons*.

BAROQUE, adj. [*Baroke*; 3^e e muet tout bref.] Au propre, il ne se dit que des perles qui sont d'une rondeur imparfaite. — Au figuré, Irrégulier, bisàrre, inégal. » Figure *baroque*, expression *baroque*, esprit *baroque*.

BARQUE, s. f. [*Barke*; 1^{re} br. 2^e e muet.] Petit vaisseau pour aler sur l'eau. *Barque* de pêcheur, *barque* d'avis; Patron de la *barque*; conduire la *barque*, etc.

On emploie *barque* au figuré; mais seulement dans le style familier. » Plus il y a d'écueils, plus ils sont cachés, et plus la *barque* fragile de l'innocence et du bonheur a besoin d'un sage Pilote. *Marm.* — *Conduire la barque*, être à la tête des affaires, et le chef d'une entreprise. — On dit d'un homme, qui a su ménager sagement sa fortune, qu'il a bien conduit sa *barque*. » Le Roi d'Angleterre (Jaques II) a été pris: On

tiendra le Parlement: *Dieu conduise cette barque*; Sév.

La *Barque* de Caron, la *Barque* fatale, se prend figurément et poétiquement pour la mort. *Malherbe* a même mis la *barque* simplement et sans addition; en quoi il n'est pas à imiter.

C'est cette mort seule...

Qui fait revivre l'homme, et le met de la *barque*

A la table des Dieux.

On dit quelquefois dans le style familier, la *barque* à Caron.

BÂRRE, s. f. [*Bâre*, 1^{re} lon. r fo. 2^e e muet.] 1^o. Pièce de bois, de fer, etc. étroite et longue. — 2^o. Traits de plume qu'on passe sur un acte pour l'annuler. — 3^o. En termes de Marine, écueil, qui barre une rivière ou un port. — 4^o. *Bârre* de la Cour, lieu où se font quelques instructions de procès, et les adjudications de biens par décret.

On dit proverbialement: *roide comme une bârre de fer*. On dit aussi, des promesses, auxquelles on peut se fier, et des billets, signés par des personnes, dont la fortune est solide, que c'est de l'or en *bârre*.

Bârre, pour *Barrière*, est vieux.

Bien nous semble la mer une *bârre* assez forte.

Pour nous ôter l'espoir qu'il puisse être batu. *Malherbe.*

Le Bourguignon dailleurs sèpare leurs Provinces, Et servirait pour nous de *bârre* à ces deux Princes. *Attila.*

— 5^o. *Bârres*, au pl. se dit de cette partie de la mâchoire du cheval, sur laquelle le mors apuie. » Ce cheval a les *bârres* usées. — C'est aussi le nom d'une espèce de jeu de course dans de certaines limites. — On dit figurément: avoir *bârre* sur quelqu'un, avoir de l'avantage sur lui. — *Jouer aux bârres*, se chercher réciproquement sans se trouver. *Partir de bârres*, partir sur le champ.

BÂRREAU, s. m. [*Bâro*, 1^{re} lon. 2^e dout. au sing. lon. au pl. *Bârreaux*.] 1^o. Espèce de bârre, qui sert de clotûre. Les *bârreaux* d'une fenêtre. — 2^o. Il se dit au Palais, du lieu où l'on plaide; on dit, *l'éloquence du Bârreau*, comme on dit: *l'éloquence de la Chaire*. — Des bancs où se mettent les Avocats. — Des Avocats eux-mêmes: » Il est l'honneur du *Bârreau*: on a consulté tout le *Bârreau*. — De la discipline du Palais. » C'est la règle, dit-on, c'est

c'est l'usage du *Bârreau*. — Quitte le *Bârreau*, ne signifie quelquefois que quitter la plaidoirie, et quelquefois, quitter entièrement la profession d'Avocat.

BARRER, v. a. [*Bâré*; 1^{re} lon. r fort. 2^e é fer.] Fermer avec une barre par derrière. *Bârer* une porte, une boutique. — Tirer des traits de plume sur quelque écrit : « Que de lignes il a fallu *bârer* dans cet ouvrage.

BÂRER le chemin, c'est, au propre, clôturer, fermer le passage; au figuré, mettre obstacle à l'avancement de . . . » Ses ennemis ont trouvé moyen de lui *bârer* le chemin.

REM. *Bârer* n'est pas un terme noble, et l'Ab. *Des Fontaines* a repris, avec raison, le P. *Catrou*, d'avoir dit, dans son *Hist. Rom.*: « Le Romain, qui se vit *bâré* par ce campement inattendu. *Dict. Néol.*

BÂRETTE, s. f. [*Bârete*, 1^{re} lon. r f. 2^e é moy. et bref, 3^e e muet.] 1^o. Sorte de petit bonnet. « Les Nobles, à Venise, portent la *bârette*. = 2^o. Le bonnet rouge des Cardinaux. = On dit proverbiallement : *Parler à la bârette* de quelqu'un; le tancer vigoureusement et sans le ménager.

BÂRRICADE, s. f. **BÂRRICADER**, v. a. [*Bârikade*, *kadé*; 1^{re} lon. r f. le reste bref.] La *Bârikade* est une espèce de retranchement, fait ordinairement avec des *bâriques* remplies de terre, d'où lui vient son nom: — *Bâricader*, c'est faire des *bâricades*. « *Bâricader* une porte, une fenêtre; mettre derrière tout ce qu'on peut, pour empêcher qu'on ne les enfonce. Il se dit sur-tout au réciproque : *Se bâricader*; s'entourer de tout ce qui peut mettre en état de se défendre. = *Figurément*, s'enfermer dans une chambre pour ne voir personne.

BÂRRIÈRE, s. f. [*Bâ-riè-re*; 1^{re} lon. r f. 2^e é moy. long aussi.] 1^o. Assemblage de plusieurs pièces de bois, pour fermer un passage. = 2^o. Enceinte que l'on faisait autrefois pour les joûtes et les tournois. = 3^o. Ce qui sert de borne et de défense. « Les Pyrénées sont de fortes *bârrrières* entre la France et l'Espagne; les Alpes entre la France et l'Italie. = 4^o. Empêchement, obstacle. « Les Lois sont de fortes *bârrrières* contre les abus, les crimes, les désordres.

REM. *Racine* a employé ce mot de *barrière*, et l'a ennobli dans le sens qu'il lui donne dans ce vers de *Britannicus* :

Tome I.

Pour mettre une *bârrrière* entre mon fils et moi. Il est employé au figuré par d'autres bons Auteurs.

Dans ce moment, quelle vaste *bârrrière* Vient de s'ouvrir à sa valeur guerrière. *Rouss.*
Celle divinité qui porte la lumière,
A peine de la nuit a fermé la *barrière*.

Marin. *Fédéric.*

« Si vous aviez une fois rompu la *barrière* de l'honneur et de la bonne foi, cette perte est irréparable. *Téléme.*

BARRIQUE, s. f. [*Bârike*, 1^{re} lon. r f.] Sorte de gros tonneau. *Bârrrique* de vin, d'huile, etc.

BÂS, s. m. [*Bâ*, long : devant une voyelle *bâz*.] Ce qui sert à couvrir le pied et la jambe : *Bâs* de soie, d'estame, de toile, etc.

REM. On dit toujours *des bâs* au plur., quand on parle de la paire de bâs. *Rollin* dit un *bâs* : « Henri II fut le premier qui porta un *bâs* de soie, aux nûces de sa sœur.

BÂS, **BÂSSE**, adj. [1^{re} lon. , *Bâ*, *bâ-ce*.] Qui a peu de hauteur. Siège *bâs*, plancher trop *bâs*, rivière *bâsse*, etc. — *Vue basse*, qui ne peut distinguer les objets que de près; *voix basse*, qui ne peut se faire entendre de loin. Parler d'un ton *bâs*, peu élevé. *Temps bâs*; lorsque l'air est fort chargé de nuages. Le *carême* est *bâs* : il vient de très-bonne heure. *Messe-bâsse*; Messe qui se dit sans chant.

Bâs est élégant au figuré; esprit *bâs*, âme *bâsse*. On le dit aujourd'hui des personnes mêmes. « Il étoit très-insolent, très-*bâs*, et sur-tout très-méchant, de cette méchanceté, rare heureusement, qui fait le mal pour le mal, et ne mord que pour avoir le plaisir de déchirer. *Linguet.* = En parlant des choses; vil et méprisable. *Bâsse* extraction, *bâsse* condition, mine *bâsse*; inclinations, actions *bâsses*. — Inférieur et moindre en dignité, *bâs* cœur, *bâs* Justicier, *bâsses* classes, *bâsse* Justice. — Qui est de moindre valeur, de moindre prix. Or, argent de *bâs* aloi; *bâs* prix; acheter, vendre à *bâs* prix, à très-*bâs* prix, à un prix fort *bâs*.

Termes bâs, sont ceux qui ne se disent que par le peuple. *Longin* dit que les *mots bâs* sont comme autant de marques honteuses, qui flétrissent l'expression. Là-dessus *Boileau* remarque, qu'on souffrira plutôt, généralement parlant, une pensée *bâsse*,

I i

exprimée en termes nobles, que la pensée la plus noble, exprimée en termes *bàs*. — Style *bàs* est donc un style rempli de manières de parler triviales et populaires, qui ne reposent nullement à la dignité du sujet. Le grand *Cornille* donne souvent dans le *bàs*.

On dit d'un homme pauvre et généreux, qu'il a le cœur haut, et la fortune basse; de celui qui est humilié, qu'il a les oreilles basses, qu'on l'a fait parler d'un ton plus *bàs*; de celui qui n'a pas d'argent, que les eaux sont basses chez lui; de celui qui n'a pas de quoi vivre, qu'il est *bàs* percé. *Là-bàs* est adv.

A basse note, façon de parler adverbiale, du style familier; sans élever la voix: « Prier, chanter, dire des injures à basse note. — Plus populairement encore on dit, en ce sens: Dire des Messes basses.

BÀS, s. m. La partie inférieure de certaines choses. Le *bàs* du ventre; le *bàs* du degré, de la rue, du pavé, du visage, de la robe, etc. « Le vin est au *bàs*. — Figurément: Il y a du haut et du *bàs* dans son esprit, dans son humeur, dans sa conduite, dans ses ouvrages: il y a de grandes inégalités.

BÀS, adv. Être à *bàs*: « Les ennemis sont à *bàs*. Boss. Le terme est peu noble et peu séant pour un discours relevé. — Mettre *bàs*, se dit des animaux; et accoucher, des femmes. Mettre *bàs*, veut dire aussi déposer, mettre à quartier; mettre les armes *bàs*, ou mettre *bàs* les armes: « Nous avons mis *bàs* toutes les considérations humaines. — Mettre chapeau *bàs*, ôter son chapeau. Être chapeau *bàs*: avoir la tête découverte par respect. Mettre pavillon *bàs*; au propre, baisser le pavillon; au figuré, céder, se rendre: style familier.

BÀS, se dit aussi du son de la voix: Parler *bàs*, chanter *bàs*.

Être *bàs*, se dit d'un malade à l'extrémité. — Tenir *bàs* quelqu'un, le tenir dans la crainte, le respect, la soumission. L'*Acad.* dit que, dans quelques-unes de ces phrases, *bàs* peut être regardé comme adjectif.

A *bàs*, adv. Se jeter à *bàs*, mettre à *bàs*, être à *bàs*. — En *bàs*, descendre en *bàs*, tirer en *bàs*, par en *bàs*. — Traiter quelqu'un de haut en *bàs*, le traiter avec herté. — Par *bàs*: « Il est logé par *bàs*; aller par haut et par *bàs*, vomir et aller à

la garde robe.

Là-bàs, et *ici-bàs*: « Il est *là-bàs*, venez *ici-bàs*. Le 1^{er}, se dit du lieu où l'on n'est pas; le 2^d, de celui où l'on est. — *Ici-bàs*; les choses d'*ici-bàs*; c. à d. sur la terre, dans ce monde, dans cette vie; les choses de la terre, etc.

BASANE, s. f. [*Basane*, 2^e br. 3^e e muet.] Peau de mouton préparée, dont on se sert ordinairement pour couvrir des livres. « Relié en *basane*.

BASCULE, s. f. 1^o. Contrepoids servant à lever et à baisser un pont-levis. — 2^o. Il se dit aussi d'un ais ou autre chose, qui a un mouvement semblable à la bascule d'un pont-levis; *bascule d'une* souricière. — Faire la *bascule*, c'est faire un mouvement semblable à celui de la bascule. « Cet ais a fait la *bascule*, et m'a fait tomber.

BAS-BORD. Voy. BABORD.

BASE, s. f. [*Base*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] 1^o. En Architecture, ce qui soutient le fût de la colonne; le dé d'un piédestal. 2^o. En Géométrie, le côté du triangle, opposé à l'angle, qui est regardé comme le sommet. — 3^o. Figurément, Apui, soutien. « La Justice est la *base* de l'Autorité Royale; la probité et la bonne foi sont les *bases* du commerce.

* BASER, v. act. [*Baser*; 1^{re} br. [2^e e fer. Devant l'e muet l'a est long; il *bàse*, il *bàsera*.] Mot nouveau, aujourd'hui fort à la mode. Apuyer comme sur une *base*. « L'Auteur veut-il *baser* son Histoire des Hommes sur les matériaux sacrés, dont la solidité est encore aujourd'hui révérencée de toutes les Nations, nous lui passerons son style. *Grøster*. « On se paye de phrases, et l'on s'en payera toujours dans le Droit public, tant qu'on ne le *bàsera* pas sur les premiers principes de la morale. *Moreau*. « De quoi s'agissoit-il? De *bàser* au moins sur des conventions un état, qui n'avoit plus les lois pour apui. *Id.* — Voilà un néologisme des plus remarquables dans la foule immense de ceux qui naissent tous les jours.

BAS-FOND, s. m. [*Bâfon*; 1^{re} et 2^e lon.] Terme de Marine. Fond où il y a peu d'eau, et où l'on peut échouer.

BÀS-RELIEF, s. m. [*Bâre-liéf*; 1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e e moy.] Ouvrage de sculpture, où ce qui est représenté a peu de saillie.

BÂS-VENTRE, s. m. [*Bâvanze*, 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] La partie la plus basse du ventre.

BASILIC, s. m. 1^o. Plante odoriférante. — 2^o. Serpent fabuleux, qui tue de sa seule vue.

BASILIQUE, s. f. [*Basilike*; dernière e muet: tout br.] Nom qu'on donne aux Églises principales, lorsqu'elles sont très-vastes et très-considérables. La *Basilique de Saint-Pierre*, de *Saint-Jean de Latran*.

BASIN, s. m. [*Ba-zein*, deux brèves.] Étoffe de lit de coton, semblable à de la futaine, mais plus fine et plus forte.

BASQUE, s. f. [*Baste*; 1^{re} brève, 2^e e muet.] Pièce du *bâs* d'un pourpoint ou d'un corps de jupe. Tirer un homme par la *basque*.

BASQUE, s. m. Qui est de Biscaie. On dit proverbialement, *courir comme un Basque*, *aler comme un Basque*; courir, aler fort vite. — Langage qu'on parle dans la Biscaie: "Le *Basque* est un langage fort difficile à entendre et à parler.

BASSE, s. f. [*Bâce*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] 1^o. La partie en musique, qui est la plus basse; chanter la *basse*. — 2^o. Le Musicien qui la chante: "Cet homme est une *basse* excellente." — 3^o. L'instrument qui joue cette partie; *basse de viole*, *basse de violon*. Celle-ci s'appelle aussi *basse* tout court.

Rem. On doit dire, *basse-contre*, comme *haute-contre*, et non pas *basse-conte*, *haute-conte*. Men.

BASSE-COUR, s. f. [*Bâce-cour*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Cour qui sert au ménage d'une maison de campagne. — Dans les palais, cour séparée de la principale cour, et destinée pour les écuries, les remises, etc. — On appelle proverbialement, *nouvelles de basse-cour*, des nouvelles fausses et mal fondées.

BÂSSEMENT, adv. [*Bâceman*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] D'une manière basse. Il n'est d'usage qu'au figuré. Élevé, nourri *bâssement*. Penser, s'exprimer *bâssement*.

BÂSSES, s. f. pl. [*Bâce*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Bancs de sable, ou roches cachées sous l'eau.

BASSESSE, s. f. [*Bâcèce*, 2^e e moy. et bref.] Il ne se dit qu'au fig. On dit: la *bassesse* de la naissance, des soutimens, du style; faire des *basses*: mais on ne

dit pas: la *bassesse* d'un arbre, d'une maison.

ABAISSEMENT, *Bassesse* (synon.) Si on les applique à l'âme, le 1^{er}, est volontaire, le 2^d, est forcé. — Pour la fortune et condition, *abaissement* ne exprime que la diminution; *bassesse* en désigne l'état le plus vil et le plus éloigné de toute considération. Exer. de M. Beauzée. Voy. **ABJECTION**.

BASSET, s. m. **BASSETTE**, s. f. [1^{re} br. 2^e e moy. br. aussi; *Bacè*, *cèce*,] *Basset* se dit d'une espèce de chien de chasse, qui a les jambes fort courtes et tortues; et d'un petit homme, dont les jambes et les cuisses sont encore trop courtes par rapport à sa taille. — *Bassette* est une espèce de jeu de cartes. Jouer à la *bassette*, tenir la *bassette*. On a défendu la *bassette*.

BASSIN, s. m. [*Ba-cèin*; 2^e br.] 1^o. Espèce de grand plat rond ou ovale. Acad. Trév. — 2^o. *Bassin de Confrérie*, où l'on reçoit les ofrandes. *Cracher au bassin*, (st. prov.) Contribuer à quelque dépense: "On l'a forcé de *cracher au bassin*." — 3^o. *Bassin*, dans les jardins, grande pièce d'eau. *Bassin de fontaine*, lieu fait en forme de bassin, pour y recevoir les eaux. — *Bassin*, dans un port de mer, le lieu où les vaisseaux jettent l'ancre. Ce port a un beau *bassin*. — 4^o. Belle plaine entourée de montagnes: "Le beau *bassin*!" — 5^o. Plat; *bassin à barbe*; les deux *bassins* d'une balance. — 6^o. *Bassin de chambre* ou de garderobe.

BASSINE, s. f. [*Bacine*; dern. e muet, tout bref.] Sorte de bassin large et profond.

BASSINET, s. m. [*Bacinè*: dernier e moy. tout bref.] La petite partie creüse d'une arme à feu, dans laquelle on met l'amorce. "Mettre l'amorce au *bassin*et."

BASSINOIRE, s. f. [*Baci-noâ-re*, 3^e lon. 4^e e muet.] Bassin, ayant un couvercle percé de plusieurs trous, et servant à chauffer le lit.

BASSON, s. m. [*Baçon*, 2 br.] Instrument de musique, basse du haut-bois. — Le Musicien qui joue de cet instrument.

BASTANT, ANTE, adj. **BASTE**! interj. * **BASTER**, v. n. Les deux premiers sont, l'un le participe actif; l'autre l'impératif du troisième, qui est vieux, et ne se dit plus: "Cela n'est pas *bastant*, suffisant; cette raison n'est pas *bastante*." Êtes-vous *bastant*?

pour . . . *Baste ! C'est assez : baste pour cela*, passe pour cela.

BASTIDE, s. f. [l's se prononce.] Nom qu'on donne en Provence aux maisons de plaisance. *Acad.* Ce nom leur est sur-tout-donné à *Marseille* et aux environs. Il y a beaucoup de cantons en Provence où il n'est pas en usage. A *Arles*, on dit *un mas*.

BASTINGUÉ, s. f. **BASTINGUER** (se), v. réc. [*Bas-tein-ghe*, *tein-ghe*, 2^e long. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] Toiles mâtées qu'on tend sur les bords des Vaisseaux pour cacher à l'ennemi dans un combat ce qui se fait sur le pont, et pour parer les bales de fusil. *Acad.* — *Trév.* met aussi *bastingûre*; et ce qui est plus singulier, il dit qu'on l'appelle autrement, *pavois* ou *pavesade*. Mais ceux-ci ne sont que pour l'ornement, et l'autre pour la défense. — *Se bastinguer*, c'est tendre des bastingues.

BASTION, s. m. **BASTIONÉE**, adj. fém. [*Bas-tion*, *tio-né-e*.] Le *bastion* est un ouvrage de fortification, un peu avancé hors du corps de la Place. — Une *tour bastionnée*, est un ouvrage qui tient de la tour et du bastion.

BASTONADE, s. f. Coups de bâton : " Il craint la *bastonade*; donner des *bastonades*.

BASTONER, *Trév.* Voyez **BÂTONER**. Donner des coups de bâton.

BÂT, s. m. [*Bâ*, long, le t ne se prononce pas.] Selle pour les bêtes de somme : *bât de mulet*, *de-cheval*, *d'âne*. Cheval *de bât*.

On dit, dans le style familier, d'un homme stupide, que c'est un *cheval de bât*; de celui qui a une affaire fâcheuse, que c'est *là où le bât le blesse*. " Quand il fut question de rendre le tout en Italien, vous sentites où le *bât* vous blessoit. *Tart. Épit.* — On dit encore de celui qui est trop vêtu, qu'il est *rembourré comme le bât d'un mulet*.

BATAIL. Voy. **BATTANT**.

BATAILLE, s. f. [2^e lon. mouillez les ll : *batâ-glie*.] Combat général entre deux armées. = La *batâille* est une action plus générale, et ordinairement précédée de quelque préparation. Le *combat* semble être une action plus particulière, et souvent imprévue. = * On disait autrefois, *batâille*, pour *corps de batâille*. " La *batâille* des Indiens fut rompue. *Vaug.* " Il donna beaucoup de hauteur à sa *batâille*. *D'Ablanc.* On dit aujourd'hui, *corps de batâille*. L. T.

Rem. On dit *livrer batâille*, sans article.

L'attaquer, le mettre en quartiers;

Sire Loup l'eût fait volontiers;

Mais il falloit livrer batâille. *La Font.*

Mais ce n'est pas une conséquence pour d'autres verbes, et je pense qu'on ne doit pas dire, par exemple : présenter *batâille*, donner *batâille*, et qu'il faut dire : présenter *la batâille*; et *livrer*, au lieu de *donner batâille*. " Il n'y eut que de légères escarmouches de part et d'autre, sans que les Lacédémoniens osassent présenter *batâille* à l'ennemi. *Rollin.* " Il se mit en état de *doner* (*livrer*) *batâille* à l'ennemi. *Hist. d'Angl.*

On dit, en parlant d'une armée, *le corps de batâille*, et non pas *le corps de la batâille*, comme dit *M. Targe*, Traducteur de *Smollet* : " *Le corps de la batâille*, et l'aile droite furent pris en flanc.

On dit, figurément, qu'il a bien fallu *doner*, ou qu'on a *doné* bien des *batâilles*, pour venir à bout d'une chose, quand il a fallu beaucoup contester et surmonter bien des obstacles. *Il a bien choisi son champ de batâille* : le lieu, les circonstances lui sont favorables. *Le champ de batâille* lui est demeuré : il a tout l'avantage dans cette contestation. — C'est son *cheval de batâille*; il en fait son *cheval de batâille* : c'est la chose sur laquelle il compte le plus. — *Ce qu'on a sauvé de la batâille* : le peu qui reste après des malheurs, des procès.

BATAILLER, v. n. [*Batâ-glié*, mouillez les ll, 2^e long.] Vieux, dans le sens de *doner batâille*; familier, dans celui de *contester*. " *Il a bien fallu batâiller* pour l'obtenir.

BATAILLON, s. m. [*Batâ-glion*, mouillez les ll; tout bref.] Division d'un Régiment. Petit corps d'Infanterie depuis six jusqu'à huit cents hommes. Régiment de deux, de trois, de quatre *bataillons*.

BÂTARD, **ARDE**, adj. et subst. [1^{er} long. le d ne se prononce pas au premier.] Qui est né hors de légitime mariage. *Enfant bâtard*. Race *bâtarde*; c'est un *bâtard*, une *bâtarde*.

Il se dit, au figuré, d'une chose qui participe de deux natures différentes : *pommes bâtardes*, *porte bâtarde*, *écriture bâtarde*; mais il n'est noble, ni au propre, ni au figuré. *Bossuet* parle d'*argumens bâtards*, pour mieux traduire, dit-il, un passage de *Photius*. On est plus délicat aujourd'hui sur les expressions, et l'on dispense les Auteurs de si

bien traduire. — L'Ab. *Desfontaines* se moque de l'Auteur du *Philosophe indigent*, qui avait dit : » La vie que je mène, n'est pas *bâtarde* ; elle vient en droite ligne de celle que j'ai menée, etc. Il faut avouer, dit le critique, que les *Néologues* ont le talent de prêter des grâces aux expressions les plus triviales.

BÂTARDEAU, s. m. [*Bâtardo*, 1^{re} lon. au plur. *bâtardeaux*.] Petite digue faite de pieux ; d'ais et de terre, pour détourner l'eau d'une rivière.

BÂTARDISE, s. f. [1^{re} et 3^e lon.] État de celui qui est bâtard. » La *bâtardise* exclut de toute succession en France.

BATAVE, adj. et s. m. et f. Se dit en vers pour *Hollandais*.

*Le Batave vous vit oposer votre Egide
Au cruel démon des combats. Rouss.*

P. Corneille dit la *Batavie* pour la *Hollande* ; mais celui-ci n'a pas été admis par l'usage.

Et ce Fort merveilleux, sous qui l'onde asservie
Arrêta si long-temps toute la *Batavie*.

BÂTÉ, ÉE, adj. [1^{re} lon. 2^e é fer. long au 2d.] *Ane bâte* : lourdaud. » Il n'y a point d'âne plus *mal bâte* que celui du commun. Le public est plus mal servi que les particuliers ; ou bien, une affaire est plus mal conduite par plusieurs que par une seule personne.

BATEAU, s. m. [*Bato*, 2^e dout. au sing. lon. au plur. *bateaux*.] Espèce de barque, dont on se sert ordinairement sur les rivières. *Acad.* Petit *vaisseau*, qui sert à naviguer sur les rivières. *Trév.* Bâtiment dont on se sert pour voiturier diverses choses par eau. *Rich. Port.* Cette dernière définition est la plus juste : le mot *bâtiment*, comme plus générique, convient mieux au bateau, que celui de *barque*, et sur-tout que celui de *vaisseau*, qui est ridicule en cette occasion. *Bateau de Pêcheur* ; passer le *bateau*, etc.

On dit, proverbiallement, qu'un homme est encore tout étourdi du *bateau*, pour dire qu'il n'est pas encore remis des fatigues ou du trouble qu'il a essayés.

BATELAGE. Voy **BATELEUR**.

BALELÉE, s. f. [2^e et 4^e e muet, 3^e é ferm. et long.] La charge d'un bateau : » *Batelée* de foin, de bois. — Figurément et familièrement, multitude de gens ramassés. » Il vint une *batelée* de gens chez lui au moment du dîner.

BATELET, s. m. **BATELIER**, IÈRE, s. m. et fém. [2^e e muet, 3^e é moy. br. au 1^{er}, dout. au 2d, long au 3^e.] Le *batelet* est un petit bateau ; *Batelier*, celui dont la profession est de conduire un bateau. Il y a aussi à Lyon et ailleurs des *Batelières*, qu'on dit plus méchantes et plus fortes en gueule que les *Bateliers*.

BATELEUR, s. m. [1^{re} br. 2^e e muet, 4^e dout. au sing. lon. au plur.] Faiseur de tours de passe-passe. *Trév.* ne met que le *masculin* ; le *Rich. Port.* et l'*Acad.* mettent aussi le fém. *bateleuse*.

On dit, d'un homme qui s'amuse à faire de petits tours de souplesse, qu'il *fait le bateleur*. *Acad.* — On le dit aussi d'un mauvais plaisant, qui cherche à faire rire les sociétés où il se trouve.

On apèle *batelage*, le métier ou le tour du *Bateleur*.

BATÈME, *Richelet*. Voy. **BAPTÈME**.

BÂTER, v. act. [1^{re} longue, 2^e é ferm.] Mettre un bât sur une bête de somme : *bâter* un cheval, un mulet.

BATERIE. Voy. **BATTERIE**.

BÂTI, IÈ, adj. Construit. Édifice bien *bâti*, maison mal *bâtie*. — *Fig.* Homme bien *bâti*, bien fait. — Un grand mal *bâti*, mal fait, ou mal adroit. » Tu ne me parais ni sot, ni mal *bâti*. *Mariv.*

BÂTIER, s. m. [1^{re} lon. 2^e é ferm. dout. *Bâ-tie*.] Artisan qui fait des bâtis. — En style proverbial, sot *bâtier*, grand *bâtier* ; homme sot et grossier.

BATIFOLER, v. n. [Tout bref, dern. é fer.] Style familier. C'est jouer à la manière des enfans.

BÂTIMENT, s. m. [*Bâtiman*, 1^{re} lon.] 1^o. Édifice. *Bâtiment* superbe, magnifique. *Bâtiment* antique, vieux *bâtiment*. = 2^o. Vaisseau, Navire. Il commande un petit *Bâtiment*. — *Bâtiment*, est un mot plus générique que celui de *Vaisseau* et de *Navire*. Il se dit des plus petites barques et des moindres bateaux. Voy **BATEAU**.

BÂTIR, v. act. [*Bâti*, 1^{re} lon.] Édifier, construire, faire un édifice. *Bâtir* une maison, une Église de pierre, de brique. — *Fig.* Établir ; *bâtir* sa fortune sur les ruines d'un autre. *Rousseau* dit du public :

Que, qui *bâtit* sur sa volage estime,
Sa sûreté, son bonheur, son apui,
Est, s'il se peut, encor plus fou que lui.
Bâtir en l'air, se mettre des chimères

dans l'esprit, se repaître de vaines espérances.
 — *Bâti sur le devant* (styl. prov.), se dit de celui qui comence à avoir un gros ventre.
 Voy. CRACHAT.

BATISER, BATISMAL, BATISTÈRE, *Richelet*. Voy. BAPTISER, BAPTISMAL, etc.

BÂTISSÉ, s. f. BÂTISSÉUR, s. m. [*Bâtice*, *bâti-ceur*, 1^{re} lon. 3^e e muet au 1^{er}, dout. au ad.] État ou entreprise d'un bâtiment, quant à la maçonnerie. — On ne dit *bâtisseur* que par mépris, en parlant des mauvais Architectes. « Pourquoi n'avons-nous pas une police sur les bâtimens, qui empêche la cohue des *bâtisseurs* de déshonorer nos Arts aux yeux des Étrangers et de la postérité. L'Ab. Laugier. — L'Acad. dit : *bâtisseur*, qui aime à bâtir : « C'est un grand *bâtisseur*. Il ne se dit ni du Maçon ni de l'Architecte. On peut ajouter, excepté quand on veut mépriser ou critiquer.

BÂTISTE, s. fém. [l's se prononce, 3^e e muet.] Espèce de toile très-fine. — * *Richelet* écrit *Jean-Batiste*, pour *Jean-Baptiste*.

BATOIR. Voy. BATTOIR.

BÂTON, s. m. [1^{re} longue.] Long morceau de bois qu'on peut tenir à la main, servant à divers usages. S'appuyer avec un *bâton*; marcher avec un *bâton*; donner des coups de *bâton*. Menacer du *bâton*. Faire mourir sous le *bâton*. — *Bât*, de commandement, *bâton de Maréchal*. *Bâton de Chantre*, de Confrérie. *Bâton de la Croix*, de la Bannière. — Fig. *bâton de vieillesse*; celui ou celle qui sert d'appui à une vieille personne. « Cet enfant sera votre *bâton de vieillesse*. » Il est bien assuré de son *bâton*; il est sûr de son fait.

BÂTON, se dit aussi de diverses choses qui ont la forme d'un petit *bâton*. *Bâton de cire d'Espagne*, de réglisse, de canelle, etc.

BÂTON, fournit à plusieurs expressions proverbiales. *Faire sauter le bâton* à quelqu'un; l'obliger à faire quelque chose contre son gré. *Mener le bâton haut*, avec hauteur et dureté. « Les peuples jusqu'ici menés, le *bâton haut*, par des Officiers, Domestiques gagés du Seigneur, demandèrent que l'on révoquât ces Prévôts, qui se regardoient plutôt comme exacteurs que comme chargés de la police du territoire. *Moréau*. *Tirer au court bâton* avec lui; ne vouloir rien céder. *Être réduit au bâton blanc*; être entièrement ruiné. *Batre l'eau avec un bâton*; faire des efforts inutiles. « Notre malade ne se lassait pas,

quoiqu'on lui dit qu'elle *batait l'eau avec un bâton*. *Tour de bâton*; profits casuels, et souvent illégitimes, d'un emploi. *A bâtons rompus*; sans ordre, sans suite, sans liaison. *Rous. de Genève* dit, à *bâton rompu*, au sing. « J'ai ajouté quelques notes à cet ouvrage, selon ma méthode paresseuse de travailler à *bâton rompu*. L'usage, jusqu'à présent, n'a admis que le pluriel. — *Martin-bâton*, locution employée dans les Fables.

Déjà leur sang couloit, et leur rage mortelle
 Eût conduit l'un des deux au bord de l'Achéron,
 Si le Maître aussi-rôt, pour finir leur querelle,
 N'eût fait jouer *martin-bâton*. *Reyre*.

BÂTONER, v. act. [1^{re} lon. 3^e e fer. On disait autrefois, *bastoner*.] 1^o. Donner des coups de bâton à on l'a rudement *bâtoné*. — 2^o. En termes de Chancellerie; canceller, rayer. « *Bâtoner un article*, une clause.

BÂTONET, s. m. [3^e e moy. le t ne se prononce pas.] Petit bâton amenuisé par les deux bouts, et qui sert à un jeu d'enfants: « Jouer au *bâtonet*; faire sauter le *bâtonet*.

BÂTONNIER, s. m. [*Bâtonnié*, 1^{re} longue, 3^e e fer.] 1^o. Celui qui a le bâton d'une Confrérie et qui a droit de le porter à la Profession. — 2^o. *Bâtonnier des Avocats*; celui qui en est le chef, et comme le Prieur pendant quelque temps. *M. Linguet* a rendu fameux le *Bâtonnier* de son temps. C'est un vieux nom de Confrérie que les Avocats ont conservé et qui ne blesse point leur délicatesse.

BATRE. Voy. BATTRE.

BATTANT ou BATANT, s. m. et adv. [*Batan*, 1^{re} br. 2^e lon. On ne prononce pas le t.] 1^o. Espèce de marteau qui pend dans le milieu d'une cloche, et qui la fait sonner. *Trév. dit batail*. — 2^o. Chaque partie d'une porte qui s'ouvre en deux. « Porte à deux *batans*.

BATANT, adv. *Habit tout batant neuf*.

BATANT, ANTE, adj. Métier *batant*, acruellement employé; porte *batante*, qui se ferme d'elle-même. On disait de *Duguesclin*, dans son enfance: Il n'y a point de plus mauvais garçon au monde; il est toujours *battant* ou *battu*.

BATTEMENT ou BATEMENT, s. masc. [*Bateman*, 2^e e muet, 3^e lon.] Il ne se dit qu'avec *artères*, *cœur*, *alles*, *mains*. *Batement du cœur*, des artères; palpitation et mouvement. « J'ai un *batement de cœur* qui ne me quite point, quand je pense aux enné-

mis de, etc. *Th. d'Éduc.* *Batement d'ailes*, mouvement des ailes des oiseaux; *batement des mains*, applaudissement qu'on donne en batant des mains.

BATTERIE ou **BATERIE**, s. f. [2^e et 4^e e muet, 3^e lon.] 1^o. Querèle où il y a des coups donnés. — 2^o. Plusieurs pièces de canons et mortiers, disposées pour tirer contre l'ennemi. — 3^o. La pièce d'acier qui couvre le bassinet des armes à feu, et contre laquelle donc la pierre qui est au chien. — 4^o. Manière de battre le tambour. — 5^o. *Baterie de cuisine*; [utensiles de cuisine, comme poelons, casseroles : il tirent leur nom de ce qu'ils sont ordinairement de cuivre *batu*.

BATERIE s'emploie, dans le second sens, au figuré. *Changer de batterie*; prendre de nouvelles voies pour réussir dans une affaire. » Je vais dresser une autre batterie. » * Il dressa de loin contre eux ses batteries, en les décrivant dans l'esprit du peuple. *Rollin*. Il semble qu'on ne devrait point se servir de cette expression dans l'Histoire des Anciens Peuples, qui ne connoissaient pas nos batteries.

BATTEUR ou **BATEUR**, s. m. [*Ba-teur*, 2^e dout. au sing. lon. au plur.] 1^o. Celui qui aime à battre, à fraper. Il ne se dit que dans ces phrases du style familier. *Bateur de gens*, *bateur de paysans*. On ne le dit point tout seul pour signifier celui qui bat. » On blâme le . . . d'avoir fait mettre le *batu* à la B . . . pour tranquiliser le *bateur*. On dit le *batu*; on ne dit pas le *bateur*, ou on ne le dit que dans le style comique. — 2^o. *Bateur de bled*; *Trev.* Ou mieux, *bateur en grange*; *Acad.* Qui bat le blé avec un fléau. — *Bateur d'or*, se dit d'un ouvrier qui fait passer le trait d'or ou d'argent sur le moulin pour l'aplatir; et de celui qui fait devenir l'or en feuilles fort minces propres à dorer, à force de le battre à coups de marteau. — *Bateur de pavé*, fainéant, qui n'a d'autre occupation que de se promener dans les rues. — *Bateur d'estrade*, Cavalier détaché pour battre les chemins et aller à la découverte.

BATTOIR ou **BATOIR**, s. m. [*Ba-toir*, 2^e douteuse.] Palette pour jouer à la courte paume, ou à la longue paume. La première est à manche court, et l'autre à long manche. — C'est aussi une grosse palette de bois, avec laquelle on bat la lessive.

BATTOLOGIE ou **BATOLOGIE**, s. fém.

[4^e lon. 5^e e muet.] Répétition inutile de la même chose. » Ce n'est qu'une *battologie* continuelle. Ce mot n'est guère en usage que parmi les savans. Les autres disent tout bonnement, *répétition*.

BATTRE ou **BATRE**, v. act. [1^{re} brève, 2^e e muet.] Fraper, donner des coups pour faire du mal.

Conjugaison. Je bats, nous batons, ils batent. Je batais, je batis; j'ai battu; je batrai; je batrais; bats; que je bate, je batisse, batant, batu.

BATRE, *fraper*, (synon.) *Batre* diffère de *fraper*, en ce que pour *fraper*, il semble qu'il suffise de donner un seul coup, et que pour *batre* il faille les redoubler. On n'est jamais *batu* qu'on ne soit *frapé*; mais on peut être *frapé* sans être *batu*. Le plus fort bat le plus foible; le plus violent frappe le premier. On bat les gens, et on les frappe dans quelque endroit de leur corps. César, pour battre ses ennemis, comanda à ses troupes de fraper au visage. *GIR. synonym.*

Batre et *défaire* ont beaucoup de rapport, quand on parle d'un Général, d'une armée; mais ils ne sont pas entièrement synonymes. Le Président *Hénaut* dit, de Guillaume III, Roi d'Angleterre (qui détrôna son beau-père Jacques II) qu'il fut toujours *batu*, sans jamais avoir été *défait*. C'est que, pour être *batu*, il suffit de perdre la bataille; et que pour être *défait*, il faut que la bataille ait eu des suites funestes.

BATRE, se combine avec beaucoup de noms substantifs, soit dans le discours ordinaire, soit dans le style proverbial. On trouvera ces combinaisons en cherchant ces noms substantifs à leur place respective. *Voy. Alle, eau, épée, bâton, campagne, moulin, oiseau, etc.*

BATTU ou **BATU**, ŪE, adj. [2^e lon. au 2d.] Frapé, maltraité. En ce sens, il s'emploie substantivement. » *Les batús payeront l'amende*: ceux qui auront été maltraités, seront encore blâmés. Injustice fort commune parmi les hommes. — *Frayé*, chemin *batu*. — *Baigné de quelque rivière*; cette Ville est *batuée des flots*. — *Batu* (tourmenté) de la tempête. — Avoir les yeux *batús*, comme meurtris; les oreilles *batuées de quelque chose*; en être importuné. — Celui qui ne veut pas se modérer, dit: *autant bien batu que mal batu*; plus ou moins de mal, cela est égal! Mauvaise maxime, et pour le corps

et encore plus pour l'âme.

Ne pas se tenir pour battu, n'en pas démordre, quoiqu'on ait succombé ou échoué dans un procès, dans une affaire. » On m'écrivit que M. de . . . *ne se tient pas pour battu*. » Les Esprits forts furent moqués à leur tour; mais ils *ne se tinrent pas pour battus*. J. J. Rousseau.

BAVARD, ARDE, adj. et sub. **BAVARDER**, v. n. **BAVARDERIE**, s. f. [3^e e muet, au 2d et 4^e; é fermé au 3^e; 4^e lon. au dernier; dans le 1^{er}, le d ne se prononce pas.] Le *bavard* est celui qui parle sans discrétion et sans mesure. La *bavarderie* est le caractère du bavard. — *Bavarder*, c'est parler en bavard; parler excessivement de choses frivoles, ou qu'on devrait tenir secrètes.

Rem. *Bavard*, s'emploie le plus souvent comme substantif; c'est un *bavard*, une *bavarde*, un grand *bavard*, une grande *bavarde*. On l'emploie quelquefois adjectivement: » Un mari *bavard*, et une femme comère, font un joli couple.

Qui pourrait supporter cette Mûse *bavarde*?

2^o. *Trévoux* met *bavarderie* et *bavardise*. L'*Acad.* ne met que le premier: » Cet homme est d'une *bavarderie* insupportable. — Je crois que tous les deux sont bons; mais ils n'ont pas le même sens. *Bavarderie* est le caractère du *bavard*, et *bavardise* exprime les fruits de ce caractère, les discours, les impertinences du *bavard*. » Il ne dit que *des bavardises*.

BAVAROISE, s. f. [*Bava-rod-ze*, 3^e lon. 4^e e muet.] Infusion de thé, où l'on met du sirop de capillaire au lieu de sucre.

BAUDET, s. m. [1^{re} dout. 2^e é moyen. *Bodè.*] Anc. Être monté sur un *baudet*.
== *Figurément*, ignorant, stupide.

BAUDRIER, s. m. [*Bo-drie*, les deux syll. sont douteuses.] Large bande de cuir ou d'étoffe, qui pend en écharpe, et qui sert à porter l'épée. *Baudrier* de cuir, *baudrier* en broderie.

BÂVE, s. f. **BAVER**, v. n. **BAVETTE**, s. f. [1^{re} lon. dans le 1^{er}, et devant l'e muet: je *bâve*, il *bâvera*; br. dans les autres: 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d, é moy. au 3^e; *bavète*.] *Bâve* est; 1^o. la salive qui découle de la bouche. == 2^o. Une espèce d'écume que jettent certains animaux. == 3^o. La liqueur visqueuse qui est dans la coque du limaçon. == On dit populairement, qu'un homme *n'a que de la bâve*, c. à. d. du caquet.

BAVER, jeter de la bave: » Les petits enfans ne font que *baver*.

BAVETTE. Linge qu'on met aux petits enfans au-devant de l'estomac. Il y a aussi des tabliers à *bavette*.

On dit familièrement, qu'un homme est *encôre à la bavette*, pour dire qu'il est encore trop jeune pour les choses dont il s'agit. Et plus populairement, plus bassement, que des femmes vont *tailler des bavettes*, quand elles s'assemblent pour caqueter.

BAVEUX, EÛSE, adj. [*Ba-vel*, *vel-ze*, 2^e long.] Qui bave. Enfant *baveux*, fille *baveuse*. = On apèle *baveuse* une omelette qui n'est qu'à demi-cuite. Plusieurs l'estiment plus délicate.

BAÛGE, s. f. [*Bôje*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] Lieu où repose le sanglier et autres bêtes noires. — 2^o. Mortier de terre grasse, mêlée de paille. » Maçonnerie faite de *baûge*. Enduire de *baûge* une muraille.

A **BAÛGE**, adv. En abondance. » Il a de tout à *baûge*; il est fort à son aise. Style familier.

BAÛME, s. m. [*Bôme*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] Espèce de menthe. Plante très-odoriférante. = 2^o. Il se prend plus souvent pour la liqueur qui coule de certains arbres. *Baûme* d'Égypte, du Pérou, de la Mecque, etc. == 3^o. Pâte de senteur, que l'on porte sur soi contre le mauvais air.

On dit familièrement, *cela fleure comme baume*, ce qui se dit quelquefois ironiquement de ce qui est fort puant. On le dit aussi *figurément* de quelque chose d'avantageux, que quelqu'un propose. » Voilà un bon parti: *cela fleure comme baûme*.

On le dit plus noblement au figuré des consolations. » Je me sens plus tranquille; il me semble qu'une main bienfaisante et divine, verse au fond de mon âme un *baûme* salutaire. *Th. d'Éduc.*

BAYER, v. n. **BAYEUR**, EÛSE, s. m. et f. [*Bé-ïé*, *ieur*, *tol-ze*, 1^{re} é fer. 2^e é fer. au 1^{er}, dout. au 2d, lon. au 3^e.] Tenir la bouche ouverte, en regardant long-temps quelque chose. On disait autrefois *Béer*. — Celui ou celle qui regarde avec avidité, comme les gens du peuple.

On dit figurément, dans le style familier: *bayer*, (sourir) *après* les richesses, les honneurs.

BÉANT, ANTE, adj. [1^{re} é fer. 2^e lon.] C'est le participe de l'ancien verbe *Béer*. Il ne

ne se dit qu'avec *gueule* et *goufre* : *gueule béante*, comme celle du lion, de la baleine ; *goufre béant*, qui présente une grande ouverture.

BÉAT, ATE, subst. m. et fém. [1^{re} é fer. 2 brèves.] Dévot. Il se dit souvent par dérision.

A la fin, non sans peine,
Dans le Couvent la béate l'emmena. *Vervet.*

BÉATIFICATION, s. f. **BÉATIFIER**, v. act. **BÉATIFIQUE**, adj. [1^{re} é fer. tout bref.] *Béatifier*, c'est mettre au nombre des Bienheureux. *Béatification*, c'est l'acte par lequel le Pape *béatifie*. — *Béatifique*, ne se dit qu'avec *vision*. » La *vision béatifique*, dont nous jouirons dans le Ciel.

BÉATILLES, s. fém. pl. [*Bé ati-glie*, mouillez les *ll* : 1^{re} é fermé, dern. e muet.] Menûtes, choses délicates et bones à manger, qu'on met dans les pâtés et les potages, comme *ris de veau*, crêtes de coq, foies gras, etc. Tourte de *béatilles*, assiette de *béatilles*. — Quelques uns le disent des petits ouvrages de Religieuses, comme agnus, pelote, etc. *Bâte de béatilles*.

BÉATITUDE, s. f. [1^{re} é fer. tout bref.] Il ne se dit guère que de la félicité éternelle. — *Rousseau* s'en est servi, au lieu de *félicité*, *bonheur*.

A quoi vous sert tant d'étude,
Qu'à nourrir le fol orgueil,
Où votre *béatitude*
Trouva son premier écueil.

La rime a occasionné l'emploi de ce mot, qui ne se dit que du bonheur du Ciel. Il ne faut pourtant pas en faire un crime aux Poètes.

BEAU, **BELLE**, adj. [*Bo*, dont au singul. lon. au plur. *Beaux*, *bèle* ; 1^{re} é moy. 2^e é muet.] 1°. Qui plaît aux yeux par la proportion des traits et la vivacité tempérée des couleurs. *Beau visage*, *beaux yeux*. *Belle bouche*. *Beau* comme le jour, *belle* femme, etc. — 2°. Il se dit aussi par rapport aux seules proportions : *belle taille*, *belle jambe*, *belle statue* ; et en parlant des animaux : *beau cheval*, *belle jument*, etc. — 3°. En général, ce qui est excellent et agréable. *Beau jardin*, *belle avenue*, *beau temps*, *belle voix*, *beau jour*, *belle nuit*, etc.

4°. **BEAU**, se dit figurément des choses spirituelles et morales. » Un *bel esprit*, une *belle âme*, une *belle imagination*, de ce qui est glorieux et honore :

Tom. I.

Il est beau de mourir maître de l'Univers.
Il se dit à la place de *grand*, de *favorable*.
» Voilà une *belle* occasion ; il a fait un *beau* coup ; il a eu une *belle* peur, etc.

Rem. 1°. On dit, avec raison, que le *beau* passe le *joli* ; et *Boileau* voulant faire dire une impertinence au Campagnard, lui fait dire :

A mon gré, le *Corneille* est *joli* quelquefois.

Il y a cette différence entre ces deux mots, que le *beau* est grand, noble, régulier ; le *joli* est fin, délicat, mignon. Le premier tend avec plus de force à la perfection, et doit être la règle du goût : le second, cherche les grâces avec plus de soin et dépend du goût. Le *beau*, fait plus d'effet sur l'esprit ; le *joli*, fait quelquefois plus d'impression sur le cœur. Le *beau*, est plus sérieux, et il occupe ; le *joli*, est plus gai et il divertit : c'est pourquoi on ne dit pas une *jolie* Tragédie ; mais on peut dire une *jolie* Comédie. Quelqu'un a dit que les Anciens étaient *beaux*, et les Modernes *jolis*. Je ne sais s'il a bien rencontré ; mais cela même est du nombre des *jolies* choses, et non pas des *belles* choses. *GIR. synonym.*

Le mot de *beau* se place fort bien à l'égard de toutes sortes de choses, quand elles en méritent l'épithète : celui de *joli* ne convient guère à l'égard des choses qui ne souffrent point de médiocrité. Telles sont la Peinture et la Poésie (l'Ab. Girard entendait sans doute la grande Poésie). On ne dit pas un *joli poème*, un *joli tableau* : ces sortes d'ouvrages sont *beaux*, ou ils sont mauvais. *Id. ibid.*

Lorsque les épithètes de *beau* et de *joli* sont données à l'homme, ils cessent d'être synonymes. Un *bel homme* est tout autre chose qu'un *joli homme*. Le sens du premier tombe sur la figure du corps et du visage. Le second, tombe sur l'humeur et la manière d'agir. *Id. ibid.* — On dit pourtant, en parlant de la figure, un *bel homme*, un *joli homme*, une *belle femme*, une *jolie femme*, avec la distinction établie au commencement de cette remarque.

2°. Cet adjectif a deux masculins, *beau* et *bel*. On met celui-ci devant les noms substantifs qui comencent par une voyelle, et celui-là devant ceux qui comencent par une consonne : *bel homme*, *beau garçon*. Cette règle n'a lieu que pour les noms substantifs ; car on dit, *beau à voir*, et non pas *bel à voir*. *Vaug.* On dit aussi, *beau et bon*, etc.

K K

3°. BEAU, se met toujours devant le nom qu'il modifie, jamais après; à moins qu'il ne soit suivi d'un autre adjectif, ou qu'il ne soit joint à quelque adverbe: on dit, un *beau* jour; mais on peut dire un jour *beau et agréable*; un jour *fort beau*, *très-beau*, *moins beau* que le précédent.

BEAU, s. m. *Le beau*, l'honête et l'utile. *Essai sur le Beau*; Ouvrage très-estimé du P. André, Jésuite. » *Crébillon*, dans *Atreé*, ne s'est pas sauvé de l'écueil du siècle: il a jeté de l'amour dans ce *beau* terrible. *Le Chevalier des Sabl.* » Il n'est ni *beau*, ni honête de faire. . . . *Acad.* Là, *beau* paraît adjectif. Dans *faire le beau*, *la belle*, il est substantif. » Il aime les *belles*; aller de *belle en belle*.

BEAU, adv. Il a *beau faire*, il fait des efforts inutiles. » On a eu *beau* lui imposer silence.

BEAU, entre dans plusieurs expressions du style familier. Il vous *fait beau voir*, faire, dire, etc. Vous avez mauvaise grâce de faire, de dire: » Il *fait beau voir* un Auteur (dramatique) se récrier contre les Acteurs, contre la cabale, contre le mauvais goût du Public. *Marin.* Donner *beau* à ses ennemis, leur donner occasion de nuire. *Acad.* On dit plus souvent, *donner beau jeu* à . . . Être en de *beaux draps blancs*, dans l'embarras. — *L'échaper belle*, courir un grand danger auquel on échape. — *De plus belle*, avec toujours plus de hardiesse, d'entêtement.

On la trouve par-tout s'affichant de plus belle.

Gresset.

» Nous nous sommes levées: le Monsieur nous a suivis de plus belle. Th. d'Educ.

BEAU, est quelquefois employé comme une particule expletive: le *beau* premier; *beaux* petits Saints. » J'irai vous voir un *beau* matin; c. à. d. quelque matin.

Un jour un coq détourna

Une pierre qu'il donna

Au *beau* premier Lapidaire. La Fontaine.

Le Chat et le Renard, comme *beaux* petits saints,

S'en aloient en pèlerinage. Id.

TOUT BEAU! Interj. Doucement, arrêtez. N'alez pas plus loin. Il ne s'emploie qu'au figuré: » *Tout beau!* Revenez un peu à la volonté de Dieu, dont il ne faut jamais s'éloigner. Sév.

BIEN et BEAU, BEL et BEAU, adv. Il est populaire. Tout-à-fait; entièrement. » Il re-

fusa bien et beau, ou bel et beau.

BEAUCOUP, adv. [*Bo-kou*, et devant une voyelle, *bo-koup*. La 1^{re}, est douteuse; dans le cours de la phrase, elle est brève; quand elle la termine, elle est longue.] Cet adverbe exige l'article indéfini, ou la préposition *de*: *beaucoup* de monde; *beaucoup* d'art, *beaucoup* de gens; et non pas *beaucoup* du monde, *de* l'art, *des* gens, comme on dit dans les Provinces méridionales. L'opposé de *beaucoup* est *peu*, qui suit la même règle.

Rem. 1°. Ce mot vient de *beau* et de *coup*, en prenant *coup* pour fois. *Ménage*, qui l'avait d'abord proposé ainsi dans sa première Edition de ses *Origines Françaises*, s'est assez mal-à-propos rétracté dans la seconde, où il a mieux aimé dire qu'il ne savoit d'où venoit ce mot. *La Monn.*

2°. BEAUCOUP, et *plusieurs* regardent la quantité; mais *beaucoup*, est d'usage, soit qu'il s'agisse de calcul, de mesure ou d'estimation: *beaucoup* de monde, *beaucoup* de terrain, *beaucoup* de mérite. *Plusieurs*, n'est jamais employé que pour les choses qui se calculent. L'opposé de *beaucoup*, est *peu*; l'opposé de *plusieurs*, est *un*. GIR. synonym. — Nous sommes *plusieurs*, ne fait pas entendre un si grand nombre que, nous sommes *beaucoup*. Vaug. Th. Corn.

3°. Les signes de comparaison, *plus* et *moins*, se mettent toujours après *beaucoup*; *beaucoup plus*, *beaucoup moins*. Quand ils sont joints à un adjectif, ils ne peuvent précéder qu'autant que *beaucoup* est lui-même précédé de la prép. *de*: » Vous êtes *plus* savant *de beaucoup*. On peut dire aussi: vous êtes *de beaucoup plus* savant; mais on ne peut dire, vous êtes *plus savant* *beaucoup*. Il faut qu'on dise: vous êtes *beaucoup plus* savant.

4°. Devant un superlatif, *beaucoup*, est dur et surané: » *De toutes les Héroïnes* qui ont paru en ce lieu, celle-ci me paraît *beaucoup la plus* insupportable. *Boil.* Il se sert de cette construction en *beaucoup* d'endroits. On dit aujourd'hui, *de beaucoup*, et on le fait marcher après le superlatif: » *La plus insupportable* *de beaucoup*. — *Le Gendre* le fait, mal-à-propos, précéder. » La Médecine extérieure, qui regarde les plaies, est *de beaucoup la plus* ancienne. Il est mieux après; *la plus* ancienne *de beaucoup*. — Cet adverbe est encore plus mal placé dans la phrase

suivante : « La baie de Cumberland fournit de *beaucoup* la meilleure rade de toute l'Isle (de Juan Fernandes.) *Voy. d'Anson*. C'est une construction anglaise.

5°. Avec les verbes, *beaucoup* se met toujours après les temps simples : Il mange *beaucoup* ; il souffrira *beaucoup*. Pour les temps composés, il faut distinguer. *Beaucoup*, employé absolument, sans régime et à l'acusatif, se met toujours entre l'auxil. et le part. : Il a *beaucoup* mangé ; ils lui ont *beaucoup* coûté ; et non pas : il a mangé *beaucoup* ; ils lui ont coûté *beaucoup*. * « Voilà de grands aveux, et dont on doit savoir gré à M. d'Al. . . parce que sûrement ils lui ont coûté *beaucoup*. Ann. Litt. — *Beaucoup*, employé relativement, s'il est régi à l'acusatif, se met indifféremment devant ou après le partic. dans les temps composés, mais plus ordinairement après : « Il a *beaucoup plus* mangé que vous ; il a mangé *beaucoup plus* que vous. On peut même dire, qu'on ne peut jamais se tromper en le mettant après, et que dans certaines occasions, ce serait mal de le mettre devant. — Si *beaucoup* est employé dans les cas obliques, il se met toujours après : Il est arrivé à *beaucoup* de gens que, etc. Il s'est privé de *beaucoup* d'avantages, etc. — *Bien*, adv. de comparaison, suit les mêmes règles.

6°. BEAUCOUP, employé pour *plusieurs*, ne doit pas être mis tout seul : « Il donoit peu à *beaucoup*, n'est pas bien dit ; il faut dire : à *beaucoup* de personnes. *Beaucoup* l'ont assuré ; dites : *beaucoup* de gens, etc. L'on dit, à la vérité : nous sommes *beaucoup* ; ils sont *beaucoup* ; mais alors le pron. pers. précède ; et c'est la raison de cette différence.

7°. De *beaucoup* se joint au comparatif, soit avant le comparatif, soit avant *que*, soit après le terme auquel le comparatif se rapporte. De *beaucoup plus grand que lui* ; plus grand de *beaucoup que lui*, plus grand que lui de *beaucoup*. Regn. — Mais avec le superlatif, il doit toujours marcher après. Voy. n°. 3°. et 4°.

8°. BEAUCOUP, est quelquefois précédé de la prép. à « Henri et Louis furent sans doute jaloux l'un de l'autre : les Princes le sont à *beaucoup* moins. Moreau ; c. à. d. pour de moindres sujets.

BEAU-FILS, BEAU-FRÈRE, BEAU-PÈ-

RE, s. m. [*Bofis, bofrère, bopère.*] Ils se disent de ceux qui n'ont ces qualités que par alliance. *Beau-fils* est le gendre du *beau-père*, dont il a épousé la fille. *Beau-frère* est celui qui a épousé votre sœur, ou dont vous avez épousé la sœur. — *Beau-Père* se dit encore de celui qui a épousé une veuve, relativement aux enfans du premier lit.

Rem. Dans l'abrégé de la *Gazette des Tribunaux*, on dit : *Beaux-enfans*, pour signifier le *Beau-fils* et la *Belle-fille* : c'est la première fois que j'ai vu ce mot. « Elle légua à son *beau-fils* 25000 livres, et à sa belle-fille l'universalité du surplus de ses biens, substituant ses *beaux-enfans*, l'un à l'autre.

BEAUTÉ, s. f. [*Boté* ; 1^{re} dont. Dans le cours de la phrase, elle est brève : si elle la termine, elle est longue : 2^e e fer.] 1°. Juste proportion des parties du corps avec un agréable mélange des couleurs. Il se dit proprement des personnes, et particulièrement du visage. La *beauté* d'une femme, la *beauté* du corps, de la taille, du visage, etc. On ne dit point la *beauté* d'un homme, qu'en critiquant : « Il est amoureux de sa *beauté*. » 2°. *Beauté* se dit de la personne même, en parlant des femmes. *Cette fière beauté* : « Toutes les *beautés* de la ville étaient à cette assemblée. » 3°. Il se dit figurément des choses spirituelles et morales ; la *beauté* de l'esprit, des sentimens est plus estimable que celle du corps ; la *beauté* des pensées, de la vertu. On le dit quelquefois au pluriel, dans un sens indéfini. « Il y a des *beautés* de tous les temps et de toutes les Nations, comme il y en a de moins générales, qui réussissent dans un siècle, et qui déplairoient dans un autre. *Marin*.

Rem. Quoiqu'on dise, les *beautés* d'un ouvrage, on ne le dit pas d'un Auteur. On dira : les *beautés* de l'*Eneïde* ; on ne dira pas, les *beautés* de *Virgile*. * « Si vous louez les *beautés* du plus grand *Philosophe* que la France ait produit (*Descartes*) vous êtes assez équitable pour en blâmer les défauts. *Paulian*.

Faire beauté ; Être une *beauté* dans les ouvrages d'esprit, est une expression assez nouvelle et assez à la mode ; mais elle n'est pas encore assez autorisée. « Ce sont de ces figures hardies, admises en poésie, et qui y font *beauté*. Anon.

4°. BEAUTÉ, se dit même des choses matérielles, qui touchent agréablement les

sens. La *beauté du ciel*, de la terre, des fleurs, des eaux, du temps, etc.

5°. Avec le mot *fait*, il signifie *singulière*.

Je voudrais, m'en *écouter*-il grand'chose,
Pour la *beauté du fait* avoir perdu ma cause. Mol.

BEC, s. m. [*Bék.*, é moy. br.] La partie qui tient lieu de bouche aux oiseaux. Acad. La partie dure et pointée, qui sert à l'oiseau à manger et à se défendre. Trév. La partie dure, et avec laquelle l'oiseau prend sa nourriture. Rich. Port. La définition de Trév. me paraît la meilleure.

Il y a plusieurs instrumens de Chirurgie, auxquels on donne ce nom; *Bec de canne*, *bec de cygne*, *bec de corbeau*, ou de corbin.

BEC, se dit aussi figurément de la pointe de certaines choses: le *bec d'une plume*, *d'une aiguère*, *d'un alambic*, etc.

Ce mot entre dans plusieurs expressions du style familier et proverbial. — *Bec afile*, grande paroleuse, et ordinairement médisante. — *Coup de bec*; trait satyrique. — *Faire le bec* à quelqu'un; l'instruire, le siffler pour ce qu'il a à dire. — *Avoir bon bec*; parler beaucoup. — *Mener* quelqu'un *par le bec*; avoir de l'empire sur lui. — *Faire voir* à quelqu'un *son bec jaloux*. (prononcez *béjone*) lui montrer qu'il se trompe, ou qu'il est trop hardi. — *Prendre* quelqu'un *par le bec*; le prendre par ses paroles mêmes. — *Se défendre du bec*; c. à d. de paroles. — *Se prendre de bec* avec quelqu'un; l'attaquer de paroles, et en être attaqué. — *Causer bec à bec*; tête à tête. — Cette femme *fait le petit bec*; la petite bouche.

Bec de lièvre; Personne qui a la lèvre d'en-haut fendue. On le dit aussi de cette difformité. On guérit aujourd'hui le *bec de lièvre* sans suture.

Bec à bec, adv. Nez à nez; face à face l'un de l'autre. » Nous nous sommes trouvés *bec à bec*.

BECCAFIGUE. Voy. BECFIGUE.

BÉCARRE, s. m. [*Bekâre*; 1^{re} é fer. 2^e lon. r fort. 3^e e muet.] Caractère de Musique mis devant une note, pour la remettre dans son ton naturel, quand elle en a été écartée par un *dièse* ou un *bémol*.

BÉCASSE, s. f. [*Bécace*; 1^{re} é fer. 2^e br. 3^e e muet.] Oiseau de passage, qui a le bec fort long, et qui est très-bon à man-

ger. Tirer une *bécasse*; salmi; tourte de *bécasses*.

Pour dire, tromper, atraper quelqu'un: on dit proverbiallement: *brider la bécasse*. » Ma foi, Monsieur, *la bécasse est bridée*.

BÉCASSEAU, s. m. BÉCASSINE, s. f. [*Bekaso*, *békacine*; 1^{re} é fer. 2^e br. 3^e dont. au sing. du 1^{er}, lon. au plur. *Bécasseaux*.] La *bécassine* est un oiseau plus petit que la *bécasse*, mais qui y a beaucoup de rapport. Le *bécasseau* est une sorte de *bécassine*.

BECFIGUE, ou BECCAFIGUE, subst. m. Suivant Richelot, on dit l'un et l'autre; mais le 2d est le moins usité. L'Acad. ne met que le 1^{er} avec un tiret: *bec-figue*. — Petit oiseau qui se nourrit ordinairement de figues, et qui est très-délicat à manger.

BÈCHE, s. f. BÉCHER, v. a. [1^{re} é ouv. et lon. au 1^{er}; 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] La *bèche* est un outil de jardinier et de paysan, qui sert à remuer la terre. Il y en a de droites et de courbes. *Bécher*, c'est remuer la terre avec une bèche. — On dit familièrement quand on nous propose une chose, non pas *difficile*, comme dit l'Acad. mais pénible et qui n'est pas de notre goût, *j'aimerois mieux bêcher la terre*.

* BÉCHÉE. Voyez BECQUÉE.

BÉCHIQUE, adj. [*Béchike*; 1^{er} é fer. dern. e muet.] Terme de Médecine. Propre à guérir la toux. — s. m. Le capillaire est un très-bon *béchique*.

BECQUÉE, s. f. [*Bé-ké-e*; 1^{re} et 2^e é fer. long à la 2^d.] Ce qu'un oiseau prend avec le bec pour donner à ses petits. — On a dit autrefois *béchée*; et quelques-uns le disent encôre. — D'autres disent *béquée* sans c; ce c, en éfet, ne se prononce pas, et n'est là que pour l'étymologie.

BEQUETER, ou BÉQUETER, v. act. [*Beketé*, 1^{re} et dern. é ferm. 2^e e muet.] Donner des coups de bec. » Des oiseaux ont *béqueté* tous ces fruits. — *Se béqueter*, se battre, ou se caresser le bec.

BEDAINE, s. f. [*Bedène*, 1^{er} et dern. e muet, 2^e é moy. et bref.] Mot comique; grôs ventre, » grosse *bedaine*; remplir, farcir sa *bedaine*. Le Rich. Port. met *bédaine*. Ce doit être une faute d'impression, d'autant plus qu'il écrit *bedon* sans accent.

BEDEAU, s. m. [*Bedo*; 1^{re} e muet; 2^e

dout. au sing. lon. au plur. *Bedeaux*.] Bas-Officier portant baguette et masse, et servant aux Églises, ou aux Universités. — On a écrit autrefois *bedeau*, ou *bedaut*; on ne dit plus que le 1^{er}.

BEDON, s. m. Autrefois *Tambour*: aujourd'hui, dans le style plaisant, homme qui a un gros ventre: c'est un gros *bedon*.

BÉE, adj. Il ne se dit qu'avec *gueule*. Tonneau à *gueule bée*. c. à. d. défoncé par un des deux bouts.

BÉER, v. n. On le disait autrefois pour *bayer*. » Je voulus aller dans la rue, pour *béer* comme les autres. *Sév. Voy. BAYER*.

BEFFROI, ou BÉFROI, s. m. [*Bé-froa*; 1^{re} é fer. 2^e dout.] Tour, ou clocher, d'où l'on fait le guet, où l'on sonne l'alarme. — 2^o. La cloche du *béfro*: » Le *bé-froi* sonne. — 3^o. La charpente qui porte les cloches: le *béfro* de cette tour menace ruine.

BÉGALEMENT, s. m. BÉGAYER, v. n. [*Béghéman*, *béghé-ié*: tous les é sont fermés. Au présent, il *bégaie*, et non pas *bégaie*. Au futur, il *bégayera*, et non pas *bégaira*. Dans le subst. l'é est tout-à-fait muet: on pourrait écrire, *bégalement*.] *Bé-gayer*, c'est articuler mal les mots, les prononcer avec peine. *Bégalement*, c'est l'action de *bégaier*. Le verbe se dit, ou d'un défaut naturel, ou d'un embarras produit par l'ivresse. » Il *bégaie* si fort qu'on a peine à l'entendre. » Dès qu'il a bu deux ou trois coups, il commence à *bégaier*. » Cet enfant ne fait encore que *bégaier*. — *Figuré-ment*: » Les plus grands génies ne font que *bégaier*, quand ils veulent parler des perfections de Dieu. » Ce Commentateur ne fait que *bégaier*, en voulant commenter l'Apocalypse. — Il est quelquefois actif: » Il n'a fait que *bégaier* sa harangue. Voyez *BALBUTIER*, qui a à peu près le même sens.

BÉGU, GÔE, adj. [1^{re} é fer. 2^e lon. au 2d.] Il se dit d'un cheval, qui marque toujours, quoiqu'il ait passé l'âge. Cheval *bé-gu*, jument *bégué*.

BÉGUE, adj. et subst. [1^{re} é moy. L'Acad. met l'acc. aigu, mais devant l'é muet; le 1^{er} é n'est point fermé. *Béghé*.] Qui a peine à prononcer les mots, et qui répète souvent la même syllabe, malgré lui, avant que de pouvoir prononcer celle qui suit. Un homme *bégué*. — S. m. C'est un *bégué*. »

Les bégués ne le sont pas pour tous les mots, ni toujours pour les mêmes syllabes. Ils le sont plus ou moins par intervalles. Et, ce qui est remarquable, ils le sont en parlant, et ne le sont pas en chantant.

BÉGUEULE, s. f. BÉGUINE, s. f. [*Bé-ghéu le*, *Béghine*: 1^{re} é fer. dern. é muet.] Termes de mépris et injurieux; sur-tout le 1^{er}. — On apèle *Béguéule* une femme sotte, ridicule, impertinente.

Ou j'aurois une prude, au ton triste, excédant,
Une *béguéule* enfin, qui seroit mon pédant,

Ou, si, pour mon malheur, ma femme étoit
jolie,

Je serois le martyr de sa coquetterie.

Le Méchant.

On le dit aussi d'une femme qui a donné dans la réforme, dans une dévotion austère.

Lise a quitté le rouge, et l'on se dit tout bas,

Quelle feroit bien mieux de quitter Licidas.

On prétend qu'il n'est pas compris dans la réforme,
Et qu'elle est seulement *béguéule* pour la forme.

Ibid.

BÉGUINE se dit, dans le sérieux, de certaines Religieuses de Flandres. Dans le style plaisant et satirique, on le dit d'une fausse dévote.

En débarquant auprès de la *béguine*,

L'oiseau madré la donut à la mine. *Vervet.*

BÉGUIN, s. m. [*Bé-ghéin*: 1^{re} é fer. 2 brèves.] Coiffe de linge pour les enfans, qui s'attache sous le menton avec une petite bride.

BÉJAUNE, s. m. [*Béjâne*, 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e é muet; c'est une contraction de *Bec jaune*.] Au propre, Oiseau jeune et niais; au figuré, jeune homme sot et niais. — On le dit plus souvent des sotises et inepties des jeunes gens. Montrer à quelqu'un son *béjaune*.

BEIGNET, s. m. [*Bégné*; 2^e é moy.] Quelques-uns disent *Bignet*; *Ménage* décide qu'on dit l'un et l'autre. L'Acad. ne met que le 1^{er}. On dit *beignet*, à Paris, et *bignet* dans les Provinces. — Espèce de pâte frite à la poêle. Quand il n'y a que de la pâte, on dit *beignet* tout seul: quand ce sont des quartiers de fruits envelopés dans de la pâte, on les désigne par le nom du fruit. *Beignet* de pommes, de pêches, etc.

BEL. Voyez *BEAU*; sur-tout, *Rem. n^o. 2^o.*

BÉLANT, part. a. de *Béler*. — On dit, proverbialement: *Mouton bélant*, et *bœuf saignant*, pour dire que le bœuf et le mou-

ton rôtis, pour être bons, ne doivent être guère cuits.

BÉLEMENT, s. m. **BÉLER**, v. n. [*Béleman*, *bèle*: 1^{re} lon. & ouv. au 1^{er}, 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] Ces mots expriment le cri des moutons et des brebis. « Le *bélement* des brebis; les agneaux *béent*. — Le proverbe dit: « Brebis qui *bèle*, perd sa goulée. A table il ne faut pas trop s'amuser à causer.

BEL-ESPRIT, s. m. Au singulier les deux mots n'en font qu'un: on les unit avec un tivet. Au pluriel, on dit *Beaux esprits*: ce sont deux mots séparés. « C'est un *bel-esprit*; cette maison est le rendez-vous des *beaux esprits*. » Ils étoient rares chez nos Pères, ces distillateurs d'esprit: ils sont fréquens parmi nous. Être *bel esprit* n'est plus une distinction. *Coyer*. « La différence qu'il y a entre *l'homme d'esprit* et le *bel-esprit*, c'est que le premier ne s'affiche point, et laisse faire à l'autre ses preuves. *Id.* — *Adj.* « Une Femme *bel-esprit*, qui tient bureau de Littérature. *Ann. Litt.* « Le *bel-esprit* de M. de V... a voulu lutter contre le génie de Pascal. *Le Chev. des Sabl.* — On a dans cet exemple la différence sensible du *Bel-esprit* et du génie.

BELETTE, s. f. [*Belète*, 1^{re} e fort muet, 2^e e moy.] Petit animal sauvage, long, bas de jambe, qui a le museau pointu, et qui fait la guerre aux pigeons.

BELGE, adj. et subst. Il se dit en vers pour *Flamand*.

Chez le *Belge*, dans l'Ausonie.

Rousseau.

C. à. d. en Flandre et en Italie.

BELIER, s. m. [*Be-lié*, 1^{re} e muet, 2^e e fer. et dout.] Le mâle de la Brebis. On l'appelle *Mouton*, quand il a été coupé. — Chez les Anciens, c'étoit une machine de guerre, avec laquelle on battoit les remparts d'une Ville qu'on assiégeait, et dont l'extrémité étoit armée d'une tête de Belier d'airain. — *Richelet* écrit *béliet*, *béltre* avec un acc. aigu sur l'é: L'*Acad.* ne met point d'accent.

BELIÈRE, s. f. [1^{re} e muet, 2^e e moy. et long.] Anneau, qui est au-dedans d'une cloche, pour suspendre le batant.

BELITRE, s. m. [1^{re} e muet, 2^e lon.] Coquin, gueux, homme de néant: « C'est un vrai *bellitre*: Retirez-vous, *bellitre* que vous êtes!

BELLÂTRE, s. m. [*Bellâtre*, 1^{re} e moy. 2^e lon.] Qui a un faux air de beauté, une

beauté mêlée de fadeur; c'est un *bellâtre*.

BELLE, adj. fem. de *Beau*. Voy. *BEAU*. [*Bèle*, 1^{re} e moy. et bref. 2^e e muet. — S. f. On dit une *belle*, les *belles*, ma *belle*, sa *belle*, etc. Tout cela est du style familier et souvent ironique et satirique. « Il s'avisa de faire la Cour à *ma belle*, que j'appelle *belle* en plaisantant; car, il y a cent mille visages, comme le sien, auxquels on ne prend pas garde. *Mariv.*

L'échaper belle: courir un grand danger. *La donner belle à...* Alarmer, ou vouloir tromper.

BELLE-HILLE, **BELLE-MÈRE**, **BELLE-SŒUR**, s. f. Qui n'ont ces titres que par alliance. La *Belle-Fille* est celle qui a épousé le fils d'un homme ou d'une femme, ou dont le père ou la mère se sont remariés. — *Belle-Mère*, celle qui a donné son fils en mariage à une fille, ou qui a épousé son père en secondes noces. *Belle-Sœur* est celle qui a épousé notre frère, ou dont nous avons épousé la sœur. Il se dit aussi de deux filles, qui ont épousé deux frères.

BELLE-FILLE. Ménage dit qu'il est seul du bel usage, et donc à entendre que *Brun* n'est pas si bon. Ce dernier n'est pas désapprouvé par l'*Académie*: elle le dit tous deux également. L. T. *Belle-Fille* est pourtant plus usité parmi les honnêtes gens. *Fer.* Du reste, *Br.* n'est synonyme de *Belle-Fille* que dans le 1^{er} sens.

BELLEMENT, adv. [*Béleman*, 1^{re} e moy. 2^e e muet.] Il n'a pas le sens de *beau*: il signifie, *doucement*, avec modération. — Il ne se dit guère que par le peuple ou par les honnêtes gens, en plaisantant. L'*Acad.* ne le blâmoit point d'abord. Dans les édit. postérieures, elle dit qu'on ne se sert de ce mot que dans le discours familier, et pour avertir quelqu'un d'être plus modéré: « *Bellement!* vous vous emportez, vous vous oubliez! *Le Rich. Port.* le met sans remarque. *Doucement* est plus usité.

BELLIGÉRANT, ANTE, adj. **BELLIQUEUX**, **ŒUSE**, adj. [Les 2 Il se prononcent sans les mouiller.] Le 1^{er} est un terme de *Gazettes*. L'*Acad.* le met sans remarque. Puissances, parties *belligérantes*, qui sont en guerre. — *Belliqueux* est plus noble et plus usité dans tous les styles. Guerrier, martial. « Peuple, Prince *belliqueux*, nation, bu-meur *belliqueuse*. — Il aime à suivre; mais il peut précéder: le *belliqueux* *Ménalipo*.

Mde. *Dacier* : *Hiade*. Il ne ferait pas toujours bien devant : Ce *belliqueux* Peuple, ce *belliqueux* Prince, seraient insupportables.

BELLISSIME, *superlatif de beau*. L'Acad. ne le met pas. Il n'est tolérable que dans la conversation.

BELLÔNE, s. f. (et non pas *Bellonne*, l'ô est long. On prononce les deux *ll*) Déesse de la guerre.

BELLOT, OTE, adj. [*Bêlo*, *lote*. 1^e e moy. tout bref.] Diminutif de *beau*. Il ne se dit que des enfans. » Cet enfant est *bellot*; cette petite fille est *bellote*.

BELOUSE, BELOUSER, *Richelet*. Voy. BLOUSE, BLOUSER.

BELVEDER, s. m. Ce mot est Italien : il devrait porter un acc. aigu sur le 2d. e. Le *Rich. Port.* le met, l'Acad. n'en met point, *Bêlveder*, 1^e e moy. 2^e e muet, 3^e e ouv. l'r se prononce. — Lieu pratiqué au haut d'un logis, et d'où l'on découvre une grande étendue de pays.

BÉMOL, s. m. Caractère de musique, en forme de petit *b*, qu'on met devant une note, pour la baisser d'un demi-ton. Acad. On la met aussi à la tête d'une pièce de musique : on en met même plusieurs quelquefois pour marquer que toutes les notes qui sont sur ces lignes ou sur ces intervalles, chargés du *b* mol, doivent être baissées d'un demi-ton.

BÉNÉDICTÉ, s. m. Mot latin, que l'usage a rendu français. — Prière qu'on fait avant les repas. Dire *le bénédicité*. » Cet enfant ne sait pas *son bénédicité*.

BÉNÉDICTION, s. f. [*Bénédik-cion*, en vers, *ci-on* : les deux premières e fer. tout bref.] 1^o. Action par laquelle un Prêtre bénit les Assistans, ou un Evêque ou un Prêtre bénit une Abesse, une chapelle, des fonts, des cloches, etc. ou un Père et une Mère bénissent leurs enfans. = 2^o. Grâce, faveur particulière du Ciel. » Dieu a répandu *ses bénédictions* sur cet homme, sur cette famille. = 3^o. Vœu, souhait que l'on fait pour la prospérité de quelqu'un. » Les Pauvres lui donnoient mille *bénédictions*. — *En bénédiction*. » Sa mémoire est en *bénédition*.

En style proverbial, un pays de *bénédition* est un lieu où tout abonde, une maison de bonne chère. On le dit aussi, et avec plus de raison, d'une famille sainte et vertueuse. — *Doner à quelqu'un sa bénédiction* : le

renvoyer, le congédier. » Je lui ai donné ma *bénédition*. = * En parlant de la *bénédition* du St. Sacrement, on dit : recevoir la *bénédition*; mais aller à la *bénédition* est un gasconisme. Il faut dire, aller au salut.

DESGR.

BÉNÉFICE, s. m. [Les deux premières e fer. tout bref. *Richelet* écrit *benefice* sans acc. : c'est une mauvaise orthographe.] 1^o. Privilège accordé par le Prince ou par les Lois. *Bénéfice* d'âge, *bénéfice* d'inventaire, = 2^o. Profit, avantage. » Tout a tourné à son *bénéfice* : Il y a du *bénéfice* dans cette affaire. = * 3^o. *Bénéfice* s'est dit autrefois pour *bienfait*. » Adorant notre Seigneur et le remerciant de tous *ses bénéfices*. St. Fr. de Sales.

Il remet à demain le pompeux sacrifice,
Que nous devons aux Dieux pour un tel *bénéfice*.
Corn.

Il s'est encore conservé en ce sens, dans cette expression : » Profiter du *bénéfice* du temps. = 4^o. Titre ecclésiastique, accompagné de revenu. *Bénéfice* simple, *Bénéfice* ayant, ou avec charge d'âmes. — Il se dit même du lieu où est l'Eglise, ou le bien du *Bénéfice* : » Ce *Bénéfice* est bien situé. Résider à son *Bénéfice*.

On dit vulgairement, prendre le *Bénéfice* avec ses charges, c. à d. un emploi avec ses peines et ses avantages. On dit aussi d'une chose, dont on ne voit pas les preuves, qu'on la croit par *bénéfice* d'inventaire : allusion à l'héritier bénéficiaire, qui se réserve le droit de répudier l'héritage, s'il n'y trouve pas son compte. — Il n'est aujourd'hui que trop de gens qui ressemblent à cet homme de *La Fontaine*.

Et qui croyoit en Dieu, pour user de ce mot,
Par *bénéfice* d'inventaire.

* BÉNÉFICENCE, s. f. Ce mot plaisait à l'Auteur des *Réflexions* : bien des personnes s'en servaient de son temps. L. T. Il s'était établi dans les pays étrangers ; mais on ne pouvait pas dire qu'il fût reçu en France. *Trév.* On ne le trouvait point dans les Dictionnaires. *Richelet* ne l'avait pas mis dans le sien : On l'y inséra dans la suite, en avertissant que l'usage était contre lui. L. T. Cependant ce mot manquait à notre langue : mais il n'a pu y être admis, et on l'a remplacé par celui de *bienfaisance*, qui est plus français, et qui est aujourd'hui universellement reçu. *Bénéfissance* sentait trop le pays

latin. *Bienfaisant*, au contraire, avait préparé les voies à *bienfaisance*.

Le *Rich. Port.* met *bénéficence*, bonté particulière, grâce extraordinaire. L'*Acad.* ne le met pas.

BÉNÉFICIAIRE, adj. [*Bénéficière* : les deux premiers é fer. 5^e é moy. et long.] Il ne se dit qu'avec *héritier*. Celui qui a pris un héritage par bénéfice d'inventaire, est appelé *héritier bénéficiaire*.

BÉNÉFICIALE, adj. f. On ne le dit qu'avec *matière* : » Cet homme est très-savant dans les *matières bénéficiales*, qui concernent les Bénéfices. — J'ai lu dans un *Mémoire* : » Rebuffe établit le même principe dans sa *Pratique Bénéficielle*. Si ce n'est pas le propre titre de cet ouvrage, il fallait dire *bénéficiale*.

BÉNÉFICIER, s. m. [*Bénéficié*, 3 é fer. tout bref.] Qui a un Bénéfice. » *Un riche Bénéficier*.

BÉNÉFICIER, v. a. [Il difère du *subst.* en ce que, dans celui-ci, *ier* n'est que d'une syllabe, et que dans le verbe, il est de deux ; *Bénéficié*, *Bénéficié*.] Il se dit dans l'exploitation des mines, du plus ou du moins de facilité qu'il y a à tirer le métal du minéral. » Cet or, cet argent est difficile à *bénéficier*. » On recueille de l'or, qui n'a pas besoin d'être *bénéficié* par le secours de l'art. *Goguet*. — L'*Acad.* ne met point ce verbe. — Les Marchands l'emploient *neutralement* dans le sens de *tirer du bénéfice*, du profit de... » Il n'y a pas beaucoup à *bénéficier* sur cette marchandise.

BÉNÉT, s. m. [1^{re} é muet, 2^e é ouvert.] Sor, niais. Il régit quelquefois la prép. *de* : » Son grand *benét* d'amant ne l'aime guère. *Sév.* Ce *benét* de laquais a fait la comission tout de travers.

BÉNÉVOLE, adj. Il ne se dit qu'en badinant et dans ces phrases : le Lecteur *bénévole*, Auditeur *bénévole* = Autrefois on le disait très-sérieusement, et c'était un compliment que les Auteurs et les Orateurs faisaient à leurs Lecteurs et à leurs Auditeurs.

BÉNIGNEMENT, adv. **BÉNIGNITÉ**, s. f. **BÉNIN**, **IGNE**, adj. [Mouillez le g : tout bref. : 1^{re} é fer. 3^e é muet au 1^{er}. et dern.] Être *benin*, c'est être doux et humain. La *benignité* est donc douceur, humanité, et agir, parler, recevoir, traiter *benignement*, c'est le faire d'une manière douce et humaine.

Rem. *Benin* se dit des astres, pour signifier

propice, favorable; le ciel *benin*, astre *benin*, *benigne* influence. Reste du langage de l'Astrologie. — On le dit de l'humeur et du caractère; humeur *benigne*, caractère *benin*. Mais il ne se dit guère des personnes mêmes que par dérision : » C'est le plus *benin* de tous les maris.

BÉNIN, doux, humain, (synon.) Le 1^{er} marque l'inclination ou la disposition à faire du bien; Le 2^d un caractère d'humeur, qui rend très-sociable; le dernier une sensibilité sympathique aux maux, ou à l'état d'autrui. La *benignité* est une qualité, qui affecte la *volonté*; la *douceur*, une qualité, qui se trouve particulièrement dans la *tournure d'esprit*, par rapport à la manière de prendre les choses dans le commerce de la vie civile. L'*humanité* réside principalement dans le *cœur*.

BÉNI, Voy. **BÉNIT**.

BÉNIR, v. a. [*Richelet* ne met point d'accent. La *Touche* prétend que l'e est muet, et que de très-habiles Académiciens, qu'il fit consulter, faisaient cet e fém. dans *benin*, *benit*, et masc. dans *benignité*, *bénédition*, *bénédicté*. On a suivi cette décision dans le *Dict. Gramm.* Mais l'usage a changé, et l'e est fermé ou masc. dans tous ces mots.]

BÉNIR : 1^o. Consacrer au culte divin avec certaines cérémonies : *benir* une Église, une chapelle, des cierges, des ornemens, etc. *Benir* un Abé, une Abesse, des drapeaux, des armes, le lit nuptial, etc. = 2^o. Donner la bénédiction en faisant le signe de la Croix, comme font les Évêques sur les Fidèles, les Pères et Mères sur les enfans, etc. = 3^o. Louer, remercier; *benissez* Dieu de la grâce qu'il vous a faite : je *benis* l'heure et le moment où je vous ai connu. = 4^o. Rendre heureux : je prie Dieu qu'il *benisse* les efforts de votre zèle, vos travaux, vos bones intentions, etc.

Rem. * On disait autrefois *benie* à l'impératif pour *benisse*. — La Cour comanda à un de ses Officiers de crier : Dieu *benie* le Royaume d'Angleterre. *Procès de Charles I.* » Le Diable alla mettre dans l'esprit de Mlle... de faire comander aux violons de nous suivre, et d'aller donner des sérénades toute la nuit... mais de bonne fortune les bonnes gens avoient laissé leurs violons à la barre, et Dieu les *benie*. Voit. — On dit aujourd'hui Dieu nous *benisse*, les *benisse*, etc. C'est une espèce d'interjection. » Il semble que nous voulions nous aller jeter chacun dans la mer

mer, et laisser toute la France entre nous deux : Dieu nous bénisse. SEV.

Dieu vous bénisse, dit-on à celui qui éternité, ou à un pauvre à qui l'on ne veut rien donner.

BÉNIT, BÉNITE, ou BÉNI, BÉNIE, part. et adj. Le premier se dit des choses sur lesquelles la bénédiction du Prêtre a été donnée avec les cérémonies ordinaires : Pain, cierge *bénit*, eau *bénite*, etc. Hors de là, il faut se servir du 2d : » Vous êtes *bénie* entre toutes les femmes. Peuple *béni* de Dieu, etc. — Eau *bénite* de Cour, protestations feintes, comme celles des Grands.

Bénit et *béni* doivent suivre le nom qu'ils modifient. * On disait autrefois : ce *bénit* enfant, ce *béni* fruit de ses entrailles. Boss. Vieille construction.

BÉNITIÈRE, s. m. [*Béni tié*, 1^{re} et 3^e e fer. dout. à la 3^e.] Dans le Dict de Trév. on met *benetier*, ou *benitier*, et l'on dit seulement que le dernier est le meilleur. Ménage penchait pour *benetier*, en avouant que l'usage est pour *benitier*. Il était aparemment frappé de l'étymologie de ce mot et de ce qu'on a dit longtems *benoistier*, qu'on prononçait *benaitier*, et que quelques-uns écrivaient de même. Aujourd'hui l'usage est constant pour *bénitier*, et cet usage est raisonnable : car, puisqu'on dit, eau *bénite*, il est naturel qu'on apèle *bénitier* le vase où on la met.

BÉQUÉE, Voy. BECQUÉE.

BÉQUILLE, s. f. [Mouillez les II : 1^{re} e fer.] Sorte de bâton avec une traverse pour s'appuyer. » Il ne marche qu'avec des *béquilles*. Il a pris la *béquille*.

BERCAIL, s. m. [*Bèrkail*, 1^{re} e ouv. mouillez l' finale de la 2de. tout bref.] Bergerie. Il ne se dit guère au propre : mais il est beau au figuré : » Ramener un hérétique, une brebis égarée au *bercail* de l'Église.

BERCEAU, s. m. [*Bèrso*, 1^{re} e ouv. 2^e e dout. au sing. longue au pluriel, *berceaux*.] Petite machine de bois ou d'osier, carrée, et qui est portée sur deux pieds, faits en forme de croissant, dans laquelle on met un petit lit pour un enfant au maillot. » Il est encore au *berceau*.

Dès le *berceau*, dès l'enfance.

Les puissantes faveurs, dont Parnasse m'honore, Non loin de mon *berceau* commencèrent leur cours.

Malherbe.

L'Acad. n'avait pas d'abord mis *berceau* au figuré : elle l'a admis dans la dern. édit.

Tome I.

» Cette hérésie fut étouffée dans son *berceau*. Patru. » La Saxe a été le *berceau* du Luthéranisme. Acad.

BERCEAU est aussi une couverture en forme de voûte, faite de treillages, qui regne le long d'une allée. — En Architecture, voûte en plein cintre : *berceau* d'une cave.

BERCER, v. a. [*Bèrcé*, 1^{re} e ouv. 2^e e fer.] Remuer le *berceau* d'un enfant pour l'endormir. *Bercer* un enfant. — Figurement, amuser par de vaines promesses. Il régit la prép. de. » Il y a long-tems qu'il me *berce* de vaines espérances. » Il se *berce* de mille chimères. Être *bercé* d'une chose, en avoir entendu parler souvent. » J'ai été *bercé* de cela. Acad.

On dit, proverbialement, d'un homme toujours inquiet et agité, que le Diable le *berce*.

BERGER, ÈRE, s. m. et f. [*Bèrgé*, *gère* : 1^{re} e ouv. 2^e e fer. au 1^{er}, e moy. et long au second.] Celui, celle qui garde les brebis. — Figurement, l'heure du *berger* se dit de tout temps, de toute occasion favorable pour réussir dans une affaire, quelle qu'elle soit. Ainsi, *Sarasin* a dit, que la naissance de l'aurore étoit l'heure du *berger* pour un Poète, voulant dire que, le matin est favorable, pour travailler à faire des vers. Et Mde de Sévigné dit, en parlant des Bretons : » Entre midi et une heure, nous ne savons rien refuser : c'est l'heure du *berger*.

BERGERIE, s. f. [1^{re} e ouv. 2^e e muet, 3^e e lon.] Le lieu où l'on enferme les brebis.

On ne dit guère *Bergeries* au pluriel, que pour signifier certains ouvrages en prose ou en vers, qui traitent des amours des Bergers, et pour dire des tapisseries où l'on représente des actions de Bergers. » Les *Bergeries* de Racan : » Il n'est point à mon gré de plus agréables tapisseries que les *bergeries*. L. T. — Tout cela est passé de mode et le nom aussi. — Le Rich. Port. met sans remarque, *Bergeries*, Poésies pastorales. L'Acad. le met aussi, et ne cite pourtant pour exemple, que les *Bergeries* de Racan. On ne le dit que dans cette occasion.

BÉRLINE, s. f. BERLINGOT, s. m. [1^{re} e ouv. tout bref.] La *Berline* est une sorte de carrosse suspendu entre deux brancards. Le *Berlingot* est une berline coupée. On dit plus ordinairement *Brelingot*.

BERLAN, Voy. BRELAN.

BERLÔE, s. f. [1^{re} e ouv. 2^e e lon.] Sorte

L I

d'éblouissement passager. Il n'est que du style familier, et ne se dit qu'en ces phrases : avoir la berlûe. » Vous ne voyez pas cela : vous avez donc la berlûe. On emploie plus souvent *berlûe* au figuré qu'au propre. » Quand vous avez avancé cette proposition, vous avez la berlûe. Trév.

Un papillon naissant faisoit le fanfaron,
Et se préféroit, sans façon,
A tous les animaux qui s'offroient à sa vûe.
Qui pouvoit, disoit-il, sans avoir la berlûe,
A mes brillans attraits comparer sa beauté.
L'Ab. Reyre.

Rem. On écrivait et on prononçait autrefois *bartue*. Il est à remarquer que *bar* ou *ber* marque quelque chose de courbe, d'oblique, de travers. Ainsi *barguigner*, c'est ne pas *guigner* ou viser droit. *Barlong*, c'est ce qui est inégalement long. *Bertauder*, c'est tondre inégalement. On prononce *bretauder*; (on l'écrit même de la sorte.) Quelques-uns prononcent *brelue*, ajoute *La Monnoie*; mais cette prononciation n'est pas la bonne.

BERNE, s. f. BERNEMENT, s. m. BERNER, v. a. [1^{re} e ouv. 2^e e muet aux deux premiers, e fer. au 3^e.] La *berne* est une espèce de jeu, où quatre personnes, tenant les quatre bouts d'une couverture, mettent quelqu'un au milieu et le font sauter en l'air. *Bernement* est l'action de *berner*. — *Berner*, c'est faire sauter quelqu'un en l'air par le moyen d'une couverture.

Berne et *Bernement* ne se disent qu'au propre : *berner* se dit aussi au figuré : » Il se fait *berner* (tourner en ridicule) par-tout où il se montre. Trév. » Si je disois cela : je me ferois *berner*. Acad.

Tous en chorus *bernent* le pauvre Sire.
Ver-vert.

Le seul Horace en tous genres excelle...
Chante les Dieux, les Héros, les Buveurs;
Des sots Auteurs *berne* les vers ineptes. Rouss.

BERNEUR, s. m. Celui qui *berne*. » Je ne crains ni la *berne*, ni les *berneurs*. Acad.

BESACE, s. f. [1^{re} et 3^e e muet, 2^e e brève.] Longue pièce de toile, cousue en forme de sac, ouverte par le milieu, qu'on porte sur une épaule, dont un des bouts pend par devant et l'autre par derrière. — *Figurément* porter (ou être à) la *besace*, être pauvre. Réduire ou mettre à la *besace*, à la mendicité. Style familier.

On dit, *proverbialement*, d'un homme qui a une grande attache à quelque chose,

qu'il en est jaloux comme un gueux de sa *besace*.

BESACIER, s. m. [*Bez-a-cie*, 1^{re} e muet, 3^e e fer.] Terme de mépris. Qui porte une *besace*.

BESET, s. m. [1^{re} e muet, 2^e e moy. On ne prononce point le *r*.] Au jeu de tric-trac, c'est deux as : » Un *beset* feroit bien mon affaire. Vous devez être content; vous avez amené *beset*. — On disoit autrefois, *ambesas*.

BESICLÉ, s. f. [*Bezikle*, 1^{re} e et 3^e e muet : tout bref.] Sorte de lunettes qui s'attachent autour de la tête. On le dit en plaisantant de toute sorte de lunettes. Prenez vos *besicles*; vous n'avez pas bien mis vos *besicles* : c. à d. Prenez mieux garde à vous n'avez pas bien considéré la chose. » Vous n'avez pas bien chaussé vos *besicles* sur les prophéties que vous faites. Vous verrez toujours Mesdames de Créqui et de Richelieu, Dames d'honneur. SRV.

BESOGNE, s. f. [1^{re} e et 3^e e muet : mouillez le gn. On écrivait autrefois *besorgne*.] Travail, ouvrage. Mettre la main à la *besogne*, aller à sa *besogne*, faire sa *besogne*. Il est moins noble que *travail* et *ouvrage*. — Il se dit aussi de l'effet du travail, de l'ouvrage qui en résulte; *besogne* comencée ou achevée, délicate ou grossière, etc.

On dit, *proverbialement*, *aler doucement en besogne*, agir lentement et avec circonspection; *aler vite en besogne*, promptement et souvent sans réflexion. » Il est étonnant que le vainqueur ne se soit pas délivré plus promptement d'un rival aussi dangereux qu'Agis; mais il n'étoit pas de l'intérêt de l'Auteur que Léonidas *alât si vite en besogne*. — *Tailler de la besogne* à quelqu'un; lui susciter des affaires fâcheuses; faire naître des obstacles, des difficultés qu'il faut qu'il surmonte — *S'endormir sur la besogne*; travailler nonchalamment. — *Faire plus de bruit que de besogne*, avoir plus de parole que d'effet. — *Aimer besogne faite*, n'aimer pas à travailler. — « Vous avez fait une belle *besogne*, se dit ironiquement à quelqu'un, qui a gâté une affaire dont il s'est mêlé. — Et en parlant d'un homme qui ne s'applique qu'aux choses de sa profession, on dit : » C'est un homme qui ne songe qu'à faire sa *besogne*.

BESOIN, s. m. [*Be-zoein*, 1^{re} e muet, 2^e e douteuse.] Indigence, nécessité, manque de quelque chose dont on a affaire. Grand

besoin, extrême *besoin*. Être dans le *besoin*.
Il régit de devant les noms et les verbes.
J'ai *besoin* de cet argent. Qu'est-il *besoin*
d'en parler davantage?

Au besoin, adv. Cela servira *au besoin*.
On connaît les amis *au besoin*.

BESOIN, a beaucoup de rapport avec *pauvreté*, *indigence*, *disette*, *nécessité*. Voici leurs différences. *Pauvreté*, est une situation de fortune opposée à celle des *richesses*, dans laquelle on est privé des commodités de la vie; l'*indigence*, enlève sur la *pauvreté*: on y manque des choses nécessaires. La *disette*, est un manque de vivres. Le *besoin* et la *nécessité*, ont moins de rapport à l'état habituel, que les trois mots précédents; mais ils en ont davantage au secours qu'on attend; avec cette différence encore entre eux deux, que le *besoin* semble moins pressant que la *nécessité*.

Rem. 1°. *Avoir besoin*, se dit sans article, même quand il est modifié par des adverbies de comparaison: je n'ai pas *besoin*; j'ai plus *besoin* de cela que vous, et non pas plus de *besoin*. « Les productions de la terre, les plus délicates, celles qui ont le plus *besoin* d'être défendues contre la gelée. Linguet.

2°. Il semble inutile d'avertir qu'*avoir besoin*, régit l'ablatif (la prép. *de*). Cependant, en certaines Provinces, on lui fait régir l'accusatif. * On dit, ce que vous aurez *besoin*, pour, ce dont vous aurez *besoin*. » La Supérieure pourvoira la malade de ce qu'elle aura *besoin*, pour ce dont elle aura *besoin*. Et dans les *Lettres Edifiantes*, au sujet du Saint Chrême: » Ils distribuent aux Evêques ce qu'ils en ont *besoin* pour leurs Diocèses. » Vous vous mettez trop en peine du fournissement de ce qu'il aura *besoin*. Lettre de Jansénius à Saint Cyran. — Les étrangers font aussi souvent cette faute; ils doivent y faire attention.

3°. On dit, à toute heure; on ne dit pas à tous *besoins*, comme l'a dit un Biographe du siècle passé. * On le consultoit (Saint Bernard) à toute heure et à tous *besoins*. Vie de St. Félix de Valois.

4°. *Faire besoin*; cela ne fait *besoin*, pour j'ai *besoin* de cela, est un vrai gasconisme.

5°. Il est *besoin* de, il est *besoin* que, ne se disent qu'en interrogation, ou avec la négative. Qu'est-il *besoin* d'excuse, ou il n'y a pas de faute, ou, il n'est pas *besoin*

d'excuse, etc. Qu'est-il *besoin*, ou, il n'est pas *besoin* que vous vous en mêliez. * L'Ab. de Houteville dit, parlant de la Religion: » Il est *besoin* que sa source soit divine. Il faut dire: » Il est nécessaire que, etc.

BESTIAL, ALE, adj. BESTIALITÉ, s. f. BESTIALEMENT, adv. [1^{re} é moy. tout bref.] Qui tient de la bête; physionomie *bestiale*. — Vivre *bestialement*, en bête. — *Bestialité*, péché abominable commis avec une bête.

BESTIOLE, s. f. [1^{re} é moy. le *t* n'a pas le son du *c*: *bestiole*, tout bref.] Au propre, petite bête. — Au figuré, jeune personne qui a peu d'esprit. » Cet enfant n'est qu'une petite *bestiole*.

BÊTA, s. m. Bête (discours familier). C'est un gros *bêta*.

BÉTAIL, s. m. [1^{re} é fer. mouillez l'i finale.] Il fait au pluriel *Bestiaux*. — Ménage dit, d'après Vaugelas, que *bestail* et *bestial*, sont tous deux bons, quoique *bestail* soit beaucoup meilleur. Aujourd'hui on ne dit plus que *bétail*. — Troupeau de bêtes qu'on mène paître. On ne le dit que des bœufs, vaches, brebis, chèvres. Gros *bétail*, menu *bétail*; garder, nourrir le *bétail*.

BÊTE, s. f. [1^{re} é ouvert et long, 2^e é muot.] Animal irraisonnable. » Bête sauvage, bête farouche, bête privée. — Bêtes fauves, les cerfs, les daims, les chevreuils: *bête noire*, le sanglier; bêtes puantes, les renards, les blaireaux, etc.

Figurément, *bête* se dit d'une personne stupide et qui n'a point d'esprit. On est *bête* par défaut d'intelligence; *stupide* par défaut de sentiment; *idiot*, par défaut de connoissance. GIR. Synon.

Rem. 1°. Dans le style familier, *bête* régit quelquefois la prép. *de*: » Ma fille, voilà une sotte *bête de* lettre: je ferois bien mieux de dormir. SÉV. — On dit, d'une chose qu'on déteste, c'est ma *bête*, ou, ma *bête noire*, ou, ma *bête d'aversion*. » Vous êtes bien aise que ce ne soit pas votre affaire de résoudre. Une résolution est quelque chose d'étrange pour vous; c'est votre *bête*. SÉV. » La jolie, l'heureuse disposition (d'aimer à lire), on est au-dessus de l'ennui et de l'oisiveté, deux vilaines *bêtes*. La MÈME. Voyez AVERSION. » Cet Auteur est devenu la *bête noire* du public. — Voy. ANIMAL.

2°. Dans le style précieux moderne, on emploie *bête* adjectivement. » Le sourire des

sotes campagnardes, l'étonnement *bête* des provinciaux. *Observ. Fr. à Londres.* » C'est une folie bien *bête*. *Th. d'Éduc.*

On dit, en style proverbial, d'un désert; ou d'un endroit obscur : *on n'y voit ni bêtes ni gens.* — *Prendre du poil de la bête*; se guérir par les mêmes choses qui ont causé le mal. — *Remonter sur sa bête*; rétablir sa fortune, recouvrer ses droits, son crédit. — *Faire la bête*; refuser quelque chose mal-à-propos. — *Vivre, mourir en bête*, sans aucun sentiment de Religion. — *Morte la bête, mort le venin*; un homme mort ne peut plus nuire.

BÊTEMENT, adv. [*Bêteman*, 1^{re} é ouv. et long, 2^e e muet.] En bête, sottement, stupidement. » Il parle, il agit *bêtement*.

BÉTISE, s. f. [1^{re} é ouv. et long; 2^e lon. aussi.] Ignorance crasse, stupidité, sottise. — Il se dit plutôt de l'effet de la stupidité. — On dit bien : cet homme, cette femme *est d'une grande bêtise*.

Elle est bien, mais ma foi *d'une horrible bêtise*. Méch. Mais on dit plus souvent : il a fait, il a dit *une grande bêtise*; il ne dit que *des bêtises*.

BEUF ou **BŒUF**, s. m. L'étymologie est pour le second; suivant *Richelet*, l'usage actuel est pour le premier. *L'Acad.* pourtant ne met que *bœuf*. — Suivant le même *Richelet*, on prononce *beû*. Cela n'est vrai que pour le pluriel : on prononce l'*f* au singulier.

Et pour surcroît de maux, un sort malencontreux,

Conduit en cet endroit un grand troupeau de *Bœufs*. Boileau.

BEUF. Taureau qu'on a châtré pour l'engraisser, ou pour le rendre plus doux pour le labourage. — Par injure, on le dit d'un homme stupide et hébété : » C'est *un beuf*, un vrai *beuf*.

En style proverbial, on dit, de ce qui revient tous les jours : *c'est la pièce de beuf*. — Je ne lui ai dit *ni œufs ni beufs*; je ne l'ai point injurié, ni peu ni beaucoup. — *Mettre la charrue devant les beufs*; mettre devant ce qui devrait être derrière. *M. de Sévigné* dit *chârette* pour *charrue*.

Beuf à la mode. Beuf assaisonné et cuit dans son jus.

Œil de beuf. Lucarne ronde ou ovale, dans la couverture d'un bâtiment. — On ne les pratique plus de la sorte, parce qu'elles ne sont ni agréables ni commodes.

BEUGLEMENT, s. m. **BEUGLER**, v. n. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] Ces mots expriment le cri du beuf et de la vache. On dit aussi, *meuglement* et *meugler*.

BEURRE, s. m. [*Beû-re*, 1^{re} lon., r forte, 2^e e muet.] Crème épaissie à force d'être battue dans la barate. *Beurre* frais, *beurre* salé; friture, potage *au beurre*, etc. *Pot de beurre*, où il y a du *beurre*; *pot à beurre*, pot à mettre du *beurre*. — *Beurre noir*, *beurre* fondu et noirci dans la poêle; des œufs *au beurre noir*. — *Beurre fort*, de mauvais *beurre*. — *Lait de beurre*, lait qui demeure dans la barate après que le *beurre* en a été tiré.

On dit proverbialement, *promettre plus de beurre que de pain*; abuser une personne par de belles promesses.

Ils m'avoient plus promis de *beurre* que de pain;
Je sais Altesse et Duc, et si je meurs de faim.
Grégoire.

Des yeux pochés au beurre noir; des yeux meurtris par des contusions qui ont noirci les environs.

BEURRE, s. m. [*Beû-ré*, 1^{re} lon., r forte, 2^e é fer.] Sorte de poire fondante. *Beurre* blanc, gris, doré, rouge.

BEURRÉE, s. f. **BEURRER**, v. act. **BEURRIER**, **IÈRE**, s. m. et f. [*Beû-ré-e*, *beû-ré*, *beû-rié*, *rière*. 1^{re} lon. r forte, 2^e é fer. aux 3 premiers; long au premier, douteux au troisième, é moyen et long au dernier.] *Beurrée* tranche de pain, sur laquelle on a étendu du *beurre*. *Beurrer*, étendre du *beurre* sur du pain. Faire tremper dans du *beurre*. *L'Académie* ne met point ce verbe. Il est dans *Trév.* et dans le *Rich. Port.*

BEURRIER, **IÈRE**. Qui vend du *beurre*. = On dit figurément, d'un mauvais livre qui ne se vend point, qu'il faut *l'envoyer à la beurrière*.

BÉVOÛE, s. f. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet. On écrivait autrefois *béveue*.] Méprise, erreur où l'on tombe par ignorance, par inadvertance. » Il a fait une infinité de *bévoûes* dans la traduction de cet Auteur, dans la conduite de ce procès, etc.

BIAIS, s. m. [*Biè*, monosyllabe long, é ouvert. En vers, il est de deux syllabes : » Des *biais* qu'on doit prendre. *Mol.*] 1^o. Ligne oblique. » Il y a du *biais* dans ce bâtiment; cette maison, ce parterre est *de biais*, tout *de biais*. = 2^o. Moyens dont on peut se servir pour réussir en quelque chose.

Prendre une affaire de bon biais, de mauvais biais, de tous les biais. — Prendre un homme de biais, le gagner avec habileté. » Il ne faut pas attaquer les hommes de front; il faut les prendre de biais.

L'homme étrange ! on ne sait de quel biais s'y prendre,

Pour lui tirer l'aveu de ses méfaits.

Poinsinet de Sivry.

BIAISER, v. n. [*Biè-zé*; 1^e e moy. 2^e e fer.] Devant l'e muet, ai est long : Il biaise, il baisera.] Au propre, il se dit des choses. Être de biais : Ce chemin biaise. — Au figuré, il se dit des personnes : 1^o. Se servir de mauvaises finesses, n'aler pas droit, ne pas agir sincèrement. » Il ne faut pas biaiser avec lui. — 2^o. Prendre quelque tempérament dans une affaire. Alors il se prend en bone part. » Quand on se trouve entre deux extrémités fâcheuses, il y a de l'adresse à savoir biaiser. Acad.

Rem. Danet est le seul qui fasse biaiser act. » J'ai un peu biaisé la pensée de l'Auteur, pour l'ajuster à notre Langue. Ce verbe ne se dit point en ce sens, et de cette manière.

BIBERON, s. m. [2^e e muet ; tout br.] Celui qui aime le vin et qui en boit volontiers. » C'est un bon biberon. Style familier.

BIBERON est aussi un vase, qui a un petit bec ou un tuyau par lequel on boit : » Boire avec un biberon.

BIBLE, s. f. Livre ou Recueil, qui contient les Livres de la Sainte Écriture, divisés en vieux et nouveau Testament. Bible latine, Bible grecque. La Sainte Bible, etc.

BIBLIOGRAPHE, s. m. **BIBLIOGRAPHIE**, s. f. [*Bibli-ographe, gra-phi-e.*] Le Bibliographe est celui qui est versé dans la connaissance des livres, des éditions, etc. — La Bibliographie est la science de Bibliographe.

BIBLIOMANE, s. m. **BIBLIOMANIE**, s. f. Ces mots sont assez nouveaux. Le 2^e exprime la passion d'avoir des livres; et le 1^{er}, celui qui est possédé de cette passion.

BIBLIOPHILE, s. m. Qui aime les livres. Trév. Ce mot est peu usité; l'Acad. ne le met pas.

* **BIBLIOPOLE**, s. m. Libraire. Il ne peut se dire que dans le style badin, ou critique. » Ce seroit toujours pour l'intelligent Bibliopole un millier d'écus gagné tout

d'un coup par cette combinaison. Linguet.

BIBLIOTHÉCAIRE, s. m. [*Bibli-otékère*, 4^e e fer. 5^e e moy. et long; 6^e e muet.] Celui qui est préposé pour avoir soin d'une Bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE, s. f. [4^e e moy. L'Académie met sur cet é un accent aigu : mais il n'est pas fermé.] 1^o. Lieu où l'on tient un grand nombre de livres, rangés en ordre. — 2^o. L'assemblage d'une grande quantité de livres : nombreuse bibliothèque; et dans le premier sens, vaste bibliothèque.

C'est une bibliothèque vivante; se dit d'un homme très-savant; et Bibliothèque renversée, de celui qui a mal retenu ce qu'il a lu, et dont les idées sont confuses.

On apèle aussi Bibliothèque, un Recueil et compilation d'ouvrages de même nature; Acad. : ou simplement, une notice des ouvrages d'un même genre. La Bibliothèque de Photius, la Bibliothèque du Droit Français; la Bibliothèque Française, etc.

BIBUS : [On prononce l's.] Terme de mépris qui ne s'emploie qu'avec la prép. de, pour dire, qui mérite peu d'attention, qui est de nulle valeur. Affaire de bibus, raisons de bibus. — Il ne se dit point des personnes, et je crois que c'est mal-à-propôs qu'on dit dans le Dict. de Trév. Poète de bibus, Avocat de bibus.

BICHE, s. f. La femelle du cerf. Faon de biche, pied de biche.

BICHET, s. m. [2^e e moy. ; le t ne se prononce point.] Mesure contenant à peu près un minot de Paris. Ce mot se dit aussi de ce qu'elle contient. » Un bichet. Acheter un bichet de blé, d'avoine, etc.

BICOQUE, s. f. Petite ville, ou place de peu de conséquence, ou de peu de défense. Il ne se dit que d'une petite place relativement à la guerre; et l'Acad. ne donne d'exemple que dans ce sens. Un Auteur moderne donne ce nom à un bourg, où des Evêques s'étaient assemblés. * Ce petit nombre d'Evêques, qui dans la bicoque d'Austria, prenoient le nom de Concile Œcuménique. Le mot est impropre dans cette occasion.

BIDET, s. m. [2^e e moy. On ne prononce point le t.] Petit cheval. » Petit bidet; il montoit un bidet. — Double bidet, est un bidet plus grand et plus renforcé que les bidets ordinaires.

On dit figurément, dans le style familier;

Pousser son *bidet* ; pousser sa pointe , sa fortune.

BIDET , est aussi un meuble de garde-robe , qui sert à la propreté.

BIEN , s. m. [Monosyllabe : en n'y a pas le son d'an. Un Auteur très - moderne fait rimer *bien* avec *chagrin* et avec *refrein*. Il prononce donc *bein* , comme font plusieurs : Je le veux *bein*. Cette prononciation ne vaut rien ; ou comme prononcent les mêmes personnes , ne vaut *rein* : prononciation normande.] 1°. Ce qui est bon , utile , avantageux , convenable. Le souverain *bien* ; le *bien* public ; rendre le *bien* pour le mal ; il faut aller au *bien* de la chose. — Faire du *bien* , se dit des personnes et des choses. » Il aime à *faire du bien* à tout le monde : » Cette saignée *lui a fait du bien* : » Cette succession *a fait grand bien* à ses affaires. — 2°. Religion , vertu , probité. Homme *de bien* , femme *de bien* , gens *de bien*. Aimer le *bien* , se porter , se tourner au *bien*. » Narbal déplora en *homme de bien* le malheur de *Pigmalion*. » Il se hâta de raler tous les *gens de bien* , pour s'opposer à *Adherbal*. *Téléme. Voy. Honnête homme* , au mot **HONNÊTE**. — 3°. Ce qu'on possède en argent , en fonds de terre , ou autrement. Avoir du *bien* ; acquérir du *bien* ; manquer de *bien* ; être sans *bien*. Autrefois on l'employait pour *bonheur* , *avantage* : » J'ai le *bien* de vous connaître , écrit M. Arnaud à N. Perraut.

On apèle , en style didactique , *biens du corps* , la santé , la force ; *biens de l'esprit* , les talens ; *biens de l'âme* , les vertus. » Les *biens de l'âme* sont préférables aux *biens de l'esprit* , et ceux-ci le sont aux *biens du corps*. L'Ab. *Prévôt* , dans *l'Hist. des Voy.* met souvent *biens* pour *marchandises*. » Ce qu'on apèle les *biens secs* , l'ivoire , l'or , la cire , etc. C'est un anglicisme. *Voy. Dict. Angl. de Boyer* , au mot **GOOD**.

Vouloir du bien à . . . Aimer : » *Alexandre Sévère* , dans le temps qu'*Héliogabale* ne lui vouloit pas de *bien* ; *Font.* — *Dire du bien* de . . . Louer : » *Mdc. de la Fayette* vient de me mander que son fils est arrivé , qu'il lui a dit mille *biens* du vôtre. *Sév.* — *Sentir son bien* ; avoir l'air noble : » On ne cessoit de dire qu'il *sentait son bien* , et qu'il ressembloit à *Mde. sa mère*. *Marm.* Cette locution seht un peu le jargon moderne. — On dit , dans le style

familier : *grand bien vous fasse* : » Prenez-en tant que vous voudrez , et *grand bien vous fasse*. *Volt.* — On dit , *faire du bien* , en parlant des choses , ou *faire grand bien* : on l'a vu plus haut. *Mde. de Sévigné* dit , en ce sens : *faire bien*. : » Les eaux lui font très-*bien* depuis six jours. Cela n'est pas aussi conforme à l'usage. — *Faire bien* , signifie mieux , ce qui est dans l'ordre , et convenable. » Ce morceau *fait bien* dans cet endroit ; cette figure dans ce tableau. » Cet adjectif *fait très-bien* devant le substantif , etc. Il est-là adverbe.

En bien , adv. Changement en *bien*. Parler *en bien* de tout le monde. Cela ne me touche ni *en bien* , ni *en mal*.

BIEN , adv. Qui sert à marquer un certain degré de perfection , d'avantage , de bonheur , etc. » Il se porte *bien* , il parle *bien* ; tout va *bien* , etc. — Il signifie aussi , beaucoup , fort , extrêmement ; il travaille *bien* , il mange *bien* ; il y avait *bien* du monde , etc.

Rem. 1°. **BIEN** est le seul adverbe de comparaison après lequel on mette l'article *du* , *de l'* , ou *des*. On dit : beaucoup *de* monde , et *bien du* monde ; peu *d'*argent , et *bien de* l'argent ; plus ou moins *de* gens ; et *bien des* gens , etc.

2°. **BIEN** se met toujours après le verbe dans les temps simples , mais avec l'infinitif et les temps composés , il est mieux de le placer devant cet infinitif et le participe. » Il chante *bien* ; il a *bien* chanté ; il faut le *bien* faire , et non pas le *faire bien* ; il a *chanté bien*.

3°. **BIEN** , devant les adjectifs , régit quelquefois *de* et l'infinitif : » Vous êtes *bien bon* de vous gêner : » Tu es *bien foible* de t'affliger à cet excès.

4°. **BIEN** , au commencement de la phrase. *Vaugelas* le condamnait dans la prose , mais il trouvoit qu'il avait bone grâce en vers. On ne l'emploie plus que dans le style marotique.

Bien est-il vrai qu'il parloit comme un livre.

Vervest.

Bien est-il vrai que par le temps mûri ,

D'autres leçons mon esprit s'est nourri. *Rouss.*

Bien le savez , Marot , mon maître cher. *Id.*

BIEN avec *en* et *prendre* , régit le datif , et est suivi de la conjonction *que* , ou de la prép. *de*. C'est la seule occasion où il se mette à la tête de la phrase dans la prose.

» *Bien nous en prit qu'ils eussent saisi le bon moment. Voy. à la Mer du Sud.* » *Bien vous en a pris sur tout cela, de prendre les devans. Tart. Epist.*

Être bien, être joli; néologisme, qui a assez bien pris. » Je vous proteste que personne n'est moins avantageux que moi, et que si je suis bien, c'est sans le savoir. *Marm.*

Lisidor, à la fin, a quitté Doralise :
Elle est bien, mais ma foi d'une horrible hêtise.

Venir à bien; Réussir. » La nature est prodigue en semences de plantes : il lui suffit que, sur un grand nombre de perdûes, il y en ait quelqu'une qui vienne à bien. *Méchant.*

BIEN, à peu près, environ : » Il y a bien trois mois qu'il est parti. — Quelquefois il ne s'emploie que pour honer plus de force à ce qu'on dit. » Je le savois bien : » Aurez-vous bien la hardiesse de le soutenir ?

Bel et bien, adv. du style familier.

Leur Avocat disoit qu'il falloit *bel et bien*
Recourir aux Artêts, etc. *La Font.*

* On dit : *Il s'en faut de beaucoup*, mais on ne doit pas dire, il s'en faut de bien, comme on dit en Provence; et c'est une nouvelle preuve que *bien* ne peut pas toujours se mettre à la place de *beaucoup*.

* *Quand bien* et *quand bien-même*, sont vieux : » Il y a bien des personnes, à qui je n'en voudrois pas dire autant, *quand bien* elles me tiendroient l'épée sur la gorge; *Voit.* On dit à présent, *quand même*.

Trop bien pour fort bien, est du style marotique.

Ta plume baptise
De noms trop doux gens de tel acabit ;
Ce sont trop bien marouffes que Dieu fit.

Rouss.

Le même Poète l'emploie ailleurs dans son sens naturel.

Tu sais trop bien que le sage,
De son loisir studieux
Doit faire un plus noble usage.

On dit, dans le *Dict. Gramm.* que *bien que*, pour *quoique*, *encôre que*, a fort vieilli. Nous ajoutons ici qu'il serait à souhaiter que l'usage le rapelât. L'*Acad.* le met sans remarque. On doit lui appliquer tout ce qu'on dit de *quoique*. *Voy.* ce mot. — On peut le mettre également bien, ou au commencement de la phrase, ou au milieu, après

le membre de la phrase, auquel il répond. » *Bien qu'il soit pauvre*, il est honête homme, ou bien; il est honête homme, *bien qu'il soit pauvre*.

Si bien que, De sorte que, est vieux aussi. *Vaugclas* blâmait ceux, qui ne voulaient pas s'en servir. Il n'est usité aujourd'hui que dans le style familier..

Bien entendu que. *Voy.* ENTENDU.

BIEN, beaucoup, fort (synon.) *Voy.* TRÈS.

BIEN-AIMÉ, ÉF, adj. [*Bie-nème*; *mée*, 3^e é fer. le 3^e est long au 2d.] Qui est fort chéri, qui est aimé par préférence à tout autre. » C'est son fils *bien-aimé*, sa fille *bien-aimée*. — Il est aussi *subst.* » Il est le *bien-aimé* de sa mère; elle est la *bien-aimée* de son père.

BIEN-AISE, adj. [*Bie-nèze*; 1^{re} é fer. 2^e é moy. et long 3^e e muet.] Qui est content, satisfait. Il régit de devant les noms et les verbes : » Je suis *bien-aise* de ce que vous me dites, *de le savoir*. = Il régit que et le subjonctif : » Je suis *bien-aise* que vous l'*aprouviez*. » Remarquez qu'on se sert de la prép. *de*, quand le verbe régi se rapporte à *Bien-aise*, et de la conjonct. *que*, quand il ne s'y rapporte pas : » Je suis *bien-aise* de le faire : » Je suis *bien-aise* que vous le fassiez.

* *J. J. Rousseau* l'emploie substantivement. » Pour Dieu, laissez-les haranguer tout leur *bien-aise*. (*Reine Fantasque.*) c. à. d. tant qu'ils voudront. Je n'ai vu ni entendu nulle autre part cette façon de parler.

BIEN-DIRE, s. m. On le dit familièrement et en se moquant de quelqu'un qui se pique de bien parler. » Il s'est mis sur son *bien dire*. — *Trév.* le définit, comme si on l'employait sérieusement : Manière de s'exprimer agréable et polie; langage poli et disert. Il est vieux dans ce style.

BIEN-DISANT, ANTE, adj. 1°. Qui parle bien et avec facilité. *Acad.* Orateur, qui parle avec élégance. *Trév.* Qui parle poliment. *Rich. Port.* = 2°. Suivant l'*Acad.* il est quelquefois opposé à *médisant*. » C'est un homme *bien-disant*. — Je crois que malgré une si grande autorité, on peut douter que ce mot soit aujourd'hui en usage dans le style sérieux, sur-tout dans le 2d sens. Je crois qu'on ne peut s'en servir qu'en se moquant,

et seulement dans sa première signification.

BIEN-ÊTRE, s. m. [*Bie-nêtre* : 1^{re} é fer, 2^e é ouv. et long, 3^e e muet.] Subsistance aisée et commode. *Acad.* Situation et état d'une personne qui vit commodément, et à qui rien ne manque selon sa condition. *Trev.* » Il a le nécessaire, et même le bien-être. — Il se dit aussi du bon état de la santé : » Je suis depuis quelques jours dans un bien-être qui me ravit ; mais ce bien-être durera-t-il longtemps ? — Les Dictionnaires ne marquent pas ce 2^d sens, aussi usité que le premier.

BIENFACTEUR, **BIENFAICTEUR**, **BIENFAITEUR**, s. m. Jamais mots n'ont eu de plus célèbres Partisans. Vaugelas, d'Ablancourt, Fléchier, Varillas et plusieurs Auteurs s'étaient déclarés pour le *dernier*. Voiture, Pelisson, Ménage, Charpentier, Thom. Corneille et l'Auteur des *Réflexions* étaient pour le *second*. La Rochefoucault, Balzac, Patru, Chapelain et Bouhours préféraient le *premier*. — L'*Acad.* n'avait d'abord mis que *Bienfaicteur* et *Bienfacteur*, laissant le choix entre ces deux mots : dans la dernière édit. elle ne met que *Bienfaicteur*.

BIENFAITEUR a prévalu et les deux autres ont été abandonnés. *La Touche*, qui se décide pour lui, donne de son goût une raison d'analogie ; c'est qu'on dit *malfaicteur*, et que très-certainement *malfaicteur* et *malfacteur* ne sont plus en usage. On pourrait ajouter que *bienfaicteur* a l'air plus français, étant formé de *bienfait* ; au lieu que *bienfaicteur*, et sur-tout *bienfacteur*, sentent encore trop le latin. — * Cependant l'*Acad.* a continué de dire *bienfaicteur*, *malfaicteur*. Pourquoi conserver ce *c*, qui ne se prononce pas ? Si c'est pour l'étimologie latine, il faut dire *bienfacteur*, *malfacteur* ; si l'on suit la française, on écrit *bienfait* sans *c*, et l'*Acad.* l'écrit de même.

BIENFAITEUR, **TRICE**, s. m. et f. [*Bien-facteur*, *trice*, 2^e é moy.] Celui ou celle, qui a fait quelque bien à quelqu'un. » Le *bienfaicteur de la Patrie*, de l'humanité ; *mon bienfaicteur*, *voire bienfaicteur*. » Quelle plus noire ingratitude que d'abuser des bienfaits pour outrager le *bienfaicteur* ! » C'est la *bienfaitrice de notre Communauté* ; *voire bienfaitrice*.

BIENFAISANCE, s. f. **BIENFAISANT**, **ANTE**, adj. [*Bien-féance*, *fézan*, *zante* ; 2^e é fer. 3^e lon.] Quelques-uns écrivent et pro-

noncent *bienfesance*, *bienfesant*, et font l'e muet. Cette orthographe et cette prononciation comencent à s'introduire, mais elles ne sont pas encore assez autorisées.

La *bienfaisance* est l'inclination à faire du bien aux autres. — L'homme *bienfaisant* est donc celui qui prend plaisir à faire du bien. Il se dit des personnes et des choses qui ont rapport aux personnes. Prince *bienfaisant* ; âme *bienfaisante* ; humeur, inclination *bienfaisante*.

Rem. 1°. On a dit autrefois *bénéficence*. Voy. ce mot.

2°. L'*Ab. Desfontaines* n'aimait pas *bienfaisance*, et le traitait de néologisme. Il l'était encore de son temps ; mais aujourd'hui il est universellement reçu, et il est du beau style.

3°. On a demandé si de *bienfaisant* on pouvait former *mieux faisant* ? L'Auteur des *Réflexions* semble répondre qu'oui, en disant que bien des gens blâment cette expression ; mais qu'il y en a d'autres, qui l'emploient sans scrupule. Aujourd'hui personne n'ose s'en servir. On dirait, c'est l'homme le plus *bienfaisant*, et non pas le *mieux faisant*.

4°. *Bienfaisant* aime à suivre dans le discours ordinaire. En vers et dans le discours relevé, il peut précéder, sur-tout au *fém.*

Et vous, ô maître des humains !
Qui de vos bienfaisantes mains,
Formez les Monarques célèbres.

Rouss.

» On ne peut que déplorer l'aveuglement de l'homme, qui pour nourrir son fol orgueil, le fait courir avec ardeur après toutes les misères dont il est susceptible, et que la *bienfaisante Nature* avait pris soin d'écartier de lui. *J. J. Rouss.*

Le masculin peut moins précéder le substantif. *Bienfaisant Monarque* fait fort bien, mais *bienfaisant Prince* sonnerait mal, et *bienfaisant homme* encore plus mal.

BIENFAIT, s. m. [*Bien-fé*, é ouv. et long.] Grâce, faveur, plaisir, bon office. Voy. SERVICE. Combler, acabler de *bienfaits*. Recevoir des *bienfaits* : » On oublie plutôt les *bienfaits* que les injures. — On dit, proverbiallement, qu'on écrit les *bienfaits* sur le sable, et les *injures* sur le cuivre.

Rem. Par lui-même, *bienfait* ne régit rien ; il n'a de régime que celui des verbes auxquels il est joint. » Il gagna l'affection des

Moines

Moides par ses bienfaits aux Couvens et aux Hopitaux. *Hist. d'Angl.* Il falait dire, par les bienfaits, dont il combla, etc. ou par les dons qu'il fit aux couvens, ect. Ce régime, inusité en français, a tout l'air d'un anglicisme.

BIENFAICTEUR, BIENFAITEUR. Voy. BIENFACTEUR.

BIENFESANCE, BIENFESANT. Voyez BIENFAISANCE, BIENFAISANT.

BIENHEUREUX, ÊTRE, adj. et subst. [*Bié-neu-reu, reu-re, et non pas bien-neureu,* comme on le prononce en certaines Provinces : 1^e é fer. 3^e lon.] Fort heureux, extrêmement heureux. *État bienheureux, vie bienheureuse.* = Il se met quelquefois à la tête de la phrase. » *Bienheureux qui peut vivre en paix.* » *Bienheureux sont ceux qui souffrent persécution pour la Justice.*

Rem. 1^o. Quand *bienheureux* est joint à un verbe, il ne fait plus un seul mot, mais alors *bien* est adverbe, et il est séparé d'*heureux* adjectif. » *Je le tiens bien heureux d'en être échappé. Il est bien heureux d'avoir évité ce danger.*

2^o. BIENHEUREUX est consacré dans le langage de la Religion : » Les esprits *bienheureux*; et substantivement, *les bienheureux*, le séjour des *bienheureux*. — Il signifie aussi béatifié. *Le Bienheureux Laurent de Brindes.*

BIENNAL, ALE, adj. [*Bi-en-nal, ale,* tout bref.] Qui dure deux ans. *Exercice biennal d'un office.*

BIENSÉANCE, s. f. BIENSÉANT, ANTE, adj. [2^e é fer. 3^e lon.] La *bienséance* est la convenance de ce qui se fait par rapport aux personnes, à l'âge, au sexe, au temps, au lieu, etc. *Bienséant* est ce qui est conforme à la bienséance, ce qui sied, ce qui convient: » Les règles, les lois de la *bienséance*; pécher contre la *bienséance*. » *Il est bienséant, c'est une chose bienséante aux femmes de s'habiller modestement.*

BIENSÉANCE s'emploie souvent au pluriel : observer ou négliger *les bienséances*.

Rem. On dit d'une chose, elle est à *ma bienséance*, à *sa bienséance*, pour dire elle me conviendrait, m'arrangerait, me serait utile et comode : » Nous nous fimes suivre par la Lune... parce qu'elle étoit tout-à-fait à *notre bienséance*. *Mondes de Fonten.* — Mais on le dit toujours au singulier. » Il se feroit un plaisir de leur acorder ce qu'ils croiroient être à *leurs bienséances*. *Let. édif. Il*

Tom. I.

salait, à leur *bienséance*.

Bienséance du style. Elle consiste à employer des termes et des expressions qui conviennent aux genres des sujets qu'on traite, ou des ouvrages qu'on écrit; à éviter, par exemple, les expressions pompeuses dans la Comédie, et les expressions basses dans la Tragédie. Que dire donc des Prédicateurs, qui ne cherchent qu'à enluminer leurs sermons des mots du jour, mots souvent de ruelle, et à employer des expressions pleines d'affecterie, et ridiculement figurées.

BIENTÔT, adv. [*Bientôt, 2 longues; le t ne se prononce que devant une voyelle.*] Dans peu, dans peu de temps. — Il se place dans les temps simples des verbes, après, et dans les temps composés il est mieux devant le participe. » *Je reviendrai bientôt, revenez bientôt, il faut revenir bientôt, il est bientôt revenu.* On pourrait dire aussi, il est revenu *bientôt*; mais cela ne serait pas si bien. — Quelquefois il se met à la tête de la phrase. » *Bientôt, suivant que les sages l'avoient prévu, les troubles recomencèrent,* etc.

BIENVEILLANCE, s. f. BIENVEILLANT, ANTE, adj. [*Bien-ve-gliance, glian, gliante; mouillez les ll, 2^e é moyen. 3^e lon.* Quelques-uns écrivent et prononcent *bienveillance, bienveillant*, et l'étymologie favorise cette manière d'écrire et de prononcer; mais l'usage lui est contraire.] La *bienveillance* est une disposition favorable envers quelqu'un, *Bienveillant* est celui qui a de la *bienveillance*. — L'adjectif est incomparablement moins en usage que le substantif. L'Acad. le met pourtant sans remarque; mais elle n'en donne point d'exemple. Elle n'en donne que du substantif. » *Gagner, captiver, se concilier la bienveillance d'un grand.* » *Le Prince l'honore de sa bienveillance.* — Il ne se dit que du supérieur à l'égard de l'inférieur.

BIENVENU, ŪE, BIEN-VOULU, ŪE, adj. [2^e e muet aux 2 premiers, 3^e lon, au fém. des deux.] Ces deux adjectifs ont à-peu-près le même sens; *qui est bien reçu*; mais le premier est plus d'usage que le second. L'Acad. au verbe *vouloir*, met pourtant *bien voulu, mal voulu* sans remarque. » *Il est bien venu par-tout: il est bien voulu dans cette maison.*

BIEN-venu est aussi employé substantivement : » *Soyez le bien-venu, li bien-venue.*

Mm

« Il n'a qu'à venir, il sera *Bien-venu*. Mais *Bien-venue* ne s'emploie pas comme substantif, et l'on ne dit pas, ils seront les *Bien-voulus*, comme on dit, ils seront les *Bien-venus*.

BIENVENUE, s. f. [2^e e muet, 5^e lon.] Il ne se dit que dans ces phrases; *faire la bienvenue à quelqu'un*, le féliciter sur son heureuse arrivée. — *Payer sa bienvenue*, son entrée, sa réception dans un corps: « Il a donné un grand repas pour sa bienvenue.

BIÈRE, s. f. [*Bière*, 1^{re} e moy. et long, 2^e e muet.] 1^o. Cofre de bois où l'on met un corps mort. — 2^o. Espèce de boisson fort commune, qui se fait avec du blé ou de Forge et du houblon.

Rem. Pluche, qui aimait les doubles r, écrit *biere* dans le second sens. Le Traducteur de l'*Hist. d'Angl.* de M. Hume emploie aussi cette orthographe. Elle serait utile pour distinguer *biere* (boisson) de *biere* (cerceuil). L'*Acad.* met celui-ci pour les deux, mais elle en fait deux articles séparés.

BIÈRE. Voy. une Remarque au mot précédent.

BIFFER, ou **BIPER**, v. a. [*Bifé*, 2^e e fer.] Effacer ce qui est écrit. Il ne se dit qu'en termes de Pratique. « Il a *bifé* cette clause de son testament: » L'écrou de son emprisonnement a été *rayé* et *bifé*.

BIPER, *effacer*, *rayer*, *raturer* (synon.) Le mot de *bifé* n'est que du style d'Arrêt, (ou plutôt de Pratique.) *effacer* est du style noble, et s'emploie au figuré; *effacer le souvenir*; *Rayé* et *raturer* sont du style simple et familier. *Rayé* est moins fort qu'*effacer*, et *effacer* que *raturer*. On rait un mot en passant simplement une ligne dessus: On *efface* lorsque la ligne passée est assez forte pour empêcher qu'on ne lise ce mot aisément; On le *rature* lorsqu'on l'efface si absolument, qu'on ne peut plus le lire; ou même lorsqu'on se sert d'un autre moyen que la plume, comme d'un canif, grattoir, etc. (*Encycl.*) *Beauzée*, *synon.*

BIGAME, adj. et subst. Il se dit proprement, en Jurisprudence, de celui ou de celle qui est marié en même temps à deux personnes: « il, ou elle est *bigame*: » Autrefois les *Bigames* ont été punis de mort. — Il se dit aussi, dans le Droit Canon, de celui qui a été marié deux fois: « Les *bigames* ne sont point promus aux ordres sacrés sans dispense.

« Les Canonistes traitent de *Bigame* celui qui a épousé une veuve.

BIGAMIE, s. f. [3^e lon. 4^e e muet.] 1^o. Mariage avec deux personnes en même temps. — 2^o. État de ceux qui ont passé à un second mariage. Voy. **BIGAME**.

BIGARRER, v. a. **BIGARRÉ**, s. f. [*Bigaré*, *garure*, 3^e lon. au 2d.] On écrivait autrefois *bigareure*. — *Bigarrer*, c'est diversifier de couleurs, qui tranchent, ou sont mal assorties. *Bigarrure* est donc une variété de couleurs tranchantes, ou qui ne s'assortissent pas. Ces deux mots se disent au propre et au figuré: Ils se prennent en mauvaise part et ne sont pas un éloge. « *Habit bigarré*, *parures bigarrées*; *discours bigarré*, *compagnie bigarrée*: » La *bigarrure* de ce Chapitre a de quoi plaire à ceux qui aiment la variété. « Dieu gouverne toutes les créatures, selon les variétés et *bigareures* nécessaires ou convenables à leur être. *Vie de St. Henri*. Le mot de *bigareure* est peu séant en cet endroit.

BIGARRURE de style. C'est un grand défaut. Elle consiste à mêler dans le même ouvrage des expressions nobles avec des locutions basses. On était moins délicat là dessus autrefois. *Cornille*, *Bossuet*, *Mascaron* montrent souvent des exemples de cette *bigarrure de style*.

Elle est encore plus sensible dans le dernier, dont les expressions pompeuses sont souvent boursoufflées et gigantesques. Il n'y a, à mon avis, que deux Auteurs, dont l'un vit encore, *J. J. Rousseau* et *Linguet*, qui aient eu supérieurement l'art de mêler les styles, sans qu'il parût dans leurs écrits de la *bigarrure*. Il est vrai que le genre, auquel leur beau génie les portait, comporte un peu plus ce mélange d'expressions, qui séient toujours bien, quand elles sont énergiques; mais il faut avouer aussi qu'ils savent admirablement bien les enchâsser dans leurs périodes nombreuses.

BIGARRÉ. Voy. **BIZARRE**.

BIGLE, adj. et subst. **BIGLER**, v. a. [2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Bigle* est celui qui est louche, qui a un œil ou les deux yeux tournés en dedans. *Bigler*, c'est loucher, regarder en *bigle*. « Il est *bigle*, elle est *bigle*; méchant *bigle*: » Il *bigle*, il s'accoutume à *bigler*.

BIGNET ou **BEIGNET**. *Rich. Trév. Richelot* préfère le 1^{er}: on ne dit plus que *le*

La Voy. *Bigorre*.

BIGORRE, s. m. Petite Province de la Gascogne. Les bons Autans et le Dict. Geogr. le font masc. et disent le *Bigorre*. Les gens du pays, plusieurs du moins, le font fem. et disent *La Bigorre*.

BIGOT, OTE, adj. et subst. Hypocrite, faux dévot : « Il est *bigot*, elle est *Bigote* : *être bigot*, manières *bigotes* : « C'est un *bigot*, une *bigote*.

BIGOTERIE, s. f. **BIGOTISME**, s. m. Le premier exprime l'effet de l'hypocrisie, de la fausse dévotion ; le second, le caractère du faux dévot. « Sa dévotion n'est que *bigoterie* : « Cet homme a donné dans le *bigotisme*.

St. Evremont dit qu'il y a des savans qui vont jusqu'à l'idolâtrie, et jusqu'à la *bigoterie* pour l'Amiquité.

BIGUES, s. f. pl. Terme de Marine. Pièces de bois, qui soutiennent des machines pour mâter, ou pour d'autres travaux.

BIHOUAC, **BIOUAC**, **BIVOUC**. s. m. La Touche dit que les deux premiers sont les plus usités, que l'Académie ne parle point du second, et préfère le dernier ; et que M. Gille, dans son Dict. du Gentilhomme ne dit que *Biouac*. — Aujourd'hui on ne se sert que du dernier. Le Rich. Port. met, *Bivac*, *Bivouac*. L'Acad. ne met que *Bivouac*, et avvertit qu'on prononce plus communément *Bivac*. Voy. **BRVOUAC**.

BIJOU, s. m. **BIJOUTERIE**, s. f. **BIJOUTIER**, s. m. [*Bi-jou*, *jouterie*, *jou-tié*, 3^e e muet au 2^d, e fer. et dout. au 3^e ; 4^e lon. au 2^d.] On apèle *bijou* un petit ouvrage curieux ou précieux, servant à la parure d'une personne, à l'ornement d'un cabinet, d'une chambre, etc. « Cette femme a de beaux *bijoux*. » Il a un cabinet tout plein de *bijoux*. — On dit, d'une jolie maison, d'un petit appartement bien orné, bien arrangé, c'est un *bijou*, un vrai *bijou*. — *Bijoutier* est celui qui fait commerce de *bijoux*. — Suivant L'Acad. on donne aussi ce nom à celui qui aime, qui amasse des *bijoux*. « C'est un *bijoutier*, un grand *bijoutier*. Cela n'est bon que dans le style badin ou critique. — *Bijouterie* exprime la profession de *Bijoutier*. Il fait un grand comerce de *bijouterie*.

BILAN, s. m. Livre où les Marchands et les Banquiers écrivent leurs dettes actives et passives. Acad. — C'est aussi l'arrêté ou la

clôture d'un compte général et final, où l'on voit ce qui leur est dû et ce qu'ils doivent : « Ce marchand a fait son *bilan* : il ne peut satisfaire à ses engagements.

BILBOQUET, s. m. Il se dit de l'instrument d'un petit jeu d'adresse assez connu, et du jeu lui-même. « Un *bilboquet* de bois, d'ivoire. » Jouer au *bilboquet*.

BILE, s. f. Humeur du corps humain, dont la sécrétion se fait dans le foie. « Être plein, ou regorger de *bile*. Emouvoir, exciter la *bile*, etc. — On le dit figurément pour *colère* ; émouvoir, échauffer la *bile* de... Décharger sa *bile* sur, etc. Faire de la *bile* etc.

BILIAIRE, adj. **BILIEUX**, **BÛSE**, adj. [3^e lon. e moy. au 1^{er}. *Bilière*, *bili-ée*, *ée*.] Le 1^{er} se dit, en Anatomie, des conduits de la bile ; le 2^d, dans le discours ordinaire, de ce qui abonde en bile ; tempérament *bilieux*, complexion *bilieuse* : « Il est fort *bilieux*, elle est extrêmement *bilieuse*. — S. m. Les *bilieux* sont sujets à de grandes maladies. — Figurément, *colère* ou *colérique*. » C'est un homme *bilieux*.

Toutefois, si jamais quelques ardeur *bilieuse* Allumoit dans ton cœur l'humeur litigieuse.

Boil.

BILL, s. m. Terme anglais, devenu français par le grand usage qu'on en fait en France, en parlant des affaires d'Angleterre. Projet d'acte du Parlement d'Angleterre, qui a force de loi, quand il est agréé par les deux Chambres, et approuvé par le Roi.

BILLARD, s. m. [*Bi-gliar*, mouillez les H.] On donne ce nom et au jeu et à la table où l'on joue, et à l'instrument avec lequel on joue.

BILIARDER, v. n. C'est, au jeu de billard, toucher deux fois la boule d'ivoire ; ce qui est une faute.

BILLE, s. f. [mouillez les H : 2^e e muet.] Boule d'ivoire, avec laquelle on joue au billard. — Faire une *bille*, c'est la mettre dans la blouse. — On dit, proverbialement, de deux hommes qui, après quelque dispute, n'ont aucun avantage l'un sur l'autre, qu'ils sont à *billes pareilles*.

BILLEBARRER, verbe act. [*Billebarré* ; mouillez les H : devant l'e muet, l'a est long : il *billebarré*.] Bigarrer par un mélange bizarre de différentes couleurs. Style familier.

BILLEBAUDE, s. f. [*Billebaude*. Mouillez les H 3^e longue, 2^e et 4^e e muet.] Confusion. (style familier.) « C'est une *billebaude* que

tout ce ménage-là. » Quand on ne les voit point (les eaux), on s'ennuie. C'est une *billebalde* qui n'est pas agréable. *Skr.*

A la billebalde, adv. Sans ordre et en confusion. » Tout s'est fait à la *billebalde*.

BILLET, s. m. [*Bi-gliè*. Mouillez les *ll*, 2^e è moyen.] 1^o. Petite lettre missive. — Suivant l'*Académie*, la différence qu'il y a entre *lettre* et *billet*, c'est que dans un *billet*, on ne commence pas par *Monsieur* ou *Madame*; ces mots n'y sont placés qu'après quelques autres. = 2^o. Petit écrit imprimé ou à la main pour donner des avis au public ou à des particuliers. *Billet* de charlatan, *billet* d'enterrement. Jeter, semer des *billets* séditieux, satiriques, etc. = 3^o. Écrit ou promesse, par laquelle on s'oblige de payer ou de faire payer une certaine somme. = 4^o. *Billet de loterie* qu'on donne à ceux qui y tirent, contenant un numéro correspondant à un autre *billet* qu'on tire au sort. — *Tirer au billet*; tirer au sort. L'*Académie* ne le dit que des soldats qu'on décime. *Boileau* s'est servi de cette expression pour un autre sujet.

Que l'on tire au *billet* ceux que l'on doit élire.

Lutrin.

BILLEVESEES, s. f. pl. [Mouillez les *ll*: 2^e et 3^e è muet, 4^e è fer. et long.] Il signifiait autrefois une balle soufflée et pleine de vent. On ne le dit plus qu'au figuré, pour signifier des discours frivoles, des contes vains et ridicules. » Sotes *billevesées*, pernicieux Romains, puissiez-vous être à tous les diables. *Mol.* » Voilà les *billevesées* dont on nous berce. *Linguet*, parlant des *Économistes*.

BILLON, s. m. [*Bi-glion*. Mouillez les *ll*.] 1^o. Monoie de cuivre, comme sont les sous. = 2^o. Monoie décriée et défectueuse. = 3^o. Le lieu où l'on porte ces monoies.

Au figuré, *mettre au billon*, se dit des choses qu'on n'estime point: » Il faut *mettre* ces vers *au billon*.

Pour discerner par un choix équitable,
L'or de *billon* d'avec l'or véritable. *Rouss.*

Mais ces vers, dignes du *billon*,
Sont pires qu'un vin de lignage. *Id.*

BILLONAGE, s. m. **BILLONER**, v. n. **BILLONEUR**, s. m. [Mouillez les *ll*.] *Billoner*, c'est substituer des espèces défectueuses à la place des bonnes. *Billoneur* est celui qui fait ce vilain métier. *Billonage*, exprime cette sorte de friponerie. » Il s'est enrichi à *billoner*. » C'est un grand *billoneur*. » Il a été condamné pour *billonage*.

BILLOT, s. m. [*Bi-glio*. Mouillez les *ll*.] 1^o. Tronçon de bois. » Couper sur un *bil- lot*; *billet* de cuisine. » On lui a tranché la tête sur un *billet*, etc. = 2^o. Bâton que l'on met en travers au cou des chiens, pour les empêcher de chasser ou d'entrer dans les vignes.

BINEMENT, s. m. Second labour qu'on donne à la vigne. *Trévoux*. L'*Académie* ne le met pas.

BINER, v. act. 1^o. Donner une seconde façon aux terres labourables, aux vignes. = V. n. Il se dit des Prêtres qui, par nécessité, disent deux Messes par jour, avec la permission de leur Evêque.

BINET, s. m. [*Binè*, 2^e è moy.] Petit instrument d'argent ou de fer blanc, qu'on met dans un chandelier, pour brûler une bougie ou une chandelle jusqu'au bout. *Faire binet*, exprime cette opération économique.

BIOGRAPHE, s. m. **BIOGRAPHIE**, s. f. [*Bi-ographe*, *graft-e*, 4^e lon. au 2d.] *Biographe*, est un Auteur d'une vie particulière; et *Biographie*, exprime ce genre d'His- toire. — Je ne sais qui a enrichi la Langue de ces deux mots, tout grecs. L'usage n'en est pas ancien; mais il est aujourd'hui très- autorisé. » *Plutarque* est le modèle des *Bio- graphes*. » Les Ouvrages de *Biographie* de l'Ab. de *Chois*, sont aujourd'hui fort négligés; indifférence que cet Auteur n'eut pas dû éprouver. *Sab. Trois Siècles*.

BIOUAC. Voy. **BIHOUAC** et **BIVOUC**.

BIPÉDAL, ALE, adj. **BIPÈDE**, adj. et subst. [2^e è fer. au 1^{er}, è moyen au 2d.] Le 1^{er}, signifie qui a la mesure de deux pieds; le second, se dit des animaux à deux pieds, qui marchent à deux pieds, à la différence des *quadrupèdes*, qui en ont quatre. — Celui-ci est aussi *substantif*. Animal *bipède*; l'homme est un *bipède*. *M. Linguet* le dit des Nègres. » On ne voudrait plus employer en Amé- rique, comme ici, que des journaliers libres, des citoyens pour bêcher les savanes et cuire le sucre, au lieu des *bipèdes*, acquis à prix d'argent, que l'on y dévoit aujourd'hui. — Dans l'*Ann. Litt.* on apèle aussi les hom- mes des animaux *bipèdes*; mais cela ne peut se dire qu'en plaisantant, ou dans le style critique. — *Platon* avait défini l'homme, animal *bipède* et sans plume. *Diogène* pluma un coq, et le jetant dans l'école de *Platon*, il s'écria: voilà l'homme de *Platon*.

* **BIQUE**, s. f. **BIQUET**, s. m. Chèvre.

chevreau. Ils sont vieux.

La bique allant remplir sa traînante mamelle . . .
Ferma sa porte au loquet,
Non sans dire à son biquet. La Font.

Le Rich. Port. dit que ces mots sont encore usités dans quelques Provinces. L'Acad. les met sans remarque. — On disait aussi *biqueter*, des chèvres, quand elles font leurs petits. L'Acad. ne le met pas.

BIS, adv. Mot latin, employé en Français. Deux fois.

BIS, BISE, adj. [*Bi*, *bi-ze*, 1^{re} longue.] Au propre, il ne se dit que du pain et de la pâte, et signifie brun. Pain *bis*, pâte *bise*. — Au figuré, il se dit d'une femme brune; elle est *bise*; elle a la peau *bise*.

BISAYEUL, EULE, s. m. et fém. [Et non pas *Bisayeul*. Voyez AYEUL. — *Biza-yeul*, *eule*.] Père ou mère de l'aïeul ou de l'aïeule. Quelques-uns disent : *arrière grand père*, *arrière grand mère*. Mais ceux-ci ne sont pas aussi nobles que les autres.

BISARRE. Voy. BIZARRE.

BISBILLE, s. f. [Mouillez les *ll*.] Querelle, dissension. (style familier.) » Ils ont toujours quelque *bisbille*; ils sont toujours en *bisbille*.

BISCORNU, ŪB, adj. [3^e long. au 2d.] Au propre, mal fait, mal bâti, qui a une figure irrégulière. Bâtiment *biscornu*; globe *biscornu*. — Au figuré, il se dit des ouvrages de l'esprit, et de l'esprit même. Ouvrage, raisonnement, esprit *biscornu*. — Mais, soit au propre, soit au figuré, il n'est que du style simple et familier.

BISCOTIN, s. masc. [*Bisko-tein*, tout bref.] Sorte de petit biscuit, ordinairement rond et extrêmement dur.

BISCUIT, s. m. [*Bis-kui*] Pain auquel on a donné deux cuissons, et dont on fait provision pour les voyages sur mer. — On dit proverbiallement : *s'embarquer sans biscuit*; entreprendre une affaire, sans avoir les moyens et les choses nécessaires pour y réussir. — *Biscuit*, se dit aussi d'une sorte de pâtisserie, faite ordinairement avec de la pâte, des œufs et du sucre.

BISE, s. f. [*Bi-ze*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] Vent du Nord. » Il fait une *bise* tranchante, une *bise* qui coupe. Lieu exposé à la *bise*.

BISEAU, s. m. [*Bizo*, 2^e dout. au sing., longue au pluriel. *Biseaux*.] Extrémité coupée en talus. Acad. Surface inclinée, faite sur

l'arête d'un bois équarri. Trévoux. La définition de l'Acad. est plus juste, parce qu'elle est plus générale. *Biseau*, ne se dit pas seulement du bois; il se dit aussi des bords d'une glace de miroir coupée en talus, du dos d'un couteau, d'un rasoir coupé de même, d'un diamant taillé en table, etc. — *Biseau*, baisesure. Voy. BAISÛRE.

BISEAUX, en termes d'Imprimerie, sont les morceaux de bois en forme de coins, qui servent à entourer les pages et à les serret.

BISER, verbe n. Devenir bis. Trév. Rich. Port. Les bleds *bisent*. — L'Acad. ne le met point.

BISSET, s. m. BISETTE, s. f. [*Bi-ze*, *zete*, 2^e e moyen.] Le premier se dit d'un pigeon sauvage dont la chair est bise; le second, d'une sorte de dentelle de bas prix.

BISQUE, s. fém. L'avantage qu'un des joueurs donne à l'autre au jeu de paume, et qui vaut quinze. Donner une *bisque*, on ne peut prendre qu'une fois sa *bisque*. Donner quinze et *bisque*.

On dit, proverbiallement, de quelqu'un sur qui on croit avoir de l'avantage, je lui donnerais quinze et *bisque*. — Prendre sa *bisque*, prendre bien son temps, profiter de son avantage.

BISQUE, est aussi une espèce de potage garni : *Bisque* d'écrevisse, de poisson, de pigeonneaux, etc. — *Demi-bisque*, est celle où il entre moins d'ingrédients que dans la bisque ordinaire.

BISSEXTTE, s. m. [*Bi-sèks-te*, 2^e e moy. 3^e e muet.] L'addition qui se fait d'un jour tous les quatre ans au mois de Février.

BISSEXTIL, ILE, adj. *Bi-sèks-til*, *tile*, 2^e e moyen.] Il se dit de l'année où se trouve le bissextte : l'an *bissextile*; l'année *bissextile*.

BISTOQUET, s. m. [*Bistokè*, 3^e e moy.] Sorte de billard dont on se sert pour ne pas billarder.

BISTOURI, s. m. [*Bis-tou-ri*, tout bref.] Instrument de Chirurgie.

BISTOURNER, v. act. Rendre les animaux inhabiles à la génération.

BISTRE, s. m. Suite détrempée, dont on se sert pour laver des desseins. » Un dessin lavé au *bistre*.

BITUME, s. m. BITUMINEUX, EÛSE, adj. [4^e lon. aux 2 dern. *neil*, *neil-ze*.] Le bitume est un limon gras, visqueux, adhérent, huileux, inflammable, etc. *Bitumineux*, est ce

qui a les qualités du bitume. Les courbes sont *biamploises*.

BIVAC, Voy. **BIVOUC**.

BIVALVE, s. f. Coquillage, qui a deux parties jointes par une espèce de charnière. Les moules sont des *bivalves*.

BIVOIE, s. f. [*Bi-voï*, 1^o lon.] Lieu où deux chemins aboutissent. *Bivium*.

BIVOUC, s. m. [*Bi-voûc*. Terme emprunté de l'Allemand. On prononce plus communément *Bivac*.] Garde extraordinaire qu'on fait la nuit pour la sûreté d'un camp. Être de garde, alet, coucher au *bivouac*. Voyez **BIVOUC**.

BIZARRE, adj. **BIZARREMENT**, adverb; **BIZARRERIE**, s. f. [1^o longue. On ne prononce qu'une forte; 3^o e muet; 4^o lon. au dernier. — Et au 2^o a le son d'ah, *bizarréman*.] — On a dit autrefois *bizarré*, et l'Acad. ne le condamnait point. Elle l'a supprimé dans les dernières Editions.

BIZARRE, fantasque, extravagant, capricieux. — Esprit, humeur *bizarré*; sentimens, opinions *bizarres*. — Extraordinaire, hors de l'ordre commun: — Couleur, poil, plumage, habit, ajustement *bizarré*.

BIZARREMENT, d'une façon bizarre. Agit *bizarrement*; être mis, habillé *bizarrement*.

BIZARRERIE, humeur bizarre. — Il, ou elle est d'une singulière *bizarrerie*. — Il l'a fait par *bizarrerie*, par pure *bizarrerie*. — Il se dit quelquefois au pluriel, et signifie des actions bizarres: — Il est sujet à de grandes *bizarreries*.

BLAFARD, **ARDE**, adj. [Le d ne se prononce point au masculin.] Il ne se dit que d'une couleur terne et d'une lumière faible: — Visage *blafard*, teint *blafard*; couleur *blafarde*; lueur *blafarde*.

BLAIREAU, s. m. [*Bléro*, 1^o e moyen. 1^o sour. au singulier, longue au plur. *Blairéaux*.] Poisson. Sorte de bête puante qui se terre.

BLÂMABLE, adj. **BLÂME**, s. masc. **BLÂMER**, v. act. [1^o longue, 2^o douteuse au 1^o, 2^o muet au 2^o, 2^o fermé au 3^o.] *Blâmer*, c'est reprendre, condamner.

BLÂME, est donc un sentiment, un discours par lequel on condamne une personne, une action. *Blâmable*, est ce qui est digne de blâme. — On ne saurait le *blâmer*: tout le monde pouvant le *blâmer*; on *blâme* ce procédé, cette démarche. — Tout le *blâme* tombe sur lui. Encourir, éviter, s'attirer le

blâme. Rejeter le *blâme* sur un autre, etc. — Vous êtes très-*blâmable*; votre procédé est *blâmé* et *blâmable*.

Rem. **BLÂME**, se dit de la réprimande que fait le Juge. Il y a cette différence entre le *blâme* et l'*admonesté*, que, dans le premier, on est *blâmé* d'un crime et averti de ne pas récidiver; dans le second, au contraire, on est simplement averti de ne pas récidiver. Cette dernière peine n'est pas infamante comme la première, qui emporte infamie. *Ferrière*.

BLANC, **CHE**, adj. [1^o long., 2^o e muet. Le c ne se prononce pas au masc.] 1^o. D'une couleur opposée au noir, comme la neige, le lait, etc. — 2^o. Il se dit des choses qui ne sont pas tout-à-fait blanches, pour les distinguer de celles de la même espèce qui sont d'une autre couleur. Vin *blanc*, verre *blanc*, bière *blanche*, etc. — 3^o. Il se dit aussi par opposition à *sûl*: linge *blanc*, chemise *blanche*; ces draps ont servi, ils ne sont pas *blancs*.

BLANC, entre dans plusieurs expressions figurées du style familier. — *Passer du blanc au noir*, d'une extrémité à l'autre. — *De battre en blanc*; sans façon, hardiment, sans préambule. — On dit, d'un homme heureux, qu'il est le *fil* de la *poule blanche*; d'un fanfaron, qu'il se fait tout *blanc* de son épée; de celui qui d'abord a été bien et ensuite mal, qu'il a mangé son pain *blanc* le premier.

Rem. **BLANC**, se met toujours après le substantif; et le proverbe qui dit: *blanc bonnet*, bonnet *blanc*, n'est pas un proverbe de Grammaire.

Non, tout ce que je sais n'est que *blanche* magie. *Mol.*

Cette inversion est dure et irrégulière, même en vers.

BLANC, s. m. Le *blanc*, la couleur blanche; le *blanc* de l'œil, le *blanc* d'un œuf; le *blanc* des volailles, etc. — Marque blanche qu'on met à un but: tirer au *blanc*. — Ancienne monnaie, qui valait cinq deniers. — Mettre au *blanc* quelqu'un, lui gagner tout son argent, etc.

En blanc, adv. Laisser ce côté *en blanc*, n'y écrire rien. Livre *en blanc*, où il n'y a rien d'écrit.

BLANC-BEC, s. m. [*Blanchet*, 1^o lon. 2^o e moy.] Terme de mépris. Jeune homme sans expérience. — Ce n'est qu'un *blanc-bec*.

BLANCHAILLE, s. f. [*Blanchail - gille*.
Mouillon les II : 1^{re} et 2^e long. 3^e e muet.]
Frelin, menu poisson.

BLANCHÂTRE, adj. [1^{re} et 2^e longues,
3^e e muet.] Tirant sur le blanc. Couleur
blanchâtre.

BLANCHÈMENT, adv. [*Blanchement* :
1^{re} long. 2^e e muet.] Il est peu usité. On
dit plus communément, *proprement* : « Ca-
therine était mise *blanchement*. MARIY.
— L'Acad. met ce mot ; mais elle en borne
l'usage à cette phrase : « Il faut tenir les en-
fants le plus *blanchement* qu'on peut ; il faut
les changer souvent de linge.

BLANCHERIE. Voy. **BLANCHISSERIE**.

BLANCHEUR, s. f. La couleur blanche.
« La *blancheur* du lait, de la neige. — L'Ab.
Des fontaines se moque, avec raison, du
P. Caron, qui dit dans son Hist. Rom.
« Quelques uns se déterminèrent à *donner de*
la blancheur à leurs habits, pour être,
qu'ils prirent la robe des candidats, qui
était blanche. Ainsi, dit ce caustique cen-
sur, au lieu de dire, prendre une chemise
blanche, il est plus joli de dire : donner de
la blancheur à sa chemise. Dict. Néol.

BLANCHIMENT, s. m. Il ne se dit que
des pièces de toile, catines et de la monnaie
d'argent ; et il exprime l'action de les blan-
chir et l'effet qui en résulte.

BLANCHIR, v. act. et neut. 1^o. Rendre
blanc. *Blanchir une muraille, des toiles,*
du linge, etc. — Neut. devenir blanc. Faire
blanchir des toiles, les mettre blanchir.
— Cet homme commence à *blanchir* ; ses
cheveux *blanchissent*. — 2^o. *Figurément*,
il se dit de ceux qui ont travaillé dans des
emplois jusqu'à la vieillesse. Il a *blanchi*
sous le harnois ; il a passé toute sa vie dans
les armées : « Ces saintes Filles ont *blanchi*
dans la pratique laborieuse de la miséri-
corde chrétienne. Fléchier.

Vieillesse dans les forêts, et *blanchir dans le crime.*

3^o. Être inutile. « Vos soins n'ont fait
que *blanchir*. — Ne faire que *blanchir*,
c'est aussi n'être pas comparable, être fort
inférieur. « Nos Housards ne seroient que
blanchir auprès des Marates : on les croit à
vaine haine, lorsqu'on les voit paroître
tout-à-coup. Lett. Ediff.

4^o. Faire connaître l'innocence de quel-
qu'un : « Ses amis l'ont *blanchi* à la Cour.
— Il a été *blanchi*.

BLANCHISSAGE, s. m. L'action de blan-

chir du linge, et l'effet qui en résulte. Le
blanchissage dure beaucoup de linge. *Payer*
le blanchissage, etc.

BLANCHISSANT, ANTE, adj. Terme
poétique. Il ne se dit que de la mer agitée
par les flots ou par les rames. Des flots écu-
meux et *blanchissants*.

Voyez tout l'Hélespont *blanchissant* sous nos
rames. *Racine.*

Le *Dict. de Trévoux* ajoute, cheveux gris
et *blanchissants*. L'Académie ne le met pas.

Eh quoi ! ne vois-tu point ses flots rebais-
santes,

Courir de toutes parts les ondes *blanchissantes* ?

La Liberté des mers par M. Guérin.

BLANCHISSERIE ou **BLANCHERIE**, s. f.
L'Académie ne met que le premier. Le *Rich.*
Port. renvoie du premier au second, et
semble le préférer. *Trévoux* au contraire ren-
voie du second au premier. Lieu où l'on blan-
chit des toiles.

BLANCHISSEUR, EUSE, s. m. et fém.
[*Blanchisseur, celle* : 3^e dont. au 1^{er}, fon.
au 2^d.] Celui ou celle qui blanchit le linge.
Blanchisseur au mois, à l'année, à la pièce.
Donner le linge à la *blanchisseuse*. — On dit
d'un homme qui a du linge sale, qu'il porte
le *deuil de sa blanchisseuse*.

BLANC-MANGER, s. m. Mets délicat
fait en forme de gelée.

BLANC-SIGNÉ ou **BLANC-SEING**, s. m.
Papier sur lequel on n'a mis que sa signa-
ture. Le *Rich. Port.* ne met que le premier ;
l'Académie et *Trévoux* les mettent tous les
deux.

BLANDICES, s. f. plur. Terme de Palais,
Cajoleries, flâteries pour tromper quelqu'un.
— Ce mot était usité autrefois dans le dis-
cours ordinaire. On disait aussi, *blandir*,
pour cajoler, caresser, tromper. C'étaient
des latinismes : *blandicia, blandiri*.

BLANQUE, s. f. Sorte de jeu de ha-
zard, ou de loterie, où l'on joue dans un
livre où il y a des feuilleters noirs et des feuil-
lets blancs.

Notre fortune enlève au prix de nos caprices,

Et c'étoit une *blanque* à de bons bénéfices.

Corn. Ép. à Ariste.

BLANQUETTE, s. f. [*Blanchette* ; 1^{re}
fon. 2^e d moy. 3^e e muet.] 1^o. Sorte de pe-
tite poire d'été, qui a la peau blanche. —
2^o. Sorte de vin blanc de Languedoc. —
3^o. Fricassée blanche de veau ou d'agneau.

BLASER, v. act. [*Blaser*, 1^{re} br. 2^e d

fer. Devant l'e muet l'a est long. Il *blâse*] User, brûler en parlant du vin, des liqueurs, relativement à l'estomac. " Les liqueurs, les excès *l'ont blâsé*. — " Il *s'est blâsé* à force de boire de l'eau-de-vie: " Vous vous *blâseret*. — *Être blâsé sur*, être devenu sans goût relativement à . . . Il *est blâsé sur les plaisirs, sur les spectacles*. " Le Lecteur, dégoûté du solide, et *blâsé sur le bon sens*. *Ann. Litt.* " La Nation rassasiée de chefs-d'œuvres, *blâsé sur les beautés vraies et solides*, fut aisément séduite par des Écrivains ambitieux, qui désespérant d'égalier leurs prédécesseurs, en marchant sur leurs traces, abusèrent de leurs talents pour corrompre l'art. *Ibid.*

BLASON, s. m. [*Blazon*.] 1°. Armoirie, Assemblage de tout ce qui compose l'écu armorial. — 2°. L'art des Armoiries.

BLASONER, verb. act. [*Blazoné*; sout. bref.] 1°. Peindre les Armoiries. — 2°. Les expliquer. — 3°. *Figurément* (styl. fam.) Médire, blâmer, critiquer: " Il *blasona* tout le monde. Voy. *FARGER*. [L. 1. 1. 1.]

* REM. *Pomey* met *Blasonement*, *Blasonneur*. Ces mots sont vieux et hors d'usage. — On dit seulement, *anciens blasonneurs*, des anciens Auteurs, qui ont écrit sur le blason.

BLASPHEMATEUR, s. m. [*Blasphémateur*; 2° é fer. 3° dont. au piog. lon. au pl.] Celui, qui blasphème. *Blasphémateur* forcené. On perce la langue aux *blasphémateurs*.

BLASPHEMATOIRE, adj. [2° é fer. 4° lon. *Blasphématoire*.] Qui contient des blasphèmes. Écrit, proposition impie et *blasphématoire*.

* **BLASPHEMATRICE**, s. f. Celle qui blasphème. Ce mot est dur et peu usité; il n'est pas dans les Dictionnaires.

BLASPHEME, s. m. **BLASPHEMER**, v. act. [*Blasfème*, *blasfémé*; 2° é moy. au 1° et, dont la 3° e muet; é fer. au 2d, dont la 3° est aussi un é fer.] Le *blasphème* est une parole, ou un discours tenu contre Dieu, et contre les choses sacrées. *Blasphemer*, c'est proférer un blasphème, des blasphèmes: *Blasphemer le Saint Nom de Dieu*. — Il est aussi neutre: " Vous *blasphémerez*. On ne saurait dire cela sans *blasphemer*. — Régit-il les verbes? Non pas ordinairement. *Massillon* dit: " Chaque Nation et chaque âge a vu des esprits noirs et superbes,

dire non-seulement dans leur cœur et en secret, mais oser *blasphemer* tout haut, qu'il n'y a point de Dieu.

BLATIER, s. m. [et non pas *Bladier*; 2° é fer. dont.] Marchand de blé. Suivant l'*Acad.* il ne se dit que de ceux qui transportent du blé, sur des chevans, d'un marché à l'autre.

BLAYE, (ville.) Il serait mieux d'écrire *Blais*, puisqu'on prononce *blai-ic*. non pas *blé-ic*.

BLÉ, s. m. On écrivait autrefois *BLED*, et quelques-uns l'écrivent encore de même. — 1°. Plante, qui produit le grain dont on fait le pain; *Blé* en herbe, *blé* en tuyau, en épi; gerbe de *blé*; spier; couper les *blés*, battre le *blé*, etc. — 2°. Le grain que produit cette plante. Sac, boisseau, setier de *blé*. Vendre, acheter du *blé*, etc.

Rem. On apèle *blé* toute plante qui porte du grain propre à faire du pain; et *froment*, la plus excellente de toutes ces plantes. Ainsi, dit *La Truche*, au lieu de dire, le *blé* est le meilleur de tous les grains, il faut dire, le *froment*, etc. La remarque est juste; cependant, comme les autres plantes ont leur nom propre, quand on dit *blé* tout seul, on entend le *froment*; et tel est l'usage universel.

Manger son blé en herbe, ou *en verd*; *Manger son revenu d'avance*. — *Crier famine sur un tas de blé*; se plaindre au milieu de l'abondance. " Si vous n'aviez du *blé*, je vous offrirois du mien: j'en ai vingt mille boisseaux à vendre. Je *crie famine sur un tas de blé*. Sév. — *Être pris comme dans un blé*; Être pris sans pouvoir s'échaper.

BLÉCHE, adj. et subst. Terme d'injure. Il se dit d'un homme mou, sans fermeté. " C'est un homme bien *bléche*, c'est un vrai *bléche*.

BLEME, adj. [1° é ouv. et long, 2° é muet.] Pâle; teint *blème*; visage *blème*.

BLEMIR, v. n. [1° é fer. *Blémi*.] Pâlir; devenir *blème*; il a *blémi* tout d'un coup. Il *blémit*, il se trouve mal.

BLEMISSEMENT, s. m. *Trev.* L'*Acad.* ne le met pas. On dit *Pâleur*, qui a le même sens. *Pâle* même et *pâlir* sont plus usités que *blème* et *blémir*.

BLESSE, ée, adj. Il est quelquefois subst. Les morts et les *blessés*. Il se dit ordinairement au pluriel. On pourrait dire pourtant au singulier: De tant de combatans, il

il n'y a eu qu'un mort et un blessé.
Figurément, *Cerveau blessé*, qui a quel-
que grain de folie.

BLESSER, v. act. [*Blècé*, 1^{re} à moy.
2^e à fer.] 1^o. Donner un coup, qui donne
de la douleur; soit que le coup fasse une
plaie, soit qu'il n'en fasse point. Ainsi, *bles-
ser* a un sens plus étendu que *blessure*: —
Celui-ci ne se dit que des plaies, celui-là se
dit aussi des contusions, etc. Cependant,
quand à la guerre, on dit que quelqu'un a
été blessé; on entend toujours parler d'un
coup qui a fait plaie. = Figurément,
Blessé le cœur; inspirer de l'amour: " Ses
yeux, ses traits ont blessé le cœur de..."
= 2^o. Incomoder, causer une fâcheuse im-
pression: Au propre, mes souliers me *bles-
sent*; cet objet *blesse* la vue, ce son *blesse*
les oreilles, etc. Au figuré, ces nudités
blessent la pudeur; *blessé l'honneur*, la
réputation, la bonne foi, l'amitié, etc. =
3^o. Faire tort, faire préjudice: Ce contrat,
cette démarche me *blesse*; *blesse* mes inté-
rêts. = 4^o. *Se blesser*, se faire du mal
par accident, par mégarde. " Il est tombé,
et il *s'est blessé*. — En parlant d'une fem-
me, *se blesser*, c'est acoucher avant ter-
me. " Elle garde le lit, parce qu'elle *s'est*
blessée. " On lui fait garder le lit, de peur
qu'elle ne *se blesse*. " La Reine tomba si
rudement, qu'elle *se blessa*, et perdit son
fruit. *D'Avrigni*.

BLESSURE, s. f. [*Blè-sûre*; 1^{re} à moy.
2^e lon.] Plaie: impression que fait un coup
qui entame ou qui meurtrit les chairs. *Bles-
sûre* profonde, dangereuse, mortelle; gué-
rir une *blessure*; mourir d'une *blessure*,
etc. — Figurément, il se dit de ce qui of-
fense l'honneur: Quelle *blessure* vous avez
faite à ma réputation; et de l'impression
que les passions font sur les âmes.

L'amour fait dans les cœurs de profondes *bles-
sures*.

BLEU, ÊTRE, adj. [*Bleu*; dout. au sing.
long. au plur. *bleus*; *bleu-e*, 1^{re} lon. 2^e e
muet.] Quelques-uns écrivent *bleux* au plu-
riel; et le peuple, en certaines Provinces,
dit au fém. *bleuse* pour *blette*; dans d'autres,
bleûre. Les Garçons disent *blur*, *blure*. —
Qui est de la couleur d'azur, de la cou-
leur du Ciel. Satin *bleu*, robe *blette*; des
yeux *bleûs*.

Cordon-bleu; grand ruban de tabis bleu,
que portent les Chevaliers de l'Ordre du St.

Tome I.

Esprit. Porter le *cordons-bleu*. = Il se dit
des Chevaliers eux-mêmes: " Il est *Cordon-
bleu*."

BLEU, s. m. La couleur bleue: *bleu cé-
leste*, *bleu turquin*, *bleu pâle*, *bleu mou-
rant*. — *Mettre une carpe au bleu*, au court
bouillon. — On a dit, en faisant allusion
au cordon-bleu: " C'est un trop petit
poisson pour être mis au bleu."

BLEUÂTRE, adj. [*Bleu-âtre*, 2^e lon.]
Tirant sur le bleu. Couleur *bleuâtre*.

BLOC, s. m. Amas, assemblage de di-
verses choses, particulièrement de marchan-
dises. *Faire un bloc* de; acheter, vendre *en*
bloc. — *Bloc de marbre*; gros morceau de
marbre, qui n'est point encore taillé.

EN BLOC, adv. Sans compter, et à la boule
vite. — Doit-on dire, faire marché *en bloc*
et en tas, ou *en bloc et en tâche*. Plusieurs,
dit *La Touche*, préfèrent la première ex-
pression. Cependant, il n'y a que la seconde
qui se trouve dans le *Dict. de l'Acad.* Il me
semble, ajoute-t-il, que *bloc*, signifiant
tas et total, *en bloc et en tas*, doit être la
véritable expression.

BLOCAGE, s. m. BLOCAILLE, s. f. [2^e
br. au 1^{er}, lon. au 2^d, mouillez les *ll*, 3^e
e muet.] Menu moellon, petites pierres
qui servent à remplir les vides que laissent
entr'eux les gros moellons.

En termes d'Imprimerie, *blocage* se dit
d'une lettre mise à la place de l'autre.

BLOCUS, s. m. [On prononce l'*s*.]
Campement de troupes sur les avenues d'une
Place, pour empêcher qu'il n'y puisse en-
trer des secours d'hommes et de vivres.

BLOND, BLONDE, adj. [1^{re} lon. 2^e e
muet: le *d* ne se prononce point au masc.]
Qui est d'une couleur moyenne, entre le doré
et le chatain clair. Il se dit particulièrement
des cheveux et du poil. " Poil *blond*, che-
veux *blonds*; barbe, perruque *blonde*, etc.

Rem. *Blond* suit ordinairement: en vers,
il peut précéder. " Le *blond* Phébus, la *blonde*
Cérés.

Arethuse cherchant d'où partent ces sanglots;
Montre ses *blonds* cheveux sur la voûte des flots.

De Lille.

Ses *blonds* cheveux sentent un peu la *Pucelle*.
— Le même Poète dit ailleurs, les *blonds*
épis: là l'inversion étoit nécessaire: Les
épis blonds serait dur et insupportable. — Le
fém. *blonde* peut plus aisément marcher de-
vant: Sa *blonde* chevelure ne choque pas,

N n.

comme ses blonds cheveux.

BLOND, s. m. La couleur blonde : cheveux d'un beau blond. — *Blond ardent*, blond fort vif : *blond doré*, tirant sur le jaune. — Ce subst. se dit aussi des personnes : « Un blond bien fade ; une belle blonde.

On dit, proverbiallement, d'un homme, qui fait le beau et le difficile, qu'il est délicat et blond. Voy. DÉLICAT ; et de celui qui a le teint fort noir, que c'est un blond d'Égypte.

BLONDE, s. f. Espèce de dentelle de soie. Colfe de blonde.

BLONDIN, **INE**, subst. [*Blon-dein, dine*, 1^{re} lon.] Celui, celle, qui a les cheveux blonds. Beau blondin ! belle blondine !

On apèle aussi blondin, un jeune homme qui fait le beau. Style familier et railleur.

BLONDIR, v. n. **BLONDISSANT**, ANTE, adj. [*Blondi, di-san, sante* : 1^{re} lon. 3^e lon. aussi.] Devenir blond. Il ne se dit, au propre, que des cheveux ; au figuré et poétiquement, de la moisson ; les épis commencent à blondir, à jaunir : Les épis blondissants, les campagnes blondissantes d'épis.

BLOQUER, v. a. [*Bloké*, 2^e é fer.] Il ne se dit que dans le sens de blocus : bloquer une place, en occuper avec des troupes toutes les avenues. C'est aussi un terme de Maçonnerie et d'Imprimerie. Voy. BLOCAGE.

BLOTIR, (se) v. réc. S'accroupir, se mettre tout en un tas. « Se blotir dans un coin ; dans le lit, etc. Les perdrix se blotissent devant le chien.

Rem. La Fontaine dit à l'imparfait, il se blotit, pour il se blatissoit.

Je laisse à penser si ce gîte étoit sûr ; mais où mieux ? Jean lapin s'y blotoit.

BLOUSE, s. f. **BLOUSER**, v. a. [*Blouze* : 1^{re} lon. au 1^{er}, br. au 2d ; 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] C'est le nom des trous, qui sont aux coins et aux côtés d'un billard. *Blouser* une bille ; la faire entrer dans une des blouses. On dit aussi *blouser* l'adversaire, pousser sa bille dans la blouse ; *se blouser* soi-même ; y mettre sa propre bille. — *Se blouser*, figurément et familièrement, se tromper, se méprendre : « Vous vous blousez en cela : il s'est blousé.

* **BLUÂTRE**, *Richeler*. Cette orthographe est contraire à la prononciation. V. BLEUÂTRE.

BLUETTE, s. f. [*Blu-ète*, 2^e é moy.]

Étincelle. « Une blquette, des blquettes de feu. — On dit, figurément, dans le style simple, qu'il y a quelques blquettes d'esprit dans un ouvrage, pour dire, quelques traits d'esprit. *Acad.*

BLUTEAU, ou **BLUTOIR**, s. m. [2^e dout. au sing. lon. au pluriel : *bluto, blu-toar.*]

Ils sont tous deux bons, et se disent indifféremment d'une espèce de sàs, fait d'étamine, ou de crin, pour passer la farine. « Ce bluteau ou blutoir n'est pas assez fin.

BLUTER, v. a. Passer la farine au bluteau. *Bluter* de la farine.

BLUTER, *sasser, tamiser* (synon.) Le 1^{er}, se dit de la farine ; le 2d, du ciment, du plâtre et de la terre ; le 3^e, des poudres des Apothicaires & des Parfumeurs. Cependant on confond souvent ces trois verbes, et l'Académie le fait. *La Touche*. Elle dit, *sasser* de la farine, comme du plâtre, etc. et *tamiser* de la farine, comme de la poudre à poudrer. En effet, quand on passe la farine dans un tamis, et non pas dans le blutoir, il faut bien dire *tamiser*, et non pas *bluter* — Pour *sasser*, il ne paraît pas si propre pour la farine.

BLUTERIE, s. f. [2^e e muet, 3^e lon.] Lieu où les Boulangers blutent la farine.

BLUTOIR. V. **BLUTEAU**.

BOBÈCHE, s. f. [2^e é moy. 3^e e muet.] Partie d'un chandelier, dans laquelle on met la bougie ou la chandelle. — Il se dit aussi d'un petit cylindre creux, avec un rebord, qu'on met dans un chandelier, pour empêcher que la bougie ou la chandelle ne se gâte.

BOBINE, s. f. Espèce de fuseau, sur lequel on dévide de la soie, de l'or, etc. « La bobine n'est pas assez pleine.

BOBO, s. m. Mot pris du langage des enfans, qui se dit de quelque mal léger. « On lui a fait, ou il s'est fait bobo ; un petit, un grand bobo.

BOCAGE, s. m. **BOCAGER**, ÈRE, adj. [*Bokaje, jé, jère*, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d, é moy. et long au 3^e.] *Bocage*, est un petit bois : Il n'est d'usage qu'en Poésie, non plus que *bocager*.

Dans un bocage frais, respecté du soleil

BOCAGER suit toujours le substantif.

Qui louerait comme toi les Nymphes bocagères.

Gresset.

L'Acad. dit que *bocager* vieillit : c'est que le genre de Poésie où il étoit employé, est

assez hors de mode. Cependant, dans une Pastorale, un Poète s'en servirait sans scrupule, et l'on ne lui en ferait pas un crime.

BOCAL, s. m. Mot d'origine italienne : 1°. Bouteille de verre ou de grès, où l'on met du vin. = 2°. Bouteille ronde de cristal ou de verre, remplie d'eau, dont plusieurs Artistes se servent pour mieux voir en travaillant.

* **BOCHERON** ou **BUCHERON**. Suivant l'*Acad.* dans les premières éditions, ces deux mots se disent également. *La Touche* dit qu'il aimerait mieux le dernier. Il en dit trop peu. Le 1^{er} ne vaut rien : l'usage l'a réprouvé depuis longtemps ; et la raison est d'accord avec lui ; car, puisqu'on dit *buche*, et non pas *boche*, il est naturel de dire *bucheron*, et non pas *bocheron*. — Dans la dern. édit. l'*Acad.* ne fait plus mention de ce dernier.

BODRUCHE, s. f. C'est ainsi qu'écrivait l'*Acad.* Plusieurs écrivent *Baudruche* ; Trév. et le Rich. Port. mettent les deux. — Sorte de parchemin très-fin, fait de boyau de bœuf.

* **BOETE**. Voy. **BOITE**. On a longtemps écrit ce mot avec un *oe*, et plusieurs, par habitude, l'écrivent encor de même. En conservant cette orthographe, il ne faut pas du moins mettre les deux points sur l'*e*, *boète*, comme on le fait communément ; car alors il faudrait prononcer *bo ète*, comme on prononce *poète*.

BŒUF, Voy. **BEUF**.

BOHEME, s. m. et f. ou **BOHEMIEN**, **ÈNE**, s. m. et f. [Pron. *Boa-me*, *Boa-mien*, *miène*.] On ne se sert pas de ces mots en parlant des peuples de la Bohême ; mais seulement pour signifier ces coureurs de profession, qui disent la bone aventure. Quand on veut parler d'un homme ou d'une femme de la Bohême, on doit dire un *homme de Bohême*, une *femme de Bohême*, et non pas un *Bohémien*, une *Bohémiène*.

Quand on parle de la Province de *Bohème*, on prononce *bo-ème*, 2^e è moy. 3^e e muet.

On dit : c'est une *maison de Bohème*, où il n'y a ni ordre ni règle. — Vivre comme un *Bohème* ; comme un homme qui n'a ni feu ni lieu.

BOIARD, (et non pas **BOYARD**) s. m. Nom qu'on donne aux Seigneurs et Sénateurs de Russie, et aux parens des Vaivodes de Transilvanie.

BOIRE, v. a. [*Boâ-re*, 1^{re} lqn. 2^e e m.] Je bois, tu bois, il boit ; nous buvons, vous buvez, ils boivent. Je buvais ; je bus, j'ai bu ; je boirai. Bois ; que je boive, nous buvions, vous buviez, ils boivent ; je boirais ; que je busse, que tu busses, qu'il bût, que nous bussions, etc. *Buvant*, *bu*.

Rem. Les badauds de Paris disent, je *bu*rai, tu *buras*, il *bura*, etc. Il faut dire, je *boirai*, tu *boiras*, il *boira*, etc. Les Provinciaux disent, *en boivant* ; il faut dire, *en buvant*. Mén.

BOIRE, avaler une liqueur. *Boire de l'eau*, du vin, de la bière, des liqueurs, etc. *Boire frais*, *boire à la glace*. *Boire un grand coup*, un grand trait ; *boire à longs traits* ; doner, verser à boire.

On dit, proverbialement, *boire comme un trou*, *boire en templier*, *en chantre*, *en sonneur* ; à *tire larigot*, ou *en tire larigot*, boire excessivement. On dit aussi qu'un homme *boit bien*, qu'il *boit sec*, qu'il *boit d'autant*, pour dire qu'il boit beaucoup. — *Boire à sa soif*, ne boire que quand on en a effectivement besoin. — *Boire un doigt de vin* ; un petit coup ; *une rasade*, un rouge bord ; un verre tout plein jusqu'au bord.

BOIRE la santé, où à la santé de ; boire à quelqu'un, façon de parler, dont on se sert à table, en buvant les uns aux autres. « On ne but point à votre santé... Je ne voudrais pas que la postérité prit une chose pour l'autre, et que d'ici à deux mille ans, on crût qu'on a bu à vous, cela n'ayant point été. *Voiture*.

A petit manger bien boire, boire beaucoup, quoiqu'on mange peu. *Qui a bu boira*, les habitudes nous suivent jusqu'au tombeau. — En parlant du vin, *qui bon l'achète*, bon le boit ; ce qui s'applique au figuré, peut dire, qu'il ne faut pas plaindre l'argent à de bonne marchandise. — *On ne peut faire boire un âne s'il n'a soif* ; on ne peut pas persuader à de certaines gens de faire ce dont ils n'ont nullement envie. — *Le vin est tiré, il faut le boire*, ou, *qui fait la folie doit la boire* ; quand on est si fort engagé, on ne peut plus reculer ; et quand on a fait une folie, il faut en supporter les fâcheuses suites.

2°. **BOIRE**, signifie quelquefois *s'ennivrer*. « Il est sujet à boire, il boit. — Le papier boit, l'encre perce à travers ; la terts boit l'eau, elle s'en abreuve. En ce sens, on dit

que l'éponge *boit*.

3°. BOIRE se dit figurément, pour signifier souffrir avec patience quelque infortune qu'on ne peut éviter, faire une chose par une force majeure. » Il faut *boire la railerie*. D'Abt. » Faut-il que je *boive cet affront*. Mol. Il faut *boire le calice*, le boire jusqu'à la lie.

Qui fait une erreur la *boit* à repentance.

Reg.

» Qui fait la faute la *boit*. — Hors de là, boire ne se dit point au figuré. L'Ab. Desfontaines blâme la Motte d'avoir dit :

La nuit se passe aux camps, où cependant les troupes

Boivent dans les festins l'espoir à pleines coupes.

Je pense qu'il n'aurait pas plus épargné Mde. Dacier, qui dit aussi : » Elle écoute leurs discours, les *boit* avec avidité. *Odyssée*.

— Boire des discours, et boire l'espoir, sont des expressions bizarres. — Racine et Rousseau, employant des expressions pareilles, les adoucissent par des correctifs.

Et d'enfants, à sa table, une riante troupe,
Semble boire avec lui, la joie à pleine coupe.

Racine.

De ces vautours de la société,

Qui, comme l'eau, boivent l'iniquité.

Rouss.

Cette dernière expression est consacrée. — Mais M. Roucher, plus hardi, dit crument et sans correctif, qu'un œil *boit* les doux pavots du sommeil; qu'un cœur *boit* un long amour, etc. Dans cette dernière expression, il a voulu luter contre ces vers de Virgile.

Nec non et vario noctem sermone trahebat

Infelix Dido, longumque bibebat amorem.

Mais les goûts des langues sont différents, et ce qui réussit dans l'une, déplaît souvent dans l'autre.

BOIRE, s. m. Le boire et le manger : » On m'apporte, on m'apporte mon boire et mon manger. » Il est si appliqué à cette affaire, qu'il en quitte, ou qu'il en perd le boire et le manger.

BOIS, s. m. [*Boû*, monos. long. l's ne se prononce que devant une voyelle, *boûz*.]
1°. La substance dure et compacte des arbres. Bois verd, sec, vermoulu, pourri, veiné, etc. = 2°. Lieu planté de certaines sortes d'arbres : bois de chênes, de pins, de sapins, etc. Bois épais, touffu. Bois de haute futaie, bois taillis. = 3°. Aux jeux de quilles et de trictrac, on le dit des quilles et

des dames. Abatte bien du bois.

BOIS, modifié par *mort*, adjectif, a des sens différents, suivant qu'il est placé devant ou après. Du bois mort, c'est du bois séché sur pied : Du mort bois, c'est du bois de peu de valeur pour les ouvrages; comme saule, peuplier, orme.

Rem. Ce mot entre dans plusieurs expressions du style familier. Avoir l'œil au bois, (11°. 2°.) prendre garde à ses affaires; ne pas se laisser surprendre. — Aler au bois sans cognée, entreprendre un ouvrage, sans avoir les outils nécessaires. — Qui craint les feuilles n'aille pas au bois; qui craint le péril n'aille point au lieu où il y en a sûrement. — La faim chasse le loup hors du bois; l'indigence réduit les hommes à faire beaucoup de choses contre leur inclination. —

Il verra de quel bois je me chauffe; (11°. 1°.) ce que je puis, ce que je sais faire. — Il est du bois dont on les fait; il a les qualités nécessaires pour cela. » M. de la Rochefoucault dit, que l'ambition de Sévigné est de mourir d'un amour qu'il n'a pas; car, nous ne le tenons pas du bois dont on fait les fortes passions. SÈV. » Tu n'as que faire de me chercher un mari : n'es-tu pas du bois dont on les fait? — Laissons-là le bois, lui dis-je, c'est un mot de mauvaise augure. Mariv. On voit, par cet exemple, que cette expression proverbiale, prèle à des allusions ridicules. — Ne savoir de quel bois faire flèche; ne savoir comment faire pour réussir, pour subsister. Faire flèche de tout bois; mettre tout en œuvre pour réussir. — Tout bois n'est pas bon pour faire flèche; tout homme n'est pas propre à faire ce dont il s'agit. — Il ne faut pas mettre le doigt entre le bois et l'écorce; s'ingérer dans les différents des personnes naturellement unies.

BOISÉ, ÊE, adj. Il se dit d'un appartement garni de menuiserie; et d'une terre bien garnie de bois, de forêts. » Le Japon est un beau pays bien arrosé, bien boisé. Charlev.

BOISER, v. a. Garnir de menuiserie. » Faire boiser une chambre, un cabinet.

BOISERIE, s. f. [*Boû-zeri-e* : 1^{re} et 3^e longues, 2^e et 4^e e muet.] Ouvrage de menuiserie, dont on couvre les murs d'une chambre, d'un cabinet.

BOISEUX, EUSE, adj. [*Boû-zeû*, *zeû-ze* : 2^e lon.] C'est un terme de Jardinier, et il ne se dit que des plantes qui ont quelque solidité, qui sont de la nature du bois. Plau-

te, racine *boiseuse*. Les Auteurs disent *lingneux*. — L'Académie met *boiseux*, sans remarque.

BOISSEAU, s. m. **BOISSELÉE**, s. fém. **BOISSELIER**, s. m. [*Boa-so, selé-e, sellé* : 2^e dout. au singulier du 1^{er}, lon. au plur. *Boisseaux* : e muet au 2d et 3^e; 3^e é fer. aux deux derniers.] *Boisseau*, est une mesure servant à mesurer des choses solides. *Boisseau de blé, de farine, de sél, de charbon, etc. Demi-boisseau.* — *Boisselée*, est la mesure d'un boisseau; autant qu'un boisseau peut en contenir : une *boisselée de grain.* — *Boisselier*; artisan qui fait des boisseaux et divers ustensiles de bois servant au ménage.

BOISSON, s. f. [*Boa-son* : 1^{re} dout.] Ce qu'on boit ordinairement. » Toute *sa boisson* est de l'eau claire : acheter du vin pour *sa boisson*. » La bière, la limonade sont des *boissons rafraichissantes*.

* **BOISÛRE**, s. f. L'Ab. *Richard*, dans sa *Description de l'Italie*, emploie ce mot au lieu de *boiserie*. C'est un vrai barbarisme.

BOÎTE ou **BOËTE**, s. f. *Richelet* les met tous deux, et semble préférer le premier. On a long-temps écrit le second. Enfin, *Boîte* l'a emporté. [*Boâ-te* : 1^{re} lon. 2^e e muet. Voy. *Boete*.] 1^o. Sorte d'ustensile de bois fort mince ou de carton, servant à divers usages. = 2^o. Ce que la boîte contient : une *boîte d'abricots, de prunes, etc.* = 3^o. Il se dit de divers ustensiles de métal, qui ont un couvercle : *boîte d'or, d'argent, de fer-blanc, de plomb, etc. Boîte à montre, boîte à portraits, etc.* — *M. Mercier* nous avertit que les tabatières ne s'appellent plus que *boîtes*. Peut-être quand on lira ceci, la mode aura-t-elle changé.

On dit (style familier) d'une personne qui est toujours propre et arrangée, qu'il semble qu'elle sorte toujours d'une boîte; et d'une chambre bien fermée, qu'elle est close comme une boîte.

BOITE, s. f. [*Boa-te* : 1^{re} brève; l'i ne doit donc pas être marqué de l'accent circonflexe, comme dans le mot précédent.] L'état où est le vin, quand il est dans le vrai temps de le boire. » Du vin en *boite* : ce vin n'est pas encore dans sa *boite*. — Il ne se dit que dans de pareilles phrases, et son usage est fort borné.

BOITER, v. n. **BOITEUX**, **EÛSE**, s. m.

et fém. [*Boa-té, teû, teû-ze* : 1^{re} brève, 2^e é fer. au 1^{er}, longue aux deux autres.] *Boiter*, c'est ne pas marcher droit. *Boiteux*, est celui qui boite. — *Boiter d'un pied, de deux pieds, des deux hanches, des deux côtés.* Cheval qui *boite*, qui *boite* tout bas.

Rem. **BOITEUX**, n'est adjectif que quand on parle des animaux : cheval *boiteux*, chèvre *boiteuse*. En parlant des hommes, on dit : un *boiteux*, une *boiteuse*, et non pas un homme *boiteux*, une femme *boiteuse*. — * *Pascal* a appelé *esprit boiteux*, un esprit mal fait. La métaphore n'est pas trop juste, et je pense qu'elle ne serait pas du goût d'aujourd'hui.

On dit proverbialement, qu'il ne faut pas clocher devant les *boiteux*; pour dire, qu'il ne faut rien faire devant les gens qui semblent leur reprocher quelque défaut naturel, ou leur rapeler quelque événement désagréable. — Et quand il est question de nouvelle : il faut attendre le *boiteux*, dit-on; ne pas se presser d'y croire, en attendre la confirmation.

BOÏTIER, s. m. [*Boâ-tié* : 1^{re} lon. 2^e dout.] Petite boîte d'argent ou de fer blanc que portent sur soi les Chirurgiens, et dans laquelle il y a plusieurs sortes d'onguens.

BOL ou **BOLUS**, s. m. [l'l et l's finales se prononcent.] Petite boule de drogue médicinale, qu'on prend ou seule ou enveloppée de pain à chanter. » De la casse en *bol*, un *bolus* de casse, etc.

BOMBANCE, s. f. [*Bombance* : 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet]. Somptuosité en bone chère. *Acad.* Grande dépense faite pour la parade, pour la vanité. *Trevoux.* Répas, bone chère. *Rich. Port.* Celui-ci dit trop peu; l'*Acad.* dit trop, et le mot de *somptuosité* est trop pompeux. *Trevoux* ne parle que de dépense et de parade, sans l'appliquer à la bone chère, qui est le vrai sens de ce mot. On peut le définir : chère extraordinaire et abondante. Ce qui est *bombance* pour les pauvres, serait maigre chère pour les riches.

BOMBARDE, s. f. **BOMBARDEMENT**, s. m. **BOMBARDER**, v. act. La *bombarde* était une machine de guerre, dont on se servait pour lancer de grosses pierres. On donna ensuite ce nom à quelques-unes des pièces d'artillerie, après l'invention de la poudre. — On ne le dit plus que d'un des jeux de l'orgue, qui fait le plus de bruit.

BOMBARDEMENT, est l'action de bombarder; et *bombarder*, c'est jeter des bombes dans une place, dans un camp, dans une Ville.

BOMBARDIER, s. masc. [*Bonbar-dié*: 1^{re} lon. 3^e é fer. dout.] Celui qui tire des bombes. Régiment, Compagnie, Capitaine de *Bombardiers*.

BOMBE, s. f. [*Bombe*: 1^{re} longue, 2^e e muet.] Grosse boule de fer creüse, qu'on remplit de poudre et qu'on place dans un mortier, d'où l'action de la poudre la fait partir. Jeter des bombes. La bombe a crevé en l'air. — On dit figurément (style simple): *La bombe est près de crever*; quelque malheur est près d'arriver.

BOMBEMENT, s. m. **BOMBER**, v. act. [*Bombeman*, *bombé*: 1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Bomber*, c'est rendre convexe: *bombement*, convexité; état de ce qui est bombé: » *bomber un chemin, une rue, un ouvrage de sculpture, d'orfèvrerie, de menuiserie, etc.* — v. n. » Cette menuiserie bombe: » *Le bombement d'une comode.*

BON, **BONNE** ou **BONE**, adj. En parlant des choses. 1°. Qui a toutes les qualités convenables à sa nature: de *bon vin*, de *bonne eau*, de *bon blé*, etc. = 2°. Il a diverses autres significations: il se dit pour *excellent*; ces vers sont fort *bons*; pour *vigoureux*, une *bonne preuve*, un *bon coup de poing*; pour *utile* ou *nécessaire*; cela n'est *bon à rien*: il *eut été bon de le faire*; pour *grand*, *excessif*; une *bonne lieüe*, une *bonne heure*, etc. = 3°. En parlant des personnes, qui excellent en quelque chose, en quelque profession. *Bon Général*, *bon Capitaine*, *bon Soldat*; *bon Juge*, *bon Poète*, *bon Peintre*, etc. etc. = 4°. Indulgent, humain, facile et comode à vivre. Il faut être bien *bon* pour souffrir cela: » Il est d'un *bon comerce*. — Remarquez que quand il est joint à *homme* ou à *femme*, il se prend, dans le discours familier, en *bone* ou en *mauvaise* part, selon le ton qu'on lui donne; et aussi, suivant qu'il précède ou qu'il suit. Un *bon homme*, une *bonne femme*, signifie le plus souvent un homme et une femme de peu d'esprit. Un *homme bon* et *compâtissant*; une *femme bone* et *charitable*, est toujours un éloge; avec fort, très, bien, il précède en *bone* part: un *fort bon homme*, une *très-bonne* ou *bien bone femme*.

Bon Seigneur, signifie, en conversation

et en style simple, un *petit génie*; et alors, *Seigneur* ne se dit qu'au figuré. *Bouh*. On dit de même, suivant le *Dict. de l'Acad.*, un *bon Prince*, une *bonne Princesse*. » C'est un *bon Prince* que cet homme-là: c'est une *bonne Princesse* que cette femme-là.

BON, se dit aussi en contre-sens: *bon Apôtre*, *bone pièce*, *bon coquin*, *bon drôle*. Dans *bon diable*, *bon enfant*, il signifie complaisant, acomodant.

Rem. 1°. Le comparatif de *bon*, est *meilleur*, et non pas *plus bon*: son superlatif est *très-bon* et le *meilleur*, et non pas *le plus bon*, comme dit le peuple. » Maman, c'est donc la *plus bonne* qu'on va couronner. *Th. d'Educ.* La Rosière.

2°. **BON**, quand il est seul, se met toujours devant le substantif: un *bon homme*, de *bon vin*; et non pas un homme *bon*, du vin *bon*, etc. Mais quand il est accompagné de quelqu'autre adjectif, ou joint à quelque adverbe, on peut, assez ordinairement, le mettre après: un homme *bon* et complaisant; du vin fort *bon*, très-*bon*, bien *bon*, extrêmement *bon*, etc.

3°. *Être bon à*, et *être bon envers*, ont des sens différens. Le premier veut dire *être utile*; le second, signifie *être plein de bonté*. Marivaux a mis l'un pour l'autre: » Pourquoi *m'avez-vous été si bonne*? Il veut dire, pourquoi *avez-vous eu tant de bonté pour moi*? Mais, *vous m'avez été bonne*, signifie, vous m'avez été utile. Ainsi, l'on dit tous les jours: je voudrais vous *être bon à* quelque chose: — *Être bon à* . . . se dit sur-tout des choses. *A quoi cela est-il bon*? Cela sera *bon à* beaucoup de choses; à *faire un habit*, etc.

4°. **BON**, avec le verbe *être*, régit à ou de, suivant que ce verbe est impersonnel ou non. On dira d'un homme: il *est bon à* entendre; il *est bon de* l'entendre. Ces deux manières ne sont pas indifférentes; car, dans la première, *bon* signifie *agréable*; et dans la seconde, *convenable*.

BON, adv. Sentir *bon*. Coûter *bon*, coûter extrêmement cher. Tenir *bon*; être ferme. Allez voir mon oncle; *tenez bon*, et soyez sûr que nous serons heureux. *Marm.* — *Revenant bon*; au pluriel, *revenans bon*, et non pas *bons*, parce que *bon* étant là adverbe, est indéclinable.

Tout de bon; sérieusement. » Un Turc, voyant des tournois du temps de Charles VII,

dit que si c'était tout de bon, c'était trop peu; et que si c'était par jeu, c'était trop.
Le Gendre.

C'en est trop, si c'est badinage,
Et trop peu, si c'est tout de bon. Vaudeville.

Tout de bon ! A la tête de la phrase est interjection. » *Tout de bon !* vous ne pouviez pas vivre ? c. à d. *Est-il vrai que vous ne pouviez pas vivre ?* — Dans le cours de la phrase, il est adverbe, et signifie *réellement*. » Elle prit tout de bon du goût pour moi.

BON, s. m. Le bon et le mauvais; le bon de l'affaire, etc.

Rem. BON, adjectif, entre dans plusieurs expressions du style familier. — Faire *bonne mine* à mauvais jeu, et *contre fortune bon cœur*, cacher ses déplaisirs et s'armer de constance. — Avoir *bon pied*, *bon œil*; être alerte et vigoureux. — Mettre quelqu'un sur le *bon pied*; le bien établir, ou bien, l'accoutumer à obéir, lui faire prendre *bon pli*. — Parler *bon Français*; s'expliquer avec franchise et sans déguisement. — Si je faisais cela, je ne serais pas bon à donner aux chiens; on me lapiderait; j'exciterais l'indignation publique. — On dit, de celui qui n'est bon à rien, qu'il n'est bon qu'à noyer; qu'il n'est bon ni à rotir, ni à bouillir, etc. Voy. CHAT, COMPTE, MALHEUR, MEILLEUR.

BONACE, s. f. Calme, tranquillité. Il ne se dit que de la mer. Temps de *bonace*; être en *bonace*. — Il n'est plus du style noble. Malherbe dit :

Il n'est plus rien qui menace
De troubler notre bonace.

On ne le dirait pas aujourd'hui.

BONBON, s. m. 1°. Friandise. On vous donnera du *bonbon*. Terme dont on se sert avec les enfans. 2°. = Dragée; » boîte à *bonbons*. Quelques-uns disent *bonbonnière*.

BOND, s. m. [Le d ne se prononce pas.] Le saut, le rejallissement que fait un ballon, une balle, etc. lorsqu'étant tombé à terre, il se relève plus ou moins haut. » Attendre, prendre la balle au *bond*: le boulet de canon fit plusieurs *bonds*: entre *bond* et volée.

On dit, proverbialement, *faire faux bond* à; manquer à. » Il, ou elle a fait *faux bond* à son honneur. — Faire une chose du *second bond*; après coup et dans un temps où l'on ne nous en sait pas gré. — Prendre la balle au *bond*; saisir l'occasion favorable.

— Aler par sauts et par bonds, se dit au propre, des chevaux et autres animaux, et d'un jeune homme qui ne fait que sauter et gambader. Au figuré, d'un homme qui parle ou qui agit sans ordre et sans suite.

Sa Muse dérégée, en ses vers vagabonds,
Ne s'élève jamais que par sauts et par bonds.

Boileau.

BONDE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Grosse planche de bois, qui étant baissée ou haussée, sert à retenir ou lâcher l'eau d'un étang. Lever, hausser la *bonde*, lâcher la *bonde*. — On dit figurément, lâcher la *bonde* à ses larmes, à sa colère; leur donner une entière liberté, ne point les retenir. Cette expression figurée, était autrefois du beau style: elle est aujourd'hui tout au plus du style simple. L'Académie dit qu'elle comence à vieillir.

BONDIR, v. n. [1^{re} lon. Bondi.] Faire un ou plusieurs bonds. » Les boulets de canon *bondissent* sur le pavé, sur la mer, etc. » Cette balle est trop molle; elle ne *bondit* point. — On le dit aussi de certains animaux: les agneaux *bondissaient* dans les campagnes: un cheval qui *bondit*. — On dit figurément, que le cœur *bondit*, quand il est soulevé par quelque dégoût: cela fait *bondir* le cœur: le cœur me *bondit* contre, etc.

BONDISSANT, ANTE, adj. BONDISSEMENT, s. m. [Bondi-san, sante, bondiceman: 1^{re} lon. 3^e lon. aux deux premiers, e muet au 3^e.] L'adjectif ne se dit que des chèvres, des agneaux qui *bondissent* dans les champs. Il suit toujours le substantif, et rarement ferait-il un bon effet devant: les agneaux *bondissans*, les chèvres *bondissantes*. — Suivant le Dict. de Trév. *Bondissement*, ne se dit que du cœur soulevé par quelque dégoût. — L'Académie le dit aussi des agneaux qui *bondissent*: le *bondissement* des agneaux dans les champs.

BONDON, s. m. BONDONER, v. act. [1^{re} lon. 3^e e fer.] *Bondon*, est une cheville de bois, grosse et courte, dont on bouche le trou par où l'on remplit un tonneau. *Bondoner*, c'est mettre un *bondon*. On *bondonne* le vin quand il a bouilli. Toneaux *bondonés*; futaille mal *bondonée*.

BONHEUR, s. m. [Bo-neur: Th e s muette.] 1°. Félicité, état heureux. Grand véritable, solide *bonheur*. = 1°. Prospérité, événement heureux, bone fortune: » Il lui est arrivé un grand *bonheur*. Jouer avec *bon-*

heur, ou de *bonheur* : être en *bonheur*, etc.

BONHEUR, *félicité*, *béatitude* (synon.)
Ils diffèrent, en ce que *bonheur* marque proprement l'état de la fortune ; *félicité*, l'état du cœur ; et *béatitude*, qui est du style mystique, l'état d'une imagination prévenue et satisfaite du genre de vie qu'on a embrassé.
GIR. *Synon.* — On est quelquefois dans un état de *bonheur*, sans être dans un état de *félicité*. On n'est pas heureux, avec tout ce qui peut rendre heureux dans l'opinion des hommes. — *Bonheur*, *chance* (synonyme). Le premier est plus général que le second : Celui-là embrasse presque tous les évènements ; celui-ci n'a guère de rapport qu'à ceux qui dépendent du hasard. » On peut nuire ou contribuer à son *bonheur* : la *chance* est hors de notre portée. On peut se rendre *heureux* ; on ne se rend point *chanceux* : on l'est ou on ne l'est pas, sans y contribuer.
Encycl. *Beauzée*, *Synon.*

Rem. 1°. **BONHEUR**, n'a pas, comme *malheur*, un pluriel fort usité. Il ne le prend que dans le second sens, et en parlant des choses qui font, qui procurent le bonheur. » *Tous les bonheurs* du monde, c. à. d. ; tous les évènements les plus heureux. » De combien de *petits bonheurs* l'homme du monde n'est-il pas entouré, et qu'il ne sent pas, parce qu'il est né pour eux. *Mariv.* — Mais quand *bonheur* signifie l'état d'une personne heureuse, il se dit toujours au singulier, même quand on parle de plusieurs ou à plusieurs : » *J'envie votre bonheur* ; et non pas *vos bonheurs*.

2°. **BONHEUR** régit *de* et l'infinitif. » On doit estimer le *bonheur* qu'on a de *secourir* les misérables, comme un grand bienfait du Ciel.

3°. On dit, *faire le bonheur de*, avec les noms ; et *faire son bonheur de*, avec les verbes. » *Heureux le Roi qui fait le bonheur de tant de peuples.* *Télém.* » *Je faisais mon bonheur d'être auprès de vous et de vous voir.*

4°. Suivant le *Dict. de Trévoux*, avoir le *bonheur*, se dit en termes de compliment, par exagération. » Depuis que j'ai eu le *bonheur de vous écrire*, *de vous parler*, etc. Cette expression n'est plus du bel usage. Quand on ne se sert pas du mot *honneur*, on dit : *plaisir*, *satisfaction*, *avantage*, etc. Et l'on ne doit dire *bonheur*, que quand ce n'est pas une exagération.

PAR BONHEUR, adv. Par un heureux évènement, » *Par bonheur*, il venoit de sortir, quand on est venu pour le saisir. Dans l'*Ann. Litt.* on le fait suivre de la conjonction *que*, comme quelques Auteurs l'ont fait pour *heureusement*. » *Par bonheur que le Roi s'éveille*, au moment qu'elle lève le bras pour lui percer le cœur. Et dans le *Journal de Mons.* » *Par bonheur que le Grand Prêtre vient interrompre une si froide conversation d'amour.* » *Par bonheur qu'un laquais vient promptement avertir qu'on a servi.* — L'*Académie* met en exemple : » Il arriva *par bonheur* pour lui *que*. . . . Mais dans cette phrase, *que* est régi par *il arriva*.
Voy. **HEUREUSEMENT**.

BONHOMME, s. m. **BONHOMIE**, s. fém. [*Bo-nome*, *nomf-e* : 3° lon. au 2d.] On ne dit point *bons hommes* au pluriel, excepté pour désigner les Minimes de Passy. — On dit *bon homme* ordinairement par mépris.
Voy. une remarque à **BON**, n°. 4.

Les deux tableaux finis, on les porte au *Bonhomme*,

Qui, la lunette en main, lorgnant son vrai portrait,

Crut y découvrir un phantôme,

Et méprisa celui qui l'avoit fait. *L'Ab. Reyre.*

On dit quelquefois, en plaisantant et en parlant d'un enfant : *le petit bonhomme*.

BONHOMIE, bonté naturelle, qui se fait remarquer dans les actions les plus indifférentes. » C'est un homme plein de *bonhomie*.
Style familier.

Rem. 1°. *Bonhomme*, se prend en mauvaise part, et se dit par mépris. *Bonhomie* au contraire, se prend en bon part, et se dit par éloge.

2°. **BONHOMIE**, ne devrait se dire que des hommes ; et cependant, depuis quelque temps, les femmes l'emploient en parlant d'elles-mêmes et des autres femmes : » Elle a vanté cent fois sa franchise et sa *bonhomie*.
Th. d'Éduc. — *Madame de Genlis* paraît se moquer de cet usage.

BONIFIER, v. act. [*Bonifi-é* : dernière é fer. tout bref. Devant l'e muet l'i est lon. il *bonifie*.] Mettre en meilleur état. Il ne se dit que des terres. *Bonifier des terres* en les fumant, en les marnant. *Académie*.

BONJOUR, s. m. Donner le *bon jour*, souhaiter le *bonjour*. » *Bonjour ! Monsieur*, etc. L'*Académie* avertit que cette manière de parler est familière, et ne s'emploie guère que

que par le supérieur à l'égard de l'inférieur. Il me semble pourtant qu'elle est aussi en usage entre les égaux, les amis, etc.

BONNE, s. f. [*Bone* : 2^e e muet.] Nom qu'on donne à la Gouvernante d'un enfant. » *Les bonnes*, qui sont en usage d'attribuer aux enfans tout le peu d'esprit qu'elles ont, et qui rêvent tout le matin aux gentillesse qu'ils doivent dire dans la journée; *les Bonnes* avoient fait croire à Madame, dont elles conoissoient le faible, que son aîné étoit un prodige. *Marm.*

BONNE, adj. fém. Voy. **BON**. On dit proverbiallement, *la doner*, ou *la bailler bonne* à quelqu'un; lui en faire accroire. *Le lui garder bonne*; épier l'occasion de lui faire quelque déplaisir.

BONNEMENT ou **BONEMENT**, adv. [*Boneman* : 2^e e muet.] 1^o. A la bonne foi, simplement, naïvement. » Je l'ai dit tout *bonnement*; j'y vais tout *bonnement*, sans y entendre finesse. = 2^o. Il signifie quelquefois l'incertitude: » Je ne saurois *bonnement* dire où j'ai puisé cette histoire. En ce sens, il se dit toujours avec la négative, et il n'est que du style familier.

BONNET ou **BONET**, s. m. [*Bonè*, 2^e e moy.] Espèce d'habillement de tête. *Acad.* Ce qui sert à couvrir la tête. *Trévoux*. Cette dernière définition ne vaut rien; car le *chapeau* sert à couvrir la tête, et le chapeau n'est pas un *bonnet*. — *Bonnet de laine*, de satin, de toile, etc. *Bonnet de nuit*, *bonnet carré*, etc. — *Prendre le bonnet de Docteur*, ou simplement *le bonnet*; passer *Docteur*; *doner le bonnet*, recevoir *Docteur*.

On dit, proverbiallement, d'un homme sérieux et taciturne, qu'il est *triste comme un bonnet de nuit*; on ajoute quelquefois, *sans coïse*. » *Morord* voulut parler de lois, de vertus, de sciences, d'arts utiles. Voulez-vous donc, reprit le Français, que nous missions cette Capitale en *bonnet de nuit*. — On dit aussi, de celui qui gronde, qui est de mauvaise humeur, qu'il *a mis son bonnet de travers*; d'un autre qui est vif, impatient, qu'il *a la tête près du bonnet*. » Où sont donc ces esprits si vifs, si brillans, ces têtes si près du bonnet, ces imaginations échauffées par un bon soleil? . . . Je ne comprends point bien votre Provence, ni vos Provençaux. *Sév.* Voy. **PIGRÈCHE**. — On dit enfin, de deux personnes unies d'opinions et de sentimens, que ce sont *deux*

Tome I.

têtes dans un bonnet.

Jeter son bonnet par-dessus les moulins; avouer qu'on a fait des efforts inutiles pour deviner.

L'affaire est consultée, et tous les *Avocats*,
Après avoir tourné le cas
En cent et cent mille manières,
Y jettent leur bonnet, et s'avouent vaincus.
La Fontaine.

Prendre sous son bonnet; imaginer une chose qui n'a point de fondement. — *Opiner du bonnet*. Décider d'après l'avis d'autrui. » Assez de gens prennent parti sans connoissance de cause, et *opinent du bonnet*. *D'Avr.* — *Passer du bonnet*, passer tout d'une voix. » Cela *a passé au bonnet*, ou *du bonnet*. *Acad.* — *Mettre la main au bonnet*, *bter son bonnet*. » Ce sont des gens dont il ne faut parler que *le bonnet à la main*, que *la main au bonnet*, ce qui se dit, ou ironiquement, ou pour critiquer leur fierté.

C'est *blanc bonnet*, *bonnet blanc*; la chose est indifférente; elle est aussi bien d'une manière que de l'autre.

BONNETADE, s. f. **BONNETER**, v. a. Ils sont du style plaisant ou ironique. *Salut*. Saluer bassement et avec soumission. Je ne saurois faire tant de *bonnetades*: » Ces Messieurs veulent être sans cesse *bonetés*: » Je ne saurois tant *les boneter*.

BONNETEUR, s. m. (St. Famil.) Filou, qui, à force de civilité, tâche d'attirer les gens pour leur gagner leur argent.

BONNETIER, s. m. **BONNETTERIE**, s. f. [*Bone-tié*, *Boneteri-e* : 2^e e muet au 1^{er}, e moy. au 2^d, dont la 4^e est longue. *L'Acad.* écrit *Bonneterie* avec un seul *t*: elle suppose donc que le 1^{er} e est muet, comme le 2^d; mais deux e muets de suite ne sont pas trop dans l'analogie de la langue. Si au contraire le 1^{er} e est moyen, il faut mettre deux *tt*, ou l'acc. grève; *bonneterie*.] *Bonnetier*, est celui qui fait ou qui vend des bonnets, des bas ou autres semblables marchandises: *Maitre ou Marchand Bonnetier*. — *Bonneterie*, est l'art et le métier de *Bonnetier*.

BONSOIR ! Interj. Manière de saluer à la fin du jour. *Bonsoir*, Monsieur; *bonssoir* et *bone nuit* ! Voy. une Rem. à *Bonjour*.

BONTÉ, s. f. [1^{er} lon. 2^e e fer.] Qualité de ce qui est bon. *La bonté du vin*, d'un terroir, de l'air, d'une étoffe, d'un remède, d'une action, etc. = En parlant des personnes, qualité morale, qui porte à faire

C O

du bien. On le dit absolument de la *vertu de bonté* : « La bonté est la source de toutes les vertus bienfaisantes. On dit aussi, *bonté de cœur*, *bonté d'âme*. — On l'emploie quelquefois au *pluriel* ; mais alors, il ne signifie plus simplement la vertu de bonté, mais ses effets, ses témoignages. » J'ai recours à vos bontés ; je rends grâce à vos bontés : « Il a eu mille bontés pour moi.

1°. BONTÉ ne se dit quelquefois que par pure civilité. « La bonté que vous avez eue de m'écrire. » Ayez la bonté de me dire, etc. — En ce sens, il ne se dit qu'à l'égard de ses supérieurs, ou des personnes avec qui on n'est pas familier. M^{de} de Sévigné dit à sa fille : « Vous m'avez écrit de par-tout ; j'ai admiré votre bonté : cela ne se fait pas sans beaucoup d'amitié. Autrement on serait plus aise de se reposer et de se coucher. — Il me semble que l'expression est trop forte d'une Mère à sa fille.

3°. BONTÉ se prend quelquefois pour simplicité, foiblesse : « La bonté du Père a été la cause de la perte du fils : « Sa bonté l'a ruiné : il a une sottise bonté, etc.

BORD, s. m. [Le d ne se prononce jamais.] 1°. L'extrémité d'une chose ; ce qui la termine. *Le bord d'un verre*, *d'un manteau*, *d'une jupe*. — 2°. Il signifie tantôt le navire : « Recevoir quelqu'un sur son bord : « Gama n'omit rien pour obliger le P. Xavier de chercher un azyle dans son bord. — Sur aurait mieux valu que dans. Tantôt il signifie le rivage. « Un Dauphin porta Arion à bord. Le Gendre. Le capitaine touché de compassion de son état, le mit à bord. Let. Édif. — Les Marins disent aussi, à bord du navire ; aller à bord ; conduisez-le à bord.

On dit figurément, et dans le beau style, sur le bord du précipice, de l'abîme, du tombeau ; et dans le discours familier, sur le bord de la fosse.

3°. BORDS se dit au pluriel, de tout ce qui s'étend vers les extrémités de quelque chose, les bords d'un plat, les bords d'un chapeau. — Poétiquement, les bords Indiens, les bords Africains, les sombres bords.

On ne repasse pas le rivage des morts,
Et l'on ne voit jamais deux fois les sombres bords.

Racine.

Rouge-bord. Verre plein de vin jusqu'au bord : « Boire des rouges-bords.

BORDÉ, ÉE, adj. Garni : « Fossé bordé de haies ; parterre, bordé de fleurs.

BORDÉ, s. m. Galon qui sert à border des habits, des meubles. Petit bordé, large bordé.

BORDÉE, s. f. Décharge de tous les canons rangés d'un des côtés du vaisseau. « Il lui lâcha toute sa bordée. — Bordée d'injures se dit au figuré pour grand nombre d'injures.

BORDÉE se dit aussi d'un vaisseau qui louvoie.

* BORDEL, s. m. Lieu de Prostitution. C'est un terme malhonête, et qui ne se dit point en bonne compagnie. Acad.

BORDER, v. a. Garnir l'extrémité de quelque chose, comme des habits, des meubles, avec des galons, des rubans. *Border d'hermine*, *de martre*, *d'un galon d'or*. — Il se dit aussi de ce qui sert de bord à certaines choses ; ce quai borde la rivière, cette allée d'arbres borde le chemin, etc.

BORDEREAU, s. m. [*Bordero*, 2^e e muet, 3^e e dout. au sing. lon. au plur. *Borderaux*.] Mémoire des espèces diverses, qui composent une certaine somme.

BORDURE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Ce qui borde quelque chose, et lui sert d'ornement. *Bordure d'un miroir*, *d'une tapisserie*. « Un tableau paraît beaucoup plus quand il a une belle bordure. — Cadre est moins usité en ce sens, et ne se dit que des petits tableaux, ou des bordures pauvres et mesquines.

BORÉAL, ALE, adj. BORÉE, s. m. [2^e e fer. long au 2d.] Borée est le vent de Nord ; et Boréal ce qui est du côté du Nord, du Septentrion : Pole boréal, aurore boréale, latitude boréale.

Rem. Borée ne se dit qu'en vers. Brebeuf le fait fem. fort mal-à-propos.

Et la voile, qui s'enfle au gré de la borée,
D'un soufle impétueux cherche en vain la durée.
Pharsale.

* BORGIA. On dit, César Borgia du Duc de Valentinois, et St. François de Borgia ; ainsi le veut l'usage.

BORGNE, adj. et subst. m. et f. Celui, celle à qui il manque un œil. — Au propre, il se dit plus souvent en substantif, quand il s'agit des hommes : On dit, un borgne, une borgne, et non pas, un homme borgne, une femme borgne. — Ce terme n'est pas noble, et l'Ab. Desfontaines se moque, avec raison, du P. Catrou, qui avait appelé Horatius Cocles, ce généreux borgne. — En par-

lant des animaux ; *borgne* ne peut être qu'adjectif.

On dit , proverbiallement , causer comme une pie *borgne* , c. à. d. long-temps ; *changer son cheval borgne contre un aveugle* , faire un mauvais troc. — *Au royaume des aveugles , les borgnes sont Rois*. Tel paraît savant aux ignorans , qui paraît ignorant avec les savans. Au défaut de gens habiles , les génies médiocres brillent et sont applaudis

BORGNE , se dit figurément des choses inanimées : conte *borgne* , cabaret *borgne* ; conte ridicule , méchant petit cabaret. Maison *borgne* , obscure , mal éclairée. Compte *borgne* , qui n'est pas clair.

BORGNESSÉ , s. f. est un terme de mépris. » Il est passionément amoureux de la *borgnesse* , fille du Maréchal : c'est amour , c'est fureur , à ce qu'on dit. SÉV. — Quand on ne veut pas mépriser , on dit *borgne* au fém. comme au masc.

BORNE , s. f. 1°. Pierre ou autre marque , qui sert à marquer la séparation d'un champ d'avec un autre. Planter une *borne*. Asseoir des *bornes*.

BORNE , terme , limites (synon.) Le terme est où l'on peut aller ; les *limites* sont ce qu'on ne doit pas passer ; les *bornes* , ce qui empêche de passer. On approche ou l'on éloigne le terme : on resserre ou l'on étend les *limites* ; on avance ou l'on recule les *bornes*. » Je ne vois le terme de nos maux , que dans le terme de notre vie : nos souhaits n'ont point de *limites* : nous ne sommes heureux que quand les *bornes* de notre fortune sont celles de notre cupidité. GÉR. Synon.

2°. **BORNES** , se dit des pierres qu'on met à côté des portes et le long des murailles , pour empêcher qu'elles ne soient endommagées par les carrosses et autres voitures.

3°. **BORNES** , au pluriel , se dit de tout ce qui sépare un État , une Province d'une autre. L'Espagne a pour *bornes* les deux mers et les Pyrénées. Reculer , étendre les *bornes* d'un État , de son Empire.

Rem. On doit dire , les *bornes* ou *limites* de la France , et non pas de France , d'Espagne.

4°. **BORNES** se dit aussi , figurément , de tout ce qui est regardé comme les limites de chaque chose , sur-tout dans le moral. Passer les *bornes* de son pouvoir , de la raison , de la modestie. Mettre ou donner

des *bornes* à son ambition. Franchir les *bornes* du respect. Aler , passer au delà des *bornes* ; demeurer , se tenir dans les *bornes* de... Son ambition n'a point de *bornes* , est sans *bornes* , etc.

Rem. En ce sens et dans cet emploi , il se dit toujours au pluriel. On ne dit point la *borne* de son pouvoir , de ses conceptions , comme a dit un Écrivain moderne , mais les *bornes* , etc. Boileau a dit aussi : Sait donner une *borne* à son ambition.

Sans la gêne de la mesure , il aurait dit : sait donner des *bornes*.

BORNÉ , ÉE , adj. Il suit toujours le substantif. Il se dit , et dans le physique et dans le moral. » Maison qui a une *vüe bornée* , de peu d'étendue. Esprit *borné* , capable de peu de chose. Avoir des *vûes bornées* ; avoir peu de lumière , ou peu d'ambition. Fortune *bornée* , médiocre , commune et qui ne peut guère augmenter. On le dit même des personnes , mais seulement au figuré : homme *borné* , qui a l'esprit borné. » Constance l'aîné (des fils du Grand Constantin) , le plus méchant et le plus *borné* des trois. L'Ab. Grosier.

BORNER , v. a. 1°. Mettre des bornes à. *Borner* un champ , un vignoble. — Il se dit au passif , des personnes , relativement à leurs domaines. » Il est *borné* par une grande forêt du côté du levant. = 2°. Limiter , resserer : » La mer et les Alpes *bornent* l'Italie. = 3°. Figurément , modérer : *Borner* ses desirs , ses prétentions. = Il régit à devant les noms et les verbes : il *borne* son ambition à un tel poste , c'est à cela qu'il *se borne* ; il a *borné* ses desirs , ou il *s'est borné* à obtenir cet emploi. » Tout Prince , qui ne *se borne* pas à régner sur les cœurs , prétend régner sur les esprits. La Baum. = *Se borner* , se dit quelquefois sans régime. —

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire. Qui ne sut *se borner* , ne sut jamais écrire.

Être borné régit à ou par. D'anciens Auteurs lui ont fait régit la prép. de. » Leur utilité n'est pas *bornée* d'un si petit espace de temps. Vaug. Il fallait dire , à un si petit espace , etc. » Le génie n'étant *borné* de rien , est propre à tout. P. Rapin Le régime est aussi irrégulier que la pensée est fautive. Car , il n'y a point de génie qui ne soit *borné* par quelque endroit. Il fallait dire , n'étant *borné* par rien.

BORNOYER , v. a. [*Bor-noy-é*. Pluche

écrit *bornéyer*, comme quelques-uns prononcent. Et l'orthographe et la prononciation sont également vicieuses.] Regarder d'un seul œil une surface, pour juger de son alignement.

BOSPHÔRE, s. m. [*Bosfôre*, 2^e lon. 3^e e muet.] Espace de mer entre deux terres, qui sert de communication à deux mers. *Bosphôre de Thrace*.

BOSQUET, s. m. [*Boskè* : 2^e e moy. le t ne se prononce pas.] Petit bois, petite touffe de bois.

BOSSE, s. f. [*boce*, 2^e e muet.] 1^o. Grosseur extraordinaire au dos et à l'estomac, qui vient de mauvaise conformation. *Bosse par devant, bosse par derrière*. = 2^o. Enflure ou élevation, causée par une contusion. » Il s'est fait une *bosse* au front. = 3^o. Élévation dans une superficie, qui devrait être plate : terrain plein de *bosses*; vaisselle pleine de *bosses*. 4^o. En *Sculpture*, relief d'une figure : une figure relevée en *bosse*, de *semi-bosse*, de *ronde bosse*.

Rem. La *Touche* distingue *bossé* de *tumeur*, en ce que celui-là est du discours familier, et l'autre est plus noble et plus de la Chirurgie : mais il se trompe, et ce n'est pas-là ce qui constitue la vraie différence de ces deux mots : il aurait dû dire de *contusion* ce qu'il dit de *tumeur*.

On dit, proverbiallement, de ceux qui gagnent dans le malheur d'autrui, qu'ils ne demandent que *plaies et bosses*, comme on le dit méchamment des Médecins et des Chirurgiens, qui ne vivent que de maladies. » L'esprit charitable de *souhaiter plaies et bosses* à tout le monde, est extrêmement répandu. SEV.

BOSSELAGE, s. m. **BOSSELER**, v. a. Travail en bosse; travailler en bosse. Il ne se dit que du travail en bosse sur de la vaisselle, sur de l'argenterie.

Le Dict. de Trév. au mot *Bosseler*, renvoie à *Bossuer*; mais ces deux verbes ne sont rien moins que Synonymes. Voy. *Bossuer*.

BOSSETTE, s. f. [2^e e moy. 3^e e muet : *boçette*.] Ornement attaché aux deux côtés du mors du cheval et fait en bosse.

BOSSU, **ÔB**, adj. et subst. *Bo-su*, *sûe*, 2^e lon. au zd.] Qui a une bosse. Il s'emploie plus souvent substantivement qu'adjectivement; on dit plutôt, un *bossu*, une *bossue*, qu'un homme *bossu*, une femme *bossue*, excepté qu'il ne soit joint à d'autres ad-

jectifs; un homme *bossu*, *borgne et boîteux*, ou aux verbes *être devenir*, *rendre*, etc. » Il est *bossu*, elle est devenue *bossue*; c'est ce qui l'a rendu *bossu*.

BOSSUER, v. a. [*Bo-su-é*, 3^e e fer. tout bref.] Faire des bosses. Il ne se dit que de la vaisselle à laquelle on fait des bosses, en la laissant tomber, ou de quelque autre manière. En quoi il diffère de *Bosseler*, travailler en bosse.

BOT, adj. m. [Le t se prononce.] Pied *bot*, pied contrefait. Avoir un pied *bot*. = S. m. Il se dit de la personne qui a cette difformité : c'est un *pied bot*.

BOTANIQUE, s. f. **BOTANISTE**, s. m. Science qui traite des plantes et de leurs propriétés. = Celui qui s'applique à cette science.

BOTE, **BOTELER**, **BOTIER**, **BOTINE**. *Richelet Voy.* **BOTTE**, **BOTTELER**, **BOTTIER**, **BOTTINE**, avec 2 t.

BOTTE, ou **BOTE**, s. f. 1^o. Faisceau, assemblage de plusieurs choses de même nature liées ensemble. *Botte de paille*, de foin, d'alumettes, d'asperges, de raves, etc. — *Figurément*, dans le style familier, *botte de lettres*, de paperasses, etc. 2^o. En termes d'escrime, coup que l'on porte avec un fleuret ou une épée, à celui avec qui l'on se bat : Porter, alonger une *bote*, une *bote franche*. — On dit, proverbiallement, *porter une bote* à quelqu'un, lui demander de l'argent, sans être trop en état de le lui rendre. — C'est aussi dans une dispute, faire une objection pressante : » Il lui a porté une *rude bote*. — C'est encore rendre quelque mauvais office à un autre dans l'esprit de quelque personne puissante. » On lui a porté une *terrible*, une *vilaine bote*. = 3^o. Chaussure de cuir, qui enferme le pied, la jambe et le genou, et que l'on met pour monter à cheval.

On dit, en style proverbial, *laisser ses botes* à un endroit, y mourir; *graisser ses botes*, se préparer à un voyage; à la mort, etc. — *Mettre du foin dans ses botes*; gagner du bien. — *A propos de bote*; sans sujet, à propos de rien. — *Où va la bote? où allez-vous?* — *Graisser les botes d'un vilain*, il dira qu'on les lui brûle; on ne reçoit que des reproches pour les services qu'on rend à un malhonnête homme, ou à une personne déraisonnable et difficile.

4^o. **BOTE** d'un carrosse, marche-pied pour y monter.

1°. **BOTES**, au pluriel, terre qui s'attache aux souliers, quand on marche dans un terrain gràs. » On ne peut se promener dans ce jardin, quand il a plu, qu'on n'y prène, qu'on n'en rapporte *des botes*.

BOTTELAGE, s. m. **BOTTELER**, v. a. **BOTTELEUR**, s. m. [2^e e muet, 3^e dout. au 3^e : *bote-leur*.] *Boteler*, c'est lier en botes; *botelage*, est l'action de boteler; *boteleur*, celui qui fait des botes de foin, de paille, etc.

BOTTER ou **BOTER**, v. a. **BOTIER**, s. m. **BOTINE**, s. f. [2^e e fer. aux deux premiers, dout. au 2d; *boté*; *bo-tié*.] *Boter*, c'est, 1°. faire des botes : Quel est le Cordonnier qui *vous bote*, et *neutralement* : » Ce Cordonnier *bote bien*, *bote mal*. = 2°. Mettre les botes : allez *boter Monsieur*; je vais *me boter*. = 3°. *Se boter* : amasser beaucoup de terre autour de ses pieds, en marchant dans un terrain gràs : » On ne peut marcher dans ce jardin qu'on ne *se bote*; je *me suis horriblement boté* : » Ce cheval *s'est boté* de manière à avoir peine à marcher.

BOTIER, Cordonnier qui fait des botes.

BOTINE, s. f. Petite bote d'un cuir fort mince.

BOUC, s. m. [On pron. le *c* : *Bouk*, monosyllabe.] Animal à cornes, qui est le mâle de la chèvre. = On apèle *bouc*, en style *proverbial*, celui qui n'a de la barbe qu'au menton, ou celui qui est puant, ou lascif, *puant comme un bouc*; c'est un *bouc*.

BOUCAN, s. m. Lieu où les Sauvages font fumer leurs viandes. = Lieu de débauche pour la canaille. Terme bäs et peu honête qu'on ne doit pas prononcer en bone compagnie.

BOUCANER, v. a. **BOUCANIER**, s. m. [*Bou-kané*, *ka-nié*, 3^e e fer. dout. au 2d.] *Boucaner*, c'est faire cuire des viandes à la fumée, à la manière des sauvages. = C'est aussi aler à la chasse des beufs sauvages. Dans cette acception, il est *neutre* et sans régime.

BOUCANIER, est celui qui va à cette chasse.

BOUCAUT, s. m. [*Bou-kö*, 2^e lon.] Moyen toneau, qui sert à renfermer des marchandises : *boucaut de tabac*.

BOUGHE, s. f. [*Bou-che*, 2^e e muet.] 1°. Cette partie du visage de l'homme par où sort la voix, et par où se reçoivent les aliments. Grande *bouche*, petite *bouche*; ou-

vrir *la bouche*, fermer *la bouche*, etc. = 2°. Il se dit par rapport à l'organe du goût. Cet aliment rend *la bouche amère*, *pâteuse*, *mauvaise*, *sèche*, etc. = 3°. Il se dit des *personnes* mêmes, par rapport à la nourriture. » Il a *vingt bouches* à nourrir. » On a fait sortir de cette place, menacée d'un siège, toutes les *bouches inutiles*. = 4°. Il se dit des chevaux et de quelques autres bêtes de somme ou de voiture. Cheval qui a *la bouche bone*, *fine*, *tendre*, *délicate*; *mauvaise*, *forte*, *égagée*; qui est *fort en bouche*, qui n'a *point de bouche*, etc. = 5°. Pièce d'artillerie, *bouches à feu*, canons et mortiers; *la bouche du canon*, l'ouverture par où sort le boulet. = 6°. *Bouches*, embouchure des fleuves. *Les bouches du Danube*, *du Nil*, *du Gange*.

Ce mot entre dans plusieurs expressions du style familier. Fermer *la bouche* à quelqu'un; lui imposer silence, le convaincre de manière qu'il ne puisse répliquer. — *Bouche cousue*, ou *bouche clöse* ! N'en parlez pas. » *Chut : bouche clöse*, voilà Mde. Durocher. *Th. d'Educ. Ne pouvoir faire ouvrir la bouche* à quelqu'un, ne pouvoit le faire parler — *Avoir bouche à cour*, c'est être nourri chez un Prince, et par extension, chez un particulier. — *Prendre sur sa bouche*, vivre avec épargne. — *Faire venir l'eau à la bouche*, exciter dans les autres l'envie de quelque chose en la louant, ou simplement en la racontant. » Pour la description du dîné... *l'eau en est venue à la bouche de M. de... du Chev. et de nous aussi. Sév. Il me semble qu'il faut dire, en est venue à la bouche à*, et non *pas de*, etc. — *Traiter quelqu'un à bouche que veux-tu*; le régaler splendidement. — *Faire la petite bouche*, se dit, au propre, de ceux qui serrent les lèvres, pour paraître avoir une petite bouche. Il a soin de rire, pour montrer ses dents : *Il fait la petite bouche*. La Bruy. Au figuré, c'est ne pas parler d'une chose, ou en faire le dégoûté, quoiqu'on en ait grande envie. — *Laisser sur la bone bouche*; se taire après un trait intéressant. * *Leibnitz* change cette expression, en l'employant d'une manière qui est contre l'usage. » En nous donnant des remarques sur les traités que contiennent ces deux volumes, il *finira* aparemment *par la bone bouche*. Ce n'est pas par la bone bouche que l'on finit, mais par ce qui laisse sur la bone bouche.

* *A pleine bouche*, est une expression surannée. *Bossuet* l'employait volontiers. » *Jurieu* reconnoît à *pleine bouche* que, etc. *Boss.* » Cette lettre sur l'incrédulité sent à *pleine bouche* quelqu'un des bons Auteurs, qui ont écrit sur la Religion.

* Un Auteur moderne a dit, que la Chânanée pour prendre J. C. par sa propre bouche, lui représenta que les chiens mangeoient, au moins, les miettes qui tomboient de la table de leurs maîtres. — On ne prend point une personne par sa bouche, mais par ses paroles. *Wailly.*

Par allusion aux chevaux, on dit d'un homme, qu'il est fort en bouche (ou en gueule) pour dire, qu'il parle avec beaucoup de véhémence et de hardiesse; qu'il n'a ni bouche, ni éperon; qu'il n'a ni parole, ni esprit; qu'il est stupide, insensible, et ne s'émeut de rien.

DE BOUCHE, adv. De vive voix. Il vaut mieux consulter de bouche que par écrit. *D'Abl. Tacite.*

BOUCHÉ, ÉE; adj. [2^e é fer. et long, au 2d.] Il se dit au propre et au figuré: ventre bouché. — Esprit bouché; qui a l'intelligence dure.

BOUCHÉE, s. f. [2^e é fer. et long, 3^e é muet.] Petit morceau de quelque chose à manger. *Bouchée de pain, de viande, etc.*

BOUCHER, v. act. [*Bou-ché*; 2^e é fer.] Fermer une ouverture: boucher un trou, un tonneau, une bouteille, une porte, une fenêtre. — *Figurément et proverbialement*, on dit d'une somme d'argent qu'on reçoit, qu'elle servira à boucher un trou, à payer quelque dette.

BOUCHER, a quelquefois pour 2d régime le datif (la prép. à.) On lui boucha le passage; on boucha toutes les avenues à l'ennemi. — *Se boucher les yeux*, ne vouloir point voir; *se boucher les oreilles*, ne vouloir point entendre. Là le pron. se est au datif; *se boucher à soi-même.*

BOUCHER, s. m. BOUCHÈRE, s. f. BOUCHERIE, s. f. [*Bou-ché*, *chère*, *chère*; 2^e é fer. au 1^{er}, é moy. et long au 2d; é muet au 3^e, dont la 3^e est long.] *Boucher* est celui qui tûe des bœufs, des moutons, etc. — *Figurément*, homme cruel et sanguinaire. — *Bouchère*, femme d'un Boucher, ou celle qui vend de la viande. *Boucherie*; lieu où l'on tûe.

Rem. On dit viande de boucherie, et non pas de la boucherie. » Les denrées, dont la valeur est principalement augmentée, sont la viande de la boucherie, la volaille, le poisson. *Hist. d'Angl. Retranchez la.*

On dit figurément, mener les soldats à la boucherie, les exposer à une mort presque certaine; et proverbialement, d'un homme qu'il a du crédit dans une affaire, comme un chien à la boucherie, pour dire, qu'il n'en a point du tout.

BOUCHON, s. m. BOUCHONER, v. a. [*Bou-chon*, *choné*.] *Bouchon* a plusieurs sens; 1^o. Ce qui sert à boucher une bouteille, un flacon, une damejane, etc. — 2^o. Poignée de paille ou de foin tortillé. — 3^o. Rameau, ou quelque autre chose semblable, qu'on atache à une maison, pour faire conoître qu'on y vend du vin. — 4^o. Terme de caresse, dont on se sert avec un enfant: *Mon petit bouchon.*

BOUCHONER, n'a que le 2d et le dern. sens. *Bouchoner un cheval*, le froter avec un bouchon de foin ou de paille. *Bouchoner un enfant*; le caresser. — Il signifie de plus *chifoner* du linge, des habits; mais il ne signifie pas mettre un bouchon à une bouteille.

Le proverbe dit: *A bon vin il ne faut pas de bouchon.* (n^o. 3^o.) Le vrai mérite n'a pas besoin de Prôneurs, d'intrigue, de cabale. Cela n'est pas toujours vrai.

BOUCLE, s. f. BOUCLER, v. act. [2^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Boucle*, est un anneau, dont on se sert à divers usages. 1^o. *Boucles d'oreilles*; ce que les femmes atachent à leurs oreilles, pour se parer. — 2^o. Anneau de métal, qui a une traverse et un ardillon; *boucle de souliers*, de jarretière, de ceinturon, de harnois. — 3^o. On apèle encore, *boucles*, les anneaux que font des cheveux frisés.

BOUCLER a les deux derniers sens; Atacher avec une boucle, et mettre des cheveux en boucle. — Il signifie, outre cela, fermer l'entrée d'un port; *boucler un port.*

BOUCLIER, s. m. [*Bou-klié*; 2^e dout. é fer.] Arme défensive, dont les gens de guerre se servaient autrefois pour se couvrir le corps, et qu'ils portaient au bras gauche. — Il s'emploie élégamment au figuré, en parlant des personnes: « *Hector fut long-temps le bouclier de Troie*: » Le Seigneur est mon bouclier.

On dit *figurément*, mais dans le style simple seulement, *Faire une grande levée de boucliers* ; *Faire de grands préparatifs pour une entreprise qui ne réussit pas.*

BOUCON, s. m. Terme pris de l'Italien. Morceau. Il ne se dit que du poison. *Doner le boucon* ; *Empoisoner* ; *st. famil.*

BOUDER, v. n. et act. Faire la mine par humeur, par caprice. » Cet enfant *boude* toujours : Ces deux hommes *boudent* l'un contre l'autre. — V. act. *Pourquoi me boudez-vous ? Il me boude*, je ne sais pas pourquoi. — *Bouder contre son ventre.* (st. prov.) Se priver par dépit d'une chose utile ou agréable.

BOUDERIE, s. f. BOUDEUR, EÛSE, s. m. et f. [2^e e muet au 1^{er}, long au 3^e ; *Bou-deri-e*, *deur*, *delze*.] La *bouderie* est l'action de bouder. » Quand *sa bouderie* le prend : le tient. » Ce sont de sa part de continuelles *bouderies*.

BOUDEUR, qui boude : Enfant *boudeur*, humeur *boudeuse*. C'est un *boudeur*, une *boudeuse*.

BOUDIN, s. m. [*Bou-dein*.] Boyau rempli de sang et de graisse de porc, assaisonnés convenablement. Cette sorte de boudin s'appelle *boudin noir* : le *boudin blanc* est fait avec du lait et du blanc de chapon. — *S'en aler en eau de boudin*, se dit d'une affaire qui ne réussit pas. L'expression est basse.

BOUDOIR, s. m. [*Bou-doar*, 2^e dout. au sing. lon. au plur.] Petit cabinet où l'on se retire, quand on veut être seul. Ce mot est aujourd'hui fort à la mode.

BOÛE, s. f. [La dipht. est longue ; l'e très muet.] La fange des rûes et des chemins. — Au *figuré*, il signifie Bassesse.

Tantôt au firmament, et tantôt dans la boîte.

Vill.

Ame de boîte, âme basse et rampante, homme qui a des sentimens bas et honteux.

Ces âmes, que le Ciel ne forma que de *boûe*.

Pompée.

» Tout cet amas de gloire ne sera à la fin qu'un *monceau de boûe*, qui ne laissera après elle que l'infection et l'opprobre.

Tirer quelqu'un de la boîte, de la misère.

On dit *proverbialement*, d'une chose dont on ne se soucie guère, qu'on s'en soucie aussi peu que de la *boîte de ses souliers*.

— *Bâti de boîte et de crachats* ; peu solidement.

BOUEUR, s. m. BOUEUX, EÛSE, adj. [*Bou-eur*, *eu*, *eu-ze*, 1^e dout. au 1^{er}, lon. aux 2 dern.] *Boueur* est un Chargeur chargé d'enlever avec un tombereau les boîtes des rûes. — *Boueux*, qui est plein de boûe ; chemin *boueux*, rûe *boueuse*.

BOUFANT, BOUFÉE, BOUFIR. Voyez BOUFFANT, etc. avec deux f.

BOUFON, BOUFONER, BOUFONERIE. Voyez BOUFFON, etc.

BOUFFANT, ou BOUFANT, ANTE, adj. Il se dit des étofes et ajustemens qui paraissent gonflés, et qui ont assez de consistance pour ne pas s'aplatir. Étofe, garniture *boufante*.

BOUFFÉE, ou BOUFÉE, s. f. [2^e lon. é fer.] Il se dit ; 1^o. de l'action passagère du vent, de la fumée, de la chaleur, etc. — 2^o. Halénée, *bouffées* de vin, d'ail, — 3^o. *Bouffée* (accès) de fièvre. — 4^o. Boutade : » Il n'étudie que par *bouffées*. Il a des *bouffées* d'humeur, de gaité, de dévotion. — 5^o. Il se dit plus noblement, de l'éloquence. » Vous étiez dans les *bouffées* de l'éloquence, que donc l'émotion de la douleur. *Sév.* » Je ne puis jamais oublier cette *bouffée* de philosophie que vous me vintes souffler ici la veille de votre départ. *La même.* » Pardonnez cette petite *bouffée* de morale à mon état et à l'habitude de mes fonctions. *Anon.*

BOUFFER, ou BOUFER, v. n. Enfler les joues exprès et par jeu. En ce sens, il n'a guère d'usage. — En style famil., on le dit d'un homme qui marque sa colère par la mine qu'il fait. » Qu'a-t-il pour *boufer* de la sorte ? Il *boufe* de colère. — Il s'emploie plus ordinairement en parlant des étofes et des ajustemens : Ruban, étofe qui *boufe*. Voy. BOUFFANT.

BOUFFETTE, ou BOUFÈTE, s. f. Petite houpe, qui pend aux harnois des chevaux.

BOUFFI, ou BOUFI, IE, adj. Enflé. — Au *figuré*, il régit la prép. de : *Boufi* d'orgueil, de colère.

Boufi de rage, écumant de colère.

Vervet.

Style boufi, enflé, plein de grands mots, et qui frise le galimatias : style ampoulé.

BOUFFIR, ou BOUFIR, v. act. BOUFFIS-SÛRE, s. f. Il signifie, *Enfler* ; mais il n'a d'usage qu'en parlant des chairs. Les humeurs lui ont *boufi* tout le corps. — v. n. Il *boufit* tous les jours davantage. — Il se

dit sur-tout au passif : » Il est tout boufi ; il a le visage boufi.

BOUFFISSURE ; Enflure dans les chairs , causée par une indisposition. » Son embonpoint n'est que *boufissure*. — On apèle *boufissure de style* , le défaut d'un style ampoulé.

BOUFFON , ou **BOUFON** , subst. et adj. **BOUFONER** , v. n. **BOUFONERIE** , s. f. [3^e é fer. au 2^d , e muet au dern. dont la 4^e est longue.] *Boufon* est celui , dont la profession est de faire ou de dire des choses pour faire rire. Le *Boufon de la Comédie* ; faire le personnage de *boufon*. **BOUFONER** , c'est faire le boufon ; il ne fait que *boufoner*. *Boufonerie* est ce qu'on fait ou ce qu'on dit pour faire rire. » Plaisante , ou fade ou méchante *boufonerie*.

Rem. 1^o. **BOUFON** , est aussi adjectif ; cela est *boufon* , c'est un *boufon* personnage ; conte *boufon* , humeur *boufone*. — Il se plaît à suivre ; en vers , il peut précéder.

Aux accès insolens d'une *boufone* joie

La sagesse , l'esprit , l'honneur furent en proie.

Boil.

Cette *boufone* joie paraît pourtant former une inversion un peu dître.

On dit , dans le style simple , *Servir de boufon* , de jouer à une compagnie ; *aimer ou se plaire à faire le boufon* , à *faire la boufone* , à faire rire la compagnie.

2^o. **BOUFONER** , se dit moins des boufons de profession , que de ceux qui font les boufons dans les sociétés. Il se prend en mauvaise part , à moins qu'on n'y ajoute quelque adoucissement : il *boufone* agréablement.

3^o. **BOUFONERIE** , tout seul , n'annonce aussi que quelque chose de bas et de grossier. Pour en faire un éloge , il faut y ajouter quelque épithète honorable : *agréable* , *charmante boufonerie*. Il a l'art d'*ennoblir ses boufoneries*.

BOUGE , s. m. [*Un bouge* , et non pas *une bouge* , comme on dit en Provence et ailleurs.] Espèce de petit-cabinet auprès d'une chambre.

BOUGEOIR , s. m. [*Bou-joar* ; 2^e d'out.] Espèce de chandelier sans pied , qui a un manche , qu'on porte à la main , et dans lequel on met ordinairement une *bougie* , d'où lui vient son nom. *Bougeoir d'argent* , de *cuivre* , etc.

BOUGER , v. n. Se mouvoir de l'endroit

où l'on est. Il ne se dit qu'avec la négative , dit *La Touche* , et n'est en usage que dans le style familier. L'*Acad.* le disait sans négative , et n'en distinguait pas l'usage : *Si tu bouges de là , je t'assommerai*. — Dans la dernière édition , elle dit qu'on s'en sert plus ordinairement avec la négative ; et nous ajoutons , qu'ordinairement aussi on supprime *pas* : » Il ne bouge du cabaret , de l'Eglise , d'auprès du Roi : ne bougez , etc. » Ah ! oui , dit-il , nous nous valons bien , l'un pour demander à boire , l'autre pour en apporter , mais ne bougez , je n'ai pas soif.

Mariv.

BOUGETTE , s. f. [*Bou-jète* ; 2^e é moy 3^e e muet.] Petit sac de cuir qu'on porte en voyage.

BOUGIE , s. f. [*Bou-gi-e* ; 2^e lon.] Chandelle de cire. — On dit figurément en st. prov. : *brûler la bougie* , ou *la chandelle par les deux bouts* : Dépenser de plusieurs côtés. » Il a fallu en venir à une saignée du bras : étrange remède , qui fait répandre du sang , quand il n'y en a déjà que trop de répandu : C'est brûler la bougie par les deux bouts. Sév. On dit plus ordinairement , *la chandelle*.

BOUGIER , v. a. [*Bou-gi-é* ; 2^e br. devant l'e muet elle est longue ; il *bougie*.] Passer de la bougie alumée sur les bords de quelque étoffe , pour empêcher qu'elle ne s'éfile.

BOUGRAN , s. m. **BOUGRANÉE** , adj. [*Bou-gran* , *grané-e* ; 3^e é fer. et long.] Le *bougran* est une toile forte et gommée , qu'on met dans des doublures du corps des habillemens , afin qu'ils se soutiennent , et qu'ils gardent mieux leur forme. — Toile *bougrannée* , est une toile aprêtée et mise en bougran. Trév. L'*Acad.* ne met point l'adjectif.

BOUILLANT , ANTE , adj. [*Bou-glian* , *gli-ante* ; mouillez les 2 ll ; 2^e lon.] Qui bout. » Eau , huile *bouillante*. Il se dit au figuré , pour prompt , vif , ardent. » Courage *bouillant* , esprit *bouillant* , jeunesse *bouillante*. — Dans le style simple , il aime à suivre le subst. En vers et dans la prose poétique , ou oratoire , il peut précéder : *la bouillante colère*. Il se dit des personnes.

Achille déplairoit moins *bouillant* et moins prompt.

Rem. 1^o. Le P. *Catrou* lui fait régir la prép. *de* : » Le Consul *bouillant de jeunesse*

nessé

nesse arracha quelques-unes de ses enseignes et les jeta au milieu des ennemis. L'Ab. Desfontaines se moque de cette expression; *Dict. Néol.* — On dit, à la vérité, *bouillant de colère*; mais ce régime ne s'étend pas à d'autres mots; et l'*Acad.* censura ce vers de *Corn.*

On l'a pris tout *bouillant* encor de sa querelle.

Le Cid.

2°. *Mascaron* et l'Ab. du *Bos* ont employé *bouillant* substantivement: « Le *bouillant* d'une bile échauffée: le *bouillant* de l'âge, la jeunesse. La dernière expression était fort en usage autrefois, et je crois qu'on peut encore s'en servir aujourd'hui. Je n'oserais en dire autant de la première.

BOUILLE, s. f. [*Bou-glie*; mouillez les 2 *ll*; *v* muet.] Longue perche, qui sert à remuer la vase et à troubler l'eau, pour faire que le poisson entre plus facilement dans les filets. *Trév. Acad.* — * Masse détachée de charbon de terre. *Rich. Port.* C'est une méprise. On dit *bouille*.

BOUILLI, s. m. [*Bou-gli*; mouillez les 2 *ll*.] Viande bouillie. Servir le *bouilli*, ne manger que du *bouilli*.

BOUILLI, *TE*, adj. [Mouillez les 2 *ll*; 2° lon. au 1^d.] Il marche toujours après le substantif; mouton *bouilli*, viande *bouillie*, châtaignes *bouillies*. — Cuir *bouilli*, est du cuir de vache, préparé d'une certaine façon, et endurci à force de bouillir.

BOUILLIE, s. f. [Mouillez les 2 *ll*; *Rich.* met aussi *bouillie*, mais en le condamnant.] Sorte de mets préparé pour la nourriture des enfans, qui ne peuvent encore mâcher et digérer les viandes. Elle se fait avec du lait et de la farine, délayés ensemble. — On dit d'une viande qu'on a fait bouillir trop long-temps, qu'elle s'en va toute en *bouillie*. — Faire de la *bouillie* pour les chats. (st. prov.) Se tourmenter beaucoup pour une chose qui n'aboutira à rien.

BOUILLIR, v. n. [Mouillez les *ll*.] Il bout, ils bouillent, il bouillait, il bouillit, il a bouilli, il bouillira, il bouillirait, qu'il bouille, qu'il bouillit; bouillant, bouilli.

Rem. 1°. *Bouillir* ne s'emploie qu'à la 3^e personne; il bout, il bouillait; et pour le rendre actif et l'employer à toutes les personnes, on se sert des temps du verbe *faire*, joints à l'infinitif *bouillir*; je fais bouillir, tu faisais bouillir, nous ferons bouillir, etc.

Tom. I.

2°. *M. de Wailly* met au futur, je *bouillirai*, ou *bouillerais*; et au conditionnel, je *bouillirois*, ou *bouillerois*. Je crois le premier plus sûr: c'est le seul que mettent l'*Académie* et les autres Gramairiens. *M. de Wailly* lui-même n'a mis que *bouillirai* dans le *Rich. Port.*

BOUILLIR, se dit des liqueurs qui sont mises en mouvement par la chaleur, et s'élèvent en petites bouteilles. L'eau *bout*; elle *bouillira* bientôt. Faites *bouillir* de l'eau, etc. — On dit figurément d'un jeune homme ardent et bouillant, que le sang lui *bout* dans les veines; et pour exprimer qu'on sent une excessive chaleur à la tête, on dit; la tête *me bout*, la cervelle *me bout*.

BOUILLIR, s'emploie activement dans cette phrase proverbiale: on *me bout* du lait, ou *il me semble qu'on me bout* du lait, quand on me dit cela; pour dire, on se moque de moi et on me traite comme un enfant. — *Bouillir* du lait à quelqu'un; dans un sens favorable, c'est lui faire plaisir.

BOUILLIR, se dit encore et de ce qu'on fait cuire, et du vaisseau où on le fait cuire. Faire *bouillir* de la viande. Faire *bouillir* des herbes dans du vin. Le pot *bout*.

On dit d'un homme, inutile à la société, qui n'est bon à rien: qu'il n'est bon ni à *voir*, ni à *bouillir*. — On dit aussi de ce qui fournit à l'entretien: que cela sert à faire *bouillir* la marmite. *Mainard* a dit assez plaisamment, que le feu des vers n'étoit pas propre à la faire *bouillir*.

BOUILLOIRE, s. f. [*Bou-glioa-re*; mouillez les *ll*; 1° lon.] Vaisseau de cuivre; ou d'autre métal propre à faire bouillir de l'eau. — *Trév.* met *Bouilloir*, s. m. Celui-ci se dit dans la Fabrique de la Monnaie.

BOUILLON, s. m. [*Bou-glion*; mouillez les *ll*.] 1°. Cette partie de l'eau, ou de quelque autre liqueur, qui s'élève en rond sur la surface, par l'action du feu. *Acad.* Bouteille, qui vient sur la surface des liqueurs échauffées. *Trév.* Renselement d'une liqueur et d'une chose liquide échauffée par le feu. *Rich. Port.* Faire bouillir de l'eau à petits bouillons, à gros bouillons. — On dit figurément, que le sang sort à gros bouillons d'une plaie; c. à. d. avec impétuosité et en abondance.

Sire, mon fils est mort, mes yeux ont vu son sang

P p

Sortir à gros bouillons de son généreux flanc.
 On dit aussi les bouillons de la colère, les bouillons de l'âge. L'Acad. ne dit que le premier.

Le jeune homme, inquiet, ardent, plein de courage;

Après se sentir des bouillons d'un tel âge
 Qu'il soupira pour ce plaisir.

Epitaphie l'a dit de la mélancolie.
 Modère les bouillons de sa mélancolie.

Mais la métaphore n'est pas fort juste; car, bouillons annonce de l'agitation et mélancolie, une sombre tranquillité.

1° BOUILLON, potage liquide, potage sans pain. Rich. Port. Il a bouilli avec de la viande. On a mis ce malade au bouillon.

2° Bouillons, agrémens de rubans, dont on orne un tablier.

BOUILLONANT, ANTE, adj. Qui bouillonne. Les vagues perpétuellement bouillonnantes entre l'Aristocratie et la Monarchie.

Hist. d'Angl. — Les Dictionnaires ne mettent pas ce mot, mais il peut être utile, sur tout au figuré.

Ses sanglots, ses soupirs arrêtent son haleine.
 Son sang tout bouillonnant peut circuler à peine.

3° BOUILLONANT, ANTE, adj. Qui bouillonne. La il est employé au propre.

BOUILLONNEMENT, s. m. BOUILLONNER, v. n. Bouillonnement, s. m. Bouillonnent, s. m. Bouillonnent, s. m. Bouillonnent, s. m.

BOUILLONNER se dit de l'eau et des autres liqueurs, qui jettent des bouillons, qui s'élèvent par bouillons, soit par la violence de leur propre mouvement, soit par l'action du feu. Bouillonnement, s. m. l'état d'une liqueur, qui bouillonne.

Rem. BOUILLONNER est peu en usage dans le propre, pour signifier ce qui bouillonne par l'action du feu; il ne se dit guère que des fontaines et du sang. Source, fontaine, qui bouillonne; le sang bouillonnait en sortant de sa plaie.

Tout mon sang, que doit-on au ciel honorer
 Et que d'indignes sœurs en bouillonnent de rage.

BOUIS, s. m. Voy. BUIS. — Ménage, le Diction. de Trév. celui de Richelieu, La Touche, et autres disent que buis est meilleur que huis; et Boileau dit dans le Lutrin:

Redeux fois des mains, le huis tombe en morceaux.
 Cependant l'Académie, au mot huis, semblait condamner buis, et le réléguer dans le style bas et proverbial. — Dans la dernière Edition, elle renvoie BOUIS à BUIS; et à celui-ci, elle dit qu'on ne prononce plus buis que dans ces deux phrases proverbiales: donner le buis à une chose; la polir, la perfectionner: menton de buis; menton large et qui avance.

BOULANGER, GÈRE, s. m. et f. BOULANGERIE, s. f. [2^e lon. 3^e de fer. au 1^{er} et au 2^e; e moyen au 2^d, e muet au 4^e.] Le premier, se dit de celui et de celle dont le métier est de faire et de vendre du pain. — Boulanger, s'est pétrir du pain et le faire cuire. L'Académie le marque actif, et ne donne d'exemple que du neutre. Ce garçon, cette femme boulangent bien. — On dit pourtant, au participe passif, du pain bien boulangé.

BOULANGERIE, ne se dit du lieu où l'on fait le pain, que dans les Communautés et les maisons particulières à la campagne. On ne le dit point des boutiques et des maisons des Boulangers.

BOULE, s. f. [2^e e muet.] Corps rond de tout sens. Boule de bois, boule d'ivoire; boule de mailly de quille; jouer à la boule; jeu de boule, etc.

On dit figurément (style familier), aller à l'apui de la boule, s'entendre quelqu'un dans une affaire qu'il a commencée, dans une proposition qu'il a faite. Voy. APPUI. — Boule (ou à la boule) v. n. Le premier est le plus usité; au premier coup d'oeil et sans trop examiner. — Tenir pied à boule; être assidu et exact. — Tenir pied à boule et le garder à vue. De fer. — Laisser voler la boule; s'abandonner à la Providence.

BOULEAU, s. m. [Bou-lo; 2^e d'out. au sing; longue au plur. Bouleaux.] Sorte d'arbre qui pousse une partie de ses branches par means brisés. Balai de Bouleau.

BOULENGER, BOULENGERIE. Voyez BOULANGER, BOULANGERIE.

BOULENOIS, OISE, adj. et subst. Qui est de Boulogne-sur-mer. Le Boulenois; le pays de Boulogne. Pour le territoire de Boulogne en Italie; on dit le Boulonnois, un Boulonois; une Boulonoise.

BOULER, v. n. En parlant des pigeons; se fier la gorge. Trépas cad. En parlant

de plusieurs plantes, il se dit, quand étant encore fort jeunes, il se forme comme un oignon (une boule) à leurs racines. *Rich. Port.* » Les grains boulent.

BOULET, s. m. [*Bou-lè* : 2^e & moy.]
1^o. Boule de fer, servant à charger une pièce d'artillerie. — *Boulet rouge*; boulet qu'on a fait rougir au feu avant de le mettre dans le canon. — 2^o. Jointure au-dessous du paturon de la jambe du cheval.

BOULETÉ, ÉE, adj. [2^e e muet, 3^e e fer. long au 2d.] Il se dit, d'un cheval ou d'une cavale, dont le boulet est hors de sa situation naturelle.

BOULETTE, s. f. [*Bou-lète* : 2^e & moy. 3^e e muet.] Petite boule. *Trévoux*. Cela est trop vague. Il ne se dit que des petites boules de chair hachée. — * En Provence on dit *balote* : c'est un barbarisme.

BOULEVARD ou **BOULEVART**, s. masc. [*Trévoux* met le premier; l'*Académie* et le *Rich. Port.* mettent le second. On peut préférer celui qu'on voudra, peu importe. 2^e e muet; le *d* ou le *t* ne se prononcent pas. — Un Auteur moderne dit qu'on l'appelait autrefois *boulevard*; et avec plus de raison : » Je m'en suis aperçu si tard, que j'étais près du *boulevard*. Histoire de Louis XI.] Rempart. — On ne se sert plus de ce mot au propre qu'en parlant des promenoirs qui ont conservé ce nom; mais il est toujours beau au figuré. » Rhodes étoit autrefois le *boulevard* de la Chrétienté; » Le Tigre et l'Euphrate sont les deux puissans *boulevards* de Babylone. *Vaug.*

BOULEVERSEMENT, s. m. **BOULEVERSER**, v. act. [l'*e* est si muet, que dans la prononciation, il semble qu'il n'y en a point. Aussi, plusieurs écrivent *boulversement*, *boulverser*; mais cette orthographe n'est pas la plus commune, et l'usage ne l'a pas autorisée. En ne comptant pas l'*e* muet, 2^e & ouv. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] Ils expriment l'action de mettre toutes choses en désordre. » Le tremblement de terre causa un *bouleversement* général dans cette Ville : » L'ouragan a tout *bouleversé*, etc. — Il signifie, figurément, dérangement dans les affaires. Cela a *bouleversé* ses affaires; elles sont dans un *bouleversement* total. — Ils se disent plus noblement encore dans les choses morales. » Les guerres civiles *bouleversent* un Etat : » Ces fâcheux événemens lui ont *bouleversé* l'esprit.

BOULEVERSER (style famil.), ne signifie quelquefois que déranger, mettre sens-dessus-dessous. *Bouleverser* tout dans une maison, dans une chambre, dans un cabinet.

BOULIN, s. m. 1^o. Trou pratiqué dans un colombier, afin que les pigeons s'y retirent et y fassent leurs petits. — 2^o. Pot de terre fait exprès pour le même usage. — 3^o. Trous de *boulins*, sont dans les bâtimens, les trous où l'on met les pièces de bois qui portent les échafauds.

BOULINE, s. f. Terme de *Marine*. Il n'a d'usage qu'en cette phrase : *aler à la bouline*; aler sur le côté par le vent de travers. Suivant le *Rich. Port.*; on apèle *vent de bouline* celui qui est éloigné de cinq points ou aires de vent du vent de la route.

BOULINER, v. act. Terme *populaire*. Voler.

BOULINEUR, s. masc. [On prononce *boulineu*.] Voleur. Il ne se dit que de celui qui vole dans un camp.

BOULINGRIN, s. m. [*Bou-lein-grin* : trois syllabes.] Ce mot nous vient des Anglais. Suivant *Richelet*, il faudrait dire *bolingrin*, pour parler correctement; mais, pour la douceur, on prononce, et même on écrit en Français, *boulingrin*. — La remarque est fautive, puisque le mot Anglais est *bowling green*, on a dû toujours dire *boulingrin*, et non pas *bolingrin*. — Pièce de gazon, que l'on tond et que l'on entretient, soit dans un jardin, soit ailleurs.

BOULOGNE, s. fém. Ville de Picardie. [Mouillez le *gn*.] On n'écrit et l'on ne prononce plus, *Bologne* que pour *Bologne* ville d'Italie.

BOULON, s. masc. **BOULONNER**, v. act. Cheville de fer qui a une tête ronde à un bout, et à l'autre une ouverture où l'on passe une clavette. Les *boulons* du train d'un carrosse. » On se sert quelquefois de *boulons* pour soutenir une poutre. — *Boulonner*, c'est arrêter une pièce de charpenterie avec un boulon.

* **BOULU**, LUS, adj. Bouilli. S'il en faut croire *Richelet*, le peuple de Paris dit châtaigne *boulue*, pour châtaigne bouillie. C'est un barbarisme.

BOUQUER, v. n. Il ne se dit au propre que d'un singe qu'on contraint de baiser quelque chose qu'on lui présente. — Au figuré, céder à la force, être contraint de faire quelque acte de soumission. » Enfin,

il a fallu *bouquer*; on l'a fait *bouquer*. — Il se dit plus ordinairement avec le verbe *faire*: Je le ferai *bouquer*. — On dit, dans le *Dict. Gramm.*, qu'il est bas et populaire. L'*Académie* le met sans remarque: elle a oublié de dire qu'il est tout au plus du style familier et proverbial.

BOUQUET, s. m. [*Bou-té*: 2^e é moy. Suivant *Richelet*, on prononce *boqué*: c'est une erreur, l'*é* est moyen, et non pas fermé.] 1^o. Assemblage de fleurs liés ensemble. — On dit proverbiallement, *à vous le bouquet*, c'est votre tour; et l'on dit aussi, dans ce sens, *donner le bouquet*, *rendre le bouquet*. — Avoir le *bouquet* dans une fête; en recevoir les honneurs; être la Dame ou la Reine du bal.

2^o. On dit, par extension, *bouquet de plumes*, *de diamans*, *de perles*; *bouquet de cerises*, etc. — On dit (style familier); qu'un homme a la barbe *par bouquets*, pour dire, par petites touffes, par-ci par-là.

3^o. On apèle *bouquet de bois*, une petite touffe de bois: « Il a un petit *bouquet de bois* auprès de sa maison.

BOUQUETIER, s. m. **BOUQUETIÈRE**, s. f. [*2^e é muet*, *3^e é fer.*, et *dout.* au 1^{er}, é-moyen et long au 2^d.] Le premier, se dit d'un vase propre à mettre des fleurs; le second, de celle qui fait des bouquets pour les vendre.

BOUQUETIN, s. m. **BOUQUIN**, s. m. [*Bou-ke-tein*, *bon-kein*: 2^e é muet au 1^{er}.] On dit le premier, d'un bon sauvage qui se trouve dans les Alpes; le second, d'un vieux bouc. — Cela sent le *bouquin*, c. à d. l'odeur puante d'un vieux bouc. — On apèle aussi *bouquin*, le mâle des lièvres et des lapins. — En style proverbial, *vieux bouquin*, *débauché*, homme adonné aux femmes.

BOUQUIN, se dit aussi d'un vieux livre, dont on fait peu de cas. Feuilletter de vieux *bouquins*. — Le Traducteur-Auteur, dit que « les vieillards sont de *vieux bouquins* qu'il est bon de feuilletter. — Ô la ridicule métaphore!

BOUQUINER, v. n. Chercher chez les Libraires, ou lire de vieux livres, de vieux *bouquins*.

BOUQUINEUR, s. m. **BOUQUINISTE**, s. m. Le premier se dit de celui qui cherche de vieux livres; et le second, de celui qui les vend ou les achète pour les revendre.

BOURACAN, s. m. Sorte de grès camelot. Voy. **BOURRACAN**.

BOURBE, s. f. Il ne se dit que de la fange de la campagne. Il signifie proprement, l'eau croupissante des étangs et des marais.

BOURBEUX, *BOURBEUSE*, adj. [*Bour-beu*, *he-ze*: 2^e longue.] Plein de bourbe; étang *bourbeux*, chemin *bourbeux*, eau *bourbeuse*, rivière *bourbeuse*.

BOURBIER, s. m. [*Bour-bié*: 2^e é fer. *dout.*] Lieu creux et plein de bourbe. « S'engager, entrer, se jeter dans un *bourbier*. — Il se dit figurément, des embarras où l'on se trouve, des affaires fâcheuses dont on a peine à sortir: « Il aura de la peine à se tirer de ce *bourbier*. — On le dit aussi de la fange du vice: « Il est plongé dans le *bourbier du péché*, *de l'iniquité*.

BOURBILLON, s. masc. Bourbe, pus épais, qui sort d'un apostème, d'un clou, etc.

BOURDALOÛE, s. f. Sorte de laisse de chapeau, avec une boucle. — s. m. Sorte de pot de chambre oblong.

BOURDE, s. f. Mensonge, fausse nouvelle. Doneur de *bourdes*. Il est populaire. *Acad.*

* **BOURDER**, v. n. **BOURDEUR**, s. m. Mentir, dire des *bourdes*. — Diseur, doneur de *bourdes*. — Ces mots ne sont bons que pour le burlesque. L'*Académie* ne les met pas. Ils sont dans *Trévoux* et dans *Richelet*. — Dans le *Rich. Port.* on dit qu'ils sont populaires.

BOURDON, s. m. 1^o. Bâton de Pèlerin. On dit proverbiallement, *planter le bourdon* en quelque lieu; s'y établir. — 2^o. Espèce de mouche guêpe. — 3^o. *Bourdon* de musette, de cornemuse et de vielle; le ton qui sert de basse-continue dans ces instrumens. — 4^o. Un des jeux de l'orgue. — *Faux-bourdon*; pièce de musique, dont toutes les parties se chantent note contre note.

BOURDONNEMENT, s. m. **BOURDONNER**, v. n. [*Bour-doneman*, *bourdoné*: 3^e é muet au 1^{er}, é fermé au 2^d.] Le *bourdonnement* est, au propre, le bruit confus des bourdons, abeilles, hannetons, et autres insectes de cette nature: au figuré, il signifie le bruit sourd et confus qui naît de plusieurs voix non articulées. Ordinairement, il n'est pas un signe d'approbation. — *Bourdonner*, à ces deux sens: des mouches qui *bourdonnent*; après son discours, on entendit *bourdonner*.

toute l'assemblée. — Il s'emploie absolument et sans régime. *La Bruyère* le fait actif. « N'entendrais-je donc plus *bourdonner* autre chose parmi vous ? Le monde ne se divise-t-il plus qu'en régimens et en compagnies ? Tout est-il devenu bataillon ou escadron ? »

BOURDONNEMENT, a un troisième sens ou emploi que n'a pas le verbe *bourdonner*. Il se dit d'un bruit continu d'oreille : « Cette maladie lui a laissé un *bourdonnement* dans l'oreille. On ne dit point, *l'oreille me bourdonna* ; car ce n'est pas l'oreille qui fait ce bruit, mais ce bruit se fait dans l'oreille.

BOURG, s. m. **BOURGADE**, s. f. [Prononcez le *g* fortement, comme s'il était écrit *bour-gue* : l'*e* très-muet. Dans le *Rich. Port.* on dit, prononcez *bourge* : ce doit être une faute d'impression, et il manque un *u* devant l'*e*.] On apèle *Bourg* un gros Village, ordinairement entouré de murailles, *Acad.*, ou autrement, une fort petite Ville. *Fer. Trév.* dit : ville non clôtée, habitation qui tient le milieu entre la Ville et le Village. — Il faut s'en tenir à la dernière partie de cette définition : la première n'est pas juste ; car il n'est pas de l'essence du Bourg de n'être pas clos.

BOURGADE, se dit d'un petit Bourg. * En *Provence* et ailleurs, on le dit pour *Faux-bourg*. Il n'est pas Français en ce sens.

BOURGEOIS, OISE, s. m. et f. [*Bour-joâ*, *joâ-ze* : 2^e long.] *Bourgeois*, vient de *Bourg* ; mais il ne se dit pas seulement des habitans des Bourgs, mais de ceux des Villes et des Villages aussi. — Suivant l'*Académie*, Citoyen d'une Ville ; *Trévoux* ajoute : ou d'un Bourg. Cela resserre encore trop le sens de ce mot ; car, dans les Villages, on apèle *Bourgeois* ceux qui ne sont pas paysans ou artisans : « Lorsqu'ils habitoient des Villes, ils se nommoient *Bourgeois*. *Moreau*. — Cet illustre Écrivain parle, en cet endroit, de l'origine de ce mot.

BOURGEOIS, *Habitant*, *Citoyen* (synon.) *Habitant*, se dit uniquement par rapport au lieu de la résidence ordinaire, quel qu'il soit, Ville, ou campagne. *Bourgeois*, annonce l'état mitoyen entre la Noblesse et le Paysan. *Citoyen*, ne se dit, pour la résidence et l'état, que des Républiques ; pour les sentimens, il se dit de tout homme attaché à la Patrie.

Rem. 1^o. On dit quelquefois, *le bourgeois* pour les *Bourgeois* ; *le Citoyen*, pour les *Citoyens*. « *Le Bourgeois* se souleva ; *le*

Bourgeois prit les armes. Voyez **SINGULIER**, à la fin.

* 2^o. **BOURGEOIS**, n'est pas un mot propre, quand on parle des Anciens Peuples. Le P. *Catron* a dit, *les Bourgeois de Rome* ; et *Rollin*, *les Bourgeois de Sardes*. Pour les grandes Villes anciennes, et sur-tout pour *Rome*, on doit dire *Citoyens* ; et pour les petites, *Habitans*. On ne peut donner ce nom de *Bourgeois* aux Romains, que par mépris, comme a fait *Corneille* dans *Nicomède*, où il dit de *Rome* :

Il n'est Princes ni Rois,

Qu'elle daigne égaler à ses moindres *Bourgeois*.

3^o. **BOURGEOIS** est quelquefois adjectif : air *bourgeois*, manières *bourgeoises*. Il se prend ordinairement en mauvaise part, et se dit par mépris. « Son style est tantôt foible, tantôt plein de morgue, et presque toujours froid et *bourgeois*. *Sabat. Trois Siècles. Art. d'Alembert*. — On dit pourtant, sans vouloir mépriser : ordinaire *bourgeois* ; bon ordinaire : vin *bourgeois* ; vin non frelaté et qu'on a dans sa cave. *Caution bourgeoise* ; solvable et facile à discuter.

4^o. Les Ouvriers apèlent *Bourgeois* le Maître chez qui, ou pour qui ils travaillent. Il ne faut pas tromper *le Bourgeois*.

BOURGEOISEMENT, adv. **BOURGEOISIE**, s. f. [*Bour-joâ zeman*, *joâzi-e* : 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, longue au 2^d.] Le premier, signifie d'une manière bourgeoise, en *Bourgeois*. Il ne se dit, en bone part, qu'avec le verbe *vivre* : il vit *bourgeoisement*. Avec d'autres verbes, il a le premier sens de *Bourgeois*, adjectif. Voyez n^o. 3^o. Il parle, il se présente, il s'énonce bien *bourgeoisement*.

BOURGEOISIE, est la qualité de *Bourgeois*. *Droit de Bourgeoisie* ; ou le Corps même des *Bourgeois* : toute la *Bourgeoisie* était sous les armes.

BOURGEON, s. m. [*Bourjon* : l'*e* dans ce mot et dans les suivans comme dans les trois précédens, n'est là que pour donner au *g* un son qu'il n'a pas naturellement devant l'*o* : avec l'*j* consone, on n'aurait pas besoin de cet *e*. *Bourjois*, *joisement*, *joisie* ; *bourjon*, *joner*.] 1^o. Bouton qui pousse aux arbres, d'où il vient des branches, des feuilles, du fruit. = 2^o. Elevation qui vient au visage.

BOURGEONÉ, éf, adj. [*Bour-joné*, né-e.] Il ne se dit que du visage, du front, du nez,

couverts de bourgeons ou de boutons. » Il a le visage, ou le front, le nez *tout bourgeonné*. On le dit même de la personne. » Il est *tout bourgeonné*; elle est horriblement *bourgeonnée*. — L'Académie ne le dit point des personnes; mais ce n'est pas une preuve qu'elle le désapprouve: c'est qu'elle l'a oublié.

BOURGEONER, v. n. [*Bourjoné*.] Jeter, pousser des bourgeons: » Tout comencé à *bourgeonner*. = On le dit figurément (style familier), du visage, du nez, du front couverts de boutons. » Le nez, le front lui *bourgeonnent*; son visage *bourgeonne* au printemps comme les arbres.

BOURGMESTRE, s. m. [le *g* et l'*s* se prononcent; 2^e e moy. 3^e e muet.] *La Touche* dit que *Bourgmaitre* est le véritable mot, et que l'Académie écrit *Bourgmestre*. Il condamne *Bourgmaitre*. L'Ab. Rainal se sert de celui-ci dans son *Hist. du Stathoud*. — Le *Gendre* écrit *Bourguemaistre*; c'est la plus mauvaise manière d'écrire ce mot. Dans le *Rich. Port.* on met *Bourgmestre* ou *Bourguemestre*. — *Trévoux* et l'Académie ne mettent que le premier; et c'est le seul bon.

BOURGMESTRE, est le nom qu'on donne aux premiers Magistrats d'une Ville, en Flandre, en Hollande et en Allemagne.

BOURGOGNE, s. f. Province de France. = Ce mot est masculin, quand on parle du vin de ce pays-là: » *Du bon Bourgogne*.

BOURGUIGNOTE, s. f. Anciennement, espèce de casque de fer. — Aujourd'hui, bonnet garni en-dedans de plusieurs tours de mèches et revêtu d'étoffe, que l'on porte à l'armée pour parer les coups de sabre.

BOURJASSOTE, s. f. Espèce de figue d'un violet obscur. *Acad.* — En Provence, on l'appelle *bourjansote*, à Marseille *bar-nissote*.

BOURIQUET, s. m. Dans les mines, c'est le tourniquet qui sert à monter les fardeaux. Il faudrait écrire *bourriquet*, puisque ce mot vient de *bourrique*; ou écrire *bourrique*, si l'on écrit *bourriquet*.

BOURRACAN, s. m. *Richelet* dit qu'on se sert indifféremment de *Bourracan*, ou *Bar-racan*, et que le dernier est plus en usage. Au contraire, l'Académie ne met que *bour-racan*; et c'est le seul qui soit bon, dit *La Touche*. — Dans la dernière Edition, l'Académie écrit *bouracan* avec une seule *r*. — Es-

pièce de gros camelot.

BOURRACHE ou **BOURACHE**, s. f. Plante potagère. Elle est cordiale, propre à tempérer l'âcreté du sang et de la bile.

BOURRADE ou **BOURADE**, subst. fém. 1^o. Ateinte qu'un lévrier donne à un lièvre qui court. = 2^o. Coup qu'on donne à quelqu'un avec le bout d'un fusil.

BOURRASQUE, *Acad.*; ou **BOURASQUE**, *Trév.* s. f. Au propre, tourbillon de vent, impétueux et de peu de durée. Au figuré, 1^o. Accident imprévu, persécution, vexation violente, mais passagère. » C'est une *bourrasque* qu'il a fallu essuyer. » Mer (la Manche) devenue orageuse et impraticable par les *bourrasques* de la politique plus encore que par celles de la nature. *Linguet*. 2^o. Caprice, mauvaise humeur: » Elle a beaucoup à souffrir des *bourrasques* de son mari.

BOURRE ou **BOURE**, s. f. [1^{re} longue, r f. 2^e e muet.] 1^o. Poil de plusieurs animaux, qu'on détache de leurs cuirs et qui sert à rembourer des chaises, des selles, etc. = 2^o. Ce qu'on met dans les armes à feu, après la poudre et le plomb. = 3^o. *Boûre de soie*; la partie la plus grossière de la soie, après qu'elle a été dévidée.

On dit figurément: » Il y a de beaux endroits dans ce livre; mais *il y a bien de la boûre*, c. à. d.; beaucoup de choses qui ne servent que de remplissage. Cela n'est bon que pour le style familier.

BOURREAU, s. m. [*Bou-ro*: r f. 2^e dout. au singulier, longue au pluriel, *Bourreaux*.] Au propre, l'Exécuteur de la Haute-Justice. — Au figuré, cruel, inhumain, qui tourmente les autres: c'est le *bourreau* de toute sa famille. » Je vivrai au milieu des remords; les ennuis seront mes compagnons et mes *bourreaux*. *Jér. Dél.* — On dit proverbialement, *bourreau d'argent*; prodigue, dissipateur. — Il se fait payer en *bourreau*, c. à. d., d'avance.

* **BOURREAUDER**, v. act. Mot forgé: » Il lui en coûtera moins pour être bien soigné que pour être *bourreaudé*. *Tissot*, Avis au Peuple.

BOURRÉE ou **BOURÉE**, s. f. [r f. 2^e e fer. et long.] Fagot de menues branches: brûler une *bourrée*; chauffer le four avec des *bourrées*.

Le proverbe dit que: *fagot cherche bourrée*; des gens de même sorte sont volontiers en commerce les uns avec les autres.

BOURRÉE, se dit aussi d'une sorte de danse.

et de l'air sur lequel on la danse : « *Danser une bourrée; jouer une bourrée.* »

BOURRELÉ, ou **BOURELÉ**, **ÉR**, adj. agité de remords : conscience *bourrelée*. — Participe : il est *bourrelé* par les plus vifs remords.

BOURRELER, ou **BOURRELER**, v. a. [r f. 2^e e muet, 3^e e fer. Devant l'e muet, le 1^{er} e devient moyen : il *bourrelle*, ou *bourrèle*.] *Bourreler* se dit au propre et au figuré; *bourreler* ne se dit qu'au figuré : « La conscience *bourrelée*, tourmente les méchants. » Ils ont l'âme *bourrelée* de mille remords. — Le *Rich. Port.* le dit au propre, pour maltraiter quelqu'un à force de coups, le tourmenter. L'*Acad.* avertit qu'il n'a d'usage qu'au figuré.

BOURRELET, ou **BOURELET**, ou **BOURRELET**, s. m. [Le *Rich. Port.* met les trois : *Trev.* et l'*Acad.* ne mettent que le premier et le troisième : Celui-ci est le meilleur, à mon avis : *Bour-lé*, 2^e e moy.] = 1^o. Espèce de coussin, rempli de bourre ou de crin, fait en rond et vide par le milieu.

« *Bourlet* à bassin de garde-robe : *bourlets* qu'on met par dessus le bonnet des enfans, pour empêcher qu'ils ne se blessent en tombant. = 2^o. Rond d'étoffe qui est au bas du chaperon des Docteurs et des Magistrats. = 3^o. Enflure qui survient, autour des reins, à une personne ataquée d'hydropisie.

BOURRELLE, ou **BOURELLE**, s. f. [*Bou-rèle*, r f. 2^e e moy. 3^e e muet.] Au propre, la femme du Bourreau. — Au figuré et populairement; Mère, qui maltraite ses enfans. « C'est une véritable *bourrelle*.

BOURRER, v. a. [*Bou-ré*, r f. 2^e e fer. Devant l'e muet, la 1^e e est longue : il *bourre*, il *bourrera*.] 1^o. Mettre de la bourre après la charge, dans les armes à feu. = 2^o. En parlant des chiens de chasse, donner un coup de dent à un lièvre, et lui arracher du poil. Voy. **BOURRADE**. = 3^o. Au figuré, ataquier, frapper; pousser quelqu'un dans la dispute : « Ils se sont bien *bourrés* : il vouloit s'avancer, les gardes l'ont *bourré* : » Je l'ai bien *bourré*, et il ne savoit plus que répondre.

BOURRIQUE, s. f. [*Bou-ri-que*. L'*Acad.* met *Bourrique* avec deux r et *Bouriquet* avec une seule en parlant des mines, et avec 2, en parlant d'un petit ânon. Voyez **BOURRIQUET**. Il n'est pas aisé de deviner la raison de cette différence.] Âne, Ânesse. « Il étoit monté sur une *bourrique*. — Par extension,

on apèle *bourrique*, de méchants petits chevaux, dont on se sert comme des ânes.

BOURRIQUET, s. m. Petit ânon. [*Bou-ri-que*, r f. 3^e e moy.] Suivant *Trev.* c'est une petite civière, qui sert à élever, avec des grûes, des moilons ou du mortier dans des baquets. — Le *Rich. Port.* l'apèle *bourrique*. — L'*Acad.* dit *Bouriquet*, avec une seule r, mais elle ne le dit que des mines. Voyez **BOURRIQUET**.

BOURRU, ou **BOURU**, **ÔE**, adj. [r f. 2^e lon. au 2d.] Fantasque, bisarre, fâcheux. — Il suit toujours le substantif. Esprit *bourru*, humeur *bourrée*. = Il ne s'emploie point au *fém.* en parlant des personnes : on dit, un mari *bourru* : on ne dit point une femme *bourrue* : on dit alors, une femme d'un caractère, d'un esprit *bourru*, d'une humeur *bourrue*. = *Vin bourru*, est une sorte de vin blanc nouveau, qui n'a point bouilli, et qui se conserve doux dans le tonneau, durant quelque temps. = *Bourru*. Voy. **FANTASQUE**.

BOURSE, s. f. 1^o. Espèce de petit sac, où l'on met ordinairement l'argent qu'on veut porter sur soi. Mettre la main à la *bourse*, vider *sa bourse*; fermer ou ouvrir *sa bourse*, etc. = 2^o. Pension fondée dans un collège. = 3^o. Il se dit, en plusieurs Villes de commerce, du lieu où s'assemblent les Négocians pour traiter de leurs affaires. La *Bourse de Rouen*, de *Toulouse*, d'*Amsterdam*, etc. A *Marseille*, on dit la *Loge*, à *Lyon* le *Change*, etc. = 4^o. Petit sac de tafetas noir où l'on enferme ses cheveux par derrière. = 5^o. Sac de cuir, qui se met des deux côtés du cheval. = 6^o. Longue poche de réseau, qu'on met à l'entrée d'un terrier, pour prendre les lapins qu'on chasse au furet. = 7^o. Le double carton, couvert d'étoffe, dans lequel on met le corporal qui sert à la Messe. = 8^o. En *Turquie*, on apèle *bourse* une somme de cinq cens écus. « Le *Bacha* tira des Grecs dix *bourses*.

BOURSE se dit figurément, dans le style familier; faire *bourse commune*; c. à d. communauté d'intérêts; fournir chacun à la dépense. La *Motte* dit, dans une Fable. « De gloire et de butin faisons *bourse commune*.

C'est parler noblement, dit ironiquement l'*Ab. Desfontaines*. Il est vrai que l'expression n'est pas trop noble, et que la gloire n'est pas trop bien en la compagnie de *bourse commune*. Quoique ce soit dans une Fable, ces

aliage de mots si disparates, est une vraie bigarrure. — Faire bon marché à sa bourse; se vanter qu'une chose nous a moins coûté que nous ne l'avons achetée. — Avoir la bourse vide ou plate; avoir le diable dans sa bourse; n'avoir point d'argent.

Un homme n'ayant plus ni crédit ni ressource,
Et logeant le diable en sa bourse,
C'est à dire, n'y logeant rien,
S'imagina qu'il feroit bien
De se pendre, et finir lui-même sa misère.

La Font.

Il ne faut pas qu'on voie le fond de notre bourse, l'état de nos affaires. — Ami jusqu'à la bourse, tant que l'intérêt ne s'en mêle point et qu'il n'en coûte rien. — On dit, d'un homme riche et pécunieux, c'est une bonne bourse. — Il tient la bourse; il a le maniement de l'argent, etc. etc.

BOURSIER, s. m. [Bour-cié, 2^e dout.]
1^o. Celui qui a une bourse dans un collège.
Voy. BOURSE, n^o. 2^o. — Ouvrier qui fait et qui vend des bourses: n^o. 4^o. On dit aussi, en ce sens, boursière; Marchand Boursier, Marchande boursière.

BOURSILLER, v. n. [Bour-ci-glié: mouillez les ll, 3^e é fer.] Contribuer chacun d'une petite somme pour quelque dépense.

BOURSON, s. m. Petite poche, au dedans de la ceinture du haut de chaüsse. — Trév. et le Rich. Port. mettent Bourson ou Bourseron. — L'Acad. ne met que le 1^{er}; et c'est le seul du bel usage. — Plusieurs en Provence, disent bousson, mais mal.

BOURSOUFLÉ, ÉE, adj. Il se dit au propre et au figuré; visage boursoufflé, enflé; style boursoufflé. — S. m. c'est un gros boursoufflé.

BOURSOUFLER, v. a. [Bour-sou-flé, 3^e é fer. tout bref.] Il ne se dit que de l'enflure qui vient à la peau, et sur-tout au visage. — Le vent lui a boursoufflé le visage: une maladie lui a boursoufflé les yeux. — Au figuré, on dit plutôt enfler que boursouffler, excepté au participe, en parlant du style. — Le Traducteur de l'Hist. d'Hume, l'emploie souvent. — Pour boursouffler les griefs nationaux. — Il seroit aisé de boursouffler l'Histoire de ce règne, etc.

BOÛSE ou BOÛZE, s. f. L'Acad. met les deux. Le Rich. Port. ne met que le premier: Trév. de Boûze renvoie à Boûse. Celui-ci est en effet le plus en usage. [1^{er} lon. 2^e e

muet.] Fiente de beuf ou de vache. — Mettez de la bouse de vache dans le pied de ce cheval.

BOUSILLAGE, s. m. BOUSILLER, v. a. BOUSILLEUR, EÛSE, s. m. et f. [Mouillez les ll.] Bousiller, c'est maçonner avec du chaume et de la terre détrempee. Bousillage exprime cette manière de bâtir, et Bousilleur, celui qui en use. — On s'en sert au figuré, mais seulement dans le style familier, en parlant d'un ouvrage mal fait. — On a bousillé cet ouvrage; ce n'est qu'un bousillage; cet ouvrier est un bousilleur; cette ouvrière, une bousilleuse. — Et M. d'Al... offre ce précieux bousillage aux gens de Lettres, pour leur apprendre combien l'Acad... a de diverses manières d'exprimer un sentiment! Linguet.

BOUSIN, s. m. [Bou-zein.] Écorce tendre, qui enveloppe les pierres de taille: — Il faut abatre le bousin en taillant la pierre: Il ne faut pas laisser de bousin.

BOUSSOLE, s. f. [Bou-sole, tout bref.] Cadran, dont l'aiguille, frotée d'aimant, se tourne toujours vers le nord. Au figuré, guide, conducteur, règle, modèle. — Vous êtes ma boussole. — M. de Lavardin et M. d'Harouis seront mes boussoles. SÈV. c. à. d. ils me doneront l'exemple de partir pour la Bretagne, quand le désordre sera apaisé.

BOUT, s. m. [Le t ne se prononce que devant une voyelle.] 1^o. L'extrémité d'un corps, en tant qu'étendu en long. Acad. Ce qui termine une étendue. Trév. Extrémité. Rich. Port. La définition de l'Acad. est la meilleure. Le bout d'un bâton, d'une perche, d'une table, etc. — 2^o. Ce qui garnit l'extrémité de certaines choses: Mettre un bout d'argent, d'ivoire à une canne, etc. — 3^o. Extrémité de l'étendue, de la durée; le bout d'un discours, d'un Sermon: il est au bout de son argent; au bout de l'an, le bout de l'année, du mois, etc. — 4^o. Avec un, il signifie quelquefois la moindre partie de la chose dont on parle: entendre un bout de Messe, de Sermon, etc.

BOUT, extrémité, fin: (synon.) Ces trois mots signifient la dernière des parties qui constituent la chose; avec cette différence que bout représente cette dernière partie comme celle jusqu'où la chose s'étend; extrémité, comme celle qui est la plus reculée dans la chose: fin, comme celle où la chose cesse. Le bout répond à un autre bout, l'extrémité au centre; la fin au commencement.

Ainsi

Ainsi l'on dit le *bout de l'âlée*, l'*extrémité du Royaume*; la *fin de la vie*. GIR. Synon.

Rem. 1°. On dit *venir à bout*, et *être au bout de...* Il est des Auteurs qui confondent l'un avec l'autre: « Bientôt ces Princes reconurent qu'ils n'étoient pas à *bout de leurs travaux*. *Révol. d'Esp.* dites, *au bout de*, etc. Sans régime, *à bout* fait fort bien avec le v. *être*.

Les Valets enrageoient: l'époux *étoit à bout*.

La Font.

« Voilà sur quoi on ne sait que me faire: leur habileté (des Médecins) *est à bout*. Sév.

2°. *Venir à bout*, appliqué aux choses, a un sens différent de celui qu'il a, quand il se dit des personnes. *Venir à bout d'une chose*, c'est y réussir: *venir à bout d'une personne*, c'est la surmonter. « Il est *venu à bout de son dessein*: Il *viendra à bout de tous ses ennemis*. — On voit que *venir à bout* régit de devant les noms: il le régit aussi devant les verbes. « Je suis *venu à bout de la convaincre*, de le réduire.

3°. *A bout* se dit aussi avec *mettre* et *pousser*: « Tu mets ma patience *à bout* » Finissez... vous me *poussez à bout*. Th. d'Éduc.

Au bout du compte, adv. Tout considéré, après tout: « *Au bout du compte*, il n'a pas si grand tort.

Bout-à-bout, adv. « Il n'est pas question de coudre des passages et des canons *bout-à-bout*: il faut qu'ils soient liés avec vos principes et vos solutions. Le P. Daniel au P. Alex.

* *A tout bout de champ*, adv. Cette expression est vicieuse: on dit plutôt *à tout moment*. L. T. L'Acad. ne la condamnerait point d'abord: dans les éditions postérieures de son Dictionnaire, elle met *à chaque bout de champ*, et elle avertit qu'il est du style familier.

* *De bout en bout*, adv. d'un bout à l'autre, est aussi une expression surannée: « Il leur fit chanter *Veniteator tout de bout en bout*. Vie. de St. Louis. — L'Acad. le met encore, parcourir la Ville *de bout en bout*. Passe pour cette phrase, mais ailleurs on dit *d'un bout à l'autre*.

A bout portant. Rich. Port. ou *à bout touchant*, adv. Tirer quelqu'un *à bout portant*; lui mettre le bout de l'arme presque sur le ventre. (Figurément, attaquer vivement de paroles.) Cette interrogation.

Tome I.

déplut au Capitaine, qui, pour réponse, m'envoya toute sa bordée de canon et de mousqueterie, tirée *à bout touchant*. Mém. de du Gay Trouin.

C'est tout le bout du monde, le pis aller, ce qu'il peut y avoir de plus fort en ce genre. « Je pars, et si je vous écris encore lundi, *c'est le bout du monde*. Sév. — *Tenir le bon bout* de son côté; conserver l'avantage de la possession. — *Tenir le haut bout*, primer. — *Se mettre sur le bon bout*, s'équiper de pied en cap. — *Il faut finir par un bout*, mourir d'une façon ou d'une autre. Tout cela est du style familier. — *Un bout d'homme*, un petit homme. — Voy. CHANDELLE, DOIGT.

BOUTADE, s. f. Caprice, saillie d'esprit ou d'humeur. Avoir *des boutades*; agir, composer *par boutade*: « Il lui a pris une *boutade*.

BOUTE-EN-TRAIN, BOUBE-FEU, BOUTE-HORS, s. m. BOUTE-SELLE, BOUTE-TOUT-CUIRE, s. m. composés du v. BOUTER, qui ne se dit plus.

BOUTE-EN-TRAIN, est un homme de plaisir, qui excite les autres et les met en train.

BOUTE-FEU ne se dit qu'au figuré, d'un homme qui sème la discorde, les querelles, *Au propre*, on dit *incendiaire*. — L'Acad. le dit pourtant d'un homme qui, de dessein formé, met le feu à un édifice. Je respecte l'autorité de l'Académie; mais je crois que ma remarque est juste, et que l'usage est pour elle.

BOUTE-HORS se dit d'une espèce de jeu et de la facilité à s'exprimer. — *Jouer au bouse-hors* (Fig. Famil.) se dit de deux hommes, qui cherchent à se débusquer. — Il est du *boute-hors*, il s'exprime aisément.

BOUTE-SELLE, est, en termes de guerre, un signal qui se donne avec la trompette, pour avertir de monter à cheval. *Sonner le bouse-selle* — On le dit, figurément, de tout départ. « Il prétend que l'affaire des Bulles est si bien disposée, que ce sera le coup de *par-tance* et le *bouse-selle*. Sév.

BOUTE-TOUT-CUIRE, terme familier et bas, se dit d'un dissipateur, d'un goinfre qui mange tout: « C'est un *bouse-tout-cuire*.

BOUTEILLE, s. f. [*Boute-glie*, 2° et moy. mouillez les H.] 1°. Vaisseau de capacité médiocre, à large ouverture et à cou-

Q q

étroit, fait de terre, ou de verre, ou de cuir, propre à contenir de l'eau, du vin et d'autres liqueurs. *Acad.* Vaisseau portatif destiné à contenir quelque liqueur. *Trév.* Cette dernière définition ne distingue pas une bouteille d'une cruche, - etc. Celle de l'*Acad.* vaut mieux, et donne une idée claire et complète de la bouteille. « Coiffer, décoiffer une bouteille; remplir, vider une bouteille, etc. » 1°. Ce que la bouteille contient: boire une bouteille, deux bouteilles en un seul repas. — On dit, sans article, boire bouteille, pour dire simplement, boire. « Alors boire bouteille, dit le peuple. » 2°. Ampoule ou vessie pleine d'air, qui se forme, soit sur l'eau, quand il pleut; soit par la chaleur, quand l'eau ou quelque autre liqueur bout, soit de quelque autre manière: La pluie fait des bouteilles en tombant: l'eau sur le feu s'élève en bouteilles; les enfants font de grosses bouteilles en soufflant de l'eau de savon avec un chalumeau.

On dit, proverbiallement, être dans la bouteille; (quelques uns ajoutent, à l'encresp être dans le secret d'une affaire. « Cet homme n'a rien vu que par le trou d'une bouteille; il n'a aucune connaissance des choses du monde. » Faire des bouteilles se dit des fautes qu'on fait en parlant, en écrivant, ou même en agissant. — L'expression est basse; elle vient originellement des Collèges. L'*Acad.* ne la met pas.

BOUTEILLIER. Voy. BOUTILLIER.

* **BOUTER.** v. a. Vieux mot; encore usité en certaines Provinces, parmi le bas peuple: « Bouter-vous-là, mettez-vous-là; Ouvrez-vous, ouvrez-vous. »

BOUTEROLE. s. f. [2^e et 4^e e muet: tout bref.] Garniture qu'on met au bout d'un fourreau d'épée.

BOUTILLIER, ou **BOUTILLIER,** s. m. *Le Rich. Port.* les mot tous deux: *Trév.* et *l'Acad.* ne mettent que le 1^{er}. Quoiqu'on dise bouteille, on dit Boutillier, et non pas Boutillier. — Il se dit que d'un Officier de la maison de nos Rois. Grand Boutillier: Grand Échanson. *Trév. Rich. Port.* Officier qui a l'intendance du vin. *Acad.*

BOUTIQUE, s. f. * **BOUTIQUER,** s. m. [*Bou-ti-que, ti-tié, 2^e e muet au 1^{er}, t fer. et dou. au 2^d.*] On appelle boutique, un lieu au rez-de-chaussée des maisons, où les Marchands étalent et vendent, et où les Artisans travaillent. Les Marchands un peu hupés,

veulent qu'on dise magasin. * *J'ai connu un Boulanger, qui apela de ce nom sa boutique, donait le nom de fabrique à la Boulangerie, et apela ses garçons boulangers, mes commis. » 2°. Boutique se dit aussi des marchandises, que la boutique contient: « Il a vendu toute sa boutique; et des instruments d'un Artisan; il a emporté toute sa boutique, tous ses outils: il a dans son cabinet une boutique de Menuisier. » 3°. Les Domestiques appellent boutique ou baraque, les maisons où ils sont mal. « Ne vas pas dans cette maison; c'est une boutique, une baraque. »*

4°. Boutique s'emploie au figuré, mais seulement dans le style familier, ou bouffon, ou satirique. On ne dirait pas aujourd'hui comme Barthe, dans une Histoire sérieuse: « On peut voir, par la prétention des Manichéens, de quelle boutique est sortie la méthode de prouver la perpétuité de l'Église par une suite cathé. Mais on dirait fort bien, avec Rousseau, dans une Épître marotique.

Ces thèses de la double volée

Qui, tous les jours, en dépit d'Apollon...

Vont ramenant l'ordre la plus sale,

Pour en tirer boutique de scandale.

Et avec M^{de} de Sévigné. « Il se trouva, à la fin, que moi, qui ne sève point boutique de Philosophie, je serai plus Philosophe qu'eux tous. »

« *Adieu la boutique; dit-on de quelque chose qui se renverse. « Fermer boutique, quitter sa Profession: cesser de travailler, en quelque genre que ce soit. Cette expression est basse et comique; si l'on parle des professions nobles et distinguées. Voy. APOTHECAIRE. »*

* **BOUTIQUER** est un mot hasardé. *La Fontaine* dit qu'il l'avait ouï dire souvent, pour signifier un homme qui tient boutique, et qu'il serait à souhaiter que l'usage l'eût autorisé. On le dit souvent en effet, mais on ne l'écrit guère. Il n'est que dans *Trévoux*. Je l'ai trouvé dans une Traduction d'un ouvrage anglais de *Pielting*. « Le mari de sa star, petit boutiquier de campagne. »

BOUTISSE, s. f. [*Bou-tisse.*] *Trév.* le marque adj. fém. Pierre boutisse, et on l'emploie en effet le plus souvent adjectivement: l'*Acad.* le marque subst. — Pierre qu'on place dans un mur suivant sa longueur, de manière que sa largeur parait en dehors.

On place alternativement des pierres en bœuf et en parement.

BOUTOIR, s. m. [*Bou-toir* : 2^e dont.]
1^o. Instrument avec lequel les Marchands pèsent le pied d'un cheval avant que de le ferret. 2^o. Le groin d'un sanglier : « Le sanglier lui donna un coup de *boutoir* ».

BOUTON, s. m. 1^o. La petite bourgeon, que poussent les arbres et les plantes, et qui renferme les feuilles et les fleurs. — Il se dit au figuré, dans le style médiocre : « Les airs manières, les vapeurs, les soupers divins... les amitiés des lèvres, les amours d'un jour, toutes ces fleurs d'urbanité étoient dans le *bouton*, n'attendant qu'un coup de soleil pour éclorre. » *Coyer*. — 2^o. On appelle figurément *bouton*, certains bubes ou élévures, qui viennent quelquefois aux différentes parties du corps. — 3^o. Petite boule d'or, d'argent, etc. ou de bois couvert de soie, de fil, etc. servant à attacher ensemble les différentes parties d'un habitement. — 4^o. Passer les boutons dans les boutonnières. — 5^o. Par extension, on se dit de plusieurs autres choses, qui ont la figure d'un bouton d'habit. Le *bouton* qu'on met sur le bout du canon, pour servir de mire. Le *bouton* d'une serrure, d'un verrou, etc.

On dit, proverbiallement, *serrer le bouton* d... presser vivement : « Il lui *serra le bouton* » — *Mettre le bouton haut*, donner un exemple, difficile à suivre. — La dépense qu'il faisoit dans cette Province, *met le bouton bien haut* à son Successeur. — « Cela ne tient qu'à un bouton, à peu de chose : » « Sa sottise ne tient qu'à un bouton ; il n'a pas d'engagement, ni d'attachement à son état. » On dit, dans le même sens, d'un Abé, que son colet ne tient qu'à un épingle. — « Je n'en décernais pas un bouton ; cela ne vaut rien. »

BOUTONÉ, BE, adj. Au propre, il se dit d'un vêtement, dont les boutons sont dans les boutonnières ; au figuré, d'un visage qui a des boutons. — Plus figurément encore, d'un homme mystérieux et caché dans ses discours. — C'est un homme toujours *boutonné* jusqu'à la gorge, jusqu'au menton.

BOUTONER, v. m. Se dit des plantes et des arbres qui commencent à pousser des boutons : « Les rosiers commencent à *boutonner* » — VI. act. Passer les boutons d'un habit dans des gausse, dans de petites ouvertures appelées *boutonnières*. — *Boutonner son habit*,

se, vers, se contourne ; on, absolument, se *boutonner*.

BOUTONNERIE, s. f. **BOUTONNIER**, s. m. [3^e e muet au 1^{er}, e fer. et dont au ad.]
Le premier se dit de la marchandise du *Boutonnier*, et le second de celui qui fait ou vend des boutons : *Maître Boutonnier*, *Marchand Boutonnier* : c'est un *Boutonnier* ; il est *boutonnier*.

BOUTONNIÈRE, s. f. [3^e e moyen et long, 4^e e muet.] Petite maille, faite dans les habits, pour y passer les boutons.

BOUTS-RIMES, s. m. pl. Rimes données pour en faire des vers. — On appelle *bout-rime*, au singulier, un Sonnet, une autre pièce, composés de bouts-rimés.

BOUT-SAIGNEUX, s. m. [*Bou-saigneux*, mouillez le gn : 2^e e moy. 3^e lon.] La partie du colex de mouton, de veau, etc. où il y a du sang. — Quand on dit *bou-saigneux*, tout seul, on entend parler d'un *bou-saigneux* de mouton.

BOUTÛRE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Branche séparée de l'arbre, et qui étant plantée en terre, y prend racine. — Il y a des arbres qui viennent de *boutûre*, comme le figuier, le saule, etc.

BOUVERIE, s. f. **BOUVIER**, IÈRE, s. m. et f. [2^e e muet au premier dont la 3^e est longue, e fer. et dont au ad, e moy. et long. au 3^e.] *Bouverie* est une étable à beuf ; mais on ne l'emploie guère qu'en parlant des étables qui sont dans les marchés publics. — *Bouvier*, *Bouvière* est celui ou celle qui conduit et garde les beufs. — C'est aussi un terme d'insulte. *Gros bouvier*, homme grossier. — On ne le dit point en ce sens au féminin.

BOUVILLON, s. m. [*Bou-vi-glion* ; mouillez les ll ; tout bref.] Jeune beuf.

BOYAU, s. m. [*Bou-io*, 2^e dont au singulier, lon. au plur. *boyaux*.] Intestin. Conduit ou tuyau par où passe ce qui sort de l'estomac. — En parlant d'une tranchée, faite pour assiéger une place, on appelle *boyau* chaque partie de la tranchée, qui va en ligne droite. Faire un *boyau de communication* d'une tranchée à l'autre. — On dit, proverbiallement, d'une chose longue et étroite, comme *trousson*, *chambre* ; c'est un *boyau* et d'une chose extrêmement dégoûtante ; elle *serait vomir tripes et boyaux*. — *Aimer quelque un comme ses petites boyaux* ; l'aimer tendrement : l'expression est basse et populaire. ○

BOYAUDIER, s. m. Calot qui prépare des cordes à boyau.

BRABANÇON, s. m. [*Brè* ; 2^e moy.] Qui est du Brabant. Le Trad. de l'Hist. d'Espagne dit toujours *Brabantins* ; au lieu de *Brabançons* ; c'est un anglicisme.

BRACELET, s. m. [*Brè* ; 2^e moy.] Ornement que les femmes portent au bras.

BRACHIAL, s. m. [*Brè* ; 2^e moy.] Terme d'Anatomie. Qui a rapport au bras. Muscle *brachial*, nerf *brachial*, artère *brachiale*.

BRACMANE, **BRAMINE**, ou **BRAMIN**, s. m. Philosophe ou Prêtre Indien. L'Académie met les trois mots sans remarque. — Il ne semble que le 1^{er} de ces trois mots des anciens Philosophes, et les deux autres des modernes ; et parmi ceux-ci, *Bramine* est le plus usité.

BRACONIER, s. m. **BRACONIERE**, s. m. [*Brakonè*, ni ; 2^e moy.] Le *Bracônier* est celui qui braconne ; et *Bracônner*, c'est chasser sur les terres d'autrui furtivement, pour profiter du gibier. — On appelle *Bracônier* par exagération, celui, qui, sur ses propres terres, tue sans ménagement le plus de gibier qu'il peut : Ce Gentilhomme est un vrai *bracônier*.

BRAI, s. m. [*Brè* ; 2^e moy.] Espèce de goudron, propre à calfeutrer.

BRAIE, s. f. [On écrivait autrefois *Brayes* mais on prononce *braie*, et non pas *brèie* ; c'est pourquoi l'*i* est plus convenable que l'*y*. Voyez *A*, au commencement.]

L'*Acad.* et le *Rich. Port.* écrivent *Brayes* sans les deux points sur l'*i* ; il faudrait, à ce compte-là, prononcer *brèie* ; et non. Je crois pouvoir conjecturer que cette prononciation soit la plus commune et la plus autorisée.] Calote : il ne se dit guère qu'au plur. dans cette phrase proverbiale : Sortir d'une affaire les *braies nettes*, sans échec et sans honte. — L'*Acad.* le dit au singul. Ling. dont on enveloppe le derrière des enfans.

BRAIER, s. m. **BRAIETTE**, s. f. Voy. **BRAYER**, **BRAYETTE**.

BRAILLARD, s. m. **BRILLEUR**, s. m. [*Brè* ; 2^e moy.] 1^o long. Mouillez les H.] *Brèiller*, c'est parler bien haut et mal à propos : *Brèillard*, ou *Brèilleur* est donc celui qui brèille, qui parle beaucoup, haut et mal à propos. On les

emploie plus souvent comme substantifs, que comme adjectifs ; c'est un grand *brèillard*, c'est un *brèilleur* insupportable, une *brèillarde*, une *brèilleuse* ; un homme fort *brèilleur* ; une femme extrêmement *brèilleuse* ; l'homme le plus *brèillard*, la femme la plus *brèillarde* du monde.

BRAIRE, v. n. [*Brè* ; 2^e moy. et long.] Il ne se dit que dans les temps simples et aux 3^{es} personnes ; et encore est il peu usité hors du présent et du futur ; il *braie*, il *braiera*. — Il ne se dit que pour exprimer le cri de l'âne.

On dit figurément, (se plaisant) de tout homme, et surtout d'un Orateur qui crie beaucoup et qui a la voix rude et désagréable, qu'il ne fait que *braire*. Cet Avocat ne fait que *braire* et ne dit rien, qui serve à sa cause. — On dit aussi, proverbiallement, qu'un *âne* parle ne laisse pas de *braire* ; pour dire qu'un sot se décele toujours par quelque endroit.

BRAISE, s. f. [*Brè* ; 2^e moy. et long.] 1^o 2^e moy.] Il se dit ordinairement des charbons ardens. — Mais on le dit aussi des charbons éteints, que vendent les Boulangers.

On dit, proverbiallement, dans le 1^{er} sens, *passer sur quelque chose, comme chat sur braise* ; légèrement et sans appuyer. — *Tomber de la poêle dans la braise* ; d'un grand mal dans un mal encore plus grand.

* **BRAISIER**, s. m. C'est ainsi que ce mot est écrit dans un Journal ; ce c'est ainsi qu'il serait naturel et raisonnable de l'écrire ; ce mot venant de *braise*, mais l'usage est pour **BRASIER**. Voy. ce mot.

BRAMER, v. n. Au propre, il se dit du cri du cerf. Au figuré familier, il signifie crier, braire. A force de *bramer*, il s'enrouoit quelquefois. *Linguet.* L'*Acad.* ne le met qu'au propre.

BRAN, s. m. Matière fécale. — *Bran de son* ; la partie du son la plus grosse, et non pas, comme dit l'*Acad.* la plus grosse partie du son ; car cela signifie la plus grande partie, au lieu que la partie la plus grosse, veut dire, la partie la plus grosse en volume, la plus grossière.

BRANCARD, s. m. [*Brè* ; 2^e moy.] 1^o long. se prononce jamais.] 1^o Lit portatif pour transporter un malade. — 2^o Pièce de bois longue, pliante et étroite, qui sert au train des charres roulantes.

BRANCHAGE, s. m. C'est un mot collectif, qui exprime toutes les branches d'un arbre. Ce *branchage* est trop touffu; il faut l'élaguer.

BRANCHE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Le bois qui pousse le tronc d'un arbre. — Au figuré, il se dit élégamment: Il me semble que la tendresse que vous avez pour Livri est une *branche* de l'amitié que vous avez pour moi. *Sévigné*. Cette affaire a plusieurs *branches*, plusieurs chefs, plusieurs articles à discuter. — On le dit aussi des rameaux de l'arbre généalogique: la *branche aînée*, la *branche cadette*. — On dit encore, une *branche de commerce*, pour dire, un objet particulier de commerce. Sous prétexte que la librairie est une *branche de commerce*, on ne laisse introduire, vendre, débiter toute sorte de mauvais livres: mais les poisons pourraient devenir une *branche de commerce*; serait-ce une raison pour les tolérer? — On dit: étendre les *branches du commerce*: Un Auteur moderne a dit, par imitation: Souvent pour avoir voulu étendre la *branche des plaintes*, on s'expose à plus de privations. — Voilà ce que produit l'analogie: une foule de néologismes, qui appauvrissent une Langue, au lieu de l'enrichir.

Rem. Quand une *branche* est coupée pour être brûlée, on doit dire *branche*, et non pas *branché*, comme on dit en Provence et dans d'autres Provinces.

On dit (st. fig.) *Sauter de branche en branche*, à passer d'un propos à l'autre, sans s'arrêter à rien. — *Être comme l'oiseau sur la branche*: N'avoir point d'état assuré. — *Il avait mieux le vent au gros de l'arbre qu'aux branches*: s'attacher à celui qui a l'autorité supérieure, plutôt qu'à celui qui n'a qu'une autorité subalterne.

BRANCHER, v. a. Pendre un voleur, un débauché à une *branche* d'arbre. — V. n. Se percher sur des *branches* d'arbres, en parlant des vicieux: Le faisait *brancher*.

BRANCHU, ou, adj. [1^{re} lon. 2^e lon. au 2^d.] Qui a des *branches*; arbre extrêmement *branchu*.

BRANDEBOURG, s. f. Sorte de casaque, ainsi appelée parce que la mode en est venue de Brandebourg. — s. m. Espèce de boutonnière avec agréments: *Brandebourg* d'or, d'argent, etc.

BRANDEVIN, s. m. **BRANDEVINIER**,

s. m. [2^e e muet, 3^e e ferm. et dout. au 2^d.] *Brandevin* est un terme emprunté de l'allemand pour signifier de l'eau de vie. C'est comme qui dirait, *bran de vin*, comme on dit *bran de son*; avec la différence que *bran* est ce qu'il y a de plus grossier, et que le *brandevin*, ou l'eau de vie, est ce qu'il y a de plus spiritueux dans le vin. — **BRANDEVINIER** est celui, qui vend et qui crie du *brandevin* dans un camp, dans une garnison. — On dit aussi, *Brandevinière*; de celle qui fait ce métier.

BRANDILLEMENT, s. m. **BRANDILLER**, v. a. **BRANDILLOIRE**, s. f. [1^{re} lon. Mouillez les ll à la 2^d. 3^e e muet au 2^d. e fer. au 2^d. lon. au 3^e.] *Brandilloter*; s'est mouvoir deçà et de là: *brandiller les jambes*, les bras. — **BRANDILLEMENT** est le mouvement qu'on se donne en se brandillant. — **BRANDILLOIRE**: Branches entrelacées, ou quelque autre chose de semblable, dont les jeunes gens se servent à la campagne pour se brandiller; se mettre sur une *brandilloire*.

BRANDI, ou, adj. Il ne se dit que dans ces phrases proverbiales: enlever un gros fardeau tout *brandi*; l'enlever tout d'un coup: enlever un homme tout *brandi*; en l'état où il se trouve.

BRANDON, s. m. 1^o. Flambeau fait avec de la paille tortillée. Allumer des *brandons*. 2^o. Paille entortillée au bout d'un bâton qu'on enfonce dans quelques héritages, pour marquer qu'ils sont saisis. 3^o. *Brandons*; corps enflammés, qui s'élèvent d'un incendie.

Rem. 1^o. *Brandon* est vieux au figuré: nos Poètes ne parlent plus des *célestes brandons*, du *brandon de l'amour*, etc. On ne dit aujourd'hui que *flambeau*.

2^o. On apela autrefois le premier Dimanche de Carême: le *Dimanche des Brandons*, parce que ce jour-là le peuple allumait des feux, et en portait dans les rues et dans les campagnes.

BRANLANT, ANTE, adj. [1^{re} et 2^e lon.] Qui branle. Avoir la tête *branlante*, les jambes *branlantes*. — On apèle *château branlant*; en style proverbial, ce qui est mal assuré et paraît près de tomber.

BRANLE, s. m. Agitation de ce qui est remué, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. *Acad.* Défaut d'arrêt, qui fait qu'une chose s'agite en deçà et en delà. *Trév.* — Il s'emploie au figuré, mais seulement dans le

style familier. *Être en branle*, à deux sens ; 1°. Commencer à se mettre en mouvement : Il a été de la peine à se rebouter, mais quand il est en branle, il en fait plus qu'un autre. 2°. Être en doute, en suspens. Il a été long-temps en branle s'il le ferait, ou sion. — *En branle*, en disposition de... Je l'ai vu en branle de vendre sa charge. On l'a mis en branle de terminer cette affaire. — *Mettre les autres en branle*, les mettre en train, en mouvement.

Donner le branle, mettre en disposition d'agir. Je n'aime point l'emploi de cette locution familière dans la phrase suivante : *Après avoir donc, pour ainsi parler, le branle à son ouvrage, il le pousse au-delà des justes bornes.* Le, pour ainsi parler, ne corrige pas le baroque de cette expression. Elle me parait aussi déplacée dans cette période de *Mascaros* sur la bataille de *Rorot*. On demande si ce jour fut de dernier miracle du la vie du père (Louis XIII) ou le premier du royaume du fils (Louis XIV) si ce fut la suite du branle que le Roi eut avoir donc le bonheur de la France, ou le mouvement que le Roi avait commencé d'imprimer à cette Monarchie. — *Mouvement* : en ce sens, est plus noble que *branle* ; mais pour varier l'expression, l'Orateur s'est servi du dernier, qui est trop familier pour un discours d'aparat.

2°. *BRANLE* est une espèce de danse de plusieurs personnes, qui se tiennent par la main, et qui se mènent tour-à-tour. — On le dit aussi de l'air sur lequel on danse le branle. — On dit, en ce sens, et en style proverbial : *Mener le branle* ; mettre les autres en train, leur donner l'exemple. — *Faire danser à quelqu'un un branle de sonde*, de faire sortir. Style plaisant et comique.

3°. *BRANLE*, espèce de lit suspendu, dont on se sert sur les vaisseaux. Coucher dans un branle.

BRANLE-BÂS, s. m. Terme de *Marine* ; commandement qu'on fait de descendre sous les branles d'entre les ponts, pour se préparer au combat. On fit le signal de *branle-bâs*.

BRANLEMENT, s. m. *BRANLER*, v. a. et neutre [1^{re} lon. 4^e verbe au 1^{er} et 2^e au 2^d. *Branleman*, *branlé*.] *Branlement*, est le mouvement de ce qui branle. — *Branler*, c'est agiter, mouvoir, remuer, faire aller deçà et delà. *Branler les jambes, les bras, la tête.* — Il s'emploie aussi neu-

tralement. Ne branlez pas de là ; ces tentes n'oseroient branler devant leur père ; etc. — Tout d'un coup on vit ce bataillon branler, et il ne tarda pas de se rompre, et les soldats de fuir.

— On dit, dans le style familier : *Branler sa manche*. (Le *Rich. Port.* met, dans le manche, ce qui n'est pas si conforme à l'usage.) Être sur le point de changer, ou d'être renvoyé. — Tout ce qui branle ne tombe pas ; ceux qui paraissent mal dans leurs affaires, ne sont pas toujours ruinés ou disgraciés. — Il n'oseroit branler devant cet homme ; il n'ose rien dire, ni rien faire qui puisse le choquer.

BRAQUEMENT, s. m. *BRAQUER*, v. a. [*Brachium*, *braché* ; 1^{er} du 1^{er} et 2^e au 1^{er}, é fer. au ad.] *Braquement*, est la situation de ce qui est braqué. — *Braquer*, se dit de certaines choses qu'on peut tourner ou présenter d'un côté ou d'un autre. On dit, dans le *Dict. Gramm.* (qu'il) ne se dit que du canon ; on devrait ajouter ; au sens propre on le dit par extension ; d'un canon, d'un canon, d'une canonne.

BRAS, s. m. [*Brachion* ; et devant une voyelle *brax*.] 1°. Partie du corps humain, qui tient à l'épaule. Lever, hausser, étendre le bras. — Au figuré, *Paisance* ; le bras de Dieu n'est pas raccourci : *Bras séculier*, puissance temporelle ; implorer le bras séculier ; livrer un Ecclésiastique au bras séculier ; ou *Vaillance* ; Tout cède à l'effort de son bras. 2°. Canal, division d'une rivière ; Le Rhin se sépare en plusieurs bras. — On dit en ce sens ; *bras de mer* ; partie d'une mer entre deux terres assez proches l'une de l'autre. 3°. *Bras d'un fauteuil*, d'une chaise ; chaise à bras ; qui a des deux côtés de quoi appuyer les bras. 4°. *Chandeliers* qu'on attache aux murailles ; on les appelle de ce nom, parce que d'abord ils avaient la figure d'un bras. 5°. *Bras d'une balance*, d'un levier ; les deux parties qui sont de côté et d'autre du point d'appui.

Ran. 1°. On dit, avoir les bras retroussés jusqu'au coude ; et cela est mieux que de dire ; avoir la manche retroussée ; etc. quoique ce soit la manche qu'on retroussé ; et non pas le bras.

2°. On dit, figurément : *s'appuyer sur les bras de chair* ; c'est une expression assemblée ; et conflatée. *Bossuet* a dit, dans le

même sens : une Eglise, qui s'appuie sur l'homme, et sur le bras de la chair. Dans l'usage actuel, ce serait un barbarisme. Il faudrait dire : *se sur un bras de chair*.

3°. *Se jeter dans les bras*, ou *entre les bras* : le 1^{er} est mieux dit dans le sens propre et naturel ; le 2^d, dans le sens figuré, pour signifier, *se mettre sous la protection, implorer le secours*. Cette expression peut prêter à des sens peu honnêtes, et être peu décente, quand on parle d'un sexe à l'égard de l'autre. M. Moreau, parlant de Frédégonde, après la mort de Chilperic : elle se sauve à Paris, dit-il, *se jette dans les bras de l'Evêque*, et se réfugie dans l'Eglise de Notre-Dame. — Cet illustre Auteur n'a pas fait attention au manque de décence de cette expression, qui est d'ailleurs moins propre : c'est *entre les bras* qu'il aurait fallu dire.

4°. *Tendre les bras* à quelqu'un, lui offrir, lui donner du secours, est encore une expression figurée, qui est de tous les styles. — *Avoir sur les bras* : « Ils ne s'attendoient pas à avoir une armée sur les bras, Le P. du Cerceau dit, dans le même sens : *tomber sur les bras*. » Les Tyrans n'eurent pas de peine à se persuader que, dès qu'il se verroit assez fort, il (Ricini) leur *somberoit sur les bras*. Je doute que l'usage admette cette locution.

5°. On dit encore métaphoriquement *les bras du sommeil*, *les bras de la mort*. « Un instant les fera passer des bras du sommeil dans les bras de la mort. »

6°. *Bras* entre dans plusieurs phrases du style familier ou prov. — On dit à celui, qui étend la liberté, la permission qu'on lui donne : « On vous en donne un doigt, et vous en prenez long comme le bras ; ce qui peut s'appliquer aux exagérations de la médisance. — *Avoir les bras longs* ; avoir beaucoup de crédit, d'autorité. — *Recevoir quelqu'un à bras ouverts* ; le recevoir avec empressement, avec amitié. — On dit, à peu près dans le même sens : *Bras dessus*, *bras dessous*. » Monseigneur (le Dauphin) lui embrassa les genoux. Le Roi lui dit : Ce n'est point ainsi que je vous embrasse : vous méritez que ce soit autrement ; et sur cela, *bras dessus*, *bras dessous*, avec tendresse de part et d'autre. *Sév.* — *Être de bras droit* de quelqu'un ; être bien auprès de lui, ou être son appui, ou son

factotum. — *Demeurer les bras croisés* ; rester oisif. — *Avoir les bras rompus* ; refuser de travailler. — *Traiter* quelqu'un de *Monsieur*, de *Monseigneur*, etc. *grès* comme *le bras* ; souvent et avec affectation. — *Faire tomber les bras* ; étonner. « Vous a-t-il lu son morceau sur les mousses, et l'état politique des Anglois ? — Qui ? — Eh bien ! — Inouï, incompréhensible. . . . *Les bras m'en sont tombés*, je l'avoue. *Th. d'Éd.* »

A *BRAS*, adv. A force de bras ; faire monter le canon à bras. — A tour de bras ; de toute sa force. — A plein bras ; à la brassée.

BRASIER, s. m. [*Bra-zié*, 2^e é fer. et dout.] 1°. Feu de charbon ardent. — 2°. Espèce de grand bassin de métal où l'on met de la braise pour chauffer une chambre. Voy. BRASIER.

BRASIER, se dit, au figuré, dans tous les styles : « Nos cœurs doivent être des brasiers ardents de l'amour divin. » Cet homme a une violente fièvre : son corps est un brasier.

BRASIL, Voy. BRÉSIL.

BRASSILLER, v. act. [*Mouillez les ll* ; 3^e é fer. *Bra-zié*.] Faire griller un peu de temps sur de la braise. Suivant l'Académie, il n'a d'usage qu'en cette phrase : *faire brassiller des péches*, où il est employé au neutre. — *Trevoux* le dit aussi de la lumière que jete la mer pendant la nuit. Il est peu usité en ce sens.

BRASSARD, s. m. [Le d ne se prononce pas ; et *Richelieu* ne l'écrit point : on l'a restitué dans le *Rich. Part. Trev.* met *brassard* ou *brassart*.] 1°. Partie de l'armure qui couvrait le bras d'un Gendarme. — 2°. Espèce de garniture de cuir, dont on se couvre le bras, en jouant au ballon.

BRASSE, s. f. [*Brace* : 1^{re} brève, 2^e é muet.] Mesure de la longueur des deux bras étendus, qui est ordinairement de six pieds. On parle beaucoup de cette mesure dans les Relations des Voyages sur Mer : « Il y avait tant de brasses d'eau, tant de brasses de profondeur. »

BRASSÉE, s. fém. [*Brace* : 2^e é fer. et long.] Autant qu'on peut en contenir entre ses bras. *Brassée* de bois, de foin, de paille, etc. Emporter à brassée.

BRASSER, v. act. [*Brace* : 3^e é ferm.] Au propre, remuer avec les bras, à force de bras. — On le dit sur-tout de la bière et des métaux. Quelques-uns disent, *brasser* un lit de plume ; cette paille n'est pas bien brassée. Il faut dire *remuer*. L. I. — Au

figuré, pratiquer, tramer : *brasser une trahison*. Cette expression vieillit ; quelques Auteurs s'en servent pourtant encore. — Ils révélèrent toute la suite du complot ; et il fut constaté qu'il s'étoit brassé par l'ordre du Patriarche Estienne. *Berauld, Hist. de l'Eglise.* — *Le Rich. Port.* le met sans critique. *L'Acad.* se contente de dire qu'il se prend en mauvaise part.

BRASSERIE, s. f. **BRASSEUR**, s. m. et f. [*Bracere*, *Braceur*, cel. 2^e e muet qu'1^{er}, son. au dern.] *Brasserie* est le lieu où l'on brasse de la bière. *Brasseur*, celui qui la brasse ou qui la vend en gros.

BRASSIÈRES, s. f. plur. [*Bra-cid-re* 2^e e moyen et long.] Espèce de petite camisole qui sert à tenir le corps en état. — Il se dit toujours au pluriel, même au figuré, qui n'est que du style familier. * *Rollin* l'emploie dans une Histoire et le met au singulier, deux choses à ne pas imiter. — Ils avoient également intérêt de détruire ce nouveau Régent, et diabolir avec lui la Régence qui les tenoit en brassière. — On dit, proverbiallement, qu'une personne est en brassières, pour dire qu'elle est contrainte, qu'elle n'a pas la liberté d'agir, de sortir, etc. Il signifie aussi, avoir des manières contraintes, embarrassées.

BRAVACHE, s. m. **BRAVADE**, s. fém. [2^e e brév. 3^e e muet.] Un *bravaché* est un faux brave ; un fanfaron. — *Bravade*, est une action, parole, ou manière, par laquelle on brave quelqu'un : — Il lui a fait une *bravade*. Il croit nous intimider par ses *bravades*.

BRÂVE, adj. [1^{re} longue, 2^e e muet.] 1^o. Vaillant, courageux, *brave* Soldat, *brave* Capitaine. — s. m. Il fait le *brave* ; c'est un faux *brave*. Tous nos *braves* se distinguèrent dans cette occasion. = 2^o. Devant le substantif, il signifie, *humble* : — Vous êtes un *brave* homme ; c'est une *brave* femme. = 3^o. Vêtu, paré de beaux habits. — Vous voilà bien *brave*.

Rem. 1^o. Autrefois, *brave*, se disait plus des habillemens que du courage ; et *Ménage* remarque comme une nouveauté dans *Mathurbe*, d'avoir dit : Est-il courage si *brave* ? Et ailleurs : les Muses hautes et *braves*. — Aujourd'hui c'est tout le contraire, et il n'y a guère plus que le peuple qui s'en serve pour propre ; *bien mis*, *endimanché*. *Madame de Sévigné* a dit encore ; mais il paraît

que c'est en plaisantant : — Vous prenez des peines infinies pour nos habits ; vous me faites plus *brave* que je ne voulois. — *L'Académie* dit seulement, qu'il est du style familier.

2^o. **BRÂVE**, subst. S'emploie le plus souvent au pluriel, et il se prend presque toujours en mauvaise part.

Il est de faux braves, comme il est de faux braves. *Molière.*

Je crains peu, direz-vous, les braves du Parnasse. *Boileau.*

Il est toujours entouré de braves, c. à d., de brécours, de spadassins.

On dit, d'un homme vaillant, *brave* comme César, *brave* comme son épée ; et d'un poëte, *brave* comme un lapin.

J. J. Rousseau dit : téméraires en paroles, et braves de la langue. C'est la traduction de : *nimii verbis, lingua feroces* ; de *Tacite*. L'expression est peu noble.

BRÂVEMENT, adv. [*Braveman* : 1^{re} et 3^e longues ; 2^e e muet.] Avec bravoure. — Se défendre long-temps et *bravement* dans une place. *Rollin*. — Habituellement, adroitement. — Il s'est acquitté *bravement* de cette commission ; il s'est *bravement* tiré de cet embarras. *Bravement et bien*, fort bien. Dans le second sens, il est du style familier ; et dans le premier, on ne peut pas dire qu'il soit du beau style.

BRAVER, v. act. [*Brave* : 1^{re} brève 1^{re} e fermé. Devant l'e muet, la 1^{re} est longue : il *brave*, il *bravera*, etc.] Morguer, traiter de haut en bas. Il régit, au propre, les personnes : *braver les tyrans* ; les persécuteurs ; et au figuré, les choses : *braver les périls, la mort, la fortune*.

BRAVERIE, s. f. [1^{re} longue, 2^e et 4^e e muet ; 3^e e longue.] Magnificence en habits. — Les femmes aiment la *braverie*. — Les étrangers doivent prendre garde à ne pas confondre *braverie* avec *bravoure* et *bravade*. Le premier, se dit de la magnificence en habits ; mais il est bas. (*L'Académie* se contente de dire qu'il est du style familier.) Le second, signifie une valeur éclatante. Le troisième, action par laquelle on brave ; on traite quelqu'un avec mépris et avec hauteur. *L. T.*

Autrefois, on disait *braverie* pour *bravoure* ; et *Sauvigni*, reproche à *Cornéille* que, dans le *Cid*, il n'est pas, jusqu'aux femmes, qui ne se piquent de *braverie*.

BRAVOURE

BRAVOÛRE, s. f. [1^e longue, 3^e e muet.] Valeur éclatante. Suivant l'*Académie*, on le dit quelquefois, au pluriel, des actions de la valeur. « Il raconte ses bravoures à tout moment. Cela ne peut être bon que dans le style critique ou comique.

BRAVOÛRE, *Courage* (synon.) La *bravoure* est dans le sang; le *courage* est dans l'âme. La première, est une espèce d'instinct; le second est une vertu. L'une, est un mouvement machinal; l'autre, est un sentiment noble et sublime. Le *courage* tient plus de la raison; et la *bravoure*, du tempérament. Celle-ci est d'autant plus impétueuse, qu'elle est moins réfléchie; celui-là est d'autant plus intrépide, qu'il est mieux raisonné. Le *courage* paraît donc plus propre au Général et à ceux qui commandent. La *bravoure* est plus nécessaire au Soldat et à tout ce qui reçoit des ordres. (Extr. de M. Turpin) Voy. VALEUR; voyez aussi BRAVERIE.

BRAYER, s. m. [Il vaudrait mieux écrire *braïer*, puisque l'a s'y prononce; au lieu qu'en écrivant *brayer*, il faudrait prononcer *bré-ïé*.] Bandage pour ceux qui sont sujets aux descentes de boyau.

BRAYER, v. act. [*Bré-ïé*: 2^e e fer.] Enduire de brai.

BRAYETTE ou **BRAÏETTE**, s. f. Le premier est de l'*Académie*, et de l'ancien usage; le second, représente mieux la prononciation. — La fente de devant d'un haut de chaussure.

BREBIS, s. f. [1^{re} e muet; l's ne se prononce que devant une voyelle. * *Rollin* écrit au singulier *brebi* sans s.] La femelle d'un belier. Lait de *brebis*; troupeau de *brebis*; *brebis* galeuse.

Le goût proverbial s'est exercé sur ce mot. — *Brebis galeuse*; personne dont la compagnie est dangereuse, contagieuse pour les mœurs. — *Fais-toi brebis, le loup te mangera*; quand on est trop bon, on est exposé à être maltraité, insulté. — *La brebis bêle toujours de la même sorte*; un sot ne sait dire que des sottises, et un homme méchant que des méchancetés. — *Abrebis tondue, Dieu mesure le vent*; il nous donne des secours suivant nos besoins. — *Quand brebis engragent, elles sont pires que des loups*; les caractères doux sont terribles, quand ils font tant que de se mettre en colère. — *Il faut tondre ses brebis, et non pas les écor-*

cher; ne mettre que des impositions modérées, et qui n'écrasent pas le peuple.

BRÈCHE, s. f. [1^{re} e moyen, 2^e e muet. *Richelet* écrit *brèche* avec un accent aigu; le *Rich. Port.* *breche*, sans accent; l'*Acad.* *brèche*, avec l'accent grave, et c'est ainsi qu'il faut écrire.] Dans le sens propre, il ne se dit que des murailles, des clotures, des haies. *Batre en brèche*; faire *brèche*, faire une *brèche*. Le premier, se dit seulement des places qu'on assiège; le second, des murailles, des haies auxquelles on fait une ouverture. = On le dit par extension de plusieurs autres choses: *faire une brèche* à un couteau; *faire brèche* à un pâte; ce qui se dit figurément et par allusion aux places qu'on assiège. — Mais on ne doit pas dire, comme *La Motte*, *faire brèche* à un animal avec une flèche, pour dire, le percer avec, etc. *L'Ab. Desfontaines* n'a pas manqué de relever cette expression et de l'insérer dans son *Dictionnaire Néologique*, Archives des expressions ridicules ou barbares.

BRÈCHE, s'emploie élégamment au figuré. « Les passions sont les *brèches* de l'âme, et c'est par-là que tous les vices y peuvent entrer. *St. Evrem.* » La crainte est la *brèche* par laquelle Dieu entre, par une heureuse violence, dans les cœurs les plus endurcis. — Je n'approuve pas l'emploi de ce mot dans ces deux phrases, et la métaphore ne me paraît pas juste. Elle l'est davantage dans les phrases suivantes. « Rien de si délicat que la réputation; il est aisé d'y *faire brèche*. » Les plus fortes passions s'affoiblissent avec le temps; chaque jour y *fait une brèche*. *St. Evr.* *Faire brèche* aux immunités, aux privilèges d'une ville, etc. » Ces altercations mutuelles ne firent qu'*élargir la brèche* entre la République et l'Armée. *Histoire des Stuarts.*

BRÈCHE, est aussi le nom d'une sorte de marbre. De la *brèche* violette.

BRÈCHE-DENT, substant. *Académie*, ou plutôt adjectif. [1^{re} e moyen, 2^e e muet, 3^e lon. *brèchedan*.] Qui a perdu quelque une des dents de devant. « Cet homme est *brèche-dent*; cette fille est *brèche-dent*. On ne dit point: » C'est un *brèche dent*, c'est une *drèche-dent*. Ce mot n'est donc point substantif.

BREDOUILLE, s. m. *Académie*; subst. fém. *Trévoux*. [*Bre-dou-glie*: 1^{re} e et 3^e e muet. Mouillez les ll.] On ne sait trop com-

ment caractériser ce mot. Est-il substantif ; est-il adjectif ? On dit, avoir *bradouille*, être en *bradouille*, c. à. d., au jeu de tric-trac ; être en état de pouvoir gagner les deux trous. On dit même, avoir la *bradouille*, c. à. d., le double jeton que prend celui qui marque après l'adversaire, et qui lui fait gagner deux trous, si l'adversaire ne le lui ôte pas, en marquant après lui. Cela le ferait croire substantif, mais substantif féminin ; et non pas masculin, comme le met l'Académie. — D'autre part, on dit, gagner la partie *bradouille*, le trou *bradouille* ; ce qui le ferait juger adjectif. — On peut de même le traiter comme adjectif au figuré : sortir *bradouille* d'un lieu, d'une assemblée, pour dire, en sortir sans avoir pu rien faire de ce qu'on s'était proposé.

BREDOUILLEMENT ; s. masc. **BREDOUILLEUR**, v. n. **BREDOUILLEUR**, ÉDÈSE, s. m. et f. [1^{re} e muet ; mouillez les ll ; 3^e e muet au 1^{er}, é fermé au 2d, doul. au 3^e, lon. au 4^e : *bre-dou-glie-man, dou-glie, glicur, glicû-ye.*] *Bredouiller*, c'est parler d'une manière mal articulée et peu distincte. — *Bredouillement*, est l'action de *bredouiller*. — *Bredouilleur*, *bredouilleuse*, est celui ou celle qui *bredouille*. » On n'entend rien à ce qu'il dit ; il ne fait que *bredouiller* : » Son *bredouillement* dépare tout ce qu'il dit : » C'est un *bredouilleur*, une *bredouilleuse*.

BREDOUILLEUR, est quelquefois employé activement. » Que *bredouillez-vous-là* ? Il a *bredouillé* un mauvais compliment. » Il a fait un discours *bredouillé* d'un bout à l'autre.

BREF, **BRÈVE**, adj. [Le 1^{er} e est moyen, le 2d est muet ; l'f se prononce au masculin. Au Palais on dit, *brief*, *brève*.] Court, courte, de peu de durée, de peu d'étendue.

BREF, *Court*, *Succint* (synon.). Le premier, ne se dit que de la durée : le temps seul est *bref*. Le second, se dit à l'égard de la durée et de l'étendue : la matière et le temps sont courts. Le troisième, ne se dit que par rapport à l'expression : le discours seulement est *succint*.

Rem. *Bref* est vieux ; l'Académie en donne deux exemples : Le temps que vous me donnez est bien *bref* ; cet homme est *bref* dans ses décisions. Hors du style plaisant, on dit plutôt *court* pour le premier, et *court*, ou *précis* pour le second. On dit également, qu'un Orateur, qu'un Prédicateur est *court* ;

qu'un discours, qu'un sermon a été fort *court* ; on ne dit point *bref* dans ces occasions. — Pour *brève*, on ne le dit que des syllabes, par opposition à celles qui sont longues dans la prononciation. Ainsi, l'on dira que la première syllabe, dans *place*, est brève, et que dans *grâce* elle est longue. — On le dit même comme substantif. » L'iambe est composé d'une brève et d'une longue. » Les brèves et les longues sont bien marquées dans la langue Latine ; elles ne sont pas encore bien fixées dans notre langue.

On dit, proverbialement, d'un homme qui se conduit avec circonspection, ou qui est fort cérémonieux, qu'il observe les brèves et les longues ; et d'un homme habile et intelligent en quelque affaire ; qu'il en sait les brèves et les longues. Voyez LONG, à la fin.

BREF, adv. Enfin, pour le dire en peu de mots. Il n'est que du style familier.

Bref, je ne puis d'un habil importun
Flater les gens. *Rouss.*

Mais dans le haut style, *bref* est ridicule.

Bref, dans cette fierté, que leur gloire a fait naître,
L'un, ne veut point d'égal, et l'autre point de maître. *Breuf.*

On dit, familièrement, parler *bref* ; avoir une prononciation trop prompte, trop précipitée.

EN BREF, adv. Brièvement, en peu de mots, est du style familier : » Nous n'en ferons mention qu'en *bref*, et autant que les faits pourront entrer dans notre plan. *Anon.* — Mais, en *bref*, en peu de temps, est vieux et hors d'usage : » Il reviendra en *bref*. *Le Rich. Port.* le met sans remarque. L'Académie dit qu'il vieillit.

BREF, s. masc. 1^o. Lettre du Pape : *Bref* Apostolique. Le Secrétaire des *Brefs* ; il a reçu un *Bref* du Pape. — 2^o. Petit livre, qui marque quel Office les Éclésiastiques doivent dire chaque jour. — On l'appelle en certains endroits, *Directoire*, et en plaisantant, *Guidâne*.

BRÉHAIGNE, adj. f. Suivant *Richelet*, il se dit des biches stériles, et par extension, des femmes, en les injuriant. L'Académie étend l'usage de ce mot aux femelles des animaux qui sont stériles, et cite pour exemple, *carpe bréhaigne*, qui n'a ni œufs ni lait. Elle ajoute, qu'appliqué aux femmes, il est populaire, et qu'il se dit seulement au substantif. » C'est une *bréhaigne*.

BRELAN, ou **BERLAN**, s. m. [On ne dit plus que le 1^{er} ; 1^{er} e muet] Sorte de jeu fort connu. Jouer au *brelan* ; caver au *brelan*. — Tenir *brelan* chez soi. Donner à jouer au *brelan*.

Rém. *Brelan*, *Brelancier* ; c'est ainsi qu'il faut écrire et prononcer ; disent Th. Corneille et la *Touche*. Colut-ci remarque que l'*Acad.* avoit d'abord mis *Berlan* et *Brelan*, et seulement *Brelancier* ; qu'ensuite elle ne mit que *brelan* ; et que cependant au mot *gagner*, elle dit : il a gagné deux cens pistoles au *berlan*. C'est une inattention, qu'on a corrigée dans la dernière édition. — *Richet* écrit *berland* ou *bretand* avec un *d* ; et l'analogie sembleroit le demander, puisqu'on dit *bretander* et *brelancier* ; mais l'usage l'a retranché.

BRELANDER, v. n. **BRELANDIER**, **ÈRE**, s. m. et f. [1^{er} e muet ; 2^e lon. 3^e e fer. au 1^{er} et 2^d, e moy. et lon au 3^e.] *Brelander*, c'est jouer continuellement au *brelan*. On ne le dit guère qu'en cette phrase : il ou elle ne fait que *brelander*. — **BRELANDIER**, **BRELANDIÈRE** ; terme injurieux qui se dit d'un homme et d'une femme, qui jouent continuellement aux cartes.

BRELOQUE, s. f. [*Breloque*, 1^{er} et 3^e e muet, tout bref.] Curiosité de peu de valeur : « Il vend bien cher ses *breloques* ».

BRENEUX, **ÈSE**, adj. [1^{er} e muet ; 2^e lon.] Plein de manière fécale : chemise *breneuse*.

BRESIL, s. m. [1^{er} e fer. *Brésil* ; mouillez l' finale. Le *Rich. Port.* écrit *Bresil* sans acc. C'est apparemment une faute d'impression.] Suivant le P. *Bohours*, on dit plus ordinairement *Brasil*, en parlant du pays, et *Brésil*, en parlant du bois. Aujourd'hui on dit toujours *Brésil* : le *Brésil*, du bois de *Brésil* ; sec comme du *Brésil* ; extrêmement sec.

BRESILLER, v. a. [*Bréxiglié* ; 1^{er} et 3^e e fer. Mouillez les *ll* ; tout bref.] 1^o. Teindre avec du bois de *Brésil*. *Trév.* Cette signification n'est pas trop sûre. — 2^o. Rompre en petits morceaux. *Trév. Acad.* Voilà qui est tout *bresillé*. — 3^o. *Mde. de Sévigné* paraît lui donner un autre sens, celui de *griller*, *échauffer*. « Mandez-moi si vous dormez, si vous n'êtes point *bresillée*, si vous mangez, etc. — Je soupçonne qu'il faut lire *brasillée* ».

BRETAILLER, v. n. **BRETAILLEUR**, s.

m. [1^{er} e fer. 2^e lon. Mouillez les *ll* ; 3^e e fer. au 1^{er} ; dout. au 2^d.] Suivant l'*Ac.*, *Bretailleur*, c'est être dans l'habitude de fréquenter les salles d'armes, et de tirer l'épée. Suivant *Trév.* *Ferraillet*, faire le métier de *Breteur*. — **BRETAILLEUR**, est celui qui *bretaille*.

BRÈTE, **BRÈTEUR**. Voyez **BRETTE**, **BRETTEUR**.

BRETELLE, s. f. [*Bretèle* ; 1^{er} et 3^e e muet, 2^e e moy.] Sangle, corde ou courroie qui sert à porter une hotte, une chaise à porteurs, etc. — *Bretelles*, au pl. Tissu de fil ou de soie pour soutenir le haut de-chasse : porter des *bretelles*.

On dit proverbialement : Il en a par-dessus les *bretelles* ; plus qu'il n'en peut porter. On le dit de toutes les méchantes affaires, et sur-tout de celui qui a trop bu.

BRETTE, s. f. [*Brète* ; 1^{er} e moy. 2^e e muet.] Longue épée. On ne le dit qu'en plaisantant : « Bateur de pavé, qui traîne par-tout une longue *brette* ».

BRETTEUR, s. m. [*Bré-teur* ; 1^{er} e fer. 2^e dout. au sing. lon. au pl.] Qui aime à se battre, à ferraillet, et qui porte ordinairement une longue *brette*.

BREVE. Voy. **BREF**.

* **BREVEMENT**, adv. **BRÈVETÉ**, s. f. *Vaugelas*, *Ménage*, *Bohours* se contentent de dire que *brièvement* et *brièveté* sont meilleurs. Aujourd'hui on peut dire qu'ils sont les seuls bons. — *Fleury* s'est encore servi de *brèveté*. « Les lois sont écrites avec clarté et *brèveté*. Méurs des Ist. » Soit dans la distinction des styles... soit dans la *brèveté* et la propriété de l'expression. *Ibid.*

BREVET, s. m. **BRÈVETAIRE**, s. m. **BRÈVETER**, v. a. [1^{er} e muet au 1^{er}, e fer. aux deux autres ; 2^e e moy. au 1^{er}, e muet au 2^e et 3^e ; la 3^e est un e moyen et lon au 2^d, e fer. au 3^e. — L'*Acad.* écrit ces trois mots sans acc. à la 1^{re} : passe pour le 1^{er} ; mais dans les deux autres, ces deux e muet de suite ne sont pas dans l'analogie de la Langue. Le *Rich. Port.* met l'accent aigu au 2^d et au 3^e. Il seroit mieux encore d'y mettre un acc. grave, parce que l'e est moy. *Brévetaire*, *bréveter*.] *Brevet* est une expédition non scellée, par laquelle le Roi accorde quelque grâce, quelque titre de dignité, etc. — *Brévetaire* signifie, qui a obtenu un brevet, mais il ne se dit que de

celui qui est porteur d'un brevet du Roi en matière bénéficiale. — *Breveter*, c'est donner le brevet d'un Office, d'un emploi, d'une pension, etc.

BREVIARE, s. m. [*Bré-vid-re*; 1^{er} d fer. 2^e e moy. et long; 3^e e muet.] Livre contenant l'Office Divin. Dire son *bréviaire*.

BREUVAGE, s. m. [*Bréu-vage*; 3^e e muet, tout bref.] Boisson, liqueur à boire. Les Poètes ont dit que le Nectar étoit le *breuvage des Dieux*; et delà vient cette expression proverbiale: *C'est le breuvage des Dieux*, en parlant d'un vin agréable à boire, d'une liqueur excellente.

BRIBE, s. f. [2^e e muet.] Au sing. Gros morceau de pain. « Il a mangé une *bribe* de pain bis. *St. fam.* — Au pl. où il est peu usité: Morceaux de viande que les valets serrent, ou qu'on donne à ceux qui demandent l'aumône. — Et au figuré; *Bribes* de latin, de grec; phrases prises de côté et d'autre sans choix. » Un faiseur d'Almanach est trop heureux quand il peut détacher quelque *bribe* de Voltaire, échappée aux recherches des avides Compilateurs. *Ann. Litt.*

BRICOLE, s. f. 1^o. Cette partie du harnois d'un cheval de carrosse, qui passe sous les coussinets, et qui s'attache de côté et d'autre aux boucles du poitrail. — 2^o. Au jeu de *palme*, le retour de la balle, quand elle a frappé une des murailles des côtés; et au jeu de *billard*, le chemin que la bille fait après avoir frappé une des bandes. On le dit à peu près dans le même sens, au jeu de *mail*.

On dit proverbialement, *douer une bricole* à quelqu'un, lui faire accroire une chose pour l'autre. Suivant l'*Acad.* cela ne se dit guère que des mençeries qu'un valet fait à son maître.

De bricole, par bricole, adv. (fig. fam.) Indirectement.

BRICOLER, v. n. Jouer de bricole, à la *Palme*, ou au *Billard*. Voy. **BRICOLE**, n^o. 2^o. — Au figuré, n'aler pas droit dans une affaire.

BRIDE, s. f. Partie du harnois du cheval, qui sert à le conduire. — On le dit par extension, de tout ce qui serre et attache une chose à une autre. *Bride* d'une boutonnière, d'une chemise, etc. — *Figurément*, Ce qui arrête et borne la puissance de quelqu'un; *Tenir en bride*, lâcher la bride à,

etc. « Nation féroce, et que la crainte seule d'une puissance supérieure peut tenir en bride. » Il ne faut pas lâcher la bride à ses passions. *Mde. de Sévigné* lui fait régir l'infinif: « Je ne veux point me lâcher la bride à vous parler de mon amitié. Ce régime fait fort bien en cet endroit; mais il ne seroit pas bon ailleurs.

Les expressions suivantes sont aussi du st. fig., mais fam. — *Aler bride en main*; doucement et avec prudence: « Ce chapitre... vu la délicatesse de l'affaire, exige que j'aille bride en main.

Notre vieux Batelier le sentit, et soudain, Craignant pour son novice un accident tragique; Holà! lui cria-t-il, alons bien bride en main.

C'est ici le moment critique. *L'Ab. Rey.* « Un Boyle, un Newton, deux hommes qui marchèrent bride en main dans la seule route qui conduit à la vraie Philosophie. *Histoire des Stuarts.* L'expression n'est pas assez noble pour une Hist. sérieuse. Remarquez d'ailleurs: *marcher bride en main*, qui rend la métaphore peu juste. *Aler*, se dit de celui qui va à cheval, comme de celui qui va à pied. Mais, *marcher*, ne peut pas se dire du premier, et ne s'accorde guère avec *la bride en main*. On dit aussi: *tenir bride en main*; « Vous êtes maîtresse de tout, pourvu que vous teniez un peu *bride en main* pour la dépense. *Sév.* — *Aler bride abattue*, signifie tout le contraire: c'est aler résolument, et quelquefois étourdiment dans une affaire, et sans que rien arrête. » Je l'aime comme mérite son cœur, et comme le veut mon inclination, qui me fait courir dans ce chemin à *bride abattue*. *Sév.* « La modestie m'empêche de vous louer à *bride abattue*, parce que j'ai dit et pensé toutes les mêmes choses que vous. *La même.* — *Avoir*, ou *mettre la bride sur le cou*: être son maître, rendre à quelqu'un sa liberté. » Je jouis avec plaisir et modération de *la bride* qu'on m'a mise sur le cou. *Sév.* — Voy. SOURD et VEAU.

BRIDER, v. a. Au propre, mettre la bride à un cheval. — Au figuré (st. fam. et prov.) *Brider le nez* à quelqu'un; lui jeter quelque chose au visage. — *Chacun bridera sa bête*, se conduira à sa fantaisie; — *La bécasse est bridée*; il a donné dans le panneau. — *Oison bridé*; homme qui n'a pas vu le monde. *Juge bridé*; Juge ignorant. — Voy. ÂNE et QUÊUR.

BRIDA, peut être employé dans le style noble et relevé, mais avec précaution. En voici un exemple dans *Boileau* :

La raison trop farouche, au milieu des plaisirs,
D'un remors importun vient *brider nos desirs*,

BRIDON, s. m. Bride légère qui n'a point de branches.

BRIEF, **BRÈVE**, adjectif. Court, de peu de durée. C'est la même chose que *bref*; mais *brief* n'est en usage que dans la pratique. « Il a été crié à trois *briefs* jours. » Ils en ont fait bonne et brève justice. Cette dernière phrase peut avoir lieu hors du Palais, dans le discours familier.

BRIÈVEMENT, adv. **BRIÈVETÉ**, s. f. [1^{re} e moy. 2^e e muet : *brève man, veté.*] D'une manière brève, courte; raconter, expliquer *brèvement*. — Le peu de durée de quelque chose : la *brèveté* du temps, de la vie, du règne d'un Prince, etc.

BRIFER, v. act. et neut. **BRIFEUR**, **ÈUSE**, s. m. et fém. Termes bas et populaires. Manger avidement : « Ils auront bientôt *brifé* tout cela : » Ils *brifent* comme il faut : « C'est un bon *brifeur*, une grande *brifesse* ».

BRIGADE, s. f. **BRIGADIER**, subst. masc. [3^e e muet au 1^{er}, e fer. et dout. au 2d.] *Brigade* est, 1^o. troupe de gens de guerre d'une même Compagnie, sous un chef appelé *Brigadier*. — 2^o. Division d'une armée, composée de plusieurs bataillons ou escadrons, sous le commandement d'un Officier principal. — *Brigadier*, est celui qui commande une brigade. *Brigadier* des Armées du Roi, est un grade supérieur, qui est au dessous de celui de *Maréchal de Camp*.

Rem. 1^o. *Scuderi* avait blâmé *Corneille* d'avoir dit : leur *brigade* était prête, sous prétexte que, dans la troupe dont parlait le Poète, il y avait plus de cinq cens soldats. Mais l'*Académie* décida qu'en poésie, on prend *brigade* pour troupe, de quelque façon que ce soit. *Sent. sur le Cid*. — 2^o. Au figuré familier, on appelle *brigade*, plusieurs personnes ensemble : « Il nous arrive une *brigade* ».

BRIGAND, s. m. **BRIGANDAGE**, s. masc. [J'ai vu dans des livres *brigant* avec un t à la fin; mais *brigandage*, *brigander* prouvent qu'il faut écrire *brigand* avec un d; et c'est en effet l'usage le plus commun, comme le plus raisonnable.] *Brigand* au propre, se dit des voleurs des grands chemins; au figuré, de ceux qui font des exactions, des concus-

sions. — *Brigandage* a aussi ces deux sens : volerie sur les grands chemins; rapine, exaction.

BRIGANTIN, subst. masc. Sorte de petit Vaisseau à voiles et à rames pour aller en course.

BRIGUE, s. f. **BRIGUER**, v. act. [*Brighe, brighé* : l'u n'est employé dans ces mots que pour donner au g un son fort et pareil à celui qu'il a devant l'a, l'o et l'u.] Le substantif ne se prend qu'en mauvaise part. Les *brigues* sont toujours des cabales, des manœuvres odieuses et criminelles : « Les *brigues* qu'on faisoit, n'éclatoient point encore. *La Rochef.* — Le verbe se dit en bien comme en mal : *briguer* un emploi, *briguer* l'honneur de combattre pour la patrie. — Quelquefois il ne signifie que rechercher avec ardeur, avec empressement : *briguer* les bonnes grâces, la faveur, la protection de quelqu'un.

BRIGUEUR, s. m. [*Bri-gheur*; 2^e e dout.] Qui *brigue*. — Il est peu usité, et se prend toujours dans un sens odieux : « C'est un *brigueur* à gages. *Trév.* Rien ne m'afflige, ni ne me choque tant que ces *brigueurs* d'éloges. *Balzac.* — Ce mot peut trouver sa place dans le style satirique ou comique.

* **BRILLAMMENT**, adv. [*Bri-gliaman* : mouillez les ll.] Mot nouveau et fort à la mode. D'une manière brillante. « Deux cens agathines à moi, dit le Cocher, pour vous mener *brillamment* et pour former vos chevaux. Donnez-les à ce triste pédant, qui endoctrine votre fils. *Isle Frivole.*

BRILLANT, **ANTE**, adj. [*Bri-glian, ante*; 2^e lon. mouillez les ll.] Qui brille, qui a un grand éclat. — Cet adjectif suit ou précède au gré de l'Orateur ou du Poète : c'est à l'oreille à le décider. *Brillans apas, charmes brillans; brillantes clartés, clartés brillantes.*

Et ce n'est pas en vain que ces astres brillans
En quatre temps égaux nous partagent les ans.

De Lille.

Et quand l'astre du jour
Ouvre dans le Taureau sa brillante carrière. *Id.*

Brillans charmes et brillans astres sonneraient fort mal.

Rem. On a toujours dit, un esprit *brillant*, des pensées *brillantes*. Ce n'est que du temps du P. *Bouhours* qu'on a commencé à dire, un *mérite brillant*, une *valeur brillante*, une *affaire brillante*. Cet adjectif signifie là quelque chose d'extraordinaire, qui

éclate aux yeux du monde. — L'Acad. dit actions brillantes, vertus brillantes.

BRILLANT, s. m. 1°. Éclat, lustre. Au propre : ce diamant a plus de brillant que l'autre. — Au figuré ; il y a du brillant dans ce Poème ; dans ce discours.

Rem. On dit, donner du brillant à, c. à. d. de l'éclat : Rousseau dit, donner des brillans, au pluriel.

Vous tenez d'eux enfin cette magnificence,
Qui seule sait donner à la haute naissance
Des solides brillans.

Le même Poète, parlant d'un homme dévoué par son rang et ses talens au public, dit :

Tous les brillans qui l'embellissent,
Tous les talens qui l'ennoblissent,
Sont en lui, mais non pas à lui.

Ces derniers vers sont peu dignes du Grand Rousseau. Je ne sais si beaucoup de gens goûtent ces solides brillans ; et ces brillans qui embellissent un Grand Homme. Pour moi, j'ose avouer qu'ils ne sont pas de mon goût. — Voy. ÉCLAT.

BRILLANS se dit au pluriel des ouvrages d'esprit, mais il se prend en mauvaise part. Pièce d'éloquence, pleine de faux brillans ; de pensées ingénieuses, mais fausses ou frivoles, et où il y a plus d'éclat que de solidité. — Brillant se dit quelquefois des personnes : « Cet homme a plus de brillant que de solide.

1°. BRILLANT : Diamant taillé à facettes par-dessus et par-dessous » Vous avez là un fort beau brillant.

* BRILLANTE, *fe*, adj. Mot assez nouveau, mais qui paraît avoir bien pris. Il est bon pour le style critique. — Quand on parle de style, il se prend en mauvaise part. M. l'Ab. de la Serte, dans son Poème sur l'Eloquence, reproche à l'orateur sacré, Petit-Maître en soutane, d'être

Brillant dans ses mors et guindé dans ses tours.

« La plupart des prix, qu'elles distribuent, ne sont accordés qu'à des ouvrages brillantes, médiocres ou complètement mauvais. Ann. Litt. — Pensées brillantes et pensées brillantes. Quelle différence !

BRILLANTER, v. a. [*Bri-glian-té*, 2^e lon. 3^e *e* fer. mouillez les ll.] L'Acad. ne le dit qu'au propre, des diamans qu'on taille à facettes par dessous, comme par-dessus. * Le Rich. Port. le dit aussi au fig. et il est assez à la mode en ce sens. » Bien-

tot l'esprit et l'épigramme sur brillant le Dialogue comique. Ann. Litt.

BRILLER, v. a. [Mouillez les ll, 2^e *e* fer.] Au propre, reluire, jeter une lumière étincelante ; avoir de l'éclat. Le Soleil brille, les Étoiles brillent. — Il régit quelquefois la prép. de : « Ses yeux brillent d'un vif éclat. — Au figuré, il se dit de la gloire, de la vertu, des belles qualités, des productions de l'esprit. Sa gloire brille dans tout l'univers ; la vertu brille dans l'adversité ; c'est l'endroit de sa pièce qui brille le plus. — il se dit même des personnes. » Il brille partout où il paraît.

BRILLER se dit aussi d'un chien de chasse qui quête et qui bat beaucoup de pays.

* BRILLOTER, v. n. Diminutif de Brillier. C'est un mot de Mde de Sévigné ; Je ne doute point qu'il ne brillote fort à nos États. » Mon fils brillote à merveille. (aux États.) Sév

BRIMBALE, s. f. BRIMBALE, v. a. [*Brein-bale*, *balé* : 3^e *e* muet au 1^{er}, *e* fer. au 2^d.] Brimbale est un levier, qui sert à faire aler une pompe. Il a produit brimbaler, agiter, secouer par un branle réitéré. Il ne se dit point d'une pompe, mais des cloches, quand on les sonne mal et en désordre. — Il n'est que du style familier et frise le populaire.

BRIMBORION, s. m. [*Brein-bori-on* : 1^{er} lon. le reste bref.] Cotifchet, babiole, chose de peu de valeur. » Son Cabinet n'est plein que de brimbations. St. famil.

BRIN, s. m. [*Brein*, monosyllabe.] 1°. Ce que le grain ou la graine pousse d'abord hors de terre : brin d'herbe ; le seigle et le froment ont déjà poussé de beaux brins. = 2°. Les scions que poussent les plantes et les arbustes : brins de marjolaine, de romarin, brins de fagots. = 3°. La tige des arbres quand elle est droite : on le dit aussi, dans ce sens des poëtres : voilà un beau brin de bois, un beau brin de chêne, etc. — Bois de brin, bois qui n'a pas été fendu par la scie. = Figurement, on dit d'un jeune homme grand et bien fait : c'est un beau brin d'homme, et ainsi du sexe : un beau brin de fille, de femme.

4°. BRIN se dit encore des cheveux, du poil et du crin. » Il n'a que deux ou trois brins de cheveux de chaque côté ; arracher le crin d'un cheval brin à brin.

* BRIN, adv. Nullement : Vous faites la bégueule, et cela ne vous va brin. Retif :

ne vous sied en aucune façon. L'*Acad.* ne met pas cet adverbe. Il appartient plutôt au jargon moderne qu'à la langue. — On dit proverbialement, *il n'y en a brin*, il n'y en a point du tout; mais *brin* est là substantif, employé sans article.

* **BRINDE**, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Vieux mot. Coup qu'on boit à la santé de quelqu'un et qu'on porte à un autre. *Faire*. ou *boire des brindes*.

* **BRINDES**. Ville d'Italie. *Pluche et Rolin* l'appellent *Brunduse*. C'est un latinisme, ou une ignorance du nom moderne.

BRIOCHE, s. f. Sorte de gâteau. [*Brioché*.]

BRION, s. m. [*Bri-on*.] Mousse, qui croît sur l'écorce des arbres, et particulièrement sur celle des chênes.

BRIQUE, s. f. [*Brike*, 2^e e muet.] Terre argileuse, pétrie et moulée, cuite au Soleil et au four, et dont on se sert pour bâtir. » Toulouse n'est bâtie que de *brique*.

BRIQUET, s. m. [*Brike*, 2^e e moy.] Petite pièce de fer, dont on se sert pour tirer du feu d'une pierre à fusil, d'un cail-lou, etc. *Batre le briquet*.

BRIQUETAGE, s. m. **BRIQUETER**, v. a. [2^e e muet, 3^e e fer. au 2d.] Ces deux mots expriment l'action de contrefaire de la brique, avec un enduit de plâtre et d'ocre, sur une muraille.

BRIQUETÉE, adj. f. [*Briketé-e*, 2^e e et 4^e e muet, 3^e e fer. et long.] Il ne se dit que de l'*urine* qui est de couleur de brique.

BRIQUETERIE, s. f. **BRIQUETIER**, s. m. [2^e e moy. au 1^{er}, et muet au 2d, 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d. L'*Acad.* ne met ni accent sur le 1^{er} e du 1^{er}, ni double t; mais ces deux e muets de suite ne sont pas dans le génie de la langue.] Le 1^{er} se dit du lieu où l'on fait de la brique; le 2d de celui qui en fait ou qui en vend.

BRIS, s. m. [On prononce l's.] 1^o. En termes de Palais, Fracture: *Bris d'une porte*, du scellé: *bris de prison*. Il n'a d'usage que dans ces occasions. — 2^o. Les pièces d'un vaisseau qui s'est brisé en donnant contre les rochers ou sur les bancs. C'est encore un terme de Pratique.

* **BRISANTE**, adj. f. » La mer étoit fort grosse; les lames élevées, courtes et *brisantes*, nous menaçoient à chaque instant de la mort. *Let. Edif.* Les Dictionnaires

ne mettent pas cet adj. verbal. Il peut être utile dans des Relations pareilles. On dit ordinairement *brisans*, mais il ne se dit que des vagues qui vont se briser sur la côte, et des écueils, etc. Voy. le mot suivant.

BRISANS, s. m. pl. [*Bri-zan*: 2^e lon.] Terme de *Marine*, qui se dit des vagues de la mer, poussées impétueusement contre la côte. » Il y a des *brisans* fort rudes sur cette côte. — 2^o. Des écueils, qui sont à fleur d'eau. » L'entrée de ce Port est pleine de *brisans*.

BRISÉ, s. f. [*Brize*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] On apèle de ce nom, en termes de *Marine*, de petits vents frais et périodiques.

BRISÉ, ÉE, adj. [*Brizé*, 2^e e fer. long au second.] Il se dit de plusieurs ouvrages, dont les pièces sont jointes et se plient; portes, fenêtres *brisées*; règle *brisée*.

BRISÉ-COU, **BRISÉ-GLACE**, s. m. Le 1^{er} se dit d'un escalier fort roide, où il est aisé de tomber, si l'on n'y prend garde: on dit plutôt *casse-cou*; le 2d d'un rang de pieux devant une palée de pont.

BRISÉES, s. f. [*Brizé-e*, 2^e e fer. et long. 3^e e muet.] Branches d'arbre que le Veneur coupe et sème sur la voie de la bête, pour la reconnoître. On dit, figurément, *suivre les brisées de quelqu'un*, suivre son exemple; *aler sur les brisées de*, etc. courir sur son marché, entrer en concurrence avec lui. — *Reprendre ses brisées*; reprendre un dessein abandonné, une affaire interrompue.

BRISEMENT, s. m. [*Brizeman*: 1^{re} lon. 2^e e muet.] État de ce qui est brisé. — Le P. *Bouhours* ne croyait pas ce mot français; cependant des Auteurs polis n'ont pas fait difficulté de s'en servir, dit l'Auteur des *Réflexions*, mais seulement dans le figuré, comme *brisement de cœur*. — L'*Acad.* ne l'avait pas d'abord mis dans son Dictionnaire. Dans les éditions postérieures, elle le met au propre, *brisement des flots*, et au fig. *brisement de cœur*. — On l'a employé aussi en parlant des Iconoclastes, et Bossuet s'en est servi en racontant les fureurs des Protestans, aussi bien que de *briseur*; *brisement des images* et des autels; *briseur d'images*. — Un Auteur fort moderne l'a dit des glaces: dont le *brisement* (dans les mers du Nord) en forme de nouvelles. Enfin, un Prédicateur, qui vit encore, dit dans un sermon contre les Incrédules: » Quels sont les

fruits de cette Philosophie impûre et ténébreuse ? Le relâchement de tous les liens qui unissent les hommes, et le *brisement* de tous les freins qui peuvent les contenir.

BRISER, v. a. [*Brizé*, 2^e é fer.] 1^o. Rompre et mettre en pièces : *briser une porte, une table, la briser en mille pièces.* — On dit, en ce sens, au figuré, d'un peuple opprimé, qu'il *a brisé ses fers*, et d'un amant, qu'il *a brisé ses chaînes.* = 2^o. Incommoder par une agitation trop rude : « Les cahots de la voiture *m'ont tout brisé.* » = 3^o. V. n. En termes de Marine : Heurter avec violence : « Le vaisseau *ala briser contre un rocher, à la côte :* » La mer *brise contre la côte*, etc. = 4^o. Au passif et au réciproque, il régit aussi les prép. *à* ou *contre*.

Combien de Rois *brisés à ce funeste écueil.* *Rac.*
Ils viennent *se briser contre le même écueil.* *Id.*

5^o. **BRISER** est beau au figuré ; *briser l'orgueil*, etc. « Sainte Religion, vivez donc dans l'âme des Princes... Vous seule pouvez *briser leurs âmes* hautaines, etc. L'Ab. *Boulogne.*

6^o. Quelques-uns disent : *briser avec* quelqu'un, pour dire, *rompre avec*, etc. Je crois, dit *La Touché*, que cette expression ne vaut rien. L'*Acad.* ne l'a point mise dans son Dictionnaire. Le *Rich. Port.* la met sans remarque.

Brisons là-dessus ; c. à. d. n'en parlons pas davantage : locution du style familier : « *Brisons là-dessus :* l'Ab. *Grosier* vous a déjà tancé sur ce chapitre : n'en parlons pas davantage : non *bis in idem.* Anon. — *Brebeuf* dit, *briser*, tout seul, ce qui n'a pas de sens.

A ces mots, elle *brise*, et le pouvoir céleste
Lui tranche la parole, et supprime le reste.

BRISÉ-VENT, s. m. [*Brizé-vent*] Clotûre faite dans un jardin, pour arrêter l'effet des vents, et en garantir les arbres.

BRISEUR, s. m. [*Bri-zeur*] Il ne se dit que des hérétiques : *briseurs d'images.*

BRISOIR, s. m. [*Bri-zoar*, 2^e é. dout.] Il se dit particulièrement d'un instrument à *briser le chanvre* ou la paille.

BRISURE, s. f. [*Bri-zûre* : 2^e lon. 3^e é muet.] Toute pièce d'armoirie, que les cadets ajoutent à l'écu des armes pleines de la maison dont ils sont.

BROC, s. m. [Quand ce mot est à la fin de la phrase, on prononce le *c* : *brok.*] Grand vase pour mettre du vin. Emplir, vider un *broc.* — Anciennement *broche* ; d'où est ve-

nté l'expression proverbiale : manger la viande *de broc en broc*, sortant de la broche.

* **BROCANTE**, s. f. Mot forgé : Action de brocanter. « Le commerce des bijoux est immense : c'est, parmi les hommes opulents, une *brocante* perpétuelle. *Mercier.* »

BROCANTER, v. a. **BROCANTEUR**, s. m. [*Brokanté, teur*, 2^e lon. 3^e é fer. au 1^{er}, dout. au 2^d.] Le verbe exprime l'action de vendre, acheter, troquer des curiosités, comme tableaux, médailles, bronze, bijoux, etc. — Le *subst.* se dit de celui qui brocante.

BROCARD, s. m. **BROCARDER**, v. a. 1^o. Le *brocard* est une raillerie piquante. *Brocarder*, c'est donc piquer par des paroles plaisantes et satiriques. Ces deux mots ne sont que du style familier.

2^o. **BROCARD** est aussi le nom d'une espèce d'étoffe brochée d'or ou d'argent. L'*Acad.* écrit *Brocart* avec un *t*.

Rem. Quelques-uns, dit *La Monoie*, écrivent *brocard*, d'autres *brocar*, et d'autres *brocat*. Cette dernière orthographe serait la plus régulière, ajoute-t-il, sans dire pourquoi. Peut-être est-ce à cause de *brocatelle*, son composé. Il prétend que l'usage est pour *brocart*, sans néanmoins qu'on prononce le *t*, même devant une voyelle.

BROCARDEUR, **EUSE**, s. m. et f. Celui ou celle qui lance des brocards, des traits malins et satiriques. *st. famil.*

BROCARD. Voy. **BROCARD**, n^o. 2^o.

BROCATELLE, s. f. [*Brokatèle*, 3^e é moy.] 1^o. Étoffe fabriquée à la manière du brocart, et de moindre valeur. = 2^o. Sorte de marbre d'Italie, qui est jaune et violet, ou rougeâtre. = 3^o. Autre sorte de marbre de plusieurs couleurs : « Il y a plusieurs espèces de *brocatelle*.

BROCHANT, adj. indéclinable. Il se dit au propre, en termes d'Armoirie, des pièces qui passent toutes entières d'un côté de l'écu à l'autre, en couvrant une partie des autres pièces, dont l'écu est chargé : « Les anciens Ducs de Bourbon portoient de France à la bande *brochant sur le tout.* — Au fig. c'est comme si l'on disoit, *sur-tout, par-dessus tout.* » = *Marivaux* dit, *qui brochoit*, pour *brochant* : « Le tout ensemble lui faisoit une physionomie piquante et spirituelle, mais fripone, de laquelle on se méfioit d'abord, à cause de ce je ne sais quoi de

de rusé qui brochoit sur tout. Il falait du moins dire, qui brochoit sur le tout. Ainsi le veut l'usage.

BROCHE, s. f. 1°. Ustensile de cuisine, instrument de fer, long et pointu, où l'on passe la viande qu'on veut faire rôtir. Mettre à la broche, ou en broche. 2°. Il se dit, en termes d'Arts, de certaines verges de fer, qui servent à différens usages. = 3°. On donne aussi ce nom à une cheville de bois pointue, dont on se sert pour boucher le trou d'un tonneau qu'on a percé.

* Couper broche à quelque vice : empêcher qu'il ne se répande. *Joubert* a mis cette façon de parler parmi les mots vieux ou populaires.

BROCHÉE, s. f. [2° e fer. et long, 3° e muet.] Toute la quantité de viande qu'on fait rôtir à une broche : » Une brochée de viande.

BROCHER, v. a. 1°. Passer la soie, l'or, etc. de côté et d'autre dans une étoffe : brocher une étoffe d'or, d'argent, de soie. = 2°. Brocher un livre ; le coudre légèrement sans nervûre, avec une simple couverture de papier. » Ce livre n'est point relié, il n'est que broché. De-là le mot de brochûre. = 3°. Ebaucher ; faire, composer à la hâte. » Je n'ai fait que brocher ce Mémoire.

BROCHET, s. m. **BROCHETON**, s. m. [2° e moy. au 1^{er}, e muet au 2^d.] Le 1^{er} se dit d'un poisson d'eau douce ; le 2^d, en est le diminutif ; petit brochet.

BROCHETTE, s. f. [Brochète, 2° e moy. 3° e muet.] Petite broche de bois, dont on se sert pour tenir la viande en état à la broche. *Acad.* On le dit aussi des foies gras, ris de veau, cervelles, etc. passés et rôtis (ou grillés) dans de petites broches de bois ou d'argent, ou de fer.

À la brochette, adv. Elever à la brochette, se dit au propre des oiseaux qu'on élève, en leur donnant à manger au bout d'un petit bâton ; et au fig. (st. famil.) d'un enfant qu'on élève avec beaucoup de soin et d'application.

BROCHOIR, s. m. [Bro. choar : 2° e dout.] Marteau de Maréchal, propre à ferrer les chevaux.

BROCHûRE, s. f. [2° e lon. 3° e muet.] Petit ouvrage de peu de feuilles, qui n'est pas relié, mais seulement broché. Voy. **BROCHER**, n° 2°.

* **BROCHURAIRE**, ou **BROCHURIER**, s. m. Faiseur de brochûre. Mot nouveau,

Tome I.

qui ne se dit que par mépris et dans le style satirique » Quand M. de ... veut bien communiquer au Public, avec sa voix éclatante, les productions de sa Mûse ... il aposte dans le Parterre des claqueurs robustes, qui ne permettent pas de les entendre. Quand on vient à les lire et à s'en moquer, il aposte des brochuriers hardis, qui disent que c'est le déchirer. *Linguet.*

BROCOLI, s. m. [Brokoli, 2° e brève : plusieurs en Provence la font longue, et prononcent brokôli, mais mal.] Espèce de chou qui nous est venu d'Italie, et dont on a conservé le nom italien.

BRODEQUIN, s. m. [Brode-kein, 2° e muet.] Sorte de chaussure antique, qui couvre le pied et une partie de la jambe, et qui n'est en usage que dans certaines cérémonies. Mettre les brodequins à un Evêque : on chausse des brodequins aux Rois à leur sacre. = C'est aussi une chaussure dont se servent les Acteurs des Tragédies. — On dit figurément chausser le brodequin, faire une Tragédie ; ou se servir, dans tout autre ouvrage, d'un style tragique, ampoulé, boursofflé. » Il a quité le cothurne pour le brodequin, la comédie pour s'adonner à la Tragédie.

BRODEQUINS, au pluriel, espèce de torture, de question qu'on donne avec des planches et des coins, dont on se sert pour serrer fortement les jambes d'un accusé.

BRODER, v. a. **BRODERIE**, s. f. **BRODEUR**, **EÛSE**, s. m. et f. [2° e fer. au 1^{er}, e muet au 2^d, dout. au 3^e, lon. au 4^e : 3^e lon. au 2^d.] Broder, c'est travailler avec l'aiguille sur quelque étoffe, et y faire diverses figures en relief, avec de l'or ou de la soie, etc. pour l'ornez davantage. On brode aussi la mousseline avec du fil, etc. — Broderie est l'ouvrage du Brodeur, de la Brodeuse, de celui ou de celle qui brode.

Rem. **BRODER** et **BRODERIE** se disent au figuré, mais seulement dans le style familier : broder un conte, une nouvelle, y ajouter des circonstances. Cela se dit plus souvent en mal qu'en bien. Le P. *Catrou* a été repris dans le *Dict. Néol.* d'avoir dit que » Plutarque n'a choisi que des parcelles de l'Histoire Romaine ; et que sa broderie passe de beaucoup le riche fond des autres Écrivains. Ce mot n'est pas du beau style.

BROIER, **BROIEUR**, *Richelet.* Voyez **BROYER**, **BROYEUR**.

S 3

BRONCHADE, s. f. **BRONCHER**, v. n. [1^{re} lon. 2^e é fer. au 2d.] *Broncher*, c'est faire un faux pas : *bronchade* est l'action de broncher, *Trév.* dit aussi *bronchement* : mais l'usage n'a pas adopté celui-ci.

BRONCHER, au figuré, c'est faire une faute légère : il ne faut pas broncher devant lui. — Il se dit aussi d'un Orateur, quand la mémoire lui manque. = Le Proverbe dit : *il n'y a si bon cheval qui ne bronche* : il n'y point d'homme si habile, qui ne se trompe quelquefois : *Quandoque bonus dormitat Homerus.*

BRONZE, s. m. Les ouvriers le font *fém.* et *Voiture* les a suivis en cela : « Elles ne peuvent non plus la comparer à elle que la bronze à l'or. Mais les Auteurs qui parlent et écrivent le mieux, le font masc. et l'*Acad.* lui a donné ce genre, ainsi que *Trév.* et le *Rich. Port.* — 1°. Le bronze est un alliage de cuivre, d'étain et de zinc. Statue, médaille, cheval de Bronze.

2°. On dit bronze pour figure de bronze. « Voilà un beau bronze. — En termes de Médailles, on dit le grand, le moyen, le petit bronze ; les grandes, moyennes, petites médailles de bronze.

3°. *Cœur de bronze*, se dit au figuré d'un cœur fort dur.

BRONZÉ, ÉE, adj. Il se dit des peaux passées en noir ; souliers *bronzés*. — « Des visages grossiers, *bronzés* par le hâle. *Peyssonel.*

BRONZER, v. a. 1°. Peindre en couleur de bronze. — 2°. Teindre, passer en noir, en parlant des peaux propres à faire des gants, des souliers.

BROQUETTE, s. f. [*Brokète*, 2^e é moy. 3^e e muet.] Sorte de petit clou de fer à tête. — Plusieurs en Provence, disent *tachette*, parce que c'est le mot provençal, pour signifier cette sorte de petits clous.

BROSSAILLES, ou **BROUSSAILLES**. L'*Académie* avait d'abord mis les deux ; et suivant *La Touche*, le 1^{er} est le meilleur. — Dans la dernière édition l'*Acad.* renvoie de *Brossailles* à *Broussailles*. — *Trév.* et le *Rich. Port.* les mettent indifféremment l'un et l'autre. — Voyez **BROUSSAILLES**.

BROSSE, s. f. **BROSSER**, v. a. **BROSSIER**, s. m. [*Broce*, *brocé*, *bro-cié* : 2^e e muet au 1^{er}, é fer. aux deux autres ; dout. au 3^e.] *Brosse* est : 1°. Un ustensile servant à nettoyer les habits. *Acad.* Espèce de vergette.

Trév. — 2°. Gros pinceau, de poil de cochon, dont se servent les Peintres. = *Brosser*, froter, nettoyer avec une brosse, au 1^{er} sens. = *Brossier*, ouvrier qui fait des brosses.

Rem. **BROSSER** est neutre en parlant des forêts qu'on parcourt à pied ou à cheval, dans les endroits les plus épais. « *Brosser à travers les buissons, dans les bois, dans les forêts.* — *Trév.* le marque aussi actif en ce sens, *brosser les forêts.* L'*Acad.* ne le marque que neutre.

BROU. Voy. **BROUT**.

BROUET, s. m. [*Brou-é*, 2^e é moy.] Espèce de bouillon au lait et au sucre : « Le brouet de l'épousée, de l'accouchée. Il ne se dit que dans ces deux phrases. — On dit, proverbiallement, de ce qui n'a pas réussi et n'a abouti à rien, que *tout s'en est allé en brouet d'andouilles.*

BROUETTE, s. f. **BROUETTER**, v. act. [*Brou-ète*, *brou-été* ; 2^e é moy. au 1^{er}, é fer. au 2d : 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Brouette* est, 1°. un petit tombereau qui n'a qu'une roue, et qu'un homme pousse devant lui. — 2°. Chaise à deux roues, tirée par un homme. = *Brouetter*, c'est transporter (n°. 1°.) ou conduire (n°. 2°.) dans une brouette.

BROUETTEUR, **BROUETTIER**, s. m. Le 1^{er} se dit de celui qui traîne des hommes dans une brouette. Voy. *Brouette*, n°. 2°. — Le 2d, de celui qui transporte des terres ou d'autres fardeaux avec une brouette, n°. 1°.

BROUHAHA, s. m. Bruit confus, que forment les applaudissemens dans les Assemblées, au spectacle, à une action publique, etc. On a fait un grand *brouhaha* à cette Comédie. — Il est du st. familier.

BROUILLÂMINI, s. m. [*Bou-gliâ-mini*. Mouillez les ll : 2^e lon.] Désordre, brouillerie, confusion. Il est plus commun au figuré qu'au propre ; mais il n'est que du style simple. Il y a dedans, dans cette affaire, trop de *brouillâmini*.

BROUILLARD, s. masc. [*Brou-gliar* ; mouillez les ll. Le d final ne se prononce pas.] Vapeur épaisse et ordinairement froide, qui obscurcit l'air : « *Brouillard* épais, puant, mal sain. — Il se dit également dans le style métaphorique. *Racine* le fils, dit de la raison :

Elle espéra, malgré tant de *brouillards* épais,
Étendre son empire en étendant sa vûe.

Et Rousseau souhaite que le Ciel rende à sa vertu, si long-tems poursuivie.

L'éclat dont l'implacable envie ;
Sous l'épaisseur de ses *brouillards* obscurs ;
Obscure encor les rayons les plus purs.

On dit, proverbiallement, qu'on assigne une rente sur les *brouillards de la rivière*, quand on propose des hypothèques, ou des cautions peu sûres.

BROUILLARD, adj. *Papier brouillard* ; papier qui boit et qui est de couleur grise ou feuille morte. Voy. **BROUILLON**.

BROUILLEMENT, s. m. **BROUILLER**, v. act. **BROUILLERIE**, s. f. [*Brou-glie-man, glie, glie-ré-e* : 2^e e muet au 1^{er} et 3^e, é fer. au 1^d, 3^e lon. au dern.] *Brouillement*, est l'action de brouiller. L'*Académie* ne le met pas. = *Brouiller*, mêler. - Au figuré, mettre du désordre, de la confusion. = *Brouillerie*, querelle, dissension.

Rem. **BROUILLEMENT**, se dit dans le propre, et *brouillerie* dans le figuré : le *brouillement des humeurs* ; *brouillement des couleurs* ; peu usité, dit le *Rich. Port.* On dit *broyement*. — « Il y a de la *brouillerie* entre eux. L. T. — *Brouiller*, se dit et dans le propre et dans le figuré : *brouiller du vin*, *brouiller les affaires*, *les personnes entr'elles* : l'amour lai a *brouillé la cervelle*. — *Brouiller les cartes* a les deux sens ; il signifie mêler les cartes du jeu, et occasioner méchamment des troubles, des *brouilleries*. » Pour soutenir ce système, il a falu *brouiller toutes les idées*. **BOSS.**

BROUILLER, est employé quelquefois neutralement : il ne fait que *brouiller*. — *Se brouiller*, se dit ou seul et sans régime ; pour, s'embarasser, se troubler en parlant : il se *brouilla* tellement, qu'il ne savait plus ce qu'il disait ; ou il régit la préposition avec ; il s'est *brouillé avec* toute sa famille.

BROUILLER et être *brouillé*, ont le même régime : « Les séditieux cherchoient à *brouiller le Ministre avec le Général* : » Il est *brouillé avec* tous ses parens. — * *Boileau* substitue à avec la préposition auprès de : Le dénouement de l'affaire est que, l'Architecte (*Perraut*) est *brouillé auprès de M. Colbert* ; et que si Dieu ne regarde en pitié son peuple, notre homme va se rejeter dans la Médecine.

On dit, en style proverbial, que les *affaires sont brouillées*, pour dire, que les *brouilleries* sont au plus haut point.

BROUILLERIE. Voy. **BROUILLER**.

BROUILLON, ONE, adj. et substantif. [*Brou-glion, glie-ne* : mouillez les ll.] Qui a acoutumé de brouiller ; esprit *brouillon*, humeur *brouillone*. — Quand on l'applique aux personnes, on l'emploie plutôt en substantif qu'en adjectif : c est un *brouillon*, une *brouillone*.

BROUILLON, s. m. On dit *brouillard* en Provence, et *brouillon* à Paris. Ce qu'on écrit d'abord et qu'on jete sur le papier, pour le mettre ensuite au net. *Académie*. — Le Journal d'un Marchand. *Trevoux*, au mot *Brouillard*. — L'*Académie* ne met *Brouillard*, en ce sens, ni sous un nom, ni sous l'autre.

BROUIR, v. act. **BROUÏSSURE**, s. fém. se disent de l'action de la gelée blanche, qui, suivie d'un coup de soleil, gâte et brûle les blés, les fruits, etc. « Le soleil a *brouï* les fleurs, les fruits et jusqu'aux feuilles. Les blés, les épis sont *brouïs*. — *Brouïssure*, est le dommage que la gelée fait aux fleurs et aux premiers bourgeons des arbres.

BROUSSAILLES, s. f. pl. [*Brou-sâ-glie* : 2^e longue ; mouillez les ll.] Épines, ronces, et autres bois semblables, qui croissent dans les forêts et autres endroits incultes : « Ce ne sont par-tout que *broussailles* ; marcher à travers les *broussailles* ; fagot de *broussailles*. — Voy. **BROSSAILLES**.

BROUT, s. m. Le *Rich. Port.* met *brou* ou *brou* ; l'*Acad.* ne met que le second ; *Trev.* renvoie de *brou* à *brou*. 1^o. Ce que le bois des jeunes taillis commence à pousser au printemps. — 2^o. L'écale verte des noix. « Le *brou* des noix sert à divers usages. » Des noix confites avec leur *brou*.

BROUTER, v. act. [*Brou-té* : 2^e é fer.] Au propre, paître, manger l'herbe, la feuille des arbres. « *Brouter l'herbe nouvelle*. — Au figuré (style proverbial), on l'emploie neutralement. » Il faut que la vache (ou la chèvre) *broute* où elle est attachée ; il faut vivre de son métier et dans le lieu où l'on a son établissement. « Je comprends qu'on peut être étonné de trouver parmi les Dames de Montelimart ce qui conviendrait si fort ailleurs ; mais on *broute* où l'on est attaché. Sév. — On dit aussi, d'un homme qui a de l'industrie : que l'herbe serait bien courte, s'il ne trouvait de quoi *brouter*.

BROUTILLES, s. f. pl. [Mouillez les ll.] Menuës branches d'arbres dont on fait des fagots. — Au figuré familier ; petites choses inutiles et de nulle valeur. Jetez à la rue

toutes ces *broutilles*.

BROYEMENT, s. m. **BROYER**, v. act. **BROYEUR**, s. m. **BROYON**, s. m. [*Broû-ïeman, ie, ieur, ion.*] Piler, casser, réduire en poudre, c'est *broyer*. — *Broyement* est l'action de broyer; il se dit sur-tout des couleurs. — *Broyeur* est celui qui broye. *Broyon*, espèce de molette avec laquelle les Imprimeurs broient le vernis et le noir, dont ils composent leur encre.

Rem. Le *Rich. Port.* écrit *broïement* (*broïman.*) On dit, dans le *Dict. Gramm.* que cette orthographe est plus conforme à la prononciation. L'*Acad.* n'en a pas jugé de même, puisqu'elle écrit *Broyement*.

BRU, s. f. Belle-Fille. La femme du fils par rapport à la mère et au père de ce fils. « Elle a épousé mon fils, c'est *ma bru*. » La *bru* de Charles IX est morte dans ce siècle. Voy. *Belle-fille*.

BRUGNON, s. m. [Mouillez le *gn.*] Quelques-uns disent *brignon*, à cause de *Brignoles*. D'autres disent *brugnoles*, à cause de *brugnon*. Mais l'usage veut qu'on dise *brignoles* et *brugnon*. — Espèce de pêche ou de pavie. *Brugnon* violet, *brugnon* jaune.

BRUINE, s. f. **BRUINER**, v. n. [*Brui-ne, né, 2^e é muet au premier, é fer. au 2d.*] *Bruine*, espèce de petite pluie froide. — *Bruiner*, tomber, en parlant de la bruine. Il est neutre impersonnel: *il bruine, il bruinera*: « La *bruine* a gâté les blés; les blés ont été *bruinés* ».

BRUIRE, v. n. Il ne se dit qu'à l'infinitif et à l'imparfait de l'indicatif: *il bruïoit*. On dit, dans le *Dict. Gramm.*, qu'il a un double participe, *bruyant* et *bruisant*: et que le 1^{er} est le plus usité. On peut dire que c'est le seul qui soit en usage. — La *Bruyère* regretait que l'usage eût préféré *faire du bruit, à bruïre*: « On entend *bruïre* le vent, les vagues; les flots *bruïoient* horriblement ».

BRUISSEMENT, s. m. [*Bru-ïceman, 3^e é muet.*] Bruit confus: le *bruissement* des vagues: un *bruissement* d'oreille.

BRUIT, s. m. 1^o. Amas de plusieurs sons confus: grand *bruit*, petit *bruit*, faire du *bruit*. — 2^o. Nouvelle: « Il court un *bruit*, etc. » — 3^o. Éclat que les choses font dans le monde; cette affaire fait du *bruit*, fait grand *bruit*. — 4^o. Renom, réputation. « Il a le *bruit* d'être *laurier*. » Pellisson dit de *Farax*, que la commodité de son nom, qui rimoit avec *cabaret*, fut en partie cause de ce *bruit*

(de *débauché*) que *St. Amand* lui avoit donné. — Je crois que *doner un bruit* et *avoir un bruit* ne sont pas de bones façons de parler. — On dit seulement *avoir bruit* sans article dans cette maxime proverbiale; a *beau se lever matin, qui a bruit de se lever tard*. — 5^o. Démêlé, querelle: « Ils ont eu du *bruit* ensemble ».

Au bruit de, adv. *Au bruit* du canon, de la mousqueterie: « M. de *Chaulnes* arriva hier au soir *au bruit* de tout ce qui peut en faire à *Vitré*. *Sév.* » *Chésier* est guéri *au bruit* du *Tric-trac* de M. d'*Harouis*. La même.

On dit, dans le style familier, *faire beau bruit*, gronder, se fâcher. — *Ne pas s'étonner du bruit*, ne pas s'étonner aisément. — *Faire ses affaires à petit bruit*, secrètement, sans éclat. — *Marcher à grand bruit*, avec faste et ostentation. — « *Je n'aime point le bruit, si je ne le fais*, dit celui qui veut être maître chez lui ».

BRÛLANT, ANTE, adj. [1^{re} et 2^e lon.] Qui brûle. Il n'est déclivable que quand il est employé absolument et sans régime. Au masc. il aime à suivre.

Cinq Zones de l'*Olympe* embrassent le contour, L'une des *feux brûlans* est l'aride séjour.
De Lille.

Le *fém.* peut précéder plus aisément; les *brûlantes ardeurs*, etc.

Quand il est avec un régime, il est indéclinable; il est alors participe et non pas adjectif: « Sept lampes *brûlantes* devant le throne; dit *Bossuet*. Je pense qu'il faut là *brûlant* ».

BRÛLÉ, ÉE, adj. [1^{re} lon. 2^e é fer. long au 2d.] Il suit toujours le substantif; vin *brûlé*, pain *brûlé*, viande *brûlée*. — Fig. Cerveau *brûlé*, cervelle *brûlée*, fanatique, homme qui porte tout à l'excès.

BRÛLÉ, s. m. On sent le *brûlé*; cette bouillie, cette fricassée sent le *brûlé*.

BRÛLEMENT, s. m. [*Brûleman, 1^{re} lon. 2^e é muet.*] On dit dans le *Dict. Gramm.* que c'est un mot forgé. L'*Acad.* le met pourtant sans remarque. « Les *brûlements*, les viols et les autres désordres de la guerre. Le *brûlement* des vaisseaux. Malgré ces exemples et l'autorité de l'*Acad.* je ne crois pas que ce mot soit du bel usage, et que les Auteurs s'en soient servis ».

BRÛLE-pourpoint (à), adv. A bout portant. Voy. au mot *Bout*.

BRÛLER, v. act. et neut. [1^{re} lon. 2^e é fer.]

La 1^{re} est encore plus longue devant l'e muet; il brûle, il brûlera.] Consumer par le feu; brûler du bois; du charbon. Brûler un homme tout vif, le brûler à petit feu. — 2^o. Échauffer excessivement; la fièvre me brûle, le soleil brûle la campagne, lui a brûlé le teint; l'usage des liqueurs brûle le sang. — Brûler un gîte, une étape (st. fam.) les passer sans s'arrêter.

BRÛLER, neutre. Au propre, être consumé par le feu; maison qui brûle; ce bois brûle bien; ou, être chaud; les mains lui brûlent. — Au figuré, être possédé d'un violent désir. Il régit de et l'infinifif:

* Tout homme enfin brûle d'être estimé.
Rouff.

Quoiqu'il brûle de voir tout l'Univers soumis,
On ne voit point d'esclave au rang de ses amis
Rac. Alex.

BRÛLER entre dans plusieurs expressions du genre figuré familier. — Brûler à petit feu; vivre dans l'attente d'une chose qu'on nous fait espérer et qui ne vient point. Voy. Mourir. — Se brûler à la chandelle, se dit de celui qui est sorti d'un lieu de sûreté pour se faire prendre dans un autre: allusion aux papillons. — On dit de celui qui est impatient d'aller en quelque endroit, que les pieds lui brûlent. — La chandelle brûle; le jour tombe, il faut se hâter pour arriver au gîte. — Le rot brûle; il ne faut pas perdre de temps. — Le tapis brûle, c. à d. mettez au jeu. — On dit encore: je viendrai à bout de cette affaire, ou j'y brûlerai mes livres. — J'espère que je vous la rendrai saine et entière, avec un petit enfant de même, ou j'y brûlerai mes livres. Sév.

* BRÛLERIE, s. f. Mot forgé, qui ne peut être bon que pour le style comique ou critique. — Il fit cesser cette brûlerie (des Sorciers) dès qu'il parvint à la Régence. Leibnitz.

BRÛLEUR, s. m. Il ne se dit qu'en cette phrase; brûleur de maisons. — On dit proverbiallement d'un homme mal habillé et en désordre, qu'il est fait comme un brûleur de maisons.

BRÛLOT, s. m. 1^o. Bâtiment plein de matières combustibles et destiné pour brûler d'autres vaisseaux. — 2^o. Morceau trop salé et trop poivré. — 3^o. Figurement, homme ardent, inquiet, espèce de boute-feu. C'est un brûlot que cet homme.

BRÛLURE, s. f. [1^{re} et 2^e loc. 3^e e muet.] L'impression que le feu fait sur la peau ou

sur quelqu'autre chose, lorsqu'il en brûle un endroit. — C'est une brûlure. — Cicatrice de la brûlure. — Trou de la brûlure dans un habit, etc.

BRUMAL, ALE, adj. Qui appartient à l'hiver. Plante brumale. Fêtes brumales, en l'honneur de Bacchus.

BRUME, s. f. BRUMEUX, EUSE, adj. Termes de Marine. Brume est un brouillard épais. Brumeux se dit d'un temps de brouillard. — La brume nous empêcha de voir les ennemis. — Le temps très-brumeux ne nous permettoit pas d'aller chercher la baie. Journ. de Gen.

BRUN, BRUNE, adj. BRUNET, ETTE, adj. [Breun, brune, nd, nète: 1^{re} e muet au 2d, e moy. aux deux autres.] Couleur tirant sur le noir. Il suit toujours le substantif: teint brun, beauté brune, couleur brune. — Subst. — Un beau brun, une belle brune, une brune claire. — Le brun, la couleur brune. — Brunet, diminutif de brun. Il est brunet, elle est un peu brunette. — C'est un beau brunet, une petite brunette.

Sur la brune, adv. Vers le commencement de la nuit, n'est pas du beau style. Pyrrhus se met en marche sur la brune, dit Rollin. Cela est trop familier pour une Histoire sérieuse. Il aurait mieux valu dire, à l'entrée de la nuit. — Richalet dit que sur la brune est une façon de parler un peu vieille: elle s'est pourtant soutenue dans le discours familier. — On dit dans le même sens, il commence à faire brun, la nuit s'approche.

* BRUNÂTRE, adj. Mot nouveau, fabriqué d'après blanchâtre, noirdâtre. Il n'est point dans les Dictionnaires.

BRUNDUSE. Voy. BRINDRES.

BRUNIR, v. act. et neut. 1^o. Faire devenir brun; faire brunir un carosse. — 2^o. Polir, lisser; brunir l'or, l'acier, etc. — 3^o. v. n. Devenir brun: ses cheveux, son teint, commencent à brunir, ou à se brunir; le 1^{er} est le meilleur.

BRUNI, LE, adj. Or, argent bruni, armes bruniées.

BRUNISSAGE, BRUNISSEUR, BRUNISSOIR, s. m. Le 1^{er} est l'ouvrage du Brunisseur; le 3^e, l'instrument dont il se sert; le 2d l'Artisan qui brunit la vaisselle d'argent.

BRUSQUE, adj. BRUSQUEMENT, adv. [2^e e muet: Brus-ke, keman.] Prompt et rude. Homme, femme brusque; air, humeur, réponse brusque, — D'une manière brusque;

répondre *brasquement*; charger *brasquement* les ennemis; promptement et vivement.

BRUSQUER peut suivre ou précéder; caractère *brasque*.

Dans vos *brasques* chagrins, je ne puis vous comprendre.

L'oreille et le goût doivent guider l'Orateur, ou le Poète dans le choix de ces deux manières; *brasque* caractère ne se fait pas si bien, et *chagrin brasque* ne vaudrait rien du tout.

BRUSQUER, v. act. **BRUSQUERIE**, s. f. [2^e e fer. au 1^{er}, e muet au 2d; 3^e lon. au 2d.] En parlant des personnes; *brasquer*, c'est les offenser par des paroles rudes et inciviles: en parlant d'une place de guerre, l'emporter d'emblée. — *Brusquerie* n'a que le 1^{er} sens: insulte, action de *brasquer*: taire une *brasquerie* à: . . . Il est insupportable avec ses *brasqueries* continuelles.

Rem. L'usage de *brasquer* n'est pas ancien: on n'a comencé à s'en servir que du temps du P. *Bouhours*, à la fin du siècle passé.

On dit; dans le 2d sens, *brasquer une affaire*, la terminer promptement, ce qui est le fruit de l'habileté; ou, la faire avec précipitation, ce qui est un défaut.

BRUT, **BRUTE**, adj. [Dans le masculin, on prononce le r final: 3^e e muet au 2d.] Qui n'est pas poli, qui est âpre et raboteux. Diamant, marbre *brut*, pierre *brute*.

Rem. Plusieurs Auteurs ont écrit *brute* au masc. comme au fem. » Ces morceaux (de corail blanc) ont de petits ranteaux *brutes* et parsemés de petits trous. *Miss. du Lev.* — La *Bruyère*, parlant de l'âme du sot après la mort, dit: Je dirois presque qu'elle rougit de son propre corps et des organes *brutes* et imparfaits, auxquels elle s'est vûe attachée depuis si long-temps. — Et *Massillon*: » Le peuple, livré en naissant à un naturel *brute* et inculte, etc. et M. l'Ab. *Grosier*: » Ce talent rare de polir le diamant *brute* que le génie tire de la mine, etc. — L'*Acad.* met *brut*; et c'est l'usage le plus commun.

BRUT se dit figurément des ouvrages d'esprit qui ne sont qu'ébauchés: » L'ouvrage est encore tout *brut*; l'Auteur n'y a pas encore mis la dernière main. — La *Touche* semble préférer *brut* au propre, et *brute* au figuré. Voy. *Brute*, à la fin.

Bossuet l'emploie dans le sens de *bestial*: » Les animaux, qui devoient vivre d'une vie *brute* et bestiale. Ce mot n'est pas usité en ce

BRUTAL, **ALE**, adj. **BRUTALEMENT**, adv. [3^e e muet au 2^e et 3^e. *Brutaleman.*] L'adj. se dit des choses, pour signifier ce qui est plus conforme à la nature des bêtes, qu'à celle des hommes; inclinations *brutales*: et des personnes, pour signifier, féroce, farouche, rustre, impertinent. Autrefois on lui donait encore plus d'étendue, ainsi qu'à *bestial*; ignorance *brutale*, pour dire, ignorance comme d'une bête, d'un animal.

BRUTAL suit ou précède le subst. *Esprit brutal*; sentimens *brutaux*; *brutat* honneur, *brutale* furie.

L'homme seul, l'homme seul, dans sa fureur extrême;

Met un *brutat* honneur à s'égorger soi-même.

Boil.

Deux fois l'Europe a vu leur *brutale* furie.

Rouss.

BRUTAL, est aussi subst. » Un *brutat*, un franc *brutat*. » La fortune avec toute sa puissance ne pourra jamais apprivoiser un *brutat*, et adoucir la rudesse de ses mœurs. *Balzac.*

BRUTALEMENT; D'une manière brutale, avec brutalité, férocité, grossièreté. » Agir, parler *brutalement*.

BRUTALISER, v. a. **BRUTALITÉ**, s. f. [Dern. e fer. dans les deux.] *Brutaliser*, c'est outrager quelqu'un par des paroles dures et brutales. — **BRUTALITÉ**, est, 1^o. vice du brutal; passion brutale: » Tout le monde conoît sa *brutalité*; » Assouvir sa *brutalité*. — 2^o. Action *brutale*: faire, comettre une *brutalité*. — 3^o. Parole *brutale*: dire une *brutalité*, des *brutalités* à quelqu'un.

BRUTE, s. f. Animal privé de raison. — Il ne se dit qu'en poésie et dans le style relevé. Dans le discours ordinaire, on dit, bête, animal.

De ma foible raison j'écoutois les accens,

Et de raison n'étoit que l'instinct d'une brute,

Qui ne juge que par les sens. *Rouss.*

» Doctrine désespérée, qui place au même rang l'homme et la brute; et ne donne au premier d'autre avantage sur l'autre, que la triste consolation de périr avec plus de connoissance et de regret. *Du Rivet.* » C'est une vraie brute. Il tient moins de l'homme que de la brute.

Autrefois on le fesait adject. et l'on disait dans tous les styles; bête brute: il ne se dit plus que dans le bas style. — Quelques Au-

teurs l'ont employé adjectivement, au lieu de *brut*, au figuré. » *Shakespeare*, malgré les traits sublimes, qui lui échappent assez fréquemment, sera toujours regardé comme un génie *brut*. Ann. Litt. Voy. BRUT.

* BRUYAMMENT, adv. [*Bruyaman.*] Avec grand bruit : » Il entra *bruyamment*. Retif. — Ce mot n'est pas dans les Dictionnaires : il est, je crois, de nouvelle fabrication ; mais on peut en bien augurer.

BRUYANT, ANTE, adj. [2^e lon. *Bruidan*, lante.] Qui fait grand bruit : les flots *bruyans* ; voix *bruyante* ; homme *bruyant*. — Rôt *bruyante*, où l'on fait, où l'on entend beaucoup de bruit.

Rem. M. l'ab. Feller donne à *bruyant* un sens qu'il n'a pas. » Ces *bruyans* Encyclopédistes ; ces *bruyans* Observateurs ; il veut dire, qui ont fait tant de bruit, en prenant bruit pour renommée. L'usage n'admet pas ce sens dans *bruyant*.

BRUYÈRE, s. f. [2^e e moy. et lon. 3^e e muet.] 1^o. Petit arbuste qui croît dans des terres incultes. Fagot de *bruyère*. 2^o. Le lieu où croissent ces arbustes. » Nous marchâmes long-temps dans de tristes *bruyères*.

BUANDERIE, s. f. BUANDIER, IÈRE, s. m. et f. [2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. et dout. au 2d, e moy. et long au 3^e.] *Buanderie* est un lieu où sont des fourneaux et des cuiviers pour faire la lessive. — *Buandier*, *ière*, sont celui et celle qui font le premier blanchiment des toiles neuves. Voy. BUFE.

BUBE, s. f. BUBON, s. m. Le 1^{er} se dit d'une petite *élevure*, ou pustule qui vient sur la peau : le 2d, d'une *tumeur*, qui vient en certaines parties du corps.

BUCÉPHALE s. m. C'était le nom du cheval d'Alexandre. Dans le style badin, on le fait synonyme de *cheval*.

Tant qu'à la fin l'affligé *bucéphale* . . .

Saute, bondit, s'anime,

Se dresse et jète à bas l'illustrissime.

BOÛCHE, s. f. BUCHER, s. m. [1^{re} lon. au 1^{er}, br. au 2d ; 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d, où l'r ne se prononce pas. L'Académie met l'acc. au 2d, comme au 1^{er}, quoique la syll. soit brève : C'est une inattention.]

BOÛCHE, est une pièce de gros bois pour le chauffage. Voy. BRANCHE. On dit d'un méchant feu, qu'il n'y a que deux *boûches* qui se baissent. Dans le st. fig. fam., on

apèle *grosse boûche*, un homme stupide : et d'un homme lent et pesant, on dit : » Il ne se remue non plus qu'une *boûche*. — *Bucher* ; 1^o. Lieu où l'on serre le bois ; 2^o. Grand amas de bois, sur lequel les anciens mettaient les corps morts pour les brûler.

BÛCHERON, s. m. BUCHETTE, s. f. [1^{re} lon. au 1^{er}, br. au 2d. 2^e e muet au 1^{er}, e moy. au 2d. — L'Acad. écrit *Bûchette* ; mais pourquoi cet accent, puisque l'u est bref ?] *Bûcheron* est celui qui travaille à couper du bois dans les forêts. On a dit autrefois, *bocheron* et *boquillon*. * Les Gascons apèlent *bucheron*, un *fendeur de bois*. On ne dit ce mot que de celui qui travaille dans une forêt. *Desgr.*

BUCHETTE ; Petite *Bûche*, que les pauvres gens vont ramasser dans les bois, ou à la campagne.

BUCOLIQUE, adj. se dit des poésies Pastorales. *Poème Bucolique*. » Théocrite et Virgile ont excellé dans le genre *bucolique*. — BUCOLIQUES, s. f. pl. » *Les Bucoliques* de Virgile ; ses *Églogues*. Il ne se dit que dans cette phrase.

* BUÉE, s. f. Vieux mot. Lessive : *Faire la buée*. C'est de-là que sont venus, *buanderie* et *bûandière*.

BUFFET, ou BUFET, s. m. 1^o. Espèce d'armoire pour enfermer la vaisselle et le linge de table. = 2^o. En parlant d'orgue, il se dit de toute la menuiserie où sont renfermés les différens jeux, et de la menuiserie de chaque jeu en particulier.

BUFFLE, ou BUFLE, s. m. 1^o. Beuf sauvage. — On dit d'un homme qui n'a point d'esprit, que c'est un vrai *bufle* ; et de celui qui se laisse tromper par trop de simplicité : qu'il se laisse mener par le nez comme un *bufle*. = 2^o. Peau de *bufle*, ou d'autres animaux, qu'on porte à la guerre. — On dit proverb. et bassem., *repasser le bufle* à quelqu'un ; le bâtoner. *Joubert*.

* BUGET. Cloison. Provençalisme. Voy. CLOISON.

BUÏRE, s. f. Grand vase à mettre des liqueurs. [1^{re} lon. 2^e e muet.] L'Académie avait d'abord mis *Buire*, ou *buye* ; dans la dern. édit. elle n'a mis que le 1^{er}.

BUIS, s. m. Espèce d'arbrisseau, dont le bois est jaunâtre. » *Parterre*, *bordure*, *palissade* de *buis* : cela se dit relativement aux feuilles toujours vertes. *Tabatière de buis* :

Il est la question du bois. Voy. BOUIS.

BUISSON, s. m. [*Bui-son* ; 2 brèves.] Touffe d'arbrisseaux sauvages, épineux. *Buisson* épais. " Dieu aparut à Moÿse dans un *buisson* ardent. = 2°. On apèle aussi *buissons* des arbres fruitiers nains, auxquels on a donné la forme de buisson. = 3°. *Bois* de peu d'étendue, par opposition à *forêt*. Acad. — On dit plus ordinairement, *bosquet*.

On dit proverb. : *Il n'y a si petit buisson qui ne porte ombre* ; Les plus petits peuvent nuire. — *Mde. de Sévigné* parlant de la disgrâce de *M. de Pomponne*, dit : " Un certain homme (*M. de Louvois*) avoit donné de grands coups, espérant tout réunir ; mais on bat les buissons, et les autres prennent les oiseaux. Ce fut en effet *M. Colbert de Croissy*, frère du grand *Colbert*, rival de *M. de Louvois*, qui eut la place de *M. de Pomponne*. " Ceux qui auront le courage de recommencer, pourront s'amuser la seconde fois à battre les buissons, et tenter de parcourir les notes. *J. J. Rouss.* — *Trouver buisson creux*, est au propre, en terme de chasse, ne trouver point dans l'enceinte la bête qu'on a détournée ; au figuré, c'est ne pas trouver la personne qu'on était allé chercher.

BUISSONNIER, IÈRE, adj. [3° e fer. et dout. au 1^{er} ; e moy. et lon. au 2d.] Il ne se dit qu'avec *lapin* et *école*. On apèle *lapins buissonniers*, ceux qui ont leur terrier dans des buissons. — *Faire l'école buissonnière* ; aller se divertir, au lieu d'aller à l'école. L'origine de cette expression vient des écoles que les Luthériens de Paris tenaient à la campagne, par la crainte d'être découverts par le Chantre de l'Église de Paris, qui présidait aux écoles. Sous *Henri II*, en 1552, le Parlement, par Arrêt du 6 Août, défendit les écoles buissonnières. Prés. Hénaut.

BULBE, s. f. **BULBEUX**, EÛSE, adj. [2° e muet au 1^{er}, long aux deux dern.] *Bulbe*. (Botanique) Oignon de plante. — *Bulbeux*, qui participe de la nature de la bulbe, et qui en vient. Plante *bulbeuse*.

BULAIRE, **BULLE**, **BULETIN**. *Richelet*. Voy. **BULLAIRE**, **BULLE**, **BULLETTIN**.

BULLAIRE, s. m. **BULLE**, s. f. [2° e moy. et long au 1^{er}, e muet au 2d.] *Bullaire* est un recueil de Bulles. — *Bulle*, est, 1°. une Lettre du Pape expédiée en parchemin et scellée en plomb, = 2°. **BULLE**,

nom qu'on donait à de petites boules, qu'on pendait au cou des enfans. = 3°. En Physique, *Bulle d'eau*, ou *bulle d'air* ; petite boule d'eau, qui contient de l'air.

BULLE, RE, adj. [2° e fer. long au 2d.] Il se dit, 1°. d'une expédition en forme authentique : Expédition, commission *bullée*. = 2°. D'un bénéfice, dont les provisions ne s'expédient à Rome qu'en forme de bulles. " Ce Prieuré est *bullé*, n'est pas *bullé*. = 3°. D'un Éclésiastique qui a reçu ses bulles. Il est *bullé* ; il n'est pas encore *bullé*.

BULLETTIN, ou **BULETIN**, s. m. [*buletin* ; 2° e muet.] Suiv. le *Dict. Gramm.* il ne se dit qu'en parlant du Pape ; et non pas dans le sens de, *petite gazette manuscrite*. — L'*Acad.* lui donne cette dernière signification. " Avez-vous vu le *buletin* de l'Armée. *Acad.* Suivant le dernier *buletin*, le Prince était plus mal.

BULTEAU, s. m. [*Bulto* ; 2° dout. au sing. long, au pl. *Bulteaux*.] Arbre en boule.

BURALISTE, s. m. [On pron. l's] Celui qui tient un bureau pour recevoir des droits, pour des Loteries, etc.

BÛRE, s. f. [1^{er} lon. 2° e muet.] étoffe grossière et de peu de prix, faite de laine, dont se vêtent les pauvres gens.

BUREAU, s. m. [*Buro*, 2° dout. au sing. lon. au pl. *Bureaux*.] 1°. Comptoir sur lequel on compte de l'argent. = 2°. Table, sur laquelle on met des papiers. = 3°. Table à plusieurs tiroirs et tablettes, dans laquelle on renferme des papiers. = 4°. Lieu où plusieurs Compagnies s'assemblent pour travailler ; *Bureau des Trésoriers des Finances* ; *le Bureau de la guerre* ; *Commis d'un tel Bureau*, etc.

On dit figurément, dans le style famil. *l'air du bureau*, *le vent du bureau* ; c. à d. les apparences bones ou mauvaises du succès d'une affaire. * " Il s'étoit aperçu de bonne heure que *l'air du bureau* ne lui étoit pas favorable. *Charlev. Histoire du Japon*. Cette expression est trop familière, et n'est pas du style de l'Histoire. Elle est plus supportable dans de simples Mémoires. " *M. de Fourbin-Janson* avoit changé de batterie, dès qu'il s'étoit aperçu que *l'air du bureau* n'étoit pas pour ce Prince. *D'Avrigny*.

Tenir le Bureau, Présider à une assemblée ; et figurément, (st. fam.) tenir la conversation. *Avoir le Bureau pour soi* ;

AVOIR

avoir les Juges favorables.

Bureau d'adresse, au propre, lieu où se débite la Gazette à Paris; au figuré, (st. plaisant) Personne qui s'informe de tout ce qui se passe dans la ville, et qui va le débiter de côté et d'autre. « Cette femme est le bureau d'adresse du quartier. — On a dit, dans ce même style badin et critique: **Bureau d'esprit**, **bureau de littérature**. » Lorsqu'Épicaris a voulu paroître, tous les bureaux d'esprit l'ont anoncé magnifiquement. *Coyer*. « Ce bon Financier, marié, pour son malheur, à un bel esprit, qui tient **bureau de Littérature**. *Ann. Litt.*

BURETTE, s. f. [*Burète*, 2^e e moy. 3^e e muet.] Petite buire. *Acad.* Petit vaisseau à mettre du vin ou de l'eau. *Trévoux*. Il se dit particulièrement de ceux où l'on met le vin ou l'eau pour dire la Messe.

BURIN, s. m. **BURINER**, v. a. [*Burin*, *riné*.] Le *Burin* est un instrument d'acier pour graver. — On dit d'un excellent Graveur, qu'il a le *burin beau*, délicat, etc. pour dire qu'il grave bien, délicatement, etc. *Buriner*, travailler au burin, graver.

BURLESQUE, adj. **BURLESQUEMENT**, adv. [*Burleske*, *lèskeman*; 2^e e moy. 3^e e muet.] On apèle *burlesque*, ce qui est bouffon, facétieux; style *burlesque*, poème *burlesque*. Voy. **GROTESQUE**. — Par extension, risible, extravagant: « Mine, posture, action *burlesque* ».

Remarg. **BURLESQUE** suit ordinairement le subst. En vers, il peut le précéder.

Mais de ce style élanqué, sans vigueur,
J'aime encor mieux l'insipide langueur
Que l'emphatique et *burlesque* étalage
D'un faux sublime, enté sur l'assemblage
De ces grands mots, clinquant de l'oraison,
Entés de vent et vides de raison. *Rouss.*

BURLESQUEMENT, d'une manière *burlesque*; il se met, il parle, il gesticule, il danse *burlesquement*.

BURSAL, adj. Plur. **BURSAUX**. Il ne se dit qu'avec le mot *édit*, en parlant des édits que le Prince fait pour tirer de l'argent de la *bourse* des sujets.

BUSC, s. m. [*Busk*.] La *Touché* dit qu'on peut dire *busc* ou *busque*. L'*Acad.* n'avait d'abord mis que le 1^{er}; ensuite elle n'a fait mention que du 1^{er}; et c'est le seul admis par l'usage actuel. — Petit bâton d'ivoire, de bois, ou de baleine, etc. plat et étroit,

Tom. I.

arrondi par les deux bouts, dont les femmes se servent pour tenir leur corps de jupe en état.

BÛSE, s. f. [*Bûze*, 1^{er} lon. 2^e e muet.] Espèce d'oiseau de proie. On dit proverbiallement: c'est une *bûse*, un sot, un ignorant. — *D'une bûse on ne sauroit faire un épervier*; ni d'un sot, un habile homme.

BUSIRIS, fameux Tyran, dont le nom est celui de la cruauté. — *Malherbe* dit, *Busire*, pour le faire rimer avec *pire*.

Et tous nos malheurs seroient pires
Que n'a guères, sous les *Busires*,
Que cet Hercule avoit domptés.

On ne dit que *Busiris*, même en vers.

BUSQUE. Voy. **BUSC**.

* **BUSQUER**, v. a. [*Buské*, 2^e e fer.] Chercher. Il ne se dit qu'avec *fortune*, et il est bête et populaire. On blâme avec raison les Auteurs des *Mémoires de Trévoux*, d'avoir dit que « ce furent les Anglois et les Hollandois qui *busquèrent fortune*. *Dict. Néol.*

BUSQUER se dit au réciproque et au passif, pour *mettre un busc*. « Elle se *busque* dès qu'elle se lève: elle est toujours *busquée* ».

BUSQUIÈRE, s. f. [*Busquière*; 2^e e moy. et long.] L'endroit du corps de jupe où l'on met le busc.

BUSTE, s. m. [On pron. l's.] Figure d'une personne en plein relief, qui ne représente que la tête, les épaules et la poitrine.

BUT, s. m. [On pron. le t final.] Point où l'on vise. Viser, frapper au *but*. Atteindre, donner au *but*. Mettre sa boucle sur le *but*, près du *but*. — *Figurément*, la fin qu'on se propose: Je n'ai *autre* ou *d'autre but* en cela que... Avoir son *but*, se proposer un *but*. — Avoir pour *but*, régit l'acusatif des noms et la prép. de devant les verbes: « J'ai pour *but* la réconciliation des deux parties; de les mettre d'accord, etc.

BUT, *vûes*, *Dessein*, (syn.) Le *but*, c'est où on veut aler; les *vûes*, ce qu'on veut procurer: le *dessein*; ce qu'on veut exécuter. On se propose un *but*; on a des *vûes*: on forme un *dessein*. « Si mes *vûes* sont justes, j'ai un *dessein* dans la tête, qui me fera arriver à mon *but*. Le véritable Chrétien n'a d'autre *but* que le Ciel; d'autre *vûe* que de plaire à Dieu, ni d'au-

T r

BUT
être dessein que de faire son salut. *But*. Synonymes.

BUT et *Terme* paraissent aussi synonymes : ils ne le sont pas pourtant. Le 1^{er}, dans ce sens, ne se dit qu'au figuré. Le 2^d, ne s'emploie qu'au propre. « Après avoir franchi (franchi) bien des montagnes et des vallons, nous arrivâmes à notre but. Anon. Dites, au terme de notre voyage.

DE BUT EN BLANC ; adv. Inconsidérément, brusquement, sans garder de mesure. « Il est venu me dire de but en blanc que, etc. Me quereller de but en blanc. — L'Acad. avait d'abord dit, de but en blanc, ou de bute en blanc. Elle a retranché le dernier dans la suite. — But-à-but, adv. Sans avantage de part ni d'autre. Jouer but-à-but ; être but-à-but ; troquer but-à-but.

* *Être en but* : dites, en butte. Voyez **BUTTE**.

BUTE, **BUTER**, avec un seul e, sont assez autorisés. Voy. pourtant **BUTTE**, **BUTTER**. — L'Acad. met butte avec 2 t, et buter avec un seul. Cela paraît d'abord incohérent ; mais apparemment elle dérive buter, de but, et non pas de butte.

BUTIN, s. m. **BUTINER**, v. n. — *Butin* n'a pas de pl. Ce qu'on prend sur les ennemis. Faire du butin, un riche, un grand butin. Partager le butin. — *Malherbe et du Bellai* ont usé de ce mot au pl. : riches butins. Ménage les justes, en disant que la poésie, comme hyperbolique, aime les pluriels.

Rem. On dit remporter la victoire, et emporter le butin. C'est une observation de M. de Wailly sur la phrase suivante : « Après cette sanglante exécution, les enfants de Jacob vinrent dans la ville, et en remportèrent le butin.

BUTINER, v. n. Faire du butin. « Les soldats ont bien butiné. On le dit, au fig. des abeilles, et il est plus du beau style qu'au propre. « Les abeilles vont butiner sur les fleurs.

BUTREUX, russe, adj. *Butri-rod*, 1659. Qui est de la nature du beurre.

BUTOR, s. m. Espèce de gros oiseau, qui vit dans les marécages. — On dit, au figuré, d'un homme stupide, que c'est un butor ; et d'une femme : c'est une butorde. Voyez cette mal-adroite, cette bouvière, cette butorde. Mol.

BUTTE, ou **BUTE**, s. f. **BUTTER**, ou **BUTER**, v. n. *Batte* est 1^o. une motte de terre relevée naturellement ou par artifice ; « Au haut de la butte. — 2^o. Il se dit particulièrement d'une élévation de terre ou de maçonnerie, où l'on place le but où l'on tire.

Être en butte se dit au figuré, et régit la prép. à : « Il est en butte aux persécutions. Le Trad. de l'Hist. de M. Hamel dit, se trouver en but, pour, en butte : « Henry (VII) se trouvoit en but aux plus grands dangers. Ex dans l'Ann. Litt. « en but aux soupçons les plus noirs. — Bossuet dit, avoir en butte, pour, avoir en vûe : « Vous vous éloignez encore plus les uns des autres que vous ne faites de l'Eglise, que vous aviez principalement en butte. Je doute que cette expression soit française. A la vérité, elle est plus énergique qu'avoir en vûe, mais elle n'est pas aussi autorisée.

BUTTER, c'est 1^o. Frapper au but. Il ne se dit en ce sens qu'au Billard. = 2^o. Se buter, se fixer, se déterminer : « Je me butte à cela : c'est à quoi je me butte. — En parlant de deux personnes, être contraire l'une à l'autre : « Ils se sont butés l'un contre l'autre. — Bourdaloue donne ce sens à l'actif. « On passe les années, et souvent toute la vie, à butter sans cesse un homme, à le chagriner, à le traverser.

= 3^o. Buter, tendre à quelque fin. « Il bute à une telle charge. « Un Savant peut-il buter à d'autres récompenses qu'à la louange et à l'estime. Neufville, Vie de Leibnitz.

BUVABLE, adj. Qui se peut boire. « Ce vin là n'est pas buvable. Il est du style familier. *Buvable*, qui a le même sens, est plus du bel usage.

BUVETIER, s. m. *Buvetier*, s. f. 1^o e muet au 1^{er}, e muet au 2^d : 3^e e fer. et about. au 1^{er}, e muet au 2^d. La buvette est le lieu où les Officiers de Judicature déjeunent et font collation. *Buvetier* est celui qui tient la buvette.

Rem. La Touche, au commencement de ce siècle, prétendait qu'on dit indifféremment buvetier, ou beuvetier ; buvette ou beuvette ; buveur, ou beuveur ; buvoier, ou beuvoier. Aujourd'hui, il n'y a que la première manière qui soit en usage.

BUVEUR, s. m. Homme qui aime le vin, qui en boit beaucoup. Un buveur ; un grand buveur. Il se dit absolument et sans régime,

C
quand on parle du vin. — On dit *buveur* d'un homme qui ne boit que de l'eau ou du vin fort trempé. — Dans cette expression familière, du vin qui rapèle son buveur, c. à d. qui invite à boire plus d'une fois; *buveur* signifie seulement celui qui boit.

BUVEÛSE, s. f. [1^e lon. *Bz-uel-ze*.] C'est un mot de *Richeler*. « Une femme dit en riant, quand elle boit beaucoup d'eau, je suis une grande buveuse. *Rich.* L'*Acad.* ne met pas ce mot. Je crois qu'on peut le dire dans le discours familier, et qu'on dit tous les jours *buveuse d'eau*, comme on dit *buveur d'eau*.

BUVOTER, v. n. Boire du vin à petits coups et souvent. « Il aime à *buvoier* : il ne fait que *buvoier*. *St. famil.*

C

C, s. m. [Pron. *ce*, *e* fer. ou *ce*, *e* muet. Le *c* est suivant l'ancienne méthode; le *ç* suivant la nouvelle. Voyez ALPHABET.] — Troisième lettre de l'Alphabet français et la seconde des consonnes.

I. Il a le son du *K* : 1^o. Devant les voyelles *a, o, u*; *cabale, cour, curier* : 2^o. Devant les trois consonnes *b, r, s*; *clerc, crédit, Crésophon* : 3^o. Toutes les fois qu'il finit le mot : *sac, suc, soc*. — Dans *almanach, arsenic, cognac, clerc, blanc, mère, estomac, tabac, cognac, sacs*, il ne se prononce pas. — Cependant dans *du blanc au noir et franc étourdi*, on le prononce toujours comme un *k*. — 4^o. Quand il est redoublé et que le second est suivi d'un *k* ou d'un *i*, le premier *c* se prononce comme *k* : *accès, accidens* : Pron. *ahés, accidans*.

Rem. Le son de ce *c* dur est le même que celui du *t* chez les Allemands et les Anglais, *Kalender, keep*; et celui du *c* devant *la* chez les Italiens et les Espagnols : *cammino, canal*.

II. Le *c* a le son de *ç* : 1^o. devant les voyelles *e* et *i*; *ceci*, 2^o. Devant les voyelles *a, o, u*, quand elles sont soustrites d'une cédille; *ça, façon, reçu*. — Autrefois au lieu de la cédille on mettoit une *e* : *exercéans, nous exerçons, receu*.

ÇA 334
Rem. Le son de ce *c* doux est le même que celui de *ç* dans *sehen*, allemand; *singular*, anglais; *seno*, italien; *salud*, espagnol.

III. Le *c* a le son du *g* dur dans *claudé, second, secret* et leurs dérivés : *glade, segré, sepond*, etc. — Il en est de même de la 2^e syllabe de *cigogne*, qu'on prononce *cigogne*.

IV. Le *c* redouble devant les voyelles *a, o, u*, et devant *l* et *s*; *accabler, accommoder, accumuler, acclamation, accredité*. Il n'y a guère d'exceptions que *acabit, acante, acariâtre, acéré, acrostiche*. — Peu à peu on simplifiera ce *c* redoublé, et l'on écrira, *acabler, acomoder, acuser* etc. — On ne conservera le double *c*, que dans les mots où il se prononce, le premier comme un *k*, le second comme une *s*; *accès, accidens*.

Devant la consonne *q*, on devrait bien le retrancher et écrire *aquit, aquerir, aquier*; comme on l'a retranché devant le *c*. On écrivait autrefois *seince, édict* : le *c* a disparu depuis longtemps, et l'on écrit *sains, édit*, etc.

ÇA, adv. Il signifie *ici*, mais il ne se joint qu'à l'impératif du verbe *venir*; au lieu qu'*ici* se joint à tous les verbes et à tous les modes et les temps. *Viens çà, venez çà* : il est *ici*, il a touché *ici*, etc.

ÇA désigne quelquefois le temps : depuis deux ans *en çà*; (*l'Acad.* le borne au style de Palais; mais il est du style familier) le lieu, ils sont errans *çà et là*; ils s'enfuyaient *qui çà, qui là*. Il se joint aussi avec la prép. *de* : *Voy. Deçà*.

ÇA, interj. *Çà travaillons! Ah çà! ma sœur, parles-moi vrai, quel est votre pressentiment sur le choix qu'on doit faire? Eh d'Edue*.

Or çà, autre interjection. (Pron. *o çà Acad.*) *Or çà, verbalisons, c. à d. maintenant, à présent même*.

* **ÇA**, pronom. Cela. Il ne doit point avoir d'accent sur l'*a*, à la différence de *çà*, adverbe. *Mde de Sévigné* se moque de ceux qui disent *ça* pour *cela*. « Je crains *M. de Molac*, qui est *ici* (à Nantes) et qui voudra me dire encore vingt fois de suite : « Vous deviez bien m'avertir de *ça*, vous deviez bien m'avertir de *ça*. Vous souvient-il de cette sottise? — Il est vrai que *ça* pour *cela* est bas et populaire. Dans *Sidney* le

Jardinier *Henri* dit de sa fille, ça ne dit pas grand chose. Et *Dumont* lui répond : ah ! que cela viendra. » Il n'y a pas de mal à ça. Th. d'Éduc. C'est une Soubrette qui parle.

CABALANT, ANTE, adj. Je le crois de l'invention de M. *Linguet*. Sont-ils moins enthousiastes, moins furieux, moins *cabalans* que ne l'étoient les Sectaires leurs devanciers. » La secte *cabalante*, écrivante, etc.

CABALE, s. f. **CABALER**, v. n. **CABALEUR**, s. m. [3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d; dout. au 3^e.] 1^o. *Cabale* est un complot de plusieurs personnes : il se prend en mauvaise part. Voy. **FACTION** : Faire des *cabales*; c'est un homme de *cabale*. — *Cabaler*, c'est faire des complots, des cabales. — *Cabaleur* est celui qui cabale. — Il n'a pas ordinairement de *fém.* Est-ce que les femmes ne cabalent jamais ? Je crois qu'en bien des occasions on peut dire *cabaleuse*, quoique les Dictionnaires ne le mettent pas.

2^o. **CABALE** se dit aussi d'une sorte de Tradition parmi les Juifs, et de l'art chimérique de converser avec les peuples élémentaires.

CABALISTE, s. m. **CABALISTIQUE**, adj. Le *cabaliste* est celui qui est savant dans la cabale des Juifs. Voy. **CABALE**, n^o. 2^o. — *Cabalistique*, qui appartient à la cabale; en ce dernier sens : science *cabalistique*.

Cabaleur, *cabaliste*; le 1^{er} se dit d'un homme qui fait des cabales; le 2^d de celui qui s'attache à la ridicule science de la cabale.

CABANAGE, s. m. Les Sauvages apèlent ainsi le lieu où ils campent, quand ils vont à la guerre ou à la chasse. Leur premier soin, en arrivant au lieu où ils doivent se reposer, est de construire des cabanes. *Let. Edif.*

CABANE, s. f. **SE CABANER**, v. réc. [3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Cabane* est une petite loge, petite maison, ordinairement couverte de chaume. — *Se cabaner*, c'est dresser des cabanes, pour s'y mettre à l'abri des injures de l'air. — L'*Acad.* ne met point ce verbe; *Trév.* le marque neut. et le *Rich. Port.* le dit actif. Il ne s'emploie que comme réciproque avec le pronom personnel : « Nous travaillâmes à nous cabaner, à décharger le vaisseau. *Let. Edif.*

CABARET, s. m. [Kabare, 3^e e moy.] 1^o. Maison où l'on donne à boire et à manger à toute sorte de personnes pour de l'ar-

gent. Voy. **TAVERNE**. — *Cabaret borgne*, est un mauvais petit cabaret, peu fréquenté par les honêtes gens. — Faire de sa maison un cabaret; y avoir, continuellement du monde, qui y boit et y mange.

2^o. **CABARET**, espèce de petite table ou de plateau, qui a les bords relevés, et sur lequel on met des tasses pour prendre du thé, du café, etc.

CABARETIER, IÈRE, s. m. et f. [Kabare-tie, tie-re, 3^e e muet; 4^e é fer. et dout. au 1^{er}, é moy. et lon. au 2^d.] Celui, celle, qui tient cabaret.

CABAS, s. m. [Kabâ, 2^e lon.] Espèce de panier de jonc, qui sert ordinairement à mettre des figes.

* **CABASSET** ou **CABACET**, s. m. Vieux mot. Sorte de casque.

CABESTAN, s. m. [2^e é moy. Kabèstan.] Il en est qui écrivent et prononcent mal-à-propos *Capestan*. — Espèce de tourniquet, dont le mouvement sert à rouler et à dérouler un câble. *Virer*, tourner le *cabestan*.

CABILLAUD, *Acad.* **CABELIAU**, *Trév.* s. m. Espèce de morue. *Trév.*; qui ne se mange que fraîche. *Acad. Rich. Port.*

CABINET, s. m. [Kabind, 3^e e moy.] 1^o. Lieu de retraite pour travailler ou pour converser. Grand cabinet, petit cabinet. = 2^o. Lieu où l'on serre des papiers, des livres, des médailles, etc. *Cabinet de tableaux, de curiosités, de médailles, d'antiques*, etc. — Homme de cabinet, qui aime le repos et les livres. = 3^o. Ce qui est contenu dans un cabinet : il vend son cabinet : on estime son cabinet vingt mille écus. = 4^o. Espèce de buffet à plusieurs logettes, ou tiroirs. — On apèle, en ce sens cabinet d'orgue, une espèce d'armoire, dans laquelle il y a un orgue. = 5^o. En parlant des Souverains, il signifie le conseil particulier. » Charles n'étoit pas un grand Capitaine, mais c'étoit un grand homme de cabinet. *Trév.* Savoir les secrets du cabinet, régenter, gouverner le cabinet. L. T.

* On disait autrefois tenir cabinets, pour tenir assemblée, recevoir du monde chez soi. *Trév.* L. T. — On disait aussi cabinet pour garde-robe, lieux, etc. *Molière* fait dire au *Misanthrope*, au sujet d'un méchant Sonnet.

Franchement, il n'est bon qu'à mettre au cabinet.

CÂBLÉ, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet.]

Grosse corde, dont on se sert pour élever de grands fardeaux, ou pour d'autres usages, comme pour amarrer des vaisseaux au rivage. Atacher les Ancres à des câbles : Filer le câble ; couper les câbles.

Rem. On a dit autrefois *cable* et *chable*.

— *La Touche*, au commencement de ce siècle, se contente de dire que le premier est plus en usage que le second. Il ajoute qu'on dit *cabler*, pour, faire un câble, et *chabler*, pour, battre quelqu'un avec un câble. — *L'Acad.* avait d'abord mis *câble* et *chable* indifféremment, mais elle ne disait que *câble* dans les exemples qu'elle apportait. Dans les éditions suivantes, elle renvoie *chable* à *câble*, et elle ne dit ni *cabler*, ni *chabler*. Enfin, dans la dern. édit. elle a mis *cabler*, et a supprimé *chable*, *chabler*.

CABLER, v. a. Assembler plusieurs fils et les tortiller, pour n'en faire qu'une corde.

Rem. L'a est bref : Dans le *Rich. Port.* on le marque d'un acc. circonflexe, *câbler*, mais cet accent n'est bon que sur l'a devant l'e muet : il *câble*, il *câblera*.

CABOCHE, s. f. Mot burlesque, dit *la Monn.*, formé de l'Espag. *cabo*, tête. Il est du st. fam. *Grosse caboche*, grosse tête. — *Bone caboche*, homme de sens et de jugement.

CABOCHON, s. m. Pierre précieuse qu'on n'a fait que polir, sans la tailler. *Cabochon d'émeraude*. — On l'emploie plus souvent comme adjectif : *rubis cabochon*.

CABOTAGE, s. m. CABOTER, v. n. Plusieurs disent *capotage*, *capoter*, et ils ont pour eux l'étymologie ; car *caboter*, c'est aller de cap en cap ; mais l'usage a prévalu en faveur de *cabotage*, *caboter*. — Le *cabotage* est la navigation le long des côtes, de cap en cap, de port en port. — *caboter*, c'est naviguer de cette sorte.

CABOTEUR, ou CABOTIER, s. m. [*Kaboteur*, *tié*, 3^e dout. aux deux.] *L'Acad.* ne met que le second. — Le *Rich. Port.* met *cabotier*, ou *cabotière*. Batiment dont on se sert pour caboter.

CABRER, v. n. [1^{re} lon. *Kâbré*, plus longue encore devant l'e muet ; il se *câbre*.] Il n'est employé comme neutre qu'à l'infinif avec le verbe *faire* : vous le ferez *câbrer*. Son plus grand usage est au réciproque : se *câbrer*, se dresser sur les pieds de derrière. Il ne se dit au propre que du cheval. — Au fig. s'emporter de dépit ou de colère. — On ne sauroit lui dire un mot qu'il ne

se *câbre* : vous le ferez *câbrer*.

CABRI, s. m. Chevreau. Il ne se dit qu'en parlant de la chair : quartier, morceau de *cabri* ; et dans cette expression proverbiale, *sauter comme un cabri*. En cette façon de parler, *chevreau* ne se pourrait souffrir, dit *Richeler*, et il dit bien.

Rem. Trévoux met aussi *cabril* ou *cabrit*. *L'Acad.* ne met que *cabri*.

CABRIOLE, s. f. CABRIOLER, v. n. [4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] On a dit autrefois *capriole* : *La Touche* les trouve tous deux à peu près également bons, et dit pourtant que le second était plus usité. *L'Académie* le préférerait aussi d'abord. Ensuite elle donna la préférence au premier, et se contenta de dire que quelques-uns disent *capriole*. Dans la dern. édit. elle ne met que *cabriole*, sans remarque. — *Capriole* est plus conforme à l'étymologie latine *capere*, et *cabriole* à la française, *cabri* ; et c'est le seul qu'admette l'usage actuel. — *Cabriole* est le saut d'un danseur qui s'élève agilement. — *Cabrioler*, c'est faire la *cabriole*, ou des *cabrioles*.

CABRIOLET, s. m. Voiture légère, montée sur deux roues, ainsi appelée, de ce qu'elle semble *cabrioler*.

CABRIOLEUR, s. m. [*Kabri-o-leur*, dern. dout.] Faiseur de *cabrioles* : « C'est un bon, un excellent *cabrioleur* ».

CABUS, adj. m. Il ne se dit qu'avec le mot de *chou*. — *Chou cabus*, ou *pommé*.

CACA, s. m. Terme dont se servent les Nourrices. Excrément, ordure ; *Faire caca* : laissez cela, c'est du *caca*.

CACADE, s. f. Il est peu usité au propre. Il se dit au figuré du mauvais succès d'une folle entreprise : « Il a fait une *vaine cacade*. Il est bête. *L'Acad.* le met au figuré, sans avertir du style auquel il appartient. Elle a cru apparemment que l'avis était peu nécessaire.

CACAO, s. m. CAGAOYER, s. m. (et non pas *cacaotier*.) Amande qui fait le principal ingrédient du chocolat. — Arbre qui produit le cacao.

CACHE, s. f. CACHER, v. a. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Cache* se dit d'un lieu propre à cacher quelque chose. — Ce n'est pas un terme noble, digne d'entrer dans un Poème, même en prose. « Elle entre dans cette caverne obscure, et cherche dans tous les coins une *cache* fidèle. *Dacier*,

lia le. Un *stratagème*, une *ressource* sont, au-
tant qu'ils le peuvent, des *trésors*. Mais *Buclic* a pré-
féré le *trésor* à l'*élégant*.

CACHER : 1°. Mettre une chose en un
endroit où l'on ne puisse pas la découvrir.
Cacher quelqu'un ; *cacher* un trésor. —
2°. Couvrir : *cacher* un tableau indécent,
une nuit. — 3°. Celer ; dissimuler : *ca-*
cher son nom, un dessein, une entreprise,
etc.

Cacher ; *dissimuler* ; *déguiser* (i. synonym.)
On *cache* par un profond secret ce qu'on
ne veut pas manifester : On *dissimule* par
une conduite réservée ce qu'on ne veut pas
être apercevoir : on *déguise* par des ap-
pares contraires, ce qu'on veut dérober à
la pénétration d'autrui. Il y a du soin et
de l'attention à *cacher* ; de l'astuce et de l'ha-
bileté à *dissimuler* ; du travail et de la ruse
à *déguiser*. L'homme *cache* veille sur lui-
même ; pour ne point se trahir par indiscre-
tion : le *dissimulé* veille sur les autres, pour
ne pas les mettre à portée de le connaître :
le *déguisé* se montre alors qu'il est, pour
donner le change. *GIR. Synon.* — On dit,
figurément, *cache* sa marche, son jeu ; c.
à d. ses vues, ses dessein : agir avec tant
de finesse qu'on ne donne aucune connaissance
de sa conduite.

CACHÉ, *caché*, adj. et part. *Trésor ca-*
ché se dit au propre dans son sens naturel ;
et au figuré, d'un homme qui a beaucoup
de talents, et qui ne les produit pas. —
Épître cachée, *dissimulée*. — Tibère et Louis
XI étoient des esprits *cachés*. — Vie *cachée*,
vie solitaire et retirée.

Rem. 1°. Se cacher de et se cacher à se
trouvent dans le même vers par les Auteurs ;
mais la première expression est la meilleure,
comme *La Toche* : « Il se cache de ses mé-
rites sans qu'on ne peut se cacher à soi-
même. » *Id.* — Les *Comptes* se *cachèrent* de
lui. *Prés. Hen.* — Mallebranche avoit une
imagination fort noble et fort vive, qui
travaillait pour un ingrat, et qui ornait la
raison en se *cachant* d'elle. *Fonten.* — Je ne
puis me *cache* de mon Père. *Marm.* —
Avec les choses l'adjectif va encore mieux : il
ne s'en *cache* point. *Mde. de Sévigné* met
le datif pour les personnes : « Je crois que
vous vous *cachez* à M. de Montgobert. *Bosquet* em-
ploie indifféremment les deux régimes. On lit
dans la même phrase : Pourquoi ne se *cache*
qu'à moi ? — Pourquoi se *cache* de moi ?

— *Sil est vrai* ce que disent les *Touchés*,
l'*Acad.* la *Rich.* *Paris.* que le *cache* de,
signifie *cache*, *dissimuler*, et se *cache* à,
ne pas se laisser voir, ces deux expressions
ne sont pas synonymes. Mais les Auteurs
qui s'en sont servis, les uns avec le premier
régime, les autres avec le second, lui donnent
la même signification, qui est la première.
— Il seroit bon de les distinguer.

* *Ne pas se cacher de faire*, pour, ne
pas craindre, ne pas se gêner de, etc. est
une expression qui est, à ce que je crois,
de l'invention de *Fontenelle* : « Cet ouvrage
(*d'Hazrocker*) est dans le même goût que
les *Essais de Physique*, dont il ne se cache
pas de répéter quelquefois des morceaux en
propres termes.

CACHET, s. m. **CACHETER**, v. a. [*Kach-*
ète ; *chète*, 2° d. moyen au 1° ; et *chète* au
2°, dont le 3° d. fin.] Le *cachet* est un pe-
tit sceau avec lequel on ferme des billets,
des lettres. *Cacheter*, c'est appliquer un ca-
chet à.

Rem. 1°. Devant la syll. masc. cacheter à
se *trouvent* ; je *cachetais*, il *cachetta*, *cache-*
rant. Devant le mot, la seconde se change
en é-moy. Je *cachette* ou *cachète*, je *ca-*
chetterai ou *cachèterai*.

* 2°. **CACHER** n'étoit guère employé au
figuré : on se servoit du mot de *secrer* à la
place. Depuis peu de temps ce mot est à la
mode. — La vénération de M. Malouin pour
son Art. : n'étoit pas le fruit et le *cachet*
de l'ignorance. *D'Alembert.* — Dans ses *Fan-*
tasmes où il (*Dorat*) a certainement un ca-
chet original, qui le distingue de la foule
de ses imitateurs ; etc. *Ann. Litt.* — Chez
Molière les farces même portent le *cachet*
de génie. *Merc.* — Il seroit au désespoir de
ne pas redire une absurdité qu'*Orville* avoit
dite ; et il a soin d'y laisser son *cachet* en
la rendant plus plate et plus absurde. *Journ.*
de Motr. — Les *Enigmes*, les *logoglyphes*,
soit, dit naïvement M. P... le *cachet* du
Mercur. *Linguet.* — *Cacher*, au figuré,
est encore une nouveauté. C'est à l'usage à
y mettre son *cachet*.

CACHETTE, s. f. [*Kachète* ; 1° d. moy. 9°
e-moy.] *Petit cache*. *St. fam.* — *Encachette*,
adv. En secret, à la dérobee.

CACHEMIE, s. f. [*Pron. Kaché-mie*, 1°
d. moy. 3° ton.] Terme de Médecine. Mau-
vaise disposition du corps, causée par la dé-
pravation des humeurs.

CACHOT, s. m. [*Kachot* : on ne prononce pas le r.] Prison basse et obscure. » Renfermé dans un noir cachot. Mettre au cachot, ou dans un cachot : être au cachot.

CACHOTERIE, s. f. [3^e et 5^e e muet, 4^e lon.] Il ne se dit point au propre, et dans le sens d'action de cacher. » La faim d'un côté, les vols et les cachoteries de l'autre, mirent tant d'aigreur et d'animosité entre ces gens, qu'il n'y eut plus moyen de leur faire entendre raison. *Voyage d'Anson*. — Il ne se dit qu'au figuré, pour exprimer une manière mystérieuse d'agir ou de parler, pour cacher des choses peu importantes : » Madame passe sa vie à faire des cachoteries, auxquelles on ne comprend rien : c'est son caractère. *Th. d'Éduc.* » Ce que je vous demande expressément, c'est de ne point me faire de cachoteries, et de ne pas parler bas. *Ibid.*

CACOCHYME, adj. **CACOCYME**, s. f. [4^e lon. au rd.] *Richeler*, qui n'aimait pas *Py*, et qui aurait voulu le bannir de la langue, écrit *cacochyme*. — Au propre, mal sain, de mauvaise complexion : corps *cacochyme*. Au figuré, bizarre, fantaisie, bouffon, esprit *cacochyme*, humeur *cacochyme*.

CACOCYME, mauvais état des humeurs. Il ne se dit qu'au propre.

CACOPHONIE, s. f. [*Kakophonie*, 4^e lon. 1^{er} e muet.] 1^o. Il se dit des voix et des instruments, qui jouent et qui chantent sans être d'accord. 2^o. En parlant des langues, c'est, ou la rencontre des lettres, ou des syllabes qui se choquent et s'entre-heurtent d'une manière désagréable ; ou la répétition trop fréquente des mêmes lettres, et des mêmes syllabes, qui frappant l'oreille avec trop d'uniformité, la fatiguent et la tourmentent. *Exemples* :

» *Pachus aime, et trompé par son oracle même,*
» *J'espère être aimé de la Nymphe qu'il aime.*

St. Ange.
Quelle cacophonie ne forment pas, *aime, même, aimé, aime*, dans ces deux vers.

» *Homme, quand de la mort les leçons t'aviro-*

» *Quand les plus chers amis sur les jours t'aban-*

» *Donnent*
» *Sur un globe changeant, volent, errant, et*
» *Déjà, comme aux vents, il faudra le quitter.*

Es-tu prêt ? Tu gémis ; et ton cristal, etc.
Arrête, arrête enfin ta plainte illégitime.
La mort, quand on mépris, se marqua pour vic-
time ;
Tu conois ton destin, etc.

Poème sur la Nature et sur l'Homme.

Tant de fois la lettre *c* employée dans ce petit nombre de vers, tant de *su*, de *son*, de *tes*, de *en*, de *sa*, de *un*, de *sois*, etc. si rapprochés l'un de l'autre, forment une cacophonie désagréable.

CADASTRE, s. m. [On pron. l's.] Registre public, qui sert à l'assiette des tailles dans les lieux où elles sont réelles. Ce Registre contient la qualité, l'estimation, et le nom des propriétaires des fonds de chaque Communauté ou Paroisse.

CADAVÉREUX, adje. [3^e e fer.] Suivant l'*Acad.* e muet : elle ne met point d'acc. sur cet e : le *Rich. Port.* en met un. Je crois que c'est l'usage le plus autorisé.] Qui tient du cadavre. » Odeur *cadavéreuse*, teint *cadavéreux*. — * Le *P. Fagon* dit *cadavérique*, contre l'usage. » Je fus tout-à-coup saisi d'une odeur *cadavérique*. *Lect. Edif.*

CADAVRE, s. m. [2^e lon. 3^e e muet.]

Corps mort. — *Bouhours* a remarqué qu'il ne se dit que d'un corps qui tourne à la pourriture. Ce serait mal dit, le jour même de la bataille : toute la plaine demeura couverte de cadavres : il faut dire, de corps morts. — Ce mot est encore plus ridicule, quand on parle d'un homme mort de maladie : on a gardé trois jours le cadavre, ou son cadavre : on a porté, on a enterré le cadavre au cimetière, etc. dites, le corps. » Comme les spectateurs remarquèrent que le sang sortit tout-à-coup de la bouche et des narines du cadavre (du corps de *Henri II*) *Richard* son fils, en conséquence d'un préjugé vulgaire, s'écria douloureusement, qu'il étoit le meurtrier de son père. *Hist. d'Angl.*

» Un Prédicateur, appelant le Corps de *J. C.* après sa mort, *l'adorable cadavre*, le terme est encore plus impropre : il est même révoltant. — Ce mot se dit par mépris : » Ils foulèrent aux pieds le cadavre de *Sejan*. — L'*Acad.* se contente de dire, qu'il ne se dit que du corps humain, et le *Rich. Port.* qu'il se dit en particulier des personnes tuées ou exécutées. — L'*Acad.* ne donne pour exemple que ces deux phrases : » Faire la dissection d'un cadavre : » On fait quelque-

fois les procès au cadavre d'un criminel.

CADEAU, s. m. [*Kado* ; 2^e d'out. au sing. 1^{er} lon. au pl. *Cadeaux*.] 1^o. Trait de plume grand et hardi que font les maîtres Écrivains pour orner leurs écritures, etc. — 2^o. Repas, fête que l'on donne hors de chez soi, sur-tout à la campagne. *Trev.* Principalement à des Dames. *Acad.* — Il y a déjà long-temps qu'on a dit dans *Trevoux*, qu'il vieillit en ce sens ; et dans le *Rich.* qu'on dit d'ordinaire, *fête*. *Ménage* dit que, *donner un cadeau*, est une expression plutôt de la ville, que de la Cour : qu'on dit à la Cour, *donner une fête* ; et que c'est ainsi qu'il faut parler pour bien parler. Depuis-lors, *cadeau* s'est mieux établi, mais il convient mieux aux petites fêtes, et le mot de *fête*, à celles qui sont plus splendides et plus magnifiques. L'*Acad.* met ce mot sans remarque, et n'avertit même pas qu'il n'est que du style fam.

* Plusieurs étendent l'emploi de *cadeau*, et le font synonyme de *présent*, *don*, etc. — Il m'a fait un joli cadeau ; il m'a fait cadeau du cadeau d'une tabatière, d'une montre, etc. — Cet emploi de *cadeau* n'est pas du bel usage.

On dit figurément et familièrement : Je m'en fais un grand cadeau, pour dire, je m'en promets un grand plaisir.

CADENAS, s. m. **CADENASSER**, v. a. [*Kadenâ*, *nacé* ; 1^{er} e muet, 3^e lon. au 1^{er}.] Quelques-uns écrivent *cadenas*, et *Trev.* les met tous deux, mais l'analogie demande l'*s* finale : on dit *cadénasser*, et non pas *cadenasser*. — *Cadenâs* est une serrure mobile et portative, qui a un anneau, par lequel on l'attache dans d'autres anneaux. — *Cadenasser*, c'est fermer avec un cadenas.

CADENCE, s. f. **CADENCER**, v. a. act. Quelques-uns écrivent comme on prononce, *cadence*, *cadancer*, ou *cadanse*, *cadanser*. Ces manières d'écrire sont vieilles. — *Cadence* est, 1^o. la mesure du son, qui règle le mouvement de celui qui danse. *Danser*, *aler en cadence* : marquer, suivre la cadence ; *sortir de cadence*, perdre la cadence. — 2^o. En parlant de la voix, et des instrumens : tremblement soutenu qui se fait ordinairement à la fin d'une mesure : Elle a une belle cadence ; cadence brillante, cadence perlée. — 3^o. En termes de *Musique*, terminaison harmonique d'une phrase musicale. *Cadence* parfaite ou imparfaite. —

4^o. Dans le discours, fin, ou rebûte d'une période, ou d'un de ses membres, qui a une certaine harmonie, qui satisfait l'oreille. — 5^o. En vers, agréable mesure d'un vers nombreux, ou d'une période poétique harmonieuse. Ces vers ont de la cadence. — * 6^o. On dit dans *Trev.* que *cadence*, se dit figurément dans les choses morales. On cite cet exemple : « Cet homme est si prudent, et fait toutes ses actions avec une si juste cadence, qu'on ne sauroit y trouver à redire. — Je doute que cette métaphore plaise à tout le monde.

CADENCER, n'a que le 4^e et le 5^e sens de *cadence* : *cadencer ses périodes* : les rendre nombreuses et agréables à l'oreille.

* **CADÈNE**, s. f. Chaîne de fer, dont on attache les forçats. L'*Académie* dit qu'il est vieux. Le *Rich. Port.* ne le met pas en ce sens. C'est un mot purement provençal. — C'est aussi un terme de mer ; chaîne de fer, au bout de laquelle on met un cap de mouton pour servir à amarrer les haubans contre le bordage. *Trev. Rich. Port.*

CADENETTE, s. f. [*Kadenète* ; 2^e et dern. e muet, 3^e e moy.] Longue tresse, qui tombe plus bas que le reste des cheveux. *Acad.* Boucle de cheveux qui pend à une perruque, et qu'on noue au milieu. *Rich. Port.* — 1^o. Moustache. — 2^o. Poignée de cheveux qu'on laissoit croître au-trefois du côté gauche, tandis qu'on tenoit les autres courts. *Trev.* — La définition de l'*Acad.* est la seule bonne pour l'usage actuel. Cheveux en cadennettes.

CADET, **ETTE**, adj. et subst. [*Kade*, *déte* ; 2^e e moy.] Puiné, puinée. *Acad. Voy.* **PUINÉ**. Enfant d'une famille qui a un aîné. Le plus jeune des frères ou des sœurs. *Trev.* — *Cadet* peut pourtant se dire de celui qui n'est pas le plus jeune de tous, et alors il est relatif à celui qui précède, soit aîné, ou autre. Le second des enfans dira du 3^e : c'est mon cadet ; le 3^e le dira du 4^e, etc. Mais par rapport au droit d'aînesse, tous les puinés sont appelés cadets, relativement à l'aîné. — Branche cadette d'une maison, est une branche sortie d'un cadet. — 2^o. Par extension, *cadet* se dit d'un homme qui n'est pas frère d'un aîné, mais qui est moins âgé ; Vous êtes mon cadet, ma cadette ; et de celui qui est moins ancien dans une compagnie : Il est plus âgé que moi ; mais dans la compagnie, il est

mon cadet. = 3°. Cadet, jeune gentilhomme, qui sert comme simple soldat pour apprendre le métier de la guerre. *Compagnie de Cadets.*

On dit, proverbiallement, *cadet de haut appétit*, d'un homme qui mange beaucoup; et figurément, d'un jeune homme qui a une ambition démesurée.

CADETTE, s. f. CADETTÉ, v. act. [*Kadète*, *dète*; 2° *e* moy. au 1^{er}, *e* fer. au 2°, 3° *e* muet au 1^{er}, *e* aussi fer. au 2°.] Pierre de taille propre pour paver. — Paver avec des pierres de taille.

CADIS, s. m. [On ne prononce point l'*s* finale.] Sorte de serge de laine d'un bas prix.

CADIS, ou CADIX, ville d'Espagne. On disait aussi autrefois *Calis*; mais *Cadis* a prévalu, et il est plus conforme à l'étymologie: car ce mot a été fait du latin *gades*, et celui-ci du punique *gadir*, qui signifie *une haie*. Plin., cité par Ménage.

Rem. La 1^{re} syllabe est brève. Plusieurs la font mal à propos longue. *Câdis*. On pron. l'*s* finale: *Kadice*, l'*e* sur-ajouté fort muet.

CADOLE, s. f. En termes de Serrurier, loquet d'une porte. Ce mot est d'origine provençale. On le laisse dire aux Serruriers. On dit *loquet*.

CADRAN, s. m. 1°. Horloge solaire. = 2°. La partie extérieure d'une horloge, d'une montre, sur laquelle sont marquées les heures.

CADRATURE. Voy. QUADRATURE.

CÂDRE, s. m. CÂDRER, v. n. [1^{re} lon. Il est bon de la marquer d'un acc. circ. 2° *e* muet au 1^{er}, *e* fer. au 2d. On écrivait autrefois *quadre*, *quadrer*; et l'*Acad.* qui écrit *cadre* avec un *c*, écrit encore *quadrer* avec un *q*, même dans la dern. édit.] *Câdre*, est une bordure de tableau. Voyez BORDURE. = CÂDRER, avoir de la convenance, du rapport. Il régit la prép. *avec*. "Votre façon de penser *câdre avec* la mienne. * *La Bruyère* lui fait régir le datif. "Il est souvent plus court et plus utile de *cadre aux autres*, que de faire que les autres s'ajustent à nous. — Et le régime et l'emploi du mot appliqué aux personnes, sont également vicieux. — *Câdrer*, ne se dit que des choses. = On le dit aussi, mais plus rarement, sans régime. "Tout ne peut pas *câdrer* si juste, dans un système fait à

Tome I.

plaisir. Voy. QUADRER.

CADUC, UQUE, adj.] Dans le masc. on fait sentir le *c* final; *Kaduk*; *duke*.] *Richelet* met *caduque* pour les deux genres. — Dans la *Parodie du Cid*, insérée dans les œuvres de *Boileau*, on lit aussi:

Le traître eût payé la pèruque

Un quart d'écu de moins, sans mon âge *caduque*. *M. Brossette* remarque, sur ce vers, qu'on disait autrefois *caduque*, tant au masc. qu'au fém. = Plusieurs, anciennement, écrivaient *caducque* avec un *c*.

CADUC, se dit, proprement, de l'homme, ou de ce qui appartient à l'homme. Âge *caduc*, santé *caduque*. Acad. Fortune *caduque*, prétentions *caduques*. D'Orléans. — On le dit aussi d'une maison près de tomber en ruine: Maison vieille et *caduque*. = Mal *caduc*; Épilepsie. = Au Palais, legs *caduc*, succession *caduque*; qui n'ont point lieu, faute d'héritiers, ou de fonds. = Voix *caduque*, suffrage qui n'est pas compté.

Rem. Cet adjectif suit ordinairement le substantif. En vers et dans la prose oratoire ou poétique, le fém. peut précéder: La *caduque* vieillesse.

On me verra par jalousie
Prêcher mes *caduques* vertus,
Et souvent blâmer par envie
Les plaisirs que je n'aurai plus.

J. J. Rouss.

Le masc. au contraire ferait fort mal devant un nom commençant par une consonne: *caduc château* ne vaudrait rien: *caduc mal*, *caduc legs* seraient insupportables; *caduc âge*, serait fort dur. *Rousseau* a dit, *caduc assemblage*; et celui-ci ne s'entend point mal.

Achève donc ton ouvrage,
Viens, ô favorable Mort,
De ce *caduc assemblage*
Rompre le fragile accord.

CADUCÉE, s. m. [3° *e* fer. et long; 4° *e* muet.] Verge, acolée de deux serpens, que les Poètes attribuent à *Mercure*. = On donne aussi ce nom au bâton couvert de velours et de fleurs de lys, que portent le Roi d'Armes et les Hérauts d'Armes dans les grandes cérémonies.

CADUCITÉ, s. f. [Dern. *e* fer. tout br.] État de ce qui menace ruine. Il se dit, tant des hommes, que des bâtimens. — Au Palais, on dit *caducité d'un legs*, d'une succession. Voy. CADUC.

V v

CAPP. Les mots suivants se sont écrits long-temps avec *c*. Aujourd'hui on n'en met plus qu'un.

CAFARD, ARDE, subst. m. et f. [L'Académie le marque adj., et dans les exemples, il ne paraît presque que comme substantif. — *Kasar*, *farde* : au masc. on ne pron. point le *d* final.] Hypocrite, cagot. C'est un *cafard* : je bais les *cafards*. — Il n'est guère employé au fém. que comme adjectif, *humeur cafarde*. — On apèle *damas cafard*, une sorte de damas mêlé de soie et de fleur.

CAFETAN, ou **CAFTAN**, s. m. Robe de distinction, en usage chez les Turcs.

CAFÉ, s. m. Il se dit, et de la graine, et de la liqueur qu'on fait avec cette graine rôtie et réduite en poudre, et du lieu où l'on sert publiquement cette liqueur. « Ce *café* est beau ; » Ce *café* est bon ; » C'est le *café des Nouvellistes*. — Dans une de nos Provinces méridionales, plusieurs disent, *prendre un café*, *un thé*, pour dire, *prendre du café*, *du thé*, ou *une tasse de café*, etc. C'est un vrai barbarisme.

CAFÉIÈRE, ou **CAFÉYÈRE**, s. f. Le 2^e est de M. Raynal. Terre plantée de cafiers. L'Acad. ne met ni l'un, ni l'autre.

CAFETIER, s. m. **CAFETIÈRE**, s. f. [2^e e muet, 3^e e fer. au 1^{er}, e moy. et lon. au 2^e.] Le 1^{er} est dans le *Rich. Port.* Celui qui vend du café, soit en fève, soit en liqueur. Il n'est usité que dans le 2^e sens. Pour le 1^{er}, on dit *Epicier* ou *Droguiste*. — Le 2^e se dit d'un pot d'argent, de terre, de fer blanc, etc. qui sert à faire le café.

— Dans le *Rich. Port.* on le dit aussi de celle qui vend du café. On peut douter que ce mot soit du bel usage en ce 2d sens. L'Acad. ne dit ni *cafetier*, ni *cafetière* dans ce sens-là.

CAFIER, s. m. Arbre qui porte un petit fruit rouge, qui renferme les deux semences que nous apelons *café*.

CAGE, s. f. Petite logette faite à claire-voie, pour mettre des oiseaux. — On dit proverbialement, d'un homme qu'on a mis en prison, qu'il est en *cage*, qu'on l'a mis en *cage*.

CAGE d'une maison, les quatre gros murs qui la composent. **CAGE d'un escalier**, les murs qui l'enferment.

CAGNARD, ARDE, adj. [Mouillez le gn : le *d* ne se pron. point au masc.] Fai-

nant, *passionné*. — Il est fort *cagnard* ; il mène une *vie cagnarde*. — Subst. C'est un *cagnard*, une *cagnarde*. Il se dit plus souvent des hommes que des femmes. — *Trév.* dit dans le même sens *cagnardier* ; c'est un barbarisme.

CAGNARDER, v. n. **CAGNARDISE**, s. f. [Mouillez le gn : 3^e e fer. au 1^{er}, lon. au 2d.] Mener une vie obscure et fainéante. — *Par.* resse, fainéantise. Ils sont du style familier. — *Trév.* met aussi *cagnarderie*, mais on peut le regarder comme un mot barbare.

CAGNEUX, EÛSS, adj. [Mouillez le gn : 2^e lon.] Il se dit de celui et de celle qui a les genoux et les jambes tournés en dedans ; et des jambes même et des pieds. « Il est *cagneux*, elle est *cagneuse* : il a les pieds *cagneux*, les jambes *cagneuses* ».

CAGOT, OTE, adj. et subst. **CAGOTERIE**, s. f. **CAGOTISME**, s. m. [3^e e muet au 2d et au 3^e. 4^e lon. au 3^e.] Ces mots expriment une dévotion fautive ou mal entendue : air *cagot*, manière *cagote* : c'est un vrai *cagot*, une franche *cagote*. — *Cagoterie* se dit des actions et de la manière d'agir du *cagot* : *cagotisme* de l'esprit, du caractère du *cagot*, de sa manière de penser : Ce ne sont là que des *cagoteries* : il a donc dans le *cagotisme* ; c'est du *cagotisme* tout pur.

CAGOU, s. m. Homme qui vit d'une manière obscure et mesquine ; qui ne veut voir ni hanter personne. Il est bas. *Acad.* Terme populaire. *Rich. Part.* Il ne peut être bon que pour le burlesque ou le bas comique.

Trois enfans, dignes de leur père,

Un Poète, espèce de Eou,

Un Médecin visionnaire

Un Savantasse, vrai *cagou*.

Anon

CAHIER, CAÏER, ou **CAYER**. L'Acad. met le 1^{er} : le dernier est le plus mauvais.

Voy. CAÏER.

CAHIEU. Voy. CAÏEU.

CAHIN-CAHA, adv. (st. famil.) Tant bien que mal ; de mauvaise grâce. Il l'a fait *cahin-caha*.

CAHOS. Voy. CHAOS.

CAHOT, s. m. **CAHOTER**, v. a. **CAHOTAGE**, s. m. Les *cahots* sont les sauts que fait une voiture, dans un chemin inégal et raboteux. *Cahotage* est le mouvement fréquent, causé par les *cahots*. — *Cahoter*, c'est causer des *cahots*. « Cette voiture nous a bien *cahotés* : nous avons été bien *cahotés* dans ce chemin ».

CAHUTE, s. f. Hute, cabane, maisonnette. On disait autrefois *cabuette*.

CAIG. Voy. **CAIQUE**.

CAIENNE ou **CAÏÈNE**, s. f. Ile de la Guiane, dans l'Amérique Méridionale. Le grand nombre écrit *Cayenne*; mais cette orthographe induit en erreur pour la prononciation; car alors il faudrait prononcer *ké-ïne*. Voy. **A**, au commencement. Voy. **AÏEUL** et **CAÏEU**.

On doit dire *Caïenne*, l'île de *Caïenne*, et non pas la *Caïenne*. On doit donc dire, aller à *Caïenne*, et non pas en *Caïenne*; revenir de *Caïenne*, et non pas de la *Caïenne*. Voltaire et l'Ab. Prévot disent *la Caïenne*, Fontenelle dit au contraire, l'île de *Cayenne*, à *Cayenne*, sans article; et le Prés. Hénaut, le *Fort de Cayenne*: c'est comme il faut dire, excepté l'y qui doit être remplacé par un i tr.

CAIER ou **CAHIER**, s. m. Le 1^{er} nous paraît le meilleur; le 2^d est de l'*Acad.* du *Rich. Port. du Diet. d'Orthographe*; mais il nous semble que cette h n'est point dans l'analogie de la Langue. *Trév.* écrit *cayer*; mais alors il faudrait pron. *ké-ïé*, et l'on pron. *ka-ïé*. — Assemblage de feuilles de papier ou de parchemin jointes ensemble. *Caier de papier*, *caier blanc*, *caier écrit*, etc. — Au pluriel, il se dit du résultat des délibérations des États, du Clergé. « Il a été nommé pour porter, pour présenter les *caiers*. » Les Evêques y vinrent aussi porter les *caiers* de toutes leurs Assemblées. *Moreau*.

CAÏEU, s. m. [*Ca-ïeu*, 2^e dont. au sing. lon. au plur. *caïeux*.] Plusieurs écrivent *cayeu*; mais avec cette manière d'écrire, il faudrait prononcer *ké-ïeu*, l'y faisant fonction de deux i, dont le 1^{er} se joint à l'a pour former la dipht. *ai*, qui se pron. comme un é, et le 2^d s'unit à la dipht. *eu*. Voy. **A** au commencement: voy. une remarque au mot **AÏEUL**.

CAÏEU est 1^o. un rejeton des oignons qui portent fleur. *Caïeu de tulipe*. = 2^o. Fleur qui vient d'un *caïeu*. « Cette tulipe n'est qu'un *caïeu* de l'année.

CAILLE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet; mouillez les ll.] Oiseau de passage, qui a le plumage gravelé, et dont la chair est délicate.

CAILLÉ, s. m. [1^{re} lon. 2^e e fer.] Du lait caillé. Manger du *caillé*.

CAILLEBOTE, s. f. [1^{re} lon. 2^e et 4^e e muet.] Masse de lait caillé. Manger des *caillebotes*.

CAILLEMENT, s. m. **CAILLER**, v. a. [1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d: mouillez les ll: *kâ-glie-man*, *kâ-glié*.] *Caillement* est l'état de ce qui se caille; *caillement du lait*, *du sang*. — *Câiller*, c'est figer, coaguler, épaissir: la présûre *caille* le lait; cela fait *câiller* le sang. « Le lait, le sang s'est *câillé*. — Lait *câillé*, sang *câillé*.

CAILLETAGE; s. m. [1^{re} lon. 2^e et 4^e e muet.] Action, discours, propos, ouvrage de *caillette*. « Insigne *cailletage*; ramassé dégoûtant des plus plats bons mots... dont on ait depuis trente ans insulté le Public et la Raison. *Linguet*, parlant de la *Dest. des Jés.* par M. d'Al... « Quand on seroit disposé à s'attendrir, ne sent-on pas, à un semblable *cailletage*, le cœur se fermer et les yeux se sécher. *Le même*. — L'*Acad.* ne met pas ce mot.

CAILLETEAU, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet; 3^e dont. au sing. lon. au plur. *câilleteaux*.] Jeune *caille*: « Ces *câilleteaux* étoient excellens.

CAILLETTE, s. f. [*kâ-gli-è-re*: 1^{re} lon. 2^e e moy. mouillez les ll; 3^e e muet.] 1^o. La partie du chevreau, de l'agneau, du veau, qui contient la présûre à câiller le lait. — 2^o. Femme frivole et babillarde: « C'est une *câillette*; la *câillette* du quartier. On le dit dans le même sens des hommes, qui sont femmes sur l'article.

Rem. **CAILLETTE** étoit le nom du Fod de François I. Depuis on a dit: fou comme *Câillette*, c'est un *Câillette*. — On le dit assez volontiers aujourd'hui dans le sens cité plus haut.

Où diable prenez-vous qu'il avoit de l'esprit?
C'est un original, qui ne sait ce qu'il dit;
Un de ces merveilleux, gâtés par des *câilletes*.
Méch.

Et du Pindé les neuf *Câilletes*
Dont tu fus si long-temps la cour,
Viennent l'adulant tour à-tour
Lui céder lyres et trompettes.

Eptre à Corneille sur les Muses Rivaies,
Drame, où Voltaire a été couronné comme le
Roi du Théâtre et de tout l'empire de la
Littérature.

CAILLOT, s. m. [1^{re} lon. *kâ-glio*: mouillez les ll.] Grumeau, ou petite masse de sang caillé: cracher des *câillots* de sang.

CAILLOU, s. m. **CAILLOUTAGE**, s. m. [1^{re} lon. au 1^{er}: mouillez les ll: *kâ-gliou*, *gliou-tage*.] Le *câillon* est une pierre très-

dûre, qui donne des étincelles, quand on la frappe avec l'acier. *Cailloutage*, est un ouvrage de cailloux ramassés : grotte, chemin de *cailloutage*.

CAIMACAN, s. m. CAÏMAN, s. m. [Dans ces deux mots on doit employer l'i trema : *ka-imakan*, *ka-iman*.] Le 1^{er} est le nom d'un Lieutenant du Grand-Visir; le 2^d d'une espèce de crocodile.

CAIMAND; ANDE, ou CAIMANDEUR, EÛSE, subst. CAIMANDER, v. neut. [*ké-man*, etc.] Mendiant, mendiante, mendier. L'*Acad.* dit du subst., qu'il est peu usité; et du verbe, qu'il est du style familier.

CAJOLER, v. a. CAJOLERIE, s. f. CAJOLEUR, EÛSE, subst. m. et f. 1^o. Flater, louer, pour obtenir ce qu'on souhaite. » Il l'a tant *cajolé*, qu'il en a obtenu ce qu'il demandait. = 2^o. Tâcher de séduire une femme ou une fille : » Une honête femme ne se laisse pas *cajoler*. = *Cajolerie* a ces deux sens. Vos louanges ne sont que des *cajoleries* : aimer la *cajolerie*. = *Cajoleur*, *cajoleuse*; celui ou celle qui cajole : » C'est un *cajoleur*, une *cajoleuse*.

CAIQUE, s. m. [Il faut mettre deux points sur l'i, pour ne pas prononcer *kêke*, mais *ka-ike*. *Trév.* met *caic*. Le *Rich. Port.* les met tous deux. L'*Acad.* ne met que le 1^{er}.] Suivant *Trév.* c'est la chaloupe d'une galère. L'*Acad.* le définit à peu près de même. Le *Rich. Port.* ne le traite que d'*esquif*; et cela est plus exact : car un *caïque* n'est rien moins qu'une chaloupe.

CAISSE, s. f. CAISSIER, s. m. CAISSON, s. m. [1^{er} lon. *kèce*, *kèciè*, *kè-son* : 1^{er} e moy. 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] *Caisse* est 1^o. un coffre de bois où l'on met diverses marchandises : *caisse de sucre*, *de savon*, etc. = 2^o. Coffre de bois ouvert (par le haut, où l'on met des arbrisseaux, comme orangers, etc. = 3^o. Coffre où les Marchands serrent leur argent. = 4^o. Tambour, *battre la caisse*. — Il se dit figurément dans le style familier. *Battre la caisse*, chercher de l'argent à emprunter; tâcher de se faire des partisans. — *Bander la caisse*, s'enfuir. — *Donner un coup sur la caisse*, un coup sur le tambour; décider sur un article en faveur de l'un, et sur un autre en faveur de l'autre.

Rem. Les gens de guerre disent plus volontiers *caisse* que *tambour*; et *battre la caisse* est parmi eux plus en usage que *battre le tambour*.

CAISSIER, ne se dit ordinairement que relativement au 3^e sens de *caisse*, de celui qui tient la caisse chez un Financier, chez un Banquier, ou Négociant. — Dans les Villes de commerce, où il y a des artisans uniquement consacrés à faire des caisses, on leur donne le nom de *Caissiers*.

CAISSON : grande caisse, qui sert à porter des vivres, des munitions, dans les armées. *Caissons de l'Artillerie*, *des vivres*. — Dans de certaines voitures, c'est un petit coffre vide, sous le siège destiné aux voyageurs, où l'on enferme des choses utiles dans le voyage. Mettez ce petit sac de nuit dans le *caisson*.

CAJUTES, s. f. pl. Lits dans un vaisseau emboîtés autour du navire.

CAL, s. m. Durillon, qui vient aux mains, aux genoux, aux piés. — Dans le discours ordinaire on dit plutôt *durillon* que *cal*.

* CALAMISTRER, v. act. Friser, poudrer. Il est du style familier et critique. Plusieurs regardent ce mot comme un latinisme.

CALAMITÉ, s. f. CALAMITEUX, EÛSE, adj. [4^e e fer. au 1^{er}, lon. aux deux autres] Le substantif ne se dit guère que des malheurs communs à beaucoup de personnes. *Calamité publique*; les *calamités de la guerre*; *temps de calamités*. L'*Acad.* ajoute : tomber dans une *calamité* : mais pour une affliction particulière, *malheur*, *misère*, sont plus propres. = L'adjectif est vieux et peu en usage : il eût été bon de le conserver : on y est encore à temps. — L'*Acad.* dit qu'il vieillit, et qu'il ne se dit qu'en parlant des temps de peste, de guerre, de famine, etc., qu'on apèle *temps calamiteux*.

CALANDRE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Il se dit de trois choses bien différentes : 1^o. d'une sorte de grosse grive ou de grosse alouette. *Acad.* — *Trév.* et le *Rich. Port.* ne le disent que du dernier; et ils ont raison. = 2^o. D'un ver qui ronge les blés. = 3^o. D'une machine dont on se sert pour presser et lustrer les étofes, draps, toiles, etc.

Rem. Richelet dit *calandre* avec un a, pour signifier un petit ver qui ronge le blé; et *calendre* avec un e, pour la machine à presser les étofes. *Trév.* met *calendre* dans les deux sens, et l'*Acad.* toujours *calandre*. — Suivant *Ménage* et *La Touche*, on dit *calandre* ou *calande*, en parlant du petit ver; mais le 1^{er} vaut mieux que le 2^d. Aujourd'hui celui-ci ne se dit plus, et le pre-

mier est le seul bon.

CALANDRER, v. a. **CALANDREUR**, s. m. [2^e lon. 3^e é fer. au 1^{er}, dout. au 2d.] Ils n'ont de rapport avec *calandre* que dans le 3^e sens : *calandrer* une étoffe : ouvrier qui conduit la calandre. *Trév. Rich. Port.* — L'Acad. ne met que le verbe.

CALCAIRE, adj. [*kalkère*, 2^e é moy. et long ; 3^e e muet.] Il se dit des terres ou des pierres, que le feu réduit en chaux, comme sont la craie, le marbre, les coquilles, la pierre à chaux.

CALCINATION, s. f. **CALCINER**, v. a. Ils expriment l'action de réduire une terre, une pierre, un métal, en poudre très-subtile, par l'action violente du feu. *Calciner les métaux, le vitriol, le salpêtre, etc.* La *calcination du plomb, du vitriol, etc.*

CALCUL, s. m. [On pron. l'l finale.] Suputation, compte. *Faire le calcul de ; le calcul est exact : erreur de calcul.* — On dit figurément (st. famil.), *se tromper en son calcul ; se tromper, se méprendre en quelque chose que ce soit, sur-tout dans les mesures qu'on a prises pour réussir.* — *De calcul fait*, adv. » Querelle (entre les Maisons de Lancastre et d'Yorck) qui coûta la vie, *de calcul fait*, à 80 Princes du Sang. *Hist. d'Angl.* — L'expression est un peu familière.

CALCUL, en termes de Médecine, se dit des pierres, qui se forment dans la vessie ou dans les reins.

CALCULABLE, adj. * **CALCULANT**, ANTE, adj. verbal ; **CALCULATEUR**, s. m. [3^e dout. au 1^{er}, lon. aux 2 suivans, br. au dern.] *Calculable*, est ce qui se peut calculer ; *calculant*, qui calcule ; *calculateur*, celui qui calcule : somme *calculable* ; gens *calculans* et *suputans* sans cesse : » C'est un grand *calculateur*.

Rem. *Calculant* est un néologisme. On ne se gêne plus pour employer adjectivement les participes actifs ; et chaque jour voit naître quelqu'un de ces adjectifs verbaux. » C'est l'incrédulité, c'est la morale *calculante* de nos jours, c'est l'égoïsme systématique, qui nous fait perdre tout sentiment à force de raison. L'Ab. *Boulogne. Él. du Dauphin.*

CALCULER, v. a. *Suputer*, compter. Il se dit, ou avec le régime simple ; *calculer une somme, des tables astronomiques, une éclipse* ; ou neutralement et sans régime : après avoir bien *calculé*, je trouve que, etc.

Rem. *Calculer* est aujourd'hui fort à la mode au figuré.

Ces messieurs ont porté l'esprit géométrique Jusques dans leurs noirceurs : leur secret est connu : Ils savent *calculer* le vice et la vertu.

Palissot.

» Dans un siècle où les mœurs se sont dépravées jusqu'au point de *calculer* le degré de tendresse que l'on doit à ses parens. *Id.* — Les Traducteurs des Livres Anglais emploient souvent ce verbe, parce que les Anglais font un grand usage de leur verbe *to calculate.* » Henri VIII *calcula* (pensa) que sa faveur étant l'unique bāse du crédit de *Wolsey*, les attentions de Charles-Quint pour ce Ministre n'étoient qu'un hommage de plus pour le Maître. — C'est un vrai anglicisme.

CALCULEUX, EUSE, adj. [3^e long.] Terme de Médecine. Pierreux, graveleux. — *Trév.* le marque aussi *subst.* Qui a le calcul, qui est tourmenté de la gravelle, de la pierre. L'Acad. ne le met ni comme *subst.* ni comme *adj.*

CALE, s. f. [1^{er} br. 2^e e muet.] 1^o. Abri entre deux pointes de terre ou de rochers. » Les corsaires se cachent dans des *cales*, pour surprendre les petits vaisseaux. = 2^o. Fond de *cale*, le lieu le plus bas d'un vaisseau. — Un Auteur moderne dit *cal* : c'est un barbarisme. » Le fond de *cal* de la barque est toujours plein d'eau. = 3^o. Espèce de châtiment assez ordinaire sur les vaisseaux, qui consiste à suspendre un homme à la vergue du grand mât et à le plonger plusieurs fois dans la mer. *Doner la cale* ; condamner à la *cale*. = 4^o. Morceau de bois plat, qu'on met sous une poitrine ou solive, ou sous une table, pour qu'elle soit de niveau. = 5^o. Espèce de bonnet et de coiffure de tête pour les femmes de basse condition. En ce pays-là les femmes portent des *cales*. = 6^o. Bonnet plat que portent de petits laquais, ou des garçons de métier.

CALEBASSE, s. f. **CALEBASSIER**, s. m. [2^e e très-muet ; 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d. — *Richelet* dit aussi *calebace* : on l'a retranché dans le *Rich. Port.*] *Calebasse*, est, 1^o. un fruit des îles, qui croît en forme de citrouille, et dont on extrait une liqueur bonne contre les maux de poitrine. = 2^o. Espèce de bouteille faite d'une courge séchée et vidée. On y met du vin ; on s'en sert aussi pour apprendre à nager, en les

mettant bien bouchées sous les aisselles. *Le Calebassier* est l'arbre d'Amérique qui porte la *calebasse*; n. 1.

On dit proverbialement, *tromper*, ou *frauder la calebasse*. (n. 2.) Tromper quelqu'un, en ne lui donnant pas son contingent dans les choses qui doivent se partager, comme qui dirait: boire ce qui est dans la calebasse, en l'absence de son compagnon; ce qui se dit figurément des autres trompeurs.

CALÈCHE, s. f. [2^e d'imp. 3^e e muet.] Petit carrosse coupé.

CALÉÇON, ou **CALÇON**, s. m. [L'Acad. ne met que le i^{er}: mais l'e y est si muet, que ce n'est presque pas la peine de l'écrire.] Culottes de toile qu'on met sur la chair nue et sous les culottes d'étoffe ou de drap. On dit au pluriel, *des caléçons*, *des culottes*, quoiqu'il n'y en ait qu'un seul. Être en *caléçons*; *caléçons de toile*, etc. L'Académie met le sing. en *caléçon*; *caléçon de toile*, *de ahamois*, *de ratine*, etc.

CALÉFACTION, s. f. [Kalefak-tion, en hébreu, *si-on*; 2^e e fer.] Terme didactique. Action du feu, qui cause de la chaleur. — Ce mot n'est point d'usage dans le discours ordinaire; et il y aurait du pédantisme à s'en servir.

CALEMBOURG, ou **CALAMBOURG**, s. m. Mot nouveau. Jeu de mots: A-peu-près de qu'on appelait autrefois *quolibet*. En voici un exemple. « M. on donc sûrement le siège de St. Jean de Lône: n'est-ce pas? Non, Monsieur, me répondit-il froidement: les Comédiens ont retiré cette pièce, parce que le Public a levé le siège. Ce calembourg me força de m'éloigner. *Ann. Litt.* — L'orthographe de ce mot n'est pas encore fixée, et peut-être disparaîtra-t-elle avant qu'elle le soit. — Les calembourgs d'aujourd'hui valent encore mieux que les trois quarts de ces prétendus bons mots. *Linguet*. Voilà une 3^e manière d'écrire ce mot; *calembour*, sans g.

CALENDES, s. f. pl. [Kalande 2^e lon.] Premier jour de chaque mois chez les Romains. — Renvoyer quelqu'un aux *Calendes grecques* (st. fam.) c'est de renvoyer en un temps qui n'arrivera jamais; car les Grecs ne comptaient pas par *calendes*, comme les Romains. — L'appel au futur Concile est sans doute de moyen le plus court pour se tirer d'affaire. Un appel de cette nature en renvoie

la décision aux *calendes grecques*. D'Avrigny.

CALENDRE, **CALENDRIER**, **CALENDRIER**. Voy. **CALANDRE**, etc.

CALENDRIER, s. m. [Kalandrie; 2^e lon. 3^e dout.] Livre ou Table, qui contient l'ordre et la suite des mois qui composent l'année. *Trév.* De tous les jours de l'année. *Acad.* — On dit, de ceux qui veulent trouver à redire à ce qui a été fait ou ordonné par gens plus habiles qu'eux, qu'ils veulent réformer le *calendrier*. Allusion à la réformation qui en fut faite par le Pape Grégoire XIII.

CALENTURE, s. f. [Kalanture, 2^e et 3^e lon. 4^e e muet.] Fièvre chaude, assez commune sur mer.

CALEPIN, s. m. C'est le nom d'un Grammaire, et d'un Dictionnaire qu'il a composé. Mais ce mot est devenu un nom appellatif, pour signifier, un recueil de mots, de notes, d'extraits qu'une personne a composé à son usage. « Je consulterai là-dessous mon *calepin*.

CALER, v. a. 1^o. Baisser. *Caler la voile*, au propre, baisser la voile; au figuré, céder et se soumettre. — Dans ce dernier emploi, il est aussi neutre. « Il a été obligé de *caler*: mais il n'est en usage que dans le st. fam. L'Acad. le met sans remarque, et sans dire à quel style il appartient. — Quelques-uns disent, *caler voile*, sans article; comme on dit, *baisser pavillon*. J'aurois que je l'aimerais mieux que *caler la voile*, comme dit l'Acad. et sur tout, que *caler les voiles*, comme dit le *Rich. Port.* — Avec les Grands, le plus sûr est de *caler la voile*. Acad. « Il faut *caler*, ou *caler les voiles* avec les Grands. *Rich. Port.*

2^o. **CALER**, v. a. Mettre une cale. Il faut *caler le pied* de cette table. Voy. **CALÉ**, n. 4.

CALFAT, s. m. **CALFATAGE**, s. m. **CALFATER**, v. a. [Le r final du 1^{er} ne se prononce pas.] *Calfater* un vaisseau, c'est en boucher les trous et les fentes en l'enduisant de poix et de goudron, pour empêcher que l'eau n'y entre. — *Calfat* est, 1^o, celui qui *calfate* un vaisseau; *Maître Calfat*; 2^o, l'ouvrage que fait le *Calfat*; ce vaisseau a ou son *Calfat*: il a été *calfaté*. — *Calfatage*, se dit de l'étroupe enfoncée dans les coutures du vaisseau.

Calfader, *Calfater*, *Calfateur*: suivant

La Touche, ces trois manières d'écrire ce verbe sont en usage ; mais *M. Guillet*, et d'autres bons Auteurs préfèrent les deux premiers. Il avoit pourtant que *Mrs. de l'Académie* ne parlent point du premier dans leur Dictionnaire, et qu'ils disent le 2d. dans un autre sens : c'est à quoi il faut s'en tenir. *Calfeder*, n'est plus usité, et il n'est pas suivant l'analogie, puisqu'on ne dit pas *calfadage*, mais *calfatage*. On ne dit que *calfater*, pour dire, *radouber* un navire, en *rebouchant* les coutures avec des étoupes. *Calfeutrer*, c'est autre chose : c'est bien boucher les fentes des portes et des fenêtres d'une chambre, pour empêcher qu'il n'y vienne du vent ; ce qu'on fait souvent avec du *feutre* et des *lisières*. Il ne faut donc pas confondre ces deux verbes, comme le font plusieurs, et comme l'a fait *La Touche* et les Auteurs qu'il cite.

CALFEUTRAGE, s. m. **CALFEUTRER**, v. a. Le verbe exprime l'action de boucher les fentes d'une porte, d'une fenêtre avec du papier, ou du parchemin collé, ou avec des *lisières*. Voy. **CALFATER**. — *Calfeutrage*, est l'ouvrage de celui qui calfeutre.

CALIBRE, s. m. 1°. La grandeur de l'ouverture des armes à feu. La *calibre* d'un canon, d'un mousquet, etc. — 2°. La grosseur de la balle ou du boulet, proportionnée à cette ouverture. Balle, boulet de *calibre* ; de tel ou tel *calibre*. — 3°. En Architecture, volume, grosseur : Colonnes de même *calibre*. — 4°. Figurément et familièrement : qualité, état d'une personne : ils ne sont pas de même *calibre*.

CALIBRER, v. a. Passer des boulets dans le calibre (n°. 1°.) pour les mesurer.

CALICE, s. m. Le vase sacré où se fait la consécration du vin dans le sacrifice de la Messe. — Dans le langage de l'Étatsite et au figuré, coupe remplie d'amertume, de maux, de douleurs. « Dieu fera boire aux pécheurs le *calice* jusqu'à la lie. » Mon Père, s'il est possible, que ce *calice* passe loin de moi. On dit, familièrement, dans le 1er sens, *doré comme un calice*, de celui qui a des habits couverts d'or ; et dans le 2d sens, *boire ou avaler le calice*, se soumettre à des choses dures et fâcheuses, les souffrir contre son gré.

CALIFOURCHON (d) adv. *La Touche* prétend qu'il ne se dit qu'au pluriel. *Aler à califourchons*. *L'Acad.* ne met que le sing. *Ri-*

chelet écrit *califourchon* ; mais mal. *Aler*, ou se mettre, ou être à *califourchon* ; jambe deçà, jambe delà, comme quand on est à cheval.

* **CALIGINEUX**, **RÔSE**, adj. Obscur, ténébreux. Ce mot se trouve dans *Pomey* et dans *Danet*. C'est un latinisme. On ne peut s'en servir que dans le burlesque.

CALIN, **INE**, subst. [*Kā-lein*, line. 1^{re}, lon.] *Niais*, indolent ; c'est un *calin*, une *caline* ; il fait le *calin*, la *caline*. — *L'Acad.* ne le met qu'au masculin. Il est en effet peu usité dans le genre féminin.

CALINER (se) v. réciproq. Se tenir dans l'inaction, dans l'indolence. « Il passe le temps à se *caliner* dans un fauteuil. »

* **CALIS**. Voy. **CADIS**.

CALISTE, s. f. **CALIXTE**, s. m. Il ne faut pas confondre ces deux mots. Le 1^{er} est un nom de femme, dont les Poètes se servent assez souvent. Le 2d. est un nom d'homme : il y a eu trois Papes apellés *Calixte*. Plusieurs emploient l'un pour l'autre ; c'est une négligence. *L. T.*

CALLEMANDE, **CALLEVILLE**. Voyez **CALMANDE**, **CALVILLE**.

CALLEUX, **RÔSE**, **CALLOSITÉ**, s. f. [On pron. les 2 *ll*, mais sans les mouiller, 2^e lon. aux 2. 1^{re}.] *Calleux* ; où il y a des cals. Ulcère *calleux*. — En Anatomie, corps *calleux* ; la partie qui couvre les deux ventricules du cerveau. — *Callosité*, chair solide et sèche, qui s'engendre sur les bords d'un ulcère. — *Cal*, qui se forme aux piés et aux mains, sans qu'il y ait de plaie. « Il a les piés tout remplis de *callosités*. »

CALMANDE, s. f. *Acad.* **CALLEMANDRE** ; *Trév.* Étoffe de laine, lustrée d'un côté comme le satin.

CALMANT, s. m. Remède qui calme les douleurs. Prendre un *calmant*, des *calmans*.

CALMAR, ou **CORNET**, s. m. Animal qui ressemble à la sèche et au polype. Il a un réservoir plein d'une liqueur noire comme de l'encre, d'où lui vient son nom de *calmar* ou de *cornet*. On apellait autrefois *calmar*, un étui où l'on met les plumes à écrire.

CALME, adj. m. et f. [2^e e muet.] Tranquille, sans agitation. Mer, air, lieu *calme* ; esprit, vie *calme*. Ce malade est *calme*.

CALME, s. m. **CALMER**, v. a. Bonace, tranquillité. — Apaiser, rendre calme :

Le *calme* nous prit, et nous n'avancions guère. Le *calme* de l'esprit, etc. *Calmer les flots, l'orage, la tempête, etc.* — Ils se disent élégamment au figuré. « La vertu s'endort dans le *calme*. »

Sous un *calme* trompeur le monde a mille écueils.

Théophile.

La discorde, à l'aspect du *calme* qui l'offense,

Fait siffler les serpens.

Boil.

Le verbe se dit à l'actif et au réciproque : Dieu seul peut *calmer* les agitations de mon âme.

La haine entre les Grands se *calme* rarement.

Corn.

Rem. On lit dans le *Dict. de Trév.* qu'on dit sur la mer, il *calme*, pour exprimer que le vent s'abaisse. Alors il serait neutre impersonnel. Mais on peut douter que ce soit le bel usage.

2°. Peut-on dire avec *calme*, comme on dit, avec tranquillité ? J'ai peine à le croire. « Colomb souffroit cette horrible insulte, non seulement avec *calme*, mais avec dignité, Robertson.

CALOMNIATEUR, TRICHE, s. m. et

CALOMNIE, s. f. **CALOMNIER**, v. act.

[On pron. l'm, comme s'il était écrit, *calo-me-niateur, calomeni-e, calomeni-e*, l'e surajouté extrêmement muet.] *Calomniateur, calomnatrice*, est celui, ou celle qui calomnie. *Calomnier*, c'est blesser l'honneur de quelqu'un par de fausses imputations, qu'on apèle *calomnies*. « C'est un *calomniateur, une calomnatrice* : « Il ou elle a *calomnié* cet homme irréprochable : il a inventé, fabriqué, forgé contre lui une noire *calomnie* : ce qu'il en a dit est une pure *calomnie*.

Rem. 1°. *Faire une calomnie*, se dit absolument et sans régime. « *Bossuet* lui fait régir le datif. « Qu'on juge si c'est moi qui fais une *calomnie* au L. . . . ou si c'est M. *Barnage*, qui me fait une honteuse *chicane*. On dit bien *faire une chicane* à quelqu'un, mais je ne crois pas qu'on dise, lui *faire une calomnie*, pour dire, le *calomnier*.

2°. *Calomnier* ne se dit que des personnes, suivant *La Touche*, qui blâme *Parra*, d'avoir dit, *calomnier une alliance*, ajoutant que l'*Académie* ne dit point *calomnier une chose*. Il est vrai que cette expression est hardie, mais elle est belle et énergique, et de bons Auteurs l'ont employée. » Pour

quoi *calomnier* cette démarche, en lui supposant d'indignes principes. *Anon.*

2°. *Calomnier* n'a pas de 1^{er} régime. *P. Corneille* lui fait régir l'ablatif, la prép. de. — M'irois *calomnier* de quelque intelligence.

Molière lui donne pour 2^d régime le datif.

Et lui *calomnier* la plus rare vertu.

Tout cela est contre l'usage.

CALOMNIEUX, ÉDSE, adj. **CALOM-**

NIEUSEMENT, adv. [*Kalomeni-ed, ed-ze, edeman* : l'e après l'm très-muet ; 4^e lon.]

Qui contient une calomnie ; discours *calomnieux* ; accusation, imputation *calomnieuse*. — Avec calomnie : « Il a été accusé *calomnieusement*.

CALOT, s. m. Célèbre Graveur en grotesques, qui a donné occasion à apeler des figures ridicules, *figures à Calot*.

CALOTTE ou **CALOTE**, s. f. Petit bonnet qui ne couvre que le haut de la tête. *Calote* de latin, de marroquin, de drap, etc. — *Calote à oreilles*, grande calote qui couvre les oreilles. — Les Cardinaux portent la *calote rouge*. — Et quand on dit que le Pape a donné la *calote* à quelqu'un, on veut dire qu'il l'a élevé à la dignité de Cardinal.

On dit familièrement, de quelqu'un qui a la tête légère, qu'il aurait besoin d'une *calote de plomb*.

Pendant un temps, c'était une fureur en France de donner des brevets de la *calote*, d'entrer dans le Régiment imaginaire de la *calote*, c. à d. de la folie. Ainsi, donner la *calote*, ou un brevet de la *calote*, c'était déclarer un homme fort extravagant. — De là *calotin*, homme extravagant ou noté et décrié ; et *calotine*, pièce de vers mordante et satirique.

CALQUE, s. m. **CALQUER**, v. a. [*kalke, kalke*, 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] *Calque* est un trait léger d'un dessein qui a été calqué ; et *calquer*, c'est contre-tirer un dessein, en passant une pointe sur les traits, afin qu'ils s'impriment sur du papier ou de la toile, ou sur une planche de cuivre. Prendre un *calque* ; *calquer* un dessein, une estampe.

CALQUER, se dit au figuré : « *Misogramme* se plaint de ce qu'il est assailli de prose, de vers, et que tout le monde a chez lui la manie du bel-esprit. Tout cela est calqué sur (est imité de) les *Femmes Savantes*, et c'est un Écolier qui se traîne sur les pas de son Maître. L'Ab. *Fontenai*, sur *Molière* à la nouvelle Salle.

CALVAIRE,

CALVAIRE, s. m. [*Kalvère*, 2^e à moy. et long; 3^e e muet.] Petite élévation, où l'on a planté une croix.

CALVILLE, s. m. Espèce de pomme. *Calville blanc, calville rouge.* — Trév. écrit *Calleville*.

CALVITIE ou **CHAUVETÉ**, s. f. État d'une tête chauve, échet de la chute des cheveux. Les Médecins se servent ordinairement du 1^{er}, qui est tout latin; le 2^d paraît plus français. Ni l'un ni l'autre ne se trouvaient dans le Dict. de l'Acad. — Dans la dern. Édit. elle a mis *calvitie*, et ne dit rien de *chauveté*. Le Rich. Port. les met l'un et l'autre, chacun à sa place. Trév. de *Calvitie* renvoie à *chauveté*. Je crois *calvitie* plus propre pour les livres, et *chauveté* pour la conversation. Voy. **CHAUVETÉ**.

CALUMET, s. m. Espèce de longue pipe, en usage chez les Sauvages, et qu'ils présentent en signe de paix.

CALUS, s. m. [On pron. l's.] Espèce de nœud, qui se forme d'une humeur épaissie, et qui rejoint les parties d'un os rompu: « *Le calus est fait.* — On le dit, figurément, de l'endurcissement de l'esprit et du cœur, qui se forme par la longue habitude, bonne ou mauvaise: Ce Juge s'est fait un calus contre les sollicitations; cet homme contre les misères du prochain; ce méchant, cet impie, contre les remors de sa conscience. — Il se prend plus souvent en mauvaise qu'en bonne part.

CAMAIEU, s. m. [Quelques-uns écrivent ce mot avec un y, *camayeu*; mais cette orthographe est contraire à la prononciation; car l'y faisant fonction de deux ii, il faudrait prononcer *camaiieu*.] 1^o. Pierre fine qui est de deux couleurs. — 2^o. Tableau peint d'une seule couleur. Peindre en *camaiieu*. — Il est plus en usage dans ce dernier sens.

CAMAIL, s. m. [Mouillez l'l finale: l'a se prononce, et ai n'y a pas le son d'é.] Au plur. on dit *camails*. — C'est le nom d'un petit manteau que les Evêques portent pardessus le rochet, qui couvre depuis les épaules jusqu'à la ceinture. Acad. Qui ne s'étend que depuis le cou jusqu'au coude. Trévoux. — L'Acad. le fait trop long, et Trév. le fait trop court. « Être en *camail* et en rochet. — Les Abbés et les Chanoines même, dans plusieurs Chapitres, portent le rochet et le *camail*: on l'a même donné aux Curés dans quelques Diocèses. *Camail violet, noir, de*

Tom. I.

velours, de satin, de drap, etc.

CAMARADE, s. m. et f. Compagnon de profession. Suivant l'Acad. il ne se dit guère qu'entre soldats, enfans, écoliers, valets, etc. « C'est mon camarade; ils étoient camarades au Collège, etc. — On dit aussi, *camarades de voyage, de fortune, de malheurs, etc.*, ceux qui ont fait le même voyage, qui ont été dans la même fortune, ont essuyé les mêmes malheurs, les mêmes aventures.

Rem. 1^o. L'Acad. ne marque, ce mot que *masc.*; cependant il est souvent employé au *fém.* et se dit des femmes comme des hommes. « Lucie sa sœur avoit depuis peu dans son Couvent une camarade charmante. Marm. — La fille unique d'Alcimon, ma camarade et mon amie. Id. » Ma fille, qui est sa camarade de Couvent. Id. » Des bêtes saines continuoient à vivre impunément au milieu de leurs camarades expirantes. Linguet.

2^o. *Camarade* n'est pas du beau style, et il n'est guère bon, sur-tout dans les Histoires anciennes et dans la bouche des Héros de l'antiquité. « Cyrus parcourut tous les rangs pour animer les troupes... *Camarades*, leur disoit-il, suivez-moi à une victoire assurée; les Dieux sont pour nous. Rollin. » Philippe traitoit avec distinction ses Fantassins d'élite, les honoroit du nom de ses camarades. — Rollin dans cet endroit met *camarades* en italique, et en justifie l'emploi dans une note marginale, en disant que le mot grec qu'il traduit signifie *camarade-fantassin*. — M. Maclot, rapportant d'après Rollin le discours de Cyrus, se sert du terme de *camarades*, et dans le discours d'Henri IV, dans les plaines d'Ivry, du terme d'*amis*. Ce dernier convenait mieux, ce me semble, dans la bouche de Cyrus, et le premier dans celle d'Henri IV. — J. J. Rousseau traduit par *camarades* les *Contubernales* de Tacite, et par *compagnons* le mot *commilitones*. — On dit basement de deux hommes, qui font souvent la débauche ensemble, *camarades comme cochons*. — La Fontaine a dit plus élégamment, quoique dans le style simple:

Que le bon soit toujours camarade du beau!

* **CAMARADERIE**, s. f. Mot forgé, bon pour le style plaisant. Action, familiarité de camarade. « Cette camaraderie de vous et de Mlle Du Plessis, dont je ne faisois qu'une même chose pour faire avaler le soufflet (que vous lui aviez donné); les a fait rire à mourir. Sév.

X x

CAMARD, ARDE., subst. et adj. [Le d ne se pron. pas au masc.] Camus, qui a le nez plat et écrasé. » Un camard, une petite camarde, un nez camard.

CAMAYEU. Voy. CAMAÏEU.

CAMBISTE, s. m. Celui qui fournit des lettres de change, ou qui en accepte.

CAMBOUIS, s. m. [Kan-boui : 1^{re} lon. Richetot écrit camboui; mais on écrit l's, quoiqu'on ne la prononce pas.] Matière gluante; qui se forme du vieux oing, dont on a graissé les roues d'une voiture. » Vous avez sur votre habit des taches de cambouis. cela sent le cambouis.

CAMBRER, v. act. **CAMBRÈRE**, s. f. [Kambre, brève; 1^{re} lon. 2^e é fer. au 1^{er}, lon. au ad.] Courber et courbure en arc. » Il faut charger ce bois pour le cambrer : cette poutre comence à se cambrer : la cambrure d'une poutre, d'un soulier, etc.

CAMELÉON, s. m. **CAMELÉOPARD**, s. m. [2^e et 3^e é fer. le d ne se pron. pas dans le ad, Le Gendre écrit chaméléon; mauvaise orthographe.] Le caméléon est un petit animal terrestre, qui prend la couleur des choses dont il approche : c'est ce qui a donné lieu d'appeler caméléon (st. fig. famil.), un homme qui change aisément d'avis ou de parti. — Le caméléopard est un animal, qui a la tête et le cou comme le chameau, et qui est tacheté comme le léopard. On le nomme aussi girafe.

CAMELOT, s. m. [Kamelot, 2^e e muet.] Étoffe ordinairement de poil de chèvre, quelquefois mêlé de soie. Le camelot grossier est de laine. — Mestresse quelqu'un au pli du camelot (st. prov.), le réduire à obéir, à être exact. » Il est comme le camelot; il a pris son pli.

CAMÉRIER, s. m. **CAMÉRISTE**, s. f. Le 1^{er} est le nom d'un Officier de la Chambre, du Pape, d'un Cardinal, d'un Prélat Italien. On l'appelle autrement, Maître de Chambre. — Le 2^d est le titre qu'on donne dans plusieurs Cours aux femmes, qui servent les Princesses dans leurs chambres. Trév. dit aussi Caméristère.

CAMERLINGAT, s. m. **CAMERLINGUE**, s. m. [Trév. écrit Camerlinguat; mais l'u est nécessaire au ad, pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e; il est inutile dans le 1^{er} et devant l'a.] Le Camerlingue est le chef de la Chambre Apostolique à Rome. Le Camerlingat est le nom de la dignité de Camerlingue.

CAMISADE, s. f. **CAMISARD**, s. m. [Kamizade; mizar.] Attaque faite de nuit, ou de grand matin, pour surprendre l'Ennemi. Donner une camisade. — Camisard est le nom de certains Fanatiques des Cévennes, qui se soulevèrent du temps de Louis XIV. — Ces deux mots viennent de *camise*, qu'on a dit autrefois en France, et qu'on dit encore en Languedoc et en Provence, au lieu de *chemise*. — Tant les soldats, qui donnaient des *camisades*, que les *Camisards*, mettaient leur chemise sur leurs armes, pour se reconnaître dans l'obscurité.

CAMISOLE, s. f. [Kamizo-le.] Chemisette. Acad. Petit vêtement, qu'on met entre la chemise et le pourpoint. Trév.

CAMOUFLET, s. m. [Ka-mou-flet, 3^e e moy.] Fumée épaisse qu'on souffle artificiellement au nez de quelqu'un, avec un cornet de papier alumé. Donner un camouflet à un laquais qui dort. — Au figuré, affront, mortification : » Il a reçu un vilain camouflet.

CAMP, s. m. [On ne pron. pas le p : Kan, long.] 1^o. Le lieu, où une armée se loge en ordre. Fortifier un camp; se retrancher dans un camp; lever le camp, etc. — On dit figurément (st. famil.), l'alarme est au camp; on est alarmé; on est dans l'appréhension de quelque malheur, de quelque disgrâce. = 2^o. Il se dit de l'armée campée : » Le camp étoit tranquille : tout le camp fut alarmé.

CAMPAGNARD, ARDE, adj. et s. m. et f. [Campagnar, narde : mouillez le g : le d final ne se pron. point dans le masc.] Qui demeure ordinairement à la campagne : Gentilhomme campagnard; Dames campagnardes. — C'est un campagnard; il a l'air campagnard, les manières campagnardes. Il ne se dit que par mépris, d'une personne qui n'a pas la politesse que donne l'usage du monde. » Il n'y a rien de si ennuyeux que les compliments d'un campagnard.

CAMPAGNE, s. f. [Mouillez le gn : 1^{re} lon. 3^e e muet.] 1^o. Plaine, grande étendue de pays plat et découvert. Rase campagne : en pleine campagne. = 2^o. Les champs, ce qui est hors des Villes : demeurer à la campagne. — De campagne; Gentilhomme de campagne; habit de campagne. — Comédiens de campagne; Comédiens ambulans, qui courent les petites Villes, pour y jouer la Comédie. = 3^o. Mouvement, campement et action des troupes. Être, se mettre ou

entrer en campagne: ouvrir, commencer la campagne, faire la campagne. — 4°. Le temps durant lequel l'on peut tenir les troupes en corps d'armée. La campagne a été longue; elle a commencé de bonne heure; elle a fini fort tard, etc.

Rem. 1°. En termes de guerre, on dit, *en campagne*, et non pas, à la campagne: hors de là, il faut se servir du dernier. Un Citadin qui dirait: je vais *en campagne* (on le dit en Provence), et un Guerrier qui dirait: nous allons *entrer à la campagne*, parleraient tous les deux fort mal.

2°. *Entrer en campagne*, se dit pour commencer les hostilités: mais dit-on, *reprendre la campagne*? Je ne le crois pas. L'Ab. Prévot a usé de cette expression. « A peine fut-il rentré dans ses États, que le Général ennemi reprit la campagne, et recommença ses hostilités.

3°. On doit dire, *se retirer à la campagne*, et non pas, *dans la campagne*, comme dit l'Auteur du *Commerce vengé*: « Il ne nous reste plus qu'à nous retirer *dans* (à) la campagne, et à prendre le hoyau et la bêche.

4°. *Avoir de la campagne*, pour être longtemps à la campagne, paraît d'abord une expression barbare, et elle l'est en effet, ainsi isolée: mais de la manière dont M^{de} de Sévigné l'emploie, elle n'est plus barbare; elle est jolie. « Je vous plains de n'être pas à Livri, puisque je vous ai donné ma folie pour la campagne. Vous savez pourtant que je ne l'ai jamais mesurée avec le plaisir d'être avec vous... Enfin, Dieu a disposé de ma destinée, et dans peu de jours j'aurai plus de campagne que je n'en voudrai. — Racine et M^{de} de Sévigné ont eu le talent de donner un air simple, noble et naturel, aux expressions les plus extraordinaires, et à des alliances de mots, inconnues avant eux. Ils n'ont inventé aucun mot nouveau, et se sont fait pourtant une langue particulière avec les mots qui sont dans la bouche de tout le monde.

5°. *Batre la campagne*, se dit figurément d'un discoureur qui dit beaucoup de choses inutiles et hors de son sujet: l'expression est familière. On a dit d'un Prédicateur, qui était fort répandu dans le monde, et qui négligeait de travailler ses Sermons et de les apprendre; que le reste de la semaine il *batoit le pavé*, et que le Dimanche il *batoit la campagne*.

Quel esprit ne *bate* la campagne?
Qui ne fait châteaux en Espagne? La Font.

« Dans vos réponses, vous *batez* un peu trop la campagne: vous entassez passage sur passage, et vous ne laissez dans l'esprit de vos Lecteurs, que des idées confuses de ce que vous voulez dire. Le P. Daniel au P. Alexandre: « Si j'avois reçu votre lettre, j'y répondrois, et je ne m'amuserois pas ainsi à *batre* ridiculement la campagne. Stv. » Le Bonze *battis* ensuite quelque temps la campagne. Hist. du Jap. L'expression est trop basse pour une Hist. sérieuse. Elle est mieux employée dans le style critique. « Ne voyez-vous pas qu'il a pris un vertige à ce Poète, ébloui de son sujet, (Les Jardins.) dès l'entrée il *bate* la campagne, et ne sait où il va. Journ. de Mons.

6°. *Mettre des espions, des amis en campagne*, les envoyer aux informations, ou pour solliciter, etc. — *Se mettre en campagne*, s'emporter: se mettre en colère. Trév.

7°. *Campagnes*, plur. *Faire ses campagnes*, ses premières campagnes, se dit, au propre, de la guerre; et au figuré, de tout autre métier. Mais ces expressions ne sont pas du style relevé. Mascarou dit, dans l'Or. fun. d'Anne d'Autriche: « On connoissoit sa présence sur les frontières... aux dévotions publiques, à soulager les pauvres et à délivrer les prisonniers. C'étoient là les *campagnes* de sa piété. Je pense que cela ne plairait pas aujourd'hui.

CAMPANE, s. f. Ouvrage de soie, d'or, d'argent filé, avec de petits ornemens en forme de cloches; *campane de lit*; d'un carrosse. Ce mot vient du latin *campana*, qui signifie cloche.

CAMPANILLE, s. m. Trév. écrit comme on prononce, *campanile*, et cette dernière manière vaut mieux. La partie supérieure d'un clocher.

CAMPEMENT, s. m. CAMPER, v. n. [*Kampeman*, *Kampé*, 1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] Le premier exprime l'action de camper et le camp lui-même: « Le *campement* est une des parties les plus essentielles d'un Général. » Dans notre premier *campement*, nous apprimes que l'ennemi venoit à nous, etc. — *Camper* se dit d'une armée qui s'arrête en quelque lieu. « Nous *campames*; l'armée alla *camper* à la vue des ennemis.

Rem. *Camper* est plus usité au neutre qu'à l'actif ou au réciproque. On dit plutôt d'un Général, qu'il vint *camper* devant une telle

place, qu'on ne dit qu'il y vint *camper* son armée, ou qu'il vint s'y *camper*. Rollin a pourtant dit : Il se vint donc *camper* devant la place. L'*Acad.* dit aussi, en parlant d'un Général : « Il se *campe* toujours avantageusement : il s'étoit *campé* près d'une telle ville. Dans le *Rich. Port.* on l'emploie activement : « Ce Général a *campé* son Infanterie près de la rivière ; et dans le *Dict. Acad.* » Il a *campé* son armée entre la montagne et la rivière. Il y a des exemples de toutes ces manières de parler.

Se camper se dit, dans le style simple, pour *se placer* : il est venu *se camper* devant nous : il s'est *campé* dans un fauteuil.

On dit, ironiquement, *le voilà bien campé* ; *le voilà dans l'embarras*.

CAMPHRE, s. m. CAMPHRÉ, ÉE, adj. [Le Gendre écrit *camfre* : huile de *camfre* : c'est contre l'usage.] Le *camphré* est une espèce de gomme orientale, dont l'odeur est très-forte. *Camphré* ne se dit que de l'esprit de vin et de l'eau-de-vie, où l'on a mis du camphre.

CAMPOS, s. m. [On ne fait point sentir l's.] Au propre, congé qu'on donne aux Écoliers ; avoir *campos*, demander *campos*. — Au fig. famil. Relâche qu'on se donne de l'étude, du travail. « Aujourd'hui j'ai pris *campos*. » *Campos* est un mot latin, qui signifie *les champs* ; c'est comme qui dirait, quitter la ville et le travail pour aller se promener, se divertir à la campagne.

CAMUS, ŪSE, subst. [Kamū, mūse, 2^e lon.] Qui a le nez court et plat. L'*Acad.* le marque adj. et ne donne pour les hommes que des exemples du *substantif* : « Un vilain *camūs*, une petite *camūse*. — Elle ne l'emploie adjectivement qu'en parlant des animaux : « Chien *camus*, cheval *camus*.

On dit, proverbialement, d'un homme qui a été trompé dans son attente : il est *bien camus* ; *le voilà bien camus* ; et de celui qui voulait faire le capable, et qu'on a réduit à ne savoir plus que dire : on l'a rendu *camus*.

CANAÏLLE, s. f. [Kanā-glie, 2^e lon. mouillez les ll.] Terme de mépris. Vile populace. C'est ordinairement un Terme collectif : « Il n'y avoit que de la *canaille*. Quelquefois pourtant on le dit au pluriel, et distributivement : « Ce ne sont que des *canailles* : » Ces *canailles* de laquais me laissent toujours tout seul. — On a prétendu que

M. de Clermont-Tonnerre, Evêque de Noyon, fort entêté de sa noblesse, apéloit ses Auditeurs *canailles chrétiennes* : cela a l'air d'un conte fait à plaisir. — On apèle quelquefois *canaille*, en riant, des enfans qui font du bruit.

CANAL, s. m. [L'Ab. Langier, ou son Imprimeur, écrit *canaux* au plur. C'est *canaux* qu'il faut écrire.] 1^o. Conduit par où l'eau passe. = 2^o. Pièce d'eau, étroite et longue, qui sert d'ornement à un Jardin. = 3^o. Lit d'une rivière. = 4^o. Conduite d'eau d'un lieu à un autre. « Le fameux *canal* de Languedoc, qui joint l'Océan à la Méditerranée. = 5^o. Lieu où la mer se resserre entre deux rivagés ; *canal* de Malthe, de Constantinople, de la Mer Noire, etc.

6^o. *Canal* s'emploie au figuré pour *moyen*, *entremise*. « Vous ne réussirez que par le *canal* d'un tel. On doit prendre garde en employant cette locution, de ne pas occasioner des équivoques ou ridicules, ou indécentes, que les esprits gâtés ne manqueraient pas de saisir. Il faut éviter sur-tout de s'en servir avec les pronoms possessifs, *mon*, *vôtre*, *son*, *leur*, en particulier, en parlant des femmes, ou à des femmes.

Rem. Massillon dit, dans son *Petit Carême*, qu'on regarde, fort mal-à-propos, comme son chef-d'œuvre. « C'est aux Grands à porter aux pieds du Trône les plaintes et les gémissemens de l'oprimé. Ils sont comme le *canal* de communication, et le lien des Peuples avec le Souverain. — Ce *canal* de communication ne me paraît pas une expression assez noble ; et sauf le respect qu'on doit à un si illustre Orateur, je le croirais digne de trouver place dans le *Dictionnaire Néologique*.

A *plein canal*, adv. « Ces Rivières, qui roulent majestueusement leurs eaux à *plein canal*. Pluche.

CANAPÉ, s. m. Sorte de grand siège à dossier, où plusieurs personnes peuvent être assises. *Canapé* de velours, etc. *Acad.* = Petit pain garni de cornichon, d'anchois, etc. *Rich. Port.*

CANARD, s. m. [On ne prononce pas le d final.] Sorte d'oiseau aquatique. *Acad.* Oiseau amphibie, qui est de deux sortes ; le sauvage et le domestique, ou barboteur. *Trév.* Oiseau de rivière fort connu. *Rich. Port.* — On apèle aussi *canard* un chien, qui a le poil épais et frisé, qui va à l'eau, et qu'on

dressé à chasser aux canards.

CANARDER, v. n. **CANARDIÈRE**, s. f. [3^e e fer. au 1^{er}, e moy. et long au 2d.] *Canarder*, c'est tirer sur quelqu'un d'un lieu où l'on est à couvert. — *Canardièrre* était autrefois une guérite, ou autre pièce de fortification, d'où l'on pouvait tirer en sûreté. — Aujourd'hui, lieu qu'on prépare dans un marais, pour prendre des canards sauvages dans des nasses.

CANCEL, s. m. **CANCELLER**, v. act. [*Kancel*, *kancel-lé*; 1^{re} lon. On prononce les deux *ll* au 2d.] *Cancel*, que quelques-uns écrivent *chancel*, est 1^o. cet endroit du chœur d'une Église, qui est le plus proche du grand Autel, et qui est ordinairement fermé d'une balustrade. = 2^o. Lieu dans lequel on tient le sceau, et qui est aussi entouré d'un balustre. = *Canceller*, c'est annuler une écriture, en la barrant ou croisant à trait de plume. *Acad.* Barrer une obligation, un acte, pour les rendre nuls, en passant la plume de haut en bas, ou de travers sur les signatures. — *Trév. et le Rich. Port.* disent, dans le même sens, *Cancellation*, terme de Jurisprudence, acte par lequel on consent qu'un autre acte soit cassé, annullé. *L'Acad.* ne met pas le substantif.

CANCAN. Voy. **QUANQUAN**.

CANCER s. m. [*Kancér*: 1^{re} lon. 2^e e ouv.] Tumeur maligne, qui dégénère en ulcère, principalement au sein. « Extirper un cancer. » Elle a le sein tout rongé d'un cancer. = C'est aussi le nom d'un des signes du Zodiaque, qu'on a coutume de représenter sous la figure d'une Écrevisse, en latin *cancer*.

CANCRE, s. m. Espèce d'écrevisse de mer. — *Figurément* (st. famil.) pauvre, misérable.

Quittez les bois, vous ferez bien ;
Vos pareils y sont misérables,
Cancres, haïres et pauvres diables.

dit le Chien au Loup, dans une des Fables de *La Fontaine*. Dans le même style, homme sordidement avare : « C'est un *cancré*, un vilain *cancré* ».

CANDELÂBRE, s. m. *Trév. Rich. Port. Dict. Gramm.* — *L'Acad.* ne met point d'accent sur le premier *e* : 2^e e fer. 3^e lon.] Grand chandelier fait à l'antique : *Acad.* Grand chandelier à plusieurs branches. *Trév. Rich. Port.* Cette 2^e définition est plus juste.

GANDEUR, s. f. **CANDIDE**, adj. Suivant *L'Académie*, *Gandeur* est une pureté d'âme. *Trév. et le Rich. Port.* la définissent mieux; Bonne foi, sincérité, franchise d'âme. « La *candeur* de son âme, de ses mœurs : agir avec *candeur*; procédé plein de *candeur*. — *Candide*, qui a de la *candeur*. — On dit, dans *Trév.* qu'il est bon d'y ajouter quelque autre mot, qui en détermine ou en explique la signification : âme *candide et sincère*. L'avis est fort bon. *L'Acad.* ne le croit pourtant pas nécessaire. Elle dit tout simplement, homme *candide*, âme *candide*, procédé *candide*. = *Trév.* dit aussi *candidement*, d'une manière *candide*. Peu usité. *Rich. Port.*

CANDIDAT, s. m. [On ne pron. point le *t* final.] 1^o. Chez les Romains, celui qui aspirait à une charge, à une dignité. Il prenait une robe blanche, en latin *candida*, d'où il était appelé *Candidatus*. = 2^o. Dans la vacance du Royaume de Pologne, on le disait aussi des Prétendants à la Couronne. = 3^o. Dans les Universités, ceux qui se préparent pour parvenir au Doctorat ou à quelque autre grade. = 4^o. Par extension et en général, celui qui aspire à quelque grade, à quelque dignité.

CANDIR, v. n. Devenir en consistance de glace. *Faire candir* du sucre. — *Se candir*; ce syrop s'est *candi*, ces confitures se *candissent*.

CANE, s. f. [On l'écrit avec une seule *n*, pour le distinguer de *canne*, roseau.] La femelle du canard. *Cane* sauvage, *cane* privée, *cane d'Inde*.

On dit, figurément, (st. famil.) *faire la cane*, plier, ne pas tenir ferme; faire comme les *canes*, qui, au moindre bruit, plongent la tête dans l'eau et se cachent. = On dit, dans le *Dict. de Trév.* que cet oiseau est si timide, qu'il baisse la tête en passant par une porte, quelque haute qu'elle soit. L'observation est curieuse; mais je doute que cette origine de l'expression proverbiale soit aussi naturelle que l'autre.

CANEPIN, s. m. Peau de mouton très-fine, dont on fait des gants de femme.

CANETON, s. m. **CANETTE**, s. f. [*Kaneton*, *kanète*, 2^e e muet au 1^{er}, e moy. au 2d.] Ce sont deux diminutifs, pour exprimer le petit d'une cane. *Canette* signifie aussi une petite cane.

CANEVÂS, s. m. [*Kanevd*, 2^e e muet,

3^e lon.] Grosse robe, fort claire, dont on se sert ordinairement pour faire des ouvrages de tapisserie. — Figurement, premier projet d'un ouvrage d'esprit, ébauche, esquisse. « *Mézerai fit le canevas du Dico. de Froid.* » On le dit aussi dans un sens plus étroit du sens propre : « Il a brodé sur ce canevas si simple, mille honneurs, mille impertinences. »

* **CANGRÈNE**, s. f. Dans l'Édition du *Dico. de Trév.* en 1704, on trouve *cangraine* ou *gangraine*. La rive écrit *cangrene*, *cangrené*.

— Dans les premières Éditions du *Dico. de Froid.* on disait : « On prononce *cangrene*, et même beaucoup de gens orthographient ainsi. Dans les dernières Éditions, on dit, au mot *Gangrene*, qu'on prononce *cangrené*. L. T. Suivant *Richelieu* on dit *cangrene* ou *gangrene*, mais le premier est plus usité. C'est tout le contraire aujourd'hui, mais cet usage n'est pas fort raisonnable ; car, puisqu'on prononce *cangrene*, pourquoi ne pas l'écrire ? Voy. sous la lettre G, **GANGRÈNE**, **GANGRÈNER**, etc.

CANICHE, s. f. Chienne barbote.

CANICULAIRE, adj. [*Kanikuldre* : 4^e & moy. et long.] Il ne se dit que des jours pendant lesquels la canicule domine. *Trév. Acad.* — On disait autrefois *caniculaire* et *caniculier* indifféremment ; et *Kangelas*, qui trouvait le premier beaucoup meilleur, ne condamnait pas le second ; quoiqu'il avouât qu'on ne pouvait le souffrir à la Cour. Depuis longtemps *caniculier* n'est plus du tout en usage. *Th. Corn.*

CANICULE, s. f. 1^o. Constellation, autrement appelée *le grand chien*, à laquelle on attribue les grandes chaleurs des mois de Juillet et d'Août. « *L'ardente canicule.* » 2^o. Le temps dans lequel on suppose que cette constellation domine. Durant, ou dans *la canicule* ; être à *la canicule*.

CANIF, s. m. [Pron. *if* finale.] Petite lame de fer à tailler des plumes. Bon *canif*. « *Ce canif ne coupe pas trop bien.* »

CANINE, adj. fém. Qui tient du chien. Il ne se dit qu'avec *faim* et *dent*. — *Faim canine*, *faim dévorante*, qu'on ne peut assouvir. — *Dent canine*, dent pointue, semblable à celle des chiens, qui sert à inciser les aliments.

CANNAGE, s. m. [*Kanage*, tout bref ; 3^e e muet.] Mesurage à la canne. *Trév.*

CANNE, s. f. [*Kanc.* On écrit ce mot

avec deux n, pour le distinguer de *cane* ou *staa*.] 1^o. Rosace qui a des nœuds. — *cane de sucre*, rosace qui porte le sucre. — 2^o. Rosace sèche, joint au bâton sur lequel on s'appuie en marchant : porter une *cane* à la main ; *cane* d'un jet ; *cane* à pomme d'or. — 3^o. Mesure qui contient une aune deux tiers de Paris. Elle est un peu plus longue que la toise. Elle est divisée en huit pans, et le pan est de 9 pouces ; mais le pouce est un tant soit peu plus fort que le pouce de pied de Roi.

CANNELAS, s. m. [*Kanelé*, 2^e e muet, 3^o lon.] Dragée faite avec de la canelle. *Le Cannelé* est bon après le repas.

CANNELÉ, s. m. [*Kanelé*, 1^o e, 2^e e muet, 3^o e fer. long au 2^d.] Où l'on a creusé des canelures ; pilastre *cannelé*, colonne *cannelée*.

CANNELER, v. a. [*Kanelé*, 2^e e muet ; mais devant la terminaison féminine, il se change en e moy. On dit *canelant* ; il *canelait* ; et il *canelle* ou *canelé* ; il *canelera* ou *canelera*, etc.] Terme d'Architecture. Creuser des espèces de petite canaux le long du fût d'une colonne, ou du haut en bas d'un pilastre, ou dans d'autres ornemens d'Architecture.

CANNELLE, s. f. [*Kanelé*, 2^e e moy. 3^e e muet.] 1^o. Écorce aromatisante d'un Arbre des Indes Orientales. Bâton, poudre, esprit, eau, huile de *canelle*. — 2^o. Morceau de bois creusé, qu'on met à une cive de vendange, pour en faire sortir le vin, après qu'on a foulé les raisins. — 3^o. Robinet de cuivre, qu'on met à un tonneau pour en tirer le vin.

CANNELIER, s. m. [*Kanelié*, 2^e e et 3^e e fer.] Arbre dont on tire la canelle.

CANNELURE, s. f. [*Kanelure*, 2^e e muet, 3^o lon.] Canal creusé sur des colonnes ou des pilastres, etc. Voy. *Canneler*.

CANNETILLE, s. f. [*Kaneti-glie*, 2^e e et 4^e e muet : mouillez les H.] Petite lame très-fine d'or ou d'argent tortillé. « Il y a beaucoup de *cannetille* dans cette broderie. »

CANNIBALE, s. m. [*Kanibale*.] Nom de certains peuples de l'Amérique, qui mangent de la chair humaine.

CANON, s. m. 1^o. Grosse et longue pièce d'artillerie. Monter, braquer, pointer, tirer le *canon*. — Il se dit quelquefois de tous les canons d'une place, pris collectivement : être hors de la portée du *canon* ; on a pris le *ca-*

non des ennemis. — 2°. Cette partie des ar-
mes armée à feu, où l'on met la poudre et
le plomb : Le canon d'un pistolet, d'un fu-
sil, etc. Canon canelé, rayé, etc. — 3°.
Canon, décret, règlement. Il ne se dit pro-
prement que des décisions des Conciles. On
dit, dans l'Encyclopédie, que les canons
sont les décisions, qui concernent le dogme
et la foi; et décréter, les décisions qui régissent
la discipline ecclésiastique. Il serait mieux,
ce me semble, de dire que les décrets sont
des Règlements, et les Canons des décisions.
— Menage demande s'il faut dire, Droit
Canon, ou Droit Canonique; et il répond
que l'usage universel est pour le premier.
C'est celui que met l'Acad. — Là, Canon est
adjectif. — 4°. Canon est aussi la suite des
prières de la Messe, depuis la préface jus-
qu'à la Communion du Prêtre inclusive-
ment.

CANONIAL, ALE, adj. Il ne se dit
qu'avec office, heures et maison. — Office
canonial, l'office que les Chanoines chan-
tent dans l'Eglise. — Heures canoniales, les
parties du Bréviaire qui se chantent à plu-
sieurs heures de la journée. — Maison ca-
noniale, affectée à une place de Chanoine.

CANONICAT, s. m. [Kanonika, le *s*
final ne se prononce pas.] Bénéfice d'un
Chanoine.

CANONICITÉ, s. f. CANONIQUE, adj.
CANONIQUEMENT, adv. [Kanonicité, ka-
nonike, nikanan.] Canonicité est la qua-
lité de ce qui est canonique. Il ne se dit que
des Livres canoniques. — On apèle canoni-
que ce qui est selon les Canons. Doctrine
canonique, mariage canonique, — Livres
canoniques, ceux qui sont contenus dans
le Canon ou le catalogue des livres de l'E-
criture Sainte, dressé par l'Eglise. — Ca-
noniquement, selon les Canons. Mariage
fait canoniquement; vivre canoniquement.

CANONISATION, s. f. CANONISER,
v. a. [Kanoniza-cion, en vers, ci-on, ka-
nonizé, tout bref. Richelet met un *z* à la
place de l'*s*.] Canonisation est la déclaration
du Pape, par laquelle il met au nombre des
Saints, révérends dans l'Eglise, une personne
morte en odeur de sainteté. — Canoniser,
c'est mettre dans le catalogue des Saints,
suivant les règles de l'Eglise.

Bossuet apèle non canonisés, en quelques
endroits, des livres de la Ste Ecriture, qu'on
ne recevait pas par-tout comme canoni-

ques. Le terme paraît impropre aujour-
d'hui.

Rem. Le subst. ne se dit qu'au propre;
le verbe se dit aussi au figuré, et régit les
choses qui ont rapport à la personne. Approu-
ver, louer outre mesure : « Il canonise tou-
tes les actions de son Protecteur. » Que de
coutumes pernicieuses, que le monde, non-
seulement excuse et tolère, mais qu'il approuve
même, qu'il loue, qu'il canonise.

CANONNADE, ou CANONADE, s. f.
CANONNER ou CANONER, v. a. [Kanonade,
noné, tout bref.] La canonade est plusieurs
coups de canons, tirés à la fois ou de suite.
— Canoner, c'est battre à coups de canon.
— Dans le Rich. Port. ces mots et les sui-
vants sont écrits avec une seule *n* : la 2^d en
effet est fort inutile.

CANONNIER, ou CANONIER, s. m.
CANONNIÈRE, ou CANONIÈRE, s. f. [Ka-
no-nié, nie-re, 3^e e fer. et dout. au 1^{er}, e
moy. et lon. au 2^d.] Le Canonier est celui
dont la profession est de servir le canon.
— Canonnière est 1°. une petite ouverture
dans une muraille, pour tirer des coups de
mousquet, sans être vu. — 2°. Tente faite
en forme de toit, qui n'a point de murail-
les comme les tentes ordinaires. Une cano-
nière sert ordinairement à quatre soldats.
— Dans ce même sens, tente à deux mâts,
pour reposer les canoniers. — 3°. Bâton de
sureau, dont on ôte la moelle, et dont les
enfants se servent pour chasser, par le moyen
d'un piston, des morceaux de filasse ou de
papier.

Canonier. M. Linguet l'emploie assez plai-
samment comme adjectif. « Entre ces deux
codes canoniers (celui de la guerre terrestre
& de la maritime) il y a une quatrième dis-
parité, non moins remarquable. Ann.
T. VI. p. 113.

CANOT, s. m. [Kano, on ne pron.
pas le *t* final.] 1°. Petit bateau des Indiens
et peuples sauvages fait d'écorce d'arbre, ou
du tronc d'un seul arbre creusé. — 2°. Pe-
tite chaloupe dans un vaisseau.

CANTATE, CANTATILLE, s. f. [1^{re}
lon. mouillez les *ll*, au 2^d : Kantati-glie.]
Cantate, est un petit Poème mis en musi-
que, ordinairement composé de trois récits
et de trois ariettes, ou airs chantans. —
Cantatille est une petite cantate.

* CANTATRICE, s. f. Mot italien,
qu'on a francisé. Chantelise. Ce mot est

dans la Description de l'Italie, par l'Ab. Richard, dans les Contes Moraux de Mr. Marmontel, et dans plusieurs autres ouvrages modernes. Plusieurs ne le disent que des Chantées d'Italie, transplantées en France. — L'Acad. ne met pas ce mot.

CANTHARIDE, s. f. [*Kantaride*, 1^{re} lon.] Espèce de mouche venimeuse ; on en fait des emplâtres, pour exciter des vessies sur la peau, et attirer au dehors des humeurs qui ravagent le dedans.

CANTINE, s. f. **CANTINIER**, s. m. [*Kantine*, *ti-nié* : 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Cantine* est 1^o. un petit coffre, divisé par compartimens, pour porter des bouteilles en voyage. = 2^o. Dans les places de guerre, le lieu où l'on vend du vin et de la bière aux Soldats, sans payer aucun droit. « La *Cantine* vaut tant au Gouverneur, au Lieutenant de Roi. — *Cantinier* est celui qui tient une *cantine*. n^o. 2^o.

CANTIQUÉ, s. m. Chant consacré à la gloire de Dieu. — On dit les *Pseaumes de David* et les *Cantiques de Moïse*, d'Isaïe, etc. de Zacharie, de la Sainte Vierge, de Siméon. A Laudes, à Vêpres et à Complies, il y a toujours un *Cantique*. = *Cantique spirituel*, chanson faite sur des matières de dévotion : *Cantiques* à l'usage des Missions de Lorraine, de Provence, etc. *Cantiques de Marseille*.

Rem. M. de C... emploie *cantique* au lieu de *chanson*. Il fait dire à M. Haller.

Je chantai les Alpes antiques ;

Et ces monts, qu'Annibal avoit rendus fameux,
Vont l'être encore plus, grâces à mes *cantiques*.

Le mot est impropre : on voit qu'il n'est là que pour la rime. On le fait remarquer dans le *Mercre*, en le marquant du caractère Italique. On ajoute plus bas : « l'expression *cantiques* nous paroît ne point convenir à l'Ode de Haller. Elle peut convenir à une Ode sacrée, et non pas à une description des Alpes, quoiqu'on remarque souvent dans celle-ci des sentimens très-religieux.

CANTON, s. m. [*Kanton*, 2 longues.] 1^o. Partie d'un pays, ou d'une ville, séparée et détachée du reste. « Dans cette Province, c'est le seul *canton*, où l'on recueille du vin. Dans Rome, à Avignon, il y a un *canton* destiné pour les Juifs. Acad. Dans les villes, on dit plutôt *quartier*. = 2^o. Les *Treize Cantons* : les Treize États du

Corps Helvétique. Les *Cantons Suisses*, les *Cantons Catholiques*, etc. Le *Canton de Berne*, de *Zurich*, etc. etc.

CANTONADE, s. f. Le coin du Théâtre. Terme usité chez les Comédiens. *Parler à la Cantonade* ; parler à un personnage qui n'est pas vu des spectateurs.

CANTONNÉ, EE, adj. [*Kantoné*, *né-e* ; 1^{re} lon. 3^e e fer. long au 2d.] Il se dit des Troupes qui sont en cantonnement. Régimens *cantonés*, Troupes *cantonées*.

CANTONNEMENT, ou **CANTONNEMENT**, s. m. **CANTONNER**, ou **CANTONNER**, v. a. et n. [*Kantoneman*, *kantoné* ; 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d. L'Acad. ne met pas le *subst.*] *Cantonement*, est l'action de cantonner ; et *cantonner* des troupes, c'est les distribuer dans plusieurs villages, avant l'ouverture de la campagne, ou avant l'entrée en quartier d'hiver. — L'Acad. ne le marque que *neutre*. « Les Troupes commencent à *cantonner*. Faire *cantonner* des Troupes. — Dans les Gazettes on l'emploie, ou au *passif*, ou au *neutre* : « Son Armée (du Roi de Prusse) est encore *cantonée*. » Les Régimens, qui *cantonnoient* autour de cette Capitale (Berlin), commencent à se mettre en mouvement.

Se cantonner ; se retirer dans un canton, dans un lieu, pour y être en sûreté. « Les Rébelles s'étoient *cantonés* dans un coin de la Province.

CANTONNIÈRE, ou **CANTONNIÈRE**, s. f. Pièce de la tenture d'un lit, qui couvre les colonnes du pied du lit, et qui passe par-dessus les rideaux.

CANULE, s. f. Petit tuyau qu'on met au bout d'une seringue. — C'est aussi un instrument de Chirurgie, un tuyau d'or ou d'argent, qu'on insère dans une plaie. = On dit proverbialement et basement, *entrant comme une canule*, d'un homme hardi à se présenter et à se fourrer partout.

CAP, s. m. [On fait sentir le p.] 1^o. Quand il signifie la tête de l'homme, il ne se dit que dans, *armé de pied en cap* ; et *parler cap à cap* : celui-ci est du st. fam. et plaisant. = 2^o. Promontoire, pointe de terre élevée, qui s'avance dans la mer : « Le *Cap* de Bonne Espérance.

Rem. Un Auteur moderne a dit, *de pied en cape*. On lit aussi dans l'Ann. Litt. « Nous voyons tous les jours Anglois, Irlandois, Écossois, s'armer de *pied en cape*, et venir

venir rompre une lance à Paris pour les incomparables beautés de *Shakespear*. — Peut-être est-ce une faute d'impression. Mais il arrive aussi quelquefois que des Auteurs estimables conservent, pour l'orthographe, comme pour la prononciation, des restes de leur éducation provinciale, et ne se défont jamais parfaitement du goût du terroir. Or, dans certaines Provinces, où l'on prononce fortement les consonnes finales, plusieurs y ajoutent des *e* muets en écrivant. Les Créoles, au contraire, retranchent quelquefois cet *e* muet, et écrivent, par exemple, *mon per*, *ma mèr*, pour, *mon père*, *ma mère*.

CAPABLE, adj. [2^e douteuse.] 1^o. Qui a les qualités requises pour quelque chose. Il régit de devant les noms et les verbes : « Il est capable de tout ; il n'est capable de rien. Il est capable de le bien faire. » 2^o. Qui a l'âge compétent pour une charge, un bénéfice ; Il est capable d'exercer cette charge, de posséder ce bénéfice. Il a l'âge. 3^o. De qui on peut se promettre quelque chose, relativement à ses vertus, à ses talens : Il est capable de reconnaissance, d'amitié ; il n'est pas capable de manquer à sa parole : Il n'est pas capable de raison, d'entendre raison ; Il est capable d'affaires. 4^o. Être capable de tout, a deux sens bien différens ; le 1^{er}, pouvoir s'aquitter très-bien de toute sorte d'emplois ; le 2^d, pouvoir se porter aux actions les plus noires. 5^o. Habile, intelligent : en ce sens, il se dit sans régime : Homme capable, très-capable. « Melanchton, le plus capable des Disciples de Luther. Boss. » Aussi adroit que capable, il s'insinua dans les bonnes grâces de l'Archevêque. Hist. d'Angl. — On dit, en ce sens, faire le capable, faire l'habile homme. Là, capable est subst. — Avoir l'air capable ; avoir l'air d'un homme ; qui présume trop de son habileté. « L'avantageux et saillant Abé (de Voisenon) éclipsoit à leurs yeux son ami simple et modeste (L'Avant.) Ils jugèrent l'un incapable, parce que l'autre avoit l'air capable ; et c'est presque toujours ainsi que les gens du monde savent apprécier le mérite. Journ. de Mons. — Voy. HABILE.

6^o. Capable se dit aussi des choses ; mais en ce sens, il ne se dit qu'avec tenir ou contenir. L'Auteur de Rome moderne dit : salle capable de mille lits, pour dire, de contenir mille lits ; c'est une violente syn-

Tome I.

cope, et un barbarisme de phrase.

Rem. 1^o. L'article du génitif, que régit capable (n^o. 3^o.) doit être indéfini ; capable d'affection, de générosité, etc. Fénelon emploie le défini dans une occasion où il fait fort bien. « Ils ne sont pas capables de la vertu, quoiqu'ils paroissent la pratiquer ; mais ils sont capables d'ajouter à tous les autres vices le plus horrible de tous, qui est l'hypocrisie. Télémaque.

2^o. Quoiqu'on dise d'un homme, qu'il est capable d'affaires, capable de tout, je ne crois pas qu'on puisse dire qu'il est capable d'un emploi, d'une charge, pour dire qu'il est capable de s'en bien acquitter. * « Il déposa tous les Magistrats, qui n'étoient pas capables de leurs charges, ou qui s'en étoient mal acquittés. Marsolier, Vie de Ximenès. Voy. n^o. 3^o.

* **CAPABLEMENT**, adv. Trév. L'usage de ce mot est tout au moins douteux. Mde. de Sévigné l'a employé. Il pourrait être bon en conversation et dans une lettre. « Elle mena la parole si bien et si capablement, que le Roi en fut ravi pour une demi-heure.

CAPACITÉ, s. f. Il se dit des personnes et des choses ; mais en différens sens. 1^o. Habileté, suffisance. Voy. plus bas. 2^o. En parlant de l'esprit ; étendue et portée. 3^o. Ce qui rend capable d'exercer une charge, de posséder un bénéfice ; « il a, ou il n'a point la capacité pour, etc. » 4^o. En parlant des choses : la profondeur, ou largeur, comme pouvant contenir : la capacité d'un vaisseau du cerveau, de l'estomac.

Rem. 1^o. Capacité, habileté (synon.) Le 1^{er} a plus de rapport à la connaissance des préceptes (à la Théorie) : le 2^d, en a davantage à leur application (à la pratique.) L'une s'aquiert par l'étude, et l'autre par l'usage et l'exercice. Qui a de la capacité, est propre à entreprendre : qui a de l'habileté, est plus propre à réussir. Il faut de la capacité pour commander en chef, et de l'habileté, pour commander à propos.

2^o. Capacité, avec la prép. de pour régime, a un sens actif : il se dit de celui qui est capable, et non de ce dont on est capable. On dit, la capacité de l'esprit pour les affaires : esprit est là pour la personne : mais on ne dit pas, la capacité des affaires, quoiqu'on dise, être capable des affaires, ou des grandes affaires. Encore

Y y

moins peut on dire, la *capacité de tous les crimes*, comme dit *Nicod*, cité dans le *Dict. de Trev.* » Nous reconnoissons en nous-mêmes une malheureuse *capacité de tous les crimes*. — *Mde. de Sévigné* dit, à la vérité, à sa fille : » Vous êtes donc bonne à toute sorte de choses, et vous ne vous renfermez pas dans la parfaite *capacité d'un procès*. Mais le st. épist. a ses licences, et n'est pas assujéti à tant de régularité.

3°. *Capacité* ne se dit point au plur. excepté peut-être au Palais. » *Ces capacités*, (d'un maître d'hôtel) soulagent beaucoup l'esprit de la maîtresse de la maison, dit encore *Mde. de Sévigné*. Tout cela peut être bon dans une lettre, mais ne vaudrait rien ailleurs.

CAPARAÇON, s. m. **CAPARAÇONER**, v. a. [*Kapara-son*, soné, tout bref.] Le *caparaçon* est une sorte de couverture qu'on met sur les chevaux. *Trev. Acad. Caparaçonner*, c'est mettre un *caparaçon*.

CAPE, s. f. Manteau à capuchon, que tout le monde portait autrefois, et dont les Bergers se servent encore aujourd'hui. = 2°. Couverture de tête, dont se servent les femmes en quelques Provinces. = 3°. En terme de marine, la voile du grand mâ. *Mettre à la cape*, c'est ne se servir que de la grande voile, portant le gouvernail sous le vent, pour laisser aller le vaisseau à la dérive.

On dit, proverbialement, *rire sous cape*, tout doucement, et presque sans que personne s'en aperçoive. — *Vendre sous cape*, secrètement. On dit plutôt, *sous le manteau*. — *N'avoir que la cape et l'épée*; n'avoir aucun établissement, aucun revenu fixe. — On le dit aussi, par extension de métaphore, de ce qui n'a que de l'apparence, sans mérite réel. » Cet ouvrage n'a que la *cape et l'épée*; st. fam. critique et plaisant.

* **CAPE**, fruit du *caprier*. Dites **CÂPRE**, et voyez ce mot.

* **CAPEL**; vieux mot. L'usage, dit *La Bruyère*, a fait de *Capel*, chapeau: de *courel*, couteau; de *damoysel*, damoiseau, etc.

CAPELAN, s. m. [2° *é* muet.] Terme de mépris, pour signifier un Prêtre. *M. Colé*, indigné de cet usage, dit: un petit col et, *un capelan*, cela a grand air, voilà un beau ridicule!

CAPLINE, s. f. (1° et dern. *e* muet.]

Espèce de chapeau, dont les femmes se servent contre le soleil.

CAPELLENIE; vieux mot. Voy. **CHAPELLENIE**.

CAPESTAN. Voy. **CABESTAN**.

* **CAPÉTINGIENNE**, adj. f. *Leibnitz* apèle, *famille Capétingienne*, ce qu'on apèle *Race Capétiène*, la 3° Race de nos Rois. Il a° formé ce mot, par analogie, d'après *Carlovingienne* et *Mérovingienne*: mais l'analogie est une source d'erreurs dans les Langues.

* **CAPIER**, *Rich.* Voy. **CÂPRIER**.

CAPILLAIRE, adj. [Pron. les 2 *ll* sans les mouiller; *Kapil-lère*, 3° *é* moy. et long, 4° *e* muet.] Délié comme des cheveux. Il se dit, 1°. De quelques plantes, dont les feuilles sont très-déliées: 2°. des racines longues et filamenteuses: 3°. d'un tuyau, d'un vaisseau du corps humain, des veines fort étroites, etc. Tuyaux, vaisseaux, veines *capillaires*, etc. — S. m. Herbe capillaire; » Les bons *capillaires* viennent de Canada, de Montpellier. *Sirop de capillaire*.

CAPILOTADE, s. f. Ragoût fait de plusieurs morceaux de viande déjà cuites. — Au figuré, (st. fam.) *Mettre quelqu'un en capilotade*; c'est le déchirer par des médisances outrées.

CAPISCOL, s. m. Suivant *Trev.* et *l'Acad.* Doyen d'un Chapitre en certaines Provinces: suivant le *Rich. Port.* en Provence et en Languedoc. On a copié *Richellet*, qui était mal informé. C'est plutôt une dignité inférieure, ou un simple personat, dont l'office est de présider au chœur, et de veiller à ce qu'on observe les rubriques et les cérémonies. C'est ce qu'on apèle dans d'autres Chapitres, le *Chantre* ou le *Précenteur*. Dans la Cathédrale de Marseille, il a la 3° place dans l'Église, et la 4° ailleurs.

CAPITAINE, s. m. [*Kapitène*, 3° *é* moy. 4° *e* muet.] C'est, 1°. le Chef d'une Compagnie d'Infanterie, ou de Cavalerie. = 2°. Celui qui a le commandement d'un vaisseau, d'une frégate, etc. = 3°. *Capitaine de Port*. Celui qui comande dans un Port, dit *l'Acad.* Cela n'est pas exact. Le *Capitaine de Port* n'a pas de commandement, mais une simple inspection, intendance et administration pour la police maritime du Port. = 4°. Celui qui comande dans cer-

taines Maisons Royales. Voyez CAPITAINE-RIE. = 5°. On dit quelquefois, *Capitaine de voleurs*, *de bohèmes*, pour désigner le chef de ces coquins : *Capitaine Général des Gardes*, *des Fermes*, etc. etc. = 6°. *Capitaine* se dit plus noblement d'un Général d'Armée, par rapport aux qualités nécessaires pour le commandement. » *Condé* et *Turenne* ont été les deux plus grands *Capitaines* du siècle passé. » Ce Général étoit plus Soldat que *Capitaine*.

Rem. On ne doit pas confondre *Capitaine des Gardes*, et *Capitaine aux Gardes*. Le premier est un grand Officier des *Gardes du Corps*; le 2d, est un Officier des *Gardes Françaises*. La différence est très-considérable. *Mén. L. T. Wailly*.

CAPITAINE, s. f. [*Kapitènerf-e*; 3° è moy. 4° et 6° e muet, 5° lon.] Il ne se dit que des Charges de *Capitaine* de quelque maison royale, de quelque château, ou de l'étendue des chasses royales, etc. La *Capitainerie de Versailles*, *de Fontainebleau*, *de Saint-Germain*, etc. Voy. *Capitaine*, n°. 4°. = En quelques maisons royales, on le dit du lieu affecté au logement du *Capitaine* du château ou des chasses. Loger à la *Capitainerie*.

* CAPITAINE, s. f. et adj. Ce mot est vieux. » La galère *Capitaine* de *Ménelas*. *Mde Dacier*, *Iliade*. On dit *Capitaine*, *Richel. Trév. Acad.*; et pour les Histoires anciennes, je pense qu'on ne doit pas même se servir de ce dernier mot. Dans le *Rich. Port.* on met *Capitaine* sans remarque.

CAPITAL, ALE, adj. 1°. Principal. Le point *capital* d'une affaire; la clause *capitale* d'un contrat; la ville *capitale* d'un Royaume. = 2°. Lettres *capitales*, ou *majuscules*. Voyez plus bas. = 3°. En parlant d'un crime qui mérite le dernier supplice, on le dit aussi du supplice lui-même. *Crime capital*, *peine capitale*. = 4°. *Péchés capitaux*, et non pas *péchés mortels*, comme on le dit vulgairement, et comme le dit l'*Acad.* elle-même. *Péchés* qui sont regardés comme la source des autres; l'orgueil, l'avarice, etc. = 5°. *Enemi capital*; *enemi juré*, *enemi mortel*.

CAPITAL, s. m. Le principal d'une dette: payer le *capital* et les intérêts. = Argent placé à constitution de rente. Il n'a pas de fonds de terre, mais il a beaucoup de *capitaux*. = Ce qu'il y a de plus important.

» *Le capital est de faire son salut*. = On dit *faire son capital*, avec *de* devant les noms et les verbes; en faire sa principale affaire, » *Socrate faisoit son capital de la morale. Trév.* » La plupart des femmes *sont leur capital de plaire*, *d'aimer et d'être aimées. Ibid.* » A la Chine, le pouvoir du Prince n'a point de bornes; mais il *se fait un capital de le régler suivant les lois. D'Avr.* » Les Ariens *se firent un capital de sa ruine* (de *St. Athanase*.) *Herman. Remarquez* dans les deux dernières phrases, *se faire un capital de*, etc. Cela n'est pas si bien suivant l'usage. On dit, *se faire un point capital*, ou, *faire son capital de*, etc. — *Fénelon* emploie, dans le même sens, l'adjectif avec le verbe *être* impers. » *Il est capital* (essentiel) *d'établir* des Écoles publiques, pour accoutumer la jeunesse aux plus rudes exercices du corps, et pour éviter la mollesse et l'oisiveté, qui corrompent les plus beaux naturels. *Téléme.*

CAPITALE, s. f. 1°. La ville principale d'un Royaume, d'une Province. *Paris est la capitale du Royaume*; *Aix est la capitale de la Provence*. = 2°. Lettre majuscule.

Rem. Les *capitales*, ou les *lettres capitales*, ou *majuscules*, se mettent, 1°. au commencement de chaque phrase; 2°. à la tête des noms propres, d'*Anges*, d'*Hommes*, de *Royaumes*, *Provinces*, *Villes*, *Bourgs*, *Mers*, *Fleuves* et *Rivieres*. 3°. Les noms de dignités et de qualités s'écrivent aussi avec des *capitales*, quand on en fait l'application à quelque sujet particulier, comme quand on dit: *Le Roi*, c. à. d., *le Roi de France*, *l'Empereur*, *le Duc d'Orléans*, *le Prince de Condé*, etc. Mais quand ces noms sont pris dans un sens général. » *La mort n'épargne ni les rois*, ni les *empereurs*. » *Il est roi*, *empereur*, *comte*, *marquis*, etc. on peut les écrire sans *capitales*, sur-tout quand ils sont adjectifs, comme dans ce dernier exemple. 4°. Les *capitales* se mettent au commencement des noms de Tribunaux, d'Arts; de Sciences, de Professions, etc. *Le Parlement*, *le Grand-Conseil*, *l'Architecture*, *la Peinture*, *la Médecine*, *la Poésie*, *la Théologie*, *la Physique*, les *Mathématiques*, etc. etc.

* CAPITALISTE, s. m. Qui possède des capitaux, des fonds en argent, ou en papiers. Ce mot n'est pas dans les Dictionnaires; mais on le dit et on l'écrit sans difficulté. » Ils avoient fait de grands emprunts aux *Capitalistes* de la Métropole. *Raynal.* » Les *Trésoriers*...

tenant par leurs liaisons et leurs affaires, à d'autres *Capitalistes*, n'ont pas manqué d'embrasser ce moyen aisé d'augmenter leurs fortunes (l'agiotage.) *Linguet*.

CAPITAN, s. m. Terme de mépris. On apèle ainsi un fanfaron, qui se vante d'une bravoure qu'il n'a point.

CAPITAN, ne se dit sérieusement que de l'Amiral Turc, qu'on apèle *Capitan-Bacha*, *Bacha de la Mer*.

CAPITANE, **CAPITANESSE**, **CAPITAINESSE**, s. f. Le premier est beaucoup meilleur que les deux autres, dit *La Touche*: on peut même dire qu'il est le seul bon. *L'Acad.* ne dit point les deux derniers. *Le Rich. Port.* met le 1^{er} et le 3^e, et il omet le 2^d. *Trév.* de *Capitainesse* renvoie à *Capitane*. Voyez **CAPITAINESSE**. La galère principale montée par le Commandant. En France il n'y a plus de *Capitane*. *Acad.* Quand les galères étaient en nombre, on ne disait pas *la Capitane*, mais *la Réale*.

CAPITATION, s. f. [*Kapita-cion*, en vers *ci-on*.] Taxe par tête. Payer la *capitation*.

CAPITEUX, adj. m. Qui porte à la tête. Il ne se dit que du vin: Le vin nouveau est *capiteux*. — *Trév.* le dit aussi de celui qui a mal à la tête. C'est un barbarisme en ce sens. — *Le Rich. Port.* dit aussi, bière *capiteuse*. — Dans *l'Ann. Litt.* on l'emploie au figuré avec un correctif: » On y trouve le style emphatique et *capiteux* (passez-moi ce terme) de *M. Diderot*.

CAPITOLE, s. m. Nom d'un ancien Temple à Rome, consacré à Jupiter, qui fut surnommé pour cette raison Jupiter Capitolin. *Le Capitole* est un nom fameux dans l'histoire Romaine. Il y avait des *Capitoles* ailleurs qu'à Rome. On donne ce nom à Toulouse à la Maison de Ville; et de-là on apèle *Capitouls* les Échevins, et *Capitoulat* leur dignité.

CAPITULAIRE, adj. **CAPITULAIREMENT**, adv. **CAPITULANT**, s. m. [*Kapitulère*, *lèreman*, *lan*, 4^e à moy. et long aux 2^{es} 1^{eres}, dont la 5^e e muet.] Le 1^{er} se dit de ce qui appartient ou concerne un Chapitre de Chanoines ou de Religieux. Assemblée, acte, résolution *capitulaire*. — *Capitulièrement*, en Chapitre, assemblés *capitulièrement*. — *Capitulant*, qui a voix dans un Chapitre: *Les Capitulans* assemblés. — Adj. Chanoine ou Religieux *Capitulant*.

Rem. *Capitulaire* est *subst. masc.* quand on parle des Ordonances et Règlements publiés par nos anciens Rois, et rédigés, par Chapitres: *Les Capitulaires de Charlemagne*, de Charles le Chauve, etc.

CAPITULATION, s. f. **CAPITULER**, v. n. [*Kapitula-cion*, en vers *ci-on*, *kapitulé*, tout bref.] *Capituler*, c'est traiter de la reddition d'une Place. La *capitulation* est donc le traité qu'on fait pour la rendre. » Dès le 3^e jour, ils demandèrent à *capituler*; la *capitulation* fut signée le lendemain, et fidèlement exécutée.

Ces deux mots s'emploient au figuré, le verbe plus souvent que le substantif; mais c'est seulement dans le style simple, badin ou critique. » Il comence à se défier de son bon droit, il demande à *capituler*; il souhaite, il demande un acomodement. » Une femme qui *capitule* est bientôt rendue. » Il ne faut pas *capituler avec* les passions. » *St. Evremont* a tort de dire qu'on peut *capituler avec* la vertu, et que pourvu qu'on soit exact dans le solide, il n'est pas nécessaire de se gêner si fort à l'égard des bienséances. Ces sortes de *capitulations* sont toujours dangereuses.

On dit, proverbiallement, *Ville qui capitule est à demi rendue*: quand on écoute des propositions, on est près de les accepter.

CAPON, s. m. Terme populaire et pris des Écoliers. Joueur rusé, fin, et un peu fripon. » C'est un *capon*; il est *capon* au jeu.

CAPONER, v. n. User de finesse au jeu. Il est populaire, comme le mot précédent.

CAPORAL, s. m. Les ignorans disent *Corporal*. Voy. ce mot. — Soldat à haute-paie, dans une compagnie d'Infanterie. Il est immédiatement au-dessous du Sergent.

CAPOT, s. m. [On ne pron. point le t.] Espèce de cape, ou de manteau d'étoffe grossière, auquel est attaché un capuçon. *Capot* de soldat en faction, etc.

Au jeu de Piquet, *faire capot*, c'est faire toutes les levées, toutes les mains. *Être capot*, ne faire aucune levée. On dit figurément (st. famil.), *être* ou *demeurer capot*; être honteux et confus, ou quand on nous fait quelque reproche fondé, ou quand on est frustré de quelque espérance qu'on avait conçue.

Dame ignorance a fait enfin capot.

Le Bel-Esprit. Destouk.

C. à d., l'a emporté sur lui.

CAPOTE, s. f. Mante que les femmes

mettent sur leurs habits, quand elles sortent, et qui les couvre depuis la tête jusqu'aux piés.

* CAPOTER. Voy. CABOTER.

* CÂPRE, s. f. CAPRE, s. m. [L'a est long dans le 1^{er}, br. dans le 2d.] La *câpre*, fruit du câprier, est un fruit verd, qu'on confit ordinairement dans le vinaigre. — Un *capre*, est un vaisseau corsaire. On dit plus souvent *Armateur*. — Richelet disait aussi *cape* pour le fruit.

CAPRICE, s. m. CAPRICIEUX, EÛSE, adj. CAPRICIEÛSEMENT, adv. [3^e e muet au 1^{er}; longue aux trois autres, *ciéù*, *ciéù-ze*, *ciéù-zeman*; en vers, *ci-eu*, *ci-eùze*, etc.] Le *caprice* est 1^o. une fantaisie, une boutade. » Il se gouverne plus *par caprice* que par raison. Avoir des *caprices*; suivre son *caprice*. = 2^o. Saillie d'esprit, d'imagination. Travailler, composer de *caprice*. » Il a d'heureux *caprices*. — Dans le 1^{er} sens, il se prend toujours en mauvaise part: on peut le prendre en bone part dans le 2d. = Agir *capricieusement*, agir par caprice. = *Capricieux*, fantasque. Il se dit des personnes et des choses, qui ont du rapport aux personnes: Homme *capricieux*, femme *capricieuse*; esprit *capricieux*, humeur *capricieuse*. — Voyez FANTASQUE.

Rem. 1^o. *Caprice* et *capricieux*, se disent au propre des personnes; et au figuré des choses inanimées. » On me faisoit redouter les *caprices* de la multitude et la légèreté du Public. *La Bruy.* » Qui pourroit compter sur un Public léger et *capricieux*? » Tels que le Nocher, échappé aux dangers d'une mer infidèle, reposez-vous enfin dans le Port, et ne vous abandonnez plus au *caprice des flots*. Jérus. Déliv.

Les flots *capricieux* et les mers infidèles.

2^o. *Capricieux* se plaît à suivre le substantif. En vers pourtant, il peut précéder:

Et les *capricieux* transports

D'une âme inconstante et volage.

» La fortune, cette *capricieuse* divinité.

CÂPRIER, s. m. [1^{er} lon. 2^e é fer. *kâ-prié*.] Arbrisseau, qui porte des câpres. * Richelet disait *cape* ou *capre*, *capier* ou *caprier*.

CAPRIZANT, adj. m. Terme de Médecine. Il se dit d'un pouls dur et inégal. — On ne voit pas la raison de ce z: on pourrait écrire *caprisant*; et ce serait mieux.

CAPRON, s. m. Grôsse fraise.

CAPSE, s. f. Espèce de boîte, qui sert au scrutin d'une Compagnie. La *capse* de Sor-

bone. *Acad.* Ce mot n'est guère connu hors du pays Latin.

CAPTATEUR, s. m. CAPTATION, s. f. Termes de Palais. Ils se disent, le 2d, des artifices employés pour se faire nomer dans un testament; le 1^{er}, de celui qui les emploie dans cette vûe.

CAPTER, v. a. Chercher à obtenir par voie d'insinuation. L'emploi de ce verbe est fort borné. Il ne se dit guère que dans les phrases suivantes: *capter la bienveillance*; *capter les suffrages de...* Il se prend ordinairement en mauvaise part, comme *captieux*, qui en est dérivé. — L'*Acad.* le met sans remarque.

* CAPTEUR, s. m. Mot très nouveau. Qui prend, qui saisit. » L'Amiral envoya deux Frégates à la poursuite du *Captieur*, c. à. d., du Corsaire, qui avait pris deux Brigantins. » Le Roi de Prusse a demandé un dédomagement convenable pour les propriétaires, et la punition du *Captieur*. *Journ. Polit.* — Il faut attendre ce que l'usage décidera sur le sort de ce mot.

CAPTIEUX, EÛSE, adj. CAPTIEÛSEMENT, adv. [*Kap-ciéù*; en vers, *ci-clù*, *ciéù-ze*, *ciéù-zeman*, 2^e lon.] *Captieux*, ne se dit que des raisonnemens et des discours, qui tendent à séduire par de belles aparences. — *Captieusement*, d'une manière captieuse.

Rem. *Trev.* dit, *homme captieux* et sujet à surprendre les gens. On ne le dit guère des personnes.

Cet adjectif se plaît à suivre le subst. » Raisonnement *captieux*, proposition *captieuse*.

CAPTIF, IVE, adj. [On pron. *l'f* au masc. *l'i* est long au *fém.*] Qui a été fait esclave à la guerre. On ne le dit qu'en parlant des guerres anciennes. Chez les Peuples modernes, on dit *prisonnier*, et en parlant des Turcs et Peuples barbares, on dit *esclave*. On ne se sert de *captifs* qu'en parlant de ceux, que les Ordres des Trinitaires et de la Merci, rachètent chez les Barbaresques: *La Rédemption des Captifs*; encôre on les apèle souvent *esclâves*, même dans cette occasion: *La Procession des Esclâves rachetés*. Dans le style relevé, *captif* est plus noble.

Rem. 1^o. Dans le figuré même, *captif* n'est pas synonyme d'*esclâve*; celui-ci régit la prép. *de*: *esclâve du péché*, *du monde*, *des passions*; celui-là se dit toujours sans régime: *Âme captive*, *raison captive*: tenir *captif*, dans une extrême contrainte et su-

jétion. Il tient sa femme captive, ses enfans captifs. Mais on ne doit pas dire avec Bossuet, des hommes captifs du péché : on doit dire, esclaves du péché.

2°. Captif, même au figuré, même au fém., n'aime pas à marcher devant le subst. Rousseau dit :

A leurs captives pensées
Fait trouver la liberté.

L'inversion est dure, même en vers.

CAPTIVER, v. a. [*Kaptive* : l'i est bref devant la syll. masc. Je captivais, il captiva, captivant. Il est long devant l'e muet : il captive, il captivera.] Rendre captif. Il ne se dit qu'au figuré. » La beauté qui le captive. — Assujétir. Captiver son esprit sous le joug de la Foi. » Il ne sauroit se captiver, etc.

Ce mot est beau et élégant :

Et celui qui captive une mer furieuse,
Borne aussi des Humains l'humeur ambitieuse.

L. Rac.

Rem. On ne dit point au propre, on l'a captive, pour, on l'a mis en prison. Racine a pourtant dit :

Et déjà son amour lassé de ma rigueur,
Captive ma personne au défaut de mon cœur.

Cela peut être bon en vers, sur-tout à cause de l'opposition du propre au figuré ; mais hors de-là il ne vaudrait rien. Dict. Gr.

CAPTIVITÉ, s. f. Il se trouve dans de bons Auteurs, pour signifier détention en prison : » Sa longue captivité ne lui a pas abatu l'esprit. Bouh. Mais ordinairement il se dit pour esclavage. Sortir, délivrer, racheter de captivité ; ou sujétion d'un empire dur et tyrannique ; tenir en captivité, vivre en captivité : » C'est une maison où les enfans et les domestiques sont en captivité. — Dans le Poème de la Religion, les esprits indociles se plaignent que :

Nos esprits et nos cœurs sont en captivité.

M, Racine leur répond dans le 3^e Chant.

Bossuet a employé captivités au pluriel. » S'élever au-dessus des captivités où Dieu permet que nous soyons à l'extérieur. Cela n'est pas du goût d'aujourd'hui, même chez les Ascétiques.

CAPTURE, s. f. * CAPTURER, v. a. CAPTUREUR, s. m. [2^e lon. au 1^{er}, brève aux deux autres.] Capture est, 1°. Prise au corps. Il ne se dit, en ce sens, que d'un homme arrêté pour dettes, ou pour crime, par ordre de la Justice : Faire une capture : on a pris ce fameux voleur ; c'est

une belle capture. = 2°. Saisie de marchandises prohibées. = 3°. Les prises que les Soldats font à la guerre, que les Corsaires ou Armateurs font sur mer.

* CAPTURER et CAPTUREUR sont des mots forgés, mots de Gazettes, ou du style badin et comique : » Elle peut ordonner aux vaisseaux de la Marine Royale de ne point capturer les bâtimens de l'Amérique. Journ. Polit. » On ne peut raisonnablement imputer à M. de ... de n'avoir pas eu le desir sincère de capturer les navires, etc. Anon. » Il y avoit à Amiens, il y a quelque temps, un Huissier très-expert, nommé Malo : c'étoit le captureur le plus célèbre du pays. Linguet. Le mot est imprimé en italique, pour montrer qu'il a été hazardé.

CAPUCE, CAPUCHON, s. m. L'Acad. dit que c'est la même chose. Cependant ils ne sont point synonymes. On dit l'un ou l'autre, suivant leur forme et l'usage des différens ordres.

CAPUCINS, et non pas CAPUCHINS. Il n'y a que le premier qui soit du bel usage, dit Ménage.

CAPUT MORTUUM, s. m. Mots latins qui s'emploient en nature : Le Gendre les francise. » Les cinq principes des Chimistes sont le phlegme, la tête morte, le mercure, le soufre et le sel. Pluche dit terre morte. Hist. du Ciel.

CAQUAGE, s. m. CAQUE, s. f. CAQUER, v. a. [*Kakaje, kake, kaké.*] Caquage est une façon qu'on donne au hareng lorsqu'on veut le saler. — Caque est une espèce de baril où l'on met ordinairement des harengs. Il y a aussi des caques de poudre. — Caquer le hareng, c'est lui arracher les entrailles, pour le jeter dans la caque, ou en caque.

On dit, proverbiallement, la caque sent toujours le hareng ; on se ressent toujours d'une naissance vile, et d'une éducation grossière. — Être pressés comme des harengs dans une caque ; fort pressés dans une foule.

CAQUET, s. m. CAQUETER, v. n. [*Kaké, kaketé, 2^e e moy. au 1^{er} e muet au 2^d, dont la 3^e e fer.* Devant la syll. fém. cet e m. se change en moy. Il caquete et il caquetera.] Caquet, babil ; caqueter babilier. Avoir du caquet, le caquet bien affilé : » Il ou elle n'a que du caquet ; il aime à caqueter ; elle ne fait que caqueter.

On dit, figurément (st. famil.) Rabatre

le caquet ou rabaisser la caquet de quelqu'un, le faire taire, rabattre son orgueil, sa pénétrance. — Les Femmes, dit *Gui Patin*, sont fort dévotes à *Saint Trotet* et à *Saint Caquet*. *Richelet*. Cela est burlesque.

CAQUETS au plur. Propos futiles. — Il y a une chose qu'on n'a pas vûe sous le Ciel, qu'on ne verra jamais. C'est une petite ville d'où l'on a banni les caquets, le mensonge et la médisance. *La Bruy.* — *Caquets* est en italique : preuve que c'était un mot hasardé dans ce nombre pluriel. Aujourd'hui il est reçu sans difficulté.

CAQUETERIE, s. f. CAQUETEUR, ÊUSE, s. m. et f. [*Kaketeri-e*, *kaketeur*, *ed-ze*, 2^e e muet aux trois, 3^e e muet et bref au 1^{er}, douteuse au 2d, lon. au 3^e.] Action de caqueter. — Qui caquette et babille beaucoup.

CAQUETOIRE, s. f. [*Kake-toâ-re*, 2^e e muet, 3^e lon.] Fauteuil où l'on caquette à son aise, disent *Furetière* et *Richelet*, contre lesquels l'*Acad. Franç.* a décidé que c'est une chaise fort basse et sans bras, et dont le dos est fort haut. — Et le nom et la chose sont aujourd'hui hors d'usage.

CAQUETTE, *Trév.* ou CAQUÈTE, *Acad.* s. f. CAQUEUR, *Trév.* s. m. [*Kakète*, *kaketeur*, 2^e e moy. au 1^{er}.] Caquette est un petit baquet où les Harengères mettent des carpes ou autres poissons. — *Caqueur* est celui qui caque le hareng. *Trév.* — L'*Acad.* ne le met pas.

CAR, conjunct. qui sert à marquer la raison de ce qui a été avancé dans une proposition précédente. — Il ne peut manquer de réussir, car il est fort aimable.

Rem. 1^o. Il y eut autrefois dans l'*Acad. Franç.* une conjuration contre ce monosyllabe. Il est pourtant resté à la langue, et lui est fort utile. — 2^o. *Car* est subst. dans cette phrase du style familier : mettre trop de si et de car ; faire trop de difficultés. Voilà bien des si et des car.

CARABIN, s. m. CARABINADE, s. f. Le 1^{er} se disait au propre pour *Carabinier* : il ne se dit plus qu'au figuré, 1^o. d'un homme qui se contente de hazarder quelque chose au jeu, et qui se retire aussitôt perte ou gain ; et 2^o. de celui qui, en conversation, ou dans une dispute, ne fait que jeter quelques mots, et puis se tait ou s'en va. — *Carabinade*, tour de carabin (st. famil.) Il a fait une carabinade, et s'en est allé.

CARABINE, s. f. CARABINER, v. a. et n. CARABINIER, s. m. [Dern. e muet au 1^{er}, e fer. aux deux autres.] Le premier, se dit d'une espèce de petite arquebuse qu'on porte à cheval ; le troisième, d'un Cavalier armé d'une carabine. Compagnie de *Carabiniers*. — Le second, a plusieurs sens : 1^o. act. Tracer en dedans d'un fusil des lignes creuses, telles qu'il y en a dans les carabines. — 2^o. Neut. Combatre à la façon des carabiniers. — 3^o. Jouer en Carabin. Voy. CARABIN, n^o. 1^o.

CARACOL, s. m. ou CARACOLE, s. f. CARACOLER, v. n. Le subst. se dit d'un mouvement que fait le Cavalier en demirond, en changeant quelquefois de main. *La Touche* se déclare pour *caracol*, *Vaugelas* et *Trév.* le préfèrent aussi : — Il a fait de jolis caracols. L'*Acad.* les avait mis d'abord tous les deux : dans la dern. édit. elle ne met en ce sens que *caracole* ; faire une caracole, plusieurs caracoles : Elle ne dit *caracol* que d'un escalier en limaçon ; escalier en caracol, terme d'Architecture. — *Caracoler*, faire des caracols, ou des caracoles : — Il y avoit plaisir à les voir caracoler.

CARACTÈRE, s. m. CARACTÉRISER, v. act. CARACTÉRISTIQUE, adj. [3^e e moy. et long au 1^{er}, e fer. aux deux autres.] Le P. *Tarteron* écrit *carracterre* avec deux r : *Le Gendre* et plusieurs autres, *caractère*, avec une h : ces deux manières d'écrire ne sont plus en usage.] *Caractère* est 1^o. empreinte, marque, et se dit particulièrement des figures dont on se sert dans l'écriture, ou dans l'Impression. Gros ou petit caractère ; beau, bon ou mauvais caractère, etc. — Il se dit en ce sens de l'écriture d'une personne : — J'ai reconnu votre caractère. — 2^o. Titre, dignité, etc. le caractère de Prêtre, d'Évêque, d'Ambassadeur, etc. — Ou Mission, autorité. C'est un homme qui n'a point de caractère, il parle sans caractère. — 3^o. Ce qui distingue une personne d'une autre à l'égard des mœurs ou de l'esprit. — Cet homme a un étrange caractère d'esprit : — Il soutient, il remplit, il ne dément pas son caractère. — Vous m'avez fait sortir de mon caractère. — Un Poète dramatique doit diversifier les caractères, les bien marquer, les soutenir jusqu'au bout.

Rem. 1^o. Chaque homme a un caractère, bon ou mauvais. Quand on dit donc d'un homme qu'il est sans caractère, on entend

qu'il est sans mœurs et sans principes. » Je conviens qu'avec un homme sans caractère et sans probité, cette aventure pourroit vous faire un grand tort. *Mariv.* Un Écrivain aussi correct qu'élégant, a observé sur cette remarque, qu'un homme sans caractère est un homme qui n'est ni bon, ni méchant, qui prend toutes les impressions qu'on veut lui donner, facile, à qui on fait faire ce qu'on veut, etc. Ce n'est pas, à la vérité, l'idée que présente la phrase de *Marivaux*; mais peut-être *Mariv.* a-t-il tort. Peut-être aussi peut-on employer cette expression dans les deux sens. Alors le contexte de la phrase déterminerait celui des deux que l'Auteur aurait eu en vûe.

2°. *Caractère personifié.* » Là ce *caractère* simple jouissoit des douceurs d'une solitude active. *Causes célèbres.* Le temps fera voir si ce néologisme est heureux. Je dis *néologisme*; car, quoiqu'on dise *c'est un bon caractère d'homme*, c'est un homme d'un *bon caractère*, ce n'est pas une conséquence pour le pronom *ce*.

3°. *Être de caractère*, régit à et l'infinitif: » Il n'étoit point de *caractère* à entrer dans les intrigues de *Cour*. *Charley.*

4°. On dit quelquefois prendre le *caractère* de; imiter. *Rousseau* a dit dans le même sens, *respirer le caractère.*

Si tu voyois un adultère
C'étoit lui que tu consultois,
Tu respirois le caractère
Du voleur que tu fréquentois.

Liv. I, Ode 4^e.

CARACTÉRISER, c'est marquer le caractère d'une personne, d'un vice ou d'une vertu. » Ce Poète *caractérise* bien ses personnages; il *caractérise* bien les passions. — *Se caractériser*, se démontrer tel qu'on est, souvent sans le vouloir. » Il *s'est caractérisé* parfaitement dans ce procédé, dans ce discours. — Mais *se caractériser en* est un régime assez singulier. » La fièvre prit une marche réglée, et *se caractérisa en tierce.* *Journ. de Litt.*

CARACTÉRISTIQUE, adj. Qui caractérise: *Signe caractéristique.* — *Lettre caractéristique*, lettre qui dénote le temps d'un verbe, comme l'*r* dans l'infinitif. C'est aussi la lettre qui se conserve dans tous les dérivés d'un mot. En ce sens, il est aussi *subst. fem.* Le *p* est la *caractéristique* de temps et de corps, temporel, corporel; le *g* est la *caractéristique* de long, de sang, de

rang; longuement, longueur; sanguin, sanguinaire; rangée, ranger.

CARAFÉ, s. f. **CARAFON**, s. m. Le 1^{er}, se dit d'une petite bouteille de verre ou de cristal, dont on se sert pour verser à boire, et qu'on met sur une soucoupe. — Il y en a de plus grandes qu'on remplit d'eau, et qu'on met sur la table pour se verser à soi-même. — *Carafon* est un vaisseau de liège ou de bois, dans lequel on met un flacon ou une carafe, avec de la glace, pour faire rafraîchir du vin, de l'eau, ou d'autres liqueurs. — On le dit aussi de la carafe qu'on met dans ce vaisseau.

CARAQUE, s. f. Vaisseau que les Portugais envoient au Brésil. » Les *caragues* servent également à la guerre et au commerce.

CARAT, s. m. [On ne prononce point le *r* final.] 1°. Titre, degré de bonté et de perfection dans l'or. = 2°. En parlant des diamans et des perles, poids de quatre grains. = 3°. Il se dit aussi des petits diamans qui se vendent au poids.

On dit, proverbiallement, sot, orgueilleux à *vingt-quatre carats*, c. à. d. au plus haut point, au-delà même du possible; car il n'y a point d'or à 24 *carats*.

Enfin, quoique ignorante à *vingt et trois carats*, Elle passoit pour un oracle.

La Font.

CARAVANE, s. f. **CARAVANEUR**, s. m. **CARAVANIER**, s. m. Le premier, se dit non-seulement d'une troupe de Marchands ou de voyageurs qui vont ensemble pour se garantir des voleurs dans les pays des Mahométans, mais encore des premières campagnes que les Chevaliers de Malthe sont obligés de faire sur mer: » Il a fait *ses caravanes*. Le second, se dit à Marseille des vaisseaux et de ceux qui les montent, qui vont porter des marchandises d'Échelle en Échelle dans le Levant. — Le 3^e, se dit de celui qui conduit les chameaux des caravanes. = *L'Acad.* ne met que le 1^{er}; *Trév.* et le *Rich. Port.* mettent aussi le 3^e.

CARAVANSERA, ou **CARAVANSERAI**, ou **CARAVANSERAIL**, s. m. *Trév.* ne met que le 1^{er}. et *L'Acad.* que le 3^e. Le *Rich. Port.* met les deux premiers. Le troisième parait le moins autorisé. — *Hôtellerie* dans le Levant, où les caravanes sont reçues gratuitement, ou à un prix modique. *Acad.* Grand bâtiment, qui sert à loger des caravanes.

vanes. *Trev. Rich. Port.* La définition de l'*Acad.* n'est pas juste. Les *caravanserais* ne sont pas des Hôtels, mais des bâtimens publics. Les plus grandes Villes de l'Orient ont de ces sortes de bâtimens. Dans plusieurs Villes, ces *caravanserais* servent de boutiques, de magasins, et même de places de change.

CARAVANSERAKIER, ou **CARAVANSERASKIER**, s. m. *Trev.* ne met que le premier; le *Rich. Port.* met les deux; l'*Acad.* ne met ni l'un ni l'autre. C'est, dans l'Orient, le nom de l'Intendant ou du Gardien des *caravanserais*.

CARAVELLE, s. f. [*Karavèle*, 3^e de moy. 4^e e muet.] Navire de médiocre grandeur, dont se servent les Portugais.

CARBATINE, s. f. Peau de bête, fraîchement écorchée

CARBONADE, s. f. Viande grillée. Faire une *carbonade de...* Mettre des tranches de jambon à la *carbonade*.

CARCAN, s. m. 1^o. Anneau de fer, avec lequel on attache un criminel à un poteau. = 2^o. Espèce de chaîne ou de collier de pierreries.

CARCASSE, s. f. 1^o. Ossemens du corps d'un animal mort, où il n'y a presque plus de chair, et qui tiennent encore ensemble.

On dit, dans le style familier, et par mépris, d'une personne extrêmement maigre, que c'est une *carcasse*, une vieille *carcasse*, qu'elle n'a plus que la *carcasse*.

2^o. *Carcasse* est une espèce de bombe, composée de différens cercles de fer, qui ressemblent à une carcasse d'animal, et qu'on jete avec le mortier comme des bombes.

CARCOIS, *La Font. Rich. V.* **CARQUOIS**.

CARDE, s. f. **CARDER**, v. a. **CARDEUR**, **EÛSE**, s. m. et f. Le premier se dit, 1^o. de la côte qui est au milieu des feuilles de certaines plantes, comme la poirée, l'artichaut, et qui est bonne à manger; 2^o. d'un peigne à carder. = Or, *Carder*, c'est peigner avec des chardons à Bonetier, ou avec un instrument tout couvert d'un côté de pointes de fer. = *Carder* du drap, de la laine, de la soie, du coton, etc. = *Cardeur*, *eüse*, ouvrier, ouvrière qui carde.

CARDINAL, s. m. Un des soixante Prélats qui composent le sacré Collège. Promotion de *Cardinaux*; il a été fait *Cardinal*.

CARDINAL, adj. Principal. Il ne se dit que des vents, des nombres, des quatre

Tome I.

points principaux de la sphère, et de certaines vertus. Vents *cardinaux*, points *cardinaux*, vertus *cardinales*, nombres *cardinaux*. Voy. NOMBRE, n^o. 11.

CARDINALAT, s. m. Dignité de Cardinal. = Il a été nommé, promu, élevé au *Cardinalat*.

CARDON, s. m. Plante, qui ressemble à l'artichaut, mais qui ne porte point de fruit.

CARÊME, s. m. [2^e e ouv. et long, 3^e e muet.] Temps d'abstinence, qui comprend quarante-six jours avant Pâques. Faire *Carême*, ou le *Carême*, faire abstinence; rompre *carême*, ou le *carême*, cesser de faire abstinence. — Le *carême* est *bâs*, quand il comence les premiers jours de Février; il est *haut*, quand il ne comence qu'au mois de Mars. — *Carême* se prend quelquefois pour les sermons qu'un Prédicateur prêche pendant le Carême. Le *Carême de Bourdaloue*, de Neuville; le *petit Carême de Massillon*. Il a prêché le *Carême* à la Cour, devant le Roi; à Paris, à Versailles, etc.

Ce mot fournit à quelques expressions de st. fam. ou prov. — *Face de Carême*, visage pâle et défait. — *Doner*, ou plutôt, *mettre le carême bien haut*, promettre une chose qui n'arrivera pas de long-temps. = Nous n'osons nous flater de le voir ici plutôt qu'à la fin de l'automne; et c'est nous *mettre le carême bien haut*. Coulanges. — C'est aussi exiger des choses trop difficiles. Ce Prédicateur, ce Directeur nous *mettent le carême bien haut* — *Prêcher sept ans pour un carême*. Doner cent fois les mêmes avis fort inutilement; répéter toujours la même chose.

Tenez, quand vous m'auriez prêché tout un *carême*, Monsieur l'Ambassadeur, vous n'en aurez pas plus.

Du Cerc.

On le dit aussi d'un homme qui a été long-temps dans un lieu, et qui le connaît fort. = *J'y ai prêché sept ans pour un carême*. — On dit d'un homme qui se trouve toujours en un endroit à certaine heure, qu'il n'y manque non plus, que Mars en *Carême*; et de celui qui arrive à propos, qu'il arrive comme *marée en Carême*.

Carême-prenant. Les trois jours grâs qui précèdent le mercredi des Cendres. = Tout est ici de *carême-prenant*. Sev. c. à. d. dans la joie. = Il se dit sur-tout du Mardi grâs.

Z z

— Fig. *Carême-prenant*, Masque qui court les rues les derniers jours de carnaval ; et plus figurément encore, personne vêtue d'une manière extravagante.

CARENAGE, s. m. CARÈNE, s. f. CARENER, v. a. [2^e e muet au 1^{er}, et 3^e, 2^e moy. au 2d. Pour le verbe, il est à remarquer que l'e est muet devant la syll. masc. et moy. devant l'e muet : *carenant*, je *carenois*, il *carena*, il *a carené* ; il *carene*, il *carenera*.] *Carène* est la quille et les flancs d'un vaisseau jusqu'à fleur d'eau. *Doner carene* à un vaisseau, ou, le *carener* ; c'est le mettre sur le côté, pour le radouber aux endroits qui sont dans l'eau. — *Carenage*, est, 1^o. le lieu où l'on donne carene à un vaisseau ; conduire un vaisseau *au carenage* ; ou l'action de carener ; veiller exactement *au carenage*, ou l'effet de cette action ; ce *carenage* est bon, ou mauvais.

CARESSANT, ANTE, adj. [*Karè-san*, *sante*, 2^e e moy. et bref ; 3^e lon.] Qui aime à caresser. » Il est *caressant*, d'homme *caressant*.

CARESSE, s. f. CARESSER, v. a. [*Karèce*, *técé* ; 2^e e moy. au 1^{er}, e fer. au 2d. M. l'Ab. Grosier écrit *carresse* avec 2 r ; *Brebeuf*, plus anciennement, a écrit *carresser* ; mauvaise orthographe, qui suppose, ou peut occasioner une mauvaise prononciation.] *Caresse* est un témoignage d'affection qu'on marque à quelqu'un par ses actions ou ses paroles : *caresser*, c'est faire des *caresses* : » douces *caresses*, grandes *caresses* ; faire, recevoir des *caresses* ; il lui a fait *caresse* ; il ne m'a pas fait la moindre *caresse* : » *Caresser un enfant*, un chien, etc.

Rem. 1^o. Quelquefois *caresser* ne signifie que *cajoler*, *flater*, mais d'un sexe à l'autre ; il présente ordinairement des idées peu décentes. » Pour dissiper les soupçons et les sujets de plainte d'Antoine, elle (Cléopâtre) se mit à le *caresser* plus que de coutume. *Rollin*. Je voudrais que cet Auteur si estimable eût employé un autre mot.

2^o. *Caresser* et *faire des caresses*, ou 2^o *faire caresse*, ne sont pas synonymes. Le 1^{er} ne se dit que dans le propre ; le 2d, dans le figuré, et signifie, traiter les gens d'une manière et d'un air qui montre qu'on les aime, qu'on les estime : » Le Roi fit beaucoup de *caresses* à l'Amiral ; et non pas, le *caressa* beaucoup, comme dit *Varillas*. C'est une remarque du P. *Bouhours*.

L'Acad. l'a ignorée, ou désapprouvée, puisqu'elle met dans son Dict. une phrase semblable à celle de *Varillas*. On dit, *figurément*, qu'un Prince a bien *caressé* quelqu'un, pour dire, qu'il l'a bien reçu. N'en déplaise à Mrs. de l'Acad. je crois la remarque du P. *Bouhours* très-juste ; et j'aimerais mieux dire qu'un Prince a fait *biendes caresses* à un Courtisan qui lui a été présenté, que de dire qu'il l'a bien *caressé*.

CARET, s. m. Sorte de tortue, et la seule dont l'écaille soit utile. *Trévoux* écrit *carret*.

CARGAISON, s. f. [*Karghèzon*, 2^e e moy.] Marchandises qui font la charge entière d'un vaisseau.

CARGUE, s. f. CARGUER, v. a. [*Karghe*, *karghé*, 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d ; l'u est muet ; il n'est là que pour donner au g un son fort, qu'il n'aurait point sans cela.] *Cargue* se dit des cordes qui servent à *carguer* ; c. à. d. à trousseur et à acourcir les voiles.

CARICATURE, s. f. Terme de Peinture, emprunté de l'Italien. — *Charge* et *caricature* sont synonymes ; ainsi c'est un vrai pléonisme, une répétition de la même idée en deux mots différents, que de dire, avec un soi-disant Curé Bas-Breton : » N'est-il pas visible que c'est ce M. Car. . . qui s'est avisé de nous faire une *charge en caricature* sur St. Bernard et ses Collègues. » Sous prétexte de les peindre, on en fait des *caricatures* odieuses. *Linguet*.

CARIE, s. f. CARIER, v. a. [2^e long. au 1^{er}, brève au 2d ; 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] La *Carie* est une pourriture qui attaque les os et les bleds. *Carier les bleds*, ou *les os*, c'est les gâter, les pourrir. — Au participe, on le dit aussi du bois piqué des vers ; *Bois carié*.

CARISTADE, s. f. Aumône. Terme familier. Demander, donner la *caristade*.

CARILLON, CARILLONER. *Rich*. Voyez CARRILLON, CARRILLONER, etc.

* CARLIENNE, adj. f. Le Gendre l'a mis pour *Carlovingienne*. » Les fiefs commencent à devenir héréditaires en France sous les derniers règnes de la race *Carlienne*. *Leibnitz* dit, sous les Rois *Carlingiens*. On dit *Carlovingiens*.

CARLINGUE, s. f. Pièce de bois sur laquelle porte le pied d'un mât.

CARMES. Terme dont on se sert au jeu de

Trictrac. Amener *Carmes* ; les deux quatre. On a dit autrefois, *quarnes* et *quadrarnes*.

CARMEN, s. m. [*Kar-mein.*] Drogue d'une couleur rouge fort vive.

CARMINATIF, *IVE*, adj. [L'*f* se pron. au masc. ; le *id i* est long au fém.] Il se dit, en *Médecine*, des remèdes contre les maladies ventruses. Suivant l'étymologie, on devrait le dire des remèdes contre les vers. — *Trév.* le dit aussi de ceux qui ont la vertu de racler les endroits par où ils passent.

CARNAGE, s. m. Massacre, uéerie. Il se dit plus particulièrement des hommes. » On fit un grand carnage, un horrible carnage des ennemis. — A la chasse on le dit des animaux : on a fait un grand carnage de cerfs, de sangliers, de lièvres, de perdrix.

CARNAGE, signifie aussi *charogne* ; les lions, les tigres, les loups vivent de *carnage*. » L'odeur du *carnage* attire le loup de plus d'une lieue. *Bufo*.

CARNASSIER, *IÈRE*, adj. CARNASSIÈRE, s. f. [*Karna-cié, cié-re* ; 3^e é fer. et dou. au 1^{er} ; é moy. et long aux 2 autres.] Qui se repaît de chair crüe, et qui en est fort avide. Dans ce sens, il se dit des animaux. Les loups, les corbeaux, les vautours sont fort *carnassiers*. » Les Sacrificateurs Égyptiens s'abstenoient des oiseaux *carnassiers*. — En parlant des hommes ; qui mange beaucoup de chair : » Les Anglois sont fort *carnassiers*.

CARNASSIÈRE, est un petit sac, où l'on met le gibier qu'on a tué à la chasse.

CARNATION, s. f. [*Karna-cion*, en vers, *ci-on*.] Représentation de la chair de l'homme par le coloris. C est un terme de *Peinture*. Suivant *La Touche*, il se dit de tout le tableau en général, et non d'une partie seulement. On ne dit point, par exemple : ce bras est d'une belle *carnation* : on dit : ce bras est bien de chair.

CARNAVAL, s. m. Temps consacré à des divertissemens extravagans, et dignes de la licence payenne. Il comence aux Rois, et finit au Mercredi des Cendres.

CARNE, s. f. [2^e e muet.] L'angle extérieur d'une pierre, d'une table, etc. Il s'est blessé contre la *carne* de la table.

CARNET, s. m. [*Karné*, 2^e é moy.] Livre que tient un marchand de toutes ses dettes actives et passives, et du jour où elles

doivent être payées. » Vous êtes sur mon *carnet*. — Je n'y serai pas long-temps.

CARNOSITÉ, s. f. Excrescence qui se forme dans le conduit de l'urine.

CAROGNE, s. f. On apèle ainsi, basement et par injûre, une méchante femme, une femme débauchée.

CARON, s. m. Le Nautonier des Effes Poétiques. — La *barque de Caron*. (*st. poét.*) Le tombeau.

Et pour prix de son imprudence,
Il passe de sa barque en celle de Caron.

L'Ab. Reyre.

CAROTE, s. f. Sorte de racine bone à manger. — Proverbialement, *ne vivre que de carotes* ; vivre mesquinement.

CAROTER, v. n. CAROTIER, *IÈRE*, s. m. et f. [*Karoté, ro-tié, tié-re* ; 3^e é fer. au 1^{er} et au 2d, é moy. et long au 3^e.] *Caroter*, c'est jouer mesquinement, ne hazarder que peu. On apèle donc *carotier* ou *carotière* un homme ou une femme, qui jouent timidement, et risquent peu à la fois.

CAROUBE, ou CAROUGE, s. m. CAROUBIER, s. m. Le 1^{er} se dit du fruit, le 2d, de l'arbre qui le porte. Le *Caroube* est une gousse plate et longue, remplie d'une pulpe moelleuse, dont le goût approche de celui de la casse.

Quelques-uns ne disent que *carouge*, et le font *masc.* quand il signifie l'arbre, le *Carouge* ; et *fém.* quand il signifie le fruit, la *carouge*.

CARPE, s. f. et m. Quand on parle du poisson de ce nom, il est *fém.* : quand on parle de la partie qui est entre le poignet et la paume de la main, il est *masc.*

On dit d'une femme, qu'elle fait la *carpe pâmée*, pour dire qu'elle feint de se trouver mal. *st. sam.*

CARPEAU, CARPILLON, s. m. Diminutifs. Petite Carpe. Petit Carpeau.

CARQUOIS, s. m. [*Kar-koâ* ; 2^e lon.] Étui à flèches. Le *Carquois* de l'Amour, etc. *Rich.* et *La Fontaine* écrivaient *Carcois*.

CÂRRE, s. f. [*Kâre*, 1^{re} lon. r f. 2^e e muet.] On ne le dit qu'avec *chapeau*, *habit*, *soulier*. La *cârre* d'un chapeau, le haut de la forme ; la *cârre* d'un habit, le haut de la *câille* ; la *cârre* d'un soulier, le bout, etc. — On dit, populairement, qu'une personne a une bonne *cârre*, pour dire qu'elle a les épaules bien larges et bien fournies.

CARRÉ, s. m. [*Kâré*, 1^{re} lon. r f. 2^e é fer.] Figure carrée. *Carré parfait*, dont les quatre côtés sont égaux; *carré long*: cela a tant de piés, tant de toises en *carré*. Un *carré de parterre*, de potager; un *carré d'eau*, pièce d'eau en *carré*, etc.

CARRÉ, ÉE, adj. Jardin *carré*, plan *carré*; figure *carrée*, table *carrée*.

CARRÉAU, s. m. [*Kâro*, 1^{re} lon. r f. 2^e dout. au sing. lon. au pl. *Cârreaux*.] 1^o. Pavé plat fait de terre cuite, de pierre ou de marbre, dont on pave le dedans des maisons, des palais, des Églises. = 2^o. *Cârreau de vitre*, pièce de verre qu'on emploie aux fenêtres. = 3^o. *Cârreau*, sorte de fer à repasser. = 4^o. Une des couleurs du jeu des cartes, marquée par de petits *cârreaux rouges*. = 5^o. Coussin *carré*, dont on se sert pour s'asseoir, ou se mettre à genoux.

REM. *Cârreau* et *coussin* sont synonymes pour le sens, ils ne le sont pas pour l'emploi. L'*Acad.* dit l'un, et l'autre assez indifféremment; quelques personnes du temps de *La Touche*, et aujourd'hui le très-grand nombre préfèrent *cârreau*.

On dit, dans le style familier, *coucher sur le cârreau*, (n^o. 1^o.) sur le plancher; *jeter des meubles sur le cârreau*, les jeter dans la rûe; *jeter, coucher* quelqu'un sur le *cârreau*, l'étendre sur la place, mort ou très-blessé. — On dit par mépris et bassement, *c'est un valet de cârreau*. (n^o. 4^o.) » Il l'a traité comme un valet de cârreau.

CARRÉFOUR, s. m. [*Kâre-four*: 1^{re} lon. r f. 2^e é muet.] J'ai lu dans des livres, *Carfour*. Richelet les met tous deux: le 2d, ne vaut rien. — L'endroit où se croisent deux ou plusieurs chemins, ou rûes.

* **CARRÉGER**: l'*Acad.* dit que c'est un terme de Marine, usité dans la Méditerranée, pour signifier louvoyer. Je ne crois pas que dans ces mers les Marins emploient ce mot, même en Provençal; et j'oserais presque assurer qu'aucun d'entr'eux ne s'en sert en français.

CARRÉLAGE, s. m. **CARRÉLER**, v. a. [*Kârelaje*, *Kârelé*; 1^{re} lon. r f. 2^e é muet. Devant la syll. fém. l'*e* devient moy. Il *cârrelle*; ou *cârrele*; *cârrellera*, ou *cârrelera*, etc.] *Cârreler*, c'est poser des carreaux; paver avec des carreaux. V. **CARRÉAU**, n^o. 1^o. *Carrelage* est, 1^o. l'ouvrage ce celui qui *cârrele*. — Ce *cârrelage* est bien fait. 2^o. Ce

qu'il en coûte pour cet ouvrage; Il m'en a tant coûté pour le *cârrelage* de toutes les chambres. — *Trév.* dit *cârrelûre*, pour *cârrelage*. C'est contre l'usage.

CARRELET, s. m. [*Kareld*, 1^{re} lon. r f. 2^e é muet, 3^e é moy.] 1^o. Poisson de mer, plat, avec de petites taches rouges. = 2^o. Sorte de filet, dont on se sert pour prendre le poisson. = 3^o. Aiguille angulaire du côté de la pointe.

CARRELEUR, s. m. Celui qui pose les Carreaux. Voyez **CARRÉAU**, n^o. 1^o. » Ce *Cârreleur* est habile.

CARRELÛRE, s. f. [1^{re} et 3^e long, 2^e et 4^e é muet.] Les semelles neuves qu'on met à de vieux souliers. — On dit, proverbiallement et bassement, d'un homme affamé, qui a fait un bon repas, que, *il s'est fait ou il s'est doné une bone carrelûre de ventre*.

CARRÉMENT, adv. [*Kâreman*, 1^{re} lon. r f. 2^e é fer.] En *carré*, à angles droits. On ne le dit que dans ces phrases: couper quelque chose *carrément*; tracer un plan *carrément*; planter *carrément*, etc.

CARRER, v. a. [*Kâre*, 1^{re} long. r f. 2^e é fer. On écrivait autrefois *quarrer*, et plusieurs l'écrivent encôre de même.] Donner une figure carrée à . . . *Carrer* une pierre, un bloc de marbre.

Se carrer, marcher les mains sur les côtés, ou de quelqu'autre manière, qui marque de l'arogance. (st. fam.) Voyez comme il *se carré*.

CARRIER, s. m. [*Kâ-rié*; 1^{re} lon. r f. 2^e dout.] 1^o. Ouvrier qui travaille à tirer la pierre des carrières; ou, 2^o. Entrepreneur qui fait ouvrir une carrière, pour en tirer la pierre.

CARRIÈRE, s. f. [*Ka-riè-re*; 1^{re} lon. r f. 2^e é moy. et long; 3^e é muet.] 1^o. Lice, lieu fermé de bârrières pour des exercices d'homme ou de cheval. — *Figurement*, il se prend pour le cours de la vie: Finir, achever, fournir *sa carrière*. Ne faire que començer *sa carrière*; être au bout de *sa carrière*. = 2^o. Lieu d'où l'on tire de la pierre. — On dit d'un homme qui a été taillé plusieurs fois, qu'il a une *carrière* dans le corps.

REM. *Carrière*, dans le 1^{er} sens, se dit fort bien au figuré. Donner *carrière*, ou *libre carrière* à ses idées, à ses imaginations. » Bien différents des Romains, où l'on peut donner *libre carrière* à son imagination, les

systemes de science doivent se concilier avec les principes connus de l'Histoire et de l'Antiquité. l'Ab. De Fontenai. — *Doner carrière à ses passions*, leur doner un libre essor. *Se doner carrière*, se divertir. — *Ouvrir à quelqu'un une carrière*, une belle carrière; lui doner une occasion de paraître et de faire briller ses talens. » *Cela lui a ouvert une belle carrière.*

CARRILLON, s. m. CARRILLONER, v. n. CARRILLONEUR, s. m. [*Kâri-glion*, nè, neur; 1^{re} lon. r f. le reste bref; mouillez les ll.] *Carrillon* est, au propre, un batement de cloches avec une certaine mesure; et une horloge qui sonne différens airs; au figuré, crierie, grand bruit, tapage. » *Sonner le carrillon*, sonner à double carrillon. » *Faire carrillon*, ou *du carrillon*: quand il reviendra, *il fera un beau carrillon*, en voyant tout en désordre. — *A double*, à triple carrillon, adv. Fort, beaucoup. *Fouetter à double carrillon.*

Carrillonner, sonner le carrillon. *Carrillonneur*, celui qui carrillonne.

REM. Trév. met ces trois mots avec une seule r; et puisqu'on n'en prononce qu'une, il est fort inutile d'en écrire deux. Il met aussi *Carrillonement*, que ne met pas l'Acad. et qui n'est point en usage.

CARRIOLE, s. f. [*Kâri-ole*; 1^{re} long.] Petite charrette couverte, qui est ordinairement suspendue.

CÂROSSE, ou CÂROSSE, s. m. CÂROSSIER, s. m. [*Kârôce*, ro-cié; 1^{re} lon. r f. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. et dout. au 2d.] *Cârosse*, est une voiture fermée à quatre roues, qui sert à la ville et à la campagne. *Faire rouler un cârosse*; *prendre cârosse*; *aler en cârosse*, *mener un cârosse*, etc. — *Cârossier*; Faiseur de cârosses.

On dit, *proverbialement*, d'un homme brutal et grossier, que c'est un *cheval de carosse*. — On apèle *cârossier*, un cheval propre à bien tirer le cârosse.

CARROUSEL, ou CAROUSEL, s. m. [*Kâ-rou-zel*; 1^{re} long. r f.] Espèce de Tournoi, qui consiste en courses de bagues, de têtes, etc. entre plusieurs Chevaliers, partagés en différentes quadrilles. — On donne aussi ce nom au lieu, ou à la place où se font ces courses.

CÂROUSSE, ou CÂROUSSE; Terme emprunté de l'Allemand. *Faire Cârousse*, faire débauche: *st. fam.*

CÂRRÛRE, ou CÂRÛRE, s. f. [1^{re} et 2^e lon. r f.] La largeur du dos par les épaules: homme de belle *cârrûre*; habit trop large, trop étroit de *cârûre*.

CARTAYER, v. n. [*Karté-ié*; 2^e et 3^e é fer.] En parlant d'un Cocher; mettre une ornière entre les deux chevaux et les deux roues du cârosse. » *Ce Cocher a fort bien cartayé.*

CARTE, s. f. 1^o. Assemblage de plusieurs papiers collés l'un sur l'autre. En ce sens, on se sert plus ordinairement de *carton*. — 2^o. Petit carton, fin, coupé en carré long, dont on se sert pour jouer à divers jeux. *Jeu de cartes*: mêler, battre *les cartes*. — 3^o. Mémoire de la dépense d'un repas chez le Traiteur. — 4^o. *Carte de Géographie*; grande feuille de papier, qui représente la position des différentes parties du globe terrestre, ou de quelque région ou province particulière.

On dit, *proverbialement*: *savoir la carte du pays*. (n^o. 4^o.) Connaître les intrigues, les intérêts de la Cour, d'une Société, d'un quartier, etc. — *Château de cartes*, (n^o. 2^o.) Maison bien enjolivée, mais bâtie peu solidement. — Si vous n'êtes pas content, dit-on basement, *prenez des cartes*. — *Savoir le dessous des cartes*; les mobiles, les ressorts secrets des affaires. » M. de Coulanges m'écrit un vrai livre. Il nous a mis en état de comprendre certaines choses, dont nous n'aurions pas su les raisons: en un mot, il nous a montré le *dessous des cartes*. Sév. » Une de nos folies a été de souhaiter de découvrir *tous les dessous des cartes* de toutes les choses, que nous croyons voir, et que nous ne voyons pas. *La même*. — *Doner carte blanche* à quelqu'un, lui doner plein pouvoir de faire ce qu'il trouvera le plus expédient pour la réussite d'une affaire. — *Brouiller*, ou *mêler les cartes*; semer des divisions, embrouiller les affaires. » *Les cartes sont bien brouillées.*

CARTEL, s. m. 1^o. Défi par écrit pour un combat singulier. Envoyer, doner, recevoir un *cartel*. — 2^o. Règlement fait entre deux partis ennemis, pour la rançon, ou l'échange des prisonniers. » *Régler le cartel.*

CARTERON. Voy. QUARTERON.

CARTIER, s. m. Celui qui fait et vend des cartes à jouer.

CARTILAGE, s. m. CARTILAGINEUX,

CASSE, adj. [5^e lon. aux deux desin.] Le *cartilage* est une partie blanche, dure, élastique, polie, privée de sentiment, qui se trouve sur-tout aux extrémités des os. On l'appelle vulgairement *croquant* dans la viande de boucherie. » Le *cartilage* du nez, des oreilles, etc. — *Cartilagineux*, qui est de nature de cartilage, ou composé de cartilages. Les parties *cartilagineuses*.

CARTISANE, s. f. [*Kartizane*.] Fil, soie, or ou argent tortillé sur de petits morceaux de carton fin, dont on se sert pour les dentelles ou les broderies.

CARTON, s. m. 1^o. Carte grosse et forte, faite de papier haché, battu et collé. — 2^o. Feuillet d'impression qu'on refait, à cause de quelque changement qu'on y veut faire. — 3^o. Dessin en grand, tracé sur du papier, d'après lequel le Peintre fait sa fresque, ou qu'on donne aux ouvriers en tapisseries pour servir de modèle.

CARTOUCHE, s. m. et fém. On dit, dans *Trev.* que les ouvriers le font *masc.* on pense donc qu'il est *fém.* L'*Acad.* le fait *masc.* quand il signifie un *ornement de Sculpture* ou de gravure; et *fém.* quand il signifie *charge d'arme à feu*. *Richetel* le fait *masc.* dans les deux sens. *Rich. Port.* comme l'*Acad.* et nous aussi. » Peindre des armes dans un *cartouche*: Canon chargé à *cartouche*, tirer à *cartouche*; c. à d. au lieu de boulet, avec une charge composée de plomb, de balles, de mousquet et de petites pièces de fer, le tout envelopé dans du carton, d'où est venu le mot de *cartouche*. — On appelle pourtant aussi *cartouche*, la charge entière d'une arme à feu, qui est dans un rouleau de papier. » Les *cartouches* sont trop petites ou trop grosses.

CARTULAIRE, s. m. [*Kartulère*, 3^e e moyen et lon.] Recueil d'actes, de titres et d'autres principaux papiers, concernant le temporel d'un Monastère, d'un Chapitre ou de quelque Église, etc.

CARUS, s. m. Terme de *Médecine*. Affection soporeuse, profond assoupissement sans fièvre. » Le *carus* tient fort de la létargie et de l'apoplexie.

CAS, s. m. [*Kā*, et devant une voyelle *kāz*; long.] 1^o. Accident, aventure, occasion, conjoncture. » *Cas* fortuit, imprévu, extraordinaire, fâcheux, étrange. En tel *cas*, ou en pareil *cas*, ou en ce *cas*, il faudroit, etc. — 2^o. Fait, action en matière

criminelle; *cas* grave, énorme; *cas* gracieux. — *Cas* privilégiés ou royaux; *cas* de conscience, *cas* réservés. — 3^o. Estimé; Faire *cas* de quelqu'un, ou de quelque chose. » Il fait *cas* de cet homme, de cet ouvrage, etc.

Être ou mettre dans le *cas* (n^o. 1^o.) régit de et l'infinitif » Je suis, ou il m'a mis dans le *cas* de ne pouvoir me garantir qu'en l'attaquant.

Au *cas*, en *cas*, adverb. Le premier se dit avec *que* et les verbes; le second, avec *de* et les noms: au *cas* qu'il vienne; en *cas* de refus. Le P. Barre a donc mal parlé, quand il a dit: » Il le menaça, au *cas* de refus, de fondre sur ses états.

Rem. 1^o. Le P. *Bouhours* décide que l'on peut dire indifféremment au *cas* qu'il meure, ou en *cas* qu'il meure; et le *Dictionnaire* de l'*Académie* semble autoriser cette décision; au *cas* que cela arrive, en *cas* que cela soit, que cela arrive. M. *Beauzée* est d'un autre sentiment. Il le motive par ce principe, que tout ce qui exige un antécédent le suppose déterminé individuellement: or, il ne peut l'être que par l'article. Au *cas* renferme cet article: au *cas* que, c. à d. dans le *cas* que; mais en *cas* n'a point d'article, il ne doit donc point être suivi de *que*. — Quoiqu'il en soit, quand on pourrait dire en *cas* que, on ne pourrait pas dire au *cas* de, etc.

2^o. En *cas* et au *cas* que régissent le subjonctif. » Il ne se réservoir de le faire qu'en *cas* qu'il trouveroit de la résistance *Journ. de Gen.* Il falait, en *cas* qu'il trouvât, etc.

* Pour ce qui est en *cas* de; locution populaire. » Est-ce que Genevieve n'est pas une honête fille? — Fort honête, pour ce qui est en *cas* de faire un compliment ou une révérence; mais pour ce qui est d'être la femme d'un mari, je n'estime pas que l'honêteté qu'elle a soit propre à cela. *Marrivauz*. Cela peut être bon dans le rôle d'un valet ou d'une sottrette.

Posé le *cas* que, me paraît vieux: *Suposé que*, a le même sens; et il est plus de l'usage actuel. L'*Acad.* met pourtant en exemple et sans remarque, *posé le cas que cela soit*.

En tout *cas*, adv. sans régime. Il se met à la tête de la phrase, ou du second membre. Quoiqu'il arrive, à tout événement. — » Par ce moyen vous ne réussirez pas. — En tout *cas*, nous nous tournons d'un autre côté: » Je vous payerai dans un mois,

je l'espère : en tous cas je vous donnerai des sûretés.

On dit encore , dans le style familier , *le cas avenant* , ou *si le cas y échet* , nous y aviserons.

On dit , proverbiallement , *tout vilain cas est reniable* , et le désaveu tout seul d'un homme n'est pas une preuve de son innocence. — *Son cas est sale* , il est coupable. Voy. n^o. 2^o. On dit , dans le même sens , *son cas n'est pas net* , *son cas est véreux*.

CAS, Terme de Grammaire. Il exprime les différentes inflexions des noms. Les Grecs et les Latins les marquaient par différentes terminaisons ; les Français les marquent par les deux prép. *de* et *à* , combinées avec l'article *le* , *la* , *les* , ou employées sans article. Les noms propres suivent la dernière manière ; les noms communs ou appellatifs la première. On peut compter dans toutes les langues , comme en latin , six cas différens ; le nominatif ou le sujet de la phrase ; le génitif et le datif , qui sont , l'un le régime relatif des noms , l'autre le régime relatif des verbes ; l'accusatif , qui est le régime absolu des verbes ; le vocatif , qui sert à appeler ; l'ablatif , qui est un régime relatif des verbes et adverbess. — César , de César , à César , César , ô César ! de César. » César a été un grand Capitaine : l'ambition de César ; les honneurs accordés à César ; on a trop loué César ; à César , l'ambition vous a perdu ! Rome ne voulut point dépendre de César. Voilà pour les noms propres — La vertu , de la vertu , à la vertu , la vertu , ô vertu ! de la vertu. » La vertu seule peut nous rendre heureux ; les charmes secrets de la vertu ; rien ne doit être préféré à la vertu ; aimez , louez la vertu ; à vertu ! tu es aujourd'hui peu connue ; n'attendez rien de solide que de la vraie vertu. Voilà pour les noms communs ou appellatifs. Le nominatif et l'accusatif sont semblables , ainsi que le génitif et l'ablatif. Le nominatif s'appelle quelquefois cas direct , et les autres sont appelés cas obliques.

Rem. Nos plus célèbres Grammairiens modernes , sont du sentiment que nous n'avons qu'un seul article , *le* , *la* , *les* ; que les autres prétendus articles ne sont que des combinaisons de cet article unique , avec les prépositions , *à* et *de* ; au étant l'abrégé de *à le* ; de , de de *le* ; des de de *les* ; que conséquemment nous n'avons ni cas , ni déclinaisons ;

et qu'il est ridicule de transporter dans une Langue aussi différente de la latine que la nôtre , des règles et des principes , qui sont si opposés à son génie. C'est l'opinion de Mrs. Desfontaines , Girard , Dumarsais , d'Olivet , Duclot , Froment , Danchet , Hardouin , Bateux , Wailly , etc. C'est aussi le sentiment de l'Acad. Franç. à en juger par la dernière édition de son Dictionnaire.

Mais , d'autre part , le plus grand nombre des jeunes gens élevés dans les Collèges , et les Étrangers acoutumés aux élémens de la langue latine et de leur propre langue , sont aussi acoutumés à ces règles des cas et des déclinaisons. Ce serait les dérouter que de leur offrir une marche étrangère et un langage gramatical tout nouveau pour eux. Pour ceux des Français , qui ont été élevés à ne reconnaître qu'un seul article et deux prépositions qui se combinent avec cet article unique , il leur sera aisé de se mettre au fait des cas et des déclinaisons. Dans le fond , ce n'est qu'une simple dénomination , qui ne méritait pas d'exercer de si savantes Plumes.

Ajoutons que les noms des cas sont applicables à toutes les occasions où on les emploie , et que les prép. *à* et *de* ne le sont pas. Quand je parlerai de génitif , de datif , d'ablatif , j'y comprendrai les pronoms comme les noms , parce que , suivant l'ancienne méthode , les pronoms ont , comme les noms , leurs cas obliques. Mais quand je dirai qu'un nom , un verbe ou un adverbe , régit la prép. *de* ou *à* , comment les jeunes gens , les étrangers , les français même , qui , ne sachant que confusément leur langue , consultent un Dictionnaire , appliqueront-ils cet avis aux pronoms , où souvent il n'y a pas de vestige de ces prépositions ? Comment sauront-ils qu'il faut dire alors , *dont* , *en* , *y* , *lui* , *leur* , *me* , *te* , *se* , *nous* , *vous* , etc. ?

- CAS, CASSE , adj. [L'â est long.] Le masc. n'est plus d'usage. On dit encore au fém. voix casse et enrouée.

CASANIER , IÈRE , adj. [*Kaza-nié* , *niè-re* , 3^o é ferm. au 1^{er} , é moyen et long au 2^d.] Qui aime à demeurer chez lui. L'Acad. ajoute , par esprit de faiméantise ; mais cela n'est pas essentiel à l'idée de ce mot. Ce mot vient de *câse* , maison : qui ne sort guère de la cåse , de la maison.

Il nous vaut mieux vivre au sein de nos lères ;

Et conserver, paisibles *casaniers* ;
Notre vertu dans nos propres foyers,
Que parcourir bords lointains et barbares.

Gresset.

Là il est *subst.*

Crois-moi, suis plutôt l'exemple
De tes amis *casaniers*,
Et reviens goûter au Temple
L'ombre de ces maroniers. *Id.*

Là il est *adjectif*. » Scène bien douloureuse et bien propre, si les hommes étaient raisonnables, à leur apprendre le prix de la vie *casanière*. Linguet. » Il mène une vie *casanière*, il a l'humeur *casanière*; c'est un *casanier*, un vrai *casanier*.

CASAQUE, s. f. Espèce de surtout qui a des manches fort larges. — Proverbialement, *tourner casaque*, c'est changer de parti. Suivant le *Rich. Port.* c'est aussi fuir, se retirer : mais il n'est guère d'usage dans ce sens.

CASAQUIN, s. m. [*Kaza-kein.*] Petite casaque; vêtement autrement nommé Apollon. *Trev.* Habillement fort court, et qu'on porte pour sa commodité. *Acad.* Espèce de demi-robe qui ne va pas jusqu'aux genoux. *Rich. Port.* Aujourd'hui il ne se dit guère que d'un habillement de femmes. — On dit populairement, *doner sur le casaquin*, battre, rosser.

CASCADE, s. f. Au propre, chute d'eau qui tombe d'un lieu haut et fait quelque bruit. — Au figuré, discours plein de *cascales*, sans liaison, et où l'on passe tout d'un coup d'un objet à l'autre. — Ne savoir une nouvelle que par *cascales*, c'est quand elle a passé par plusieurs bouches pour venir jusqu'à nous. » C'est votre tante qui me l'a dit. — Ma tante ! comment cela se peut-il ? — Elle l'aura su par *cascales*. *Th. d'Eluc.*

CÂSE, s. f. [*Kâze*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] Au propre, il n'est d'usage que dans cette locution du style familier; le patron de la *câse*, le maître de la maison. *Acad.* == La Fontaine dit du rat voyageur :

Sitôt qu'il fut hors de la *câse*,

Que le monde, dit-il, est grand et spacieux.

Et M. de Sévigné : » il me semble que j'aurois été encore à votre dîner chez Gourville : Toute la *câse* de Pomponne ne m'auroit pas chassée. — Elle prend la *câse* pour famille. Je crois qu'on peut le dire dans le style familier. = Au *trictrac*, c'est une des places

marquées par une espèce de flèche. Faire une *câse*, c'est la remplir avec deux dames. Au jeu des échecs, c'est un des carrés de l'échiquier. Avancer un pion à la seconde *câse* du Roi.

CÂSEMATE, s. f. CÂSEMATÉ, adj. m. [*Kâzemate*, *maté*, 1^{re} lon. 2^e e muet : dern. e muet au 1^{er}, é ferm. au 2d.] Termes de Fortifications. Les *câsemates* sont des lieux voûtés sous terre, pour défendre la courtine et les fossés. — Bastion *casematé* est un bastion où il y a des *câsemates*.

CASER, v. a. [*Kazé*; devant la syll. masc. l'a est bref; *casant*, *casé*, je *casais*, etc. Devant l'e muet l'a est long; il *câse*, il *câsera*, etc.] C'est, au jeu de *trictrac*, faire une *câse*, remplir une *câse* avec deux dames. Voy. CÂSE.

CASERNE, s. f. CASERNER, v. n. [*Kazèrne*, *zèrne*, 2^e é ouv. 3^e e m. au 1^{er} é fer. au 2d.] Les *casernes* sont de grands corps de logis, où logent des Soldats. *Caserner*, c'est loger dans des *casernes*. On a bâti des *casernes* dans cette Ville. Le Soldat ne logera plus chez le Bourgeois, mais il *casèrera*.

CASEUX, EÛSE, adj. [*Kazèl*, *zèl-ze*, 2^e lon.] Qui est de la nature du fromage. » La partie *caseuse* du lait.

CASILLEUX, adj. m. [*Kazi-glièl*, 3^e lon. mouillez les ll.] Il se dit du verre, qui se *câsse* au lieu de se couper, quand on y applique le diamant.

CASQUE, s. m. [*Kaske*.] Habillement de tête pour la guerre. » Tous les Chevaliers avoient le *casque* en tête.

CASSADE, s. f. Mensonge pour plaisanter, ou pour servir d'excuse ou de défaite. *Acad.* Bourde qu'on invente pour se défaire des importunités de quelqu'un. *Trev.* Tromperie, mensonge. *Rich. Port.* » Doner une *cassade*, doner de *cassades*. Style famil. — C'est aussi, au jeu de Brehan, un renvoi avec mauvais jeu.

CASSAILLE, s. f. [1^{re} et 2^e lon. mouillez les ll : *câ-sâ-glie*.] Terme de Laboureur. Première façon qu'on donne à la terre.

CÂSSANT, ANTE, adj. [1^{re} et 2^e lon.] Fragile, sujet à se *câsser*. » Le verre est *câssant*, la porcelaine est *câssante* : » Ce fer est de mauvaise qualité, il est fort *câssant*. — Poires *câssantes*, qui ont la chair *câssante*, se dit de celles qui font une légère résistance sous la dent, à la différence des poires *fondantes*.

CASSATION

CASSATION, s. f. [*Ká-sa-cion* ; en vers *ci-on*.] Terme de Pratique. Il se dit des actes, des Arrêts qu'on casse, qu'on annule. » La *cassation d'un Testament*, d'une Sentence. Se pourvoir en *cassation*, on sous-entend, d'Arrêt ; poursuivre la *cassation* d'un Arrêt, etc.

CASSÂVE, s. f. Farine faite de la racine de manioque séchée.

CASSE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet : *câce*.] 1^o. Moelle renfermée dans une gousse longue et boisée. = 2^o. Terme qui n'est usité que parmi les Militaires ; *craindre la casse*, d'être cassé. *Lettre de casse*, ordre du Roi pour *casser* un Officier. » Cela mérite la *casse*, etc.

CASSE entre dans la composition de quelques mots : *casse-cou* ; endroit où il est aisé de tomber. » Cet escalier est un *casse-cou*. — *Casse-cul* (populaire,) Se donner un *casse-cul* sur la glace : tomber sur le derrière. — *Casse-noisette*, petit instrument avec lequel on casse des noisettes. — Ces trois mots sont du genre *masculin*.

CASSER, v. a. [*Kâ-é*, 1^{re} lon. 2^e e fer.] 1^o. Au propre, briser, rompre : *casser un verre*, des noix, des os ; etc. = 2^o. Au fig. en parlant d'actes et d'Arrêts, les annuler ; *casser un testament*, un Arrêt, une Sentence ; *casser des troupes*, les licencier ; *casser un officier*, le renvoyer du service, le priver de son emploi. — *Casser aux gages* un subalterne, lui ôter une commission, un emploi, à cause de sa mauvaise conduite. = 3^o. *Casser*, neutre et réciproque, au propre seulement. » La corde *cassa*, ou *se cassa* : le 1^{er} est le meilleur : » Ce verre *se cassera*. = 4^o. *Casser* ; afoiblir, diminuer les forces, l'agilité. » Les fatigues, le travail ou les débauches *l'ont fort cassé* : Il commence à *se casser* : il *se casse* tous les jours. Il se dit sur-tout au passif. » Il est fort *cassé* ; *cassé de vieillesse*, etc.

Le Proverbe dit : *qui casse les verres les paye* ; chacun est responsable de ses fautes. — On dit aussi figurément (styl. famil.) *se casser la tête*, s'appliquer fortement, avec une grande contention d'esprit ; *se casser le cou*, gâter ses affaires ; *se casser le nez*, ne pas réussir, s'atraper ; *casser les vitres*, tenir des propos libres ou trop hardis.

CASSÉROLE, s. f. *Kâ-serole*, 1^{re} lon. 2^e et 4^e e muet.] Ustensile de cuisine. *Cassérole de terre cuite*, de cuivre étamé, de

Tome I.

fer, etc.

CASSE - TÊTE, s. m. [*Kâ-cetête*, 1^{re} lon. 2^e et 4^e e muet. 3^e e ouvert et long.] Grande contention d'esprit, ou plutôt ce qui la cause. Le jeu d'échecs est un *casse-tête*. — On le dit aussi d'un vin fumeux. = On donne encore ce nom à une massue d'un bois fort dur, arme offensive des Sauvages de l'Amérique.

CASSETTE, s. f. [*Kâ-cète*, 1^{re} lon. 2^e e moy. 3^e e muet.] Petit coffre, où l'on serre ordinairement des choses de conséquence.

CASSEUR, s. m. [*Kâ-ceur*, 1^{re} lon.] Il ne se dit que dans cette phrase proverbiale ; *grand casseur de raquettes*, homme fort et vigoureux. » Il se donne pour un *grand casseur de raquettes*. On ne le dit qu'en se moquant.

CASSIE, s. f. **CASSIER**, s. m. [*Kâ-ci-e*, 2^e lon. au 1^{er}, e fer. au 2d.] Le 1^{er} se dit d'un Arbre, qui nous a été apporté des Indes, et qui croît en Provence ; il porte une fleur d'une odeur agréable ; mais qui paraît à plusieurs un peu forte. — *Cassier*, arbre qui porte la casse.

CASSINE, s. f. [*Kacine*. L'Acad. dit qu'on apèle ainsi en quelques Provinces, une petite maison de plaisir hors de la Ville ; *Trév.* que c'est une petite maison de campagne ; le *Rich. Port.* que ce mot est en usage en Provence. Il se trompe, c'est dans le Piémont qu'il est usité.

CASSOLETTE, s. f. [*Kâ-solète*, 1^{re} lon. 3^e e moy. 4^e e muet.] Vase où l'on met des eaux de senteur, ou d'autres parfums, pour les faire évaporer par le feu. = Il se dit aussi de l'odeur même qui s'exhale de la cassolette. » Voilà une bone *cassolette*. — On dit ironiquement d'une mauvaise odeur : quelle *cassolette* ! Voilà une terrible *cassolette*.

CASSONADE, s. f. Dabord l'Acad. le préférerait à *Castonade*. Elle dit ensuite l'un et l'autre dans les éditions suivantes. Enfin dans la dernière, elle ne dit plus que *cassonade*. — Sucre qui n'est point encore affiné.

CASSÛRE, s. f. [1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] Suivant *Richelet*, il ne se dit que d'une lame d'épée, de couteau, etc. L'Acad. le dit en général de l'endroit où un corps est cassé. » On voit dans les *cassûres* de la lave, des imitations des différents porphyres, des gra-

A a a

nites, etc. *Voy. de Suisse, d'Italie, etc.*

CASTAGNETTES, s. f. pl. [*Kastag-nète*: 1^{er} à moy. mouillez le g.] L'Acad. le met au sing. en titre, et ne donne d'exemple que du plur. Petit instrument de bois résonant, composé de deux petits morceaux de bois creusés, que l'on frappe l'un contre l'autre en cadence : " Jouer des *castagnettes*, danser avec des *castagnettes*."

CASTE, s. f. On apèle ainsi les Tribus dans lesquelles sont divisés les Idolâtres, dans les Indes. La *Caste* des Bramines est la plus noble; la *Caste* des Parias est la plus vile.

* **CASTEGNETTES**, *Richelet*. On écrit et l'on prononce *castagnettes*.

CASTILLE, s. f. [*Kastig-lie*: mouillez les ll.] Petite querelle entre gens, qui vivent ensemble, ou qui se voient souvent. Il vient par corruption de *castine*, ou *cassine*, qui signifiait autrefois querelle, riote. *Dict. de Trév.* Ce terme est populaire. *Ibid.* L'Acad. dit seulement qu'il est du style familier, et qu'il ne se dit que dans les phrases suivantes : *Ils ont toujours quelque castille ensemble; ils sont toujours en castille.*

CASTOR, s. m. 1^o. Animal amphibie, fameux par son adresse à se bâtir des logemens. = 2^o. Chapeau fait avec le poil du castor. Acheter un *castor*.

Dieu soit loué, prenons courage,

Dit-il, enfonçant son *castor*.

Gresset.

Demi-castor, où il entre d'autre poil avec celui de castor.

CASTRAMÉTATION, s. f. [*Kastramé-ta-cion*.] L'art de camper. On ne s'en sert qu'en parlant des anciens Grecs et Romains, des Romains sur tout.

CASUALITÉ, s. f. **CASUEL**, ELLE, adj. **CASUELLEMENT**, adv. [*Kazu-alité*, *zu-él*, *de*, *éleman*: 3^e à moy. aux 3 dern.] Le 1^{er} est un terme didactique; les autres s'emploient dans le discours ordinaire. *Casualité*, est la qualité de ce qui est *casuel*, c. à. d., fortuit, accidentel. Emploi *casuel*, charge *casuelle*: cela est *casuel*, fort *casuel*: revenus, droits *casuels*. — **CASUEL**, s. m. Revenu *casuel* d'une terre, d'un bénéfice. Ce Curé n'a que du *casuel*. Le *casuel* des Curés de Paris est plus considérable que les revenus fixes des meilleures Cures.

Casuellement, fortuitement, par hasard. L'Acad. dit qu'il n'a guère d'usage. On dit pourtant: il ne s'est trouvé là que *casuelle-*

ment. On peut le dire dans d'autres occasions semblables.

CASUISTE, s. m. Théologien qui enseigne la Théologie morale, et qui résoud les cas de conscience. *Acad.* Celui qui écrit ou que l'on consulte sur les cas de conscience, et qui en fait son étude. *Trév.* Cette définition est plus juste que celle de l'Académie. On le dit sur tout des Auteurs, qui ont imprimé.

Rem. Perraut, Marivaux et autres, ont dit *Casuite* sans s. *Boileau* relève cette faute dans le 1^{er}, qui avait écrit *consultes* avec une s à l'impératif. " Je lui conseille, dit ce célèbre Critique, de renvoyer cette s au mot *Casuite*, qu'il écrit toujours ainsi, quoiqu'on doive toujours écrire et prononcer *Casuiste*."

CATACOMBES, s. f. pl. [*Katakombe*, 3^e lon.] Grottes souterraines, ou carrières d'où l'on avait tiré la pierre, et où l'on enterrait ensuite les corps morts. On le dit surtout des *Catombes*; où ont été ensevelis un grand nombre de Martyrs.

CATAPALQUE, s. m. Décoration funèbre où l'on place le cercueil, ou la représentation d'un mort, à qui l'on veut rendre les plus grands honneurs.

CATALOGUE, s. m. [*Kataloghe*: l'a est muet: il n'est là que pour donner au g un son fort, qu'il n'a pas devant l'e.] Liste, de nombrement. *Catalogue* des Livres, des Associés, des Saints. Rayer un Livre, un Membre, du *Catalogue*. Les Avocats disent *Tableau*.

CATAPLASME, s. m. Dans le *Dict. de Trév.* on dit que les uns prononcent l's, et les autres non, mais qu'il vaut mieux la prononcer. L'Acad. l'écrit; ce qui est une preuve qu'elle veut qu'on la prononce. — Espèce d'emplâtre propre à fomentier, à amolir et à résoudre les duretés. faire, appliquer un *cataplasme*.

CATAPULTE, s. f. Machine de guerre, dont les Anciens se servaient pour lancer des traits.

CATARACTE, s. f. 1^o. Humeur qui, s'accumulant sur le cristallin, le rend opaque et obscurcit la vue, ou la fait perdre entièrement. = 2^o. Chûte des eaux d'une grande rivière, lorsqu'elles tombent d'extrêmement haut: *Les cataractes du Nil*. = 3^o. On le dit d'un déluge d'eaux, en parlant du Déluge universel: *Les cataractes du ciel* furent ouvertes.

CATARRHE, s. m. **CATARRHEUX**, EUSE, adj. [2^e lon. 3^e lon. aussi aux deux derniers.

L'Étymologie demanderait qu'on écrivit *catârre* et *catârreux*, et on l'écrivait autrefois de la sorte; mais depuis du temps on a retranché *h*.] *Trév.* met *caterreux*. Le *Rich. Port.* dit l'un et l'autre: *L'Acad.* ne met que le 1^{er}. — *Catârre* est une fluxion, qui tombe sur quelque partie du corps: *catârreux* est celui qui est sujet aux catârres. *Vieillard catârreux*, femme *catârreuse*.

CATASTROPHE, s. f. [*Katas-trofe*.] Il se dit, au propre, de l'événement qui termine une pièce dramatique; et au figuré, d'une fin funeste et malheureuse. » *Aristote* préfère une *catastrophe* malheureuse pour la Tragédie. *Le Bossu*. » La vie de ce grand homme se termina par une *catastrophe* malheureuse. *Id.*

* **CATÉCHISATION**, s. f. Mot français, à Berlin, et barbare en France. Ces deux Traités (de *Benzelius*) furent si bien reçus du Clergé, qu'aux États de 1734, il demanda au Roi qu'on s'en servît pour la *catéchisation* dans les Écoles, Collèges, et aux Académies. *Formey*.

CATÉCHISER, v. act. **CATÉCHISME**, **CATÉCHISTE**, s. m. [2^e é fer. dern. é fer. au 1^{er}, e muet aux 2 autres.] *Catéchiser*, au propre, c'est instruire des principaux points de la Religion Chrétienne; au figuré, c'est tâcher de persuader, remontrer, exhorter. » *Je l'ai en vain catéché* depuis un mois; je n'ai rien pu gagner. — Il signifie aussi instruire, faire le bec, faire la leçon. » Avant qu'il prêtât son interrogatoire, son Procureur l'avoit bien *catéché*. *Dict. de Trév.* — Il n'est que du style familier.

Catéchisme et *Catéchiste*, ne se disent qu'au propre. Le 1^{er} se dit de l'instruction sur les principes et les mystères de la Foi, et du Livre qui contient cette instruction; le second de celui qui enseigne le *Catéchisme* aux enfans. *Acad.* Et dans les Missions, qui apprend les élémens de la Religion aux *Catéchumènes*. — *Trév.* le dit aussi de celui qui a composé un *Catéchisme*. Il n'est pas d'usage dans ce sens-là.

CATÉCHUMÈNE, s. m. [*Katékumène*: 1^{er} é fer. 4^e é moy. 5^e e muet.] Celui que l'on instruit, pour se disposer au Bapême. — *Richalet* écrit, comme on prononce, *catécumène*.

CATÉGORIE, s. f. **CATÉGORIQUE**, adj. **CATÉGORIQUEMENT**, adv. Le 1^{er} est un terme de Logique, entièrement oublié. On dit seu-

ement dans le st. famil. Ils sont des mêmes *catégorie*, du même caractère, de mêmes mœurs. Ces choses là ne sont pas de même *catégoris*, de même nature. — *Catégorique* est ce qui est selon l'ordre. réponse *catégorique*; cela n'est pas *catégorique*. — Répondre, parler *catégoriquement*, d'une manière nette et précise.

* **CATÉRINE**, *Richalet*. Écrivez *Cathérine* avec un *h*.

* **CATERRE**, ou **CATARRRE**. Le 1^{er} était déjà vieux du temps de *Ménage*, s'il faut l'en croire. *La Touche* au contraire, plus récent, le trouve beaucoup meilleur que le 2^d. *L'Acad.* préférerait celui-ci, et se contentait de dire que quelques-uns prononcent *caterre*. Elle ne le dit plus dans la dern. édit. *Richalet* dit que *catârre* commençait à vieillir. Il a donc rajeuni; car c'est le seul aujourd'hui, qui soit en usage.

* **CATERREUX**, *Trév.* Voy. **CATARREUX**.

CATHÉDRALE, s. f. [*Katédrate*, 2^e é fer. L'*h* est muette, et n'est là que pour l'étymologie.] La *Cathédrale*, ou (adj. fém.) L'Église *cathédrale*. Ce mot est consacré pour exprimer la principale des Églises des Chrétiens, dans une ville, où est le Siège Episcopal. * On voit avec peine un voyageur appliquer ce mot à une *Mosquée*. » Quantité d'édifices publics et particuliers embellissent *Eski-Mosul*; entr'autres, le Palais du Bacha, la *Mosquée cathédrale*, et les Caravanserais. *Voyageur Français*.

Rousseau dit, la morgue *cathédrale*, c. à. d., la morgue d'un Professeur dans sa chaire.

Et pour quitter la morgue *cathédrale*,
Souffrez, Seigneur, qu'ici de ma morale
J'ose égayer la sèche vérité
D'un dernier trait de la Fable inventé.

CATHÉDRANT, s. m. Professeur qui préside à une Thèse.

CATHOLICISME, s. m. **CATHOLICITÉ**, s. f. Le 1^{er} se dit de la Religion Catholique, et le 2^d, des Pays Catholiques, comme on dit, *Christianisme et Chrétienté*. » Dans l'espace de trois ans, il est incroyable quel progrès a fait la *Catholicité*. *Lett. Édif.* Il falait dire, le *Catholicisme*. — *L'Acad.* dit *Catholicité* pour la Doctrine et pour les Pays Catholiques; mais elle ne le dit pas de la Religion en général. Elle cite pour exemple: On doute de la *catholicité* de cet Auteur.

CATHOLIQUE, adj. et s. m. et f. **CA-**

CATHOLIQUEMENT, adv. [*Richelet* les écrit sans h : *Catolique*, *catoliquement*.] Dans son étymologie, *catholique* signifie *universel*. Il ne se dit que de la Religion Romaine. Les Protestans voudraient s'appeler *Catholiques*, et nous apèlent *Catholiques Romains*; mais ils n'ont pu s'opposer au langage commun, et ils sont les seuls à s'exprimer de la sorte. — *Adj.* la Foi, la Religion, l'Église *Catholique*. — *Subst.* » Un *Catholique*, une bone *Catholique*. — Proverbialement, on apèle *Catholique à grôls grains*, celui qui ne se fait pas scrupule de bien des choses défendûes par la Religion.

Catholiquement; conformément à la Foi de l'Église Catholique: prêcher, écrire, parler *catholiquement*.

CATI, s. m. [*La Bruyère*, ou son Imprimeur, écrit *catis*.] Aprêt propre à rendre les étofes plus fermes et plus lustrées. » Le Marchand fait des montres, pour donner de sa marchandise ce qu'il y a de pire: il a le *catis* et les faux jours, pour en cacher les défauts, etc. *La Bruy.* — Son Commentateur, M. *Coste*, dit que ce mot est absolument nécessaire, et il est étonné qu'il ne soit pas dans la 1^{re} édition du *Dict.* de l'*Acad.* Il est dans la dernière, mais sans s.

CATIMINI (en) adv. En cachette. (st. famil.) » Il est venu, il a fait cela *en catimini*.

CATON, s. m. C'est le nom de deux fameux Romains. On le dit, familièrement, d'un homme sage, ou qui affecte de l'être: » C'est un *Caton*; il fait le *Caton*.

CAVALCADE, s. f. Ce mot est d'origine italienne. Marche pompeuse à cheval, dans des occasions de grande cérémonie. — On le dit aussi d'une promenade, ou petit voyage à cheval, que font plusieurs personnes par partie de plaisir. *Dict. de Tré.* — Quelques personnes disent *calvacade*, mais fort mal. *Ibid.*

CAVALCADOUR, s. m. On apèle, dans la Maison du Roi et des Princes, *Ecuyer cavalcadour*, l'Écuyer, qui a soin des chevaux et de tous les équipages de l'écurie.

CAVALE, s. f. Jument, la femelle du cheval.

CAVALERIE, s. f. [3^e et dern. e muet, 4^e lon.] Gens de guerre à cheval, comme *Infanterie* se dit des gens de guerre à pied.

CAVALIER, s. m. [*Kava-lié*, 3^e é fer.] 1^o. Homme qui est à cheval. » Il y avoit trois ou quatre *Cavaliers*, qui acompagnoient le

cârôsse, — On dit d'un homme, qu'il est *bon cavalier*, quand il est bien à cheval; et qu'il est *beau cavalier*, quand il a bone grâce à cheval. — 2^o. Homme de guerre dans une compagnie de gens à cheval; *Cavalier* de la *Maréchaussée*. — 3^o. Gentilhomme, qui fait profession des armes. — Jeune Gentilhomme destiné à les porter. — 4^o. On disait autrefois *cavalier* pour *homme*: » Nous étions dix femmes, et nous n'avions pas un seul *cavalier*. On ne le dit plus qu'en Province. » Je ne sais qui est le plus à plaindre, dit *La Bruyère*, ou d'une femme avancée en âge, qui a besoin d'un *cavalier*, ou d'un *cavalier*, qui a besoin d'une vieille.

Mais je prétends qu'un *cavalier* bien né
En sache assez pour n'être point berné
Par l'impudence et l'air de dictature
Des Charlatans de la Littérature. *Rouss.*

Jean-Jaques, dans une note, avertit les Provinciaux, qu'on ne dit point *cavalier* en ce sens.

5^o. *Cavalier* est aussi une fortification de terre fort élevée et où l'on met du canon, soit pour l'attaque, soit pour la défense d'une Place.

6^o. **CAVALIER**, ÈRE, adj. Il se dit du ton, de l'air, des manières, pour signifier libre, aisé, dégagé, tel que l'ont les gens de guerre. *Murivaux* le dit de l'âme. » Je suis encore à comprendre qu'il y ait des homes, dont l'âme devienne aussi *cavalière* pour celle de quelque homme que ce soit. Qu'est-ce qu'une *âme cavalière* à l'égard d'un autre? Il y a là bien du sous-entendu. L'Auteur veut dire, qu'il y a des homes, dont l'âme, pleine d'orgueil, leur inspire des manières, des tons, des airs si *cavalières* envers d'autres homes, dont l'âme en est blessée. Les métaphores ne doivent pas avoir besoin de comentaire. L'Ab. *Sabatier* dit mieux, et pour la pensée et pour l'expression, quand il demande: quel peut être le fruit de ces romans, dont un *ton cavalier* et cynique fait le principal ornement? (*Trois Siècles*, etc. Art. *Crébillon*.)

A LA CAVALIÈRE, adv. Librement, d'un air cavalier, libre et aisé. Il danse, il est vêtu à la *cavalière*.

Rem. Il ne faut pas confondre *Cavalier* avec *Chevalier*. Le 1^{er} se dit de quiconque est à cheval, ou va à cheval: ainsi l'on dit: Je suis *bon* ou *mauvais cavalier*. Il se

Il est aussi d'un Soldat qui sert dans une Compagnie de Cavalerie, etc. *Chevalier*, est celui qui est d'un Ordre de Chevalerie. C'est aussi un titre, que prennent les Nobles, qui sont au-dessus des Écuyers. On donne pourtant à des Auteurs, ou Artistes Italiens le nom de *Cavalier*, dans le sens de *Chevalier*. On dit, le *Cavalier Marin*, le *Cavalier Bernin*, etc.

CAVALIÈREMENT, adv. [*Kava-liè-reman*; 3^e e moy. et long, 4^e e muet.]
1^o. D'une façon cavalière, de bonne grace, plus en homme du monde, qu'en maître de l'art. Il danse, il écrit *cavalièrement*.
2^o. Et plus souvent, d'une manière brusque, hautaine, inconsidérée; sans égard: Traiter quelqu'un *cavalièrement*; en parler, en user avec lui *cavalièrement*.
3^o. Hardiment, témérairement. Ils se mettent en possession de juger *cavalièrement* de toutes choses. *Mallebr.*

CAUCHEMAR, s. m. [Quelques-uns écrivent comme on prononce, *Cochemar*; 2^e e muet. S'il en faut croire *Ménage*, les Picards disent, *cauquemare*, les Lyonnais, *caquevieille*. Nicod a dit *cauchemare*.]
Sorte d'oppression, qu'on éprouve en dormant, comme si l'on avait un poids sur l'estomac. Avoir le *cauchemar*; être sujet au *cauchemar*. — On dit, figurément, (st. fam.) d'un homme ennuyeux et incomode, qu'il donne le *cauchemar*.

CAUCHOIS, adj. m. [*Ko-choâ*; 1^{re} dout. 2^e lon.] Il se dit d'un gros pigeon, ainsi nommé du pays de *Caux* en Normandie.

CAUDATAIRE, s. m. [*Kodatère*; 3^e e moy. et long.] Celui qui porte la queue de la robe d'un Cardinal.

CAUDEBEC, s. m. [*Kodebèk*; 2^e e muet, 3^e e moy.] Chapeau de laine, ainsi nommé de la ville de *Caudebec*, où les premiers ont été fabriqués.

CÂVE, s. f. CAVEAU, s. m. [*Kâve*; *kavo*; 1^{re} lon. au 1^{er}, br. au 2d. 2^e e muet au 1^{er}, dout. au 2d, au sing. lon. au pl. *Caveaux*.] *Câve* est, 1^o. un lieu creux et souterrain, où l'on met ordinairement du vin et des provisions. 2^o. Espèce de caisse où l'on met des liqueurs, ou des eaux de senteur, pour les transporter plus sûrement. 3^o. Fonds d'argent, que chacun des Joueurs met devant soi dans certains jeux. *Caveau*, petite *câve*.

Il se dit sur-tout des petites *câves*, où l'on mettait des corps morts dans les Églises. L'Ab. *Laugier*, ou son Imprimeur, a écrit *cavot*, au lieu de *caveau*. Pour tous ceux, qui n'ont point de *cavots* bien fermés, il faudroit une loi qui les obligât de les enterrer hors de la ville.

On dit, proverbiallement, *aler de la câve au grenier*, quand il y a du haut et du bas dans un discours, ou dans la conduite. *Tomber du grenier dans la câve*; avoir de grands revers de fortune.

CAVÉE, s. f. CAVER, v. a. [1^{re} br. devant l'e muet, elle devient longue: il *câve*, il *câvera*: 2^e e fer. long au 1^{er}.] *Cavée* est un chemin creux: «longue, grande *cavée*. — *Caver*, creuser; miner.» L'eau, à la longue, *câve* les pierres; les austérités lui avoient *cavé* les joües. — v. n. A de certains jeux, c'est faire fonds d'une certaine quantité d'argent. — *Caver au plus fort*, c'est, au propre, dans ces jeux-là, faire bon à chaque coup du jeu, d'autant d'argent qu'en joue, dans ce moment-là, celui des Joueurs qui en joue le plus. — Au figuré, c'est porter tout à l'extrême. Il *câve* toujours au plus fort. *Cavons au plus fort*; supposons ce qui peut arriver de pire, il y aura encore moyen de réussir.

CAVERNE, s. f. CAVERNEUX, EÛSE, adj. [2^e e ouv. 3^e e muet au 1^{er}, longue aux deux autres.] *Caverne* est un antre, une grotte, un lieu creux dans des montagnes, sous terre. — *Caverneux* se dit des lieux pleins de cavernes.

Sous les flancs *caverneux* d'une roche profonde.

St. Ange.

Dans le *Journ. de Mons.* on traite ce mot de vieux, mais pittoresque. L'*Acad.* le met sans remarque.

* CAVERNOSITÉ, s. f. Espace vide d'un corps caverneux. *Trév.* L'*Acad.* ne met pas ce mot; l'usage en est au moins douteux.

CAVESSON, s. m. [*Trév.* met aussi *Caveçon*; 2^e e muet.] Espèce de muserole, qu'on met sur le nez des jeunes chevaux, qui sert à les dompter et à les dresser. On dit, figurément, (st. fam.) d'un homme naturellement fougueux et emporté, qu'il a besoin de *cavesson*.

CAVILLATION, s. f. [On ne mouille pas les ll. *Kavil-la-cion*, en vers *ci-on*.] Ce mot n'est d'usage que parmi les Savans

« La plupart des arguments, qu'on fait au Collège, sont de pures cavillations : c'est-à-dire des subtilités frivoles. » Il faut que la critique soit éclairée par le goût ; autrement ses observations dégénèrent en pures cavillations. Grosier.

CAVITÉ, s. f. Creux : vide dans un corps solide. Les cavités d'un rocher ; la cavité du cœur, du cerveau.

* CAVISTE, s. m. Celui qui a soin de la cave. C'est un mot forgé. Le Caviste de l'Électeur, a ordre de distribuer gratis du vinaigre, etc. Grosier.

* CAUSANT, ANTE, adj. Qui cause, qui aime à causer, à converser. C'est un mot de l'invention de Mde. de Sévigné. « Je ne suis plus si (aussi) causante qu'à Paris. J'en suis fâchée pour vous.

CAUSALE, ou CAUSATIVE, adj. fém. [*Kozate, Kozative* ; 3^e lon. au 2^d. L'Acad. ne met que celui-ci.] Terme de Grammaire, qui se dit des conjonctions, qui servent à marquer la cause de quelque chose, ou la raison pourquoi on la fait. Ce sont, *car, parce que, comme, à cause que, attendu que, vu que, puisque, d'où vient que, afin que, pour que, de peur que*, etc.

CAUSALITÉ, s. f. Terme de la vieille École. Manière dont une cause agit.

CAUSE, s. f. [*Koze* ; 1^{re} lon. 2^e e muet.] 1^o. Principe ; ce qui fait qu'une chose est. Acad. Ce qui produit un effet. Dieu est la cause souveraine et universelle, la première cause, la cause des causes. — On dit, être cause de : « Cela a été cause de tous les désordres qui sont arrivés. D'Abblancourt dit, dans le songe de Lucien : Cela fut cause de me faire donner le fouet. Il falloit dire ; *for cause* qu'on me donna le fouet. — Cause s'emploie là sans article, et il est indéclinable. » Ces sortes de changements sont cause (et non pas causes) d'un nombre infini d'erreurs. Mallebr. — 2^o. Motif, sujet, occasion, raison. « Je ne l'ai point fait sans cause ; il se fâcha sans cause ; c'est à juste cause que je l'ai fait ainsi. — Pour cause, pour bonnes raisons. Il est familier. » Je vous recommande de conserver votre jeunesse, et pour cause. Sév. « Parlez d'un peu plus loin, dit Érasme à un fâcheux, et pour cause. Molière. — Parler, agit avec, ou en connaissance de cause, avec pleine connaissance de ce qu'on dit, de ce qu'on fait. — 3^o. Intérêt : la

cause de Dieu, de la Religion, de l'État, des pauvres, etc. — La bonne, la mauvaise cause, le bon ou le mauvais parti. — Prendre fait et cause pour, se déclarer pour quelqu'un, prendre parti pour lui, le défendre. « Son père a pris fait et cause pour lui. — Faire cause commune, unir ses intérêts : « Exclut de l'assemblée, ils sentirent qu'ils ne pouvoient plus se flatter de faire cause commune avec ces ordre redoutable de guerriers. Moreau. — 4^o. Procès qui se juge à l'Audience. Si le Juge rend un apointement en droit, la cause devient instance ; s'il y a apel d'une Sentence par écrit, l'affaire devient un procès par écrit. Cependant on applique souvent, dans le monde, le mot de cause à toute sorte de procès. Ferrère. Plaider une cause. Gagner ou perdre sa cause ; cause d'apparar ; causes majeures, causes célèbres ; etc. Être en cause, ou hors de cause ; être, ou n'être plus partie au procès. — Avocat sans cause, qui n'est point employé. Voy. AVOCAT. — Avoir, ou donner cause gagnée ; c'est, figurément, et fam. l'emporter dans une dispute, ou céder à l'adversaire. « Je suis fâché de ne pouvoir vous donner cause gagnée, sans blesser ma conscience. Leibn. à hors. — On dit plus ordinairement, donner gain de cause.

A CAUSE DE, prép. A cause de vous, pour l'amour de vous, en votre considération.

A CAUSE QUE, conjonc. Parce que. « Faut-il qu'il soit insolent, à cause qu'il est riche ? Elle régit l'indicatif. — La Touche dit, avec raison, qu'elle n'est bonne que pour le st. fam. L'Acad. n'en distingue point l'usage.

CAUSER, v. a. [*Koze* ; devant la syll. masq. l'an est bref : je causais, il causa, causé ; devant l'e muet, il est long : il cause, il causera, etc.] Être cause de : « Il a causé un grand malheur, sans le vouloir. Causer du dommage au prochain : causer du scandale, un grand scandale, etc.

CAUSER, v. n. S'entretenir familièrement avec quelqu'un : Ils causent volontiers ensemble : il y a du plaisir à causer avec lui. — Parler trop et inconsidérément. « Il aime à causer. Ne lui dites pas votre secret, infailliblement il causerait. — Parler avec malignité, blâmer, critiquer. Votre conduite est indiscrette, déjà partout on en cause.

Rem. *Causar*, quand il est seul et sans régime, se prend en mauvaise part; c'est dire des riens, des balivernes. » Cet homme ne fait que *causer*. » C'est-là *causer* pour *causer*. » C'est proprement *causer* que tout ceci, car c'est une chose passée. *Sév.* — On dit, proverbiallement, dans ce sens, *causer comme une pie* (quelques-uns ajoutent, *borgne*) *il causeroit les piés dans l'eau*. On *cause* volontiers, quand on a les piés chauds. — Mais *causer*, se prend en bonne part, quand on y joint avec ou ensemble: je *cause* souvent avec lui; nous *causons* tous les jours ensemble.

Causar, régit quelquefois la prép. de des choses: *causer de choses et autres*; s'entretenir familièrement de diverses choses de peu d'importance.

CAUSERIE, s. f. CAUSEUR, EUSE, s. m. et f. [*Kôzerie*, *ko-zeur*, *zeu-ze*; 1^{re} lon. au 1^{er}; 2^e e muet au 1^{er}, dout. au 2d, lon. au 3^e.] Babil, action de causer. Il est indifférent à se prendre en bonne ou en mauvaise part. » Ceci entre nous deux, car vous jugez bien que cette *causerie* seroit ridicule avec d'autres. *Sév.*

CAUSEUR, qui parle beaucoup. — Qui ne sait pas garder un secret. Il se prend toujours en mauvaise part. C'est un *causeur*, une *causeuse* impitoyable: » Ne dites rien à cet homme: c'est un *causeur*; cette femme est une *causeuse*.

Causeur est quelquefois employé adjectivement: Il y a des hommes, qui sont plus *causeurs* que des femmes; il, ou elle est d'humeur *causeuse*: la joie est *causeuse*, est une passion *causeuse*.

CAUSTICITÉ, s. f. CAUSTIQUE, adj. [*Kostioité*, *kostite*.] La *causticité* est une inclination à dire, ou à écrire des choses mordantes et piquantes. — *Caustique*, dans le moral, signifie, mordant, satirique, qui parle avec malignité. » Cet homme est *caustique*, il a l'humeur *caustique*. — Dans le physique; brûlant, corrosif. Remède *caustique*; et substantivement, appliquer un *caustique*, employer les *caustiques*.

* CAUT, CAUTE, adj. Vieux mot, qui signifiait prudent, rusé. » La jeunesse peu *caute*, dit *Malherbe*. Sur quoi *Ménage* observe, que ce mot n'étoit plus en usage de son temps, ou dans la belle poésie, ou dans la belle prose. — *Voltaire* a dit, dans le

Placet pour le cocher du Cardinal *Marzarin*.

S'il fut peu *caut* à son chemin *dire*.

Mais ce Placet est écrit en style demi-marotique. — On disoit aussi *cautele*, *cautelement*, et *cauteleux* dans le même sens. Les derniers sont les seuls qui soient restés dans la Langue.

* CAUTELE, s. f. [*Kotèle*, 2^e e moy. 3^e e muet.] Finesse, ruse: il est vieux en ce sens. — En termes de Droit, *précaution*: Rapport de future *cautele*; absolution à *cautele*.

* CAUTELEUSEMENT, adv. [*Kôte leuseman*; 1^{re} et 3^e lon. 2^e e muet.] Avec ruse, avec finesse. » Il l'a fait *cauteusement*. Il se prend en mauvaise part.

* CAUTELEUX, EUSE, adj. [*Kôteleux*, *leuse*; 1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e lon.] Rusé, fin. Celui-ci est plus usité que *caut* et *cautele*, qui ne le sont plus du tout. *Ménage* s'en est servi dans son *Oiseleur*.

Le *cauteleux* *Allier*, la trompeuse *Tonnelle*.

La Bruyère l'a employé aussi, mais il le met en italique, comme un mot, ou vieux, ou hasardé. » Il est fin, *cauteleux*, doucereux, mystérieux. *M. de Bufon* s'en est servi plus récemment. » Les éléphants ne regardent les Nègres, que comme une espèce *cauteleuse*, qui ne sait que dresser des embûches. Et *M. Linguet*: » Voici son passage bien copié, afin qu'il ne vienne pas quelque *cauteleux*, M... vous acuser d'avoir fait malignement des soustractions. — *Le Rich. Port.* le met sans remarque: l'*Acad.* se contente de dire qu'il se prend toujours en mauvaise part: c'est un esprit *cauteleux*.

CAUTÈRE, s. m. CAUTÉRISATION, s. f. CAUTÉRISER, v. a. [*Kotère*, *koteriza-cion*, *koterizé*; 1^{re} dout. 2^e e moy et long au 1^{er}, é fer. aux 2 dern.] *Cautère* est 1^o. un petit ulcère fait volontairement à une partie extérieure du corps par le moyen d'un caustique, pour faire écouter les mauvaises humeurs. — 2^o. Le *caustique*, qui sert à faire l'ouverture. » Se faire faire un *cautère*, panser un *cautère*. — Appliquer un *cautère*. — *Cautérisation*, est l'action de faire un *cautère*. — *Cautériser*, brûler de la manière que font les caustiques. *Acad.* Faire ou appliquer un *cautère*. *Tré. Rich. Port.*: ce 2d sens est tout au moins douteux.

CAUTÉRISÉE, adj. fém. Il s'est beaucoup dit autrefois au figuré, de la conscience. » Hommes, dont la conscience est *cautérisée*,

c. à d. ; endurcie. C'est un mot de St. Paul *Cauteriatam habentium suam conscientiam*, 1. Tim. v. 2. C'est une expression consacrée pour cette seule occasion. — L'Acad. l'admet en termes de spiritualité. Il commence pourtant à vieillir.

CAUTION, s. f. CAUTIONEMENT, s. m. CAUTIONER, v. act. [*Kocion, cio-neman, cio-né*, 1^{er} e dout. 3^e e muet au 2d, e fer. au 3^e.] *Caution*, est celui qui répond, qui s'oblige pour un aître : donner *caution*, servir de *caution*, être *caution* de ; se rendre *caution*, etc. — Fig. Être *caution*, ou se rendre *caution* d'une chose ; assurer, garantir qu'une nouvelle est vraie, qu'une chose est arrivée ou arrivera. » Cet homme, cette nouvelle est sujet, ou sujette à *caution* ; n'est pas tel, ou telle, qu'on puisse s'y fier.

Cautionement ; acte par lequel on s'oblige pour un aître. = *Cautioner* ; se rendre *caution* pour quelqu'un : Je le *cautione* ; un de ses amis l'a *cautioné* de dix mille francs, etc.

CAYENNE. Voy. CAÏENNE.

CAZE, CAZANIER. Voy. CÂSE, CASANIER.

CE. [*Pronom démonstratif.*] *Ce*, fait au fem. *cette*, et *ces* au plur. 1^o. *Ce* ne se met au masc. que devant les noms, qui comencent par une consonne ou une *h* aspirée : *ce* Roi, *ce* Héros. Devant une voyelle ou une *h* muette, on écrit et l'on prononce *cet* : *cet* ami, *cet* homme. *Cette* se met devant les consonnes et devant les voyelles : *cette* femme, *cette* adresse ; mais devant les voyelles ou les *h* muettes, l'*e* final s'élide et ne se pron. point. Remarquez pourtant que dans *cet* masc. l'*e* est muet, et dans *cette* fem. ce 1^{er} e est moyen : *ce-tome*, *ce-tadrece*.

2^o. Quand *ce* est devant le verbe *être*, on retranche l'*e*, et on lui substitue une apostrophe : *c'est* lui, *c'était* elle. Alors il sert à désigner ou une chose : *c'est* de quoi je vous assure ; ou une personne : *c'est* un modèle de vertu ; ou il tient lieu de *cela* : *c'est* être bien hardi ; *c'est* fort bien fait : *cela* est bien hardi ; *cela* est fort bien fait.

3^o. *Cet*, est quelquefois relatif à ce qui précède ; et alors il faut prendre garde de le trop éloigner du nom auquel il se rapporte, sur-tout quand il est précédé d'un aître nom, auquel il peut se rapporter. M. Racine le Fils, dans ses Remarques sur *Britannicus*, critique une Tragédie intitulée *Néron*, à quoi il emploie une page entière ; puis il dit : » Il

(Néron) devient dans *cette* Pièce meurtrier de son frère, mais conduit par l'artifice de son flatteur. On croit d'abord que *cette* Pièce est celle de *Néron*, que l'Auteur continue à critiquer. Point du tout : *cette* Pièce, c'est le *Britannicus* de Racine. Cela n'est pas net, et cette négligence met de l'obscurité dans ce morceau. — A plus forte raison, ne doit-on employer *ce* que pour rapeler les objets qui ont été clairement énoncés. M. de Ville, dans son Épître à Voltaire, faisant allusion à la *Henriade*, qu'il ne nome pas, dit :

Ce Roi qui sut combattre et conquérir la paix,
Nous paroitra plus grand, sous tes pinceaux plus
vrais ;
Et tu réuniras, dans ce sublime Ouvrage,
Les tableaux du Poète et les leçons du Sage.
Mais ce rang où le Tasse, avant toi, sut monter,
Ce rang est-il le terme où tu dois l'arrêter ? etc.

Quel est ce sublime ouvrage ? Quel est ce rang ? Il n'a été question dans ce qui précède, ni d'ouvrage, ni de rang. *Ann. Litt.*

4^o. *Ce* ne modifie que des substantifs, et il ne fait point bien avec les adjectifs : » Le succès qu'ont eu les premiers Opuscules de M. Feutry... est d'un augure favorable pour ces nouveaux. L'Ab. Fontenai. J'ose dire qu'il fallait ajouter un substantif, et répéter, s'il le fallait, *Opuscules*, plutôt que de joindre ces avec nouveaux.

5^o. *Ce*, fait encore plus mal avec les pron. possessifs : *ce* mon oncle, *cette* ma tante. Pasquier dit : ces plusieurs personnes. Cela était bon de son temps, et ne vaudrait rien aujourd'hui.

6^o. On ajoute quelquefois au substantif qu'on veut désigner par *ce*, les particules *ci*, ou *là*, dont la 1^{re} sert à désigner les choses proches, et la 2^e à marquer celles qui sont éloignées : *cet* homme-ci, *cette* femme-là.

7^o. *Ce*, *cet*, *cette*, *ces*, sont quelquefois précédés du pronom relatif *le*, *la*, *les* ; de sorte qu'il y a dans la phrase deux régimes directs : » Je l'ai envoyée à M. de Coulanges, *cette* aimable et tendre Lettre. Sév. Ce tour est très-familier au P. de Neuville : » Enfants chéris du Dieu Sauveur, associés à sa gloire, vous les voyez sous vos piés, dégradés, confondus, ces vils acteurs des scènes d'illusion et de prestiges, qu'ils jouèrent sur le théâtre du monde, que le néant vient d'engloutir. *Jug. Univ.* — Quelquefois le pronom relatif suit, et le pronom démonstratif précède. » Tout ce que le monde aveugle et passionné n'aperçoit

n'aperçoit point... il faut que J. C. le montre au monde, etc. *Ibid.*

II. CE, dans les interrogations, signifie cette chose. Qu'est-ce que je vois, c. à d., quelle chose vois-je? — Dans les réponses aux interrogations, il signifie, ou, cette personne, ou, cette chose: Qui est là? C'est Pierre, c. à d., celui-là est Pierre: que vois-je là? C'est un homme; c. à d., cette chose que je vois est un homme.

2°. CE, s'emploie au lieu de il, elle, ils, elles: j'aime Pierre, c'est un bon ami, c. à d., il est bon ami. — Je lis volontiers Racine et Despréaux, ce sont de grands Poètes, c. à d., ils sont de grands Poètes.

3°. CE, suivi immédiatement de qui ou de que, signifie les choses: » Ce qui est vrai est toujours beau. — Ce qui, a pour génitif et ablatif, ce dont; pour datif, ce à quoi; pour accusatif, ce que: » Ce dont je vous ai parlé; ce à quoi vous êtes destiné; ce que Dieu exige de nous, etc.

* 4°. Autrefois les Poètes se donnaient la liberté de retrancher ce, et ne conservaient que le relatif que.

Eh bien! de mes desseins, Rome encore incertaine, Attend que deviendra le destin de la Reine.

Rac. Bérén.

Au lieu de, attend ce que deviendra. — Plus anciennement, on disait, dans la prose même, qui, pour ce qui: » Vous lui ôtez sa puissance royale, quand vous ne voulez obéir à ses Ordonnances, qui est pis que de lui ôter son domaine. Le Chanc. de l'Hop. On dirait aujourd'hui, ce qui est pis que, etc. — Je ne sais si la Langue a gagné à ce changement, aussi bien qu'à celui de la négative ne, qui marchait autrefois toute seule, et qui ne peut aller presque jamais aujourd'hui qu'en la compagnie de pas, ou point: vous ne voulez obéir, est moins traînant que, vous ne voulez pas obéir. Bien des gens regrettent, sur-tout pour le style familier et le modéré, la naïveté, et l'air libre et dégagé du Gaulois. — Mde de Sévigné a encore employé qui pour ce qui: » Vous surprîtes tout le monde, et vous pensâtes même ne pas m'en trouver, qui eût été une belle chose; ce qui eût été, etc.

5°. Ce que, régit le génitif (la prép. de) des adjectifs: tout ce que j'ai vu de beau; tout ce qu'on fait de mauvais, etc. * On disait autrefois dans ce même tour de phrase, ce qui est de plus fâcheux, en cela, est que, etc. Aujourd'hui on dit, ce qu'il y a de plus fâ-

Tom. I.

cheux, c'est que, etc. — De ce que, régit l'indicatif, et que le subjonctif: » Je lui dois beaucoup, de ce qu'elle veuille se relâcher jusqu'à ce point de son austérité ordinaire. Fielding. Il fallait, de ce qu'elle veut, ou, qu'elle veuille.

6°. Ce qui, ou ce que, au commencement d'une phrase incomplète, laquelle sert de nominatif au verbe est, doit quelquefois faire répéter ce devant est. Il est mieux de le répéter, quand est se trouve suivi des particules que ou de, comme: » Ce que je crains, c'est d'être surpris: ce qui me fâche, c'est qu'on ne m'écoute pas. Mais si le verbe est se trouve suivi d'un adjectif, qui se rapporte à la phrase incomplète, alors on ne peut répéter ce devant est: » Ce qui réussit est toujours approuvé: ce qui est vrai est beau, etc. — Enfin, si est se trouve suivi d'un nom substantif, on peut répéter ce devant est, ou s'en dispenser: » Ce qu'il demande, est une pension, ou, c'est une pension. BUF. Le second est pourtant le meilleur.

7°. Quelquefois ce doit être séparé, et pourtant suivi de que: » Ce n'est pas un mal que d'avoir des envieux. De quelque manière qu'on explique cette construction française, le pronom ce s'y joint avec tous les temps des verbes: c'est une passion dangereuse que l'amour; ce seront toujours des tourmens que les desirs, etc. — Au reste, le que, dans ces occasions, demande le de devant les infinitifs: c'est une sorte de honte que d'être malheureux. BUF. Plusieurs Auteurs, et les Poètes sur-tout, se dispensent de cette règle. On peut le pardonner à ceux-ci; mais on ne doit pas le pardonner aux autres. Voyez plus bas. IV. n°. 6°.

III. * 1°. M. Vangelas trouvait, de son temps, que ce que pour si, avait une grâce non-pa-risille en notre langue. Il apportait en exemple cette phrase de Malherbe. » Aussi ne faut-il pas penser que ce que (si) Mercure est peint en la compagnie des Grâces, ce soit pour signifier, etc. Cette expression est aujourd'hui entièrement hors d'usage.

* 2°. A ce que pour afin que, et outre ce pour outre cela, étaient déjà vieux du temps de M. de Vangelas: » Il étoit soigneux des ornemens des Autels et des Églises, à ce que par iceux Dieu fût loué avec plus d'honneur. Chron. » Outre ce, il faut encore, etc. 3°. Ce pour cela, ne s'emploie plus qu'en style marotique, ou de Pratique. Rousseau dit

B b b

à Marot.

Et si d'ailleurs, ne vous ai bien suivi,
En ce, du moins, votre amour m'a servi;
Que mes Écris, monumens de mon âme,
De lâcheté n'ont encouru le blâme.

Au Palais, et en style de Chancellerie, on dit, *et ce pour et cela* : « Voulons que, conformément aux Ordonances, les Officiers de nos Cours rendent à nos Sujets, à notre décharge, la justice, que nous leur devons ; *et ce*, sans autre interruption que *celles* portées par ces mêmes Ordonances. — Bossuet, qui aimait assez le style du Bâreau, dit, *ce nonobstant*, pour *nonobstant cela*.

* 4°. Depuis quelque temps, dans le langage des petits maîtres, *c'est* se joint à des participes, pour *il*, ou, *elle est*, ou, *cela est*. « La chasse, pour laquelle il (Louis XV) conçut tant de goût, que *c'est* devenu chez lui une passion, une fureur, etc. Anon. » Il ne falloit pas être un grand sorcier pour deviner cela : d'ailleurs, *c'est* renouvelé des Grecs. Fontenai ; ou à des adjectifs : « Ah ! *c'est* affreux, s'écrie-t-il, plus en colère que jamais. Daquin. » Ah ! que *c'est* plaisant, M. le Marquis. Anonyme. » *Etoit-ce* si mal-adepte, pour *cela* étoit-il si mal-adepte ? — Le peuple joint même *ce* à *cela* : « *C'est* vrai *cela*. Th. d'Éduc. *c'est* joli *cela*. Ibid. » Oh ! *c'est* bien drôle, mais je m'y perds. Ibid. *C'est* impoli de ne pas dire son nom. » Toutes les préférences sont pour Mlle Sophie ; dame ! *c'est* juste ; *c'est* la perle des filles. » Comme vous m'avez coiffée ! Mais *c'est* affreux. Ibid. — On le dit même avec des substantifs : « Elle aime à rire comme une autre ; *c'est* de son âge. Ibid. » *C'est* inconcevable ; *c'est* d'une témérité ; Jugement de Midas. Cette locution est à la mode, mais elle est un peu précieuse.

* 5°. *Ce dit-il*, *ce dit-on* ne se disent plus que dans le style marotique, ou comique, quand on les met dans la bouche des valets et des soubrettes.

Un tient vaut, *ce dit-on*, mieux que deux tu l'auras,

L'un est sûr, l'autre ne l'est pas.

La Font.

Bref : se trouvant à tout et n'arrivant à rien,
Qu'est ceci, *ce dit-il* ? cherchons ailleurs du bien.

Idem.

IV. C'EST : 1°. Quand *ce* est nominatif du verbe *Être*, il le régit presque toujours au sing. quoique le nom suivant soit au plur. « *C'est* moi, *c'est* vous, *ce sera* vous au-

tres, *s'avait* été eux, etc. On doit excepter la troisième personne du pluriel des temps simples, *ce sont* de bons gens ; *ce furent* eux, *ce seront* vos successeurs ; *seront-ce* les richesses qui feront votre bonheur ? — Cependant avec l'imparfait et le conditionnel, suivi des mots *eux* ou *elles*, le *ce* régit aussi bien, pour le moins, le singulier que le pluriel. « *C'étoit* eux qui se plaignoient ; *ce serait* elles qui devroient se plaindre. — D'Abancourt dit, mais mal : « Tous les exercices en seront bannis, si *ce ne sont* ceux de récréation. On doit dire, si *ce n'est* ceux, etc. M. Moreau, j'ose le dire, dit plus mal encore. » *Ce furent* comme Seigneurs, et non comme Pasteurs, qu'ils firent comparoître devant eux leurs justiciables. — Il est évident que, dans ce tour de phrase, il faut dire, *ce fut* comme Seigneurs, etc. = Mais si *c'est* peut régir quelquefois, et même souvent le pluriel, jamais, ce me semble, *ce sont* ne peut régir le singulier. M. de Bufon a pourtant dit : « Ces Nègres blancs sont des Nègres dégénérés. *Ce ne sont pas* une espèce d'hommes particulière et constante. Dites *ce n'est pas*, ou *ils ne sont pas*, etc. — Quand *ce* est employé par interrogation, il régit aussi le verbe *Être* au sing. excepté à la 3^e pers. du plur. du présent. » *Est-ce* nous qui parlons ? *Est-ce* vous qui vous engagez ? *Sont-ce* les honneurs qui vous flattent ? *Étoit-ce* les soldats qui comencèrent, et non pas *furent ce*, etc. BUF. Il en est qui, à la 3^e personne du futur et de l'imparfait, aiment mieux le pluriel ; *seront-ce* les honneurs qui feront votre bonheur, et non pas *sera-ce*, etc. *Étaient-ce* là vos affaires ; et non pas *était-ce*, etc. J'admets la remarque pour le futur ; mais pour l'imparfait, la prononciation du sing. et du plur. étant la même, je crois qu'on peut écrire l'un ou l'autre indifféremment, *étoit-ce-là*, ou *étoient-ce-là*. — *C'est* pourquoi se met avec tous les temps des verbes. Vaugelas blâme, avec raison, quelques-uns des Écrivains de son temps, qui disaient presque toujours, *ce fut* pourquoi, devant le prétérit indéfini : « *Ce fut* pourquoi les Romains immolèrent des victimes. Il faut dire, *c'est* pourquoi les Romains immolèrent, etc. *Ce fut* pourquoi vient de Normandie. On en use aussi en Anjou et au Maine.

2°. *C'est* n'est bien qu'avec les substantifs et avec les pronoms, qui les représen-

sent. Ainsi l'on dit : je Ils volontiers Racine et Boileau, ce sont de grands Poètes, pour, ils sont; mais avec les adjectifs, on doit dire, il est, et non pas c'est; ils sont, et non pas ce sont : Lisez Cicéron et Démosthène : ils sont très-éloquens. — Aujourd'hui on met c'est avec des adjectifs. Voy. plus haut, III * n. 4. mais cette façon de parler sent encore l'aféterie et le jargon.

3°. C'est régit le datif (la prép. à) des noms, et les verbes à l'infinitif avec à ou de; ou à l'indicatif, précédé de que; c'était à vous de parler; c'est à vous qu'il convenait de faire cette démarche. — Crébillon met le subjonctif à la place de l'indicatif.

Va, ce n'est point à moi, quand il s'agit d'offense, que l'on doit donner des leçons de vengeance. au lieu de que l'on doit. — On a voulu le justifier, en disant que le sens est négatif, mais c'est n'est pas comme plusieurs verbes qui régissent tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif, suivant que la phrase est affirmative, ou négative, ou interrogative : c'est régit toujours le 1^{er}. » C'est moi qu'on veut perdre; ce n'est pas moi qu'on veut, et non pas qu'on veuille tromper : Est-ce à moi qu'on en veut, et non pas qu'on en veuille.

— On objecte les phrases suivantes : c'est la vertu qu'il chérit, et, ce n'est pas la vertu qu'il chérisse le plus; mais, dans la seconde phrase, ce n'est pas le pronom ce, mais le superlatif, le plus, qui régit le subjonctif; car on dit, en ôtant ce superlatif, c'est ou ce n'est pas l'humilité que l'on voit briller dans son caractère; et non pas, que l'on voie : c'est ou ce n'est pas la gloire qu'il poursuit, et non pas qu'il poursuive.

4°. C'est, suivi de la conjonction que ou du pronom qui, n'est souvent employé que pour donner plus de force au discours : » C'est de peur d'être injuste ou ingrat, que je refuse vos présents, disoit un Juge. Je refuse, etc. de peur, etc. » Ce fut l'orgueil qui perdit les Anges rebelles : l'orgueil perdit, etc. Wailly.

5°. C'est ne se joint pas ordinairement à des noms sans article. Autrefois on disoit : C'est gloire de passer pour un cœur abattu. Quand la brutalité fait la haute vertu.

Cornille.

C'est crime qu'envers lui se vouloir excuser.

Idem.

) Aujourd'hui on ne le souffrirait pas même

en vers. — M. Moreau, qui aime à retrancher l'article, a dit tout récemment : » Leur attentat contre le peuple avoit été de détruire, et c'étoit justice que de rétablir et de protéger. — Quelquefois cependant l'article est élégamment supprimé, ou dans la phrase affirmative : » C'est folie que de sacrifier les biens éternels à des biens périssables; ou, encore mieux, dans l'interrogative : » Agit dans le doute de l'existence d'un avenir, et braver les risques qu'on court, s'il existe, est-ce courage, est-ce force d'esprit? n'est-ce pas plutôt fureur et frénésie? » Bien des gens semblent vouloir regarder l'Art Poétique de Despreaux comme une compilation de celui d'Horace : je ne sais si c'est mauvais goût ou mauvaise foi : mais il me semble qu'il est nécessaire que l'un ou l'autre ait enfanté cette opinion. Le Duc de Nivernois. » C'est foiblesse, c'est vanité, c'est ignorance grossière de son propre intérêt, que d'espérer de pouvoir cacher ses fautes, en affectant de les soutenir avec fierté et avec hauteur. Télémaque. — Remarquez qu'on ne retranche l'article que devant les noms, qui expriment un sentiment ou une passion de l'homme : c'est folie, c'est mauvais goût, mauvaise foi, etc. est-ce courage; c'est foiblesse, c'est vanité, etc. On ne diroit pas, c'est bonheur, c'est malheur; etc. Il faudroit dire, c'est un bonheur que d'avoir échappé, c'est un malheur que d'avoir si mal rencontré, etc.

C'est ne régit pas non plus la préposition de, sans qu'elle soit suivie de la conjonct. que. On dit bien c'est de lui que nous avons reçu cette méthode; mais on ne doit pas dire, comme on le fait dans le Dict. Hist. Art. St. Marc (le Febvre de). » C'est de lui le Pouvoir de l'Amour, Ballet, etc. pour dire, le Ballet, etc. est de lui.

6°. C'est régit les infinitifs, suivis de que avec la prép. de et d'un autre infinitif. » C'est regner que de servir Dieu. Plusieurs Auteurs et les Poètes sur-tout retranchent le de.

C'est crime qu'envers lui se vouloir excuser.

Corn.

Mais c'est pousser trop loin ses droits injurieux
Qu'y joindre le tourment que je souffre en ces lieux.

Rac.

On dirait en prose; c'est un crime que de vouloir, etc. c'est pousser trop loin, etc. que d'y joindre, etc. — D'autres retranchent le que. » Ce seroit dégrader l'Évangile...

B b b z

de le regarder comme la religion du peuple, etc. » *C'est* attaquer le monde par l'endroit sensible... de vouloir lui ôter le seul bien qui lui reste, etc. *Massillon*. Ailleurs il met le *que* : « c'étoit ôter aux hommes la gloire de la fermeté dans les souffrances, *que* de leur en ôter le sentiment. — Quand l'infinitif précède, il faut *est*, et non pas *e est*.

Si vaincre c'est un crime,
Je puis bien l'avouer, ma peine est légitime.
Poëlar.

On dirait en prose : si vaincre est un crime, ou, si c'est un crime que de vaincre.

7°. Quand *c'est* est joint à un nom, lequel est suivi d'un relatif, alors, au lieu de mettre ce nom au nominatif et le relatif dans un cas oblique, on met au contraire ce nom dans un cas oblique, et on emploie *que* pour le relatif. Ainsi, au lieu de dire : *c'est vous à qui* il appartient de faire, etc. on dit, *c'est à vous qu'* il appartient, etc. *c'est ma jalouse rage à qui* vous le devez ; *Cinna* ; dites, *c'est à ma jalouse rage que* vous le devez. » *C'est* de leur état dont il s'agit maintenant ; » *ce n'est que* de l'infinitif dont vous avez besoin. *Promenade de Clarisse*. Dites *que* au lieu de *dont*. *Fontenai*.

8°. *C'est*, régissant certains infinitifs, exige la prép. *pour* devant les noms. Un Auteur moderne y substitue la prép. *à*. » *C'étoit* trop bien réussir, à des factieux, pour en rester là. *Berauld de Bercastel*. L'Auteur a craint de mettre deux *pour* de suite, mais il aurait pu placer le premier à la tête de la phrase : » Pour des factieux, c'était trop bien réussir pour en rester là.

9°. » *C'est que* et *ce n'est pas que* se mettent ordinairement après *si*.

Si je l'ai fait, c'est qu'il falloit le faire *Anon*.
S'ils vous font quelquefois éprouver leurs rigueurs,
Ce n'est pas que pour vous ils manquent de tendresse ;
Ils cherchent seulement à vous rendre meilleurs.
Reyre.

Ce n'est pas que se met quelquefois à la tête de la phrase. Il régite le subjonctif, précédé de la part. *ne*, quand le sens est affirmatif, et sans négative quand il est négatif. Cela paraît d'abord bizarre, mais quand on le considère de près, il cesse de le paraître. *Ce n'est pas*, renfermant une négation, la part. *ne* surajoutée en efface l'in-

fluence, par la raison grammaticale que deux négations valent une affirmation. Quand le sens au contraire est négatif, la part. négative *ne* serait de trop par la même raison. Quand je dis, *ce n'est pas qu'il ne soit juste*, je veux dire, qu'il est juste que, etc. et quand je dis, *ce n'est pas qu'ils soient justes*, je veux dire au contraire, qu'il n'est pas juste que, etc. » Outre cette incommodité, ils ont celle du climat, dont l'ardeur est excessive. *Ce n'est pas qu'il ne soit* tempéré de temps en temps, en partie par les pluies, en partie par les vents du Nord, mais, etc. *Let. Edif.* » *Ce n'est pas que* plusieurs personnes, qui en furent (de cette secte des Stoïciens) n'aient fait honneur à cette secte. *P. Rapin*. — *La Bruyère* met mal-à-propos l'indicatif, sans la part. *ne* : *Ce n'est pas qu'il faut* quelquefois pardonner à celui qui, etc. Il falloit : *ce n'est pas qu'il ne faille*, etc. — Remarquez que quoique le verbe régi soit au temps passé, il faut toujours dire, *ce n'est pas*, au temps présent, parce que *ce n'est pas* se rapporte à celui qui raconte, et non pas au temps où s'est passé le fait dont il parle. » *Ce n'étoit pas que* l'amour de Mortimer n'eût quelquefois éclaté dans ses actions. *Hist. d'Angl.* » *Ce n'étoit pas non plus que* *Cécile* ne s'en fût pas aperçue. *Mercur*. Mettez, *ce n'est pas* aux deux endroits ; et de plus retranchez pas à la 2^d phrase.

10°. *Ce que c'est que* de, régite l'infinitif des verbes. » On ne savoit à Rome *ce que c'étoit que* de plier sous les menaces. *Vertot*. — *Bossuet* et *M^{lle}. de Sévigné* retranchent le *que* : » Voilà *ce que c'est d'avoir* mis la décision entre les mains des particuliers. *Boss.* Vous savez *ce que c'est d'abuser* du sceau et du seing d'une Reine de France. *Sév.* Il aurait été plus régulier de dire, *que d'avoir* mis, *que d'abuser*, etc. — Il régite aussi les noms : » Cela montre *ce que c'est que* ces graves décisions de la Réforme. *Boss.* = * Autrefois on disoit, *que c'est*, pour, *ce que c'est*. » Il n'y a point de Loi qui nous enseigne *que c'est que* l'ingratitude. *Malherbe*. *Vaugelas* a condamné depuis longtemps cette façon de parler. *La Bruyère* la regrettoit : Il y avoit à gagner, dit-il, à dire, je sais *que c'est un mal*, plutôt que, je sais *ce que c'est qu'un mal*, soit pour l'analogie latine, soit par l'avantage qu'il y a souvent à avoir un mot de moins à placer

dans l'oraison. Mais, d'autre part, si cela prêtait à des sens équivoques, car, par exemple, *je sais que c'est un mal*, peut signifier aussi, *je sais que cette chose est un mal*. — On disait aussi, *ce que c'est que de*, avec les noms. « Ces hommes malheureux, qui ne savent ce que c'est que de sagesse ni de vertu. *Boit. Trad. de Longin. Aujourd'hui on retranche le de.*

11°. *C'est*, suivi du relatif, régit les verbes à l'indicatif : « *C'est une des choses que je hais le plus. Plusieurs Auteurs mettent le subjonctif, peut être à cause du superlatif, qui est ordinairement en ces sortes de phrases. C'est une des compositions qui fasse le plus d'honneur à ce grand Artiste. L'Ab. Richard. C'est ici le principal but qu'on doit se proposer. Bufon. Voy. SUPERLATIF.* — On dit, avec le futur, *c'est à qui fera, à qui dira, etc.*; c. à. d. ils se disputent *à qui fera, à qui dira, etc.* ils font, ils disent *à l'envi.*

* 12°. On faisait autrefois un grand usage de *c'est* avec le datif des pronoms personnels, et l'on séparait *ce de est*, mettant entre deux le pronom. « *Ce me sera une fort bonne compagnie; ce me seroit un plaisir de, etc. Ce ne vous est pas une nouvelle. Sévigné.* » S'il ne m'est pas bien-séant d'avoir quelque contentement, en ne vous voyant pas, *ce m'est au moins quelque excuse de n'en avoir pas un que vous ne me donniez. Voie.* On dit aujourd'hui, *c'est pour moi, ce n'est pas pour vous, etc. Vaugelas* avait déjà fait cette Remarque. « *Ce lui fut force de hazarder la bataille. Dites, il lui fut force, etc. ou ce fut une nécessité pour lui de hazarder, etc.* = Pour le pronom indéclinable *le*, on le met quelquefois entre *ce* et le v. *lire.* Comme, en parlant des choses, on ne peut pas dire, *c'était lui, c'était elle*, on dit, *ce l'est, ce l'était* : « *Ce carrosse me parut être celui de mon Fils : ce l'étoit en effet, Sév.*

* 13°. On disait autrefois, *n'étoit que, pour, si ce n'est que* : *Atalide dit à Zaïre, parlant de Bajazet.*

A me chercher lui-même atendroit-il si tard ?

N'étoit que de son cœur le trop juste reproche

Lui fait peut-être, hélas ! éviter cette approche.

Bossuet l'a employé. « Je ne prendrois pas la peine de relever ces erreurs, *n'étoit qu'elles convainquent* celui qui y tombe de n'avoir pas seulement lu les bons livres. —

N'étoit est vieux, et bien plus du style familier que du style élevé.

14°. Dans *qu'est-ce que*, interrogatif, la conjonction *que* peut être séparée de *qu'est-ce*. « *Qu'est-ce donc, selon les Ministres, que cet enfant ? Bossuet.* — * *Racine* dit *qu'est-ce de*, pour *qu'est-ce que*.

Qu'étoit-ce toutefois de ce grand appareil

La Nymphé de la Seine à la Reine.

* 15°. *Quelle heure est-ce ?* Est un vrai gasconisme. Il faut dire : *quelle heure est-il ?*

V. *C'est-à-dire*, Que nous exprimons ordinairement en abrégé par ces trois lettres (c. à. d.) est une conjonction explicative, employée pour éclaircir ce qui a été dit plus vaguement, ou plus obscurément. 1°. Régulièrement, on doit observer, après cette conjonction, le même ordre de construction qu'on a employé devant, répéter les articles, les prépositions, etc. « *Ma Belle-fille est dans les renées des Capucins, c'est-à-dire, des breuvages, des bains d'herbes, etc. A la rigueur, il faudrait dire, dans des breuvages, dans des bains, etc. Le style épistolaire souffre un peu moins d'exactitude. = 2°. On dit toujours c'est-à-dire, au présent, quel que soit le temps du verbe qui a précédé. Bossuet* conjugue le verbe *est*, et dit, *ce seroit à dire, c'étoit à dire.* Cela ne se pratique plus à présent. Cependant en interrogation, *serait-ce à dire* ne fait point mal. « *Devons-nous établir notre durée (dans ce monde) qui n'est que d'un instant, pour la mesure de quelqu'autre ? Serait-ce à dire que ce qui auroit duré cent mille fois plus que nous, dût toujours durer ? Fonten.*

* 3°. *Bossuet* fait précéder *c'est-à-dire* de *si* : « *Sacrifier ces célestes vérités, si c'est à dire les renoncer, c'est un blasphème. On dirait aujourd'hui tout simplement, si c'est les renoncer.*

4°. Quelquefois *c'est-à-dire* ne sert qu'à donner plus d'énergie à la pensée, sans qu'il y ait rien à expliquer. « *Quiconque est ébloui de ce degré éminent où la naissance et la fortune l'ont placé, c'est à-dire, qu'il n'étoit pas fait pour monter si haut. Massill.* On pourroit retrancher *c'est-à-dire qu'il* sans nuire au sens de la phrase ; mais cette locution ainsi, employée, donne plus de force au discours.

5°. *Ce n'est pas à dire* n'est pas non plus conjonction explicative. Il a le sens de, *il*

he faut pas conclure de là que... » Quoi- que nos mœurs aient prodigieusement chan- gé, ce n'est pas à dire que les Traduc- teurs, par une fausse délicatesse, soient dis- pensés de faire conoître celles des Anciens. Il régit le subjonctif, à cause du sens né- gatif.

CÉANS, adv. [*Cé-an* : 1^{re} e fer. 2^e lon.] Ici dedans. Il ne se dit que de la maison où l'on est, quand on parle ; ou de celle où était celui qu'on fait parler. *Dict. Gram.* » Il n'est pas *céans* ; il dînera *céans* ; le maître de *céans*. Acad.

CECI, pronom démonstr. [1^{re} e muet.] Cette chose-ci. » *Ceci* est à moi ; cela est à vous : que veut dire *ceci* ? *Voy. CELA.*

CÉCITÉ, s. f. État d'une personne aveu- gle. *Cécité* se dit au propre, et *aveugle- ment* au figuré. Acad. Le *Rich. Port.* dit *aveuglement* au propre, au mot *aveu- glement*.

REM. La *Touche* traitait ce mot de bar- bare, et disait pourtant qu'il serait à sou- haiter qu'il fût en usage, parce que *aveu- glement* ne se dit guère qu'au figuré. Il le disait, quoique l'*Acad.* d'alors dit *aveu- glement*, dans le physique, comme dans le moral : il est guéri de son *aveuglement*. Cet excellent Observateur ajoutait que *cé- cité* est un terme très nécessaire. Il est au- jourd'hui fort en usage. *Marin.* » Il sut qu'on avoit agité de lui ôter la Régence, en cas de *cécité* absolue. *Anon. Voyez CÉ- CITÉ.*

CÉDANT, ANTE, subst. [1^{re} e fer. 2^e lon.] Terme de Pratique : celui ou celle, qui cède : » Le *cédant* et le cessionnaire.

CÉDER, v. a. [2^e e fer. ; mais devant l'e muet, la 1^{re} se change en e moy. Je cède, tu cèderas, il céderait. Devant la syll. masc. l'e redevient fer. ; *cédant*, je *cédois*, il *céda*, etc.] 1^o. Laisser, aban- doner à ; » *Céder sa place*, *céder le pas*, le haut du pavé. — 2^o. Transporter à : *cé- der ses droits*, *ses prétentions*, *une dette*, *un bail*. — 3^o. Neutre, ou sans régime ; il faut *céder*, il vaut mieux *céder* que de disputer : ou avec la prép. à : *céder au temps* ; *au mal*, *à la force*, *à la raison*. — 4^o. Il est neutre, lors même qu'il est pré- cédé du pron. le indéclinable, dans le sens de, *se reconnoître inférieur* : il ne le *cède* à personne. Le *Rich. Port.* met, ne pas *céder sans le* : l'emporter sur : l'*Acad.* met aussi :

» Il lui *cède* en mérite, en expérience, sans le ; et le *céder* à quelqu'un en science, en vertu. Je crois que le est nécessaire, ou du moins plus régulier, sur-tout dans la phrase négative. Le n'est pourtant là qu'une particule explétive, qui n'ajoute rien au sens.

* Rem. M. *Guys*, Académicien de *Mar- seille*, Auteur du *Voyage Littéraire de la Grèce*, met en à la place de le : » Mes attraits n'en *cedoient point* à ceux d'aucune de mes compagnes. Cette façon de parler n'est point échappée à l'Auteur, et il la ré- pète dans d'autres occasions. Il faut dire, ne le *cedaient point*, etc. — M. *Formey* a dit aussi d'un Académicien de Berlin : » Il re- marqua que les chiens avoient hurlé cette nuit-là : nouvel indice de superstition, qui montre qu'en ce genre, notre Savant n'en *cedoit point* à *Cardan*. Il falait dire, ne le *cedait point*, etc.

CÉDILLE, s. f. [1^{re} e fer. Mouillez les H.] Petite marque en forme de c renversé, qu'on met au-dessous du c devant les voyèles a, o et u, quand le c doit y avoir, non le son du t, mais celui de l's ; *ça*, *ço*, *çu* ; pron. *sa*, *so*, *su* : il *éfaça*, *façon*, *reçu*.

Autrefois on mettait un e au lieu de la *cedille* ; *éfacea*, *éfaceons*, *reçu*, etc.

CÉDRAT, s. m. **CÈDRE**, s. m. [1^{re} e fer. au 1^{er}, e moy. au 2d.] Le 1^{er} se dit d'une espèce de citron d'une odeur exquise, et de l'arbre qui le porte. — Le 2d, est un arbre odoriférant et fort haut, dont le bois résiste à la corruption. Les *cedres* du Li- ban : écriture de *cedre*, poudre de *cedre*.

On dit, figurément, depuis le *cedre jus- qu'à l'hysope* : depuis le plus grand jusqu'au plus petit. *Mde. de Sévigné*, suivant sa coutume, applique joliment cette expression métaphorique. » Comme tout cela ; (c. à. d. mon amitié et le vif intérêt que je prends à tout ce qui vous touche) se trouve natu- rellement au 1^{er} rang de ce qui m'est cher et précieux ; je le mets bien au-dessus de mes petites affaires, qui me paroissent de l'*hysope* en comparaison de vos *grands cé- dres*. — Il est haut comme un *cedre*, fort haut, fort grand.

CÉDULE, s. f. [1^{re} e fer. 3^e e muet.] Billet sous seing privé, par lequel on re- connoît devoir quelque somme. Dans le dis- cours ordinaire, on dit plutôt *Billet*. — Pro-

verbialement, d'un homme qui forme une mauvaise contestation, sur laquelle on peut le convaincre par son propre fait, on dit qu'il plaide contre sa cédule.

CEINDRE, v. a. [1^{re} lon. 2^e e muet.]

Entourer, environer : *ceindre une ville de murailles, de fossés ; un parc d'une haie vive. Se ceindre le corps, les reins avec une ceinture ; une écharpe. Là, se est au datif, et il y a trois régimes. —* Suivant l'Acad. on dit *ceindre une soutane, une aube, avec le seul régime direct. — Ceindre l'épée à ; mettre l'épée au côté à . . .* » Humbert lui ceignit l'épée Delphinale. Duclos. — On dit poétiquement, *ceindre le Diadème, la Thière* : » La victoire lui a ceint le front de lauriers.

CEINT, CEINTE, adj. et part. Ville ceinte de murailles : place ceinte de bastions : avoir le front ceint de lauriers.

CEINTURE, s. f. [1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] 1^o. Ruban de soie ou de fil, cordon, ou autre chose semblable avec quoi l'on se ceint ordinairement par le milieu du corps. — 2^o. Bord d'en haut d'une culotte ou d'une jupe. — 3^o. L'endroit du corps où l'on atache cette ceinture. — 4^o. On le dit de certaines choses, qui en environent d'autres : *ceinture de muraille ; la ceinture du chœur dans une Église. Ceinture de deuil, ou ceinture funèbre. Voyez LITRE. —* Il est beau au fig. dans cette phrase de la Jér. Dél. » Ils s'élancent dans l'Océan, qui de son humide ceinture embrasse l'Univers, étonné de sa grandeur. — Être/pendu à la ceinture de quelqu'un ; (n^o. 2^o. et 3^o.) être toujours avec lui, ne le quitter jamais : expression proverbiale. — *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée* : la réputation vaut mieux que les richesses.

CEINTURIER, CEINTURON, s. m. [1^{re} lon. 3^e e fer. et dout. au 1^{er}.] Le 1^{er} se dit d'un faiseur de ceintures, de ceinturons et baudriers. — Le 2^d, est un diminutif de *ceinture*. Sorte de ceinture de cuir ou d'autre chose, à laquelle il y a des pendans attachés, où l'on passe l'épée.

Ceinturon, Sangle ; le 1^{er} ; dit *La Touche*, se dit de ce qui soutient l'épée : le 2^d, se prend pour une bande de cuir ou de chanvre, qui sert aux porteurs d'eau ou de chaise, ou aux animaux qui portent la selle ou le bât. Les Porteurs de chaise disent au-

jourd'hui *bricole*, et non pas *sangle*. — L'Acad. sur ce dern. mot, dit (1^{re} édit.) *sangle*, autrement *ceinturon*, qui sert à porter l'épée. Malgré cela, je ne crois pas, disait *La Touche*, que ceux qui parlent bien, voulussent dire *sangle*, pour *ceinturon*. On pourrait dire quelque chose de plus, c'est qu'aujourd'hui ceux, qui d'ailleurs parlent mal, ne le disent pas. Aussi l'Acad. l'a-t-elle retranché dans la dernière édit.

CELA, pron. démonst. [1^{re} e muet.] Cette chose-là. » *Cela est bon, cela est mauvais, cela est fait.*

REM. 1^o. *Celui* et *Celle* se disent des personnes : *ceci* et *cela* des choses. Quelquefois pourtant, dans le style fam. *cela* peut signifier les personnes. » J'ai vu tantôt M. de Pomponne, M. de Bezons, Mde. de Villars : *tout cela* vous fait mille complimens. Sév. » J'ai fait vos complimens à M. de . . . à M. de, etc. *tout cela* vous aime, vous estime, etc. *La même.* — Cette locution est fort à la mode aujourd'hui : peut-être y a-t-il de l'affecterie à s'en servir trop souvent. » Ce sont les meilleures filles du monde : *cela* vit comme des saintes. *Mariv.* » Mon Président étoit une bête : il n'étoit bon qu'au Palais : *Cela* savoit les Lois : voilà tout. *Marm.* » Voilà de mes gens, *cela* ne flate point : c'est ce qui s'appelle un Philosophe. *Id.* *Cela* ne fait que jurer. Il est bête, dit *Vaugelas.* — *Cela*, après une énumération : voyez *Nominatif. IV. n^o. 2^o.*

2^o. Quand le pronom *cela* est seul et sans opposition au pronom *ceci*, il se dit de même que *ceci*, d'une chose qu'on tient et qu'on montre : Que dites-vous de *cela* ? *Cela* est fort beau. — Mais quand *cela* est opposé à *ceci*, il se dit d'une chose plus éloignée : je n'aime pas *ceci*, donnez-moi de *cela*.

3^o. On emploie *ceci*, *cela* réunis, quand on ne veut pas dire ouvertement ce qu'on pense ; mais il ne faut pas le répéter à tout propos, comme font certaines personnes, *ceci, cela et le reste*. Il n'y a rien de si ridicule que cette répétition continuelle des mêmes mots. Mde. de Sévigné dit de sa Belle-fille : » Dans ces commencemens, je ne me trouve disposée à la louer que par les négatives : elle n'est point *ceci*, elle n'est point *cela* : avec le temps, je dirai peut-être, elle est *cela*. Ailleurs elle dit : on leur a donné la plus folle, la plus

dissipatrice ; la plus *ceci* , la plus *cela* qu'il est possible d'imaginer.

4°. *Cela fait* est bien meilleur que *cela étant fait* ; mais il n'en est pas de même de *cela dit* : il faut dire , *ayant dit cela*. Vaug. Bossuet a dit , comme bien d'autres Auteurs de son temps , *cela dit* , *cela fait* , Th. Corn. et La Touche condamnent ces façons de parler. l'Acad. dans ses *Observations sur les Remarques* ne les condamne point. » *Cela dit* , il monte aux Cieux en leur présence. Boss. Il est mieux de dire , *ayant dit cela* , *ayant fait cela*.

5°. *Cela* , à la fin de la phrase , après un infinitif. *Méchant* : Acte 1^{er} , sc. 2^e.

Ger. Voilà mon dernier mot. Lis. Voilà parler *cela*.

c. à d. voilà ce qui s'appelle parler clairement et avec fermeté. Il est du style familier.

6°. *Cela* pour il , impersonnel : » *Cela* est quelquefois bien *joli* , d'être mère , mais ce n'est qu'à la fin des sièges. Mde. de Coulanges à Mde. de Grignan. Cette façon de parler n'est pas usitée : elle peut passer dans une lettre.

7°. On dit , ordinairement , un tel , *contre ses maximes* , a dit , a fait , etc. M. Geoffroi y ajoute , *cela*. C'est une nouveauté. » Timon , *cela* contre ses maximes , les laisse approcher , pour avoir le plaisir de les insulter. Journ. de Mons.

CÉLADON , s. m. [1^{re} e fer.] Verd pâle : Tafetas , ruban *celadon*. — L'*Astée* d'*Urfé* a enrichi la Langue de ce mot , au figuré. On dit , d'un homme à beaux sentimens , en matière de galanterie , que c'est un *Céladon*.

Feu *Céladon* vous a légué son âme. *Méchant*.

CÉLÉBRANT , s. m. CÉLÉBRATION , s. f. [*Célebran* , *bracim* ; en vers *ci-on*. [1^{re} et 2^e e fer.] *Célebrant* , se dit du Prêtre qui officie , qui dit , qui célèbre la Messe. — *Célébration* , action de célébrer , La *célébration* de la Messe , des SS. Mystères , de l'Office Divin ; la *célébration* d'une Fête , d'un Mariage , d'un Concile. Il ne se dit que dans ces phrases.

CÉLÈBRE , adj. CÉLÉBRER , v. a. CÉLÉBRITÉ , s. f. [1^{re} e fer. 2^e d moy. au 1^{er} , e fer. aux 2 autres. Dans le verbe , ce 2^e e est fer. devant la syll. masc. *Célebrant* , *célébré* , il *célébra*it , il *célébra* ; il est moyen devant l'e muet : il *célèbre* , il *célébrera*.] *Célèbre* , fameux , renommé.

Il se place tantôt après , tantôt devant le subst. Les hommes *célèbres* , les *célèbres* monumens de l'Antiquité. = Il se prend en bonne part , quand il n'est pas déterminé à un mauvais sens par le contexte de la phrase. Il dit moins qu'*illustre* , et il est plus noble que *fameux*.

* REM. 1°. *Célèbre* dans tous les siècles , ne peut se dire que de ce qui est déjà ancien. M. Thomas le dit de la bataille de Fontenai. Il fallait dire , ce me semble , qui sera *célèbre* dans tous les siècles. Autrement on croira que c'est une bataille donnée il y a deux mille ans.

2°. *Célèbre* en , demande le pl. Boileau avait mis dans sa 1^{re} édit.

Regagne le rivage ,

Cette mer où tu cours est *célèbre* en naufrage.

Mais ses amis lui conseillèrent de mettre au plur. *célèbre* en naufrages et regagne les rivages. Mais comme les rivages au plur. n'est pas une expression tout-à-fait juste , il changea entièrement le 1^{er} vers , et mit en sa place :

Sais-tu dans quels périls aujourd'hui tu t'engages ?

Cette mer où tu cours est *célèbre* en naufrages.

CÉLÉBRITÉ , en parlant des choses , Solennité : la *célébrité* de ce jour , de cette Fête ; en parlant des personnes , grande réputation. La *célébrité* de son nom , de sa gloire.

Rem. Ce mot n'est pas ancien dans la Langue. Au commencement du siècle , La Touche disait seulement , que quelques personnes s'en servaient , mais qu'il ne voudrait le dire que rarement. Il avoue pourtant qu'il se trouvait dans le *Dict. de l'Acad.* et en de bons Auteurs. Il est fort usité aujourd'hui. Voy. RÉPUTATION.

CÉLÉBRER , c'est , 1°. Exalter , louer avec éclat : *célébrer* les grandes actions , les exploits d'un Prince , d'un Héros : *célébrer* les louanges de ... = 2°. Solenniser : *célébrer* les fêtes , le jour de la naissance d'un Prince. = 3°. *Célébrer* un mariage , le bénir ; des noces , les faire avec éclat ; un Concile , le tenir ; la Messe , la dire. Dans ce dernier emploi , il est aussi neutre : il n'a pas encore *célébré*. — *Célébrer* pontificalement , célébrer la Messe en habits pontificaux.

CÉLER , v. a. [2^e e fer. Devant la syll. fém. cet e devient moyen ; je *cèle* , il *célèra* ;

lera, vous celeriez, etc.

CÉLERI; s. m. [1^{re} e fer. 2^e e muet, Pluche écrit tantôt *céleri*, tantôt *celleri*. Tenons-nous-en au 1^{er}.] Herbe potagère, qu'on mange en salade, et qu'on met aussi au potage et dans les ragoûts.

CÉLERIER, Rich. Port. Voy. CELLE-RIER.

CÉLÉRITÉ, s. f. [3^e e fer.] Vitesse, diligence, promptitude dans l'exécution : cette affaire demande de la *célérité*, requiert *célérité*.

Rem. On lit dans *Trévoux*, que ce mot ne se dit guère qu'au Palais; et *La Touche* observe, comme une chose digne de remarque, que l'*Acad.* l'approuve. C'est une preuve que ce mot n'est pas ancien dans la Langue. Aujourd'hui, il est très-bien établi dans tous les styles. Voy. PROMPTITUDE.

CÉLESTE, adj. [1^{re} e fer. 2^e e moy. 3^e e muet.] 1^o. Qui appartient au ciel; globes, sphères, corps *célestes*. — Poétiquement, les *flambeaux célestes*, les *célestes flambeaux*, les astres. = 2^o. Qui a rapport au séjour des bienheureux. » Les esprits, les intelligences *célestes*; la Cour *céleste*; la gloire *céleste*, etc. = 3^o. Divin, qui vient de Dieu: don *céleste*; courroux *céleste*. = 4^o. Par exagération, excellent, extraordinaire: » Beauté, esprit *céleste*, etc.

Rem. *Céleste*, n'a point de place fixe dans la construction. On peut lui faire précéder ou suivre le substantif, suivant que le goût et l'oreille le demandent. *Rousseau* dit, *céleste feu*, *céleste puissance*, et bonté *céleste*. Mais, *ce céleste livre*, dans la 2^e Ode du IV^e Livre, fait une inversion d'être.

Et dans *ce céleste livre*,

Des leçons, qu'il devoit suivre,
Toujours prêt à se nourrir.

Céleste esprit, *céleste Cour*, *céleste gloire*, ne vaudraient rien non plus.

CÉLIBAT, s. m. CÉLIBATAIRE, s. m. [*Céliba*, *batère*, 1^{re} e fer. 4^e e moy. et long.] Le *célibat*, est l'état d'une personne qui n'est pas mariée. *Célibataire*, est celui qui vit dans le *célibat*, quoiqu'il soit d'âge et d'état à pouvoir être marié. » Vivre, demeurer dans le *célibat*; garder le *célibat*. » Que de *Célibataires voluptueux*, qui sont les premiers à crier contre le *célibat des Prêtres et des Religieux*!

Rem. *Célibat*, se dit des deux sexes: *Célibataire*, ne se dit que des hommes. On dit

Tom. I.

d'une fille comme d'un homme, qu'elle vit dans le *célibat*. L'expression même, *garder le célibat*, se dit plutôt des filles que des hommes, qui restent dans le monde sans se marier; mais on ne dit point d'une fille, qu'elle est *célibataire*.

CELLE, pron. fém. Voy. CELUI.

CELLERIER, IÈRE, s. m. et f. [*Cèle-rié*, *rié-re*; 1^{re} e moy. 2^e e muet; 3^e e fer. et dout. au 1^{er}, e moy. et long au 2d.] *Trév.* et le *Dict. Gramm.* mettent un acc. aigu sur le 2^e e, *cellérier*. Le *Rich. Port.* écrit *célérier*, *célérierie*, avec une seule l, mettant un acc. à la 2^e du 2d, n'en mettant point à la 2^e du 1^{er}.

CÉLERIER, est le titre d'office, qu'on donne dans certains Monastères au Religieux, ou à la Religieuse, qui a soin de la dépense de la bouche. — Dans quelques Monastères, c'est un bénéfice claustral sans fonctions, dont le titre s'appelle *Cellérierie*.

CELLIER, s. m. [*Cé-lié*; 2 e fer. Le 2d est dout.] Lieu au rez-de-chaussée d'une maison, où l'on serre les vins et autres provisions. *Trév. Acad. Rich. Port.* » Il n'y a point de caves dans cette maison, il n'y a que des *celliers*.

CELLULE, s. f. [*Cé-lule*; 1^{re} e fer.] 1^o. Petite chambre d'un Religieux, ou d'une Religieuse. = 2^o. Petit logement d'un Cardinal, pendant le Conclève. = 3^o. Il se dit des petites cavités du cerveau, et des petites alvéoles où les abeilles font leur cire.

CELUI, CELLE, pronom démonstratif. [*Cé-lui*, *cèle*, 1^{re} e muet au 1^{er}, e moy. au 2d. Au plur. *ceux*, *celles*.] 1^o. Ils suppléent pour les substantifs qui précèdent, et sont très-utiles pour faire éviter une répétition, souvent désagréable. Au lieu de dire, par exemple: *mes regards ne sont pas les regards d'un Juge sévère*, on dit, ne sont pas *ceux d'un Juge*, etc. *Racine* retranche *ceux*:

Voyez si *mes regards sont d'un Juge sévère. Andri.*

Le tour du vers en est plus vif, quoique la construction soit moins régulière.

2^o. La principale propriété de *celui* et de *celle*, est d'avoir les mêmes régimes que les mots, pour lesquels ils suppléent. » Il en a tous les *droits*, toutes les *prérogatives*, même *celui* (ou *celle*) de *nouer* aux emplois. *Celui* ou *celle*, dans cette phrase, régit l'infinitif et la prép. *de*, qui est le régime des substantifs *droit*, *prérogative*, qu'ils représentent.

C c c

3°. Par lui-même, *celui* régit fort bien les noms au génitif. » Ce fut *celui* de tous les jeunes gens, que j'aimais le plus. *Téléme.* — Ce génitif peut quelquefois précéder *celui*; et l'on pourrait dire, en tournant autrement la phrase: » De tous les jeunes gens, ce fut *celui* que j'aimais le plus. Voy. GENITIF. = Dans cette occasion, faut-il mettre le verbe au subjonctif, ou à l'indicatif? Doit-on dire avec *Pluche*: » L'air est, de tous les élémens, *celui* dont le feu se puisse moins passer, ou dire, se peut moins passer? Écoutez *Aristote*: c'est *celui* de l'École d'Athènes, qui se soit (ou qui s'est) le plus mêlé de Physique. *Id.* Il y a des exemples et des autorités pour les deux manières. J'aime mieux la 2de; elle est d'un usage plus commun. Voy. SUPERLATIF.

4°. *Celui*, *celle*, ne doivent pas être trop éloignés du nom qu'ils remplacent. » Le courage, cette qualité spéciale des armées Françaises, devenoit presque toujours inutile et souvent funeste, parce que la discrétion n'étoit pas *celle* de nos Conseils. *Linguet.* A la fin de la phrase, on a déjà oublié le mot *qualité*, et l'on ne sait plus à quoi *celle* se rapporte. — On peut appliquer ici cet avis de *Bouhours*: Quand *celui* fait quelque équivoque, ou quelque embarras dans la phrase, il faut s'en abstenir, et répéter le mot qui précède.

5°. Ce pronom, quand il se dit des personnes, peut s'employer avec rapport ou sans rapport à un nom, qui précède ou qui suit. » Une femme vraiment estimable, est *celle* qui remplit exactement les devoirs de son état. » *Celui* qui fera plus, sera plus récompensé. — Mais quand il se dit des choses, il est toujours relatif à un nom: » C'est un méchant métier que *celui* de médire: que *celui*, c. à. d., que le métier: » Choisissez *celle* de ces éditions, qui vous paroîtra la plus belle. *Wailly.*

6°. *Celui*, comme les autres pronoms relatifs, ne doit pas se rapporter à un nom pris dans un sens indéfini. Exemple: Il faut que vous ayiez soin de travailler avec la grâce, et que vous remettiez à Dieu *celui* de vous visiter. Il faut dire, que vous ayiez un grand soin, etc., et que vous laissiez à Dieu le soin, etc. *Wailly.* — Ainsi l'on dit avec l'article indéfini, des sentimens d'honneur et de probité; mais on ne doit pas dire: il a perdu tous les sentimens; même ceux d'hon-

neur et de probité. Il faut dire, ceux de l'honneur et de la probité. *Dict. Gram.*

7°. Quoique *celui* fasse fonction de substantif, il n'en a pas pourtant tous les droits: il ne peut être modifié par des adjectifs. » Quoique les troubles d'Angleterre encourageassent la France à entrer dans quelques expéditions contre son ancienne ennemie, ceux plus considérables encore, qui l'agitoient elle-même, l'obligèrent bientôt de prendre des mesures pacifiques. *Hist. d'Angl.* » Je ne puis mieux finir cette lettre, qu'en vous faisant part de *celle* écrite par M. de Bufon à cette Dame respectable (Mde la Comtesse de Genlis). *Ann. Lit.* » Sa faute est ensuite couverte par *celle* beaucoup plus grande que commit le Pape. *Moreau.* » *Plin* dit que Carès inventa les augures tirés des oiseaux, et qu'*Orphée* inventa ceux tirés des autres animaux. *Le Gendre.* = * La chose est plus choquante encore, quand on unit *celui*, ou *celle*, à des superlatifs: » Elle débite à tout venant... toujours les choses les plus futiles, et souvent celles les plus ridicules. *Mercure.* Cela est d'une dureté insupportable. La phrase suivante l'est peut-être encore plus. » Le goût de la Philosophie n'étoit pas alors *celui* dominant. *Dict. Hist. Art. DELISLÉ.* Addit. au T. IV, 11^e part. — Ce tour est propre au Palais, et du style de la Chancellerie. Voy. CE III, n° 3°.

8°. Après *celui*, on ne doit point mettre *il*: ce seraient deux nominatifs pour le même verbe. » *Ceux*, dont le cerveau n'est point rempli de traces profondes... ils peuvent se passer des secours qu'on tire des passions. *Mallebr.* Retrancher *ils*.

* 9°. Autrefois on disoit *celui* et *celle*, pour *ce*, *cette*. » Les Gantois firent ouvrir une bombarde merveilleusement grande... et quand *celle* bombarde décliquoit, on l'oiioit de cinq lieues loin, par jour, et de dix par nuit. *Froissard.* Ce vieux Auteur parle au même endroit d'un engin merveilleusement grand, et apeloit-on *celui* engin un mouton. » Les gens disent, en *celui* pays, que, etc. Dites, en ce pays-là. — Plus récemment, *celui* s'est dit pour *personne*: » Il n'y eut *celui* qui ne s'intéressât dans leurs maux. *Vaugelas*, dans son *Quinte-Curce*. L'Auteur des *Reflexions* approuvoit cette acception de ce pronom. *La Touche* doutoit qu'elle fût d'usage. Nous pouvons dire qu'elle est aujourd'hui entièrement inusitée, vieille et barbare.

CELUI-CI, celle-ci ; *celui-là*, celle-là.
 1°. Ils s'emploient, comme *celui*, à la place des personnes, ou des choses, dont on parle. La principale différence, qui se trouve entre ces trois pronoms, c'est que *celui* n'a de lui-même qu'une signification vague, et qu'il exige toujours, après un *qui* relatif, qui en détermine le sens ; *celui qui* veut être heureux, doit pratiquer la vertu. *Celui-ci* et *celui-là*, au contraire, ont une signification fixe, par le moyen de *ci* et *là*, qui en sont inséparables, dont l'un marque les choses plus proches de la personne qui parle, et l'autre, les choses qui en sont plus éloignées. — Ils n'exigent point de *qui*, et ce serait mal d'en ajouter un immédiatement, et de dire : *celui-là qui* voudra être heureux, etc. Aùtrefois on l'employait de la sorte sans difficulté.

Mais qu'il soit une amour si forte
 Que celle-là que je vous porte,
 Cela ne se peut nullement.

Malherbe.

Car le feu, qui brûla Gomôre,
 Ne fut jamais si véhément,
 Que celui-là qui me dévore.

Voiture.

* 2°. Plus anciennement, on employait *celui* dans le même goût, mais en le séparant de *qui* relatif : « *Celui* est en abomination au Seigneur, *qui* fiche (fixe) et arrête l'œil sur des objets indécens. *St. Fr. de S.* » *Celui* s'estimoit heureux, *qui* pouvoit mener un frère mineur avec soi. *Chron.*

Celui n'écrit aucune chose,
 Duquel l'ouvrage on ne lit point.

Marot.

— Aujourd'hui on dit, *celui-là* ; car lorsqu'il y a quelque chose entre ce pronom et *qui*, on peut employer le relatif : *celui-là* est heureux, *qui* ne désire rien. Mais remarquez qu'alors *là* est une particule surabondante et que *celui-là* ne signifie rien de plus que *celui* ; c'est comme si l'on disoit, *celui qui* ne désire rien est heureux.

3°. *Celui-là*, modifié par *seul*, peut aussi être suivi du pronom relatif. « Toujours immédiatement soumis à *celui-là* seul, *qui* portoit la couronne.

4°. Pour *celui-ci*, il peut être suivi du *qui* relatif dans une seule circonstance, et c'est, lorsque *qui* est le sujet, le nominatif d'une phrase, qui est comme en parenthèse ; par exemple : *celui-ci, qui* est déjà usé, vaut mieux que *celui-là, qui* est tout neuf :

« *J'aime mieux celui-là, qui* est assez gros, que *celui-ci, qui* est trop petit, etc. — Dans le sens indéfini, on doit toujours dire, *celui-là*, et non pas, *celui-ci*, comme dit *Jean-Jaques* : « *Celui-ci* doit avoir plus de voix, *qui* peut se passer de crier. Dites : *Celui-là* doit, etc., *qui* peut, etc.

5°. Il est des occasions, où non-seulement on peut, mais où l'on doit employer *là* ou *ci*, après *celui*, quoiqu'il soit suivi d'un *qui* relatif, comme quand on dit, en montrant du doigt : *C'est celui-là, qui* m'a volé ; c'est *celui-ci* qu'il faut arrêter.

6°. Hors de là, il n'y a que le peuple qui dise, *celui-là* qui m'ataquera, s'en repentira, pour *celui* qui m'ataquera, etc. « *Toi*, (c. à. d. d'être tutoyé) c'est ma part, et *celle-là* du pauvre peuple. *Mariv.* C'est un paysan qui parle. Cet exemple montre qu'on ne doit pas plus mettre la prép. *de*, que les pronoms relatifs, après *celui-là*.

7°. *Celui-là*, au lieu de, *cela*, est du style familier. « *Lucinde.* Espèrent-ils de mieux plaire aux femmes, en s'efforçant de leur ressembler ? *Marion.* » Pour *celui-là*, ils auroient tort. *J. J. Rouss. Narcisse*, ou *l'Amant de lui-même.* » Des réflexions ! toi ! Je n'aurois pas deviné *celui-là*. *Ibid.* » Moi, accomplie ! Oh ! *celui-là* est trop fort. *Th. d'Educ.*

* 8°. On disoit aùtrefois, *cettui-ci*, *cettui-là*, et même, *cette-ci*. Voy. CETTUI.

CÉMÉTIÈRE. Voy. CIMÉTIÈRE.

CÉNACLE, s. m. [1^{re} é fer. 2^e lon.] Salle à manger. Il n'a d'usage qu'en parlant de la salle, où le Sauveur fit la Cène, et où les Apôtres reçurent le Saint-Esprit.

CENDRE, s. f. [*Sandre* ; 1^{re} lon. 2^e e muet.] La poudre, qui reste du bois et des aùtres matières combustibles, lorsqu'elles ont été consumées par le feu : *Cendre* chaude ; *réduire*, ou *mettre en cendres*. — Cette dernière expression s'emploie au propre, dans son sens naturel ; et au figuré, dans le sens de *ravager*, *désoler*, mettre tout à feu et à sang. « *Tamerlan réduisit* toute l'Asie *en cendres*.

Rem. 1°. Selon l'Académie, on dit en Poésie, *la cendre*, ou, *les cendres*, en parlant des morts. Suivant *La Touche*, on doit toujours se servir du pluriel. Il dit pourtant, que le singulier est excusable en vers ; et il cite ce vers de *Corneille* :

Cette urne, que je tiens, contient-elle sa cendre ?

C c c

Rousseau a dit aussi, en parlant du Prince de Conti.

Élevons à sa cendre un monument célèbre.

2°. On lit dans le discours de *Carilina* aux Conjurés, dans *Cicéron*, Tragédie de *Voltaire*.

Entrez dans leurs Palais, frappez, mettez en cendre
Tout ce qui prétendra l'honneur de se défendre.

Il y a plusieurs choses à remarquer dans ces deux vers. 1°. On dit *mettre en cendres*, au pluriel, et non pas *en cendre* au singulier. 2°. On *met en cendres* des bâtimens, et au figuré, un pays qu'on ravage; mais on ne *met pas en cendres* des hommes. Or, *tout ce qui*, signifie là, *tous les hommes qui* feront mine de se défendre. 3°. Je ne parle pas de *prétendre l'honneur*, qui est un faux régime. Cette Remarque n'est pas de cet article. Voy. *Prétendre*.

3°. M. Racine le Fils, sur ce vers d'*Alexandre*,

Sans lui déjà nos murs seroient réduits en cendre.
demande si l'on brûle des murs. Il n'ose pourtant pas accuser cette expression de négligence. On peut en effet la regarder comme une métonymie. Le contenant est mis là pour le contenu, *les murs* pour *les maisons* de la Ville. — L'Observateur ne dit rien de *réduits en cendre* au singulier.

On dit, figurément, *feu caché sous la cendre*, passion qui n'est pas bien éteinte. — Il ne faut pas *remuer les cendres des morts*, rechercher leurs actions pour flétrir leur mémoire. — En parlant d'un bon mari, d'une bone femme, on dit, proverbialement, qu'il *faudrait les brûler pour en avoir de la cendre*, pour faire entendre que l'un et l'autre sont fort rares. — Dans l'*Ann. Litt.* on critique ce vers du *Méchant*.

C'est un homme à brûler pour en avoir la cendre.

Le Critique avait oublié ce Proverbe. — On dit aussi de ce qui est mauvais, *rôti, bouilli trainé par les cendres*.

On dit encore, que *les cendres ne peuvent pas couvrir le feu*, quand les dettes sont plus fortes que les revenus.

Renaitre de ses cendres, se dit au figuré par allusion au Phénix, oiseau fabuleux. « Sa prospérité ralume sans cesse le feu, qui le dévore, et le fait *renaitre de ses cendres*. *Massillon*. La Métaphore n'est pas juste. Ce n'est pas le feu qui *renait de ses cendres*, mais ce que le feu a consumé.

Prendre la cendre et le cilice (Fig.) faire pénitence.

CENDRÉ, ÉE, CENDREUX, EÛSE, adj. CENDRIER, s. m. [*Sandré, dré-e, drcù, eù-ze, drié*: 1^{re} lon. 2^e é ferm. long. au 2d; longue aussi au 3^e et 4^e; é fer et dout. au 5^e.] *Cendré* se dit de ce qui est couleur de cendre: *cendreur*, de ce qui est plein de cendre. Gris *cendré*; blond *cendré*. Celui-ci se dit en parlant des cheveux. « Habit tout *cendreur*, table toute *cendreuse*.

CENDRIER est la partie du fourneau qui est au dessous de la grille, et dans laquelle tombent les cendres.

CÈNE, s. f. [1^{re} é moy. 2^e e muet.] 1°. Le souper, que le Seigneur fit avec ses Disciples la veille de sa passion. = 2°. Les Calvinistes donent le nom de *Cène* à l'espèce de Communion qu'ils font. = 3°. *Faire la Cène*, chez les Catholiques, c'est servir à manger à treize paüvres le *Jeudi-Saint*, après leur avoir lavé les pieds.

CÉNOBITE, s. m. CÉNOBITIQUE, adj. [1^{re} é ferm. dern. e muet.] *Cénobite* est un Religieux qui vit en communauté. On ne le dit guère qu'en parlant des anciens Moines, par opposition à ceux qui vivaient séparés les uns des autres, qu'on apèle *Anachorètes-Cénobitique*, qui appartient au Cénobite. Il se dit proprement des anciens Cénobites, et par extension, de tous les Moines qui vivent en Communauté. *Vie cénobitique*.

CÉNOTAPHE, s. m. [*Cénotafe*, 1^{re} é ferm. tout bref.] Tombeau vide, dressé à la mémoire d'un mort enterré ailleurs, ou dont on ne peut trouver le corps.

CENS, s. m. [*Sans*, et devant une voy. sanz.] Redevance en argent, que certains biens doivent au Seigneur annuellement. « Terre qui doit tant de *cens* de rente. Payer les *cens* = *Quiter*, ou *abandonner la terre pour le cens*, se dit au propre dans son sens naturel; et au figuré, c'est se défaire des biens qu'on possède à des conditions trop onéreuses.

* CENSAL, s. m. En Provence et dans les Échelles du Levant, on le dit pour *Courcier*, *Trév.* Mais ce mot n'est pas Français.

CENSE, s. f. C'est un mot de certaines Provinces, comme la Picardie, le Hainaut, la Flandre, la Bourgogne. Métairie, ferme.

CENSÉ, ÉE, adj. [*Sansé, sé-e*; 1^{re} lon. 2^e é ferm. long. au 2d.] Réputé. « Il est *censé* présent. » Celui, qui est trouvé avec

les coupables *est censé* complice : » Une loi *est censée* abolie par le non-usage.

CENSEUR, s. m. [*San-ceur* : 1^{re} lon. 2^e dout.] 1^o. Celui qui reprend et contrôle les actions d'autrui. Il se prend, ou en bone, ou en mauvaisè part, suivant l'épithète qui le modifie. = 2^o. Chez les Romains, Magistrat qui tenait un registre des citoyens, et qui avait droit de rechercher leurs mœurs et leur conduite. = 3^o. Critique qui juge des ouvrages d'esprit. » Consulter un *Censeur éclairé*. = 4^o. Celui que le Chancelier commet pour l'examen d'un livre. Il est *Censeur Royal*, etc. etc.

CENSIER, IÈRE, adj. [*San-sié, siè re* : 1^{re} lon. 2^e é fer. dout. au 1^{er}, é moy. long au 2d.] Celui ou celle, à qui le cens est dû. Seigneur *censier*, Dame *censière*. — Papier-censier, où sont écrits les cens et rentes. — *Subst.* Celui ou celle qui tient une cense à ferme. Il ne faut pas le confondre avec *censitaire*.

CENSITAIRE, s. m. [*Sansitière*, 1^{re} lon. 3^e é moy. long aussi.] Celui qui doit cens et rente à un Seigneur de fief.

CENSIVE, s. f. [*Sansive*, 1^{re} et 2^e lon.] 1^o. Redevance en argent ou en denrées, que certains biens doivent annuellement au Seigneur du fief, d'où ils relèvent. » Cette terre doit tant de *censive*. = 2^o. Étendue des terres roturières, qui doivent lods et ventes. » Il est dans la *censive* de...

* CENSORIAL, ALE, adj. Qui appartient au Censeur. » Dans la supposition que vous faites, quel seroit l'instigateur du Ministère public ? De quel dénonciateur le crayon *censorial* enregistrera-t-il le nom ? *Le C. de M.* C'est un néologisme. Il faut attendre ce que l'usage en ordonnera.

CENSUEL, ELLE, adj. [*Sansu-él, èle*, 1^{re} lon. 3^e é moy.] Qui a rapport au cens : Droit *censuel*, rente *censuelle*.

CENSURABLE, adj. CENSÛRE, s. f. CENSURER, v. a. [*Sansurable, sansûre, suré* : 1^{re} lon. 2^e lon. au 2d. seulement : mais, dans le verbe, elle est longue aussi devant l'e muet : il *censûre*, il *censûrera*, etc.] L'adjectif se dit de ce qui peut être censuré, qui mérite censûre : » Proposition, conduite, action *censurable*. = Le substantif a plusieurs sens. 1^o. Correction, répréhension. Soumettre ses écrits à la *censûre* de, subir, souffrir la *censûre*, être exposé à la *censûre*. = 2^o. En matière de dogme, Jugement doctrinal, qui porte condamna-

tion. = 3^o. Excommunication, interdiction, suspension, peines ecclésiastiques. *Encourir la censûre*, les *censûres*, absoudre des *censûres*, etc. = 4^o. Parmi les anciens Romains, dignité et fonction du *Censeur*.

Censûre, critique (synon.) Suivant un Encyclopédiste, *critique* s'applique aux ouvrages Littéraires, et *censûre* aux propositions de doctrine, ou aux mœurs. Suivant Mr. Beauzée, une *critique* est l'examen raisonné d'un ouvrage, de quelque nature qu'il soit, et une *censûre* est la répréhension précise de ce qui blesse la vérité ou la loi. Ainsi la *critique* peut s'étendre aux ouvrages théologiques, et la *censûre* peut tomber sur des ouvrages purement littéraires. » Il faut *critiquer* avec goût, et *censurer* avec modération. — Cette distinction paraît fort juste. = On dit *exercer sa censûre* sur... » On croit se donner pour génie supérieur, quand on a exercé une *censûre* amère sur toutes les branches du gouvernement. *Journ. de Monsieur*.

Censurer a les deux premiers sens de *censûre*. 1^o. Reprendre, blâmer. On a fort *censuré* sa conduite dans cette affaire. » Elle ne se plaît qu'à *censurer* les actions d'autrui. 2^o. Déclarer qu'un livre, une proposition contiennent des erreurs. La Sorbone a *censuré* tel livre, etc.

Censurer ne se prend qu'en mauvaise part. * On lit dans des notices du Mercure. » M. Riballier (Censeur Royal) qui a *censuré* cet ouvrage, etc. et cette prétendue *censûre* est un éloge de cet ouvrage. C'est mal s'exprimer. Ce n'est pas à dire qu'on censûre un ouvrage, parce qu'on en a été nommé le censeur, c. à. d. l'examineur. L'Ab. Grosier le fait neutre, et lui fait régir la prép. *sur* : » Il lui appartient bien de *censurer sur* le fait de la littérature. Je doute que ce régime soit d'usage.

CENT, adj. numéral. [*San.*] Nombre, qui contient dix fois dix.

Rem. 1^o. *Cent* est-il déclinaïble et a-t-il un pluriel ou non ? C'est surquoi les opinions ont été longtemps partagées. Aujourd'hui l'usage constant est d'y mettre une *s* quand il est suivi d'un *subst.* plur. et de l'y prononcer, quand ce substantif commence par une voyelle : deux *cens* soldats, deux *cens* hommes ; mais on l'écrit sans *s*, quand il est suivi d'un autre nombre : trois *cent soixante* chevaux ; l'an mil sept *cent soixante*.

2°. Dans les denrées qui se vendent, on dit *un cent*, *un demi-cent*, comme, *une centaine*, *une cinquantaine*; on dit: *un cent* ou *une centaine* de pommes; *un demi-cent*, ou *une cinquantaine* de noix. Mais on ne dit pas, *un cent* de lettres, *une demi-cent* d'hommes; il faut dire, *une centaine*, *une cinquantaine* de lettres, d'hommes, etc. *Wailly*.

3°. On se sert souvent de *cent*, comme de *mille*, pour signifier un nombre indéterminé. » On lui a donné *cent coups*, c. à. d. un grand nombre de coups. *Bouh*.

On dit, par exagération, qu'il y a à gagner *cent pour cent* dans une affaire, quand le profit est fort grand.

CENTAINE, s. f. [*Santène*: 1^{re} lon. 2^e è moy. 3^e e muet.] Nombre collectif, qui renferme cent unités. » *Une centaine* d'écus, de louis, etc. — *À centaines*, par centaines, adv. En grande quantité. Voy. *cent*, n°. 2°. et 3°.

CENTAINE, ou mieux, SENTAINE, s. f. [L'Acad. met le 1^{er}. seulement: le *Rich. Port.* les met tous deux sans distinction.] Brin de fil ou de soie, par lequel on commence à dévider un écheveau

CENTAÛRE, s. m. [*Santôre*, 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] Animal fabuleux, moitié homme, moitié cheval. » Achille fut élevé par le Centaure Chiron. » Le combat des Centaures contre les Lapithes.

CENTENAIRE, adj. [*Santenère*, 1^{re} lon. 2^e et dern. e muet, 3^e è moy. et long.] L'Acad. ne le dit que dans ces phrases: nombre *centenaire*; possession, prescription *centenaire*. *Rich. Port.* dit aussi, homme *centenaire*. Il ne le marque point substantif. Cependant on dit fort bien: » Il y a plusieurs *centenaires* dans cette Ville: » Du vivant de Mr. le Cardinal de Fleury, les Gazettes ne parloient que de *centenaires*.

CENTENIER, s. m. [*Sante-nié*: 1^{re} lon. 2^e e muet 3^e e fer. et dout.] Capitaine de cent hommes. Le *Centenier* de l'Évangile. Chez les Romains on disait *Centurion*. — Dans quelques Villes on apèle *Centenier* un officier qui commande cent hommes.

CENTIÈME, adj. [*San-tiè-me*: 1^{re} lon. 2^e è moy. 3^e e muet.] Nombre d'ordre (ou ordinal) de cent. » Le *centième* denier, la *centième* année. — *Subst.* Vous êtes le *centième*, ou la *centième* dans le rôle.

CENTON, s. m. [*Santon*, deux longues.]

Ouvrage de Poésie, composé de vers, ou parties de vers, empruntés de quelque Auteur célèbre: » *Les Centons* d'Homère ou de Virgile. L'Acad. le met au singulier: on le dit plus ordinairement au pluriel. — Par extension, on apèle *centon* un ouvrage composé de morceaux dérobés. — Ce mot vient du latin *cento*, qui signifie un habit cousu de pièces.

CENTRAL, ALE, adj. CENTRE s. m. [*Santral*, *trale*, *santre*, 1^{re} lon.] L'adj. ne se dit qu'en Géométrie et en Physique: point *central*, ligne *centrale*; feu *central*, force *centrale*. Il ne peut se trouver dans le langage ordinaire que par métaphore. » Vous regardez-vous comme le *point central* de l'univers, où tout doit aboutir? = *Centre* est 1°. Le milieu, le point du milieu d'un cercle ou d'un globe, d'une sphère. On le dit aussi d'une figure ovale, carrée, etc. = 2°. Le lieu où les choses tendent naturellement: chaque chose tend à son *centre*. — Figurément, *être dans son centre*, où l'on se plaît; *hors de son centre*, loin de l'endroit, de la situation où l'on aime à être. = 3°. Il se dit pour *milieu* en plusieurs phrases. *Le centre* d'un Royaume, d'une Province, d'une armée, d'une Ville; » *le centre des affaires*, le lieu où se traitent les principales affaires; » la Cour est *le centre* de la politesse. » Le Siège de Rome est *le centre* de l'unité de l'Église.

CENTRIFUGE, CENTRIPÈTE, adj. Le 1^{er} se dit de ce qui tend à s'éloigner du centre, et le 2^d de ce qui tend à s'en approcher; force *centrifuge*, force *centripète*. — Ils ne se disent qu'en *Astronomie* et en *Physique*; et ce serait pédantisme que d'employer ces mots figurément.

CENTUPLE, s. m. * CENTUPLER, v. act. [*Santuple*, *tuplé*: 1^{re} lon. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d. L'Acad. ne met point le verbe: c'est un mot nouveau, dont on peut bien augurer.] Cent fois autant. On lui a doné le *centuple*: cette terre rend au *centuple*. — *Adj.* nombre *centuple* d'un autre. = *Centupler*, c'est augmenter au centuple. » Les donner à Dieu (ces biens), ce n'est pas les perdre, c'est les *centupler*, les immortaliser. *Neuville*. » L'énergie des passions *centuple* les forces du corps.

CENTURIATEUR, s. m. Mot consacré pour désigner des Historiens Allemands Luthériens, qui ont composé une *Histoire* écla-

siastique, divisée par siècles ou centaines d'année : *Les Centuriateurs de Magdebourg.*

CENTURIE, s. f. CENTURION, s. m. [*Santuri-e, tu-ri-on* : 1^{re} lon. 3^e lon. au 1^{er}.] *Centurie*, centaine. On ne le dit que dans l'Histoire Romaine : » Le peuple romain fut distribué par *centuries*. — *Les Centuries de Nostradamus* : ses prédictions rangées par centaines de quatrains ou de sixains. *Faire une centurie*, faire un quatrain dans le goût de ceux de Nostradamus. — *Centurion*, Capitaine de cent hommes. Il n'est d'usage qu'en parlant des anciens Romains.

CEP, s. m. [1^{re} e moy. on pron. le p final.] Suivant *La Touche*, on écrit *cep* ou *sep* assez indifféremment. L'*Acad.* ne met que le premier. *Ménage* tirait le mot de *cep* de *cippus*. — *Cep* est 1^o. pied de vigne. *Cep* de vigne, *cep* tortu. Arracher le *cep*. = * 2^o. Espèce de chaîne. Il ne se dit qu'au pluriel, et il est vieux. » Avoir les *ceps* aux pieds, aux mains ; rompre les *ceps*.

CÉPÉE, s. f. Touffe de plusieurs tiges de bois, qui sortent d'une même souche.

CEPENDANT, adv. [*Cepandan*, 1^{re} e muet, 2^e et 3^e lon.] 1^o. Pendant cela, pendant ce temps-là. = 2^o. Néanmoins, toutefois, nonobstant cela.

Rem Dans le 1^{er} sens, où il est adverbe de temps, il n'est usité qu'au commencement de la phrase : hors de là, on doit dire, *en même temps*. On dit, par exemple, *cependant* César approchait ; c. à. d. *tandis que tout cela se passait à Rome*, César approchait ; mais on ne doit pas dire, comme *Rollin* : » Le Détachement de Nicostrate entra *cependant* dans une bouche du Nil. Il faut dire, *entra en même temps*, etc.

2^o. Dans le 2^d. sens, il se met au commencement du membre de la phrase, ou après le verbe : » Vous disiez qu'il ne viendrait pas : *cependant* il est venu, ou *il est venu cependant*. — *Pourtant*, qui a le même sens, ne se met jamais au commencement.

3^o. *Cependant que* pour *pendant que* est très-vicieux : *cependant* est toujours adverbe, et n'est jamais conjonction, ni préposition. *Voltaire* l'a encore employé ; mais il faut le pardonner aux Poètes, qui ont quelquefois besoin d'une syllabe de plus pour faire leurs vers.

CERCEAU, s. m. [*Cërso*, 1^{re} e ouv. 2^e.

dout. au sing. lon. au pluriel, *cerceaux*.] Cercle. On se sert de ces deux mots, en parlant des liens de fer ou de bois, dont on se sert pour relier les toneaux et les cuves. *La Touche* dit que *cercle* est fort usité dans les Provinces où il croit beaucoup de vin. = *Cerceau* est aussi une espèce de filet à prendre des oiseaux. = On le dit au pluriel des plumes du bout de l'aile des oiseaux de proie. » Les vautours et les éperviers ont trois *cerceaux*.

CERCELLE, ou CERCERELLE, s. f. *Trev. L'Acad.* ne met que le 1^{er}. [*Cercèle* : 1^{re} e ouv. 2^e e moy. 3^e e muet. En Provence, plusieurs disent *Sarcelle*, mais mal.] Oiseau aquatique, semblable au canard, mais beaucoup plus petit.

CERCHE, Voy. CHERCHE.

CERCLÉ, s. m. [*Cërkle*. 1^{re} e ouv. 2^e e muet.] 1^o. Figure, dont toutes les extrémités sont également éloignées d'un de ses points, qu'on apèle le centre. *Paulian. Dict. de Phys.* = 2^o. La ligne circulaire, qu'on apèle circonférence. = 3^o. Cerceau. Voy. Ce mot. = 4^o. *Figurement*, vice d'un argument, où l'on suppose le principe, qu'on doit prouver ; ou définition de deux mots synonymes l'un par l'autre ; comme si l'on disait que *le cercle* est un *cerceau*, et que *le cerceau* est un *cercle*, sans en expliquer l'usage. = 5^o. Assemblée : » *La Reine tient le cercle*, aller *au cercle*. — On le dit par extension des assemblées particulières, qui se font chez les Dames : il brille fort dans les *cercles*. » Elle me fit, d'un air froid, mille questions indifférentes ; et tant qu'elle fut *en cercle*, ne parut avoir, ni dessein, ni empressement de m'entretenir. *Anon.* » C'est à Naples, comme à Palerme : on ne vient guère au spectacle que pour y *faire cercle*, y recevoir compagnie. *Voy. d'Italie.* — *Faire cercle* est une expression nouvelle. = 6^o. *Cercle* se dit des États qui font ensemble le Corps politique d'Allemagne. Les dix *Cercles* de l'Empire, le *Cercle* de France, de Suabe, de Vestphalie, etc.

CERCLER, v. a. CERCLIER, s. m. [*Cër-klé*, *cër-klié*, 1^{re} e ouv. 2^e e fer.] Mettre des cercles : *Cercler* un toneau. — Faiseur de cercles. — L'*Acad.* ne met pas ces mots : c'est un oubli

CERCUEIL, s. m. [*Cër-keuil*. Il serait à souhaiter qu'on adoptât l'orthographe de Mr. de *Wailly*, qui écrit *cerceuil* ; car *ueil* dans

l'orthographe ordinaire n'exprime pas le son d'*euil*. Voy. une Remarque au mot *Accueil*, qui est dans le même cas. Malherbe écrivait *accueil* : On devrait aussi écrire *cercueil*, ou *cercœuil*.] Espèce de coffre où l'on met les corps morts. *Cercueil de bois, de plomb, de marbre. Mettre un mort dans le cercueil. Figurément, la mort, le tombeau.* » Le chagrin l'a mis au cercueil, l'a fait mourir.

Rem. Quoique *cercueil* se prène au figuré pour *tombeau*, il n'en est pas le synonyme. On dit *creuser le tombeau*, mais on ne dit pas *creuser le cercueil* ; la métaphore n'est pas juste.

Je livrerai vos jours au Démon de l'orgueil,
Qui, par vos propres mains, de vos grandeurs
funestes

creûsera le cercueil.

Rouss.

Cornille avait dit aussi dans *Théodore*.

As-tu vu, Stéphanie, un plus farouche orgueil ?
As-tu vu des mépris plus dignes du cercueil ?

C. à d. plus dignes d'être punis par la mort du coupable. — On ne le dirait pas aujourd'hui. — Dans l'une et l'autre endroit la rime a produit ces barbarismes.

CÉRÉMONIAL, s. m. CÉRÉMONIE, s. f. CÉRÉMONIEUX, EÛSE, adj. [*Cérémoni-al, nt-e, ni-el, ni-cl-ze* : les deux premières é fer, 4^e Ion. au 2d : 5^e Ion. aussi aux deux dern.] *Cérémonial* est 1^o. le Livre où sont contenus l'ordre et les règles des cérémonies Éclésiastiques. — 2^o. L'usage de chaque Cour, de chaque pays pour les cérémonies politiques. — 3^o. L'usage des cérémonies qui se pratiquent entre particuliers. » Il entend bien *le cérémonial*. — Être fort sur *le cérémonial* a deux sens ; entendre les règles du cérémonial, et être pointilleux et difficile sur les cérémonies.

CÉRÉMONIE est aussi 1^o. action mystérieuse qui accompagne la solennité du culte extérieur de la Religion. — 2^o. Les formalités qu'on observe dans les actions solennelles pour les rendre plus éclatantes. » L'entrée du Roi se fit avec de grandes cérémonies. — Les deux sens de ce mot se trouvent réunis dans la phrase suivante. » *La cérémonie des Chevaliers se fera sans cérémonie, à Versailles, dans la Chapelle. Sév.* — *En cérémonie, avec appareil.* » Il nous a régales en *cérémonie*. — Habit, dîner de *cérémonie*, Visites de *cérémonie*. — *Faire des cérémonies,*

des civilités importunes : C'est un grand Yaisseur de cérémonies ; ne faisons point de cérémonies, bannissons la cérémonie — Sans cérémonie ! point de cérémonie ! agissons librement, sans contrainte, sans façon.

CÉRÉMONIEUX, qui fait trop de cérémonies. » C'est un homme fort *cérémonieux*. — On dit ironiquement d'un homme, qui en use plus familièrement qu'il ne faudrait, qu'il n'est point *cérémonieux*.

Rem. *Cérémonieux* n'est pas ancien dans la langue : *La Bruyère* le met encore en italique. » *Timon* peut avoir l'âme austère et farouche : mais extérieurement il est civil et *cérémonieux*. — Il se prend en mauvaise part : » Un homme *cérémonieux* est incommode dans la société.

CERF, s. m. [On dit dans le *Dict. Gram.* que dans les mots composés, comme *cerf-volant*, l'*f* ne se prononce point. Suivant l'*Acad.* elle ne se prononce jamais ; *cer*, é ouv.] Espèce de bête fauve. *Cerf* en rut, *cerf* qui brame ; vite comme un *cerf*. Lancer le *cerf*, courre le *cerf*, etc.

On dit dans le *Rich. Port.* bois de *cerf* : c'est ce qu'on nomme aussi *corne de cerf*. — Je crois qu'on dit le premier des cornes du cerf vivant ; et le second de ces mêmes cornes, qui en sont séparées après sa mort.

Le Proverbe dit : on conoit le cerf à ses *abatres*, c. à d. le caractère d'un homme par ses discours et ses actions.

CERF-VOLANT, s. m. [*Cervolan.*] 1^o. Espèce d'escarbot qui vole. — 2^o. Jouet d'enfant, composé de quelques bâtons, sur lesquels on étend du papier, et que le vent fait voler.

CERFEUIL, s. m. [mouillez l'*l* finale : *cer-feuil*.] Herbe potagère. Elle porte sur une queue six feuilles incisées à l'entour. *Trév.* profondément découpées. *Acad.*

CERISAIE, s. f. CERISE, s. f. CERISIER, s. m. [*Cerizé, rize, ri-zie* : 1^{er} e muet : 3^e é ouv. et long au 1^{er}, e muet au 2d, é ferm. et dout. au 3^e.] *Cerisaie* est un lieu planté de cerisiers : *Cerise*, fruit à noyau, dont la peau est rouge : *Cerisier*, arbre qui porte des cerises. — Quelques-uns disent *cerisée*, au lieu de *cerisaie* : celui-ci est le meilleur. *Dict. Gram.* Ce n'est pas assez dire : il est le seul bon.

CERNE, s. m. CERNER, v. a. Le 1^{er} se dit d'un rond tracé sur la terre, ou sur le sable. — Il se dit aussi du rond livide, qui se

se fait quelquefois autour d'une plaie, ou autour des yeux quand ils sont batus. — *Cerner*, c'est faire un cerne, un rond autour de quelque chose : *Cerner* l'écorce d'un arbre. — *Cerner des noix*, faire des cerneaux, et tirer le cerneau hors de la coque. — « Il ou elle a les yeux cernés, les yeux batus. »

CERNEAU, s. m. [*Cérno*; 1^{re} é ouv. 2^e é ouv. au sing. Ion. au pl., *cerneaux*.] La moitié du dedans d'une noix, partagée en deux, et tirée de la coque de noix encore verte. — *Vin de cerneaux*, vin rose, qui est bon à boire dans la saison des cerneaux.

* **CERSIFI**, est un barbarisme. Voyez **SALSIFI**.

CERTAIN, **AINE**, adj. [*Cér-tein*, *tène*; 1^{re} é ouv. 2^e é moy. au 2d.] En parlant des choses; Indubitable, vrai; cela est *certain*, la nouvelle est *certaine*. — En parlant des personnes, Assuré: *Être certain de quelque chose*; « Êtes-vous bien certain de cela? *J'en suis très-certain.* »

CERTAIN, **SÛR**, **ASSURÉ** (Synon.) La différence entre ces trois mots, c'est que *Certain* semble mieux convenir à l'égard des choses de spéculation, et partout où la force de l'évidence à lieu. « Les premiers principes sont *certain*s. — *Sûr*, paraît être à sa place, dans les choses, qui concernent la pratique, et dans tout ce qui sert à la conduite. » Les règles générales sont *sûres*. — *Assuré* a un rapport particulier à la durée des choses, et au témoignage des hommes. « Les fortunes sont *assurées*, mais légitimes dans tous les bons Gouvernemens. » Les évènements ne peuvent être mieux *assurés* que par l'attestation des témoins oculaires, ou par l'uniformité des relations. — On est *certain* d'un point de science: on est *sûr* d'une maxime de morale: on est *assuré* d'un fait ou d'un trait d'histoire.

Certain, régit la conjonction *que*, et l'indicatif, quand la phrase est affirmative, et le subjonctif, quand le sens est négatif, ou interrogatif, ou qu'il y a du doute. « Savez *certain* que vous êtes seul de votre sentiment. » Je ne suis pas *certain* que je puisse le faire: « Êtes-vous *certain* qu'il soit arrivé à temps? Si j'étais *certain* que vous le fassiez, je vous en prierois. Il en est de même de, *il est certain*, impersonnel: *est-il bien certain* que je puisse comp-

Tome I.

ter sur lui? *Th. d'Educ.*

Être certain, régit aussi de devant l'infinitif: *Je suis certain de réussir avec votre secours: Je ne suis pas certain de pouvoir le faire.* — Avec ce régime, *assuré* vaut mieux.

Rem. Ce régime de l'infinitif s'emploie, quand le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase, et celui de *que*, quand il ne s'y rapporte pas. *Je ne suis pas certain de partir; je suis certain qu'il partira.*

Tenir pour certain, a les mêmes régimes qu'*être certain*, pour ce qui regarde la conjonction *que*; mais il n'est pas du beau style. « Il falloit commencer l'ouvrage sur le champ, et *tenir pour certain* que le Centurion ne pourroit arriver. Voy. D'ANSON. — *Se tenir certain*, régit de et l'infinitif.

Faites si bien qu'on ne remarque en vous

Que ce qu'il faut pour doner le courage

De vous louer, et non pour faire ombrage;

Ou tenez-vous parfaitement certain

D'avoir affaire à tout le genre humain.

Rouss.

Certain, est quelquefois *subst. masc.* « Il ne faut pas quitter le *certain* pour l'incertain. »

CERTAIN, pronom, s'emploie quelquefois à la place de *quelque*. Il se dit des personnes et des choses: *Certaines* personnes, *certaines* gens, *certaines* choses. Il doit toujours être mis devant le substantif. Un fait *certain* et un *certain* fait sont deux choses bien différentes. — *Certain*, comme les autres pronoms, tient lieu d'article. « Il n'avoit pas même *certain* air réservé et mystérieux qu'ont d'ordinaire les gens secrets. *Télém.* — On met pourtant quelquefois un devant *certain* au sing. et de, au plur. J'ai oui dire à *certain* homme, ou à un *certain* homme: à *certaines* gens, ou à de *certaines* gens.

CERTAINEMENT, **CERTES**, adv. [*Cér-taineman*, *certe*, et devant une voyelle, *certez*; 1^{re} é ouv. 2^e é moy. au 1^{er}, muet au 2d. Le *Rich. Port.* met *certe*, ou *certes*; *Trév.* et l'*Acad.* ne mettent que le 2d. *Ménage* a remarqué depuis longtemps que *certes* s'écrit toujours avec une *s*, soit en vers, soit en prose.] *Certes* ne se dit plus dans la conversation, si ce n'est par les Gascons, dit *Bouhours*; mais il se dit encore dans les histoires, et dans les

D d d

discours d'éloquence. Il ajoute que *certainement* est peut-être meilleur que *certes*. — *La Brayère* trouvait qu'il était beau dans sa vieillesse, et qu'il avait encore de la force dans son déclin. On peut le croire rajeuni, et s'en servir encore. *Vaugelas* et *Patru* l'employaient souvent. *Racine* s'en est servi.

Le feu de ses regards, sa haute majesté
Font connoître Alexandre. Et *certes* son visage
Porte de sa grandeur l'infailible présage.

Alex.

Certes, plus je médite, et moins je me figure
Que vous m'osiez compter pour votre créature.

Brit.

Boileau avait coutume d'employer *certainement*. — *L'Acad.* les admettait tous deux sans distinction : mais dans les dernières éditions, elle dit que *certes* ne s'emploie guère que dans le style soutenu.

REM. 1^o. *Certes* et *certainement*, quand celui-ci est adverbe d'affirmation, comme celui-là, se placent toujours à la tête de la phrase. Le 1^{er} est quelquefois précédé par *et* : *Et certes*. — *Certainement* signifie aussi *assurément* : alors il se place après le verbe : *Êtes-vous certainement ?*

2^o. Il en est, qui mettent la conjonct. *que* après *certainement* : c'est contre l'usage. « *S'ils (les Prêtres) prient, demandent pour vous, certainement que leurs prières, leurs demandes ne vous sont point étrangères.* *Anon.* Retrancher *que*.

CERTIFICAT, s. m. CERTIFIER, v. a. [*Certifika* ; on ne prononce point le t. *Certifia* : 1^{er} & ouv. dern. & fer. au 2d.] Le *certificat* est un écrit faisant foi de quelque chose : « *Avoir, prendre, donner un certificat, de service, de mariage, de vie et mœurs.* — *Certifier*, c'est assurer une chose, témoigner qu'elle est vraie. « *Certifier la vérité d'un fait, etc.* — V. n. *Je certifie que cela est, je ne certifie pas que cela soit de même. Puis-je certifier que cela est ou soit ainsi, quand je sais le contraire ?* Remarquez la différence du régime de l'indicatif ou du subjonctif, suivant que le sens est affirmatif, négatif ou interrogatif.

Certifier une caution, est, en terme de Pratique, se rendre en quelque sorte caution de la caution, répondre qu'elle est solvable. — *Certifier les criées*, atester que les criées ont été faites dans les formes.

Être certifié de, n'est pas une locution française : « *Comment cet homme, qui*

savoit tout, n'a-t-il rien écrit ? Et comment serons-nous donc certifiés de son érudition ! *Anon.* « On dit, *être assuré*, on ne dit point, *être certifié d'une chose*.

CERTIFICATEUR, s. m. CERTIFICATION, s. f. Ces deux mots ne sont pas du discours ordinaire. On ne dit point *certificateur*, de celui qui donne un certificat ; ni *certification*, de l'action de certifier. Ce sont des termes de Pratique. Le 1^{er} se dit de celui qui certifie une caution, une promesse, un billet : le 2d, d'une assurance par écrit que l'on donne, ou qu'on reçoit en matière d'affaires. « *Sa certification est au bas de la promesse. Certification de caution, de criées.* Voy. CERTIFIER, à la fin, article précédent.

M. Linguet dit *Certificateur*, de celui qui a donné un certificat. « *Ces Certificateurs, honnêtes, irréprochables, mais amis du repos, sont bien assez courageux pour rendre gloire à la vérité, mais non pas pour braver la haine philosophique.*

CERTITUDE, s. f. Assurance pleine et entière. Il régit le pronom *en*, ou la prép. *de* : *Quelle certitude en avez-vous : avez-vous de ce que vous dites ? Savoir une chose de certitude, avec certitude* : « *Cela est certain, de toute certitude.* — Il régit aussi *de* devant les verbes. « *La certitude de vivre dans les siècles à venir sert d'atrait et de récompense aux grandes âmes, Laugier.*

Certitude, signifie aussi stabilité. « Il n'y a nulle certitude dans les choses du monde.

CERVAISON, s. f. [*Cervason* : 1^{er} & ouv. 2^e & moy.] Le temps où le cerf est gras et bon à chasser.

CERVEAU, s. m. CERVELLE, s. f. [*Cervo*, *Cervèle*, 1^{er} & ouv. 2^e dout. au sing. du 1^{er}, lon. au pl. *Cerveaux* : cette 2^e & moy. et bref au 2d.] Le *cerveau* est la substance molle renfermée dans le crâne. La *cervelle* est la partie blanche, molle et spongieuse du cerveau. « *Cerveau froid, humide, sec, débile, desséché. Être enrhumé du cerveau* : avoir le cerveau pris, le *cerveau vide*. — « *Manger de la cervelle.* Il reçut un coup qui lui fit sortir la *cervelle* de la tête.

CERVEAU se dit quelquefois pour signifier esprit. « *Cerveau mal bâti, mal timbré ; cerveau démonté, foible, débile ; cerveau creux, visionnaire.* — *S'alambiquer le cerveau*, s'appliquer à quelque chose avec

une grande contention d'esprit. Le Rich. Port. met, *s'alambiquer le cerveau* de quelque chose. L'Acad. ne met pas ce régime. — *Tirer de son cerveau*, produire quelque pensée, quelque ouvrage d'esprit. — Avoir le *cerveau timbré*, être un peu fou. — *Cerveau brûlé*, imagination ardente et déréglée. Il dit plus que *ête chaude*. » Antoinette Bourignon étoit un *cerveau brûlé* : elle prêchoit le fanatisme, et avoit fait des disciples. Le Prés. Hén.

On dit d'un homme qui a été long-temps exposé à l'ardeur du soleil, et qui en a été incomodé : que le soleil lui a fait bouillir la cervelle, lui a desséché la cervelle. — On apèle, proverbiallement, *cervelle de lièvre*, un homme qui a mauvaise mémoire. — On dit, dans le même stile, *tenir*, ou *mettre en cervelle*, tenir en peine, mettre en inquiétude.

Rem. Les anciens Poètes employoient souvent *cerveau* et *cervelle*. Ces mots sont devenus bäs : ils ne sont plus du beau style. On ne dirait pas aujourd'hui, comme l'a fait autrefois Matherbe.

Et moi, si de mes jours l'importune durée,
Ne m'eût, en vieillissant, la cervelle empirée.
Mais on dirait encôre, dans le st. fam. avec
La Fontaine :

Un Rat, hôte d'un champ, et de peu de cervelle,
Des lères paternels un jour se trouva sou.

CERVOISE, s. f. [*Cér-voï ze* : 1^{re} & ouv. 2^e lon.] Boisson faite avec du grain et des herbes. » La bière est une espèce de *Cervoise*. — On ne le dit guère qu'en parlant de quelques breuvages des Anciens. — * Trév. met aussi *cervoïsier*, ou *cervisier*, qui vend de la cervoise. Ce mot n'est pas d'usage.

CERÛSE, s. f. [1^{re} & fer. 2^e lon. *Cér-ûze*.] Couleur blanche, en laquelle la vapeur du vinaigre a changé le plomb. Acad. Blanc de plomb, très-fin, qui est une préparation de plomb et de vinaigre. Trév. — Suivant le Rich. Port. Faux brillant, au figuré : c'est un latinisme.

CÉSAR, nom propre d'un fameux Empereur, qui est devenu un nom commun, synonyme d'Empereur, dans la haute Poésie. Rousseau dit du Turc :

Et paisible tyran de la Grèce abattuë,
Partage à notre vûe

La plus belle moitié du regne des Césars.

Rendre à César ce qui appartient à Cé-

sar, est aussi une expression consacrée. — Le P. Bouhours vouloit qu'on dit un *César*. La Touche est d'un sentiment contraire, et il le motive. La meilleure raison, c'est que depuis long-temps l'usage veut qu'on dise *César* tout court. — On ne dit *un* que dans cette locution proverbiale : c'est un *César*; brave comme *César*. — Il veut être ou *César*, ou rien : tout, ou rien. Allusion à la devise de César Borgia, Duc de Valentinois : *aut César, aut nihil*.

CESSANT, ANTE, adj. [*Cè-san, sante*, 1^{re} & moy. 2^e lon.] Qui cesse. Il n'est guère employé qu'au *fém.* et dans cette phrase du st. fam. » *Toute affaire cessante*. Mde. de Sévigné dit, *toutes choses cessantes*; et Marsolier, *toutes raisons cessantes*. » Le Cardinal de Bouillon m'étoit venu prier, *toutes choses cessantes*, d'aler voir ce chef d'œuvre. Sév. » Il lui ordonoit, *toutes raisons cessantes*, de partir. L'expression de la Dame est plus supportable dans une lettre, que celle de l'Auteur dans une histoire. Mais ni l'une, ni l'autre n'est bien juste. On ne dit point, *cesser une chose*, et encôre moins, *cesser des raisons*. — L'Acad. met pourtant en exemple, *toutes choses cessantes*, toutes affaires *cessantes*, tous empêchemens *cessans*. Elle ne dit point à quel style appartient cette locution. Hors du Palais, elle n'est que du style fam. * M. Targe emploie *cessant* comme participe, sans le décliner. » Le Duc d'Hamilton proposa que le Parlement procédât aux limitations *toute affaire cessant*. Smollet. * M. Moreau fait marcher *cessant* devant le substantif. » S'il falloit que, dans ce cas, les oncles permissent à leur neveu de regner; *cessant ce cas*, les oncles étoient donc propriétaires du pouvoir. Il le répète plus bäs. Il falloit, *ce cas cessant*. — * Suivant le Dict. de Trév. on dit, *cessant quoi*, pour, faute de *quoi*. » L'argent est le nerf de la guerre, *cessant quoi* les Soldats se débloquent. Je me trompe fort, si cette locution est de l'usage actuel. — Le Richelieu Port. ne dit que, *toute affaire cessante*.

CESSATION, s. f. [*Cè-sa-cion*, en vers *ci-on* : 1^{re} & moy.] Intermission, discontinuation. *Cessation d'armes*, d'hostilités, de service, de travail, etc.

CESSE, s. f. Il ne se dit que dans ces phrases : *sans cesse*, continuellement ;

n'avoit point de cesse, ne point cessé : il n'a ni repos ni cesse.

Depuis l'aube du jour je n'ai point eu de cesse.

Desportes.

Matherbe dit, avoir cesse. Celui-ci ne se dit plus.

Assés, par qui vont avoir cesse

Nos ténébrés et nos hivors.

Point de cess, point de relâche.

La Font.

CESSE, ÉE, adj. [Cécé, cé-e : 1^{re} é moy. 2^e é fer. long au 2d.] L'Académie n'approuva point Scudéri, qui avait blâmé Corneille d'avoir dit, mes ennuis cessés ; elle décida que cessés est bien dit en Poème, pour apaisés, finis. — On a donc eu tort, dans le Dict. Gram. de trouver mauvais que Racine ait fait cesser passif.

Et du Dieu d'Israël les fêtes sont cessées.

Et d'ajouter que le besoin de la rime ne peut justifier cette licence. Sans examiner si sont cessées est là au passif, on peut croire que cesser, neutre, prend au prétérit être, ou avoir pour auxiliaires. L'Acad. dit, sa fièvre a cessé, est cessée. — Le P. Griset a dit plus récemment : » Quand la contagion fut cessée, St. Charles Borromée fit rendre à Dieu de solennelles actions de grâces.

CESSE, v. n. [Cécé : 1^{re} é moy. 2^e é fer.] Discontinuer. Il régit de et l'infinitif : Cesser de vivre, de parler, d'agir, de pleurer, de travailler. Il a cessé de pleuvoir : » Quand cesserez vous de calomnier la vertu ?

Rem. 1^o. M. de Wailly pense que cesser prend l'auxil. avoir, quand il a un régime, soit direct (cela s'en va sans dire) soit relatif : » Vous avez cessé votre travail : il n'auroit point cessé de chanter : et que sans régime, il prend indifféremment être, ou avoir. Je crois que avoir est plus sûr et plus usité, et qu'il vaut mieux dire : Forage, le bruit a cessé, que, il est cessé. Voy. CESSÉ, adj.

2^o. Cesser, de sa nature, est neutre, mais depuis quelques années, dit M. de Vaugelas, on le fait souvent actif, soit en prose, soit en vers. Cessez vos plaintes, vos poursuites, vos murmures. — Il se dit ainsi activement, sur-tout à l'impératif ; mais il ne ferait pas bien avec toute sorte de noms. L'Acad. dit aussi : Cessez vos cris, cessez votre travail. — Au Palais,

on dit : cesser le service, cesser ses fonctions. — Rousseau dit :

Les éléments cessent leur guerre,

Les cieux ont repris leur azur.

Et Mde Dacier : » Mes amis, dit Ulysse, Cessez ces larmes de joie. — Cesser des larmes est une expression assez singulière ; mais cesser des larmes de joie, est, à mon avis, tout-à-fait baroque.

CÉSSION, s. f. **CÉSSIONNAIRE**, subst. et adj. [Cé-cion, en vers ci-on : Cé-cionère : 1^{re} é moy. 3^e é moy. et long au 2d.] Cession, est un transport, une démission : Faire cession de son droit. — Cessionnaire, est celui ou celle, qui accepte une cession, un transport. — Il agit en qualité de cessionnaire : il, ou elle est cessionnaire des droits d'un tel.

Rem. Des Imprimeurs trop inattentifs mettent cession pour session. — La cession du Parlement. On trouve souvent cette faute dans l'Hist. des Stuarts.

CESTE, s. m. [On pron. l' : 1^{re} é moy. 2^e é muet.] Espèce de gantelet garni de fer ou de plomb, dont les anciens Athlètes se servaient dans les combats du pugilat.

CÉSORE, s. f. [1^{re} é fer. 2^e lon.] Repôs qui, dans le vers alexandrin, se fait après la sixième syllabe, et après la quatrième dans les vers de dix syllabes.

CET, **CETTE**, pronom démonstratif. Voy. CE. — Quand avec Cet ou cette, on veut indiquer des objets plus ou moins éloignés ; on met après les noms substantifs, qui y sont joints, les particules ci ou là : Cet homme-ci, cette chambre-ci, cet enfant-là ; cette femme-là.

* **CETTUY**. Vieux mot, qui s'est dit autrefois pour Ce :

De cetuy peulx mains grands cleves ont écrit
Quasques dangier n'èrons son courage.

Celui-ci, cette-cy : » Où l'amour et l'ambition seroient en égale balance et viendroient à se choquer de forces pareilles, je ne fais aucun doute que cette-ci ne gagnât le prix de la maîtrise. Montaigne. — Scudéri a encore dit, dans ses Observations sur le Cid : » Cettuy-cy (le sujet mêlé, et non simple) étant assez intrigué de soi, ne recherche presque aucun embellissement. Voyez SAGE HOMME, au mot SAGE.

CHABLIS, s. m. Bois abattu dans les forêts pas de van.

CHABOT, s. m. Poisson qui a la tête plus grosse que le corps.

CHACONE, s. f. Air de symphonie, sur lequel on fait différens couplets, ordinairement avec un refrain.

CHACUN, **UNE**, pronom distributif [*Cha-tour, tane*. Il y en a qui écrivent *chaqun*; c'est une mauvaise orthographe. — Les deux premières Villes ont *chacune* leur Evêque. *Non.*]

1°. **CHACUN**, se décline sans article : de *chacun*, à *chacun*, etc. Il se dit des personnes et des choses : « *Chacun* de nous, *chacun* en particulier. — Remettez ces médailles, *chacune* à leur place.

2°. Quand *chacun* se dit des personnes, il s'emploie, tantôt dans une acception générale et indéfinie; *chacun* veut être heureux; et alors il signifie, *toute personne*; tantôt dans une acception plus restreinte: *chacun* fait ce qu'il lui plaît; et alors il signifie, *chaque personne*. Mais en parlant des choses, il ne se dit jamais dans une acception générale et indéfinie; il n'a alors qu'une signification individuelle et distributive: *chacun* de ces tableaux est d'un grand prix; *chacune* de ces statues est parfaite.

3°. Quoique le nom régi par *chacun* soit au pluriel, le verbe se met toujours au singulier. Un Auteur moderne a dit: « *Chacun d'eux se disputent* : il falait dire, *se dispute*.

4°. Si *chacun* se rapporte à un nom collectif, qui ne comprend que des hommes, on met ce pronom au masculin, quoique le nom collectif soit au fém. » Les Communes se retirèrent toutes irritées, *chacun* chez soi. On dit pourtant, les Provinces y envoyèrent *chacune* leur Député. M. l'Ab. Regnier donne pour raison de cette différence, que dans ce dernier exemple, le nom collectif peut se diviser par un et deux; ce qu'on ne peut pas dire des Communes.

5°. *Chacun*, *chacune*, ne se disent des choses qu'avec un rapport à un substantif; et ils ne peuvent être sujets de la phrase: il faut qu'il y ait un autre nominatif. En montrant des couteaux, on ne doit pas dire, *chacun coûte un écu*; il faut dire, *ils coûtent un écu chacun*. Il est mieux après le subst. que devant; un écu *chacun* est mieux que *chacun* un écu. — Plusieurs disent *chaque* pour *chacun*; c'est un style mercantile et barbare. L'Ab. Guéné a parlé comme les Marchands,

quand il a dit, en parlant de Salomon, qu'il avait douze mille écuries de dix chevaux *chaque*. Il devait dire, *chacune*.

6°. Ce pronom n'a point de pluriel. Ailleurs on disait, *chacuns*, *chacunes*, et Bossuet a encore dit: encore a que *chacunes* à part *puissent* subsister par leur propre force. — On dirait aujourd'hui, *chacune* *puisse*; mais cela n'empêche pas qu'on ne poursuive avec cet illustre Auteur, *elles se présentent la main*, et *se donnent* un mutuel secours. — *Chacun* porte le pluriel avec lui-même; *Chacun* suppose plus d'un. — Ceci n'est pas contraire à la remarque du n°. 3°, où l'on a dit que le verbe se met au singulier: car dans la dernière partie de la phrase de Bossuet, c'est *elles*, et non pas *chacune*, qui régit *se présentent* et *se donnent*.

7°. *Chacun*, quoique matériellement singulier, est tantôt suivi de *leur*, tantôt de *son*, *sa*, *ses*. — Il faut employer celui-ci après *chacun*, quand il n'y a point de pluriel, dont *chacun* doit faire la distribution. — Il faut donner à *chacun* *sa* part, et non pas, *leur* part. — Dans les phrases où il y a un pluriel, dont *chacun* doit faire la distribution, il faut voir si l'on veut placer le verbe devant ou après le régime du verbe. Si l'on place *chacun* devant le régime, on emploie *leur* après *chacun*: « Ils ont apporté *chacun* *leur* offrande, et ont rempli *leur* devoir de Religion. On emploie *son*, *sa*, *ses*, après *chacun*, quand on veut placer *chacun* après le régime du verbe: « Ils ont tous apporté *des* offrandes au Temple, *chacun* selon *ses* moyens et *sa* dévotion. Gir. Wail. — Le Diet. Gramm. donne un exemple qui paraît contraire à cette remarque: Remettez ces médailles *chacune* en *leur* place: mais là, *chacune* n'est pas sujet de la phrase, mais régime lui-même. Quoiqu'il en soit, l'Acad. dans la même phrase, dit *sa*, au lieu de *leur*: Il faut remettre ces livres *chacun* à *sa* place. — Si le verbe n'a point de régime, on peut employer *son*, *sa*, *ses*, ou *leur*, indifféremment. « Tous les Juges ont opté *chacun* suivant *leurs* lumières, ou, *ses* lumières. Wailly. — On met au pluriel le pronom, qui doit se trouver après *chacun*. » La Reine dit elle-même aux Députés, qu'il étoit temps qu'ils s'en retournassent *chacun* chez *eux*. Il y a un exemple qui paraît contraire au n°. 4°. où l'on lit, *chacun* chez *soi*; mais *soi* est pour les deux genres et pour les deux num-

bres, et il convient mieux après un nom collectif, tel que *Communes*. — Enfin, quand *chacun* précède le verbe et régit des noms au génitif, faut-il mettre le verbe au pluriel ou au singulier? Doit-on dire, comme M. Linguet: « *Chacun des Membres* en particulier, se doivent des complaisances réciproques; ou, faut-il dire, *chacun des Membres se doit*, ou plutôt, *doit aux autres* & etc. La dernière manière est la seule qui me paraisse régulière: *se doivent* est contre la Syntaxe (Voyez n°. 3°.), *Se doit* fait une équivoque: il pourrait signifier, *se doit à lui-même*; ce qui est contre la pensée de l'Auteur, et le sens de la phrase. — *Chacun*, après une énumération. Voy. NOMINATIF, IV, n°. 2°.

8°. *A chacun*, se dit quelquefois pour *de chacun*. Ainsi, au lieu de dire, la demie intelligence de *chacun d'eux*, M. Linguet a dit, leur demie intelligence à *chacun d'eux* travaillant à part, etc. Il s'agit d'un sourd et d'un muet. — Je n'oserais ni condamner cette façon de parler, ni conseiller de l'imiter. Elle n'est pas fort usitée.

9°. *Chacun* est toujours substantif, et *chaque* toujours adjectif. On les employait autrefois l'un pour l'autre.

Aussi dit que *chacun* Sœur.

La Font.

« A la tête de *chacun* bataillon. Mém. de Villars. » Quoique *chacun* espèce ait son ton propre. L'Ab. du Bos. — On dit encore au Palais, *chacun* jour, *chacun* an. Il faut dire, *chaque* sœur, *chaque* bataillon, *chaque* espèce, *chaque* année, *chaque* jour.

10°. — Un *chacun* ne se dit plus. Dict. Gr. Wailly. — La Touche se contente de dire qu'il est moins bon que *chacun*. L'Auteur des *Réflexions*, etc., ne le condamne qu'au nominatif, un *chacun* le disoit. Hors de là, il trouvait qu'il fait fort bien. « Mon père me formoit, en me faisant remarquer les défauts d'un *chacun*. Je ne le désapprouverais pas dans cette dernière phrase; mais, en général, il n'est pas du bon style. Plusieurs Auteurs, d'ailleurs estimables, l'ont employé: « Afin qu'un *chacun* remarque plus aisément dans son esprit la cause de tous les changements, qu'il y sent en différens temps. Mallebr. — M. Linguet a dit tout récemment: « La postérité pourra un jour apprécier les talens... les vertus d'un *chacun d'eux*. Ann. Polit. Cela n'avait jamais été dit de la sorte, et un *chacun* était toujours employé absolument, et sans régime: ce pour-

rait bien être une faute d'impression. — On a dit aussi, anciennement, *une chacune*: « Non pas également à toutes, mais à *une chacune*, selon qu'il sera besoin. St. Fr. de Sales.

* *Tout chacun* est encore plus suranné, et ne peut être bon que pour le style marotique.

Sous ce tombeau git Françoise de Foix,
De qui tout bien, tout *chacun* souloit dire.
Marot.

* CHACUNIÈRE, s. f. Mot plaisant, forgé par Mde de Sévigné: « Les Filles (de la Reine) qui avoient toutes été renvoyées) s'en vont *chacune* à leur *chacunière*, comme je vous l'ai dit; c. à. d., *chacune chez soi*. Ce mot est en italique, comme de raison.

CHAFOUIN, OUINE, adj. et subst. Qui est maigre, de petite taille, et a la mine basse. Air *chafouin*, mine *chafouine*. — Petit *chafouin*, petite *chafouine*. Style familier.

CHAGRIN, s. m. [*Cha-grein*.] 1°. Peine, affliction. Grand *chagrin*; *chagrin* mortel; noirs *chagrins*. Avoir du *chagrin*; vivre avec *chagrin*, dans le *chagrin*: le 2d est le meilleur. Mourir de *chagrin*, etc.

CHAGRIN, TRISTESSE, MÉLANCOLIE. (synon.) Le 1^{er} vient du mécontentement et des tracasseries de la vie; le 2d, est ordinairement causé par les grandes afflictions; le 3^e, est l'effet du tempérament. GIR. Synon.

2°. CHAGRIN, aigreur, colère, dépit. Parler, disputer sans *chagrin*; cacher, dissimuler son *chagrin*.

Rem. *Chagrins*, au pluriel, ne se dit qu'au 1^{er} sens. Boileau s'en sert pour *humeur chagrine*.

Je n'arme point contre eux mes ongles émoussés;
Ainsi que mes *chagrins*, mes beaux jours sont passés.
Je ne le blâme point dans Boileau; je le désapprouverais dans un Prosauteur.

3°. AU CHAGRIN DE, adv. Comme on dit, il a fait cela au contentement, à la satisfaction de tout le monde. M. Targe a dit, par imitation: « Le Gouverneur capitula, au *chagrin* inexprimable de Guillaume. — Cette façon de parler n'est pas fort usitée, mais elle est bonne, et peut être souvent utile.

CHAGRIN, INE, adj. Mélancolique, triste. Air *chagrin*, esprit *chagrin*, âme, humeur *chagrine*. — Cet adjectif se plaît à suivre le substantif. Homme *chagrin* et bourru. Le fém. peut précéder: la *chagrine* vieillesse.

* Rem. Le peuple dit au fém. *chagrine*.

Car ça te rendroit *chagrine*;

Car ça t'froit bien d'la peine.

CHAGRIN, s. m. Cuir fort rude, fait de peau de mulet ou d'âne. Ce mot vient du mot Arabe *sagri*, qui signifie âne. » Étui de *chagrin*. — C'est aussi le nom d'une étoffe de soie, qui a des grains comme le chagrin.

CHAGRINANT, ANTE, adj. **CHAGRINER**, v. a. L'adject. est le participe du verbe, qui signifie *attrister*, rendre *chagrin*. » *Cela me chagrine*: je n'ai pas eu intention de vous *chagriner*. *Se chagriner*, s'affliger, se fâcher: ne vous *chagrinez pas*. — *Cela est bien chagrinant*; cet homme est bien *chagrinant*. Acad. Il se dit plus souvent des choses que des personnes. » Tant de propos, les uns favorables, les autres *chagrinants* pour le Ministère. *Linguet*. » Ambassade fâcheuse, *chagrinate* dans tous les sens. *Id.* » Nous n'en chercherons pas les motifs, parce qu'il seroit peut-être trop *chagrinant* de les trouver. Merc.

CHAÎNE, s. f. [*Chêne*; 1^{re} l'ouv. et long, 2^e e muet. On écrivait autrefois *chainne*.] 1^o. Lien composé d'anneaux entrelacés les uns dans les autres; *chaîne de fer*, d'or, d'argent, la *chaîne* d'une montre. *Tenir un chien à la chaîne*. 2^o. La peine des galères; condamner, mettre à la *chaîne*. — La troupe des criminels condamnés aux galères; la *Chaîne* a passé par ici. — 3^o. Figurément et poétiquement; *servitude*, *captivité*: ces peuples ont rompu leurs *chaînes*; ils se sont mis en liberté. Cet amant aime ses *chaînes*, ou sa *chaîne*; il a brisé ses *chaînes*. — 4^o. Il est fort à la mode aujourd'hui dans le sens d'*enchaînement*, on n'entend parler que de la *chaîne des vérités*. » La plus générale, la plus naturelle, la plus durable des liaisons, c'est celle qui nous attache aux êtres de notre espèce, par le nœud de l'amour et de la pitié: c'est une *chaîne* composée, pour ainsi dire, de toutes les fibres de notre cœur. *Cerutti*. Cela est un peu précieux.

5^o. On dit, en style de dévotion, les *chaînes du péché*. — *Chaînes de montagnes*, plusieurs montagnes, qui tiennent les unes aux autres. — *Chaîne de Tisserand*, les fils tendus sur le métier pour faire de la toile.

* **CHAINER**, v. a. Aracher. (Néologisme) Voyez quels avantages découlent de ces opérations: leurs résultats sont géométriquement *chaînés*. Test. Polit. de l'Angl. Pourquoi ne pas dire *enchaînés*, en sous-entendant, l'un

à l'autre. — *Chalner* n'a pas l'air de faire fortune?

CHAÎNETTE, s. f. **CHAÎNON**, s. m. [*Chênète*, *chênon*; 1^{re} lon. l'ouv. 2^e e moy. au 1^{er}.] *Chaînette* est une petite chaîne. — *Chaînon* est un des anneaux d'une chaîne.

CHAIR, s. f. [*Cher*, l'ouv. douteux.] 1^o. Substance molle et sanguine, qui est entre la peau et les os de l'animal. *Chair vive*, *chair morte*, *chair ferme*. Avoir la *chair* bonne ou mauvaise: » Ceux qui ont les *chairs mauvaises* sont difficiles à guérir. — Être en *chair* se dit proprement d'un cheval qui est en bon état, et par extension, d'une personne qui a de l'embonpoint. — 2^o. *Chair*, en terme de l'Écriture, signifie plusieurs choses: L'humanité, la nature humaine, le corps humain: le Verbe s'est fait *chair*, il s'est revêtu de notre *chair*; la Résurrection de la *chair*. — L'homme terrestre et animal, opposé à l'homme spirituel; la prudence de la *chair*; écouter la *chair* et le sang. — La concupiscence: les desirs de la *chair*, les aiguillons de la *chair*, les révoltes de la *chair*; le péché de la *chair*, l'impureté: mater, mortifier sa *chair*. — 3^o. *Chair*, considérée comme aliment, se dit des poissons comme des animaux terrestres et des oiseaux: Ce brochet a la *chair ferme*. — On le dit même des fruits: La *chair* de la pêche, du melon, etc. — Cependant, son usage le plus ordinaire est en parlant des animaux terrestres et des oiseaux. *Chair de mouton*, de bœuf, de cochon, etc. *Chair rôtie*, bouillie: On ne mange point de *chair* en carême. Acad. — Malgré cette autorité, je crois qu'on dit plutôt *manger de la viande*, que *manger de la chair*, quoiqu'on dise la *chair* de cet animal est tendre, dure, faisandée, etc. On dit aussi *viande bouillie*, rôtie, etc. plutôt que de la *chair*, etc. et il me semble que *chair* ne va guère bien que quand on parle relativement à l'espèce; *chair de mouton*, de cochon, etc. — *Chair* ou *viande blanche*: celle des chapote, des poulardes, des dindons, etc. *Chair* ou *viande noire*, celle des chevreuils, des lièvres, des bécasses, des pigeons, etc. — En parlant des animaux carnassiers, *chair* vaut mieux: » Le tigre, quoique rassasié de *chair*, semble toujours altéré de sang. *Bufon*. — On dit, proverbiallement, d'un homme fort gras, surtout quand il est stupide, c'est une grosse masse de *chair*; de celui qui est con-

vert et distillé, ou froid et indifférent, ou qui n'est bon à rien, ou qui n'embrasse aucun parti, qu'il n'est ni chair ni poisson. — On dit aussi, rire entre cuir et chair, se moquer intérieurement d'une personne, sans qu'il y paraisse au dehors.

CHAIRCUTER, CHAIRCUTIER seraient plus conformes à l'étymologie; mais l'usage est pour Charcuter, Charcutier. Acad. — Un habile homme pense que c'est le peuple qui dit Charcutier, que les bourgeois disent Chaircutier, et les gens qui parlent bien, Chaircutier, et cela lui paraît mieux. Chaircutier, qui vend de la chair cuite. La raison et l'étymologie favorisent ce sentiment; mais l'usage y est contraire, s'il faut en croire les Lexicographes, et notamment l'Académie.

CHAIRE, s. f. [Chère, 1^{re} de moy. et lon.] Siège. Il se dit du Siège Episcopal, ou du siège qu'un Evêque a dans son Eglise Cathédrale; la Chaire de l'Evêque. — La Chaire apostolique; la Chaire de St. Pierre, le St. Siège. — 2^o. Du lieu élevé d'où un Prédicateur parle au peuple; la Chaire de vérité, l'éloquence de la chaire. — 3^o. De la charge d'un Professeur public, et du lieu d'où il donne ses leçons. Chaire de Philosophie, de Théologie, etc.

Rem. 1^o. Il se peut être inutile d'avertir de prudence garde à ne pas confondre chaire avec chaise; les ignorans le font pourtant quelquefois. Ils disent la chaise du Prédicateur, et disent moi une chaise. Du temps de Voltaire on disait encore chaire pour chaise. Quelques uns, dit-il, disent encore chaise pour chaire, sans qu'on s'aperçoive qu'il vaut mieux dire chaire. Au contraire, chaise, suivant le Dict. de l'Acad. (1^{re} edit.) se dit au lieu de chaire. Mais il a été supprimé en ce sens dans les éditions postérieures.

2^o. Si l'on fait croire Th. Corneille la prononciation de chaire, rien de milieu entre celle de chaise et celle de chaire, et il ne vient pas qu'on le fasse rimer ni avec l'un, ni avec l'autre, quoiqu'il dise qu'il s'écrit plus de dernière. Avec quel mot chaire pourra-t-il donc rimer? Je pense que cette distinction est frivole. On ne voit point dans le langage de prononciation moyenne entre l'un et l'autre. Tout ce qu'on peut dire, lorsqu'on dit chaire est plus spirituel que d'être chaire. Boileau a

fait rimer chaire avec terre.

Couin à ses vaisselles traîne toute la terre; Fend les fers d'Auditeurs pour aller à sa chaise. Cette rime est fautive.

CHAISE, s. f. [Chère, 1^{re} de moy. et long; 2^e et muet.] 1^o. Siège qui a un dos et quelquefois des bras. Chaise de bois, de paille, de velours, de tapisserie. — Chaise de Chanoine. — On dit plus communément stalle, dit l'Acad. — 2^o. Espèce de siège fermé et couvert où l'on se fait porter par deux hommes. — Se faire porter en chaise, porteur de chaise. 3^o. Voiture légère à deux roues; chaise roulante, chaise de poste. Monter dans sa chaise, descendre de sa chaise. — 4^o. Siège où l'on se met pour faire ses nécessités naturelles: chaise percée, aller à la chaise.

CHAISE, voy. Chaire, Rem. n^o. 1^o.

CHALAND, ANDE, s. m. et f. Celui ou celle qui achète ordinairement chez un Marchand. Bon chaland; Marchand qui a beaucoup de chalands. — Il est peu usité au sein de l'Acad. dit pourtant: c'est une de ses chalandes. Il ne se dit que dans cette occasion. Pratique se dit à l'égard des ouvriers, et chaland par rapport aux Marchands. — On donne aussi ce nom à une espèce de bateau plat, dont on se sert pour transporter les marchandises. En ce sens, le Rich. Porte met chaland ou chalant. L'Acad. ne met que le 1^{er}.

CHALANDISE, s. f. [Chalandise, 2^e et 3^e lon.] Habitude d'acheter chez un Marchand. Vous êtes trop cher, vous n'aurez par ma chalandise. — Suivant l'Acad. il se dit aussi pour chaland. Ce Marchand a de bonnes chalandises et il a perdu la plupart de ses chalandises.

Rem. Suivant Trév. chalandise est le concours des personnes qui vont acheter dans une boutique. Ainsi c'est un terme collectif de grand nombre des chalands: Ce Marchand a une grande chalandise. — Suivant le Rich. Porte, c'est le commerce de chaland. Que veut-il dire on ne le comprend pas bien. — C'est aussi plusieurs sortes de marchandises. Ce mot n'a pas cette signification. — J'aime mieux l'idée que Trév. en donne.

CHALDIENNE, CHALDIEN, adj. et s. m. [Kaldai-ite, Kaldai-en en n'a pas le son d'un.] Chaldéen se dit des personnes, et Chaldienne des choses. Pour le langage on dit indistinctement le chaldéen, et quelquefois le

le chaldaïque.

CHALEUR, s. f. Il se dit dans le propre et dans le figuré ; il fait de grandes chaleurs ; chaleur étouffante, chaleur du feu, du soleil, etc. il sert ses amis avec chaleur, c. à. d. avec zèle, avec ardeur. Dans la chaleur du combat, de la dispute, du travail, de la composition, etc. — Mais il se dit, même dans le figuré, seul et sans régime ; et l'on ne doit point imiter Molière quand il dit :

Et que par la chaleur de montrer ses ouvrages.

Misan.

CHALEUR se dit élégamment du style : Son style manque de chaleur et de sentiment.

Rem. Chaleur et ardeur, au figuré, ne sont pas tellement synonymes, qu'on puisse toujours mettre l'un pour l'autre : le second a un usage et un emploi plus étendu que le premier. On lit, dans l'*Alexandre de Racine* :

J'avourai que brûlant d'une noble chaleur,

Je vais contre Alexandre éprouver ma valeur.

La mesure des vers et la richesse de la rime ont fait préférer ce mot à celui d'*ardeur*, qui aurait été plus propre. — *Rousseau* a mis le pluriel pour le singulier, ce qui doit être encore moins imité en prose. Il dit aux Muses :

A vous poursuivre épuiser mes chaleurs.

Epit. I.

CHALEUREUX, **EUSE**, adj. [3^e lon. 4^e e muet : cha-leu-reù, reù-ze.] Qui a beaucoup de chaleur naturelle. « Ce vieillard est encore chaleureux. — On disait aussi *chaloureux* ; et dans la 1^{re} édit. de son Diction. l'*Acad.* les disait tous deux indifféremment. Dès la seconde on ne trouve plus *chaloureux* ; et pour *chaleureux*, il y est dit qu'il n'est guère en usage. — Dans le *Rich. Port.* on le qualifie de terme bas.

CHALEUREUX et *Chaloureux* étaient déjà vieux du temps de la *Bruyère*, et il les regretta. *Douloureux*, dit-il, ne vient pas plus naturellement de *douleur*, que de *chaleur* vient *chaleureux* ou *chaloureux*. Celui-ci se passe, bien que ce fût une richesse pour la langue, et qu'il se dise fort juste ou *chaud* (adj.) ne s'emploie que fort improprement.

CHALIBÉ, **ÉE**, adj. [On ne pron. point l'h : *Kalibé*, bé-e, 3^e e fer. long au 2d.] Il se dit, en Médecine, des préparations où il entre de l'acier. Eau *chalibée*, tartre *chalibé*.

Tome I.

CHALIT, s. m. [1^{re} lon. On ne pron. point le r final.] Bois de lit. Ce mot vieillit.

* **CHALOIR**, v. n. Il est vieux, et ne s'emploie qu'impersonnellement. Il ne m'en chaut, peu m'importe. Il n'est plus bon que pour le marotique et le burlesque.

Et moi je dis : peste l'impertinent !
Et ne me chaut que sa voix théâtrale
Au de Sénèque épuisé la morale.
A sa vertu je n'ai plus grande foi
Qu'à son esprit, etc.

Rousseau.

Que j'aye un livre ou semblable écriture,
Il ne me chaut de belle couverture. Id.

CHALOUPE, s. f. Sorte de petit vaisseau dont on se sert sur mer. *Acad.* Petit bâtiment de mer, fort léger, destiné au service des grands vaisseaux, sur lequel on fait aussi de petites traversées. *Trev.* Vaisseau à porter des gens et des marchandises dans quelque navire ou bâtiment. *Rich. Port.* La meilleure définition est celle de *Trevoux*. Celle de l'*Acad.* est trop vague et n'apprend rien. Mettre la chaloupe à la mer : « Ils se sauvèrent dans une chaloupe.

CHALUMEAU, s. m. [*Chalumo*, 3^e douc. au sing. lon. au pluriel, *Chalumeaux*.] 1^o. Tuyau de paille ou de roseau, etc. qui sert à sucer quelque liqueur en aspirant : « Quand le Pape communique solennellement, il prend le sang dans le calice avec un chalumeau d'or. » 2^o. Petit tuyau creux, qui sert à souder. *Trev.* = 3^o. En Poésie, flûte, flageolet, et tout instrument à vent qui entre dans une musique champêtre : Au son des chalumeaux.

CHAMADE, s. f. Signal du tambour ou de la trompette, que donne un ennemi, pour faire connaître qu'il a quelque proposition à faire. *Batre la chamade*.

CHAMAILLER, v. n. **CHAMAILLIS**, s. m. [2^e lon. on épelle les ll : ai n'a pas le son de e. Il ne se pron. pas ; il n'est là que pour faire mouiller les ll.] *Chamailler* se dit au propre, d'une émeute ou plusieurs personnes se bécotant confusément et avec grand bruit. « Ils chamaillèrent ; ou, encore mieux, ils se chamaillèrent comme il faut pendant deux heures. — Au figuré, disputer ; contester avec beaucoup de bruit. « Deux Ergoteurs qui se trouvoient là chamaillèrent, ou se chamaillèrent une heure durant. — *Chamailliller* : mêlée, combat où l'on se chamaille.

E e e

CHAMARRER, v. a. **CHAMARRURE**, s. f. [*Chamarré*, rare ; 2^e lon. surtout devant l'e muet, il *chamarré*.] Ils expriment l'action d'orner un habit, un meuble, de galons, de passemens, de dentelles, etc. — Il a *chamarré* son habit, de galons, etc. La *chamarrure* en est très-riche. — Ils se disent au figuré, mais en mauvaise part : *chamarrer* un discours d'antithèses et de métaphores. « C'est une ridicule *chamarrure* ».

CHAMARRÉ, ER, adj. Se dit, ou tout seul, ou avec la prép. *de*. Habit *chamarré*, corps de jupe *chamarré* de dentelles, etc. Quand il est sans régime, il se prend en mauvaise part.

CHAMBELLAN, s. m. [*Richelet* écrit *Chambelan*. Il devait du moins écrire *Chambelan* avec un acc. aigu, car l'e n'est pas muet, mais fermé.] Officier de la chambre d'un Roi, d'un Prince, etc.

CHAMBERLAN, ou **CHAMBRELAN**. *Rich. Port. L'Acad.* ne met que le second. Voy. ce mot.

CHAMBRANLE, s. m. [*Chanbranle*, 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] Ornement de menuiserie ou de pierre, qui borde les côtés des portes, des fenêtres et des cheminées.

CHAMBRE, s. f. [*Chan-bre*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] 1^o. Il se dit des principales pièces d'une maison, en particulier, de celles où l'on couche. *Chambre à coucher*, *chambre de parade*, *chambre à feu* : Valet de *chambre*, Femme de *chambre*, robe de *chambre*, pot de *chambre*.

Rem. On dit un valet de chambre, et non pas un homme de chambre ; mais on dit, femme de chambre ; et non pas fille de chambre ; et quand une Dame en a plusieurs, elle dit, mes femmes ; sans ajouter de chambre. Voy. FEMME.

Rousséau (Jean Jacques) dit, avec son emphase ordinaire et son exagération coutumière. « Tels sont les hommes : ils changent de langage comme d'habits : ils ne disent la vérité qu'en robe de chambre. (en secret.) En habit de parade, (en public) ils ne savent plus que mentir ».

2^o. Lieu des assemblées des Cours de justice, des États, etc. Le Parlement est divisé en plusieurs *Chambres*, la *Grand'chambre*, les *Chambres des Enquêtes*, des *Requêtes*. L'Assemblée des *Chambres*, etc. La *Chambre des comptes*. — *Chambre ardente*, assemblée de Juges, commis pour connaître

des malversations des Comptables, de ceux qui ont eu le maniement des deniers publics, etc.

Rem. Quoique le nom Anglais des deux *Chambres* du Parlement d'Angleterre signifie maison et non pas chambre, on doit pourtant dire les deux *Chambres*, et non pas les deux *Maisons*, comme a dit autrefois le Traducteur Gaulois du Procès de Charles I.

3^o. Il se dit aussi de plusieurs bureaux où l'on traite de plusieurs affaires. *Chambre de comerce*. A Rome, *Chambre Apostolique*. En Allemagne, *Chambre Impériale*. *Chambre Ecclésiastique* à Paris, etc. etc.

4^o. *Chambre* se dit encore en termes d'Art. *Chambre* dans un canon ou dans un mortier, espace ovale qu'on pratique en les fondant, et où l'on met la poudre pour lui donner plus de force. — Dans une cloche et autres machines de fonderie, vide qui s'y est fait à la fonte. — *Chambre d'une mine*, l'endroit où l'on met la poudre. — *Chambre obscure*, espèce de boîte dans laquelle, par le moyen de verres disposés d'une certaine façon, on voit ce qui se passe au dehors.

5^o. Dans le style proverbial, avoir des *chambres vides*, ou des *chambres à louer* dans la tête, c'est être un peu fou. — Pour dire que les chemins sont fort beaux, on dit qu'ils sont comme dans cette chambre. « Tout le monde disoit que les chemins étoient comme dans cette chambre, car c'est toujours la comparaison. » Ils étoient si bien comme dans cette chambre ; que nous n'arrivâmes qu'après minuit, toujours dans l'eau. *Sév.*

CHAMBREE, s. f. [*Chanbrée*, 1^{re} et 2^e lon.] Il ne se dit que des Soldats, qui logent ensemble dans la même chambre, ou sous la même tente ; et à l'Opéra, de la quantité des spectateurs, et du produit de la recette. Bonne ou foible *chambree*.

Rem. Ce mot n'est pas fort noble, et il est fort peu digne du style de l'Histoire. « Les Députés commencèrent à raconter de *chambree en chambree* (per contubernalia) les injures qu'ils recevoient. J. J. Rouss. Tacite.

CHAMBRELAN, s. m. [*Chanbrelan*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] 1^o. Ouvrier, qui travaille en chambre, parce qu'il n'est pas maître. = 2^o. En style populaire, locataire, qui

occupe qu'une chambre dans une maison.
CHAMBRE, v. n. Être dans la même chambre. Ces Soldats *chambrent* ensemble.
 2°. v. a. Tenir quelqu'un enfermé malgré lui. — Le tirer en particulier dans une assemblée.

CHAMBRETTE, s. f. [*Chanbrète*, 1^{re} lon. 2^e é moy. 3^e e muet.] Petite chambre. Il est du style familier. » Il est logé, elle se tient renfermée dans une petite *chambrette*.

CHAMBRIER, s. m. [*Chan-brie*, 1^{re} lon. 2^e é fer. dout.] 1°. Officier claustral dans quelques Monastères et dans quelques Chapitres, etc. — 2°. *Grand-Chambrier* était autrefois un grand Officier de la Couronne, qui avait l'Intendance de la chambre du Roi. — 3°. En plaisantant, Conseiller de la Grand-Chambre du Parlement. Il est *Grand-Chambrier*.

CHAMBRIÈRE, s. f. [*Chan-brie-re*, 1^{re} lon. 2^e é moy. et long.] Ce mot est bas et presque entièrement hors d'usage. Mrs. de l'Académie disent que c'est une Servante de personnes de petite condition. On peut ajouter qu'il n'y a que le peuple qui se serve de ce mot, même en parlant de cette espèce de *Servantes*. La Fontaine dit, pour la comédie de la rime :

Il étoit une vieille avec deux *Chambrières*.
 Mais au titre de la Fable, il met : *La vieille et les deux Servantes*.

CHAMEAU, s. m. **CHAMELIER**, s. m. [*Chamo*, 1^e dout. au sing. lon. au plur. *Chameaux*. — *Chame-lié*, 2^e e muet, 3^e é fer.] Le *chameau* est un animal, haut de jambes, qui a le cou fort long, la tête petite, les oreilles courtes et une espèce de bosse sur le dos. — *Chamelier*, conducteur de chameaux.

CHAMOIS, s. m. [*Cha-mois*, 2^e lon.] Chèvre sauvage, qui vit dans les rochers et les montagnes. — Peau de cet animal, corroyée et passée en huile. Camisole, caleçon, gants de *chamois*.

CHAMP, s. m. [*Chan*, long : on ne prononce jamais le p.] 1°. Pièce de terre labourable, qui ordinairement n'est pas fermée de murailles. — *Champs* au pluriel se prend pour toutes sortes de terres, tant labourables, que près, bois, bruyères, pris tout ensemble et collectivement : aller *aux champs* ; mener les bêtes *aux champs*. — Il se dit aussi de tous les lieux qui ne sont

point dans les villes, ou dans les fauxbourgs.
 » *Maison des champs* ; il est allé *aux champs*.
 — *Campagne* est plus usité en ce dernier sens. — Suivant *Bouhours*, *maison des champs* est plus relative aux vûes économiques, et *maison de campagne*, aux vûes d'agrément. La distinction paraît fort juste.

2°. Occasion, sujet, matière. » Voilà un *beau champ* pour l'Histoire, pour la Poésie. » On lui a donné, on lui a ouvert un *beau champ*, pour acquérir de la gloire, pour faire valoir ses talens, etc. — 3°. Étendue qu'embrasse une lunette d'approche. » Cette lunette grossit beaucoup, mais elle a trop peu de *champ*. — 4°. *Champ de bataille*, place où se fait le combat de deux armées. * On disait autrefois *champ* tout seul. On disait, demeurer maître du *champ* : le *champ* lui est demeuré.

Rem. Doit-on dire, les *champs Élisées*, ou les *Champs Élysées* ? Ménage croit qu'on dit l'un et l'autre, et que le 1^{er} est le plus usité. L'Acad. les dit également et sans remarque. L'usage le plus commun, du moins en prose, me paraît être pour le premier.

A TRAVERS CHAMPS, adv. Il courroit à *travers champs*. — Sur le *champ* : sur l'heure même, sans délai. À tout bout de *champ*, ou à chaque bout de *champ*. L'Académie ne met en titre que le 1^{er}, qui est à mon avis, le moins usité. À chaque moment, à tout propos. » Il retombe dans la même faute à *chaque bout de champ* ; à *tout bout de champ*.

DE CHAMP, adv. Mettre, poser de *champ* des briques, des pierres, des solives. Les mettre, les poser sur la face la moins large. Dans le st. prov., *courir les champs*, c'est être fou : » C'est trop perdre de temps : .. nous devrions déjà avoir couru tout Paris. — Du train dont vous allez, vous *courez bientôt les champs*. — On donne quelquefois à cette expression un sens moins odieux. » Il a guéri promptement, parce que sa blessure n'étoit pas dangereuse, et l'envie de revoir Mlle. Sophie l'a fait *coarir les champs*, aussi-tôt qu'il a pu marcher. — Se mettre *aux champs*, fort en colère. — Mettre quelqu'un *aux champs*, le mettre en colère, ou en crainte.

Des biens à réparer, des partages à faire,
 Vous voyez que voilà de quoi le mettre *aux champs*.

En lui faisant prévoir un procès de dix ans. Méc.

— Laisser le champ libre à quelqu'un, cesser de disputer, de se défendre. On dit, à peu près dans le même sens, le laisser maître du champ de bataille. — Avoir un œil aux champs, et l'autre à la ville, être fort vigilant, penser à tout. — Avoir la clef des champs, la liberté de sortir, de s'enfuir.

CHAMPÊTRE, adj. [*Champêtre* ; 1^{re} lon. 2^e e ouv. et lon.] Qui appartient aux champs ; maison, lieu *champêtre*, musique *champêtre*. — Solitaire, éloigné des villes, vie *champêtre*. — Ordinairement il suit le substantif. En vers, il peut le précéder.

Achevons de dicter ces *champêtres* leçons.

De Ville.

J'obtiens souvent le prix des *champêtres* chansons.

Gres.

De vos *champêtres* airs répétez les plus beaux. Id. Cette dernière inversion est un peu dure. C'est que les adjectifs de plusieurs syllabes ne font guère bien devant les substantifs monosyllabes.

REM. *Champêtre* ne se dit point des personnes. On ne dit point un homme *champêtre*, pour dire, un homme qui vit à la campagne. Voy. **PROSPÈRE**.

CHAMPIGNON, s. m. [*Champignon* ; mouillez le gn ; 1^{re} lon.] 1^o. Plante spongieuse, qui vient sans racines, et croît en très-peu de temps. 2^o. Certain bouton qui se fait au lumignon d'une mèche, qui brûle. — 3^o. Excroissance de chair spongieuse, qui se forme dans les plaies, etc.

On dit, d'un homme qui a fait fortune en peu de temps, qu'il s'est élevé en une nuit comme un *champignon* ; n^o 1^o.

CHAMPION, s. m. [*Chan-pion* ; en vers, pi-on ; 1^{re} lon.] Celui qui combat en champ clos. — On dit par raillerie d'un homme peu vaillant, c'est un vaillant *champion*. — Dans la Poésie, il se dit sérieusement, en bon sens.

CHANCE, s. f. [1^{re} lon. 3^e e muet.] 1^o. Sorte de jeu de dés. Jouer à la *chance*. — 2^o. fig. Heureuse fortune. Bonne *chance* ; être en *chance* ; la *chance* a tourné.

Le proverbe dit, que *chance vaut mieux que bien jouer* ; il vaut mieux être heureux qu'habile ; ce qui s'applique à toute sorte d'affaires. — Conter sa *chance*, ses aventures, ses déplorables. — Livrer *chance* à quelqu'un, le défier, le provoquer à la dispute.

CHANCELANT, ANTE, adj. **CHAN-**
CELANT, v. n. [1^{re} lon. 1^e e muet ; 3^e lon. aux 2^{es} prem. e fer. au 3^e.] Devant la syll. fem. le muet se change en e moy. Je *chancelle*, ou *chancelé*, il *chancellera* ou *chanchèlera*, etc. — *Chanceler*, au propre, c'est être peu ferme sur ses pieds, pencher de côté et d'autre, comme si on allait tomber. — Il *chanceloit* comme un ivrogne. — Au fig. n'être pas ferme, assuré : il varie, il *chancelle* dans ses réponses, dans ses résolutions. — Il est fort ébranlé, il *chancelle*. — Sa fortune *chancelé*.

Chancelant, se dit, au propre et au fig. des personnes et des choses : Je le vis *chancelant* et près de tomber. — D'un pas *chancelant*, démarche *chancelante*. — Esprit *chancelant*, irrésolu ; fortune *chancelante*, mal assurée. — Il suit, ou précède, mais il aime à suivre.

Soutien ma foi *chancelante*,

Dieu puissant, inspire-moi.

Cette crainte vigilante,

Qui fait observer la loi.

Rouss.

CHANCELIER, s. m. **CHANCELIERE**, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet ; 3^e e fer. au 1^{er} dout. e moy. au 2^d lon.] Le *Chancelier* est en France le Chef-Suprême de la Justice. Les Reines, et les Fils de France ont aussi leurs *Chanceliers*. — Dans les Universités, c'est celui qui confère les degrés. — Dans certains Chapitres, c'est une dignité. — Dans les Échelles du Levant, c'est celui qui a le sceau du Consulat : il y fait les fonctions de Greffier et de Notaire.

CHANCELIERE, est 1^o. la Femme du Chancelier. 2^o. Petite caisse de bois garnie de peau d'ours, qui sert à mettre les pieds pendant l'hiver.

CHANCELLEMENT. Acad. **CHANCELLEMENT**. Danet, Tachard, Trév. s. m. [1^{re} lon. 2^e e moy. 3^e e muet : en a le son d'an.] Démarche qui n'est pas ferme. Action de ce qui penche de côté et d'autre, et menace de tomber. — Je m'aperçus de son *chancellement*. Ce mot est peu usité. L'Acad. le met sans remarque.

CHANCELLERIE, ou **CHANCELERIE**, s. f. [1^{re} lon. 2^e e moy. 3^e e muet, 4^e lon.] Tribunal, où l'on scelle les Lettres avec le sceau du Prince. — Maison destinée pour le Chancelier. — *Chancellerie*, au Parlement, lieu où l'on scelle des Lettres.

avec le petit sceau. — Dans les Universités, lieu où l'on scelle les Lettres de Maître-ès-Arts, de Docteur, etc.

CHANCEUX, **EUSE**, adj. [*Chan-cel*, *cel*-*ce* : 1^{re} et 2^e lon.] Qui est en chance, en bonheur. « Il est *chanceux* ; je ne suis pas si *chanceux*. Il est bête et populaire. Il se dit en bone ou en mauvaise part, pour heureux et malheureux. » Il est *chanceux*, il gagne toujours. « Elle est *chanceuse* à se blesser, à gagner des rhumes. *Dict. de Trév.*

CHANCIR, v. n. et réc. [*Chanci*, 1^{re} lon.] Moisir. Il ne se dit que des choses qui se mangent. Il ne se conjugue qu'à la 3^e personne. « Ce pâté, ces jambons, ces confitures comencent à *chancir*, à se *chancir*. » Ils *chancissent*, ou se *chancissent*.

CHANCISSÛRE, s. f. [1^{re} et 3^e lon.] Moisissûre. « Il faut ôter la *chancissûre* de dessus ce pâté.

CHANCRE, s. m. **CHANCREUX**, **EUSE**, adj. [1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, lon. aux 2 autres.] Le *Chancre* est, 1^o. une espèce d'ulcère malin, qui ronge la partie du corps sur laquelle il s'est formé. = 2^o. Élévure qu'une fièvre ardente, ou autre cause fait venir sur la langue, aux lèvres, dans le palais. = 3^o. Crasse qui s'attache aux dents. = 4^o. En termes de Jardinage, maladie qui survient aux arbres, et qui les ronge. — On dit proverbialement : *manger comme un chancre*, c. à d. extrêmement.

CHANCREUX, qui tient de la malignité du chancre : Ulcère *chancreux* ; bête *chancreuse* : arbre *chancreux*.

CHANDELEUR, s. f. **CHANDELIER**, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet ; 3^e dout. dans les deux.] La *Chandeleur*, ou la *Fête de la Chandeleur*, est la Fête de la Présentation de Notre-Seigneur au Temple, et de la Purification de la Ste Vierge. Elle tire son nom des *chandelles* de cire, ou des *cierges* qu'on bénit ce jour-là.

CHANDELIER, est un ustensile à mettre de la chandelle, de la bougie, des cierges. *Chandelier* de bois, d'étain, de cuivre, d'argent. — On dit figurément ; *mettre le chandelier sous le boisseau*, laisser les grands talens dans l'obscurité ; expression tirée de l'Évangile : *Neque accendunt lucernam et ponunt eam sub modio.* — *Mettre* quelqu'un sur le *chandelier*, l'élever en dignité ; c'est

la suite de la même sentence : *sed super candelabrum.*

CHANDELLE, ou **CHANDÈLE**, s. f. [1^{re} lon. 2^e e moy. 3^e e muet.] Petit flambeau de suif ou de cire. On le dit presque toujours de ceux de suif ; pour ceux de cire, on dit *bougie*, ou *cierge*. — Ce mot fournit à plusieurs expressions figurées du style familier et proverbial. — On dit, de celui qui a de l'intelligence dans deux partis contraires, ou, qui mène une vie mêlée de bien et de mal, qu'il *donne une chandèle à Dieu, et l'autre au diable* ; de celui, qui est fort vieux, et qui s'en va mourant, que *la chandèle s'éteint* ; de celui, qui est à l'agonie, qu'il est *réduit à la chandèle bénite* ; de celui, qui a échappé à un grand danger, qu'il *doit une belle chandèle à Dieu* ; d'une femme, qui ne souffre pas le grand jour, qu'elle est *belle à la chandèle* ; de ceux, qui dépensent en beaucoup d'articles diférens, qu'ils *brûlent la chandèle par les deux bouts* ; de ce qui ne donne aucun profit, que *le jeu ne vaut pas la chandèle*. — Voyez BRÛLER et DEVANT. — *Donnez-lui une chandèle*, dit-on, quand on voit un homme qui ne saurait trouver ce qu'il veut dire. Et quand quelqu'un se met devant le jour, et qu'il empêche qu'on ne voie à lire ou à travailler : *mouchez la chandèle*, lui dit-on. — Cet homme *vient se brûler à la chandèle*, il se confie à ceux qui le trahissent ; ou, il cherche un asyle dans le lieu, où il y a le plus de danger pour lui : allusion au papillon qui se brûle à la chandèle, en cherchant la lumière. — *A chaque Saint, sa chandèle*, il faut rendre des devoirs à tous ceux de qui dépend le succès des affaires. « Cet homme est *ménager de bouts de chandèle* ; il est économe dans les petites choses, et ne l'est pas dans les plus importantes. — *La chandèle brûle* ; le temps se passe.

CHANGE, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet.] 1^o. Troc d'une chose contre une autre ; il ne se dit, en ce sens, que dans les phrases suivantes : *gagner au change*, *perdre au change*. — On dit figurément, d'un homme qui répond vivement et ingénieusement à un autre, qui le veut railler, qu'il *lui a rendu le change*, qu'il *lui a donné son change*. De ces deux expressions, la 1^{re} est du bon style ; l'autre, du st. fam. = 2^o. En termes de *l'nerie*, on dit, *prendre le change*, *garder le change*, *donner le change*. Les deux 1^{ers} se disent des chiens, ou qui quittent la bête qu'ils chassent

peut courir après une autre ; ou qui continue à chasser la première, sans se laisser détourner. Le 3^e se dit de la bête qui fait prendre le change aux chiens. — On dit, en ce sens, donner le change à quelqu'un, le détourner adroitement du dessein, ou de la pensée qu'il a ; et prendre le change, se laisser ainsi tromper. « Est-ce à moi que vous voulez donner le change ? » Il a pris le change ; il s'est laissé duper. On dit aussi ce dernier, lorsque, dans un raisonnement, on sort de son sujet, pour s'attacher à des choses dont il n'est pas question : Vous prenez le change ; ce n'est pas de cela qu'il s'agit. — * Plusieurs disent, donner et prendre l'échange, pour le change : c'est un vrai barbarisme ; et j'ai été fort surpris de le trouver dans le *Journal de Littérature*. « Il (le Parterre) ne prend pas l'échange sur les bons et les mauvais ouvrages, sur les bons et les mauvais Auteurs. — C'est sans doute une faute d'impression.

3^o. CHANGE, lieu où l'on va changer des pièces de monnaie pour d'autres. — Banque, métier de faire tenir de l'argent d'une Ville à une autre, de place en place. Faire le change ; Courtier, Agent de change ; lettre de change. — La place même où s'assemblent les Banquiers. — Le prix que le Banquier prend pour l'argent qu'il fait remettre : « Le change d'ici à telle place est de tant pour cent. Le change est au pair ; le change a augmenté. — L'intérêt de l'argent qu'on prête selon le cours de la place : prendre, donner à change.

Rem. * Change, s'est dit autrefois pour changement.

O que nos fortunes prospères
Ont un change bien apparent !

Malherbe.

Quoi ! vous appelez crime un change raisonnable.

Corn.

« Voir punir son change. — Son change est odieux. Id.

Corneille dit aussi, bailler le change, pour donner le change ; c'est que de son temps on disait souvent bailler pour donner.

Mais insensiblement, je baillai ici le change.

Ep. à Arius.

CHANGÉ, ÉE, adj. On dit qu'un homme est bien changé, qu'une femme est bien changée ; qu'ils ont le visage bien changé, soit par l'âge, soit par la maladie. « D'Orval est malade aussi : comme il est changé ! Th. d'Éduc. Être bien changé, c'est aussi avoir changé entièrement de sentimens, ou, de

mœurs et de conduite.

CHANGEANT, ANTE, adj. [Chan-jan, jante, 1^{re} et 2^e lon. l'e devant l'a est muet ; il n'est là que pour donner au g un son doux, qu'il n'a pas naturellement devant la voy. a.] Variable, qui change facilement. Il se dit particulièrement de ce qui a rapport aux personnes : esprit changeant, humeur changeante. On le dit des personnes même. Homme fort changeant, nation extrêmement changeante. Voy. LÉGER. — On le dit aussi du temps, quand il est variable ; de certaines couleurs, qui changent, suivant les différentes positions, comme la gorge d'un pigeon. « Tafetas changeant, qui paraît de différentes couleurs, parce que la trame est d'une couleur, et la chaîne d'une autre.

CHANGEMENT, s. m. [Chanjoman ; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Action de changer ; mutation, conversion. Changement de vie, de conduite, d'état, de condition. Changement de théâtre, de scène ; ce qui se dit sur-tout au figuré. Aimer le changement : tout est sujet au changement.

Être d'un grand changement ; être fort changé, se dit sur-tout du visage, par rapport à la santé. « Il passe la nuit à écrire, à travailler ; aussi, Monsieur est-il d'un changement... Il se tuera. Th. d'Éduc. — L'Acad. ne met point cette locution : elle est, pourtant reçue dans le style familier.

CHANGER, v. a. [Chanjé ; 1^{re} lon. 2^e e fer.] Je change, je changeois, je changeai, tu changeas, il changea, etc. L'e devant l'o et l'a, est muet : il n'est là, que pour donner au g un son doux qu'il n'a pas devant l'o et l'a. — Se défaire d'une chose pour en prendre une à la place. Changer ses tableaux contre des meubles ; changer sa vieille vaiselle pour de la neuve.

Rem. 1^o. Changer et échanger, ne signifient pas tout-à-fait la même chose. On dit, par exemple, changer un écu, changer une garnison ; mais on dit, échanger des prisonniers, échanger des Places, c. à. d., les échanger pour d'autres prisonniers, pour d'autres Places.

Rem. 2^o. Plusieurs Auteurs ont donné, à changer, pour 2^d régime, la prép. à (le datif.) « Je ne voudrois pas changer mon destin à leur. D'Ablancourt.

Quel Dieu peut renoncer au droit de tous les Dieux ?
Et qui peut, à la terre, avoir changé les Cieux ?
Bérquif.

*Peut-être, avant la nuit, l'heureuse Bérénice,
Change le nom de Reine au nom d'Impératrice.
Racine.*

On aurait dû dire en prose : *Change le nom de Reine en celui d'Impératrice* ; mais cela n'accommodait pas les Poètes, ni même le Prosaïque cité. — L'Acad. met un exemple qui paraît les autoriser. « Dans le Sacrement de l'Eucharistie, le pain est changé au Corps de Notre-Seigneur ; mais c'est une phrase consacrée, et qui ne fait pas loi pour le langage commun. D'Oliv. — Avec rien on met aussi la prép. *à*, mais c'est dans un autre sens, et sans conséquence pour d'autres mots : « La vûte de la flotte Portugaise ne changea rien à l'ardeur que la ville de Brava marquoit pour se défendre.

Rem. 3°. * *Corneille a dit, changer des personnes, pour faire changer.*

Oui, l'honneur qu'il me rend ne fait que m'outrager ;

Je vous le dis encore : rien ne peut me changer.
Pertharite.

CHANGER est aussi neutre. Il se dit, et dans le propre, et dans le figuré ; ou avec la prép. *de* : *Changer d'habit, de chemise, de logis, de place ; changer de résolution, d'avis, de sentiment, d'opinion ; changer de vie, de langage, de couleur, de visage, etc. ; ou absolument et sans régime : « Le vent change, le temps a changé ; tout change dans ce monde.*

Rem. 1°. *Changer* ne s'emploie plus au réciproque. On ne dit plus, *se changer* ; on dit, *changer*, neutre. « Toutes les fois que je me représente le visage de l'une ou de l'autre, il m'est avis que celui de ma fortune se change. Volt. On dirait aujourd'hui, que celui de ma fortune change. Ainsi, l'on dit de quelqu'un qui montre sur son visage le trouble occasioné par quelque discours, par quelque événement, qu'il change de visage, et non pas, que son visage se change. — * *Se changer*, dit le Rich. Port., changer d'air et de manières, prendre un autre air. Au figuré, se convertir. Cela n'est pas de l'usage actuel : on dit, *être changé*, ou, *changer*.

Rem. 2°. * En certaines Provinces, on dit, *se changer*, pour, *changer de chemise, de linge*. C'est un barbarisme. « Je demandai une chemise pour me changer. Anon. Je ne sais de quelle Province est cet Auteur. — « Il se hémène, se met en nage, en répétant cette maudite caquette : on est obligé de le recevoir

d'heure en heure, et même de le changer de chemise. Th. d'Educ. C'est comme il faut dire, et non pas, *le changer*, tout seul.

On dit figurément, dans le style familier, *changer de note*, c. à. d., de conduite, ou de langage ; *changer de batterie*, prendre d'autres moyens. — *Changer son cheval borgne contre un aveugle* ; changer une chose qui n'est pas bonne contre une plus mauvaise.

CHANGEUR, s. m. [1^{re} lon. 2^e dout. au sing. lon. au plur.] Celui qui est préposé, en titre d'office, pour changer les espèces d'or et d'argent. — En style proverbial, payer comme un Changeur, c'est payer comptant. Riche comme un Changeur, fort riche.

CHANOINE, s. m. CHANOINESSE, s. f. [*Cha-noâ-ne, noa-nèce* ; 2^e lon. au 1^{er}, 3^e moy. au 2d.] Celui qui possède un Canoniat dans une Eglise Cathédrale ou Collégiale. — Fille qui possède une Prébende dans un Chapitre de Filles.

* CHANOINERIE. Vieux mot. On dit, *Chanoine*, ou *Canoniat*.

CHANOINIE, s. f. [*Cha-noa-ni-e* ; 3^e lon.] Canoniat. Posséder une *Chanoinie* ; conférer une *Chanoinie*. — *Canoniat* est plus usité. *Chanoinie*, paraît être du style de Pratique. L'Acad. le met sans remarque.

CHANSON, s. f. Vers que l'on chante sur quelque air. — Figurément, sornette, discours frivole : « Ce qu'il vous dit là est une Chanson : Chansons que tout cela ! — Chanson ! c. à. d., je n'en crois rien ; je ne m'y fie pas. Sur ce qu'on avait imprimé les Chansons de M. de Coulanges, sans le consulter, sa femme écrit à Mde de Sévigné : « Il est très-touché de cette aventure, que j'ai encore aggravée, par ne pouvoir la prendre sérieusement. A tout cela je réponds : Chansons ! Chansons ! — Chanter, ou redire toujours la même Chanson ; ou, ne savoir qu'une Chanson, dire sans cesse la même chose. — Je ne me paye pas de Chansons, c. à. d., de paroles ; je veux des faits.

CHANSONNER, v. a. CHANSONNETTE, s. f. CHANSONNIER, s. m. et f. [*Chan-soné, sonète, so-niè, niète* ; 5^e e. lon. au 1^{er} et 3^e, e. moy. au 2d et 4^e, longue au dern.] Chançonner quelqu'un, c'est faire des Chançons contre lui. — Chançonnette, petite Chançon. — Chançonnet, ière, faiseur ou faiseuse de Chançons. (En famil.)

Rem. Rousseau fait chançonner tout, mais c'est dans le style marotique.

O qu'il chante bien !
Serois-je point Apollon Delphien ?

CHANT, s. m. [Le *c* ne se pron. point.]
Élévation et inflexion de voix sur différents tons, avec modulation. *Chant* agréable, harmonieux, mélodieux; *chant* triste, lugubre. « Mettre un air en chant : » Il a fait les paroles, un air a fait le chant. » Ce n'est pas là le chant de... etc. Il se dit aussi du namage des oiseaux, du cri du coq, et de celui de la cigale.

CHANT, division des Poèmes Épiques :
Le 1^{er} *Chant* de la Jérusalem du Tasse; le second *Chant* du Lutrin de Boileau. Pour d'autres Poèmes, on dit *livre*, comme pour *Illiade*, *Hécate*, etc.

CHANTANT, ANTE, adj. [1^{er} lon. Le *r* ne se prononce point au masc.] Qui se chante aisément : air *chantant*, musique *chantante*. — Qui est propre à être mis en chant : vers *chantants*, paroles *chantantes*.

CHANTEAU, s. m. [*Chanto*; 1^{er} lon, 2^e d'out. au sing. lon au pl. *Chanteaux*.]
Morceau coupé d'un grand pain. — C'est aussi un morceau d'étoffe coupée d'une plus grande pièce.

CHANTEPLEURE, s. f. [1^{re} et 3^e lon, 2^e et 4^e d'out. le muet.] 1^o. Entonnoir qui a un long tuyau percé de plusieurs trous par le bout d'un côté, pour faire couler du vin ou quelque autre liqueur dans un muid de vin, sans le troubler. — 2^o. Fente qu'on pratique dans des murs, pour laisser écouler les eaux.

CHANTER, v. a. [*Chanté*; 1^{er} lon, 2^e d'out.] 1^o. Pousser la voix avec des inflexions différentes, et avec modulation, en chantant un air, une chanson, le dessus, la basse. *Chanter* Vêpres, la Grand Messe, etc. — V. n. *Chanter* bien, juste, agréablement, etc. *Chanter* faux : *chanter* à pleine voix, à basse note, etc. — 2^o. Louer, célébrer : Toutes les créatures *chantent* les louanges du Seigneur. — *Chanter* la gloire, les hauts faits de quelqu'un. — Au contraire, *Chanter* des injures, *chanter* poulie; *chanter* rogues à quelqu'un, lui dire des choses offensantes. Tout cela est du style fait. — 3^o. Les Poètes disent au commencement de leurs poèmes : *je chante*, etc.

Je chante le Vainqueur des Vainqueurs de la Terre.

Brab.

4^o. *Chanter*, neutre : Déclamer, réciter d'une manière qui n'est pas naturelle, et qui approche du chant. » Ce Comédien, ce Prédicateur *chante*. — 5^o. Dans le discours familier, on dit *chanter*, pour raconter : « Mais lisez donc : voyez ce qu'il *chante* : c. à. d. ce qu'il dit dans sa lettre. Th. d'Éduc. Que me *chanter*-vous là ? Il *chante* toujours la même chose.

Rem. Malherbe dit, tantôt *chanter* une chose, tantôt *chanter* d'une chose. Ce 2^e régime n'est pas de l'usage actuel.

Aussi bien *chanter* autre chose, etc.

Ayant *chanté*, de sa grandeur, etc.

Le proverbe dit : *Le Moine répond comme l'Abé chante* : quand on voit des inférieurs, des valets, prendre le ton de leurs supérieurs, de leurs maîtres. — *Chanter* poulie à quelqu'un, le quereller; lui *chanter* sa gamme, le réprimander, lui faire des reproches. — *Je le ferai bien chanter*, je le mettrai à la raison, je le rendrai plus traitable. — *Chanter* plus haut, faire des offres plus avantageuses. — Quand un homme dit quelque chose qu'on n'approuve pas : *c'est bien chanté*, dit-on, par moquerie. — Voy. *Matines*, *Palinodie*.

CHANTERELLE, s. f. [*Chanterèle*, 1^{re} lon, 2^e e muet, 3^e e moy.] 1^o. La corde d'un violon et autres instrumens à cordes, qui est la plus délicate, et qui a le son le plus aigu. — 2^o. Oiseau qu'on met dans une cage au milieu d'un bois ou d'une campagne, pour attirer, par son chant, les autres oiseaux dans les filets qu'on a tendus pour les prendre.

CHANTEUR, EUSE, s. m. et f. [1^{re} lon, 2^e d'out. au 1^{er}, lon. au 2^d.] Qui fait le métier de chanter.

CHANTEUR, CHANTRE. Il ne faut pas confondre ces deux mots. Le 1^{er} se dit, à l'Opéra et aux Concerts, des Musiciens et des Musiciennes : c'est un bon *Chanteur*, les *Chanteuses* de l'Opéra; les *Chanteurs* du Pont-Neuf. L. T. On dit plutôt : c'est une belle voix, qu'un bon *Chanteur*, ou, une bonne *Chanteuse*. — Depuis quelque temps, on dit, *Cantatrice*, pour *Chanteuse*. — *Chantré*, se dit ordinairement de ceux qui chantent au Chœur, dans l'Église, au Service Divin, et qui sont gagés pour cela : *Les Chantrés* de Notre-Dame, de la Chapelle du Roi, etc. *Boileau* parle de ces riches Bénéficiers, qui, vivant dans l'oisiveté et la mollesse, laissent,

A des Chantres gagés, le soin de louer Dieu.

CHANTRE, est aussi une dignité, dans des Églises Cathédrales ou Collégiales: *Le Chantre de Notre-Dame; le Grand-Chantre*, etc. = Il se dit encore, figurément et poétiquement, d'un Poète: *Le Chantre de la Thrace* (Orphée); *le Chantre Thébain* (Pindare); *les Chantres des bois*; les rossignols et autres oiseaux.

CHANTIER, s. m. [*Chan-tié*; 1^{re} lon. 2^e dout.] 1^o. Grande place où les Marchands de bois arrangent leurs bois. = 2^o. Lieu où les Charpentiers travaillent; où l'on taille les pierres; où l'on construit les Vaisseaux. = 3^o. Pièces de bois, sur lesquelles on construit les Vaisseaux. » Ce vaisseau est sur le Chantier; sur lesquelles on place des muids de vin. » Il a tant de pièces de vin en Chantier, ou, sur le Chantier. = Quelques uns disent d'un ouvrage comencé, qu'il est sur le Chantier: on dit plutôt, sur le Métier.

CHANTIGNOLE, s. f. [Mouillez le gn.] Pièce de bois qui soutient les pannes d'une charpente. = 2^o. Trév. le dit aussi d'une espèce de brique, qui n'a que la moitié de l'épaisseur des autres, et qu'on apèle pour cela *demi-brique*.

* CHANTILLER, ou CHANTONER, v. n. Chanter à demi-voix. Ces mots ne sont pas dans les Dictionnaires. Le 1^{er} est plus usité que le 2^d. » Il persifle, il sautille, il chantonné. M. de St. Haippy.

CHANTOURNÉ, s. m. CHANTOURNER, v. a. [Le verbe et le substantif se prononcent de même: 1^{re} lon. 3^e é fer.] Un *Chantourné* est la pièce d'un lit, qui est d'un bois bien travaillé, ou couvert d'étoffe, et qui se met entre le dossier et le chevet. — *Chantourner*, couper en dehors, ou évider en dedans une pièce de bois, de fer ou de plomb, suivant un dessein. = L'Acad. ne met pas ce verbe. Le Rich. Port. ne le dit que de ce qui est coupé en dehors, suivant un profil.

CHANTRE, s. m. CHANTRERIE, s. f. [1^{re} lon. 2^e e muet: 3^e lon. aussi.] On apèle *Chantres*, ceux dont la fonction est de chanter dans l'Église au service divin. Voy. CHANTEUR. — *Chantrerie*, est une Dignité dans un Chapitre.

On apèle, par dérision, un mauvais Musicien, *Chantre de Lutrin*.

CHANVRE, s. m. *La Fontaine* le fait féminin.

La chanvre étant tout-à-fait crüe.

Chanvre se dit, 1^o. d'une plante qui porte le chenevis, et dont l'écorce sert à faire de la filasse. = 2^o. Il se dit plus particulièrement de la filasse de chanvre.

CHAÔS, s. m. [On ne pron. pas l'h. *Ka-ô*, et devant une voyelle, *ka-ôz*.] Confusion de toutes choses. — Il se dit au propre, de l'état, où l'on suppose qu'étaient toutes les choses dans le moment de la création; et au figuré, de ce qui est confus et embrouillé: Ses affaires sont dans un affreux *chaôs*. » A ces deux bienfaits (de Descartes) joignons-en un troisième, l'ordre, cet ordre si nécessaire pour débrouiller le *chaôs* des idées. *Gaillard*.

CHAPE, s. f. Sorte de long et ample manteau, qui va jusqu'aux talons. Il se dit sur-tout de l'ornement d'Église apélé *pluvial*; de l'habit de cérémonie des Cardinaux, de l'habit de chœur pendant l'hiver. (Dans plusieurs Chapitres on a quité la *chape* pour le *camail*.)

Chape se dit aussi du couvercle d'un alambic et de la partie d'une boucle, par laquelle elle tient au soulier, ou à la ceinture.

On dit, proverbiallement, *Disputer, ou se débattre de la chape à l'Evêque*. Contester sur une chose où l'on n'a point d'intérêt. — *Chercher chape chute*, se gouverner de façon qu'on s'atire quelque chose de fâcheux. *Trouver chape chute*; trouver quelque chose de désagréable à la place de ce qu'on cherchait d'avantageux. Voyez PRO-
VENDE.

CHAPEAU, s. m. [*Chapo*; 2^e dout. au sing. lon. au plur. *Chapeaux*.] 1^o. Couverture de tête, dont se servent communément les hommes en Europe. — *Oter son chapeau à quelqu'un*, le saluer en se découvrant la tête. *Mettre chapeau bas*. *Coups de chapeau*; salutations qu'on fait en étant son chapeau. = Dans le style fam., *chapeau*, se dit pour *homme*; il y avoit là plusieurs femmes, et pas un *chapeau*.

2^o. *Chapeau*, dignité de Cardinal. » Il aspirait au *Chapeau*.

3^o. Bouquet de fleurs qu'on met derrière la tête d'une fille le jour de ses nocés. Voy. ROSE.

Rem. On apèle *Frère à chapeau*, un second vers, qui n'est mis que pour accompagner le 1^{er}, comme les *Frères* accompagnent le 1^{er}.

gnent les Pères chez les Religieux. Ces Frères portaient autrefois le chapeau au lieu du capuchon. L'Éditeur des œuvres de *Boileau* lui attribue l'invention de cette expression. *M. Linguet* dit : *Frère Chapeau*.

CHAPELAIN, s. m. et non pas *Chapellain*, puisque l'*e* est muet. — 1°. Bénéficiaire titulaire d'une Chapelle. — 2°. Prêtre entretenu pour dire la Messe à quelque personne de condition. *Acad.* On dit plutôt *Aumônier*. — 3°. Prêtre du Roi, de la Reine, dont la fonction est de leur dire la Messe. *Chapelain* ordinaire, *Chapelain* de quartier.

CHAPELAINIE. *Trév.* Voyez **CHAPELLÉNIE**.

CHAPELER, v. a. [2° e muet, 3° e fer.] Il ne se dit que du pain, et signifie ôter le dessus de la croûte.

CHAPELET, s. m. [2° e muet, 3° e moy. On ne prononce point le *t*.] 1°. Certain nombre de grains enfilés, sur lesquels on dit des *Avé Maria*. A chaque dizaine, il y a un grain plus gros, sur lequel on dit le *Pater*. Enfiler des *chapelets*, dire son *chapelet*. — 2°. Machine à élever les eaux, composée de plusieurs godets, ou petits sceaux, attachés de suite à une chaîne. — 3°. Couple d'étrivières, garnies chacune d'un étrier, qui s'attachent au pommeau de la selle, pour monter à cheval. — 4°. Pustules, élevures qui viennent autour du front : on les croit la marque d'une maladie honteuse. Il faut donc prendre garde, en employant ce mot, de ne pas l'appliquer à des boutons, à des élevures ordinaires.

On dit, proverbiallement, que le *chapelet* se défile, quand une société se dissout, et que les membres quittent les uns après les autres : et qu'un homme a défilé le *chapelet*, lorsqu'il cesse d'être dévot. Et quand quelqu'un est puni de quelque faute, on dit qu'il n'a pas gagné cela en disant son *chapelet*.

CHAPELIER, s. m. **CHAPELLIÈRE**, s. f. [2° e muet, 3° e fer. et dout. au 1°, e moy. et long au 2d.] *Chapelier* est celui qui fait ou vend des chapeaux. — *Chapelière*, femme de *Chapelier*, ou celle qui vend des chapeaux.

CHAPELLE, s. f. **CHAPELLÉNIE**, s. f. [*Chapèle*, *pètenie* : la 1de est un e moy. la 3° est un e muet. Il ne faut donc point

écrire *chapelainie*, comme écrit *Trév.*] *Chapelle* est, 1°. une petite Église, un petit édifice consacré à Dieu. — 2°. Il se dit des différens lieux où l'on dit la Messe dans une Église, et des lieux pratiqués dans une maison, pour y dire la Messe. — 3°. Bénéfice simple, dont le Titulaire est obligé de dire, ou de faire dire la Messe plus ou moins souvent, selon les clauses de la fondation. — 4°. Il se dit de toute l'argenterie dont on se sert dans une Chapelle. Quelques-uns y comprennent les ornemens. Ce Prélat a une belle, une riche chapelle. — 5°. *Chapelle ardente* : appareil funèbre qui environne le corps ou la représentation d'un défunt. Elle est ainsi nommée du grand nombre de cierges allumés qui la décorent. — 6°. *Tenir Chapelle*, se dit du Pape, lorsqu'étant accompagné de ses Cardinaux, il assiste à l'Office Divin, ou dans sa Chapelle, ou dans une Église. On le dit aussi de l'Empereur et du Roi d'Espagne, lorsqu'ils assistent en cérémonie à l'Office Divin.

Chapellenie, Bénéfice d'un Chapelain. Autrefois *Capellenie*.

CHAPELÛRE, s. f. [2° e muet, 3° lon. On écrivait autrefois *Chapeleure*.] Ce que l'on a ôté de la croûte du pain en le chapelant.

CHAPERON, s. m. [2° e muet.] Autrefois, coiffure de tête commune aux hommes et aux femmes. — Les Docteurs, Consuls et Échevins ont conservé le *chaperon*, mais ils le portent sur l'épaule. — 2°. Espèce de coiffe de cuir, dont on couvre la tête et les yeux d'un oiseau de proie. — 3°. Ornement relevé en broderie, qui est au dos de la chape. *Acad.* Pourquoi en broderie ? C'est suivant les chapes. Il en est d'étote très-simple. — 4°. Le haut d'une muraille de clôture, fait en forme de toit. *Acad.* ou de dds-d'âne.

Rem. Pour une jeune Demoiselle, *Chaperon* est une personne âgée, qui l'accompagne pour la décence, et comme pour répondre de sa conduite. « Il ne voulait point inviter d'étrangers, disait-il, jusqu'à ce que je n'eusse quelqu'un qui me servît de *chaperon*. » *Anon.* Le *Rich. Port.* dit *grand chaperon*. L'*Acad.* le dit aussi, mais elle ajoute, ou absolument *chaperon*.

On disait autrefois : deux rîtes dans un *chaperon*. (*p*°. 1°.) comme on dit : deux

être dans un bonnet.

CHAPERONER, v. a. On le dit d'une muraille et d'un oiseau de proie. Mettre un chaperon. Voyez CHAPERON, n. 1. et

CHAPIER, s. m. [*Cha-pié* : 1. é fer. et dout.] Celui qui porte chape. » Les deux *Chapiers* se promènent dans le chœur en certain temps de l'office divin. Acad.

Gresset a employé ce mot figurément.

Les politiques rêveries

Des vieux *Chapiers* des Tuileries,

Intéressant fort peu mes soins,

Vous amuseroient encor moins.

Cela peut être bon dans le style badin.

CHAPITEAU, s. m. [*Chapito* ; 3. é dout. au sing. Ion au pl. *Chapiteaux*.] 1. La partie du haut de la colonne qui pèse sur le fût. = 2. En chimie, vaisseau qu'on place au-dessus d'un autre qu'on apèle *cucurbite*, et dans lequel s'élèvent les vapeurs que le feu fait monter.

CHAPITRE, s. m. 1. Une des parties en quoi certains livres sont divisés. — *Figurément*, la matière, le sujet dont on parle. Puisque nous sommes sur ce chapitre, je vous dirai que Il est fort sur ce chapitre. On en étoit sur votre chapitre ; on parloit de vous. = 2. Corps de Chanoines d'une Église Cathédrale ou Collégiale. = 3. Assemblée des Chanoines, ou des Religieux, pour délibérer de leurs affaires. — Lieu où se tiennent ordinairement ces assemblées. — *N'avoir pas voix*, ou *de voix au ou en chapitre* : le 2d, est meilleur de beaucoup : c'est en style figuré familier, n'être pas consulté, n'avoir aucun crédit. » On se feroit honneur de le servir, si on avoit quelque voix en chapitre. J'en parlerai au hasard, mais mon crédit ne répond point à mes bonnes intentions. *Sév.* » Si l'Université avoit eu voix au chapitre, la Faculté de Théologie n'auroit pas si long-temps disputé sur le dispositif de la sentence.

Suivant le *Rich. Port.* *Chapitre* signifie, au figuré, *reprimande*. L'Acad. ne le met point en ce sens, quoiqu'elle dise, *chapittrer*, pour *reprimander*.

CHAPITRER, v. a. Il n'est point usité au propre, où il signifie faire correction à un Chanoine ou à un Religieux en plein chapitre. — Au figuré, reprimander une personne, lui remontrer sa faute en paroles

un peu fortes. Il est du st. fam. » Je l'ai *chapitré* sur le peu de respect qu'il portoit à son père.

CHAPON, s. m. **CHAPONER**, v. a. Le subst. se dit d'un coq châtré ; le verbe, de l'action de châtrer un jeune coq.

En st. prov., *chapons de rente*, ce sont deux choses de la même espèce, mais différentes en valeur ou en bonté, ou deux personnes, dont l'une est grasse et l'autre maigre. = On dit, d'un homme qui a les doigts crochus, retirés, qu'il a les mains faites en *chapon rôti*, et de celui qui porte le nom d'une terre, et qui n'en touche pas les revenus, qu'il en porte le nom, mais n'en mange pas les *chapons*, ou qu'un autre en mange les *chapons*. = Qui *chapon* mange, *chapon* lui vient : les biens viennent plutôt à ceux qui en usent, qu'à ceux qui les épargnent.

Vol du Chapon : le voisinage.

Chapon, morceau de pain qu'on trempe dans le potage. — En Provence, morceau de pain qu'on frote d'ail et qu'on met dans la salade.

CHAQUE, adj. Acad. Pronom. Trév. [*Chaque* ; 2. é muet.] Il est des deux genres, et n'a point de pl. Il se dit des choses et des personnes. Il prend l'art. indéfini, et précède toujours le substantif, dont il ne peut être séparé que par un adjectif. *Chaque* homme, *de chaque* femme, *à chaque* personne, *chaque* chose : *de chaque* maison il sortoit une foule de personnes. *À chaque* moment, *à chaque* nouvel avis. *Chaque* fou a sa manie.

Rem. *Chaque* est toujours adjectif. * Les Marchands le font subst. et disent, par ex. ils coûtent quinze sous *chaque*, pour *chacun*. On lit aussi dans l'*Ann. Litt.* » Mais ces défauts, que je vous reproche, il faut les justifier par des exemples : il y en a une foule dans votre pièce : je n'en choisirai qu'un pour *chaque*. Voy. CHACUN, n. 5.

CHAR, s. m. Sorte de voiture à deux roues, dont les Anciens se servaient dans les combats, dans les jeux, dans les triomphes, etc. *Char* de triomphe. Il monta sur son *Char*. Son *Char* se brisa contre la borne.

Il étoit sur son *char*, ses gardes affligés

Imitoient son silence, autour de lui rangés.

Racine.

* **CHARACTÈRE**. Vieille orthographe. *Le Gendre* l'a encore employée. Voy. CAR

FACTÈRE.

CHARANSON, s. m. On écrit ce mot de quatre manières : *Charanson*, *charançon*, *charenson*, *charençon*. L'Acad. s'est décidée pour la seconde : mais pourquoi ce *ç* avec la cédille, lettre Espagnole, qu'on ne doit employer que par nécessité. La 1^{re} manière nous paraît la meilleure. Voy. **CHARANSON**.

CHARANSON est un petit ver, qui s'attache aux blés et les ronge dans les greniers.

CHARBON, s. m. 1^o. Morceau de bois qui est entièrement embrasé, qui ne jète plus de flâme. — C'est aussi du bois que l'on brûle pendant un temps considérable, et que l'on éteint tout d'un coup d'une manière particulière, ce qui fait que le charbon est fort noir et s'allume aisément. = 2^o. Espèce de furoncle, qui, le plus souvent, est pestilentiel. — On le dit plus particulièrement de la tumeur qui paraît à ceux qui sont frappés de la peste. = On dit, noir comme un charbon, ou comme le charbon.

CHARBONÉE, s. f. [3^e e fer. et long.] Petit aloyau, côte de beef. Manger une charbonée.

CHARBONER, v. a. **CHARBONIER**, s. m. **CHARBONNIÈRE**, s. f. [On écrit assez communément ces mots et les précédens avec deux *n*, nous avons cru pouvoir en retrancher une sans inconvénient.] 3^e e fer. aux deux premiers, e moy. et lon. au 3^e.] *Charboner* c'est noircir avec du charbon. = *Charbonier*, ière, celui ou celle qui vend du charbon. = *Charbonnière*, le lieu où l'on fait le charbon dans les bois.

Rem. En quelques endroits, *charbonnière* se dit du lieu où l'on serre le charbon.

On dit, *la foi du Charbonier*, pour dire une foi simple et aveugle, qui ne raisonne point. — *Le Charbonier est maître en sa maison*; chacun est maître chez soi. » Le Roi fit comprendre qu'il le vouloit ainsi. M. d'Armagnac lui dit : Sire, le *Charbonier est maître à sa maison*. On a trouvé cela fort plaisant. Sév.

CHARBOUILLÉ, RE, adj. **CHARBOUILLER**, v. a. [*Char-bou-glié*, mouillez les II.] Ces mots expriment l'effet que la nielle produit sur les blés. » La nielle a charbouillé ces blés. Ils sont charbouillés.

CHARCUTER, v. act. **CHARCUTIER**, ière, subst. [3^e e fer. aux deux premiers, e moy. et long au 3^e. On disait autrefois

Charcuter, *Charcutier*, ou *Charcutier*. Voy. **CHARCUTÈRE**.] Le verbe n'est plus en usage au propre, où il signifiait découper de la chair et la mettre en pièces. — On ne le dit plus qu'au figuré : 1^o. Couper mal-proprement de la viande à table : » Il a charcuté cette longe de veau. 2^o. Découper, saillader les chairs d'un malade, d'un blessé. Il se dit des mauvais Chirurgiens.

CHARCUTIER, ière, vendeur ou vendeuse de chair de porc, de boudins, de saucisses, d'andouilles, etc. etc.

CHARDON, s. m. Plante, dont la tête est couverte de piquans fort pointus, et dont les feuilles ont aussi beaucoup de piquans. » Terre pleine de chardons; les ânes mangent les chardons. — Il y a plusieurs espèces de chardons, le *chardon à bonetier*, ou à *soulon*, dont on se sert pour carder, le *chardon béni*, le *chardon étoilé*, ou *chausse-trape*, le *chardon de Notre-Dame*, ou le *chardon-marie*, le *chardon hémorroïdal*, ou *cirsium*, le *chardon roland*, ou à *vent ières*, etc. = Gracieux comme un chardon, mal gracieux, boutru.

CHARDONEREF, s. m. [3^e e muet, 4^e e indy. le *r* ne se pron. pas.] Petit oiseau qui a la tête rouge, qui a les ailes marquées de jaune et de brun, et qui a un joli ramage.

CHARGE, s. f. 1^o. Fardeau, faix (synonymes.) La charge est ce qu'on doit ou ce qu'on peut porter : de là l'expression proverbiale, qui dit, que la charge d'un baudet n'est pas celle d'un éléphant. Le fardeau est ce que l'on porte : ainsi l'on peut dire, dans le sens figuré, que c'est risquer sa place que de se décharger totalement du fardeau des affaires sur son subalterne. Le faix joint, à l'idée de ce que l'on porte, celle d'une certaine impression sur celui qui porte. Voilà pourquoi l'on dit, *plier sous le faix*. — On dit, de la charge, qu'elle est forte; du fardeau, qu'il est lourd; du faix, qu'il acable. GIR. Synon. = 2^o. Charge, ce qui met dans la nécessité de quelque dépense. » C'est une grande charge que beaucoup d'enfans : il est à ma charge, il faut que je le nourrisse. = 3^o. Imposition : les charges de l'État, des Villes, etc. C'est le peuple qui porte les charges. = 4^o. Obligation; condition onéreuse : bénéfice à charge d'âmes. » Les charges excèdent le revenu. » Cette terre, ce bénéfice vaut tant, toutes

charges déduites. — 5°. Office dont on prend les provisions : *Charge de Judicature, de finance. Charge Militaire; Charge de Président, de Conseiller, etc. V. Office.*
 — 6°. Il a, quelquefois le sens de *commission*, ordre qu'on donne à quelqu'un; mais il ne se combine pas toujours avec les mêmes verbes que ce dernier mot. On dit bien, *doner charge à quelqu'un de dire, de faire, etc.* Mais on ne doit pas dire : *ayant exposé sa charge*, (Vertot) quoiqu'on dise, *ayant exposé sa commission.* — On dit, qu'une chose *est à la charge de* quelqu'un, pour dire qu'on lui en a donné le soin, ou la garde. — *Femme de charge*; domestique dans une grande maison, qui a soin ordinairement du linge, de la vaisselle d'argent, etc. — 7°. Choix de deux troupes, qui en viennent aux mains. » Rude, furieuse, vigoureuse *charge.* » Soner la *charge*, retourner à la *charge*; première, seconde *charge.* — 8°. Ce qu'on met de poudre et de plomb dans une arme à feu pour tirer un coup. — 9°. Preuve et indice qu'il y a contre un criminel. Il se dit ordinairement au pluriel. » Il y a contre lui de terribles *charges.* — 10°. En *Peinture*, représentation exagérée de quelque objet, surtout d'une personne à laquelle le Peintre conserve de la ressemblance en ridicule. — On le dit *figurément* en Littérature : » Cette *charge* est du plus mauvais goût. Le personnage de ce Garçon de café n'est, ni dans la nature, ni dans la vérité. *Ann. Litt.* » Cette *charge* grossière, (de la Muse du Drame) cette farce burlesque et dégoûtante n'offre pas la moindre étincelle de gaîté. *Ibid.* La Muse du Drame est une *charge* digne de la Foire. L'Ab. Fontenai. Voy. CARICATURE.

Rem. Faire sa charge, au figuré, n'est pas une locution fort noble. Bossuet l'a employée en parlant du Messie : Le Christ doit *faire sa charge*. On serait plus délicat aujourd'hui sur cette expression. — Elle est mieux placée dans la phrase suivante de *Marivaux*, au sujet de la modestie qui désarme la censûre. » Vous frustrez la malignité de ses droits : elle ne vouloit que vous humilier et vous *faites sa charge*; vous vous humiliez-vous-même : elle ne sait plus que dire.

Doner charge et prendre la charge régissent de devant l'infinitif. » Il m'a donné

charge, ou *j'ai pris la charge d'exécuter ce projet.* — *Etre à charge à* quelqu'un, lui causer de la dépense ou de l'incommodité. » Je sens que je vous suis à *charge*; il craint de lui être à *charge*.

Acablé du fardeau d'une tristesse extrême,
 Réduit au sort affreux d'être à charge à moi-même,
 J'épargne aux yeux d'autrui l'objet fastidieux
 D'homme ennuyé par tout, et par tout ennuyé.
 Sidney.

Revenir ou retourner à la charge, se disent au propre et au figuré. Le premier, est meilleur pour le figuré; le second, pour le propre. » L'intrepide Mortel revint pour la quatrième fois à la *charge*. Mde. Dac. *Iliade.* » Les États Généraux étoient revenus souvent à la *charge*, et les pressoient vivement.

A la charge, conjonction. A condition. Elle régit de devant l'infinitif, et que devant le subjonctif, le futur de l'indicatif et le conditionnel présent. » Je lui ai vendu ma maison, à la *charge de payer* telle somme aux créanciers. — J'y consens à la *charge qu'il vienne* ou qu'il viendra, etc. J'y consentois, ou j'y avois consenti, ou j'y consentis, à la *charge qu'il vint* ou qu'il viendrait, etc. — On voit que quand le verbe est au présent, on met le verbe, qui suit, au présent du subjonctif, ou au futur de l'indicatif; et que quand ce premier verbe est à l'imparfait, ou au plus que parfait, ou au prétérit défini, on met le verbe, qui suit, au conditionnel présent, ou à l'imparfait du subjonctif. Enfin, si le premier verbe est au prétérit indéfini, on met le second au futur de l'indicatif : J'y ai consenti, à la *charge qu'il viendra*, etc.

A la charge d'autant : expression adverbiale. A condition que vous en ferez autant pour moi.

Informé à *charge et à décharge*; pour et contre l'accusé.

Pour les expressions proverbiales. Voyez ACQUITTER, BÉNÉFICE, CHAUSSE-PIED.

CHARGÉ, ÉE, adj. [2° é-fer. long au 2d.]

1°. Au figuré et même au propre : qui a trop de quelque chose : Cheval *chargé de tête*, homme *chargé de graisse*. 2°. En termes de *Peinture*, exagéré. Voy. CHARGE, n°. 10°. — 3°. Le temps est *chargé*, couvert de nuages. — 4°. Avois les yeux *chargés*, enflés, remplis d'humeurs. — 5°. Couleur *chargée*, qui est trop forte. — 6°. Homme *chargé de cuisine*, fort gras : il est populaire;

chargé de ganache, au propre, qui a de grosses mâchoires; au figuré, qui, étant épais de corps, a aussi l'esprit grossier.

CHARGEMENT, s. m. [*Charjeman*, 2^e e muet, 3^e lon.] 1^o. Marchandises chargées sur un vaisseau : autrement *cargaison*. == 2^o. L'acte par lequel il paraît qu'un Marchand a chargé telle quantité de marchandises sur un vaisseau. — L'*Acad.* ne le prend que dans ces deux acceptions : mais il signifie aussi l'action de charger un vaisseau. Voy. DÉCHARGEMENT.

CHARGER, v. a. 1^o. Mettre une charge sur. . *charger un crocheteur, un cheval, un bateau.* — *Peser sur* : cette poutre charge trop cette muraille. — *Figurément*, mettre trop de. . *charger une pièce de Théâtre d'incidens; un discours de figures, de métaphores, de citations.* — *Charger sa mémoire de bones choses*, etc. s'appliquer à les retenir. — Cette viande charge trop l'estomac : elle pèse trop sur l'estomac. == 2^o. *Charger une arme à feu, y mettre ce qu'il faut de poudre et de plomb pour tirer un coup.* == 3^o. Imposer quelque charge, quelque condition onéreuse. *Charger les peuples, les charger de tailles, d'impôts. Charger une terre d'une redevance, un bénéfice d'une pension : charger un homme de coups, d'injures, d'opprobres, de malédictions.* == 4^o. Attaquer les ennemis en campagne : « Nous les chargeâmes si vigoureusement, que nous les fimes plier. » == 5^o. Donner commission ou ordre. Il régit de devant les noms et les verbes : « Il m'a chargé de cette affaire; on l'a chargé de porter la parole; il est chargé, ou il s'est chargé d'une négociation délicate, de faire des propositions désagréables. » == 6^o. Déposer contre : les témoins le chargent furieusement. == 7^o. *Charger un registre d'un article, le marquer dans le registre.* == 8^o. En Peinture, *charger un portrait*; représenter avec exagération les traits. Voy. CHARGE, n^o. 10^o. Il se dit ordinairement au passif; ce portrait est trop chargé; ce qui se dit aussi en Littérature dans l'Histoire, la Tragédie, la Comédie, la Satyre, de la représentation des mœurs et des caractères.

Rem. 1^o. *Bossuet*, qui cherchait plus l'énergie que l'élégance, dit de l'Ab. *Du Pin*, qu'il se plaît à charger sur St. Cyrille, c'est-à-dire, à le critiquer. Cette expression n'est pas du beau style.

2^o. *Etre chargé de faire*, c'est avoir commission, ou ordre de faire. * *M. Targe*, trop servile Traducteur de *Smolet*, lui fait signifier, *Etre accusé ou soupçonné de* : « La Chambre fut chargée de favoriser le Presbytéranisme.

CHARGEUR, s. m. Qui charge. *Chargeur de bois, de charbon.* == Officier comis pour charger le canon. == Manœuvre qui sert à charger les autres ouvriers. == Celui qui charge un vaisseau. *Trév. Rich. Port.*

CHARIAGE, s. m. **CHARIER**, v. act. et neut. **CHARIOT**, s. m. Quelques-uns écrivent mal-à-propos ces mots avec deux r, *Charriage*, etc.] *Chariage* est l'action de charier, de voiturer dans une charrette ou chariot. — *Chariot* : Sorte de voiture à quatre roues : la charrette n'en a que deux.

On dit figurément, que les rivières charient du sable, que les urines charient du gravier. — Quand on parle de glaçons, on dit neutralement : la rivière charie. — V. n. Au figuré (st. famil.) *charier droit*, se bien conduire : cet homme est sévère : avec lui, il faut charier droit.

CHARITABLE, adj. **CHARITABLEMENT**, adv. **CHARITÉ**, s. f. [3^e dout. au 1^{er}, 4^e e muet.] *Charitable* se dit des personnes qui ont de la charité pour le prochain, et en particulier de celles qui font volontiers l'aumône : « C'est n'être guère charitable, que de médire : Cette Dame est fort charitable; et des choses qui partent d'un principe de charité; discours, conseil, avis charitable. == *Charitablement*, d'une manière charitable : penser charitablement du prochain; l'assister, le consoler charitablement. — Par charité. Avertir, reprendre charitablement.

CHARITÉ est 1^o. la plus parfaite des vertus Théologiques. La Foi, l'Espérance, la Charité. En ce sens, c'est la même chose que l'amour de Dieu. == 2^o. L'amour qu'on a pour le prochain en vûe de Dieu. *Charité fraternelle* : avoir de la charité. 3^o. Aumône. Demander la charité. Faire la charité.

Rem. Ce mot doit toujours être employé au singulier, quand on parle de la vertu de charité. On dira à plusieurs personnes, je recommande ce misérable à votre charité, et non pas à vos charités. On ne se sert du pluriel que pour exprimer les actes de la charité, les aumônes : Faire des charités;

cet homme fait des charités immenses. — On le dit aussi dans ce nombre, par antiphrase, des calomnies : *Prêter des charités à quelqu'un*, c'est le calomnier. — Lorsque le P. de la Chaise a cessé de parler, je lui ai dit que j'avois été fort surpris qu'on m'eût prêté des charités auprès de lui. *Boil. Let. à Rac.*

CHARIVARI, s. m. Bruit tumultueux de poeles, poelons, etc. accompagné de cris et de huées, pour faire injure à quelqu'un, et surtout à ceux qui se remarient. — *Figurement*, il se dit d'une mauvaise musique, et du bruit confus, excité par des querelles domestiques entre petites gens.

CHARLATAN, s. m. CHARLATANER, v. a. Vendeur de drogues, d'orviétan sur les places publiques. — Médecin hableur, et qui se vante de guérir toute sorte de maladies. — *Figurement*, celui qui tâche d'amadouer par de belles paroles, par des promesses spécieuses, ce qui est le sens de *charlataner* : « Cet homme est un *Charlatan*; il veut vous *charlataner*.

CHARLATANERIE, s. f. CHARLATANISME, s. m. [4^e e muet, 5^e lon. dans le 1^{er}.] Le premier, signifie hablerie, flatterie, discours artificieux pour tromper quelqu'un; le second, exprime le caractère du *Charlatan*. « Tout ce qu'il vous dit n'est que *charlatanerie*. » Vous êtes la dupe de son *charlatanisme*.

CHARLES, s. m. Nom propre. *Vaugelas* veut qu'on écrive toujours *Charles*, *Jacques*, *Jules* avec une *s*. Pour *Philippe*, il croit qu'on peut l'écrire avec une *s* ou sans *s*. *Ménage*, au contraire, est du sentiment qu'on peut retrancher l'*s* de tous ces mots, et particulièrement en vers. — Nous ajoutons que pour *Philippe* sur-tout, ce serait une faute aujourd'hui de l'écrire avec une *s*.

CHARMANT, ANTE, adj. [2^e. lon. 3^e e muet.] Agréable, qui plaît extrêmement, qui ravit. Il peut suivre ou précéder le substantif. Il se dit des personnes et des choses. « C'est un homme *charmant*, une femme *charmante*. Lieux *charmants*, concert *charmant*, voix *charmante*, etc.

Prépare, heureux rival, cette *charmante* fête.
Gresset.

CHARME, s. m. 1^o. Puissance magique par laquelle les Sorciers prétendent produire des effets extraordinaires et surnaturels. Faire un *charme*, des *charmes*. User de *charme* : le *charme* est levé. — 2^o. *Figurement*, attrait,

apas, ce qui touche sensiblement. Son plus grand usage est au pluriel : « On ne peut se défendre de ses *charmes*. — Malherbe fait toujours quelque différence entre *charmes* et *apas*. Le premier, dit quelque chose de plus fort et de plus inexplicable que le second. Ce n'est donc pas un pléonisme que de joindre ces deux mots.

S'en va porter ailleurs ses *apas* et ses *charmes*.

Voy. *Apas* et *Attrait*.

Rem. 1^o. *Charmes* doit être employé avec précaution quand on parle des Femmes. Je n'approuve pas *Rollin* quand il dit : « Antoine retourne à Alexandrie, où il se livre de nouveau aux *charmes* et aux caresses de Cléopâtre.

* 2^o. *Eprouver des charmes* est une expression qui n'est pas fort juste. M. d'Alembert, dans son *Parallèle de Despreaux, Racine et Voltaire*, dit : « Cette facilité délicate pour l'esprit et pour l'oreille est un des principaux *charmes* que la lecture de *Racine* fait éprouver. C'est - là, dit M. Linguet, un barbarisme de phrase, pour emprunter une expression de Monsieur de *Voltaire*. On dit, éprouver de l'ennui, de la crainte, de la joie, parce que ces sentimens sont le résultat d'un principe qui affecte l'âme : mais on ne peut dire, éprouver des *charmes*, parce que les *charmes* sont ce principe même.

* Être sous le charme, être charmé : expression moderne, précieuse et bizarre. « Vous serez sous le charme, en style philosophique, dit l'Ab. Grosier, en se moquant. » Le Comte étoit encore sous le charme. Dans l'Ann. Litt. on met cette expression en italique, pour montrer qu'on ne l'approuve pas. — *Charme*. Arbre de haute tige, qui pousse des branches dès sa racine, et sert à faire des palissades.

* CHARMEUR, CHARMERESSE, s. m. et f. s'est dit autrefois, pour *enchanteur*, *enchanteresse*. « Le sixième cas est de Sorciers et Sorcières, *Charmeurs* et *Charmeresse*, qui font bénissons et disent paroles sur herbes, pour faire cuider qu'elles ont plus grande vertu ou brevet (pouvoir) pour guérir. *Olivier Maillard*.

* CHARMEUSE (st. burlesque.) Fille, femme, qui se fait aimer.

CHARMER, v. a. 1^o. Produire un effet extraordinaire par charme, par un prétendu pouvoir magique. — 2^o. Plaire extrêmement, ravir en admiration. Il se dit des

personnes et des choses. Cet Orateur, ce Musicien, cet Acteur a charmé tout le monde. Cette Comédie vous charmera. — Être charmé régit la prép. de devant les noms et les verbes. » Je suis charmé du bonheur qui vous arrive. » Je serai toujours charmé de trouver des occasions de vous obliger. — 3°. En parlant des douleurs, de l'ennui, en suspendre le sentiment. » Il a charmé mes douleurs par ses discours. » La lecture; charme mes ennuis.

CHARMILLE, CHARMOIE, s. f. [*Char-mi-glie, char mod*; mouillez les *ll* au 1^{er}; 2^e lon. au 2d.] Le 1^{er}, se dit d'un plant de petits charmes; le 2d, d'un lieu planté de charmes.

* CHARNAGE, s. m. Mot populaire. Le temps auquel il est permis de manger de la chair.

CHARNEL, ELLE, adj. CHARNELLEMENT, adverbe [*Charnel, nèle, nèleman*, 2^e è moyen, 3^e e muet.] Il ne se dit qu'au figuré de ce qui appartient à la concupiscence, aux desirs de la chair. Plaisir charnel, apétit charnel. — Charnellement, selon la chair. Il ne se dit qu'en cette phrase. Connaître une femme charnellement. Voyez CHARNEUX.

CHARNEUX, EÛSE, CHARNU, ÔE, adj. [2^e lon. excepté au 3^e.] Charneux se dit de ce qui est composé de chair; charnu de ce qui est bien fourni de chair. » Les joues sont des parties charneuses: corps charnu, personne charnue; pruneaux bien charnus, olives bien charnues. — Ces deux adjectifs se disent dans le physique; charnel ne se dit que dans le moral.

CHARNIER, s. m. [*Char-nié*; 2^e é fer. dout.] Lieu couvert, qui est auprès ou autour de quelques Églises paroissiales, où l'on met les os des morts. — Aujourd'hui on apèle Charniers, une galerie autour des Églises paroissiales, où l'on donne la Communion les jours de grandes Fêtes. Acad. Ce mot, dans l'un et l'autre sens, n'est guère d'usage qu'à Paris.

CHARNIÈRE, s. f. [*Char-nière*; 2^e é moy. et long.] Deux pièces de métal, qui s'enclavent l'une dans l'autre, et qui étant percées, sont jointes ensemble par une broche qui les traverse. La charnière d'un compas, d'une montre, d'une tabatière.

CHARNU, ÔE, adj. CHARNÔRE, s. f. [2^e lon. au 2d et 3^e.] Pour le premier,

voyez CHARNEUX. — Charnôre, qualité de la chair des personnes: Charnôre belle, vive, molle, ferme, etc. » Il avoit le corps robuste et ramassé, et d'une belle charnôre. Vaug.

CHAROGNE, s. f. [Mouillez le gn.] Corps de bête morte exposé et corrompu. Puant comme une charogne. Oiseaux qui s'attachent à la charogne.

CHARPENTE, s. f. CHARPENTER, v. a. [En a le son d'an; 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Charpente, est un ouvrage de grosses pièces de bois taillées et équarries. Il se dit sur-tout du toit d'un édifice. — On le dit figurément, de l'assemblage et de la disposition des os du corps des animaux, et sur tout de l'homme, et de la tissûre de plusieurs autres corps. — Charpenter, est beaucoup moins en usage au propre, pour signifier tailler, équarrir des pièces de bois avec la hache, qu'au figuré, où il signifie, couper, tailler grossièrement et mal-adroitement. » Ce Tailleur a charpenté cette étoffe; ce Chirurgien a charpenté le bras de ce pauvre homme.

CHARPENTERIE, s. f. CHARPENTIER, s. m. [*Charpenterie, Charpan-tié*; 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d; 4^e lon. au 1^{er}.] Le 1^{er} signifie, et l'art de travailler en charpente, et la charpente même. On dit: la charpente, ou la charpenterie de cette Eglise est fort belle. — Charpentier, artisan, qui travaille en charpente dans la construction des maisons, ou dans celle des vaisseaux.

CHARPIE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet. Plusieurs disent charpis, masculin, mais mal: on dit, de la charpie, et non pas, du charpis. On les disait l'un et l'autre assez indifféremment; et l'Acad. se contenta d'abord de dire que quelques-uns disent charpis, et le font masc. Dans la dern. édit. elle ne met que charpie. — La Touche préfère celui-ci, sans condamner l'autre. Aujourd'hui charpis est hors d'usage.] Amas de petits filets tirés d'une toile usée et dépecée: il sert à mettre dans la plaie et les ulcères. — En Provence, plusieurs disent de l'écharpie pour de la charpie: c'est un grossier barbarisme. On dit figurément, (st. famil.) d'une viande bouillie, qui est trop cuite, qu'elle est en charpie.

CHARRÉE, ou CHÂRÉE, s. f. [1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] Cendre qui a servi à faire la lessive: La charée est bone au pied des arbres.

CHÂRETÉE, s. f. CHÂRETIER, s. m. CHÂRETTE, s. f. [On pourrait écrire comme

en prononce, *châretée*, *Châretie*, *chârete*; 1^{re} lon. r f. 2^e e muet aux deux 1^{ers}, e moy. au 3^e; la 3^e é fer. long au 1^{er}, dout. au 2d; e muet au 3^e.] *Chârette*, est une voiture à deux roues et à deux limons. — *Châretée* est la charge d'une charette : une *châretée de foin*. = *Châretier*, qui conduit une charette.

Rem. Trév. met *Châretier* ou *Chartier*; et Rollin *chartée* : des *chartées* de paille ou de bois. *Hist. Anc.* — Le *Rich. Port.* ne met que *chârette*, *châretée*, *Châretier*. L'*Acad.* écrit ces mots avec 2 r. = On dit proverbialement, *juré comme un Châretier*; on ajoute quelquefois, *embourbé*. = On dit aussi : *il n'est si bon Châretier, qui ne verse*; ni si bon cheval, qui ne bronche : les plus habiles sont sujets à faire des fautes. Voyez CHARRÛE.

CHARRIAGE, CHARRIER. Voy. CHARRIAGE, CHARRIER.

CHARRIER, ou CHARIER, s. m. [1^{re} lon. 2^e é fer. et dout.] Pièce de grosse toile, dans laquelle on met la cendre au-dessus du cuvier, quand on fait la lessive.

CHARRON, ou CHARON, CHARRONAGE, ou CHARONAGE, s. m. [1^{re} lon. r f. le reste bref.] Le 1^{er} se dit d'un ouvrier, ou artisan, qui fait des trains de carrosse, des charriots, des charettes, etc.; le 2d, de l'ouvrage du Charon. » Ce *Charon* est habile : bois de *charronage*.

CHARRÛE, ou CHARÛE, s. f. [2^e lon. r f. 3^e e muet.] Machine à labourer la terre. *Chârûe* bien atelée : valet de *chârûe* : tirer la *chârûe*, etc. = Il signifie quelquefois l'étendue de terre que peut labourer par an une chârûe. Cette ferme est de trois, de quatre *chârûes*.

On dit figurément (st. famil.), *tirer la chârûe*, avoir beaucoup de peine; faire un travail rude et pénible. — *Cheval de chârûe*; homme stupide et grossier. — On dit des personnes d'une société, qui s'accordent mal ensemble, que c'est une *chârûe à chiens*, une *chârûe mal atelée*. — Mettre la *chârûe* avant les bœufs, commencer par où il faut finir. Mde de Sévigné, employant cette expression proverbiale, met *chârette* pour *chârûe*. » On veut faire jeter les bans (de mariage) avant que les articles soient présentés : jamais il ne s'est vu tant de *chârettes* (chârûes) devant les bœufs.

* CHARTON, vieux mot. Châretier. Il a été employé par *La Fontaine*.

Tom. I.

Une Chèvre, un Mouton, avec un Cochon gras, Montés sur même Char, s'en aloient à la Foire...
Le Charton n'avoit pas desseia
De les mener voir Tabarin.

CHARTRE, s. f. CHARTE, s. f. Ces mots ont signifié une prison, une maladie de langueur, et de vieux papiers, de vieux titres. Il n'y a pas de doute que *Chartre* ne soit le meilleur, dans le sens de prison et de maladie; mais quand on parle de papiers, on devrait dire *Charte*, suivant l'étymologie (*Charta*) : cependant le grand usage est pour *Chartre*. Men. — L'*Acad.* dit indifféremment *Chartres* et *Chartes*, pour anciens titres, L. T. — *Chartre* pour prison, est vieux. On dit encore au Palais, *tenir en Chartre privée*, pour, tenir en prison sans autorité de Justice. — Pour la maladie, on ne le dit que des enfans : Cet enfant est en chartre, est tombé en chartre; il est étique, il ne profite point.

CHARTRIER, s. m. Lieu où l'on conserve les Chartres d'une Abaye.

CHÂRÛE, voyez CHARRÛE.

CHÂS, s. m. Le trou d'une aiguille.

CHASSE, s. f. [1^{re} lon.] Sorte de caisse, de coffre, où l'on garde les reliques d'un Saint.

CHASSE, s. f. [1^{re} brève.] Action de chasser, de poursuivre. Il se dit particulièrement, 1^o. de la poursuite des bêtes. Aler à la chasse, chien de chasse, habit de chasse : 2^o. des chasseurs, des chiens, et de tout l'équipage : la chasse est loin, est près; la chasse a passé par là. 3^o. Du gibier que l'on prend : faire bone chasse; il vit de sa chasse; je vous enverrai de ma chasse.

Rem. 1^o. Dit-on doner chasse, ou doner la chasse à... poursuivre? On dit le 1^{er} sur mer, et le 2d sur terre : dès qu'on aperçut le vaisseau, on lui dona chasse.

L'Aigle donoit la chasse à Maître Jean Lapin.

La Font.

L'*Acad.* dit, doner la chasse aux ennemis, aux vaisseaux ennemis. — En termes de Marine, prendre chasse, c'est se retirer à pleines voiles, pour éviter le combat.

2^o. Dit-on, être en chasse, pour être à la chasse? Je ne le crois pas. Un Anonyme le dit : » Lorsqu'ils furent en chasse, son ami, le prenant de loin pour une bête fauve, le tira, et lui cassa la cuisse.

CHASSE, entre dans la composition de quelques mots. — *Chasse-bosse*, espèce de plante; *chasse-cousin*, méchant vin, et tout ce qui peut éloigner les importuns; *chasse-*

G g g

marée, voiturier qui apporte la marée. Les huitres que les Chasse-marées apportent s'appellent *huitres de chasse*.

CHASSELIAS, s. m. Sorte de raisin.

CHASSER, v. a. [1^{re} br. même devant le muet, il *chasse*.] 1°. Mettre dehors avec violence; forcer de sortir de quelque lieu. Il se dit, ou avec le seul régime direct; on *l'a chassé* comme un coquin. *Chasser les mouches, les oiseaux, les pigeons*, qui viennent manger le grain; ou, avec la prép. *de chasser les ennemis du Royaume, les chiens, les gueux, d'une Église, etc.* = 2°. Faire marcher devant soi, en parlant des bestiaux. *Chasser les vaches, un troupeau de moutons*: « Ce Capitaine ayant pris et désarmé un grand nombre d'ennemis, *les chassoit* devant lui comme un troupeau de moutons. » = 3°. Pousser en avant. « La charge n'est pas assez forte pour *cuasser* un boulet si pesant. Le vent *chasse* la pluie, la neige de ce côté-là. *Chasser un clou* dans une poutre à grands coups de marteau.

4°. CHASSER, poursuivre le gibier pour le prendre. En ce sens, il est tantôt actif, et tantôt neutre. Il s'emploie au premier mode, quand on parle de poursuivre et de tâcher de prendre à la course, avec des chiens, certaines bêtes, comme lièvre, renard, chevreuil, loup, cerf, sanglier, etc. *Chasser le lièvre, le loup, etc.*; et dans le 2^d; quand on cherche seulement le gibier pour le tirer, ou quand on l'atire dans des filets, dans des pièges: *Chasser aux perdrix, aux bécasses, aux oiseaux, au lièvre, etc.* — M. de Bufon réunit les deux régimes dans la même phrase. « Il y a deux espèces de loups cerviers; les uns plus grands, qui *chassent* et attaquent les daims et les cerfs; les autres, plus petits, qui ne *chassent* guère qu'au lièvre.

On dit proverbialement, que *la faim chasse le loup du bois*, pour dire, que la nécessité oblige à s'évertuer, pour trouver de quoi vivre. — *Chasser sur les terres de quelqu'un*, entreprendre sur ses droits. — *Leurs chiens ne chassent pas ensemble*; ils ne s'accordent pas. — *Un bon chien chasse de race*; les enfans ont ordinairement les inclinations de leurs pères. « Cet homme *chasse de race*. — Il *chasse bien au plat*; il aime à manger le gibier que les autres tiennent. — *Un clou chasse l'autre*; une nouvelle passion en chasse une plus ancienne.

Rem. Le Traducteur de l'*Hist. d'Angl.* par M. Hume, fait régir à *chasser* (dans le

1^{er} sens), la prép. *en*: « Ils (les Flamands) *avoient chassé leur Souverain en France*. Il *chassa en Angleterre* Malcolm... et usurpa la Couronne. Ce régime est inusité, sur-tout dans cette occasion. On dira bien, qu'on *chasse un troupeau dans le parc*, pour dire, qu'on l'y fait entrer; mais quand on dit, *chasser des hommes*, on exprime seulement le lieu d'où on les fait sortir, sans parler du lieu où ils se retirent. — Je soupçonne que la phrase anglaise porte cette prép. *en*, que le Traducteur a rendue trop littéralement. Il devait dire: les Flamands, *avoient chassé leur Souverain, qui s'étoit retiré, ou réfugié en France.* » Il força Malcolm de *se réfugier en Angleterre*.

5°. En termes de Marine, *chasser sur ses ancres*, se dit neutralement, d'un vaisseau qui mouille sur un fond de mauvaise tenue, et dont les ancres ne tiennent point.

CHASSERESSE, CHASSEÛSE, s. f. [*Chacerèce, cha-ceû-ze*; 2^e e muet au 1^{er}, lon. au 2^d, 3^e e moy. au 1^{er}, e muet au 2^d.] Le premier se dit en Poésie, et le second en prose. L'*Acad.* dit seulement, que l'usage le plus ordinaire de *chasseresse* est en Poésie. Je crois que ce n'est pas assez dire. « La *Chasseresse* Diane: « Cette femme est une grande *chasseluse*.

CHASSEUR, s. m.] *Cha-ceur*, 2^e. dout.] Qui chasse actuellement, ou qui aime à chasser. « Je trouvai des *Chasseurs* dans la plaine: il n'est point *chasseur*. » On dit proverbialement, *afamé comme un Chasseur*. — *Messe de Chasseur*; Messe dite à la hâte.

CHASSIE, s. f. CHASSIEUX, BÛSE, adj. [*Chaci-e, ci-elé, él-ze*; 2^e lon. au 1^{er}, 3^e lon. aux deux autres.] La *chassie* est une humeur gluante, qui sort des yeux malades. *Chassieux*, qui a de la *chassie* aux yeux.

CHÂSSIS, s. m. [*Châ-ci*, 1^{re} lon.] Il se dit en général de ce qui enferme et enchâsse quelque chose. — Il se dit en particulier d'un ouvrage de menuiserie divisé en plusieurs carrés, où l'on met des pièces de verre ou de toile, ou des feuilles de papier huilé, pour garantir du vent, des injures du temps. — *Châssis dormant*, est celui qui ne se lève, ni ne s'ouvre.

CHASTE, adj. CHASTEMENT, adv. CHASTETÉ, s. f. [2^e e muet: dans le 2^d, en a le son d'*an*.] *Chaste*, se dit de celui qui s'abstient du plaisir de la chair, ou qui n'en use que suivant la Loi de Dieu. *Vierge chaste*;

chaste épouise. = *Chastement*, d'une manière chaste: vivre *chastement*. = *Chasteté*, vertu par laquelle on est chaste. Garder la *chasteté*: cela est contraire à la *chasteté*; blesser la *chasteté*. *Chasteté* conjugale. = Continence perpétuelle: faire vœu de *chasteté*.

Rem. 1^o. *Ménage* dit, sur un vers de *Malherbe*, que *chaste* se dit des choses, comme *chastes* desirs, *chastes* pensées; mais qu'il ne se dit presque plus des personnes, si ce n'est en parlant de *Diane*, d'*Hypolite*, de *Joseph*, de *Susanne*. Il avoue pourtant qu'il avait dit, dans son *Idylle* de l'*Oiseleur*:

"Tu pourras, déloyal, recevoir dans ce cœur,
Pour la *chaste* *Sylvie*, une amoureuse ardeur.

— La remarque de *Ménage* est juste. Les bons Auteurs n'emploient point *chaste* en parlant des personnes, et sur-tout quand il est question des hommes. *Rousseau* a bien dit:

Hâtez-vous, ô *chaste* *Lucine*!
Jamais plus illustre origine
Ne fut digne de vos faveurs.

Mais cet exemple n'est pas contraire à la remarque. On sait que *Lucine* est la même que *Diane*. — Cependant l'*Acad.* met en exemple, homme *chaste*, femme *chaste*, sans avertir que cet adjectif est de peu d'usage en parlant des personnes.

2^o. CHASTETÉ, CONTINENCE (synon.) La 1^{re} s'étend jusqu'aux pensées, discours, lectures, etc.; la 2^e n'envisage que la privation actuelle des plaisirs de la chair. Tel est *chaste*, qui n'est pas *continent*; et tel est *continent*, qui n'est pas *chaste*. — La *chasteté* est de tous les temps, de tous les âges, de tous les états: la *continence* n'est que du célibat. — L'âge rend les vieillards nécessairement *continens*; il est rare qu'il les rende *chastes*. *Encycl.*

CHASUBLE, s. f. CHASUBLIER, s. m. [*Chazuble*, *zu blié*; 3^e e muet au 1^{er}, e fer. et dout. au 2^d.] La *chasuble* est l'ornement que le Prêtre met par-dessus l'aube et l'étole, pour dire la Messe. — *Chasublier*, ouvrier qui fait toute sorte d'ornemens d'Église.

CHAT, CHATE, s. m. et f. Animal domestique, qui prend les rats et les souris. — On dit bassement, d'une femme friande, qu'elle est *friande*, ou *gourmande* comme une *chate*, que c'est une *chate*.

Ce mot fournit à plusieurs expressions du style proverbial. — *A bon chat, bon rat*, se dit de ceux qui se rendent finesse pour finesse. — *Chat échaudé, craint l'eau froide*;

quand on a échappé à un péril, on en craint jusqu'à la moindre apparence. — *La nuit, tous les chats sont gris*; tout est de la même couleur. — *Il ne faut pas réveiller le chat qui dort*; il faut laisser en repos un ennemi qui ne pense pas à vous. *Mde de Sévigné* dit, d'un remède dont elle usait: "C'est un remède pour ôter le superflu (des humeurs) qui ne va pas chercher midi à quatorze heures, ni réveiller les chats qui dorment. — On dit, de deux personnes, qui ne sympathisent point, qu'elles sont comme *chien et chat*.

Un Epagneul jouoit avec Mitis,

Non comme *chien et chat*, mais comme bons amis.

Reyre.

— On dit aussi, de celui qui part sans dire adieu, qu'il a emporté le chat; d'un autre qui a des égratignures, qu'il a joué avec les chats. — *Il n'y a pas là de quoi fouetter un chat* (ou un page); l'affaire dont il s'agit est une bagatelle. — *Bailler le chat par les pattes*; présenter une chose par l'endroit le plus difficile. — On dit, d'un homme qui en épie un autre, qu'il le guette comme le chat fait la souris. — *Payer en chats et en rats*, en mauvais effets. — *Musique de chats*, dont les voix sont aigres et discordantes. — *Jeter le chat aux jambes à quelqu'un*; rejeter la faute sur lui. Voyez ACHETER; BRAISE, ÉCUELLE, FROMAGE, MITAINE, PATTE.

CHÂTAIGNE, s. f. CHÂTAIGNERAIE, s. f. CHÂTAIGNIER, s. m. [Il y en a qui écrivent et prononcent *chatagne*, *chataignier*: orthographe et prononciation vicieuses; d'autres écrivent *chataigner*. Voy. SEMER. *Richelet* écrit comme on prononce, *chateigne*, *chateignier*: mouillez le gn.] La *châtaigne* est une sorte de fruit, dont la substance est farineuse, et l'écorce de couleur brune, tirant un peu sur le rouge. = *Châtaignier*, arbre qui produit des châtaignes. = *Châtaigneraie* (*châteig-nerè*.) Lieu planté de *Châtaigniers*.

CHÂTAIN, adj. masc. [*Châ-tein*.] Il n'est d'usage qu'en parlant du poil et des cheveux qui sont de couleur de châtaigne. Poil *châtain*, cheveux *châtains*. — Suivant l'*Acad.* il est indéclinable, quand il est suivi d'un autre adjectif, qui le modifie: "Des cheveux *châtain* clair.

CHÂTEAU, s. m. [*Châto*, 1^{re} lon. 2^e dout. au sing. lon. au pluriel, *Châteaux*.] 1^o. Forteresse, environnée de fossés et de gros murs, flanquée de tours et de bastions.

» Le Château commandoit la Ville, ou à la Ville. — Le Proverbe dit : *Ville prise, Château rendu.* = *Faire des Châteaux en Espagne*, des projets chimériques, des idées agréables, dont on se repait : » Je vous remercie, ma Fille, de conserver quelque souvenir *del paterno nido*. Hélas ! notre Château en Espagne seroit de vous y voir. Sév. » Mde. de Villars dit qu'il n'y a qu'à être en Espagne, pour n'avoir plus d'envie d'y bâtir des Châteaux. La même.

Quel esprit ne bat la campagne ?

Qui ne fait châteaux en Espagne ? La Font.

Cette expression n'est que du style famil. On la trouve dans un ouvrage moderne, à côté d'expressions figurées, pompeuses et recherchées : c'est là mêler les styles. » Quand l'espérance est appuyée sur des apparences tout-à-fait, ou presque contraires, cela s'appelle se repaître de fumée, *dresser des Châteaux en Espagne*, bâtir sur des chimères d'ambition. *Du Plaisir.* = 2°. Maison où demeure le Seigneur d'un lieu. — *Château de carte*; (st. prov.) petite maison de campagne, fort ajustée et peu solidement bâtie. = *Château d'eau*, bâtiment qui ne renferme que des réservoirs. = En termes de Marine, *Château de poupe* ou *d'arrière*, et *Château de proue* ou *d'avant*; logement qui est élevé sur la poupe ou sur la proue d'un vaisseau, au dessus du dernier pont.

CHÂTELAIN, s. m. [1^{re} Ion. 2^e e muet : *châte-lein.*] * 1°. Celui qui commande dans un Château. En ce sens, il est vieux. = 2°. Seigneur d'une certaine étendue de pays, qui était autrefois commandée par un Château, et qui y ressortit encore pour la Justice : Seigneur *Châtelain* d'un tel endroit.

CHÂTELLENIE, s. f. [1^{re} et 4^e. Ion. 2^e e moy. 3^e et dern. e muet.] Seigneurie et Jurisdiction du Seigneur châtelain. — Certaine étendue de pays sous cette Jurisdiction.

CHAT-HUANT, s. m. [*Cha-u-an*, le *t* de la 1^{re} syll. ne se prononce pas : l'*h* est aspirée.] Sorte de hibou, qui mange les souris et les petits oiseaux.

CHÂTIER, v. act. [1^{re} Ion. 3^e e fer.] Ce verbe dit moins que *punir* : Celui-ci a rapport aux crimes et *châtier* aux fautes : les pères *châtient* leurs enfans : les Juges font *punir* les malfaiteurs. Le *châtiment* dit une correction : la *punition* ne dit précisément qu'une mortification faite à celui qu'on pu-

nit, Dieu nous *châtie* en père pendant le cours de cette vie mortelle, pour ne pas nous punir en Juge pendant toute une éternité. GIR. *Synon.* = *Figurément*, et en parlant du style, polir, retoucher, rendre plus exact. On ne l'emploie guère qu'au passif. Son style n'est pas assez *châtié*. — Autrefois on l'employait plus souvent au mode actif. » Voiture *plus châtié* sa prose que ses vers. L'*Acad.* donne aussi un exemple de ce mode : » Il n'a pas assez *châtié* ses derniers ouvrages ; mais elle avertit qu'il est plus en usage au participe que dans les autres temps.

* Plus anciennement encore, on disait *se châtier* pour, *se corriger*, *s'amender*. Une tante blâmait du jeu son neveu avec grands reproches.

A la fin, ce dit le neveu,

Quittez le jeu d'amour, ma tante ;

Et moi les dez, je le promets.

Va, traître, dit la reprenante,

Tu ne t'en châtieras jamais.

C'est une épigramme de Théodore Agrippa d'Aubigné, imitée dans la suite par le Chev. de Cailly.

CHÂTIÈRE, s. f. [2^e e moy. et long.] Trous qu'on laisse aux portes des greniers ou ailleurs, pour laisser passer les chats.

CHÂTIMENT, s. m. [1^{re}. Ion. *châtiman.*] Punition, correction. Voy. *Châtier*.

CHATON, s. m. 1°. Petit chat = 2°. La partie d'une bague où une pierre précieuse est enchâssée.

* CHATOUILLE, s. f. Mot barbare qu'on dit en Provence pour *chatouillement*. » Je n'aime pas qu'on me fasse des *chatouilles* : il craint les *chatouilles*. Il faut dire, je n'aime pas qu'on me *chatouille* + Il craint le *chatouillement*.

CHATOUILLEMENT, s. m. CHATOUILLER, v. act. CHATOUILLEUX, EUSE, adj. [*Cha-tou-glie-man*, *glie*, *glieu*, *glieuze* : mouillez les *ll* ; 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d ; Ion. aux deux autres.] *Chatouillement* est l'action de *chatouiller*, c. à d. de causer, par un léger atouchement, un tres-saillement, qui provoque ordinairement à rire. = *Chatouilleux*, qui est fort sensible au chatouillement. On le dit des chevaux comme des hommes : cet homme est bien *chatouilleux* ; ce cheval est *chatouilleux*.

Rem. 1°. *Chatouiller* était autrefois fort en usage au sens figuré. Il l'est moins aujourd'hui.

Mais, ô rigueur du sort ! tandis que je m'arrête
A chatouiller mon âme en ce contentement,
Je m'aperçois que le destin m'apprête
Un autre parterment.

Malherbe.

Ce chatouiller mon âme ne plaisait pas à Ménage, et il serait encore moins du goût d'aujourd'hui. Il cite pourtant un exemple à peu près semblable, de *Balzac*. » Ce M. de *Luyon* (le Card. de Richelieu) avoit vu, je ne sais quoi, de votre voisin, qui lui avoit chatouillé l'esprit. Ces deux exemples sont différens, en ce que dans le 1^{er}, chatouiller se dit des personnes, et dans le 2^d des choses, ce qui est plus régulier. Réflexions.

La Fontaine, Rousseau, Boileau et Gresset ont employé ce mot, mais les deux premiers dans le style marotique, et les deux autres dans un sens qui tient plus du propre que du figuré.

La louange chatouille et gagne les esprits.
La Font.

Rousseau dit à Marot.

Mon odorat passivo vers éveillé,
Des autres vers plus ne fut chatouillé.

Un Auteur vertueux, dans ses vers innocens,
Ne corrompt point le cœur, en chatouillant les sens.
Boil.

Irois-je, par de vains accens,
Chatouiller l'oreille engourdie
De cent ignares importans.
Gress.

On le disoit plus communément dans le sens de touché, avec la prép. de : » Chatouillé du desir de la gloire. Un Auteur moderne l'emploie sans régime. » Combien un homme de ce caractère devoit-il être chatouillé, en voyant la Gloire qui revenoit à la Puissance Romaine.

L'Acad. admet chatouiller au figuré, dans le sens de flater agréablement. » Quand on lui dit du bien de ses enfans, on le chatouille par l'endroit le plus sensible. » Les flatteurs ne parlent que pour chatouiller les oreilles des Grands. — Enfin, M. *Linguet* l'a employé tout nouvellement dans le sens de satisfaire, flater. Des répétitions hors d'œuvre, absolument inutiles à la cause, destinées uniquement à chatouiller la malignité de leur Auteur.

Rem. 2^o. Chatouilleux se dit des choses dans le sens de délicat, critique. » Dans des matières si chatouilleuses et si délicates,

il (*Voiture*) s'est toujours gouverné avec beaucoup de jugement. *Prof. de ses Ouyres*. » *Ataire chatouilleuse*; où il est difficile de se bien gouverner. *Acad.* Dans ces occasions, cet adjectif a un sens passif. Rousseau et M. *Roucher* lui donnent un sens actif, et la signification de flateur, flateuse. — Rousseau dit à *Racine* le fils.

J'en eusse été peut-être moins épris,
Si de tes vers la chatouilleuse amorce
N'eût secondé sa puissance et sa force.

M. *Roucher* parle de l'instinct chatouilleux des insectes.

En parlant des personnes, chatouilleux signifie, délicat, sensible, qui s'offense aisément. » C'est un homme bien chatouilleux.

On dit, proverbiallement, se chatouiller pour se faire rire, s'efforcer de rire et d'être gai. » Vous voyez bien que se chatouiller pour se faire rire, c'est justement ce que nous faisons. *Sév.* — On dit aussi que le vin, la musique chatouillent le palais, le gosier ou les oreilles, pour dire qu'ils les flatent agréablement. — Chatouiller un cheval de l'éperon, le toucher légèrement avec l'éperon.

CHÂTRER, v. a. CHÂTREUR, s. m. [1^{re} lon. 2^e dout. au 2^d.] Le verbe, au propre, signifie rendre inhabile à la génération. Châtrer un taureau, un cheval, un bœuf, etc. Au figuré, retrancher le superflu. Châtrer des cotrets, des ragots, des ruches, un fraisier. — En parlant des Livres, ôter ce qui est contraire aux bonnes mœurs. Il est bas en ce sens. L'Acad. le met sans remarque. — Châtreur ne se dit que de celui qui fait métier de châtrer des animaux.

CHATTE-MITE, ou CHATEMITE, s. f. [2^e et dern. e muet.] Qui affecte une contenance humble et flateuse pour tromper quelqu'un : Il ne se dit qu'avec faire, et seulement dans le style familier : faire la chatte-mite.

CHATTER, ou CHATER, v. n. Il ne se dit que d'une chatte qui fait ses petits : Cette chatte est près de chater ; elle a chaté cette nuit.

CHAUD, CHAUDE, adj. CHAÜDEMENT, adv. [Chô, chode, chodeman : 1^{re} lon.] 1^o. Qui a de la chaleur : le soleil est chaud ; temps chaud, eau chaude, etc. — 2^o. Qui donne ou qui procure de la chaleur : le vin est chaud ; les épiceries sont chaudes — Fièvre chaude, qui attaque ordinairement le cer-

veau. — *Chaude alarme*, grande et soudaine alarme : Donner l'alarme bien chaude, ou la donner bien chaude. (en sous-entendant alarme) ; donner une grande alarme. — *Ocasion où ataque chaude*, où le combat est rude et sanglant. — 3°. En parlant des personnes, *vis, emporté* ; il est *chaud* et emporté ; il a *la tête chaude* ; ou *gai*, il est *chaud de vin* ; ou *ardent, empressé* ; ami *chaud*. — 4°. En parlant des nouvelles, *récent* : Cela est encore tout *chaud*. Voy. *Tout chaud*, adv. plus bas.

Rem. Il faut employer le *féminin* avec précaution, quand on parle des femmes ou à des femmes, pour éviter des sens peu honnêtes ; et même pour les hommes, il ne faut pas confondre avoir *chaud* et être *chaud*. — On dit des femelles des animaux qu'elles sont *chaudes*, quand elles sont en amour.

II. CHAUD, s. m. Chaleur Il fait *chaud*, grand *chaud* : crever, brûler, mourir, étouffer de *chaud*. — *Figurément*, on dit qu'il fait *chaud* dans un combat, quand il y a beaucoup de périls à essuyer et que l'attaque est vive et meurtrière.

III. CHAUD, adv. Boire *Chaud* : boire une liqueur, qui est *chaude*. On le dit ordinairement de l'eau qu'on a fait chauffer, pour la boire avec le vin.

Tout chaud, adv. Tout de suite. » Le Roi est si content de M. de Castries, qu'il l'a fait Brigadier tout seul sans conséquence... Ces récompenses toutes *chaudes* ont un prix merveilleux. Sév. » Je lui en fis mes compliments tout *chauds*.

A la *chaude* a le même sens. » Je reçois le lundi une de vos lettres : j'y fais un commencement de réponse à la *chaude*. Sév.

On dit, dans le style familier, d'un homme qui s'acomode de tout, qui veut tout avoir, qu'il ne trouve rien, ni de trop froid, ni de trop *chaud*. » La Maréchale de la Ferté est tellement convertie, qu'on ne sauroit l'être plus sincèrement... Elle ne trouve rien de trop *chaud* (dans le service de Dieu.) Sév. C'est détourner joliment le sens ordinaire de ce proverbe. — On dit aussi, de celui qui acomode son langage aux circonstances ou aux goûts divers des différentes personnes avec qui il traite, qu'il *soufle le froid et le chaud* ; d'un homme indolent, qu'il n'est ni *froid*, ni *chaud* ; d'une chose, d'un remède, qui ne sert ni ne nuit, que cela ne fait ni *froid* ni *chaud*. Voy. *Battre, causer*.

IV. CHAUDEMENT. 1°. Au propre, de manière que la chaleur se puisse conserver : se tenir, se vêtir *chaudemment* : on es *chaudemment* dans cette chambre. — 2°. Au figuré, avec ardeur, avec vivacité : prendre, poursuivre une affaire *chaudemment* : cet avantage si *chaudemment* célébré. . . . pourroit bien être regardé comme un malheur, plutôt que comme une prospérité. Linguet. — 3°. A la chaude, promptement. Cette résolution fut prise *chaudemment*. Acad. Il est moins usité dans ce dernier sens.

CHAUDIÈRE, s. f. [*Cho-diè-re* ; 2^e moyen et long, 3^e e muet.] Grand vaisseau, ordinairement de cuivre, où l'on fait cuire, bouillir quelque chose.

CHAUDRON, s. m. CHAUDRONÉE, s. f. [*Trev. écrit chauderon*, etc. On a suivi cette ortogr. dans le *Dict. Gram.* — Prononcez *chodron, droné-e* ; 1^{re} dout. 3^e lon.] *Chaudron* est une petite chaudière, qui sert à la cuisine. *Chaudronée*, est ce qu'un chaudron peut contenir.

CHAUDRONERIE, s. f. CHAUDRONIER, s. m. [Autrefois, *Chaudronerie, Chaudronier*. Pron. *chodroneri-e, dro-nié* ; 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d : 4^e lon. au 1^{er}.] Le 1^{er} se dit de la marchandise du *chaudronier* ; c. à. d. d'un Artisan qui fait et vend des chaudrons, marmites et autres ustensiles de cuisine.

CHAUFAGE, s. m. CHAUFER, v. a. [*Chofaje, chofé.*] I. Le *chaufage* est, 1°. la quantité de bois que l'on consomme dans une année pour se chauffer. Il m'en coûte tant pour mon *chaufage*. = 2°. Le droit de couper dans une forêt une certaine quantité de bois pour se chauffer. Droit de *chaufage*. Il a tant de cordes de bois pour son *chaufage*.

II. CHAUFER, v. a. Donner de la chaleur. *Chauffer le four, le poêle, de l'eau. Se chauffer les piés, les mains.* — On dit aussi, *se chauffer*, tout seul et absolument. = On voit dans la phrase suivante la différence qui se trouve entre *se chauffer* et *s'échauffer*. » Il ne se *chauffoit* point, même dans le plus grand froid de l'hiver, mais quelquefois il portoit du bois pour *s'échauffer*. Vie de M. Le Maître.

CHAUFER, v. n. Le four *chaufe*, le bain *chaufe*.

On dit dans le style proverbial : *Ce n'est pas pour vous que le four chaufe* : ce n'est

pas en votre faveur qu'on fait cela. — Et quand un homme dit du mal d'un autre ; *Alex-lui dire cela* , lui dit-on , et vous *chauffer au coin de son feu*. — Voyez Bois.

CHAUFERETTE , s. f. CHAUFOIR , s. m. [*Choferète* , *cho-foar* ; 2^e e muet , 3^e e moy. au 1^{er}.] Le 1^{er} se dit d'une boîte doublée de fer blanc , et percée de plusieurs trous par le haut , dans laquelle on met du feu , pour se tenir les pieds chauds. — En Provence on dit *banquette*. C'est un barbarisme. — Le 2d est , 1^o. un lieu d'un Monastère , où les Religieux et les Religieuses vont se chauffer. — 2^o. Un lieu derrière le Théâtre , où les Comédiens et les Spectateurs se chauffent. — 3^o. *Chaufoirs* , au plur. Linges chauds , avec lesquels on essuye un homme qui est en sueur.

CHAUFOUR , s. m. CHAUFOURNIER , s. m. [*Cho-four* , *Chofour-nié* ; 3^e e fer.] Le 1^{er} est vieux : on dit *four à chaux*. Le 2d se dit d'un Ouvrier qui fait la chaux.

CHAULER , v. a. Préparer des blés avec la chaux pour les semer. » Il faut *chauler ces blés* pour la semence.

CHAÛME , s. m. CHAUMER , v. a. et n. [*Chôme* , *Chomé* ; 1^{re} long. au 1^{er} dout. au 2^e ; 2^e e muet au 1^{er} , e fer. au 2d. Dans le verbe , au est dout. devant la syll. masc. Nous *Chaumons* , je *chaumois* , il *chauma* , etc. Il est long devant l'e muet ; il *chaûme* , il *chaûmera*.] Le *chaûme* est , 1^o. la partie du tuyau des blés , qui reste dans le champ , quand on les a coupés. Les *chaûmes* sont hauts , sont forts. Le *chaûme* sert à faire de la litière. — 2^o. Il se prend quelquefois pour le tuyau tout entier du blé. — 3^o. Pour le champ même où le *chaûme* est encore sur pied. Il y avoit trois lièvres dans ce *chaûme*.

CHAUMER , Couper , arracher le *chaûme*. Il se dit , ou *activement* : je ne veux pas qu'on *chaûme mon champ* : ou *neutralement* , qu'on *chaûme dans mon champ* : elle est allée *chaumer*.

CHAUMIÈRE , CHAUMINE , s. f. [*Chomière* , *chomine* ; 2^e e moy. et long au 1^{er}.] *Chaumière* , est une petite maison couverte de *chaûme* ; *Chaumine* , une petite chaumière. — Le 2d est plus d'usage en poésie qu'en prose.

Sans ce penchant , qui nous domine ,

Par un invisible ressort ,
Le Laboureur en sa chaumine
Vivroit-il content de son sort ?
Gresset , Ode sur l'Amour de la Patrie.

Rem. Le Dict. de Trév. au mot *Chaumière* , dit : on disoit autrefois *chaumine* , et au mot *Chaumine* , il dit , *petite chaumière* : cela n'est pas fort exact. L'Acad. met ces deux mots sans remarque.

CHAUSSANT , adj. [*Cho-san* ; 1^{re} dout. 2^e lon.] Qui se chauffe aisément. On ne le dit que des bûs. » Un bûs d'estame est plus *chaussant* qu'un bûs de drap.

CHAÛSSES , s. f. pl. [*Chô-ce* ; 1^{re} lon.] 1^o. La partie du vêtement de l'homme depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Prendre , mettre ses *chaûsses* : attacher , boutonner ses *chaûsses* ; mettre *chaûsses bûs* ; où *chaûsses* est employé sans article. — On dit , proverbiallement , *tirer ses chaûsses* , s'enfuir : il est bûs. — Cette femme porte les *chaûsses* ; elle gouverne son mari et toute la maison. — Ce jeune homme a la hlef de ses *chaûsses* ; il est hors d'âge d'être châtié. — 2^o. Autrefois on apeloit aussi *chaûsses* , ce qui sert à couvrir les jambes et les pieds. Aujourd'hui on dit en ce sens , *des bûs*. — 3^o. *Chaûsse* , chaperon que les Docteurs portent sur l'épaule dans les cérémonies. *Chaûsse de Docteur en Théologie* , ou en Droit , etc. — 4^o. *Chausse d'aisance* , le tuyau des latrines. — 5^o. *Chaûsse d'hypocras* , ou simplement *chaûsse*. Pièce de drap taillée en capuchon pointu , dans laquelle on passe des liqueurs.

CHAUSSÉE , s. f. [*Chocé-e* ; 2^e e fer. et long , 3^e e muet.] 1^o. Levée de terre que l'on fait au bord de l'eau , pour retenir ou contenir l'eau d'un étang , d'une rivière. — 2^o. Levée qui se fait dans des lieux bûs pour servir de chemin.

CHAÛSSE - PIED , s. m. [*Chôce-pié* ; 1^{re} lon. 2^e e muet , 3^e e fer. et dout.] Au propre , long morceau de cuir , dont on se sert pour chauffer plus aisément les souliers. — Au figuré , (st. prov.) moyen qui facilite les affaires. Ainsi l'on dit qu'une charge est un *chaûsse-pied pour le mariage* , parce qu'on trouve plutôt à se marier , quand on en a une. Et quand on a réussi dans une affaire sans le secours de personne. *Nous voilà dedans* , dit-on , *sans chaûsse-pied*.

CHAUSSER , v. a. et n. [*Chocé* ; 1^{re}

dout. : devant l'e muet, elle est longue : il *chausse*, il *chaussera*, etc. Il se dit, ou avec le régime direct (l'acusatif) *chausser ses bäs, ses souliers*; *chaussez-vous*, faites-vous *chausser*; ce Cordonier *chausse* toute la Cour; ou sans régime : ce Cordonier *causse* bien, *chausse* mal : je *chausse* à tant de points, je porte des souliers d'une telle longueur.

On dit, proverbiallement, *chausser une opinion*, *se chausser d'une chose*, se la mettre fortement dans l'esprit. — Avoir *son bonnet chaussé*, sa *tête chaussée*, être aheurté à une opinion. — *N'être pas aisé à chausser*, à persuader. — *Chausser au même point*, se dit de deux hommes de la même humeur, du même génie. — Elle est *des mieux chaussées*, des plus jolies, des plus recherchées. — Il est sorti *un pied chaussé*, et *l'autre non*; il s'est sauvé avec précipitation. — Il *n'a pas bien chaussé ses lunettes*; il n'a pas vu ce qu'il y avait à voir dans cette affaire. *Chaussez mieux vos lunettes*; regardez-y mieux, Voyez CORDONIER.

Chausser le Cothurne est du st. critiq. Enfler son style.

CHAUSSETIER, s. m. CHAUSSETTE, s. f. [1^{re} lon. au 1^{er}, 2^e e muet au 1^{er}, e moy. au 2d.] Le 1^{er} se dit de celui qui fait et qui vend des bäs, des bonnets, etc. *Chaussetier-Bonnetier*; le 2^e se dit des bas de toile ou de fil qu'on met sur la chair. Paire de *chaussettes*, *caussettes* à étrier.

CHAUSSON, s. m. [1^{re} dout. *Cho-son.*] 1^o. Chaussure qu'on met aux pieds avant de prendre les bäs. Il se dit ordinairement au pl. Paire de *chaussons*; des *chaussons de toile*, *de fil*, *de coton*, *de laine*, *de flanelle*, etc. — On dit, en plaisantant, d'un homme qui n'a guère de hardes, que tout son équipage *tiendrait dans un chausson*.

2^o. CHAUSSON, espèce de soulier plat à semelles de feutre, dont on se sert pour jouer à la paume, pour faire des armes.

CHAUSSURE, s. f. [*Cho-sûre*; 2^e lon. 3^e e muet.] Ce que l'on met aux pieds pour se chausser, comme souliers, pantoufles, botes. — On dit, proverbiallement, *trouver chaussure à son pied*, trouver ce qui nous convient; ou dans un sens contraire : trouver à qui parler, et qui saura nous riposter. — Il se dit le plus souvent dans le 2^e sens.

CHAÛVE, adj. [*Chove*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] Qui n'a plus de cheveux, ou qui n'en a guère : être, devenir *chaûve* : avoir *la tête chaûve*.

CHAÛVE-SOURIS, s. f. [*Chôve-sou-ri*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Oiseau nocturne, qui a des ailes membraneuses, et qui ressemble à une souris. — *La Fontaine* dit *souris-chaûve*, en quoi il n'est pas à imiter, même dans une fable.

Je conois maint detteur, qui n'est ni *souris-chaûve*,

Ni buisson, ni canard, ni dans tel cas tombé,
Mais simple Grand-Seigneur, qui tous les jours
se saûve

Par un escalier dérobé.

On voit bien que c'est la rime qui a occasionné ce barbarisme : car, c'en est un dans toutes les formes.

* CHAÛVETÉ, s. f. [*Chôveté*; 1^{re} lon. 2^e e muet; 3^e e fer.] État d'une tête chaûve. — Les Médecins disent *calvitie* : d'autres, dit *Richelot*, aiment mieux *chaûveté*, et il s'en trouve qui ne veulent ni l'un ni l'autre. — *L'Académie* ne met que *calvitie*; mais celui-ci paraît pédantesque : dans le discours familier, j'aimerais mieux dire *chaûveté*.

CHAUVIR, v. n. [*Chovi* 1^{re} dout.] Il ne se dit que des chevaux, des mulets et des ânes, et avec le mot *oreilles*; pour dire, dresser les oreilles : ce cheval *chavir des oreilles*.

CHAUX, s. f. [*Chô*, long : l'x ne se prononce pas.] Pierre calcinée par le feu, qui entre dans la composition du mortier, pour bâtir. — *Être à chaux et à sable*, (st. fig. fam.) se dit des affaires solides, et pour lesquelles on a pris toutes les précautions possibles. On dit aussi, *à chaux et à ciment*. — *L'Acad.* ne met que celui-ci.

CHEF, s. m. [*Chêf*: e moy.] Tête. Ce mot, qui n'est plus usité en prose, dans le sens propre, est très-beau en vers.

Le chéf ceint de lauriers sur un superbe char.

Cependant, même dans la poésie, il ne peut pas toujours se mettre à la place de *tête*. *L'Académie*, dans ses sentimens sur *le Cid*, n'approuve point la critique de ce vers.

Et le mortel affront

Qui tombe sur mon chéf, réjaillit sur son front.
Elle trouve l'observateur (Scuderi) trop rigoureux de reprendre ce mot de *chéf*, qui n'est pas, dit-elle, tant hors d'usage qu'il
dit

dit. Aujourd'hui on est plus délicat, et l'on ne trouverait pas trop rigoureuse la critique de cette expression. Voyez TÊTE.

Chef, au figuré, est plus usité. 1°. Celui qui est à la tête d'un Corps, d'une Assemblée; le Pape est le *Chef* visible de l'Église; le *Chef* d'une Ambassade, d'une Députation, les *Chefs* de l'Armée, etc. — *Abaye*, *Chef d'Ordre*, la principale maison de l'Ordre. — *Chef de cuisine*, d'office; le principal Officier de, etc. — 2°. Articles, points; les divers *chefs* d'une accusation. Crime de lèse Majesté au premier, au second *chef*. — 3°. En termes de Chirurgie, *chef* est le nom d'un bandage pour la saignée du front.

EN CHEF, adv. *Gréfier en chef*, premier Gréfier; commander une Armée *en Chef*, en qualité de Général.

Du chef de . . . De son chef, adv. Du côté de, de son côté. » Il a tant de bien *de son chef*, tant *du chef* de sa femme. — *De son chef*, signifie aussi, de sa tête, de son autorité. Il a dit cela *de son chef*, sans y être autorisé. Il a fait cela *de son chef*, sans en avoir d'ordre.

* A CHEF, adv. *Mettre à chef*. Expression surannée. Achever. » Les Héros ont entrepris plusieurs actions difficiles qu'ils ont mises à *chef*. Trév. Dans ce Dictionnaire on ne désapprouve pas cette locution. L'Académie la met aussi sans remarque. Je ne la crois bonne que pour le style comique ou satirique.

CHEF-D'ŒUVRE, s. m. [L'*f* ne se prononce pas. *C^hé-d'œ-vre*: 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet. — Malherbe écrit comme on prononce, *ché-d'œuvre*.] Œuvre est indéclinable dans ce mot. Il faut écrire au pl. *chefs-d'œuvre*, et non pas *chef-d'œuvres*, comme on le lit souvent dans l'Ann. Litt. dans le Journ. de Mons. et dans les Annal. de M. Linguet. — On voit dans d'autres endroits de l'Ann. Litt. *chefs-d'œuvre*. — L'Ab. Racine, ou son Imprimeur, met une s à chacun des deux mots; *chefs-d'œuvres*. *Chef-d'Œuvre*, au propre, est l'ouvrage que font les ouvriers pour faire preuve de leur capacité dans le métier où ils veulent être reçus maîtres. — Au figuré, ouvrage parfait en son genre. — Ce n'est pas un terme noble: » Il y en avoit certains, (parmi ces Martyrs) qu'on pouvoit regarder comme *ses chefs-d'œuvres* (de la grâce.)

Tome I.

Hist. Éccl. de Racine. Cette expression est déplacée dans cette occasion.

Rem. Quand *chef-d'œuvre* est employé absolument, il se prend toujours en bonne part, à moins qu'on ne parle ironiquement: » Vous avez fait là un beau *chef-d'œuvre*, mon maître, c. à d. une grande sottise. — Mais quand il régit un nom au génitif, il se prend en bonne ou en mauvaise part, suivant le nom qu'il régit. » C'est un *chef-d'œuvre* d'habileté, un *chef-d'œuvre* de malice.

CHEFECIER. Voyez CHEVECIER. Le Richelet Portatif met les deux. Trév. met le 1^{er}. L'Acad. du 1^{er} renvoyé au 2d.

CHEF-LIEU, s. m. [On prononce l'*f*.] Lieu principal: Il se dit du principal manoir d'un Seigneur, et d'un Chef d'Ordre.

CHÊMER (se) v. réc. Maigrir; tomber en chartre. » Cet enfant se *chême*.

CHEMIN, s. m. [*Che-mein*; 1^{re} e muet.] Au propre, voie, route, espace par où l'on va d'un lieu à un autre. Le *chemin* de Lyon à Paris. Aler, passer son *chemin*, se mettre *en chemin*, avancer *chemin*, faire bien du *chemin*; rebrousser *chemin*, etc. — Au figuré, moyen, conduite qui mène à quelque fin, à quelque terme: » Il veut faire fortune, il n'en prend pas le *chemin*: le *chemin* du Ciel, du Salut, le *chemin* de l'enfer, de la perdition: la vertu est le *vrai chemin* de la gloire et du bonheur, etc.

Rem. Il est peu de mots, qui entrent dans un plus grand nombre d'expressions, presque toutes du st. fam. — Aler son droit, ou son grand *chemin*: ou simplement, aler son *chemin*, agir avec droiture, simplement, sans façon.

On l'emporte souvent sur la duplicité,
En allant son *chemin* avec simplicité.

Méchant.

» Je logerai chez la bonne Marbeuf, quoi- qu'elle ne soit pas trop bien avec ce Duc et cette Duchesse (de Chaulnes) . . . j'irai toujours mon *chemin*; je ne suis mal avec personne. Sév. — Prendre le *chemin* de l'école; faire un circuit pour arriver en un endroit. — Trouver quelqu'un *en son chemin*, le trouver toujours opposé à nos desseins. » Il est cruel de trouver ce devoir *sur mon chemin*, lorsque je suis prête à vous aler voir. Sév. — Trouver une pierre *en son chemin*, trouver un obstacle dans son en-

H h h

reprise. — *Faire voir du chemin* à quelqu'un, lui donner de l'embarras, du fil à retordre. — *Avoir du chemin à faire*, avant de . . . Avoir du temps à passer, des difficultés à surmonter, pour pouvoir y réussir. » Rien de plus riant que cette méthode nouvelle; mais nous avons, vous et moi, bien du chemin à faire, avant que de la goûter sincèrement. *Marm.* — *Prendre le chemin de*, avec l'infinif. » M. de Luxembourg prend le chemin de garder sa Flandre. » Celui qui sait attendre le bien qu'il souhaite, ne prend pas le chemin de se désespérer, s'il ne lui arrive pas. *La Bruyère.*

Faire son chemin, s'avancer dans la voie de la fortune, des grades, des honneurs.

Fuir Paris ce seroit m'égorger de ma main,
Quand je puis m'avancer, et faire mon chemin.

Gress.

Mde. de Sév. dit, dans le même sens, *aler son chemin*: » je me réjouis que Sanze soit Capitaine: Il *ita son chemin*. — *Faire* vaut mieux en ce sens.

N'aler pas par deux chemins; parler et agir franchement et rondement. — *Aler par le grand chemin*, ou *par le chemin battu*, suivre les principes communs dans la doctrine ou dans la conduite. — *Barrer*, ou *croiser le chemin* à quelqu'un, former des oppositions à ses desseins, lui susciter des obstacles. » N'admirez-vous pas la bizarre disposition des choses de ce monde, et de quelle manière elles viennent *croiser notre chemin*. *Sév.* Nous *croiser le chemin*, aurait été mieux. — *Couper chemin* à; arrêter. *Couper chemin* à l'ennemi, à la maladie. — Au propre, on dit: *Couper le chemin*. — *Fermer les chemins* à quelqu'un, l'empêcher de faire ce qu'il voulait. *Demeurer en beau chemin*: quitter lorsqu'il n'y a plus de difficultés. » Nous avons trop bien commencé, pour *rester en si beau chemin*. — Non sûrement, je ne *resterai pas en chemin*, car je me sauve. *Marin*, Farce.

Dans le propre, on dit, *se mettre en chemin*; commencer un voyage. » Il *se mit en chemin*, sans avoir égard à son grand âge. *Miss. du Lev.* — *Passer son chemin*; continuer de marcher, sans s'arrêter. » Je *passai mon chemin*, d'un air refrigné. *Mariv.* » Le fameux Cynique de la Grèce eut bientôt quitte ce tonneau, d'où il bravoit les préjugés et les Rois, si les Athéniens eussent passé leur

chemin sans le regarder. — *Avancer chemin*, faire diligence pour arriver: » Cependant Eugene *avançoit chemin*. *Rollin.* » Le vent contraire nous obligeoit de *lourvoyer*, pour *avancer chemin*, à la faveur du flot. *Let. Edif.* — *Se ranger du chemin* de quelqu'un, s'arrêter, pour le laisser passer. » Ils avoient condamné à mort un certain Veturius, parce que lui seul n'avoit pas voulu, dans la place de Rome, *se ranger du chemin* d'un Tribun. *Le Gendre.* Je doute de la bonté de cette expression. — *Rebrousser chemin*, revenir sur ses pas. » Il se détermina à *rebrousser chemin*. *Let. Edif.*

* *Rem.* On dit ordinairement, *rencontrer* quelqu'un *sur son chemin*, ou, *dans son chemin*. *Vertot* dit, dans le même sens, à son *chemin*. » *Appius* saluoit les moindres *Plébéiens* qu'il *rencontroit à son chemin*. C'est encôre, à mon avis, une expression au moins douteuse. — * On dit aussi, *prendre sa route* par une Ville. *Le P. de Charlevoix* a dit, par analogie, *prendre son chemin*: » *Le P. Xavier* prit son *chemin* par cette Ville.

CHEMIN FAISANT, adv. Il doit se rapporter au sujet de la phrase (au nominatif du verbe)

Malgré ses cris, la Tourière l'emporte.

Il la mordait, dit-on, de bone sorte,

Chemin faisant, *Vervet.*

Quelques Auteurs disent, *en chemin faisant*, et Mde. de Sévigné le dit toujours de la sorte. *Le Dict. de Trév.* le dit ainsi. Voyez EN PASSANT, au mot PASSANT, adjectif. — *Le P. d'Orléans* non-seulement dit, *en chemin faisant*, mais il le fait rapporter au régime du verbe. » *En chemin faisant*, Robert et Philippe se joignirent à eux. (au Roi d'Aragon et à Lauria.) Suivant la construction, il semble que c'est Robert et Philippe, qui faisaient chemin; et dans le sens de l'Auteur, indiqué par les phrases précédentes, c'est le Roi d'Aragon et Lauria. Il y a donc fautive de locution et vice de construction. — Il falait dire, *ils furent joints, chemin faisant*, par Robert et Philippe. — *Le P. Sicard* dit tantôt, *chemin faisant*, et tantôt, *en chemin faisant*. — *Le Rich. Port.* ne met que le i^{er}, d'après *Acad.*

Chemin battu, *chemin détourné*, employés au figuré. » Il y a, pour arriver aux dignités, ce qu'on apèle la grande voie, ou le *chemin battu*; il y a le *chemin détourné*, ou de traverse, qui est le plus court. *La Bruy.*

CHEMIN COUVERT. Terme de Fortifica-

600. * Fontenelle dit d'un Berger :

Par des chemins couverts, en secret, il se coule.

Il veut dire, par des chemins cachés : mais, quand les termes sont consacrés pour un objet, il faut éviter de s'en servir pour un autre.

PAR VOIE ET PAR CHEMIN, adv. Voyez VOIE.

CHEMINÉE, s. f. [1^{re} et dern. e muet ; 3^e é fer. et long.] En troit où l'on fait du feu, dans les maisons, et où il y a un tuyau, par où passe la fumée.

On dit, adverbiallement, dans le style familier, *sous la cheminée*, clandestinement et sans observer les formalités. » Ce mariage a été fait *sous la cheminée*. Arrêt fait ou donné *sous la cheminée*, par surprise et sans garder les formes ordinaires. — On dit aussi populairement, quand on voit un homme entrer dans une maison, où il y avait longtemps qu'il n'avait paru, *il faut faire la croix à la cheminée*.

CHEMINER, v. n. [1^{re} e muet, 3^e é fer.] Marcher. L'Acad. le dit dans le propre, sans le dire, vieux : » Ce laquais *chemine* bien, *chemine* long-temps. Je crois *marcher* beaucoup meilleur, dit *La Touche*, et moi aussi. M. de Bufon l'a employé : » Les chameaux d'Arabie *cheminent* quatre jours sans boire. *La Fontaine* dit de la Mouche du Coche :

Aussi-tôt que le char *chemine*,

Et qu'elle voit les gens marcher,

Elle s'en attribue uniquement la gloire.

Rousseau dit du Juste, dans une de ses Odes sacrées :

Dans les routes ambigües,
Du bois le moins fréquenté,
Parmi les ronces aigües,
Il *chemine* en liberté.

Ce mot vaut mieux pour les vers que pour la prose.

Dans le figuré, il n'est pas non plus fort usité. On disait plus souvent autrefois, un tel *cheminera*, s'avancera, poussera sa fortune : il a *cheminé* fort vite ; il est parvenu bien vite à quelque chose de considérable. On disait aussi d'une affaire, elle *chemine*, elle va son train ; d'un discours uni et coulant, cela *chemine* bien. En tous ces sens, *cheminer* est un terme de conversation, dit *La Touche*, et l'on ne l'écrit point encôtre. — L'Acad. a mis ces expressions figurées sans parler du style qui leur convient. — *La Bruyère*, en employant *cheminer*, l'a mis en italique : » Celui dont il lui échapperoit de dire ce qu'il

en pense, est celui-là même qui, venant à le savoir, l'empêcheroit de *cheminer*. — L'Ab. Du Bos s'en est servi sans cette précaution. » Les vers de Properce ne *cheminent* pas d'aussi bonne grâce que ceux de Tibulle. M. Moreau a dit tout récemment : » Les autres vérités... ont *cheminé* lentement à travers les ténèbres qu'elles écartoient, et les passions dont elles avoient à se garantir. — Enfin, le P. Bouhours dit, que *cheminer* en la présence de Dieu, est une expression un peu surannée. — On dit encôtre, dans le style fig. famil. *cheminer droit*, ne point faire de fausse. » Il fera bien de *cheminer droit*, autrement, etc.

CHEMISE, s. f. [*Chemise* ; 1^{re} et dern. e muet, 2^e lon.] Vêtement de linge qu'on porte sur la chair, et qui prend depuis le cou et les épaüles jusqu'au genou. Acad. Les chemises des femmes sont plus longues, et descendent plus bas. Mettre sa chemise, prendre une chemise blanche ; changer de chemise, et non pas, se changer, comme on dit en Provence. Voy. après CHANGER neutre. Rem. 2^e.

EN CHEMISE, adv. N'ayant que sa chemise sur soi. Être en chemise, se sauver en chemise.

On dit d'un homme fort pauvre, qu'il n'a pas de chemise. — Mettre quelqu'un en chemise, PATRU, le ruiner. * Suer une chemise, deux chemises, etc. expression barbare. Voy. SUEUR : voy. aussi VENDRE. — Notre peau nous est plus proche que notre chemise ; nous devons préférer nos intérêts à ceux des autres. — J'y mangerai jusqu'à ma chemise ; je me ruinerai, plutôt que d'abandonner cette affaire. — Vendre, engager, jouer, manger jusqu'à sa chemise, c. à d., tout ce qu'on a. — On dit que » On cachait, ou qu'on voudrait cacher entre sa chair (ou entre sa peau) et sa chemise ; ou qu'on mettrait dans sa chemise, un homme ; pour dire, qu'on emploierait tous ses soins pour le mettre en sûreté.

CHEMISE DE MAILLE, était autrefois un corps de chemise qui était fait de petits annelets d'acier, et dont on se servait à se couvrir, comme d'une arme défensive.

Rem. Suivant *La Touche*, on ne dit pas chemise en matière de Fortification : on dit, revêtement : » Le revêtement de la Place est de briques, ou, cette Place est revêtue de briques. Il remarque pourtant que l'Acad.

ne condamne pas *chemise* en ce sens. Elle a continué de le mettre jusqu'au dern. édit.

CHEMISSETTE, s. f. [*Chemizette*; 1^{re} et dern. e muet, 3^e e moy.] Vêtement qui se met sur la chemise, et qui prend d'ordinaire depuis les épaules jusqu'aux hanches. — C'est aussi une sorte de camisole que portent les personnes de basse condition. — En ce dernier sens, *camisole* est plus en usage.

CHÉNAIE, s. f. [*Chêne*; 2^e e ouv. et long.] Lieu planté de chênes.

CHÉNAL, s. m. [1^{re} e muet : on pron. *ll* finale.] Courant d'eau, bordé de terres, par lequel les vaisseaux peuvent passer.

CHÉNAPAN, s. m. Mor allemand, qui signifie en cette Langue, un brigand des Montagnes noires. En français, un vaurien, un bandit. C'est un vrai *chenapan*. — Le *Rich. Port.* renvoie à **SCHNAPAN**, qui est l'orthographe allemande.

CHÈNE, s. m. **CHÉNEAU**, s. m. [1^{re} e ouv. et long. 2^e e muet au 1^{er}, dout. au sing. *Chéno*, lon. au plur. *chéneaux*; pron. *chéno*.] Le *chêne* est un grand arbre qui porte le gland. *Chéneau*, jeune chêne. Des cotrets de *chéneau*.

CHÉNEAU, s. m. La différence d'avec le précédent est dans la 1^{re}, qui est un e ouv. et accentué du circonflexe, quand il signifie un jeune chêne, et fermé et accentué de l'aigu, quand il signifie un conduit de plomb ou de bois, qui recueille les eaux du toit, et les porte dans la gouttière.

CHÉNET, s. m. [1^{re} e muet, 2^e e moy. le *r* ne se pron. pas.] Ustensile de cuisine et de chambre, sur quoi on met le bois, dans la cheminée, afin qu'il brûle mieux.

CHENEVIÈRE, s. f. **CHENEVIS**, s. m. [Les 2 1^{res} e muet, 3^e e moy. et long dans le 1^{er}; l'*s* ne se pron. pas dans le 3^e. *Trév.* écrit *chenevi*.] Le *chenevis* est la graine du chanvre; une *chenevière*, est un champ semé de *chenevis*; où croît le chanvre. — En style proverbial, on dit d'une chose qui paraît terrible à d'autres, et dont on se moque, que c'est un épouvantail à (ou de) *chenevière*.

Vos tonitres ont un éclat et une majesté au-dessus de tous les autres. Lucien n'auroit pas osé appeler cette foudre, un vain épouvantail de *chenevière*. *Sév.* — On le dit aussi d'une personne laide et mal bâtie, ou mal habillée.

CHENEVOTE, s. f. **CHENEVOTER**, v. n. [Les deux 1^{res} e muet, 4^e e muet au 1^{er}, e fer.

au 2d.] La *chenevotte* est le tuyau de la plante du chenevis, quand il est sec et qu'il a été dépouillé de son chanvre. — *Chenevoter*, en termes d'Agriculture, se dit de la vigne, quand elle pousse du bois foible comme des *chenevotes*.

CHÉNIL, s. m. [Le *Dict. d'Orth.* écrit *chénit* avec un acc. l'*Acad.* n'en met point : l'*e* est muet; l'*l* ne se pron. pas.] Lieu où l'on met les chiens de chasse. — Figurément, logement fort sale et fort vilain : « Cette chambre est un vrai *chénit* ».

CHÉNILLE, s. f. [1^{re} e et dern. e muet; mouillez les *ll*.] Insecte à plusieurs pieds, qui ronge les feuilles des arbres. — Figurém. *Méchante chenille*, personne qui se plaît à mal faire.

CHÉNILLE, tissu de soie velouté, qui imite la chenille, et dont on se sert dans les broderies et dans d'autres ornemens.

CHÉNU, ÔE, adj. [1^{re} e muet, 2^e lon. au 2d.] Qui est tout blanc de vieillesse. Devenu *chénu* : barbe *chénuë*. — En style poétique, on le dit des montagnes couvertes de neige.

Rem. Suivant *La Touche* et l'Auteur des *Reflexions* qu'il cite, *chénu*, depuis longtemps, ne se dit plus en prose : il peut encore avoir lieu en poésie. L'*Acad.* ne le condamnait point d'abord. Elle a dit ensuite qu'il était vieux, en l'approuvant pourtant en poésie : dans la dern. édit. elle l'a mis sans remarque. — *Rousseau* s'en est servi.

Tel qu'on voit la tête *chénuë*
D'un chêne, autrefois arbrisseau,
Égaler le plus haut rameau
Du cèdre caché dans la nue.

CHER, **CHÈRE**, adj. [e ouv. au 1^{er}, e moy. et long au 2d.] 1^o. Qui est tendrement aimé. Il régit le datif (la prép. à) *Cher à Dieu et aux hommes* : de tous ses enfans, c'est celui qui lui est le plus *cher*. = 2^o. Qui coûte beaucoup : le blé est *cher*, cette étoffe est *chère*. = 3^o. Qui vend à plus haut prix que les autres : ce marchand, cet ouvrier est *cher*; cette marchande, cette faiseuse de modes est fort *chère*.

Rem. Dans les deux derniers sens, *cher*, suit toujours le substantif. Dans le 1^{er} sens, il le précède toujours, lorsqu'il est employé sans régime : *Mon ami cher*, n'est bon que dans le style marotique.

Bien le savez, *Clement*, mon *ami cher*. Dans le langage ordinaire, on dit, mon *cher*

ami, mon *cher* père, ma *chère* mère, etc.
— Mais quand cet adjectif a un régime, il doit marcher après le substantif. » Cet homme, si *cher* à sa femme, à ses enfans, à tout le monde, etc.

CHER, adv. A haut prix. Cela coûte *cher*, fort *cher*, bien *cher*, plus *cher*. — Il ne se combine pas avec tous les adverbes de comparaison. On dit *bien cher*, *fort cher*; on ne dit pas *beaucoup cher*, *peu cher*, comme a dit *Voltaire*. » On achète *peu cher* quelques Magistrats, quelques Officiers.

Vendre bien cher sa vie, se bien défendre. — On lui fera *payer plus cher* qu'au marché, dit quelqu'un en parlant d'un homme qui lui a fait quelque injure. La 1^{re} expression est plus noble que la 2^d, qui est du style proverbial.

* CHERCHE, s. f. Action de chercher. Ce mot est fort peu usité. » Quand on a besoin de trouver quelque acte, il faut payer le Notaire, le Greffier pour *la recherche*. Trév. — *Être en recherche de*, pour être occupé à chercher, est un vrai gasconisme.

CHERCHE, CERCE ou CERCHE. Trait d'un arc surbaissé et rampant, ou de quelque autre figure tracée par des points.

Rem. De ces trois manières d'écrire et de prononcer : la 1^{re} est la plus mauvaise : la 2^d n'est pas trop bonne : la 3^e est la plus conforme à l'étymologie de l'Italien *cerchio*, et au sens du mot. — L'*Acad.* met les deux premiers. Le *Rich. Port.* met *cherche* et *cerche*, et il préfère celui-ci par la raison que nous avons dit. Trév. ne met que *cerche*.

CHERCHER, v. a. Se donner du mouvement, du soin, de la peine pour trouver. *Chercher* quelqu'un, quelque chose, *chercher* du secours, etc.

Rem. 1^o. Ce Verbe ne se dit point au passif. On ne dit point *je suis cherché*, *vous êtes cherché*, etc. mais on doit dire, *on me cherche*, etc. Fleuri n'a pas fait cette attention. Il dit dans *l'Hist. Eccl.* » St. Athanase étoit alors dans le désert, persécuté et *cherché* pour le faire périr. Il devait dire persécuté par des ennemis implacables, qui le *cherchoient* pour le faire périr. » On dit qu'une telle personne doit être *cherchée* au bout du monde, par ce qu'il y avoit de meilleur. Mde. de *Coulanges*. *Être cherché* est plus supportable dans cette phrase. — M. *Linguet* a dit aussi de *Pline l'ancien*,

étouffé par les cendres vomies par le *Vésuve*. » Cependant son neveu prétend que dès le lendemain de sa mort, son cadavre *fut cherché* et retrouvé sans peine. Le voisinage de *retrouvé* fait passer plus aisément *fut cherché*. Cependant il aurait été plus régulier de dire : dès le lendemain de sa mort *on chercha* son cadavre, et on le retrouva sans peine. Il est rare que nous *soyons cherchés* par d'autres périls que par les périls que nous cherchons, ou que nous pouvons éviter. *Neuville*. Je ne crois pas que cet exemple soit à imiter.

2^o. On dit, sans article, *chercher* querelle, *chercher* noise, *chercher* retraite, *chercher* malheur. — *Chercher* fortune. * M. *Moreau*, qui aime à retrancher l'article, dit aussi : *chercher* gloire. » Les Seigneurs allèrent *chercher*, ou *gloire*, ou *fortune* en *Asie*.

3^o. *Chercher* est quelquefois neutre : il régit à devant l'infinitif. Il *cherche à se faire* battre.

4^o. Il se dit quelquefois figurément des choses inanimées; l'eau *cherche* un passage, *cherche* le niveau. L'aiguille aimantée *cherche* le Nord. On dit proverbiallement, *le bien cherche le bien*. Le bien vient à celui qui en a déjà beaucoup.

5^o. En style proverbial, *chercher* quelqu'un *par mer et par terre*, avec le plus grand soin, et par-tout où l'on peut croire qu'il sera. — *Chercher* une aiguille dans une botte de foin, chercher une chose qu'il est presque impossible de trouver. — *Chercher* midi à quatorze heures, dire des choses qui ne viennent point au sujet; ou plutôt subtiliser, faire de mauvaises difficultés sur des choses où il n'y en a point à faire. — *Chercher* son pain, mendier.

CHERCHEUR, s. m. Qui cherche. Ce mot n'est bon que pour le style comique ou satirique. *La Fontaine* appelle les voyageurs dans les pays lointains, *chercheurs de mondes inconnus*. On connaît l'Opéra comique, qui a pour titre : *La Chercheuse d'esprit*. Il se prend en mauvaise part, et ne se dit qu'en blâmant. *Chercheur* de trésors, de franchises lipées, de pierre philosophale. Un héros de *Roman*, un *chercheur d'aventures*. Rollin.

CHÈRE, s. f. [1^{re} d. moy. et long; 2^e e muet.] 1^o. Régal, bon repas. *Maigre chère*, grande *chère*. » Nous avons fait

bonne chère chez lui. Il nous fit la meilleure *chère* du monde. Vous ferez maigre *chère*. Ils font petite *chère*. Faire une *chère* délicate, etc. = 2°. Accueil, réception. Suivant l'Acad. il n'a plus d'usage qu'en cette phrase : il ne sait quelle *chère* (quel accueil) lui faire. Aûtrefois on disait, faire bonne *chère* à ; le bien accueillir, lui témoigner de l'amitié. » Cet hiver elle sera si aise, qu'elle fera bonne *chère* à tout le monde. Sév.

On appelle (st. famil.) *chère de Commissaire*, un repas où l'on sert en grâs et en maigre. — Grande *chère* et beau (ou bon) feu : bonne *chère*, accompagnée de toute sorte d'agrémens. — Il n'est *chère* que de vilain, ou *chère d'avare*. Les gens qui, par avarice, donent rarement à manger, donent avec plus de profusion que les aûtres, quand ils s'en mêlent.

* *Chère lie*, bonne *chère*, est vieux, et tout au plus bon dans le style burlesque.

Là, vivant à discrétion.

La galande fit *chère lie*.

La Font.

CHÈREMENT, adv. [*Chèreman*; 1^{re} e moy. et long, 2^e e muet.] 1°. Tendrement: je l'aime *chèrement*. = 2°. A haut prix. Hazaël m'acheta *chèrement*, dit Mentor dans *Télémaque*. — Vendre ou faire acheter *chèrement* sa vie, ou sa peau. (Le 1^{er} est noble, le 2d est bâs.) Tuer beaucoup d'ennemis avant que de périr.

* CHÈRETÉ, s'est dit aûtrefois pour *cherté*: » Si la disette et la *chereté* continuent. Trad. de Den. d'Halic. — On trouve aussi ce mot dans la Trad. de l'Hist. d'Hume, par Md. de B...

CHÉRI, IÈ, adj. [1^{re} e fer. 2^e lon. au 2d.] Qui est aimé. Il régit la prép. de: Mortel *chéri* des Dieux. *Télem.* — Lors même qu'il est sans régime, il suit toujours le substantif.

CHÉRIF, s. m. [1^{re} e fer. on pron. l'f.] Chez les Turcs, descendant de Mahomet; chez les Arabes et les Maures, Prince.

CHÉRIR, v. a. [1^{re} e fer. *chéri*.] Aimer tendrement. Il *chérir* extrêmement sa femme. *Chérir* le souvenir, la mémoire de... Amant qui *chérir* ses peines, homme qui *chérir* son erreur, etc.

* CHÉRISABLE, adj. [*Chéri-sable*; 1^{re} e fer.] Il n'est pas bien reçu, dit Vaugelas: à sa place on dit, aimable. Il n'est point

dans le Dict. de l'Acad. ni dans Trév. Il est dans le Rich. Port. — Un Auteur moderne l'a employé. » J'y découvre un autre avantage encôre, s'il se peut, plus *chérissable*. Let. de Milady, etc. Dans l'Ann. Litt. où l'on raporte cette phrase, on met ce mot en italique, critique indirecte.

CHERTÉ, s. f. [1^{re} e ouv. 2^e e fer.] On écrivait aûtrefois *Chèreté*. Voy. ce mot. — Prix excessif des choses qui sont à vendre. Mettre la *cherté* aux vivres. Faire, causer la *cherté*. — La *cherté* y est, tout le monde veut en avoir. — Je n'y mettrai pas la *cherté*; je n'en achèterai pas.

CHÉRUBIN, s. m. [*Chèru-bein*, 1^{re} e fer.] Ange du second chœur de la première Hiérarchie. — On dit, proverbiallement, rouge comme un *Chérubin*.

CHÉTIF, IVE, adj. [L'é est fermé: il doit être marqué d'un acc. aigu. C'est l'orthographe et la prononc. la plus autorisée. Dans le Dict. Gramm. on l'écrit sans acc. en avertissant que dans le Dict. d'Ort. il est avec l'acc. aigu. L'Acad. l'écrit avec l'acc. sur l'é: Trév. et Rich. sans accent. Dans le Rich. Port. avec l'accent: l'f se prononce au masc. Aûtrefois on écrivait *chétifve* au fém.] 1°. Vil, méprisable. *Chétive* créature. = 2°. Mauvais dans son espèce; moutons fort *chétifs*. Faire une *chétive* récolte; *chétive* recrûe, réception, *chère*, etc. Avoir *chétive mine*. La mine bâsse, ou l'air malade.

Rem. Ce mot est plus du style familier que du beau style.

Et c'est par là, beau sire,

Que moi *chétif*, vous prise et vos admire. *Rouss.*

Aûtrefois on lui donait le sens de malheureux, témoin *Malherbe*.

Et celui qui *chétif* aux misères sucombe...

Pendant que le *chétif* en ce point se lamente.

CHÉTIVEMENT, adv. [1^{re} e fer. 2^e lon. 3^e e muet. : *chétiveman*.] D'une manière *chétive*. Vivre, se traiter *chétivement*.

CHEVAL, s. m. [1^{re} e muet; on pron. l'l: au plur. *chevaux*, (*chevô*, ô long.)] Animal à quatre pieds, qui hennit, propre à porter et à tirer. — On apèle bon homme de cheval, ou bon cavalier, celui qui sait bien manier un cheval; et bel homme de cheval, ou beau cavalier, celui qui a bone grâce à cheval. — Être à cheval sur: être à califourchons, etc.

Ce mot entre dans un grand nombre de

Proverbes, ou d'expressions proverbiales. — *Il n'y a bon cheval qui ne bronche; les plus habiles se trompent. — A cheval donc on ne regarde point à la bouche, ou à la bride; il faut recevoir les présents tels qu'ils sont. — Être mal à cheval; n'être pas bien dans ses affaires. — Faire le cheval échappé; être libertin, ou s'emporter.* » Personne ne doute de leur courage: à quels propos faire les aventuriers et les chevaux échappés? Sév. Il s'agit des Princes de Conti, qui avaient été en Hongrie. — *Monter sur ses grands chevaux; parler avec hauteur et en colère. Cette expression a un autre sens dans une lettre de Mde. de Sévigné.* » Quand je vous vois écrire sur du grand papier, il me semble que je vous vois montée sur vos grands chevaux; vous galopez sur le bon pied, je l'avoue, mais vous allez trop loin, et je ne puis en souffrir les conséquences. — *Être bon cheval de trompette; ne pas s'étonner du bruit, des reproches, des remontrances, et aller toujours son train quoique l'on nous dise. — Brider son cheval par la queue; commencer une affaire par où il faudrait la finir. — Son cheval n'est qu'une bête; il se trompe lourdement. — Fièvre de cheval; fièvre violente. — Médecine de cheval; médecine forte.*

On dit aussi, dans le même style, chercher quelqu'un à pied et à cheval, faire toutes les diligences possibles pour le trouver. — *L'œil du maître engraisse le cheval; quand on prend soin de ses affaires soi-même, tout en va mieux. — Jamais bon cheval ne devint rosse, se dit de ceux qui conservent jusqu'à la fin la vigueur et l'esprit de leur jeunesse. On dit, au contraire, et cela est plus généralement vrai; il n'est si bon cheval qui ne devienne rosse. — Après bon vin, bon cheval, quand on a bien répu, on fait mieux aller son cheval. — Qui aura de beaux chevaux, si ce n'est le Roi; il n'est pas étonnant qu'un homme riche ait de beaux meubles, une bonne table. — Fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors; prendre des précautions, quand le mal est arrivé. — Écrire à quelqu'un une lettre à cheval; lui écrire avec hauteur, avec menace.*

CHEVAUX, au pluriel, se prend quelquefois pour gens de guerre à cheval. » Escadron de deux cens chevaux; armée de vingt mille hommes de pied et de six mille chevaux.

L'Acad. s'est crue obligée d'avertir qu'on dit vingt et un chevaux, et non pas vingt et un cheval.

* CHEVALER, v. n. Vieux mot: Faire plusieurs allées et venues, plusieurs pas pour une affaire. *J'ai chevalé plus de six mois pour cette affaire. Acad. — V. a. Presser vivement: il les chevala tant qu'il leur donna sur la queue (de l'armée.) Mezeray.* Il est encore plus surané dans cette acception. — Étayer une maison, un mur, que l'on reprend sous œuvre, avec des chevalets. Trév. — L'Acad. ne le met pas en ce sens.

* CHEVALERESQUE, adj. Mot nouveau. » L'enthousiasme chevaleresque de M. de la Fayette a réchauffé plus d'une fois l'enthousiasme de la liberté dans le cœur des Américains. *Merçure.* On le dit même des personnes, ce qui est encore moins conforme à l'analogie. » Ce Monarque (François) trop chevaleresque. *Ibid.* — On peut douter que ce mot fasse fortune, du moins dans le style sérieux. Sa terminaison ne le rend guère propre que pour le style comique ou satirique. Presque tous les mots ainsi terminés se prennent en mauvaise part: burlesque, grotesque, pédantesque, philosophesque.

CHEVALERIE, s. f. [1^{re}, 3^e. et dern. e muet; 4^e lon.] Dignité et grade de Chevalier. Il est vieux en ce sens. — On ne le dit aujourd'hui qu'avec *Ordre*. Un *Ordre de chevalerie*: L'Ordre du St. Esprit, de la Toison d'Or, etc. sont des *Ordres de Chevalerie*.

CHEVALET, s. m. [1^{re} e muet, 3^e e moy. le t final ne se pron. pas.] 1^o. Morceau de bois fort mince, qui sert à tenir élevées les cordes d'un violon, basse, viole, luth, etc. = 2^o. Instrument de bois, sur lequel les Peintres posent les tableaux de médiocre grandeur, pour y travailler: *tableau de chevalet*. = 3^o. Étais qu'on met à un bâtiment qu'on veut reprendre sous œuvre. = 4^o. Sorte de supplice usité parmi les Anciens. On n'en parle qu'à l'occasion des martyrs. » Il fut condamné à être mis sur le chevalet.

CHEVALIER, s. m. [Cheva-tié; 1^{re} e muet; 3^e e fer. et dout.] 1^o. C'était autrefois un honneur militaire. » *François I fut reçu Chevalier par le Chevalier Bayard*. = 2^o. Aujourd'hui, membre d'un *Ordre de Chevalerie*. *Chevalier des Ordres du Roi*,

de St. Michel, de St. Louis, de St. Lazare, etc. = 3°. Chez les anciens Romains l'Ordre des Chevaliers avait le 2d rang dans la République. Cicéron étoit fils d'un Chevalier. = 4°. Titre que prennent les nobles, qui sont au dessus des Écuyers.

On dit, dans le style familier, qu'un homme est le Chevalier d'une Dame, quand il lui est attaché. — *Se faire le Chevalier de quelqu'un*, prendre sa défense avec chaleur. — *Chevalier d'industrie*; homme qui vit d'adresse: un escroc.

CHEVALINE, adj. f. Il ne se dit qu'avec le mot *bête*, et il est peu d'usage, hors du Palais. *Bête chevaline*, cheval ou jument.

J'ai, dit la bête chevaline,
Une apostume sous le pied.

La Font.

* CHEVANCE, s. f. Vieux mot: Il a perdu toute sa chevance, tout son bien.

Il avoit dans la terre une somme enfouie,
Son cœur avec; n'ayant d'autre déduit
Que d'y ruminer jour et nuit,
Et rendre sa chevance à lui-même sacrée.

La Font.

CHEVAUCHÉE, s. f. [*Chevochée*, 1^{re} et dern. e muet; 3^e e fer. et long.] Il ne se dit que de la tournée, que certains Officiers de Justice font dans l'étendue de leur ressort, parce qu'ils la font, ou la faisaient du moins ordinairement, à cheval. C'est un terme de Palais.

CHEVAUCHER, v. n. Vieux mot. Aller à cheval.

Ils chevauchent deux à deux,
Tout droit vers le gué périlleux.

Il n'est plus usité que dans cette expression, *chevaucher court*, ou *long*: se servir d'étriers courts ou longs.

CHEVAU-LÉGER, s. m. [*Chevolégé*: 1^{re} e muet, 3^e et dern. e fer.] Nom de quelques Compagnies d'Ordonnance. » Les *Chevaux-légers de la Garde du Roi*, ou, simplement, *de la Garde*; les *Chevaux-légers de la Reine*.

Rem. Quoiqu'on dise un cheval, et non pas un cheveu, on dit un Cheveu-léger, et non pas un Cheval-léger. De même au pluriel on dit, les Chevaux-légers, et non pas les Cheveux-légers.

CHEVECIER, s. m. [1^{re} et 2^e e muet, 3^e e fer. et dout.] On apèle ainsi, dans quelques Églises Collégiales, celui qui est pourvu

de la première dignité, et qui a soin de la cire.

CHEVELU, LÛB, adj. [1^{re} et 2^e e muet, 3^e lon. au 2d.] Qui porte de longs cheveux. Les Peuples Septentrionaux sont plus *chevelus* que ceux du Midi. — Racines *chevelues*, qui poussent des filamens aussi déliés que des cheveux. — Comète *chevelue*; qui jette des rayons comme des cheveux. — S. m. Le *chevelu des arbres*.

CHEVELÛRE, s. f. [3 e muets; 3^e lon.] Les cheveux de la tête, pris collectivement: Belle, longue *chevelure*. — Il se dit des rayons d'une comète et des feuilles des arbres. La *chevelure de la comète*: les arbres ont perdu leur *chevelure*.

CHEVET, s. m. [*Chevè*: 1^{re} e muet, 2^e e moy.] 1°. Long Oreiller sur lequel on apuye sa tête, quand on est dans le lit. Il aime le *chevet* bien bas, bien haut. Entretien quelqu'un *au chevet* de son lit. = 2°. *Chevets* d'une Église, la partie qui est derrière le maître-Autel, et qui est plus élevée que le reste. = 3°. *Droit de chevet*, certaine somme qu'un Officier de compagnies supérieures paye à ses Confrères, quand il se marie.

On dit, en st. prov.: *c'est son épée de chevet*, comme on dit: *c'est son cheval de bataille*, sa ressource en toute occasion. — Rousseau le Poète dit de Voltaire: « c'est alors qu'il me favorisa de ce joli mot de *germanisme*, dont il fait depuis douze ans son *épée de chevet*, pour combattre tous mes écrits présents, passés et à venir.

CHEVÊTRE, s. m. Vieux mot. Licou. — Il se dit encôre, mais dans un autre sens, d'une pièce de bois, dans laquelle on emboîte les chevilles d'un plancher; et d'un bandage pour la fracture ou la luxation de la mâchoire inférieure.

CHEVEU, s. m. [1^{re} e muet, 2^e dout. au sing. long au plur. *Cheveux*.] Poil de la tête de l'homme. Il n'a pas un cheveu. Cela est délié comme un cheveu. Faire couper, faire rafraîchir ses *cheveux*, etc.

REM. Malherbe parle d'un amoureux en *cheveux gris*. Ménage aurait mieux aimé que ce Poète eût dit, *aux cheveux gris*, comme on dit *vieillard à barbe grise*, et non pas *en barbe grise*. — Balsac a dit aussi, un Grammairien *en cheveux gris*. Par réflexion, Ménage les excuse, en disant, que l'un et l'autre sous-entendoit, qui

qui est. Je crois qu'on peut les imiter, et que l'usage est plutôt pour, *en cheveux gris*, que pour, *aux cheveux gris*.

Se prendre aux cheveux, se tirer par les cheveux en se batant.

On dit, proverbiallement : *prendre l'occasion aux (ou par les) cheveux*, la saisit dès qu'elle se présente. *Fendre un cheveu en deux*, ou *en quatre*, raffiner, subtiliser. « L'esprit de l'autre siècle manquoit d'une qualité essentielle : il n'étoit pas subtil : il ne saisissoit que les grands traits. Le nôtre ne s'attache qu'aux petits : nous disséquons les vertus ; nous analysons les sentimens : nous *fendrions un cheveu en quatre*. Coyer. — On dit d'une chose qui fait horreur, qu'elle *fait dresser les cheveux*. On ajoute quelquefois, *à la tête*, ou *sur la tête* : d'un passage, d'une preuve, qui ne viennent pas naturellement au sujet, mais qui sont amenés de force, qu'ils sont *tirés par les cheveux*. Et quand il s'en faut peu qu'une chose ne soit, on dit, *qu'il ne s'en faut pas de l'épaisseur d'un cheveu*.

CHEVILLE, s. f. CHEVILLER, v. act. [Mouillez les ll. 1^{re} e muet : 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] Morceau de fer, ou de bois, qui va en diminuant, et que l'on fait entrer dans un trou, ou pour le boucher, ou pour tenir ferme l'assemblage de plusieurs pièces. — On apèle *cheville ouvrière*, la cheville de fer, qui joint le train de devant d'un carrosse avec la flèche. — En parlant des violons et autres instrumens à cordes, on apèle *chevilles*, ce qui sert à tendre ou à détendre les cordes. — La *cheville du pied*, la partie de l'os de la jambe, qui s'élève en bosse aux deux côtés du pied. — En parlant de vers, *cheville*, mot qui n'est mis que pour la mesure ou la rime.

Cheviller, c'est joindre, assembler avec des chevilles : n. 1^o.

On dit proverbiallement, d'une maison, qu'il n'y manque pas une cheville, qu'elle est achevée et en bon état ; d'un homme inférieur à un autre, qu'il ne lui viendrait pas à la cheville du pied ; de celui qui a obtenu un bon poste : le voilà bien, il ne lui faut plus qu'une cheville pour le bien tenir. — *Autant de chevilles que de trous* ; autant de répliques que de réponses. — *Etre en cheville*, c'est, à certains jeux de cartes, n'être ni le premier, ni le der-

Tome I.

nier en cartes.

On dit aussi proverbiallement, de celui qui ne peut mourir, malgré une complication de maladies mortelles, qu'il a *l'âme chevillée dans le corps*. Un Anonyme dit, dans le même sens, à un insigne faussaire, fabricant de lettres supposées : « Ces nouvelles épîtres sentent de cent lieues à la ronde l'esprit de parti, *chevillé dans l'âme* de celui qui les a composées. La métaphore est un peu forte ; cela est à peine bon dans le style satirique.

On apèle *chevillés*, des vers où il y a des épithètes oiseuses et des mots, qui étant inutiles, ne servent qu'à remplir la mesure, ou à amener la rime.

* CHEVIR, v. n. Venir à bout de... C'est un mot populaire. « Cet enfant est si mutin, qu'on ne peut *chevir* de lui. *Richelet*.

CHÈVRE, s. f. CHEVREAU, s. m. [1^{re} e moy. et lon. au 1^{er}, e muet au 2d : 2^e dout. au sing. du 2d, lon. au pl. *Chevreaux* : pron. *Chevrô*. On lit dans plusieurs livres *chèvreau* avec l'acc. aigu sur l'é : dans *Pluche*, on voit, tantôt *chèvreau* sans acc., et tantôt *chèvreau* avec l'acc. A qui faut-il attribuer cette orthographe ? Aux Auteurs, ou aux Imprimeurs ?] La *chèvre* est la femelle du bouc. Le *chèvreau* est le petit de la chèvre.

En st. prov., *prendre la chèvre*, c'est se fâcher, se mettre en colère. — *Barbe de chèvre*, homme qui n'a de la barbe qu'au menton. — On dit de celui qui n'est pas difficile en amour, qu'il *aimerait une chèvre colfée* ; et quand ceux, qui pensent tromper les autres, sont eux-mêmes dupés, que *la chèvre a pris le loup*. — On ne peut pas *sauver la chèvre avec le chou*, réunir tous les avantages, et éviter tous les inconvéniens. « Si, en tournant le feuillet, ils veulent dire le contraire, pour *ménager la chèvre et les choux*, je les traiterai sur cela comme ces ménageurs politiques. *Sév.* — *Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute*. Il faut s'en tenir à la condition, à la profession où l'on se trouve engagé.

Chèvre, signifie aussi une machine propre à élever des fardeaux, des poutres, etc.

CHEVRE-FEUILLE, ou CHEVRE-FEUIL, s. m. [Mouillez les ll du 1^{er}, et l'l finale du 2d.] *L'Acad.* avait d'abord dit l'un et l'autre, et semblaient pourtant préférer le 1^{er},

I i i

que *La Touche* trouve aussi le meilleur. *Boileau* a dit *chèvre-feuil*. — *Trév.* le *Richelet Port.* et *l'Acad.* dans la dern. édit. ne mettent que *chèvre-feuille*. — Sorte de plante qui porte des fleurs odoriférantes, et dont on se sert pour les berceaux des jardins et pour des palissades.

CHEVRE-PIED, s. m. [*Chèvre-pié* : 1^{re} é moy. et long, 2^e é muet, 3^e é fer. dout.] Qui a des piés de chèvre. Il n'est usité qu'en parlant des satyres. *Ces divins chèvrepieds. Les Dieux chèvre-pieds.*

CHEVRETTE, s. f. **CHEVREUIL**, s. m. [1^{re} é muet, 2^e é moy. au 1^{er}, dout. au 2^d : mouillez l' finale.] Le *chevreuil* est une bête fauve, beaucoup plus petite que le cerf, et qui a quelque chose de la figure de la chèvre. — *Chevrette* est, 1^o. la femelle du chevreuil : 2^o. une sorte de petite écrevisse de mer, que d'autres apellent *crevette*.

CHEVRIER, s. m. [1^{re} é muet, 2^e é fer. et dout.] Celui qui mène paître les chèvres.

CHEVRILLARD, s. m. [1^{re} é muet : mouillez les *ll* : on ne prononce point le *d*.] Petit chevreuil. Faon de chevrette.

CHEVRON, s. m. [1^{re} é muet.] Pièce de bois, qui sert à la couverture d'une maison, et qui soutient les lates sur lesquelles on pèse la tuile ou l'ardoise. — Plusieurs apellent *chevron* l'accent circonflexe (A) parcequ'il a la figure d'un chevron.

CHEVROTÉ, v. n. [1^{re} é muet : 3^e é fer.] 1^o. En parlant des chèvres, faire des chevreaux. — La chèvre blanche a *chevroté*. — 2^o. En st. fig. famil. Perdre patience, se dépiter. Vous me feriez *chevroté*. — C'est aussi alex. par sauts et par bonds : Il *chevrote* en marchant. — Il *chevrote* en chantant, ou sa voix *chevrote* : il chante par secousses et en tremblotant. — On dit en ce sens, des *cadences chevrotées*.

CHEVROTIN, s. m. **CHEVROTINE**, s. f. [*Chevro-tein, tine* : 1^{re} é muet.] Le 1^{er}, se dit d'une peau de chevreau corroyée, le 2^d, du plomb à tirer le chevreuil.

CHEZ, préposition, [*Ché* devant une consonne, *chez* devant une voyelle : é fer. Dans certaines Provinces, on dit *cheuz* ; mauvaise prononciation.] Dans la maison de . . . Au logis de . . . *Chez moi, chez soi, chez lui, chez nous, etc. Chez M.*

un tel, etc. Il est quelquefois précédé de la prép. *de* : Je sors *de chez* lui ; ils l'ont chassé *de chez* eux, etc. ; ou de *par* ; j'ai passé *par chez* vous. On l'emploie quelquefois pour *parmi* : *Chez les* Athéniens, *chez les* Grecs ; mais l'expression n'est pas noble. C'est une négligence dans l'Auteur du *Télémaque*, d'avoir dit : « Voilà votre Roi, s'il est vrai que vous desiriez de faire regner *chez vous* les Lois de Minos. — Plusieurs disent *chez les étrangers*, pour dire, en un pays étranger ; mais plusieurs les condamnent, et je crois, dit *Vaugelas*, qu'ils ont raison. — * *Chez* ne vaut rien pour citer un Auteur. On disait autrefois *chez* Platon, *chez* Plutarque, etc. On doit se servir de *dans* : on trouve *dans* Plutarque, etc.

Chez, marque quelquefois qu'on est au service de quelqu'un : « Ce garçon est *chez* le Marquis de . . . Ce Gentilhomme est *chez* le Roi. L. T. — Avec les pronoms personnels, il forme quelquefois un substantif. Avoir *un chez soi* : quand j'aurai *un chez moi*, j'y recevrai mes amis. » Quand Mds. la Duchesse de . . . vous a donné si généreusement un hospice, dont vous abusez *contre elle* avec tant d'indignité, elle avoit sans doute *un chez elle*. Linguet.

REM. *Mallebranche* l'emploie au figuré : « Nos passions nous tiennent toujours *hors de chez nous*.

Malherbe s'en est servi souvent au propre.

Et si j'ai désiré que tu fusse *chez moi*. . .

Nous ayant fait perdre l'envie

De nous en retourner *chez nous* . . .

Le jeune Arride avec larmes.

S'en fut retourné *chez lui*.

Ménage a raison de trouver que cette façon de parler est basse. Elle n'est bonne que pour le style fam.

Boileau, après avoir dit du regne de *Titus* :

Le cours ne fut pas long d'un empire si doux.

Ajoute :

Mais où cherché-je ailleurs ce qu'on trouve *chez nous*.

Je crois qu'on peut lui appliquer ce que *Ménage* dit de *Malherbe*.

CHIAOUX, s. m. [*Chi-a-ou.*] Espèce d'Huissier chez les Turcs.

CHIASSE, s. f. [*Chi-a-ce.*] Écume des métaux ; *chiasse de fer*, de cuivre, etc. — 2^o. *Chiasse de mouche*, de ver ; leurs excréments. — On dit, figurément.

(style familier et mordant), qu'un homme est la *chiasse* du genre humain, pour dire, qu'il est le plus méprisable et le dernier des hommes.

CHICANE, s. f. **CHICANER**, v. n. et a. Au propre, *chicane* est une subtilité, en matière de procès. = Au figuré, il se dit des subtilités captieuses, dans les disputes de l'école, ou de la conversation; et des contestations mal fondées que l'on fait au jeu, ou en toute autre chose. — *Chicaner* a ces deux sens; user de *chicane*, faire des *chicanes*. — Il est quelquefois actif: il *chicane* tous ses voisins; il leur intente des procès à tous. Vous *chicanez* trop ce discours, vous le critiquez mal-à-propos. — *Chicaner sa vie*, se dit d'un accusé qui se défend bien, et qui tâche, par toute sorte de moyens, de reculer l'arrêt de sa condamnation. » Cette confirmation étoit peu nécessaire, car les prisonniers ne *chicanent* point leur vie.

CHICANER, se dit figurément des choses qui font de la peine, quoique souvent peu considérables. » *Cela me chicane*: » Il a un rhumatisme qui le *chicane* depuis long-temps. — M^{de} de Sévigné emploie la substantif en ce sens. » Le Chevalier est au coin de son feu, incommodé d'une hanche: c'est une étrange *chicane*, que celle que lui fait ce rhumatisme.

CHICANERIE, s. f. [3^e e muet, 4^e lon.] Tour de *chicane*. C'est une pare *chicanerie*; il m'a fait mille *chicaneries*.

CHICANEUR, ÊSE, **CHICANIER**, IÈRE, s. m. et f. [3^e dout. au 1^{er} et 3^e, lon. au 2^d et 4^e.] Le 1^{er} se dit en matière de procès: grand *chicaneur*; c'est une *chicanesse*; le 2^d, en matière de disputes, de contestations, au jeu et ailleurs: c'est un *chicanier*, une *chicanière*. — Il est aussi adj.: cela est *chicanier*. — L'un et l'autre sont du style familier.

CHICHE, adj. **CHICHEMENT**, adv. [2^e e muet; en a le son d'an.] Trop-ménager: il est bien *chiche*! Que vous êtes *coiche*! — Il n'est festin que de gens *chiches*. Voyez **CHÈRE**, à la fin. — Figurément, être *chiche* de ses paroles, de ses pàs, de ses peines; *chiche* de louanges, n'aimer pas à parler, à agir pour ses amis; n'aimer pas à louer. Tout cela est du style familier, et n'est pas digne de l'Histoire. » Son mérite seul avoit attiré à François de Sales ces louanges: Ce grand-homme (le Président Faure) en étant assés-

chiche. Marsolier. — *Avaré* auroit été un peu plus noble.

CHICHEMENT, avec avarice; d'une manière *chiche*: il donc, il récompense *chichement*.

* **CHICHETÉ**, s. f. Avarice, épargne trop grande. Trév. Ce mot est vieux, et n'est bon que pour le burlesque.

CHICORÉE, s. f. [*Ghiboré-e*; 3^e e fer. et long.] Herbe potagère qu'on met au pot, ou en salade. *Chicorée* blanche, *chicorée* sauvage.

CHICOT, s. m. [On ne pron. point le r.] 1^o. Reste d'arbre, qui sort un peu de terre. = 2^o. Petit morceau de bois rompu: Son cheval s'est mis un *chicot* dans le pied. = 3^o. Reste d'une dent rompue.

CHICOTER, v. n. Terme populaire. Constater sur des bagatelles.

CHICOTIN, s. m. [*Chiko-tein*.] Suc amer, dont on frote le bout des mamelles des nourrices, pour sevrer les enfans.

CHIEN, **CHIÈNE**, s. m. et f. [2^e e moy. au 2^d; le 1^{er} est monos.] Animal domestique qui aboie. — Par injure et par mépris, il se dit, figurément des personnes. Quel *chien* de Musicien, de Poète; et des choses inanimées, voilà une *chiène* de Comédie, de Musique. » Ma chère enfant, ne sortirai-je point des nouvelles de Bretagne? Quel *chien* de comette avez-vous là avec une femme de Vitré, Sév. » O la *chiène* de vic! Gress.

» Le raisonnement sur le chien, est un *chien* de raisonnement. *Beaumarchais*. » Voilà, dit quelqu'un, un *chien* de calembourg.

Ce mot entre dans une foule de phrases du style proverbial. — Faire le *chien couchant*, flater pour tromper. — Être comme le *chien du Jardinier*, ne vouloir ni faire, ni laisser faire. » Il lui a fait, comme par force, continuer son chemin: nous croyons que c'est par jalousie; car jamais il n'y a eu un si véritable *chien* de Jardinier. Sév. — Être abandonné comme un *pauvre chien*; mener une vie de *chien*; être ébrillé comme un *chien courtaut*. — Vivre comme un *chien*, sans religion: fou comme un *jeune chien*; étonné comme un *chien fou*. — Cela n'est pas tant *chien*, n'est pas si mauvais.

Ne pas jeter sa part aux *chiens*, être économe. M^{de} de Sévigné fait allusion à cette expression proverbiale: » Ce sont gens qui ne jettent pas leurs louanges aux chiens. — Batre le *chien* devant le loup, corriger les

petits pour donner des leçons aux grands. » Ils n'avoient jamais voulu atenter à la personne des gens d'Etat (de qualité), se contentant de *battre le chien devant le loup*. BEZE, cité par BOSSUET. — *Entre chien et loup*. Voyez ENTRE. — On dit encore d'une chose tortue, d'une jambe mal faite, *droite comme la jambe d'un chien*. — *Chien au grand collier*, celui qui prime, qui comande dans un corps, dans une société. — Voy. BERGER, BON, BOUCHERIE, CHASSER, CHAT, DORMIR, FLATER, LOUP, MORDRE, OS, OREILLE, PIED, PISSER, QUILLE, RAGE.

CHIENDENT, s. m. [*Chiendan*; dans la 1^e syll. *en* a son propre son; dans la 2^de il a le son d'*an*.] Herbe qui jete en terre quantité de racines longues et délicies, et que les chiens mangent pour se purger. » Terre pleine de *chiendent*. » Les racines de *chiendent* sont propres à faire de la tisane.

CHIENNER, ou CHIENER, v. n. [2 *e* fermés.] Faire des chiens: votre chienne a *chiéné*.

CHIER, v. n. CHIEUR, EUSE, s. m. et f. [*Chi-é*, *chi-eur*, *elze*; 2^e *e* fer. au 1^{er}, dout. au 2^d, lon. au 3^e.] Ce verbe exprime l'action de se décharger le ventre des excréments; le substantif se dit de celui, ou de celle qui fait cette action.

CHIEURE, ancienne ortographe. Voyez CHIEURE. *Richeles* les met tous deux.

CHIFFÉ, ou CHIFE, s. f. ne se dit que par mépris, d'une étofe foible et mauvaise. » Ce n'est là que de la *chife*.

* CHIFFLER, s'est dit autrefois pour *siffler*. » Le peuple nous *chiffle*, après nous avoir aplaudis. Balz. CHIFFLET. Voyez SIFFLET.

CHIFFON, ou CHIFON, s. m. CHIFONNER, v. a. CHIFONIER, IÈRE, s. m. et f. [3^e *e* fer. au 2^d et 3^e, *e* moy. et long au 4^e.] *Chifon*, se dit d'un méchant linge, ou d'un méchant morceau de quelque vicille étofe. Chercher, vendre, acheter des *chifons*: » Il n'est vêtu que de *chifons*, il est fort mal vêtu. = *Chifoner*, c'est bouchoner, froisser. *Chifoner du linge*, un habit, une robe, un collet. Il a été au Parterre; il y avoit presse; on l'a tout *chifonné*. = *Chifonier*, est, au propre, celui qui ramasse des chifons par la Ville: au figuré, celui qui ramasse et qui débite sans choix, ce qu'il entend dire par la Ville. — C'est aussi un homme vètilleux et

tracassier. — Rousseau l'a employé dans le premier sens:

Comment nomer la rampante vermine
Des Chifoniers de la double colline ?

Rem. Dans le jargon moderne, on apèle *chifons*, de petits ajustemens à la mode. » Madame n'achète plus de *chifons*; elle est revenue de cela. Th. d'Edac. » Le plus drôle, c'est quand on lui montre quelque *chifon*, visiblement trop jeune pour elle. *Ibid.* » Elle n'aime pas les *chifons* chers; elle n'a pas besoin de cela; elle est si jeune et si jolie. *Ibid.*

CHIFFRE, ou CHIFRE, s. m. 1^o. Caractère dont on se sert pour marquer les nombres. *Chifre Arabe*, 1, 2, 3, 4, 5, etc. *Chifre Romain*, I, II, III, IV, V, etc. = 2^o. Manière secrète d'écrire par le moyen de certains mots ou caractères, dont on est convenu avec celui à qui l'on écrit. Écrire *en chifre*, donner un *chifre*, etc. = Figurément, on apèle *chifre*, certaines façons de parler, que quelques personnes ont entr'elles, et qui ne sont pas entendûes des autres. = 3^o. Arrangement de deux ou plusieurs lettres capitales entrelacées l'une dans l'autre, pour exprimer un nom en abrégé. Graver un *chifre* dans un cachet, le peindre dans un écusson, etc.

Rem. CHIFRE, est toujours masc. * Dans certaines Provinces, on le fait fém. On dit, il sait la *chifre*, pour dire, il sait l'Arithmétique. Il y a là une double faûte, et dans le genre, et dans l'emploi du mot. *Chifre*, ne se dit que des caractères des nombres. Pour l'art de calculer, on ne dit ni *le chifre*, ni *la chifre*; on dit, l'*Arithmétique*.

Un *zéro en chifre*, est un homme qui a peu de crédit: l'expression est basse, et Racine la critique, dans sa Lettre à M. Nicole: » Vous croyez dire, par exemple, quelque chose de fort agréable, quand vous dites, sur une exclamation que fait M. Chamillard, que son grand O n'est qu'un o (un zéro) *en chifre*. . . On voit bien que vous vous éforcez d'être plaisant, mais ce n'est pas le moyen de l'être.

CHIFFRER, ou CHIFRER, v. a. et n. CHIFREUR, s. m. Le verbe se dit, ou avec le régime direct, *chifrer les pages* d'un livre, les marquer par des chiffres; ou, neutralement, ne savoir pas *chifrer*; apprendre à *chifrer*: il *chifre* bien. — On dit dans le 2^d sens (*chifre*, n^o. 2^o.) *chifrer une dépêche*, l'écrire en chifre.

CHIFFREUR, celui qui compte bien avec la plume. « C'est un habile *Chiffreur*. »

CHIGNON, s. m. [Mouillez le gn.] Le derrière du cou. — Il paraît, par une observation de *Ménage*, qu'on disait autrefois le *chaignon*, au lieu de dire, le *chignon*: celui-ci est le seul usité aujourd'hui.

CHIMÈRE, s. f. **CHIMÉRIQUE**, adj. [1^{re} br. 2^e moy. et long au 1^{er}, é fer. et bref au 2d.] La *Chimère* est un monstre fabuleux, ayant le devant d'un lion, le milieu du corps d'une chèvre, et le derrière d'un dragon. = Figurément, *chimères*, sont des imaginations vaines et sans fondement. Avoir des *chimères* dans la tête: « O *chimère* de l'ambition et de l'orgueil! — C'est-là sa *chimère*, sa ridicule prétention à une noblesse imaginaire, à des talens qu'il n'a pas.

CHIMÉRIQUE, visionnaire, plein de chimères: esprit *chimérique*. = Sans fondement, prétention, dessein, espérance *chimérique*.

Rem. *Chimérique*, ne se dit point des personnes mêmes. L'Ab. *Sabatier* dit, des *raisonneurs chimériques* (Trois siècles, etc.) Il n'est pas à imiter en cela: on le dirait mieux des raisonnemens. Voyez **VISIONNAIRE**.

CHIMIE, s. f. **CHIMIQUE**, adj. **CHIMISTE**, s. m. [On écrivait autrefois *Chimie* et ses dérivés avec un y; mais cet y était mis là sans nécessité et sans fondement.] La *Chimie* est l'art de décomposer et d'analyser les corps, et de les recomposer de nouveau. *Acad.* Science qui apprend à résoudre les corps naturels dans leurs premiers principes. *Paulian, Dict. de Phys.* = *Chimique*, est ce qui appartient à la Chimie. Remède *chimique*, opération *chimique*. = *Chimiste*, qui sait bien la Chimie, qui en fait les opérations.

CHINE, s. f. On dit, dans le *Dict. de Trév.*, que les Français établis à la Chine, ou dans les Indes, disent plus communément *en Chine*, qu'à la *Chine*. Mais on rapporte ce fait, sans prétendre que cet usage doive prévaloir sur celui qui est établi en France.

* **CHINFRENEAU**, s. m. Terme bas et populaire. Coup de bâton ou d'épée au travers du visage.

* **CHINQUER**, v. n. Boire du vin en débauche. Il est aussi populaire et bas.

CHIO, Île de l'Archipel. On a prononcé ou écrit ce mot de quatre manières: *Chio*, *Scio*, *Cio*, *Kio*. Presque tout le monde, dit *La Touche*, écrit et prononce *Chio*. Il est des personnes qui, ne voulant point de cette

prononciation, à cause du verbe *chier*, prononcent *Cio*; et je crois qu'on peut le prononcer de la sorte, en écrivant pourtant *Chio*. Il semble que *Kio* serait plus selon l'étymologie grecque. Pour *Scio*, rien ne l'autorise.

CHIOURME, s. f. [*Chiour-me*; 2^e e muet.] Les forçats et autres, qui rament sur une galère, collectivement pris. La *Chiourme* fit force de rames. On assembla toutes les *Chiourmes*.

Rem. On a dit autrefois *Chiourme*, *Chourme*, et *Chiorme*. Le grand usage est pour le premier. *Richelet*, *Danet*, *Trév.*, *L'Acad.*, ne disent que *Chiourme*. *M. Guillet* dit *Chiorme*, et il a été imité par *Brébeuf* et *Le Gendre*. — Celui-ci fait plus, car il le fait synonyme de *Forçat*. « Les trente Galères, toutes armées, contenoient 5600 *chiormes*, ou *forçats*: c'est comme si l'on disait, cinquante mille *bataillons*, ou *soldats*.

CHIPOTER, v. n. **CHIPOTIER**, IÈRE, s. m. et f. [3^e é fer. aux deux 1^{ers}, é moy. et long au 3^e.] Lanterner, ou barguigner. = Vétiller. Il ne fait que *chipoter*. = *Chipotier*, a les deux sens; barguigneur, vétilleur. « C'est un *chipotier*, une *chipotière*, style familier.

CHIQUE, s. f. Espèce de ciron, qui entre dans la chair.

CHIQENAÛDE, s. f. [*Chikenâde*; 2^e et derr. e muet, 9^e lon.] Coup que l'on donne, du doigt du milieu, sur le visage, sur le nez, etc. Donner une *chiquenaude*.

CHIQUET, s. m. [*Chikè*; 2^e é moy. On ne pron. point le t.] Il ne se dit plus que dans cette locution adverbiale et familière: *payer chiquet à chiquet*, peu à peu, par petites parcelles. — Suivant *Trév.* c'est la petite partie d'un tout. — Quelques-uns disent, un *chiquet de vin*, pour, un petit coup de vin.

CHIRÂGRE, s. f. [*Kirâgre*; 2^e lon. 3^e e muet.] Il se dit, et de la goutte qui attaque les mains, et de celui qui en est attaqué. Il est de peu d'usage.

CHIROGRAPHAIRE, adj. [*Kirografe*; 4^e é moy. et long.] Qui n'est créancier qu'en vertu d'un acte sous seing privé.

CHIROMANCIE, s. f. **CHIROMANCIEN**, s. m. [*Kiroman-ci-e*, *cien*; en vers, *ci-en*.] *Le Gendre* écrit *Cheïromancie*; et dans l'*Ann. Litt.* on dit *Chyromancier*. Et l'y grec, et la terminaison en *ier* sont contre l'usage. — La *Chiromancie*, est l'art prétendu de deviner

CHO
et de prédire par l'inspection de la main. *Chiromanie*, est celui qui professe ces arts.
CHIRURGICAL, ALE, **CHIRURGIQUE**,
adj. Qui appartient à la Chirurgie. Opérations
chirurgicales, ou *chirurgiques*. Le 1^{er} est
le plus usité.

CHIRURGIE, s. f. **CHIRURGIEN**, s. m.
[Suivant le *Dict. Gram.*, on devrait pro-
noncer *Sirurgie*, *Sirurgien*. On ne cite point
d'autorités pour justifier cette prononciation.
Tous-nous-en à *La Touche*, qui avoit
qu'il faut dire *Chirurgien*, et non pas *Chir-
rugien*. — La prononciation marquée dans
le *Dict. Gram.* est du peuple. Dans la Co-
médie du *Portait*, Fanchon, domestique
villageoise, dit: A (elle) travailloit jous et
nuît, pour pouvoir payer le Médecin et le
Sirurgien. — Ceux qui parlent mal, dit *Ric-
chelet*, disent, *Chirurgie*, *Chirurgien*.] La
Chirurgie, est l'art de guérir les maladies
externes par les opérations de la main. *Chirur-
gien*, est celui qui professe, qui exerce cet art.

CHISTE, s. m. [Le *Rich. Port.* écrit
comme on prononce, *chiste*.] Capsule mem-
braneuse, dans laquelle la matière qui pro-
duit les tumeurs est souvent renfermée. De là
on les apèle *tumeurs enkistées*. — Il seroit
donc raisonnable d'écrire *kiste*.

CHÛRE, s. f. [2^e lon, 3^e e muet.] Il ne
se dit que des excréments, des mouches.

CHOC, s. m. [Chob.] 1^{er} Heurt d'un
corps contre un autre. *Avad.* Rencontre de
deux corps, qui se heurtent avec violence.
Trev. *Choc* furieux, *rade choc*. *Choc* de
deux vaisseaux. — 2^o Rencontre et combat
de deux troupes de gens de guerre. « Les
ennemis furent renversés au premier choc,
ou du premier choc. — 3^o Figurément,
malheur, disgrâce, dans la fortune et dans
la santé. « Il a reçu un rude choc.

* **CHOCAILLER**, v. n. **CHOCAILLON**,
s. f. Ils sont vieux, bas et populaires. *Cho-
caillet*, c'est s'enivrer. *Chocailton*, est une
femme adonnée au vin.

CHOCOLAT, s. m. **CHOCOLATIERE**,
s. f. [Trev. (en 1704) met *chocolate*. *Ric-
chelet* les met tous deux. L'*Avad.* et le *Rich.
Port.* ne mettent que le 1^{er}.] Le *chocolat* est
une composition faite de cacao, de sucre,
de canelle, etc., et réduite en pâte. On la
dissout dans de l'eau bouillante, pour en faire
une boisson agréable. — *Chocolatiere*, est
un vase d'argent, de cuivre étamé, de
fer blanc ou de terre, où l'on fait fon-

CHO
des et bouillir le chocolat.

CHŒUR, s. m. [Pron. *heuz*, dont au
sing. lon, au plur. *Chœurs*.] 1^o Troupe de
Musiciens qui chantent ensemble; *Motet* à
grand Chœur. — 2^o Morceau de musique à
plusieurs parties, qui est chanté par le
Chœur. Il y a, dans ce *Motet*, deux, trois
beaux *Chœurs*. — Dans les anciennes Tragé-
dies, il y avoit toujours des *Chœurs*, mais
ils ne chantaient pas toujours. — 3^o Les neuf
Ordres des Anges s'appellent les neuf *Chœurs*
des Anges. — 4^o *Chœur*, partie de l'Eglise
où l'on chante l'Office Divin. — Il se dit
aussi des Prêtres qui chantent ensemble. Les
Choristes entendant, le *Chœur* poursuit. —
Enfans de Chœur, qui chantent au Chœur.
— On dit, proverbialement, *tondu comme
un enfant de Chœur*. — *Religieuses de Chœur*,
Dames de Chœur, toutes les Religieuses qui
ne sont pas *Sœurs domestiques*, ou *Converses*.

Rem. * Des Imprimeurs peu instruits
confondent, pour l'orthographe, *Chœur* avec
cœur; « Il me donna une *Parente*, qui me
permettait de bâtir des Eglises dans le *chœur*
de ses États. *Let. Edif.* Il falloit dans le
cœur. * D'autres mettent *cœur* pour *chœur*:
les enfans de *Cœur*.

CHOIR, v. n. Tomber. — On écrivoit
autrefois *cheoir*.

Rem. 1^o Presque tous les Gramairiens
n'admettent que l'infinitif de ce verbe, *M. de
Wailly*, d'après l'*Acad.*, ajoute le participe:
il s'est laissé choir, *il est chu*. Ces expres-
sions sont du style familier.

Ils sont chus dans la rivière:

Ah! qu'ils sont bien là!

* Quelques-uns disent *chut*; *il est chut*, et
au fem. *chute*. Celui-ci ne s'est conservé que
dans *chape-chute*. V. ce mot, au mot **CHAPE**.

2^o *La Touche* dit, que les bons Auteurs
ne se servent plus de ce verbe qu'au figuré.
L. Acad., qui ne le désapprouvait point d'a-
bord, a dit ensuite qu'il vieillissoit. Dans la
dern. édit. elle le met sans remarque. —
Segrais ne l'approuvait que dans le sens figuré,
comme en cet endroit de *Malherbe*:

Fait choir en sacrifice au démon de la France.

Mais Ménage dit, qu'il ne ferait pas difficulté
de l'employer dans le propre, à l'infinitif,
comme a fait le même Poète, en cet autre
endroit:

Et le Po. tombe certain...

S'apprête à voir, en son onde;

Choir un autre Phaéton.

Il résulte de toutes ces remarques, que *choir*

au propre, est plus des vers que de la prose, et plus du style familier et badin, que du style sérieux et élevé; et que dans le figuré, il n'est guère bon qu'en Poésie.

CHOIS : c'est ainsi qu'écrivent quelques Auteurs, et c'est ainsi que tout le monde devrait écrire; car pourquoi cet *x* à la fin de ce mot? Il n'est plus que dans *choix*, *poix*, et *loix*; et plusieurs, dans ce dernier mot, l'ont remplacé par *is*, et écrivent *lois*.

Voyez CHOIX.

CHOISI, IE, adj. Il suit toujours le substantif. Soldats *choisis*, troupe *choisie*, Pièces *choisies* : « Il ne va dans cette maison que des gens *choisis*.

CHOISIR, v. a. [*Chōa-ri.*] Préférer une chose, ou une personne, à une autre, ou à plusieurs autres. *Choisir* entre mille : *choisissez* des deux. Là il est neutre. — Ordinairement il est actif : *choisir* bien ses amis; *choisir* des fruits, des étofes.

Rem. 1°. *Brébeuf* donne à ce verbe, pour 2d régime, le datif (la prép. à.)

Il vous avoit choisi à des travaux insignes;

Mais si vous vous lassez, vous n'en êtes plus dignes.
M. de Lille dit aussi :

Enfin, à ton vignoble, as-tu choisi sa terre?

Ce régime fait mieux avec les personnes : « M. Anson s'étoit attendu qu'on lui choisiroit ce qu'il y avoit de meilleur. Voyage d'Anson. Voy. ÉLIRE.

1°. CHOISIR, régit-il des substantifs sans article? Dit-on, il a été choisi Gouverneur, comme on dit, il a été envoyé Ambassadeur? J'en doute. D'un côté, quelques Auteurs l'ont dit : « Il le fit choisir Principal du Collège. D'Avr. » Il (St Pallade), fut donc choisi Evêque d'Auxerre. *Griffet* : « Il est redevable à cette excellente éducation, d'avoir été choisi Gouverneur du Duc de B... Causes Célèbres.

— De l'autre, le plus grand nombre des Écrivains et l'Acad. mettent devant la prép. pour : « Ils le choisirent pour leur Chef : » Le Roi l'a choisi pour être Gouverneur d'une telle Place.

3°. CHOISIR, neutre, régit de, devant l'infinitif : « Vous avez encore à choisir, de prendre, ou de laisser : Choisissez, ou d'accepter ces conditions, ou de vous exposer à une ruine totale : » Vous avez choisi d'être le ministre, le coopérateur du démon, plutôt que de Jésus-Christ.

4°. *Boileau* fait régir à l'actif la prép. de, au lieu des prép. entre, ou, par.

La Fable offre à l'esprit mille Héros divers?
Ulysse, Agamemnon, Oreste, Idoménée...
O le plaisant projet d'un Poète ignorant,
Qui, de tant de Héros, va choisir Childebrand.

Le P. *Rapin* le fait suivre de *d'avec* : « Ce n'est pas assez de s'attacher à la Nature... Il faut choisir ce qu'elle a de bon, d'avec ce qui ne l'est pas. Ces deux régimes sont contre l'usage : mais le dernier est le plus inusité.

CHOIX, s. m. [*Trév.* met *Choix*, ou *Chois*. Le premier est plus suivant l'usage; le second est plus conforme à l'analogie de *choisir*. Pron. *choâ*, monos. long.] Préférence d'une chose ou d'une personne à une autre, ou à plusieurs autres. — L'Acad. dit aussi *élection* dans sa définition, comme elle dit *élire* dans celle de *choisir*. Cela n'est pas fort exact. — 1°. *Choix* et *élection* ne sont rien moins que synonymes. Celui-là se dit de celui qui choisit, celui-ci de celui qui a été choisi : l'un a le sens actif, l'autre le sens passif. *Votre élection* c'est quand vous avez été élu; *votre choix* quand vous avez choisi. Quand on dit l'élection du Consul, on parle du Consul qui a été élu; quand on parle du choix du Sénat, on parle du Sénat qui a choisi. » L'Élection miraculeuse de St. Ambroise, pour le gouvernement de l'Église de Milan, justifia le choix que le Prince en avoit fait pour gouverner la Province. *Bouh. Beauz.*

2°. *Choix* se dit d'un seul, et *élection* de plusieurs. Un Souverain choisit; un Corps, une Communauté élisent. *Bouhours*. Le Roi ayant nommé M. de Turenne pour commander, ce choix plut à tout le monde. Autrement l'élection des Evêques se faisait par le peuple. *Élection* ne vaudrait rien dans le premier exemple, ni *choix* dans le second. *Bouh.* L'Acad. ne distingue point l'usage de ces deux mots; mais la remarque du Père *Bouhours* est fort juste; L. T.

3°. *Choix* et *élite* ont aussi des sens et des emplois différens. Le premier a une signification active, et le second, une signification passive. L'élite est ce qui est choisi parmi ce qu'il y a de meilleur; le choix est l'action de choisir. On peut dire des Soldats dont un Général a fait choix pour une expédition importante et délicate, qu'ils sont l'élite de l'armée. — *Brébeuf* n'a pas fait cette distinction. Il n'y a pas regardé de si près, parce que le mot *élite* ne l'acommodait pas.

Tu vois toute la pourpre et tout le choix de Rome
Se ranger à l'envi sous les lois d'un seul homme...
C'est là qu'est réuni tout le choix d'Italie.

Elite était là le mot propre : l'élite des
Romains, l'élite de l'Italie.

4°. Un troisième parti n'est pas un troisième choix, comme le dit l'Ab. Prévot. (Hist. des Voy.) » Ce qui les chagrina, (ces Princes Japonais) c'est qu'ils se voyoient dans la nécessité de revenir à la Cour Impériale... mais on ne leur laissoit pas de troisième choix entre ce parti et celui de s'ouvrir le ventre. — Je ne sais si c'est la traduction littérale de l'Anglais, mais cela n'est bon dans aucune langue. Il falloit dire : on ne leur laissoit que le choix entre ce parti, etc.

5°. On dit adverbiallement, à votre choix, à son choix : Un Anonyme dit simplement à choix. » Il semble que vous tenez la vie et la mort en votre main, et qu'il vous est facile de la dispenser à choix. J. J. Rouss. dit aussi : » Je défie que vous puissiez éviter à la fois ces deux reproches : mais, à choix, préférez le premier. Dans la première phrase, il faut dire à votre choix ; dans la seconde, si vous avez à choisir.

CHOMABLE, adj. CHOMAGE, s. m. CHOMER, v. n. et act. [Trév. écrit ces mots avec 2 m : Chommable, etc. Richelet et l'Acad. n'en mettent qu'une ; mais Richelet ne met point d'accent sur l'o : l'Acad. en met un ; je ne sais pas d'après quel principe. Passe pour cet o devant l'e muet, je chôme, tous les mots en ôme ont cet ô long : axiôme, fantôme ; mais pour chomable, chomage, chomer, je doute fort que l'usage le plus commun et le plus autorisé soit d'y faire l'ô long.] Chomable se dit des fêtes qu'on doit chômer : Chomage est une cessation de travail. Chomer c'est, 1°. ne rien faire faute d'avoir à travailler. 2°. En parlant des terres, reposer, quand on n'y sème rien. 3°. En parlant des fêtes, les solenniser en ne travaillant pas. » Fête chomable. On paye tant pour le chomage d'un moulin, quand on l'empêche de moudre. » Mde. de Richelieu me parut abatus : les fatigues de la Cour ont abaissé son caquet : son moulin me parut en chomage. » Un bon ouvrier ne doit point chômer ; mais quelquefois il chôme de besogne, parce qu'il manque de travail. » Il faut laisser chômer les terres de temps en temps. — Chomer de... manquer de... n'épargnez point le bois, vous n'en cho-

merez point, on ne vous en laissera point chômer.

Rem. En parlant des fêtes, chômer n'est que du discours familier. On dit plutôt célébrer une fête, fêter un jour. L. T. L'Académie ne distingue point l'usage de ce mot.

On dit, proverbiallement, il ne faut pas chômer les fêtes avant qu'elles soient venues, ou avant qu'elles arrivent ; il ne faut pas s'affliger des malheurs par avance, ni se réjouir prématurément des biens incertains qu'on espère. — » C'est un Saint qu'on ne chôme plus ; un homme disgracié et oublié.

La Fontaine fait dire aux membres irrités contre l'estomac :

Il faudroit, disent-ils, sans nous, qu'il vécût d'air ;

Nous suons, nous peinons comme bêtes de somme.
Et pour qui ? pour lui seul : nous n'en profitons

pas
Notre soin n'aboutit qu'à fournir ses repas :
Chomons.

C. à. d. reposons-nous, ne travaillons pas.

CHOPEMENT, CHOPER, voy. CHOPPEMENT, CHOPPER.

CHOPINE, s. f. Mesure de liqueur, qui contient la moitié d'une pinte. Chopine d'étain. — Il se prend aussi pour la quantité de liqueur, qui est contenue dans cette mesure. Boire chopine, payer chopine. Il se dit sans article. — Mettre pinte sur chopine ; s'ennivrer : l'expression est basse.

CHOPINER, v. n. Boire du vin fréquemment, boire chopine à chopine. Il s'applique à chopiner. Ce mot est bas.

CHOPPEMENT, s. m. CHOPPER, v. neut. [Chopeman, chopé : 1^e e muet au 1^{er} ; é fern. au 2^d. Richelet, Trév. le Rich. Port. écrivent avec un seul p chopement, choper. L'Acad. ne met que le verbe, et l'écrit avec deux p.] Chopement est l'action de celui qui chope, c. à. d. au propre, qui fait un faux pas en heurtant du pied contre quelque chose ; et au figuré, qui fait une faute grossière. — Ces deux mots sont vieux depuis long-temps : Bossuet a encore employé le verbe : il choppe à chaque pas. — On doit dire pierre d'achopement ; et non pas de chopement.

CHOQUANT, ANTE, adj. CHOQUER, v. a. [Chokan, ante, choké, 2^e lon. aux deux premiers, é fer. au 3^e. Mde. de B... (Hist.

(Hist. d'Angl.) écrit *chocquer*, vieille orthographe.] *Choquant* est ce qui est offensant, déplaisant, désagréable. Air *choquant*, mine *choquante*; paroles, manières *choquantes*. L'Acad. dit aussi *homme choquant*: je doute qu'il se dise des personnes.

CHOQUER, au propre, donner un choc, heurter: le vaisseau a *choqué* la barque, elle est endommagée; *choquer* le verre à table. On dit aussi, *neutralement* et sans régime, *choquer*. » *Buvons, choquons!* etc. = En parlant de deux troupes de gens de guerre, s'attaquer avec vigueur. » Quand les deux armées vinrent à *se choquer*. Il se dit en ce sens ordinairement avec le pronom personnel. = Au figuré, offenser. Il fait cela pour me *choquer*; il *se choque* de tout. = Déplaît: *choquer* la vue, l'oreille. Ce mot, cette expression *me choque*. — Cela *choque* le bon sens, la bienséance, l'honneur; est contraire à, etc.

Rem. Être *choqué* regit de et l'infinitif. » Les Japonais seraient *choqués* de ne point voir dans un parterre cette variété.

On dit *heurter de front*, et c'est une expression consacrée par l'usage. M. l'Abbé Guyon dit, *choquer de front*, qui a la même signification, mais qui n'a pas l'usage pour lui. » Il y a dans l'*Hist. de Voltaire* grand nombre de faussetés palpables, qui *choquent de front* tout ce qu'on a cru jusqu'à présent. *Oracle des Nouv. Phil.*

* CHOQUEUR, CHOQUÉ, s. m. Mots forgés pour exprimer l'action de deux bâtimens qui se choquent, dont l'un la fait, l'autre la reçoit. » Presque toujours il en résulte des dommages réciproques: le *choqueur* en est rarement exempt, et il arrive quelquefois au *choqué* d'en être plus brisé qu'il ne l'auroit été du tour du monde. *Linguet.*

CHORÉGRAPHIE, s. f. [Pron. *Koré-grafi-e*; 2^e é fer. 4^e lon.] Art de noter les pas et la figure d'une danse.

CHORÉVÊQUE, s. m. [*Korévêke*, 2^e é fer. 3^e é ouv. et long, 4^e e muet.] Il s'est dit anciennement de certains Prélats, qui faisaient quelques fonctions épiscopales à la campagne. » Les *Suavans* ne conviennent pas des fonctions, ni des droits des *Chorévêques*.

CHORISTE, s. m. [*Koriste*.] Chantre au Chœur. » Une *Antienne* chantée par deux *Choristes*. C'est l'exemple que donne l'Acad. et une suite de la définition qu'elle a donnée

Tom. I.

d'*Antienne*. Voy. ce mot.

CHOROGRAPHIE, s. f. CHOROGRAPHIQUE, adj. [Pron. *korografi-e*, *fite*, 4^e lon. au 1^{er}, 5^e e muet. La *Chorographie* est la description, la représentation d'un pays particulier. *Chorographique* est ce qui appartient à la chorographie. Table, description *chorographique*.

CHORUS, s. m. [*Korus*.] Mot emprunté du latin, qui signifie *chœur*. Il entre dans des locutions françaises du style badin et comique. — *Faire chorus*, chanter ensemble à table, et ordinairement le verre à la main.

Tous *en chorus* berment le pauvre sire.

Ver-vert.

CHÔSE, s. f. [1^{re} lon. il convient de mettre l'acc. circ. sur l'*ô*.] C'est le mot le plus souvent employé, et il supplé pour je ne sais combien d'autres mots. Dieu a créé toutes *choses*: Le monde est une *chôse* admirable, etc. etc. — C'est pourtant une négligence dans le langage que de s'en servir trop souvent à la place du mot propre. *Exemple*: » Tout le monde sait bien que les Chinois n'impriment qu'avec des planches gravées, et qui ne peuvent servir que pour *une seule chôse*. L'Ab. du Bos. Qu'est-ce qu'imprimer *une chôse*, servir pour *une seule chôse*? Est-ce une expression élégante et correcte? — Mde. de Sévigné s'en moque. » Vous avez l'âme belle. Ce n'est peut-être pas de ces âmes du premier ordre, comme *chôse*, ce Romain (Regulus) qui retourna chez les Carthaginois pour tenir sa parole, sachant bien qu'il y seroit mis à mort: mais au dessous, vous pouvez vous vanter d'être du premier rang. » M. de Saverbeuf rendant compte à M. le Prince d'une négociation, pour laquelle il étoit allé en Espagne, lui disoit: *chôse, chôse...* le Roi d'Espagne m'a dit, etc. *Sév.* — Ceux qui ont cette mauvaise habitude le disent des personnes, comme des *chôses*: » Va dire à *chôse* d'aller chercher la petite *chôse*, qui est sur la grande *chôse*.

1^o. Grande devant *chôse* perd l'e muet final et prend l'apostrophe: *grand'chôse*; ce n'est pas *grand'chôse*.

Quand je vous offre ou vers du prose,
Grand Ministre, je le sais bien,
Je ne vous offre pas *grand'chôse*,
Mais je ne vous demande rien.

De Cailli.

K k k

Cette suppression de l'e ne se fait que dans le style familier. *Wailly*. J'ajoute que *grand-chose* ne s'emploie qu'avec la négative. On dit, *ce n'est pas grand-chose*; mais on ne dit pas *c'est grand-chose*. Molière fait dire au *Misanthrope* :

Je voudrais, m'en coûtât-il *grand-chose*,
Pour la beauté du fait, avoir perdu ma cause.

On dirait en prose, *dût-il m'en coûter quelque chose de bon*.

2°. *Chose étrange* est une exclamation souvent employée; mais *chose* y est employé indéfiniment et ne souffre point de rapport. « *Chose étrange que le Roi rendit hommage à ses sujets, et qui fut abolie par Philippe Le Bel. Le Pres. Henaut.* — *Chose étrange est bien-là; mais, qui fut abolie gâta tout. Car, qu'est-ce qu'une chose abolie? Là, coutume était le mot propre; ou bien, il fallait mettre un point admiratif après sujets, et ajouter, cette coutume fut abolie, etc.*

3°. *Quelque chose est masc.* quoique *chose* soit du genre féminin. On dit, par exemp. *Ai-je fait quelque chose que vous n'avez pas approuvé, et non pas approuvée?* On dit aussi *quelque chose de bon, quelque chose de vrai.* Le *de* est alors nécessaire devant l'adjectif, et il ne faut pas imiter Molière, quand il dit: *quelque chose approchant, pour, d'approchant.* *Vaug.* prétend qu'on peut retrancher cette préposition devant un adjectif, qui la régit lui-même, pour éviter la cacophonie de deux *de*, si voisins l'un de l'autre. Il est vrai que *quelque chose de digne de lui* est dur: mais, pour éviter de mauvaises consonances, il ne faut pas changer une construction consacrée par l'usage. Il vaut mieux changer de tour, et dire, *quelque chose qui soit digne de lui.* *Wailly.* 4°. On dit, *peu de chose*, tantôt au pluriel, tantôt au singulier: il est *peu de choses* plus agréables. Il se contente de *peu de chose*, et non pas de *peu de choses*, comme dit un des Auteurs des *Lettres Edifiantes*. — La raison de cette différence c'est que dans la 1^{re}. phrase, *peu de choses* est employé d'une manière définie et déterminée, et que dans la seconde on le dit dans un sens indéterminé, indéfini.

5°. *Autre*, joint à *chose*, a la propriété de renvoyer le nominatif (le sujet) après le verbe: « *Autre chose* était chez les Romains, la qualité de Patricien et *autre chose* était la Noblesse. — Ce tour de phrase n'est pas

du beau style.

6°. *La chose publique*, pour, la République, l'État; vieille expression, renouvelée de nos jours. Dans les Fables de la *Fontaine*, la Grenouille dit au Rat, pour l'attirer dans le marais:

Qu'un jour il conteroit à ses petits enfans
Les beautés de ces lieux, les mœurs des Habitans
Et le gouvernement de la chose publique
Aquatique.

Nos Philosophes modernes parlent souvent de la *chose publique*: c'est un mot à la mode. *M. Rigoley de Juvigni*, qu'il ne faut pas confondre avec eux, s'est servi de cette locution. « A la commotion universelle de la *chose publique* succéda le calme le plus heureux. Cette expression est renouvelée de l'ancien langage. Voy. INNUMÉRABLE. — Du reste, remarquez que *chose publique* et *République* ne sont pas synonymes: celui-ci ne se dit que des États démocratiques et aristocratiques. Celui là est commun à tous les Gouvernemens.

On dit, proverbialement, à *chose faite conseil pris*. Il n'est plus tems de demander conseil, quand la chose sur laquelle on devoit délibérer est faite.

CHOU, s. m. [*Chou*, dout. Au pluriel, *choux*, pron. *choû*, long.] Sorte de légume qu'on met ordinairement dans le pot. Il en est un grand nombre d'espèces; *choux blancs*, *choux rouges*, *choux verds*; *choux cabus*, *choux pommes*, *choux fleurs*, etc. etc.

Ce mot fournit à plusieurs expressions proverbiales. — *Faire ses choux grâs d'une chose*, en profiter, s'en régaler: « Je vous conseille de *faire vos choux grâs de* cet homme à qui vous trouvez de l'esprit. *Scv.* — *Faire des choux et des raves d'une chose*, en être le maître. « Prenez toujours, vous en ferez des choux et des raves, vous en ferez ce qu'il vous plaira. — *Aler tout à travers les choux*, agir imprudemment et en étourdi. *Mde. de Sévigné* donne à cette expression un autre sens, qui fait fort bien en cet endroit. « Il a fait vingt allées, tout au travers des choux, dans un jeune bois qu'on ne regardoit pas, qui font une beauté achevée. — S'y entendre comme à ramer des choux, ne point s'y entendre du tout. — *Planter des choux*, être relégué à la campagne: « Enfin, la conclusion fut, que le Maréchal de Crequi est allé à la campagne

planter des choux, aussi bien que le *Marchal d'Hamures*. On connaît l'anagramme de *chante-loup*, *plante-chou*. Voyez *CHÈVRE*.

CHOUETTE, s. f. [*Chou-ète*, 2^e é moy. 3^e e muet.] Oiseau de nuit, qui tient beaucoup du hibou et du chat-huant. — On dit communément, *l'arrogance comme une chouette*. — Au jeu de piquet, *faire la chouette à ...* c'est jouer seul contre deux ou contre plusieurs. — En style proverbial, *être la chouette d'une société*, c'est être l'objet ordinaire des railleries de ceux qui la composent. Il est *leur chouette*, et il ne s'en aperçoit pas.

CHOYER, v. act. [*Choa-ïé*, 2^e é fer.] Conserver avec soin. Elle *choie ses porcelaines* bien plus que *ses enfans*. — *Se choyer trop*, *ne se choyer pas assez*, avoir trop ou trop peu d'attention à ce qui regarde la santé ou les aises de la vie. — *Choyer quelqu'un*, c'est aussi le ménager, avoir soin de ne rien dire, de ne rien faire qui puisse le choquer.

Rem. La *Touche* nous apprend que de son temps plusieurs désapprouvaient ce mot; mais il observe que l'*Acad.* ne le condamnait point, qu'il était employé par de bons Auteurs, et qu'il est fort expressif. Il n'est pourtant que du style familier. L'*Acad.* le met sans remarque.

CHRÈME, s. m. [*Krême*, 1^{re} é ouv. et long, 2^e e muet.] Huile sacrée, mêlée de baume, et servant aux onctions que l'on fait dans quelques Sacremens, et dans quelques autres cérémonies de l'Eglise. — Dans le style sérieux, on dit toujours *le Saint chrême*. — En style proverbial, on dit *chrême*, ou *le chrême*. — *Il feroit renier chrême et Baptême*; il pousse la patience à bout; ce qui se dit des personnes et des choses.

CHRÉTIEN, ENNE, adj. et subst. **CHRÉTIÈNEMENT**, adv. **CHRÉTIENTÉ**, s. f. [*En* n'a pas le son d'*an*: *Cré-tien*, *tiène*, *tiènen-man*, *tièn-té*; 1^{re} é fer. 2^e é moy. au 2d et au 3^e; la 3^e e muet. Autrefois on mettait un acc. circ. sur le 1^{er} e pour marquer la suppression de l'*s*. On avait écrit d'abord *Crestien*, on écrivait ensuite *Chrétien*, mais on s'est ravisé, et l'on a compris que l'*e* étant fermé et bref, et non pas ouv. et long, il fallait remplacer l'acc. circ. par un acc. aigu. — Le Trad. de l'Hist. d'*Hume*, et un des Auteurs des *Lett. Edif.* écrivent *Chrè-*

tienneté; mauvaise orthographe.] *Chrétien* se dit des personnes et des choses. Le Peuple *Chrétien*, le monde *Chrétien*. La Religion, la Foi, la Loi *Chrétienne*. La Morale *Chrétienne*; mener une vie *Chrétienne*. — Subst. C'est un bon *Chrétien*, une bone *Chrétienne*. Les *Chrétiens* sont obligés à une vie pure et austère.

Le Peuple dit, d'une chose qui n'est pas suivant la bone morale et la justice, *cela n'est pas Chrétien*. — Cet argent qu'elle m'ofroit n'étoit pas *Chrétien*, je ne l'ignorois pas, et je participois au petit désordre de conduite, en vertu duquel il avoit été acquis. *Miriv.* — On dit, dans le même style, à un homme qui se sert de termes embarrassés et obscurs, *parlez Chrétien*, ne dites que des choses qu'on entende. — *Chrétienement*, d'une manière Chrétienne; vivre, mourir *chrétienement*.

CHRÉTIENTÉ et *Christianisme* ne sont pas synonymes; le premier signifie le *pays Chrétien*, le second, la *Religion Chrétienne*. — Les Infidèles menaçoient *la Chrétienté*; cela se pratique dans toute *la Chrétienté*. — Le *Christianisme* veut qu'on pardonne à ses ennemis.

Le Peuple dit de celui, qui marche avec des souliers et des bûs, dont la semelle est trouée, qu'il *marche sur la chrétienté*.

CHRIST, s. m. **CHRISTIANISME**, s. m. Quand le mot *Christ* est seul, on prononce toujours l'*s*. On la prononce aussi, dit Ménage dans *Antechrist*; en quoi il se trompe. Voy. **ANTECHRIST**. Mais lorsque *Christ* est joint au nom de *Jesus*, les deux *s* deviennent muettes. — La *Touche* assure que presque tous les Protestans font toujours soner l'*s* en *Jesus-Christ*, et il ajoute que c'est sans doute la véritable prononciation. Je crois qu'on peut douter, et du fait et de la décision, à moins qu'on ne parle des Protestans réfugiés en Hollande, qui ne sont pas une autorité à citer. — Le *Rich. Port.* dit qu'on prononce l'*st* dans ce mot. Je crois qu'il faut l'entendre avec la distinction mentionnée plus haut: *Krist*, *Jékukri*, *Antekri*.

Christ, suivant sa propre signification veut dire oint, qui a reçu quelque onction. Mais on ne s'en sert plus que pour désigner le Messie. — En parlant de tableaux, on dit, un *Christ*, pour dire, une figure de N. S. attaché à la Croix.

CHRISTIANISME, la Loi, la Religion de
K k k 2

J. C. Voy. CHRÉTIENTÉ.

Rem. Ce mot n'est pas synonyme de *dévotion*, *piété*, *Religion*, en tant que sentiment de l'âme. On ne dit pas *votre Christianisme*, comme on dit, *votre piété*, *votre religion*, etc. N'imites donc pas M. Formey, quand il dit : son équité naturelle et son *christianisme* ont éclaté dans sa disposition testamentaire.

CHRONIQUE, s. f. **CHRONIQUEUR**, s. m. [*Kronike*, *ni-keur.*] Autrefois on appelait les Histoires, les Annales de *chroniques*, et les Historiens, *chroniqueurs*. On ne dit plus aujourd'hui *chroniques*, que de certaines Histoires anciennes qui ont conservé ce nom; les *Chroniques* de l'Ordre de St. François. *Chronique scandaleuse* (st. prov.) les mauvais bruits, les discours médisans. Pour *chroniqueur*, il n'est plus admis que dans le style plaisant ou critique. » Si je veux être *chroniqueur* exact et véridique, il faut m'exposer à passer pour un Annotateur malin. *Linguet.*

Ainsi l'écrivit un *chroniqueur* sincère.
Ver-vert.

L'Académie dit seulement que ce mot vieillit.

CHRONOGRAMME, ou **CHRONOGRAPHE**, s. m. Inscription, dans laquelle les lettres numériques forment la date de l'événement dont il s'agit.

CHRONOLOGIE, s. f. **CHRONOLOGIQUE**, adj. [*Kronologie*, *gike*, 4^e lon. au 1^{er}, 5^e e muet.] La *Chronologie* est la doctrine des temps : *Chronologique*, ce qui appartient à la *Chronologie*. Table, Abrégé *Chronologique*.

CHRONOLOGISTE, ou **CHRONOLOGUE**, s. m. Ils signifient tous les deux la même chose, mais *Chronologue* vieillit. Celui qui sait ou qui enseigne la *Chronologie*, ou qui a écrit sur la *Chronologie*.

CHRONOMÈTRE, s. m. [*Kronomètre*, 3^e e moy. 4^e e muet.] Nom générique des instrumens qui servent à mesurer le temps.

CHRYSALIDE, s. f. [*Krizalide.*] Autrefois *Nymphe*. État d'un insecte; renfermé dans une coque, sous la forme d'une espèce de fève, avant que de se transformer en papillon. » *Chenille en chrysalide.*

CHUCHÈTEMENT, s. m. **CHUCHETER**, ou **CHUCHOTER**, v. n. [2^e e moy. au 1^{er}, e muet au 2^d.] *Trév.* seul met le 1^{er}. et dit aussi *Chuchillement*, pour exprimer l'action

de celui qui parle tout bas à l'oreille de quelqu'un. — L'Acad. ne met que *Chuchoter* dans le même sens. *Trév.* et le *Rich. Port.* le disent aussi du cri des moineaux. Le dernier dit *Chuchoter* pour le 1^{er} sens.

CHUCHOTEUR, ou **CHUCHETEUR**, s. m. et f. L'Acad. met les deux, quoiqu'elle ne dise pour le verbe que *Chuchoter*. Celui, celle qui a coutume de chuchoter. » Les *chuchoteurs* sont incommodes en compagnie.

CHUCHOTÉRIE, s. f. [3^e et dern. e muet, 4^e lon.] Entretien de ceux qui se parlent à l'oreille, de peur d'être entendus des autres. » C'est entr'eux une continuelle *chuchoterie*.

CHUT ! Interj. dont on se sert pour imposer silence.

CHUTE, s. f. Le Dict. d'Ortog. écrit *Chûte*, et dit que l'acc. circ. est nécessaire, parce que la syll. est longue. On l'a suivi dans le *Dict. Gramm.* — Mais l'Acad. ne met point d'accent; et *D'Olivet*, dans sa *Prosodie*, dit que dans la terminaison en *ute*, l'*u* est bref, excepté dans *Flûte*. On écrivait autrefois *Cheute*. — *Chute*, mouvement d'une chose qui tombe : il a fait une lourde *chute*; il est incommode d'une *chute* de cheval. — *Chute d'humeurs*, débordement des humeurs qui tombent du cerveau. — *Chute des feuilles*, la saison où les feuilles tombent. » Ils est à craindre que ce malade ne meure à la *chute des feuilles*. — *Chute* est beau au figuré. 1^o. Mort glorieuse dans un combat. » Leur mort fait leur bonheur; des trésors, des conquêtes ne valent pas une *chute* si belle. *Jér. Del.* = 2^o. Malheur, disgrâce : il ne se relèvera jamais de sa *chute*. = 3^o. Faute envers Dieu; la *chute* du premier homme; des Anges. Être une occasion de *chute* et de scandale. = 4^o. En parlant d'un Sonnet, d'un Madrigal, d'une Épigramme, la pensée qui les termine. — En parlant d'une période, la cadence et l'harmonie avec laquelle cette période finit. = 5^o. *Chute* d'une Pièce de Théâtre, son mauvais succès.

Qui, tout meurtri des coups de sa mise tragique,
Tomba de chute en chute au trône académique.

Gilbert.

* **CHY**. Vieux mot : Ci. On disait *chy-après*, pour, *ci-après*.

CHYLE, s. m. Suc blanc, qui se forme de la partie la plus subtile des alimens

CHYMIE et ses dérivés. Voy. CHIMIE.

CHYPRE, s. f. On a dit autrefois *Cypre*, et cette dernière manière est plus conforme à l'étymologie. Fénelon écrit toujours *Cypre*, *Cyprien*. Je crois qu'il serait fort convenable de distinguer et de dire *Cypre* dans la Géographie ancienne, et *Chypre* dans la Géographie moderne. Je l'avais pensé ainsi, quand j'ai vu que c'était l'opinion de Th. Corneille. — On dira de même *Cypriens* des anciens habitans de l'île, et *Chypriots*, de ceux qui l'habitent aujourd'hui.

CI, adv. de lieu. Il ne se dit jamais seul : joint aux pronoms démonstratifs, aux noms, aux adjectifs, ou aux adverbes, il désigne que les choses ou les personnes sont proches. *Celui-ci*, *celle-ci*, *cet homme-ci*, *cette femme-ci*; le mémoire *ci-joint*, les témoins *ci-présens*, *ci-contre*, *ci-derrrière*, *ci-devant*, *ci-après*, *ci-dessus*, *ci-dessous*, etc.

Rem. 1°. Qu'avec les pronoms et les noms, *ci* se met après, et qu'il se met devant avec les adjectifs et les adverbes.

Rem. 2°. Qu'il ne se joint aux adjectifs que dans le style du Palais : dans le discours ordinaire, on dit *ici* : le mémoire *ici* joint, les témoins *ici* présens.

3°. *Ci* se met après les prép. *entre* et *par* : *entre-ci* et *demain*; *par-ci* *par-là*. Pour *voici*, il ne fait qu'un seul mot, et l'on ne doit point mettre de tiret entre *vo* et *ci*.

4°. Du temps de *Vaugelas*, la Cour disait cet homme *ici*, ce temps *ici*, et la Ville cet homme-*ci*, ce temps-*ci*; et cet excellent Gramairien, en laissant le choix entre les deux manières, penchait pour la première. La Ville l'a emporté sur la Cour, et l'on ne dit plus que cet homme-*ci*, ce temps-*ci*. Il n'y a que le bas peuple qui dise *cet homme-ici*, etc.

CIBOIRE, s. m. [*Ci-boâre* : 2^e lon. 3^e e muet.] Vase sacré, où l'on met les hosties consacrées.

CIBOULE, CIBOULETTE, s. f. [3^e e muet au 1^{er}, é moy au 1d.] La *ciboule* est un petit oignon bon à manger en salade et en ragoût : la *ciboulette* est une petite ciboule.

CICATRICE, s. f. * CICATRICE, ÉE, adj. [4^e e muet au 1^{er}, é fer. aux deux autres, long au 3^e.] *Cicatrice* est la marque des plaies et des ulcères qui reste après la guérison. — Il se dit au figuré ; l'afront est passé, mais la *cicatrice* reste.

* CICATRICE a été employé par *Boileau*

et *Patru* : la raison est pour lui, mais le grand usage est pour *cicatrice*. Rich. Il semble pourtant que la distinction entre ces deux mots serait utile. Le 1^{er} signifierait, qui est couvert de *cicatrices*; recousu en plusieurs endroits. C'est dans ce sens que l'a pris *Boileau*, en parlant du Rhin.

Son front *cicatricé* tend son air furieux.

Le 2d se dirait de ce qui est entièrement fermé, en parlant d'une plaie. — Le Rich. Port. ne met, dans le 1^{er} sens, que *cicatrisé* : « Ce coup lui a *cicatrisé* le visage. L'Acad. dit aussi *cicatriser* en ce sens.

CICATRISANT, ou CICATRISATIF, adj. et s. m. Il se dit des remèdes qui aident à former une cicatrice. Trév. et le Rich. Port. les mettent tous les deux : l'Acad. ne met ni l'un, ni l'autre.

CICATRISER, v. a. [*Cicatrizé*; dern. é fer.] Faire des cicatrices. La petite verole lui a *cicatrisé* le visage. — *Se cicatriser*, se dit dans un autre sens, d'une plaie qui comence à se fermer, et qui se reprend : « Sa plaie comence à *se cicatriser*.

CICÉRO, s. m. Caractère d'Imprimerie qui est entre le saint-Augustin et le petit-Romain. Acad. Cela n'est pas exact. Le *Cicéro* est entre le saint-Augustin et la Philosophie.

CICEROLE, s. f. [2^e et dern. e muet.] Espèce de pois chiche.

CICÉRONÉ, s. m. [Le Rich. Port. ne met pas d'acc. sur le 2d é : mais la prononciation l'exige. Ce mot est tout italien ; et les Italiens ne connaissent pas l'e muet.] Terme de Relations. En Italie (et sur-tout à Rome) on donne ce nom à ceux qui font voir aux étrangers les curiosités d'une Ville.

CICLÉ, CICLOPE. Voyez CYCLE, CYCLOPE.

CICOÛNE, voyez CIGOGNE.

* CICOMORE. Voy. SYCOMORE.

CID, s. m. [On pron. le d.] Mot emprunté de l'Arabe. Chef, Comandant. Ce mot est bien connu en France depuis la fameuse Tragedie de Corneille, qui porte ce nom.

CIDRE, s. m. Boisson faite de jus de pommes pressurées.

CH-Û, s. m. [*Ciel*; é moy. au plur. *Cieux*, pron. *Cieû*, monos. lon.] En parlant d'un tableau, d'une carrière, d'un lit, on dit au plur., *les ciels*, et non pas *les cieux*. 1°. La partie supérieure du Monde, dans laquelle se meuvent les astres. Les étoules du *ciel*. — On dit quelquefois, *le ciel* de la

Lune, de Mars, etc. *Les cieus des Planètes.*
 == 2°. Il se prend pour l'air : le ciel est serein, il est clair; le ciel est obscur : la rosée du ciel, les oiseaux du ciel. == 3°. Le séjour des Bienheureux. Lucifer fut précipité du Ciel : le bonheur, le chemin du Ciel; le Royaume des Cieus. == 4°. Il se prend pour Dieu-même. Le courroux du Ciel; le Ciel irrité; grâces au Ciel; le Ciel l'a voulu. == 5°. Climat, pays. On a beau changer de ciel, on ne change point d'esprit. == 6°. Le dais, sous lequel on porte le Saint-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu. Porter le ciel. Acad. — Le haut d'un lit, le ciel de lit : le ciel de ce lit n'est pas assez haut. == 7°. En termes de Peinture, la partie du tableau qui représente l'air : Ce Peintre fait bien les ciels.

Ce mot fournit à quelques expressions, dont la plupart sont du style familier. — *Elever un homme jusqu'au ciel*, le louer excessivement. — *Remuer ciel et terre*; faire jouer toute sorte de ressorts, chercher de tout côté des apuis, pour faire réussir une affaire. — *Être dans le troisième ciel*; être dans une grande dévotion. « Les veuves vous sont acquies, et sur la terre, et dans le troisième Ciel. Sév. — On dit, d'une chose qui nous arrive, sans que nous sachions d'où elle nous vient : qu'elle nous est tombée du ciel, ou des nues, » Cette Duchesse vouloit mettre ces mille écus entre les mains de Beaulieu, afin que je les trouvasse tombés du Ciel. Sév. — On dit aussi, de deux choses bien différentes, qu'elles sont aussi éloignées, que le ciel l'est de la terre; dans une grande obscurité, qu'on ne voit ni ciel, ni terre; de celui qui prend des précautions superflues, qu'il voudrait étayer le Ciel; de celui qui invective contre les Puissances, quand on crache contre le Ciel, il nous retombe dessus. — *Les mariages sont faits au Ciel*, sont arrangés par la Providence.

Rem. *La Touche* prétend qu'on ne doit pas dire *ciel de lit*, mais *fond de lit*. Il se trompe : l'usage universel est pour le 1^{er}; le 2^d se dirait plutôt des planches qui soutiennent les matelas, que du haut du lit.

CIERGE, s. m. CIERGIER, s. m. [*Cier ge, gie*; 1^{er} l'ouv. 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] *Cierge*, est une chandelle de cire à l'usage de l'Eglise. Il difere de *bougie*, et pour sa forme, et pour son usage. = On dit proverbiallement, d'un homme qui est, ou qui se tient extrêmement droit, qu'il est droit

comme un cierge.

Rem. Faut-il dire *Ciergier*, ou *Cierger*, ou *Cirier*, pour exprimer l'ouvrier qui fait des cierges, ou le marchand qui en vend? Le 2^d ne vaut tout-à-fait rien. Suivant *La Touche*, le dernier est le seul et véritable mot. A Paris on s'en sert plus comunément que de *Ciergier*. Trév. — L'Acad. ne met que *Cirier*, et ne le dit que de l'ouvrier. — Le Rich. Port. met *Ciergier* et *Cirier*, chacun à sa place, et les dit tous deux, et de l'ouvrier, et du marchand. Il semble que l'usage le plus universel est de donner le premier nom à celui qui vend des cierges et des bougies; et le second, à celui qui les fabrique.

CIGALE, s. f. Espèce d'insecte qui vole, et qui fait un bruit aigre et importun dans les champs, durant les ardeurs de l'été. — Tout aigre qu'est ce bruit, on l'appelle pourtant chant : « Le chant de la cigale; j'ai oui chanter les cigales.

La Cigale ayant chanté
 Tout l'été. La Font.

CIGOGNE, s. f. [On écrivait autrefois *cicogne* : mouillez le *gn*.] Grôis oiseau de passage, qui a un long bec rouge, et qui fait son nid sur le haut des maisons. — On apèle proverbiallement, *contes de la cigogne*, ou, à la *cigogne*, des contes fabuleux et inventés à plaisir. — Trév. et le Rich. Port. mettent, l'un *cicogneau*, l'autre *cigogneau*, pour le petit de la cigogne. L'Acad. ne le met point.

CIGUE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Herbe vénéneuse, qui ressemble au persil. — Suc de cette herbe : Les Athéniens firent avaler de la cigue à Socrate.

CIL, s. m. [Pron. l'i finale sans la mouiller.] Le poil des paupières. Il se dit ordinairement au pluriel. — C'a été, dit *La Bruyère*, dans ses beaux jours, le plus joli mot de la Langue françoise : il est douloureux pour les Poètes qu'il ait vieilli. L'Acad. le met sans remarque. — Il n'est que du style simple. On dit même plus comunément *les poils*, que *les cils* des paupières.

CILICE, s. m. Camisole ou ceinture, faite de tissu de poil de chèvre, ou de crin de cheval, ou de quelqu'autre poil rude et piquant, que l'on porte sur la chair par mortification. Prendre, porter le cilice : se revêtir d'un cilice.

Rem. *Le cilice* était le vêtement des peuples de Cilicie : c'est de là que lui vient son nom. Ils ne le portaient pas aparemment sur la chair.

CILLEMENT, s. m. **CILLER**, v. act. [Mouillez les ll : *ci-glie-man*, *ci-glié*; 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Cillement*, est l'action de *ciller*, c. à. d., de fermer les yeux et les paupières et de les r'ouvrir dans l'instant; ce qui est l'effet d'une incomodité ou d'une mauvaise habitude. » Il a un *cillement d'yeux* continuel; il ne fait que *ciller les yeux*, *ciller les paupières*. — V. n. On ne peut regarder le soleil sans *ciller*. — Figurément, personne n'ose *ciller* (remuer) devant lui. — En parlant des chevaux, avoir quelques poils blancs aux paupières, au-dessus des yeux. » Ce cheval *cille*, il comence à *ciller*.

Rem. Plusieurs écrivent mal-à-propos *sillement*, *siller*: cette orthographe est contraire à l'usage, et aussi à l'étymologie, ces mots étant dérivés de *cil*.

CIMAGRÉE, Trév. Voy. **SIMAGRÉE**.

CIMAISE, ou **CYMAISE**, Rich. Port. Voyez **CYMAISE**.

CIME, s. f. [1^e e muet.] Sommet. Il ne se dit que des arbres, des montagnes, des rochers. — On apèle le Parnasse, *la double cime*, en langage poétique. *La Motte* dit du *Télémaque*:

Les Nymphes de *la double cime*
Ne l'afranchirent de la rime
Qu'en faveur de la vérité.

Rousseau dit, dans le même sens, *la double colline*. Voy. **COLLINE**.

CIMENT, s. m. **CIMENTER**, v. act. [Siman, manté; 2^e lon.] *Ciment*, brique, ou tuile batue et pilée, qui, mêlée avec la chaux, forme une espèce de mortier. *Cimenter*, c'est employer du ciment dans un ouvrage de maçonnerie.

Ciment ne se dit guère que dans le propre; mais *cimenter* s'emploie élégamment au figuré. » On a vu les amitiés les mieux *cimentées* s'altérer par d'innocentes plaisanteries. *St. Evr.* » L'union de ces deux branches (de la Maison d'Autriche) *cimentées par le sang et par les alliances*, les rendoit si redoutables, qu'il n'y avoit aucun Potentat en Europe, qui fût en état d'y résister. *Reboulet*.

A CHAUX ET A CIMENT, adv. Voyez CHAUX.

CIMETERRE, s. m. **CIMETIÈRE**, s. m. [2^e e muet; 3^e é ouv. au 1^{er}, é moy. au 2^e, long dans les deux. *Ronsard* a fait *cimeterre* féma. Il pouvait l'être de son tems,

mais aujourd'hui il est certainement masc. *Cimeterre* est un grand coutelas recourbé, qui ne tranche que d'un côté. — *Cimetière* est un lieu destiné à enterrer les morts.

Les Angevins et les Manceaux disent *Cemétière*, d'autres disent *cimitière*: c'est *cimeterre* qu'il faut dire.

Rem. 1^o. Les Chrétiens ne comptoient leur mort que pour un sommeil, suivant le langage de l'Écriture. Et delà vient le nom de *cimetière*, qui en grec ne signifie qu'un dortoir. *Fleury*, *Mœurs des Chrétiens*. — On ne doit se servir de *cimeterre*, qu'en parlant des Chrétiens.

2^o. Ce mot n'est pas noble, dit *Ménage*, dans ses remarques sur *Malherbe*, qui l'a employé quelquefois. Sur le siège d'Ostende, qui fut très long.

Qu'attendez-vous, destins? Ceci, n'est pas matière,

Qu'avec que tant de doute il faille décider.

Toute la question n'est que d'un cimetière.

Prononcez librement qui le doit posséder.

Et dans un fragment sur la prise de *La Rochelle*:

La Rochelle est en poudre, et ses Champs déserrés

N'ont face que de *cimeterre*.

Où gissent les tyrans qui les ont habités.

Nos Poètes, ajoute *Ménage*, ne l'emploiroient pas aujourd'hui dans un poème sérieux. L'usage a toujours plus confirmé cette observation.

On dit figurément, mais dans le style familier seulement, d'un pays dont l'air est mortel pour les étrangers, que c'est *leur cimeterre*.

CIMIER, s. m. [*Ci-mié*; 2^e é fer. et dur.]

1^o. L'ornement qu'on porte au haut d'un casque. = 2^o. Pièce de bœuf prise sur le quartier de derrière.

CINABRE, s. m. [2^e lon. 3^e e muet.] Combinaison de soufre et de mercure, qui forme un corps solide d'un beau rouge. Il y en a un naturel, et un autre artificiel.

CINAMÔME, Trév. Voy. **CINNAMÔME**.

CINEFACTION. Voy. **CINÉRATION**.

CINÉRAIRE, adj. **CINÉRATION**, s. f.

[*Cinérère*, *cinéra-cion*; 2^e é fer. 3^e é moy. et long au 1^{er}.] Le premier ne se dit que d'une urne qui renferme des cendres. *Acad. Rich. Port.* Il faut ajouter, *des corps brûlés après la mort*, ainsi que c'était la coutume des Anciens. Ce mot n'est donc pas du discours ordinaire. — *Trév.* le définit, *qui appar-*

tiens à la cendre : cette définition est ridicule.
CINCRATION, réduction du bois, ou autres corps combustibles, en cendres, par la violence du feu. — Ce mot n'est d'usage que parmi les Savans. *Trév.* dit aussi *cinéfaction*, que l'*Acad.* ne met pas.

CINGLAGE, s. m. **CINGLER**, v. a. [*Cin-glaje, glè.*] *Cinglage*, est le chemin qu'un vaisseau fait, ou peut faire (*Acad.*); qu'on croit qu'il fait (*Trév.*) en 24 heures. — *Cingler*, naviguer à pleines voiles : « Ils *cinglèrent* en pleine mer, vers une telle Ville, à l'est, à l'ouest. » Il *cingla* avec cent voiles vers les Iles. *Vaugelas, Quinte-Curce.*

Rem. Quelques-uns disent *cingler*, activement, pour *sangler* : « Ce cocher a *cinglé* un coup de fouet à travers le visage de ce laquais. L'*Acad.* le met dans ce sens ; je m'en étone. On trouve *sangler* dans plusieurs Auteurs ; on ne trouve point *cingler* dans cette signification.

Suivant l'*Acad.*, on dit d'un vent froid et perçant, qu'il *cingle*, qu'il *cingle* le visage. — On le dit aussi de la grêle, de la neige, de la pluie, dans le même sens.

CINNAMÔME, ou **CINAMÔME**, s. m. Sorte d'aromate. On croit communément que la canelle est le *cinnamôme* des Anciens.

CINQ, adj. et subst. [*Seink* ; monos. long.] Le *q* final de *cing* ne se prononce que quand ce mot termine la phrase, ou quand il est suivi d'un mot commençant par une voyelle ; autrement il ne se pron. pas. Il y en a *cing*, *cing* hommes, *cing* chevaux. [*Ilia-na-seink, sein-tome, sein-chevd.*]

Subst. m. *Un cinq* de chiffre : *un cinq*, au jeu des cartes, une carte qui marque cinq points : *un cinq* de carreau, de trèfle. — Au jeu des dés, le côté qui est marqué de cinq points : « Amener *un cinq*, deux *cing*, ou *quines*.

CINQUANTAINE, s. f. **CINQUANTE**, adj. [*Sein-kantène* ; *kante* ; 2^e lon.] Le 2d exprime un nombre composé de cinq dizaines ; le 1^{er} l'exprime aussi, mais collectivement. « *Cinquante* hommes, *cinquante* louis, *cinquante* fois : une *cinquantaine* de louis, de fois. — *La cinquantaine*, cinquante ans accomplis. » Quand on a *la cinquantaine*, on n'est plus jeune.

CINQUANTENIER, s. m. [*Sein-bante-nié* ; 2^e lon. 3^e e muet, 4^e e fer.] Celui qui commande cinquante hommes. — Il ne se dit qu'en parlant de la Milice et de la police des

Villes. On manda les *Cinquanteniers*.

CINQUANTIÈME, **CINQUIÈME**, adj. d'Ordre, ou *Ordinaux*. L'un a rapport à *cinquante*, l'autre à *cing*. Le *cinquantième* Chapitre, la *cinquième* fois. — Subst. Il a un *cinquantième* d'intérêt dans les Fermes. Il est le *cinquième* de la file. — *La cinquième*, la 5^e classe d'un Collège.

CINQUIÈMEMENT, adv. En cinquième lieu : Je dis, *cinquièmement*, que...

CINTRE, s. m. **CINTRER**, v. a. [Plusieurs écrivent comme on prononce, *ceintre, ceintrer*. *Trév.* met les deux. L'*Acad.* ne met que le 1^{er}.] Le *cintre* est une figure en arcade, en demi-cercle. — On le dit aussi pour l'arcade de bois, sur laquelle on bâtit les voûtes de pierre ou de brique. — *Cintrer*, faire un cintre, bâtir en cintre : *cintrer* une porte, une fenêtre ; bordure *cintrée*, etc.

CIPRÈS, *Rich.* Voyez **CYPRÈS**.

CIR. Dans les Provinces méridionales, plusieurs prononcent cette syllabe, devant une consonne, comme si elle était écrite *cier* : ils prononcent, *cierconspect*, *cierconstance* ; c'est une faute grossière.

CIRCASSIEN, **ÈNE**, adj. et subst. Un des Auteurs des *Let. Edif.* dit toujours *Circasse*, les *Circasses*, les Tartâres *Circasses*. C'est contre l'usage.

CIRAGE, s. m. 1^o. Action de cirer, ou l'effet de cette action. Il a employé beaucoup de temps à ce *cirage*. — 2^o. Il se dit aussi de la cire appliquée à quelque chose : *cirage* des boîtes, des toiles, des gants, etc. — 3^o. Il se dit encore des appartemens qui sont cirés.

CIRCONCIRE, v. act. **CIRCONCISION**, s. f. [*Cirkoncire, ci-zion*, en vers *zi-on*, et non pas *cierconcire*. Voyez **CIR**.] Je *circoncis*, nous *circoncisons* ; au préterit, je *circoncis*, nous *circoncimes*, etc. que je *circoncise*, je *circoncisse*, etc. — Couper le prépuce. — *Circoncision*, action de circoncire. — Au figuré, et dans le langage de la Sainte Écriture ; *la circoncision* du cœur, des lèvres ; le retranchement des mauvais desirs, des mauvais discours ; et non pas seulement, comme dit l'*Acad.* des paroles qui peuvent blesser le prochain ou la pudeur ; car, cette *circoncision* s'étend à tout ce qui est contraire à quelque vertu que ce soit.

Rem. 1^o. *Abadie* dit à l'infinitif, *circoncir*.

cir. Je n'ai pu vérifier, si cette orthographe lui est particulière, mais elle est mauvaise.

1°. *Voltaire* dit au subjonctif *circoncie*, ou *circonciise*. On ne dit pas l'un ou l'autre indifféremment : on dit toujours le second.

CIRCONFÉRENCE, s. f. [Pron. *cir*, et non pas *cier*. 2°. et 4° lon. 3° é fer. dern. e muet] 1°. Le tour d'un cercle. » Toutes les lignes, tirées du centre à la *circonférence*, sont égales entr'elles. = 2°. Il se dit de toute sorte d'enceinte, quoiqu'elle ne soit pas parfaitement ronde. La *circonférence d'une ville, d'une place publique*.

CIRCONFLEXE, adj. [*circonflexe*, et non pas *cier*; voyez **CIR**; 2° lon. 3° é moy. 4° e muet.] On ne le dit qu'avec le mot accent : il a la figure d'un *v* renversé (\wedge); on le met sur certaines syllabes, pour marquer qu'elles sont longues. Voyez **ACCENT**.

CIRCONLOCUTION, s. f. [*Cirkonlokucion*, en vers *ci-on* : 2° lon.] PérIPHRAse, circuit de paroles. User de *circonlocution*. La *circonlocution* sert souvent à l'Orateur.

CIRCONSCRIPTION, s. f. **CIRCONSCRIRE**, v. a. La *Circonscription* est ce qui borne la circonférence des corps. *Circonscrire*, mettre des bornes à l'entour. Il est sur-tout d'usage au passif. Dieu ne peut être *circonscrit*. (L'Acad. dit, *se circonscrire* : je ne le crois pas si bon,) ni par les lieux, ni par les temps. M. *Voullonne*, célèbre Médecin, fait régir à ce verbe la prép. à, dans le sens d'*assigner*. » Nous devions comencer par *circonscrire à la fièvre intermittente des limites*, au moins abstraites. — Je crois qu'il faut dire *circonscrire la fièvre dans des limites*.

CIRCONSPECT, **ECTE**, adj. **CIRCONSPÉCTION**, s. f. [*Cirkons-pèk, pèkte, pèk-cion*, en vers *ci-on* : 2° lon. 3° é moy.] L'homme *circonspect* est celui qui est discret, retenu, qui prend garde à ce qu'il fait, à ce qu'il dit. La *circonspection* est la prudence, la retenue, la discrétion dans les discours et les actions.

Circonspect, régir à, et l'infinifif : » il n'étoit pas moins *circonspect à* ne leur rien imputer que de certain. = Cet adjectif, lors même qu'il est seul et sans régime, suit toujours le substantif.

Circonspection, considération, égards,
Tome I.

ménagemens, (synon.) La *circonspection* a principalement lieu dans le discours, pour ne parler qu'à propos, et ne rien laisser échapper, qui puisse nuire ou déplaire. La *considération* se trouve particulièrement dans la manière de traiter avec les gens, pour témoigner la distinction et le cas qu'on en fait. Les *égards* ont plus de rapport à l'état, ou à la situation des personnes, pour ne manquer à rien de ce que la bienséance, ou la politesse exige. Les *ménagemens* regardent proprement l'humeur et les inclinations, pour éviter de choquer et de faire de la peine. Voyez **ÉGARDS**. — L'esprit du monde veut de la *circonspection*, quand on ne conoit pas ceux devant qui l'on parle; de la *considération* pour la qualité et pour les gens en place; des *égards* envers les personnes intéressées à ce dont il est question, et des *ménagemens* avec celles, qui sont d'un caractère difficile, ou d'un système opposé. **CIR**. *Synon.*

CIRCONSTANCE, s. f. **CIRCONSTANCIER**, v. a. [*Cir*, et non pas *cier*; Voy. **CIR**. 2° et 3° lon.] Les *circonstances* sont les particularités, qui accompagnent un fait, une nouvelle, etc. Les *circonstances des personnes, du lieu, du temps, de la manière*, etc. » Souvent les *circonstances* changent la nature des choses. = *Circonstancier une affaire, un fait*, c'est en marquer les circonstances.

Circonstance, conjoncture (synon.) Le 1^{er} est relatif à l'action, le 2^d au moment. La *circonstance* est une particularité de la chose; la *conjoncture* lui est étrangère, elle n'a de commun avec l'action, que la contemporanéité. — Les *conjonctures* sont les *circonstances du temps*, et les *circonstances* seraient, s'il était permis de parler ainsi, les *conjonctures de la chose*. Encycl. Il est des actions, qui ne manquent d'aucune des *circonstances* qui peuvent les rendre bonnes, et qui cessent de l'être par la *conjoncture* où on les fait.

On dit, au Palais : *Avec toutes ses circonstances et dépendances*. M^{de}. de *Sévigné* fait allusion à cette manière de parler. » M. de la R. F. dit que je contente son idée sur l'amitié avec *toutes ses circonstances et dépendances*.

Tout est de *circonstance* en cette matière, où il n'y a point de lois, dit-on,

dans les *Causés célèbres* ; cette locution appartient aussi au langage du Barreau.

Rem. Abbadie écrit *circonstancier* avec un *r* devant l'*i* : cette orthographe est tout à la fois contre l'analogie et contre l'usage ; puisqu'on dit *circonstance*, on doit écrire, *circonstancier* avec un *c* devant l'*i*.

Circonstancier, est le plus souvent employé au participe : c'est un fait bien *circonstancié*. Relation bien *circonstanciée*.

CIRCONVALATION, ou CIRCONVALATION, s. f. [2^e lon. *cion*, et en vers, *ci-on*.] Fossé, que les assiégeans font autour de leur camp, avec des redoutes et d'autres fortifications, pour se garantir des attaques du dehors, et empêcher qu'il n'entre du secours dans la place assiégée.

REM. *Circonvalation* et *Contrevalation*, s'emploient ordinairement avec le mot *lignes* ; et remarquez que dans cette expression, *ligne* est seul déclinable, et que les autres mots ne se déclinent point. On dit au pluriel, *lignes de circonvalation*, de *contrevalation*, et non pas de *circonvalations*, comme dit Rollin.

CIRCONVENIR, v. a. CIRCONVENTION, s. f. [*Cirkonveni*, *Cirkonvan-cion*, en vers *ci-on*. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, lon. au 2d.] Tromper artificieusement par des détours, etc. Tromperie artificieuse. » Des intrigues par lesquelles on travailloit à *les circonvenir*. Moreau. » Ces conventions équivoques, par lesquelles les Rois cherchoient alors à *se circonvenir*. Id.

Rem. Ces mots ne sont guère d'usage qu'au Palais. L'*Acad.* les met pourtant sans remarque.

Un Auteur moderne donne à *circonvenir* le sens d'*entourer*, parce que, peu fait apparemment au langage du Palais, il n'a pas compris la vraie signification de ce mot. » Il falloit que le Roi ne fût *circonvenu* que de gens qui le retinssent dans la funeste sécurité où il l'avoit mis. Je ne sais s'il faut appeler néologisme ou barbarisme l'emploi de ce verbe dans ce sens.

CIRCONVOISIN, INE, adj. [*Sirkonvoa-zein*, *zine* ; 2^e et 3^e lon.] Cet adj. n'a guère d'usage qu'au pl. et en parlant des lieux, des choses, des personnes, qui sont proches et autour de celles dont on parle. Lieux, peuples *circonvoisins* : Provinces, Nations, Paroisses *circonvoisines*.

CIRCONVOLUTION, s. f. [*Sirkon-*

volu-cion, en vers *ci-on* : 2^e lon.] Ce mot exprime plusieurs tours faits autour d'un centre commun. Il ne se dit guère qu'au plur. Faire plusieurs *circonvolutions*.

CIRCUIT, s. m. [*Sir kui* : voy. CIR.] Enceinte, tour. *Le circuit de la ville*, des murailles. Faire un grand *circuit*, un long *circuit*. — *Circuit de paroles* : (fig.) ce qu'on dit avant que de venir au fait.

Rem. Ce mot n'est guère fait pour entrer dans un vers, et sur-tout dans un vers lyrique. M. l'Ab *Coquillot* en a jugé autrement : il le fait de trois syllabes.

Déjà la Seine doit, s'ouvrant à l'Univers,
Oublier dans son cours, vingt *circuits* divers.
Il serait assez curieux, dit M. l'Abé de Fontenai, de voir quel parti le Musicien tireroit du mot *circuit* en trois syllabes.

CIRCULAIRE, adj. CIRCULAIREMENT, adv. [*Sirkulère*, *lèreman* : 3^e e moy. et long ; 4^e e muet.] *Circulaire*, qui est décrit, ou qui se meut en rond, comme la circonférence d'un cercle : figure *circulaire* ; mouvement *circulaire*. — D'une manière *circulaire*, en rond. Les cieux se meuvent *circulairement*.

REM. *Circulaire* aime à marcher après le subst. *La Fontaine* le fait précéder.

Le Lion, dit-il, mande par députés
Ses vassaux de toute nature,
Envoyant de tous les côtés
Une *circulaire* écrite
Avec son sceau, etc.

On dit une *lettre circulaire*, par laquelle on informe diverses personnes d'une même chose. — Dans les couvens on dit, substantivement, *la Circulaire*, pour *la lettre circulaire*.

CIRCULANT, ANTE, adj. CIRCULATION, s. f. CIRCULER, v. n. [*Sirkulan*, *lan te*, *la-cion*, en vers *ci-on* ; *Sirkulé* : 3^e lon. aux 2 1^{ers}.] L'adj. est en usage dans le commerce, sur-tout depuis quelque temps. » Les papiers publics augmentent la masse des richesses *circulantes*. Rayn. » Comment peut-on être instruit des espèces *circulantes* dans un pays ? Necker. » La proportion entre le dépôt d'argent et la somme des billets *circulans*. Id. — M. Linguet a étendu l'usage de ce mot : » Des invectives contre la France, etc. etc. . . . voilà sur quoi porte l'éloquence *circulante* des Wighs et des Torys. — Les Dictionnaires ne mettent point cet adjectif verbal.

Circulation est le mouvement de ce qui circule. La *Circulation du sang*, de la sève dans les arbres : la *circulation de l'argent*, des espèces, des effets de commerce, des papiers publics, etc.

Circuler, se mouvoir en rond et périodiquement. Il se dit particulièrement du sang. » Le sang *circule* dans les veines. — On le dit aussi de l'argent, dans le 2d sens de *circulation*.

* **CIRCULATEUR**, s. m. On l'a dit autrefois pour *Buteleur*, *Charlatan*; et pour *partisan de la circulation du sang*. On ne le dit plus aujourd'hui, même dans le 2d sens, parce que personne ne s'avise de combattre cette opinion.

CIRE, s. f. **CIRER**, v. a. **CIRIER**, s. m. [1^{re} lon. au 1^{er} : 2^e e muet au 1^{er}, e fer. aux deux autres.] 1°. La *Cire* est une matière molle et jaunâtre, qui reste du travail des abeilles, après qu'on en a exprimé le miel. — *Cirer*, enduire de cire; *cirer des botes*, de la toile, des gants. — *Cirier*, ouvrier qui travaille en cire. *Acad.* Voyez **CIERGIER**.

2°. *Cire*, se dit aussi de la bougie et des cierges. » Dans cette maison, on ne brûle que de la *cire*. Les funérailles ont tant coûté pour la *cire*. La *cire* appartient au Curé, etc. Mais on ne dit pas *une cire*, pour dire une bougie. M. de St. Ange l'a dit. Voy. **ASPECT**. 3°. *Cire à sceller*, à cacheter; *cire d'Espagne*, *cire rouge*, verte, jaune, bleue. — 4°. Humeur épaisse et jaune, qui se forme dans les oreilles.

On dit, proverbiallement, d'un homme faible et facile, d'un enfant doux et docile, de toute personne, qui reçoit facilement toute sorte d'impressions, qu'il est *mou comme la cire*, que c'est de la *cire molle*. — Elle a le cœur *comme de cire*, et s'en vante, disant assez plaisamment, qu'elle a le cœur ridicule. *Sév.* » Si elle n'a pas été bien élevée, c'est à vous à racomoder cette *cire*, qui est encore assez *molle* pour prendre la forme que vous voudrez. *La même.* » Un de ces hommes foibles et faciles, qui sont de *cire* pour les mœurs du temps, et pour qui l'usage est la loi suprême. *Marm.* — On dit aussi, *comme de cire*, de deux personnes égales, de ce qui vient à propos, de ce qui va bien et se rencontre juste : » Elles sont égales *comme de cire* : cela lui vient *comme de cire* : » Si cet habit va bien,

c'est autant de pris. Il sera *comme de cire*, dit le Tailleur. *Mariv.* — On dit encore, de celui qui maigrit, qu'il *fond comme la cire au Soleil*; et de celui qui a la jaunisse, qu'il est *jaune comme cire*.

CIRON, s. m. Petit insecte, qui s'engendre entre cuir et chair, et qui est presque imperceptible. — Il signifie aussi la petite ampoule que forme un ciron. — On dit d'une chose extrêmement petite, qu'elle *n'est pas plus grosse qu'un ciron*.

CIRQUE, s. m. [*Cirke* et non pas *cierke*.] Lieu destiné chez les anciens Romains pour les jeux publics, et particulièrement pour les courses de chevaux et de chariots.

CIRÛRE, s. f. [*Cirûre*, 2^e lon.] Enduit de cire préparée. » La *cirûre* des bottes empêche qu'elles ne prennent l'eau.

CISAILLER, v. a. **CISAILLES**, s. f. pl. [2^e lon : mouillez les *ll*; 3^e e fer. au 1^{er}, e muet au 2d.] Les *cisailles* sont de gros ciseaux qui servent à couper des plaques de métal. — Il se dit aussi des rognures qui restent de la monnaie qu'on a fabriquée. En ce sens seulement, on dit au sing. de la *cisaille*. — *Cisailler*, en termes de Monnaie, c'est couper avec les cisailles les pièces fausses, légères.

CISEAU, s. m. [*Cizo*, 2^e dout. au sing. lon. au plur. *ciseaux*. Pron. *cizô*.] Au sing. Instrument plat, qui tranche par un des bouts, et qui sert à travailler le bois, le fer, la pierre, etc. *Ciseau de Sculpteur*, de *Maçon*, de *Menuisier*, d'*Orfèvre*. — *Ouvrage du ciseau*, de *Sculptûre* : » Ce *Sculpteur a le ciseau* savant, délicat, etc. — Au plur. Instrument composé de deux branches tranchantes en dedans, et jointes par un clou. » Une paire de *ciseaux*; couper avec des *ciseaux*. *Ciseaux de Tailleur*, de *Jardinier*. *Ciseaux à faire les cheveux*.

En ce sens, *ciseau* se dit quelquefois, quoique rarement, au sing. » On n'a pas encore mis le *ciseau* à cette étoffe. » Le Chirurgien lui a donné trois coups de *ciseau*. — On dit Poétiquement, le *ciseau* de la Parque.

CISELÉ, ÉE, adj. [2^e e muet, 3^e e fer. long. au 2d.] Argent *ciselé*, vaisselle *ciselée*. Voy. **CISELER**. — Velours *ciselé*, à fleurs, à ramages.

CISELER, v. a. **CISELET**, s. m. **CISELÛRE**, s. f. [*Cizelé*, lè, lûre. 2^e e muet, 3^e e fer. au 1^{er}, e moy. au 2d., lon. au 3^e

— Richelet écrit *ciseler*, ou *cizeler*. Le 2^d est plus conforme à la prononciation; mais le 1^{er} l'est encore plus à l'usage.] Le *ciselet* est un petit ciseau, dont les Orfèvres, les Graveurs, les Armuriers se servent dans leurs ouvrages. Travailler au *ciselet*: cela est fait au *ciselet*. — *Ciseler*, c'est travailler avec le *ciselet*; *ciseler* de la vaisselle d'argent. — *ciselure* est l'ouvrage qu'on fait en ciselant.

On dit aussi *Ciseleur*, de l'Ouvrier, dont le métier est de *ciseler*.

CISTRE. V. SISTRE.

CITADELLE, s. f. [*Citadèle*, 3^e à moy. 4^e e muet.] Forteresse qui commande à une Ville.

CITADIN, INE, s. m. et f. [*Cita-dein, dine.*] Bourgeois, habitant d'une cité. Il n'est d'usage qu'en parlant des habitans de certaines Villes d'Italie, pour signifier ceux qui ne sont pas du corps de la Noblesse. — *Citadin*, *citoyen*, *habitant*, *bourgeois*, ne sont rien moins que synonymes. On dit les *citadins* des Villes de l'État de Venise, les *citoyens* de Rome, d'Athènes, les *habitans* des autres Villes, les *bourgeois* des villages.

CITATION, s. f. CITER, v. a. [*Citation*, en vers, *ci-on*, *cié*.] *Citer*, c'est 1^o. Ajourner, apeler pour comparaître devant le Magistrat. Il ne se dit qu'en matière ecclésiastique. — 2^o. Alléguer; *citer un passage*, la Loi, les Auteurs anciens; et *neutrement*, sans régime, *citer juste*, *citer faux*. — *Citation* a les mêmes significations et les mêmes emplois. — « Il n'a point comparu à la première *citation*. — » Les Pédaus sont sujets à faire beaucoup de *citations* inutiles. *Bouh.* — « Il y a moins d'un siècle, dit *La Bruyère*, que les *citations* étoient très-fréquentes. *Ovide* et *Catulle* venoient avec les *Pandectes* au secours des pupilles.

Que les *citations* soient courtes et serrées,
Et n'en changez jamais les phrases consacrées.

L'Art. de Prêcher.

Rem. *Citer* a pour 2^d. régime la prép. à devant les noms, et au Palais devant les verbes. « Dieu nous *citera* tous à son Tribunal. — « On l'a *cié* à comparaître.

Citer son Auteur, nomer celui de qui l'on tient une nouvelle. — « Il *cite* toujours ses Auteurs, mais ce ne sont pas des Auteurs graves: — « Je vous prie, ne me *citez* pas: Profitez de l'avis sans *citer* personne.

CITÉ, s. f. [2^e e fer.] 1^o. Ville. Il ne

se dit en ce sens, qu'en Poésie et dans le style Oratoire. — 2^o. En quelques Villes épiscopales, on le dit de la partie de la Ville où est l'Église cathédrale. On divise Paris en Ville, *Cité* et Université: On distingue aussi à Carcassone et ailleurs la *Cité* de la *Ville*. — 3^o. On le dit même en quelques Villes non épiscopales, de la partie de la Ville où est l'Église principale.

CITÉRIEUR, ÊTRE, adj. [2^e e fer. 4^e lon. au 2^d.] Terme de Géographie. Ce qui est en deçà de notre côté. Il est opposé à *ulérieur*. — L'Inde *citérière* est en deçà du Gange.

CITÉRNE, s. f. CITERNEAU, s. m. [*Citèrne*, *tèrno*, 2^e e moy.] On écrivait autrefois *cisterne*. — Une *citerne* est un réservoir sous terre, pour recevoir et garder l'eau de pluie. — Un *citerneau* est une petite citerne, où l'eau s'épûre avant que de passer dans la citerne.

CITOYEN, ÈNE, subst. [*Ci-toa-ien*, *ienne*, 3^e e moyen dans le 2^d; dans le 1^{er}, en n'a pas le son d'an. — Richelet écrit *Citoien*, le P. Follard *Citoïen*; mais cette manière d'écrire ferait prononcer *Cito-ien*, contre l'usage.] Suivant l'Académie, *Citoyen* est un habitant d'une Ville, d'une Cité. Riche *Citoyen*, sage *Citoyen*; bon *Citoyen*, zélé pour la Patrie; mais il n'a cet emploi que quand il se dit sans régime. Avec la prép. de, on ne le dit que des Républiques anciennes; les *Citoyens* de Rome, d'Athènes, de Lacédémone: on ne dit point les *Citoyens* de Paris, de Lyon, de Marseille, etc. ni de Rome moderne. — J. J. Rousseau se qualifiait de *Citoyen* de Genève. Plusieurs se sont moqués de cette qualification. — On dit aussi, *Citoyen Romain*, titre qui donoit de grands droits: St. Paul étoit *Citoyen Romain*; mais on ne dit point *Citoyen Parisien*, *Citoyen Lyonnais*, *Marseillais*, *Bordelais*, etc. Voy. *Citadin* et *Bourgeois*. — *La Beaumelle* dit des ouvrages du Chev. de Méré. — Mlle. d'Aubigné en aimoit les pensées et en haïssoit le style. Elle revenoit toujours à son *Plutarque*, et sentoit déjà qu'elle différencioit il y a entre le style d'un *Bourgeois* de la Cour, et celui d'un *Citoyen* du Monde.

Rem. Depuis quelque temps on l'emploie adjectivement. — Du Gay-Trouin fut sur le point de quitter la mer et de renoncer au service... mais il étoit trop *Citoyen*, pour

prendre ce parti extrême. *Thomas.* » Ils n'étoient pas assez *Citoyens* pour sacrifier au bien public l'intérêt de leur grandeur, et celui de leur vengeance. *Rayn.*

CITRIN, INÉ, adj. **CITRON**, s. m. **CITRONIER**, s. m. [*Citrein, trine, tron, tronnie*, 3^e é fer. au deru.] *Citrin* se dit de ce qui est de couleur de citron. — *Citron* est une sorte de fruit de forme ovale, de couleur jaune pâle et plein de jus. — *Citronier*, arbre qui porte les citrons.

Rem. *Citron* est quelquefois adjectif, tafetas *citron*, c. à. d. de couleur de citron.

CITRONÉ, ÉE, adj. **CITRONELLE**, s. f. [3^e é fer. aux deux premiers, long au 2d. é moyen au 3^e, où l'on ne prononce qu'une l.] *Acad.* écrit ces mots avec deux n. — *Citroné* se dit de ce qui sent le citron. — *Citronelle* est une espèce de liqueur faite avec de l'eau-de-vie et du citron. — On donne aussi ce nom à la *mélisse*.

CITROUILLE, s. f. [*Si-trou-glie*; mouillez les ll, 3^e é muet.] Sorte de fruit, qui devient extrêmement gros et qui rampe à terre avec sa tige et ses feuilles. *Acad.* Grosse courge. *Trév.* Sorte de plante fort connue, qui porte un fruit fort gros, qu'on nomme aussi *citrouille*. *Rich. Port.* — En style bas et populaire, on dit, d'une femme grosse et mal faite, que c'est une *citrouille*, une grosse *citrouille*.

CIVADIÈRE, s. f. [3^e é moy. et long.] Voile du mât de beaupré.

CIVET, s. m. **CIVETTE**, s. f. [*Civè, vète*, 2^e é moy.] Le *civet* est une espèce de ragoût fait avec la chair de lièvre. — *Trév.* écrit *civè*; mauvaise orthographe, qui induit à une plus mauvaise prononciation. — *Civette* est le nom, 1^o. d'une herbe potagère, qu'on emploie principalement dans la salade; 2^o. d'un animal qui ressemble à une grosse fouine, et dont on tire une liqueur épaisse et odoriférante; 3^o. de la liqueur qu'on tire de cet animal.

CIVIÈRE, s. f. [2^e é moyen et long, 3^e é muet.] Espèce de brancard sur lequel on porte à bras de la pierre, du fumier, de la fardex. — Le Proverbe dit: *cent ans bannière et cent ans civière*; pour marquer les révolutions de la fortune.

Rem. * Le Peuple, en certaines Provinces, dit, une *civière*, au lieu de dire, une *civière*.

CIVIL, ILE, adj. **CIVILEMENT**, adv.

[3^e é muet au 2d et 3^e, *civileman*.] *Civil*, en parlant des choses, se dit, 1^o. de ce qui concerne les citoyens; la vie *civile*, la société *civile*; guerre *civile*. = 2^o. Au Palais, il se dit par opposition à *criminel*. Procès *Civil*, Lieutenant *Civil*. Matière, affaire, partie *civile*. = 3^o. En parlant des pers. courtois, honête; un homme fort *civil*; une femme *civile* et honête. — On dit ordinairement *civil envers*: *Flechier* dit *civil à*: » Favorable à ceux qui méritoient sa protection, *civil à* ceux à qui il ne pouvoit être favorable. — Le goût de la Symétrie, qui a produit tous les défauts de ce célèbre Orateur, a aussi produit ce faux régime. — C'est peut être d'après cet exemple que l'*Acad.* a dit: » Il faut être *civil à* tout le monde. VOY. HONNETE.

Rem. *Civil* n'aime pas à précéder le subst. sur-tout au masculin.

Et chacun afranchi des *civils* d'érrens,
Rappelle son idée et conoit ses parens.

Brébeuf.

CIVILEMENT, d'une manière *civile* n^o. 3^o. Vivre *civilement* avec quelqu'un; le traiter *civilement*. — En matière civile: procéder, poursuivre, juger *civilement*. — Mort *civilement*, se dit d'un homme condamné à une peine qui emporte avec soi la privation des droits et des fonctions de la société. Il se dit aussi des Religieux, qui s'en sont privés volontairement eux-mêmes.

CIVILISÉ, ÉE, adj. [*Civilizé*, 2^e é: 3^e é fer. long au 2d.] Les Peuples *civilisés*, les nations *civilisées*. — Un procès *civilisé*. VOY. CIVILISER.

CIVILISER, v. a. **CIVILITÉ**, s. f. [Dern. é fer.] Le verbe, en parlant des personnes, signifie, rendre civil et sociable, polir les mœurs: » Le commerce des Grecs *civilisa* les Barbares. — En parlant des choses, c'est, en terme de Palais, rendre civil une matière criminelle; *civiliser un procès*, = *Civilité*, honêteté, courtoisie, manière honête et civile de vivre et de converser dans le monde.

Rem. Quand *civilité* signifie la qualité de celui qui est civil, il ne se dit qu'au singulier. On dit à plusieurs, comme à un seul, *vostra civilité*, et non pas *vos civilités*. — On ne le met au pluriel que quand on veut exprimer les effets, les démonstrations de la civilité: » Il m'a fait toute sorte de *civilités*. — On dit aussi, dans cette

dernière acception, *faire civilité* à, sans article.

Civilité, Politesse, (synon.) La *politesse* flate les vices des autres; la *civilité* nous empêche de mettre les nôtres au jour. *Mont. Voy. POLITESSE.*

On dit, proverbiallement, d'un homme, qui manque aux devoirs les plus ordinaires de la civilité, qu'il *n'a pas lu la civilité Puérile*, qui est le titre d'un ancien Livre.

CIVIQUE, adj. fém. [*Civike.*] Il ne se dit que de la *couronne de chêne*, récompense de celui qui, dans la guerre, avait sauvé la vie à un Citoyen Romain. — M. Le Mierre dans ses *Fastes*, l'emploie au lieu de *civile*.

L'homme, par le lien des coutumes publiques,

Peut être mieux uni que par les *Lois civiles*.

Le besoin d'une rime a produit l'emploi de ce mot au lieu de *civiles*, qui était le mot propre. — Un Auteur très-moderne, ou peut-être son Imprimeur, a dit, au contraire, *couronne civile*, pour *civique*. *Él. de M. l'Ab. Bourdelin.*

CLABAUD, s. m. [*Clabô*, 2^e lon.] Au propre, chien de chasse, qui a les oreilles pendantes, et qui se récrie mal-à-propos sur les voies. = Au figuré; homme stupide et grossier; qui parle beaucoup et mal-à-propos. = On dit aussi, figurément et familièrement, d'un chapeau qui a les bords pendans, qu'il *est clabaud*, qu'il *fait le clabaud*.

CLABAUDAGE, s. m. **CLABAUDERIE**, s. f. † *Clabodaje, bôderie*, 2^e lon. au 2d, dont la 3^e e muet, la 4^e lon.] Le bruit que font plusieurs chiens qui clabaudent, s'appelle *clabaudage*. — On appelle *clabauderie*, une criâillerie importune et sans sujet.

Rem. L'*Acad.* ne dit *clabaudage* que des chiens. *Trév.* et le *Rich. Port.* le disent aussi des hommes, dans le sens de *clabauderie*. — Ces mots et les suivans ne s'emploient que dans le style familier et satirique. » Tu n'es en cela que l'écho d'un tas de *clabaudes*: leur *clabaudage* ne m'épouvante pas, et je ris de tes *clabauderies*.

CLABAUDER, v. n. **CLABAUDEUR**, **EUSE**, s. m. et fém. [*Klabodé, bodeur, del-ze*; 2^e dout. 3^e lon. au 3^e.] Au propre, aboyer fréquemment. » Ce chien ne fait que *clabauder*. — Au figuré, crier, faire du bruit mal-à-propos et sans sujet; cet homme ne fait que *clabauder*. — Crier contre quel-

qu'un; il *clabaud* sans cesse contre les gens de bien, contre ses supérieurs.

CLABAUDEUR, grand criâilleur, qui crie beaucoup et sans sujet, qui invective, ect. c'est un *clabauder* éternel.

CLAIE, s. f. [*Clé, é ouv.* et long.] Ouvrage de Vannier, plat, large et long, qui sert à divers usages. » Une *clai*e à passer de la terre, du sable. » On se sert à la guerre de *clai*es pour faire des retranchemens. — *Trainer sur la clai*e, mettre un cadavre sur une clai>e trainée publiquement par un cheval, conduit par le bourreau. On *traine sur la clai*e ceux qui ont été tués en duel, ou qui se sont défaits eux-mêmes.

CLAIR, **AIRE**, adj. **CLAIREMENT**, adv. [*Klér, klère, klèreman*: 1^{re} é ouv. au 1^{er}, é moy. et long aux deux autres, 3^e e muet.] *Clair* a plusieurs significations: 1^o. Éclatant, lumineux, qui jète, qui répand la lumière. » Le feu est *clair* de sa nature; la lune est *claire*. — On dit substantivement, *clair de lune*, *le clair de la Lune*: il fait *clair de lune*, un beau *clair de lune*: » Nous marchâmes toute la nuit *au clair de la Lune*. *Il fait clair*, il fait jour: » *Il ne faisoit pas encore clair* quand nous partîmes. *Il fait clair dans cette Église, dans cette chambre*, etc. = 2^o. Qui reçoit beaucoup de jour. » Ce cabinet est bien *clair*; Église, chambre fort *claire*. = 3^o. Luisant, poli. Plancher bien *clair* et bien froté; vaisselle fort *claire*. — Cette Dame a le teint *clair*; vif et uni. = 4^o. En matière de couleurs; moins foncé; verd *clair*; rouge *clair*, etc. = 5^o. Transparent; *clair* comme cristal de roche; vitres bien *claires*. = 6^o. Qui n'est point trouble, vin *clair*, eau *claire*; *claire* fontaine. = 7^o. En parlant du temps, pur et serein; temps *clair*. = 8^o. Qui a trop peu de consistance; ce sirop est trop *clair*. = 9^o. Qui n'est pas assez serré; toile *claire*. = 10^o. En parlant de la voix et des sons, net et aigu. Voix *claire*. = 11^o. Intelligible, aisé à comprendre. Discours *clair*, idée, expression *claire*. = 12^o. Évident, manifeste: Son droit est *clair*; la raison, la conséquence en est *claire*. = 13^o. Net: esprit *clair*, jugement *clair*. = 14^o. En parlant de l'argent; qu'on peut toucher quand on veut, » C'est de l'argent *clair*; il s'est payé des plus *clairs deniers* de la recette.

Rem. Malherbe écrit *cler*, et le fait rimer

avec *aveugler*. Il aimait à rimer aux yeux comme à l'oreille. — C'est une rime Normande.

On dit, proverbiallement, d'un homme qu'on croit ne devoir pas réussir dans une affaire, qu'il y *fera de l'eau claire*, ou toute *claire*.

CLAIR, adv. Voir *clair*, entendre *clair*. — Il se dit sur tout au figuré; voir *clair* dans une affaire. » Il *voit clair*: il voit fort *clair*; il a l'esprit pénétrant. — Il *entend fort clair*; il a beaucoup d'intelligence; il entend à demi mot. — Parler *clair*, d'une voix grêle et aigüe: il *parle clair* comme une femme. Figurément, *parler clair et net*, ou *haut et clair*, franchement, sans adoucissement et sans détour. » En déclarant *haut et clair*, que celui qui se dit mon ami ne l'est point, et que je ne suis point le sien, j'avertis le public de se tenir en garde contre le mal que j'en pourrois dire. J. J. Rouss. — On dit encore *prouver clair* comme le jour, que, etc. Mais ce n'est pas à dire que *clair* adverbe puisse remplacer toujours l'adverbe *clairement* et s'unir à tous les verbes, auxquels celui-ci peut se joindre. Je ne voudrais pas dire avec Bossuet: » Article dont *il suit*, plus *clair que le jour*, que, etc. Je dirais, dont *il suit clairement que*, etc.

Il est *clair* (évident) que régit l'indicatif: » Il est *clair que* vous vous êtes trompé. Dans la phrase négative, ou quand il y a du doute, c'est le subjonctif qu'il faut mettre. » Non, *il n'est pas clair que* je me sois trompé; mais *il est clair que* vous avez mal entendu. Est-il donc aussi *clair que* vous dites que vous eussiez raison dans cette occasion? — Il se dit ordinairement sans régime des noms: Il peut pourtant régir la prép. à, comme évident: » Il étoit *clair à* tous les gens sensés qu'une dispute pour une couronne ne s'accommodoit pas si aisément. Hist. d'Angl.

A *clair*, adv. Sans rien laisser de trouble. Tirer du vin à *clair*. Rich. tant le grand que le portatif. L'Acad. dit à *clair*, ou au *clair*, indifféremment. Au figuré, on dit, toujours au *clair*: » Si elle ne tire pas tout cela au *clair*, elle doit compter que la Justice imputera envers elle tout ce qui lui sera louche.

* On disoit autrefois, voir à *clair* » On voit à présent à *clair* l'intention de, etc. On dit

aujourd'hui *clairement*.

CLAIREMENT, au propre, d'une manière claire, nettement, distinctement: distinguer *clairement* les objets, la voix, etc. — Au figuré, 1°. d'une manière intelligible: parler *clairement*; expliquer *clairement* un passage. — 2°. Évidemment, manifestement: démontrer *clairement* une proposition, prouver *clairement* ce qu'on a avancé.

* CLAIRER, v. n. Mot usité en Franche-Comté. » Faites *clairer* le feu. Ce mot n'est pas français.

CLAIRÈT, ETTE, adj. [Klèrè; 1^e moy.] Le masc. se dit proprement du vin rouge, à la différence du blanc: vin blanc et vin *clairèt*. — Subst. masc., du blanc et du *clairèt*. — Le fém. se dit d'une liqueur faite avec de l'eau de vie, du sucre, etc., qu'on apèle *eau clairette*.

CLAIRE-VOIE, s. f. (Klèr-voâ; 1^e & ouv. 2^e lon.) Dans un parc ou dans un jardin, ouverture faite à rez-de-chaussée dans le mur, et qui n'est fermée que par une grille, ou par un fossé apèle *saut de loup*.

A CLAIRE VOIE, adv. Semer à *claire-voie*; en termes de Jardinage, c'est jeter la graine en terre le moins épais qu'il se peut. — Ouvrage d'osier à *claire voie*, dont les parties sont éloignées les unes des autres. — On le dit aussi de tous les tissus qui ne sont pas serrés.

CLAIRIÈRE, s. f. (Klè-riè-re; 1^e et 2^e moy. long à la 2^e, 3^e e muet.) C'est dans une forêt, un endroit tout-à-fait dégarni d'arbres.

CLAIRON, s. m. [Clèron; 1^e moy.] Sorte de trompette dont le son est aigu et perçant. » Le son des trompettes et des *clairons*. Il ne s'emploie plus qu'en Poésie.

CLAIR-SEMÉ, ÉE, adj. [Clèrsemé, mé-e; 1^e l'ouv. 2^e e muet, 3^e e fer, long au 2^d.] Qui n'est pas bien serré, qui n'est pas près à près. — Dans ce composé, *clair* est adverbe et indéclinable. Bossuet, cu l'Éditeur de ses Œuvres, ou l'Imprimeur, le déclinent mal-à-propos. » Ces passages y sont bien *clairs-semés*. On dit, *clair-semée* au fém., et *clair-semés*, *clair-semées* au plur., et non pas, *claire-semée*, *clairs-semés*, *claires-semées*. — Au propre, blé *clair-semé*, avoine *clair-semée*. — Au figuré: » Les beautés, dans ce livre, sont *clair-semées*; il y a quelques beaux traits, mais de loin à loin.

On dit proverbiallement, que *L'argent est*

clair-semé chez quelqu'un, pour dire, qu'il en a fort peu.

CLAIRVOYANCE, s. f. **CLAIRVOYANT**, ANTE, adj. [*Klér-voa-iance*, *ian*; 3^e Ion. — *Richelet* écrit *clairvoiant* : cette orthogr. n'est ni selon l'usage, ni suivant l'étymologie.] La *clairvoyance* est la sagacité et la pénétration dans les affaires. *Acad.* Discernement par lequel on voit la fin des choses, et l'on en prévoit les conséquences. *Trév.* J'aimerais mieux cette dernière définition. » Rien n'échape à sa *clairvoyance*. *L'Acad.* dit que ce mot vieillit : ce serait dommage : mais il reprend faveur depuis quelque temps, et il est bien bon à conserver. — *Clairvoyant*, est celui qui est intelligent, éclairé et pénétrant dans les affaires. *Acad.* Qui a l'esprit fin et pénétrant; qui découvre les choses obscures, qui prévoit les futures. *Trév.* Cette définition est encore préférable à la première. » Vous ne le trompez pas, il est trop *clairvoyant* : femme habile et *clairvoyante*. Voyez **ÉCLAIRÉ**.

CLAIRVOYANT, ne s'emploie qu'au figuré : cependant il y a une Comédie de l'*Aveugle Clairvoyant*, où ce mot est employé au propre. On ne peut le dire que dans cette occasion. — Il suit ordinairement le substantif. En vers et dans la prose poétique ou oratoire, il peut élégamment précéder :

Inspirez à ce jeune Roi,
Avec l'amour de votre Loi
Et l'horreur de la violence,
Cette *clairvoyante* Équité,
Qui, de la fausse vraisemblance,
Sait discerner la vérité.

Rousseau.

* **CLAMART**, s. m. Mot employé dans des vers cités dans l'*Ann. Litt.*

Ces Rivaillours, de qui la foule obscure
Est tous les mois inhumée au Mercure;
Vaste *Clamart*, où tous nos Trépassés
Gissent en paix, l'un sur l'autre entassés.

Clamart, est un quartier de Paris, dans le faubourg Saint-Marceau, où il y a un grand Cimetière, où l'on enterre sur-tout ceux qui meurent à l'Hôtel-Dieu.

* **CLAMATEUR**, s. m. Néologisme. *Criard*, *criailleux*. » Dès que le peuple cesse d'être agreste et *clamateur*, il devient sérieux, vain, débauché. *Le Mercier*. — Ce mot n'a pas l'air de faire fortune.

* **CLAMER**, v. n. Vieux mot. Apeler, nomer.

Tel se fait Maître aux Arts *clamer*,
Qui ne sait ni texte, ni glôse.

Ce mot est encore en usage pour signifier, retirer à droit lignager ou à droit féodal. On dit, en ce sens, *clameur*, pour, retrait.

CLAMEUR, s. f. [*Kla-meur*.] Grand cri. *Acad.* Plainte sans raison; cri public et tumultueux, causé par quelque trouble. *Trév.* Cris, de grands cris. *Rich. Port.* *Trévoux* l'emporte ici, à mon avis; les deux autres définitions sont trop vagues. = *Clameur*, se dit ordinairement au pluriel : » Les *clameurs* d'une populace mutinée; on entendit de tous côtés de grandes *clameurs*; ce discours excita les *clameurs* de toute l'assemblée. = Quand on l'emploie au singulier, on le dit de plusieurs, et non pas d'une seule personne. *Clameur* publique, *clameur* universelle, tumultueuse. — *La Fontaine* le dit au singulier, et d'un seul.

Une Montagne en mal d'enfant,
Jetoit une *clameur* si haute, etc.

Dom Pourceau crioit en chemin

Comme s'il avoit eu cent Bouchers à ses trousses.
C'étoit une *clameur* à rendre les gens sourds.

Cela ne vaudrait rien aujourd'hui, même dans une Fable; on dirait, *c'étoient des cris*, etc.

CRI, **CLAMEUR** (synon.) Le dernier de ces mots ajoute à l'autre une idée de ridicule, par son objet, ou par son excès. » Le Sage respecte le *cri* public, et méprise les *clameurs* des sots. (*Encycl.*) *Beauz. synonym.*

Ce mot est fort beau au pluriel : » Combien de fois, dans les armées, contre ses propres lumières, contre toutes les règles de la guerre, un Général s'est laissé précipiter par les *clameurs* d'un vulgaire insensé, et a tout perdu, pour éviter le vain reproche de n'avoir pas eu le courage de tout hasarder. *Neuville*. — Voy. **CLAMER**.

CLAN, s. m. Nom qu'on donne en Écosse et en Irlande, à une Tribu, formée d'un certain nombre de familles.

CLANDESTIN, INE, adj. **CLANDESTINEMENT**, adv. **CLANDESTINITÉ**, s. f. [*Klandès-tein*, *tine*, *tineman*, *tinité*; 2^e e moy. 4^e e muet au 2^d et 3^e.] On apèle *clandestin*, ce qui se fait en cachette, et contre les Lois. Mariage *clandestin*, assemblée *clandestine* : se marier, s'assembler *clandestinement*; la *clandestinité* empêche la validité d'un mariage. — L'usage de ces trois mots est borné à ces phrases, pour le propre.

pré. = Au figuré, il a plus d'étendue : démarches, intrigues clandestines, etc.

CLAPIER, s. m. SE CLAPIR, v. réc. [2^e e fer. au 1^{er}. — On a dit autrefois, *glapier*, se *glapir*.] On apèle *clapier*, certains petits trous faits exprès, où les lapins se retirent ; et une machine de bois où l'on nourrit des lapins domestiques, et qui est faite à l'imitation des clapiers. — On donne aussi ce nom à un lapin élevé dans ces sortes de trous ou de machines. On dit, *un clapier*, ou *un lapin de clapier*. = Par extension, on le dit aussi d'un mauvais lapin. = Se *clapir*, c'est se blottir, se tapir, se cacher dans un trou. = Il ne se dit guère au propre, que des lapins, et toujours à la 3^e personne.

CLAQUE, s. f. [Klake, 2^e e muet.] Coup du plat de la main : « Une claque sur les fesses. — Dans le jargon moderne, on le fait masculin, dans le sens de *claqueur* : « Les clagues philosophiques se promirent bien de porter la pièce aux nûes.

CLAQUE, s. f. Est aussi une espèce de sandale qu'on met par-dessus les souliers, pour se garantir de l'humidité et des crotes.

CLAQUEDENT, s. m. [Klakedan ; 2^e e muet, 3^e lon.] Terme de mépris. — 1^o. Gueux, misérable, qui tremble de froid. Il est bête. = 2^o. Braillard, qui ne fait que parler, sans savoir ce qu'il dit. Il est familier.

CLAQUEMENT, s. m. CLAQUER, v. n.

* CLAQUEUR, s. m. [Klakeman, klaké, kla-keur ; 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] *Claquement*, ne se dit qu'avec dents et mains ; le 1^{er}, pour signifier le bruit que font les dents d'un homme qui tremble de froid ; le 2^d, pour exprimer le bruit que font les mains, en les frappant l'une contre l'autre. = *Claquier*, c'est faire un certain bruit aigu et éclatant : *claquier des mains* ; un fouet qui *claque* bien. = *Faire claquier son fouet*, se dit au propre, d'un charretier, d'un postillon ; au figuré, d'un homme qui fait l'important, et qui fait valoir le petit pouvoir qu'il a. = On dit, de celui dont les dents se choquent par un tremblement causé par le froid ou la peur, qu'il *claque des dents*, ou, que les dents lui *claquent*.

* CLAQUEUR, est un mot inventé depuis peu, parce que la chose qu'il exprime est devenue plus commune. On *claque* les Orateurs dans les Académies, et les Prédicateurs dans l'Eglise, comme les Acteurs au Théâtre. C'est avilir l'éloquence, au lieu de l'hon-

Tom. I.

orer. Voyez BROCHURIER.

CLAQUEMURER, v. a. [2^e e muet ; l'u est bref devant la syll. masc. *claquemurant*, il *claquemuroit*, il *claquemura*, etc. Il est long devant l'e muet, il *claquemûre*, *claquemûrera* etc.] Renfermer, resserrer dans une étroite prison. « On l'a *claquemuré*, il a été *claquemuré* dans les petites maisons, dans un fort, etc. = Ce terme est du style plaisant et malin : il est un peu bête, et paraît peu digne d'entrer dans une Histoire sérieuse. « Dépourvus de magasins, *claquemurés* dans un coin, eux et leurs bestiaux, souffroient également de la famine. Anon.

CLAQUE-OREILLE, s. m. Il se dit, dans le style plaisant et un peu bête, d'un chapeau, dont les bords sont pendans ; et quelquefois, de celui qui le porte.

CLAQUET, s. m. [Klaké. Trév. renvoie à CLIQUET. Le Rich. Port. dit l'un et l'autre. L'Acad. ne met que le 1^{er}.] Petite latte, dans un moulin, qui est sur la trémie, et qui batant sur la meule, fait du bruit. = On dit, des femmes babillardes, que leur langue va comme le *claquet*, ou le *cliquet* d'un moulin.

CLARIFICATION, s. f. CLARIFIER, v. a. [Klarifika-cion, en vers, ci-on, klarifié.] *Clarification*, est l'action de *clarifier*, ou de rendre claire, une liqueur qui est trouble. *Clarifier* le vin, un sirop, etc. *La clarification d'une liqueur, d'un sirop.*

CLARINE, s. f. CLARINETTE, s. f. [3^e e muet au 1^{er}, e moy. au 2^d : *Clarinete*.] Le 1^{er} se dit d'une sonette, qu'on pend au cou des animaux, qu'on fait paître dans une forêt ; le 2^d, d'une espèce de hautbois.

CLARTÉ, s. f. 1^o. Lumière, splendeur : *la clarté du jour, du soleil, de la lune, des étoiles*. « Lire à la *clarté* du feu, d'un flambeau, d'un flambeau. Fuir la *clarté* : « Les hiboux fuient la *clarté*. Voy. LUEUR. = 2^o. Transparence : *la clarté du verre* augmente le prix des lunettes. = 3^o. *Figurément*, netteté de l'esprit : parler, écrire avec *clarté* ; expliquer quelque chose avec une grande *clarté*.

Rem. *Clarté*, ne se dit point des personnes ; et il se dit rarement au pluriel, excepté en Poésie.

Les Animaux ont l'instinct pour partage ;
De sa raison, l'Homme est plus glorieux ;
Mais la sagesse est la raison des Dieux.
Sans ses clartés, la nôtre dégradée,
Est toujours foible, et toujours mal gardée.

Rousseau.

M m m

Mais sans ses *clarités* sacrées ;
Qui peut connaître, Seigneur,
Les foiblesses égarées
Dans les replis de son cœur. *Id.*

CLASSE, s. f. [*Clāce* ; 1^{re} lon.] 1^o. Ordre, suivant lequel on range diverses personnes, ou l'on distribue diverses chées. » Grand d'Espagne de la première *Classe*. — *Figurément*, Peintre, Poète, Théologien, Prédicateur de la première *Classe*. — 2^o. Les différentes salles d'un Collège où s'assemblent les Écoliers. » Ils étudient en même *Classe*. — On le dit quelquefois des *Ecoliers* eux-mêmes : Le Régent y est allé avec toute sa *Classe* ; Et aussi du temps que les Écoliers sont assemblés pour prendre la leçon : au commencement ou à la fin de la *Classe*.

Rem. 1^o. On dit vulgairement, que les Écoliers manquent la *Classe*, quand ils n'y vont pas. Fontenelle dit, dans le même sens, de M. de Tournefort, qu'il manquoit à sa *Classe* pour aller herboriser. Ce régime est irrégulier.

2^o. Double de la première *Classe*, est une expression tirée du Bréviaire. L'Auteur du *Tartufe Epistolaire* l'emploie figurément. » C'est une sottise double de la première *Classe*. — Cette allusion ne sera pas du goût de tout le monde, même sous la plume d'un Curé vrai, ou soi-disant.

* **CLASSER**, v. a. [*Clācé* ; 2^e é fer. devant l'e muet l'a est long : je *classe*, il *clâssera*, etc.] Ranger par classes. Voyez **CLASSE**, n^o. 1^o. Ce mot est nouveau : il est à la mode ; il est utile : on peut en bien augurer. » On a beau *classer* les hommes, chercher à établir l'égalité entr'eux, les talens détruisent toujours le niveau. *Linguet*. Souvent je m'étrone moi-même, quand je réfléchis au mécanisme de la mémoire, à la manière dont les idées se *clâssent* et s'arrangent à mesure qu'elles naissent. *Marm.* » Tous les objets y sont *classés* avec une justesse qui suppose un jugement sain, etc. L'Ab. de Fontenai. » On nous trouvera peut-être un peu sévères dans le degré d'évidence que nous exigeons, pour *classer* une maladie dans le rang de celles que l'art peut guérir. *Voltaire*.

* **CLASSIFICATION**, s. f. Mot barbare, forgé depuis peu. » Cette méthode s'accorde fort bien avec la *classification* des connaissances humaines. *Anon.* » Mon déplacement va occasioner un dérangement considérable dans la *classification* phisique de tous les

États. *Text. Polit. de l'Angl.* — On dit de puis peu, *classer* ; mais personne, que je sache, n'a encore dit *classifier* : ainsi, à vouloir exprimer substantivement cette idée, c'est *classation* qu'il faudrait dire, et non pas *classification*.

CLASSIQUE, adj. [*Klacibe*.] Il ne se dit qu'avec *Auteur*. On apèle *Auteurs Classiques*, les Auteurs anciens, généralement approuvés, et qui font autorité dans une certaine matière, comme *Homère*, *Demosthène*, *Platon*, *Aristote*, *Virgile*, *Cicéron*, *Tite-Live*, etc. — L'Ab. des *Fontaines* donne à ce mot un autre sens, qui n'est pas autorisé par l'usage. » Ce que je pardonne moins à l'Auteur... c'est de citer des vers *classiques* (c. à. d. des vers de Collège) qui doivent mourir dans les lieux où ils sont faits.

CLATIR, v. n. C'est, en parlant d'un chien qui poursuit le gibier, redoubler son cri.

CLAUDICATION, s. f. [*Clodica-cion*.] Action de boiter. Ce terme n'est usité que parmi les Savans. Il y aurait du pédantisme à s'en servir dans le discours ordinaire.

CLAVEAU, s. m. [*Klavo*.] Maladie contagieuse, qui attaque les bêtes à laine.

CLAVECIN, s. m. **CLAVECINISTE**, s. m. [*Klave-céin*, *ciniste*.] Puisque l'e est muet, il convient mieux d'écrire *clavecin*, que *clavessin*, comme on le voit dans le *Dicr. Gram.* — *Trév.* met l'un et l'autre. L'*Acad.* ne met que le 1^{er}. — Elle ne met pas *Clavecinié*, quoique ce mot soit fort usité. Il est vrai qu'il n'est pas ancien dans la Langue. On ne le trouve pas non plus dans *Trév.* ni dans le *Rich. Port.*] Un *clavecin* est un instrument de musique, une longue épinette à un, ou plusieurs claviers, dont les cordes sont de métal, et doubles. Jouer du *clavecin*, toucher le *clavecin* ; accompagner du *clavecin*. — *Clavecinié*, Musiciens qui jouent du *clavecin* : » l'organisation du *Foris-plano* est un service réel, rendu aux Artistes Musiciens, et spécialement aux *Claveciniés*. *Ann. Litt.*

CLAVELÉ, **CLAVELÉE**, s. f. [*2^e e muet*, *3^e é fer.* long au 2^d et au 3^e.] L'adj. se dit des bêtes à laine, qui ont le *claveau*, ou la *clavelée*. — Le *subst.* est le nom de la maladie : c'est la même chose que *claveau*. » Plus de la moitié de son troupeau est mort de la *clavelée*.

CLAVETTE, s. f. [*Klavète* : 2^e é

doit. 1^o e muet.] Espèce de clou plat, qu'on passe dans l'ouverture faite au bout d'une cheville, d'un boulon, pour les arrêter.

CLAVICULE, s. f. Terme d'Anatomie. C'est le nom de chacun des deux os, qui ferment la poitrine par en haut, et qui l'attachent aux deux épaules. Ils en sont comme les *clefs*: d'où vient leur nom. *Clavicule*, petite *clef*, du mot latin *clavis*.

CLAVIER, s. m. [*Kla-viè*: 2^e e fer.] 1^o. Petite chaîne, ou cercle d'acier ou d'argent, servant à tenir plusieurs clefs ensemble. = 2^o. La rangée des touches d'une épinette, d'un clavecin, d'un jeu d'orgues.

CLAUSE, s. f. [*Klôze*: 1^{re} lon. 2^e e muet.] Disposition particulière, faisant partie d'un traité, d'un édit, d'un contrat, etc. *Clause* expresse, ou conditionnelle, favorable, ou odieuse, etc. etc.

Rem. 1^o. *Clause* se dit plutôt des contrats entre particuliers: et *condition*, des Traités entre les Souverains.

2^o. M. Caraccioli parle des *clauses* d'un procès: » On voit bien, lui dit le Curé Bas-Breton, que vous n'avez jamais eu de procès: car dans votre 1^{re} Edition, vous nous auriez épargné cette expression barbare *les clauses* d'un procès: mais vous corrigez cette méprise, et vous mettez, si l'on n'en sonait pas les motifs, expression plus française, dit ironiquement le critique. — On ne dit, ni *les clauses*, ni *les motifs* d'un procès, on dit, *les moyens*.

CLAUSTRAL, ALR, adj. [*Clostr-al*, *trale*.] Qui appartient au cloître. Les liens *claustraux*, Prieur *claustral*.

* **CLAUSÛRE**, s. f. Vieux mot: Il s'est dit autrefois pour *cloître*. » La *clausûre* s'observera, selon les propres termes du Sacré Concile de Trente. *St. François de Sales*.

CLAYON, s. m. **CLAYONNAGE**, ou **CLAYONAGE**, s. m. [*Klé-ion*, *ion-nage*; 1^{re} e fer. tout bref.] *Clayon* est une petite claie, sur laquelle on fait égoutter des fromages. — On donne aussi ce nom à une autre petite claie sur laquelle les Pâtisseries portent diverses pâtisseries. = *Clayonage* est un assemblage fait avec des pieux et des branches d'arbres en forme de claies, pour soutenir des terres et les empêcher de s'ébouler.

CLEF, s. f. [Pron. *Klé*, même devant une

voyelle.] 1^o. Instrument de fer ou d'acier, pour ouvrir et fermer une serrure. = 2^o. *Clef de voûte*, la pierre du milieu, qui ferme la voûte. = 3^o. *Clef de lit*, l'instrument avec lequel on tourne les vis, pour monter ou démonter le bois de lit. = 4^o. *Clef d'épinette*, de clavecin. Instrument avec lequel on tourne les chevilles, pour tendre ou relâcher les cordes. = *Clef d'un pressoir*, la vis qui sert à serrer et à relâcher. = 5^o. En terme de Musique, certaine marque mise au commencement d'un air, pour faire connaître l'intonation des notes par rapport à leur position. = 6^o. A l'égard de certains ouvrages, dont les noms sont déguisés, ou qui sont écrits d'une manière énigmatique, c'est l'explication des noms supposés, ou des termes obscurs. » On fit autrefois beaucoup de *clefs* différentes des *Caractères de la Bruyère*. — Dans ce sens, on apèle *clef* d'un chiffre, l'alphabet, dont est convenu, et qui sert à chiffrer et à déchiffrer les dépêches.

7^o. *Clef* s'emploie, au figuré, en plusieurs sens. Il se dit de certaines places fortes de la frontière d'un État. *Calais* est une des *clefs* de la France; de ce qui donne une grande ouverture pour les Sciences: La Grammaire est la *clef* des Sciences, la Logique, de la Philosophie; de ce qui est nécessaire pour avoir l'intelligence d'un ouvrage, d'un système. » C'est-là la *clef* de tel traité, de tel système. = On apèle *clef de meute*, un chien qui relève les défauts des autres chiens de la meute, accoutumés à le suivre. On le dit, *figurément*, de ceux qui, dans les compagnies, entraînent ordinairement les autres.

CLEFS, au pl. (st. fig.) L'autorité de l'Église, » la *Puissance des Clefs*; les *Clefs du Paradis*, du Royaume des Cieux: le pouvoir de lier et de délier.

8^o. En st. prov., avoir, ou donner la *clef des champs*, c'est être, ou mettre quelqu'un en liberté d'aller où l'on veut, où il veut. On le dit même des animaux.

A CLEF, adv. Avec la clef. Fermé à *clef*.

SOUS LA CLEF, adv. Dans un endroit fermé à *clef*. » Cela est sous la *clef*.

CLEMENCE, s. f. **CLÉMENT**, ENTE, adj. [*Clémence*, *man*, *mante*: 1^{re} e fer, 2^e long.] La *Clémence* est une vertu, qui porte à pardonner les offenses, et à modérer

les châtimens. On dit : la *clémence* d'un vainqueur, qui épargne les vaincus ; la *clémence* d'un Roi, qui pardonne à son sujet. Cette expression suppose, en général, une grande supériorité dans celui qui pardonne. * M. Douteville, Traducteur de *Salluste*, dit, dans le parallèle de *César* et de *Caton* : « l'un s'atira de la réputation par sa douceur et sa *clémence* ; l'autre, du respect par sa sévérité. — *Clémence* n'était pas là le mot propre. Dans la suite, *César* fut *clément* envers ses ennemis : mais alors, simple Sénateur Romain, il n'avait pas beaucoup d'occasions d'exercer sa *clémence*. Le latin *misericordia* doit être traduit en cet endroit par *bonté*, *humanité*. ANN. LITT. — L'Acad. avertit que *clémence* ne se dit proprement que de Dieu, des Souverains, et de ceux qui sont dépositaires de leur autorité. — Elle ajoute, que dans un sens un peu plus étendu, on dit, d'un fils, qu'il a recours à la *clémence* de son père.

CLÉMENT, qui a la vertu de *clémence*. Prince, Juge, Vainqueur, Père *clément* : « Dieu est *clément* et miséricordieux.

CLEPSYDRE, s. f. [*Clep-cidre*.] Horloge d'eau, qui servait à mesurer le temps chez les Anciens. — On donne aussi ce nom à plusieurs machines hydrauliques des Anciens.

CLERC, s. m. [*Clér*, de moy. le *c* final ne se pron. pas.] 1°. Celui qui, par la tonsure, est entré dans l'État Ecclésiastique. — 2°. Celui qui écrit, ou qui travaille sous un homme de Pratique : *Clerc d'Avocat*, de Procureur, de Notaire, du Grêfe, du Palais, ect. — 3°. En parlant de la Cour de Rome, *Clerc de la Chambre*, Prélat-Officier de la Chambre Apostolique.

Rem. Pendant long-temps, les Ecclésiastiques ont été les seuls en France à faire profession des Lettres ; c'est pourquoi, dit *Pasquier*, on apelaient *Grand-Clerc*, l'homme savant ; *Mauclerc*, celui qu'on tenait pour bête, et la science fut apellée *Clergie*.

On dit, en style proverbial, *faire un pas de clerc*, une fausse démarche par ignorance. On le dit par allusion aux Clercs des Procureurs. — *Compter de clerc à maître* ; rendre compte en détail de ce qu'on a reçu et déboursé de son manement. — On dit d'un homme, dont les connaissances sont bornées, que ce n'est pas un *grand Clerc*.

CLERGE, s. m. [1^{re} de moy. 2^e de fer.]

L'Ordre Ecclésiastique, le Corps des Ecclésiastiques. Le *Clergé* de France, l'Assemblée du *Clergé* et l'Evêque à la tête de son *Clergé*. Le *Clergé* séculier, le *Clergé* régulier, etc.

* CLERGIE. Vieux mot. Science, doctrine. Voy. CLERC.

CLÉRICAL, ALE, adj. CLÉRICALEMENT, adv. CLÉRICATURE, s. f. [1^{re} de fer. 4^e e muet au 2^d et 3^e, lon. au dern.] *Clérical* se dit de ce qui concerne le Clerc, l'Ecclésiastique. L'Ordre *clérical*, titre *clérical* ; tonsure *cléricale*, fonctions *cléricales*. — *Cléricalément*, d'une manière *cléricale* : « Être vêtu, vivre, se comporter *cléricalément*, comme doit le faire un bon Ecclésiastique. — *Cléricalité*, l'état, la condition du Clerc, de l'Ecclésiastique. Droit, privilèges de *cléricalité*.

Rem. Trév. met *Clérical*, pour signifier l'office des Clercs. Le *Rich. Port.* ne le dit que des Clercs de la Chambre Apostolique. L'Acad. ne le met en aucun sens. Ce mot est en effet peu usité.

CLIENT, ENTE, subst. CLIENTÈLE, s. f. [*Kli-an*, ante, antèle ; 2^e lon. 3^e e muet au 2^d, de moy. au 3^e. — Plusieurs, et M. Moreau et Mde de B... *Hist. d'Angl.* entr'autres, écrivent *Clientelle* avec deux *ll* ; On ne voit pas de raison pour ces deux *ll* ; l'Acad. n'en met qu'une.] *Client* se disait autrefois, chez les Romains, de celui qui s'était mis sous la protection d'un des plus puissans Citoyens. — Il se dit aujourd'hui de celui qui a chargé de sa cause un Avocat. « C'est mon *client*, je suis sa *cliente*. Acad.

CLIENTÈLE, Protégés pris collectivement. « Ce Seigneur avoit assemblé toute sa *clientèle*. — Protection ; « Il est sous votre *clientèle* ; » Engagement réciproque de *clientèle* et de protection. *Moreau*. Dans cette dernière phrase M. *Moreau* l'emploie dans le sens de dévouement de la part d'un Client envers son Patron ; ce qui ferait un 3^e sens ; mais *clientèle* n'est point usité en ce sens, n'en déplaît à l'illustre Auteur qui s'en est servi. — *Clientèle* ne se dit pas non plus du Client à l'égard de son Avocat, ni de l'Avocat à l'égard du Client.

Rem. Quelques personnes trouvaient le mot de *client* un peu vieux, quoique l'Académie ne le déclarât pas tel. Pour moi, dit *La Touche*, je crois qu'on peut fort bien s'en

servit, sur-tout lorsque *partie* pourroit être pris dans le sens de *partis adverse*. Je dirais, par exemple; c'est un habile Avocat; je suis son *client*; cet homme est mon *client*. *Partie* ne serait pas si bien là. Ailleurs, je me servirois toujours de *partie*.

Gresset a employé *client* au figuré, dans le 1^{er} sens.

Et vil *client* de la fierté,

A de méprisables idoles

Prostituer la vérité.

CLIGNEMENT, s. m. CLIGNER, v. a. [mouillez le gn; 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Ils ne se disent que des yeux: « Il est sujet à un *clignement* d'yeux; il *cligne* sans cesse les yeux, il les ferme à demi par un mouvement involontaire.

CLIGNOTEMENT, CLIGNOTER, ont le même sens que *Clignement*, *Cligner*. — Rousseau a employé le participe *Clignant* adjectivement et en le déclinant: Il dit de L'Envie:

Ses yeux cavés, troubles et *clignotans*,

De feux obscurs sont chargés en tout temps.

CLIMAT, s. m. CLIMATÉRIQUE, adj. [L'Auteur du *Dict. d'Orrogr.* veut qu'on écrive *Climatérique* avec un c; mais ce c est inutile, et il est contre l'usage actuel et la prononciation, aussi bien que contre l'analogie.] *Climat*, espace de terre entre deux parallèles. — Plus ordinairement région, pays. *Climat* chaud ou froid; changer de *climats*. — An ou année *climatérique*; reste des rêveries de l'Astrologie; chaque septième année de la vie humaine, et particulièrement la soixante-troisième, qui est la neuvième septénaire.

CLIN, s. m. [M. Dahdré-Bardon écrit comme on prononce: *Clein* d'œil. C'est une mauvaise orthographe.]

CLIN ne se dit qu'avec *œil*: un *clin* d'œil, prompt mouvement de la paupière, qu'on baisse et qu'on relève en même temps. — Faire un *clin* d'œil à quelqu'un; lui faire un signe de l'œil. — En un *clin* d'œil, en un moment, en fort peu de temps.

CLINCAILLERIE, ou CLINQUAILLERIE. C'est ainsi que Pluche et M. Linguet écrivent ce mot. Cette manière est plus conforme à l'étymologie et au sens du mot. Mais l'usage le plus commun est pour *quinquaille*, *quinquallerie*.

CLINCALIER, ou QUINQUALIER. Les sentimens ont été longtemps partagés sur ces

deux mots. L'Acad. ne disait que le premier, qu'elle écrivait *Clincaillier*. Elle ne l'a pas mis dans l'ex dern. édit. où elle met *Quinquaille*, *Quinquallerie*, *Quinquailier*.

CLINQUANT, s. m. [*Klein-kan*, deux longues.] Au propre, petite lame d'or ou d'argent qu'on met dans les broderies. — On donne aussi ce nom à des lames de cuivre qui brillent beaucoup. Les habits de masques, de balais sont chargés de *clinquans*. — Au figuré, en parlant des ouvrages d'esprit, faux brillant.

A Malherbe, à Racan préférer Théophile,
Et le *clinquant* du Tasse à tout l'or de Virgile.

Boileau.

Ce bon air, ces graces,

Ce *clinquant* de l'esprit, ces trompeuses surfaces
Cachent un homme affreux, qui veut vous égarer,
Et que lon ne peut voir sans se déshonorer.

Méchant.

CLIQUE, s. f. Société de gens qui s'unissent pour cabaler, pour tromper. Dangereuse *clique*. Il est de la *clique*.

CLIQUET. Voy. CLAQUET.

CLIQUETER, v. n. CLIQUETIS, s. m. [*Kliketé*, *kliketi*, 2^e e muet.] Le verbe signifie, faire un bruit qui ressemble à celui que fait le *claquet* (ou *cliquet*) d'un moulin. — *Cliquetis*, exprime le bruit que font les armes en choquant les unes contre les autres. « *Cliquetis* d'armes, d'épées. — Dans deux Journaux on l'emploie assez plaisamment au figuré. » Ce *cliquetis* continué d'antithèses, qui fatigue l'oreille. *Ann. Litt.* « Ce *cliquetis* antithétique. *Journ. de Mons.* — Cela est excellent dans le style critique.

CLIQUETTE, s. f. [*Klikère*, 2^e e moy.] Instrument fait de deux os ou de deux morceaux de bois qu'on se met entre les doigts, et dont on tire quelques sons mesurés, en les battant l'un contre l'autre. Jouer des *cliquettes*.

CLISSE, s. f. CLISSÉ, s. m. adj. [*Klice*, *klicé*, *cé-e*; 2^e e muet au 1^{er}, é fer. aux deux autres, long au dernier.] *Clisse* est un clayon, une petite claie, faite d'osier, de jonc, propre à faire égouter les fromages. — *Clissé* se dit de ce qui est garni de *clisse*; bouteille *clissée*.

CLISTÈRE, Voy. CLYSTÈRE.

CLOAQUE, s. m. et f. [*Klo-ake*.] Les *Dict. de Trév.* et de *Rich.* le marquent *masc.* ou *fém.* — *Richet* ajoute, mais plus souvent *masc.* — Le *Rich. Port.* ne lui donne

que ce dernier genre. L'Acad. Il a marqué *fin*, en parlant d'un conduit de pierre voûté, par où l'on fait écouler les eaux et les immondices d'une Ville. Elle ajoute qu'en ce sens, il a été d'usage qu'en parlant des ouvrages des Anciens. Elle le marque *masc.* en parlant d'un lieu destiné à recevoir les immondices; d'une maison sale et infecte. Il est tombé dans un *cloaque*; cette maison est un *cloaque*. — *Fig.* personne puante; cette femme est un *cloaque*. — On le dit aussi des vices, mais il n'est que du style simple: « *Cloaque d'impureté, cloaque de toute sorte de vices.* »

CLOCHE, s. f. 1°. Instrument résonant, de cuivre ou d'étain fin, fait en forme de vase rond et voûté, qui va en s'élargissant par en bas, avec un battant au milieu, pour en tirer du son. — 2°. Il se dit d'un verre, en forme de cloche, pour couvrir les melons, les concombres, et les préserver des injures du temps; des vessies pleines de sérosités, qui viennent aux pieds, aux mains, etc. d'une manière de vase où l'on fait cuire du fruit; d'un vaisseau de bois en forme de cloche; du haut d'une fleur, lequel forme un calice.

Rem. Le Rich. Port. dit au propre, ébranler une cloche, soner une cloche. L'Acad. ne dit point ébranler, mais soner les cloches à la volée, en brande.

Ce mot fournit à plusieurs expressions du style proverbial. — *Etonné comme un fondeur de cloches*, quand il voit qu'il a manqué son coup. — *Fondre la cloche*, se déterminer à approfondir une affaire: « Il faut fonder la cloche. — N'être pas sujet à un coup de cloche, à l'heure, comme les Moines, les Chanoines. — Faire sonner la grosse cloche, faire parler le maître, ou celui qui a le plus d'autorité, de crédit. — Entendre les deux cloches, les deux parties, le pour et le contre. — On dit, de celui qui varie dans ses discours, suivant différentes insinuations, qu'il est comme les cloches; on lui fait dire tout ce qu'on veut. — On appelle *Gentshommes de la cloche*, ceux qui se sont anoblis par les charges municipales; parce qu'on sonne la cloche pour les élections.

CLOCHE-PIED, (à) adv. Sur un seul pied. « Aller, sauter à cloche-pied.

CLOCHER, s. m. [*Kloché*, 2° e fer.] Bâtiment de maçonnerie, ou de charpente,

où les cloches sont pendues. *Clocher* élevé, monter au clocher. « Un Curé n'a pas besoin d'autre titre que de son clocher, pour la jouissance de ses dîmes.

On dit proverbiallement, d'un Bénéficiaire, qui jouit par provision du Bénéfice qu'on lui conteste, qu'il se bat des pierres du clocher; d'un homme qui n'a jamais voyagé, qu'il n'a jamais perdu de vue le clocher de son Village; de celui à qui il ne reste plus qu'une ressource, qu'il emploie du mieux qu'il peut, qu'il tire du clocher: allusion à une Place dont toutes les fortifications extérieures seraient ruinées, et où l'on tirerait sur les ennemis du haut du clocher.

CLOCHER, v. n. Boiter en marchant. — Le proverbe dit: *il ne faut pas clocher devant le boiteux*, parler de choses désagréables devant les personnes intéressées; parler de corde dans la maison d'un pendu. — On le dit aussi pour exprimer qu'il ne faut contrefaire personne.

On dit, figurément, qu'il y a quelque chose qui cloche dans un raisonnement, dans une affaire, dans une comparaison, pour dire qu'il y a quelque chose de defectueux; et qu'un vers cloche, quand la mesure n'y est pas.

CLOCHETTE, s. f. [*Klochète*; 2° e moyen. 3° e muet.] Petite cloche, qui se peut porter à la main.

CLOISON, s. f. **CLOISONAGE**, s. m. [*Kloa-ron*, *ronaje*.] Espèce de muraille, faite au dedans d'un bâtiment, de charpente et de maçonnerie, ou de planches seulement. — *Cloisonage* se dit de toute sorte d'ouvrage de cloison. « Les chambres de cette maison ne sont séparées que par du cloisonage: tant pour la toise de cloisonage, etc.

CLOÎTRE, s. m. **CLOÎTRER**, v. a. **CLOÎTRIER**, s. m. [*Klod-tre*, *tré*, *trié*, 1° e lon. 2° e muet, au 1° e, é fr. aux deux autres.] Le Cloître est cette partie d'un Monastère; faite en forme de galerie, ayant quatre côtés, avec un jardin, ou une cour au milieu. — Il se prend aussi absolument pour le Monastère lui-même; se jeter dans un Cloître; vivre dans le Cloître, etc. — On donne aussi ce nom à l'enceinte des maisons où logent des Chanoines. Le Cloître Notre-Dame.

CLOÎTRER, enfermer dans un cloître. « Il n'y a presque plus de Religieuses qui ne soient cloîtrées.

CLOSTRER, Religieux vivant dans un Monastère à la différence de ceux qui, ayant un bénéfice, font ailleurs leur résidence. — Chez les Chartreux, on distingue aussi les *Clostriers des Officiers*; distinction, dont les inconvénients sont plus sensibles que les avantages.

CLOPIN CLOPANT, adv. **CLOPINER**, v. n. Aller *clopin clopant*, en clopinant. « Je m'en irai donc *clopin clopant*, à petites journées, jusqu'à Paris. *Sév.* — La Fontaine dit dans la fable du *Pot de terre et du Pot de fer*.

Mes gens s'en vont à trois pieds
Clopin clopant, comme ils peuvent.

CLOPINER, marcher avec peine et en clochant un peu. Il *clopine*, il ne fait que *clopiner*, il va en *clopinant*. Il est du style familier.

CLOPORTE, s. m. [*Trév.* met aussi *Clausporte*, qui ne vaut rien. *Dinet*, *Faretière*, le *Dict. de l'Acad.* font ce mot masculin. Plusieurs Médecins le font féminin. Suivant *Richelet*, le genre de ce mot n'est pas bien fixé, les uns le faisant masculin, les autres féminin. Le *Rich. Port.* ne le met que du premier genre, et l'*Acad.* aussi, dans la dernière édition.] Insecte, qui a grande quantité de pieds, et qui s'engendre ordinairement sous les pierres ou dans les murailles. Il entre dans des remèdes. Tant de *cloportes écrasés et mis* dans un bouillon, etc. Poudre, huile de *cloporte*.

CLÔRE, v. a. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Ce verbe est très-irrégulier. Il n'a que trois temps simples; l'indicatif présent, je *clôre*, tu *clôres*, il *clôt*, sans pluriel; le futur et le conditionnel présent, je *clôrrai*, je *clôrrais*; le participe, *clôre*, *clôse*, au moyen duquel il a tous les temps composés: j'*ai clôs*, j'*avois clôs*, etc. Son emploi le plus ordinaire est à l'infinitif. = 1^o. Fermer, faire que ce qui était ouvert ne le soit plus: *clôre les passages*; *clôre la bouche*, etc. — Fig. *Clôre la bouche* à quelqu'un, l'empêcher de parler.

Rem. Ce verbe est peu usité: on dit plus communément *fermer*. « Je n'ai pas *clôs l'œil* de toute la nuit: il vaut mieux dire, *fermé l'œil*. — Malherbe aimait fort ce verbe.

L'exemple des amans est clos dans ce tombeau...
Un chef d'œuvre de la Nature,
Au lieu du monde le plus beau,
Tient ma liberté si bien clôsée, etc.

Quand j'aurai *clôs* mon dernier jour, etc.

Il vaut mieux en vers qu'en prose. — L'*Acad.* le met sans remarque.

CLÔRE est quelquefois neutre à la 3^e personne. Cette porte, cette fenêtre ne *clôt pas bien*: après telle réparation elle *clôrra* mieux. — *Fermer* vaut encore mieux.

2^o. Enfermer, entourer: environer de murailles, de haies, de fossés. Il est plus usité en ce sens: *clôre un jardin*, un parc, un Bourg, une Ville: *clôre de haies*, de murailles.

3^o. Achèver, terminer. *Clôre un marché*, un compte, un inventaire, un traité, un testament, etc. L'*Acad.* dit aussi *clôre une affaire*, un concile, une assemblée.

CLÔS, **CLÔSE**, partic. et adj. [*Klô*, *klôse*, 1^{re} lon. 2^e e muet.] Fermé. Jardin *clôs de murailles*. Porte *clôse*, Ville *clôse*. — Pâque *clôs*, le Dimanche de *Quasimodo*, qui suit immédiatement celui de Pâques. — *Champ clôs*: Licé, lieu enfermé de murailles, où les Champions combattaient autrefois. « *Combattre en champ clôs*. — Il a les yeux *clôs*, il est mort: » Il n'eut pas plutôt les yeux *clôs*, que, etc. — *A yeux clôs*, aveuglement et sans examiner. « Je signerai à yeux *clôs* tout ce que vous voudrez. — On dit plutôt, les yeux fermés.

On dit, figurément, (st. famil.) *bouche clôse*! n'en parlez pas, tenez cela secret. — Ce sont lettres *clôses*, c'est une chose secrète et cachée. — *Se tenir clôs et coi*, tranquille et sans mouvement; *clôs et couvert*, en lieu de sûreté, de peur d'être pris. Plus figurément encore, cacher ses pensées et ses desseins. « Je l'ai voulu faire parler, mais il se tient *clôs et couvert*.

CLÔS, s. m. **CLOSEAU**, s. m. [*Klô*, *klôse*, 1^{re} lon. au 1^{er}, 2^e dout. au sing. du 2d. lon. au pluriel, *closeaux*, pron. *klôzô*.] *Clôs* est un espace de terre cultivé et fermé. *Clôs de vigne*, d'arbres fruitiers. — *Closeau* est un petit jardin de paysan, *clôs de haies*.

CLOSSEMENT, s. m. **CLOSSER**, v. n. Ces deux mots expriment le cri de la poule. *Acad.* — *Trév.* ajoute, qui a des poussins. Voy. **GLOUSSEMENT**, **GLOUSSER**.

CLÔTURE, s. f. [1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] 1^o. Enceinte de muraille, de haies, etc. = 2^o. L'obligation qu'ont les Religieuses de ne point sortir de leur Monastère; garder la *clôture*, rompre; violer la *clôture*. = 3^o. Arrêté de compte. *Clôture d'un compte*,

d'un inventaire. En parlant d'une Assemblée, dernière séance, comme l'ouverture en est la première.

CLOTURER, v. a. Il ne se dit qu'en parlant d'un compte, d'un inventaire, et il n'est d'usage qu'au Palais. L'Acad. ne le met pas.

CLOU, s. m. [Monosyllabe bref. Au plur. *Clous*, et non pas *cloux*.] Petit morceau de fer ou d'autre métal, qui a ordinairement une tête et une pointe, et qui sert à attacher ou à pendre quelque chose. » Attacher avec un clou, avec des clous. Ficher, cogner, faire entrer un clou dans... Pendre à un clou. River, rabatre, arracher un clou.

Le style proverbial emploie quelquefois ce mot. — Un clou chasse l'autre, les choses nouvelles font oublier les anciennes. — River les clous à quelqu'un, lui dire son fait, lui montrer qu'il a tort. L'Acad. dit, river le clou, au sing. — Compter sous les clous d'une porte, s'ennuier en attendant quelqu'un. — On dit, qu'une chose ne tient ni d'un clou, quand on peut aisément la détacher. » Ne soyez pas en peine pour votre portrait : il occupe toujours le même lieu, et tient à mon cœur, ce qui est bien plus vous dire qu'à fer et à clou. Mde. de Coulanges à Mde. de Grignan. — On dit aussi, d'une chose dont on ne se soucie pas, ou qu'on méprise, qu'on n'en donnerait pas un clou à souflet ; et d'un homme fort maigre, grâs comme un cent de clous. — Il ne manque pas un clou à ce bâtiment ; il n'y manque rien.

CLOU, signifie aussi un furoncle : il lui est venu un clou : son clou est percé, a percé, etc.

GLOUER, **CLOUTER**, v. a. Il ne faut pas confondre ces deux verbes. Le 1^{er} signifie attacher avec des clous, et le 2^d, garnir de clous. — Clouer des lattes, des images contre une muraille, clouer une caisse. — Clouer un équi, un bois de montre, etc.

CLOUER s'emploie au figuré, ordinairement au mode passif. Il ne bouge de caillier, il y est cloué ; il est cloué à son bureau, il est fort assidu à son travail. » Tous les jours, malgré moi, je suis cloué sur mon ouvrage. Boil. » A moins que d'être cloué à Paris, rien ne peut m'empêcher d'aller à Poissi. Volt.

CLOUTERIE, s. f. **CLOUTIER**, s. m. [2^e muet au 1^{er}, 2^e fer, au 2^d, 3^e lon, au

1^{er}.] **Clouterie** se dit, 1^o du commerce des clous ; 2^o du lieu où l'on fabrique les clous.

Cloutier est le nom du faiseur de clous et du Marchand qui les vend. Dans le 2^d sens, il se dit adjectivement : Marchand Cloutier.

CLYSTÈRE, s. m. Lavement. — L'Acad. ne désapprouvait pas autrefois ce mot. Dans les dernières éditions, elle dit qu'on se sert plus ordinairement du mot de *lavement*, et de celui de *remède*. — Le dernier est aujourd'hui plus à la mode. — Dans l'Encyclopédie, on dit que *clystère* n'a plus lieu que dans le style burlesque, et *lavement* que dans les livres de Médecine. Beauz. Synon.

COACEMENT, **COACER**. Trév. Voy. **COASSEMENT**, **COASSER**.

COACTIF, **IVE**, adj. [*Ko-aktif*, *tive*, 3^e lon, au 2^d.] Qui a droit de contraindre. Pouvoir *coactif*, puissance *coactive*.

COADJUTEUR ; **TRICE**, s. m. et fém. **COADJUTORERIE**, s. f. [Pron. le d. : 5^e et dern. e muet. au dern.] Celui ou celle qui est adjoint à un Prélat, ou à une Abesse, pour lui aider à faire ses fonctions, et qui est ordinairement destiné à lui succéder après sa mort. *Coadjuteur d'un Archevêque*, *d'un Evêque*, *d'un Abé* ; *Coadjutrice d'une Abesse*, *d'une Abaye*.

COADJUTORERIE est la charge ou dignité d'un Coadjuteur, d'une Coadjutrice.

* **COADUNATION**, s. f. Latinisme. Ces deux provisions sont incompatibles avec l'état de *coadunation*. Me. Gassier, Avocat à Aix. Il dit aussi *coaduner* : » Les deux titres pouvoient-ils être *coadunés* autrement que par une union ?

COAGULATION, s. f. **COAGULER**, v. act. Ce sont des termes didactiques, qui ne sont usités que parmi les Savans. [*Ko-agulation*, en vers, *ci-on* ; *ko-agulé*.] *Coagulation* est l'état d'une chose coagulée, ou l'action par laquelle elle se coagule. — *Coaguler*, figer, cailler. La présure *coagule* le lait. Le venin de la vipère *coagule* le sang. » Le sang extravasé se *coagule*.

* **COALITION**, s. f. [*Ko-ali-cion*.] Anglicisme. Confédération, réunion de deux partis opposés. » Il leur a fait proposer la paix (aux Insurg.) avec une *coalition* contre la France. Anon.

COALLIES, s. m. plur. Terme de Gazettes et de Traités. M. Hénaut l'a employé. » Le Roi reçoit à Ensisheim une députation des

des treize Cantons et de leurs *Co-alliés*.

COASSEMENT, s. m. COASSER, v. n. [*Ko-aceman, Ko-acé* : 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] Ces deux mots expriment le cri des grenouilles.

COCAGNE, s. f. [Mouillez le gn : dern. e muet. — Quelques-uns ont écrit *cocaigne*, comme on écrivait *montaigne*, *campaigne* : mais cette orthographe est contre la prononciation : car, alors il faudrait prononcer, *Kokègne* ; *montègne*, *campègne*.] On ne dit *cocagne* qu'avec *pays*. On apèle *pays de cocagne*, un pays fertile, abondant en toutes choses, et où l'on fait bone chère. — *C'est cocagne de faire cela*, pour dire, cela est agréable, est un provençalisme, un gasconisme.

Cette façon de parler (*pays de cocagne*) n'est pas ancienne dans la Langue : on ne la trouve ni dans *Rabelais*, ni dans *Marot*, ni dans *Regnier*. *Ménage* n'en a rien dit dans ses *Etymologies*. Voy. les Rem. sur la vi^e Sat. de *Boileau*, vers 119.

Paris est pour un riche un *pays de cocagne*,
Sans sortir de la ville, il trouve la campagne.

COCAGNE, s. m. Petit pain de pastel, avant qu'il soit réduit en poudre. *Richelet Port.*

COCARDE, s. f. [*Trév.* écrit *coquarde*.] Nœud de rubans, qui se met au retroussis du chapeau, et que les Militaires portent ordinairement.

COCHE, s. m. et f. [Il est masculin, quand il signifie une espèce de chariot couvert, dans lequel on voyage ; et féminin, quand il signifie une entailure faite en un corps solide. *La coche* d'une flèche, d'une arbalète.] *Coche*, chariot : aller par *le coche* : prendre *le coche*, retenir place, donner des arrhes au *coche*. — *Cocce d'eau*, bateau de voiture, pour aler d'une ville à l'autre. — Populairement, on apèle une femme extrêmement grösse et grasse, *une grösse coche*, au lieu de l'apeler un grös *coche*.

On dit quelquefois *le Coche*, pour les personnes qui sont dedans : *Le Coche* dîne, couche en telle hôtellerie : *le Coche* a été volé, etc.

On dit, *proverbialement*, d'un homme qui a déjà pris quelque engagement dans une affaire, qu'il a donné des arrhes au *coche*.

COCHE, s. f. Se dit aussi d'une marque faite sur du bois, pour tenir le compte du

Tome I.

pain, du vin, de la viande, etc. qu'on prend à crédit : le bâton sur lequel on fait ces coches, s'apèle *Taille*.

COCHEMARE ; *Richelet* : ou COCHEMAR ; *Rich. Port.* Voyez CAUCHEMAR.

COCHENILLE, s. f. [2^e et dernier e muet : mouillez les ll.] Petit insecte, qui s'atache à quelques arbres de l'Amérique. Le suc de cet insecte donne la plus belle écarlate.

COCHER, s. m. [*Koché* : 2^e e fer.] Celui qui mène un coche, ou un carrosse. = On dit, proverbialement, *il n'est si bon Cocher qui ne verse* : il n'y a point d'homme si habile, qui ne fasse quelquefois des fautes.

COCHET, s. m. COCHEVIS, s. m. [*Koché, Cochevi* : 2^e e moy. au 1^{er}, e muet au 2d.] Le premier signifie un petit coq, un jeune poulet, à qui la crête vient, et qui comence à chanter. = Le 2d est le nom d'une espèce d'alouette, qui a une hupe sur la tête.

COCHON, s. m. COCHONÉE, s. fem. COCHONER, v. n. [3^e e fer. au 2d et au 3^e, lon. au 2d.] *Cochon*, porc, pourceau. Il y a cette différence entre ces trois mots : 1^o. Qu'on dit *cochon*, à tout âge, de cet animal, et qu'on ne dit *pourceau*, que quand il est grand. On dit, un *cochon de lait*, un grös *cochon* ; la truie a fait de petits *cochons*, et non pas de petits *pourceaux*, ni un *pourceau de lait*. = 2^o. En parlant de la chair de cet animal, en général, on dit plus ordinairement, *du porc*, que *du pourceau* ; *du porc* frais, de bon *porc*. Dans le détail, on dit plutôt *cochon*, groin de *cochon*, langues, oreilles de *cochon*. — Ailleurs on dit *pourceau* ; marchand de *pourceaux*, acheter des *pourceaux*.

On dit, figurément, en style familier et proverbial : c'est un *cochon* : Il est sale et mal propre. Voyez plus bas. — Il a des yeux de *cochon*, de petits yeux. — *Camarades comme cochons*, se dit de ceux qui sont et qui vivent ensemble dans une grande familiarité ; et sur-tout de ceux qui ont fait la vie, la débauche ensemble. — Et quand quelqu'un se rend trop familier, il semble, dit celui à qui cela déplaît, que nous ayons gardé les cochons ensemble. — Il mène une vie de *cochon* : c'est un *cochon*, un vilain, un grös *cochon*. Il ne fait que

N n n

manger, boire, dormir.

Cochoner, se dit de la truie, quand elle fait de petits cochons. Le *Dict. de Trév.* le marque actif : mais puisqu'il se dit sans régime, il est donc neutre. » La truie a *cochoné* : elle *cochonera* bientôt. = *Cochonée*, ce qu'une truie fait de petits cochons dans une portée.

COCHONERIE, s. f. Terme populaire. Mal-propreté.

COCHONET, s. m. [3^e é moy. Le *c* ne se pron. pas.] 1^o. Boule à douze faces, sur chacune desquelles il y a des points marqués depuis un jusqu'à douze : *Jouer au Cochonet*. = 2^o. La petite boule, que l'on jète devant soi au hasard, pour servir de but au jeu de boules. Les uns l'appellent *le but*, les autres *le petit* : ce dernier est un provençalisme. Ceux qui ne veulent pas dire *le cochonet*, peuvent dire *le but*.

COCO, s. m. **COCOTIER**, s. m. [*Ko-ko*, *Koto-tié* : 3^e é fer.] Le *Coco* est le fruit du *Cocotier*, arbre des Indes. Ce fruit est grôs comme un melon, et quelquefois davantage. Les Indiens tirent du fil de la première écorce du coco, et en font de la toile. La chair du coco est agréable, et il renferme une liqueur bonne à boire. On a dit du *cocotier*, qu'il pouvait suffire seul à armer un vaisseau, pouvant fournir le bois, les voiles, les cordages, et les provisions.

COCON, s. m. Quelques-uns écrivent et prononcent *coucon* : mais *cocon* est plus usité. *Rollin* écrit *coquon* ou *couquon* : cette orthographe est plus analogue à l'étymologie de *coque*, qu'à l'usage. *Pluche* dit *coucon*. *Trév.* *l'Acad.* *le Rich.* *Port.* ne mettent que *cocon*. — La *coque* où s'enferme le ver à soie, quand il a achevé de filer. C'est du *cocon* qu'on tire la soie.

COCQ : c'est ainsi qu'on écrivait autrefois : et *Rollin* a encore employé cette orthographe dans son *Histoire Ancienne*. Voy. *Coq*.

COCTION, s. f. [*Kok-cion*.] 1^o. Action de faire cuire dans de l'eau bouillante, ou dans une autre liqueur. = 2^o. Il se dit plus ordinairement de la digestion des aliments dans l'estomac ; des humeurs et des métaux. — Ce mot n'est usité que parmi les Savans : on ne s'en sert point dans le discours ordinaire : on dit, *cuisson*.

CODE, s. m. Recueil des Lois, des

Constitutions, des Rescrits des Empereurs Romains. C'est ce qu'on apèle le *Code*, absolument et sans addition. — Par imitation, on a dit, le *Code Théodosien*, ou de *Théodose*, et en France, le *Code Henri*, le *Code Louis*, le *Code Civil*, le *Code Criminel* : le *Code Noir*, le *Code des Curés*, etc. Ce mot vient du latin *codex*, livre.

CODECIMATEUR, s. m. Celui qui perçoit des dixmes avec un autre.

CODICILLAIRE, adj. **CODICILLE**, ou **CODICILE**, s. m. [Dans le premier, on prononce les *l* sans les mouiller : dans le 2^d, on n'en prononce qu'une : *Kodicillère* ; 4^e é moy. et long : *Kodicile*.] *Codicille*, est une disposition écrite, par laquelle un Testateur ajoute, ou change quelque chose à son testament. — *Codicillaire*, qui est contenu dans un codicile : legs, clause, disposition *codicillaire*.

Rem. Quelques-uns confondent *codicile* avec *testament*. L'essence de celui-ci est l'institution d'héritier. Le *Codicille* suppose cette institution faite auparavant, et ne fait que changer, ou ajouter des clauses, concernant les legs ; ou laisse subsister l'institution faite par la Loi. » Par son *codicile*, il a changé trois clauses dans son *testament*. L. T.

CODONATAIRE, subst. m. et f. [*Kodonatère* : 4^e é moy. et long.] Celui ou celle, qui est associé d'un autre dans une donation. » L'oncle est le *condonataire* du neveu ; la sœur est la *condonataire* du frère : l'intérêt des *condonataires* est de consentir à cet acomodement.

CÉCITÉ, ou **CÉCITÉ**, s. f. État d'une personne aveugle. » La seule incommodité à laquelle les Lapons soient sujets, c'est la *cécité*. *Bufon*. — *La Touche* trouvait ce mot barbare : il dit pourtant qu'il serait à souhaiter qu'il fût en usage, parce que *aveuglement* ne se dit point dans le propre. Voy. **AVEUGLEMENT**. — *Cécité* n'est en cote que dans les livres : on ne le dit point en conversation : ce serait pédanterie que de s'en servir. Voyez **CÉCITÉ**. Si ce mot passe dans le langage ordinaire, on préférera *Cécité* à *Cécité*, comme on écrit *cénobite* au lieu de *cænobite*. L'*oe*, prononcé comme un *e* simple, n'est pas dans le génie de la Langue. *L'Acad.* écrit *cécité*.

COEFFE, **COEFFER** : voyez **COIFFE**, **COIFFER**.

COÉFICIENT, s. m. Terme d'Algèbre. On apèle ainsi le nombre ou la quantité contle, qui est au devant d'une quantité algébrique, et qui la multiplie : comme $a 7 b$, etc.

COERCITIF, **IVX**, adj. **COERCITION**, s. f. [2^e & ouv. 4^e lon. au 2d : dans le 3^e tion a le son de *cion*.] Termes de Palais. La *coercition* est le droit de contraindre quelqu'un à faire son devoir. Pouvoir *coercitif*, puissance *coercitive*, qui a le droit de *coercition*. » Dans les États gouvernés par un Prince, les divisions s'apaisent aisément, parce qu'il a dans ses mains une puissance *coercitive*, qui ramène les deux partis. *Montesq.* » Les Evêques ne s'arrogent point un pouvoir *coercitif*. *Moreau.* » Le Magistrat étoit seul revêtu de la puissance coactive et *coercitive*. Id.

CO-ÉTAT, s. m. État, ou Prince, qui partage la Souveraineté avec un autre.

COÉTERNEL, **ELLE**, adj. Qui existe de toute éternité avec un autre : le Verbe Et le St. Esprit sont *coéternels* au Père. » Des Philosophes payens ont cru que la matière étoit *coéternelle* à Dieu. On a même agité la question entre les Philosophes Chrétiens, si elle ne pouvait pas l'être en ce sens, que Dieu eût pu la créer de toute éternité.

CŒUILLIR. Voyez **CUEILLIR** et **AC-CUEILLIR**.

CŒUR, s. m. [*Keur*, dout. au sing. long au pl. *Cœurs* : pron. *keur*. Autrefois on disoit *cueur*.] Les sciences qu'il s'est par *cueur* apprinses. *Journ. de Paris*, 1446.] 1^o. Partie du corps de l'animal, qui est dans lui le principe de la vie. Il est situé au milieu de la poitrine : mouvement, batement, palpitation du *cœur*. Le *cœur* lui bat, lui palpite, lui tressaille d'aise, de joie. Épanouissement du *cœur*. == 2^o. Considéré comme le *siège des passions* : » *Cœur* oppressé, serré de douleur, de tristesse; navré, outré, transi; saisi, contrit; gros de soupirs, de dépit; plein d'amertume, d'indignation, etc. == 3^o. Il se dit quelquefois par opposition à *l'esprit*; et cette antithèse est si comune, qu'elle en est devenue triviale. *L'esprit* est la dupe du *cœur*. La Rochef. » Ce discours, ce sermon plaît à *l'esprit*, et ne touche pas le *cœur*. == 4^o. Il se prend pour les *inclinations de l'âme* : c'est un bon, un mauvais

cœur : *cœur* franc, généreux, droit; ou dissimulé, gâté, corrompu. = 5^o. Il se prend pour *l'estomac*. Mal de *cœur*, avoir mal au *cœur* : le *cœur* lui fait mal, cela lui fait mal au *cœur*. = 6^o. *Courage* : il a du *cœur*, il n'a point de *cœur*. Prendre, reprendre *cœur* : le *cœur* lui manque : le *cœur* lui revient. = 7^o. *Afection* : Il a le *cœur* des peuples, des soldats. Elever son *cœur* à Dieu; Avoir, mettre son *cœur* en Dieu, ou aux choses de la terre. Faire une chose de *cœur* et d'*afection*. == 8^o. *L'intérieur*, les dispositions de l'âme : Dieu sonde les *cœurs* : il lit dans les replis les plus cachés des *cœurs* : il est le scrutateur des *cœurs*. = 9^o. Le milieu de quelque chose, particulièrement d'un État, d'une Ville : il est logé au *cœur* de la Ville; l'ennemi pénétra au *cœur* du Royaume : au *cœur* de l'hiver, de l'été; au plus fort du froid, du chaud; le *cœur* de la cheminée; le *cœur* d'une laitûe, d'un fruit; une table faite de *cœur* de noyer, de chêne, de poirier; de la partie intérieure de ces arbres.

Rem. Ce mot entre dans beaucoup d'expressions. — Avoir à *cœur*, régit l'acusatif des noms et la prép. *de* devant les verbes. » J'ai à *cœur* le succès de cette affaire : » Il n'a rien plus à *cœur* que de me difamer. » Il a singulièrement à *cœur* de faire réussir cette affaire. Plusieurs disent, avoir au *cœur*, pour à *cœur*, et l'Abé Millot l'a dit ainsi dans ses *Elémens de l'Hist. de Fr.* Cette manière n'est pas aussi sûre que l'autre. — Avoir le *cœur*, régit aussi l'infinitif avec *de*. » Avez-vous bien le *cœur* de l'abandonner? — Tenir au *cœur*, régit le datif : Cela lui tient fortement au *cœur*. — Prendre une affaire à *cœur*, l'entreprendre avec zèle, avec ardeur.

Avoir du *cœur*, ne signifie, qu'avoir du courage, ou de la fierté : il a du *cœur* : elle a du *cœur*. Quand on veut se servir du mot *cœur*, pour exprimer l'amitié, la bonté ou la générosité, qui consiste dans une humeur bienfaisante, on joint à *cœur* une épithète : il a le *cœur* bienfait : elle a le *cœur* bon, tendre, compatissant. — *Cœur* signifie aussi *courage*, quand il est joint au verbe *être*; C'est un homme de *cœur* : mais si on le fait précéder de *tout*, il signifie *amitié* : c'est un homme tout de *cœur*. = Faut-il dire, doner *cœur*, ou doner du

cœur, pour *animer* ? Il y a des autorités pour l'un et pour l'autre. Le 1^{er} néanmoins semble au P. *Bouhours*, plus français, et même plus soutenu en plusieurs rencontres, mais le 2^d paraît plus usité. — On dit ; dans le même sens (de *courage*) prendre *cœur*, perdre *cœur*, reprendre *cœur*, où *cœur* est employé sans article. — Sa perte acheva de faire perdre *cœur* à ceux mêmes qui jusque-là n'avoient point encore désespéré. *Ducerc. Hist. de Pers.* — Ils reprirent *cœur*, quand ils virent paroître le secours. *Idem.*

Se ronger le cœur, s'affliger, se tourmenter. *Mde. Daçier* dit en ce sens : *Dévoré son cœur* ; hellénisme. Voy. DÉVORER. — *Avoir le cœur grôs*, triste, affligé. — Je ne m'apaisai pourtant pas d'abord : j'eus le cœur grôs encore quelque temps. *Mariv.* — *Avoir sur le cœur*, être fâché.

J'ai déjà sur le cœur

Qu'elle s'est peu prêtée à bien traiter *Ariste*.

Méchant.

En prose on dirait, qu'elle se soit peu prêtée, etc. Il faut là le subjonctif, comme avec *être fâché*.

Agir contre son cœur, contre son inclination. — Il soupairoit comme un homme qui ne sait pas dissimuler, et qui agit contre son cœur. *Téléme.*

Être selon son cœur, ne se dit que de Dieu : c'est une expression consacrée dans le langage de la Religion. N'imitiez pas *Voiture*, quand il dit : — Je ne puis m'empêcher de vous dire ici l'extrême joie que l'on m'a donnée, en me mandant que j'étois tout entier dans le cœur de cet homme que vous savez, qui est si fort selon le mien. — *Ami de cœur*, ami intime. —

Et je suis son ami de cœur, et pour la vie. *Méchi.*

* Je ne sais si *parler du cœur*, est une expression reçue : du moins, je ne la crois bonne que pour la conversation ; encore ne l'emploie-t-on pas sans quelque accompagnement. Je crois même qu'on doit dire, *parler de cœur*, et non pas, *du cœur* : — Je vous ai parlé de cœur et d'affection. Dans le style élevé, je ne l'approuverais pas, même avec ce correctif ; et je mettrais volontiers, au nombre des expressions irrégulières, celle de ce vers de *Racine*, où *Bérénice* dit à *Antiochus*, parlant des *Courtisans* :

Je fuis, de leurs respects, l'inutile longueur,
Pour chercher un Ami, qui me parle du cœur,

Racine le Fils trouve cette expression hardie et belle : à la bonne heure ; mais est-elle exacte et régulière ? Je ne le crois pas.

Parler à cœur ouvert, franchement, sincèrement. — *Avoir un cœur de roche, de marbre* : ne pouvoir être touché de pitié, ni d'amour. — *Mon cœur*, terme de tendresse. Il est familier.

Faire mal au cœur, inspirer du dégoût. — Vous dites des merveilles sur *Esther*. Il est fort vrai qu'il falloit des personnes innocentes pour chanter les malheurs de *Sion* : *La Champ-mêlé* vous auroit fait mal au cœur. *Sév.*

On dit proverbialement, *mettre le cœur au ventre*, encourager : s'en donner à cœur joie, se rassasier : n'avoir point le cœur à la besogne, travailler mollement et à regret. Au contraire, *avoir le cœur au métier*, affectionner fort ce qu'on fait, ou ce qu'on doit faire. *Faire contre fortune bon cœur*, s'armer de constance dans les adversités. — *Loin des yeux, loin du cœur* ; les absens sont bientôt oubliés. — *Avoir le cœur sur la main* ; être franc, n'être point dissimulé : — Vous n'aimez pas les cachoteries, de votre naturel... vous êtes comme moi, le cœur sur la main. *Th. d'Éduc.* — On dit, dans le même sens, *avoir le cœur sur les lèvres*. — *J'en aurai le cœur net* ; je veux en être éclairci. — Il est tout cœur, généreux, sensible, etc. — *Si le cœur vous en dit*, nous sortirons, nous irons à... Si vous êtes d'humeur de sortir, d'aler, etc. — On dit d'une liqueur agréable, qu'elle va au cœur ; qu'elle réjouit ; qu'elle flatte le goût. — *Cela lui pèse sur le cœur* ; il en conserve le souvenir, parce qu'il lui a déplu. — *S'en décharger le cœur*, se soulager, en disant nettement ce qui fâche. — *Le cœur me le disoit* ; j'en avois le pressentiment. — *Ouvrir son cœur à quelqu'un*, lui faire voir tout ce qu'on a dans la pensée. Cette expression est plus noble que les précédentes.

CŒUR, entre aussi dans plusieurs expressions adverbiales. — *De bon cœur*, volontiers. —

Je consens, de bon cœur, pour punir ma folie,
Que tous les vins, pour moi, deviennent vins de
Brie.

Boileau.

— On dit, dans le même sens, *de grand cœur*. Celui-ci est même plus usité aujourd'hui. — *À contre cœur*, contre son inclination. — *Cœur à cœur*, franchement et sans

réserve; se parler *cœur à cœur*. — *Par cœur*; par mémoire, de mémoire: » Apprendre, savoir, réciter des vers, une oraison, etc. *par cœur*. — Faire *diner* quelqu'un *par cœur*; ne lui garder rien à manger. » S'il vient tard, il *dinera par cœur*.

COFFRE, ou COFRE, s. m. COFRER, v. a. COFRET, s. m. [On ne pron. qu'une *f*: on pourrait n'en écrire qu'une; 2^e *e* muet au 1^{er}, *e* fer. au 2^d, *e* moy. au 3^e.] *Cofre*, est 1^o. un meuble propre à serrer des hardes, de l'argent, etc., et qui s'ouvre en levant le couvercle. — *Cofre-fort*; cofre de fer, ou d'un bois épais, armé de bandes de fer, où l'on serre de l'argent. — 2^o. *Le cofre d'un carrosse*; la partie sur laquelle on met les coussins pour s'asseoir, et qui a un couvercle qui s'élève et s'abaisse comme celui d'un cofre. En Province, on l'appelle *caisson*. = 2^o. L'espace, la capacité du corps humain, qui est enfermé sous les côtes: » Il a *le cofre percé*; il a reçu un coup d'épée *dans le cofre*. — On le dit aussi des animaux: Cette cavale a un beau *cofre*, un grand *cofre*; elle a les flancs fort larges.

COFRER, n'est point usité au propre, pour dire, mettre dans un cofre: on ne le dit qu'au figuré familier, pour emprisonner. » On ne veut plus vous faire crédit, ni à moi non plus, et nous pourrions bien être *cofrés* cette nuit, vous et moi. *Volz*.

COFRET, petit cofre. *Cofret d'écaïlle*, de bois d'ébène, etc.

Rem. En style proverbial, on dit d'un homme qui ne s'entend nullement à faire une chose, qu'il *s'y entend comme à faire un cofre*. — Riche *comme un cofre*: » Le Seigneur de notre Village, qui est mort *riche comme un cofre*, étoit parvenu par ce moyen; parvenons de même. *Mariv.* — Belle *au cofre*; laide, mais riche. Raisonner *comme un cofre*, fort mal. Rire *comme un cofre*, à gorge déployée. *Piquer le cofre*; attendre, assis sur un cofre. — On appelle les grands chevaux; *cofres à avoine*, parce qu'il leur en faut beaucoup.

COFFRETIER, ou COFRETIER, s. m. [2^e *e* muet, 3^e *e* fer.] Ouvrier qui fait des cofres.

COGNASSE, s. f. COGNASSIER, s. m. [*Kog-nace, na-cié*: mouillez le *g*; 3^e *e* muet au 1^{er}, *e* fer. au 2^d.] *Trév.* écrit *coignasse* et *coignassier*, *coignacier*, ou *coignier*. — Suivant *Richelet*, on dit ces trois mots; mais

le coignier est un petit *coignassier* rabougri. — *L'Acad.* ne met que *cognassier*. — *La cognasse* est un coin sauvage, moins grès et moins jaïne que l'autre. *Le coignassier*, est un arbre qui porte des coins, ou des cognasses.

COGNAT, s. m. COGNATION, s. f. [On ne mouille point le *g*: on pron. comme s'ils étaient écrits, *coguena, coguenacion*.] Ils se disent, en général, de ceux qui sont unis par des liens de parenté, et plus particulièrement de ceux qui sont parens du côté des femmes; comme *agnat* et *agnation*, se disent de ceux qui le sont par les mâles. Les *agnats* et les *cognats*. — Ce sont des termes de Droit qui ne sont point d'usage dans le discours ordinaire: on dit, *parens du côté des femmes*; *du côté des pères, des mâles*, etc.

COGNÉE, s. f. [Mouillez le *g*; 2^e *e* fer. et long.] Quelques-uns écrivent *coignée*. *Richelet* et *Trévoux* mettent l'un et l'autre: mais *coignée* est contre la prononciation et l'usage le plus commun, et le plus autorisé. = Outil de fer acéré, plat et tranchant, en forme de hache. On dit figurément, (st. fam.) *mettre la cognée à l'arbre*, comencer une entreprise. — *Aler au bois sans cognée*, entreprendre quelque chose sans les secours nécessaires pour l'achever. — *Jeter le manche après la cognée*, se dépiter, abandonner une affaire, quand on a peu d'espoir de réussir. » Vous affectez de prendre de l'humeur; vous *jetez le manche après la cognée*; vous nous déclarez indignes de voir votre manuscrit. *Anon.*

COGNE-FÊTU, s. m. Terme du style proverbial. Celui qui se donne bien de la peine pour ne rien faire. » C'est un vrai *cogne-fêtu*. — Populairement, il ressemble à *cogne-fêtu*, il se tue, et ne fait rien.

COGNER, v. a. [*Cog-né*: mouillez le *g*; 2^e *e* fer. — *Richelet* met *cogner* ou *coigner*; mais celui-ci ne vaut rien. Voy. COGNÉE.] Fraper pour faire entrer, enfoncer: *cogner un clou, une cheville*. — V. n. Fraper, heurter. *Cogner contre la muraille, sur le plancher: cogner à la porte*. Il *s'est cogné la tête contre la muraille*. Il est du style familier. = Fig. famil., *se cogner la tête contre le mur*, entreprendre une chose impossible, ou dont on n'est pas capable.

Rem. *Mde de Sévigné* emploie *cogner* au figuré: » Nous tâchons de *cogner dans la tête* de votre fils, *l'envie* de conoitre un peu ce qui s'est passé avant lui, c. à. d., de lire,

et de savoir l'histoire.

COHABITATION, s. f. **COHABITER**, v. n. [*Ko-abita-cion, bité.*] Ces deux mots expriment l'état du mari et de la femme, qui vivent ensemble. Ce sont des termes de Jurisprudence, qui ne sont point d'usage dans le style familier.

COHÉRENCE, **COHÉSION**, s. f. [*Ko-érançe, é-rion, en vers, zi-on; 2^e é fer. 3^e lon.*] Ces mots paraissent avoir le même sens, et pouvoir être employés indifféremment. L'*Acad.* y met pourtant quelque distinction. Elle dit du premier, liaison, connexion d'une chose avec une autre; et du 2^d, adhérence, force par laquelle des corps sont unis entr'eux. Ce sont des termes de *Physique* qui ne sont usités que parmi les Savans: ils me paraissent avoir la même origine et la même signification, et ne différer que par la terminaison.

COHÉRIER, **TIÈRE**, s. m. et fém. [*Ko-éri-tié, tière; 2^e é fer., 4^e é fer. au 1^{er}, é moy. et long au 2^d.*] Celui ou celle qui hérite avec un autre: il est *mon cohéritier*; elle est *cohéritière de son frère*: entre *cohéritiers*: elles sont *cohéritières*.

COHORTE, s. f. Corps d'Infanterie parmi les Romains, qui était de cinq cens hommes. — En Poésie, il se dit des gens de guerre en général; les vaillantes *Cohortes*: c'est comme si l'on disait, les vaillantes troupes. — Par extension, il se dit de toute sorte de gens: « Il est venu avec toute sa *cohorte*, avec sa troupe.

COHÛE, s. f. [*2^e lon. 3^e e muet.*] Assemblée où tout le monde parle confusément. « Cette assemblée est une *cohûe*. — En quelques Provinces, c'est le lieu où se tiennent les petites Justices. Est-ce le 1^{er} sens qui a donné lieu au 2^d, ou le 2^d au 1^{er}? C'est ce que je ne saurais dire.

COI, **COIE**, adj. [*Koa, koá; dout. au 1^{er}, long au 2^d.* — *Coite*, au fém., est un gasconisme.] Il n'a d'usage qu'en ces phrases: *se tenir coi*, demeurer *coi*, tranquille, paisible.

Le Charton dit au Porc: Qu'as-tu tant à te plaindre?

Tu nous étourdis tous: que ne te tiens-tu coi?

La Font.

COIFFE, ou **COIFE**, s. f. **COIFFÉ**, **ÉE**, adj. [*2^e e muet au 1^{er}, é fer. aux 2 autres, long au 3^e.*] On écrivait autrefois *coeffe*, *coeffier*, et quelques-uns l'écrivent encore de même:

mais si on l'écrit de la sorte, il ne faut pas du moins mettre le trema ou les deux points sur le *e*, *coeffe*; car alors il faudrait prononcer *co-esse*, ce qui serait très-mal. *Coife*, est plus de l'usage actuel, et plus conforme à la prononciation et à l'analogie: *koa-se*, *koa-sé*. — En écrivant *coeffe*, il semble qu'on devrait pron. *cod-se*, *cod-sé*; et plusieurs le prononcent ainsi, trompés par l'orthographe.]

COIFE, espèce de couverture de tête, surtout des femmes. — Pour les hommes, on apèle *coife de nuit*, ou *de bonet de nuit*, une coife de toile, que l'on met dans le bonet de nuit, et *coife de chapeau*, une coife de tafetas ou de treillis, dont on garnit le dedans des chapeaux.

On dit proverbialement, d'un homme triste et mélancolique, qu'il est triste *comme un bonet de nuit sans coife*.

COIFFÉ, au propre, régit souvent la prép. *en*: *Coiffée en demoiselle*, *en paysane*, *en cheveux*, *en hérisson*, etc. etc.

On dit qu'un enfant est *né coiffé*, quand il vient au monde avec une espèce de membrane, qu'on apèle *coife*, que le peuple regarde comme un présage de bonheur. De-là, l'expression proverbiale, qui dit, d'un homme heureux, qu'il est *né coiffé*. — Voy. **CHEVRE**. — *Bien coiffé*, se dit d'un homme qui a la tête belle, ou qui a une perruque ou un chapeau qui lui sied bien, et d'un chien qui a les oreilles longues et pendantes. — *Vin coiffé*, *bière coiffée*, où l'on a mêlé quelque autre liqueur.

COIFFER, ou **COIFER**, v. a. **COIFEUR**, **EÛSE**, s. m. et f. **COIFÛRE**, s. f. [*Koafé, feur, feûre, sûre.*] *Coifer*, actif, se dit du perruquier, du coiffeur, ou de la coiffeuse, qui arrangent bien ou mal la coiffure, soit perruque, soit cheveux, soit coifes. — On dit, *coifer une bouteille*, mettre une enveloppe par-dessus le bouchon, pour empêcher que le vin ne s'évente. — *Coifer une liqueur*, la mêler avec une autre: on a *coiffé ce vin*, *cette bière*. — *Coifer*, neutre, se dit d'une perruque, ou d'un chapeau, qui va bien ou mal à l'air du visage. « Cette perruque *coife bien*, ce chapeau *coife mal*. — *Coifer*, se dit plus ordinairement au réciproque, avec le pron. *se*: « Cette femme *se coiffe bien*; elle entend bien l'ajustement de sa tête. On dit, dans le même sens, au passif, elle est *bien coiffée*. — Figurément (st. famil.), *se coifer*, ou *être coiffé d'une personne*, d'une

opinion, en être entêté, s'en préoccuper. « Vous vous êtes coifé de la qualité de citoyen ; cela est bien commun. *Coyer*, Lett. à un Grand. — On le dit aussi activement : Je ne sais qui l'a coifé d'une opinion si extravagante. — M^{de} de Sévigné fournit un exemple du propre et du figuré, unis dans la même phrase : « Elle étoit au lit, belle et coifée à coifer tout le monde. » On dit encore, fig. et famil., qu'un homme se coife, qu'il est aisé à coifer, qu'on l'a coifé, pour dire, qu'il boit trop, ou qu'on l'a trop fait boire.

COIFEUR, EUSE, celui ou celle qui fait métier de coifer des Dames. L'*Acad.* avertit que *Coifeur* n'est plus guère en usage. Apparemment que depuis cette remarque la mode a changé ; car il y a plus de *Coifeurs* que de *Coifeuses*.

COIFFURE, est, en général, la couverture et ornement de la tête : ainsi l'on dit, que le turban est la coiffure des Turcs : mais il se dit plus ordinairement de la manière dont les femmes se coiffent, suivant le pays et la mode. *Coiffure à la mode, coiffure à boucles, coiffure en cheveux*, etc., etc.

COIN, s. m. [*Koein*, mon. dont. au sing. long au plur. *coins*.] 1°. Angle : endroit où se fait la rencontre des deux côtés de quelque chose. *Le coin d'une rue, d'une maison, d'une chambre, d'un cabinet, d'une cheminée*, etc. — *Les quatre coins de la terre, du monde, d'un royaume, d'une Ville*, etc. les extrémités de, etc. = 2°. Petite portion d'un logis : il est logé dans un petit coin. 3°. Endroit qui n'est pas exposé à la vue : jetez cela dans un coin. = 4°. En parlant d'un bas, l'endroit où le tissu se divise. « Ce coin ne monte pas assez haut. » = 5°. Coin ; pièce de fer ou de bois, qui aboutit en angle aigu, et qui est propre à fendre du bois et des pierres.

6°. En termes de monnaie, morceau de fer trempé et gravé en creux, dont on se sert pour marquer la monnaie, ou des médailles. « Cette monnaie est à un tel coin, marquée au coin de... »

Rem. 1°. *Coin* (n°. 1°.) n'est pas un terme noble ; et je suis étonné que *Rousseau* l'ait employé dans une Ode.

Peuples, de qui l'apui sur sa bonté se fonde,

Allez dans tous les coins du Monde,

A son nom glorieux élever des Autels...

C'est l'inconscience rendue.

Qui sans cesse les yeux ouverts ;
Fait sa revue accoutumée
Dans tous les coins de l'univers.

On lit aussi dans la *Jérus. Dél.* long-temps attribuée à *J. J. Rousseau*. « Un coin, ignoré de la terre, possède leurs dépouilles. On est moins surpris de lire dans *Corneille*.

Envoyez des Soldats à chaque coin des rues,
Héracl.

2°. *Marqué au coin de*, expression figurée, qui a l'air quelquefois précieux et affecté, quelquefois bisarre et ridicule. Un Auteur moderne dit, que : « Les décrets, dressés solennellement dans le Saint Concile, sont marqués au coin de l'Infaillibilité. — J'avoue que cette façon de parler ne me plaît point en cet endroit, et qu'elle me paraît avoir quelque chose de burlesque en cette phrase. On pourrait dire, en se servant de la même locution, qu'elle est marquée au coin du mauvais goût.

Tenir son coin se dit au propre, au jeu de paume, d'un joueur, qui dans une partie de deux contre deux, défend son côté, sans qu'il lui soit permis d'aider son compagnon, ou de s'en faire aider. — Au fig. il se dit d'un homme qui se fait honneur dans une société, qui s'y fait distinguer. « La balle (c. à. d. le caquet) n'a pas été mal aujourd'hui, mais M^{de} de Coulanges tenoit bien son coin. Sév. — On dit, d'un homme qui n'a pas vu le monde, qu'il n'a pas bougé du coin de son feu ; et de celui qui, ayant mauvais air et mauvaise physionomie, demande l'aumône, qu'il a la mine de demander l'aumône au coin d'un bois. — *Regarder du coin de l'œil*, à la dérobée et sans faire semblant de rien. — Cette chose est marquée au bon coin, (n°. 6°.) elle est des meilleures de son espèce. — Il est frappé à ce coin là, il est entêté de cette opinion.

COIN, s. m. Gros fruit, qui a l'odeur forte, et la peau couverte d'une espèce de duvet. — On écrivait autrefois *coing*. — On dit (st. famil.) d'une personne qui a le teint jaune, qu'elle est jaune comme un coin.

COL, s. m. Partie du corps qui joint la tête aux épaules. Il est vieux en ce sens, On prononce et on écrit *cou*. Voy. Ce mot. — *Col* se dit encore ; 1°. de la partie supérieure d'une chemise, d'un rabat, d'un pourpoint, qui embrasse le cou ; 2°. d'une espèce de cravate sans pendans ; 3°. d'un

passage étroit entre deux montagnes : le col de Pertuis; le col de Tende : ils se saisirent des cols des montagnes.

* COLAPHANE, Voy. COLOPHANE.

* COLAPHISER, v. n. Souffleter, donner des soufflets. Ce mot n'est bon que pour le burlesque. Le Rich. Port. le met sans remarque. L'Acad. n'en fait pas mention.

COLATÉRAL, COLATIONER, voyez COLLATÉRAL, COLLATIONNER.

COLE, COLÈGE, COLER. V. COLLE, etc. avec 2 ll.

CO-LÉGATAIRE. Rich. Port. Voyez COLLÉGATAIRE. Acad. Le 1^{er} vaut mieux à mon avis.

COLÈRE, s. f. [2^e de moy. et long. 3^e e muet.] Passion par laquelle l'âme se sent vivement émuvoir contre ce qui la blesse. » Se mettre, être, entrer en colère contre quelqu'un. Émuvoir, exciter, irriter, alumer la colère de... On dit, figurément, la colère de Dieu, la colère du Ciel.

COLÈRE, courroux, emportement, (syn.) La colère, dit une passion plus intérieure et de plus de durée. Le courroux enferme dans son idée quelque chose qui tient de la supériorité. L'emportement n'exprime proprement qu'un mouvement extérieur, qui éclate et fait beaucoup de bruit, mais qui passe promptement. — La colère marque beaucoup d'humeur et de sensibilité; le courroux beaucoup de hauteur et de fierté; l'emportement beaucoup d'aigreur et d'impatience. GIR. Synon.

COLÈRE se dit quelquefois des animaux; chien en colère; la colère du Lion; et de la mer même; la mer est en colère, elle est fort agitée.

COLÈRE, adj. Qui est sujet à se mettre en colère. Homme colère, femme colère : il est bien colère, elle est fort colère.

COLÉRIQUE, adj. Enclin à la colère; être d'humeur colérique. C'est un terme didactique, qui n'est pas de l'usage commun.

COLET, COLIER, voy. COLLET, COLIER.

COLIBRI, s. m. Très-petit oiseau de l'Amérique. — Dans le style figuré familier, on dit, d'un petit homme frivole, que c'est un Colibri.

COLIFICHET, s. m. [Kolifiché, dern. de moy. le t ne se prononce pas.] 1^o. Bagatelle, bagatelle : il n'a dans son cabinet que des colifichets. — 2^o. Petits ornemens

naul placés; jardin rempli de colifichets. — 3^o. Figurément, en parlant des ouvrages d'esprit : » Ces traits d'esprit, qu'on vante tant dans cet ouvrage, ne sont que des colifichets. — On voit, par ces exemples, que ce mot s'emploie le plus souvent au pluriel.

4^o. Gressez le dit des personnes au singulier.

Valère, d'autre part, vous aime à l'...

Et, grace à vous, Geronte en va voir... orrait

Comme d'un libertin et d'un colifichet.

Méchant.

* COLIGER, voy. COLLIGER.

* COLIMAÇON, voy. LIMAÇON.

COLIQUE, s. f. [Kolike.] Maladie qui cause des tranchées dans le ventre. » Colique bilieuse, ventreuse, graveleuse ou néphrétique. — La colique le tient; il a une violente colique. Sa colique est passée.

* COLIRE, Rich. Voy. COLLYRE.

COLISÉE, s. m. [Kolizé-e, 3^e e fer. et long. Trév. écrit Collisée. Il n'y a pas même de prétexte pour cette double l.] Célèbre amphitéâtre de Rome, dont il subsiste encore de beaux restes. On l'appelait autrefois le Colossée, à cause de la Statue colossale de Néron, qui était près de cet endroit.

* COLLABORATEUR, s. m. [Pron. les deux l.] Qui travaillent ensemble au même ouvrage. » M. Moreau est bien en état d'y suffire seul; mais sa modestie lui fait souhaiter de trouver des secours et des collaborateurs. Ann. Litt. » On a vu l'Encyclopédie et l'Économisme s'attacher avec une égale ardeur à la charrue, qui devait produire la félicité publique, et qui réellement a valu une pâture abondante aux collaborateurs. Linguet. » A l'exemple de quelques-uns de nos collaborateurs, nous nous sommes amusés à faire un préambule absolument étranger au genre de l'ouvrage qui fait le sujet de cet article. Mercure. Ce mot est tout nouveau. S'il passe, on dira coopérateur pour les affaires, les fonctions, et collaborateur pour les ouvrages. — Ce mot peut être utile : il sera même nécessaire, s'il paraît toujours un grand nombre d'ouvrages faits par une Société de Gens de Lettres.

COLLATÉRAL, ou COLATÉRAL, ALE, adj. [3^e e fer. On ne prononce qu'une l.] Qui concerne la parenté hors de la ligne directe. Héritier collatéral, succession collatérale, ligne collatérale. — S. m. Parent

Collatéral,

collatéral, comme cousin, oncle, neveu, tante, nièce; c'est un *collatéral*: il n'a que des *collatéraux* pour héritiers. — On ne dit point au *fém.* une *collatérale*.

COLLATEUR, s. m. **COLLATIF**, IVE, adj. [Pron. les deux *ll*; 3^e lon. au dern. on pron. *l'* au 2^d.] *Collateur* est celui qui a droit de conférer un bénéfice: *Collateur d'une cure, d'un Prieuré.* — A l'égard des Cures, le Patron, n'est que présentateur, c'est l'Évêque, qui est *Collateur*. — *Collatif*, qui se confère: bénéfice *collatif*, dignité *collative*. Il ne se dit qu'en matières bénéficiales.

COLLATION, COLATION, s. f. COLATIONNER, v. act. COLATIONER, v. neut. On prononce les deux *ll*, quand ces mots expriment l'action ou le droit de conférer un bénéfice, ou l'action de conférer une copie avec l'original, ou deux écrits ensemble. [*Kol-la-cion, kol-la-cio-né.*] On ne pron. qu'une *l*, quand on parle d'un repas léger, qu'on fait au lieu du souper, particulièrement les jours de jeûne; et de tout repas que l'on fait entre le diner et le souper. [*Kola-cion, Kola-cioné.*] Il serait bon, pour distinguer ces deux sens si différents, d'écrire, comme on prononce, deux *ll* dans le premier cas, une seule dans le second.

Collation d'un bénéfice. Cette *collation* appartient à l'Évêque. Ce Prieuré est à la *collation d'un tel Abbé.* = La *Collation d'une copie avec l'original, ou sur l'original.* En Librairie, *faire la collation de divers exemplaires.* = Pour le verbe, il n'a que le 2^d. sens: on ne dit point *collationner*, mais *conférer un bénéfice.* On dit *collationner sur l'original, à l'original, sur les Registres.* Extrait *collationné.* On met au bas: *collationné à l'original, par...*

COLATION, petit repas. *Faire colation d'une pomme: c'est une légère colation.* — Goûté. Payer la *colation*; *doner la colation à...* Magnifique, superbe, somptueuse *colation.* — Avez-vous *colationné*? Je ne soupe pas, je ne fais que *colationner*.

* **COLLAUDER**, v. a. [Pron. les 2 *ll.*] Latinisme, et néologisme. Vanter, féliciter. — Je les entends (les Anglais) *se collauder sur leur patriotisme prétendu, sur la beauté de leur constitution, etc.* *Test. Polit. de l'Angl.* — L'*Acad.* n'a eu garde de mettre ce mot. Il n'est bon que pour le burlesque ou pour le critique outré.

Tome I.

COLLE, s. f. [*Kole*: 2^e e muet.] Matière gluante et tenace, dont on se sert pour joindre des choses, et pour faire qu'elles tiennent ensemble. *Colle de farine, d'amidon, de poisson.* *Colle forte; colle à châssis, etc.* *Faire de la colle.* — Basement et populairement, bourde, menterie: il lui a donné une *colle*.

COLLECTE, s. f. [*Kolèkte*, 2^e e moy. 3^e e muet.] 1^o. Levée des deniers de la taille et autres impositions qui se font par assiette. = 2^o. Oraison que le Prêtre dit à la Messe avant l'Épître. *Acad. Le Rich. Port.* ajoute, et à la fin de chacune des Heures canonicales. Je crois que cette addition est superflue, et que *Collecte* ne se dit point de l'Oraison dite dans cette occasion. — Le même Dictionnaire ajoute aussi: Quête de deniers, qui se payent volontairement ou par aumône. L'*Acad.* ne le met pas en ce sens. On dit *cueillette*.

* **COLLECTER**, v. act. Néologisme. Recueillir. — Ces exécutoires, ou Ordonnances, en vertu desquelles ces épices se *collectent*, frappent ce qu'il y a de plus liquide dans les biens des Parties. *Linguet.* — Il faut attendre ce que l'usage décidera de ce mot. — Il est aussi dans les Éloges des Académiciens de Berlin.

COLLECTEUR, s. m. [*Kolèkteur*, 2^e e moy. *Richelet*, qui retranche les consonnes redoublées, quand elles ne se prononcent pas, écrit *collecte, collecteur, collection* avec deux *ll*: il pensait donc qu'on devait les prononcer toutes deux. *Le Rich. Port.* en met deux en ligne, et une seule entre deux crochets.] Ce mot a un usage fort borné. On ne le dit que de celui qui fait la levée des deniers de la taille, et des autres impositions qui se font par assiette. *Bossuet* s'en sert pour exprimer un Auteur de *collections Littéraires.* — Ce canon est rapporté de même chez les *Collecteurs* — L'Abbé *Prévoit* l'emploie aussi dans ce sens. — Dans le *Mercur* on parle également d'un *Collecteur d'Anecdotes*; mais c'est dans le style critique, où ce mot se prend en mauvaise part, et l'on met le mot en italique, pour montrer qu'il est hasardé.

COLLECTIF, IVE, adj. [On ne pron. qu'une *l*. Voy. **COLLECTEUR**: l'*f* finale se prononce au *masc.*; l'*i* est long au *fém.*] Terme de *Grammaire*, par lequel on désigne plusieurs choses ou plusieurs personnes sous un

O O O

nom singulier. *Peuple, multitude, armée, forêt* sont des noms collectifs. Les deux premiers font concevoir plusieurs hommes, le 3^e plusieurs soldats, le 4^e plusieurs arbres.

M. de Wailly distingue fort bien deux sortes de noms collectifs, les collectifs généraux (nous les avons cités) et les collectifs partitifs, qui n'expriment qu'une partie de la collection, *la plupart, partie, nombre, amas*, etc. 1^o. Quand le collectif général est suivi d'un pluriel, l'adjectif, le pronom et le verbe s'accordent, non avec ce pluriel, mais avec le collectif. « L'armée des infidèles fut entièrement défaite. Au contraire, le pluriel, qui suit le collectif partitif, influe sur le nombre du verbe, du pronom et de l'adjectif. » Une partie des Infidèles y furent tués, et non pas y fut tuée. « Une partie du pain mange, et non pas mangée. Buf. — La raison que donne M. de Wailly de cette différence, c'est que le collectif partitif et le pluriel qui le suit, ne font qu'une expression; au lieu que le collectif général présente une idée indépendamment de ce qui peut suivre. On dit, *armée, peuple, forêt* tout seuls. On ne peut dire *nombre, partie*, sans les accompagner de quelqu'autre mot. — Remarquez pourtant qu'après les collectifs généraux, quoiqu'ils soient au singulier, on met souvent les pronoms personnels au pluriel.

Tout ce peuple captif, qui tremble au nom d'un Maître,

Soutient mal un pouvoir, qui ne fait que de naître;
Ils ont, pour s'affranchir, les yeux toujours ouverts.

Racine.

Le P. Bufier, de qui M. de Wailly a emprunté sa règle, qu'il a, à la vérité, mieux présentée, pense que peut être ce ne serait pas une faute de dire : *une partie des Soldats s'enfuit*, au lieu de *s'enfuirent*. Je crois même que dans cette occasion, le premier vaut beaucoup mieux. Ainsi, sur cet article, il faut un peu consulter l'oreille et le goût. — Je ne suis pas de l'avis du même P. Bufier, quand il dit qu'il faudrait, ce semble, faire accorder le verbe avec d'autres noms collectifs, et qu'il est mieux de dire : *le tiers des vignes est gelé, que sont gelées; les trois quarts du Château furent brûlés, et non pas fut brûlé*. Avec la permission de cet habile Gramairien, *tiers* et *trois quarts* ne sont pas des noms collectifs;

ainsi, ce n'est pas une exception à la règle, et non seulement la première manière est la meilleure, elle est même la seule bonne.

2^o. Les noms de nombre collectifs sont ceux qui expriment la quantité des choses par collection. Ils sont formés des noms de nombre absolus, en changeant en *aine* le muet des uns, et en ajoutant cette même terminaison *aine* à la consonne finale des autres; mais il n'y a guère que *dix, douze, quinze, trente, quarante, cinquante, soixante* et *cent*, qui forment des noms collectifs : *dixaine, douzaine*, etc. Ajoutez-y *mille*, qui fait *millier*. — On dit, au Palais, à la huitaine, pour signifier au bout de huit jours. — On dit aussi un *sixain de cartes*, mais l'usage de ces deux mots est borné là.

Les noms de nombre collectifs diffèrent des absolus, 1^{ment} en ce que ceux-ci s'emploient avec l'art. indéf. c. à. d. qu'au nominatif et à l'accusatif ils s'emploient sans article : On dit *dix hommes, douze soldats*; mais on ne dit pas *dixaine d'hommes, douzaine de soldats*, sans article. Il faut dire *une dixaine, une centaine, la douzaine*, etc. — 2^{ment} les absolus s'unissent aux substantifs, sans le secours d'aucune préposition : *vingt Cavaliers*, etc. Les collectifs sont toujours suivis, dans cette occasion, de la prép. *de* : *une vingtaine de Cavaliers*, etc.

COLLECTION, s. f. [*Kolék-cion*, en vers *ci-on*; 2^e à moy. on ne pron. qu'une l. Voy. COLLECTEUR.] *Collection*, recueil de plusieurs passages (il a fait une bonne collection de ce qu'il y a de plus remarquable dans les Auteurs anciens) ou de plusieurs ouvrages, de plusieurs choses, qui ont du rapport ensemble. (*Collection des Conciles, des Canons; collection d'antiques, de médailles, d'estampes*, etc.)

COLLECTIVEMENT, adv. [*Kolékifve-man*; 2^e à moy. 3^e lon. 4^e e muet.] Dans un sens collectif. *L'Homme*, c. à. d. tous les hommes, pris collectivement — Il ne se dit qu'en Logique, et il n'est pas du discours ordinaire.

COLLÉGATAIRE, ou CO-LÉGATAIRE, s. m. et f. [Le premier est de l'Acad. le second du Rich. Port. Trév. écrit *colégataire* sans tiret : voilà trois manières; la seconde me paraît la meilleure. 2^e e fer. 4^e à moy. et long.] Celui ou celle, à qui un legs a été fait en commun, avec une ou plusieurs per-

sonel, mon, ou, ma co-légataire; les co-légataires.

COLLÈGE, s. m. [*Kolège*, èt moyen. L'Acad. écrit *Collège* avec l'acc. aigu; mais cette orthographe est contre l'analogie et la prononciation: l'e devant l'e muet est constamment moyen, et l'Acad. elle-même le marque dans plusieurs mots de l'acc. grève.] 1°. Compagnie de personnes notables qui sont en même dignité. Il n'a pas, en ce sens, un emploi fort étendu: le *Collège des Cardinaux*, des *Électeurs*, des *Princes*, et des *Villes de l'Empire*; des *Secrétaires du Roi en France*. = 2°. Lieu destiné pour enseigner les Lettres, les Sciences, etc. Aller au *Collège*; étudier au *Collège*; au sortir du *Collège*, etc. — On dit, d'une chose qui est dite d'une manière pédantesque, qu'elle sent le *Collège*.

* M. Formey dit *Collège de Droit*, pour *Leçon de Droit*; *tenir un Collège*, avoir des *Collèges*: ce sont des germanismes, ou plutôt, des barbarismes. » Vers ce temps-là, il eut envie d'assister à des *Collèges de Droit*. » M. Hoffmann... tint, au mois de Juillet, un *Collège de Physique expérimentale*... Les *Collèges* qu'il eut dans sa Profession (c. à. d., les *Leçons* qu'il donna dans le temps qu'il fut Professeur) furent généralement goûtées. Rien de tout cela n'est français.

COLLÉGIAL, ALE, adj. [*Kolégi-al*, ale; 2° è fer. On ne pron. qu'une l.] L'Acad. dit qu'il n'est guère en usage qu'au fém. *Eglise Collégiale*, *Chapitre de Chanoines sans Siège Épiscopal*. — Subst. fém. Une *Collégiale*. — Par mépris, on le dit de ce qui sent le *Collège*: Poète *Collégial*; production *Collégiale*.

Écartons la Mûse empesée...

Des Poètes Collégiaux. Gresset.

COLLÈGUE, s. m. [*Kolèghe*; 2° è moy. 3° è muet. L'u est muet: il n'est mis là que pour donner au g un son plus fort qu'il ne l'a devant l'e: les Étrangers doivent prendre garde de ne pas prononcer *Colègù-e*. — L'Acad. écrit *Collègue* avec un acc. aigu sur l'e. Voy. COLLÈGE.] Compagnon en dignités, en mêmes fonctions. — Ce mot de *Collègue* se dit de ceux qui sont en petit nombre, comme celui de *Confrère*, de ceux qui sont d'une compagnie nombreuse. Acad. Voyez CONFRÈRE.

COLLER, v. a. [*Kalé*; 2° è fer. On ne pron. qu'une l.] 1°. Joindre et faire tenir

avec de la colle. *Coller du papier*, des ais, une image contre, ou à la muraille, sur du bois, sur du carton. = 2°. Enduire de colle: *coller une toile* avant que de l'imprimer. » Ce papier boit, parce qu'on ne l'a pas bien collé. = 3°. *Coller du vin*, y mettre de la colle de poisson, pour l'éclaircir.

On dit figurément, (st. famil.) *se coller*, ou, *être collé* contre un mur; s'y tenir droit et s'y appuyer comme si l'on y était attaché. — On dit d'un habit, qui est juste à la mesure du corps, qu'il est collé, ou, qu'il semble qu'il soit collé sur le corps; d'un homme qui est ferme et droit à cheval, qu'il est collé sur son cheval, collé sur la selle; de celui qui est fort attaché à l'étude, qu'il est collé sur les livres, ou, sur ses livres. — Avoir les yeux collés sur; regarder attentivement. » Tout l'Auditoire avoit les yeux collés sur le Prédicateur; la bouche collée, ou, les lèvres collées sur, les y tenir long-temps attachées. Puissions-nous mourir entre les bras de Jesus, et la bouche collée sur son Image.

COLLERETTE, s. f. COLLET, s. m. COLLETER, v. a. et n. [*Kolerète*, kolè, kolété; 2° è muet au 1^e et 3^e; è moy. au 2d; 3° è moy. au 1^e, è fer. au 3^e.] *Collerette*, est une sorte de petit collet de liège, dont les femmes se servent quelquefois pour se couvrir la gorge et les épaules. = *Collet*, est 1°. cette partie de l'habillement qui est autour du cou. *Collet de pourpoint*, de manteau. = 2°. Pièce de toile qu'on met autour du cou par ornement, autrement appelée *rabat*. Grand *collet*, petit *collet*. — On apèle familièrement les *Éclésiastiques*, *petits collets*, *gens à petit collet*. » C'est un petit collet, un homme à petit collet. Voy. BOUTON. = Dans le même style, *sauter au collet* de quelqu'un, le prendre, le saisir au collet; lui sauter dessus, pour lui faire violence: par extension, l'arrêter et le faire prisonier. = On dit proverbialement, d'un profit inopiné, qu'il nous saute au collet. » Voilà mille écus de rente qui lui sautent au collet. = Prêter le collet à quelqu'un, se présenter pour lutter ou combattre contre lui: plus figurément, lui tenir tête dans quelque chose, affaire ou dispute. = 3°. *Collet de mouton* ou de veau, la pièce qui reste, après qu'on en a ôté le bout, et le plus proche de la tête. — Plusieurs disent, *cou de mouton*, de veau; mais *collet* est mieux dit. = 4°. Sorte de lacs à prendre

des lièvres, des lapins.

COLLETER, actif; prendre quelqu'un au collet, pour le jeter par terre. Il n'est que du style familier. » Cyrus soutint l'attaque d'un ours, et l'ayant colleté, tomba avec lui. *D'Ablanc*. Je crois qu'il aurait été mieux de dire, l'ayant pris, ou saisi au collet. — Il se dit plus souvent avec le pron. pers. *se colletter*: ils se sont colletés et gourmés un bon quart d'heure. *Scarron*.

COLLETER, neutre; rendre des collets. (n°. 4°.) Il est défendu par les Ordonnances de *colleter*.

COLLET-MONTÉ, s. m. Autrefois collet, où il y avait du carton ou du fil de fer pour le soutenir. *Du temps des collets-montés*, du vieux temps. — Au figuré, cela est collet-monté, cela est antique, ou, a un air contraint et guindé. Cet homme est bien collet-monté, il affecte une gravité outrée. » Une Présidente très-haut collet-monté qui n'estime que les gens de robe. *Afiches de Prov.*

COLLIER, s. m. [*Ko-lié*: 2° é fer.] 1°. Rangée de perles ou d'autres choses de même nature, que les Dames portent au cou pour se parer. = 2°. Cercle de fer, d'argent ou de cuivre, etc. qu'on met au cou des esclaves ou des chiens. = 3°. Chaîne d'or que les Chevaliers portent dans les jours de cérémonies; *collier du St. Esprit*, de *St. Michel*, de l'Anonciade, etc. = 4°. Marque naturelle, en forme de cercle, qui se voit au cou de certains animaux. = 5°. Partie d'un harnois des chevaux de charrette ou de labour. — Cheval de *collier*, qui est propre à tirer; *franc de collier*, qui tire de lui-même, sans qu'on soit obligé de lui donner des coups de fouet.

On dit proverbialement, *chien à grand collier*, (n°. 2°.) homme qui domine dans un corps. — *Collier de misère*, (n°. 5°.) travail pénible. Il en est qui le disent du mariage. — *Doner un coup de collier*, faire un nouvel effort pour réussir dans une affaire. *Être franc du collier*, sans reproche: procéder franchement en toutes choses. En parlant d'un Militaire, aller au feu de bonne grâce, et sans se faire prier.

COLLIGER, v. a. [Pron. les 2 l.] Faire des collections, des recueils. Il est vieux et pédantesque. *L'Acad.* le met sans remarque: je m'en raporte. * *Colliger*, conclure de... est encore plus suranné: » *De ce qui arriva*

à deux, nous pouvons colliger les exercices des autres. *Chron.*

COLLINE, s. f. [*Koline*; dern. e muet.] Petite montagne, qui s'élève doucement au-dessus de la plaine. — Dans le style poétique, *la double colline*, ou, *la double cime*, le Parnasse.

Descends de la double Colline,
Nymphé, dont le Fils amoureux
Du sombre époux de Proserpine,
Sut fléchir le cœur rigoureux.

Rousseau.

Voy. **CHIFONIER** et **CIME**. — On dit proverbialement, *gagner la colline*, s'enfuir, se sauver. *Joubert*.

COLLISION, s. f. [Pron. les 2 ll: *kol-li-zion*, en vers, *zi-on*.] Terme de *Physique*. Frottement mutuel. » *La collision des corps*. » *La collision d'un morceau d'acier et d'une pierre à fusil*. *Marat*.

COLLOCATION, s. f. **COLLOQUER**, v. a. [Pron. les 2 l: *Kol-loka-cion*, *kol-loké*.] Ce sont termes de *Pratique*. Ils expriment l'action, par laquelle on range les créanciers dans l'ordre, suivant lequel ils doivent être payés. On a fait *la collocation des créanciers*. Vous serez payés suivant *votre collocation*. » Il a été colloqué par préférence: créancier colloqué, etc. Hors de là; *colloquer* ne se dit point. * » Il a mal colloqué (placé) son argent. *Joubert*. Ce mot, en ce sens, est un barbarisme.

COLLOQUE, s. m. [Pron. les deux ll: *Kol-loké*.] Il ne se dit, dans le sérieux, que des *Colloques d'Érasme*, de *Cordier*, de *Vivès*, etc., c. à d., des *Dialogues Latins*, qui ont été composés par ces Auteurs, et du *Colloque* ou *Conférence de Poissi*. Hors de là, il ne se dit qu'en badinant: » Ils ont ensemble de fréquens *Colloques*: ils ont tenu un long *Colloque*.

COLLUDER, v. n. **COLLUSION**, s. f. **COLLUSOIRE**, adj. **COLLUSOIREMENT**, adv. [Pron. les 2 l: *Kol-ludé*, *lu-zion*, *lu-zôâre*, *zôâ-reman*.] De ces quatre mots, celui qui est le plus usité, c'est *collusion*; et celui qui l'est le moins, c'est *colluder*, qui ne se dit qu'au Palais: s'entendre avec sa partie, au préjudice d'un tiers. » Il y a *collusion*, ou, *de la collusion* entr'eux; une *collusion* visible, manifeste. » Cela est *collusoire*: procédure, sentence, tout est *collusoire* dans cette affaire: » Cet Arrêt a été rendu *collusoirement*.

COLLYRE, s. m. [*Kolire*; 2^e lon. 3^e e muet.] Remède extérieur, qui s'applique sur les yeux. Ce mot n'est en usage que parmi les Médecins, Apothicaires, etc. *Collyre sec*, ou liquide.

COLOMBAGE, s. m. Rang de solives posées à plomb dans une cloison de charpente.

COLOMBE, s. f. **COLOMBIER**, s. m. * **COLOMBIN**, **INE**, adj. [2^e lon. *Kolonbe*, *lon-bié*, *bein*, *bine*.] Pigeon. Pigeonnier. — *Colombe*, ne se dit qu'en Poésie et dans le style soutenu. » Le Saint-Esprit descendit en forme de *Colombe* sur N. S. J. C. : simple comme une *Colombe*; la simplicité de la *Colombe*. Là, *Pigeon* serait ridicule; *Colombe* ne le serait pas moins dans le discours ordinaire. Voyez une remarque, au mot **PIGEON**.

COLOMBIER. Suivant le Dict. de Trév. (1704.) on dit aussi *Coulombier*; mais aujourd'hui on ne le dit plus. — Tour ronde ou carrée, où l'on retire et nourrit des pigeons. = On dit proverbiallement, faire venir, ou attirer les pigeons au *Colombier*; attirer des chalands. — Chasser les pigeons du *Colombier*, les éloigner par de mauvaises manières.

* **COLOMBIN**. On donait autrefois ce nom à une couleur |apochante du gris de lin. Tafetas *Colombin*, soie *Colombine*. On dit aujourd'hui, *gorge de pigeon*.

COLOMBIN, s. m. Il se dit de la mine de plomb pûre.

COLOMBINE, s. f. Fiente de pigeon, qui fournit un très-bon engrais. Trév. Rich. Port. — L'Acad. ne le met pas : c'est un oubli.

COLON, s. m. **COLONIE**, s. f. [3^e lon. au 2d.] *Colon*, se dit proprement de celui qui cultive une terre. On le dit plus particulièrement des habitans des Colonies : les *Colons* de l'Amérique; et par extension, de ceux qui cultivent des terres, dans quelque pays que ce soit : cette terre manque de *Colons*. Mais, dans ce dernier sens sur-tout, l'usage et l'emploi de ce mot sont très-bornés. On ne s'en sert point dans le discours familier.

COLONIE, est, 1^o. les personnes de l'un et de l'autre sexe, qu'on envoie d'un pays, pour en habiter un autre. Envoyer établir une *Colonie*. = 2^o. Les lieux où l'on envoie des habitans. » Marseille est une *Colonie des Phocéens* : nos *Colonies* d'Amérique.

COLONEL, s. m. Celui qui commande un

Régiment. — Ce mot est adjectif dans cette phrase : la compagnie *Colonelle*, c. à. d., la première compagnie d'un Régiment, qui n'a point d'autre Capitaine que le Colonel; et subst. fém. » *La Colonelle*, la compagnie *Colonelle*.

Rem. Ce mot, et celui de *Régiment*, de *Brigadier*, de *Maréchal*, ne me paraissent point à leur place, dans les Histoires anciennes. » Quand les Athéniens se virent ainsi assemblés, les Généraux et les *Colonels* s'assemblèrent pour délibérer. Rollin. Cela est contre le costume.

* **COLONIAL**, **ALE**, adj. Néologisme : qui concerne la Colonie. » Le Ministère voulut que les Habitans pussent donner leur voix dans les Assemblées *coloniales*. Rayn.

COLONNADE, s. f. **COLONNE**, s. f. [*Kolonade*, *kolone*. Autrefois, par respect pour l'étymologie, on écrivait *Colonne*, *Solennel* : aujourd'hui on a secoué ce respect, souvent excessif et outré ? On écrit *colonne*, *Colonnade*; *solennel*, *solennité*.] On en viendra puis à écrire *Colone*, *Solanel*.] *Colonne* est un pilier de forme ronde, pour soutenir ou orner un bâtiment. — *Colonnade*, grand nombre de colonnes, rangées pour servir d'ornement à un grand édifice, à une place, à un jardin, etc.

COLONNE, a plusieurs autres sens : il se dit des piliers d'un lit, autrement appelés *quenouilles*; d'un livre, dont les lignes ne sont pas de toute la largeur de la page, mais en occupent la moitié, ou le tiers. » Les Dictionnaires sont ordinairement imprimés en *colonnes*. Quelquefois on numérote chaque *colonne*; ordinairement on ne numérote que les pages, et l'on dit, page telle, 1^{re}, 2^{de}, ou 3^e *colonne*. = On le dit aussi des divisions d'une armée en lignes, qui ont peu de front : L'armée marchait sur six *colonnes*; et en *Physique*, d'une quantité de matière fluide de figure cylindrique, qui a une hauteur et une base déterminée, réellement, ou par la pensée : *Colonne* d'air, *colonne* d'eau. = Figurément, appui, soutien : *Colonnes* de l'Église, de l'État, les grands personnages qui les soutiennent par leur capacité, par leur vertu, par leur courage. » La justice et la piété sont les *Colonnes* de l'État. — Les deux montagnes du détroit de Gibraltar s'appellent les *Colonnes d'Hercule*.

COLOPHANE, ou **COLOFANE**, s. f. [Plusieurs disent *Colophone*, et il est ainsi

dans le Dict. de Trév. ; qui dit aussi *colofane*. L'usage est fort partagé sur les deux premiers, dit *La Touche* : le 1^{er} est pourtant le plus usité : le second n'était pas d'abord dans le Dict. de l'Acad., on le mit dans les *Additions* : on l'ôta dans la suite. — Régulièrement parlant, dit *Richelet*, il faudrait dire *colofone*, mais l'usage, plus fort que les règles, veut dire *colofane*.] Sorte de résine, dont les joueurs d'instrumens se servent pour frotter le crin de Parchet dont ils jouent.

COLQUINTE, s. f. [*Kolo-kein-te* : 3^e lon.] Citrouille, dont le fruit est très-amer : c'est un violent purgatif. — Le proverbe dit : *amer comme coloquinte*.

COLORANT, ANTE. adj. COLORER, v. a. [3^e lon. l'o est bref devant la syll. masc. : il est long devant l'e muet : il *colôre*, il *colôrera*.] *Colorer*, doner de la couleur ; *Colorant*, qui colôre : le Soleil colôre les fruits : on a trouvé l'art de *colorer* le verre, le cristal. » Il est des drogues *colorantes*. = Le verbe s'emploie au réciproque : » Les raisins comencent à *se colorer*. = *Colorer*, au figuré, doner une belle aparence à quelque chose de mauvais. Il a su *colorer* son injustice. Il régit quelquefois la prép. *de* : » Il *colorait* sa révolte du prétexte du bien public. *Coloré*, s'emploie aussi au figuré, mais non pas *colorant*. » Il n'a pas même de titre *coloré*, aparent. — On dit, au propre, vin *coloré*, teint *coloré*. Voyez COLORIER.

COLORIER, v. act. COLORIS, s. m. COLORISTE, s. m. Il ne faut pas confondre *colorier* avec *colorer*, et *coloris* avec *couleur*. — Le 2^e verbe se dit des couleurs naturelles, et le 1^{er} des artificielles : c'est là lumière qui colôre tous les corps : Titien *colorait* parfaitement. — *Colorier* ne se dit qu'au propre : *colorer* s'emploie aussi au figuré : » Il n'est point de si méchante action qu'un flateur, qu'un sophiste ne sache *colorer* : » Je ne sais pas ce qu'on peut dire pour *colorer* tant de violences. *Patru*. — Pour la différence entre *couleur* et *coloris*, voyez COULEUR.

COLORIS, est ce qui résulte du mélange des couleurs dans un tableau, pour doner aux objets qu'on peint, la couleur qui leur convient. *Coloris* frais, tendre, etc. Il se dit d'un tableau et d'un Peintre : » le *coloris* de ce tableau pêche par tel endroit.

» Ce tableau pêche par le *coloris*. » Ce Peintre est estimé pour son *coloris*. = On le dit aussi d'un teint frais et vermeil. » Voilà un beau *coloris*. = On le dit encore des fruits : » Des pêches d'un beau *coloris*. — *Raynal* le dit des Nègres : » Leur *coloris* est l'effet du climat, de l'air, de l'eau, des alimens de la *Guinée*. Le mot est impropre : il fallait dire *couleur*. — *Coloris* ne se dit du teint que quand il est beau.

COLORISTE est un terme de Peinture. Peintre qui entend bien le *coloris*. » C'est un bon, un grand *Coloriste*. — On ne le dit guère en mauvaise part. On peut pourtant dire, un mauvais *Coloriste*, un *Coloriste* fort médiocre.

COLOSSAL, ALE, adj. COLOSSE, s. m. [2^e br.] *Colosse*, est une statue d'une grandeur démesurée. Le *Colosse* de Rhodes. *Colossal*, de grandeur extraordinaire : *Figure colossale*. Au plur. il n'a d'usage qu'au fem. On ne dit point *colossaux*, ni *colossals*. = *Figurément* (st. fam.) on apèle *colosse*, un homme de grande stature : » C'est un *colosse*. — Avec un régime, il est du style relevé. *Colosse d'orgueil*.

COLOSTRE, s. m. (Médecine.) 1^{er} lait qui se trouve dans le sein des femmes après leur délivrance.

COLPORTAGE, s. m. COLPORTER, v. a. et n. COLPORTEUR, s. m. [*Kolportje*, *te*, *teur* : 3^e e fer. au 1^{er} d.] *Colporteur*, se dit de ceux qui portent des marchandises dans des paniers, ou de petites caisses pendues à leur cou, et qui vont les vendre par les rûes, ou dans les villages. On le dit plus particulièrement de ceux qui crient par les rûes les Édits, Arrêts, Relations ; et de ceux qui vont vendre des Livres dans les maisons. = *Colportage*, est le métier de *Colporteur*. = *Colporter*, c'est faire ce métier. Il est ordinairement neut. Il gagne sa vie à *colporter*. Quelquefois il est act. » Il est défendu de *colporter* des Livres imprimés sans privilège : il l'est bien davantage encore de *colporter* de mauvais Livres.

COLÛRE, s. m. [2^e lon. 3^e e muet.] Il se dit de deux grands cercles, qui coupent l'Équateur et le Zodiaque en quatre parties égales, et qui servent à marquer les quatre saisons de l'année. *Colûre* des Équinoxes. *Colûre* des Solstices.

COMBAT, s. m. COMBATTANT, ou

COMBATANT, s. m. **COMBATTRE**, ou **COMBATTRE**, v. act. et neut. [*Conba*, *batan*, *batte* : 1^{re} son.] *Combat*, est l'action par laquelle on combat : *combattant*, celui qui combat, guerrier, qui par sa profession est destiné à combattre. ~~combattre~~ *Combattre*, attaquer son ennemi, ou en soutenir, en repousser l'attaque.

I. REM. 1°. *Combat* dit moins que *Bataille* : la *bataille* est une action plus générale, et ordinairement précédée de quelque préparation. Le *combat* est une action particulière, et souvent imprévue. GR. *Synon.* Cependant il se prend quelquefois pour *bataille* : le *combat* fut rude entre les deux armées.

2°. On dit, *Livrer un combat*, et *doner une bataille*. Bossuet dit, *doner combat*, sans article : « M. Jurieu veut qu'un particulier ait droit de *doner combat* à, etc. — Mascarou a dit, *doner des combats* : « Combien de *combats* n'a pas à *doner* une jeune personne, qui entre dans le monde ? — L'Acad. dit, *doner*, *hasarder un combat*, et *livrer*, *rendre combat*. J'ose dire que *livrer un combat*, *des combats*, est plus exact et plus régulier.

3°. On dit également, *gagner une bataille*, remporter la victoire : Voltaire dit, dans le même sens, *gagner un combat*. Le Maréchal de Lorges avoit aussi *gagné un grand combat*. On dit, *avoir le dessus dans un combat*. L'Acad. dans ses *Sentimens sur le Cid*, n'approuve pas *gagner des combats*. — On disoit autrefois, *atacher le combat* : « le combat étoit sur le point de s'atacher, dit un Auteur déjà un peu ancien. On dirait aujourd'hui, *sur le point de comencer*.

4°. *Combat* se dit de certains états de trouble, d'agitation et de souffrance. « La vie est un *combat* perpétuel. » Elle étoit dans de cruels *combats*. = 5°. Effort contre les tentations : Il faut *rentre de grands combats* pour vaincre ses passions. = 6°. Contention et dispute. *Combat de civilité*, d'esprit, d'érudition. = 7°. Contrariété de certaines choses entr'elles. Le *combat des humeurs dans le corps*; le *combat des élémens, des vents*. = 8°. *Combattre les combats du Seigneur* est une expression singulière, mais consacrée, et tirée de l'Écriture : *Præliare prælia Domini*; on peut s'en servir dans la Chaire : « Allons où

nous appellent les cris de la Religion : allons *combattre les combats du Seigneur* : allons soutenir et venger sa gloire par des exemples de foi et de piété, aussi éclatans que les scandales qui osent l'outrager. *Neuville*. = 9°. *Être hors de combat*, n'être plus en état de combattre, se dit au propre et au figuré. « Je n'écoute pas tout ce que ma tendresse voudroit me faire sentir : je serois trop souvent *hors de combat*. Sév. c. à. d. hors de la société, incapable d'être avec le monde. — Quand quelque chose finit, sans pouvoir aller plus loin, on dit : *Le combat finit fâché de combattans* : « Enfin le *combat finit fâché de combattans*; c. à. d. après que le premier et le second étage de l'antichambre et de la petite chambre, et du cabinet, eurent été absolument consumés. Sév.

II. *Combatant*, se dit quelquefois des soldats, qui sont prêts à combattre, quoiqu'ils ne combattent pas encore. « Une Armée de vingt mille *combatans*. — On le dit aussi des assaillans et des soutenus dans un Tournoi. » Quand les deux *combatans* furent en présence, etc. — Leibnitz fait ce mot adjectif, et l'emploie au fém. « Le Dict. de M. Bayle, où la Raison et la Religion paraissent *combatantes*, et où M. Bayle veut faire taire la raison, après l'avoir trop fait parler.

III. *Combattre*, s'emploie dans tous les sens de *combat*, ou activement, ou neutralement, ou avec régime, ou sans régime. « *Combattre les ennemis*, *combattre ses passions*; sa colère; ce remède *combat le mal* avec succès. » On a à *combattre toute la vie contre ses mauvais penchans*. « Allons *combattre* : il faut *combattre*. — *Combattre avec quelqu'un de civilité*, d'honnêteté, de politesse; disputer à qui sera plus civil, plus honête, plus poli.

Émules généreux, *combatons d'industrie*,
De zèle pour les Arts, d'amour pour la Patrie.

Caville, la Liberté des mers, Poème.
Combattre en soi-même : être extrêmement embarrassé à se déterminer. — *Combattre contre la faim*, la soif, les vents, ou *combattre les vents, la faim, la soif* : le 2^d est le meilleur et le plus élégant.

Rem. Au passif, il régit ordinairement la prép. *par*; « Je suis *combattu par des sentimens tout opposés*. — Les Poètes lui font régit la prép. *de* :

Je sens bien que ce cœur n'en est pas moins coupable,
Et de quelques remords que je sois combattu,
Qu'avec plus d'appareil c'est trahir ma vertu.

Créb.

Quand du moindre intérêt le cœur est combattu,
La générosité n'est plus une vertu. Id.

IV. COMBATU, ÔE, adj. et part. » Opinion *combattue*, sentimens *combatus*; passions *combattues*; hérésie *combattue*: » Il se sentoit *combattu* en lui-même. L'emploi de cet adjectif ne s'étend pas hors de ces phrases.

COMBIEN, adv. [*En n'y a pas le son d'an. Kon-bien*, et non pas, *kon-bian*: 1^{re} lon.] Cet adv. exprime le nombre, le prix, la quantité; *Combien y avait-il de personnes? Combien vaut cela? Combien en apportez-vous? En combien de temps l'avez-vous fait?*

Rem. 1°. Après *combien*, il faut mettre l'article indéfini *de*: *Combien y avoit-il de soldats, combien d'argent*, etc. et non pas *des soldats, de l'argent*, etc.

2°. *Combien* se met ordinairement après le verbe qui régit, excepté dans les phrases interrogatives, où il commande l'interrogation. Il sent *combien* il a de tort. *Combien y en a-t-il?* * *Bossuet* le place à la tête de la phrase, et le fait suivre à quelque distance du pronom *le*: » *Combien* Calvin fut touché de cette gloire, un petit mot qu'il écrit à Melancthon nous *le* fait conoître. — Cette construction latine, et un peu irrégulière, peut être, en certaines occasions, plus belle que la construction ordinaire: un petit mot, etc. nous fait *conostre combien* Calvin, etc.

3°. Ce n'est pas par lui-même, mais par la force du sens interrogatif, que *combien* fait marcher le pronom nominatif après le verbe: ainsi, quand la phrase n'est pas interrogative, ce déplacement du pronom est irrégulier. » Les Observateurs ont cherché *combien* faut-il (il faut) d'années, pour opérer le changement des pierres volcaniques en terre argilleuse. *Merçure*.

4°. Au contraire, quand *combien* est placé à la tête de la phrase, il rend ordinairement le sens interrogatif, et alors le pronom pers. doit être placé après le verbe. M. l'Ab. *Henn.* parle donc mal, quand il dit: » De là, *combien* il importe de s'approprier de bonne heure des talens à pouvoir se suffire à

soi-même! *Du Plaisir*. Il devait dire, *combien* n'importe-t-il pas? Dans le sens admiratif, la négation est plus régulière et plus énergique.

5°. Il est des Auteurs qui font suivre *combien* du pron. relatif. » *Combien* de jeunes personnes qui en ont fait la triste expérience! *Reyre*, *Éc. des Dém.* » *Combien* qui ont lieu de s'en repentir! *Anon.* Dans le 1^{er} exemple, on sous-entend, *n'y en a-t-il pas?* et dans le 2^d, *y en a-t-il?* Ordinairement, il est mieux de ne pas employer le relatif, sur-tout quand le nom, régi par *combien*, est exprimé comme dans la phrase de M. l'Ab. *Reyre*: » *Combien* de jeunes personnes en ont fait la triste expérience, ou *n'en ont-elles pas fait*, etc. Voy. NOMINATIF, IV, n°. 2°.

6°. *Combien que*, pour *quoique*, est vieux et hors d'usage.

M. de *Buson* emploie substantivement *combien* et *comment*. » La Physique donc le *combien* et la Métaphysique le *comment*. — Cela est du style familier. » Il veut me vendre sa charge: nous en sommes sur le *combien*. Acad.

* COMBINABLE, adj. Qui peut être combiné. Mot nouveau. » Le Ministère Britannique avait deux vûes très-combinables dans les dispositions qu'il faisait en Flandres. *Anon.*

COMBINAISON, s. f. COMBINER, v. act. [*Konbinèzon*, *konbiné*; 3^e à moy. au 1^{er}, *e* fer. au 2^d.] Ces deux mots expriment l'action d'assembler les choses de deux en deux, (c'est le sens propre de ces mots) et par extension, de les varier et assembler en autant de manières qu'elles peuvent l'être. La combinaison des lettres. Faire une combinaison, des combinaisons. — Combiner les nombres, des raisonnemens, des préuves, etc.

Rem. Quand *combiner* a un second régime, c'est la prép. *avec*. * Un Auteur moderne y substitue la prép. *à*. » En ce cas la volonté se trouveroit combinée à (avec) la force. — L'Acad. ne met point d'exemple de *combiner* avec aucun régime relatif.

COMBLE, adj. et subst. COMBLÉ, I^{er}, adj. COMBIER, v. act. [*Konble*, *konblé*, *blé-e*, *blé*; 1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er}, *e* fer. aux trois autres, long au 3^e.] I. *Comble*, adj. ne se dit que des mesures et des choses sèches seulement; on ne le dit point des liquides. Mesure comble, boisseau, minot comble,

tout

tout comble, etc. — Figurément, la mesure est comble, les crimes sont montés à l'excès : on a tout à craindre des vengeances divines ; ce qui se dit, par extension, de la colère des Souverains les plus cléments, et des hommes les plus indulgens.

II. COMBLE, s. m. est 1°. ce qui peut tenir au-dessus des bords d'une mesure, d'un vaisseau déjà plein. *Le comble d'un boisseau, d'un minor* : » Il a tant donné pour le comble. = 2°. Le faite d'une maison. *Comble* est plus du style simple et *faîte* du style élevé : » Maison abatur, ruinée de fond en comble, ce qui se dit au propre et au fig. = 3°. Figurément, le dernier surcroît, le plus haut degré de quelque chose : *le comble des honneurs, ou de l'infortune, etc. etc.*

Être au comble de, Mettre le comble à...
» Il est au comble de la gloire.

Oui, cher Prince, ta mort, de tant de pleurs suivie,

Met le comble aux grandeurs dont tu fus revêtu.

Rouss.

* *Brébeuf*, gêné par la mesure du vers, dit, *mettre un comble*.

Ou que, pour mettre un comble au mal qui les menace,

Les rigueurs de la faim ne suivent la bonace.

Je ne sais si l'on pardonnerait aujourd'hui cette faute à un Poète, mais certainement on ne l'épargnerait pas dans un Prosateur.

Être au comble se dit quelquefois sans régime : » La mesure est au comble : » Il s'applique à gagner l'affection des vieux Capitaines, dont la réputation et l'expérience étoient au comble. *Téléme.*

Pour comble, adv. Pour surcroît. » S'attendait-on qu'un... erreroit, et pour comble, qu'il se rétracteroit. *Coyer.* » Et pour comble, ce passage est celui de la déraison. *Linguet.*

Mais, pour comble, à la fin, le Marquis en prison, sous le faix des procès vit tomber sa maison.

Boil.

III. COMBLÉ n'étoit autrefois que participe, *Comblé de bien, de gloire, de faveurs*. Aujourd'hui on l'emploie comme adjectif, sans régime et dans le sens de ravi, enchanté : c'est un mot de petite maîtresse : *Gresset* et *Coyer* s'en moquent.

Et ! bon jour, cher Cléon, je suis comblé, ravi
De retrouver enfin mon plus fidèle ami.

Méchant.

Gresset, dans la même Comédie, en
Tome I.

481
ploie, dans le même sens, le verbe *comblé*. Il fait dire à *Cléon* :

Ma foi, si vous voulez,

Que je vous parle aussi très-vrai, vous me comblez :

Vous m'avez épargné, par cet aveu sincère,
Le même compliment que je voulois vous faire.

» En bien et en mal, ils escaladent tous les superlatifs : ils sont *comblés*, enchantés, furieux, sur des choses qui n'auroient pas causé la moindre émotion dans leurs aïeux, mais seulement dans leurs aïeules. *Coyer.*

IV. COMBLER veut dire : 1°. Remplir un vaisseau, une mesure jusque par-dessus les bords ; *comblé un boisseau, une mesure*. — Il est peu usité en ce sens, excepté dans cette expression : *comblé la mesure*, qui est du style figuré ; faire quelque nouvelle faute, après laquelle il n'y a plus de pardon à espérer. » Leur rébellion a comblé la mesure. — On ne dit pas au passif, *la mesure est comblée*, mais *comblé*. Voy. plus haut COMBLE, adj. n°. I.

2°. Remplir un creux, un vide : » *Comblé un fossé, des vallées, la tranchée.*

3°. *Comblé de biens*, au figuré, faire de grands biens à... et ainsi *comblé de bienfaits, de grâces, de faveurs.*

Je t'ai comblé de biens, je t'en veux acabler.

Cinna.

» Il l'a comblé de faveurs : il est comblé de gloire.

4°. Dans le jargon moderne, ravir enchanter. Voy. plus haut, un exemple de *Gresset.*

COMBUGER, v. a. Remplir d'eau des futailles, pour les imbiber, avant que de les employer.

COMBUSTIBLE, adj. COMBUSTION, s. fém. [*Konbus-tible, bus-tion*, et non pas *bus-cion* : le t n'a pas ici, comme dans beaucoup de mots terminés en *tion*, le son du c.] *Combustible*, se dit au propre, de ce qui est disposé à brûler aisément ; *combustion* ne se dit qu'au figuré, d'un grand désordre, d'un grand trouble, excité dans une assemblée, une Ville, un Royaume : matière *combustible* ; tout le Royaume étoit *en combustion*. » Ces différentes dispositions allumèrent une guerre civile, qui mit plusieurs fois le Royaume *en combustion*. Il se dit toujours avec la prép. *en*.

Rem. 1°. * Le Peuple confond quelquefois *combustible* avec *comestible* : » Ce vaisseau

P p p

est presque tout chargé de combustibles : c'est un grossier barbarisme.

2°. *Combustible* ne se dit point des personnes. Cependant M. de B... (Hist. d'Angl.) l'emploie assez heureusement. » Le spectacle de la beauté en pleurs émut vivement le *combustible* Edouard : l'amour se glissa dans son cœur sous les traits de la compassion. — *Le combustible* Edouard, pour, *Edouard facile à s'enflamer*, est sans doute un Anglicisme; mais j'avoue qu'il ne me déplaît pas. Peut-être déplaira-t-il à d'autres. »

COMÉDIE, s. f. COMÉDIEN, ENNE, s. m. et fém. [*Koméd-e, dien, diè-ne*; 2° *é fer.* 3° *é moy.* au dern. Dans le 2d, *ien* n'a pas le son d'*ian*.] *Comédie* est une pièce de théâtre, où l'on représente quelque action de la vie commune. *Comédien*, *Comédiene*, celui ou celle qui joue la comédie (ou d'autres pièces) sur un théâtre public.

Rem. 1°. *Comédie* se dit ordinairement par opposition à la Tragédie. Quelquefois pourtant on entend par ce mot le théâtre en général : allons à la *Comédie*; elle est à la *Comédie*, etc.

2°. Autrefois on donait ce nom aux Tragédies mêmes. Mde. de Sévigné, parlant de *Bajaset*, de *Bérénice*, d'*Andromaque*, dit : » Quant aux belles *Comédies* de *Corneille*, elles sont autant au-dessus, etc. » On parle d'une *Comédie* d'*Esther*, qui sera représentée à St. Cyr. *La même*. — C'était tellement l'usage alors de parler de la sorte, que le P. Bouh. ne craint pas de dire, que quoiqu'on se serve encore du mot de *Tragédie*, en parlant d'une pièce en particulier; dont on veut marquer le caractère, comme, *Andromaque est une Tragédie*, cependant, si l'on parlait de cette pièce en général, on dirait : *Andromaque est une des plus belles comédies* qui ait paru sur le théâtre. — L'usage a entièrement changé, et il serait ridicule aujourd'hui de s'exprimer de la sorte. — Il n'en est pas des Acteurs comme des pièces, et l'on dit fort bien d'un Acteur qui excelle dans le tragique, c'est un bon, un excellent *Comédien*.

3°. *Comédie* se dit figurément des actions qui ont quelque chose de plaisant. » C'est une *Comédie*. — *Doner la Comédie*, se doner en spectacle de ridicule, faire rire à ses dépens. » Les chevaux étoient mis pour vous mener au spectacle : vous comptiez sur votre mari. Un mari français ! voulez-vous

doner la comédie à la Comédie même ? (c. à. d. aux Spectateurs.) *Coyer*. — *Jouer la Comédie*, se contrefaire, parler et agir autrement qu'on ne pense. * *La Touche* dit, dans le même sens, *faire la Comédie* : on dit, *jouer*. — On dit, d'une chose que tout le monde sait, c'est le secret de la *Comédie*. » Bon ! qui ne sait pas cela, reprit Doris ; c'est le secret de la *Comédie* ? Marmontel.

4°. *Comédie* se dit aussi du lieu où l'on joue la *Comédie* pour le public. » Il est logé à côté de la *Comédie*.

5°. *Acteur*, *Comédien* (synon.) Voy. ACTEUR.

* COMESSATION, s. f. Repas. Latinisme employé par *Fleuri*. » Ils condamnoient absolument, suivant la doctrine des Apôtres, ces collations après souper, apêlées *comessations*, qui fesoient passer les nuits en débauches. *Mœurs des Chrét.*

COMESTIBLE, s. m. Ce qui se mange. Terme de *Comerce*. Il n'est pas dans les Dictionnaires. Voy. COMBUSTIBLE. Rem. 1°.

* COMÉTAIRE, adj. Qui concerne les comètes. » Tout corps *cométaire* ou planétaire. *Exam. des Ep. de la Nat.* » Le système *cométaire*. Ibid.

COMÈTE, s. f. [2° *é moy.* 3° *e muet.*] On a fait autrefois ce mot *masc.*

Et d'un sombre assendant l'influence secrète
Fait, d'un feu lumineux, un sinistre comète.

Bréb.

COMÈTE est un corps lumineux qui paraît extraordinairement dans le Ciel. On a cru long-temps que les comètes présageaient des évènements fâcheux. Il parut une comète à la mort de César. On ne manqua pas de la regarder comme l'annonce de ce grand évènement. On est détrompé aujourd'hui de cette erreur.

COMICES, s. m. pl. Assemblée du Peuple Romain, pour élire des Magistrats, ou pour traiter des affaires publiques. — Suivant le *Rich. Port.* on disait le *comice*, au sing. pour le lieu où l'on tenait ces assemblées. — S'il est vrai qu'on l'ait dit autrefois, on ne le dit plus aujourd'hui.

COMINGE, s. f. Bombe d'une grosseur peu ordinaire, ainsi nommée de M. de *Cominge*, son inventeur. — M. *Fréron*, ou son Imprimeur, l'a écrit avec deux *mm*; il dit, des Lettres de quelques Juifs à Mr. de *Voltaire*, par l'Ab. *Guénée*. » Ainsi M-

de Voltaire doit être écrasé par le poids de cette terrible *comminge*.

COMIQUE, adj. **COMIQUEMENT**, adv. [*Komike*, *keman* : 3^e e muet.] *Comique* est 1^o. ce qui appartient à la Comédie, prise dans le premier sens : Pièce, Poète, sujet, style *comique*. — *La Bruyère* en fait un *subst.* en parlant des Auteurs. » *Un comique* outre sur la scène ses personnages. *Rousseau* aussi. Voy. **ÉCHEC**. On dit, un *Auteur Comique*. — Mais on le dit fort bien des Acteurs : » *C'est un bon comique : les comiques de cette troupe ne sont point bons.* — *Boil. dit, le comique*, pour *le genre comique*.

Le comique, ennemi des soupirs et des pleurs, N'admet point dans ses vers de tragiques douleurs.

Ce *subst.* est reçu en ce sens : » Ce Poète entend bien *le comique* : Voltaire n'a pas réussi dans *le comique* : Ce Comédien n'est bon que pour *le comique*.

2^o. Plaisant, propre à faire rire : Visage, aventure, histoire *comique*.

COMIQUEMENT, adv. D'une manière comique. » Il a traité ce sujet *comiquement*.

COMITE, s. m. Bas Officier préposé sur les galères pour faire travailler la chiourme. — On disait *Come* à Marseille ; provençalisme.

COMITÉ, s. m. Terme emprunté de l'Anglais. Bureau composé de plusieurs Membres de l'une ou l'autre Chambre, commis pour examiner une affaire. On ne le dit dans le sérieux, que des Anglais. En France, on dit *Bureau*. — Dans le style badin, on le dit de toute assemblée. — Les Comédiens apèlent leurs assemblées, *Comité*.

* **COMITIAL**, adj. m. On a donné autrefois ce nom au mal caduc. Voici l'origine que *M. Le Gendre* donne à cette locution. » Les *Comites* ou États des Romains, se séparoient sans rien faire, si quelqu'un du peuple tombait du mal caduc, nommé pour cette raison *mal comitial*.

* **COMITICULE**, s. m. Petit Comité. Mot forgé pour rendre ridicules certains Comités. Ils pourront se diviser en d'autres *Comiticules*, qui auront aussi une existence distinguée. *Linguet*.

COMM. Dans les mots qui comencent par cette syllabe, on ne prononce qu'une *m*. Dans la suite, et peut-être bientôt, on n'en écrira qu'une. Car que font là, autre chose, ces deux *mm*, qu'embarrasser.

COMMANDE, **COMMANDEUR**, **COMMANDEMENT**; c'est ainsi qu'écrivent les Dictionnaires de *Trév.* de l'*Acad.* et du *Rich. Port.* Plusieurs écrivent ces mots avec un *e*; et l'*Acad.* aussi bien que les autres Dictionnaires, mettent un *e* à *Commende*, bénéfice en *commende*, et *Commendataire*; ce qui n'est pas fort conséquent; car tous ces mots ont la même origine. Mais l'usage est plus fort que la raison, et nous le suivrons, puisqu'il a prévalu.

COMMANDANT, s. m. [2^e et 3^e lon.] Qui commande dans une place, ou qui commande des troupes. *Le Commandant du Fort, de la Citadelle* : il faut s'adresser au *Commandant*. — L'*Acad.* le met aussi adj. les Officiers *Commandans*. Il est peu usité de cette manière.

Rem. On dit, *Mde. la Commandante*, pour la femme du *Commandant*. L'*Acad.* ne le met point.

COMMANDE, (de) adv. Ouvrage, bureau, commode *de commande*; c'est à dire, que l'ouvrier a fait exprès pour quelqu'un qui le lui a commandé, qui lui en a donné l'ordre. — On dit aussi, *maladies, larmes, louanges de commande*. » Les fantaisies, les maladies *de commande*. *Coyer*. » Les louanges *de commande* sont peu flatteuses. * *M. Formey* dit, par analogie, *louer de commande*; mais l'analogie trompe souvent, et telle expression est en usage avec les noms, qui ne l'est pas avec les verbes, et *vice versa*. » Il n'y en a aucun qui ne doive s'être soulevé plus d'une fois contre l'obligation de *louer de commande*, et de louer souvent des sujets très-peu louables.

* Fêtes, jeûnes *de commande*. *Trév.* On dit, *de commandement*. V. **FÊTE**.

COMMANDEMENT, s. m. **COMMANDER**, v. a. [*Komandeman*, *komande* : 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] Ces deux mots ont plusieurs sens. — Ordre, ordonner : obéir aux *Commandemens* de Dieu; C'est Dieu qui nous *commande de l'aimer* par dessus toutes choses, et d'*aimer* le prochain comme nous-mêmes. = 2^o. Autorité, pouvoir. Avoir *commandement sur* quelqu'un : il a *le commandement sur* les troupes : cela est *sous son commandement* : prendre, refuser, quitter, reprendre *le commandement*. — *Commander dans* une Ville, dans une Province. *Commander une armée, une brigade, un détachement*, etc.

Rem. 1°. On dit d'un Officier qui commande de bonne grâce, qu'il a le commandement beau, on dit, au contraire, qu'il a le commandement rude, lorsqu'il commande d'un air impérieux et altier. — Avoir à son commandement, en sa disposition. » J'eus le lendemain six louis d'or à mon commandement. Mariv. — Avoir à commandement, avoir la faculté de faire une chose quand on le veut : » La Mère (Guêpe) y pond un œuf de mâle, et ensuite un de femelle. Il faut croire qu'elle a cela à commandement, puisqu'elle proportionne la grandeur de la loge à la taille du mâle ou de la femelle qui doit y naître. Pluche. » Il a la langue anglaise à commandement: il la parle comme sa langue naturelle.

* 2°. Bossuet apèle les Commandans, des hommes de commandement; et La Touche approuve cette locution, pour signifier un homme qui sait l'art de commander. D'autres, au contraire, apèlent les bons Domestiques des hommes de bon commandement; c. à d. qui exécutent bien et volontiers ce qu'on leur commande: l'un n'est pas plus français que l'autre. L'Acad. ne met ni l'une ni l'autre de ces façons de parler.

3°. COMMANDER, relativement aux personnes, a deux sens, et différens régimes, relatifs à ces deux différens sens. Quand il signifie, être chef, conduire, il est actif et régit l'accusatif. » M. de Turenne commandoit l'Armée; M. d'Artagnan commandoit les Mousquetaires. — Vertot lui fait régir la prép. à: Pompée commandoit à un autre Corps. Retranchez à. — M. Belloi, dans Gaston et Baiard, lui donne la prép. sur pour régime.

Frère du Roi d'Espagne et neveu de mon Roi, Nemours, n'est-il pas fait pour commander sur moi. C'est un faux régime. On dit bien avoir le commandement sur les troupes; sur quelqu'un: on ne dit pas, commander sur, etc. Un Homme de Lettres, qui sait parfaitement bien sa langue, croit qu'on peut le dire en vers, et qu'on le dit tous les jours en prose.

Quand commander signifie gouverner, ou ordonner, il régit le datif (la prép. à.) » Les Romains commandoient à plusieurs États: » C'est un Prince digne de commander à tout le monde. » On commanda aux Chevaux-légers de pousser les ennemis. On dit aussi, en cette occasion: on commanda les

Chevaux-légers pour pousser, etc.

4°. COMMANDER, au figuré, dit des choses, dans le sens de dominer sur, régit plus régulièrement l'acus. que le dat. » Il y a une hauteur qui commande la Ville. Bouh. Mén. — Vaugelas et d'Ablancourt se sont servis du datif: » La montagne commandoit au chemin par où l'ennemi devoit passer. Quintecurce. » Il gardoit les hauteurs, qui commandoient à la rivière. Xenophon. L'Acad. le dit avec le datif, aussi bien qu'avec l'acusatif. L. T. L'acusatif vaut mieux. Le Rich. Port. ne met d'exemple que de celui-ci.

5°. COMMANDER a un beau sens dans le moral avec la prép. à:

Commandez un moment à votre impatience.
Gresset.

Commande à ta propre valeur
D'éteindre en toi cette chaleur
Qu'allume ton goût pour la gloire.
Rousseau.

COMMANDERIE, s. f. COMMANDEUR, s. m. [Komanderie, man-deur; 2^e lon. 3^e e muet, 4^e lon. au 1^{er}. Il serait plus conforme à l'étymologie et à l'analogie d'écrire avec un e Commenderie, Commendeur, comme on écrit Commende et Commendataire, et ainsi, Commendite, Commenditaire: mais l'usage le plus commun est de les écrire avec un a.] Commanderie est un bénéfice, dont jouit un Chevalier de quelque Ordre que ce soit. — Commandeur est le Chevalier qui a été pourvu d'une Commanderie.

* COMMANDEUR: c'est par ce nom que des Traducteurs de Livres Anglais rendent le mot Commodore. Il faut dire, Commandant ou Chef d'Escadre. Voy. le Dict. de Boyer.

COMMANDITE, s. f. COMMANDITAIRE, s. m. [Komandite, ditère: 2^e lon. 4^e e muet au 1^{er}, à moyen et long au 2^d: on devrait écrire Commendite, etc. avec un e: Voy. COMMANDERIE.] La Commandite est une société de commerce, dans laquelle l'un des Associés, n'étant point dénommé dans la raison ou signature, n'est engagé solidairement que jusqu'à la concurrence d'une certaine somme portée par l'Acte. C'est cette restriction qui forme la commandite. Dict. du Citoy. Suivant l'Acad. c'est une société de deux Marchands, dont l'un donne son argent, l'autre ses soins. Cette définition est insuffisante, aussi bien que celle de Trév.

qui lui ressemble. — Suivant le *Rich. Port.* c'est une société qui a le même intérêt pécuniaire; définition inintelligible et qui n'a prend rien.

COMMANDITAIRE est celui qui a une commandite, à qui l'on a fait une commandite. L'Acad. ne met pas ce mot, qui est aussi en usage que celui de *Commandite*.

COMME, adv. de comparaison. [*Kome*, 2^e e muet.] Il se prend en différentes manières. On le met pour *ainsi que* : il sera puni *comme* les autres.

Vous aurez le destin
De ces fleurs si fraîches, si belles,
Comme elles, vous plairez, vous passerez *comme*
elles. Des Houl.

— *De même que* : « *Comme* l'humilité est le fondement de toutes les vertus, ainsi l'orgueil est la source de tous les vices. — *Dans le temps que* : « *Comme* il arrivoit, son frère parut. — *Par exemple* : Les noms en *tie* sont féminins, *comme* pitié, amitié, etc. — *A cause que* : « *Comme* il ne vouloit pas obéir, on le fit mettre en prison. — *Presque* : on le trouva *comme* mort. — *En quelque sorte* : il est *comme* le grand ressort de cette entreprise. L. T. » Leur origine est *comme* ensevelie sous d'immenses richesses. *Mariv.* Dans ce dernier emploi, il sert de correctif.

Rem. 1^o. *Comme*, au lieu de *comment*, ne vaut rien dans le sens interrogatif. « Albin, *comme* est-il mort ? *Corn.* Il faut là *comment*. Mais hors de là il a souvent plus de grâce et de douceur. *Bossuet* et *Mde de Sévigné* lui donnent presque toujours la préférence sur *comment*. — *Matherbe* disoit toujours *comme* ; mais en quoi il n'est pas à imiter, c'est qu'il l'employoit dans l'interrogation : *Comme* y fournirez-vous ? — Il n'y a pas de doute, dit *Vaugelas*, que lorsqu'on interroge, ou qu'on se sert du verbe *demander*, il faut dire *comment*, et non pas *comme*. — *Rousseau* (Jean-Jaques) dit, dans la même phrase, *comment* et *comme*, et pour ne pas répéter le premier, et parce que le second est plus doux à l'endroit où il l'a placé. » Je montrôis aux hommes *comment* ils faisoient leurs malheurs eux-mêmes, et par conséquent, *comme* ils pouvoient les éviter. *Let. à M. de Volt.*

2^o. Cette préposition servant de lien à deux membres de comparaison, il faut qu'il y ait une certaine ressemblance de construc-

tion entre les deux membres. Par exemple, *Racine* dit, dans les *Frères Enemis* :

Si la vertu vous touche autant que fait le crime,

Si vous donnez les prix, comme vous punissez.

Il falait dire, si vous récompensez *comme* vous punissez. Le Poète a voulu éviter la rime de l'hémistiche. — En prose, on dirait, si vous donnez les prix, comme vous imposez les peines. Alors on garderait le même ordre dans les deux membres.

3^o. Il ne faut pas mettre *comme*, au lieu de *que*, après *autant* et *aussi* : « Vous ne devez *autant comme* (que) lui : » Cette espérance est *aussi* présomptueuse *comme* (que) elle est vaine. *Racine* s'en sert au lieu de *que* conjonction.

Montrez, en vous tuant, *comme* vous êtes frères.

Théb.

C'est une faute, même dans un Poète : l'usage n'admet point *comme*, au lieu de *que*. — Montrez *que* vous êtes frères, en vous tuant. — *Fleury*, dans son *Hist. Eccl.* emploie aussi *comme* d'une manière singulière : « Sa mémoire (de Caligula) fut condamnée *comme* d'un tyran. Il falait dire, *comme* celle d'un tyran.

4^o. *Comme*, mal placé, peut occasioner des contresens. Exemple : « Il s'en est trouvé (parmi les Martyrs) qui se sont laissé brûler la main, y tenant long-temps des charbons ardents avec de l'encens, de peur qu'ils ne semblassent offrir l'encens, en secourant les charbons, *comme* St. Barlaam, dont St. Basile fait l'éloge. *Fleury*, *Mœurs des Chrét.* De la manière que ce *comme* est placé, il semble que St. Barlaam secourait les charbons, et offroit l'encens, ce qui est précisément le contraire de ce que *Fleury* a voulu dire.

5^o. Quelques personnes n'approuvent pas l'expression suivante : quand je ne serois pas votre serviteur, *comme* je suis. Ils disent que ces dernières paroles sont superflues : mais assurément ils se trompent ; *comme* je suis, ajoute quelque chose au sens, et le rend plus fort. On peut dire indifféremment, *comme* je suis, ou *comme* je le suis. *Vaug.* *Corn.* L. T. Le dernier est plus exact. *Je suis*, ne dit rien. *Je le suis*, dit, je suis cela : c. à. d. votre serviteur. *Marin.*

6^o. *Comme* quoi pour *comment*, n'est plus

guère en usage. L'Acad. dans la 1^{re} édit. de son *Dict.* ne condamnait pas cette expression. Dans ses *Observations* sur les *Remarques* de Vaugelas, elle dit qu'on ne s'en sert plus. Dans les dern. édit. de son *Dict.* elle avertit que *comme quoi* est du st. fam. mais elle n'en donne d'exemple que dans l'interrogation : *Comme quoi* avez-vous fait cela ? — Dans le style badin ou critique, il vaut mieux que *comment* : Vous savez ce qui en est advenu, dit M. Linguet, et *comme quoi* cette charlatanerie réussit.

Vous savez *comme quoi* je vous suis toute acquise.
Rodog.

Cela ne vaut rien dans une Tragédie.

7°. *Comme que*, de quelque manière que, est vieux aussi. » Cela sera fort bien, *comme qu'il soit*. J. J. Rousseau l'a encore employé. » *Comme que* tout àille, peu importe au prétendu sage, ou vu qu'il reste en repos dans son cabinet. Il dit àilleurs, *comme qu'on s'y prenne*.

8°. *Comme ainsi soit que*, puisque, d'autant que, ne se dit plus qu'en plaisantant. L'Acad. se contente de dire qu'il vieillit.

9°. *Comme si*, régit l'indicatif, et non pas le subjonctif : » Combien de langues indiscrettes, *comme si* le secret dût faire gémir l'amour-propre, sont impatientes de divulguer leurs services ! Du Plaisir. L'usage veut qu'on dise, *comme si* le secret devoit, etc.

10°. L'usage trop fréquent de *comme*, est un défaut dans le discours. Il y a des gens, dit La Touche, qui ne parlent presque point sans faire quelque comparaison. Ils diront toujours, par exemple, elle est belle *comme* un Ange : il est laid *comme* un diable : doux *comme* du sucre, amer *comme* du fiel ; blanc *comme* la neige, noir *comme* l'encre ; léger *comme* une plume, pesant *comme* du plomb ; vite *comme* un cerf, lent *comme* une tortue. En un mot, ils se servent d'une infinité de comparaisons vulgaires, qui deviennent insupportables par le fréquent usage qu'on en fait. On peut quelquefois parler de la sorte, mais on doit le faire rarement ; et il est beaucoup mieux de dire simplement : elle est très-belle : il est fort laid : cela est extrêmement doux, etc.

11°. C'est une négligence vicieuse d'entasser dans le discours, plusieurs *comme*,

quand ils ne sont pas du même ordre : » Ne considérons pas la mort, *comme* des payens, mais *comme* des Chrétiens ; c'est-à-dire, avec l'espérance, *comme* St. Paul l'ordonne. Ce 3^e *comme* fait un mauvais effet, parce qu'il est dans un ordre différent de celui des premiers ; étant dans celui préposition, et dans l'autre, conjonction. Bouh.

12°. *Un homme comme moi*, est une expression qui sent l'orgueil et la fatuité. » On ne vous entend jamais dire, *un homme comme moi*. Coyer. Autrefois, on disait, *un homme de ma sorte*. Les expressions changent, les passions sont toujours les mêmes.

COMMÉMORAISON, COMMÉMORATION, s. f. [*Komémorèzon*, *Komémoracion* : 2^e é fer. 4^e é moy. au 1^{er}.] Ces deux mots ont la même origine et le même sens : ils signifient *mémoire* ; mais ils n'ont pas le même emploi. Le 1^{er} se dit de la mémoire qu'on fait d'un Saint dans l'Office Divin et à la Messe, le jour qu'on fait l'Office en entier d'un autre Saint. Cette *commémoraison* consiste à réciter une Antienne, un verset et une Oraison en l'honneur de ce Saint dans l'Office, et à dire l'oraison seulement à la Messe. On fait aussi la *commémoraison* des Dimanches et des Fêtes. — *Commémoration* ne se dit au propre que du jour des Morts : la *Commémoration des Morts*. — Dans le style familier et en plaisantant, on dit : nous avons fait *commémoration*, c. à. d. mention de vous. — Dans le Rich. Port. on dit que *commémoraison* a la même signification que *commémoration*, et on définit celui-ci : Souvenir, mémoire qu'on fait d'une chose, ou d'une personne : mention. Cela est obscur et peu exact.

COMMENSAL ; écrivez COMMENSAL, et voyez ce mot. Il n'y a pas de raison pour écrire ce mot avec le ç souscrit avec la cédille ; lettre étrangère, qu'on ne doit employer que dans l'absolue nécessité.

COMMENÇANT, ANTE, subst. COMMENCEMENT, s. m. COMMENCER, v. n. [*Coman-san*, *sante*, *manceman*, *mancé* ; 2^e lon. 3^e lon. aux 2 1^{ers}, e muet au 3^e, é fer. au dern. — On pourrait écrire ces mots avec une seule m, sans comettre une grande faute.] *Començant*, est celui qui en est encore aux premiers éléments d'un art,

d'une science. Il n'a pas un emploi aussi étendu que les mots suivans. — *Comencement*, est ce par où une chose comence. — *Comencer*, c'est, en général, faire ce qui doit être fait d'abord. » Ce Livre est trop fort pour un *comencant*. » Le *comencement de l'année, du printemps, d'un livre*: ce fut le *comencement de sa fortune*, etc. » *Comencer un ouvrage, un bâtiment, un discours*, etc.

I. On dit, dans le *Dict. Gram.* que *comencant* n'a point de *fém. in*, et qu'on ne dit pas une *comencante*, comme on dit un *comencant*. — L'*Acad.* le marque pourtant *fém.* et en titre et dans la définition. Il est vrai qu'elle n'en cite point d'exemple. Tout ce qu'on peut dire de plus vrai, c'est que le *fém.* est peu en usage.

II. On dit, *doner comencement à*, faire comencer, et *prendre comencement*, comencer. » C'est ce qui *donna comencement à un tel usage*. » Cette Monarchie prit son *comencement* dans une telle année.

On dit, adverbiallement, *au comencement*, dès le *comencement*, dans le *comencement*. Ces adverbés se placent après le verbe, ou à la tête de la phrase: il avoit montré, *au comencement*, dès le *comencement*, dans le *comencement*, d'heureuses dispositions, mais il a trompé l'espérance de ses maîtres. *Au comencement*, il était plein d'ardeur; *dès le comencement*, il se montra tel qu'il était; *dans le comencement*, il étudiait avec application; mais il ne tarda pas à se dégoûter.

Le proverbe dit: *heureux comencement est la moitié de l'œuvre*. C'est la traduction de ce vers latin:

Dimidium facti, qui bene cepit, habet.

III. *Comencer*. 1°. Ce verbe est ordinairement suivi de la prép. *à* devant l'infinitif: *comencer à bâtir, à alner*. Cependant on trouve dans de bons Auteurs, *comencer de*. » Le jour *comença d'éclorre*. Il semble qu'il est inutile d'avertir qu'il ne faut pas du moins employer les deux régimes dans la même phrase. Un Poète, gêné par la mesure du vers, a fait cette faute dans un sonnet.

Il comence de vaincre aussi-tôt qu'à paroître. Voyez aussi un exemple de *Rousseau*, plus bas, n°. 6°. = *M. de Wailly*, d'après *Mén. Bouh. Th. Corn. l'Acad.* admet l'un et l'autre régime de *comencer à* et *de*. » A peine

a-t-on comencé à vivre, qu'il faut songer à mourir. » Il avoit comencé d'écrire sa lettre. *De*, vaut mieux devant une voyelle; si l'on disoit, il avoit comencé à écrire, cet *à* entre deux *e* ne ferait pas un bon effet.

2°. Dans les phrases précédentes, *comencer* est neutre, mais avec un régime: il se dit aussi absolument et sans régime; l'année *començait*, le sermon *comence*. Quand *comencerez-vous*? Je ne fais que de *comencer*. — Il est aussi impersonnel, et régit *à* ou *de*. Il *comence à faire jour*, il *començait de pleuvoir*, quand je suis parti.

3°. *Comencer*, comme *finir*, employé au passif, a une propriété singulière; c'est que le verbe qu'il régit à l'infinitif, a un sens passif, quoique employé à l'actif. Ainsi, au lieu de dire: ce livre a comencé ou a fini d'être imprimé; on dit qu'il a été comencé, ou fini d'imprimer: et ainsi le mode passif est transporté du verbe régi au verbe régissant. » Le N°. 27 étoit prêt et comencé d'imprimer dès le mois de Septembre. *Linguet*. — Dans ce tour de phrase, assez particulier, *de* vaut mieux que *à*, après *comencer*. » Ignorez-vous que les gros piliers du dôme sont comencés à élever. *M. Patte*. Il me semble que *d'élever* serait mieux.

4°. Une chose assez remarquable aussi, c'est que *comencer* régisse les personnes en régime direct (à l'accusatif.) C'est un tel qui m'a comencé; c. à. d. qui m'a montré les premiers principes, les premières leçons de Musique, de danse, d'équitation, etc. » Ce Maître n'est propre qu'à comencer les enfans. — On dit aussi qu'une Nourrice a comencé un enfant, pour dire, qu'elle a été la première à lui doner à têter.

5°. *Comencer*, neutre et actif, se construit fort bien avec la prép. *par*, soit devant les noms, soit devant les verbes. » C'est par-là qu'il falloit comencer: Ce Prince comença par rétablir le bon ordre dans ses États. Quelques personnes, dit *La Touche*, n'aiment pas cette manière de parler; mais de très-bons Auteurs parlent de la sorte; et il serait bien difficile d'exprimer autrement ce qu'on veut dire. L'*Académie*, ajouta-t-il, approuve cette expression. Elle n'en donne pourtant point d'exemples dans son Dictionnaire. L. T. Elle en a doné dans la

dernière édit. » Je *comenceraï par-là* : cet homme *comence par* où les autres finissent : *comencer* l'année, la journée, *par telle*, ou telle *chôse*, *par faire* telle, ou telle *chôse*. Il faut *comencer par* un bout, et *finir par* l'autre. » Jamais les haines ne sont plus vives qu'entre ceux, qui *ont commencé par s'aimer*. Moreau. » Polinière *començoit* ordinairement son cours (de Physique) *par* ces paroles : Messieurs, nous allons *comencer par* le commencement, et nous *finirons par* la fin. Cette platitude marque assez le caractère de son esprit et de son style. *Dict. Hist.* — *Finir*, comme on voit, a ce même régime, comme *comencer*. — Il est à remarquer, à cette occasion, que *comencer à*, et *comencer par*, ont des sens différents : le 1^{er} a rapport au passé, et le 2^d au futur. Cet enfant *comence à* étudier, à apprendre, veut dire que *jusqu'à présent*, il n'étudiait pas, il n'apprenait pas ; mais que maintenant, il étudie, il apprend. » *Commencez par* apprendre ces dix vers, je vous en *donerai d'autres ensuite* : c. à. d. quand vous les aurez appris. Ainsi, l'on dira d'un Prince, qui est depuis long-temps sur le Trône : il *comence à rétablir* l'ordre dans ses États : il avait long-temps négligé de le faire ; et l'on dira d'un autre qui *comence son règne* : Il *a commencé par rétablir* l'ordre dans ses États, avant que de penser à attaquer les ennemis de la Patrie. Je crois donc que *Rousseau* (Jean Jacques) s'est mal exprimé, quand il a dit : » Je crois qu'il faut *comencer à conoitre* empiriquement (par la pratique) un certain nombre d'espèces, pour déterminer les autres. *Let.* sur la Botanique. Il devait dire, *comencer par conaitre*, etc.

6°. *Rousseau* le Poète fait régir à *comencer*, la prép. *de* devant les noms.

Et le plus insensé *commence* d'être sage

De l'instant qu'il *commence* à sentir son travers.

Un Auteur moderne a dit aussi : » *Commencant* sa carrière, du terme où ils ont fini la leur. Je ne saurais blâmer ce régime.

7°. *Se comencer*, n'est guère en usage aujourd'hui. » St Jean vouloit consoler les Fidèles, sur les persécutions qui *se commençaient* alors. On dirait à-présent, qui *començoient* alors, en se servant du neutre.

8°. Le proverbe dit : il *n'a pas fait* qui *commence*, tout ce qu'on *comence* ne s'a chève pas. — *Commencer la danse*, être le premier

à faire quelque chose.

IV. COMMENCÉ, ÉE, adj. et partic. Il ne se dit que dans un sens passif. On dit, un ouvrage *commencé*, c. à. d., qui *est commencé* ; mais on ne doit pas dire, comme l'a fait le Traduct. de l'*Hist. d'Angl.* » Cette pratique féroce une fois *commencée*, se continua des deux côtés, parce qu'on ne peut pas dire qu'une pratique *a été commencée*. On doit dire, en pareil cas : » Dès qu'on *eut commencé de tenir* cette pratique féroce, on la continua des deux côtés.

COMMENDATAIRE, adj. et s. m. COMMENDE, s. f. [*Komandatère*, *Komande* : 2^e lon. 4^e é moy. et long au 1^{er}. — Plusieurs écrivent *Commandataire*, *Commande*, sous prétexte qu'on écrit *Commanderie*, *Commandeur*, qui ont la même origine. Il est vrai qu'il y a de l'inconséquence dans ces deux manières d'écrire ces mots, et qu'on ne peut justifier l'usage là-dessus par aucune bonne raison : mais enfin, c'est l'usage, et il faut s'y soumettre, jusqu'à ce qu'il change. Que s'il doit changer, ce doit être plutôt en écrivant les derniers mots avec un *e*, que les premiers avec un *a*.] *Commendataire*, ne se dit qu'avec le mot *Abbé* : celui qui possède une Abbaye *en Commende*. *Abbé Commendataire* de Saint-Victor de Marseille. Au Palais, on dit substantivement et absolument, *le Commendataire*. — La *Commende*, est un titre de Bénéfice que le Pape donne à un Ecclésiastique nommé par le Roi, pour une Abbaye Régulière, avec permission au Commendataire de disposer des fruits pendant sa vie. » Posséder un bénéfice *en Commende* : » La *Commende* n'était autrefois que l'administration du temporel d'un Bénéfice, jusqu'à ce que le Titulaire eût été nommé. Elle n'était ordinairement que pour six mois.

COMMENDÉRIE, COMMENDEUR. Voy. COMMANDERIE, COMMANDEUR.

COMMENSAL, s. m. [*Komansal* : 2^e lon. — Le Traduct. de l'*Hist. d'Angl.*, ou son Imprimeur, écrit *Commensal*, *Commensaux*, avec un *s* souscrit de la cédille. Cette orthographe est également contre l'usage et contre l'étymologie, ce mot étant dérivé de *Mensa*.] Il se dit proprement de ceux qui mangent à même table : » Il est mon *Commensal*, nous sommes *Commensaux*. Suivant l'*Acad.* il n'a guère d'usage qu'en parlant des Officiers de la Maison du Roi. Les autres Dictionnaires et les Auteurs, lui donnent

donent un emploi plus étendu. — L'Acad. se marque adj., et les exemples qu'elle en donne montrent qu'il est subst. Le Rich. Port. a suivi le Dict. Acad.

COMMENSURABILITÉ, s. f. COMMENSURABLE, adj. [*Komansurabilité*, *Komansurable* : dern. é fer. au 1^{er}, 4^e dout. au 2^d; 2^e lon. dans tous les deux.] Termes de Géométrie. *Commensurable*, se dit de ce qui est égal en mesure, proportion ou rapport. Nombres, lignes, grandeurs *commensurables*. — *Commensurabilité*, est le rapport de deux quantités, qui peuvent se mesurer par une mesure commune.

* COMMENSURÉ, ÉE, adj. Mot forgé par Leibnitz. » La propriété de Dieu est l'immensité, mais l'espace, qui est souvent *commensuré* avec les corps et l'immensité de Dieu, n'est pas la même chose. — Ni le verbe *commensurer*, ni son participe, ne sont reçus dans la Langue.

COMMENT, adv. [*Koman*; 1^{er} br.] De quelle sorte, de quelle manière : » *Comment* vous a-t-il reçu ? Voilà *comment* les choses se sont passées. — Remarquez qu'on ne met le pronom personnel après le verbe, que lorsque *comment* est employé en interrogation. Voilà pourquoi cela n'a pas lieu dans la 2^d phrase, et que la suivante est contre les règles. » On demande *comment* un homme qui a vécu comme... *peut-il* faire des miracles ? Retranchez *il*.

On s'en sert quelquefois par exclamation, pour marquer son étonnement. *La Touche* dit qu'alors il ne signifie rien. L'Acad. dit, au contraire, qu'il signifie alors, *eh quoi ! est-il possible !* ce qui est plus vrai. » *Comment, misérable ! vous ôsez*, etc.

Rem. 1^o. Il n'en est pas de *comment* comme de la conjonction *que* : celle-ci, après certains verbes, régit l'indicatif, quand le sens est affirmatif ; et le subjonctif, quand le sens est négatif ou interrogatif : mais dans les occasions où l'on y substitue *comment*, le mode du verbe ne change pas, et il doit toujours être mis à l'indicatif. On dira, par exemple, *je ne conçois pas*, ou, *puis-je concevoir* que vous vouliez une chose si injuste : mais on dira toujours, soit avec *je conçois*, soit avec *je ne conçois pas*, *comment* vous voulez, etc. — Quelques Auteurs mettent le subjonctif. » *Je ne conçois pas comment* de simples discours puissent jamais être punis de mort. *Grosier*. » *Je ne conçois pas comment*

Tom. I.

vous ayiez fait si peu de découvertes. *Feller*. — Il faut *que* de simples discours puissent, ou *comment* ils peuvent, que vous ayiez, ou, *comment* vous avez, etc.

2^o. *Comment*, régit quelquefois l'infinif sans préposition : *Comment* faire ? *Comment* concevoir des choses si obscures ? *Comment* exécuter des ordres si difficiles ? On sous-entend *pourrai-je*, ou, *pourrons-nous* ?

7^o. *Comme*, au lieu de *comment* : voyez COMME : rem. n^o 1^o.

COMMENTAIRE, s. m. COMMENTATEUR, s. m. COMMENTER, v. a. [*Komantère*, *ta-teur*, *té* : 2^e lon. 3^e d moy. et long au 1^{er}, é fer. au 3^e.] *Commentaire*, est une suite d'éclaircissemens, d'observations et de remarques sur un livre, pour en faciliter l'intelligence : *Commentateur*, celui qui fait un *Commentaire* : *Commenter*, faire un *Commentaire*. » *Commentaire* sur la Bible : on ne peut la bien entendre sans *Commentaire*. Cela n'a pas besoin de *Commentaire*. » Les *Commentateurs* sont souvent difus ; ils expliquent fort au long ce qui n'a pas besoin d'explication. » Plusieurs savans hommes ont *commenté* Homère, Virgile, etc.

I. COMMENTAIRES ; Histoire, ne se dit que du livre de César et de celui de Montluc, qu'on apèle les *Commentaires* de César, les *Commentaires* de Montluc. Dans ce sens, il n'a point de singulier. L. T. — Au figuré, (st. famil.) il se dit, dans les deux nombres, de l'interprétation maligne qu'on donne aux discours ou aux actions de quelqu'un. » On feroit là-dessus un beau *Commentaire*. » Il fait des *Commentaires* sur tout : on fit bien des *Commentaires* sur cette parole, sur cette démarche.

II. COMMENTER, au figuré, est neutre, et signifie, tourner en mauvaise part. On l'emploie, ou avec la prép. *sur* : » Il *commente* sur tout : il n'y a point à *commenter* là-dessus ; ou absolument et sans régime. » Il *commente* un peu, il en dit plus qu'il n'y en a.

COMMER, v. n. [*Komé*; 2^e é fer.] Faire des comparaisons : il est du style familier. » Vraiment, voilà bien *commé* : vous ne deviez pas *commer* si désobligeamment. *Acad.* — Ce mot vient de *comme*, parce qu'on se sert de cet adverbe dans les comparaisons : Il est *comme* ceci, elle est *comme* cela. — *Commer*, est peu en usage hors de Paris. Il sent un peu le jargon des sociétés de la Capitale.

Q q q

COMMÉRAGE, s. m. [*Koméraje* ; 2^e é fer. dern. e muet.] Propos et conduite de commère. » La gloire de l'exercer en a été l'unique salaire, et le *commérage*, le tatillonage grossier auquel il autorise, le seul revenant bon. *Linguet*. — Ce mot n'est point dans les Dictionnaires ; il est pourtant fort usité dans le discours familier, et sur-tout dans le style badin et critique.

COMMÉRÇABLE, adj. **COMMÉRÇANT**, ANTE, subst. et adj. [*Komérsable, Komérsan, sante* : 2^e é ouv. 3^e é dout. au 1^{er}, lon. aux deux autres.] *Commérçable*, est ce qui peut être commercé avec facilité : Éfets, billets *commérçables*. Le commerce des Européens a presque épuisé de proche en proche les richesses *commérçables* de cette nation, (l'Afrique Occidentale.) *Rayn.* — *Commérçant*, qui trafique, qui commerce en grôs. Riche *Commérçant*.

Rem. 1^o. L'*Acad.* ne marque *Commérçant*, *ante*, que substantif, et ne donne point d'exemple du féminin. — On l'emploie aussi adjectivement, et le fém. n'est usité que de cette manière : un Peuple *commérçant*, les Nations *commérçantes*.

2^o. Il n'est adjectif et déclinaison que quand il est employé absolument et sans régime. Quand il régit la prép. *avec*, il est participe et indéclinable. » La Martinique mérita d'occuper les Spéculateurs, et comme agente des autres Colonies, et comme *commérçante avec* l'Amérique Espagnole et Septentrionale. *Rayn.* Il falait, comme *commérçant avec* ; mais le goût de la symétrie a fait préférer *commérçante*, pour faire le pendant d'*agente*.

COMMERCE, s. m. **COMMERÇER**, v. n. [*Komércé, mércé* ; 2^e é moy. 3^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Commerce*, est 1^o. trafic, négoce de marchandises ou d'argent, en grôs et en détail. Voy. NÉGOCE. = 2^o. Correspondance avec quelqu'un, soit pour la société, soit pour quelques affaires : avoir, entretenir *commerce avec* quelqu'un ; avoir *commerce de lettres, de nouvelles*, etc. Il a rompu tout *commerce avec* ces gens-là, etc. *Commerce innocent, ou suspect, ou scandaleux*. — *Commercer*, n'a que le 1^{er} sens de *commerce* : trafiquer : il *commerce* dans le Levant, aux Indes, en Espagne, en Italie, etc.

Rem. 1^o. On dit, *il y a un grand commerce entre nous et les autres Nations* ; mais dit-on, *il y a du commerce*, sans article ? *Fonsenelle* l'a dit, et je pense qu'on peut le dire

après lui. » Après cela, je ne veux plus jurer qu'il ne puisse y avoir *commerce entre* la lune et la terre. » Les Américains eussent-ils cru qu'il dût y en avoir entre l'Amérique et l'Europe, qu'ils ne conoissent seulement pas ? — L'*Acad.* ne met point d'exemple de cette manière de parler ; mais l'analogie l'autorise : puisqu'on dit, *avoir commerce avec*, on peut bien dire, *il y a commerce entre*.

2^o. Être en commerce avec : » *Atticus*, par le choix qu'il avoit fait d'une vie privée, en renonçant aux charges, ne laissoit pas que d'être en quelque sorte de commerce avec tous ceux qui gouvernoient l'État. *P. Rapin*.

3^o. Il est bon d'avertir que, *avoir commerce, ou, être en commerce avec*... s'entend en mauvaise part (sur-tout le 1^{er}), quand on parle de personnes de différent sexe. — On dit aussi, d'un homme qui se mêle de quelque pratique, ou intrigue qui n'est pas fort honnête, qu'il fait un mauvais, un méchant, un vilain, un honteux commerce.

4^o. Être d'un commerce sûr, d'un agréable commerce, d'un bon commerce, c'est apporter dans la société une probité reconüe qui excite la confiance, ou y apporter de l'agrément.

* **COMMERCIAL**, ALE, ou **COMMERCIEL**, ELLE, adj. [*Komércial, ci-ale, ci-él, ci-èle* ; 2^e é ouv. 3^e é moy. aux deux dern.] Qui concerne le commerce. Talens, intérêts *commerciaux*, opérations *commerciales* ou *commercielles* : ces mots ne se trouvent guère que dans des gazettes. » Le Comité, chargé d'examiner les intérêts *commerciaux* de cet État. *Journ. de Gen.* » Il réunit les talens militaires, littéraires et *commerciaux*. *Ibid.* » Toutes restrictions *commercielles*... sont contraires à la saine politique. *Ibid.* Traduct. de l'Anglais.

COMMÈRE, s. f. [*Komércé* ; 2^e é moy. et long, 3^e é muet.] Au propre, celle qui a tenu un enfant sur les Fonts. Elle a ce nom, tant à l'égard de celui qui l'a tenu ; qu'à l'égard du père et de la mère de l'enfant. = Au figuré, femme qui veut savoir toutes les nouvelles du quartier, et qui parle de tout à tort et à travers. » C'est une commère, une vraie, une franche commère. — On dit aussi familièrement, bonne commère, maîtresse commère, d'une femme hardie et rusée, qui va à ses fins sans se mettre en peine de rien. Voyez COMPÈRE.

COMMETTANT, s. m. [*Koméran*, 2^e é moy.] Terme de Commerce. *Commettant*,

est celui qui charge un autre d'une affaire, et *Commissionnaire*, celui qui s'en charge. — Dans le *Dict. Gramm.* on le marque adj. masc. et fem., mais il est subst., et ne se dit point au fem. : on ne dit point *Committante*.

COMMETTRE, v. a. [*Komètrè*, 2^e é moy. 3^e e muet. — Il se conjugue comme *mettre*.] On doit dire au futur et au conditionnel, il *commettra*, il *commettrait*, et non pas *commettera*, *commetterait*, comme je l'ai lu dans des livres. — *Commètre* a plusieurs sens : 1^o. *Faire*, en parlant des péchés, des crimes, des fautes. 2^o. *Employer* avec le datif (la prép. à) des choses : on l'a *commis* à telle charge, à tel emploi. — Ou avec seul le régime direct : *Commètre un Rapporteur*, nomer un Juge pour être Rapporteur dans une affaire. Au passif, il est suivi de la prép. *pour* : il a été *commis pour* Rapporteur. — 3^o. *Confier*, avec le régime direct des choses : j'ai *commis* cela à vos soins ; je vous en ai *commis* le soin. — 4^o. *Compromettre*, *exposer* : je ne veux pas que vous me *commettiez* là-dedans : je ne vous *commettrai* point : « Il est de la prudence d'un Ambassadeur de ne pas *commettre* le nom de son Maître. *Commètre les armes*, la réputation des armes, du Prince ; la fortune de l'État. — *Se commettre*, s'exposer à recevoir quelque déplaisir, quelque disgrâce. » Vous prendrez vos mesures pour ne vous plus *commettre*, jusqu'à ce que la guerre finisse. *Téléme.* « Il y a de tels projets, d'un si grand éclat, et d'une conséquence si vaste, que toute la gloire et toute la fortune d'un homme y sont *commises*. — *Se commettre*, est aussi, *se mesurer avec* : « Ils craignoient de *se commettre avec* un si grand Capitaine. *Vertot.* — 5^o. *Commètre deux personnes*, l'une avec l'autre ; les mettre dans le cas de se brouiller ensemble : « Par ses indiscretions et ses rapports, il a *commis* le père avec le fils.

* 6^o. En style mercantile, on dit, *commettre des marchandises*, donner ordre de les acheter : c'est un vrai barbarisme. On dit en ce sens, *Committant*, *Commission*, *Commissionnaire* ; on ne dit point *commettre*.

* *Rem.* *Commètre* (n^o. 4^o.) n'a que le régime direct. *Racine* lui donne pour 2^d régime, la prép. à : *Iphigénie*, Acte II, Sc. 4^e :

Aux afronts d'un refus craignant de vous *commettre*.

Ce régime ne vaut rien, même en vers. Voyez *Rem.* sur *Racine* par d'Olivet. XXXIX.

COMMIS, 1^{re}, adj. et participe. Il n'est adjectif que dans le 2^d sens de *commettre*. Avoir des caisses, *commises aux Requêtes du Palais*, ou de l'Hôtel ; avoir droit d'y plaider en première instance. — Dans les autres sens, *commis* n'est que participe.

COMMUNICATOIRE, adj. [*Komina-toâ-re*, 4^e lon. 5^e e muet.] Terme de Pratique, qui se dit d'un acte dans lequel on a inséré une clause, contenant quelque menace, en cas de contravention. Clause, jugement, sentence, peine *communatoire* : cela n'est que *communatoire*.

COMMINGE. Voy. **COMINGE**.

COMMIS, s. m. [*Komi*, devant une voyelle, *Comiz*.] Celui qui est chargé par un autre de quelque emploi, de quelque fonction dont il doit lui rendre compte. *Acad.* Celui à qui le supérieur a donné quelque charge, quelque emploi, quelque manquement ou recouvrement à faire. *Trév.* Qui a une commission, un emploi, quelque sorte de charge qu'on donne, ou qu'on révoque à volonté. Celui qu'on a mis en sa place pour faire quelque chose. *Rich. Port.* Il y aurait beaucoup à dire sur toutes ces définitions : elles sont peu satisfaisantes. — On pourrait définir plus simplement *Commis*, un *Aide subalterne* et amovible, dans les affaires. — L'*Acad.* dit qu'on ne l'emploie guère qu'en parlant de ceux qui sont employés de cette sorte, ou chez les Secrétaires d'État, ou dans les Finances, ou dans quelque Greffe. — Mais les Négocians ont aussi des *Commis*. Nous avons même à Marseille un maître Boulanger, qui, à la vérité, est aussi marchand de blé, qui a appelé sa boutique, *Magasins*, son métier *Fabrique*, et ses garçons, *Commis*.

COMMISE, s. f. [*Komize*, 2^e lon.] Il ne se dit qu'en matière féodale : Fief *tombé en commise*, c. à. d., que le Seigneur a droit de réunir, faute de devoirs rendus par le vassal.

COMMISÉRATION, s. f. [*Komizéra-cion*, en vers *ci-on*, 2^e é fer.] Pitié, miséricorde, sentimens de compassion.

Rem. *Richelet* dit que c'est un mot écorché du Latin, et qu'on dit en sa place, *pitié*, *compassion*. Il cite pourtant *Saint-Evremond* : « Des airs, ni une *commisération* affectée, ne conviennent point à un Vainqueur généreux

Aujourd'hui, *commisération* est très-bien établi, et en plusieurs occasions, il vaut mieux que *pitié* et *compassion*.

COMMISSAIRE, s. m. [*Komicère*, 3^e moy. et long, 4^e e muet.] Celui qui est commis par le Prince, ou par une autre Puissance légitime, pour exercer une fonction, une juridiction, que sans cela il ne pourrait pas exercer. Le Roi a donné des *Commissaires*; pour examiner, pour juger: le Parlement a nommé des *Commissaires*, pour instruire l'affaire sur les lieux. Il y a aussi des *Commissaires des Guerres*, des *Vivres*, d'*Artillerie*, de *Marine*, etc.

COMMISSAIRE, COMMISSIONNAIRE (synon.) Le 1^{er} a rapport aux affaires publiques, et est nommé par quelque Puissance légitime; le 2^d a rapport aux affaires privées, et ne tient ses pouvoirs que des particuliers.

On apèle, en style proverbial, *chère de Commissaire*, un repas où l'on sert gras et maigre.

COMMISSION, s. f. COMMISSIONNAIRE, s. m. [*Komi-cion*, *cio nère*, 4^e e moy. et long au 2^d.] *Commission*, est, 1^o. une faite commise. En ce sens, il n'est en usage que dans cette locution: *péché de commission*, qu'on dit par opposition à *péché d'omission*. = 2^o. Charge qu'on donne à quelqu'un de faire quelque chose. *Commission* honorable, agréable; ou, difficile, fâcheuse, pénible. *Donner commission* à quelqu'un, ou, *avoir commission de faire* quelque chose. Les Ambassadeurs exposèrent *leur commission*. » S'acquitter de *sa commission*. Il a, dans cette phrase, le sens passif: » J'ai fait *vostra commission*. Dans celle-ci, il a le sens actif. — *Faire bien les commissions*, se dit d'un laquais qui fait bien les messages dont on le charge. — Il est allé *en commission*, il est allé faire une commission, dont on l'a chargé. — 3^o. *Commission*, Mandement du Prince, ou Ordonnance du Magistrat, qui commet, qui députe. » Expédier, décerner, obtenir *une commission*, etc. = 4^o. Emploi qu'on exerce, comme y ayant été commis pour un temps, à la différence des offices ou charges, qui sont à vie. *Commission* dans les Aides, dans les Gabelles. Aler, être envoyé *en commission*, etc. etc.

COMMISSIONNAIRE, ne se dit que de celui qui est chargé d'une commission pour un particulier. Il se dit sur-tout dans le commerce. Voyez COMMETTANT. — On apèle aussi

Commissionnaires, des gens qu'on prend au coin des rues, pour faire des messages. Acad.

COMMITÉ, voyez COMITÉ.

COMMUNE, adj. COMMUNEMENT, adv. COMMODITÉ, s. f. [*Komode*, *modéman*, *modité*, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d: en y a le son d'an. Cet adverbe doit avoir un acc. aigu sur cette 2^e syllabe, quoique dérivé de *commode*, dont l'e est muet.] L'adjectif se dit des choses et des personnes; l'adverbe et le substantif ne se disent que des choses. — *Commode* (appliqué aux choses), dont l'usage est utile et facile. Habit, maison, voiture *commode*: cela est *commode* pour telle chose, à telle chose. — Appliqué aux personnes; 1^o. d'un bon commerce, d'une société douce et aisée: homme, femme *commode*, d'un esprit, d'une humeur *commode*. = 2^o. Trop indulgent, trop facile, mari *commode*; mère *commode*. — Morale *commode*, relâchée; dévotion *commode*, trop aisée.

COMMUNE, s. f. Espèce d'armoire en forme de bureau, où l'on serre du linge, des habits. *Commune* à deux, à trois tiroirs.

COMMUNEMENT, avec commodité, d'une manière commode. » Être logé, vêtu *commo-dément*. » Vous pouvez faire cela *commo-dément*.

COMMUNITÉ, 1^o. Chose, état, situation, moyen commode. Un carrosse est *une grande commodité*: il y a bien des *commodités* dans cette maison. Prendre *ses commodités*; se mettre à *sa commodité*. = 2^o. Occasion commode pour voyager, ou pour envoyer des lettres, des paquets. Je profite de *la commo-dité* du coche, du messager, d'un ami qui part pour tel endroit, etc.; pour vous aler voir, pour vous écrire, pour vous envoyer ce que vous me demandez, etc. = 3^o. *Chaise de commodité*, fauteuil de *commodité*; grande chaise à bras, bien rembourrée, dont le dos est un peu renversé, et où l'on est fort à son aise. 4^o. *Commodités*, les aisances, les privés ou latrines d'une maison: aller aux *commo-dités*.

On dit proverbialement, on n'a pas *toutes ses commodités en ce monde*. On dit aussi, d'un homme qui prend ses aises, quand il en a l'occasion, qu'il *prend ses commodités où il les trouve*.

Rem. 1^o. *Commode*, aime à suivre le substantif; en vers, il peut le précéder.

De là sont nés modernes Aristipes, Ces merveilleux et *commodes principes*,

Qui, vous bornant aux voluptés du corps,
Bornent aussi votre ame et ses ressorts,
A contenter l'agréable imposture
Des apétits qu'excite la nature.

Rousseau.

Et l'or, jadis sous la terre caché...
Fut par leur choix et leur commun suffrage,
Destiné seul à ce *commode* usage. *Id.*

Commode, joint au verbe *être*, impersonnel, régit *de* et l'infinitif. » Il est *commode* de prouver la sincérité d'une conversion par du zèle, et difficile de la prouver par des vertus. *La Beaumelle.*

2°. *Commode*, appliqué aux personnes, se dit ordinairement sans régime. *Flechier* lui fait régir la prép. *à*. » Il est facile, populaire, officieux à ceux qui sont au-dessus de lui, *commode* à ses égaux. Ce régime est inusité.

* 3°. *Commode*, dans le sens de *riche*, qui est à son aise, est un vrai gasconisme. On s'en sert communément en deçà de la Loire : cet homme est *commode*, il a du bien. Voy. ACCOMMODÉ. * » Il faut prouver qu'on est *commode* des biens de fortune, pour pouvoir soutenir avec honneur la dignité de Prélat. *Rome Moderne.* — Avec le régime, il est encore plus mauvais.

4°. On dit, l'Empereur *Commode* ; on disait autrefois *Commodus*, comme on le lit dans le P. *Rapin.* Voy. COMPLIMENTER. — On dit, dans le style familier, de quelqu'un qui prend ses aises, c'est l'Empereur *Commode*.

* 5°. *Commodités*, dans le sens de *denrées*, *marchandises*, est un anglicisme, qu'on trouve dans plusieurs traductions de livres anglais : » Nous pourrions fournir à ces Indiens, non-seulement des armes et des munitions de guerre, mais encore des *commodités* (marchandises, étoffes), dont ils ont appris l'usage, depuis qu'ils connoissent les Espagnols. Voy. D'ANSON. » Que l'Écosse ne pourroit être chargée de droits passagers sur certaines *commodités*. Targe, Trad. de *Smollet.* — Le mot anglais est *commodities*, que *Boyer* traduit par *denrées*, *marchandises*.

COMMOTION, s. f. [*Komo-cion.*] Terme de Médecine. Secousse, ébranlement, ordinairement occasioné par une chute : *Commotion* dans le cerveau ; *commotion* générale dans tout le corps.

COMMUABLE, adj. Terme Didactique :

Qui peut être commué, changé : » Cet habile Chimiste (M. Homberg) n'étoit que trop favorable à la dangereuse opinion que les natures les plus simples sont réciproquement *commuables*. PLUCHE.

COMMUER, v. a. [*-Komu-é* ; dern. *é* fer.] l'*u* est bref devant la syll. *masc.* il est long devant l'*e* muet : il *commûe*.] Échanger ; il ne se dit qu'avec *peine* et *vœu* : Le Prince voulut bien *commuer* la *peine* des Galères en celle du bannissement. *Commuer* un *vœu*, etc.

COMMUN, UNE, adj. [*Ko-meun*, *mu-ne.*] 1°. Il se dit des choses auxquelles tout le monde participe, ou a droit de participer. » La lumière est *commune* à tous les hommes. = 2°. Des choses dont l'usage appartient à plusieurs. » Puits, escalier, passage, chemin *commun* ; Cour *commune* aux deux maisons. = 3°. De ce qui est propre à différents sujets : » La vie végétative est *commune* aux animaux et aux plantes. » Intérêt, péril *commun*. » Cette joie, cette douleur m'est *commune* avec tous les gens de bien. = 4°. Général, universel. » Le bruit *commun*, l'opinion *commune*, le droit *commun*. = 5°. Ordinaire : » Chose *commune*. » Il n'y a rien de si *commun* : » Cela est *commun* entre ou parmi les Soldats, les Bourgeois, etc. = 6°. Qui se trouve aisément et en abondance. » Les fruits, les alimens les plus *communs*, les herbes les plus *communes* : Les figues les muscats sont *communs* en Provence. = 7°. Qui est de peu de valeur. » Marchandises *communes*, ou *médiocre* en son espèce. » Prédicateur, Auteur, Poète fort *commun*.

Rem. 1°. *Simple* et *commun* ne sont rien moins que *synonymes* ; et rien de moins commun en tout genre que la simplicité. Aussi J. J. Rousseau a fort bien parlé, quand il a dit des Français que » c'est précisément leur aversion pour les choses *communes*, qui les ramène quelquefois aux choses *simples*. Let. à M. d'Alembert. — *Commun*, ordinaire, trivial, vulgaire (synon.) Voyez *Trivial*.

2°. *Commun* sans régime a un sens différent de *commun*, régissant la prép. *à* : » Des disgrâces *communes* sont des disgrâces ordinaires et peu considérables : des disgrâces *communes* à tous les hommes, auxquels tous les hommes peuvent être sujets, peuvent être aussi des disgrâces extraordinaires et consi-

dérables. Je crois donc que le P. Rapin a parlé peu exactement, quand il a dit que : » La fin de la Tragédie est d'apprendre aux hommes à ne pas craindre trop foiblement des disgrâces communes. — Assurément les disgrâces représentées sur la scène ne sont pas ordinairement des disgrâces communes et légères. Il devait dire, à ne pas craindre avec trop de faiblesse des disgrâces qui leur sont communes avec les Grands, avec les Héros.

3°. Quand *commun* signifie *général, unanime*, il peut se placer devant le substantif : d'une commune voix, et non pas d'une voix commune. On dit la commune opinion, ou l'opinion commune. On ne dit que, le bruit commun, même en vers. Dans les autres acceptions, on peut le placer, en vers, devant le substantif ; encôtre n'y fait-il pas toujours bien.

La sublime valeur, le zèle pour son Roi
N'ont pu le garantir, au milieu de son âge,
De la commune loi. *Rouss.*

En prose on dirait, de la loi commune.

Et pour le commun bien
Vous et moi ne négligeons rien.
Agésilas.

Cette inversion est dure, même en poésie ; il faut dire, le bien commun. Ainsi, la commune patrie, le commun peuple, comme dit *Bossuet*, ont quelque chose de dur et de sauvage. On dit, la patrie commune : le peuple, tout seul et sans addition ; car le peuple commun serait encôtre plus ridicule. — *M. Targe* a dit tout récemment, le commun peuple : c'est un vrai anglicisme : the commun people. » De part et d'autre on se séduit à communs frais. *La Rue*. » Dans toutes les choses extraordinaires, et qui sortent des communes règles. *La Bruy.* Dites à frais commun, des règles communes.

* 4°. On dit, je n'ai rien de commun avec lui ; ce que vous avec de commun avec moi, etc. etc. mais on ne doit pas dire, comme l'a fait *M. Gautier* dans sa *Réfutation du Discours de J. J. Rousseau sur les Sciences*, etc. » *M. Rousseau* attribue à notre siècle des défauts et des vices qu'il n'a point, ou qu'il a de commun avec les Nations qui ne sont pas policées. Il fallait dire, qui lui sont communs avec, etc. — La raison de la différence entre ces phrases, c'est que dans

les deux premières, ce n'est pas le verbe avoir, mais les pronoms rien et ce que, qui régissent la prép. de. L'emploi de cette préposition devant *commun*, dans ces deux premières phrases, n'est donc pas une conséquence pour la troisième.

5°. Dans le style simple, on apèle lieux communs, dans les ouvrages d'esprit, des choses triviales, et rebatues. » Employer des lieux communs. » Ses Livres, ses Sermons, ses vers ne sont remplis que de lieux communs. = Sens commun, le bon sens. On a dit depuis long-temps, avec vérité, qu'il n'y a rien de moins commun que le sens commun. = Faire bourse commune se dit de ceux qui ont mis leur argent ensemble pour la dépense. = Noms communs. Voy. APPELLATIF.

6°. *Commun* est aussi *subst. masc.* mais quand il est employé seul et sans régime, il n'est pas du beau style. On dit qu'un Parasite vit sur le commun. Le Proverbe dit aussi, qui sert au commun, sert à pas un ; et il n'y a point d'âne plus mal bâti que celui du commun. Hors de là, l'on joint à commun d'autres noms au génitif pluriel : Le commun des Hommes, des Philosophes, des Grammairiens, etc. *Bossuet* a dit : » La durée que le commun donne au premier Empire des Assyriens, etc. On dirait aujourd'hui, le commun des Chronologistes. — *L'Acad.* dit aussi, dans ses *Sentimens sur le Cid*. » Les Savans même doivent souffrir avec quelque indulgence les irrégularités d'un ouvrage, qui n'auroit pas eu le bonheur d'agréer si fort au commun, s'il n'avoit des grâces qui ne sont pas communes. On ne dit plus le commun en ce sens, on dit le Public, et l'on ne pourrait pas aujourd'hui se parer de cette gentillesse antithétique. — *M. Targe*, après avoir dit que plusieurs chefs des Rebelles furent jugés et exécutés, ajoute que : » tout le commun fut emprisonné. Et ailleurs : » Il continua sa marche jusqu'aux hauteurs de Badenoch, d'où il congédia tout le commun de ses troupes. *Hist. d'Angl. de Smolet.* — Tout cela est de l'Anglais assez mal habillé à la Française. — Le commun est plus en usage comme substantif abstrait. Voyez TRIVIAL, n°. 2°. c'est ainsi qu'on dit, qu'une chose est du commun, quand elle n'est pas de grand mérite, ni de grand prix. Il est hors du commun, il est au-dessus du commun : Sa charge le tire du commun.

Dans l'Office ecclésiastique, *le commun des Apôtres, des Martyrs, etc.* c'est l'Office général des Apôtres, des Martyrs, etc. qui sert quand il n'y a pas d'Office particulier. Faire du commun, prendre du commun, dire la Messe du commun, etc.

COMMUN subst. se dit, dans les grandes maisons des Domestiques. La salle, la table, le diner; le pain, le vin du commun. — Chez le Roi, il y a le grand commun et le petit commun.

En commun, adv. Vivre en commun: » Tout étoit en commun chez les premiers Chrétiens.

COMMUNAUTÉ, s. f. [Komunoté, 3^e dout. 4^e é fer.] 1^o. Société de plusieurs personnes qui vivent ensemble sous certaines règles. » Une Communauté de Prêtres, de Religieux, de Religieuses, d'hommes, de filles, etc. » Entrer dans une Communauté, être d'une Communauté, vivre en communauté. — 2^o. Il se dit de certains corps laïques: La Communauté des Procureurs, des Notaires; du corps des habitans des Villes, Bourgs et Villages: cette Communauté est riche, est pauvre, etc. — 3^o. Société de biens entre deux ou plusieurs personnes. » Dans le droit coutumier, il y a communauté de biens entre le mari et la femme. » Accepter la communauté. Renoncer à la Communauté.

COMMUNAUX, s. m. pl. [Komunó, dern. longue.] Pâturages, où les habitans d'un ou de plusieurs Villages voisins ont droit d'envoyer leurs troupeaux.

COMMUNE, s. f. [Komune, 3^e e muet.] Le Corps des Bourgeois d'une Ville, ou des Habitans d'un Bourg ou d'un Village. Acad. Il me semble qu'on ne le dit guère en parlant des Villes. — Gresset l'emploie au figuré.

Après ce bill des Miledis de l'ordre,
Dans la Commune arriva grand désordre.
Ver-vert.

En parlant des anciens usages de la Monarchie, on le dit de l'assemblée municipale. » Pour délibérer sur l'opposition, on ajournoit à comparoître devant la Commune, celui qu'on vouloit renvoyer. Moreau. » Le Magistrat et la Commune (de Genève) voulurent s'en assurer. P. Barre, Hist. d'Allem.

Rem. * Autrefois on le disait pour la République; et St. Evremond l'a employé en ce sens, où il est aujourd'hui vieux et suranné.

COMMUNES, s. f. pl. 1^o. Le Peuple des Paroisses de la campagne. » Assembler les Communes. » L'Arrêt enjoignoit aux Communes de lui courir sus. — On apeloit autrefois les milices Bourgeoises et celles de la campagne, les Communes. — 2^o. Communaux. Voyez ce mot. Mener paître les troupeaux dans les communes. — 3^o. La Chambre des Communes en Angleterre, la seconde des deux Chambres du Parlement d'Angleterre, qui est composée des Députés des Comtés et des Villes du Royaume.

COMMUNÉMENT, adv. [Komunément, 3^e é fer. en a le son d'an.] 1^o. Ordinairement; » Cela se pratique communément. — 2^o. Généralement: » On en parle communément de la sorte.

Communément parlant, ou à parler communément, (le 1^{er} est le meilleur) selon l'opinion commune, ou la façon de parler ordinaire. Acad. Il signifie plus souvent, généralement parlant. » Communément parlant, on ne gagne rien de bon dans la société des Grands.

COMMUNIAN, s. m. [Komuni-an; dern. lon.] 1^o. Celui qui communie. » Il y a eu tant de Communians à Pâque dans cette Paroisse. — 2^o. Celui qui est en âge de communier: Il y a tel nombre de Communians dans cette Paroisse. On dit, en ce sens, aussi, tant d'âmes de communion, et on le dit plus souvent de la sorte.

COMMUNICABILITÉ, s. f. COMMUNICABLE, adj. [Le 1^{er} est de Trév. L'Acad. et le Rich. Port. ne le mettent pas: Komunikabilité, nikable: pénult. dout. au 2d.] Communabilité est la qualité de ce qui est communicable, de ce qui peut se communiquer, de quoi on peut faire part à d'autres. » Il est de la nature du bien d'être communicable. — On dit de deux rivières qu'elles sont communicables, quand elles peuvent être jointes par un canal; et de deux appartemens, quand on peut faire une communication de l'un à l'autre.

* COMMUNICATEUR, s. m. Mot forgé: Qui communique avec les Hérétiques. » St. Arhanase prie les Saints Moines de rejeter ceux qui suivoient la Doctrine des Ariens, d'exhorter leurs Communicateurs à cesser de l'être, et de les éviter, s'ils le refusoient. Anon.

COMMUNICATIF, IVE, adj. COMMUNICATION, s. f. [Komunikatif, ive; ho-

cion ; pénultième du ad jon. dern. e muet.]
 L'adj. ne se dit des choses que dans cette
 phrase : Le bien de soi est *communicatif*. On
 dit au contraire, dans le Dict. Gram. que
le mal est plus communicatif que le bien ;
 on parle du *mal moral*, qui se communique,
 se répand plus aisément que le bien. — En
 parlant des *personnes*, qui se communique
 aisément, qui fait part de ses pensées, de
 ses connaissances, de ses lumières, de ses se-
 crets. « Il n'est point *communicatif* ; elle est
 fort *communicative*. » Vous savez que je
 suis *communicative*, et que je n'aime point à
 jouir d'un plaisir toute seule. Sév. « J'ai
 prié ma mère, naturellement *communica-
 tive*, de garder le secret sur cet article.
 Miss. Bidulph.

COMMUNICATION est 1°. l'action de com-
 muniquer, ou l'effet de cette action : *com-
 munication de biens, de maux*, etc. —
*Donner communication à... de... faire part
 à quelqu'un de ce qui concerne une affaire.*
 — On dit, dans le même sens, avoir *Com-
 munication d'une affaire, d'un traité*, etc.
 — 2°. Commerce, familiarité, correspon-
 dance. « Ils ont grande *communication en-
 semble*. » *Entretiens, ou avoir communi-
 cation avec les ennemis de l'État. Rompre
 toute communication.* — 3°. Moyen, par
 lequel deux choses se communiquent : *com-
 munication d'un appartement à un autre,
 d'une chambre à un cabinet. Porte, degré
 de communication.* — On dit en Physi-
 que, la *communication du mouvement*, l'ac-
 tion par laquelle le mouvement se commu-
 nique d'un corps à l'autre.

Lignes de communication, sont, dans
 l'art Militaire, des fossés ou tranchées que
 l'on fait, afin que deux quartiers, ou deux
 attaques puissent communiquer ensemble à
 couvert, et s'entre-secourir.

Rem. 1°. Quoique *communication* se dise
 des personnes, il ne les régit pas au génitif,
 comme il régit les choses : on dit, la *com-
 munication des pices, des nouvelles*, mais
 on ne dit pas, comme a fait Fléchier, la
communication des Grands Hommes. « Quel
 progrès n'y fait-on pas, (dans les sciences)
 quand on soutient de longues veilles, et
 quand, outre ses propres lumières, on a le
 conseil et la *communication des Grands Hom-
 mes*. On dirait, plus régulièrement, quand
 on a *communication avec les Grands Hom-
 mes*, et qu'on peut profiter de leurs conseils.

2°. Bossuet emploie *communication* dans
 le sens qu'a *communio*, dans le langage
 ecclésiastique ; et au contraire, il emploie
communier au lieu de *communiquer*, ce qui
 n'est pas fort conséquent. « Ils reçurent de
 lui des *lettres de communication*. » Toutes
 les autres Églises *communioient avec* elle.
 (Rome). On dit aujourd'hui, des *lettres
 de communion*, étaient *en communion avec*
 Rome. Le substantif a conservé une signi-
 fication, que le verbe a perdue. *Communier*
 ne se dit plus que de l'action de recevoir
 l'Eucharistie.

COMMUNIER, v. a. [*Komuni-é*.] Re-
 cevoir le Sacrement de l'Eucharistie. « *Com-
 munter dévotement, à Pâque, à sa Paroisse,
 de la main de l'Evêque*, etc. — Voyez
 COMMUNICATION, Rem. 2°.

COMMUNIÉ, adj. ne se dit que dans
 cette phrase, du style familier. « Il est mort
 bien confessé et *communié*. Acad.

COMMUNION, s. f. [*Komunion*, en
 vers, ni-on.] 1°. Union de plusieurs perso-
 nes dans une même foi. La *communion des
 Fidèles*, la *communion des Saints*, article
 du symbole : Être *dans la communion*, ou
hors de la communion de l'Église. Voyez
 COMMUNICATION, Rem. 2°.

2°. La réception du corps de N. S. J. C.
 « Aller à la *Communion* ; s'approcher de la
Communion. Donner la *Communion*, refuser
 la *Communion*, recevoir, admettre à la *Com-
 munion*. — 3°. Antienne ou Verset que le
 Chœur chante, quand le Prêtre communique.
 Acad. et que dans les Messes-basses le Prêtre
 récite avant les dernières Oraisons, qui s'a-
 pellent *Post-Communion*.

* COMMUNIQUANT, ANTE, adj. qui
 communique. « Lorsque deux fluides hétéro-
 gènes se trouvent dans deux tubes *communi-
 quans*, ils ont leur hauteur en raison inverse
 de leur densité. Paulian, Dict. de Phys. —
 On est prodigue aujourd'hui d'adjectifs ver-
 baux, de participes déclinables et déclinés.
 L'Acad. ne met point celui-ci.

COMMUNIQUER, v. a. [*Komunike*,
 dern. e fer.] 1°. Rendre commun à, faire
 part de... Le Soleil *communique sa lumière*
 à toute la terre : un corps, qui en rencon-
 tre un autre, *lui communique son mouve-
 ment*. — *Communiquer ses lumières, ses pen-
 sées, ses desseins à quelqu'un*. — *Se com-
 muniquer se dit*, en ce sens, on avec la
 prép. à pour régime. Le mouvement d'un
 corps

corps se communique à un autre ; ou absolument et sans régime ; cette maladie se communique aisément : la joie et la douleur se communiquent peu à peu. = Donner communication de quelque chose. *Communiquer ses affaires à un ami.* » On lui a communiqué les titres, les pièces du procès. *Se les communiquer mutuellement.* Dans cette acception, se est au datif. Plusieurs, et *Bouhours* entr'autres, le font neutre, et l'emploient avec *en* et *avec*. » Il *en communiqua avec* Lefevre et Lainez. *Vie de St. Ignace.* Cela sent le style du *Barreau*. Voy. plus bas, *Rem.* = 3°. Neut. Avoir commerce et relation. *Communiquer avec* les Savans, avec les ennemis. = *Se communiquer*, être communicatif, familier, populaire : » C'est un Prince fort afable, *il se communique aisément.* » Vous vous communiquez trop : il ne faut pas se communiquer à tout le monde. = 4°. Deux apartemens se communiquent, quand on peut passer de l'un dans l'autre. — Il se dit *neutralement* en ce sens, avec la prép. à, ou avec : cette chambre communique à ou avec l'autre.

REM. *Communiquer* (n°. 2°.) régit l'accusatif de la chose, le datif de la personne. » Il a communiqué ses doutes à un savant personnage : il ne communique à personne les nouvelles qu'il reçoit : je lui ai communiqué mes plus secrètes pensées. * *Leibnitz* lui donne pour régimes les prép. *en* et *avec*, et le change d'actif en neutre. » Il y a plusieurs années que j'ai conçu ce système, et que j'en ai communiqué avec de savans hommes. Ces régimes ne sont en usage qu'au Palais, où on les emploie aussi avec le verbe *consulter*. Voyez ce verbe. — M. *Linguet*, dans le séjour qu'il a fait au *Barreau*, a pris cette façon de parler. » Il recommandoit à tous les hommes chargés de quelque régie, d'en communiquer avec lui.

COMMUTATIVE, adj. f. COMMUTATION, s. f. [*Komutative*, *ta-cion* : 4° lon. au 1^{er}, 5° e muet.] L'usage de ces deux mots est borné : l'adjectif ne se dit guère qu'avec *justice*, pour signifier celle qui a rapport au commerce, et qui est fondée sur l'égalité dans les ventes, achats, contrats, traités entre les hommes. — Le substantif ne se dit qu'au Palais : *Commutation* (changement) de peine. Voyez *COMMUER*. — Dans un Livre, intitulé : *Science des Me-*

Tom. I.

dailles, on le fait synonyme d'*échange*. Il est très-probable que le commerce et la société se sont entretenus durant plusieurs siècles par la simple *commutation* des choses, dont chacun avait besoin. — L'usage n'a point admis *commutation* en ce sens.

COMPACITÉ, s. f. COMPACTE, adj. Termes didactiques. L'adjectif est plus ancien dans la Langue que le substantif, qui est assez nouveau. *Compacte*, se dit des corps, des matières, dont les parties sont fort serrées : *Compacité*, est la qualité de ce qui est compacte. » Corps, substance compacte. » La *compacité* du sucre d'Orléans le distingue de celui de nos villes maritimes. *Ann. Litt.*

COMPAGNE, s. f. COMPAGNIE, s. f. COMPAGNON, s. m. [*Kompagne*, *nî-e*, non : mouillez le *g* : pénult. lon. au 2d.] *Compagne* et *Compagnon*, dans leur idée la plus générale, se disent relativement au sexe respectif, pour celui ou celle qui ont quelque liaison avec une autre personne du même sexe. *Fidèle compagne*, c'est sa compagne : *fidèle compagnon* ; c'est son compagnon. — *Compagnon d'école*, d'étude, de fortune. Religieux qui sort avec son compagnon. — Mais dans les emplois particuliers de ces deux mots, ils n'ont plus de rapport ensemble. — *Compagne* se dit d'une femme mariée par rapport à son mari : il ne s'est marié dans un âge avancé, que pour avoir une *Compagne*. — On le dit aussi des tourterelles.

Que fais-tu dans ces bois, plaintive tourterelle ?

— Je gémis, j'ai perdu ma compagne fidèle.

-- Ne crains-tu pas que l'oiseleur

Ne te fasse mourir comme elle ?

--- Si ce n'est lui, ce sera ma douleur.

COMPAGNON, outre le sens propre, en a encore d'autres. = *Egal* : Traiter de pair à compagnon : il ne peut souffrir ni compagnon, ni maître. = *Gaillard*, drôle, éveillé : c'est un compagnon, un bon compagnon : il fait le bon compagnon. = *Faire le compagnon*, faire l'entendu. = *Déterminé*, homme d'exécution : gentil compagnon, hardi compagnon. — *Capable de faire de mauvais tours*. *Défiez-vous-en*, c'est un compagnon, un dangereux compagnon. = *Paître* et de bas lieu. *Petit compagnon*. = Dans les Arts et *Métiers*, celui qui n'a pas passé maître, et qui travaille pour un autre. *Compagnon Tailleur*,

R r r

Cordonier, Menuisier; *compagnon* chez un tel Maître, dans une telle boutique, etc.

REM. *Compagne* et *Compagnon* sont beaux au figuré: « La justice et l'abondance sont les *compagnes* de la paix. » L'imprudence est presque toujours la *compagne* du crime. M^c. Tronchet. « Je vivrai au milieu des remords: les ennemis seront mes *compagnons* et mes bourreaux. Jér. Del. La vengeance, le deuil, l'horreur, *compagnons* de la mort, errent dans la triste Jérusalem. Ibid.

On dit, proverbialement, *qui a compagnon a maître*. Mde. de Sév. fait allusion à ce proverbe: « Vous m'avez donné pour conseil la raison de d'Hacqueville. . . vous m'avez donné un *maître*, en me donnant un *compagnon*. Vous savez le proverbe. — *Vivre*, ou *traiter de pair à compagnon*. La Fontaine, dans la Fable de l'Âne et du petit chien; fait dire au premier:

Comment, disoit-il en son âme,
Ce chien, parce qu'il est mignon,
Vivra de pair à *compagnon*
Avec Monsieur, avec Madame;
Et j'aurai des coups de bâton!

— *Pauvre Compagnon*, pauvre hère: « Si l'on vous laisse faire, il ne sera qu'un *pauvre compagnon*. Sév. — *Se battre à dépêche compagnon*, à outrance. — *A dépêche compagnon*, vite et négligemment. « Travailler à *dépêche compagnon*: ouvrage fait à *dépêche compagnon*.

COMPAGNIE, est 1°. Assemblée de plusieurs personnes, qui sont en conversation, ou en quelque espèce de société et de liaison. Bonne, ou mauvaise *compagnie*. Avoir *compagnie* chez soi. Il fut bien reçu lui et sa *compagnie*. Il est aimable *en compagnie*.
== 2°. Il se dit de deux personnes, qui sont ensemble. Tenir, ou faire *compagnie* à quelqu'un. == 3°. Société de *merchants*; la *Compagnie des Indes*; ou de *gens d'affaires*; la *Compagnie des Aides*, ou des *Gabelles*. == 4°. Corps de Magistrats. « Assembler la *compagnie*. == 5°. Nombre de gens de guerre, sous un Capitaine: *Compagnie de Cavalerie*, d'*Infanterie*, de *Dragons*, etc.

DE COMPAGNIE, adv. Aller de *compagnie*.

Rem. 1°. Doit-on dire, être en la *compagnie*, ou à la *compagnie* de . . . ? Je crois le premier meilleur que le 2d. Pluche

a préféré celui-ci. » L'espérance d'une autre vie, qui se retrouve en Égypte à la *compagnie* de tant d'imaginations bisâres. — Il emploie cette locution en d'autres endroits.

2°. *Attendre compagnie*, se dit sans article: « Molière n'a rien de mieux à faire, en attendant *compagnie*. Journ. de Mons. sur Molière à la nouvelle Salle.

3°. On n'a jamais tant parlé de la *bonne compagnie*, et elle n'a jamais été si rare: « Il a été fort recherché par Dorsain et Valmont, qui, par leur naissance du moins, font partie de ce qu'on appelle la *bonne compagnie*. Th. d'Éduc.

4°. On dit, figurément, (st. fam.) *Fausser compagnie* à quelqu'un; manquer de se trouver dans une compagnie, après l'avoir promis. == *Prendre congé de la compagnie*, se dit de quelqu'un qui se meurt, ou qui vient de mourir. « Il va prendre ou il a pris *congé de la compagnie*. == *Bête de compagnie*, c'est quelqu'un qui fait comme les autres, et se laisse aisément entraîner à tout ce qu'on veut. « Le café est tout-à-fait disgracié: le Chevalier croit qu'il l'échaute, et moi en même temps, *bête de compagnie*, comme vous me connoissez, je n'en prends plus. Sév. » Le Maréchal de Brézé, qui ne pouvoit souffrir de *compagnon*, dit qu'il n'étoit pas *bête de compagnie*, et qu'on le laissât faire tout seul. D'Avr.

COMPARABLE, adj. [Konparable: 3^e dout.] Qui se peut comparer. Il régit à, ou avec. « Les biens de ce monde ne sont pas *comparables* à ceux de l'éternité. Plusieurs pensent que les modernes ne sont pas *comparables* aux anciens. L'esprit n'est pas *comparable* avec la matière.

COMPARAISON, s. f. [Konparèzon: 3^e à moy.] 1°. Discours par lequel on marque la ressemblance d'une chose, ou d'une personne avec une autre. *Comparaisons* des hommes illustres Grecs et Romains. == 2°. Similitude; Homère est riche et abondant en *comparaisons*, mais elles ne sont pas toujours justes. == 3°. Parallèle: Faire *comparaison* de deux personnes, ou entre deux personnes, ou d'une personne, ou d'une chose avec une autre. « Mettre quelqu'un en *comparaison* avec un autre. » Il n'y a point de *comparaison* de l'un à l'autre, ou avec l'autre, ou entre l'un et l'autre.

Rem. 1°. Dit-on, *en comparaison*, ou à *comparaison*? Suivant *Bouhours*, on dit l'un et l'autre, mais le premier est le plus usité. Le second ne se trouve point dans le *Dict. de l'Acad.* Il est hors d'usage aujourd'hui. *Bossuet* l'emploie toujours de préférence. » Cette interprétation, à *comparaison de celle des Protestans*, est la clarté même. On dirait aujourd'hui, *en comparaison de celle*, etc. *Descartes* pensoit que tout ce qu'on avoit fait jusqu'alors sur la Médecine, n'étoit rien *en comparaison de ce qui restoit à faire.* *Le Chevalier des Sablons.*

2°. *Entrer en comparaison*; être comparé *avec.* » Voilà deux choses qui, assurément, n'étoient jamais entrées *en comparaison l'une avec l'autre.* — *Le Gendre* substitue mal-à-propos *de à avec*: » Les inventions de la Logique Stoïcienne ne pourroient *entrer en comparaison des (avec les)* subtilités de la Logique moderne.

3°. On dit, *sans comparaison*, quand on veut corriger une comparaison peu juste, ou odieuse. » *Le bon Pape*, a fait, ma très-chère, *sans comparaison*, comme *Trivelin*: il a fait et donné la réponse, avant que d'avoir reçu la lettre. *Sév.*

4°. *Par comparaison* régit à ou *avec*: *Par comparaison à*, ou *avec ce que j'ai fait.* » Tant par diverses considérations sur les *Nécrologes de Londres*, que *par leur comparaison à ceux de plusieurs villes d'Allemagne.* — Il s'emploie aussi sans régime. » La plupart des choses ne sont bonnes ou mauvaises que *par comparaison.*

5°. *Hors de comparaison*, se dit d'une chose excellente et sans prix. » Cela est *hors de comparaison.* — *Trêve de comparaison!* ou bien, *point de comparaison*, s'il vous plaît; c'est ce qu'on dit, quand un inférieur veut traiter de pair à compagnon avec ceux qui sont au-dessus de lui, ou qu'il s'autorise de leur exemple. — Le proverbe dit, que *toutes comparaisons sont odieuses*, parce qu'on ne peut comparer deux personnes entr'elles, sans que l'une ne soit offensée; et que *toute comparaison cloche*, parce qu'il n'y a point de comparaison, qui ne pèche par quelque endroit.

Adverbes de comparaison. Ils demandent *de*, ou *d'*, excepté *bien*, après lequel on met *du*, *de la*, *des.* On dit *beaucoup*, *peu*, *assez*, *de monde*, *d'argent*; et

bien du monde, *de l'argent*: *beaucoup d'hommes*, etc. et *bien des hommes*, etc. *Beaucoup*, *peu*, *assez de gens*, et *bien des gens*, etc. — Pour *extrêmement et infiniment*, les sentimens sont partagés. Les uns veulent qu'on dise, il a *extrêmement*, *infiniment d'esprit*; et les autres, *extrêmement*, *infiniment de l'esprit.* Mon goût serait pour le premier. Voyez **EXTRÊMEMENT.**

COMPARANT, ANTE, adj. Il se dit au Palais pour *Comparoissant*, devant un Juge, devant un Notaire. Un tel *comparant* en sa personne; la Dame telle *comparante* par Procureur. — Il est aussi substantif, *ledit comparant*, *ladite comparante*, *lesdits comparans.*

COMPARANT, s. m. Acte extrajudiciaire, par lequel on fait une représentation, ou une demande, pour des choses qui sont de juridiction volontaire. Présenter *un comparant.* Les Dictionnaires ne mettent point ce mot, qui est d'un usage journalier.

COMPARATIF, s. m. C'est l'inflexion d'un adjectif, laquelle tient le milieu entre l'état d'égalité, qui est le *positif*, et l'état de la plus grande supériorité, qui est le *superlatif.* — *Sage*, est le *positif*; *plus sage* est le *comparatif*: *très-sage*, ou *le plus sage de tous*, est le *superlatif.* Les adverbes suivent la même règle: agréablement, *plus agréablement*, *très-agréablement*, ou *le plus agréablement du monde.*

Rem. 1°. On peut distinguer, avec *Restant*, trois sortes de *comparatifs*: celui d'égalité, *autant habile*, *aussi sage*: celui d'excès, *plus sage*, *plus habile*; et celui de défaut, *moins habile*, *moins sage*, etc.

2°. Ils sont ordinairement suivis de la conjonction *que*: *aussi sage que lui*; *plus habile que celui-là*; *moins parfait que l'autre*, etc. — Si ce *que* est suivi d'un verbe, il doit être ordinairement accompagné de la négative *ne*: il est *moins beau que vous ne le pensez.* Cependant si le verbe est précédé d'une conjonction, comme *quand*, *dorsque*, on omet la particule *ne.* » Il est *moins beau que quand on l'acheta.* — Les deux dernières remarques ne regardent que les *comparatifs d'excès et de défaut.*

3°. Quoique l'adjectif affecte les deux

termes de comparaison, on ne le joint qu'au 1^{er} : *Il est aussi sage que vous : je suis plus malheureux que lui : vous êtes moins à plaindre que moi.* C'est comme si l'on disait : *Il est aussi sage que vous êtes sage, etc.* — Cela répond à la difficulté de *Vaugelas*, qui croyait qu'un homme ne pouvait pas dire à une femme, *je suis plus vieux que vous*, parce que *vieux* masc. ne peut convenir à la femme : mais cette expression est tout-à-fait usitée. Tout le monde voit ce qu'on sous-entend : *Je suis plus vieux que vous n'êtes vieille.*

4^o. Ordinairement parlant, il faut qu'il y ait un certain rapport de construction entre les deux termes de comparaison ; et il est souvent nécessaire de suivre, après la conjonction *que*, qui est le lien de ces deux membres, le même ordre de phrase qu'on a suivi auparavant. * *Il y a plus de sotts non imprimés qu'imprimés.* Du Plaisir. Dites, *qu'il n'y en a d'imprimés.* » On remarque plus de personnes être victimes d'un excès de joie que de tristesse. *Ibid.* Il fallait dire, *que d'un excès de tristesse.* Car la comparaison n'est pas entre la tristesse et la joie, mais entre l'excès de l'une et l'excès de l'autre.

COMPARATIF, IVE, adj. [*Konparatif, ive* : 4^e lon. au 2d.] Il ne se dit qu'en Grammaire, de certaines conjonctions qui servent à marquer rapport, convenance, parité ; par exemple, *comme, de même, ainsi que, autant que, etc.* et des adverbes qui expriment le degré entre le positif et le superlatif. Voyez l'Article précédent. » Adverbe *comparatif*, conjonction *comparative*.

COMPARATIVEMENT, adv. [*Konparativeman* : 4^e lon. 5^e e muet.] Par comparaison à Ces choses là ne sont bones ou mauvaises que *comparativement*. — Ce mot n'est usité que parmi les Savans. Dans le discours ordinaire, on dit *par comparaison*. Voyez COMPARAISON. Rem.

4^o. COMPARER, v. a. [*Konparé* : 1^{re} lon. 3^e é fer.] 1^o. Examiner le rapport qu'il y a entre une chose ou une personne, et une autre. » Quand vous aurez comparé ces deux montres, ces deux Auteurs, vous en verrez la différence = 2^o. Égaler. » Il n'y a point d'Église, qu'on puisse comparer à St. Pierre de Rome. » Osez-vous

bien vous comparer à ces grands hommes? = 3^o. Faire une comparaison, une similitude. » Homère compare Diomède au milieu des Troyens, à un lion au milieu d'une Bergerie.

COMPAROIR, COMPAROÏTRE, v. n. [*Konpa-roar, Konparêtre* ; 3^e dout. au 1^{er}, é ouv. et lon au 2d.] Ces deux verbes ont le même sens, mais le 1^{er} ne se dit qu'au Palais, et dans ces phrases, *assignation, et être assigné à comparoir*. Il ne devrait donc être employé que dans des actes, ou des productions, et autres écrits des Praticiens, et non dans des Histoires. » Les Platéens ajournèrent les Lacédémoniens à comparoir devant les Amphyctions : *Le Gendre.* Je crois que *citèrent devant*, serait plus du style de l'histoire.

COMPAROÏTRE ; Paraître devant un Juge ; se présenter en Justice ; » *Comparoître devant le (ou au) Tribunal de Dieu ; en jugement, en Justice ; en personne, ou personnellement ; par Procureur, etc.*

Rem. M. de Wailly est du sentiment que *comparoître* prend indifféremment *être*, ou *avoir*, pour auxiliaire : Il est comparu, ou, il a comparu. L'Acad. ne met d'exempl. que du second : » Il n'a point comparu. Il peut y avoir des exemples de l'autre dans certains Auteurs ; mais celui-ci est plus sûr et plus autorisé.

COMPARTIMENT, s. m. [*Konpartiman* : 1^{re} lon. en a le son d'an.] Ce mot vient du verbe *partir*, qui n'est plus en usage. Assemblage de plusieurs figures disposées avec symétrie. *Compartimens de marqueterie, d'un tapis, d'une broderie, d'un plafond, d'un parterre, etc.*

COMPARTITEUR, s. m. [*Konpartiteur* ; dern. dout. au sing. lon. au plur.] Terme de Palais. Celui des Juges, qui a ouvert un avis contraire à celui du Rapporteur, et sur l'avis de qui la Compagnie s'est partagée. Le Rapporteur et le Compartiteur vont dans une autre chambre pour faire vider le partage.

COMPARUTION, s. f. [*Conparucion*.] Quelques-uns écrivent *compartition* : mais l'usage et l'Acad. sont pour *comparution*. Action de comparaître, de se présenter en Justice. Faire, demander acte de *comparution*. *Comparution* personnelle.

COMPÂS, s. m. COMPÂSSEMENT, s. m. COMPASSER, v. a. [*Konpâ, Konpâcc-*

man; *Konpacé*; 1^{re} lon. 2^e lon. aux deux 1^{ers}; 3^e e muet au 2d, é fer. au 3^e. Dans le verbe, l'a est bref devant la syllabe masc., *Compassant*, *compassé*, je *compassois*, je *compassai*, etc. Il est long devant l'e muet: il *compâsse*, il *compâssera*, etc.] *Compâs* est un instrument de *Mathématique*, qui sert à décrire des cercles et à mesurer les distances de deux points, de deux lignes, etc. — En termes de *Marine*, on donne ce nom à la Boussole. — *Compâssement*, est l'action de compasser, ou l'effet de cette action. — *Compasser*, c'est, 1^o. mesurer avec le compâs: il est peu usité en ce sens. — 2^o. Bien proportionner une chose: *compasser des ailes*, un parlerre. — 3^o. *Fig.* Régler: *compasser ses actions*, *ses démarches*. — Au participe, il se prend le plus souvent en mauvaise part. » Il est bien *compassé* en ses discours, *dans ses manières*, *dans son style*, ou simplement, il est *compassé*, extrêmement *compassé*; exact jusqu'à l'affectation.

REM. *Malherbe* aimait beaucoup le mot de *compâs*, et s'en servait volontiers. » Mesurer son aise au *compâs* de l'envie: » *Bornez-vous dans un juste compâs*.

Le destin de qui le *compâs*

Marque à chacun son aventure.

Cette expression figurée ne plairait pas aujourd'hui dans le style relevé. — On dit proverbialement, faire toutes choses *par règle et par compâs*, ou *par compâs et par mesure*; avec une grande exactitude, une grande circonspection. — » Il a le *compâs dans l'œil*; il mesure presque aussi juste à l'œil, qu'il le pourrait faire avec un compâs.

COMPASSION, s. f. COMPATIR, v. n. COMPATISSANT, ANTE, adj. [*Konpa-cion*, *konpati*, *konpati-san*, *sante*; 1^{re} lon. 4^e lon. aux deux derniers. Dans le *Dict. Gram.* on met un acc. sur l'a dans ces trois mots et dans les deux suivans; et l'on avertit que cette 2de syll. est longue. L'*Acad.* n'y met point d'accent, et la syllabe est brève.] *Compâssion*, est un mouvement de l'âme, qui compatir aux misères d'autrui. *Compatir*, c'est être sensible à la douleur, à l'affliction des autres. *Compatissant*, porté à la compassion; humain, sensible. » Exciter la *compassion*; être touché, ému de *compassion*. Ah! pourquoi la nature n'a-t-elle placé la *compassion* que dans le cœur des personnes indigentes?

MARIN, *Julie*. » Je *compatis* à votre douleur, à votre affliction: » Cœur *compatissant*, âme *compatissante*.

I. Rem. 1^o. On dit, avoir *compassion* de, et avoir de la *compassion* pour: le P. *Rapin* met mal à-propos de après le dernier: * » Il est vrai qu'il faut avoir de la *compassion* de (pour) ces aveugles, qui sont empoisonés de l'air empesté qu'on y respire. (à la Cour.)

2^o. FAIRE COMPASSION, se dit d'une chose qu'on désapprouve avec mépris: » Cela fait *compassion*. » La hauteur, la morgue, les prétentions des prétendus Philosophes, sont réellement *compassion*.

II. COMPATIR, outre son sens propre et naturel, signifie encore, 1^o. Avoir de l'indulgence pour les défauts d'autrui: il faut *compatir* à la foiblesse humaine, aux foibles, aux infirmités de son prochain. — 2^o. Être compatible avec, en parlant des choses: l'esprit de Dieu ne peut *compatir* avec l'esprit du monde. En ce sens, il se dit ordinairement avec la négative. 3^o. En parlant des personnes, convenir ensemble par l'humeur, le caractère. » Ils sont tous deux d'une humeur à *compatir* aisément ensemble: personne ne peut *compatir* avec lui: il ne peut *compatir* avec personne.

5^o. Ce verbe n'étant pas actif, ne peut être employé au passif. * » Il ne me trouve d'autre défaut, que d'être *compatie* de tout le monde. Mde la Duch. de Mant. à Mde de Maint.

III. COMPATISSANT, n'aime point à précéder le substantif, sur-tout au masculin: » Ce vertueux, ce *compatissant* Père. Mde de Riccoboni, dans un ouvrage traduit de l'Anglais. Cette construction est un anglicisme.

* COMPASSIONNER, v. a., est un anglicisme; *to compassionate*: » *Compassionnez* ce pauvre malheureux, ayez *compassion* de lui.

COMPATIBILITÉ, s. f. COMPATIBLE, adj. [*Konpatibilité*, *konpatible*; 1^{re} lon. Dans le *Dict. Gram.* on avertit que la 2de est longue, et l'on met un acc. circ. sur l'a de *compatible*: l'*Acad.* n'y met point d'accent, et l'a est bref dans ces deux mots.] *Compatible*, se dit, 1^o. de ce qui peut compatir avec un autre. Au singulier, il ne se dit qu'avec la prép. avec: son humeur n'est pas *compatible* avec la mienne. Au pluriel, il s'emploie ordinairement tout seul et sans régime: » Nos humeurs ne sont pas *compatibles*.

bles. — *Cornéille* fait régir à det adjectif la prép. à.

Ah ! que n'est, mon honneur, plus compatible au vôtre ! *Attila*.

Ce régime est irrégulier, même en vers.

2°. COMPATIBLE, se dit d'un Bénéfice, qui peut être possédé avec un autre, d'une charge qui peut être exercée avec une autre : ces deux Bénéfices sont compatibles : ces deux charges ne sont pas compatibles.

COMPATIBILITÉ, qualité de ce qui est compatible. « Il y a une grande compatibilité d'humeur entre ces deux personnes. Il se dit le plus souvent avec la négative. — *Il n'y a pas de compatibilité entre ces deux Bénéfices*. » On a jugé la compatibilité de ces deux charges.

COMPATRIOTE, s. m. et f. [*Konpatri-ote*; 1^{re} lon. *Maimbourg* écrit *Compatriot* sans e : « Ses Compatriots. »] Celui, ou celle qui est de même patrie, de même pays. « C'est mon, ou, ma Compatriote. — Le peuple dit, mon pays, ma payse.

* COMPENDIAIRE, s. m. [*Konpendière*; pénult. é moy. et long.] Mot forgé. Faiseur d'abrégés. « Ces masses volumineuses (les *in-folio*), que leur poids rendroit souvent inutiles, si, pour la commodité du Public, d'industriels *Compendiaires* n'avoient soin de nous en donner l'abrégé. *Coyer*. — Ce mot n'est bon que dans le style plaisant ou critique.

COMPENDIUM, s. m. [Pron. *Konpendi-ome* : en n'a pas le son d'an.] Mot emprunté du Latin; abrégé : « Un *compendium* de Logique, d'un traité théologique, etc. Il ne se dit guère que dans les Écoles.

COMPENSATION, s. f. COMPENSER, v. a. [*Konpansa-cion*, *konpansé*; 1^{re} et 2^e lon.] *Compenser*, c'est faire une estimation, par laquelle une chose tiène lieu du prix d'une autre : « Il a compensé ce qu'il me devoit, avec ce que je lui dois. — Il signifie aussi balancer, réparer : Le gain de cette année *compense* la perte de la précédente. — Les bones qualités d'une personne doivent *compenser* ses défauts.

COMPENSATION, est l'action de compenser. *Faire compensation d'une chose avec une autre*. — Cela mérite, demande *compensation*, c. à. d., un dédommagement : Je vous tède cela en *compensation*.

COMPÉRAGE, s. m. COMPÈRE, s. m. [1^{re} lon. 2^e é fér. au 1^{er}, é moy. et long. au

ad.] *Compérage*, qualité de compère. Il ne se dit que dans le style familier : « Ce *compérage* lui tient au cœur. » Ils se voient tous les jours, sous prétexte de *compérage*. Dans le Droit, on dit *compaternité*, que l'*Acad.* ne met pas. — *Compère*, est celui qui a tenu un enfant sur les Fonts; et il a ce nom relativement au père et à la mère de l'enfant, et par rapport à celle avec qui il a tenu cet enfant. « C'est mon compère, il a tenu un de mes enfans; ou, j'ai tenu un de ses enfans; ou, j'ai tenu un enfant avec lui.

En style figuré-familier, *compère*, homme fin, adroit, qui va à ses intérêts, et dont on doit se défier : « C'est un compère. — Bon compère, bon compagnon; homme de bone humeur. — *Compère*, est aussi un terme d'amitié, quand on parle des jeunes gens : « Le Marquis (de Grignan) sera ici mercredi : je vous avoue que je serai ravie d'embrasser ce petit *Compère*. *Sév.* — Tout se fait par *compère* et par *commère*; la faveur et la protection décident de tout. » Je voudrois être à deux mille lieues de mon pays, et à deux mille ans de mon siècle; c'est le pays des *compères* et des *commères*; c'est le siècle des injustices et des passe-droits. *Marm.* Misantrope corrigé.

COMPÉTANT, ANTE, adj. COMPÉTAMENT, adv. [*Konpétan*, tante, tamen; 1^{re} lon. 2^e é fér. 3^e lon. aux deux 1^{res}, br. au 3^e. — *Trév.*, le *Dict. Gramm.* et autres, et le commun des Auteurs, écrit *compétent* : nous avons suivi l'*Acad.* On écrira ce mot comme on voudra. — *Richelet* écrit *compétamment*; cette orthographe est contraire à l'usage et à la prononciation.] *Compétant*, est, 1°. un terme de Pratique. Qui appartient, qui est dû. Il n'est d'usage qu'en cette phrase, *portion compétante* : « Il a doné à chacun de ses enfans leur *portion compétante*. — 2°. *Juge compétant*, qui a droit de juger, de connaître d'une affaire. Il se dit au propre, en termes de droit; et au figuré, d'un homme, qui a toute la connaissance qu'il faut pour juger d'une chose. — *Partie compétante*, capable de contester en Justice. — 3°. Sufisant; âge *compétant*, temps *compétant* pour délibérer.

COMPÉTAMMENT, d'une manière compétante, suffisamment, convenablement. Il est peu usité.

COMPÉTENCE, s. f. COMPÉTER, v. n. [*Konpétance*, *konpété*; 1^{re} lon. 2^e é fér.

1^{er} lon. au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Trev.* avertit que d'autres écrivent *compétance* : Richelet l'écrit de même. — *Compétence*, est le droit qu'a un Juge de connaître d'une affaire : « On lui dispute la *compétence*. Faire juger la *compétence* : » Cela n'est pas de sa *compétence*. — Cette dernière phrase se dit au figuré, de tout homme qui n'est pas capable de juger d'un ouvrage, d'une matière, etc.

COMPÉTER, ne se dit qu'au Palais, et dans cette phrase : ce qui peut lui *compéter* et appartenir.

COMPÉTITEUR, s. m. * COMPÉTITION, s. f. [*Konpéti-teur, tition*; 2^e é fer.] *Compétiteur*, concurrent; celui qui brigue la même dignité, la même charge, etc. C'est son *compétiteur* : il a beaucoup de *compétiteurs* : ils étaient *compétiteurs* au Consulat, à l'Empire.

* COMPÉTITION, concurrence, est un anglicisme. « Les mécontents répandoient le bruit, qu'il se servoit de son crédit pour nuire au commerce d'Angleterre, afin que celui de son propre pays (la Hollande) pût fleurir sans *compétition*. Targe, Traduction de *Smollet*. — On a remarqué que la plupart des Auteurs font leur traduction à coups de *Dictionnaires* : il serait à souhaiter qu'ils le fissent plus souvent.

COMPILATION, s. f. COMPILATEUR, s. m. COMPILER, v. a. [*Konpita-cion, lateur, lé*, 1^{er} lon.] *Compiler*, c'est faire un recueil, un amas de diverses choses qu'on a lûes dans les Auteurs. *Compilation*, est l'action de *compiler*, ou l'effet de cette action. *Compilateur*, celui qui compile. « Il a *compilé* ce qu'il a trouvé de meilleur dans les Auteurs sur cette matière. » Son ouvrage n'est qu'une *compilation* : c'est un laborieux *Compilateur*.

Rem. COMPILER, s'emploie quelquefois neutralement, et sans régime. « Il ne s'occupe qu'à *compiler*. Voltaire a dit, avec plus de malignité que de vérité, de l'Abbé Trublet :

Il *compilait*, *compilait*, *compilait*.

COMPLAINANT, ANTE, adj. COMPLAINTÉ, s. f. [*Kon-plég-nan, nante, ton-plein-te*; 1^{er} lon. 2^e lon. au dern. 3^e lon. aux deux 1^{ers}.] L'adj. dans les deux genres et les deux nombres, et le subst. dans le nombre singulier, ne se disent qu'au Palais. — *Complainte*, est une plainte en Justice. *Complainant, ante*, celui ou celle qui se plaint en Justice, de quelque tort qu'on lui a fait.

— *Complainte*, ne se dit guère qu'en matière bénéficiale; *complainant*, se dit dans toute sorte de matières à procès. « Il s'est rendu *complainant*, la partie *complainante*. Il est aussi subst. Le *complainant*, la *complainante*, les *complainans*.

COMPLAINTE, au pluriel, se dit quelquefois pour *plaintes, lamentations* : « Il fait de grandes *complaintes* sur ses malheurs. » A quoi servent toutes ces *complaintes*? — Il vieillit.

Rem. Nos Poètes, jusqu'au temps de Bertaut, inclusivement, ont dit *complaintes* pour *plaintes*. Vaug. * On a dit aussi anciennement *se complaindre* : depuis long-temps, on ne dit plus que, *se plaindre*.

COMPLAIRE, v. n. [*Konplère*; 1^{er} lon. 2^e é moy. et long.] S'acomoder au goût, au sentiment, à l'humeur de quelqu'un, pour lui plaire. « Je veux bien lui *complaire* en cela : il cherche à lui *complaire* en tout. — *Complaire*, ajoute au sens de *plaire*, la volonté, l'envie d'y réussir. On peut *plaire* sans le vouloir : on *complat*, en conformant sa volonté à celle d'autrui. On *plat* par les qualités naturelles, sans y rien mettre de sien; on *complat* par la déférence, par la civilité, par les actions.

COMPLAIRE, se dit aussi avec le pron. pers. *se complaire*; le pron. est au datif : *se complaire* (à soi-même), c'est s'admirer, se plaire, se délecter en soi-même, en ses productions, en ses ouvrages : « Il *se complat* dans tout ce qu'il fait; elle *se complat* en sa beauté.

COMPLAISAMMENT, adv. [*Konplé-zaman*; 1^{er} lon. 2^e é moy. — Richelet écrit *complaisamment*, contre l'usage et la prononciation.] Avec complaisance. L'Acad. ne met point ce mot. Un Auteur moderne l'a employé depuis peu.

Et pour saisir les traits de cet Être nouveau,
Jetez *complaisamment* les yeux sur son berceau.

Les quatre âges de l'Homme.

COMPLAISANCE, s. f. COMPLAISANT, ANTE, adj. [*Konplé-zance, zan, zante*; 1^{er} et 3^e lon. 2^e é moy.] Douceur et facilité d'esprit, qui fait qu'on *complat*, qu'on *défère* aux autres. Avoir de la *complaisance*, une grande *complaisance*. — Avec le régime, il signifie l'effet de cette vertu. « Ayez cette *complaisance* pour lui : il n'a de *complaisance* pour personne. — Il se prend quelquefois en mauvaise part; mais alors il est déterminé

par l'épithète qui l'accompagne : » Il ne faut point avoir de *basse*, de *lâche complaisance*, de *complaisance criminelle*. Avoir pour quelqu'un une *complaisance aveugle*, une *fade complaisance*. — On le dit aussi dans le sens de *complaire* : elle se regarde *avec complaisance* ; il a une *grande complaisance* pour tout ce qu'il fait.

COMPLAISANCES, se dit quelquefois au pluriel, pour exprimer les effets d'une complaisance ordinairement excessive et mal réglée. » Elle a de *trop grandes complaisances* pour ses enfans. » Les *complaisances* qu'elle a eues pour ses enfans lui coûtent cher aujourd'hui : » Se peut-il, Faustine, que vous ayez pris plaisir à faire mille infidélités à l'Empereur *Marc-Aurèle*, à un mari qui avoit toutes les *complaisances* imaginables pour vous. *Fonten.*

COMPLAISANT, qui a de la complaisance pour les autres : Homme *complaisant*, femme *complaisante*. Esprit doux et *complaisant* ; humeur *complaisante*. Il aime à suivre le substantif, et rarement ferait-il bien devant. *Complaisant* esprit, *complaisante* humeur, ne sonneraient pas bien à l'oreille. *Complaisant* homme, serait insupportable.

Il est aussi substantif ; et dans cet emploi, il est fort à la mode.

Molière lui fait régir la prép. à. Il fait dire au *Misanthrope*, qu'il hait les hommes :

Les uns, parce qu'ils sont méchans,

Et les autres, pour être aux méchans *complaisans*.

Racine a dit aussi, *complaisant* à vos desirs. *M. l'Ab. d'Olivet* critique ce régime, dans ses *Remarques*.

Il a choisi, dit-on, *Cléon* pour son modèle :

Il est son *complaisant*, son copiste fidèle.

Méchant.

Fait pour être chéri, ne serez-vous cité

Que que pour le *complaisant* d'un homme détesté ?

» Vous trouvez donc tout simple d'être la confidente de son mari, et le *complaisant* de sa femme. *Marm.* Dans cette dernière phrase, il a un sens odieux : » C'est la *complaisante* de *Madame*.

COMPLANT, s. m. * COMPLANTER, v. a. [*Konplan*, *planté* ; 1^{re} et 2^e lon.] *L'Acad.* ne met que le substantif : elle croit apparemment que *planter* suffit pour exprimer le sens du verbe ; mais *planter*, se dit d'un seul arbre, comme de plusieurs : *complanter*, se dit d'un champ tout entier ; et il se dit du champ lui-même, plutôt que des arbres. *Com-*

plant, plant de vigne composé de plusieurs pièces de terre. *Acad.* Bon *complant*, nouveau *complant*. Vignes de bon *complant*. — *Complanter*, terme d'Agricult. Planter des vignes, des arbres, etc. *Rich. Port.* Il se dit sur-tout des vignes, et du lieu où on les plante. » *J'ai complanté* tout nouvellement une grande pièce de terre. — Un homme de Lettres, qui a fait à Paris un séjour de 40 ans, assure qu'on dit bien, un *complant*, mais que *complanter un champ* est un provençalisme, et qu'il ne l'a jamais entendu dire qu'en Provence.

COMPLÈMENT, s. m. COMPLET, ÈTE, adj. [*Konpléman*, *konplè*, *plète* ; 1^{re} lon. 2^e e fer. au 1^{er}, e moy. au 2d. et 3^e.] Le *complément*, est ce qui s'ajoute à une chose, pour lui donner sa perfection. » La résurrection des corps sera le *complément* de la béatitude des Saints. » Sainteté de *Marie*, source et *complément* de ses grandeurs. — Ce mot n'est pas fort à la mode ; quelque jour il le deviendra. — *Complet*, entier, achevé, parfait. Voy. ENTIER. Habit *complet*, nombre *complet* : *Ouvre complète*, *Histoire complète*. — Il aime à suivre le substantif. — Il est quelquefois substantif lui-même. Le *complet* d'un Régiment, le non-*complet*.

COMPLÈTEMENT, adv. COMPLÉTER, v. a. [*Konplètement*, *bonplété* ; 1^{re} lon. 2^e e moy. au 1^{er}, e fer. au 2d, 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d, *L'Acad.* met un acc. aigu sur le 1^{er} e de l'adverbe, *complètement* ; mais devant l'e muet, l'e est moyen, et non pas fermé : il faut donc le marquer d'un acc. grave. D'autres écrivent *complètement* : ce double e est inutile ; il peut être aisément remplacé par l'acc. grave sur l'e.] *Complètement*, d'une manière complète. » Mais, savez-vous bien, *Madame*, que vous êtes *complètement* ridicule. *Sév.* Ce mot n'était pas fort en usage autrefois ; depuis quelque temps, il est à la mode. » S'il n'a pas *complètement* réussi. *L'Ab. Royau.* » C'est ici (dans les Réveries d'un Promeneur solitaire) que *Rousseau* (J. J.) paroît fou, *complètement* fou. *Fontenai.*

* Rem. *Trév.* met aussi *complètement*, subst., dans le sens de *complément* : on l'a employé de la sorte dans le *Prospectus* de l'Encyclopédie. » *Solidité* et *complètement* d'instruction, par le rapprochement et la réunion de tous les articles d'une même science. *L'Acad.* ne le met pas comme substantif.

COMPLÉTER,

COMPLÉTER, rendre complet. *Compléter un recueil ; un Régiment.* L'emploi de ce mot n'est pas fort étendu.

COMPLEXÉ, adj. [*Konplèkce* : 1^{re} lon. 2^e à moy. 3^e e muet.] Il est opposé à *simple*, et signifie, qui embrasse plusieurs choses. Le sujet de cette Tragédie est *complexe*. — * Un Auteur très-moderne l'emploie substantivement : » Tout cela, par sa totalité, forme un *complexe* bien admirable. *Let. Edif.* — L'usage n'a pas encore adopté ce substantif.

COMPLEXION, s. f. **COMPLEXIONÉ**, ÉE, adj. [*Konplèk-cion, konplèk-cioné, né-e* ; 2^e à moy. 4^e e fer. aux deux dern. long au 3^e.] *Complexion* est le tempérament, la constitution du corps : » Bonne ou mauvaise, robuste ou faible, délicate *complexion*. Cela est contraire à sa *complexion*. Il faut le traiter suivant sa *complexion*.

Rem. Il se dit quelquefois pour *humeur, inclination ; complexion amoureuse, complexion joviale* ; mais il n'a pas un emploi aussi étendu que ces deux mots. On ne dirait pas, en ce sens, sa *complexion*, comme on dit, son *humeur, son inclination*.

* *La Bruyère* dit d'un Ministre : » Il n'a ni *humeur*, ni *complexion*, pour ne point donner lieu aux conjectures, et se laisser pénétrer. — On ne le dirait point aujourd'hui.

II. *Complexioné* ; qui est d'un certain tempérament : bien ou mal *complexioné*. Il n'a d'usage que parmi les Médecins. *Acad.* * Il est dans *Trév.* et dans *Richelet*, sans remarque, pour signifier, qui a de bones ou de mauvaises *complexions*, soit du corps, soit de l'esprit. On ne dit point *complexions* au pluriel ; on ne dit point, même au singulier, *complexion de l'esprit* ; et quant à celle du corps, *complexioné* n'est point du discours ordinaire.

* **COMPLEXITÉ**, s. f. [*Konplèkcité* : 1^{re} lon. 2^e à moy. dern. e fer.] Qualité de ce qui est complexe. Mot nouveau, et qui peut être utile dans l'occasion, où *M. Beauzée* l'a employé : » Il y a dans chacun (des mots d'une langue) une *complexité d'idées*, qui est la source de tous les mal-entendus.

COMPLICATION, s. f. [*Konplikac-ion* ; 1^{re} lon.] Concours de choses de différente nature. Il y a là dedans *complication de crimes*, ou de *maux*, ou de *malheurs*. Hors de ces phrases, ce mot n'est point usité.

Tome I.

COMPLICE, subst. et adj. **COMPLICITÉ**, s. fém. [*Konplice, plicité* ; dern. e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Complice* est celui qui a part au crime d'un autre. *Complicité*, participation au crime. » Il a été condamné à mort lui et son *complice*, ou sa *complice*, ses *complices*. — *La complicité* a été prouvée.

Rem. Comme *substantif*, il ne se dit que des crimes qui attirent l'animadversion de la Justice. Comme *adjectif*, il se dit de toute sorte de *désordres*, et même *des malheurs*. » Les crimes dont les Comtes et les Ducs négligeoient de faire justice, et dont quelquefois ils étoient eux-mêmes *complices*. *Mor.* Un mari qui est *complice des désordres* de sa femme.

Quoi ! de tous vos malheurs, vous rendez-vous *complice* ?

Campistron.

COMPLIES, s. f. pl. [*Konplie* ; 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] La dernière partie de l'Office Divin, laquelle se dit ou se chante après Vêpres. Aller à *Complies*. Dire ou chanter *Complies*.

COMPLIMENT, s. m. **COMPLIMENTER**, v. act. **COMPLIMENTEUR**, EUSE, s. m. et fém. [*Konpliman, manté, manteur, telze*.] I. *Compliment*, est 1^o. honnêteté de paroles qu'on dit à une personne. Quand il est seul, il se prend en bone part ; quand il est accompagné d'une épithète, elle en détermine le sens. Faire *Compliment*, ou un *compliment* à... Je suis allé lui faire mon *compliment* : je lui ai fait *compliment* sur le gain de son procès. — *Compliment de remerciement, de félicitation, de condoléance.* *Compliment sincère, ou froid, sec, ennuyeux, etc.* = 2^o. Cérémonies. » Laissons-là les *complimens*, trêve de *complimens* ! = 3^o. Il est quelquefois opposé à l'intention réelle. » S'il vous fait des offres de service, c'est par *compliment* : » Je vous dis, sans *compliment*, que votre ouvrage est fort bon.

Dans le style familier, on dit d'un compliment, qu'il est bien *troussé*, pour dire, qu'il est court et bien tourné, mais on ne dit point de quelqu'un, qu'il *trousse* bien un *compliment*. L'usage admet l'un et reprouve l'autre. On doit dire : il *tourne* fort bien un *compliment*. — *Rengainer son compliment*, s'abstenir de le faire, parce qu'il est inutile et hors de propos.

S s s

Rem. On dit, *faire des complimens à, et avoir des complimens à faire de...* » Le serois d'avis que vous allassiez chez Mde... faites lui bien des complimens de ma part. Sév. » J'ai mille complimens à vous faire de Mr. de L. R. F. La même. * Quelques-uns disent et écrivent, dans le même sens : *vous avez des complimens de*, etc. C'est un gasconisme.

On dit, *faire compliment*, sans article, avec le datif.

J'ai voulu le premier vous faire compliment.
Sidney.

II. COMPLIMENTER : Faire compliment. Il ne se dit guère que des complimens d'aparat, et se prend toujours en bonne part. Le Magistrat alla complimenter le Prince, le Gouverneur. Pour les particuliers, on dit : Je suis allé faire mon compliment, ou faire compliment à M... à Mde... on ne dit pas je suis allé le ou la complimenter. — Ce n'est que quand ce verbe s'emploie *neutralement*, pour signifier, faire des façons, des cérémonies, qu'il est d'un usage ordinaire entre particuliers. C'est trop complimenter. » Il est une heure à une porte à complimenter.

Rem. Ce verbe ne s'emploie qu'avec le régime direct (l'accusatif). Le P. Rapin lui donne la prép. *de* pour régime relatif : Athenagoras complimenta Marc-Aurèle et son fils Commodus du nom de Philosophe, croyant ne pouvoir flater plus agréablement leur vanité que par ce titre. — On ne parlerait pas ainsi aujourd'hui : on dirait, qu'en complimant ces Princes, il leur donna le nom de Philosophe, croyant, etc. — Quand il s'agit d'un événement heureux, on se sert de la prép. *sur*. » L'Acad. en corps vint complimenter le Roi sur cette glorieuse victoire.

III. COMPLIMENTEUR, qui fait trop de complimens. » C'est un grand, un ennuyeux complimenteur ; c'est une complimenterie insupportable. On voit qu'il exprime un défaut et non une bonne qualité.

COMPLIQUÉ, *FE*, adj. [*Konpliké*, *te'e*; 3^e e fer. Ion. au 2^d.] Il se dit des choses, et impliqué, des personnes : une affaire est compliquée, lorsque les faits, les articles y sont compliqués les uns avec les autres, par leur mélange et leur dépendance : Les personnes sont impliquées dans les faits ou dans les affaires, lorsqu'elles y ont quelque part,

ou qu'on les en soupçonne. — On dit, dans le même sens, qu'un cas de conscience est fort compliqué, lorsqu'il y a plusieurs circonstances qui semblent prêter à des décisions contraires ; et que le sujet d'une Pièce de Théâtre est trop compliqué, lorsqu'il embrasse trop d'événemens et qu'il n'est pas assez simple.

On le dit sur-tout d'une maladie, dans laquelle il y a diverses espèces de maladies mêlées ensemble.

COMLOT, s. m. COMPIOTER, v. a. et n. [*Konplo*, *ploté*.] Le complot est un mauvais dessein formé entre deux ou plusieurs personnes. *Compioter*, c'est faire un complot. » Hardi, dangereux, détestable complot : leur complot a été découvert. Faire un complot ; faire complot. » Ils avoient fait complot, ou ils avoient comploté de le prendre, de le tuer, etc. — *Compioter* se dit tantôt *activement* : ils ont comploté sa perte, sa ruine, sa mort ; tantôt *neutralement*, avec *de* et l'infinitif : » Ils avoient comploté de le voler : » Quelques Soldats avoient comploté de livrer une porte de la Ville aux ennemis, *D'Abl.* ; tantôt absolument et sans régime ; ils ont comploté ensemble, entre eux ; tantôt enfin, il régit avec devant les noms. » Il complota avec un tel.

COMPONCTION, s. f. [*Konponction*, en vers, *ci-on* ; les deux premières longues] Douleur, regret d'avoir offensé Dieu. Grande, vive, véritable *componction*. Avoir de grands sentimens de *componction*. » Sans la *componction* du cœur, il n'y a point de véritable pénitence.

COMPONENDE, s. f. [*Konponande* ; 1^e et 3^e Ion. 4^e e muet] Composition qui se fait sur les droits dûs à la Cour de Rome, pour l'obtention d'une dispense, ou les provisions d'un bénéfice. » Officier de la *componende*.

* COMPORTEMENT, s. m. COMPOR-TER, v. a. [*Konporteman*, *konporté* ; 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] I. *Comportement* se disait autrefois pour signifier la manière de se comporter, de se conduire en ses mœurs. » On donne des Gouverneurs et des Maîtres à la Jeunesse, pour prendre garde à ses *comportemens*. Trév. Rich. Ce mot est vieux et hors d'usage, et plus vieux et plus inusité que *Déportemens*. — L'Acad. se contente de dire qu'il vieillit : il me semble que ce n'est pas assez dire.

II. COMPORTER, c'est, en parlant des choses, *permettre, souffrir*. — Il est *actif et neutre*: « La médiocrité de son revenu ne comporte pas la dépense qu'il fait. » La dignité du Magistrat ne comporte pas qu'il s'abaisse jusque-là: « Le lieu ne comporte pas que je vous entretienne plus long-temps. Il s'emploie ordinairement avec la négative, et régit *que* et le subjonctif. — En parlant des personnes, il est réciproque; se *comporter*, se conduire, en user d'une certaine manière. Il régit *dans* pour les choses, et *en* pour les personnes: il *s'est bien ou mal comporté dans cette affaire, dans cette occasion*. » Il *s'est comporté en bon ami, en homme de bien dans les choses que je lui ai confiées*. — Il s'emploie aussi sans régime: il *se comportera mieux à l'avenir*.

Rem. 1^o. Ce verbe, dans le sens actif, borné autrefois à la conversation, a passé dans les Livres, et dans les meilleurs. Le P. *Bouhours* même, qui le condamnait, s'en est servi depuis sa remarque. « Le Poème de Ronsard, sur les Misères du Temps, souffre des idées et des expressions qu'une Stance spirituelle, sur la vanité des Grandeurs du Monde ne comporte pas.

* 2^o. Quelques-uns disent, *l'un comportant l'autre*; et l'Auteur de Rome dit, dans ce sens, *l'un pour l'autre*. « La dépense de cet Hôpital monte par an à cent mille écus, une année pour l'autre. — Ces deux façons de parler ne valent rien: il faut dire, *l'un portant l'autre; une année portant l'autre*.

COMPOSÉ, ÉE, adj. **COMPOSÉ**, s. m. [Konpozé, zé-e, zé; 1^{re} lon. 3^e é fermé, long au 2d.] Formé de plusieurs parties: c'est un mot composé, comme *passé-temps, juste-au-corps*. — Cette machine est fort composée, il y a beaucoup de pièces différentes, qui peuvent en embarrasser le jeu, l'effet. — Mouvement composé, qui résulte de plusieurs mouvemens. — En parlant des personnes; qui affecte un air grâve, modeste. « Cet homme est toujours composé: Il a l'air sérieux et composé: toutes ses démarches, toutes ses actions sont composées.

Rem. Quand composé est sans régime, il est adjectif; air composé, manières composées: il suit toujours le substantif: quand il a les régimes du verbe composer, il est participe: *composé de chair et d'os*. « Sa contenance étoit composée à la douceur et à la joie. *Hist. des Roy.*

Noms composés sont ceux qui sont formés d'un nom primitif, et d'une particule ou autre nom; comme *immortel* composé de *in*, particule privative, et de *mortel*; *entreprise*, composé de *entre* et de *prise*. — Ces noms composés le sont d'un substantif, *bienfait*, ou d'un adjectif, *bonheur*, ou d'un adjectif et d'une préposition, *juste-au-corps*; ou d'un adverbe, *bienheureux*, ou d'un verbe, *porte-feuille*, ou de deux substantifs, *chef-d'œuvre*. — L'usage se il peut apprendre quels sont les composés, dont les deux ou les trois parties sont unies sans espaces et sans division, et quels sont ceux qui admettent une division, un tiret entre les deux ou les trois mots qui forment la composition.

Ce qui est à remarquer, c'est que dans presque tous ces composés, il n'y a qu'un seul de ces mots qui prenne le signe du pluriel, et c'est ordinairement le dernier: *bienfaits, entreprises, porte-feuilles*, etc. Dans *chef-d'œuvre*, c'est *œuvre* qui est indéclinable, et l'article, qui le précède, l'indique assez. Il faut donc écrire, *chefs-d'œuvre*, et non pas *chef-d'œuvres*, au pluriel; mais dans *prête-nom, porte-balle, garde-malade*, les premières parties de ces mots sont des verbes, et non pas des noms: ce ne sont donc pas elles, mais les noms auxquels elles sont associées, qui doivent prendre l's, signe du pluriel. Il faut donc écrire, *prête-noms, garde-malades, porte-balles*, et non pas, *prêtes-noms, gardes-malades, portes-balles*, comme écrit M. *Linguet*, ou son Imprimeur.

Anciennement les Poètes se donnaient une grande liberté de composer des mots, au point de se former un jargon barbare. Témoins ces deux vers de *Du Bartas*, où il peint la guerre

La guerre vint après, *casse-toix, casse-mœurs, Rase-forts, verse-sang, brûle-hôtels, aime pleurs.*

Il n'est pas étonnant qu'un Poète, qui croyait parler Français, en s'exprimant de la sorte, ait été livré au ridicule. *Ann. Litt.*

Aujourd'hui on ne compose plus des mots, on se sert seulement de ceux qui sont admis par l'usage.

Temps composés dans les verbes. Voyez AUXILIAIRE.

COMPOSÉ, s. m. se dit dans le Physique et dans le moral. « La thériaque est un composé d'un grand nombre de drogues. » Cet homme est un composé de hauteur et de faiblesse.

COMPOSER, v. a. [*Konpozé* ; 1^{re} lon. 3^e e fer. Devant l'e muet l'o est long : il *compôse*, il *compôsera*, etc.] *Composer*, est 1^o. dans son idée la plus générale, faire un tout de l'assemblage de plusieurs parties. Il se dit, ou avec le seul régime direct (l'accusatif). Le Sénat et le peuple *composoient* la République Romaine. Les Fidèles, sous un même Chef, *composent* l'Eglise ; ou avec la prép. *de* pour 2^d régime. » Les Apothicaires, les Chimistes, *composent leurs* remèdes de plusieurs drogues différentes. — Dans ce dernier emploi, il est sur-tout usité au mode passif : l'univers *est composé* de plusieurs parties. » L'Assemblée des États *est composée* du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-État. = 2^o. *Composer*, faire quelque ouvrage d'esprit ; *composer un livre*, des vers, un panégyrique. — En ce sens, il se dit *neutralement* et sans régime. Il *compôse* bien ou mal ; avec soin ou avec négligence ; ou avec la prép. *en*, lorsqu'on parle des Écoliers ; *composer en prose*, *en vers*, *en grec*, etc. *Composer pour les prix*. = 3^o. En *Musique*, faire un air, un chant, soit qu'on ne fasse que le sujet, soit qu'on fasse le sujet avec les parties : *composer un air*, un menuet, un récit, une ariette. *Composer un chœur*. = 4^o. En termes d'*Imprimerie*, assembler les caractères, pour en former des mots, des lignes et des pages. *Composer une page*, *une ligne*, etc. *une feuille*, etc. = 5^o. *Se composer*, ou *composer sa mine*, son geste, sa contenance, son visage, ses actions, etc. *acomoder son visage*, ses manières, etc. à l'état où on veut paraître. » Il faut savoir *se composer*, suivant les occasions : » Elle sait *se composer*, quand elle veut. Cela s'entend toujours d'un air grâve et modeste, et marque souvent un extérieur différent de ce qu'on pense. — On l'emploie aussi activement, en ce sens, avec le datif (la prép. *à*) pour 2^d régime. » L'Amiral rassembla ses gens, et *composant son visage à la joie*, il les assura que par des moyens qu'il venoit d'imaginer, il ne désespéroit pas de sauver le vaisseau. *Hist. des Voy.*

6^o. *Composer*, neutre. S'accorder sur quelque différend, en traiter à l'amiable. Il régit *avec* pour les personnes, et *de* pour les choses : » *Composer avec* ses créanciers. *Composer d'une* somme qui est due, *de* ses intérêts, *de* ses droits, etc. Il s'emploie aussi sans régime ; sur-tout à l'impératif. Vous me

devez tant, *composons ! composons ensemble*, à l'amiable. — Il est beau au figuré. » Que gagne-t-on à *composer avec* sa conscience ? » Charles essaya de *composer avec* ses remords. — *Composer* signifie aussi *capituler*. » Le Gouverneur se pressa trop de *composer*. En ce sens, on ne le dit guère plus ; on dit *capituler*.

COMPOSITEUR, **COMPOSTEUR**, s. m. **COMPOSITION**, s. f. [*Konpoziteur*, *konposteur*, *konpozic-ion*, en vers, *ci-on* ; 1^{re} lon. dern. dou. au sing. aux d. : premiers.] Suivant *Ménage*, cité par *La Touche*, *Compositeur* et *composteur* signifient tous deux celui qui, dans une Imprimerie, assemble les lettres sur la forme pour en composer des épreuves : le 1^{er}, ajoute-t-il, est le plus usité. La *Remarque* est fautive ; et il est étonnant que les Imprimeurs n'aient pas redressé là-dessus ces deux Gramairiens. — Ces deux mots sont également usités ; mais pour signifier différentes choses. Le *compositeur* est celui qui arrange les lettres ; et le *composteur*, la règle de fer sur laquelle il les arrange, pour former une ligne.

COMPOSITEUR a deux autres significations : 1^o. Celui qui compose en musique. » Un bon, savant, habile *Compositeur*. = 2^o. *Amiable compositeur* : Celui qui termine un différend entre deux particuliers, suivant les lois de l'équité, sans observer les règles rigoureuses de la Justice. Voyez **ARBITRATEUR**.

II. **COMPOSITION**, se dit 1^o. de l'action de composer quelque chose ; la *composition d'une* machine, *d'un* ouvrage. = 2^o. De l'ouvrage qui en résulte : » La *composition du* corps humain est merveilleuse. = 3^o. Du mélange et de l'incorporation de certaines drogues : la *composition d'un* remède : » Ce parfum *est d'une* composition excellente. = 4^o. De l'action de composer un ouvrage : » Il nous a montré une pièce *de sa* composition. 5^o. Le thème que fait un Écolier sur le sujet qui lui est donné par son Régent. = 6^o. Il se dit absolument, en termes de Musique, de l'art d'unir les différentes parties suivant les règles : Entendre, apprendre, savoir *la* composition : il excelle dans *la* composition. = 7^o. *Acomodement*, dans lequel une des parties, ou toutes les deux se relâchent d'une partie de leurs prétentions. » Venir à *composition*, à *une* amiable composition. Entrer en *compo-*

8°. Conventions que fait une Place qui se rend. » *Composition* honorable, avantageuse. Recevoir à *composition*. Cette Place s'est rendue par *composition*. En ce sens, le substantif est plus usité que le verbe. Voyez COMPOSER, à la fin.

9°. Être de *bonne*, de *facile composition*; facile à gagner, à réduire: » Si l'on en croit l'anonyme, le Prêlat est de *bonne composition*. Bossuet. » C'est une fille de *bonne*, de *facile composition*. Dans cette dernière phrase, cette locution se prend en très-mauvaise part. Dans les autres, c'est le sujet et le contexte qui en déterminent le sens. L'Acad. dit aussi, *homme de composition*, pour homme d'acommodement. — De *bonne composition*, se dit ordinairement des personnes; mais, figurément, il peut se dire des choses qui ont trait aux personnes. » L'orgueil des hommes est, dans le fond, d'assez *bonne composition* sur certains préjugés: il semble que lui-même il en sente le frivole. Mariv. » Je trouve déjà qu'il faut que votre mal soit de *bonne composition*, pour souffrir tous vos voyages de Versailles. Sév.

10°. Faire *bonne composition* se dit au propre, d'un Général qui accorde des articles honorables à une garnison qui capitule; et plus souvent, au figuré, des avantages qu'on accorde dans d'autres occasions. » De ces sortes de louanges, (outrées) on en rabat quelque chose, pour les réduire à une mesure un peu raisonnable; mais, à la vérité, on n'en rabat guère, et on se fait à soi-même *bonne composition*. Fonten. — Dans le Rich. Port. on le dit d'un Marchand qui donne sa marchandise à un prix honête.

11°. Entrer en *composition* avec, se dit au figuré: » Ceux de Zurich n'entrèrent avec Bucer dans aucune *composition*. Boss.

COMPOTE, s. f. [Konpote: 3^e e muet.] Confiture qu'on fait avec du fruit et un peu de sucre, et qui est moins cuite que les confitures qui se font pour être gardées. » *Compote* de poire, de pommes, d'abricot, de cerises, etc. — C'est aussi une certaine manière d'acomoder des pigeonneaux. *Compote* de pigeons; des pigeonneaux en *compote*. — On dit proverbialement (l'Acad. ajoute, et bassement) avoir les yeux, la tête à la *compote*, ou en *compote*: le 2^d me paraît le plus usité: avoir la tête, les yeux tout meurtris. — Viande en *compote*, trop bouillie.

COMPRÉHENSIBLE, adj. COMPRÉHEN-

SION, s. f. COMPRENDRE, v. a. [Konpré-ansible, an-cion, andre; 2^e é fer. 3^e lon. en a le son d'an.] *Compréhensible*, qui peut être compris, conçu, entendu. *Compréhension*, faculté de comprendre, de concevoir. *Comprendre*, concevoir. » Cela n'est pas *compréhensible*: » Il a la *compréhension*, aisée; il est de *dûre compréhension*. » La *compréhension* des Mystères. — » Je comprends ce que vous voulez dire: cela est difficile à *comprendre*, etc.

I. Rem. *Compréhensible* est moins usité que son composé, et son opposé *incompréhensible*. Il s'emploie presque toujours avec la négative: Raisonement qui n'est pas *compréhensible*: ou dans le sens interrogatif: cela est-il *compréhensible*? — Avec le v. être impersonnel, il régit combien avec l'indicatif, ou que avec le subjonctif: il n'est pas *compréhensible* combien il a mangé, ou qu'il ait mangé tant de bien en si peu de temps.

II. COMPRENDRE régit aussi la conjonction avec l'indicatif, quand le sens est affirmatif; et avec le subjonctif, quand le sens est négatif ou interrogatif. Je comprends que vous devez en être fâché: je ne comprends pas que vous ayez pu vous en offenser: comprenez-vous que cela puisse avoir lieu? — M^{de} de Sévigné emploie le subjonctif, quoique la phrase soit affirmative: » Je comprends que le coadjuteur ait montré à M^{de} de Fontevraud cette Lettre qu'il a reçue de vous. Sév. Comment, avec l'indicatif, aurait été mieux: comment il a montré, etc. L'Ab. Nollet met aussi le subjonctif, quoique le sens soit affirmatif. » Nous n'aurons pas de peine à *comprendre* qu'il (le fluide électrique) jouisse en nous d'une parfaite continuité. — Malgré les particules négatives, la phrase est affirmative; car, nous n'aurons pas de peine à *comprendre*, signifie la même chose que, nous comprendrons aisément. Il fallait donc, qu'il jouit, et non pas, qu'il jouisse. — Mallebranche, dans une phrase négative, met l'indicatif au 1^{er} membre, et le subjonctif au 2^d. » La raison humaine ne nous fait point *comprendre* qu'il y a un Dieu en trois personnes, que le Corps de J. C. soit réellement dans l'Eucharistie. Il faut dire, qu'il y ait, etc.

III. Se *comprendre*, appliqué aux personnes, est un vrai réciproque actif, au lieu qu'appliqué aux choses, il est un réciproque passif. cela ne peut se *comprendre*, veut dire, cela

ne peut être compris : au lieu qu'un homme qui se comprend, est un homme qui comprend lui-même ce qu'il dit, quoique souvent les autres ne le comprennent pas. » Elle me quitta, persuadée que nous comencions enfin à nous entendre, quoiqu'au fond, il n'y eût qu'elle qui se comprît. » Comment comprendriez-vous cet homme ? Il ne se comprend pas lui-même ? On dit, activement, d'un homme qui a une conduite extraordinaire et bizarre, ou qui surprend, qu'on ne le comprend pas.

IV. *Comprendre*, signifie aussi : 1°. Contenir, renfermer en soi : « La France comprend plusieurs Provinces. » 2°. Faire mention. « On ne l'a point compris dans la liste. » Il a tant de revenu, sans y comprendre tout ce qu'il tire de ses charges.

V. *COMPRIS*, adv. On y joint ordinairement le pronom *y*, ou la négative *non*. « Le Comte de Flandre, dont les États s'étendoient depuis et y compris la forêt des Ardennes, jusqu'à la mer. Moreau. » Il a dix mille livres de rente, non compris la maison où il loge. — Quelques uns retranchent mal-à-propos le pron. *y* : Il y en a actuellement 700, compris deux compagnies d'Artillerie. *Journ. de Gen.*

Rem. que *compris* est indéclinable, et qu'on dit *y compris* deux compagnies, etc. et non pas, *y comprises*.

COMPRESSE, s. f. [*Konprèse* ; 2^e é moy. 3^e e muet.] Linge en plusieurs doubles, que les Chirurgiens mettent sur l'ouverture de la veine, ou sur quelque partie blessée ou malade.

COMPRESSIBILITÉ, s. f. *COMPRESSIBLE*, adj. [*Konprè-sibilité*, *Konprè-cible* : 2^e é moy.] *Compressibilité*, est la qualité d'un corps qui est compressible : c. à. d. qui peut être comprimé. — Ce sont des termes de Physique, qui n'entrent pas dans le discours ordinaire.

COMPRESSION, s. f. *COMPRIMER*, v. a. [*Konprè-cion*, en vers, *ci-on* ; *konprimé*.] *Compression*, est l'action de comprimer, ou l'effet de cette action. *Comprimer*, c'est presser avec violence, resserrer. « *Compression de l'air* : on comprime l'air dans un fusil à vent.

COMPROMETTRE, v. a. [*Konpromètre* : 1^{re} lon. 3^e é moy. 4^e e muet.] 1°. Commettre quelqu'un, l'exposer à recevoir quelque chagrin, quelque dégoût, etc. Je

ne vous compromettrai pas. Voyez *COMMETTRE*, n°. 4°. — On dit, dans le même sens, *compromettre sa dignité*, *son autorité*, *son honneur*, etc. — 2°. Neutre : consentir réciproquement par acte, à s'en rapporter au jugement d'un ou de plusieurs arbitres des procès qu'on a ensemble. « Ils ont compromis de toutes leurs affaires, sur tous les chefs du procès, entre les mains d'un tel, etc. — M. Targe, suposant ce verbe actif en ce sens, l'a employé au passif. » La dispute entre l'Empereur et l'Électeur de Saxe fut compromise. — On dit, fut mise en compromis.

COMPROMIS, s. m. [*Konpromi* : 1^{re} lon.] Acte, par lequel deux personnes promettent de s'en rapporter de leurs différends au jugement d'un, ou de plusieurs arbitres. Faire ; passer ; dresser ; signer un compromis. Mettre une affaire en compromis. — En parlant des personnes, mettre quelqu'un en compromis, le compromettre, le commettre. Mettre la dignité, l'autorité de quelqu'un en compromis, à le même sens. Voyez *COMMETTRE*, n°. 1°. et *COMMETTRE*, n°. 4°.

COMPROMISSION, s. f. Mot forgé peu heureusement. Action de se compromettre. « Jaloux d'éviter toute espèce de compromission. Anon. Ce mot n'a pas l'air de faire fortune.

COMPTABLE, adj. *COMPTANT*, adj. adv. et subst. [*Kontable*, *Kontan* ; 1^{re} lon. 2^e dout. au 1^{er}, lon. au 2^d.] I. *Comptable*, se dit de celui qui est assujéti à rendre compte : Officier comptable. L'Ac. le dit aussi des Charges : Charge comptable. — Il est aussi subst. Les Comptables sont sujets à être recherchés. — On ne le dit guère au singulier.

Comptable est beau au figuré, où il régit le datif (la prép. à) de la personne, et l'ablatif (la prép. de) de la chose.

Pour jouir d'une paix chérie
Les Cieux ne nous l'ont point prêté :
Il est comptable à la Patrie
Des dons qu'il tient de leur bonté. *Rousseau*.
N'avez-vous pas un absolu pouvoir
Seigneur ? — Oui, mais j'en suis comptable à
tout le monde. *Corn.*

II. *Comptant* adj. ne se dit qu'avec argent : Il est riche en argent comptant. Payer argent comptant. — Adv. Payer comptant, vendre comptant. — S. m. Il a du comptant : Voilà tout mont comptant. — On

dit, proverbiallement, *Payer comptant*, rendre sur le champ les bons ou les mauvais offices qu'on a reçus.

COMPTÉ, s. m. [*Comte* ; 1^{re} lon. 2^e e muet.] 1°. Calcul, nombre : *Le Compte de l'argent, du linge, de la vaisselle.* Je ne trouve pas *mon compte*, ou *le compte.* — 2°. Papier où l'on fait le calcul de ce qu'on a reçu, ou donné. Apportez-moi *le compte.* Passer quelque chose *en compte.* Donner tant *à compte* de . . . Clôtre, souder *un compte.* Apostiller *un compte*, etc. — 3°. *Rendre compte.* Rendre raison d'une affaire, dont on a été chargé. « Je vous rendrai *compte* de cette affaire. *Rendre compte* de sa conduite, de son administration. » Nous *rendrons compte* à Dieu de toutes nos actions.

REM. 1°. D'Olivet critique avec raison ces vers de Racine :

De mille autres secrets j'aurois *compte* à vous rendre.

Cette construction en effet est dite et contre la Grammaire. Lorsque les verbes régissent des noms sans article, et ne font qu'une même expression avec eux, on ne peut transporter leur régime. On ne dit point : Je ne puis *grâce faire, honte avoir*, etc. — Racine le fils, en convenant que l'inversion est hardie, trouve qu'elle n'est pas condamnable, parce qu'elle ne cause aucune obscurité. Cette raison toute seule ne suffit pas pour la justifier. *Blanc bonnet et satisfaction grande*, ne sont pas des expressions fort obscures. Elles n'en pèchent pas moins contre les règles de la construction.

II. *Faire compte*, régit la prép. *sur* : il se dit sans article et sans accompagnement : quel que soit le nominatif (le sujet) de la phrase, en dit toujours *faire compte*, tout seul et absolument, sans le modifier par les pronoms possessifs *mon, ton, son, leur* : « Je crois pouvoir trouver à redire à cette phrase de l'*Hist. d'Angl.* d'Hume : « Le Roi devoit *faire son compte sur* un refus de toute espèce de subside. — On ne dit pas, *je fais mon compte sur vous*, pour dire, *je compte sur vous* ; ni, *vous devez faire votre compte sur moi*, pour dire, *vous devez compter sur moi.* On dit absolument, *je compte*, ou, *je fais compte sur vous* : vous devez *compter*, ou *faire compte sur moi.* L'*Acad.* met : *ne faites pas votre compte sur* les promesses de cet

homme-là. Je crois que, *ne faites pas compte*, est plus français. Il n'en est pas de même, quand *faire compte* régit les verbes, ou à l'indicatif, précédé de la conjonction *que*, ou à l'infinitif, précédé de la prép. *de* : il se combine alors avec les pronoms possessifs ; encore ne se dit-il de la sorte qu'à l'impératif ou à l'infinitif : « *Faites votre compte que*, si vous ne m'aimez pas tous deux, en vérité vous seriez des ingrats. *Sév.* » *Faites votre compte que* dès demain tout sera détalé dès sept heures du matin. *Mariv.*

Non, je ne puis, aux démons odieux
Offrir l'encens, que je ne dois qu'aux Dieux.
Vous ne pouvez ! *Faites donc votre compte*,
De devenir bientôt pour votre honte
L'unique objet de toutes leurs noirceurs.

Rouss.

Neptune peut bien *faire compte*
De nous laisser avecque vous.

Malherbe.

Ménage traite cette expression de prosaïque. Elle est, en effet, du st. fam. et n'est bonne que pour des vers demi-marotiques, tels que ceux de Rousseau, que nous venons de citer. « Que celui, qui aspire à la gloire de cette profession, *fasse compte* qu'il y a bien plus à perdre qu'à gagner d'écrire en vers dans un siècle aussi dégoûté que le nôtre. *P. Rapin.*

Faire compte de . . . Estimer, avoir quelque considération. « Il *en fait* peu de *compte.*

III. *Faire le compte* de . . . Une pareille réponse ne *faisoit pas le compte* des Sec-taires. *Berauld, Hist. de l'Egl.* L'expression n'est pas trop noble. « Cela *ne fait pas mon compte*, je n'ai pas lieu d'être content, je m'atendois à toute autre chose. Il se dit ordinairement avec la négative.

IV. *N'en tenir compte*, se dit communément avec la seule négative *ne*. « Je vous l'ai représenté plusieurs fois, vous *n'en avez tenu compte*, ou *aucun compte.* » Cela n'a rien qui frappe, et l'histoire *n'en tient presque pas de compte.* Dans cette phrase, *pas* est nécessaire à cause de *presque*, mais le *de* est inutile. Il aurait été mieux de dire : *L'histoire n'en tient presque pas compte.* — *Tenir compte*, employé sans négative, régit l'ablat. de la chose (la prép. *de*), et le datif de la personne (la prép. *à*). « Je vous *tiendrai compte* de ce que vous ferez

pour lui ; *trouver son compte*, le datif des noms, et la prép. à devant les verbes : Il *trouve son compte* à ce marché à *traiter avec moi*, à me *doner la préférence*. — On dit, dans le même sens, *avoir son compte*, mais sans régime ; « Quand on n'a pas son compte dans un monde, on le *trouve* dans un autre. Volt. Mais, *avoir son compte*, au figuré, est moins usité que *trouver son compte*. Il est plus en usage pour le sens propre : *avez-vous votre compte* ? Je n'ai pas mon compte.

V. *Faire bon compte de*. . . se dit au propre ; c'est, en d'autres termes, *faire bon marché*. » Elle rapporte cette robe de chambre. Tenez, me dit-elle, elle est belle et bonne : gardez-la, je vous en ferai bon compte. Mariv. = *Être de bon compte*, au contraire, se dit au figuré ; c'est être facile, acomodant. » Vous voyez qu'une réparation ne me coûte pas, et que je suis de bon compte. Anon. = *Être loin de son compte* : » Luther, qui se glorifia d'avoir lui seul mieux défendu le sens littéral, que tous les Théologiens Catholiques, étoit bien loin de son compte, puisqu'il n'avoit pas même compris le vrai fondement, qui nous attache à ce sens. Boss. = Quand on parle de plusieurs, on dit *loin de compte*, sans y joindre de pronom. » Nous sommes loin de compte vous et moi : ils sont bien loin de compte, ils ne s'accorderont pas.

VI. On dit aussi, figurément, *je le prends pour mon compte* : Mettez-le sur mon compte ; je le tiendrai fait à moi-même ; faites-le pour moi. Mde. de Coulanges écrit à Mde de Grignan : » Votre fils s'en porte à merveilles, et j'en ai une joie qui n'est pas tout-à-fait sur votre compte : c. à. d. ce n'est pas seulement pour vous, c'est un peu à cause de lui. = *En avoir pour son compte* ; être attrapé, trompé. = On ne sait pas à quoi s'en tenir sur son compte ; c. à. d. sur ce qui le regarde.

VII. On dit, au propre, *Mettre en ligne de compte*, Faire mention de, . . dans un compte. = *Recevoir à compte*, comme une partie de ce qui est dû. » J'ai reçu six cens francs à compte de ce qu'un tel me doit. Il s'emploie aussi substantivement : il n'a reçu qu'un à compte, = *De compte fait* ; » Pour obtenir l'honneur du triomphe, il falait prouver qu'on avoit tué huit ou dix mille hommes de compte fait, Rollin. L'ex-

pression n'est pas digne du style de l'Histoire.

A votre compte ; suivant votre opinion. » *A votre compte*, ce seroit donc moi, qui vous en devrois de reste. On dit de même, à son compte, à leur compte, au compte des adversaires, de la partie adverse, etc.

Au bout du compte ; après tout, au pis aller : au bout du compte, quand cela seroit, qu'en résulteroit-il ? aucun inconvénient.

A bon compte : malgré cela et pour plus grande sûreté. » Ne faut-il pas que la Providence de Dieu aie son cours ? . . . Voilà qui est fort chrétien ; mais prenons-toujours, à bon compte, de la poudre de M. Delorme. Sév. Mangez, buvez toujours à bon compte, arrivera ce qu'il pourra.

En fin de compte ; dans la suite : » *En fin de compte*, vous vous trouverez pauvre, infirme et méprisé de tout le monde.

VIII. On dit, proverbialement, à tout bon compte revenir, on est toujours reçu à compter, à calculer de nouveau. — *Les bons comptes font les bons amis*. Soyons toujours exacts, pour n'avoir pas de discussion dans la suite. » *Les bons comptes font les bons amis* ; j'ai reçu toutes vos lettres, mon cher voisin, celle du 20 Mai, celle du 4 Juin, etc. Sév.

COMPTER, v. a. et n. [*Konté* ; 1^{re} lon. 2^e é fer. — *Malherbe* écrit toujours, en ce sens, *conte*, *conter* ; *Rapin* met tantôt *comter*, et tantôt *conter* ; *Richelet*, *compte*, ou *comte*, *compter*, ou *comter*. Toutes ces manières d'écrire sont vicieuses, et parce qu'elles sont contre l'usage, et parce qu'elles confondent ces mots avec d'autres, qui ont des significations bien différentes. Voyez *Comte*, *Conte*, *Compte*, au mot CONTE.] 1^o. Nombrier, Calculer. *Compter* de l'argent ; *compter* les heures, les voix, les suffrages, etc. = 2^o. Avoir au nombre de . . . *Compter* parmi ses ancêtres des Maréchaux de France. = 3^o. Neutre, venir à compte. Il faut *compter* : J'ai compté avec lui, je ne lui dois plus rien. » Ce n'est pas le tout que de *compter* : il faut payer. » Il ne veut ni *compter*, ni payer. = 4^o. *Compter* sur quelqu'un, faire fond sur lui, comme sur un homme dont on est assuré. » Il a tort de *compter* sur moi ; je compte sur vous. — On dit, dans le même sens, *compter* sur ses forces, sur

en jeunesse, sur ses grands biens, sur son crédit, sur son savoir. = 5°. *Compter*, croire, se proposer; il régit l'infinitif sans prép., ou avec *de*, ou *que* avec l'indicatif, ou le subjonctif; le 1^{er}, quand le sens est affirmatif, le 2^e quand il est négatif ou interrogatif. Il *Compte partir*, ou *de partir*: Je *ne compte pas*, ou *puls-je compter que vous le fassiez?* Il *compte de partir* demain. Sév. » Plan auquel Charlemagne *comptoit* dans la suite *doner* la dernière main. = 6°. Réputer, regarder comme. » Il faut *le compter pour mort*. Acad. » Le fils qui lui restoit *se comptoit* déjà *pour Roi*. Rollin.

REM. 1°. *Compter pour rien*, s'emploie sans négative. » Tout espace fini comparé à l'éternité, qui n'a point de fin, non-seulement doit être *compté pour peu* de chose: mais *pour rien* du tout. » Il *compte pour rien* tous les services qu'on lui rend. Acad. Tout ce que je n'ai pas, je *le compte pour rien*.

On ne doit pourtant pas condamner, *ne compter pour rien*: il se trouve dans quelques bons livres. Bouh. » La vertu *ne compte* les hommes *pour rien*; parce que Dieu seul, qui la voit, doit être son Juge. Mass. » Innocent II. *ne compta pour rien* les procédures faites par ordre du Roi. Moreau. — Corneille dit, *compter à rien*, et lui fait régir le datif de la personne.

Je *ne vous compte à rien* le nom de mon Époux. Polyeucte.

On ne le dirait pas aujourd'hui. — Boileau dit, *ne compter rien*: il n'est pas non plus à imiter.

Moi qui *ne compte rien* ni le vin, ni la chère,
Si l'on n'est plus au large, assis en un festin,
Qu'aux Sermons de Cassagne, ou de l'Abbé Cotin.

Boileau, dit Brossette, aurait pu mettre, *moi qui compte pour rien*: mais il a cru l'autre manière plus conforme à l'usage. Il est fort douteux que ce fût alors l'usage: mais ce qui n'est pas douteux, c'est que *ne compter rien*, serait aujourd'hui un barbarisme. — Au reste, Brossette remarque fort bien, qu'après *ne compter pour rien*, il faut mettre *ni*.

Je *ne compte pour rien*, ni le vin, ni la chère.
Et après *compter pour rien*, la conjonction *et*:

Moi, qui *compte pour rien*, et le vin, et la chère.

Tome I.

On dit aussi, *compter pour quelque chose*, *compter pour beaucoup*.

Quoi! lorsque vous voyez périr votre Patrie,
Pour quelque chose, Esther, comptez-vous votre vie?

Racine.

» Je *compte pour beaucoup* le plaisir de prévoir, d'espérer, de craindre même, et d'avoir un avenir devant soi. Fonten.

2°. En matière de reddition de compte, le verbe *compter* régit l'ablat. de la chose, et le dat. de la personne. » Il *comptoit du reste au Souverain*, lorsqu'il n'en avoit pas obtenu un abonement. Moreau. — On met aussi, pour la personne, la prép. *avec*: » Vous prendrez ce qui vous sera nécessaire, et vous *compterez avec* mon Intendant *de* ce qu'il y aura de surplus.

3°. *Se compter*, régit les participes; se regarder comme. » Ils virent la conspiration générale, et *se comptèrent perdus*. Voyez D'ANSON.

On dit proverbialement, *compter sans l'hôte*, sur des évènements incertains. — *Qui compte sans l'hôte, compte deux fois*: » Quand on compte sans la Providence, il faut très-souvent *compter deux fois*.

L'Acad. dit, *qui compte sans son hôte*, etc. mais il me semble que *mon hôte*, *votre hôte*, *son hôte*, ne signifie pas un aubergiste, mais un ami qui nous reçoit, etc.; et ainsi, des deux manières dont le proverbe est cité dans les Dictionnaires et les Auteurs, je préfère la première.

Il *comptoit*, l'insensé, dans ce nouvel état,
Jouir d'un destin plus prospère;
Mais il *comptoit sans un vieux Chat*,
Qui... le croque en guise d'un rat.

L'Ab. Reyre.

— *Compter ses pas*, au propre, marcher lentement; au figuré, agir avec circonspection. *On compte ses pas*, on l'observe de fort près. — *Compter les heures, les momens*, attendre avec impatience. — *Compter les morceaux à quelqu'un*, s'impatienter de ce qu'il mange long-temps, ou, lui reprocher la nourriture qu'on lui donne. — *Tout compté, tout rabatu*, tout bien considéré, avantages et inconvénients balancés et compensés.

* COMPTEUR, s. m. Qui compte de l'argent: » Un caissier doit être habile *compteur*. Ce mot est peu en usage. Rich. L'Acad. ne le met pas.

COMPTOIR, s. m. [Kon-toar; 1^{re} lon. 2^e dout.] 1°. Table où il y a ordinairement

T t t

un tiroir fermant à clef, et dont les marchands se servent pour compter l'argent qu'ils reçoivent, ou pour le serrer. Il sert aussi à étaler les marchandises. — 2°. Chambre où travaillent les Commis d'un Négociant. — 3°. Bureau général d'une Factorerie de Marchands, en Afrique, ou dans les Indes : Les Hollandais ont plusieurs *Comptoirs* dans les Indes.

* **COMPULSION**, s. f. Mot forgé d'après *compulser*, terme de Pratique. » Il seroit nécessaire de fouiller dans toutes les sources de l'Antiquité... Ce travail de *compulsion* seroit aussi long que fastidieux. *Anon.* L'*Acad.* n'a eu garde de mettre ce mot.

COMPULSER, v. a. **COMPULSOIRE**, s. m. [*Kompulcé*, *pul-sô-re*; 3°. *e* fer. au 1^{er}, longue au 2d.] Termes de Pratique. *Compulser*, c'est prendre communication des registres d'un Officier public, en vertu d'une ordonnance du Juge, qu'on apèle *compulsoire*. — Le *Rich. Port.* met *compulsoir* : celui-ci ne vaut rien.

* **COMPURGATEUR**, s. m. Mot employé dans les anciennes Coutumes. » De là vint la ridicule pratique d'obliger les accusés à fournir leurs *Compurgateurs*, qui convenoient ne rien savoir du fait, et n'en atestoient pas moins avec serment, que la personne dont ils étoient caution, disoit la vérité. *Hist. d'Angl.*

COMPUT, s. m. **COMPUTISTE**, s. m. [On pron. le *t* final dans le 1^{er}.] Suptation des temps qui servent à régler le Calendrier Ecclésiastique. — Celui qui travaille au *comput*, à la composition du Calendrier. — Ces deux mots ne se disent qu'entre les Savans.

* **COMPUTATEUR**, s. m. Mot employé par un Auteur moderne, au lieu de *calculateur*.

COMTAL, **ALE**, adj. **COMTAT**, s. m. [*Kontal*, *tale*, *Konta*; 1^{er} lon. Le *t* final ne se pron. point dans le 3°.] *Comtal*, se dit par rapport à un Comte : couronne *Comtale*. — *Comtat*, ne se dit que du *Comtat Venaissin*, démembrement de la Provence, et qui appartient au Pape. Il tire son nom de *Kenasque*, bourg de cette petite Province : mais c'est *Carpentras*, qui en est la Capitale. *Avignon* forme un Comté à part. — On ne dit *Comtat* que du *Comtat Venaissin*; par-tout ailleurs on dit *Comté*. — L'*Acad.* ne met ni *Comtal*, ni *Comtat*.

COMTE, s. m. **COMTE**, s. m. et f. [*Konte*, *Konté*; 1^{er} lon. 2° *e* muet au 1^{er}, *e* fer. au 2d.] Le *Comte*, est celui qui est revêtu d'une dignité au-dessus du Baron. — *Comté*, est le nom d'une terre dont est Seigneur celui qui a droit de porter le titre de Comte. — *Comté*, est masculin, excepté quand on parle de la *Franche-Comté*, Province de France. Pour *Comté-Pairie*, les uns le font fém. l'*Acad.* et d'autres, le font masculin. Il semble qu'à cause du genre de *Pairie*, qui lui est associé, le fém. est plus convenable : une *Comté-Pairie*.

COMTESSE, s. f. [*Kontèce*; 1^{er} lon. 2° *e* moy. 3° *e* muet.] Femme d'un Comte, ou Dame qui possède de son chef un Comté.

CONCATÉNATION, s. f. Latinisme employé par *Mallebranche*. Enchaînement. » La *concaténation* des causes secondes est un effet de la Providence de Dieu.

CONCASSER, v. a. [*Kontâcé*; 2° lon. sur-tout devant l'*e* muet.] Briser, et réduire en petites parties, avec le marteau ou le pilon, une matière dure. *Concasser* du poivre, de la canelle, du sucre, etc.

CONCÂVE, adj. **CONCAVITÉ**, s. f. [1^{er} lon. 2° lon. au 1^{er}, br. au 2d; dern. *e* muet au 1^{er}, *e* fer. au 2d.] *Concâve*, est ce qui est creux et rond par le dedans : il est opposé à *convexe*, qui est rond et relevé en bôsse par le dehors. Miroir *concâve*, verre de lunettes *concâve*. — S. m. Le *concâve* d'un globe. — *Concavité*, est le creux, la cavité, le *concâve* d'un corps. » La *concavité* d'un globe; les *concavités* du cerveau, du crâne, de la terre, d'une montagne, d'un rocher.

CONCÉDER, v. a. [1^{er} lon. 2° et 3° *e* fer.] Autrefois on l'employoit indifféremment, dans le sens d'*acorder*. Bossuet s'en est souvent servi, et on le dit journellement au *Palais*. — Aujourd'hui on ne l'emploie qu'en parlant des grâces, droits, privilèges, qu'un Souverain *acorde* à ses sujets. » Le Roi a *concéde* de grands privilèges à cette Ville. » Il les envoya sur l'heure même prendre possession des *terreins concédés*. Charlev. — *Terreins concédés*, est un terme consacré : on les apèle aussi des *concessions*.

CONCENTRATION, s. f. **CONCENTRER**, v. a. [*Konsantra-cion*, *konsantré*; 1^{er} et 2° lon.; en a le son d'*an*.] *Concentrer*, c'est réunir au centre. *Concentration*, est l'action de concentrer, ou l'effet de cette action. » Le grand froid *concentre* la chaleur,

naturelle : » Les rayons du soleil *se concentrent* dans le foyer d'un miroir ardent.

Rem. Le substantif ne se dit qu'au propre en Physique : le verbe se dit aussi au figuré, comme réciproque et comme passif. On dit, d'un homme triste et mélancolique ou méditatif, qu'il *se concentre*, ou qu'il *est concentré* en lui-même. — On emploie aussi en ce sens le participe, pris adjectivement. Le grand *Rousseau*, parlant de ses malheurs, s'écrie :

Triste loyer, châtement lamentable,
D'un amour-propre, il est vrai, plus traitable,
Et de vapeurs, moins qu'un autre enivré,
Mais dans lui même encor trop concentré.

CONCENTRIQUE, adj. [*Konsantrike*; 1^{re} et 2^e lon. dern. e muet.] Terme de Géométrie. Il se dit presque toujours au pluriel, de divers cercles qui ont un même centre, comme *excentrique*, de ceux qui, s'enjambant les uns dans les autres, ont un centre différent. » Ces deux cercles sont *concentriques*.

CONCEPT, s. m. [*Konsép*; 1^{re} lon. 2^e é moy. : le t ne se pron. pas.] Vieux mot scolastique, en usage encore parmi quelques Savans. L'*Acad.* se contente de dire que c'est un terme didactique. — Idée, simple vûe de l'esprit. » La Philosophie devint pointilleuse sous les Arabes, par ces précisions et ces *concepts* abstraits qu'elle introduisit dans l'École. *P. Rapin*.

Crains, d'un brillant *concept* cherchant l'éclat trompeur,

De doner pour lumière, une fausse lueur.

L'Art de Prêcher.

CONCEPTION, s. f. [*Konçep-cion*, en vers, *ci-on*; 1^{re} lon. 2^e é moy.] Action par laquelle un enfant *est conçu* dans le sein de sa mère. Ce mot a un sens passif : il se dit de l'enfant qui *est conçu*, et non pas de la mère qui *le conçoit*. La *Conception de la S. V.*, ne se dit pas du moment où elle *conçut le Verbe* dans son sein, mais de celui où elle *fut conçue* dans le sein de *Ste Anne* sa mère. — *Conception*, n'est pas un terme propre, quand on parle du Verbe fait chair : il faut dire, *Incarnation*.

2^o. CONCEPTION, se dit figurément, des pensées de l'esprit humain. Râre, riche, plaisante *conception*. » Ils ont, ou des passions, ou des besoins qui les rendent froids sur les *conceptions* d'autrui. *La Bruy.* » Il cherche quelques femmes, auprès de qui il

puisse se parer de son bel esprit, et mettre en œuvre *ses rares conceptions*. Id. Dans le genre sérieux, ce mot est vieux : il n'est plus bon que pour le style badin ou critique. — 3^o. La faculté de concevoir. » *Conception* vive, facile ou lente, dire : Cet enfant n'a pas de *conception*. — On a dit burlesquement d'un Prédicateur, qu'il n'avait ni *Jugement*, ni *Conception*; ou, que son *Jugement* était mauvais, et sa *Conception* ridicule : jouant le mot sur l'équivoque de ces mots, relativement aux Sermons sur ces deux sujets.

CONCERNANT, prép. CONCERNER, v. a. [1^{re} lon. 2^e é moy. 3^e lon. au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Concernant*, sur, touchant, au sujet de... *Concernant*, est indéclinable. On dit, un arrêt, une sentence, des avis *concernant* tel objet, et non pas, *concernante*, ou *concernans*. — *Concernant*, a toujours rapport à un substantif qui précède. *Touchant*, se met après un verbe ou un substantif; l'*Edit concernant les grains* : il m'a parlé *touchant* cette affaire : nous avons eu une *conversation touchant* ce projet, etc.

CONCERNER, REGARDER, TOUCHER. (synon.) On dit assez indifféremment, qu'une chose nous *regarde*, nous *concerne*, nous *touche*, pour marquer la part que nous y avons. Il y a pourtant, entre ces trois expressions, une différence délicate, qui vient, 1^o. d'un ordre de gradation; la 1^{re} échérissant sur la 2^e, et celle-ci sur la 3^e. — 2^o. *Regarder*, se dit plus communément des choses sur lesquelles on a des prétentions ou des démêlés d'intérêt; *concerner*, des choses commises à nos soins; *toucher*, des affaires de cœur, d'honneur et de fortune. » Beaucoup de gens *s'inquiètent* mal-à-propos de ce qui ne *les regarde* pas, *se mêlent* de ce qui ne *les concerne* pas, et *négligent* ce qui *les touche* de près. *GIR.* synonym.

Rem. *Concerner*, ne peut pas s'employer passivement. On ne dit pas, les choses *dont nous sommes concernés*; on doit dire, *qui nous concernent*.

CONCERT, s. m. [1^{re} lon. 2^e é ouv. Le t final ne se pron. pas.] Harmonie composée de plusieurs voix, ou de plusieurs instrumens, ou de tous les deux ensemble. *Acad.* Il ne se dit guère des voix seules. Faire un *concert*, doner un *concert*. — 2^o. Dans les Villes où il y a un *concert* public, ce mot se dit, et du lieu où se doné le concert, et des *Musiciens* qui le composent » Allons au *concert*:

c'est le *concert* qui exécutera ce Motet dans cette Église. On dit, au figuré, un *concert* de louanges; et poétiquement, le *concert* des oiseaux. = 3°. *Concert*, signifie figurément, intelligence, union de personnes qui tendent à une même fin : *concert* d'opinions. Sans le *concert* des Ministres et des Généraux, la guerre ne peut avoir d'heureux succès.

DE CONCERT, adv. D'intelligence. Agir de concert. — Être de concert, est plus de la Poésie, et être d'accord, de la prose.

Arsame est de concert avec mes ennemis. *Créb.*

Rem. On dit, agit de concert, et non pas, avec concert.

Et, de concert, ces deux Monstres agiles,
Vont, de leurs cris, épouvanter les Villes.

Rousseau.

CONCERTANT, ANTE, s. m. et f. CONCERTER, v. a. et n. [1^{re} lon. 2^e & ouv. 3^e lon. aux deux 1^{ers}, é fer. au 2d.] *Concertant*, *ante*, est celui ou celle qui chante ou joue sa partie dans un concert. » Nous étions douze *Concertans*, ou *Concertantes*. Il est peu usité au fém.; mais il est pourtant des occasions où l'on peut s'en servir. Dans une symphonie, dans une partition, on apèle *parties concertantes*, celles qui jouent quelquefois seules, ou qui dominent sur les autres, qui ne sont que de remplissage. Il peut y avoir, dans un concert, vingt violons, et deux seulement *concertans*. MARIN. = CONCERTER, est, 1°. répéter ensemble une pièce de Musique. » C'est un morceau qu'ils ont concerté ensemble. *Acad.* Il est peu d'usage dans le mode actif. — On dit neutralement : » Ils concertent ensemble : on *concerte* souvent chez M... = 2°. Figurément, conférer ensemble pour exécuter un dessein : *Concertier* une entreprise ; *se concertier* : » Ils se sont concertés long-temps, avant que d'entreprendre cette affaire. = * *Bossuet* dit *concertier* neutre, en ce sens. » Il y avoit un moyen, qui étoit de *concertier*, de s'entendre. Le pron. *se* manque, peut-être par la faute de l'Imprimeur. — * *M. Targe* dit aussi *concertier* neutre, avec les prép. *sur* et *avec*. » Il *concerta* avec les Députés, *sur* les opérations de la campagne. Il falait dire : il *concerta* les opérations avec ; ou bien, il *se concerta* sur les opérations, avec, etc. Le 1^{er} est le meilleur. — Il dit ailleurs : il partit pour Vienne, afin de *concertier* les opérations de la campagne : c'est comme il faut dire.

CONCERTO, s. m. [1^{re} lon. 2^e & ouv. 3^e o ouvert et long.] Mot italien, naturalisé en France. On ne l'a d'abord dit qu'au propre; ensuite on s'est hasardé à l'employer au figuré. » L'humeur, l'invective, le sarcasme, vinrent renforcer un *concerto* de défenseurs, en éfet trop foibles. *Sabatier de Castres*. — La métaphore n'est pas juste; car, *concerto* se dit d'une pièce de Musique, et non pas de ceux qui la jouent.

CONCESSION, s. f. CONCESSIONAIRE, s. m. et f. [*Koncé-cion*, *cio-nère*; 1^{re} lon. 2^e é moy. 4^e é moy. et long au 2d.] *Concession*, est, 1°. le don que le Souverain, ou un Seigneur de terre, fait de quelque privilège, de quelque droit. Ce privilège est une *concession* d'un tel Roi : il n'en jouit que par la *concession* du Prince, du Seigneur. = 2°. Il se dit des terres concédées, dans une nouvelle Colonie, à condition de les défricher et de les cultiver. » Il a obtenu une *concession* dans l'île de Saint Domingue. Voyez CONCÉDER. = *Concessionnaire*, est celui ou celle qui a obtenu une concession.

CONCETTI, s. m. Mot emprunté de l'italien. Pensées brillantes et sans justesse. — Il ne prend point d's au pluriel. M. de Cubières lui en done une :

Que par des *Concettis*, ou de froids jeux de mots.

CONCEVABLE, adj. CONCEVOIR, v. a. [*Koncevable*, *konce-voar*; 1^{re} lon. 2^e é muet, 3^e dout.] *Concevable*, qui peut être conçu, compris. Il se dit plus souvent avec la négative, ou en interrogeant : cela n'est pas *concevable*; cela est-il *concevable*? On peut pourtant dire, en affirmant, cela est très-*concevable*, plus *concevable* que ce que vous dites.

CONCEVOIR, je conçois, nous concevons, ils conçoivent, je conçois; j'ai conçu, je conçus, je concevrai, concevrois, conçois, que je conçoive, concevez; que nous concevions, conçussions; qu'ils conçoivent, conçussent; concevant, conçu.

CONCEVOIR, est, 1°. en parlant d'une femme, être grôsse d'enfant. *Conception*, se dit de l'enfant, et *concevoir*, de la mère. Voy. CONCEPTION. — On ne le dit activement, qu'en parlant de la Ste Vierge, qui conçut Notre Seigneur dans ses chastes flancs. — On l'emploie d'ordinaire neutralement et sans régime. » Dès l'instant qu'une femme a conçu. » Elle est hors d'âge de *concevoir*. = 2°. Figurément, il se dit des opérations de

l'esprit : entendre bien quelque chose, en avoir une juste idée. Je *conçois* ce que vous me dites : je ne *conçois* rien à cela. — Il est aussi neutre en ce sens. Il *conçoit* facilement : il a de la peine à *concevoir*. = 3°. Il se dit aussi des sentimens : *concevoir* de l'espérance, ou, des espérances, de l'horreur, du dépit, de la haine, de l'aversion. *Concevoir* des desirs, de l'amour, de l'estime, de l'amitié, du mépris, de la jalousie. = * Aûtrefois on retranchait volontiers l'article, et *Conceille* à encôre dit :

Sans aimer Ardaric, j'en *conçois* jalousie.

Rem. 1°. *Concevoir*, a les mêmes régimes que *comprendre*, comme il a le même sens. Voy. COMPRENDRE. *Abadie* lui fait régir l'infinitif sans prép. » Il n'y a certainement que la crainte d'être puni de ses crimes après cette vie... qu'on peut *concevoir* servir à l'obéissance des sujets. Cette construction et ce régime, ont quelque chose de dur, et de sauvage.

2°. *Concevable* et *concevoir*, peuvent quelquefois se dire des personnes, avec la négative. Cette femme *n'est pas concevable* : on ne peut *concevoir* cet homme ; trouver les principes de leur conduite, deviner leur caractère, leur humeur.

CONCIERGE, s. m. et f. CONCIERGERIE, s. f. [*Konciér-ge*, *geri-e* ; 1^{re} lon. 2^e & ouv. 3^e e muet, 4^e lon.] *Concierge*, est celui ou celle qui a la garde d'un château, d'un palais, d'une prison. = *Conciergerie*, est, 1°. la charge ou commission de *Concierge*. = 2°. La demeure ou l'appartement d'un *Concierge*. 3°. Le lieu où les Parlemens tiennent leurs prisonniers.

Rem. 1°. Suivant *La Touche*, dans le sens de *Geolier*, *Concierge*, se dit de celui de toutes les prisons : mais *Conciergerie*, dans le sens de prison, ne se dit que de celle qui est dans l'enclos du Palais de Paris. = *L'Acad.* le dit des prisons de tous les Parlemens. — Pour les Justices inférieures, on dit *prisons*, et pour celui qui les garde, *Geolier*, plutôt que *Concierge*.

2°. Cependant, on peut dire *Concierge*, de toutes les prisons, mais on ne le dit pas de tous les châteaux, et de tous les palais ou hôtels. On dit plus souvent, pour les derniers, *Suisse*, ou *Portier*.

CONCILE, s. m. [*Koncile* ; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Assemblée de plusieurs Evêques de l'Eglise Catholique, pour délibérer et décider

sur des questions de Doctrine et de Discipline. *Concile* Provincial, National, Général, Écumenique. Les Sessions, les Canons, les Décrets, les Actes d'un *Concile*, etc. = Il se prend quelquefois pour les Décrets et les Canons eux-mêmes. Recueil ou Collection des *Conciles*.

CONCILIABLE, adj. CONCILIABULE, s. m. [Pénult. dout. au 1^{er}. dern. e muet dans tous les deux.] *Conciable* est un mot nouveau. Qui peut se concilier. Il régit la prép. avec. » Si l'autorité ne doit pas contraindre les Hommes d'y revenir, (à l'uniformité) elle doit les y ramener par tous les moyens qui sont *conciables* avec la liberté légitime des Peuples. *L'Ab. Royou*. Il nous semble donner dans une erreur peu *conciable* avec la Physique. *Id.* » Les principes les plus opposés et les moins *conciables*. *Hist. des Indes*.

CONCILIABULE se dit d'un Concile illégitime. On ne peut donc appliquer ce mot sérieusement à une Assemblée qui ne serait pas un concile, quand même elle serait légale. » *Le Conciliabule* des douze Seigneurs, dressa les Ordonnances désirées. *Hist. d'Angl.* — Il ne se dit que dans le style badin ou satirique, de plusieurs personnes assemblées pour quelque complot. *Mde. de Sévigné* le dit moitié en badinant, et moitié sérieusement. » Vous êtes tous sages, votre *conciliabule* est assemblé : vous prendrez les bones résolutions.

* CONCILIAIRE, adj. CONCILIAIREMENT, adv. *Bossuet* s'était servi de ces mots, mais il avait employé le caractère italique, pour montrer que c'étaient des mots hasardés. *Décrets conciliaires* : Ce qui se fait *conciliairement*. — Un Auteur plus moderne a appelé un Concile, *assemblée conciliaire*. On l'a critiqué dans le *Dict. Néol.* Et aussi un Avocat de Province : » Cet état n'est réprouvé, ni par aucun texte, ni par aucune loi *conciliaire*.

CONCILIANT, ANTE, adj. CONCILIATEUR, TRICE, s. m. et f. [1^{re} lon. 4^e lon. aux deux premiers.] *Conciliant* se dit de ce qui est propre à la conciliation ; *Conciliateur*, *trice*, de celui ou de celle qui y travaille. Esprit *conciliant* ; sage *conciliateur* ; faire l'office de *conciliateur*, de *conciliatrice*.

Rem. *Conciliateur*, *trice* se dit adjectivement des choses » C'est Mr... qui a inventé

ce plan conciliateur, Linguet. » Les femmes nous enseignent cette éloquence persuasive et conciliatrice, qui convient à la société. *Marm.* » L'excessive facilité de l'âme (opération), et les apparences conciliatrices qui l'accompagnent, doivent donner la tentation de l'employer souvent. *Linguet.*

CONCILIATION, s. f. [*Koncili-a-cion*, en vers, *ci-on* : 1^{re} lon.] 1^o. Action de concilier, de réunir des personnes qui étaient divisées. Travailler à la conciliation des esprits : il a un esprit de conciliation. — 2^o. Concordance des textes et des lois. La conciliation des passages d'un Auteur, des Lois, qui semblent contradictoires.

* **CONCILIATOIRE**, adj. est un anglicisme. Des bills conciliatoires. *Linguet.* C'est le mot Anglois *conciliatory*. Ce mot peut être bon au Palais et dans des Gazettes.

* **CONCILIÉ**, ÉE, adj. *Bossuet* apèle des articles conciliés, des articles dont on est convenu. Cet adjectif ne se dit point en ce sens.

CONCILIER, v. act. 1^o. avec le seul régime direct, acorder ensemble des personnes ou des choses, qui sont ou semblent être l'une à l'autre contraires. » *Concilier les esprits; les volontés, les nations ennemies.* » *Concilier les opinions, les Auteurs, les Lois.* — 2^o. Avec le datif pour second régime, attirer. Il lui a concilié la faveur du Prince, l'affection de sa compagnie; l'estime des honnêtes gens. Se concilier (à soi-même) les esprits; se concilier les bonnes grâces de... Cela lui a concilié la bienveillance du Public, etc.

Concilier, acorder (synon.) Celui-ci suppose la contestation et la contrariété. *Concilier* ne suppose que l'éloignement et la diversité. » On acorde les différends : on concilie les esprits. On emploie le mot d'acorder pour les opinions, qui se contredisent, et concilier pour les passages, qui semblent se contredire. *GIR. Synon.*

Rem. Mde. de B... (Hist. d'Angl.) fait régir à concilier la prép. à des choses. » Afin de concilier tous les esprits au gouvernement de son Pupille... C'est le régime de concilier dans le second sens, et il ne se dit que des personnes. On dit bien se concilier les esprits, mais on ne dit pas concilier les esprits à son système, à son ministère, à son gouvernement.

CONCIS, ISE, adj. **CONCISION**, s. f. [*Konci, cise, ci-zion*, en vers, *zi-on* : 1^{re} lon. 2^e lon. au 2d.] La concision est la qualité de ce qui est concis, c. à d. court, resserré. Ils ne se disent qu'en parlant du discours et du style. Discours concis, Auteur concis : la concision du style. » Les deux premières races paroîtront peut-être traitées avec trop de concision. » Ces éloges sont écrits avec la clarté et la concision que demande ce genre d'ouvrage. *Ann. Litt.* » On lui reproche (à *Maupertuis*) des tours recherchés, une concision affectée, un ton sec et brusque, un style plus roide que ferme, etc. *Dict. Hist.* » Tout le Monde convient qu'il n'y a rien de si concis que la langue anglaise. *L'Ab. du Resnel.* M. *Pope* est extrêmement concis dans ce Poème. (l'Essai sur la critique). *Id. Précis et précision* se disent des pensées, et concis, concision du style. V. **PRÉCIS.**

Rem. » Un Écrivain peut être concis, et néanmoins diffus. On est concis, lorsque, pour exprimer chaque pensée, on n'emploie que le moins de mots qu'il est possible : on est diffus lorsqu'on emploie trop de pensées particulières, pour exposer et développer sa principale pensée. Or, tel est *Sénèque*. *L'Ab. Trublet.*

CONCITOYEN, ENNE, s. m. et fém. [*Konci-toa-ien, iène*; 1^{re} lon. en n'a pas le son d'an.] Citoyen de la même Ville qu'un autre. C'est mon concitoyen, votre concitoyène, ses concitoyens.

CONCLAVE, s. m. **CONCLAVISTE**, s. m. [1^{re} lon. 2^e lon. au 1^{er}.] On apèle Conclave le lieu où s'assemblent les Cardinaux pour l'élection d'un Pape. — Il se dit aussi de l'assemblée des Cardinaux qui travaillent à l'élection du Pape : ce Conclave dura longtemps. On dit aussi, le Conclave d'un tel Pape, pour dire, le Conclave où un tel Pape a été élu. Dans le Conclave de *Clément XIV*, etc.

— *Conclaviste* est celui qui s'enferme dans le Conclave avec un Cardinal.

Le Proverbe dit, que celui qui entre Pape au Conclave en sort Cardinal, parce que le Cardinal qui parait d'abord le plus papable, est rarement élu Pape.

CONCLUANT, ANTE, adj. **CONCLURE**, v. a. [1^{re} lon. 2^e lon. au dern.] *Concluant*; qui conclut, qui prouve bien ce qu'on veut prouver. Arguments concluaus, passage con-

étant ; raison , preuve *concluante*. On ne le dit point des personnes.

CONCLÛRE : Je *conclus* ; il *conclut* , ou *Conclud* (Acad.) nous *concluons* , vous *concluez* , ils *concluent*. Je *concluais* ; je *conclûs* ; j'ai *conclu* ; je *conclurai* ; *conclurais* , *conclus* , qu'il *conclût* ; je *conclûe* , *conclusse* ; *conclu* , *l'e*. — *Marivaux* dit au prétérit , je *concluai* , c'est un barbarisme : on dit , je *conclus*. Un Poète a dit au participe , *conclut* , avec un *t* , pour le faire rimer avec *voulut* : que de fautes n'occasione pas la rime ?

• Même marché tout du long fut *conclu*
A l'heure près ; car le cadet *voulut*
Que celui ci , pour raisons pertinentes ,
Ne vi nt chez lui qu'à six heures sonantes.

CONCLÛRE , actif (avec le régime direct , l'acusatif). Achever , terminer. *Conclûre une affaire , un marché , un mariage*. La chose est *conclûe*. » Il *conclut son discours* par dire que , etc. — *Neutre* , il se dit sans régime. » C'est assez délibérer , il faut *conclûre* , dire son avis , son opinion : ou il régit la prép. *de* , et signifie alors tirer une conséquence , inférer une chose d'une autre. » Il *conclut de là* , que , etc. Que *concluez-vous de là* ? — Au Palais , il régit à ou *contre*. » L'Avocat-Général *conclut à la question* , aux galères , au bannissement , à la mort. » On a *conclu criminellement contre lui*.

• *Rem.* 1°. *Conclûre* se dit ordinairement des personnes. On le dit pourtant quelquefois des passages , des preuves qu'on allègue : cet argument *conclut bien* , cette preuve , ce texte , ce raisonnement *ne conclut pas*. Mais alors il se dit seul et sans régime des verbes. J'ose trouver à redire à cette phrase de *Bossuet* , » Ces passages *concluent* seulement que nous recevons quelque chose. On dirait fort bien : On peut seulement *conclûre de ces passages que nous recevons* , etc. Avec les personnes (on) la conjonction *que* va fort bien.

2°. Cette prép. *de* , que régit *conclûre* , marche ordinairement après ce verbe , mais elle peut élégamment le précéder , et se placer même à la tête de la phrase. » De l'existence du mouvement on *conclut* évidemment l'existence d'un moteur.

3°. Quand le sens est affirmatif , le *que* après *conclûre* , est suivi de l'indicatif ; mais il doit l'être du subjonctif , quand le sens est négatif ou interrogatif. Je *conclus de là que vous avez tort* : je *ne conclus pas* , ou *prétends-je conclure que vous ayiez tort* ? Non ,

sans doute.

CONCLUSIVE , adj. fém. [1^{re} et 3^e lon. 4^e e muet.] Terme de *Gramaire*. Il se dit des conjonctions , dont on se sert pour tirer une induction , une conséquence de quelque proposition précédente. *Or , donc , par conséquent , ainsi , c'est pourquoi ; cela étant ; c'est pour cela que ; de sorte , ou en sorte que , tellement que , de manière que*.

CONCLUSION , s. f. [*Konkluz-ion* , en vers *zi-on*.] Il a les deux sens de *conclûre* : c'est , 1°. la fin d'une affaire , d'un discours : la *conclusion d'un traité , d'une affaire*. Il faut venir à la *conclusion* ; la *conclusion fut que*... 2°. La conséquence qu'on tire de quelque raisonnement. » Cette *conclusion* est bonne , juste , ou nulle , fautive. On le dit sur-tout d'un argument en forme.

On dit , familièrement , qu'un homme est *enemi de la conclusion* , (n. 1.°) pour dire , qu'il est mal aisé de *conclûre* , de finir une affaire avec lui.

CONCLUSIONS , au plur. se dit , au Palais , de ce que les Parties demandent dans leurs *Requêtes* , etc. On lui a adjugé *ses fins et conclusions* ; et comme les Gens du Roi sont la Partie publique , on dit , *les conclusions des Gens du Roi* , ce à quoi ils *concluent*.

CONCLUSION ; ou , pour *conclusion* : enfin , bref , somme toute. *Conclusion ! je n'en ferai rien*.

CONCOCTION , s. f. [*Konkok-cion* , en vers , *ci-on* : 1^{re} lon.] Suivant *Richelet* , il est peu usité ; et en sa place , on dit , *coc-tion*. — Dans les *Additions* , il remarqué que l'*Acad.* s'en sert en parlant de la première digestion des aliments. — Dans la dern. Edit. l'*Acad.* avertit qu'on dit ordinairement *coc-tion*.

CONCOMBRE , s. m. [*Konkombre* : les deux premières long. 3^e e muet.] Espèce de fruit ou de légume , qui est de forme longue , et de nature froide et aqueuse. *Acad.* qu'on mange en potage , en fricassée et en salade. *Trev.*

CONCOMITANCE , s. f. **CONCOMITANTE** , adj. fém. [1^{re} et 4^e lon. 5^e e muet.] Termes dogmatiques. Leur sens propre est *acompanement , accompagnante* ; mais , dans leur emploi , le 1^{er} ne se dit que dans cette expression adverbiale , *par concomitance* : le Sang de J. C. est sous l'espèce du pain , et

le corps sous l'espèce du vin par *concomitance*, parce qu'ils sont inséparables. — Le 2^d se dit de la grâce, qui non-seulement nous prévient, mais nous accompagne : *grâce concomitante*.

* **CONCORD**, s. m. Voilà encore un néologisme. » C'est sans doute la Providence, qui permet ce *concord* chez les sots, et cette désunion chez les gens d'esprit. *Les Numér.* L'Auteur a trouvé *acord* trop bourgeois, et trop trivial.

CONCORDANCE, s. f. [1^{re} et 3^e lon. 4^e e muet.] 1^o. Convenance, rapport. Il ne se dit que des Livres canoniques. La *concordance des Évangiles, des Évangélistes*. —

2^o. *Concordance de la Bible* : Index alphabétique, qui contient tous les mots de la Bible, et marque l'endroit où ils sont. Chercher un passage dans la *Concordance*. —

3^o. En *Grammaire*, construction régulière des noms en même genre, cas et nombre; et des verbes; selon les personnes et les nombres. Il y en a sur-tout quatre. — La *concordance de l'adjectif et du substantif*, qui doivent s'accorder en genre, nombre et cas; celle du *relatif avec l'antécédent*, qui doivent s'accorder en genre, en nombre et en personne; celle du *verbe avec son nominatif*, qui doit s'y accorder en personne et en nombre; enfin celle du *responsif avec l'interrogatif* : ils doivent s'accorder en nombre et en cas.

CONCORDAT, s. m. [1^{re} lon. le t final ne se pron. pas.] Transaction, accord, convention. Faire, passer un *Concordat*. Un *Concordat entre l'Abé et les Religieux, entre les Créanciers et un négociant* qui a fait faillite. *Concordat homologué au Parlement*. — Quand on dit le *Concordat*, tout seul et sans addition, on désigne l'accord fait entre François I et Léon X, touchant la nomination aux Bénéfices consistoriaux du Royaume de France.

CONCORDE, s. f. L'union des cœurs et des volontés : bonne intelligence entre les personnes. Entretenir, maintenir la *concorde* : ils vivent dans une grande *concorde*. Cela pourroit altérer la *concorde* entr'eux.

* **CONCOURANT**, ANTE, adj. verb. C'est un néologisme. » On ne permettra d'indiquer les causes *concourantes*. Tissot. — Ce mot peut être utile en quelques occasions.

CONCOURIR, v. n. [Il se conjugue

comme *courir*.] Le P. Rapin écrit *concoureroit*, le P. d'Avrigny *concourreroit* : on doit écrire et prononcer, je *concourrai*, je *concourrais*, etc. l'ou est long. — 1^o. Produire un effet conjointement avec quelque cause; coopérer. Il régit à devant les noms et les verbes; et il se dit des *choses* comme des *personnes*. » Tout *concourt* à ma ruine : ils ont tous *concouru* à me perdre. » Je *concourrai* volontiers à cette bonne œuvre : il *concourut* puissamment à faire réussir cette entreprise. — Il régit aussi quelquefois la prép. *avec* pour les personnes. » Il *a concouru avec moi* au succès de cette affaire.

2^o. Avec la prép. *pour*, il a un autre sens : entrer en concurrence pour disputer quelque chose. Ces deux pièces ont *concouru pour* le prix.

3^o. En parlant de Bénéfices : deux provisions *concourent*, quand elles sont de même date. — 4^o. En Physique et en Géométrie, *concourir*, c'est se rencontrer. » Deux lignes qui *concourent en* un point. — * Un Auteur moderne emploie *concourir*, pour, *affluer*. Les pauvres *concourent en* grand nombre. » Cette place est fort commode pour l'affluence du Peuple; qui y *concourt* pendant l'Octave des Morts. *Rome Moderne*. — *Concours*, à ce sens, *concourir* ne l'a pas.

CONCOURS, s. m. [*Kon-kour*; deux longues.] 1^o. Action par laquelle on court. Le *conкурс de Dieu avec ses Créatures, du Soleil, des Astres avec les causes inférieures*. — 2^o. Dispute pour une chaire, pour un Bénéfice. Mettre au *concours*. — 3^o. Affluence de monde. Grand *concours de peuple, de monde*. — 4^o. En Physique, rencontre : le *concours des atomes*; en Grammaire, le *concours des voyelles*. — * De *concours*, pour, de *concert*, n'est pas suivant l'usage. » Le Primat dénonça Cobham, et de *concours avec* ses trois suffragans... le condamna au feu. *Hist. d'Angl.* Il falait dire, avec le *concours de*, etc.

CONCRET, ÊTE, adj. **CONCRÉTION**, s. f. [1^{re} lon. 2^e e moy. au 1^{er} et 2^d, au 3^e e fer.] L'adjectif est un terme de l'École. Il est opposé à *abstrait*, et se dit pour exprimer les qualités considérées dans le sujet. *Piété, science, rondeur* sont des termes *abstrait*; *pieux, savant, rond* sont des termes *concrets*. — En Chimie, le sel volatil *concret* est un sel fixé par quelque acide.

CONCRÉTION,

CONCRÉTION, est un terme de *Physi-que* : amas de plusieurs parties, qui se réunissent en une masse : *Concrétion* saline, pierreuse, calcaire, etc.

CONCUBINAGE, s. m. **CONCUBINAIRE**, s. m. **CONCUBINE**, s. f. [1^{re} lon. 4^e à moy. et long au 2d. *Konkubinère* : dern. e muet aux trois.] *Concubine* est celle qui, n'étant point mariée avec un homme, vit avec lui, comme si elle était sa femme. = *Concubinaire*, est celui qui entretient une concubine. = *Concubinage*, est le commerce d'un homme et d'une femme qui, n'étant pas mariés, vivent ensemble comme s'ils l'étaient. — L'un ne se dit que de la femme, l'autre que de l'homme, et l'autre enfin de tous les deux : C'est sa concubine ; il a une concubine ; c'est un concubinaire. Ils vivent dans un concubinage public.

CONCUPISCENCE, s. f. **CONCUPISCIBLE**, adj. [*Konkupi-sance*, cible : 1^{re} lon. 4^e lon. au 1^{er}.] Richelet écrit *concupiscence*, *concupiscible* : il est vrai que l's est inutile et qu'elle ne sert que d'homage à l'étimologie latine. — La *concupiscence* est l'inclination de la nature corrompue, qui nous porte aux plaisirs illicites. » La *concupiscence* de la chair. La *concupiscence* est l'effet du péché originel.

CONCUPISCIBLE, est un terme de la vieille Philosophie. On y parlait beaucoup de l'*appétit concupiscible*, et de l'*irascible*. L'*Acad.* dit qu'il n'est en usage que dans le dogmatique ; mais c'est du dogmatique rance et suranné.

CONCURREMMENT, adv. **CONCURRENCE**, s. f. **CONCURRENT**, s. m. et fém. [*Konkuraman*, rance, ran, rante : em et en ont le son d'am et d'an : 3^e br. au 1^{er}, lon. aux trois autres.] La *concurrency* est la prétention, à la même chose, de plusieurs personnes, qu'on apèle pour cela *concurrents* ou *concurrentes*. — *Concurremment*, par concurrence. *Être ou entre en concurrence*. » Il a écarté tous ses concurrents. — » Ils briguoient *concurremment* cette charge. — Cet adverbe est encore plus usité dans le sens de *conjointement*, suivi de la prép. *avec*. » Dans tous les temps les filles avoient été exclues de la Couronne. Depuis Hugues Capet, aucun puiné ne l'a possédée, ni au préjudice de son aîné, ni *concurremment avec* lui. Moreau. Il faut que vous agissiez *concurremment avec* moi.

Tom. I.

* Un Auteur très-récent dit, *concouremment avec* ; c'est un vrai barbarisme.

REM. *Concurrente*, fém., est peu usité. L'*Acad.*, qui le met en titre, n'en donne point d'exemple. » Carthage, cette fière *concurrente* de Rome. *Port Royal*. On dit plutôt *rivale*, sur-tout au sens figuré.

CONCUSSION, subst. fém. **CONCUSSIONNAIRE**, s. masc. [*Konku-cion*, *cionnère* : 1^{re} lon. 4^e à moy. et long au 2d.] Action, par laquelle un Magistrat, un Officier public exige plus qu'il ne lui est dû. — Celui qui fait des *concussions*. » Il est accusé, ou convaincu de *concussion*. » C'est un *concussionnaire* public. = *Concussion* ne se dit que des hommes publics. Dans le *Dict. Hist. art. Sadolet*, on dit que les Juifs dépouilloient les Chrétiens par leurs *concussions* et leurs usûres. Le terme est impropre.

CONDAMNABLE, adj. **CONDAMNATION**, s. f. **CONDAMNER**, v. a. [*Kondâ-nable*, et non pas *condamenable* : on ne prononce point l'm : *Kondâna-cion*, en vers *ci-on*, *kondâné* ; 1^{re} et 2^e lon. 3^e dout. au 1^{er}.] *Condannable*, est ce qui mérite d'être condamné. *Condannation*, jugement par lequel on condamne, ou, l'on est condamné. *Condannner*, c'est donner un jugement contre quelqu'un. » Action, maxime, opinion *condannable* : Il est très-*condannable* dans sa conduite. Prononcer *condannation* : il n'attend que sa *condannation*. — *Condannner à mort*, à la mort, aux galères, au bannissement, aux dépens, etc.

I. *Condannable*, ne se dit que des personnes et des choses, qui ont un rapport immédiat à la personne. On l'a vu par les exemples cités.

II. *Passer condannation*, au propre, c'est consentir à ce que la partie adverse obtienne un jugement à son avantage ; au figuré, c'est convenir qu'on a tort. Il se dit, ou avec la prép. *sur* : » Je *passer condannation sur* ce point, mais je soutiendrai toujours l'autre ; ou absolument et sans régime. » Donat n'osa plus se montrer au Concile après le premier jour : c'étoit *passer condannation* et s'avouer calomniateur. *Berault*, Hist. de l'Egl. = *Subir condannation*, c'est acquiescer à une sentence dont on pourrait apeler.

2°. *Condannation*, avec le régime de la prép. *de*, ou les pronoms possessifs, se dit

V V V

de celui qui est condamné, et non du Juge qui condamne : » Il a donc un sens passif, et non actif. — Le Gendre s'exprime mal quand il dit : « Socrate avoit peu de sujet de regretter un reste de vie ; qui ne pouvoit être que fort malheureuse après la condamnation du Peuple Athénien. — Il devait dire, après le jugement si injuste du peuple, ou bien, après sa condamnation, si injustement prononcée par le Peuple.

III. REM. 1°. Rollin écrit *condanner* avec 2 n : cette orthographe est contre l'étymologie, *condemmare* ; contre l'usage et contre la prononciation ; car la double n rend la syllabe qui précède brève, et l'a est long. — Richelet écrit aussi *condannable*, *condannation*, *condanner*. On peut lui appliquer la même remarque. — 2°. *Condamner* régit à devant l'infinitif. On le condamna à périr sur un échafaut. Il a été condamné au bannissement, et à faire amende-honorable. — Ferrière lui fait régir de : « Il fut condamné d'être pendu. C'est un faux régime. — On lit aussi dans le Dict. Hist. Art. Diane de Poitiers, « Son père fut condamné d'avoir la tête tranchée. Malgré la cacophonie de, d'avoir, il faut le dire ainsi, ou prendre un autre tour de phrase. — L'Acad. ne met point d'exemple du régime des verbes : c'est un oubli. — Être condamné, régir par, ou de pour le régime de la personne. » Il a été condamné par le Présidial. » Il est condamné de tout le monde.

O Ciel ! si notre amour est condamné de toi,

Je suis la plus coupable, épuise tout sur moi.

Remarquez que *par* vaut mieux dans le sens propre, et *de*, quand *condamner* a le sens de blâmer, désapprouver.

3°. *Condamner* se dit quelquefois des choses : *Condamner une porte, une fenêtre*, la fermer de telle manière qu'on ne puisse plus l'ouvrir : en interdire l'usage. Il n'y a que le verbe, qui ait cette signification. On ne dit point, *cette porte est condamnée*, ni, prononcer *la condamnation d'une fenêtre*.

CONDENSATION, s. f. CONDENSER, v. a. [*Kondansa-cion*, en vers ci-on, *condansé* ; 1^{re} et 2^e lon.] Condensation, est l'action de condenser, de rendre un corps plus dense, plus serré. » La condensation de l'air ; le froid condense les corps ; l'air se condense aisément, l'eau se

aurait se condenser.

CONDESCENDANCE, s. f. CONDESCENDANT, ANTE, adj. CONDESCENDRE, v. n. [l's est muette : Richelet la supprime : elle n'est-là que pour l'étymologie. Pron. *Kondé-sandance*, *sandan*, *dante*, *sandre* : 1^{re} lon. 2^e é fer. 3^e lon.] La condescendance est une complaisance, qui fait qu'on se rend aux sentimens, aux volontés d'autrui, ou qu'on compatit à ses foiblesses. *Condescendant*, qui a de la condescendance. *Condescendre*, se rendre aux sentimens d'autrui, ou compatir à ses foiblesses. » Sage ou lâche, molle condescendance : » Esprit condescendant : » Je ne puis condescendre à ce que vous voulez. » *Condescendre aux foiblesses, aux besoins de quelqu'un.*

REM. 1°. *Condescendance*, régit pour, et *condescendre*, la prép. à. Bossuet donne ce dernier régime au subst. » Par une charitable condescendance aux infirmes de l'Église, il a voulu éclaircir ce doute. Dites, pour les infirmes, ou plutôt, pour les foibles. — M. Linguet lui fait régir à devant l'infinitif, et ce régime fait fort bien. » Henri IV, réduit à conquérir son patrimoine, fut enlevé au moment où il cherchoit, dans une administration paternelle, le remède aux maux de la France, épuisée presque également, et par les efforts qu'il avoit faits pour vaincre les rebelles, et par sa condescendance à acheter leur soumission.

2°. *Condescendant*, n'est pas aussi usité que *condescendance* et *condescendre* ; mais il est des occasions où il va très-bien. » Jesus se rendoit condescendant pour les pécheurs, jusqu'à manger avec eux, et loger chez eux. Fleury. » Sa réponse fut gracieuse et condescendante. Hist. des Stuarts.

CONDISCIPLE, s. m. [*Kondisciple* ; 1^{re} lon.] Compagnon d'étude : Il a été mon condisciple.

CONDITION, s. f. [*Kondi-cion*, en vers ci-on.] 1°. La nature, l'état, la qualité d'une chose ou d'une personne. » La condition des choses d'ici-bas est sujete à beaucoup de misères. » Cette marchandise n'est pas de la condition, ou n'a pas les conditions requises. — La condition des Princes est souvent plus triste que celle des particuliers. — 2°. Etat d'un homme considéré par rapport à sa naissance. Sui-

vant l'Ab. Girard, le 1^{er} (*condition*) a plus de rapport au rang qu'on tient dans les différens Ordres, qui forment l'économie de la République ; le second (*état*) en a davantage à l'occupation ou au genre de vie dont on fait profession. » Les richesses nous font aisément oublier le degré de notre *condition*, et nous détournent quelquefois des devoirs de notre *état*. — Être de grande, de médiocre, d'honête, de basse *condition*. » Cela est au-dessus de sa *condition* : il est de *condition* à pouvoir aspirer à cette charge. — On dit absolument, *homme de condition*, pour dire, de naissance. — 3^o. *Domesticité*, place de domestique. Bonne ou mauvaise *condition*. » Il est en *condition*. » Il cherche *condition* (sans article) : il a changé de *condition* : il est hors de *condition* : » Le Barbier me trouva une *condition*, et me fit laquais d'un Chevalier de Malthe. Volt. — 4^o. *Clauses*, charges, obligations, moyennant lesquelles on fait quelque chose. *Condition* douce, avantageuse, ou onéreuse, fâcheuse. » Aposer une *condition*, des *conditions* à un contrat. — * Bossuet dit, à même *condition*, pour aux mêmes *conditions* : » S'ils étoient sujets comme les autres et à même *condition*. — On ne le dirait pas aujourd'hui. — 5^o. *Parti* avantageux ou désavantageux qu'on fait à quelqu'un. » Dans cette affaire, votre *condition* est meilleure que la miène. » Je vous ferai une *condition* si bonne que vous ne refuserez pas le marché.

Rem. 1^o. * *Condition*, s'est dit autrefois pour qualité de l'âme. » Il (Voiture) étoit parfaitement bon ami, et c'est cette *condition* de son cœur, autant que celles de son esprit, qui lui en a acquis un si grand nombre. Préface.

2^o. *condition* dit moins que *qualité*, et *homme de qualité*, est en notre Langue quelque chose de plus que, *homme de condition*. — 3^o. Je ne suis pas de pire *condition* que vous : j'ai droit à prétendre les mêmes avantages. C'est une expression du *st. fam.*

A *condition que*, conjonction, régit ordinairement le subjonct. et quelquefois le futur ou le conditionnel présent. » Je le lui accorde, à *condition* qu'il n'en abuse pas, ou qu'il n'en abusera pas. Je lui avois pardonné, à *condition* qu'il n'en abusât, ou n'en abuseroit pas. Voy. A charge que, au

mot CHARGE. — A *condition que* suit les mêmes règles. — Sous *condition que*, a les mêmes régimes. — Mais dit-on, à *condition de* avec l'infinitif ? J'en doute fort. * Le bel esprit est un luxe : il est libre à chacun de l'afficher, mais à *condition de voir* l'affiche tournée en ridicule, si elle est téméraire. Néc. des homm. Illust. Art. Roi.

CONDITIONÉ, ÉE, adj. [*Kondi-cioné*, *né-e* : 1^{re} lon. 4^e et fer. long au 2d.] Qui a les conditions requises. Il est ordinairement, on peut même dire presque toujours, modifié par *bien* ou *mal* : des vins, des draps *bien* ou *mal conditionés* : marchandises *bien* ou *mal conditionées*. — Marivaux lui fait régir la prép. *de* : » elle bredouille plus de prières dans un jour, qu'il n'en eût fallu dans un mois, si elles avoient été *conditionées de* l'attention nécessaire. — Ce régime ne ferait pas bien avec toute sorte de mots. — Fig. (*st. fam.*) Cet homme est *bien conditioné*, plein de vin et de bone chère. Rich. Port.

CONDITIONEL, ELLE, adj. CONDITIONNELLEMENT, adv. [*Kondi-cionél*, *nelé*, *neléman* : 1^{re} lon. 4^e et moy. 5^e e muet.] Qui porte de certaines clauses ou conditions, moyennant lesquelles la chose doit se faire. » Traité, contrat *conditionel* ; promesse *conditionelle*. — *Conditionnellement*, à la charge de certaine *condition*. » S'obliger *conditionnellement* : » Il a été institué héritier *conditionnellement*. * Un Auteur moderne lui fait régir la prép. *à* : » Si le plaisir se fait sentir, ce n'est que *conditionnellement à* la réalité, dont on voudrait revêtir des rêveries agréables. Du Plaisir. Ce régime est peu usité, et la phrase que nous venons de citer est peu propre à l'accréditer.

I. Rem. On apèle *temps conditionel*, ou *absolument conditionel* dans les verbes, un des imparfaits du subjonctif, parce qu'il ne s'emploie qu'avec une de ces conjonctions, *si*, *pour*, *ou*, *que*, à *condition que*, *quand même*, etc. qui expriment une condition : *J'irais si je pouvois*, etc. c'est le *conditionnel présent*, parce qu'il marque ce qui se ferait présentement, si la condition étoit posée. Il se termine en *rais*, *roit*, *riens*, *riez*, *roient*, ou en *rais*, *rait*, etc. suivant l'orthographe de Voltaire, plus rapprochée de la prononciation, et par là même

pr. iérable. *J'irois*, ou *j'irais*, vous *iriez*, ils *iroient* ou *iraient*, etc. = Le *conditionnel passé* marque qu'une chose aurait été faite, si la condition d'où elle dépendait avait été remplie, ou avait eu lieu : « Je vous *aurais*, ou *aurais écrit*, si *j'avais su* où vous étiez. Il est formé du *conditionnel présent* des verbes *avoir* ou *être*, et du *participe passif* du verbe ; *j'aurais fait*, vous *seriez venu*, si ; etc. = Il y en a un 3^e qui se forme du *prétérit du subjonctif* de l'auxiliaire, et du *participe du verbe*, *j'eusse aimé*, je *fusse venu*, si ; etc. Celui-ci appartient tantôt à l'indicatif, comme *conditionnel*, quand il n'est point précédé de la conjonction *que* ; et tantôt au subj., comme *plusque parfait*, quand cette conjonction le précède : je *l'eusse fait*, ou je *l'aurais fait*, si vous l'aviez voulu ; était-il possible que *j'eusse fait* sitôt ? — Les deux autres *conditionnels* appartiennent à l'indicatif.

1^o. Dans les verbes en *ier*, *eer*, *uer*, comme *prier*, *employer*, *créer*, *continuer*, etc. On change, dans la Poésie, *er* en *rois* ou *rais* ; je *prirois*, *j'emploirois*, je *créerois*, je *continurois*, etc. mais dans la Prose, la plupart des Auteurs écrivent, je *prierois*, *j'emploierois*, je *créerois*, je *continurois*, etc. *Wailly*.

2^o. Les deux futurs, le *conditionnel présent*, et le *conditionnel passé*, formé par *j'aurais*, ou je *serais*, ne peuvent pas s'employer avec *si*, mis pour *supposé que*. Les étrangers font souvent cette faute. Ils disent, par exemple : Les soldats feront bien leur devoir, *s'ils seront* bien commandés : Vous auriez vu le Roi, *si vous seriez venu* avec moi. » Je serais content, *si je vous verrais* appliqué à vos devoirs. On emploie alors le présent après *si*, au lieu du futur : *s'ils sont*, etc. le plusque parfait, au lieu du *conditionnel passé*, si vous *étiez venu*, etc. et l'imparfait, au lieu du *conditionnel présent* : *si vous faisiez* bien, etc. *Id.*

On peut employer avec *si*, mis pour *supposé que*, les *conditionnels* formés par *j'eusse*, ou je *fusse* : « Je fusse venu, si *j'eusse eu* le temps. *Id.*

Les *futurs* et les *conditionnels* s'emploient avec *si*, qui marque doute, incertitude. « Je ne sais *si* votre frère *viendra* : » Demandez-lui *s'il seroit venu* avec nous, *supposé* qu'il n'eût pas eu affaire. *Id.*

3^o. Le *conditionnel* ne régit pas par lui-même le subjonctif : il suit le régime des verbes auxquels il appartient. « On *dirait que* le ciel . . . *veuille inonder*, etc. *Boil. Sat. vi.* Sur ce vers, *M. de St. Marc* dit que bien des gens préfèrent *veut*, et que c'est aujourd'hui l'usage le plus commun. — Ce *serait différent*, si la phrase était négative ou interrogative. Car, comme alors beaucoup de verbes régissent le subjonctif, les *conditionnels* de ces verbes doivent le régir aussi ; Je *ne croirais pas qu'il dût venir*, s'il ne l'assuroit lui-même.

4^o. * Les Étrangers, notamment les Suisses et les Allemands, mettent le *conditionnel* à la place de l'imparfait du subjonctif. « On lui demanda s'il persistoit à empêcher *que* notre vaisseau *seroit* voilé vers la mer. *Journ. de Gen.* Il faut dire, *que* notre vaisseau *ne fût* voilé, etc. — *Leibnitz* fait souvent cette faute. » Il n'y a guère de qualités matérielles auxquelles il ne *seroit* (il ne *fût*) possible de satisfaire. « Il n'y a point de Ministre maintenant qui *voudroit* (voulût) proposer à l'Empereur, etc.

5^o. * En style d'Ordonnances, on emploie le *conditionnel* au lieu du *prétérit*, et *Voltaire* se plaint que ce style barbare des anciennes formules se soit glissé dans les papiers publics. « On imprime, dit-il (Let. à M. d'Olivet) que Sa Majesté *auoit reconu* (pour *a reconu*) qu'une telle Province *auoit été* (pour *a été*) endommagée, etc. — On ose dire qu'il *serait* à souhaiter que ces barbarismes disparussent des Ordonnances mêmes.

II. Conjonctions *conditionnelles*, sont celles qui expriment une condition : *si*, *sinon* : *pourvu que*, *supposé que*, *bien entendu que*, *à condition que*, *à la charge que*, etc.

CONDITIONER, v. a. *Trév.* [*Kondicio-né* : 1^{re} lon. 3^e é fer.] 1^o. Faire une marchandise avec les conditions requises. = 2^o. Aposer des conditions à un contrat, à un marché. — Le 2^d sens est moins usité que le 1^{er}, qui peut se dire, à ce que je crois. — *L'Acad.* ne met que le *participe* de ce verbe dans le 1^{er} sens. Voyez *CONDITIONÉ*, à sa place.

CONDOLÉANCE, s. f. * *SE CONDOULOIR*, v. réc. [*Kondolé-ance*, *douloar* : 3^e é fer. au 1^{er}, *doutetise* au 2^d.] *Condolérance* ne se dit qu'avec *compliment*,

ou *lèrre*; on dit *compliment*, ou *lèrre de condoléance*; compliment qui se fait, ou lèrre qui s'écrir pbur témoigner la part que l'on prend à l'affliction de quelqu'un. — * *Se Condouloir* avec . . . c'est prendre part au déplaisir de . . . Il ne se dit qu'à l'infinitif, et il est vieux. — M. de Vaugelas dit, dans ses remarques, que, *se condouloir avec* quelqu'un de la mort d'une personne, est fort bien dit, et il ajoute que *condoléance* semblait alors un étrange mot. C'est aujourd'hui tout le contraire. *Multa renascentur*, etc.

CONDUCTEUR, TRICE, s. m. et f. Celui, celle qui conduit. » Moïse étoit le *conducteur* du Peuple de Dieu. » Sage *conducteur*, ou *conductrice* de la jeunesse. » *Conducteur* du troupeau, se dit au propre et au figuré. — *Conducteur*, tube de fer-blanc, suspendu sur des cordes de soie; ou bârre de fer, qui communique au globe de verre dans la Machine Électrique. *Paul. Dict. de Phys.* — C'est aussi le nom d'un instrument de Chirurgie, dans l'opération de la taille.

CONDUIRE, v. a. [1^{re} et 2^e Ion. 3^e e muet, *ui* ne forme qu'une syllabe.] 1^o. Mener, guider. Il se dit des personnes. *Conduire un aveugle, des voyageurs; des animaux: conduire des chevaux, des mulets, un troupeau; des choses inanimées: conduire des vivres, du vin, des marchandises.* — *Conduire l'eau*, la faire aller d'un endroit à une autre par des rigoles, des canaux. — Suivant l'Ab. Girard, dans le sens littéral, c'est la tête, qui conduit, l'œil qui guide, la main qui mène. On conduit un procès, on guide un voyageur, on mène un enfant. Les deux premiers supposent plus de lumières, et le dernier plus d'ascendant. — Il me semble que le premier exemple est mal choisi; car, *conduire un procès*, appartient au style fig. plus qu'au sens littéral.

Conduire, a pour 2^d régime la prép. à devant les noms et les verbes. » Le libertinage *conduit les hommes à leur perte.* » Ce dessein l'a *conduit à se faire chasser de la Cour.* — Au figuré, il a quelquefois trois régimes; le direct (l'accusatif) et les prép. *de* et *en*.

Et d'apas en apas conduisant la victime,
Il la fait à la fin passer de crime en crime.

Créb.

2^o. **CONDUIRE**, en parlant des ouvrages matériels, en avoir la direction: *Conduire un bâtiment, un travail, une tranchée, un ouvrage; et en parlant des choses spirituelles et morales, conduire un dessein, une entreprise, une intrigue: Conduire bien, ou mal, une affaire, une pièce de théâtre, un poème, etc. Conduire un ouvrage à sa perfection.* — 3^o. Servir de chef, régir, gouverner: *Conduire une armée, des troupes, l'avant-garde, etc. Ce peuple-là est difficile à conduire.* — *Se conduire*, se comporter: il se conduit bien, ou mal: Cette femme s'est toujours bien conduite. — 4^o. Accompanyer quelqu'un par honneur, par civilité, par occasion, ou pour sa sûreté. *Conduire à l'Audience: Ne me conduisez pas plus loin. Il avait peur des voleurs, il se fit conduire.* — *Conduire un convoi, une voiture d'argent.*

On dit familièrement, d'un homme habile dans son commerce, dans ses affaires, qu'il *conduit bien sa barque.*

CONDUIT, s. m. **CONDUITE**, s. f. [*ui* ne fait qu'une syllabe.] *Conduit*, tuyau, canal par lequel coule et passe quelque chose de liquide, de fluide; de l'eau, de l'air, etc. » *Conduit souterrain, conduit de pierre, de plomb, etc. Conduit d'eau. Les conduits de l'urine.* En parlant des médicamens, ouvrir ou resserrer les conduits, etc.

Rem. Malherbe emploie *conduites*, au lieu de *conduits* pour des tuyaux à conduire les eaux: *Conduites souterraines.* Mot de Normandie, dit Ménage. On dit, *conduits*, à la Cour, à Paris, et dans les Provinces. — Fontenelle dit aussi: » Dans ce temps-là, le feu Roi fit faire à Versailles ces grandes *conduites d'eau*, qui l'ont tant embelli. Fontenelle étoit Normand: cette expression sentirait-elle le terroir? Non; et je pense qu'en cet endroit il parle, non des tuyaux, mais des travaux pour la conduite des eaux; et alors, *conduite* vaut mieux que *conduit*. Il dit ailleurs: » Pénétrer par des *conduits souterrains*, dans l'intérieur des familles. *El. de M. d'Argenson.* Là il l'emploie au figuré. — L'Acad. dit *conduite*, pour signifier une suite de tuyaux ou d'aqueducs; et c'est dans le même sens que Fontenelle, dans la 1^{re} phrase; mais elle dit *conduit*, pour signifier un tuyau, un canal, comme le même Auteur le dit dans la 2^de.

CONDUITE, s. f. 1^o. Action de conduire. La *conduite d'un aveugle, d'un troupeau,*

d'un convoi. » Le 1^{er} Avril, fut le jour pris pour conduire l'enfant : la mère seule fit la conduite. CAUSES CÉLÈBRES. = 2^o. Exécution, direction d'un ouvrage. La conduite d'un bâtiment, d'un pont, d'une tranchée. La conduite d'une horloge. La conduite d'un poème, d'une pièce de théâtre. = 3^o. Gouvernement; la conduite d'un État, d'une Armée, d'un Diocèse. La conduite des âmes. = 4^o. Son emploi le plus ordinaire est pour signifier la manière d'agir, de se conduire. Bonne ou mauvaise, sage ou imprudente conduite. On dit, dans le 1^{er} sens, avoir de la conduite, tout seul; et dans le 2^d, n'avoir pas de conduite, n'avoir nulle conduite, manquer de conduite.

Rem. 1^o. * M^{de} de Sévigné met conduites au pluriel. » Il est dans l'embarras d'acomoder les conduites de l'Église dans les premiers siècles, avec les conduites d'aujourd'hui. — On doit toujours dire, la conduite. — Ce mot n'a de pluriel que quand on parle d'une suite de tuyaux. Voy. CONDUIT: Rem.

2^o. * PAR CONDUITE, adverbe de l'invention de Bossuet. » Ils avoient tort de s'imaginer que Rome s'agrandissoit plutôt par hasard que par conduite. On dit, par hasard; on ne dit pas, par conduite, sans pronom, ni article. L'affectation de la symétrie, dans les différens membres d'une phrase, produit souvent des irrégularités et de fausses analogies.

CÔNE, s. m. [1^{er} lon. l'*o* doit porter un acc. circ. 2^e e muet.] Corps solide, composé de différens cercles placés les uns sur les autres, et qui vont toujours en diminuant, depuis la base jusqu'à la pointe. » Les pains de sucre sont faits en cône.

* CONFABULATION, s. f. CONFABULER, v. n. Conversation, converser. On ne dit ces mots qu'en plaisanterie. Acad. Des gens de goût trouveront peut-être cette plaisanterie un peu pédantesque.

CONFÉCTION, s. f. [*Konfèk-tion*; 1^{er} lon. 2^e e moy.] En Apothicairerie, composition faite de plusieurs drogues. Conféction d'hyacinthe, d'alkermès. — Dans la Pratique, action de faire: Conféction d'un terrier, d'un inventaire. Hors de là, il n'est point en usage. » Le Clergé étoit déchargé, par le Traité, de la Conféction du sel, dont le Roi demeurait chargé. *Marsolier*. On dit, fabrication, et non pas, conféction.

* CONFÉDÉRATIF, IVE, adj. Mot

nouveau. Traité *Confédératif*: forme de gouvernement *Confédérative*. Rousseau (J. Jacques) a employé ce mot. Voy. CONFÉDÉRATION.

CONFÉDÉRATION, s. f. CONFÉDÉRER (se), v. réc. [*Konfédéra-tion, déré*; 2^e et 3^e e fer. 4^e e fer. aussi au 2^d.] La *Confédération*, est une ligue, une alliance, Il ne se dit que des Souverains. — Autrefois on le disait des particuliers, en parlant de la Pologne. = *Se confédérer*, se liguier ensemble. Il se dit, ou sans régime; ils se confédèrent; ou il régit la prép. avec: se confédérer avec plusieurs Nations, pour attaquer, ou pour se défendre.

CONFÉDÉRÉS, subs. et adj. m. pl. Abandonner ses *Confédérés*; les Princes *Confédérés*. — Il ne se dit point au singulier. On dit, un des *Confédérés*, et non pas, un *Confédéré*.

CONFÉRENCE, s. f. * CONFÉRENT, s. m. CONFÉRER, v. a. et n. [2^e e fer. 3^e lon. aux 2 1^{ers}, e fer. au 3^e.] *Conférence*, est, 1^o. comparaison de deux choses, pour voir en quoi elles conviennent, et en quoi elles diffèrent. *Conférence des coutumes, des textes, des passages: Conférence de la Fable avec l'Histoire*. En ce sens, il ne se dit guère qu'au Palais, et en quelques occasions, parmi les Savans. Il n'est pas du discours ordinaire. = 2^o. Entretien de deux ou plusieurs personnes, sur quelque affaire ou matière sérieuse. » Ils eurent de grandes, de longues *Conférences* ensemble. » Entrer en *Conférence*. » Les *Conférences* pour la paix. » La *Conférence* fut rompue, fut renouée. — *Conférences Académiques*. = 3^o. Discours en forme de dissertation. *Conférences Éclésiastiques de Massillon, d'Angers, de Paris, etc.*

* CONFÉRENT, qui confère. Vieux mot. » Théodore de Bèze se plaignait que les Prélats, au Colloque de Poissi, se fussent rendus Juges, au lieu de *Conférents* amiables.

CONFÉRER, a les 2 1^{ers} sens de *Conférence*. 1^o. Comparer. » *Conférer les lois, les coutumes: Conférer des passages; conférer un Auteur avec un autre*. = 2^o. Parler, raisonner ensemble de quelque affaire, de quelque point de doctrine. » Nous avons conféré ensemble: ils ont conféré de leurs affaires communes. = Il a un autre sens que *Conférence* n'a pas, et auquel répond le mot *Collation*. Pourvoir à un Bénéfice: il a droit de conférer ce Bénéfice. Donner, acorder; les Sacrements confèrent la grâce. = L'Acad.

dit aussi, en parlant des Princes, *conférer des grâces, des honneurs*. Il est tout au moins douteux dans cet emploi.

I. *Rem.* On dit, *entrer en Conférence avec*. — On vous trouve levée à huit heures... et que faites-vous ? Vous êtes en Conférence avec votre cuisinier et votre maître-d'hôtel. *Coyer.* — *Tenir des Conférences* : « Ces deux hommes (le Comte de Saxe et le Chev. de Folard), que le même goût, ou plutôt, la même passion avoit unis, tenoient tous les jours ensemble des Conférences de deux ou trois heures. *Thomas.*

II. CONFÉRER, a différens sens, suivant les différens régimes. *Conférer de*, c'est parler de, s'entretenir de. . . *Conférer à*, c'est donner, acorder; *conférer avec*, c'est comparer, collationner. En ce dernier sens, il ne se dit guère qu'au Palais, et parmi les Savans. — *Bossuet*, qui employoit volontiers les termes de Pratique, a dit : « *Ayant conféré les exemplaires avec les Archives.* Et *Boileau*, grand Poète; mais,

Fils, frère, oncle, cousin et neveu de Grégoire. « *J'ai déjà commencé à conférer les Dialogues des Orateurs avec le Latin.* — Et *Mallebranche* : « *Quand on arrange, et qu'on confère les idées des choses, les unes avec les autres.* — *Conférer*, n'est pas fort propre avec le mot *idées*, et l'on dirait aujourd'hui, *comparer*.

* CONFÈS, adj. Il s'est dit autrefois pour *confessé* : « *Contrit et confès.*

CONFESSE (à). Espèce d'adverbe. *Aler*, être, retourner à *Confesse*, c. à. d., aler se confesser. — Suivant l'Acad. on dit aussi, *revenir de Confesse* : je crois qu'on peut douter de celui-là. — On l'emploie quelquefois avec *aler*, suivi de la prép. à, pour régime de la personne : il va à *Confesse* à un tel.

* CONFESSE, pour *Confessionnal*, est un gasconisme, un barbarisme. « *Où est M. le Curé ? Il est à la Confesse* : dites, au *Confessionnal*.

CONFESSER, v. a. [*Konfècè*; 1^{re} Ion. 2^e à moy. 3^e à fer.] 1^o. Avouer. *Confesser* la vérité. « *Cela est vrai, je le confesse.* *Confesser sa faute, son crime; se confesser vaincu.* *Je confesse avoir reçu de M. tel, telle somme.* *Je vous confesse que j'ai tort.* — Dans toutes ces phrases, *avouer* est d'un usage plus commun, excepté dans les quittances et déclarations. — Pour les divers régimes, voy. AVOUER. — 2^o. En parlant

du Sacrement de Pénitence, il se dit, et de celui qui déclare ses péchés à un Prêtre, et du Prêtre qui entend sa déclaration. Dans le 1^{er} sens, il se dit, ou avec le seul régime direct, *confesser ses péchés*, ou avec la prép. à, de la personne, et la prép. de (l'ablatif), de la chose : *se confesser à un Prêtre approuvé, à M. le Curé, à l'un de ses Vicaires, au Père tel, etc.* *Se confesser de tous ses péchés* : vous êtes-vous confessé de cette faute ? Vous en êtes-vous confessé ? * Plusieurs lui font régir la prép. de la personne; je me confesse de M. le Curé. On leur répond : *M. le Curé n'est pas un péché.* — C'est une faute grossière. — En parlant du Confesseur, il confesse un grand nombre de personnes; et neutralement, il confesse bien; il s'est trouvé mal en confessant. — 3^o. Quand on dit simplement, *se confesser*, on l'entend toujours de la Confession sacramentelle.

On dit proverbialement, *confesser la dette*, avouer qu'on a tort. — *Se confesser au renard*, faire confiance d'une affaire à un homme qui a intérêt de la traverter.

CONFESSÉ, *EE*, participe. Il est adjectif dans ces deux phrases du discours familier. « *Cet homme est mort bien confessé*, après s'être bien confessé, et avoir donné toutes les marques d'un bon Chrétien. — *Une faute confessée est à demi réparée*; une faute qu'on avoue en devient plus pardonnable.

CONFESSEUR, s. m. CONFESSION, s. f. CONFSSIONAL, s. m. [*Konfè-cour, cion*, (en vers, *ci-on*,) *cion-nal*; 1^{re} Ion. 2^e à moy. Plur. *Confessionaux* (*cionb*); dern. Ion.] I. *Confesseur*, est le Prêtre qui confesse, qui a les pouvoirs d'ouïr les Fidèles en Confession. — 2^o. Dans la primitive Église, on le disoit des Martyrs : *Confesseur de la Foi*, ou simplement, *Confesseur*. Le saint, le généreux *Confesseur*. Dans le Rit du Bréviaire Romain, on apèle de ce nom un Saint qui n'a été ni Apôtre, ni Martyr. *Confesseur-Pontife*, et *Confesseur non Pontife*. On dit, dans les Litanies de la Ste Vierge, *Reine des Martyrs, Reine des Confesseurs, Reine des Vierges*, etc.

II. CONFESSION, est, 1^o. *Faveu*, la déclaration qu'on fait de quelque chose. Vous demeurerez d'accord, par votre propre confession, que... *La confession d'un criminel*, est ce qu'il confesse devant le Juge. — 2^o. *Confession de Foi*, déclaration, ou exposition de bouche, ou par écrit, de la Foi qu'on pro-

esse. — Quelquefois on dit, *Confession*, tout seul : la *Confession* d'Aubourg, la *Confession* des Églises Réformées. — 3°. *Confession sacramentelle*, déclaration de ses péchés à un Prêtre. « *Faire sa Confession au Prêtre*, à un Prêtre. *Faire une bonne Confession*, une *Confession générale*, une *Confession mauvaise*, nulle, sacrilège, etc. etc. — On dit familièrement, *confier* quelque chose à quelqu'un *sous le sceau*, ou *sous le secret de la Confession* (le 1^{er} est le meilleur), à condition qu'on en gardera le secret inviolablement.

III. *CONFSSIONAL*, siège de menuiserie, où se met le Prêtre, pour entendre les Confessions : On a fait plusieurs *Confessionaux* dans cette Église : Il est au *Confessional*, il sort du *Confessional*. — En Provence et ailleurs, le peuple dit, *la Confesse*, pour dire, *le Confessional*. Voy. CONFESSE.

CONFIANCE, s. f. CONFIAINT, ANTE, adj. [*Konf-ance*, *an*, *ante* : 1^{er} et 3^e lon.]

Confiance, est, 1°. *Espérance* formée en quelqu'un, ou en quelque chose. *Avoir, prendre confiance en* quelqu'un. *Mettre sa confiance en Dieu*. *Avoir grande confiance sans artifice*, j'ai grande confiance en vous.

II. Assurance qu'on prend sur la probité, sur la discrétion de quelqu'un. *Prendre confiance en* sonner, (si donc se confie.

Il a abusé de ma confiance. *Placer* un *confiance*, etc. — III. Liberté honnête qu'on prend en certaines occasions. *Aborder un Grand avec confiance*.

IV. Hardiesse, assurance. *Aler au combat, parler en public, braver les dangers avec confiance*.

V. *Présomption*, *fatuité*. *Cet homme a des airs de confiance* ; il est plein de confiance.

Rem. 1°. Ce mot a un sens, tantôt actif, tantôt passif, relativement à la personne qui parle. « *J'ai de la confiance en* cette personne, veut dire, que je me confie à lui : j'ai la confiance de cette personne, signifie, qu'elle a confiance à moi.

2°. *CONFIANCE*, ne s'emploie point au pluriel. On dit à plusieurs personnes, comme à une seule, *vostra confiance*, et non pas, *vos confiances*. — On ne peut rien ajouter aux confiances, aux honnêtetés, et aux extrêmes considérations de M. Lavardin pour moi, dit M^{de} de Sévigné. On aimait autrefois les pluriels bien plus qu'aujourd'hui.

3°. Suivant *Bouhours*, il y a de la différence entre *mettre sa confiance*, et *prendre*

confiance : l'un peut regarder la personne et la chose ; l'autre ne peut regarder que la personne. L'un signifie, s'appuyer sur quelqu'un, ou sur quelque chose ; l'autre, se fier à quelqu'un. — Il faut *mettre sa confiance en Dieu* ; il ne faut pas *mettre sa confiance en ses richesses* : J'ai pris une entière confiance en lui. — M^{de} de Sévigné a pourtant dit, et l'on dit tous les jours, comme elle : « *J'ai pris une entière confiance en ce qu'elle m'a dit* ; ce qui paraît contredire la remarque de *Bouhours* ; mais les discours de la personne se prennent pour la personne même.

4°. *Avoir*, ou *prendre confiance* ne régissent pas à, mais en. « *J'ai*, ou *j'ai pris une grande confiance à* lui. — Dans l'*Ann. Litt.* on critique ce régime dans l'*Esprit de la dignité*. — On ne dit point, *prendre de la confiance à*, mais *en* quelqu'un. — M. *Linguet* emploie la prép. *dans*, qui ne va pas si bien, ce me semble. « *Quelle confiance* *vous avez dans* cette pièce. — Voyez CONFIDENCE.

5°. *CONFIAINT*, *homme*, *personne de confiance*, en qui on se confie. *La confiance*, a encore le sens passif. — Il ne se dit pas, comme on voit, *de* celui qui *confie*, mais *de* celui en qui l'on a confiance.

6°. *CONFIAINT*, il *trad.* ne le traduit que par *presomptueux* ; il est vrai que les *presomptueux* sont *confians* ; mais tous ceux qui sont *confians*, ne sont pas pour cela *presomptueux*. — L'innocence *confiante*. *Linguet*. — *Confiant* est donc, ou téméraire et *presomptueux*, ou seulement, qui espère aisément, qui prend aisément confiance. — On devient *téméraire* à force d'être *confiant*. — Trop *confiant dans leurs lumières*, ils semblent dédaigner de marcher sous l'appui de leurs maîtres. *Ann. Litt.* Si vous êtes si *confiant*, vous serez souvent dupe. Il régit quelquefois la prép. *en*. — L'autorité *confiante en ses forces*, semble dédaigner ces cris séditieux.

Journ. de Mons.

CONFIDEMMENT, adv. CONFIDENCE, s. f. CONFIDENT, ANTE, s. m. et f. [*Konfidaman*, *dance*, *dan*, *dante* : 1^{er} lon. 3^e lon. excepté au 1^{er}.] La *confiance*, est la part qu'on donne ou qu'on reçoit d'un secret. *Confident*, *confidente*, est celui ou celle à qui l'on confie ses plus secrètes pensées. *Confidemment*, en *confiance*. « *Faire confiance de* quelque chose à quelqu'un. *Parler en confiance* ; être dans la *confiance*.

C'est

confiance : l'un peut regarder la personne et la chose ; l'autre ne peut regarder que la personne. L'un signifie, s'appuyer sur quelqu'un, ou sur quelque chose ; l'autre, se fier à quelqu'un. — Il faut *mettre sa confiance en Dieu* ; il ne faut pas *mettre sa confiance en ses richesses* : J'ai pris une entière confiance en lui. — M^{de} de Sévigné a pourtant dit, et l'on dit tous les jours, comme elle : « *J'ai pris une entière confiance en ce qu'elle m'a dit* ; ce qui paraît contredire la remarque de *Bouhours* ; mais les discours de la personne se prennent pour la personne même.

4°. *Avoir*, ou *prendre confiance* ne régissent pas à, mais en. « *J'ai*, ou *j'ai pris une grande confiance à* lui. — Dans l'*Ann. Litt.* on critique ce régime dans l'*Esprit de la dignité*. — On ne dit point, *prendre de la confiance à*, mais *en* quelqu'un. — M. *Linguet* emploie la prép. *dans*, qui ne va pas si bien, ce me semble. « *Quelle confiance* *vous avez dans* cette pièce. — Voyez CONFIDENCE.

5°. *CONFIAINT*, *homme*, *personne de confiance*, en qui on se confie. *La confiance*, a encore le sens passif. — Il ne se dit pas, comme on voit, *de* celui qui *confie*, mais *de* celui en qui l'on a confiance.

6°. *CONFIAINT*, il *trad.* ne le traduit que par *presomptueux* ; il est vrai que les *presomptueux* sont *confians* ; mais tous ceux qui sont *confians*, ne sont pas pour cela *presomptueux*. — L'innocence *confiante*. *Linguet*. — *Confiant* est donc, ou téméraire et *presomptueux*, ou seulement, qui espère aisément, qui prend aisément confiance. — On devient *téméraire* à force d'être *confiant*. — Trop *confiant dans leurs lumières*, ils semblent dédaigner de marcher sous l'appui de leurs maîtres. *Ann. Litt.* Si vous êtes si *confiant*, vous serez souvent dupe. Il régit quelquefois la prép. *en*. — L'autorité *confiante en ses forces*, semble dédaigner ces cris séditieux.

Journ. de Mons.

CONFIDEMMENT, adv. CONFIDENCE, s. f. CONFIDENT, ANTE, s. m. et f. [*Konfidaman*, *dance*, *dan*, *dante* : 1^{er} lon. 3^e lon. excepté au 1^{er}.] La *confiance*, est la part qu'on donne ou qu'on reçoit d'un secret. *Confident*, *confidente*, est celui ou celle à qui l'on confie ses plus secrètes pensées. *Confidemment*, en *confiance*. « *Faire confiance de* quelque chose à quelqu'un. *Parler en confiance* ; être dans la *confiance*.

C'est

confiance : l'un peut regarder la personne et la chose ; l'autre ne peut regarder que la personne. L'un signifie, s'appuyer sur quelqu'un, ou sur quelque chose ; l'autre, se fier à quelqu'un. — Il faut *mettre sa confiance en Dieu* ; il ne faut pas *mettre sa confiance en ses richesses* : J'ai pris une entière confiance en lui. — M^{de} de Sévigné a pourtant dit, et l'on dit tous les jours, comme elle : « *J'ai pris une entière confiance en ce qu'elle m'a dit* ; ce qui paraît contredire la remarque de *Bouhours* ; mais les discours de la personne se prennent pour la personne même.

4°. *Avoir*, ou *prendre confiance* ne régissent pas à, mais en. « *J'ai*, ou *j'ai pris une grande confiance à* lui. — Dans l'*Ann. Litt.* on critique ce régime dans l'*Esprit de la dignité*. — On ne dit point, *prendre de la confiance à*, mais *en* quelqu'un. — M. *Linguet* emploie la prép. *dans*, qui ne va pas si bien, ce me semble. « *Quelle confiance* *vous avez dans* cette pièce. — Voyez CONFIDENCE.

5°. *CONFIAINT*, *homme*, *personne de confiance*, en qui on se confie. *La confiance*, a encore le sens passif. — Il ne se dit pas, comme on voit, *de* celui qui *confie*, mais *de* celui en qui l'on a confiance.

6°. *CONFIAINT*, il *trad.* ne le traduit que par *presomptueux* ; il est vrai que les *presomptueux* sont *confians* ; mais tous ceux qui sont *confians*, ne sont pas pour cela *presomptueux*. — L'innocence *confiante*. *Linguet*. — *Confiant* est donc, ou téméraire et *presomptueux*, ou seulement, qui espère aisément, qui prend aisément confiance. — On devient *téméraire* à force d'être *confiant*. — Trop *confiant dans leurs lumières*, ils semblent dédaigner de marcher sous l'appui de leurs maîtres. *Ann. Litt.* Si vous êtes si *confiant*, vous serez souvent dupe. Il régit quelquefois la prép. *en*. — L'autorité *confiante en ses forces*, semble dédaigner ces cris séditieux.

Journ. de Mons.

CONFIDEMMENT, adv. CONFIDENCE, s. f. CONFIDENT, ANTE, s. m. et f. [*Konfidaman*, *dance*, *dan*, *dante* : 1^{er} lon. 3^e lon. excepté au 1^{er}.] La *confiance*, est la part qu'on donne ou qu'on reçoit d'un secret. *Confident*, *confidente*, est celui ou celle à qui l'on confie ses plus secrètes pensées. *Confidemment*, en *confiance*. « *Faire confiance de* quelque chose à quelqu'un. *Parler en confiance* ; être dans la *confiance*.

C'est

confiance : l'un peut regarder la personne et la chose ; l'autre ne peut regarder que la personne. L'un signifie, s'appuyer sur quelqu'un, ou sur quelque chose ; l'autre, se fier à quelqu'un. — Il faut *mettre sa confiance en Dieu* ; il ne faut pas *mettre sa confiance en ses richesses* : J'ai pris une entière confiance en lui. — M^{de} de Sévigné a pourtant dit, et l'on dit tous les jours, comme elle : « *J'ai pris une entière confiance en ce qu'elle m'a dit* ; ce qui paraît contredire la remarque de *Bouhours* ; mais les discours de la personne se prennent pour la personne même.

4°. *Avoir*, ou *prendre confiance* ne régissent pas à, mais en. « *J'ai*, ou *j'ai pris une grande confiance à* lui. — Dans l'*Ann. Litt.* on critique ce régime dans l'*Esprit de la dignité*. — On ne dit point, *prendre de la confiance à*, mais *en* quelqu'un. — M. *Linguet* emploie la prép. *dans*, qui ne va pas si bien, ce me semble. « *Quelle confiance* *vous avez dans* cette pièce. — Voyez CONFIDENCE.

5°. *CONFIAINT*, *homme*, *personne de confiance*, en qui on se confie. *La confiance*, a encore le sens passif. — Il ne se dit pas, comme on voit, *de* celui qui *confie*, mais *de* celui en qui l'on a confiance.

6°. *CONFIAINT*, il *trad.* ne le traduit que par *presomptueux* ; il est vrai que les *presomptueux* sont *confians* ; mais tous ceux qui sont *confians*, ne sont pas pour cela *presomptueux*. — L'innocence *confiante*. *Linguet*. — *Confiant* est donc, ou téméraire et *presomptueux*, ou seulement, qui espère aisément, qui prend aisément confiance. — On devient *téméraire* à force d'être *confiant*. — Trop *confiant dans leurs lumières*, ils semblent dédaigner de marcher sous l'appui de leurs maîtres. *Ann. Litt.* Si vous êtes si *confiant*, vous serez souvent dupe. Il régit quelquefois la prép. *en*. — L'autorité *confiante en ses forces*, semble dédaigner ces cris séditieux.

Journ. de Mons.

CONFIDEMMENT, adv. CONFIDENCE, s. f. CONFIDENT, ANTE, s. m. et f. [*Konfidaman*, *dance*, *dan*, *dante* : 1^{er} lon. 3^e lon. excepté au 1^{er}.] La *confiance*, est la part qu'on donne ou qu'on reçoit d'un secret. *Confident*, *confidente*, est celui ou celle à qui l'on confie ses plus secrètes pensées. *Confidemment*, en *confiance*. « *Faire confiance de* quelque chose à quelqu'un. *Parler en confiance* ; être dans la *confiance*.

C'est

confiance : l'un peut regarder la personne et la chose ; l'autre ne peut regarder que la personne. L'un signifie, s'appuyer sur quelqu'un, ou sur quelque chose ; l'autre, se fier à quelqu'un. — Il faut *mettre sa confiance en Dieu* ; il ne faut pas *mettre sa confiance en ses richesses* : J'ai pris une entière confiance en lui. — M^{de} de Sévigné a pourtant dit, et l'on dit tous les jours, comme elle : « *J'ai pris une entière confiance en ce qu'elle m'a dit* ; ce qui paraît contredire la remarque de *Bouhours* ; mais les discours de la personne se prennent pour la personne même.

4°. *Avoir*, ou *prendre confiance* ne régissent pas à, mais en. « *J'ai*, ou *j'ai pris une grande confiance à* lui. — Dans l'*Ann. Litt.* on critique ce régime dans l'*Esprit de la dignité*. — On ne dit point, *prendre de la confiance à*, mais *en* quelqu'un. — M. *Linguet* emploie la prép. *dans*, qui ne va pas si bien, ce me semble. « *Quelle confiance* *vous avez dans* cette pièce. — Voyez CONFIDENCE.

5°. *CONFIAINT*, *homme*, *personne de confiance*, en qui on se confie. *La confiance*, a encore le sens passif. — Il ne se dit pas, comme on voit, *de* celui qui *confie*, mais *de* celui en qui l'on a confiance.

6°. *CONFIAINT*, il *trad.* ne le traduit que par *presomptueux* ; il est vrai que les *presomptueux* sont *confians* ; mais tous ceux qui sont *confians*, ne sont pas pour cela *presomptueux*. — L'innocence *confiante*. *Linguet*. — *Confiant* est donc, ou téméraire et *presomptueux*, ou seulement, qui espère aisément, qui prend aisément confiance. — On devient *téméraire* à force d'être *confiant*. — Trop *confiant dans leurs lumières*, ils semblent dédaigner de marcher sous l'appui de leurs maîtres. *Ann. Litt.* Si vous êtes si *confiant*, vous serez souvent dupe. Il régit quelquefois la prép. *en*. — L'autorité *confiante en ses forces*, semble dédaigner ces cris séditieux.

Journ. de Mons.

CONFIDEMMENT, adv. CONFIDENCE, s. f. CONFIDENT, ANTE, s. m. et f. [*Konfidaman*, *dance*, *dan*, *dante* : 1^{er} lon. 3^e lon. excepté au 1^{er}.] La *confiance*, est la part qu'on donne ou qu'on reçoit d'un secret. *Confident*, *confidente*, est celui ou celle à qui l'on confie ses plus secrètes pensées. *Confidemment*, en *confiance*. « *Faire confiance de* quelque chose à quelqu'un. *Parler en confiance* ; être dans la *confiance*.

C'est

confiance : l'un peut regarder la personne et la chose ; l'autre ne peut regarder que la personne. L'un signifie, s'appuyer sur quelqu'un, ou sur quelque chose ; l'autre, se fier à quelqu'un. — Il faut *mettre sa confiance en Dieu* ; il ne faut pas *mettre sa confiance en ses richesses* : J'ai pris une entière confiance en lui. — M^{de} de Sévigné a pourtant dit, et l'on dit tous les jours, comme elle : « *J'ai pris une entière confiance en ce qu'elle m'a dit* ; ce qui paraît contredire la remarque de *Bouhours* ; mais les discours de la personne se prennent pour la personne même.

4°. *Avoir*, ou *prendre confiance* ne régissent pas à, mais en. « *J'ai*, ou *j'ai pris une grande confiance à* lui. — Dans l'*Ann. Litt.* on critique ce régime dans l'*Esprit de la dignité*. — On ne dit point, *prendre de la confiance à*, mais *en* quelqu'un. — M. *Linguet* emploie la prép. *dans*, qui ne va pas si bien, ce me semble. « *Quelle confiance* *vous avez dans* cette pièce. — Voyez CONFIDENCE.

5°. *CONFIAINT*, *homme*, *personne de confiance*, en qui on se confie. *La confiance*, a encore le sens passif. — Il ne se dit pas, comme on voit, *de* celui qui *confie*, mais *de* celui en qui l'on a confiance.

— C'est son *confident*, sa *confidente*; le *Confident* du Prince, la *Confidente* de la Favorite, etc. — Dire une chose *confidement*.

I. *Richelet* écrit *confidenment*, et veut qu'on prononce *confidanman*. Et *Portographe* et la prononciation so ut également vicieuses.

II. *Confidence* ne se dit jamais seul : et il ne faut pas le confondre avec *confiance*. » L'Évêque de Palence eut toujours beaucoup de part à la *confidence* de Jean II. *Revol. d'Esp.* » Ces Savans, qui avoient part à sa *confidence* (de Crésus) n'avoient garde de heutter le goût du Prince. *Rottin*.

— Là, *confiance* était le mot propre. *Confiance* est un sentiment permanent, *confidence* n'en est que l'effet passager. *Confident*, au contraire, a un sens plus étendu. Il se dit, et de celui à qui l'on fait une *confidence*, et plus souvent de celui en qui l'on a une entière *confiance*, et à qui l'on fait part de tous ses secrets.

Un Auteur moderne donne à *confidence* le sens de *hardiesse*, *assurance*. » Il faudroit plus que de la *confidence* pour oser célébrer *Voltaire* parmi les vrais enfans de *Thalie*. *Trois Siècles*. — Il n'est pas usité en ce sens.

CONFIDENCE est aussi une espèce de simonie, par laquelle on donne un Bénéfice à quelqu'un, à la charge qu'il nous en laissera la disposition ou le revenu notre vie durant. *Acad.* Possession d'un Bénéfice sous le nom d'un autre, qui en a le titre sans jouir des fruits. *Rich. Port.* C'est aussi un crime de *confidence* de donner un Bénéfice, avec le pacte secret qu'on le remettra dans la suite à un autre.

III. *Confident* se dit quelquefois des choses inanimées. Les Poètes Erotiques apèlent les bois, les forêts, les déserts, leurs *confidens*. Il serait à souhaiter qu'ils n'en eussent pas d'autres.

Chers confidens de mes peines secretes.
Racine l'emploie plus noblement.
Prêt à faire sur vous éclater la vengeance
D'un geste *confident* de notre intelligence.

* *Bourdaloue* l'emploie, au propre, comme adjectif. » Prélat que ce Héros a distingué entre ses plus *confidens* amis. — On ne le dit point de cette manière.

CONFIDENCIAIRE, s. m. [*L'Acad.* écrit *confidentiaire* avec un *t* : ce *t* sent le latin : le *c* est plus français, ce mot venant

de *confidence*. Pron. *konfidenci-dre*; 1^{re} et 3^e. lon. 4^e é moyen et long.] Celui qui tient un Bénéfice par *confidence*.

* CONFIDENTIEL, ELLE, adj. Mot employé, et peut-être inventé par *M. Necker*: Des discours *confidentiels*; par lesquels on fait des *confidences* à quelqu'un. Si ce mot s'établit dans la Langue, on écrira *confidenciel*.

CONFIER, v. a. [*Konfi-é*; 1^{re} lon. 3^e é fer. l'i est bref devant la syll. masc. il est long devant l'e muet : il *confie*. — Au futur et au conditionnel : je *confierai*, je *confierais*, l'e est tellement muet, que le mot n'est que de trois syllabes, en vers. Plusieurs Poètes écrivent même *confirai*, *confirais*.] Commettre quelque chose à la fidélité et au soin de quelqu'un. *Confier* un dépôt, un secret, une place, le gouvernement d'une Province, l'éducation d'un fils à quelqu'un, etc. — *Se confier*, s'assurer, prendre *confiance*; *se confier* en la Providence, en la divine Bonté; en ses amis, et soi-même, en ses forces.

Rem. L'actif et le réciproque difèrent, comme on voit, et par le sens et par le régime : *confier* à et *se confier* en. — *D'Olivet* critique ce vers de *Racine*.

Elle trahit mon Père, et rendit aux Romains
La place et les trésors *confiés* en ses mains.

Il me semble, dit cet habile Gramairien, que *confiés en ses mains* n'est pas autorisé par l'usage. — A la vérité, il ne faut pas être si rigide envers les Poètes; mais il faut du moins avertir de ne pas les imiter en prose

CONFIGURATION, s. f. [*Konfiguration*, en vers *ci-on*; 1^{re} lon.] Forme extérieure des corps, qui leur donne une figure particulière. *Configuration* des corps, des parties, etc. — Peut-on le dire d'un Royaume? Je ne le crois pas : » Toutes les fois que j'ai voyagé dans l'intérieur de la France, je n'ai pu me lasser d'admirer son heureuse *configuration*. » La parfaite *configuration* d'un Etat assure sa prospérité, sa gloire, sa durée. *Les Numéros*. — La parfaite *configuration* d'un Etat! Que veut dire l'Auteur? Je n'en sais rien; je ne le comprends pas.

CONFINER, v. a. et neut. CONFINS, s. m. pl. [*Konfiné*, *con-fein*; 1^{re} lon. 2^e lon. au 2d.] *Confiner*, actif, c'est reléguer dans un certain lieu. *Confiner* dans une prison, dans un Monastère, dans un désert, parmi

des bêtes sauvages ; se confiner dans une Province , dans une solitude.

Se confiner aux lieux les plus cachés.

Neutre , régissant avec ou à ; être situé proche les confins d'un Pays. » La France confine avec l'Espagne ; » La Thrace confine à la Macedoine. Vaug. — Le P. Barre le fait actif , et lui fait régir l'accusatif. » Ce Prince se retira vers Lunembourg , qui confinoit la Hongrie et l'Autriche. Hist. d'Al. c'est un faux régime.

CONFINS , limites , extrémités d'un Pays. » Sur les confins du Royaume , de la Province. » Les confins d'un Diocèse , d'une Jurisdiction.

CONFIRE , v. a. CONFIT , ITE , adj. [Konfire , fl , fite ; 1^{re} lon. 2^e lon. au 1^{er}.] Je confis , nous confisons , ils confissent ; je confisais ; je confis ; j'ai confit ; je confirai ; confis ; que je confise ; confisant ; confit , confite. — Plusieurs disent mal-à-propos , nous confissons , ils confissent , je confissois , etc. — Acomoder des fruits avec du sucre ou du miel ; ou avec du sel et du vinaigre. — Confire des pêches , des abricots , des oranges , etc. des capres , des olives , des pimons , etc.

CONFIT , ITE ; abricot confit , poire confite , etc. — On dit , de certains fruits , qu'ils sont confits sur l'arbre , pour dire qu'ils sont extrêmement mûrs , et cuits par le soleil. — Figurément et familièrement , confit en dévotion , rempli de dévotion ; confit en malice , Rich. Plein de malice.

Bien est-il vrai qu'il parlait comme un Livre ,
Toujours d'un ton confit en savoir : vivre.

Per-vert.

CONFIRMATIF , IVE , adj. CONFIRMATION , s. f. CONFIRMER , v. act. [1^{re} lon. 4^e lon. au 2d ; dans le 3^e le t se prononce comme un c ; cion , en vers , ci-on.] 1^o. Confirmer , c'est rendre plus ferme , plus stable ; confirmatif se dit de ce qui confirme ; confirmation , de l'action de confirmer. » Confirmer des privilèges ; la confirmation d'une Sentence , Arrêt confirmatif ; Lettres-Patentes confirmatives d'un Privilège.

2^o. Confirmer se dit , en ce sens , des opinions , des sentimens. Il fut confirmé dans ce dessein , par un événement , etc. Ce miracle le confirma dans la Foi. Confirmation et confirmatif ne sont point en usage dans ce sens.

3^o. Donner de nouvelles assurances d'une

chôse. Confirmer une nouvelle. Cela ne se confirme pas : on me l'avait confirmé. » Il faut attendre la confirmation d'une nouvelle si étrange. — On pourrait dire aussi : des nouvelles confirmatives des premières. » Cela a besoin de confirmation , mérite confirmation.

4^o. Apporter de nouvelles preuves. » Il a confirmé cette vérité par de grandes autorités. » Voici un raisonnement qui sera une confirmation de ce que j'ai avancé. » Preuve confirmative de ce qui a été dit jusqu'à présent.

5^o. Confirmer et Confirmation se disent du second des sept Sacremens de l'Eglise. C'est un tel Evêque qui l'a confirmé : il n'a pas été encore confirmé. — Recevoir la confirmation ; et en parlant des Evêques , doner la confirmation.

6^o. Être confirmé , dans le sens du n^o. 3^o. régir la prép. par , et non pas de : Molière parlant de nouvelles , dit :

Et du vieux Dom Louis les trouve confirmées ;
Il faut , par le vieux Dom Louis , etc.

CONFISCABLE , adj. CONFISCATION , s. f. CONFISQUER , v. a. [Konfiskable , kacion , ké ; 1^{re} lon. 3^e dout. au 1^{er} , é fer. au 3^e.] Confisquer , c'est à juger au fisc pour cause de crimes , de contravention confiscable , qui peut être confisqué ; confiscation , action de confisquer. » On a confisqué tous ses biens ; confiscation des biens , des marchandises prohibées. » Toute marchandise de contrebande est confiscable.

Rem. Confisquer ne se dit qu'avec le régime direct. * Du Cerceau lui done pour 2d régime le datif. » Il se contenta de le condamner à une prison perpétuelle , et de lui confisquer ses biens. Hist. de Perse. Rentrachez lui.

CONFISQUÉ , au propre ; biens confisqués , marchandises confisquées. Il ne se dit que des choses. — Au figuré , il se dit des personnes : C'est un homme confisqué ; dont la santé est désespérée , ou la fortune ruinée.

CONFISEUR. Voy. CONFITURIER.

CONFIT. Voy. CONFIRE.

CONFITURE , s. fém. CONFITURIER , IÈRE , s. m. et fém. [1^{re} lon. 3^e lon. au 1^{er} , 4^e e muet au 1^{er} , é fer. au 2d , é moy. et lon. au dern.] Confiture se dit des fruits ou des racines confites au sucre , au miel , etc. » Confitures sèches ou liquides. » Boite ou pot de confitures. » Tourte de confitures.

CONFITURIER : suivant *Ménage*, il ne se dit que de celui qui vend des confitures ; suivant *La Touche*, *L'Acad.*, *Richelet*, il se dit aussi de celui qui les fait. — *Confiseur* n'a que ce dernier sens. On ne le dit que des Officiers des maisons particulières. Pour les Marchands, on dit *Confiturier*. On dira d'un Marchand, c'est un excellent *Confiturier*, et d'un Chef d'office, c'est un bon *Confiseur*. Il a un officier qui est bon *Confiseur*. — * Quelques-uns disent *Confisateur*, et le disent d'un Marchand *Confiturier*. C'est ainsi qu'on le dit en Provence ; et l'orthographe et la prononciation et l'emploi de ce mot sont également vicieux.

Rem. On dit plus communément, à Paris, *Marchand Confiseur*, que *Confiturier*. Le premier est plus doux que l'autre, et il est plus autorisé par l'usage. MARIN.

* **CONFLAGRATION**, s. f. Grand embrasement. Suivant *La Touche*, il n'a d'usage que dans le style sublime ; la *conflagration de l'Univers*. Encore, dit-il, peu d'Auteurs l'ont-ils employé. Il ne se trouve point dans le *Dict. de l'Acad.* — Il est peu usité. *Rich. Part.*

* **CONFLANT**, ou **CONFLANS**, s. m. Il y a plusieurs Villes en France qui s'appellent *Constant*, par corruption, au lieu de *Confluent*. Vaug. Un Auteur moderne emploie ce mot pour des lieux hors de la France, et non pas comme nom propre de Ville, mais comme nom commun. Ces deux rivières forment l'Euphrate de leur *constans*... A peu de distance au-dessous du *constant*, il y a un grès Village. *Missions du Levant*. — Il faut dire *confluent*. Vaugelas, Th. Corneille.

CONFLIT, s. m. [On ne pron. point le t final.] Choc, combat. Au propre, il est vieux. On ne s'en sert plus qu'au figuré, en parlant des différentes Juridictions, dont chacune veut s'attribuer la connaissance d'une affaire. Il y a souvent *conflict de Jurisdiction* entre le Présidial et le Grand-Prévôt.

CONFLUENT, s. m. **CONFLUENTE**, adj. fém. [*Confluant*, *flu-ante* ; 1^{re} et 3^e lon. en a le son d'an.] Le subst. se dit de l'endroit où se joignent deux rivières. Lyon est bâti au confluent du Rhône et de la Saône. Voy. **CONFLANT**. — L'adj. est un terme de Médecine. Il se dit d'une petite vérole extrêmement abondante, et dont les

grains se touchent.

CONFONDRE, v. a. [1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] Ce verbe a deux significations principales, bien différentes l'une de l'autre. —

1^o Méler, brouiller plusieurs choses ensemble. Il régit la prép. *avec* : il ne faut pas *confondre* une chose avec l'autre. Au passif, il a aussi ce régime : votre argent est *confondu* avec le mien. Il se dit aussi absolument : Dans le chaos, les éléments étoient *confondus*. = Dans un sens approchant, il se dit des personnes : Ne pas faire distinction entre une personne et une autre. Il ne faut pas *confondre* l'innocent avec le coupable. » Vous confondez *Rousseau* le Poète, avec *Rousseau* de Genève. Vous attribuez à l'un ce qui a été dit de l'autre. = 2^o *Convaincre*, en causant de la honte. » Ce raisonnement, ce fait a de quoi le *confondre*. = 3^o C'est aussi troubler, abatre, couvrir de honte. Dieu se plaît à *confondre* l'orgueil des superbes, les vains projets des hommes. — Vos louanges me *confondent*. Formule de Politesse.

CONFORMATION, s. f. **CONFORMÉ**, ÉE, adj. [*Konforma-cion*, en vers, ci-on ; *Konformé*, mé-e ; 1^{re} lon. 3^e e fer. aux deux derniers, long au semiuin.] La *conformation* d'un corps et de ses parties, est la manière dont ils sont formés. » *Conformation* vicieuse des organes. » Cette maladie vient d'un vice de *conformation*. » Il est bien *conformé*, elle est mal *conformée*.

CONFORME, adj. **CONFORMÉMENT**, adv. **CONFORMITÉ**, s. f. [3^e e muet dans l'adj. e fer. dans l'adv. quoiqu'il vienne de *conforme*.] Qui a la même forme, qui est semblable, qui ressemble. » Cet ouvrage est *conforme* au modèle : » La copie est *conforme* à l'original : » Son habit n'est pas *conforme* à sa Profession : ses mœurs le sont encore moins. = *Conformément* à... d'une manière conforme. » Vivre *conformément* à son état. » J'ai agi *conformément* à vos intentions. = *Conformité* est, 1^o Rapport qu'il y a entre les choses qui sont conformes. » *Conformité* d'humeurs, de sentimens, d'inclinations. — Il régit *de*, *avec*, *entre* : La *conformité* de votre pensée avec la mienne, me flatte extrêmement. » Il y a une grande *conformité* entre l'un et l'autre. = 2^o Soumission ; *conformité* à la volonté de Dieu : il ne se dit qu'en cette phrase, dans ce 2^d sens.

En conformité, adv. régit la prép. de. « J'ai agi *en conformité* de ce que vous m'avez mandé. — Il se dit aussi absolument et sans régime. » Archidamus parla *en conformité*. Rollin. c. à. d. d'une manière conforme à ce qu'on avait dit avant lui. « J'ai agi *en conformité*.

Rem. * Bossuet emploie *conforme* au lieu d'*uniforme*. Sous prétexte de rendre *conformes* les mœurs de ses sujets. *Conforme* ne s'emploie guère sans régime, excepté au Palais, où l'on dit, trois Sentences *conformes*.

CONFORMER, v. act. Rendre conforme. Il régit la prép. à. *Conformer sa vie, ses actions à la Doctrine de l'Évangile; ses sentimens à ceux d'un ami. — Se conformer aux inclinations, à la façon de vivre de quelqu'un. — Se conformer (se soumettre) aux ordres de la Providence.*

* CONFORT, s. m. CONFORTATIF, IVE, adj. CONFORTATION, s. f. CONFORTER, v. act. Le premier est vieux; les autres se disent encore, mais leur usage est fort borné. On dit, un remède *confortatif*, qui fortifie; et substantivement, un *confortatif*. « Cela est bon pour la *confortation* des nerfs; cela *conforte* l'estomac, le cerveau. — *Conforter*, dans le sens d'*encourager*, est vieux. L'*Acad.* dit seulement qu'il vieillit. Il peut encore trouver place dans le style badin ou critique.

CONFRATERNITÉ, s. f. CONFRÈRE, s. m. CONFRÈRIE, s. f. [2^e e moy. et long. au 2d, e fer. au 3^e, dont la 3^e est longue. — *Richeler* écrit *Confrairie* ou *Confrerie*. Le dernier a prévalu. Le *Dict. d'Ortogr.* préfère le premier, parce que ce mot ne tire pas son origine de *Confrère*, mais de *frairie*. Et l'opinion et la raison qui l'appuie, sont peu solides.] *Confrères* sont ceux qui sont d'une même compagnie. *Confraternité* exprime cette relation entre confrères, cette qualité de confrère; et *Confrérie*, la Compagnie des Confrères. C'est mon *Confrère*: nous sommes *Confrères*; de la même *Confrérie*. Je vous le pardonne en considération de la *confraternité*.

Rem. 1^o. *Confrère* se dit particulièrement des personnes associées pour quelque œuvre de piété. On le dit aussi des personnes d'un même corps. Les membres du Parlement, les Religieux et membres de quelques Congrégations de Prêtres séculiers, se traitent de *Confrères*. *Confraternité* se dit dans les deux

sens. *Confrérie* ne se dit que dans le premier.

2^o. *Confrère, Collègue, Associé*. (Synon.) Les *Confrères* sont les membres d'un même corps, soit religieux, soit politique: Les *Collègues* travaillent à la même opération, soit volontairement, soit par quelque ordre supérieur: Les *Associés* ont un objet commun d'intérêt. — Le fondement nécessaire de l'union entre des *Confrères*, c'est l'estime réciproque; entre des *Collègues*, c'est l'intelligence; entre des *Associés*, c'est l'équité. *Beauzée* — Les Religieux ont des *Confrères*; les Consuls, Commissaires, Professeurs, etc. ont des *Collègues*; les Marchands ont des *Associés*, etc.

3^o. *Confrère* et *Confrérie* ne peuvent se dire des Anciens qu'en badinant. Ils ne paraissent point à leur place dans les Histoires des Grecs et des Romains. « Il exhorta les Athéniens à avoir compassion de leurs *Confrères*. ROLLIN. *Concitoyens* était là le terme propre. » Quand, en qualité de Sénateur, Catilina voulut prendre sa place, tous ses *Confrères* s'éloignèrent de lui. *Vercor*. J'aurais mieux aimé répéter le mot, *Sénateurs*. — *Rousseau*, dans le style marotique et demi burlesque, a pu dire:

Du vieux Zenon l'antique Confrérie
Disoit tout vice être issu d'anerie.

CONFRONTATION, s. f. CONFRONTER, v. a. [1^{re} et 2^e Ion.] *Confrontation* est l'action de *confronter*, de mettre en présence, les unes des autres, deux ou plusieurs personnes, pour voir si elles conviendront de quelque fait dont il s'agit. On le dit sur-tout des témoins et des accusés. « *Confronter les témoins à l'accusé*. » Récolement et *confrontation des témoins*. — En parlant des choses, comme des écritures, des passages, etc. c'est les comparer ensemble. *Confronter* deux écritures, deux étoffes. *Confronter* la copie à l'original. *Confrontation* de deux écritures; *confrontation des passages*.

CONFUS, ũse, adj. CONFUSEMENT, adv. CONFUSION, s. f. [*Konfu, sūze, fuzéman, fuzion*, en vers, *zi-on*: l'u est long dans le 2d seulement, 3^e e muet au 2d, e fermé au 3^e.] *Confus* est, 1^o. ce qui est confondu, brouillé, mêlé ensemble. Assemblage *confus* de choses disparates; cris *confus*, bruit *confus*. — 3^o. Pour les choses de l'esprit; obscur, embrouillé. « *Esprit confus*, discours *confus*. — 3^o. En parlant des per-

sones ; honteux , embarrassé : » Il a été tout *confus d'être* pris sur le fait. Il étoit *confus de l'honneur* qu'on lui faisoit. Je suis *confus de vos bontés*, etc. — 4°. Bruit *confus*, bruit incertain. » Il court un *bruit confus*.

CONFUSIEMENT, d'une manière confuse. Il ne se dit guère que dans le premier et dernier sens de *confus*. » Tout est mis *confusément* dans sa maison. » J'en ai entendu parler *confusément*.

CONFUSION est, 1°. un mélange confus. Tout est *en confusion* ; ou il y a bien de la *confusion* dans son cabinet. — 2°. Désordre, trouble dans les choses morales. » Esprit de désordre et de *confusion*. » Dans des temps de *confusion* et de trouble. — 3°. Ignominie. » On lui a fait une grande *confusion*. — 4°. Honte, pudeur. » J'ai de la *confusion* de la peine que vous prenez. — 5°. En parlant de rubans, mauvais arrangement, assortiment sans goût. Une *confusion* de rubans. — 6°. *En confusion*, adv. Confusément, sans ordre ; les troupes marchaient *en confusion*. — Abondamment. » Vous y trouverez de tout *en confusion*. Voy. plus bas, Rem. II.

Rem. I. *Confus*, appliqué aux personnes, régit quelquefois la prép. de : » Il se retira *confus de* sa méprise. — Cet adjectif aime à suivre le substantif : en vers il peut précéder.

Les Poètes, dont l'art, par une audace étrange,
Sait du faux et du vrai faire un *confus* mélange.
L. Rac.

Au lieu de ces amas, de ce *confus* mélange,
Variez les objets, ou que leur aspect change.
De Lille Jardins.

II. On dit, *parler confusément* d'un fait, d'un événement. * Bossuet dit, en ce sens, *parler en confusion*. » Des faits, dont les Historiens ne parlent qu'*en confusion*. Cette locution n'est pas usitée dans cette occasion.

A *ma confusion*, à *sa confusion*, expressions adverbiales : à ma honte, à sa honte. » Je dois le dire à *ma confusion*. » Il éprouva, à *sa confusion*, que, etc.

* CONFUSIONNER, v. act. Gasconisme. » Vous *me confusionnez*, dit, dans certaines Provinces, quelqu'un à qui l'on donne des fouanges. L'expression est vicieuse et barbare.

CONGÉ; s. m. [1°. Permission d'aller, de se retirer. On dit *donner congé*, sans article ; et ainsi, *demandez congé*, *avoir congé*,

prendre *congé*. — Avec les pronoms possessifs *mon*, *son*, *leur*, il signifie renvoyer ou se retirer. » On lui a donné *son congé* ; il a demandé, il a eu, il a pris *son congé*. — 2°. En parlant des Écoliers, *jour de congé* est un jour où ils sont exemptés d'aller en classe. — *Congé* se dit de quelques jours seulement, et *vacances* d'une suite considérable de jours de congé. — 3°. *Prendre congé* se dit quelquefois pour aller, avant que de partir, saluer les personnes à qui l'on doit du respect, et prendre leurs ordres. Il part pour l'armée, il a pris *congé du Roi* ; ou simplement, il a pris *congé*. En parlant des Ambassadeurs qui se retirent, on dit, *prendre son audience congé*.

CONGÉDIER, v. a. [1^{re} lon. 2^e et dern. é fer.] Renvoyer quelqu'un, lui donner ordre de se retirer. Il a *congédié* ses Domestiques ; *congédié* des Troupes, un Ambassadeur, un importun, etc. *Congédier* une assemblée ; la terminer.

CONGÉLATION, s. f. CONGÉLER, v. a. [*Konjélacion*, en vers, *ci-on*, *konjélé* ; 1^{re} lon, 2^e é fer. au 1^{er}, e muet au 2d. devant le muet cet e devient moyen : il *congèle*.] Ces deux mots expriment l'action par laquelle le froid durcit les liqueurs. » L'eau est dilatée dans *sa congélation*. » Le froid *congèle* l'eau. » Il y a des poisons qui *congérent*, qui coagulent le Sang. — *Se congeler* ; l'eau *se congèle* par le froid. — Ces mots ne se disent que parmi les Savans.

CONGLUTINATION, s. f. CONGLUTINER, v. a. Ils expriment l'action par laquelle une chose est rendue gluante et visqueuse. » Poison qui *conglutine* le sang ; la *conglutination* du sang, des humeurs. — Ces mots ne sont pas du discours ordinaire : ils ne se disent que parmi les Savans.

CONGRATULATION, s. f. CONGRATULER, v. a. Ces mots me paraissent vieux. On se sert de préférence de *félicitation*, *féliciter*. — L'Acad. les met sans remarque, et se donne la peine d'en citer des exemples.

CONGRÉGATION, s. f. CONGRÉGANISTE, s. m. et fém. [2^e é fer. *tion* se prononce dans le 1^{er}, comme *cion*, en prose, et comme *ci-on*, en vers.] le 1^{er} a plusieurs sens : le 2d. n'en a qu'un seul. *Congrégation*, est, 1°. Corps de plusieurs personnes vivant sous une même règle. *Congrégation* Séculière, régulière, d'hommes,

de filles. — *Ordre*, se dit plutôt des Réguliers, et *Congrégation*, des Séculiers. L'*Ordre* de St. Benoît; la *Congrégation* de l'Oratoire. Cependant, parmi les Réguliers, on le dit de certaines portions des Ordres, qui se sont réformées, ou séparées, et font un corps à part. *Congrégation* de St. Maur, des Feuillans, des Augustins Réformés, des Chanoines Réguliers, apelés la *Congrégation* de France. * Il enseigna la Théologie dans son *Ordre* avec un succès distingué. *Dict. Hist. Art. Semelier*, Prêtre de la Doctrine Chrétienne. Le mot n'est pas propre. — 2°. Certaines Confréries de Dévotion. L'*Acad.* ne le dit que de celles qui sont sous l'invocation de la Ste. Vierge; mais il y en a sous d'autres titres. Être de la *Congrégation*, fréquenter la *Congrégation*. — 3°. A Rome, Assemblée de Cardinaux et de Prélats, qui s'occupe d'objets importants. *Congrégation* des Rites, du St. Office, de la Propagande, etc.

CONGRÉGANISTE, ne se dit que dans la 2^d acception : c'est un *Congréganiste*, une *Congréganiste*.

CONGRÉGER, v. act. Vieux mot. » Que vous observiez ce pourquoi vous êtes assemblés et congrégés. St. Fr. de S. Le substantif *Congrégation* s'est conservé dans la Langue : le verbe *Congréger* s'est perdu.

CONGRÈS, s. m. [1^{er} lon. 2^e e ouv. et lon.] Assemblée de plusieurs Ambassadeurs pour traiter de la paix. Le *Congrès* de Cambrai, d'Utrecht, de Soissons, etc.

Rem. Ce n'est pas un mot propre, pour désigner un Concile. » Les Orientaux retirés du *Congrès* Général de Sardique, s'assemblerent à Philippopolis. *Berault*, Hist. de l'Eglise. A ne vouloir pas se servir du mot de *Concile*, il faut du moins employer celui d'*Assemblée*.

CONGRU, DE, adj. CONGRUMENT, adv. [2^e lon. Autrefois on écrivait *congruement*.] L'adjectif ne se dit plus qu'au fém. et seulement avec *grâce* et *portion*. Pour le second, on dit aussi *congrue* tout seul, et substantivement. La *Portion Congrue*, ou la *Congrue*, est la somme que les grs Décimateurs sont obligés de payer aux Curés, qui n'ont pas d'autre revenu, ou qui n'en ont pas assez pour subsister. — Hors de là, *congru* n'est plus d'usage, et c'est dommage. Il était plus énergique que *convenable*, en ce qu'il s'employait

sans régime, au lieu que *convenable*, ne peut pas toujours être employé tout seul, et sans être accompagné du nom qu'il régit. — * Autrefois, en Gramaire, on disait *congru*, au lieu de *propre*, en parlant des mots : » La diction doit être *congrue*, et n'avoir rien d'impur, ni de barbare. P. *Rapin*. Aujourd'hui on ne dit pas plus *congru* qu'impur : on dit *propre* et *impropre*. — L'*Acad.* parle encore, dans sa dernière édition, de *diction congrue*. C'est un vieux article qui n'a pas été discuté. — * On disait aussi anciennement qu'un homme était *congru*, quand il parlait à propos; et qu'un écolier était *congru*, quand il composait son thème sans faute. Tout cela est du vieux langage, et presque du gaulois.

CONGRUMENT, d'une manière congrue. Parler sa langue *congrument* : *Acad.* Il est vieux en ce sens : on dit *purement*, *correctement*. On dit encore, parler d'une affaire *congrument*, avec netteté, avec capacité. — *Corneille* dit, dans la suite du *Menteur* :

Et quand nous en parlons, nous parlons *congrument*.

Il le prend, dans ce vers, au premier sens. On le pourrait encore dire dans une Comédie et dans le style badin.

CONJECTURAL, ALE, adj. CONJECTURALEMENT, adv. [2^e e moy. 5^e e muet dans la 6^e, en a le son d'an.] *Conjectural*, est ce qui n'est fondé que sur des conjectures. » Un art *conjectural*; science *conjecturale*, comme est, par exemple, la Médecine. » Parler d'une chose *conjecturalement*, c'est n'en parler que par conjecture.

CONJECTURE, s. f. CONJECTURER, v. a. et n. [2^e e moy. 3^e lon. au 1^{er}.] *Conjecture*, est un jugement probable, qui n'est fondé que sur des vraisemblances. *Conjecturer*, juger par conjecture. » Forte, puissante ou foible, légère, vaine *conjecture*. » Tirer une *conjecture* de... Apuyer une *conjecture* sur. » Cet Art n'est fondé que sur des *conjectures* et des probabilités. — De ses démarches, de son régime, je *conjecture* sa perte. — Je *conjecture* de là que... *Conjecturer* de l'avenir par le passé, etc.

Rem. 1°. Bien des gens, et des Écrivains même, emploient *conjectures* pour *conjonctures*. Ce sont des mots, qu'il ne faut

pas confondre, et qui ont des significations fort différentes. Cette méprise se rencontre souvent dans la Traduction de l'Hist. d'Angleterre d'Hume, peut-être par un défaut d'attention de la part de l'Imprimeur.

2°. On dit, avoir des disputes, et faire des conjectures sur: * L'Ab. de Mouteville emploie mal-à-propos le verbe avoir pour l'un et pour l'autre. » C'étoit la grande année astronomique, sur laquelle les anciens ont eu tant de conjectures et de disputes. — Dites, ont fait tant de conjectures, et ont eu tant de disputes. — On ne dit point faire conjecture de, sans article, pour soupçonner.

Non que de ma naissance il fasse conjecture.

Héraclius.

CONJOINDRE, v. a. CONJOINTS, s. m. pl. [Kon-joein-dre, joein; 1^{re} et 2^e lon.] Joindre à..... Joindre ensemble. On faisait autrefois un grand usage du verbe. » L'Église a conjoint ces sortes de faits à la cause de la Foi. Bossuet. On dit aujourd'hui joindre, et conjointre ne se dit que du mariage. Conjointre par mariage. Il ne faut pas que l'homme sépare ce que Dieu a conjoint. — Conjoint, terme de Pratique: le mari et la femme. » Les conjoints; Les futurs conjoints. — On ne le dit point au singulier. On dit, un des futurs conjoints, l'un des conjoints, et non pas un conjoint, un futur conjoint.

REM. Conjoint, adj. masc. est l'épithète que M. de Wailly donne aux pronoms possessifs, que d'autres Gramairiens, et le plus grand nombre, apellent absolus; mon, ton, son, sa, leur, notre, votre, etc. Il les nome Conjoint, parce qu'ils sont toujours joints à un nom substantif; mon père, ton frère, sa mère, leur sœur, etc.

CONJOINTEMENT, adv. [Kon-joein-teman; 1^{re} et 2^e lon. pénult, e muet; en a le son d'an.] Ensemble, de concert, l'un avec l'autre. » Agissons conjointement en cette affaire.

Rem. Cet adverbe régit la prép. avec. Mde. de B... Hist. d'Angl. lui fait régir la prép. à. » Édouard noma le Primat conjointement à Reginald de Grey, tuteur du Prince. » Les Evêques, conjointement aux Aldermans ou Comtes, les présidoient. C'est un anglicisme, et pour le régime, et dans la 2^{de} phrase, pour la construction; car, conjointement doit être placé après le verbe:

les Evêques les présidaient, conjointement avec les Aldermans.

CONJONCTIF, IVE, adj. Terme de Grammaire, pronoms conjonctifs, particules conjonctives.

I. Les pronoms conjonctifs, sont ceux qui se meuvent ordinairement pour les cas des pronoms personnels. On leur donne ce nom, parce qu'ils sont toujours joints à quelques verbes, dont ils sont le régime. — 1°. Ceux de la 1^{re} pers. sont, me et nous; de la 2^e, te et vous; de la 3^e, lui, le, la, les, leur, se. — Il y en a deux qui conviennent aux 3^{es} personnes, savoir, en, et y. — 2°. Cinq de ces pronoms servent pour le datif et l'accusatif; me, te, se, nous, vous; trois ne se mettent que pour le datif, lui, leur, et y; trois ne se mettent que pour l'accusatif, le, la, les. Enfin, en est au génitif ou à l'ablatif. — 3°. On substitue ces pronoms conjonctifs aux personnels, parce que, parmi ceux-ci, il y en a, qui ne peuvent se dire que des personnes, et que les pronoms conjonctifs, qui y répondent, ou se disant également des personnes et des choses, ou ne se disent que des choses. — Je, moi et nous; tu, toi et vous; lui, eux, tant au nominatif qu'aux autres cas; et les cas d'elle et elles, hors le nominatif, tous ceux-là se rapportent toujours à des personnes, ou à des choses personnifiées. Il, ils, elle, elles, au nominatif, se disent indifféremment des personnes et des choses: voilà pour les pronoms personnels. — A l'égard des conjonctifs, me, nous; te, vous, ils ne doivent se rapporter qu'aux personnes; lui, leur, se disent ordinairement des personnes, et en quelques occasions, des choses: le, la, les, se et en, se disent également des choses et des personnes; y, ne se dit ordinairement que des choses. Voy. ces pronoms, chacun à leur place, dans l'ordre alphabétique.

II. CONJONCTIF, s. m. * C'est de ce nom que quelques Gramairiens apellent le mode subjonctif des verbes. Nous avons conservé l'ancien nom, commun aux Gramaires de toutes les Langues de l'Europe. Pourquoi changer d'anciens noms auxquels tout le monde est habitué, pour en substituer de nouveaux, auxquels on a de la peine à se faire. Ces innovations ne sont bones qu'à brouiller les idées.

III. Particules conjonctives, sont celles qui ont la force de joindre: ET, NI, sont des particules conjonctives. Leur principale

propriété est, en liant les membres des phrases, de faire observer le même ordre de phrase, par rapport aux articles et prépositions, dans chacun d'eux. Voy. ET, NI.

CONJONCTION, s. f. [*Konjont-cion*, en vers, *ci-on*; 1^{re} et 2^e lon.] 1^o. Union. *Conjonction* par mariage. En ce sens, il ne se dit que dans cette occasion. = 2^o. *Conjonction des planètes*, se dit de la rencontre de deux planètes dans le même point de quelque signe. *La conjonction de la lune*; la lune en *conjonction*.

3^o. **CONJONCTION**, en Grammaire, se dit des particules qui lient les mots, ou les parties du discours: *Car*, *parce que*, *mais*, etc.; sont des *conjonctions*.

CONJONCTURE, s. f. [3 longues et un e muet.] Occasion, rencontre d'affaires; circonstances, disposition où se trouvent plusieurs choses en même temps. « Heureuse, favorable; ou, fatale, funeste *conjoncture*. » Dans les différentes *conjonctures* de la vie. — Voy. CONJECTURE.

* **CONJOUR** (se), v. réc. **CONJOUISSANCE**, s. f. [*Kon-jou-i*, *i-sance*.] Se réjouir avec. « Se *conjouir* avec quelqu'un, de quelque chose d'heureux, qui lui est arrivé. » Compliment de *conjouissance*. Les quatre Seigneurs nous firent, le lendemain, des *conjouissances* sur la bonté de notre remède. *Lett. Edif.* = Le substantif vieillit, et le verbe est tout-à-fait vieux. Il serait à souhaiter qu'on les rajeunît, car ils seraient utiles: ils expriment ce que *féliciter* et *félicitation* ne rendent pas si bien; et ils sont plus français que *congratulation* et *congratuler*.

CONIQUE, adj. [*Konike*; dern. e muet.] 1^o. Qui a la figure d'un cône: miroir *conique*, cadran *conique*. = 2^o. Qui appartient au cône: sections *coniques*.

CONJUGAISON, s. f. **CONJUGUER**, v. a. [*Konjughè-ron*, *jughé*; 3^e e moy. au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Conjuguer*, c'est donner à un verbe les différentes inflexions et terminaisons qu'il doit avoir, selon les temps et les modes. *Conjugaison*, est la manière de conjuguer. = *Déclinaison* et *décliner*, se disent des noms et des pronoms; *conjugaison* et *conjuguer*, des verbes.

CONJUGAL, ALE, adj. **CONJUGALEMENT**, adv. [4^e e muet; dans la 5^e, en a le son d'an: *galeman*.] Qui concerne l'union de l'homme et de la femme par un légitime mariage. « Lien, amour, devoir *conjugal*;

affection, foi *conjugale*. — *Vivre conjugalement*. = *Conjugal*, même en vers, suit toujours le nom qu'il modifie.

— Si Dieu daigne écouter un *conjugal* amour.
Polieucte.

L'inversion est d'être et sauvage.

CONJURATEUR, s. m. **CONJURATION**, s. f. [1^{re} lon. Dans le 2d, *tion*, a le son de *cion*, en prose, et de *ci-on*, en vers.] Suivant *La Touche*, le mot de *Conjuteur* n'est bon que pour signifier le prétendu magicien, qui conjure par de certaines paroles. Autrement on doit dire *Conjuré*. — L'Acad. avait d'abord approuvé *Conjuteur*, dans ce dernier sens; dans les éditions suivantes, elle se contenta de dire qu'on dit plus souvent *les Conjurés* que *les Conjuteurs*: dans la dernière, elle approuve celui-ci, pour signifier celui qui forme, qui conduit une conjuration. Dangereux *Conjuteur*.

CONJURATION, est, 1^o. une conspiration, un complot, contre l'État, contre le Prince. « Faire, former, tramer une *Conjuration*. » = 2^o. Il se dit des paroles dont on se sert pour conjurer le démon, la tempête, etc. « La Pythonisse, par ses *Conjurations*, évoqua Samuel. » 3^o. Ce mot, pour exprimer des prières instantes, n'est guère en usage. « Il s'est rendu à toutes *les conjurations* de ses amis. L'Acad. n'en parlait point dans ce sens. Dans la dern. édit. elle le met sans remarque: « Il se rendit aux pressantes *conjurations* qu'on lui fit. »

CONJURÉS, s. m. pl. **CONJURER**, v. a. [L'u est bref devant la syll. masc., mais devant l'e muet, il est long: je *conjûre*, il *conjûrera*, etc.] *Conjurer*, signifie, 1^o. prier instantement. Je vous *conjûre* de le faire; je vous en *conjûre*. = 2^o. Chasser avec certaines paroles ou charmes, la tempête, la peste, la fièvre. C'est un terme introduit par la superstition. — Il est beau au figuré: *Conjurer la tempête*, détourner par prudence un malheur, dont on est menacé. = 3^o. Former un complot contre l'État, contre le Prince. — En ce sens, il est ordinairement neutre: *Catilina conjura contre la République*, *Cinna contre Auguste*. = Quelquefois il est actif. Par exemple, *conjurer la ruine de sa patrie*. — On dit par extension, *conjurer contre* quelqu'un, *conjurer sa perte*.

CONJURÉS, ne se dit que dans le dernier sens de *conjurer*. Pour le second, on dit *Conjuteur*. « On se saisit des *Conjurés*. »

On

On ne le dit qu'au pluriel, au lieu de dire un Conjuré, il faut dire, un des Conjurés. Rem. Neville fait régir à conjurer (n. 23) la prép. à devant l'infinitif. Que d'ennemis conjurent à nous l'enlever (l'innocence) : c'est le régime de *conspire*, mais avec ce régime, *conspire* n'a pas tout-à-fait le sens de *conjuré* ; il signifie plutôt *concoquer*, *contribuer à* : tout *conspire à me faire périr*. — Le même Orateur donc au participe de *conjuré*, la prép. à pour régime devant les noms. Tant d'ennemis, conjurés à sa perte. — Je crois que ces deux régimes peuvent être utiles dans l'occasion.

CONNÉTABLE, s. m. et f. CONNÉTABLE, s. f. [2^e é fer. 4^e lon. au 2d. : *Connétable, tabli-e.*] *Connétable*, est le nom d'une ancienne charge de la Couronne, la première dans le Militaire, et au-dessus de celle des Maréchaux de France. Le *Connétable de Montmorenci, de Luines, etc.* » Le Roi le fit *Connétable*, lui donna l'épée de *Connétable*. — S. f. On apelaient la femme du *Connétable*, Mde. la *Connétable*. » La *Connétable de Montmorenci, belle-mère du Prince de Condé, Hénaur.*

CONNÉTABLIE, Juridiction des Maréchaux de France. Siège de la *Connétablie*, Mandement de la *Connétablie*.

CONNEXE, adj. CONNEXION, s. f. CONNEXITÉ, s. f. [Konék-ge, nek-cion, en vers, cion, nek-cité ; 2^e é moy.] Ces mots expriment la liaison que les choses ont les unes avec les autres. Ils ne sont pas du discours ordinaire. Le 1^{er} ne se dit qu'au Palais ; matières *connexes* : les autres ne sont usités que parmi les Savans ; On ne voit pas la *connexion de ces deux idées, de ces deux propositions*. » Il y a une grande *connexité entre la Morale et la Jurisprudence*.

Rem. 1^o. *Connexion*, ne se dit point au pluriel, ni au singulier même, dans le langage commun. Le Traducteur d'un Manifeste de l'Impératrice de Russie, lui fait dire, que *ses connexions avec le plus grand nombre des Princes de l'Empire, lui ont fait une loi de ne rien omettre pour prévenir un éclat dangereux*. — On dit, *ses liaisons*.

2^o. *CONNEXITÉ*, régit la prép. avec. Quelques Auteurs, sur-tout au Bâreau, lui font régir la prép. à : » Un droit, qui n'a aucune *connexité au spirituel*. *Cassas Célèbres*. C'est un faux régime : il faut dire, avec le spirituel.

1^{er} GONIL, GONILIER, sont vieux. Le 1^{er} se disait pour *gouillier* ; se 2d, pour *chercher des subterfuges, des échappatoires, qu'on apellait gonilliers*.

CONNIVENCE, s. f. CONNIVER, v. n. [Konivanse, konivé ; 2^e lon. au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Conniver*, c'est participer, en dissimulant, à un mal qu'on peut, et qu'on doit empêcher. *Connivence*, est donc la complicité, par tolérance et dissimulation, d'un mal, etc. » La *connivence des Magistrats, d'un père à l'égard de ses enfans*. » *Conniver aux désordres* : *conniver ensemble* : *conniver avec un autre*, pour tromper, etc.

CONNOISSABLE, ou CONNAISSABLE, adj. CONNOISSANCE, ou CONNAISSANCE, s. f. [Koné sable, sanse ; 2^e é moy. 3^e é. dont. au 1^{er}, lon. au 2d.] *Connaissable*, qui est aisé à connaître. Il se dit ordinairement avec la négative. » Il n'est pas *connaissable*, tant il est changé.

CONNAISSANCE, est, 1^o. Idée, notion qu'on a de quelque chose. N'avoir aucune *connaissance d'une affaire*. » Cela est de ma *connaissance*, est venu à ma *connaissance*.

2^o. Fonction des facultés de l'âme. Il a perdu toute *connaissance* ; il est sans *connaissance* : elle a eu, conservé toute sa *connaissance* jusqu'au dernier moment. 3^o. Habitude qu'on a avec quelqu'un. » Il est de ma *connaissance* : ce n'est pas un ami, ce n'est qu'une *connaissance*. Faire de nouvelles *connaissances* : être en *pays de connaissance*, où l'on connaît ceux qui y sont, et où l'on en est connu. On le dit figurément, relativement aux sciences. Cet homme est universel ; dans quelque société de Savans qu'il se trouve, il est en *pays de connaissance*.

Rem. 1. *Connaissance*, ne se dit au pluriel, que quand il se dit des personnes, ou qu'on parle de science.

On prend pour des amis, de simples *connaissances* ; Et, que de repentirs suivent ces imprudences !

Gresset.

» Cet homme a de grandes *connaissances* : il est fort savant.

» Il. On dit, *prendre connaissance de*, sans article. » Il a voulu *prendre connaissance de cette affaire*. * *Bossuet* dit, *prendre la connoissance* : » Le Pape, ému des clameurs qu'excitoit dans toute l'Église la doctrine de Luther, en avoit pris la *connoissance*. Re tranchez la.

» III. On dit aussi, sans article, *faire co-*

du Gouvernement. Necker. *Necker*.
 III. *Conciter*, se dit des choses du temps présent, relativement à celui qui parle, et non d'un temps éloigné sous ce rapport. On ne dit pas : nous connaissons, nous avons connu César et Pompée, à moins qu'on n'ajoute par l'histoire. On ne doit donc pas dire, comme Raynal (*Hist. du Parh. d'Angl.*) « Quand on conoit l'honneur de Guibonme (le Conquérant) et le caractère des Anglois, on n'est pas étonné que cette confiance réciproque qui faisoit la tranquillité commune, ait cessé. Il falait dire : quand on réfléchit sur, etc. ou, quand on considère ce que l'histoire nous apprend du caractère, etc. »

IV. *Doner à conaitre*, régit l'indicatif, quand le sens est affirmatif : « Il donait à conaitre qu'il étoit las des grandeurs et fatigué des plaisirs. *Miss. du Lev.* — Mais quand la phrase est négative, ou interrogative, on emploie le subjonctif. « Je ne donai pas à conaitre que je voulusse soutenir cette prétention. » *A-t-il doné à conaitre qu'il prétendit à cette place ?* — *Faire conaitre*, est dans le même cas. * La Société ne m'a pas fait conaitre qu'elle vouloit examiner l'affaire. *Leibnitz*. Il falait, qu'elle voult.

V. Pour les noms, *faire conaitre*, régit à, et être conu, gouverne de. « Je le ferai conaitre au Prélat : Il est conu du Ministre. * Plusieurs Auteurs ont employé un régime pour l'astre. » M. du Terron se fit conaitre de (à) M. de Seignelai. *Font.* « Cette égalité si judicieuse est peu connue aux Historiens. P. *Rapin.* » Ils verront des choses qui n'étoient conues qu'aux Dieux Immortels. *Bouh.* *Pens. Ing.* « On lui fait dire à ses soldats que bientôt ils verroient des choses, qui n'étoient conues qu'aux Dieux Immortels. *Linguet.* C'est la même phrase que celle de *Bouh.* — Je crois que des, dans ces phrases, aurait mieux valu que aux. L'usage fait dire, inconnu à et connu de. — Cependant, avec les pronoms personnels, ce datif fait fort bien. « Cela m'est connu, ce nom ne m'est pas connu. » D'où savez-vous, Monsieur, que ce mot leur ait été connu du temps de Saül, et comment une idée si bisarre vous est-elle venue à l'esprit ? L'Ab. *Guinée* à M. de Voltaire.

VI. *Se conaitre*, est tantôt réciproque actif : Il faut savoir se conaitre (soi-même.)

Cet homme ne se conait pas : l'orgueil lui fait oublier ce qu'il est ; au lieu qu'il ne se possède pas : la passion le met hors de lui. — Tandis qu'il est occupé de sa gloire : « Il s'y conait, il se conait en s'abandonnant, etc. » Nous nous conaitons tous si bien en orgueil, que personne ne sauroit nous faire un secret de son.

Autant que je puis voir, et que je m'y assiste, Mon Maître est bon et honnête homme, à quelque chose près.

VII. *Conu*, employé adjectivement : l'homme conu, femme conue. Il est conu comme le loup blanc, etc. * Autrefois on disoit, rendre conu, ou reconu. Le 1^{er} plaisoit à Malherbe, l'un et l'autre déplaisoit à Balazac. « Quelle sorte de langage est-ce, disoit-il : je veux vous rendre ce Cavalier royal, cette Dame conue, pour dire, je veux vous les faire conaitre, je veux vous en donner la conoissance ? Est-ce une façon de parler poétique ? ou plutôt n'est-ce pas une nécessité de la rime ? n'est-ce point quelque reste de collège ? On peut dire, se rendre célèbre ; se rendre illustre, mais on ne dit point se rendre conu. Cela sent le pays Latin : notum reddere, que Ménage croyoit avoir lu dans quelque Auteur Latin.

VIII On dit d'un homme, qu'il ne conait personne, pour dire qu'il n'a point d'égards, ni de considération pour qui que ce soit. « Dès qu'il est question d'intérêt, il ne conait plus personne. » Depuis qu'il est devenu Grand Seigneur, il ne conait plus ses amis. — Ne conaitre point de supérieur, de maître : n'en avoir point, ou n'en point reconnaître. — On dit, proverbialement, dans le même sens, d'un libertin, qu'il ne conait ni Dieu, ni diable.

CONQUE, s. f. Grande coquille concave. « On voyoit dans ce tableau Vénus portée dans une conque. — On donne aussi ce nom à des coquilles en spirale, dont, suivant la fable, les Tritons se servaient comme de trompettes.

CONQUÉRANT, s. m. * *CONQUÉRANT*, s. m. [2^e é fer. 3^e lon. au 1^{er}, dans un rd.] Qui a conquis beaucoup de pays, qui a fait beaucoup de conquêtes. « Alexandre a été un grand Conquérant. * L'on disoit autrefois, Conquérant de plusieurs Empires. — Il n'y a plus que le premier de ces mots qui soit en usage, à dit, depuis long temps, *Vaugelas* ; et la décision de

Le célèbre Grammaire a été toujours plus
 li confiné. *Conquérir* dans son ouvrage
 est un grand barbarisme. Il ne peut
 être bon que pour le style marotique et
 burlesque. Il y en a une, à l'air *Conquie-
 rant*, se dit dans le style familier ; d'un
 homme, d'une femme, qui ont plus d'a-
 grément, qui sont plus parés qu'à l'ordi-
 naire. *Richelieu* écrit *Conquérir*, *Conque-
 rant*, sans accent ; mais le est fer. et non
 pas muet ; il faut donc le marquer d'un ac-
 cent aigu ; et c'est ainsi que l'écrit l'*Acad.*
 et tous les Dictionnaires ; et tous les Au-
 teurs.

CONQUÉRIR, v. a. [*Konté* et *r* lon.
 a. fer. — Des Auteurs, ou peut être leurs
 Imprimeurs, écrivent *conquérir* avec l'ac-
 cent aigus, apparemment, parce que *conquie-
 rant* est avec cet accent. C'est une faute grossière : le
 de *conquie* est ouv. et long ; celui de
Conquérir est fer. et bref. Cette différence
 essentielle doit en mettre une décidée dans
 les accents.] — *Conquérir* se conjugue com-
 me *acquérir* ; mais il n'a guère d'usage
 qu'au présent et aux temps composés : je
conquis, j'ai *conquis*, j'avois *conquis*,
 etc. *Conquérir*, c'est acquérir par les ar-
 mes : *Conquérir* une ville, un pays, une
 Province, un Royaume. Alexandre *conquit*
 toute l'Asie. Les Romains *conquirent* tout
 l'Univers alors.

CONQUÊTE, s. f. **CONQUÊTE** ; s. f.
 [*r* lon. 1.° ouv. et long ; 3.° e muet.]
Conquête est un terme de Pratique ; Il se
 joint toujours avec *acquêts*, et s'emploie au
 pluriel. Dans plusieurs Coutumes, la fem-
 me a sa part dans tous les *acquêts* et les
conquêts, c. à. d. dans toutes les acqui-
 sitions et accroissemens de biens et de for-
 tune, faits durant la communauté entre le
 mari et la femme. — A proprement parler,
 on entend par *conquête*, un immeuble, dont
 l'acquisition a été faite par deux personnes,
 au lieu que, par *acquêt*, on entend un im-
 meuble, dont l'acquisition a été faite par
 une seule personne. *Ferrière*.

CONQUÊTE, est tout à la fois l'action
 de conquérir, et la chose conquise. Faire
des conquêtes, faire la *conquête* d'un Pays.
 Belle ; grande, glorieuse *conquête*. Pays
 de *conquête*. — On dit, proverbialement,
 vivre comme dans un pays de *conquête* ; c.
 à. d. à discrétion. — En style figuré, on

dit la *conquête* des cœurs. Cette beauté
 fait tous les jours de nouvelles *conquêtes*.
CONQUÊTER, v. a. Il n'y a aujourd'hui
 entièrement hors d'usage. Dans les *Reflexions*
 sur l'usage présent de la Langue, qui est
 déjà un usage un peu ancien, on dit que
 beaucoup de gens trouvent ce mot vieux,
 mais qu'il y en a d'autres, qui croient qu'on
 peut s'en servir et même avec grâce. On y
 cite le P. Rapin. — Alexandre n'avoit point
 encore *conquis* la moitié du monde. —
 On n'aurait pu citer aussi *Malherbe*.

Quelle moins haute espérance
 Pouvons-nous concevoir alors,
 Que de *conquêter* à la France
 La Propontide en ses deux bords.
 Mais *Malherbe*, et le P. *Rapin* même ne
 sont point des autorités à citer pour l'usa-
 ge présent de la langue, qui a reproché
conquêter, ainsi que l'*Acad.* — Dès 1704,
 on disait dans *Trev.*, que ce mot était un
 peu vieux. Aujourd'hui il est entièrement
 suranné, et l'on ne peut plus s'en servir
 que dans le comique et le marotique.

CONSAGRANT, adj. et s. m. **CONSA-
 CRER** ; v. a. [*z* lon. au 1.°, *r* fer. au
 2.° ad.] *Consacrant* se dit de l'Évêque, qui
 sacré un autre Evêque : l'Evêque *consacrant*,
 ou le *Consacrant* : « Cranmer dit la Messe,
 suivant la coutume, avec son *consacrant*.
Bossu. — On dit aussi, *Consécrateur*, et
 celui-ci est aujourd'hui plus usité. — *Con-
 sacrer*, c'est, 1.° Dédier à Dieu avec cer-
 taines cérémonies : *Consacrer* une Église,
 un Autel, un Calice : Elle consacra sa vir-
 ginité à J. C. se consacra à Dieu, au ser-
 vice de Dieu. — 2.° Donner, dévouer à
 Dieu, sans aucune cérémonie : « il a con-
 sacré à Dieu le reste de sa vie. — 3.°
 Dévouer, destiner. *Consacrer* sa jeunesse,
 sa vie à l'étude, à la guerre, au barreau.
Consacrer à quelqu'un son temps, ses veil-
 les, ses soins. — Il régit en ce sens, quel-
 quefois la prép. à et l'infinitif. « J'ai con-
 sacré cette somme à augmenter ma biblio-
 thèque. *Trev.* — 4.° Prononcer les paroles
 sacramentelles sur le pain et le vin, etc.
 Ce Prêtre a consacré un grand nombre
 d'hosties.

REM. *Consacrer* se dit, au figuré, des
 choses dans le mode passif. « Cette soli-
 tude est consacrée à la douleur ; cette som-
 me a été consacrée au soulagement des pau-
 vres, à secourir les malades. — *Consacrer*

des lois et des usages, les rendre sacrés, respectables, inviolables. » Tu veux suivre les lois et les usages que le vulgaire a consacrés sous le nom de l'honneur. Jér. Déliv.

Termes consacrés. On apèle ainsi des termes, des expressions, qui ne sont bons qu'en certains endroits et en certaines occasions, comme, *consubstantiel, dépouiller le vieil homme, combattre les combats du Seigneur, être selon son cœur*, etc. Voy. CŒUR, COMBAT, etc.

Que tes citations soient courtes et serrées !

Et n'en change jamais les phrases consacrées.

Villiers.

Le P. Bouhours, dans la Préface de sa Traduction du Nouveau Testament, dit qu'il n'a jamais pris la liberté de donner, sans nécessité, un autre tour à ces hébraïsmes, qui étaient ordinaires aux Apôtres, lors même qu'ils parlaient en grec, comme, *filis de perdition, enfans de lumière, abomination de la désolation, portes de l'enfer, vase d'élection, vase de colère, enfans de ténèbres, homme de péché*, etc. etc., et semblables expressions, qui sont comme consacrées, et qui perdent souvent beaucoup de leur force, quand on veut les exprimer en d'autres termes, ou par périphrase.

CONSANGUIN, INE, adj. **CONSANGUINITÉ**, s. f. [*Konsanghein, ghine, gui-nité* : l'u se prononce dans le dernier ; il est muet dans les deux premiers, et n'y est mis que pour doner au g un son fort, qu'il n'a pas devant l'i.] *Consanguin*, se dit des frères et des sœurs qui ont le même père, par distinction des *utérins*, qui sont de la même mère et d'un père différent. — L'Acad. ne le met que masc. : frère *consanguin* : on dit pourtant aussi, sœur *consanguine*, sœur *utérine*. — *Consanguinité*, a plus d'étendue : il se dit de tout degré de parenté du côté du père ; degré de *consanguinité*.

CONSCIENCE, s. f. **CONSCIENCIEUX**, RÛSE, adj. **CONSCIENCIEUSEMENT**, adv. [*Kon-sian-ce, sielh, cielh-ze, cielh-zeman* : en vers, *ci-elt*, etc. 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, lon. aux autres, 4^e e muet aux 2 dern.] La *Conscience* est cette lumière intérieure, ce sentiment intérieur, par lequel l'homme se rend témoignage à lui-même du bien et du mal qu'il fait. » Bonne *conscience*, ou *conscience* erronée. Remords de *conscience*, le vex rongeur de la *conscience*.

ce. » Agir, parler contre ou selon sa conscience, etc. Troubler, alarmer les consciences ; cas de conscience.

Rem. *Conscience* entre dans plusieurs expressions du discours familier. — *Avoir de la conscience*, ou être homme de conscience ; être attentif à ne rien faire qui puisse blesser la conscience. On dit, au contraire, *n'avoir point de conscience, être sans conscience*. — *Avoir la conscience large*, ne pas regarder de trop près à ce qui concerne le devoir. — *Faire conscience de...* s'en faire scrupule. » Je fais conscience de vous importuner si souvent de la même chose. — *Avoir la conscience de* avec le même régime : » Aurez-vous la conscience de m'abandonner ? » Je n'osois pas répéter les mêmes termes ; j'avais la conscience d'en prendre d'autres. *Mariv.* — Je mets, je laisse tout cela sur votre conscience, je m'en remets, je m'en raporte à votre conscience ; vous aurez cela sur votre conscience ; si vous agissez en cela contre votre conscience, vous en répondrez à Dieu. — *Dire tout ce qu'on avait sur sa conscience*, c. à d. sur le cœur. — *Se mettre sur la conscience*, dans l'estomac :

Notre vieux Curé chaque jour

Se mettoit sur la conscience

Un chapon de sa basse-cour.

Car. In-promptu.

On exhorte populairement les faussaires et les menteurs à *mettre la main sur la conscience* : » Alons, Mr. le Marquis, la main sur la conscience, dit le soi-disant Curé de Kokerbourn. *Tart. Epist.* » Alons, la main sur la conscience, vous n'aimez pas plus Mlle. Amélie qu'une autre. *Th. d'Educ.*

En conscience, adv. En vérité, selon les règles de la conscience. Il peut se placer à la tête de la phrase : *en conscience*, je ne puis vous le doner à moins ; ou après le verbe : je l'ai fait *en conscience* ; vous êtes obligé, *en conscience*, de réparer ce tort que vous m'avez fait, etc. Quand il est à la tête de la phrase c'est une espèce de serment. — On dit aussi *en ma conscience, sur ma conscience*. Ces expressions sont basses et populaires. Ceux qui attestent si souvent leur conscience, n'ont pas ordinairement la conscience délicate.

CONSCIENCIEUX : Trév. écrit *consciencieux*, et Richelet *consciensieux* : Pourquoi ce ? Est-ce pour l'étymologie latine, *con-*

ciencia ; mais la française, *conscience*, doit prévaloir. — Qui a la conscience délicate. — Homme *consciencieux*, femme *consciencieuse* ; il faut être *consciencieux*, mais non pas scrupuleux. — *Consciencieusement* ; d'une manière consciencieuse ; en conscience. — Agit *consciencieusement*.

CONSCRIT, adj. m. Il se dit ordinairement au pluriel, et a lieu que dans cette phrase : Les Pères *conscrits*, les Sénateurs Romains. *Patres conscripti*.

CONSECRATEUR, s. m. C'est la même chose que *consécrer* : Voy. ce mot.

CONSECRATION, s. f. [*Konsékraçian*, en vers, *ci-on* ; 2^e é fer.] Cast, 1^o, l'action par laquelle une chose est consacrée. Voy. **CONSACRER**, n^o. 1^o. — La *consécration d'une Église*, d'un Autel, d'un Calice. — 2^o. Absolument et sans régime, c'est l'action par laquelle le Prêtre consacre, en disant la Messe. — Avant, après la *consécration* : les paroles de la *consécration*. — On dit quelquefois avec le régime, la *consécration de l'Hostie*, la *consécration du Calice*.

CONSECUTIF, 178, adj. **CONSECUTIVEMENT**, adv. [*Konsékutif*, *tine*, *tivemas* ; 1^{er} lon. 2^e é fer. 4^e lon. au 2d et au 3^e, dont la 5^e e muet.] *Consécutif* se dit toujours au pluriel. L'Acad. dit que c'est un terme de Pratique, mais il est aussi reçu dans le discours ordinaire : Trois jours, trois dimanches *consécutifs*, trois fêtes *consécutives* ; c. à d. trois jours, trois fêtes de suite. — Dans plusieurs occasions, de suite vaut mieux que *consécutif*, hors du Palais.

CONSECUTIVEMENT, tout de suite, à peu d'intervalle. — Il a exercé *consécutivement* trois grandes charges : il a eu *consécutivement* trois grandes maladies.

CONSEIL, s. m. **CONSEILLER**, v. a. **CONSEILLER**, ÈBE, s. m. et f. [*Kon-seil*, *se-glié*, *se-glié*, *glié-re* ; 1^{er} lon. 2^e é moy. au 1^{er}, é fer. aux autres ; 3^e é fer. au 2d, et au 3^e é moy. et long au dern.] *Conseil* est 1^o. Avis qu'on donne à quelqu'un sur ce qu'il doit faire ou ne pas faire. Acad. Avis qu'on donne ou qu'on demande sur quelque affaire ou autre chose. Donner *conseil* ou un *conseil* à... Prendre *conseil* de... — Il ne prend *conseil* que de sa tête ; aider de ses *conseils* ; homme de bon *conseil*. Ne rien faire que par *conseil*, etc. — 2^o. Celui qui conseille. — Un tel est son *conseil*. — Aller au

conseil, aller consulter un Avoqué. Le *Conseil* est d'avis que, etc. — Résolution. — Le *conseil* en ses puis : je ne sais quel *conseil* prendre. En ce sens, il se dit guère que dans ces deux phrases. — 3^o. Assemblée établie par le Prince, soit pour l'administration de la Justice, soit pour les affaires importantes de l'État. Le Grand *Conseil* ; le *Conseil Supérieur* de... Le *Conseil d'État* ; *Conseil de Ville*, *Conseil de guerre*, etc. etc.

Rem. I. *Conseil* n'a pas de régime par lui-même, dans le premier sens : il ne régit les noms et les verbes qu'à l'aide des verbes auxquels il est associé. Rousseau de Genève a pourtant dit : Je finirai ce que j'ai à dire par un *conseil* à mes adversaires. Je pense qu'il devait dire, en donnant un *conseil*, etc.

II. On dit, demander *conseil* à, et prendre *conseil* de, sans article ; mais on ne dit pas suivre *conseil*, comme dit Rollin : « C'étoit un petit esprit, mais fier, plein de lui-même... et qui auroit cru se déshonorer, s'il avoit demandé ou suivi *conseil*. La précision du style nuit souvent à sa pureté. Il falloit dire, ce me semble, s'il avoit demandé des *conseils*, ou suivi ceux qu'on lui donoit. — L'Acad. dit, suivre *conseil*, et suivre le *conseil* de... Je pense qu'on peut douter du premier. Le P. Grifet a aussi employé suivre *conseil*, sans article et sans régime : « Qui pourra donc justifier ceux qui refusent de suivre *conseil*, et qui aiment mieux faire des fautes, que de se laisser reprendre et corriger par les autres. Ann. Chrét. Il falloit, dit-il, dire qui refusent de suivre les *conseils* de leurs amis, ou des gens de bien, etc. — Le P. Bauhous a fait pis encore ; il a dit croire *conseil* : « Les Dévotes de profession ne croyant pas toujours *conseil*, ou ne défèrent pas en tout aux lumières de leurs Directeurs. Vie de St. Ignace — Je pense qu'on ne le dirait pas aujourd'hui, ou qu'on dirait mal.

III. Prendre *conseil* se dit figurément et élégamment des choses mêmes. — Je prendrai *conseil* de la situation de son âme. Marm. c. à d. elle réglera ma conduite, mes démarches : « Maurice prend *conseil* des événements, distribue des secours, donne des ordres, etc. Thomas. — Souvent, dans les plus grands périls, les *conseils* de l'audace sont les *conseils* de la prudence. Jérusal. Enl.

Tout qui court à la ruine;
Rejetant toute discipline,
Nas pris conseil que de ses sens.
Rabasseus.

Rem. IV. Les conseils sont des inspirations; ainsi, *inspirer des conseils*, c'est *inspirer des inspirations*; Racine fait dire par *Jacarte à Créon*.

Vous inspirez au Roi vos conseils dangereux.
Fr. Ka.

Et Brébeuf

Cet enfant de Memphis, ce Bossile du Pharaon...
Inspire des conseils sagement concertés.

On inspire, on conseille des démarches, des procédés, etc. mais on n'inspire pas des conseils. C'est l'observation qui se présente d'abord à quiconque n'a dans l'esprit que la signification ordinaire du mot conseil, (n^o. 1^o). Mais quand on sait que du temps de Brébeuf et de Racine on employait conseil pour dessein, résolution, et que Bossuet a dit: l'on prie aussi-tôt après d'autres conseils, il veut dire d'autres résolutions, on trouve les vers de Racine et de Brébeuf moins bizarres, et l'on se contente de dire que conseil n'est pas aujourd'hui synonyme de dessein, résolution, excepté dans les deux phrases citées n^o. 3^o.

V. En parlant de la Providence, on donne à conseil le sens de décrets: « Voilà l'ordre des Conseils de Dieu, tels que lui-même nous les a révélés. Boss. » Dès l'entrée, Homère fait connaître que tout ce qui arrive, n'arrive que par les conseils secrets de Jupiter, qui conduit tout par sa Providence. Mde. Dacier, Hécate.

On dit, proverbiallement, la nuit porte conseil: il ne faut pas prendre son parti à la hâte: il faut se donner le loisir d'y réfléchir. — A nouvelles affaires, nouveaux conseils; il faut régler ses résolutions suivant les occurrences, les conjonctures.

On a dit de la mule de Louis XI, qu'elle devait être bien vigoureuse, puisqu'elle portoit le Roi et tout son Conseil, parce que ce Prince ne consultait personne, et ne prenait conseil que de sa tête. E'orr dit d'un homme qui est de ce goût là, qu'il a bien-tôt assemblé son Conseil.

CONSEILLER, actif. Donner conseil. Infégit l'accusatif de la chose, le datif de la personne, et la prép. de devant l'infinitif. « Je le lui ai conseillé; Qui vous a conseillé cela? »

Je lui ai conseillé de le faire.

Rem. * On employait autrefois le réciproque, *se conseiller avec la prép. à; se conseiller à quelqu'un, prendre ses conseils*. — L'Acad. dit seulement qu'il vieillit. * On disait aussi, *se convertir à, ou avec... de...* Si ce n'est pas chose assurée, qu'on s'en conseille au Médecin: on dit aujourd'hui, qu'on consulte le Médecin. « C'est avec eux que je me suis conseillé du choix que je devois faire de ses lettres. Pref. des œuvres de Voiture. On dit, c'est eux que j'ai consultés sur.

Et sans se conseiller qu'à son bouillant courage;
D'un air impétueux passe au prochain rivage.

Bréb.

On dirait, en prose, sans prendre conseil que de son courage.

CONSEILLER, subst. 1^o. Qui donne conseil; bon, sage ou mauvais *Conseiller*. — 2^o. Juge dans des Cours souveraines, et dans certaines Juridictions particulières. *Conseiller au Parlement, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Monnoies, etc. au Présidial*.

Rem. *Conseillère* ne se dit pas souvent au propre: On peut pourtant dire d'une femme qui a donné un bon ou un mauvais conseil, qu'elle est une bonne ou une mauvaise *Conseillère*. — On le dit au figuré, comme *Conseiller*: la faim, la passion, la colère, ce sont de mauvaises *Conseillères*: le désespoir est un mauvais *Conseiller*. Masearon, parlant des sens, dit que: Notre ame s'attache opiniâtrément aux préjugés de ces *Conseillers* infidèles. « La Colère et la Nécessité sont de mauvaises *Conseillères*. — Les Précieuses ridicules apelaient le miroir, le *Conseiller des grâces*. La Fontaine l'appelle

Le *Conseiller mort*, dont les Dames se servent.

On dit, proverbiallement, à ceux qui s'ingèrent à donner des conseils qu'on ne leur demande pas: *ici les Conseillers ne sont pas payés*, pour leur dire, qu'on n'a que faire de leurs conseils.

* CONSENT, voyez CONSENTIR.

Rem. I.

CONSENTANT, ANTE, adj. CONSENTEMENT, s. m. CONSENTIR, v. m. [Mozartan, tante, santeman, santi; 1^{er} et 2^e ions; 3^e Ion. au 1^{er}, e muer au 2d.] *Consentir*, c'est acquiescer à quelque chose; trouver bon, vouloir bien ce que l'on propose. *Consentement*, est l'action de consentir, d'acquies-

cer. *Consentant*, celui qui consent, qui acquiesce. « Il y a consenti; il y a donné son consentement. » Il en est consentant.

I. Rem. *Consentant* ne se dit qu'au Palais, et en termes de Pratique: Le mari est consentant; la femme ici présente et consentante. — Dans le discours ordinaire, on doit dire j'y consens, elle y consent, et non pas j'en suis consentant, elle en est consentante. Un Auteur tout récent dit, dans une Histoire sérieuse: « Une cession, dont l'autre partie n'étoit pas consentante. — * En Provence, on dit, en ce sens, être consent, qui est un vrai barbarisme.

II. *Consentement* ne se dit pas au pluriel; on dit à plusieurs, ou de plusieurs, comme on dit à un seul, votre consentement, leur consentement.

Cet infame conseil, ces lâches sentimens,
De cette Cour barbare ont les consentemens.

Bréb.

La rime exigeait ce pluriel; et d'ailleurs autrefois on les aimait et on les employait plus volontiers qu'aujourd'hui. — *Consentement* régit la prép. à: « Il obtint sans peine leur consentement à une action aussi atroce. Bossuet le fait suivre de la prép. avec: » Qu'a rendu grâce à Dumoulin pour son consentement avec la Doctrine du Synode, c. à. d. pour la conformité de sa Doctrine avec celle du Synode. — Le terme est impropre, et le régime irrégulier. — On dit, adverbiallement, du consentement de; de mon, son, ou leur consentement; d'un commun consentement: « je l'ai fait du consentement du maître, du propriétaire, de son consentement. — Le dernier s'emploie sans régime. » On s'y détermina d'un commun consentement. — * Bossuet lui fait régit la prép. de: » D'un commun consentement de tous les Auteurs Catholiques et Protestans. D'abord, puisque c'est du consentement de tous, commun est inutile et sent le pléonasme. Ensuite à employer le régime, il fallait dire, du commun, et non pas d'un commun, comme on dirait, du consentement unanime de tous les intéressés.

Consentement, approbation, ratification, adhésion (synon.) Approbation est, de ces termes, celui qui a le sens le plus général: il se rapporte également aux opinions de l'esprit, et aux actes de la volonté; et il peut s'appliquer au présent, au passé et à l'avenir: *Consentement* et *ratification* sont re-

latifs aux actes de la volonté; mais le premier ne s'applique qu'aux actes du présent et de l'avenir, et le second ne se dit qu'à l'égard des actes du passé. *Adhésion* n'a rapport qu'aux opinions et à la doctrine. — On dit: l'approbation d'un ouvrage; le consentement à des articles; la ratification d'un traité; l'adhésion à la bonne doctrine, etc. etc.

III. *CONSENTIR*, acquiescer; adhérer, tomber d'accord (synon.) Il semble que *consentir* suppose de la supériorité; les Parens consentent à l'établissement de leurs enfans. *Acquiescer* emporte de la soumission; les parties acquiescent au jugement d'un Arbitre: il entre dans l'idée d'adhérer de la complaisance; les amans adhèrent aux caprices de leurs maîtresses: enfin, tomber d'accord marque de l'aversion pour la dispute; les bons gens tombent d'accord de tout. — Nous consentons à ce que les autres veulent: nous acquiesçons à ce qu'on nous propose, en l'acceptant, et en nous y conformant: nous adhérons à ce qui est fait et conclu par les autres, en l'autorisant, et en nous y joignant: nous tombons d'accord de ce qu'on nous dit, en l'avouant, et en l'approuvant. GIR. *synon.*

CONSENTIR régit la prép. à ou de devant l'infinitif; le 1^{er} régime est le meilleur. « Ce ne fut qu'après plusieurs menaces qu'il consentit enfin d'obéir. Hist. d'Angl. — A obéir aurait été plus conforme à l'usage et à l'analogie: les verbes qui régissent la prép. à devant les noms, la régissent communément devant les verbes. M. Moreau met, dans la même page, les deux régimes. » Les deux Rois consentirent à se voir. » Louis ne voulut jamais consentir de le chasser de ses États. — L'Acad. ne met point d'exemple du régime de l'infinitif.

Au Palais on fait *consentir* actif: on lui donne le régime direct; (l'acusatif) on dit, consentir une société, consentir une clause: et ce qui en est une conséquence, on dit un apointment consenti par les parties. — Hors du Palais ce serait un barbarisme.

Du moins César l'eût fait, s'il l'avoit consenti.

Corn.

On dirait aujourd'hui, en prose, s'il y avait consenti.

CONSEQUEMMENT, adv. CONSÉQUENCE, s. f. CONSÉQUENT, s. m. [Konsekaman, kance, kan; 1^{er} lon. 2^e é fer.

3^e Ion. aux deux derniers. *Richelet* écrit ces mots sans accent. Cette orthographe occasionnerait une prononciation gasconne.] I. *Conséquemment* a deux sens : 1^o. D'une manière juste et raisonnée relativement aux principes qu'on s'est formé ; *parler, agir, raisonner conséquemment.* — 2^o. Par une suite raisonnable et naturelle. En ce 2^d sens, il régit la prép. à, comme *en conséquence* régit la prép. de. » *Conséquemment* à ce que nous avons réglé : *en conséquence de nos arrangements.*

II. **CONSÉQUENCE** : conclusion tirée d'une ou de plusieurs propositions. *Tirer une conséquence* : nier, prouver *une conséquence, ou la conséquence.* La *conséquence* est juste ou fautive, mal tirée, etc. — *Importance* : il ne se dit en ce sens, qu'avec la prép. de. » *Homme, affaire, terre, place de conséquence ; charge, emploi de conséquence.* * » Il ne fit rien de conséquence sans le consulter. *Marsolier.* — Je doute qu'avec rien l'usage l'approuve. *De conséquence* est une espèce d'adjectif, le *de* en fait partie, et l'accompagne toujours : *Rien*, régit aussi cette prép. *de* : avec *rien*, le mot *conséquence* se trouverait donc tout seul, et ne signifierait plus rien. Ceci paraîtra trop subtil ; mais qu'on y fasse attention, et l'on comprendra la justesse de cette Remarque. = Je ne crois pas non plus que cette espèce d'adjectif puisse s'associer avec le v. *être* impersonnel : » Il est de conséquence de s'opposer au commencement du mal. *Le Gendre.* J'aimerais mieux dire : *il est important.* = *Suite* qu'une action ou quelque autre chose peut avoir. » Cela peut avoir de terribles conséquences : » C'est un exemple de dangereuse conséquence. — *Tirer à conséquence* se dit dans le même sens. » Je ne sais s'il est permis de juger des hommes par une faute unique, et si un besoin extrême, une violente passion, ou un premier mouvement tirent à conséquence. **LA BRUY.** — Le même Auteur dit, dans un autre endroit, *tirer en conséquence* : celui-ci ne se dit point aujourd'hui. » Combien de sortes de ridicules, répandus parmi les hommes, mais qui, par leur singularité, ne tirent point en conséquence. — * On a dit aussi, plus anciennement, *tirer de conséquence.* » Elle prendra garde de ne point l'importuner, comme elle ferait, si, pour des fautes légères, et qui ne tirent point de conséquence, elle venoit à tous propos faire des aver-

Tome I.

tissemens. *Saint François de Sales.*

L'usage a préféré *par conséquent* à *par conséquence*, qu'on disoit autrefois, et *en conséquence* à *en conséquent*.

En conséquence, adv. **Conséquemment.** Il se dit, ou sans régime. » J'ai reçu votre lettre et j'agirai *en conséquence* : on soutient, *de ce que* vous me dites, vous m'ordonnez, etc. ou avec la prép. *de*, *en conséquence de vos ordres, de vos avis, etc.* — Un Auteur anonyme l'emploie singulièrement. » L'Église Catholique fait profession de ne rien enseigner qui ne soit contenu formellement, ou *en conséquence* dans la parole de Dieu. — Il veut dire, ou formellement dans les principes, ou dans les conséquences qui en découlent, mais il s'exprime mal.

Sans conséquence, adv. » Tout ce qu'il dit est *sans conséquence*, on n'y fait nulle attention. » On vous accorde cette grâce, mais *sans conséquence*, sans que d'autres puissent s'en prévaloir. — *Homme sans conséquence*, c. à d., méprisable, et aux discours de qui il ne faut pas prendre garde, ou bien, en parlant de galanterie, homme qui, par la réputation, ou par l'âge, met à l'abri de tout soupçon.

III. **CONSÉQUENT**, subst. En Logique, c'est la seconde proposition d'un enthymème, dont la 1^{re} est l'antécédent : » Dieu est infiniment aimable. — *Donc*, nous devons l'aimer. — En Mathématique, c'est le second terme d'une raison, ou d'un rapport. » Dans la raison de trois à quatre, trois est l'antécédent, et quatre le conséquent.

Dans le discours ordinaire, *conséquent*, se dit surtout, avec la prép. *par* : » Le soleil est levé : *par conséquent*, il fait jour. Il signifie donc, ou, *par une suite naturelle.* C'est une conjonction *illative* ou *conclusive*, qui exprime l'action d'inférer, ou de conclure de l'un à l'autre. — *Par conséquent*, peut se placer avant ou après le verbe, mais rarement entre l'auxiliaire et le participe. » Vous aviez tort ; *par conséquent*, vous auriez dû, ou, vous auriez dû, *par conséquent*, faire des satisfactions, ce serait mal dire : vous auriez *par conséquent*, dû, etc.

IV. **CONSÉQUENT**, ENTE, adj. ne se dit que des personnes. Qui agit, qui raisonne conséquemment. *Trév., Rich. Port.* — *L'Acad.* ne le met point. Est-ce un oubli ? Est-ce qu'elle le désapprouve ? Mais ce mot est du bon et du bel usage, et l'on peut s'en servir sans difficulté. » C'est un homme très-conséquent

Z z z

dans ses raisonnemens, dans ses démarches. » Vous êtes étonné de la conduite de cette femme : elle est très-consequente, et sait bien ce qu'elle fait. — Dans l'Ann. Litt. on lui fait tenir la prép. à : « Les Stoïciens faisoient d'inutiles efforts pour être conséquens à leurs principes. — Ce régime est inusité. — Le P. Griset l'associe avec être, impersonnel : » Parce que Dieu est infiniment juste, il est conséquent que cette Justice, qui lui est essentielle, se communique à ses Jugemens. Cette manière de parler me paraît douteuse. — * Dans le sens d'important, considérable, il est du style mercantile. » Je vous ferai bientôt un envoi plus conséquent. » Il n'est pas de Fermiers, qui, l'un portant l'autre, ne nourrissent douze chevaux dans leurs fermes, pour peu qu'elles soient conséquentes. Anon. — Dans cet emploi, c'est un barbarisme, et l'on est étonné de le trouver dans le Journ. de Litt. » Je vous ai annoncé la prise de deux bâtimens Russes par les Anglois, parce que je regarde cet événement comme un des plus extraordinaires et des plus conséquens, dans les circonstances actuelles. * » L'Auteur auroit déjà donné avis au Public, qu'il travailloit à un Poème conséquent. (l'Harmonie imitative de la Langue Française) Anoncer par un barbarisme un ouvrage de cette importance, ce n'était pas un début heureux. Ann. Litt. — Consequent, ne se dit pas des choses, à moins qu'elles n'aient un rapport immédiat avec la personne. On dit, des raisonnemens conséquens, une conduite conséquente, des démarches conséquentes.

CONSERVATEUR, TRICE, s. m. et f.
CONSERVATION, s. f. [*Konserva-teur, trice, conserva-cion*, en vers, ci-on; 1^{re} lon. 2^e é ouv.] Conservation, état d'une chose conservée. — Conservateur, trice, celui ou celle qui conserve.

Rem. 1^o. CONSERVATION, a un sens passif : il n'exprime pas l'action de celui qui conserve, mais l'état de celui, ou de ce qui est conservé. La conservation des fruits, de la santé, de ses droits, sa conservation, etc. » Leibnitz s'exprime donc mal, lorsqu'il dit : » La Conservation de Dieu est une préservation et continuation des Êtres. Il falait dire, l'acte par lequel Dieu conserve les Êtres, est une continuation de création. *Brevis esse laboro, obscurus fio.*

Je tâche d'être court, et je deviens obscur.
Ou, je pêche contre la Langue.

On dit, en termes d'Antiquaires, qu'une médaille est d'une belle, d'une grande conservation, pour dire, qu'elle est bien entière, bien conservée.

2^o. CONSERVATEUR, ne se dit jamais seul : il est toujours suivi de la prép. de, ou joint aux pron. possessifs : Dieu est le Conservateur de toutes choses. Ce Héros a été notre conservateur.

3^o. CONSERVATRICE, appliqué aux personnes, est peu usité, parce qu'on n'a pas souvent occasion de s'en servir. Mais il est fort en usage en parlant des choses, et employé adjectivement. » Conservatrice de leurs droits, cette donation étoit, pour les créanciers, un bien, un profit, un avantage. Cochu. » Henri II n'avoit que trop souvent donné atteinte à ces loix conservatrices des propriétés. Moreau. » En vain vous rameneriez les hommes à cette première égalité, conservatrice de l'innocence, et source de toute vertu. J. J. Rouss. Voy. CRÉATRICE.

CONSERVATOIRE, s. m. [*Konserva-toi-à-re*; 1^{re} lon. 2^e é ouv. 4^e lon. 5^e e muet.] Ce mot est employé aux Relations et Voyages d'Italie, qui sont aujourd'hui en grand nombre. C'est le nom qu'on donne, en ce pays-là, aux Hôpitaux où l'on élève de pauvres enfans de l'un et de l'autre sexe.

* Un Auteur moderne s'est servi de ce mot adjectivement. » Cette Providence conservatoire éclate, en ce que, etc. Il devait dire, conservatrice. Voy. le mot précédent, Rem. 3^o. — Conservatoire, adj., se dit au Palais. » Elle n'a pas la faculté de dissiper son bien, mais seulement de le conserver, et de faire tous actes nécessaires pour cela, qu'on apèle Actes conservatoires. Ferrière.

CONSERVE, s. f. [1^{re} lon. 2^e é ouv. 3^e e muet.] 1^o. Espèce de confiture : Conserve de roses, de violettes, de framboises, etc. — 2^o. En termes de Marine, vaisseau qui fait route avec un autre, pour le secourir ou en être secouru, dans l'occasion. » Nous eûmes le malheur de perdre notre conserve. — Aller de conserve, de compagnie. — Mascaron, qui étoit de Marseille, emploie ce mot dans une Oraison Funèbre. » Il va sous les forts de la Goulette brûler l'Amiral et sa Conserve. On s'exprimerait autrement aujourd'hui, et l'on éviterait d'employer, dans le style relevé, ce terme de Marine. — 3^o. Conserves, au pluriel, sont des lunettes, qui grossissent peu les objets, et conservent la vue. Il se sert de conserves; il met des conserves; il prit ses conserves.

CONSERVER, v. a. [*Konservé*; 1^{re} lon. 2^e é ouv. 3^e é fer.] 1^o. Garder avec soin, empêcher qu'une chose ne se gâte. « *Conserver des fruits, des meubles, des habits, etc.* — Au figuré, *conserver sa santé, sa réputation*: en parlant d'une Dame, *conserver son teint*. « *Conserver ses droits, ses privilèges, etc.* « *Conservez-moi vos bonnes grâces, votre amitié, etc.* — *Se conserver*, parlant des choses, est réciproque passif: Ces fruits *se conservent* aisément, c. à. d., *sont* aisément *conservés*. En parlant des personnes, il est réciproque actif. « Cet homme *se conserve*; on sous-entend *soi-même*: il a soin de soi, de sa santé. « *Conservez-vous*; il faut *se conserver*. — L'Acad. ajoute un 3^e sens, qui est synonyme de, *se maintenir*: Il est difficile de *se conserver* entre deux partis si animés l'un contre l'autre. Je pense que *se maintenir*, est bien plus usité en ce sens.

2^o. **CONSERVER**, ne pas se défaire de... ne pas renvoyer. L'Acad. ne le dit que des troupes, dans cette acception: « Après la paix, on licencia tels et tels Régimens, et l'on n'en *conserva* que tant. Mais il se dit des domestiques, des pensionnaires, des meubles, des livres, et autres choses, dont on renvoie, ou on vend une partie, et l'on garde l'autre.

CONSERVÉ, ÉE, adj. Tableau, monument antique, bien *conservé*, médaille bien *conservée*, qui ont encore toute leur beauté, toute leur fraîcheur.

CONSIDÉRABLE, adj. **CONSIDÉRABLEMENT**, adv. [1^{re} lon. 3^e é fer. 5^e e muet. Dans l'adv. *en* a le son d'*an*.] Qui doit être considéré; important; dont on doit faire cas. Somme, dépense *considérable*; ouvrage *considérable*, etc. C'est un homme *fort considérable*: il tient un *rang considérable*, etc.

Rem. 1^o. Cet adjectif n'a plus que le sens de *grand*, *important*, en parlant des choses, et *d'illustre*, en parlant des personnes. « Autrement on lui donnait les sens d'*estimable*, *cher*, *agréable*, et on lui donnait les régimes de ces adjectifs. « Vous *me* serez toujours plus *considérable* que le reste du monde. *Voit*. « Bien loin que les fictions d'Homère doivent le rendre méprisable... elles doivent, au contraire, le rendre *considérable*. Mde Dacier. « Les riches Bourgeois voulaient maintenir l'autorité des Magistrats, pour se rendre *considérables* au Prince de Condé. D'A-

vrigny. « Il est mort au milieu des siens... dans les larmes d'une épouse, que sa piété, et tant d'autres rares qualités, lui rendoient *considérable*. Mascarou. « Ils veulent, après plusieurs Auteurs très-*considérables*, etc. Mallebr. « D'Urfé, de Bergers très-frivoles, avoit fait des Héros de Roman très-*considérables*. Ces Auteurs, au contraire, des Héros *les plus considérables* de l'Histoire, firent des Bergers très frivoles. *Boil*.

* Appliqué aux choses, on l'employait dans le sens de *remarquable*: « Ce qui est *considérable* (digne de remarque), c'est que ces souhaits que je faisais... vous les faisiez aussi, etc. *Voit*. « Charles V arriva à Ausbourg le 15 Juin 1530. Ce temps (cette date) est *considérable*. Bossuet. Ailleurs il dit, la date est *remarquable*: c'est le terme propre.

2^o. **CONSIDÉRABLE**, ne marche pas volontiers devant le substantif: il n'est guère bien qu'après. Profit *considérable*, faüte *considérable*. Rarement, même en vers, ferait-il un bon effet, placé devant. « Les *plus considérables* villes de la Grèce, comme dit Rollin, forme une inversion d'être. Il falait dire, les villes *les plus considérables* de la Grèce.

CONSIDÉRABLEMENT, adv. Beaucoup, notablement. « Il a perdu *considérablement* dans cette affaire: il fut *considérablement* blessé. — Il se met, ou après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe. — Il s'emploie sans régime. * Un Auteur moderne lui fait régir la prép. *de*. « Les plantes aquatiques ont la propriété d'absorber *considérablement* de ce mauvais air. C'est le régime de *beaucoup*. Il ne fait point mal dans cette phrase. Encore quelques exemples, et l'usage s'en introduira.

CONSIDÉRANT, ANTE, adj. **CONSIDÉRATION**, s. f. [*Konsidèran*, *rante*, *racion*, en vers, *ci-on*; 1^{re} lon. 3^e é fer. 4^e lon. aux deux 1^{res}.] I. *Considérant*, circonspect, qui a beaucoup d'égards. « Cet homme est *fort considérant*. Trév. Rich. — Dans les Additions au *Richelet*, on remarque que l'Acad. met ce mot. Dans la dern. édit. elle dit qu'il n'est d'usage qu'avec quelque ad- verbe, et dans ces phrases du discours familier: Vous n'êtes *guère considérant*? c'est une personne extrêmement *considérante*.

II. **CONSIDÉRATION**, est, 1^o. Action par laquelle on considère, on examine. Il a fait cela *sans considération*. Cela *mérite consi-*

dération. = 2°. Circonspection. C'est un homme qui agit *sans considération*. Voyez CIRCONSPÉCTION. = 3°. Motif. » Je l'ai fait par telle et telle *considération* : il y a été obligé par de *grandes considérations*. = 4°. Egard qu'on a pour quelqu'un. *En, ou, à votre considération*. L'Acad. met les deux : Si ce n'était *votre considération*, etc. » Le Roi a mis vos services *en considération* ; il y aura égard. » Il fera entrer vos services *en considération*. Acad. = 5°. Réputation, estime qu'attirent les talens, la naissance, les dignités. » C'est un homme de *grande considération* ; qui est *en haute, en grande considération* ; qui s'est *acquis une grande considération*. » Il n'a *aucune considération* dans le monde ; on n'a *aucune considération* pour lui. C'est un homme de *peu de considération*, de *nulle considération* ; *sans considération* dans le monde, ou simplement, *sans considération*. » Cette charge donc *peu de considération*. — En parlant des choses, de *peu de considération*, de *peu de valeur*.

Dans ce dernier sens, on peut comparer *considération* avec *réputation* ; en voici la différence. » Celle-ci est, en général, le fruit des talens et du savoir faire ; celle-là est attachée à la place, au crédit, aux richesses, etc. — Corneille avait de la *réputation*, comme Auteur de *Cinna*, et Chapelain de la *considération*, comme Distributeur des grâces de Colbert. Encycl.

Rem. I. CONSIDÉRATION, n'a de pluriel que dans le sens de *motifs*. Saint-Evremond dit des Romains, eu égard aux Carthaginois : » C'étoient tantôt des injures, tantôt des *considérations*. Il veut dire, *des égards*. Il n'a pas de pluriel dans cette acception.

II. CONSIDÉRATION, a un sens, tantôt actif, et tantôt passif ; et il y a bien de la différence entre *avoir de la considération pour* quelqu'un, *le beaucoup considérer*, et *être en grande considération*, ou, *avoir de la considération dans le monde*, dans une société, y *être fort considéré*. » Aman avait une *grande considération* dans le Royaume. Nicole. — L'Auteur des *Réflexions*, etc. prétend qu'*avoir de la considération*, c'est *considérer*, et non pas, *être considéré* : mais il n'a pas fait attention à la différence de *pour* et de *dans* ; qui accompagnent cette expression. L'Acad. approuve, *être en haute, en grande considération* ; mais elle dit aussi : » Il n'a *aucune considération* dans le monde.

Cependant, quoiqu'on dise fort bien d'un homme, qu'il a de la *considération dans*, on ne dit point, avec le régime de la prép. *de* : la *considération de* cet homme, comme dit Bossuet. » La *considération d'Erasme* étoit *grande dans* toute l'Europe : il faut dire, *Erasme étoit en grande considération*, ou, *avoit une grande considération dans* toute l'Europe. — On peut le dire avec les pronoms possessifs, quoiqu'ils équivalent à la prép. *de* : » Il perdit *sa considération*, et conserva son autorité.

Avoir de la considération pour, et *être avec beaucoup de considération*, etc., ne doivent se dire que quand on parle, ou qu'on écrit à ses inférieurs. — Dans cette occasion, il n'a point de pluriel. » Les *considérations* dont M. de Tournehen l'honora (Ch. Coy-pel), valurent à l'Académie Royale la gloire d'avoir le Roi pour Protecteur immédiat. Dandré Bardon. Dites, *la considération*, etc. Voyez une phrase de Mde de Sévigné, au mot CONFIANCE, Rem. 2°.

III. *Mettre en considération*, régit les personnes, et *prendre en considération*, les choses. » Cela le mit *en considération* : il prit cette *affaire en considération*.

IV. * *Chose de considération*, se disait autrefois en parenthèse, pour *chose remarquable* : » Quoique je n'aie point dormi (*chose de considération*) depuis trois mois je suis arrivé ici plus fort et plus sain que ja, mais. Voit.

CONSIDÉRÉ, partic. et adj. Il s'unit avec *tout*, pour former ce que les Latins apellent un *ablatif absolu*. Il se met à la tête de la phrase. » *Tout considéré*, il jugea sa présence inutile. Charlev. » *Tout bien considéré*. Rapin. Acad. Au Palais on dit, *ce considéré*, il vous plaise, etc.

* *Considéré que*, pourvu *que*, étoit déjà hors d'usage du temps de Vaugelas.

* CONSIDÉRÉMENT, adv. Vieux mot. D'une manière prudente et circonspecte. Trév. Agir, se conduire *considérément*. — L'Acad. ne met pas cet adverbe. — L'usage a conservé *inconsidérément*, et a laissé perdre *considérément*.

CONSIDÉRER, v. a. [1^{re} Ion. 3^e et 4^e é fer.] 1°. Regarder attentivement. » *Considérer un bâtiment, un tableau, un homme*, etc. = 2°. Examiner avec attention. *Considérez ce que vous faites, et vous verrez que...* Je vous prie de *considérer attentivement* cette

affaire, etc. *Considérer en soi-même.* — 3°. Avoir égard. » *Considérez le travail qu'il y a dans cet ouvrage.* » *Considérez les services qu'il vous a rendus.* » Un Juge ne doit *considérer ni les personnes, ni les recommandations.* — 4°. Avec les *personnes*, pour régime, estimer, faire cās : Je ne *considère ni sa personne, ni ses richesses.* Je ne *considère que son mérite.* Il se dit sur-tout au mode passif ; il *est fort considéré à la Cour et dans la ville.* — Quand on parle de la *personne même*, on ne le dit qu'à l'égard de ses inférieurs : c'est *un homme que je considère beaucoup.*

Rem. * Un Auteur moderne donne à *considérer* (regarder,) le même régime que le verbe *voir*, le participe passif. » Parlant de la République des Lettres, il dit : Quand on *la considère ravagée* depuis plusieurs années par des *guerres polémiques*, on croit voir un combat de dogues acharnés à se dévorer. Anon. Ce régime n'est pas plus suivant l'usage que *guerres polémiques*, qui est un pléonisme. Voy. POLÉMIQUE. — * Un Auteur plus ancien lui fait régir la prép. *de* : » La Cour donne aussi charge à d'autres Commissaires de *considérer de* plusieurs autres circonstances. *Procès de Charles I.* C'est le régime *d'informer.*

CONSCIENCE, CONSCIENCIEUX. Voyez CONSCIENCE, CONSCIENTIEUX.

CONSIGNATAIRE, s. m. CONSIGNATION, s. f. [On dit, dans le *Dict. Gr.*, qu'on ne pron. point le *g* : on s'est trompé ; il faut le prononcer. *Konsignatère, na-cion* ; 1^{re} lon. : mouillez le *g* à la 2^{de} ; 4^e é moy. et long.] *Consignataire*, est le dépositaire d'une somme consignée. *Consignation*, est le dépôt public de quelqu'argent, ou d'autre chose, en main tierce. Faire une *consignation* au Grêfe : Receveur, Bureau des *Consignations*.

CONSIGNE, s. f. CONSIGNER, v. act. [Mouillez le *g* : dern. *e* muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Consigne*, ne se dit que de l'ordre donné à une sentinelle, par celui qui la pōse. *Consigner*, se prend dans deux acceptions : 1°. Déposer de l'argent entre les mains de la Justice, ou de quelque particulier, pour être délivré, en temps et lieu, à qui il appartient. *Consigner une somme au Grêfe*, ou chez un Notaire. — 2°. Donner ordre à une sentinelle. Il est neutre dans cette acception, et se dit avec le datif des noms, et la prép. *de* devant les verbes : » On lui a *consigné de*

ne laisser entrer personne, d'empêcher les carrosses de passer. — On dit figurément (st. famil.), je l'ai *consigné à ma porte* ; j'ai défendu de le laisser entrer, et quelquefois (mais plus rarement), j'ai donné ordre qu'on le laissât entrer.

CONSISTANCE, s. f. CONSISTANT, ANTE, adj. CONSISTER, v. n. [3^e lon. aux 3 1^{ers}, é fer. au dern. — *Trev.* écrit *consistence*, mais l'a convient mieux que l'e : il ne met ni *consistent*, ni *consistant*.] I. *Consistance*, est, 1°. L'état d'épaississement des choses fluides. » De la gelée, du blanc-manger, du câillé qui n'a pas assez de *consistance*. — 2°. État de solidité. » Ce terrain n'a point de *consistance* ; il comence à *acquérir de la consistance*. — Et dans les choses morales : » Les choses du monde n'ont point de *consistance*. Les affaires sont dans un état de *consistance* ; le temps qu'il fait, l'esprit de cet homme, les affaires d'un état, n'ont point de *consistance*, quand ils n'ont point de solidité. — 3°. Pour les arbres, on dit qu'ils sont dans leur âge, dans leur état de *consistance*, quand ils sont dans un état, où ils ne croissent ni ne diminuent. — 4°. Quelques Auteurs l'ont employé pour *considération*, pris passivement : » Le Cardinal de Rohan venoit de donner l'exemple, ce qui fournit matière à des plaintes, à l'occasion du Cardinal Du Bois, à qui sa naissance ne donoit pas la même *consistance*. Anon.

II. CONSISTANT, ANTE, qui consiste. Il régir, comme son verbe ; la prép. *en*. » Terre *consistante en bois*, en terres labourables, en prés, etc. » Escadre *consistante en vingt vaisseaux*, etc.

III. CONSISTER : Être composé de . . . Cette flotte *consiste en* tant de vaisseaux, — Quelquefois, et même le plus souvent, il n'a que le sens du verbe *être*. Il régir alors la prép. à devant l'infinitif. Tout l'art de l'éloquence *consiste à émouvoir* les passions : c'est *en cela que consiste* son triomphe.

CONSISTOIRE, s. m. CONSISTORIAL, ALE, adj. CONSISTORIALEMENT, adverb. [*Konsis-toâ-re, torial, ri-alc, ri-aleman.* 3^e lon. au 1^{er}, 6^e *e* muet aux deux dern.] *Consistoire*, se dit et de l'Assemblée des Cardinaux, convoquée par le Pape, et du lieu où se tient cette Assemblée. Le Pape *tint Consistoire*. Entrer au *Consistoire*, au sortir du *Consistoire*, etc. — *Consistorial*, qui appartient au Consistoire ; juge-

ment *Consistorial*, *Avocats Consistoriaux*; *Congrégation*, matière *Consistoriale*. — *Consistorialement*, en Consistoire, selon les formes du Consistoire. Cela fut jugé *Consistorialement*.

CONSOLABLE, adj. **CONSOLANT**, **ANTE**, adj. [1^{re} lon. 3^e dout. au 1^{er}, lon. aux 2 autres.] *Consolable*, se dit des personnes, et *Consolant*, des choses : sa perte est si grande, qu'il n'est pas consolable ; il ne peut se consoler. » C'est une nouvelle bien consolante ; qui console. Le 1^{er} a le sens passif ; le 2^d, le sens actif.

I. Rem. 1^o. On dit, dans le *Dictionnaire Gram.* que *consolable* n'est plus en usage, quoique *inconsolable* soit fort usité. L'*Acad.* admet le 1^{er} avec la négative, et lui fait même régir l'ablatif. » Il n'en est pas consolable. — *Inconsolable* vaut toujours mieux, surtout avec le régime. Il est inconsolable de cette perte : il en est inconsolable.

2^o. Suivant *Vaugelas* et *Th. Corneille*, *consolable* et *inconsolable* ne s'acomodent qu'avec douleur. On dit, sa douleur n'est pas consolable, ou, est inconsolable : mais on ne dit pas de même, son déplaisir est inconsolable. Mais l'*Acad.* dans ses *Observations sur les Remarques de Vaugelas*, est du sentiment que, *consolable* ne se dit point de la douleur, mais seulement de la personne affligée. — Aujourd'hui que plusieurs disent, consoler la douleur, on est moins étonné de leur entendre dire qu'une douleur est, ou n'est pas consolable, qu'elle est inconsolable.

II. Dans le *Dict. Gram.* on dit que *consolant*, se dit des choses et des personnes. Quelques-uns disent en effet, cet homme est fort consolant ; c'est un Prédicateur, un Confesseur bien consolant. Mais il est douteux que le bel usage autorise ces sortes de phrases.

Consolant, suit ordinairement le substantif. » On a fort embrouillé tous les corollaires qu'on pouvoit tirer de ce grand et consolant dogme (de la Providence). *Consolant dogme* forme une inversion dure. — Le f. peut plutôt précéder : *consolante maxime*.

Avec le verbe être impersonnel, *consolant* régir la prép. *pour* devant les noms, et la prép. *de* devant les verbes : Un des Auteurs des *Let. Edif.* lui fait régir le datif des noms. » Il est bien consolant à un Missionnaire qui, etc. d'être dans le souvenir

d'un Magistrat, de votre réputation. Il faut, pour un Missionnaire, etc.

CONSOLATEUR, **TRICE**, s. m. et f. **CONSOLATION**, s. f. * **CONSOLATOIRE**, adj. *Konsola-teur*, *trice*, *la-cion*, en vers, *ci-on*, *la-toâ-re* : 1^{re} lon. 4^e lon. au dern.] *Consolation*, est l'action de consoler, ou ce qui console. *Consolateur*, qui donne de la consolation : = *Consolatoire*, consolant, qui console. » Donner, apporter, recevoir de la consolation. » Le consolateur des malheureux, des malades, des affligés ; *consolatrice des affligés* : * Discours, lettre consolatoire.

REM. 1^o. *Consolateur* s'emploie quelquefois adjectivement. » Un rayon consolateur pénètre dans son ame. *Anon.* — On pourroit dire aussi, réflexion consolatrice, si la mélodie de la phrase ne s'y oposait pas.

II. *Consolation*, ne se dit pas seulement, du soulagement que l'on donne à l'affliction, à la douleur, au déplaisir de quelqu'un : il se dit encore d'un véritable sujet de satisfaction et de joie. » C'est une grande consolation à un père, pour un père, de voir ses enfans se porter au bien. — Il se dit quelquefois aussi de ce qui console : » La Philosophie est toute sa consolation ; et de celui qui console. Vous êtes toute ma consolation : » Dieu est toute sa consolation.

On dit, avoir de la consolation à faire et avoir la consolation de faire : J'ai de la consolation à penser que vous prenez part à mes peines : » Il vous en coûtera sans doute, mais il y va de ma vie, et vous aurez la consolation de m'avoir sauvé. *Marmontel.* » J'avois une grande consolation à croire que vous saviez le fond de ma pensée. *Mariv.*

* *Voiture* dit, donner consolation, sans article, comme on dit, donner satisfaction. » Si vous saviez le contentement que vos lettres m'ont apporté, vous auriez regret de ne m'avoir pas écrit davantage, et de ne m'avoir pas donné consolation en un temps où j'en avois tant de besoin. — *M. de Sacy* dit de même, recevoir consolation : c'est la même faute : » Ne recevoir consolation d'aucune créature, c'est l'effet d'une grande pureté de cœur. — On dirait aujourd'hui dans la première phrase et autres semblables : de ne m'avoir pas donné cette consolation, ou quelque consolation, ou une si grande consolation, ou simplement, de la

consolation, dans un temps, etc. Et dans la 1^d, *ne recevoir nulle consolation*, ou *de consolation d'aucune créature*, etc. — L'Acad. dit, apporter, doner de la *consolation*, recevoir de la *consolation*: c'est ainsi qu'il faut dire.

Avoir cette consolation que régit l'indicatif, si la phrase est affirmative, et le subjonctif, si elle est négative, ou interrogative. » J'ai *cette consolation* que l'on rend, ou je n'ai pas *cette consolation* que l'on rende justice à mes intentions. » *Aurai-je cette consolation* qu'on me plaigne dans mes malheurs ?

* *Mascaron* attribue du sentiment aux êtres insensibles, en leur attribuant de la consolation. » La fécondité *sert de consolation aux êtres corporels*, dans la nécessité qu'ils ont de mourir. La métaphore est un peu forte.

III. *Consolatoire* vieillit, dit l'Acad. Je crois que ce n'est pas assez dire, et qu'il est tellement surané, qu'on ne s'en sert plus.

CONSOLE, s. f. Pièce d'architecture saillante et ornée, qui sert d'appui à une corniche, à un fronton de croisée. — Pour l'ornement des chambres, on se sert de *consoles* de bois doré, sur lesquelles on pose des tables de marbre, des bronzes, des pendules, des porcelaines, etc.

CONSOLER, v. a. Adoucir, diminuer l'affliction, la douleur. » Je tâche de *le consoler* sur la mort de sa femme: il ne peut *se consoler* de la perte qu'il a faite. » Il vaut mieux *se consoler* avec Dieu qu'avec les hommes.

REM. 1^o. *Consoler* ne régit que les personnes: on ne dit point *consoler*, mais *calmer la douleur*. Cela doit s'entendre de la prose; car les Poètes sont en possession d'employer cette expression, et de faire régir les choses à consoler.

De peur d'aigrir les maux qu'elle veut consoler.
Comencez, consolez de funestes amours.

Gresset.

Pour consoler l'espoir du Laboureur avide.

L. Racine.

» Ni les discours des sages, ni les douceurs de l'amitié, ne peuvent *consoler* ses douleurs. Jér. Déliv. » Je ne voudrais pas jurer qu'au lieu d'aler à la noce, elle n'âlât à Malicorne *consoler* la douleur de Mde. de Lavardin. Sév.

2^o. Il est des Écrivains qui font régir à *consoler* la prép. de et l'infinitif: » Je fais

tout ce que je puis pour *consoler* ma mère, et du mauvais temps qu'il fait, et d'avoir quitté Paris. Sév. le fils. De ce qu'elle a quitté Paris, aurait été plus régulier; mais il aurait été plus lâche et plus traînant. —

Avec le réciproque, l'infinitif fait mieux. » Je me *console* aisément d'avoir fait cette perte. La raison de la différence entre l'actif et le réciproque, c'est que l'infinitif, dans cette occasion, comme dans un grand nombre d'autres, doit se rapporter au sujet de la phrase (au nominatif), qu'avec le réciproque il s'y rapporte, et qu'avec l'actif il ne s'y rapporte pas.

CONSOLIDATION, s. f. CONSOLIDER, v. a. [Dans le 1^{er}, *tion* a le son de *cion*, et en vers, de *ci-on*.] *Consolidation*, est l'action de *consolider*, c. à. d. de rendre ferme et solide. Ils ne se disent, au propre, qu'en Chirurgie: la *consolidation* d'une plaie = *consolider* une plaie. L'un et l'autre se disent aussi au Palais; la *consolidation* de, et *consolider* l'usufruit à la propriété; c. à. d. la réunion de, ou réunir l'usufruit à la propriété. — Mais il n'y a que le verbe, qui se dise au figuré. *Consolider* (affermer) une union, un traité, etc.

CONSOMMATEUR, s. m. CONSOMMATION, s. f. *Konsoma-teur*, *Konsoma-cion*, en vers *ci-on*. 1^{er} [on.] Le 1^{er} ne se dit que dans cette phrase consacrée. » J. C. est l'Auteur, et le *Consommateur* de notre foi. — L'Acad. parle de cultivateurs et de *consommateurs*, sans s'expliquer davantage. Elle entend, sans doute, par *consommateurs*, ceux qui consomment les denrées que d'autres cultivent, ou plutôt, produisent par la culture.

Consommation, est en usage dans les deux différentes significations de *consommer*, et de *consumer*. On dit, la *consommation* des vivres, comme la *consommation* du mariage. Th. Corneille. — M. Beauzée dit, la *consommation* du Sacrifice, et la *consommation* de l'Hostie. Bossuet a dit aussi; la *consommation* actuelle de l'Eucharistie.

La vraie signification de *consommation*, c'est achèvement, accomplissement, perfection. La *consommation* d'un ouvrage, d'une affaire: la *consommation* des Prophéties: la *consommation* (la fin) des siècles; la fin du monde. Expression consacrée.

Rem. * Le Traducteur du Voyage d'An-

son a employé *consomption* à la place de *consommation* : » Nous recevions chaque jour à bord autant de bœuf frais, qu'il en falloit pour notre *consomption* journalière. C'est la traduction trop littéraire du mot Anglois *consumption*. — Suivant le Dict. de Trév. *Consomption*, a le même sens que *consommation*, et se dit des mêmes choses. On y avoue pourtant que le Critique du Dict. de l'Acad. (d'alors) soutient qu'on ne doit point confondre ces deux mots. L'Acad. les distingue, excepté pour les vivres et les denrées. Grande *consommation* de bois, de blé, de sel, de fourrages. Voyez CONSOMMER.

CONSOMMÉ, s. m. [*Konsomé* : 1^{re} Ion. 3^e é fer.] On dit, un *consommé* de viandes, ou simplement, un *consommé*, et non par un *consumé*; quoiqu'on dût naturellement dire celui-ci. C'est une des bisarreries de l'usage. — Bouillon fort succulent d'une viande extrêmement cuite. » Faire, prendre, avaler un *consommé* : il ne vit que de *consommés*. » Un *consommé* de viandes, de perdrix, de chapons, etc.

CONSOMMER, v. a. [*Konsomé* : 1^{re} Ion. 3^e é fer.] Ce verbe a deux sens, le 1^{er}, le principal et le plus ordinaire, est *achever*, *acomplir*, *mettre en sa perfection*. » *Consommer* un mariage, une affaire. » Toutes les Prophéties ont été *consommées* dans N. S. J. C. » — *Faire consommer* de la viande, la faire tellement cuire, que presque tout le suc, toute la substance soit dans le bouillon. = Le 2^d sens, c'est détruire par l'usage les denrées. *Consommer* des fourrages, des provisions de bouche.

CONSOMMÉ, ÉE, part. et adj. » Vertu, sagesse, science *consommée*, parfaite, *acomplie*. — Homme *consommé* en science, très-savant. On dit aussi, sans régime, *homme consommé*, *savant consommé*, on sous-entend, en vertu, en science.

REM. 1^o. La Touche prétend qu'on confond *consommer* et *consumer* en plusieurs phrases, comme : *consommer*, ou *consumer* des denrées, du blé, du vin, du bois, etc. — L'Acad. ne dit, en ce sens, que *consommer*, et c'est l'usage actuel. — Ce qui a fait confondre ces deux mots, dit Vaugelas, c'est que l'un et l'autre emporte avec soi le sens et la signification d'*achever*. — Il y a pourtant une étrange différence entre ces deux mots, dit M. Beauzée, entre ces

deux manières d'*achever*; car *consumer* achève en détruisant, et *consommer* en perfectionnant. » Un homme *consommé* dans les sciences, n'a certainement pas *consumé* tout son temps dans l'inaction ou dans les frivolités : » Il est nécessaire, pour *consommer* le Sacrifice de la Messe, que le Prêtre *consume* les espèces consacrées. Beauzée, *synon. Voy.* CONSOMMATION.

* 2^o. Le P. Sicard a donc mal parlé, quand il a dit : Nous descendîmes de la montagne comme Abraham, sans avoir *consumé* (*consommé*) le sacrifice, que nous espérons offrir au Seigneur. *Miss. du Lev.*

CONSOMPTION, s. f. [*Kon-somp-cion*, en vers, *ci-on* : 1^{re} et 2^e Ion.] Il se dit de certaines choses qui se consomment. » Il se fait une grande *consomption* de bois dans ce fourneau : la victime fut brûlée jusqu'à entière *consomption*. La *consomption* des espèces sacramentelles dans l'Eucharistie. Pour les denrées, on dit, *consommation*. Voyez ce mot. = 2^o. *Consomption* est une espèce de phthisie fort commune en Angleterre, qui *consume* et dessèche le pöumon, les entrailles et toute la substance du corps. » Il est mort de la *consomption*. — On dit aussi, d'une personne qui dépérit, qu'elle est malade de *consomption*.

CONSONANCE, s. f. CONSONANT, adj. masc. [1^{re} et 3^e Ion.] La *consonance* est, en Musique, l'accord de deux sons, dont l'union plaît à l'oreille. *Consonance* parfaite, ou imparfaite. Varier les *consonances*. = *Consonance* est, en Gramaire, l'uniformité ou ressemblance de sons dans la terminaison des mots, qui riment ensemble. » Il faut éviter les *consonances* dans la phrase.

CONSONANT se dit, en Musique, d'un accord formé par des *consonances* : Accord *consonant*.

CONSONE, s. f. [On écrit ordinairement ce mot et les précédens avec deux n : mais on peut l'écrire avec une seule, sans grand inconvénient.] Il se dit de toutes les lettres de l'Alphabet, qui n'ont pas de son par elles-mêmes, et ne peuvent se prononcer qu'étant jointes à des voyelles : a, e, i, o, u, sont des voyelles; b, c, d, f, g, etc. sont des *consones*. — L'Acad. marque aussi ces mots adjectifs; lettres *voyelles*, lettres *consones*; mais on s'exprime rarement de la sorte.

Rem. 1^o. Quand une *consoné* est redoublée.

au milieu du mot, on n'en prononce qu'une : *Abbé*, *consommer*, *annoncer*, *quitter*, *passer*; pron. *Abé*, *consomer*, *anoncer*, *quiter*, *pa-ser*, etc. Cette règle est à remarquer, sur-tout pour les deux *n* : plusieurs les prononcent toutes les deux fort désagréablement : *an-née*, *an-noncer*, etc. — Exceptez 1°. les deux *n* dans certains mots où on les prononce toutes deux : *annal*, *annales*, *annate*, etc. Nous en avons averti en leur lieu. — 2°. Les deux *c*, dont le 2d est devant un *e* ou un *i* : *Accéder*, *accident*: Pron. *akcédé*, *akcidan*, etc. Quand ces deux *c* sont devant *a*, *o*, *u*, on n'en pron. qu'un : *accabler*, *accomoder*, *accuser*; prononcez *akablé*, *akomodé*, *akuzé*. — 3°. Les deux *d* dans les deux mots *addition*, *reddition*, qui sont les seuls où le *d* se redouble : on les y prononce tous deux. — 4°. Les deux *m* et les deux *ll* après *i*, au commencement des mots, *immoler*, *illustrer*, etc. on les fait sentir aussi toutes les deux. — Il serait à souhaiter qu'on supprimât peu à peu une de ces consonnes redoublées dans les mots où l'on n'en prononce qu'une. On l'a déjà fait pour un certain nombre de mots. Petit à petit on le fera pour tous, et nous espérons que ce Dictionnaire contribuera à accélérer cette réforme utile.

II. Lorsqu'un mot finit par deux consonnes proprement dites, ou ne prononce que la 1^{re}, lorsque le mot se lie avec le suivant, commençant par une voyelle : d'abord après, *respect humain*, pron. *dahô-rapré*, *respè-ku-mein*, et non pas, *dabor-dapré*, *respèk-tu-mein*, etc. — Quand l'*n* forme une voyelle nazale, elle est exceptée de cette règle : ou plutôt ce n'est pas une exception, puisque l'*n* n'étant pas alors consonne, il n'y a pas deux consonnes finales. » *Ils ont aimé*, *puissant apui* : pron. *on-témé*, *pui-san-tapui*, etc. III. Du temps de *Malherbe*, et même longtemps après, on retranchait au pluriel la dernière des consonnes finales dans les mots qui en avaient deux. On écrivait *chams*, *chans*, *grans*, *fors*, *vieillars*, etc. au lieu d'écrire *champs*, *chants*, *grands*, *forts*, *vieillards*, etc. Ensuite on les écrivit toutes deux. — Depuis quelque temps on les a retranchés encore, mais seulement dans les mots terminés en *ent* et en *ant*; *sentimens*, *négligans*, *abondans*, *puissans*. — Ceux qui veulent qu'on les conserve toutes deux, et qu'on écrive *sentiments*, *puis-*

Tome I.

sants, en donent une raison spécieuse; c'est qu'en conservant au pluriel cette consonne caractéristique, par le pluriel on reconait et l'on distingue l'ortographe du singulier. Si je vois *tirans*, et *attirans* écrits de même, je croirai qu'*atiran* s'écrit sans *t* au singulier, comme *tiran*. Si au contraire je vois *tirans* sans *t* et *atirans* avec un *t*, je comprendrai que le 1^{er} n'a point de *t* au singulier, et que le second en a un. Mais il n'y a pas d'apparence que cette raison prévale sur la commodité, et qu'elle arrête le cours d'un usage, qui s'établit tous les jours plus universellement. — M. Linguet écrit *grans* sans *d* au pluriel; cela est nouveau, et pourra prendre comme le reste. — Quant à *chams*, *chans*, *fors* et *vieillars*, et autres mots de ces terminaisons, je doute que de longtemps l'usage s'introduise de les écrire de la sorte.

* CONSONER, v. n. S'accorder (néologisme.) » Le bouvreuil *consonne* et contraste très-agréablement avec l'épine blanche. *St. Pierre*.

CONSORTS, s. m. pl. Terme de *Pratique*: ceux qui ont intérêt avec quelqu'un dans un procès, dans une affaire civile, etc. » On l'a condamné, lui et *ses consorts*, à payer solidairement, etc.

Rem. Mr. *Targe* apèle *consort* d'un vaisseau ce que nous apelon^s *Matelot*. » N'étant pas soutenu par *son consort*, il fut obligé de se retirer. Si ce Traducteur eût consulté le *Dict. de Boyer*, il aurait vu, *a consort-ship*, interprété par *vaisseau matelot*.

* CONSPIRANT, ANTE, adj. verb. (Néol.) Qui conspire. » Des forces *conspirantes* ne se détruisent pas par le choc, *Paulian*, *Dict. de Phys.*

CONSPIRATEUR, s. m. CONSPIRATION s. f. CONSPIRER, v. n. [*Kon-spirateur*, *ra-cion*, en vers, *ci-on*, *konspiré*; 1^{re} Ion.] *Conspirateur* est celui qui conspire pour quelque mauvais dessein, particulièrement contre la Puissance et l'autorité légitime. On ne le dit guère au sing. on dit plutôt, *un des conspirateurs*, qu'un *conspirateur*.

CONSPIRATION est une conjuration, une entreprise contre l'Etat, contre les Puissances légitimes. Dangereuse, horrible *conspiration*. Ourdir, tramer, faire, machiner, former une *conspiration*. — Il se dit aussi entre particuliers, » Il y a une *conspiration* contre vous: » On a fait une *conspiration*

A a a a

pour lui faire perdre ou lui faire avoir une telle charge.

Conspirateur et conspiration se prennent toujours en mauvaise part. *Conspirer* est indifférent au bien ou au mal, et c'est son régime qui en détermine le sens.

Conspirer à, c'est concourir. « *Tout conspire à la fortune, ou à la ruine, à la destruction de... Ils conspirent tous à même fin, au bien de l'État.* — *Conspirer contre* annonce un mauvais dessein. *Conspirer contre l'État*; ils ont conspiré contre vous. — Il est quelquefois *actif*, et il se dit alors en mauvaise part. « *Ils ont conspiré la ruine de l'État: il a conspiré ma perte.* — Corneille lui donne pour second régime la prépos. *contre*.

Voilà contre un ingrat tout ce que je conspire.

Surena.

Il lui donne en cet endroit le sens et le régime de *méditer*, et il n'aurait pas manqué de dire, *tout ce que je médite*, si la rime l'avait permis. Et que de fautes contre la langue n'a pas occasioné cette rime?

Rem. Quand *conspirer* se dit des choses, il régit la prép. à devant l'infinif: « *Tout conspire à me chagriner, à me ruiner* — Rollin et d'Avrigni lui donnent ce même régime, quoique appliqué aux personnes: « *Il conspira ouvertement à repousser ceux qu'il avoit apelés. Rol.* » Toutes les Villes conspirèrent à s'opposer aux ordres de la Cour. D'Avr. — Avec les personnes, il faut employer la prép. *pour*: *il conspira avec, etc. pour repousser, etc.* Elles conspirèrent ensemble pour s'opposer, etc. La différence de ces deux régimes vient de ce qu'avec les choses, *conspirer* signifie *concourir*, et qu'avec les personnes, il a le sens de *faire une conspiration*. Or, l'on dit *concourir à perdre, à ruiner; et faire une conspiration pour perdre, pour ruiner*.

CONSPUER, v. a. Cracher sur quelque chose; mépriser d'une façon marquée. Il ne se dit point au propre; et au figuré il n'est supportable qu'en conversation, ou dans le style comique ou satirique. Molière auroit ambitionné la gloire d'avoir fait la *Méromante*, en même temps qu'il auroit conspué cette multitude de Drame, qui continuent si obstinément à défigurer la Scène. *Sabat*. Trois siècles.

CONSTAMMENT, adv. **CONSTANCE**, f. **CONSTANT**, ANTE, adj. [1^{er} lon. 2^e br.

au 1^{er} lon. aux trois autres.] *Constamment* a deux sens, qui n'ont aucun rapport l'un avec l'autre. 1^o. Avec constance et fermeté, souffrir *constamment*; ou avec persévérance, suivre *constamment* un dessein; s'attacher *constamment* à une chose. = 2^o. Certainement, assurément: Cette nouvelle est *constamment* vraie: « *Constamment* il l'a écrit. Bossuet. — *Constamment* c'est un fait, était le mot et le refrain d'un grand Nouvelliste.

CONSTANCE a aussi les deux sens de *fermeté* et de *persévérance*. « Il a eu, il a montré bien de la *constance* dans ses maux, dans ses malheurs: souffrir avec *constance*. — Poursuivre un dessein avec *constance*: la *constance* dans l'amitié, dans le bien, est une vertu bien rare. Voy. *Stabilité*.

CONSTANT a les trois significations de *constamment*. — Qui a de la fermeté et de la constance dans les maux, les adversités. « *Constant* dans les revers et les disgrâces; âme *constante* dans les plus grands maux. — *Persévérant*, qui ne change pas. *Constant* dans la Foi, dans l'amitié; *constant* en amour, ou dans ses amours. Volonté ferme et *constante*; esprit *constant*. — Indubitable, certain. Cela est *constant*, passe pour *constant*; il est *constant* que, etc. En cette acception, il ne se dit point des personnes. On ne dit point qu'un homme est *constant* à Paris, pour dire qu'il y est certainement. Ainsi Fontenelle n'est pas à imiter, quand il dit: « Les Démon étant constants par le Christianisme, pour dire, que leur existence est certaine.

CONSTANT se dit des choses dans le sens de ferme, solide. État *constant* et immuable; fortune solide et *constante*; *constante* prospérité. « Tout change dans ce monde: il n'y a rien de *constant*.

CONSTANT, ferme, inébranlable, inflexible, (synon.) Les trois derniers ajoutent au premier une idée de courage avec ces nuances différentes, que *ferme* désigne un courage qui ne s'abat point, *inébranlable* un courage qui résiste aux obstacles, et *inflexible* un courage qui ne s'amollit point. Un homme de bien est *constant* dans l'amitié, *ferme* dans les malheurs; et lorsqu'il s'agit de la justice, *inébranlable* aux menaces, et *inflexible* aux prières. *Encycl.*

Rem. 1^o. *Constant*, ferme, durable, stable, suit ordinairement le nom qu'il mo-

diffé. Quelquefois pourtant, sur-tout en vers, il peut le précéder.

Si la fortune le traverse,
Sa constante vertu s'exerce
Dans ces obstacles passagers.
Rousseau.

Telle est de l'univers la constante harmonie.
L. Racine.

Constante prospérité est aussi bien en prose que prospérité constante; mais constante vertu, et encoré plus constante fortune, auraient quelque chose de dur. — Le masculin sur-tout n'aime pas à marcher devant un nom terminé en e muet. Constant Prince ne vaudrait rien, constant homme écorcherait les oreilles.

2°. Constance et constant régissent l'infinif avec la prép. à: » Sa constance à soutenir les revers, fait l'admiration de tout le monde. » Il est constant à poursuivre ses prétentions.

3°. Il est constant que régît l'indicatif, lorsque le sens est affirmatif, et le subjonctif, quand le sens est négatif ou interrogatif: » Il est constant que vous l'avez dit: » Ce n'était pas peut-être une chose si constante parmi le peuple, que les oracles fussent rendus par les Divinités. Fonten. » Est-il aussi constant que vous le dites, que cette Doctrine soit erronée, etc.

CONSTATER, v. a. On dit constater un fait, l'établir par des preuves convaincantes. Il est constaté qu'il est coupable: il n'est pas constaté, ou est-il bien constaté qu'il soit coupable? Voy. l'Art. précédent Rem. 3°.

CONSTELLATION, s. f. CONSTELLÉ, ÉE, adj. [On pron. les deux ll: tion, dans le 1^{er} a le son de cion, et en vers, de ci-on.] on apèle constellation, l'assemblage de plusieurs étoiles. » Les Astronomes ont divisé le zodiaque en douze constellations.

— Constellé est un terme d'Astrologie: qui est fait sous certaines constellations: anneau constellé, pierre constellée.

CONSTER, v. n. impers. Il ne s'emploie qu'au Palais; il conste que... il est constant que... Il a les mêmes régimes. Voy.

CONSTANT, Rem. 3°. Voy. CONSTATER.

CONSTERNATION, s. f. CONSTERNER, v. n. [1^{er} lon. 2^e é ouv. 3^e é fermé au 2d: tion dans le 1^{er} se prononce comme cion, en prose, et ci-on en vers.] Consterner, c'est frapper d'étonnement et abatre le

courage. Consternation est donc un étonnement qui produit un abattement de courage. » Consterner les esprits. » Cette nouvelle inattendue a consterné tout le monde. » La consternation a été universelle. Voy. ÉTONNEMENT.

Rem. 1°. On dit, être consterné: on ne dit pas se consterner: la consternation ne vient point de la volonté, mais d'une cause extérieure. Un Poète, que le réciproque acommodait mieux, l'a employé: il n'est pas à imiter.

Il veut trouver un sage et ne voit que des fous:
Déjà son front se ride et son cœur se consterne
Clerc de Montmercy.

2°. Être consterné régît l'ablatif des choses, qui sont l'ocasion de la consternation, et la prép. par pour les sentimens intérieurs qui la produisent: » Je suis consterné de cette nouvelle, de cet événement; je suis consterné par une terreur subite, qui m'atra entièrement le courage — Les Poètes sont en possession, quand la chose les acomode, de substituer la prép. de à la prép. par.

Ne vous figurez point que dans cette journée
D'un lache désespoir ma vertu consternée
Craigne les soins d'un trône où je pourrois monter.

Racine.

Le Seigneur dans leurs camps a semé la terreur;
Il parle, et nous voyons leurs trônes mis en poudre,
Leurs chefs aveuglés par l'erreur,
Leurs soldats consternés d'horreur.

Rouss.

Cette dernière expression pourrait être employée en prose: mais celle de Racine n'y serait pas supportable. Il faudrait dire, consternée par un lâche désespoir.

CONSTIPATION, s. f. CONSTIPER, v. a. [1^{er} lon. 3^e é fer. au 2d: dans le 1^{er} tion se pron. comme cion.] Constiper, c'est resserrer le ventre de telle sorte qu'on ne puisse aller librement à la selic. Constipation est l'état de celui qui est constipé. » Fruits qui constipent. Une longue constipation est dangereuse.

CONSTIPÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas le ventre libre. — On dit aussi substantivement (st. famil.) il a la mine d'un constipé.

— Phebus voyant sa mine constipée,
Dit: Quelle est donc cette Muse éclopée,
Qui vient chez nous, rabler le violon.

En maître court! Rouss.

CONSTITUT, Un Auteur très-moderne a dit, *mettre de l'argent à constitut*, pour dire, *à constitution de rente*. » Au café, on vendoit publiquement, en gros et en détail, tous les autres présens, même décorés de ses armées, dont il mettoit aussitôt l'argent à *constituer*. Anon. Ce mot n'est en usage ni au Palais, ni dans le discours ordinaire.

CONSTITUANT, ANTE, adj. **CONSTITUER**, v. a. [4^e lon. aux 2 1^{eres}, é fer. au 3^e.] *Constituant*, se dit des personnes, en style de Pratique: qui constitue un Procureur. Ledit sieur *constituant*, ladite Dame *constituante*, etc. — En Physique, il se dit des choses: les molécules *constituantes* du soufre. *Aff. de Prov.* — On dit plus souvent, *constitutives*

CONSTITUER, composer un tout: » La matière et la forme *constituent* le corps physique: *ce qui constitue* le poème dramatique est, etc. — Suivant l'*Acad.* c'est aussi *faire consister en*. . . » Les Philosophes *constituent* le souverain bien dans la vertu. — Je crois qu'on peut douter que cette façon de parler soit de l'usage actuel. Elle me paraît surannée et hors d'usage. On dit aujourd'hui, *font consister dans*, etc. — On disoit autrefois, *constituer*, en ce sens: » Les femmes, trompées de leurs imaginations, *constituent* la sainteté en l'austérité. *St. Fr. de Sales.* — Au Palais, on dit, *constituer* (établir) un Procureur, *constituer* quelqu'un prisonnier, le mettre en prison: *constituer* une rente, une pension: il a *constitué* à son fils une telle somme, pour lui servir d'alimens: *constituer* une dot, l'établir, l'assigner sur tels deniers, sur tel héritage.

Dans le discours ordinaire, on dit, *constituer* un homme en frais, en dépense, lui causer, lui occasioner des dépenses, des frais.

CONSTITUÉ, ÉE, adj. Il se dit, ou sans régime; bien, ou mal *constitué*, qui est de bonne ou mauvaise complexion. — On le dit plutôt de la complexion que de la conformation. » Tout son bien est en rentes *constituées*. — Ou il se dit avec *de*, ou *en*, le 1^{er} dans le physique, le 2^d dans le moral: Un tout, *constitué* de telles et telles parties: homme *constitué* en dignité.

CONSTITUTIF, IVE, adj. **CONSTITUTION**, s. f. [*Konstitutif*, *itivè*, *titu-cion*, en vers, *ci-on*; 4^e lon. au 2^d.] L'adjectif se dit de ce qui constitue essentiellement une

chôse: les parties *constitutives* d'un corps: la divisibilité est une propriété *constitutive* de l'étendue.

CONSTITUTION, a plusieurs significations: 1^o. Composition. » La forme et la matière forment *la constitution* du corps naturel. = 2^o. Établissement, création d'une rente, d'une pension, etc. » Contrat de *constitution*; argent placé à *constitution de rente*, ou simplement, à *constitution*. » Il a tout son bien *en constitutions*. = 3^o. Ordonnance, Loi, Règlement. *Constitutions* Impériales, Canoniques, Pontificales. *La Constitution* Unigenitus. » *Les Constitutions* d'un Ordre Religieux. » Cette République étoit gouvernée par de bones *Constitutions*. 4^o. Il se dit du tempérament. » Il est de *bonne*, ou de *mauvaise constitution*. — 5^o. Construction: *la constitution* du corps humain, *la constitution* du monde. Cette dernière phrase est consacrée, et chez les Philosophes, pour signifier l'ordre et la situation des parties du monde, entre elles, et dans les Livres saints, pour signifier la création du monde: *Quod vobis paratum est à constitutione mundi*.

* **CONSTITUTIONNEL**, ELLE, adj. Mot à la mode, depuis qu'on parle tant des affaires d'Angleterre. Il signifie, *conforme à la Constitution* du gouvernement. » Il est légal, *constitutionnel*, indispensable, que le peuple retire son dépôt des mains infidèles (des Ministres) qui en auroient négligé le soin. *Linguet. Annales.*

CONSTRICION, s. f. **CONSTRINGENT**, ENTE, adj. [*Kans-trik-cion*, *kons-trein-jan*, *jante*; 2^e et 3^e lon. aux 2 dern.] Ce sont deux termes de Physique. Resserrement des parties d'un corps. = Ce qui les resserre. — L'adj. est plus usité que le substantif.

CONSTRUCTION, s. f. **CONSTRUIRE**, v. a. [*Kons-truk-cion*, *kons-truire*; 1^{er} lon. 2^e lon. au 2^d.] *Construction*, est, 1^o. L'arrangement, la disposition des parties d'un bâtiment. *La construction* d'un Palais; *la construction* d'un vaisseau. — Dans ce dernier emploi, il se dit absolument: les règles de *la construction*: il entend bien *la construction*. — Au figuré, il se dit d'un ouvrage d'esprit.

CONSTRUCTION, en Gramaire, est l'arrangement des mots, suivant les règles et l'usage de la Langue. » *La construction* de cette phrase est régulière, ou louche, mau-

vaire, d'être, barbare, etc. Défaut de *construction*; faite contre *la construction*.

Rem. La régularité dans la *construction*, est une des choses les plus nécessaires pour la netteté et la clarté du discours. Toutes les phrases louches et obscures pèchent par quelque défaut dans *la construction*. Elle montre souvent à découvert le vice des expressions, mais elle sert aussi à les cacher; et tels mots, qui, rapprochés, feraient de la peine, n'en font plus, quand ils sont éloignés l'un de l'autre. Voy. SYNTAXE.

CONSTRUIRE: Je *construis*, nous *construisons*; je *construisais*; je *construisis*; j'ai *construit*; je *construirai*; *construirais*; *construis*: que je *construise*; je *construisisse*; *construisant*: *construit*, vite. — 1°. Bâti, faire un édifice: *Construire une maison, un palais*: cela est solidement *construit*. — On dit aussi, *construire un vaisseau, une barque*, etc. — Figurément, on dit, *construire un poème*, en arranger, en disposer toutes les parties: ce poème a été *construit* avec beaucoup d'art. — 2°. En termes de Grammaire, arranger les mots suivant les règles et l'usage. *Construire une phrase*: cette phrase est mal *construite*.

CONSUBSTANTIALITÉ, s. f. CONSUBSTANTIEL, ELLE, adj. CONSUBSTANTIELLEMENT, adv. [*Konsubstanci-alité*, *piel*, *èle*, *èleman*; 1^{re} et 3^e lon. 5^e e moy. 6. e muet aux 2 dern.] Termes de Théologie. Unité et identité de substance: Les Ariens niaient la *Consubstantialité du Fils avec le Père*. » Les trois Persones de la Trinité sont *Consubstantielles*. » Le Fils est *Consubstantiel*, ou, est *consubstantiellement uni avec le Père*; et le Saint-Esprit, avec le Père et le Fils.

CONSUL, s. m. CONSULAIRE, adj. CONSULAIREMENT, adv. [3^e e moy, et long, 4^e e muet aux 2 dern.: *lère*, *lèreman*.] *Consul*, est le nom des deux Magistrats qui avaient la principale autorité à Rome. — C'est aussi le nom qu'on donne, en certaines Villes, à ceux qu'on apèle à Paris, à Lyon, à Marseille, *Echevins*; à Toulouse, *Capitoul*; à Bordeaux, *Jurats*. — C'est encore le titre de certains Juges établis pour juger des affaires de Commerce, qu'on apèle *Juges-Consuls*, ou simplement, *Consuls*. Assigner pardevant les *Juges-Consuls*, ou les *Consuls*; par sentence des *Consuls*, etc. — *Consul*, est enfin un Officier envoyé par son

Prince en divers Ports, Echelles, et autres lieux, pour protéger le Commerce, et juger des affaires de Négoce entre ceux de sa nation. » *Consul de France, d'Angleterre, de Hollande, à Smyrne, à Alep, à Cadix*, etc.

CONSULAIRE, qui appartient au Consul. En parlant des Romains, dignité, famille, personne, province *Consulaire*. En parlant des *Juges-Consuls*, Juridiction *Consulaire*. — On dit burlesquement, d'un débiteur qui n'ose sortir de sa maison, par la crainte d'être mis en prison, en vertu d'une sentence des Consuls, qu'il a *la goutte Consulaire*.

CONSULAIREMENT, ne se dit que dans le dernier sens: demande jugée *consulairement*.

CONSULAT, s. m. Dignité, charge, office de Consul. Voy. CONSUL. » C'est aussi le temps pendant lequel on exerce la charge de Consul. Il se dit, sur-tout dans ce sens, des Consuls Romains. » Le *Consulat de Cicéron* est célèbre, par la découverte de la Conjuraton de Catilina.

CONSULTANT, adj. CONSULTATION, s. f. CONSULTATIVE, adj. if. CONSULTER, v. a. [1^{re} lon. la 3^e du 1^{er} et la 4^e du 3^e lon. aussi.] I. *Consultant*, est celui qui donne avis et conseil. — On ne le dit que des Avocats et des Médecins. Avocat *Consultant*, est celui qui ne plaide plus au Barreau, et qui donne seulement son avis, quand on le consulte. — On dit aussi, Médecin *Consultant*, par opposition à Médecin ordinaire: Médecin *Consultant* du Roi. — Il est quelquefois substantif. Un tel n'était pas des *Consultans*. Quelques-uns le disaient substantivement, et dans une signification active, de ceux qui *consultent les Avocats*: » L'antichambre étoit remplie de *Consultans*. — *Boileau* a dit, en ce sens:

Ecoutez tout le monde, assidu *Consultant*;
Un fat quelquefois ouvre un avis important.

II. CONSULTATION, Conférence que l'on tient, pour consulter sur quelque affaire, sur quelque maladie. » Faire une *Consultation*: ils ont été long-temps en *Consultation*. — Il se dit aussi de l'avis par écrit des Avocats, des Médecins. » Il a apporté une *Consultation* des trois plus fameux Avocats, etc. Une *Consultation* signée par les plus habiles Médecins de Montpellier.

Rem. Il n'y a pas plus de trente ans, dit M. Ménage en 1672 (cela est déjà ancien), que l'on disoit à Paris, *Consulte de Médecins*

CON
et Consultation d'Avocats. On ne dit plus que Consultation.

III. CONSULTATIVE, ne se dit qu'avec voix. Avoir voix consultative, c'est avoir le droit de dire son avis, sans que cet avis soit compté dans la délibération. Il est opposé à délibérative. » Dans les Conciles les Evêques ont voix délibérative ; les Docteurs n'y ont que voix consultative.

IV. CONSULTER, prendre avis, conseil, ou instruction de quelqu'un. Consulter l'oracle, les devins, les Avocats, un Médecin, un ami, etc. — Consulter sa conscience, son devoir, ses forces, examiner s'ils permettent de faire ce qu'on se propose. — On dit, dans le même sens, consulter ses intérêts, son goût, son miroir, ou, le miroir. — Consulter son chevet, se donner le temps de délibérer, passer la nuit, avant que de se déterminer. Il est familier.

CONSULTER, neutre et sans régime : Ils consultèrent ensemble : il consulta longtemps, avant que de s'engager : les Avocats ont consulté sur cette affaire, les Médecins sur cette maladie.

Rem. 1°. * Plusieurs Auteurs, au lieu de dire, consulter sur, disent, consulter de, en consulter. » Comme l'action étoit un peu extraordinaire, on en consulta l'oracle. Fonten. » Il consulta son Evêque, de la manière dont les Solitaires, qui n'ont point de Prêtres, doivent recevoir les Saints Mystères. Bossuet. » Il en faut consulter les Maîtres. Vaug. » L'Archiduc Charles fait avec le Roi un traité de paix et d'alliance, sans en consulter ni l'Impératrice, ni Ferdinand. Hénault. » Les Eglises des Gaules en consultaient avec les Eglises voisines. Droit Ecl. Fr. » Il en veut consulter avec ses amis. Acad. — Malgré tant d'exemples, ce régime me paraît sentir le Factum, et n'être propre que du style du Barreau. La prép. sur vaut toujours mieux ; et quelquefois ce régime n'est pas nécessaire, comme dans la phrase du Prés. Hénault, où il pouvait dire simplement, sans consulter ni l'Empereur, ni Ferdinand.

2°. * Mde de Sévigné fait régir à ce verbe l'acusatif de la chose, et le datif de la personne. » Pour celui-là, il s'entend tout seul : je ne le consulterai à personne. Et ailleurs, l'acusatif tout seul de la chose : je consulterai la pommade, c. à. d. je consulterai les Médecins sur cette pommade.

CON
3°. On dit, se consulter, examiner ce que l'on a à faire, avant que de s'y déterminer. » Vous êtes-vous bien consulté, avant que de l'entreprendre.

* CONSULTE, s. f. Voyez CONSULTATION.

CONSULTEUR, s. m. Docteur commis par le Pape, pour donner son avis sur quelque point de doctrine, ou de discipline.

CONSUMANT, ANTE, adj. CONSUMER, v. a. [1^{re} lon. 3^e lon. aux 2 1^{eres}, é fer. au 3^e.] Consumant, se dit de ce qui consume. Feu consumant. — M. d'Arnaud l'a employé figurément : » Quel bonheur, d'arracher au besoin consumant, une famille expirante. Et Neuville : » Peintures majestueuses, que l'ardeur dévorante, que la divine impétuosité d'un zèle consumant, traçoient et suggéroient aux Prophètes. — Cet adjectif verbal est plus usité au figuré qu'au propre.

CONSUMER, v. a. Il ne faut pas confondre consommer avec consumer. Le 1^{er} signifie finir, accomplir, perfectionner ; c'est le Consummare des Latins ; l'autre exprime l'action de détruire, d'abolir, et répond à consumere. On dit, consommer le mariage : vertu consommée, etc. Et la rouille consume le fer ; le temps consume toutes choses.

L'âge par qui tout se consume.

Malherbe.

Il signifie, perdre, employer à . . . Il a consumé son patrimoine : j'ai consumé beaucoup de temps à cet ouvrage, etc. Voyez Consommer.

Se consumer, régit la prép. de ou en. » Et pourquoi me consumerois je encore de travail et d'inquiétude ? Marm. » Pendant que je me consumois ainsi en regrets inutiles, j'aperçus comme une forêt de mâts de vaisseaux. Têlem. » Ils ne se consomment point en réflexions, quand il est question d'agir. Sabatier, Trois Siècles, etc. — Il s'emploie aussi sans régime : il se consume, il dépérit : la maladie, ou l'ennui ; la tristesse le consume. » Elle le trouve assis sur le rivage, où il passe les jours à pleurer et à se consumer. Mde. Dacier.

CONTACT, s. m. [On prononc. le c final, mais non pas le t. Voyez Consonne, Rem. II.] Atouchement de deux corps. Il ne se dit qu'en Physique. » Le point de contact est le point commun à deux corps, qui se touchent. Paulian, Dict. de Phys.

CONTAGIEUX, EUSE, adj. CONTA-

CON, s. f. [1^{re} lon. 3^e lon. aux 2 1^{ers}, *Contagieu*, *giéu-ze*, *gion*, en vers, *gi-éu*, *gi-on*.] *Contagion*, est la communication d'une maladie ; *Contagieux*, qui se prend et se communique par contagion. » Ce mal se prend par contagion : il est contagieux. — Ils s'emploient au figuré : La contagion de l'hérésie, du vice, des mauvaises mœurs : » Exemples, livres, discours contagieux. » Tout le monde le fuit ; on dirait que son malheur est contagieux.

Rem. On dit quelquefois, la contagion, pour la Peste : Du temps de la contagion : la contagion fit de grands ravages à Marseille.

* **CONTAMINATION**, s. f. **CONTAMINER**, v. a. Souillure : Souiller. Ces deux mots sont vieux et hors d'usage.

CONTE, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet. Il est trois mots, qui se prononcent de même ; *Compte*, *Comte*, et *Conte*, mais ils ont des significations bien différentes. Plusieurs confondent le 1^{er} et le dern. Voy. ces mots à leur place.] Narration, récit de quelque aventure. On le dit plus souvent des fabuleuses, que des véritables ; bon ou mauvais conte, agréable et plaisant, ou ennuyeux, ridicule, etc. — On donne plusieurs noms aux contes dont on amuse les enfans. *Conte de vieille*, *Conte de Peau d'Âne*, *Conte borgne*, *Conte de ma Mère-l'Oie*, *de la Cigogne*, *Conte bleu*, *Conte à dormir debout*. — *Conte grâs*, licencieux.

Mde. de Sévigné joste le mot sur la différence de *conte* et *compte* : » Ils me trouvent ridicule de préférer un *compte* de fermier, aux *contes* de la Fontaine.

CONTEMPLATEUR, TRICE, s. m. et fém. **CONTEMPLATIF**, IVE, adj. **CONTEMPLATION**, s. fém. **CONTEMPLER**, v. act. *Kontan-pla-teur*, *trice* ; *tif*, *ilve*, *Kontanpla-cion*, en vers, *ci-on*. *Kontanplé* : 1^{re} et 2^e lon. 4^e lon. au 4^e, 3^e e fer. au dern.] I. *Contemplateur*, *trice*, est celui, ou celle, qui contemple. L'Acad. avertit qu'il se dit principalement de celui, qui contemple par la pensée. Il se dit, qu'avec *de* pour régime, *Contemplateur des merveilles de Dieu*, *des secrets de la nature* ; ou absolument et sans régime. C'est un grand *Contemplateur*. — Le fém. est peu usité.

II. *Contemplatif*, a à-peu-près le même sens : *Homme Contemplatif*, *dévoté contemplatif* : *Philosophie contemplative*. —

La *vie contemplative*, se dit par opposition à la *vie active*. S'adonner à la *vie contemplative*. — S. m. Les *Contemplatifs*, ceux qui se dévouent à la vie d'oraison et de méditation.

III. *Contemplation*, est l'action par laquelle on contemple, soit des yeux du corps, soit de ceux de l'esprit. Profonde, perpétuelle, dévote *contemplation*. S'adonner à la *contemplation* : être en *contemplation*. La *contemplation des astres*, *des choses divines*.

EN CONTEMPLATION, adv. En considération. » Le Roi, en *contemplation* de ses services, lui a accordé une pension. » Le père, en *contemplation* de ce mariage, a cédé, a donné, etc. Il ne se dit qu'au Palais, et en style de Chancellerie, ou de Traités entre les Princes.

IV. *Contempler*, c'est considérer attentivement, soit avec les yeux du corps, soit avec ceux de l'esprit. *Contempler le Ciel*, *les astres*, *un bâtiment*, *un tableau*. *Contempler la grandeur et les perfections de Dieu*. — Neutre et sans régime, il se prend toujours dans la signification de méditer. » Il passe sa vie à *contempler*.

Rem. Ce verbe régit-il l'infinitif sans prép., comme le régit le verbe *voir* ? J'en doute. » *Contemplez les Romains combattre pour leur patrie et pour leurs foyers*. Ann. Litt. Je crois qu'il fallait dire *combattant*. — M. Moreau a dit aussi : » *Contemplant les . . . déchirer de leurs propres mains l'héritage de leurs ancêtres*,

CONTEMPORAIN, AINE, adj. [*Kontanpo-rein*, *rene* : les 2 1^{ers} lon. 4^e e moy.] Qui est du même temps. Auteurs *contemporains*, *Histoire contemporaine* ; Auteurs qui ont écrit, ou histoire composée par des Auteurs, qui rapportent ce qui s'est passé de leur temps. — Ce mot n'a d'usage que dans cette occasion ; et je ne crois pas que l'on puisse dire, comme l'a fait M. l'Abbé Duserre-Fign, dans son beau Panégyrique de Ste. Thérèse : » Foulant aux pieds la gloire *contemporaine*, ainsi que les suffrages de la postérité. Il a voulu dire, les hommages, l'estime, l'admiration de son siècle, de ses contemporains : mais je crois qu'il s'est mal exprimé. — S. m. C'est mon *contemporain*, nous sommes *contemporains*. Il ne se dit point au fém. Une femme ne dit point d'une autre, c'est ma

contemporaine : elle dit : nous sommes du même âge : elle est du même âge que moi. — Un Auteur moderne a intitulé un de ses Romans , *Les Contemporaines* : mais, outre qu'il ne se pique pas trop de correction de style et de respect pour l'usage , c'est que les titres des Livres comportent quelque licence qu'on ne passerait pas ailleurs.

CONTEMPTEUR, s. m. **CONTEMPTIBLE**, adj. [*Kontanp-teur*, *tible* : les deux 1^{res} lon. On pron. le p.] *Contempteur*, est celui qui méprise : *Contemptible*, ce qui est méprisable. Ce sont des latinismes. Le 1^{er} n'est admis que dans le style soutenu, dit l'*Acad.* Je crois qu'il est mieux placé dans le style crit. On dit, à la vérité, en vers, et dans la prose oratoire, *les contempteurs des Dieux* ; mais *La Bruyère* a dit, et on l'a répété d'après lui, *les contempteurs d'Homère, des Anciens*. — *Coyer* fait dire à *Des Fontaines*, dans son *Testament Littéraire* : " Jusqu'ici ma seule prédilection, jointe à la terreur de ma plume, a soutenu mon Virgile contre ses *contempteurs*. Un Auteur l'a fait adjectif : Des yeux *contempteurs*. = *Malherbe* a employé *contemptible* ; et *Vaugelas* conjecture que ce Poète n'a préféré, dans cet endroit, cet adjectif à celui de *méprisable*, plus beau, plus français et plus en usage, qu'à cause qu'il eut rimé avec le mot *agréable*, qui termine le vers précédent. " Toute ma peur est, dit ce Poète, que

Ma foi, qu'en me voyant, elle avoit agréable

Ne lui soit *contemptible*, en ne me voyant pas.

Quelques Auteurs ont tenté de ressusciter cet adjectif, mort au berceau, mais l'usage a été inexorable. L'*Acad.* dit qu'il vieillit. Il doit donc être bien vieux ; car elle le dit depuis long-temps. — Dans le *Dict.* de *Trev.* on dit, au contraire, qu'il ne doit pas être banni de la Langue, et qu'il y a de certains endroits où il produit un bon effet. On y cite cette phrase de *Maucroix* ; " Ils passent ici pour les plus vils et les plus *contemptibles* de tous les hommes. Il me semble qu'en cet endroit *méprisable* produirait un effet tout aussi bon.

CONTENANCE, s. f. [1^{re} et 3^e lon. 2^e et dern. e muet.] Ce mot a deux sens bien différens, et qui n'ont point de rapport l'un avec l'autre. 1^o. Capacité, étendue. *Vaisseau de la contenance de dix tonneaux, terre de la contenance de cent arpens.* =

2^o. *Maintien*, posture : bonne ou mauvaise, grave, sérieuse, ou forcée ; ridicule *contenance*. Il ne sait quelle *tegence* tenir ; il n'a point de *contenance*. — *Perdre contenance*, cesser tout-à-coup d'avoir la contenance naturelle où l'on se trouve. On lui a fait perdre contenance. — On dit de certaines choses, comme un éventail, par exemple, qu'on les porte par contenance, qu'elles servent de contenance.

Rem. On dit, dans le style figuré médiocre, *tenir*, ou *faire bone contenance* : le 2^d est le meilleur. Témoigner de l'assurance, tandis qu'intérieurement on est troublé, chagrin ou intimidé. On ne pouvoit faire meilleure contenance. *Bossuet.* " Ils font la contenance la plus triomphante, quand ils savent moins où ils en sont. *Id.* Dans ce dernier exemple, l'expression est changée. *Faire*, ne fait bien qu'avec l'adj. *bone*. Avec tout autre adjectif, *affecter* vaudrait mieux. Voy. **MAINTIEN**.

CONTENANT, ANTE, adj. [1^{re} et 3^e lon. 2^e e muet.] Qui contient. *Trev. Rich. Port.* * La mesure est la partie *contenante*, et la liqueur, la chose contenue. *Trev.* — S. m. " Le *contenant* est toujours plus grand que le contenu. *Ibid.* — L'*Acad.* ne met point l'adjectif.

CONTENDANT, ANTE, adj. [*Kontandan*, *dante* : 3 longues.] Concurrent, compétiteur. Il se dit plus ordinairement au pluriel et au masc. qu'au singul. et au fém. *Acad.* On peut ajouter, plus souvent comme substantif, que comme adjectif. " Il y avoit trois *contendants* ; les *contendants*, qui aspireroient au prix de la course. — Les parties *contendantes*. = L'*Acad.* dit aussi, les *Princes-contendants*. Je crois qu'on peut douter qu'on le dise des Princes. On dirait plutôt *compétiteurs* et *prétendants*.

Rem. J'aurois mieux, dit *La Touche*, dire, *Concurrent*, *Compétiteur*, *Prétendant*, que *Contendant*. Je suis du même avis, et je crois que celui-ci n'est guère bon qu'au Palais. — *Mde. de B.* . . . dit, les *Puissances contendantes* paroissent armées de toutes leurs forces. C'est le pendant de la phrase de l'*Acad.*

CONTENIR, v. a. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Il se conjugue comme *Tenir*. 1^o. *Comprendre* dans un certain espace. Ce muid contient tant de pintes, ce septier tant de boisseaux, cette terre tant d'arpens, etc. Et

— Et en parlant des choses spirituelles : l'Écriture Sainte *contient* tous les principes et toutes les lois de la bonne morale : le Symbole des Apôtres *contient* douze articles, etc. = 2°. Retenir dans de certaines bornes. *Contenir* la rivière dans son lit par des digues. = Figurement, *Contenir* quelqu'un dans le devoir, dans l'obéissance, ou simplement, le *contenir* : « On ne sauroit le *contenir*. — Il faut s'acoutumer de bonne heure à *contenir* ses passions. » Les Médecins lui ont défendu le vin ; mais il ne peut *se contenir*. = On dit aussi, *se contenir*, se modérer, contenir sa colère : « Dans ce cas, je crois qu'il aurait eu de la peine à *se contenir*. Th. d'Éduc.

CONTENT, ENTE, adj. CONTENTEMENT, s. m. CONTENTER, v. actif. [*Kontan*, *tante*, *tanteman*, *tanté* : 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet au 2d et 3^e, é fer. au 4^e.] *Content*, *ente*, est celui ou celle, qui a l'esprit satisfait. *Contentement*, joie, plaisir, satisfaction. *Contenter*, satisfaire, rendre content. « Il est, il vit *content* : elle est, ou elle fait semblant d'être *contente* : doner, recevoir du *contentement*. » Il faut peu de chose pour le *contenter* : elle est difficile à *contenter*.

I. CONTENT, joyeux, satisfait (synon.) *Content*, dit plus que ces deux adjectifs : il exprime une satisfaction plus réfléchie, plus profonde, plus durable. On est *satisfait*, quand on a obtenu ce qu'on souhaitait : on est *content*, quand on ne souhaite plus. Il arrive souvent qu'après s'être *satisfait*, on n'en est pas plus *content*. Gir. Synon. « Lorsqu'un Peuple n'est pas *content*, il faut le rendre *joyeux*. Marm. Voyez l'art. suivant, à la fin.

Content, régit de devant les noms et les verbes. Je suis *content* du peu que je possède ; il est *content* de pouvoir joindre les deux bouts de l'an. — Avoir le visage *content*, faire paraître sur son visage la satisfaction de son esprit. — Être *content* de quelqu'un, en être satisfait ; cet homme est bien *content* de vous ; vous devez être *content* de lui. On dit aussi, *content* de vos procédés, de sa fortune, etc.

Être *content* de faire, Acquiescer, consentir. Je suis *content* de vous céder cette terre, à condition que . . . à la charge de . . . * M. Targe lui done un autre sens, qui est un vrai anglicisme. » Ce Sei-

Tome I.

gneur, craignant le ressentiment de la Chambre, fut *content* d'avoir peu de se justifier, Smollet. Nous dirions en français, s'estima *heureux* de, etc.

Le Proverbe dit avec raison : Il est heureux, qui est *content* : il est riche, qui est *content*. — On dit de celui, qui s'estime beaucoup, qui a trop bonne opinion de lui-même, qu'il est *content* de soi ; *content* de sa personne ; de sa petite personne. Il y a de la gradation dans ces trois expressions ; l'une enchérit sur l'autre.

II. CONTENTEMENT, Joie, satisfaction, Plaisir, (synon.) Le *contentement*, regarde proprement l'intérieur du cœur ; c'est un sentiment, qui rend l'âme tranquille : la *joie* regarde particulièrement la démonstration extérieure : c'est une expression du cœur, qui agite quelquefois l'esprit ; la *satisfaction* regarde plus les passions ; c'est un retour sur le succès, dans lequel on s'aplaudit. Le *plaisir* regarde principalement le goût : c'est une sensation gracieuse, dont les suites peuvent quelquefois être désagréables. « Il est difficile qu'un homme inquiet et turbulent ait jamais un vrai *contentement*. Il n'y a que le petit peuple, et les gens d'un esprit borné, qui se livrent à une *joie* immodérée. La *satisfaction* ne se trouve guère avec une ambition démesurée. Il est rare de goûter un *plaisir* pur, et qui ne soit mêlé d'aucune amertume. Gir. Synon. Voy. SATISFACTION.

REM. 1°. *Contentement*, n'a point de pluriel : On dit à plusieurs, et de plusieurs, *voire contentement*, *leur contentement*, et non pas, pour vos *contentemens*, comme dit Molière. — L'Acad. le blâme dans *Cornéille* :

Et que tout se dispose à leurs *contentemens*.

2°. On dit, avoir, ou doner *contentement* sans article : « M. de Lavardin avoit fort demandé le commandement : il prétendoit que cet honneur lui est dû ; mais il n'a pas eu *contentement*. Sév. Il n'a pas obtenu ce qu'il demandait. On pourrait dire aussi, on ne lui a pas doné *contentement*. — On dit encôre, ce n'est pas *contentement* (sans article) ; c. à. d. cela ne suffit pas, il n'y a pas de quoi être *content* : « Vous ne me donez que cela ; ce n'est pas *contentement*.

Le Proverbe dit fort sensément, *Contentement* passe richesse ; la satisfaction de

B b b b

l'esprit et du cœur est le plus grand de tous les biens.

III. **CONTENTER**, signifie quelquefois, *doner de la satisfaction à* Cet enfant *contente ses parens, ses maîtres, etc.* — *Apaiser* quelqu'un en lui donnant quelque chose. » Il brouillera toujours, si on ne le *contente*. = En parlant des choses, *satisfaire l'esprit*: Ces raisons *contentent*, ces preuves ne *contentent pas*. — Ou les *passions, les sens*; cette musique *contente les oreilles*; ces objets *contentent les yeux*.

Se contenter, régit de devant les noms et les verbes. » *Se contenter d'une honnête médiocrité: d'avoir de quoi vivre honnêtement.* = Remarquez que cet infinitif se met quand le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase; et que quand il ne s'y rapporte pas, on met le subjonctif; *Je me suis contenté de le lui dire*; je me *contente que vous m'en doniez la moitié.* — Dans l'Ann. Litt. On substitue *si*, à *que*. » Il ne faut pas juger sévèrement cette agréable bagatelle, et l'on doit se *contenter si* le dialogue en est naturel, les vers faciles, et la morale intéressante. Je crois qu'il falait dire: l'on doit être *content si*, ou encore mieux, quand le dialogue, etc. ou bien: *se contenter que le dialogue soit naturel*, etc.

Se Contenter, signifie quelquefois, en demeurer là, n'en vouloir pas faire davantage. » *Contentez-vous de m'avoir trompé une fois.* » Vous devriez vous *contenter de m'avoir ôté mes biens*, sans en vouloir à mon honneur et à ma vie.

CONTENTIEUSEMENT, adv. **CONTENTIEUX**, EÛSE, adj. **CONTENTION**, s. f. [*Kontan-ci-eûzeman; ci-eû, ci-eûze, cion*, en vers, *ci-on*: les 2 1^{res} lon. 4^e lon. aux 3 1^{res}, 5^e e muet.] *Contention*, est dispute, débat; *Contentieux*, dit des choses, est, ce qui est, ou peut être disputé; dit des personnes, qui aime à disputer, à contester. *Contentieusement*, avec une grande contention, dispute et débat. » Il y a souvent des *contentions* entre les gens capricieux et opiniâtres. » Craignons, fuyons les *contentions*. — Droit, *bénéfice contentieux*, affaire *contentieuse*. — Esprit *contentieux*, humeur *contentieuse*. — Il procède toujours *contentieusement*.

Jurisdiction *Contentieuse*, se dit sur-tout à l'égard des Evêques, par opposition à la

Jurisdiction *gracieuse*. — Dans la 1^{re}, on doit procéder suivant les lois et les formes de la Justice, dans l'autre, on accorde, et l'on refuse ou retire des grâces sans formalité, et sans qu'il puisse y avoir lieu à la plainte en Justice.

CONTENTION a un autre sens, que *contentieux* ne partage pas; grande, extrême application d'esprit. *Contention, application, méditation*, sont différens degrés de l'attention qu'on donne aux différens objets, dont on s'occupe. L'*application*, est une attention suivie et sérieuse; la *méditation*, une attention détaillée et réfléchie; la *contention*, une attention forte et pénible: » le succès de l'*application* dépend d'une raison saine, celui de la *méditation*, d'une raison pénétrante et exercée, celui de la *contention*, d'une raison forte et étendue. *Beauzée*, Synon.

CONTENU, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet.] 1°. Ce qui est renfermé dans quelque chose. Il se dit sans régime, et dans cette seule phrase; le contenant est toujours plus grand que le *contenu*. = 2°. Ce que contient un écrit, un discours. Il se dit toujours avec la prép. *de*, ou exprimée, ou sous-entendue. *Le contenu de sa lettre, de l'Arrêt.* Je vous dirai *le contenu*, on sous-entend, *de ce discours, de cette lettre.*

CONTER, v. a. [1^{re} lon. 2^e e fer.] Narrer, faire un conte, soit vrai, soit fabuleux, soit sérieux, soit plaisant. » *Conter une histoire, des fables: conter comme une chose s'est passée.* — Dans le style familier, il ne signifie quelquefois que, *dire*: » *Que me contez-vous-là?* » *Que me vient donc conter votre ami, me dit-elle; est-ce que vous songez à moi?* *Mariv.* = *En conter à quelqu'un, lui en faire croire.* » Ces aventures d'Égypte sont des contes faits à plaisir, des discours à perte de vue, sans qu'on sache ce qu'Ulysse prétend, si ce n'est *d'en conter à son hôte.* *Rapin.* — *En conter à une femme, lui faire la cour.* — *Conter des fagots, des sornettes, dire des bagatelles, des choses frivoles.*

Rem. 1°. Plusieurs, et *Le Gendre* entre autres, mettent *conter* pour *compter*. » Jusqu'à quel point on y peut *conter*.

2°. *Conter*, est moins noble que *raconter*, et celui-ci est préférable dans le discours relevé. » Le Prophète leur conte (raconte) le triomphe du Roi pacifique. *Boss.*

V. NARRER.

CONTESTABLE, adj. **CONTESTANT**, ANTE, adj. [*Kontès-table*, *tan*, *tante*; 1^{re} lon. 2^e à moy. 3^e dout. au 1^{er}, long. aux deux autres.] Le premier se dit des choses; qui peut être contesté: le second, se dit des personnes qui conteste en justice. » Maxime, opinion contestable; les parties contestantes; et substantivement, les contestans.

Aussi-tôt qu'à portée il vit les contestans,
Gripe-minaud, le bon Apôtre,
Jette des deux côtés la grife en même temps,
Met les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.
La Font.

Rem. Contestable est moins usité que son contraire *Incontestable*; et *Contestant* ne se dit guère qu'au Palais.

CONTESTATION, * **CONTESTE**, s. fém. [*Kontèsta-cion*, *kontèste*; 1^{re} lon. 2^e à moyen.] Dispute, débat; former une contestation; être en contestation. Ce dernier se dit des personnes et des choses: Ils ont été long-temps en contestation: ce Bénéfice est en contestation. Pour le dernier, on dit mieux, en litige.

* **CONTESTE** était autrefois en usage. *Ménage* et l'Auteur des *Réflexions* le condamnent; mais *La Touche* prétend qu'on s'en sert encore en ces phrases; cela est en conteste; ils sont en conteste sur ce point. Je doute fort de la justesse de cette observation; et que ceux qui se servaient de cette expression du temps de *La Touche*, soient des autorités à citer et à suivre. — *Conteste* ne se trouve, ni dans les Éditions précédentes du *Dict. de l'Acad.* ni, à plus forte raison, dans la nouvelle. — *Richelet* dit qu'il n'est pas d'usage, et cite pourtant *Molière*, qui s'en est servi.

La maison a présent, comme savez de reste,
Au bon Monsieur Tartufe appartient sans conteste.

CONTESTER, v. a. [*Kontèsté*, 1^{re} lon. 2^e à moy. 3^e à fer.] Disputer, débattre quelque chose soit en Justice, soit autrement. Il se dit, ou avec le seul régime direct (l'accusatif.) Il conteste ce testament; ou avec le datif, de la personne, pour 2^d régime: » On lui conteste sa qualité, cette terre, cette succession. Cause qui est contestée; article qui est contesté. = Il se dit aussi neutralement et sans régime; il aime à contester. — Mde. de *Sévigné* lui fait régir la prép. à: » Je n'ai point eu l'oraison Funèbre de

de Mr. *Fléchier*: est-il possible qu'il puisse contester à M. de Tulle (*Mascaron.*) *Sév.* Il faudrait dire au moins contester avec; mais il vaut encore mieux dire le disputer à... *Mol.* lui fait régir l'accusatif des personnes contre l'usage.

Ah! sur ce que j'ai vu ne me conteste point.

Il est visible que *me* est là en régime direct. S'il avait dit, ne me conteste point ce que j'ai vu, *me* serait au datif, et *ce* à l'accusatif, et les deux régimes seraient réguliers.

CONTEUR, EUSE, s. m. et f. [1^{re} lon. 2^e lon. au 2^d.] Celui ou celle qui fait un conte. *Conteur* agréable, *conteuse* ennuyeuse. Il est du style familier, et quand il est sans épithète, il se prend en mauvaise part.

Pour peu qu'au gré de la troupe charmée
De quelque esprit l'Histoire soit semée,
Notre conteur passera pour plaisant.
Rousseau.

L'un d'eux étoit de ces conteurs
Qui n'ont jamais rien vu qu'avec un microscope.
La Font.

Conteurs de fagots, (st. prov.) de niaiseries.

CONTEXTURE, s. f. [*Kontèks-tûre*; 1^{re} et 3^e lon. 2^e à moy.] Tissu, enchaînement des parties. La contexture des fibres, des muscles; et figurément, la contexture d'un discours, d'un ouvrage d'esprit. = Ce mot n'est usité que parmi les Savans; et il y aurait du pédantisme à s'en servir devant les Dames ou les Hommes illétrés.

CONTIGU, ûE, adj. **CONTIGUITÉ**, s. f. [1^{re} lon. 3^e lon. au 2^d: *Kontigu*, *gû-e*, *gûité*, et non pas *ghité*.] *Contigu* est ce qui touche immédiatement une autre chose; *contiguïté*, l'état de deux choses qui se touchent. = L'adjectif se dit au pluriel, sans régime, ou au singulier, avec la prép. à: *Jardins contigus*, maisons, chambres *contigues*. La Normandie est contigue à la Bretagne; mon jardin est contigu au votre. » On l'établit gouverneur des Peuples contigus à cette Province. = *Contiguïté* se dit, ou avec la prép. de, ou avec leur, pron. possessif. » La contiguïté des Provinces; leur contiguïté.

CONTINENCE, s. fém. **CONTINENT**, ENTE, adj. [*Kontinance*, *nan*, *nante*; 1^{re} et 3^e lon. 4^e e muet.] La continence est une

vertu, qui fait qu'on s'abstient des plaisirs de la chair. *Continent*, qui a la vertu de continence. » Garder, observer la *continence*. » Il est fort *continent*, femme *continente*.
 = L'adjectif n'est pas à beaucoup près aussi usité que le substantif, sur-tout au féminin.
 — L'Acad. le met sans remarque.

CONTINENT, s. m. [*Kontinan*; 1^{re} et 3^e lon.] Terme de Géographie. Terre ferme, que la mer n'entoure pas de tous les côtés. » La Sicile était jointe autrefois au *continent* de l'Italie. » L'Angleterre et l'Écosse ne sont qu'un même *continent*, dit l'Acad. Je crois que c'est mal s'exprimer, et qu'il faut dire, *sont dans la même île*.

CONTINGENCE, s. fém. CONTINGENT, ENTE, adj. [*Kou-tein-jance*, *jan-jante*; les trois premières sont long. 4^e e muet.] *Contingent*, est ce qui est casuel, qui peut arriver ou n'arriver pas : c'est une chose *contingente*, sur laquelle il ne faut pas compter : On dit plutôt *casuel* en ce sens ; et *contingent* est peu usité. L'Acad. le met sans remarque. = *Contingence*, casualité, la *contingence* des évènements : il se dit ordinairement avec l'adv. *selon*. On dit, *selon la contingence des affaires*, ou *des cas*, pour dire, selon que les affaires tourneront ; selon ce qui arrivera.

CONTINGENT a une autre signification, mais au Palais seulement : *portion contingente*, part et portion qui peut appartenir à quelqu'un dans un partage. — On l'emploie dans ce sens, substantivement ; et comme *sabstantif*, il est d'un usage plus étendu. La part que chacun doit recevoir, ou doit fournir. » *Il lui revient tant de cette succession pour son contingent*. » Chaque Prince d'Allemagne contribue un certain *contingent*, soit en hommes, soit en argent. Il doit *fournir* tant pour son *contingent*.

CONTINU, NŪE, adj. [1^{re} lon. 3^e lon. au 2d.] Il se dit des choses dont les parties s'entre-tiennent, et ne sont pas divisées les unes des autres. Il est applicable, et à l'*étendue* et au *temps*. Dans la première acception, il ne se dit qu'en Philosophie, quantité, étendue *continüe*; parties *continües*. Dans la seconde acception, il a le sens de *non-interrompu*, et il est d'un usage plus commun. Travail *continu*, étude *continüe*. Fièvre *continüe*; bruit *continu* : dix jours de pluie *continüe*; dix ans de guerre *continüe*. Voy. CONTINUEL.

CONTINU est aussi *subst. masc.* Les parties du *continu*; le *continu* est divisible à l'infini. C'est un terme de Philosophie.

CONTINUATEUR, s. m. CONTINUATION, s. f. [*Kontinu-a-teur*, *nu-a-cion*, en vers, *ci-on*; 1^{re} lon.] Le premier ne se dit que d'un Auteur qui continue l'ouvrage d'un autre. Le P. Fabre est le *Continuateur* de Fleury. = *Continuation* se dit, 1^o. de l'action de continuer : *continuation* d'un ouvrage. 2^o. De la durée de la chose continuée : la *continuation* de la guerre, des troubles. 3^o. De la chose même qui est continuée : la *continuation* d'une muraille ; la *continuation* de l'Histoire de Fleury est bien inférieure à l'Ouvrage de l'Auteur.

Rem. Il ne faut pas confondre *continuation* avec *continuité* : celui-ci est pour l'étendue, celui-là pour la durée. On dit, la *continuation* d'un travail, d'une action ; la *continuité* d'un espace, d'une grandeur ; la *continuation* d'une même conduite, et la *continuité* d'un même édifice. GIR. synonym. — Le premier a un sens actif, et se dit de ce qui continue ; le second a un sens passif, et se dit de ce qui est continué.

CONTINŪE, s. fém. [3^e longue, 4^e e muet.] Durée sans interruption. Suivant le *Dict. de Trév.* il est en usage dans cette phrase, *la continüe* l'emporte, pour dire qu'un travail continu vient à bout des choses les plus difficiles. — Suivant l'Acad. et l'usage actuel, on ne le dit qu'*adverbialement* : à la *continüe*, à la longue. » *A la continüe*, l'eau cève la pierre. » Il travaille d'abord avec ardeur, mais à la *continüe*, il se lasse.

CONTINUEL, ELLE, adj. CONTINUELLEMENT, adv. CONTINUEMENT, adv. [*Kontinu-èl*, *èle*; *èleman*, *kontinü-man*; 1^{re} lon. 4^e e moy. aux trois premiers, 5^e e muet. — Dans le *Rich. Port.* on n'admet la séparation de l'e d'avec l'u dans la prononciation, que dans les vers ; mais je doute fort que dans le discours ordinaire, on réunisse ces deux voyelles dans une seule syllabe, et qu'on prononce *conti-nuel*.] *Continuel* est ce qui dure sans interruption. Travail *continuel*, pluie *continue*. — Jouer, étudier *continuellement*, sans cesse, toujours. = *Continûment*, sans interruption. » Il y faut travailler *continûment*. Depuis six mois j'écris *continûment* du matin au soir.

Rem. 1°. *Continuel* n'est pas synonyme de *continu*, comme on pourrait aisément le croire. Il peut y avoir de l'interruption dans ce qui est *continuel*, mais ce qui est *continu* n'en souffre point. De sorte que le premier de ces mots marque proprement la *longueur de la durée*, quoique par intervalles, et à diverses reprises; et le second marque simplement *l'unité de la durée*, indépendamment de la longueur, ou de la brièveté du temps que la chose dure. Voilà pourquoi l'on dit, un jeu *continuel*, des pluies *continuelles*, et une fièvre *continue*, une basse *continue*. GIR. syn.

Cela revient à ce que dit l'*Acad.* que *continu* et *continuellement* diffèrent de *continuel*, *continuellement*; en ce que les premiers se disent des choses qui ne sont pas divisées, ou interrompues depuis leur commencement jusqu'à la fin, et que les autres se disent aussi de celles qui sont interrompues, mais qui recommencent souvent et à peu d'intervalles. — Voy. TOUJOURS.

2°. On doit prononcer *continûment*, et on peut l'écrire sans *e*; avec un accent: l'*Acad.* en convient, quoiqu'elle écrive *continuellement*.

CONTINUER, v. act. et neut. CONTINUITÉ, s. f. [*Kontinu-é*, *nu-ité*; 1^{re} lon. l'*u* est bref devant la syll. masc. mais devant le muet il est long; je *continûe*. Au futur et au conditionnel, on prononce *continûrai*, *continûrais*, et l'on pourrait l'écrire de même. — Dans le *Rich. Port.* on dit que dans *continuer*, comme dans *continuel* et *continuellement*, l'*u* et l'*e* forment deux syllabes en vers. Il suppose donc qu'en prose ils n'en forment qu'une, et qu'on prononce *continûé*: j'ai peine à le croire.] I. *Continuer*, c'est poursuivre ce qu'on a commencé. Il se dit, ou *activement*, avec le régime simple et direct (l'acusatif); *continuer un bâtiment*; *continuer ses études*, *un ouvrage*; ou avec le datif, pour second régime, dans le sens de *prolonger*: *continuer un bail à un Fermier*; on *lui a continué sa pension*, *continuez-lui vos bienfaits*. — En ce sens on lui fait régir aussi des substantifs, employés comme adjectifs: on l'a *continué Recteur*, *Echevin*, etc. = Ou bien il est neutre, avec *à* ou *de* devant les verbes: on doit préférer l'un à l'autre, suivant que l'oreille le demande. Bouh. L. T. » Apollon sourit de la vision de ce Poète, qui vouloit *continuer*

à lui *débit* ses extravagances. Quand il vit que personne ne paroissoit, il *continua de faire* la guerre. — Si, dans ce dernier exemple, on disoit, il *continua à faire*, etc. la rencontre des deux *a* ferait une cacophonie. — V. PERSÉVÉRER.

Se continuer est un réciproque passif: être continué. » Sous Louis VII, l'ouvrage *se continua*. Moreau.

II. CONTINUITÉ a deux sens: il se dit 1°. de *l'étendue*; et c'est la liaison des parties du continu; la *continuité des parties*. En ce sens, on dit, en Médecine, *solution de continuité*, division qu'une plaie fait dans le corps. 2°. De la *Durée*. La *continuité du travail*, *des maux*. V. CONTINUATION.

CONTORSION, s. f. [*Kontor-sion*, en vers, *si-qu*: 1^{re} lon.] 1°. Mouvement violent, qui tord les muscles, les membres d'une personne, *Acad.* qui tire les membres du corps de leur position naturelle. *Trév.* » La colique cause de cruelles *contorsions*. = 2°. Grimaces et postures extraordinaires que font certaines personnes en parlant avec véhémence: » Orateur qui se démène, et fait de *continuelles contorsions*. = Il se dit au *figuré*. » Il arrive rarement qu'un Orateur se tire d'une antithèse à plusieurs membres, sans donner quelque *contorsion à la vérité*, pour l'ajuster à sa figure. *Port-Royal*.

CONTOUR, s. m. CONTOURNER, v. a. [*Kon-tour*, *tour-né*; 1^{re} lon. 3^e é fer.] Circuit, tour, circonférence. Le *contour d'une colone*, *d'un dôme*, le *contour de Paris*. — En *Peinture*, ce qui termine une figure ou ses parties, et leur donne le tour qu'elles doivent avoir. Il se dit le plus souvent au pluriel: de beaux *contours*; des *contours* hardis, bien entendus.

CONTOURNER ne se dit guère qu'en *Peinture* et *Sculpture*, et en *Architecture*: marquer une figure suivant ses divers contours. *Contourner une figure*; il aurait fallu *contourner ce bras autrement*. *Contourner les feuillages d'une rampe d'escalier*. = On dit aussi, *figurément*, (style famil.) *contourner une personne*; chercher à pénétrer son secret, ses desseins. » il *m'a contourné*; je *l'ai contourné de toutes les façons*, sans pouvoir le pénétrer. MARIN.

CONTOURNÉ, ÉE, partic. et adj. se prend en mauvaise part. *Taille contournée*, qui est de travers.

CONTRACTANT, ANTE, adj. **CONTRACTER**, v. act. [1^{re} lon. aux deux premiers, é fer. au second.] *Contracter*, c'est faire une convention, un contrat avec quelqu'un. *Contractant*, ante, celui ou celle qui contracte. » *Contracter un mariage*, une obligation. *Contracter alliance avec quelqu'un*, (sans article). Les parties *contractantes*; les *contractans*, un des *contractans*. » Le Peuple avoit toujours été la partie souffrante, jamais la partie *contractante*. Moreau.

I. Rem. l'adjectif ne se dit qu'au plur. et au fem. avec *Parties*. Substantif, il ne se dit aussi qu'au pluriel et au masc. On ne dit point un *contractant*, mais un des *contractans*. » Cette Princesse aprouva un mariage, que l'âge, la naissance et la situation des deux parties *contractantes* sembloient assortir. *Hist. d'Angl.*

II. **CONTRACTER**, se dit aussi des *habitudes* et des *liaisons*; *contracter de bones ou mauvaises habitudes*; *contracter amitié et familiarité avec quelqu'un* (sans article); et aussis des *devoirs*, des *obligations*: nous avons *contracté de grandes obligations avec Dieu*, avec la Patrie, etc.

SE CONTRACTER, v. réc. n'a pas le sens de *contracter*, actif. C'est un terme de *Physique*, qui se dit des muscles et des nerfs, qui se raccourcissent et se resserrent. » C'est en *se contractant* que les muscles opèrent le mouvement des parties, des membres du corps animal.

CONTRACTION, s. f. [Kontrak-cion, en vers, ci-on; 1^{re} lon.] Il ne se dit qu'en *Physique*, dans le sens de *se contracter*. V. l'article précédent; *contraction volontaire ou involontaire des nerfs*; et en *Gramaire*, pour signifier la réduction de deux syllabes en une, comme dans *Août*, *paon*, *faon*, *Laon*, qu'on prononce *oû*, *pan*, *fan*, *Lan*.

CONTRACTUEL, ELLE, adj. [Kontraktu-él, éle; 1^{re} lon. 4^e é moy.] Qui est stipulé par contrat. » Substitution, institution *contractuelle*. Elles sont irrévocables, au contraire de celles qui se font par testament, et que le Testateur peut révoquer de son vivant.

CONTRADICTEUR, s. m. **CONTRADICTION**, s. f. [Kontradik-teur, dik-cion, en vers, ci-on; 1^{re} lon.] *ContradictEUR* est celui qui contredit; *contradiction* est l'action de *contredire*, de contester, de dire

le contraire. » Ce sentiment a beaucoup de *contradictEURs*: cet avis a été reçu *sans contradiction*. » Les Grands n'aiment pas la *contradiction*: » La vertu est exposée, dans le monde, à de grandes *contradictions*. = *Esprit de contradiction*, homme qui n'est pas ordinairement de l'avis des autres.

Rem. En Philosophie, on dit qu'il y a *contradiction* entre deux termes, entre deux propositions, lorsqu'ils sont tellement opposés entr'eux; qu'ils ne peuvent être vrais en même temps. » Entre *matière* et *pensée*, il y a une telle opposition, qu'il y a *contradiction* entre ces deux termes; *matière* qui *pense*, ou qui *peut penser*; *matière* et *être pensant*. — On dit aussi, que ces deux termes *impliquent contradiction*. = On dit, *tomber en contradiction*, se contredire. » Il *tombe en contradiction avec lui-même*. Boss. Cette addition, avec *lui-même*, était peu nécessaire; car, dans le sens de cette expression, quand on *tombe en contradiction*, c'est toujours avec soi-même, puisque c'est *se contredire*.

CONTRADICTOIRE, adj. **CONTRADICTOIREMENT**, adv. [Kontradik-toâ-re, toâ-remân; 4^e lon. 5^e e muet.] L'adjectif ne se dit qu'en Philosophie et dans le Droit: l'adverbe n'a pas non plus un usage plus étendu. Deux propositions sont *contradictaires*, ou *contradictoirement* opposées; lorsqu'elles renferment des idées directement opposées l'une à l'autre, et qui ne peuvent subsister ensemble. — Une proposition est *contradictoire à l'autre*; ou, *la contradictoire de l'autre*, quand elle affirme ce que l'autre nie. *Oui et non*; *tout et rien*, sont des termes *contradictaires*. Jugement, Sentence, Arrêt *contradictoire*, ou, *rendu contradictoirement*, est un Jugement rendu, après que toutes les Parties ont été ouïes, ou après qu'elles ont produit leurs raisons et leurs défenses.

Rem. *Contradictoire*, se dit-il des personnes? Je ne le crois pas. M. Saurin dit de Bayle: » C'étoit un de ces *hommes contradictaires*, que la plus grande pénétration ne sauroit concilier avec lui-même. — La réflexion est plus vraie que l'expression n'est régulière.

CONTRAIGNABLE, adj. * **CONTRAIGNANT**, ANTE, adj. [Kontrègnable, trègnan, nante; 1^{re} lon. 2^e é moy.; mouillez le g; 3^e dout. au 1^{er}, lon. aux 2 autres.] Le 1^{er} se

dit des personnes. Qui peut être contraint par corps : être mis en prison : « Quand on a accepté une lettre de change, on est *contrainnable* par corps. — Le 2^d se dit des choses ; qui contraint, qui gêne. Il est peu usité : quelques Auteurs pourtant l'ont employé. » Les règles de notre Poésie, déjà plus *contraignantes* que les règles de la Poésie Latine, cherchent encôre, avec le seul secours de l'oreille, la cadence et l'harmonie. *Du Bos*. « Ce Ministre sent qu'il a besoin sur la terre d'une autorité *contraignante*. *Boss.* » Je vous plains, ma très-chère, des compagnies *contraignantes* que vous avez eues. *Sév.* — *Contraignant*, est peu nécessaire. Nous avons *génant*, pour le sens que lui donent l'Ab. *Du Bos* et M^de de *Sévigné*, et *coactif*, pour la signification que lui done *Bossuet* : mais il serait utile, pour varier l'expression, et même pour lui doner plus d'énergie. L'*Acad.* ne le met point.

CONTRAINdre, v. a. CONTRAINTe, s. f. [Kon-trein-dre, trein-te; 1^{re} et 2^e lon. 3^e e muet.] *Contraindre*, je *contrains*; nous *contraignons*, etc. J'ai *contraint*, je *contraignis*; *contraindrai*; *contraindrois*; *contrains*; que je *contraigne*; *contraignisse*; *contraignant*, *contraint*, *ainte*. On mouille le g par-tout où il se trouve.

CONTRAINdre, c'est obliger quelqu'un, par violence, ou par quelque considération qui en tient lieu, à faire quelque chose contre son gré. *Contrainte*, est l'action de *contraindre*. I. *Contraindre*, forcer, violenter. Le dernier de ces mots enchérit sur le second, comme celui-ci sur le premier. — Ce verbe régit le datif des noms, et de ou à, devant les verbes : on l'a *contraint* à cela; on l'y a *contraint* : « La pauvreté l'a *contraint* de se mettre en service : ils *contraignirent* les *Assiégés* à capituler. — Au passif, on dit, *contraint* de, plus ordinairement ; ils ont été *contraints* de se rendre. — Remarquez qu'on ne doit pas employer dans la même phrase ces deux diférens régimes. Les Poètes mêmes n'ont pas ce droit ; et je crois pouvoir reprendre cette licence dans *Boileau*, qui dit :

Elle a pour premier point,
Exigé qu'un époux ne la *contraindroit* point
A *traîner* avec elle un pompeux équipage ;
Ni sur-tout, de souffrir, etc.

En termes de Pratique, c'est obliger par Justice de payer. Il ne se dit alors qu'avec

le régime simple et direct (l'accusatif.) *Contraindre* quelqu'un par saisie, par corps, par voies de Justice. Les Sergens ont été chez lui, pour le *contraindre*.

Quelquefois il ne signifie que gêner ; obliger à quelque sorte de retenue, qui empêche de faire ce que l'on voudrait : « Je ne prétends pas vous *contraindre*. Il dit que cela le *contraint*. — Figurément, serrer, presser, mettre à l'étroit. » Cet habit, cette chaussure ; me *contraignent* si fort, que je ne puis me tenir, ni marcher sans peine. « Vous voulez bâtir dans un endroit où vous serez *contraint* par la situation. — La rime *contraint* la Poésie.

Se contraindre, se gêner : il se *contraint* devant nous ; mais il se dédomage ailleurs. « Ne vous *contraignez* pas pour moi.

II. CONTRAINT, AINTE, adj. *Géné* : il a l'air *contraint*. Postûre, manières *contraintes*. Il n'y a rien de *contraint* dans ses actions. = *Serré*, mis à l'étroit. Il se dit des personnes : il est *contraint* dans son habit, dans ses bottes ; et des choses animées. La mer est *contrainte* dans ce détroit : la rivière, entre ces deux montagnes. = Figurément, vers *contraints*, versification *contrainte* ; discours, style *contraint*. « On reprocha à Tyburg (Peintre) quelques attitudes roides et *contraintes*.

Basse contrainte, en Musique, est une basse à laquelle le Compositeur assujétit les autres parties, et qui se répète ordinairement de quatre mesures en quatre mesures.

III. CONTRAINTe, est, 1^o. La violence qu'on exerce contre quelqu'un, pour lui faire faire quelque chose malgré lui. « User de *contrainte* : faire une chose par *contrainte* ; agir sans *contrainte*. — 2^o. Retenue que le respect et la considération obligent d'avoir. « Tenir en *contrainte* ; être dans une extrême *contrainte*. — 3^o. Gêne où l'on est, quand on est trop serré par ses habits, etc. « Comment pouvez-vous souffrir cette *contrainte* ? — 4^o. Acte en vertu duquel on peut *contraindre* un homme à payer. *Contrainte* par saisie de biens, *contrainte* par corps.

Rem. Il n'a de pluriel que dans ce dernier sens : il a essuyé plusieurs *contraintes*. Dans les autres acceptions, il se dit toujours au singulier. Cependant le pluriel ne fait point mal dans la phrase suivante. « Par ses soins, le mariage deviendra si libre, qu'il n'y aura

plus à se plaindre de ses contraintes et de ses incommodités. *Bossuet.*

CONTRAIRE, adj. [*Kontrère*, 2^e e moy. et long, 3^e e muet.] 1^o. Qui est opposé. Il se dit dans le physique et dans le moral. » Avoir le vent contraire, la fortune contraire. » Le froid et le chaud, la vertu et le vice sont contraires. — Il régit souvent le datif (la prép. à.) » Cela est contraire à la Loi de Dieu, à l'honneur, à la vérité, aux bonnes mœurs. — Le pluriel supplée à ce régime. Deux arrêts, deux lois, deux passages contraires : on sous-entend l'un à l'autre. — 2^o. Nuisible. Remède contraire à la poitrine. » Le vin vous est contraire. — 3^o. S. m. » Vous m'aviez dit le contraire : cela prouve le contraire ; ou, le contraire de ce que vous avez avancé. » La raison humaine est si foible, qu'elle croit également les deux contraires. — Aller au contraire d'une chose, s'y opposer, ou y contredire. » Quand nous irons au contraire des autres hommes, et que nous nommerons mal ce qu'ils nomment bien, nous nous rencontrerons. *Voiture.*

Rem. *Contraire*, aime à marcher après le nom qu'il modifie. Le contraire chois, comme dit *Racine* dans *Britannicus*, a quelque chose de sauvage. *D'Olivet.* L'Ab. des Fontaines trouve ; au contraire, cette transposition agréable, élégante : il ne faut pas disputer des goûts, même en fait de langage. L'Acad. se l'est permise autrefois, même dans un ouvrage en prose, dans les *sentimens sur le Cid.* » Nous tenons cette Scène (la 3^e du IV^e Acte), principalement répréhensible, en ce que *Chimène* y veut déguiser au Roi la passion qu'elle a pour *Rodrigue*, quoiqu'il n'y eût pas sujet de le faire, et qu'elle eût même témoigné avoir déjà auparavant une contraire intention. — Il est moins étonnant que *Brébeuf* et *Corneille*, Poètes déjà anciens, aient usé de cette inversion.

Et son frere, emporté par un contraire choix,
Sorti du même sein, va chercher d'autres loix.

Bréb.

C'est en contraire sens qu'un songe s'interprète.

Corn.

Tout cela est dur, même en vers, et serait encore plus choquant dans la prose.

AU CONTRAIRE, adv. Tout autrement, d'une manière opposée. Il se met souvent à la tête de la phrase : » Les hommes de ce pays vivent-ils plus long-temps ? Sont-ils plus unis

entr'eux? ... Au contraire ; ils doivent être jaloux les uns des autres, rongés par une lâche et noire envie, toujours agités par la crainte, par l'ambition, etc. *Téléme.* » Tant s'en faut que cela soit ainsi, qu'au contraire... *Acad.* Cette dernière phrase n'est pas du beau style.

CONTRARIANT, ANTE, adj. CONTRARIER, v. a. CONTRARIÉTÉ, s. f. [1^{re} lon. 4^e lon. aux 2. 1^{re}, e fer. aux 2. dern. — *Richalet* met sans accent le 1^{er} e du substantif : il n'est pas à suivre. — L'i est bref devant la syll. masc. : il est long devant l'e muet : il contrarie. — Au futur et au conditionnel, on écrit, *contrarierai*, *contrarierois* : on pron. *contrarié*, *rié* : il n'est que de 4 syllabes.] *Contrarier*, c'est contredire ; *contrariant*, qui est d'humeur à contredire ; *Contrariété*, est une opposition entre deux choses contraires. » *Esprit contrariant*, humeur *contrariante* ; il est *contrariant*. » Il contrarie tout le monde, tout ce qu'on dit. *Contrariété* d'humeur, de dessein, d'opinions, de sentimens, etc.

I. CONTRARIANT, ne se dit que des personnes ; et de ce qui y a rapport. » Tout le monde se réunissoit, pour vous faire sentir combien un homme aussi contrariant seroit dangereux et incomode. *Linguet.* » Je serois obligé de le combattre, même dans les choses que j'aurois dites comme lui ; et cela me doneroit un air contrariant, que je voudrois bien pouvoir éviter. *J. J. Rousseau.*

A la commune voix veut-on qu'il se réduise,
Et qu'il ne fasse pas éclater en tous lieux
L'esprit contrariant qu'il a reçu des Cieux.

Mol.

— Je crois qu'on pourroit le dire des choses, dans le sens de *faisant obstacle*. » Le vent est bien *contrariant*, la pluie bien *contrariante*, pour le dessein que nous avons formé. — L'Acad. ne le dit point des choses.

II. CONTRARIER, s'emploie quelquefois neutralement et sans régime. » Il aime à *contrarier*, et il ne veut point être *contrarié* : il ne fait que *contrarier*. — Il se dit aussi avec le pron. *se* ; cela *se contrarie* ; vous vous *contrariez* vous même. — Quelquefois il signifie, *faire obstacle*, s'opposer à quelqu'un dans ses desseins, dans ses volontés. Il *me contrarie* dans tous mes desseins ; dans tout ce que je veux entreprendre. *Acad.* — On peut dire aussi, il *contrarie* tous mes desseins, toutes mes volontés. Dans

une

une de ses lettres, une Princesse fait régir à ce verbe la prép. à. » La compagnie qui m'environne m'est insupportable, et je ne la souffre que dans l'espérance de *contrarier* à tout ce que l'on dira.

III. CONTRARIÉTÉ, s'emploie aussi dans le sens d'*obstacle*, d'*empêchement*; et en ce sens, on le dit plus ordinairement au pluriel: » Cette affaire a passé, mais après bien des *contrariétés*. Acad. Les *contrariétés* dont la vie humaine, dont la vertu est combattue, traversée.

CONTRARIÉTÉ, ne se dit que des choses. M. Linguet l'applique aux personnes. » Je n'ai jamais rien contredit, sans justifier *ma contrariété* par des titres embarrassans pour les Censeurs. Cet illustre Écrivain n'est pas à imiter en cela. — *Duclos* lui donne aussi mal-à-propos le sens de *variations*, démarches contraires et opposées. » Le Roi, voulant tout sacrifier au bien de la paix, passa par-dessus toutes ces *contrariétés*, ou feignit de les ignorer. *Vie de Louis XI.*

CONTRASTE, s. m. CONTRASTER, v. n. * CONTRASTANT, ANTE, adj. [1^{re} lon. 5^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d, lon. aux 2 dern.] *Contraste*, est une différence, une opposition, soit entre le caractère des figures d'un tableau, soit dans leur attitude, soit entre les parties d'une même figure, soit entre les couleurs. » *Contraster*, faire un contraste. Ces mots se disent au propre, dans tous les Arts qui ont rapport au dessin; et au figuré, des ouvrages d'esprit. » Ce Peintre entend bien le *contraste*. Il fait bien *contraster* les têtes, les attitudes. » Ces deux figures *contrastent* bien ensemble: cette autre ne *contraste* pas bien avec celle-là. — Il y a, dans cette Tragédie, un *contraste* admirable de passions, de caractères, de sentimens. » Ce Poète fait bien *contraster* ses Personages; les caractères, dans sa Pièce, *contrastent* bien ensemble. » Dans le *Méchant*, le caractère de *Cléon* *contraste* admirablement bien avec celui d'*Ariste*. » Le portrait de l'humanité *contraste* bien, dans ce morceau, avec celui de l'envie.

I. Rem. * Dans certaine Province, on appelle *contraste de temps*, une tempête, où les vents se combattent: c'est un gasconisme.

* Un Auteur moderne lui donne le sens de *variations*: » Il se leva du lit pour signer, et puis il ne signa point pour lors; et puis, malgré mille *contrastes*, il fit la grande

Tome I.

faute (de signer). *Anon.* Cela ne se dit point. — Un autre Auteur, assez peu estimé, il est vrai, fait *contraste* adjectif. » Ce sont de ces générosités qui sont trop *contrastés* aux caractères de ses pareils, pour ne pas les piquer. Il falait du moins dire, qui *contrastent* trop avec, etc.

II. L'Acad. fait *contraster* actif: » Il faut être un habile Peintre, pour *contraster* les têtes, et leur conserver en même temps l'air naturel. » Le Poète a bien *contrasté* ses Personages. — Je crois, sauf meilleur avis, que quand on veut employer ce verbe activement, il faut dire, *faire contraster*.

III * CONTRASTANT, ANTE, adj. verbal, est un néologisme. » Les diverses parties de ce tout, disjointes par leur situation, et *contrastantes* par leurs lois, leurs coutumes et leurs mœurs, ne furent jamais assez bien cimentées pour former le véritable ensemble d'une Monarchie. *Hist. d'Angl.* » Une Nation fière, énergique (les Anglois), dont les individus, plus que ceux de tout autre Peuple, donnent, dans leur vie privée, les exemples les plus *contrastans* avec la dépravation qui déshonore leurs Comités. *Linguet.*

IV. CONTRASTÉ, ÉE, adj. Des figures bien *contrastées*: des caractères bien *contrastés*.

CONTRAT, s. m. [1^{re} lon. On ne pron. point le t final. On écrivait autrefois *contract.*] Paction, convention, traité entre deux ou plusieurs personnes, et rédigé par écrit, sous l'autorité publique. » Passer un *Contrat*: ce *Contrat* a été passé chez tel Notaire. » Les clauses, les conditions, les termes d'un *Contrat*. — Il se dit, dans une signification plus étendue, de toute espèce de convention. *Contrat* verbal; *Contrat* tacite.

CONTRAVENTION, s. f. [*Kontra-*van-cion, en vers, ci-on; 1^{re} et 2^e lon.] Infraction, action par laquelle on contrevient à une Loi, à un Arrêt, à un contrat, etc. — *Infraction*, régit le génitif (la prép. de), et *contravention*, le datif (la prép. à). » C'est une *infractign* des Lois; une *contravention* aux Lois, à l'Arrêt, au Traité, etc. » Il est accusé, il est coupable de *contravention* aux Ordonnances, etc. Voyez *Désobéissance*.

CONTRÉ, prép. [1^{re} lon. 2^e e muet. — Prend-elle l'apostrophe? Je ne le crois pas. L'Abé Prévot dit *conter'eux*, Mde. de B. . . *Contr'elle*. On écrit *contre elle*,

C c c c

contre eux.] Cette préposition a deux significations principales, fort différentes l'une de l'autre. 1°. Elle sert à marquer *opposition* : Plaider *contre* quelqu'un, conspirer *contre* l'État : ou *contrariété* : Il a voulu partir, *contre* mon avis. — 2°. Elle sert à désigner la *situation* de lieu, ou par proximité : il est logé tout *contre* l'Église ; ou par contiguïté : attacher *contre* la muraille. On dit, dans le *Dict. Gram.* que, dans ce dernier sens, *contre* ne se dit point des personnes ; et qu'il n'y a que le peuple qui dise, il a passé *contre* moi, pour, *auprès de moi*. — L'*Acad.* le met dans cette acception. » J'étois assis *contre* lui, j'étois tout *contre*. Je crois que, *auprès* est plus sûr.

CONTRE, s. m. Il faut savoir *le pour et le contre*, pour juger des choses. » Il y a dans ce parti *du pour et du contre*.

Rem. 1°. On employait autrefois *contre* adverbiallement et sans régime. » Ils s'élevaient *contre* avec force. *Bossuet*. » Les Auteurs et les Défenseurs de cette secte y sont extraordinairement loués, et les Docteurs Catholiques, qui ont écrit *contre*, chargés d'injures. *D'Avrigni*. Cela ne paraîtrait pas régulier aujourd'hui, du moins dans le beau style. Je crois pourtant qu'on peut le dire en conversation. — L'*Acad.* donne deux exemples de *contre*, adverbe : » Quand on fit cette proposition, tout le monde s'éleva *contre*. » Pour moi, je suis *contre*. — Cette façon de parler ne passe pas le discours familier.

2°. *Contre*, se place ordinairement après le verbe : Il a parlé *contre* moi ; mais il peut se placer devant, et même à la tête de la phrase. » On ne peut vaincre l'amour qu'en fuyant : *contre* un tel ennemi, le vrai courage consiste à craindre et à fuir, mais à fuir sans délibérer, et sans se donner à soi-même le temps de réfléchir. *Téléme.*

3°. * *Par contre*, adv. pour, *au contraire*, est un vrai barbarisme. Un Auteur très-moderne l'a employé. On le dit aussi communément en Provence. — C'est un vieux mot : Le camp du Roi, *par contre*, est divisé en factions. *Le Chanc. de l'Hôpital*.

4°. CONTRE, entre dans la composition de plusieurs mots. Il est du genre du mot auquel il est associé. *Contre-Amiral*, *contrecœur*, *contre-coup*, etc. sont du genre masc. *Contre-batterie*, *contre-danse*, *contre-*

finesse sont du genre fém. — Parmi ces mots composés, plusieurs sont séparés de *contre* par un tiret, d'autres ne font avec lui qu'un seul mot, comme : *Contrebande*, *contredire*, *contrefaire*, etc.

CONTRE-ALLÉE, s. f. [*Kontrale-e*, 1^{re} et 3^e lon.] Allée latérale et parallèle à une allée principale.

CONTRE-AMIRAL, s. m. [*Kontra-miral*.] Le 3^e Officier d'une Armée Navale. Il se dit aussi du vaisseau qu'il monte.

CONTREBALANCER, v. a. *Au propre*, c'est équilibrer avec des poids : mais il est peu usité en ce sens. — *Au figuré*, mettre de la proportion entre deux choses opposées. » Ses bonnes qualités *contrebalancent* ses défauts. » Ses raisons *contrebalancent* les vôtres.

CONTREBANDE, s. f. CONTREBANDIER, IÈRE, s. m. et f. [1^{re} et 3^e lon. 2^e e muet, 4^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d, e moy. et long au dern., dié, dière.] *Contrebande*, se dit des marchandises dont on trafique contre les défenses du Souverain. *Contrebandier*, *Contrebandière*, celui, ou celle qui fait la contrebande.

CONTREBANDE s'emploie au figuré dans le style familier. » Je n'osois prendre la liberté de regarder les autres, de peur qu'on ne démêlât dans mon peu d'assurance que j'étois une figure de *contrebande*. *Mariv.* c. à. d. que je n'étais pas fait pour être en si bonne compagnie. » Votre frère est tout-à-fait dans la dévotion . . . sa femme entrée dans ses sentimens : Je suis la plus méchante, mais pas assez pour être de *contrebande*. *Sév.*

CONTRE-BÂS, adv. CONTRE-BASSE, s. f. [1^{re} et 3^e lon. [*Kon-trebâ, basse*.] L'adverbe est un terme de Maçonnerie. Il signifie, de bâs en haut, comme *contre-haut*, de haut en bâs. — Le substantif se dit d'une grosse basse de violon.

CONTREBATERIE, s. f. [2^e, 4^e et dern. e muet, pénult. long.] Batterie de canons opposée à une autre. — *Au figuré*, Moyens opposés à ce qu'on médite contre nous.

CONTRECARRER, v. a. [*Kontre-cârre*; 1^{re} et 3^e lon. 2^e e muet, dern. e fer.] S'opposer directement à quelqu'un : » Il le *contrecârre* en toutes choses.

CONTREÉCHANGE, s. m. C'est la même chose qu'*Échange*.

CONTRE-CHÂSSIS, s. m. [*Kontre-châssi*; 1^{re} et 3^e lon. L'*a* doit porter un acc. circ. 2^e e muet.] Châssis de papier ou de verre, que l'on met devant le châssis ordinaire.

CONTRE-CŒUR, s. m. Plaque de fer, qu'on atache contre le milieu du mur de la cheminée. — *Rem.* que l'expression, à *contre-cœur*, n'appartient pas à cet article, et qu'on ne doit pas y mettre un tiret entre *contre* et *cœur*.

CONTRE-COUP, s. m. [Le *p* ne se prononce pas.] Au *propre*, répercussion d'un corps sur un autre. » La balle a frappé à la muraille, et il a été blessé du *contre-coup*. = C'est aussi l'impression d'un coup, faite à une partie interne par le coup reçu dans une partie extérieure du corps. Il se dit sur-tout du cerveau : » Il fut blessé au front, et il mourut du *contre-coup*. » Souvent le *contre-coup* est plus dangereux que le coup. = Au *fig.* Suite, effet, influence qu'ont les évènements : » Si l'on chasse cet homme-là, le *contre-coup* reviendra sur vous. » Tous les défauts paroissent croître dans les hautes places, où les moindres choses ont de grandes conséquences, et où les plus légères fautes ont de violens *contre-coups*. *Télé.* — On dit, adverbialement, par *contre-coup* : » Quand un Favori est disgracié, toutes ses créatures s'en ressentent par *contre-coup*.

CONTRE-DANSE, s. f. Sorte de Danse vive et légère, où plusieurs personnes dansent ensemble.

CONTREDIRE, v. a. **CONTREDISANT**, ANTE, adj. **CONTREDIT**, s. m. [2^e e muet, 3^e lon. au 1^{er}, 4^e lon. au 2^d et 3^e.] *Contredire*, se conjugue comme *dire*, excepté à la 2^d personne du plur. du présent, *vous contredisez*, et non pas, *vous contredites*. = Contester, dire le contraire. *Contredisant*, qui aime à contredire, à contester. *Contredit*, Réponse que l'on fait contre ce qui a été dit. » *Contredire* quelqu'un, *contredire* une proposition. — *Se contredire*. » Cet Auteur *se contredit* en beaucoup d'endroits. » *Vous vous contredisez* vous-même. » C'est un esprit *contredisant*, d'une humeur *contredisante*. » Cela n'a reçu aucun *contredit*.

I. *Contredire*, ne régit ordinairement que l'acusatif. * *Cornuille* lui donne pour 2^d régime le datif de la personne, appliquant le

régime direct (l'acusatif) à la chose.

En l'état où je suis, les maux dont je soupire,

M'dient la liberté de se rien contredire.

A employer un 2^d régime, ce doit être *en* ou *dans* pour la chose. » Il me *contredit* en tout, dans tout ce que j'avance.

* Autrefois on employait ce verbe neutralement avec le régime du datif.

Les Dieux ont prononcé : loin de leur contredire,
C'est à vous à passer du côté de l'Empire.

Rac.

» Elles ne *contredisent* point au témoignage extérieur des Écritures. *Boss.* — *L'Acad.* a dit aussi, dans ses *Sentimens sur le Cid*, » Ce discours nous paroît *contraire* à celui que le Poète lui fait tenir maintenant. *Leibnitz* dit toujours, *contredire* à . . . On ne le dit point aujourd'hui. On dirait, loin de *les contredire*, etc. Elles ne *contredisent* point le témoignage, etc. Ce discours parait *contredire* celui, etc.

Au Palais, *Contredire*, c'est faire des écritures, pour détruire les moyens et les raisons dont la partie adverse se sert.

On dit, en ce sens, *les contredits*, les écritures servant de réponses à la production de la partie adverse. Fournir *des contredits*.

Sans contredit, adv. Certainement, sans difficulté.

II. M. *Formey* emploie *contredisant* substantivement. » Il eut des adversaires et des *contredisans*; c'est le sort de tous ceux, qui se distinguent. *Fl.* de M. *Stahl.* — On dit *des contradicteurs*. Dans le *Rich. Port.* on le marque *subst.* En termes de Palais, celui qui *fournit des contredits*. *L'Acad.* ne lui donne pas cet emploi, et ne le marque qu'adjectif.

CONTRÉE, s. f. [2^e lon. e fer.] Certaine étendue de pays. » Ce sont les meilleures terres de la *Contrée*. — Il se prend aussi dans une acception plus générale : toutes les *contrées* de l'Asie.

Rem. C'est de ce nom que les Anglais apellent la *campagne*, la *Province*; et des Traducteurs ignorans, et qui ne consultent pas même les Dictionnaires, ont rendu trop littéralement le mot anglais *country*. » Le Persan fait plusieurs voyages dans la *contrée*. Anon. Il falloit dire, à la *campagne*.

CONTREFAÇON, ou **CONTREFACTION**, s. f. **CONTREFAIRE**, v. a. **CONTREFAIT**, AITE, adj. [*Kontrefa-son*, *fak-cion*, *fère*, *fè*, *fète* : 2^e e muet, 3^e

é moy. aux ; dern. lon. au 3^e.] *Contrefaire*, c'est imiter quelque personne, quelque chose; *Contrefaçon* ou *Contrefaction*, action de contrefaire.

I. On dit *contrefaire* quelqu'un, *contrefaire sa voix*, *son seing*, *ses gestes*. — *Contrefaire des draps*, imiter la fabrique d'un autre ouvrier. *Contrefaire un Livre*, le faire imprimer au préjudice d'un Libraire, qui en a le privilège. == Ce verbe se prend en mauvaise part, sur-tout quand on parle de celui qui copie les autres, dans le dessein de les tourner en ridicule. » Cette femme se rend odieuse : elle *contrefait tout le monde*. == 2^o. Il signifie aussi, *déguiser*; » *Contrefaire son écriture*, *sa voix*; *se contrefaire*, déguiser son caractère. On ne peut pas *se contrefaire* long temps. = 3^o. C'est enfin, *rendre difforme* et défiguré. Il a eu des convulsions, qui *lui ont contrefait tout le visage*.

II. *Contrefaçon* et *Contrefaction*, ne se disent que de la fraude qu'on fait en contrefaisant ou l'impression d'un livre, ou la manufacture d'une étoffe, au préjudice de celui qui en a le privilège. Le second ne se dit que des livres.

Le substantif n'a donc pas, dans sa signification et dans son emploi, autant d'étendue que le verbe *contrefaire*. On dit, *Contrefaire un homme*, *une femme*, mais on ne dit pas, la *contrefaçon*, ou la *contrefaction* de cet homme, de cette femme est fort plaisante. On lit, dans le *Théâtre des Grecs*, au sujet de la parodie. » C'est un passage du sérieux au bouffon, par *une contrefaçon imperceptible*. — Ce mot n'est point usité en ce sens.

III. *Contrefait*, se dit des Livres, draps, étoffes, etc. Mais sur-tout on l'emploie dans le dern. sens de *contrefaire*. Il est *tout contrefait*, elle a la *taille toute contrefaite*, toute gâtée, toute difformé.

CONTREFAISEUR, CONTREFACTEUR, s. m. [*Contrefaiseur*, *sak-teur*: 2^e e muet, 3^e e moy. au 2d.] Ces deux mots ont dans le fond la même signification, mais ils n'ont pas le même emploi. Le 1^{er} se dit de celui qui contrefait les gens; le 2^e, de l'Imprimeur, qui contrefait un livre. = *Trev.* et le *Rich. Port.* ne mettent que le 1^{er}. *L'Acad.* ne met ni l'un, ni l'autre. Cependant, *Contrefaiseur* est utile, et *Contre-*

facteur paraît même nécessaire pour exprimer des idées qu'on ne pourrait rendre que par des périphrases. M. *Linguet* parle souvent des *Contrefacteurs*, parce qu'il a beaucoup à s'en plaindre.

CONTRE-FENÊTRE, s. f. Double fenêtre, ou Contre-vent. *Trev. Rich. Port.* — *L'Acad.* ne le met pas.

CONTRE-FINESSE, s. f. [*Kontrefinesse*: 1^{re} lon. 2^e et dern. e muet, pénult. é moy.] *Finesse* opposée à une autre finesse. User de *contrefinesse*.

*CONTRE-FORCES, s. f. pl. Mot forgé par *Raynal*. » De-là vient le système des *Contre-forces* établi chez tant de Nations. » Le peuple n'a point voulu ataqner la propriété : il a prétendu lui donner des entraves. Ces *contre-forces* ont presque toujours été mal assises.

CONTRE-FORT, s. m. Mur contreboutant, servant d'appui à un mur chargé d'une terrasse, et sujet à la poussée.

CONTRE-FUGUE, s. f. Terme de Musique. Fugue, dont la marche est contraire à celle d'une autre fugue qu'on a établie auparavant.

CONTRE-GAGE, s. m. CONTREGAGER, v. a. Le substantif a à peu près le sens de *gage*. Le verbe signifie : Prendre des gages, des suretés de quelqu'un, pour, assurer sa créance. — Ils sont peu usités. *L'Académie* ne les met pas.

Rem. Le Prés. *Hénault* donne un autre sens à ce verbe; il lui fait signifier, *répondre à* quelqu'un *sur* le même ton, *user de représailles*, de *contre-finesses*. » Le Pape avoit fait casser le Concordat, comme trop favorable au Roi. Charles IX, pour *contregager* le Pape, fit revivre la Pragmatique.

CONTRE-JOUR, s. m. L'endroit opposé au grand jour, où le jour ne donne pas à plein. On dit que les femmes aiment le *contre-jour*, autant que les marchands, et pour la même raison. — *A contre-jour*, adv. » Vous ne sauriez bien juger de ce tableau : vous ne le voyez qu'à *contre-jour*.

CONTRE-LETTRE, s. f. [2^e et dern. e muet, 3^e e moy.] Acte secret, par lequel on déroge en tout, ou en partie, à ce qui est porté par un acte public.

CONTRE-MAÎTRE, s. m. Officier Marinier, qui comande sous le Maître.

CONTREMANDER, v. a. Révoquer l'ordre qu'on a donné. Il régit les personnes et les choses. » On a *contremandé* cet Officier: on *contremanda* le dîner.

CONTRE-MARCHE, s. f. Marche d'une armée contraire à celle qu'elle paraissait vouloir faire.

CONTRE-MARQUE, s. f. **CONTRE-MARQUER**, v. a. Seconde marque apposée à un balot de marchandises, ou à de la vaisselle d'argent. » Faire une *contre-marque* à ou, *Contre-marquer* la vaisselle, un balot, etc. — *Contre-marque*, est aussi un second billet que donne le portier d'un spectacle.

CONTRE-MINE, s. f. **CONTREMINER**, v. a. La *Contre-mine*, est une mine faite pour éventer celle de l'ennemi. *Contreminer*, c'est faire des contre mines. — Ils se disent aussi, des mines pratiquées sous le bastion et les dehors d'une place de guerre, pour faire sauter les ennemis, en cas qu'ils viennent à s'y loger. » On avait fait une *contre-mine* sous chaque bastion. » Tous les dehors de la place *avoient été contre-minés*.

CONTRE-MONT, adv. En haut: Graver *contre-mont*, monter une montagne. — On dit aussi, tomber à la renverse, les pieds *contre-mont*; c. à. d. les pieds en haut, la tête en bas. Il est vieux en ce sens. — Aller à *contremont*, se dit encore d'un bateau qui remonte la rivière.

CONTRE-MUR, s. m. Mur que l'on bâtit tout le long d'un autre, ou pour le fortifier, ou pour le conserver.

CONTRE-ORDRE, s. m. [Quelques-uns écrivent comme on prononce, *contr'ordre*; mais ce n'est pas l'orthographe la plus autorisée.] Révocation d'un ordre: Il a reçu un *contre-ordre*: il ne part point.

CONTRE-PESER, v. a. Il a le même sens, et il est moins usité que *Contrebalancer*. Voyez ce mot.

CONTRE-PIED, s. m. Au propre, se dit (à la chasse) des chiens, qui ont pris la voie que la bête a quittée, au lieu de celle qu'elle tient. Au figuré, il signifie ce qui est contraire à . . . Il fait le *contre-pied* de ce qu'on lui dit. Il prend le *contre-pied* de ce qu'il faudroit faire. » C'est justement le *contrepied* de ce que vous disiez. — Mde de Sévigné dit, aller à *contrepied*. Cette expression est moins conforme à l'usage. » Il faut aller tout à *contrepied* de ce qu'on veut lui inspirer, et ce seroit le

chemin, s'il y en avoit. — On dirait mieux, il faut prendre le *contre-pied* de, etc.

CONTRE-POIDS, s. m. [*Kontre-pod*; 2^e e muet; 1^{re} et dern. lon.] Poids servant à contre-balancer d'autres poids. — Il se dit au figuré: » L'attrait du vice a pour *contre-poids* la peine de l'humiliation, à laquelle l'orgueil répugne.

CONTRE-POIL, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet] Le rebours du poil; le sens contraire à celui dont le poil est rangé. » Vous prenez le *contre-poil*. Faire la barbe à *contre-poil*; brosser un chapeau, vergeter un habit, un manteau à *contre-poil*. — *Figurément*, (st. famil.) prendre une affaire à *contre-poil*, dans un sens contraire à celui dont elle doit être prise.

CONTRE-POINTER, v. act. Au propre, piquer des deux côtés avec du fil ou de la soie. *Contre-pointer* du tafetas, une jupe, une couverture.

* *Contre-pointe* d'un lit serait suivant la raison, mais l'usage est pour *Courte-pointe*.

Contre-pointer se dit, figurément, pour *contredire*, *contre-carrer*. » Il prend plaisir à le *contre-pointer* en tout ce qu'il dit. — Il n'est que du style familier.

CONTRE-POISON, s. m. Antidote. Remède qui empêche l'effet du poison. Il se dit au propre et au figuré.

CONTRESCARPE, s. f. [*Kontreskarpe*; 1^{re} lon. 2^e e moy.] Pente du mur extérieur du fossé; celle qui regarde la place.

CONTRE-SCHEL, s. m. **CONTRE-SCELLER**, v. a. [*Kontre-cél*, *célé*; 1^{re} lon. 2^e e muet; 3^e e moy. au premier, e fermé au second.] Petit Sceau apposé à côté du grand. Mettre le *contre-scel*.

CONTRE-SEING, s. m. Signature de celui qui contre-signe. V. **CONTRE-SIGNER**.

CONTRE-SENS, s. m. Sens qu'on donne à un mot, contraire à celui qu'il a ordinairement. » Cette traduction est pleine de *contre-sens*. — *Figurément*, en parlant des affaires, en prendre le *contre-sens*; les prendre dans un autre sens qu'elles ne doivent être prises. Voy. *contre-poil*.

A *contre sens* adv. On dit faire à *contre sens*, et parler en *contre sens*. L'Acad. ne met pas celui-ci. Elle dit: Discours à *contre sens*; dentelle cousue à *contre sens*: il a pris cette affaire à *contre sens*. — En *contre sens* me paraît vieux; et à *contre sens* est toujours plus sûr.

C O N
CONTR'ESPALIER, s. m. Rangée d'arbres plantés en espalier, vis-à-vis d'un espalier, l'allée entre deux.

CONTRE - SIGNER, v. n. Signer en qualité de Secrétaire, au-dessous de celui au nom duquel les lettres sont expédiées. — C'est aussi mettre sur une adresse le nom d'un Ministre, pour montrer que les paquets ou les lettres viennent de son Bureau.

CONTRE-TEMPS, s. m. Accident inopiné, qui traverse le succès d'une affaire. — Il est arrivé des contre-temps, d'étranges contre-temps dans cette affaire. — Tomber dans un contre-temps, prendre mal son temps, faire quelque chose dans un temps peu favorable. — *A contre-temps*, adv. Mal à propos. — Parler, agir *à contre-temps*.

CONTRE-TIRER, v. a. Il se dit des estampes, des tableaux, d'un plan, d'une carte, etc. *Contre-tirer une estampe*, c'est sur une estampe fraîchement tirée, en tirer une autre. — *Contre-tirer un tableau un plan*, etc. c'est les copier trait pour trait par le moyen d'une toile fine, d'un papier huilé, d'un canevas, etc. qu'on met dessus.

CONTREVALATION, s. f. [On pron. les deux *ll*, sans les mouiller.] Fossé et retranchement qu'on fait autour d'une place assiégée pour empêcher les sorties de la Garnison. *Lignes de contrevallation*.

CONTREVENANT, s. m. **CONTREVENIR**, v. n. [2^e et 3^e e muet, 4^e lon. au 1^{er}.] Le substantif ne se dit qu'au Palais, et presque toujours au pluriel. — A peine aux contrevenans, ou contre les contrevenans, contre ceux qui contreviendront aux défenses faites, etc. — *Contrevenir*, c'est agir contre quelque Loi, quelque Ordonnance, ou quelque obligation qu'on a contractée. Il régit la prép. à : *Contrevenir aux Commandemens du Seigneur, aux Lois, aux Ordonnances*.

Rem. Plusieurs pensent, et je crois, avec raison, que ce verbe, quoique composé de *venir*, prend l'auxil. *avoir* : ils ont contrevenu, et non pas, ils sont contrevenus. L'Acad. met en exemple les deux auxiliaires, n'avoir point contrevenu, n'être point contrevenu.

CONTREVENT, s. m. [*Kontrevan*; 1^{re} et 3^e lon. 2^e e muet.] Grand volet de bois, qui s'ouvre par le dehors des fenêtres, servant à garantir du vent et de la pluie, quand il est fermé.

C O N
1240 *A contrevent*, adv. Contre le vent, L'Acad. ne met point cet adverbe : l'Abbé Prévot l'a employé. — Ils chassent les Autriches à cheval, en prenant soin de les pousser à contrevent.

CONTRE-VÉRITÉ, s. fém. Ce qu'on dit pour être entendu dans un sens contraire à celui que les paroles portent ; comme quand on dit d'un homme fort laid ; *c'est un joli garçon, un bel homme*. — La *contre-vérité* a beaucoup de rapport avec l'ironie. Au mot *Amende*, nous disons que *Amende honorable* se dit *par contre-vérité* ; car elle est *déshonorante*.

CONTRIBUABLE, s. m. **CONTRIBUER**, v. n. **CONTRIBUTION**, s. f. [1^{re} lon. pénult. dout. au 1^{er}, dern. é fer. au 2d ; tion dans le 3^e a le son de *cion*, en vers, *ci-on*. — L'*u* est bref devant la syll. masc. il est long devant l'*e* muet : je *contribue*, il *contribue*, etc. Au futur et au conditionnel, on écrit, je *contribuerai*, je *contribuerais* ; et l'on prononce, *contriburai, contribuais*.

Justine, je veux faire
Le malheureux Léon, successeur de ton père ;
Y *contriburas-tu* ? Prêteras-tu ta main ?
Pulchérie.

I. **CONTRIBUABLE**, celui qui doit contribuer au paiement des impositions. On fit une imposition sur tous les contribuables. Il ne se dit qu'au pluriel.

II. **CONTRIBUER**, c'est 1^o. aider d'une manière ou d'autre à l'exécution de quelque dessein, de quelque entreprise ; y avoir part. *Contribuer à la fortune, à l'avancement de quelqu'un, au gain d'une bataille, au bon succès des affaires, etc.*

Rem. Plusieurs Auteurs ont fait *contribuer* actif, tantôt avec le seul régime direct, tantôt avec deux régimes, l'acusatif et le datif. — Moyennant quelque argent, que nous *contribuons* pour cela. *Voit.* — Il suffisoit d'*avoir contribué* quelque chose à la conquête de cette grande âme (M. de Turenne.) *Mase.* — Ces secours abondans qu'il *contribua* dans les calamités publiques. *Fléchiér.* — La Province consentit à *contribuer douze mille livres* pour le recouvrement de ces deux postes. *D'Avr.* — Il recueille l'argent que chacun *contribue* pour le présent qui se fait en certains temps aux Gouverneurs. *Charlev.* — Enfin ces rameaux se répandent dans tous les endroits qui peuvent *contribuer quelque chose* pour varier la fermentation ou le mouve-

ment du sang. *Mallebr.* » Si j'ai contribué quelque chose à l'agrément de votre style, je croyois travailler pour le plaisir des autres, et non pas pour le mien. *Sév.* Ailleuts *Mdc. de Sévigné* emploie l'ablatif pour 2d régime : » Son goût pour moi me déshonore, je jure de n'y contribuer d'aucune douceur, d'aucune amitié, d'aucune approbation. C'est là le vrai régime à mon avis, non-seulement quand contribuer signifie concourir, coopérer, comme dans ce dernier exemple, mais encore quand il signifie Donner comme dans les autres. Je voudrais donc dire, contribuer de quelque chose à, etc. — L'Académie ne met que de pour 2d régime. » Il y a contribué de ses soins. Contribuer de ses deniers au bâtiment d'une Eglise. = 2°. Contribuer, c'est payer extraordinairement quelque somme pour les nécessités publiques. Toute la Province a contribué pour l'entretien des Gens de Guerre. = 3°. Quand on parle des sommes qu'on paye aux ennemis pour se garantir du pillage, il s'emploie absolument et sans régime. » Cette Ville a contribué. » On a fait contribuer tout le Pays.

III. CONTRIBUTION se dit 1°. d'une levée extraordinaire, faite par autorité publique. Payer tant par forme de contribution. = 2°. Il se dit sur-tout de ce qui se paye en temps de guerre, pour se rédimer des exécutions militaires. Mettre à contribution, ou sous contribution : le premier est le meilleur. Payer les contributions. = 3°. Contribution au sou la livre, c'est, en termes de Pratique, ce que chacun des co héritiers paye à proportion de la part qu'il a à la succession. = 4°. Mettre à contribution se dit d'un compilateur qui ramasse des matériaux çà et là. » On dira que pour composer ce Dictionnaire, nous avons mis à contribution tous les Gramairiens et tous les Lexicographes. Si l'ouvrage est utile, nous n'en rougissions pas ; mais nous y avons mis beaucoup du nôtre, et un nombre très considérable de Remarques sont le fruit de nos réflexions.

* CONTRISTATION, s. f. Néologisme, ou plutôt barbarisme. » Pour le triomphe de l'Impiété, le déshonneur de la Religion, et la contristation du St. Esprit. Anon. On dit, contrister le St. Esprit, et c'est une expression consacrée ; mais on ne dit point la contristation du St. Esprit. Pourquoi ne

le dit-on pas ? Demandez le à l'usage.

CONTRISTER, v. act. CONTRIT, ITE, adj. CONTRITION, s. f. [*Kon-tristé, kon-tri, trite, tri-cion*, en vers, *ci-on* : 1^r, lon. 3^e e fer. au 1^{er}, e muet au 3^e.] Ces trois mots, dit *La Touche*, ne se disent qu'en matière de piété. Cela est vrai des deux derniers, et l'Acad. les donne pour des termes de Théologie ; mais elle met le 1^{er} sans remarque ; et les exemples qu'elle donne s'étendent au-delà du langage de la Dévotion.

I. CONTRISTER. Fâcher, doner du chagrin. » Les Enfans mal nés contristent leur père. Il ne faut pas contrister ses amis. — Etre contristé se dit, ou sans régime : » Cette veuve est bien contristée. L. T. ou il régit de et l'infinifit : » On est contristé de voir aux prises les deux plus grands Prélats de l'Eglise Gallicane. L'Ab. *Du Serre-Figon*.

Contrister le St. Esprit est une expression consacrée : c'est retomber dans le péché, après avoir reçu les dons, les grâces du St. Esprit.

II. CONTRIT ; qui a un grand regret de ses péchés. *Contrition* ; regret d'avoir ofensé Dieu. Un cœur contrit et humilié. — Faire un acte de *contrition*.

On dit en plaisantant, être bien contrit, pour bien affligé, bien triste et mortifié, d'une faute, d'une peine qu'on s'est attirée.

CONTRÔLE, s. m. CONTRÔLER, v. act. CONTRÔLEUR, s. masc. [1^{er} et 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, e fermé au 2d.] *Contrôle* est en général un registre qu'on tient pour la vérification d'un rôle, d'un autre registre. — Il se dit en particulier d'un registre double qu'on tient des expéditions, des actes de finance ou de justice, pour en assurer d'avantage la vérité et la conservation. = C'est aussi une marque qu'on met à l'argenterie, qui est au titre de l'Ordonance. = *Contrôler*, au propre, c'est mettre sur le contrôle. » *Contrôler un acte* ; faire contrôler des exploits ; ou marquer l'argenterie, etc. » Il a fait contrôler sa vaisselle. —

On dit adjectivement, quittance contrôlée, exploit contrôlé, etc. = Au figuré, critiquer, censurer : il contrôle tout : il contrôle sur tout. Acad. Dans ce dernier exemple, il est neutre = Contrôleur, au propre, Officier dont la charge est de tenir contrôle, ou registre de... — *Contrôleur général des Finances* ; des Bâtimens ; de la Maison

du Roi, etc. — *Figurement*, censeur malin : « Il fait le *contrôleur* chez moi : c'est un *contrôleur* perpétuel ; et au *fém.* une *contrôleuse* impitoyable.

* **CONTRÔLEMENT**, s. m. Vieux mot. Action de contrôler ; censure maligne. « Je sais bien que je m'attirerai des *contrôlemens* sur moi. *Let. de St. Fr. de Sales.*

CONTROVERSE, s. f. **CONTROVERSÉ**, s. m. [1^{re} lon. 3^e e ouv. 4^e e muet au 1^{er}, e fermé aux deux suivans, long au 3^e.] I. *Controverse* est une contestation sur des questions problématiques : mettre *en controverse* ; cela est *hors de controverse* ; passe sans *controverse*. Il se dit plus particulièrement de la dispute qui se fait sur des points de Foi entre les Catholiques et les Hérétiques. Traiter un point de *controverse*. Étudier la *controverse* ; être savant dans la *controverse*.

II. **CONTROVERSÉ**, se dit de ce qui n'est pas évident, qui est disputé, débattu de part et d'autre. C'est un point *controversé*, une matière *controversée* dans les Écoles, parmi les Docteurs.

III. **CONTROVERSISTE**, Celui qui écrit sur des matières de controverse. Il ne se dit qu'en matière de Religion. Grand, célèbre, habile, zélé *controversiste*.

CONTROUVER, v. a. Inventer une fausseté pour nuire à quelqu'un. « Ce sont des faits qu'on a *controuvé*s pour le perdre.

Rem. L'ou dans ce mot est bref devant la syll. masc. Il *controuvait*, il *controuva*, *controuvé*, etc. Il est long devant l'e muet : il *controuve*, *controuvera*, *controuverait*, etc.

CONTUMACE, s. f. **CONTUMACER**, v. a. **CONTUMAX**, adj. La *contumace* est le refus ou le défaut de répondre, de la part d'un accusé. *Contumax* est celui qui ne paraît point, après avoir été cité en justice. *Contumacer* c'est introduire la contumace.

Rem. 1^o. *Contumace* et *contumax* ne se disent qu'au Criminel : au Civil, on dit, *défaut* et *défaillant*.

2^o. Dans certains Ports de la Méditerranée, notamment à *Marseille*, on donne à *contumace* le sens de *quarantaine*. « Comme ces maladies sont déjà très violentes, on vient de soumettre la Dalmatie à une *contumace* de 20 jours. *Journ. de Genève.* Ce mot est reçu. — *Richelet* remarque que quelques-uns disent mal-à-propos, *coutumace*. Je ne

sais s'il y a encore des personnes qui aient besoin d'avis sur cet article.

CONTUS, ÛSE, adj. **CONTUSION**, s. f. [*Kontus*, tû-ze, tu-zion, en vers, zi on : 1^{re} lon. l'û est aussi long dans les deux premiers.] *Meurtri* : « muscle *contus* ; partie du corps *contuse*. — *Meurtrissûre* : « Légère ou horrible *contusion*. Plaie avec *contusion*. — L'adjectif ne se dit qu'en Chirurgie : le substantif est du langage commun.

CONVAINCANT, ANTE, adj. **CONVAINCRE**, v. a. [*Kon-vein-kan*, tante, kon-vein-cre : les 2 1^{res} lon. 3^e lon. aussi aux deux 1^{res}, e muet au 3^e.] *Convaincre*, c'est persuader quelqu'un par des raisons fortes et démonstratives ; c'est le réduire à demeurer d'accord d'une vérité qu'il ne pouvait comprendre ; d'un fait qu'il niait. Voyez **PERSUADER**. — *Convaincant*, qui a la force de convaincre. *Argument convaincant*, *raison convaincante* : « Il y a des esprits qu'il n'est pas aisé de *convaincre* des vérités les plus claires, et par les plus fortes raisons.

Rem. Un Auteur a employé *convaincant* substantivement. « L'agréable et le *convaincant*. Ce sont de ces substantifs qu'on forge des adjectifs, suivant l'occasion et le besoin.

CONVALESCENCE, s. f. **CONVALESCENT**, ENTE, adj. [*Convalesance*, san, sante ; 3^e e fer. 4^e lon.] La *convalescence*, est l'état d'une personne qui relève de maladie. *Convalescent*, est celui qui est dans cet état. « Il, ou, elle est *en convalescence* : il est encore *convalescent* ; elle est *convalescente*.

CONVENABLE, adj. **CONVENABLEMENT**, adv. [1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e dout. au 1^{er}, 4^e e muet, 5^e en a le son d'an. *Kon-venableman*.] *Convenable*, propre, sortable, qui convient. Il régit à. — *Convenablement*, d'une manière convenable. « Cette manière de vivre est *convenable* à ma situation : il faut se comporter *convenablement* à son état.

CONVENABLE, signifie encore, *proportionné* à... La grandeur du crime demande une punition *convenable* ; ou, *décent*, qui est à propos. En ce sens, il s'emploie ordinairement avec le verbe *être*, impersonnel ; et il régit de, devant l'infinitif, ou que, devant le substantif : « Il n'est pas *convenable* à un homme sage de *faire*, etc. Il est *convenable* que je le fasse, etc. Remarquez qu'on emploie le premier régime, quand *convenable* régit un nom au datif (ou, par la

la prép. à), et qu'on met le 2^d régime, quand *convenable* ne régit aucun nom.

CONVENANCE, s. f. * CONVENANT, ANTE, adj. [1^{re} et 3^e lon. 2^e et dern. e muet.] *Convenance* dit rapport et conformité, ou décence et bienséance; *convenant*, conforme, bienséant, sortable: « Ces choses n'ont point de *convenance* l'une avec l'autre. Il n'y aurait pas de *convenance* d'en user de la sorte. » Ce passage est *peu convenant* (se rapporte fort peu) à la justice imputée. *Bossuet*. « Cette démarche est *peu convenante* à votre dignité. — *Convenant* vieillit: il serait bon à conserver.

CONVENIR, v. n. Il se conjugue comme *Venir*. Il prend l'auxil. *avoir*, quand il signifie *agrèer*, *être convenable*: « Cette maison lui *auroit convenu*; et l'auxiliaire *être*, quand il signifie *demeurer d'accord*. Ils *sont convenus de prendre des Arbitres*. — Un Auteur Gascon (*Raynal*) fait donc deux gasconismes, quand il dit: « Les deux Peuples qui étoient en guerre, *ayant convenu d'une suspension d'armes*: » Dès qu'on *eut convenu de ce qu'on vouloit*, etc. Il falait, *étant convenus*, dès qu'on *fut convenu*.

Rem. 1^o. Le Trad. de l'*Hist. d'Angl.* supposant apparemment *convenir* actif, l'a employé au passif. « Quoique la trêve *fût convenue* pour un temps assez long, sa durée fut fort courte. » Les articles de cet accommodement *furent aisément convenus*. — *Convenir* est neutre: on dit, nous *sommes convenus de ces conditions* entre nous, et non pas ces conditions *sont convenues* entre nous. Je dis qu'on ne le dit pas, excepté peut-être les Procureurs et les Notaires.

2^o. *CONVENIR*, demeurer d'accord, régit *de* et l'infinitif: « Il *est convenu de me payer* tous les mois: mais *convenir*, avoir, n'a pas ce régime. » Il (*Montaigne*) *convient d'être paresseux*. Il faut dire, *convient qu'il est paresseux*; et avec la négative, *ne convient pas qu'il soit paresseux*, en employant le subjonctif. Un Auteur plus récent met l'infinitif sans préposition. « Ces déclamateurs *conviennent ne pouvoir énoncer* quel mal il résulta de, etc. Il faut, *conviennent qu'ils ne peuvent*, etc. Voyez *AVOUEUR*, n^o. 1^o.

3^o. Un Auteur moderne substitue, dans le premier sens, à à *de*: « Ils *convinrent à ordonner* des levées. Ce régime est choquant. Il faut dire, ils *convinrent d'ordonner*, etc.

Tome I.

4^o. *IL CONVIENT*, verbe impersonnel, doit être traité comme le verbe impers. *il plaît*: il faut dire, je le donne à celui qu'*il me convient* (on sous-entend, *de le donner*), et non pas, à celui qu'*il me convient*. Voy. *PLAIRE*, impersonnel. — *Il convient*, régit, ou l'infinitif, avec *de*, ou le subjonctif, précédé de *que*; le 1^{er}, quand il est joint à un nom, ou pronom qu'il régit au datif: il *lui convient bien de parler*; le 2^d, quand il n'a pas ce régime des noms: *il convenait que vous parlassiez* dans cette occasion.

5^o. *Il fut convenu*, impersonnel, ne régit point les noms. « *Il fut aussi convenu du mariage de François, Dauphin, avec Marie, fille de Henri VIII. Hénauld*. On doit dire, *on convint aussi du mariage*. — *Il fut convenu*, régit la conjonction *que* et l'indicatif: « *Il fut convenu qu'on célébrerait le mariage un tel jour*.

* *CONVENT*. Écrivez et prononcez *Couvent*. L'étymologie autorisait le premier, *Conventus*, et *Voiture* décide que c'est ainsi qu'il faut dire. L'*Acad.* l'avait décidé de la sorte, dans la première édit. de son Dictionnaire. Dans les suivantes, elle se contenta de dire que quelques-uns écrivent *Couvent*. Enfin, dans la dernière, elle ne dit que celui-ci. — M. *De la Monnoie* trouvait qu'il y avait lieu d'être étonné que tout le monde, sans exception, prononçant *Couvent*, d'humbles Professeurs de la Langue aimassent mieux écrire *Convent*, quoiqu'ils demeurassent d'accord qu'on doit prononcer *Couvent*. C'était un effet de la vieille habitude, dont les Savans; plus que les autres, ont peine à se défaire. Il n'y en a plus aujourd'hui qui luttent contre l'usage.

Cependant, quoiqu'on dise *Couvent*, on écrit et on prononce *Conventualité*, *Conventuel*, et non pas, *Couventualité*, *Couventuel*.

CONVENTICULE, s. m. [*Konvanticule*; 1^{re} et 2^e lon.] Petite assemblée furtive et illicite. Il se prend toujours en mauvaise part.

CONVENTION, s. f. [*Konvan-cion*, en vers, *ci-on*; 1^{re} et 2^e lon.] Accord, pacte que deux ou plusieurs personnes font ensemble. « Faire *une convention*; tenir *une convention*; s'en tenir à la *convention*; etc. — On dit, d'un homme difficile et intraitable, qu'il *est de difficile convention*. C'est du style familier.

D d d d

CONVENTUALITÉ, s. f. **CONVENTUEL**, ELLE, adj. **CONVENTUELLEMENT**, adv. [*Konvantu-alité, tu-él, èle, èleman*; 1^{re} et 2^e lon. 4^e moy. aux 3 dern. 5^e e muet.] La *Conventualité*, est l'état d'une Maison Religieuse, où l'on vit sous une Règle. *Conventuel*, qui a rapport à la Conventualité, à une Communauté bien réglée. » Messe *Conventuelle*, assemblée *Conventuelle*: Prieuré *Conventuel*, où il y a des Religieux, à la différence des Prieurés simples, où il n'y en a point. — S. m. Religieux qui a droit de demeurer toujours dans le même Couvent. — Vivre *Conventuellement*, en Communauté : des Religieux *Conventuellement* assemblés.

CONVERS, ERSE, adj. [1^{re} lon. 2^e & ouv.] Il ne se dit qu'avec *Frère* et *Sœur*. Les *Frères Convers*, les *Sœurs Converses*, qui sont employés dans les Maisons Religieuses aux œuvres serviles du Couvent.

* **CONVERSABLE**, adj. [1^{re} lon. 2^e & ouv. 3^e dout.] Ce mot signifie, avec qui l'on peut converser. Voiture s'en est servi. » Il me semble qu'il n'y a plus dans le monde de personnes *conversables*, que celles que j'ai vues au dernier voyage que j'ai eu l'honneur de faire avec vous. » Ce que vous me dites, que trois fois le mois vous n'êtes plus *conversable*, me semble être déjà quelque disposition à cela. (à devenir dragon). — L'Auteur des *Reflexions* le trouvait excellent; mais *La Touche* croyait, avec raison, qu'il est peu usité. L'*Acad.* ne le désapprouvait pas d'abord: elle disait seulement, qu'on s'en sert d'ordinaire avec la négative. Elle l'a banni de son Dictionnaire, dans les dernières éditions.

CONVERSATION, s. f. **CONVERSER**, v. n. [*Konvër-sa-cion, en vers, ci-on, conversé*; 1^{re} lon. 2^e & ouv. 3^e & fer.] *Conversation*, est un entretien familier: *converser*, c'est s'entretenir familièrement avec quelqu'un. » Entrer *en conversation*, lier, nouer *conversation* (sans article): sa *conversation* fait plaisir: c'est un homme de bonne *conversation*. *Avoir une conversation avec*, ou, *ensemble*: » J'eus une longue *conversation* avec lui: nous eûmes une longue *conversation* ensemble. — *Converser*, a les mêmes régimes. *Converser avec les Savans*: ils *conversèrent* long temps ensemble.

On dit aussi, *entamer la conversation*, commencer à parler: » Nous avançons sans parler, ce qui venoit, je crois, de ne savoir

par où *entamer la conversation*. *Mariv.*

Converser avec les livres, avec les morts; s'appliquer à la lecture. — Cet homme vit fort retiré, il ne *converse* avec personne.

* Un pieux Biographe fait *converser* actif. » Ste Thérèse appuie son témoignage sur la parfaite connoissance qu'elle avoit de ce vénérable Pere, l'ayant *conversé* si souvent. *Vie de St. Jean de la Croix*. Dites, ayant *conversé* si souvent avec lui.

CONVERSIBLE. Voy. **CONVERTIBLE**.

CONVERSION, s. f. [*Konvër-cion, en vers, ci on*; 1^{re} lon. 2^e & ouv.] 1^o. Changement, transmutation. La *conversion* des métaux. = 2^o. Simple changement de forme: *Conversion d'une rente du cinq au quatre pour cent*. Voy. **CONVERTISSEMENT**. — 3^o. Mouvement que l'on fait faire aux troupes. *Conversion à droite, à gauche*: quart de *conversion*. 4^o. Changement de croyance, de mœurs, de mal en bien. — Dans tous les sens, et sur-tout dans celui-ci, *conversion* a un sens passif; il se dit de celui qui est *converti*, et non pas de celui qui *convertit*: la *conversion* des infidèles, des hérétiques, des pécheurs. * Un Panégyriste de St. Dominique, après avoir dit qu'il *édifia* dans sa vie privée, et qu'il *convertit* dans sa vie publique, l'appèle un prodige d'*édification*, et un *prodige de conversion*. Il veut dire, que les *conversions* qu'il fit tinrent du prodige: mais l'expression dont il s'est servi ferait croire que c'est St. Dominique qui *se convertit*, et que sa *conversion* eut quelque chose de miraculeux.

CONVERSION, ne se prend qu'en bonne part, dans ce dernier sens. *Rollin* dit (Hist. Anc.): » Les Soldats de Syrie furent les principaux ministres, par le moyen desquels se fit la *conversion des Juifs, à la religion du Prince* (Antiochus.) Cette *conversion* était une véritable *perversion*: la première est du mal au bien, la seconde, du bien au mal.

CONVERTIBLE, ou * **CONVERSIBLE**, adj. Le 2d ne se dit plus. Le 1er se dit, en Philosophie, de deux termes qui renferment réciproquement la même idée, comme *vivant* et *animal*. — Il se dit plus ordinairement dans le Commerce, d'un éfet qui peut être changé contre un autre. » Un billet *convertible* en argent.

CONVERTIR, v. a. [1^{re} lon. 2^e & ouv.] Changer une chose *en* une autre. » Son es-

tomac *convertit* tout en bile. » Tout ce qu'il prend *se convertit* en bile. — *Convertir* une obligation en contrat de constitution. » Il est de principe constant, en matière criminelle, qu'on ne peut *convertir* des Enquêtes en Informations. — En matière de Morale et de Religion, il n'a que le régime direct. » La Prédication des Apôtres a *converti* toute la terre : *se convertir* : il s'est *converti* dans sa dernière maladie. — Dans le discours familier, *convertir* quelqu'un, le faire changer de résolution : il n'y a pas moyen de le *convertir*.

CONVERTISSEMENT, s. m. [*Convèrticeman* ; 1^{re} lon. 2^e é ouv. 4^e e muet.] Il ne se dit qu'en matière d'affaire et d'espèces. *Convertissement* d'une obligation en contrat de constitution. Il vaut mieux, en ce sens, que *conversion*.

CONVERTISSEUR, s. m. [*Konvèrticieur* ; 1^{re} lon. 2^e é ouv.] Celui qui réussit dans la conversion des âmes. On apelaient le Cardinal Du Perron, le grand *Convertisseur* : on l'a dit aussi de Pellisson. Ce mot de *Convertisseur* fut inventé par d'Aubigné (Théodore Agrippa), qui, le premier le donna au Card. Du Perron. *La Beaum.*

CONVEXE, adj. CONVEXITÉ, s. fém. [*Konvèkce*, *vèkçité* ; 1^{re} lon. 2^e é moy.] *Convexe*, se dit de ce qui est courbé en dedans, comme la surface d'un globe. *Convexité*, est donc la rondeur extérieure d'un corps. Ils sont opposés à *concave*, *concavité*. — Miroir *convexe* ; verres (de lunettes) *convexes* : la *convexité* d'un globe, d'un miroir ardent.

* CONVICE, s. m. [Vieux mot ; Latinisme, *convicium*.] Injure. » La Harangue fut plutôt une invective ramassée de tous les *convices* et opprobres, qu'une civile remontrance. *Dupleix.*

CONVICTION, s. f. [*Konvik-cion*, en vers, *ci-on*.] Preuve évidente d'une vérité, d'un fait, qui fait qu'on est convaincu. » Cette preuve, ce témoignage, produisent une entière *conviction*. » Avoir une entière *conviction*, ou, être dans une parfaite *conviction* des vérités de la Religion.

CONVIER, v. a. CONVIVE, s. m. [1^{re} lon. 2^e lon. au 2d, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Convier*, est la même chose qu'*inviter* ; et il a les mêmes régimes, à devant les noms, et à ou de, devant les verbes : *Convier* à un festin, aux noces, à une assemblée. On l'a *convié* à s'y trouver, ou, de s'y trouver.

CONVIÉ, participe, s'emploie quelquefois substantivement : il n'étoit pas des *convies*, du nombre des *convies*. On le dit de ceux, qui sont invités à un festin, à une cérémonie.

CONVIVE, est celui qui se trouve à un même repas avec plusieurs autres. On le dit ordinairement au pluriel. Tous les *convives* étoient de belle humeur. — On dit d'un homme agréable à table, que, c'est un bon *convive*.

CONVOCATION, s. f. [*Konvokacion*, en vers, *ci on*.] Action de convoquer. » *Convocation* d'une assemblée, d'un Concile, des États. Ce mot a un sens passif : il se dit de celui qui est *convoqué*, et non pas de celui qui *convoque*. On ne doit pas dire, par exemple : la *convocation* du Pape fut traversée par mille obstacles : on doit dire, la *convocation* du Concile projetée par le Pape, fut traversée, etc.

CONVOI, s. m. [*Kon-voa*. 1^{re} lon. 2^e dout.] Il se dit, 1^o. de l'assemblée, qui accompagne un corps à la sépulture. » Grand, magnifique *convoi*. Aller, assister au *convoi*. — 2^o. De plusieurs vaisseaux marchands, allant de compagnie, escortés par un, deux ou plusieurs frégates, ou vaisseaux de guerre. — 3^o. De quantité de munitions de guerre ou de bouche, qu'on mène dans un camp, ou dans une ville assiégée.

* CONVOITABLE, adj. CONVOITER, v. a. CONVOITEUX, EÛSE, adj. CONVOITISE, s. f. [*Kon-voa-table*, *té*, *teû*, *teûze*, *itze* : 1^{re} lon. 3^e dout. au 1^{er}, é fer. au 2^e, lon. aux 3 dern.] Les deux adjectifs sont vieux. Le verbe et le substantif se disent encôre. Desirable, Desirer, Desireux, Desir. » État *convoitable*. » L'Italie, objet perpétuel des prétentions des Empereurs Grecs, étoit de plus, *convoitée* par nos Rois. *Moreau.* » Lothaire *convoitoit* les États de Charles. *Id.* » *Convoiteux* de gloire, de richesses, du bien d'autrui.

Cette part du récit s'adresse aux *convoiteux*.

La Font.

» La *convoitise* des richesses, des honneurs. Regarder quelque chose d'un œil de *convoitise*.

La *convoitise* perdit l'un,
L'autre périt par l'avarice.

La Font.

» On a plusieurs fois amené des Sauvages à Paris, à Londres et dans d'autres Villes :

D d d d 1

on s'est empressé de leur étaler notre luxe, nos richesses, et tous nos arts les plus utiles et les plus curieux. Tout cela n'a jamais excité chez eux qu'une admiration stupide, sans le moindre mouvement de convoitise.

J. J. Rousseau.

Rem. Tous ces mots ont un sens plus énergique, plus fort que, *desirable*, *desirer*, etc. Ils seraient donc bons à rétablir et à employer.

CONVOLER, v. n. Il ne se dit que dans ces phrases : *Convoler en secondes, en troisièmes nocces*; *Convoler à un second mariage*. Se marier pour la seconde, pour la troisième fois. — On dit, dans le st. fam., *Convoler*, tout seul. » Cette veuve est jeune, elle ne tardera pas à *convoler*.

CONVOQUER, v. a. *Konvoke*: 1^{re} lon. 3^e é fer.] Faire une assemblée par autorité légitime. Il se dit de plusieurs, et non pas d'un seul. *Convoquer un Concile, les États, le Sénat, le Parlement*, etc. Un Auteur moderne dit : » Ils écrivirent à Benoît XIII, (Pierre de Lune) pour le *convoquer au Concile*. — Là, *inviter* était le mot propre : pour l'*inviter* à venir au Concile.

CONVOYER, v. a. [*Kon-voa-ïé*: 1^{re} lon. 3^e é fer.] Il ne se dit qu'en termes de Marine; *Convoyer des Vaisseaux*. Voyez CONVOI, n^o. 2^o.

CONVULSIF, *ive*, adj. CONVULSION, s. f. [*Kon-vul-sif*; *sive*, *sion*, en vers, *si-on*: 1^{re} lon. 3^e lon. au 2^d. *Convulsion*, ou mouvement *convulsif*, est un mouvement irrégulier et involontaire des muscles, avec secousse et violence. » Tomber, être *en convulsion*, être sujet à *des convulsions*. » Pouls *convulsif*. — On emploie ces mots au fig. » On lit avec peu d'émotion tous ces Auteurs, qui se *donent de sang-froid des convulsions de sentiment*. *Journal de Mons*. » Les *mouvements convulsifs*, ou les *convulsions de l'éloquence moderne*, prouvent la décadence du goût.

COOBLIGÉ, s. m. [*Ko-obligé*.] Celui qui est obligé avec un, ou plusieurs autres. » Il a été condamné à payer, sauf son recours contre *ses coobligés*.

COOPÉRATEUR, s. m. COOPÉRATION, s. f. COOPÉRER, v. n. [*Co-opérateur*, *ra-cion*, en vers, *ci-on*; *Ko-opéré*; 3^e é fer.] *Coopérer*, c'est opérer conjointement avec quelqu'un : *Coopération*, est l'action de coopérer : *Coopérateur*, celui

qui coopère : » *Coopérer à la conversion de quelqu'un*. *Coopérer à la grâce*, y correspondre, en suivre les mouvements. » Dieu ne nous sauve que par *notre coopération*. — Nous sommes les *coopérateurs de la grâce*.

REM. L'*Acad.* borne l'usage de ces mots, sur-tout des deux substantifs, aux matières de piété. On dit pourtant; un Curé et *ses Coopérateurs*, *ses Vicaires*. Je ne puis en venir à bout sans *voire coopération*. Il faut que vous *coopériez* à cette bonne œuvre.

COPARTAGEANT, ou CO-PARTAGEANT, s. m. [*Kopartajan*. l'*Acad.* et le *Dict. de Droit* mettent le 1^{er} sans tiret : plusieurs Auteurs mettent le 2^d avec un tiret. *Richelet* écrit *Copartagent* sans *a*; mais comme on écrit le participe de *partager* avec un *a*, *partageant*, il faut donc mettre aussi cet *a* dans son composé, *copartageant*.] Terme de Palais et de Gazettes. Donner à chacun *des Copartageans* la part qui lui revient. — L'Abé *Royou*, parlant du partage de l'autorité, dit : il faut, tôt ou tard, que l'un *des Copartageans* l'emporte, et que l'état sucombe, déchiré par les factions; les guerres que suscitera cette rivalité. — C'est ce qui ne peut manquer d'arriver en Angleterre. = Un Journ. le fait adjct. fém. » Les Troupes des Puissances *Co-partageantes* sont toutes en mouvement.

COPEAU, s. m. [*Kopo*; 1^{re} dout. au sing. lon. au pluriel; *Copeaux*.] Plusieurs écrivent et prononcent *coupeau*, et celui-ci est plus conforme à l'étymologie; mais l'usage lui est contraire. — Éclat, morceau de bois, que la hache, la doloire, le rabot, etc. font tomber du bois qu'on abat ou qu'on met en œuvre. » Gros ou menus *copeaux*; brûler *des copeaux*. » Ce Charpentier gâte bien du bois : il fait plus de *copeaux* que de bone besogne. = On apèle *vin de copeau*, le vin nouveau qu'on fait passer sur des copeaux.

COPERMUTANS, s. m. pl. Ceux qui permutent ensemble un bénéfice.

COPHTE, ou COPTE, s. m. Le P. *Sicard*, et plusieurs autres Missionnaires, qui ont écrit, sur les lieux, de l'Égypte, écrivent *Copte*. Les différentes étymologies qu'ils attribuent à ce mot, prouvent toutes qu'il faut écrire et prononcer *Copte*. = Dans l'*Hist. Univ.* traduite de l'Anglais,

on dit *Cophte*. — L'Acad. dit *Copte*, ou *Cophte*; et dans l'exemple qu'elle donne, elle dit, *la Langue Cophte*. Le *Richelet Port.* au contraire, dit, *la Langue Copte*. *Copte*, est le nom que l'on donne aux Chrétiens originaires d'Égypte, et qui sont de la Secte des Jacobites ou Eutychiens.

COPIE, s. f. COPIER, v. a. [L'i est lon. au 1^{er}, br. au 2^d; mais devant le muet, il devient long. Je *Copie*, etc.] *Copie*, est, 1^o. un écrit, qui a été transcrit d'après un autre. Faire *une copie*, donner, prendre, tirer *copie de* . . . (sans art.) = 2^o. *Copie*, modèle; le 1^{er} se dit pour la Peinture, le 2^d pour la Sculpture, pour le relief. » Les Tableaux de Raphaël ont de l'agrément jusque dans *les mauvaises copies*. Les simples modèles de l'Antique, qui sont au Louvre, n'y figurent pas moins bien que les *Originaux* des pièces modernes. *Gir.* Synon. — 3^o. En fait d'impression, et dans le langage des Imprimeurs, *Copie*, signifie *modèle*, *original*, c'est le manuscrit sur lequel on imprime. Ainsi, l'*original* s'appelle *copie*, et les *copies* multipliées par l'impression, s'appellent *exemplaires*. — Hors delà, *modèle* est l'*original*, et *copie* la ressemblance. = 4^o. *Copie*, se dit figurément (st. fam.) On dit d'un homme, qui ne réussit pas à en imiter un autre, qui est excellent en son genre, que » c'est une *mauvaise copie d'un fort bon original*. — Et d'un homme singulièrement ridicule, c'est *un original sans copie*.

COPIER, Faire une copie. *Copier un écrit*, *un tableau*, etc. = Imiter. » Il s'attache à *copier ce* qu'il y a de meilleur: *copier la nature*, *un ouvrage d'esprit*, *les mœurs de son siècle*. = *Contrefaire*: Il a un grand talent pour *copier les gens*: talent odieux et dangereux.

COPIEUSEMENT, adv. COPIEUX, ÊTRE, adj. [*Kopi-elzeman*, *el*, *el-ze*. 3^e lon. 4^e e muet.] Abondamment. Abondant. » Boire, manger, uriner *copieusement*: voilà tout l'emploi de cet adverbe. On dit aussi, repas *copieux*, selle, évacuation *copieuse*. — L'Acad. ajoute, homme *copieux en paroles*; la Langue Grecque est plus *copieuse* que la Latine. *La Touche* a dit aussi, en parlant de diverses Langues: l'Allemande est énergique, mais elle est dure; l'Angloise est *copieuse*, mais elle n'est pas assez châtiée. — Il me paraît

que, dans l'usage actuel, on dit plutôt, *abondant en paroles*, et *Langue abondante*, que *copieux* et *copieuse*.

COPISTE, s. m. Celui qui copie, en quelque genre que ce soit. On le dit d'un Écrivain, d'un Peintre, etc. au propre, et au figuré. Voyez *COPIE*, et *COPIER*.

COPROPRIÉTAIRE, s. m. et f. Celui ou celle, qui est propriétaire avec un autre, qui possède par indivis une maison, une terre, etc. Lui, et son ou sa *Copropriétaire*, ou ses *Copropriétaires*.

COPE. Voyez *COPHTE*.

COPTER, v. act. Faire battre le batant de la cloche seulement d'un côté: *Copter la cloche*.

COPULATIVE, adj. *fém.* se dit en Grammaire, des particules qui servent à lier les mots, ou les membres des phrases, les parties du discours: *car*, *mais*, etc. et des conjonctions: *et*, *aussi*, *tant . . . que*, *ni*, *non plus*, etc.

COQ, s. m. [*Kok*.] Le mâle de la poule. Jeune ou vieux *coq*; plumes de *coq*. = On le dit aussi du mâle de la perdrix: » Il ne faut tuer que *les coqs*. = On dit, proverbiallement, *rouge comme un coq*, de celui qui a le teint fort rouge. — C'est le *coq du Village*, ou de la *Paroisse*; le premier, le principal bourgeois. — Être *comme un coq en pâte*, fort à son aise dans un lieu, ayant tout à souhait; ou être dans le lit envelopé d'oreillers et de couvertures.

COQ-A-L'ÂNE, s. m. [Au pluriel, *coq-à-l'âne*, et non pas *coq-à-l'ânes*, ou *aux ânes*, ou *coqs-à-l'âne*. Ce mot n'a pas proprement de pluriel, il est indéclinable. Acad. Monsieur de Vailly dit, *des coqs-à-l'âne*. V. PLURIEL, n^o. 2^o.] Discours qui n'a point de suite, de liaison; comme si parlant d'abord d'un *coq*, on continuait par parler d'un *âne*, dont il n'était pas question. » Il m'a répondu par un *coq-à-l'âne*.

COQUE, s. f. [*Koke* 2^e e muet.] 1^o. Écale d'œuf ou de noix: manger des œufs à *la coque*: » Je n'en donerois pas *une coque de noix*. = 2^o. Enveloppe où se renferme le ver-à-soie. » Il commence à *faire sa coque*. = On dit, proverbiallement, d'un jeune homme, qu'il ne fait que de *sortir de la coque*, ou de *sa coquille*: allusion aux petits poulets qui viennent de naître. » Aurait-on été assez cruel à Paris, pour ne vous avoir point envoyé ce petit couplet sur M.

de Dreux. — Il est extrêmement joli : il sortait de sa coque le jour que je sortois de Paris. *Sév.* C'est là du figuré sur le figuré. Et c'est ce qu'on admire dans beaucoup d'endroits des Lettres de *Mde. de Sévigné.*

COQUELICOT, s. m. [*Kokeliko* ; 2^e e muet. *Trév.* met aussi *coquelicoc* et *coqueli-coq*; *Richelet*, *coquelicot* ou *coquelicog* : il n'y a que le 1^{er} qui soit de l'usage actuel.] Espèce de pavot. Il y a le *simple*, qui vient naturellement, et le *double*, qu'on cultive dans les jardins : le simple est rouge ; le double devient de différentes couleurs. *Sirop de coquelicot.*

COQUELUCHE, s. f. [2^e e et dern. e muet.] Au propre, capuchon : il est vieux. — Au figuré, 1^o. Rhume épidémique. — Rhume qui cause des toux violentes. *Acad.* Toux violente, qu'on apèle autrement *quinte*. *Rich. Port.* Cette dernière définition n'est pas exacte. La *quinte* est l'accès de la *coqueluche*, de cette toux ; mais ce n'est pas la toux elle-même. — 2^o. On dit d'une personne qui est fort en vogue, qu'il est la *coqueluche de la Cour, de la Ville, d'un quartier, d'une société*; que tout le monde en est coiffé : allusion à la *coqueluche*, dont on se coiffait autrefois. » Lorsque vous étiez la *coqueluche de certaines femmes*, qui ne juroient que par vous. *La Bruy.*

COQUELUCHON, s. m. [*Kokeluchon*; 2^e e muet.] Capuchon. Il ne se dit qu'en plaisantant : » Il y a bien de la malice sous ce *coqueluchon là.*

COQUEMAR, s. m. [*Kokemar*, 2^e e muet.] Vase de terre ou de métal, ayant une anse; propre à faire chauffer ou bouillir de l'eau, et à d'autres usages.

COQUESIGRUE, s. f. [*Kokcigrue*; le 1^{er} e muet ne se prononce pas, 4^e lon. — *Ménage* écrit *coquecigrue*. *Richelet* met l'un et l'autre : l'*Acad.* ne met que le 1^{er}.] Au propre, c'est un oiseau-aquatique, qu'on dit avoir enseigné aux hommes à se donner des lavemens. — Au figuré, contes en l'air, choses frivoles ou chimériques. » Mon fils veut amener *Corbinelli*... c'est une chose fort en l'air ; mais si cela est, nous vous manderons bien des *coquesigrues*. *Sév.* » Il nous vient conter des *coquesigrues*; il veut nous repaître de *coquesigrues*.

COQUET, ETTE, adj. et subst. COQUETER, v. n. COQUETTERIE, s. f. [*Kokè*, tête, *koketé*, kèterie : 2^e e moyen, excepté

au 3^e où il est muet : pénult. long. au dern. — *Richelet*. écrit *coquetter* : il ne croyait donc pas l'e muet : il l'est pourtant : il ne faut donc mettre qu'un t. Devant l'e muet, l'e devient moyen, et l'on met deux t : elle *coquette* et *coquettera*.] *Coquet* se dit de celui qui fait le galant, qui cherche à plaire à plusieurs personnes. *Coqueter*, c'est être ou faire le coquet, la coquette. *Coquetterie* est l'affecterie d'une personne coquette. » Homme *coquet*, femme *coquette*, esprit *coquet*; manières *coquettes*. — Et substantivement. » C'est un *coquet*, une vraie *coquette*. Elle ne fait que *coqueter*; elle *coquette* tout le jour. — Dire, faire des *coquetteries* : il y a bien de la *coquetterie* dans tout ce qu'elle dit, dans tout ce qu'elle fait. Ces trois mots se disent sur-tout des femmes. — Ils se disent, au figuré, des Auteurs et des ouvrages d'esprit. L'Ab. *Sabatier*, parlant des Prédicateurs modernes, dit : » C'est le plus souvent une affectation d'esprit, une affecterie de langage, une *coquetterie* d'expressions, qui dégraderoient les matières qu'ils traitent, si les Grands Maîtres ne les avoient mises à l'abri du tort qu'ils pourroient leur faire. *Art. Bourdaloué.*

COQUETIER, s. m. [*Koketié*, 2^e e muet, 3^e e fer.] *Richelet* met *coquetier*, pour signifier un petit vase d'étain ou d'argent, où l'on met un œuf pour le manger à la coque; et *coquettier*, on parlant d'un Marchand d'œufs. — L'*Acad.* met *coquetier* avec un seul t dans les deux sens.

COQUILLAGE, s. m. COQUILLE, s. f. COQUILLIER; s. m. [*Koki-glia-je*, *koki-glie*, *tiglié*; mouillez les ll; dern. e muet aux deux premiers, e fer. au 3^e.] *Coquillage* est un terme collectif pour exprimer en général les petits poissons à coquilles. » Cette côte est pleine de *coquillages* : vivre de *coquillage*; etc. — Amas de coquilles : grotte de *coquillage*. — Il signifie quelquefois l'espèce d'une coquille. *Coquillage doré*, marqueté, etc.

II. *Coquille* est la coque des limaçons et des poissons apelés *testacées* par les naturalistes, comme *moules*, *comes*, *limas de mer*, etc. *coquilles* univalves, bivalves, multivalves, *coquilles de terre*, ou d'eau douce, ou de mer. — Ouvrage fait en *coquille*, etc.

On dit, proverbiallement, rentrer dans sa *coquille*, baisser le ton, caler voiles, se taire, devenir modeste, quand quelqu'un a

rabaisé notre caquet. V. COQUE.

COQUILLES se dit au pluriel, de toute sorte de marchandises, dans cette phrase vulgaire, *vendre bien ses coquilles*. V. VENDRE. — On dit, proverbialement, à quelqu'un qui veut nous en faire accroire, *à qui vendez-vous vos coquilles; portez vos coquilles à d'autres, ou ailleurs: c'est vendre des coquilles à ceux qui viennent de St. Michel*.

III. COQUILLIER, collection de coquilles, ou, le lieu où on les assemble. — Il a un beau *coquillier*: « Ce *coquillier* n'est pas assez grand pour y mettre toutes ses coquilles.

COQUIN, INE, s. m. et f. COQUINERIE, s. f. [*Ko-kein, kine, kinerie*; 3^e e muet, 4^e l.] Termes d'injure et de mépris, comme *fripou*, maraud; un *coquin*, une *coquine*; un tour de *coquin*; ou *lâche*, infâme; on l'a traité comme un *coquin*; il a fui comme un *coquin*; c'est un grand, un infâme *coquin*. — Une *coquine*, une femme de mauvaise vie. — On dit, adjectivement, (st. fam.) métier *coquin*, vie *coquine*, métier de fainéant; vie douce, molle et fainéante, à laquelle on s'acoutume, on s'acquine.

COQUINERIE, action de *coquin*: c'est une *coquinerie*.

* COQUINAILLE, s. f. Troupe de *coquins*. *Richelet*. Ce mot n'est bon que pour le burlesque.

* COQUINER, v. n. Dict. de Pomey. On le trouve aussi dans le Dict de Trév. On n'y dit pas si ce mot est français ou non. — Il est vieux, dit le Rich. Port. L'Acad. ne le met pas.

COR, s. m. Sorte de durillon qui vient aux pieds. Avoir un *cor*, ou des *cors* aux pieds. Couper, arracher les *cors*.

COR, s. m. Trompe de chasse. *Cor* d'airain, *cor* d'argent, *cor* de chasse. Soner ou donner du *cor*.

A COR ET A CRI, adv. Au propre, chasser à *cor* et à *cri*, avec grand bruit. — Au figuré, vouloir, demander, poursuivre à *cor* et à *cri*, avec ardeur, avec instance, à toute force. — On demandait à *cor* et à *cri* à voir l'original italien. *Tart. Epist.*

CORAIL, s. m. * CORALLIN, INE, adj. [Mouillez l'i finale au i^{er}; *Korail*, l'a et l'i s'y font sentir: ai n'y a pas le son d'e: au pluriel, *coraux*. — Trév. met *corail* ou *coral*. L'Acad. les disait tous deux indifé-

remment: elle a retranché le dernier dans la nouvelle édit. *Kora-lein, line.*] Le *corail* est une sorte d'arbrisseau qui croit dans la mer, et qui devient dur et pierreux en sortant de l'eau. Telle était du moins l'ancienne opinion. Mais M. *Peyssonel*, Médecin de Marseille, (le Père de l'Auteur des *Numéros*) et habile naturaliste, a démontré que le *corail* est la ruche que se forment certains insectes, et que la matière en est du genre de celle des coquilles. — *Corail rouge*, ou blanc, ou noir. — Branche de *corail*, chapelet de *corail*. — Comme le *corail* est ordinairement rouge, on dit rouge comme *corail*. — * Autrefois on disait, en Poésie, bouche *coralline*, lèvres *corallines*. C'est du vieux style.

CORBEAU, s. m. [*Korbo*, 2^e dout. au sing. lon. au plur. *corbeaux*; on a écrit autrefois *courbeau*.] Gros oiseau, d'un plumage noir, qui vit ordinairement de charogne. — Noir comme un *corbeau*: croassement des *corbeaux*. — Être la pâture des *corbeaux*. — Figurement, en temps de contagion, on apèle *corbeaux* ceux qui enlèvent les pestiférés, ou pour les porter à l'Hôpital, ou pour les enterrer.

CORBEAU (Architecture.) Pierre ou pièce de bois mise en saillie pour soutenir une poutre. — *Corbeau de fer*, qui sert à soutenir une pièce de bois sur laquelle portent les solives.

CORBEILLE, s. f. [*Korbè-gtie*, 2^e e moyen, mouillez les ll, 3^e e muet.] Panier fait ordinairement d'osier. *Corbeille de fleurs*, de fruits, etc. — La *corbeille*, les bijoux, que le futur époux envoie à la personne qu'il doit épouser.

CORBILLARD, s. masc. [*Korbi-gliar*, mouillez les ll [Grand carrosse à huit places. On ne se sert guères de ce mot que pour le convoi ou enterrement des Princes et des Grands Seigneurs. MARIN. — L'Acad. le dit des carrosses dont on se sert chez les Princes pour voiturer les gens de leur suite.

CORBILLON, s. m. [*Korbi-glion*; mouillez les ll.] Petite corbeille. — *Corbillon de pain bénit*; *corbillon d'oublies*. — Le Proverbe dit: *Changement de corbillon, apétit de pain bénit*; la nouveauté est un ragoût: elle réveille les désirs. — J'approuve fort tous vos dînés aux fontaines différentes: les changements de *corbillon* sont admirables. *Sév.*

CORBIN, s. m. [*Korbein*.] Il a signifié

aûtrefois *corbeau* : il n'est plus usité que dans *bec de corbin* ; pomme de canne , dont un des bouts est recourbé. *Acad.* Je crois qu'on dit *bec à corbin*. » Un nez à *bec à corbin*.
MARIN.

CORDAGE, s. m. CORDE, s. f. Le 1^{er} est un nom collectif, qui exprime toutes les cordes qui servent à la mâture d'un vaisseau. » Grô, ou menu *cordage*. Avoir des *cordages* de rechange. Le canon donna dans les *cordages*, coupa les *cordages*.

CORDE est 1^o. Tortis fait de chanvre ou d'autres matières flexibles. » Filer, tordre *une corde*. » Lier atacher, serrer avec *une corde*. » *Corde à puits*, la corde du puits. » Pont de *corde*, sonlier de *corde* : les cordes des cloches, etc. etc. = 2^o. Il se prend pour le suplice de la potence. Cela mérite *la corde* ; il a échappé *la corde*, ou il est échappé *de la corde*. = 3^o Il se dit de plusieurs instrumens de musique, comme violon, viole, basse, guitarre, etc. *Corde de boyau*, de métal, etc. = 4^o. Certaine quantité de bois à brûler. Cent *cordes* de bois ; bois de *corde*. = 5^o. Le fil dont un drap est tissu. Drap qui a *la corde* bien fine, bien grosse, etc.

On dit, *proverbialement*, d'un habit usé, qu'il *montre la corde*. M^{de} de Sévigné applique plaisamment cette expression familière. » Vos soins sont usés, *on voit la corde*. » C'est un homme qui est de mise un quart-d'heure de suite, qui, le moment d'après, baisse, perd le peu de lustre qu'un peu de mémoire lui donnoit, et *montre la corde*. — On dit aussi des gens heureux au jeu, qu'ils *ont de la corde de pendu* : » Je dirois volontiers sur cet Abé, comme les Laquais, qu'il a *de la corde de pendu*. SÉV. — *Traîner* ou *filer sa corde*, mener une vie de fripon, et être à la veille d'être pris et d'être pendu. — *Se racheter de la corde*, corrompre ses Juges. — *Friser la corde*, risquer d'être pendu. Il se dit aussi *figurément* des propositions qui sentent l'erreur, la mauvaise foi. » Sans J. C. tout est défectueux dans nos actions : voilà qui *frise la corde*. ANON. ç. à d. qui ressemble fort à une proposition condamnée. — *Gens de sac et de corde* : coquins, fripons, qui méritent d'être noyés ou pendus. *Venir la corde au cou*, se soumettre sans aucune condition. — *Mettre la corde au cou* à quelqu'un, être

cause de sa ruine. — On dit, d'une affaire dangereuse, *le fouet et la corde sont dehors*, il n'y a point à craindre de peine afflictive. Voyez PENDU.

Pour dire, qu'il ne faut pas parler d'une chose, on dit, qu'il ne faut pas *toucher cette corde* : l'expression est familière, et peu digne du style de l'Histoire. » Le Duc l'interrompit pour lui dire, qu'il ne falloit pas *toucher cette corde*. Marsolier. — *Toucher la grosse corde*, parler de ce qu'il y a de principal et de plus essentiel dans une affaire. — On dit, d'un homme, qu'il *danse sur la corde*, quand il est dans une affaire périlleuse. Allusion aux *Danseurs de corde*. — Voy. ARC.

CORDELER, v. a. Tresser en forme de corde. *Cordeler* des cheveux.

CORDELETTE, s. f. CORDELIER, s. m. CORDELIÈRE, s. f. [2^e e muet, 3^e e moy. au 1^{er}, é fer, au 2d, é moy. et long au 3^e. *Kordelète, lié, lière.*] *Cordelette*, petite corde. *Cordelier*, Frère Mineur de St François. *Corde lière*, corde à plusieurs nœuds, comme est celle dont les Cordeliers ceignent leurs robes. — Ornement d'Architecture.

CORDELLE, s. f. [*Kordèle*, 2^e e moy. 3^e e muet.] *Cordeau*, petite corde. On ne le dit plus au propre. Il ne se dit plus qu'au figuré-familier ; c'est un homme de *sa cordelle*, de son parti, de sa cabale. *Atirer à sa cordelle*, à son parti.

CORDER ; v. a. Faire de la corde. *Corder du chanvre*. — *Corder du tabac*, le mettre en corde, en roulant et tordant les feuilles. — *Corder du bois*, le mesurer à la corde. — *Se corder*, se dit des râves, lorsque la saison comence à s'en passer, et qu'il se forme en dedans une espèce de corde. » Les râves comencent à *se corder*.

CORDÉ, ÉE, adj. Corde bien *cordée*. Voie de bois mal *cordée*. Raves *cordées*.

CORDERIE, s. f. [2^e e et dern. e muet ; 3^e lon.] Lieu où l'on fait de la corde. *Corderie* couverte, ou découverte, Longue *Corderie*.

CORDIAL, ALE, adj. CORDIALEMENT, adv. CORDIALITÉ, s. f. [*Kordi-al, ale, aleman, alité* ; 4^e e muet au 2d et au 3^e.] L'adj. se dit au propre : Qui est bon pour fortifier le cœur. » Breuvage *cordial*, potion *cordiale* ; et au figuré, qui est plein d'affection, qui procède du fond du cœur : » Amour *cordial*, affection *cordiale*, ami *cordial*, homme franc et *cordial*. — L'adv. et le subst.

subst. ne se disent point au propre. On ne dit point, la *cordialité* d'une potion, ni qu'elle a agi *cordialement*. On ne le dit qu'au figuré, d'une affection tendre et sincère: » Je vous parle *cordialement* et en ami: Parler, procéder avec *cordialité*.

Rem. Ces trois mots sont anciens dans la Langue, mais ils étaient devenus surannés. *La Touche* observe, au commencement de ce siècle, comme une chose digne de remarque, qu'on peut s'en servir quelquefois, pour exprimer la franchise et la sincérité du cœur; et que l'*Acad.* les approuve tous. — M^{de} de *Sévigné* n'aimait pas l'adverbe *cordialement*: » Je vous embrasse très-tendrement et très-*cordialement*: c'est un mot de ma grand'mère (*Ste de Chantal.*)

CORDIER, s. m. [*Kor-dié*; 2^e é fer.] Artisan dont le métier est de faire des cordes.

CORDON, s. m. 1^o. Une des petites cordes dont une plus grosse est composée: Corde à trois cordons. = 2^o. Très-petite corde faite de fil de coton, ou de soie. = 3^o. Ce qui sert à serrer la forme d'un chapeau, et quelquefois seulement à l'orner. = 4^o. Petite cordelette bénite que portent ceux qui sont de certaines Confréries. 5^o. Rang de pierres en saillie, qui règne tout autour d'une muraille. 6^o. Le petit bord façonné, qui est autour d'une pièce de monnaie. = 7^o. En termes de Guerre, suite de postes garnis de troupes, qui sont à portée de se donner la main.

CORDON-BLEU, se dit non-seulement du ruban moiré et bleu que portent les Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit, mais des Chevaliers eux-mêmes. Il porte le *cordon bleu*; il est *Cordon-Bleu*; ou, c'est un *Cordon-Bleu*.

On dit proverbialement, *tenir les cordons de la bourse*, avoir l'administration de l'argent. — *Tenir* quelqu'un *par les cordons*, le mener comme un enfant.

CORDONNER, ou CORDONER, v. a. CORDONNET, s. m. [*Kordoné, nè*; 3^e é fer. au 1^{er}, é moy. au 2d.] *Cordonner*, c'est tortiller en manière de cordon: *Cordonner de la filasse*; *cordoner les cheveux*. — *Corlonet*, petit cordon pour attacher ou enfiler quelque chose. » Paquet, botte de *cordonet*; du *cordonet* pour enfiler des chapelets.

CORDONNERIE, ou CORDONERIE, s. f. CORDONIER, s. m. [3^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2d; 4^e lon. au 1^{er}.] *Cordonerie*, est le métier de cordonier. » Passé maître en *cordonerie*; et le lieu où l'on vend des souliers,

Tome I.

des bottes: acheter des souliers à la *Cordonerie*. = *Cordonier*, artisan qui fait des souliers, pantoufles, bottes, etc. *Cordonier* pour homme; *Cordonier* pour femme. — » Croyez-vous, dit *Voiture* à *Costar*, que *Cordonier* vienne de ce qu'ils donnent des cors? Je le fis l'autre jour accroire à un bien honnête-homme. L'Auteur de l'*Hexameron Rustique*, cité par *Le Gendre*, le dit sérieusement: » Les *Cordonniers*, ainsi nommés des cors qu'ils donnent aux piés, ont choisi pour leur Patron, St. Crépin, à *Crepidis*. — Ces deux étymologies sont fausses, et sur-tout la dernière; car les *Cordoniers* n'ont choisi les SS. *Crépin* et *Crépinien*, Apôtres et Martyrs à Soissons, pour Patrons, que parce qu'ils s'occupaient à faire des chaussures, comme les faiseurs de tentes pourraient prendre pour Patron l'Apôtre *St. Paul*.

Le proverbe dit, que les *Cordoniers* sont les plus mal chaussés, c. à. d. que ceux qui travaillent pour autrui, s'oublie et se négligent souvent eux-mêmes.

CORIACE, adj. Qui est dur comme du cuir. Cette viande est coriace. = Figurément, c'est un homme coriace, il est coriace; il est dur, difficile; l'on a de la peine à en tirer quelque chose.

CORIANDE, ou CORIANDE, s. fém. [*Rich-let* les met tous deux. *La Touche* se contente de dire que le 1^{er} est le meilleur: le 2d n'est point dans le *Dict.* de l'*Acad.* ni dans le *Rich. Port.*] Plante dont la semence sent la punaise, quand elle est fraîche, et devient très-agréable au goût, quand elle est sèche. » Dragées de coriandre. » On dit que la coriandre est bonne pour la digestion.

CORLIEU, ou CORLIS. Voy. COURLIS, ou COURLIEU.

CORMÉ, ou SORBE, s. m. CORMIER, s. m. [2^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Le corme est un fruit très-acide, en forme de petite poire. *Cormier*, est le nom de l'arbre qui porte des cormes.

CORMORAN, s. m. Oiseau aquatique, qui a le cou fort long et les jambes fort hautes, et qui vit ordinairement de poisson.

CORNALINE, s. f. Pierre précieuse, rouge et peu transparente. » Cachet de *cornaline*. — Il y a des *cornalines* d'autres couleurs.

CORNE, s. f. [2^e é muet.] Partie dure, qui sort de la tête de quelques animaux, et qui leur sert de défense et d'ornement. — On apèle aussi *corne*, la partie dure qui est

E e e

au pied du cheval, du mulet, de l'âne, etc. En ce sens, il ne se dit qu'au singulier. Ce cheval a la corne bone, ou mauvaise; dure; ou molle, sujette à s'éclater, etc. = Au pluriel, on le dit de certaines pointes que les limaçons, quelques insectes, et quelques serpens, portent sur la tête. Les limaçons montrent, ou resserrent leurs cornes.

On dit, en style proverbial, d'un homme surpris d'un événement auquel il ne s'attendait pas, qu'il en est aussi étonné que si les cornes lui étaient venues à la tête. — On dit aussi, entendre de corne, c. à d., tout de travers. — On dit encore, d'une chose très-dure, c'est de la corne, aussi dur que de la corne. — Faire les cornes à quelqu'un; faire, par dérision, avec deux doigts, un signe, qui représente les cornes. — Montrer les cornes, se mettre en état de se défendre. = Le proverbe dit: On prend les hommes par les paroles, et les bêtes, par les cornes. — Corne d'abondance, attribut de Cérès. V. TROMPER.

CORNÉE, s. f. 2^e e fer. et long, 3^e e muet.] Pierre de la nature du jaspe — 2^o. La première des tuniques de l'œil.

CORNEILLE, s. f. [Kornè-glie; 2^e e moy.; mouillez les ll: 3^e e muet.] Oiseau noir comme un corbeau, mais de moindre grosseur.

* CORNEMENT, s. m. CORNER, v. n. [Korneman, korné; 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Corner, c'est, 1^o. Soner d'un cornet, ou d'une corne. » Le Vacher a corné de grand matin: j'ai entendu corner dans le bois. — On le dit, par dérision, de celui qui sone mal du cor: » Il ne fait que corner. — 2^o. Parler dans un cornet, pour se faire entendre à un sourd. 3^o. V. act. Publier, en parlant de nouvelles: Il a corné cette nouvelle par toute la Ville. Il est du style famil. et critiq.

Dès qu'en sa tête un stupide enjoué...
 Aura forgé quelque couplet sans verve,
 Ou quelques vers platement effrontés;
 Tout aussi tôt, ces subtils hébétés,
 Iront corner votre nom par la Ville,
 Disant, c'est lui, Messieurs, voilà son style.

4^o. Corner aux oreilles de quelqu'un, lui insinuer, lui suggérer avec importunité, quelque chose. » Voilà ce qu'on lui a corné aux oreilles. = 5^o. On dit figurément, que les oreilles cornent, quand on a un bourdonnement dans les oreilles: et pour dire à quelqu'un qu'on a beaucoup parlé de lui, on dit proverbiallement, les oreilles doivent vous avoir bien corné. Voyez OREILLES. Sur quoi

l'on dit en riant, que quand on parle bien de nous, c'est l'oreille droite qui nous corne, ou nous tinte; et que c'est l'oreille gauche, quand on en parle mal. = * Cornement d'oreilles, s'est dit autrefois dans ce dernier sens (n^o. 5^o.) On dit aujourd'hui tintement.

CORNEMÛSE, s. f. [2^e et dern. e muet, 3^e lon.] Instrument de Musique à vent, composé de deux tuyaux, et d'une peau de mouton qu'on enfle par le moyen du premier tuyau, qu'on apèle porte-vent. — On dit proverbiallement et bassement, que quand la cornemuse est pleine, on en chante mieux, pour dire, qu'on chante mieux et plus volontiers, quand on a bien mangé.

CORNET, s. masc. CORNETTE, s. f. [Kornè, nète; 2^e e moy.] I. Cornet, est, 1^o. Un petit cor, ou petite trompe. — Cornet à bouquin, espèce de flûte courbée, qui est faite ordinairement de corne. = 2^o. Petit instrument en forme d'entonoir, dont les sourds mettent le petit bout dans l'oreille, pour entendre plus facilement. — 3^o. Morceau de papier roulé en forme de cornet. = 4^o. Petit vase de corne ou d'ivoire, dans lequel on remûe les dés. = 5^o. Espèce d'oublie en forme de cornet. — 6^o. C'est encore le nom d'une classe de coquilles. = II. Cornette, a aussi divers sens. — Il s'est dit anciennement, de toute sorte d'habillement de tête. On apelaient cornette de Moine, leur capuchon; cornette d'Avocats, de Docteurs, de Conseillers, etc; leur chaperon, qu'ils portaient sur la tête. = Aujourd'hui, il ne se dit plus que d'une sorte de cofse, dont les femmes se servent, dans leur déshabillé.

CORNETTE, se disait aussi autrefois pour étendard; mais il n'y a plus que celui-ci qui soit en usage. On dit: Nous avons perdu six Etendards, et non pas, six Cornettes: mais on dit toujours, la Cornette blanche, pour signifier l'étendard du Colonel général de la Cavalerie. = On disait encore Cornette, pour signifier une Compagnie de Chevaux-Légers; et c'est en ce sens que M. Sarrasin a dit, en parlant de Walstein: » Il défît six mille Hongrois avec quinze Cornettes de Cavalerie. Cette façon de parler n'est plus en usage aujourd'hui. Dans la 1^{re} édit. de leur Dict., M^{rs} de l'Acad. ne la condamnent pas. Dans les autres éditions ils ont mis: » Cornette, se disoit autrefois d'une Compagnie de Chevaux-Légers; préuve qu'ils la rejettent présentement. L. T. Dans la dern. édit.

ils ajoutent, qu'il n'est plus *guère* en usage dans ce sens : mais, *guère*, dans leur langage, signifie, *pas du tout*.

CORNETTE, se dit encore aujourd'hui d'un Officier d'une Compagnie de Cavalerie ou de Dragons, qui est chargé de porter l'étendard; et d'un Officier de certains Corps de la Maison du Roi, mais qui ne porte point l'étendard. — En ce sens, il est masculin.

CORNICHE, s. f. Ornement d'Architecture, en saillie, qui est au-dessus de la frise, et sert de couronnement à toute sorte d'ouvrages d'Architecture. — On donne aussi ce nom à un ornement en saillie qui règne dans une chambre, au-dessous du plafond, au bout d'une cheminée, au haut d'une armoire, etc.

CORNICHON, s. m. 1°. Petite corne : *Les cornichons d'un chevreau*. = 2°. Petit concombre propre à confire dans le vinaigre.

CORNIÈRE, s. f. [1^e e moy. et long, 3^e e muet.] Canal de tuiles ou de plomb, qui est à la jointure de deux pentes de toit, et qui en reçoit les eaux.

CORNILLAS, s. m. [Mouillez les ll.] Le petit d'une corneille.

CORNOUILLE, s. f. CORNOUILLER, s. m. [*Kor-nou-glie*, *glie*; mouillez les ll : dern. e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] La *cornouille*, est un fruit longuet, en forme d'olive. *Cornouiller*, est l'arbre qui porte cette sorte de fruit.

CORNU, ŪE, adj. CORNŪE, s. f. [2^e lon. au 2d et 3^e.] I. *Cornu*, qui a des cornes. » Animal *cornu*, satyre *cornu*, bête *cornue*. = = = Figurement, il se dit de certaines choses qui ont plusieurs angles. » Pain *cornu*, pièce de terre *cornue*. = = = *A mal enfourner, on fait les pains cornus*, dit le proverbe; le mauvais succès des affaires vient de ce qu'on s'y est mal pris. = = = Raisonemens *cornus*, raisons *cornues*; raisonemens qui ne concluent pas, méchantes raisons. — *Visions cornues*; idées folles, extravagantes.

II. CORNŪE. Vaisseau de terre, de verre ou de fer, qui sert en Chimie, autrement appelé *retorte*.

COROLLAIRE, s. m. [*Korol-lère* : on pron. les deux l sans les mouiller : 3^e e moy. et long.] Proposition, qui est une suite d'une proposition précédente.

* CORONATEUR, s. m. Un Auteur de *Port-Royal* s'est servi de ce mot; mais l'usage ne l'a point approuvé. *Bouh. L. T.*

CORPORAL, s. m. Linge bénit, que le

Prêtre étend sur l'Autel, pour mettre le calice et l'Hostie dessus.

* Rem. On a dit autrefois *Corporal* pour *Corporal*, et le peuple le dit encore aujourd'hui.

CORPORALIER, s. m. Espèce d'étui dans lequel on serre le Corporal. *Acad.* On dit, plus communément, *bourse*.

* CORPORATION, s. f. Mot emprunté des Anglais, pour signifier les Communautés municipales. » Ces Villages, dit M. Moreau, formoient eux mêmes des *corporations*. » Les Seigneurs, dans les Traités même avec quelques Villes, supposent des *corporations* encore existantes, *Id.* — L'*Acad.* ne met pas ce mot; le *Rich. Port.* ne s'en sert qu'en parlant des Anglais.

CORPOREL, ELLE, adj. CORPORELEMENT, adv. [*Korporèl*, *èle*, *éleman*; 3^e e moy. 4^e e muet.] *Corporel*, se dit 1°. De ce qui a un corps. Dieu n'est point *corporel*, ou, est *incorporel*. = 2°. Qui appartient au corps, qui concerne le corps : Plaisir *corporel*, peine, punition *corporelle*.

CORPORELEMENT, 1°. D'une manière corporelle, qui a rapport au corps. Punir *corporellement* = 2°. Il est opposé à *spirituellement*. » En comuniant nous, recevons le Corps de N. S. J. C. *corporellement* et réellement, et non pas *spirituellement*, comme le prétendent les Calvinistes.

CORPORIFIER, v. a. Suposer un corps à ce qui n'en a point. » Il y a eu des Hérétiques qui *corporifiaient* les Anges. — En Chimie, c'est mettre ou fixer en corps les parties éparses d'une substance. » *Corporifier* des globules de mercure.

CORPS, s. m. [*Kôr*, et devant une voyelle, *kôrz*.] 1°. En général, substance étendue et impénétrable. » *Corps* naturel, physique, simple ou mixte, composé, etc. *Corps* animé, *corps* vivant, etc. = 2°. Il se dit, eu égard à la taille et à la conformation de l'homme. *Corps* bien formé, ou mal bâti, etc. = 3°. Eu égard aux exercices : *Corps* souple, dénoué, agile, etc. = 4°. Eu égard à la santé : *Corps* robuste, bien constitué; ou, fluet, délicat, exténué. Bon *corps*; *corps* de fer, etc. = 5°. Par rapport à la lutte et aux combats : Prendre à *sois de corps*. *Acad.* *Corps à corps*. » Ces chiens sont si forts et si courageux, qu'ils renversent les lions *corps à corps*. = = = Se jeter à *corps perdu* dans la mêlée, dans les dangers. = En termes de Pratique, prise *de corps*, condamnation, con-

trainte par corps ; être saisi , appréhendé au corps. = 6°. CORPS, se prend dans un sens plus étroit , pour la capacité du corps : » Il lui passa l'épée au travers du corps : il a un coup d'épée dans le corps. = 7°. Par extension , il se dit de la principale partie de certaines choses artificielles ; le corps d'un Navire , un corps de carrosse ; le corps d'une place ou forteresse , etc. etc. = 8°. Cette partie de certains habillemens , qui est depuis le cou jusqu'à la ceinture : corps de cuirasse , corps de jupe , de robe , corps de baleine , etc.

9°. Corps mort , privé de la vie , corps sans âme. Il ne se dit que du corps humain. » La campagne étoit toute couverte , toute jonchée de corps morts. — On dit aussi , corps tout seul : » Ensevelir les corps. Mettre , porter un corps en terre ; enterrer , inhumér un corps : Jeter de l'eau bénite sur le corps , etc. — Corps-Saint : on trouva dans cette Église plusieurs Corps-Saints. — Corps glorieux , l'état d'un corps dans la gloire céleste : un corps glorieux et impassible. = On dit absolument (st. fam.) d'une personne , qui est long-temps sans éprouver les besoins corporels , que c'est un corps glorieux.

10°. CORPS, se dit figurément , de l'union de plusieurs personnes sous les mêmes lois. » Corps politique ; Province unie au Corps de l'État ; le Corps mystique de l'Église. — De certaines Compagnies particulières : le Corps du Clergé , de la Noblesse , du Parlement , etc. Les Corps de Métiers. L'Université , le Parlement en corps , etc. — Des Troupes , Régimens , etc. Corps d'Armée , Corps de Troupes ; Corps de bataille , Corps de réserve ; Corps de deux mille hommes , etc. Vieux Corps , Régimens anciens. = Corps-de-garde ; certain nombre de soldats posés en un lieu , pour être delà disposés en différentes gardes ; et le lieu où ils se tiennent. =

11°. Il se dit encore de l'assemblage de plusieurs pièces , de divers Auteurs. Le Corps du Droit Civil ; du Droit Canon ; grand corps d'histoire ; le corps de l'histoire de France par Duchêne. = 12°. Epaisseur de certains corps , qui sont ordinairement un peu minces. Ce parchemin , ce papier n'a pas de corps : cette étoffe a du corps , etc. — C'est dans ce sens qu'on dit , figurément , donner du corps aux choses spiri-

tuelles. » Son imagination fleurie et féconde donne du corps aux êtres les plus abstraits. L'Abé du Serre-Figon , Panég. de Ste. Thérèse. — On dit aussi , ce vin a du corps , n'a pas de corps, de vigueur. = 12°. Dans les devises , corps est la figure ; et âme , les paroles.

13°. Corps , fournit à plusieurs expressions adverbiales , ou proverbiales. — En corps : l'Université en corps. — En corps et en âme. » Je doute que ce bon Duc en corps et en âme (avec tous ses efforts) eût pu l'emporter. Sév. — A son corps défendant. Un Auteur moderne a retranché mal-à-propos la prép. à. * L'esprit des Romains étoit de ne donner des batailles que leur corps défendant : (il falait , qu'à leur corps défendant ;) quand ils ne pouvoient les éviter. — Répondre corps pour corps , s'engager entièrement pour un autre. — Perdre corps et biens : perdre une personne chérie , et les avantages qu'on en retirait. — Les Négocians Armateurs disent , perdre corps et cargaison , quand tout périt , vaisseau et marchandises.

On dit d'un homme qui s'excède de travail , qu'il fait litière de son corps ; de celui qui s'expose aisément aux dangers , qu'il fait bon marché de son corps ; d'un homme de bonne chère , qu'il est traître à son corps ; d'un avare , ou d'un pénitent austère , qu'il est l'ennemi de son corps ; de celui qui a bien rétabli sa santé , qu'il a fait corps neuf ; de celui qui ressent des douleurs aux changemens de temps , que son corps est un almanach : d'autres disent , un baromètre ; d'un homme , ou méchant , ou qui a beaucoup d'esprit , qu'il a le diable au corps. » Les chansons de Blot ont le diable au corps ; mais je n'ai jamais vu tant d'esprit. Sév.

A CORPS PERDU, adv. Sans ménagement. Il se dit , au propre , des combats ; et au figuré , des ouvrages d'esprit. » Plein d'une ardeur nouvelle , il se jète à corps perdu dans les bataillons les plus épais. l'Orateur (M. Garat) qui est en verve , et dont l'imagination est montée , se jette à corps perdu dans la grande question du luxe. Ann. Litt.

CORPULENCE, s. f. [Korpulance. 3^e lon. 4^e e muet.] Volume du corps de l'homme , grösseur , graisse. » Grande , grösse corpulence. Voilà une belle corpulence d'homme : un homme de petite corpulence.

CORPUSCULAIRE, adj. CORPUSCULE,

s. m. [4^e è moy. et long au 1^{er}, lère.]
Corpuscule, petit corps : les atomes sont
 des *corpuscules*. — Philosophie *corpustu-*
laire, qui prétend rendre raison de tout par
 le mouvement des corpuscules, des atomes.
 — C'est le seul emploi de cet adjectif. *
 M. Linguet le dit d'un corps moral. » Voilà
 un exemple du danger et des abus de cette
 juridiction *corpustulaire*; c. à. d. de la ju-
 ridiction d'un Corps, sur ses membres. —
 Cela peut être bon dans le style comique
 ou satirique, où tout est bon.

CORRECT, **ECTE**, adj. **CORRECTE-**
MENT, s. m. [*Kòrèk*, *rèkte*, *rèkteman* ;
 r forte ; 1^{re} lon. 2^e e moy. 3^e e muet.]
Correct, se dit de l'écriture et du langage ;
 où il n'y a point de fautes. » Livre *correct*,
 copie *correcte*, discours, style pur et *côr-*
rect ; phrase qui n'est pas *correcte*. — En
 parlant des Auteurs, *exact* dans les faits,
 dans les dates, ou, dans son style. —
 Écrire, parler *correctement* ; imprimer,
 dessiner *correctement* ; d'une manière exacte
 et *correcte*.

CORRECTEUR, s. m. **CORRECTIF**, s. m.
CORRECTION, s. f. [*Kòrèk-teur*, *rèktif*,
rèk-cion ; en vers *ci-on*. 1^{re} lon. r forte ;
 2^e è moy.] I. *Correcteur*, est, en gé-
 néral, celui qui corrige ; mais en parlant
 des personnes, il est peu usité : sévère *Cor-*
recteur. — Dans certains Collèges, on
 donne ce nom à celui qui est commis pour
 donner le fouet aux écoliers. = *Correcteur*
 est plus usité, en parlant de celui qui cor-
 rige les épreuves des Livres qu'on imprime ;
Correcteur d'Imprimerie ; et de certains
 Officiers des Chambres des Comptes. » Il est
Correcteur des Comptes, il a acheté une
 charge de *Correcteur*.

II. *Correctif* est, 1^o. Ce qui a la vertu
 de tempérer, de corriger. » Le sucre est le
correctif du citron, l'anis du séné : c'est son
correctif. — 2^o. *Figurément*, adoucisse-
 ment qu'on emploie dans le discours, pour
 faire passer quelque proposition, ou quel-
 que expression trop forte, trop hardie. »
 Cette proposition, cette expression a besoin
 de *correctif*. — Ces *correctifs* sont, par
 exemple ; *pour ainsi dire* ; *si l'on peut*
s'exprimer ainsi ; *si l'on peut parler de la*
sorte ; *en quelque façon* ; etc. — C'est un
 vice dans le discours, d'user trop souvent
 de *correctifs* ; ou de les employer sans né-
 cessité.

III. **CORRECTION**, est, 1^o. l'action de
 corriger : » Cela mérite *correction*, a be-
 soin de *correction* ; la *correction* des erreurs,
 des abus, des mœurs, etc. — La *correc-*
tion des ouvrages de l'esprit, ou de la main.
 » Cet ouvrage, cette copie étoit plein, ou
 pleine de fautes ; il a fallu y faire de gran-
 des *corrections*. — 2^o. *Réprimande* et
 admonition d'un Supérieur envers son infé-
 rieur, ou même d'un égal envers son égal.
 » *Correction* paternelle ; ou fraternelle ;
 douce ou sévère : Je lui ai fait une petite
correction. — 3^o. *Châtiment*, peine. » Trois
 ans de prison est une *correction* un peu forte ;
 mais ce jeune homme en méritoit bien da-
 vantage. — *Maison de correction* : lieu
 destiné à enfermer par autorité publique, les
 personnes qui se comportent mal. — 4^o. Il
 se prend quelquefois pour le pouvoir et
 l'autorité de punir. » Les enfans sont sous
 la *correction* du père : je ne suis pas sous
 sa *correction*.

Sauf correction, ou *Sous correction*,
 adv. Correctif employé pour adoucir ce
 qu'on peut dire de trop fort. » Je maintiens,
sauf, ou *sous correction*, que cela est faux.

CORRELATIF, **IVE**, adj. **CORRÉLA-**
TION, s. f. Il est à remarquer que ces deux
 mots ont l'accent sur l'é, quoique les sim-
 ples, *relatif* et *relation* n'en aient point.
 C'est comme, *religion* et *irreligion*. — *Co-*
relatif, *tive*, *corrélacion* r f. ; 2^e é fer. 4^e
 lon. au 2d.] Termes didactiques, qui marquent
 une relation réciproque entre deux choses.
 Les termes de *père* et de *fils* sont *corréla-*
tifs, ils emportent *corrélation*.

CORRESPONDANCE, s. f. **CÔRRES-**
PONDANT, **ANTE**, adj. **CÔRRESPONDRE**,
 v. n. [*Kòrèspondance*, *pondan*, *dante*,
pondre : r f. 2^e è moy. 1^{re}, 3^e et 4^e lon.] I.
Correspondance, est 1^o. L'action de cor-
 respondre. » La *correspondance* à la grâce.
 » J'atendois de votre part un peu plus de
correspondance aux soins que je me donne
 pour votre éducation.

Rem. En ce sens, il ne se dit point tout
 seul et sans régime. * » Cette double al-
 liance (de Louis avec Anne d'Autriche, et
 de Philippe IV avec Elisabeth de France)
 avoit été ménagée par le Pape et par le Grand
 Duc de Toscane : Le peu de *correspondance*
 des Espagnols avoit empêché qu'elle ne pro-
 duisît l'effet qu'on en avoit attendu. *Reboulet*.
 2^o. *Correspondance*, s'emploie absolument,

quand il signifie *liaison*, *comerce de lettres* ;
 » Ce *Négociant a des correspondances dans toute l'Europe*. » Ces deux amis ont une *correspondance* suivie depuis trente ans. =
 3°. Entre *Négocians*, il se dit quelquefois pour *Correspondant* : » Il a écrit à toutes ses *correspondances* ; Mes *Correspondances* me marquent que , etc.

II. *Coerrespondant*, adj. se dit des choses qui se correspondent. » Les angles *correspondans* des montagnes sont remarquables , mais les conséquences qu'on en tire , sont frivoles et chimériques. — Subst. m. Il se dit des *personnes* ; qui est en comerce réglé d'affaires ou d'amitié avec un autre. » Ce *Négociant a un grand nombre de Correspondans*. — J'ai un *Correspondant* bien informé ; il ne me mande que des nouvelles sûres.

III. *Correspondre*, c'est répondre de sa part par ses sentimens , par ses actions. *Correspondre* à l'affection de quelqu'un , aux soins qu'il se donne : il ne *correspond* nullement à ce qu'on a fait pour lui. *Correspondre* à la grâce. = Il se dit aussi des choses qui symétrisent ensemble. » Ces deux pavillons se *correspondent*.

CÔRRIDOR, s. m. [*Kôridor*. 1^{re} lon. r forte.] Espèce de galerie étroite , qui sert de passage pour aler à plusieurs appartemens.

* CÔRRIGÉANT, ANTE, adj. CÔRRIGER, v. a. [*Kôrijan*, jante : 1^{re} long. r forte *Kôrijé*.] Le 1^{er} est un mot de *Montresquieu*, que l'usage n'a pas adopté. » Les *Lacédémoniens*, gens toujours *corrigeans*, et toujours corrigés. = *Corriger*, ôter un défaut, ou des défauts. Il régit les personnes et les choses : » Il n'a qu'un défaut, mais il sera difficile de l'en *corriger*. *Corrigez-vous de ce vice honteux*. — *Corriger les thèmes*, les compositions d'un écolier, le dessin, le plan d'un ouvrage ; *corriger les épreuves d'un livre qu'on imprime*.

Corriger, reprendre, réprimander. (syn.) Le 1^{er} regarde toute sorte de fautes, soit en fait de mœurs, soit en fait d'esprit et de langage : le 2d ne se dit guere que pour les fautes de langage et d'esprit : le 3^e ne convient qu'à l'égard des mœurs. — Celui qui *corrige*, montre ou veut montrer la manière de rectifier le défaut : celui qui *reprend*, ne fait qu'indiquer et relever la faute : celui qui *réprimande*, prétend punir,

ou mortifier le coupable. » Peu de gens savent *côrriger*, beaucoup se mêlent de reprendre : quelques uns s'avisent de *réprimander* sans autorité. *Gir. Synon.*

Côrriger, signifie aussi, réparer : » *Corriger* l'injustice du sort. — *Tempérer* : Il faut *corriger* la crudité de l'eau par un peu de vin. L'acide du citron se *côrrige* par le sucre, etc.

On dit, proverbiallement : » *Côrriger son plaidoyer*, changer de langage, parler avec plus de circonspection ; rétracter, ou expliquer ce qu'on a dit témérairement ou fausement.

Rem. Fontenelle fait régir à *côrriger* la prép. de devant les verbes. » Pour le *côrriger de lui faire* de pareils tours. Ce régime est peu usité : mais il fait bien dans cette phrase, et il peut être utile en d'autres.

CORRIGIBLE, adj. Qui peut être corrigé. Il ne se dit qu'avec la négative, et il est moins en usage que *incorrigible*. » Cet homme n'est pas *corrigeable*, ou mieux, est *incorrigible*.

* CORRIVAL, s. m. Il y a cent ans et plus, que *Th. Corneille* a averti que ce mot n'est plus en usage. L'*Acad.* ne le met pas. Dans le *Rich. Port.* on se contente de dire, qu'on dit mieux *rival*.

CÔRRORORATIF, IVE, adj. CÔRRORORER, v. a. [*Kôrororatif*, *tive* ; *Kôrororé* : 1^{re} lon. r f. pénult. lon. au 2d : le 2d o est long devant l'e muet : il *Kôrororé*.] Fortifiant. Fortifier. Il se dit des choses, qui fortifient l'animal, et principalement l'homme. » Remèdes *corroboratifs* : Poudres, potions *corroboratives*. — S. m. Prendre un *corroboratif* ; user de *corroboratifs* : — Le vin *corrobore* l'estomac ; cela *corrobore* la vue, le cerveau, etc. ou simplement : le vin sert à *corroborer*. — On ne le dit que des remèdes et des alimens. = Ces mots ne sont en usage que parmi les Savans, les Médecins, etc. Dans le discours ordinaire, on dit, *fortifiant*, *fortifier*. *M. Necker* l'emploie au figuré : » En *corroborant* le tronc de l'arbre, dont toutes les branches tirent leur subsistance.

CÔRRORODANT, ANTE, adj. CÔRRORODER, v. a. [*Kôrodan*, ante, *Kôrodé* : 1^{re} lon. r f. 3^e lon. aux 2 1^{ers}, e fer. au 3^e.] Rongeant ; Ronger. Ils ne se disent, non plus que les précédens, qu'en Physique e,

en Médecine. » Une preuve que ces vers ont des dents, c'est le bruit qu'ils font en *corrodant* le bois, qui est leur principale nourriture. Trad. de Pline. » Le poison lui a *corrodé* les entrailles. » Une humeur mordicante et maligne, a *corrodé* la partie.

CORROI, s. m. [Kô-roa: 1^{re} lon. r f.] 1^o. la façon que le Corroyeur donne au cuir. = 2^o. Massif de terre glaise pour arrêter l'eau.

* **CORROIE**, s. f. On a dit autrefois, *Conroie* et *Corroie*: on ne dit plus que *Courroie*. Voy. ce mot.

CORROYER, **CORROYEUR**. Richelet. Voy. *Corroyer*, *Corroyeur*.

CORROMPRE, v. a. [Kôronpre. 1^{re} et 2^e lon. r f. 3^e e muet. — Il se conjugue comme *Rompre*. Un Auteur moderne a écrit *corromperoit*, et Abad. *Corrompera*: il faut dire, *corrompra*, *corromprait*, même en prose.] Il se dit au propre, dans le physique; gâter, altérer, changer en mal. » Le grand chaud *corrompt* la viande; la fièvre *corrompt* le sang, les humeurs. — Et au fig. dans le moral, les mauvaises compagnies *corrompent* les mœurs; *corrompent* l'esprit des jeunes gens: ont *corrompu* ce jeune homme. — *Corrompre* une fille, une femme, la débaucher. — *Corrompre* un Juge, l'obliger à juger contre sa conscience, par l'apât de quelque intérêt. — *Corrompre* des gardés, des témoins, etc.

Rem. Ce mot ne me paraît pas un terme propre, quand il s'agit d'un grand Prince. » Le Comte de Soissons tâcha de *corrompre* le Duc d'Orléans pour le mettre dans son parti. D'Avrigny. — Gagner, séduire aurait mieux valu dans cet endroit.

Corrompre, se dit encore figurément, des textes, des passages. » Les Hérétiques ont *corrompu* ce texte; ce passage *est corrompu*: le texte *est corrompu* en cet endroit; et du style, du langage. » La lecture des mauvais Auteurs; la fréquentation des personnes, qui parlent mal, *corrompt* le style, le langage.

Se corrompre, a presque tous ces sens. La viande *se corrompt*, quand on la garde trop long-temps; les mœurs *se corrompent* facilement, la Langue Latine commença à *se corrompre* après Auguste.

Corrompu, se dit de même, dans le physique, des choses; et dans le moral, des personnes: » Sang *corrompu*; des eaux, des viandes *corrompues*; un homme *corrompu*,

des mœurs *corrompues*, un siècle *corrompu*. = Il suit toujours le substantif. — Suivant l'*Acad.* il est aussi s. m. C'est un *corrompu*. Je le crois douteux, pour ne rien dire de plus.

CORROSIF, **IVE**, adj. **CORROSION**, s. f. [Kôrosif, zive, ro-ziou. 1^{re} lon. r f. 3^e lon. au 2d.] Qui ronge, qui corrode. — L'action de ce qui est rongéant, corrodant. » Sublimé *corrosif*; humeur *corrosive*. » La *corrosion* de l'estomac est un indice de poison.

Rem. L'Ab. Sabatier emploie *corrosif* au figuré. Cette Philosophie *corrosive* a desséché les talens dans leur germe. *Trois Siècles*, etc.

CORROYER, v. a. **CORROYEUR**, s. m. [Richelet écrit *Corroier*, *Corroieur*, mais cette orthographe ne représente pas la vraie prononciation de ce mot. Ménage veut qu'on prononce: *Coré-ié*, *coré-ieur*; c'est encore une mauvaise prononciation. On doit prononcer: *Côroa-ié*, *cô-toz-ieur*: c'est ce que dicte l'y; faisant fonction de deux i, dont l'un s'unit à l'o, pour former la diphthongue oi, qu'on prononce oa, et l'autre se lie avec l'e qui suit. Ménage et La Touche remarquent que, quoiqu'on dise *courroie* et non pas *corroie*, on dit *corroyer*, *corroyeur*, et non pas *courroyer*, *courroyeur*. L'*Acad.* avait d'abord écrit *conroyer*; elle mit ensuite, *courroyer*, en avertissant que plusieurs disaient *corroyer*. Elle n'a mis que celui-ci dans la dern. édit.] *Corroyer*, c'est travailler le cuir pris des mains du Taneur, et lui donner le dernier aprêt. — Il signifie aussi, battre de la terre glaise, afin d'en faire un massif qui tiène l'eau. » *Corroyer* un bassin de Fontaine. = *Corroyer* du mortier. Méler ensemble la chaux et le sable.

CORROYEUR, ne se dit que dans le 1^{er} sens: Artisan dont le métier est de corroyer les cuirs.

CORRUPTEUR, **TRICE**, s. m. et fém. [Kôrup-teur, trice; 1^{re} lon. r f.] Celui ou celle qui corrompt l'esprit, les mœurs, le goût. » *Corrupteur* ou *corruptrice* de la jeunesse. » Fontenelle a été un des grands *corrupteurs* du goût. — Il s'emploie quelquefois adjectivement; discours *corrupteurs*, livres *corrupteurs*, maximes *corruptrices*.

CORRUPTIBLE, adj. **CORRUPTIBILITÉ**, s. f. [Kôruptible, bilité.] Sujet à corruption

— Qualité de ce qui est corruptible. — Ils ne se disent qu'au propre, et dans le physique. » Il n'y a rien sous le ciel qui ne soit corruptible. » La corruptibilité est attachée à tous les corps.

Rem. L'Acad. le dit au figuré des hommes, et dans le moral. Juge corruptible : il n'est corruptible, ni par or, ni par argent. Elle avertit qu'il a plus d'usage avec la négative.

— Il me paraît qu'il est très-peu usité, même de cette manière, et qu'on dit plus ordinairement incorruptible.

CORRUPTION, s. f. [Kôrup-tion, en vers, ci-on : 1^{re} lon.] Altération dans les qualités, soit physiques, soit morales. » La corruption de l'air, de la viande, du sang, des humeurs; » La corruption du siècle, de la jeunesse, des mœurs, etc. — On dit qu'un mot se dit par corruption, quand il a été altéré. Ainsi, dans cette phrase proverbiale : a beau prêcher à qui n'a cœur de bien faire : cœur est mis pour cure, envie.

Rem. Ce mot se dit quelquefois au pluriel. Il a le sens, tantôt passif, tantôt actif. Tantôt il exprime l'état de celui qui est corrompu. » Le monde avec ses vanités et ses inconséquences, avec cette vicissitude de corruptions tantôt secrètes, tantôt visibles. Flé. h. D'autrefois il exprime l'action de corrompre. Il le menaça de le faire mettre en prison, s'il continuoit à séduire le Peuple par ses libéralités et ses corruptions. Vertot.

CORSAGE, s. m. La taille du corps humain, depuis les épaules jusqu'aux hanches. Beau, joli corsage : il est haut de corsage; il a le corsage délié. On le dit aussi des chevaux. » Ce cheval a un beau corsage. — En prose, il n'est que du style familier. En vers, il vaut mieux que taille, et les Poètes ne doivent pas le laisser perdre.

Achille étoit haut de corsage. Malh.

Rien n'est si beau que son corsage. Voits

Ménage dit qu'il est vieux : il le trouvait pourtant fort beau et ne savait pourquoi on ne s'en servait plus. L'Acad. le met sans remarque.

CORSAIRE, s. m. [Korsaire; 2^e moy. et long; 3^e e muet.] 1^o. Celui qui commande un vaisseau armé en course. » Il fut pris par un Corsaire. — On le dit aussi du vaisseau : un vaisseau corsaire, ou simplement un corsaire. — 2^o. Pirate. » Les Corsaires d'Alger : il tomba entre les mains des Corsaires. — Figurement : cet homme

est un vrai corsaire, un homme dur, impitoyable, inique.

Endurcis-toi, le cœur, sois Ambe. Corsaire.

Engraisse-toi, mon Fils, du suc des malheureux. Boil.

CORSET, s. m. [Korsé; 2^e e moy.] Corps de cotte de Villageoises. » Mettre un corset; un corset de tafetas. — C'est aussi un petit corps de toile piquée et sans baleine, dont se servent les femmes de tout état.

CORTÈGE, s. m. [2^e e moy. L'Acad. écrit cortège, avec l'accent aigu sur le 1^{er} e; mais devant l'e muet, cet e n'est point fermé. Le Ri. h. Port. le met sans accent; pourquoi cela?] Suite des personnes qui accompagnent un Grand dans des cérémonies, pour lui faire honneur. » Faire cortège à... Il étoit suivi de tous les Mandarins subalternes, qui lui faisoient cortège. Let. Édif. » Henri eut la mortification de voir ses trois fils faire cortège à son ennemi. Hist. d'Angl. » Grossir le cortège; être du cortège; aller au cortège.

Rem. Nous avons pris ce mot des Italiens: Il ne se dit que des cérémonies et actions d'éclat, et non des accompagnemens ordinaires.

CORVÉABLE, s. m. CORVÉE, s. fém. [2^e e fer. long au 2d.] La corvée est un travail et service dû au Seigneur par ses vassaux. Corvéables sont ceux qui sont sujets à des corvées. » Il doit tant de corvées; on a commandé les corvéables. — Figurement, travail ingrat. Il se dit par extension de toute sorte de fatigues. » Mde. de Coulanges m'envoie proposer de l'aller prendre pour aller dîner à Versailles, chez Mr. de Louvois. Je vais donc faire cette petite corvée. Scv.

CORVETTE, s. f. [Korvète; 2^e e moy. 3^e e muet.] Petit bâtiment léger, dont on se sert en mer pour aller à la découverte.

CORYPHÉE, s. m. [Korifée; 3^e e fer. et long, 4^e e muet.] Chez les Grecs, c'étoit celui qui étoit à la tête des chœurs dans les pièces de théâtre. — Figurement, celui qui se distingue le plus dans une Profession.

CO-SEIGNEUR, s. m. Celui qui possède une terre, un fief avec un autre. » Il y a trente Co-Seigneurs dans ce Village. Le Maréchal ferrant est un des Co-Seigneurs.

COSMÉTIQUE, s. m. Eau, pomade, etc. qui sert à l'embellissement de la peau.

COSMOGONIE, s. f. Science ou système de

de la formation de l'univers. » La *Cosmogonie* d'Hésiode.

COSMOGRAPHE, s. m. **COSMOGRAPHIE**, s. f. **COSMOGRAPHIQUE**, adj. [*Kosmographe, graf-e, grafike.*] La *Cosmographie* est la Description du Monde entier. *Cosmographe* est celui qui sait la cosmographie. *Cosmographique*, ce qui appartient à cette science; table, description *cosmographique*.

COSMOLOGIE, s. f. **COSMOLOGIQUE**, adj. La *Cosmologie* est la science des Lois générales, qui gouvernent le Monde Physique. *Cosmologique*, qui appartient à la cosmologie.

COSMOPOLITE, s. m. Celui qui n'adopte point de Patrie; citoyen de l'univers. » Il se fait honneur d'être *Cosmopolite*, mais un *Cosmopolite* n'est pas un bon Citoyen.

COSSE, s. f. **COSSU**, **ÛE**, adj. [*Koce, ko-su, sl-e*; 2^e e muet au 1^{er}, lon. au 3^e.] *Cosse* est l'enveloppe de certains légumes, comme pois, fèves, lentilles, etc. — *Pois sans cosse*, ou pois *goulus*. = *Cossu*, qui a beaucoup de cosse; pois *cossus*, fèves *cossées*. = *Figurément*, homme riche et à son aise.

Certain vieillard, des plus *cossus*,
Se voyant sur le point de finir sa carrière,
Et d'abandonner ses écus
Pour prendre gîte au cimetière.

L'Ab. Reyre.

COSTUME, s. m. [Dern. e muet. On a dit long-temps *costumé*, en conservant la prononciation italienne. Aujourd'hui que ce mot est naturalisé en France, et qu'il est fort à la mode, on écrit et l'on prononce *costume*.] Les usages des différens temps, des différens lieux auxquels le Peintre est obligé de se conformer. On ne l'a d'abord dit que des Peintres: Garder, observer, ou négliger le *costume*; pécher contre le *costume*. On l'a étendu ensuite aux Poètes, aux Historiens, Romanciers, etc. — De *costume* on a voulu faire *costumé*, adj. » * L'Écrivain qui est bien *costumé*, Merc. mais l'usage n'a pas encore adopté ce mot. *Costume* est fort en usage pour l'habillement des Acteurs. **MARIN.**

COTÉ, ou **COTTE**, s. f. [L'Acad. met le premier, et avertit que l'o est bref.] Marque numérale, dont on se sert pour mettre en ordre les pièces d'un procès. Ces pièces sont sous la cote A, la cote B, etc.

Tom. I.

— *Cote mal taillée*; acomodement où chacun des intéressés cède quelque chose de ses prétentions.

CÔTE, s. f. [1^{re} lon., 2^e e muet.] 1°. Os courbe et plat, qui tient à l'Épine du dos: » Il s'est froissé *une côte*: » *Côte de bœuf, de cheval, de baleine*. = 2°. Par extension, on dit, *côte de melon, de citrouille, etc.* » *Les côtes d'un vaisseau*, les pièces qui sont jointes à la quille. = 3°. Le penchant d'une montagne, d'une colline: *Côte rude; côte agréable, fertile. Côteau* en est le diminutif. = *A mi-côte*: » *Maison bâtie à mi-côte*. — *Richelet met à demi-côtes*, qui ne vaut rien. = 4°. Rivages de la mer. » *Côte pleine d'écueils. Les côtes de France, d'Angleterre, etc.*

On dit, *proverbialement*, que nous sommes tous de la *côte d'Adam*; et d'un homme qui s'en fait accroire sur sa noblesse, qu'il se croit *issu de la côte de St. Louis*. — *Serrer les côtes* à quelqu'un, le serrer de près, le presser vivement pour l'obliger à quelque chose; *lui mesurer les côtes*, le battre à coups de bâtons, nerfs de bœuf, etc. *Lui rompre les côtes*, le battre à outrance. Ces deux derniers sont populaires. — *On lui compterait les côtes*, se dit d'un cheval ou d'un homme extrêmement maigre.

Côte-à-côte, adv. A côté l'un de l'autre.

Je songeois cette nuit que de mal consumé,
Côte-à-côte d'un pauvre on m'avoit inhumé.

Patris.

CÔTÉ, s. m. [1^{re} lon. 2^e e fer.] La partie droite ou gauche de l'animal: *le côté droit, le côté gauche*: être couché *sur le côté*; se mettre les mains *sur les côtés*. Il a, il porte l'épée *au côté*; *du côté de l'épée*, etc. = Il se dit aussi des choses. De ce *côté* là: *ataquer une place du côté le plus foible. De quel côté vient le vent? Tourner une affaire de tous les côtés.* » L'aveuglement l'entraînait au bord du précipice: la crainte, qui marche *à côté du crime*, l'arrêtoit. = *Côté, parti*: *Le côté le plus juste, le bon côté*: » Tous ceux qui étoient *de son côté*. » *De quel côté êtes vous?* etc.

A côté, adv. ou prép. régit de. » *A côté de vous, de lui*. Il s'emploie aussi adverbiallement et sans régime. » Être, marcher *à côté*, passer *à côté*, prendre un peu *à côté*. = *Doner à côté*, s'éloigner du but.

De côté, *par côté*, adv. sans régime: » *Aler, marcher de côté, par côté*; *regar-*

F f f f

côté. — Ils deviennent prépositions, quand on y insère l'article : *du côté de la place*; *par le-côté de l'Église*, de tous les *côtés de la salle*. = *Fig.* regarder *de côté*; avec *dedain*, ou avec *colère*. *Mettre une chose de côté*, la mettre en réserve, et en dérober la connaissance aux autres. = *Mettre ou laisser de côté*; c'est aussi, oublier ou omettre : L'Auteur anonyme *laisse de côté* tout ce qui s'appelle doctrine musicale. *Journ. de Litt.* » Il n'a pas laissé de côté ce qui concerne les différentes espèces d'air fixe. *L'Ab. Royou.* » Il a mis de côté tout ce que cette science renferme de difficultés. *Id.* — *Laisser à part* est plus noble : *mettre ou laisser de côté* est plus familier.

Être sur le côté, n'avoir plus le même crédit, être presque disgracié. *Mde. de Sévigné* l'emploie au propre et au figuré tout-à-la-fois. » Parlons de sa goutte et de sa fièvre (du Chevalier de Grignan)... c'est un grand malheur, qu'un tel homme soit sur le côté. — *Ne savoir de quel côté se tourner*, être embarrassé pour vivre, pour réussir dans une affaire. — *Voir de quel côté vient le vent*, examiner en quel état sont les affaires, pour prendre son parti. — *Être du côté gauche*, bâtard. — *Se tenir les côtés* (l'*Acad.* ajoute, de rire, ce qu'on n'ajoute pas ordinairement), rire à gorge déployée. » L'Hôte et l'Hôtesse éclatèrent de rire, et se tinrent long-temps les côtés. *Voltaire.* » Elles se tiennent toutes les côtés, et font des éclats immodérés. *Th. d'Éduc.*

COTEAU, s. m. [*Koto*; 2^e dout. au sing. lon. au plur. On a écrit long-temps *côteau*, avec un accent circ. sur l'o; mais cet o est bref : il ne faut donc point d'acc. L'*Acad.* n'en met point.] On écrivait plus anciennement *côtau* : Ménage, en conséquence, trouvait une fautive rime dans ces vers de *Boileau*.

Qui se disant Profès dans l'Ordre des *Coteaux*,
A fait, en bien mangeant, l'éloge des *morceaux*.

Dabord, dit *La Touche*, on écrit *coteau* plutôt que *cotau* (on pourrait dire aujourd'hui qu'on n'écrit plus que le premier.) Mais, quand on écrirait *cotau*, cela n'empêcherait pas que la rime de *cotaux* et *morceaux* ne fût très-bonne, parce que *au* et *eau* se prononcent absolument de la même manière. L. T.

COTEAU est le penchant d'une colline depuis le haut jusqu'en bas. » Agréable, fertile

coteau. Le long du *coteau* : sur le *coteau*, sur le haut du *coteau*. La rivière passe au pied du *coteau*.

CÔTELETTE, s. f. [*Kôtelette*; 1^{re} lon. 2^e et dern. e muet; 3^e e moyen.] Côte de certains animaux, comme moutons, veaux, agneaux, cochons, etc. *Mettre des côtelettes sur le grill*. Servir des *côtelettes en robe de chambre*, enveloppées dans du papier, et grillées dans cet état.

COTER ou **COTTER**, v. a. [L'*Acad.* met le premier.] Marquer suivant l'ordre des lettres ou des nombres. *Coter des pièces d'un procès par A, B, etc. ou par 1, 2, 3, etc.* *Coter un chapitre, un article, un verset; coter à la marge, etc.*

COTERET, voy. **COTRET**.

COTERON, voy. **COTTERON**.

COTERIE, s. f. [2^e et dern. e muet; 3^e lon.] Compagnie des gens du quartier, de la famille ou de parties de plaisir, etc. *Faire coterie avec quelqu'un* : » Ils sont de même *coterie* : il ne va pas dans le monde : il s'en tient à quelques *coteries* peu bruyantes. — Suivant l'Auteur des *Réflexions*, ce mot n'est bon que dans le style familier. *Société* est plus noble, et se dit d'une compagnie d'honnêtes gens. — *Coterie* vient apparemment de ce que dans ces sociétés chacun y fournit sa quote part.

COTHURNE, s. m. Sorte de chaussure, dont les Acteurs se servaient anciennement pour jouer dans la Tragédie : *Chausser le cothurne, faire des Tragédies*. — *Figurément prendre un ton élevé et pathétique, dans une occasion, dans un ouvrage qui ne le demande pas.*

CÔTIER, adj. et s. m. [*Kô-tié*; 1^{re} lon. 2^e e fer.] Qui a la connaissance, la pratique d'une côte. *Pilote côtier*; il est bon *côtier*.

CÔTIÈRE, s. f. [*Kô-tière*; 2^e e moy. et long, 3^e e muet.] 1^o. Suite de côte de mer : » Il croise sur cette *côtière* : » Ces *côtières* sont sujettes à tel vent. = 2^o. Planchette de jardinage, qui va en talus, et qui est ordinairement adossée à une muraille. Cette *côtière* est propre pour les pois.

COTIGNAC, s. m. [Quelques-uns disent *codignac*, mais mal; mouillez le g.] Confiture faite avec des coings. Boîte de *cotignac*.

COTILLON, s. m. [*Koti-glion*; mouillez les ll.] Côte ou Jupe de dessous. Il ne

se dit qu'en parlant des femmes de basse condition. L. T. L'Acad. n'en distingue point l'usage. *Jupon* est plus noble. — *Aimer le cotillon*, être adonné aux Grisettes.

COTI, IE, adj. Meurtri. Des fruits *cotis* par la grêle. Il est populaire.

COTISATION, s. f. COTISER, v. act. [*Kotiza-cion*, *kotizé*.] Il se disent de la part que chacun doit payer d'une somme. *Cotisation* mal faite, inégale, injuste. On l'a *cotisé* (taxé) à tant. L'usage ordinaire de ce verbe est avec le pron. pers. *Se cotiser*; se taxer volontairement.

COTISSÛRE, s. f. [*Koti-sûre*: 3^e lon. 4^e. e muet.] Meurtrissûre, en parlant des fruits seulement. » *La cotissûre* empêche que les fruits ne soient de garde.

COTTÉ, voy. QUOTITÉ.

COTOÏER, *Richelet*. V. COTOYER.

COTON, s. m. COTONIER, s. m. [3^e é fer. nié.] Le *coton* est une espèce de laine qui vient sur un arbuste, qu'on nomme *cotonier*. — *Figurément* et poétiquement, *poil folet*, qui vient au menton et aux joues des jeunes gens.

Le premier coton,

Qui de jeunesse est le message. *Malh.*

== *Duvel* qui vient sur de certains fruits, et sur les boutons de la rose et de quelques plantes. == *Boûrre* qui enveloppe le bourgeon de la vigne et de quelques arbres. == Une étoffe *jette son coton*, ou *du coton*, quand elle jette une espèce de boûrre ou de duvet. == En style *proverbial*, on dit d'un homme dont la réputation et les affaires sont ruinées, qu'il *jette un vilain coton*, et ironiquement, *un beau coton*.

COTONÉ, ÉE, adj. SE COTONER, v. réc. COTONEUX, EÛSE, adj. Le premier ne se dit guère que des *cheveux*, pour dire, très-courts et très-frisés, comme ceux des Nègres. — Pour les fruits on dit *cotoneux*.

SE COTONER, se couvrir d'un certain petit coton ou duvet. » Ses joûtes commencent à *se cotoner*. » Ce drap, cette toile, cette étoffe *se cotone*. — En parlant des fruits, artichauts, raves, etc. devenir *mollasse* et spongieux. Ces pommes *se cotonent* ou sont *cotoneuses*.

COTONINE, s. f. Toile faite de gros coton, dont on fait des voiles pour les vaisseaux, galères, etc.

COTOYER, v. act. [*Kô-toa-ïé*; Rich. écrit *cotoïer*; mais cette orthographe ne ré-

pond pas à la prononciation; voy. CORROYER.] Aller côte-à-côte de... *cotoyer la rivière*, *la forêt*: » L'armée des ennemis *cotoyoit* la nôtre. — l'Acad. le dit des personnes. » Il *me cotoyoit*; ne souffrez pas qu'il *vous cotoie* à la Procession. Un vassal ne doit pas *cotoyer son Seigneur*.

COTRET, ou COTERET, s. m. L'Acad. met le premier. [*Kotrè*, 2^e é moy.] Petit faisceau court, composé de morceau de bois de médiocre grosseur, et lié par les deux bouts. — *Châtrer des cotrets*, en ôter quelques bâtons. — *Sec comme un cotret*, maigre et décharné. — *Huile de cotret*, coups de batons. Ce dernier est bête et populaire.

COTRON, voy. COTTERON.

COTTE, s. f. COTTERON, s. m. [*Kote*, *koteron*; 2^e e muet. Plusieurs écrivent *cotron*, d'autres *coteron*; mais ce mot étant un diminutif de *cotte*, il est bon de l'écrire avec deux *tt*.] *Cotte* se dit d'une jupe à l'usage des femmes de basse condition. *Cotteron* est une petite *cotte* courte et étroite.

Cotte d'armes, casaque que les Hommes d'armes mettaient autrefois sur leurs cuirasses. — *Cotte* ou *jaque de mailles*; chemise faite de mailles ou petits anneaux de fer. — *Cotte morte* est, parmi quelques Religieux, la dépouille d'un Religieux après sa mort. *La cotte morte* appartient à l'Abbé.

COU a, en français, le son de *ku* dans les autres langues de l'Europe.

COU, s. m. La partie du corps qui joint la tête aux épaules. » Avoir mal *au cou*, ou un mal *de cou*. Mouchoir *de cou*; tour *de col*, ou *de cou*. Voyez COL. Avoir le *cou* de travers. Alonger *le cou*; pencher *le cou*. Tordre *le cou* à... Se rompre, se casser *le cou*, etc.

Rem. S'il en faut croire l'Acad. on dit *col* en Poésie, pour éviter la rencontre des voyelles (l'hiatus); je doute fort que cette licence fût bien reçue aujourd'hui dans la haute Poésie. On dit, dans le style familier, *col tors*, il a *le col court*. — Par extension, on dit, *le cou d'une bouteille*, *le col* ou *le cou d'un matras*: cette partie longue et étroite par où on les remplit et on les vide.

COU fournit à plusieurs expressions du style familier. — *Se jeter au cou de quelqu'un*; *figurément*, c'est être aisé à faire connaissance, à lier amitié, être familier et plein de prévenances dès la première visite. » Cet homme *se jette au cou de tout le*

monde. — *Mettre à quelqu'un la bride sur le cou*, lui laisser faire tout ce qu'il veut. » J'usurai sagement de *cette bride qu'on m'a mise sur le cou*. Sév. — *Se rompre*, ou *se casser le cou*; ruiner son crédit, sa fortune par ses sottises. » En voulant s'élever trop haut on tombe, et on *se casse le cou*. St. Évr. *Prendre ses jambes sur son cou* (Trév.) ou *à son cou* (Acad.) faire diligence pour faire quelque message. — *Se mettre dans l'eau jusqu'au cou* pour ses amis, etc. être ardent à rendre service; ne mettre péril à rien pour cela. — On dit aussi qu'il n'y a pas de l'eau jusqu'au cou, quand on reconnaît qu'une chose n'est pas aussi difficile qu'on l'avait représentée. — On dit d'une personne qui a le cou long, qu'elle a le cou d'une grue. — On dit aussi, populairement, il sera pendu par son cou, pour dire simplement qu'il sera pendu. Cette redondance ajoute à l'expression. — *Sauter au cou de quelqu'un*, l'embrasser, etc.

* COUARD, s. m. COUARDISE, s. f. Poltron, poltronerie. L'Acad. dit du 1^{er}, qu'il est vieux, et du second, qu'il vieillit.

Rem. Ménage dit que *couard* n'est plus de la belle poésie : il pouvait ajouter, ni de la belle prose. Il ne peut plus entrer, ainsi que *couardise*, que dans le style comique ou très familier.

COUCHANT, adj. et s. m. L'adjectif ne se dit qu'avec *Soleil* et *chien* : au *Soleil couchant*. = Un *chien couchant*, est un chien de chasse, qui se couche ordinairement pour arrêter les perdrix. = Au figuré, *faire le chien couchant*, c'est flater pour tromper celui qu'on flate ou pour nuire à un tiers.

COUCHANT, subst. La Patrie occidentale de la terre. Rouen est au couchant de Paris. Mer vers le couchant. = En style poétique, il exprime la vieillesse.

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur penchant,
Au midi de mes années,
Je touchois à mon couchant. Rouss.

COUCHE, s. f. [2^e e muet.] 1^o. Au propre, lit, mais on ne s'en sert que dans le style poétique ou oratoire; *souiller la couche de...* ou *la couche nuptiale*; abuser d'une femme mariée. = 2^o. *Couche* signifie *enfantement*, heureuse *couche*, fausse *couche*. Il signifie aussi le temps qu'une femme demeure au lit après l'accouchement.

Ses couches ont été heureuses; elle a fait *ses couches* ici : pendant *ses couches* : elle est en *couche*. — Dans ce dernier sens, il ne se dit qu'au pluriel, excepté avec la prép. *en*, et dans cette phrase, *relever de couche*. = 3^o. Lingés dont on enveloppe les petits enfans. » Changer de *couches* à un enfant. = 4^o. En termes de *jardinage*, planches relevées pour y semer des graines. » *Semer sur couche*. = 5^o. Enduit avec des couleurs ou des métaux, pour peindre, bronzer ou dorer. » Donner une première *couche*, plusieurs *couches*. = 6^o. A certains jeux, ce que l'on met sur une carte. » La moindre *couche* est de six francs, la plus forte de deux louis.

* COUCHÉE, s. f. [2^e e fer. et long, 3^e e muet.] Lieu où l'on loge la nuit en faisant voyage. » Je vous suis à toutes vos *couchées*. Sév.

COUCHER, v. act. et neut. [Kou-ché; 2^e e fer.] Mettre quelqu'un au lit, ou s'y mettre soi-même; *coucher un enfant*, un malade : des valets qui *couchent leur Maître*, des femmes de chambre qui *couchent leur Maîtresse*, qui les aident à se déshabiller, et à se coucher. — *Coucher dans un lit*, sur un matelas; sur la dure. — C'est aussi passer la nuit en quelque endroit. » Nous allâmes *coucher* à Lyon. » *Coucher dans un bateau*, dans un carrosse. = *Coucher*, renverser : » Les vents, les pluies *couchent* les blés. = Mettre par écrit, *coucher sur le papier*, dans un acte. = Mettre au jeu : il *couche* à chaque coup, cent pistoles sur une carte. = *Se coucher*, être *couché* : Il s'est *couché* à minuit; il est *couché* depuis dix heures. Le Soleil *se couche* à présent, à cinq heures et vingt minutes. La Lune est déjà *couchée*.

Rem. Quand *coucher* est sans régime, on l'emploie au réciproque, et non pas au neutre. On dit, vous *coucherez* avec moi; il a *couché* à l'auberge; mais on ne dit pas *allez coucher*; on doit dire, *allez vous coucher*. Regnard a fait cette faute dans le Joueur :

Et va *coucher* sans bruit.

Il faut dire : *et va se coucher*.

Racine donne au neutre le v. *être* pour auxiliaire :

Il y seroit *couché* sans manger ni sans boire.
Plaideurs.

Il y seroit *couché* n'est pas français, dit

d'Olivet, pour signifier, *il y auroit passé la nuit*. On dit, en des sens très-différens, *coucher* et *se coucher*. Le premier, tantôt actif et tantôt neutre, prend pourtant toujours l'auxiliaire *avoir* : le second est réciproque, et prend l'auxiliaire *être*. — *Racine le Fils* prétend que c'est une faute d'impression, et qu'on doit lire : *il s'y seroit couché*, etc. Mais il n'a pas fait réflexion que, *se coucher* signifie simplement se mettre au lit, ou s'étendre tout de son long sur quelque chose. Or, ce n'est point assurément là ce que l'Auteur a voulu dire. *D'Olivet*.

COUCHER, pour mettre, *par écrit*, n'est plus que du style familier. On ne dirait point dans une Histoire, comme a fait *Pellisson* dans celle de l'Académie : « M. de Cerisy le coucha par écrit. — On disait aussi, cet homme *couche bien par écrit*, pour dire : il écrit d'un bon style. En ce sens, il vieillit, dit l'Acad.

On dit encore, mais seulement dans le style familier, *coucher*, ou *être couché sur l'état*, sur le rôle. La Fontaine dit dans la Fable de l'Âne et de ses Maîtres.

... Il obtint changement de fortune ;
Et sur l'état d'un Charbonnier
Il fut couché tout le dernier.
Autre plainte, etc.

On dit, proverbialement, *coucher à la belle étoile*, *coucher dehors*. *Coucher dans son fourreau*, tout vêtu. — *Coucher en joue*, au propre, mirer avec une arme à feu ; au figuré, avoir en vûe quelque place : Il *couche en joue* cet emploi. — *Coucher sur le carreau*, renverser, tuer. — *Comme on fait son lit, on se couche* ; les affaires vont selon la peine qu'on se donne.

Rem. *Coucher avec une femme*, est une expression basse et peu digne du style de l'Histoire. *Voltaire* dit, d'*Alphonse de Portugal* : « Il avait eu publiquement, d'une courtisane, un enfant, qu'il avait reconnu. Il avait couché très-long-temps avec la Reine. Malgré tout cela, elle l'accusa d'impuissance. — Tous les styles sont mêlés, dans le *Siecle de Louis XIV*, le chef-d'œuvre de *Voltaire* ; et il faut être, ou bien aveugle, ou excessivement prévenu, pour le citer comme un modèle d'écrire l'Histoire.

COUCHER, s. m. Il n'a point de pluriel, et ne s'unit point avec des adjectifs. Le lever et le *coucher du Roi*. Le *coucher du soleil*. « Il est délicat pour le boire, pour le manger

et pour le *coucher*. — Il ne prend d'épithète que quand il signifie la garniture d'un lit, comme matelas, lit de plume, etc. *Bon*, ou *mauvais coucher*.

COUCHETTE, s. f. COUCHEUR, EÛSE, s. m. et f. [*Kou-chète*, *cheur*, *cheû-ze* ; 2^e é moy. au 1^{er}, lon. au dernier.] *Couchette*, petit lit, sans ciel, piliers, ni rideaux. — *Coucheur*, qui couche avec un autre. Il ne se dit que dans ces phrases : C'est un bon, comode ; ou, un mauvais, incomode *coucheur* ; une bone, ou mauvaise *coucheuse*.

COUCHIS, s. m. [*Kou-chi*.] Poutre, sable et terre, qui sont sous le pavé d'un pont.

COUCI, COUCI. Expression familière. Là-là, par-ci, par-là. Elle vient de l'Italien, *cosi*, *cosi*, qu'on prononce *couci*. Voyez TELLEMENT, QUELLEMENT, au mot, TELLEMENT.

COUCON, voy. COCON.

COUDE, s. m. COUDÉE, s. f. [*Kou-de*, *dé-e* ; 2^e é muet au 1^{er}, é fer. et long au 2^d.] Le *coude*, est la partie extérieure du bras, à l'endroit où il se plie. « Donner un coup de *coude*. Il est incivil de manger les *coudes* sur la table. — *Hausser le coude* (st. prov.), boire beaucoup, et quelquefois, boire trop et s'enivrer. — *Coude*, se dit aussi de l'endroit de la manche qui couvre le coude. — *Coude d'une muraille*, *d'une rivière* ; angle qu'elles font en certains endroits : « Cette muraille, cette rivière *fait un coude*.

COUDÉE, exprime toute l'étendue du bras, depuis le coude jusqu'au bout du doigt du milieu. *Avoir ses coudées franches*, c'est, au propre, être au large ; au figuré, avoir la liberté de faire ce qu'on veut. « M. de Turenne *a ses coudées franches*, de sorte que nous ne sommes plus pressés d'aucun endroit. *Sév.* — *Coudée*, est aussi une mesure qui est d'un pied et demi. Cette muraille avoit tant de *coudées* de haut.

COU-DE-PIED, s. m. [*Kou-de-pié* : l'Acad. écrit *coude-pied*, comme si ce mot était composé de *coude* : mais il me paraît qu'il est plus raisonnable d'écrire *cou-de-pied* ; comme qui dirait, le cou du pied. C'est ainsi que l'écrivit *Trev.* et le grand nombre des Auteurs.] La partie supérieure du pied, qui se joint à la jambe.

COUDER, v. a. Plier en forme de coude. *Couder* une barre de fer. « Il y a beaucoup d'outils qui sont *coudés*.

COUDOYER, v. a. [*Kou-dou-é*. — Je *coudoie*, et non pas, je *coadoye*; je *coudoierai*, etc., et non pas, je *coudoyerai*: pron. *kou-dou*, *kou-dou-ré*; 2^e lon.] Heurter quelqu'un du coude. » Pourquoi m'avez-vous *coudoyé*? Dans les foules, on ne peut éviter de *coudoyer* et d'être *coudoyé*.

COUDRAIE, s. fém. **COÛDRE**, s. m. [*Koudre*, *coldre*; l'ou est long au 2^d, 2^e & ouv. et long au 1^{er}, e muet au 2^d.] *Coldre*, est l'arbre qui porte des noisettes. *Coudraie*, est un lieu planté de *coldres*. » *Baguettes*, *cerceaux de coldres*. » *Aller dans la coudraie*.

COÛDRE, v. a. [L'ou est long devant l'e muet; il est bref devant la syll. masc. *Cousant*, je *cousais*, je *coudrai*, etc.] Je *cous*, tu *cous*, il *coud* (ou, je *couds*, etc. *Acad.*) Nous *cousons*; je *cousais*, je *cousis* (plus autorisé que je *cousus*, dit Restaut. *L'Acad.* met le premier,) j'ai *cousu*; je *coudrai*; *coudrois*; que je *couse*, je *cousisse* (préférable à je *coussuse*;) *cousant*, *cousu*, *de*. — *Regnier des Marais* se déclare pour je *cousus*, je *coususse*, et il a pour lui l'analogie, les autres verbes en *oudre*, comme *moudre*, *résoudre*, ayant ce temps en *us* et en *usse*, je *résolus*, je *moulusse*. — *Restaut*, *M. de Wailly*, *l'Acad.*, etc., sont pour je *cousis*, je *cousisse*: c'est le plus sûr.

COÛDRE; c'est joindre deux ou plusieurs choses ensemble, avec du fil ou de la soie passés dans une aiguille, etc. *Coûdre du linge*, *un habit*, *des cahiers*, etc. — Il est quelquefois neutre: Il *coud* bien, elle *coud* proprement, etc.

COÛDRE, s'emploie au figuré: *Coûdre des passages*: cinq ou six passages *cousus* ensemble faisaient tout son discours. » Si l'on *cousoit* ensemble toutes les heures qu'on passe avec ce qui plaît, l'on feroit à peine, d'un grand nombre d'années, une vie de quelques mois. — Il n'est pas du style noble. » Ce n'étoit pas confesser la Trinité, que de l'expliquer de la sorte; c'étoit, comme dit St. Augustin, *coldre la Foi de la Trinité à ses inventions*. *Boss.* — La citation d'un texte, dont on ne veut pas affaiblir l'énergie, fait passer de pareilles expressions.

On dit proverbialement, d'un malheur arrivé, ou près d'arriver, qu'on ne sait *quelle pièce y coûdre*, quel remède y apporter. — *Coûdre la peau du renard à celle du lion*, la force à la ruse.

COUSU, **ÛE**, s'emploie souvent au figuré:

Bouche cousue! n'en parlez pas: *Être cousu avec quelqu'un*, ne pas le quitter d'un instant. » La proximité de la Princesse lui ôte (à M^{de} de Monaco) le plaisir d'être *cousue* avec Madame. *Sév.* — *Finesses cousues de fil blanc*, aisées à reconnaître. — Il semble que cet habit lui soit *cousu* sur le corps, tant il est bien fait. — *Être cousu d'argent*, en avoir beaucoup. — *Visage cousu de petite vérole*, fort marqué. — On dit, d'un cheval maigre et élanqué, qu'il a *les flancs cousus*: d'un homme exténué, qu'il a *les jolles cousues*; et de celui qui est couvert de blessures, qu'il est *tout cousu de coups*.

* **COUDRETTE**. Il s'est dit autrefois pour *coudraie*. Voyez ce mot.

COUDRIER, s. m. Arbre qui porte des noisettes. On dit aussi, *coldre*.

COUENNE, s. f. **COUENNEUX**, **EÛSE**, adj. [*Koua-ne*, *neû*, *neû-ze*; 2^e lon. aux 2 dern.] La *couenne*, est la peau du pourceau et du marcassin: *Couenne de lard*: frotter avec de la *couenne*. — *Couenneux*, se dit sur-tout du sang qui est de la nature et de la couleur de la *couenne*. Ce sang est *couenneux*.

* **COUETTE**, lit de plume. Ce mot est vieux.

COULAGE, s. m. Perte, diminution des liqueurs qui s'écoulent des tonneaux. *Le coulage d'une pièce de vin*. Les Voituriers ne répondent point du *coulage*.

COULAMMENT, adv. **COULANT**, ANTE, adj. [*Kou-laman*, *lan*, *lante*; 2^e lon. aux 2 dern.] *Coulamment*, ne se dit que du style et des écrits. Cela est écrit *coulamment*, d'une manière aisée, qui n'a rien de rude. — *Coulant*, qui coule aisément, se dit au propre et au figuré: *Ruisseau coulant*, *vin coulant*, *style coulant*, *vers coulans*: Sa veine est *coulante*. — *Nœud coulant*, *nœud* qui se serre et se desserre sans se dénouer.

COULANT, s. m. Diamant, ou pierre précieuse, enfilé à un cordon de soie, où il coule, de sorte qu'on peut le hausser ou le baisser à volonté: Elle avait un *coulant* de grand prix.

COULER, v. n. et a. [*Koulé*; 2^e é fer.] 1^o. Il se dit des choses liquides, qui suivent leur pente: *Ruisseau*, *fontaine* qui *coule*; *rivière* qui *coule autour* de la Ville, *le long des remparts*, *vers la mer*, etc. — 2^o. Il se dit des vaisseaux qui contiennent les liquides.

Un tonneau, un vase *coule*, quand il laisse échapper la liqueur qu'il contient, = 3°. *Couler bas*, *couler à fond*, se dit d'un navire qui s'enfonce dans l'eau. — On dit aussi activement, *couler un vaisseau à fond*, le faire submerger. Voyez À FOND, au mot, FOND. = 4°. En parlant des choses solides, glisser : L'échelle était mal assise, elle *coula*. » Une tuile *coula* du toit, et lui tomba sur la tête. = 5°. La vigne *coule*, quand le raisin commençant à nouer, tombe, ou se dessèche. On le dit aussi des melons et des figues.

6°. COULER, se dit figurément du temps : Les jours, les années, les siècles, *coulent* insensiblement ; de ce qui est écrit d'une manière aisée et coulante : » Ces vers *coulent* bien, cela *coule de source* ; ce qui se dit aussi de ce que chacun fait suivant son génie, son caractère. On dit d'un savant, qui parle savamment, et d'un homme charitable, qui fait des charités, cela *coule de source*.

7°. En termes de Danse, *couler*, c'est glisser doucement. Faites deux pas, et *coulez*. — On le dit aussi des personnes qui passent sans faire de bruit ; ou neutralement, ces troupes *coulerent le long* des remparts ; ou comme réciproque, *il se coula par* une allée couverte.

Par des chemins couverts, en secret il se coule.
Fonten.

8°. COULER, passer légèrement sur : » Il n'a fait que *couler sur* cette circonstance. — Dans un sens approchant, il est actif, et signifie *glisser adroitement* : » Il faudroit *en couler un mot* dans votre lettre ; en comptant de l'argent, *il a coulé* quelques pièces fausses.

COULER, v. a. Passer une chose liquide à travers du linge, du drap, du sable, etc. *Couler un bouillon, une médecine*, etc.

Rem. 1°. On dit, *couler ses jours*, et *passer le temps*. Un Auteur moderne a mis un verbe pour l'autre : » La passion de *couler le temps* dans des visites inutiles, etc. Il a peut-être voulu éviter la cacophonie de, *passion de passer*, etc.

Je veux fuir un défaut, je tombe dans un autre. On dit neutralement, que *le temps coule* ; mais on ne le *coule* pas.

2°. COULER, pour *répandre*, est neutre. Si l'on veut l'employer activement, il faut dire, *faire couler*. » Les vertus de cette grande Reine n'empêcherent pas qu'elle ne fût sujette à la calomnie : mais elle *coula* toujours les mêmes grâces . . . et donna d'abondantes au-

mônes à ceux-là même dont la pauvreté n'empêchoit point l'insolence. Masc. Or. Fun. d'Anne d'Autriche. — *Répandit*, aurait été plus noble et plus régulier.

* 3°. Dans certaines Provinces, quelques-uns disent, que des habits *coulent l'eau*, pour exprimer qu'ils sont si mouillés, que l'eau en découle. C'est un vrai gasconisme, un barbarisme.

COULEUR, s. f. [*Kou-leur* ; 2° dout. au sing. Ion. au pluriel, *couleurs*.] 1°. Modification des rayons de lumière, qui excite en nous les sensations, qui nous font distinguer les choses, et les apeler *rouges, vertes, jaunes*, etc. Trév. Impression que fait sur nous la lumière, réfléchi par la surface des corps. Acad. Sentiment qu'excitent en nous les objets qu'on apèle colorés. Rich. Port. Cette dernière définition ne vaut pas grand'chose ; on peut choisir entre les deux autres. » *Couleur* naturelle, ou artificielle ; claire, ou sombre, obscure. = 2°. Il est quelquefois masc. *Le couleur de rose, le couleur de feu, le couleur de citron*, etc. J'aime mieux *le couleur de rose* que j'avois hier. Th. d'Educ. — On l'emploie aussi comme adjectif : *ruban couleur de feu*, etc. = 3°. Il se prend encore en parlant d'habillement, pour toute autre couleur que le noir, le gris, le blanc. Il ne s'habille guère de *couleur* ; elle est en habit de *couleur* ; elle a renoncé à *la couleur*. =

4°. Drogue dont on se sert pour la peinture et la teinture. Broyer, mêler, préparer, appliquer *les couleurs*. — *Couleur, coloris* (synon.) Le 1^{er} n'exprime que ce qui forme l'image visible des objets, par ses variétés, le 2^d est l'effet particulier qui résulte de la qualité et de la force de la couleur, par rapport à l'éclat, indépendamment de la forme et du dessin. » Les tableaux du Titien excellent par *le coloris* ; et l'on dit qu'ils en sont redevables à l'art particulier qu'avoit ce Peintre, de préparer et d'employer *les couleurs*. GIR. Synon. Voy. COLORER. =

5°. *Couleurs*, au plur. se prend pour *livrée*. *Couleurs* magnifiques, bisâres, fantasques, etc. 6°. *Le teint du visage* : bon ou mauvaise *couleur* : » Il avoit une *couleur* pâle, plombée, livide. » Il se porte bien, il a repris *sa couleur*. *Belles couleurs* : » Elle a de *belles couleurs*, etc. Il est haut en *couleur* ; la *couleur* lui monta au visage. = 7°. Il se dit des viandes, du pain, des pâtisseries, etc. *Doner couleur au rôti* : il

fait que ces viandes prennent couleur ; ce pain n'a point de couleur, etc.

8°. Couleur se dit élégamment au figuré. « Le mensonge se revêt des couleurs de la vérité. — Inventer des couleurs, c. à d. des apparences, ne serait pas supportable en prose : il fait bien dans ces vers de Racine :

J'inventai des couleurs, j'armai la calomnie.

M. l'Ab. Royou l'emploie plus figurément encore. « N'est-ce pas là le ton et la couleur de la véritable éloquence ? dit-il, en parlant d'un beau morceau du Panegyrique de St. Louis, par M. l'Ab. Boulogne.

Sous couleur de, régit l'infinitif, sous couleur que, l'indicatif : « Sous couleur de protéger la liberté des peuples, ils travailloient à envahir l'autorité du souverain. Anon. » Callicrate congédia les Députés, sous couleur que les Lois ne permettoient pas de délibérer, etc. Ro. lin.

Sans couleur, c. à d. pâle : « Immobile, sans couleur et sans voix ; rien ne vit plus en lui que son desespoir. Jér. Dél. — Quelqu'un qui est triste, dit, que ses pensées, ne sont pas couleur de rose. » Une jeune veuve, âgé heureux où l'âme ne se repaît que de chimères couleur de rose. Retif. » Je vous conseille, ma chère Pauline, de ne pas tant laisser tourner votre esprit du côté des choses frivoles, que vous n'en conserviez pour les choses solides. . . Autrement votre goût auroit les pâles couleurs. Sév. — Prendre couleur, se déclarer, se décider : enfin, il a pris couleur. Reprendre couleur, rentrer en faveur, rétablir sa fortune. Métaphores tirées du jeu de lansquenets.

COULEVRINE, s. f. [2^e et dern. e muet.] Pièce d'artillerie plus longue que les canons ordinaires. Être à la portée de la coulevrine. — Être sous la coulevrine d'une place, en être si près qu'on peut en être, ou défendu ou incommodé. — On le dit, figurément, d'un homme de qui l'on dépend par sa charge, son emploi : Vous devez le ménager ; vous êtes sous sa coulevrine.

COULEUVRE, s. f. [Kou-leu-vre ; 1^e lon. 3^e e muet.] Reptile du genre des serpens. Couleuvre d'eau, ou de haie, de buisson.

On dit, proverbiallement, faire avaler des couleuvres à quelqu'un, lui faire endurer des choses dures et mortifiantes : « Je lui dis tous les jours qu'il faut que le goût qu'il a pour elle soit bien extrême, puisqu'il lui

fait avaler toute sorte de couleuvres. Sév. Alors, Alcipe, alors tu verras de ses œuvres, Résous-toi, pauvre époux, à vivre de couleuvres.

Boil.

Sote ignorance, et jugement léger, Vous ont jadis, on le voit par vos œuvres, Fait avaler anguilles et couleuvres.

Rouss.

COULIS, s. m. [Kou-li, et devant une voyelle, kou-liz.] suc d'une viande, légume, etc. consommé à force de cuire, passé par une étamine, par un linge. Coulis de jambon, de chapon, de perdrix, de pois, etc.

COULIS, est adj. m. dans cette expression : vent coulis, qui se glisse à travers des fentes et des trous. Il vient un vent coulis par cette porte ; les vents coulis sont dangereux.

COULISSE, s. f. [Kou-lice.] 1°. Longue rainure par laquelle on fait couler, aller et revenir une porte, une fenêtre, un châssis, etc. — Il se dit aussi du volet qui va et vient dans cette rainure. — 2°. Pièces de décorations, que l'on fait avancer et reculer dans les changemens de théâtre. « Les coulisses n'avaient pas bien. — C'est aussi le lieu où ces coulisses sont placées. Pendant toute la pièce, il fut dans les coulisses.

COULOIR, s. m. [Kou-loir : 2^e dout.] 1°. Écuelle, ordinairement de bois, qui, au lieu de fond, a une pièce de linge par où l'on coule le lait, en le tirant. — 2°. Passage de dégagement d'un appartement à l'autre. — 3°. Terme d'Anatomie : les couloirs de la bile.

* **COULOMBIER**. Voyez COLOMBIER. Richelet disait : « On ne dit plus présentement que coulombier, et tel est le bon plaisir de l'usage. Cet usage a bien changé.

COULPE, s. f. La tache du péché, par distinction de la peine. « Le Sacrement de pénitence efface la culpé du péché, mais n'en remet pas toute la peine ; le Sacrement de Baptême emporte et la culpé et la peine. — On dit (st. fam.) J'en dis ma culpé, je m'en répons, j'en demande pardon. — Leibnitz apèle le mal moral, le mal de culpé, pour le distinguer du mal physique, qui est le mal de peine. Cette expression est inusitée.

COULURES, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Suivant le Rich. Forc. C'est le mouvement de

de ce qui coule : la coulure du métal , de la vigne. Trév. et l'Acad. ne le disent que de la vigne , quand la fleur coule à terre par quelque mauvais temps , dit Trév. Quand le raisin comence à nouer , et que les grains tombent ou se dessèchent , dit l'Acad. Ce qui revient à-peu-près au même.

COUP, s. m. [Le p ne se pron. que devant une voyelle.] Choc , mouvement d'un corps sur un autre , en le frappant , le perçant , le divisant , etc. Acad. » Coup de poing , coup de pied , coup de cognée , de marteau , de couteau , d'épée , etc. — Il se dit aussi de la marque des coups qu'on a reçus : il est tout couvert , tout percé de coups : il a tant de coups sur lui , sur son corps.

Rem. Ce mot entre dans une foule d'expressions. — Coup de feu , la blessure faite par une arme à feu. — Coup de bec , coup de dent , coup de langue , médisance , raillerie piquante. — Coup de désespoir , coup de tête : démarche désespérée , hasardee : » la paix de Casal fut un coup de tête , et quelques-uns ont ajouté , un coup de chapeau , parce que M. Mazarin , qui la fit , en devint Cardinal. Trév. On apellerait cela aujourd'hui un misérable calembourg. — Coup d'Etat , action importante bien ménagée et décisive. — Coup de partie , succès important aussi et décisif. — Coup de main , à la guerre , ataqe brusque et subite. — Un coup de maître , un beau coup. — On dit aussi , coup d'œil , coup de peigne , de pinceau , d'archet , de plume , de siflet , de gouvernail. — Coup de filet ; le jet du filet dans l'eau pour prendre du poisson. » Il a pris tout ce poisson d'un seul coup de filet. — Coup de vent , coup de mer , mouvement impétueux du vent , de la mer. — Coup de fortune , de bonheur , de malheur , d'aventure , de hasard ; événement extraordinaire et imprévu. — Coup du ciel , coup d'en haut , coup de la Providence , se disent à-peu-près dans le même sens. — Coup d'essai , la première action , le premier ouvrage , par lequel on donne des marques de ce qu'on est capable de faire. — Coup d'armes à feu , la décharge de ces armes , et le bruit qu'elle fait. Coup de foudre , de tonnerre ; et au figuré , coup de foudre , de massue , événement imprévu , étonnant et acablant. — Coup de Jarnac : mauvais tour , auquel on

Tom. I.

ne s'attend pas. — Coup de Chapeau , action de saluer : cela ne vous coûtera qu'un coup de chapeau. — Coup de pied , course fort courte : il n'y a qu'un coup de pied d'ici là : Donnez un coup de pied jusque-là. — Coup de dés , se dit des différentes combinaisons que les dés peuvent faire : il a fait un beau coup de dés. — Coup de sang , épanchement du sang dans le cerveau. — Coup de soleil ; impression subite , que fait un soleil ardent sur la tête. — Coup de Théâtre , est , en Poésie Dramatique , un événement ou une situation qui surprend , qui frappe les spectateurs. On le dit figurément , dans l'usage de la vie.

La Beaumelle parlant de Racine , qui mourut de chagrin , dit qu'un Poète si tendre devoit mourir d'un coup de sentiment. Peut-être cela ne plaira-t-il pas à tout le monde.

Porter coup , sans régime , faire impression. » Vous croyez donc que ce petit ouvrage portera coup. Th. d'Éduc. Le Libraire. C'est aussi , tirer à conséquence. — Porter coup à . . . Nuire. Cette démarche vous portera coup. — Détourner le coup , rompre un coup , empêcher qu'une chose préjudiciable ne se fasse. — Porter un coup fourré : rendre en secret un mauvais office. Faire son coup , réussir ; manquer son coup , ne pouvoir exécuter son dessein. » Il ne resta à cette barbare Princesse (Frédegonde) que la honte d'avoir manqué son coup. Moreau. — Rabatre les coups , adoucir une affaire , calmer les esprits. — Faire d'une pierre deux coups , tirer deux avantages d'une même action , faire deux messages dans la même course , etc.

COUP , signifie aussi une fois : un coup , deux coups , trois coups , etc. Le 1^{er} , le 2^d , le 3^e coup , etc. un coup de vin , boire un coup , deux coups. Boire à petits coups , en petite quantité à chaque fois. Boire le petit coup , être su et à boire ; ou faire une petite débauche entre honnêtes gens. Boire un grand coup , boire beaucoup en une seule fois. — Ce qui ne se peut faire en un coup , se fait en deux. Je vous le donne en trois coups : il n'a plus que trois coups à jouer. — C'est à ce coup que , etc.

Rem. On dit , coup d'essai , d'une chose qu'on fait pour la première fois ; et coup de maître , de ce qui est parfait en son genre. Cela n'est que du style médiocre ,

G g g g

quoique *Corneille* l'ait employé dans le *Cid*.

« Mes pareils à deux fois ne se font pas co-
noître,

Et pour leurs coups d'essai veulent des coups
de maître.

COUP entre aussi dans plusieurs locutions
adverbiales. — *Tout-à-coup*, soudaine-
ment, en un moment. *Tout d'un coup*,
tout en une fois. — *Bouhours* remarque
que ces deux adverbies ne se disent pas in-
différemment, et qu'il est des endroits où l'un
est mieux que l'autre. Le second ne marque
pas toujours, comme le premier, que la
chose se fasse brusquement et dans l'instant
même, ou qu'il y ait de la surprise. M.
Beauzée, en avouant que ces mots ne sont
pas synonymes, dit aussi que, *tout d'un
coup*, veut dire, *tout en une fois*; et,
tout-à-coup, soudainement, sur le champ.
« Ce qui se fait *tout d'un coup*, ne se
fait, ni par degrés, ni à plusieurs fois :
Ce qui se fait *tout-à-coup*, n'est ni prévu,
ni attendu. *Tout d'un coup*, tient plus de
l'universalité; et *tout-à-coup*, de la promp-
titude. » St. Paul, étant sur la route de
Damas, fut *tout-à-coup* frappé d'une lumière
très vive, qui l'éblouit et le renversa par
terre; et cet ardent persécuteur des Chré-
tiens, se trouva *tout d'un coup* changé.

On a dit autrefois, *tout à un coup*, pour
tout-à-coup: « Délogeant tout à un coup.
Charron. — * *Vaugelas* dit, *si à coup*,
pour *si vite*. » J'avoue que c'est la desti-
née des Langues d'être sujettes aux chan-
gements, mais cela n'arrive pas *si à coup*.
— *Tout-à-coup* a produit *si à coup*; mais
celui-ci ne s'est point maintenu.

A coups de . . . adv. On dit, *à coups
de bâton*, *à coups d'épée*, *de flèche*, *de
pique*, *de hallebarde*, *de canon*, avec le
singulier; et *à coups de mousquets*, *de pis-
tolets*, avec le pluriel, quoique le singu-
lier puisse aussi être employé avec ces deux
noms. Mén. — On dit aussi, *à coups de
poing*, *à coups de pied*. — Mallebranche
a dit assez plaisamment, par analogie,
que la plupart des Livres ne sont fabriqués
qu'à coups de Dictionnaires. Il a été imité.
« Les deux Auteurs ont l'air d'écoliers qui
martèlent leurs vers à coupe de Dictionai-
res. Ann. Litt.

Coup sur coup, tout de suite, sans in-
terruption. « Ils les montrent *coup sur coup*
en plusieurs endroits. Boss.

Et les flots, *coup sur coup* élançés dans les airs;
Vont presque dans la nue éteindre les éclairs.

Bréb.

A tous coups: 1°. A tout propos. Il vient
à tous coups me quereller. — 2°. A tout
instant, souvent. Il tombait à tous coups.

A ce coup, pour le coup, pour cette
fois-ci. « *A ce coup*, c'est lui qui tronque.
Boss. — Pour le coup, vous ne pouvez le
nier, vous en défendre: pour le coup, je
vous y atrape.

A coup sûr: certainement. Vous m'y
trouvez à coup sûr. — Il est rare-
ment modifié par les adverbies de comparai-
son, mais si on les y joint, il faut qu'ils
précèdent. « Cette taille (des arbres) est
destinée à faire naître du fruit plus à coup
sûr. Pluche: et non pas à coup plus sûr.
Car, à coup sûr ne forme qu'une seule ex-
pression: il ne faut donc pas déranger l'or-
dre des termes qui la composent.

Après coup; quand il n'est plus temps.
« C'est venu qu'après coup.

Encore un coup: encore une fois. Sa
place naturelle est à la tête de la phrase.
Encore un coup, nos Docteurs savent bien
que, etc.

COUPABLE, adj. et subst. Qui a com-
mis quelque faute, quelque crime. Il est
coupable d'un tel crime; c'est le plus cou-
pable de tous. — Il s'emploie aussi subs-
tantivement: souvent l'innocent paye, ou
pâtit pour le coupable. « Il ajouta que ce
ne seroit que par la punition de ces grands
coupables, qu'on pourroit réduire leurs suc-
cesseurs. Vertot. » Jamais faute ne fut plus
heureusement dans l'espèce que demande le
Théâtre, pour faire d'un Héros un coupa-
ble, sans en faire un criminel. Le Père
Follard, sur sa Tragédie de *Thémistocle*.

REM. 1°. *Coupable*, au figuré, se dit des
choses. Il peut suivre, ou précéder le subs-
tantif. En vers, il aime à marcher devant.

Les cruels oppresseurs . . .

Dans leur coupable sang ont lavé cette injure.

Rouss.

La Justice fuyant nos coupables limats,
Sous le chaume innocent porta ses derniers pas.

De Lille.

2°. *Coupable*, adjectif, régit la prép. de.
« Il est coupable de tous ces crimes. Mais
quand il est substantif, il doit être sans
régime. Je ne crois pas qu'on doive imiter
M. Linguet, quand il dit: « Hors les câ

d'assassinats et ceux de vols des grands chemins, les coupables de ceux-ci sont suspendus sur les routes, etc.

COUPE, s. f. [2^e e muet : Kou-pe] 1^o. Action de couper. » *La coupe* des bois ; ce bois n'est pas en coupe. — Vendre un melon à la coupe. — Reconnaître la fausseté d'une monnaie à la coupe ; drap beau à la coupe. Ce Tailleur, ce Cordonnier à la coupe bonne ou mauvaise. — *La coupe* des cheveux, des pierres. — *La coupe* d'un cintre, d'un dôme, d'un escalier. — 2^o. Au jeu de cartes, séparation qu'un des Joueurs fait d'un jeu de cartes en deux parties, après que celui qui donne, a mêlé. Je ne veux pas être sous sa coupe : il a la coupe malheureuse. — On dit, figurément, (st. famil.) Être sous la coupe de quelqu'un, avoir affaire à lui. » *S'il tombe jamais sous ma coupe*, il s'en souviendra.

Rem. Depuis quelque temps on fait un grand usage de coupe, au figuré : *la coupe* et la liaison des scènes ; *la coupe* des vers, etc.

3^o. Coupe, sorte de vase, de tasse, ordinairement plus large que profonde : coupe de vermeil, de cristal. — On dit au fig. *la coupe* des délices, *la coupe* des maux, des afflictions ; mais on ne le dit que dans le style relevé. — Dans le Dogmatique, c'est la Communion sous l'espèce du vin. Les Protestans demandoient à grands cris l'usage de *la Coupe*. » On accorde la Coupe aux Rois le jour de leur Sacre.

COUPE, entre dans la composition de quelques mots ; *Coupe-cul*, *coupe-gorge*, *coupe-jarret* ; *coupe-pâte*, etc.

COUPÉ, ÉE, adj. [Kou-pé, pé-e : 2^e e fer. lon. au 2d.] Retranché, divisé. » Bois coupé. — Court, laconique ; » style coupé, vers coupés, stances coupées. — Traversé de haies, de fossés, de rivières, de canaux : » Pays coupé — Lait coupé, mêlé avec de l'eau, etc.

COUPEAU, s. m. Sommet, cime d'une montagne. Bien des gens trouvent ce mot suranné. L'Acad. le met sans remarque. Elle ne traite de vieillissante que cette façon de parler ; *la montagne au double coupeau*, le Parnasse.

COUPE-CU (à) adv. Jouer à Coupe-cu, ne jouer qu'une partie, sans donner revanche.

COUPÉ-GORGE, s. m. Lieu où l'on

vole, où l'on assassine les gens. — On le dit figurément de tout endroit où l'on friponne, où l'on rançonne, où l'on écorche le monde : cette académie de jeu, ce magasin, cette auberge est un coupe-gorge : » Le monde est un coupe-gorge, dit St. Evremont : il n'y a que fraude et trahison. Il n'est que du style plain, ou chagrin.

COUPE-JARRET, s. m. Brigand, assassin, bretteur de profession.

COUPELLE, s. f. [Kou-pèle ; 2^e e moy. 3^e e muet.] Petit vaisseau en forme de tasse, fait avec des cendres lavées et des os calcinés. On s'en sert pour affiner l'or. *Couper* l'or, ou le passer à la coupelle. — On dit figurément, mettre ou passer à la coupelle, mettre à une rigoureuse épreuve, passer par un examen sévère. — Être ou se trouver sous la coupelle de quelqu'un, lui être assujéti, se trouver surpris dans sa censure. Trév. Il paraît que cette expression s'est introduite par méprise, et qu'on a dit sous la coupelle, pour dire, sous la coupe. Voyez COUPE ; n^o. 2^o.

COUPER, v. a. [Kou-pé : 2^e e fer.] 1^o. Trancher ; diviser un corps continu. *Couper* du pain, de la viande ; on lui a coupé un bras, une jambe ; *couper* le cou, ou la tête à quelqu'un. *Couper* le poing, le nez ; les oreilles, etc. *Couper* les blés, les bois, les cheveux, les ailes, etc. — 2^o. Tailler suivant les règles de l'art. Il entend bien à couper les pierres. *Couper* un habit, un manteau, une robe. — 3^o. Traverser, diviser : » des montagnes, des haies, des canaux, coupent tout ce pays. — 4^o. Au jeu des cartes, séparer un jeu de cartes en deux, avant que celui, qui a la main, donne. Il est neutre, et sans régime. — 5^o. Se couper, se contredire. » Les criminels se coupent souvent. » Louis VIII fit venir à Péronne cet Imposteur, qui se coupa sur toutes les questions qu'on lui fit. — En parlant d'un cheval, s'entrediller des pieds de devant, ou de ceux de derrière. — En parlant de deux lignes, de deux chemins, se traverser, se croiser.

6^o. Couper, entre dans une foule d'expressions. — On dit, *couper court*, ou sans régime, ou avec la prép. à. » Pour couper court, je vous dirai seulement que, etc. » Coupons court à toutes ces difficultés : un seul mot en fera l'affaire. Boss. — M. de Bufon a dit, dans le même sens, *Tran-*

cher court : » Les comètes ne peuvent guère être habitées que par d'étranges créatures, ou, pour trancher court, elles sont inhabitables. — Bossuet l'a dit aussi : l'Acad. le met au mot *trancher*, mais, il est moins usité que *couper*. — On dit au fig. *Couper la communication* : d'Avrigny a dit, *couper le commerce*. » Cette petite île (de Sainte-Maure) n'étoit guère considérable que parce qu'elle servoit de retraite aux Corsaires, qui *coupoient le commerce* avec Venise. Cela n'est pas trop usité. — *Couper la gorge à quelqu'un*, lui causer un grand dommage. — Lui *couper la parole*, l'interrompre, ou lui imposer silence. Lui *couper l'herbe sous les pieds*, le supplanter, le traverser. » La veuve de Maître Paul est outrée... Son grand benet d'amant, trouve Marie bien jolie, bien douce... J'emmene Marie, pour l'empêcher de *couper l'herbe sous les pieds de sa mère*. Sév. je crois qu'il faut dire : *couper l'herbe sous les pieds à*, et non pas *dér*. — *Couper à quelqu'un bràs et jambès*, lui faire une injustice énorme, criante, etc. — Lui *couper chemin*, le devancer, pour l'empêcher de passer. — *Couper chemin au mal* ; en arrêter le cours. On dit aussi, *couper pied aux abus*. — *Couper les vivres à une armée*, fermer les avenues, pour empêcher qu'on ne lui porte des vivres. — *Figurément*, retrancher à quelqu'un l'argent, les moyens de subsister. — *Couper dans le vif* ; au propre, couper dans la chair vive. Au figuré, toucher à ce qui est le plus sensible. — *Se couper de son couteau*, lâcher des paroles, qui nuisent dans la suite : être soi-même l'artisan de ses malheurs.

COUPERET, s. m. [*Kou-perè* ; 2^e e muet, 3^e e moy.] Sorte de couteau de boucherie et de cuisine, fort large, et propre pour couper de la viande.

COUPERÔSE, s. f. COUPEROSÉ, ÉE, adj. [*Kou-perôze*, *rozé*, *zé-e* : 2^e e muet au 1^{er}, 3^e lon. au 1^{er} : 4^e e muet au 1^{er}, e fer. aux deux autres, long au dern.] La *Couperôse* est la même chose que le *vitriol martial*. — *Couperosé*, se dit du visage gâté de bourgeons et de rougeurs, et des personnes qui ont le visage ainsi enflamé ; elle a le visage *couperosé* ; elle est toute *couperosée*.

COUPEUR, EÛSE, s. m. et f. [*Kou-peur*, *peû-ze* ; 2^e dout. au 1^{er}, lon. au

2d.] 1^o. Il se dit de ceux et celles, qui *coupent les grappes*, en vendange. » Il a loué deux hoteurs, six *coupeurs* et quatre *coupeuses*. = 2^o. De ceux qui jouent au Lansquenet. » Il y avoit un grand nombre de *coupeurs*. = 3^o. *Coupeur de bourse*, filou, qui dérobe subtilement l'argent, ou les autres choses qu'on peut avoir sur soi.

COUPLE, s. m. et f. Il est masc. quand on parle de deux personnes unies ensemble par amour, ou par mariage ; et fém., quand on parle de choses inanimées et de certains animaux, comme bœufs, pigeons, etc. *Heureux couple* ; *couple fidèle* : une *couple d'œufs*, de chapons : Où est la *couple de ces chiens* ? Ils vont bien *en couple*. Une *couple de bœufs*, etc. — Pour les choses, qui vont ordinairement ensemble, comme souliers, bas, gants, on dit, *une paire*, et non pas, *une couple*. Voyez PAIRE.

Rem. Pasquier, parlant des gasconismes de Montaigne, dit qu'il a fait *couple* masculin. Ménage dit qu'en Anjou et au Maine, on dit, *un couple d'œufs*, *un couple de perdrix*, etc. On le dit aussi dans les Provinces méridionales. Il faut dire, *une couple*.

COUPLER, v. a. [*Kou-plé* ; 2^e e fer.] On ne le dit, au propre, que des chiens qu'on met *en couple*, qu'on atache deux à deux. Au figuré, il se dit pour, *loger deux personnes ensemble*, dans les occasions où les logemens sont marqués par les Maréchaux des Logis : » Il n'y a pas de quoi loger tout le monde séparément ; il faudra *coupler* plusieurs Officiers.

COUPLET, s. m. COUPLETER, v. a. * COUPLETEUR, s. m. [*Kou-plé*, *pleté*, *pleteur* ; 2^e e moy. au 1^{er}, e muet aux deux autres.] *Couplet*, est une espèce de stance, qui fait le tout, ou partie d'une chanson : *Couplet de chanson* : cette chanson n'a qu'un *couplet*, elle a six *couplets*. — *Couplet*, se dit des chansons, et *stance* ou *strophe*, des Odes. — *Coupleter*, c'est faire une chanson ou des couplets, contre quelqu'un : Il a *coupleté* toute cette coterie. * *Coupleteur*, faiseur de chansons, de couplets. On l'a dit de Panard.

Chansonier, sans chanter, passable *Coupleteur* ; Jamais, dans mes chansons, on n'a rien vu d'immonde.

» Il est peu de *Coupleteurs* dont on puisse en dire autant. — *Coupleteur*, est un mot nouveau, qui ne peut être bon que pour le bur-

lesque ou le satirique. On dit *Chansonier*.

COUPOIR, s. m. [*Kou-poar* ; 2^e dout.] Instrument dont on se sert dans la fabrique de la monnaie et dans plusieurs arts et métiers, pour couper et rogner.

COUPOLE, s. f. L'intérieur, la partie concave d'un dôme. La *coupole* de cette Église est bien peinte.

COUPON, s. m. 1^o. Petit reste d'une pièce d'étoffe ou de toile. = 2^o. Papier portant intérêt, et dont on coupe une partie à chaque échéance.

COUPÛRE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Division faite dans un corps, par quelque chose de coupant et de tranchant. » J'ai une *coupûre* au doigt : il y a une *coupûre* à cette étoffe, etc. — En termes de guerre, retranchemens, fossés, palissades, etc., faits derrière une brèche, pour se défendre.

COUR, s. f. *Ménage*, qui a soutenu que *Cour* ne venait pas de *Curia*, mais de *Curtis*, mot de la basse latinité, prétendait qu'il fallait écrire *court* : on l'écrivait ainsi anciennement. » Ils donnoient à manger à plusieurs personnes dans une *court*. Chron. — *Malherbe* l'a fait rimer avec *accourt*, et *La Fontaine* avec *faire court*. Depuis long temps on écrit *cour*, et on ne le fait plus rimer avec les mots en *court*.

COUR, est, 1^o. Partie d'une maison qui est à découvert. *Trév.* Qui est vide de bâtimens, et située, pour l'ordinaire, immédiatement après la porte d'entrée. *Rich. Port.* Espace à découvert, enfermé de murs et de bâtimens, qui est ordinairement à l'entrée de la maison, et qui en fait partie. *Acad.* Cette dernière définition est la meilleure. » Grande ou petite *Cour*. Maison bâtie entre *cour* et jardin. — *Basse-cour*. Voyez sous la lettre B.

2^o. Les Officiers, les principaux Seigneurs qui accompagnent un Roi ; un Souverain, d'où vient le mot de *Courtisans* ; homme de la *Cour*, gens de la *Cour*. Figurément, la *Cour céleste*, le Paradis. = 3^o. Il se prend par extension, pour la suite d'un Prince, d'un grand Seigneur, quoiqu'ils ne soient pas Princes souverains. » Il est de la *Cour* d'un tel Prince : il a une *Cour* nombreuse. = 4^o. Le lieu où le Souverain fait sa résidence. Aller à la *Cour*, écrire à la *Cour*. = 5^o. Il désigne plus particulièrement le Roi et son Conseil : Les ordres de la *Cour* ; la *Cour* de Versailles, de Madrid, de Berlin, etc. =

6^o. L'air et la manière de vivre de la *Cour*. » Il entend, il sait bien sa *Cour*. » L'air, l'esprit, le ton de la *Cour*. = 7^o. Les respects et les assiduités qu'on rend à quelqu'un, Souverain ou aître. *Faire sa Cour au Roi* : *faire la Cour aux Grands*, à une Dame, à ses Juges.

8^o. **COUR**, Siège de Justice, où l'on plaide. » *Cour* Éclésiastique ; *Cour* Laïque ; *Cour* de Parlement, *Cour* des Aides, des Monnoies, etc.

Rem. I. Il y a bien long-temps que *Vaugelas* a dit que *en Cour*, est une façon de parler insupportable, et qu'il faut dire, à la *Cour* : » Il est à la *Cour*, il est allé à la *Cour*, il est bien à la *Cour*. Cependant on a continué long-temps, non-seulement de dire, mais d'écrire, *en Cour*. » *Pharnabase* étoit allé *en Cour*, pour décrier la conduite de *Tisapherne*. *Rollin*. » Ils dressèrent des actes de désaveu, et les envoyèrent *en Cour*. *D'Avr.* » Le pain qu'on fit de ce blé fut envoyé *en Cour*, et trouvé très-bon. *Pluche*. » Il écrivit *en Cour*, qu'on lui avoit fait violence. *P. Barre*, *Hist. d'Allein.* » *Eunomius*, qu'*Eudoxe* envoyoit *en Cour* comme son député, etc. *Berault*, *Hist. de l'Egl.* — *Bossuet* dit, dans la *Cour*, qui est encore plus mauvais. » La chose étoit publique dans la *Cour*. Il faut, à la *Cour*. *Bossuet* est excusable d'avoir dit, dans la *Cour*, puisque *Vaugelas* lui-même le dit dans la Préface de ses Remarques. Voy. PRÉVALOIR. — En parlant de la *Cour* (n^o. 1^o.), dans la *Cour*, est bon : Il est entré, il est tombé dans la *Cour*.

II. *Faire la Cour*, ou *faire sa Cour*, ne régit que les noms avec la prép. à. *Fontenelle* lui fait régit de devant les verbes : » Des Provinces faisoient leur *Cour* d'envoyer (en envoyant) un homme se barbouiller, en leur nom, de sang de taureau, pour obtenir à l'Empereur une longue et heureuse vie. — Ce régime est inusité. — *Faire la Cour* de quelqu'un, lui rendre de bons offices auprès d'un aître. Il se dit, sur-tout avec les pronoms. J'ai vu votre Maître, je lui ai bien fait votre *Cour*. — *Faire sa Cour* d'une chose, dire une chose qui plaît et qui est agréable. » Voilà une nouvelle bien intéressante pour un tel, j'en ferai ma *Cour* à son père.

III. Il ne faut pas confondre *homme de Cour*, et *homme de la Cour*. Le 1^{er} signifie un homme souple et adroit, mais faux et artificieux ; le second signifie simplement un

Courtisan, un homme attaché auprès du Prince, ou par sa naissance, ou par son emploi. — *De Cour*, se prend toujours en mauvaise part : *Abbé de Cour*, *ami de Cour*, *Poète de Cour*, *Dame de Cour*; eau bénite de *Cour* (c. à d.) vaines promesses, caresses trompeuses, tels qu'en font les gens de la *Cour*.) *Pestes de Cour*.

Un Roi, qui de ses mains a reçu la couronne,
A ces pestes de *Cour*, lâchement l'abandonne,
Pompée.

Avoir bouche à Cour, ou *en Cour*, chez le Roi, ou chez un Prince : avoir droit de manger aux tables entretenues par le Roi, par le Prince. — *Efronté comme un Page de Cour*, fort éfronté.

COURAGE, s. m. COURAGEUSEMENT, adv. COURAGEUX, ÊTRE, adj. [3^e e muet au 1^{er}, lon. aux 2 autres; *geû-zeman*, *geû*, *geû-ze*.] I. Valeur, bravoure; fermeté dans le péril; résolution pleine de cœur. Il se dit souvent sans article, avec plusieurs verbes. — *Doner courage*, ou *du courage* : Je n'osais pas; il m'a donné courage. J'étais entièrement découragé, vos bontés m'ont donné du courage. — *Prendre*, *reprandre courage*. » Il me disoit souvent, que je devois prendre courage, et que les Dieux n'abandonneraient pas Ulysse, ni son Fils. *Télém.* — *Perdre courage*, ou *le courage*. — *Manquer de courage* : signaler son courage. » Les plaisirs amollissent le courage.

Il se dit des animaux hardis, comme les lions, les sangliers, les chiens, les chevaux, les aigles.

Il se prend quelquefois pour *afection* : Servir quelqu'un, ou faire quelque chose de bon courage : Je prends courage.

Il s'emploie aussi pour *sentiment*, *passion*. » Il a su vaincre son courage : si j'en croyois mon courage.

Mais, depuis quand, Seigneur, changez-vous de courage?

Corneille.

Enfin, il signifie quelquefois *dureté de cœur* : Auriez-vous bien le courage de l'abandonner? » Je n'ai pas le courage de le lui refuser.

COURAGE ! Interjection, ou, comme l'*Acad.* l'appelle, manière de particule exhortante. *Courage !* mes amis, *courage !* soldats, etc. » Le cœur me disoit : tout ira bien; *courage !* *Mariv.* c. à d. *ayons bon courage.*

Rem. 1^o. *Courage*, dans son sens propre,

ne se dit point au pluriel; on dit, en parlant de plusieurs, admirons leur courage, et non pas leurs courages. En Poésie et dans le discours relevé, on peut l'employer dans ce nombre, quand on lui donne le sens de cœur, d'âme, ou qu'on le personifie, pour lui faire signifier les hommes courageux. *Bossuet* dit du Prince de Condé. » Ce grand Prince calma les courages émus.

Homère aux grands exploits anima les courages.
Boileau.

Une lâche tiédeur s'empara des courages. Id.
Puissent-ils amolir vos superbes courages!

Rousseau.

» L'Orateur, par un artifice merveilleux, s'attache d'abord à relever les courages abatus. *Rollin* » Ces courages si fiers, accoutumés dans les armées à un pouvoir absolu, rapportoient, avec la victoire, un esprit de hauteur, toujours à craindre dans un État libre. *Vertot*.

2^o. * *Courage* ne se dit point des choses. On parle bien du courage d'un homme pendant sa vie, à sa mort; mais on ne dit point le courage de sa vie, le courage de sa mort, pour dire, le courage qu'il y a montré. * » Par le courage de sa fin, il auroit passé pour un Héros chez les Grecs et les Romains. *Hist. d'Angl.*

3^o. * *Doner du courage à faire*, pour, *encourager à faire*, est une expression étrangère à la langue. » Le départ du Landgrave parut lui donner du courage à faire quelque entreprise. *Hist. d'Allem.*

II. COURAGEUX, qui a du courage et de la hardiesse : il se dit des hommes et des animaux. » Cet homme est fort courageux. » Il y a des femmes plus courageuses que le commun des hommes. Les dogues sont fort courageux.

Rem. Dans la prose ordinaire, *courageux* marche après le substantif. En vers et dans la prose poétique ou oratoire, il peut se placer devant. » Les hommes courageux sont souvent téméraires. » Ce courageux guerrier, cette courageuse Princesse. Il faut pourtant consulter l'oreille; *courageuse* femme, *courageuse* Reine, *courageux* Prince, sonent fort mal; *courageux* homme serait insupportable.

III. *Courageusement*, avec courage, avec hardiesse. Se battre, se défendre *courageusement*. Supporter *courageusement* les adversités, les tourmens, la mort.

COURAMMENT, adv. **COURANT**, ANTE, adj. et s. m. et fém. [*Kou-ra-man, kou-ran, rante*; lon. aux deux derniers.] I. Faire les choses *couramment*, c'est les faire rapidement et avec facilité. C'est quelquefois un mérite, et plus souvent un défaut. » Il ne faut pas faire les choses *couramment* et à la hâte. » Il a récité sa leçon *couramment*, de suite et sans hésiter.

II. **COURANT**; qui court. Au propre, ruisseau *courant*; au figuré, l'intérêt, le terme, le prix *courant*, le mois *courant*, l'année *courante*, la monnaie *courante*. — Toise, aune, ou canne, ou toute autre mesure *courante*; mesure de longueur, sans avoir égard à la hauteur.

III. **COURANT**, s. m. *Le courant de l'eau, un courant d'eau. Le courant du marché, le prix actuel des denrées. Le courant du monde, la manière ordinaire du monde. Le courant des affaires, les affaires ordinaires, par opposition à celles qui sont extraordinaires. — Le courant, en parlant des dettes, des rentes, est opposé à arrérages. — On dit, figurément, être à son courant pour des lettres qu'on a à répondre, et pour d'autres objets. — Être au courant des nouvelles.*

IV. *Tout courant*, adv. *Couramment*, aisément, sans hésiter. Il lit, il écrit *tout courant*. Ce livre se vend un tel prix *tout courant*.

V. **COURANTE**, s. f. Espèce de danse; et le chant sur lequel on en mesure les pas. Danser *une courante*. Jouer *une courante*.

Rem. Ménage décide qu'il faut dire, le trois, le six *du mois*, et non pas *du courant*. L'Acad. ne condamnait point d'abord cette locution. Dans les dernières éditions de son Dictionnaire, elle se contente de dire qu'elle n'est d'usage que dans le commerce.

Se mettre sur son courant, c'est expédier les affaires anciennes, et n'avoir plus que celles qui viennent tous les jours. * Plusieurs disent, en ce sens, *se mettre à jour*. L'Acad. ne met, ni l'une, ni l'autre de ces expressions, quoiqu'elle dise *le courant des affaires*.

COURBATU, ŪE, adj. **COURBATŪRE**, s. f. [3^e lon. au 2^d et au 3^e.] *Courbatu* se dit d'un cheval, qui n'a pas le mouvement des jambes bien libre, pour avoir été morfondu par un grand travail. Il se dit aussi des personnes. *CourbatŪre* est la maladie

d'un cheval *courbatu*, d'une personne *courbatŪre*.

COURBE, adj. m. et f. et s. f. **COURBÉ**, ÉE, adj. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. aux deux autres, long au 3^e.] *Courbe* se dit de ce qui n'est pas droit, et qui a la forme d'un arc. *Courbé* a le même sens. Le 1^{er} se dit en ne considérant que la figure, sans considérer quelle en est la cause; le 2^d exprime toujours quelque rapport à la cause. Ligne *courbe*, pièce de bois *courbe*. Poutre *courbée* par le trop grand faix; arc *courbé* avec effort. Homme *courbé* de vieillesse: » Il est, il se tient tout *courbé*; vous deviendrez tout *courbé*.

On dit, en Géométrie, *une courbe*, pour une ligne courbe. — C'est aussi, en Charpenterie, une pièce de bois courbe, qui sert à plusieurs ouvrages, et principalement aux vaisseaux. — C'est encore une enflure qui vient aux jambes des chevaux.

* **COURBEAU**. Vieux. Voy. **CORBEAU**. L'Auteur de *Rome Moderne*, du commencement du siècle, l'écrit encore de la sorte, *La Boucherie des courbeaux*.

* **COURBEMENT**, s. m. **COURBER** v. a. **COURBŪRE**, s. f. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d, lon. au 3^e.] * I. *Courbement* est l'action de courber. Il est dans *Trév.* et dans le *Rich. Port.* = L'Acad. ne le met pas. Ce mot est en effet peu usité.

II. *Courber* c'est rendre courbe une chose, qui était droite. » Le trop grand faix a *courbé* cette poutre. La vieillesse l'a tout *courbé*: *courber* un arc pour le bander. = Il est quelquefois neutre. *courber* sous le faix. On dit, plus ordinairement, *plier*. = Il est aussi réciproque. » Il est vieux, il commence à *se courber*. Cette poutre *se courbe* sensiblement.

III. **COURBŪRE** est l'inflexion, l'état d'une chose courbée. » *Courbure* d'un arc, d'une jante de roue. *La courbure* de cette poutre vient d'avoir été trop chargée. = Mr. *Linguet* s'en sert élégamment au figuré. » N'ayant encore pris ni l'habitude de la discipline (militaire) ni *la courbure* servile qu'elle donne aux esprits en redressant les corps, etc.

COURBETTE, s. f. [*Kour-bête*, 2^e e moy. 3^e e fermé.] C'est un terme de *Manège*. Mouvement que fait le cheval en levant également les deux pieds de devant et se rabattant aussitôt. — On dit, *figurément*,

(style famil.) d'un homme rampant et bas, qu'il fait *des courbettes*.

COUREUR, s. m. **COUREUSE**, s. fém. [*Kou-reur*, *reù-ze*; 2^e dout. au 1^{er}, lon. au 2d.] *Richelet* veut qu'on prononce *cou-reu*. Peut-être le prononçait-on ainsi de son temps; mais l'usage a changé.

COUREUR est, 1^o. Celui qui est léger à la course: « C'est un bon *Coureur*; jamais bon *Coureur*, ne fut pris. » 2^o. Celui qui va et vient, qui est souvent à la Ville, ou en voyage. C'est un *Coureur*, un grand *coureur*. 3^o. Domestique qui sert à pied, et dont on se sert pour faire des messages avec grande diligence. 4^o. *Coureur de bague*, de tête; qui court la bague, les têtes. Voy. **BAGUE**, n^o. 2^o. 5^o. *Coureur de nuit*, qui se retire fort tard, et fait de la nuit le jour. 6^o. *Coureur d'inventaires*, de *Sermons*; qui a l'habitude d'aller aux inventaires, aux encans, aux *Sermons*. 7^o. Cheval de selle, qui a la taille légère et déchargée. 8^o. *Coureurs*, au pluriel, c'est, à la guerre, des Cavaliers détachés du grès, pour battre la campagne, aller à la découverte, ou à la petite guerre.

COUREUSE ne s'emploie dans aucun des sens de *coureur*, excepté peut-être dans celui de *coureur de nuit*. Il ne se dit que d'une femme ou fille prostituée, et encore de la plus vile espèce. Les Étrangers doivent prendre garde à ne se servir de ce mot qu'avec précaution.

COURGE, s. f. [2^e r muet.] Plante rampante. Celles qui sont longues, et en forme de bouteilles, s'appellent *gourdes*, ou *calebasses*.

COURIER, ou **COURRIER**, s. m. **COURRIÈRE**, ou **COURRIÈRE**, s. fém. Tous les *Dict.* excepté celui de l'*Acad.* mettent le 1^{er} de ces deux mots. Il semble que l'analogie n'y demande qu'une *r*, puisque *courir* n'en a qu'une: *Kou-rié*, *rié-re*; 2^e é fer au 1^{er}, é moy. au 2d.] *Courrier* est celui qui court la poste pour porter les dépêches, ou du Prince, ou des particuliers. — On le dit aussi de tout homme qui court la poste. *Acad.* Il me semble qu'il faut ajouter, à cheval, ou à franc étrier; car on n'appelle pas *Courriers* ceux qui courent en chaise de poste. L'*Acad.* met des exemples qui favorisent le pour et le contre de cette remarque. « Vous n'êtes guère bon *Courrier*. » Toute la route étoit pleine de *Courriers*. Ne

serait-ce pas une phrase de l'ancien Dictionnaire, composé dans un temps où les chaises de poste étoient peu communes?

COURIÈRE étoit fort à la mode parmi les anciens Poètes, et les modernes auroient tort de le laisser perdre.

Des mois l'inégale *Courrière*.
Malherbe.

Et toi, sœur d'Apollon, vagabonde *Courrière*.
Desportes.

Que des nuits la blanche *Courrière*
Luit d'un éclat moins radieux.

Dans le *Rich. Port.* on le dit de l'Aurôre et de la Lune, en Poésie. L'*Acad.* ne cite d'exemple que de la dernière. L'inégale *Courrière des nuits*.

COURIR, v. neut. [*Kou-ri*, 1^{re} br. De- vant l'e muet, ils *courent*, suivant d'*Olivet*, elle est douteuse; suivant la règle générale, elle doit être longue.] Je *cours*, tu *cours*, il *court*, nous *courons*, ils *courent*. Je *courais*, j'ai *couru*, je *courus*, je *courrai*, *courrais*, *cours*, que je *coltre*, je *courusse*. *Courant*, *couru*. — Il a en certaines phrases un autre infinitif, qui est *courre*. Voy. ce mot. — On disoit autrefois, je *courerai*, je *courerais*, et par conséquent, j'*acourerai*, j'*acourerais*. Il ne sert de rien de remédier aux fautes, tandis qu'elles *coureront* par toute la terre. *Bossuet*. — Nous *courerions* le risque de prononcer sur la foi d'un de ces ouvrages médiocres *Du Bos*. — D'autres disent, je *courirai*, je *courirais*, qui est encore plus mauvais. Il faut dire, je *courrai*, *accourrai*, *concourrai*; je *courrais*, *accourrais*, *concourrais*. — D'*Olivet* a repris *Racine* d'avoir dit, j'y suis *couru*, pour, j'y ai *couru*. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que l'Auteur, deux vers auparavant, avoit employé l'auxil. avoir.

... J'ai *couru* chez la Reine;
Dans son appartement ce Prince avoit paru.
Il en étoit sorti, lorsque j'y suis *couru*.

Mde. de Sévigné a dit aussi: Mr. . . est *couru* ici.

COURIR est, 1^o. Aller de vitesse, et avec impétuosité. *Acad.* Se mouvoir promptement, aller en quelque lieu le plus vite qu'on peut. *Trév.* Se rendre vite en un lieu: aller en hâte en quelque lieu, à quelque chose. *Rich. Port.* La première définition est la meilleure. « *Courir* de toute sa force. Cet homme *court*

court comme un Basque : *Courir* à toute bride, à bride abattue, à toutes jambes. — 1°. Aler plus vite que le pas. *Courir au feu*, au Médecin, au remède. — Figurément, *courir à sa perte* : Tous les Chrétiens *courroient au martyre* ; tous les Peuples *courroient au Baptême*. L'Histoire de ces premiers temps est un prodige continuel. J. J. Rousseau — 3°. *Courir après*, poursuivre : il *courrait après moi* ; il *court* depuis longtemps *après* une charge. — *Courir après* les honneurs.

4°. *Courir*, quoique neutre de sa nature, est employé comme *actif* dans plusieurs phrases. *Courir la même carrière*, avoir les mêmes prétentions. — *Courir*, ou *courre la poste*. — *Courir* quelqu'un pour le prendre ; le *courir* l'épée dans les reins : *courir le cerf*, le daim, le lièvre. — *Courir des bordées* (Marine). Aler alternativement à droite, à gauche. — *Courir un Bénéfice*, une charge, les poursuivre. *Courir même fortune* ; être dans les mêmes intérêts, dans la même situation d'affaires. — *Courir une belle fortune*, être en passe de parvenir à quelque chose de grand. — *Courir fortune*, ou *risque* ou *hasard de...* » Il *court fortune* de perdre son bien. » Il *court risque* de la vie, ou de mourir : » J'ai *couru hasard de me tuer*. — *Courir le plat pays*, *courir la mer* : ravager, pirater. — *Courir le pays*, *courir le monde*, voyager.

Rarement, à *courir le monde*,
Devient-on plus homme de bien.

En ce sens, on l'emploie aussi *neutralement* et sans régime : il a bien *couru*, il a beaucoup voyagé. — *Courir le bal*, aler d'un bal à l'autre. — *Courir les ruelles*, aler de visite en visite chez les Dames. — *Courir la prétontaine*, aler ça et là, de côté et d'autre. — Être fou à *courir les rues* ou *les champs*. — *Courir de guilledou*, aler en débauche. — Une nouvelle *court les rues*, quand elle est sûte de tout le monde. — *Courir sa 20^e, sa 30^e année*. — *Courir*, rechercher. » Se seroit-il enfin engagé à Césionie, qui l'a tant *couru*, qui lui a sacrifié une grande foule d'amans. La Bruye. » Les uns vont au devant du plaisir et le manquent : d'autres en jouissent sans l'avoir *couru*.

5°. *Courir*, couler, s'écouler : L'eau qui *court* ; le sang agité *court* dans les veines. — Figurément, le temps *court*, l'année

Tome I.

qui *court*. Les termes, les intérêts, les gages, les délais *courent* depuis un tel jour.

6°. Être en vogue. La mode qui *court* ; chanson qui *court* par la Ville. L'avis qui *court*, qui a le plus de voix dans une délibération qui n'est pas achevée. — *Au temps qui court*, au temps présent. — Avec le pron. *il*, comme verbe impersonnel : *il court* un nouveau bruit ; *il court* un bruit que... *Il court bien des maladies*, des fièvres malignes, des petites véroles, etc.

7°. *Faire courir*, répandre : *Faire courir des bruits*, un livre, un manifeste. — *Faire courir la voix*, demander les avis à ceux qui composent une assemblée. — *Faire courir le billet*, envoyer un billet pour avertir, ou assembler, ou donner avis des choses volées, etc.

8°. *Courir sus*. Vieille expression, qui ne s'emploie plus dans le sérieux, qu'en style d'Ordonances. Elle peut pourtant encore trouver sa place dans le style balin. Voy. SUS. L'Acad. la met sans remarque, et donc ces exemples. » Tout le monde *lui court sus* : Les Paysans se sont soulevés et ont *couru sus* aux Troupes : Il y a un Arrêt qui enjoint aux Communes de *courir sus* aux gens de guerre, qui s'éloignent de leur route.

9°. *Courir* entre encore dans plusieurs expressions du style familier. Il *court à l'hôpital*, il se ruine. — *On y court comme au feu*, en foule. — *Courir après son argent*, continuer à jouer pour regagner ce qu'on a perdu. — *Courir après son étouf*, après un bien, un avantage qu'on a laissé perdre. — *Courir sur le marché* de quelqu'un, enchérir sur lui, vouloir emporter ce qu'il marchandé. On le dit aussi au figuré. *Courir sur les brisées* a le même sens, et est plus noble.

Rem. Rollin fait régir à *courir* l'infinitif sans prép. » Ils *coururent* la tirer du danger où elle étoit. Ce régime est bon, et je crois qu'on peut l'employer sans difficulté.

COURU, ŪE, adj. et partic. Cerf, lièvre ou daim *couru*. Voleur *couru* par les Archers. Pays *couru* par les ennemis. = Recherché ; suivi ; à la mode. C'est un homme fort *couru* : ce Prédicateur est fort *couru* : cette étoffe est fort *courue*, etc.

COURLIS, ou COURLIEU, s. m. Oiseau aquatique, qui est bon à manger.

COUROIE, COUROUX, COUROUCER. Voy. COURROIE, etc. avec 2 r.

H h h h

COURONNE, ou **COURONE**, s. fém. **COURONNER**, ou **COURONER**, v. a. [dern. e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] La *Courone* se dit, 1^o. d'un ornement de tête qu'on met pour marque d'honneur, ou en signe de joie. *Courone de laurier, de lierre, d'olivier, de fleurs, etc.* — *Figurément, la Courone du Martyre: la Courone de gloire; de justice, des Saints, la béatitude céleste.* — 2^o. Ornement de tête, que portent les Princes pour marque de leur dignité. — *Courone Impériale, Royale, Ducale, etc.* et par extension, *Courone de Comte, de Marquis, de Baron*, mais seulement en parlant des armoiries. — *La triple Courone, la Tiare du Pape.* — 3^o. *Figurément, souveraineté. Aspirer à la Courone; renoncer à la Courone; à son avènement à la Courone.* — *Etat régi par un Roi, la Courone d'Espagne, de France, les Courones du Nord, etc.* — *Traiter de Courone à Courone, de Souverain à Souverain.* — 4^o. Tonsûre cléricale. — 5^o. Chapelet qui n'a qu'une dizaine.

COURONER; 1^o. mettre une Courone sur la tête. Il se dit, ou avec le seul régime simple (l'acusatif), *couroner un Pape, un Roi, celui qui a gagné le prix, une victime, etc.* ou il a pour 2^d régime la prép. *de*: l'on *couronait les vainqueurs de lauriers.* — 2^o. Honorer, récompenser. Dieu *courone les Martyrs, les Saints.* C'est *couroner le crime* que d'élever ce méchant à cette dignité.

Rem. Couroner, au figuré, se dit élégamment des choses, en style poétique. Depuis le cèdre, qui courone le front des montagnes, jusqu'à l'or, à l'argent, aux pierres précieuses qui reposent au centre des abîmes. — « Il chantoit les fleurs, dont le Printemps se courone. — On dit, dans un style plus simple, et dans un sens différent, que des arbres se couronent, pour dire qu'ils se dessèchent par la tête.

* M. Racine le fils donne à *couroner*, pour régime relatif, la prép. *sur*. « Qu'a-t-on à craindre pour Bérénice? Son Amant, qui la courone sur tant d'États, s'empresse lui-même à essuyer les larmes qu'il fait couler. Il a copié en cet endroit son père, qui dit de Titus:

Il va sur tant d'États couronner Bérénice.

Mais ce qu'on pardonne en vers, on ne le souffre pas toujours dans la prose. On dit,

régner sur, étendre son empire sur: mais on n'en peut rien conclure en faveur de, couroner sur.

COURONÉ, ÉE, adj. Les *Têtes Couronnées*, les Rois, les Souverains. — *Ouvrage couronné*; pièce de fortifications. — *Pays couronné* (environé) de montagnes. — *Cheval couronné*, qui s'est souvent blessé aux genoux en tombant, et à qui le poil du genou est tombé.

COURONÉE, s. f. Rime ancienne, formée par la répétition des dernières syllabes du pénultième mot de chaque vers: exemple:

La blanche colombe belle

Souvent je vais priant, criant

COURRE, v. a. il a le même sens que *Courir*, et il ne se dit que dans quelques phrases: *courre le cerf, le daim, le lièvre; courre la poste, courre la bague; courre ou courir sus; laisser courre, découpler les chiens; le laisser courre* (s. m.) Le lieu où on les découple. — *Doner à courre à quelqu'un, le mettre dans la nécessité de faire bien des pas. Courre, ou courir le guilledou, aller en débauche.* Autrefois on l'employait plus souvent à la place de *courir*. « Les périls, que j'ai à courre en ce voyage ne m'étonnent point. *Voit.*

De ces jeunes guerriers la Flote vagabonde
Alloit courre fortune aux orages du monde.

Malherbe.

Vaugelas remarque qu'on dit, *courre* ou *courir fortune*, mais que le 1^{er} est plus en usage. L'usage a changé, et *courre fortune* ne se dit plus. *La Touche* le trouvait bon, il n'y a pas encore si long-temps. Il est certainement très-peu usité aujourd'hui, même dans le style familier.

COURRIER, **COURRIÈRE**. V. **COURIER**, **COURIÈRE**.

COURROIE, s. f. [*Kou-rod*. Dans le *Rich. Port.* on met *courroie* avec une seule r. L'*Acad.* en met deux.] Lien de cuir: *Atacher avec des courroies.* — *Étendre la courroie*, en style fig. fam. c'est étendre ses droits, les permissions, les dispenses.

COURROUCER, v. a. **COURROUX**, s. m. [*Kou-rou-cé, Kou-rou*: 2^e lon. au 2^d. Plusieurs écrivent *Courroucer, courroux* avec une seule r, et l'on peut, sans grand inconvénient l'écrire de la sorte.] *Courroux*, colère, emportement. Voyez **COLÈRE**. *Courroucer*, irriter, mettre en courroux. Le

plus grand usage de ces mots est dans le style soutenu. *Le courroux de Dieu, du Ciel, d'un Prince, d'un père, etc.*

C'est le courroux des-Rois, qui fait armer la terre,

C'est le courroux du Ciel, qui fait armer les Rois.

Rousseau.

Entrer, se mettre en courroux. Éviter, apaiser, fuir le courroux; irriter, provoquer le courroux.

On dit, figurément, le courroux du lion, du taureau, de l'éléphant, de la mer, des flots; poétiquement, le courroux de Neptune, le courroux du Ciel, l'enfer en courroux. — "C'est elle (la Providence) qui apaise les flots en courroux, et retient, ou déchaîne les vents.

Courroucer, se dit aussi au propre et au figuré. " Ses crimes ont courroucé le Ciel contre lui: le Prince est courroucé. Dieu se courrouce contre les méchants. = Quand la mer se courrouce, est courroucée. — *

Se courroucer, pour se fâcher, est vieux et populaire. " Quelqu'un des assistans, à l'heure qu'on le fardoit (Socrate) et qu'on le gaudissoit, lui demanda: ne te courrouce-tu point de te voir publiquement blasoner? Amiot.

Rem. 1°. Les anciens Poètes emploient courroux au pluriel.

Des courroux légitimes.

Malherbe.

Je n'ai rien de fragile en moi,
Que mes courroux qui sont de verre.

Desportes.

Plus tes courroux sont grands, plus ils sont légitimes.

Racan.

Les Anciens aimaient les pluriels, et ils leur étaient souvent utiles. Nos Poètes ont laissé perdre le privilège de les employer au besoin.

2°. *Vaugelas* n'aimait pas, être courroucé dans le propre. *La Mothe le Vayer* et *Th. Corneille* étaient d'un sentiment contraire, et ce sentiment a prévalu. En parlant de Dieu et des Princes, il vaut mieux qu'être en colère. Dieu est courroucé contre son Peuple.

COURS, s. m. [On prononce l's.] 1°. Flux, mouvement de quelque chose de liquide. *Le cours d'une rivière*: il faut que les eaux aient leur cours. Donner cours à l'eau. Arrêter, empêcher, retarder, cou-

per, rompre le cours. Prendre son cours.

" La rivière a pris son cours par le côté droit du vallon. — Figurément, Arrêter, retarder le cours d'un procès, d'une affaire.

" Qui que ce soit, qui lui ait donné cours, (à cette nouvelle) il faut que vous m'avouiez que c'est la plus méchante et la plus dangereuse personne du monde. Voir. " Les hommes font les hérésies: les femmes leur donnent cours. D'Avr. = 2°. Au Figuré, aussi, progrès. Le cours de ses victoires, de son bonheur, de ses malheurs. Le cours du mal, des erreurs, etc. Couper cours à la faction, aux erreurs qui se glissent: " Sera-t-il en votre pouvoir de couper cours à des maux, dont vous aurez été les auteurs? Bourd. — * L'Ab. Prévot dit: Couper le cours: " Lorsqu'on eut coupé le cours à l'avarice de Tristan d'Atayde. C'est couper cours, qu'il fallait dire. C'est ainsi que le dit l'Acad.

3°. Cours, se dit de l'étude que l'on fait de suite en toutes les parties d'une science. Cours de Théologie; de Philosophie; de Belles-Lettres; de Physique expérimentale; de Chimie, etc. = 4°. Il se dit encore des choses qui sont en vogue. Livre, qui a cours; monnaie qui a cours; mode, étoffe qui a cours, qui n'a plus de cours. — Le cours du marché, de la place, le prix auquel les denrées se vendent. = 5°. L'étendue, sans avoir égard à la hauteur. Tapisserie de six aunes de cours. = 6°. Promenoir. Le petit cours, le grand cours. — * On dit souvent en Provence, demeurer sur le Cours, se promener sur le cours. C'est, au cours qu'il faut dire.

Rem. S'il faut en croire *Ménage*, on dit indifféremment le cours, ou la course d'une rivière. Il cite pour exemple ces vers de *Ronsard*;

Bien que la course de Sarre,
Qui ton Maine fait valoir,
En serpentant ne s'écarte
Du cours de mon petit loir.

Ronsard n'est pas aujourd'hui une autorité à citer; et d'ailleurs, si course d'une rivière peut se dire en Poésie, il n'est pas bon en prose. — *Malherbe* a dit aussi:

Et même ces canaux ont leur course plus belle;
Depuis qu'elle est ici.

* *Racine* a dit, la course, pour le cours des plaisirs.

Vos jours toujours sereins coulent dans les plaisirs.

H h h h 2

Ou si quelque chagrin en interrompt la course,
 Tout l'univers soigneux de les entretenir,
 S'empresse à l'effacer de votre souvenir.

Britannicus.

Sans la contrainte de la rime, le Poète aurait dit, *en interrompt le cours.* — * Le Traducteur du Voyage d'Anson dit, au contraire, *cours*, pour *course* ou *route*. » Après cet accident, nous continuâmes *notre cours vers le Sud*. M. Targe dit aussi, que le Prince Charles continua *son cours* jusqu'aux Isles occidentales de l'Écosse. C'est un anglicisme, et la traduction trop littérale du mot anglais *course*. — On dit pourtant, *voyage de long cours*: mais on ne dit pas *cours* pour *voyage*.

COURSE, s. f. [2^e e muet.] Action, mouvement de celui qui court. *Course* légère, longue, pénible. » Léger, vite à la course. Prendre les lièvres, les chevreuils à la course. La course des chevaux, des chariots. = 2°. Acte d'hostilité, en courant les mers, ou en entrant dans le pays ennemi. Vaisseau qui est en course, armé en course. Faire des courses dans le pays des ennemis. = 3°. Voyages faits pour quelqu'un. *Que de courses n'ai je pas fait pour ses affaires?* Il m'a bien mal payé de mes courses. = 4°. Ce que gagne le Courier pour les frais du voyage et pour récompense de sa peine. Il a eu vingt-cinq louis pour sa course. = 5°. Le cours d'un emploi, d'un travail. Il a heureusement fourni, ou achevé sa course. » Il représenta que pendant une course de 40 ans, il n'avoit jamais cessé d'être fidèle à l'honneur. *Hist. des Stuarts.* — On l'a dit aussi de la durée de la vie: Il a fini ou terminé sa course. — 6°. On dit, poétiquement, la course du Soleil, de la Lune.

Rem. Dit-on faire course vers, pour faire route? Je ne le crois pas. Le Traducteur du Voyage à la Mer du Sud le dit souvent. Cela a tout l'air d'un anglicisme. Voyez COURS, à la fin.

COURSIER, s. m. [*Kour-cié*; 2^e é fer.] Il se dit, 1°. d'un cheval de haute taille. Grand coursier: monté sur un coursier. — En Poésie, on le dit pour cheval, quel qu'il soit. = 2°. Passage de la poupe à la proue dans une galère. = 3°. Canon qui est sous le coursier.

COURSON, s. m. Branche de vigne faillée et racourcie à trois ou quatre yeux.

= Branche d'arbre de cinq ou six pouces, que le Jardinier conserve, lorsqu'il est obligé de couper les autres.

COURT, **COURTE**, adj. 1°. Qui a peu de longueur. Il est opposé à long. *Acad.* Qui n'est pas si long qu'une autre chose de même espèce. *Trev.* Petit, qui n'est pas long. *Rich. Port.* La 1^{re} définition est la seule raisonnable. » Cheveux courts, courte queue. Habit, manteau court, robe fort courte, etc. = 2°. Qui ne dure guère. La vie de l'homme est fort courte: huit jours sont un terme trop court, etc.

REM. I. Court, se joint à plusieurs verbes. *Tenir* quelqu'un de court, lui donner peu de liberté. » On étoit, chez les Perses, dans la classe des enfans jusqu'à 16 ou 17 ans. . . . C'est alors qu'on les tenoit plus de court. *Rollin.* Je crois que l'Auteur aurait dû dire; c'est alors qu'on étoit plus attentif à les tenir de court. Car ces sortes d'expressions, consacrées par l'usage, ne souffrent point de modification. — Prendre quelqu'un de court: le presser sans lui donner le temps de satisfaire. — Le faire court, abrégé: pour le faire court, je me contente de dire que, etc. Il est populaire, dit l'*Acad.* On dit mieux, pour couper court, sans régime. — Couper court à quelqu'un, a un autre sens. Le quitter brusquement, ou lui faire une réponse décisive, qui le réduit au silence. — S'en retourner tout court; aussitôt, dans le même temps. — Se trouver court; ne pouvoir parvenir à quelque dessein. — Demeurer court. Voyez **DEMEURER**. — Tirer au court bâton; ne vouloir pas céder, le disputer à, etc. Tirer à la courte paille, c. à d. au sort.

2°. Court, entre aussi dans plusieurs phrases, la plupart proverbiales. » On dit d'un homme industrieux, que l'herbe sera bien courte, s'il ne trouve à brouter; de celui qui revient sans avoir réussi, qu'il revient avec sa courte honte. On dit aussi, pour exprimer la même chose, que ses bras ont été trop courts, ou son épée trop courte, qu'il a été court d'un point, etc. — Être court d'argent ou de finance, en avoir peu, ou n'en avoir point. — Avoir la vue courte, n'y voir pas de loin; ce qui se dit au figuré comme au propre. Les vues de cet homme sont courtes, il a peu de prévoyance. — Le plus court, ou le chemin le plus court

est de faire Le plus expédient , ou le meilleur moyen , est , etc. C'est-là *voire plus court* ; C'est le plus court pour vous. — *Les plus courtes folies sont les meilleures.*

Être court , ne parler pas long-temps , se dit d'un Prédicateur , d'un Avocat. » Je serai court ; il a été fort court. — *Être court de mémoire* , ou *avoir courte mémoire* : manquer de mémoire. — *Avoir l'esprit court* , fort borné.

3°. *Tout court* , adv. Sans addition , sans restriction. » Monsieur tout court. — Il n'est pas du beau style. * Un Protestant accuse les Catholiques de faire des Saints un Dieu tout court. Cela est dit aussi basement et ridiculement , qu'injustement et calomnieusement. — Un autre Auteur , parlant des différens sels , dit : les sels tartareux , les sels acides , les sels tout court , pour dire , le sel commun. Cela n'est pas trop bien dit non plus. — *Mallebranche* emploie aussi cette façon de parler , d'une manière bizarre , et qu'on traiterait de ridicule dans un autre. Parlant des éloges outrés , que les Commentateurs donnent aux Auteurs qu'ils commentent , il dit : on ne commente guère les ouvrages des hommes tout court , ce sont toujours les ouvrages d'hommes tout divins , etc.

COURTAGE , s. m. [*Trév.* met aussi *couretage* : celui-ci ne se dit plus.] L'entremise , la négociation d'un Courtier.

COURTAUD , AÛDE , s. m. et f. [*Kour-to* , *tôde* : 2° dout. au 1^{er} , lon. au 2d.] 1°. Qui est de taille courte et entassée : Gros Courtaud , grosse Courtaude. — *Courtaud de boutique* , garçon de boutique chez les Marchands. = 2°. *Courtaud* , cheval à qui l'on a coupé les oreilles et la queue. — On apèle aussi de ce nom , un chien qu'on a mutilé de la sorte. — D'où vient la phrase proverbiale : *étriller , froter* quelqu'un en *chien courtaud* , le bien battre.

COURTAUDER , v. a. [*Kour-todé.*] Couper la queue. On ne le dit que du cheval. *Acad.* Pourquoi ne pourrait-on pas le dire aussi d'un chien et d'un chat ?

COURT-BOUILLON , s. m. Manière d'apprêter le poisson. Une carpe au court-bouillon.

COURTE-BOTTE , s. f. En style badin et populaire ; petit homme.

COURTE-HALEINE , s. f. Asthme.

* COURTEMENT , adv. Brièvement , en peu de mots. *Trév.* Il est vieux et hors d'usage. *Fénélon* s'en est encore servi dans le *Télémaque* : » Il racontoit si bien les choses passées , qu'on croyoit les voir : mais il les racontoit courtement , et jamais ses Histoires ne m'ont lassé.

COURTE-POINTE , s. f. Couverture piquée avec ordre et propreté. La raison et l'analogie demanderait qu'on dit *contre-pointe* , puisqu'on dit *contre-pointer*. On le disoit ainsi autrefois ; mais l'usage a prévalu de dire *courte-pointe*.

COURTIER , s. m. COURTIÈRE , s. f. [*Kour-tié* , *tière* ; 2° é fer. au 1^{er} , é moy. et long au 2d.] On a dit autrefois *Couratier* , *Couratière*. — *Courtier* , est celui qui s'entremet de ventes et d'achats. *Courtier de change* , de vin , de chevaux. — On apèle , par raillerie , *Courtier* , ou *Courtière de mariage* , celui ou celle qui se mêle de faire des mariages.

En Provence , on apèle de ce nom les *Fripiers* et les *Fripières*. Il n'est pas français en ce sens. — A Marseille , on apèle les *Courtiers Censaux*. L'origine de ce mot est au Levant. On comence à ne plus le dire aussi communément qu'autrefois.

COURTILIÈRE , s. f. [*Trév.* écrit *courtillière* avec 2 ll.] Insecte , qui se forme dans le fumier , et qui fait beaucoup de dégât dans les jardins.

COURTINE , s. f. 1°. Autrefois , rideau de lit. = 2°. En termes de Fortifications , le mur qui est entre deux bastions.

COURTISAN , ANE , s. m. et f. [*Kour-tizan* , *zane*.] Ce mot a un sens bien différent , au fém. , de celui qu'il a au masc. On ne dit pas , une *Courtisane* , d'une femme de la Cour , comme on dit , un *Courtisan* , d'un homme qui est attaché à la Cour , qui fréquente la Cour , qui est assidu à faire sa Cour. — Une *courtisane* , est une fille ou femme de mauvaise vie. = On dit de même , d'un homme , que c'est un *coureur* ; mais on ne dirait pas d'une honête femme , que c'est une *coureuse*. Voy. COUREUR.

Rem. On a dit anciennement *Courtisane* , pour *Dame de la Cour*. Un nommé *Jean des Caures* , qui écrivait dans le seizième siècle , invectivant contre les miroirs portatifs , que les petites-maitresses de ce temps-là avoient toujours avec elles , finit par dire que , » Bien qu'il n'y ait que les *Courtisanes* et *Demoi-*

selles qui en usent, si est-ce que avec le temps n'y trouvera bourgeoise ou chambrière, qui par accoutumance, n'en veuille porter. *Sabat. Trois Siècles*, etc.

On dit quelquefois, *le Courtisan*, pour *les Courtisans*. Voy. SINGULIER, à la fin. » Rien de plus rusé, de plus souple, et de plus flexible que *le Courtisan*; c'est un Protée, un caméléon.

COURTISER, v. a. [*Kourtizé*; 3^e é fer. devant le muet l'i est long : Il *courtise*, il *courtisera*, etc.] Faire la cour à quelqu'un, dans l'espérance d'en obtenir quelque chose. *La Touche* dit que dans le sens de *faire l'amour*, ce terme est vieux, et que l'on ne s'en sert que dans le burlesque; mais que dans le sens de *faire sa cour*, il est encore en usage : il faut ajouter, mais seulement dans le style familier, badin ou critique. » Je ne saurois *courtiser* personne. » Il *courtise* ce vieillard pour avoir sa succession. » *Courtiser les Dames*; être assidu auprès d'elles, pour leur plaire. » Il est galant, il *courtise les Dames*. » Il y a long-temps qu'il *courtise* une telle. Dans ce dernier exemple, qui est de l'*Acad.*, *courtiser* paraît avoir le sens de *faire l'amour*; et je crois, comme *La Touche*, que ce mot est vieux dans ce sens-là. — On dit figurément, *courtiser les Muses*; être adonné aux Belles Lettres, sur-tout à la Poésie.

Rem. Suivant le *Dict. de Trév.*, *courtiser* vieillit, et c'est depuis long temps; car on le dit vieux tout au commencement du siècle. On y ajoute, qu'il n'est bon que dans le style bas, familier et burlesque. C'est beaucoup trop dire. Dans le *Rich. Port.* on dit seulement, style familier. — L'*Acad.* qui le borne aussi à ce style, avertit qu'il ne se dit pas d'un sujet à l'égard de son Souverain. Ainsi, l'on ne doit pas dire, il *courtise* assidument *le Roi*: il faut dire, il *fait* assidument *sa cour au Roi*. — J'ajoute, qu'on ne le dit d'un particulier à l'égard d'un Grand, d'un Prince, que pour se moquer et pour critiquer.

Rousseau, parlant de la vertu, dit :

Quel espoir de bonheur lui peut être permis,
Si, pour avoir la paix, il faut qu'elle s'abaisse
A toujours se contraindre, et *courtiser* sans cesse
Jusqu'à ses ennemis ?

Courtiser, est bien placé en cet endroit, mais il ne ferait pas également bien ailleurs, dans le style relevé.

COURTOIS, OISE, adj. COURTOISE-

MENT, adv. COURTOISIE, s. f. [*Kour-toâ*, *toâ-ze*, *zeman*, *zi-e*; 2^e lon. 3^e e muet au 2d et 3^e, lon. au 4^e.] Civil, affable, gracieux, poli. — D'une manière *courtoise*, — Civilité, politesse : » Il est fort *courtois*; il n'est guère *courtois*. » Il le reçut fort *courtoisement*. — Il l'a traité avec beaucoup de *courtoisie*. — Bon office rendu : » Je vous remercie de votre *courtoisie*.

Rem. Il y a long-temps que ces mots ont cessé d'être du bel usage. Nous disons, dit *Bouhours*, *civil*, *honnête*, *civilité*, *honnêteté*. M^{rs}. de l'*Acad.* ne les condamnaient point, dans la 1^{re} édit. de leur *Dict.* Dans les suivantes, ils se contentent de dire que *courtois* comence à vieillir : ils ne disent rien des autres. Dans la dernière, ils disent de l'adj. et de l'adv., qu'ils vieillissent, et du subst., qu'il est du style familier. *La Bruyère* paraît regretter *courtois* : » *Valeur*, dit-il, doit nous conserver *valeureux*; *joie*, *joyal*; *Cour*, *courtois*.

COURU. Voy. COURIR, à la fin.

COUSIN, SINE, s. m. et f. COUSINAGE, s. m. COUSINER, v. a. [*Kou-zein*, *zine*, *zinage*, *zine*.] Il se dit de ceux qui sont issus, ou de deux frères, ou de deux sœurs, ou l'un du frère, l'autre de la sœur. » *Cousins germains*. Les enfans de ceux-ci s'appellent *cousins issus de germains*; populairement, *cousins seconds*. Ceux qui sont plus éloignés s'appellent *cousins au 3^e, au 4^e degré*, et non pas, *cousins troisièmes, quatrièmes*.

Rem. 1^o. Nos anciens disaient, *cousin remué de germains*, et on le dit encore dans la plupart des Provinces : mais on dit, à Paris, *issu de germain*, et c'est comme il faut dire. *Mén.*

2^o. COUSIN, n'est pas du beau style; et l'on ne dirait pas aujourd'hui, dans une Tragedie, comme *P. Corneille* a dit, dans celle d'*Horace*, que chacun, dans l'armée ennemie, reconnoît un beau-frère, *un cousin*.

3^o. En style proverbial, *cousin* signifie quelquefois *ami*. » Si vous faites cela, nous ne serons pas *cousins*. — Si telle chose m'arrivait, *le Roi ne serait pas mon cousin*; je m'estimerais plus heureux que le Roi. — On dit aussi burlesquement, qu'un homme est mangé de *cousins*, quand, sous prétexte de cousinage, une foule d'importuns viennent piquer sa table. C'est un jeu de mots sur les deux sens de *cousin*, qui signifie, *parent*, et *insecte* qui pique. Voyez plus bas.

COUSINAGE, est la parenté qui est entre cousins. » Ils s'appellent cousins : d'où vient ce *cousinage*? — Il se prend aussi pour toute l'assemblée des parens : Il a prié à ce repas tout le *cousinage*.

COUSINER, c'est appeler quelqu'un cousin. » Il vous *cousine*; de quel côté est-il votre cousin? Ils se *cousinent*, mais ils ne sont point parens; ils ne sont qu'alliés fort éloignés. — On dit, dans le *Dict. de Trév.*, qu'il n'y a que les Provinciaux qui se *cousinent*. Ce terme de familiarité n'est point en usage à la Cour.

COUSINER, est aussi neutre; pour signifier, aller piquer les tables des parens vrais ou prétendus; ce qui se dit sur-tout des pauvres Gentilshommes de campagne. » Il va *cousiner* chez l'un, chez l'autre.

COUSIN, s. masc. **COUSINIÈRE**, s. fém. [*Kou-zéin*, *zi-nié-re*; 3^e e moy. et long au 2d.] *Cousin*, est une espèce de moucheron piquant et importun. *Cousinière*, est une sorte de gaze, ou de toile de canevas, dont on entoure un lit, pour se garantir des cousins.

COUSSIN, s. m. **COUSSINET**, s. m. [*Kou-cein*, *ciné*; 3^e e moy. au 2d.] *Coussin*, est une sorte de sac cousu de tous les côtés. *Acad.* Un oreiller ou carreau (*Trév.*) rempli de plumes, de bourre, de laine, d'étoupe, ou de crin, pour s'appuyer, s'asseoir dessus, etc. — *Coussinet*, est un petit coussin.

COUSU. Voy. **COÛDRE**, à la fin.
COÛT, s. m. **COÛTANT**, adj. m. [*Kou-tan*; l'ou est long.] *Coût*, est ce qu'une chose coûte. Il est vieux, et ne se dit qu'au Palais, dans cette phrase : les frais et loyaux *coûts*; et dans cette phrase proverbiale : le *coût* en fait perdre le *goût*. — Anciennement on l'employait en toute occasion. » On trouveroit en France tout ce qui est nécessaire, quoique peut-être avec un peu plus de peine et de *coût*. Test. de Louvois.

COÛTANT, ne se dit qu'avec *prix*. Je vous le donne *au prix coûtant*, au prix qu'il m'a coûté.

COUTEAU; s. m. **COUTELAS**, s. m. [*Kouto*, au plur. *couteaux*; pron. *kou-tô*, ô long : *kou-telâ*; 2^e e muet; 3^e lon.] *Couteau*, est un instrument composé d'une lame et d'un manche, qui sert à couper, sur-tout à table. » *Couteau* pliant, *couteau* à gaine. Il lui a donné un *coup de couteau* : il lui a donné du *couteau* dans le ventre, etc. — C'est

aussi une courte épée qu'on porte au côté : il ne porte qu'un *couteau*. — *Couteau de chasse*, est aussi une courte épée que portent les Chasseurs, pour couper les branches. — *Couteau de tripière*, qui tranche des deux côtés. Figurément, qui dit du bien et du mal de tout le monde.

Rem. *Couteau*, n'est pas un terme noble. Dans le style élevé, on doit dire *glaiive*. » Ainsi, deux mauvaises sectes seront percées du même coup, et à travers du Socinien, le Calviniste portera le *couteau* jusque dans son propre sein. *Bossuet*.

On dit proverbialement, *aiguiser ses couteaux*, ou, *les couteaux*, se préparer au combat, à la dispute. — *Jouer des couteaux*, se battre. — En être *aux couteaux tirés*, ou, *aux épées et aux couteaux*, être ennemis mortels et jurés. » On vous a mandé comme étoit M. de Coetquen avec M. de Chaunes : il étoit ouvertement avec lui *aux épées et aux couteaux*. Sév. — *Avoir le pain et le couteau*, c. à d., toute sorte d'avantages pour réussir dans une affaire. — *Mettre couteau sur table*, donner à manger. — *C'est son couteau pendant*, se dit d'un homme qui accompagne toujours un autre, et qui est prêt à le servir en toute occasion.

COUTELAS, épée large et courte, qui ne tranche que d'un côté.

COUTELIER, s. m. **COUTELIÈRE**, s. f. **COUTELLERIE**, s. f. [*Kou-te-lié*, *lié-re*; *Kou-tellerie*; 2^e e muet aux 2 1^{ers}, e moy. au 3^e; la 3^e e fer. au 1^{er}, e moy. et long au 2d, e muet au 3^e.] *Coutelier*, est celui dont le métier est de faire des couteaux, ciseaux, rasoirs, lancettes, canifs, etc. *Coutelière*, étui dans lequel on met plusieurs couteaux : il est peu usité. — *Coutellerie*, métier de coutelier. — Ouvrage que font et que débitent les Couteliers. » Il se fait beaucoup de *coutellerie* à Moulins.

COÛTER, v. a. et n. [1^{er} lon. *Kou-té*, plus longue encore devant l'e muet, il *coûte*.] Être acheté un certain prix. Au propre, il s'entend toujours de l'argent; mais au figuré, il signifie, peine et travail. Cette étoffe *coûte* beaucoup. » Ses lettres lui *coûtent* beaucoup. Les vers ne lui *coûtent* rien. *Bo:h.* — Il régit la personne au datif, et, à l'acusatif, le nom de ce qu'il en coûte : Ce bijou lui *coûte* cinquante louis : ce chagrin lui *a coûté* la vie. — Il régit encore la prép. à devant les verbes : Il vous *a beaucoup coûté* à le ré-

duire : jamais résolution ne m'a tant *coûté* à prendre. — Il se dit aussi sans régime. Les procès, les voyages *coûtent* : on sous-entend, beaucoup d'argent.

Rem. Dans, *il en coûte de*, ou *pour faire*, la particule *en* est nécessaire, et l'on ne doit pas la retrancher, même en vers.

En vain appellons-nous mille gens à notre aide :

Plus ils sont, plus il coûte . . . La Font.

Il faut, *plus il en coûte*. — Molière a dit aussi, parlant des femmes :

--- Et je sais ce qu'il coûte à de certaines gens,

Pour avoir pris les leurs avec trop de talents.

Sans changer le vers, il aurait pu dire :

Je sais ce qu'il en coûte à de certaines gens.

Et L. Racine :

--- La vertu, qui n'admet que de sages plaisirs,

Semble, d'un ton trop dur, gourmander nos desirs :

Mais quoique pour la suivre, il coûte quelques larmes,

Toute austère qu'elle est, nous admirons ses charmes.

Il faut, quoiqu'il en coûte quelques larmes, etc. — Cette fautive est encore moins pardonnable en prose. » Il ne lui *coûta* presque rien pour rendre à cette Chrétienté son premier lustre. Charlev. » Il ne nous *coûtera* pas beaucoup pour faire une lieue de chemin. Pluche. » Vous ne sauriez croire ce qui lui *coûte* de peines et de fatigues pour rassembler les Indiens. P. Fauque, Let. Édif. » Ils oublioient ce qui leur en *coûte* pour figurer dans la société des âmes foibles et des esprits forts. Sabzter. Trois Siècles. — Dans les deux derniers exemples on retranche le pron. *il*, ce qui est une autre fautive. Il faut dire, ce qu'il lui *coûte* de peines, etc., ce qu'il leur en *coûte*, comme on dit, ce qu'il leur *plait* de faire, et non pas, ce qui leur *plait*.

Quand *coûter* est employé impersonnellement, il faut donc, ou la prép. *en*, ou la prép. *de*; ce qu'il m'en *coûte*, ou, ce qu'il me *coûte* d'argent, de soins, etc., pour réussir. — Remarquez qu'alors il régit, non pas à, mais *de* ou *pour*, devant les verbes : » Il lui en *coûte* beaucoup de s'abaisser : il en *coûte* beaucoup pour parvenir. On met *de*, quand, il en *coûte* régit les noms au datif, comme dans le 1^{er} exemple, et *pour*, quand il n'a pas ce régime, comme dans le second.

On dit figurément, que quelque chose ne *coûte* guère à un homme, quand il ne la

ménage pas, et qu'il la prodigue; que rien ne lui *coûte* pour se satisfaire, pour obliger ses amis, etc.; qu'il n'épargne rien pour cela, ou qu'il ne trouve rien de difficile; et au contraire, que tout lui *coûte*, quand il a de la peine à le faire.

COÛTEUX, *ÊTRE*, adj. [*Koû-teù*, *teù-ze*; 1^{re} et 2^e lon.] Qui occasionne de la dépense. Les voyages sont *coûteux*.

COUTIL, s. m. [On ne pron. point l'/. Le Rich. Port. met aussi *coutis*. Trév. et l'Acad. ne mettent que le 1^{er}.] Toile lissée et fort serrée, qui sert à faire des lits de plume, des tentes, etc.

COÛTRE, s. m. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Fer tranchant, qui fait partie de la charue, et qui sert à fendre la terre.

COUTUME, s. f. 1^o. Habitude contractée dans les mœurs, manières, discours, actions. » Bonne ou mauvaise *coutume*. » Il a-la mauvaise *coutume* de faire des grimaces. » Cela lui a tourné en *coutume*. — Figurément, ce qui arrive souvent aux choses inanimées.

» Cette cheminée a *coutume* de fumer. Bouhours veut qu'on dise, avoir *acoutumé*, quand il s'agit des choses. Voyez ACCOUTUMER. — 2^o. Usage. » Vieille *coutume*. » C'est la *coutume* d'un tel pays de faire telle chose. — Ou droit municipal, » La *Coutume* de Paris, de Normandie, de Champagne.

» Ce que nous observons, quoique non rédigé par écrit, nous l'appelons *usage*; et lorsque cet usage a été rédigé par écrit, on l'appelle *Coutume*. Voy. USAGE. — 3^o. Certains droits ou impôts, qui se payent en quelques passages, à l'entrée de certaines Villes. » *Coutume* de Baïone, de Bordeaux. » Cette marchandise doit la *coutume* : payer la *coutume*.

Rem. 1^o. *Coutume* a ordinairement un sens actif, mais quelquefois aussi il exprime un sens passif. Selon ma *coutume*, signifie le plus souvent, ce que je fais ordinairement; mais il peut aussi signifier, ce que je souffre, ce qui m'arrive d'ordinaire. » Dans ce transport de douleur, dit Philoctète, je tombe soudainement, selon ma *coutume*, dans un assoupissement profond. Téléma.

2^o. On disait autrefois avoir de *coutume*. » Le désert où Médée a de *coutume* de se retirer. Corn. » On a de *coutume* de leur applaudir dans toutes leurs imaginations. Mallebr. » Ces invectives atroces dont les Grecs avoient de *coutume* de se traiter les uns les autres, etc. P. Rapin. On dit aujourd'hui,

jourd'hui, avoir coutume de, etc.

3°. De coutume, adv. A l'acoutumée. » Il en use comme de coutume; il est plus gai que de coutume.

Le Proverbe dit: » Une fois n'est pas coutume. — Il ne faut pas perdre les bones coutumes.

COUTUMIER, IÈRE, adj. [Kou-tu-mié, miè-re; 3° é fer. au 1^{er}, é moyen et long au 2d.] Qui a coutume de faire. » Il est coutumier du fait; coutumière de mentir. Il est du style familier. — Qui appartient à la coutume. Voyez COUTUME, n°. 2°. Droit coutumier, pays coutumier. On le dit par opposition au Droit écrit, ou Droit Romain, et aux pays où l'on suit ce Droit.

COUTUMIER, s. m. Droit municipal d'une Ville, d'une Province. Le Coutumier de Normandie, de Champagne, etc.

Rem. Autrefois l'adjectif était fort en usage dans le beau style.

Et mes yeux éclairés des plus vives lumières.

Ne trouvent plus aux siens leurs grâces coutumières.

La Bruyère parait le regretter. » Vanterie, dit-il, devait nous conserver vantart, mensonge, mensonger; coutume, coutumier. Les Poètes ont eu tort de le laisser perdre, ils devraient le rapeler.

COUTÛRE, s. f. [2° lon. 3° e muet.] 1°. Assemblage de deux choses, par le moyen de l'aiguille, ou de l'alène, avec du fil, de la soie, etc. Faire une coutûre. Draps de lit sans coutûre: la coutûre ne parait point, etc. = 2°. Action de coudre: cette coutûre est aisée ou difficile. = 3°. L'art de coudre. Elle a quitté la coutûre. = 4°. La façon dont une chose est cousûte: belle ou vilaine coutûre. = 5°. Cicatrice qui reste d'une plaie. » Il a le visage tout plein de coutûres. = Être batu ou défait à plâte coutûre, complètement. » Il ataquâ l'ennemi, et le défît à plâte coutûre. d'Avr. L'expression est plus énergique que noble. — Le Prés. Hénaut dit, à plattes coutures, au pluriel: ce n'est pas l'usage. » Le Duc de Weimar défît les Impériaux à plattes coutures, et fit les quatre Généraux de l'Empereur prisonniers.

* COUTURÉ, ÉE, adj. Mot forgé. Qui a des coutûres au visage. Voyez COUTÛRE, n°. 5°. » Affreusement couturé, il n'a pas de nez. Retif.

COUTURIER, IÈRE, s. m. et fém. [3°

Tome I.

é fer. au 1^{er} é moy. et long au 2d.] Qui fait métier de coudre. — Il n'est guère usité au masculin, et on le dit tout au plus des garçons Tailleurs, jamais des Maîtres; mais il est fort en usage au fém. Bon ou mauvais Couturier; Couturière en linge ou en habits; habile Couturière.

COUVÉE, s. f. COUVER, v. n. [Kou-vé-e, vé; 2° é fer. long au 1^{er}: uz est long devant l'e muet, il couve, il couvera, etc.] Couver se dit des oiseaux, qui se tiennent sur leurs œufs, pour les faire éclore. Couvée, ce sont tous les œufs qu'un oiseau couve en un même temps; et c'est aussi les petits qui en sont éclos.

COUVÉE, ne se dit au figuré, que dans le style familier, pour engeance, famille: » Toute cette couvée ne vaut rien. — Mais Couver se dit élégamment au figuré. » Je vois sur votre visage cette méditation, qui couve les germes du génie et les dispose à la fécondité. Marmont. » Je vous avoue que je couve une grande joie; mais elle n'éclatera point que je ne sache votre résolution. Sév. » Cet homme couve de mauvais desseins; tout cela couve une guerre civile, de grands malheurs. Cet homme couve une grande maladie. = Couver des yeux est du style simple et familier. C'est regarder avec tendresse et affection. » Elle couve des yeux son fils; ou avec l'avidité produite par la curiosité. » Le Public couve des yeux la Rosière, et l'applaudit. Targ. — Couver est quelquefois neutre, et signifie être caché, mais pour se découvrir quelque temps après. » Le feu couve sous la cendre, ce qui se dit au propre comme au figuré. » Ce feu qui couva longtemps sous la cendre, eut ses progrès et son explosion. Moreau. » Cette mauvaise humeur couvait dans ses entrailles. — Et figurément, cette conspiration couvait depuis long-temps.

Rem. On n'emploie le réciproque se couvrir, qu'avec le pronom il impersonnel: il se couve quelque mauvais dessein. Hors de là, il faut employer le neutre couver: » Le feu se couve, la sédition fermenté. Test. Polit. de l'Angl. Il faut dire, le feu couve. — Je dois avouer, que l'Acad. dans une phrase, dit indifféremment couver ou se couvrir; mais l'on peut douter aussi qu'elle suive en cela le bon usage; et c'est dans ces occasions qu'on aimerait à lui voir citer les Auteurs.

I iii

* Œuf couvé, pour couvi, est un Gasconisme. *Desgr.*

COUVENT, s. m. [*Kou-van* ; 2^e lon. On a dit autrefois *Convènt*. Voy. ce mot.] Maison Religieuse d'hommes ou de Filles. » *Couvent de Capucins, d'Ursulines*; se mettre, se jeter dans un *Couvent*. Sortir du *Couvent*, etc.

Rem. 1^o. *Couvent* ne se dit, pour les hommes, que des Ordres mendiants; et pour les filles, que de celles où il n'y a pas d'Abesses. Pour les autres, on dit, *Monastère* ou *Abaye*. On ne dit point, un *Couvent de Bernardins, de Bénédictins*: On dit une *Abaye*, ou un *Prieuré*. — Mais quand on parle indéfiniment, on dit toujours, au *Couvent*: » On l'a mise au *Couvent*; elle est sortie du *Couvent*.

2^o. On dit ordinairement, mettre une fille au *Couvent*; et Mde. de Sévigné le dit comme tout le monde; mais elle dit aussi, en *Couvent*, qu'on ne dit pas aujourd'hui.

COUVER, voy. COUVÉE.

COUVERCLE, s. m. [2^e é ouv. 3^e e muet.] Il ne faut pas confondre, dit La Touche, couvercle avec couverture. Le 1^{er} se dit de ce qui sert à fermer l'ouverture d'un pot, d'un vase, d'une boîte, d'un coffre ou de quelque autre chose semblable. Le second se prend pour ce qui couvre: une couverture de lit, de mulet, de livre, de maison. Il ne faut pas employer un de ces mots pour l'autre.

COUVERT, ERTE, adj. COUVERT, s. masc. [2^e é ouv. 3^e e muet au 2d.] I. *Couvert*, adj. se dit au figuré en plusieurs sens. *Enemi couvert*, dissimulé. — *Mots couverts*, ou *paroles couvertes*; (le 1^{er} est le meilleur) ambigu. — *Vin couvert*, d'une couleur chargée. — *Pays couvert*, rempli de bois, d'arbres, etc. *Chemin couvert*. Voy. CHEMIN. = Servir quelqu'un à plats couverts, lui rendre de mauvais offices en secret. * M. Retif dit, un air couvert, pour, un air sombre. » Il entra d'un air un peu couvert. L'usage n'a point admis ce sens là.

II. COUVERT, subst. est 1^o. La nape avec les serviettes, assiettes, couteaux, fourchettes, cuillers, salières, etc. dont on couvre la table et le buffet. » Mettre le couvert, * et non pas mettre la table, comme on dit en certaines Provinces. = 2^o. Il se prend plus particulièrement pour l'assiette qu'on met pour chaque personne. » Une table

à dix, à vingt couverts. = 3^o. Retraite, logement. Donner le couvert à quelqu'un. » Il n'est pas nourri dans cette maison; il n'y a que le couvert. = 4^o. Lieu planté d'arbres, qui donnent de l'ombre. » Il n'y a point de couvert dans ce jardin: allons chercher le couvert. = *A couvert*, adv. Dans un lieu, où l'on peut se garantir des injures du temps. Il régit le génitif (la prép. de): à couvert de la pluie, du canon, de la mousqueterie, etc. ou il se dit sans régime: être à couvert, se mettre à couvert. Mettre son bien, ses effets à couvert, les cacher. — On le dit figurément, pour dire, en sûreté. » *A couvert de ses ennemis, de la nécessité*: Mettre son honneur à couvert, etc.

5^o. Couvert, enveloppe d'une lettre. » Je lui ai écrit sous le couvert de l'Ambassadeur. — L'Acad. ne met pas ce sens du mot Couvert. — A Marseille on dit, sous le pli, style mercantile.

COUVERTE, s. f. [2^e é ouv. 3^e e muet.] Il ne se dit que de l'émail qui couvre une terre, cuite, mise en œuvre; et particulièrement de la porcelaine. — * Comme on dit découverte, et non pas découverte, plusieurs ont voulu dire, couverture de lit, au lieu de couverture; mais ils n'ont pas été suivis: on ne dit que le dernier. *Chapelain, Th. Corn.*

COUVERTEMENT, adv. [*Kou-verté-man*, 2^e é ouv. 3^e e muet.] Il ne se dit qu'au figuré; secrètement et en cachette. » Il a fait cela si couvertement, qu'on ne s'en doutait en aucune manière.

COUVERTURE, s. f. [2^e é ouv. 3^e lon. 4^e e muet.] 1^o. Il se dit de certaines choses qui servent à en couvrir d'autres. *Couverture d'une maison; couverture de chaises, d'un livre*. » Il ne connoit ce livre que par la couverture. Voyez COUVERCLE. = 2^o. Pris absolument, il se dit d'une couverture de lit. *Couverture de laine, de soie. Couverture piquée*, etc. — Faire la couverture, c'est replier le drap et la couverture quand on veut se coucher. On dit aussi, couverture de mulet, de charette, de chariot. = 3^o. Figurément, prétexte. » Sous couverture d'amitié. = Quelle couverture peut-il donner à cette méchanceté? Il est moins noble en ce sens que le mot de voile. » C'est trop aisément chercher une couverture à ses desirs. *Acad. Sent. sur le Cid.*

COUVERTURIER, s. m. [*Kou-vertu-*

rie ; 2^e l'ouv. dern. é fer.] Artisan qui fait , ou Marchand qui vend des couvertures.

COUVEÛSE, s. f. COUVI, adj. m. [Kou-veÛ-se, Kou-vi ; 2^e lon. au 1^{er}.] CouveÛse se dit d'une poule qui couve ; Couvi, d'un œuf à demi-couvé, ou gâté pour avoir été trop gardé. » Cette poule est une bonne couveÛse : cet œuf est couvi, c'est un œuf couvi ; il gâteroit ce ragoût, cette omelette.

COÛVRE-CHEF, COÛVRE-FEU, COÛVRE-PIED, s. m. Ce sont des composés de couvrir. Le mieux est de ne point leur donner de pluriel, et de les faire indéclinables ; mais à leur en donner un, il ne faut pas qu'il affecte le mot couvre, qui est un verbe ; mais qu'il soit plutôt au substantif, avec lequel il est joint. Des Couvre-chef, plusieurs couvre-feu, un grand nombre de couvre-pied ; ou couvre-chefs, couvre-feux, couvre-pieds ; et non pas des couvres-chef, ou couvres-chefs, etc.

COÛVRE-CHEF, sorte de coiffure de toile, que portent les paysanes.

COÛVRE-FEU, est, 1^o. Ustensile de cuivre ou de fer, qu'on met sur le feu pour le couvrir et le conserver la nuit. = 2^o. Coup de cloche qui, dans certains lieux, marque l'heure de se retirer. Soner le couvre-feu.

COÛVRE-PIED ; petite couverture d'étoffe, qui ne s'étend que sur une partie du lit, et qui sert à couvrir les pieds.

COUVREUR, s. m. [Kou-vreur ; 2^e dout.] Artisan dont le métier est de couvrir des maisons. » Un Couvreur disoit à son fils, qui étudioit au Collège : si tu montes, tu ne monteras pas, et si tu ne montes pas, tu monteras.

COUVIR, v. a. [Kou-vri.] Je couvre, je couvris, j'ai couvert, je couvrirai, couvrirais ; que je couvre, je couvrissse, etc. Les autres temps n'ont point de difficultés. Couvrir, c'est, 1^o. mettre une chose sur une autre pour la cacher, la conserver, l'orner, etc. Il a la prép. de pour 2^d régime. Couvrir une maison de chaume, de tuile, d'ardoise ; couvrir un habit d'or, d'argent ; un livre de parchemin, de velin, de veau. Se couvrir de son manteau. — Figurément, couvrir de honte, d'opprobre, d'ignominie : » Il s'est couvert de gloire et d'honneur. » Couvrez-moi de votre protection. » On couvre de la fierté, des défauts et des faiblesses

que la fierté trahit et manifeste elle-même. Massillon. = Il s'emploie aussi avec le seul régime direct (l'acusatif.) Couvrir une statue, une maison, bien couvrir un malade ; couvrir le feu, etc. = 2^o. Mettre en grande quantité sur. . . . Couvrir la campagne de morts, la table de pistoles ; » Un boulet de canon le couvrit de terre : il était couvert de sang et de poussière. = 3^o. Cacher, dissimuler. » Couvrir son jeu, ses desseins. couvrir sa faute, se couvrir d'un prétexte, d'une excuse : comment pourra-t-il couvrir une telle démarche ? De quel prétexte, de quelle excuse pourra-t-il couvrir un procédé si odieux ? = En termes de guerre, couvrir (cacher) sa marche. Au figuré, cacher ses desseins, aller adroitement à ses fins. » Il sait couvrir sa marche. = 4^o. Il se dit des animaux, qui s'accouplent avec les femelles. » Il faut faire couvrir cette cavale. » Cette chienne a été couverte d'un épagneul, ou encore mieux par un épagneul. = 5^o. Se couvrir, mettre son chapeau sur sa tête. Couvrez-vous, Monsieur. » Il se couvre devant le Roi. = On dit, que le ciel, que le temps se couvre, pour dire, qu'il se brouille, qu'il s'obscurcit par des nuages ; et qu'il est couvert, quand il est brouillé et obscur. = 6^o. Couvrir une carte, mettre de l'argent dessus. Couvrir une enchère, enchérir au-dessus de quelqu'un. = 7^o. Être couvert, régit la prép. de. » Il est couvert de plaies, de honte, de gloire. Elle étoit toute couverte d'or et d'argent. Voyez COUVERT.

On dit, proverbialement, qu'un homme se tient clos et couvert, pour dire, qu'il ne se hasarde guère, ou qu'il se comunique à peu de gens.

CRABE, s. m. [L'Abé Prévot le fait mal-à-propos fém. » Aux environs de Rome, les crabes de terre ressemblent beaucoup à celles de mer.] Poisson de mer à coquille, qui ressemble à une araignée.

CRAC : Mot qui exprime (st. fam.) le bruit que font des corps qui craquent : » J'entendis crac, c'était une solive qui éclatait.

CRAC ! Interj. Crac ! Le voilà parti.

CRACHAT, s. m. CRACHEMENT, s. m. CRACHER, v. a. et n. [Kra-cha, cheman, ché : 2^e e muet au 2^d, é ferm. au 3^e.] Crachat, est le flegme ou la pituite que l'on crache. » Gros, vilain crachat. = Bâtir de

bolle et de crachats, c'est (en st. proverb.) bâtir peu solidement. = On dit, dans le même style, d'un homme malheureux, qu'il se noierait dans un crachat.

II. CRACHEMENT ; ACTION de cracher. » *Crachement* continu. *Crachement* de sang.

III. CRACHER, Jeter dehors par la bouche la salive, le flegme ou autre chose, qui incomode. » *Cracher* du sang, ou le sang ; *Cracher* ses poumons. — Et neutralement, sans régime : Il *crache* continuellement, Il *a craché* toute la nuit : ou avec un régime : » Ce Prédicateur, en prêchant, *crache* sur son auditoire ; » *Cracher* au nez, au visage de quelqu'un.

Rem. Ce terme est bas, et n'est point du beau style. *Malherbe* dit, dans ses Stances sur les larmes de St. Pierre.

Le mépris éfronté que ces bourreaux me crachent. *Cracher un mépris*, est une façon de parler assez extraordinaire, dit *Ménage*.

N'alez point déployer toute votre doctrine,
Faire le pédagogue, et cent mots me cracher,
Comme si vous étiez en chaire pour prêcher.

» Ce Pédant *a craché* beaucoup de grec et de latin dans son discours. — *Balzac* ne pouvait souffrir ce mot dans le bon style, et il avait bien raison. » Ne dites plus, s'il vous plaît, *cracher des sentences, des apophtegmes* : le mot *cracher* n'est pas assez beau pour en tirer des images et des métaphores.

On dit proverbialement, *faire cracher au bassin*, obliger à contribuer à quelque aumône, ou à quelque autre dessein pieux, ou profane. — *Cracher au nez*, en style figuré familier, mépriser, insulter. S'il me l'avoit dit en face, je lui aurois *craché au nez*. = *Cracher contre le ciel*, blasphémer, ou invectiver contre les Puissances : » Qui *crache contre le Ciel*, il lui retombe sur le visage, dit le Proverbe.

Tout craché, Espèce d'adverbe. C'est son Père *tout craché* ; il lui ressemble parfaitement, comme deux gouttes d'eau. On a dit autrefois, dans le même sens, *tout poché*. L'un et l'autre se trouve en cet endroit de la Farce de l'Avocat Patelin, où celui ci parlant au Drapier, dont il feint avoir connu le Père, dit :

Onc enfant ne ressembla mieux
A Père. Quel menton fourché :
Vraiment, c'êtes-vous, tout poché :
Car quoi, qui vous auroit craché

Tous deux contre la paroi
D'une manière et d'un arroi
Êtes-vous, et sans différence.

C'est pour dire que, comme deux crachats et deux taches d'encre, que les Écoliers apèlent *pochons* ou *cochons*, et d'autres, des *pâtes*, se ressemblent, de même le Drapier ressemblait à son Père. *La Monoie*. » V'là les yeux tout finis . . . Ma fine, à présent c'est Monsieur *tout craché*. Th. d'Éd. *Le Portrait*.

CRACHEUR, EÛSE, s. masc. et fém.
CRACHOIR, s. m. [*Kra-cheur*, *cheû-ze*, *chpar* : 2^e dout. au 1^{er} et 3^e, lon. au 2d.] *Cracheur*, *êûze*, est celui ou celle qui crache souvent. C'est un grand *cracheur*, une vieille *cracheuse*. = *Crachoir*, petit vase d'argent, de fayence, ou d'autre matière, dans lequel on crache. = C'est aussi une boîte sans couvercle, remplie de sable ou de sciûre de bois, pour y cracher.

CRACHOTEMENT, s. m. CRACHOTER, v. n. [*Krachoteman*, *té* ; 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Crachoter*, cracher souvent et peu à la fois. *Crachotement*, action de crachoter. » Il a un *crachotement* perpétuel : il ne fait que *crachoter*.

CRAIE, s. f. [*Krè* ; long, e ouv.] Pierre tendre et blanche, propre à marquer. » Morceau de *craie*. Marquer avec de la *craie*, ou, à la *craie*.

CRAINdre, v. a. [*Krein-dre* : 1^{re} lon. 2^e e muet.] Je *crains* ; nous *crainons* ; je *crainais* ; je *crainis* ; j'ai *crain* ; je *craindrai*, *craindrais*, *crains* ; que je *crainne*, je *crainnisse* ; *crainnant*. — 1^o. Redouter, appréhender, avoir peur que quelque mal n'arrive ; *craindre* le péril, la mort, le tonnerre, l'enfer. Il ne *crain* rien. Cet homme est à *craindre*. Je le *crains* comme le feu ; etc.

Rem. I. L'Abé Girard compare *craindre* avec *appréhender*, *redouter*, *avoir peur*. Il trouve que la différence de ces termes, c'est qu'on *crain* par un mouvement d'aversion pour le mal, dans l'idée qu'il peut arriver ; on *appréhende*, par un mouvement de desir pour le bien, dans l'idée qu'il peut manquer ; on *redoute* par un sentiment d'estime pour l'adversaire, dans l'idée qu'il est supérieur ; on *a peur*, par un foible d'esprit pour sa conservation, dans l'idée qu'il y a du danger. — Le défaut de courage fait *craindre* ; l'incertitude du succès fait

appréhender : la défiance des forces fait *redouter* ; les peintures de l'imagination font *avoir peur*. » Le commun des hommes *crain*t la mort au-dessus de tout. Plus on souhaite ardemment une chose, plus on *appréhende* de ne la pas obtenir. Quelque mérite qu'un Auteur se flate d'avoir, il doit toujours *redouter* le jugement du Public. Les femmes *ont peur* de tout. *Gir.* Synon.

II. *Craindre*, régit *de* et l'infinitif ; et *que* avec le subjonctif ; le 1^{er}, quand le verbe régi se rapporte au nominatif du verbe, (ou, autrement, au sujet de la phrase) ; le 2^d, quand il ne s'y rapporte pas. » *Craignons d'offenser Dieu*, et *qu'il ne nous punisse*. Avec le subjonctif, il faut toujours mettre la particule *ne*. P. Corneille la retranche Mais je *crains qu'elle échape*. Il faut dire, *qu'elle n'échape*. —

Racine a usé de la même licence : *Craignez-vous que mes yeux versent trop peu de larmes ?* Au lieu de, *ne versent*, etc. — M. Moreau la retranche au 1^{er} membre d'une phrase, et la met au 2^d, ce qui n'est pas fort conséquent. » Il *craignoit qu'on désapprouvât* à Rome tout ce qui s'étoit fait contre Arnoul ; et *que* le jugement du St. Siège *n'aliénât* les Evêques, etc. Il falait dire, *qu'on ne désapprouvât*, etc.

III. M. de Wailli remarque fort bien que, quand on ne souhaite pas la chose exprimée par le verbe régi, on retranche *pas* : *Je crains que sa maladie ne devienne mortelle* ; mais si l'on souhaite cette chose exprimée par le verbe régi, on met, *que ne pas* : » *Je crains que mon frère ne puisse pas arriver ce soir*.

IV. Quand la négative affecte *craindre*, on ne la met point devant le verbe qui est régi : *Je ne crains pas qu'il ose le faire*. Racine fournit un bel exemple de l'un et de l'autre dans *Andromaque*. —

Hélas ! on *ne craint point qu'il venge* un jour son père : On *craint qu'il n'essuyât* les larmes de sa mère.

* Malgré l'usage ancien et constant de retrancher la particule *ne* dans le sens négatif, quelques Auteurs, et des plus estimables même, l'emploient, apparemment par distraction. » Il *n'est pas à craindre que* son exemple *ne devienne* contagieux. *Ann. Litt.* Il faut dire, *qu'il son exemple devienne*, etc.

V. L'interrogation a le même effet que la négative, pour faire retrancher la particule *ne* après *craindre*. Comme on dit, *vous ne*

craignez pas qu'il vienne ; on doit dire, *craignez-vous qu'il vienne*, et non pas, *qu'il ne vienne*. — Il faut remarquer encore que, quelquefois, le sens n'est négatif qu'en apparence, et qu'il est réellement affirmatif. Alors il faut répéter *ne* après la conjonction *que*. Exemple : » *Je le ferais, si je ne craignais que vous ne vous fâchiez*. C'est comme si l'on disait, mais *je crains que vous ne vous fâchiez* = Quelques-uns insèrent mal-à-propos cette particule *ne* devant l'infinitif. » Il *craint de n'être grondé* ; dites : *d'être grondé*.

VI. * *Fénélon*, outre qu'il retranche la négative dans le sens affirmatif, après *craindre*, substitue le futur conditionnel à l'imparfait du subjonctif : » *Nous avons crain*t que quelque étranger *viendrait* (ne vint) faire la conquête de l'Isle de Crete. *Télémaque*. — Mde. *Dacier* met aussi mal-à-propos le futur à la place du présent du subjonctif. » *Il est à craindre qu'on ne se souviendra plus* (qu'on ne se souviene plus) de toutes les bonnes qualités de M. Perrault, et *qu'on n'oubliera jamais* (et *qu'on n'oublie jamais*) ce défaut d'esprit qui l'a poussé contre ces Héros de l'Antiquité, que tous les siècles ont admirés et consacrés.

VII. *Craindre* régit quelquefois l'ablatif, (la prép. *de*) de la personne.

Que craignez-vous enfin d'un Père qui vous aime ?
Créb.

» *Nous avons beaucoup à craindre de notre propre cœur*.

VIII. *Faire craindre*, régit le datif. * M. *Berault* (Hist. de l'Egl.) met l'acusatif. Son humilité *le fit craindre de s'exposer* aux tourmens. C'est un faux régime. Il faut dire, *lui fit craindre*, comme on dit, *lui fit espérer*, *lui fit croire*, et non pas, *le fit croire*, *le fit espérer*. = *Se faire craindre*, régit l'ablatif (la prép. *de*.) * *Fléchier* lui donne pour régime la prép. *à* (le datif.) » Une piété, qui n'étoit ni austère, ni relâchée, qui se faisoit honorer de tous, et ne *se faisoit craindre à* personne. Je crois qu'il faut, *de personne* ; comme on dit, *se faire admirer*, *estimer*, *aimer de tout le monde*, et non pas, *à tout le monde*.

IX. *Être à craindre*. » *Je ne crains plus ni vents, ni mer, ni tempête* ; je ne crains que mes passions : l'amour *est lui seul plus à craindre* que tous les naufrages. *Télémaque*. — *A craindre*, est là une espèce d'adjectif, et

il a le sens de *dangerueux*, *redoutable* : mais il ne se combine pas avec toute sorte de verbes ; et l'on ne dirait point de quelqu'un , que sa méchanceté le rend à craindre , comme on dit qu'elle le rend redoutable. * Le Traducteur de l'*Hist. d'Angl.* de M. Hume , dit , en parlant des *Anglais* et de *Calais* , que c'était la seule place qui les rendit toujours à craindre. Cette Traduction , écrite plus élégamment que correctement , fourmille d'anglicismes , et d'expressions impropres et inusitées.

2°. CRAINDE , s'emploie neutralement. Il craint : pourquoi craignez-vous ? Je crains pour vous : on l'a acoutumé à craindre : cela lui apprendra à craindre , etc.

3°. CRAINDE , ne signifie quelquefois que *respecter*, *révéler*.

Je crains Dieu , cher Abner , et n'ai point d'autre crainte. Rac.

C'est un homme craignant Dieu. Craindre son père , sa mère , etc.

4°. Il se dit quelquefois dans le premier sens , non-seulement des animaux , mais des choses inanimées : Ce chien craint les coups de bâton. Ces arbres craignent le froid. Un bon vaisseau ne craint que la terre et le feu.

On dit proverbialement , d'un méchant homme , d'un homme déterminé , qu'il ne craint ni Dieu , ni diable :

CRAINT , CRAINTE , participe. Vaugelas trouvait que le féminin était rude à prononcer. C'est la mer qu'il a crainte. Il ajoute , qu'il peut occasioner quelquefois de l'équivoque , à cause du substantif crainte. Th. Cornille n'y trouvait ni rudesse , ni occasion d'équivoque. L'*Acad.* se contentait de dire que ce féminin est peu d'usage ; et c'est peut-être la raison qui le fait paraître rude , quand on s'en sert. Dans la dern. édit. elle le met sans remarque , et sans citer d'exemples.

CRAINTE , s. f. [*Krain-te* ; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Apréhension , peur ; passion exaltée dans l'âme , par l'image d'un mal à venir. » La crainte du châtement , de la mort , de l'enfer. » La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse. — Remarquez que cette expression , crainte de Dieu , exprime tantôt la crainte d'en être sévèrement puni , qu'on apèle crainte servile , tantôt la crainte de lui déplaire , crainte filiale.

1°. CRAINTE , régit la prép. *de* et l'infinitif : » Le but de la Comédie est de corriger le peuple , par la crainte d'être moqué , et

non pas , de n'être moqué , comme disent certains. — Il régit les noms au génitif : la crainte de Dieu , du mal , du péché , des dangers , de la mort , etc. * Fénelon dit en un endroit , la crainte des Dieux , et dans un autre , la crainte pour les Dieux. Ce dernier régime est contre l'usage.

2°. On dit , tenir quelqu'un en crainte ; mais on ne dit pas , être en crainte : » A l'égard de l'État et de ses Peuples , elle étoit en crainte ; mais pour elle-même , elle conservoit une confiance , un courage et une fermeté inébranlable. Mascar. Or. Fun. d'Anne d'Autriche.

3°. DE CRAINTE QUE , conjonction , régit le substantif , précédé de la particule *ne* ; de crainte de , l'infinitif sans la négative : De crainte que l'heure ne fût passée : de crainte de vous déplaire , et non pas , de ne vous déplaire , comme je l'ai souvent ouï dire.

--- Que la Vieille jamais ne crache ,
De crainte de cracher ses dents.

Anciennement on retranchait la prép. *de* devant crainte , et l'on disait , crainte qu'il ne vienne , crainte de manquer , pour , de crainte que , de crainte de , etc. Vaugelas condamne fortement cette façon de parler. L'*Acad.* se contentait de dire qu'elle était du style familier. Elle ne l'a plus mis dans la dern. édit. — Crainte de , se dit bien avec un nom : Crainte d'accident , crainte de pis. » Il s'est muni d'une escorte , crainte d'accident : » Il s'est soumis à cette peine , crainte de pis.

CRAINTIF , IVE , adj. CRAINTIVEMENT , adv. [*Krein-tif* , *ivve* , *ivveman* ; 1^{re} lon. 2^e lon. au 2^d et 3^e , dont la 3^e e muet.] Timide , peureux , sujet à la crainte. » Animal craintif , naturel craintif , âme craintive. » On a rendu cet enfant trop craintif. = Agir , parler craintivement , avec crainte. — Cet adverbe est très-peu usité.

CRAÏON , CRAÏONER ; Richelet. Voyez CRAYON , CRAYONNER.

CRAIRE. Voy. CROIRE.

CRAMOISI , s. m. [*Kra-moa-zi*.] 1°. Sorte de teinture , qui rend les couleurs , où on l'emploie , plus vives et plus durables : Étoffe teinte en cramoisi. = 2°. Il se dit plus particulièrement d'un rouge foncé : Un beau cramoisi. — En ce sens , il est aussi adjectif : Velours cramoisi ; violet cramoisi ; soie cramoisie , etc.

On dit proverbialement , sot , ou laid en

cramoisi, sot ou laid au dernier degré : d'une sottise inéfacable, extrêmement laid.

CRAMPE, s. f. [*Kran-pe*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Contraction convulsive et douloureuse, qui se fait sentir principalement à la jambe et au pied. » *Il lui prit une crampe en nageant.* — Adj. fém. On apèle *goutte-crampe*, une espèce de goutte subite, et qui dure peu.

CRAMPON, s. m. **CRAMPONNER**, ou **CRAMPONER**, v. a. [*Kranpon, poné*; 1^{re} lon. 3^e e fer.] *Crampon*, est une pièce de fer recourbée, à une ou plusieurs pointes, qui sert en maçonnerie, charpenterie, menuiserie, etc; à attacher fortement quelque chose. — *Cramponer*, c'est attacher avec un crampon. — *Cramponer des fers à cheval*, y faire des *crampons*, c. à. d. des bouts de fer recourbé qu'on y fait exprès, quand on veut ferrer à glace. — *Cramponer un cheval*; le ferrer avec des fers à crampons.

SE CRAMPONER (fig. famil.) S'attacher fortement à quelque chose. » *Il se crampona si fortement aux barreaux, qu'on ne put l'en tirer.*

On dit proverbialement, de quelqu'un qui a peine à mourir, et qui lutte fortement contre la mort, qu'il a l'âme *cramponnée* (ou *chevillée*) dans le corps.

CRAN, s. m. Entaillure dans du bois, du fer, ou autre corps dur. » *Faire un cran.* Hausser ou baisser une cremaillère d'un cran. — On dit figurément (st. fam.) *baisser d'un cran*, diminuer, en parlant de la fortune, réputation, santé, esprit d'un homme.

CRÂNE, s. m. [L'*â* est long, et il doit être marqué d'un accent circonflexe.] L'os de la tête de l'homme, qui contient le cerveau. » La capacité, les sutures, les trous, la cavité du *crâne*.

* On dit, dans le jargon moderne, ce jeune homme est un *crâne*, un fou, un écerelé. » Il est toujours *crâne*. Le M. de M. . .

CRAPAUD, s. m. **CRAPAUDIÈRE**, s. f. [*Krapo, po-dièrè*; 3^e e moy. et long au 2d.] *Le Gendre* écrit *crapeau*; mauvaise orthographe, contraire à l'usage et à l'analogie. — *Crapaud*, est une espèce d'animal venimeux, qui ressemble à la grenouille. *Crapaudière*, lieu où se trouvent beaucoup de crapauds.

En style proverbial, on dit, d'un homme fort laid, que c'est un *vilain crapaud*: de celui qui saute fort mal, qu'il saute *comme un crapaud*: de celui qui n'est guère pécunieux, qu'il est *chargé d'argent comme un*

crapaud de plumes. Cette dernière phrase est basse et populaire.

On apèle aussi figurément (st. famil.) une *crapaudière*, un lieu bäs, humide et mal-propre.

CRAPAUDAILLE, s. f. [Il se dit, par corruption, de *crépodaille*. Pron. *Krapodâ-glie*; 3^e lon.; mouillez les *ll*.] Crêpe fort délié et fort clair. » Coiffe de *crapaudaille*.

CRAPAUDINE, s. f. [*Krapodine*.] C'est, 1^o. une espèce de pierre qu'on croyait autrefois se trouver dans la tête d'un crapaud, et qui est une dent ou un palais de poisson pétrifié. = 2^o. Morceau de fer ou de bronze creux, dans lequel entre le gond coudé d'une porte. = 3^o. Plaque de plomb, qu'on met à l'entrée d'un tuyau de bassin, ou de réservoir.

A LA CRAPAUDINE, terme de cuisine, qui se dit des pigeons ou des câilles, ouverts, aplatis, et rôtis sur le gril. Mettre, ou manger des pigeons, des câilles à *la crapudine*.

CRAPOUSSIN, **INE**, s. m. et f. [*Krapou-ccein, cine*.] C'est, en style familier et burlesque, un petit homme contrefait, une petite femme toute contrefaite. » Ce n'est qu'un *crapoussin*, une *crapoussine*.

CRAPULE, s. f. **CRAPULER**, v. n. **CRAPULEUX**, **EÛSE**, adj. [3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d, longue aux 2 dern. *le, lé, leü, leü-ze*.] Ces mots ne sont pas du beau style, et le verbe est moins usité que le subst. et l'adj. — L'*Acad.* les met sans remarque. — *Crapule*, est une vilaine et continuelle débauche de vin et d'autres liqueurs, qui enivrent. *Crapuler*, être dans la *crapule*. *Crapuleux*, qui aime la *crapule*. » Il est *dans la crapule*, il aime à *crapuler*, il ne fait que *crapuler*. » Être *crapuleux*, est une honte dans un homme; mais c'est l'excès de l'infamie, dans une femme, de devenir *crapuleuse*. — L'adjectif est à la mode, et on l'emploie souvent à tort et à travers. *Cesset* fait dire à Valère:

Ma foi! se marier, à moins qu'on ne soit vieux;

Fi! cela me paroit ignoble, *crapuleux*.

Méchant.

C'est un petit-maître qui parle, et que l'Auteur veut rendre ridicule.

CRAQUELIN, s. m. [*Krake-lein*; 2^e e muet.] Espèce de gâteau qui croque sous les dents, d'où lui vient son nom.

CRAQUEMENT, s. m. **CRAQUER**, v. n. [*Krakeman, kraké*; 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Craquer*, exprime le bruit que font certains corps, ou en se frottant violemment,

ou en éclatant. *Craquement*, est le son que font les corps en craquant. » Avez-vous ouï le *craquement* de cette poûtre ? On entendit *craquer* le mât de misaine. Il *fait craquer* ses doigts, en les tirant.

En style populaire, *craquer*, c'est mentir, se vanter faussement. Il ne fait que *craquer*.

CRAQUETER, v. n. [*Kraketé*; 2^e e muet, 3^e e fer.; devant l'e muet, la 2^e de vient un e moyen: Il *craquette*, ou *craquète*.] Craquer souvent et avec petit bruit. Le laurier *craquète* au feu.

CRAQUEUR, ÊUSE, s. m. et f. [*Kra-
kur*, *kell-ze*; 2^e dout. au 1^{er}, lon. au 2^d.] Celui, celle qui ne fait que mentir et se vanter faussement. C'est un grand *craqueur*, une grande *craqueuse*. Il est populaire, dit l'*Acad.*

— On dit plus burlesquement encore, il est de *Cracovie*; il vient de *Cracovie*: nouvelles de *Cracovie*, misérable calembourg; mauvais jeu de mots.

CRASSE, s. f. **CRASSEUX**, ÊUSE, adj. [*Krace*, *kra-cel*, *ccû-ze*; 2^e e muet au 1^{er}, lon. aux deux autres.] I. Au propre, ordûre, qui s'amasse sur la peau, ou dans le poil de l'animal. *Crasse* de la tête, des mains. Il est plein, couvert de *crasse*. — Au figuré, rusticité, défaut de politesse: *Crasse* du Collège, de l'École, pédanterie: Être né dans la *crasse*; être d'une naissance obscure.

— Avarice sordide, vivre dans la *crasse*. — *Crasse*, se dit aussi des métaux: Ordûre qui en sort, quand on les fond. Au pluriel, écailles qui se séparent de plusieurs de ces métaux, quand on les frappe à coups de marteaux.

CRASSE, adj. fém. Grôssière, épaisse. Au propre; humeur *crasse* et visqueuse; matière *crasse* et épaisse. — Au figuré, ignorance *crasse*, grôssière et inexcusable.

II. **CRASSEUX**, plein de *crasse*, couvert de *crasse*. Cheveux *crasseux*, mains *crasseuses*; bonnet *crasseux*, culotte *crasseuse*. — Subst. Un *crasseux*, une *crasseuse*. — Au figuré, sordidement avare.

CRATICULER, v. a. Terme de Peintûre. Réduire, par le moyen de plusieurs carreaux, un tableau ou un dessin, pour le copier.

CRAVATE, s. f. [*Trév.* met *Cravatte* avec 2 t, et dit: quelques-uns écrivent *cravate*, et l'on croit que c'est le mieux.] Linge qui se met autour du cou, qui se noue par devant, et dont les deux bouts pendent sur la poitrine. *Cravate* de mousseline, de tafetas

noir. — * Anciennement on disait *cravate*, par corruption, pour *Croate*, cheval de Croatie. Il était, en ce sens, masculin.

CRAYE; écrivez *craie*, et voyez ce mot. En écrivant *craye* avec un y, il faudrait prononcer *cré-ie*, contre l'usage.

CRAYON, s. m. **CRAYONER**, v. acc. [*Kré-ion*, *io-né*; 1^{er} e fer. *Richelet* écrit *craïon*, *craïoner*, orthographe qui induit à une mauvaise prononciation; car alors il faudrait prononcer *ora-ion*, *cra-io-né*, contre l'usage.] *Crayon*, est un petit morceau de pierre de mine, ou de quelqu'autre matière colorée, propre à marquer, à écrire, à tracer, à dessiner. *Crayoner*, dessiner avec un crayon.

CRAYON est aussi, 1^o. Le portrait d'une personne fait au crayon. Il a fait le *crayon* d'un tel. = 2^o. La première idée, ou le premier dessin d'un tableau qu'on trace avec le crayon. Il n'a fait que le *crayon* de ce tableau; léger *crayon*; crayon grossier. — On dit aussi, en ce sens, *crayoner*. Cela n'est encore que *crayonné*. = 3^o. Il se dit figurément des ouvrages d'esprit: » Cette pièce n'est encore qu'un *crayon*, un premier, un léger *crayon*.

Rem. Ces deux mots sont à la mode dans la Littérature: on ne peint plus comme autrefois, on *crayone*. On *crayone* les âmes, les caractères, les sentimens, les actions. Cette métaphore marque souvent de l'aféterie, et plus souvent encore, elle manque de justesse. » Sous ses *crayons* enchanteurs, les vertus devenoient de grâces. *Marm.* C'est une fille de Couvent, qui parle ainsi de sa mère. Ce n'est pas là le ton de la conversation.

CRÉANCE, s. f. **CRÉANCIER**, IÈRE, s. m. et f. [1^{er} e fer. 2^e lon. 3^e e fer. au 2^d. e moy. et lon. au 3^e; *cié*, *ciè-re*.] *Créance* est, 1^o. ce qu'un Souverain confie à son Ministre, pour en traiter avec un autre Souverain. — Il lui exposa sa *créance*. — De là, *lettres de créance*; lettres qui ne contiennent autre chose, sinon, qu'on peut ajouter foi à celui qui les présente. L'*Acad.* dit aussi *lettres en créance*; celui-ci est peu usité. = 2^o. *Trév.* et le *Rich. Port.* le disent pour *croyance*. L'*Acad.* ne dit que celui-ci. Voy. *Croyance*. = 3^o. Dette active. Sa *créance* est bone, ancienne, privilégiée. Faire aparoir de sa *créance*.

CRÉANCIER ne s'emploie que dans le dernier

dernier sens; celui à qui il est dû de l'argent, ou toute autre chose équivalente. » Il est *créancier* d'un tel, d'une telle succession, pour la somme de tant. Abandonner ses biens à ses *créanciers*.

CRÉATEUR, s. m. CRÉATION, s. fém. CRÉATURE, s. f. [*Kré-a-teur*, *cion*, en vers *ci-on*, *tûre*; 1^{re} é ferm. 3^e lon. au dernier.] *Créateur* ne peut se dire que de Dieu, qui crée, qui tire du néant. Et de même, *création*, action de créer; *créature*, être créé. » Dicu est le *Créateur* de toutes choses. La *création* du Monde, de l'Homme. Les *Créatures* animées ou inanimées.

Abusivement et par extension, on apèle *créateur*, celui qui a inventé, dans quelque genre que ce soit. *Homère* est regardé comme le *créateur* du Poème épique. — Il s'emploie, en ce sens, *adjectivement*. » Cet homme est *créateur*; il a le génie *créateur*.

CRÉATION se dit aussi pour un nouvel établissement de charges d'offices, de rentes. — L'Ab. *Prévôt* (Hist. des Voy.) met *création* pour *créature*. » Ils n'aperçurent aucune *création* animée, à la réserve d'une espèce d'oiseaux. — Cela a bien l'air d'un anglicisme.

Créature se dit pour *personne*. Bonne ou étrange *créature*. Quand on parle des femmes, il se prend ordinairement en mauvaise part. » C'étoit l'esclave *Frédegonde*, belle et artificieuse *créature*. MOREAU. » Il y a longtemps que *cette créature-là* parloit mal de vous. SÈV. *Cette créature* le ruine.

Créature se dit, *figurément*, de celui qui doit sa fortune à un Grand, à un Ministre, à un Favori. » Il s'étoit fait beaucoup de *créatures*. = *Agripine* dit à *Burrhus*.

Certes, plus je médite et moins je me figure
Que vous m'osiez compter pour votre *créature*.
Brit.

» Vous exigez de vos *créatures* une reconnaissance si vive, si marquée, si soutenue... Mesurez-là dessus ce que vous devez au Seigneur. *Massill*.

* CRÉATIF, IVE, adj. * CRÉATRICE, adj. et s. f. [1^{re} é fermé, 3^e lon. au second.] Ces deux mots sont nouveaux. Il faut attendre ce qu'en décidera l'usage. » On le prie d'examiner si les *Trouvères* ont eu, à l'exclusion de leurs *Tivaux*, cette vertu *créative*, cette *vigueur*, etc. *Lett.* à M. *Papin*. » *Elisabeth*, plus *créatrice*, peut-être, et plus hardie, etc.

Tome I.

Marie Thérèse, etc. a déployé *cette* intelligence *conservatrice*, etc. Ces deux mots en *trice* sont bien durs. Ils sont de l'Ab. de *Boismont*. — M. l'Ab. *Du Serre Figon* a aussi employé *créatrice*: » *Cette main créatrice*, qui a travaillé sur le néant.

CRÉCELLE, s. f. CRÉCERELLE, s. fém. [1^{re} é ferm. au 1^{er}, é moy. au 2^d; 2^e é moy. au 1^{er}, e muet au 2^d, dont la 3^e é moy. *Crécèle*, *crécèrele*. L'Acad. met un acc. aigu à la première de tous les deux; mais devant l'e muet l'e est moyen: il faut donc mettre un accent grave au 2^d.] *Crécelle* est un moulinet de bois, qui fait un bruit aigre, et dont on se sert au lieu de cloches, le Jeudi et le Vendredi Saint. — Plusieurs écrivent *cresselle* avec deux s au lieu du c. *Boileau*, dans le *Lutrin*, a employé cette orthographe.

Prenez du Saint Jeudi la bruyante *cresselle*.

CRÉCERELLE est une espèce d'oiseau de proie, qui fait d'ordinaire son nid dans de vieilles murailles.

CRÉCHE, s. f. [1^{re} é moy. 2^e e muet.] La mangeoire des Boeufs, et autres animaux domestiques. » Mettre du foin, du fourrage dans une *crèche*.

CRÉDENCE, s. f. [*Kredance*; 1^{re} é fer. 2^e lon. en a le son d'an; 3^e e muet.] Petite table, qui est près de l'Autel, où l'on met les burettes et autres choses qui servent à la Messe, ou à quelque autre cérémonie ecclésiastique.

CRÉDIBILITÉ, s. f. [1^{re} et dern. é fer.] Terme dogmatique. Il ne se dit qu'avec motifs. Les motifs de *crédibilité*; les motifs qu'on a pour croire que la Religion chrétienne est vraie. Quelques-uns ont dit aussi, *degré de crédibilité*.

Rem. *Crédibilité* a un sens passif; il se dit de ce qui mérite d'être cru. *Credulité* a un sens actif, et se dit de la facilité à croire. On lit dans un Mémoire. » Ceci prouve le dérangement des organes de... et sa *crédibilité sur*, etc. C'est un mot pour l'autre. Il falait dire, *sa crédulité*, etc.

CRÉDIT, s. masc. [*Krédi*; 1^{re} é fermé.] 1^o. Réputation de solvabilité et d'exactitude à payer. » Ce Négociant a beaucoup de *crédit*, il trouveroit un million *sur son crédit*. — De là, *Lettre de crédit*, dont le porteur peut toucher de l'argent de ceux à qui elle est adressée. » Je lui ai donné une *lettre de crédit sur un tel*. — *Faire crédit*.

K k k k

à quelqu'un, ou *doner* une marchandise à *crédit*, doner des denrées, des marchandises, sans exiger sur l'heure le paiement. » Vendre, acheter, prendre à *crédit*.

A crédit, adv. :^o. Inutilement, sans profit. » Vous travaillez, vous vous tuez à *crédit* : personne ne vous en sait gré. = Sans preuve, sans fondement : vous avancez cela à *crédit*.

Rem. On dit, *figurément* (st. famil.) *Faire crédit* à quelqu'un de quelque chose, l'en dispenser. » Mon fils devoit baiser les pàs que je fais tous les jours dans cette allée; mais comme elle contient douze cens pas, je lui fais *crédit* de cette reconnoissance. *Sév.*

Le stile chez les uns tient toujours lieu d'esprit, Pourvu qu'on paye en mots, du reste ils font *crédit*.
Du Resnel.

On dit, proverbialement, *faire crédit de la main jusqu'à la bourse*, pour dire, ne faire aucun crédit.

2^o. *Crédit*, autorité, pouvoir, considération. » Avoir du *crédit*, un grand *crédit*, être en *crédit* à la Cour, dans sa compagnie, auprès des Ministres, etc. Avoir du *crédit* sur l'esprit de quelqu'un.

Rem. Dans cet emploi, il a un sens passif. Il ne se dit point de celui qui *estime*, qui *considère*, qui a de la confiance; mais de celui qui *est estimé*, *considéré*; en qui l'on a de la confiance. Autrefois on ne faisait pas cette distinction. » J'ai été bien trompé en ce Cardinal, et j'ai bien diminué du *crédit*, respect et amour que j'avois pour lui. *Journ. de St. Amour.* Il devoit dire: qu'il avoit diminué de respect et d'amour pour ce Cardinal, et que ce Cardinal avoit beaucoup perdu de son *crédit* auprès de lui. Ou, s'il vouloit se servir du verbe *avoir*, il falloit employer le mot de *confiance*, qui est actif. » J'ai bien diminué de la *confiance* que j'avois en lui. — » Les hommes changent aisément de parti dans les guerres civiles, sur-tout quand leur *crédit* est fondé sur une autorité héréditaire et indépendante. *Hist. d'Angl.* Là, *crédit* est un anglicisme: *credit or trust*, confiance, assurance.

CRÉDULE, adj. * CRÉDULEMENT, adv. CRÉDULITÉ, s. f. [1^{re} é fer. 3^e e muet aux deux 1^{res}, dernière é fermé au dernier.] *Crédule* est celui qui croit trop facilement. *Crédulement*, avec trop de *crédulité*, de facilité à croire sur un fondement léger. » Le peuple est *crédule*; vous êtes trop *crédule*.

» Vous avez trop de *crédulité*. » Il abusoit de la *crédulité* des ignorans. — * » Sans parvenir à la fin qu'on s'étoit *crédulement* proposée. L'Ab. *Prévôt*, *Hist. des Stuarts*. Ce mot n'est pas français, mais il semble qu'il mériterait de l'être. Jusqu'à présent, c'est encore un anglicisme.

Rem. 1^o. *Crédule* aime à suivre: il peut pourtant quelquefois précéder.

Mais, ne flattez vous point un *crédule* transporté
Gress.

— Le P. *La Rue* l'emploie substantivement. » Par la malice d'un envieux, par l'empressement d'un curieux, par la simplicité d'un *crédule*, on aura élevé, contre l'absent, un tribunal de médisance: on l'y aura condamné sans pitié. — On dit, un *envieux*, un *curieux*, on ne dit point un *crédule*. La symétrie dans les membres d'une phrase, occasionne beaucoup de fautes contre la langue. — M. de Sacy dit aussi les *crédules*.

= 3^o. *Crédule* s'emploie sans régime. Un Auteur très-moderne lui fait régir le datif, (la prép. à). » Mde. de M... fut trop *crédule* aux mouvemens de son cœur.

CRÉER, v. a. [Kré-é, 2^e é fer. devant l'e muet il est long: il crée.] Tirer du néant, doner l'être. » Dieu a créé toutes choses de rien. » Au commencement Dieu créa le Ciel et la Terre. — Abusivement et par extension, on dit *créer des charges*, *des offices*, *des rentes*, etc. établir de nouvelles charges; créer une pension sur un Bénéfice; *créer*, contracter des dettes.

Rem. 1^o. Jusqu'à présent, on n'avoit doné à ce verbe que le régime direct (l'accusatif); à présent on lui doné quelquefois le datif pour 2^d régime. » En créant de nouvelles jouissances aux Russes, en leur donant de nouveaux besoins, Pierre excitoit leur industrie, sur les moyens de les satisfaire. *Journ. de Litt.*

2^o. Ce verbe est fort à la mode: tout le monde est devenu *créateur*. On crée des moyens; on crée des ressources; on crée des vertus, des plaisirs. Il n'est pas jusqu'au paysan, comme l'habitant de Salency, qui ne soit » plus occupé à *créer* de nouvelles vertus, qu'à satisfaire de nouveaux plaisirs. — On le dit aussi au réciproque, *se créer*.

Eh! mais, pourquoi
Se créer par avance un chimérique éfroi?
Lambert.

« Il y a apparence que M. . . n'a pas voulu se créer des ennemis. *Ann. Litt.*

CRÉMAILLÈRE, s. f. CRÉMAILLON, s. m. [*Krémâ-gliè-re*, *glion*: 1^{re} é fer. mouillez les ll.] *Crémâillère*, est un instrument de cuisine, ordinairement de fer, qu'on attache à la cheminée, et qui sert à y pendre les chaudrons, les marmites, etc. *Crémaillon* est une petite crémaillère, qu'on accroche à une plus grande. — On disait autrefois indifféremment *crémillère* ou *crémaillère*, et l'*Acad.* donnait le choix entre les deux. Dans la dern. édit. elle ne met que le second. — Dans le *Dict. Gram.* on voit *crémaillière*; c'est une faute d'impression.

On dit, *proverbialement*, quand quelqu'un se met en ménage, ou change de logis, qu'on ira prendre la *crémaillère* chez lui, pour dire qu'on ira prendre chez lui un repas, pour célébrer son établissement dans sa maison.

CRÉMAILLÈRE, se dit aussi des fers qui se mettent à certaines chaises et lits de repos, pour abaisser ou relever le dossier.

CRÈME, s. f. CRÉMER, v. n. CRÉMIÈRE, s. f. [1^{re} é moyen au 1^{er}, é fermé aux deux autres; 2^e e muet au 1^{er}, é fermé au 2^d, é moyen et long au dernier. *Crème*, *mé*, *miè-re*. On écrivait autrefois *crème*, *crémer*, avec l'accent circ. pour marquer la suppression de l's qu'on mettait plus anciennement à ces mots, *crésme*, *crésmer*; mais on ne doit plus mettre cet accent que dans les mots où l'é est ouvert et long.] *Crème* est la partie la plus grasse du lait, de laquelle on fait le beurre. *Crémer* se dit du lait, quand il fait de la crème. *Crémière*, femme qui vend de la crème. « *Plat de crème*; *manger de la crème*. Ce lait rend bien, fait bien de la crème. » Le lait *crème* plus en été qu'en hiver. « *Dites à la Crémière* de venir tous les jours.

CRÈME se dit au figuré (st. famil.) de ce qu'il y a de meilleur en quelque genre que ce soit. « C'est la *crème* des honnêtes gens: » Mes parens ne sont pas riches . . . mais, c'est la *crème* de la Paroisse. *Mariv.* » Il a extrait cet Auteur avec soin; il en a pris toute la *crème*. » Il n'y a plus rien à gagner en cette affaire, un tel en a pris toute la *crème*. — *Crème fouettée* est; au propre, celle qui, à force d'être battue, devient en écume. Au figuré; ce qui paraît

quelque chose, et qui n'est rien au fond. » Ce discours n'est que de la *crème fouettée*. On le dit, aussi des personnes: » Cet homme n'est que *crème fouettée*; il a quelque chose d'agréable dans l'esprit, mais nulle solidité.

CRÉNEAU, s. m. CRÉNELER, v. act. CRÉNELÛRE, s. f. [1^{re} é fer. 2^e dout. au 1^{er}, e muet aux deux autres; 3^e lon. au dern. *Kréno*, *nelé*, *nelûre*. — *Trév.* et le *Dict. Gram.* écrivent ces mots sans accent. L'*Acad.* les marque d'un acc. aigu.] *Créneau* est une de ces pièces de maçonnerie, coupées en forme de dents, et séparées l'une de l'autre, par intervalles égaux, qu'on voit aux anciens murs des Villes et des Châteaux. *Créneler*, c'est faire des créneaux, façonner en forme de créneaux. *Crénelûre* est une dentelûre faite en *créneaux*. Plusieurs font faire des *créneaux* aux murs de leurs maisons de campagne, pour leur donner un air d'anciens châteaux. En faisant *créneler* leurs murailles, ils croient se donner des titres de noblesse. » Il y a des feuilles de plantes et des dentelles qui sont en *crénelûre*.

CRÉOLE, s. m. et f. [1^{re} é fer. dern. e muet. On a dit aussi autrefois *criote*, mais aujourd'hui on ne dit plus que *Créole*.] Nom qu'on donne à un Européen d'origine, qui est né en Amérique: » Un *Créole*, une *Créole*.

CRÊPE, s. m. CRÊPER, v. act. [1^{re} é ouv. et long au 1^{er}, é fer. et br. au 2^d; 2^d e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d. On écrivait anciennement *créspe*, *crésper*, *créspon*; on écrivit ensuite *crêpe*, *crêper*, etc. avec un chevron sur l'é, pour marquer la suppression de l's. Aujourd'hui on ne conserve plus de chevron ou accent circ. que dans l'é qui est ouvert et long, comme dans *crêpe*. Cependant l'*Acad.* l'a conservé dans *crêper*, quoique dans *crépeux*, elle ait substitué l'accent aigu, ce qui n'est pas conséquent. Le 1^{er} é de *crêper* n'est pas d'une autre nature que le 1^{er} de *créper*, que l'*Acad.* marque d'un accent aigu.] *Crêpe* est une étoffe un peu frisée et fort claire, qui est faite de laine fine ou de soie crûe et gommée. » *Coiffe*, *bandeau*, *voile*, *ceinture de crêpe*. — Pris absolument et sans addition, il se dit du *crêpe* qu'on met au chapeau quand on porte le deuil.

CRÊPER, friser en manière de crêpe: *Crêper une étoffe*, *des cheveux*. *Chevôlûre*

crépée, cheveux *crépés* : » Ses cheveux comencent à *se créper*.

CRÉPI, s. m. [1^{re} é fer.] Enduit, qui se fait sur une muraille avec du gros mortier.

CRÉPIN (Saint.) Il ne se dit que dans cette phrase basse et populaire : » *Perdre*, ou *porter son saint crépin*, c. à. d. tout ce qu'on a. Cette façon de parler vient, dit-on, de ce que les Cordoniers en courant, le pays, portent ou portaient leurs outils dans un sac qu'ils apellent un *Saint-Crépin*.

CRÉPINE, s. f. [1^{re} é fer. dern. e muet.] Frange, qui est tissée et ouvragée par le haut. *Crépine d'or*, *d'argent*, *de soie*, etc.

CRÉPIR, v. a. CRÉPISSÛRE, s. fém. [*Krépi*, *pi-sûre*; 1^{re} é fer. 3^e lon.] *Crépir*, c'est enduire une muraille avec du gros mortier. » *Crépir* une muraille, une muraille *crépie*. — *CrépiSSûre*, est le *crépi* d'une muraille. » Tant pour tant de toises de *crépiSSûre*, etc.

CRÉPITATION, s. f. [*Krépita-cion*.] Bruit d'une flâme qui pétille. Ce mot ne se dit que parmi les Savans, et il y aurait de la pédanterie de s'en servir dans le discours ordinaire. L'*Acad.* le met sans remarque.

CRÉPODAILLE : Voyez CRAPAUDAILLE.

CRÉPON, s. m. CRÉPU, ÔE, adj. [1^{re} é fer. 2^e lon. au dern. Voy. CRÊPE.] *Crépon*, est une étofe de laine, qui ressemble au *crêpe*, mais plus épaisse. — *crépu*, *crépé*, fort frisé. Il ne se dit que des cheveux : » Les Nègres ont les cheveux *Crépus*. — *Crépu*, se dit des cheveux qui frisent et sont *crépés* naturellement; *crépé*, de ceux qui le sont par l'art.

CRÉPUSCULE, s. m. [1^{re} é fer. dern. e muet.] Lumière imparfaite, que l'on voit avant le lever du soleil, ou après son coucher, pendant le temps qu'il est à moins de 18 degrés au-dessous de l'horison : » Il y avait déjà, ou il y avait encore un peu de *crépuscule*. — On dit figurément, *le crépuscule de la raison*, les premiers temps où un enfant comence à faire quelque usage de sa raison.

CRESSON, s. m. CRESSONNIÈRE, s. f. [*Kré-son*, *so-niè-re*; 1^{re} é fer. 3^e é moy. et lon. au zd.] *Cresson* est une herbe antiscorbutique, qui croît dans les eaux vives, et qu'on mange ordinairement crüe. On en

farcit aussi des chapons, des poulardes, des dindes qu'on met à la broche. — *Cressonnière* se dit d'un lieu où il croît du cresson.

CRÊTE, s. f. [1^{re} é ouv. et long. 2^e e muet. On écrivait autrefois *creste*.] Ce mot a plusieurs sens : 1^o. Morceau de chair rouge et ordinairement dentelé, qui vient sur la tête des coqs et des poulets, et de quelques autres oiseaux qui aprochent de cette espèce. = 2^o. La hupe que quelques oiseaux ont sur la tête : *La crête d'une alouette*. = 3^o. La partie relevée, qui se trouve sur la tête de certains serpens. = 4^o. Rangée d'arêtes, que quelques poissons ont vers la tête. = 5^o. Le haut de la terre relevée sur le bord des fossés : *la crête d'un fossé*.

On dit, figurément (st. fam.) *Lever la crête*, s'ennorgueillir, s'en faire accroire. *Baisser la crête*, perdre de son orgueil, de son courage, de sa vigueur, etc. *Rabaisser la crête* à quelqu'un; *lui donner sur la crête*; *rabatre son orgueil*, le mortifier.

CRÊTÉ, ÊE, adj. [1^{re} et 3^e é fer. L'*Académie* écrit *crété* avec l'acc. circ. sur le 1^{er} é; mais cet e n'étant pas ouv., cet accent n'est pas propre à marquer la prononciation. Voyez une Remarque au mot CRÊPE.] Qui a une crête, Coq bien *crété*, Poule bien *crétée*.

CREVAILLE, s. f. [1^{re} e muet; 2^e lon. Mouillez les ll.] Repas où l'on se pique de manger avec excès, et comme pour se crever. — Ce mot est bas et populaire.

CREVASSE, s. f. CREVASSER, v. act. et neut. [1^{re} e muet, dern. e muet au 1^{er}, é fer. au zd. — *Pluche*, ou son Imprimeur, écrit, *Crevasse*, *crevasser*, avec un accent aigu sur l'é : mauvaise orthographe, contraire à la prononciation.] *Crevasse* est une fente qui se fait à une chose qui s'entr'ouvre, ou se creve. *Crevasser*, c'est faire des crevasses. » Le froid lui a *crevassé* les mains, ou lui a fait des *crevasses* aux mains. » La grande sécheresse fait *crevasser* la terre : » Cette muraille comence à *se crevasser*.

CRÊVE-CŒUR, s. m. [*Krêve-keur*; 1^{re} é moy. 2^e e muet.] Grand déplaisir, grande mortification, mêlés de dépit. » C'est un grand *crêve-cœur* de se voir si mal récompensé de ses peines.

CRÉVER, v. a. et n. [1^{re} e muet, mais devant la syllabe fém. il se change en é

moyen. Il *crève*, il *crèvera*, etc. 2^e é fer. *Krevé*,] 1^o. Faire éclater, faire rompre avec un effort violent. » La pesanteur de la terre *a crevé* la muraille. » Le débordement des eaux *creva* la digue. *Crever* une vessie, *crever* des botes, des souliers, *crever* les yeux. == 2^o. Fatiguer, harasser. » *Crever* un cheval, le fatiguer si fort qu'il en meure, ou qu'il en soit outré. *Se crever* de travail, de fatigue. == 3^o. Remplir à l'excès souler. » Que de plats ! Voulez-vous *crever* tous vos Convives, les *crever* de bonne chère. *Se crever* de boire et de manger, ou simplement, *se crever*, boire et manger avec excès.

On dit, *figurément*, qu'une chose *crève* les yeux, quand elle est en vûe, et que quelqu'un ne la voit pas ; qu'une chose, ou une personne *crève* le cœur, quand elle excite une grande compassion. » Ce spectacle, ou cet homme, par ses discours, *me creva* le cœur.

CREVER, neutre : se rompre par un effort violent : » Le canon, la bombe, l'orage, le fusil *creva*, est prêt à *crever*, etc. On dit, par exagération : *Crever* de graisse, *crever* de chaud, de rire ; *crever* de bien, en regorger ; *crever* d'orgueil, de rage, de dépit, d'envie. = *Crever*, mourir. Il avala du poison, et il *en creva*. — Le Gendre lui donne le verbe *être* pour auxiliaire. » Ils *en seroient crevés*, si l'on ne leur eût serré le ventre avec des bandes. = On ne trouve guère d'exemple de *crever*, employé dans ce sens aux temps composés ; de sorte que, ils *en auroient crevé*, et ils *en seroient crevés*, surprenent et choquent également l'oreille, qui n'y est pas acoutumée. A cause de l'analogie, et de la règle générale, je préférerois l'auxil. *avoir*.

A crever, adv. Manger à *crever* ; être enrhumé à *crever*.

CREVÉ, ÉE, participe, s'emploie substantivement : un *grô*s *crevé*, un grôs homme : une *grô*ss *crevée*, une *grô*ss *femme*. » Je ne suis plus une *grô*ss *crevée*. Scv.

CREVETTE, s. f. [*Krevète* ; 1^{re} et dern. e muet ; 2^e é moy.] Petite écrevisse de mer, qu'on nomme en quelques endroits *Salicoque*.

* CREÛSEMMENT, s. m. CREUSER, v. a. [*Kreû-zeman*, *Kreu-zé* ; 1^{re} lon. au 1^{er}, 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d] *Creusement*, est l'action de *creuser*, de *carver*, de rendre creux. » Le *creusement* d'un

fossé, *creuser* un puits, une carrière, *creuser* une pierre, un tronc d'arbre. == *Figurément*, *aprofondir* quelque chose, *creuser* une science, une affaire.

CREUSER, neutre. » *Creuser* bien avant, *creuser* jusque sous les fondemens : *creuser* dans une matière, dans une affaire, *jusqu'au fond* d'une affaire.

On dit (*st. fig. fam.*) Qu'un homme *s'est creusé* le cerveau, pour dire, qu'il s'est beaucoup fatigué à *aprofondir* une matière, et qu'il *creûse* son tombeau, lorsque, par sa conduite, ses excès, il se rend lui-même la cause de sa mort.

REM. 1^o. *Creuser*, a la 1^{re} brève devant la syllabe masc. Nous *creusons*, vous *creusez*, il *creûsait*, *creusant*, etc. Mais cette diphtongue devient longue devant l'e muet : il *creûse*, il *creûsera*, etc.

2^o. * *Creusement* est dans *Trév.* et dans le *Rich. Port.* Celui-ci dit avec raison qu'il est peu usité. L'*Acad.* ne le met point. Ce substantif peut être quelquefois utile. Il manquerait à la langue, si on le laissait perdre pour n'oser s'en servir.

CREUSET, s. m. [*Kreu-zé* ; 1^{re} br. 2^e é moy.] Vaisseau de terre où l'on fait fondre les métaux. Éprouver, épurer l'or et l'argent dans le *creuset*. Passer par le *creuset*. — On s'en sert métaphoriquement : » Rafinez tous les plaisirs, subtilisez-les, mettez-les dans le *creuset*. De toutes ces transformations, il n'en sortira et n'en résultera jamais que l'ennui. *Massil.* » Sa vertu *a été mise au creuset*, elle a passé par toute sorte d'épreuves. » De cet esprit sans corps, qui s'évapore dans le *creuset* du bon sens. *Des Sabl.*

CREUX, CREÛSE, adj. [*Keû*, monos. long. *Kreû-zé* ; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Profond, vide. *Trév.* Qui a une cavité intérieure. *Acad.* » Fossé bien *creux* ; avoir le ventre *creux* : cette statue, cette colonne est *creûse*. == *Figurément*, *Visionnaire*, chimérique ; » *Esprit creux*, pensée *creûse*. » Vous êtes insupportable de me pousser à bout avec un *raisonnement* aussi *creux* que celui-là. *Fonten.* — *Viande creûse*, qui ne nourrit pas assez. » La crème fouettée, les oublies sont de la *viande creûse*. » La Musique est de la *viande* bien *creûse* pour un ventre affamé.

Rem. Cet adjectif marche après le substantif, dans la prose ordinaire et comene. En vers et dans la prose poétique, il peut le

précéder, » Il représentoit les sombres forêts qui couvrent les montagnes et les creux vallons. *Téléme.* » Par-tout la charrue avoit laissé de creux sillons. *Ibid.* Ses yeux creux sont pleins d'un feu sombre et farouche. *Ibid.* — Ses creux yeux serait insupportable.

On dit proverbialement, d'un grand mangeur à qui l'on sert peu de chose, qu'il n'en a pas pour sa dent creuse. On le dit aussi figurément d'un petit gain, à l'égard d'un homme avide. — *Trouver buisson creux*, ne trouver plus dans l'enceinte la bête qu'on avoit détournée. Figurément, ne pas trouver la personne, la chose qu'on cherchait.

On dit aussi, d'un homme qui se repait de vaines espérances, d'imaginations chimériques, qu'il se repait de viandes creuses.

CREUX, adv. *Songer creux*, rêver profondément à des choses chimériques.

CREUX, s. m. 1°. Cavité. » Faire un creux : tomber dans un creux. — Le creux de la main, la cavité qui se fait dans la paume de la main, en la pliant un peu. Le creux de l'estomac, cavité extérieure, qui est entre l'estomac et la poitrine. — 2°. Un beau creux, un grand, un bon creux, se dit d'un homme qui chante la basse, et qui descend fort bas. » Il a un beau, un grand creux; ou, c'est un beau, un bon creux. — 3°. Moule pour mouler quelque figure de relief. » Creux de plâtre, d'acier. » Gravure en creux.

CRI, s. m. 1°. Voix haute et poussée avec effort. » Grand cri, cri aigu. Faire, jeter, pousser un cri, des cris : Cri de joie, d'allégresse, etc. — Cri, clameur. Voyez CLAMEUR. — 2°. Voix de certains oiseaux. » Le cri de la corneille, de la chouette. — 3°. Figurément, plaintes et gémissements. » Dieu entend les cris de la veuve et des orphelins. — 4°. Proclamation de la part du Magistrat. » Il est défendu, par cri public, etc. — 5°. Le ton dont on crie, dans les rues, plusieurs choses à vendre ou à acheter. Les cris de Paris, etc. — 6°. Il se dit, au figuré, pour vœu, désir. Le cri de la nature est d'être heureux. — *A cri et à cri.* Voyez COR.

Rem. 1°. Dit-on, demander à grands cris, ou, avec grands cris? Tous les deux sont bons, mais le premier est le meilleur et le plus autorisé. *Vertot* a préféré le 2d, » Toute l'armée demandoit, avec grands cris, qu'on fit le procès à ces assassins. — Le Traduct. de l'*Hist. d'Angl.* dit, à cris redoublés,

qui vaut mieux. » Le vieux Roi pressoit, à cris redoublés, le retour de son brave Fils.

2°. On dit, jeter les hauts cris, et crier les hauts cris. Le 1^{er} est de tous les styles; le 2d n'est que du style familier. » Je le trouvais, criant les hauts cris. * M. de Coulanges dit, à peu près dans le même sens, crier l'épaule, pour dire, crier par la violence d'une douleur à l'épaule. » Je fus dernièrement attaqué à Versailles; je criaï l'épaule : on mit en même-temps les fers au feu, et les femmes de chambre de M^de de St. Geran me repassèrent que rien n'y manqua. C'est une expression bisarre, qui n'a pas fait fortune.

3°. N'avoir qu'un cri après, désirer ardemment. » Le Cardinal de Bouillon n'a qu'un cri après lui (M. de Coulanges.) *Sév.* On le dit aussi impersonnellement : Il n'y a qu'un cri sur . . . chacun en parle de la même manière. » Il n'y a qu'un cri, dans les États-Unis, contre les restrictions, etc.

CRIAILLER, v. n. CRIAILLERIE, s. f. CRIAILLEUR, ÊUSE, s. m. et f. [*Kri-â-glié, glie-ri-e, glietur, glietur*; 2^e lon.; mouillez les ll; 3^e lon. au dern.] *Criailler*, c'est crier à plusieurs reprises, et faire beaucoup de bruit. *Criaillerie*, crierie qui recommence souvent Voy. CRIERIE. — *Criailleur*, qui criaille. Ils sont du style familier. » Cette femme criaille toujours; on est las de ses criaileries; c'est une criailleuse bien importune : son mari est aussi un grand criailleur; on ne peut être en repos dans cette maison.

CRIANT, ANTE, adj. CRIARD, ARDE, adj. [*Kri-an, ante; ar, arde*; 2^e lon. aux 2 1^{eres}.] Le 1^{er} ne se dit que des choses : qui excite à crier, à se plaindre hautement. » Passe-droit criant, injustice criante. — Le 2d se dit des personnes et des choses, mais dans des sens différens : Qui crie, qui gronde souvent sans sujet. Il est fort criard de son naturel : il a l'humeur criarde; et substantivement, c'est un grand criard, une criarde. — Oiseaux criards, qui crient souvent. Le geai et la corneille sont des oiseaux criards. — Dettes criardes, ce qui est dû à divers créanciers pour fournitures, comme du pain, du vin, de la viande, etc.

CRIBLE, s. m. CRIBLER, v. a. CRIBLEUR, s. m. CRIBLURE, s. f. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d, lon. au dern.] *Crible*, est une peau attachée en dedans d'un cercle, et percée de plusieurs trous, pour séparer le

bon grain d'avec le mauvais, et d'avec les ordûres. *Cribler*, c'est nétoyer le bled avec le crible; et *Cribleur*, celui qui crible.

On dit proverbialement, *percé comme un crible*. On dit aussi figurément, d'un homme qui a plusieurs blessûres dans le corps, qu'il est *criblé de coups*; qu'il est *percé comme un crible*.

CRIBLÛRE, est le mauvais grain et les ordûres, qui sont séparées du bon grain par le crible. » On donne les *criblûres* aux volûilles.

CRIC, s. m. [Pron. *Kri*. — On avertit, dans le *Dict. Gram.* de prononcer toutes les lettres. L'*Acad.* au contraire, avertit que le *c* final ne se prononce pas: il faut suivre ce dernier avis.] Machine à roue de fer, avec une manivelle, qui sert à élever de grands fardeaux, et particulièrement à soulever le train d'un cârrosse.

CRIC-CRAC. [Pron. *krik-brak*.] Mot qui exprime le bruit que fait une chose qu'on déchire, qu'on casse.

CRIÉE, s. f. [*Kri-é-e*; 2^e é fer. et long; 3^e e muet.] Proclamation en Justice, pour vendre des biens. Mettre une maison, une terre en *criée*: s'opposer aux *criées*.

CRIER, v. n. [*Krié*: l'*i* est bref devant la syll. masc.; il est long devant l'*e* muet. Il *crie*, ils *crient*. Au futur et au conditionnel, il *criera*, il *crierait*, l'*e* est tellement muet, que le mot n'est que de deux syllabes: on supprime même cet *e* muet en vers.

Mon amour et ma haine, et la cause commune,
Crirent à la vengeance. *Corn.*

CRIER, est, 1^o. Jeter un ou plusieurs cris. » Cet enfant *crie* sans cesse. — Laissez-le *crier*. Il *crie* de toute sa force. — *Crien* comme un perdu, comme un fou, ou un enragé. *Crier* à pleine tête, à tûc tête, comme un aveugle qui a perdu son bâton. *Crier* les hauts cris. Voy. CRI, Rem. n^o. 2^o. » Il *crie* comme si on l'écorchait. Toutes ces expressions sont du style familier.

On dit proverbialement, *plumer la poule sans la faire crier*; exiger des choses qui ne sont pas dûes, faire des concussions, mais sans bruit et sans éclat.

2^o. Il se dit figurément, d'une chose dure, qui se frottant rudement contre d'autres, rend un son aigre. Cette porte *crie*, les roues *orient*. » L'essieu *crie* et se rompt. *Rac.* = 3^o. Prononcer quelques paroles d'un ton élevé. » Il ne peut disputer sans *crier*: c'est à qui

criera le plus haut. — *Crier* à l'aide, au secours, au meurtre, au voleur, etc. *Crier* miséricorde, *crier* merci, etc. = 3^o. Se plaindre hautement et avec aigreur. En ce sens il régit la prép. *contre*, de la personne et de la chose: » Pourquoi *crie-t-il* sans cesse *contre* moi? Les Prédicateurs ne cessent de *crier contre* le vice. * *Bossuet* lui fait régit la prép. *de*: » On *cria de* cette sacrilège déprédation des biens consacrés à Dieu. — On *cria contre*, est plus usité aujourd'hui. — On dit, en ce sens, *crier vengeance contre*, etc. = 4^o. Proclamer par autorité de Justice, *crier* à son de trompe, *de par* le Roi, etc., ou simplement, proclamer en public: *Crier* du vin à six sous; *crier* un enfant, une montre, un sac de papiers, qui sont perdus. = 5^o. *Crier sur*, ou *après* quelqu'un. Le 1^{er} se dit des personnes, et se dit au propre; le 2^d se dit des personnes et des choses, et signifie *apeler*, *se plaindre*, *desirer*. » Tout est à l'armée: quand on voit un homme avec une épée dans les rûes, les petits enfans *crient sur* lui. *Sév.* » Vous ne m'avez pas entendu; depuis un quart-d'heure je cours, et je *crie après* vous. » Des créanciers qui *crient après* moi, depuis si long-temps. *Mde de...* » Le temps passe vite, vous *criez après* lui. *Sév.*

CRIÈRIE, s. f. [L'*e* devant *tr* est si muet, qu'on ne le fait pas sentir: pron. *crîri-e*: 1^{er} et 2^e lon. 3^e e muet.] Bruit qu'on fait en criant: *Sa crierie* me rompt la tête: que gagnez-vous avec vos *crieries*? Faites cesser cette *crierie*, ces *crieries*.

CRIÈRIE, CRIÂILLERIE. Suivant *La Touche*, ces deux mots sont plus usités au pluriel qu'au singulier; et cela est vrai. *Criâillement*, marque le bruit et les cris des personnes qui se disputent, ou qui se querellent: *Crieries*, se dit plutôt du cri de ceux qui se plaignent, ou qui demandent quelque chose. » Jupiter, ému des *crieries* importunes des grenouilles, etc. *Trad. de Phedre.* — Selon l'*Acad.* *criâillerie*, est une *crierie* qui recommence souvent; et c'est la seule différence qu'elle met entre ces deux mots. L. T. Celle qu'établit *La Touche* me paraît fort juste.

CRIEUR, EÛSE, s. m. et f. [*Kri-eur*, *eû-ze*; 2^e lon. au 2^d.] 1^o. Celui, celle qui *crie*. » Faites taire ce *crieur*, cette *crieuse*. C'est un *crieur* bien incomode, une *crieuse* insupportable. = 2^o. Qui *crie* du fruit, de vieux chapeaux, etc., par la ville. Un *crieur*

de moutarde, une *crieuse* de vieux chapeaux, etc. — *Jurés-Crieurs*, Officiers qui publient des Édits, etc., au son des trompettes.

CRIME, s. m. Action méchante et punissable par les lois. *Acad.* Action contre la loi conçue. *Trév.* Faute qui mérite punition. *Rich. Port.* » *Crime* capital, énorme, inoui, atroce, détestable, etc. » *Imputer un crime* à quelqu'un, *lui imputer une chose à crime.* » Cette rigide exécution des loix ne pouvoit effectivement *leur être imputée à crime.* *Hist. d'Angl.* — *Faire un crime* à... de... » *Vous me faites un crime* de tout. » J'y trouverai des âmes sensibles à mon malheur, et qui ne *me feront pas un crime d'inspirer* un peu de pitié. *Marm.*

Dans la conversation ordinaire, on se sert du mot *crime*, pour exagérer une *faute* légère, comme on dit *meurtre* pour simple *domage.* » *C'est un crime*, c'est un *meurtre* d'abatre de si beaux arbres. — *Crime, délit, forfait, faute* (synon.) V. FAÛTE.

CRIMINALISER, v. a. CRIMINALISTE, s. m. [*lisé, lis-te*, dern. *é* fer. au 1^{er}, *e* muet au 2d.] En termes de Pratique, *criminaliser une affaire*, c'est d'un procès civil en faire un criminel; comme *la civiliser* se dit dans un sens contraire. — *Criminaliste* est un Auteur qui a écrit sur les matières criminelles; ou, un homme qui en est fort instruit. » *C'est un grand criminaliste.*

CRIMINEL, ELLE, adj. CRIMINELLEMENT, adv. [*nèl, nèle, nèleman*; 3^e e moy. 4^e e muet.] 1^o. En parlant des *personnes*, coupable de quelque crime. » *Homme criminel, femme criminelle*: tous ceux qui sont accusés ne sont pas *criminels.* — 2^o. En parlant des *choses*, condamnable, qui mérite punition. » *Desir, attachement criminel*; *pensée, action criminelle.* — Et en parlant de *procédûre*; qui a rapport aux crimes. » *Procès, Juge, Lieutenant criminel, Matière, affaire criminelle*; *intenter une action criminelle.* Il est opposé à *civil.* — 3^o. Il se dit des *personnes substantivement*; j'ai paru devant lui comme *un criminel*, comme *une criminelle.* » Le Tribun soutint que cette précaution étoit nécessaire pour empêcher qu'un aussi grand *criminel* n'échappât à la justice du Peuple. *Vertot.* — Ou des choses comme *substantif* abstrait. » *Tirer une affaire au criminel.* — Et *figurément* (st. famil.) Il *prend tout au criminel*; il

s'ofense de tout. — Il *va d'abord au criminel*, il juge malignement de tout sur la moindre apparence.

Rem. 1^o. *Criminel* adj. suit ou précède le substantif, au gré du Poète ou du Prosauteur, guidé par l'oreille et le goût. Les *desirs criminels*; *ce criminel* desseint. Il est toujours bien après; et il est bien des substantifs avec lesquels il ne serait pas supportable devant; comme *ce criminel Prince*, et surtout *ce criminel homme.*

2^o. On dit, avec la prép. *de*: *criminel de Lèse-Majesté.* Hors delà, il se dit sans régime. » *Déclarer criminel* de trahison quiconque, etc. *Hist. d'Angl.* Il faut dire *coupable de*, etc.

IL CRIMINELLEMENT, d'une manière criminelle. *Aimer criminellement*; regarder une femme *criminellement.* — Au criminel, *poursuivre* quelqu'un *criminellement.* — *Expliquer, juger criminellement*; *expliquer, interpréter* en mauvaise part.

CRIN, s. m. CRINIÈRE, s. f. CRINON, s. m. [*Krein*, monos. *kri-niè-re*, 2^e e moy. et long, 3^e e muet.] I. *Crin* est ce poil rude et long qui vient au cou et à la queue des chevaux, et de quelques autres animaux. » *Garnir un matelas de crin*; *bouton de crin*, etc. — On le dit par mépris des cheveux: » *Ce ne sont pas des cheveux, c'est du crin.* — *Prendre* quelqu'un *au crin*, ou *aux crins*, aux cheveux; *se prendre au crin*, ou *aux crins*, se battre.

II. *CRINIÈRE*, tout le crin qui est sur le cou d'un lion. » *Longue, épaisse crinière*: il avoit *la crinière* toute hérissée. — On le dit par mépris de la chevelûre de l'homme, ou d'une pèruque; *vilaine crinière.*

III. *CRINON*, petit ver mince comme le *crin*, qui s'engendre sous la peau.

CRIOLE. C'est ainsi qu'on disoit autrefois, et que l'avoit d'abord mis l'*Académie.* Dans la dernière édition, elle ne met que *Créole.* Voy. ce mot.

CRIQUET, s. m. *Krikè*; 2^e e moyen.] Petit cheval faible et de vil prix. » Il montoit *un criquet.*

Un fier et superbe coursier
Et le criquet d'un Jardinier
Aloient un jour de compagnie,
St. Marcel.

CRÏSE, s. f. [*KrÏse*; 1^{er} lon. 2^e e muet.] éfort que fait la nature dans les maladies, par la sueur, les évacuations, etc. Bone ou mauvaise

mauvaise *crise* ; jour de *crise* ; attendre la *crise*. — Quelques-uns disent , *faire crise* , ou *une crise*. Cette façon de parler est douteuse. — Il se dit élégamment au figuré : » Les affaires sont dans leur *crise* : » Le sort de l'Angleterre est à présent dans sa *crise*. » Le mal étoit porté à son comble ; et son excès annonçoit la *crise* , qui devoit en préparer le remède. Moreau.

CRISPATION , s. f. [*cion* , en vers *ci-on*.] Terme de Médecine , font à la mode ; Resserrement des parties extérieures , qui se replient sur elles-mêmes , et se crépent par l'approche du feu. — Il se dit sur-tout , et plus souvent d'un éfet à-peu-près pareil , qui arrive dans les nerfs , dans les entrailles. Comme les vapeurs , vraies ou prétendues , sont fort communes , on parle beaucoup de *crispation de nerfs*.

CRISTAL , s. m. CRISTALLIN , INE , adj. [Dans le 2d , on ne pron. qu'une seule *l* ; *Krista-lein* , *line*.] *Cristal* , est ; 1°. une pierre transparente. *Cristal de roche* : Il y a des *cristaux* de différentes couleurs. == 2°. Espèce de verre , qui est net et clair comme le vrai cristal. » *Cristal de Venise* , de Bohême : verres de *cristal*. = On dit , poétiquement , le *cristal des eaux* , des fontaines.

CRISTALLIN , qui est clair et transparent comme du cristal. Il ne se dit guère que des eaux ; *des eaux cristallines* , extrêmement claires. — *Humeur cristalline* , ou *Cristallin* , subst. masc. L'une des trois humeurs de l'œil. Le *cristallin* épaisi , et devenu opaque , forme la cataracte.

CRISTALLISATION , s. f. CRISTALLISER , v. a. [*Kristaliza-cion* , *lizé* : on ne pron. qu'une *l*.] *Cristalliser* , c'est congeler en manière de cristal. *Cristallisation* , est l'action de cristalliser , ou la chose cristallisée. Le verbe se dit sur tout au réciproque. » L'eau se cristallise à travers ces terres , ces rochers : les sels se cristallisent : » *Cristallisation naturelle ou artificielle*.

CRITIQUABLE , adj. CRITIQUE , subst. et adj. CRITIQUER , v. a. [*Kritikable* , *kritike* , *rité* ; 3° dout. au 1^{er} , *e* muet au 2d ; *é* fer. au 3^e.] I. *Critiquable* , qui peut être critiqué. » Les meilleurs ouvrages sont *critiquables*.

II. CRITIQUE , adj. dit , 1°. du jour où il arrive ordinairement quelque crise dans les maladies. » Le 7^e et le 9^e , sont des jours

Tome I.

critiques. » Dans l'accès d'une fièvre intermittente , l'évacuation *critique* se fait constamment par la voie des sueurs. *Voullonne*. — *Figurement* ; Dangereux. » *Ocasion critique* , situation *critique*. == 2°. Qui a rapport à la critique. » *Discours critique* , *dissertation critique*.

CRITIQUE , s. f. 1°. L'art , le goût , la capacité de juger d'un ouvrage d'esprit. Être habile , savant dans la critique ; avoir la critique sûre ; exercer sa critique sur un ouvrage. Soumettre ses écrits à la critique d'un homme de goût. — Dans ce même sens : *dissertation* faite pour examiner un ouvrage d'esprit. » Il a fait la critique d'un tel Poème : il a fait imprimer sa critique. == 2°. *Censure* maligne de la conduite d'autrui , ou de ses ouvrages. » *Critique amère* , mordante , maligne , injuste , outrée , etc. Voyez CENSURE.

CRITIQUE , s. m. Celui qui examine des ouvrages d'esprit , pour en porter son jugement. » M. Fréron a été un des *Critiques* les plus célèbres qui aient paru en France. M. Clément passe pour un excellent *Critique*. Quelques-uns trouvent pourtant qu'il est trop difficile.

III. CRITIQUER , censurer quelque chose , y trouver à redire. *Critiquer un ouvrage*. *Critiquer la conduite* , les actions d'autrui. *Critiquer un tableau* , un bâtiment. — Il est neutre dans cette phrase : C'est un homme qui critique sur tout.

* CRITIQUEMENT , adv. * CRITIQUEUR , s. m. Le 1^{er} est un néologisme assez récent. Il est employé dans le titre d'une division d'un Ouvrage immense , projeté sur l'*Histoire Littéraire Universelle*. » Ce titre est : *de ceux* , qui ont écrit sur les Savans en général , *critiquement* et historiquement. — La fureur du néologisme a saisi tous les Auteurs. Chaque jour voit paraître des mots nouveaux ; et chaque Écrivain fabrique sans façon tous ceux qui l'acomodent.

* CRITIQUEUR , Celui qui critique , qui blâme , qui censure. Ce mot ne se trouve que dans *Richelet*. On peut , sans crainte , le traiter de barbarisme.

CROACEMENT , ou CROASSEMENT , s. m. CROACER , ou CROASSER , v. neut. [Le 1^{er} est du *Trévoux* ; le 2d , de l'*Acad.* — Le *Rich. Port.* , qui met aussi celui-ci , dit qu'on devrait écrire , *Croacement* , *croacer* ; de *crocitus* , *crociré*. — Prononc.

L III

Kro-aceman, *Kro-acé*; 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Ces mots expriment le cri des corbeaux. » Le *croassement* des corbeaux est désagréable. » J'entends *croasser*: voici des corbeaux. — *Figurément*, ils se disent des mauvais Poètes et Musiciens. » Pour Dieu, faites-nous grâce de vos *croassements*. Il ne chante pas, il *croasse*.

CROC, s. m. [*Krok*: M. de Wailly veut qu'on prononce *cro*: l'*Acad.* au contraire avertit de prononcer le *c* final.] 1^o. Instrument à une ou à plusieurs pointes recourbées pour y pendre ou y atacher quelque chose. » *Croc de fer*, *croc de bois*. Pendre au *croc* ou à un *croc*. — On dit, *figurément*, (st. fam.) Mettre ou pendre les armes, ou son épée au *croc*; quitter le métier. Mettre un procès au *croc*, le laisser indécis. » Depuis long-temps ce procès est au *croc*, a été mis au *croc*. = 2^o. Longue perche avec un crochet au bout. » *Croc de batelier*. = 3^o. *Crocs*, certaines dents de quelques animaux: » Les *crocs* d'un mâtin, d'un cheval. = 4^o. *Crocs*, grandes mousiâches, recourbées en forme de crochet: » Il a, il porte de beaux *crocs*.

CROC EN-JAMBE, s. m. Tour de lutte, pour faire manquer le pied à celui avec qui l'on est aux prises. » Donner le *croc-en-jambe*. — *Figurément* et familièrement, Adresse avec laquelle on supplante quelqu'un, ou on le fait déchoir de sa place, ou des prétentions qu'il avait. » On lui a donné le *croc-en-jambe*: Voilà un vilain *croc-en-jambe*.

CROCHE, adj. **CROCHET**, s. m. [2^e e muet au 1^{er}, é moy. au 2d.] *Croche*, adj. signifie, qui est courbé, tortu. Il a la jambe, la main *croche*. L'usage de ce mot n'est pas fort étendu. — S. f. Note de Musique, qui est crochue par un bout. » La *croche* vaut la moitié de la noire, et la *double croche*, la moitié de la *croche*.

CROCHET, petit *Croc*. » *Crochet* à pendre de la viande. *Crochet* de Serrurier, pour ouvrir une porte, quand on en a perdu la clef. *Crochet* à pendre une montre, etc.

On dit, *proverbialement*: Être sur les *crochets* de quelqu'un, vivre à ses dépens. — Aller aux *mûres* sans *crochet*, entreprendre quelque chose, sans avoir tout ce qu'il faut pour l'exécuter.

CROCHETS: Certaines dents aiguës et perçantes de certains animaux. » En termes

d'*Imprimerie*, figures courbes pour marquer une parenthèse, []: — C'est aussi le nom d'une figure recourbée, qui sert à lier ensemble deux ou plusieurs articles. }

CROCHETER, v. a. **CROCHETEUR**, s. m. [*Krocheté, teur*; 2^e e muet: 3^e é fer. au 1^{er}.] *Crocheter*, c'est ouvrir une porte, un coffre avec un crochet. — *Crocheteur*, est un Portefaix, ainsi nommé, parce qu'il porte des crochets sur le dos, pour porter plus aisément les fardeaux. On apèle, par mépris, de ce nom, tous les Portefaix, même ceux qui n'ont point de crochets. » C'est un *crocheteur*; fort comme un *crocheteur*. Injures de *crocheteur*. — Fig. famil. Santé de *crocheteur*; santé très-robuste.

* **CROCHETERAL**, ou **CROCHETORAL**, ALE, adj. *Richelot* met le 1^{er}: Façons de parler *crocheterales*; c. à. d. de *crocheteur*. *Trév.* met le 2d. Grossier, incivil, qui tient du *crocheteur*. Le *Rich. Port.* met ce mot, en citant *Trév.* — L'*Acad.* ne le met point. Il ne peut être bon que pour le burlesque. Le 2d serait le meilleur; car dans le 1^{er}, ces deux e muet de suite ne sont pas dans le génie de la Langue.

CROCHU, ÔE, adj. [2^e lon. au 2d; 3^e e muet.] Recourbé, fait en crochet. — Il suit toujours le substantif. Doigts *crochus*, mains *crochûes*. — Fig. (st. bas et populaire) avoir les mains *crochûes*, être sujet à dérober. — On a dit autrefois, *crochue* ou *croche*, pour exprimer une note de Musique, qui a un crochet au bout de la queue. On ne dit plus que *croche*. Voy. ce mot.

CROCODILE, s. m. Animal amphibie, de la figure d'un lézard, mais sans comparaison, plus grand. Il est vorace et très-dangereux. » Il y a des *Crocodiles* dans le Nil, dans le Gange, etc. — On apèle, proverbialement, *larmes de Crocodile*, des larmes feintes et hypocrites; les larmes d'un traître, qui veut nous surprendre et nous tromper.

CROIRE, v. n. et act. Faut-il prononcer *crére*, ou *croâ-re*? Plusieurs admettent les deux prononciations; la 1^{re}, pour la conversation: la 2^d pour le discours soutenu. Un habile homme interrogé, comment il fallait prononcer ce mot, répondit: je *crois* qu'il faut prononcer, je *crois*. L'Ab. *Tallemant*, dans le Recueil des Décisions de

l'Acad. Franç. (1698) dit que la prose adoucit la prononciation à plusieurs mots, comme *croire*, qu'elle prononce *craire*. La question est encore indécise : le plus sûr est de toujours prononcer *croâre*, je *croâ*, nous *croâ-ion*, etc. — On dit, dans *l'Ann. Lit.* » M. Retif de la Brétone écrit *craire* au lieu de *croire*, comme s'il était convenu généralement de prononcer de la première manière. Cette prononciation même n'est-elle pas ridicule, comme *endrait* pour *endroit*, *étrait* pour *étroit*, *fraid* pour *froid*, etc.

CONJUG. Je *crois*, nous *croions*, ils *croient* (et non pas *croient*, qui ferait deux syllabes, *croz-ient.*); je *croisais*, nous *croissions*, vous *croissiez*, ils *croissaient*. Je *crus*, j'ai *cru* (et non pas *crû*, avec l'acc. circ.) Je *croirai*, *croirais*; que je *croie*. (Pron. *croâ*, monos. et n'écrivez pas *croie*, qu'on prononcerait *croâ-ie*, et qui serait dissyllabe.); que je *crus*, tu *crusse*, il *crut* (et non pas *crût*, avec l'accent.); *croissant*, *cru*.

Rem. 1°. *L'Académie* écrit à l'Imparfait comme au présent, nous *croions*, vous *croyez*; c'est confondre un temps avec l'autre. Plusieurs Auteurs le font de même : » Nous *croions* la chose finie, mais le lendemain la scène changea. *Let. Edif.* Je *crois* qu'il faut écrire et prononcer, nous *croions*.

2°. On écrivait autrefois je *creus*, tu *creus*, il *creut*. J'ai *creu*. Aujourd'hui on écrit, et l'on prononce je *crus*, etc. J'ai *cru*. Quelques-uns y mettent mal-à-propos un accent circ. sous prétexte de marquer la suppression de l'e; mais cet accent n'est plus employé aujourd'hui, par ceux qui écrivent bien, que pour marquer les syllabes longues.

CROIRE; c'est 1°. Estimer une chose véritable. » Je *crois cela*, je ne le *crois pas*; j'ai peine à le *croire*: il *croit cela* comme l'Évangile, etc. = 2°. Ajouter foi aux personnes. Il se dit alors, ou avec le régime direct (l'accusatif): je *vous crois*. » C'est un menteur, on ne le *croit plus*: il faut en *croire les Auteurs*, *les Médecins*, *les Avocats*; ou il est neutre, et régit le datif (la prép. à). » Je ne veux pas y *croire*; *croire à cet homme*. » Il ne faut pas *croire au rapport*, *au témoignage de cet homme*. *Croire aux Médecins*, *aux Avocats*.

Rem. I. Quelquefois *croire* a des sens différents, suivant ses différents régimes. Par exemple, *croire aux sorciers*, *aux revenans*, *aux silphes*, c'est croire qu'il existe des sorciers,

des revenans, des silphes, » Elle a la bêtise de *croire aux revenans*. Élise *croit aux silphes*, et brûloit d'envie d'en avoir un. *Marm.* — *Croire les sorciers*, c'est croire vrai ce qu'ils vous disent. = Ces deux régimes et ces deux acceptions de *croire* sont réunis dans cette phrase de *Bossuet*. » Il n'y a point de différence entre *croire l'Église catholique*, et *croire à l'Église catholique*. Il veut dire que dès là qu'on *croit qu'il existe une Église catholique*, on doit *croire ce qu'elle enseigne*.

II. Le datif, régi par *croire*, donne souvent à ce verbe le sens de *se fier à...*

O ciel! qu'on doit peu *croire*

— Aux dehors imposans des humaines vertus!

Gress. Édouard.

Et quelquefois aussi, le sens d'*espérer*, » Son malheur étoit trop grand, pour qu'elle pût *croire à* quelque moyen d'y remédier. *Anon.* Mais ce régime n'est que pour les choses, en ce sens. = * *Molière* lui fait régir l'ablatif (la prép. de) de la *personne*, et lui donne le sens de *presumer*. » Sans trop *croire de moi*. — *Croire n'a pas cette signification et ce régime, en ce sens*. On dit, je *crois tout de lui*, c. à. d. *tout ce qu'on me dit sur son compte*; mais on ne dirait pas, je *crois tout de lui*, pour dire, *j'espère tout ce qu'on me promet de sa part*, je le *crois capable de le faire*.

III. *Croire* se dit des choses, dont on n'est pas bien assuré. Il est donc ridicule de l'appliquer aux vérités certaines de l'Histoire. » Tandis que la paix régnoit en Europe, je *crois que* Ferdinand le catholique mourut, dit le Traducteur de M. *Hume*. C'est un anglicisme, un tour particulier à la langue anglaise, qu'il ne falait point transporter dans notre langue. Il falait dire simplement: Tandis que la paix régnoit en Europe, Ferdinand le Catholique mourut.

IV. *S'en croire*, c. à. d. en croire à ce qu'on voit, ce qu'on entend.

Que vois-je? Ah! je m'en *crois à* peine.

Quoi! c'est vous, Arondel, c'est vous que je *revois*?

Gress. Édouard.

On ne le dit guère qu'avec à *peine*.

V. RÉGIMES. *Croire* régit l'infinitif sans prép. ou la conjonction *que*, avec l'indicatif ou le subjonctif. Le premier régime s'emploie lorsque le verbe régi se rapporte au sujet du v. *croire*; le second, quand il ne

s'y raporte pas : *je crois pouvoir le faire ; je crois qu'il pouvait le faire.* Quelques-uns mettent mal-à-propos la prép. *de* devant l'infinitif. » Les nouveaux Philosophes *croient d'avoir trouvé* le secret d'une teinture, qui blanchit tout ce qui est noir, et qui noircit tout ce qui est blanc. Déplorable secret ! Malheureuse invention ! *Le Chev. des Sablons.* Il fallait dire, *croient avoir trouvé*, etc. » On *croit de l'avoir* déjà prouvé. *Brès, Avocat.* » *Je crois de penser* à ce moment, et *de dicter* à mon copiste. *Crousaz.* » Les Romains *avoient cru* de leur rendre, etc. *Id.* Retranchez *de* dans ces phrases.

1°. Le *que* après *croire* régit l'indicatif, quand le sens est affirmatif, et le subjonctif, quand le sens est négatif ou interrogatif : *je crois qu'il viendra ; je ne crois pas, ou croyez-vous qu'il vienne ?* » *Croyez-vous que ses parens soient inexorables ? Marin, Julie.* Plusieurs Auteurs ont employé le subjonctif, quoique le sens fût affirmatif.

La plus belle des deux, *je crois que ce soit l'autre.*
Corn.

Il fallait, *que c'est l'autre ;* mais le vers aurait manqué d'une syllabe.

Vous croyez qu'un amant vienne vous insulter.
Racine.

Selon l'usage, il faudrait :

Vous croyez qu'un amant viendra vous insulter.

Ou bien :

Pensez-vous qu'un amant vienne vous insulter ?

Voiture a employé ce mode, croyant mal-à-propos que le sens était négatif. » Une des causes qui m'obligent à cette heure de me réconcilier, c'est *la crainte que*, si je vous témoigne de la haine, on *ne croie qu'elle vienne* (vient) d'envie plutôt que d'un juste ressentiment. — Ce qui a trompé cet Auteur, d'ailleurs très-correct pour son temps, c'est la particule négative *ne*, qui affecte *croire*; mais cette particule n'est point commandée en cet endroit par le sens négatif; mais par le substantif *crainte*: le sens est affirmatif. C'est comme si l'on disait: si je vous témoignais de la haine, on *croirait qu'elle vient* d'envie, etc. voilà ma crainte, et cette crainte m'oblige à me réconcilier. — M. l'Ab. *Du Bos*, qui avait une prédilection peu commune pour les subjonctifs, et qui les prodiguait souvent contre les règles, s'est aussi servi de ce mode dans une phrase affirmative. » S'il se rencontre quelque sphinx d'une beauté merveilleuse, on peut

croire qu'il soit (qu'il est) de quelque Sculpteur Grec.

Au contraire, d'autres Auteurs mettent l'indicatif à la place du subjonctif dans des phrases négatives: » *Je ne crois pas qu'il seroit* (qu'il fût), juste de détruire tout d'un coup le droit de l'Empire Romain. » *Je n'avois point cru que M. Newton étoit* (fût) capable d'employer cette objection. *Leibnitz.* Cela est pardonnable à un étranger; mais des Auteurs, français d'origine et d'éducation, ont fait la même faute; ce qui est plus surprenant. » On prie Mr de St. Ange de *ne pas croire qu'il y a* (qu'il y ait) des absurdités dans Ovide, toutes les fois qu'il ne pourra pas l'entendre, sans lui en supposer. *Journ. de Mons.* » *Croyez-vous qu'aujourd'hui on peut* (on puisse) supporter ces idées de perfection? *Anon.*

2°. Quand la négative affecte le verbe régi, comme le verbe *croire*, le cas est plus embarrassant. Faut-il dire, par exemple, *je ne crois pas que je ne le fasse pas*; ou *que je ne le fasse*, en retranchant *pas*; ou bien: *je ne crois pas ne pas le faire*, en se servant de l'infinitif? — Mde. de *Sévigné* a employé la seconde manière, qui me plairait assez. » *Je ne crois pas que je ne pleure* quand je verrai, etc. L'infinitif me paraît bon aussi en pareil cas. Mais, à mon avis, la première manière ne vaut rien du tout: *je ne crois pas que je ne pleure pas*, etc.

3°. *Croire que*, dans les phrases interrogatives, a des sens différens, suivant qu'il régit le futur ou le subjonctif. *Croyez-vous qu'il le fera?* signifie: je crois qu'il ne le fera pas, et vous seriez trop simple de le croire. *Croyez-vous qu'il le fasse?* veut dire: je doute qu'il le fasse; je ne sais s'il le fera. *Extr. de Mr. Andry de Bois-Regard.*

4°. *Il est à croire que*, a les mêmes régimes que *croire*: » *Il est à croire qu'il le veut*, ainsi: est-il à croire qu'il le veuille, ou *qu'il le voudra* ainsi? — On met aussi, *il est à croire sans que*, en parenthèse. » Une mort chrétienne le mit en possession, *comme il est à croire*, de la récompense que méritoient ses souffrances et la fermeté de sa foi. *Lett. Edif.*

5°. Pour revenir au régime de l'infinitif, on ne doit l'employer qu'avec les verbes qui se rapportent au sujet de la phrase, et non au régime. » *Je croyois cette brochure intéressante, parce que je la croyois contenir*

tes actions journalières d'un grand Prince. M. de Barruel. Il falait : *je croyais qu'elle contenait*, etc.

6°. Quelquefois, dans la conversation, on supprime le pron. *le* devant *croire*. » Vous en viendrez à bout — Vous croyez? — Je le crois. On dit, *vous croyez?* pour, *vous le croyez?*

CROIRE, signifie aussi avoir la foi, et recevoir avec soumission tout ce que l'Église enseigne. Il s'emploie, ou *neutralement* et sans régime : » A la première prédication des Apôtres, les Juifs *crurent*. » Il *ne croit point*, c'est un impie; ou avec la prép. *en* ou à pour régime : *croire en Dieu*, *en J. C. au St. Esprit*, à la Ste. Eglise catholique, ect. — M. *Crouzaq* lui fait régir la prép. *dans*. » Les hommes vicieux et tirans *crurent dans* des Dieux tirans et vicieux. J'aimerais mieux *en* que *dans*; mais, à des Dieux vaut mieux encôre.

CROISADE, s. f. [*Kroa-zade*.] Ligue contre les Infidèles et les Hérétiques, ainsi nommée, de ce que ceux qui s'y engageaient prenaient une croix sur leurs habits. » Les *croisades* sont aujourd'hui le grand cheval de bataille des Philosophistes.

CROISÉ, ÉE, adj. [*Kroa-zé, zé-e* : 2° é fer. long au 1d.] Chargé d'une Croix; qui est en forme de Croix. — Étoffe *croisée*, serge *croisée*, dont les fils sont entrelacés. — *Avoir*, ou *demeurer*, *se tenir les brâs croisés*, *demeurer oisif*, ne point se remuer.

CROISÉS, s. m. pl. Ceux qui prenaient la croix pour les guerres saintes. » L'armée des *Croisés* étoit composée de trois cens mille hommes

CROISÉE, s. f. [*Kroa-zé-e*; 2° é fer. et long, 3° e muet.] Fenêtre, ainsi apelée, de ce qu'autrefois elle étoit en croix, et à plusieurs panneaux. Elle a retenu ce nom, quoiqu'elle n'ait plus cette forme. Ce mot se dit, et de l'ouverture de la fenêtre, et de la menuiserie garnie de verre, qui sert à fermer cette ouverture. = On dit plutôt une maison de dix, de quinze *croisées*, que de dix ou quinze *fenêtres de face*. » Faire une *croisée*, pratiquer plusieurs *croisées* dans une façade. Placer, peindre, vitrer une *croisée*.

CROISEMENT, s. m. [*Krod-zeman*; 1° long, 2° e muet.] * *Trév.* le dit en général, de l'action de deux corps qui se croi-

sent. Dans le *Rich. Port.* on ne le met que comme un terme d'escrime. » Le *croisement* consiste à mettre son épée en forme de croix sur l'épée de celui contre qui l'on se bat. — L'*Acad.* ne le met point.

CROISER, v. act. [*Croa-zé*; 2° é fer. — Devant l'e muet, oi est long : il *croise*, il *croisera*, etc. Pron. *kroá-zé, kroá-zera*.] 1°. Disposer en forme de croix. *Croiser les brâs*, *les jambes* : *croiser les piques*, *les épées*. = 2°. Traverser. *Croiser le chemin*. — *Figurément*, traverser quelqu'un dans ses desseins. » Ils *se croisent* dans leurs prétentions. = 3°. Rayer. » Il lui *croisa* trois ou quatre articles. — *Croiser une déclaration de dépens taxés* : marquer d'une croix les articles dont on se plaint. = 4°. *Croiser*, neutre, se dit des robes, des habits, dont les côtés passent l'un sur l'autre. » Cette camisole ne *croise* pas assez. = En termes de *Marine*, il est aussi neutre : On dit, *croiser sur* telle côte, *sur* telle mer; *aler et venir sur*... pour découvrir les vaisseaux ennemis et leur donner chasse pour tâcher de les prendre. * *Mde. de B...* le fait *actif* en ce sens, contre l'usage. » Une flote formidable... qui *croisoit la mer* depuis tout l'été. C'est un barbarisme ou un anglicisme. = 5°. *Se croiser*, réciproque, en parlant des choses, se couper, se traverser : » Deux chemins, deux lignes qui *se croisent*. = En parlant des personnes, s'engager dans une croisade : » Quand St. Louis *se croisa*, la plupart des Princes *se croisèrent* aussi.

CROISEUR, s. m. [*Kroa-zeur*.] Capitaine ou vaisseau qui croise sur une côte. *Trév. Rich. Port. Voy.* **CROISER**, n°. 4°. L'*Acad.* ne le met pas.

CROISIÈRE, s. f. [*Kroa-zè-re*; 2° é moy. et long.] Certaine étendue de mer, dans laquelle les vaisseaux croisent. » Il établit sa *croisière* dans le détroit de Gibraltar; *entre Malthe et Alger*.

CROISILLON, s. m. [*Kroa-zig-lion*; mouillez les ll.] La traverse d'une croix, d'une croisée. » La *croix de Lorraine* a deux *croisillons*; *croisée à deux*, à trois *croisillons*.

CROISSANCE, s. f. [*Kroa-san-ce*; 2° lon. 3° e muet.] Augmentation en grandeur, en parlant des animaux et des arbres. » Âge de *croissance* : il n'a pas encore toute sa *croissance*.

CROISSANT, s. m. [*Kroa-san*; 2^e lon.]
1^o. La figure de la nouvelle lune, jusqu'à son premier quartier. » *Le croissant de la Lune* : elle est à son croissant. — On dit, poétiquement, *l'Empire du Croissant*, pour dire, *l'Empire du Turc*, parce qu'il a un Croissant dans ses Armes. » *Abatte le Croissant*. — 2^o. Instrument de Jardinier en forme de Croissant, avec lequel on tond les palissades. — 3^o. Branche de fer recourbée, qu'on scelle dans les cheminées, pour y placer les pelles à feu, les pincettes, etc.

* **CROISSANT**, ANTE, adj. verbal. Qui croît. » *Pison*, éfrayé du frémissement de la sédition *croissante*. J. J. *Rouss.* Traduct. de *Tacite*. Ce participe, employé adjectivement, est une nouveauté. — M. *Targe* a dit aussi : » Ils voyoient leur patrie opprimée par des taxes toujours *croissantes*. *Smol.*

CROISURE, s. f. [*Kroa-zûre*. 2e. e lon. 3^o. e muet.] *l'Acad.* ne le dit que de la tissûre d'une étoffe croisée. — *Corneille* l'a dit des vers, et plusieurs Auteurs l'ont dit après lui. » La diversité de la mesure et de la *croisûre* des vers, que j'y ai mêlés. *Exam. d'Androm.* » Il serait bon de ne régler point toutes les strophes sur la même mesure, ni sur les mêmes *croisûres* des rimes. *ibid.* » La *croisûre* des grands et des petits vers. *Anon.*

CROÎTRE, v. n. Plusieurs traitent *croître* comme *croire*; ils prononcent *croâ-tre* ou *crê-tre*: on le marque ainsi dans le *Dict. Gramm.* en avertissant que la 2^e prononciation est de la conversation. — *Corneille* le fait rimer avec *renâitre*. Il fait dire à *Sestorius*, en parlant de son amour pour *Aricie*.

La victoire aura droit de le faire *renâitre*
Si ma haine est trop foible, elle le fera *croître*.

Et avec *maître* :

J'en veux être le *maître*

Et malgré cet amour, que j'ai trop laissé *croître*.

Racine le fils, dans son Poème de *la Religion* le fait rimer avec *reconoitre*, qu'on prononce aujourd'hui *reconêtre*.

La voix de l'Univers à ce Dieu me rapèle.

La terre le publie.

A de moindres objets tu peux le *reconoitre*.

Contemple seulement l'arbre que je fais *croître*.

Le plus sûr est de prononcer toujours *croître* à pleine bouche, comme on dit; c. à. d. *croâ-tre*.
Conjug. Je *crois*; nous *croissons*, ils *croissent*, je *croissais*; je *crûs*, j'ai *crû*; je *croîtrai*, je *croîtrais*; que je *croisse*; je *crûsse*, *croissant*; *crû*. — M. de *Wailly* met ce verbe au nombre des neutres, qui prennent indifé-

remment être ou avoir pour auxiliaires. » Il a *crû* ou il est *crû*. *l'Acad.* met pour exemple: sa famille est bien *crûe*, a bien *crû*. » Le Nil perd dans un jour ce dont il étoit *crû* dans quatre: *Granger*, cité par *Buffon*.

CROÎTRE. C'est 1^o. devenir plus grand, en parlant des animaux et des végétaux. » *croître* bien vite, à vue d'œil. Les herbes, les arbres *croissent*. Laisser *croître* ses cheveux, ou mieux, se laisser *croître* les cheveux, la barbe etc. — 2^o. Augmenter de quelque manière que ce soit. Ainsi l'on dit de la lune qu'elle *croît*; des rivières, des pluies, des neiges, des jours, des douleurs, des maux qu'ils *croissent* etc. — Il régit quelquefois la prép. *en*. » Elle *croît en* vertus, *en* grâces, *en* beauté etc. — 3^o. Multiplier: se-biens *croissent* sensiblement; son armée *croissait* tous les jours, sa famille a *crû* ou est *crûe* de six enfans. — 4^o. En parlant des herbes et des plantes, venir, être produit: cette espèce d'arbres ne *croît* que dans des lieux humides. » Il *croît* du lin dans ce pays; il n'y *croît* ni blé ni vin, etc.

Rem. *croître* est toujours neutre, du moins en prose. *L'actif* est *accroître*. Les Poètes sont en possession de l'employer activement, et nous pensons comme M. d'*Olivet* qu'on ne doit pas la leur disputer.

Tu verras que les Dieux n'ont dicté cet oracle,
Que pour *croître* à la fois sa gloire et mon tourment.

Rac. Iph.

Je ne prends point plaisir à *croître* ma misère.

id. Baj.

Que ce nouvel honneur va *croître* son audace.

Esther.

C'est donc trop peu pour moi que des malheurs si proches,

Si vous ne les *croissez* par d'injustes reproches.

Corn. Androm.

. Vous voulez *croître* ce désespoir.

Pirron, Gustave.

On dit proverbialement, à chemin battu il ne *croît* point d'herbe: on profite peu dans un commerce, dont tout le monde se mêle. — *Mauvaise herbe croît toujours*, dit, par modestie, un jeune homme dont on vante la taille. Cela est trivial et souvent ridicule. — On dit de ce qu'on veut louer et qui fait des progrès, qu'il ne fait que *croître* et embellir. On le dit aussi en mal, en mauvaise part. **MARIN.**

CROIX ou **CROIS**, s. f. [*Kroâ*, monos. long. devant une voyelle *croâz*; l'*x* ou l'*s* se prononce en *z*: le *Rich port.* met les deux. *l'Acad.*

ne met que le premier, et *Trévoux* également] 1°. Espèce de gibet où l'on attachait les criminels pour les faire mourir. » *La croix* a été sanctifiée par la mort de N. S. J. C. — On dit en parlant de la mort du Sauveur, qu'il est mort *en croix* ou *sur la croix*. * *Bosuet* dit à *la croix* : » J. C. est mort à *la croix*. » Tel est l'acte de Religion qu'il exerce à *la croix*. Cela n'est pas de l'usage actuel. — *Mettre ses injûtes, son ressentiment aux pieds de la croix*; les oublier, les pardonner pour l'amour de J. C. crucifié. — 2°. Figure, qui représente la croix du Sauveur. » *Croix* d'or, d'argent; *croix* d'Evêque ou pectorale; *croix* de Saint-Louis, de St. Lazare, du St. Esprit etc. — 3°. Figurément, affliction de corps ou d'esprit. » Il faut porter notre *croix* à la suite du Sauveur. » *Les croix* et les afflictions sont des moyens de salut : » il est *la croix* de sa famille; elle est *la croix* de son mari, etc.

On dit familièrement, *avoir les jambes en croix*, l'une sur l'autre; *les bras en croix*, élevés et étendus comme ceux du Sauveur.

La Croix et la Banière, sont, en stile proverbial, les marques d'une réception honorable. » Pour avoir cet homme-là, il faut envoyer *la Croix et la Banière*. On a de la peine à l'avoir. » On est allé au devant de lui avec *la Croix et la banière* : on l'a reçu avec de grands honneurs.

Jouer à croix ou pile, jeter une pièce de monnaie, et nommer un des deux côtés. — On dit, *figurement*, (st. fam.) *Jeter à croix ou pile*, en parlant d'une chose, dont on se soucie fort peu, : » Il *jète à croix ou pile*, qu'on le sache, ou qu'on ne le sache pas. *Sév.* — *Croix ou pile*, remonte, pour son origine, au temps de St. Louis, qui, en sa monnaie, avait d'un côté une croix, et de l'autre des piliers. *Hénault*.

Croix de par Dieu : l'Alphabet.

Moi, devine ! on se moque : eh ! Messieurs, sais-je lire ?

Je n'ai jamais appris que *ma croix de par Dieu*.

La Fontaine.

L'origine de cette expression, c'est qu'à la tête de l'alphabet, il y avait la figure d'une croix, qu'on faisait invoquer aux enfans avant que de comencer à épeler les lettres.

CRONIQUE, CRONOLOGIE, etc. *Rich.*
Voy. CHRONIQUE, CHRONOLOGIE, etc.

CROQUANT, ANTE, adj. CROQUANT, s. m. CROQUE, s. f. [*Krokan, tante, kan; Kroke*; 2° lon. aux 3 1^{ers}, e muet au dern.] I. *Croquant*, adj. Qui croque sous la dent. » Biscuit *croquant*, tourte *croquante* — S. f. Une *croquante*, une tourte *croquante*.

II. CROQUANT, Un homme de néant, un misérable : c'est un *croquant*, un pauvre *croquant*. Il est du st. familier.

III. CROQUE, ne se dit que dans cette phrase : *Manger* quelque chose à *la croque au sel*, sans autre assaisonnement que le sel. — On dit, en st. prov. : Un tel *mangerait* cet aître à *la croque au sel*; il est bien plus fort que lui.

CROQUER, v. a. CROQUET, s. m. * CROQUEUR, s. m. [*Kroké, ké, keur*; 2° é fer. au 1^{er}, é moy. au 2d.] *Croquer*, c'est manger des choses, qui font du bruit sous la dent. » *Croquer* des croûtes, des galettes. — *Neutralement*, il se dit des choses qui font ce bruit, quand on les mange. » Ce pain est dur, ou trop cuit, il *croque* sous la dent. — *Croquet*, sorte de pain d'épice, mince et sec. * *Croqueur*, celui qui prend, qui atrape, qui croque. *Trev. Rich. Port.* — L'*Acad.* ne le met pas : il n'est bon que pour le burlesque et le bäs comique.

Croquer, se dit en Peintûre, pour dessiner grossièrement, en sorte que le dessin ne soit pas fini. » Ce tableau *n'est que croqué* : ce n'est qu'un *croquis*. On le dit, au figuré, des ouvrages d'esprit.

Croquer le marmot, (st. prov.) S'ennuyer à attendre. — N'en *croquer que d'une dent* : n'avoit pas tout ce qu'on souhaite. » Il *n'en croquera que d'une dent* : il ne l'aura pas.

CROQUIGNOLE, s. f. * CROQUIGNOLER, v. a. [*Krobig nole, noté*: mouillez le g] L'*Acad.* ne met que le substantif : espèce de chiquenaude. — Coup qu'on donne sur la tête ou sur le nez avec le 2d ou le 3° doigt et le pouce. *Rich. Port.* — Chiquenaude sur le visage, ou nazarde. *Trev.* Donner des croquignoles. Le *Rich. Port.* le met aussi en citant *Trev.* — C'est un mot forgé, bon pour le bäs comique.

Rem. On a dit autrefois *craquignole*, ou *croquignole*. Le 2d seul est resté dans la Langue.

CROQUIS, s. m. [*Kroki.*] Terme de

Peinture. Esquisse croquée et faite à la hâte. « On reconait dans un simple croquis l'habile homme, ou l'ignorant. » On le dit quelquefois des ouvrages d'esprit.

CROSSE, s. f. CROSSÉ, ÉE, adj. [*Kroce*, *krocé*, *cé-e*; 2^e e muet au 1^{er}, é fer. aux 2 autres; long au dern.] *Crosse*, est 1^o. le bâton pastoral d'un Evêque, d'un Abé. — 2^o. La partie courbe du fût d'un mousquet, qu'on apuye contre l'épaule. — 3^o. Bâton courbé par le bout, avec lequel on pousse une balle, une pierre, etc.

CROSSÉ, ne se dit que dans le 1^{er} sens. Abé *crossé* et mitré, Abesse *crossée*.

CROSSER, v. n. CROSSEUR, s. m. [*Krocé*, *ceur*; 2^e é fer. au 1^{er}.] *Crosser*, c'est pousser une balle, une pierre avec une crosse. (1^o. 3^o.) Il se dit neutralement et sans régime: Il aimé fort à *crosser*. — *Crosseur*, qui crosse; « Le rempart était rempli de *crosseurs*.

CROSSETTE, s. f. [*Krocète*; 2^e é moy. 3^e e muet.] Branche de vigne ou de figuier, où on laisse un peu du bois de l'année précédente. « Les *Crossettes* sont bones pour faire des boutûres.

CROTTE, s. f. CROTTÉ, ÉE, adj. [*Kro-te*, *té*, *té-e*; 2^e e muet au 1^{er}; é fer. aux deux autres, long au dern.] *Crotte*, est, 1^o. la boîte des rûes et des chemins, quand il a plu. « Il y a de la *crotte*, un pied de *crotte*. » Il fait bien de la *crotte* dans les rûes: elles sont bien sales. — Fiente de certains animaux, comme brebis, chèvres, lapins, souris, etc. *Crottes* de brebis, de chèvres, etc.

On dit, *proverbialement*, quand la gelée ou le vent a séché les rûes, que les chiens ont mangé les *crottes*.

Rem. * Dans les Provinces Méridionales, on apèle *Crottes*, les voûtes, les caves, les grottes. Le P. Gibrat, ou son Imprimeur, a fait ce gasconisme. « On voit, (à la Ste. Beaume) une *crotte* (grotte) où l'on prétend que Sainte Magdeleine est morte.

Crotté, qui est plein de *crotte*. Le proverbe dit, *crotté comme un barbet*. *Crotté* jusqu'à l'échine; jusqu'aux oreilles. — Poète *crotté*; méchant Poète. * *Crotté*, pour voûté, est un provençalisme.

CROTTER, v. act. CROTTIN, s. m. [*Kroté*, *kro-tein*; 2^e é fer. au 1^{er}.] Salir avec la *crotte*. Vous *crotterez* votre robe,

vous *crotterez* votre robe, si vous ne la relevez pas. « Avec vos bottes, vous *crotterez* l'appartement. » Les chevaux d'amble se *crottent* plus que les autres. « Comment faites-vous pour ne pas vous *crotter* ?

CROTTIN, se dit des excréments des chevaux, moutons, et de quelques autres animaux; Acad. — Trév. ajoute *durs et secs*.

CROULANT, ANTE, adj. CROULEMENT, s. m. CROULER, v. n. [*Krou-lan*, *lante*, *leman*, *lé*; 2^e lon. aux 2 1^{ers}, e muet au 3^e; é fer. au dern.] *Crouler*, c'est tomber en s'affaisant. *Croulant*, qui croule, *Croulement*, ébranlement d'un édifice, éboulement. « Ce bâtiment *croule*; la terre *croula*: « Édifice *croulant*: « Le *croulement* d'une terrasse, d'un bastion.

REM. 1^o. Danet et Pomey font *crouler*, actif: il ne l'est pas, il est neutre, et s'emploie sans régime: « la maison a *croulé*. — Dans la Marine on dit, *crouler un navire*, le lancer. « Le cerf *croule* la queue. (Terme de chasse) il s'enfuit. Il est alors actif.

2^o. On dit, dans le *Dict. Gr.* que *croulement* est peu usité, et je persiste à croire qu'on dit bien. L'Acad. le met sans remarque. — Trév. le dit du commencement d'un tremblement de terre, et dit aussi *crouler*, de la terre qui tremble sous les pieds, comme des maisons qui tombent.

CROULIER, IÈRE, adj. [*Krou-lié*, *lière*; 2^e é fer. au 1^{er}, é moy. et long au 2d.] Il se dit des terres dont le fonds est mouvant, Acad. qui ne sont pas fermes sous les pieds; et des sâbles mouvans, où l'on enfonce. Trév. Des près *crouliers*, des terres *croulières*. — Trév. met *croulières* s. f. plur. Le Rich. Port. met aussi une *croulière*, s. f. Un terrain mouvant. L'Acad. ne le met qu'adject.

CROUPADE, s. f. CROUPE, s. fém. Le 1^{er} est un terme de *Manège*, qui signifie un saut du cheval plus élevé que la courbette, et qui tient le devant et le derrière du cheval on une égale hauteur. — * On a dit autrefois *groupade*, contre l'étymologie: ce mot venant de *croupe*, il faut l'écrire avec un c, et c'est l'usage constant aujourd'hui.

CROUPE est, 1^o. la partie de derrière du cheval, de la selle à la queue. « Ce cheval n'a point de *croupe*, a peu de *croupe*. — *Croupe de mulet*: pointue et aigüe — Met-

tre en croupe, aler en croupe. * On disait autrefois, aler en troussé, se faire porter en troussé. » La Présidente de Thou s'étoit toujours contentée de se faire porter en troussé à cheval. *Loysel.*

On dit, (st. fig. famil.) d'un homme qui se fâche aisément et sans sujet, qu'il est chatouilleux sur la croupe; allusion aux chevaux qui n'aiment pas à porter en croupe. — On dit aussi, gagner la croupe du cheval de son ennemi, l'aprocher par derrière.

2°. Croupe, sommet d'une montagne. Château situé sur la croupe de la montagne.

* CROUPETONS, (à) adv. D'une manière acroupie. * Être ou marcher à croupetons. *Trév. Le Rich. Port.* le met aussi : *L'Acad.* non.

CROUPIADER. Voy. CROUPIÈRE, à la fin.

CROUPIER, s. m. CROUPIÈRE, s. fém. [*Krou-pié, piè-re* : 2° é fer. au 1^{er}, é moy. et long au second.] Le premier ne se dit qu'au figuré, et le second au propre. On ne dit point croupier de celui qui monte en croupe sur un cheval; mais de celui qui est de part au jeu avec quelqu'un qui tient la carte ou le dé; et de celui qui prête aux gens d'affaire, et qui a part au profit. = *Croupière* est le morceau de cuir rembourré que l'on passe sous la queue d'un cheval, d'un mulet, etc. et qui tient à la selle, au bât, au harnais. » Serrer la croupière d'un cheval.

On dit, figurément, (style famil.) tâiller à quelqu'un des croupières; lui donner du fil à retordre, de l'exercice, de l'embaras.

CROUPIÈRE, en termes de Marine, se dit d'un câble, qui arrête un vaisseau par son arrière : » Mouiller en croupière. — *Le Rich. Port.* met aussi croupiader en ce sens.

CROUPION, s. m. [*Krou-pion*; ces huit lettres ne font que deux syllabes.] L'extrémité du bas de l'épine du dos. » Se demettre le croupion. = Il se dit plus souvent et plus proprement de cette partie où tient la plume de la queue d'un oiseau. » Le croupion d'un chapon, d'un dindoneau.

CROUPIR, v. n. CROUPISSANT, ANTE, adj. [*Krou-pi, pi-san, sante*; 3° lon aux deux dern.] Croupir se dit des eaux, qui se corrompent faute de mouvement. *Croupissant*, qui croupit : Les eaux croupissant.

Tome I.

tes, qui croupissent, deviennent puantes. = On le dit, par extension, d'un enfant au maillot, d'un malade qu'on n'a pas soin de changer assez souvent de linges. » On le laisse croupir dans son ordure, dans la saleté.

Il s'emploie élégamment, au figuré. » *Croupir dans le vice, dans le péché, dans l'oisiveté, y demeurer long-temps.*

A les laisser croupir dans le mépris, Dont le public les a déjà flétris. *Rouss.*

Le Proverbe dit : il n'y a pas de pire eau que celle qui croupit; les gens sournois et taciturnes sont les plus dangereux. Dans cette phrase, le terme de comparaison est employé au propre, et l'application s'en fait au figuré. Cela est du style familier.

* CROUSTE, voy. CROÛTE.

CROUSTILLE, s. fém. CROUSTILLER, v. neut. [*Krou-ti-glie, ti-glié*; mouillez les ll; dern. e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Croustille* est une petite croûte de pain. *Croustiller*, c'est manger de petites croûtes pour boire, et être plus long-temps à table. » Il se mit à croustiller pour tenir tête aux buveurs.

CROUSTILLEUSEMENT, adv. CROUSTILLEUX, EÛSE, adj. [*Krou-ti-gliè-ze-man, krousti-glièu, glièu-ze*; mouillez les ll; 3° lon. 4° e muet.] Mots populaires, qui ne se disent qu'au figuré. *L'Acad.* ne les dit que de ce qui est bouffon et plaisant. » Voilà qui est croustilleux : cet homme est croustilleux. — *Croustilleusement*, d'une manière bouffonne et plaisante. — *Croustilleux* a un autre sens plus commun, ce me semble, et se dit de ce qui est trop gaillard. » Des Contes croustilleux. » On croit qu'il fera valoir en Hollande, les manuscrits croustilleux qu'il a dans son porte-feuille. *Anon.*

CROÛTE, s. f. CROÛTELETTE, s. f. CROUTON, s. m. [1^{er} long. aux deux premiers seulement; 2° e muet, 3° é moy. au 2d. *Krou-telète.* — *L'Acad.* met aussi un accent au dernier; *crou-ton.* Est-ce pour marquer la suppression de l's; mais cela est inutile aujourd'hui; et cet accent circ. peut induire en erreur, et faire croire que la syllabe est longue; mais elle est brève. = Autrefois on écrivait et l'on prononçait *crouste* : témoin le vieux Proverbe. » De Pâque à Pentecoste, le dessert est une crouste.]

1°. *Croûte* est la partie extérieure du pain, durcie par la cuisson. *Croûtelette*; crous-

M m m m

tille, petite croûte de pain. *Crouton*, morceau de pain où il y a autant de croûte que de mie.

On dit, proverbiallement, *ne manger que des croûtes*, faire mauvaise chère.

1°. *Croûte* est la pâte cuite qui renferme la viande d'un pâté, d'une tourte, etc. *Croûte de pâté, croûte de dessus, de dessous, croûte feuilletée.* — Le Proverbe dit : *croûte de pâté vaut bien pain.* = 3°. Morceau de pain où il y a plus de croûte que de mie, et qu'on a fait long-temps mijoter avec du bouillon. = 4°. Tout ce qui se durcit et s'attache à quelque chose. » Mettre de la mie de pain sur un chapon pour y faire une *croûte*. » Il s'est fait une *croûte* de tartre autour de ce tonneau. » *Croûte* que fait la gale, quand elle sèche, etc.

CROYABLE, adj. **CROYANCE**, s. fém. **CROYANT**, s. masc. [*Kro-ia-ble, iance, ian*; 2° dout. au 1°, long. aux deux autres.] I. *Croyable* se dit des personnes et des choses : qui peut et qui doit être cru. » Cet homme est *croyable*; cela n'est pas *croyable*. — Il se dit le plus souvent avec la négative, ou en interrogeant. » Vous n'êtes pas *croyable*; cela est-il *croyable*? — L'Acad. le met sans remarque.

Rem. 1°. Le *que*, après *croyable*, a les mêmes régimes qu'après *croire*. » Il est *croyable que* cela est ainsi : il n'est pas *croyable*, ou est-il *croyable que* cela soit ainsi? * M. l'Ab. Du Bos emploie le subjonctif dans une phrase affirmative. » Il paroit *croyable qu'un* bruit approchant de cette symphonie, ait précédé, et qu'il ait préparé le sens articulé que l'Oracle proféroit. Il faut dire : *il est croyable qu'il a précédé, qu'il a préparé*, etc. Voy. **CROIRE**, voy. aussi une remarque au mot *Vraisemblable*.

2°. Un Auteur moderne emploie, *il n'est pas croyable*, comme un adjectif indéclinable : » Il n'est pas *croyable les vives agitations et les troubles salutaires*, qui se mirent tout à coup dans les consciences les plus endormies. *Let. Edif.* — Je doute que ce gallicisme soit autorisé par l'usage actuel. — Devant des adverbess, ce tour est plus régulier. » Il n'est pas *croyable combien* le Baptême y produit d'effets miraculeux. *Ibid.* — Remarquez que dans ces occasions, *il n'est pas croyable*, ne signifie pas qu'on ne doit pas le croire, mais que cela est merveilleux et admirable.

II. **CROYANCE**. Sentiment, opinion. » Cela est arrivé contre *la croyance de tout le monde*. » Cela passe toute *croyance*. = C'est aussi ce qu'on croit dans une Religion. *La croyance des Juifs, des Chrétiens*: Les articles de *notre croyance*.

Rem. Vaugelas avait remarqué qu'on dit *croyance*, en matière de Religion, et que par-tout ailleurs on dit *créance*. Th. Corneille pensait au contraire, que tout le monde se servait de ce dernier pour quelque sujet que ce fût. Selon MM. de l'Acad. dit La Touche, *créance* se dit seulement de ce que l'on confie à quelqu'un pour dire à un autre secrètement : Il lui exposa *sa créance* : est-ce là toute *vostra créance*? Des *lettres de créance*. Voy. **CRÉANCE**. Hors de-là on dit toujours *croyance*.

Avoir croyance régit la prép. *en* ou le pronom *y* : » On avoit beaucoup de *croyance en lui*, *en* ce qu'il disoit. » Nous avons marqué les endroits où se trouvent ces Prophéties de Luther, et la sérieuse *croyance qu'on y avoit* dans tout le parti. *Bossuet*.

Mais, dit-on, un *homme de croyance*, pour dire, un homme *en* qui l'on peut prendre *créance*? Je ne le crois pas : » D'Aubusson ne vit dans le Renégat qu'un traître, dont il devoit se défier, et non pas un *homme de croyance*, avec lequel il put négocier. *Diet. Hist. Art. IV. Demetrius*. On peut apeler cela un barbarisme d'expression, comme s'exprimait *Voltaire*.

CROYANT : qui croit ce que la Religion enseigne. Il n'est d'usage que dans cette phrase : » Abraham est le Père *des Croyans*. Malgré cette remarque, l'Acad. dit *croyante*, celle qui croit, sans citer aucun exemple. *Croyante* n'est pas en usage. — *Croyant* est aussi participe présent du v. *croire*.

CRÛ, s. m. [L'Acad. ne met point d'accent sur l'u : Il parait pourtant que c'est l'usage d'en mettre un, et que cela convient.] Terroir qui produit quelque fruit. » Du vin, du blé, des fruits d'un bon *crû*, de mon *crû*, etc. Il ne se dit que dans des phrases semblables. = En style figuré familier ; cela est de *vostra crû*, de *vostra invention*, en parlant de nouvelles, d'opinions, de preuves, de raisonnemens.

CRÛ ou **CRUD**, **CRÛE**, adj. [2° lon. au 2d.] *Trév.* met *crû* ou *crud* pour le masc. et long-temps on n'a dit que le second, apparemment à cause de *crudité*. — L'Acad. ne

met que *oru*. = 1°. Qui n'est point cuit. « Cela est encore tout *cru*; viande *crüe*. = 2°. En parlant de la soie; qui n'est ni lavé ni teint. » Soie *crüe* ou *écruë*, comme disent plusieurs. = 3°. En Médecine, humeurs *crües*, urines *crües*, qui ne sont pas suffisamment cuites par la chaleur naturelle. = 4°. Difficile à digérer. » Ce fruit est bien *cru* sur l'estomac. = 5°. Au figuré, *sâcheux* et sans adoucissement, en parlant d'un discours. » Voilà un discours bien *cru*, une parole bien *crüe*. Réponse fort *crüe*: » Anoncer une nouvelle bien *crüe*.

A cru, adv. botté à *cru*, n'ayant pas de bas dans ses bottes. = Monter un cheval à *cru*, sans selle. Être armé à *cru*: sans habits sous ses armes.

CRUAUTE, s. f. [*Kru-oté*: 2^e dour. 3^e é fer.] 1°. Inhumanité, inclination à répandre le sang, à faire du mal aux autres. » Avoir de la *cruauté*, etc. = 2°. Action cruelle. » C'est une *cruauté*. Faire exercer des *cruautés*. = 3°. On le dit du sort, de la fortune, du destin, reste du langage payen. = 4°. Il se dit par exagération d'une chose fâcheuse, désagréable. C'est une *cruauté* de n'avoir rien obtenu; après s'être donné tant de mouvements, après avoir frappé à tant de portes.

CRUCHE, s. f. CRUCHÉE, s. f. CRUCHON, s. m. [2^e e muet au 1^{er} é fer. et long. au 2d.] *Cruche* est un vase de terre ou de grès, à anse, qui a le ventre large et le cou étroit. *Cruchée*, ce que peut contenir une cruche. » Une *cruchée*; de vin etc. *cruchon*, petite cruche.

Rem. *Cruche* n'est rien moins qu'un terme noble, et nos Poètes modernes n'auraient garde d'imiter *Malherbe*, qui dit de l'Aurore.

L'Aurore, d'une main, en sortant de ses portes,
Tient un vase de fleurs, languissantes et mortes
Elle verse, de l'autre, une cruche de pleurs.

Quoique l'Aurore soit une grande pleureuse, s'il en faut croire les Poètes, je ne crois pas, dit *Ménage*, que l'on puisse lui faire répandre des larmes dans une cruche pour les répandre ensuite sur la terre; si ce n'est en vers burlesques, où les plus grandes extravagances passent pour les plus grandes beautés.

CRUCHE, dans le style figuré-familier, sot, bête, stupide. » C'est une cruche. — Le proverbe dit: tant va la cruche à l'eau,

qu'à la fin elle se casse, ou se brise. A force de s'exposer au danger, enfin on y périt.

* CRUCHERIE, s. f. bêtise. Il est du style familier. L'*Acad.* ne le met pas. Dans le *Rich port.* on dit qu'il est peu usité.

CRUCIFIEMENT, s. m. CRUCIFIER, v. act. CRUCIFIX, s. m. [*Kru-cifiman*, *Crucifi-é*, *Crucifi*: on ne pron. ni l'e du 1^{er}, ni l'x final du dern.] *Crucifier*, c'est attacher à une croix; *crucifiement* est l'action de crucifier. *Crucifix* est la figure ou représentation de J. C. attaché à la croix. » Les Juifs *crucifièrent* N. S. J. C. » St. Pierre fut *crucifié* la tête en bas. » Le *crucifiement* de Notre Seigneur. » *Crucifix* d'or, d'argent, d'ivoire. » Se mettre à genoux devant le *Crucifix*.

Rem. 1°. *Crucifiement* se dit aussi de tableaux où le crucifiement de J. C. est représenté: » le *crucifiement* de Le Brun, de Rubens; c. à. d. peint par Le Brun, par Rubens.

2°. *Crucifier* se dit figurément et par exagération. Je me ferois *crucifier* pour cela; je souffrirais tout au monde pour, etc. Il se feroit *crucifier* pour ses amis: il ferait tout au monde pour eux.

3°. On dit mettre ses injures ou ses ressentimens aux pieds du *Crucifix* ou de la croix: les oublier, les pardonner pour l'amour de J. C. crucifié.

CRUDITÉ, s. f. 1°. Qualité de ce qui est cru: la *crudité* des fruits, de l'eau. = 2°. Indigestion. Il se dit au pluriel. Ces viandes causent des *crudités*. = 3°. Mauvaise qualité des humeurs, qui ne sont pas digérées. » La *crudité* des humeurs. = 4°. * *Trév.* le dit au figuré: » cet homme est incivil: il dit beaucoup de *crudités* à ceux avec qui il converse. — Le *Rich port.* dit aussi: *crudité*, discours peu obligeant. Cela n'est pas de l'usage actuel; et l'*Acad.* ne le met point en ce sens. On dit *cru*, *crue*, des discours, des paroles: on ne dit point *crudité*. voy. CRU, adj. n°. 5°.

CRÛE, s. fém. [1^{re} lon. 2^e e muet] 1°. Augmentation: » la *crüe* des eaux. = 2°. Croissance: » cet arbre a pris toute sa *crüe*. cet enfant n'a pas pris encore toute sa *crüe*. *Acad. M. Tissot* dit faire sa *crüe*, qui n'est pas si bien dit: mes enfans s'usent avant l'âge: ils ne font pas toute leur *crüe*.

CRÛE, adj. fém. Voy. CRU.

CRUEL, ELLE, adj. **CRUELLEMENT**, adv. [*Kru-él, èle, èleman* : 2^e è moy. 3^e è muct.] 1^o. En parlant des personnes; inhumain, impitoyable, qui aime le sang. » Homme *cruel*; *cruel* tyran. — Il se dit en ce sens des animaux; » le Tigre est un animal *cruel*; et aussi du sort, du destin, de la fortune; » *cruels destins*, fortune *cruelle*. — Quelquefois il ne signifie que, *sévère, peu complaisant*: » ah! je comprends combien les Dieux *me* sont *cruels*. Tèlém. » Vous êtes bien *cruel* à vous-même de prendre un parti si douloureux. — En plusieurs occasions, la prép. *envers* vaut mieux: *cruel envers* vous-même.

2^o. En parlant des choses, *fâcheux, douloureux, insupportable*: » c'est un *cruel* mal, une *cruelle* mort: *il est cruel de se voir trahir* par ses meilleurs amis.

3^o. En style badin, il est subst. *un cruel, une cruelle*: *il fait le cruel*: *elle fait la cruelle* en public: mais elle s'adoucit dans le particulier.

Rem. 1^o. Cet adj. suit ou précède, au gré du Poète ou de l'Orateur.

Les *cruels* oppresseurs de l'Asie indignée. *Rous.*

» *Amour, cruel amour*, tes amertumes et tes douceurs sont également funestes aux hommes, et les mortels périssent toujours ou de tes maux ou de tes remèdes. *Jér. del.* » *Barbare*, ta main *cruelle* a fait ces blessures, tes yeux plus *cruels* encôre les contemplant. *Ibid.*

2^o. Quelquefois cependant, *cruel* a des sens différens, selon qu'il suit ou qu'il précède: *cruel* homme, *cruelle* femme, se dit d'un homme, d'une femme qui ne se laissent pas toucher par les plus vives instances, ou qui font eux-mêmes les instances les plus fortes: Vous êtes *un cruel* homme, de ne pas vous rendre à tant de sollicitations: c'est *une cruelle* femme, de vouloir me forcer à faire ce qui est contre mon devoir. — Homme *cruel*, femme *cruelle*, se dit d'un homme ou d'une femme, pleins de cruauté. C'est un homme *cruel* et sanguinaire, une marâtre *cruelle*, etc.

CRUELLEMENT, avec cruauté, d'une manière *cruelle*. » Traiter quelqu'un *cruellement*: » Il l'a fait mourir *cruellement*.

Rem. Il signifie, dans le jargon moderne, *grandement, fortement*. » Est-ce que notre condition et nos affaires peuvent changer? — Non: mais c'est aussi ce qui m'ennuie

cruellement. Fonten. *Dial. des Morts*. » Je serai *cruellement* grondée. *Th. d'Éduc.* — C'est un mot à la mode, et pour plusieurs, une selle à tous chevaux: ils emploient cette expression à tort et à travers. L'*Acad.* ne met point *cruellement* en ce sens.

CRUEMENT, ou **CRUMENT**, adverbe [L'*Acad.* ne met que le 2d, mais sans accent sur l'*u*: le *Rich. Port.* y met l'accent, et cela est plus convenable, la syll. étant longue.] Il ne se dit qu'au figuré, dans le sens de *cru*, (n^o. 5^o.) d'une manière dure, sans ménagement. » Il m'a dit cela tout *crument*: annoncer *crument* une mauvaise nouvelle.

CU, voyez CUL.

CUBE, s. m. **CUBIQUE**, adj. Le *cube*, est un corps solide qui a six faces carrées. » Les dés sont des *cubes*. — *Cubique*, qui appartient au cube: » Figure *cubique*.

CUEILLETTE, s. f. **CUEILLIR**, v. a. **CUEILLOIR**, s. m. [*Keugliè-te, gli, glioar*: mouillez les *ll*.] L'ortographe n'exprime point la prononciation: *ue* n'a pas le son de la dipht. *eu*: cependant l'usage a prévalu d'écrire *cueillir*, *orgueil*, etc. On pourrait écrire *cueuillir*, comme M. l'Ab. du Resnel écrit *orgueuil*, mettant le 1^{er} *u* pour donner au *c* et au *g* devant l'*e*, le son fort qu'il n'a pas naturellement devant cette voyelle, et le 2d *u*, pour former avec l'*e* la dipht. *eu*. — M. de *Wailly* écrit *cœuillir*, *recœuillir*, ce qui fait le même effet. — Si la Langue française n'avait pas tant d'antipathie pour le *k*, on pourrait écrire *keuillir*, et cette dernière ortographe serait encôre la plus simple et la meilleure; mais il n'est pas à croire qu'on l'adopte jamais. On se décidera donc un jour entre *cueuillotte* et *cœuillotte*, *cueuillir* et *cœuillir*.]

CUEILLETTE, est l'amàs des deniers que l'on recueille dans une quête. » La *cueuillotte* a été bone, médiocre, etc. — On l'a dit autrefois pour *récolte*: La *cueuillotte* est bonne cette année. Il est vieux en ce sens.

CUEILLIR; je *cueille*; je *cueillais*; je *cueillis*; j'ai *cueilli*, je *cueillerai*, *cueillerais*; que je *cueille*; je *cueillisse*; *cueillant*; *cueilli*. — *Bouhours* et *Ménage* ont remarqué, contre *Vaugelas*, qu'on dit, je *cueillerai*, je *recueillerai*, et non pas, je *cueillirai*, je *recueillirai*. L'usage a confirmé leur observation.

CUEILLIR, c'est détacher, avec la main, des fruits, des fleurs, des légumes de leurs

branches ou de leurs tiges. » *Cueillir des pommes, des roses, des pois, etc.* —
Figurément, *cueillir des palmes, des lauriers, remporter des victoires.*

CUEILLEUR, Panier dans lequel on met les fruits que l'on cueille.

CUEILLEUR, **EUSE**, s. m. et f. On ne le dit que dans cette phrase proverbiale : « Il est fait en cueilleur de pommes ; elle est faite comme une cueilleuse d'herbes ; mal vêtu, mal vêtue. »

* **CUIDER**, v. n. Vieux mot, qui signifie croire.

Un Boucher, Consul de village,
Fut envoyé loin pour chercher
Un Prêcher, docte personnage,
Qui vint en carême prêcher.
On en fit de lui approcher
Demi-douzaine en un couvent,
Le plus grâs fut pris du Boucher,
Cuidant qu'il fût le plus savant.

Mermet, anc. Poète.

La Fontaine a encore employé ce vieux mot.

Tel, comme dit Merlin, *cuide enseigner autrui,*
Qui souvent s'enseigne soi-même.

CUILLER, s. f. [On prononce fortement l'r finale, comme dans *fer* et *mer*. Acad. — Pron. *cu-glier* ; mouillez les ll ; 2^e é ouv.] Ustensile de table, dont on se sert ordinairement pour manger le potage, pour le servir, et à d'autres usages. » *Cuiller de bois, d'argent, d'étain. Cuiller à pot, à potage, à ragoût, à olives, etc.*

Rem. 1^o. Il n'y a pas de mot qui ait été écrit de plus de manières différentes. *Cuiller, cuillier, cuillère, cuillière, culière*, et même *cueillir* ou *cueillère*. Cette dernière orthographe et la prononciation qu'elle indique semblerait plus conforme à l'étymologie et au sens du mot, qui vient de *cueillir*, et qui en est l'instrument, mais elle est, aussi bien que les autres, contre l'usage actuel. — Dans les Provinces Méridionales, plusieurs prononcent *keuillé* ou *keuillère* ; c'est un gasconisme.

2^o. Du temps de *Malherbe*, il y eut à la Cour d'Henri IV une grande contestation, s'il fallait dire *cuiller*, ou *cuillère*. Ceux de delà la Loire, qu'on apelaient les gens du pays d'*Adiousias*, étaient pour le 2^d ; et ceux de deçà, que *Malherbe* apelaient, du pays de *Dieu vous conduise*, tenaient pour le 1^{er}. Cette dispute dura si long-temps, qu'elle obligea le Roi d'en de-

mander à *Malherbe* son sentiment. Son avis fut qu'il fallait dire *cuiller*. Le Roi (qui était Gascon) ne se rendant point à ce jugement ; il lui dit ces mêmes paroles : « Sire, vous êtes le plus absolu Roi, qui ait jamais gouverné la France ; et avec tout cela, vous ne sauriez faire dire de deçà la Loire *une cueillère*, à moins que de faire défense, à peine de cent livres d'amende, de la nommer autrement. *Vie de Malherbe.* »

3^o. *Cuiller* est fem. et *Ménage* dit qu'il fait cette remarque en faveur des Gascons, qui le font masc. On dit, *une cuiller*, et non pas *un cuiller*.

CUILLERÉE, s. f. **CUILLERON**, s. m. [*Ku-glie-ré-e, glie-ron* ; mouillez les ll ; 2^e e muet ; 3^e e fer. et long au 1^{er}.] *Cuillerée* est ce que contient une cuiller. » *Une cuillerée de potage : deux ou trois cuillerées de bouillon.* — *Cuilleron* est la partie creüse d'une cuiller.

CUIR, s. m. 1^o. En général, il se dit de la peau des animaux. — 2^o. Plus particulièrement, on le dit de cette peau, quand elle est séparée de la chair et corroyée. — 3^o. En style prov. il se dit de la peau des hommes. *Jurer, enrager entre cuir et chair*, secrètement, sans ôser éclater. Voy. **CHAIR** à la fin. — *Entre cuir et chair*, se dit aussi au propre : « Je m'envelopai les pieds avec de la toile ; mais le sable s'insinuant entre *cuir et chair*, me causa des douleurs si aiguës, que je fus contraint d'y succomber. — *Faire du cuir d'autrui large courroie*, être libéral du bien d'autrui. — On apèle populairement, *visage de cuir bouilli*, un visage désagréable, dont la peau est rude et grossière.

CUIRASSE, s. f. **CUIRASSER**, v. act. **CUIRASSIER**, s. m. [*Kui-race, racé, ra-cié* ; 3^e e muet au 1^{er}, e fer. aux deux autres.] Arme défensive, faite de fer battu, qui couvre le corps, depuis le cou jusqu'à la ceinture, par derrière comme par devant. *Cuirasser*, c'est revêtir quelqu'un d'une cuirasse. *Cuirassier*, Cavalier armé de cuirasse. — *Le défaut de la cuirasse*, c'est, au propre, l'endroit où la cuirasse finit. » Il fut blessé au défaut de la cuirasse. Au figuré, l'endroit foible d'un homme, d'un écrit. » On a trouvé le défaut de la cuirasse. — *Endôsser la cuirasse* ; prendre le parti des Armes.

REM. *Coyer* a employé au figuré le verbe *Cuirasser*. « Je ne le trouve en mot de Bastie que dans quelques Philosophes qui se sont cuirassés contre les ridicules. On peut dire, en se servant de la même expression, que plusieurs sont cuirassés, sur beaucoup d'autres articles : *illi robur et as triplex*. — On dit plus ordinairement, en employant adjectivement le participe, d'un homme préparé à tout, qu'il est cuirassé. Il croyait le surprendre, mais il l'a trouvé bien cuirassé. »

CUIRE, v. a. [*Kubne* : 1^{re} lon. 2^e à muet.] Je cuis, je cuirai, cuirais ; que je cuise ; je cuisisse ; cuisant, cuit. — 1^o. Préparer par le feu les alimens, pour les rendre propres à être mangés. *Cuire des viandes, du pain, etc.* — 2^o. On le dit aussi de certaines matières que le feu rend propres à certains usages, comme, *cuire du plâtre, de la chaux, de la brique.* — 3^o. Verbe neutre. Il se dit, sans régime, du pain. « Les Boulangers ne cuisent pas le Dimanche. » Tous les habitans sont obligés d'aller cuire au four banal. — 4^o. Il se dit des fruits que le soleil mûrit. — 5^o. De l'action de la chaleur naturelle sur les alimens, les humeurs. « Cet estomac n'est pas assez chaud pour cuire ces viandes, ces humeurs. » La pâte de guimauve est bonne pour cuire le rhume. — 6^o. On dit, neutralement des légumes, qu'ils cuisent bien, ou, ne cuisent pas bien, pour dire qu'ils sont faciles ou difficiles à cuire, à être bien cuits.

REM. *Cuire*, au figuré, était un des mots favoris de Mde. de Sévigné : « Je vous ai vue mettre cuire des pensées, et rêver profondément pour des sujets, qui le méritoient moins. C'est ce qu'elle apelaient son pot au feu. » Je vous en avois parlé : il n'étoit pas temps. Il y a tant de choses, qui ont leur temps, et qui ne sont pas cuites. Voyez CUIT.

CUIRE, v. n. Causer une douleur aigüe : « La main me cuit ; les yeux lui cuisent. — Trop grater cuit, trop parler nuit. — Il vous en cuirait ; il m'en cuit ; il en cuit à la bête ; (st. prov.) vous vous en repentirez, je m'en répens, il s'en repent, ou, il a lieu de s'en repentir.

CUISANT, ANTE, adj. [*Kui-yan*, *zante* ; 2^e lon.] Apre, piquant, qui cuit. Froid cuisant ; remords, soucis cuisans, dou-

leur cuisante. Cet adjectif aime à suivre le subst. En vers et dans la prose poétique, il peut le précéder. « Le doux sommeil n'avoit pu appesantir ses paupières, ni suspendre un moment sa cuisante peine. *Téléma.* »

CUISINE, s. f. CUISINIER, v. n. CUISINIER, IÈRE, s. m. et f. [*Kui-yan*, *zine*, *zine*, *zine* ; 2^e et 3^e au 1^{er}, e fer. au 2^d, au 3^e, e moy. et long au dern.] Cuisine, s. f. 1^o. L'endroit de la maison où l'on apprête et où l'on fait cuire les viandes. « Grande ou petite cuisine. Batarde de cuisine. Chef, ou garçon, aide de cuisine. = 2^o. L'art d'apprêter les viandes ; « Faire la cuisine, il apprend la cuisine. = 3^o. Les Officiers qui servent à la cuisine. » Il a mené avec lui sa cuisine. — On dit proverbialement, d'un homme fort grâs, qu'il est chargé de cuisine. — Latin de cuisine, mauvais latin.

CUISINIER, faire la cuisine. « Il, ou, elle cuisine bien, ou mal.

CUISINIER, IÈRE, celui, celle qui fait la cuisine. « Mauvais cuisinier, bon cuisinier.

Rem. *Cuisinier* et *regolis* sont des termes bas, et ils déparent un peu, ainsi que certains détails minutieux, le beau Poème de *Télémaque*. Son illustre Auteur dit de *Pigmalion* : « Non seulement toutes les viandes cuites avec des *regolis* par des cuisiniers, mais encore le pain, le vin, l'huile et le lait, et tous les autres alimens ordinaires ne pouvoient être à son usage.

CUISSART, s. m. CUISSE, s. f. CUISSE, s. m. [1^e e muet au 2^d ; le t final du 1^{er} et du 3^e ne se prononce pas.] Cuisse est la partie du corps d'un animal, depuis la hanche jusqu'au jarret. *Cuissart*, la partie de l'armure qui couvre les cuisses. *Cuissot* ne se dit qu'en parlant de vénaison et de la cuisse du cerf, du chevreuil, du sanglier.

CUISSON, s. f. [*Kui-son*.] Il a les deux sens de cuire : 1^o. Action de cuire. *La cuisson du pain, des viandes* : 2^o. La douleur que l'on sent d'un mal qui cuit. « Je sens une grande cuisson dans cette partie. — Plusieurs disent *cuisson* dans le 1^{er} sens, et *cuisson* dans le 2^d. L'Acad ne met que le 1^{er} dans les deux sens ; aussi bien que *Trev.* et le *Rich. Port.*

CUISTRE, s. m. Nom de mépris. Valet de Collège. — Pédant, homme grossier. « C'est un cuistre, un vilain cuistre, un cuistre fiéfé.

CUIT, **CUITE**, adj. **CUITE**, s. f. [*Kul*, monos. *kuite* : 1^e e muet.] *Cuit*, adj. est le partic. du v. cuire. Il se dit au propre : vin cuit, viande cuite, pommes cuites, et au figuré : il n'a pas la tête bien cuite, il est un peu fou, ou il est encore jeune, il n'a pas encore l'esprit formé. Mde. de Sévigné dit du jeune Marquis de Grignan : « Il n'est pas cuit (comme dit Mde. de la Fayette); encore un petit bouillon, au coin de votre feu, lui fera tous les biens du monde. — On dit, figurément (st. famil.) d'un homme qui a amassé du bien, qu'il a du pain cuit. » Ce Prédicateur a du pain cuit : il a tous les sermons qui lui sont nécessaires.

Cuite, *Cuisson*. Le second se dit des viandes; le premier des briques, des tables, du plâtre, de la chaux, etc.

CUIVRE, s. m. [*Kuivre*; 1^e e muet.] Métal rougeâtre quand il est pur. *Cuivre rouge*. Plaque, fontaine, cuvette, chandelier de cuivre. Monnaie de cuivre. — *Cuivre jaune*, autrement *l'aiton*. — *Cuivre noir*, est celui qui n'a pas encore été purifié.

CUL, s. m. [On ne prononce point P, et souvent on ne l'écrit pas.] 1^o. Le derrière. Il tomba sur son cul : il était assis sur son cul comme un singe. Les honnêtes gens ne se servent guère de ce mot, au propre. Il se dit aussi de quelques animaux, comme le singe, les cailles, les ortolans. = 2^o. Il se dit aussi de l'anus, du fondement, par où l'animal décharge son ventre. Le cul d'un homme, d'un cheval, d'une vache, d'une poule, etc. = 3^o. On le dit par métaphore assez basse, de plusieurs choses inanimées.

Mettre un muid, un tonneau sur son cul, le lever sur son fond, ou le vider. Mettre une charrette à cul, la mettre le limon en haut. — *Cul d'artichaut*, la partie qui fait le fond de l'artichaut. — *Cul de basse-fosse*, cachot. « Il faut le faire mettre dans un cul de basse-fosse. — *Cul-de-lampe*, ornement d'Architecture, qui se termine en pointe comme une lampe d'Eglise; et aussi fleuron, ou ornement que les Imprimeurs mettent dans des livres. — *Cul-de-sac*, rue qui n'a point d'issue. — *Cul-de-jatte*, homme qui ne pouvant se servir de ses jambes, se traîne comme il peut, assis dans une grande cuelle de bois, nommée *jatte*, dit *La Motte*, du latin *gibba*. On le dit par extension des paralytiques qui ne peuvent se remuer. Ainsi l'on a dit que Scarron

était *cul de jatte*. On dit, dans le style familier, *montrer le cul*, être mal habillé; et figurément, ne pas se tirer avec honneur d'une affaire. — *Y aller de cul et de tête*; y donner tous ses soins. — *Prendre son cul pour ses chaussettes*, se tromper, se belouset. — *Etre à cul*, ne savoir que devenir, n'avoir aucune ressource. — *Arrêter quelqu'un sur son cul*; l'arrêter tout court. — *Jouer à cul levé*, jouer les uns après les autres, en sorte que celui qui ne joue pas, prend la place du perdant. *Faire le cul de poule*, faire la moue, avancer les lèvres en les pressant. — *Vouloir peter plus haut que son cul*, vouloir faire plus qu'on ne peut. — Cet homme est un *cul de plomb*, il travaille beaucoup dans son cabinet.

était *cul de jatte*.

On dit aussi, dans le même style, *avoir le cul sur la selle*, être à cheval; il a toujours le cul sur la selle. — *Donner du pied au cul* à un valet, le chasser de son service. — *Se trouver entre deux selles le cul à terre*, ne réussir dans aucune des deux choses, sur lesquelles on fondait des espérances. — *Faire une chose à écorché cul*, à regret et en rechignant. — *Tirer le cul en arrière*; avoir de la peine à se résoudre. — *Baiser le cul* à quelqu'un, lui marquer une soumission basse et servile. — *Tenir quelqu'un au cul et aux chaussettes*, le tenir de manière qu'il ne puisse échapper.

On dit encore, figurément et basément, *en avoir dans le cul*, avoir essayé quelque perte, quelque dommage. — Il a si grand-peur, qu'on lui boucherait le cul avec un grain de millet.

CULASSE, s. fém. [*Kalace*; 3^e e muet.] La partie de derrière d'un canon. — On le dit, par extension, des mousquets, fusils, pistolets.

On dit, proverbialement et basément, d'une personne qui a les hanches et le derrière fort larges, qu'elle est renforcée sur la culasse, par la culasse.

CULBUTE, s. f. **CULBUTER**, v. att. et neut. [Plusieurs écrivent *culébute*, *culbuter*, mais mal. Trév. met les deux.] *Culbute* est un saut, qu'on fait en mettant la tête en bas, les pieds en haut. = Il se dit aussi d'une chute dangereuse; et figurément, déchéance de la fortune au malheur. « Il a fait une grande culbute : d'une haute fortune il est tombé dans la pauvreté. — *Cul-*

bâter, actif, au propre, renverser quelqu'un la tête en bas, les pieds en haut; au figuré, le ruiner, détruire sa fortune. — Neutre: tomber en faisant la oulbute. — Être ruiné, perdre sa fortune.

Rem. *Mariv.* emploie singulièrement ce verbe, au figuré. Il dit, d'un bredouilleur, qu'il avait la parole si rapide, que de quatre mots qu'il disait, il en *culbutoit* la moitié. L'expression est comique, mais elle n'est pas fort propre.

CULÉE, s. f. [2^e é fer. et long, 3^e e muet.] Grosse masse de pierre, qui soutient la voûte des dernières arches d'un pont, et toute leur poussée.

CULIER, adj. [*Cu-lie'*, 2^e é fer.] Boyau *culier*, le dernier boyau qui se termine à l'anus. C'est le nom vulgaire. En Anatomie, on dit, *le rectum*.

CULOT, s. masc. CULOTE, s. fém. Le premier se dit, au propre, de l'oiseau le dernier éclôs d'une couvée, et au figuré, (st. famil.) du dernier reçu dans une compagnie. — Le 2d. est la partie du vêtement qui couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. *Culote de drap, de satin, de velours, etc.*

CULTE, s. m. [2^e e muet.] L'honneur qu'on rend à Dieu par des actes de religion. *Culte divin, culte religieux.*

Rem. Ce mot ne se dit qu'à l'égard de la Divinité. Mde. *Dacier*, dans une note de sa Traduction de l'Iliade, cite un passage de Platon, qui dit: « Les Pères font descendre toute sorte de bénédictions sur leurs enfans, qui leur rendent le culte qui leur est dû. Le mot est très-impropre.

* CULTIVABLE, adj. Qui peut être cultivé. Mot hasardé par un Auteur moderne. Il peut être utile, et l'on peut en bien augurer. » Les terres *cultivables*.

CULTIVATEUR, s. m. CULTIVER, v. act. CULTÛRE, s. f. [2^e lon. au dern. 3^e é fer. au 2d, e muet au dern.] *Cultiver*, c'est donner les façons nécessaires à la terre, pour la rendre plus fertile. *CultÛre*, ce sont ces façons données à la terre. *Cultivateur*, celui qui cultive la terre. » *Cultiver un jardin, les vignes, les plantes. Cultiver des fleurs, etc. La cultÛre de la terre, des vignes, des fleurs.* » Ce pays manque de *Cultivateurs*.

Rem. 1^o. Dans le Dict de *Trév.* (en 1704) on dit que *cultivateur* est un mot bien suspect et qu'on ne l'a point trouvé ailleurs que

dans la phrase qu'on cite. Il est aujourd'hui très-bien établi. L'*Acad.* le met sans remarque. On l'emploie quelquefois adjectivement: un peuple *cultivateur*. *Raynal* a dit aussi, société *cultivatrice*: c'est un néologisme.

2^o. *Cultivateur* ne se dit qu'au propre: *cultiver* et *cultÛre* se disent aussi au figuré. » *Cultiver les Sciences, les Arts; cultiver l'esprit, la mémoire; cultiver l'amitié de quelqu'un.* » C'est un homme qu'il vous faut *cultiver*: il faut ménager et entretenir sa bienveillance. » *La cultÛre des Sciences, des Arts; la cultÛre de l'esprit.* — Remarquez pourtant que le substantif n'a pas un emploi aussi étendu que le verbe. Quoiqu'on dise *cultiver sa raison, son esprit*, on ne dit pas, *la cultÛre de sa raison, de son esprit. Réflex.* On dit seulement, dans un sens indéfini, *la cultÛre de l'esprit, de la raison*, mais on ne s'en sert pas avec les pronoms possessifs, *son, sa, leur.* — L'usage du verbe lui-même a des bornes; et quoiqu'on dise *cultiver son esprit, sa raison*, on ne dit pas, *se cultiver soi-même.* » * La passion que le Chevalier Temple avoit pour les Lettres, ne lui permettoit pas de dissimuler son mépris pour les Ministres publics, qui négligeoient de *se cultiver.* — De même, quoiqu'on dise *cultiver sa raison*, on ne dit pas *cultiver ses études*, par la raison qu'on dit *cultiver la terre*, et qu'on ne dit pas *cultiver le labourage.* * » Il sut encore trouver des heures de loisir pour *cultiver ses études.* — On dit fort bien, *cultiver ses amis, ses Protecteurs*; être assidu auprès d'eux. » Il faut que vous restiez ici, pour *cultiver vos amis.* *MARIV.*

3^o. *Cultivé* se dit aussi au propre et au figuré. » Terre bien *cultivée*, esprit *cultivé*; mais le dit-on des personnes mêmes? J'en doute fort. » * On y est poli avec franchise, simple, mais *cultivé.* *Mariv.* » Les Littérateurs *cultivés* reconnoîtront d'abord, dans ces maximes (de Mr. *Cordemoi*), des principes, qui nous ont été débités récemment comme de rares découvertes. *Sabat.* Trois siècles.

* CULTIVATION, s. f. Mot nouveau, et qui paraît peu heureusement inventé. » N'auroit-elle pas montré plus de sagesse, si elle eût employé ses capitaux à la *cultivation de son territoire*? On dit *cultÛre*, qui a le même sens.

CUMULATIF, IVE, adj. CUMULATIVEMENT

VEMENT, adv. **CUMULER**, v. a. Ce sont des termes de Jurisprudence. *Cumuler*, c'est réunir plusieurs droits, pour fortifier une prétention. Il se dit aussi des présives. » Laisant au Juge la liberté de *cumuler* ou de ne point *cumuler* tous ces genres de preuves. *Tronchet*. — *Cumulatif*, se dit de ce qui se fait par accumulation. *Cumulativement*, d'une manière cumulative.

Rem. J. J. Rouss. emploie *cumuler* hors du Palais. » Quelles étonnantes précautions ont été *cumulées* par la nature, pour amener l'embryon du pois à maturité. *Let.* sur la *Botanique*. — L'*Acad.* met ce verbe sans remarque et sans exemple.

* **CUPIDE**, adj. **CUPIDITÉ**, s. f. L'adjectif est un vieux mot depuis peu rajeuni. » La Noblesse avoit jeté un œil *cupide* sur les revenus de l'Église. *Hist. d'Angl.* » Les dévastateurs les plus sanguinaires de l'Amérique n'étoient pas les plus *cupides*. *Linguet*. » Femme ambitieuse et *cupide*. *Anon.* » Ces établissemens obscurs d'usure et de rapine, où des hommes avilis et *cupides* abusoient sans frein de l'empire, que leur donnoient sur de jeunes gens les momens de besoin et d'égaremens. *Necker*. » Les Nations *cupides* sont comme les individus, etc. *Anon.* Bientôt on voudra nous persuader que le métier *cupide* du Courtisan est le métier le plus glorieux. *Mercier*.

CUPIDITÉ, desir immodéré, convoitise. *Cupidité* insatiable. — Il se prend aussi pour la *concupiscence* en général. » Le poids de la *cupidité* entraîne les hommes au péché; mais ils peuvent le surmonter avec l'aide de la grace.

Rem. *Coeffeteau* et *Malherbe* se servaient toujours de ce mot. *Vaugelas* le condamnait, et lui préférait *convoitise*. Ménage n'affinait ni l'un ni l'autre, quoique M^{rs} de *Port-Royal* l'eussent souvent employé dans leurs ouvrages. Le P. *Bouhours* ne le trouvait bon qu'en Théologie et en Chaire, pour signifier la *concupiscence*. L'*Acad.* l'a toujours dit, pour signifier *desir immodéré*. Suivant *Th. Corneille*, on doit l'employer absolument et sans régime. On dit, à la vérité, la *cupidité* des hommes est insatiable; mais on ne dit point, la *cupidité* des richesses, la *cupidité* de régner. — Aujourd'hui, *cupidité* est plus usité que *convoitise*; mais, comme dit *Th. Corneille*, on l'emploie sans régime.

CURABLE, adj. [2^e dout. 3^e e muet.]

Tom. I.

Qui peut être guéri. Cet adjectif est moins usité que son composé, *incurable*. » On peut présumer, avec raison, que toutes les maladies sont *curables*. Ce mot est utile: il serait bon que l'usage l'adoptât. — Suivant le *Dict. de Trév.*, il ne se dit guère qu'entre les Médecins: aussi la phrase que nous avons citée est-elle d'un Médecin. Le *Ri. h. Port* dit que ce mot est hors d'usage. L'*Acad.* le met sans remarque. — Le P. *Paulian* le dit des maladies des plantes. » Elles sont sujettes à des maladies, dont les unes sont *curables*, et les autres *incurables*. *Dict. de Phys.*

CURAGE, s. m. Action de curer, de nettoyer, ou effet de cette action. *Le curage d'un puits, d'un port, etc.*

CURATELLE, s. f. **CURATEUR**, s. m. [*Kuratèle, teur*; 3^e e moy. au 1^{er}.] *Curatelle*, est le pouvoir et la charge du *Curateur*, comme *tutelle* du *Tuteur*. » Il a été nommé à la *curatelle*, ou, on lui a donné la *curatelle* de... Il est encore *en curatelle*. Il est *sous la curatelle* d'un tel.

CURATEUR, est celui qui est établi par Justice pour administrer les biens d'un mineur, ou d'un dissipateur interdit, ou d'un furieux, d'un imbécille. = Au Palais, il, un usage plus étendu: *Curateur aux causes*, *Curateur au cadavre, au mort, etc.* Celui que le Juge nome d'office pour défendre la cause d'un homme accusé de suicide. = On dit, d'un homme qui dissipe ou qui gouverne mal son bien, qu'il faut lui donner un *Curateur*.

* *Leibnitz*, qui a écrit en français, mais qui vivait en Allemagne, apèle *Curateur d'une édition*, ce que nous nommons *Editeur*. Ce mot n'est pas français en ce sens.

CURATIF, IVE, adj. **CURATION**, s. f. [*Kuratif, ti-ve, ra-cion*; 3^e lon. au 2d.] Termes de Médecine. » Remèdes *curatifs*, qui guérissent. » Méthode de *curation*, de traitement d'une maladie, d'une plaie.

CURATRICE, s. f. Celle qui a la *curatelle*. Voy. **CURATEUR**.

CÛRE, s. f. **CURÉ**, s. m. [1^{er} lon. au 1^{er}, br. au 2d; 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] I. *Cûre*, a plusieurs sens qui n'ont aucun rapport l'un avec l'autre. 1^o. Traitement, pansement de quelque maladie ou blessure. Belle, grande *cûre*. Il a entrepris *cette cûre*: il n'a pas été heureux en *cette cûre*. = 2^o. Remède qu'on donne à un oiseau de proie, pour le purger. = 3^o. Bénéfice ayant charge d'âmes,

N n n n

et la conduite spirituelle d'une Paroisse. » Les Cures obligent à résidence. Cure de village. Résigner, permettre, desservir une Cure. = 4°. * Il s'est dit autrefois pour souci. On disait, n'en avoir cure, ne pas s'en soucier; s'en mettre peu en peine.

L'Ane, qui goûtoit fort cette façon d'aller,
Se plaint en son patois. Le Meunier n'en a cure.

La Font.

Rem. 1°. Cure, guérison (synon.) Il semble, dit l'Ab. Girard, que la cure n'ait pour objet que les maux opiniâtres et d'habitude; au lieu que la guérison regarde aussi les maladies légères et de peu de durée. On dit, faire une cure, et procurer une guérison. Le 1^{er} a plus de rapport au mal, et à l'action de celui qui traite le malade. Le 2^d a plus de rapport à l'état du malade qu'on traite. (La cure de ce mal; la guérison de ce malade.) » Plus le mal est invétéré, plus la cure en est difficile. » C'est souvent plus à la force du tempérament qu'à l'effet des remèdes, qu'on doit sa guérison. GIR. synonym.

2°. * Formey donne à cure, non le sens de guérison, mais celui de remède. Il dit, faire une cure, non du Médecin, mais du malade. » Il alla ensuite aux Eaux de... faire une cure, qui lui avait été prescrite.

3°. Dit-on, faire une cure à quelqu'un, pour dire, le guérir, ou le traiter dans une maladie? Je ne le crois pas. Boileau l'a dit, en parlant du Médecin Perrault: » C'est-là toute la cure qu'il m'a faite. (C'est ainsi qu'il m'a guéri, en me rendant plus malade.) On lit aussi, dans l'Ann. Litt. » Vient ensuite le détail d'une cure faite par M. Morand à un Religieux. — Faire une cure, se dit sans régime. On ne dit point, ce me semble, il lui a fait une cure, pour dire, qu'il l'a guéri.

II. CURÉ, Prêtre pourvu d'une Cure. Bon Curé; Curé de Paris; Curé de village; Curé primitif; Curé amovible, etc.

On dit, en style proverbial, avoir affaire au Curé et aux Paroissiens, c. à. d., à plusieurs parties à la fois, et qui ont souvent des intérêts différens. = C'est Gros-Jean qui remontre à son Curé, se dit, quand un ignorant veut instruire un homme qui en sait plus que lui.

CURE-DENT, CURE-OREILLE, s. m. Ces mots sont indéclinables, et ne doivent point prendre d's au pluriel. Ils se disent, l'un d'un instrument dont on se cure les dents, et l'autre d'un autre instrument propre à se

curer l'oreille.

CURÉE, s. f. [2^e é fer. et long; 3^e e muet.] Pâturage qu'on donne aux chiens de chasse, en leur faisant manger une partie de la bête qu'ils ont prise. » Faire curée (sans article), ou, donner la curée aux chiens. = Mettre en curée, se dit, au propre, des chiens à qui l'on donne plus d'ardeur, par la curée qu'on leur fait; et au figuré, des hommes que le profit anime davantage à quelque entreprise: » Le profit qu'il a fait en cette affaire l'a mis en curée.

CURER, v. a. CUREUR, s. m. [Kuré, ku-reur: l'u est bref devant la syllabe masculine: il est long devant l'e muet: il cure, il curera.] Curer, c'est nettoyer quelque chose de creux. » Curer un puits, un fossé. — On dit aussi, se curer les dents, l'oreille, et non pas, curer ses dents, son oreille. = Curer, c'est encore purger les oiseaux de proie. Curer l'oiseau, lui faire prendre un remède qu'on apèle cure.

CUREUR, qui cure, qui nettoie. Il ne se dit que de ceux qui curent les puits: Un cureur de puits.

CURIAL, ALE, adj. [Au plur. masc., curiaux.] Ce qui concerne une Cure; la conduite d'une Paroisse. Droits Curiaux; fonctions Curiales. Cet adjectif suit toujours le substantif.

CURIE, s. f. [2^e lon. 3^e e muet.] Subdivision de la Tribu, chez les Grecs et les Romains. A Rome, le Peuple était partagé d'abord en trois Tribus, et chaque Tribu, en dix Curies.

CURIEUSEMENT, adv. CURIEUX, EÛSE, adj. [Ku-riell-zeman, cu-riell, riell-ze; 2^e lon. 3^e e muet.] Curieux, est de trois syllabes en vers.

--- Ah! que vous enflâmez mon desir curieux.

Rac.

Et d'un œil curieux,

Dans son cœur palpitant, consultera les Dieux. Id. Cet adjectif se plaît à suivre le substantif. Le P. La Rue l'emploie substantivement, mais dans un sens où il n'est pas substantif. Voyez CRÉDULE.

CURIEUX, qui a beaucoup d'envie et de soin d'apprendre, de voir, de posséder des choses nouvelles, rares, excellentes. » Fort curieux, extrêmement curieux. Il régit de et en. » Il est curieux de tableaux, d'antiques, etc. » Elle est curieuse en habits, en bijoux, etc. = Pour les verbes, il régit de et l'in-

finitif. *Curieux de voir, de savoir, etc.* — Il se prend quelquefois en mauvaise part, et se dit d'un homme qui veut pénétrer indiscretement les secrets d'autrui. Il se dit alors, le plus souvent, comme substantif, avec une épithète : *Un curieux indiscret, impertinent.* Au pluriel il s'emploie absolument : *Je redoute et je hais les curieux.* — Quand on parle de choses rares, il se prend en bonne part. » *Le cabinet d'un Curieux.* Il est toujours avec *les Curieux.*

CURIEUX, se dit aussi des choses, et signifie rare, nouveau, extraordinaire, excellent en son genre. Remarque *curieuse*, travail, bijou *curieux*. — Livre, cabinet *curieux*, qui renferment des choses *curieuses*.

Rem. *Curieux*, régit de devant l'infinitif. » *Sésostris, ce Prince si doux, si affable... si curieux de voir les étrangers.* *Téléme.* * — *Mascaron* substitue à la prép. *de*, la prép. *à*. » On est souvent trop *curieux à vouloir pénétrer les desseins de la Providence.* *Curieux de pénétrer*, aurait été mieux : car, *curieux à vouloir*, ou *de vouloir*, serait un pléonasme ; puisque la *curiosité* est une volonté ardente de quelque chose qu'on cherche à savoir.

CURIEUSEMENT, a deux sens : 1°. Avec curiosité : s'informer, observer *curieusement*. — 2°. Exactement, soigneusement. » Rechercher, voir, lire *curieusement*. Conserver *curieusement* quelque chose.

CURIOSITÉ, s. f. [*Ku-ri-o-zité*, en vers, *ri-ozité*.] Passion, empressement de voir, d'apprendre, de posséder des choses rares, nouvelles, etc. Avoir *la curiosité de voir, d'entendre*, etc. Satisfaire *sa curiosité*. Aller en quelque lieu *par curiosité*. — Il se prend, comme *curieux*, en mauvaise part, pour une trop grande envie de savoir les secrets, les affaires d'autrui. » Avoir trop de *curiosité*. Voilà une *curiosité* indiscrete, impertinente.

CURIOSITÉS, au pluriel ; choses rares et curieuses. Cabinet rempli de *curiosités*. Il s'emploie quelquefois au singulier : » Il donne dans *la curiosité*.

CURVITÉ, s. f. C'est la même chose que *courbure*, et celui-ci est beaucoup plus usité. L'autre ne s'est jamais dit que parmi les Savans ; et ils ne s'en servent guère aujourd'hui.

CURÛRES, s. f. pl. [2^e lon. 3^e e muet.] Ce qu'on trouve dans un puits que l'on

cûre, dans une mare qu'on dessèche, dans une cour qu'on nettoie. » Faites emporter *les curûres*.

CUSTODE, s. f. Autrefois, Rideaux de lit. Aujourd'hui, Rideaux qu'on met dans certaines Églises à côté du Maître-Autel. — Donner *le fouet sous la custode*. (st. prov.) Chatier en secret.

Custode, se dit par-tout du pavillon qu'on met sur le Ciboire.

CUSTODINOS, s. m. Confidentiaire, qui garde un bénéfice, pour le rendre à un autre, ou qui est le prête-nom d'un Bénéficiaire, n'ayant que le titre du bénéfice, et lui en laissant les fruits en tout, ou en partie. On le dit aussi d'une Charge, d'un Emploi, d'un Office.

CUTANÉE, adj. Qui a rapport à la peau : maladie *cutanée*, comme la gale, etc.

CUVE, s. f. CUVÉE, s. f. CUPER, v. a. et n. [2^e e muet au 1^{er}, e fer. aux deux autres, long au 2d.] *Cuve*, est un grand vaisseau qui n'a qu'un fond, propre à faire le vin, et à d'autres usages. » *Cuve de vendange* ; grande ou petite *cuve*. — *Cuvée* est ce qui se fait de vin à la fois dans une cuve. » *Cuvée de tant de muids*. Ces dix tonneaux sont de la même *cuvée*.

CUPER, neutre et sans régime, se dit du vin, qui demeure quelque temps dans la cuve, pour se faire. » Ce vin n'a pas assez *cuvé* : il faut le laisser *cuper* davantage. — *Actif*, il ne se dit que dans cette expression : *cuper son vin*, qui signifie, au propre, dormir, reposer après avoir trop bu : il *cuve son vin*. — Au figuré, laisser *cuper son vin* à quelqu'un ; c'est attendre que la colère lui ait passé. *Mde. de Sévigné* le dit des *chagrins*. » Si vous prenez le chemin de vous éclaircir avec l'Archevêque, au lieu de *laisser cuper les chagrins* qu'on veut vous donner contre lui, vous vuiderez bien des affaires en peu de temps.

CUVETTE, s. f. [*Kuvète* : 2^e e moy., 3^e e muet.] Petit vaisseau en forme de cuve, où l'on jette l'eau dont on s'est lavé les mains, ou dont on a rincé les verres. » *Cuvette de marbre, de cuivre*. — Les plus petites accompagnent les pots-à-l'eau : » *Cuvette d'argent*. — * Un Auteur s'en est servi pour exprimer une petite cuve. » Il tomba dans une *cuvette* pleine de vin. *Vie de St. Pierre d'Alcantara*. Il faut dire, en

pareil cas , dans une petite cuve.

CUVIER , s. m. [*Ku-vié* : 2^e e fer.]
Cuve où l'on fait la lessive ; grand *cuvier* ,
petit *cuvier*.

CYCLE , s. m. CYCLIQUE , adj. [*Cikle* ,
tlike.] *Cycle* est une période , un cercle
de révolutions du Soleil et de la Lune. »
Le *Cycle* Solaire est de 28 années , le *Cy-
cle* Lunaire , de 19 ans ; le *Cycle* de l'in-
diction , de 15 ans.

CYCLIQUE , se dit de ce qui regarde et
concerne les Cycles. *Trév.* On le dit aussi
des petits ouvrages de Poésie , tels que des
chansons , et des Poètes qui les composent.
L'*Acad.* ne le met que dans cette seconde
acception. *Trév.* le borne aux Vaudevilles
qu'on chante dans les rues , et à leurs Au-
teurs.

Le *Rich. Port.* écrit *Cicle* , *Ciclique* avec
un *i* , et ne dit le 2^d que dans le 2^d sens ,
comme l'*Académie*. Ce 2^d sens est peu usité
aujourd'hui.

CYGNE , s. m. [*Cig-ne* : mouillez le
g : 2^e e muet.] Gros oiseau aquatique , de
plumage blanc , et qui a le cou fort long.
» Plume , duvet , peau de *Cygne*. == On
donne aux grands Poètes le nom de *Cygn*.
On apèle Virgile le *Cygne de Mantoue* ; et
Pindare , le *Cygne Thébain*. == On apèle
figurément , *chant du Cygne* , les derniers
vers qu'un Poète a fait peu de temps avant
sa mort. == *Blanc comme un cygne* ,
qui a la barbe et les cheveux blancs. ==
Faire un Cygne d'un oison ; (st. prov.)
louer quelqu'un excessivement et mal-à-
propos.

CYLINDRE , s. m. CYLINDRIQUE , adj.
[*Ci-lein-dre* , *lein-drike* ; 2^e lon.] *Cylin-
dre* , est , en général , un corps de figure
ronde et longue , et d'égale grosseur par-
tout. *Cylindrique* , qui a la forme d'un
cylindre. » *Cylindre de verre* , de marbre ;
miroir en *cylindre* ; ou *cylindrique*. *Cadran
sur un cylindre* , ou *cylindrique*.

CYLINDRE , est en particulier , un gros
rouleau de pierre ou de bois , dont on se
sert pour écraser les mottes d'une terre la-
bourée , ou pour aplanir les allées d'un jar-
din , etc.

CYMAISE , s. f. [*Cimèze* : 2^e e moy.
et lon. 3^e e muet] Terme d'Architecture.

C'est le nom d'une des principales moulti-
res , et qui est oncée par son profil. La
partie inférieure est convexe , et la supé-
rieure concave. Cette moulure termine la
corniche.

CYMBALE , s. f. [*Cein-bale*.] Instru-
ment de Musique chez les Anciens. Il était
d'airain : » Airain sonant , et *Cymbale* re-
tentissante : expression de St. Paul. Suivant
l'*Acad.* c'est aujourd'hui le nom d'un trian-
gle de fer , où sont passés des anneaux de
fer. Mais le *Triangle* et la *Cymbale* sont
deux instrumens différens , en usage encore
aujourd'hui en Orient dans le Service Di-
vin ; et parmi nous , dans la Musique
Militaire ; et au Théâtre , dans les marches.
On apèle *Cymbale* , deux plateaux d'airain
qu'on frappe l'un contre l'autre avec mélodie.

CYNIQUE , adj. Épithète d'une Secte
Philosophique chez les Anciens ; la plus
Philosophique de toutes , si la Philosophie
consiste à braver tous les préjugés et tou-
tes les bienséances. » Diogène , Philosophe
Cynique. — En parlant des choses : im-
pudent , obscène. » *Discours Cynique* , vers
cyniques. — S. m. C'est un *Cynique*.

CYNISME , s. m. Mot nouveau et heu-
reusement inventé. Impudence cynique. »
Y eut-il un *Cynisme* plus impudent , dit M.
l'Abé de Fontenai , parlant des *Confessions*
de J. J. Rousseau ?

CYPRE. Voyez CHYPRE.

CYPRES , s. m. [*Ciprè* : 2^e e ouv.]
Arbre toujours verd , qui s'élève droit et
en pointe. Palissade , allée , bois de *cypres*.
== Chez les Poètes , c'est le symbole de
la mort. » Le noir *cypres* : le *cypres* fu-
nèbre.

CYTHÉRÉE , s. f. Malherbe dit , la *Cy-
thérée* , pour dire *Vénus*.

Telle n'est point la *Cythérée*.

Les autres Poètes ont dit , *Cythérée* sans ar-
ticle. *Mén.* — Aujourd'hui on ne se sert
guère de ce mot : On dit ; la *Déesse de
Cythère*.

CZAR , s. m. CZARINE , s. f. [M. le
Clerc , Historien de Russie , écrit *Tzar*.]
Titres qu'on donne au Souverain de Russie
et à son épouse , ou à la Princesse , qui
en est Souveraine de son chef.

D

D, s. m. [Prononcez *de'* ou *de*, é fermé ou muet. Voy. Alphabet. Un *D* majuscule, un petit *d*; un *d* mal formé.] Quatrième Lettre de notre Alphabet et la troisième des consonnes. C'est une de celles qu'on apèle *dentales*, parce que les dents sont nécessaires pour les prononcer.

1°. Le son de notre *D* est le même que celui du mot Allemand *Dagen*, du mot Anglais *Duty*, du mot Italien *Dare*, du mot Espagnol *Dar*.

2°. Le *D* a beaucoup de rapport avec le *T*; de sorte que le *d* est un *t* prononcé foiblement, et le *t* un *d* prononcé fortement. Aussi, les Allemands et les Suisses lui donnent ordinairement le son du *t*; et prononcent *Diabte*, comme s'il était écrit *Tia-ble*. C'est à quoi ils doivent faire attention.

3°. *D*, dans la composition des mots, conserve toujours la prononciation de son caractère devant quelque voyelle que ce soit. Quant aux consonnes, il n'y en a guère devant lesquelles il se trouve que l'*j* consonne, l'*m*, l'*r* et l'*v* consonne. *Adjectif*, admirable, adresse, adverbe, etc. — * Devant l'*j* consonne, on ne l'écrit plus dans les mots où il ne se prononce pas: on n'écrit plus *ajouter*, *adjourner*, *avis*, *Advocat*, mais, *ajouter*, etc. — Devant l'*m*, il se prononce toujours, et on l'a retranché des mots où il s'écrivait autrefois sans se prononcer. Dites-en de même de l'*v* consonne. — Pour l'*r*, le *d* se prononce toujours, quand il le précède, : *Dragon*, *droiture*, etc.

4°. *D* ne redouble que dans *addition*, *reddition*, où les deux *d* se prononcent.

5°. Le *d* à la fin des mots, suivis d'une voyelle ou *h* muette, a le son du *t*: *grand homme*, pron. *gran-tome*; il entend à demi mot: *antan-ta demi mo*. — Dans la conversation, le plus souvent on ne le fait pas sentir: *antan à demi mo*; mais on dit toujours, *grant homme*, *grant arbre*, etc. et jamais *gran home*, *gran arbre*, etc. — Il y a des mots où on le supr. me toujours dans la prononciation, comme *sourd*, *fond*, *gond*, *nid*, *nud*, *rond*, *verd*, etc. *Sourd* animal, *fond* inépuisable, etc. pron. *sour* animal, *son* inépuisable, etc. — Dans les

temps des verbes, qui, à la troisième personne, se terminent par un *d*, on ne le prononce ordinairement que quand ces verbes sont suivis immédiatement de leur pronom personnel: *entend-on? répond-il?* Pron. *antan-ton*, *répon-ti*. Hors de là on ne prononce le *d* que dans le discours soutenu: *il répond en Docteur*. Dites dans la conversation, *répon en Docteur*.

DÀ, adv. [Anciennement on écrivait *dea*.] Espèce d'*interjection*, que le peuple place souvent à la fin des phrases. » Oh! les billets doux ont une autre mine que ça... j'en ai vu, *dà!* *Th. d'Educ.* — L'*Acad.* ne le met que dans *oui-dà*, *nenni-dà*. style famil.

* **D'ABONDANT** est vieux et hors d'usage. Voy. *Abondant*.

DABORD, ou **D'ABORD**, adv. [L'*Acad.* le met sous la lettre *A*, après *Abord*. On peut l'écrire avec l'apostrophe ou sans apostrophe: il y a des raisons et des autorités pour et contre. Pron. *Dabor*, sans faire sentir le *d* final, même devant un voyelle: *dabord après*, pron. *dabor après*.] Aussitôt, tout de suite, dès le premier instant. Il se met souvent à la tête de la phrase. *Dabord* il semble que cela soit vrai. Il signifie souvent *premierement*; et quand on a plusieurs raisons à donner, on dit, par exemple: *dabord* je ne le savais pas, *ensuite*, quand je l'aurais su, il me convenait de le faire, etc.

Tout *dabord* vieillit, et il est tout au plus bon dans la conversation et pour le style comique. L'*Acad.* dit seulement qu'il rend l'expression un peu plus forte.

Et tout *dabord*, oubliant leur mangeaille,
Vous eussiez vu canards, dindons, poulaille
De toutes parts acourir, l'entourer,
Batre de l'aile, applaudir, admirer. *Rouss.*

» Je le mis tout *dabord* sur le point d'histoire proposé. — Dans ces deux endroits, il est en place; mais il ne fait pas bien dans des ouvrages écrits, d'ailleurs, avec élégance. » Ayant trouvé tout *dabord* un Père *Bénédictin*, il le fit monter par un escalier *derobé*. *D'Air.* » Peut-être les *Syriens* et les *Cananéens* ont-ils tout *dabord* reçu des *Egyptiens* l'écriture symbolique. *Flache.* Histoire du Ciel. » Les éléments, soit terrestres, soit célestes, sont des matières destinées tout *dabord* à certains effets incorruptibles, etc. *Id. Ibid.*

* **Dabord que**, pour *dès que*, est vieux

et hors d'usage.

DACTYLE, s. m. C'est, dans la Poésie grecque ou latine, un pied de vers, composé d'une longue et de deux brèves, comme *tempora*.

DADA, s. m. Mot burlesque ou enfantin. *Un petit dada*, un petit cheval. *Aler à dada*, à cheval.

Le délivreur d'Andromède,
Monté sur son âne *dada*. Voit.

DADAIS, s. m. [*Dadé*, é ouv.] Niais, nigaud, homme décontenancé (st. famil.) c'est un *Dadais*; un grand *dadais*.

DAGORNE, s. f. Vache à qui l'on a rompu une corne. *Figurement* et bassement, Femme vieille, laide et chagrine. » C'est une vieille *dagorne*.

DAGUE, s. f. * **DAGUER**, v. a. [*Daghe*, *daghe*: 2^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2^d: l'u est muet: il n'est là que pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e.] *Dague* est une espèce de poignard.

* **DAGUER**, c'est fraper de coups de dague. Ce verbe est vieux. — En style proverbial, *fin comme une dague de plomb*, se dit d'un esprit grossier, qui veut faire le fin.

DAIGNER, v. n. [*Dègné*, mouillez le g, 1^{er} é moy. 2^e é fer.] Avoir pour agréable, s'abaisser jusqu'à vouloir bien. Il est toujours suivi de l'infinitif. » Il demande que vous *daigniez l'écouter*; il *n'a pas daigné lui faire réponse*.

Daignerez-vous compter les jours de mon absence?

Rem. Il me semble que ce verbe n'est guère d'usage à la première personne, à moins qu'on ne fasse parler Dieu ou un Souverain, ou qu'on parle en badinant, ou dans le dépit. Hors de là il ne doit point avoir lieu, et j'ose ne pas approuver *Bossuet*, tout grand homme qu'il est, quand il dit: je *ne daignera*i, ni les *avouer*, ni les *nier*. Cela paraît trop fier et trop hautain. — Le même Auteur, employant *daigner* dans une phrase négative, retranche *pas*, et ne met que la particule *ne*. » M. Jurieu *ne daigne* entrer dans cet examen. Cela n'est pas dans l'usage actuel.

DAILLEURS. Voy. **AILLEURS**.

DAIM, s. m. [*Dein*. Rollin écrit *Dain* avec une *n*: cette orthographe est aussi dans les *Lettres Edifiantes*. Le féminin *daine*, semble autoriser cette manière d'écrire le masculin; mais l'usage y est contraire. — L'Acad.

ne met point de féminin.] Espèce de bête fauve, d'une grandeur moyenne, entre le cerf et le chevreuil. » Vite comme un *Daim*.

DAIS, s. m. [*Dé*, é ouv. et long.] 1^o. Espèce de poêle, fait en forme de ciel-de-lit, avec un dossier pendant, que l'on tend dans l'appartement des Princes, des Ducs, Ambassadeurs, *Avoir le dais*, c. à d. le droit de mettre un dais dans son appartement. — 2^o. Poêle qu'on tend aux Églises, sur le Maître Autel. — 3^o. Poêle soutenu par deux ou quatre petites colonnes, sous lequel on porte le Saint Sacrement dans les Processions, en viatique, et que l'on présente aux Rois à leurs entrées dans les Villes. Porter le *dais*. — On apèle *haut dais*, le lieu élevé, sur lequel le Roi ou la Reine se mettent dans les cérémonies publiques, soit qu'il y ait un dais dessus, soit qu'il n'y en ait point.

DALLE, s. f. [*Dale*, 2^e é muet.] Tablette de pierre dure. Couvrir une terrasse de *dalles*. — *Dalle de poisson*; voy. **DARNE**.

DALMATIQUE, s. f. [*Dolmatike*.] Vêtement des Diacres et des Sou-Diacres, quand ils servent le Prêtre à la Grand'Messe. » Nos Rois, à la cérémonie de leur sacre, portent une *dalmatique* sous leur manteau royal.

DAM, s. m. [*Dan*.] On ne l'emploie que dans ces phrases adverbiales: à votre *dam*, à son *dam*, à leur *dam*, à votre dommage, etc. — *La peine du dam*, en parlant des damnés, la privation de la vision béatifique.

Rem. *Malherbe* écrit *dan* avec une *n*, pour le faire rimer avec *éridan*; mais *damnation*, *damner* montrent assez qu'on doit écrire *dam* avec une *m* à la fin. *Segrais* et *Malleville* l'ont employé comme *Malherbe*, et avec la même orthographe. *Ménage* trouvait que, à leur *dam* étoit une expression un peu vieille. L'Acad. la met sans remarque: elle n'est pas du beau style.

DAMAS, s. m. **DAMASSER**, v. act. **DAMASSURE**, s. f. [*Damad*, *macé*, *ma-sûre*; 2^e lon. au 1^{er}, 3^e é fer. au 2^d, longue au 3^e.] *Damàs* est une étoffe de soie à fleurs. Elle tire son nom de *Damàs*, Ville de Syrie, où elle a été d'abord fabriquée. — *Damasser*, fabriquer une étoffe ou du linge en façon de *damàs*: *Linge damassé*. — *Damassûre*, l'ouvrage du linge *damassé*. Cette *damassûre* est fort belle.

DAMASQUINER, v. act. **DAMASQUINORE**, s. fém. [*Damas-kine*, *nûre*; 4^e é fer.

D A M au 1^{er}, longue au 2^d.] Le *verbe* exprime l'action d'enchaîner de petits filets d'or ou d'argent dans du fer ou de l'acier, entaillé et travaillé exprès pour cela. Le *substantif* se dit du travail de ce qui est damasquiné. » *Damasquiner une épée d'or, d'argent.* » Couteau *damasquiné*, garde *damasquinée.* » La *damasquinure* de cette épée est d'un grand goût.

DAME, s. f. 1^o. Celle qui possède une Seigneurie. » C'est la *Dame* du Village. — 2^o. Titre d'honneur que l'on donne aux femmes de qualité, aux Religieuses dans les Abayes et dans certaines communautés, et même à toutes les femmes d'une condition un peu honnête. » C'est une *grande Dame*, une *Dame* très-spirituelle, très-vertueuse : elle *fait la Dame*, la *grande Dame* : les *Dames* de la Cour, de la Ville, de la Province. Être civil avec les *Dames*, plaire aux *Dames*, etc. — 3^o. En parlant à des femmes de basse condition, au lieu de dire *Madame*, on dit *Dame* telle : *Dame* Françoise, *Dame* Isabeau. — 4^o. *Dame!* espèce d'adverbe, qui sert à affirmer ou à marquer de la surprise : » *Dame!* si vous ne vous arrêtez, vous verrez beau jeu. » *Dame!* vous m'en direz tant, que, etc. *Dame!* c'est juste. *Th. d'Educ.* etc. Il est populaire — 5^o. *Dame*, terme des jeux de trictrac, des échecs, des cartes, etc.

Rem. Ce mot n'est d'usage qu'en Europe, et l'on ne doit pas s'en servir, excepté en plaisantant, en parlant des femmes des autres parties du monde. Le P. *Charlevoix* parle des petits *Goschis*, qui fesoient, dit-il, l'amusement des *Dames*. — M. de *Buffon*, qui le cite, demande s'il y avoit des *Dames* à St. Domingue, quand on en fit la découverte.

DAME-JEANNE, s. f. [*Damejane* : 2^e et dern. e muet.] Grosse bouteille, qui sert à garder et transporter du vin et autres liqueurs. L'*Acad.* avertit qu'il est du st. fam. L'avis n'était pas fort nécessaire.

DAMER, v. a. En parlant du Jeu des *Dames*, c'est mettre une *Dame* par-dessus une autre, quand celle-ci est parvenue à l'une des dernières cases du parti contraire. » Me voilà à *dame*, *damez-moi.* » Une *dame damée* peut aller à tout sens. — On dit, en style prov. *Damer le pion* à quelqu'un ; le supplanter : » Il vous a *damé le pion.*

DAMERET, s. m. [*Damerè* : 2^e e muet,

D A M 875
3^e e moyen.] *Damoiseau* efféminé ; homme qui fait le beau, et qui s'attache à plaire aux *Dames*. Il est peu usité aujourd'hui. — N'allez pas, dit *Boileau* aux Poètes et aux Romanciers :

Peindre *Brutus* galant, et *Caton* *dameret.*

DAMIER, s. m. [*Da-mié* : 2^e e fer.] Échiquier ; Tablier, distingué par un certain nombre de carrés blancs et noirs, au nombre de soixante-quatre, qu'on apèle *cases.*

DAMNABLE, adj. **DAMNABLEMENT**, adv. [*Dânable*, *dânableman* : l'a est long. On ne prononce point l'm.] Qui peut attirer la damnation éternelle : opinion, action, conduite *damnable.* — Pernicieux, abominable : maximes, propositions *damnables* : dessein ; entreprise *damnable.* — *Richelet* écrit *dannable* : mauvaise orthographe.

DAMNABLEMENT, d'une manière *damnable.* » Il a abusé *damnablement* de la confiance qu'on avoit en lui. — Cet adverbe paraît peu usité. L'*Acad.* le met sans remarque.

DAMNATION, s. f. [*Dâncion*, en vers *ci-on* ; 1^{er} lon. On ne prononce point l'm.] La *damnation* éternelle : sur peine de *damnation.*

DAMNÉ, ÉE, adj. et subst. **DAMNER**, v. a. [*Dâné*, *né-e*, *né* : 1^{er} lon. 2^e e fer. long au 2^d. — *Racine* et d'autres Auteurs écrivaient *danner* avec deux n. *Richelet* le marque de même. *Rollin* écrit *condanner.* Voyez ce mot. A ne pas vouloir écrire l'm, qui ne se prononce point, et qui n'est là que pour l'étymologie, il faudrait écrire, *dâner*, *dâncion*, *dânable* ; car l'a est long, et avec les 2 n il paraît bref.] *Damner*, c'est punir des peines de l'enfer. *Se damner*, s'exposer à ces peines. » Dieu *damnera* les méchants. » En tenant cette conduite, vous vous *damnez*, ou, elle vous *damnera.* — On dit, par exagération, d'une chose qui choque, qui importune extrêmement ; cela *me ferait damner.* Cette manière de parler n'est que du style familier.

Damné, s. m. souffrir comme un *damné*, comme une âme *damnée.* — Ah ! je souffre en *damné.* *Molière.*

REM. 1^o. *Damné* ne se dit guère que des Réprouvés éternels, si l'on peut s'exprimer ainsi, de ceux dont la condamnation est effectuée. Il me semble qu'il y a impropriété

dans cette phrase de *Bossuet*. » Dieu fléchi par son fils, avoit fait un nouveau traité avec tous les hommes, quoique pécheurs et *damnés*. — En cet endroit, *condamnés*, aurait été le vrai terme. Dieu ne fait point de traité avec les *damnés*.

2°. Anciennement on disoit, *damné* pour *condamné*, *proscrit*. Dans un ancien plaidoyer de l'Université, il est dit que, par les Conciles de Constance et de Bâle, avoient été extirpés, *damnés* et abolis les Annates, Déports de Bénéfices, etc.

3°. En style proverbial, on apèle, *âme damnée* de quelqu'un, celui qui est capable de tout faire pour le servir. » Ce valet est l'*âme damnée* de son maître. Il se prend en mauvaise part.

* DAMOISEAU, DAMOISEL, s. m. C'est ainsi qu'on apeloit un jeune Gentilhomme, avant qu'il fût Chevalier. *Domicellus*, comme qui dirait, petit Seigneur, *parvus Dominus*. On trouve dans les Histoires anciennes, *Damoisel* Pepin, *Damoisel* Louis le Gros, *Damoisel* Richard, Prince de Galles, etc. — Aujourd'hui, *Damoiseau* est un homme efféminé, qui fait le beau, qui affecte trop de propreté. Voyez ACCOUTREMENT. — L'*Acad.* ne le met point en ce sens.

* DAMOISELLE, s. f. Il s'est dit autrefois, et se dit encore au Palais pour *Demoiselle*. — *Marsolier* le dit toujours de même, mais mal.

DANCE. Voyez DANSE.

DANDIN, s. m. DANDINEMENT, s. m. DANDINER, v. n. [*Dan-din*, *Dandinement*, *dandiné*; 1^{re} lon. 3^e e muet au 2^d, e fer. au 3^e.] Ces mots ne se disent que dans le style familier. On apèle *Dandin* un niais décontenancé. *Dandiner* ou *se Dandiner*, c'est branler le corps, comme font ordinairement ceux, qui n'ont point de contenance. *Dandinement* est le mouvement de celui qui dandine, ou se dandine. » C'est un grand, un vrai *dandin*: » Il s'en va *dandinant*: il ne fait que *dandiner*, ou *se dandiner*: » Corrigez-vous de ce *dandinement* continuel.

DANGER, s. m. DANGEREUSEMENT, adv. DANGEREUX, RÛSE, adj. [*Dange*, *ge-rel-eman*, *ge-rel*, *rel-ze*: 1^{re} lon. 2^e e fer. au 1^{er}, e muet aux autres: 3^e long.] * Plusieurs écrivent et prononcent *dangereux* avec un accent sur l'*e*: et l'ortogra-

phe et la prononciation sont également vicieuses. — On disoit autrefois *dangier*.

I. *Danger*, péril, risque; ce qui expose à un malheur, à quelque perte ou dommage. Grand *danger*, *danger* éminent, (*Acad.*) ou plutôt *imminent*. Être en *danger*, se mettre en *danger*: courir ou courre un grand *danger*. Braver, affronter les *dangers*. — Suivant l'Abé Girard, *danger*, regarde le mal qui peut arriyer. *Péril* et *risque*, regardent le bien qu'on peut perdre. Suivant M. d'Alembert, le 1^{er} se dit de toute sorte de malheurs, dont on est menacé; le 2^e, des cas où la vie est intéressée; le 3^e, de ceux où l'on a lieu de craindre un mal, comme d'espérer un bien. Suivant M. l'Abé Roubaud, le *danger* est ce qui nous menace de quelque dommage, le *péril*, une rude épreuve par laquelle on passe avec un grand *danger*; le *risque*, une situation glissante, dans laquelle on court des hasards.

Rem. 1°. On dit, être en *danger* de, et il y a du *danger* à. » Je m'ocupois à considérer des vaisseaux, agités par la tempête, qui étoient en *danger* d'être brisés contre les rochers. *Telém.* » Il y a trop de *danger* à suivre cette entreprise. — Il régit aussi que avec le subjonctif, précédé de la négative *ne*. » Il y a du *danger* qu'en voulant découvrir le mal, on ne l'enseigne à ceux qui l'ignorent.

2°. Dit-on adverbialement, au *danger* de, comme on dit, au *risque* de? Je ne le crois pas. » Tous les jours on s'y trompe, au *danger* de faire naufrage. *Lett. Edif.* Cette expression est tout au moins douteuse. » Il n'avoit qu'une maison de terre. . . . au *danger* continuel d'être pillé par les Nègres. *Hist. des Voy.*

II. *Dangereusement*, avec *danger*. *Dangereusement* malade, ou blessé. Il n'a pas un emploi fort étendu. — * On dit, être ataqué d'une maladie *dangereuse*, et non pas *dangereusement*, comme dit Le Gendre.

III. *Dangereux*, en parlant des choses, qui met en *danger*. Mal *dangereux*, maladie *dangereuse*, occasion *dangereuse*: cela serait d'une *dangereuse* conséquence. — En parlant des personnes, à qui l'on ne peut se fier sans *danger*. Cet homme est *dangereux*. » Le titre d'Homme *dangereux*, que l'Auteur avoit donné d'abord à sa Pièce, ne lui

lui convient point. Valère n'est qu'un sot étourdi, qui n'est point du tout à craindre. Journ. de Mons. — *Dangereux*, se dit aussi d'un homme qu'on croit propre à se faire aimer des Dames.

* En Provence, on dit qu'un malade est *dangereux*, pour dire, qu'il est en danger de mourir. C'est un vrai barbarisme. *Dangereux* se dit du mal, et non pas du malade.

Rem. 1°. Avec le verbe *Être* impersonnel, il régit *de* et l'infinitif. « Il est *dangereux* d'avoir sans cesse sous les yeux l'objet de son péché. La Baumelle. » Il est toujours *dangereux* de s'écarter des Règles. Id. Avec *que*, il régit le subjonctif précédé de la négative, mais comme le verbe *craindre*. « Il est *dangereux* que la vanité ne nous flate de parvenir à des connoissances qui ne sont pas faites pour nous. Fontenelle.

2°. Pour les noms, *dangereux* régit *pour* et non pas *à*. * « Des mesures *dangereuses* à la Religion et à la liberté. Histoire des Stuarts. Ce régime est un anglicisme. To the Religion and Liberty. »

3°. *Dangereux*, peut se placer devant ou après le substantif, mais non pas indifféremment : *Dangereux* mortel est bien, *dangereux* homme sonne mal.

DANS, prép. de lieu [Dan, et devant une voyelle, *dans* : long.] 1°. *Dans* la chambre. Un coup d'épée *dans* la cuisse. Ce passage est *dans* un tel Auteur. — Prép. de temps. « *Dans* trois jours : *dans* quel temps ? *Dans* combien de temps : *dans* peu.

2°. On s'en sert aussi pour marquer l'état, la disposition du corps, ou de l'esprit, des mœurs, de la fortune, etc. Être *dans* une posture gênante, incommode ; *dans* un grand embarras ; *dans* une grande colère. *Vivre* *dans* l'oisiveté : être *dans* une grande misère. — 3°. Il se prend pour avec : il l'a fait *dans* la vue, *dans* le dessein, *dans* l'intention de, etc. ou pour selon : il entend cela *dans* le sens de St. Augustin, etc.

Rem. 1°. *Dans* et *en* ne sont synonymes, ni pour l'emploi, ni pour le sens. Pour l'emploi, voyez EN. — Pour le sens, lorsqu'il s'agit du lieu, *dans*, a un sens précis et défini, qui fait entendre qu'une chose contient ou renferme l'autre, et marque son rapport du dedans au dehors ; on est *dans* la chambre, *dans* la maison.

Tome I.

dans la ville, *dans* le Royaume, quand on n'en est pas sorti, ou qu'on y est rentré. *En*, a un sens vague et indéfini, qui indique seulement en général où l'on est, et marque un rapport du lieu où l'on se trouve, à un autre, où l'on pourrait être ; on est *en* ville, quand on n'est pas à sa maison ; *en* campagne, ou *en* province, quand on a quitté Paris. On dit, mettre *en* prison, *dans* les cachots. — Lorsqu'il est question du temps, *dans* marque plus particulièrement celui où l'on exécute les choses ; et *en* marque plus proprement celui qu'on emploie à les exécuter. « La mort arrive *dans* le moment où l'on y pense le moins. On passe *en* un instant de ce monde à l'autre. (Je le ferai *dans* trois jours d'ici ; je l'ai fait *en* trois jours.) — Lorsque ces noms sont employes pour indiquer l'état et la qualification, *dans* est ordinairement d'usage pour le sens particularisé et *en*, pour le sens en général. Ainsi l'on dit : vivre *dans* une entière liberté ; être *dans* une fureur extrême ; tomber *dans* une profonde léthargie ; mais on dit : vivre *en* liberté ; entrer *en* fureur ; tomber *en* léthargie. Gir. Synon.

II. On se sert quelquefois de *dans* plutôt que de *à* avec les noms de ville, sur-tout quand on est dans la ville, dont on parle. Un homme qui est à Paris, dira : il y a plus de huit cent mille âmes *dans* Paris ; il n'y a personne *dans* Paris, que j'estime autant que vous : le bruit court *dans* Paris, etc. Si l'homme qui parle, était hors de Paris, *à* Paris, irait mieux. Enfin, s'il ne s'agit que d'une simple demeure, ou fixe, ou passagère, il faut toujours dire *à*, et non pas *dans*. Il est *à* Paris, il demeure *à* Paris ; je n'ai été que quinze jours *à* Paris. Bouh.

III. Plusieurs, après *Dans*, emploient l'adverbe *y*, dans la même phrase. C'est une faute grossière. Dans l'Ann. Litt. on la relève dans ces vers.

Mais j'avais *dans* ces murs le tranquille avantage
D'y trouver des mortels dont je chéris la foi.

Le Suivre. Il faut dire, de trouver.
DANSANT, ANTE, adj. Ce mot n'est guère usité. Mde. de Sévigné l'emploie fort bien. « Jamais je n'ai vu une petite fille si *dansante* naturellement.

DANSE, s. f. DANSER, v. n. DANSEUR, s. m. — Il faut dire, de trouver.
DANSANT, ANTE, adj. Ce mot n'est guère usité. Mde. de Sévigné l'emploie fort bien. « Jamais je n'ai vu une petite fille si *dansante* naturellement.

O O O O

dern.] *Richelieu* écrit *danse* ou *dance*, *danser* ou *dancer*. L'usage ancien et constant est pour la 1^{re} manière.

Danse, est un mouvement du corps, qui se fait en cadence, au son des instrumens ou de la voix. Il se dit aussi d'un air à danser; et de la manière de danser. Aimer la *danse*. Il danse toute sorte de *danses*. Il a une *danse* noble, libre, aisée, ou contrainte. — *Danser*, mouvoir le corps en cadence, etc. *Danseur*, *danseuse*, celui, celle qui danse. « Il danse avec grâce : il danse toute sorte de *danses*. *Danser une courante*, en branle, etc. Dans le 1^{er} exemple, il est neutre; dans les deux autres, il est actif. — « C'est un bon, un grand danseur. » Il y avait à la 1^{re} entrée du Ballet quatre *Danseurs* et quatre *danses*.

Ces mots fournissent à quelques expressions du style familier. — *Commencer*, ou *mener la danse*, ou *entrer en danse*; *commencer une affaire*, ou y intervenir. — *Avoir l'air à la danse*, l'air de réussir. — *Ne doit point se mettre en danse; qui ne veut danser*. Lorsqu'on s'est embarqué dans une affaire, il faut en essayer tous les événemens, bons ou mauvais. — *Après la panse*, vient la *danse*; après avoir fait bon chère, on songe à d'autres plaisirs.

On dit d'un homme, qu'on le fera *danser*, qu'on lui donnera de l'exercice, du fil à retordre; qu'il ne sait plus sur quel pied *danser*, ni que faire pour vivre. « A chaque pas ils s'arrêtent : ils ne savent plus sur quel pied *danser*. J. J. Rouss. — On lui a fait *danser un branle de sortie*; on l'a chassé. — Il *paye les violons*, et les autres *dansent*; il fait tous les frais, et les autres ont l'honneur et le profit. — Il *dance sur la corde*, il est dans une situation délicate et périlleuse. — *Toujours va qui danse*. Il n'importe de bien danser, pourvu qu'on danse. — *Figurement*, faites toujours le mieux que vous pourrez, n'importe que la chose n'aille pas si bien. — On dit d'un vin très-vert, qu'il *ferait danser les chevres*. — *Danser sur rien*; être pendu. Expression basse et populaire.

Avec toute ma gloire,

Je puis peut-être un jour redevenir Grégoire.

Et je serais fâché d'aller *danser sur rien*. Du Cerc.

DARD, s. m. **DARDER**, v. a. **DARDEUR**, s. m. [*Dar*, de, *deur*: le d final ne se prononce point au 1^{er}. L'Acad. ne met pas

le 3^e. Il est dans *Trev.* et dans le *Rich. Port.*] **DARD**, arme qui se lance avec la main; **darder**, fraper, blesser avec un dard. **Dardeur**, celui qui darde des traits: « Jeter, lancer un dard: Ce fut lui qui *darda la balaine*. » Les armés à la légère, comme archers, frondeurs, *dardeurs*, ne faisoient pas corps avec la Phalange. Le *Chev. de Follard*. « Il rangea les *dardeurs* devant son aile gauche. *D'Ablanc*.

On dit figurément, que le soleil *darde ses rayons*; et *Scarron* a dit, *darder un regard*. L'Acad. le met sans remarque.

DARNE, s. f. Tranche d'un poisson, tel que le saumon, l'alose. Pour le thon, on dit *roulette*. — *Trev.* et de *Rich. Port.* disent *dalle* pour *darne*, et de celui-ci renvoient à celui-là.

DARSE, s. f. Partie d'un port de mer la plus avancée dans la Ville. *Trev.* Laquelle se ferme avec une chaîne, et où l'on a accoutumé de retirer les galères et autres petits bâtimens. *Acad.* — Le *Rich. Port.* dit *darre* ou *dar sine*, et donne la même définition que *Trevoux*. — A Marseille, on donait le nom de *darre* à l'Arcenal, où il y avait des bassins pour construire des galères et galiotes.

DARTRE, s. f. **DARTREUX**, **EUSE**, adj. [1^{er} e muet au 1^{er}, long aux deux autres. Dans certains pays, on dit *derre*, *desreux*. En Provence, on fait *darre maso*. On doit dire, *une darre farineuse*, *vive*, etc.; et non pas, *un darre vif*; *un darre farineux*.] Mal qui vient sur la peau en forme de grattelle. — Qui est de la nature des dartres. *Humeur dartreuse*.

DATAIRE, s. m. **DATERIE**, s. f. [*Datere*, *Daterie*, mot de moyen au 1^{er} 3^e muet au 2^d; 3^e long au 2^d, 4^e e muet.] *Daterie*, est le lieu, à Rome; où l'on date les expéditions des Bénéfices, les Rescrits, etc. — C'est aussi l'office du *Dataire*, de celui qui préside à la *Daterie*.

DATE, s. f. **DATER**, v. a. [1^{er} e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] *Date*, est ce qui marque le lieu et le temps où une chose a été faite. « *Dater*, mettre la date à... La date d'un contrat, d'un Arrêt, d'une lettre, etc.; d'un événement, d'un trait d'histoire, etc. Vous n'avez pas mis la date: Il retiens les dates. — Il y a date va lettre de Paris du 1^{er} de l'an: La date est fraîche, est nouvelle; elle est ancienne, etc.

DATE, en matière bénéficiale, se dit du jour de l'enregistrement d'une supplique, pour obtenir un Bénéfice en Court de Rome. » Prendre *date*; retenir plusieurs *dates*. — Retenir *une date* chez un Notaire, retenir le jour où l'on veut qu'un contrat soit passé. — On dit figurément, prendre *date*, retenir *date*, prendre un certain temps pour faire ou exiger quelque chose. — Événement d'*ancienne date*, qui s'est passé il y a long-temps. — Notre amitié est d'*ancienne date*, il y a long-temps que nous sommes amis.

DATIF, s. m. [On pron. l'*s* finale.] Le 3^e cas, dans les Langues où les mots se déclinent. Il est désigné en français par la particule *au* pour le masculin, dans les mots qui commencent par une consonne ou par une *h* aspirée; et à *l'* pour ceux qui commencent par une voyelle ou par une *h* muette; au féminin par l'article *à la*; au pluriel, par *aux*: *Au Temple*, *au Héros*; *à l'homme*, *à l'Ambassadeur*; *à la femme*, *aux Temples*, *aux Héros*, *aux Ambassadeurs*, *aux hommes*, *aux femmes*. — Pour les noms propres, c'est la prép. *à* qui le représente; *à Alexandre*, *à César*, etc.

Rem. 1^o. Le *datif*, est celui de tous les cas, qui peut être régi par plus de différentes parties d'oraison; car il est régi par des verbes; *donner aux pauvres*; par des participes ou actifs: *assistant à l'Office*, ou passifs: *occupé à l'étude*; par des adjectifs: *contraite à la santé*; enfin, par des substantifs: *soumission à la volonté de Dieu*. REGN. On peut ajouter, par des adverbes: *ami jusqu'à l'Autel*, *par rapport à lui*, etc.

2^o. Il se place ordinairement après le verbe ou le nom, qui le régit; mais quelquefois il le précède élégamment, et il marche même à la tête de la phrase. » *A qui affirme sans raison, il suffit de nier de même*. Bossuet: » *A un jour brûlant succède une nuit plus cruelle, que remplace un jour plus affreux*. Jér. Del. » *A tout ce qu'on pouvoit lui dire de plus touchant, il ne répondoit que par des gémissements et des sanglots*. Tesem. » *A des vérités anciennes et consolantes, les Incrédules n'opposent que des doutes, des soupçons, des hypothèses imaginaires, qui ne laissent à l'homme que le sentiment de ses maux, sans espérance ni consolation*. Le P. Berthier. » *Au Grand, rien ne suffit, parce qu'il peut prétendre à tout*. Massil.

3^o. Le *datif* se met quelquefois en vers et

dans la prose poétique, à la place du pronom relatif et du verbe *avoir*.

La malice, *au souris perfide*;

L'imposture, *aux yeux effrontés*. Rouss.

» La Déesse *aux grands yeux*, la Déesse *aux beaux yeux*. Iliade. C'est comme qui dirait, *qui a le souris perfide*, etc. etc. — Mais dans la prose ordinaire, ce serait une affecterie ridicule, excepté dans le style badin et railleur. — P. Corneille met le *datif* au lieu de la prép. *dans*.

Agir *aux grands effets* avec tant de langueur.

Au lieu de, *dans les grandes occasions*.

Ces titres, *aux Chrétiens*, sont-ce des impostures?

Au lieu de, *dans les Chrétiens*.

4^o. Deux *datifs* de suite choquent extrêmement les oreilles délicates, quand ils ont tous deux le même article. Il faut renoncer à l'attache à son sens. C'est quelque chose de bien rude que cet *à l'attache à son sens*, dit Bouhours. Renoncer à l'attache au jeu, ne choquerait pas tant, parce que les deux articles ne sont pas les mêmes; mais il choquerait pourtant toujours un peu. *Id.*

DATTE, s. f. **DATTIER**, s. m. [*Date*, *da-tié*; 2^e *e* muet au 1^{er}, *e* fer. au 2^d. — On écrit *datte*, fruit du palmier, avec deux *t*, et *date*, action de dater, avec un seul *t*.] *Datte*, est le fruit du *dattier*, qui est la même chose que le *palmier*. — L'Acad. dit qu'on donne aussi le nom de *dattes* à une espèce de prunes.

Rem. * En Provence, on fait *datte* masc. On dit, *ces dattes* ne sont pas mûrs; voilà de bons *dates*. — Il faut dire, *de bones dattes*; ces *dattes* ne sont pas mûres.

DAVANTAGE, adv. [2^e lon. dern. *e* muet.] Plus; » Il est riche, mais son frère l'est *davantage*. » Il n'y en a pas *davantage*.

Rem. 1^o. Régulièrement, *davantage* ne régit rien, et s'emploie absolument: cependant de bons Auteurs en font un comparatif, et l'emploient au lieu de *plus*, avec la prép. *de*. » Il y a *davantage de* peine à se venger d'une injure qu'à l'oublier. Je crois que ce régime est contraire à l'usage. Voy. PLUS. C'est encore plus mal employer *davantage*, que de l'employer pour le superlatif *le plus*: » C'est celui de tous que j'aime *davantage*. Dites, *le plus*.

2^o. **DAVANTAGE**, n'est guère bien placé qu'après les verbes, même dans les temps composés. » Je vous en aime *davantage*; Celui-là m'aurait plu *davantage*, et non pas,

in aurait *davantage* pla. — Suivant le Père Bouhours, quand *davantage* est éloigné de la conjonction *que*, il a bonne grâce au milieu du discours : « Il n'y a rien qu'il faille *davantage* éviter, en écrivant, *que* les équivoques ; mais quand il ne suit point de *que*, on met *davantage* au milieu, ou à la fin. — Cette remarque n'est applicable qu'à l'infinitif, ou il peut être indifférent que *davantage* suive ou précède, en quelques occasions ; comme, il n'est rien qu'on doive *davantage* recommander, ou recommander *davantage* aux jeunes gens, que de prendre garde aux liaisons qu'ils forment. Hors de là, sa place naturelle est après le verbe.

DAVANTAGE, au commencement d'une période, pour signifier *de plus*, est vieux et hors d'usage. — On le disait autrefois pour *autre cela*, même dans le cours de la phrase. « Il s'engagea même en des cabales avec des personnes qui, non-seulement haïssent le Cardinal, mais *davantage*, qui avoient de mauvais desseins contre l'État. Hist. du Card. de Richelieu.

Comme on dit bien plus, à la tête de la phrase, le P. Buffier a cru pouvoir dire, *bien davantage* : « La simple nature en fait plus en un moment, par son instinct, pour nous apprendre à raisonner, que toutes les Logiques du monde par leurs règles. *Bien davantage*, ceux qui dans le monde passent pour les plus importuns raisonneurs, pourroient bien être justement ceux qui ont le plus étudié ces règles.

On dit, de quelqu'un qui fait une sottise, en apparence pour l'excuser, mais dans le fond pour le blâmer, qu'il *n'en sait pas davantage*. « Par respect pour la confiance qu'on devoit lui faire, elle débuta par avertir toute la maison, qu'on devoit lui en faire une. Son zèle et sa bonté *n'en savoient pas davantage*. Mariv.

DAUBE, s. f. **DAUBER**, v. a. **DAUBEUR**, s. m. [L'au est dout. devant la syll. masc. ; il est long devant le muet. Une *daube*, il *daube*, il *daubera*, pron. *dôbe*, *dobe*, *dô-beur*, il *dôbe*, il *dôbera*.] *Daube*, se dit, 1. d'une manière d'apprêter certaines viandes : Faire *une daube* ; gigot à la *daube*. 2. De la viande ainsi apprêtée : Manger *une daube*. = *Dauber*, c'est battre à coups de poings ; et figurément, railler quelqu'un, ou parler mal de lui. Au propre, il est populaire ; au figuré, il est familier. — *Daubeur*, ne s'emploie qu'au fi-

guré et dans le style familier. — Le Renard se dispense, et se vent clos et coi ; Le Loup en fait sa cour, *daube*, au coucher du Roi, Son camarade absent. La Font.

Messieurs les Courtisans, cessez de vous détruire... Le mal se rend, chez vous, au centuple du bien, Les *daubeurs* ont leur tour, d'une ou d'autre manière. Idem.

DAUPHIN, s. m. [Do-fein ; 1^{re} dout.] 1. Poisson de mer, qui a de la ressemblance avec le marsouin. — 2. Le Fils aîné de nos Rois. — On apèle *Dauphine*, la femme du *Dauphin*.

DAURADE, voy. **DORADE**.
D'AUTANT, voy. **AUTANT**, à la fin. —

1. On metait anciennement, *d'autant plus* et *d'autant moins*, au commencement de la phrase, et on les redoublait. « *D'autant plus* qu'une personne est élevée en dignité, *d'autant plus* doit-elle être humble. — On se sert aujourd'hui de *plus* redoublé : *Plus* elle est élevée, *plus* elle doit être humble ; ou l'on met *plus* au 2^d membre : Elle doit être *d'autant plus* humble, qu'elle est *plus* élevée en dignité. — Racine a dit :

--- Comme vrai, je m'y perds, *d'autant plus* que j'y pense.

Au lieu de dire, *plus j'y pense, plus je m'y perds*. Ce tour est suranné et entièrement hors d'usage, même en vers.

2. On disait aussi, pour *autant que*, au lieu de *d'autant que*. « Agésilas, Roi de Sparte, avoit accoutumé de dire que Justice étoit la première de toutes les vertus, pour *autant*, disoit-il, que la prouesse ne vaut rien, si elle n'est conjointe avec la justice. Amyot. — Pour *autant que*, ne se dit plus, et *d'autant que*, est relégué au Palais.

DE, prép. [e muet. Dans les Provinces méridionales, plusieurs le prononcent comme un e fermé, *de* : c'est un des défauts les plus communs de la prononciation gasconne.] Cette préposition sert à exprimer plusieurs rapports : 1. La matière dont une chose est faite. « Une tabatière d'or. 2. Une partie de la chose ; un morceau de pain. 3. L'appartenance, les Œuvres de Boileau, la maison de Charles. 4. La relation, Alexandre, Fils de Philippe. 5. Il s'emploie pour *pendant*, ou *durant* : « Il est parti de jour ; il est arrivé de nuit ; pour *touchant*, sur : Parlons de cette affaire ; pour *à cause* : Je suis charmé de sa fortune ; pour *autre* : « Un ambitieux ne connoît de

loi (pas d'autre loi) que celle qui le favorise. *Massil.*; pour *parmi*: » De ces oracles... il y en avoit auxquels il falloit se préparer par des jeûnes: » De ceux (de ces Temples,) Julien s'appliqua à en rétablir le plus qu'il put. *Fonten.*; au lieu de *pour*. » Vous ne le connoissez que de l'avoir rencontré dans la rue. *Mariv.*

Rem. * On disoit autrefois, de moi, à la tête de la phrase, au lieu de *pour moi*. » De moi, dit *Voiture*, je souffrirois volontiers d'être vaincu, puisque ce sera de vous. On dirait aujourd'hui, pour moi; par vous. — * *Malherbe* se servoit volontiers de cette façon de parler, et en prose, et en vers.

De moi, que tout le monde à me nuire s'apprete;

De moi, c'est chose certaine...

De moi, je suis combattu.

Vaugelas estimait que, de moi était plus consacré à la poésie; et que pour moi était plus de la prose. *Malherbe* cependant s'est servi du dernier dans ce vers:

Pour moi, dont la foiblesse à l'orage succombe.

Et *Ménage* se vante de l'avoir suivi, dans son *Éplogue* intitulée, *Christine*.

Pour moi, de qui le chant n'a rien de gracieux.

c'est ainsi qu'il faut dire. Déjà, depuis long-tems, de moi n'est plus en usage, ni en prose, ni en vers: il est cependant plus doux que pour moi, et l'on auroit dû le conserver. » Il y avoit à gagner, dit *La Bruyère*, à dire de moi, au lieu de pour moi, quant à moi.

* Autrefois aussi, on employoit plus souvent qu'aujourd'hui la prép. de, au lieu d'avec; ou de par. On est plus réservé à présent.

Des biens de l'étranger, cimentons nos plaisirs.

Rouss.

» De ma lance, je renversai le Fils du Roi. *Téléme.* » *Vénus s'avançoit... d'une démarche légère. Ibid.* » *Loup affamé, qui, d'une gueule béante, s'élançe pour les dévorer. Ibid.*

Allez, belle Junie; et d'un esprit content,

Hâtez-vous d'embrasser ma Sœur, qui vous attend.

Rac.

Mais, d'un sort si cruel, la Fortune me joue.

Id.

Vaincu du pouvoir de vos charmes. *Id.*

Et d'un sceptre de fer, veut être gouverné. *Id.*

Il y a des endroits, dit *d'Olivet*, où cela paroît, aujourd'hui du moins, avoir quelque chose de sauvage.

Bossuet a dit aussi: » Le Troupeau, racheté d'un si grand prix; et *Mde de Sévigné*

» *M. de Coulanges* vous dira de quelle grâce le Roi a fait cette action.

6°. *De*, est aussi prép. de lieu. *De*, marque le lieu que l'on quitte, et à, le lieu où l'on va: » Il est parti de Paris, il est allé à Rome. » Les éclairs fendoient la nue de l'un à l'autre pôle. *Téléme.*

De Paris jusqu'à Rome,

Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme.

Boileau.

7°. Il est encore prép. de temps: » De la bataille de Pharsale à celle d'Actium, il y a 17 ans. — Il se dit pour dès: » De cet instant les loix étoient suspendues. *Linguet.*

8°. Il entre dans plusieurs adverbes: *De* près, *de* loin, *de* travers, *de* côté, *de* concert, *de* çà, *de* là, etc. etc.

II. *De*, sert à marquer le génitif et l'ablatif, soit seul, soit avec l'article. 1°. Il se met sans article avec les génitifs singuliers des noms communs et appellatifs, lorsque ces noms sont employés d'une manière vague et indéterminée, ou qu'ils ne marquent qu'une portion, une partie: Un grain de bled, un muid de vin: Avoir besoin d'argent: Incapable de lâcheté. Faire des actions de vertu.

= 2°. *De*, s'emploie à l'acusatif singulier, avec l'article défini, devant les noms masculins qui comencent par une voyelle, et devant les noms féminins, lorsqu'il est pareillement question de désigner une portion de la chose signifiée. » Emprunter de l'argent, avoir de la joie. = 3°. Il s'emploie aussi au même acusatif, mais sans article, lorsque le substantif est précédé de son adjectif: Donner de bon argent; manger de mauvais pain; boire d'excellent vin. = 4°. Il s'emploie encore

seul, dans le même sens, au nominatif et à l'acusatif pluriel des noms communs, lorsqu'ils sont précédés de leurs adjectifs. » De grands Philosophes tiennent que, etc. D'habiles gens ont cru que, etc. On dit, des hommes très-savans, et de savans hommes. — *Racine* a manqué à cette règle. Il dit, dans *Mithridate*:

Quis sait... si ce Roi

N'accuse point le Ciel, qui le laisse outrager,

Et des indignes Fils qui n'osent le venger?

Il est clair qu'en cet endroit, il falloit, d'indignes Fils, qui n'osent, etc. *M. Racine* le Fils attribue cette faute à l'imprimeur; et il soupçonne que son Père avoit écrit, deux indignes Fils.

5°. *De* ou *des* s'emploient aussi à l'acusa-

tif, après certaines prépositions, en diverses phrases, où le sens est indéterminé; avec cette différence que *de*, comme nous l'avons dit, se met devant les adjectifs, qui précèdent immédiatement leurs substantifs, et *des* devant les substantifs, quand les adjectifs sont après: « Avec de grandes peines; avec des peines infinies; après de longues remises; après des remises considérables. — Dites-en de même de la prép. *de* combinée avec l'article: avec du bois; avec de l'argent; dans du foin, dans de la paille; pour du pain sur du marbre, etc.

6°. *De* sert encore tout seul à marquer le génitif pluriel des noms communs, soit précédés, soit suivis de leurs adjectifs; actions de gens hardis, d'habiles gens, etc.

7°. *De*, précédé de la prép. *à* sert à marquer le datif, singulier ou pluriel, des noms pris indéterminément, avec cette distinction, qu'au singulier, il est toujours suivi de l'article, et qu'au pluriel il s'emploie sans article: S'amuser à de la canaille; ne vient-il qu'à de l'argent? Avoir affaire à de braves gens; s'appliquer à de grandes choses. Quand l'adjectif est après, on dit, à des; A des gens honnêtes, à des choses utiles, etc.

8°. *De* sert à désigner l'ablatif des noms communs, pris indéterminément: agir de tête; payer d'esprit; parler d'affaires, etc.

9°. Pour les noms propres, *de* n'est la marque que de leur génitif ou de leur ablatif. De Louis, de Paris: Le regne de Louis XIV; il le tenoit de Voltaire; la Ville de Paris; il vient de Paris, etc.

10°. *De* se met aussi devant l'infinitif des verbes; achevez de dire, tâchez de faire.

11°. *De* régit ces six prépositions: entre, après, chez, avec, en, par: l'un d'entre eux; d'après l'original; de chez vous; d'avec lui; d'en haut, d'en bas; de par le Roi, etc. etc.

Rem. Cette préposition *de* semble braver la Grammaire dans des phrases du style familier. « Un honnête homme de père, dit Molière dans *l'Avare*. » Un tripon d'enfant; un saint homme de chat, dit *La Fontaine* dans ses Fables. C'est un latinisme, et il y en a des exemples dans *Plaute* et ailleurs. « Scelus-viri, monstrum mulieris. D'OLIV.

III. La place naturelle de la prép. *de*, est d'être près du nom ou du verbe qui la régit. Quelquefois pourtant c'est une élé-

gance de la faire précéder, et de la mettre même à la tête de la phrase; non seulement devant des superlatifs (de tous ceux-là le rouge me plaît le plus) mais encore dans d'autres occasions. « D'un troisième, qui, importuné d'un ami pauvre, lui donne quelque secours, l'on dit qu'il achète son repos, et nullement qu'il est libéral. *La Bruy.* » Chevalier dégénéré! De vengeur de J. C. tu étois devenu, par un indigne échange, l'esclave d'une créature rebelle à son Auteur. *Jér. Dél.* — M. Linguet y ajoute en: « De forces maritimes, vous n'en avez point: de forces terrestres, vous en avez peu. — Cet en est nécessaire dans cet endroit et d'autres semblables, comme *le, la* ou *les*; quand le régime direct est à la tête de la phrase. » Ces tableaux qu'on a exposés, comment les trouvez-vous?

DE. Cette particule entre dans la composition de plusieurs mots, et signifie ordinairement privation, retranchement: ainsi, débarrasser, c'est ôter l'embarras; débarquer, c'est mettre hors de la barque, du vaisseau, etc. Cette particule porte d'ordinaire l'accent aigu.

Vaugelas a fait une remarque curieuse sur ces composés, où la prép. *de* emporte le contraire de la signification du simple. Il en produit pour exemple *debrutaliser*, qu'avait fait Mde. de Rambouillet. Le décatoniser de Scarron n'est pas moins heureux pour dire, rendre capable de faire rire un Caton, un homme grave. Et l'on n'a pas désapprouvé, dans Molière, l'endroit où Sosie dit à Amphitryon:

La rigueur d'un pareil destin,
Monsieur, aujourd'hui nous talonne;
Et l'on me dés-sosie enfin,
Comme on vous désamphitryone.

Voy. La Monnoie, *Glossaire alphabétique*. — Nous ajouterons ici que tout cela n'est bon que pour le burlesque et le bas comique, où l'on a la liberté de forger des mots. Dans le style sérieux, il ne faut se servir que de ceux qui sont en usage.

DÉ, s. m. [e fermé.] Petit morceau d'os ou d'ivoire, de figure cubique, à six faces, dont chacune est marquée d'un différent nombre de points, depuis un jusqu'à six, et qui sert à jouer. « Jouer aux dés, aux trois dés. Piper les dés, etc.

On dit, proverbialement, à vous le dé, c'est à vous à parler, à agir. — Il ne faut

pas flatter le dé ; il faut agir rondement , et avec franchise. — Tenir le dé , se rendre maître d'une conversation. — Faire quitter le dé à quelqu'un , l'obliger à céder , à se désister. — Le dé ou le sort en est jeté , la résolution en est prise : *jacta est alea*. — *Beaucoup de dé* , profit considérable , heureuse aventure : « Le beau pays , et la jolie petite terre ! Il ne faut qu'une tête qu'elle ne soit à vous : ce seroit un beau coup de dé. Sévigné.

DÉ, en Architecture, cube de pierre, ou de toute autre matière, qui fait la partie du milieu d'un piédestal. — Petit cube de pierre sur lequel on met des vases.

DÉ, Instrument de cuivre ou d'autre métal, dont on se couvre le doigt pour pousser l'aiguille en cousant.

DÉBACLAGÉ. Voy. DÉBÂCLEMENT.

DÉBÂCLE, s. f. DÉBÂCLEMENT, s. m. DÉBACLER, v. a. et n. DÉBACLEUR, s. m. [*Débâcle*, *bâcléman*, *bâclé*, *ba-cléur* : 1^{re} e fer. 2^e lon. aux deux premiers. — L'Acad. met l'ac. circ. aux deux derniers ; mais l'a y étant bref, il ne faut point d'accent.] I. *Débâcle*, au propre, c'est la rupture des glaces, qui arrive tout à coup quand la rivière a été prise long-temps. C'est aussi le débarrasement d'un port, quand on fait retirer les vaisseaux, qui ont déchargé, pour faire approcher ceux qui sont encore chargés. — Au figuré, révolution qui se fait tout d'un coup dans les affaires. « La confusion et le désordre, qui alloient résulter de cette débâcle (le discrédit de la Banque). Anon.

II. *Débâclement* se dit du moment de la débâcle des glaces et de l'action de débâcler des vaisseaux, des bateaux. Trév. dit *débâclage* dans le second sens, et *débâclement* dans le premier.

III. *Débâcler*, actif, en parlant d'un port, des bateaux, c'est débarrasser. — En parlant d'une porte, d'une fenêtre, il est populaire. — *Vain* il se dit d'une rivière, quand les glaces viennent à se rompre et à suivre le fil de l'eau. « La rivière débâcle ; elle commence à débâcler : elle a débâclé cette nuit.

IV. *Débâcleur*, Officier qui comande sur les ports quand il faut débâcler.

DÉBAGOULER, v. a. [*Déba-gou-lé* ; 1^{re} e et dern. e fer.] Vomir, dégueuler. Il est très-bâs. — L'Acad. ne le met qu'au figuré : dire indiscretement tout ce qui vient à la bouche. « Il a débougulé tout ce qu'il

avoit sur le cœur. « Ce criminel a tout débougulé, » *Débagouler* des rapsodies. D'Abt. Il est aussi bâs au fig. qu'au propre.

DÉBALLER, ou DÉBALER, v. a. [Le 1^{er} est de l'Acad. le 2d de Trév. *Débale*, 1^{re} e et dern. e fer. On dit aussi *désemballer*.] Défaire une balle ; en tirer des marchandises, des hardes. On n'a pas encore *débalé* mes meubles.

DÉBANDADE, s. f. DÉBANDEMENT, s. m. DÉBANDER, v. a. [1^{re} e fer. 2^e lon. 3^e e muet au 2d, e fer. au 3^e. *Débandeman*, *Débandé*.] Le 1^{er} ne se dit que dans cette phrase adverbiale : *A la débandade*. « Une Armée, des Troupes s'en vont à la débandade, en confusion, sans garder aucun ordre. — Fig. Mettre, ou laisser tout à la débandade, abandonner le soin de son bien, ou de quelque affaire, comme désespérée. — *Débandement* est, en parlant des Troupes, l'action de se débânder, de se séparer d'un escadron ou d'un bataillon confusément et sans ordre.

Débander, c'est, 1^o. Détendre. *Débander un arc, un pistolet*. — 2^o. Ôter une bande ou un bandeau. *Débander une plaie ; débânder un homme à qui l'on avait bandé les yeux*. — *Se débânder*, se dit dans le 1^{er} sens, au propre ; « Son fusil se débânda. — Figurément, *se débânder l'esprit*, se donner un peu de relâche. — Le temps se débânde ; il commence à s'adoucir après une forte gelée.

DÉBANQUER, v. a. Terme de Jeu. Gagner tout l'argent qu'un Banquier a devant lui.

DÉBAPTISER, v. a. [*Débatizé* : 1^{re} e et dern. e fer.] Il ne se dit que dans cette phrase du discours familier. « Il se feroit plutôt débaptiser que de faire cela.

DÉBARBOUILLER, v. a. [*Débarbouillié*, 1^{re} e et dern. e fer. Mouillez les U.] Netoyer, ôter ce qui salit. Il se dit que du visage. *Débarbouiller un enfant, se débârbouiller le visage. Allez-vous débârbouiller.*

DÉBARQUEMENT, s. m. DÉBARQUER, v. n. et a. [*Débarquement*, *débarqué* : 1^{re} e fer. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Débarquement* est l'action de débarquer, de sortir d'un vaisseau, ou d'en tirer les marchandises, qui y avoient été embarquées. *Le débarquement des marchandises, des Troupes, etc.* — *Des Troupes de débar-*

quement, Troupes destinées à faire une descente en pays ennemi. — Débarquer à un port, débarquer des Troupes, du canon, etc.

Rem. 1°. On a dit autrefois, *Désembarquer* : on ne le dit plus. 2°. Quelques Auteurs ont donné à *débarquer*, neutre, le verbe *être* pour auxiliaire. « Marius étant débarqué sur les côtes d'Afrique. *Prevot.* » Ayant appris que l'Évêque étoit débarqué à Nangasaur. *Charlev.* » Il fit mordre la poussière au plus grand nombre, quoiqu'il ne fût débarqué qu'avec 80 des siens. *Prevot.* » Adalgise étoit débarqué en Italie. *Morvan.* » Depuis que M. de la Cl... est débarqué de sa province, pour nous donner dans chaque Mercure des vues profondes et sublimes sur la Législation, sur-tout Crimielle, etc. *Journ. de Mons.* » Les premières Nations, qui étoient débarquées au nouveau Monde. *Rayn.* — Je crois que l'auxiliaire *avoir*, est plus usité; ayant débarqué; avait débarqué, eût débarqué; a débarqué, etc.

DÉBARQUER, s. m. Au débarquer, dans le temps, ou au moment du débarquement. « On l'attendait au débarquer.

DÉBARQUÉ, adj. ou plutôt subst. masc. Nouveau Débarqué, homme nouvellement arrivé de la province. « Il a l'air d'un nouveau débarqué. Le P. Follard a fait une Comédie du Nouveau Débarqué de Paris. » Les Provinciaux nouveaux Débarqués de la Capitale, sont souvent plus ridicules que ne le sont à Paris, les nouveaux débarqués des Provinces.

DÉBARRASSER, v. a. [1^{re} é fer. 2^e lon. *Débarrassé.*] Ôter l'embaras, ou ôter d'embaras. Il se dit au propre et au fig. *Débarrasser les rûes, les chemins; Se débarrasser des importuns, des affaires qu'on avait, de ses créanciers, etc.* » Sa tête commence à se débarrasser.

DÉBARRER, v. a. [1^{re} et dern. é fer. 2^e lon. sur-tout devant l'e muet, il débarré, il débarrera, etc. *débarré, débarré, r. f. etc.*] Ôter la barre; débarrer une porte.

DÉBAT, s. m. DÉBATER, v. a. [1^{re} é fer.] *Débat*, différend, contestation. *Débatre*, contester, disputer. Être en débat de... Mettre en débat. *Vider un débat.* — *Débatre une question, les articles d'un compte, etc.* — On dit, proverbiallement, entre eux le débat, ou d'eux le débat : qu'ils s'arrangent comme ils voudront, je ne m'en mêle pas.

Se débattre a un autre sens : s'agiter, se tourmenter. *Se débattre comme un possédé; comme un forcené; des pieds et des mains.* Le poisson *se débat* dans l'eau, etc.

DÉBATU, ūB, adj. Examiné, discuté. Compte bien *débatu*, cause bien *débatue*.

DÉBÂTER, v. a. [1^{re} et 3^e é fer. 2^e lon.] Ôter le bât. *Débâter un cheval, un mulet,*

DÉBATTRE, Voy. Débat.

DÉBAUCHE, s. f. DÉBAUCHER, v. a. [*Débâche, débâché*; 1^{re} é fer. 2^e lon. au 1^{er}, dout. au 2d. — *Richelet* écrit *débauché* sans accent. Cette orthographe induit à une mauvaise prononciation.] *Débauche* est 1°. Un dérèglement, un excès, sur-tout dans le boire et le manger. *Faire la débauche*, ou *débauche* (sans article.) *Faire quelque chose par débauche*, par esprit de débauche, etc. — 2°. Il se prend pour *incontinence*. « Il s'est jeté dans la débauche : c'est un homme perdu de débauche, etc. Voyez VOLUPTÉ. — 3°. On le dit d'une honnête réjouissance dans un repas, mais alors l'épithète le détermine à un bon sens : honnête *débauche*, agréable *débauche*. — 4°. On dit, au figuré; *débauche d'esprit*, de dévotion, etc. » Vous soupez peut-être, à l'heure qu'il est, chez l'Intendant. Vous n'y ferez pas, à mon avis, *débauche de sincérité*. — *Remarque*, qui employé tout seul au figuré, il n'est pas du goût d'aujourd'hui. « Ces hommes, dit *Boileau*, accoutumés aux débauches et aux excès des Poètes modernes, ne pensent pas qu'un Auteur soit élevé, s'ils ne l'ont entièrement perdu de vue. On ne s'exprimerait pas de la sorte aujourd'hui.

Débaucher, c'est, 1°. jeter dans la débauche; *Débaucher un jeune homme, une fille, etc.* — 2°. Corrompre la fidélité de... *Débaucher des soldats, des domestiques, les engager à quitter un service pour l'autre.* — 3°. Détourner du devoir. *Débaucher un ouvrier du travail, de sa besogne.* — 4°. *Se débaucher*, se jeter dans la débauche. « Quel dommage que ce jeune homme se soit débauché!

* DÉBAUCHEUX, ūBSE, s. m. et f. Ce mot n'est pas français : on dit *Débauché, Débauchée*, c'est un *débauché, un vieux débauché*. — On ne le dit guère substantivement des femmes : on ne dit point une *débauchée*, mais, une femme *débauchée*.

* DÉBELLER

* **DEBELLER**, v. a. Vieux mot. Vaincre. « Tout le monde applaudit, et la Maréchale fut encore débellee. Sév. c. à d. vaincue, honnie. » Cela ne peut se dire qu'en plaisantant. — M. Gaillard l'a employé sérieusement. « Les Saxons eussent saccagé la France entière, si Charlemagne ne les eût entièrement débellees. Il faut voir si l'usage ressuscitera ce mot. *Multa renascentur, quæ jam cecidere.*

DÉBIFFER, ou **DÉBIFFER**, v. a. Affaiblir, déranger. Il ne s'emploie qu'au passif et au participe : *Etre tout débiffé* ; il a le *visage débiffé*, qui paraît affaibli par quelque excès. *Estomac débiffé*, qui ne fait pas bien ses fonctions.

DÉBILE, adj. **DÉBILEMENT**, adv. [1^{re} é fer. 3^e e muet : dans le 2^d, en a le son d'an : *Débileman.*] Ils sont moins usités que *faible*, *faiblement*, qui ont le même sens : et ainsi l'on dit plutôt, *faiblesse*, *affaiblir*, que *débilite*, *débilité*. Ceux-ci sont pourtant bons à conserver, ne fût-ce que pour la variété. L'*Acad.* ne les condamne pas. Elle se contente de dire qu'on ne les emploie guère qu'en parlant de l'homme. « Je me sens tout débile, avoir l'estomac débile, les jambes débiles ; et figurément, cerveau débile, esprit faible ; mémoire débile, mauvaise mémoire.

Rem. Les Poètes sont en possession d'appliquer *débile* aux choses, comme aux personnes.

A l'ombre de ton nom, ils cherchent un asyle,
Comme on voit dans les champs un arbrisseau débile,

Qui, sans l'heureux apui, qui le tient attaché,
Languiroit tristement sur la terre couché.

Boil.

M. De Lille dit aussi, parlant des arbres.

Et d'un père affaibli nait un enfant débile,
Débile vaut mieux pour le style relevé, et *faible* pour le style simple. « Dieu a donné la force au lion et au taureau, mais il a dit à l'un, *tu vivras*, et à l'autre *tu serviras*. Il a fait l'homme *débile*, mais intelligent, et il lui a dit : tu gouverneras le monde entier. *Moreau.*

Alors, pour soutenir la débile innocence,
Pour réprimer l'audace et dompter la licence,
Il fallut à la gloire immoler le repos.

Rouss.

Je sais combien mes débiles talens
Sont au-dessous de leurs dons excellens. *Id.*

Tome I.

DÉBILITÉ, s. f. **DÉBILITATION**, s. f. **DÉBILITER**, v. a. Faiblesse, affaiblissement, affaiblir. Voy. **DÉBILE**. On ne le dit que de l'homme : *Débilite de nerfs, de jambes, d'estomac. Débilite de nerfs* : Cela *débilité* la vue, l'estomac, l'esprit, etc. — *Débilite* a un sens actif. Il se dit de l'action de *débilité* : Cela causera la *débilite* de la vue, de l'estomac. *Débilite* a un sens passif, et se dit de l'état de ce qui est *débilite* : « *Débilite de vue, de cerveau, etc.* — En Médecine, *débilite* s'emploie au pluriel, sans régime. » Nous ne considérons ici les *débilites* que comme maladies principales. *Voullonne.* « Nous les subdiviserons en trois ordres subalternes... *Débilites* par épuisement... *Débilites* par oppression... *Débilites* par découragement. *Id.* — Hors de là, *débilite* se dit toujours au singulier.

Rousseau a employé *débilite* comme adjectif, et au figuré :

Si, rejetant la véritable gloire,
Nous nous bornons à l'honneur illusoire
De fasciner, par nos foibles clartés,
D'un vain Public, les yeux *débilites*.

DÉBIT, s. m. **DÉBITANT**, ANTE, s. m. et f. **DÉBITER**, v. a. [1^{re} é fer. 3^e lon. au 2^d et 3^e, é fer. au dernier.] *Débité*, c'est vendre. *Débit*, est donc vente, trafic ; et *Débitant*, celui qui vend, qui *débite* : « *Débité* des marchandises. *Débité* en grôs et en détail. *Acad.* Il se dit sur-tout du détail. » Il se fait un grand *debit* de telle étoffe, etc. — Un *Débitant* de tabac. De ces trois mots, celui-ci est le moins usité. — On dit figurément, *débité*, répandre des nouvelles. — On dit aussi d'un homme, qu'il a le *debit aisé*, un *beau debit*, le *debit agréable*, pour dire, qu'il parle avec facilité et avec grâce. On dit dans le même sens, et proverbialement, qu'il *débite bien sa marchandise*.

Rem. 1^o. * Quelques-uns, dans les Provinces méridionales, disent *la débite*, pour le *debit* des marchandises. C'est un barbarisme.

2^o. M. Linguet donne à *debit* le sens de *déclamation*. « Les Orateurs Grecs et Romains couvroient ces irrégularités, aux yeux de leurs contemporains, par une partie de l'éloquence, trop négligée parmi nous ; c'étoit le *debit*. — Plusieurs emploient *débité* dans ce même sens : « Il a très-bien *débité* son Sermon. — Dans cette acception, l'usage de ces deux mots est tout au moins douteux.

P p p p

M. MARIN pense qu'il ne l'est pas. On dit fort bien, *débiter son rôle, débiter un discours, etc.*

DÉBITEUR, **TRICE**, s. m. et f. Celui, celle qui doit. Il est *mon débiteur*; elle est *ma débitrice*.

DÉBITEUR, dans un autre sens, a pour féminin *débitesse*. Celui, celle qui *débite* des nouvelles, des fariboles, des sornettes. *Grand débiteur de fausses nouvelles, grande débitesse de sornettes*. Il se prend toujours en mauvaise part.

DÉBLAI, s. m. **DÉBLAYER**, v. a. [*Déblé, déblé-ié*; 1^{re} e fer. 2^e e ouv. et long au 1^{er}, e fer. au 2d, dont la 3^e e fer. aussi.] *Deblai*, se dit des terres qu'on enlève, pour mettre un terrain de niveau, ou pour quelque autre usage. *Déblayer*, c'est débarrasser une cour, une maison, une salle, des choses qui y sont en désordre et qui les embarrassent.

On dit au figuré (st. famil.), voilà *un beau déblai*, quand on est défait de quelque un, ou de quelque chose qui incommodait.

DÉBOIRE, s. m. [*Dé-boâ-re*; 1^{re} e fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Au propre, mauvais goût, qui reste de quelque liqueur, après qu'on l'a bûe. — Au figuré, chagrin, dégoût, mortification. « Les plaisirs ont leur *déboire*. » On lui a donné, ou, il a reçu *bien des déboires, de fâcheux déboires*.

DÉBOITEMENT, s. m. **DÉBOITER**, v. a. [1^{re} e fer. 2^e lon. au 1^{er}, 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d : *Dé-boâ-teman, dé-boâ-té*.] *Deboitement*, se dit des os qui sont *deboités*, c. à d., disloqués. « Le *deboitement* des os est toujours dangereux. » Cette chute lui a *deboité* un os. « Les os ne se *deboitent* pas sans de grandes douleurs.

DÉBOITER, par extension, se dit des ouvrages de menuiserie et d'assemblage, qui se déjoignent. Ces grandes secousses ont *deboité* cette porte, cette cloison. Elles se sont *deboitées* : Elles sont toutes *deboitées*.

DÉBONDER, v. a. **DÉBONDONER**, v. a. [1^{re} e et dern. e fer.] Ôter la bonde. — Ôter le bondon. *Débonder* un étang. *Débonder*, ou *débondoner* un tonneau.

DÉBONDER est aussi neutre : Sortir avec impétuosité, avec abondance. L'eau a *débondé* cette nuit; et réciproque : L'étang s'est *débondé*. — Figurement : Les pleurs qu'elle avait retenus si long temps, *débondèrent* enfin. Et ainsi de la colère, etc.

DÉBONAIRE, adj. **DÉBONAIREMENT**,

adv. **DÉBONAIRETÉ**, s. fém. [*Débonère, nèreman, nèreté*; 1^{re} e fer. 3^e e moy. et long, 4^e e muet.] Doux et bienfaisant. — Douceur, bonté. — Suivant *Bouhours*, on se sert fort bien de ces termes en matière de piété. « Les vrais Chrétiens sont *débonaires* : » La *débonairété* est une vertu toute céleste. Hors de là, on ne doit guère l'employer que dans le style comique. — Dans la 1^{re} édition de son Dictionnaire, l'*Acad.* n'en distinguait point l'usage; dans les suivantes, elle dit que *débonaire* n'a d'usage dans le style sérieux qu'en parlant des Princes : *Louis le Débonaire*; c'est un Prince *débonaire*.

La vertu d'un grand Roi, c'est d'être *débonaire*.

Il est, de ses Sujets, moins le Roi que le Père.

P. Marion, Cromwel.

Et sur *débonairété*, elle dit qu'il est de peu d'usage. L. T. Dans la dern. édition, l'*Acad.* avertit que l'adv. et le subst. vieillissent, et que l'adjectif, excepté en parlant des Princes, ne se dit qu'en plaisantant. « C'est un homme *débonaire*. » Un mari *débonaire*, qui souffre patiemment la conduite de sa femme. — Dans l'*Ann. Litt.* on apèle M. P. . . l'illustre et *débonaire* Auteur de la *Dunciade*. C'est une ironie, une contre-vérité.

DÉBORD, s. m. **DÉBORDEMENT**, s. m. **DÉBORDER**, v. n. [*Debor*; le d ne se pron. jamais : *débordeman, débordé*; 1^{re} e fer. 3^e e muet au 2d, e fer. au 3^e.] Suivant *La Touche*, *débord* est un vieux mot, qu'on disait pour *débordement* : Un *débard* d'humeurs, de bile, de pituite. Il n'est plus usité qu'en termes de monoie, pour signifier ce qui est au-delà du cordon de la légende. — On dit, dans *Danet*, dans les *Additions au Richelot*, dans le *Rich. Port.*, et même dans le *Dict. de l'Acad.*, que ce mot, dans le 1^{er} sens, est en usage parmi les Médecins.

DÉBORDEMENT, se dit, 1^o. De l'action par laquelle une rivière se débordé. *Le débordement du Nil, de la Seine, du Rhône, etc.* = 2^o. Par extension, des humeurs : *Débordement de bile*. — On apèle, en ce sens, *débordement de ceryeau*, une chute extraordinaire de pituite, qui vient des conduits salivaires, par le nez et la bouche. = 3^o. Figurement, irruption d'un peuple barbare : *Le débordement des Barbares dans l'Empire Romain*.

De quels *débordemens* de sang et de carnage
La terre a-t-elle vu ses flancs plus engraisés ?

Rouss.

4°. Dissolution, débauche. Le *débordement* des mœurs. Vivre dans un grand, dans un étrange *débordement*.

DÉBORDER, neutre et réciproque, a les sens de *d'bordement*, et il en a que *débordement* n'a point. » La rivière a *débordé*; elle s'est *débordée*. » La bile se *déborde*; les humeurs se sont *débordées*. » Quand les Barbares se *débordèrent* dans l'Empire avec tant de fureur. » La Poésie épique est le fruit d'une imagination forte, et une imagination forte est sujette à se *déborder*. Le Chev. des Sablons. » Il ne put d'abord arrêter le torrent qui se *débordait* sur sa Patrie. Volt. » C'est un jeune homme fort *débordé*; une femme *débordée*: Mener une vie *débordée*. Il n'a ce dernier sens qu'au participe.

DÉBORDER, actif; ôter le bord. *Déborder* une jupe. — Neutre; passer au-delà du bord: La doublure *déborde*. = En termes de Guerre: La première ligne des ennemis *débordait* la nôtre. Là il est actif.

DÉBOTTER, v. a. et s. m. [*Déboté*; 1^{re} et dern. é fer.] Tirer les bottes à. . . Son valet le *débotte*; il se fait *débotter* par son valet. — S. m. Le *Débotter* du Roi: Il se trouva *au débotter*.

DÉBOUCHÉ, DÉBOUCHEMENT, s. m. DÉBOUCHER, v. a. et n. [*Dé-bou-ché*, *cheman*, *ché*; 1^{re} é fer. 3^e é fer. au 1^{er} et dern. e muet au 2d.] Les deux 1^{ers} se disent d'un moyen de se défaire des marchandises ou des billets, dont il n'est pas aisé de trouver le débit, ou de faire un bon emploi. » On cherche, ou on a trouvé un *débouché*, ou un *débouchement*; pour ces marchandises, pour ces billets. — Il me semble que *débouché* est le plus usité des deux.

DÉBOUCHER, actif; c'est ôter ce qui bouche. *Déboucher* une bouteille, ôter le bouchon. — *Déboucher* les chemins, les passages; en ôter les obstacles. — Cette médecine vous *débouchera*, vous évacuera, ôtera les obstructions.

DÉBOUCHER, neutre; passer par des gorges de montagnes: » L'armée *déboucha* heureusement par cette gorge sans trouver d'obstacles. En ce sens, l'infinitif s'emploie substantivement. » *Au déboucher* du défilé, ils trouvèrent les ennemis, etc.

DÉBOUCLER, v. a. Ôter la boucle, ou les boucles, de ce qui est bouclé. *Déboucler* un ceinturon, une cuirasse, des bottines. *Déboucler* des cheveux, une perruque, etc.

DÉBOUQUEMENT, s. m. DÉBOUQUER, v. n. [*Dé-bou-que-man*, *dé-bou-que*; 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Termes de Marine. Ils expriment la sortie d'un vaisseau hors d'un détroit. » Le vaisseau *débouqua* heureusement: Dans le *débouquement*, nous eûmes toute sorte de malheurs.

DÉBOURBER, v. a. Ôter la bourbe. *Débouber* un fossé, un étang.

DÉBOURRER, v. a. [*Dé-bou-ré*, r forte; 1^{re} et dern. é fer. — Devant l'e muet, l'ou est long: Il *débourra*, *débourrera*, etc.] Au propre, c'est ôter la bourre; mais il ne se dit guère qu'au figuré (st. famil.) Mettre un jeune homme dans les bones compagnies, pour le *débourrer*; c. à d., pour le former, le façonner, et lui ôter le mauvais ton, les mauvaises manières, et l'air embarrassé qu'ont les jeunes gens qui n'ont pas encore vu le monde. On dit aussi, avec le pron. se: » Il comence à se *débourrer*; je crois qu'il ne se *débourrera* jamais.

DÉBOURSE, s. m. DÉBOURSEMENT, s. m. DÉBOURSER, v. a. [1^{re} é fer. 3^e é fer. au 1^{er} et dern. e muet au 2d.] *Débourser*, est l'argent qu'on a déboursé. *Déboursement*, c'est l'action de *débourser*, de tirer de l'argent de sa bourse pour payer. » Le tailleur ne demande que son *débourse*: » Il est dur *au déboursement*. » J'ai tant *débourser* pour vous; voilà le compte. » Il a acheté une terre, et l'a payée sans rien *débourser*.

DEBOUT, adv. [1^{re} e muet, *de-bou*.] Sur pied, sur ses pieds. » Il est *debout*; se tenir *debout*.

Etre debout, être levé. » Tout son monde *était debout* dès le grand matin. » Il se porte mieux; il *est debout*. — *Debout! debout!* interjection. Levez-vous!

On dit d'un ancien bâtiment, qu'il *est debout*, pour dire qu'il subsiste encore. *Racine* a ennobli ce mot.

Ils vivent cependant, et leur Temple *est debout*.
Athalie.

Mde *Dacier* l'a imité. » Parce que cette muraille fut bâtie contre la volonté des Dieux immortels, elle ne devoit pas *être* longtemps *debout*. Iliade.

Mettre un toneau *debout*, sur un de ses fonds. — Avoir le vent *debout* (Marine), l'avoir contraire. — Des marchandises *passent debout* dans une Ville, lorsqu'elles y passent sans décharger.

On dit proverbialement, d'un homme dont

le crédit est bien établi, qu'il ne saurait tomber que debout. — Contes à dormir debout; fables, contes en l'air, vaines promesses.

DÉBOUTER, v. a. [*Dé-bou-té*; 1^{re} et dern. é fer.] Terme de *Pratique*. Déclarer par Sentence que quelqu'un est déchu de la demande qu'il a faite en Justice. — Il régit la prép. de : » L'Arrêt l'a débouté, ou, il a été débouté de sa demande, de ses prétentions.

Rem. Quoiqu'il semble que *déchu* et *débouté* soient la même chose, cependant le premier se dit ordinairement de l'*apel*, et l'autre de la *demande* ou de l'*opposition*. Ainsi l'on dit, *débouté de sa demande*, *débouté de son opposition*; et à l'égard de l'*apelant*, on dit, *déchu de son apel*. Ferrière, *Dict. du Droit Civil*.

DÉBOUTONER, v. a. Faire sortir les boutons des boutonnieres ou des ganses. *Déboutonner sa soutane, son juste-au-corps*; ou simplement, *se déboutonner*. — On dit, *figurément* (st. famil.) *se déboutonner avec ses amis*, parler librement avec eux, leur dire tout ce qu'on pense. — Rire ou manger à *ventre déboutonné*, de toute sa force; avec excès.

DÉBRÂILLÉ, ÉE, adj. **SE DÉBRÂILLER**, v. réc. [*Débrâ-glié*, *glie-e*, *glie*; 1^{re} é fer. 2^e lon. sur tout devant l'e muet: il se débraille; mouillez les ll; 3^e é fer. long au 2d.] *Se débrâiller*, c'est se découvrir la poitrine avec quelque indécence. *Se débrâiller devant tout le monde*. — On l'emploie le plus souvent au participe, pris adjectivement. Homme tout *débrâillé*; femme toute *débrâillée*.

DÉBRÉDOUILLER, v. act. [*Débré-dou-glié*, 1^{re}, 2d. et dern. é fer. mouillez les ll.] Au propre, c'est un terme de trictrac. Faire ôter la bredouille. Voy. *Bredouille*. — Au figuré, changer en bien une fortune long-temps ingrate et peu favorable. » Ces trois jours on *débrédouilla* le Chevalier (de Grignan); c'est le premier bien qu'il ait reçu, et la première mort qui lui ait été bonne. Sév.

DÉBRIDER, v. act.] 1^{re} et dern. é fer.] Ôter la bride à un cheval. » *Avez-vous débridé le cheval?* — Neutre et sans régime. » Il est temps de *débrider*; faire dix lieues sans *débrider*. — *Figurément*, faire une chose avec précipitation. Voyez comme il *débride*,

comme il mange. » Il a bientôt *débridé son Breviaire*.

Sans débrider, adv. (Style figuré famil.) Tout de suite et sans interruption. » Il a parlé trois heures *sans débrider*. Elle a dormi huit heures *sans débrider*.

* *REM.* Pomey met *débridement*, pour exprimer l'action de débrider. Ce Lexicographe a beaucoup de ces substantifs, forgés d'après des verbes.

DÉBRIS, s. m. [*Débr*; 1^{re} é fer.] Au propre, les restes d'un édifice, et sur tout d'un vaisseau qui a fait naufrage. » On n'a pu rien sauver, ou, voilà tout ce qu'on a sauvé *du débris* de ce vaisseau. — Au figuré, bien qui reste à un homme après un grand revers de fortune. On dit, en ce sens, *le débris de l'armée*, *le débris de sa fortune*, etc.

Rem. 1^o. L'*Acad.* ne dit ce mot que des restes d'un vaisseau naufragé; mais il se dit aussi d'un édifice ruiné ou démoli. — Ainsi, en comparant *débris*, *décombres*, *ruines*, on trouve cette différence, que les deux derniers ne s'appliquent qu'aux édifices, et que le 3^e suppose même que l'édifice, ou les édifices détruits sont considérables. *Débris* se dit, au contraire, des vaisseaux, comme des édifices. On dit, *les débris d'un vaisseau*, *les décombres d'un bâtiment*, *les ruines d'un Palais* ou d'une Ville. *Décombres* ne se dit jamais qu'au propre: *débris* et *ruine* se disent souvent au figuré; mais, *ruine*, en ce cas, s'emploie plus souvent au singulier qu'au pluriel. Ainsi, l'on dit: *les débris d'une fortune brillante*: *la ruine d'un particulier*, de l'état, de la Religion, du commerce. *Encycl.*

2^o. *Débris* ne s'emploie guère tout seul et sans régime, sur-tout avec les pronoms: on ne dit point *un débris*, *ce débris*, *son débris*; on dit toujours *le débris*, *les débris de*; ou sans régime, *les débris*, au pluriel, plutôt que *le débris*, au singulier; ramasser *les débris*; *les débris* en sont encore considérables. — Racine, le plus correct de nos Poètes, a pourtant dit, dans *Bajazet*:

Par une belle chute il faut me signaler,
Et laisser un débris, du moins après ma fuite,
Qui, de mes ennemis, retarde la poursuite.

Il aurait pu dire, en ne rien dérangeant dans ses vers, *et laisser des débris*, etc. mais l'harmonie en aurait souffert. *Des débris du moins*, aurait été dur. Il a préféré

un débris, qui est plus doux. — *Bourdalone* dit, *ce débris* : » De quoi est-il touché ? de cette séparation, de ce renversement, de *ce débris* subit et si général. Outre l'emploi de ce mot au singulier, sans régime et avec le pronom *ce*, qui ne me paraissent pas réguliers, il y a quelque chose à dire sur la signification que ce grand Orateur donne à *débris* dans cette phrase. Qu'est-ce qu'un *débris* subit ; s'il n'entend pas par là un renversement, une destruction prompte et générale ? Mais *débris* n'est pas le renversement, la destruction, il en est l'effet : il exprime ce qui reste, après que la plus grande partie d'une chose a été détruite. — *Le P. d'Orléans* dit, *son débris*. » Henri pensoit qu'il ne seroit pas impossible que la couronne venant à tomber de dessus la tête d'un Roi, qui aliénoit de lui toute la Castille, il ne se trouvât à portée de profiter de *son débris*. Révol. d'Espagne. On peut demander ce que c'est que le *débris* d'un Roi qui est détrôné. L'Auteur a-t-il voulu dire par-là, *sa chute*, *son malheur* ? mais ce n'est pas le sens de *débris*. Le *débris* n'est qu'un reste ; il ne se dit point des personnes, et il ne s'emploie guère au singulier, qu'avec la prép. *de*. » *Le triste débris* d'une si haute fortune. » De tous les *débris* de cette grande fortune du premier homme, il n'est rien resté de plus précieux à ses enfans, que l'amour de la vérité. *Mascaron*.

DÉBROUILLEMENT, s. m. DÉBROUILLER, v. a. [*Dé-brou-glie-m-ent*, *dé-brou-glié* ; 1^{re} e fer. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] *Débrouiller*, c'est dénouer une chose embrouillée, mettre de l'ordre dans les choses qui étaient en confusion. *Débrouillement* c'est l'action de débrouiller. » *Débrouiller* des papiers qui étaient mal en ordre. Et, figurément, éclaircir des affaires, des questions, etc. C'est un chaos d'affaires, très-difficile à débrouiller. » Il faut lui laisser le débrouillement de cette affaire. » Il fera très-bien ce débrouillement.

* DÉBRUTALISER, v. a. Ce verbe fut fait par *Mde. de Rambouillet*, du temps de *Vaugelas*, qui le trouva assez heureusement inventé. Il signifie, *défaire une personne de sa brutalité*. Ce mot n'a pas passé : il n'est point dans le *Dict. de l'Acad.* il est hors d'usage, dit-on, dans le *Rich. Port.* — Il est tout au plus bon pour le burlesque, où tout est bon.

DÉBRUTIR, v. act. Dégrossir : ôter ce qu'il y a de plus brut et de plus rude. *Débrutir* une glace ; du marbre, etc. Il se dit principalement des glaces de miroir.

DÉBUCHER, v. n. [1^{re} et dern. e fer.] Sortir du bois. Le cerf a débouché. — *S. m.* Il se trouva au débucher.

DÉBUSQUER, v. act. [*Débus-té* ; 1^{re} et dern. e fer.] Chasser d'un poste avantageux. » On débuisqua les ennemis de ce poste à coups de canon. — Figurément » On l'a débuisqué de cet emploi. » Il vint à bout par ses intrigues, de débuisquer ce Ministre. — Il est familier, et même un peu bête. » Vains systèmes qui se débuisquent l'un l'autre, sans pouvoir, ni se soutenir, ni se faire comprendre. *Hist. du Ciel.* » *M. l'Ab. de Boismon* est d'assez bonne composition : il laisse aux Philosophes le néant, quoiqu'il eût été plus charitable de les débuisquer de ce poste, qui n'est rien moins qu'assuré. *Journ. de Mons.* L'expression est plus énergique qu'élegante.

DÉBUT, s. m. DÉBUTANT, ANTE, s. m. et f. DÉBUTER, v. n. [1^{re} e fer. 3^e lon. au 2^d, et 3^e ; e fer. au dern.] *Début* est, 1^o. le premier coup, à certains jeux, comme au mail, au billard, à la boule, etc. Voilà un beau début. — Il se dit par extension des autres jeux. = 2^o. Figurément, commencement d'une entreprise, d'un discours, des premières actions dans une profession. » Voilà un beau, ou un mauvais début. — *Débutant*, qui débute. On le dit sur-tout des Acteurs et Actrices, en parlant de la première fois qu'ils paraissent sur un théâtre. *L'Acad.* ne met pas ce mot, qui est très-usité. » Il (*M. Claque*) se chargeoit, pour une somme honnête, de faire réussir les débutans et les pièces nouvelles. *Ann. Litt.* Par extension, on le dit des Auteurs. » *M. de ...* nouveau débutant dans la carrière Poético-philosophique. *Ibid.*

Débuter, v. n. Jouer le premier coup à certains jeux. » Il a débute par un beau coup. — Figurément, faire les premières démarches dans un genre de vie. » Il débute par un long discours : par se plaindre, par représenter, etc. » Il a mal débute dans le monde. Un Comédien qui débute. — *V. a.* Ôter d'auprès du but. *Débuter* une boule.

DEÇÀ, adv. [1^{re} e muet : l'a doit porter un accent grave.] *Deçà* et *delà* sont deux prépositions de lieu, dont la 1^{re} marque le lieu qui est proche de la personne qui parle, ou

qui est de son côté ; et le second , un lieu qui est plus éloigné ou qui est de l'autre côté. Ainsi , à Paris on dit , les Provinces *deçà* la Loire , et l'on désigne par là les Provinces septentrionales qui sont les plus près de Paris , et les Provinces *delà* la Loire , les Provinces méridionales. Voy. Rem. n°. 2°. au mot *Cuiller*.

Deçà et *delà* s'unissent à *de* , *au* , *par* , *en*. *De deçà* le Rhone , *au deçà* de la Loire , *au delà* des monts , *en deçà* du fleuve , *par delà* la Seine , etc. — On dit aussi , sans régime , *deçà* , *delà* , de côté et d'autre. — Rem. que *deçà* aime mieux s'associer avec *en* et *de* , et *delà* avec *par* et *au*.

* *Bossuet* emploie *deçà* et *delà* dans une occasion où *ça* et *là* sont les termes propres. » Des Docteurs répandus de *ça* et de *là* , sans aucune succession manifeste et légitime. Observons à ce propos , que *deçà* et *delà* expriment le lieu d'une manière définie , et *ça* et *là* d'une manière vague et indéterminée. » Ils erroient *ça* et *là* On dit , figurément , être *en deçà* d'une chose : n'y pas atteindre. » On sent par là combien le système des matérialistes est *en deçà* de toute probabilité. *Catéch. Philos.*

DÉCACHETER , v. a. [1^{re} et dern. é fer. 3^e e muet.] Ouvrir ce qui est cacheté. *Décacheter* un paquet , une lettre.

DÉCADE , s. f. [1^{re} é fer. dern. e muet] Il ne se dit que d'une Histoire , dont les livres sont partagés en *dixaines*. Les *décades* de Tite Live. Première , seconde , troisième *Décade*.

DÉCADENCE , s. f. [*Dékadanse* ; 1^{re} é fer. 3^e lon. 4^e e muet.] État de ce qui tend à sa ruine. Commencement de ruine. *Acad.* Chute , ruine immense. *Trév.* Disposition à la chute , à la ruine. Ce qui va vers le déclin. *Rich. Port.* La définition de l'*Acad.* est la plus juste. » Tomber , aller *en décadence* : ce Palais s'en va *en décadence*. — *Fig.* la *décadence* de l'Empire , des Lettres , des affaires , d'un Etat , du commerce , etc. » Sa santé , ses affaires vont *en décadence*.

Rem. 1°. Suivant le P. *Bouhours* , *décadence* ne se dit qu'au figuré. On ne dirait pas bien , la *décadence* d'un Palais , pour , la ruine de ce Palais. Et si l'on dit , la *décadence* d'une maison , c'est qu'alors maison se prend pour famille. Cependant il a dit lui-même , la *décadence* de Troie. Et l'*Acad.* » Ce Palais tombe *en décadence* (1^{res} édit.)

ou , s'en va *en décadence* (dern. édit.) Je crois pourtant qu'il vaut mieux suivre la décision du P. *Bouhours* que son exemple ; et que celui qui est cité par l'*Acad.* n'est pas juste non plus , et qu'on doit dire *tomber en ruine* , et non pas *en décadence*. Voy. *Th. Corn.* sur *Vaugelas*. V. plus bas n°. 4°.

2°. Je pense aussi que *décadence* ne se dit point des personnes. — La fidèle Fatime , qui s'aperçut de sa *décadence* , rêva une nuit qu'elle le quittoit , et le quitta le lendemain. *Marm.*

Aussitôt que Juba connoit leur *décadence* , Plein de joie et d'ardeur , il court à leur défense. *Brebeuf.*

Je crois que dans le premier , il faut dire , la *décadence* de sa fortune , et dans le 2^d , leur chute , leur déroute.

3°. Il me semble aussi que , même en parlant des choses au figuré , *décadence* ne se dit point seul et sans régime. *Regnard* dit , dans les *Folies Amoureuses* , dans cette *décadence* , pour dire , dans ce changement , dans cette révolution. Il n'est pas à imiter en cela.

4°. *Décadence* , ruine (synonym.) Ces deux mots différent , en ce que le premier prépare le second , qui en est ordinairement l'effet. » La *décadence* de l'Empire Romain , depuis Théodose , annonçoit sa ruine entière. On dit , des Arts qu'ils tombent *en décadence* , et d'une maison , qu'elle tombe *en ruine*. *Encycl. Beauzée.*

Décadence , déclin , décours (synonym.) Le premier est l'état de ce qui va tombant ; le second , l'état de ce qui va baissant ; le troisième , l'état de ce qui va décroissant. L'Ab. ROUBAUD , synonym.

DÉCAGONÈ , s. m. et adj. [1^{re} é fer. dern. e muet.] Figure qui a dix angles et dix côtés : » Un *décagone* régulier. — Un bassin *décagone*.

DÉCAISSER , v. a. [*Dékécé* ; 1^{re} et dern. é fer. 2^e é moyen.] Tirer d'une caisse. *Décaisser* des marchandises , un oranger qui est en caisse , etc.

DÉCALOGUE , s. m. [*Dékaloghe* , et non pas *gâ-e* : l'u est muet , et n'est mis dans ce mot que pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e ; 1^{re} é fer. dern. e muet] Les dix Commandemens de Dieu. » Les préceptes du *Décalogue*.

DÉCAMPEMENT , s. m. DECAMPER , v. n. [*Dékanpeman* , *dékanpé* ; 1^{re} é fer. 2^e

2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Décamper*, c'est lever le camp. *Figurément*, s'enfuir. *Décampement*, est l'action de décamper. » L'armée *décampa* au point du jour. » Le *décampement* se fit avec précipitation. » Quand il sut qu'on le cherchait, il *décampa* bien vite.

REM. *Décamper* prend l'auxiliaire *avoir*: J'ai *décampe*, il a *décampé*. Quelques Auteurs lui ont donné le verbe *être* pour auxiliaire. » Les Troupes *sont décampées*. Sév. » L'Armée qui *étoit décampée*, etc. D'Avr. » Il fit courir le bruit qu'il *étoit décampé*. P. Barre. » Il vint dire que Charles *étoit décampe*. Id. Ces Auteurs ne sont pas à imiter en cela. — L'Acad. ne met d'exemple que de l'auxil. *avoir*: dès que l'Armée *eut décampé*.

DÉCANAT, s. m. [1^{re} é fer. On ne prononce point le t final.] Dignité du Doyen, ou le temps qu'elle dure, quand elle n'est pas perpétuelle. Le *Décanat* du Sacré Collège. » Son *Décanat* a duré trois ans. — Quand on parle de bénéfices, on dit *Doyéné*.

DÉCAPITER, v. a. [*D'écapité*; 1^{re} et dern. é fer.] Couper la tête à quelqu'un, par ordre de Justice. » On le *décapita*; il fut *décapité* dans la cour du Palais, sur la place publique.

DÉCÂRRELER, v. a. [*D'écârrelé*; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon. r forte; 3^e e muet.] Ôter les carreaux d'une chambre. » On a *décârrelé*; il a fait *décârreler* tous les appartemens.

DÉCASYLLABE, adj. [*D'écasilabe*; On ne prononce qu'une l; 1^{re} é fer. dern. é muet.] Qui est de dix syllabes. Vers *Décasyllabes*. * Plusieurs disent *Dyssyllabes*, mais mal, puisque celui-ci signifie, qui a deux syllabes.

DÉCÉDER, v. n. DÉCÈS, s. m. [3 é fermés dans le 1^{er}; au 2d, 1^{er} é fer. 2^e é ouv. et long: *Décé*; et devant une voyelle, *décéz*.] *Décès*, mort naturelle. *Décéder*, mourir de mort naturelle. Après son *décès*. Il *décéda* un tel jour. — *Décéder* prend l'auxil. *être*. » Il *est décédé*, et non pas, il a *décédé*.

Rem. Ces termes sont plus du Palais, que de l'usage ordinaire, où l'on dit, *mort* et *mourir*. Quelques bons Auteurs s'en sont pourtant servis, mais je ne crois pas, dit avec raison *La Touche*, qu'on doive les imi-

ter en cela. L'Acad. ne désapprouve point ces mots; elle se contente de dire qu'on ne les dit que de la mort naturelle des personnes. Mais au Palais, on ne les dit point non plus d'une mort violente.

DÉCÈLEMENT, s. m. DÉCÉLER, v. act. [*Décéleman*, *Décélé*; au 1^{er}, 1^{re} é fer. 2^e é moy. 3^e e muet; au 2d, 3 é fermés.] L'Acad. ne met point d'acc. à la 2^de syllabe, et écrit *Décèlement*, *décéler*; comme elle écrit le simple *celer* sans acc. — *Décèlement*, est l'action de *décéler*, de découvrir ce qui est caché. Le substantif est peu usité. Le verbe régit les choses et les personnes; *Décéler* un secret, un crime. Son embarras *décéla* son crime. On l'a *décélé*; c'est son ami même qui le *décéla*. » Cette attention à braver la mort et à s'égayer sur ce sombre sujet, *décèle*, si je ne me trompe, une frayeur cachée, qu'on tâche de calmer. *Le Chev. des Sablons*.

Décéler a paru vieux à plusieurs personnes; mais il paraît au contraire qu'il se soutient fort bien. L'Acad. le met sans remarque, et l'on peut l'employer sans crainte.

DÉCEMBRE, s. m. [*Dé-sambre*; 1^{re} é fer. 2^e lon. em a le son d'an: 3^e e muet. — * Dans les Provinces Méridionales, quelques-uns prononcent *Dexembre*; d'autres, *Dézambre*; deux prononciations vicieuses. — Le dernier mois de l'année.

DÉCEMENT, adv. DÉCENCE, s. f. DÉCENT, ENTE, adj. [*Dé-saman*, *Dé-sance*, *san*, *sante*; 1^{re} é fer. 2^e br. au 1^{er}, longue aux trois autres.] La *décence* est la bienséance, l'honnêteté extérieure. *Décent*, qui est conforme à la *Décence*. *Décemment*, d'une manière décente. » Il n'est pas de la *décence* de faire cela. » Les lois, les règles de la *décence*. » Cela n'est pas *dans la décence*. » Habit *décent*: » Il n'est pas *décent* à un Magistrat d'avoir des manières si libres. » Être vêtu fort *décemment*, etc.

REM. *Décence* s'emploie quelquefois au pluriel: » Philippe bravant toutes les lois et toutes les *décences*, fut jugé par la conscience de ses sujets; et c'est-là pour les Rois un tribunal sans appel. *Moreau*.

DÉCENCE, *Bienséance*, *Convenance* (synonymes.) La *décence* regarde l'honnêteté morale: elle règle l'extérieur selon les bonnes mœurs. La *Bienséance* concerne l'honnêteté civile: elle règle nos actions selon les

mœurs et les usages de la société. La *Convenance* pure s'attache aux choses moralement indifférentes : elle règle des arrangements particuliers, selon les bienséances et les conjonctures. *Roubaud*, *Synon*.

DÉCEMVR, s. m. DÉCEMVRAT, s. m. [*Em* n'y a pas le son d'*an*. Prononcez comme s'il était écrit : *Décè-mevir*, *Décè-mevira* ; l'*e* sur-ajouté fort muet : 1^{re} *e* fer. 2^e *e* moy.] *Décemvir*, se dit dans l'Hist. Romaine seulement, d'un des dix Magistrats créés par la République en diverses occasions. *Décemvirat*, est la dignité de *Décemvir*, et aussi le temps que durait cette dignité.

DÉCENDANT, DÉCENDRE, DÉCENTE. *Richelét*. Voyez DESCENDANT, etc.

DÉCENCE ; Voyez DÉCEMMENT.

DÉCENNAL, ALE, adj. [*Déven-nal*, *ale* ; 1^{re} *e* fer. On prononce les deux *n* ; *en* n'a pas le son d'*an*.] Qui dure dix ans, ou qui revient tous les dix ans. » *Vœux décennaux* ; Magistrature *decennal* ; Fêtes *decennales*. — Ce mot n'est guère en usage que dans l'histoire des Empereurs Romains.

DÉCENT, ENTE. Voyez DÉCEMMENT.

DÉCEPTION, s. f. * DÉCEPTRICE, adj. f. Tromperie ; Trompeuse. Le 1^{er} se dit au Palais. — Le 2^d est un *néologisme*. » Toutes les notions vagues sont presque toujours *deceptrices*. *M. de Luc*. — Pourquoi ne pas parler comme tout le monde, ne pas dire, *trompeuses* ?

DÉCERNER, v. a. [*Décèrner* ; 1^{re} *e* et dern. *e* fer. 2^e *e* ouv.] Ce mot est fort beau, mais on ne le dit guère dans le discours familier. Il signifie, ordonner juridiquement, ou par autorité publique. » On *décerna* de grandes peines contre eux. *Décerner des récompenses*. » Le Sénat lui *décerna* le triomphe.

DÉCÈS, s. m. On écrivait autrefois *déceds*. Voyez DÉCÉDER. Voyez aussi TRÉPAS.

DÉCEVANT, ANTE, adj. DÉCEVOIR, v. a. [*Décevan*, *vante*, *voar* ; 1^{re} *e* fer. 2^e *e* muet ; 3^e lon. aux 2 1^{ers}.] *Décevoir*, je *déçois*, nous *décevons*, ils *déçoivent* ; je *décevais*, je *déçus*, j'ai *déçu* ; je *décevrai*, *décevrais* ; que je *déçoive*, je *déçusse* ; *décevant*, *déçu*.

Ces mots, disait *La Touche*, au commencement du siècle, comencent à vieillir ;

le verbe sur-tout : et c'est dommage : Il serait bon à conserver, du moins dans le beau style. *La Touche* dit avec raison, qu'il est plus usité en poésie, qu'en prose. Il avoue que l'*Acad.* n'en distinguait point l'usage, et qu'elle disait qu'on s'en sert ordinairement, pour dire, *tromper* par la voie de la douceur et des caresses. » *Décevoir une fille*. — Dans la dern. édit. elle change un peu la définition et les exemples. *Tromper*, *séduire* par quelque chose de spécieux et d'engageant. » Ces propositions ne tendent qu'à vous *décevoir* : ses espérances ont été *déçues*. *Espoir décevant* ; paroles *décevantes*. — Il paraît que *décevoir* est aujourd'hui plus d'usage au passif qu'à l'actif. Il a été *déçu* par de belles promesses.

Dans le siècle passé, on faisait grand usage de ces deux mots.

Qu'il ne se flate point d'un espoir *décevant*.

Corn. dans *Pertharite*.

Maynard dit à *Gomberville* dans un sonnet :

L'art, qui fait les discours fleuris et *décevans*

Montre toute sa pompe en ce que tu compôses.

» Les autres Sectes, qui semblent, à cet égard, plus *décevantes*. *Bossuet*. » Ils seront *déçus* faute d'avoir été avertis. *Id.* — *Rousseau* parlant du peuple, dit :

Fausse lueur ses foibles yeux *déçoit*.

Mais c'est en vers et dans un style demimarotique.

M. de Bufon l'a employé en prose et sérieusement. » Les rapports, que ces parties donnent au singe avec nous, nous plaisent, nous *déçoivent*. — L'usage de *décevant* se soutient encore, sur-tout en vers, et dans le style soutenu.

Aprobateur folâtre et *décevant*.

Rouss.

» La nature l'avoit douée de mille charmes *décevans*. *Mde. de Riccoboni*.

DÉCHAINEMENT, s. m. DÉCHAÎNER, v. a. [*Déchénerman*, *déchéné* ; 1^{re} *e* fer. 2^e *e* ouv. et long. 3^e *e* muet au 1^{er}, *e* fer. au 2^d.] *Déchaîner*, au propre, c'est ôter la chaîne, détacher de la chaîne. » On *déchaîna* les captifs. — Au figuré, exciter, animer, irriter contre quelqu'un. » Ils ont trouvé moyen de *déchaîner* contre eux des gens de tout état et de toute secte. — *Se déchaîner*, s'emporter contre . . . » Que vous ont-ils fait pour vous *déchaîner* ainsi contre eux ? On dit, dans le même sens, *être déchaîné*. » Elle est *déchaînée*

née, comme vous, contre le Public, qui se *déchaîne* toujours sans savoir pourquoi. *Mde. de Coulanges*. — On le dit aussi, *figurément*, en parlant des vents, d'un orage, etc. » Il sembloit que tous les vents fussent *déchaînés*. » Les vents *déchaînés* mugissoient avec fureur dans les voiles. *Télémaque*.

Déchaînement ne se dit qu'au figuré. » On ne vit jamais un pareil *déchaînement*, un si grand emportement. » Son *déchaînement* contre les . . . est étrange : c'est une vraie fureur. *Anon*.

DÉCHARGE, s. f. DÉCHARGEMENT, s. m. DÉCHARGER, v. a. [1^{re} é fer. 3^e e muet aux 2 1^{ers}, é fer. au 3^e En, dans le 2d a le son d'an : *Déchargeman*.] I. *Décharge* est, 1^o. l'action par laquelle on *décharge* des hardes, des ballots, des marchandises. Il ne se dit que des Messagers, Voituriers, Charretiers. » Se trouver à la *décharge* d'un ballot. » Ils sont obligés de faire la *décharge* de leurs marchandises en tel endroit. = 2^o. L'action de *décharger* les armes à feu. » La *décharge* de la mousqueterie, du canon. » Ils firent une furieuse *décharge*. — On dit, en ce sens : une *décharge* de coups de bâton. = 3^o. Acte, par lequel on *décharge* quelqu'un d'une chose dont il était chargé. » *Décharge* bonne et valable. » Ce reçu est nécessaire pour ma *décharge*. = 4^o. Ce que les témoins disent pour *décharger* un accusé. Informer à charge et à *décharge*. » Tous les témoins ont parlé à sa *décharge*. = 4^o. L'endroit par lequel l'eau d'une fontaine, d'un canal se *décharge*. = 5^o. Lieu, dans une maison, où l'on serre bien des choses, qui ne sont pas d'un usage ordinaire. = 6^o. Soulagement : » Les Couvens sont une *décharge* pour les familles. — La *décharge*, ou l'aquit de la conscience. » Je vous en avertis pour la *décharge* de ma conscience.

II. DÉCHARGEMENT, est l'action de *décharger*. Il se dit sur-tout des vaisseaux et des marchandises, dont ils étaient chargés. Ainsi, *décharge* se dira des voitures de terre, et *déchargement*, de celles de mer. » Le *déchargement* de ce vaisseau a duré vingt jours. » Veillez au *déchargement* des marchandises, pour qu'on ne vole rien, on ne gâte rien.

Chargement, a un sens tantôt actif, tantôt passif. Il se dit de l'action de charger un vaisseau, et des marchandises qui y ont été

Tome I.

chargés. — *Déchargement*, n'a qu'un sens actif, soit qu'on parle du vaisseau, ou des marchandises. Il ne signifie que l'action de *décharger*.

III. DÉCHARGER, c'est 1^o. Ôter le fardeau du lieu où il était. *Décharger* une charrette, un crocheteur, des marchandises, des ballots. — *Figurément* (st. famil.), *décharger* son estomac, son ventre, par quelque évacuation. — Et dans un style plus noble, *décharger* son cœur, découvrir à un ami les sujets de douleur ou de plaintes que l'on a. *Décharger sa conscience*, satisfaire à quelque chose à laquelle on se croit, ou l'on est obligé. » Je dis cela pour *décharger ma conscience*. » Je m'en *décharge*, et je vous en charge. — *Décharger sa colère* sur quelqu'un, s'emporter contre lui, ou lui faire de la peine, souvent sans sujet, quand on est en colère d'ailleurs. — On dit proverbialement, *décharger sa colère* sur les mets, sur les plats, bien manger. *Décharger le plancher*, sortir, se retirer, style badin. = 2^o. Délivrer d'une comission, d'une affaire, etc. Il régit de : Il m'a *déchargé*, ou, je suis *déchargé*, ou, je me suis *déchargé* de cet embarras, de cette affaire désagréable. — *Se décharger*, a quelquefois trois régimes : se, régime direct; de, et à : » Je me suis *déchargé* de ce soin sur mon frère. = *Décharger* une arme à feu, la tirer. — *Décharger un coup* de poing, de bâton, de sabre, etc., le donner de toute sa force. = 4^o. Tenir, déclarer quitte; délivrer d'une redevance, d'une demande, d'une dette, etc. » On l'a *déchargé* de l'assignation : il s'est fait *décharger* de la tutelle : il a été *déchargé*, par Arrêt, de la demande intentée contre lui. Cette Province a été *déchargée* d'une partie des impositions, etc. — *Décharger un registre*, y mettre la quittance de ce qu'on a reçu. — *Décharger un accusé*, dire des choses qui vont à le justifier. = 5^o. *Se décharger*, se dit d'une rivière qui entre, ou qui se jette dans une autre : » La Saone se *décharge* dans le Rhône, et le Rhône dans la mer.

DÉCHARGEUR, s. m. [*Déchargeur*; 1^{re} é fer.] Celui qui *décharge* les marchandises.

DÉCHARNÉ, ÉE, adj. DÉCHARNER, v. a. [1^{re} et dern. é fer. ; il est long au 2d, devant l'e muet.] *Décharner*, c'est 1^o. Ôter la chair de dessus les os. Il se dit, en ce sens, des Chirurgiens, qui *décharnent* les corps,

Q q q q

en faisant des anatomies. — 2°. Amaigrir, ôter l'embonpoint : Cette maladie *l'a fort décharné*. — Son emploi le plus ordinaire est au participe passé, employé adjectivement. Corps, visage *décharné*; brâs *décharné*; main *décharnée*. — Figurément, *style décharné*, trop sec. *Jejuna oratio*.

DÉCHAUSSEMENT, s. m. DÉCHAUSSEUR, v. a. [*Dé. hâc. man, Déchocé*; 1^e é fer. 2^e lon. au 1^{er}, dout. au 2d; mais devant l'e muet elle est longue : Il *déhausse*, *déhaussera*, etc.] *Déhausser*, est 1°. Ôter les bâs ou les souliers. Il se dit, et de ce qu'on ôte, et de celui à qui on ôte : » *Déhausser des bâs, des souliers*. » Un valet qui *déhausse son maître*. *Se déhausser soi-même*. — 2°. *Déhausser d.s arbres*, ôter la terre qui est autour du pied. — *Déhausser les dents*, les découvrir, et les détacher de la gencive.

On dit proverbialement, de quelqu'un qui n'en vaut pas un autre, qu'il *n'est pas digne de le déhausser*, allusion à la parole de St. Jean-Baptiste. *Cujus non sum dignus solvere corrigi in calcamentorum*. » Cela n'est pas digne de *déhausser* votre histoire amoureuse. *Sev.*

DÉCHAUSSEMENT, n'a que le 2d sens de *déhausser*. Il ne se dit que de l'action de déhausser les arbres, les vignes, en les labourant au pied, et ôtant un peu de la terre qui est sur les racines.

DÉCHAUSSOIR, s. m. [*Décho-soar*; 1^{er} é fer. 2^e dout.] Instrument pour déhausser les dents, qui sert à séparer les gencives d'autour des dents qu'on veut arracher.

* DÉCHAUX, adj. m. On dit vulgairement, *Carmes Déchaux*. Il faut dire : *Carmes Déchaussés*, Augustins *Déchaussés*.

DÉCHÉANCE, s. f. [1^{er} et 2^e é fer. 3^e lon. 4^e e muet.] Perte d'un droit. » A peine de *déchéance*. — C'est un terme de Palais. *L'Acad.* le met sans remarque.

DÉCHEOIR, voy. DÉCHOIR.

DÉCHET, s. m. [*Déchê*; 1^{er} é fer. 2^e é moy.] Diminution. » *Il y a toujours du déchet dans la fonte des monnoies, sur le vin et le blé qu'on garde trop long-temps*.

DÉCHEVELER, v. a. [1^{er} et dern é fer. 2^e et 3^e e muet.] Décoiffer une femme, en sorte que ses cheveux soient épars et en désordre. » En se battant avec elle, *il l'a entièrement déchevelée* : » Elles *se sont* toutes deux *déchevelées*. » Elle parut dans un grand désordre et toute *déchevelée*, les cheveux épars.

DÉCHIFRABLE, adj. DÉCHIFREMENT, s. m. DÉCHIFRER, v. a. DÉCHIFREUR, s. m. [1^{er} é fer. 3^e dout. au 1^{er}, e muet au 2d, é fer. au 3^e : dans le 2d, *en* a le son d'*an* : *Déchifreman*. — On écrit ordinairement ces mots avec deux *f*; mais on peut, sans grand inconyénient, n'en mettre qu'une.] *Déchiffrable*, est ce qui peut être déchiffré. *Déchiffrément*, action de *déchiffrer*; d'expliquer ce qui est écrit en chiffre. *Déchiffrer*, celui qui a la clef du chiffre, ou qui a le talent de déchiffrer les écritures, sans en avoir la clef. Voy. CHIFFRE, n°. 2°. » Cette lettre *n'est pas déchiffrable*. » Par le *déchiffrément* de cette lettre, on aprit une conjuration qui se traitait. » Ce chiffre est mal-aisé à *déchiffrer*. » C'est un habile *déchiffrer*.

Rem. 1°. DÉCHIFRABLE, ne s'emploie guère qu'avec la négative.

2°. DÉCHIFRER, c'est quelquefois simplement, lire ce qui est mal écrit : On a peine à *déchiffrer cette écriture*. — Figurément, pénétrer dans une affaire obscure, embarrassée. » Je ne saurois *déchiffrer* cette intrigue. — On le dit même des personnes, ordinairement en mauvaise part. » On *l'a déchiffré* dans une compagnie; on l'a bien fait connaître.

DÉCHIQUETER, v. a. DÉCHIQUETÛRE, s. f. [1^{er} é fer. 3^e e muet, 4^e é fer. au 1^{er}, lon. au 2d.] *Déchiqueter*, c'est découper, en faisant diverses taillades. *Déchiqueter* la peau, la chair : On *l'a tout déchiqueté*. — *Déchiqueter* une étoffe, y faire diverses petites taillades. — *Déchiquetûre*, ne se prend que dans cette dernière acception.

DÉCHIRANT, ANTE, adj. [1^{er} é fer. 3^e lon.] Mot assez nouveau, et qui, à mon avis, mérite d'être adopté par l'usage. Il ne se dit qu'au figuré; qui déchire le cœur. » Le cœur humain n'éprouve point alors ces combats *déchirans* entre la nature et la loi. *Servan.* » *Molière* a négligé, dans le *Tartufe*, l'intérêt qui pourrait résulter de la situation *déchirante* d'une famille honnête prête à devenir la victime d'un scélérat; parce qu'il a jugé qu'il ne falloit pas faire rire et pleurer dans une Comédie. *Ann. Litt.* » Que cette situation seroit *déchirante*, si l'Auteur, qui paroît avoir du talent, avoit su l'approfondir. *Ibid.* On y dit ailleurs, parlant de Zaire : » L'Auteur a vraiment choisi un sujet, qui seroit tragique, et dont les situations seroient *déchirantes*, si elles étoient possibles.

DÉCHIREMENT, s. m. **DÉCHIRER**, v. a. **DÉCHIRÛRE**, s. f. [*Déchiroman*, déchiré, rûre; 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d, longue au 3^e.] *Déchirement*, est l'action de déchirer, de rompre, de mettre en pièces, sans user d'instrumens tranchans. *Déchirûre*, est l'effet de cette action. » *Déchirement d'habits*. » *Déchirer un habit, un manteau, une lettre*. » Il y a une *déchirûre* à votre habit.

Rem. 1^o. **DÉCHIREMENT**, n'est guère d'usage au propre, excepté dans cette phrase: » Il fit paroître son emportement, sa douleur, par le *déchirement de ses habits*. » *Le déchirement des habits*, étoit un signe de douleur et d'indignation, parmi les Juifs. — On dit au figuré, *déchirement d'entrailles*, violente colique. Plus figurément encôre, *déchirement de cœur*, douleur vive et amère. — Raynal le dit des Empires, des États. » Les esprits hardis demandoient qu'on se séparât entièrement de la Métropole: les esprits timides... se décidèrent enfin pour ce grand *déchirement*. » Le nouvel Hémisphère doit se détacher un jour de l'ancien: ce grand *déchirement* est préparé en Europe. — Ces deux phrases figureraient très-bien dans le *Dictionnaire Néologique*. — M. MARIN n'est pas de cet avis: il trouve l'expression très-énergique.

2^o. **DÉCHIRER**, se dit aussi au figuré. » Douleurs qui *déchirent l'estomac, les entrailles*. » La triste situation de cette personne *déchire le cœur*. » Est-il juste et généreux de *déchirer sans pitié un cœur*, dont le seul crime est de vous aimer? *Murm.* » Ne peut on pas lui reprocher (à Racine) de n'avoir que touché le cœur, quand il pouvoit le *déchirer*. *Le Chev. des Sablons*. — On abuse de cette expression aujourd'hui. Tout est plein d'un enthousiasme factice. On veut que le style brûle le papier. On ne se contente pas d'être touché, on veut être *déchiré*. Ne serait-ce pas qu'on est blasé sur les bones choses, et qu'on a besoin d'être écorché pour sentir? Non: mais c'est que c'est la mode; et tout est mode en France; et par une conséquence naturelle, tout est mauvais goût.

On dit aussi, qu'une mère voyant souffrir son fils, *se sent déchirer les entrailles*; qu'un État est *déchiré par les factions*; que l'Église est *déchirée par un schisme*; que les passions opposées *déchirent le cœur, l'âme*, etc. — *Déchirer*, est aussi, au figuré, offenser, outrager par des médisances. *Déchirer son pro-*

chain, *déchirer sa réputation*; et populairement, *déchirer sa robe*. — *Se déchirer*: » Les femmes, les Auteurs, *se déchirent les uns les autres*. » Ils *se déchirent mutuellement*. — L'actif, régissant les personnes, me paraît un peu vieux. » Vous ne cessez de *me déchirer*. *Boss.* » Vous *me déchirez*, en me pleurant. *Fénélon*.

Rem. 3^o. Le réciproque est, au propre, plus usité que le passif. M^{rs} de *Port-Royal* avaient mis, dans la première édition du *Nouveau Testament de Mons*: » Le voile du Temple fut *déchiré*: mais dans la seconde ils mirent: » Le voile du Temple *se déchira*; et c'est en effet comme il faut parler, dit le P. *Bouhours*.

4^o. **DÉCHIRÉ**, ÉE, adj. Se dit au propre et au figuré, des personnes, mais seulement dans le style familier. On dit d'un homme, qu'il est tout *déchiré*, pour dire, que ses habits sont déchirés; d'une fille ou d'une femme, qu'elle n'est pas trop, ou tant *déchirée*, pour dire, qu'elle n'est pas laide, qu'elle est assez jolie.

Le proverbe dit, que *les chiens hargneux ont toujours les oreilles déchirées*; qu'un querelleur a toujours des affaires désagréables.

DÉCHOIR, v. n. [*Dé-choir*; 1^{re} é fer.] Je *déchois*, nous *déchoyons*, ils *déchoient* (il n'a point d'imparfait); je *déchas*, je suis *déchu*; je *déchetrai*, je *décherrais*; que je *déchoie*; je *déchusse*; *déchu, ue*.

Rem. 1^o. On disait autrefois, *il déchet*, au lieu de *il déchoit*.

Soit Roi, soit Prince, ou Conquérant,
On déchet bien fort en mourant.

2^o. Plusieurs Gramairiens veulent qu'on prononce, nous *déchéons*, vous *déchéez*, ils *déchéent*. On l'a ainsi marqué dans le *Dice Gram.* Je crois pourtant que l'usage le plus autorisé est de prononcer, nous *déchoyons* (*déchoa-ion*), vous *déchoyez*, ils *déchoient* (*dé-choâ.*)

DÉCHOIR, c'est aler en décadence, de mal en pis: Diminuer en biens, crédit, faveur, santé. *Trev.* Tomber dans un état moins bon que celui où l'on étoit. *Acad.* Diminuer peu à peu: venir peu à peu de mal en pis. Tomber de quelque état heureux ou glorieux. *Rich. Port.* La définition de l'*Acad.* est la plus juste et la plus précise. — Il se dit, ou avec la prép. *de*, pour régime: *Déchoir de son rang, de son poste*: » Il est bien *déchu de son crédit*,

de sa faveur. » Ils sont déchu de leurs privilèges; ou sans régime: » Le Roi étoit tellement déchu dans l'esprit des siens, qu'il devint l'objet de leur mépris. Boss. On vit déchoir l'éloquence. » On voit le bon goût déchoir parmi nous. — Déchoir se dit quelquefois des choses, comme on vient de le voir; mais seulement de celles qui ont rapport aux personnes: » Son crédit commence à déchoir.

DÉCHOUER, v. a. [Dé-chou-é; 1^{re} et dern. é fer.] Terme de Marine. Remettre à flot un vaisseau échoué.

DÉCIDÉ, FE, partic. et adj. * DÉCIDÉMENT; adv. [Décidé, dé-e, décidéman, 1^{re} et 3^e é fer. long. au 2d.] Décidé, comme participe, régit quelquefois des adjectifs: » Pour des causes décidées justes par un Jugement rendu dans les formes. Moreau. — Il sedit quelquefois des personnes: » C'est un homme décidé, une femme décidée; d'un caractère ferme, et qui a des principes, dont il, ou elle ne s'écarte point. Voyez DÉCISIF.

* DÉCIDÉMENT est un mot à la mode: je ne sais s'il y sera long-temps. On l'a d'abord dit en conversation. Depuis quelque temps on commence à l'écrire. » L'expérience de tous les siècles a montré que, de tous les gouvernemens, le monarchique est décidément le meilleur. Anon. » Les Prélats avoient pris décidément leur parti. Moreau. » Je ne suis pas fâché de vous prouver qu'il n'y a rien dont je ne viène à bout, quand je le veux décidément. Th. d'Éduc. Vous m'aviez promis une fête; et décidément il m'en faut une. Ibid. — On trouve encore ce mot dans le Journal de Genève, dans les Lettres de quelques Juifs à Mr. de Voltaire, et dans d'autres ouvrages. — Il en est qui écrivent décidément, qu'il faudrait prononcer décidament. Si l'une de ces deux manières doit rester dans la Langue, il y a à parier pour décidément. Le Rich. Port. met celui-ci sans remarque. L'Acad. ne le met pas.

DÉCIDER, v. a. et neut. [1^{re} et 3^e é fer.] Résoudre, déterminer, porter son jugement sur une chose douteuse et contestée. En régime direct, il régit les personnes et les choses: » Décidez-moi? » Décidez cette question. Il a aussi pour second régime la prép. à

Mais Louis, par ces mots, les décide au combat.
Vixouze.

» Je me charge de le décider à ce sacrifice, quelque pénible qu'il puisse être. Th. d'Éduc. — Neut. il régit l'ablat. (la prép. de) mais des choses seulement. » Cette faute décida du sort de la bataille: » C'est à vous à en décider: » Les Juges décident de la fortune et de la vie des hommes. » Ces questions où l'orgueil et l'irrégion ont plus de part que l'amour de la vérité... où l'on traite ce qui doit décider du bonheur ou du malheur éternel, comme un problème indifférent. Missill. — * Racine lui fait régir les personnes:

Du Troyen ou de moi faites-le décider. Androm.

M. Racine le Fils, dit qu'on range ces mots sans songer à la syntaxe: à la bonne heure; mais on pense au régime, et on le trouve irrégulier.

Rem. 1^o. Dit on Décider de faire? Je ne le crois pas. Soit à l'actif, soit au réciproque, soit au passif, on doit dire, à faire. » On l'a décidé à le faire; il s'est décidé, ou il est décidé à le faire. » Il a décidé de refuser toute entrée dans ses ports aux Anglois. Journ. Gen. de Fr. Je pense qu'il faut dire, il s'est décidé à refuser, etc. » Voltaire se décida de faire, à Ferney, ce que le Gouvernement françois avoit voulu faire à Versoix. Sherlock. — Se décida à faire aurait été trop rude; mais alors il fallait construire autrement la phrase: Par exemple, se décida généreusement à faire, etc.

2^o. Décider, act. avec le régime absolu (l'accusatif) est souvent plus élégant que décider, neut. avec l'ablatif pour régime. » Ce ne sont point les vertus qui font la guerre, et encore moins, qui décident les succès. Linguet. Là décident les succès est meilleur que décident des succès.

3^o. Décider régit quelquefois la prép. sur. » Décider sur tout à tort et à travers. — Il s'emploie aussi sans régime. » Il aime à décider; il décide trop hardiment — Se décider. » Décidez-vous. » Il ne sait pas se décider. » Il s'est décidé trop légèrement.

DÉCILLER, v. act. [Déci-glié; 1^{re} et dern. é fer. mouillez les ll.] C'est ainsi qu'il faudrait écrire ce mot, puisqu'il vient de cils. Cependant le grand nombre des Dictionnaires et des Auteurs écrit dessiller. — Ce mot est fort élégant au figuré.

Que feroit-il, hélas! si quelque audacieux.

Alloit, pour son malheur, lui déciller les yeux.

Boil.

Ce célèbre Poète écrivait *dessiller*, comme tout le monde. — Ce mot avait été oublié dans le *Dict. de l'Acad.* dans la dernière édit. on a mis *Desciller*.

DÉCIMABLE, adj. Qui est sujet aux décimes:

DÉCIMATEUR, s. m. Il ne se dit que de celui qui a droit de lever la dixme dans une Paroisse.

DÉCIMATION, s. f. Action de décimer. La *Décimation des soldats*, de la Légion, etc. Voy. *Décimer*.

DÉCIME, s. f. [1^{re} é fer. dern. e muet.] 1^o. Au *singulier*, la dixième partie des biens ecclésiastiques, levée pour quelque affaire importante à la Religion ou à l'Église. » Le second Concile de Lyon ordonna une *Décime* pour six ans. = 2^o. Au *pluriel*, ce que le Clergé séculier et régulier paye au Roi tous les ans, d'après le règlement du don gratuit, fait dans les assemblées du Clergé. L'*Acad.* ne parle que des *Bénéficiers*, ce qui n'est pas exact. » Payer les *decimes*; Receveur des *decimes*, etc.

Rem. 1^o. * M. Linguet emploie *decime* pour *decimation*. » Après les avoir enlevés à leurs foyers par la *decime*, apelée *milices Annales*. Ce mot n'a pas cette signification.

2^o. *Décime*, *Dixme*, *Dixième*; ces trois mots viennent du latin *decimus*; mais ils ont une signification différente. Les *decimes*, c'est ce que le Clergé donne au Roi; la *dixme*, ce que les fidèles donnent aux Ministres de l'Église; le *dixième*, une imposition royale, qui est la dixième partie des biens.

DÉCIMER, v. act. [1^{re} et dern. é fer.] Prendre au sort le *dixième* soldat pour le faire mourir. » Il ordonna qu'on *decimât* la Légion, qui s'étoit mutinée.

DÉCISIF, IVE, adj. DÉCISIVEMENT, adv. DÉCISION, s. f. [*Décisif*, *zive*, *zive-man*, *decision*, en vers, *zi-on*; 1^{re} é fer. 3^e lon. au 2^d. et au 3^e; 4^e e muet.] *Décisif*, qui décide. *Décisivement*, d'une manière décisive. *Décision*, action de décider. Résolution, jugement. » Jugement *decisif*, combat *decisif*, bataille *decisive*. » Parler *decisivement*. La *decision des Docteurs sur*: la *decision d'un dogme*, d'une affaire.

Rem. 1^o. Longtems on n'a dit *decisif*, que des *choses*. Depuis quelque temps on le dit des *persones*. » C'est un homme *decisif*, un peu trop *decisif*: » Les jeunes gens sont ordinairement *decisifs*; c'est que les ignorans

le sont plus que les savans. » Il s'agit d'attraper ce ton, et l'on devient aussi *decisif* qu'on est superficiel. *Coyer*. » Rien n'est si *decisif* que l'ignorance; et le doute est aussi rare parmi le peuple, que l'affirmation chez les vrais Philosophes. J. J. *Rouss.* » Il s'est condamné lui-même par cette maxime, car, qui fut jamais plus *decisif*. — On dit aussi, avoir l'esprit *decisif*, le ton *decisif*.

2^o. *Décisif*, *decidé*: le premier a le sens actif, il se dit de celui qui *decide* aisément et hardiment: le second a le sens passif, et se dit de celui qui *est décidé*, qui a le caractère ferme.

3^o. *Décision*, *résolution* (synon.) La *decision* est un acte de l'esprit, et suppose l'examen: la *résolution* est un acte de la volonté, et suppose la délibération. La première ataque le doute, et fait qu'on se determine. Il semble que la *résolution* emporte la *decision*, et que celle-ci puisse être abandonnée de l'autre. » On n'est jamais *resolu* sans être *decidé*; mais il arrive quelquefois qu'on n'est pas encore *resolu* à entreprendre une chose pour laquelle on a déjà *decidé*; la crainte, la timidité ou quelqu'autre motif s'oposant à l'exécution de l'arrêt prononcé. » Il est rare que les *decisions* aient, chez les femmes, d'autre fondement que l'imagination et le cœur. Envain les hommes prennent des *résolutions*; le goût et l'habitude triomphent toujours de leur raison. — V. CANON.

* *Être de décision*, être *decisif*, en parlant des choses, est une expression assez particulière, employée par *Fontenelle*. » Je ne veux pas dire que dans l'un ou l'autre cas l'autorité de ceux qui croient ou ne croient pas, *soit de décision*. — On dit, *soit decisive*.

* On dit, *homme décidé*, on ne dit point *decision*, en ce sens » La *decision* du Comte Guillaume, la fermeté des troupes, etc. *Journ. de Gen.* — Cela n'est pas selon l'usage.

DÉCLAMATEUR, s. m. DÉCLAMATION, s. f. DÉCLAMATOIRE, adj. [*Déclamateur*, *ma-cion*, en vers, *ci-on*, *ma-toâ-re*; 4^e lon. au dern.] *Déclamation* est, 1^o. la prononciation et l'action de celui qui déclame. = 2^o. Affectation de termes pompeux et figurés dans un ouvrage et un sujet qui ne le comporte pas. » Il règne dans cette Pièce, un ton de *declamation* qui choque. = 3^o. Invec-tive. Les Avocats sont sujets à mettre, au

lieu des raisons, de vives *déclamations* contre la partie adverse.

DÉCLAMATEUR, se prend dans les deux premiers sens de *déclamation*; *déclamatoire* dans le second seulement. » C'est un bon, un mauvais *déclamateur*. En ce sens, on n'a égard qu'aux tons et aux gestes. » Ce n'est qu'un *déclamateur*; *style de déclamateur*, ou *style déclamatoire*, style figuré et ampoulé. » A ces funestes effets de la manie *déclamatoire*, dont les Anglois sont saisis depuis long-temps, il en faut joindre un autre, etc. *Linguet*.

REM. *Gresset* emploie singulièrement *déclamateur*. » Quand on parcourt l'Histoire de la Poésie, on a quelquefois le regret de trouver les plus belles maximes en contradiction avec la vie de leur *déclamateur*. — Je ne crois pas qu'on dise un *déclamateur de belles maximes*. L'Auteur avait mis plus haut: » Il est aisé d'être le *panégyriste de l'Honneur*; terme plus propre: il n'a pas voulu le répéter.

DÉCLAMER, v. a. et n. [1^{re} et dern. é fer.] 1°. Prononcer, réciter à haute voix, et d'un ton d'Orateur. *Déclamer des vers de Racine*. *Déclamer un sermon de bonne grâce*. — V. neut. » Il *déclame* bien, ou mal. S'exercer à *déclamer*. — 2°. Invec-tiver, parler avec chaleur contre. . . » Il *déclame* sans cesse contre son frère. *Déclamer contre le vice, contre le luxe*.

DÉCLARATIF, IVE, adj. DÉCLARATION, s. f. DÉCLARATOIRE, adj. [*Dékla-ratif, ilve, ra-cion*, en vers, *ci on, ra-toâ-re*: 4^e. Ion. dans le 2d. et dans le 4^e.] *Déclaration* est l'action de déclarer; un discours, un acte par lequel on déclare. *Déclaratif et déclaratoire*, qui déclare. L'un et l'autre est un terme de *Pratique*. » *Déclaration* publique, solennelle. *J'en fais la déclaration: je fais ma déclaration que*, etc. *Déclaration d'amour*, ou simplement, *déclaration*. — » Titre qui n'est pas attributif de droit, mais seulement *déclaratif*. » Acte *déclaratoire*, *Sentence déclaratoire*.

DÉCLARATION est aussi le nom qu'on donne à une Ordonnance du Roi en interprétation d'un Édit. = *Déclaration de guerre*: Ordonnance par laquelle un Prince déclare la guerre à un autre Prince. = En termes de *Pratique*, donner la *déclaration* de ses biens, d'une terre, d'une maison, des dépens; *déclarer* en quoi ils consistent.

DÉCLARÉ, ÉE, adj. **DÉCLARER**, v. a. [1^{re} et dern. eter. long au féminin de l'ad-jectif: l'a est bref devant la syl. masc. je *déclarais*, nous *déclarions*, je *déclarai*, *déclarant*, *déclaré*: il est long devant l'e muet: il *déclare*, *déclarera*, etc.] *Déclarer*, c'est manifester, faire connaître. *Déclarer ses intentions*; *déclarer son mariage*; *déclarer* (révéler) ses complices.

DÉCLARÉ, s'emploie *adjectivement*: il suit toujours le nom qu'il modifie. *Enemi déclaré*, *guerre déclarée*. Il est opposé à *caché*. L'*Acad.* ne le met que participe, sans en donner d'exemple: c'est un oubli.

Rem. 1°. *Déclarer*, *découvrir*, *manifester*, *révéler*, *décèler*, (synon.) Faire connaître ce qui est ignoré, est la signification commune de tous ces mots; mais, *déclarer*, c'est dire les choses exprès et de dessein, pour en instruire ceux à qui on ne veut pas qu'elles demeurent inconnues: *Découvrir*, c'est montrer, soit de dessein, soit par inadvertence, ce qui avoit été caché jusqu'alors: *Manifester*, c'est produire au dehors les sentimens intérieurs: *Révéler*, c'est rendre public ce qui a été confié sous le secret: *Décèler*, c'est nommer celui qui a fait la chose, mais qui ne veut pas en être cru l'Auteur. » Les criminels *déclarent* presque toujours leurs complices: les confidentes *découvrent* ordinairement les intrigues: les courtisans ne *se manifestent* pas aisément: il est peu de personnes qui ne *révelent*, par imprudence, le secret qu'elles veulent tenir caché. Quand on ne veut pas être *décélé*, il ne faut avoir aucun témoin de son action. *GIR. Synon.*

2°. *Se déclarer* régit les noms sans prép. (au nominatif ou à l'accusatif): il *s'est déclaré mon ennemi*; mais il ne régit point les verbes. Le P. *Charlevoix* parle contre l'usage, quand il dit: » *Civan s'étant déclaré qu'il n'admettoit aucun idolâtre dans sa nouvelle ville*. Ce régime appartient à l'actif *déclarer*: *ayant déclaré que*, etc. — Pluriers, et l'*Académie* même, font régir au réciproque le pronom *en*, qui est un ablatif. » *Quelle raison eut-il de s'en déclarer de la sorte?* *Bourdaloue*. » Le Roi d'Ixo *s'en déclaroit* ouvertement. *Charley*. » Il *s'en est déclaré hautement*. *Acad.* — On dit plus souvent, *se décaltrer sur*, *se déclarer là-dessus*.

3°. *Se déclarer*, en parlant des personnes, prendre parti. *Se déclarer pour*, ou *contre*.

En parlant des choses, *se manifester.* » La maladie *se déclara.* » La victoire *s'est déclarée* pour les François, etc.

DÉCLIN, s. m. [*Dé-klein* : 1^{re} é fer.] Etat d'une chose qui penche vers sa fin. *Acad.* Décadence, déchet de force et de vigueur. Abaissement, diminution. *Trév.* Décadence, fin. *Rich. Port.* La définition de l'*Acad.* est encore la meilleure. — Le *déclin* du jour, de l'âge, d'une maladie, de la fièvre. Sa fortune *est sur son déclin.* » Cette beauté *est sur son déclin,*

DÉCLIN se dit aussi du ressort d'une arme à feu, par lequel le chien d'un pistolet, d'un fusil, vient à s'abatre sur le bassinet. » Le *déclin* s'est lâché, s'est débâché.

DÉCLINABLE, **DÉCLINANT**, adj. **DÉCLINAISON**, s. f. **DÉCLINER**, v. neut. [1^{re} é fer. 3^e d'out. au 1^{er}, lon. au 2^d, é moy. et lon. au 3^e. é fer. au dern. *Dé-kliné-ron, dé-kliné.*] *Décliner*, neut. déchoir, pencher vers sa fin. Le jour commence à *décliner*; cet homme *décline* tous les jours, il va en *déclinant*. Sa fortune *décline*, etc. — 2^o. *Décliner de*, s'éloigner de. La boussole *décline de* tant de degrés du Nord; les Astres *déclinent de* l'équateur. On dit plus ordinairement, *décliner*, tout seul, en nommant de combien ils le font. En *Gnomonique*, un mur *décline*, lorsqu'il s'écarte un peu du point cardinal qu'il regarde le plus. » Ce mur est au midi, mais il *décline vers* le levant ou le couchant = 3^o. V. act. c'est, en *Grammaire*, faire passer un nom par tous ses cas. Voy. *CAS.* = *Décliner son nom* (st. fam.) dire son nom dans un lieu où l'on n'est pas connu.

J'aimerois mieux encor qu'il *déclinât son nom*,
Et dit, je suis Oreste, ou bien, Agamemnon,
Que d'aller, par un tas de confuses merveilles,
Sans rien dire à l'esprit, étourdir les oreilles.

Boil.

On dit d'un homme ignorant, qu'il ne sait pas *décliner son nom.*

* *Coyer* dit dans le même sens, *se décliner*, qui ne se dit point de cette manière. » L'Amiral, en *se déclinant* anglois, voulut prouver sa proposition. *Se décliner*, se dit des noms qui suivent telle ou telle règle dans leur déclinaison.

4^o. *Décliner une Jurisdiction*, en termes de Pratique, c'est ne vouloir pas reconnaître la Jurisdiction d'un Tribunal.

DÉCLINABLE se dit, dans le troisième

sens de *décliner*, des noms qui peuvent être déclines; *déclinant*, dans le second sens, d'un cadran, qui *décline*. — *Déclinaison* n'a que le 2^d et le 3^e sens de *décliner*. La *déclinaison des noms propres*, des noms communs, etc. La *déclinaison de la boussole*, d'un astre, d'un mur, d'un cadran, etc.

DÉCLINATOIRE, adj. Il se dit dans le quatrième sens de *décliner*; fins *déclinatoires*, exceptions *déclinatoires*; moyens qu'on allègue pour *décliner* une Jurisdiction. — S. m. Faire signifier un *déclinatoire*. C'est un terme de Palais, qui ne se dit point dans le discours ordinaire. *Bossuet* s'en est servi, il employait volontiers les termes de Pratique.

DÉCLIVITÉ, s. f. [1^{re} et dern. é fer.] Situation d'une chose qui est en pente: » La *déclivité* d'un terrain. = Ce mot n'est guère d'usage que parmi les Savans.

DÉCLÔRRE, v. act. **DÉCLÔS**, ÔSE, adj. [*Dé-klô-re*, r forte, *de-klô*, *klô-ze*; 1^{re} é fer. 2^e lon.] Ôter la clotûre. — Qui n'est plus clôs, ou dont une partie de la clotûre est tombée: Il a été condamné à *déclôrre* son parc. » Ce parc est *déclôs*.

DÉCLOUER, v. a. [*Dé-klou-é*; 1^{re} et dern. é fer. l'ou est long devant l'e muet; il *décloue*: au futur et au conditionnel, cet e muet ne se prononce pas: il *déclouera*, il *déclouerait*; pron. *dé-klou-ri*, *dé-klou-ri-é*.] Détacher quelque chose en arrachant les clous qui l'attachent. *Déclouer des ais*, des planches, etc. Cela est tout *décloué*.

DÉCOCHEMENT, s. m. **DÉCOCHER**, v. a. [1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d: *Dekocheman*, *dékoché*.] *Décocher* c'est tirer une flèche, un trait. *Décochement*, action de décocher. » *Décocher les traits* de sa colère, ou de la satire, contre quelqu'un. — *Décochement* n'est guère usité, ni au propre, ni au figuré. L'*Acad.* le met sans remarque.

DÉCOCTION, s. f. [*Dé-ko-ction*, en vers, *ci-on*; 1^{re} é fer.] 1^o. Breuvage médicinal. Faire, boire une *décoction*. = 2^o. Eau dans laquelle on fait bouillir les herbes, racines, etc. Mettre infuser du séné dans une *décoction de chicorée*.

DÉCOIFER, v. a. [*De-ko-ife*, 1^{re} et dern. é fer.] 1^o. Ôter la coiffure d'une femme. » Sa femme de chambre *la décoife* et *la décoife*. = 2^o. Déranger les cheveux: » Le

vent l'a toute décoiffée. — » Ces deux femmes, en se querellant se sont décoiffées. — 3°. Décoiffer une bouteille : ôter l'enveloppe, qui entoure le bouchon.

DÉCOLLATION, s. f. DÉCOLIER, v. a. [*Dekola-tion*, *Dekolé*; 1^{re} é fer.] Décoller a deux sens bien différens l'un de l'autre, dont l'un a raport à *col* ou *cou*, et l'autre à *colle*. — 1°. Couper le cou à quelqu'un, par autorité de Justice. » En France on ne décolle que les Gentils-hommes. — 2°. Détacher une chose, qui était collée : » Décoller du papier, une estampe. » La pluie décolle les châssis. » La bordure de ce tableau s'est décollée : ces ais se décollent.

Décollation, ne se dit que dans le premier sens, et n'est d'usage qu'en parlant du martyr de St. Jean-Baptiste. = Dans le 2d sens, *Trév.* et le *Rich. Port.* disent *décollement*. L'*Acad.* ne le met pas.

DÉCOLLETER, v. a. [*Dekolété*; 1^{re} et dern. é fer. 3^e e muet.] Découvrir la gorge. — Il se dit sur-tout au participe. » Cette femme est toujours décolletée.

DÉCOLORÉ, ÉE, adj. DÉCOLORER, v. a. [1^{re} et 4^e é fer. long au 2d.] Décolorer, c'est ôter, éfacer la couleur. » La maladie l'a toute décolorée. — Un teint décoloré, fleurs décolorées, lèvres décolorées, fruits décolorés. — *Figurément*, *Style décoloré*; *Poésie décolorée* : c'est un mot à la mode dans le style critique. » La poésie en est maigre, flasque, décolorée; *Journ. de Mons.*

* DÉCOMBEMENT, s. m. On trouve ce mot dans l'*Hist. de Malthe* par *Vertot*. » Rhodes n'étoit plus qu'un amas de *decombemens*. — Pourquoi forger un mot, quand la Langue en fournit un, qui a le même sens : *décombres* ?

DÉCOMBRES, s. m. plur. DÉCOMBRER, v. a. [*Dekonbré*, *bré*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Décombres* sont les pierres et menus plâtres de peu de valeur, qui demeurent après qu'on a abattu un bâtiment. » Enlever les décombres. — *Décombrer*, c'est ôter les décombres, qui embarrassent un terrain, etc. *Décombrer un canal, le pied d'une muraille, une rûe*, etc.

DÉCOMPOSER, v. a. DÉCOMPOSITION, s. f. [*Dekonposé*, *posi-cion*; 1^{re} é fer. 2^e lon. : l'o de la 3^e est long devant l'e muet ;

il décompose, décomposera : 1^{re} é fer. au 1^{er}.] Ces deux termes appartiennent à la chimie : ils expriment l'action de réduire un corps à ses principes, ou de séparer les parties, dont il est composé. *Décomposer les corps mixtes : la décomposition d'un corps mixte.*

DÉCOMPTE, s. m. DÉCOMPTER, v. n. et act. [*Dekonte*, *Dekonté*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Décompte* est ce qu'on a à rabatre sur une somme que l'on paye. » Il y a tant de *décompte*. — *Faire le décompte*, c'est rabatre sur une certaine somme. C'est aussi, faire la suputation de ce qu'il y a à rabatre. — *Figurément* : on trouvera bien du *décompte* dans cette affaire ; elle ne sera pas aussi avantageuse qu'on l'espère.

DÉCOMPTER, v. a. Rabatre sur une somme, » Sur ce qu'on lui doit, il faut *décompter* ce qu'il a reçu. — V. n. Au *Fig.* Rabatre de l'opinion qu'on avait d'une affaire, d'une personne. » Il faudra *en décompter* ; J'ai trouvé qu'il y avait beaucoup à *décompter*.

* DÉCONCERTEMENT, s. m. DÉCONCARTER, v. a. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e ouv. 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d : *Dekoncerteman*, *dekoncerté*.] 1°. Troubler un concert de voix ou d'instrumens. » Sa voix *déconcerte* toutes les autres. En batant la mesure sans règle et sans goût, il *déconcerte* tout l'Orchestre. 2°. Il est encore plus usité au *fig.* Rompre les mesures prises par les autres. » Cet accident les a tous *déconcertés*. » La perte de cette bataille *déconcerta* tout le parti ennemi. — * Plus *fig.* il régit les choses, dans un sens, qui approche encore plus du sens propre. » Il monroit par le succès des sueurs, combien la transpiration facilitée, ou diminuée, *déconcerte*, ou rétablit toute la machine du corps. *Télémaque*. — 3°. Toujours dans le sens *fig.* Mettre une personne en désordre ; lui faire perdre contenance. » Il faut peu de chose pour le *déconcerte* ; il se *déconcerte* aisément : il est d'abord *déconcerté*.

* *Rollin* a employé *Déconcertement* : peut-être même l'a-t-il inventé. » Un moment de silence, un *déconcertement* général régnoient dans l'Armée. — Ce mot n'a pas fait fortune. Il pourrait pourtant être utile en certaines occasions.

Déconcerté, *Décontenancé*, qui ne sait quelle posture tenir. » Un homme *déconcerté*.

certé déconcerte quelquefois les autres.

* DÉCONFIRE, v. a. DÉCONFIT, ITE, adj. DÉCONFITURE, s. f. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e lon au 1^{er}, 4^e lon. au dern.] Vaincre, défaire. — Vaincu, défait. — Défaite. — Ces mots étaient autrefois fort usités, au propre. Aujourd'hui ils ne peuvent se dire que dans le burlesque, ou au fig. dans le style fam. » M. de L. . . est entièrement *déconfit*. Ce n'est pas un homme, ni un petit homme; ce n'est pas même une femme; c'est une vraie femmetette. Sév.

L'Espagne pleurera ses provinces désertes,
Ses châteaux abatus, et ses camps *déconfits*.

Malherbe.

Ménage remarque fort bien que, lors même que *déconfire* était en usage, on ne le disait point des choses inanimées.

Un Chat, nommé Rodillardus,
Faisoit des Rats telle *déconfiture*,
Que l'on n'en voyoit presque plus.

La Font.

En style familier, *Déconfire* quelqu'un, le réduire à ne savoir plus que dire. » Ce discours l'embarassa: il fut tout *déconfit*. — *Déconfiture*, ruine. » Les pertes qu'a faites ce Négociant ont été cause de sa *déconfiture*. — On dit burlesquement, d'un repas où il y a beaucoup de gibier, des pâtés, etc. etc. » On en fit une belle *déconfiture*.

* DÉCONFORT, s. m. DÉCONFORTER, v. a. Désolation, découragement. — Décourager, désoler. — Le subst. est vieux et hors d'usage. On se sert encore du verbe. » Cela l'a extrêmement *déconforté*. Il ne se *déconforte* point. » J'ai vu Mde. de St. Géran: elle n'est nullement *déconfortée*. Sév.

DÉCONSEILLER, v. a. [*Déconsè-glié*: 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon. 3^e é moy. Mouillez les ll.] Dissuader. » Que de sagesse, que de dignité dans le discours d'Archidamas, Roi de Sparte, qui *déconseille* la guerre aux Lacédémoniens. P. Rapin. » Je ne lui conseille, ni ne *déconseille* cette démarche. » Le Roi avoit *déconseillé* à son fils *d'ambitionner* cette Couronne. Anon.

DÉCONTENANCE, ÉE; adj. * DÉCONTENANCEMENT, adv. DÉCONTENCER, v. a. [1^{re} é fer. 2^e et 4^e lon. 3^e é muet, 5^e é fer. excepté au 3^e, où il est muet; *Dékontenanceman*.] *Décontencer* quelqu'un, c'est lui faire perdre contenance. » Ce qu'on lui a dit l'a *décontencé*;

Tome I.

il se *décontenance* aisément. » Un homme *décontencé*, fait souvent perdre contenance aux autres;

* DÉCONTENANCEMENT, est un de ces mots, que l'on forge dans la liberté de la conversation. » Son *décontencement* me fait suer. Sév.

DÉCONVENUE, s. f. [1^{re} é fer. 2^e et 4^e lon. 3^e et dern. é muet.] Malheur, mauvais succès. Il est du style famil. » Dès que j'eus pris part à la *déconvenue* de nos pauvres meubles, je retournai à Versailles. M. de Coulanges. » Cet Écrivain a donné une Traduction de Suetone, qui l'a jeté dans un autre genre de *déconvenue*. Sabat. Trois Siècles, etc.

DÉCORATEUR, s. m. DÉCORATION, s. f. DÉCORER, v. a. [*Dékora-teur*, *ra-cion*, en vers ci-on; *dékore*; 1^{re} é fer.] *Décorer*, c'est orner, parer. Au propre, il ne se dit que des Théâtres et des lieux publics, ornés dans des occasions extraordinaires; et des édifices construits avec magnificence. Il s'emploie le plus souvent au passif. » Le Théâtre étoit bien *décoré*. L'Église avoit été *décorée* avec goût. » Le frontispice de cet édifice est trop *décoré*; il y a trop d'ornemens. — *Décorer*, se dit aussi des titres d'honneur, des dignités. La Pairie, le Cordon bleu *décorent* une maison, un homme de qualité.

Décoration, a les deux sens du verbe. Faire plusieurs ouvrages pour la *décoration* de la Ville. » Le Bâton de Maréchal est une grande *décoration* pour une Maison. — En parlant du Théâtre, c'est la représentation des lieux où l'action est supposée se passer.

Décorateur n'a que le 1^{er} sens de *décorer*. Il ne se dit que de celui, qui fait des décorations pour des Fêtes, pour des Théâtres. Il serait souverainement ridicule de dire qu'un Prince a été le *décorateur* d'une famille, parce qu'il lui a donné des titres d'honneur, des dignités qui la *décorent*.

DÉCORUM, s. m. [*Dékôron*; 1^{re} é fer. 2^e lon.] Mot latin, qui ne s'emploie que dans cette phrase du style fam. Garder le *decorum*; la bienséance, les apparences.

DÉCOUCHER, v. n. [*Dé-kou-ché*; 1^{re} et dern. fer.] Coucher hors de chez soi. Je n'aime pas à *découcher*: j'aime encore moins que mes valets *découchent*. — V. a. Être cause que quelqu'un quitte son lit pour nous le donner. Je ne veux pas vous *découcher*;

R r r r

que vous vous décochiez pour moi.

DÉCOUDRE, v. a. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Au propre : Défaire une couture. *Décoltre un habit, une doublure.* » Cette robe se décout ; est découtée. — *Figurement* : * Ses affaires se décoltent : elles comencent à se décoltre : elles comencent à aller mal. » Leur amitié comence à se décoltre. Ils comencent à se refroidir l'un pour l'autre. » Ils se gardent bien de déchirer l'amitié : ils aiment mieux la décoltre. Sacy. *Traité de l'Amitié.* — Je ne sais : mais cette métaphore me paraît basse en cet endroit. — V. n. *En décoltre*, en venir aux mains (st. fam.) Encore que le Prince d'Orange eût fait mine d'en vouloir décoltre, on est fort persuadé qu'il n'en fera rien. *Sév.*

Découta, se dit figurément du style où il n'y a pas de liaison entre les phrases. » Cet ouvrage est écrit d'un style lâche et découtu. Il ne se dit point des Auteurs, et l'on n'a pas approuvé ces *Prosateurs découtus et nébuleux* de M. l'Abbé Sabatier, *Trois Siècles*, etc. M. Formey dit, *lire d'une manière découtée*. Je crois que cela peut se dire. — *Affaire découtée*, qui est en mauvais état. *Rich. Port.*

DÉCOULEMENT, s. m. **DÉCOULER**, v. n. [*Dé-kou-leman*, lé ; 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Découler*, c'est couler peu à peu et de suite. » L'eau découlait : les humeurs découlent du cerveau dans l'estomac, etc. — *Découlement* est le flux, le mouvement de ce qui découle. *L'Acad.* ne le dit que des humeurs et de la pituite. *Trév.* le dit aussi des eaux. » *Le découlement des eaux* de votre gouttière sur mon mur l'a entièrement ruiné.

REM. *Découler*, est toujours neutre. C'est un gasconisme que de le faire actif, et de dire : » *Mes habits découlaient l'eau*, pour dire, qu'ils étaient si mouillés que l'eau en découlait. *Mde. de Sévigné* a dit, dans le même sens : *Voilà une pluie traîtresse, qui se met d'abord à nous noyer, mais noyer à faire découler l'eau* partout sur nos habits. — C'est ainsi qu'il faut dire. » *L'eau découlait de nos habits.*

Racine emploie *découler* d'une autre manière, qui n'est pas non plus selon l'usage.

Un autre sang, Madame,

Rend la paix à l'État, et le calme à votre âme

Un sang dig ne des Rois dont il est découlé. *Fr. En.*

Au propre, *découler*, veut dire, tomber goutte à goutte. Au figuré, il ne se dit que des choses spirituelles. » Dieu fait découler ses grâces sur nous. » C'est de Dieu que toutes les grâces découlent. — *L'Acad.* ne le met point en ce sens. C'est un oubli.

DÉCOUPER, v. a. **DÉCOUPEUR**, **EUSE**, s. m. et f. **DÉCOUPURE**, s. f. [*Dé-kou pé*, peur, peú-ze, père ; 1^{re} é fer. au 1^{er}, lon. aux 2 dern.] *Découper* ; c'est couper en petites parties. *Découper* une pièce de toile. — *Découper* un chapon, une poularde, les dépécer pour en servir à tous les convives. — On le dit aussi *neutralement*. » Il faut qu'un jeune homme apprene à découper. » Ce sont les Dames qui découpent aujourd'hui. — Des Rafineurs, ou Puristes prétendent qu'il faut dire *couper*. *L'Acad.* dit *découper* ; mais il y a plus de 20 ans, et la mode a pu changer dix fois depuis-lors. — *Découper* du papier, des cartes, du parchemin, à jour, les couper de manière que ce qui en reste forme une figure. *Découper* une image, une estampe, séparer les figures du fond, pour les appliquer sur un autre fond.

Découpure, se dit de la taillade, faite pour ornement à quelque étoffe, papier, etc. et plus souvent, de la chose même qui est découpée. » Il a ramassé, je ne sais combien de *découpures*. *Figurement*. » Tous ses Ouvrages (de Volt.) ne sont presque que des *découpures*, telles qu'il les faisoit dans un siècle frivole. *Le Chev. des Sabl.* *Découpeur*, *Découpeuse*, est celui ou celle qui travaille en *découpure*.

DÉCOUPLÉ, **ÉE**, adj. **DÉCOUPLER**, v. a. [1^{re} et dern. é fer. *Dé-kou-plé*, plé-e, plé.] *Découpler* ; au propre, c'est détacher des chiens couplés. — Au fig. *Découpler* des gens après quelqu'un, c'est les lâcher après lui, pour lui faire de la peine.

Découplé, se dit adjectivement (st. fig. fam.) d'un jeune homme de belle taille : » Il est bien *découplé*.

DÉCOURAGEANT, ANTE, adj. **DÉCOURAGEMENT**, s. m. **DÉCOURAGER**, v. a. [*Dé-kou-rajan*, janté, geman, gé ; 1^{re} é fer. 4^e lon. aux 2 1^{ers}, e muet au 3^e, é fer. au dern.] *Décourager*, c'est ôter, abatre le courage. *Découragement*, perte de courage, abattement de cœur. *Décourageant*, qui décourage. » Cet accident *découragea* les Soldats : Ils furent *découragés*,

ils se découragèrent. » Le Général voyant leur découragement, leva le siège. » Cette aventure étoit en effet décourageante.

Rem. 1°. Décourager, ne signifie quelquefois, que faire perdre l'envie, le courage de faire quelque chose, qu'on avait dessein de tenter. Il régit de devant les noms et les verbes. » On l'a découragé de cette entreprise; ses amis l'en ont découragé. » on le découragea de la tenter. » Toutes les tentations de ses voisins contre lui, le trouvèrent toujours si bien préparé, qu'ils furent découragés de les poursuivre, et de les renouveler. Hist. d'Angl.

2°. DÉCOURAGEANT, employé adjectivement, est un néologisme; mais il a bien pris, et l'on peut en bien augurer. » Les éloges sans fondement, sont aussi décourageants pour le vrai mérite, que les satires injustes. Linguet. » Quel travail pénible et décourageant n'a-t-il pas fallu, pour achever l'ouvrage que nous annonçons. Mercure. » L'esprit de corps donne à la fois une noble confiance et une sage docilité: l'esprit particulier inspire tout ensemble une pusillanimité décourageante et un entêtement téméraire. Cerutti, Apol. de l'Inst. des Jés.

DÉCOURS, s. m. Il se dit au propre, du décroissement de la lune: » Elle est en décroissement. — Par extension, on le dit du déclin des maladies. » Le mal étoit en son décroissement. — Par extension, on le dit du déclin des maladies. » Le mal étoit en son décroissement.

DÉCOUSÛRE, s. f. [Dé-tou-zûre; 1^{re} e fer. 3^e lon. dern. e muet.] L'endroit décousu de quelque linge, de quelque étoffe. » Il n'y a point de déchirure; ce n'est qu'une décousûre.

DÉCOUVERT, ERTE, adject. DÉCOUVERTE, s. f. [1^{re} e fer. 3^e e ouv. 4^e e muet.] Pays découvert, où il n'y a point d'arbres: Allée découverte, dont les arbres ne se joignent pas par en haut. — En termes de Pratique, payer ou offrir une somme d'argent à deniers découverts, ou, en deniers à découvert, en argent comptant. — A visage découvert, expression adverbiale: ouvertement, sans détour.

A DÉCOUVERT, adv. Sans être découvert. Il est opposé à l'adv. à couvert. » Nous étions à découvert. — En termes de Guerre, sans que rien puisse mettre à couvert du feu des ennemis. » Nous étions à découvert dans la tranchée. — Figurément, manifestement, sans ambiguïté: » Dire les choses à découvert.

DÉCOUVERTE, est l'action de découvrir. » Travailler à la découverte d'une mine; faire la découverte d'un trésor. La découverte du Nouveau Monde. — En termes de Guerre, aller à la découverte des ennemis, ou simplement, à la découverte.

DÉCOUVRIR, v. a. [Dé-koa-vri; il se conjugue comme couvrir.] 1°. Ôter ce qui couvrait une chose, ou une personne. Découvrir un pot, un plat, un panier. Découvrir une maison, ôter le couvert, le toit. Découvrir un homme qui est dans son lit, ôter ou déranger la couverture qui le couvrait. — Découvrir son jeu, laisser voir ou montrer ses cartes, ou jouer de manière à faire connaître son jeu à l'adversaire. — Au figuré, donner à connaître ses desseins. — Se découvrir, ôter son chapeau, son bonnet. — 2°. Parvenir à connaître ce qui étoit caché. » On a découvert le mystère. J'ai découvert son dessein, sa fourbe, ses sentimens, etc. — 3°. Commencer d'apercevoir. » On découvre les vaisseaux ennemis, la tête de l'armée ennemie, etc. — Il se dit, en ce sens, de ce qui n'étoit pas connu, et qu'on vient à connaître. Découvrir une mine, une carrière de marbre, etc.; une terre-nouvelle, un pays inconnu, etc. — » On dispute sur celui qui a le premier découvert la circulation du sang.

On dit, en style proverbial, découvrir le pot aux roses, ce qu'il y a de secret dans une intrigue.

Rem. Se découvrir, se dit des personnes et des choses. Pour celles-là, il a un sens actif, et c'est un vrai réciproque. » Il s'est découvert (soi-même.) Pour les choses, il a un sens passif, et il n'est réciproque que par l'expression. » Tout cela se découvrira peu à peu, c. à. d., sera découvert.

DÉCOUVRIR, DÉCLARER (synon.) Voyez DÉCLARER.

DÉCRASSER, v. a. [Dé-tracé; 1^{re} e et dern. e fer.] Ôter la crasse. Décrasser la peau, les mains, le visage. — Remarquez qu'on dit, se décrasser les mains, le visage, le corps, et non pas, décrasser son corps, son visage, ses mains, etc.

On dit au figuré (st. famil.), d'un homme mal élevé, qu'il faut que le commerce du monde, des honnêtes gens, le décrasse, le polisse. — On dit, dans le même style, d'un homme de basse extraction, qui a acheté une charge, ou un office qui anoblit, qu'il l'a achetée pour se décrasser, pour se donner quelque relief.

DÉCRÉDITEMENT, s. m. **DÉCRÉDITER**, v. a. [*Décréditeman*, dité; 1^{re} et 2^e é fer. 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Décréditer*, ôter, faire perdre le crédit. *Décréditement*, action de décréditer. Perte de crédit. » La mauvaise foi *décrédite* un marchand : Il *s'est décrédité* : il est tout-à-fait *décrédité*. » Le *décréditement* d'un marchand, fait par malice, est un crime plus grand qu'on ne pense. » La manière dont on se récrie sur la bonne foi, le désintéressement de quelques-uns, n'est pas tant leur éloge, que le *décréditement* du genre humain. *La Bruyère*. — Au figuré, c'est faire perdre à quelqu'un l'autorité, la considération, l'estime où il était. » Cette action, cette démarche *l'a entièrement décrédité*. » Il *s'est décrédité* par sa mauvaise conduite. — Il se dit aussi d'une opinion, d'un remède, etc. » Cette opinion comence à *se décréditer*. » Ce remède *est décrédité*.

DÉCRÉPIT, ITE, adj. **DÉCRÉPITUDE**, s. f. [1^{re} et 2^e é fer.] *Ménage*, dans ses Observations sur *Matherbe*, écrit *décrépité* au masculin. » J'avoue que *vitupere* est vieux, et presque *décrépité*. — On lit aussi, dans un ancien Rondeau :

Puis, par cette eau, son corps tout *décrépité*;
Transmuté fut, par maniere subite,
En jeune gars, frais, gracieux et droit.

Suivant le *Dict. de Trév.* on dit *décrépites*, au pluriel masculin. L'usage le plus comun et le plus autorisé est contraire à cette remarque.

DÉCRÉPIT, extrêmement vieux, fort âgé. *Décrépitude*, vieillesse extrême et infirme. » Vieillard *décrépité*, femme cassée et *décrépité*. » Être *dans la décrépitude*. — M. *Moreau* l'emploie au figuré : » La Nation Romaine (au 6^e siècle) étoit dans cette *décrépitude* de mœurs, qui annonce une révolution, et qui souvent en a besoin.

DÉCRET, s. m. **DÉCRÉTALE**, s. f. **DÉCRÉTER**, v. a. [*Dékrè*, *krétale*, *krété*; 1^{re} é fer. 2^e é moy. au 1^{er}, é fer. au 2^d et 3^e, dont le 3^e é aussi fermé. — Plusieurs écrivent et prononcent *decret*, sans accent sur la 1^{re} syllabe, faisant cet e muet. Le P. *Bufier* est de ce sentiment, contre la pratique et la manière d'écrire des meilleurs Auteurs et des meilleurs Dictionnaires.] I. *Décret*, est, en général, une Ordonnance, un Jugement. Les *Décrets éternels*; les *Décrets du Ciel*, de la Providence. Les *Décrets de l'Eglise*, etc. *Décret* d'un Concile. Voy. CANON. — Il se prend plus particulièrement pour l'Ordonnance

d'un Magistrat, portant prise de corps, saisie de biens, etc. *Décret de prise de corps*, d'ajournement personnel. Maison mise *en Décret*, vendue par *Décret*, etc.

DÉCRET. C'est le nom d'un Recueil d'anciens Canons. *Le Décret de Gratien*.

II. **DÉCRÉTALE**: Épître écrite par les anciens Papes. Le Recueil des *Décrétales*; les fausses *Décrétales*.

III. **DÉCRÉTER**, ne se dit qu'au Palais, v. n. Donner un Décret. *Décréter de prise de corps*, d'ajournement personnel. *Décréter contre quelqu'un*. — V. act. *Décréter une maison, une terre*, faire vendre par décret.

DÉCRI, s. m. **DÉCRIER**, v. a. [1^{re} é fer. 3^e é fer. au 2^d: l'i est bref devant la syll. masc. Nous *décrions*, je *décrais*, etc.; il est long devant l'e muet: Il *décrie*, ils *décrient*: au futur, je *décrierai*, et au conditionnel, je *décrierais*, l'e est tellement muet, qu'il ne se fait point sentir: pron. *dékrlrai*, *dékrlrais*.] A l'imparfait, on doit écrire, nous *décriions*, vous *décriiez*, pour le distinguer du présent, nous *décrions*, vous *décriez*. — *Décri*, est, au propre, la défense de vendre certaines marchandises, ou d'employer dans le comerce certaines monies: *Le décri des toiles peintes d'Angleterre*, des vieilles espèces, etc. — Au figuré, perte de réputation, de crédit. Être, tomber *dans le décri*. » Cela *l'a mis tout-à-fait dans le décri*.

DÉCRIER, c'est défendre le cours, ou l'usage de certaines choses, par cri public. Il se dit sur-tout des monies. — Au figuré, ôter la réputation, le crédit: Un tel *le décrie* partout: Cette action *l'a fort décrié*: Il *s'est décrié* par sa mauvaise conduite.

Rem. 1^o. On confond quelquefois *décrier* avec *décréditer*: mais le premier va directement à l'honneur, le 2^d au crédit. » On *décrie* une femme, en disant d'elle des choses qui la font passer pour une personne peu régulière: on *décrédite* un marchand, un homme d'affaires, en publiant qu'il est ruiné. *Bouhours*. » L'esprit de parti *décrie* les personnes, pour venir plus aisément à bout de *décréditer* leurs opinions. *Beauzée*.

2^o. **DÉCRIER**, n'a ordinairement que le régime absolu (l'acusatif.) *Bossuet* lui donc le datif pour régime relatif. » Ne vous laissez pas émouvoir aux histoires qu'on vous fait, pour *vous décrier* la conduite du saint Père et des Evêques. On dirait plutôt, pour *décrier auprès de vous*, ou, *dans votre esprit*, la

conduite, etc.

DÉCRIÉ, ÉE, adj. Homme *décrié*, qui a perdu sa réputation. Conduite *décriée*, mauvaise conduite, désapprouvée de tout le monde. — On dit proverbialement, *décrié comme la fausse monnaie* (Rich. Port.); ou, *comme la vieille monnaie*, extrêmement décrié.

DÉCRIRE, v. a. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Il se conjugue comme *écrire*. — Représenter, dépeindre par le discours. » Ce Poète *décrit* bien une bataille, une tempête. — En Géométrie, tracer, *décrire* une courbe, un cercle, etc.

* Rem. 1^o. Quelques personnes emploient mal-à-propos ce verbe, pour signifier, *copier, transcrire*. Le P. Rapin lui a donné cette signification. » Démosthène *décrit* jusqu'à huit fois l'histoire de *Thucydide*. — L'Acad. l'avait d'abord mis en ce sens : mais il a disparu dans les dernières Éditions.

* 2^o. DÉCRIRE ne regit point les verbes. » Voilà de quelle manière l'Ab. Arnaud *décrit*, qu'il (St. Bernard) *sortit* d'Italie.

DÉCROCHER, v. a. [1^{re} & d^{re} é fer.] Détacher une chose qui était accrochée. » *Décrocher* une tapisserie.

DÉCROIRE, v. a. [*Dé-croâre* : 1^{re} é fer. 2^e long. 3^e e muet]. Ne pas croire. — Il ne s'emploie jamais que par opposition avec *croire*, et seulement dans cette phrase du discours familier : je *ne le crois*, ni *ne le décrois*; hors de laquelle il n'est presque pas en usage.

* DÉCROISSANCE, s. f. DÉCROISSEMENT, s. m. DECROÏTRE, v. n.] *Dékroâ-sance, dékroâ-ceman, dékroâ-tre* : 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 2^d et 3^e.] Diminution. Diminuer. » Le *décroissement* de la rivière, des jours. » La rivière *décroit* : les eaux *sont* bien *décrûes*. » Après la St. Jean, les jours *comencent à décroître*.

Rem. 1^o. *Décroissance* est dans *Pomey*. C'est un barbarisme : on dit, *décroissement*. Voy. DÉCRÛE.

2^o. Plusieurs prononcent *décêtre*. — *Brébeuf* le fait rimer avec *naître*. —

Neptune, qui ne veut ni s'enfler, ni *décroître*. Des fleuves qu'il reçoit, ou de ceux qu'il fait *naître*.

Cette prononciation n'est pas du bel usage. Voy. *Croître*.

3^o. M. de *Wailly* met *décroître* au nombre des verbes neutres, qui prennent indifféremment *être* ou *avoir* pour auxiliaire. »

Il est *décru*, ou il a *décru*. L'Acad. ne donne d'exemple que du v. *être*. Voy. plus haut.

DÉCROTTER, v. a. DÉCROTEUR, s. m. DÉCROTOIRE, s. f. [1^{re} é fer. 3^e lon. au dern. *Dékro-toâ-re*. — L'Acad. écrit ce mot avec 2 t].

DÉCROTTER, c'est ôter la crotte ; *décrotteur*, celui qui l'ôte, *décrottoire*, brosse avec laquelle on l'ôte. » *Décrotter* des souliers, des bottes, des habits. » Petit *décrotteur* : » Cette *décrottoire* est usée. — On dit d'une personne qui a la peau fort rude, qu'elle l'a rude *comme une décrottoire*. Il peut être inutile d'avertir que cette expression n'est que du stile familier.

* DÉCRÛE, s. f. Décroissement. Mot nouveau, qui, à mon avis, mérite d'être reçu pour son utilité. » La crûe et la *décrûe* de l'eau. — Il me semble qu'en parlant des eaux, il vaut mieux que *décroissement*.

DÉCUIRE, v. a. [*Dé-kui-re* : 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Il ne se dit que des sirops et des confitures ; et c'est y mettre de l'eau, quand ils sont trop cuits. » Ce sirop est trop épais, il faut le *décuire*. — On dit que les confitures *se décuivent*, quand, faute d'avoir été assez cuites, elles se liquéfient trop. C'est un autre sens.

DÉCUPIE, s. m. Dix fois autant. » Il a gagné dans cette affaire le *décuple* de sa mise. = Adj. Nombre *décuple*.

DÉCURIE, s. f. DÉCURION, s. m. [*Déku-ri-e, Déku-rion*, en vers, *ri-on* : 1^{re} é fer. 3^e lon. au 1^{er}.] *Décurie*, est le nom qu'on donnait chez les Romains à une troupe de dix soldats comandés par un Officier appelé *Décurion*.

DÉDAIGNER, v. a. DÉDAIN, s. m. [*dédègné, dé-dein* : 1^{re} é fer. 2^e é moy. au 1^{er}. mouillez le g]. *Dédain* est une sorte de mépris. *Dédaigner* est donc mépriser en quelque sorte. » Recevoir avec *dédain* : témoigner du *dédain* : essuyer le *dédain* d'un Grand, d'une Belle &c. » Vous *dédaignez* mon amitié, mes offres de service. — *Dédaigner* s'emploie aussi *neutralement* avec la prép. *de* et l'infinitif pour régime. » Il *dédaigne* de nous parler, de nous regarder &c.

Rem. 1^o. Malherbe écrit *dédagne*, et le fait rimer avec *campagne*. Cette manière d'écrire est contre l'usage actuel et contre la prononciation. Ce serait aujourd'hui une

fausse rime.

2°. Dans une Édition des Œuvres de Bossuet, on met constamment *dédin* sans *a*. Est-ce l'orthographe de l'Auteur, de l'Éditeur, ou de l'Imprimeur ? c'est ce que j'ignore : mais elle est contraire à l'usage constant et universel.

3°. *Dédain* pour *dégoût* est un gasconisme. * « Il a du *dédain* pour la nourriture.

DÉDAIGNEUX, **EÛSE**, adj. **DÉDAIGNEUSEMENT**, adv.] *Dédég-néu*, *neûze*, *neû-zeman* : 1^{re}. *e* fer. 2^e. *è* moy. mouillez le *g* : 3^e. lon. 4^e. *e* muet]. Qui marque du *dédain*. — Avec *dédain* : « Air *dédaigneux*, mine *dédaigneuse*. » Recevoir, traiter *dédaignusement*. — * On a dit autrefois *dédaigneur* ou *dédaigneux* : le 1^{er}. ne se dit plus depuis long-temps.

Rem. *Dédaigneux* suit ordinairement le Substantif qu'il modifie. En vers pourtant il peut être placé plus élégamment devant qu'après. « Ce *dédaigneux* mortel.

La dédaigneuse et mordante Satire. Rous.

DÉDALE, s. m. Labyrinthe, qui tire son nom de celui de l'Auteur du Labyrinthe de Crète. — Ce mot n'est bon que pour la poésie et la prose poétique : dans le discours ordinaire *labyrinthe* vaut mieux. — On dit *figurément*, le *dédale* des procédûres, des lois ; le *dédale* des cœurs etc.

Vouloir tromper le Ciel, c'est folie à la terre, Le *dédale* des cœurs, en ses détours n'enserme Rien, qui ne soit d'abord éclairé par les Dieux. Dans ce nuage épais quel flambeau peut me luire ?

La Font.

Dans ce *dédale* obscur quel fil peut me conduire ?

L. Rac.

DÉDAMER, v. n. C'est au jeu de dames déplacer une des quatre dames qui sont au premier rang.

DEDANS, adv. [*Dedan* : 1^{re}. *e* muet, 2^e. lon.] C'est un adverbe de lieu : il est là *dedans* : entrez là *dedans* ; en *dedans*, par *dedans*.

Rem. 1°. Autrefois on employait *dedans* comme préposition, et à la place de *dans* : on disait *dedans* la maison, *dedans* la ville. On ne le dit plus. — Suivant *Restaut* et autres Grammairiens, on le dit encore quand il est joint à *dehors*. « La peste étoit *dedans* et *dehors* la ville. *Dans* et *hors* sont plus sûrs.

2°. *Dedans* combiné avec *au* et *par*, devient préposition. *Au dedans* de la ville : *par dedans* la ville. L'Acad. ne l'admet que pour le

dernier ; mais le premier est aussi en usage.

DEDANS, s. m. La partie intérieure de...

« Le *dedans* ou les *dedans* d'une maison. »

Le mal est *au dedans* : il vient *du dedans*.

« Le *dedans*, est en bon état. » Il sut

si bien composer son extérieur que personne

ne s'aperçut des troubles et des agitations

du dedans.

On dit, *figurément* (st. famil.) quand

on est encore incertain du succès d'une affaire,

qu'on n'est ni *dedans*, ni *dehors*. —

Doner là dedans : croire bonement une

histoire fabuleuse. « Ma mère a cru tout

cela : j'en étois bien aise, et cependant ça

me faisoit de la peine de voir qu'elle

doit là dedans. Th. d'Éduc.

DÉDICACE, s. f. **DÉDICATOIRE**, adj.

DÉDIER, v. a. [1^{re}. *e* fer. 4^e. lon. au

2d. *dédika-toâ-re*.] *Dédier*, c'est 1°. consacrer

au culte divin : *dédier* une Église,

une Chapelle, un Autel. 2°. = Destiner à

quelque chose de saint. « *Se dédier* au service

de Dieu. » Ses parens le *dédièrent* à

l'Église dès le berceau. =

3°. *Dédier* un livre, un ouvrage à quel-

qu'un, le lui adresser par une épître ou

une inscription à la tête du livre.

DÉDICACE a le 1^{er}. et le 3^e. sens de *dé-*

dier : *dédicatoire* n'a que le dernier. « La

dédicace d'une Église. *Dédicace* ou Epître

dédicatoire. » Il n'y aura point de *dédica-*

ce dans cet ouvrage. « Les Auteurs se sont

dégoûtés des *dédicaces*. » Il y a peu d'*Epi-*

tres dédicatoires qui satisfassent les Lecteurs.

Rem. 1°. Plusieurs pensent que *Dédica-*

ce ne se dit point des Livres, et qu'on ne

le dit que des Thèses et Actes publics. L'Acad.

le dit des uns et des autres.

2°. * *Dédier* se disoit autrefois des cho-

ses profanes. « Cette maison a été *dédiée*

à son divertissement. » Il s'est *dédié* entiè-

rement à l'étude. *Dict. de Trév.* On dit au-

jourd'hui, a été *consacrée* ; il s'est *consa-*

cré. — Le *Rich. Port.* met encore *se dé-*

dier à l'étude. L'Acad. ne le met point.

DÉDIRE, v. a. [1^{re}. *e* fer. 2^e. lon.

3^e. *e* muet. — Il se conjugue comme *dire*,

excepté à la 2^e. personne du pluriel du pré-

sent de l'Indicatif, où l'on dit, *vous dé-*

disez et non pas *vous dédites*.] Avec le

régime des *persones*, désavouer quelqu'un

de ce qu'il s'est avancé de dire ou de faire

pour nous. J'espère que vous ne me

dédirez pas. Vous n'en serez pas dé-

die. — En parlant des choses qu'on a dites mal-à-propos, *se rétracter.* » Les témoins *se sont dédit.* » Il vous faut *dédire* de tout ce que vous avez dit. — *Se dédire* c'est aussi manquer de parole. » Il *s'est dédit*; il *s'en est dédit.* — *Ne pouvoir plus s'en dédire*, être forcé de le faire. » Ce Général s'est trop avancé : il faut qu'il livre bataille : il *ne peut plus s'en dédire.*

DÉDIT, s. m. [1^{re} e fer. On ne pron. point le t final.] 1^o. Révocation d'une parole donnée. » Il *a son dit et son dédit.* Il ne se dit, en ce sens, que dans cette phrase du style familier. = 2^o. Peine dont on est convenu entre deux ou plusieurs personnes, contre celui qui se dédira. » Il y a *un dédit* de mille écus.

DÉDOMAGEMENT, s. m. DÉDOMAGER, v. a. [1^{re} e fer. 4^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d; *geman, gé.*] *Dédomager*, c'est indemniser quelqu'un du dommage qu'on lui a causé. *Dédomagement*, est la réparation d'un dommage. » Vous êtes obligé de *me dédomager.* » Il ne veut pas *me dédomager* de la perte qu'il m'a occasionnée, me donner aucun *dédomagement.* » Vous *me dédomagez* bien de l'ennui que ce bavard m'a causé.

Rem. DÉDOMAGER, ne régit que les personnes, en régime simple (à l'acusatif.) Quelques Auteurs lui ont donné ce régime des choses, en l'employant au passif. » Acheter un simple plaisir de goût par *une peine* qu'on ne croit pas devoir être assez *dédomagée.* Brumoi. Il fallait dire, *dont* on ne croit pas devoir être assez *dédomagé.* » Cette incommodité *est* bien *dédomagée* par la situation où se trouve l'Égypte. P. Sicard. Il fallait dire, que l'Égypte *est* assez *dédomagée* de cette incommodité, par la situation, etc. *Égypte* est là personifiée, et mise pour *les Égyptiens.*

DÉDORER, v. a. [1^{re} e et dern. e fer.; l'o est bref devant la syll. masc., il est long devant l'e muet : Il *dédore*, *dédorera*, etc.] Ôter la dorure. » A force d'y toucher, vous *dédorez* ce cadre. » Cette vaisselle de vermeil comence à *se dédorer.*

DÉDOUBLER, v. a. Ôter la doublure. *Dédoubler* un habit.

DÉDUCTION, s. f. DÉDUIRE, v. act. [*Dédution, dui-re*; 1^{re} e fer. 2^e lon. au 2d.] *Déduire*, rabatre, soustraire. *Dédution*, soustraction. » Il *en faut déduire* les frais. » On lui a tant payé, *en déduction* du principal.

Rem. DÉDUIRE et DÉDUCTION ont un autre sens, ou ils sont moins usités aujourd'hui qu'autrefois. Faire l'énumération, détailler par le discours. » *Déduire* son fait, ses raisons; *faire* une longue *dédution* de ses raisons. *Acad.* Elle les met sans remarque. » Pour *déduire* par ordre les Mystères qui sont compris dans ce mot évangélique. *Boss.* » Les Cardinaux chargés d'examiner le livre du Docteur, en ayant fait la *dédution* (le rapport,) Sa Sainteté prononça la sentence. *Vie de S. Bonav.* — On les employait même pour *narrer*, *narration.* » Il *nous a déduit* (ou, *nous a fait* une *dédution* agréable de) tout ce qui s'est passé dans cette fête. *Trév.* » Les affaires de Sicile donnent lieu à diverses autres expéditions, qui *sont déduites* (dans Thucydide) dans le même caractère, (c. à. d. d'une manière grande, noble et forte.) Père *Rapin.* Il est encore plus vieux en ce sens.

* DÉDUIT, s. m. Divertissement. Vieux mot.

Il avoit dans la terre une somme enfouie,
Son cœur avec; n'ayant d'autre *déduit*
Que d'y ruminer, jour et nuit.

La Font.

» Il aime le jeu : c'est tout *son déduit.* *Trév.* Le *Rich. Port.* dit qu'il est vieux. *L'Acad.* ne le met pas.

DÉESSE, s. f. [*Dé-èce*; 1^{re} e fer. 2^e e moy. 3^e e muet.] Divinité fabuleuse du sexe féminin. La *Déesse* Junon. Diane, *Déesse* des forêts. — On dit, d'une belle femme qui a l'air et le port majestueux, qu'elle a *l'air*, *l'aspect* d'une *Déesse.*

DÉFÂCHER (se), v. réc. S'apaiser, après s'être mis en colère. Il ne se dit que dans ces phrases du style proverbial : » S'il s'est fâché, qu'il *se défâche* : » S'il se fâche, il aura la peine de *se défâcher.* » Il aura deux peines, celle de se fâcher, et celle de *se défâcher.*

DÉFAILLANCE, s. f. DÉFAILLANT, ANTE, adj. et subst. DÉFAILLIR, v. n. [*Defâ-glian ce, gli-an, glian-te, gli*; 1^{re} e fer. 2^e lon.; mouillez les ll; 3^e lon. aux 3 1^{res}.] I. *Défâillance*, faiblesse, évanouissement, pamoison. Tomber *en défâillance* : Il lui a pris *une défâillance* : Avoir de fréquentes *défâillances.* — Le P. *Bouhours* remarque fort bien, que *tomber en défâillance*, se dit proprement des personnes à qui le cœur manque, et qui s'évanouissent; mais qu'on ne le dit pas des personnes qui, par un excès de fatigue, ou faute de nourriture,

sont affaiblies, sans s'évanouir. Ainsi, l'on ne dirait pas de dix mille hommes, qui ont fait une longue marche sans manger, qu'ils tombent en défaillance.

Rem. * M. Moreau donne à *défaillance* un sens qu'il n'a pas, même au Palais. » La *défaillance* des enfans mâles rend cette portion au légitime héritier de la Couronne.

II. DÉFAILLANT, qui dépérit, qui s'affaiblit. La nature *défaillante*. » L'irruption des Barbares acheva presque d'anéantir toutes les connoissances humaines, déjà *défaillantes*. Hist. d'Angl. — * Autrefois on l'employait substantivement, pour signifier celui ou celle qui a commis une faute, et comme on dit, le *délinquant*. — Aujourd'hui, *défaillant* ne se dit qu'au Palais, de celui qui ne s'est pas présenté en Justice, et qui, en conséquence, est condamné par défaut. » Le *défaillant* a été condamné. — L'Acad. ne met ce mot que dans cette seule acception.

III. DÉFAILLIR. Nous *défaillons*, etc.; je *défaillais*, etc., je *défaillis*, etc., j'ai *défailli*. Autrefois on disait, il *défaüt*; mais on ne le dit plus au singulier du présent: Pour le futur, les uns étaient pour *défailleral*, les autres pour *défaudrai*: on ne dit ni l'un ni l'autre. — 1°. Manquer. » La Famille Royale étoit *défaillie*. Boss. Il est vieux en ce sens. On dit, *avait manqué*. — 2°. Dépérir, s'affaiblir. » Ses forces lui *défaillent* tous les jours. » Il se sent *défaillir*; il sent que ses forces diminuent; ou, il se sent tomber en *défaillance*.

DÉFAIRE, v. a. [*Défère*; 1^{re} é fer. 2^e é moy. et long, 3^e é muet. — Il se conjugue comme *faire*.] 1°. Détruire ce qui est fait. » Ce que le père avait fait, le fils le *défait*. » On ne peut *défaire* ce nœud. — 2°. Mettre en déroute, tailler en pièces. » On *défit* les ennemis à plate couture. » L'armée des Alliés fut entièrement *défaite*. Figurement, obscurcir par plus d'éclat, plus de mérite. » Cette Dame *défait* toutes celles qui se trouvent auprès d'elle. » Ce diamant *défait* toutes les autres pierreries, etc. — 3°. Délivrer, débarrasser. Il régit la prép. *de*: » Il m'a *défait* de cet importun: Je me suis *défait* de cette charge. — Dans un sens approchant, *se défaire*, c'est *se corriger*, *se désaccoutumer*. » *Défaites-vous* de cette mauvaise habitude, de cette timidité, qui nuit à votre gloire et à votre fortune. — Fontenelle emploie l'actif en ce sens,

Mais de votre rigueur je ne veux vous *défaire*; Que par la pitié de mes maux.

— M^{de} de Sévigné lui fait régit *de* et l'infinif. » *Dé faisons-nous de croire* que nous puissions rien penser de juste sur l'avenir. Ce régime peut être bon pour le discours familier et le style épistolaire. — *Se défaire d'un domestique*, le renvoyer. *Se défaire d'un ennemi*, le faire mourir. *Se défaire d'une marchandise*, d'un cheval, d'un carrosse, etc., les vendre. *Se défaire d'un Bénéfice*, le résigner, ou s'en démettre. — 4°. *Se défaire*, se troubler. » Tout le monde le railla; mais lui, sans *se défaire*, répondit fort bien à tout ce qu'on lui dit. — 5°. *Défaire*, amaigrir. » Cette maladie l'a bien *défait*. — Vin qui *se défait*, qui s'affaiblit.

DÉFAIT, AITE, adj. DÉFAITE, s. f. [*Défè*, *fète*, *fète*; 1^{re} é fer. 2^e é moy.] *Défait*, amaigri, atténué. » Il a le visage *défait*; il est *défait*. » Elle est maigre, pâle et *défaite*.

DÉFAITE, est, 1°. Déroute d'une armée, ou d'une partie. *Défaite* entière. Sanglante *défaite*. » La *défaite* des ennemis fut complète. — 2°. Débit, facilité de se défaire de quelque chose. » Cet article (le cuivre) est de si bonne *défaite* dans l'Inde, qu'on prétend que les 18 toneaux (pesant) rapporteront l'équivalent de 50 de toute autre marchandise. — Il est indéclinable, et se dit toujours au singulier. » Ces denrées communes, étant seules, ne sont pas de *défaites*. Let. Édif. Retranchez l's. » C'étoient des marchandises de peu de *défaite*. Ibid. » Ils seroient bien embarrassés de leur personne, ces sublimes génies de Paris et de Londres, chez un Peuple simple, vertueux et sensé, où le bel-esprit ne seroit pas une denrée de *défaite*. Ann. Litt. — 3°. Excuse artificieuse. » C'est une mauvaise *défaite*.

DÉFALQUER, v. act. [*Défalte*; 1^{re} et dern. é fer.] Richelet, qui est déjà vieux, dit que ce mot vieillit; mais l'Acad. ne le condamnait pas, et elle a continué de le mettre. Il est du style familier. Rabattre d'une somme, déduire. » Il faut *défalquer* de cette somme ce que j'ai déjà payé.

* DÉFAVEUR, s. f. DÉFAVORABLE, adj. [1^{re} é fer.] Balzac et Voiture s'étaient servis de *défaveur*, qui signifie *disgrâce*; mais il était déjà vieux au temps de Bouhours. L'Acad. le met jusque dans la dern. édit. et sans remarque. » Depuis sa *défaveur*. » La *défaveur* des états de la banque. Il est plus en usage

usage, dans le sens de la 2^e phrase, que dans celui de la 1^{re}. On ne dit guère *la défaveur* d'un homme, pour exprimer *sa disgrâce*.

DÉFAVORABLE, s'est mieux soutenu. Qui n'est point favorable. » Un Juge *lui a été défavorable*. » Cette modération eut des suites *défavorables*. Hist. d'Angl. » Leur excessive délicatesse ne peut pas devenir *défavorable* à la Mere de famille, pour laquelle les autres se sont si ouvertement déclarés. *Linguet*.

DÉFAUT, s. m. [*Défè*; 1^{re} é fer. 2^e lon. — *Ménage* veut qu'on prononce *defaut*, e muet. Si c'était l'usage de son temps, de quoi on peut douter, ce ne l'est plus aujourd'hui : on y met un acc. aigu, et l'é est fermé. — Dans ce temps là on écrivait *deffaut* avec 2 f, et au plur. *deffaux*, ou *défaux*, avec une x. Témoins l'*Acad.* dans ses *Sentimens sur le Cid*; le P. *Rapin*; *Boileau*, etc. — La *Touche*, au commencement de ce siècle, prétend qu'on doit écrire *défaut* avec un accent aigu, quand il signifie *imperfection*, et *defaut* sans accent, en termes de Pratique et de Chasse : Il a été condamné *par défaut*. » Les chiens sont *en défaut*. L'*Acad.* ne fait point cette distinction, qui est sans fondement dans l'usage.]

DÉFAUT, 1^o. Imperfection. Il se dit des personnes et des choses. » Il a un grand *défaut* : Chacun a ses *défauts* : » Il y a beaucoup de *défauts* dans cet ouvrage.

Rien n'est parfait dans la nature.

Les diamans ont leurs *défauts*;

Et quelque tache défigure

Toujours les objets les plus beaux.

Le proverbe dit, qu'il faut aimer ses amis avec leurs *défauts*. » Conservez-nous quelque sorte d'amitié, quelque indignes que nous en soyons par notre tristesse : Il faut aimer ses amis avec leurs *défauts* : c'en est un très-grand que d'être malade. *Sév. Voy. FAÛTE* et *VICE*. = 2^o. Le *défaut des côtes*, l'endroit où elles se terminent. Le *défaut de la cuirasse*, l'endroit où elle finit. Figurément, l'endroit faible d'un homme, d'un écrit. = 3^o. En termes de Pratique, manquement à l'assignation donnée. Juger *un défaut*, condamner *par défaut*. = 4^o. En termes de Chasse, être *en défaut*, se dit des chiens, quand ils ont perdu la voie de la bête; et, relever le *défaut*, quand ils se sont remis sur les voies. — La 1^{re} de ces deux expressions s'emploie au figuré. » Je ne lui ai jamais trouvé l'esprit *en défaut* sur les expédiens. — En

Tom. I.

défaut, se dit absolument et sans régime. * » Edouard ne fut pas moins *en défaut* de politique. Ce régime n'est pas selon l'usage. On dirait, en pareil cas : » Il ne fut pas moins *en défaut* du côté de la politique; ou bien : sa politique ne fut pas moins *en défaut*.

AU DÉFAUT DE, adv. » *Au défaut* de l'un, on prendra l'autre. *A son défaut*, nous chercherons ailleurs. Quelques-uns disent, à *défaut* de. » On craint qu'à *défaut* de redevances, les Comtes n'exigent des services. *Moreau*. » Il se trouvoit appelé à la succession de ce Fief, à *défaut* de tout héritier légitime. *Id.* — *A défaut* de, est du style du Palais.

* Anciennement on disait, *par votre défaut*, *par son défaut*, pour dire, *par votre faute*, *par sa faute*.

DÉFECTIF, adj. m. Terme de Grammaire. Il se dit des verbes, qui n'ont pas tous leurs temps et tous leurs modes. *Faillir*, par exemple, est un *verbe défectif*.

DÉFECTION, s. f. [*Défèk-cion*; en vers, *ci-on*; 1^{re} é fer. 2^e é moy.] Abandonement d'un parti auquel on est lié. Désertion. — Ce mot a eu de la peine à s'établir. Plusieurs le trouvaient trop latin : mais les meilleurs Auteurs s'en sont servis sans difficulté. *Réflex.* — Selon l'*Acad.* il ne se dit guère que des troupes, lorsqu'elles se mutinent et abandonnent le service. — Dans la dern. édit. elle le dit aussi des sujets qui abandonnent leur Prince. — * *M. Moreau* le dit d'un simple manque de parole. » Cette espèce de *défection* (de Louis VII, qui manqua de se trouver à l'entrevue projetée et arrêtée entre lui et l'Empereur Frédéric) sembloit donner au parti de Victor (Antipape) une supériorité, dont l'Empereur ne profita point. — Ce mot est impropre dans cette occasion.

DÉFECTUEUX, EÛSE, adj. DÉFECTUEUSEMENT, adv. DÉFECTUOSITÉ, s. f. [*Défèktu-eû*, *eû-ze*, *eû-ze-man*, *oxité*; 1^{re} é fer. 2^e é moy. 4^e lon. 5^e e muet au 2^d et 3^e.] *Défectuosité*, est une imperfection, un vice, un défaut. *Défectueux*, qui a des défauts, qui manque des qualités requises. *Défectueusement*, d'une manière défectueuse. Ouvrage *défectueux*, plein de *défectuosités*. » Écrire, parler, agir fort *défectueusement*.

Rem. * *Défectueux* ne se dit point des personnes. Un Auteur parle de *Maîtres défectueux* et *imparfaits*. L'emploi de ce mot n'est point propre, et celui d'*imparfait* ne

S f f f

l'est pas davantage. On dit bien d'un homme qu'il est rempli d'imperfections et de défauts; mais on ne dit point: c'est un homme imparfait, un homme défectueux. Ces deux adjectifs ne s'appliquent qu'aux choses.

DÉFENDEUR, **BRASSE**, s. m. et fém. [*Défen-deur*, *derèce*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, 4^e é moy.] Ils ne se disent qu'au Palais, de celui à qui on fait quelque demande en justice. Ils sont opposés à *demandeur*, *demanderesse*. — Il ne faut pas confondre *défendeur* avec *défenseur*. Il serait aussi ridicule de dire *défenseur* en ce sens, au Palais, que *défendeur* dans le langage ordinaire. D'ailleurs, ils ont un sens bien différent. *Défendeur* est celui qui se défend soi-même, *défenseur*, celui qui défend les autres. — On lit dans une édition, assez peu correcte, des *Révolutions Romaines* par *Vertot*: « Dans un litige, et avant le Jugement définitif, le demandeur ne peut troubler le défenseur dans sa possession. Il faut, en cet endroit, le défendeur.

DÉFENDRE, v. a. **DÉFENSE**, s. f. [*Dé-fandre*, *fance*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet] Ces deux mots ont deux sens principaux, d'où découlent tous les autres; 1^o. *Protéger*, *Protection*. « Défendre ses amis, ses concitoyens, son Prince. » Prendre la défense de l'innocent. S'armer pour la défense de la patrie. — *Se défendre*, s'excuser de faire ce qu'on nous propose: « Il s'en défend; il se défend de l'accepter. — *Se défendre*, se disculper: « On l'en a accusé, mais il s'en défend. — *Se garantir*. » *Se défendre du froid, du hâle*, etc. — En termes de Palais, *défendre*, neutre, c'est fournir des défenses contre les demandes de la partie adverse: « Il a été condamné faute de défendre.

2^o. *Prohiber*, *prohibition*. « On a défendu le port des armes. Défendre quelque chose sur peine de la vie. Les duels sont défendus. » Faire des défenses, faire défense de... Publier des défenses, etc.

REM. *Défendre* (*prohiber*) régit la prép. *de* et l'infinif. * Quelques-uns y ajoutent, mal à propos, la négative *ne*: « Le Roi défendit de ne pas songer à ce mariage. *Mém. de Berwick*: « Il lui défendit, avec dureté, de ne se présenter jamais devant lui. *Vertot*. » L'on vérifia quatre déclarations... la 3^e pour défendre au Parlement, de ne plus se mêler que des affaires civiles et criminelles.

D'Avrigny. Cet Auteur dit mieux en un autre endroit. « Cet Arrêt du Conseil défendoit expressément (au Parlement de Bord.) de se mêler d'autre chose que de rendre la Justice. » Sa Majesté défend de ne rien écrire pour soutenir cette doctrine. *Id.* Retranchez *ne*, et dites, défend de rien écrire. « Il étoit défendu de ne poursuivre l'ennemi qu'autant qu'il le falloit pour constater la victoire. *Journ. de Litt.* — Dites, il étoit ordonné de ne poursuivre qu'autant, etc., ou il étoit défendu de poursuivre, etc. au-delà de ce qu'il falloit, etc. — C'est encore pis, quand on ajoute *pas* ou *point* à *ne*; car, défendre de ne pas faire, c'est ordonner de faire.

2^o. * Quelques Auteurs ont aussi employé la conjonct. *que* avec la négative *ne* et le subjonctif. « Romulus défendit qu'on ne fît aucune élection... qu'on n'eût pris auparavant les auspices. *Vertot*. Là, cette négative paraît être commandée par le *que* qui suit, qu'on n'eût pris, etc. mais, en pareil cas, il faut prendre un autre tour et dire: « Il défendit qu'on fît aucune élection avant que d'avoir pris les auspices. » *Schah Hussein* défendit qu'on n'éteignît le feu. *Hist. de Pers.* » On dit que ce grand Homme (*Scipion*) défendit en mourant, que ses cendres ne fussent rapportées dans son ingrate Patrie. *Le Gentre*. Retranchez *ne* dans ces phrases.

3^o. Ces deux régimes de la prép. *de* et de la conjonction *que*, ne doivent pas s'employer indifféremment. Le premier doit avoir lieu quand *défendre* régit quelque nom au datif: il lui défendit de jouer; le second, quand il ne régit aucun nom. « Il défendit qu'on jouât, dans les endroits publics, les jours de Dimanches et de Fêtes, dans le temps des Offices. *Molière* dit:

Je vous défends que cela continue.

Il devait dire: je vous défends de continuer.

4^o. *Défendre* (*protéger*) régit la prép. *contre*. « Défendez-moi contre la rage de mes ennemis. — Sans changer beaucoup le sens, et en lui donnant celui de *garantir*, on peut employer la prép. *de*: « Défendez-moi de la rage, etc. » Cette compagnie, défendue de la pudeur, par sa propriété de n'opérer qu'en troupe. *Lingnet*.

Défendre, *justifier* (synon.) Voy. **JUSTIFIER** et **PROTÉGER**.

DÉFENDU, **DE**, part. et adj. » Place bien *défen*due ; cause bien *défen*due. — Livres *défen*du ; marchandises *défen*dues. » Adam mangea du fruit *défen*du , et ce fruit *défen*du est passé en proverbe.

Rem. I. On dit, *prendre la défense de* quelqu'un , *le prendre sous sa protection*. — *Racine a dit de Dieu* :

Il prend l'humble sous sa défense.

Mais , demande d'Olivet , *prendre sous sa défense* a-t-il été reçu par l'usage ? Rien de plus commun que des termes , qui paraissent synonymes , et qui ne peuvent cependant être mis l'un pour l'autre , soit avec les mêmes prépositions , soit avec les mêmes verbes.

II. *Défenses* , au pluriel , c'est 1°. En termes de *Pratique* , ce qu'on répond par écrit aux demandes de la partie adverse. » *Donner ses défenses* ; *fournir des défenses*. — C'est aussi un Jugement qu'on obtient pour empêcher l'exécution d'un autre Jugement. Arrêt de *défenses*. Obtenir , avoir , faire signifier , faire lever *des défenses*. — 2°. En termes de *Fortification* , ce qui sert à mettre à couvert ceux qui défendent une place. » *Abatre* , *ruiner les défenses* d'une place. = 3°. *Défense du sanglier* , les deux dents d'en bas , qui sortent de la gueule de cet animal , et dont il se sert pour se défendre.

* **DÉFENSABLE** , adj. Qui peut être défendu. C'est un mot nouveau , du moins pour le langage ordinaire. » Cette place n'est pas *défensible*. Ce mot revient souvent dans l'*Hist. de Fr.* continuée par M. l'Ab. Garnier. M. l'Ab. Grosier en a fait la remarque. Ce mot n'est en usage qu'au Palais , et il l'est dans un autre sens ; il se dit des bois , des prés , etc. où il est *défen*du de mener paître les bestiaux.

DÉFENSEUR , s. m. **DÉFENSIF** , **IVE** , adj. [*Défan-ceur* , *cif* , *ctive* ; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e lon. au dern.] *Défenseur* n'a que le 1^{er} sens de *défen*dre : Celui qui défend , qui protège. *Défenseur de la Foi* , de la Patrie. » Vous avez en lui un bon *défenseur*. Voy. **DÉFENDEUR**. — *Défensif* n'a aussi que ce premier sens : Fait pour la défense. Il ne se dit guère au masc. » Comment pouvais-je supprimer un écrit *défensif* pour mon honneur. *J. J. Rousseau*. » Hugues les invite à un *Traité défensif*. *Moreau*. — Son plus grand usage est avec *guerre* , *ligue* , *armes*.

» *Guerre défensive* ; *armes défensives* ; *ligue offensive et défensive*. — S. f. On dit , *se mettre sur la défensive* , *se tenir sur la défensive* , ne faire simplement que se défendre. Dans une édition de *La Bruyère* , on lit , *sous la défensive*. Que cette manière soit de l'Auteur ou de l'Imprimeur , elle est irrégulière.

DÉFÉRANT , **ANTE** , adj. **DÉFÉRENCE** , s. fém. **DÉFÉRER** , v. neut. [1^{re} et 2^e é fer. 3^e lon. aux trois 1^{ers} , é fer. au dern. Dans le 3^e en a le son d'an : *déferance*.] *Déferer* , condescendre. *Déferant* , qui défère , qui condescend. *Déférence* , condescendance. » *Déferer à* quelqu'un , à l'âge , à la dignité , au mérite ; à l'avis , à l'opinion de quelqu'un , au jugement , au sentiment des autres. » *Avoir de la déférence pour* l'âge , la qualité , etc. » *Esprit doux et déferant* ; *humeur douce et déferante*. L'adj. ne se dit qu'en ces phrases.

DÉFÉRER , actif , a un autre , ou plutôt deux autres sens : C'est , 1°. *Donner* , *décerner*. » *Déferer des dignités* , *des honneurs à* quelqu'un. — Au Palais , *déferer le serment à* une des Parties , c'est s'en rapporter à son serment. » On *déferé* ordinairement *le serment au* demandeur. = 2°. *Dénoncer*. » *Déferer* quelqu'un *en* Justice , à l'*Inquisition* , etc.

DÉFÉRER , v. act. [1^{re} et dern. é fer. 2^e é ouv.] Au propre , ôter le fer du pied d'un cheval , âne , mulet , etc. » On a été obligé de *déferer* ce cheval des quatre pieds. — Au figuré , rendre muet , interdit , confus. » Il vouloit *me déferer* , je l'ai *déferé* lui-même. — Il se dit sur-tout avec le pron. pers. *se déferer* : » *Quoi qu'on lui puisse dire* , il ne *se déferre* pas.

DÉFEUILLER , v. a. [*Dé-feu-glié* ; 1^{re} et dern. é fer. mouillez les ll.] Ôter les feuilles des arbres. » Le vent *défeuillé* les arbres. » L'hiver approche , les arbres *se défeuillent*. — Ce mot est dans le *Dict. de Trév.* On peut être étonné que l'*Acad.* ne l'ait point mis dans le sien.

DÉFI , s. m. **DÉFIER** , v. a. [1^{re} é fer 3^e é fer au 2d.] 1°. *Défi* est une provocation. et *défier* , c'est provoquer au combat. *Envoyer un défi* ; il lui fit un *défi* , il l'envoya *défier*. » Il venoit devant Verneuil *le défier à* un combat singulier. *Moreau*. — Par extension , il se dit de toute autre sorte de provocations. » *Ils se sont défiés au trictrac* ,

au piquet ; à boire, à qui courra le mieux, etc. Je le *défie* de me surprendre. » Je vous *défie* de deviner qui m'a parlé. Il ne pourra me surprendre ; vous ne pourrez deviner — Je vous en *défie* ; je vous *défie* de le faire ; vous n'oserez, ou vous vous en repentirez. — Le Proverbe dit ; Il ne faut jamais *défier* un fou.

2°. *Se défier* a deux autres sens. Ne pas se fier, suspecter. » C'est un homme dont il faut *se défier*. » Je me *défie* de ses caresses. — *Se défier* de ses forces ; de son esprit ; n'y avoir pas trop de confiance. — *Se douter*, prévoir. » Je ne me serois jamais *défié* que vous *dussiez* me jouer un pareil tour.

Rem. 1°. Anciennement on écrivait *deffi*, *deffier*. On le trouve ainsi orthographié dans l'ancien *Trévoux*, dans *Boileau*, *Mde. Dacier* et autres Auteurs de leur temps.

2°. *Défier* est beau au figuré : *Défier* les dangers, la mort ; les affronter, les braver. ne pas les craindre.

Braver mille morts toujours prêtes,

Et dans les feux et les tempêtes ;

Défier les fureurs de Mars. *Rousseau*.

Défier. Faire un défi : au figuré. » Voyez à présent comme elle est pâle et triste, elle dont le teint pouvoit *défier* toutes les fleurs du printemps. *Marm.*

Rem. 3°. *Se défier* régit quelquefois la conj. *que* et le subj. avec la partic. négative *ne*. On doit toujours *se défier* qu'ils ne viennent à nous manquer. Le *Dict. de Trév.* condamne ce régime ; mais *se défier*, ayant à peu près le sens de *craindre*, doit avoir, ce semble, les mêmes régimes que ce verbe. Ainsi, comme on dirait, » on doit *craindre* qu'ils ne viennent, pour quoi ne pas dire aussi : on doit *se défier* qu'ils ne viennent. — L'Ab. *Prévo* retranche la négative *ne*. » *Se défiant* que ce fût des Portugais, il ne s'approcha qu'autant qu'il falloit pour les observer. Je disais : *se défiant* que ce ne fût ; comme on dit, *craignant* que ce ne fût, etc. — Au contraire, quand *se défier* est employé avec la négative, on la supprime devant le verbe régi, comme on le pratique avec le verbe *craindre*. » Je ne me serois jamais *défié* que vous *dussiez* me manquer au besoin. *Aoad.*

DÉFIANCE, s. fém. DÉFIANT, adj. [1^{re} é fer. 3^e lon. 4^e e muet.] Soupçon, crainte d'être trompé. — Soupçonneux, qui craint toujours qu'on ne le trompe. » Avoir, con-

cevoir de la *défiance*. Être dans la *défiance* ; entrer en *défiance*. » Homme *défiant*, femme *défiante*.

Rem. 1°. Anciennement, et à la fin même du dernier siècle, on écrivait *deffiance*, *deffiant*. On a supprimé une *f*, et on l'a remplacée par l'acc. aigu sur l'*e*.

2°. DÉFIANT n'est pas bien placé devant le substantif. » Il ne falloit pas donner d'ombre aux Maures, qui étoient les plus *défiant* peuples du monde. *Marsolier*, Vie du Card. *Ximénes*. Il falait dire : les peuples du monde les plus *défians*.

3°. Entrer, ou mettre en *défiance* régit la prép. *de* devant les noms. » Il est entré en *défiance* de ce que vous lui avez dit : » Mentor n'en dit pas davantage, de peur de mettre *Calipso* en *défiance* de lui. *Télé*. — Il n'est pas aussi bien, ce me semble, avec le régime des personnes, qu'avec celui des choses. — Le P. d'Orléans fait régir la conjonction *que* à entrer en *défiance*. » *Alphonse* étant entré en *défiance* qu'*Aben Joseph* avoit dessein de se saisir de sa personne, se déroba secrètement de lui. Je crois qu'il falloit dire, étant entré en *défiance* qu'*Aben Joseph* n'eût dessein, etc. Voy. *Se défier*.

Rem. 3°. Celui-ci vaut mieux ; s'étant *défié* qu'il n'eût, etc. — *Défiance*, hors de cette composition, avec *entrer* et *mettre*, n'a point de régime pour les noms, à moins que par régime on n'entende le génitif. Quand on dit la *défiance* d'un Roi, par exemple, on veut parler d'un Roi qui *se défie*, et non pas d'un Roi dont on *se défie*. Ainsi, ce mot a un sens actif et non pas passif.

DÉFICIT, s. m. [1^{re} é fer. On prononce le *t* final.] Mot emprunté du latin, pour signifier ce qui manque. » Si ce fonds surpassoit les besoins, il en résulteroit une augmentation annuelle. S'il étoit inférieur, il seroit si facile d'y suppléer, que ce *déficit* ne seroit jamais sensible. *Linguet*. On attribue ce *déficit* au retardement de la flotte Baltique, chargée de mâts et de cordages, etc. *Journ. Polit. de Gen.* — Ce mot n'a point de pluriel, dit l'*Académie*. Elle veut dire qu'au pluriel il ne prend point l'*s*, qui en est le signe.

DÉFIER. Voy. DÉFI.

* DÉFIGUREMENT, s. m. [*Défigurer* man ; 1^{re} é fer. 3^e lon. 4^e e muet.] Mot employé par *Mde de Sévigné*. Il est imprimé en italique, pour montrer que c'est un mot ha-

zardé. » Je voudrais ménager de ne point avancer dans ce chemin (de la vieillesse) des infirmités, des douleurs, des pertes de mémoire, des défiguremens, qui sont près de m'outrager. — * M. Tissot dit *défiguration*, qui est encore plus mauvais.

DÉFIGURER, v. a. [*Défiguré*; 1^{re} et dern. é fer. L'a est bref devant la syllabe masc. Il est long devant l'e muet. Il *défigüre*, il *défigürera*, etc.] Gâter la figure, rendre difforme. » *défigurer une statue, un tableau.* » La petite vérole *l'a défiguré.* — *Figurement*: » Il a voulu traduire cet Ouvrage, et il *l'a tout défiguré.*

DÉFILÉ, s. m. **DÉFILER**, v. a. et -n. [1^{re} et dern. é fer.] *Défile*, est un passage étroit où il ne peut passer que peu de personnes de front. Pays plein de *défilés*. Le Général s'assura, se rendit maître du *défilé*. » L'armée s'engagea dans un *défilé*.

— *Figurement*, situation embarrassante, où l'on s'est mis, et d'où l'on a de la peine à se tirer. » Comment n'a-t-elle pas aperçu le *défilé* dangereux où elle s'engageoit, lorsque, pour garantir la vérité de ses allégations, elle a eu l'imprudence de circonscier des détails, qui en prouvent la fausseté. F. . . .

DÉFILER, act. Ôter le fil, le cordon qui était passé dans . . . *Défiler des perles, un collier, un chapelet.* Son collier *s'est défilé.* — En st. prov. *le chapelet se défile*, ou *s'est défilé*; la société se dissout, ou s'est dissoute. — » Elle *a défilé son chapelet.* Elle n'est plus dévote. — *Défiler*, neutre; aller l'un après l'autre. Il ne se dit proprement que d'une marche de Troupes. Les Troupes *défilaient* quatre à quatre. On *fit défiler* les Troupes dix à dix.

DÉFINIR, v. act. **DÉFINITION**, s. f. [*Défini, ni-tion*, en vers *ci-on*: 1^{re} é fer.] 1. *Définir* est, 1°. Marquer, déterminer, en parlant du temps ou du lieu. » Dieu *a défini le temps et le lieu* où telle chose arrivera. — 2°. Expliquer l'essence d'une chose par son genre et sa différence. » On *définit l'homme, animal raisonnable.* Le genre est *animal*, la différence *raisonnable.* — *Définir un homme*, c'est le faire connaître par les qualités bonnes ou mauvaises, qui le caractérisent. » *Définissez-moi cet homme-là!* On ne saurait le *définir.* — 3°. *Décider.* » Le Concile *a défini* que, etc. Les questions *définies* par l'Église.

II. *Défini, ie*, adj. Nombre *défini*, nombre *indéfini.* — Article *défini.* Voyez ARTICLE. Prétérit *indéfini.* Voyez PRÉTÉRIT.

III. *Définition* a le 2^d et le 3^e sens de *définir.* La *définition* d'une science, d'une chose, d'un mot. » Ninon dit que votre frère *est au-dessus de la définition.* Il est vrai qu'il ne se conoit pas lui-même, et que les autres le conoissent encore moins. Sév. Voyez plus haut; *Définir un homme.* » Les *définitions* qui sont dans les Dictionnaires, sont souvent fausses, obscüres, vagues, insuffisantes. — Les *définitions* d'un Concile, ses décisions.

Rem. On dit, *donner la définition de...* Bossuet dit *doner à*, aparemment à cause du verbe *donner.* » Après avoir rejeté *la définition que nous donnons à l'Église Catholique*, mais encore celle, que *lui* voudroient *donner* les Protestans. Il faut dire *la définition que nous donons de l'Église*, et celle *qu'en donent* les Protestans, etc.

DÉFINITIF, IVE, adj. **DÉFINITIVEMENT**, adv. [*Définitif, itve, itveman*: 1^{re} é fer. 4^e lon. aux 2 dern. dont la 3^e é muet. Ferrière, dans l'ordre alphabétique, met *définitif*; et dans le cours de son Dictionnaire, il met souvent *difinitif, difinitivement.* Ceux-ci ne se disent plus.] Qui décide, qui juge le fond d'un procès. Jugement, Arrêt *définitif*, Sentence *définitive.* — Il est opposé à *provisoire* et *interlocutoire*. — Juger *définitivement.* » Cette affaire a été jugée *définitivement.*

En définitive, adv. Par un Jugement *définitif.* » Cette affaire a été jugée *en définitive.* — Au Palais on dit, *En définitif.* On le lit ainsi dans le *Dict. de Droit*, et dans les *Calves Célèbres.* — * M. Linguet, hors même des affaires du Palais, dit aussi *en définitif.* Il signifie, *enfin, définitivement*, et se place à la tête de la phrase. » *En définitif* (ou, mieux, *en définitive*, après des années entières d'amertüme, de douleurs, de tourmens de toute espèce, vous vous trouvez avec votre innocence, qui ne sert à rien, et la réputation d'un tracassier, qui éloigne de tout.

DÉFLEURIR, v. a. [*Dé-fleu-ri*; 1^{re} é fer.] Faire tomber la fleur qui était aux arbres. Le vent et la gelée *ont défleuri* ces arbres. — V. n. Quand la vigne vient à *défleuir.*

Nos prés sont déflouris ;
De plaines infertiles
Nos sillons sont remplis.

Gresset.

Son règne à ses peuples chéris ;
Sera ce qu'aux champs déflouris
Est l'eau que le Ciel leur envoie.

Rousseau.

« Je ne puis soutenir la vûe de vos tiges déflouries. Royrac.

Comme il y a des fruits, qui ont sur leur peau une poussière qu'on appelle fleur, les déflourir, c'est leur ôter cette fleur, en les touchant sans précaution. » Vous touchez ces prunes, vous les déflourissez.

DÉFONCER, DÉFORMER ; DÉFOURNER, v. a. Ôter le fond ; gâter la forme ; ôter du four. *Défoncer un tonneau ; déformer un chapeau, un soulier ; défourner le pain.*

DÉFRAYER, v. a. [*Défré-é*, 3^e e fer.] Devant l'e muet, ai est un é ouv. Il défraie, ils défraient : pron. *défré*. Au futur et au conditionnel, je défraierai, il défraierait : l'e est entièrement muet. ; et l'on prononce *défréré*, *défrère*, en 3 syllabes.] Payez la dépense de quelqu'un. Je vous défraierai ; il m'a défrayé ; je ne demande que d'être défrayé.

Rem. Il ne se dit que des personnes, pour le régime direct ; et des choses, pour le relatif. Le Traducteur de l'Hist. de Hume, lui fait régir directement les choses. « On leva sur eux plus de cent mille marcs, somme alors exorbitante, et capable de défrayer la guerre la plus dispendieuse. » Les Bourgs, qui les députoient, défrayoient leurs dépenses. Il falait dire, capable de défrayer le Roi de la guerre, etc. » Les Bourgs les défrayoient de leurs dépenses. Voyez le même faux régime à dédomager.

Défrayer la compagnie, c'est, en style prov. l'entretenir agréablement, ou la faire rire, ou plus souvent encore, lui servir de risée.

DÉFRICHEMENT, s. m. **DÉFRICHER**, v. a. **DÉFRICHEUR**, s. m. [*Défricheman*, *ché*, *cheur* ; 1^{re} e fer. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^e.] *Défricher*, ôter les mauvaises herbes, et tout ce qui empêche une terre inculte de produire comme il faut. *Défrichement*, ce qu'on fait pour mettre en valeur une terre inculte. *Défricheur*, celui qui défriche.

Défricher, se dit au figuré. *Défrichement*,

et *Défricheur* ne se disent qu'au propre. *Défricher une affaire, une matière, une question ; l'éclaircir, la débrouiller.* » Les Scaliger, les Casaubon, les Érasme ont défriché les Belles-Lettres. » Amyot est un des premiers qui aient défriché notre Langue.

DÉFRISER, v. a. [*Défrizé* ; 1^{re} e et dern. e fer.] Devant l'e muet, l'i est long : il défrise.] 1^o. Défaire la frisûre. » Le vent l'a défrisé ; lui a défrisé les cheveux. = 2^o. Ôter les cheveux de dessous les papilotes. *Défriser une perruque.*

DÉFRONCER, v. a. [1^{re} e et dern. e fer. 2^e lon.] Déplisser, ôter les plis : *défroncer le col d'une chemise, d'une jupe*, etc.

DÉFROQUE, s. f. **DÉFROQUER**, v. a. [*Défroque, ké* ; 1^{re} e e fer. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] La *défroque*, est la dépouille d'un bénéfice régulier. *Défroquer*, ôter le froc. Il se dit, sur-tout au réciproque, se *défroquer* ; et au participe, *Moine défroqué*. — S. m. C'est un *défroqué*. » La plupart des Succursales ne sont desservies que par des *Défroqués*.

DÉFUNT, UNTE, adj. et subst. [*Défeun*, *feun-te* ; 1^{re} e e fer. 2^e lon.] Qui est mort. — Comme adjectif, il n'est d'usage, dit l'Acad. que dans ces phrases, le *défunt* Roi, la *défunte* Reine. Il me semble qu'on dit plus communément, le *feu* Roi, la *feue* Reine. = Subst. Le *pauvre défunt*, la *pauvre défunte* ; les *enfants du défunt*, de la *défunte*. » Priez Dieu pour les *défunts*. Acad. — *Richelet* remarque avec raison qu'il est plus du Palais que du beau langage. Du moins il ne s'emploie que dans le style fam. L'Acad. le met sans remarque.

DÉGAGEMENT, s. m. **DÉGAGER**, v. a. [1^{re} e e fer. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d ; en a le son d'an. *Dégageman*, *dégagé*.] 1. *Dégagement*, est l'action de dégager, ou l'état d'une chose dégagée. » Le *dégagement de sa parole* ; le *dégagement de la poitrine*. — Dans un appartement, issue secrète et dérobée, qui sert à la commodité. » Chaque chambre a son *dégagement*. » *Escalier de dégagement*.

REM. * *Marsolier* l'emploie dans le sens de *désintéressement*. » D'autres vantoient cette libéralité, ce *dégagement* sans exemple, qui le portoit à employer à l'avantage de l'Église et de l'État, les grands revenus

dont il jouissoit, *Vie de Ximénès*. — *Dégagement* ne se dit pas en ce sens, seul et sans régime. Tout au plus pourrait-on dire, ce *dégagement des biens de la terre*; encore ne voudrais-je pas en répondre.

II. *Dégager* est, 1°. Retirer ce qui était engagé. » *Dégager des pierreries*, de la vaisselle. » Il a *dégagé* peu-à-peu ses Terres. — Figurément, *Dégager un Soldat*, obtenir son congé. *Dégager sa parole*; tenir parole, ou la retirer, quand elle avait été donnée sous condition. — *Dégager son cœur*, se retirer de l'engagement où l'on était avec une femme. » Il faut *dégager son cœur des intérêts du monde*. — 2°. Délivrer, débarrasser: » Il le *dégagea* du combat, du milieu des ennemis. » Il a eu peine à *se dégager* de dessous son cheval; il ne pouvoit *se dégager* de la presse. » Je me *dégageai* de ce mauvais pas. — » Ce remède a *dégagé* la tête, la poitrine, etc. — *Dégager un appartement*, lui donner une autre issue que la principale. — » Cet habit *vous dégage* la taille, la fait bien paraître.

DÉGAGÉ, ÉE, adj. Air *dégagé*, aisé: taille *dégagée*, aisée. *Airs dégagés*, un peu trop libres, trop familiers, etc.

DÉGAÏNE, s. f. DÉGAÏNER, v. n. [*Déghéné*, *Déghéné*; 1^{re} é fer. 2^e é ouv et long au 1^{er}, é fer. au 2^d, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Dégaïne* ne se dit que dans cette phrase du style proverb. bas et ironique; *d'une belle dégaïne*; d'une façon maussade.

DÉGAÏNER; tirer l'épée du fourreau. » Il n'aime pas à *dégaïner*. Figurément, on le dit d'un avare (st. fam.) s. m. » Brave jusqu'au *dégaïner*.

REM. 1°. L'Acad. dit que, quoique ce verbe soit actif on ne l'emploie guère qu'en supprimant le régime. *Guère*, dans son langage, signifie *jamais*. Mais si on ne le met jamais que sans le régime, ce verbe est donc neutre.

2°. *Dégaïner* ne se dit qu'en plaisantant. Quand on parle sérieusement, on doit dire, *tirer l'épée*.

On dit proverbialement d'un homme, dont les effets ne répondent pas aux menaces, qu'il *ne frappe pas comme il dégaïne*.

DÉGANTER, v. a. [1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Ôter les gants. » *Dégantez-moi*: Je ne saurais *mé déganter*.

DÉGARNIR, v. a. [1^{re} é fer.] 1°. Ôter

la garniture de . . . *Dégarnir un lit*, des chaises, etc. — *Dégarnir une maison, une chambre*, en ôter les meubles. — 2°. En parlant d'une place de guerre, en ôter une partie considérable de la garnison. » On fut obligé de *dégarnir les places*, pour renforcer l'armée. — 3°. *Se dégarner*, se vêtir, se couvrir plus légèrement. » Il ne faut pas trop tôt *se dégarner*. » Il s'est enrhumé, pour *s'être dégarner* trop tôt.

DÉGÂT, s. m. [*Dégâ*; 1^{re} é fer. 2^e lon.] 1°. Ruine, ravage. » La grêle a fait un grand *dégât* dans les vignes. » Les bêtes fauves font bien du *dégât* dans les terres. » On envoya plusieurs détachemens pour faire le *dégât* aux environs de la place. — 2°. Consommation de denrées faite sans économie. » On fait un grand *dégât* de bois, de vin dans cette maison.

DÉGEL, s. m. DÉGELER, v. a. [*Dégel*, *gelé*; 1^{re} é fer. 2^e é moy. au 1^{er}, e muet au 2^d, dont la 3^e é fer.] *Dégel*, est l'adoucissement de l'air, qui résout la glace. *Dégeler*, fondre la glace. » Le *dégel* est venu tout-à-coup. » Le vent a *dégelé* la rivière. — V. n. La rivière *dégèle*, comence à *dégeler*, à *se dégeler*; et avec l'impersonnel: il comence à *dégeler*, il *dégèle*.

On dit, figurément (st. fam.) qu'un homme *se dégèle*, lorsqu'il comence à parler, après s'être tu long-temps. » Il me parut bien *dégelé* sur l'estime qu'il a pour lui (le Chev. de Grignan) *Sév.*

DÉGÉNÉRATION, s. f. Trév. Ce mot est peu usité. L'Acad. ne le met pas. » Les talens sont parvenus à un tel point de *dégénération*, que jamais les conseils ne furent plus indispensables. *Ann. Litt.*

DÉGÉNÉRER, v. n. [4 é fer. *Dégénéré*.] 1°. Ne pas suivre la vertu, les bons exemples de ses ancêtres. Il se dit, ou avec la prép. *de*: » Il a *dégénéré* de la valeur de ses aïeux; ou sans régime; » Il *dégénère*, il a *dégénéré*. Fig. on le dit des animaux. — 2°. C'est aussi, *ne pas se soutenir* après avoir bien comencé. » Dans sa jeunesse, cet homme étoit un héros: dans ses premiers essais, cet Auteur faisoit merveille: Ils ont bien *dégénéré*. — 3°. En parlant des arbres, des plantes, s'abâtardir. » Ces arbres, ces plantes *dégénèrent*, comencent à *dégénérer*.

Rem. 1°. Suivant l'origine et le sens de ce mot, qui vient de *genus*, il ne doit se

dire que des enfans par rapport à leurs pères, à leurs aïeux, et des modernes à l'égard des anciens, et non pas des contemporains. » Ils auroient cru *dégénérer* de ceux qui avoient combattu jusqu'à la mort pour leur patrie. *Rollin*. Ce verbe n'était pas-là le mot propre.

2°. Quand il se dit des personnes, il régit la prép. *de* ; et quand il se dit des choses, la prép. *en*. » Le style pompeux *dégénère* souvent en galimathias. *Vertot* met, dans : » Empêcher que leur domination ne *dégénérât dans* (en) une tyrannie perpétuelle.

3°. Le même Auteur lui donne *être* pour auxiliaire. » Plusieurs disoient, pour sonder les esprits, que l'État Monarchique étoit préférable à une République, qui étoit *dégénérée* en pure anarchie. Il falait, qui *avait dégénéré*. — Quand il est sans régime, le passif vaut mieux que l'actif, du moins au présent. » Cette Pièce (*Bérénice*) qui a fait verser des larmes sous Louis XIV, n'en feroit pas répandre une seule aujourd'hui ; nous *sommes donc dégénérés*. *Ann. Litt.* Nous *avons donc dégénéré* ne serait pas si bon en cet endroit, à mon avis — D'autres préfèrent l'auxil. *avoir*. » Il paroît démontré que la Nation a *dégénéré* ; et si l'on excepte deux ou trois hommes de génie, la Littérature a suivi cette malheureuse révolution. *Marin*. » Chevalier *dégénéré*, de Vengeur de J. C. tu étois *devenu*, par un indigne échange, l'esclave d'une créature rebelle à son Auteur. *Jérus. Déliv.*

DÉGINGANDÉ, ÈÈ, adj. [*Dé-gein-gandé*, *dé-e* : 1^{re} et 4^e *e* fer. 2^e et 3^e lon.] Celui ou celle, dont la contenance et la démarche sont mal assurées (st. fam.) » C'est un homme tout *dégingandé* : » elle est toute *dégingandée*. » Il s'emploie quelquefois au fig. : » Esprit *dégingandé*, style *dégingandé*, pensées *dégingandées*. » Cette rage de m'éloigner encore de vous, et de voir pour quelque temps notre comerce *dégingandé*, me donne une véritable tristesse : *Sév.* — L'*Acad.* ne donne point d'exemple du figuré.

DÉGLUER, v. a. [*Déglu-é* : 1^{re} et dern. *e* fer. L'*e* est bref devant la syll. masc. mais devant l'*e* muet, il est long : il *déglue*] Ôter la glu. — *Se dégluer*, se débarrasser de la glu : cet oiseau n'a pu se

dégluer. — *Se dégluer les yeux*, ôter la chassie qui colle les paupières.

DÉGOBILLER, v. a. **DÉGOBILLIS**, s. m. [1^{re} *e* fer. mouillez les *ll*] ces termes sont bas. Vomir les viandes et le vin qu'on a pris avec excès. » Il a *dégobillé* son diner : cela sent le *dégobillis*.

DÉGOISER, v. a. [*Dé-goa-zé* : 1^{re} et dern. *e* fer. Devant l'*e* muet, *oi* est long : il *dégoise*, *dégoisera* etc.] Il s'est dit autrefois des oiseaux au propre : chanter. — Au figuré, dire ce qu'il faut taire. » Il a *dégoisé* tout ce qu'il sait. = v. n. On l'a fait *dégoiser* : » ce prisonnier a *dégoisé*. » cette femme aime à *dégoiser*. Il est populaire dit l'*Acad.* C'est trop dire, ce me semble. Il suffit d'avertir qu'il est du style familier.

C'étoit d'ailleurs un vieux routier
Et qui, dans sa décrépitude
Dégoisait psaumes et leçons
Sans y faire tant de façons.

Gresset.

» Peste, Madame la Nourrice ! comme vous *dégoisez*. *Mol.*

DÉGORGEMENT, s. m. **DÉGORGER**, v. a. [1^{re} *e* fer. 3^e *e* muet au 1^{er}. *dégorgeman*, *e* fer. au 1^{er}. *dégorgé*.] *Dégorger* c'est déboucher un passage engorgé. *Dégorger* un égoût, un tuyau, etc. — Il est aussi neutre. » Cet égoût a *dégorgé* et a empuanti tout le quartier. — *Se dégorger* se dit, dans un autre sens du poisson, et c'est se purger du goût de la marée et de la bourbe. — *Dégorgement* se dit dans le 1^{er} sens de l'épanchement des eaux et des immondices retenues, mais il ne se dit pas des eaux mêmes : il se dit de ce qui les contenait. » Le *dégorgement d'un égoût* etc. = Par extension, on le dit de la bile, des humeurs. » Il lui survint un *dégorgement de bile* : il faut procurer le *dégorgement des humeurs*.

DÉGOTER, v. a. Chasser de son poste. » On l'a *dégoté*, il a été *dégoté*. Il est du style badin. *Rich. Port.* l'*Acad.* ne le met pas.

DÉGOURDI, IE, adj. **DÉGOURDIR**, v. a. **DÉGOURDISSEMENT**, s. m. [1^{re} *e* fer. 4^e *e* muet au dern. *dé-gour-diceman*.] *Dégourdir* c'est redonner du mouvement, de la chaleur à ce qui étoit engourdi par le froid, ou par quelque autre cause. *Se dégourdir les mains*. Nous avons été long-temps assis : il

il faut marcher pour nous *dégourdir*. — Faire *dégourdir* de l'eau, la mettre auprès du feu, ou sur le feu pour l'attédir. — Figurément *dégourdir* un jeune homme, le façonner, le polir. » Il commence à se *dégourdir* : bientôt il sera trop *dégourdi*.

DÉGOURDI, s'emploie adjectivement : il est bien *dégourdi* et substantivement, c'est un *dégourdi*, un homme qui en sait long et à qui l'on n'en fait pas accroire. On le dit surtout des jeunes gens et rarement des femmes.

DÉGOURDISSEMENT ne se dit qu'au propre de l'action, par laquelle les membres engourdis se *dégourdissent*. » Le *dégourdissement* se fait sentir par un picotement dans les nerfs. On ne dit guère le *dégourdissement* d'un jeune homme, pour l'action de le façonner pour le commerce du monde. Cependant on pourrait le dire dans le discours familier. » Il faut travailler au *dégourdissement* de ce jeune homme.

DÉGOÛT, s. m. DÉGOUTANT, adj. DÉGOUTER, v. a.] 1^{re}. é fer. 2^e. Ion. au 1^{er}. br. aux 2 autres : mais devant l'e muet, l'ou est long : il *dégoûte*, *dégoûtera* etc. L'Acad. met l'acc. circ. sur l'adjectif et le verbe : mais la dipt. ou n'y étant pas longue, cet accent peut induire en erreur. Que si on ne le conserve que pour marquer la suppression de l's, parce qu'autrefois on écrivait *dégoust*, *déguster*, cette attention est aujourd'hui inutile.] *Dégoût* est 1^o. un manque de goût, d'appétit. » Il a un grand *dégoût* : il lui a pris un *dégoût* pour la viande, pour le poisson, etc. = 2^o. Figurément, aversion qu'on prend pour une chose ou pour une personne. » Il a un grand *dégoût* pour le monde ; » Il lui a pris un *furieux dégoût* pour cette personne. » Il ne savoit que penser du *dégoût* qui lui avoit pris pour les choses de pur agrément. Marm. = 3^o. Déplaisir, chagrin. » On lui a donné un *furieux dégoût*. » On lui a donné bien des *dégoûts*, etc.

Rem. Comme on dit être à charge, M. Desaci a dit par imitation, être à *dégoût*. Imit. de J. C. On dit le 1^{er}, on ne dit pas le second.

DÉGOUTANT, qui donne du dégoût. Il se dit au propre et au figuré. » Viande *dégoûtante* ; manières *dégoûtantes* ; homme *dégoûtant*, » Il arrive bien des choses dé-

Tom. I.

goutantes dans la vie. Voy. *Fastidieux*. — Appliqué aux personnes, il se dit plutôt du corps que de l'esprit. On dit qu'un homme est *dégoûtant*, quand il est mal-propre, qu'il sent mauvais etc.

DÉGOUTER, ôter l'appétit, faire perdre le goût. » A force de le faire manger vous l'avez *dégouté*. » Trop d'avoine *dégoûte* un cheval. — Au figuré il régit la prép. de. » Les perfidies du monde nous *dégoûtent* de lui. » Il s'est *dégouté* de cette maison, de cet emploi. — Faire le *dégoûté*, le difficile, le délicat — Et par contre vérité, c'est un *dégoûté*, un bon *dégoûté*, un homme de bonne humeur, de bonne chère.

DÉGOUTTANT, ANTE, adj. DÉGOUTTER, v. n. [Ils diffèrent des précédens par l'étymologie, l'orthographe et le sens. Les précédens viennent de *goût* et ceux-ci de *goutte*.] *Dégoutter*, c'est couler goutte à goutte. *Dégouttant*, qui *dégoutte*. » La sueur lui *dégouttait* du front, le sang du nez. » On dételle les chevaux *dégouttans* de sueur et couverts de poussière. Mde. Dacier Iliade.

Le Proverbe dit d'une affaire, d'un commerce, où il y a toujours quelque chose à gagner ; *s'il ne pleut, il y dégoûte*. » Quand il pleuvra sur lui, il *dégouttera* sur moi. Trév.

DÉGRADATION, s. f. DÉGRADER, v. a. [*Dégradacion*, *dégradé*] *dégrader* c'est 1^o. Démètre de quelque grade. *Dégrader* un gentilhomme ; le *dégrader* de noblesse ; *dégrader* des armes un homme de guerre pour quelque lâcheté comise, etc. = 2^o. Faire du dégât. *Dégrader* des bois, etc. = 3^o. En peinture, *dégrader* la lumière ou les couleurs dans un tableau, les affaiblir par degrés.

DÉGRADATION a ces trois significations. *Dégradation* de noblesse, des armes ; la *dégradation* d'un officier, etc. » Il a fait de grandes *dégradations* dans ces bois. — » Ce Peintre entend bien la *dégradation* des couleurs.

Rem. 1^o. Autrefois on employait *dégrader* pour *déshonorer*. » En tous lieux il me *dégrade*. Voit. Il se dit encore avec le pron. pers. » Cet homme croiroit se *dégrader* en veillant à ses affaires.

2^o. M. Necker fait ce verbe neutre, dans le sens de *descendre de degré en degré*. »

T t t t

Et ainsi de suite en dégradant jusqu'à la dernière (classe) qui n'est imposée qu'à raison d'un 24^e. — Dans cet emploi, *dégrader* est une nouveauté.

DÉGRAFER, v. a. [1^{re}. et dern. é fer.] Détacher une agrafe. » *Dégraser un habit ; une jupe, etc.*

DÉGRAISSER, v. a. DÉGRAISSEUR, s. m. [*Dégrécé, cœur* : 1^{re}. é fer. 2^e. é moy. 3^e. é fer. au 1^{er}.] *Dégraisser* est 1^o. ôter la graisse, *dégraisser le pot, le bouillon.* — 2^o. Ôter les taches, que la graisse a faites. » *Dégraisser un habit, un chapeau. — Dégraisser les cheveux.* — La poudre *dégraisse les cheveux.* — 3^o. Figurément, *dégraisser un homme*, lui ôter une partie de ses richesses. » Le premier bail l'avoit enrichi, le second l'a *dégraisé.* — » Les ravines *dégraisent les terres*, etc.

DÉGRAISSEUR ne se dit que, dans le 2^d sens, de celui qui dégraisse des habits, des étofes.

DÉGRAVOIMENT, s. masc. DÉGRAVOYER, v. act. [*Degra-voa-man, Dégra-voa-ie* : 1^{re}. é fer.] *Dégravoyer*, c'est déchausser des pilotis, des murs, etc. » L'eau a *dégravoyé ce mur.* *Dégravoiment* est l'effet d'une eau courante qui dégravoie.

DEGRÉ, s. m. [1^{re}. r muet, 2^e. é fer.] Plusieurs Auteurs ou Imprimeurs écrivent mal à propos *degré* avec un accent aigu sur le 1^{er} é.] 1^o. *Degré*, au propre, se dit, et d'un *escalier*, et d'une de ses marches. » *Le grand degré, un degré doux et aisé.* Monter, descendre *les degrés.* Des *degrés de pierre, de bois, etc.* — 2^o. Figurément, il se dit des emplois par lesquels on s'élève à des grades supérieurs. Il est parvenu là *par degrés*; il s'est élevé *de degré en degré.* — Dans les Universités, *degrés ou grades de Maître ès-Arts, de Bachelier, de Licencié, de Docteur.* Prendre *ses degrés*; il a tous *ses degrés.* — 3^o. En parlant des qualités morales, le plus haut, le dernier, le *suprême degré*, le comble de ces qualités. » Être insolent *au dernier, au plus haut degré.* Être parvenu *au suprême, au souverain degré de la gloire.* — 4^o. En parlant de parenté, la proximité ou l'éloignement qu'il y a entre parens. » Les frères et sœurs sont *au premier degré*, les cousins *au second degré*, etc. — 5^o. *Degré de Jurisdiction* se dit d'un Tribunal dont on peut appeler à un autre qui lui est supérieur. » Il y

en France, deux *degrés de Jurisdiction* entre un Evêque et le Pape, le Métropolitain et le Primat pour certaines Provinces. — 6^o. *Degré*, en Géométrie, est la 360^e partie d'un cercle. — En parlant des *thermomètres* et des *baromètres*, c'est une des parties dans lesquelles ils sont divisés.

Rem. 1^o. *Degré, escalier, montée* (synon.) *Montée* ne se dit que par le peuple, de l'escalier d'une petite maison. Il se dit aussi (populairement) pour la marche d'un escalier : une *montée* est rompue : faire sauter les *montées* à quelqu'un. *Degré* et *escalier* se disent également, mais *escalier* semble plus noble, quand il s'agit d'un très-beau degré. » Un magnifique *escalier*; le grand *escalier* de Versailles. L. T. Voy. MONTÉE et MARCHE.

2^o. DEGRÉ s'emploie souvent au figuré. — *Par degrés, ou de degré en degré.* » Les Tribuns, pour faire réussir leurs desseins secrets, vont comme *par degrés* à la tyrannie. *Vertot.* » *De degré en degré*, ils étoient parvenus à partager l'autorité royale, *Anon.* — * *Pluche* dit, s'élever *par degré*, au singulier. C'est apparemment une faute d'impression; car, pour s'élever, il faut plusieurs degrés. Il dit ailleurs, » tout alla *par degré*: il faut là aussi *par degrés*, au pluriel. — *A différens degrés*, ou, à *divers degrés.* Le premier vaut mieux, *divers*, signifiant plutôt le nombre que la différence, et *différent*, marquant l'un et l'autre. » Il n'y avoit que le seul Mentor, pour lequel (pour qui) il n'avoit aucune réserve. Il se confioit à d'autres amis, mais à *divers degrés*, et à proportion de ce qu'il avoit éprouvé leur amitié et leur sagesse. *Télém.* — *En même degré*, sur la même ligne, au même point.

Chez nos Neveux, moins incrédules,
Les vrais Césars, les faux Hercules,
Seront mis en même degré.

Rousseau.

* *Avoir le degré sur quelqu'un*, l'emporter sur lui; expression populaire. » J'étois rouge comme le feu. — C'est lui qui devoit rougir. — C'est vrai, il a beau être un grand Seigneur; la pauvre Cathérine, dans ce moment là, *avoit le degré sur lui.* Th. d'Educ.

DÉGRÉER, v. a. [3 é fermés.] Ôter les agrès d'un vaisseau. On a *dégréé le vaisseau.* — *Vaisseau dégréé*, qui a perdu, par

la tempête ou le combat, ou, à qui l'on a ôté ses agrès.

DÉGRINGOLER, v. a. et n. [*Dé-greingolé*; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Sauter, descendre vite. » Il a dégringolé les montées. *Acad.* » On lui a fait dégringoler l'escalier. Et, *neutralement*, sans régime. » Il a dégringolé. — Il est bête. *Dict. Gram.* Il est familier. *Acad.*

DÉGRÔSSIR, v. act. [*Dégrôssi*; 1^{re} é fer. 2^e lon.] En parlant des ouvrages de menuiserie et de sculpture, ôter le plus gros de la matière, pour commencer à lui donner la forme que l'Ouvrier veut lui donner. » Dégrôssir un bloc de marbre. — *Figurément*: Il faut dégrôssir les matières avant que de les traiter à fond.

DÉGUENILLÉ, éz, adj. [*dégheni-glié*, *glié-e*: 1^{re} et 4^e é fer. long. au 2d: mouillez les ll.] Dont les habits sont en lambeaux, ou du moins sales et mal en ordre, comme on dirait, composés de guenilles. » Il étoit tout déguenillé; » Elle est toute déguenillée.

DÉGUERPIR, v. act. et neut. Terme de Pratique: Abandonner un héritage, la possession d'un immeuble. » Il a été obligé de déguerpir cet héritage, cette maison. Ou *neutralement*, il a été condamné à déguerpir. — Dans le discours ordinaire, il régit l'ablatif. *Déguerpir d'un lieu*: » On l'a fait déguerpir de sa place: » Je le ferai bien déguerpir. — Dans le ressort du Parlement de Toulouse, on dit, *guerpir*, *guerpissement*. *Ferrière*.

DÉGUERPISSEMENT, s. m. [*Dégherpissement*; 1^{re} é fer. 2^e é ouv. 4^e e muet.] Il ne se dit qu'au Palais; le déguerpissement ou abandonnement d'un héritage.

DÉGUEULER, v. n. [*Dégheulé*: 1^{re} et 3^e é fer.] Vomir. Il est bête, et ne se dit que d'un vomissement, qui vient d'excès et de débauche.

DÉGUISEMENT, s. masc. **DÉGUISER**, v. act. [*Déghizeman'*, *ghizé*; 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d: l'u est muet: il n'est là que pour donner au g un sens fort qu'il n'a pas devant fi. Cet i est long devant l'e muet: il déguise.] *Déguisement* est l'état où est une personne déguisée. » Je le reconnus malgré son déguisement. — Au fig. artifice pour cacher la vérité. » Il a beau se servir de déguisements. » La vérité se reconnoît malgré tous ces déguisements.

DÉGUISER, au propre, c'est travestir une personne de telle sorte, qu'il soit difficile de la reconnoître. » On le déguisa en femme, en Abbé, en Moine, etc. — On dit, par extension, *déguiser sa voix*, *son écriture*, *son style*. — *Déguiser des viandes*, les apprêter de telle sorte qu'on ait peine à les reconnoître. — Au figuré, cacher sous des formes trompeuses: *déguiser les faits*, *la vérité*. — *Se déguiser*, au propre, se travestir; au figuré, feindre, se cacher, cacher ses vices, son caractère, ses vices, etc.

Rem. Divers Auteurs ont donné à *Déguiser* différens régimes relatifs. 1^o. L'ablatif (la prép. *de*). » De brillantes assemblées ne lui semblent qu'un coupe-gorge, *déguisé du nom spécieux de sociétés sur le bon ton. Du Plaisir*. — M. d'Andilly avait aussi dit autrefois:

Déguiser d'un beau nom son ardente avarice.
= 2^o. La prép. *en*: » Plus touché de ses fautes que des vaines louanges, qui les lui déguisent en vertus. *Massill.* = 3^o. *Sous*:

Sous les noms spécieux de zèle et de justice,
Vous vous déguiserez les plus noirs attentats.

Rouss.

Cette dernière manière est la plus usitée. **V. CACHER.**

DÉGUISÉ, adj. Amant *déguisé*, avarice *déguisée*: » Les vertus des Hommes ne sont que des vices *déguisés*. *St. Evr.* — Voyez **MASQUÉ**.

DÉGUSTATION, s. f. [*Dégustation*: 1^{re} é fer.] Essai qu'on fait des liqueurs en les goutant. Ce mot ne se dit guère que parmi les savans. Il ne se dit point dans le discours ordinaire. Il y serait utile. — *L'Acad.* le met sans remarque.

DÉHÂLER, v. act. [*De-hâlé*, l'h s'aspire; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Ôter l'impression faite sur le teint par le hâle.

DÉHANCHÉ, ée, adj. [*Dé-anché*, *ché-e*; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Qui a les hanches rompues et disloquées. » Homme, cheval *déhanché*; femme toute *déhanchée*.

Rem. Autrefois on écrivait *deshanché*. Joubert l'écrivit de la sorte, et avertit qu'on prononce *déhanché*. Puisque l's étoit muette, on a bien fait de la supprimer.

DÉHARNACHER, v. a. [*L'h est aspirée; dé-arnaché*: 1^{re} et dern. é fer.] Ôter les harnais à un cheval, *Trév.* — *L'Acad.* ajoute, *de trait*, ce qui est plus juste. » Le cocher n'a pas encore *déharnaché* ses chevaux.

DEHORS, adv. de lieu. Il est opposé à *dedans* — *Hors* est la prép. correspondante » Il est allé *dehors* : Cela avance trop *en dehors*. Mettre un domestique *dehors*, le chasser, lui donner son congé.

Rem. 1°. *Dehors* n'a pas de régime quand il est seul. On ne doit pas dire *dehors la ville*, mais, *hors de la ville*. — Racine avait dit :

Mille objets de douleur déchiroient mes entrailles,
J'en voyois et *dehors* et *dedans* nos murailles.

On ne le dirait plus aujourd'hui, dit Racine 1^e fils. — M. Moreau a pourtant dit tout récemment : » On n'étoit pas encore *dehors* de la maison où le traité avoit été signé, et déjà ce Prince avoit proposé à plusieurs... d'abandonner le parti de leur Maître. — Il faut, *hors de la maison*.

2°. Avec *au* et *par*, il a un régime. » *Au dehors de la Ville*, *par dehors la Ville*. — Avec *de* et *en*, il est adverbe et sans régime. » On le voit *de dehors*; il faut le mettre *en dehors*.

DEHORS, s. m. La partie extérieure de quelque chose. » Cette maison est belle *par le dehors*. » Le mal n'est qu'*au dehors*. — *Les dehors d'une Ville*, *d'une place*, *d'un château*, etc. — Il s'emploie élégamment au figuré, pour signifier *les apparences*, *l'extérieur*. » Elle garde bien *les dehors* : » C'est un homme qui *a de beaux dehors* : » Elle n'a que *le dehors*. Voy. EXTÉRIEUR.

Rem. Il ne se dit au figuré qu'au pluriel : et cette dernière phrase, qui est de *La Touche*, n'est pas fort régulière. Avec *un*, il est encore plus mal employé. » Il affectoit *un dehors*, qui en paroisoit infiniment éloigné (de ces qualités.) *Marsollier*, *Vie de Ximenes*. — *Affecter des dehors* ne vaudrait pas grand'chose; mais *affecter un dehors* est tout-à-fait mauvais.

DÉJÀ, adv. de tems. [1^{re} é fer. l'*a* doit porter un accent grave. On écrivoit autrefois *desjà*. 1°. Dès cette heure, dès à présent. *Trev. Acad. Rich. Port.* Cette définition ne me parait pas juste; parce que, *dès cette heure*, *dès à présent* se disent relativement à la personne qui parle, qui raconte, et ne peuvent s'appliquer à celle dont on parle. Au lieu de dire, *il est déjà arrivé*, diroit-on, *ils est arrivé dès cette heure*? Non, sans doute. Et un Historien qui dit : » *Déjà les armées commençoient à s'ébranler*, pourrait-il dire à la place, *dès à présent*

les armées *commençoient* à s'ébranler? Encore moins. Je traduirais donc *déjà* par *il y a quelque tems*, quelques momens, et avec l'imparfait, *dès lors*, *dès ce moment*. Encore cela ne rend-il pas bien l'idée de *déjà*, et n'est pas bien applicable à tous les cas. Il y a bien des mots qu'on ne peut définir, et dont on embrouille la signification en les définissant. — 2°. *Déjà* signifie quelquefois *auparavant*. » *J'avois déjà été chez vous*.

Rem. *Déjà* se met ordinairement après le verbe, dans les tems simples; et dans les tems composés, entre l'auxil. et le partic. » Il fait *déjà* son paquet : » Il est *déjà* arrivé; je l'ai *déjà* dit. Il est fort mal placé après le participe. » Il renvoie à l'ouvrage qu'il a donné *déjà* sur les ruines de la Grèce. *Ann. Litt.* — Quelquefois on le place à la tête de la phrase sur-tout dans le style historique. *Déjà* l'aile droite étoit rompue; *déjà* plusieurs corps fuyoient à la débânde, etc.

DÉICIDE, s. m. [1^{re} é fer. dern. e muet.] Il ne se dit qu'en parlant des Juifs, qui condamnèrent à mort Notre-Seigneur. *Acad. Crime* de ceux qui firent mourir le Sauveur du Monde. *Trev. Mot consacré* en parlant de la condamnation du Sauveur du Monde, par Pilate et les Juifs. *Rich. Port.* La définition de *Trev.* est la meilleure; car on peut dire que les Juifs firent mourir le Sauveur; mais ils ne le condamnèrent pas : ils demandèrent seulement et procurèrent sa condamnation. — Ce mot se dit et du crime et des criminels. » La mort de J. C. fut, de la part des Juifs, un horrible *déicide*. Nation, peuple *deicide*.

DÉJECTION, s. f. [*Déjèk-cion*, 1^{re} é fer. 2^e é moy.] Terme de *Medecine*. Les excréments, les selles d'un malade. Il se dit toujours au pluriel.

DÉJETER, (SE) v. réc. [1^{re} et dern. é fer. 2^e e muet. Devant la syllabe fémin. *e* devient moyen : il se *déjette*, ou *déjète*, se *déjettera*, ou *déjètera*.] Il se dit du bois qui se tourmente, se courbe, s'enfle et s'étend. *Acad.* — *Trev.* ajoute, qui sort de ses jointures, de ses rainures. » Le bois verd se *déjète* plus que le sec.

DÉJEÛNÉ, ou **DÉJEÛNER**, s. m. **DÉJEÛNER**, v. n. [*D-éjèll-né*; 1^{re} é et 3^e fer. 2^e lon. l'*a* doit porter un acc. circ.] Ils expriment l'un comme *substantif*, l'autre

comme verbe, ce petit repas qu'on fait le matin avant le diner, » *Un bon déjeûné.* » *Un mauvais déjeûner.* » Je n'ai pas encore déjeûné; je ne déjeûne jamais. — *Déjeûner-dîner*; (pron. *déjeûné diné.*) Grand déjeûné qui tient lieu de diné. Quelques-uns disent, *déjeûné-dinatoire*. Expression barbare.

Rem. On écrivait autrefois *desjeuner*, et Mde. Dacier l'a écrit encore de la sorte dans une note de sa traduction de l'*Odyssée*.

On dit proverbialement, *ne faire qu'un déjeûner de*, etc. s'en emparer facilement, ou le dissiper en peu de temps. » Leurs Hautes Puissances, par leur neutralité, conservèrent à l'Empereur ces Provinces de Flandre, dont, pour parler ainsi, la France auroit pu faire un déjeûné. Anon. Il fallait: dont la France n'aurait fait qu'un déjeûné. La négative et la conjonction *que* sont nécessaires dans cette expression proverbiale. — On dit, dans le même sens, d'un dissipateur, qui vient d'avoir un héritage, qu'il n'en aura pas pour un déjeûné.

DÉIFICATION, s. f. DÉIFIER, v. act. [*Dé-istka-cion*, en vers *ci on*; *dé-ist e*; 1^{re} é fer. Il l'est aussi à la dern. du 2^d.] *Déifier*, c'est mettre au nombre des Dieux. *Déification*, apothéose. Action par laquelle les Romains mettaient leurs Empereurs au nombre des Dieux de l'Empire.

DÉJOINDRE, v. a. [*Dé-joein-dre*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Faire que ce qui était joint ne le soit plus. Le Soleil a déjoint ces ais. » Ils sont tout déjoints. » Ils se déjoignent. » Les pierres de cette voûte comencent à se déjoindre.

DÉISME, DÉISTE, s. m. [1^{re} é fer. dern. e muet.] Le *Déisme* est le système de ceux, qui, n'admettant aucune révélation, croient seulement un Dieu, un Souverain Être. Le *Déiste* est celui ou celle, qui suit, ou qui affecte de suivre ce système.

DÉITÉ, s. f. [*Dé-ité*; 1^{re} et dern. é fer.] Dieu ou Déesse de la Fable. On ne le dit qu'en Poésie. En Prose on dit *divinité*.

La paresse est ma déité.

Gresset.

* DÉJUC, s. m. DÉJUCHER, v. n. Le 1^{er} est vieux. Le temps du lever des oiseaux. Le verbe se dit encore des poules. » Elles déjuchent; elles sont déjuchées; elles sortent, ou sont sorties du juchoir. — *Figurément*: » Je vous ferai déjucher, ou

je vous déjucheraï de là. (st. fam.)

DELA, adv. [1^{re} e muet: l'à doit porter un accent grave. — L'Acad. en fait deux mots, *de-la*, et renvoie à *là*.] De ce lieu. Il se combine avec plusieurs prépositions; *au delà de la Loire*: *en delà de la Seine*, *de delà le Rhône*, *par delà les Alpes*. — Il passa *de là* à Paris. » *De là* il vint à Rouen, etc.

Il se met quelquefois à la tête de la phrase, comme une conséquence ou une suite de ce qu'on a dit auparavant. » La vanité a gagné tous les états. *Delà* ce luxe funeste, qui, etc. *Delà* la pudeur abandonnée et méprisée, etc. etc.

Rem. * Quelques-uns emploient *delà*, pour *ensuite*, qui est adverbe de temps. » Geoffroi fut premier Evêque de Lincoln, et *delà* Archevêque d'Yorck. *Hist. d'Angl.* Il fallait dire, *ensuite*. Si l'Auteur avait dit; et *delà*, c. à. d. de Lincoln, il passa à l'Archevêché d'Yorck, *delà* aurait été bien placé, parce que, *passer* désigne le lieu. — M. de Berault a dit aussi: » Ouvrier en cuivre et laiton . . . *delà* (ensuite) Médecin ou Charlatan. *Histoire de l'Eglise*. Et un des Auteurs des *Lett. Edif.* » *Delà* à quelques mois j'eus à essuyer un autre coup plus acablant. Dans cette dernière phrase, *delà* signifie, *de ce temps-là*; et n'est pas plus conforme à l'usage.

2°. Quand *delà* n'est pas à la tête de la phrase, il doit être placé plutôt après le verbe, que devant. » S'étant logé chez un de ces Indiens, *delà* il parcourut toutes les cabanes d'alentour. *Lett. Edif.* Il fallait dire: Il se logea, etc. *Dela* il parcourut, etc. ou bien: » S'étant logé, il parcourut *delà*, etc.

3°. *Au delà* désigne souvent autre chose que le lieu. Sa paix, sa résignation, son détachement sont *au delà de* ce que l'on voit, *Sév.* c. à. d. surpassent encore ce qu'on voit.

DÉLÂBREMENT, s. m. DÉLÂBRER, v. a. [*Délâbrement*, *lâbré*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Délâbrer*, déchirer, mettre en lambeaux. *Académie*. Mettre en pièces, en désordre, en mauvais équipage. *Trev.* Cette seconde définition me paraît meilleure: elle renferme plus de manières, dont une chose peut être délabrée. *Délâbrement*: état d'une chose délabrée. Au propre, il se dit sur-tout, des meubles et des habits. On les a *délâbrés*;

ils sont tout *délâbrés* ; ils sont dans un grand *délâbrement*. — Au fig. on le dit des affaires. « Les banqueroutes qu'il a essuyées ont fort *délâbré* les affaires de ce Marchand. » Sans moi, vos affaires étoient fort *délâbrées*. Mol. « Armée *délâbrée* ; réputation *délâbrée* ; famille toute *délâbrée*, ruinée.

DÉLACER, v. a. [1^{re} et dern. é fer. Devant le muet, l'*â* est lon. Elle *délâce*.] Défaire un lacot, qui est passé dans les œuilllets d'un corps de jupe. On a dit *délâcer* un corps, et *délâcer* une femme ; « Elle est évanouie, il faut la *délâcer*.

DÉLAI, s. m. [*Délé* ; 1^{re} é fer. 2^e é moy.] Retardement, remise. Demander, obtenir un *délai* : Donner, prendre du *délai*.

Rem. On a dit anciennement, *délâyer*, pour différer. On dit ensuite *dilâyer*. L'un et l'autre sont vieux. *Dilâyer* ne se dit plus. *Délâyer*, a un autre sens.

DÉLAISSEMENT, s. m. **DÉLAISSER**, v. a. [*Déléce*man, *lécé* ; 1^{re} é fer. 2^e é moy. 3^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Délâisser*, abandonner. *Délâissement*, état d'une personne, qui est abandonnée de tout le monde, privée de tout secours, de toute assistance. « Dieu ne *délâisse* jamais ceux qui espèrent en lui. » Ses parens l'ont *délâissée*. « Elle est dans un entier *délâissement*.

REM. Massillon lui fait régir la prép. à. « Une enfance *délâissée* à elle-même, et à tous les périls de la Royauté. Dans cette occasion, *Délâissé* vaut mieux qu'*abandonné*, qui a aussi ce régime. — *Délâisser*, abandonner, synonym. *Abandonner*, se dit des personnes et des choses ; *Délâisser*, ne se dit que des personnes. Au Palais, on dit, *délâissement* d'un héritage, pour *abandonnement*.

DÉLASSEMENT, s. m. **DÉLASSER**, v. a. [*Délâce*man, *lâcé* ; 1^{re} é fer. 3^e é muet au 1^{er}, é ter. au 2d.] *Délâsser*, c'est ôter la lassitude. *Délâssement*, repos qu'on prend pour se *délâsser*. Ils se disent, de l'esprit comme du corps. « Après un travail si pénible, il faut se *délâsser*, il faut du *délâssement*. » Le changement d'occupation et de travail *délâsse* l'esprit, et quelquefois même le corps. « Le jeu doit être un *délâssement*, et non pas une étude.

Rem. On emploie quelquefois *délâsser* neutralement, en sou-sentendant le régime,

L. Racine, dans la préface de son Poème de la Religion, dit : « Dans tout autre Poème Didactique, les fictions pourroient trouver place de temps en temps pour *délâsser* de la froideur des préceptes et des raisonnemens. — Le régime direct est sou-sentendu, pour *délâsser* l'esprit, ou le Lecteur.

DÉLATEUR, s. m. **DÉLATION**, s. f. [*Déla*-teur, *la*-cion, en vers ci-on. 1^{re} é fer.] Acusateur, Dénonciateur. Acusation, Dénonciation. « Cet Empereur écoutoit trop les *Délâteurs*, » Il recevoit favorablement les *délâtions*.

DÉLATTER, v. a. [*Délaté* ; 1^{re} et dern. é fer.] Ôter les lattes de dessus un toit. « On a *délaté* ce toit.

DÉLAVÉ, ÉE, adj. [1^{re} et 3^e é fer. long à la 3^e du 2d.] Il se dit des couleurs foibles et blafardes. « Ce bleu est trop *dé-lavé*. — On dit aussi, visage *dé-lavé*, pâle, défait.

DÉLAYANT, s. m. **DÉLAYEMENT**, s. m. **DÉLAYER**, v. a. [*Délé*-ian, *je*-man, *ié* ; 1^{re} et 2^e é fer. 2^e é muet au 3^e, é fer. au 3^e.] *Délâyer*, c'est détremper. *Délâyer* de la farine, des œufs, des couleurs, etc. *Délâyement*, action de *délâyer*. *Délâyant*, remède, qui rend les humeurs plus fluides. « Les *délâyans* s'emploient dans la plupart des maladies.

Délâyer, se dit au figuré. « Tout ce morceau, déjà trop long, est paraphrasé et *délâyé* par le Traducteur. Journ. de Mons.

DÉLECTABLE, adj. **DÉLECTATION**, s. f. **DÉLECTER**, v. a. [*Délé*ctable, *ta*-tion, *té* ; 1^{re} é fer. 2^e é moy.] Ces mots fort à la mode autrefois, l'ont été beaucoup moins pendant quelque temps ; ils recommencent à prendre faveur ; mais il me semble qu'ils ne sont plus du beau style comme autrefois, et qu'ils ne sont guère propres que du style familier ou critique. L'Académie les met sans remarque. Elle dit seulement que *se délecter* est familier, et que *délecter* ne se dit qu'en fait de morale.

DÉLECTABLE, agréable, qui plaît. *Délectation*, plaisir qu'on savoure, qu'on goûte avec réflexion. *Délecter*, divertir, réjouir. Gresset dit dans sa Chartreuse, qu'il décrit sa Cellule jésuitique.

Sur ce portrait abominable
On penseroit qu'en lieu pareil
Il n'est point d'instant *délectable*,

« Il y a une différence extrême entre le travail, qui produit à l'homme les choses qui ne sont que *délectables*, et le travail, qui lui fournit son pain. *Pluche*. — *Délectable* ne fait pas bien en cet endroit. Des choses de luxe ou de pur agrément seraient une meilleure expression. — *S. m.* On a dit autrefois : « L'honête doit être préféré au *délectable*, et le *Rich. Port.* met encore cette phrase. » J'estime extrêmement ceux qui mêlent l'utile au *délectable*. *Cornille*. Aujourd'hui on dirait plutôt, à l'agréable. *Voy. Plaisant*.

DÉLECTATION est de ces trois mots celui qui est le plus usité dans le discours familier ; *se délecter* est aussi d'usage dans ce style. « Boire, manger, faire quelque chose avec *délectation*. Prendre trop de *délectation* aux choses du monde. » *Se délecter* à l'étude, aux beaux arts, à peindre, etc. « Ces initiations littéraires, où l'Hierophante philosophe *délecte* les oreilles, et devient lui-même la Divinité qu'on encense. *Linguet*.

DÉLÉGATION, s. f. DÉLÉGUER, v. a. [*Délegat-ion*, *deleghé*; 1^{re} et 2^e é fer. 3^e é aussi fermé au 2d.] *Déleguer*, en parlant des personnes, c'est députer, comettre, envoyer quelqu'un avec pouvoir d'agir, de juger, etc. « Le Pape a *délegué* des Juges pour cette affaire. — En parlant des choses, assigner des fonds pour le paiement d'une dette. » *Déleguer* une somme pour payer un créancier.

DÉLÉGATION, a ces deux significations. « Ce Juge ne peut connaître de cette affaire, même *par délégation*. » Faire, donner une *délégation* sur un fermier.

DÉLESTAGE, s. m. DÉLESTER, v. act. DÉLESTEUR, s. m. [*Délesta-ge*, *ré*, *teur*; 1^{re} é fer. 2^e é moy.] *Délester*, c'est ôter le lest d'un vaisseau. *Délestage*, est l'action de le délester. *Délesteur*, est celui qui est chargé du délestage.

* DÉLEURRER, v. a. Détromper. Mot nouveau, ou renouvelé de l'ancien langage. « Peut-être que cette histoire *déleurrera* M. le Colonel, et le familiarisera avec le ton de toutes les dédicaces de Thèses. *Anon.* — *Déleurrer*, n'est bon que pour le burlesque, ou la satire.

* DÉLIBÉRANT, ANTE, adj. [1^{re} et 3^e é fer. 4^e lon.] Irrésolu, qui délibère sans cesse. *Rich. Port.* — L'*Acad.* ne met pas ce

mot. *M. Linguet* s'en est servi. « Elle (la Grande-Bretagne) continuera de désoler ses *Délibérans voisins* (les Hollandais.) C'est un néologisme, et pour l'emploi du mot, et pour la construction. Quand *délibérant*, employé adjectivement, serait selon l'usage, il ne ferait pas bien devant le substantif. *Délibérans voisins*, est une inversion fort dure.

DÉLIBÉRATIF, IVE, adj. DÉLIBÉRATION, s. f. DÉLIBÉRER, v. n. [*Délibératif*, *ëve*, *ra-cion*, *ré*; 1^{re} et 3^e é fer. 5^e lon. au 2d.] *Délibérer*, c'est examiner, consulter en soi-même, ou avec les autres. *Délibération*, action de délibérer, consultation. « On a longtemps *délibéré* sur cette affaire. » On s'amuse en *délibérations*.

DÉLIBÉRATIF, IVE, se dit avec genre et voix. En Rhétorique, le genre *délibératif* est ce genre de discours par lequel l'Orateur veut persuader, ou dissuader une chose mise en délibération : « Cet Orateur excelle dans le genre *délibératif*. — Avoir *voix délibérative*; c'est avoir voix de suffrage dans une compagnie. *Voix délibérative*, est opposé à *voix consultative*.

Rem. 1^o. *Délibérer*, *opiner*, *voter* (synon.) *Délibérer*, c'est peser le pour et le contre; *opiner*, c'est dire son avis, et le motiver; *voter*, c'est donner son suffrage, quand il ne reste plus qu'à recueillir les voix. *J. J. Rouss.*

2^o. DÉLIBÉRER, signifie aussi résoudre, et régit, comme ce verbe, *de*, et l'infinitif. « Il *délibéra de se révolter*. » On *délibéra d'aller* aux ennemis. — *Délibération*, signifie aussi résolution. « La *délibération de la Sorbone* fut que, etc. Les *délibérations du Conseil*, etc.

DÉLIBÉRÉ, ÉE, adj. DÉLIBÉRÉMENT, adv. [1^{re}, 2^e et 4^e é fer.] Chose *délibérée*, conclue, arrêtée. — *De propos délibéré*, à dessein, exprès, après y avoir bien pensé. — En parlant des personnes: aisé, libre: Air *délibéré*. Cet homme est bien *délibéré*. — *Délibérément*, a ce dernier sens: D'une manière *délibérée*: Marcher *délibérément*.

DÉLICAT, ATE, adj. DÉLICATEMENT, adv. DÉLICATESSE, s. f. [*Délika*, *kate*, *kateman*, *katèce*; 1^{re} é fer. 4^e é muet au 2d et 3^e, é moy. au dern.] *Délicat*, est, 1^o. Délicieux, agréable au goût: « Mets, vin *délicat*; viande, chère, table *délicate*. — 2^o. Figurément, qui juge finement des choses de l'art et de l'esprit. « Goût, jugement, esprit *délicat*. Oreille *délicate*, ou, difficile à

contenter. » Vous êtes *trop délicat* : il ne faut pas être *si délicat*. — On dit qu'une affaire est *délicate*, qu'une manière est *délicate*, qu'elle est difficile et dangereuse à traiter. = 3°. Faible. » Tempérament *délicat*, santé *délicate*. » Il a le *sommeil délicat*, le moindre bruit l'éveille. = 4°. Fin, délié. Teint *délicat*, peau *délicate*. Ouvrage *délicat*, pensée *délicate*. » Cet Artiste a la main *délicate*, le pinceau, le burin, le ciseau *délicat*. = 5°. Sensible, aisé à blesser, prompt à s'alarmer. » Il est *délicat* sur ce qui regarde la Religion, sa famille, ses amis: Il a la conscience *délicate*.

DÉLICATESSE, s'emploie dans presque tous les sens de *délicat*. » *Délicatesse* des viandes, de la bone chère, de la table, etc. *Délicatesse* de jugement, d'esprit; d'un ouvrage, d'une pensée. *Délicatesse* du tempérament, de la santé. *Délicatesse* de conscience, etc. — On dit au pluriel, les *délicatesse*s (les finesses) de la Langue. Les *délicatesse*s de la table, les mets délicats. = *Délicatesse*, se prend quelquefois pour *mollesse*. » Cet enfant est élevé avec *trop de délicatesse*, ou, *trop délicatement*. » Garder le lit par *délicatesse*, etc.

DÉLICATEMENT, avec délicatesse, d'une manière délicate. Manger, se traiter, ou traiter les autres *délicatement*. Juger, travailler, écrire *délicatement*, etc.

Rem. 1°. DÉLICAT n'aime pas à précéder le substantif. Ces *délicates craintes*, comme dit Molière, forment une inversion dure, même en vers. Mde de Sévigné a dit aussi, » C'est une suite de notre *délicate santé*. On dit ordinairement, *santé délicate*.

2°. DÉLICAT régit quelquefois la prép. à, devant l'infinitif; mais c'est moins par lui-même, que par la sourde influence du verbe être, qui est sous-entendu. » Fonctions aussi nobles que *délicates à remplir*. Vertot. On sous-entend qu'elles sont.

En style proverbial, on dit d'un homme, qui fait le beau et le difficile, qu'il est *délicat et blond*. » La réputation des hommes est plus *délicate et blonde* que celle des femmes. Sév. Dans cet endroit, il suffisait de dire *délicate*; mais l'agréable Auteur y ajoute *blonde*, pour faire allusion à l'expression proverbiale. Cela pourrait pourtant devenir ridicule, s'il était trop souvent répété.

DÉLICATER, v. act. [*Délikaté*; 1^{re} et dern. é fer.] Traiter avec mollesse. » C'est-

gâter les enfans, que de les tant *délicater*. » Quand on aspire aux grandes choses, il ne faut pas se *délicater*, il faut s'acoutumer à la fatigue, etc.

DÉLICÉS, s. f. pl. [1^{re} é fer. dern. e muet.] Plaisir, volupté. » Les *délicés* des sens, de l'esprit. Goûter les *délicés* de la vie; être plongé dans les *délicés*, etc.

Rem. 1°. Vaugelas, Th. Corneille, Ménage, ont remarqué, il y a déjà long-temps, qu'on ne dit plus, comme autrefois, *c'est un délice*, c'est un grand *délice*; et qu'on ne se sert plus de ce mot qu'au pluriel et au féminin. M^{rs} de l'Académie ne le condamnaient point dans leur Dictionnaire, et dans les *Observations sur les Remarques*. Dans les éditions postérieures du Dictionnaire, ils se contentent de dire qu'on dit quelquefois *délice* au singulier: C'est un *délice*: quel *délice*! » C'est un grand *délice* de boire frais. Rich. Port. » Trois heures sonnent, et je ne m'arrache qu'avec effort au *délice* de m'entretenir avec vous. Anon.

2°. Quelques Auteurs l'ont fait masculin au pluriel, contre l'usage constant et universel. » L'on trouve, dans le comerce des sciences, tous les plaisirs et tous les *délicés* de l'esprit. P. Rapin. » Ces âmes se dégoûtant de leurs *premiers délicés*, et pressées d'animer des corps matériels, viennent en effet y habiter. P. Bouchet, Let. Edif. » On en voit d'autres qui naissent dans de magnifiques palais, et à qui il ne manque rien de tous les *délicés*. Id. Ibid. Il falait, de leurs *premiers délicés*, de toutes les *délicés*.

3°. On dit, être les *délicés*, faire les *délicés*, et faire ses *délicés* de. . . On a dit de Titus, qu'il était les *délicés* du genre humain. » La lecture fait les *délicés* de cet homme; elle fait mes *délicés*. » Son père en faisait ses *délicés*, et le plus doux objet de ses soins. Marm. — On dit aussi, faire ses *délicés* de, et mettre ses *délicés* à, avec l'infinitif. » Vous faisiez vos *délicés* de vivre ensemble (ou, vous mettiez vos *délicés* à vivre;) et depuis quand vous faut-il deux maisons? Id.

DÉLICIEUX, EÛSE, adj. DÉLICIEUSEMENT, adv. [*Déli-ciel*, *ciel-ze*, *ciel-ze-man*, en vers, *ci-el*, *ci-el ze*, *ci-elzeman*; 1^{re} é fer. 3^e lon. 4^e e muet.] *Délicieux*, extrêmement agréable. *Délicieusement*, avec délices; d'une manière délicate. » Vin, mets, lieux, entretien *délicieux*. Viè, conversation *délicieuse*.

délicieuse. » Vivre, boire, être nourri *délicieusement*.

Rem. DÉLICIEUX, ne se dit point des personnes, du moins quand il est employé absolument. » Antioche étoit une ville *délicieuse*, dit *Fleury*, Hist. Eccl. Il veut dire en cet endroit, *voluptueuse*, et c'étoit le terme propre. L'*Acad.* dit, il est vrai, que *délicieux* se prend quelquefois pour *voluptueux*, qui aime le plaisir. » C'est un homme *délicieux* dans le boire et le manger : mais elle avertit qu'il ne se dit guère absolument en ce sens-là. — *Voluptueux*, se dit des personnes et des choses : *Délicieux*, ne se dit que des choses : il ne se dit pas même de toute sorte de choses ; et c'est une affecterie ridicule que de s'en servir à tout propos, comme on le fait aujourd'hui. M. *Marmontel*, pour s'en moquer sans doute, fait dire à un des Personages de ses Contes : » Ah ! le joli habit !... Approchez donc, que je vous voie. Il est *délicieux*, n'est-ce pas, Cléon ? C'est moi qui l'ai choisi. » Des Romans *délicieux*, des Comédies pétillantes d'esprit, des Tragédies galantes, des Opéra d'amour fondu. *Coyer*. » Ce qui n'est qu'un peu difforme, est à faire horreur ; ce qui est médiocrement bon, est *délicieux* ; ce qui n'est qu'ébauché, est du *dernier parfait* : ils escaladent tous les superlatifs. *Id.* — Dans l'*Ann. Litt.* on dit, d'une Fable, qu'elle a été mise en vers par notre *délicieux* La Fontaine. Le jargon précieux gagne donc jusqu'aux plus sévères Critiques. — On emploie aussi *délicieusement* à tout propos. *Gresset* s'en moque, en le mettant dans la bouche de *Valère*, le Petit-Maître manqué de la Comédie du *Méchant* :

Enfin, c'est un monde charmant ;

Et Paris s'embellit *délicieusement*.

DÉLIÉ, ÉE, adj. [*Déli-é, li-é-e* ; 1^{re} é fer. 3^e é fer. aussi, long au 2d.] Grêle, mince, menu. Fil *délié* : trait de plume fort *délié* : toile *déliée* : taille *déliée*. Voy. MENU. — Figurément, esprit fin et *délié*. Voy. FIN. On le dit même des personnes : C'est un homme *délié*, une femme fine et *déliée*, qui a beaucoup de finesse, d'habileté, de pénétration, d'adresse. — Il se prend souvent en mauvaise part. — *Coyer*, pour critiquer nos Prédicateurs modernes, dit, que dans l'île frivole, un Orateur prononça un discours très-fleuré sur des vertus si *déliées*, qu'elles ne donnoient aucune prise. — *Patru* emploie *délié* substantivement. » Il régna, dans le

Tom. I.

Conseil, de ces subtils et de ces *déliés*, qui pensent que hors de leur terre et de leur soleil, il n'y a ni politique, ni prudence. *Él.* de *Pomponne de Bellievre*. Outre que *délié* n'est pas substantif, il n'a pas aujourd'hui le sens de *subtil*, de *rasiné*. Quand on dit, un homme *délié*, on entend, un homme fin, rusé, habile dans les affaires et les intrigues.

DÉLIER, v. a. [*Déli-é* ; 1^{re} et dern. é fer. devant l'e muet, l'i est long ; il *délle* : Au futur et au conditionnel, je *délierais*, je *délierais*, l'e est tellement muet, qu'on ne le fait pas sentir : on pron. *délire*, *délire*, en 3 syllabes.] Détacher, séparer ce qui lie quelque chose. On le dit, et du lien, et de la chose liée. *Déliier* des rubans, une corde, une attache ; *déliier* un paquet, une gerbe, un fagot. — Figurément, absoudre. » L'Église a le pouvoir de lier et de *déliier*.

DÉLINQUANT, s. m. DÉLINQUER, v. n. [*Dé-lein-kan, dé-lein-ké* ; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e lon. au 1^{er}, é fer. au 2d.] Faillir, commettre un délit, une faute, contrevenir à la loi. Hors du Palais, on ne le dit qu'en badinant. » C'est un *delinquant* ; il faut punir les *delinquans*. » En quoi a-t-il, ai-je *delinqué* ? On punira ceux qui ont, ou qui auront *delinqué*, etc.

DÉLIRE, s. m. 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Égarement d'esprit causé par la maladie. Il est dans le *délire*. — Au figuré, le *délire* de la raison. — On a critiqué dans l'*esprit des Croisades*, les *délires* de la victoire, et ce mot employé au pluriel. L'*Acad.* dit au propre : il est sujet à des *délires* : on pourrait dire aussi, il a de fréquens *délires* ; mais ce n'est pas une conséquence pour le figuré.

DÉLIT, s. m. [1^{re} é fer. On ne prononce pas le t final] crime. Il ne se dit qu'au Palais. Voy. *Faute*. — Le corps du ou de *délit*. Ce qui constate le crime, indépendamment des circonstances. Avant que de condamner un criminel, il faut que le corps de *délit* soit constant, il faut qu'on soit assuré que le crime a été commis : s'il n'y a eu ni meurtre, ni vol, comment pouvez-vous le poursuivre comme meurtrier et voleur. — Être pris ou surpris en *flagrant délit*, être pris sur le fait.

L'Auteur des *Numéros* dit plus d'une fois *déliés d'Etat*. Ces deux mots ne vont pas bien ensemble, et comme dit *Rousseau*.

Heurent d'éfroi de se voir acouplés.

DÉLIVRANCE, s. f. DÉLIVRER, v. a.

V V V V

[1^{re}. e fer. 3^e. lon. au 1^{er}. é fer. au 2d.]
Délivrer c'est, 1^o. *Mettre en liberté*, *affranchir* de quelque mal. » Il *délivra* son pays des tirans, des barbares. *Délivrer* quelqu'un de prison, de captivité. » Seigneur *délivrez-nous* du mal, etc. Quelquefois il n'a que le régime direct. *Délivrer* les captifs, les prisonniers. — 2^o. *Acoucher*. » La sage-femme, qui l'a *délivrée* : » Elle s'est heureusement *délivrée* (Elle est acouchée) d'un garçon. *Acad.* — 3^o. *Livrer*, mettre entre les mains. » *Délivrer* de la marchandise. *Délivrer* de l'argent, des deniers, etc.

DÉLIVRANCE a ces trois significations. La *délivrance* d'un mal, d'un prisonnier, etc. » Cette femme a eu une heureuse *délivrance*. » Quand la *délivrance* de la marchandise aura été faite.

Rem. La Touche observe que quelques personnes et surtout les Saintongeois prononcent *délivrance*, *délivrer* par un e féminin, ou muet. Trévoux ne mettait point d'accent : on en a mis un dans la suite.

* **DÉLIVREUR**, s. m. Vieux mot. Libérateur. Il ne peut être bon aujourd'hui que pour le burlesque.

Ce délivreur d'Andromède

Vit moins de monts et moins de vaux. *Voit.*

Le *Rich. Port.* met *délivreur*, celui qui rend une chose confiée à ses soins : en badinant, *libérateur*. Ce mot n'est en usage dans aucun de ces deux sens.

DÉLOGEMENT, s. m. **DÉLOGER**, v. n. et a. [1^{re}. é fer. 3^e. e muet au 1^{er}, *délogeman* ; é fer. au 2d, *délogé.*] *Déloger* neutre, c'est quitter un logement pour aller loger ailleurs. *Délogement* est l'action de déloger. » Il faut qu'il *déloge* : les troupes ont *délogé*, ont décampé. C'est le temps du *délogement*. *Délogement* des gens de guerre logés par étape. — *Déloger sans trompette* (st. prov.) Sortir doucement et sans bruit du lieu où l'on est, soit par discrétion ; soit pour ne pas payer ce qu'on doit ; soit pour éviter quelque mauvaise affaire.

C'est à ce coup qu'il faut décamper mes enfans,

Et les petits en même temps

Délogèrent tous sans trompette.

La Font.

DÉLOGER, actif est 1^o. faire quitter à quelqu'un son logement. » Je ne veux pas *vous déloger*. — 2^o. Le faire sortir d'une place comode où il s'étoit mis. » Ils s'étoient mis aux premiers rangs : on les en a *délogés*. 3^o. En termes de guerre, faire qui-

ter un poste, chasser d'un poste. » On *délogea* l'ennemi de ce poste.

Rem. M. Formey a employé *délogement* au figuré. » Il se vit déperir et vit avec une résignation philosophique et chrétienne les avant-coureurs d'un prochain *délogement*, c. a. d. d'une mort prochaine. Je pense que cette expression ne sera pas du goût de tout le monde, et qu'elle paroîtra peu convenable dans un ouvrage sérieux. On ne pourroit le dire qu'en plaisantant.

DÉLOYAL, ALE, adj. **DÉLOYALEMENT**, adv. **DÉLOYAUTÉ**, s. f. [*Déloa-ial*, *ale*, *aleman* ; *déloa-io-té* : 1^{re}. é fer. 3^e. dour. au dern. *Richet* écrit *déloial*, *déloïauté*, etc. mais l'i trema n'exprime point la prononciation de ces mots ; car l'o en étant détaché ne forme plus avec l'i la diphtongue *oi*] Perfide. *Perfidement*. *Perfidie*. *Ami déloyal*. En user *déloyalement*. *Insigne déloyauté*.

Rem. L'Auteur des *Réflexions sur l'usage présent de la langue* (qui est un usage déjà ancien) trouvait que ces mots étoient encôre beaux en poésie. L'*Acad.* n'en distinguait point l'usage, et elle a continué de les mettre sans remarque. On peut pourtant dire qu'aujourd'hui ils sont peu usités soit en vers, soit, et encore plus, en prose, du moins dans le stile soutenu. On peut ajouter que c'est dommage. Ces mots, ainsi que tant d'autres, ont péri sans être remplacés. Le simple *loyal* a été relégué dans le stile familier, où il ne paraît pas même souvent. On a apauvri la langue en laissant perdre beaucoup de mots sonôres et énergiques, et les nouveautés éphémères et souvent peu heureuses ne l'enrichissent pas.

DÉLUGE, s. m. [1^{re}. é fer dern. e muet] Inondation, grand débordement d'eau. Il se dit principalement du Déluge universel qu'on apèle absolument le *déluge*. — On dit figur., un *déluge* de maux, un *déluge* de sang ; un *déluge* de larmes, de pleurs : » elle nous acabla, si cela se peut dire, de ce *déluge* de confiance et de récits que je vous rapporte ici. *Mariv.* Cette dernière phrase même avec son correctif, ne peut être bonne que dans le stile plaisant.

DÉMAILLOTER, v. a. [*Démâ-glio-té* : 1^{re}. et dern. é fer. 2^e. lon. mouillez les ll] ôter un enfant du maillot.

DEMAIN, adv. De temps [*de-mein* : 1^{re}. e muet.] Il sert à marquer le jour qui

suit immédiatement celui, où l'on est, relativement à celui qui parle. Il arrivera *demain*. Je le ferai *demain*. Quand on parle d'un temps passé par rapport à celui qui parle, et présent relativement à celui dont on parle, il faut dire *le lendemain*. « Il le pressa tant qu'il promit de le faire *le lendemain*, et non pas *demain*. » On me pria à dîner pour le jour que je voudrois; je promis de m'y rendre *le lendemain* et non pas *demain*.

Rem. 1°. *Demain* peut se placer ou avant, ou après le verbe; j'amaï pourtant entre l'auxiliaire et le participe. *Demain* j'irai, ou j'irai *demain*; quand *demain* nous serons allés, ou quand nous serons allés *demain*; et non pas quand nous serons *demain* allés.

2°. Doit-on dire *demain matin*, ou *demain au matin*? Tous deux sont bons, répond *Vaugelas*, mais selon lui, il faut dire *jusqu'à demain matin*, et non pas *jusqu'à demain au matin*, quoiqu'on dise fort bien *jusqu'à demain au soir*. Th. *Corneille* est d'un sentiment contraire, et non seulement il ne condamne pas *jusqu'à demain au matin*, mais il le trouve meilleur que *jusqu'à demain matin*. — L'*Acad.* au mot *matin*, dit *demain au matin*, et plus ordinairement *demain matin*.

DEMAIN est aussi subst. Mais il ne prend point l'article; et il ne se dit qu'au nominatif et à l'acusatif. « Avant que *demain* soit passé. » *Demain* est un jour de fête. « Vous avez tout *demain* pour y penser. — Dans *demain* est vieux: on dit, dans tout *demain*, ou bien dans tout le jour de *demain*.

DÉMANCHER, v. a. [1^{re}. et dern. é fer. 2^e. lon.]. Ôter le manche d'un outil, d'un instrument. *Démâcher* une cognée, un couteau, un balai. « Ce couteau s'est *démâché*, ce balai se *démâche*. — Au figuré. se *démâcher* se dit d'une affaire qui comence à mal aller, d'un parti qui se détruit par la désunion. » Cette affaire se *démâche*; ce parti comence à se *démâcher*.

DEMANDE, s. f. DEMANDER, v. a. DEMANDEUR, EUSE, s. m. et f. [1^{re}. e muet; 2^e. lon. 3^e. e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d. lon. au dern.] *Demande* est, 1°. l'action par laquelle on demande. « Votre *demande* est juste. » Voilà bien des *demandes*. = 2°. *Question*. « La réponse doit

être conforme à la *demande*. = 3°. Action qu'on intente en justice. « *Demande* en coïplaintes, en réparation d'honneur. Former sa *demande*. » Il a été debouté de sa *demande*.

On dit; (st. famil.) d'une chose où il n'y a pas de difficulté: *belle demande!* voilà une *belle demande!* — Le Proverbe dit: à *folle ou sottie demande*, point de réponse.

II. DEMANDER, actif est, 1°. Prier quelqu'un d'accorder quelque chose. Je vous *demande* une grâce, votre amitié, votre protection, votre secours. = 2°. S'adresser à la Justice pour obtenir: *Demande* un règlement, un renvoi, une provision, etc. = 3°. Desirer ou exiger. Cela *demande* de grands soins. Le comerce ne *demande* que *liberté et protection*. Cet habit en *demande* un autre. = 4°. Interroger. *Demande* des nouvelles. « Il lui a *demandé* son nom et sa demeure.

DEMANDER, neut. se dit, ou sans régime: il *demande* toujours; il *demande* de porte en porte; il ne fait que *demande*; ou avec le régime du datif; il *demande* à tout le monde; *demandez-lui* d'où il vient.

Rem. 1°. *Demande* actif régit à; neutre il régit de. « Il lui *demanda* une somme à emprunter; ils lui *demandèrent* d'entrer en alliance avec lui. *Dict. Gram.* » Plusieurs Evêques n'eussent pas mieux *demandé* que de leur *bier* ce prétexte. *Moreau*. Cependant de bons Auteurs fournissent des exemples contraires à cette remarque que nous croyons conforme à l'usage le plus constant et le plus autorisé. « M. le Duc de Chaulnes a écrit au Maréchal d'Étrées, qui ne *demande* pas mieux qu'à nous faire plaisir. *Sév.* » *Philocles* *demanda* au Roi à se retirer dans une solitude. *Télé.* » Je *demande* toujours à avoir quelque défaut ou quelque foiblesse pour la consolation de ceux avec qui j'aurois à vivre. *Fonten.* » La chronologie Samaritaine *demande* en quelques endroits à être corrigée. L'Ab. *Du Voisin*. Malgré ces exemples, je persiste à croire que *de* vaut mieux.

2°. *Demande*, neutre, régit aussi la conjonction *que* et le subjonctif. « Ils *demandèrent* au Roi qu'il leur fût permis de disposer de leurs terres.

3°. Un Auteur moderne donc à *demande* pour régime de la personne, l'ablatif au lieu du datif (*de* au lieu de *à*) « *Zozime* *demanda* de tous les Evêques non seulement

qu'ils rejetassent l'hérésie pélagienne, mais encore qu'ils en signassent la condamnation. — C'est le régime du V. Exiger.

4°. *Demander* régit quelques noms sans article : *demander grâce, demander pardon, demander raison, etc.*

Je vous demande donc sûreté toute entière
Contre la violence et contre la prière. *Sertorius.*

DEMANDER entre dans quelques phrases du style familier. *Demander son pain, sa vie, demander l'aumône. Demander la bourse; exiger par violence l'argent qu'un homme a sur lui. Ne demander pas mieux; être fort content de ce qu'on nous propose. » Voulez-vous venir avec nous à Paris? Il ne vous en coûtera rien. — Je ne demande pas mieux. = Ne demander qu'amour et simplesse; ne chercher qu'à vivre en repos et à laisser les autres. — Qui nous doit nous demande, dit-on, quand ceux là se plaignent, de qui on a raison de se plaindre.*

3°. *Demandeur, élève; qui demande quelque chose, qui fait métier de demander. » C'est un demandeur perpétuel, une demandeuse importune. » Je hais les demandeurs. — Au Palais c'est la partie qui intente une action contre une autre, qu'on apele demandeur. Le féminin est demanderesse, défenderesse.*

DÉMANGEAISON, s. f. DÉMANGER, v. n. [*Démangeaison, démangé; 1^{re}. é fer. 2^e. lon. 3^e. é moy. au 1^{er}. é fer. au 2d.* Le *Dict. d'Orthogr.* écrit ces mots sans accent; *démangeaison, démangér*, et plusieurs y prononcent un *e* muet au lieu de l'*e* fermé. Et l'orthographe et la prononciation sont vicieuses.] Ils se disent d'un certain chatouillement ou picotement entre cuir et chair, qui donne envie de se grater. » *Sentir une démangeaison. » Il lui prit une telle démangeaison que, etc. » La tête lui démange. Et impersonnellement. » Il me démange; je sens une démangeaison.*

Rem. 1°. *Démangeaison*, au figuré, régit *de* et l'infinitif. » *Avoir la démangeaison qu'une grande démangeaison d'écrire, de parler, de plaider, de se battre. » A mesure que l'on croît en âge, on rougit de la coupable démangeaison de s'égayer aux dépens du prochain, et d'agiter des matières, qui exigent outre, une foi vive, une étude très-approfondie, avant qu'on soit en état d'en discuter solidement. Du Plaisir.*

2°. On dit figurément (st. fam.) d'un homme, que *les piés lui démangent*, pour dire qu'il a envie de sortir. — *Les doigts lui démangent; il brûle de se battre ou d'écrire. » Je suis fort en peine de lui, non pas quand je pense au Prince d'Orange, mais à M. de Luxembourg, à qui les mains démangent furieusement. Séy.*

Mûse c'est donc en vain que *la main vous démange*

S'il faut rimer ici, rimons quelque louange.

Boil.

On dit, d'un autre, que *la peau lui démange*, qu'il cherche à se faire battre.

DÉMANTELEMENT, s. m. DÉMANTELER, v. a. [1^{re}. é fer. 2^e. lon. 3^e. é moy. au 1^{er}. *e* muet au 2d.; 4^e. *e* muet au 1^{er}. é fer. au 2d. Le *Rich. Port.* écrit *démantèlement* avec l'acc. aigu; mais cet *é* est moyen et non pas fermé: il faut donc l'acc. grave. L'*Acad.* ne met point d'accent sur cet *e*, *démantèlement*; c'est sans doute une inattention de l'Imprimeur.] *Démanteler*, c'est démolir les murailles d'une ville: on le dit surtout des Places fortifiées. *Démantèlement* est l'action de démanteler, ou l'état d'une place démantelée. — Voy. *Démolir*

DÉMANTIBULER, v. a. [1^{re}. et dernier é fer. 2^e. lon.] * Au propre, rompre la mâchoire. Il est hors d'usage. — Au figuré (st. fam.) Rompre ou déranger des meubles et autres ouvrages de l'art. » Ce tourne-broche *est tout démantibulé; cette armoire est démantibulée.* Il s'emploie ordinairement au passif. On peut dire cependant en employant l'actif. Cet horloger, au lieu de racomoder cette pendule, *l'a toute démantibulée.*

DÉMARCHE, s. f. [1^{re}. é fer. dern. *e* muet.] Au propre, allure; manière de marcher. » Il vint à nous *d'une démarche* fière. » Je l'ai reconnu *à sa démarche.* — *Une démarche* lente paroît affectée, et *une démarche* précipitée, ne marque pas assez de gravité. *Dacier.* Au figuré, manière d'agir, procédé, conduite. » Il a fait *une fausse démarche.* On observe toutes vos *démarches.* » Il faut, quand on entre à la Cour, prendre garde à ses premières *démarches.*

Rem. * *La Bruyère* dit, *faire des démarches à*, pour *faire des pas vers . . . »* Quelles grandes *démarches* ne fait-on

pas au despotique, par cette indulgencē ? On dirait, aujourd'hui : *quels pās ne fait-on pas vers le despotisme ?*

DÉMARIER, v. a. ; [1^{re} et dern. é fer.] Déclarer un mariage nul. » On les a *démariés*. » Il voudroit bien *se démarier*. Il n'est que du style familier.

DÉMARQUER, v. a. [*démarké* ; 1^{re} et dern. é fer.] Ôter une marque. Il ne se dit point de la marque qu'on ôte, mais de la chose à laquelle on ôte la marque. *Démarquer un livre*.

DÉMARRER, v. n. [*Démarré* ; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon. r forte.] Il ne se dit guère qu'avec la négative, et dans le st. fam. » Il *ne démarre point*, il ne bouge point : il ne quitte point sa place. » Il *ne démarre pas* de cette maison : il *n'en démarre pas*. — En termes de Marine : il est *actif*. Il faut *démarrer* le canon. — Fig. (st. fam.) Il se dit de toutes les choses pesantes. » Cette armoire est si lourde, qu'on ne sauroit la *démarrer*. — En parlant des vaisseaux, il est neutre, et signifie *partir*. » Nous *démarrâmes* du Port un tel jour. » Le vaisseau *démarra* par un beau temps.

DÉMASQUER, v. a. [*Démaské* : 1^{re} et dern. é fer.] Ôter à quelqu'un le masque qu'il a sur le visage. » C'est un affront que de *démasquer un* homme qui est en masque. » Ils n'ont pas voulu *se démasquer*. — Figurément, *Démasquer un* homme, c'est le faire conaître tel qu'il est. » C'est un hypocrite ; je le veux *démasquer*. Non, il *se démasquera* bientôt lui-même, il se fera conaître pour ce qu'il est.

REM. *Démasquer*, même au figuré, n'a que le régime direct (l'acusatif.) Mde. de B. . . et *Pluche* lui donent le datif pour 2d régime. » Les précautions des Ministres ne servirent qu'à *lui démasquer* leur jalousie. *Hist. d'Angl.* » J'essaye de *leur démasquer* ces personages fabuleux. *Hist. du Ciel*. C'est le régime de *dévoiler*. Il est reçu pour celui-ci, il ne l'est pas pour l'autre.

DÉMÂTER, v. a. et n. [1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Abatte ou rompre le mât, ou les mâts d'un vaisseau. » La tempête *l'a démâté*. » Il *a démâté* du mât de misaine, de tous ses mâts.

DÉMÊLÉ, s. m. [1^{re} et dern. é fer. 2^e é fer. aussi] Querelle, contestation, brouillerie. » Avoir un *démêlé*, ou des *démêlés*

avec quelqu'un. Leur *démêlé* est fini. — Voy. *différents*.

* **DÉMÊLEMENT**, s. m. **DÉMÊLER**, v. act. [1^{re} é fer. 2^e é ouv. et long au 1^{er}, é fer. au 2^e, 3^e e muet au 1^{er}. Devant l'e muet, le 2d é est ouv et long. » Il *démêle*, il *démêlera* : é fer au 2d.] Le subst. n'a pas fait fortune, quoique l'*Acad.* l'eût employé dans ses sentimens sur le *Cid*, et Mde. de *Sévigné* dans ses charmantes *Lettres*. » L'intrigue et le *démêlement* ne manquent point à cette *Pièce Acad.* » Tout cela me paroissoit comme une machine, que la Providence conduisoit avec mille ressorts et mille cordes, dont je voyois le *démêlement*. *Sév.* Nous verrons la suite et le beau *démêlement* de toute cette intrigue. *La même*. — L'*Acad.* qui l'avait employé autrefois, ne l'a point mis dans son Dictionnaire. Il serait utile que l'usage adoptât ce mot.

Démêler, c'est séparer les choses qui sont mêlées. *Démêler du* fil, les cheveux, etc. — Il se dit au fig. et c'est même son emploi le plus ordinaire. 1^o. Apercevoir, reconnaître, *démêler* quelqu'un dans la foule. = 2^o. Débrouiller, éclaircir. » *Démêler une* affaire, une intrigue, un point d'histoire, etc. = 3^o. Distinguer. » Il est souvent difficile de *démêler le vrai d'avec le faux*. — *Le Gendre* dit avec, qui ne vaut rien. » Les réflexions d'un homme qui rêve sont faciles à *démêler avec* celles d'un homme qui veille. = 4^o. *Se démêler de . . .* se tirer heureusement de *Se démêler d'une* affaire, d'un combat, d'un embarras. = 5^o. *Démêler*, Contester. » Ils ont toujours *quelque chose à démêler* ensemble.

REM. *Bossuet* se sert de ce verbe d'une manière qui manque de justesse. » *Démêler une obscurité* par une obscurité plus grande. La métaphore n'est pas juste. On *démêle* ce qui est embrouillé ; on *éclaircit* ce qui est obscur.

On dit, proverbiallement, *démêler la fusée*, débrouiller une affaire, une intrigue. » Laissons-les *démêler* cette fusée.

DÉMÈMBREMENT, s. m. **DÉMÈMBRER**, v. a. [*Démanbreman*, *Démândré* ; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *La Touche* soutient qu'on ne dit ces mots qu'au fig. ; et je pense qu'il a raison. » On *a démêbré* ses États ; le *démembrement* de sa Terre en a bien diminué le prix.

L'Acad. dit le verbe au propre, et ne donne que ces deux exemples. » Les Bacchantes *démembrent* Penthée. Il se feroit plutôt *démembrer*, que de faire cela. Je crois ces deux phrases *meilles* et *mettre en pièces*, qui a le même sens, est certainement plus usité. Pour le substantif, elle ne l'a mis que pour le style figuré. » Il croit, par le *démembrement* de sa terre, en tirer plus d'argent. Il signifie quelquefois la chose *démembree*. » Ce fief est un *démembrement* d'un tel Duché.

DÉMENAGEMENT, s. m. **DÉMENAGER**, v. a. [*Déménagemen*, *Déménagé*; 1^{re} et 2^e é fer. 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Déménagement*, est l'action de *déménager*, de transporter ses meubles d'une maison dont on déloge, à une autre où l'on va loger. » C'est un souci pour moi que ce *déménagement*. » Il a *déménagé* tous ses meubles, tous ses livres. — On dit, *neutralement* et sans régime: il *déménage*, il a *déménagé*, il faut *déménager*.

Rem. Un Auteur moderne donne à ce verbe l'auxil. être. » Mde. de... étant *déménagée* pour retourner à, etc. Il faut, ayant *déménagé*.

DÉMENCE, s. f. [*Démance*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Folie, aliénation d'esprit. » Il est en *démence*, il est tombé en *démence*.

DÉMENER (se) v. réc. [1^{re} et dern. é fer. 2^e e muet.] Se débattre, s'agiter, se remuer violemment. Il se dit au propre et au figuré: » Il se *démène* comme un possédé. Il s'est bien *déméné* pour cette affaire. » Elle n'avoit pas dans ses mouvemens cette pesanteur des femmes trop grasses... et l'on voyoit cette masse se *démener* avec une vigueur, qui lui tenoit lieu de légèreté. *Mariv.* » Rien de si amusant, que de le voir (M. L. H.) se *démener* contre la force, la chaleur, et prononcer sur la différence des génies. *Sab.* trois Siècles.

DÉMENTI, s. m. **DÉMENTIR**, v. act. [*Démanti*; 1^{re} é fer. 2^e lon.] *Démentir*, c'est dire à quelqu'un qu'il a menti. *Démenti* est donc une parole par laquelle on dit à un homme qu'il en a menti. » Il l'a *démenti*, il lui a donné un *démenti*. — En avoir le *démenti*, c'est avoir l'afrent de ne pas réussir.

Démentir est beau au figuré, appliqué aux choses. » C'est une chose que l'expérience

dément tous les jours. » Sa conduite *dément* sa naissance.

Son Livre, en paroissant, *dément* tous ses flatteurs.

Boil.

» Jamais ce grand Prince ne s'est *démenti*, ne s'est relâché de ses devoirs. » Ce discours se soutient d'un bout à l'autre et ne se *dément* point. — *Se démentir*, se dit aussi des bâtimens, des ouvrages de menuiserie, de la charpente, etc. Cette muraille comence à se *démentir*. » Cette cloison, ce lambris se *dément*.

DÉMÉRITE, s. m. **DÉMÉRITER**, v. n. [1^{re}, et 2^e é fer. dern. e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Plusieurs trouvent que ces mots avoient cessé d'être du bel usage. L'Académie ne condamne pas le subst.; et pour le verbe, elle disait qu'il n'étoit en usage que dans le dogmatique, pour signifier, faire quelque chose qui prive de la grâce de Dieu. Dans la dern. édit. elle lui donne aussi le sens de, faire quelque chose qui prive de la bienveillance, de l'affection de quelqu'un. » Quel *démérite* ai-je auprès de vous? En quoi ai-je *démérité* auprès de vous? » Son fils aîné n'avoit jamais *démérité* auprès de son père. *Causes célèbres.* Plusieurs disent *de*, au lieu de *auprès de*... Ce dépouillement total de quatre héritiers honnêtes gens, qui n'ont pas *démérité* du Testateur, est un acte de rigueur, ou un oubli incroyable de la part du Sieur de... *Mém.* — Il s'emploie le plus souvent avec la négative.

DÉMESURÉ, ÉE, adj. [*Démesuré*, *ré*; 1^{re} et 4^e é fer. 2^e e muet.] Qui excède la mesure ordinaire. » Homme d'une *grosseur démesurée*. — Extrême, excessif. Ambition, envie *démesurée*. — Cet adjectif suit toujours le substantif, même au masculin.

DÉMESURÉMENT, adv. [1^{re} et 4^e é fer. 2^e e muet. *Démesuréman*.] D'une manière démesurée. Excessivement. *Démesurément* grand; *démesurément* ambitieux.

DÉMETTRE, v. a. [*Démètre*; 1^{re} é fer. 2^e é moy. 3^e e muet.] 1°. Disloquer, ôter un os de sa place. Il se dit moins de l'os, que de la partie où cet os est situé. En jouant, on lui a *démis* le poignet. » Il s'est *démis* le bras. — 2°. Déposer, destituer. Il se dit surtout avec le pronom pers. pour, se *défaire* d'un emploi, d'une charge. » On l'obligea

de se démettre de sa charge. » Il s'est démis purement et simplement de son bénéfice, entre les mains du Collateur. » Dioclétien se démit de l'empire.

DÉMEUBLEMENT, s. m. DÉMEUBLER, v. a. [*Démeubleman*, blé; 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Démeublement* est l'action de *démeubler*, de dégarnir de meubles. *Démeublement d'une maison; démeubler un appartement.* » Sa chambre est *démeublée*.

DEMEURANT, ANTE, adj. Qui demeure. Il n'est adjectif verbal qu'au Palais, où l'on dit; la Dame de... *demeurante à telle rûe*. Dans le discours ordinaire, on dit toujours *demeurant*.

Au demeurant, adv. Au reste, au surplus. — Du temps de M. Coeffeteau, et plusieurs années après sa mort, cet adverbe a été en grand usage parmi les Auteurs; mais il a vieilli, dit Vaugelas, et ceux qui écrivent bien ne s'en servent plus. Il s'est conservé dans la conversation. *Regn. Acad.* Il est du style badin.

J'avois un jour un valet de Gascogne...

Servant la hart de cent lieues à la ronde,

Au demeurant, le meilleur fils du monde.

Marot.

» *Au demeurant*, amie de tout le monde. *Mariv.*

Rem. Anciennement on employait *demeurant* comme substantif: *le demeurant*, le reste. Malherbe dit, dans un sonet sur un Livre de fleurs.

Certes, il a privé mes yeux
De l'objet qu'ils aiment le mieux;
N'y mettant point de marguerite;
Mais, pouvoit-il être ignorant
Qu'une fleur de tant de mérite
Auroit terni le demeurant.

DEMEÛRE, s. f. DEMEURER, v. neut. [1^{re} e muet 2^e lon. au 1^{er}, 3^e e muet au 1^{er}, é fer au 2d.] I. *Demeûre* est, 1^o. Habitation, domicile, lieu où l'on habite; belle, agréable ou triste, sombre *demeûre*. Choisir, établir, fixer, *sa demeûre* en tel endroit; changer *de demeûre*. = 2^o. Le temps pendant lequel on habite en un lieu: » Il n'a pas fait longue *demeûre* en cette Ville. — En ce sens, son emploi n'est pas fort étendu. = 3^o. État de consistance: » Cela n'est pas à *demeûre*, n'est pas fait à *demeûre*. — En style de Palais, *être en demeûre* avec ses créanciers, c'est, ne pas les satisfaire au

temps qu'on a promis, être en retard. *Mettre en demeûre*, ôter toute excuse, en observant les formalités. » On recommande aux Evêques de ne retrancher aucun pécheur de la communion de l'Église, avant que de l'avoir mis en *demeûre* par des monitions canoniques. Moreau. — Dans le discours ordinaire, on dit de quelqu'un, qu'il est *en demeûre envers un autre*, quand il ne satisfait pas à ce qu'il lui doit, et qu'il ne rend pas les bienfaits, les plaisirs qu'il en a reçus.

II. DEMEURER est, 1^o. Faire sa demeûre. » *Demeurer à la Ville, à la campagne, dans une telle rûe, à telle enseigne, etc.* = 2^o. Être permanent. » Il *demeûre* toujours dans le même état. Il est peu usité en ce sens. = 3^o. Rester: » Il ne lui est rien *demeuré* de tant de biens. = 4^o. Il se dit quelquefois pour le verbe être, et ne fait que renforcer l'expression. » *Demeurer interdit, confus. Demeurer d'accord. Demeurer les bras croisés.* = 5^o. Tarder. » Il *demeûre* longtemps à venir: » Sa plaie *demeûre* longtemps à guérir. = 6^o. S'arrêter. *Demeurer-là!* » Le carrosse *demeura* au milieu du chemin, sans pouvoir avancer. = 7^o. *Demeurer dans* une harangue, dans un sermon; manquer de mémoire au point de ne pouvoir plus continuer.

8^o. DEMEURER entre dans plusieurs expressions familières. — *Demeurer en arrière*; rester débiteur. — *Demeurer sur la bone bouche*, sur ce qui plait. — *Demeurer sur son apétit*, se retenir de manger quand on a encore apétit. *Figurément*, quitter avec regret quelque chose qui fait plaisir. — *Demeurer en beau chemin*, s'arrêter lorsque la chose est plus agréable ou plus favorable. — *Demeurons-en là*, n'en parlons pas davantage. » Henri Morus récrivit à Descartes; celui-ci lui répondit: et la dispute *en demeura-là*. PAULIAN. — On dit d'une chose qu'on a avalée, qu'elle est *demeurée sur le cœur, sur l'estomac*; qu'elle cause des soulèvemens de cœur; qu'elle pèse sur l'estomac. On dit, *figurément*, de ce dont on conserve du ressentiment, que cela nous est *demeuré* sur le cœur. — La victoire nous est *demeurée*, l'atront leur est *demeuré*: nous avons eu la victoire, ils ont eu l'atront. — Cette affaire n'en *demeurera pas là*: elle aura des suites, bones ou mauvaises. = M. MARIN pense que dans tou-

tes ces phrases, *rester* vaut mieux, et qu'il est plus d'usage.

Rem. 1°. *Demeurer* prend, dans ses tems composés, tantôt *être*, tantôt *avoir*. Avec l'auxil. *être*, il marque qu'on est encore dans un lieu : « Il est demeuré à Paris pour poursuivre un procès. Avec l'auxil. *avoir*, il marque qu'on n'est plus dans le lieu dont on parle : il a demeuré un an en Italie Restaut.

— Racine dit (Bérénice, act. II. sc. II.

Ma langue embarrassée

Dans ma touche, vingt fois, a demeuré glacée.

Dans ce vers, dit D'OLIVET, *demeurer* ne saurait être pris que pour *rester*. Ainsi, ma langue est demeurée glacée, était la seule bonne manière de parler.

2°. *Demeurer* diffère de *loger*, en ce qu'il se dit par rapport au lieu topographique qu'on habite (ville, village ou campagne); et *loger*, par rapport à l'édifice où l'on se retire. « On demeure à Paris, en Province; à la campagne. On loge au Louvre, chez soi, en hôtel garni. GIR. Synon.

Demeurer diffère aussi de *rester*, en ce qu'il ne présente que cette idée simple et générale de ne pas quitter le lieu où l'on est, et que *rester* a de plus, une idée accessoire de laisser aller les autres. « Il demeure toujours chez soi : il est resté le dernier à l'Eglise. Il paraît aussi que *rester* convient mieux dans les occasions où il y a une nécessité indispensable de ne pas bouger de l'endroit, et que *demeurer* figure bien où il y a pleine liberté. Ainsi, l'on dit que la sentinelle reste à son poste, et que le dévot demeure long-temps à l'Eglise. Id. Ibid.

3°. *Demeurer*, appliqué aux choses, n'est pas du beau style. « Les soins publics seroient abandonnés, les affaires demeureroient, les subalternes abuseroient de leur autorité. Massill. J'ose dire que cette expression n'est pas assez noble pour la chaire.

4°. *Demeurer d'accord* régit de devant les noms et les verbes. « Il est demeuré d'accord de tout ce que nous avons dit. « Nous sommes demeurés d'accord de nous écrire. Sév.

— *Demeurer pour certain* est vieux : il régit la conjunct. *que* et l'indicatif. « Il demeure pour certain et indubitable que vous vous êtes trompé. Voy. *Accord*.

Demeurez-en là et *demeurez-là* sont bien différens. L'un signifie, n'alez pas plus loin dans cette affaire; l'autre, ne bougez de cet endroit. *En* est nécessaire avec *demeurer*,

dans le 1^{er} sens.

Dans *demeurer court*, *court* est indéclinable, et l'on doit dire d'une femme, elle est demeurée *court*, et non pas *courte*; et de plusieurs, ils sont demeurés *court*, et non pas *courts*. « Il congratule Théodème sur un discours qu'il n'a pas entendu... Il lui parle sur-tout de la fidélité de sa mémoire, et il est vrai que Théodème est demeuré *court*. La Bruyère.

DEMI, DEMIE, adj. [1^{re} e muet : 2^e lon. au 2d.] Moitié d'une chose. « Demi-cercle demi-bastion, demi lune, demi-heure.

Rem. *Demi* est indéclinable quand il marche avant le substantif, comme il paraît par les exemples cités, où l'on met *demi*, devant des noms féminins, comme devant les masculins. Mais il devient adjectif quand il marche après, et il doit s'accorder en genre avec le substantif : un jour et *demi*, une heure et *demie*. Cependant il n'a pas de pluriel, soit qu'il précède ou qu'il suive. On ne doit pas dire *demis-diamètres*, avec *Le Gendre*, ni *deux heures et demies*; mais *demi-diamètres*, *deux heures et demie*.

DEMIE, s. f. Demi-heure. « La demie sonne. » Cette horloge sonne les heures et les demies. Il n'a de pluriel que dans cette occasion.

DEMI, adv. Presque. « Il est demi-cuit. Il est demi-fou, demi-mort. Il est donc adjectif avec les noms substantifs, et adverbe avec les noms adjectifs.

A demi, adv. Se met devant les participes. « Des mots à demi articulés, expirent sur les lèvres. On dit, dans le Testament (supposé) de Louvois : « Plus de demi partagée; il falait, plus d'à demi, etc

Plusieurs, parmi les Étrangers, disent, un demi an, un quart d'an, trois quarts d'an. Il faut dire, six mois, trois mois, neuf mois.

On doit dire aussi, semi-Arien, semi-Pélagien, et non pas, demi-Arien, demi-Pélagien.

DÉMISSION, s. f. [*Démi-cion*, en vers, *ci-on*; 1^{re} e fer.] Acte par lequel on se démet de quelque charge, emploi, etc. *Faire sa démission*. « On lui a demandé sa démission. « Il a été obligé de donner sa démission.

DÉMOCRATIE, s. f. DÉMOCRATIQUE, adj. DÉMOCRATIQUEMENT, adv. [*Démocraci-e*, *tike*, *tikeman*; 1^{re} e fer. 4^e lon. au 1^{er}, 5^e e muet.] *Démocratie*, est un gouvernement populaire. *Démocratique*, qui appartient

tient à la Démocratie. *Démocratiquement*, d'une manière démocratique. » La *Démocratie*, ou le gouvernement *démocratique*, est sujette, ou sujet à de grands inconvénients. Athènes était une pure *Démocratie*. » Plusieurs des Cantons Suisses sont des États *démocratiques*, se gouvernent *démocratiquement*.

DÉMOISELLE, s. f. [*De-moa-zèle*; 1^{re} et dern. e muet, 3^e à moy. — Du temps de Richelieu on disait aussi *Damoiselle*, mais il trouvait *Demoiselle* plus doux.] Terme devenu commun à toutes les filles d'honorable famille, et par lequel on les distingue des femmes mariées. » C'est une *Demoiselle* bien née, bien élevée. — Employé adjectivement, il ne se dit que des filles nées de parens nobles. » On dit, elle est *Demoiselle*, elle est *bonne Demoiselle*, comme on dit, il est *Gentilhomme*, bon *Gentilhomme*.

DÉMOISELLE, poule de Numidie. — Insecte volant. — Instrument à enfoncer les pavés, autrement *Hie*.

DÉMOLIR, v. act. DÉMOLITION, s. f. [*Démoli, li-cion*, 1^{re} é fer.] Abatre, ruiner, en parlant des bâtimens. — Action de démolir. » *Démolir un édifice*, une maison. » La *démolition* de cette tour coûtera beaucoup. — Au pluriel, matériaux qui restent, après avoir démolir. » Il a acheté les *démolitions* de ce Palais.

Démolir, raser, démanteler, détruire (synon.) On *démolir* par économie; pour tirer parti des matériaux et de l'emplacement, ou pour réédifier: on *rase* par punition, pour laisser subsister un monument de la vindicte publique: on *démantèle* par précaution, pour mettre une place hors de défense: on *détruit*, dans toute sorte de vûes, et par toute sorte de moyens, pour ne pas laisser subsister. » Un particulier fait *démolir*; un Général fait *démanteler* une place qu'il a prise; et pour cela, il en fait *détruire* les murailles et les fortifications. *Beauzée*, Synon.

DÉMON, s. m. [1^{re} é fer.] Diable, malin esprit. — Il ne se dit plus que des mauvais Anges, des mauvais génies. On le disait autrefois des bons.

Que l'honneur de mon Prince est cher aux destinées!

Que le Démon est grand, qui lui sert de support!

Malh.

La Touche prétend, au commencement de ce siècle, qu'il se prend pour génie, esprit;

Tome I.

soit bon, soit mauvais. Il se trompe; et de son temps même, l'usage avait déjà changé. On disait bien encore le *Démon* de la guerre, des combats; mais on ne disait plus, le *Démon* de la France, pour le *Génie* de la France.

* M. Guyotand dit: le *Démon* des Nouvelles.

Le Démon des Nouvelles

Est sans voix et sans ailes.

On se moque de cette expression dans le *Journal de Monsieur*. » *Le Démon* des *Batailles*, est une expression ordinaire; mais *le Démon* des *Nouvelles* est une idée neuve, hardie, marquée au coin du génie.

Dans le style familier, plaisant ou critique, on se sert encore de *Démon*, pour *passion*.

De tout ce qu'il a fait, sottement entêté;

Possède du *Démon* de la propriété,

Il réglera pour vous, son penchant et sa haine,
Sur l'air dont vous prendrez tout son petit domaine.

Méch.

Suivant l'*Acad.* on dit encore, le *Démon* de *Socrate*.

DÉMON, se dit encore, toujours dans ce style, fig. famil., d'un méchant homme, d'une méchante femme. » C'est un *Démon*, ce n'est pas un homme. » *Mon Démon* (c'est de ma femme dont je parle) étoit parente d'un de mes Juges. *Mariv.* — Il a de l'esprit comme un *Démon*, beaucoup d'esprit. *Faire le Démon*, tempêter, faire du bruit, de la peine. » Cet enfant a *fait le Démon* toute la nuit.

DÉMONIAQUE, adj. et subst. DÉMONOGAPHE, s. m. [*Démoniaque, no-gra-fe*; 1^{re} é fer. dern. e muet.] Qui est possédé du malin esprit. — Auteur qui a écrit sur les Démon. » Il est *démoniaque*: *Femme démoniaque*. = Subst. Un *démoniaque*, une *démoniaque*, les *démoniaques*. = Les *Démonographes*, parmi quelques vérités, ont raconté bien des fables.

* DÉMONSTRABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est démontrable. » La *démonstrabilité* des vérités morales. *Locke* et *Leibnitz*. — Ce mot, ou celui de *démonstrabilité*, seroit utile. L'usage n'a encore admis ni l'un ni l'autre.

DÉMONSTRABLE, *Trév. Dict. Gram. Voy.* DÉMONSTRABLE.

DÉMONSTRATEUR, s. m. DÉMONSTRATION, s. f. [*Démonstra-teur, tra-cion*, en vers, *ci-on*; 1^{re} é fer. 2^e lon.] *Démonstrateur*, celui qui démontre. On ne le dit que de certaines sciences. » *Démonstrateur*

X x x x

en Anatomie, en Botanique. — *Démonstration*, est 1°. Preuve évidente et convaincante. *Démonstration mathématique*. Faire une démonstration; faire la démonstration d'une proposition — 2°. Marque, témoignage. » *Démonstration d'amitié*; *démonstration d'impatience*. = 3°. Leçon de quelques Professeurs. Faire une démonstration d'Anatomie, de Botanique.

Rem. 1°. Quelques personnes, dit *Bouhours*, confondent *démonstration d'amitié* avec *témoignage d'amitié*: cependant il y a quelque différence. *Démonstration*, va tout à l'extérieur; *témoignage*, au contraire, est plus de l'intérieur, et va plus au solide. » C'est une *démonstration d'amitié*, que d'embrasser un ami; c'est un *témoignage d'amitié*, que de prendre ses intérêts, que de lui prêter de l'argent, etc. » Les démonstrations d'amitié, sont souvent frivoles: les témoignages d'amitié ne le sont pas d'ordinaire.

2°. Faire démonstration, comme faire mine, qui a le même sens, mais qui est moins noble, régit de et l'infinitif. » Quelque démonstration que fit Henri de vouloir des conseils sincères. Boss. » Le Sénat étoit surtout indigné contre les deux Consuls, qui les avoient abandonnés au ressentiment de *Virginus*, sans avoir fait la moindre démonstration de vouloir adoucir le peuple en leur faveur. Vertot.

DÉMONSTRATIF, IVE, adj. DÉMONSTRATIVEMENT, adv. [*Démonstratif, ive, iveman*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 4^e lon. au 2d et au 3^e, 5^e e muet.] *Démonstratif*, se dit 1°. D'une preuve qui démontre. Argument démonstratif, raison démonstrative. = 2°. D'un genre d'éloquence qui a pour objet la louange et le blâme. » Les trois genres d'éloquence sont, le démonstratif, le délibératif, et le judiciaire. Les Panégyriques sont dans le genre démonstratif.

3°. Pronoms démonstratifs, sont ceux qui démontrent la chose dont on parle; comme, ce livre, cette table, cet homme, ces tableaux, etc. Lequel aimez-vous le mieux? Celui-ci. Laquelle choisissez-vous? Celle-là. — Ce, cette, ceci et cela, ne sont que démonstratifs; mais, celui-ci, celui-là, sont, de plus, relatifs, parce qu'ils supposent presque toujours un substantif, dont ils tiennent la place.

DÉMONTER, v. a. [1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] 1°. Ôter à quelqu'un sa monture.

» On a démonté ce cavalier. — Ce cheval a démonté son homme, l'a jeté par terre. = 2°. En parlant de meubles, de machines, désassembler: » Démonter un lit, une armoire, une horloge, une montre. — Figurément, la machine comence à se démonter; cette santé si bone comence à se déranger notablement. = 3°. Mettre en désordre, déconcerter. » Cette objection l'a démonté. » Ce Ministre démonta la politique des Enemis. » Les Courtisans ont des visages qui se démontent; ils en changent selon l'occasion.

DÉMONSTRABLE, adj. DÉMONTRER, v. a. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e d'out. au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Démontrer*, c'est prouver d'une manière évidente et convaincante. *Démontrable*, qui peut être démontré. *Démontrer une vérité, une proposition*, clairement, invinciblement. » Cette proposition est, ou n'est pas démontrable.

En Anatomie, en Histoire Naturelle, c'est faire voir aux yeux la chose dont on parle.

DÉMORDER, v. n. [1^{re} é fer. dern. e muet.] Quitter prise, après avoir mordu. » Les dogues d'Angleterre ne démordent jamais. — Au figuré, se départir de... » Les gens à systèmes démentiroient leurs propres yeux, plutôt que de démordre de leurs opinions. Bergier.

DÉMUNIR, DÉMURER, v. a. *Dic. de Trév.* (1704.) On y dit que ces deux verbes ne se trouvent dans aucun autre Dictionnaire; que le premier est dans *Nicoi*, mais qu'il ne s'y arrête pas, et qu'il renvoie à DÉGARNIR. — L'Acad. les met tous deux sans remarque. — Ôter les munitions d'une place. — Ouvrir une porte, une fenêtre, qui étoit murée: ôter la maçonnerie qui les bouchait.

DÉNAIRE, adj. [*Dénère*; 1^{re} é fer. 2^e d moy. et long, 3^e e muet.] Qui a rapor: au nombre dix. Nombre dénaire; arithmétique dénaire.

DÉNATTER, v. a. [*Dénaté*; 1^{re} et dern. é fer.] Détortiller ce qui étoit tortillé en nate, comme des cheveux; les crins d'un cheval, etc. — L'Acad. n'avait pas mis ce mot: elle lui a donné place dans la dern. édit.

DÉNATURÉ, ÉE, adj. DÉNATURER, v. a. [1^{re} et 4^e é fer. long. à la 4^e du 2d: lu est bref devant la syll. masc.; devant l'e muet il est long: Il dénature, il dénaturera.] Le verbe ne se dit que dans cette phrase: *Dénaturer son bien*, le faire changer de nature, comme par exemple, vendre ses propres poux

faire des aquêts, dont on ait la libre disposition; vendre des immeubles et acquérir des capitaux, etc. » Ces biens *ont été dénaturés*. — L'adjectif se dit de ceux qui manquent d'affection et de tendresse pour leurs proches parens. *Enfant dénaturé*; père *dénaturé*: fille, ou mère *dénaturée*. — En parlant des choses, qui est contraire aux sentimens que la nature inspire aux proches parens, les uns envers les autres. » Action barbare et *dénaturée*.

* **DÉNÉGATEUR**, s. m. **DÉNÉGATION**, s. f. [*Dé-né-ga-teur*, *ga-cion*; 1^{re} et 2^e é fer.] Le premier a été employé par M. Linguet. Je ne sais s'il est de son invention, ou s'il est usité au Palais, comme *dénégation*; action par laquelle on dénie quelque chose en Justice. » Ce *Dénégateur* opiniâtre de l'existence de la Société. » Il persiste dans sa *dénégation*. — *Dénégateur*, n'est pas dans les Dictionnaires.

DÉNI, s. m. [1^{re} é fer.] Il ne se dit plus qu'au Palais: *Déni de Justice*, de renvoi, d'alimens, etc. Refus. *Bossuet* a employé *déni* tout seul. » A une allégation sans preuve on oppose un simple *déni*. — Il signifie, parole par laquelle on nie: mais il n'est point d'usage dans ce sens et dans cet emploi. On ne dit pas non plus *négation*, ni *dénégation*. L'un de ces mots manque à la Langue.

DÉNIAISER, v. a. [*D-é-ni-é-zé*; 1^{re} et dern. é fer. 2^e é moy.] 1^o. Rendre quelqu'un moins niais. » La cour, le monde, les affaires l'ont *déniaisé*. » Il s'est *déniaisé*; il a été *déniaisé* en peu de temps. = 2^o. Tromper. » Les filous l'ont *déniaisé*, et lui ont gagné tout son argent. » Il s'est laissé *déniaiser*. = Dans l'un et l'autre sens, il n'est que du style familier.

DÉNIAISÉ, s. m. Homme fin et rusé. » C'est un *déniaisé*. — * *Trév. et le Rich. Port.* mettent aussi *déniaisement*, action par laquelle on trompe les niais. * Dans les Additions au *Grand Richelet*, on met *Déniaiseur*, homme fin et adroit, qui déniaise les autres. — Le *Rich. Port.* le met aussi, en avertissant qu'il est peu usité. — L'*Acad.* ne met ni l'un, ni l'autre.

DÉNICHER, v. act. **DÉNICHEUR**, s. m. [*Dé-ni-ché*, *ni-cheur*.] *Dénicher*, c'est ôter du nid. *Dénicheur*, celui qui déniche. » *Dénicher des oiseaux*. » *Dénicheur de moineaux*. Le substantif est peu usité au propre. On dit, au figuré, *dénicheur de merles*, de *fauvettes*, Chevalier d'industrie. — On a apelé M. de Launoi, Docteur de Sorbone, *Dénicheur de*

Saints, parce qu'il avait ataqué l'existence de quelques Saints honorés à Paris, ou ailleurs. En ce sens, ce mot n'a pas rapport à *nid*, mais à *niche*.

DÉNICHER, se dit au figuré (st. famil.) v. act. Faire sortir par force de quelque poste. » On a *déniché les ennemis de ce poste*, les voleurs de ce bois. — V. n. S'évader, s'enfuir: Les ennemis *ont déniché*: » Il a *déniché la nuit*. — En style proverbial, *les oiseaux sont dénichés*, ce qu'on cherchait n'est plus où on l'avait mis.

DÉNIER, s. m. **DÉNIER**, v. a. [*De-nié*, *dénié*; le 1^{er} a l'e muet à la 1^{re}, et il n'est que de deux syllabes; l'e du 2d est fermé, et il est de trois syllabes: l'i est long devant l'e muet: Il *dénle*: au futur et au conditionel, l'e est tellement muet, qu'on ne le fait nullement sentir: Il *déniera*, *dénierait*: pron. *dénira*, *déniré*, en trois syllabes.] I. *Denier*, est, 1^o. Une petite monnaie de cuivre, valant la 12^e partie d'un sou. » Il y avait autrefois des *deniers* d'argent; et c'est de ces deniers dont on parle, quand on dit que le Sauveur fut vendu *trente deniers*. = 2^o. Au pluriel, somme d'argent. Les *deniers* royaux, les *deniers* publics, les *deniers* d'une recette, etc. = 3^o. Intérêt d'une somme principale. Le *denier vingt*, le cinq pour cent; le *denier vingt-cinq*, le quatre pour cent. = 4^o. Certaine part qu'on a dans une affaire. » Il a un *denier* dans les Fermes, la douzième partie d'un vingtième. = 5^o. *Faire les deniers bons*, ou, *être garant des deniers*, c'est garantir le paiement de la somme qu'on est chargé de faire payer. » Ils en avoient aboné le produit, moyennant une somme, dont on *faisoit les deniers bons au Prince*. *Moreau*. = 6^o. On dit proverbialement, qu'on *mettrait bien son denier* à une chose, pour dire, que si elle était à vendre, on en ferait volontiers l'acquisition. — On dit aussi, d'un homme plus fin qu'un autre, qu'il *le vendrait à beaux deniers comptans*.

II. **DÉNIER**, est 1^o. *Nier*. En ce sens, il ne se dit qu'en ces phrases: *Dénier un fait*, un crime, un dépôt, une dette. = 2^o. *Refuser* ce que l'honnêteté, l'équité, ne veulent pas qu'on refuse. » Ne me *déniez pas votre secours*: On lui a *dénié* toute justice. Il est plus d'usage au Palais que dans le discours ordinaire, où *refuser* est plus usité. — Autrefois on en faisait un plus grand usage. » Puis-je lui *dénier* quelque part dans mes discours?

Bossuet. « Il pouvoit bien lui demander la mort, mais il ne la pouvoit pas espérer; et se la voyant *déniée*, il ne se devoit point retirer de devant elle, sans faire du moins quelque démonstration de se la vouloir donner. *Acad. Sent. sur le Cid.*

* **DÉNIGRANT**, adj. et subst. Qui dénigre. (Néologisme.) « Le génie *dénigrant* de l'Observateur ne se fait pas moins remarquer dans la troisième Lettre que dans les précédentes. *Ann. Litt.* » Il ne fait pas grand cas des choses, et il est trop *dénigrant*. Anon. « Des femellettes, des petits-mâtres, ne se connoissant à rien... des gens blasés, ou des *dénigrans*. *Journ. de Litt.* » Le peuple des *dénigrans* s'est surpassé. — L'adjectif vaut mieux, à mon avis, et sera plutôt reçu que le substantif.

DÉNIGREMENT, s. m. **DÉNIGRER**, v. a. [1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, *dénigremant*, é fer. au 2d, *dénigré*.] *Dénigrer*, c'est noircir la réputation de quelqu'un, ou chercher à rabaisser le prix de quelque chose. *Dénigrer* la réputation, ou les ouvrages de quelqu'un. « On l'a *dénigré* cruellement. On a injustement *dénigré* son Poème. — *Dénigrement*, a un sens tantôt actif, action de *dénigrer*; tantôt passif, état de mépris où tombe celui qui est *dénigré*: » Il y a trop de *dénigrement* dans ce que vous dites de cet homme. » Il est tombé dans un grand *dénigrement*, et vous devez vous le reprocher.

DÉNOMBREMENT, s. m. [*Dénonbreman*; 1^{re} é fer. 3^e e muet, 2^e et dern. lon.] Compte et détail. Il régit, ou des noms au pluriel, ou un nom collectif au singulier: Le *dénombrement* des habitans; le *dénombrement* du peuple. * Un Auteur moderne a dit tout récemment: « Le *dénombrement* de notre indigence lui parait (à M. S... ancien Magistrat) encore plus long à faire que celui de nos richesses. — Le *dénombrement* de notre indigence, pour dire, le détail de toutes les choses où nous sommes pauvres, n'est proprement d'aucune Langue.

DÉNOMINATION, s. f. **DÉNOMMER**, v. a. [*Dénomina-cion*, *dénomé*; 1^{re} é fer. dern. é aussi fer. au 2d.] *Dénommer*, est un terme de Pratique, et *dénomination*, un terme de Savans. Dans le discours ordinaire, on dit, *nommer* et *nommé*, qui ont le même sens. » Il n'est pas *dénommé* (nommé) dans l'information. » Dans les Arts, il ne faut rien changer aux *dénominations* reçues, aux noms

et aux termes d'usage.

DÉNONCER, v. a. **DÉNONCIATEUR**, s. m. **DÉNONCIATION**, s. f. [*Dénoncé*; *ci-a-teur*, *a-cion*: 1^{re} é fer. 2^e lon.] *Dénoncer*, c'est 1^o. Déclarer, publier; *dénoncer* la guerre. = 2^o. Déferer en Justice; *Dénoncer* un coupable au Magistrat; un livre, une proposition comme hérétique. = *Dénonciation* a ces deux sens: *Dénonciateur* n'a que le 2d. » La *dénonciation* de la guerre: » Le *Dénonciateur* ne remporta que la honte pour prix de sa *dénonciation*.

REM. M. *Linguet* emploie *Dénonciatrice*, et l'emploie comme adjectif. » Tel est le morceau qui a allumé la bile *dénonciatrice* de M. de... *Ann. T. IX*, 227. — On le dit au Palais *substantivement*. » Quoi, ma femme, quoi, ma belle-mère, tout à la fois instigatrices, *dénonciatrices*, plaignantes et témoins! *Elie de Beaumont*.

DÉNOTATION, s. f. **DÉNOTER**, v. a. [*Dénota-cion*, *dénoté*; 1^{re} é fer. dern. é aussi fer. au 2d.] Désignation, indication. Désigner, indiquer. Il y a long-temps que dans le *Dict. de Trév.* on traite ces deux mots de vieux. L'*Acad.* les met sans remarque; ils sont certainement de peu d'usage.

DÉNOUEMENT, s. m. **DÉNOUER**, v. a. [*Dénoûman*, *Dé-nou-é*; 1^{re} é fer. 2^e lon. au 2d.] *Dénoyer*, au propre, c'est défaire un nœud. *Dénoyer* un ruban, des cordons. Votre ruban se *dénoûle*, s'est *dénoûé*. — Au figuré, démêler, développer. Il se dit, sur tout des pièces de Théâtre. » Ce Poète a bien *dénoûé* l'intrigue de sa Comédie: elle est *dénoûée*, ou elle se *dénoûe* agréablement.

Dénoûement ne se dit qu'au fig. On dit, le *dénoûement* d'une pièce de Théâtre; le *dénoûement* d'une intrigue de cabinet. » Le *dénoûement* de cette affaire n'a pas été heureux.

Dénoûement, *Catastrophe* (synon.) Le 1^{er} est la dernière partie de la pièce; le 2d est le dern. événement de la Fable. Le *dénoûement* démêle l'intrigue; la *catastrophe* termine l'action. Le *dénoûement*, par des développemens successifs, amène la *catastrophe*; la *catastrophe* complète le *dénoûement*. Le *dénoûement* doit naître de l'intrigue même. La *catastrophe* doit sortir, comme d'elle-même, des mœurs et de la situation des personnes. *Roubaud*, *Synon.*

REM. *Se dénouer*, en parlant des enfans, se dit au physique et au moral, pour, être plus souple. » Cet enfant se dénoue ; ce jeune homme était lourd et pesant : il comence à se dénouer.

On dit aussi que la langue se dénoue, quand, après s'être tu, on comence à parler.

Ma langue n'attend pas que l'argent la dénoue.

Boil.

DENRÉE, s. f. [*Danré-e* ; 1^{re} lon. 2^e é fer. et long, 3^e e muet.] Tout ce qui se vend pour la nourriture et pour la subsistance des hommes et des bêtes. Acheter des denrées ; mettre le prix aux denrées. Dans le style badin, on le dit des autres marchandises. » C'est une mauvaise denrée, une chère denrée : » Cet homme vend bien sa denrée.

DENSE, adj. DENSITÉ, s. f. [*Danse*, site : 1^{re} lon. dern. e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Densé est opposé à rare. Il se dit en Physique, de ce qui est épais, compacte, dont les parties sont serrées. Densité est la qualité de ce qui est dense. » L'eau est plus dense que l'air. » La densité des corps, de l'air, de l'eau. » A volume égal, les corps sont plus pesans à proportion qu'ils sont plus denses, qu'ils ont plus de densité.

Dense n'aime pas à marcher devant le substantif. » Nos armées sont de profondes, larges et denses masses d'hommes alignés et pressés, se mouvant en tout sens comme un seul. Raynal. — Denses masses est bien dur à prononcer. Masses denses le serait aussi, mais il le serait moins.

DENT, s. f. [*Dan* : monos. lon.] Petit os, qui tient à la mâchoire de l'animal, et qui lui sert à mâcher, à mordre ; etc. — Dents de lait, sont les premières dents qui viennent aux enfans, quand ils sont encore en nourrice, et qui comencent à leur tomber vers les sept ou huit ans. — Dents de sagesse, les quatre dernières molaires, qui ne viennent qu'entre vingt et trente ans. — Fausse dents, sont des dents artificielles, qu'on met à la place de celles qui manquent.

Dent fournit à un grand nombre d'expressions du discours familier. — Arracher une dent à un avaré, le forcer à donner de l'argent. — Avoir une dent de lait contre quelqu'un : avoir du ressentiment contre

vi. Mde. de Sévigné joue le mot sur cette expression prov. » Mde de Coulanges me mande que du jour d'hier la dent avoit paru arrachée. Si cela est, vous aurez très-bien deviné qu'on n'aura point de dent contre elle. — Montrer les dents à un homme, lui résister en face ; lui faire voir qu'on ne le craint pas. » L'Histoire de la censure étoit du même style. Je sais bien, dit l'Auteur (Quesnel) que cela ne sera pas agréable à Rome : mais il est bon de leur montrer les dents. D'Avr. L'expression n'est ni noble, ni décente. — Parler à quelqu'un des grosses dents, avec force, avec vivacité. Le déchirer à belles dents, en médire cruellement. » Après l'avoir entendu, (M. d'Al. . .) traiter avec tant d'indécence les Souverains regnans ou détrônés, on ne sera pas surpris de le voir déchirer à belles dents un célèbre Écrivain, etc. l'Ab. Royou. — Murmurer entre ses dents, tout bas. — Parler entre ses dents, peu distinctement. — Rire du bout des dents, par force ou par complaisance, sans en avoir envie. — Ne pas desserrer les dents, ne dire mot. — Prendre le mors aux dents, s'emporter, ou prendre du courage. — Être sur les dents, extrêmement fatigué, harassé. — Manger de toutes ses dents ; vite et beaucoup.

On dit d'un pédant, savant jusqu'aux dents ; d'un Cavalier armé de toutes pièces, armé jusqu'aux dents. Et quand on croit qu'une chose est impossible, on dit qu'on prendrait plutôt la Lune avec les dents. » Vous savez que c'est un des plus honnêtes garçons qu'on puisse voir, et propre aux galères, comme à prendre la Lune avec les dents. Sév.

Et pour lier des mots si mal s'entr'accordans,
Prendre, dans ce jardin la Lune avec les dents.

Boil.

Avoir les dents longues, avoir faim. » Les pauvres ont souvent les dents longues. Ils n'ont pas de quoi mettre sous la dent. — On dit d'un homme, à qui le chagrin n'ôte pas l'appétit, qu'il n'en perd pas un coup de dent.

Il sort de table, et la cohorte
N'en perd pas un seul coup de dent.

La Font.

Malgré lui et ses dents : malgré tous ses efforts. Voyez AIDANT. Voyez Arracheur, aiguiser, Alchymie, Croquer, Creux.

On dit encore, d'un homme à qui il vient du bien à la fin de ses jours, qu'il lui vient du bien lorsqu'il n'a plus de dents. — Donner des noisettes à qui n'a plus de dents; donner quelque chose à quelqu'un, dans un temps où il n'est plus en état d'en profiter. — Il y a long-temps qu'il n'a plus mal aux dents, qu'il est mort.

DENTALE, adj. f. [*Dantale*] Il se dit des lettres qui se prononcent à l'aide des dents, comme *d*, *t*.

DENTÉ, ÉE, adj. **DENTÉE**, s. f. [*Danté*, *té-e*, 1^{re} lon. 2^e é fer. lon. au 2d et 3^e.] *Denté*, qui a des dents; route *dentée*. — *Dentée*, coup de dent. » Le chien a donné une *dentée* au loup.

DENTELE, ÉE, adj. **DENTELLE**, s. f. **DENTELURE**, s. f. [*Dantelé*, *lé-e*, *te*, *telure*; 1^{re} lon. 2^e e muet aux 2 1^{res} et au dern. é moyen au 3^e.] *Pluche* écrit *dentelle* avec 2 ll. Cette orthographe induirait en erreur pour la prononciation, et ferait prononcer la 2^d syllabe en é fer. contre l'usage. *Dentelé*, qui est taillé en forme de dents. *Roche dentelée*; la feuille de l'orme est *dentelée*. — *Dentelle*, ouvrage à jour de fil, de soie; d'or ou d'argent, qui se fait avec des fuseaux. » *Manchettes à dentelle*. Porter de la *dentelle*. — *Dentelure*, ouvrage de sculpture en forme de dents.

DENTICULE, s. m. [*Dantikule*; 1^{re} lon. dern. e muet.] Ornement d'Architecture consistant en plusieurs petites pièces, coupées carrément et également.

* **DENTIER**, s. m. **DENTURE**, s. f. [*Dantier*; *tûre*; 1^{re} lon. 2^e lon. au 2d.] *Dentier*, rang de dents. Cette femme a un beau ou un vilain *dentier*. Il est vieux. — *Denture*, ordre dans lequel les dents sont rangées. » Belle *denture*.

DENTIFRICE, s. m. **DENTISTE**, s. m. **DENTITION**, s. f. [*Dantifrice*, *tiste*, *zi-cion*; 1^{re} lon.] *Dentifrice* se dit d'un remède propre à froter et à nettoyer les dents. *Dentiste*, Chirurgien qui ne s'occupe que de ce qui concerne les dents. *Dentition*, terme de Médecine: la sortie naturelle des dents depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence.

DÉNUEMENT, s. m. **DÉNUER**, v. a. [Pron. *Dénûman*, *dénu-é*; 1^{re} é fer. 3^e é fer. au 2d.] *Dénuer*, c'est dégarnir, priver des choses regardées comme nécessaires.

Dénuement, dépouillement, privation. » La fortune l'a *dénué* de tout. » Il s'est *dénué* de tout pour ses enfans. » *Dénuement* de tout secours spirituel. » Il est dans un grand *dénuement*.

REM. *Dénué*, partic. s'emploie adjectivement, au propre comme au figuré, avec la prép. de: *dénué* de biens, de secours, d'assistance, de conseil. *Dénué* d'esprit, de bon sens, de grâce, d'agrément. » La valeur, *dénuée* des autres vertus, ne peut rendre un homme digne d'une véritable estime. — *Dénuement* n'est bon qu'en matière de dévotion. L'*Acad.* le met sans remarque; mais les exemples qu'elle en donne, et que nous avons rapportés, prouvent la justesse de cette observation, qui est de *Bouhours*. — Nous ajouterons que *dénuement* a un sens actif, il se dit de celui qui se *dénué* lui-même; *dénué*, au contraire, a un sens passif, et se dit de celui qui est privé, malgré lui, des qualités qu'il désirerait d'avoir, et souvent de celles qu'il croit avoir.

DÉPAQUETER, v. act. [*Dépaqueté*; 1^{re} et dern. é fer. 3^e e muet.] Défaire un paquet: *dépaqueter* des hardes, des lettres. Il se dit, non du paquet qu'on défait, mais des choses qui sont dans le paquet.

DÉPAREILLER, v. act. [*déparé-glié*; 1^{re} et dern. é fer. 2^e é moy. mouillez les ll.] Ôter l'une des deux ou de plusieurs choses pareilles, *Dépareiller* des gants, des bûs, des souliers, des livres. » Cette histoire est *dépareillée*, il manque un des volumes.

DÉPARER, v. act. [1^{re} et dern. é fer.] Ôter ce qui pare. *Déparer* un autel. — Rendre moins agréable. » La façon dont elle se met *la dépare*. » Ce défaut *dépare* toutes ses bonnes qualités.

DÉPARIER, v. act. [*Déparié*; 1^{re} et dern. é fer. l'i est long devant l'e muet: il *déparie*. — Au futur et au conditionnel l'e est tellement muet, qu'il ne se fait pas sentir: il *dépariera*, *déparierait*: pron. *déparlra*, *dépariré*, en 4 syllabes.] Ôter l'une des deux choses qui font une paire. *Déparier* des gants, des souliers, des bûs, des manchettes. — *Déparier* des pigeons, ôter d'ensemble des pigeons qui sont apariés.

DÉPARLER, v. n. [1^{re} et dern. é fer.] Il n'est que du style familier, et ne s'emploie qu'avec la négative. » Il ne *déparle* point; il n'a point *déparlé*: il ne cesse, il n'a pas cessé de parler.

Point ne manquoit du don de la parole
L'oiseau disert. Hormis dans les repas;
Tel qu'une None, il ne déparloit pas.
Ver-vert.

Sans déparler, sans cesser de parler.

DÉPART, s. m. [Dépar; 1^{re} é fer. le t final ne se prononce pas. Action de partir. » Le jour du départ; avant, après son départ. Le départ du courrier. — Être sur son départ (st. famil.) être près de partir.

DÉPARTAGER, v. act. [1^{re} et dernière é fer.] Terme de Palais. Ôter le partage. » L'affaire avoit été partagée dans la première des Enquêtes: on a été à la troisième, pour la départager. » Le Polémarque avoit voix délibérative, et pouvoit départager les opinions. Orig. des Lois.

DÉPARTEMENT, s. m. [Départeman; 1^{re} é fer. 3^e e muet.] 1^o. Distribution. Le département des quartiers, en parlant des Troupes. » Le département des Tailles. — En parlant des différentes affaires d'état, on dit, le département de la guerre, de la Marine. » Cette affaire est du département d'un tel Secrétaire d'Etat. — 2^o. Il se dit des lieux départis et distribués. » Le département de Brest, de Toulon. » Tous les Officiers ont eu ordre de se rendre à leur département.

* DÉPARTIE, s. f. [1^{re} é fer. 3^e lon. 4^e e muet.] Il s'est dit anciennement pour départ. » Cruelle départie! malheureux jour!

Quel astre malheureux ma fortune a bâtie!

Que l'extrême regret ne m'ait point empêché

De me laisser résoudre à cette départie. Malherbe.

DÉPARTIR, v. act. [Départi; 1^{re} é fer.] Distribuer, acorder: » Les biens que le Seigneur vous a départis. — 2^o. Partager. » Cela a été départi entre tous les habitants. — * Avec le seul régime direct, il est vieux en ce sens. » Deux sortes d'esprits départent (partagent) les cercles. Les uns sont des Pygmées... les autres sont des Géans... Anon. — 3^o. Se désister: » Il s'est départi de sa demande; il ne se départira jamais de ses prétentions. — 4^o. En parlant des devoirs, des règles; s'en écarter. » Ce n'est pas une règle dont on ne puisse se départir. Patru. » Les États où la multitude gouverne, se départent aussi facilement des lois que du culte de leurs Pères. Massill. » Il ne faut jamais se départir du respect et de l'obéissance qu'on doit au Roi.

DÉPASSER, v. act. [Dépâcé; 1^{re} et 3^e é

fer.] 1^o. En parlant d'un ruban, d'un cordon, etc. qu'on avoit passé dans un œillet, dans une ganse, les en retirer. » Dépâsser un ruban. — 2^o. Passer au delà: » Ce vaisseau marchoit mieux que le nôtre: il nous dépâssa bientôt.

DÉPAVER, v. a. [1^{re} et 3^e é fer. l'a est long devant l'e muet: il dépâve, il dépâvera.] Ôter le pavé: il ne se dit point du pavé qu'on ôte, mais des lieux où on l'ôte. » Les charrois ont dépâvé le grand chemin. » Dans le temps des sièges, on dépâve les rues, pour éviter les éclats des bombes.

DÉPAYSER, v. act. [Dépéizé; 1^{re}, 2^e et dern. é fer.] Dans une édition de Trév. on écrit dépâiser; mais cette orthographe induirait à prononcer dépâ-izé, contre l'usage. Voy. A, au commencement. — Dépâyser, au propre; c'est tirer quelqu'un de son pays et le faire passer dans un autre. » Il n'a pas le mauvais accent de sa Province, parce qu'on l'a dépâysé de bonne heure. — Au figuré, détourner l'esprit de ce qui pourrait faire deviner ce qu'on veut tenir caché. » Il a changé toutes les circonstances de cette Histoire, pour dépâyser ceux qui l'entendoient. — L'Ab. Laugier, parlant des conditions du problème d'un nouvel ordre d'architecture, finit par dire. » Il faut qu'en considérant le tout ensemble, le spectateur acoutumé aux ordres dorique, ionique et corinthien, se trouve véritablement dépâysé, sans toutefois être égaré.

DÉPÈCEMENT, s. m. DÉPÈCER, v. a. 1^{re} é fer. 2^e é moy. au 1^{er}, é fer. au 2d. 3^e e muet au premier, é femé au second. Dépèceman, dépècé: Trévoux écrit dépècer, avec un acc. aigu sur le 2d e comme sur le 1^{er}. L'Académie ne met point d'acc. sur ce 2d e, ce qui fait une prononciation niaise; mais, si c'est l'usage, je n'ai rien à dire. Pour le substantif, l'Acad. écrit dépècement avec un acc. aigu sur le 2d é; mais devant l'e muet, l'e est moyen: il faut donc mettre un acc. grave. — Devant la syll. fem. le 2d e est moyen: il dépèce, il dépècera; la raison est la même pour ce 2d e dans dépècement.] Dépècement est l'action de dépècer, de mettre en pièces, en morceaux. Le dépècement d'un beuf, d'un mouton; dépècer de la viande, un vieux carrosse, de vieilles hardes.

DÉPÊCHE, s. f. DÉPÊCHER, v. act. [1^{re} é fer. 2^e é ouv. et long. 3^e e muet au 1^{er}.

6 fer. au 2d.] *Dépêche* est une Lettre concernant les affaires publiques. L'Ambassadeur a reçu sa *dépêche*, ses *dépêches*. » Sa *dépêche* portoit que, etc.

DÉPÊCHER, 1°. en parlant des choses, expédier, hâter, faire promptement. Il faut *dépêcher* cet ouvrage, et (familièrement, sans article) *dépêcher* *besogne*. » *Dépêchez* ce que vous avez à faire; et encore, dans le style familier: *dépêchez-vous*, *dépêchez!*
2°. En parlant des personnes, envoyer avec diligence, porter des ordres. » *Dépêcher* un courrier à un Prince, à Rome, en Espagne. — *Neutralement*, et sans régime. » On a *dépêché* à Rome. » Le Roi avoit déjà *dépêché* vers Stanislas, pour lui faire part de cette nouvelle intéressante. *Anon.*

3°. *Se dépêcher* régit *de* et l'infinitif: » *Dépêchez-vous* d'écrire cette lettre, de partir, etc. *Mde. de Sévigné* retranche le pronom, » *dépêchez* de vous divertir. Cela n'est pas exact, même dans une Lettre.

4°. *Dépêcher* quelqu'un, s'en défaire en le tuant. — *Se battre à dépêche* *compagnon*, sans quartier.

DÉPEINDRE, v. a. [1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet; *dé-pein-dre*.] Décrire et représenter par le discours. *Dépeindre* une action si vivement, qu'il semble qu'on la voit. *Dépeindre* le caractère d'un homme. *Dépeindre* la vertu avec tous ses charmes, le vice avec toutes ses horreurs.

DÉPENAILLÉ, ÉE, adj. [*Dépenaillé*, *glisse*; 1^{re} é fer. 2^e e muet, 3^e lon. mouillez les H; 4^e é fer.] *Déguenillé*, couvert de bâillons. Ce mot n'est que du discours familier.

DÉPENDAMMENT, adv. **DÉPENDANCE**, s. f. **DÉPENDANT**, ANTE, adj. [*Dépendant*, *dance*, *dan*, *dante*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e br. au 1^{er}, longue aux autres.] *Dépendamment*, avec dépendance. » Cela se fait *dépendamment* de telle chose; l'âme agit souvent *dépendamment* des organes. = *Dépendance*, sujétion, subordination. » Les sujets sont dans la *dépendance* de leur Souverain; les enfans doivent être dans la *dépendance* de leurs pères. = En parlant des terres, on dit, être de la *dépendance*, et non pas, dans la *dépendance*. » Cette terre est de la *dépendance* de la miène; cela est de ma *dépendance*. = Au pluriel, ce qui fait partie d'un héritage, d'une maison, etc. léguer, vendre une terre avec ses appartements

nances et *dépendances*, etc.

DÉPENDANT, ANTE, qui dépend. » Il est entièrement *dépendant* de cet homme. » Il s'est rendu *dépendant* de tous les caprices de cette femme.

Rem. 1°. * *Richelet* dans son Dictionnaire, le *P. Rapin* et autres Auteurs, ont écrit *dépendamment* avec un e devant la double m; mais puisque l'on écrit *dépendance*, *dépendant*, et non pas *dépendence*, *dépendent*, il est raisonnable d'écrire *dépendamment* avec un a.

2°. * Le *P. Grifet* fait régir à *dépendance* la prép. à: » La *dépendance* à l'autorité: c'est un faux régime. On dit, *sujétion*, *soumission* à, et *dépendance* de.

3°. * *La Bruyère* a employé *dépendant* substantivement: » L'on voit des *dépendans*, (des gens qui dépendent de nous) et qu'il n'en coûte rien. — * *M. Targe* dit aussi: » Les Directeurs des théâtres offrirent aussi de lever un corps de leurs *dépendans*, pour le service du Gouvernement. — Dans celui-ci c'est un anglicisme.

DÉPENDRE, v. n. [*Dépendre*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] 1°. Être sous l'autorité de... » Les sujets *dépendent* des Souverains, les enfans de leurs Pères. = 2°. *Relever*. » Cette terre *dépend* d'un tel Marquisat. = 3°. *Provenir*: L'effet *dépend* de la cause: la bonté du fruit du Soleil. = 4°. *S'ensuivre*: cette démonstration *dépend* d'un tel principe, = 5°. *Impersonel*, il régit *de* et l'infinitif. » Il ne *dépend* que de nous d'être heureux: Il *dépend* de vous d'être sage. = 6°. * *Dépendre* s'est dit autrefois pour *dépenser*. » *M. de Bellegarde*, qui était Gascon, envoyant demander à *Malherbe*, lequel étoit mieux dit de *dépensé* ou de *dépendu*, il répondit sur le champ, que *dépensé* étoit plus François, mais que *pendu*, *dépendu*, *rependu* étoient plus propres pour les Gascons. *Vie de Malherbe*. — *Dépendre* s'est conservé dans cette expression proverbiale: je suis à vous à vendre et à *dépendre*, vous pouvez absolument disposer de moi. — Plusieurs aiment mieux dire, à engager que à *dépendre* — Cela *dépend*, expression du style familier: » Vous me ferez ce plaisir? — Cela *dépend*. On sous-entend, si je le puis, ou si vous le méritez.

DÉPENS, s. m. pl. [*Dépan*; 1^{re} é fer. 2^e lon.] Terme de Pratique. Les frais qu'on fait à quelque chose. » Il a gagné frais et *dépens*

dépens. On lui a adjugé *les dépens.* » Il aura bien de la peine à retirer *ses dépens.* Condamner *aux dépens.* *Dépens réservés, dépens compensés. Sans dépens, etc.*

A ses dépens, à ses frais et dépens; aux dépens de ... locutions adverbiales, du style familier. » Servir *à ses dépens*; se divertir *aux dépens d'autrui.* » Vous pouvez le tenter, mais *à vos frais et dépens.*

*Donnant comme eux, ridicules Héros,
A nos dépens, la comédie aux sots,*

Rousseau.

— On dit, *proverbialement*, d'un homme, qui a beaucoup dépensé pour une affaire qui n'a pas réussi, qu'il *a été condamné aux dépens.*

DÉPENSE, s. f. DÉPENSER, v. act. DÉPENSIER, IÈRE, adj. [*Dépanse, pansé, sié, sié-re*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d. et 3^e, é moyen et long au dern.] *Dépense*, est l'argent qu'on emploie à quoi que ce puisse être. *Dépenser*, c'est employer cet argent. *Dépensier*, qui aime à dépenser de l'argent, qui en dépense excessivement. » Il *fait grande dépense*; il *dépense beaucoup*, il *est fort dépensier*; c'est une femme *fort dépensière*. Le subst. et le verbe s'emploient au figuré. » Elle n'est point la dupe de la sorte de tendresse et d'amitié qu'on y *dépense* (à la Cour) *Sév.* » J'ai cru qu'en *dépensant* moins *en science*, on gagneroit des Lecteurs. *Coyer.*

Rem. 1^o. *Faire la dépense* d'une maison, c'est être chargé du détail de tout ce qui se dépense dans une maison. *Faire de la dépense*, dépenser beaucoup. *Se mettre en dépense*, faire une dépense, qui n'est pas ordinaire. *Faire une dépense sourde*, secrète et qui ne parait point.

DÉPENSE est aussi, dans les maisons bourgeoises, ce qu'on apèle *office* dans les grandes maisons, le lieu où l'on serre le fruit, la vaisselle et le linge qui servent pour la table. Il seroit aussi ridicule de dire l'*office* chez un Bourgeois, que *la dépense* chez un Duc et Pair.

2^o. DÉPENSER est souvent *neutre*. » Il aime à *dépenser*: » Il *dépense en habits, en bijoux, en chevaux, etc.* — On dit, *proverbialement*, d'un homme qui est mal informé de ce qu'il devrait savoir, qu'il *ne dépense guère en espions.*

3^o. DÉPENSIER se dit substantivement de celui qui fait la dépense dans une maison

Tom. I.

religieuse ou dans un vaisseau. On dit de même, *la Sœur dépensière*, ou, *la dépensière*, dans les Couvents de filles. — *Dépensier, ière* est aussi substantif dans son sens ordinaire. » C'est un *dépensier, une dépensière.*

DÉPERDITION, s. f. [*Dépêrdicion*: 1^{re} é fer. 2^e é ouv.] Perte, dissipation: » *Déperdition* de substance. » S'il y a une sorte de végétation qui puisse compenser la *déperdition* de matière végétale, qui se fait par les animaux, ce sont surtout les bois. *J. J. Rousseau.* — Ce mot ne se dit que parmi les savans, et il y auroit de la pédanterie de s'en servir dans le discours commun. — *M. Linguet* l'emploie allégoriquement: » L'État, forcé de subvenir tout à la fois à *ces déperditions* multipliées, tombera dans le marasme le plus funeste.

DÉPÉRIR, v. n. DÉPÉRISSEMENT, s. m. [*Depéri, riceman*; 1^{re} et 2^e é fer. 4^e e muet au 2d.] *Dépérir*, diminuer, se ruiner. *Dépérissement*, état de décadence. *Acad.* Altération d'une chose qui diminue. *Trév.* — Le verbe prend *être* ou *avoir* pour auxiliaire, comme le simple *périr*. » L'armée *dépérit, est déperie, a dépéri.* » Si ces marchandises *sont déperies*, il est tenu des dommages et intérêts. *Ferrière.* » Cette maison *dépérit* faute d'être entretenue. » Cet homme *dépérit*, ou, sa santé *dépérit* à vue d'œil. » Le *dépérissement* de sa santé; des meubles, etc. cette maison est dans un grand état de *dépérissement.*

Rem. Comme on dit, adverbiallement, *au préjudice de ...* *M. Targe*, toujours servile *Traducteur*, a cru pouvoir dire en français, comme on le dit en anglais, *au dépérissement de.* » Elles l'accusèrent d'avoir joui d'un autre don dans la forêt de Dean, *au dépérissement des bois*, et au préjudice de la Marine. *Hist. d'Angl. de Smolet.* C'est un anglicisme.

* DÉPERSUADER, v. act. Détromper. Vieux mot. On s'en sert encore au Palais. » La preuve qu'elle *en auroit été dépersuadée*, c'est que, etc. *Causes célèbres.*

DÉPÊTRER, v. act. [1^{re} et dern. é fer. 2^e é ouv. et long.] Il se dit au propre, des pieds quand ils sont embarrassés. *Dépêtrer* un cheval qui s'est embarrassé dans ses traits. *Se dépêtrer* d'un borbier. — Au figuré (st. famil.) délivrer, débarrasser. *Se dépêtrer d'un importun*: » Je n'ai pu me *dépêtrer* des

Y y y y

main de cet homme.

DÉPEUPEMENT, s. m. **DÉPEUPLER**, v. a. [*Dépeupleman, dépeuplé*; 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Dépeupler*, c'est dégarnir un pays d'habitans, en diminuer extrêmement le nombre. *Dépeuplement* est l'action par laquelle on dépeuple. » 1.2 guerre et la peste ont dépeuplé cette Province, en ont causé le dépeuplement. Voy. **DÉPOPULATION**. — On dit par extension, *dépeupler un étang*, le dégarnir de la plus grande partie du poisson; *dépeupler un pays de gibier*; *une garenne de lapins*; *un colombier de pigeons*.

DÉPILATION, s. f. **DÉPILATOIRE**, s. masc. **DÉPILER**, v. act. [*Dépilation, la-toâre, lé*; 1^{re} é fer. 4^e lon. au 2d.] *Dépiler*, c'est faire tomber le poil avec une pâte, composée de certaines drogues; *se dépiler*, se faire dépiler. — *Dépilation* est l'action de dépiler, ou l'effet de cette action. *Dépilatoire* est une drogue ou pâte pour dépiler: appliquer un *dépilatoire*.

DÉPIQUER, v. a. [*Dépiqué*; 1^{re} et dern. é fer.] Ôter le chagrin, la pique à quelqu'un. Ce terme n'est pas aussi nouveau que quelques-uns l'imaginent. On voit, par la 47^e Lettre de *Voiture*, qu'il était en usage de son temps. » Cela me *dépique* de toutes les pertes que j'ai faites l'hiver passé, c. à. d. *me console*, *me dédomage* de, etc. Il n'est que du style familier. » Il est allé à la Comédie pour *se dépiquer de l'argent* qu'il a perdu au jeu. — *Dépiquer* n'était point dans la première édition du Dict. de l'*Acad.* Elle l'a mis dans les suivantes.

* **DÉPISTER**, v. a. Chasser. Mot forgé; bon pour le comique et le satirique. » Si cependant quelque furet venoit à *me dépister* de ce souterrain, je sais bien ce que je ferai: j'annoncerai qu'il y a une faïte d'impression dans les chiffres. *Tart. Epist.*

DÉPIT, s. m. **SE DÉPITER**, v. réc. [1^{re} é fer. 3^e é fer. au 2d.] *Dépit* est un chagrin mêlé de colère. *Se dépiter*, c'est se fâcher, se mutiner, agir par dépit. » Concevoir un dépit, ou du dépit. Faire quelque chose *par dépit*, ou *de dépit*. » J'ai grand dépit de ce qu'il a fait. » Il ne l'a fait que pour *me faire dépit*. » N'est-il pas vrai, Madame, que je *vous aurois fait grand dépit*, si j'avois mis encore cinq ou six fois *celles-ci* et *celles-là*, et que vous vous seriez étonnée de la nouveauté du style. *Voit.* » Il s'est dé-

pité de ce que vous lui avez dit: il *se dépité* contre le jeu.

Rem. 1^o. *En dépit* est une sorte de préposition qui régit *de* pour les noms, et la conjonct. *que* avec le subjonctif, pour les verbes: *En dépit de vos efforts*, *en dépit que vous en ayiez*. *En dépit de lui*, *de tout le monde*, *en dépit qu'il en ait*, malgré lui; malgré qu'il en ait. — *Ecrire en dépit du bon sens*, faire des vers *en dépit de Minerve*, se disent d'un méchant Ecrivain, d'un mauvais Poète. — On dit d'une chose, qui réussit sans qu'on en prenne soin, qu'elle *croît par dépit*.

2^o. **DÉPITER**, est quelquefois actif. » Cette perte l'a *dépité*; il n'a plus joué depuis. » Ne *dépitez pas cet enfant*, ne lui donnez pas occasion de se mutiner.

Se dépiter contre son ventre, c'est, au propre, se priver de manger par chagrin, par dépit; au figuré (st. prov.,) agir par dépit contre ses intérêts.

* **DÉPITEUX**, RÛSE, adj. Qui se dépité. » Un enfant *dépiteux*. Ce mot est vieux, et c'est dommage: il exprimait une chose fort comune, qu'on ne peut aussi bien rendre par un autre mot.

DÉPLACEMENT, s. m. **DÉPLACER**, v. a. [*Déplaceman, déplacé*; 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Déplacer*, c'est ôter une chose, ou une personne, de la place qu'elle occupait. *Déplacement*, est l'action de déplacer. » Ne *déplacez rien*; que personne ne *se déplace*; je ne veux *déplacer* personne. » Le *déplacement* d'un bureau, d'une armoire. Le *déplacement* des créatures d'un Ministre disgracié, etc.

DÉPLACÉ, ÉE, adj. Mal placé, ou placé dans un poste qui ne convient pas. Cet homme est *déplacé* dans cet emploi. — En parlant des choses peu convenable: Discours *déplacé*, paroles *déplacées*. » Il y a, dans cette Pièce, des traits brillans, mais *déplacés*, peu convenables au sujet.

DÉPLAIRE, v. n. **DÉPLAISIR**, s. m. [*Déprière, déprière*; 1^{re} é fer. 2^e é moy. long au 1^{er}.] 1. *Déprière* c'est, 1^o. Être désagréable, en parlant des choses. Cela *me déprière*, *lui déprière* à la mort. On le dit quelquefois des personnes, sur-tout des femmes, et même sans régime. » Elle n'est pas belle, mais elle ne *déprière* pas. = 2^o. Fâcher, donner du chagrin. » En cela je n'ai pas cru *vous déprière*. » Votre procédé *déprière* à tout le monde,

choque tout le monde, est désapprouvé de tous. = 3°. Impersonnel, il régit le datif des noms et la prép. *de*, devant les verbes, ou, *que* avec le subjonctif. » *Il lui déplait fort d'être obligé à cette démarche par votre faute, et que vous l'ayiez forcé à faire une chose qui lui coûte beaucoup. Il me déplait seulement que tant d'artifice et d'éloquence ne puisse me déguiser la vérité. Voit.* — * Anciennement on l'employait avec le seul régime des noms. » *Il lui en a toujours déplu, et à présent déplait. Hist. de Louis XI.*

4°. *Se déplaire*, régit *dans*, ou *en* : *Il se déplait dans ce lieu, dans la solitude, en compagnie, etc. Il s'y ennuye, il n'y a que du chagrin, de l'ennui.* — On le dit des animaux, et même des plantes, par métaphore. » Les troupeaux *se déplaisent dans ce lieu; telle plante se déplait dans un sol humide, etc.* — Mais il ne régit point les verbes : * *Il se déplait de vivre, est contre l'usage : on pourrait tout au plus dire; il lui déplait de vivre, la vie lui est à charge. Voy. n°. 3°.*

Ne vous déplaise, ne vous en déplaise, n'en déplaise à... Façon de parler du style familier, dont on se sert pour montrer qu'on ne demeure pas d'accord de ce qu'on dit.

Nuit et jour, à tout venant,
Je chantois, ne vous déplaise.

La Font.

» La chose ne se passa pas ainsi, *ne vous en déplaise.* » Je vous embrasse avec une tendresse qui ne sauroit avoir d'égale, *n'en déplaise à toutes les autres. Sév.* » M. Rousseau (Jean-Jaques) croit être à Lacédémone : mais Genève, *ne lui en déplaise*, a de meilleurs garants de sa liberté, que les mœurs de ses Habitans. *Marm.*

II. DÉPLAISIR, 1°. Chagrin, douleur d'esprit, affliction. » *Avoir beaucoup de déplaisir de...* Cela me donne un grand déplaisir. C'est avec déplaisir que je me vois contraint de vous dire, etc. = 2°. Mécontentement. » Vous m'avez fait un sensible déplaisir. Causer, donner de grands déplaisirs. » Louis XIV dit, de la Reine sa femme, quand elle mourut, que c'est le premier déplaisir qu'elle lui avait causé.

DÉPLAISANCE, s. f. DÉPLAISANT, ANTE, adj. [*Déplaisance, zant, zante; 1^{re} é fer. 2^e é moy. 3^e lon. 4^e e muet.*] Répugnance, dégoût. » *Prendre quelqu'un en déplaisance, Il ne se dit guère que dans cette*

phrase. *Acad.* — * Plusieurs Auteurs lui ont donné le sens de *douleur, déplaisir.* » La contrition n'est pas, si j'ose user de ce terme, une simple *déplaisance de la raison*, qui, naturellement droite, ne peut s'empêcher d'apercevoir le désordre du péché et de le condamner. *Bourdal.* » La Noblesse le vit (cet enregistrement) avec *déplaisance.* *Journ. des Et. de Bret.* — Ce mot n'a pas, suivant l'usage, cette signification.

DÉPLAISANT, désagréable, qui déplaît, qui chagrine, qui fâche. Homme *déplaisant*, figure, manière *déplaisante.* — » Il n'y a rien de si *déplaisant* que cela : c'est la chose du monde la plus *déplaisante* — Avec le verbe *être*, impersonnel, il régit *de* et l'infinitif : » Il est fort *déplaisant de perdre* toujours, *de se voir* enlever le fruit de ses travaux. — Il régit aussi quelquefois le datif des noms, et la conjonction *que*, devant les verbes. » *Il m'eût été déplaisant qu'elle m'eût envisagé* sous toutes ces faces-là. *Mariv.* — Remarquez qu'on met l'infinitif, quand *déplaisant* est sans régime des noms; et quand il les régit, *que*, et le subjonctif. — * Le peuple dit : *Je suis déplaisant de cela*, pour dire, *cela me déplait* : c'est un barbarisme de phrase.

DÉPLANTER, v. a. DÉPLANTOIR, s. m. [*Déplanté, déplan-toar; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e é fer. au 1^{er}, dout. au 2d.*] *Déplanter*, c'est ôter une plante, un arbre de terre, pour les planter ailleurs. *Déplanter des laitues, des œuillets, de jeunes arbres, etc. Déplantoir*, outil avec quoi on dé plante des racines, des plantes, etc.

DÉPLIER, DÉPLISSER, v. a. [*Dépli-é, dépli-cé; 1^{re} et dern. é fer.*] Défaire ce qui était plié, ou plissé. *Déplier* du linge, une étoffe. *Déplisser* une jupe, des manches, etc. » Cet habit *se déplisse*, les plis s'en défont. — Il ne se dit que des plis faits à l'aiguille, en quoi il diffère de *déplier*.

DÉPLORABLE, adj. DÉPLORABLEMENT, adv. DÉPLORE, v. a. [*1^{re} é fer. 3^e dout. au 1^{er}, é fer. au 3^e; dans le 2d, en a le son d'an, déplorableman; l'o est long devant le muet: Il déplore, il déplôrera, etc.*] *Déplore*, c'est plaindre avec de grands sentimens de compassion. *Déplorable*, qui mérite d'être déploré. *Déplorablement*, d'une manière déplorable. » *Déplore* les malheurs. » État, sort, condition *déplorable.* » Il s'est conduit *déplorablement* dans cette affaire.

Rem. 1°. * On disoit autrefois, *plorzper,*

Y y y y 2

déplorer.

O vous, qui d'amour *déplourez*
Les angoisses tant dures. *Romance.*

* 2°. *Déploré*, pour *désespéré*, est aussi vieux.

En surmontant leur espérance,
Remettons en telle assurance
Leur salut, qui fut *déploré*.

Malherbe.

L'*Acad.* ne l'admet qu'en style du Palais :
» Cette affaire est *déplorée*, il n'y a plus aucune espérance de réussir. — *La Touche* le dit aussi d'une maladie : Elle est *déplorée*, sans espérance. C'est du vieux style.

3°. DÉPLORER et DÉPLORABLE, ne se disent que des choses : On *déplore* le sort de quelqu'un, mais on ne le *déplore* pas lui-même. On dit que son état est *déplorable* ; on ne dit pas que lui-même est *déplorable*. — *Racine* a appliqué, et le verbe et l'adjectif, aux personnes.

Malheureux tous deux, dignes qu'on les *déplore* !

FR. ENN.

Prêt à suivre par-tout le *déplorable* *Oreste*.
Androm.

Racine le Fils ajoute plusieurs autres exemples des Tragédies de son Père, où *déplorable* se dit des personnes, et il demande si ces exemples n'ont pas autant d'autorité qu'une décision (de l'Académie,) dont la raison ne frappe pas. Mais en fait de langage, ce n'est pas la raison qui décide, mais l'usage. On peut souhaiter qu'il réponde dans la suite plus favorablement à la question, que fait le Fils, en approuvant les exemples du Père.

4°. DÉPLORABLEMENT, se dit d'une pitié accompagnée de mépris et d'improbation. » Il chante, il écrit *déplorablement*.

DÉPLOYER, v. a. [*Dé-ploa-ité* ; 1^{re} et dern. é fer. — Au présent, il *déploie*, et non pas, *déploye*. A l'imparfait pluriel, et au présent du subjonctif, nous *déployions*, vous *déployiez*, et non pas, nous *déployons*, vous *déployez*, qui se dit au présent de l'indicatif. Au futur et au conditionnel, je *déploierai*, *déploierais*, etc. (pron. *déploaré*, *déploaré*,) et non pas, *déployerai*, *déployerais*, etc.] Étendre. » *Déployer* les étendards : » Quand les aigles *déploient* leurs ailes. » On marcha aux ennemis *enseignes déployées*. » *Voguer à voiles déployées*. — On dit figurément, *déployer toute son éloquence*, tout son savoir, en faire montre, en faire parade. — *La Touche* dit, *déployer toutes les voiles de*

l'éloquence : on ne le dirait aujourd'hui qu'en se moquant. — *Déployer tous ses charmes*, les étaler. — *Rire à gorge déployée*, de toute sa force.

DÉPLUMÉ, ÉE, adj. SE DÉPLUMER, v. réc. [1^{re} et 3^e é fer.] Oiseau *déplumé*, qui a perdu ses plumes, qui a mué. *Se déplumer*, perdre ses plumes. » Les oiseaux *se déplument* pendant la mue.

DÉPOLIR, v. a. Ôter le poli. » Le feu *dépolit* le marbre.

DÉPOPULATION, s. f. [*Dépopula-cion* ; 1^{re} é fer.] La population, dont on parle tant depuis quelques années, a mis en vogue *dépopulation*, qui est son contraire, et l'a fait substituer à *dépeuplement*, déjà peu usité. » L'Auteur de cet ouvrage (Mémoire sur la population) examine d'abord les causes de la *dépopulation*. Ann. Litt. — M. *Raynal* a fabriqué *dépopulateur*, qui peut aussi-bien être à la mode comme un autre.

DÉPORTATION, s. f. [*Déporta-cion* ; 1^{re} é fer.] Action de transporter des criminels dans un autre pays. Ce mot a un sens passif : il se dit, non de ceux qui transportent, mais de ceux qui sont transportés. » On vida les prisons d'Espagne pour peupler la Colonie, et les Juges furent autorisés à condamner à la *déportation*. Hist. de l'Amér. par *Robertson*. — L'*Acad.* ne le dit que de l'ancienne Rome ; mais on peut l'appliquer, en certains cas, aux peuples modernes.

DÉPORTEMENT, s. m. [*Déporteman* ; 1^{re} é fer. 3^e e muet.] Conduite, mœurs, manière de vie. Il se prend ordinairement en mauvaise part, et ne se dit qu'au pluriel. » Veiller sur les *déportemens* de quelqu'un. » On l'a chassé pour ses mauvais *déportemens*. » Mauvais sujets, déjà connus par leurs *déportemens* en Italie et en Afrique. *Berault*, Hist. de l'Égl. » Voyez, d'après ses *déportemens* publics, quel fond vous devez faire sur ses délations et ses effervescences particulières. *Linguet*. — *Trév.* le dit des bones comme des mauvaises mœurs. » Ce valet est estimé par son maître, pour ses bons *déportemens*. — Le *Rich. Port.* le met au singulier. *Déportement* scandaleux. Il est moins usité de ces deux manières.

DÉPORTER (se), v. réc. [1^{re} et dern. é fer.] Se désister, se départir de... Son plus grand usage est au Palais : *Se déporter de ses prétentions*, de la poursuite d'un procès, etc. — *Regnard* fait ce verbe actif, et lui fait

régir l'infinitif avec à. » Qui *dépôte* Geronte à leur faire ce legs. — Si ce verbe était français, employé activement, il régirait plutôt la prép. de.

DÉPOSANT, ANTE, adj. **DÉPOSER**, v. a. **DÉPOSITION**, s. f. [*Dépo-zan, zante, zé, zi-cion*; 1^{re} é fer. 3^e lon. aux deux 1^{res}, é fer. au 3^e. — Devant l'e muet l'o est long: Il *dépôsera*, etc.] *Déposer*, est 1^o. Destituer, ôter d'une dignité, d'un emploi. » On le *dépôsa de sa charge, de son emploi*. Quand on parle des anciens Empereurs, des Evêques, du Grand-Seigneur, on ne l'emploie qu'avec le seul régime direct (l'acusatif.) On le *dépôsa*, on parlait de le *déposer*, etc. = 2^o. *Quiter*. Sylla *dépôsa* la Dictature. — *Figurément, déposer le masque, le voile*. » *Déposez ce masque mensonger, ce voile hypocrite*. Anon. = 3^o. *Confier, remettre*: » *Déposer une somme entre les mains de...* = 4^o. *Mettre en dépôt*: » *Déposer un corps dans une Eglise, pour l'enterrer ensuite dans une autre*. = 5^o. V. n. Dire en témoignage ce qu'on sait. » Les témoins *ont déposé contre lui, ils ont déposé que*, etc.

DÉPOSANT, n'a que ce dernier sens. » Les témoins *déposans*, les femmes *déposantes*. — Subst. » Et plus, n'a dit savoir, le dit *déposant*, la dite *déposante*. — On le dit, en conversation, par allusion au style des procédures criminelles, pour marquer qu'on ne sait rien de plus que ce qu'on vient de dire.

DÉPOSITION, a le premier et le dernier sens de *déposer*. *Destitution*. La *déposition d'un Officier, du Sultan, d'un Evêque*. — Ce qu'un témoin *dépôse*. La *déposition du domestique porte que*, etc. » Il a varié dans sa *déposition*.

DÉPOSSÉDER, v. a. **DÉPOSSESSION**, s. f. [*Dépocédé, depocé-cion*; 1^{re} é fer. 3^e é fer. au 1^{er}, é moy. dans le 2d: devant l'e muet, l'é fer. du verbe se change en é moy. Il *dépossède*, il *dépossèdera*, etc.] Ôter la possession de... Action de *déposséder*. » On l'a *dépossédé de sa charge, de son bénéfice*. » Sa *dépossession* a été pour lui le comble du malheur. » Par le moyen de la réintégration, la *dépossession* est jugée nulle. *Ferrière*. — *Déposséder*, est du discours ordinaire: *Dépossession*, n'est que du style du Palais. » Les Tribuns prétendoient *déposséder de ces fonds les anciens propriétaires*. *Vertot*.

DÉPOSTER, v. a. [1^{re} et dern. é fer.] Chasser d'un poste, en termes de Guerre.

» Enfin, on vint à bout de *dépôster* l'ennemi. Les Gens de Guerre ont introduit ce mot dans la Langue. *La Touche* en augurerait bien: il ne s'est pas trompé. — L'*Académie* l'a admis dans la nouvelle édition.

DÉPÔT, s. m. [1^{re} é fer. 2^e lon. L'o doit porter un acc. circ.] 1^o. Ce qu'on a donné en garde à quelqu'un. *Mettre en dépôt, ou, avoir un dépôt chez quelqu'un*. *Nier un dépôt*. Le *dépôt* est une chose sacrée. = 2^o. Lieu où l'on *dépôse*. » *Mettre un corps en dépôt dans une Eglise*. — *Dépôt*, lieu où l'on *dépôse* du sel, du tabac, etc. jusqu'à ce qu'ils soient voiturés au lieu de leur distribution. = 3^o. En termes de *Médecine*, amas d'humeurs, qui se fait en quelque endroit du corps. — *Dépôt*, est aussi le sédiment des urines, quand elles ont été gardées quelque temps.

DÉPOUDRER, v. a. [*dépoudré*: 1^{re} et dern. é fer. Devant l'e muet, l'ou est long. Il *dépoudre*, il *dépoudrera*.] Ôter, ou faire tomber la poudre des cheveux d'une perruque. » Le vent l'a tout *dépoudré*; lui a *dépoudré sa perruque*.

DÉPOUILLE, s. f. **DÉPOUILLEMENT**, s. m. **DÉPOUILLER**, v. act. [*dé-pou-glie, glie-man, glie*; 1^{re} é fer. 3^e e muet aux 2 1^{res}, é fer. au 3^e; mouillez les ll.] I. *Dépouille* est, 1^o. La peau de certains animaux. » *La dépouille d'un serpent, d'un ver à soie, d'un tigre, léopard, panthère, etc.* — Le corps d'un homme après sa mort, s'apèle, figurément et par extension, sa *dépouille mortelle*, ou simplement sa *dépouille*. — *Andromaque* apostrophant *Hector*, et parlant de *Pyrrhus*: Ah! dit-elle, s'il étoit assez magnanime

Pour nous laisser du moins

Au tombeau qu'à ta cendre ont élevé mes soins...
Il ne séparât pas des *dépouilles* si chères.

» Un coin ignoré de la terre possède leurs *dépouilles*. *Jér. Dél.* — Mais on ne peut pas dire ce mot, de son propre corps.

Que cent fois mon tombeau vomisse ma *dépouille*.

Fait dire à *Thamas-Kouli-Kan M. du Buisson*. Quelle barbarie, d'apeler son propre corps sa *dépouille*! *Ann. Litt.*

REM. *Réliquies* et *Dépouilles* ont le même sens, mais non pas le même emploi. Le 1^{er} ne se dit que des Corps Saints: le 2d n'est en usage qu'en Poésie.

2^o. Ce qu'on remporte des ennemis par la

victoire. » Rempporter de riches, de glorieuses dépouilles. — On dit, en ce sens, d'un Auteur plagiaire, qu'il se pâre, qu'il se revêt, qu'il s'enrichit des dépouilles d'autrui, = 3°. La récolte des fruits de l'année. » La dépouille de cette année a été médiocre. = 4°. La dépouille d'un homme, sa succession. » Il a eu sa dépouille, ses biens, ou sa charge, son emploi, son bénéfice.

II. Dépouillement, 1°. Privation volontaire. Action, non de dépouiller les autres, mais de se dépouiller soi-même. » Le dépouillement de sa volonté. » Il vit dans un grand dépouillement des biens, des plaisirs, des honneurs de ce monde. = 2°. Extrait d'un compte d'un procès, d'un inventaire. Faire le dépouillement de, etc.

III. Dépouiller, est, 1°. Déshabiller. » Les voleurs l'ont dépouillé. — Dépouiller un lièvre, un lapin, lui ôter la peau. — Les serpens se dépouillent tous les ans. — Les arbres se dépouillent, perdent leurs feuilles. = 2°. Figurément, Priver, dénuer. » Dépouiller un homme de ses biens, de sa charge, un Prince de ses États. = 3°. Figurément aussi, Quitter, dépouiller toute humanité, se dépouiller de ses préventions, etc. = 4°. Recueillir : » Il a dépouillé pour mille écus de bled, de vin, d'huile, etc. = 5°. Dépouiller un compte, un inventaire ; en faire l'extrait, en donner un état abrégé.

Rem. 1°. Selon le P. Bouhours, l'actif vaut mieux dans le propre, et le réciproque pour le figuré. On dit bien dépouiller ses habits, dépouiller sa chemise ; mais on ne dit pas si bien, dépouiller le faste de la grandeur. Il faut dire, se dépouiller du faste, etc. Depuis cette Remarque, de très-bons Écrivains, Poètes et Prosateurs, ont employé l'actif au figuré.

Hé bien ! dépouille enfin cette douceur contrainte.

Rac. Alex.

Avez-vous dépouillé cette haine sévère ?

Id. Athalie.

Pasteurs, rassemblez-vous, dépouillez vos guirlandes.

Gress.

Notre défunt étoit en carrosse porté,

Bien et duement empaqueté,

Et vêtu d'une robe, hélas ! qu'on nomme hière,

Robe d'hiver, robe d'été

Que les morts ne dépouillent guère. La Font.

Dans cet exemple, on peut dire que dépouiller est employé au propre. Mais Fontenelle dit, dans l'éloge de M. du Hamel : » Ce sont des raisonnemens philosophiques, qui ont dépouillé leur sécheresse ordinaire, en passant au travers d'une imagination fleurie et ornée. Et M. Thomas, dans l'éloge du Duc de Sully, » Nous ne pardonnons pas à ceux qui nous humilient. La postérité, plus juste, dépouille ce caractère. L'Acad dit aussi, dépouiller toute humanité. — Pour dire notre sentiment, nous croyons la remarque du P. Bouhours juste, en y jetant cette restriction, que l'actif, dans la Poésie et dans le discours soutenu est plus élégant que le réciproque, et que celui-ci vaut mieux dans le discours fam.

2°. Le P. Bouhours dit aussi, qu'en matière de dévotion, on dit fort bien, dépouiller le vieil homme, et qu'on pourrait peut-être dire de même, dépouiller les mauvaises habitudes ; la 2^e expression est bonne, mais la première est surannée, à mon avis, à moins qu'elle ne soit la traduction du passage de St. Paul. L'Acad. la met sans la désapprouver. Dépouiller le vieil homme, se dépouiller du vieil homme. Termes de l'Écriture Sainte, pour dire, quitter les inclinations corrompues, les vieilles habitudes criminelles.

En style proverbial, jouer au roi dépouillé, c'est dépouiller un homme de tout son bien.

DÉPOURVOIR, v. a. [*Dépour-voir*, 1^{re} é fer.] Dégarnir de ce qui est nécessaire.] Il n'est en usage qu'au prétérit et à l'infinitif. » Il ne faut pas dépourvoir une place de munitions. Se dépourvoir d'argent : Il s'est dépourvu de tout pour avancer sa famille. Il est dépourvu de sens, d'esprit, de raison ; il en manque, il n'en a pas.

Au dépourvu, adv. » Il l'a pris au dépourvu ; il ne le prendra jamais au dépourvu, sans être pourvu des choses nécessaires, ou sans être préparé à ce qu'on peut lui demander, aux attaques qu'on peut lui faire.

DÉPRAVATION, s. f. DÉPRAVER, v. a. [*Déprava-cion*, en vers ci-on ; *Déprave* ; 1^{re} é fer. 3^e é fer. aussi au 2^d. Devant l'é muet, l'a est long ; il déprave, dépravera, etc.] Corruption. Corrompre, pervertir. » La dépravation du siècle, des mœurs, du goût. » Le siècle est tombé dans

une grande dépravation. » La lecture des Romans lui a dépravé le goût. » Il s'est dépravé le goût à force de boine. = Le verbe se dit sur-tout au participe, employé adjectivement. Goût dépravé, jugement dépravé, mœurs dépravées : Siècle dépravé, jeunesse dépravée

Rem. M. l'Abé Grosier l'emploie substantivement, dans la Traduction d'un discours anglais. » L'interposition du pouvoir législatif devient nécessaire pour forcer les dépravés à circonscrire leur conduite. — C'est un anglicisme, et ce n'est pas le seul qui soit dans cette phrase : car circonscrire la conduite, a bien l'air d'avoir été traduit mot à mot de l'anglais.

* DÉPRAVATEUR, s. m. DÉPRAVITÉ, s. f. Celui qui déprave, Dépravation. Deux néologismes peu heureux, à mon avis. » Il falloit un Tribunal toujours subsistant, chargé de prévenir toute altération dans la foi, et toute corruption dans la morale ; et de condamner également les dépravateurs de l'uné et de l'autre. L'Abé Bergier. » Les actes de législation ne peuvent rien contre la dépravité de la nature humaine. — Celui-ci est un anglicisme, dont nous sommes encore redevables à M. l'Ab. Grosier.

DÉPRÉCIATION, s. f. DÉPRÉCIER, v. a. [Déprécia-cion, déprécié ; 1^{re} et 2^e é fer. 4^e é fer. aussi au 2d.] Dépréciation, est l'action de déprécier, de mettre une chose ou une personne au-dessous de son prix. » Pour prévenir la dépréciation des papiers (publics), nous avons résolu de ne plus en créer. Linguet : Annales. — L'Acad. ni les autres Dictionnaires ne mettent point le substantif. Il serait utile, et l'on peut croire que l'usage l'adoptera.

* DÉPRÉDATEUR, s. m. DÉPRÉDATION, s. f. DÉPRÉDER, v. a. [1^{re} et 2^e é fer. : tion, dans le 2^e, a le son de cion ; en vers ci-on.] Ces mots expriment l'action de voler, ruiner, piller avec dégât. » Déprédation dans une maison, dans un Etat. La déprédation des Finances : la déprédation des biens d'un pupille. Par ces exemples donés par l'Acad. il parait que ces mots ne doivent se dire que du pillage fait par des Administrateurs, domestiques, tuteurs, etc. Elle ne met point déprédateur, et ne donne aucun exemple de dépréder, qu'elle met sans remarque, et qui est peu-

usité. = Plusieurs Auteurs emploient ces gmots, et le substantif sur-tout, pour signifier toute sorte de pillages et de pillards. » Le déprédateur des Indes, le Verrès moderne, n'a trouvé à son retour (en Angleterre) que des mers paisibles, et des rivages reconnoissans. Linguet. » Il est temps enfin qu'on devoite à l'opprobre ces brillans Déprédateurs, qui n'ont de grands talens que pour de grands désordres, et des succès que pour le deuil de l'univers. L'Abé Boulogne. L'Orateur désigne par-là les Conquérans. Le terme est impropre, et le titre de ravageurs leur convient mieux que celui de déprédateurs. — M. de Maucroix a dit dans la Traduction de Santerus : » Après la déprédation de tant de Maisons Religieuses. Le mot de pillage aurait mieux convenu. La déprédation est un pillage commis par les Administrateurs même : et dans cette occasion, il était produit par la force majeure et l'abus de l'autorité. Ce n'étaient pas les Religieux qui pillaient, ils étaient pillés. — Bossuet dit, dans le même sens, et avec la même impropriété du terme : » On cria de cette sacrilège déprédation des biens consacrés à Dieu. — Pour Mde. de B. . . dans sa Traduction de l'Histoire de Hume, elle emploie habituellement ce mot pour signifier les ravages et les pillages produits par les Armées. C'est le sens du mot anglais, déprédation, traduit trop littéralement. M. Moreau lui a doné la même signification. » Si ces Troupes continuent leurs ravages, tout l'Empire se réunira pour se venger de leurs déprédations. » Ce n'étoit pas seulement contre les usurpateurs des biens de l'Eglise que le Clergé sévissoit, c'étoit contre tout ce que la guerre avoit occasionné de déprédations et de rapines. Id. Ce mot est encore plus impropre dans ce sens-là.

DÉPRENDRE, v. a. [Déprandre ; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Détacher. » On ne peut déprendre ces dogues, tant ils sont acharnés l'un contre l'autre. » Ces oiseaux se sont pris à la glu : ils ne peuvent se déprendre. — Figurement, il ne peut se déprendre de cette femme. » Ce n'est pas qu'il en fût dépris : Retif. » Il faut déprendre son cœur des attaches violentes.

* DÉPREOCUPÉ, ÉE, adj. SE DÉPREOCUPER, v. réc. Mots forgés peu heureusement, et qui n'ont pas fait fortune. »

Il se trouve un grand nombre de particuliers, à qui un examen attentif, circonspect et *déprécupé* paroît de beaucoup trop pénible : *Crouzet*. » Qu'on examine notre Tactique avec un esprit *déprécupé des préjugés* de la coutume : *le Chev. de Follard*. » Pour peu qu'on examine les choses de près, et que l'on se *déprécupe*, on trouvera que non-seulement la chose a pu être ainsi, mais même qu'il a été nécessaire qu'elle fût ainsi : *Abadie*. — Ce mot serait utile ; il est à souhaiter que l'usage, qui l'a si long-temps négligé, l'adopte enfin.

DÉPRESSION, s. f. [*Dépré-cion*, 1^{re} et 2^e é fer.] *Abaissement*. Il se dit au propre en Physique, et au figuré, pour *humiliation*. Vivre dans la *dépression*. » Laissons Genève à sa place, et Rousseau dans sa *dépression*.

DÉPRIER, v. a. [*Dépri-é*, 1^{re} et dern. é fer. — Devant l'e muet, l'i est long : Il *déprle* ; au futur et au conditionnel, il n'est que de trois syllabes : il *dépriera*, *dépriefait* ; pron. *déprira*, *dépriré*.] Envoyer s'excuser auprès des personnes qu'on avait invitées, les contremander. : » On les avoit priés, on les a envoyés *déplier*.

* **DÉPRIMANT**, ANTE, adj. **DÉPRIMER**, v. a. [1^{re} é fer. 3^e lon. aux deux 1^{res}, é fer. au dern.] *Déprimer*, c'est rabaisser, avilir. » Vous avez tort de *déprimer* cet homme, *cet ouvrage*. » A l'enthousiasme louangeur des Anglois, ils ont joint la manie *déprimante* et inhumaine de la légèreté française : *Linguet*. On forge aujourd'hui beaucoup d'adjectifs verbaux : on peut bien augurer de celui-ci et du suivant.

* **DÉPRISANT**, ANTE, adj. **DÉPRISER**, v. a. [*Déprisan*, *zante*, *zé*, 1^{re} é fer. 3^e lon. aux deux 1^{res}, é fer. au dern. — Devant l'e muet, il est long. Il *déprlse*, il *déprlsera*, etc.] *Dépriser*, c'est témoigner qu'on fait peu de cas d'une chose. Il ne se dit que de la marchandise. M. *Linguet* en étend l'emploi, en se servant *adjectivement* du participe. » Employer cette expression *déprisante*, c'est violer la bienséance en tout sens. — *Déprisant* dit moins que *méprisant* ; il peut donc être utile là où *méprisant* serait trop fort.

DEPUIS, prép. [*De-pui*, devant une voyelle, *depuis* ; 1^{re} e muet.] I. C'est une prép. ou de temps : *depuis la création du*

monde ; ou de lieu : *depuis le Levant jusqu'au couchant* ; ou d'ordre : *depuis le plus grand jusqu'au plus petit*. — Remarquez pourtant que *depuis* n'est préposition de lieu, que lorsqu'il est relatif à *jusque*. Quelques-uns disent, *depuis ici*, *depuis là*, *depuis cet endroit*, etc. pour dire, *d'ici*, *de là*, *de cet endroit*. Cette faüte est comue en *Franche-Comté*. — On y dit aussi *depuis moi*, *depuis lui*, pour dire, *depuis que j'ai quitté*, ou *qu'il a quitté ce pays*, ce séjour. Un Comtois, âgé de 50 ans, au moins, disoit à une jeune Dame : » *Depuis moi*, combien avez-vous eu d'enfans ? Il vouloit dire, *depuis mon départ de cette ville* : mais on voit que cette expression est ridicule. — Il y a des exemples, dans les meilleurs Auteurs, de *depuis*, régissant les personnes, mais il y est mieux employé. » Mon Médecin s'en est allé aujourd'hui : il reviendra, car il aime la bonne compagnie ; et *depuis Madame de Noailles*, il ne s'est pas trouvé à telle fête. *Sév.* » Comme *depuis mon inconle*, je voyois la première sans plaisir, je la perdois sans regret. *Créb.* » Gustave remonta sur le Trône : la Suède, *depuis lui*, fut Luthérienne. *Hénault*. — » D'autres, *depuis lui*, ont avancé la même proposition. *D'Avr.* » D'autres Écrivains, *depuis lui*, se sont éforcés de *déprécier* ces mêmes Auteurs. *Sabat.* Trois Siècles, etc. Remarquez sur ces deux derniers exemples, que le verbe sous-entendu est le même que celui qui est exprimé. *Depuis lui*, c. à. d. *depuis qu'il a avancé*, *qu'il a déprécié*, d'autres ont avancé, ont *déprécié*. Or, cette différence ou cette conformité entre le verbe sous-entendu et le verbe exprimé, fait que quelques-unes de ces expressions choquent ou embarrassent, et que les autres ne choquent ou n'embarrassent pas.

II. *Depuis*, ne régit point les verbes à l'infinitif, mais la conjonct. *que* et l'indicatif. » * *Depuis être arrivé*, j'ai fait bien des choses ; dites : *depuis que je suis arrivé*. » Il y a bien loin *depuis-avoir* permission de vendre sa charge jusqu'à *avoir* trouvé un Marchand. *Sév.* — Ces deux régimes de *depuis* et de *jusque*, sont tout au plus bons dans la liberté de la conversation.

Depuis que, ne doit jamais se mettre devant le prétérit antérieur. » *Depuis que nous*

vous eumes quittés, est mal dit : il faut dire, *après que nous vous eumes quittés*. On ne doit mettre *depuis que*, que devant le présent et le prétérit. Regn. » *Depuis que j'use de régime, je me porte mieux.* » *Depuis que vous me l'avez recomandé, j'y ai fait attention.* Voy. JUSQUE.

III. *Depuis* est aussi adverbe, sans régime. Il se place, ou après, ou devant le verbe, ou même à la tête de la phrase. » Les Carthaginois ne cessèrent *depuis* de faire de mauvais desseins. Boss. » Je n'ai pas entendu parler *depuis* de ce que nous croyons qui a causé tous mes maux. Sév. » Du Guay-Trouin, de simple Armateur devenu Chef d'Escadre, et *depuis* Lieutenant-Général. Thomas. » C'étoient là ses anciennes dignes. *Depuis*, elle s'en est fait d'autres. Servan, Disc. sur les Mœurs. » Je ne regrettois rien, quand je vous ai conu; *depuis*, je sens que je me livre à la douceur de votre comerce. Marm. — Mais il ne doit pas se mettre entre l'auxil. et le partic. * » Les dommages que le feu *a depuis* faits. Gaffarel, cité par Le Gendre. Dites, *a* faits *depuis*. — Dans ces temps composés, il ne ferait pas bien non plus, placé devant le verbe : que le feu *depuis* a faits; il doit être toujours placé après.

On dit aussi adverb. *depuis peu*, pour dire, depuis peu de temps; et *depuis quand*, pour dire, depuis quel temps?

IV. On s'est obstiné long-temps à dire *du depuis*. » Il n'y a point de terme dans la Langue, dit Vaugelas, qui se soit tant opiniâtre pour s'établir, et qui ait été tant rebuté que celui-là. Il faut toujours dire *depuis*, et jamais *du depuis*. Vaug. Th. Cornille, L. T. — Cependant, Rousseau le Poète et Montesquieu l'ont encore employé; mais tout grands Écrivains qu'ils sont, il ne faut pas les imiter en cela.

Faunes cornus vers leurs troncs s'envolèrent,
Et *du depuis* n'ont osé se montrer.

Rouss.

» Lorsqu'Auguste eut conquis l'Égypte, il apporta à Rome le trésor des Ptolomées. Cela y fit, à-peu-près, la même révolution, que la conquête des Indes a fait *du depuis* en Europe. Montesq. Retranchez *du* dans ces deux exemples.

DÉPURATION, s. f. DÉPURER, v. a. [*Dépuration, Dépuré*; 1^{re} é fer. 3^e é fer. au 2d.] *Dépurer*, c'est rendre plus pur.

Tome I.

Dépuration, est l'action de dépurer. Ils se disent en Médecine et en Chimie. » *Dépurer le sang, un métal, une liqueur.* » *La dépuracion du sang, d'une liqueur, d'un métal.*

DÉPUTATION, s. f. DÉPUTÉ, s. m. DÉPUTER, v. a. [*Députacion, té, té*; 1^{re} é fer. 3^e é fer. aussi aux deux dern.] *Députer*, c'est envoyer avec commission. On ne le dit point d'un particulier, mais d'un corps, ou d'une personne en place, en autorité. *Deputation*, est l'envoi avec commission, ou collectivement, le corps des Députés. *Député*, se dit de celui qui est ainsi envoyé. » *Députer vers le Roi des hommes de confiance. Députer aux États des gens choisis à la pluralité des voix.* » *Deputation de tant de personnes.* » *Toute la députation a été d'avis que, etc.* » *Les Députés de la Noblesse, du Tiers-État, du Clergé, etc.*

REM. *Deputer* est souvent neutre. » Les Citoyens de Paris *députèrent au Roi*, pour le supplier de revenir dans sa Capitale. Volt.

DÉRACINEMENT, s. m. DÉRACINER, v. a. [*Déracineman, ciné*; 1^{re} é fer. 4^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Déracinement* est l'action de déraciner, d'arracher un arbre, une plante. Le subst. ne se dit qu'au propre. » *Le déracinement d'un arbre.* Le verbe se dit au propre et au fig. » Les grands vents *déracinent* quelquefois les arbres. *Déraciner un mal*, le guérir entièrement, radicalement. » On a de la peine à *déraciner les vices contractés par une longue habitude, les abus, invétérés, les anciennes erreurs, etc.*

DÉRADER, v. n. [1^{re} et 3^e é fer.] Terme de Marine. Il se dit d'un vaisseau, qui quitte la rade où il avait mouillé.

DÉRAISON, s. f. DÉRAISONABLE, adj. DÉRAISONABLEMENT, adv. DÉRAISONER, v. n. [*Dérèzon, zonable, nableman, né*; 1^{re} é fer. 2^e é moy.] Tous ces mots expriment un défaut de raison. » Les systèmes des Philosophes ne sont que *déraison* et inconséquence. Ils *déraisonent* continuellement. On ne voit dans leurs écrits que des pensées *déraisonables*. » Jamais on n'avait parié plus *déraisonablement*.

REM. 1^o. *Déraisoner* s'emploie toujours neutralement et sans régime. Il y en a un dans la phrase suivante, où l'on peut le passer, à cause du contraste et des privilèges du style

Z z z z

critique. » L'Auteur le fait raisonner, ou plutôt déraisonner politique. Ann. Litt. 2°. Quelqu'un a employé déraisonnement, mais ce mot n'a pas fait fortune. D'ailleurs il est inutile, et déraison a le même sens.

DÉRANGEMENT, s. m. **DÉRANGER**, v. a. [*Dérangeman*, gé; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Déranger*, C'est ôter de son rang, de sa place. *Dérangement*, désordre, état des choses dérangées. » Vous avez dérangé mes papiers, mes meubles, ma chambre. » Ils sont dans un grand dérangement. = Au figuré, Troubler, brouiller, mettre en désordre. » Ce procès a dérangé toutes ses affaires. Cela m'a tout dérangé. » Il y a bien du dérangement dans son esprit. Le dérangement de ses affaires, de sa santé.

Rem. 1°. Au réciproque et au passif, il se dit des personnes. » Il se dérange, il n'a plus une conduite aussi réglée qu'auparavant. Il est dérangé, endetté ou débauché. » Vous êtes riche, fort répandu, et à moins d'une espèce de prodige, il faut que vous soyez plus dérangé qu'un autre. Marm. Être dérangé chez soi, dans sa maison, se dit quand les meubles n'y sont pas arrangés proprement et avec soin.

2°. Les personnes qui aiment la nouveauté, tit *La Touche*, affectent beaucoup ce mot là, pour signifier désorienté. » Je suis toute dérangée, quand je suis trois jours sans aller à la Cour. Ce terme serait plus supportable, si l'on disait tout dérangé, pour signifier déshabillé : tout en désordre. L. T.

DÉRATÉ, ÉE, adj. [1^{re} et 3^e é fer.] Il ne se dit qu'au fig. Gai, enjoué, éveillé, rusé. » Petit garçon dératé, petite fille dératée. — Subst. C'est un dératé, une dératée. (St. fam.)

DERECHEF, adv. [1^{re} et 2^e e muet; on prononce l'*f* finale.] Une autrefois, de nouveau. — Il est vieux, et ne se dit plus que dans le burlesque. *La Touche* était étonné que Mrs. de L'Acad. ne le condamnassent pas. Il remarque ensuite que dans la nouvelle édition (en 1718), ils disent qu'il vieillit. — J. J. Rousseau s'en est servi souvent : il l'écrivit en deux mots, *de rechef*. » Je puis voir changer de rechef le Public pour moi. — M. de Berault l'a employé tout récemment : » Se mettant à genoux tous ensemble; et derechef rendant grâces à J. C. ils eurent la tête tranchée. » Mon père

vint derechef à la prison. — C'est du vieux style.

DÉRÈGLEMENT, s. masc. **DÉRÈGLÈMENT**, adv. **DÉRÈGLER**, v. a. [1^{re} é fer. 2^e é moy. au 1^{er}, é fer. au 2d.; c'est la différence du subst. et de l'adv. aussi bien que l'*e* muet du 1^{er}, et l'*e* fer. du 2d. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. aux deux autres. — L'Acad. met un accent aigu à la seconde du subst. *dérèglement*; mais devant l'*e* muet, cet *e* est moyen : il faut donc mettre un acc. grave.] Le *dérèglement* est un désordre, une opposition aux règles de la morale. » Vivre dans le *dérèglement* : le *dérèglement* de sa vie, de ses mœurs, de son esprit. — Il se dit aussi dans le physique. Le *dérèglement* du poulx, des saisons, des humeurs, d'une montre, etc.

DÉRÈGLÈMENT, ad. Sans règle; d'une manière dérèglée. » Vivre *dérèglement*.

DÉRÈGLER, mettre hors de la règle, hors des règles. » Il a dérèglé toute la compagnie. » La mauvaise nourriture lui a dérèglé l'estomac. » Le mauvais temps dérègle les horloges. » Pour peu qu'il mange trop, son estomac se dérègle. Son poulx s'est dérèglé. » Sa montre s'est dérèglée. — Et avec le participe, employé adjectivement, temps dérèglé, Horloge dérèglée, etc.

* **DÉRÉSPECTUEUX**, EÛSE, adj. On dit dans le *Dict. Gram.* que c'est un mot peu heureusement inventé. Il n'a pas paru tel à M. l'Ab. Grosier. La conduite du Général Arnold a été trouvée *déréspectueuse* pour la suprême autorité exécutive de cet Etat. — C'est un anglicisme : *disrespectful*.

DÉRIDER, v. act [1^{re} et dern. é fer.] Ôter les rides. Pomade pour *dérider*. » La joie *déride* le front. — Figurément : » Cet homme est extrêmement sérieux; son front ne se *déride* jamais.

DÉRISION, s. f. [*Déri-zion*; 1^{re} e fer.] Moquerie. Son emploi est borné. » Tourner en *dérision* : » Ils tournent en *dérision* les choses les plus respectables. *Faire* quelque chose en *dérision*. Il ne se dit que dans des phrases pareilles.

* **DERIVANT**, ANTE, adj. verbal. M. Linguet s'en est servi. » Les entrans et les sortans avoient également leurs ordres, tous *dérivans* d'une même cause. Voilà trois mots de nouvelle fabrique.

DÉRIVATION, s. f. *Dériva-cion*; 1^{re} é fer.] En *Gramaire*, l'origine d'un mot. —

En Médecine, détour qu'on fait prendre au sang ou à quelque humeur. — En Hydraulique, détour qu'on fait prendre aux eaux.

DÉRIVÉ, s. m. [1^{re} et dern. é fer.] Il se dit, en Grammaire, des mots qui tirent leur origine d'un autre mot. *Aimable* est le dérivé d'*aimer*.

Rem. Les dérivés gardent ordinairement la même orthographe dans les syllabes qui ont le même son : *Eloquence*, *éloquent*, *éloquentement* : *puissance*, *puissant*, *puissamment*. — C'est n'être pas conséquent que d'écrire, par exemple, *dépendant* avec un *a*, et *dépendemment* avec un *e*, comme le P. Rabin et d'autres Ecrivains.

DERIVER, v. n. [1^{re} et dern. é fer.] En termes de Marine, c'est s'écarter de la route qu'on tient en mer. « Les courants nous firent dériver ; nous dérivâmes de dix lieues. — Dans le discours ordinaire, tirer son origine de... » C'est de là que dérivent tous ses malheurs ; de là sont dérivées tant d'hérésies. — * Un Auteur moderne le suppose actif, puisqu'il l'emploie au passif. « Le même effet aura été ici dérivé de la même cause. *Crohard*. Il faut : sera ici dérivé. Ce verbe prend l'auxil. être. — En Grammaire, il se dit des mots qui tirent leur origine d'un autre mot. » *Aimable* dérive d'*aimer*. » Beaucoup de mots Français dérivent du grec ou du latin. — On le fait aussi actif, en ce sens. « D'où dérivez-vous ce mot là ? Je le dérive du grec.

DERNIER, IÈRE, adj. [*Dér-nié*, *nière* ; 1^{re} é ouv. 2^e é fer. au 1^{er}, é moy. au 2^d.] I. Qui est après tous les autres, ou après quoi il n'y a plus rien. « Le dernier mot, la dernière année : rendre le dernier soupir, les derniers devoirs. Faire un dernier effort, etc.

Rem. 1^o. Il précède ordinairement le substantif. Au fem. Il peut plutôt le suivre qu'au masc. En vers sur-tout, et dans la prose poétique et oratoire. Dans le *Dict. Gram.* on a critiqué les neveux derniers de *Regnard*. Mais *Gresset* a fort bien dit dans *Edouard*.

Accordez-moi du moins une grâce dernière,

Qu'on ne me ferme plus la prison de mon père.
Et M. de *Vixouze* :

Il ranime sa force à son heure dernière.

Le masculin même fait fort bien, dans la phrase suivante, après le substantif. « J'ai vécu, j'ai régné, tout est fini pour moi. Un jour dernier, un jour inévitable est ar-

rivé pour nous. *Jér. Dél.*

2^o. Le relatif, après *dernier*, comme après *premier*, régit le verbe au subjonctif. « C'est une des dernières Épîtres que St. Paul ait (et non pas a) écrites. » Les intérêts de leur vanité sont les derniers qu'on doive ménager. *Geoffroi*. Il a alors la vertu d'un superlatif. Voy. SUPERLATIF. Voy. PREMIER. — Il est aussi comme superlatif dans ces phrases. « Il est le dernier dans le catalogue ; elle est la dernière dans la liste. » Il est arrivé le dernier ; elle est entrée la dernière. On sous-entend, de tous, de toutes ; et quelquefois on l'exprime.

3^o. On se sert souvent de ce mot dans le figuré, pour signifier extrême. « Avec la dernière impatience. Au dernier degré de la perfection. » Nous fimes les derniers efforts pour entrer dans la rade. — Il se prend souvent en mauvaise part, pour vil, méprisable. « C'est le dernier des hommes ; la dernière des créatures. — En ce sens, il peut occasioner des équivoques, s'il est mal placé. » Les Grands furent ses 1^{ers} victimes, et il versa le sang de ses derniers sujets. *Ann. Lit.* Il falait, ce me semble, des derniers de ses sujets, des moins considérables, pour ne pas donner à entendre qu'il les avait tous massacrés.

On dit quelquefois, dans le discours familier : Cela est du dernier bourgeois, du dernier ridicule, et plus communément encore, du dernier bien, du dernier mal. « C'est une fort méchante habitude que l'usage du rouge : à la fin je ne pourrai m'en passer, et je serai du dernier mal sans cela. *Narcisse*, ou l'Amant de soi-même. Mais il faut user sobrement de ces sortes d'expressions, qui paraissent trop affectées, et sentent le jargon moderne.

4^o. * Le peuple, quand il écrit, dit souvent, la vôtre dernière, au lieu de, votre dernière lettre. *Mde. de Sévigné* l'a dit aussi. Il n'y eut jamais une si brillante lettre que la vôtre dernière. Je ne crois pas qu'on doive imiter en cela ce modèle inimitable du style épistolaire. Elle plaisantait peut-être en employant cette expression populaire. L'Editeur aurait bien dû la mettre en italique.

5^o. On emploie familièrement *dernier* comme substantif. « Il veut toujours avoir le dernier, être le dernier à répliquer. * En Provence on dit la dernière.

DERNIÈREMENT, adv. [*dér-nié-remant* ; 1^{re} é ouv. 2^e é moy. et long : 3^e e muet.]

Depuis peu, il n'y a pas long-tems. » Il arriva dernièrement un étrange accident. » Je lisois dernièrement dans un Auteur que, etc.

DÉROBER, v. a. [1^{re} et dern. é fer.]
 1°. Prendre en cachette ce qui appartient à autrui. » *Dérober une montre, un manteau.*
 — Neutralement : » Il est enclin à dérober. — Figurement, dérober à un Auteur une pensée saillante, des vers, etc. se les approprier, » *Dérober à quelqu'un la gloire d'une belle action ; lui ôter la gloire qui lui est dûe.* — 2°. *Soustraire.* » *Dérober un homme à la colère du Prince, à la fureur du peuple.* — Il régit à et non pas de. » *Pacachunta fut la protectrice des Anglois : elle les déroba souvent de la cruauté de son père. Mercure. C'est un faux régime : — On dit d'une armée, qu'elle dérobe une marche à l'ennemi, c. à d. qu'elle fait une marche sans que l'ennemi l'aperçoive.* — Figurement (st. famil.) *dérober sa marche*, c'est aller d'un côté, quoiqu'on ait fait entendre qu'on allait d'un autre. Plus figurement encore, cacher les moyens dont on se sert pour aller à ses fins. — 3°. *Se dérober*, se retirer de... *se dérober d'une compagnie*, s'en retirer sans dire mot, sans qu'on s'en aperçoive. Il se dit quelquefois absolument. » *Il s'est dérobé adroitement.* — 4°. *Se dérober à*, se sauver de : » *Il se déroba à ses coups, à la poursuite de ses ennemis.* 5°. *Se dérober à la vue*, disparaître. » *Le vaisseau se déroba bientôt à la vue, à notre vue.* — 6°. *Se dérober un repas* (st. famil.), s'abstenir d'un repas qu'on a acoutumé de faire. — Celui qui a acheté fort cher une chose, dit qu'il ne l'a pas dérobée.

Rem. Quelques Auteurs ont fait régir à *se dérober*, l'ablatif de la personne. » *Alphonse se déroba de lui et se retira à Seville. D'Orléans.* » Toutes les choses qui *se dérobent de nous*. *Mascar.* — *Se dérober* régit plus régulièrement la prép. à (le datif) des choses. » *Confuse, interdite, elle ne savoit si elle devoit se dérober ou se livrer à cet enchantement. Marm.*

DÉROBÉ, ÉE, adj. *Escalier dérobé*, qui sert à dégager un appartement, pour y pouvoir entrer, et en pouvoir sortir sans être vu. — Faire une chose à ses heures dérobées, dans des momens qu'on ménage, et qu'on prend sur ses occupations ordinaires. — En parlant des fèves, *dérobé* a un autre sens que celui du verbe dérober. — Il signifie qui est dépouillé de sa robe. » *Fèves dé-*

robées, dépouillées de leur première peau.

A LA DÉROBÉE, adv. Furtivement, en cachette. » Ils ne se voient qu'à la dérobée.

DÉROGATION, s. f. **DÉROGATOIRE**, adj. [*Dérogation, ga-toâ-re* ; 1^{re} é fer. 4^e lon. au 2d.] *Dérogation*, est l'acte par lequel le Roi déroge à un Édit, à une Loi, et des particuliers, à un contrat, à un testament, etc. *Dérogatoire*, se dit des clauses par lesquelles on déroge à un acte, à un Édit, etc.

DÉROGEANCE, s. f. **DÉROGEANT**, ANTE, adj. [*Dérogance, jan, jante* ; 1^{re} é fer. 3^e lon. ; l'e devant l'a est muet : il n'est là que pour doner au g un son doux, qu'il n'a pas devant l'a.] *Dérogance*, est l'action par laquelle on déroge à noblesse. *Dérogant*, qui déroge. Le subst. n'a d'usage qu'en style de Chancellerie. » On l'a mis à la taille à cause de sa dérogance. » *Acte dérogeant au premier. Actions dérogeantes à la noblesse, ou, à noblesse.* — *Leibnitz* lui donne le sens de *désobligeant*. » On ne peut rien tirer de *dérogant* à *M. Newton* de ces paroles, qu'en les empoisonnant. Ce mot n'est pas admis dans ce sens.

DÉROGER, v. n. [1^{re} et dern. é fer.]
 1°. Faire un acte, ou une disposition contraire à un contrat, ou à une loi précédente. » *Déroger à une transaction par une autre.* » Le Roi, par sa Déclaration d'un tel jour, a dérogé à l'Édit d'un tel mois. » Les privilèges dérogent à l'ordre comun. — 2°. *Déroger à noblesse*, ou simplement, *déroger*, c'est faire quelque chose qui, par les Lois du pays, fait déchoir de la noblesse. » Il n'est plus noble ; son aïeul, son père a dérogé. — Il se dit quelquefois au figuré. » *La Muse de M. l'Ab. de... eût cru déroger, en décrivant en vers bourgeois le Jardin fruitier et potager, le parterre et le petit bois. Ann. Litt.*

DÉROUGIR, v. a. n. et réc. [1^{re} é fer. *Dé-rougi.*] Faire perdre, ou perdre la rougeur. » Le grand air l'a dérougi : Cela dérougira, ou se dérougira à l'air. — *Richelet* l'emploie neutralement au figuré. » Quand la honte est grande, on ne dérougit pas sitôt. *L'Acad.* ne donne d'exemples que du propre.

DÉROUILLER, v. a. [*Dé-rou-glié* ; 1^{re} et dern. é fer. : mouillez les ll : devant l'e muet, l'ou est long : Il dérouille, il dérouillera, etc.] Ôter la rouille de dessus le fer. » *Dérouiller des armes.* » Le fer se dérouille peu à peu, à force d'être manié. — Au figuré, façonner, polir. » Les bones compagnie

déroutent un jeune homme, lui dérouillent l'esprit. » L'esprit se dérouille dans le comerce du monde.

DÉROULER, v. act. [*Dé-rou-lé*; 1^{re} et dern. é fer.] Étendre ce qui était roulé. *Dérouler une étoffe, une estampe, etc.*

DÉROUTE, s. f. [*De-rou-te*; 1^{re} é fer. dern. e muet.] Au propre, fuite des troupes, qui ont été défaites. » C'est dans la déroute que se fait le grand carnage. — Au figuré, désordre des affaires d'un homme. Ses affaires sont en déroute.

Rem. 1°. DÉFAITE, DÉROUTE (synon.) Le 2^d ajoute au 1^{er}, et désigne une armée qui fuit en désordre, et qui est totalement dissipée. *Beauzée*. La déroute suppose la défaite; mais elle ne suppose pas toujours une défaite bien grande. La défaite n'est pas toujours suivie de la déroute. » Des terreurs paniques ont souvent produit des déroutes, dans des armées qui non-seulement n'étoient pas défaites, mais qui étoient victorieuses.

2°. On dit, mettre en déroute, être mis en déroute; mais je ne crois pas qu'on dise, se mettre en déroute soi-même: cette expression annonce l'impulsion d'une cause étrangère. » L'armée marcha à la pointe du jour, et dès qu'elle parut, les ennemis se mirent en déroute. D'Avr. — *Se débander, s'enfuir à la débandade*, auraient été là le terme propre. — Au reste, mettre en déroute, est une de ces locutions qui ne souffrent point de changement, ni d'addition. » Ils furent mis dans une entière déroute, dit le P. Barre (Hist. d'Allemagne.) Je crois qu'il faut dire, ils furent mis entièrement en déroute.

DÉROUTER, v. act. [*Dé-rou-té*; 1^{re} et dern. é fer.] Au propre, tirer quelqu'un de sa route. « Nous étions dans le chemin, vous nous avez dérouvés: nous sommes dérouvés: il s'est dérouvé en nous dérouvant. — Au figuré, rompre les mesures de quelqu'un. » La mort, ou la disgrâce d'un favori, dérouvent toutes ses créatures. — Déconcerter. » Ce qu'on lui a dit l'a dérouvé. Quand on lui a fait cette objection, ou ce reproche, il a paru tout dérouvé. » Combien d'Écrivains, qui ne cherchent qu'à dérouver leurs Lecteurs, en dénaturant les questions. Anon. Le sens figuré de cette phrase approche du sens propre. » Ils en furent si dérouvés, si étourdis, qu'il ne leur resta pas même assez de présence d'esprit pour nous faire la moue. *Mariv.* » Ah! Ah! la pauvre enfant! la voilà

toute dérouvée! Th. d'Éduc. » Trouver un Rapporteur et son Secrétaire, tous deux sans maîtresses: cet accident doit en effet dérouver l'intrigue. *Ibid.*

Rem. Ce verbe n'est pas un terme noble, et déconcerter est plus du beau style. Je ne pense pas qu'on doive approuver la phrase suivante de *Bossuet*. » C'est ainsi que Dieu déroute les hommes.

* DERRIER, pour dernier, est un barbarisme. » Les Bourguignons ignorans, qui veulent quelquefois entreprendre de parler français, disent: Il est venu le derrier, pour, il est venu le dernier. La Monnoie. — Cette fautive est commune dans d'autres Provinces que la Bourgogne.

DERRIÈRE, prép. [*Dé-riè-re*; 1^{re} é fer. 2^e é moy. et long; r forte, 3^e e muet.] Elle est oposée à devant, et elle marque ce qui est après une chose, ou une personne. *Derrière la maison, derrière la porte; derrière vous, derrière lui, etc.* — Figurément, laisser quelqu'un bien loin derrière, c'est avoir beaucoup d'avantage sur lui. — Il ne faut pas regarder derrière soi, quand on est dans le bon chemin, il faut avancer toujours, et ne pas retourner sur ses pas. — En style proverbial, porte de derrière, échappatoire, faux-fuyant. » On ne sauroit traiter sûrement avec cet homme; il a toujours quelque porte de derrière.

DERRIÈRE, s. m. La partie postérieure. *Le derrière de la maison.* » Il est logé sur le derrière. — Proverbialement, cet homme fait rage des pieds de derrière. Il met tout en usage pour réussir. — *Derrière*, est aussi cette partie de l'homme qui comprend les fesses et le fondement. — En style fig. famil., on dit d'un homme, qui ne s'est pas tiré avec honneur de ce qu'il a entrepris, qu'il a montré le derrière.

Rem. DERRIÈRE, est un terme moins malhonête que *cul*; et les honêtes gens s'en servent de préférence. Au singulier, il a pourtant un sens bas, quand il est joint aux pronoms possessifs *mon, ton, son, leur*; mais il n'en est pas de même du pluriel, quand on parle d'une armée. » Cette alliance mettant en sûreté tous ses derrières, lui donnoit lieu de tourner tous ses soins et tous ses efforts du côté de la Macédoine. *Rollin*. Si cet illustre Écrivain eût dit, mettant en sûreté son derrière, il eût fait rire ses Lecteurs.

DERVIS, s. m. [Quelques uns écrivent *Derviche*. L'Acad. les met tous deux.] Espèce

de Moine, chez les Turcs.

DES. Il s'écrit sans accent, quand il est article, et avec un accent grave, *dès*, quand il est préposition.

DES, particule, qui tient lieu de la prép. *de*, et de l'article *les* : on la met pour *de les*. » La folie *des* hommes, la vanité *des* femmes, etc. — Pron. *dè* devant une consonne : *dè fame*, et *dèz*, devant une voyelle, ou une *h* muette : *dèz home*, l'*è* fort ouvert. Quelques-uns font cet *e* muet devant une voyelle : c'est une bien mauvaise prononciation.

1°. DES est article, ou défini, ou indéfini. Si c'est le 1^{er}, il est au génitif, quand il est régi par des noms; ou à l'ablatif, quand il est régi par des verbes. » L'étude *des* Belles-Lettres : Comblé *des* biens de ce monde. — Quand il est article indéfini, il est au nominatif, ou à l'acusatif. » *Des* hommes savans ont dit, etc. J'ai vu *des* choses admirables.

2°. DE, ou DES, paraissent également bons en certains endroits; comme lettres pleines *de marques*, ou *des marques de*, etc. : mais il faut observer qu'on doit mettre *de*, quand la chose est indéterminée, et *des*, quand elle est déterminée. Ainsi, l'on doit dire, des lettres pleines *de marques d'amitié*, et pleines *des marques de son amitié*, etc.; et ainsi des autres semblables.

DÈS, est aussi une préposition inséparable de certains mots, qui leur donne une signification contraire à celle qu'ils ont, étant simples; comme, *désavantage*, *deshériter*, etc. *Dès* a l'*é* fermé, et non pas muet : il le faut marquer d'un accent aigu.

DÈS, prép. de *temps* et de *lieu*.] *Dè*, et devant une voyelle, ou une *h* muette, *dèz*, *è* ouv. — On écrivait autrefois *dèz*, mais le *z* désigne l'*é* fer. : cette orthographe induit à une mauvaise prononciation.] Depuis. » *Dès* l'enfance, *dès* le point du jour; *dès* Orléans, *dès* sa source, etc.

Rem. 1°. *Dès* peut s'unir avec *avant*, ou *après*, qui sont aussi des prépositions de temps. » *Dès* avant le sacrifice. Boss. » *Dès* après la Messe : d'abord vaut pourtant mieux, sur-tout avec le dernier. — L'Auteur des *Réflexions*, etc., remarque que quelques personnes faisaient difficulté de se servir de *dès* avant, mais que de bons Auteurs s'en sont servi, et qu'il a d'ailleurs quelquefois plus de force qu'*avant*. » Vous voulez que je prie pour vous : je le faisais *dès* avant que vous me l'eussiez demandé. *Let. de St. Aug.*

— Mais avec le régime de l'infinitif, *dès* avant a quelque chose de sauvage. » Il l'avoit déclaré son successeur, *dès* avant d'entreprendre l'expédition qu'il fit contre l'Angleterre. (*Hist. d'Angl.*) Même avant d'entreprendre, etc., serait plus régulier.

Dès auparavant, est bon quand il est adjectif; il ne vaut rien quand il est préposition. On dit bien, il l'avoit prédit *dès* auparavant : mais c'est mal parler que de dire, comme M^{de} de B. . . » Il étoit résolu, *dès* auparavant la mort de Harold, de recouvrer par les armes ce qu'il avoit perdu. *Hist. d'Angl. Voy. AUPARAVANT.*

Dès à présent, *dès* maintenant, sont d'un usage plus commun, et à présent, maintenant, sont les adverbes avec lesquels *dès* aime mieux à s'associer.

2°. *Dès* que, conjonction, sert aussi à désigner le temps. » *Dès* qu'il fut venu. — Il a aussi quelquefois le sens de *puisque* : *Dès* que vous le voulez, je le ferai. On dit aussi, mais seulement dans le discours familier, *dès là que*, dans le même sens.

3°. *Dès là* (à cause de cela,) est vieux et inusité. » Sarmates, peuples qui ne savoient combattre qu'à cheval, et *dès là*, étoient peu propres à soutenir un siège. P. Barre, *Hist. d'Allem.* » Il n'est pas davantage en usage pour *dès-lors*. » Ceux qui ont embrassé le Christianisme dans les Castes les plus nobles, comme celle des Brames, sont *dès-là* (*dès-lors*) en butte aux plus indignes traitemens. *Let. Edif.*

4°. Quoique *dès* ait beaucoup de rapport avec *depuis* pour le sens, il ne peut pas toujours le remplacer. *Dès* long-temps, pour *depuis* long-temps, m'a toujours fait de la peine, soit en prose, soit en vers. » Le Cardinal de Lorraine, *dès* long-temps avoit médité en lui-même de proposer, etc. » Peuple, dont les débordemens auroient *dès* long-temps englouti l'Europe, si, etc. Thomas, parlant des Turcs. — M. Linguet a dit aussi : *dès* long-temps, dans le *Siècle d'Alexandre*, 2^e édit. pag. 188. — Racine a dit, plus anciennement :

Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre;

Et les Dieux, *dès* long-temps contre moi déchainés,
A mon orgueil encor, les avoient épargnés.

Iphigénie.

On peut passer cette licence aux Poètes gérés par la mesure : mais en prose, je crois qu'il faut dire, *depuis* long-temps.

5°. Je pense aussi que *dés* n'est bon qu'avec les temps suivans des verbes; l'imparfait, le prétérit, et le plus que parfait. » Il *était* à Paris; il *avait quitté* ce poste; il *vint* ici; il *s'en retourna*; il *s'en est allé* dès l'année, etc. Au présent, on doit se servir de *depuis*. Dans l'*Hist. du Parlement de Paris*, par Voltaire, on lit cette note. » Maillezais, Evêché qui n'existe plus, et qui *est transféré* à la Rochelle dès l'année 1649. Il fallait dire, ce me semble, qui *a été transféré* dès l'année, ou, qui *est transféré depuis* l'année 1649.

DÉSABUSEMENT, s. m. DÉTABUSER, v. act. [*Dézabuseman*, *dézabuzé*; 1^{re} e fer. 4^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] — Devant l'e muet l'u est long; il *désabuse*, il *désabusera*.] *Désabuser*, c'est détromper de quelque fausse croyance. » Vous êtes dans l'erreur, je veux *vous désabuser*. » Je suis bien *désabusé* de cet homme, *j'en suis désabusé*, j'ai perdu l'estime, la confiance que j'avois mal-à-propos pour lui. » *Désabusez-vous*, on ne se moque pas de Dieu impunément.

DÉSABÛSEMENT est l'action de *désabuser*. L'Ab. Regnier des Marais et M. De Bussi-Rabutin ont employé ce mot, mais il n'a pas fait fortune. Le P. Bouhours pensait qu'il serait à souhaiter que l'usage l'eût établi. Il serait en effet utile en bien des occasions. L'Acad. ne l'avait pas d'abord mis dans son Dictionnaire. Elle l'a inséré dans la dern. édit. sans remarque; cependant ce mot n'es pas plus usité aujourd'hui qu'il ne l'était à la naissance du Dictionnaire Académique.

DÉSACORDER, v. a. [*Dézakordé*; 1^{re} e et dern. e fer.] Détruire l'accord des cordes d'un instrument de Musique. » Vous *avez désaccordé* mon clavecin.

DÉSACOUPLER, v. a.] *déza-kou-plé*; 1^{re} e et dern. e fer.] Détacher des choses acouplées. » *Désacoupler* du linge.

* DÉSACOUTUMANCE, s. f. DÉSA-COUTUMER, v. act. [*Déza-kou-tumauce*, *mé*; 1^{re} e fer. 5^e long. au 1^{er}.] *Désacoutumance* est dans Nicot et dans Pomey. Il est vieux, et ces domage. Il vaudrait mieux que *désuétude*, qui ne fait que de naître, et qui n'a pas un sens si étendu. Voy. DÉ-SUËTUDE. — *Désacoutumer*, c'est faire perdre une coutume, une habitude. Il régit de devant les noms et les verbes. » Il faut *désacoutumer* de bonne heure les enfans de

l'indocilité, d'être opiniâtres, etc. » Il se *désacoutume* du jeu, de jouer. » Les Troupes *étaient désacoutumées* des manœuvres de la guerre. *Hist. des Tud.* » Vous *êtes* donc *désacoutumée* de philosopher, mais non pas de raisonner. Stv.

DÉSACHALANDER, v. act. Faire perdre les chalands, les pratiques. » Ce mauvais bruit *a désachalandé* ce Marchand; *désachalanda* sa boutique.

DÉSACOURCHER, v. act. [*Déza-fourché*; 1^{re} e et dern. e fer.] Terme de Marine. Lever l'ancre d'afourche.

* DÉSACOUSSION, s. f. [*Désacoussion*; 1^{re} e fer. 3^e e moy.] Néologisme tout récent. » La couardise, l'ignorance, la *désacoussion* à la Patrie éclatèrent de toute part. Anon. L'Auteur devait dire, du moins, la *désacoussion* pour la Patrie.

* DÉSAGENCER, v. act. Trév. Rich. Port. C'est le contraire d'agencer. — L'Acad. ne le met pas.

DÉSAGRÉABLE, adj. DÉSAGRÉABLEMENT, adv. DÉSAGRÉER, v. neut. et act. [*Dézagré-able*, *ableman*, *gré-é*; 1^{re} e et 3^e e fer.] *Désagréable*, qui déplaît. *désagréablement*, d'une manière désagréable. Personne, figure, humeur, discours, compliment *désagréable*. » Parler, rire, etc. *désagréablement*. » Séjour *désagréable*; il est *désagréablement* en ce lieu-là.

Rem. Avec le v. être, il régit à ou de, suivant que ce verbe n'est pas ou est employé comme impersonnel. » Cela *est désagréable* à voir, à entendre: il *est désagréable* de le voir triompher, de l'entendre se vanter, etc. — L'Ab. Laugier l'emploie substantivement. » Combien d'édifices, où les Architectes ont le champ très-libre, et où leurs plans donnent non seulement dans le trivial, et le commun, mais dans l'incomode et le *désagréable*.

DÉSAGRÉER a deux sens, qui n'ont aucun rapport l'un avec l'autre: 1°. V. n. Déplaire. » Cela ne *me désagrée* pas. » Ces façons de faire *lui désagrément* fort. Il ne se dit guère des personnes comme sujet de la phrase. On ne dit point cet homme, cette femme *me désagrée*: on doit dire, *me déplaît*. — 2°. V. act. Terme de Marine, *désagrée* un vaisseau, lui ôter les agrès. On dit aussi *dégrée*.

DÉSAGRÈMENT, s. m. [*Dézagrèman*; 1^{re} e et 3^e e fer.] Chose désagréable, sujet de chagrin, d'ennui, de dégoût. » C'est un

grand *désagrément* que de parler à des gens qui n'écoutent pas. » Il a eu un grand *désagrément*, de grands *désagréments*, beaucoup de *désagréments*. — Suivant l'*Acad.* Il se dit aussi des défauts de la personne. » Elle a quelque *désagrément* dans le visage. Cette marque à la joue est un grand *désagrément*.

DÉSJUSTER, v. a. [*Dézajus-té* ; 1^{re} et dern. *é* fer.] Faire qu'une chose ne soit plus dans l'ordre et la justesse où elle était. » Le vent a *désajusté* la coiffure de cette Dame. — *Figurément* : » Les affaires étaient près d'être conclues, un accident imprévu a tout *désajusté*. — *Cheval désajusté*, qui ne fait plus le manège avec la même justesse.

* **DÉSALIER**, (SE) v. réc. C'est un mot de l'*Ami des Hommes*. Il désigne le mariage ou l'alliance de deux personnes, qui, par leur état, leurs mœurs (ou leurs préjugés) ne se conviennent point, quoiqu'il n'y ait point entr'elles cette disproportion de naissance, de conditions, selon laquelle on se *mésalie*. » Un homme de Cour et une fille de robe se *désalient* sans se *mésalier*. Voy. *Synon.* de M. l'Ab. ROUBAUD.

DÉSALTÉRER, v. act. [*Dézaltéré* ; 1^{re}, 3^e et dern. *é* fer.] Ôter la soif. » Le vin mêlé avec de l'eau *désaltère* mieux que l'eau toute pure. — Le régime est sous-entendu ; *désaltère* celui qui le boit. = *Figurément*. » Il charroit les délicieuses nuits de l'Été, où les zéphirs rafraîchissent les hommes, et où la rosée *désaltère* la Nature. *Téléme.*

DÉSANCRER, v. n. Lever l'ancre.

* **DÉSAPointer**, v. act. Ôter du rôle des Officiers, des Soldats. Il est vieux.

DÉSAPAREILLER, v. act. On dit plus ordinairement *dépareiller*. Voy. ce mot.

* **DÉSAPÉTISSE**, v. act. [*Dézapéticé* ; 3^e et dern. *é* fer.] Faire perdre l'appétit. Ce mot est de peu d'usage. *Trev.* Peu usité. *Rich. Port.* — L'*Acad.* ne le met pas.

* **DÉSAPPROBATEUR**, s. m. Qui désaproûve. Ce mot est de *Montesquieu* : » Je n'ai point naturellement l'esprit *désapprobateur*. » Vous refusez du ton le plus *désapprobateur*. La *Baumelle*. — On l'a aussi employé dans les *Afiches de Province*. » Il eut un grand nombre de *désapprobateurs*. Ce mot manque à la langue. *Censeur*, *critique* ne le suppléent pas.

* **DÉSAPPROBATION**, s. f. Autre néologisme moins heureux et moins utile. On a *improbation*, qui a le même sens. » L'on

a remarqué que, d'un bout à l'autre, rien n'avoit excité la plus légère *désapprobation* de la part des spectateurs. *Afiches de Prov.*

DÉSAPRENDRE, v. a. [*Dézaprandre* ; 1^{re} *é* fer. 3^e lon. dern. *e* muet.] Oublier ce qu'on avait appris. » Il a *désappris* tout ce qu'il savoit.

DÉSAPPROPRIATION, s. f. **DÉSAPPROPRIER**, (se) v. réc. [*Dézappropriation*, *pri é* ; 1^{re} *é* fer.] Ces mots sont plus usités chez les Ascétiques et dans les Livres de spiritualité, que dans le discours ordinaire. » Une entière *désappropriation* de soi-même. » Se *désapproprier* de tout.

DÉSAPPROUVER, v. act. [*Dézaprouvé* ; 1^{re} et dern. *é* fer. — Devant l'*e* muet, l'on est long : il *désaprouve*, *desaprouvera*, etc.] Blâmer, trouver mauvais. » Tout le monde *désaprouve* sa conduite. » Cette action est *désaprouvée* de tout le monde.

DÉSAPPROUVER, *improver*, *réprover*, (synon.) Le premier signifie simplement, ne pas approuver ; le second, blâmer, condamner ; le troisième, proscrire. » On *désaprouve* ce qui n'est pas bon : on *improve* ce qu'on trouve mauvais : on *réprove* ce qu'on juge odieux, détestable. *Extr.* des *Synon.* de M. l'Ab. ROUBAUD.

* **DÉSARBORER**, v. act. *Richelet*. Abatre le Pavillon. Ce mot est hors d'usage. » Cette flotte étoit sur le fer toute *désarmée* et *désarborée*. *D'Avr.*

DÉSARÇONER, v. act. [*Dézarçonné* ; 1^{re} et dern. *é* fer.] Mettre hors des arçons. » En sautant, le cheval l'a *désarçonné*. — *Figurément* et familièrement, mettre quelqu'un hors d'état de répondre aux objections qu'on lui fait. » Il *désarçonna* bientôt son adversaire.

DÉSARGENTER, v. a. [*Dézarganté* ; 1^{re} *é* fer. 3^e lon. dern. *é* fer.] Ôter l'argent d'une chose, qui étoit argentée. » Le feu a *désargenté* ces flambeaux. Ils sont entièrement *désargentés*. — En style proverbial, *désargenter* quelqu'un, le dégarnir d'argent.

DÉSARMEMENT, s. m. **DÉSARMER**, v. act. et neut. [*Dézarmeman*, *dézarmé* ; 1^{re} *é* fer. 3^e *e* muet au 1^{er}, *é* fer. au 2^d.] 1^o. *Désarmer*, actif, Ôter les armes. » Le Gouverneur a *désarmé* les Bourgeois. » En se batant contre lui, il le *désarma*. — 2^o. V. n. Congédier les troupes, cesser de faire la guerre. » Tous les Princes ont *désarmé*.

Formé. = 3°. En termes de Marine, *désarmer un vaisseau*; ou absolument, *désarmer*; c'est dégarnir un vaisseau de l'artillerie, de l'équipage, des agrès. = 4°. *Figurement*: « *Désarmer la colère, la vengeance; se laisser désarmer par les soumissions d'un autre.* — En ce sens, il n'a que le régime direct. * Le P. Rapin lui donc la prép. de pour 2d régime. » Il *désarme le Juge de sa colère*, et *lui en donne* quand il lui plaît. On dirait aujourd'hui: il *désarme le Juge*, et *l'irrite* quand il lui plaît. On n'aimerait pas ces expressions, *désarmer de la colère, donner de la colère.*

DÉSARMEMENT, a le 2d et le 3^e sens de *désarmer*. Licenciement des troupes. Action de désarmer un vaisseau.

DÉSÂRROI, s. m. [*Déjà-roi*; 1^{re} é fer. 2^e lon. r f.] Désordre dans les affaires. « Il est en *désârroi*. » Ses affaires sont dans un grand *désârroi*.

DÉSASSEMBLER, v. act. [*Déjà-sablé*; 1^{re} et dern. é fer. 3^e lon.] Séparer ce qui était joint par assemblage, en parlant des pièces de charpente et de menuiserie. « Il faut *désassembler* ces tablettes pour pouvoir les transporter. — *Figurement*: « Ne craignons pas d'attaquer cette seconde partie de son Roman: *Désassemblons les pièces qui le composent Tronchet.* » La grandeur de Charles V n'étoit qu'un composé de plusieurs hasards; et qui *désassemblerait* toutes les pièces dont elle étoit formée, vous le feroit voir bien clairement. Fontenelle.

* DÉSASSIÉGER. Verbe hors de tout usage.

DÉSASSORTIR, v. act. [*Déjà-sorti*; 1^{re} é fer.] Ôter ou déplacer quelqu'une des choses, qui avaient été assorties. *Désassortir des porcelaines, des meubles, des livres.*

* DÉSASSORTISSEMENT, s. m. Mot forgé par Mde de Sévigné « La barbe faite avec de grosses bottes croquées, est un *désassortissement* tout à fait ridicule. — On dit *Assortiment*. Ainsi, à employer son contraire, il faudrait dire *désassortiment*. Les Dictionnaires ne mettent ni l'un ni l'autre.

DÉSASTRE, s. m. DÉSASTREUX, EUSE, adj. * DÉSASTREÛSÈMENT, adv. [*Déastre, trell, trellze, xeman*; 1^{re} é fer. 3^e lon. aux trois derniers.] *Désastre*, Accident funeste, malheur. *Désastreux*, Funeste, malheureux. *Désastreusement*, d'une manière désastreuse. « C'est un grand *désastre* pour

Tome I.

cette famille, pour ce pays. » Événement *désastreux*, guerre *désastreuse*.

Rem. 1°. Trév. en 1704, traitait *désastreux* de vieux mot. On l'a rajeuni. Suivant l'Académie, il n'a d'usage que dans la poésie et dans le style soutenu. Mais elle n'a pas consulté le goût moderne. Cet adjectif est fort à la mode, et embellit fort le jargon précieux. On l'emploie moins dans son acception ordinaire que dans le sens de *mauvais, détestable*, etc. quel chant *désastreux*, quelle musique *désastreuse*! Il chante, il écrit *désastreusement*. Cet adverbe est un néologisme qui contribue à enrichir la langue, ou plutôt le langage des petites maîtresses.

2°. DÉSASTREUX ne se dit point des personnes. Il a le sens *actif*, et non pas *passif*. Il se dit des choses qui produisent les malheurs, et non pas des hommes qui les éprouvent. * « L'Auteur (J. J. Rouss.) toujours ami du merveilleux et de la singularité, fait partir le *désastreux* Époux à pied et sans argent. Journ. de Mons. sur le Supplément à l'Emile.

DÉSAVANTAGE, subs. masc. DÉSAVANTAGER, verbe. actif. [*Déavantage, déavantagé*; première é fer. troisième lon. dern. e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Désavantage* est, 1°. Infériorité en quelque genre que ce soit, dans le combat, la dispute, etc. Il se dit des *personnes* et des *choses*. En rase campagne, l'Infanterie a bien du *désavantage* contre la Cavalerie. Prendre quelqu'un à son *désavantage*. Le *désavantage* du poste, des armes, du vent. = 2°. Préjudice, dommage. Il a eu du *désavantage* dans cette affaire. — En ce sens, il se dit le plus souvent, adverbialement, *au désavantage de... à son désavantage*. « Ne faites rien *au désavantage* de la société; qu'il ne se passe rien à son *désavantage*.

DÉSAVANTAGER, c'est causer de la perte, en privant quelqu'un de ce qu'il pouvait espérer. Il est dans Trév. et dans le Rich. Port. L'Acad. ne le met pas. Suivant le Dict. de Trév. il ne se dit que d'un père qui *désavantage* ses autres enfans pour un aîné, par exemple, ou tout autre, qu'il préfère et qu'il fait son héritier, ne laissant aux autres que ce qu'il ne peut leur ôter. En ce sens, ce mot est usité, et il est utile; mais il n'a pas d'autre usage.

DÉSAVANTAGEUX, EUSE, adj. DÉS-

A a a a

VANTAGEUSEMENT, adv.] *Désavantagé*, *gell-ze*, *gell-zeman*; 1^e e fer. 3^e et 5^e lon. 6^e e muet.] Qui cause, ou qui peut causer du préjudice, du dommage, du désavantage. » *Mariage désavantageux*, situation *désavantageuse*. » *Discours désavantageux au prochain*, à sa réputation. — Parler *désavantageusement* de quelqu'un: se marier, se poster *désavantageusement*, d'une manière *désavantageuse*.

DÉSAVEU, s. 10. **DÉSAVOUER**, v. a. [*Déza-veu*, *vou-é*; 1^{re} e fer. Devant l'e muet, l'ou est long; il *désavoue*; dans le futur et le conditionnel, l'e est tellement muet, qu'il ne s'y fait pas sentir; il *désavouera*, *désavouerait*. Pron. *Dézavoutra*, *voutré*; en 4 syllabes. Les Poètes font bien d'écrire, *désavoutra*, etc. sans e.] *Désavouer*, c'est, 1^o. nier d'avoir dit ou fait quelque chose. *Désaveu*, est l'action ou l'acte par lequel on désavoue. » Il le *désavoue*, il en a fait le *désaveu*. — 2^o. Ne vouloir pas reconnaître une chose pour siene. *Désavouer son seing*, un Livre qu'on nous attribue, etc. *Désavouer* quelqu'un pour son parent. — 3^o. Avec les personnes, pour régime; déclarer qu'on n'a pas donné ordre. *Désavouer un Ambassadeur*, un Procureur, un Commissionnaire, etc.

REM. *Désavouer*, dans le 1^{er} sens, régit que, et l'indicatif ou le subjonctif. » Je ne *désavoue* pas que j'en ai été fâché: je ne *désavoue* pas que je n'en aye été fâché. Ces deux phrases sont de l'Acad. — Je crois qu'on pourrait dire aussi dans une phrase affirmative: Je *désavoue* que j'en aye été fâché, en employant le subjonctif, comme on l'emploie avec le verbe *nier*. — On peut aussi se servir de la prép. *de* et de l'infinitif. » Le Comte d'Eu *désavoua* d'avoir eu part à la conjuration. *Hist. d'Angl.*

DÉSAVEUGLER, v. a. [*Dézaveuglé*; 1^{re} et dern. e fer.] C'est un mot de Port-Royal: » La grâce *désaveugle* les pécheurs. L'Acad. ne l'avait pas d'abord admis dans son Dict. Elle l'a inséré dans la dern. édit. avec cette remarque, qu'il ne se dit qu'au fig. Je crois que dans ce style même, peu de personnes s'en servent.

DÉSCELLER, v. a. [*Dés-celle*; trois e fer. Devant l'e muet, le 2d. e est moy. Il *déscelle*, *déscellera*, ou *déscele*, *déscellera*.] Détacher ce qui est scellé en plâtre. » Il faut *désceller* ces gonds.

DESCENDANCE, s. f. **DESCENDANT**, ANTE, adj. [*Dé-sandance*, *dan*, *dante*; 1^{re} e fer. 2^e et 3^e lon. 4^e e muet.] *Descendance*, ne se dit qu'au figuré pour extraction. » Il se dit de telle race, mais il ne prouve pas bien sa *descendance*. — *Descendant*, qui est issu. *Les descendants d'Abraham*, de St. Louis. On ne l'emploie point au singulier. On ne dit point un *descendant de moi*, un *des descendants de*, etc. En termes de Généalogie, la ligne *ascendante* se dit des Ancêtres, la ligne *descendante*, de la postérité de quelqu'un. — En Anatomie et en Astronomie, *Descendant* se dit au propre: *L'aorte descendante*, qui descend; *les signes descendants*, par lesquels le Soleil paraît descendre.

REM. 1^o. M. Moreau emploie *descendance* pour *descendants*. » Il n'existoit plus de cette famille que la *descendance* de Clovis. » Les Lois de la Monarchie assuroient la Couronne à la *descendance* de Clovis. — Ce mot n'a pas cette signification, suivant l'usage.

2^o. Mde. de B. . . et M. Linguet emploient substantivement le féminin *descendante*, l'une au sing. l'autre au plur. ce qui est également contre l'usage actuel. » S'il vouloit la reconnaître comme *seule descendante du Roi*. . . Comme *seule descendante* de Henri. *Hist. d'Angl.* » Ce qui restera des revenus sera consacré à faire des pensions aux autres veuves, ou *descendantes* des Militaires.

3^o. *Descendant*, peut-il se dire de celui qui ne tient à un homme que par la ligne collatérale? Je ne le crois pas. M. Royou, en parlant du Duc de Niv. . . » Un *descendant* de cet habile Négociateur (le Cardinal Mazarin) qui a hérité de ses talens et de ses vertus, sans qu'on puisse lui reprocher aucun des défauts de son ancêtre. — Ni *ancêtre*, ni *descendant* ne se disent au singulier, et ils paraissent impropres en parlant d'un arrière petit neveu et d'un arrière grand-oncle, et qui ne l'était que du côté des femmes.

DESCENDRE, v. n. [*Dé-san-dre*; 1^{re} e fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Quelques Écrivains ont écrit autrefois *déscendre*, *décente*. — REM. *Descendre* et *monter* prennent l'auxil. *avoir*, quand ils sont actifs, et qu'ils ont un régime absolu. » Il a *monté*, il a *descendu* les degrés; et ils prennent l'auxil. *être*

quand ils sont neutres. Il est monté, il est descendu. — Th. Corneille, d'après Ménage, donne des exemples de descendre et de monter, neutres, avec l'auxil. avoir. » Elle a monté dans sa chambre; cet Écolier a monté en Troisième; j'ai monté à cheval, etc. etc. Mais ces Messieurs ne citent point d'Auteurs. Fontenelle dit aussi: » Tout de bon, ne pouviez-vous plus rire, quand vous eutes descendu dans l'autre de Trophonius? Mais Fontenelle était, pour les verbes neutres, sujet à des distractions; témoin l'anecdote racontée au mot tomber. Tenons-nous-en à la distinction de Restaut. Disons: elle est montée, je suis monté, lorsque vous fûtes descendu, etc. M. Targé a dit tout récemment: ayant, pour étant descendu en Irlande. L'Acad. met aussi cette phrase: on dit que la Justice a descendu en un lieu, quand, etc. Mais c'est du style du Palais, qui est souvent l'antipode du discours ordinaire.

DESCENDRE, c'est, 1°. se mouvoir de haut en bas. *Descendre d'une montagne dans la plaine, du second étage au premier.* » Les rivières descendent, == 2°. Pendre. » Ses cheveux lui descendent jusqu'à la ceinture. — V. a. *Descendre une montagne, les degrés.* » Les bateaux descendent la rivière, etc. *Descendre, transporter en bas, descendre du vin à la cave, descendre un homme de cheval.* == 3°. *Figurément, être issu de . . . Nos Rois descendent de St. Louis.* — *Déchoir d'un rang.* » Quand on est parvenu à un poste si élevé, il est triste de descendre, on doit craindre de descendre.

Descendre est beau au figuré, dans le st. élevé

Vos bienfaits ont daigné descendre jusqu'à moi.
Rouss.

Et l'innocence enfin, peu faite à supplier,
Ne descend pas au soin de se justifier.

DESCENDU, participe. Bossuet lui donne le sens de *dérivé.* » Le mot *servus est descendu du mot servare, conserver.* Il n'est pas usité en ce sens.

* DESCENSION, s. f. Les Aérostats ont occasionné ce néologisme. » Il nous a été aisé de déterminer *notre descension*; Alban et Vallet. *Ascension* est un mot ancien dans la Langue: *Descension* est un mot nouveau, et peu nécessaire, puisqu'on a le mot de *descente*, qui exprime la même chose.

Nos moyens de *descension* et *d'ascension*: ici ce mot paraît plus utile; à force d'être répété, il passera peut-être comme un terme de navigation aérienne.

DESCENTE, s. f. [*Dé-sante*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e e muct.] 1°. Action de descendre. » *La descente du St. Esprit sur les Apôtres.* = 2°. Penchant par lequel on descend. » *La descente de cette montagne est fort rude.*

A la descente de . . . adv. » Il alla l'embrasser à la descente du carrosse.

3°. *Descente*, visite d'un lieu, où l'on se transporte par autorité de Justice. *On a fait une descente sur les lieux.* = 4°. Hernie, rupture. » Il lui est survenu une descente: il est mort d'une descente.

* DESCRIPTEUR, s. m. DESCRIPTIF, IVE, adj. [*Dés-krip-teur, cion, en vers ci-on, tif, tive*; 1^{re} é moy. 3^e lon. au dern.] *Description*, est un discours par lequel on décrit, on dépeint. *Descripteur*, celui qui décrit. *Descriptif*, qui appartient à la description. » *La description d'une tempête, d'une bataille, etc.* » Les anciens Poètes étoient de grands *descripteurs*: » Ils sont de grands modèles du genre *descriptif*.

REM. *Descripteur* et *Descriptif* sont deux néologismes. M. Mercier paraît Auteur du premier. » Les mœurs de l'Iliade contredisent à chaque instant le génie *descripteur* du Poète. » Les Poètes anciens, quoique grands *descripteurs*, ne nous ont point représenté les modes de ces temps éloignés avec assez de vérité pour que nous puissions nous en former une juste idée. — M. l'Abé Grosier a été un des premiers à employer l'adjectif *descriptif*. » Horace n'a pas voulu saisir ce morceau (l'Histoire d'Europe) du côté *descriptif*. » Ne pouvant suivre la marche du Poète Latin (Ovide dans ses Fast.) laquelle lui a fourni des mouvemens variés et des situations dramatiques, il a fallu que son Imitateur (M. Le Mierre) se bornât au *ton descriptif*, qui ne peut être long-temps supportable. — Depuis quelque temps, à l'occasion des Poètes Allemands, on parle beaucoup du genre *descriptif*, genre bien fatigant et bien ennuyeux, à mon avis.

DÉSEMBALLER, v. a. [*Dé-zanbalé*: 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Défaire une balle, en tirer ce qui y avait été emballé. *Désemballer des marchandises.*

DÉSEMBARQUEMENT, s. m. **DÉSEMBARQUER**, v. a. [*Dézanbarkeman, Dézanbarké* : 1^{re} é fer. 2^e lon. 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Désembarquer*, c'est tirer d'un vaisseau les marchandises qu'on y avait embarquées. *Désembarquement*, est l'action à désembarquer. » Il faut *désembarquer des marchandises* : Le *désembarquement* fut long et dispendieux.

DÉSEMBOURBER, v. a. [*Dézanbourbé* : 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Tirer hors de la bourbe. » On a eu bien de la peine à *désembourber ce carrosse, ce cheval*.

DÉSEMPARER v. a. et n. [*Dézanparé* ; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] 1^o. Abandonner. Quitter. *Désemparer la ville, le camp*. » Il ne *désemparoit pas la porte de ma chambre*. *Lett. Edif.* = Il est plus souvent neutre, ou sans régime ; les ennemis *désemparèrent*, se retirèrent. » Les Habitans *ont désemparé* à l'approche des gens de guerre ; ou avec la prép. *de*. » Je n'ai point *désemparé de la ville*. » Nous ne *désemparons point d'ici*, que Pénélope n'ait donné la main à celui qui lui sera le plus agréable. *Mde. Dacier, Odyssée*.

2^o. En termes de Marine, *désemparer un vaisseau*, c'est le mettre en désordre, le démâter, ruiner ses manœuvres. » Il *eut bientôt désemparé le vaisseau ennemi*. » On compta cinq vaisseaux coulés à fond, quatre pris, et six *désemparés*.

DÉEMPLIR, v. a. et n. [*Dézanpli* ; 1^{re} é fer. 2^e lon.] Vider ce qui est plein. » *Déemplir un coffre, un tonneau* : » On l'a saigné, pour *déemplir les veines*. = V. n. Il ne s'emploie qu'avec la négative, et régit la prép. *de* : » Sa maison *ne déemplit point de Joueurs*, sa cour *de carrosses*. — V. réc. » Ce canal *se déemplit tous les jours* : bientôt il n'y aura plus d'eau. » La bourse *se déemplit*.

DÉENCHANTEMENT, s. m. **DÉENCHANTER**, v. a. [*Déanchanteman, dé* : 1^{re} é fer. 2^e et 3^e long, 4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Déenchanter*, rompre l'enchantement, le faire finir. *Déenchantement*, action de déenchanter. Il est peu usité au propre. — Au figuré, guérir d'une passion. » On aura de la peine à *déenchanter ce jeune homme* : il est trop épris.

Rem. Suivant l'Auteur des *Réflexions*, c'est un terme agréable, dont on se sert sans scrupule. » Il a *déenchanté la Cour*,

et désabusé la Ville. Ce terme pouvait être à la mode dans ce temps-là (vers la fin du siècle passé) Aujourd'hui il est peu usité, et l'on ne se sert guère que de *désabuser*, dans ce sens de *détromper*. = *Déenchanter*, peut pourtant être encore bon dans le style comique ou critique. » Un terrible coup de sifflet *déenchante l'Auteur, les enthousiastes, et les Comédiens*. *Ann. Litt.* — M. l'Abbé De Lille l'a employé dans le sérieux et au propre.

Et l'esprit inquiet *déenchante les yeux*. Là, *désabuser* ne vaudrait rien. D'ailleurs ; *déenchanter* est plus énergique ; il fait image.

DÉENCLOUER, v. a. [*Dézan-klou-é* ; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Tirer un clou. *Déenclouer un cheval*, lui ôter un clou, qui le faisait boiter. *Déenclouer un canon*, ôter le clou, qui avait été enfoncé dans la lumière.

DÉENFLER, v. a. n. et réc. [*Dézanflé* ; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Ôter l'enflure. *Déensfler un ballon*. » Son bras *desenfle, se desenfle, est desenflé*.

DÉENFLÛRE, s. f. [*Dézanflûre* ; 1^{re} é fer. 2^e et 3^e lon. dern. e muet.] Cessation d'enflure. » Il est *déensflé*, mais la *déensflûre* n'est pas parfaite.

DÉENNIVRER, v. a. [*Dézanivré* ; 1^{re} et dern. é fer. — On écrit *déennivrer*, et *déennuyer* : c'est une inconséquence. La raison est la même, pour donner à ces deux mots la même orthographe. Voyez *Ennivrer*.] Faire passer l'ivresse. » Le sommeil *l'a déennivré*. — Il est neutre dans cette phrase. » Il *ne déennivre point*. » Cette marche si désordonnée et si dissolue, (d'Alexandre) dura sept jours, pendant lesquels l'Armée *ne déennivra point*. Rollin. — L'expression me paraît un peu basse pour une histoire sérieuse.

Rem. On a dit autrefois, *désivrer*. — *Ennivrer* se dit au propre et au figuré ; *Déennivrer* ne se dit qu'au propre.

DÉENNUYER, v. a. [*Dézanuié* : 1^{re} et der. é fer. On ne prononce qu'une n ; la 1^{re} n'est là que pour donner à l'e le son de l'a ; la 2^d s'unit avec l'u qui la suit. A l'imparfait de l'indicatif et au présent du subjonctif, il faut écrire et prononcer : nous *déennuyions*, vous *déennuyiez*, pour le distinguer du présent de l'indicatif, nous *déennuyons*, vous *déennuyez*. Peu de per-

sones, même parmi les plus habiles, font cette distinction, qui est très raisonnable.] Divertir. Chasser l'ennui. » En *désennuyant* les autres, il *se désennuye* lui-même.

DÉSENRAYER, v. a. et n. [*Dézannré-ié*; 1^{re} 3^e et dern. é fer. 2^e lon.] Oter la corde ou la chaîne qui empêche que la roue ne tourne. » *Désennayer la roue*, ou, neutralement, *désennayer*.

DÉSENRHUMER, v. a. [*dézannrumé*; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Oter le rhume. » Ce sirop *m'a désennrhumé*. » Il *s'est désennrhumé*, il *est désennrhumé*.

DÉSENRouer, v. a. [*Dézannrou-é*; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Oter l'enrouement. » Le sirop de meure *l'a désennroué*. — Neutralement: » L'eau fraîche *désennroule*; on sous-entend, *ceux qui sont enroués*. » A force de crier, il *s'est désennroué*.

DÉSENSEVELTR, v. a. [*Dézannseveli*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 3^e et 4^e e muet.] Oter le linge, la toile qui ensevelissait un mort. » On *l'a désennseveli*, pour l'embaumer.

DÉSENSORCELER, v. a. DÉSENSORCELEMENT, s. m. [*Dézannsorcelé, céleman*; 1^{re} é fer. 2^e lon. 4^e e muet au 1^{er}, é moy. au 2d. 5^e é fer. au 1^{er}, e muet au 2d.] C'est la même chose que *désenchante*, *désenchantement*. Il se dit plus au figuré, qu'au propre. » On ne peut *le désensorceler de cette femme*.

DÉSENTÊTER, v. a. [*Dézantété*; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon. 3^e é ouv. et long.] Faire cesser l'entêtement. — Ce mot était nouveau du temps du P. Bouhours, et il plaisait à beaucoup de gens: cependant, quelques personnes pensaient qu'on ne devait pas s'en servir dans le style *sublime* (il veut dire, *élevé*.) Aujourd'hui il est peu usité, et paraît même rarement dans la conversation. L'*Acad.* l'a admis dans son Dictionnaire, et sans remarque. Il est plus d'usage au passif et au réciproque qu'à l'actif. » Il *est désentété de la chasse*. » J'espère qu'il *se désentêtera bientôt de cette femme*. » Il ne peut *se désentêter de cette opinion*. On voit, par ces exemples, qu'il régit la prép. *de* (l'ablatif.)

DÉSERT, ERTE, adj. DÉSSERT, s. m. [*Dézér, zérte, zér*; 1^{re} é fer. 2^e é ouv. 3^e e muet.] *Désert*, se dit de ce qui est inhabité, qui n'est guère fréquenté. Lieu *désert*, campagne *déserte*.

DÉSERT, s. m. Lieu désert et inhabité. *Désert sauvage*: Les *déserts de l'Arabie*, de

la Théballe. Se confiner, se retirer dans un *désert*. Les *Pères du Désert*. » Les Turcs ont fait de vastes *déserts* des plus belles Provinces de l'Asie.

Rem. M. de Buffon l'emploie au figuré, et lui fait régir la prép. *de*: » Quel vide, quel *désert de spéculations*, dans la Philosophie de Platon! — Ce sont-là d'heureuses hardiesses des grands Écrivains, qu'il n'appartient pas à tout le monde d'imiter avec succès.

DÉSERTER, v. a. et n. DÉSERTEUR, s. m. DÉsertION, s. f. [*Dézérte, zér-teur, zér-cion*, en vers, *ci on*, 1^{re} é fer. 2^e é ouv.] *Désert*, c'est abandonner un lieu. » Il fut obligé de *désert* la Province. » La peste, en 1720, fit *désert* Marseille. — V. n. Ou avec *de* pour régime: » La fumée me fera *désert* du logis; ou sans régime: » Cet homme est insupportable, il me fera *désert*. — Il se dit plus particulièrement des soldats: *Désert* l'armée, le service, le régiment, ou du régiment. » Les soldats qui *désertent* sont sévèrement punis.

DÉSERTEUR et DÉsertION, ne se disent, au propre, que des soldats: C'est un *déserteur*. » Il y a eu beaucoup de *désertions*, ou une grande *désertion* dans ce régiment, dans cette armée. — Au figuré: *Déserteur de la Foi, de la bone cause*. — Familièrement: Vous êtes un *déserteur*, vous avez abandonné notre société: nous ne vous pardonnons pas votre *désertion*. — Voy. TRANSFUGE.

Rem. 1^o. DÉsertER, a le sens de *quitter, abandonner*. Brébeuf lui donne celui de *rendre désert*.

Cet orage fumant, cette vague brillante...
Déserte la campagne, et brise les rochers.

Le Rich. Port. met cette signification, que l'usage a réprouvée. Dépeupler, dépouiller de monde.

2^o. DÉsertEUR, est beau au figuré.

Je ne puis estimer ces dangereux Auteurs,
Qui, de l'honneur; en vers, infâmes *déserteurs*;
Aux yeux de leurs Lecteurs, rendant le vice aimable.
Boil.

3^o. DÉsertÉ, ÉE, adj. Il n'a d'usage que dans le premier sens de *désert*: Les campagnes sont *désertées* pendant la guerre. — *Désert*, se dit de ce qui est habituellement inhabité; et *déserté*, de ce qui l'est accidentellement.

DÉsESPÉRADE, (à la) adv. [*Dézéspé-
rade*; 1^{re} et 3^e é fer. 2^e é moy. dern. e muet.] A la manière d'un désespéré. S'en aler, se

batte à la désespérance. Style familier.

DÉSESPÉRÉ, ÉE, adj. DÉSESPÉRÉMENT, adv. DÉSESPÉRER, v. a. et n. [*Désespéré*, ré-e, réman, ré; 1^{re}, 3^e et 4^e é fer. 2^e é moy.] *Désespéré* a deux sens, l'un passif, l'autre actif. Il se dit, et de celui dont on *désespère*, et de celui qui *désespère*. Homme *désespéré*, affaire *désespérée*. » Crier comme un *désespéré*: » Se battre, agir, jouer *en désespéré*, en furieux. M^{de} de Sévigné réunit les deux sens dans la même phrase. » Elle est *désespérée*, et des Chirurgiens, et de mourir si jeune. Cela ne peut être bon que dans la conversation, et dans le style épistolaire.

DÉSESPÉRÉMENT, éperdument, avec excès, comme un *désespéré*, un furieux. » Il est *désespérément* amoureux. L'emploi de cet adverbe est fort borné.

DÉSESPÉRER, actif. Faire perdre l'espérance, tourmenter, affliger au dernier point. » Cela *me désespère*. » Il ne faut pas *désespérer* cet homme. — Neutre et réciproque, perdre l'espérance. » On *désespère* de sa guérison, de le tirer d'affaire. — Il *se désespère*, il se livre au désespoir.

Rem. Le neutre régit quelquefois les personnes: *Désespérer* d'un malade, ne point espérer qu'il guérisse: *désespérer* d'un jeune homme, ne point espérer qu'il se corrige.

DÉSESPÉIR, s. m. [*Dés-é-poir*; 1^{re} é fer. 2^e é moy.] 1^o. Perte d'espérance. » Quelquefois le *désespoir* redouble le courage. = 2^o. Abatement de l'âme; violent chagrin. » Tomber dans le *désespoir*: être au *désespoir*: mettre au *désespoir*. — Dans le 1^{er} sens il a rapport à l'avenir; dans le 2^d au passé. Dans tous les deux, il régit *de*, devant les verbes; mais non pas devant les noms. » Le *désespoir* de réussir; le *désespoir* de n'avoir pas réussi. — » Le *désespoir* de son retour flétrit sa jeunesse. M. Gin. Odyssée. Ce régime des noms est tout au moins douteux. = 3^o. *Désespoir*, se dit quelquefois pour ce qui cause le désespoir. » La chose paroît facile (d'inventer de nouveaux ordres d'Architecture.) Le croira-t-on? Elle a été jusqu'à présent le *désespoir* de tous ceux qui ont voulu l'entreprendre. Laugier. » Les vapeurs sont la honte et le *désespoir* de la Médecine.

DÉSHABILLÉ, s. m. DÉSHABILLER, v. a. [*Désabi-glié*; 1^{re} et dern. é fer. : mouillez les ll.] *Déshabillé*, est un habillement, dont les femmes se servent pour garder la chambre.

» Les femmes d'aujourd'hui dépensent plus en *déshabillés* qu'en robes. — Figurément, il est fort à la mode pour exprimer la vie privée et domestique: mais cette métaphore est tout au plus du style médiocre. » Tel est notre amour pour nos Princes, que leur *déshabillé* même nous intéresse, et qu'aucun des détails, qui les concernent, ne peut nous être étranger. Moreau. » Ce sont particulièrement les Héros que nous aimons à voir ainsi, en quelque sorte, *en déshabillé*. Ann. Litt.

DÉSHABILLER, c'est ôter les habits. Un valet qui *déshabille* son maître. » Il *se déshabille* lui-même. — Neutralement: » Il a été trois mois *sans déshabiller*. Celui-ci n'est que du style familier.

On dit proverbialement, *déshabiller* un Saint, pour *en habiller* un autre; faire du mal aux uns, pour faire du bien aux autres; réparer une chose, qui ne vaudra pas mieux, aux dépens d'une autre qui vaut tout autant. *Se déshabiller* avant que de se coucher, donner ses biens de son vivant. » Lorsque Robert lui demanda (à Guillaume le Conquérant son père) l'exécution de ses engagements, il n'en tira qu'un refus positif, accompagné de la maxime vulgaire, qu'il ne falloit pas *se déshabiller* avant l'heure de se mettre au lit. Hist. d'Angl.

* DÉSHABITER, v. a. Il n'est plus d'usage qu'au participe, *déshabité*, qui n'est plus habité. Pays *déshabité*, maison *déshabitée*.

DÉSHABITUER, v. a. [*Désabitu-é*; 1^{re} et dern. é fer.] Faire perdre l'habitude. Désaccoutumer. Il régit la prép. *de* (l'ablatif.) » Il faut le *déshabitué* de cela, l'*en déshabitué*. » Tâchez de vous *en déshabitué*.

DÉSHÉRITER, v. a. [*Désérité*; 1^{re}, 2^e et dern. é fer.] Priver de sa succession. » Il est des cas où un père peut *déshériter* ses enfans.

Rem. Être *déshérité*, régit la prép. *par*, pour les personnes. Crébillon lui fait régir *de*, devant les choses.

Avez-vous pu penser que ce Fils endurci, *Déshérité* des soins que la nature inspire, etc. A vouloir personifier la nature et ses soins, c. à. d., ses sentimens, il faudroit dire, *déshérité* par les soins, etc.

DÉSHONÊTE, adj. DÉSHONÊTEMENT, adv. DÉSHONÊTÉTÉ, s. f. [*Dészonête*, *nête-man*, *nêteté*; 1^{re} é fer. 3^e é ouv. et long, 4^e é muet, 5^e é fer. au dern.] *Déshonête*, qui est contre la pudeur, la bienséance. *Désho-*

nêtement, d'une manière déshonête. *Déshonêteté*, vice de ce qui est déshonête. » Pensée, parole, action, geste, compagnie, lieu, etc. *déshonête*; parler *déshonêtement*. » La *déshonêteté* de ces discours révolta tout le monde. Celui-ci est peu usité; cependant il est aussi utile, aussi nécessaire que les autres: pour quoi se ferait-on scrupule de s'en servir?

Rem. Il ne faut pas confondre *déshonête* avec *malhonête*: le 1^{er} est contre la pudeur, le 2^d contre la civilité, et quelquefois contre la bonne foi et la droiture. *Déshonête*, ne se dit que des choses; *malhonête*, se dit également des choses et des personnes. Voy. MALHONÊTE.

DÉSHONEUR, s. m. DÉSHONORER, v. act. [*Déxo-neur*, *déxonoré*; 1^{re} é fer. dern. é aussi fer. au 2^d.] *Déshonneur*, est une honte, un opprobre. *Déshonorer*, c'est perdre d'honneur et de réputation, difamer. » C'est un grand *déshonneur* à un homme de guerre d'avoir fui dans un combat. » Il se *déshonore* par une telle lâcheté. Cette action l'a *déshonoré*. » Un mérite, dont il lui faut tenir compte (à M. Danchet,) c'est de n'avoir jamais *déshonoré* l'usage de l'esprit, par aucun abus de la Poésie. Gresset. — *Déshonorer* sa famille, ses ancêtres, faire des actions qui font déshonneur à une famille; dégénérer de la vertu de ses ancêtres; faire déshonneur à leur mémoire. — *Déshonorer* une fille, une femme, en abuser.

REM. Tenir à *déshonneur*, régit de et l'infinif. » On tient à *déshonneur* de passer pour dévot: » On ne tient plus à *déshonneur* de passer pour impie. — *Faire déshonneur*, régit la prép. à (le datif.) » Ce jeune homme a fait *déshonneur* à ses parens. » Vous pouvez répondre de lui, il ne vous fera point *déshonneur*; ou, il ne vous fera point *déshonneur*. ACAD. Le 2^d est le meilleur; car dans ces expressions consacrées par l'usage, où les noms s'emploient sans article, ils ne prennent point le *de*, régi par les adverbes de comparaison; on dit, je n'en ai pas besoin, et non pas, de besoin.

On dit, en style proverbial, prier quelqu'un de son *déshonneur*, lui demander une chose qui le déshonorerait, s'il la faisait.

* DÉSHONORABLE, DÉSHONORANT, qui déshonore. Trév. ne met que le 1^{er}. Le Rich. Port. les met tous deux, et préfère le 2^d. L'Acad. ne met ni l'un ni l'autre: l'un des deux serait pourtant utile; et dans le choix,

déshonorant est préférable. » Ils concluoient qu'il étoit inutile et *déshonorable* pour eux de rester plus long-temps à Trente. Barre, Hist. d'Allem. — La, peu honorable aurait mieux convenu. » De tels éloges (des Protestans) sont *déshonorables* à un Evêque. Confér. d'Ang. — On dit, honorable à, et *déshonorable*, ou mieux encore, *déshonorant* pour, etc.

* DÉSHUMANISER, v. act. Saint-Evre-mont s'est servi de ce mot, et Vaugelas le trouvait heureusement inventé. L'usage n'a pas été de cet avis.

* DESJEUNER, voyez DÉJEÛNER.

DÉSIGNATION, s. f. (DESIGNER, v. a. [*Dézig-na-cion*, *zig-né*; mouillez le g; 1^{re} é fer. dern. é aussi fer. au 2^d.] *Désigner*, c'est 1^o. Dénoter par des marques qui font connaître. *Désignation*, est l'action de désigner. » Il ne l'a point nommé, mais il l'a si bien *désigné*, que tout le monde l'a reconnu. » Cette *désignation* est précise. » Ce poulx *désigne* un abcès; ce vent *désigne* de la pluie. — 2^o. Nomer, destiner. » Il *désigna* un tel pour son successeur. » Il mourut, après avoir fait la *désignation* de son successeur.

DÉSINCORPORER, v. act. [*Dé-zéin-korporé*; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Séparer une chose du corps où elle avait été incorporée. » Les terres unies au Domaine ne peuvent se *désincorporer* que par échange. » On avoit incorporé ce bataillon dans un tel régiment; on l'a *désincorporé*. — L'usage de ce mot n'est pas fort étendu.

DÉSINENCE, s. f. [*Dézinance*; 1^{re} é fer. 3^e lon. 4^e e muet.] Terme de Grammaire. Terminaison. — L'Ab. du Bos écrit *désinance*, et il s'est servi du caractère italique, pour montrer que ce mot n'étoit pas encore assez autorisé. » La *désinance*, ou la terminaison seule du mot (latin,) marque le cas où il est employé. On conoit encore par la *désinance*, s'il est au pluriel ou au singulier, etc. — *Désinence* avec un e entre les deux n, vaut mieux pour l'orthographe; et *terminaison*, qui est plus français, est préférable pour l'usage.

DÉSINFATUER, v. a. [*Dé-zéin-fâtu-é*; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Désabuser un homme qui étoit infatué, de... » On ne peut le *désinfatuer* de cette femme, de cette opinion. » Il en est enfin *désinfatué*. » Il s'en *désinfatué* enfin.

Rem. On dit, dans le Dict. Gram., que

c'est un mot hasardé; l'*Acad.* le met pourtant sans remarque, et sans dire à quel style il appartient. Il paraît que ce n'est qu'un mot de conversation, et que peu d'Auteurs s'en sont servi. Il n'est guère bon que pour le style familier, ou comique, ou critique.

DÉSINTÉRESSÉ, ÉE, adj. [*Dé-zéin-téré-cé*; 2^e lon. 4^e é fermés] 1^o. Qui n'est pas intéressé. » Homme *désintéressé*; conduite *désintéressée*. = 2^o. Qui agit sans prévention, sans mouvement de haine, d'envie, ou de toute autre passion. » Regarder les choses d'un œil *désintéressé*, avec un esprit *désintéressé*.

Rem. Le simple *intéressé* régit quelquefois le datif (la prép. à :) Il est *intéressé* à la chose; il y est *intéressé*: mais son composé ou son contraire, *désintéresse*, s'emploie toujours sans régime. M. *Linguet* lui en donne pourtant un. » Je le répète avec d'autant plus de franchise, que j'y suis maintenant *désintéressé*. Je crois qu'il faut dire, que je n'y suis plus *intéressé*, ou, que je n'y ai plus d'intérêt. Remarquez que *désintéressé* a un sens actif, et qu'il signifie, qui n'agit pas par intérêt, et non pas, qui n'a point d'intérêt à la chose. — M. *Locke* dit aussi : » Un créancier *désintéressé* par des offres aussi satisfactoires, etc. Le mot est également impropre, du moins hors du Palais, où l'on dit *désintéresser*, pour mettre hors d'intérêt. Voy. **DÉSINTÉRESSER**.

DÉSINTÉRESSEMENT, s. m. **DÉSINTÉRESSER**, v. a. [*Dé-zéin-téré-cé-man, ré-cé*; 1^{re} et 3^e é fer. 2^e lon. 4^e é moy. au 1^{er}, é fer. au 2d, 5^e é muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Désintéressement*, est le détachement de son propre intérêt. Parfait, entier *désintéressement*. » Il est d'un grand *désintéressement*.

DÉSINTÉRESSER, c'est mettre hors d'intérêt, dédomager. » Vous n'y perdrez rien, ou vous *désintéressera*. Je le crois vieux hors du Palais. L'*Acad.* le met sans remarque. » Un honnête homme se paye par ses mains de l'application qu'il a à son devoir, par le plaisir qu'il sent à le faire, et se *désintéresse* sur les éloges, l'estime et la reconnaissance, qui lui manquent quelquefois. *La Bruy.* On dirait aujourd'hui, se *dédomager* des éloges, etc. — M. *Moreau* a dit, plus récemment : » Elle peut *désintéresser* les Grands, les tenter même par un attrait puissant. — La restitution de la Normandie *désintéressoit* *Hagues* et *Richard*. Cet illustre Écrivain emploie volontiers les

termes de Palais, et c'est le fruit du séjour qu'il a fait au Barreau.

DESIR, s. m. [*Dé-zir*; 1^{re} é fer. Plusieurs écrivent et prononcent *désir*, e muet; et l'usage est partagé là-dessus. Le premier vaut mieux: c'est le seul que l'*Acad.* ait adopté.] Souhait, envie de quelque chose. *Trev.* Mouvement de la volonté vers un bien qu'on n'a pas. *Acad.* Il régit de, devant les noms et les verbes. » Le désir de la gloire: un grand désir de gloire. » Un trop grand désir de réussir empêche quelquefois le succès.

DÉSIRABLE, adj. [*Dé-zirable*; 1^{re} é fer. 3^e é dout.] Qui mérite d'être désiré; bien, état, situation *désirable*. » La félicité du ciel est la seule qui soit véritablement *désirable*.

* **DÉSIRANCE**, s. f. C'est ainsi que le peuple apèle, en Champagne, et peut-être ailleurs, ce qu'on nome envie de femme grosse.

DÉSIRER, v. a. [*Dé-ziré*; 1^{re} et 3^e é fer.; l'i est long devant l'e muet: Il *désire*, il *désirera*, etc.] Souhaiter, porter ses desirs vers quelque bien qu'on n'a pas. » *Désirer* les richesses, les honneurs, la gloire, etc. — Il régit quelquefois de, devant les noms et les verbes. » Je *désire* quelque chose de vous. *Voit.* » Que *désirez-vous* de moi? Je *désire* de vous voir entièrement converti. On peut dire aussi, je *désire* vous voir, etc.; mais, je *désire* de, etc., vaut beaucoup mieux. — Remarquez que l'on emploie l'infinitif, quand le verbe régi se rapporte au nominatif de *désirer*, et qu'on se sert de que avec le subjonctif, quand il ne s'y rapporte pas: Je *désire* de partir: je *désire* que vous partiez bientôt, puisque c'est pour votre avantage. — Avec le verbe être, impersonnel, on met toujours que: » Il seroit à *désirer* que vous rentrassiez en vous-même, et que vous comprissiez enfin l'indignité de votre conduite.

Il y a quelque chose à *désirer* dans une personne, ou un ouvrage. Il y manque quelque qualité qu'on souhaiteroit d'y trouver. — On dit, au contraire, qu'un ouvrage ne laisse rien à *désirer*, quand il a toute la perfection dont il est susceptible.

DÉSIRER ne signifie quelquefois que souhaiter, et il en a les régimes: » Je lui *désire* toute sorte de prospérité.

DÉSIREUX, EUSE, adj. [*Dé-ziré-ue*; 1^{re} é fer. 3^e lon.] Qui *désire* avec ardeur. Il régit de: *Désireux* de gloire, d'honneur, de choses nouvelles, etc.

Rem.

Rem. Vaugelas s'était souvent servi de ce mot dans son *Quinte-Curce*; mais le Père *Bouhours* ne l'approuvait point. Il dit que ceux qui écrivaient, bien ne s'en servaient plus de son temps, et qu'on pouvait tout au plus l'employer en matière de dévotion. *Richelet* a dit aussi qu'il vieillissait, et que de son temps il n'était presque plus en usage. L'*Acad.* dit seulement qu'il n'a guère d'usage que dans le style soutenu. Pourquoi bouter ainsi l'usage d'un mot utile et sonore, qui peut être nécessaire dans tous les styles? Pourquoi un homme, (*Melanchton*) *désireux de la paix*, ne la chercha-t-il pas dans l'Eglise? *Boss.*

DÉSISTEMENT, s. m. SE DÉSISTER, v. réc. [*Dzis-toman*, té. 1^{re} é fer. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Se désister de*, c'est renoncer à; abandonner une entreprise, une demande, un appel. *Désistement* est l'action par laquelle on se désiste. » *Se désister d'une poursuite, d'une prétention, d'une demande*, etc. » Il a fait son *désistement*. Voy. ABDICATION.

Rem. Plusieurs Auteurs ont fait *désister* neutre. » Vous ne savez ce que c'est que d'en *désister*. *Bourdal.* » Son accusateur *avoit désisté de* son entreprise. *Anon.* » Ils aiment mieux mourir que de *désister de* leurs poursuites. *Let Edif.* On doit dire, *s'était désisté*, que de *se désister de*, etc.

DÈS-LORS, adv. [*Dèlôr*; 1^{re} é moy. 2^e lon.] Dès ce moment, dès ce temps là. Il se met, ou à la tête de la phrase, ou après les verbes; et dans les temps composés; après l'auxiliaire, ou après le participe. » *Dès-lors* il comença à faire. » Je vis bien *dès-lors* que, etc. » Il avait *dès-lors* imaginé, ou il avoit imaginé *dès-lors* ce beau moyen, etc.

DÉSObÉIR, v. neut. DÉSObÉISSANCE, s. f. DÉSObÉISSANT, ANTE, adj. [*Dézobéi*, *i-sance*, *i-san*, *sante*; 1^{re} é fer. 5^e lon.] *Désobéir*, ne pas obéir, n'exécuter pas les commandemens d'un supérieur. *Désobéissance*, défaut d'obéissance. *Désobéissant*, qui n'obéit pas, qui désobéit. » *Désobéir au Prince*; *désobéissance des sujets, des enfans. Fils*, sujet *désobéissant*, *Fille désobéissante*.

Rem. 1^o. *Désobéir*, *contrevenir*, *désobéissance*, *contravention*. Les 1^{ers} sont relatifs aux personnes, les 2ds aux choses; on *désobéit au Prince*, en *contrevenant à ses*

Tom. I.

ordonances. » La *désobéissance* tire sa malice de l'importance de la loi à laquelle on *contrevient*. » La *contravention* à un règlement est une *désobéissance* au supérieur qui l'a fait.

2^o. *Désobéir* et *obéir*, quoique verbes neutres, s'emploient au passif: Il veut être obéi, il ne veut pas être désobéi. » Si on lit les guerres de *Belisaire* contre les Gots, on verra un Général presque toujours désobéi par ses Officiers. *Montesq.*

DÉSObLIGÉAMMENT, adv. DÉSObLIGÉANT, ANTE, adj. DÉSObLIGER, v. a. [*Dézoblijaman*, *jan*, *jante*, *gé*; 1^{re} é fer. 4^e lon. au 2d et 3^e, é fer. au dern. Dans les trois premiers l'e est muet; il n'y est mis que pour donner au g un son doux, qu'il n'a pas devant l'a.] *Désobliger*, c'est faire quelque déplaisir. *Désobligeant*, qui désoblige. *Désobligeamment*, d'une manière désobligeante. L'*Acad.* remarque fort bien qu'ils ne se disent que des légères offenses. » Il m'a fort, extrêmement, sensiblement *désobligé*, » Homme *désobligeant*, personne *désobligeante*. » Procédé *désobligeant*. Réponse, manière, action, parole, etc. *désobligeante*. » Il m'a répondu, parlé fort *désobligeamment*.

DÉSOCUPATION, s. f. DÉSOCUPER, v. a. [*Dézokupacion*, *kupé*; 1^{re} é fer. dern. é fer. au 2d.] *Désocupation* est l'état d'une personne désocupée. On dit plutôt *désœuvrement*. — *Désocuper* ne se dit plus qu'avec le pron. pers. » Il faut *se désocuper de* tout autre soin que de celui de plaire à Dieu. — L'*Acad.* n'avait pas mis ce verbe dans la 1^{re} édition. Il se trouve dans les dernières, où, après un exemple du réciproque, il est dit qu'il est plus usité au participe. Homme *désocupé*, esprit *désocupé*. » Avoir le cœur pur et *désocupé* de toutes les choses du monde. *Marsol.* » Les Journaux, les Dictionnaires, les Almanachs nous donnent la science en découpe. En prend qui veut, et d'un air *désocupé*. *Coyer.*

Rem. Mrs. de *Port-Royal* avaient fabriqué *désocuper*, *désapliquer*, *désaveugler*. Le P. *Bouhours* n'aurait pas bien de ces néologismes; et en effet, ils n'ont pas été du goût de l'usage.

DÉSŒUVRÉ, ÉE, adj. DÉSŒUVREMENT, s. m. [*Dézœuvré*, *vré-e*, *vreman*; 1^{re} é fer. 3^e é fer. aux deux 1^{ers}, e muet au dern. — L'o n'est mis dans ces mots que par res-

B b b b b

pect pour l'étymologie : il n'y fait aucune fonction.] *Désœuvré*, qui n'a rien à faire, qui ne sait pas s'occuper. *Désœuvrement*, état d'une personne désœuvrée. » Un homme *désœuvré* est à charge à tout le monde et à lui-même. Vivre dans le *désœuvrement* est un crime, et une source de crimes.

Rem. Bien des gens, dit *La Touche*, disent *désœuvré* pour *désoccupé*. Cette remarque prouve que ce mot n'est pas ancien dans la langue, et qu'il était encore nouveau au commencement du siècle : aujourd'hui, il est plus en usage que *désoccupé*.

DÉSOLANT, ANTE, adj. **DÉSOLATEUR**, s. masc. **DÉSOLATION**, s. fém. **DÉSOLER**, v. act. [*Désolan*, *lante*, *la-teur*, *la-cion*, en vers, *ci-on*, *désolé*; 1^{re} é fer. 2^e long. aux deux premiers, é fer. au dern.] *Désoler* est, 1^o. Ravager, ruiner. » *Désoler un pays, une Province*. = 2^o. Causer une grande affliction : la perte de ce procès le *désole*. — Dans le premier sens, il se dit des personnes, dans le second, des choses, comme sujets de la phrase. = *Désolant* se dit ordinairement des choses, quelquefois des personnes; *désolateur* ne se dit que des personnes; l'adjectif dans le second sens de *désoler*, le substantif dans le premier. » Je souffre à vous répéter des choses si *désolantes*. Fielding. » C'est un homme *désolant*; ennuyeux, fastidieux. » Ce Conquérant fut le *désolateur* de l'Asie. Acad.

DÉSOLATION se dit dans les deux significations de son verbe. *Ruine entière, destruction*. » La peste a causé une *entière désolation* dans ce pays. — *Extrême affliction*. » Toute cette famille est dans une *extrême désolation*.

Rem. C'est *Sarrasin* qui a introduit *Désolateur* dans la langue. » *Le désolateur* de tout son Royaume. *Dis. sur la Trag.* Ce mot est beau, dit l'Auteur des *Réflexions*; mais je ne crois pas, ajoute-t-il, que l'usage l'ait assez autorisé. — Dans le *Dict. de Trev.* on dit que ce mot est un peu hardi, (on veut dire que c'est une hardiesse de l'avoir employé) et que *M. Sarrasin* est peut-être le seul qui s'en soit servi. — Il n'était point dans les premières éditions du *Dict. de l'Académie*. Elle l'a inséré dans la dernière sans remarque.

DÉSOPILATION, s. f. **DÉSOPILER**, v. a. [*Désopila-cion*, *pilé*; 1^{re} é fer. dern. du 2^d. é fer. aussi.] *Désopiler*, c'est débou-

cher, ôter les obstructions, les opilations *Désopilation*, débouchement de quelque partie opilée. » *Désopiler* la rate; et *neutralement*: » ces remèdes ont la vertu de *désopiler*. On sous-entend, *ce qui est obstrué, opilé*. » La *désopilation* de la rate. — On dit, *figurément*, (st. famil.) d'une chose qui réjouit, qui fait rire, qu'elle *désopile* la rate. — En parlant des remèdes, on dit, *désopilatif, désobstruant*.

DÉSORDONÉ, ÉE, adj. **DÉSORDONÉMENT**, adv. [*Désordoné*, *né-e*, *néman*; 1^{re} et 4^e é fer.] 1^o. *Désordoné*, qui n'est point dans l'ordre; déréglé. *Désordonément*, d'une manière désordonnée; avec beaucoup de désordre et de licence. » *Vie désordonnée*, maison, communauté *désordonnée*. » *Vivre désordonément*. — L'Acad. dit l'adjectif des personnes. » Homme *désordoné* dans sa conduite. On peut douter que l'usage l'admette dans cet emploi.

Désordoné et *désordonément* se disent plus souvent pour *excessif, excessivement*. *Appétit désordoné*, faim, passion *désordonnée*. » *Aimer le jeu désordonément*.

Rem. *Désordoné* ne se dit qu'en matière des mœurs. Dans l'*An. Lit.* on le dit d'un Poète qui viole toutes les règles. » De quel triste sort est menacé le Théâtre de *Melpomène*, si nous sommes condamnés à faire nos délices d'un Écrivain aussi *désordoné*. (*Shakespeare*.) L'usage n'a point encore admis ce mot dans ce sens; mais cela viendra peut-être.

DÉSORDONER, v. act. *Trev.* Troubler l'ordre. L'Acad. ne met pas ce mot. Il était enseveli dans ce premier Dictionnaire : on vient de le ressusciter. » Si le mouvement s'arrête, se ralentit ou se *désordone*, tous les ressorts exposés à nos yeux laissent voir quel en est le mécanisme. *Mercury*. On dit ordinairement, *se dérange*; mais ce mot a paru trop trivial à l'Auteur.

DÉSORDRE, s. m. [*Désordre*; 1^{re} é fer. dern. e muet.] On dit dans le *Dict. Gram.* que plusieurs écrivent et prononcent *desordre*, mais que cette prononciation n'est bonne tout au plus que pour la conversation. Cette remarque n'a point de fondement dans l'usage, ni dans l'autorité des Gramairiens. — *Désordre* est, 1^o. dans le *physique*, manque d'ordre, dérangement, confusion des choses qui ne sont pas dans l'état où elles devraient être. » *Le désordre des éléments*. » Sa cham-

bre, sa bibliothèque est dans un grand désordre. » Le désordre se mit dans les troupes. » L'armée se retira en désordre. Dans les choses morales et spirituelles. » Ses ataires sont en désordre. » Il y avait un grand désordre dans les Finances. » Il règne un grand désordre dans cet ouvrage.

Souvent un beau désordre est un effet de l'art.

Boil.

Il se dit sur tout des personnes qui sont dans le vice et le dérèglement. » Il a toujours vécu dans le désordre : » Elle est depuis longtemps dans le désordre. — Plusieurs le disent au pluriel. » Pleurez vos désordres et vos dérèglements. Il est douteux, employé dans ce nombre. L'Académie n'en donne pas d'exemple. On en trouve en grand nombre chez les Ascétiques.

2°. Trouble, embarras, égarement d'esprit. » Son esprit est en désordre. Le désordre de son esprit parut en ce que, etc. » Voyez le désordre où la colère la mis ; comprenez par là combien les passions mettent l'âme en désordre. — 3°. Pillage, dégât : » Les troupes ont passé sans faire aucun désordre. — 4°. Dissention entre des personnes, auparavant unies. » Un léger intérêt a mis le désordre dans cette famille.

Rem. Rétablir le désordre est une expression dont s'étaient servis d'Ablancourt, Vaugelas et Corneille. L'Académie la désapprouva dans ses Sentimens sur le Cid. » On ne dit point rétablir le désordre, mais bien, rétablir l'ordre. ACAD. BOUH. L. T.

DÉSORIENTER, v. act. [Désorienté ; 1^{re} et dern. é fer. 4^e lon.] Au propre, c'est faire perdre la connaissance du côté du Ciel où le Soleil se lève, par rapport au pays où l'on est, ou dont on parle. » Nous étions sans boussole : la brume acheva de nous désorienter. » Nous nous trouvâmes au milieu d'un bois si sombre, que nous fumes entièrement désorientés. — Au figuré, mettre un homme en désordre, le déconcerter. » Tirez-le de la chicane si vous voulez le désorienter : il n'entend que cela. » Le seul but de toutes les femmes est de désorienter la morgue masculine, et d'acoutumer les hommes à l'obéissance qui leur convient. J. J. Rouss. Reine Fantasque. — Il est sur-tout usité au passif. » Elle est toute désorientée, déconcertée.

DÉSORMAIS, adv. [1^{re} é fer. dern. é ouv. désormé. — Dans le Dict. Gram. on mot

désormais ou désormais, é fermé ou e muet ; le 2d ne vaut rien.] Dorénavant, à l'avenir. » Je ne sortirai plus désormais si tard. — Il semble qu'il ne doit se dire qu'avec le futur. L'Acad. le met avec le présent. » Il est temps désormais, de ce moment - ci : je suis vieux désormais. — J'avoue que ces exemples métonent, et je pense qu'on doit dire à présent, et non pas désormais, dans de pareilles phrases.

DÉSÔSSER, v. act. [Désôcé ; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon. sur-tout devant l'e muet.] Ôter les ôs de quelque viande, ou les arêtes de quelque poisson, pour les mettre en pâte ou en hachis. Désôsser un lièvre, un dinde, une carpe, un brochet : Lièvre désôssé ; carpe désôssée.

* DÉSOUCI, s. m. [Dé-sou-ci ; 1^{re} é fer.] Insouciance, inapplication. Mot forgé depuis peu. » Votre désouci de toute affaire épineuse. Le M. de M... Ce mot n'a pas l'air de faire fortune.

DÉSOURDIR, v. act. [Dé-zour-di ; 1^{re} é fer.] Défaire ce qui était ourdi. Il a peu d'usage. Acad. Peu usité. Rich. Port.

* DESPECT, s. m. Mot forgé, peu heureusement, par une Milady, vraie ou prétendue : Mépris. Le contraire de respect. » Elles sortirent de cette sorte de despect (de mépris) que mérite leur ineptie. — Notre Langue ne s'enrichit que de guenilles, et de mots barbares.

DESPOTE, s. masc. DESPOTIQUE, adj. DESPOTIQUEMENT, adv. DESPOTISME, s. m. [Despote, tike, tikeman, tis-me ; 1^{re} é moy. 3^e e muet au 1^{er}, 4^e e muet aux trois dern.] L'Acad. définit le despotisme, autorité absolue ; et Despote, celui qui gouverne despotiquement. Cette définition n'est pas juste. Le despotisme est une autorité non-seulement absolue, mais arbitraire, et qui n'a d'autre règle que la volonté de celui qui gouverne. Le Despote est donc celui qui gouverne arbitrairement, et sans avoir d'autre règle que sa volonté. On dit, en ce sens, pouvoir despotique, gouvernement despotique, gouverner despotiquement.

Rem. 1°. Despote est aussi le titre qu'on donne aux Princes de Servie et de Valachie. On apèle despotat le pays qui est sous le gouvernement de ces Princes.

2°. M. Moreau donne à Despote le sens de tyran, et lui attribue le même régime, la prép. de. » Il ne devait pas être le Despote

B b b b b 2

de ses frères. Cela est dit contre l'usage.

3°. * *La Bruyère* dit, le despotique pour le despotisme. « Quelles grandes démarches ne fait-on pas au despotique, par cette indulgence ? » Il n'y a point de Patrie dans le despotique : d'autres choses y suppléent : l'intérêt, la gloire, le service du Prince. — Dans cette dernière phrase, l'Auteur confond le despotique avec le gouvernement monarchique : on le distingue mieux aujourd'hui.

4°. * On a dit autrefois despotisme et despotisme. Le dernier a prévalu et le premier ne se dit plus.

DESSAISIR, (SE) v. réc. DESSAISISSEMENT, s. m. [*Décèzi, décèziceman* ; 1^{re} é fer. 2^e é moyen ; 4^e é muet au 1^{er}.] *Se dessaisir de...* C'est relâcher une chose qu'on a en sa possession, dont on est saisi. *Dessaisissement* est l'action par laquelle on se dessaisit. « Il a de bons gages, il ne veut pas s'en dessaisir. » Il trouve qu'il est injuste d'exiger de lui un tel dessaisissement.

DESSAISONER. Voy. DESSOLER.

DESSALER, v. act. [*Dé-salé* ; 1^{re} et dern. é fer.] Faire perdre la salure à une viande salée. *Dessaler de la morue, du hareng ; une sausse trop salée.* « On a tenté vainement de dessaler l'eau de la mer. — On dit, en stile familier, un dessalé, un homme fin, rusé.

DESSANGLER, v. act. [*Dé-sanglé* ; 1^{re} et dern. é fer. 2^e lon.] Lâcher ou défaire les sangles. *Dessangler un cheval.*

DESSAOULER, v. act. [*Dé-sou-lé* ; 1^{re} et dern. é fer. — L'Acad. qui écrit souler, auroit dû, ce semble, écrire aussi comme elle avertit de prononcer dessouler.] Désenivrer. Faire qu'on cesse d'être soul. On dit que la soupe à l'oignon dessoule ceux qui ont trop bû. — Il est aussi neutre, comme enivrer, avec la négative : « Il ne dessoufle jamais : il est toujours soul.

DESSÉCHANT, ANTE, adj. DESSÉCHEMENT, s. m. DESSÉCHER, v. a. [*Dé-séchan, chante, sécheman, séché* ; 1^{re} é fer. 2^e é fer. au 1^{er} et 3^e é moyen au 2^d. : 3^e é muet au subst. é fer. au verbe. L'Acad. écrit desséchement avec un accent aigu sur la seconde syllabe ; mais devant l'é muet, cet é est moyen : il faut donc le marquer d'un accent grave.] *Desséchant* est ce qui dessèche. *Desséchement*, l'action de dessécher, ou l'état de ce qui est desséché. « Vent desséchant, exhalaison desséchante. » On réduit les co-

quilles d'écrevisse en une cendre, qui, étant desséchante, consume et absorbe le venin. *Le Gendre.* « On a entrepris le desséchement des marais pontins. » Il est dans un desséchement, qui fait craindre pour sa vie. — Dans la 1^{re} phrase, il a un sens actif ; dans la 2^d, un sens passif.

Dessécher, au propre, rendre sec ; ce vent a desséché la terre ; ou mettre à sec : *dessécher un marais.* — On dit, de ce qui dissipe trop l'humidité du poulmon ou du cerveau, qu'il dessèche le cerveau, le poulmon. — Au figuré : « L'étude des Sciences abstraites dessèche l'esprit, — Les Sciences Sacrées elles-mêmes souvent dessèchent le cœur, diminuent le goût de la piété. » La grâce éteint le feu des passions et dessèche l'amour propre jusqu'aux racines. *Fléchier.* « L'extrême justesse dessèche le discours. » *Claudine* (femme de *Colletet*) n'est pas la seule femme, dont la mort d'un mari ou d'un ami ait entièrement desséché la veine. *Sabat.* Trois Siècles. Voyez l'épigramme de *La Fontaine*, au mot *Dessus*, à la fin.

Rem. *Brébeuf* écrit *desseicher* : c'était peut-être l'orthographe de son temps. Cet i était inutile, et il a été avantageusement remplacé par l'acc. aigu sur l'é.

DESSEIN, s. m. [*Dé-cein* ; 1^{re} é fermé.] 1°. Intention de faire quelque chose ; projet, résolution. « Former, exécuter un dessein. Avoir, ou faire dessein (sans article) de faire, de dire, etc. » Il ne va pas là sans dessein : « Il y va avec dessein, à mauvais dessein. Avoir de grands desseins : venir à bout de ses desseins, etc., etc.

Rem. On dit exécuter, non achever un dessein, à moins qu'on n'entende par-là l'ouvrage d'un homme qui dessine. Achever ne se dit que de ce qui est comencé : or, ce qui est un dessein (un projet) n'est pas quelque chose de comencé ; ou si c'est quelque chose de comencé, ce n'est plus simplement un dessein, c'est une entreprise. M. l'Abbé d'Olivet fait cette remarque, au sujet de ces vers de *Racine*, dans *Alex.*

Et ne le forçons pas, par ce cruel mépris,
D'achever un dessein qu'il peut n'avoir pas pris.
L'Abbé Des Fontaines était du sentiment, qu'achever un dessein, est plus énergique, qu'exécuter, et qu'il est très-français. M. *Racine* le fils, comme de raison, est du même avis. Pour moi, je n'ose le condamner en vers, mais je ne voudrais pas le

dire en prose. — Racine se soutient ; et s'il a dit , *achever un dessein* , dans un endroit , il avait dit , *comencer un dessein* , dans un autre.

Hâtez-vous donc , cruels , de me percer le sein ,
Et comencez par moi votre horrible dessein.

Fr. Én.

Auparavant *Ethéocle* avait dit à *Polinice* :

J'accepte ton dessein , et l'accepte avec joie.

Cette expression est également impropre. On accepte une proposition , mais on n'accepte pas un dessein. Tout cela ne peut se dire que par des figures hardies , qui ne sont que de la haute Poésie. — Gresset a dit comme Racine : *achever un dessein*.

Parmi ces ennemis j'ai conduit mon dessein ;

Et prête à l'achever , je puis t'instruire enfin.

Edouard.

A DESSEIN , adv. Tout exprès. » Il l'a fait à dessein. — Il régit *de* , et l'infinitif , ou *que* , avec le subjonctif ; le 1^{er} , quand le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase , le 2^d , quand il ne s'y rapporte pas. » Il a dit cela à dessein de vous tromper ; à dessein que vous en trompiez d'autres en le redisant. — On dit aussi , *de dessein prémédité* ; et , comme à dessein , il ne s'unit qu'à des verbes actifs ou neutres : on en voit aisément la raison. Bossuet dit , *de dessein* , tout seul , et l'associe à un verbe passif. » Il avait été jeté dans ces troubles , plutôt par hasard , que de dessein. — On dit bien , cela a été fait à dessein , ou de dessein prémédité ; mais dans cette phrase et autres semblables , le passif peut se réduire en actif ; celui qui a fait cela , l'a fait à dessein ; mais il n'en est pas de même de la phrase de Bossuet. Si l'on disait , en changeant le passif en actif : on l'avait jeté dans ces troubles plutôt par hasard , que de dessein ; c'est sur ceux qui l'auraient jeté que tomberait cet adverbe , et non pas sur lui , qui aurait été jeté ; ce qui fait un sens contraire à celui que Bossuet avait dans l'esprit.

A BON DESSEIN , adv. » Cela peut avoir été fait à bon dessein. Voit. L'Acad. dit , à mauvais dessein. Par analogie , on peut dire , à bon dessein.

I. DESSEIN , BUT , VŒU (synon.) Voy. BUT.

II. DESSEIN , Représentation , plan , ouvrage de Dessinateur. Depuis quelque temps on écrit *dessin*. Cette orthographe s'a-

crédite tous les jours , et elle est utile pour distinguer *dessein* (projet) de *dessin* (art de dessiner , ou ouvrage de celui qui dessine.) Mais des Auteurs , ou Imprimeurs , portent cette innovation trop loin , en supprimant l'e , même dans le 1^{er} sens. » Il avoué qu'il avait formé un dessin condamnable , mais qu'il est devenu coupable par excès d'amitié. *Mercure*. — Le *Rich. Port.* met *dessin* ou *dessein* , dans le 2^d sens. L'Acad. a conservé l'ancienne manière , et ne met que *dessein* dans les deux sens.

DESSELLER , v. a. [*Désellé* , 3^e fer. mais devant l'e muet , le 2^d devient moy. Il desselle , ou il dessèle ; il dessellera , ou dessèlera , etc.] Ôter la selle de dessus un cheval. » Ce cheval a trop chaud : il ne faut pas le desseller sitôt : dans quelque temps vous le dessellerez.

DESSERRE , s. f. DESSERRER , v. act. [*Décère* , *décéré* ; 1^{er} é fer. 2^e é ouv. r forte , 3^e e muet au 1^{er} , é fer. au 2^d ; la 2^d est lon. au 1^{er}.] Desserrer , c'est relâcher ce qui était serré. Desserrer un nœud , une ceinture. — Familièrement ; Desserrer un coup de pied , un coup de fouet , un soufflet à quelqu'un , le lui donner avec violence. Voyez DENTS.

Desserre , ne se dit que dans cette phrase du st. fam. Être dur à la desserre , avoir de la peine à donner de l'argent , à payer. — *Trév.* et le *Rich. Port.* le disent aussi pour débâcle. » La rivière est bien glacée : quand la desserre viendra , les bateaux seront en danger. — L'Acad. ne le met point en ce sens. Il paraît que c'est un mot populaire.

DESSERT , s. m. DESSERTÉ , s. f. [*Décèr* , *cèrte* ; 1^{er} é fer. 2^e é ouv. 3^e e muet.] Le dessert est le dernier service qu'on met sur les tables , quand on ôte les autres viandes. *Trévoux*. Le fruit , et tout ce qu'on a acoutumé de servir à table avec le fruit. *Acad. Rich. Port.* » Apportez le dessert. » On avoit servi du dessert , un bon dessert. — Plusieurs dédaignent ce mot , et le trouvent trop bourgeois : ils veulent qu'on dise , le fruit : servez le fruit. L'Acad. avait d'abord dit qu'à la Cour on dit le fruit , et que c'est le bel usage. Dans la dern. édit. elle se contente de dire , qu'on dit plus communément le fruit.

Desserte , est , 1^o ce que l'on dessert , ce qu'on ôte de dessus la table ; donner la

desserte aux pauvres. = 2°. L'action de desservir une Chapelle, etc. » On lui donne tant pour la *desserte* de cette Chapelle. » Commettre un Prêtre à la *desserte* d'une Cure, d'une Succursale. — Dans le 1^{er} emploi, ce mot a un sens *passif*; dans le 2^d, il a un sens *actif*. — Au sujet de celui-ci, l'*Acad.* remarque qu'on ne le dit guère que d'un Prêtre commis à la place du Titulaire: mais c'est trop resserrer l'usage de ce mot.

Desserte s'est dit anciennement pour mérite.

Très-bon loyer aurez de vos *dessertes*.

Cretin.

Marot s'en est servi dans la Traduction des Pseaumes.

DESSERVANT, s. m. DESSERVIR, v. act. [*Décervan*, vi; 1^{re} é fer. 2^e é ouv.] *Desservir* a trois sens qui n'ont pas beaucoup de rapport entre eux. 1°. Ôter les plats de dessus la table. » *Desservir* les viandes, et plus communément, *desservir* tout seul: *Desservez!* A-t-on *desservi*? = 2°. Nuire à quelqu'un, lui rendre de mauvais offices. Il se dit, ou avec le seul régime direct: » Il a fait tout ce qu'il a pu pour *me desservir*; ou avec la prép. *auprès*, pour 2^d régime: » Il *vous a desservi auprès* du Ministère. = 3°. Faire le service, les fonctions d'une Chapelle, d'une Cure. » Depuis long-temps il *dessert* cette Chapelle. » L'Evêque l'a commis pour *desservir* cette Cure, en l'absence du Curé.

Desservant ne se dit que dans cette dernière acception. » L'Evêque a mis un *Desservant* dans cette Cure.

* DESSERVICE, s. m. Mauvais office. *Mézerai* l'avait employé; mais l'*Académie*; après l'avoir mis d'abord dans son Dict. le fit éfacer dans les Additions. — M. *Mallet du Pan* s'en est servi tout récemment, et écrit *dé-service*, contre l'analogie.

DESSICATIF, IVE, adj. DESSICATION, s. f. [*Décikatif*, *ilve*, *Décika-cion*; 1^{re} é fer. 4^e Ion. au 2^d.] L'*Acad.* écrit ces mots avec 2 c: *Trév.* et le *Rich. Port.* n'en mettent qu'un. Ce double c est fort inutile.] *Dessicatif*, est ce qui a la vertu de dessécher. *Dessication*, action de dessécher, dessèchement. Ces mots ne se disent que parmi les Savans. Onguent *dessicatif*, eau *dessicative*, huile *dessicative*. » La *dessication* des plantes. J. J. *Rousseau* » Les différens

lits horisontaux, qu'on observe dans les masses calcaires, doivent souvent leur origine à la *dessication*. *Soulavie*.

DESSILLER, v. a. [*Décillé*: on ne mouille point les ll. Dans le *Dict. Gram.* on avertit de les mouiller. C'est l'usage du plus grand nombre, mais ce n'est pas le bon usage.] Quelques-uns écrivent *déciller*, et cette manière d'écrire paraît plus conforme à l'étymologie de *cil*, mais l'usage est pour *dessiller*. Voy. *Déciller* à sa place. — Ce verbe ne se dit qu'en parlant des yeux et des paupières. » Il étoit si endormi qu'il ne pouvoit *dessiller* les yeux, *dessiller* les paupières. — Figurément, *Dessiller les yeux* à quelqu'un, le détromper, le désabuser.

DESSIN, s. m. DESSINATEUR, s. m. DESSINER, v. a. [*Dé-céin*, *cina-teur*, *ciné*: 1^{re} é fer.] *Dessin*, est une heureuse innovation, pour exprimer l'art de dessiner et l'ouvrage du Dessinateur. On écrivait auparavant *dessein*, et l'*Acad.* l'écrivit encore de même. Voyez DESSEIN. — *Dessinateur*, est celui qui sait dessiner. Grand *Dessinateur*, mauvais *Dessinateur*. — *Dessiner*, c'est, 1°. faire le 1^{er} trait d'une figure. » Il est bon coloriste, mais il ne *dessine* pas correctement. = 2°. Il se dit de tout ce qu'on représente sur le papier avec le crayon ou avec la plume. *Dessiner* un paysage: *Dessiner* de fantaisie, d'après nature, d'après l'antique. — Figure bien *dessinée*.

Rem. 1°. On écrivait anciennement *Des-signer*. On a retranché le *g*, soit que la prononciation ait changé, soit qu'on ne le prononçât pas, et qu'on l'ait jugé inutile.

2°. DESSINER, au figuré, est un mot à la mode. On ne peint plus, comme on distait autrefois, on *dessine*, on crayone. » Un homme vraiment poli a un bonnet (un chapeau,) pour ne jamais se couvrir: Il *dessine* bien une *révérence*, et n'appelle pas sa femme, *ma femme*. *Coyer*, *Ile Frivole*. L'Auteur se moque de l'expression, tout en l'employant.

DESSOLER, v. a. [*Dé solé*; 1^{re} et dern. é fer.] 1°. Ôter la sole: *Dessoler* un cheval, un mulet. = 2°. Changer l'ordre des soles d'une terre labourable. » Il n'est pas permis à un Fermier de *dessoler* les terres de sa ferme. On dit aussi *dessaisonner*.

DESSOUDER, v. act. [*Dé-soudé*; 1^{re} et dern. é fer.] Ôter, fondre la soudure. *Des-*

sonder les branches d'un chandelier. — Le fer-blanc se desoude facilement au feu.

DESSOULER, voy. DESSAOULER.

DESSOUS, adv. [De-sou, et devant une voyelle, de-souz; 1^{re} e muet.] *Dessus et dessous*, sont des adverbes de lieu, dont l'un exprime la situation d'une chose qui est sur une autre, et le 2^d, la situation de celle qui est sous une autre chose. Ce livre est *sur la table*, il est *dessous*: » On le cherchait *dessus*, il était *dessous*.

Rem. 1^o. *Dessus et dessous*, n'ont pas ordinairement de régime. Au lieu de dire, *dessus le lit, dessous la table*, il faut dire, *sur le lit, sous la table*. — *Vaugelas*, qui fait cette remarque, souffre encore, dans les vers, *dessus et dessous* comme préposition; mais *d'Olivet* remarque que la poésie se pique à présent d'être aussi exacte que la prose. Il condamne donc ce vers de *Racine*:

Ses sacrilèges mains,

Dessous un même joug, rangent tous les humains.

Alex.

Racan dit que *Malherbe* se blâmait d'avoir écrit, *dessus mes volontés*, pour *sur mes volontés*. *D'OLIV.* — Cependant il y a des occasions où ces mots ont un régime exprimé; et c'est premièrement, quand on met ensemble les deux opposés: J'ai cherché *dessous et dessus le lit*; secondement, quand ils sont précédés des prépositions *de* et *par*: *de dessus la maison, de dessous le théâtre: par-dessus la tête, par dessous les bras*. *Rest. Acad.*

2^o. *Au-dessus et au-dessous*, sont des prépositions et des adverbes: ils régissent la prép. *de*, ou s'emploient sans régime. Ils sont employés; ou par rapport à l'ordre des temps: On enrôla tous les hommes *au-dessus de vingt ans*, ou, *au-dessous de trente ans*; ou par rapport à la supériorité ou à l'infériorité de situation: *Charenton est au-dessus de Paris*, et *Saint-Cloud est au-dessous*; ou par rapport au rang: Être assis *au-dessus* ou *au-dessous de quelqu'un*; ou par rapport à la supériorité ou à l'infériorité d'excellence: Être *au-dessus* ou *au-dessous de... en naissance, en dignités en mérite*.

Rem. *Au-dessus* ne régit point les verbes. *M. de Sévigné* lui fait régir *de* et l'infinitif: » Il ne voit rien, dans sa fortune, *au-dessus d'avoir été aimé de ce Héros* (*M. de T. enne*.) C'est une ellipse; et c'est comme si elle avait dit, *au-dessus de la gloire d'avoir été aimé*, etc.

3^o. *DESSOUS* est quelquefois substantif, et signifie la partie de *dessous* d'une chose. » *Le dessous d'une table*. » *Le dessous* est plus beau que *le dessus*. — *Le dessous des cartes*, est la carte, ou les cartes qui sont au-dessous du jeu des cartes, quand on a coupé. C'est aussi le revers des cartes. Au figuré, voyez CARTE.

Rem. Doit-on dire, avoir *du dessus, du dessous*, ou, *le dessus, le dessous*? Le dernier me paraît préférable. » Les Japonais eurent toujours *du dessus*. *Charlev.* » *Bataille de Dorilée*, où les Chrétiens ont d'abord *du dessous*. *Ann. Litt.* — *Le Rich. Port. mer*, avoir *du dessous*. *L'Acad.* dit, au contraire, avoir *le dessus, avoir le dessous*: » On lui a donné *du dessous* dans cette affaire.

4^o. On dit, *sans dessus dessous*. *M. de Sévigné* redouble la prép. *sans*: elle dit, *sans dessus, sans dessous*. Le 2^d *sans* est inutile, et contre l'usage. — *Sens dessus dessous*, vaut mieux, à mon avis. Voy. SANS, à la fin.

DESSUS, adv. [De-su; 1^{re} e muet.] *Sur*. Il n'a point de régime. Voy. DESSOUS: Cela est *dessus*; mettez-le *dessus*; il n'est ni *dessus*, ni *dessous*.

DESSUS, est quelquefois substantif. » *Le dessus de la main, de la tête, la partie supérieure*; *le dessus d'une table, d'un livre*, etc. — *Figurément, avoir le dessus dans un combat, remporter l'avantage, la victoire*. Voyez DESSOUS, n^o. 3^o.

Rem. On dit, avoir, ou prendre *le dessus sur*. Quelques Auteurs ont mis à la place la prép. *de*.

Si de mes ennemis *Rodrigue a le dessus*.

Le Cid.

» Enfin, la piété eut le *dessus de la nature* et elle se soumit à la volonté de Dieu. *Marsolier.* — Il faut dire, si *sur mes ennemis Rodrigue a le dessus*. » La piété eut le *dessus sur la nature*.

DESSUS, subst., a divers sens: 1^o. La suscription, l'adresse d'une lettre, d'un paquet. » Mettez *le dessus* à cette lettre, à ce paquet. = 2^o. En termes de Marine, gagner, prendre *le dessus du vent*, être *au-dessus du vent*, c'est se placer, ou demeurer entre le lieu d'où le vent souffle et le vaisseau sur lequel on prend ou l'on conserve cet avantage. — *Figurément, il est au-dessus du vent*, ses affaires sont en si bon état, qu'il n'a plus rien à craindre. = 3^o. En termes de Musique, le *dessus*, est la partie la plus haute, et qui est opposée

à la basse. » La basse est bonne, le *dessus* ne vaut rien. Premier *dessus*, second *dessus*. — On dit d'une personne qui chante le dessus, c'est un beau, ou un bon-*dessus*, ou au contraire.

AU-DESSUS, prép. Voy. DESSOUS, n^o. 2^o. — On dit figurément (st. famil.) qu'un homme est *au-dessus de ses affaires*, pour dire, que sa fortune est bien établie, et qu'il a plus de bien qu'il n'en dépense. — Dans un style plus noble, *être au-dessus des louanges*, c'est, ou avoir du mérite au delà de ce que les louanges peuvent exprimer; ou, n'être point touché des louanges: *être au-dessus de l'envie, de la calomnie*; être dans un tel état, ou avoir un tel mérite, que la calomnie ou l'envie ne peuvent nuire. *Se mettre au-dessus de tout* ce qu'on peut dire, *au-dessus des bienséances*, etc., ne se mettre point en peine de tout ce qu'on peut dire, ne se point soucier des bienséances du monde. Cela se prend en mauvaise part, et c'est l'excès de la dépravation. *Se mettre au-dessus du respect humain*, peut avoir, au contraire, et a d'ordinaire un bon sens; mépriser les critiques injustes, et les railleries d'un monde ennemi de la piété et de la vertu.

PARDESSUS, prép. Sur, au-delà de, outre cela. » Il porte un manteau *par-dessus son just-au-corps*: » *Par-dessus les murailles*. » Il est riche, il est jeune; et *par-dessus cela*, il est sage. — En parlant d'un grand embarras d'affaires, on dit (st. famil.) qu'on *en a par-dessus les yeux, par-dessus la tête*. On dit ordinairement des malades, qu'ils rendent les médecines *par le haut et par le bas*. * M. Tissot dit, *pardessus et par-dessous*: c'est un vrai barbarisme. — *Par-dessus l'épaule*, point du tout. » Il l'a payé *par-dessus l'épaule*. — *Par-dessus*, est aussi ad- verbe sans régime. » On lui a donné ce qu'il demandait, et quelque chose *par-dessus*.

* On a dit anciennement, *au par-dessus*, pour *au reste, du reste*. Il peut être encore employé dans le burlesque.

Les oracles ont cessé:

Colletet est trépassé.

Dès qu'il eut la bouche close,

Sa femme ne dit plus rien:

Elle enterra vers et prose

Avec le pauvre Chrétien.

En cela, je plains son zèle,

Et ne sais, *au par-dessus*,

Si les Graces sont chez elle;

Mais les Muses n'y sont plus. *La Font.*

LA-DESSUS, adv. Sur cela, à ces mots, dans le moment. » *Là-dessus* il s'en alla; il nous quitta.

DESTIN, s. m. [*Dès-tein*; 1^{re} à moy. — On écrivait autrefois *destein*, comme on écrit encore *dessein*.] *Destin*, se dit 1^o. De la fatalité. Il ne se dit qu'en parlant des Payens. *Destin* immuable, irrévocable. » Les ordres, les arrêts *du destin*. — Les Poètes disent indifféremment, *le destin*, ou *les destins*. = 2^o. Il se dit pour *sort*, pour ce qui arrive ordinairement de bien ou de mal à chacun. » On ne peut fuir *son destin*. » *C'est le destin des grands hommes, d'être persécutés pendant leur vie, et d'être célébrés après leur mort.*

DESTIN, DESTINÉE (synon.) On dit souvent l'un et l'autre indifféremment. *Destin*, est le seul bon, quand il est personifié. » Les oracles *du destin*. *Destinée* vaut mieux, quand on parle de ce à quoi on est destiné. » Telle est *la destinée* des Rois et des Princes de la Terre, *d'être établis* pour la perte, comme pour le salut du reste des hommes. *Massil.* Voy. DESTINÉE.

DESTINATION, s. f. [*Dèstira-cion*, en vers, *ci-on*; 1^{re} à moy.] La disposition qu'on fait d'une chose dans son esprit. *Acad.* Disposition d'une chose relative à une autre. *Trév.* » Il ne faut pas changer *la destination des Fondateurs*. » Suivant *la destination* qui en a été faite. Dans la 1^{re} phrase, *destination* a le sens actif, et se dit de l'action de destiner, et de la *personne qui destine*. Dans la 2^{de} il a le sens passif, et se dit de la chose qui est destinée.

DESTINÉE, s. f. [*Dèstiné-e*; 1^{re} à moy. 3^e à fer. et long, 4^e e muet.] *Destin*. Il est plus en usage en prose que *destin*; et la plupart du temps il se prend au singulier pour l'effet du *destin*. *Acad.* Voy. DESTIN. » *Fatale destinée*. Remplir *ses destinées*. » Il faut suivre *sa destinée*: On ne peut fuir, vaincre *sa destinée*. — *Finir sa destinée*, finir sa vie, mourir.

DESTINER, v. a. et n. [*Dèstiné*, 1^{re} à moy. dern. à fer.] 1^o. Disposer de quelque chose dans son esprit. 2^o. Projeter, se proposer de faire quelque chose. Actif, il a pour 2^d régime la prép. à: *Destiner un enfant à l'Église*: Il a *destiné cet argent aux pauvres*, ou, pour les pauvres. » Il est *destiné à succéder* au commandement. — Neutre dans le 2^d sens, il régit la prép. de: » *J'ai destiné de faire cela.* *Acad.* » Son Altesse Royale ayant *des-tiné*

tiné de voir les Galeries de France. Anon.
 » Domicile, est le lieu où un pere de famille habite, et où il a *destiné d'établir* le siege de sa fortune, et de sa demeure fixe et permanente. *Ferrière.* — On dit qu'un homme *était destiné à une chose*, pour dire, que son destin l'y portait. » Il *était destiné à mourir* d'une mort violente.

DESTINÉ, participe et adjectif, régit aussi la prép. à. » Lieu *destiné* (consacré) à la promenade; *destiné aux jeux et aux divertissemens.* Homme *destiné au Barreau, au Commerce, etc.*

DESTITUABLE, adj. DESTITUER, v. a. DESTITUTION, s. f. [*Déstituable, tu-é, tu-cion; 1^{re} é moy. 4^e d'out. au 1^{er}, é fer. au 2^d.*] *Destituer*, c'est priver quelqu'un de la charge, de l'emploi qu'il exerçait. *Destituable*, qui peut être destitué. *Destitution*, action de destituer, ou plutôt, privation, etc. » On l'a *destitué* de son emploi: » Le Vicaire d'un Curé est *destinable à volonté, ad natum.* » Depuis *sa destitution*, il n'a fait que languir.

Rem. 1^o. DESTITUTION a un sens passif. Il se dit, non de celui qui *destitue*, mais de celui qui *est destitué.* » La *destitution de cet Officier* a été fort désapprouvée.

2^o. DESTITUÉ, participe, n'a pas le sens de son verbe. Il signifie dépourvu, dénué, privé de . . . » *Destitué de tout secours; destitué de raison, de bon sens.* » Que peut la raison, *destituée des lumières de la Foi* ? » Ces clameurs éternelles, dont on nous étourdit, sont *destituées de tout fondement.*

* DESTRIER, s. m. Vieux mot, qui signifiait Cheval. » Au diner du Sacre de Charles VI, le Sire de Couci, et autres servoient le Roi et les Princes du Sang sur hauts *destriers* tout couverts et parés de drap d'or. — En la marge du Cérémonial Français, qui rapporte ce fait, il est écrit: » Ce mot *destrier* signifie un cheval; et aussi les Chroniques de France disent que ce diner fut servi à cheval. *Le Gendre.* — L'Académie dit que *destrier* signifiait un cheval de main, de bataille, et qu'il était opposé à *paléfrois*, qui était un cheval de cérémonie. On voit, par le trait cité, qu'il se disait même dans les grandes cérémonies.

DESTRUCTEUR, s. m. DESTRUCTIF, adj. DESTRUCTION, s. f. [*Destructeur, tif, tive; Destruction, en vers si-on; 1^{re} é moy. 3^e lon. au 3^e.*] *Destru-*

Tome I.

teur est celui qui détruit; *destructif*, se dit de ce qui détruit, qui cause la *destruction*, la ruine etc. » Les Grecs furent les *destructeurs de Troie.* » Ce prodigue, ce libertin a été le *destructeur de sa maison.* » Ce Prince a été le *destructeur de l'hérésie.* — » Principe *destructif*, cause *destructive.* » Des doctrines *destructives de tous les devoirs de la société et même de l'humanité.* L'Abé De Fontenai.

REM. 1^o. *Destructeur* peut être employé comme *adjectif*, et appliqué aux choses. » Les lumières purement spéculatives n'ont d'influence sur le sort des Nations qu'à titre d'agens *destructeurs.* Briatte. » On ne prenoit aucune précaution contre ce torrent *destructeur* (les Normands.) Millot.

2^o. *Destructif* n'est pas ancien dans la Langue, mais il a été bien reçu, et s'est bientôt acrédité. » D'elle-même et par elle-même, l'irreligion est donc ennemi et *destructive de la probité.* Neuville.

* DESTRUCTRICE, adj. fém. [Ce mot est bien dur à prononcer. *Trév. et le Rich. Port.* le mettent avec *destructeur.* L'Acad. ne le met pas.] » C'étoit une Nation bien *destructrice* que celle de Gots. *Montesq.* » Loi qui devient *destructrice* du corps politique. *Id.* » Cette Philosophie *destructrice du bon et du beau.* *Ann. Litt.* » Il vint un temps où cette autorité se décria elle-même, et ce fut quand elle s'arma par des passions *destructrices* pour l'ambition, pour la vengeance. *Moreau. M.* l'Abé Royou a aussi employé ce mot. — *Destructive* a le même sens, est aussi énergique, et il est plus doux.

DÉSUËTUDE, s. f. [*Désuétude; 1^{re} et 3^e é fer. dern. e muet.*] Il se dit des Lois, des Règlements, anéantis en quelque sorte, par le non usage. » Cette Loi est tombée en *désuétude.*

Rem. Ce mot confiné dans le Barreau, est employé par de bons Auteurs, depuis quelque temps. Il est plus doux que *désaccoutumance*, qui est encore moins usité. La Langue a besoin de l'un ou de l'autre, et même de tous les deux: car *désuétude* se dit même de l'inexécution des Lois, pour laquelle *désaccoutumance* ne vaudrait rien. — Quelques-uns disent et écrivent *dissuétude*, qui ne vaut rien.

DÉSUNION, s. f. DÉSUNIR, v. act. [*Désunion, en vers ni-on; désuni.*] 1^o.

C c c c c

Disjonction, disjoindre : Démembrement, démembrer. » *Désunion de deux Prébendes, et deux Cures, de deux fiefs* : Bulles de *désunion* ; Sentence, arrêt de *désunion*. » *Désunir un Prieuré d'une Cure, un fief d'une terre, etc.* = 1°. Division, mésintelligence. Diviser, rompre l'union et la bonne intelligence. » *Causer, mettre la désunion dans l'État, dans une famille.* » *Désunir les factions.* » C'est l'intérêt qui unit et *désunit* les hommes. » *S'ils se désunissent, ils sont perdus.*

REM. *Se désunir* s'emploie sans régime. * *Bossuet* lui fait régir la prép. *avec*. » Il *s'est désuni avec ses Confrères*. A employer un régime, *d'avec* vaudrait mieux ; mais *se séparer* est plus propre avec la prép. *de* : Il *s'est séparé de ses Confrères*.

DÉTACHEMENT, s. m. DÉTACHER, v. a. [*Détacheman, ché* ; 1^{re} é fer. 3^e e muet. au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Détachement*, est, 1°. Dégagement d'une passion, d'une opinion, etc. » *Être dans un entier détachement de toute sorte d'intérêt, de toutes les choses du monde.* = 2°. Action de détacher des gens de guerre d'un plus grand corps, pour quelque dessein. *Faire un Détachement*. Il se dit des hommes ainsi détachés, pris collectivement. *Comander un Détachement, être d'un Détachement*.

DÉTACHER, est, 1°. séparer d'une chose *ce qui y était attaché* ; *détacher un chien, une tapisserie, un tableau ; ou ce qui l'attachait, détacher une épingle, un ruban, une agrafe.* = 2°. Tirer d'un corps d'Armée des Soldats pris dans un Corps, ou dans plusieurs, pour quelque dessein. On *détacha mille chevaux*, pour investir la place. » *Le Prévôt a détaché des Archers après les voleurs.* = 3°. Dégager des opinions, des passions. » *La vertu l'a détaché de ses préjugés funestes.* » Rien n'est plus capable de nous *détacher du monde* que les revers et les disgrâces. = 4°. *Se détacher*, se dit dans ces trois acceptions. » *Jarretière, ruban qui se détache.* » Deux Cavaliers *se détachèrent* pour faire le coup de pistolet. *Se détacher du jeu, se détacher du monde, des choses du monde.* » Il *s'est détaché de cette femme*.

DÉTAIL, s. m. DÉTAILLER, v. a. DÉTAILLEUR, s. m. [*Dé-tail, Déta-glie, ra-glieur* ; 1^{re} é fer, mouillez l'finale du 4^{me}, et les *l* des deux autres,] *Détail*,

en parlant de marchandises, ne se dit qu'adverbialement : vendre, débiter *en détail* ; c. à. d. par le menu. Il est opposé à *vendre en gros*. » *Marchand en gros et en détail.* = En parlant d'affaires : récit de ce qui est arrivé, accompagné de toutes ses circonstances. *Faire le détail ; un long détail d'une affaire, d'un siège, d'un combat, etc.* Raconter une histoire *fort en détail*, etc. » C'est un homme *de détail* ; il *entend le détail* ; il entre dans les moindres circonstances d'une affaire, d'une narration.

Rem. 1°. Le P. *Bouhours* n'aimait pas ce mot au pluriel. Au lieu de dire : il faut *descendre dans mille détails* ; il voulait qu'on dit : *dans le détail de mille choses*. Il n'admettait *détails*, qu'en parlant d'affaires et de narrations, dont on est ennuyé. » Je n'ai, ou je n'avois que *faire de ces détails*. Cependant de très-bons Auteurs ont dit *détails*. » Vous n'avez point à craindre tous ces longs *détails* de chicanes ennuyeuses, qui séchent l'esprit de l'Écrivain. *Racine*. — *L'Acad.* dit aussi ce terme au pluriel. » Rien ne plaît tant dans les Relations, que les *détails*, quand ils sont faits avec choix. Aucun Gramairien n'a été de l'avis du Père *Bouhours*.

2°. On dit, *en détail, ou dans le détail* : *Mde. de Genlis* dit, *avec détail*. » Vous me parlez des vertus de mon père ; eh ! qui les admire plus que moi ? moi, qui vois *avec détail* l'austérité de sa vie, et les sacrifices multipliés qu'il fait sans cesse à ses devoirs. *Ph. d'Educ.* Le Magistrat.

Détailler, a les deux sens de *détail* : il est opposé à *vendre en gros*. *Détailler du sucre, du café, etc.* — *Détailler une affaire*, la raconter avec toutes ses circonstances. — L'Auteur des *Reflexions* trouva que, dans cet emploi, *détailler* est du style bas, et qu'il ne devait point entrer dans le discours relevé. *L'Acad.* le met sans remarque. Je ne le crois pourtant pas du beau style.

Détaillier ne se dit que du *Marchand*, qui vend *en détail*. Il est opposé à *marchand grossier*.

DÉTALER, v. a. [*éta* 1^{re} et dem. é fer.] Ôter, serrer la marchandise qu'on avait étalée. » Il *étale sa marchandise le matin, et la détalé le soir.* — V. n. » Les marchands *ont détalé*. » Le Commissaire les a fait *détaler*. — *Populairement*, se retirer de quelque endroit promptement et malgré

sol. » Il *détala* au plus vite. » Je le ferai bien *détaler*.

DÉTALINGUER, v. n. Terme de Marine. Ôter le câble d'une ancre.

DÉTEINDRE, v. a. [1^{re} e fer. dern. e muet.] Faire perdre la couleur. » Le Soleil *déteint* les couleurs, le vinaigre *déteint* les étofes. » Cette couleur *se déteint* aisément. » Ces draps ne *se déteignent*, ou ne *déteignent* point. Dans la dernière phrase, il est neutre.

DÉTELER, v. a. et n. [1^{re} e fer. 2^e e muet devant la syllabe masc. Je *dételais*, il *détela*, etc. e moyen devant l'e muet : il *dételle* ou *détele*; *détellera* ou *dételera*, etc.] Détacher des chevaux, etc. qui étaient attelés. » Cocher qui *dételle* ses chevaux; Laboureur, qui *détele* ses bœufs. — V. n. sans régime; *Détez*! Il *détela*: il n'a pas encore *détélé*.

DÉTENDRE, v. a. [*Détandre*; 1^{re} e fer. 2^e lon. 3^e e muet.] 1^o. Relâcher ce qui était tendu. *Détendre* une corde, un arc, un ressort. — 2^o. Détacher ce qui était posé, attaché, tendu. *Détendre* une tapisserie, un lit, une tente. — *Détendre* une chambre, une Église; ôter les tapisseries qui étaient tendues. On dit en ce sens, *neutralement*: » On *détend* dans les rues, quand le St. Sacrement a passé. » On *a détendu* dans toutes les chambres, dans tout le camp. On sous-entend, les tapisseries, les tentes. — 3^o. Figurement, *Détendre son esprit*, se relâcher l'esprit, après des occupations qui demandoient beaucoup d'application.

DÉTENIR, v. a. **DÉTENTEUR**, TRICE, s. m. et f. **DÉTENTION**, s. f. [*Déténi*, *tanteur*, *trice*, *tan-cion*; 1^{re} e fer. 2^e e muet au 1^{er}, lon. aux; autres.] *Détenir*, c'est retenir ce qui n'est pas à soi. *Détenteur*, celui qui tient, qui possède sans droit. *Détention*, état d'une personne, ou d'une chose qui est saisie par Justice, et *déténue*. » *Détenir* le bien d'autrui; *détenir* les effets d'une succession. *Détenteur* d'un héritage, *Détentrice* des effets de la succession. » La *détention* d'une personne, d'un bien. *Détention* injuste. » Depuis, ou pendant sa *détention*; après une longue *détention*. — Ces termes ne se disent guère qu'au Palais; surtout *détenteur*.

REM. La Touche pense que *détenir* n'est plus du bel usage; et qu'au lieu de dire,

la fièvre le *détient* au lit depuis trois jours: on l'a *détenu* long-temps en prison, il faut dire, le *tient*, ou le *retient*, etc. On l'a *tenu*, ou *retenu*, etc. Il avoue pourtant qu'on dit bien au passif, il *est détenu* au lit par maladie, il *est détenu* prisonnier. Pourquoi donc ne le dirait-on pas à l'actif? — Ce qui est vrai, c'est qu'à l'exception de ces phrases, *détenir* est peu usité hors du Palais. — il a quelquefois pour 2^d régime le datif. » Ce pauvre homme ne peut faire juger son procès, parce qu'on lui *détient* ses papiers.

DÉTENTE, s. f. [*Détante*; 1^{re} e fer. 2^e lon. 3^e e muet.] 1^o. Ce qui sert à faire lâcher le ressort d'une arme à feu, d'une arbalète. » Le pistolet est chargé et bandé, ne touchez pas à la *détente*, vous le feriez tirer. — 2^o. L'action de ce ressort. » Ce fusil est fort, et dur à la *détente*.

DÉTENU, UE, participe du verbe *Détenir*. *Détenu* en prison; *détenu* prisonnier, *détenu* au lit. — Voltaire l'emploie *substantivement* au masc. » Les *détenus* (en prison) ne s'entrecommuniquent que des exhalaisons empestées. » L'emprisonnement est déjà une peine par lui-même. Il doit donc être proportionné au délit, dont le *détenu* est accusé. Et un Anonyme: » Le plus souvent leurs papiers ne leur sont pas rendus, à moins que le *détenu* ne soit un homme assez puissant, pour l'obtenir. On peut regarder ce substantif comme un néologisme.

DÉTERGER, v. a. [1^{re} e et dern. e fer.] Terme de Médecine. Nettoyer. *Déterger* une plaie, les intestins, etc.

DÉTÉRIORATION, s. f. **DÉTÉRIORER**, v. a. [*Détéri ora-cion*, *ri-ore*; 1^{re} e et 2^e e fer. dern. e aussi fer. au 2^d.] *Détériorer*, c'est gâter, dégrader, rendre pire. *Détériorer* un héritage, une terre, une maison. *Détériorer* sa condition, la rendre plus mauvaise. — *Détérioration*, est l'action par laquelle une chose est *détériorée*. — Ce mot a un sens passif; il ne se dit pas de celui qui *détérioré*, mais de ce qui *est détérioré*. » Quand la *détérioration* des marchandises vient de la faute du Gardien, il en est responsable. » Tout Locataire est responsable des *détériorations* faites durant son bail. » Cette terre *est bien détériorée*; tout y est dans une grande *détérioration*. » Ces mots ne se disent qu'au Palais, et en parlant d'affaires de comerce.

Rem. *Détériorer* n'a que le régime absolu. M. Moreau lui donne la prép. à pour régime relatif. » St. Grégoire... comme Pasteur, défend de rien *détériorer* à cette propriété. Il falait, ce me semble, de *détériorer* le moins du monde, ou en quoi que ce soit, cette propriété.

DÉTERMINANT, ANTE, adj. **DÉTERMINATION**, s. f. [*Déterminan*, nante, nation.] *Déterminant*, qui détermine. Motif *déterminant*, raison *déterminante*. » Les objets qu'ils avoient à lui présenter, n'étoient pas aussi *déterminans*. HIST. DES TUD. L'Académie ne met pas cet adjectif verbal; mais l'usage l'approuve : il est dans le *Richelet Portat*.

DÉTERMINATION, est la résolution qu'on prend après avoir balancé les deux partis. On lui demanda une prompte *détermination*. — En physique, action de la cause qui détermine : la *détermination* du mouvement.

DÉTERMINÉ, ÉE, adj. Voy. après, **DÉTERMINER**.

* **DÉTERMINEMENT**, s. m. **DÉTERMINÉMENT**, adv. [La différence de ces deux mots est dans la 4^e, qui est un e muet au 1^{er}, un é fer. au 2^d.] *Déterminement* est un mot forgé et peu nécessaire, puisque nous avons *détermination*, qui a le même sens. » Afin qu'on parviene à un prompt acomodement et *déterminement*. Journ. Polit. de Gen.

DÉTERMINÉMENT se prend dans trois acceptions différentes. 1^o. Résolument, absolument : Il l'a voulu *déterminément*. 2^o. Expressément, précisément : » Je vous avois marqué *déterminément* ce qu'il y avoit à faire. 3^o. Courageusement, hardiment. » Les troupes allèrent *déterminément* à l'assaut.

DÉTERMINER, v. act. [*Déterminé*: 1^{er} et dern. é fer. 2^e é ouvert.] *Déterminer* est, 1^o. Décider en matière de Doctrine, de Jurisprudence, de gouvernement. » L'Église a *déterminé* ce point, cet article. — Neutralement : Le Concile *détermina* que, etc. — 2^o. V. n. Résoudre, former, prendre une résolution : » Il a *déterminé* de rebâtir sa maison. — Activement : » Je l'ai *déterminé* à cela. » *Déterminez-vous* à quelque chose : Je ne puis me *déterminer* à rien. — Ou sans régime : il s'est enfin *déterminé*. — 3^o. *Déterminer* un mot à un sens, ou en *déterminer* le sens; en faire connaître la vraie signification. » Ce mot a plusieurs

sens; mais les autres mots qui l'accompagnent, le *déterminent* à un tel sens, en *déterminent* le sens.

DÉTERMINÉ, ÉE, adj. En parlant des choses, résolu, décidé, fixe. En parlant des personnes, ou de ce qui y a rapport. 1^o. Entièrement adonné à... » Chasseur, joueur, buveur *déterminé*. — 2^o. Hardi, courageux, qu'aucun péril n'éfraie. Soldat *déterminé*: » Ils se jetèrent dans *Dieppe* avec cent Bretons *déterminés*. Duclos. D'un air *déterminé*. » Par cette action *déterminée*, il étoma les ennemis. — 3^o. Subst. masc. Méchant, emporté, capable de tout faire. » C'est un *déterminé*, un vrai, un franc *déterminé*.

DÉTERMINÉ, partic. a les régimes de son verbe : *déterminé* à tout; à tout *entreprendre*. Voiture l'emploie sans régime. » Je me fortifie tous les jours, et je suis plus *déterminé* qu'il n'est possible de croire. Le régime est sous-entendu : » Je suis plus *déterminé* à tout risquer, à tout souffrir, etc.

DÉTERRER, v. act. [*Détéré*; 1^{er} et dern. é fer. 2^e é ouv. r forte.] 1^o. Exhumer, tirer de terre, du tombeau, une personne qui a été enterrée. » On a *détéré* le corps pour le visiter. — 2^o. Découvrir une chose cachée, ou une personne qui ne voulait pas être connue. *Déterrer* un trésor, un secret; des papiers, des titres. » Il pensoit être bien caché, mais on le *déterra* bientôt. » Elle croyoit n'être pas connue, mais on *déterra* bientôt qui elle étoit.

DÉTÉRÉ, s. masc. Il se dit dans cette phrase : » Il a le visage d'un *détéré*; il est fort pâle, fort défait. » Il est malade... comme il est changé ! il a l'air d'un *détéré*. Th. d'Éduc.

DÉTERSIF, IVE, adj. [*Détersif*, clye; 1^{er} é fer. 2^e é ouv. 3^e lon. au 2^e, 4^e e muet.] Terme de Médecine. Qui déterge, qui nettoie. Remède *détersif*; Médecine *détersive*.

DÉTESTABLE, adj. **DÉTESTABLEMENT**, adv. [1^{er} é fer. 2^e é moyen, 3^e dout. au 1^{er}, 4^e e muet, dans la 5^e et a le son d'an, le z ne s'y prononce pas.] *Détestable*, qui doit être détesté. *Détestablement*, d'une manière détestable. » Crimé *détestable*. Peuple, maxime, opinion *détestable*; homme *détestable*. Il se dit plus souvent de ce qui vient des personnes, que des personnes mêmes. Par exagération, vers *détestable*,

vin détestable. » Chanter, écrire *détestablement*. L'adv. ne se prend que dans cette dernière acception.

Rem. *Détestable* suit ou précède au choix de l'Orateur ou du Poète, guidé par l'oreille et le goût. » Tyran *détestable*; *détestable* système.

Il punira sur vous le *détestable* hommage
De vos adulateurs.

Rouss.

DÉTASTATION, s. fém. **DÉTASTER**, v. act. [*Détasta-tion*, *détasté*; 1^{re} é fer. 2^e é moyen.] Ils expriment l'horreur qu'on a pour certaines choses. *La détestation du péché: détester son crime, ses péchés. Détester les désordres de sa vie passée.*

* **DÉTÉUR** ou **DETTEUR**, s'est dit autrefois pour *Débiteur*. Voy. **DETTEUR**, avec deux *tt*.

DÉTIRER, v. act. [1^{re} et dern. é fer.] Tendre en tirant: *détirer du linge, du ruban, des dentelles, etc.*

DÉTISER, v. act. [*Détisé*; 1^{re} et dern. é fer. l'i est long devant l'e muet: il *détise, détisera, etc.*] *Détiser le feu* est tout l'emploi de ce mot. C'est séparer les tisons, afin qu'ils ne brûlent plus.

DÉTONER, v. n. [*Détoné*: 1^{re} et dern. é fer. *Trév.* met deux *nn* a. ce mot. Il faut savoir gré à l'*Acad.* de n'en avoir mis qu'une.] Sortit du ton qu'on doit garder pour bien chanter. *Acad.* Ne chanter pas juste, ne suivre pas la règle de la musique. *Trév.* Sortir de ton. *Rich. Port.* La 1^{re} définition est préférable. » Il ne s'accorde pas avec les autres; il *détoné*. — *Figurément*, en parlant des ouvrages d'esprit; il y a des choses, qui *détonent* dans cet ouvrage; qui ne s'accordent pas avec le ton général qui y règne. » On dit que nous mêlons les styles; que *La Fontaine*, dans ses Fables, était toujours naïf, *Rousseau*, dans ses Odes toujours sublime; et que nous sommes sujets à *détoner*. Coyer.

» Les préambules des Lois ne doivent jamais *détoner* avec le commandement qui suit.

DÉTORDRE, v. act. [1^{re} é fer. dern. é muet.] Déplier ce qui était tort. Le remettre dans son premier état. *Détordre du linge* pour l'étendre. *Détordre une corde, du fil, etc.* — *Se détordre le pied, le bras*; s'y faire du mal, en étendant quelque nerf, quelque muscle. — Le *se* est au datif.

DÉTORQUER, v. act. [*Détorké*: 1^{re} et dern. é fer.] *Détorquer un passage, un rai-*

sonnement; en éluder la force, en lui donnant une explication forcée et peu naturelle. C'est tout l'emploi de ce mot.

DÉTORSE, s. f. L'*Acad.* le donne comme un terme de *Chirurgie*. Le *Rich. Port.* renvoie à **ENTORSE**: celui-ci est plus usité. Voyez-le à sa place.

DÉTORTILLER, v. act. [*Détorti-glié*; 1^{re} et dern. é fer. mouillez les *ll*.] Défaire ce qui était tortillé. *Détortiller un ruban, un cordon.* » Je ne sais comment le *détortiller*.

DÉTOUR, s. masc. [*Dé-tour*; 1^{re} é fer.] 1^o. Sinuosité: les *détours* que fait une rivière. — 2^o. Endroit qui va en tournant. » Il y a un *détour* à droite, à gauche. » Le voleur l'attendit à un *détour*. 3^o. Chemin qui éloigne de la route que l'on tient. » Ne passez pas par là, vous feriez un trop grand *détour*. 4^o. *Figurément*, adresse, subtilité. » Il m'a donné d'un *détour*. » Je connois ses tours et ses *détours*. — *Prendre de longs détours*, ou simplement, *des détours*, c'est dans le discours, parler de choses et autres, pour en venir ensuite adroitement à ce qu'on veut proposer ou demander.

Rem. Le P. Barre dit *doner des détours*, pour dire, employer des artifices, des subterfuges. » Le Duc, aussi délié que lui, le suivit par tous les *détours* qu'il lui donna. On dit simplement, le suivit dans tous ses *détours*. On dit bien *doner d'un détour*, et nous venons de le dire d'après l'*Acad.* mais c'est une expression familière, et elle ne s'emploie point au pluriel. — *Bossuet* dit aussi, *doner des détours*, mais dans un autre sens, dans le sens de *détorquer*, ou *détourner*. » Rien de plus forcé que les *détours* qu'on donne à ces passages, dans sa secte. Cela n'est point de l'usage actuel.

* **DÉTOURNEMENT**, s. m. *Pomey* le met pour *empêchement*. *Molière* s'en est servi pour *action de se détourner*. » Leurs *détournemens de tête* et leurs *cachemens de visage* firent dire cent sottises de leur conduite. — *M. Targe* l'emploie plus à propos, et il serait utile, employé de cette manière. » Il observa que le *détournement des fonds*, était une source de taxes perpétuelles. *Histoire d'Angl. Smolet*.

DÉTOURNER, v. act. [*Détourné*; 1^{re} et dern. é fer.] 1^o. Tourner ailleurs, éloigner, écarter. *Détourner quelqu'un de son chemin. Détourner l'eau, le cours de l'eau.*

Détourner la tête de dessus quelque objet.
Il en détourna la tête. *Se détourner de son chemin, du chemin de quelqu'un, etc.*
Se détourner est aussi, prendre, ou à dessein, ou par hazard, un chemin plus long. *Je me suis détourné de trois lieues, pour vous venir voir.* *Il s'égarait et se détournait de plus d'un lieu.* — *V. n.* Quitter le droit chemin : *Quand vous serez arrivé à une Croix, détournez à gauche.*
Figurément, détourner le sens d'un passage, d'une loi, d'un mot, lui donner une autre signification que celle qui lui est propre : en faire une application forcée et peu naturelle. Bossuet le dit des paroles mêmes. *C'est ce que font ceux qui détournent les paroles de N. S. dont il s'agit. On ne dit point, détourner des paroles, mais en détourner le sens.*

Soustraire frauduleusement, détourner des papiers, les effets de la succession.
 1°. *Figurément, distraire, cela me détourne de mes affaires, de mes études, ou dissuader : On n'a pu le détourner d'un si mauvais dessein.*

DÉTOURNÉ, ÉE, adj. Peu fréquenté, *prées détournées, chemins détournés.* — *Figurément, prendre des chemins détournés, se conduire avec finesse. St. famil. — Louange détournée ; délicate et fine, qui ne s'adresse pas directement à la personne qu'on a l'intention de louer.*

DÉTRACTER, v. act. **DÉTRACTEUR**, s. m. **DÉTRACTION**, s. f. Médire. Médisant. Médisance. — *Détracter de son prochain. Acad. Il ne faut pas écouter les détracteurs, ni la détraction.* — *Détracteur* s'emploie adjectivement avec la prép. de : *M. de Sigras s'élève avec force contre nos Philosophes modernes, détracteurs de tout mérite, qui n'est pas le leur. Journal de Monsieur.*

* **DÉTRAPER**, v. act. Ce mot n'est pas dans *Nicot*, mais il est dans *Monet* ; il est dans le *Dict. des Rimes de La Noue et de Boyer.* — *Du Bartas* l'a employé dans sa fameuse description du cheval de *Cain*.

Le chaussette bat, abat, détrape, agripe, arripe. Quel horrible jargon ! — Un usage fréquent de *détraper*, en *Bourgogne*, c'est dans la signification de *desserir après le repas.* — *Le Comte de Bussi, (Rabutin), dans le 1^{er} tome de ses Mémoires que La Monnoie avoit vus, écrits de sa main, avoit, en ce*

sens, usé de ce mot, que le P. Barhours, qui les revit, n'eut garde d'y laisser. La Monn.

DÉTRAQUER, v. a. [*Détraique*; 1^{er} et dern. é fer.] 1°. *Détraiquer un cheval, lui faire perdre ses bonnes allures.* *Celui qui a monté ce cheval l'a tout détraqué.* — 2°. *Détraiquer une machine, la dérégler.* *Vous avez détraqué ma montre : elle se détraque.* — Par extension : *Ces alimens m'ont détraqué l'estomac. Mon estomac se détraque.* — 3°. *Figurément, détourner d'un train de vie réglé.* *Il ne faut qu'un mauvais Religieux pour détraquer toute une Communauté.* — Il a quelquefois pour second régime la prép. de : *Sa maladie l'a détraqué de ses études. Il se dit aussi avec le pronom personnel. Il s'est entièrement détraqué. Il se détraque tous les jours davantage.*

[*Rem.* *Détraiquer* n'est pas du beau style, et il ne figure pas bien dans une histoire sérieuse. *L'ignorance et la superstition des peuples est un ressort si commun, si grossier, si peu susceptible d'accidens, qui le détraquent, qu'il peut réussir dans les mains même les plus maladroites. Mlle de B. Hist. d'Angl.*

DÉTREMPE, s. f. **DÉTREMPEE**, v. a. [*Détraique*; 1^{er} é fer. 2^e lon. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Détraique* est un terme de *Peintre*. Couleur délayée avec de l'eau et de la gomme, et dont on se sert pour peindre. *La détraique s'efface aisément avec de l'eau.* — *Ce tableau n'est pas peint en huile, il n'est qu'en détraique.* — En style proverbial, *mariage en détraique*, commerce criminel, sous quelque apparence de mariage.

DÉTREMPEE est, 1°. Délayer dans quelque liqueur. *Détraiquer avec ou dans de l'eau, du vin, du lait, etc. Détraiquer des couleurs.* — 2°. Oter la trémpé de l'acier, en le faisant rougir au feu, en le faisant refroidir peu à peu. *Détraiquer de l'acier, un couteau, etc.*

DÉTRESSE, s. f. [*Détraique*; 1^{er} é fer. 2^e é moy. 3^e e muet.] Peine d'esprit. *Être dans une grande, dans une extrême détresse.* — *Comme nous sommes exposés à de pareilles détresses, c'est notre intérêt, qui nous fait pleurer, quand nous croyons pleurer le malheur des autres.*

DÉTROIT, s. m. [*Dé-troa*; 1^{er} é fer.] 1°. Endroit où la mer est serrée entre deux

êtres. *Le détroit de Gibraltar ; le détroit de Magellan.* — 1°. Passage serré entre deux terres. » Dans les détroits des montagnes. — 2°. Au Palais, district, étendue de pays soumis à une Jurisdiction. *District* est plus usité. — Le *Dict. de Trév.* (1704) dit que les vieux Patriciens apelaient cela *district*. Il préfère donc *détroit*. L'usage a donc changé, car *détroit* ne se dit presque plus, et *district* est fort en usage, même dans le discours ordinaire.

DÉTROMPER, v. act. [*Détrompé* ; 1^{re} et dern. e fer. 2^e lon.] Désabuser ; tirer d'erreur. Je veux vous *détromper*, ou, *détrompez-vous de cette erreur*.

Rem. 1°. Dans le *Dict. Grammat.* on critique *Molière*, pour avoir donné le régime relatif à la personne. « Je veux, dit *George Dandin* à sa femme, je veux qu'on soit *détrompé de vous*. Mais l'*Acad.* donne des exemples de ce régime, « Je veux, vous *détromper de cet homme là*. » Il se fioit à ce fripon, j'ai eu bien de la peine à l'en *détromper*. *Bossuet* a dit aussi : « C'en seroit assez pour se *détromper de tels Docteurs*. Je persiste cependant à croire qu'en parlant des personnes, *désabuser* vaut mieux. On dit pourtant, je veux qu'on soit *détrompé sur votre compte*; mais ce n'est pas le régime de la prép. de.

2°. *Racine* donne au contraire à ce verbe le régime direct de la chose : « *Détrompez son erreur*. On dirait en prose, *détrompez-le de son erreur*. Mais les Poètes ont le droit de personifier tout ce qu'ils veulent (d'*Oliv.*) *détroit*, dont ils abusent quelquefois. — Le *Genève* est plus inexcusable d'avoir dit, en prose, en se servant du passif. « L'*Opinion* que nous concevions de ses richesses, seroit bientôt *détrompée*; si nous apercevions ce qui se passe au dedans de cet homme riche. On dit bien qu'on est *détrompé d'une opinion*; mais on ne dit point, qu'une opinion est *détrompée*.

DÉTRONER, v. act. [1^{re} et dern. e fer. 2^e lon. sur-tout devant le muet. Il *détrône*, *détrônent*, etc.] Chasser du trône. Le Prince d'*Orange* *détrôna son Beau-Père*.

DÉTROUSSER, v. act. [*Détroussé* ; 1^{re} et dern. e fer.] 1°. Détacher ce qui étoit troussé ; *détroussé une robe*. Les Dames se *détroussent*, avant d'entrer dans les lieux qui demandent du respect. — 2°. Voler avec violence. *Détrousser les passans*. » Des

voleurs se *détroussèrent*. — * On disoit autrefois *détrousser* pour voler. Il est vieux.

DÉTRUIRE, v. act. [*Détruit-re* ; 1^{re} e fer. 2^e lon. 3^e e muet.] Démolir, abatre, ruiner, renverser. *Détruire un Palais, une forteresse, une Eglise*. » Le temps *détruit les plus solides bâtimens*. — *Figurément*. « Le luxe *détruit les familles et les États*. » L'âge *détruit la beauté*. » *Détruire des objections, une faction, la fortune de quelqu'un, etc.* — *Se détruire* : « Cette opinion et faux bruit se *détruisent d'eux-mêmes*; tant ils ont peu de fondement. Voy. **DÉMOLIR**.

Rem. 1°. *Détruire* ne se dit des personnes, que dans le sens de *décrediter*. « On l'a *détruit dans l'esprit de son Protecteur*. Il est ridicule de le dire d'un Souverain. » Les Grands formoient tous des prétentions pour gouverner la Reine (*Elisabeth*), ou pour l'épouser, ou pour la *détruire*. *Hist. d'Angl.* Le mot est impropre.

2°. *Détruire* s'emploie quelquefois *neutralement*, en sous-entendant le régime. « Le goût des siècles passés, étoit de fonder et d'établir : celui du siècle présent est d'abolir et de *détruire*. » Des médiateurs, qui n'aient aucun intérêt de *détruire*. **MOREAU**.

3°. *Détruire* n'a que le régime absolu. L'Auteur d'une gazette lui donne la prép. à pour régime relatif. « Ils ont *détruit plusieurs convois à l'ennemi*. C'est un gasconisme.

DETTE, s. fem. [*Dette* ; 1^{re} e moyen, 2^e e muet.] Ce que l'on doit. L'*Acad.* dit, la somme que l'on doit ; mais il y a d'autres dettes que celle de l'argent. « *Contracter, faire des dettes*. — *Dette active*, est celle qu'on a droit d'exiger de quelqu'un. *Dette passive*, qu'on est obligé de payer. *Dette privilégiée, hypothécaire, exigible, véreuse, ctiarde*. V. tous ces mots à leur place, dans l'ordre alphabétique. — *Avouer une dette, ou la dette*, avouer qu'on doit ; nier ou *désavouer une dette*, nier qu'on doive. — En style fig. familier, *avouer ou confesser la dette*, avouer qu'on a tort, ou convenir d'un fait qu'on vouloit cacher.

* **DEBTEUR, DEBTEUR, ou DÉTEUR**. Vieux mots qu'on a dits autrefois pour *débiteur*. — Il semble que *detteur*, dont s'est servi anciennement un de nos plus célèbres Ecrivains devoit être adopté, étant plus français que *débiteur*, parce qu'il s'éloigne plus du latin ; mais l'usage l'a réprouvé, et il y

à très-longtemps qu'on ne dit que *débiteur*. — La Fontaine a encore employé *decteur*.

Voy. CHAUVÉ-SOURIS.

* DEU, ou DEUB. Ancienne orthographe du participe passif du verbe *devoir*. Depuis longtemps on écrit *du*.

* DEVALER, v. act. et neut. Il n'est plus d'usage que parmi le peuple. *Descendre*. — *Dévaler du vin à la cave*. — *Dévaler les degrés, les montagnes*. *Dévaler de sa chambre*. *Dévaler* : il faut *dévaler*, etc.

L'autre jour Frère Jean mourut de la gravelle, Et son âme aussitôt aux enfers *dévala*.

Ancien Poète.

Il ne peut plus être bon que pour le burlesque et le bas comique. Corneille l'avait employé dans *Rodogune*.

On ne monter point au rang dont je *dévala*.

Qu'en épousant ma haine, au lieu de ma rivale. Même en employant *dévaler*, il fallait *d'ou*, et non pas *dont*.

* DEVALER a été encore employé dans la Traduction du *Voyage d'Anson*. « Il *dévalla* par la fenêtre de la grand chambre un *veilleau*, dans lequel le canonier mit, par un des sabords de la Sainte-Barbe, quelques cartouches de pistolet. — On ne dit plus que *descendre* : » Il *descendit*, etc.

DEVALISER, v. act. [*Dévaliser* : 1^{re} et dern. e fer. l'i est long devant le muet : il *dévalise*, il *dévalisera*, etc.] Déranger, voler; dérober à quelqu'un ses hardes. « Des voleurs l'ont *dévalisé*. — Ruiner au jeu. *Trév*, « Il a été entièrement *dévalisé* : il a perdu tout son argent. Voyageur, courrier, joueur *dévalisé*.

* DEVANCEMENT, s. m. Ce mot n'est que dans *Pomay* : il paraît que l'usage ne l'a pas adopté. Cependant il serait utile en bien des occasions; comme : le *dévançement* de l'époque de ce paiement, du jugement de ce procès me dérange extrêmement. « Le *dévançement* du terme d'un bail, etc.

DEVANCER, v. a. DEVANCIER, IERE, s. m. et fém. [1^{re} e muet | 1^{er} lon. 3^e e fermé aux deux premiers, e, e, e, e, e moy. et long au 3^e, eide.] *Devancer* est gagner le devant, prévenir quelqu'un en arrivant avant lui. « Il a *devancé* le Courier. — 1^o. Précéder par l'ordre du temps : « L'aurore *devance* le Soleil. — 2^o. Précéder quant au rang. « Je l'ai toujours *devancé* en pareille cérémonie. — Dans le 2^d sens, on dit, ceux qui nous ont *devancés*, ceux qui ont

vécu avant nous, ou ceux qui nous ont précédés en quelque charge. — Surpasser, avoir l'avantage. « Cet écolier a *devancé* tous ses camarades.

Devancer, *précéder*, (synon.) Le premier de ces mots désigne une différence d'activité, le second une différence d'ordre. Vous *devancez*, en prenant ou gagnant les devans pour gagner de vitesse; vous précédez en prenant ou ayant le pas. « Les coureurs *devancent*, les chefs précèdent. *ROUS*. *Synon*.

DEVANCIER, prédecesseur. « Mon *devancier*, ou mes *devanciers*; ma *devancière*, ou mes *devancières* l'ont ainsi pratiqué. — Au pluriel masculin, il signifie quelquefois *Ascêtres*, mais dans un sens indéterminé. « Imitons l'exemple de nos *devanciers*.

DEVANT, prép. de lieu. [1^{re} e muet, 2^e lon.] Vis-à-vis. « Regarder *devant* soi. Mettez cela *devant* le feu. — C'est aussi une prép. d'ordre : marcher *devant* un autre; ou elle signifie en présence : Prêcher *devant* le Roi. — Il est quelquefois adverbe : courir *devant*; mettez cela *devant* ou derrière, *Devant* ou après. *Acad.* — Il est aussi substantif.

Rem. 1^o. On ne doit pas confondre *devant* et *avant* : le premier marque proprement priorité d'ordre, et l'autre, priorité de temps. Plusieurs les confondent, et l'*Acad.* elle-même. — Boileau a dit, et dans le *Lutrin*, et dans ses *Satires* :

Qu'il son lever le soleil aujourd'hui
Trouve tout le Chapitre *veillé* devant lui.

Lutrin.

Et combien la Neveu *devant* son mariage, etc. *Eveillé* *avant*, la Neveu *avant* auraient formé des hiatus; pour les éviter, le Poète parle peu exactement. L'*Académie* dit, *devant* ou après; il faut, ce me semble, là, *avant* ou après; *devant* ou derrière est plus correct.

Voy. AVANT, n. 1^o.

2^o. *Devant* que, pour *avant* que n'est plus d'usage. *Racine* s'en est servi plus d'une fois.

Si *devant* que *adur* le Reine *Bérénice*, etc.

Eh ! *devant* qu'il expire, etc.

Andromaque.

On dirait aujourd'hui, *avant* que de mourir, ou *avant* de mourir, etc. *avant* qu'il expire, etc. « *Devant* que de rentrer dans le Monastère. P. *Vicard*. Il falait, *avant* que, etc.

* Fleury dit, des *devant*, pour des *avant*. « Il est plus vraisemblable que l'écriture étoit trouvée des *devant* le déluge, etc.

3°. *Devant* et *au devant* signifient des choses bien différentes : *aler devant* quelqu'un, c'est le précéder ; *aler au devant de lui*, c'est aler à sa rencontre. Voy. RENCONTRE. — Remarquez qu'on doit dire, *aler, envoyer au devant d'une personne*, et non pas, *lui envoyer*, ou *lui aler au devant*, comme disent les Gascons et les Provençaux.

Aler devant et *aler au devant* se disent au figuré. *Aler devant soi*, ne rien entendre, de ce qu'on nous dit pour nous détourner d'une démarche, ou pour nous faire revenir d'une opinion. « Les hommes prévenus vont devant eux avec une aveugle détermination. Boss. — *Aler au devant d'une objection*, se la proposer soi-même, et la résoudre avant qu'on nous la propose. » Ils ont été au devant de l'objection. —

Aler au devant du mal, le prévenir. — Hors de là, *au devant*, est un gasconisme.

* *Au devant d'un pupitre*, avec contrainte assis.

De Piis.

Au devant de est une faute contre la Langue. On lit, il est vrai, dans Boileau :

S'il ne le fait graver au devant du Recueil.

Mais *au devant* signifie alors à la tête. ANN. LITT.

4°. *Devant* s'emploie substantivement avec *gagner* et *prendre*. On le met au singulier, quand c'est dans le sens propre ; et au pluriel, dans le sens figuré. « Donnant la chasse à deux vaisseaux, il leur gagna le devant. Mascar. » Le Sénat tâcha de gagner quelqu'un des Tribuns, qui pût s'opposer à cette fureur d'un de ses collègues ; mais Icilius avoit pris les devans, et ils étoient tous convenus qu'aucun ne formeroit opposition à ce qui auroit été arrêté entre eux à la pluralité des voix. Vertot. « Ils vous aiment tous passionnément. Je crois qu'ils vous écrivent. Pour moi je prends les devans, et n'aime point vous parler en tumulte. Sév. » Quand il sut que je me voulois plaindre, il prit les devans. ACAD. Il me prévint.

Le Proverbe dit : les premiers vont devant, d'ordinaire les plus diligens ont l'avantage. La chandelle, qui va devant, éclaire mieux que celle qui va derrière ; les aumônes qu'on fait pendant la vie, sont plus utiles que celles qu'on ordonne par testament. — On dit, d'un homme grès et ventru, qu'il bâtit sur le devant. — On dit aussi d'un homme,

Tome I,

qu'il est devant Dieu, pour dire, qu'il est mort. — Et ironiquement, en parlant d'un méchant, qui vient de mourir : voilà une belle âme devant Dieu.

* DEVANT-HIER, adv. On l'a dit autrefois pour *avant-hier*. Ménage a remarqué, il y a long temps, qu'il n'étoit plus du bel usage.

DEVANTIER, s. m. DEVANTIERE, s. f. [*Devan-tie, tid-re* ; 1^{re} e muet, 2^e lon. 3^e e fer. au 1^{er}, e moy. et long au 2^d.] Le premier s'est dit anciennement pour *tablier*. On le dit encore en quelques Provinces. L'Acad. dit qu'il est populaire.

DEVANTIERE, est un long tablier, ou jupe fendue par derrière, que les femmes portent, quand elles vont à cheval, jambe deçà, jambe delà.

* DÉVASTATEUR, s. m. Celui qui dévaste. Néologisme. « En les dépeuplant (les Régions de l'Amérique), les Dévastateurs n'ont-ils rien perdu eux-mêmes ? Raynal. » Cette ligue se consume, et le projet dévastateur ne trouve plus d'obstacles. Linguet.

Je crois revoir l'effet dévastateur — De cette nuit cruelle, infortunée,

-- Où périt Troye, aux Grecs abandonnée.

De C...

Aux flots dévastateurs qui grondent vers les plages

Berenger.

Il faut attendre ce que l'usage décidera sur ce mot. Il est sonore, il peut être utile ; on peut en bien augurer.

DÉVASTATION, s. f. DÉVASTER, v. a. [*Dévasta-tion, dévasté* ; 1^{re} e fer. dern. e aussi fer. au 2^d.] Désolation, ruine d'un pays. Désoler, ruiner. « La dévastation des provinces d'Occident fut causée par l'invasion des Barbares. » Les Turcs dévastèrent la Grèce.

Rem. DÉVASTER paroissait étranger à M. de la Touche. Il avoit pourtant que l'Acad. l'avoit admis dans son Dictionnaire. Il est bien établi aujourd'hui, et l'on ne doit pas faire difficulté de s'en servir, aussi bien que du substantif *dévastation*.

DÉVELOPEMENT, s. m. DÉVELOPER, v. a. [*Dévelopeman, loppé* ; 1^{re} e fer. 2^e e muet, 4^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] Déveloper, c'est ôter l'enveloppe, défaire une chose enveloppée. Développement, en exprime l'action, ou l'effet. Ils se disent plus souvent au figuré qu'au propre. « Déveloper un paquet de linge, une tapisserie. » On a développé le

D d d d

mystère. » Le développement d'un plan, d'un système.

Rem. 1°. Développer, éclaircir, expliquer (synon.) On éclaircit ce qui était obscur; on explique ce qui était difficile à entendre; on développe ce qui renferme plusieurs idées réellement exprimées, mais d'une manière si serrée, qu'elles ne peuvent être saisies d'un coup d'œil. (Encycl.) Les éclaircissements répandent de la clarté, les explications facilitent l'intelligence, les développements étendent la connoissance. *Beaujé*, synonyme.

2°. DÉVELOPPER, ne peut se dire des personnes, que par une de ces figures hardies, qui ne sont propres que de la poésie.

Et bientôt la Censure, au regard formidable,

Sait, le crayon en main, marquer nos endroits faux,

Et nous développer avec tous nos défauts.

Boit.

Lorsqu'il paroit s'ouvrir et se développer,

C'est alors qu'à nos yeux il cherche à s'échapper.

P. Marion, *Cromwel*.

3°. DÉVELOPPER, c'est découvrir aux autres. *Rousseau* lui donne le sens de découvrir, apercevoir soi-même. Parlant du vulgaire stupides, il dit :

D'un œil confus, il cherche, il développe

Quelques objets. Tournez le télescope;

Ce qui d'abord lui parut un géant,

Sembloit, à ses yeux, rentrer dans le néant.

Il y a bien apparence que la rime a produit cette impropriété d'expression, et que *télescope* a amené *développe*.

4°. DÉVELOPPER n'a que le régime direct des choses. Un vieux Biographe lui donne la prép. *de* pour 2^d régime. » Il travailloit pour développer la vérité du milieu des ténèbres. » Il développait, par ce moyen, la vérité du mensonge. *Vie de St. Jean de la Croix*. Dans le 1^{er} exemple, *tirer*, et dans le 2^d, *séparer*, étaient les termes propres.

5°. SE DÉVELOPPER, ne se dit pas des personnes. » Il (l'Auteur) auroit dû se développer, pour que nous pussions le suivre dans son parallèle. *Réfut. des Let. Pacif.* On dit, développer ses idées, etc.; on ne dit pas, se développer soi-même.

DEVENIR, v. n. [*Deveni*; 1^{re} et 2^e e muet.] Changer d'état, être autre qu'on n'était. *Trév.* Commencer à être ce qu'on n'était pas. *Acad. Rich. Port.* Cette dernière définition est meilleure que la première. — 1°. Il régit ordinairement des adjectifs. *Devenir*

grand, riche, savant, jaloux, fâcheux, etc.; et des substantifs employés adjectivement. » Il est devenu mon ami; il est devenu son maître; » Il devient flatteur, etc. Quelquefois il a pour 2^d régime la prép. *de*. » Le gouvernement d'Athènes devint républicain, de monarchique qu'il était. Cette prép. se met élégamment à la tête de la phrase. » De riche qu'il était, il devint gueux. — Il régit aussi le datif de la personne. » Des plaisirs variés, mais trop faciles, lui étoient devenus insipides. — Mais ce régime n'est bon qu'avec les adjectifs. Pour les substantifs, on doit se servir de la prép. *pour*. » La dignité Episcopale, loin de lui faire rien relâcher de ses austérités, lui devint un motif pour les augmenter. *P. Grifet*, *Vie de St. André Corrin*. Je pense qu'il falloit dire, devint pour lui un motif de les augmenter.

2°. DEVENIR, ne régit point les participes qui ne sont point adjectifs. On ne dit point, devenir aimé, devenir estimé, etc. *Voltaire* a raison de blâmer ce vers de *Corneille*, dans *Horace* :

A quel point ma vertu devient-elle réduite ?

Mais ce qu'ajoute le Critique n'est rien moins qu'exact. Le mot *devenir*, dit-il, ne convient jamais qu'aux affections de l'âme : On devient faible, malheureux, hardi, timide, etc. Il se trompe : devenir convient tout aussi bien aux affections du corps, à l'état de la personne : Devenir grand, gros, maigre : Devenir aveugle, sourd, muet, etc. Devenir pauvre, riche, libre, esclave, etc. *Ann. Litt.* — *Voltaire* devait se contenter de dire que devenir ne se joint pas à de purs participes, comme réduite.

3°. Il ne régit pas les adverbes. » Devenir au niveau d'un fat qui est en crédit. *La Bruy.* L'usage n'admet point cette façon de parler. Être, régit les adverbes, être au niveau; devenir, ne les régit pas.

4°. Il n'en est pas non plus de devenir, impersonnel, comme du verbe être, employé impersonnellement. On dit bien, il est impossible de faire; mais on ne dit pas bien, il devient impossible de, etc. — *M. Targe*, l'Ab. *Prévôt*, *Mde de B.*, Traducteurs de Livres anglais, l'ont dit, chacun, plus d'une fois, parce qu'ils ont traduit trop littéralement, pour ne pas dire, trop servilement.

» La nuit étant survenue, il devint impossible de distinguer les amis des ennemis. *Targe*, *Hist. de Smollet*. » Il devint facile de les

conseiller. » Il devint impossible que, etc. » Il devint évident que, etc. Mde de B. Hist. de Hume. Ce sont de vrais anglicismes. En français, on dirait, il fut impossible, il fut facile. » On reconut évidemment que, etc.

5°. Le régime de ce verbe doit le suivre, et non pas le précéder. La Fontaine a pu dire, dans le style marotique :

Pendant ces derniers temps, combien en a-t-on vus,

Qui, du soir au matin, sont pauvres devenus,
Pour vouloir trop tôt être riches.

Mais hors de ce style, on dit, sont devenus pauvres.

6°. Le participe de devenir, peut être employé adjectivement, contre la règle assez générale des verbes neutres. » Il était au désespoir de se séparer d'un bon maître, devenu son ami intime. Volt. : devenu, pour, qui était devenu.

7°. Pluche fait de devenu un adverbe, et le fait indéclinable. Il dit, au féminin et au pluriel; devenu, comme au singulier masculin. » Suivez une poule devenu mère de famille. » La sève épurée est devenu assez délicate pour être admise dans la pédicule des fleurs et des fruits. » Vos vignes devenu vigoureuses, se contentent long-temps d'une caisse de 12 à 15 pouces de diamètre. Il faut, dans ces exemples, devenue mère, est devenue, devenues vigoureuses, etc.

8°. On dit, venir à bout, avec l'ablatif. » Il vient à bout de tout ce qu'il entreprend : il en est venu à bout. * Saint-Evremond a dit, dans le même sens, devenir à bout. » De quoi ne seroient pas devenues à bout. Mde... et Mde... etc. Il n'est pas à imiter en cela. — On dit, devenir à rien, et l'usage a admis cette manière de parler. » O l'heureux siècle, où le cuivre devient or, et l'or devient à rien. Cité par M. Rigoley de Juvigny. On dit qu'une chose devient à rien, pour dire qu'elle se réduit à rien, qu'elle s'évapore.

9°. On dit communément : » Je ne sais tout ce que ceci deviendra : » Que deviendrai-je ? Que deviendra tout le bien qu'il a amassé ? Que sont devenus vos sermens ? » Que deviendront tant de belles espérances ? etc. — On dit aussi, que devenez-vous ? Où allez-vous ? Que voulez-vous faire ? » Que voulez-vous devenir ? Quel parti voulez-vous prendre ? Quelle profession voulez-vous embrasser ?

* DEVERGONDEMENT, s. m. DEVERGONDE, ÉE, adj. [1° é fer. 2° é ouv. 3° é

muet au 1°, é fer. aux 2 autres.] Le subst. est un mot de Mde de Sévigné. C'est un de ces mots qu'on forge dans la conversation, et qui, placés à propos, disent bien ce qu'on veut dire : Quand la débauche et le dévergondement sont poussés à un certain point de scandale, je suis persuadée que cet excès fait plus de tort aux hommes qu'aux femmes.

DEVERGONDÉ, qui n'a point de honte, qui fait des choses indécentes et trop libres. Trév. Qui mène publiquement une vie libertine sans s'en cacher. Acad. Qui n'a point de honte. Ri. h. Port. La définition de Trévoux me paraît préférable : elle exprime mieux l'origine de ce mot, qui vient de vergogne, honte. Celle de l'Acad. ne paraît attribuer cette qualification qu'à l'habitude du dévergondement : mais on peut l'être, ou le paraître en passant, sans l'être habituellement. » Jeune homme dévergondé. » Cette fille est bien dévergondée.

DEVERS, prép. [Dever, et devant une voyelle devers.] » Il est devers Toulouse : » Il vient de devers ces pays-là. Acad.

Rem. Th. Corneille trouvait devers vieillie, et voulait qu'en sa place on dit vers. Mais l'Acad. ne le désapprouve point, et a continué de le mettre sans remarque. = Le Commentateur de Boileau dit, sur ce vers :

C'est ainsi, devers Caen, que tout Normand raisonne.

L'Auteur aurait pu dire :

C'est ainsi que vers Caen tout Bas-Normand raisonne.

Mais il a préféré devers Caen, qui est une espèce de normanisme. Un Normand, qui sera de Caen même, dit, je suis devers Caen, et non pas, je suis de Caen.

L'Acad. disait aussi que par devers, qui passait pour très-vieux, est en usage, principalement avec les pronoms personnels : Retenir des papiers par devers soi. Elle a continué de le dire, en retranchant ces mots, qui passait pour très-vieux. » Il n'y avait guère d'homme considérable qui n'eût par devers lui quelque prédiction qui lui promettoit l'Empire. Montesq. » Se pouvoit par devers le Juge, à son Tribunal. Acad.

DEVERS, ERSE, adj. DEVERSER, v. n. DEVERSOIR, s. m. [Devers, verser, verser, ven-soar ; 1° é fer. 2° é ouv. 3° é muet au 1d, é fer. au 3°.] Devers, terme d'Art, se dit de ce qui n'est pas d'à-plomb : Ce mur est devers. = Deverser, pencher, incliner.

« Ce mur *déverse*. — *Déversoir*, est l'endroit de la conduite de l'eau d'un moulin, où l'eau se perd, quand il y en a trop.

DÉVETIR (Se) v. réc. [*Dévétir*; 1^{re} & fer. 2^e & ouv.] Se dégarnir d'habits : « Il ne faut pas se *dévétir* si-tôt. » Humbert (le Dauphin) se *dévétit* lui-même des marques de son ancienne dignité, pour prendre l'habit de Jacobin. *Dactos*.

DÉVETISSEMENT, s. m. [*Dévétissement*; 1^{re} & fer. 2^e & ouv. 4^e & muet.] Terme de Jurisprudence. Dépouillement; démission. « *Dévétissement* de ses biens en faveur de ses enfans. »

DÉVIABLE, adj. **DÉVIABILITÉ**, s. fém. Termes nouveaux. Qui peut être dévié. Qualité de ce qui est déviable. « Le plus *déviable* des rayons est le jaune, et le moins *déviable* est le bleu. *Mercur*. » On avoit toujours confondu la *déviabilité* des rayons avec leur réfrangibilité. *Ibid*. Voy. **DÉVIER**.

DÉVIATION, s. f. [*Dévi-a-cion*, en vers. ci-on; 1^{re} & fer.] Détour. Action par laquelle un corps se détourne de son chemin. « Dans une rue aussi passante... la marche ne sauroit être droite; il y a nécessairement des *déviation*s infinies. *Linguet*.

DÉVIDER, v. act. **DÉVIDEUR**, ÉUSE, s. m. et f. **DÉVIDOIR**, s. m. [*Dévidé*, vi-deur, dé-ve, vi-doir; 1^{re} & fer. 2^e & aussi fer. au 1^{er}, lon. au 3^e.] *Dévider*, c'est mettre en écheveau le fil qui est sur le fuseau, ou en peloton, celui qui est sur l'écheveau. *Acad*. Mettre en écheveau, ou en peloton. *Trev. Rich. Port*. L'*Acad*. explique mieux cette sorte d'opération. Le *Rich. Port*. y ajoute quelque chose qui est nécessaire, le fil, ou la soie. — *Dévideur*, *dévidesse*, ouvrier, ou ouvrière qui dévide des fils, des laines, des soies, etc. *Dévidoir*, instrument dont on se sert pour dévider.

REM. *Trev*. l'admet au figuré, dans le sens de découvrir une fourberie. Il n'est guère d'usage dans cette acception. *Mde de Sévigné* l'emploie mieux dans un sens qui tient du propre. « Avant que tout cela soit *dévidé* dans l'imagination, la nuit est passée. Cela n'est pourtant bon que dans le style familier.

DÉVIER, v. a. Mot nouveau. Détourner du droit chemin. « Nous cherchons un Temple (de la Justice), et se découvre un labyrinthe aussi vaste que ténébreux, où les abus *déviant* des Loix trop flexibles, ont formé des routes tortueuses et infinies. *M. S.* »

ancien Magistrat. — *Se dévier* (Phy.) « Les rayons, après s'être *dévies* vers ce corps, convergent et se réunissent en différens foyers. *Maret*.

DEUIL, s. m. [Monosyllabe : mouillez *l* finale.] 1^o. Affliction, tristesse, longue douleur. « Par tout règne l'horreur, la cruauté, le *deuil* et l'épouvante. *Jér. Dél.* — 2^o. Tout ce qu'on porte en signe de douleur pour la mort d'un parent, etc. *Habit de deuil*, grand *deuil*, petit *deuil* : prendre, porter le *deuil*. — *Deuil de Cour*, etc. On dit aussi, rendre une chambre, une Église de *deuil*. — 3^o. Les parens, qui assistent aux funérailles de, etc.; voit passer le *deuil* : mener le *deuil*. — 4^o. Le temps que le *deuil* dure. « On a abrégé les *deuils*. » Le *deuil* des veuves ne dure plus qu'un an. *Acad*.

Rem. * *Plaindre le deuil*, pour dire, faire compliment de condoléance sur la mort de quelqu'un, est un gasconisme barbare. « Il est allé *plaindre le deuil* à *Mde.* sur la mort de son mari.

En style proverbial, *prendre le deuil sur la fosse*, c'est exécuter sur le champ un projet.

DEVIN, **DEVINERESSE**, s. m. et f. **DEVINER**, v. a. **DEVINEUR**, s. m. [*De-vein*, vinerette, vind, vi-neur; 1^{re} & muet, 3^e & muet au 2^d, & fer. au 3^e : dans le 2^d, la 4^e & moy. la 5^e & muet.] *Devin*, *Devineresse*, est celui, ou celle qui fait profession de prédire les choses à venir, et de découvrir les choses cachées. *Deviner*, c'est prédire l'avenir. *Devineur*, est la même chose que *Devin*; mais il ne se dit qu'en plaisantant et en se moquant.

Rem. 1^o. La différence de *Devin* et de *Prophète*, dit l'Ab. Girard, c'est que le *Devin* découvre ce qui existe, mais qui est caché : le *Prophète* prédit ce qui doit arriver. La *Divination* regarde le présent et le passé; la *Prophétie* a pour objet l'avenir.

2^o. La *Fontaine* a employé *Devineuse*, dans la Fable des *Devineresses*.

... Chez la *Devineuse* on courroit, pour se faire annoncer ce que l'on desiroit.

Le Poète a dit *Devineuse* plutôt que *Devineresse*, parce que cela l'acomodait : mais indépendamment de cela, dans ce style badin et critique, il aurait pu le dire : car, puisqu'en plaisantant et en se moquant, on dit *Devineur*, plutôt que *Devin*, pourquoi ne dirait-on pas, pour se moquer, *Devineuse* au lieu de *Devineresse*.

3°. * DEVINATION, a été employé par *Abadie* et par *Fleury* : mais quoiqu'on dise *devin*, *deviner*, on dit *divination*, et non pas, *devination*.

4°. DEVINER, se dit plus ordinairement pour *juger par conjecture*. « Il a deviné ma pensée. » Il écrit si mal, qu'il faut qu'un mot fasse deviner l'autre. Et neutralement, sans régime : « Devinez d'où je viens ? Vous ne devineriez pas combien cela me coûte. — Cela vous coûte tant. — Vous avez deviné. — » Je vous le donne à deviner en dix, en cent, se dit proverbiallement d'une chose qui ne doit pas naturellement tomber dans la pensée de celui à qui l'on parle. — On dit, dans le même style, de celui qui parle d'une chose connue de tout le monde, comme d'une découverte nouvelle, qu'il devine les *Fêtes* quand elles sont venues.

DEVIS, s. m. [1^{re} e muet : on pron. l's.]
1°. * Autrefois, propos, discours, entretien familier. « Sans s'arrêter les uns avec les autres en devis, ne parlant que pour choses nécessaires. *S. Fr. de S.* — 2°. Aujourd'hui, état par le menu des ouvrages qu'il faut faire pour bâtir une maison, etc., et de ce qu'il en doit coûter. « Faire un devis : donner le devis général. *Devis du menuisier, du serrurier, du maçon, etc.*

DEVISAGER, v. a. [*Dévisage*; 1^{re} et 2^e e muet.]
Désigner le visage en égratignant. « Cette femme devisageroit un homme : Ne jouez pas avec le chat ; il vous devisagera.

DEVISE, s. f. [*Devise*; 1^{re} et 2^e e muet, 2^e lon.]
1°. Figure accompagnée de paroles, exprimant d'une manière allegorique et courte quelque pensée, quelque sentiment. *Acad.* Représentation de quelque corps, jointe à quelque mot, qui s'applique, dans un sens figuré, à l'avantage de quelqu'un. *Tren.* Ces derniers mots sont de trop ; car il y a des devises satiriques. — Suivant le *Rich. Port.*, c'est un composé de figures et de paroles. La figure représentée se nomme le *corps* de la devise ; les paroles en sont l'*âme*. — La définition de l'*Acad.* est sans contredit la meilleure. — 2°. *Devise*, se dit quelquefois des paroles sans figures, que quelqu'un choisit pour se distinguer. *Ou tout, ou rien ; ou César, ou rien.* Ces derniers mots étoient la devise de *César*, *Duc de Valentinois*, fils d'*Alexandre VI.*

3°. * DEVISER, v. n. S'entretenir familièrement. Il est vieux : « Ils devisoient ensemble :

ils s'amusaient à deviser.

DÉVOIEMENT, s. m. [Le 2^d e ne se fait nullement sentir : *Dé-voa-man*, en trois syllabes. — On écrivait autrefois *dévoement*, mais cette orthographe induisait à une mauvaise prononciation, à prononcer *dévoa-ic-man*.] Flux de ventre. « Il a le dévoiement : » Les raisins lui ont donné le dévoiement. — Des ignorans disent *dévoement* pour *dévoiment*.

DÉVOILEMENT, s. m. DÉVOILER, v. a. [*Dé-voa-leman*, té; 1^{re} e fer. 3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2^d.] Dévoiler, au propre, c'est ôter le voile. Il ne se dit que des Religieuses, et avec le pronom personnel. « Dans certains Monastères, il est détendu aux Religieuses de se dévoiler, de relever leur voile, au Parloir. — Il s'emploie quelquefois activement, pour signifier, relever une Religieuse de ses vœux. — Au figuré, il est plus usité. Dévoiler une chose qui était cachée. On a dévoilé le mystère. — Il devoila tous les mystères de cette négociation. — Dévoilement, ne se dit qu'au figuré : « Le dévoilement des mystères.

DÉVOIR, v. a. et s. m. [*De-voar*; 1^{re} e muet.] Je dois, tu dois, il doit, nous devons, vous devez, ils doivent ; je devais, je dois ; j'ai dû ; je devrai, devrais ; que je doive, je doisse ; devant, dû. — Anciennement on écrivait, je deverai ; je deverois, il deveroit ; mais on prononçait *devrai, devrais, devrait, etc.*

Tel deveroit être le saint Perre.

Regus de Buci (1300.)

Il n'y a pas si long-temps qu'on écrivait *deu*, ou *deub*, que je deusse, pour *düsse* ; qu'il deue, pour *dû*.

Deuss-je, après dix ans ; voir mon Palais en deude. *Androm.*

DEVOIR : 1°. Être obligé à payer quelque chose, soit argent, ou denrée. « Devoir une somme d'argent à. . . Devoir tant de setiers de blé de rente. » Il doit plus qu'il n'a vaillant. — 2°. Être obligé à quelque chose par la Loi, l'honneur, le bien-être, la reconnaissance. Il a pour 2^d régime le datif ; et il régit les verbes à l'infinitif sans préposition. « Nous devons le respect et l'obéissance à nos parents ; nous devons aimer Dieu par-dessus toutes choses, aimer le prochain comme nous-mêmes. » Un homme d'honneur doit tenir sa parole. — 3°. Il se dit aussi, pour marquer qu'il y a une espèce de justice, de raison, qu'une

chose soit : Un bon ouvrier doit être préféré, et payé plus grassement ; ou, qu'il y a une espèce d'apparence qu'une chose est, ou qu'elle sera. » On doit avoir bien froid en hiver, quand on est mal vêtu. — 4°. Pour marquer qu'une chose arrivera infailliblement : « Tous les hommes doivent mourir. » — 5°. Quelquefois il n'est employé que pour marquer un futur des autres verbes employés à l'infinitif : « Il doit arriver demain ; il arrivera demain, etc.

Rem. 1°. Ce verbe doit ordinairement être employé avec deux régimes, l'accusatif et le datif. L'Académie, dans ses *Sentimens sur le Ciel*, reprend Corneille d'avoir dit :

Je dois à ma Maîtresse, aussi-bien qu'à mon Père. Je dois, est trop vague, dit-elle : il devait être déterminé à quelque chose, qui exprimât ce qu'il doit (comme des égards, de l'amour, etc.) Le même Poète fait la même faute plus bas dans la même Scène.

Dois-je pas à mon Père, autant qu'à ma Maîtresse ? En se servant du réciproque, on peut épargner le régime. « Je me dois à mon Père, autant qu'à ma Maîtresse. — L'infinitif des verbes, précédé de la prép. de, supplée aussi pour le régime absolu. » Thebes doit à leurs instructions ; d'avoir eu peu de mauvais Princes : on sous-entend le bonheur, l'avantage, etc. M. l'Ab. Grosier, apostrophant Sénèque, dit : « Tu es un Philosophe ; tu appartiens à tous les Peuples de la Terre, et tu leur dois de mettre en pratique tes préceptes sublimes.

2°. Autrefois on aimait à employer *devoir* avec des noms, sans article.

Vous qui devez respect au moindre des Romains. — *Corn.*

On doit toujours respect au Sceptre. — *Id.*
M. Méreau l'emploie volontiers de la sorte. « Le Connétable assembloit tous les Administrateurs secondaires, qui lui devoient service et obéissance. » Tous connoissoient le Seigneur, à qui ils devoient service, et qui leur devoit réciproquement défense et protection. « Ces Arrière-Vassaux, qui, devant service, étoient aussi assés d'exiger secours. » Il fut avoué généralement, que tout Fédérateur devoit à son Seigneur service militaire, secours de ses armes, assistance de ses conseils, etc. etc. — L'Acad. semble autoriser ces manières de parler par les phrases suivantes : « Le Vassal doit hommage à son Seigneur. » Un fils doit respect à son père. « Un citoyen doit obéissance aux Loix ; un sujet à

son Prince. Mais ce sont là des phrases consacrées par l'usage, qui ne doivent pas tirer à conséquence pour tous les mots d'une Langue.

3°. *En devoir de reste* à quelqu'un, expression du style familier. Le pronom *en*, quoique inutile pour le sens, est essentiel à cette manière de parler : on ne doit pas le retrancher, comme l'ont fait quelques Écrivains. Vous me devez toujours beaucoup de reste, tant que vous ne m'aimerez pas. Voit. « Ils croient qu'on leur doit beaucoup de reste, quand on leur fait l'aumône. Charlev. — N'en rien devoir à, ne pas le céder à, n'être pas inférieur à : « Tous les tours que fait cette belle Seine, dont les bords n'en doivent rien à ceux de la Loire. Sév. — En est là aussi nécessaire que le à céder ; et ne doivent rien, comme ne cèdent point, serait irrégulier et incorrect.

4°. *Devriez*, comme *devrions*, en prose, est de deux syllabes ; en vers, il en a trois. Vous devriez n'avoir de secrets que les vôtres.

5°. *On doit, il faut* (synonymes.) Voyez FALLOIR.
Le proverbe dit : Qui me doit, me demande, ceux qui ont tort sont souvent les premiers à se plaindre. — Quand on doit, il faut payer ou agréer ; quand on ne paye pas un ouvrier, un marchand, il faut du moins arrêter leurs comptes, et leur donner quelque assurance de leur paiement. Qui a terme ne doit rien, on n'est obligé de payer qu'à l'échéance du terme. — On dit, d'un homme qui doit beaucoup, qu'il doit plus d'argent qu'il n'est gré ; qu'il doit à Dieu et au monde ; qu'il doit au tiers et au quart.

Devoir, s. m. Ce à quoi on est obligé par la Loi, l'honnêteté, la bienséance, etc. S'acquies de son devoir ; satisfaire à son devoir ; faire son devoir ; remplir ses devoirs. Faire, dans une bataille, le devoir de Capitaine et celui de Soldat. Faire son devoir de Chrétien, etc. etc.

Devoir, obligation (synon.) La Loi nous impose l'obligation, et l'obligation engendre le devoir. Nous sommes tenus par l'obligation et à un devoir. Ainsi l'obligation désigne l'autorité, qui lie ; et le devoir, le sujet qui est lié. « C'est l'obligation qui nous lie, c'est le devoir qu'elle nous lie. — Le devoir est l'action consono à l'obligation : Extr. des Synon. de M. l'Abb. Bonband.

Rem. Ce mot entre dans plusieurs expressions. — *Rendre des devoirs* ; *rendre ses devoirs* ; *rendre visite*. — *Alcibiade lui rendit des devoirs*. Elle ne se défia ni de lui, ni d'elle-même. *Marm.* — *Je suis allé hier pour vous rendre mes devoirs*. Aux gens fort supérieurs, on dit, *rendre ses respects*. — *Se mettre en devoir de*, avec l'infinitif. — Les mouvemens de la nature ont déjà fait bien du chemin, avant que la raison soit avertie ; et quand elle s'est mise enfin en devoir d'agir, elle trouve bien du désordre. *Fonten.* — *Faire un devoir à . . . de . . .* — Il n'aurait pas voulu lui-même lui faire un devoir d'être à lui. *Marm.* — *Bien faire son devoir*, et *en bien faire son devoir*, sont deux choses un peu différentes ; la 1^{re} exprime réellement le devoir ; l'autre se dit dans bien des occasions où le devoir n'a point lieu. — *Vous portez-vous bien ?* — *J'en fais bien mon devoir*, c. à. d. Je me porte très-bien. — *Je suis sûr que vous ne croyez pas le mouvement de la terre autant qu'il devoit être cru . . .* Oh ! pour cela, reprit-elle, *j'en fais bien mon devoir*, je crois fermement que la terre tourne. *Font.* — *Être dans son devoir*, se tenir dans son devoir, se tenir dans l'état où l'on doit être devant les personnes à qui l'on doit du respect. — *Rentrer dans son devoir* ; se remettre dans l'obéissance, dans la subordination, dont on s'était écarté. — *Ranger quelqu'un à son devoir*, l'obliger à faire ce qu'il doit. — *Derniers devoirs*, les honneurs funèbres, les cérémonies qu'on fait aux enterremens. — *Devoir Pascal*, la Communion que chaque Chrétien doit faire tous les ans à sa Paroisse dans le temps Pascal. — * *Devoir s'est dit autrefois pour obligation*. On disait, *avoir devoir à quelqu'un*, comme on dit, *lui avoir obligation*. — Elles prieront pour leurs parens, et pour tous ceux à qui elles ont un particulier devoir. *St. Fr. de S.*

DÉVOLE, s. f. Terme du jeu de cartes, qui se dit lorsque la personne, qui fait jouer, n'a fait aucune levée. Il est opposé à *vole*.

DÉVOLU, *DE*, adj. **DÉVOLU** ou **DÉVOLUT**, s. m. [1^{re} é fer.] *Dévolu*, qui est acquis par droit de dévolution, par droit Seigneurial et féodal. *Droit dévolu*, terre *dévolue* à la Couronne. — On dit aussi

par extension, *procès dévolu à la Cour* ; terme de Palais.

DÉVOLUT, Provision en Cour de Rome d'un Bénéfice qu'on prétend être vacant. Prendre un *dévolu*, obtenir un *dévolu*, jeter un *dévolu*, faire signifier la provision obtenue. — Avoir un Bénéfice *par dévolu*, etc. *Fig.* (st. fam. et badin.) — Une Dame de la Cour jeta un *dévolu* sur lui. *Les Néméros.*

Rem. *Ménage*, *La Touche*, *l'Acad.* ont dit *dévolu* sans s. Le *Dict. de Trév.* met *dévolut* avec un s final ; et il semble que *dévolution*, *dévolutaire*, qui en sont dérivés, doivent le faire préférer. Le *Dict. d'Orth.* donne le choix des deux. Dans le *Rich. Port.* on met *dévolu* en ligne, et *dévolut* entre deux crochets.

DÉVOLUTAIRE, s. m. **DÉVOLUTIF**, *IVE*, adj. **DÉVOLUTION**, s. f. [*Dévolutère*, *tif*, *tive* ; *cion* ; 1^{re} é fer. 4^e é moy. et lon. au 1^{er}.] *Dévolutaire*, est celui qui a obtenu un *dévolu*. — Tout *dévolutaire* est odieux. *Dévolutif*, se dit principalement d'un appel, qui saisi de la connaissance d'une affaire, un Juge Supérieur ; *Appel dévolutif*. — *Dévolution*, acquisition d'un droit *dévolu*. *Droit de dévolution*. — Cette Seigneurie appartient au Roi *par dévolution*.

DÉVORANT, ANTE, adj. * **DÉVORATEUR**, s. m. **DÉVOBER**, v. a. [1^{re} é fer. 3^e lon. aux 2. 1^{re} é fer. au 3^e ; l'o est long devant le muer ; il *dévore*, *dévotera*, etc.] *Dévorant*, qui *dévore*. *Lion dévorant* ; *bête dévorante*. *Fig.* *Estomac*, *appétit dévorant* ; *flammes dévorantes* : — Il a un feu *dévorant* dans les entrailles. *Air dévorant*, extrêmement subtil. — De l'ambition naissent les jalousies *dévorantes*. *Massillon*. — L'impétueux *Hector* . . . étoit retourné sur ses pas, quand la nuit fut venue dérober le reste des Grecs à sa *dévorante* épée. *Mde. Dacier*, *Iliade*. Cette dernière métaphore est hardie, et n'est bonne que dans la haute Poésie.

* *Dévorateur* est vieux. Il ne se dit point dans le propre, mais seulement dans le *figuré-fam.* — *Dévorateur* ou *dévoreur* de livres. *Trév.* met le 1^{er}, et cite *Beniserade*. — Rien n'échappe à ces *dévorateurs*. Le *Rich. Port.* met les deux ; *l'Acad.* ne met ni l'un ni l'autre. — L'Abé *Coyer* a employé *dévorateur*, et il est, pour cela et pour beaucoup d'autres choses, justement critiqué

dans l'Ann. Litt. » L'homme devint le dévrateur de toute la nature animée, ses trompes sa langue dans le sang des animaux.

Dévoré, ne se dit au propre que des bêtes féroces. » Les bêtes féroces l'ont dévoré. » Il a été dévoré par les tigres, etc. On le dit aussi des crocodiles, des brochets, etc. — Fig. et neutralement : manger goulument et avidement : » Cet homme dévore. — Et négativement, la famine le dévore. » Être dévoré d'ambition. Verbot.

Quelques-uns dévorés d'une impuissante envie, à rimer pour eux seuls passent toute leur vie.

L'Ab. du Resn.

» Dévorer une personne des yeux, les tenir fixement attachés sur elle. » Dévorer une chose en espérance ; ne douter point qu'on ne la possède bientôt. » Dévorer des livres, les lire avec avidité. On dit, dans l'Ann. Litt. sur le ton ironique : » Ces malheureuses Annales (de M. Linguet) qu'un public imbecille s'obstine à dévorer. — Dévorer les difficultés dans les études, en venir courageusement ou facilement à bout — Dévorer un affront, l'essuyer sans se plaindre ; Dévorer ses larmes, les retenir. » Dévorer son cœur : se chagriner, est sans doute un hellénisme, Mde Dacier l'a employé quelquefois dans sa Traduction de l'Odysse. Cette expression n'est pas française.

DÉVOREUR, *ÉDSE*, s. m. et f. Mots forgés, qui peuvent servir dans la conversation et dans des Lettres. » Pour Pauline, cette dévoreuse de livres, j'aime mieux qu'elle en lise de mauvais (pour le style), que si elle n'aimoit point à lire. Sév. Voyez DÉVORATEUR.

DÉVOF, *OTE*, adj. **DÉVOTEMENT**, [1^{er} e fer. ; e muet : Dévo, vote, vote-man.] Pieux. Pieusement. » Homme fort dévot, femme fort dévote ; ais dévot, extérieur dévot. Le Sexe dévot. Les ames dévotes : être dévot à la Ste. Vierge, etc. — Sabot. » Les vrais dévots, les faux dévots. Faire le dévot. — Dévo, dévota, tout court, se prend en mauvaise part, et s'entend des faux dévots, des fausses dévotes. » C'est un dévot, une dévote. — » Prier Dieu dévotement, entendre dévotement la Messe.

» **DÉVOTIEUX**, *ÉDSE*, adj. **DÉVOTIEUSEMENT**, adv. Ils sont vieux. » C'est

un homme fort dévotieux. » Il prie dévotieusement. On dit dévot, dévotement. — Rem. Autrefois on employait ces mots dans le sens de dévouement, comme dans celui de dévotion. On lit dans d'anciennes Remontrances du Parlement, qu'il pria Sa Majesté d'avoir ses remontrances pour agréables, comme venant de la plus dévotieuse, fidelle et obéissante Compagnie qui pouvoit être.

DÉVOTION, s. f. [Dévo-tion, et en vers ci-on : 1^{er} e fer.] Piété, attachement au service de Dieu. Vraie ou fausse dévotion, raisonnable, sincère, ou mal entendue, affectée, etc. Être dans la dévotion, dans une grande dévotion. — Se mettre dans la dévotion.

REM. Dévotion régit le datif, ou le génitif (à ou de) : le 1^{er} régime est le meilleur ; il semble même qu'il devrait être le seul bon. Il paraît qu'on devrait toujours dire, la dévotion à la Ste. Vierge, aux Ss. Anges ; mais l'usage a prévalu de dire aussi, la dévotion de la Ste. Vierge, des Ss. Anges. — Avec le verbe avoir on dit toujours à, et dévotion s'emploie sans article, ou avec l'article partitif. Avoir dévotion, ou de la dévotion, ou beaucoup de dévotion à un Saint, à une Église. — Il se prend aussi pour les exercices de la dévotion. Il est en dévotion : Je n'ai pas voulu interrompre votre dévotion. — Voyez RELIGION.

DÉVOTION au pluriel, se dit pour la Communion. Faire ses dévotions. * M. Grosien dit de Sennacherib, qu'il périt misérablement à Ninive, et que ses deux fils le tuèrent dans le Temple, où il faisoit ses dévotions. L'expression me paraît fort impropre, aussi bien que celle de Madame Dacier, qui dit que » Mercure protégeoit Autolycus, parce qu'il avoit pour lui une dévotion particulière. Ce mot, appliqué aux Divinités payennes, me paraît fort déplacé.

DÉVOTIONS signifie quelquefois Dévouement, disposition à faire la volonté de quelqu'un : mais il ne se dit que dans cette phrase adverbiale, être à la dévotion de... à ma dévotion. » On lui manda que la ville étoit à sa dévotion. D'Abl. » Les Bactriens étoient à leur dévotion. Id. — * Autrefois on lui donoit le sens d'attachement singulier, de complaisance aveugle.

J'aurai toujours pour vous, ô suave merveille !

Une

Une dévotion à nulla autre parole.

Cela ne serait bon aujourd'hui que pour rendre ridicule un hypocrite.

A dévotion, adv. A volonté, sans y être obligé. L'offrande est à dévotion. Proverbialement, à l'offrande qui a dévotion; va à l'offrande qui veut. Le proverbe dit: il n'est dévotion que de jéane Prêtre, comme il dit: il n'est fervent que de novice. On n'a jamais plus d'ardeur pour une profession et dans une entreprise, que quand on la comence.

DÉVOTIONNETTES, s. f. pl. Terme forgé peu heureusement par un fabricant de Lettres, qui, prêtant à un Pape ses basses idées, a voulu rendre la dévotion ridicule, et n'a réussi qu'à se rendre ridicule lui-même. Tant que ce mot n'aura pas d'autre autorité, il n'y a pas d'apparence que l'usage l'adopte.

DÉVOUEMENT, s. m. DÉVOUER, v. a. [Dévouman, dévou-é; 1^{re} e fer, devant le muet, l'ou est long. Il dévoue, dévouera, etc. Dans le futur et le conditionnel, cet e muet ne se fait pas plus entendre que dans dévouement: on pron. dévouera, dévouerais en 3 syll.] Le dévouement est un abandonnement entier aux volontés d'un autre. Il a un entier dévouement aux caprices de ce Grand; il s'est donné à lui avec un entier dévouement. — On dit aussi par politesse, à la fin d'une lettre, je suis avec un entier, un parfait, un sincère dévouement, etc. Voy. Attache, Attachement.

Dévouer, Dédier, consacrer. Il a dévoué ses enfans au service de la Patrie, du Prince. Il s'est entièrement dévoué aux fonctions du zèle, etc. Je vis de tous côtés des femmes et de jeunes filles vainement parées, qui alloient, en chantant les louanges de Vénus, se dévouer à son Temple. Téléma. Dans cette occasion, c'est un terme modeste employé par Fénelon pour exprimer les infâmes prostitutions, qui étaient quelquefois, chez les Payens, des actes de Religion. — Il régit aussi la prép. à devant les verbes. Se dévouer à verser sur le genre humain, non-seulement des lumières agréables; mais aussi des instructions salutaires. J. J. Rousseau.

DÉVOYER, v. a. [Dé-voa-é; 1^{re} et dern. e fer. Devant l'e muet on change l'y en é; il devoie, ils devoient: pron. dé-

voier: l'oi est long. Au futur et au conditionnel, il dévoiera, dévoierait, et non pas dévoiera, dévoierait. Pron. dévoira, dévoiré, en 3 syll.] Au propre, détourner de la voie, du chemin. Ce guide l'a dévoyé. Il s'est dévoyé. Figurement, se dévoier du chemin du salut, de la vérité; le quitter.

DÉVOYER, causer le dévoiement, état ordinaire des indigestions. Ces fruits l'ont dévoyé, lui ont dévoyé l'estomac.

DÉVOYÉ, adj. On apèle tuyau dévoyé, un tuyau de cheminée, qui, après être monté verticalement, se détourne de sa ligne droite. — S. m. pl. Ramener les dévoyés, ceux qui ne sont pas dans la bonne voie du salut. Il est un peu vieux. L'Acad. le met sans remarque.

DEUTÉRONOME, s. m. [Deu-téronome: 2^e e fer, dern. e muet.] Nom du 5^e Livre du Pentateuque.

DEUX, adj. DEUXIÈME, adj. DEUXIÈMEMENT, adv. [Deux, long; devant une voyelle, Deux, deu-zième, zièmeman; 2^e e moy; 3^e e muet.] Ils expriment un nombre double de l'unité. Deux hommes, deux femmes. Il loge au deuxième étage, à la deuxième chambre. — On dit plus souvent second, seconde, que deuxième. — Deuxièmement, en second lieu.

REM. 1^o. Deux est quelquefois substantif: Écrivez ce deux; un deux de cœur, de pique, etc.

2^o. Doit-on dire tous deux, toutes deux, ou tous les deux, toutes les deux? Le premier vaut mieux pour le discours familier, et le 2^d, pour le discours soutenu. Elles vous embrassent toutes deux. Sév. Sa délicatesse blessée sera leur supplice à tous deux. Marm.

Ainsi fut fait: de tous deux

On mit près du but les enjeux.

La Font.

L'Acad. ne met d'exemple que de tous deux. Je les ai vu tous deux ensemble: mais ce n'est pas une preuve qu'elle condamne tous les deux.

3^o. On dit, de deux en deux jours, de deux en deux mois, sans répéter le substantif. Dans les Lett. Edif. on lit, de deux jours en deux jours. Ce n'est pas l'usage. — On dit, dans le même sens, de deux jours l'un.

Piquer, ou danser des deux, appuyer en

E e e e

même temps les deux éperons. — *Être à deux* (et non pas à droit) de jeu : n'avoir point d'avantage l'un sur l'autre. — *Porter ses deux*, jouer seul contre deux. *Figurement*, exercer deux fonctions. — On dit, en ce sens, au propre et au figuré, *faire les deux mains*.

DEXTERITÉ, s. f. * DEXTRE, s. f. DEXTREMENT, adv. [*Dèksterité, dèkstre, treaman*; 1^{re} e moy. 2^e e fer. au 1^{er} e muet aux 2 autres.] *Dextérité*, se dit de l'adresse du corps et de celle de l'esprit. » *Avoir de la dextérité aux ouvrages de la main*. » Il joue des gobelets avec une grande *dextérité*. — *Dextérité à manier les affaires*. » Il a conduit cette affaire avec beaucoup de *dextérité*. Voy. ADRESSE.

* DEXTRE, la main droite. Vieux mot, qui n'est plus bon que pour le marotique. Le *Dict. de Trév.* dit que c'est un terme de Théologie. » J. C. est assis à la dextre de Dieu son Père. L'*Acad.* dit aussi, à la dextre de Dieu, à la dextre du Tout-Puisant, à la dextre du Père; mais elle remarque qu'il ne se dit que dans ces phrases, où même il est vieux. On dit aujourd'hui, à la droite.

On lit dans *Froissart*, qu'au dîner du Sacre de Charles VI, en 1380, les cinq Oncles du Roi *Brabant, Berry, Anjou, Bourgogne* et *Bourbon* s'assirent à table bien loin de lui, et l'Archevêque de Rheims et autres Prélats à sa dextre.

Boileau, dans le *Lutrin*, s'est servi de ce mot. Il dit du Prélat, le Héros du Poème:

Mais bientôt rapelant son antique prouesse,
Il tire du manteau sa dextre vengeresse,
Il part, et de ses doigts saintement alongés,
Bénit tous les passans, en deux files rangés.

Corneille avait dit auparavant:

Vous, dignes comandans, vous, dextres aguerries,

Le *Lutrin* est un Poème héroï-comique, où les vieux mots peuvent trouver leur place. Mais dans une Tragédie, ou un Poème sérieux, on n'approuverait peut-être pas *dextre*, sur-tout au pluriel.

Dextrement, avec dextérité, paraît aussi vieux, et hors d'usage. L'*Acad.* l'admet pourtant encore pour le style familier. » Il a fait cela fort *dextrement*. On l'admettait autrefois dans tous les styles. » Un Peintre peignit un rideau si *dextrement*, qu'on s'avisa de le tirer. *D'Ablancourt*.

DIA, ces trois lettres, tantôt ne forment qu'une syllabe, comme dans *diable* et quelques-uns de ses dérivés, *Diacre, diamant, diarrhée*; tantôt il est de deux syllabes, comme dans *diabolique, Diaconat, diadème, diagonale, dialecte, dialogue, diamètre*, etc.

DIABLE, s. m. DIABLEMENT, adv. DIABLERIE, s. f. [*Dia-ble, bleman, ble-ri-e*; 2^e e muet, 3^e lon. au 2d.] *Diable, Démon*. Celui-ci est plus noble, et de tous les styles; celui-la n'est que du style fam. — Comme il est souvent dans la bouche du peuple, il a servi à former plusieurs expressions proverbiales. — *Avoir le diable au corps*; être fort méchant. — *Faire le diable à quatre*; faire fracas. — *Tirer le diable par la queue*; avoir de la peine à vivre. — *Faire le diable contre quelqu'un*, faire du pis qu'on peut contre lui. — *Dire le diable de quelqu'un*; en dire beaucoup de mal.

On dit, de celui qui en fait plus qu'on ne lui a comandé, qu'il fait comme le valet du Diable; de celui qui trouble le repos des autres, que, quand il dort, le Diable le berce; d'un grand mangeur, qu'il mangerait le Diable avec ses cornes. — Il vaut mieux tuer le Diable, que si le Diable nous tûe; il vaut mieux que les autres souffrent le dommage que nous-mêmes. — Pour dire que tout ce qui est jeune est passable, on dit que le Diable était beau, quand il était jeune. — C'est le diable; c'est la difficulté. — Un diable de, signifie mauvais, désagréable. Un diable de chemin, un diable de cabaret. » Il fait une sécheresse et un diable de vent tout propre à rendre malade. *M. de Coul.* — Il a quelquefois le sens d'entêté, opiniâtre, difficile. » Ce diable d'homme me fait enrager. » Je n'ai jamais pu faire entendre raison à ce diable d'homme. *Marin.* — A la diable, Mauvais. Des vers à la diable. *Voltaire* dit dans son Épître à *Horace*:

Toujours ami des vers, et du Diable poussé,
Au rigoureux *Boileau* j'écrivis l'an passé.

» Assurément, dit *Fréron*, il ne faut être, ni poussé, ni possédé du Diable, pour composer de pareils vers; et si l'on ne craignoit de faire une mauvaise plaisanterie, que se seroit permis *Voltaire*, si elle lui étoit venue, on pourroit dire, que ce sont des vers à la

diable. Ann. Lit. — Cela revient à cette expression proverbiale : pour faire une chose si facile, il ne faut pas se donner au diable.

C'est un bon diable, un bon garçon ; un méchant diable, un homme très-méchant ; un pauvre diable, un homme malheureux, pauvre, misérable, etc. » Il a le diable au corps, il a beaucoup d'esprit. V. CORPS, vers la fin. — Au diable le profit que j'en ai tiré, je n'en ai tiré aucun. Au diable qui le fera, je défie quiconque de pouvoir le faire. — Il ne craint ni Dieu ni diable, c'est un impie, un libertin endurci. — Cela est allé à tous les diables, on ne sait ce que cela est devenu. — « Il n'est pas si diable qu'il est noir, si méchant qu'il le paraît. — Cela se fera si le diable s'en mêle, se dit d'une chose qu'on croit impossible. — Le Diable n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme, un homme malheureux ne l'est pas toujours. — On dit, en désapprouvant : que diable avez-vous fait, avez-vous dit ? A quoi diable s'amuse-t-il ? De quoi diable se mêle-t-il ?

En diable. adv. Fort, extrêmement. Frapper en diable, menteur en diable — On dit, dans le même sens, comme le diable, comme tous les diables : « Il l'a batu comme le diable : Il ment comme tous les diables.

DIABLEMENT, (st. famil.) excessivement. *Diablement* chaud ; femme *diablement* laide.

DIABLERIE, sortilège. « Il y a là de la diablerie. — *Figurément*, il se dit des mauvais effets dont on ignore la cause. » Cette machine ne va point : il y a quelque diablerie là dedans.

DIABLESSE, s. f. DIABLEZOT ! interj. [*Dia-blèce*, *blezot* : 2^e é moyen au 1^{er}, e muet au 2^d.] *Diablesse* se dit, par injure, d'une méchante femme : « C'est une diablesse ; ou par esprit de compassion, pauvre diablesse, bonne diablesse, comme on dit pauvre diable, bon diable.

DIABLEZOT ! Interjection et exclamation. « Je vous conseille de le faire. — *Diabezot !* c. à d. je n'en ferai rien, etc.

DIABLOTIN, s. masc. [*Dia-blo-tein*.] Petit diable. « Cet enfant est un petit diabolotin. — *Diabolotins*, Petites tablettes de chocolat, couvertes de petites dragées de nompareille.

DIABOLIQUE, adj. DIABOLIQUEMENT, adv. [*Di-abolike*, *likeman* ; 5^e e muet.]

Qui est du Diable, qui vient du Diable. » Tentation *diabolique*. — *Figurément* et plus ordinairement, extrêmement méchant. Esprit *diabolique* ; artifice *diabolique* ; méchanceté *diabolique* ; chemin *diabolique* ; ragoût *diabolique*. » Calomnie *diaboliquement* forgée.

DIACONAT, s. m. DIACONESSE, s. f. DIACRE, s. m. [*Dia*, dans les deux 1^{ers}, est de deux syllabes, et d'une seule dans le dernier : *Di-akona*, *nèce*, *Dia-bre* ; 4^e é moy. au 2^d, dern. é fer. aux deux derniers.] *Diaconat* est le second des ordres sacrés. *Diacre*, celui qui est promu au Diaconat. *Faire Diacre* à la Grand'Messe. — *Diaconesse*, nom qu'on donnait dans la primitive Eglise, à des veuves et à des filles destinées à certains ministères. » Les *Diaconesses* servaient à déshabiller les femmes et les filles qu'on baptisait par immersion.

Rem. Autrefois on disait *Diaconesse*, ou *Diaconisse* ; et *Richelet* dit qu'il semble que l'usage est pour le dernier. L'usage a donc changé. On ne dit plus que *Diaconesse*.

DIADÈME, s. m. [*Di-adème* ; 3^e é moy. dern. e muet.] Bandeau royal. » Ceindre, porter le *diadème*. » Ceindre son front d'un *diadème*. — En Poésie, *diadème* se prend pour royauté.

DIAGONAL, ALE, adj. DIAGONALEMENT, adv. [*Di-agonal*, *ale*, *aleman* ; 5^e e muet.] Termes de Mathématique. *Diagonal* est ce qui va d'un angle à l'autre, dans une figure rectiligne, en passant par le centre : ligne *diagonale*. — S. fem. La *diagonale*. — *Diagonalement*, d'une manière *diagonale*. » Ligne qui coupe un plan *diagonalement*.

DIALECTE, s. m. [*Di-alèkte* ; 3^e é moy. dern. e muet.] Le genre de ce mot a été longtemps controversé. *Richelet*, *MM. de Port-royal*, le *Dict. d'Orthog.* sont pour le féminin. *Furetière*, l'*Acad. Ménage*, d'*Olivet*, *Fréron*, le *Rich. Port.* sont pour le masculin. Les Auteurs étaient aussi partagés. Le masculin a prévalu. — Langue particulière d'une Ville, d'une Province, dérivée de la langue générale de la Nation. » La langue grecque a différents dialectes. Le dialecte attique, l'ionique, le dorique.

Rem. Quelques Ecrivains le font encore féminin. » Il faut, pour écrire l'Histoire de Russie, apprendre non-seulement le Russe moderne, mais l'ancienne dialecte *Sclavone-Russe*. L'Ab. de Fontenai.

DIALECTICIEN, s. m. **DIALECTIQUE**, s. f. **DIALECTIQUEMENT**, adv. [*Di-alek-ti-cien*, (en n'a pas le son d'an) *lèk-ti-ke*, *ti-kem-in*; 3^e e moy. 5^e e muet aux deux derniers.] *Dialectique*; Logique. Art de raisonner. *Dialecticien*, logicien. *Dialectiquement*; en bon dialecticien. » Cela ne peut se soutenir en bonne *dialectique*. » Il n'y a pas de la *dialectique* dans ce raisonnement. » Il raisonne fort bien : c'est un bon *dialecticien*. » Il procède, il raisonne *dialectiquement*.

* **DIALOGIQUE**, adj. C'est un mot de l'Ab. Desfontaines. Qui tient de la nature du dialogue. » Mr. Pluche a employé la forme *dialogique*, d'une manière qui mérite d'autant plus d'indulgence, qu'il étoit très-difficile de composer des entretiens sur la matière dont il s'agit. (Dans le *Spectacle de la Nature*.)

DIALOGUE, s. m. **DIALOGUER**, v. a. [*Di-aloghe*, *loghé*: dern. e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] *Dialogue* est proprement un entretien de deux ou plusieurs personnes : » Ils ont eu un long *dialogue* ensemble. Il n'est que du stile familier. — Il se prend plus particulièrement pour un entretien par écrit. Les *Dialogues* de Platon, de Cicéron, de Lucien. Les *Dialogues des Morts* par Fontenelle, etc.

DIALOGUER, c'est faire parler entre eux plusieurs personnes. On ne l'emploie qu'au passif. » Cette scène est bien *dialoguée* : le dialogue y est juste, naturel, vif, animé, etc. » Il y a longtemps qu'on ne voit paroître sur le théâtre de Melpomène, que des Romains *dialogués*. ANN. LIT.

DIAMANT, s. m. **DIAMANTAIRE**, s. m. [*Di-man*, en vers, *di-man*, *di-mantère*; 2^e lon. 3^e lon. au 2d, e moy. 4^e e muet.] *Diamant* est une pierre précieuse, la plus dure et la plus brillante de toutes. *Diamantaire* est l'ouvrier qui taille les diamans, et qui en fait trafic. Ce mot est aujourd'hui peu usité : on dit *Lapidaire*.

Rem. *Diamant* est de trois syll. en vers.

Un diamant informe et tout couvert de terre,

Ne pouvoit consentir à se laisser tailler.

L'Ab. Reyre.

Rien n'est parfait dans la nature,

Les diamans ont leurs défauts.

On dit, *proverbialement*, à un homme à qui l'on fait espérer une récompense, s'il fait ce qu'on lui demande, qu'on lui donnera

une poignée de diamans.

DIAMÉTRAL, ALÉ, adj. **DIAMÉTRALEMENT**, adv. **DIAMÈTRE**, s. m. [*Di-a-métral*, *alé*, *aleman*, *di-amètre*; 3^e e fer. aux trois premiers, e moy. au dern.] *Diamètre* est une ligne droite, qui va d'un point de la circonférence d'un cercle à un autre point, en passant par le centre. *Diamétral*, qui appartient au diamètre. *Ligne diamétrale*: cette phrase est son principal, et presque son seul emploi. — *Diamétralement*; d'un bout du diamètre à l'autre : » Les deux Pôles sont *diamétralement* opposés l'un à l'autre. — Il se dit *figurément* dans les choses spirituelles et morales: sentimens *diamétralement* opposés. » L'avarice et la prodigalité sont *diamétralement* opposées. » Ces deux hommes étoient *diamétralement* opposés l'un à l'autre, pour l'humeur, le caractère, les opinions, etc.

DIANE, s. f. Quand on parle de la Déesse des Forêts, ce mot est de trois syllabes : *Di-ane*. Dans *batre la diane*, terme militaire, il est de deux syllabes seulement; *diane*. C'est *batre le rambour* à la pointe du jour, pour éveiller les Soldats.

DIANTRE, s. m. [*Dian-tre*; 1^{re} lon. 2^e e muet.] Mot très-familier, dont on se sert au lieu du mot *Diable*. On dit, *ce diantre de*, comme on dit, *ce diable de*. » Vous avez passé *ce diantre de Rhône*, si fier, si orgueilleux, si turbulent. *Sév.* » Au *diantre* soit le fou.

DIAPHANE, adj. **DIAPHANÉITÉ**, s. f. [*Di-afane*, *néité*; 4^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] Transparent. Transparence. Corps *diaphane*. Le cristal est *diaphane*. » La *diaphanéité* de l'eau, du verre, etc. — L'Acad. ne met pas le substantif : mais les Physiciens l'emploient souvent.

* **DIAPRÉ**, ÉE, adj. **DIAPRÔRE**, s. f. Varié de plusieurs couleurs. Variété de couleurs. Ces deux mots sont vieux, le *subst.* surtout. L'*adjectif*, participe du verbe *diaprer*, qui n'est plus en usage, se dit encore en parlant d'une espèce de prunes.

DIARRHÉE, s. f. [*Dià-ré-e*; 1^{re} et 2^e lon. r forte.] Dévoiement, cours de ventre. » Avoir la *Diarrhée*. » Des fruits qui n'étoient pas assez mûrs, lui ont donné la *diarrhée*.

DIATRIBE, s. f. [*Di-atribe*.] Dissertation. Ce mot est à la mode, et se prend en mauvaise part. » Le silence sera ma seule réponse

aux *diatribes*, qui ne contiendront que de frivoles récriminations. L'Ab. *Grosier*.

* **DICACITÉ**, s. f. Inclination, facilité à railler, à dire des plaisanteries, des mots piquans. C'est un latinisme employé par quelques Auteurs. Ce mot n'est point dans les Dictionnaires.

Laissons une odieuse école,
De luxe et de *dicacité*.

Béranger.

Le Poète a mis le mot en italique. — *Dicacités*, au pluriel, mots piquans; critiques mordantes. L'Ab. *Desfontaines* sentait mieux que personne, les travers et les ridicules, ce qui donnait souvent matière à ses *dicacités*. L'Ab. *de la Porte*; Esprit de l'Ab. *Desfontaines*.

DICTAMEN, s. m. [Pron. comme s'il était écrit, *Dictâmène*, l'e surajouté, fort muet.] Terme dogmatique. Suggestion, mouvement de la conscience. » Chacun doit suivre le *dictamen* de sa conscience. *St. Evr.* — L'Acad. ne met pas ce mot.

DICTATEUR, s. m. **DICTATURE**, s. f. [*Dicta-teur*, *tûre*; 3^e lon. au 2^d.] *Dictateur*, est parmi les anciens Romains, le nom d'un souverain Magistrat, choisi extraordinairement dans des temps difficiles. *Dictature* est le nom de cette Magistrature.

DICTÉE, s. f. **DIETER**, v. act. [*Diktée*, *dikté*; 2^e é fer. long. au 1^{er}, dont la 3^e e muet.] *Dictée*, est ce qu'on dicte pour être écrit en même temps par un seul ou par plusieurs. On dit *la dictée d'un Professeur*, ce qu'il dicte à ses écoliers. Hors de là on dit, *écrire sous la dictée de...* et c'est presque le seul emploi de ce mot. * Un Auteur moderne, dit à *la Dictée*, contre l'usage. » Les symphonistes n'exécutoient que sous eux (les Poètes) et, pour ainsi dire, à *leur dictée*. Anon. Dans cette acception un peu détournée du sens ordinaire de cette expression, on doit dire, *sous la dictée*, comme dans le sens propre.

DICTER, c'est, au propre, prononcer mot à mot ce qu'un autre écrit en même temps. *Dictier une lettre à un Secrétaire*. » Cette lettre n'est pas de lui, on *la lui a dictée*. » Un Régent qui *dicte un thème* à ses écoliers. — C'est aussi *suggérer* à quelqu'un ce qu'il doit dire. » On *avoit dicté* à l'accusé les réponses qu'il devoit faire. — Figurément, *inspirer*, soit en bien, soit en mal. » La raison *nqus dicte cela*. » La nature

nous dicte que, etc. » C'est la colère qui *lui a dicté* toutes ces injures. — Prescrire : *Dictier des lois* :

Telle est la Loi des Dieux, à mon Père *dictée*.

DICTION, s. f. [*Dik-sion*.] Élocution, ou la partie du style qui regarde le choix des paroles. » *Diction pure*, ou élégante, ou vicieuse, etc. En s'emparant de l'esprit de ses lecteurs, par les charmes de *la diction*, il (*Volr.*) les dispose à croire tout ce qu'il dit, comme des oracles, à estimer tout ce qu'il estime, à mépriser tout ce qu'il méprise. *Le Chev. des Sabl.*

Rem. * Ce mot se dit du style, et non de la *déclamation*. Quelques uns pourtant croient louer un Orateur qui prononce bien ses discours, en disant qu'il a une *bonne diction*. Nous aviois fait cette remarque, quand nous avons lu, dans les Annales de M. *Linguet*, une observation pareille sur une phrase du *Mer-sire*. » Le défaut, le plus généralement reproché à cet Acteur, porte sur *sa diction*. » Qu'est ce que *la diction* d'un Comédien, demande M. *Linguet*? Depuis quand ce terme est-il synonyme de *déclamation*, ou de *prononciation*?

DICTIONNAIRE, s. m. [*Dik-cio-nère*; 3^e é moy. et long, 4^e e muet] *Dictionnaire* s'est dit originairement d'un recueil des mots ou des *dictions* d'une langue, mis par ordre alphabétique. » *Dictionnaire Grec*, Latin, Français, Anglais, Italien, etc. — On l'a dit ensuite, par extension, d'un recueil fait dans le même ordre, des termes d'un art, d'une science, avec leurs significations. » *Dictionnaire d'Architecture*, de Géographie, de Physique. *Dictionnaire Historique*, etc. » On formeroit une Bibliothèque considérable de la collection de *tous les Dictionnaires*, composés seulement depuis cinquante ans. *V. Glossaire*.

Rem. On dit, d'un Traducteur, qui ne sait qu'imparfaitement la langue dans laquelle est écrit l'ouvrage qu'il traduit, qu'il a fait sa traduction à *coups de Dictionnaire*. » M. D. L. H. à *coups de Dictionnaire*, viendra peut-être à bout d'expliquer ce passage. *Ann. Lit.* — *Mallebranche* avait employé cette expression, qu'on avait cru nouvelle; et peut-être en est-il l'inventeur. » La plupart des livres de certains Savans, ne sont composés qu'à *coups de Dictionnaires*.

* **DICTIONARISTE**, s. m. Auteur de Dictionnaire. Ce mot est dans *Trévoux*. Ni

l'Acad. ni le *Rich. Port.* ne le mettent pas. On dit, depuis quelque temps, *Lexicographe*; mais ce mot est trop savant, et ne se dit que parmi les Gens de Lettres. Il semble que *Dictionariste* serait plus propre pour le discours ordinaire; mais l'usage ne l'a pas adopté.

DICTON, s. m. **DICTION**, s. m. [*Dik-ton*, *diktome*; l'e sur-ajouté extrêmement muet.] Ces deux mots ont la même origine, le mot latin *dictum*; mais le premier a pris la terminaison Française, l'autre a conservé la latine. *Dicton* se dit, en style familier, d'une sentence, d'un mot qui est passé en proverbe. On ne le dit qu'en plaisantant, et en s'en moquant. » *C'est un vieux dicton.* » Il n'a à la bouche que de fades dictons. — *Dictum* ne se dit qu'au Palais, du dispositif d'une Sentence, d'un Arrêt.

DIDACTIQUE, adj. [*Didaktike*; dern. e muet.] Qui est propre à instruire. *Ordre didactique.* Termes *didactiques.* Le genre *didactique.* — Poème *didactique*, qui donne des préceptes, comme les *Georgiques* de Virgile, les *Jardins* du P. Rapin, etc. — S. f. l'art. d'enseigner. » *La didactique.* — S. m. le *dictatiqué.* Le genre didactique.

DIÈTE, s. f. [*Diè-te*; 1^{re} è moy. 2^e e muet. Le *Dict.* de Trév. écrit *Diette* avec 2 tt; le *Rich. Port.* n'en met qu'un, sans accent sur l'e : l'*Acad.* écrit *diète* avec l'acc. grave.] 1^o. Régime de vie, qui règle le boire et le manger. » On lui a ordonné *une diète* exacte. = 2^o. Abstinence totale du manger. *Faire diète* pendant quelques jours. *Mettre* quelqu'un *à la diète.* = 3^o. Assemblée des États, en Allemagne, en Pologne, en Suède. » *La diète* de l'Empire. *Convoyer*, *assembler*, *rompre la diète.*

DIEU, s. m. [Monosyllabe, douteux au singulier, long au pluriel : *Dieux.*] L'Être suprême, par qui et dans qui tous les autres Êtres existent et subsistent. » *Dieu* est tout-puissant, tout bon, tout miséricordieux. » *Croire en Dieu*, *aimer Dieu*, *louer Dieu*, etc. etc.

Rem. 1^o. Quand ce mot est dans le cas d'être régi par un verbe passif, ne vous servez pas de la prép. *par*; mais servez-vous de la prép. *de*. » Les Anges *avoient été envoyés par Dieu*, pour avoir soin des Hommes. *Hist. Univ. Angl.* — Dites, *envoyés de Dieu.* » Il est mourant, lorsqu'un songe, *envoyé par Dieu*, le transporte au Temple du

Destin. M. de Vixouze. — *Par Dieu*, ressemble trop au juron vulgaire : *Envoyé de Dieu*, est comme je voudrais dire. *Ann. Litt.* — 2^o. On dit ordinairement, d'un effet marqué de la Providence, que c'est *un coup du Ciel.* Bossuet a dit, *un coup de Dieu.* Votre Ministre triomphe, et publie que c'est *un coup de Dieu*; mais il y a *des coups de Dieu* de plus d'une sorte. — On ne dirait pas aujourd'hui *coup de Dieu.*

Entre Dieu et soi, expression adverbiale. *Secrettement.* *La Bruyère*, parlant du faux dévot, dit : » Il évite une Église déserte et solitaire, où il pourroit entendre deux Messes de suite, le Sermon, Vêpres et Complies, *entre Dieu et lui*, et sans que personne lui en sût gré.

Après Dieu, autre adverbe : » *Après Dieu*, il m'est redevable de la vie.

... Le branchage, *après Dieu*, le sauva.

La Font.

Graces à Dieu, ou *Dieu merci.* Façons de parler, par lesquelles on reconait tenir une chose de la bonté de Dieu. — On le dit quelquefois en plaisantant, ou en critiquant. » *Personne, Dieu merci*, ne prend intérêt à l'être de raison. *Art de Penser.*

Au nom de Dieu, pour l'amour de Dieu. Termes dont on se sert communément, quand on prie instamment quelqu'un de quelque chose.

Dieu sait, et *que Dieu fit*, sont des expressions du style familier, qui ajoutent une nouvelle force au sens de la phrase. On ne peut expliquer leur signification que par des exemples. » J'ai peur que le vent ne vous emporte, sur votre terrasse. Si je croyois qu'il pût vous apporter ici par un tourbillon, je tiendrois toujours mes fenêtres ouvertes, et je vous recevrais, *Dieu sait.* Sév.; c. à. d., *avec quelle joie!* » Tout de suite on s'est mis à boire, mais boire, *Dieu sait.* La même; c. à. d., plus qu'on ne saurait s'imaginer. — On dit quelquefois, dans le même sens, *Dieu sait la joie.*

Rem. Quand on parle d'une chose future, *Dieu sait* emporte une espèce d'affirmation. » *Dieu sait combien vous serez méprisé*, si vous vous livrez à vos passions. Mais, quand il suit un passé, *Dieu sait* emporte une espèce de négation. *Dieu sait si j'ai commis ce crime*; c. à. d., je n'ai point commis ce crime, et j'en prens Dieu à témoin.

Que Dieu fit, équivaut à *certainement.*

Il est du style plaisant. Dans une Fable de *La Fontaine*, le *Lièvre* dit au *Grillon* :

Adieu, voisin *Grillon*, dit-il, je pars d'ici :
Mes oreilles enfin, seroient cornes aussi...
Cornes cela ! Vous me prenez pour cruche ;
Ce sont oreilles, que *Dieu* fit.

Ce sont certainement des oreilles. — *Rousseau* se fait dire aussi par *Marot* :

Ta plume baptise
De noms trop doux gens de tel acabit,
Ce sont trop bien marouffles, que *Dieu* fit.
Marouffles, soit ! Je ne veux vous dédire.

A Dieu ne plaise que, régit le subjonctif. Quand on fait parler les *Païens*, on dit : *Aux Dieux ne plaise*. » Un ancien *Peintre* répondit à un *Roi*, qui lui donnait des avis : *Aux Dieux ne plaise que vous sachiez* ces choses-là mieux que moi. Voy. *PLAIRE*, vers la fin.

L'*Almanach*, après ses ridicules prédictions, finit par dire, *Dieu sur tout*. Le peuple a aussi souvent cette expression à la bouche. » Je les rembârre qu'il n'y manque rien ; je hausse le coude et je m'en vais ; et *Dieu par-dessus tout*. *Mariv.* *Dieu vous gard* ; *Dieu merci et vous*, ou à vous. *Dieu merci et la vôtre*, sont des façons de parler populaires. *Avec l'aide de Dieu*, ou, *Dieu aidant*, expressions familières. *S'il plaît à Dieu*, est une locution plus noble, et qui peut entrer dans tous les styles.

Le proverbe dit : *La voix du peuple est la voix de Dieu* ; d'ordinaire le sentiment du public est fondé sur la vérité. — *Ce que femme veut, Dieu le veut* ; les femmes veulent fortement ce qu'elles veulent. — *Tout va comme il plaît à Dieu*, se dit, quand on laisse tout à l'abandon.

On dit, dans un style plus noble, d'une personne qui a un grand attachement à quelque chose que ce soit, qu'elle *en fait son Dieu*. » Il n'aime que les richesses, il *en fait son Dieu*. » Ce sont des gens qui *font leur Dieu de leur ventre*, *quorum Deus venter est*.

DIEU, se dit abusivement des fausses Divinités. » *Les Dieux des Gentils*, les faux *Dieux*. *Jupiter*, le maître, le père *des Dieux* ; *Mars* est le *Dieu de la guerre* ; *Apollon*, le *Dieu de la Poésie*, etc.

On dit familièrement, *promettre*, ou *jurer ses grands Dieux*, *promettre*, ou *jurer fortement*.

La femme, neuve sur ce cas,
Ainsi que sur mainte autre affaire,
Crut la chose, et promit ses grands Dieux de se

raire.

La Font.

» La *Présidente* sur-tout, juroit ses grands *Dieux* qu'elle n'avoit jamais vu d'homme plus noblement coiffé. *Marm.* » Si *Démosthène* implôre *Jupiter* ou les autres *Dieux*, *Tourel* lui fait jurer de par tous les *Dieux*. *Linguet.* Expression basse, traduction ridicule.

On dit figurément, en parlant des *Souverains*, et de ceux qui ont beaucoup de pouvoir, qu'ils sont les *Dieux de la Terre*.

DIFF. Dans les mots suivans on écrit deux *f*, et l'on n'en prononce qu'une. Il serait à souhaiter qu'on n'en écrivit qu'une aussi.

DIFFAMANT, ANTE, ou *DIFAMANT*, adj. *DIFAMATEUR*, s. masc. [*Difaman*, mantel, mateur.] *Difamant*, se dit des choses : qui difame, qui est dit ou fait pour difamer. *Difamateur*, se dit des personnes : celui qui difame. Discours *difamant*, paroles *difamantes*. Pour les écrits, on dit *difamatoire*. » Insigne *difamateur*, *difamateur public*. » On l'a poursuivi, ou condamné comme *difamateur*.

DIFFAMATION, ou *DIFAMATION*, s. f. *DIFFAMATOIRE*, adj. *DIFFAMER*, v. act. [*Difama-cion*, ma-to-d-re, mé; 4^e lon. au 2^d.] *Difamer*, c'est déshonorer, calomnier, décrier, noircir la réputation. *Difamation*, est l'action par laquelle on difame. *Difamatoire*, se dit sur-tout des écrits difamans. Libelle *difamatoire*. » C'est se difamer soi-même, que d'écrire pour difamer les autres. » La *difamation du prochain* est un très-grand péché, et souvent une odieuse lâcheté. — *Difamer* vient de *fame*, qu'on a dit autrefois pour réputation.

Rem. *Rousseau* donne à *difamer* le sens de déchirer, écorcher ; mais c'est dans le style marotique.

L'affligé *Bucéphale*,

Qui, saccadé par la bride fatale,
Se sent encor difamer les côtés
Par deux talons, de pointes ergotés.

DIFFÉREMMENT, adv. [*Diféraman* ; 2^e é fer.] Quelques Auteurs, ou Imprimeurs, écrivent *diféramment* ; mais puisqu'on écrit *différence*, *différent*, avec un *e*, il est inconséquent d'écrire *diféramment* avec un *a*. = D'une autre manière. *Trév.* Diversement, d'une manière différente. *Acad.* Il se dit, ou avec la prép. *de* : » Vous le racontez bien *diféremment* de ce que je l'ai oui dire ; ou sans régime. » Ils en parlent tous deux bien *diféremment*. On sous-entend, l'un de l'autre.

Ainsi, l'on ne doit l'employer absolument qu'avec un pluriel, ou avec relation à une phrase précédente. » On a raconté ce fait de la sorte. — M. un tel, qui en a été témoin, en parle *bien différemment*. Il s'associe d'ordinaire avec *bien*.

Rem. Comme on dit, *il en est autrement de*, etc., l'Ab. Henne... a cru pouvoir dire, en imitation, *il en est différemment de*, etc. mais l'usage a reçu l'un, et n'a pas admis l'autre. Après avoir parlé du plaisir atroce que trouve le peuple à voir supplicier un malheureux : » *Il en est différemment*, dit-il, du plaisir que l'on ressent à la représentation d'une Tragédie. *Du Plaisir*.

DIFFÉRENCE, ou DIFFÉRENCE, s. fém. DIFFÉRENCIER, v. a. [*Différance, différenci-é*; 1^o é fer. 2^o lon.] Distinction, diversité, dissemblance. Distinguer, mettre de la différence. » *Faire la différence de; mettre de la différence entre, ou de.* » Je sais *faire la différence de ces deux personnes, de ces deux ouvrages* : » Je sais *en faire la différence*. » Quoi! vous ne mettez pas de la *différence entre l'un et l'autre! de l'un à l'autre, ou avec l'autre.* » Il y a pourtant *une grande différence*, etc.

DIFFÉRENCIER. » Cela sert à *les différencier*; à en marquer la différence. — Un Auteur moderne le fait neutre, et lui donne un sens passif. » Ces discours étourdis ne *différencioient*, dans la bouche du Vieillard et du Robin, que par une haleine plus renouvelée. Anon. Cette manière d'employer ce verbe est un vrai barbarisme. Il fallait dire, *n'étaient différentes*. — Un autre le fait réciproque. » Dans ces trois ouvrages, il y a des morceaux entiers qui ne *se différencient* que par quelques mots et quelques tournures. *Tart. Epist.* Il fallait encore dans cette phrase, *qui ne sont différenciés*, etc.

Rem. 1^o. *Différence, inégalité, distinction.* (synon.) Le 1^{er} est le genre, dont les deux autres sont des espèces. Le 2^d semble marquer la différence en qualité, et le 3^e en quantité. *Encycl. Beauzée.*

2^o. DIFFÉRENCE, régit le génitif et le datif (*de et à*.) » La puissance législative réside dans une seule personne, ou elle appartient à plusieurs : de-là la *différence des Monarchies aux Républiques*. — On dit, avec ces deux régimes, *la différence du plus au moins*. Mal-lebranche dit toujours, *différence du plus et du moins*; c'est contre l'usage.

3^o. En termes de Logique, *différence*, est la qualité essentielle qui distingue les diverses espèces du même genre. Dans cette définition, » *L'âme est une substance incorporelle* : *substance* est le genre, *incorporelle* est la *différence*.

DIFFÉRENT, ENTE, ou DIFFÉRENT, adj. DIFFÉREND, s. m. [*Différan, ran-te, ran*; 2^e é fer. 3^e lon.] Plusieurs ne mettent aucune différence pour l'orthographe, entre l'adjectif et le substantif, et les écrivent sous deux avec un *t* final. L'Acad. a adopté cette manière; mais quelque grande que soit son autorité, l'usage le plus ancien, le plus constant et le plus universel est pour *différend* avec un *d* à la fin : on peut même dire que cet usage est raisonnable, et qu'il est bon de différencier ces deux mots, ne fût-ce que pour prévenir les équivoques. — *Différent*, dissemblable, divers, contraire en quelque point. *Trev.* Il faut ajouter, *à un autre*. » Divers, etc., qui n'est pas de même. *Acad.* Je crois qu'on doit ajouter aussi, *qu'un autre*. » Distingué, divers, qui diffère. *Le Rich. Port.* La même addition paraît encore nécessaire ici, parce que *différent* est un terme relatif. D'ailleurs, *qui diffère*, est équivoque, à cause des deux significations de *différer*, neutre, ou actif. — Il régit la prép. *de*. » Ils sont *différens d'humeur, de langage, d'opinion, de sentiment*. » Cela est bien *différent de ce qu'on m'a dit* : » Il est souvent *différent de lui-même*. — M. Linguet met *à*, au lieu de *de* : » L'idée d'un sentiment *différent* à celui que je développe ici : c'est peut-être une faute d'impression.

Rem. 1^o. *Différent*, aime à précéder, du moins au pluriel, où la relation qu'il emporte avec lui est sous-entenduë; mais au singulier, où elle est exprimée par le régime, ou quand il est sans régime, par le rapport à la phrase précédente, il doit suivre le substantif. » *Les différens talens, les différentes espèces*. » Les lions ne font pas la guerre aux lions, ni les tigres aux tigres; ils n'attaquent que les animaux d'espèce *différente*. *Téléme.* » Le Panegyrique du Saint est prononcé tous les jours de l'Octave par un *différent Prédicateur*. *Vie de St. Bonaventure.* Il fallait dire, par un *Prédicateur différent*.

2^o. DIFFÉRENT, comme *divers*, s'emploie quelquefois sans article, et doit être traité comme une espèce de pronom. » On dit, il est *différens moyens*, comme on dit, il est *plusieurs*

plusieurs moyens. » A *différens degrés*, et non pas, à *de différens degrés*, etc. Quelques Auteurs n'ont pas fait cette observation. » Il y a aussi dans les mouvemens de l'âme *de différens degrés* que l'Orateur doit distinguer. P. Rapin. » Il s'y trouve *de différentes leçons*. La Bruy. » A mesure que les hommes et les femmes font *de différens mouvemens*. P. Sicard. Retranchez le *de* dans ces phrases, et autres semblables. — Quand *différens* suit le nom, l'article est nécessaire. *Des degrés différens, des leçons bien différentes, des mouvemens différens.* — Il est à remarquer que ce mot n'a pas tout-à-fait le même sens, quand il précède, que quand il suit le substantif. Souvent, dans la 1^{re} position, il n'exprime que le nombre, et a le sens de *plusieurs*; dans la 2^d, il exprime et le nombre et la *différence*.

DIFFÉREND, débat, contestation. » Avoir *différend*, ou *un différend*, ou *des différends avec*. . . Faire naître, causer *un différend*. Apaiser, assoupir, terminer *un différend*.

Différend, dispute, querelle (synon.) La concurrence des intérêts cause *les différends*; la contrariété des opinions produit *des disputes*; l'aigreur des esprits est la source des *querelles*. » On *vide le différend*: on termine la *dispute*: on *apaise la querelle*. Gir.

Différend, Démêlé (syn.) Le sujet du *différend* est une chose précise et déterminée, sur laquelle on conteste, l'un disant oui, et l'autre non. Le sujet du *démêlé* est une chose moins éclaircie, dont on n'est pas d'accord, et sur laquelle on cherche à s'expliquer, pour savoir à quoi s'en tenir. » La concurrence cause *des différends* entre les particuliers: l'ambition est la source des *démêlés* entre les Puissances. Id.

DIFFÉRER, v. a. et n. [*Différé*; 2^e et 3^e *e fer*. Devant l'*e* muet l'*e* de la 2^d se change en *e moy.* et long: il *diffère*, il *diffèrera*.] Ce verbe a deux sens, qui n'ont aucun rapport l'un avec l'autre. 1^o. *Retarder*, remettre à un autre temps. En ce 1^{er} sens, il est *actif et neutre*. » *Différer une affaire*; *la différer de jour en jour*. *Différer un paiement*. » *Partez sans différer*. » *Ne différez point de vous convertir*. — 2^o. *Être divers*, n'être pas de même. Au *pluriel*, il se dit sans régime: *ils diffèrent en un point*. Au *singulier*, il régit *de*. » Un homme ivre

Tom. I.

ne *diffère en rien de la bête*.

Rem. 1^o. Dans le 1^{er} sens, il régit la prép. *de* devant l'infinitif. » Il *diffère de venir*. Plusieurs Auteurs ont préféré la prép. *à*. » *J'ai différé à vous écrire*. Lett. Édif. » *J'ai différé à vous répondre*. Maucroix. » Il ne saurait *différer à lui ordonner de partir*. Salaun. — Le Dict. Gram. donne le choix des deux. » Il *diffère de venir*, ou *à venir*. Le 1^{er} est le plus sûr et le plus conforme à l'usage.

Différer se dit des choses, et renvoyer, des choses et des personnes. » Quelques autres (parmi eux) *furent différés à un autre temps*. Anon. Il falait là, *renvoyés*, etc.

Il n'a ordinairement que le régime absolu (l'accusatif.) *Verrot* lui donc le datif pour 2^d régime. » Il ne doit pas *différer à ses amis la joie de le voir revêtu de ce grand titre*. Ce régime ne fait point mal dans cette phrase, mais il ne conviendrait pas dans toutes.

2^o. Dans le 2^d sens, il régit aussi *de* devant les noms. Dans cette locution, *différer du plus au moins*, il régit *de et à*. * *Malbranche* dit toujours, *différer du plus et du moins*: il n'est pas à imiter en cela.

Différer, se dit toujours avec un régime parce que son sens est relatif. *Brutus*, dans la Tragédie de *Voltaire*, n'étant pas de l'avis de *Publicola*, lui dit:

Rome sait à quel point la liberté m'est chère;
Mais plein du même esprit mon sentiment *diffère*.

Je ne sais si, même en vers, on peut passer cette façon de parler. En prose du moins, il faudrait dire: *diffère du vôtre*. Dict. Gram.

DIFFICILE, ou DIFCILE, adj. DIFFICILEMENT, adv. [4^e *e muet, en*, dans le 2^d, a le son d'*an*; *Difcileman*.] *Difcile*, est ce qui donne de la peine à faire, à comprendre, à gouverner, etc. Trév. — *Difcilement*, avec peine. » Homme *difcile à contenter*; mot *difcile à prononcer*. Homme *de difcile* abord, lieu de *difcile* accès. » Il entend, il parle *difcilement*; vous ne sauriez passer par-là que *difcilement*.

I. REM. *Difcile* avec le verbe *être*, régit *à* ou *de* devant les verbes, suivant que ce verbe *être*, à qui il est associé, est employé, ou non, comme verbe impersonnel; et cela lui est commun avec un grand nombre d'adjectifs. On dit: Il est *difcile à*

F f f f f

conduire ; il est difficile de le conduire ; dans le 1^d exemple , le verbe *être* est employé impersonnellement. L'Abbé Prévôt a manqué à cette règle. » Il est difficile à comprendre comment deux Nations , qui n'avoient encore aucun démêlé en Europe , étoient toujours disposées à se traiter en ennemies , à la moindre concurrence de navigation et de comerce. Il falait dire : il est difficile de comprendre comment , etc. — Qu'un sot est difficile à vivre ! dit Florise de Géronte , dans le Méchant. Elle veut dire , qu'il est difficile de vivre avec lui. Le tour est irrégulier , mais il n'en est que plus piquant , et l'usage l'a admis pour cette occasion.

Difficile , régit aussi la conjonction *que* , avec le subjonctif , et quelquefois la particule négative *ne*. » Il est difficile que vous le fassiez tout seul. » Je ne puis vous dénoncer ces Prêtres , que vous cherchez , mais il sera difficile que vous ne les trouviez. » Il étoit bien difficile que les choses se passant avec cet éclat dans le Palais , le Prince n'en fût averti. Lett. Edif. On retranche pas. Si l'on disait : il étoit difficile que le Prince n'en fut pas averti , on ne parlerait pas si bien.

Faire le difficile , et *faire des difficultés* , régissent la prép. *sur* ou *dessus* , son adverbe correspondant. » D'autres n'ont point fait les difficiles là-dessus. Pour vous , vous faites des difficultés sur tout.

II. Quand *difficilement* est à la tête de la phrase , il fait marcher le pronom nominatif après le verbe. » *Difficilement* en trouvera-t-on ailleurs de plus exactes. L'Abbé Royou. » Plus *difficilement* encore trouvera-t-on un ouvrage où la bone foi et l'amour du vrai se manifestent par des signes plus évidens (que celui de M. de St. Luc.) *Id.* » La lecture en auroit été plus agréable ; mais *difficilement* pouvoit-elle devenir plus instructive. *Id.* » Sans une escorte , qu'on nous avoit envoyée , *difficilement* aurions-nous pu échapper à leur barbarie. Let. Edif.

On dit qu'un homme est *difficile* , pour dire , qu'il est mal aisé à contenter ; et , en style proverbial , qu'il est difficile à ferrer ; c. à. d. à gouverner , à persuader. Allusion aux chevaux , qui ne se laissent pas ferrer facilement.

Temps difficiles , temps de désordre , de

troubles , de disette , etc.

DIFFICULTÉ , ou **DIFICULTÉ** , s. f. **DIFFICULTUEUX** , **EUSE** , adj. [*Difkulté* , *tu-el* , *tu-el-te* ; 5^e lon. aux 2 dern.] 1^o. *Difficulté* , dans son idée la plus générale , est ce qui rend une chose difficile , ce qu'il y a de difficile en quelque chose. » Cette affaire est pleine de *difficultés*. *Difficulté* de parler , d'entendre. La *difficulté* des chemins , des passages. = 2^o. **Obstacle** , empêchement ; faire naître des *difficultés* ; surmonter toutes les *difficultés*. = 3^o. **Objection** , doute , question. Former , proposer une *difficulté*. » Il y a bien des *difficultés* dans cet Auteur , dans ces passages ; bien des choses difficiles à comprendre , à expliquer , à concilier , etc. » Examiner , lever , résoudre une *difficulté*. = 4^o. **Contestation** , démêlé. » Il y a entre eux quelque *difficulté*. — Voy. **EMPÊCHEMENT**.

Rem. 1^o. On dit , dans le style médiocre , trancher la *difficulté* (n^o. 3^o.) Boss. dit , dans le style relevé , retrancher la *difficulté* : double sujet de critique. » Dieu a retranché la *difficulté* par une décision qui ne souffre point de réplique.

2^o. *Faire difficulté* , régit la prép. *de* et l'infinitif des verbes. » Ils ne font pas *difficulté* de risquer leur vie , pour vivre à leur liberté. Miss. du Lev. Il est mieux , dans cette occasion , quand le sens est négatif , de ne point mettre la prép. *de* devant *difficulté*. » Le jeune Comte de Sales ne fit pas de *difficulté* de le leur avouer. Marso-lier. Il valait mieux dire , ne fit pas *difficulté*. » Nos meilleurs Poètes ne font pas de *difficulté* de s'en servir. Ménage. Retranchez de.

3^o. Quelques Auteurs ont dit , ne faire aucune *difficulté* , pour ne faire aucun doute , ne douter pas. » Le P. Petau ne fait aucune *difficulté* que l'Éclipse marquée par Phlegon ne doive s'entendre des ténèbres de la Passion. Le Gendre. » Ils ne firent aucune *difficulté* que le Cardinal n'usât de mauvaise foi. Mars. — Ce tour est un peu particulier : j'en ai trouvé peu d'exemples. Je n'ose ni le condamner , ni l'approuver.

On dit , *proverbialement* , qu'un homme est le père des *difficultés* , pour dire , qu'il allègue des *difficultés* sur tout.

Sans difficulté , adv. Indubitablement , sans doute. » Vous serez , sans *difficulté* ,

le premier placé. *Rich. Port.* Il peut se mettre à la tête de la phrase. » *Sans difficulté*, vous serez le plus fort. *Acad.*

DIFFICULTUEUX, qui se rend difficile sur tout ; qui allègue ou fait sur tout des difficultés. » C'est un homme fort *difficultueux* ; un esprit *difficultueux*.

Rem. Ce mot n'a pas cent ans d'ancienneté dans la Langue. Le P. *Bouhours*, dans ses *Remarques nouvelles*, dit qu'il n'était pas encore passé dans les Livres, et il ajoutait qu'il y avait apparence que cela arriverait. L'*Acad.* ne le dit que des personnes. Le P. *Bouhours* dit au contraire qu'il peut se dire quelquefois des choses, et il cite pour exemple, *mnières difficultueuses* : mais ce sont là des choses qui ont tant de rapport avec la personne, qu'elles se disent pour la personne même. — Des Auteurs l'ont dit des choses proprement dites, et alors il dit plus que *difficile*. Celui-ci n'annonce que de la difficulté d'une manière vague et générale ; *difficultueux*, annonce une difficulté plus grande, ou un plus grand nombre de difficultés. » Entreprise, non moins *difficultueuse* que longue et hardie, dit M. l'Abé *Grosier*, parlant de l'*Hist. Univ.* composée depuis peu par quelques savans Anglois.

En parlant des personnes, *difficultueux*, est différent de *difficile*. L'un se dit de celui qui trouve des difficultés à tout, qui fait des difficultés sur tout ; l'autre de celui, ou avec qui on a peine à vivre, ou qui, par occasion, ne se laisse pas aisément persuader. Le 1^{er} est une affaire de caractère, et exprime ordinairement une habitude ; l'autre tient aux circonstances, et n'exprime le plus souvent qu'un acte passager, du moins dans le 2^d sens. » Le Comte de Charolois reçut, quelques jours après l'acomodement, un renfort . . . ce qui l'auroit rendu peut-être plus *difficultueux*. *Duclos*, *Histoire de Louis XI.* — Il me semble que dans cet endroit, *difficile* était le terme propre, ce qui l'auroit rendu peut-être plus *difficile* (à consentir à l'acomodement).

DIFFORME, ou **DIFORME**, adj. **DIFORMITÉ**, s. f. [Dern. e mut au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Disforme*, laid défiguré, qui choque la vue, qui n'a pas la figure, ou les proportions qu'il devrait avoir. *Disformité*, défaut dans la figure ou dans les

proportions. » Visage *disforme* ; bâtiment *disforme*. » Rien de si *disforme* que le vice. » Cela le rend *disforme* : cela fait une grande *disformité*. » Sa *disformité* est telle qu'on souffre à le regarder. » La *disformité* du vice ne frappe pas le grand nombre.

REM. 1^o. *Disforme* se plaît à la suite du nom qu'il modifie. Il peut pourtant quelquefois se placer devant. » On n'y trouve plus (dans l'homme) que le *disforme* contraste de la passion qui croit raisonner, et de l'entendement en délire. *J. J. Rousseau.*

2^o. On a dit autrefois, *déformité* ; mais déjà du temps de *Voiture*, il ne se disait plus. » *Déformité* est mort, dit-il, depuis dix ou douze ans. *Let. à M. Costar.*

Disformité, *Laideur*, (synon.) Le 1^{er} exprime un défaut remarquable dans les proportions ; et le 2^d, un défaut dans les couleurs ou superficie du visage. *Disforme*, dit plus que *laid* ; le *laid* n'est pas toujours *disforme* ; le *disforme* est toujours *laid*. — *Disformité* se dit des choses, comme des personnes ; il se dit des bâtimens, des places, des jardins, du style, etc. *Laideur* ne se dit que des hommes et des meubles : — Dans le moral, on dit, la *disformité* du vice, la *laideur* du péché. *Beauzée.*

3^o. * Un Auteur moderne, et plus piquant que correct dans son style, a dit, *difformités* pour *différences*. Je doute que ce mot soit français en ce sens. » De toutes les *difformités*, qui se trouvent entre cette Lettre et celles du Recueil, je ne m'arrêterai qu'à l'énorme différence qui se fait sentir entre les finales de celles-ci, et la manière simple, dont G. . . termine cette lettre. *Tart. Epist.*

DIFFUS, ōse, adj. **DIFFUSÉMENT**, adv. **DIFFUSION**, s. fém.] *Disu*, *fūze*, *flūzeman*, *fuzion* ; 2^e lon. au 2^d ; 3^e e muet au 2^d ; é fer. au 3^e.] Ces trois mots se disent du vice d'un discours, trop long et trop étendu ; non pas en lui-même, mais par les choses inutiles qu'il renferme. » Cet homme plaide bien, mais il est trop *disu* ; il parle *diffusément* ; style clair, naturel et sans *diffusion*.

Rem. En Physique, *diffusion*, se dit de la propagation de la lumière ; mais *disu*, pour *étendu*, est vieux. » Il est aussi inexplicable que l'âme soit *diffuse* par le cerveau, que de faire qu'elle soit *diffuse* par le corps tout entier. *Leibnitz.* » Celui qui voit

un corps d'une *diffuse* grandeur. *Scudéri*.
Un Auteur très-moderne, prêtant son style lâche et diffus à un Pape, à qui il a attribué des lettres, dont la fausseté est aujourd'hui démontrée, emploie *diffusion* pour *longueur*. « Vous serez sans doute étonné de la *diffusion* de cette lettre. M. C... s'exprime fort mal. Une Lettre peut être longue, sans être *diffuse*; et elle peut être *diffuse*, quodique assez courte, lorsqu'il y a plus de paroles qu'il ne faut pour exprimer ce qu'on veut dire. Il est vrai que cette lettre et les autres, que l'Auteur a si mal-adroïtement fabriquées, sont écrites d'un style lâche et diffus; mais ce n'est pas ce que l'Auteur a voulu dire dans cet endroit.

Le vrai emploi de ces mots, c'est en parlant du style. « Ces qualités estimables sont excessivement déparées par une excessive *diffusion*. Sabat. Art. Mabilion. » Des détails dont je sens que la *diffusion* peut être fastidieuse. *Moreau*. « Je tomberois dans une grande *diffusion*, si j'expliquois tous ces détails. *Necker*.

DIGÉRER, v. act. [2^e et 3^e é fer.] Au propre, faire la coction des alimens qu'on a pris. « Digérer les viandes. C'est un aliment qu'on a peine à digérer. — Et neutralement, en sous-entendant le régime. » Son estomac est foible; il ne digère pas bien. — Au figuré, ranger les choses dans son esprit, les mettre par ordre. « Digérer les affaires, digérer ce qu'on a à dire. » Ce Discours, ce mémoire est mal digéré. — C'est aussi, supporter quelque chose de fâcheux. Digérer un affront. Cela est dur à digérer. « Le Calife digère cette première insolence, et prie Amorassan d'accompagner son fils à l'armée, pour l'aider de ses conseils. *Ann. Lit. sur les Barmécides*.

Rem. Dans les phrases négatives et interrogatives, digérer, régit que et le subjonctif. « Il ne pouvoit digérer qu'on l'obligeoit à cette démarche humiliante. *Charley*. Il faisoit, qu'on l'obligeât, ou de ce qu'on l'obligeoit. Le 1^{er} est le meilleur. Ainsi l'on pourroit dire, en interrogeant: Aurais-il pu digérer qu'on l'obligeât, etc ?

DIGESTE, s. m. [*Digeste*; 2^e é moyen, 3^e é muet.] Recueil des Lois sous différens titres, compilé par l'ordre de Justinien. « Le Digeste est divisé en cinquante livres.

DIGESTEUR, s. m. DIGESTIF, IVE, adj.
DIGESTION, s. f. [*Digés-teur, tif, tve,*

tion, il n'a pas le son de *cion*; 2^e é moy. 3^e long, au 3^e.] Digesteur, est un vase propre à cuire promptement des viandes, et à tirer de la gelée des os même. Digestif, qui aide à la digestion: Remède digestif, poudre digestive — S. m. Un bon digestif: il a besoin de digestifs.

DIGESTION, coction des viandes dans l'estomac. Acad. Action de l'estomac pour digérer les viandes. Trév. « Action par laquelle les parties les plus crasses des alimens sont séparées des plus subtiles. *Paulian*, Dict. de Phys. » Faire digestion. Cela aide ou nuit à la digestion. « Viandes de facile ou de difficile, de dltre digestion. — Au figuré, de dltre digestion, signifie, tantôt difficile à supporter, tantôt difficile à exécuter. » Ce mauvais traitement est de dure digestion. « Cet ouvrage, cette entreprise, sont de dure digestion.

DIGNE, adj. DIGNEMENT, adv. [mouillez le g; 2^e é muet: dans le 2^d, en a le son d'an: *dig-neman*.] Digne, qui mérite quelque chose, soit en bien, soit en mal. Il régit de devant les noms et les verbes. Digne de louange, de récompense; d'être loué, récompensé. Digne de mépris, de punition; d'être méprisé, puni, etc. — Il régit aussi que, sur-tout dans les phrases négatives, avec le subjonctif. « Il n'est pas digne qu'on fasse rien pour lui. — Digne de croyance, digne de foi, qui mérite qu'on ajoute foi à ce qu'il dit — C'est un digne homme, un fort honête homme; un digne sujet, un sujet capable. — Cela est digne de lui, se dit en mal, comme en bien, suivant les qualités de celui dont on parle.

Rem. 1^o. Quand digne est sans régime, il doit toujours précéder le substantif. Digne Magistrat, et non pas Magistrat digne.

2^o. Digne, se dit du bien comme du mal: indigne, ou qui n'est pas digne, qui est peu digne, qui n'est guère digne, ne se dit que du bien. — Un grec persécuté, mais peu digne de l'être. *Follard*, *Thémistocle*. Il me semble que l'usage réproûve cette manière de parler. On ne dit point, je ne suis pas digne d'être puni; je suis peu digne d'être chassé. On dit alors: je ne mérite pas d'être, etc. et c'est la différence de qui ne mérite pas, d'avec qui n'est pas digne, ou qui est indigne. Le premier se dit du mal comme du bien: les autres ne se disent que du bien. — Cela est applicable au régime de la con-

jonction *que*. » Il ne mérite pas qu'on le punisse, et non pas, il n'est pas digne qu'on le punisse, etc.

DIGNEMENT, selon ce qu'on mérite. » Il a été dignement récompensé. » Je ne saurois vous en remercier dignement. Il se met après le verbe, dans les temps simples. Dans les temps composés, il est mieux entre l'auxiliaire et le participe, comme dans le premier exemple.

Rem. On peut dire, de *dignement*, ce que nous venons de dire de *digne*, employé avec la négative. On ne le dit que du bien. Ne dites pas; il a été dignement puni. Dites, il a été puni comme il le méritait.

DIGNITAIRE, s. m. [*Dig-nitère*; mouillez le g; 3^e é moy. et long, dern. e muet.] Il ne se dit que de celui qui possède une dignité dans un chapitre. — * Mde. de B... (*Hist. d'Angl.*) appelle les Evêques les dignitaires de l'Eglise. C'est apparemment une traduction trop littérale du terme anglais, *dignitary*. M. Moreau emploie aussi le mot de *dignitaire* en ce sens. Cet illustre Écrivain n'est pas à imiter en cela.

DIGNITÉ, s. f. [Mouillez le g; dern. éfer.] 1^o. Mérite, importance. *Acad.* Qualité de ce qui est digne. » La dignité du sujet; de la matière. — 2^o. Noblesse, gravité dans la manière de parler et d'agir. » Parler, agir, faire les choses avec dignité. » Il y a beaucoup de dignité dans ses discours, dans ses manières. Voy. GRAVITÉ. — 3^o. Élévation, distinction éminente. » Soutenir la dignité de son rang. » Cela ne répond pas à la dignité de son caractère. — 4^o. Charge, office considérable. » Être constitué en dignité. » Parvenir aux dignités ecclésiastiques, à la dignité épiscopale. — 5^o. Dans les Chapitres, place distinguée parmi les Chanoines. La Prévôté, le Doyéné, l'Archidiaconat, sont des dignités.

Rem. * L'Ab. Du Bos dit, femme de dignité, pour, de condition, de qualité. On distingue par le masque une jeune fille d'avec une femme de dignité. Cette locution n'est pas admise par l'usage.

DIGRESSION, s. f. [*Digrè-cion*, en vers ci-on; 2^e é moyen.] Ce qui est dans un discours, hors du principal sujet. Longue, ennuyeuse digression. Courte, agréable digression. » Il fait sans cesse des digressions. » Son ouvrage est plein de digressions inutiles.

DIGUE, s. fém. [*Dighe*; 2^e e muet; l'u ne se prononce pas, il n'est dans ce mot, comme dans tant d'autres, que pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e.] Ouvrage de maçonnerie, charpente ou fascina, dont on fait un obstacle, qu'on oppose à l'entrée ou au cours des eaux. *Trev.* Amas de terre, de pierres, de bois, etc., pour servir de rempart contre l'eau, et principalement contre les flots de la mer. Faire une digue; rompre, couper la digue.

DIGUE, est beau au figuré: » On ne peut trouver d'assez fortes digues pour arrêter les passions de la jeunesse.

Où sont tous ces Guerriers, dont les fatales ligues

Devoient, à ce torrent, opposer tant de digues?

Boil.

DILACÉRATION, s. f. **DILACÉRER**, v. a. [*Dilacéra-cion*, ré.] Ces deux mots expriment l'action de déchirer avec violence, de mettre en pièces. Ils ne sont usités que parmi les savans. L'*Acad.* les met sans remarque et sans exemples.

DILAPIDATION, s. f. **DILAPIDER**, v. a. Dépense folle. Dépenser follement et avec désordre. Ce sont des mots d'un usage peu commun et fort borné: ils ne passent pas le style médiocre. Ces mots se disent mieux dans le sens du latin *dévaster*, *ruiner*. **MARIN.**

DILATABILITÉ, s. f. **DILATABLE**, adj. **DILATATION**, s. f. **DILATER**, v. a. [Dans le 3^e, tion a le son de eion; dilata-cion.] Dilater, c'est élargir, étendre. Dilatation, extension, relâchement. Dilatabilité, propriété de ce qui est dilatable, qui peut être dilaté, élargi, étendu. » La chaleur dilate les pores; l'air se dilate par la chaleur. Elle est la cause de la dilatation des corps, et le froid de leur condensation. *Paulian*, Dict. de Phys. » L'air est extrêmement dilatable. » La dilatabilité de l'air est démontrée. » Il se dilate et se raréfie, lorsque conservant la même quantité de matière propre qu'il avoit auparavant, il acquiert un plus grand volume. *Paulian*.

Rem. Dilatable et dilatabilité, ne se disent qu'en Physique: Dilater et dilatation, se disent aussi en Chirurgie, en parlant des plaies. Dilater, est le seul qui soit du discours ordinaire, et dans cette phrase seulement, dilater le cœur. » La joie dilate le cœur, et la tristesse le resserre, Hors de-là, on dit; étendre, élargir.

* **DILAYER**, v. a. et n. **DIFÉRER**, user de remise. Actif et avec le régime, il est vieux. *Dilayer un paiement, un jugement.* Neutre, il se dit encore. » Il dilaye toujours: il ne fait que dilayer.

* **DILECTION**, s. f. [*Dilèk-cion*, en vers, *ci-on*; 2^e é moy.] Amour, charité. Ce terme est consacré en Théologie. » L'esprit de *dilection* et d'amour. *Boss.* Hors de là, il ne se dit que dans quelques Couvens de Filles, dont les Constitutions sont écrites dans un vieux langage. — *L'Acad.* se contente de dire que c'est un *terme de dévotion*. On ne le trouve plus que chez les anciens Ascétiques. — Elle ajoute que c'est aussi un terme dont le Pape et l'Empereur se servent, en écrivant à certains Princes. On pourrait demander si ces Souverains écrivent en français, ou en latin, ou dans leur langue naturelle? Tout cela me paraît un vieux article du Dictionnaire, qu'on y a laissé, et il y en a plus d'un dans ce goût-là.

DILEMME, s. m. [*Dilème*; 2^e é moy. 3^e é muet.] Sorte d'argument qui contient deux propositions contraires, ou contradictoires, dont on laisse le choix à l'adversaire, pour le convaincre également, soit qu'il prenne l'une, soit qu'il prenne l'autre. *Acad.* Argument fourchu, qui, après avoir divisé une proposition en affirmative ou en négative, fait voir de l'absurdité des deux côtés. *Trév.* Raisonnement composé, où après avoir divisé un tout en ses parties, on conclut affirmativement ou négativement du tout, ce qu'on a conclu de chaque partie. *Rich. Port.* Cette dernière définition n'est pas juste; celle de *Trév.* est obscure. Il faut s'en tenir à celle de *l'Acad.*, qui joint la justesse à la netteté. » Un Philosophe vouloit prouver qu'on ne devoit point se marier. *Si la femme qu'on prend est belle, elle donnera de la jalousie; si elle est laide, elle déplaira. Donc, il ne faut point se marier.* *Art de Penser.*

DILIGEMMENT, adv. **DILIGENCE**, s. f. **DILIGENT**, ENTE, adj. [*Dilijaman, jance, jan, jante*; 3^e lon. aux 3 derniers, 4^e é muet au 2^d et au 4^e.] *Diligence*, activité, promptitude à exécuter notre devoir, ou nos desseins. *Trév.* Prompte exécution. *Acad.* Promptitude à faire quelque chose. *Rich. Port.* — *Diligent*, prompt à faire les choses, expéditif. *Diligemment*, promptement, avec diligence. » *Travailler diligemment, avec diligence; être diligent.* » *Aller en diligence; user de*

diligence; il est venu diligemment.

I. *Rem.* 1^o. *Diligence*, ne s'emploie au pluriel que dans cette phrase, *faire ses diligences.* * Un pieux Biographe l'emploie dans ce nombre, dans le sens de *démarches*, et pour signifier des démarches où la diligence n'entre pour rien. » Il ne paroissoit pas vraisemblable que l'on eût pu se porter jusqu'à cet excès, que de faire *des diligences si sanglantes* contre une personne si sainte. *Vie de St. Jean de la Croix.* — *Des diligences sanglantes!* Quel langage!

2^o. On dit, *faire diligence*, grande diligence, sans article: faire une chose promptement. *Faire acte de diligence*, marquer qu'on s'est mis en devoir de faire quelque chose.

3^o. On a dit autrefois, *diligence, diligemment*, pour *soin, soigneusement.* » *Examiner avec diligence, rechercher diligemment.* Ils sont vieux, et on ne les dit plus, sur-tout l'adverbe, dans ce sens.

4^o. * *Malherbe* a employé *diligence* pour *vigilance.*

Puissance, quiconque tu sois,

Dont la fatale *diligence*

Préside à l'Empire François.

Ce n'est ni la rime, ni la mesure, qui lui a fait préférer *diligence* à *vigilance*; c'est apparemment que c'était l'usage de son temps, ou qu'il trouvoit que le premier mot disoit plus, et étoit plus énergique. Aujourd'hui les Poètes eux-mêmes ne le diraient point de la sorte.

II. *Diligent, expéditif, prompt* (synon.) *Diligent*, est celui qui ne perd point de temps, et qui est assidu à l'ouvrage; *expéditif*, celui qui ne remet pas à un autre temps l'ouvrage qui se présente, et qui le finit tout de suite; *prompt*, celui qui travaille avec activité, et qui avance l'ouvrage. La *paresse*, les *délais* et la *lenteur*, sont les trois défauts opposés à ces trois qualités. » L'homme *diligent* n'a pas de peine à se mettre au travail; l'homme *expéditif* ne le quitte point; l'homme *prompt* en vient bientôt à bout. » Il faut être *diligent* dans les soins qu'on doit prendre; *expéditif* dans les affaires qu'il faut terminer, et *prompt* dans les ordres qu'on doit exécuter. *GIR. Synon.*

DILIGENTER, v. n. réc. et a. [*Dilijante*; 3^e lon. 4^e é fer.] Agir avec diligence. » Il faut *diligenter*, ou *se diligenter.* » Il faut *diligenter cette affaire.* » Il n'y a pas même jusqu'à la lenteur de cette tortue, qui n'ait son utilité. Si elle *diligenteroit* davantage, com-

bien d'animaux manqueraient leur repas !
Pluche. — Ce mot n'a pas encore passé dans le beau style. L'*Acad.* le met sans remarque.

DILUVIEN, ENNE, adj. Qui a rapport au déluge. (Néol.) » Les eaux *diluviennes* s'élevaient au sommet des montagnes. *Lett. Helv.*

DIMANCHE, s. m. [2^e lon. 3^e e muet.] Premier jour de la semaine, consacré au service de Dieu. Il faut sanctifier le *Dimanche*.

On apèle *Dimanche grâs*, celui qui précède le Mercredi des Cendres; *Dimanche des Rameaux*, le 1^{er} jour de la Semaine-Sainte; *Dimanche de Quasimodo*, le Dimanche après Pâque.

Air de Dimanche grâs (st. famil.) Air de joie, de contentement. » Il y a un petit air de *Dimanche grâs* répandu sur cette lettre, qui la rend d'un goût nonpareil. *Sév.*

DIMENSION, s. f. [*Diman-cion*, en vers, *ci-on*; 2^e lon.] Étendue des corps. *Acad.* Mesure exacte. *Trév.* Mesure, étendue. *Rich. Port.* Ces deux dernières définitions ne valent rien. *Dimension* n'est pas la mesure, mais l'étendue mesurée. » Il a pris toutes les *dimensions* de ce bâtiment. Le corps solide a *trois dimensions*, largeur, longueur et profondeur, ou hauteur.

DÎME, s. f. **DÎMER, v. n.** **DÎMERIE, s. f.** **DÎMEUR, s. m.** [1^{re} lon. 2^e e muet au 1^{er} et 3^e, é fer. au 2^d. — L'*Acad.* écrit encore, suivant l'ancien usage, *dixme, dixmer, dixmeur*: elle ne met point *dixmerie*.] *Dîme*, est la dixième partie, ou portion approchante, des fruits et autres productions que l'on paye à l'Église, ou aux Seigneurs. *Dîmer*, c'est avoir droit de lever la dîme en un lieu. *Dîmeur*, celui qui recueille les dîmes. En parlant de l'Église, on dit, *Décimateur*. » Il a la *dîme* de ces Terres, de ces Paroisses. » Il *dîme* dans tous ces Villages. » Il est *Dîmeur*, ou *Décimateur* d'un tel lieu.

Le *Rich. Port.* met le *dîme* subst. masc., pour l'étendue du pays sur lequel on a droit de dîmer. On dit, *la dîmerie*. » Ce Village est de la *dîmerie* d'un tel Chapitre, d'un tel Prieuré, etc. — Dans le même Dictionnaire, on met *dîmier*, pour signifier un journalier qui compte et recueille la dîme. C'est un mot de quelques Provinces.

DIMINUER, v. a. **DIMINUTIF, IVE, adj.** **DIMINUTION, s. f.** [*Diminu-é, nutif, tive, nu-cion*; 4^e lon. au 3^e: devant l'e muet l'u est long, il *diminue*; au futur et au conditionnel l'e est tout-à-fait muet, il *diminuera*,

diminuerait: pron. *diminûra, diminûré*, en 4 syll. l'u est long.] *Diminuer*, rendre moindre, retrancher, amoindrir. *Diminuer* la portion, la dépense, etc. *Diminuer* le crédit, l'autorité, etc. — V. n. Devenir moindre. La fièvre *diminue*, ses forces *diminuent*, cet enfant *diminue* (maigrit) à vue d'œil.

Rem. 1^o. Quand *diminuer* est actif, il n'a que le régime absolu. *Verrot* lui donne pour 2^d régime l'ablat. (la prép. *de*.) » Les jeunes Sénateurs croyoient qu'on *diminuoit* du Sénat tout ce qu'on proposoit pour le soulagement du peuple. *Rév. Rom.* Quand on veut employer deux régimes, on se sert de *retrancher*, avec le datif pour 2^d régime. » Qu'on *retranchoit* au Sénat tout ce que, etc. — Le neutre régit quelquefois la prép. *de*. » Il *diminue* de prix tous les jours.

2^o. *Diminuer*, neutre, est plus usité que *se diminuer*, réciproque. » La vie humaine *se diminue* peu-à-peu. *Boss.* Il vaut mieux dire, *diminue*, en retranchant le pron. *se*. — Les Gascons disent: l'eau de la rivière *se diminue*. Il faut dire, *diminue*. *Desgrouais.*

3^o. L'Abé *Prévôt* (*Hist. des Voy.*) dit, être *diminué*, pour être *réduit* à. » Leur nombre étoit *diminué* à 800. Cette Traduction est pleine d'anglicismes. — *Diminué*, régit la prép. *de* du nombre qu'on retranche, et *réduit* la prép. *à* du nombre qui reste. » Ils sont *diminué*s des trois quarts, et *réduits* à un quart.

DIMINUTIF, adj. est un terme de Grammaire. Il se dit des mots qui diminuent ou adoucissent la force des mots d'où ils dérivent. *Fillette, femmelette, amourette*, sont des termes *diminutifs*, des locutions *diminutives*. — Ce mot s'emploie d'ordinaire *substantivement*. » *Vieillot et doucet* sont des *diminutifs* de *vieux* et de *doux*.

DIMINUTIF, se dit aussi d'une chose, qui est en petit, ce qu'une autre est en grand. » Ce jardin est un *diminutif* de celui de, etc.

REM.—Les *diminutifs* ne sont pas du goût présent de la Langue. * Autrefois ils étoient fort à la mode: le gai *rossignolet*, un langage *mignardelet*, les cheveux *brunellets*; les deux yeux *noirelets*. Que de *diminutifs* dans un petit nombre de vers de *Guy de Tours*! — On peut se servir des *diminutifs* admis par l'usage: il n'est point

permis d'en forger de nouveaux, du moins dans le style sérieux.

DIMINUTION, Retranchement de la quantité, ou d'une partie de la chose, ou son affaiblissement. *Trév.* Amoindrissement, rabais, retranchement d'une partie de quelque chose. *Acad.* » Diminution de taxe, de prix; diminution de crédit, d'autorité.

REM. L'*Ac.* dit, Faire, demander, prétendre diminution, sans article. » Ce Fermier demande diminution, de la diminution. » Cette Paroisse prétend diminution de la taille, prétend de la diminution. Hors de ces phrases, on doit dire, de la diminution, et celui-ci est toujours plus sûr.

DIMISSOIRE, s. m. DIMISSORIALES, adj. f. pl. [*Dimi-soâ-re*, *missori-ale*: 3^e lon. au 1^{er}.] *Dimissoire*, ou *Lettres Dimissoriales*, Lettres par lesquelles un Evêque consent qu'un de ses Diocésains soit promu aux Ordres par un autre Evêque. *Doner*, obtenir un *dimissoire*, des *Lettres dimissoriales*.

Rem. Quelques-uns font *dimissoire* fém. et l'emploient au pluriel. D'autres disent, *démissoire*: mais les uns et les autres sont condamnés par l'usage.

DYNAMIQUE, DINASTIE; *Rich. Port.* Voy. DYNAMIQUE, DYNASTIE.

DINANDERIE, s. f. DINANDIER, s. m. [2^e lon. 1^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d; pénult. lon. au 1^{er}.] *Dinanderie* se dit de toute sorte d'ustensiles de cuivre jaune. *Dinander*, Fabriquant ou Marchand des ouvrages de *dinanderie*. — Ces mots tirent leur nom de *Dinant*, ville du Pays de Liège.

* **DINATOIRE**, adj. Mot de Province. C'est l'heure *dinatoire*, l'heure de diner. *Déjeûné-dinatoire*: déjeuner-diner. Voyez DÉJEÛNER.

DINDE, s. f. DINDON, DINDONEAU, s. m. DINDONNIÈRE, s. f. [*Dein-de*, *don*, *do-no*, *do-nière*: 3^e dout. au 3^e lon. é moy. au 4^e] On apèle ainsi quelquefois une poule d'inde. » Nous avons une bonne *dinde*. *Acad.* — Je crois qu'on dit plus souvent *dinde*, que *poule d'Inde*. — Plusieurs le font masc. et fém. Un *dinde* pour le mâle, une *dinde* pour la femelle. L'*Acad.* ne le marque que fém. — *Dindon*, Coq-d'inde. *Dindon* à la daube; garder les *dindons*. — *Dindoneau*, petit dindon, jeune coq d'Inde.

» Les *dindoneaux* sont difficiles à élever. — *Dindonnière*, gardeuse de dindons.

Rem. 1^o. Quand on dit simplement *dinde*, on ne met point d'apostrophe, et il prend l's au pluriel. *Les dindes*, Quand on dit, *poule-d'Inde*, *Coq-d'Inde*; on met l'apostrophe; et l's, signe du pluriel, se met à poule et à coq, et non pas à *indé*, qui est au génitif. » *Des poules-d'indes*. *Let. Édif.* Dites, des *poules d'inde*, des *coqs d'inde*.

2^o. *Dindoneau* prend l'x au pluriel, *dindoneaux*.

3^o. *Dindon*, au figuré, signifie sot, de peu d'esprit: c'est un *dindon*. — *Garder les dindons*, ou *Dindonnière*, se dit d'une Demoiselle retirée à la campagne, comme on dit d'un homme, qu'il y plante des choux.

DINÉ, ou **DINER**, s. m. DINÉE, s. f. **DINER**, v. n. [*Diné*, *né-e*, *né*; 1^{er} lon. 2^e é fer. long au 2d.] *Diné*, est le repas qu'on fait ordinairement à midi. *Acad.* ou à une heure; *Trév.* Sur le midi; *Rich. Port.* — Aujourd'hui on doit dire, après midi. » A l'heure du *diné*, pendant le *diné*. — Il se dit aussi de la viande, et autres mets, qui composent le *diné*: » Apporter, servir le *diné*; le *diné* se gâte. *Diné* somptueux, etc. — *Dinée*, lieu où l'on dîne. *Trév.* Repas, ou dépense qu'on fait à dîner dans les voyages. *Acad. Rich. Port.* Pour la première partie de cette définition, celle de *Trév.* est préférable; car *dinée* se dit, non du repas, mais du lieu où l'on dîne; et c'est ce que l'*Acad.* et le *Rich. Port.* disent plus bas. » Il y a deux lieues d'ici à la *dinée*. » Il nous en a tant coûté pour la *dinée*. — *Dîner*, prendre le repas du midi. *Acad. Trév.* Manger du bouilli, ou autres viandes, sur le milieu du jour. *Rich. Port.* Même réflexion à faire que ci-dessus. — » *Doner*, inviter, chercher à *dîner*: nous avons mal *diné*, etc.

Rem. 1^o. On dit le *diné*, ou le *dîner*: il est même plus usité de retrancher cette lettre en écrivant: et même quand on l'écrit, on ne la prononce pas. L'*Acad.* met les deux sans remarque.

2^o. *Moutarde après diné*, (st. prov.) Chose, qui vient trop tard, et lorsqu'elle n'est plus utile ou agréable. — *Qui dort diné*; le sommeil supplée à la nourriture. — On dit d'un homme dont on vante les richesses; *s'il est riche, qu'il dine deux fois*

fait. De celui qui ne se rend pas à l'auberge à l'heure du repas, et qui ne laisse pas de payer, que son assiette dîne pour lui. Et d'un homme ennuyeux et incommodé : quand je le vois, il me semble que j'ai dîné. Ce dernier est populaire.

DINEUR, s. m. 1°. Celui dont le repas principal est le dîné. — 2°. Grand mangeur. C'est un bon dîneur. Il ne se dit que dans cette phrase familière.

DIOCÉSAIN, AINE, s. m. et f. **DIOCÈSE**, s. m. [*Di-océsain*, *zène*, *Di-ocèze*; 3^e é fer. aux 2 1^{ers}, é moy. et long au dern. 4^e é moy. au 2d.] *Diocèse* est une certaine étendue de Pays, sous la juridiction d'un Evêque : *Diocésain*, qui est du Diocèse. « *Diocèse* bien réglé. » Il y a tant de Paroisses dans ce *Diocèse*. » Mgr. je suis votre *Diocésain*, votre *Diocésaine*. — Adj. m. Evêque *Diocésain*, l'Evêque du Diocèse dont on parle. » Il faut s'adresser à l'Evêque *Diocésain*.

Rem. *Fleury* avait voulu mettre une différence entre *Diocèse*, pris pour l'étendue d'une Province Ecclésiastique, qui comprend la Juridiction du Métropolitain et de ses Suffragans, et le même mot employé dans un sens plus limité, pour signifier l'étendue de la Juridiction de chaque Evêque. Il faisait ce mot fém. dans le 1^{er} sens, la *Diocèse*; et masc. dans le second sens, le *Diocèse*; mais il n'a pas été suivi. Ce mot est masculin en tout sens. *Dict. de la Géogr. Sacrée*.

DIPHTHONGUE, ou **DIPHTONGUE**, s. f. [*Diphthonghe*; 2^e lon. 3^e e muet : l'u ne se prononce pas; il n'est là que pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e] Terme de Grammaire. Jonction de deux voyelles qui se prononcent ensemble, et ne font qu'une seule syllabe; comme *piété*, *société*, *amitié*. Les *diphthongues* impropres, sont celles où l'on n'entend qu'une voyelle, quoiqu'ils s'écrivent par plusieurs: comme dans *j'aimai*, où *ai* a le son de l'é fermé. *J'éme*. — * L'Abé *Vallart* met mal-à-propos au nombre des *diphthongues* *eo*, *ua*, *ue*, *oué*, dans *géographie*, *nuage*, *atténué*, *joué*: mais les deux voyelles formant dans ces mots deux syllabes, ne doivent point être appelées *diphthongues*.

Rem. Dans le discours familier, presque tous les assemblages de voyelles se prononcent en *diphthongues*. On prononce *maté-*

Tome I.

riaux, *étudiant*, *joué*, etc. Mais dans le discours soutenu, il faut séparer ces voyelles, et prononcer *matéri-aux*, *étudi-ant*, *jou-é*.

DIPLÔME, s. m. **DIPLOMATIQUE**, adj. [2^e lon. au 1^{er}.] *Diplôme* est, 1°. une charte ancienne. *Diplôme de Charlemagne*. — 2°. Dans certains États, Lettres-Patentes du Souverain. Ce mot est sur-tout usité en Allemagne et dans les États du Nord. — *Diplomatique*, qui a rapport aux diplômes; *Recueil Diplomatique*. — S. f. L'art de reconnaître les diplômes authentiques. « *La diplomatique* a été fort perfectionnée dans le dernier siècle. — Plusieurs appellent ainsi la science des Négociateurs. — M. *Linguet*, en plaisantant, le dit du Négociateur lui-même. » Un ami de M. le Comte . . . vint voir l'ancien *Diplomatique*. — Cela ne peut être bon que dans le style comique ou critique et moqueur.

DIRE, v. act. et neut. [1^{re} lon. 2^e e muet.] Je *dis*, tu *dis*, il *dit*: nous *disons*, vous *dites*, ils *disent*; je *disais*, j'ai *dit*; je *dis*, je *dirai*; je *dirais*; *dis*, que je *dise*, je *disse*, *disant*. — Des composés de *dire*, il n'y a que *redire* qui fait come lui, *redites*: les autres forment régulièrement la 2^d personne au plur. du prés. de l'indicatif. Vous *contredisez*, *dédisez*, *interdisez*, *médisez*, *présisez*. Il n'y a que, *maudire*, qui double l's au pluriel; nous *maudissons*, vous *maudissez*, ils *maudissent*. — * Autrefois on disait, que je *die*, pour que je *dise*.

DIRE, 1°. exprimer, faire entendre par la parole. « *Dire* son avis, son sentiment, sa pensée. *Dire* du bien, du mal de quelqu'un. » *Dire* des duretés, des injures, des extravagances, etc. — 2°. *Réciter*: *dire* sa leçon, ses prières, son chapelet, son bréviaire. — *Dire* la Messe, la célébrer. — 3°. Il se prend quelquefois pour *juger*: Je ne sais que *dire* de tout cela: On ne sait qu'en *dire*. — 4°. S. m. Au Palais, ce qu'une des Parties a avancé. « *Le dire* du défenseur, *le dire* des témoins, des experts, etc. En conversation, au *dire* de tout le monde; prouver son *dire*. »

Rem. 1°. L'usage ayant prévalu que, *dire*, avec la prép. *de* devant l'infinitif, a le sens d'*ordonner*, quand on ne veut pas lui donner ce sens, il ne faut pas employer ce

G g g g

régime ; il faut se servir de la conjonction et de l'indicatif. » Quoique je vous *die de partir* (que je pars) dans cinq jours , ne laissez pas , je vous supplie , de m'écrire toujours. *Voiture.* — *Dire de partir* , est autre chose que ce que veut dire *Voiture* : ce n'est pas annoncer que l'on part : c'est ordonner , ou conseiller à un autre de partir. Le P. Bouhours pense que *dire* , en ce sens , est un gasconisme ; mais il ajoute , que ce gasconisme s'est établi à la Cour et à Paris , et que , quoiqu'il ne voulût pas l'employer en écrivant , il croit qu'on peut en user en conversation. Il n'est en effet que du style familier.

2°. *Dire* , a quelquefois trois régimes des noms , l'accusatif , le datif et l'ablatif. » Il a dit de vous à votre père tous les biens du monde.

3°. Le *que* , après *dire* , régit l'indicatif , quand le sens est affirmatif. » Il dit que vous l'avez maltraité. S'il est employé avec la négative , ou si le sens est interrogatif , il doit être suivi du subjonctif. » Je n'ai pas dit , ou ai-je dit que je l'eusse fait ? — Quand il est employé au conditionnel , plusieurs Écrivains lui ont fait régir le subjonctif , quoique le sens fût affirmatif. » On dirait que le livre des décrets ait été ouvert à ce Prophète. Boss. » Vous diriez qu'il ait l'oreille du Prince , ou le secret du Ministre.

On dirait que le ciel , qui se fond tout en eau ,
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau.

Boil.

On dirait , et vous diriez , signifient alors , il semble , et ils en prennent le régime. Voyez SEMBLER.

4°. Quand le verbe , qui est régi par *dire* , se rapporte à son nominatif , on peut mettre ce verbe à l'infinitif. » Il dit avoir tout entendu , est mieux que , il dit qu'il a tout entendu ; mais celui ci pourtant est régulier. » Si quelqu'un nous dit connaître un de ces hommes merveilleux (qui savent tout) assurons-le , sans hésiter , qu'il est la dupe des prestiges d'un Charlatan. J. J. Rouss. de l'Imitation Théâtrale. — L'Acad. ne met point d'exemples de tous ces régimes ; mais ils n'en sont pas moins admis par l'usage.

5°. *Trouver à dire* a deux sens ; trouver qu'il manque quelque chose ; on a trouvé à dire à cette somme. » Il s'y est trouvé à

dire un écu ; et on parlant des personnes. » On vous a trouvé à dire dans cette assemblée. (On dit aussi , en ce sens , il y a bien à dire , il s'en faut bien. » Il lui a acheté pour mille écus de dentelle. — Il y a bien à dire). — C'est aussi trouver à reprendre.

» Que trouvez-vous à dire à cette action ?

6°. *Faire dire* régit le datif de la personne , et non pas l'accusatif : On lui a fait dire tout ce qu'on a voulu , tout ce qu'il savait , et non pas , on l'a fait dire , etc.

7°. On emploie quelquefois après *dire* , la prép. *de* devant un nom , au lieu de la conjonct. *que* devant un verbe. » On eût dit d'un Démoniaque , quand il récitait ses vers , dit Boileau de Santéuil , pour dire : on eût dit que c'était un démoniaque. » Vous diriez d'un ressort qui vient à se détendre , au lieu de , vous diriez que c'est un ressort , etc. Ces phrases sont fort extraordinaires , et ne passent pas le style familier.

8°. *Se dire* , régit les noms sans préposition (au nominatif). » Il se dit votre parent ; il dit être , etc. Le P. Barre lui fait régir l'infinitif des verbes. » Les autres se disoient descendre des différentes peuplades des Germains. Hist. d'Allem. Ce régime des verbes est inusité.

9°. *Disons mieux* , fait tout seul un membre de phrase isolé : il n'a point de régime : » Il est le Protecteur des malheureux. *Disons mieux* : il en est le Père. Quand on veut lui donner un régime , il faut répéter *disons*. Mascaron n'a pas eu cette attention. « *Disons mieux que* le Ciel inspira le moyen de satisfaire le vainqueur et le vaincu. Il fallait : *disons mieux : disons que* le Ciel , etc. — *Je ne dis pas* , est un tour d'éloquence , une figure de rhétorique. Il signifie quelquefois non-seulement. » C'est à Descartes que la Physique doit , je ne dis pas sa renaissance , mais ses premiers commencemens. Paulian , Dict. de Phys. — *Tout est dit* : il n'y a plus de ressource. » *Tout est dit* : tous vos efforts sont inutiles. Moreau. Il est tout au plus du style médiocre de dissertation. — Il signifie aussi , n'en parlons plus. » Vous me devez ; vous n'êtes pas en état de me payer : tout est dit , j'attendrai. MARIN. Julie.

10°. *Gresset* se sert de *dire* pour parler , et de *parleur* pour Orateur :

Éloge unique et difficile à croire ,
Pour tout parleur , qui dit publiquement ,
Nul ne dormoit dans tout son auditoire :

Ver-vert.

Cela peut se passer en vers ; mais en prose, cela ne vaudrait rien, même dans le style badin. *Dire* n'a pas cet emploi.

On dit familièrement, *Dire* à quelqu'un *son fait*, lui parler fortement. *En dire pis que pendre*, en parler fort mal. — *Cela s'en va sans dire* (quelques-uns ajoutent, comme le *breviaire de Messire Jean*), cela est tout simple, et coule de source; il n'est pas nécessaire de le dire. » Vous ne sauriez trop aimer *Branças*, *La Garde et d'Hacqueville*. Pour l'Ab. de Grignan, *cela s'en va sans dire*. Sév. » Il lui a acheté pour mille écus de dentelle. — Et sans marchander, je parie. — *Cela s'en va sans dire*. TH. D'ÉDUC.

* *Se dire*, pour *dire*, est un gasconisme commun à toutes les Provinces méridionales. » Il ne sait ce qu'il se dit, pour, ce qu'il dit. » J'étais si troublé, que je ne savais ce que je me disais, etc.

On dit, figurément (st. famil.) *cela ne dit rien*, ne signifie rien, et dans la place où il est, ne sert de rien. » Tels ornemens dans ce tableau, *ne disent rien*. — Elle a de beaux yeux, mais ils *ne disent rien*, ils ne sont pas animés. — *Le cœur me le dit*, j'en ai quelque pressentiment. » *Le cœur me dit que cela arrivera*. — *Il y a bien à dire, il y a tout à dire* entre ces deux personnes : il y a bien de la différence. — *Cela soit dit en passant*. C'est ce que dit quelqu'un qui fait quelque léger reproche en peu de mots. — *C'est tout dire, pour tout dire, pour dire en un mot*, signifie qu'il n'y a rien qui ne soit renfermé dans ce qu'on a dit, ou qu'on va dire. — *Il dit d'or*, il parle bien, on ne peut mieux dire, mieux parler. C'est ce qu'on dit, quand quelqu'un dit quelque chose qui flatte nos sentimens ou nos desirs. — *Cela vous plaît à dire*, répond, par modestie, celui qu'on loue. — *S'il vient à bout de ce qu'il entreprend, de ce dont il se vante, je l'irai dire à Rome* : on veut dire par là, qu'on croit la chose impossible, ou très-difficile, qu'on n'espère pas qu'elle ait lieu.

DIRECT, ECTE, adj. DIRECTEMENT, adv. DIRECTEUR, TRICE, s. m. et fém. [*Dirèk*, *rèkte*, *rèkteman*, *teur*, *trice*; 2^e moyen, 2^e e muet au 2d et 3^e] *Direct*, droit. Rayon *direct*, par opposition à rayon *réfléchi*. En termes d'*Astronomie*, mouvement *direct*

d'unastre, son mouvement d'Occident en Orient, et suivant les signes du zodiaque. — En termes de *généalogie*, ligne *directe*, ligne des descendans, par opposition à ligne *collatérale*. — En termes de *Droit*, Seigneur *direct*, dont une terre, une maison, etc. relèvent, Seigneurie *directe*, droits d'un Seigneur sur un héritage, qui relève directement de lui.

DIRECTE, s. f. L'étendue du Fief d'un Seigneur direct. » Cette maison est dans la *directe* d'un tel Seigneur, d'un tel chapitre, etc.

DIRECTEMENT, en ligne directe. » Les deux pôles sont *directement* opposés. — Au figuré, entièrement : ces deux hommes sont *directement* opposés dans leurs sentimens, etc. — *S'adresser directement* à quelqu'un :

DIRECTEUR, qui conduit, qui règle, qui dirige. *Directeur* d'une entreprise, d'un ouvrage. *Directrice* d'une troupe de Comédiens. — *Directeur de conscience*, ou simplement, *Directeur*, qui a soin de la conscience de quelqu'un. On le dit quelquefois pour *Confesseur* : c'est mon *Directeur*. » Il est des personnes qui ont un *Confesseur* et un *Directeur*. Dans certains Couvens de Filles, on donne le titre de *Directrice* à la Maitresse des Novices.

DIRECTION, s. fém. DIRIGER, v. act. [*Dirèk-cion*, en vers *ci-on*, *dirigé*; 2^e e moy. au 1^{er}, dern. é fer au 2d.] *Diriger* est, 1^o. conduire, régler. *Diriger* une compagnie. *Diriger* la conscience d'une personne, ou, *diriger* une personne. *Diriger* une maison religieuse. = 2^o. Tourner de quelque côté. *Diriger* ses pas, sa course, son vol, ses regards vers, etc.

DIRECTION, 1^o. Conduite. Prendre la *direction* d'une affaire. = 2^o. Dans les Fermes, l'emploi du Directeur, et le pays où s'étend sa commission. = 3^o. *Direction de l'aimant*, la propriété qu'il a de tourner un de ses pôles vers le Pôle arctique.

Rem. Dans son sens propre et naturel, *direction* n'a point de pluriel. Les Allemands et les Anglais, les Anglais sur-tout, l'emploient dans ce nombre, et leurs traducteurs les copient fidèlement. Ils lui donnent le sens d'*Instructions*. » Il fut encore à portée de profiter des *directions* de plusieurs hommes célèbres, qui vivoient alors. *Formey*. » On donna les mêmes *directions* (instructions) au maître de l'Anne. *Voy. d'Anson*. » Ce sont

là les meilleures *directions* que je puisse fournir à ceux de nos navigateurs, qui seront à l'avenir destinés pour la Mer du Sud. *Ibid.* — Rousseau a aussi employé ce mot au pluriel, mais c'est dans un ouvrage demi-matrotique.

Dans ces conseils, dont les *directions* font le destin de tant de Nations.

DIRECTOIRE, s. m. [*Dirèk-toà-re*; 2^e. é moy. 3^e. Ion. 4^e e muet.] 1^o. Ordre pour régler la manière de dire l'office et la messe dans l'année courante. — 2^o. En certains pays, Tribunal chargé d'une direction civile ou militaire.

* **DIRECTORAT**, s. m. Mot employé par Ménage. » Je me souviens, dit-il, d'avoir oui dire à M. Gombaud, que sous son *Directorat* (à l'Académie Française), ces Messieurs ayant opiné plusieurs jours, avec aparat, pour condamner une de ces stances (de Malherbe), quand il opina, et il opinait le dernier, en qualité de Directeur, il ne dit autre chose, sinon, Messieurs, je voudrois l'avoir faite. — Ce mot n'a pas passé. Il pourrait quelquefois être utile.

DIRIGER. Voy. **DIRECTION**.

DIRIMANT, adj. masc. Terme de droit canonique. *Empêchement dirimant*, défaut qui emporte la nullité du mariage.

* **DISANT**, ANTE, On disait autrefois *bien-disant*, pour *disert*, *éloquent*. On ne le dit plus que par raillerie. Le *Rich. Port.* le remarque de même.

* **DISCALZE**, adj. et subst. Barbarisme employé par l'Auteur de la vie de St. Pierre d'Alcantara. On dit, *dé. haussé*.

DISC. Quand cette syllabe est devant un e ou un i, l's ne se prononce pas. *Discerner*, *disciple*; pron. *dicèrné*, *diciplé*.

* **DISCÉDER**, v. n. Néologisme peu heureux. » Cela vous étonneroit sans doute, mais cela ne vous feroit pas changer d'avis, parce que vous êtes bien résolu de n'en *discéder* jamais. L'Ab. Bergier à J. J. Rousseau.

DISCERNABLE, adj. Qui peut être discerné. C'est un mot de Leibnitz. » Deux gouttes d'eau ou de lait, regardées par le microscope, se trouveront *discernables*. — Ce mot est inusité, mais il serait utile.

DISCERNEMENT, s. m. **DISCERNER**, v. act. [*Dicèrneman*, *cèrné*; 2^e é ouv. 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] *Discerner*, est distinguer une chose d'une autre. *Discernement* est la distinction que l'on en fait.

Discerner les couleurs l'une de l'autre, en faire le *discernement*. » *Discerner* le vrai du ou d'avec le faux, le flateur d'avec l'ami.

Rem. *Discernement* se dit sur-tout de cette faculté de bien distinguer les choses, et d'en juger sainement. » Esprit de *discernement*. Avoir beaucoup de *discernement*.

Discernement, jugement (synon.). Le 1^{er} n'a pour objet que ce qu'il y a à savoir, et se borne aux choses présentes; le second s'attache encore à ce qu'il y a à faire, et pousse ses lumières dans l'avenir. Le *discernement* démêle le vrai et le faux, les perfections et les défauts, les motifs et les prétextes; le *jugement* sent le rapport et la conséquence des choses, et en prévoit les suites et les effets. Enfin, l'on peut dire du *discernement*, qu'il est éclairé, qu'il rend les idées justes, et empêche qu'on ne se trompe, en donant dans le faux ou dans le mauvais; et l'on peut dire du *jugement*, qu'il est sage, qu'il rend la conduite prudente, et empêche qu'on ne s'égare en donant dans le travers ou dans le ridicule. » Lorsqu'il est question de choisir, ou de juger de la bonté ou de la beauté des objets, il faut s'en rapporter aux gens qui ont du *discernement*. Lorsqu'il s'agit de faire quelque démarche, ou de se déterminer à prendre quelque parti, il faut suivre le conseil des personnes qui ont du *jugement*. — Les Arts et les Sciences veulent du *discernement*: il est plus ou moins délicat, selon la finesse de l'esprit, et l'étendue des connaissances. Le *gouvernement* et la *politique* demandent du *jugement*; il est plus ou moins sûr selon la force de la raison, et l'habitude de l'expérience. — Qui n'a point de *discernement* est une bête: qui manque tout-à-fait de *jugement*, est un étourdi. GIR. Synon.

DISCIPLE, s. masc. [*Diciplé*: dern. e muet.] Celui qui apprend d'un maître quelque science, ou quelque art libéral. » Instruire, former ses *Disciples*. Les *Disciples* de Platon, d'Aristote, de St. Augustin, de St. Thomas, ceux qui suivent leur doctrine. — Les *Disciples* de J. C. les Chrétiens. V. ÉLÈVE.

DISCIPLINABLE, adj. **DISCIPLINE**, s. fém. **DISCIPLINER**, v. act. [*Diciplinable*, *pline*, *pliné*; 4^e dout. au 1^{er}, e muet au 2^d, é fer. au 3^e.] *Discipline* est, 1^o. Instruction, éducation. Être sous la *discipline* d'un maître sévère. » Il y a des animaux ca-

pables de discipline. — 2°. Règlement ordre, conduite. » La discipline ecclésiastique, religieuse, militaire. Rétablir la vigueur de l'ancienne discipline.

— 3°. Fouet de cordelettes dont on se sert pour se mortifier, ou pour châtier ceux qui sont sous notre conduite. Prendre ou se donner la discipline. Ordoner la discipline, donner la discipline.

DISCIPLINER se dit dans le 2d. sens de discipline; régler, tenir dans l'ordre. On le dit sur-tout des troupes. Discipliner des gens de guerre. Soldats bien ou mal disciplinés; compagnie, armée, bien ou mal disciplinée. — Et dans le 3^e sens. » Il a été discipliné en plein Chapitre. Les Religieux se disciplinent une ou deux fois la semaine.

DISCIPLINABLE, docile, capable d'être discipliné (n°. 1°.) L'éléphant est de tous les animaux le plus disciplinable. » Ce jeune homme n'est pas disciplinable. Parmi les chiens, il y a des espèces plus disciplinables. Le Gendre.

Rem. * On disait autrefois, les belles disciplines : on dit aujourd'hui les belles lettres. » Il n'étoit pas moins l'oracle de toutes les belles disciplines, que celui de la Justice et des Loix. Mascaron. — Même en se servant du mot Belles-Lettres, on ne dirait point toutes les belles-lettres, ni qu'un Magistrat ou tout autre en est l'oracle. Tout cela est du vieux style.

* Bossuet s'est servi de discipline, dans le sens d'exactitude : autre signification de ce mot, surannée et inusitée aujourd'hui » Nous, qui expliquons l'Écriture avec une discipline plus sévère. On dirait aujourd'hui, avec une exactitude, ou une attention plus scrupuleuse.

DISCONTINUER, v. act. DISCONTINUATION, s. fem. [Diskontinu-é, nu-acion; devant l'e muet l'u est long : il discontinue; au futur et au conditionnel, l'e muet ne se prononce pas : il discontinuera, discontinuerait : prononcez discontinuera, nûre; l'û est long.] Discontinuer, c'est interrompre ce qu'on avoit comencé. Discontinuation, interruption pour un temps de quelque action, de quelque ouvrage. » Discontinuer un ouvrage, un bâtiment, ses études. » Travailler sans discontinuation — Neutralement : » la pluie a discontinué. » La guerre, depuis dix ans n'a pas discontinué. » La discontinuation du travail, du commerce, de la guerre.

Rem. Discontinuer régit la prép. de devant les verbes. » Il a discontinué d'étudier, de travailler. » Depuis trois jours, la pluie n'a pas discontinué de tomber avec la même rapidité, le vent de souffler avec la même fureur.

* DISCOLE. Voy. DYSCOLE.

DISCONVENANCE, s. fem. DISCONVENIR, v. neut. [2^e longue, 3^e e muet, 4^e longue au premier.] Ces deux mots, qui ont la même source, n'ont pas grand rapport dans leur signification. Le 1^{er} se dit des choses. Manque de convenance, disproportion, inégalité. Les mariages ne sont pas heureux, quand il y a une grande disconvenance d'âge. Trév. — Le second se dit des personnes : ne pas convenir, ne pas demeurer d'accord d'une chose. Il régit de devant les noms et les verbes. » Il ne disconvient pas du fait : il disconvient de l'avoir dit. — Dans les temps composés, il prend l'auxil. être : » Il n'en est pas disconvenu, et non pas, il n'en a pas disconvenu.

Rem. Ce verbe régit quelquefois la conjunct. que avec le subjonctif, précédé de la négative ne : » Je ne disconviens pas qu'il ne puisse résulter quelque inconvénient de cet article. Avec ce régime, disconvienir ne s'emploie qu'avec la négative, et il en exige une autre devant le verbe régi. Quelques Auteurs ont retranché cette particule ne devant le régime. » On ne disconvient pas que le plaisir des sens puisse coopérer au bonheur. Le Spectacle enchanteur des merveilles de la nature le manifeste à chaque instant. Il fallait, ne puisse coopérer, etc. » Je ne puis disconvienir qu'il règne à Ganjam un dérèglement de mœurs, qui n'a rien de semblable dans toute l'Inde. Let. Edif. Il fallait : qu'il ne règne, etc. — L'Acad. met cette négative dans un de ses exemples. » Vous ne sauriez disconvienir qu'il ne vous en ait parlé.

2°. Il y a un choix à faire entre le régime de la prép. de, et celui de la conjonction que. En général, quand le verbe régi ne se rapporte pas au sujet de la phrase (au nominatif de disconvienir), il faut se servir du dernier régime. » Il ne disconvient pas que je ne le lui aie dit; que je ne l'en aie averti. Quand il s'y rapporte, il faut distinguer le fait du droit. Lorsqu'on ne parle que du fait, on met de; quand on parle du droit, on se sert de que. » Il ne disconvient

nait pas de l'avoir dit, et qu'il n'ait fort mal fait de le dire.

* DISCORD, subst. masc. Discorde. L'Académie se contentait de dire qu'il est vieux, et qu'il n'est guère d'usage qu'en vers. Elle a continué de le dire de même dans la dernière édition. Le P. Bouhours, au contraire, a dit depuis longtemps, que les bons Poètes ne s'en servaient plus. Racine, qui l'avait employé dans les *Frères Ennemis*, ne l'employa plus dans les autres Tragédies.

Et que le Ciel vous mit, pour finir vos discords,
L'un parmi les vivans, l'autre parmi les morts.

On s'en servait ordinairement au pluriel. Matherbe l'a pourtant employé au singul.

Mais après lui, notre discord,
N'aura plus qui dompte sa rage.

Il dit ailleurs :

Le discord sortant des enfers.

Et ailleurs aussi, nos discors, sans d devant l's. Ménage dit que le mot est beau, et que tous nos meilleurs Poètes modernes (de son temps) ne font point difficulté de s'en servir. Voilà encore un mot qu'ont laissé perdre les Poètes. Que ne le rapellent-ils dans une langue d'où il a été banni, et où il serait utile ?

DISCORDANT, ANTE, adj. [3^e lon. 4^e e muet.] Qui n'est point d'accord, ou qu'on ne peut que difficilement accorder. Il se dit des voix et des instrumens de musique. Voix discordante, instrument, ton discordant. — On le dit aussi des caractères, des humeurs. Caractères discordans, humeurs discordantes. » Des gens dont les principes et les intérêts sont si discordans. Anon. — Mais on ne le dit point des personnes même, et je ne voudrais pas imiter Bossuet, qui parle d'hommes discordans, qui ne s'accordent pas. Ils sont persuadés que les hommes discordans sur la religion, ne sauroient se réunir dans les mêmes complots. — Bossuet l'emploie ailleurs, en parlant des choses avec la prép. de pour régime. » Il y ajoutoit des notes latines, qui n'étoient pas moins discordantes de son livre. Dans cet endroit, et l'emploi du mot et le régime, sont également irréguliers. — Plus récemment, on a dit discordant avec, qui vaut mieux. » Souvent son unique but (d'Euripide.) est d'exposer des situations théatrales, quelque discordantes qu'elles soient avec son sujet. Journ. de Mons.

DISCORDE, s. f. DISCORDER, v. neut.

[3^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] Discorde, dissension, division entre deux ou plusieurs personnes. » Semer, nourrir, entretenir, fomenter la discorde. » Ce sont des discordes perpétuelles. — Discorde est aussi le nom d'une Déesse fabuleuse. Elle jeta, au milieu des Dieux, une pomme d'or, qui fut entre eux un sujet de dissension. De là, l'expression : pomme de discorde, sujet, cause de division. » Ce mariage a été pour les deux familles, une pomme de discorde. — Cette expression, ayant son origine dans la Fable, ne doit pas, ce semble, être admise dans le langage de la Religion. St. Paul, dit le P. Griffet, jette adroitement parmi eux une pomme de discorde. Ann. Chrét. C'est un manque d'attention dans cet estimable et laborieux Ecrivain.

DISCORDER, ne se dit qu'en Musique. Être discordant. Danet l'avait mis ; Trév. se contente de dire qu'il est de peu d'usage. Il ne l'est du tout point dans le discours ordinaire.

DISCOURS, s. m. [Dis-kou-reur, réu-ze, ri.] Grand parleur, grande parleuse. Les Grecs même, tout grands discoureurs qu'ils étoient, ont repris dans Homère cette intempérance de paroles, comme un défaut considérable du discours. P. Rapin. — Quand il est seul, il se prend en mauvaise part : il n'est un éloge que quand il est associé à quelque épithète honorable : C'est un beau discoureur, il parle agréablement, mais sans solidité. Ainsi, cette expression tient du blâme et de la louange. Il fait le beau discoureur, il affecte de bien parler, et il se plaît à parler long-temps.

DISCOURSÈSE, a été employé adjectivement par M. Linguet. » Cette anecdote n'est pas une des moindres preuves du danger de ces assemblées discoureuses (les Parlemens d'Angleterre), où, sous prétexte d'approfondir les intérêts d'une Nation, on la compromet bien plus souvent qu'on ne la sert.

DISCOURIR, parler sur une matière avec quelque peu d'étendue. Il régit de, ou sur. » Socrate discourut de, ou sur l'immortalité de l'âme. Sur me paraît le meilleur. — Ne faire que discourir, ne dire que des choses frivoles et inutiles.

DISCOURS, s. m. [Dis-kour; devant une voyelle kourz.] Propos, assemblage de paroles, pour expliquer ce que l'on pense. Trév. Acad. Manière de parler d'une personne. Rich. Port. Cette dernière définition ne vaut rien.

elle exprime une circonstance du discours, et non le discours lui-même. » *Discours* familier, ou soutenu; fleuri, ou véhément; raisonnable, ou extravagant. Faire de longs discours, des discours en l'air. Interrompre le discours, reprendre le fil du discours. — Il se prend plus particulièrement pour une pièce d'éloquence: l'*Acad.* dit, soit en prose, soit en vers: mais quand on dit discours tout seul, on l'entend d'un discours en prose. » Il a fait un beau discours sur cette matière. Dans ce discours, il s'est élevé avec force contre le luxe, contre l'irréligion. — *Discours en vers.* Ils sont rares aujourd'hui; ils n'ont même jamais été fort communs. On n'a pas souvent donné ce titre à des ouvrages de poésie.

* DISCOURTOIS, OISE, adj. DISCOURTOISIE, s. f. Ils sont vieux, et c'est dommage. On ne les dit plus que par dérision. On dit, impoli, impolitesse.

DISCRET, ÈTE, adj. DISCRÈTEMENT, adv. DISCRÉTION, s. f. [2^e é moy. aux 3 1^{er}, é-fer. au 4^e: *Distrè, krète, krèteman, krècion.* Il faut savoir gré à l'*Acad.* de n'avoir pas écrit *discrette* avec 2 t: mais il n'est pas aisé de deviner pourquoi elle écrit *discrete* avec l'acc. grave sur la 2^e, et *discrètement* avec l'acc. aigu: l'*e* est moyen dans l'un comme dans l'autre; il faut donc les marquer tous deux du même accent.] *Discret*, 1^o. Sage et retenu dans ses paroles et ses actions, qui sait se taire et parler à propos. » Il est extrêmement discret. — Il ne se dit des choses que relativement aux personnes. » Il en a usé d'une manière tout-à-fait discrète. Conduite discrète, etc. = 2^o. Qui sait garder le secret, et qui le garde fidèlement. Cet homme est fort discret: Cette femme n'est guère discrète. = *Discrètement*, d'une manière discrète. Parler, en user, se conduire, agir discrètement.

DISCRÉTION, prudence, retenue, science des égards. *Trév.* Judicieuse retenue, circonspection dans les actions et dans les paroles. *Acad.* Prudence, retenue, conduite discrète. *Rich; Port.* A tout prendre, la définition de l'*Acad.* est la meilleure. » Il a beaucoup de discrétion: il n'a point de discrétion. » Agir, parler avec discrétion.

On dit adverbialement, à discrétion, sans régime, et à la discrétion, avec la prép. de. Les soldats vivent à discrétion chez leurs hôtes, quand ils y vivent sans discipline et sans autre règle que leur volonté. » Cette Ville s'est rendue à discrétion, sans condition, et

s'en remettant à la clémence du Vainqueur. Avoir du pain, du vin, etc., à discrétion, sans qu'on le règle, et tant qu'on peut en manger, ou en boire. » Elle me mit aux mains avec un reste de ragoût de la veille et des volailles froides, une bouteille de vin presque pleine, et du pain à discrétion. *MARIV.* » Elle se voyoit enlever l'espoir d'une soirée où elle auroit fait la commère à discrétion, c. à d., tant qu'elle auroit voulu. *Id.* = Se mettre à la discrétion de quelqu'un, se livrer entièrement à sa volonté. » Je suis, ou, je me suis mis à la discrétion de cet homme cruel et impérieux. » Quand le salut de l'Hespérie, quand celui de Salente et d'Idoménee sera à votre discrétion, serez-vous contents? — Se remettre à la discrétion de quelqu'un, c'est s'en rapporter à son jugement, à son équité. » Je me mets à votre discrétion, à sa discrétion.

Rem. * *Discrétion*, en anglais, a plus d'étendue qu'en français. Il se prend souvent pour *prudence, habileté.* *M. Targe* le traduit toujours littéralement. Il dit d'un *Stathouder*, qu'il se conduisit avec autant d'industrie que de discrétion. L'un et l'autre mot sont impropres en ce sens, dans notre Langue.

DISCRÉTION, est aussi ce qu'on gage, ou qu'on joue, sans le marquer précisément, et le laissant à la volonté de celui qui perdra. Gageons, jouons une discrétion. Perdre, gagner une discrétion.

DISCULPER, v. a. [*Disculpé; 3^e é-fer.*] Justifier d'une faute imputée. *Acad.* Excuser, pallier une faute, tâcher de justifier une action. *Trév.* Purger d'une faute imputée. *Rich; Port.* La définition de *Trévoux* ne vaut rien; car *disculper*, ce n'est pas seulement excuser, pallier, tâcher de justifier, c'est justifier en effet. Il régit de: » Ses amis l'ont disculpé de ce dont on l'accusoit. Il se dit aussi avec le seul régime absolu. » Cette dernière action l'a pleinement disculpé dans le public, auprès du Prince. — On l'emploie le plus souvent avec le pron. pers. » Il s'en est disculpé: Je veux me disculper envers lui, ou, auprès de lui.

Rem. Ce mot vient de l'italien *discolpare*, et il y a apparence que nous le devons au Cardinal Mazarin. *Bouh.*

* DISCURSIF, IVE, adj. Ce mot est vieux. *Mallebranche* l'a employé pour *discureur*: » Leurs esprits seront toujours foibles, superficiels et discursifs, si leurs vo-

fontés demeurent toujours légères, inconsistantes et volages. — L'Acad. dit que c'est un terme de Logique: « L'homme a la faculté *discursive*, c. à d., qui tire une proposition d'une autre par le raisonnement. C'est de la vieille Logique.

DISCUSSION, s. f. DISCUTER, v. act. [*Disku-sion*, en vers, *ci-on*; *diskute*.] Plusieurs Écrivains ont écrit *discussion* avec un *t*, entr'autres, *Bossuet*, *Rousseau*, *Bougainville*, l'Ab. *Bergier*, etc. Dans le *Dict. Gram.* on le condamne; mais il semble qu'à consulter l'analogie il devrait être préféré, puisqu'il vient de *discuter*; au lieu que *discussion* n'a de plus pour lui que l'étymologie latine *discussio* et quelques Dictionnaires. Les Auteurs sont partagés.

DISCUTER, c'est 1°. Examiner une question, une affaire avec soin, avec exactitude; en bien considérer le pour et le contre. « *Discuter un point de droit, la vérité d'un fait.* » Cette affaire a été bien discutée. = 2°. *Discuter*, se dit au Palais, des personnes. *Discuter un débiteur, discuter ses biens*, les faire vendre par autorité de Justice. « Il faut discuter le principal obligé, avant que d'attaquer la caution.

Rem. Un Auteur moderne fait ce verbe neutre, et lui fait régir l'ablatif. « Les matières de la Religion exigent, outre une foi vive, une étude très-approfondie, avant qu'on soit en état d'en discuter solidement. L'Ab. *Henn.* Peut-être faut-il lire *disputer*; alors le régime serait exact: *en disputer*, et *les discuter*; mais le mot serait moins propre avec l'adverbe *solidement*. — Mde de *Genlis* l'emploie aussi neutralement, avec la prép. *sur* pour régime. « Je vois mon pere, entouré de Juges, discutant froidement sur l'intérêt le plus cher à mon cœur. *Th. d'Educ.* Le Magistrat. Et M. *Targe*. » Voulant satisfaire la curiosité de la Reine, on discuta sur ce bill. *Hist. de Smollet*. L'emploi de ce verbe avec ce régime est inusité. On dirait avec l'actif, discutant l'intérêt; on discuta ce bill.

DISCUSSION, a les deux sens de *discuter*: C'est une affaire de discussion, de longue discussion. Faire une discussion de biens, etc.; mais il a un 3° sens, que n'a pas le verbe *dispute*, *contestation*. On dit: « Ils ont eu une grande discussion ensemble; mais on ne dit pas, ils ont discuté ensemble.

DISERT, ERTE, adj. DISERTEMENT, adv. [*Dizér*, *zérte*, *zérteman*; 2° l'ouv. 3°

e muet.] Qui parle aisément et avec quelque élégance. « Il est plutôt disert qu'il n'est éloquent; il parle *disertement*. — Ces mots sont tout au plus du style médiocre, du style de critique et de dissertation.

C'est devant eux que vos langues *disertes* Pourront prêcher leurs rares découvertes.

Rouss.

* On l'a fait autrefois substantif. MAYNARD dit, dans un Sonnet à GOMBERVILLE:

Rome plaint les *Diserts* qu'Auguste a caressés.
Tés écrits ont enfin guéri la Renommée
De l'amour qu'elle avoit pour les siècles passés.

Disert, *éloquent* (synon.) Ces deux termes caractérisent également un discours d'aparat. Le discours *disert* est facile, clair, pur, élégant et même brillant; mais il est faible et sans feu; le discours *éloquent* est vif, animé, persuasif, touchant; il émeut, il élève l'âme, il la maîtrise. — Ces epithètes se donnent également aux personnes, et pour les mêmes raisons. Supposez à un homme *disert* du nerf dans l'expression, de l'élevation dans les pensées, de la chaleur dans les mouvemens, vous en ferez un homme *éloquent*. Beauzée.

DISETTE, s. f. * DISETTEUX, BÛSE, adj. [*Dizète*, *zè-zèl*, *zèl zè*; 2° e moy. au 1° e, é fer. aux 2 autres, 3° e muet au subst., longue à l'adj.] *Disette*, nécessité, manque de quelque chose nécessaire. *Acad.* Cherté, défaut de vivres, besoin de quelque chose; pauvreté. *Trév.* Pauvreté, défaut de vivres, ou d'autre chose. *Rich. Port.* La définition de *Trévoux* me paraît la meilleure, parce qu'elle rassemble mieux tous les emplois de ce mot. « *Disette de vivres; grande disette de toutes choses.* — Figurément, dans une telle langue il y a une grande disette de mots. — Voy. BESOIN.

* DISETTEUX, qui manque des choses nécessaires. *Acad.* Qui a disette. *Trév.* — Ce mot est vieux. *Furetière* s'en est servi dans son Factum contre l'Académie. « Ils travaillent à rendre la Langue pauvre et disetteuse. L'Auteur des *Réflexions* dit que ce mot n'est pas d'usage. L'Acad. ne le désapprouvait point d'abord; mais dans les dernières éditions, elle dit qu'il est vieux. — Deux Auteurs célèbres l'ont employé depuis peu. « La classe laborieuse et disetteuse est composée de familles où il se trouve des enfans qui n'ont pas encore la force de rien gagner. *Linguet*. » La vic dure et disetteuse des Sauvages. *Raynal*.

DISEUR, BÛSE, adj. [*Di-zeur*, *zèl-zè*; 2°

2^e lon. au 2d, 3^e e muet.] Celui, celle qui dit. L'emploi de ce mot est borné aux phrases suivantes. *Diseur de bons mots; diseuse de bagatelles: Diseur de nouvelles; diseur, diseuse de riens, de sornettes.* — *Un beau diseur*, un homme qui affecte de bien parler. » Gaumin étoit un des esprits agréables et des beaux diseurs de son temps. *Sabot. Trois Siècles.* — * Mde de Sévigné emploie *diseuse* tout seul, sans épithète et sans régime. » Vous voudriez donc que je visse votre cœur sur mon sujet : je suis persuadée que j'en serois contente : vous n'êtes point *une diseuse*; vous êtes assez sincère.

DISGRÂCE, s. f. DISGRACIÉ, ÉE, adj. DISGRACIER, v. a. [Il convient de mettre un accent circonflexe sur l'*â* du 1^{er}; parce qu'il est long : on n'en met point sur l'*a* des autres, parce qu'il est bref. L'*Acad.* écrit *grâce* avec l'acc., et *disgrâce* sans acc.] *Disgrâce*, 1^o. Diminution, perte de faveur. *Trév.* Perte, privation des bonnes grâces d'une personne puissante. *Acad.* Ce qui est opposé à la faveur et au crédit. *Rich. Port.* Cette dernière définition ne vaut rien; celle de *Trév.* peut passer; la meilleure est celle de l'*Acad.* » On ne sait d'où vient *sa disgrâce*, la cause, le sujet de sa disgrâce. *Tomber en disgrâce.* Encourir la *disgrâce du Prince.* Durant *sa disgrâce*, etc. = 2^o. Infortune, malheur. » Il lui est arrivé *une disgrâce.* » La patience dans les revers et les *disgrâces*, est une vertu bien rare.

DISGRACIER, cesser de favoriser quelqu'un, le priver de ses bonnes grâces. *Acad.* — *Trév.* ajoûte; éloigner quelqu'un de sa présence, lui ôter la faveur, la protection qu'on lui donnait. Cette addition est utile. » Le Roi le *disgracia.* » Ses imprudences l'ont fait *disgracier.*

DISGRACIÉ, ou, *disgracié de la nature*, qui a quelque chose de défiguré, de ditormé en sa personne. » On ne saurait voir une personne plus *disgraciée.* » Il est fort *disgracié de la nature.*

Rem. Le P. Bouhours n'aimait point qu'on dit *encourir la disgrâce du Prince; tomber dans la disgrâce de Dieu.* Il ne pouvait souffrir non plus *disgracié* tout seul, pour *disgracié de la nature*; mais ces expressions se sont toujours plus accréditées; les premières dans tous les styles, l'autre dans le style familier seulement.

DISGRACHEUX, EUSE, adj. [*Disgracieux, cieus-ze*, en vers, *cieus*; 3^e lon. 4^e e muet.]

Tome I.

Désagréable. Il se dit plus souvent des choses que des personnes. » Un homme *disgracieux*, une femme *disgracieuse*. Événement, accident *disgracieux*; aventure *disgracieuse*. — M. Targe lui donne le sens de, *qui n'est pas gracieux, asable.* Il dit, d'après Smollet, de Guillaume III : Froid parent, mari indifférent, homme désagréable, Prince *disgracieux*. En ce sens, c'est un anglicisme.

* DISGRÉGATION, s. f. DISGRÉGER, v. a. L'*Acad.* ne met que le substantif. Ce sont des termes de Philosophie qui vieillissent, et sont aujourd'hui peu usités. Le blanc cause la *disgrégation de la vûe*, *disgrège la vûe*, la blesse et l'égare, à cause des rayons qui la frappent de tous les côtés. On a dit autrefois, que les Juifs étoient *disgrégés* et dispersés par le monde. *Trév.* Il est encore plus vieux en ce sens.

DISJOINDRE, v. a. Séparer des choses qui étoient jointes. Ce verbe est peu usité. L'*Acad.* n'en cite qu'un exemple, qui est de la Pratique. » *Disjoindre* une instance en Justice. — Mde de B... s'est servie du participe dans l'*Hist. d'Angl.* » Les Anglois firent quelques efforts pour rajuster les parties *disjointes* de leur Gouvernement. » La Normandie fut *disjointe* du Royaume d'Angleterre. Dans le *Rich. Port.* on avertit qu'il ne se dit point des choses matérielles.

DISJONCTIF, IVE, adj. Terme de Grammaire. Il ne se dit guère qu'au féminin. Particule, ou conjonction *disjonctive*, qui en joignant les membres d'un discours expriment l'alternative entre deux partis proposés, ou la négative de tous les deux. Les particules *ou* et *ni* sont des particules *disjonctives*: *ou* celui-ci, *ou* celui-là; *ni* l'un, *ni* l'autre, etc. Ajoutons-y *soit* et *soit que*, redoublés; *soit* dans la bonne, *soit* dans la mauvaise fortune; *soit que* vous mangiez, *soit que* vous buviez.

Rem. Lorsqu'il y a plusieurs substantifs séparés par une *disjonctive*, il n'y a que le dernier qui fasse le régime du verbe. » *Ou* la force, *ou* la douceur, *le fera*, et non pas, *le feront*. VAUG.

DISJONCTION, s. f. Séparation. » La *disjonction* de deux Instances. Il ne se dit qu'au Palais. Voy. DISJOINDRE.

DISLOCATION, s. f. DISLOQUER, v. a. [*Disloca-cion, distoté.*] Déboîtement d'un os. Démètre, déboîter. » La *dislocation* des os. *Disloquer* les os. — On dit par abus, mais c'est l'usage, *disloquer* le bras, le pouce,

H h h h h

pour *disloquer les os du bras, du pouce*; plus abusivement encore dans le style *fig. famil.* *disloquer la cervelle*, mettre l'esprit hors de son assiette. » Cela lui a *disloqué la cervelle*. La métaphore n'a point de justesse, puisque la cervelle n'a point d'os; mais il ne faut pas demander de raison à l'Usage. — Rousseau l'a dit de l'esprit.

Et de quels noms plus doux et plus musqués.
Puis-je appeler tant d'esprits disloqués ?

La figure me paroît plus que hardie, et il me semble que la licence poétique et même marotique ne va pas jusque là.

DISPARATE, s. f. et adj. Ce mot d'origine espagnole avait été adopté en France dans le dernier siècle, mais il n'avait pas fait grande fortune. Depuis quelques années, il est fort en vogue. — Ecart, inégalité dans la conduite ou dans les discours. *Scuderi* s'en est servi dans ses *Observations sur le Cid*. » En cet endroit, dit-il, s'il m'est permis d'user de ce mot, il fait encore une *disparate*. Nos Écrivains modernes l'emploient sans en demander la permission. » Cette nouvelle méthode a encore, indépendamment de ses *disparates*, des défauts essentiels. *Bufon*. » Malgré tant de *disparates*, capables de faire ouvrir les yeux, tout ce que cet Écrivain (*Voltaire*) a produit a été accueilli, cru, préconisé: il est devenu l'idole de son siècle. *Sabat*. Trois siècles. — M. l'Ab. *Grosier* le fait subst. masc. Il dit de *Shakespeare*. » Par-tout des *disparates* choquans et bizâres. *M. Servan* a dit aussi, les *disparates* les plus choquans. Ce substantif est certainement féminin. L'Ab. des Fontaines dit *Disparat* au masc. et le fait adjectif. » Plus de liaison entre les faits *disparats*, plus de brièveté dans les digressions... doneroient à cet ouvrage (la vie de Louis XI.) un nouveau lustre. — On ne l'emploie guère qu'au féminin. » Voilà des choses bien *disparates*, qui ne vont point ensemble. — Dans l'*Ann. Litt.* on lui fait régir la prép. *de*: » Cette anecdote, si *disparate* de ce qui précède, a été amenée par une transition si simple. — Ce régime peut être quelquefois utile.

DISPARITÉ, s. f. Inégalité, différence entre des choses qui ne se peuvent comparer. *Acad.* Circonstance qui fait que deux choses ne sont point semblables. *Trev.* » Il y a bien de la *disparité* entre ces deux choses: il y a entre elles une grande *disparité*. » La *disparité* consiste en ce que, etc.

DISPARITION, s. f. * DISPARAISSANT,

ANTE, adj. DISPARAÎTRE, v. n. [*disparition, r^e san, sante, rêtre*: 3^e lon. au 3^e, 4^e lon. au 2^d et 3^e]. *Disparition* est l'action de disparaître. Plusieurs Écrivains ont dit *disparition*. » *Hermione*, fille d'*Hélène*, s'apercevant de la *disparition* de sa mère. *Guys*: *Voy. Litt. de la Grèce*. » De tous ceux, que sa *disparition* (de *Voltaire*) a semblé affliger, les Philosophes ont été le plus promptement consolés. *Linguet*. On trouve encore *disparition* dans l'*Ann. Litt.* et ailleurs. — Le plus grand nombre emploie *disparition*. » Mémoire sur la cause des courtes apparitions & des longues *disparitions* des Satellites de *Vénus*. *Mairan*. » Sa *disparition* subite après l'Arrêt, répand un nouveau jour sur ce mystère d'iniquité. *Fréron*. » Il écrit à son ami, pour le plaisanter sur sa *disparition* subite. *Grosier*. On trouve aussi *disparition* dans le *Mercur*, dans le *Dict. de Phys.* du *P. Paulian* et dans beaucoup d'autres ouvrages. Tous les Dictionnaires le mettent, et ne font pas mention de *disparition*. Celui-ci n'a d'analogie qu'avec *comparition*, terme de *Palais*. Aussi les Avocats l'emploient de préférence. *Disparition* est au contraire analogue pour l'orthographe à *apparition*, dont il est l'opposé. Pour toutes ces raisons, il est préférable.

* DISPARAISSANT, qui disparaît. Il n'est point dans les Dictionnaires, et peu d'Auteurs s'en sont servis adjectivement. Je ne l'ai remarqué que dans une phrase de *Fléchier*, où il fait tort bien. » Il (*David*) regarde la vie... comme l'ombre, qui s'étend, se retrécit, se dissipe: sombre, vide et *disparais-sante* figure.

DISPARAÎTRE, est 1^o. Cesser de paraître. » L'Ange *disparut* après lui avoir parlé. » Ce météore a *disparu*. = 2^o. Se retirer promptement, se cacher: » Il a fait banqueroute, il a *disparu*. = 3^o. *Figurément*, on le dit des choses qu'on ne trouve pas. Je cherche en vain mes gants, ce livre; ils ont *disparu*.

Rem. 1^o. Le torrent des Auteurs donne à ce verbe l'auxil. *avoir*; il a *disparu*, ils ont *disparu*. Plusieurs l'ont employé avec l'auxil. *être*: vous êtes *disparu*. *Mol.*

Quoi de quelque côté que je jette la vue,
La foi de tous les cœurs est pour moi *disparue*.

Racine.

S'il n'y avoit que cet exemple, on pourrait croire que la rime aurait occasionné cette irrégularité, aussi bien que dans *Racine le Fils*. *Médes, Assyriens, vous êtes disparus*.

Parthes, Carthaginois, Romains, vous n'êtes plus. Mais on le trouve aussi chez des Prosateurs, qui ne sont gênés ni par la mesure du vers, ni par la rime: » Comme si tout danger fût disparu. Rollin. » Tout le bois et les parties grossières de la tige sont disparues. Pluche. » Les grands Auteurs étoient disparus depuis long-temps. l'Ab. du Bos. » C'est ainsi que la modestie naturelle au sexe est peu à peu disparue. J. J. Rouss. » Ils ne s'aperçurent pas que nous étions disparus. Voyageur Français. — M. de Wailly met ce verbe au nombre de ceux, qui prennent indifféremment le v. avoir ou le v. être pour auxiliaire. L'Acad. met plusieurs exemples du 1^{er}, et un seul où elle les met tous deux, a disparu, est disparu.

2^o. DISPARAITRE, se dit d'ordinaire absolument & sans régime, du moins de la personne. On dit, il disparut et non pas, il nous disparut, comme l'a dit Rousseau. Que si l'on dit: il disparut à nos yeux; ou c'est un régime unique, qui ne fait pas loi pour d'autres mots, ou l'on peut dire qu'à nos yeux est employé là adverbiallement. — Quelquefois pourtant disparaitre régit la prép. de du lieu d'où l'on disparaît. » Il disparut de l'assemblée. Dict. Gram.

DISPENDIEUX, EUSE, adj. [dispendi-eû, elze: 2^e & 4^e Ion.] Qui ne se fait qu'avec beaucoup de dépense. Entreprise dispendieuse. — Ce mot n'est pas du beau style: mais M. Linguet l'a heureusement employé, à la vérité dans un autre sens que celui, qui lui donne l'usage. Il (le Prophète Isaïe) rappelle le luxe funeste et dispendieux de ce Roi renversé. Dans cette phrase, dispendieux signifie qui fait de grandes dépenses, qui est fort dépensier. C'est dans ce sens que plusieurs disent, cet homme est dispendieux, cette femme est fort dispendieuse. L'usage n'admet pas cette acception dans l'emploi de ce mot. Il ne se dit point des personnes.

DISPENSATEUR, TRICE, s. m. & f. DISPENSATION, s. f. DISPENSER, v. act. [Dispansateur, trice, sa-cion, se: 2^e Ion. en a le son d'an]. Distributeur. Distribution. Distribuer. » Juste dispensateur des bienfaits du Prince. Bonne dispensatrice. » Juste dispensation des grâces. » Il y a autant d'ignorance que d'injustice à vouloir juger des dispensations d'une Providence que nous ne concevons pas. Fielding. Ce pluriel est un anglicisme: il n'est pas dans le goût de notre langue. — Dispenser, 1^o. Dans ce sens de départir, distribuer, ne se dit guère que de Dieu & des Rois

ou de leurs Ministres: » Dieu dispense ses dons comme il lui plaît. » Ce Roi dispensait ses grâces avec discernement. L'Acad. le met sans remarque: elle le dit aussi des revenus ecclésiastiques. T^{er}. le dit aussi des Sacremens; mais il ne se dit guère de cette manière.

2^o. DISPENSER a un autre sens, qui est plus commun. Exempter de la règle ordinaire, faire une exception en faveur de quelqu'un. Actif & réciproque, il régit de devant les noms et les verbes. Dispenser de la loi commune, de la règle, du jeûne, de l'abstinence. Dispenser quelqu'un de faire sa charge. » Ma maladie m'a dispensé de ce devoir pénible. » Dispensez-moi de vous dire des choses désagréables. » Il se dispense de tous ses devoirs: il s'est dispensé de s'y rendre. — Quelquefois ce n'est qu'une formule de politesse. Dispensez-m'en, dispensez-moi de le faire.

Rem. * On a dit autrefois, se dispenser à des actions, à des libertés, pour dire, se permettre des actions, des libertés: on ne le dit plus. — Corneille a dit dans Polyucte.

Quoi s'il aimoit ailleurs, serois-je dispensée
A suivre, à son exemple, une ardeur insensée:

Dispensée pour autorisée. Cette expression serait aujourd'hui vicieuse.

DISPENSE, s. f. [Dispanse: 2^e Ion. 3^e e muet]. Il a le 2^d sens de dispenser, et il en a les régimes, comme dispensation correspond au premier sens de ce verbe. — Exemption de la règle ordinaire. Dispense de la loi; dispense d'âge. Dispense de résider. Demander, accorder, obtenir dispense (sans article) ou une dispense. — Quelquefois il ne signifie que permission: » dispense de manger, de la viande, d'épouser une parente, etc.

DISPERSER, v. a. DISPERSION, s. f. [dispèrsé: dispèr-sion, en vers si-on: 2^e & ouv. 3^e é fer. au 1^{er}] Disperser, c'est 1^o. répandre, jeter çà & là. Il se dit des choses et des personnes. » Disperser de l'argent; disperser des troupes, des soldats, les envoyer en divers lieux. = 2^o. Mettre en désordre. Disperser un troupeau. » Frapés de cette terreur panique, l'armée fut bientôt dispersée. » Les Juifs furent dispersés après la destruction du Temple.

DISPERSER pour distribuer, répandre, est un terme impropre. » Ils eurent l'imprudence de disperser des copies de cette lettre. Hist. des Tud.

DISPERSION est l'action de disperser

ou par laquelle on est dispersé. » La dispersion est une peine dont Dieu avoit menacé, et dont il punit les Juifs. » La dispersion des Juifs avoit été prédite par les Prophètes. Avec le régime de la prép. de, ce mot a le sens passif, et se dit de ceux qui sont dispersés, et non de celui qui disperse.

DISPONIBLE, adj. Terme de Droit. Il se dit des biens dont on peut disposer. M. Moreau et M. Henaut, tous deux hommes de Palais, l'ont employé dans l'Histoire de France. » Transmissible par succession, et disponible par des conventions. Moreau. » Auparavant l'Ordonnance du Domaine de 1566, les biens patrimoniaux de nos Rois étoient libres et disponibles. HENAUT. Ce dernier Auteur a eu l'attention de le faire imprimer en italique. M. Necker s'en est aussi servi dans son *Compte rendu au Roi*. » Il est donc simple de ne porter en revenu net, disponible, que l'excédent à verser à votre trésor royal.

DISPÔS, adj. m. Léger, agile: » Gaillard et dispôs. » On ne peut pas être plus dispôs à son âge. Il ne se dit proprement que des hommes. Acad. Il n'a point de féminin. On ne dit point dispôse; et dispôte est un grossier barbarisme.

DISPOSER, v. act. et neut. [*dispozé*; 3^o & fer. Devant l'e muet, l'o est long: il dispôse, dispôsera, dispôserait.] 1^o. Arranger; mettre les choses dans un certain ordre. » L'Architecte a bien dispôsé les appartemens de cette maison. » Dieu a dispôsé, dans un ordre merveilleux, toutes les parties de cet univers. *Disposer des troupes*, etc. = 2^o. Préparer à... Il régit à devant les noms et les verbes. » On l'a dispôsé à cette mauvaise nouvelle: » Il faut *disposer* ce malade à recevoir les sacremens. *Se disposer et être dispôsé* ont les mêmes régimes. *Se disposer* à un voyage; il *se dispôse à partir*. » Il est dispôsé à tout; à faire tout ce qu'on voudra. = 3^o. Il se dit des choses qu'on prépare pour quelque occasion. Alors il régit la prép. pour. » On a tout dispôsé pour cette cérémonie. » On a dispôsé les appartemens pour recevoir le Prince. = 4^o. Neut: Faire de quelque chose ou de quelqu'un ce qu'on veut. *Disposer de ses enfans*. » On ne *dispose pas de lui* comme on veut. Vous pouvez *disposer de moi*, de tout ce que j'ai. = 5^o. Aliéner. » Les mineurs ne peuvent

pas *disposer de leurs biens*.

DISPOSÉ, ÊE, adj. Bien ou mal intentionné pour: » Il est bien dispôsé pour vous, en votre faveur: vous êtes mal dispôsé pour lui: quelle peut en être la cause?

On dit que Dieu a dispôsé d'une personne, qu'il en a dispôsé, pour dire que cette personne est morte. — Le Proverbe dit: l'Homme propose et Dieu dispôse: nous formons des desseins; mais le succès dépend de Dieu.

Rem. 1^o. Un Auteur moderne a employé *disposer* dans le sens de distribuer, dispenser: » Dieu dispôse ses dons. C'est contre l'usage. — Regnard lui donne deux régimes, l'accusatif, et l'ablatif, dans le sens marqué n^o. 4^o. où il est neut: et n'a que ce 2^d régime. » Il dispôse de son argent, quarante mille francs. L'usage n'admet pas non plus ces deux régimes. DICT. GRAM.

2^o. Un pieux Biographe fait régir, au réciproque, la prép. de: » Il se dispoit de partir. Vie de St. Jean de la Croix. — Un des Auteurs des *Lettres Édifiantes* dit aussi, en employant le passif. » Il étoit dispôsé de faire tout ce qu'on demandoit de lui. — Il faut, à partir, à faire.

DISPOSITIF, s. m. [*Dispozitif*.] Le prononcé d'un Édit, d'une Déclaration, d'une Sentence, d'un Arrêt. » Le *dispositif*... porte que... Ce terme sert à distinguer le prononcé, du vû d'une Sentence, d'un Arrêt et du Préambule d'un Édit, d'une Déclaration.

DISPOSITION, s. fém. [*Dispozicion*, en vers, ci-on] 1^o. Arrangement: la disposition des lieux, des troupes, de la bataille, d'un Discours, d'un Poème, des Scènes d'une pièce de théâtre. = 2^o. Action par laquelle on dispôse de quelque chose, ou l'effet qui en résulte. *Disposition testamentaire*. Il a fait une sage disposition. » Selon la disposition qu'il a faite, etc. = 3^o. Pouvoir de disposer. » Cela est ou n'est pas en ma disposition. » Tout est en la disposition de Dieu. » Il n'est pas en ma disposition de vous confier ces papiers. » On lui a laissé l'entière disposition de tous les emplois. = 4^o. Aptitude, génie, qui rend propre à quelque chose. *Disposition à ou pour la danse, la musique*. » Il a de la disposition à réussir. — *Inclination*. » Cet enfant a beaucoup de disposition au bien. » Naturellement on n'a que trop de disposition au mal. — *Sentimens*, où l'on est à l'égard de quelqu'un.

» Il a de très-bonnes dispositions pour vous.
 » Il est dans une disposition très-favorable pour ce qui vous regarde. — 5°. En parlant des choses, préparation et acheminement à quelque chose de prochain. » Il paroît dans l'air de la disposition à la pluie.
 » Ce pouls marque de la disposition à la fièvre.

Dans la disposition et en disposition. adv. Ils régissent de et l'infinif. » Il est dans la disposition de vous satisfaire : il se mit en disposition de tirer l'épée.

En la disposition, ou à la disposition de, ont le même sens et le même régime : ils s'emploient de même avec les pronoms possessifs, en ma disposition, en sa disposition, etc. Mais il semble que le premier est plus relatif aux choses, et le 2d aux personnes. » Cela n'est pas en ma disposition. » Il a des gens à sa disposition. » Il était entièrement à la disposition de son Supérieur. — On peut pourtant dire celui-ci, des choses, mais celui-là ne ferait pas bien avec les personnes. » Je ne repartis à cela que par un soupir : je n'avois que cette réponse à ma disposition. Mariv. — * Le P. Barre dit, en disposition sans régime et sans pronom : c'est un vrai barbarisme. » Son Ministre ne lui laissoit rien en disposition. Hist. d'Allem. Il falait, ne laissoit rien en sa disposition.

DISPROPORTION, s. f. DISPROPORTIONÉ, ÉE, adj. [*Dispropor-cion, cio-né, en vers, ci-on, ci-oné.*] Inégalité, manque de proportion entre des choses comparées. Acad. Disparité ou inégalité entre différentes choses, qui n'ont que des convenances éloignées, ou entre les parties d'une même chose. Trév. Le contraire de proportion. Inégalité, Rich. Port. La définition de Trévoux est un peu longue ; mais il me semble qu'elle donne une idée plus juste et plus claire du sens et de l'emploi de ce mot. *Disproportioné*, qui manque de proportion. » Il y a entre eux une grande disproportion d'âge, de qualité, de mérite. » Leurs âges sont fort disproportionnés. » Ces partages sont bien disproportionnés, etc.

* Trév. met le verbe *disproportionner*, s'éloigner trop des proportions ; mais ce verbe est hors d'usage, et il ne se dit qu'au participe, employé adjectivement.

Rem. *Disproportion* régit de et à : *disproportionné* n'a que le 2d régime. Il y a une grande disproportion des secours aux besoins,

des moyens au projet. » Ses forces étaient très-disproportionnées à une telle entreprise.

DISPUTABLE, adj. * DISPUTAILLERIE, s. fém. * DISPUTANT, ANTE, adj. [Mouillez les ll au 2d. 3^e lon. aux deux derniers.] *Disputable*, qui peut être disputé. *Disputailerie*, vaine dispute. *Disputant*, qui dispute, ou qui aime à disputer.

Rem. *Disputailerie* est dans Trév. l'Acad. ne le met pas ; ce mot n'est pas fort usité : il peut servir pourtant dans le style critique, aussi bien que *Disputailleur*.

DISPUTANT est un néologisme. » Athènes fut subtile et *Disputante* : on dispute tout autant à Paris. Mercier. A forger un mot, il valait mieux dire, *disputeuse* ; car *disputant* signifie plutôt *qui dispute*, et *disputeur*, qui aime à disputer, à contredire. — M. des Maiseaux et M. Fréron ont fait *disputant* substantif. » Un des disputans dit que. Des Mais. » Ils se séparent en se faisant de grands complimens, et en restent, selon l'usage des disputans, chacun dans son opinion. Frér.

DISPUTE, s. f. DISPUTER, v. act. et n. DISPUTEUR, s. m. [3^e e muet au 1^{er}, & fer. au 2d.] *Dispute*, débat, contestation. » Être en dispute avec, avoir dispute ensemble. La chaleur de la dispute. Opiniâtre dans la dispute, etc. » L'Empereur voulut entrer en dispute avec lui. Griset. » Cette dispute sur le genre larmoyant n'est pas la seule qui s'engage dans cette scène : il s'en élève une autre non moins vive sur l'abondance ou la stérilité des caractères propres à la Comédie. Journ. de Mons. Sur l'Homme Dangereux de M. Palissot. — Il se dit aussi des actions publiques, qui se font dans les Écoles pour agiter des questions. » Assister aux disputes.

DISPUTER, v. act. contester pour emporter ou conserver quelque chose. Il régit l'accusatif et le datif. » Il lui dispute le pas, la préséance. — Figurément, *disputer le terrain*, se défendre de son mieux, et pied à pied, dans une contestation. » Ce Plaidier a bien disputé le terrain. — Au propre, il se dit d'un général qui défend un poste après l'autre, et le fait acheter chèrement à l'ennemi. — Verbe neutre. Être en débat, avoir contestation. *Disputer contre* quelqu'un. » Ils disputent ensemble. Ils ne font que disputer. — Agiter des questions dans les Écoles. » Ce Bachelier a disputé en Sorbone :

* *Se disputer*, sans régime, est un gasconisme. » Ils se sont long-temps disputés. Dites: ils ont long-temps disputé. Desgrouais.

— On dit fort bien avec le régime absolu. » Ils se disputent l'honneur, la gloire de, etc.

Rem. *Disputer* s'emploie sur-tout élégamment avec l'ablatif et la prép. avec, ou avec le pron. le et la prép. à : » Caton ne prétendoit pas le disputer aux riches en opulence, ni aux factieux en intrigues et en cabales, mais il disputoit de valeur avec les plus braves, de retenue avec les plus modestes, d'intégrité avec les plus gens de bien. Bouh. Pens. Ing. — M. Marmontel n'emploie que l'ablatif (la prép. de). » On eût dit, que jaloux l'un de l'autre, ils disputoient de vertu et de gloire. Je crois qu'il convenait de dire, ils disputaient ensemble. Au pluriel, cet adverbe remplace la prép. avec. — Et Voltaire, dans les Pélopidés.

Je porterai la haine au fond de ces abîmes,
Nous y discuterons de malheurs et de crimes.

En prose, il aurait convenu d'ajouter ensemble. — Marsolier met la prép. avec; mais au lieu de la prép. de, ou autrement, de l'article indéfini, il emploie l'article défini. » *Disputer de la vanité et du faste avec les Grands*. C'est un gasconisme. Il faut dire, *disputer de vanité et de faste*. — On dit dans le même sens, *disputer à qui fera, à qui dira, etc.* » Ils disputent à qui fera plus d'ouvrage, à qui dira plus de sottises. » Ils disputoient à qui ferait mieux, à qui aurait plutôt fini, etc. — * Mde de B... fait régir à ce verbe la conjonction que avec le subjonctif. C'est un anglicisme. » Les Antiquaires disputent beaucoup que ces lois... fussent d'Edouard, le Confesseur. Histoire d'Angl.

DISPUTEUR, qui aime à disputer, à contredire. Grand, ardent, opiniâtre disputeur. » Pour se débarrasser de ces argumens, notre subtil disputeur (J. J. Rouss.) supprime le terme essentiel. L'Ab. Bergier. — Employé adjectivement. » A force de disputer contre l'Eglise Romaine, le Clergé Protestant, prit l'esprit disputeur et pointilleux. J. J. Rouss.

Rem. Balzac a été un des premiers à employer ce mot. Richelet dit qu'il n'est guère d'usage. L'Acad. le met sans remarque. Il n'est que de la conversation, du style polémique et critique, ou badin et comique. Voyez DISPUTANT.

* DISPUTOISON, s. f. Vieux mot, qui n'a pas été remplacé, et qui ne le serait qu'imparfaitement par *disputâillerie*. » Le Roi (Philippe Auguste) ennuyé de leur disputoison, s'en va au matin sans prendre congé des Légats. Nic. Gilles.

DISQUE, s. m. [*Diske*; 2^e. e muet.] Sorte de Palet que les Anciens, dans leurs jeux et dans leurs exercices, jetaient au loin pour faire voir leur adresse et leur force. — On le dit en parlant des Astres, parce qu'à nos yeux ils paraissent plats et ronds comme un disque. » Le disque du Soleil, de la Lune.

DISQUISITION; s. f. [*Dis-kui-ti-cion*, et non pas *diskizicior*.] Examen, recherche de quelque vérité dans les sciences. *Disquisitions* philosophiques, mathématiques, etc. Ce mot n'a jamais été d'usage que parmi les Savans, et ils ne le disent guère aujourd'hui. L'Acad. se contente de remarquer qu'on ne s'en sert que dans le didactique.

* DISRUPTION, s. f. Rupture. M. de Bufon a hasardé ce mot. On peut en bien augurer. Il peut être utile dans la Physique et dans l'Histoire naturelle.

* DISSECTEUR, s. m. DISSECTION, s. f. [*Di-sék-teur*, *sék-cion*; 2^e. e moy.] Celui qui dissèque. L'action de disséquer un corps, ou l'état d'un corps disséqué. » Le Dissecteur a trouvé tous les instrumens organiques biens disposés. Faire une dissection. Une dissection anatomique, un corps disséqué.

DISSECTEUR est dans le Trév. et le Rich. Il n'est pas dans le Dict. de l'Acad. — Trév. au mot Disséqueur, dit que c'est le même que Dissecteur, et qu'il est plus en usage.

Rem. Mascaron a employé *dissection* au figuré; mais cette métaphore est, tout au plus, du style polémique et critique: elle n'est pas assez noble pour le discours soutenu. » La Philosophie, trop curieuse pour rien laisser échapper à ses recherches, n'a pas laissé de faire la dissection d'une chose (le cœur humain) qui échappe entre les mains. — Il parut, il y a trente ans, un ouvrage critique, intitulé: *Dissection anatomique de la Lettre de M...* Ce titre ne plut pas autant que l'ouvrage, qui était piquant et plein de sel.

DISSEMBLABLE, adj. DISSEMBLANCE, s. f. [*Di-sanblable*, *blance*; 2^e. lon. 3^e. dout.

au 1^{er}, Ion. au 2d.] Qui n'est point semblable. Manque de ressemblance. » Deux frères *dissemblables* ; deux humeurs *dissemblables*. » Il est *dissemblable* à lui-même. » Elle est bien *dissemblable* de ce qu'elle étoit. » Il y a une grande *dissemblance* entre ces deux frères, entre ces deux caractères, etc.

Ces mots ont été long-temps peu employés. On s'en sert plus souvent depuis quelque temps. » L'Auteur (des Barmécides) prétend que ses ennemis lui ont reproché qu'*Aaron* étoit *Auguste*, et qu'*Amorassan* étoit *Cinna*. En effet, il n'y a que la haine assez aveugle pour rapprocher des pièces si *dissemblables* à tous égards. L'Ab. De Fontenai. — » Voyant que leurs actions ne ressembloient point à leurs discours, je cherchai la raison de cette *dissemblance*. J. J. Rousseau. » M. Ducis ayant à parler des contes de Mr. de Voltaire, a dû nécessairement se souvenir de ceux de La Fontaine ; mais ne trouvant entr'eux aucun trait de ressemblance, il les compare par leur *dissemblance*, s'il m'est permis de me servir de ce terme. L'Ab. de Fontenai. » Il est sans cesse à portée de confronter la copie avec l'original, et il s'aperçoit de la moindre *dissemblance*. Mercure. — Rousseau le Poète et l'Ab. de Houteville avoient plus anciennement employé ce mot.

Mais de ces goûts, la *dissemblance* extrême, A le bien prendre, est un foible problème.

» Il ne falloit passer que d'un siècle, d'un Empire, d'une Ville à l'autre, pour trouver ces *dissemblances* de culte. — L'Acad. met *dissemblable* et *dissemblance*, sans remarque.

* DISSÉMINÉ, ÉE, adj. Néologisme peu heureux et peu nécessaire. » Des Œuvres *disseminées* dans ces divers dépôts (les Almanachs). Les Numéros. L'Auteur a-t-il regardé *semés* comme trop trivial, qu'il lui ait préféré un mot barbare ?

DISSENTION, ou DISSENSION, s. f. [*Di-san-cion*, en vers *ci-on* ; 2^e Ion.] Mr. de Wailly dit dans le Rich. Port. » J'écris *dissension* du latin *dissensio*. L'Auteur du Dict. d'Ortog. reprend Richelet d'avoir écrit *discussion*, parce que ce mot vient de *discussio* : il devait donc écrire *dissension* à cause de *dissensio*. — Nous l'avions ainsi observé dans nos Remarques, et nous pensons tout à fait comme M. de Wailly ; mais le Dict.

d'Ortog. n'est pas le seul où l'on trouve ce mot écrit avec un *t* : il est écrit de la sorte dans le Dict. de Trév. et dans celui de l'Académie. D'un côté l'usage le plus autorisé, ce semble, de l'autre, l'étymologie : on se décidera chacun suivant son goût. = Mauvaise intelligence, discorde, division, querelle. Trév. Discorde, querelle, occasionnée par l'opposition, par la diversité des sentimens ou des intérêts. Acad. Discorde, division. Rich. Port. La définition de l'Acad. explique mieux le sens de ce mot. Les autres n'apportent que de synonymes qui n'apprennent rien. » Vivre en *dissension*. Causer de grandes *dissensions* dans un État, dans une société, dans une famille. Apaiser les *dissensions*.

* DISSENTIMENT, s. masc. Latinisme employé dans des traductions d'actes étrangers. » Les conférences ouvertes, les *dissentimens* (oppositions) renaquirent. Du Pan. Ann. Polit. » On attribue ce retard à quelques *dissentimens* entre le Grand Seigneur et son Divan. Journ. Polit. de Gen.

DISSÉQUER, v. a. DISSÉQUEUR, s. m. [*Dicéké*, cèkeur ; 2^e é fer.] *Disséquer*, c'est ouvrir le corps d'un animal, pour en faire l'anatomie. — On le dit par extension, des plantes. Dans le Journ. de Mons. On l'emploie figurément. » Les mains de ces froids calculateurs . . . sont bien plus propres à *disséquer* le sentiment qu'à le faire naître. — *Disséqueur*, celui qui dissèque. » Un habile *disséqueur*. Il ne se dit jamais seul et sans épithète. Voyez DISSECTEUR.

DISSERTATEUR, s. m. * DISSERTATIF, IVE, adj. DISSERTATION, s. f. DISSERTER, v. n. [*Dicérta-teur*, tatif, it-ve, ta-cion, té ; 2^e é ouv. ; 4^e Ion. au 3^e.] *Dissertation* est un discours où l'on examine soigneusement quelque matière, quelque ouvrage d'esprit. Acad. Traité savant sur quelque matière. Trév. Rich. Port. Cette dernière définition, où il n'y a de différence du Trév. au Rich. Port. que le mot de *Traité* dont se sert le 1^{er}, et le mot de *discours*, qu'emploie l'autre, n'est pas une définition exacte. Le mot de *traité* sur-tout est trop fort. Tenons-nous-en à celle de l'Acad. — *Dissertter*, c'est faire une dissertation. *Dissertateur*, celui qui disserte. *Dissertatif*, qui est dans le genre de dissertation.

1^o. *Dissertation* et *Dissertter*, ou s'em

plioient sans régime : » Il est auteur de plusieurs *Dissertations* savantes. » Cette surabondance de science reflète sur le sexe : il n'écoute plus, il *disserte* ; il prononce, il compose. *Coyer*. Ou ils régissent la prépos. *sur*. » Faire une *dissertation*, ou *dissserter* sur un point d'histoire. — Remarquez que quand ils sont sans régime, le substantif se prend quelquefois, et le verbe toujours en mauvaise part. » Il fait des *dissertations* sans fin, il *discerte* sans cesse.

* M. l'Abé Feller fait *dissserter* actif, contre l'usage. » Tout ce que M. POUND a *disserté* là-dessus, a obscurci cette matière par de nouvelles difficultés.

Dissertateur ne s'emploie aussi que pour critiquer. » C'est un ennuyeux, un insipide *dissertateur*.

* **DISSERTATIF**, peut être regardé comme un néologisme utile. Il est employé à propos dans la phrase suivante. » Cette histoire peut prêter à la critique, relativement à sa forme un peu *dissertative*. *An. Litt.* — On peut dire aussi ; le genre *dissertatif*, le *style dissertatif*. » Ce discours est écrit d'un style plus *dissertatif* qu'oratoire.

* **DISSIDENCE**, s. f. **DISSIDENT**, s. m. [*Dicidance*, *dan* ; 3^e lon. 4^e e muet.] Scission. Celui qui fait scission. » Cette *Dissidence* célèbre (des Anglo-Américains) *Linguet*. » Les *dissidens* de Pologne, de l'Amérique Septentrionale. — Ces mots ne sont pas dans les Dictionnaires, mais ils comencent à s'accréditer, et ils ont l'air d'être bientôt adoptés par l'usage.

DISSIMULATEUR, s. m. **DISSIMULATION**, s. f. **DISSIMULER**, v. a. [*Dicimula-teur*, *la-cion*, *lé*.] *Dissimuler*, c'est cacher ses sentiments, ses desseins. » *Dissimulateur*, qui dissimule. *Dissimulation*, déguisement, art, soin de cacher ses sentiments, ses desseins. » *Dissimuler* sa haine, son amour, sa douleur. » Il sait *dissimuler*. L'art de *dissimuler* est souvent utile. » Qui ne sait pas *dissimuler*, ne sait pas régner. — On voit, par les derniers exemples, qu'il s'emploie souvent neutralement et sans régime. — Les plus grands Politiques sont les plus grands *dissimulateurs*. — » Sage ou artificieuse *dissimulation*. User de *dissimulation*.

REM. 1^o. *Dissimuler* ne signifie quelquefois que, faire semblant de ne pas remar-

quer ou ressentir. » *Dissimuler* une injure, un affront.

DISSIMULÉ, ÉE, adj. Fin, couvert, artificieux. Homme, esprit, caractère *dissimulé*. — S. f. » C'est une *dissimulée*. On ne le dit point des hommes substantivement.

Se dissimuler, employé dans une phrase négative ou interrogative, avec le verbe *pouvoir*, régit le subjonctif, précédé de la particule *ne* ; » Si l'Imprimerie a été de quelque utilité pour les Arts . . . on ne peut se *dissimuler* qu'elle ne soit aujourd'hui un des plus cruels fléaux de la société. *Linguet*. — Mais l'actif *dissimuler*, quoique dans le sens négatif, semble exiger l'indicatif, et ne demande pas la particule *ne* ; » Nous ne *dissimulerons* pas que la vérité de ses récits (d'Hérodote) ait été révoquée en doute par des Savans du premier ordre. *Hist. Univers. Angl.* — Là, je voudrais l'indicatif, qu'elle a été révoquée en doute, etc. Au contraire, dans le sens affirmatif, il régit le subjonctif ; ce qui est l'opposé de plusieurs verbes. » Il dissimula qu'il s'en fût aperçu. *Hist. des Tud.* — La raison en est que, *dissimuler* porte avec lui le sens négatif. Quand il est donc joint avec une négative, l'une éface l'autre, et le sens devient affirmatif. Ne pouvoir *dissimuler*, c'est être obligé de dire. Au contraire, quand *dissimuler* est sans négative, c'est alors que le sens est vraiment négatif, et que le subjonctif est dans l'analogie et dans le génie de la Langue.

2^o. *Dissimulateur* est peu usité, mais il mérite de l'être. Il est sonore, il est énergique : il peut être souvent utile et quelquefois nécessaire, et il ne peut être remplacé que par une périphrase.

3^o. *Dissimulation* se prend dans un bon, ou dans un mauvais sens, suivant l'épithète qui l'accompagne.

* **DISSIPANT**, ANTE, adj. **DISSIPATEUR**, TRICE, s. m. et f. **DISSIPATION**, s. f. **DISSIPER**, v. a. [*Dicipan*, *pante*, *pa-teur*, *trice*, *pa-cion*, *pe* ; 3^e lon. aux 2 1^{ères}.] *Dissiper*, c'est 1^o. Disperser, écarter, détruire. Le Soleil *dissipe* les nuages, les brouillards, les ténèbres. *Dissiper* une armée. *Dissiper* son bien, son patrimoine. » L'exercice *dissipe* les humeurs, etc. *Dissiper* les factions, les cabales, les faux bruits. » L'orage s'est *dissipé* ; ces vapeurs se sont *dissipées*, etc. — 2^o. *Dissiper* l'esprit, ou simplement *dissiper*.

dissiper, nuite au recueillement, à une vie réglée. » La fréquentation du monde l'a beaucoup dissipé; il se dissipe, il s'est dissipé, il est dissipé. » Il a l'esprit dissipé; il ne donne d'attention ni à ce qu'on lui dit, ni à ce qu'il fait. » Un homme dissipé, trop répandu dans le monde, et plus occupé de ses plaisirs que de ses devoirs. Mener une vie dissipée, etc. L'Acad. ne le met en ce sens qu'au participe.

II. *Dissipation* a ces deux sens de *dissiper*. La *dissipation des esprits*: la *dissipation des biens, des finances*. » Il vit dans la dissipation, etc. Mais son emploi n'est pas aussi étendu que celui de *dissiper*. On ne dit ni la *dissipation des brouillards, des nuages*, etc. ni la *dissipation d'une armée*.

Rem. 1°. Ce mot a un sens, tantôt actif, tantôt passif. Tantôt il signifie l'action de celui qui dissipe (n°. 1°); tantôt l'état de celui qui est dissipé. Quand on dit, en parlant d'un homme, qu'on l'accuse de *dissipation*, cela peut signifier, ou qu'il dissipe ses revenus, ou ceux qu'on lui a confiés; ou qu'il mène une vie peu retirée, peu régulière. Le 1^{er} répond à *dissipateur*, le 2^d à *dissipé*.

2°. Il ne se dit au pluriel que dans le 1^{er} sens. » Il s'est ruiné par ses dissipations. Dans le 2^d sens, on ne le dit qu'au singulier. » Les plaisirs et les dissipations inévitables à la jeunesse des Rois, dit Massillon. Je crois que dans cet endroit il fallait dire, la *dissipation*; car il ne s'y agit pas de *revenus dissipés*, mais de l'âme dissipée par les amusemens. Il ne s'y agit pas de ce qui est opposé à l'économie, mais de ce qui est contraire au recueillement.

III. DISSIPANT et DISSIPATEUR, paraissent offrir la même idée et le même sens, l'un comme adjectif, l'autre comme substantif: Qui dissipe, celui qui dissipe. Mais le 1^{er} se dit des choses, dans le 2^d sens de *dissiper* et de *dissipation*; l'autre se dit des personnes, dans le 1^{er} sens. » Toujours le même, au milieu des occupations les plus dissipantes. Dict. Hist. Art. Coffin. » Un grand dissipateur, une grande dissipatrice.

* DISSIPANT n'est pas dans les Dictionnaires; mais parmi les adjectifs verbaux qu'on forge tous les jours, c'est un des mieux inventés. » Emploi *dissipant*, vie *dissipante*. — Vie *dissipée*, offre le sens d'une dissipation volontaire; vie *dissipante*, d'une dissipation involontaire: on aime l'une, et l'autre fait de la peine.

Tom. I.

Rem. * Racine emploie *dissiper* actif, dans une occasion où le réciproque était le vrai mot à employer.

Il pense voir en pleurs dissiper cet orage.

Androm.

Quand on lit ce vers, on ne s'aperçoit pas de l'impropriété de l'actif, mis à la place du réciproque: mais qu'on dérange l'ordre des mots, et qu'on dise: » Il pense voir l'orage dissiper en pleurs, on voit alors que *dissiper* ne vaut rien, et qu'il fallait dire, se dissiper.

Il pense voir en pleurs se dissiper l'orage.

M. Racine le Fils justifie son Père, à sa manière acoutumée, en disant que l'Auteur a cru sans doute cette manière d'écrire aussi correcte que celle-ci, se dissiper l'orage; dont il pouvait également bien se servir. Mais cette reflexion, que ce Fils bien né répète souvent dans ses Remarques, est d'autant moins satisfaisante, qu'il assure lui-même plus d'une fois que son Père n'a pas mis une (la) dernière main à ses Tragédies profanes. — Ce grand Poète a employé le même tour, dans sa Comédie des Plaideurs:

Elle voit dissiper sa jeunesse en regrets,

Mon amour en fumée, et son bien en procès.

D'abord, nous pouvons remarquer que *dissiper* actif, se dit des personnes, et se dissiper réciproque, des choses. Il dissipe mon bien, ou, mon bien se dissipe en procès. Ensuite se dissiper, même ne serait pas bon pour les deux autres substantifs. Qu'est-ce qu'une jeunesse qui se dissipe en regrets, et un amour qui se dissipe en fumée, pour dire, qu'il n'a pas le succès que Léandre desire? C'est ainsi que les vers couvrent des incorrections et des sens forcés, que la prose manifesterait par un autre arrangement des paroles.

* Le P. Griset donne à l'actif, l'ablatif pour 2^d régime. » Les ténèbres de l'Idolâtrie couvroient la plus grande partie de l'Univers: mais l'Évangile, que ce divin Sauveur apporte sur la terre, en dissipe cette nuit sombre et funeste. Ann. Chrét.; c'est le régime de chasser, que dissiper n'a pas. Il fallait dire, dissipe cette nuit, etc., qui le couvrait entièrement, ou quelque autre chose semblable.

DISSOLVANT, ANTE, adj. DISSOLUBLE, adj. [3^e lon. aux 2 1^{ers}.] Termes de Chimie: Qui a la vertu de dissoudre. Qui peut être dissous. Le plus dissolvant des acides est l'esprit de vitriol; et substantivement, l'eau est un grand dissolvant. — Ce métal est dissoluble. — Le 1^{er} a le sens actif, le 2^d le sens passif.

I i i i

DISSOLU, UE, adj. **DISSOLUMENT**, adv. **DISSOLUTION**, s. f. [*Di-solu*, *lê*, *luman*, *lu-cion*; 3^e lon. au 2d.] Les deux 1^{er} ne se disent que dans le moral; le 3^e se dit aussi dans le physique. — *Dissolu*, débauché, mal-honnête. *Trév.* Impudique, débauché. *Acad.* Déshonnête, débauché, libertin. *Rich. Port.* — *Dissolument*, d'une manière dissolûte. » Homme fort *dissolu*; femme *dissolûte*. Il est *dissolu* dans ses paroles; elle est *dissolûte* dans ses mœurs. Vivre *dissolument*; parler *dissolument*.

Rem. 1^o. * Quelques-uns font de *dissolu* un participe du verbe *dissoudre*. Cette méprise peut devenir quelquefois ridicule et odieuse. Une société *dissolue* et une société *dissoute*, sont des choses bien différentes: il faut bien se garder de les confondre. » Il fut arrêté à l'amiable, que les sociétés pour les huiles et les grains, entre le sieur... et les sieurs.. seroient *dissolûtes*. *Mém. de M. Cochu.* Il falait dire *dissoutes*.

2^o. *Rollin* emploie *dissolu* substantivement. » Une troupe de *debauchés* et de *dissolus*. L'usage a admis *débauché*, au nombre des substantifs: c'est au *débauché*. Il n'a pas donc ce droit à *dissolu*. On ne dit point, c'est un *dissolu*, ce sont des *dissolus*: on dit, un homme *dissolu*, des gens *dissolus*.

3^o. **DISSOLU**, ne se dit que des mœurs, sur tout relativement à l'incontinence. *Mde. de B...* (*Hist. d'Angl.*) l'applique à l'autorité. » Édouard répugnoit à préparer, par cette condescendance, les entraves qu'il craignoit qu'on ne mit à sa conduite et à son autorité *dissolue*. Là, *absolue*, et encore mieux, *arbitraire*, ou *despotique*, auraient été les termes propres: il y a apparence que c'est un anglicisme.

DISSOLUTION, a les 2 sens de *dissous* et de *dissolu*. 1^o. Séparation des parties d'un corps naturel qui se dissout. La *dissolution* des simples, des métaux. — On dit figur., la *dissolution* de l'âme et du corps, leur séparation. La *dissolution* d'un mariage; la rupture du lien conjugal. = 2^o. Débauche, dérèglement de mœurs. La *dissolution* dans laquelle il vit. » Il est plongé dans toutes sortes de *dissolutions*.

DISSONANCE, s. f. **DISSONANT**, ANTE, adj. (3^e lon. 4^e e muet.] Termes de Musique. Faux accord, qui n'est pas d'accord. » On saüte une *dissonance* par un bon accord qui la suit. Instrument *dissonant*; voix *dissonante*.

Idem employé fort à propos, à mon avis, *dissonance* au figuré. » Un système mal lié et plein de *dissonances*. — On pourrait dire aussi, les *dissonances* du style, soit relativement au sujet que l'on traite, au genre où l'on travaille; soit par rapport aux différentes parties de l'ouvrage, qui ne sont pas d'accord. » Le style d'un grand nombre d'Auteurs de ce siècle est plein de *dissonances*.

DISSOÛDRE, v. a. [2^e lon. 3^e e muet.] Je *dissous*, etc., nous *dissolvons*, etc., je *dissolvais*; j'ai *dissous* (il n'a point d'aoriste) je *dissoudrai*; que je *dissolve* (il n'a point d'imparfait du subjonctif), je *dissoudrais*, *Dissolvant*, *dissous*, *dissoute*. — * *La Touche* dit que résoudre a au plur. du prés.: nous *résolvons*, vous *résolvez*, ils *résolvent*, et non pas, nous *résoudons*, etc.; mais que *dissoudre* fait: nous *dissoudons*, etc., plutôt que nous *dissolvons*. Il dit bien pour le 1^{er}: mais pour le 2d, il se trompe. — *Richelet* met aussi, nous *dissoudons*, et ajoute que plusieurs disent *dissolvons*, mais que le grand usage est pour la première manière. L'usage a donc changé: on ne dit plus que *dissolvons*. — Quelques-uns écrivent le participe avec un *t* final, *dissout*, au lieu de *dissous*. *Richelet*, *Pluche* et *M. l'Ab. Grosier*, sont de ce nombre. Il semble qu'ils ont raison, et que le fém.: qui est *dissoute*, et non pas *dissouse*, anon ce pour le masc. un *t* final, plutôt qu'une *s*: mais si l'analogie leur est favorable, l'usage leur est contraire. Que plusieurs les imitent, et l'usage changera!

DISSOÛDRE, réduire un corps en plusieurs parties. *Trév.* Pénétrer un corps solide et en détacher, en séparer toutes les parties. *Acad.* Liquéfier un corps dur. *Rich. Port.* Cette dernière définition n'est pas juste; car plusieurs corps sont *dissous* sans être liquéfiés. L'*Acad.* explique mieux le sens de ce mot que le *Dict. de Trév.* » L'eau *dissout* le sucre, le sel: » Les eaux fortes *dissolvent* les métaux. — Figurément, *dissoudre* un corps, une société; les détruire, les abolir. *Dissoudre* un mariage, le déclarer nul, en rompre le lien. — *Se dissoudre*: » Le fer *se dissout* dans l'eau forte: » Une société *se dissout*, quand elle se rompt, se sépare.

Rem. **DISSOÛDRE**, se dit d'une société, collectivement prise, et non pas des personnes qui la composent. Ainsi il ne doit régir que des noms collectifs. * » *Les Evêques* se plaignoient que les Papes ne manquoient jamais

de les dissoudre, avant qu'ils eussent rien fait. Anon. Le terme n'est pas propre: il fallait dire, *dissoudre le Concile, ou l'Assemblée.*

DISSUADER, v. act. DISSUASION, s. f. [*Di-su-adé; di-su-a-zion.*] *Dissuader*, c'est détourner quelqu'un de l'exécution d'un dessein. Il régit de devant les noms et les verbes. » On l'a dissuadé de cette entreprise, d'entreprendre ce voyage. — *Dissuasion*, est l'effet des discours qui dissuadent. Son emploi est peu étendu. » L'Orateur a deux objets, la persuasion et la dissuasion.

Rem. * *Voiture* fait régir à *dissuader* le datif de la personne, et l'acusatif de la chose. » Je pense qu'en me dissuadant ce dessein, et en ayant peur pour moi, on a eu peur de moi. Il fallait dire, en me dissuadant de ce dessein. C'est peut-être une faute d'impression; car ailleurs il emploie les régimes ordinaires.

» Quelques-uns m'en vouloient dissuader, pour les chaleurs qu'il y aura en ce temps.

* DISSUÉTUDE, s. f. Mot hazardé par quelques Auteurs modernes. A adopter ce mot, qui peut être utile, et remplacer celui de *désacoutumance*, que nous avons perdu, il faut du moins dire *désuétude*, qui est plus doux et plus conforme à l'étymologie. Voyez DÉSUÉTUDE et DÉSACOUTUMANCE.

DISSYLLABE, adj. [*Dicilabe.*] Qui est de deux syllabes. Mot *dissyllabe*. — * Quelques-uns, ignorant le sens de ce mot, apellent *dissyllabes* nos vers de dix syllabes: c'est *décasyllabes* qu'il faut dire.

DISTANCE, s. f. DISTANT, ANTE, adj. [2^e lon. 3^e e muet.] *Distance*, est 1^o. L'espace, l'intervalle d'un lieu à un autre. On le dit aussi du temps. *Acad.* Éloignement d'une chose à l'égard d'une autre. *Trév.* Éloignement qu'il y a d'un lieu à un autre, d'une chose à une autre. *Rich. Port.* La définition de *Trév.* me plairait davantage, parce qu'elle est plus générale, et qu'elle renferme tout. » La distance des lieux, des temps. — *Figurément*, il y a une grande distance du Créateur à la créature, du Souverain aux sujets, ou, entre le Souverain et les sujets. » La distance d'une Ville à l'autre. » Il y a une grande distance depuis l'Empire des Assyriens jusqu'à celui des Romains, ou, entre l'Empire des, etc., et celui des, etc. On dit adverbialement, à la distance de. Quelques-uns, depuis peu, disent absolument, à distance, sans article et sans régime. » L'exemple, le puissant exemple, agit même à distance.

Target. Cette manière de parler ressemble un peu trop au jargon barbare de l'École: *Datur actio in distans.*

DISTANT, éloigné. » Ces deux villes ne sont distantes l'une de l'autre que de dix lieues. » Ces deux époques ne sont pas fort distantes l'une de l'autre. — Il ne se dit point au figuré. On ne dit point qu'un souverain est fort distant de ses sujets; que *Voltaire*, par exemple, est fort distant de *Corneille* et de *Racine* pour ses tragédies, et de *Tasse*, de *Milton* pour sa *Henriade*. On a dit pourtant dans l'*Ann. Litt.* » *M. Cailhava* a beaucoup de mérite, mais il en conviendrait lui-même? il est bien distant des bons Poètes comiques.

DISTENSION, ou DISTENTION, s. f. [*dist.in-sion*, en vers *ci-on*: 2^e lon. *Richelet, Trév. l'Acad.* etc. mettent le 2d: le *Rich. Port.* donne le choix des deux. Si l'on consulte l'étymologie latine, *distention* vaut mieux: *distentio*. Si l'on a égard à l'analogie française, *distension* doit être préféré. On dit *tension*, et non pas *tention*, de l'état de ce qui est tendu.] *Distension* ne se dit qu'en médecine et en parlant des nerfs qui sont tendus. *Distention des nerfs.*

DISTILLATION, ou DISTILATION, s. f. DISTILATEUR, s. m. DISTILER, v. act. [*distila-cion, la-teur, lé.*] *Distiler*, c'est tirer par l'alambic le suc de quelque chose. *Distillation* est l'action de distiller, ou, la chose distillée. *Distillateur* est celui qui fait profession de distiller. » *Distiller des fleurs, des herbes.* Faire une distillation, mettre en distillation. » Voilà de belles distillations. — *Habile distillateur.*

DISTILLER, est aussi neutre, et il a alors le sens de *dégoutter, couler.* » Des gouttes d'eau distilloient de la voûte.

» Il est beau au figuré; » Sa bouche distille sur tout le fiel et le poison de l'envie. *Jér. Del.* » Ils sont réservés à la vengeance qui distille sur eux goutte à goutte, et qui ne tarira jamais. *Télém.* Mais cette métaphore doit être employée avec goût et avec précaution. Peut-être ne plaira-t-elle pas dans la phrase suivante. » La douceur de sa conversation distilloit la piété jusque dans l'âme. *Vie de Soanen.* — On a dit aussi métaphoriquement, *distillateur d'esprit.* » Ils étoient rares chez nos Pères les distillateurs d'esprit. *Coyer.*

DISTINCT, INCTE, adj. DISTINCTEMENT, adv. [*Disteink, teink-te, tem.in*: 2^e lon. 3^e e muet.] *Distinct* est 1^o. différent,

séparé d'un autre. » Ces deux choses sont bien *distinctes*. Il faut que les articles d'un compte soient *distincts*. = 2°. Clair, net. Son *distinct*; termes *distincts*; vûe, voix, idée, notion *distincte*. = *Distinctement*, n'a que le 2d sens de *distinct*. Clairement, nettement, d'une manière *distincte*. Prononcer, parler, déclarer son intention *distinctement*.

Rem. *Distinct*, dans le sens de *séparé*, n'a pas un emploi aussi étendu. Il ne se dit que de ce qui est tout à la fois *séparé* et *différent*. » Cette Église est fort grande, divisée en trois nefes *distinctes* (séparées) par deux rangs de colonnes. *Rome Moderne*. Le terme est impropre en cet endroit. *Distinct*, d'ailleurs, s'emploie sans régime.

DISTINCTIF, IVE, adj. DISTINCTION, s. f. DISTINGUER, v. act. [*disteink tif, itve, teink-cion, tein-ghé* : 2° lon. 3° lon. au 2d].

I. DISTINCTIF, qui distingue. Caractère *distinctif*, marque *distinctive*.

II. DISTINCTION, est 1°. *Division*, séparation. *Sans distinction* de chapitres, de versets, &c. Il ne se dit guère en ce sens qu'avec des particules négatives. = 2°. *Différence*. Faire *distinction* de l'ami et de l'ennemi. Je fais grande *distinction* entre l'un et l'autre. *Sans distinction* d'âge ni de sexe; etc. = 3°. *Préférence*, égards. » Traiter quelqu'un *avec distinction*; il aime les *distinctions*. = 4°. *Mérite*, éclat de naissance, illustration d'emploi. » Homme, officier de *distinction*; c'est une personne de *distinction*. » Charge, emploi de *distinction*. = 5°. Explication de divers sens d'une proposition. Bonne ou mauvaise *distinction*. Les *distinctions* ou les *distingo* de l'École sont passés en Proverbe, & se prennent en mauvaise part.

Rem. 1°. Ce substantif régit quelquefois la prép. *d'avec*: » La *distinction* des Enfants de Dieu *d'avec* les Enfants des Hommes. *Boss.* * 2°. *Leibnitz* dit, *avec distinction*, pour dire *distinctement*, d'une manière claire et distincte. Il ne se dit pas en ce sens. *Avec distinction* signifie d'une manière *distinguée*, et non pas d'une manière *distincte*.

3°. Dit-on, *avoir des distinctions*, comme on dit, *avoir des égards* pour quelqu'un? J'en doute. » Henri (VIII) s'aperçut des *distinctions* flatteuses que Charles (V) avoit pour le Cardinal Wolsey. *Hist. d'Angl.*

III. DISTINGUER, c'est 1°. Discerner par la vûe, par l'ouïe ou par les autres sens. *Acad.*

Conoître ou montrer la différence d'une chose d'avec une autre. *Trév.* Mettre de la différence, faire une distinction. *Rich. Port.* L'*Acad.* sépare les différentes acceptions de ce verbe, et donne des définitions plus précises et plus détaillées. Celles de *Trév.* et du *Rich. Port.* sont plus générales, mais elles sont aussi trop vagues. » *Distinguer* les objets; *distinguer* les sons, les voix, les odeurs. *Distinguer* une chose *d'avec* une autre. Il *distingue* un écu faux entre mille. = 2°. Discerner par l'opération de l'esprit. » *Distinguer* le bien du mal, un ami d'un flatteur, ou *d'avec* un flatteur. = 3°. Marquer la différence. *Distinguer* les âges, les qualités, les liens. = 4°. Caractériser avec distinction. » La vertu, la naissance, les charges, les alliances *distinguent* un homme, l'élèvent au-dessus des autres, le tirent du commun. — On dit, en ce sens, *se distinguer*. » Il *se distingue*, il *s'est distingué* par ses talents, par sa valeur. On dit aussi *adjectivement*, mérite *distingué*, naissance *distinguée*, etc.

Rem. 1°. On dit, *distinguer de* ou *d'avec*; *distinguer* les bons des méchants ou *d'avec* les méchants. * *M. Morin* dit, *distinguer sur*; mauvais régime. » La seule chose qui les *distinguoit* (les Philosophes) sur les autres hommes étoit leur habit.

2°. La *Prép. de* marche ordinairement après ce verbe; mais en vers et dans la prose poétique, il peut le précéder et se placer même à la tête de la phrase. » *De l'utile et de l'agréable*, il *distingue* ce qui nuit, et ce qui déplaît. *Anti-Lucrèce.*

3°. La *Bruyère* lui fait régir le datif de la personne. » Je crus aussi qu'il ne seroit pas inutile de lui *distinguer* (au Lecteur) la première augmentation (du Livre des Caractères.) *Retranchez lui*, qui est inutile et contre l'usage.

4°. Un Auteur moderne donne aussi à ce verbe un autre régime inusité, l'infinitif sans préposition. » Poissons ou coquillages dont on *distingne* aisément le corps *briller* à la surface de l'eau. C'est le régime de *voir*; et il étoit plus simple et plus régulier de se servir de ce dernier verbe.

DISTIQUE, s. m. [*Distike* : 3° e muet.] Poésie, dont le sens est contenu en deux vers. Ce mot est surtout usité en parlant des vers grecs et latins. Tout le monde conoit le célèbre *distique* fait sur *Didon* Reine de Tyr.

Infelix Dido nulli bene nupta marito,

Hoc perēunte fugis , hoc fugiente peris.

Et la traduction qui en a été faite.

Pauvre Didon, où t'a réduite,
De tes maris le triste sort,
L'un en mourant cause ta fuite,
L'autre en fuyant cause ta mort.

L'ouvrage latin est un *distique*, et le français un *quatrain*.

DISTORSION, s. f. [*distor-sion*, en vers *si-on*.] Contraction ou raccourcissement d'une partie du corps par la relaxation des muscles. Dans le *Dict. de Trév.* on ne le dit que du visage. Elle arrive quand les muscles d'un côté du visage souffrent convulsion ou paralysie.

DISTRACTION, s. f. **DISTRAIRE**, v. act. [*Distrak-cion* : *distrère* : 2^e à moy. et long au 2d.] *Distraire*, est 1^o. Séparer une partie d'un tout. En ce sens il ne se dit qu'en parlant d'affaires. *Distraire de la somme totale une telle somme : de ces papiers il en faut distraire ceux qui regardent un tel objet, etc.* — 2^o. Détourner de quelque application. *Distraire des études, du travail; distraire dans la prière.* — Un rien le *distratt*. — L'étude me *distratt de* tous mes chagrins.

DISTRACTION a les deux sens de son verbe. — On a demandé la *distraktion de* cette terre, de ce fief, de cette somme, etc. — Il est sujet à des *distractions*, il a souvent des *distractions*. — Vous m'avez causé une *distraktion*. — Dans le 1^{er} sens, il se dit de l'action de *distraire* une chose. Dans le 2d sens, de la *personne qui est distraite*. Dans l'un il se dit *activement*, dans l'autre *passivement*. Voy. **DISTRAIT** et **ABSTRAIT**.

REM. 1^o. *Distraire* se conjugue comme *traire*. Nous pourrions renvoyer au simple, mais nous aimons mieux en donner ici la conjugaison. Je *distrains*; nous *distrayons* (et non pas *distravons*.) Ils *distraient*, (qui est de deux syll. et se prononce *dist-rè*) je *distrayais*, nous *distrayions*, etc. J'ai *distratt*, (il n'a point d'aoriste) je *distrattirai*, *distrattirais*; que je *distrattisse*, (il n'a point d'imparfait du subjonctif) *distrattissant*, *distrattit*.

2^o. * Anciennement on disait *se distraire* pour *se dispenser*, et le P. Barre s'est encore servi de cette expression, qui est du 16^e siècle. — Cette raison ne lui permettoit pas de *se distraire des égards* qu'il lui devoit. *Hist. d'Allem.*

* **DISTRAYANT**, ANTE, **DISTRAIT**, AITE, adj. [*distré-ian*, *ian-te*, *distré*, *trète* :

2^e à fer. aux 2 1^{ers}, à moy. aux 2 derniers.] Le 1^{er} se dit des choses, qui *distraient*; le 2d des personnes qui *sont distraites*. Emploi, ministère *distrayant*. Homme *distratt*, femme *distratt*; il est fort *distratt*. Esprit *distratt*. — * Leibnitz, et un Auteur très-moderne l'emploient *substantivement*. — Un aveugle ou même un *distratt* ne voit point. *Leibn.* — Un boiteux, un *distratt*, un sourd. *Les Numeros*. L'usage n'a pas encore admis cet adjectif au nombre des substantifs.

REM. 1^o. *Distrayant*, ne s'était dit jusqu'à présent que dans la conversation. Depuis quelque temps il paraît dans des livres et dans de bons livres. — Puisse cet esprit d'oraison et d'abnégation pénétrer jusque dans le centre du tumulte... animer l'homme du monde dans ses fonctions les plus *distrayantes*. *Panég. de Ste Thérèse par M. l'Ab. Duserre-Figon.*

2^o. **DISTRAIT**, ainsi qu'*abstratt*, emporte dans sa signification, l'idée d'un défaut d'attention; mais avec cette différence, que ce sont nos propres idées, qui nous rendent *abstratts*, et les objets extérieurs, qui nous rendent *distratts*. La rêverie produit des *abstractions*, et la curiosité cause des *distractions*. Les premières sont le partage des gens d'étude; et les autres des esprits légers, qu'un rien amuse et détourne. Voy. **ABSTRAIT**.

3^o. Dans le *Dict. Historique*, on dit *vie distraite*, pour *vie distrayante*. — La *Vie de Paris* lui paroissoit trop *distratt* pour des méditations aussi suivies que les siennes. *Art. Montmort.* — *Distratt* ne se dit que des personnes, et il a le sens passif. L'Auteur de cet article n'a pas peut être osé risquer *distrayant*: mais *distratt* était en cet endroit un mot impropre.

DISTRIBUER, v. act. **DISTRIBUTEUR**, TRICE, s. m. et f. **DISTRIBUTION**, s. f. [*distribu-é* : dern. à fer. devant l'e muet l'u est long, il *distribue* : au futur et au conditionnel l'e est tellement muet qu'il ne se prononce pas. Il *distribuera*, *distribuerait* : pron. *distribûra*, *bûre*, en quatre syllabes. — *Distributeur*, *trice*, *bu-cion*, en vers *ci-on*]

1^o. *Distribuer*, c'est partager quelque chose à plusieurs personnes. *Distributeur*, celui, qui distribue. *Distribution*, action de distribuer, ou l'effet de cette action. — *Distribuer des aumônes, une somme d'argent. Distribuer le butin aux soldats.* — On leur a *distribué cent mille francs.* — *Se distribuer.* — Cette source *se distribue* dans tous les quartiers de

la ville. » *Distributeur des grâces, des récompenses.* » *Distribution des deniers, des prix.* » Il a part aux *distributions*.

2°. *Distribuer*, signifie aussi, disposer, ranger. » *Distribuer par ordre. Distribuer avec goût la matière d'un ouvrage.*

REM. *Distributrice*, est un mot singulièrement dur; aussi est-il peu usité. » On regarde la Librairie comme la *distributrice des fruits du génie.* *Linguet.* — *Rich.* le met pour celle qui distribue des rafraîchissemens à la Comédie.

DISTRICT, s. m. [*Distrik*: le *t* ne se prononce jamais.] Étendue de Jurisdiction. » Un Juge ne peut juger hors de son *district*. Voyez *Détroit* et *Ressort*. — On dit figurément (st. fam.) Cela n'est pas de mon *district*, de ma compétence; il ne m'appartient pas d'en juger.

DIT, s. m. Bon mot, apophtegme, maxime, sentence: il n'est d'usage que dans les phrases suivantes: » *Un dit* notable, remarquable. » *Les dits* et faits, *les dits* et gestes des Anciens. *Les dits* et *les redits*. Ce sont d'anciennes locutions, encore souffertes dans le discours familier. Voyez GESTES.

DITHYRAMBE, s. m. [*Ditiranbe*; 3° lon. 4° e muet.] Hymne à l'honneur de Bacchus. *Trév.* Espèce de Poésie, consacrée à Bacchus. *Acad.* Ce qui la caractérise, c'est l'enthousiasme, le désordre, l'inégalité des mesures des vers. Ce n'est guère que par cette dernière circonstance que le prétendu *Dithyrambe sur Voltaire*, ou *en son honneur*, comme on voudra, est caractérisé.

REM. *M. Linguet* fait ce mot fém. Il est constamment masculin. » La *Magdeleine*, (Poème burlesque) est un chef-d'œuvre de bon sens et de raison auprès de *cette dithyrambe rurale* (art. de l'Encyclopédie sur les Jardins.) Il devait dire, *de ce Dithyrambe rural*.

DIVAGUER, v. n. (*Divaghé*; 3° e fer. l'*u* est muet: il n'est là que pour donner au *g* un son fort qu'il n'a pas devant l'*e*.] S'écarter de l'objet d'une question. » Il ne suit rien: il ne fait que *divaguer*. — *M. Charles* l'emploie en physique. » Le peu de lumière *divaguée* dans l'atmosphère.

DIVAN, s. m. Conseil du Grand-Seigneur. » On assembla le *Divan*. » L'affaire fut mise en délibération dans le *Divan*.

DIVERGENCE, s. f. DIVERGENT, ENTE,

adj. [*Diverjance*, *jan*, *jañte*; 2° e ouv. 3° lon. 4° e muet.] Lignes *divergentes*, qui s'écartent l'une de l'autre. *Divergence*, exprime l'état de ces deux lignes. On ne le dit qu'en Géométrie; et ce serait une pédanterie de s'en servir dans le discours ordinaire.

DIVERS, ERSE, adj. DIVERSEMENT, adv. DIVERSITÉ, s. f. [*Divér*, et devant une voyelle, *vérz*, *vérese*, *seman*, *sité*; 2° e ouv. 3° e muet au 2d et 3°.] *Différent*, dissemblable. *Différemment*, en diverses manières. *Différence*, variété. » *Divers* sentimens, *divers* tempéramens, *diverses* propositions. » On l'a raconté, on l'explique, on l'a reçu *diversement*. » *Diversité* d'objets, d'esprits, d'humeurs, d'opinions, etc.

REM. 1°. *Divers* ne signifie quelquefois que *plusieurs*. » Je l'ai oui dire à *diverses* personnes. Il n'est pas tout-à-fait synonyme de *différent*. Voyez une Remarque au mot *Degré*; voyez aussi *Différent*.

REM. 2°. *Divers* pour *plusieurs*, est une espèce de *pronom*: il chasse l'article partitif de devant les noms. On dit à *diverses* personnes, et non pas, à *de diverses* personnes, comme on dirait à *d'honnêtes gens*. — On doit toujours le mettre au pluriel.

Et *diverse frégate*, à force de ramer,

S'écoule dans les rangs, et se laisse enfermer.

Brébeuf.

Il faut dire *diverses frégates se coulent et se laissent*, etc.

Quand il est adjectif, et qu'il a à peu près le sens de *différent*, il aime à précéder le nom qu'il modifie; mais il peut quelquefois le suivre, sur-tout en vers et dans la prose Poétique, ou Oratoire.

De là sont nés ces esprits bigarrés,
Foux sérieux, profanes et sacrés,
Où je dépeins, non des mœurs trop volages;
Mais seulement les *diverses* images
Qui m'ont frappé suivant les temps *divers*,
Où mon ennui m'a fait chercher des vers.

Rouss.

Il aime aussi le nombre pluriel; car pour être *divers* ou *différent*, il faut être au moins deux. On dit bien, ils sont de *diverse* religion, de *divers* caractère, etc. Ce sont des expressions comme adverbiales: mais on dit, *les divers* caractères, *les diverses* religions, et non pas *la diverse* religion, *le divers* caractère de ces deux hommes.

Et sous divers prétexte à son tour reculer.

Pertharite.

Des Imprimeurs acoutumés à ne mettre divers qu'avec des pluriels, ont mis, *divers prétextes*; mais pour le vers et pour l'élision de l'e muet, il faut *prétexte*; ce qui est contre l'usage. — M. de Cubière a dit tout récemment :

De l'art, dans ce passage incroyable et soudain,
J'offrois la diverse merveille.

On se contente de dire, dans le *Merçure*, que l'Auteur a été gêné par la rime, et que cette gêne l'a rendu *obscur*. Je crois qu'on peut ajouter, *et incorrect*. Il falait dire, *les diverses merveilles*.

DIVERSIFIER, v. a. Varier, mettre de la diversité. *Diversifier les viandes; les attitudes des figures dans un tableau; ses études, ses occupations.* — Il régit ordinairement des pluriels. On dit pourtant, *diversifier l'entretien, un discours, un Poème*.

DIVERSION, s. f. [*Divér-sion*, en vers, si-on; 2^e é ouv.] Action par laquelle on détourne. On le dit ordinairement avec le verbe *faire*. « Il est entré dans le pays des ennemis pour *faire diversion*. » On l'a saigné pour *faire diversion de l'humeur*. « Ils aloient se quereller: j'ai parlé nouvelles, pour *faire diversion*. » Le desir de la gloire a fait dans son cœur *diversion* à l'amour.

DIVERSITÉ. Voyez DIVERS.

DIVERTIR, v. a. DIVERTISSANT, ANTE, adj. DIVERTISSEMENT, s. m. [*Div-verti, ti-san, san, sante, seman*; 2^e é ouv. 4^e lon. au 2d et 3^e, e muet au dern.] I. Récréer, réjouir. Qui réjouit, qui récréé. Récréation, plaisir. « Cette lecture, cette conversation, nous a fort *divertis*. Elle étoit fort *divertissante*. Elle a été pour nous un grand *divertissement*.

Rem. 1^o. Quand ces mots ne sont pas détournés à un mauvais sens par quelque autre mot, ils se disent d'un divertissement honnête.

2^o. *Se divertir*, régit quelquefois la préposition à devant l'infinitif. « Ils se *divertissent à jouer* à la paume. — *Se divertir aux dépens de* quelqu'un, le railler, le plaisanter. — Il régit aussi de devant les noms, comme, *s'amuser, se moquer*. — Vous n'étiez pas fort courroucée, quand vous êtes revenue. — C'est que je me suis *divertie de tout ce qu'il m'a dit*. Mais on ne le dit pas des personnes. » Il a des amis qui se

divertissent de lui. Mallebr. Il est vieux en ce sens.

3^o. * Autrefois on donait à *divertir* toute l'étendue du sens de *plaire*. Aujourd'hui, l'usage de ce mot est plus borne: on ne le dit guère, en parlant des ouvrages d'esprit, que de ce qui est comique, et qui fait rire. On n'oserait le dire d'un Historien, d'un Orateur, d'un Poète Tragique. « La lecture de nos Tragédies modernes ne *divertit pas tant* que celle des Tragédies Grecques. P. Rapin. On dirait aujourd'hui, *ne fait pas autant de plaisir*. » Hérodote, qui avoit précédé Thucydide, a une autre manière d'écrire plus *divertissante*. Id. On dirait, plus *agréable*, plus *amusante*.

4^o. A l'Opéra et à la Comédie, on appelle *divertissement*, des danses et des chants, qui font partie de chaque acte, ou qui le terminent. « Les *divertissemens* de cet Opéra sont bien amenés. » C'est une Comédie avec *divertissemens*. — Voyez RÉCRÉATION.

II. *Divertir* et *Divertissement* ont une seconde signification que n'a pas *divertissant*. C'est, en parlant de deniers, d'éfets, *détourner, voler, dérober*. « Il a *diverti les deniers de sa recette*. » Elle a *diverti les éfets de la succession*. *Divertissement de deniers, de fonds, des éfets d'une succession*. — * Autrefois on le disait des personnes, dans le sens de *distraindre, détourner*. « Il ne vouloit pas être *diverti de ses dernières pensées*. Procès de Charles I. » L'âme n'étant plus *divertie* par les choses sensibles, elle peut contempler facilement la vérité. Mallebr. — En ce sens, il vieillit; Acad.

DIVIDENDE, s. m. [*Dividande*; 3^e lon. 4^e e muet.] 1^o. En Arithmétique, nombre à diviser selon la règle de Division. — *Diviseur* est le nombre par lequel on le divise. Ainsi, quand on veut diviser 100 par 10, 100 est le *dividende*, et 10 le *diviseur*. — 2^o. Dans les compagnies de comerce, le produit d'une action. — M. Targe écrit *dividend*, parce qu'il est ainsi écrit en anglais.

DIVIN, INE, adj. [*Di-vein, vine*.] 1^o. Qui est de Dieu, qui appartient à Dieu. Les *divins* attributs; l'office *divin*, les honneurs *divins*, la Providence *divine*. — 2^o. Qui paraît être au-dessus des forces de la nature. « Il y a en cela quelque chose de *divin*. » — 3^o. Abusivement, qui est

très-excellent dans son genre. » *Ouvrage divin*, beauté *divine*. Le *divin* Platon. C'est un homme *divin*.

REM. 1°. *Divin* et *divinement*, sont des mots à la mode, qu'on applique à tort et à travers. Gresset, Coyer et M. Marin s'en moquent.

On se l'arrache au moins: je l'ai vu quelquefois
A des soupers *divins* retenu pour un mois.

Le Méch.

» Les airs maniérés, le bon ton, les vapeurs, les *soupers divins*, les amitiés des lèvres, les amours d'un jour. Coyer, Isle Frivole. » D'une chose qui a une bonté commune, vous dites simplement, qu'elle est bonne: une importante diroit: c'est miraculeux, c'est *divin*. Id. » Des mains, qui peignent *divinement* une voiture, etc. Id. » J'ai une partie arrangée; c'est un souper délicieux avec quatre hommes *divins* et une femme charmante. MARIN, *l'Amante Ingénue*.

2°. *Divin*, se met indifféremment devant ou après le nom qu'il modifie; les *divins* oracles, les oracles *divins*. Il y a pourtant un choix à faire entre les deux, suivant les occasions. L'oreille seule et le goût en sont les juges.

3°. Boileau a employé *divin* substantivement. » Longin, au milieu des ténèbres du paganisme, n'a pas laissé de reconnoître le *divin* qu'il y avoit dans ces paroles de l'Écriture (Que la lumière se fasse, etc.) Cela n'est pas à imiter.

4°. On dit: *il fait beau*. Mde. de Sév. dit. » J'alai dîner à Lyon: *il faisoit divin*: je me promenai délicieusement. Cette expression peut être bonne en conversation et dans une lettre: mais elle ne vaudrait rien à être souvent répétée.

DIVINATION, s. f. [*Divina-cion*. en vers, *ci-on*.] 1°. L'art de prédire. » La *divination* est une superstition, qui a toujours été condamnée par l'Église. = 2°. Moyen dont on se servait pour deviner, pour prédire. *Divination* par le vol des oiseaux, par l'inspection des entrailles des victimes, etc.

Rem. Quoiqu'on dise *deviner*, et non pas *diviner*, on doit dire *divination*, et non pas *devination*.

DIVINEMENT, adv. [*Divineman*; 3^e e muet.] Par la vertu, par la puissance Divine. » Les Prophètes ont été *divinement* inspirés. = Abusivement (st. famil.), excellemment,

parfaitement. » Il travaille, il chante, il écrit *divinement*. Il joue du violon *divinement* bien. Voyez DIVIN, Rem. n°. 1°.

DIVINISER, v. a. DIVINITÉ, s. f. [Dern. e' fer.; *nizé*, *nité*.] *Diviniser*, c'est reconnoître pour divin. Les Payens *divinisoient* les Oracles.

DIVINITÉ, est 1°. L'essence, la nature Divine: *La Divinité du Verbe*. = 2°. Il se prend pour Dieu même. » Adorer *la Divinité*; les conseils, les décrets de *la Divinité*. = 3°. Il se dit des faux Dieux. *Les Divinités* des eaux, des forêts: *La Divinité du lieu*. = 4°. Abusivement, et par un reste de langage payen, une belle femme, » C'est *une Divinité*.

Rem. DIVIN, est d'un emploi plus étendu que *divinité*. On dit, les Livres *divins*, les *Divines* écritures; et l'on ne dirait pas, *la Divinité des écritures*, *la Divinité des Livres saints*, etc. * D'Avrigny parle de *la Divinité du Sacerdoce*: l'expression est impropre, quoique celle de *Sacerdoce divin* soit reçue. Peut être est-ce une faute d'impression, et faut-il lire, *la dignité du Sacerdoce*. En tout cas, cette faute aurait donné lieu à une remarque utile.

DIVISÉ, ÉE, partic. et adj. [*Divizé*, *zé-e*: 3^e e fer., long au 2d.] Il signifie quelquefois, où il y a de la division, où règne la discorde, la dissension. On le dit d'un Royaume; mais le dit-on d'une famille, absolument et sans addition? J'ai peine à le croire. » L'engagement des affaires l'engagea dans des négociations avec la Maison de Savoie, qui étoit alors *divisée*. Fonten.

DIVISER, v. a. DIVISION, s. f. [*Divizé*, *vi-zion*, en vers, *zi-on*; devant l'e muet, l'i est long: Il *divise*, il *divisera*, etc.] *Diviser*, c'est partager, séparer en deux ou plusieurs parties. » *Diviser le tout en ses parties*. Ce Royaume est *divisé* en tant de Provinces. — Quelques Auteurs ont dit, *diviser l'un de l'autre*, ou *d'avec l'autre*. *Séparer* est plus sûr avec ce régime.

DIVISION, est 1°. Le partage d'un tout, en ce qu'il contient. *Division d'un discours*, *d'une somme*. = 2°. *Désunion*, discorde. » Il y a *division*, ou *de la division* entre eux: le 2d est le plus conforme à l'usage actuel. » Semer, fomenter, entretenir *la division*. = 3°. La quatrième règle d'Arithmétique, selon laquelle on divise un tout en plusieurs parties. = 4°. En termes de Guerre, il se dit des parties d'une armée de terre, ou d'une flotte: Première, seconde *division*; et des parties distinctes

distinctes d'un bataillon.

Rem. On dit, *diviser en*; mais les noms précédés de cette préposition doivent être employés sans article. Ne dites pas avec le Père Rapin: » Aristote *divise* le Poème dramatique en la Tragédie et en la Comédie. Dites, en Tragédie et en Comédie. Ainsi l'on dit: La Théologie *se divise* en Théologie positive, scolastique et morale; et non pas, en la Théologie, etc.

DIVISEUR, voy. DIVIDENDE.

DIVISIBLE, adj. DIVISIBILITÉ, s. fém. [*Divisible, visibilité.*] Qui se peut diviser. Qualité de ce qui peut être divisé. » La *divisibilité* de la matière. » La quantité *est divisible* à l'infini.

DIVISION, voy. DIVISER.

DIVORCE, s. m. 1°. Rupture de mariage. » Le *divorce* n'est pas permis dans le Christianisme. — *Divorce, répudiation* (synon.) Le 1^{er} se dit proprement de la séparation de deux époux; le 2^d, du renvoi de l'un par l'autre. » Le *divorce* se fait par un consentement mutuel; la *répudiation* se fait par la volonté, et pour l'avantage d'une des deux parties, indépendamment de la volonté et de l'avantage de l'autre. *Montesq.* L'Abbé *Roubaud.* = 2°. Dissensions entre le mari et la femme. » Ils *sont dans un continuel divorce.* — On le dit même des amis: » Il *est en divorce avec ses amis*; mais il ne s'unit pas avec toute sorte de verbes. *Racan* dit, de *Malherbe*, qu'il avait été ami de *Regnier*, mais qu'il *survint entre eux un divorce*, dont il raconte la cause. Ce mot ainsi employé est impropre. = 3°. Il régit les choses avec la prép. *avec.* » *Faire divorce avec les plaisirs, avec le monde, y renoncer.* Il est beau dans ce sens figuré.

* DIVORCÉ, ÉE, adj. Mot forgé par *Voltaire.* » Les deux époux *sont réellement divorcés*, et cependant ils ne peuvent pas se pourvoir ailleurs. C'est un vrai barbarisme.

DIURÉTIQUE, adj. [*Di-urétique; 3^e é fer., dern. e muet.*] Apéritif; qui fait uriner. » Remède *diurétique.* — S. m. C'est un bon *diurétique.*

DIURNAL, s. m. DIURNE, adj. [*iu, dans le 1^{er}, est monosyllabe; dans le 2^d il est dissyllabe: Diur-nal, di-urné.*] *Diurnal*, est un livre qui contient l'Office canonial de chaque jour, à l'exception de *Matines.* L'*Acad.* ajoute, et quelquefois de *Laudes.* Je ne conais point de *Diurnal* dans ce goût-là, mais peu

Tom. I.

importe.

DIURNE, terme d'Astronomie. D'un jour » Le mouvement *diurne* de la terre.

DIVULGATION, s. fém. DIVULGUER, v. act. [*Divulga-cion, ghe; 3^e é fer. au 2^d; l'u y est muet; il n'y est mis que pour donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e.*] *Divulguer*, c'est publier une chose, la découvrir à ceux qui ne la savaient pas, la dire à plusieurs personnes: c'est cette dernière circonstance qui caractérise ce mot. *Divulgation*, action de divulguer, ou état de ce qui est divulgué. » *Divulguer un secret, une nouvelle*, par-tout, dans toute la Ville. — Il ne régit pas les personnes: * Ne *me divulquez point*: Si mon mari savoit ma conduite, je serois perdue. *Rétif.* — Il n'a que le régime absolu: *Rollin* lui donne le datif pour 2^d régime. » Par ce moyen on *divulgoit* le mot aux ennemis. C'est un faux régime, et *divulgoit* n'était pas le mot propre, en cet endroit; on *découvrait*, on *faisoit connaître*, auraient mieux valu.

DIX, adj. numéral. C'est le premier nombre, après 9, qui s'écrit avec deux caractères, l'unité avec un zéro, 10, ou s'exprime par un X, en chiffre romain. *Trév.* Nombre pair, composé de deux fois cinq, et qui suit immédiatement le nombre de 9. *Acad.*

Rem. 1°. Devant une consonne, l'x ne se pron. pas: *Dix soldats* (pron. *di soldâ*); devant une voyelle il se prononce comme un z, *dix hommes* (*di-zom*); quand il est final, ou qu'il est suivi d'un repos, ou qu'il est substantif, il se prononce comme une s forte. » Je vous en donnerai *dix.* » Un *dix* de pique, (prononcez *dis.*)

2°. Quand *dix* est joint à un autre nom de nombre, on met un tiret entre les deux: *Dix-sept, dix-huit, dix-neuf, quatre vingt-dix*; mais on n'en met point à *cent dix, mille dix*, etc. — Dans ses composés, l'x de *dix* se prononce comme une s devant les consonnes, et comme un z devant les voyelles: *dis-set, di-zui*, etc.

DIXAIN, DIXAINE. Voy. DIZAIN, DIZAINE.

DIXIÈME, adj. [*Pron. di-xiè-me; 2^e é moy. 3^e e muet.*] Nombre ordinal, correspondant au nombre cardinal *dix.* » Le *dixième* jour; la *dixième* fois. — S. m. La *dixième* partie d'un tout. » Il est héritier pour un *dixième.* » Il a un *dixième* dans cette affaire, dans cette société.

DIXME, DIXMER, DIXMEUR. Voyez K k k k k

DIME, DIMER, DIMEUR.

DIZAIN, s. m. DIZAINÉ, s. f. [*Di-zain*, zène; 2^e é moy. au 1d.] Le premier se dit d'une Stance composée de dix vers; le second, d'un total de choses ou de personnes, composé de dix. Une *dizaine d'écus*: une *dizaine d'ouvriers*.

Rem. Quelques-uns écrivent *dixain*, *dixaine*, ce qui est plus naturel: mais *dizain*, *dizaine*, sont plus selon l'usage.

DIZEAU, s. m. [*Dizo*; 2^e dout. au sing. Ion. au plur. *dizeaux*.] Il se dit de dix gerbes de bled, de dix bottes de foin. « Un *dizeau*, six *dizeaux*, cent *dizeaux* ».

DIZENIER, s. m. [2^e e muet, 3^e é fer.; l'*r* ne se prononce pas. Officier de Ville, qui a une dizaine de personnes sous sa charge. — Trév. écrit *dizainier*, mais cette orthographe est contraire à la prononciation.

DOCILE, adj. DOCILEMENT, adv. DOGILITÉ, s. f. [3^e e muet aux 2 1^{res}; dans le 2d, en a le son d'an, *docileman*.] *Docile*, qui a de la disposition à profiter de l'instruction, à se laisser conduire, à être soumis, à obéir. *Docilité*, qualité par laquelle on est docile. *Docilement*, avec docilité. « Naturel, esprit, humeur *docile*: *Enfant docile*. » Écouter *docilement*: il a une grande *docilité*.

Rem. 1^o. *Docile* régit la prép. à: soyez *docile aux avis de vos maîtres*. Mais il ne régit point les personnes. On ne dit pas « Les enfants doivent être *dociles à leurs pères*, les disciples à leurs maîtres; la femme doit être *docile à son mari*: on doit dire, *docile aux volontés, aux ordres, aux avis de*, etc.

2^o. Quand il est sans régime, il marche devant ou après le substantif, au choix de l'Orateur ou du Poète, guidé par l'oreille et le goût.

Amener du sommet d'un rocher *sourcilieux*,

Un *docile* ruisseau. De Lille.

Vous aurez sous vos loix un *docile* troupeau.

Gresset.

Mon chalumeau *docile* enfançoit de beaux airs.

Idem.

3^o. * *La Brayère* a fait *docile*, substantif. « Le *docile* et le *foible* sont susceptibles d'impressions: l'un en reçoit de bonnes, l'autre de mauvaises. — L'usage n'a pas admis ce substantif. On doit dire, l'homme *docile*, et l'homme *faible*, etc.

DOCTE, adj. DOCTEMENT, adv. DOCTEUR, s. m. [*Dokte*, *teman*, *teur*; 2^e e

muet aux deux premiers.] *Docte*, Savant. Un homme *docte*. Les *doctes* veilles. L'Acad. dit aussi, un livre *docte*, une *docte* dissertation, qui contient beaucoup de doctrine. On ne l'emploie que dans le style relevé; et il marche d'ordinaire devant le subst. quand il se dit des choses. Un *docte* discours, de *doctes* écrits. L'harmonie empêche qu'on ne dise un *docte* livre.

DOCTEMENT, sagement. « Traiter *doctement* une matière.

DOCTEUR, qui est promu dans une Université, au plus haut degré de quelque faculté. *Docteur en Théologie, en Droit, en Médecine*. — Dans le style familier, savant, habile homme. « Il est *Docteur* dans cet art: il n'est pas grand *Docteur*.

Rem. 1^o. Autrefois on employait plus souvent qu'aujourd'hui *Docte* substantivement. On disait, un *Docte*, les *Doctes*. On dit plus volontiers aujourd'hui, un *Savant*, les *Savans*. « Les *Doctes* veulent que ce soit Amenophis. Boss. » Ce défaut a empêché presque tous les *Doctes* de bien juger de Virgile. R. Rapin. « Parmi ce grand nombre de *Doctes* qui sont à Paris. P. Sicard. — L'Acad. dit encore dans la dern. édition. « Les *Doctes* ne sont pas de tel avis. Je crois qu'on le dit plus souvent en se moquant, que sérieusement.

2^o. *Docte, Docteur* (synon.) Être *Docte*, c'est être véritablement savant. Être *Docteur*, c'est avoir reçu ce degré d'honneur dans une Université. Tout *Docte* mérite d'être *Docteur*, mais parmi les *Docteurs*, il n'y en a pas beaucoup qui soient *Doctes*. De là vient la distinction plaisante, que donne peut-être trop sérieusement la *Brayère*, dit M. Beauzée. « Un homme qui a un long manteau, etc. un collet bien fait et bien empesé, les cheveux arrangés et le teint vermeil, qui, avec cela, se souvient de quelques distinctions métaphysiques, etc. Cela s'appelle un *Docteur*. Une personne humble, qui est ensevelie dans le cabinet, qui a médité, lu ou écrit toute sa vie, est un homme *docte*. — Voy. *Habile et Savant*.

DOCTORAL, s. m. DOCTORAT, s. m. DOCTORERIE, s. f. Qui appartient au Docteur. Bonnet *doctoral*: robe *doctorale*. — Degré, qualité de Docteur. « Il est parvenu au *doctorat*. — Acte qu'on fait en Théologie, pour être reçu Docteur. « Il a disputé à la *doctorerie* d'un tel.

* DOCTRINAIRE, s. m. Faiseur de systèmes (Néologisme). » Ce n'étoit point l'étendard de la vérité, que tenoient entre leurs mains certains *Doctrinaires exagérés*. Neck. On ne peut guère bien augurer de ce mot, non plus que d'exagéré pour exagératif.

DOCTRINAL, ALE, adj. DOCTRINE, s. f. Le 1^{er} se dit des avis que les Théologiens donnent en matière de doctrine. *Avis doctrinal de la Sorbone*, sur un ouvrage.

DOCTRINE est; 1^o. *Savoir*, érudition. » Cet homme a beaucoup de *doctrine*. » Ce livre est plein de *doctrine*. — 2^o. Et plus ordinairement, *maximes*, sentimens, enseignemens. Bonne, saine, ou fausse, dangereuse *doctrine*. La *doctrine de l'Évangile*, des Pères, de St. Augustin, de St. Thomas. La *doctrine de Platon*, d'Aristote.

Rem. 1^o. *Doctrine*, sur-tout avec le régime de la prép. *de*, ne s'emploie point au pluriel. L'on dit, la *doctrine d'un Auteur*, d'un Concile, quoiqu'il s'agisse de plusieurs points de doctrine. N'imitiez pas Leibnitz quand il dit: » Je demeure d'accord que les *Doctrines* du Concile de Trente sont reçues en France. Il faut dire, la *doctrine*, ou bien les points, les articles de doctrine.

Cependant il est quelque occasion où *doctrine* peut s'employer au pluriel. » St. Pierre les prémunis contre les *fausses doctrines*, qui commençoient à se répandre. *Berault-Bercastel*. — Les *fausses doctrines* signifie là les erreurs. Il est employé sans régime et indéfiniment. C'est comme si l'on disoit, contre les erreurs qui commençoient à se répandre.

2^o. * *Faire la doctrine*, le catéchisme, est une expression populaire, un vrai provençalisme. Aussi c'est un Auteur Provençal qui s'en est servi. » Les Réformateurs qui ont fait la *doctrine* le sâbre à la main. Les Numéros.

DOCUMENT, s. m. [*Dokuman*.] Terme de Pratique. Il s'emploie d'ordinaire au pluriel. Titres, ou preuves des faits qu'on allègue, et sur-tout des choses anciennes. *Trev.* » Vieux, anciens documents. Titres et documents.

DODINER (SE) v. réc. (st. famil.) se dorloter, avoir beaucoup de soin de sa personne. *Acad. Rich. Port.* Vivre délicieusement et à son aise, sans vouloir se donner aucune peine. *Trev.* La 1^{re} définition vaut mieux. » Il ne fait que se *dodiner*. — *Dodiner*,

v. n. Suivant *Trev.* il se dit du mouvement du balancier.

DODO, s. m. Mot dont on se sert en parlant aux enfans. Mot de nourrice et de bonne. *Faire dodo*, dormir, aller à dodo, aller dormir, aller se coucher. En Provence, on dit, *nono*; faire *nono*.

DODU, ÔE, adj. [1^{er} lon au 2d; 3^e e muet.] Grâs, potelé, qui a beaucoup d'embonpoint. *Acad.* — Le *Dict. de Trev.* ajoute *douillet*; mais cette addition n'entre point dans l'idée que fait naître ce mot. » Grâs et plein de chair. *Rich. Port.* Il est *dodu*, cette femme est *dodde*. Il n'est que du style familier.

DOGAT, s. m. DOGE, s. m. [*Doga*, *Doge*; 2^e e muet au 2d; le 1 ne se pron. pas dans le 1^{er}.] *Doge* est le nom du Chef des Républiques de Venise et de Gènes. *Dogat*, la dignité de Doge, et le temps qu'on a été Doge. » Le *Dogat de Venise* est à vie; celui de Gènes est de deux ans. » Pendant le *Dogat de...* il se passa des évènements mémorables.

DOGMATIQUE, adj. DOGMATIQUEMENT, adv. [*Dog-matike*, *tikeman*; 4^e e muet.] *Dogmatique*, qui regarde les dogmes de la Religion. *Dogmatiquement*, d'une manière dogmatique. » Terme *dogmatique*. style *dogmatique*. Jugement *dogmatique* est irréfutable. » Traiter une question *dogmatiquement*.

DOGMATIQUE, s. m. Le style dogmatique. Ce terme n'a d'usage que dans le *dogmatique*.

Dans le style simple, son *dogmatique*, et parler *dogmatiquement* se disent d'un homme qui parle d'un ton sententieux et décisif. C'est un ridicule.

DOGMATISER, v. n. DOGMATISEUR, DOGMATISTE, s. m. [*Dogmatizé*, *si-xeur*, *siste*.] Ils se prennent en mauvaise part et dans le sens propre, où ils signifient une doctrine fautive ou dangereuse, principalement en matière de Religion; et dans le style familier, où par extension, on le dit d'un homme qui ne parle que par sentence et d'un ton décisif. » Il *dogmatise*, il se mêle de *dogmatiser*. » Il *dogmatise sur tout*. » On est ennoyé de l'entendre *dogmatiser*. » C'est un grand *dogmatiseur*. » Ainsi confondoit-on dès-lors les *dogmatiseurs* téméraires, qui prétendoient que la Foi chrétienne n'avoit pas été constamment la même da-

puis son origine. *Bercastel.*

Rem. Dogmatiser est neutre, et même sans régime. Un Auteur moderne le fait actif. » Dogmatiser le Baïanisme. C'est un barbarisme de phrase.

DOGMATISTE, est peu usité dans le sens de *dogmatiseur*. On ne le dit guère que d'une secte de Médecins, par opposition à celle des *Empiriques*. Ceux-ci se bornaient à la pratique : les autres donnaient beaucoup trop à la théorie.

DOGME, s. m. [2^e e muet.] Maxime, axiome, principe. *Trév.* Point de doctrine, enseignement reçu et servant de règle. *Acad.* La définition de *Trév.* ne vaut rien. Car il y a beaucoup d'axiomes, de maximes, de principes qui ne sont pas des dogmes. L'*Académie* définit bien ce mot. Il se dit principalement de la *Religion*, et par extension de la *Philosophie*. « Les dogmes de la Foi, les dogmes de la Philosophie, les vérités qu'elle enseigne. — On dit aussi quelquefois, les dogmes de la Politique. » Si le dogme politique des Gaules n'eût pas été la pleine et entière souveraineté du Prince, etc. *Moreau.*

Rem. Quand on dit, le dogme tout seul et sans addition, on l'entend toujours de la Religion. Ces matières concernent le dogme, et non la discipline.

DOGUE, s. m. SE DOGUER, v. récip. DOGUIN, DOGUINE, subst. masc. et fém. [*Doghe, ghé, ghein, ghine*, l'u y est muet ; il n'y est mis que pour doner au g un son fort, qu'il n'a pas devant l'e et l'i.] Dogue, gros chien, courageux et bon gardien. *Doguin, Doguine*, petits dogues, mâle et femelle. — *Se doguer*, se heurter de la tête les uns contre les autres, comme les beliers et moutons. *Trév.* L'*Acad.* ne met pas ce verbe. Il est dans le *Rich. Port.*

DOIEN, DOIENNÉ, *Richelet.* Voyez DOYEN, DOYENNÉ.

DOIGT, ou DOIT, s. m. [*doa* : le g ne se prononce jamais : on ne le laisse que par respect pour un ancien usage et pour l'étymologie ; on devrait bien le retrancher.] Partie de la main ou du pied de l'homme. *Acad.* Cette définition est trop vague. Extrémités des pieds et des mains de l'homme, divisées en cinq branches. *Trév.* « Les cinq doigts de la main ; le gros doigt, le petit doigt. — Il se dit de quelques animaux, du singe, du canard, de la bécasse, etc. »

DOIT, petite mesure, qui contient à peu près l'épaisseur d'un pouce. *Acad.* de la grandeur d'un travers de doigt. *Trév. Rich. Port.* « L'épée lui entra deux doigts dans le corps. » Un doigt de vin, un peu de vin. Donnez-moi du vin, je n'en veux qu'un doigt.

Les Poètes donent à l'Aurore des doigts de rose. « Quand l'Aurore, avec ses doigts de rose, entrouvrira les portes dorées de l'Orient, nous reprendrons l'Histoire de vos malheurs. *Téléme.*

DOIT entre dans plusieurs expressions du style familier. — *Montrer au doigt*, qui était chez les Romains une marque d'estime : *digito monstrari hic est*, est parmi nous, une marque de mépris. « Si vous faites cela, tout le monde vous montrera au doigt. — Toucher à quelque chose du bout du doigt, en être bien proche. * Un Auteur moderne a dit. » Nous touchons à la victoire du bout du doigt. L'expression est basse. — *Avoir de l'esprit au bout des doigts*, être adroit de la main. — *Faire toucher au doigt*, rendre les choses sensibles. « Le Soleil qui remonte tous les jours, me fait toucher au doigt ce temps. *Sév. c. à d.* me le rapproche. — Être à deux doigts de... être bien près, sur le bord : à deux doigts de la mort. — *Doner*, ou avoir sur les doigts, corriger, ou être corrigé. — *Compter sur ses doigts*, compter à la manière du peuple. — *Mettre le doigt dessus*, deviner. — *S'en mordre les doigts*, s'en repentir. — *Savoir sur le bout du doigt*, savoir par cœur et parfaitement. *Mde. de Sévigné* dit de la Sœur de *M. de Pomponne*. « Elle sait notre Syndicat ; notre Procureur... comme elle sait la Cour et les intérêts des Princes, c'est » à - dire, *sur le bout du doigt*. On l'appelle le petit Ministre. — *Être servi au doigt et à l'œil*, ponctuellement. *Voir au doigt et à l'œil*, évidemment. Cette montre va au doigt et à l'œil ; elle a besoin qu'on y touche souvent pour la mettre sur l'heure qu'elle doit marquer.

On dit, de deux bons amis, qu'ils sont les deux doigts de la main. « *M. de Marseille* (de *Janson*) vint hier au soir : nous dinons chez lui : c'est l'affaire des deux doigts de la main. *Sév.* — Des bons morceaux, on s'en lèche les doigts. — On dit aussi : « Je voudrais qu'il m'en eût couté un doigt et que cela ne fût pas. » Je n'en mettrois pas un doigt au feu, je ne vou-

drois pas le garantir. — On dit encore d'un paresseux, qu'il ne fait œuvre de ses dix doigts. — On dit aux enfans pour leur faire croire qu'on sait la vérité de ce qu'ils ne veulent pas dire : « mon petit doigt me l'a dit. Voy. ARBRE, BRAS, DÉMANGER, GRATER.

DOIGTIER, ou DOITIER, s. m. [*doai-tie* : 2^e é fer.] Ce qui sert à couvrir un doigt. un *doitier* de linge, de cuir.

DOL, DOLE, Villes de France. Ce sont deux villes différentes : l'une est en Bretagne, l'autre est en Franche-Comté. * le P. Barre (Hist. d'Allem.) parle de l'Évêque de Dole, où il n'y a point d'Évêché. Il faut dire, de Dol.

DOL, s. m. Vieux mot, qui n'est plus en usage qu'au Palais. Tromperie, fraude. * Sans dol, ni fraude.

DOLEANCE, s. f. DOLEMMENT, adv. DOLENT, ENTE, adj. [*dolé-ance*, *laman*, *lan*, *lante* : 2^e é fer. 3^e. lon. au 1^{er} et aux deux dern.] *Doléance*, plainte, ne se dit qu'au pluriel, et il n'est plus que du style familier, et quelquefois du style badin et moqueur.

Gilles, singé de son mégr.

A raton, chat prudent, faisait sur ses souffrances
Maintes et maintes *doléances*. DU CERCEAU.

DOLENT, triste, affligé, plaintif. Il se dit des personnes et des choses, qui ont rapport aux personnes. » Il est fort *dolent*, elle est si *dolente*. Visage, ton *dolent*. Mine *dolente*. — Il ne se dit guère qu'en plaisanterie et pour se moquer.

DOLEMMENT, adv. D'une manière dolente. » Il parloit *dolemment*.

DOLER, v. act. DOLOIRE, s. f. [*dolé*, *loâ-re* : 2^e é fer. au 1^{er} lon. au 2d] *Doler* appartient à tous les Arts, qui travaillent sur le bois. Égaler, aplanir ; blanchir et unir le bois. *Doler* des planches. Elles n'ont pas été bien *dolées*. — *Doloire* est un instrument de tonelier, qui sert à doler le bois.

DOM, ou DON, s. m. [L'Acad. met les deux. Le 1^{er} est plus conforme à l'étymologie de *Dominus* : mais on le prononce comme le 2d est écrit.] On le met devant les noms de Baptême ou de famille des Seigneurs Espagnols et Portugais, et de certains Religieux ; comme Chartreux, Bénédictins, Bernardins, Feuillans. *Dom* Louis, *Dom* Juan d'Autriche, *Dom* Philippe, *Dom* Carlos, *Dom* Mabillon, *Dom* Calmet, etc. — L'Acad. remarque que les Espagnols écrivent *Don* et les Portugais *Dom*. En France, en parlant des Religieux, nous

avons aussi adopté le dernier.

DOMAINE, s. m. DOMANIAL, ALE, adj. [*Domène*, é moy. *domani-al*, *ale*.] *Domaine* : bien, fonds, héritage, propriété. » Mon *domaine* finit où le vôtre comence. *Domaine utile*, se dit de celui qui paye le cens au Seigneur, et à qui le domaine appartient et qui en recueille les fruits, pour le distinguer du *Domaine Direct* qu'a le Seigneur, à qui l'on paye le cens. On dit absolument *le Domaine*, pour signifier le domaine du Roi. Fermiers, Receveurs du *Domaine*. » Cette terre a été réunie au *Domaine* : cette autre est reversible au *Domaine*, à défaut d'hoirs mâles.

DOMANIAL, qui est du domaine. Droit *Domanial*. Biens *Domaniaux*. Rentes *domaniales*.

DOMANIALITÉ, s. f. C'est un mot de M. Moreau. » L'idée de *domanialité*, que l'on atacha à la possession de ces grands Fiefs, etc.

DÔME, s. m. [1^{er} lon. 2^e e muet.] Ouvrage d'Architecture, qui s'élève au-dessus d'un bâtiment. Trév. Cela est trop vague. L'Acad. ajoute fort à propos, élevé en rond, en forme de coupe renversée. C'est ce qui caractérise le dôme. Il y en a quelques-uns, mais en petit nombre, qui sont octogones. » Le dôme de St. Pierre de Rome, du Val de Grâce, des Invalides.

DÔMERIE, s. f. [2^e et dern. e muet, 3^e lon.] Titre que prennent quelques Abayes, qui sont, ou qui étaient des espèces d'Hôpitaux.

DOMESTICITÉ, s. f. DOMESTIQUE, adj. DOMESTIQUEMENT, adv. [*domesticité*, *tike*, *tikeman* : 2^e é moy. 4e e muet au 2d et 3^e.] *Domesticité* est l'état de domestique. » Ce témoin n'a pas été admis à cause de la *domesticité*. — *Domestique*, qui est de la maison, qui appartient à la maison. Affaires *domestiques*, exemple *domestique*. — S. m. Mon *domestique*, mes *domestiques*. — Il se dit toujours au masculin, même en parlant des femmes : » Un bon *domestique*. — Il signifie aussi tous les domestiques pris collectivement. » Il a un *nombreux domestique*. — On ne trouve rien dans le Dict. de l'Acad. relativement à ces deux Remarques. — *Le domestique*, l'intérieur de la maison. Le ménage. » Il aime son *domestique*. » Il ne veut pas qu'on sache ce qui se passe dans son *domestique*, qu'on se mêle de son *domestique*. » Les distractions que donnent le détail d'un *domestique* est une des raisons, que donne La Bruyère de ce que les femmes ne deviennent pas savan-

tes. Cette raison n'a guère lieu aujourd'hui. — L'Acad. le dit avec les pronoms possessifs *mon, ton, son, leur* : avec *un* il ne fait pas bien.

DOMESTIQUE est quelquefois opposé à étranger. Chagrin *domestique*, guerres *domestiques*, civiles. — Animal *domestique* ; le chien est un animal *domestique*.

DOMESTIQUEMENT, 1°. à la manière d'un domestique. « Il est attaché *domestiquement* à ce Seigneur. Il est peu usité en ce sens. — 2°. Familièrement. « Il vit *domestiquement* avec nous.

DOMICILE, s. m. Se DOMICILIER, v. réc. Ils ne se disent qu'en termes de Pratique. Habitation, maison. S'habituer dans une demeure. « Élection de *domicile*. Signifié à *domicile*, en son *domicile*. « Il s'est *domicilié* en cette ville. Il est *domicilié* : il a une demeure certaine. — On dit aussi *juge domiciliaire*, dans le ressort duquel est le domicile de la partie. « Il a demandé son renvoi par devant son *Juge domiciliaire*. Ferrière.

DOMINANT, ANTE, adj. DOMINATEUR, TRICE, s. m. et f. DOMINATION, s. f. [*tion* a le son de *cion*, en vers *ci-on*] *Dominant*, *Dominateur*, qui domine. Le 1^{er} se dit des choses, le 2^d des personnes. Passion, humeur *dominante*, goût *dominant*. « *Dominateur* de l'Univers. « Ses flotes ne sont plus les *dominatrices* des mers. Ses armées ne sont pas invincibles sur terre. *Linguet*.

REM. *Bossuet* applique *dominant* aux personnes. Il dit, en parlant des Lois Romaines. « Ces Institutions étoient propres de leur nature à former un peuple invincible et *dominant* : c'est-à-dire, capable de dominer. *Dominateur* aurait été plus convenable. « Un peuple *dominateur* peut s'affranchir de tout impôt, parce qu'il règne sur des nations sujettes. *Montesq.* — L'Acad. ne dit *dominant* que des choses, qui ont rapport aux personnes. Elle ne l'admet que pour le style soutenu.

* DOMINATRICE n'est point dans les Dictionnaires : mais il fait fort bien dans la phrase de *M. Linguet*, et on peut l'employer dans des occasions pareilles.

II. DOMINATION, s. f. Puissance, empire, autorité souveraine. Vivre sous la *domination* de... Étendre sa *domination* sur... *Domination* douce, ou dure, tyrannique.

DOMINER, v. n. [*Domine*] 1°. Commander. Avoir autorité et puissance absolue sur... *Dominer* sur la mer, sur toute l'Europe. « Il

veut par tout *dominer*. — 2°. Se faire apercevoir et sentir par dessus tout. « Cette figure *domine* dans ce tableau. « Le poivre *domine* dans cette sauce. « La bile *domine* dans son tempérament. — 3°. Figurement, il se dit assez indifféremment ou comme *actif* avec le régime absolu, ou comme *neutre* avec la prép. *sur*. « *Dominer* les passions ou *dominer* sur les passions. « Cette montagne *domine* la ville, ou *domine* sur la ville. *La Touche* préfère le 2^d : j'aimerais mieux le 1^{er}. L'Acad. les met tous deux sans remarque. — * Le P. *La Rue* ne met ni l'un ni l'autre de ces deux régimes : il donne la préférence à la prép. *à*. « Votre salut, nécessité qui *domine* à toutes les autres. « Comme tous les membres du corps ont besoin les uns des autres, aussi ont-ils besoin d'un chef, qui *domine* à tous les autres. On doit dire dans cette occasion, *domine* sur. L'*actif* n'y serait pas bon : la prép. *à* n'y vaut rien.

DOMINICAL, ALE, adj. Il ne se dit guères qu'au *fém.* « L'Oraison *Dominicale*, le *Pater*. *Bossuet* dit la *prière dominicale* : il s'écarte en cela de l'usage. *Oraison* dans cette phrase est un terme consacré, qu'il ne faut pas changer. — *Lettre dominicale*, celle qui dans le calendrier marque le dimanche. Elle varie toutes les années. — S. f. La *Dominicale*, cours de sermons qu'on prêche tous les dimanches. Prêcher la *dominicale*. L'Acad. dit aussi, les *dominicales*. Celui ci est moins en usage.

DOMINICALIER, Trév. s. m. Celui qui prêche la *dominicale*. Il ne se dit que dans le style familier. *Trév.* L'Acad. ne le met point.

DOMINO, s. m. 1°. Camail noir que les ecclésiastiques portent pendant l'hiver. *Acad.* Coiffure des chanoines pendant l'hiver. *Trév.* le *Rich. Port.* ajoute, c'est le camail. Ces trois définitions pèchent par quelque endroit. L'Acad. attribue le camail, le *domino* à tous les ecclésiastiques, et laisse incertain s'ils le portent au chœur, ou dans la ville. *Trév.* et le *Rich. Port.* disent mal à propos, que c'est une coiffure. On ne se douterait pas que cette coiffure est un camail. Et si le *Rich. Port.* l'ajoute, il n'ote pas tout à fait l'impropriété du mot coiffure. — Le *Dict. de Trév.* ne l'attribue qu'aux chanoines ; et dans la plupart des Églises, si ce n'est pas dans toutes, le *domino* différencié est commun à tous ceux qui assistent au chœur.

2°. DOMINO est une sorte d'habit de bal.

» Un domino de tafetas bleu, couleur de rose, etc.

DOMINOTERIE, s. f. **DOMINOTIER**, s. m. [4^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] On apèle *dominoterie*, le comerce de papier marbré et autres papiers colorés; et *Dominotier* le marchand qui les vend. Selon *Trév.* ce nom vient de ce que le peuple apelait autrefois ces papiers des *Domino*.

DOMMAGE, ou **DAMAGE**, s. m. **DOMMAGEABLE**, adj. [*domage*, jable: dern. é fer. Dans le 2d l'e devant l'a n'est mis que pour doner au g un son doux qu'il n'a pas devant l'a, l'o et l'u: cet e est donc muet, et les étrangers doivent se garder de prononcer *domage-able*.] *Domage*, perte, détriment, préjudice. *Acad.* Perte, ruine. Degât que font les bestiaux dans les prés, etc. *Trév.* Perte, tort. Sorte de malheur. *Rich. Port.* — Perte est donc le mot comun aux trois définitions. Mais ce qu'ajoute l'*Acad.* vaut mieux que ce qu'ajoutent les deux autres Dictionnaires. — Causer du *domage*. Porter *domage* à... Faire, recevoir du *domage*. Réparer le *domage*. — On dit, en exclamation: *c'est domage!* *c'est grand domage!* *c'est une chose facheuse.*

REM. *C'est domage* est quelquefois suivi de la conjunct. *que* et du subjonctif. » *C'est domage qu'il se conduise si mal, ayant tant de talens!* — * *Voiture* et *Leibnitz* emploient mal à propôs l'indicatif. » *C'est domage que vous ne prenez (prenez) plaisir plus souvent à faire du bien: Voit.* » *C'est domage que M. le Chevalier Wren n'a pas (n'ait pas) continué de régaler le public. Leib.* — Plusieurs Écrivains retranchent *pas*: » *C'est domage que Rabelais n'ait vécu dans un siècle, qui l'eût obligé à plus d'honêteté et de politesse. Fonten.* » *C'est domage que M. Rolle n'ait fait ses Élémens où il auroit pu se développer davantage. Id.* » *C'est domage que vous n'ayiez eu le temps d'en dire davantage. Sév.* » *C'est domage que tout cela ne s'acorde avec tout ce que l'on quitte. La même.* — L'*Acad.* met cette négative sans *pas*, mais c'est dans des phrases proverbiales, reste du vieux langage où *pas* était habituellement retranché. » *C'est domage qu'il ne fasse cela, qu'il ne se joue à moi; ce qui se dit uniquement, pour dire, s'il faisait cela, s'il se jouait à moi, il s'en repentirait.* — Quand la phrase est affirmative, il n'y a point de difficulté: » *C'est bien domage qu'on l'ait gâté de si bonne heure. Marm.* — On l'emploie aussi sans régime et

à la fin de la phrase. » Elle moralise un peu ton Angélique, et *c'est domage*. Id.

DOMMAGEABLE, qui cause, qui apote du dommage. Il régit la prép. *a* (le dait) *domageable au Public.* » Cette entreprise lui a été *domageable*.

DOMPTABLE, adj. **DOMPTER**, v. act. **DOMPTEUR**, s. m. [On prononce le *p* dans la prononciation soutenue. Il faut donc l'écrire. Plusieurs écrivent *domter*, etc. c'est ainsi qu'on le trouve dans le Dict. de *Trév.* et dans le *Gramatical*. On y a suivi, dans l'orthographe, la prononciation du discours familier.] — *Dompter*, c'est subjuguier, vaincre, se rendre maître. *Trév.* Réduire sous son obéissance, surmonter. *Acad.* » *Dompter* une nation, les peuples, etc. *Hercule dompta les monstres.* — En parlant des animaux, les assujétir, leur faire perdre leur férocité. » *Dompter un taureau, un cheval.* — Figurément, *dompter ses passions, sa colere, sa haine*, etc.

DOMPTABLE, qui peut être dompté, assujéti. Ce cheval est *domptable*; il n'est pas *domptable*. » Ce jeune homme n'est plus *domptable*. — Il se dit sur tout avec la négative. *Acad.*

DOMPTEUR, qui dompté. Il est tout au plus usité en vers et dans la prose poétique, et il ne se dit qu'avec le régime. » Ce fier dompteur de tant de monstres. *Th. des Grecs.* » Le dompteur des Gaules. *Voit.*

* *Rollin* dit *dompteuse* au fém. On lit même *domptaelse*: mais c'est sans doute une faute d'impression. » *Simonide* apeloit *Sparte la domptaelse d'hommes. H. Anc.* En effet on y domptait les hommes, comme nous domptons les chevaux. Mais en leur faisant perdre quelques mauvaises qualités, on leur en donait d'autres, qui'étaient pires.

DON, s. m. Présent, gratification, libéralité. Faire un don à... de... Il s'emploie quelquefois avec le 1^{er} régime seulement, quelquefois avec tous les deux. » Il m'a fait un don fort agréable. » Il lui a fait un vilain don. » Il leur a fait un don à chacun d'une montre. — Voy. **PRÉSENT**. Voy. **DOM**.

REM. *Don* n'est pas l'action de doner, mais l'effet de cette action. Ainsi le don de la communion pour l'action de doner la communion est une expression peu justé.

2°. *Don*, avantage, grâce, faveur. » Les dons du ciel, de la nature; les dons de la grâce, de Dieu, du St. Esprit.

3°. DON, talent, aptitude à certaines choses. » Le don de la parole, de l'éloquence; le don de plaire. » Je n'ai pas le don de deviner. — Et abusivement, il a le don de déplaire, de se faire haïr de tout le monde.

Le proverbe dit, qu'il n'y a pas de plus bel aquet que le don. — On dit en plaisantant, qu'une femme a le don des larmes, qu'elle pleure quand elle veut. On dit là, une femme, pour, les femmes. Voy. DON.

DONATION, s. f. DONATAIRE, s. m. et f. DONATEUR, TRICE, s. m. et f. [Donation, tère, teur, trice; 3^e du 2^d é moy. et long.] Donation, est un don fait par acte public. Donateur, celui qui fait ce don. Donataire; celui ou celle à qui on le fait. » Il lui a fait une donation de tous ses biens. Le donateur est encore plus satisfait que le donataire. » Le donataire a accepté la donation: elle est irrévocable; le donateur ne peut plus en révenir.

DONC, conjonction qui sert à exprimer la conclusion d'un raisonnement. » Je pense, donc je suis.

Rem. 1°. On a dit autrefois, doncque, doncques, ou donque, donques. Cela était comode pour les Poètes, qui avaient quelquefois besoin d'une syllabe de plus.

2°. Le c de donc se prononce comme un k, lorsque donc commence la phrase, ou qu'il est suivi d'une voyelle. » Votre Maître vous aime; donc, vous devez l'aimer. » Votre frère est donc arrivé. Mais devant une consonne, lorsqu'il est dans le cours de la phrase, il ne se prononce point. Votre frère est donc sorti. Wailly.

3°. DONC, se met, ou à la tête de la phrase, ou après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe. » Je pense; donc, j'existe. » Vous avez offensé Dieu; il faut donc faire pénitence. » Elle se plaint; il l'a donc maltraitée.

4°. Vaugelas a observé qu'on pouvait commencer une période par donc. Il devait ajouter, dit Ménage, qu'on pouvait même commencer un Poème par ce mot, comme a fait Malherbe, dans son Ode pour le Roi, allant châtier les Rochellois:

Donc, un nouveau labour à tes armes s'apprête.
Prends ta foudre, Louis, et va comme un lion,
Donner le dernier coup à la dernière tête
De la Rebellion.

Neuville comence aussi par donc, le 1^{er} Point du Sermon sur la nécessité de servir Dieu dans

la jeunesse. » Elles ont donc pu s'introduire, et s'établir dans le monde chrétien, ces maximes scandaleuses, qu'il est un âge pour le monde, pour le plaisir.

DONC, peut, au contraire, terminer la phrase. » Eh quoi! tout le monde me quitte donc! Mariv. — * Ordinairement on le met après le verbe, du moins dans les temps simples. Racine le met devant, pour éviter un hiatus. » Où donc est la Princesse? S'il avait dit, où est donc, comme on le dirait en prose, il y aurait eu une rencontre de l'u et de l'e, qui est depuis long-temps une grande faute contre la versification. L'Auteur a préféré une faute de Grammaire: cependant, cet où donc est, paraît bien dur et bien sauvage.

5°. * Anciennement on disait adonc pour donc, et on le dit encore dans le style marotique.

Phébus adonc va se désabuser
De son amour pour la docte Fontaine,
Et connoitra que pour bons vers puiser,
Vin Champenois vaut mieux qu'eau d'Hypocrène.

Rouss.
DONDON, s. f. Femme ou fille qui a de l'embonpoint et de la fraîcheur. Acad. Femme grosse, belle et réjouie. Trév. Ces deux dernières épithètes n'entrent point dans l'idée que présente dondon. » Une grosse dondon. Ce mot n'est que du style familier.

DONJON, s. m. C'est la partie la plus forte et la plus élevée d'un château, dit l'Acad. et qui est ordinairement en forme de tour. Pour la plus élevée, à la bonne heure; mais pour la plus forte, ce n'est pas toujours ainsi. Elle ne l'est que par sa situation. Trév., à mon avis, définit mieux le donjon. » La partie la plus élevée d'un château bâti à l'antique, qui sert à découvrir de loin. Il ajoute: » Réduit, dans une place, ou dans une citadelle, où l'on se retire, pour capituler avec plus d'avantage, étant, par cette situation, plus en état de se défendre, et de fatiguer l'ennemi.

DONNANT, ANTE, adj. DONNER, ou DONER, v. a. DONEUR, EUSE, s. m. et f. [Donan; nante, doné, neur, neü-ze; 2^e é fer. au 3^e, lon. aux 2 1^{ers} et au d^{er}. Les mots donataire, donateur, donation, font voir qu'on devrait écrire doner avec une seule n, sans compter l'étymologie donare. Wailly, Rich. Port.] I. Donant, qui done, qui aime à doner. Il ne se dit qu'avec la négative. L'Acad. se contente de dire que c'est son plus grand

grand usage. » Il n'est pas donant; elle n'est pas donante.

II. DONER, est 1°. Faire don de... » Il donne tout ce qu'il a : il donne tout son bien aux pauvres. » Donner une bague, des rubans; un bénéfice, une pension. Donner l'aumône. Donner un festin, une fête, une collation. Donner le bal. = 2°. Livrer, mettre entre les mains. Donner en dépôt, en garde, à crédit, à l'essai, à l'épreuve. Donnez-moi ce paquet, ces lettres, ces papiers. Donner des assurances, des suretés, une caution, un répondant. = 3°. V. neut. Apporter, présenter. Donnez des sièges, donnez-moi mes habits. Donner un bouillon. — Il régit à devant les verbes: » Donner à laver, à boire. Donnez nous à manger. = 4°. Payer. » Je n'en veux donner que tant. » Je vous en donne deux louis. Donner des gages, des appointemens. = 5°. Causer, procurer. » Cela lui a donné la fièvre, de grandes douleurs. Donner du chagrin, de la joie, du plaisir, etc. = 6°. Acorder, octroyer. » Donner permission, congé de faire. » Donner du temps, du délai, du répit; donner la liberté du choix, donner le choix, etc. — Et neutralement, donner à choisir; donner beaucoup à son plaisir; ne rien donner à la recommandation, à la faveur. Donner sa voix, son suffrage. Donner gain de cause, donner gagné, etc. = 7°. Atribuer. Donner tort à... A qui donne-t-on la faute. On lui en donne tout le blâme, l'honneur, la gloire. » On donne cet ouvrage à un tel. » Quel âge lui donnez-vous? etc. etc.

Rem. * 1°. DONER, régit plusieurs noms sans article. Donner avis, assurance, assignation, attention, audience. Donner conseil, caution, chasse, carrière, cours; donner heure, jour; donner parole, part, prise; donner quittance, raison, rendez-vous, tort, etc. On trouvera ces expressions à la place respective de ces noms, et de plusieurs autres avec lesquels donner s'associe. — Il se combine aussi avec une foule de noms employés avec l'article. Donner le branle; donner un bon tour à... Donner un démenti. Donner l'absolution, la bénédiction, l'exclusion. Donner des louanges, des preuves, des marques, des conseils, des avis. Donner la loi, le ton: l'exemple. Donner la chasse, la main, le bon jour, le bon soir, etc. — Il régit aussi plusieurs verbes à l'infinitif. Donner à penser, à songer, à discourir, à parler, à entendre, à connaître, à deviner, etc. — Il s'unit, dans plusieurs expressions, avec la prép. dans:

Tome I.

Donner tête baissée dans quelque affaire; donner dans les bâtimens et les tableaux, dépenser en bâtisse, en tableaux, etc. Donner dans le piège, dans le panneau, dans le ridicule. Donner dans le sens de quelqu'un, etc. — En un mot, donner, avoir et faire, entrent dans la moitié des phrases de la Langue.

SE DONER, se dit aussi avec plusieurs noms employés sans article, ou avec l'article. » Se donner carrière, se donner garde, ou, de garde. Se donner la peine, le soin, la patience, l'honneur de faire, etc. etc.

2°. On emploie élégamment donner la vie, dans le sens d'acorder, mais seulement dans le discours relevé. » Les Grands ne pouvoient pardonner à César la vie qu'il leur avoit donnée dans les plaines de Pharsale. — Mais on ne dit point, donner que pour acorder que. » Donnons que Benoît XIII ait pensé à les publier: Donnons même que la doctrine en soit exacte; je soutiens qu'il n'en résulte pas même l'ombre de preuve, etc. Anon.

3°. Donner, dans le sens de sacrifier, avec le mot *ressentiment*, est un latinisme qui a été quelquefois employé par ceux qui ont travaillé sur l'Histoire Romaine. » Quintius conjure les Tribuns de donner leurs ressentimens au bien public. Vertot. Ce célèbre Historien emploie ailleurs sacrifier, qui est plus français. » Il leur répartit, qu'il leur conseilloit de sacrifier ce ressentiment particulier au bien public. Mde. de Sévigné a dit comme Vertot, dans le 1^{er} exemple. » Il revient de Paris, après s'être réconcilié avec... Il a donné tous ses ressentimens à M. de Turenne, c'est-à-dire, à la prière de M. de Turenne.

4°. * Anciennement les Poètes disaient, je don'rai, je don'rois.

Marmet, ta femme est si jolie,
Et de tant de graces remplie,
Que si le puissant Jupiter
M'en avoit donné trois de même;
J'en don'rois deux à Lucifer,
Afin qu'il m'ôtât la troisième.

Guy de Tours.

5°. DONER, impersonnel, paraît vieillir. Il serait pourtant bon à conserver. Il régit le datif des noms et la prép. de, devant les verbes. » Il ne lui fut pas donné alors de prévaloir contre le Sacrifice perpétuel. » Il n'a jamais été donné à Philosophe qui ait vécu, de pouvoir trouver le moindre grain de cette matière première. Pluche. Ce tour est noble; il n'est que du style relevé. Il serait fâcheux

L I I I I

qu'on le laissât perdre.

6°. **DONER un homme à une femme.** Expression nouvelle, supposer que cet homme est son amant. « On m'a donné le premier homme qui a eu l'imprudance de laisser croire qu'il étoit bien reçu de moi. Voy. AVOIR, Rem. n. 5°.

7°. **Ménage** condamne l'expression *doner des deux*, appuyer les deux éperons dans le flanc du cheval; mais l'*Acad.* l'approuve.

On dit proverbialement, *doner de la gabatine*, ou *du galbanum*, tromper par de fausses promesses. L'on dit aussi, à-peu-près dans le même sens, *en doner d'une*, *en doner à garder*. On dit encore de celui qui ne sait que devenir, qu'il *ne sait où doner de la tête*; et de celui qui a des prétentions à quelque chose, qu'il *n'en donerait pas sa part aux chiens*, ou *aux chats*. — *S'en doner à cœur joie*, prendre du plaisir autant qu'on peut. *S'en doner par les jolies*, dépenser son bien en débaüches.

DONNEUR, DONNEÛSE, celui ou celle qui donne. Il n'est en usage que dans le st. fam. *Doneur, Doneüse* d'avis. *Doneur de galbanum*; *doneur d'eau bénite de Cour*. — Le *Rich. Port.* met aussi: il n'est pas *doneur*, elle n'est pas *doneüse*; mais il avertit que ces expressions sont trop familières. Il me semble que *Doneur*, en ce sens, vaut bien *Donant*. Voyez plus haut. I.

DONT, particule de grand usage, qui se met au lieu de la prép. *de*, et des pronoms relatifs, *de qui*, *duquel*, *desquels*, *de laquelle*, *desquelles*, *de quoi*. « Dieu, dont nous admirons les œuvres. La nature, dont nous ignorons les secrets. » Les héros, dont il tire son origine; ce dont je vous ai parlé, etc. Voyez **LEQUEL** et **QUI**. — L'*Acad.* l'admet aussi à la place de *avec lequel*, etc. « Le régime, la régularité dont il vit. J'ose douter que l'usage actuel l'approuve.

REM. 1°. *Dont* doit s'employer avec précaution. Autrement il occasionne, dans le discours, quelque chose de louche et de sauvage. Témoin la phrase suivante des *Révolutions d'Espagne*, où l'Auteur dit, parlant des *Vêpres Siciliennes*: « L'an 1282 fut l'époque de cet événement tragique, dont à peine quatre siècles ont pu arrêter le déluge de sang qui a inondé l'Italie et la Sicile. » Qu'est-ce que le *déluge de sang d'un évène-*

ment? Il falait finir la phrase à *tragique*, et continuer, en disant: « A peine quatre siècles ont-ils pu en guérir les suites funestes; et arrêter, etc. — *Dont*, est aussi mal employé dans la phrase suivante. » Ce sentiment se trouvoit aussi autorisé par plusieurs grands hommes, dont S. Norbert étoit du nombre. Villefore, *Vie de S. Bernard*. Il falait dire, *du nombre desquels* étoit S. Norbert. Un grand nombre d'Auteurs ont fait la même faute.

2°. *Dont* ne doit pas être éloigné du nom auquel il se rapporte. « C'est un grand défaut de ne pouvoir finir, dont Apelle blâmoit si fort Protogène. P. Rapin. Cette faute est familière à cet Auteur. Quand on est forcé d'éloigner *dont* de son antécédent, il vaut mieux se servir du pronom *en*. » C'est un grand défaut, etc. et Apelle en blâmoit fort, etc. — La mauvaise construction de ce relatif occasionne de l'embaras, de l'obscurité et de l'équivoque dans les phrases. « Les manufactures et les denrées attirent à *Dely*, chaque année, une grande partie de l'argent de l'Asie et de l'Europe, dont il ne sort plus, dès qu'il y est entré. *Let. Edif.* Suivant la construction de la phrase, *dont* se rapporte à l'Asie et à l'Europe; et suivant l'intention de l'Auteur; il doit se rapporter à *Dely*. Il falait dire, pour que la phrase fût correcte: « Et il n'en sort plus, dès qu'il y est une fois entré. — Autre exemple. » Nous entendîmes aboyer des chiens, compagnons inséparables des Indiens, dont ils se servent pour la chasse. *Ibid.* Suivant la construction, il semble que ce sont les chiens, qui se servent des Indiens, et non pas les Indiens, qui se servent des chiens pour la chasse. Au lieu de dire, des Indiens, dont ils se servent, il falait dire: des Indiens, qui s'en servent, etc.

3°. *Dont* ne doit pas être régi par des prépositions. On ne dit point: la ville, dont je suis près; la campagne, dont je suis loin. On doit dire, *près de laquelle*, *loin de laquelle*, etc. « Si je méritois d'être cité parmi les Amateurs des Beaux-Arts, prétention, dont je suis loin, dit M. Guis, *Voy. Litt. de la Grèce*. Il falait, dont je suis fort éloigné. — Les prépositions, qui, comme leur nom l'annonce, doivent marcher devant, ne sont pas à leur place, quand elles sont après leur régime. Ainsi

l'on dira : le Rhône, *auprès duquel* est Avignon, et non pas, *dont* Avignon est *auprès*. » L'Église, *vis-à-vis de laquelle* sa maison est située, et non pas, *dont* sa maison est située *vis-à-vis*. — Cette règle est générale, et ne souffre aucune exception. Elle doit s'appliquer également à *dont*, régi par des noms. » En s'abandonnant au cours des vents, *dont* ces aventuriers se reposaient *sur la fortune* Prévôt, *Hist. des Voy.* « Il lui donna des Commissaires, *dont* il espérait *de la sévérité*. Volt. Il fallait, *de la sévérité de qui* il espérait.

4°. *dont* et *en*, relatifs du même nom, forment un pléonasme. » Un lavement de fumée de tabac, *dont* il *en* sera reparlé en traitant des noyés. Tissot. Retranchez *en*, si vous voulez vous servir de *dont*; ou retranchez *dont*; mettez un point après *tabac*, et dites : il *en* sera reparlé, etc. » Ils imaginent peu de choses, *dont* leurs parens n'en soient la cause, dit Mallebranche. Cette phrase paraît être dans le cas de la précédente. Cependant, si l'on retranchait *en*, elle serait encore plus défectueuse; car on donnerait à entendre, que les parens seraient *la cause de ces choses*, tandis qu'on voudrait dire seulement, qu'ils sont *la cause qu'on les imagine*. Si l'on conserve *en*, l'oreille est choquée. Il faut donc prendre un autre tour, et dire; » Ils imaginent peu de choses, *dont* on ne puisse dire que leurs parens *en* sont la cause. Alors, *dont* et *en* ne se rapportent plus au même nom.

5°. Quoiqu'on dise, *tomber d'un rang*, on ne doit pas dire, le rang *dont* ils sont tombés, ou *dont*, *duquel* ils tombent, mais *d'où* ils tombent. » Le rang usurpé, *dont* ils (les Anglois) tombent. Linguet. Ainsi l'on dit : la maison *d'où* je sors, le lieu *d'où* je viens; et non pas, *dont* je sors, *dont* je viens. Cependant, quand *maison* signifie race, il faut dire alors *dont*, et non pas *d'où*. » La maison *dont* il sort est illustre. Vaug. Th. Corn. L. T.

6°. Il y a long-tems qu'on a dit que *dont* ne se dit que des choses, et que pour les personnes, il faut dire, *de qui*. On a repris Malherbe d'avoir dit :

Pour moi, *dont* la foiblesse à l'orage succombe. On a observé qu'il fallait dire *de qui*. Cependant on manque tous les jours aux règles qu'on sait le mieux; et un célèbre Académicien (M. d'Alembert) a fait cette faute

de nos jours. » Ils se rapelleront celui *dont* (de qui) ils les tiennent. M. Linguet a relevé cette faute. — Vaugelas approuve, et cite même en exemple des phrases qui paraissent semblables : » L'homme *dont* j'ai épousé la fille, *dont* je vous ai parlé; et Th. Corneille : » C'est un homme, *dont* le mérite égale la naissance. Il semble que l'usage continue à approuver des phrases pareilles, et qu'en ces endroits, *de qui* ne ferait pas si bien. Mais il n'est pas moins vrai que dans le vers de Malherbe (et encore plus dans la phrase de M. d'Alembert) *dont* choque l'oreille, et qu'on doit dire, *de qui*. — J'ajouterai que *dont* est plus supportable avec les personnes, quand il se rapporte à des noms, comme dans le premier exemple de Vaugelas, et dans celui de Corneille, et que *de qui* est plus convenable, quand il est régi par des verbes, comme dans l'exemple cité de M. d'Alembert : » Celui *de qui* je le tiens, *de qui* je l'ai reçu, *de qui* je dépends, etc. etc. Pour le 2d exemple de Vaugelas, *dont* je vous ai parlé, c'est une phrase que l'usage autorise, et qui ne tire pas à conséquence pour d'autres.

7°. * Autrefois on mettait *dont* à la place de certaines prépositions.

Que le rigoureux sort *dont* vous m'êtes ravié.

Malherbe.

Il faut, *par lequel* vous m'êtes ravié. — » Des paroles si méprisantes, *dont* on traite ces saints Martyrs. Boss. Ce *dont* est mal placé. Traiter ne régit pas l'ablatif en ce sens : il ne le régit que pour les adjectifs, et non pour les substantifs. On ne dit point *traiter* quelqu'un *de paroles* injurieuses, comme on dit : *traiter* quelqu'un *d'insensé*. Voy. TRAITER.

DONZELLE, s. f. [*Donzèle* : 2^e e moy. 3^e e muet.] Demoiselle, en mauvaise part. Trév. Terme de mépris, qui signifie une fille ou une femme d'un état médiocre, et dont les mœurs sont suspectes. Il est du style familier. Acad. » C'est une donzelle. — C'est aussi le nom d'un poisson de mer.

DORÉ, ÉE, adj. DORER, v. a. DOREUR, ÈSE, subst. DORÛRE, s. f. [2^e e fer. aux 3 1^{eres}, lon. aux 2 dern.] Dorer, c'est enduire d'or moulu, ou couvrir de feuilles d'or. Dorer un calice, de la vaiselle. Dorer des bois de chaises, un plafond, des bordures de tableaux, un réta-

ble, etc. *Dorer* un livre sur tranche, etc. — *Figurément* et poétiquement : le Soleil *dore* la cime des montagnes ; il les éclaire de ses rayons. » Les moissons commencent à *se dorer* ; à jaunir. — Proverbialement : *Dorer la pilule*, c'est adoucir l'amertume d'un refus, d'un ordre, d'une proposition désagréable. — * Un Auteur, souvent cité dans ce Dictionnaire pour ses expressions bisâres, fait régir à *dorer* la prép. *de*. » Ils ne craignent point le sarcasme, que les Grands *dorent d'un* clinquant de politesse. C'est du précieux ridicule.

DORÉ. Bordure *dorée*, tapisserie de cuir *doré*. — Tirant sur le jaune. » Les épis *dorés* : les fruits *dorés*, dont l'automne récompense les travaux des laboureurs. — Pâtisserie *dorée*. » Rôti *doré*, qui a une belle couleur.

DOREUR, DOREÛSE ; celui ou celle dont le métier est de dorer. *Dorûre* : action de dorer, ou l'effet de cette action. » Tant pour la *dorûre* de ces plafonds. Voilà de belles *dorûres*. — Les Dictionnaires définissent *dorûtre*, or fort mince, appliqué sur la superficie de quelque corps. Mais la *dorûtre* n'est pas l'or, c'est l'application de cet or et ce qui en résulte.

DORÉNAVANT, adv. [2^e é. fer. — C'est la contraction de *d'ores en avant*.] Désormais, à l'avenir, dans la suite. Il peut se placer après ou devant les verbes, au choix de l'Orateur. Je serai *dorénavant* plus exact ; je serai plus exact *dorénavant*. » *Dorénavant* je serai plus exact.

Rem. 1^o. La Touche dit que l'*e* est féminin (muet), et qu'il faut écrire *dorenavant*, (sans accent) : Il avoue en même temps que l'Acad. écrit *doresnavant*. Dans la dernière édition elle a retranché l'*s* et a mis un acc. aigu sur l'*e*.

2^o. Richelet dit que *dorénavant* n'est pas trop usité. Dans le *Dict. Gram.* on dit qu'il vieillit. L'Acad. le met sans remarque.

DORIEN, DORIQUE, adj. m. Le 1^{er} se dit d'un mode de la musique des Anciens, et d'un dialecte de la Langue grecque ; le 2^d d'un des cinq ordres d'Architecture. C'est le second ; il est entre le toscan et l'ionique.

DORLOTER, v. act. (st. famil.) Traiter délicatement et avec complaisance. » Elle *dorlote* son enfant. » Comme j'aime à être *dorlotée*, je ne suis pas fâchée que vous me

plaigniez. *Sévigné*. On dit aussi *se dorloter*.

DORMANT, ANTE, adj. DORMIR, v. neut. [2^e lon. aux deux premiers.] I. L'adjectif ne se dit qu'au figuré (st. famil.) Eau *dormante*, qui ne coule point. Verre *dormant*, châssis *dormant*, qui ne s'ouvre point. Pêne *dormant*, qui ne peut s'ouvrir ni se fermer qu'avec la clef. Pont *dormant*, qui ne se lève point, par opposition au *pont-levis*. — Il aime à suivre le substantif. En vers le féminin peut précéder.

Tantôt son bras actif desséchant les marais,
De leurs *dormantes* eaux délivre les guérets.

De Lille.

DORMANT ne se dit point au propre. On ne dit point un homme *dormant*, on doit dire, un homme qui dort. » Tel qu'un homme *dormant*, qui, dans un songe affreux, ouvre la bouche et fait des efforts pour parler. *Téléme*.

II. DORMIR, je dors, nous dormons, je dormais, je dormis, je dormirai, dormirois ou dormirais ; dors, que je dorme, je dormisse, etc. — Reposer, être dans le sommeil. Dormir le jour, la nuit, d'un profond sommeil, profondément. — Et proverbialement, dormir comme une souche, comme un sabot. Dormir en lièvre, les yeux ouverts. Dormir à bâtons rompus, mal dormir. Dormir tout debout, être acablé de sommeil. Dormir d'un bon somme, ou un bon somme, d'un sommeil tranquille, et long-temps. Dormir la grasse matinée, ne se lever que fort tard.

Les Poètes font dormir les choses inanimées. M. Roucher, en particulier, aime fort cette métaphore. Il fait dormir les vents, et les fait dormir en silence.

De sa chute prochaine, un calme précurseur
S'est emparé des airs : ils dorment en silence.

» Les airs dorment est une expression dure, et dorment en silence, une expression ridicule, dit-on dans l'Ann. Lit. Que signifie dormir en silence ? M. Roucher entend-il par-là que les airs ne ronflent pas ? L'Auteur est tellement engoué de cette locution, qu'il la répète en d'autres endroits.

Et ses bras éternés.

Dorment silencieux sur la rame inutile.

Et ailleurs :

Le vent se tait, il dort dans un calme trompeur.

Ces teintes dans les fleurs dorment-elles cachées, etc.

Racine a fait aussi dormir les vents.

Mais *tout dort*, et l'armée, et *les vents* et Neptune.

Mais avec quelle adresse ce grand Poète a mis les vents entre l'Arinée et Neptune, afin d'adoucir l'un par l'autre. *La Fontaine* a dit pareillement :

Guillot *dormoit* profondément.

Son chien *dormoit* aussi, comme aussi sa musette. Quelle délicatesse, quel art d'avoir sous entendu le mot *dormoit* en cet endroit, et d'avoir mis seulement, *comme aussi sa musette*. Voilà de quelle manière on doit tempérer l'audace de quelques figures, qui, sans rien perdre de leur force, deviennent plus naturelles et plus gracieuses. *Ann. Litt.*

Dans le style simple ou médiocre, et dans le familier et le proverbial, *dormir* est fort usité au figuré. *Laisser dormir* un ouvrage, le garder pendant quelque temps pour l'examiner à loisir. *Laisser dormir* une affaire, ne la réveiller pas, ne la poursuivre pas. Cet homme *ne dort pas*, *ne s'endort pas*, (le 2d est le plus en usage) il cherche à se prévaloir de toutes les occasions dont il peut profiter. — *Laisser dormir* noblesse, se dit, en certaines Provinces, d'un Gentilhomme qui veut faire comerce, et qui, pour ne pas perdre sa noblesse, déclare qu'il ne veut comerce que pendant quelque temps. — *Dormir* se dit des eaux dont le mouvement est imperceptible : « Il fait bon pêcher à l'endroit où l'eau *dort*. Et le Proverbe dit : qu'il n'y a point de pire eau que celle qui *dort*, qu'il n'y a point d'hommes plus dangereux que ceux qui paraissent doux et tranquilles, ce qui est quelquefois vrai.

On apèle des contes puérides ou ennuyeux, des contes à *dormir debout*. « J'aime mieux le Tasse et les Contes à *dormir debout* de l'Arioste. *Volt.* » Voilà ce qui s'apèle des contes à *dormir debout* : mais cela vient au bout de la plume, quand on est en Bretagne. *Sév.* « Je vais à deux ou trois pièces nouvelles qu'on m'assûre être des chefs-d'œuvre. Je trouve que ce sont des pièces à *dormir debout*, aussi fais-je. *Ann. Litt.*

On dit aussi, en style proverbial, qu'il ne faut pas réveiller le chat (ou le chien) qui *dort*, c. à. d. réveiller la haine d'un ennemi qui se tient en repôs. Et d'un homme à qui quelque bonne fortune arrive dans le temps qu'il y pense le moins ; que les biens lui viennent en dormant. Voyez DINER et DIABLE.

DORMIR, s. m. « Il a perdu le *dormir*. *La Fontaine* dit que le Financier se plaignait que les soins de la Providence

N'eussent pas au marché fait vendre le *dormir*, comme le manger et le boire.

Ce substantif ne s'unit point à des adjectifs, et n'a point de pluriel. On ne dit point, un grand *dormir*, de petits *dormirs*. *Wailly*.

DORMEUR, EÛSE, s. m. et f. Celui ou celle qui aime à dormir. « C'est un grand *dormeur*, un grande *dormeuse*.

DORMITIF, adj. et s. m. Qui provoque à dormir. Remède *dormitif*. « L'opium est un dangereux *dormitif*.

DORTOIR, s. m. [*Dor-toar*.] Lieu où couchent les Religieux ou les Religieuses. Il se dit sur-tout d'un corps de bâtiment où il y a des chambres à droite et à gauche, avec un corridor au milieu. « Le *Dortoir* n'était autrefois qu'une grande salle, et n'était point divisé en cellules ou en chambres, comme il est aujourd'hui. Un beau *Dortoir*. Un *Dortoir* fort obscur.

DORÛRE, voy. DORÉ, DORER.

DÔS, s. m. [*Dô*, long, et devant une voyelle, *dôs*.] Derrière de l'animal depuis le cou jusqu'aux fesses. *Trév.* La partie de derrière de l'animal entre les épaules et les reins. *Acad.* Cette définition est plus honête. « Le *dôs* d'un homme, d'un cheval, etc. Être couché sur le *dôs*. *Dôs* courbé, vouté. L'épine du *dôs*. Porter quelqu'un sur son *dôs*.

Ce mot entre dans plusieurs expressions. *Tourner le dôs*, ou se dit sans régime, et alors il ne s'emploie qu'au propre : « Où fuyez-vous, fils de Lacte ? Quoi ! vous tournez le *dôs*. *Mde. Dacier, Iliade* ; ou il régit le datif, et alors on s'en sert au fig. et au prop. » La fortune lui a tourné le *dôs*. — Nauriez-vous rien sur la morale, les arts, le commerce ? Nos Pères les lisoient, me dit-il, et il me tourna le *dôs*. *Coyer*. — S'atirer quelqu'un à *dôs*, ou l'avoir à *dôs* ; ou se le mettre à *dôs*, l'avoir pour ennemi. « M. de Roberval en avoit moins dit que moi. Cependant c'en fut assez pour s'atirer à *dôs*. *Descartes, Paulian, Dict. de Phys.* Se mettre à *dôs* est le meilleur des trois. — Avoir quelqu'un sur son *dôs*, l'avoir à sa charge, en être chargé. — Le porter sur son *dôs* ; en être fatigué, ou gémir sur son triste sort. — Mettre tout sur le *dôs* de quel-

qu'un, se décharger sur lui de tout le faix. *Cela est sur son dos*, c. à d. à sa charge. — *Faire le grôs dos*, l'homme important. — *Battre dos et ventre*, extrêmement.

On dit d'un homme extrêmement pauvre, qu'il n'a pas une chemise à mettre sur son dos; et de ceux qui aiment leurs aises et la bone chère, qu'ils veulent avoir le dos au feu et le ventre à table; et d'un homme qui souffre tout sans se plaindre, sans se fâcher, qu'il se laisseroit manger ou tondre la laine sur le dos.

Au dos de, adv. *Au dos du livre*. — *Dos-à-dos*, dos contre dos. — *Figurement*, mettre deux personnes *dos-à-dos*, dans un acomodement; ne pas donner plus d'avantage à l'un qu'à l'autre.

Dos-d'âne. Une chose est en *dos-d'âne*, quand elle est en talus des deux côtés.

DÔSE, s. fém. DOSER, v. act. [1^{re} lon. au 1^{er}: 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d; *dôze*, *dozé*. Au verbe, devant l'e muet, l'o est long comme au substantif: il *dôse*, *dôsera*, etc.] *Dôse* est la mesure ou la quantité des drogues qui doivent entrer dans un médicament. » Savoir, prescrire la *dôse* d'un remède. — Il se dit par extension du sucre, du poivre et autres choses pareilles. — Il se dit aussi de chaque prise. » Partager un bol, un remède en plusieurs *dôses*.

DÔSE se dit au figuré, mais tout au plus dans le style médiocre. » *Dôse d'amour*, de jalousie, etc. » Je crois pourtant qu'il y a une *dôse* de tendresse dans mon cœur, qui tient à votre personne, et dont les autres mères ne tâtent pas. *Sév.* » Ce livre étoit tombé dans l'oubli, soit parce que l'Italie avoit eu intérêt à l'étouffer, soit parce que effectivement la *dôse des paroles* y est beaucoup trop forte, par rapport à celle des choses. *Fon. en.* — *Augmenter*, doubler, diminuer la *dôse*, se dit figurement de plusieurs choses dont on trouve qu'il n'y en a pas assez, ou qu'il y en a trop.

DOSER, c'est mettre la *dôse* prescrite. *Trév. Rich. Port.* C'est un terme de Médecin et d'Apothicaire. *L'Acad.* ne le met pas. — On pourroit le dire, au figuré, dans le style badin ou critique. *Ce conte est trop fortement dosé.* » Il *dôse* un peu trop sa critique. Le sel y est répandu à pleines mains. » Les derniers ouvrages de *Voltaire* sont remplis d'injures grossières: il les a *dosés de trop de fiel* et d'amertume, et d'un sel trop

âcre et trop mordicant. *Anon.*

DÔSSERET, s. m. [*Dôseré*; 1^{re} lon. 2^e e muet, 3^e e moyen.] Terme d'Architecture. Petit pilastre saillant.

DÔSSIER, s. m. [*Dô-cie*: 1^{re} lon. 2^e e fer.] Partie d'une chaise ou d'un banc, qui sert à appuyer le dos. — *Dôssier* d'un lit. La pièce de bois qui joint les deux colonnes du lit où apuye le chevet; et la pièce d'étoffe qui couvre le derrière du lit. — En termes de Pratique, plusieurs pièces attachées sous une même cote ou étiquette.

DOT, s. f. [On prononce le t final.] Quelques-uns écrivent et prononcent *dote* sans raison. — Il faut dire *la dot*, et non pas *le dot*, comme ont dit *Vaugelas* et d'*Abblancourt*. *MÉN.* — Bien qu'une femme apporte en mariage. *Doner en dot*. Constituer une *dot*. Assurer, payer la *dot*. — Il ne se dit point au pluriel. — On apèle aussi *dot* ce qu'on done à un Monastère, quand une fille se fait Religieuse.

DOTAL; ALE, adj. DOTER, v. a. [2^e e fer.] *Dotal*, qui appartient à la dot. Fonds *dital*, biens, deniers *dataux*, constitution *dotale*.

DOTER, c'est doner à une fille de quoi se marier. » *Doter* de pauvres filles. Il régit quelquefois la prép. de. » Son Père l'a *dotée* de cent mille francs. » Elle a été *dotée* de dix mille écus. — Par extension, il se dit des revenus donés à une Église, à un monastère, pour faire le service divin. *Doter* une Église, une Chapèle, un Collège. — *Figurement*. » La nature l'avoit dailleurs trop bien *doté* pour qu'il eût à se plaindre de ne pas joindre à sa couronne le stérile et vain laurier d'Apollon. *M. Rigley de Juvigny*, parlant du Card. de *Richelieu*.

DOUAIRE, s. m. DOUAIRIER, s. m. DOUAIRIÈRE, s. f. [*Dou-è-re*, *dou-érié*, *dou-érière*; 2^e e moyen et long au 1^{er}, é fer. aux 2 autres: 3^e e fermé au 2d. é moy. et long au dern.] Le *douaire* est ce que le mari donz à sa femme en faveur du mariage, qu'il contracte avec elle, pour en jouir en cas qu'elle lui survive. — *Douairier* se dit d'un enfant qui se tient au douaire de sa mère, en renonçant à la succession de son père. — *Douairière*, veuve qui jouit du douaire. — *L'Acad.* avertit qu'on ne le dit que des personnes d'un rang distingué. » Reine, Princesse, Duchesse *douairière*. — On n'est pas si délicat en Province.

DOUANE, s. f. **DOUANIER**, s. masc. [*Doua-ne*, *Doua-nié*, en deux syllabes, et non pas *dou-ane*, *dou-a-nié*, comme on le marque dans le *Dict. Gram.* 2^e e muet au 1^{er}, e fer. au 2d.] La *Douane* est un lieu où l'on est obligé de porter les marchandises pour acquiter certains droits. » Aler à la *Douane*. — C'est aussi les droits qu'on acquite. » Payer la *douane*.

DOUANIER est celui qui est préposé pour visiter les marchandises qu'on porte à la *Douane*, et pour recevoir les droits qu'il faut payer.

DOUBLAGE, s. m. Terme de *Marine*. Second bordage ou revêtement de planches qu'on met par dehors, aux vaisseaux destinés à des voyages de long cours.

DOUBLE, adj. **DOUBLEMENT**, adv. **DOUBLER**, v. act. [*Dou-ble*, *bleman*, *blé*; 2^e e muet aux deux premiers, e fer. au dernier.] *Double* est, 1^o. ce qui vaut, ce qui pèse, ce qui contient deux fois autant. *Double* logis, *double* portion, *double* mesure. Corps de logis *double*. Il est opposé à *simple*. = 2^o. Il se dit de deux choses semblables, qui sont en même endroit. » *Double* châssis, *double* porte, *double* semelle. 3^o. On le dit des choses plus fortes, de plus grande vertu que les autres de la même espèce. *Encre double*. *Double* bière, *double* bidet. — Et dans le style familier, *double* coquin, *double* fripon. = 4^o. *Figurément* et en parlant des personnes, *traître*, dissimulé. » Cœur, esprit, âme *double*. — Mot à *double* entente, qui a deux sens différents.

DOUBLE, s. masc. Une fois autant. Payer le *double*, condamner au *double*. » Je vous le rendrai au *double*, beaucoup au delà de ce que vous aurez fait. — Mettre une chose en *double*, la replier sur elle-même. Mettre une serviette en *double*.

DOUBLE, adv. Voir *double*.

DOUBLE, ancienne monnaie qui valait deux deniers. Le nom s'en est conservé dans quelques phrases proverbiales. » Cela ne vaut pas un *double*. » Je n'en donnerais pas un *double*. » Il y a tant et pas un *double* avec, et pas davantage.

Rem. 1^o. *Double* a souvent différents sens, suivant qu'il est placé devant ou après le substantif. Avoir un *double* esprit, et être un esprit *double*, sont des choses bien différentes. — On dit qu'Élisée reçut le *double* esprit d'Élie. Si l'on disait l'esprit *double*,

on dirait toute autre chose que ce qu'on voudrait dire. Le P. Charlevoix a donc mal placé cet adjectif, quand il a dit : » Il continua à jouer le *double* personnage, qui lui avoit si bien réussi. Il s'agit d'un hypocrite, d'un fourbe, qui ne jouait qu'un personnage. On devrait dire, le *personnage* double; mais cet adjectif ne va pas bien avec *personnage*, et il ne se dit point des personnes mêmes, du moins quand il est seul. En y ajoutant un autre adjectif, je crois qu'on pourrait le dire. » Il continua à jouer le *personnage* double et rusé, qui lui avait si bien réussi.

2^o. * Être en *double*, ou, comme on dit en Provence, en deux *doubles*, est une expression, ou vieille, ou basse et populaire. » Patrocle se jette sur Thestor, qui, saisi de frayeur sur son char magnifique, étoit tout en *double*. M^{de} Dacier, *Iliade*.

DOUBLEMENT, pour deux raisons, ou en deux manières. » Il est *doublement* blâmable. » Il en sera *doublement* puni. — Il est *subst. masc.* en termes de *Pratique*. Enchérir par *doublement* et par tiercement. — Quelques Auteurs l'ont employé hors des affaires du Palais. » L'Irlande doit le *doublement* de ses produits à l'Académie d'Agriculture de Dublin. *Anon.* » Il est de l'essence de notre sage Politique, de doubler les êtres en tout genre, en proportion de ce que ce *doublement* est inutile ou même dangereux. *Linguet.* — Il est à souhaiter que l'usage adopte ce substantif: il serait utile.

DOUBLER est, 1^o. mettre le double; mettre une fois autant. *Doubler* le nombre, l'ordinaire, la dépense, la somme. *Doubler* les gardes. — *Doubler* le pas, aler plus vite. — *Doubler* le Cap (*Marine*); aler au delà du Cap. = 2^o. Mettre une doublure, c. à d. une étoffe contre l'envers d'une autre. *Doubler* un habit de velours, de satin, etc. = 3^o. Au Théâtre, *doubler* un rôle, un acteur, c'est jouer un rôle au défaut de celui qui en est chargé le premier. — *Coyer* dit, au figuré, en ce sens, qu'un mari est un personnage qu'on *double* aisément. » L'on n'est jamais exposé à Londres, à ces surprises si désagréables et si communes de nos spectacles de Paris, quand au lieu de l'Acteur attendu, on voit paroître son *double*; expression très-ridicule, qui présente à l'esprit précisément le contraire de ce qu'elle signifie. *Linguet.*

DOUBLET, s. m. **DOUBLETTE**, s. f. [*Dou-blè, blète*; 2^e. *e* moyen, 3^e *e* muet.] *Doublet* est, 1^o. deux morceaux de cristal mis l'un sur l'autre, avec une feuille colorée entre deux, pour imiter les émeraüdes, les rubis, etc. = 2^o. Au jeu de Trictrac, *doublet* est quand les deux dés amènent les mêmes points. Deux six, deux quatre font un *doublet*. — *Doublette*, est un des jeux de l'orgue, qui sonne l'octave au-dessus du presant.

DOUBLEUR, EUSE, s. m. et f. C'est un mot de Manufacture, *doubleur de laine, doubleuse de soie*, celui, celle qui double la laine, la soie sur le rouet. Ce mot est dans *Trév. L'Acad.* ne le met pas.

DOUBLON, s. m. Monoie d'Espagne, qui est d'or, et que nous apelons pistole. *Acad.* Le Dict. de *Trév.* dit qu'il vaut deux pistoles. — En termes d'*Imprimerie*, c'est une faute des ouvriers, quand ils font deux fois la même chose.

DOUBLÛRE, s. f. [2^e lon. 3^e *e* muet.] L'étoffe dont une autre est doublée. *La doublure de cet habit* est toute déchirée. — Le *Proverbe* dit : *Fin contre fin n'est pas bon à faire doublure* : on ne réussit pas à tromper aussi fin que soi, et l'on ne doit pas l'entreprendre.

DOUCEÂTRE, adj. [*Dou-sâ-tre*, 2^e lon. 3^e. *e* muet : l'*e* qui est devant l'*a* est muet, il n'est mis là que pour donner au *c* un son doux qu'il n'a pas devant les voyelles *a, o, u*. On pourrait écrire *douçâtre*, et cela serait plus conforme à l'analogie : cet *e*, employé aïtrefois devant *a, o, u*, a été remplacé par la cédille.] Qui est d'une douceur fade. » *Goût douceâtre, eau douçâtre.* » Cela a quelque chose de *douçâtre*.

DOUCEMENT; adv. [*Douceman*; 2^e *e* muet.] 1^o. D'une manière douce. » *Marcher doucement. Heurter doucement à la porte.* » *Allez-y plus doucement. Reprendre quelque un doucement.* = 2^o. Délicatement, sourdement, sans éclat. » *Cette affaire veut être traitée doucement.* » C'est une chose qu'il faut faire *doucement*. » *Tout s'est passé fort doucement, paisiblement.* = 3^o. Lentement. » *Vous marchez, vous allez trop doucement.* 4^o. = Médiocrement bien. » *Comment se porte ce malade ? Tout doucement.* = 5^o. Il se dit par interjection. » *Vous parlez bien haut ! Doucement !* = 6^o. *Aler doucement en besogne*, (st. famil.) signifie,

tantôt *sagement* et sans rien précipiter ; tantôt *lâchement*, mollement.

DOUCEREUX, EÛSE, adj. **DOUCET**, **ETTE**, adj. [*Douce-reu, reü ze, doucè, cète*; 2^e *e* muet aux deux premiers, *e* moyen aux deux derniers, 3^e long. aux deux premiers.] *Doucereux* se dit des choses et des personnes. *Doux*, sans être agréable. » *Vin doucereux, liqueur doucereuse.* » *Homme doucereux, air doucereux, mine doucereuse.* — S. m. C'est un *doucereux*, il fait le *doucereux* auprès des femmes. On dit aussi des vers *doucereux*, une lettre *doucereuse*, choses *doucereuses*, en parlant d'un amour fade.

DOUCET ne se dit que des personnes. *Faire le doucet, la doucette*; mine *doucette*. » C'est une *doucette*. — Son emploi est borné à ces phrases, ou aïtres pareilles.

Rem. *Doucereux* se prend toujours en mauvaise part, soit en parlant des choses, soit en l'appliquant aux personnes, soit au propre et dans le physique, soit au figuré et dans le moral. = Ce mot est de la fin du siècle passé. *La Bruyère*, en l'employant, le met en italique. » Le Poème tragique n'est donc pas un tissu de jolis sentimens, de mots *doucereux*, etc.

DOUCEUR, s. f. [*Dou-ceur.*] Qualité de ce qui est doux. Il se dit au propre et au figuré, dans la plupart des sens de *doux*. » *Douceur du sucre, du lait. Douceur de la voix, de l'haleine. Douceur des regards, du visage. Goûter la douceur de la vie, du commandement, de commander.* etc. *Gouverner les peuples avec douceur.*

Au pluriel, il ne s'emploie qu'au figuré. » *Les douceurs de la société. La solitude a ses douceurs.* — *Conter, dire des douceurs à une femme, lui dire des choses flatteuses et galantes, comme si l'on était amoureux d'elle.* — *Mde de Sévigné* le dit de femme à femme. » *J'ai dit à Mde de Coulanges toutes vos douceurs.*

DOUCHE, s. f. **DOUCHER**, v. a. [2^e *e* muet au 1^{er}, *e* fer. au 2^d.] La *douche* est un épanchement d'eaux chaudes et minérales, qu'on fait tomber de haut sur une partie malade. *Doner, recevoir, prendre la douche.* — *Doucher, doner la douche. On m'a douché le genou, l'épaüle.*

Rem. Le Dict. de *Trév.* met *douche*, ou *douge*. La *Touche* pense aussi que l'un et l'autre se dit. Le *Rich. Port.* les met tous les deux : mais dans l'exemple qu'il donne, il n'emploie

plote que le premier : *donner la douche*. L'Acad. ne met que celui-ci ; et je crois que c'est le vrai mot. — *Pluche* dit *douge* ; Mde. de Sévigné, *douche*.

DOUËGNE, s. f. [*Douè-gne* : mouillez le *g* ; deux syllabes. *Trév.* met *duegne* ; le *Rich. Port.* met les deux ; l'Acad. le 1^{er} seulement.] Fille, ou femme d'un certain âge, qui est chargée de la conduite d'une jeune personne. — Il ne se dit qu'en plaisantant, et le plus souvent malignement ; ou, comme dit l'Acad., en dénigrement.

DOUELLE, s. f. [*Douè-le* ; 2^e à moy., 3^e e muet.] Terme d'Architecture, qui se dit de la coupe des pierres propres à faire des voûtes, et de la courbure d'une voûte. — *Trév.* le met aussi pour *douve*. Celui-ci, en ce sens, est le vrai mot.

DOUER, v. a. [*Dou-é* ; devant l'e muet l'u est long : Il *doûe*. Au futur et au conditionnel, il *douera*, *doûerait*, l'e est entièrement muet, *doûra*, *doûrè*, en deux syllabes.] Avantager, favoriser, pourvoir, orner. Il régit l'ablatif (la prép. *de*.) » Le Ciel l'a *doûé d'un* naturel heureux. » Les talens, la beauté, *dont* la nature l'a *doûé*, ou *doûée*. La sur-tout ce régime au participe. » Il est *doûé de* mille belles qualités.

Malheureuse ! les Dieux ont-ils *doûé* tes pleurs
De ces charmes puissans qui fléchissent les cœurs ?
Creb.

Au Palais, doner, assigner un douaire.
» Il a *doûé sa* femme d'une telle somme.

DOUILLE, s. f. [*Dou-glie* ; mouillez les *ll* ; 2^e e muet.] Manche creux d'une baïonnette, du fer d'une pique.

DOUILLET, ETTE, adj. DOUILLETTE-MENT, adv. [*Dou-gliè*, *gliè-te*, *gliè-teman* ; 2^e e moy., 3^e e muet : mouillez les *ll*.] En parlant des choses, doux et mollet, tendre et délicat. » Cela est bien *douillet* : Oreiller bien *douillet*. » Il a la peau *douillette*. — En parlant des personnes, excessivement délicat. » Il est fort *douillet*, elle est bien *douillette*. — S. m. » C'est un *douillet* : faire le *douillet*. — *Douillettement*, d'une manière douillette, » Il étoit *douillettement* couché sur un bon lit.

DOULEUR, s. f. [*Dou-leur*.] Mal que souffre le corps ou l'esprit. » *Douleur de tête*, *d'estomac*, *Douleur vive*, vague, etc. Il est pénétré, acablé de *douleur*.

Douleur, mal (synon.) La *douleur* est souvent regardée comme l'effet du mal, jamais

Tome I.

comme la cause. On dit de celle-là, qu'elle est *aigle* ; de l'autre, qu'il est *violent*. On dit aussi, par sentence philosophique, que la mort n'est pas un mal, mais que la *douleur* en est un. *GIR. Synon. Voy. TRISTESSE*.

DOULEUR, ne se dit guère au pluriel. M. *Geofroi* critique, avec raison, ce vers de M. de Saint-Ange :

Climène a cru, dans ses douleurs,

Que le marbre insensible est sensible à ses pleurs.
N'aimeriez-vous pas autant, sa douleur, si la rime le permettoit. *Journ. de Mons.* — L'Acad. ne met point d'exemple de *douleurs* au pluriel.

* DOULOIR (SE), v. réc. se plaindre. Il est vieux depuis long-temps. La *Bruyère* le regretait. *Verd*, ne fait plus *verdoyer* ; ni *deuil*, se *douloir*, se *conduloir*, ni *joie*, s'*éjour*, etc.

DOULOUREUX, EÛSE, adj. DOULOUREUSEMENT, adv. [*Dou-lox-reù*, *reù-ze*, *reù-zeman* ; 3^e lon., 4^e e muet.] Qui cause de la douleur : Plaie *douloureuse*, mal *douloureux*. — Qui marque de la douleur : Cris *douloureux*, plainte *douloureuse*. — Il se dit aussi des parties du corps, non pas où l'on ressent de la douleur, mais qu'on ne peut toucher sans y causer de la douleur. » Il a le pied *douloureux*. » Un lait, qui a séjourné trois jours dans le sein... doit irriter et enflâmer les parties où il s'arrête, et ces parties doivent nécessairement être *douloureuses*. M^e. Le *Rebours*.

Rem. DOULOUREUX, ne se dit point des personnes. *Rousseau* a pourtant dit :

* Pour le malheur des mortels *douloureux*.

On peut croire que le Poète aurait dit, des mortels malheureux, s'il n'avait déjà dit, pour le malheur.

DOULOUREUX, suit ou précède le substantif. » Des cris *douloureux*. » De *douloureux* accens. *Gress.* Un *douloureux* souvenir. *Rouss.* *Douloureux* cris serait dur. Il faut donc consulter l'oreille.

DOUTE, s. m. DOUTER, v. n. [2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d.] On a fait autrefois *doute* féminin. * *Malherbe* dit :

Nos doutes seront éclaircis, etc.

C'est la *doute* que j'ai vue ce dernier effort, etc. *Coeffeteau* en use de même, et *Gombaud*, dans son *Amarante* et dans les *Danaïdes*. Ces Auteurs, dit *Ménage*, avoient voulu imiter les Espagnols, qui disent, *la duda*. — *Balzac*, dans son *Socrate Chrétien*, se mo-

M m m m m

que d'un vieux Pédagogue de Cour, que l'an climaterique surprit, délibérant si *doute* et *erreur* étaient masc. ou fem. — Depuis longtemps, *doute* est du 1^{er}, et *erreur* du 2^e genre.

DOUTE, est 1^o. *Incertitude*. Être en *doute*, laisser en *doute*. Il n'y a point de *doute* : il lui reste en tête quelque *doute*. » Cela est hors de *doute*. *Doute* bien ou mal fondé. Former, lever, résoudre un *doute*. = 2^o. *Crainte*. » Le *doute* ou je suis qu'il ne lui arrive du mal, etc. = 3^o. *Scruple*. » La décision de ce cas de conscience me laisse encore quelque *doute*. Voy. INCERTITUDE.

Rem. Ce mot entre dans plusieurs expressions. — *Révoquer en doute*. * Bossuet dit, de l'Épître de St. Jacques; que l'Église ne l'a jamais révoquée en *doute*. L'ellipse est un peu forte. Il veut dire que l'Église n'a jamais révoqué en *doute* l'authenticité de cette Épître. C'est ce qu'il falait exprimer; car on ne dit pas, révoquer en *doute* un livre, une Épître, etc. — *Mettre en doute* régit, comme *douter*, la conjonct. *que* et le subjonctif; et quand le sens est négatif, la particule *ne* devant le verbe régi. » Il n'est personne qui puisse mettre en *doute* que ces réformes ne fussent les premières ressources qu'il falloit chercher. Necker. — On dit, former un *doute* sur. * Un célèbre Avocat dit, en ce sens, faire un *doute*, qui n'est pas aussi sûr. » Les... ne faisoient pas le moindre *doute* sur la justice de leurs droits, et sur l'évidence de leurs moyens. M. Cochu. Ferrière dit aussi: » On ne fait aucun *doute* que le Souverain n'ait droit de restreindre la liberté et l'usage de la chasse. Dict. de Droit. C'est une locution usitée au Barreau. — Hors de *doute*. » C'est une chose hors de *doute*. Jeter des *doutes* dans l'esprit. » Le Gouverneur étoit obsédé d'Épicuriens, qui lui avoient jeté des *doutes* dans l'esprit. Fonten. — Répandre des *doutes* sur les vérités les plus claires.

Il n'y a pas de *doute* que; je ne doute pas que; il n'est pas douteux que vous ne deviez le faire. Ces expressions ayant toutes le même sens, ont toutes aussi le même régime, le subjonctif et la particule *ne*.

SANS DOUTE, adv. Il peut être placé, ou devant, ou après le verbe; et dans les temps composés, entre l'auxiliaire et le participe. Sans *doute*, il le fera; il le fera, sans *doute*. » Le but de cet arrangement a sans *doute* été de prolonger le jour. Pluche, parlant des crépuscules. — Il peut même se placer à la

tête de la phrase. » Sans *doute*, une haute naissance est une prérogative illustre... mais ce n'est qu'un titre; ce n'est pas une vertu. Massillon. Il en est qui ajoutent à sans *doute*, la conjonction *que*, quand il est placé à la tête de la phrase. Sans *doute* que vous l'avez fait par mégarde. Je n'oserais ni condamner, ni approuver cette manière de parler. Voyez HEUREUSEMENT, qui est dans le même cas. — L'Acad. dit que sans *doute* se joint quelquefois avec *que*, et cite un exemple.

DOUTER, être dans l'incertitude. » *Douter* de tout; ne *douter* de rien. Je doute qu'il vienne; je doute s'il viendra. — *Se douter*, conjecturer, soupçonner. » Il ne se doutoit de rien. » Il se doutoit bien qu'on en viendroit là. » Je ne m'en doutois pas. — On dit, d'un homme hardi à décider, ou à entreprendre, qu'il ne doute de rien. Cette locution est du style familier.

DOUTER, ne se dit point des personnes en régime. * » Il n'y a que S. Thomas, dont Luther ait voulu *douter*. Boss. » Ne doutez non plus d'elles que de moi. Voiture.

Il doute de sa fille et de ses sentiments.

Voltaire.. Zaire.

» Je ne puis *douter* d'Almanzor. Th. d'Éduc. » Comment, repris-je, en faisant un pas en arrière, vous doutez de moi, Mademoiselle? Mariv. Ce dernier exemple est plus supportable: c'est un paysan qui parle.

Rem. Le *que* après *douter*, régit le subjonctif. » Je doute qu'il veuille le faire. S'il est employé avec la négative, ou dans le sens interrogatif, on met devant le verbe régi, *ne*. » Je ne doute pas qu'il ne le fasse. Doutez-vous qu'il n'obéisse? — Crébillon a manqué à cette règle. Il fait dire à Pharasmane, dans Rhadamiste :

Doutez-vous, quels que soient vos services passés, Qu'un retour criminel les ait tous effacés ?

Il faut, ne les ait tous effacés. M. Necker tranche aussi la négative; et de plus, il met le futur de l'indicatif à la place du présent du subjonctif. » Je ne doute point qu'en suivant cette marche sage... cette grande affaire cessera pour toujours d'être un objet de débats. Il faut que cette affaire ne cesse, etc. Le même Auteur a mis le subjonctif et la négative avec *mettre en doute*. Cela n'est pas conséquent. — L'Acad. ne met point d'exemple de phrase négative, ou interrogative.

Quelques Écrivains substituent à la conjonct. *que* et au subjonctif, la prép. *de* et l'infinitif.

» Ils ne doutoient pas de se voir assiégés. Vert.
 » Ce Prince ne doutoit pas d'être admis dans
 la ville d'Orléans. Ce régime n'est pas assez
 autorisé. * Ne pas douter, pour, ne pas crain-
 dre, est surané. » St. Chrysostôme n'a pas
 douté d'appeler St. Jean la colonne de toutes
 les Églises. La Rue.

2°. Si douter est suivi de la conjonction *si*,
 il régit le futur de l'indicatif. » Je doute s'il
 viendra. Avec les autres temps, on emploie
que, plutôt que *si*: » Je doute qu'il soit venu.
 Avec la négative, on ne se sert pas non plus
 de *si*, mais de *que*. On ne dit point: je ne
 doute pas s'il viendra, mais, je ne doute
 pas qu'il ne vienne. Dites-en de même du sens
 interrogatif.

3°. * D'Ablancourt a fait douter actif, lui
 donant le sens d'ignorer, de ne savoir pas.
 » Je doute ce qu'on veut reprendre. * Molière
 l'a employé dans le sens de soupçonner.

Sous couleur de changer de l'or, que l'on doutoit.
 C. à. d., qu'on soupçonnoit d'être faux, ou
 de n'être pas de poids.

3°. * Corneille dit, être à douter, pour
 être douteux:

Outre que le succès est encore à douter.

Si cette locution a été autrefois en usage, elle
 n'y est plus aujourd'hui.

5°. DOUTER, ne s'emploie point au passif,
 puisqu'il est neutre, ni impersonnellement. » Il
 ne peut plus être douté de, etc. Journ. de Gen.
 Dites, on ne peut plus douter: l'autre lo-
 cution est un vrai barbarisme.

6°. SE DOUTER, ne régit point les per-
 sonnes, mais les choses. On ne dit point, je
 me doute de lui, d'elle. On dit, je me doute
 de son dessein, de ce qu'elle veut faire. — Il
 régit *que* et le subjonctif, ou l'indicatif, sui-
 vant que la phrase est négative ou interroga-
 tive, ou bien, qu'elle est affirmative. » Je
 ne me doutois pas qu'il vint: Pouvois-je me
 douter qu'il dût venir si-tôt. Je me doutois
 bien qu'il viendrait m'attaquer. Mais dans le
 sens négatif ou interrogatif, on ne met pas
 la particule *ne*, comme avec douter actif.
 Vaugelas, dans une phrase affirmative,
 met le subjonctif et la particule *ne*; double
 irrégularité. » Je me doute que cette mauvaise
 façon de parler ne soit particulière à une cer-
 taine Province de France. On dit, je ne doute
 pas qu'elle ne soit, et je me doute qu'elle est.
 C'est comme le verbe craindre, dont les ré-
 gimes varient, suivant que le sens est négatif,
 ou positif.

DOUTEUSEMENT, adv. DOUTEUX,
 EUSE, adj. [Dou-tell-zeman, tell, tellse;
 2° lon. 3° e muet.] Douteusement, avec doute.
 » Il en parle douteusement.

DOUTEUX, 1°. Incertain, dont il y a lieu
 de douter. » Droit, succès douteux, affaire
 douteuse; réputation, probité douteuse. =
 2°. Ambigu. » Réponse douteuse. = 3°. En
 parlant des personnes, sur qui l'on ne peut
 compter. » Trois Jug's sont pour moi, trois
 contre, les quatre autres sont douteux.

Rem. 1°. Douteux, peut suivre ou pré-
 céder.

D'un douteux avenir c'est trop s'inquiéter.

Gress:

On pourrait dire aussi, d'un avenir douteux.

J'abjurerois, et Phébus, et Minerve,
 S'il me falloit, pour de douteux succès,
 Passer ma vie en d'éternels accès.

Rouss.

En prose, des succès douteux, serait mieux.

2°. Boileau applique douteux aux personnes,
 ce qui n'est pas trop suivant l'usage.

Ainsi, toujours douteux, chancelant et volage.

A peine du limon, où le vice m'engage,

J'arrache un pied timide et sors en m'agitant,

Que l'autre m'y rapporte, et m'enfoncé à l'ins-
 tant.

Douteux, appliqué aux personnes, signifie celui
 dont on doute, et non pas, celui qui doute.

— Incertain, se dit des personnes et des choses;
 douteux, en ce sens, ne se dit que des choses.

Si Boileau avait parlé en prose, il aurait dit
 probablement: » Ainsi, toujours incertain,
 chancelant et volage, etc. Voy. INCERTAIN.

3°. Il est douteux que, a les mêmes régimes
 que douter. » Il est douteux qu'il le fasse.

» Il n'est pas douteux qu'il ne le fasse.

Voy. DOUTER, Rem. 1°. * » Il n'est pas
 douteux que si ces deux idiômes (la romane
 provençale et la romane française) eussent
 pu se mêler et se fondre ensemble, notre
 Langue eût retiré de ce mélange une richesse,
 une harmonie, qui ne lui eussent rien laissé
 à envier à la Langue italienne, et qui eussent
 hâté sa perfection. Journ. de Mons. Je crois
 qu'il falait dire, n'eût retiré, etc.

DOUTEUSES. Il y a en français, comme
 dans toutes les Langues, des syllabes longues;
 il y en a de brèves, et en plus grand nombre:
 il y en a enfin de douteuses, qui ne sont
 brèves ou longues que par leur position, par
 rapport au reste de la phrase. Si elles la ter-
 minent, elles sont longues; si elles se trou-

vent dans le cours de la phrase, elles sont brèves. Ainsi, *voire* à la 1^{re} douteuse. Si je dis, *je suis votre serviteur*, la 1^{re} de *voire* est brève; et quand celui que j'ai salué me répond, *je suis le vôtre*, *vôtre* alors termine la phrase; la 1^{re} est longue. — La même chose arrive quelquefois à des syllabes, qui sont longues de leur nature. On dit, *un honnête homme*, et alors la pénultième d'*honnête* est brève; mais si l'on dit, *un homme honnête*, cette même pénultième sera longue.

D'OLIVET.

DOUVAIN, s. m. DOÛVE, s. f. [*dou-vein*, *doû-ve*: 1^{re} lon. au 2d, 2^e e muet.] On apèle *douves* des planches servant à la construction d'un tonneau, et *douvain* du bois propre à faire des doûves.

DOUX, OUCE, adj. [*Dou* et devant une voyelle *doux*, long; *dou-ce*, 2^e e muet.] Qui fait une impression agréable à nos sens. » Le sucre, le lait, le miel sont *doux*. Orange *douce*, amande *douce*, etc. Il est opposé à *aigre*, *amer*, *piquant*, *âpre* ou *salé*. *Douce* haleine, *doux* parfum; voix *douce*; *doux* murmure; *doux* regard; avoir la peau *douce*. *Doux* ramage, lime *douce*, etc. — On dit par extension, 1^o. un air, un temps *doux*, qui n'est ni trop chaud, ni trop froid. Il fait *doux*. » Une *douce* température d'air. = 2^o. Un *doux* zéphir, un petit vent frais et agréable; une pluie *douce*, qui tombe sans orage. = 3^o. Il se prend pour *tranquille*. » Un *doux* sommeil, un *doux* repos, le *doux* silence des bois. Mener une vie *douce*; être dans une situation assez *douce*; une *douce* mélancolie, *douce* langueur, mort *douce*. = 4^o. Au figuré, en parlant de l'humeur et de l'esprit, humain, affable, clément. Et il est opposé à *rué*, *fâ-rouche*, *sévère*, *violent*: » Esprit, naturel *doux*, humeur *douce*. » Il faut qu'un Prince soit *doux* à ses sujets. *Doux* reproches, raillerie *douce*. = 5^o. Agréable à l'esprit et au cœur. » *Il est doux de vivre* avec ses amis. » C'est une chose bien *douce* que l'indépendance. = 6^o. Il se dit des métaux, dont les parties sont bien liées et qui se plient aisément sans se casser. » Le fer le plus *doux* est le plus propre à faire l'acier. » Le cuivre fin est *doux*, mais l'alliage le rend aigre. = 7^o. *Doux* se combine avec d'autres mots, et dans divers sens. — Vin *doux*, qui n'a pas encore cuvé. — Cheval *doux*, qui ne fatigue point le cavalier, ou qui n'est pas fringant, ni ombrageux. — Voiture *douce*, qui ne fati-

gue pas. — Style *doux*, qui n'a rien de rude, qui est aisé et coulant. — Vite *douce*, qui a d'agréables repos, des prairies, de petits bois à une médiocre distance. — Billet *doux*, billet de galanterie. — *Faire les yeux doux*, ou *les doux yeux* à une femme (le 1^{er} est le meilleur), lui témoigner de l'amour, lui rendre des soins. — *Filer doux*, souffrir patiemment une injure par crainte, ou par respect, etc. On trouvera les autres significations, en cherchant les mots avec lesquels *doux* se combine.

REM. 1^o. *Doux* se plaît à précéder. » Les *doux* accens, le *doux* murmure, la *douce* pente.

Un docile ruisseau, qui, sur un lit pierreux,
Tombe, écume et roulant avec un *doux* murmure;
Des champs désaltérés ranime la verdure.

De Lille.

» On n'entendoit plus que le gazouillement des eaux ou la *douce* haleine des zéphirs. *Téléme.* — Il est pourtant des occasions où l'usage veut qu'il suive le substantif, et où il serait ridicule de le faire précéder. *Doux* air, *doux* temps, *douce* orange, *douce* amande, *doux* style, *doux* billet, etc. etc. choqueraient l'oreille. *Doux* cheval, *douce* voiture ne l'offenseraient pas moins. — Tout ce qu'on peut dire en général, c'est que dans le style poétique et oratoire, on peut plutôt le faire marcher devant; et dans le style simple et familier le placer après.

2^o. *Doux* signifiant bon, clément, favorable, régit quelquefois la prép. à devant les noms. » Ulysse étoit *doux* à ses peuples, comme un père à ses enfans. Mde Dacier, *Odyssee*. Voy. n^o. 4^o.

3^o. Avec le v. *être*, impersonnel, il régit la prép. de et l'infinitif. » *Il est doux de jouir* dans la solitude des plaisirs innocens, que rien ne peut ôter aux Bergers. *Téléme.* Voy. n^o. 5^o.

Il est doux de trouver dans un Amant qu'on aime,
Un Epoux que l'on doit aimer.

Doux, humain, bénin. Voy. BÉNIN.

En style proverbial, *avalier doux comme lait*, se dit d'un homme, qui par bassesse d'âme souffre un affront sans se plaindre, ou d'un homme vain, qui ajoute aisément foi aux flateries les plus excessives, ou d'un homme crédule et simple à qui l'on fait croire les choses les moins vraisemblables. — *Entre doux et hagard*, moitié rude et moitié doux. » Des yeux *entre doux et hagard*. — Il l'a regardé *entre doux et hagard*, avec un mécontentement déguisé sous une apparence de douceur.

Tout doux ! Interjection. Arrêtez , prenez garde. *Tout doux ! Tout doux* , s'il vous plait. Ne vous emportez pas. Modérez-vous. » *Tout doux* , monsieur , répondit l'autre avec chagrin , laissons-là les réflexions sur le commis. *Mariv.*

DOUZAIN , s. m. DOUZAINÉ , s. f. DOUZE , adj. et subst. [Le peuple , en certaines Provinces , prononce *douge* , *dougeaine* , *dougième* , &c. — Pron. *Dou-zéin* , *dou-zéne* , *dou-ze* : 2^e é moy. au 2d , e muet au dern.] * *Douzain* est une ancienne pièce de monnaie , ainsi appelée de ce qu'elle valait douze deniers. — *Douzaine* , nom de nombre collectif. Assemblage de choses de même nature au nombre de douze. » *Une douzaine de chemises , d'assietes ; nous étions une douzaine à table ; vendre... à la douzaine ; par douzaine.* — On dit figurément (st. famil.) *à la douzaine* , d'une chose , d'une personne , de peu de valeur , de peu de considération. » Poète , Peintre , Médecin , Avocat *à la douzaine*. *Racine* dit à M^{rs} de *Port-Royal* , qui n'étaient pas tous des *Pascal*. » Vous croyez dire quelque chose de fort agréable... quand vous l'avertissez. (*M. Chamillard*) de ne pas suivre le grand nombre , de peur d'être un docteur *à la douzaine*. On voit bien que vous vous éforcez d'être plaisants , mais ce n'est pas le moyen de l'être. — Au contraire , quand on veut louer , on dit , qu'il ne s'en trouve pas *à la douzaine* , qu'il n'y en a pas *treize à la douzaine*.

DOUZE , le second nombre après dix. *Trév.* Nombre , qui contient dix et deux. *Acad.* Les douze Apôtres ; les douze mois de l'année. » Nous étions douze à table. — S. m. Il se prend pour douzième , » le douze du mois , le douze de la lune. *Louis douze*. — Il n'est guère d'usage en ce sens-là que dans ces exemples. *Acad.*

On dit , en termes de Libraire , un livre *in-douze* , ou *un in-douze* , lorsque la feuille est pliée en douze feuillets , ce qui fait vingt-quatre pages.

DOUZIÈME , adj. et subst. DOUZIÈMENT , adv. [2^e é moy. 3^e e muet : *dou zième* , *méman*.] Adj. le douzième mois , la douzième année. — Subst. » *Le douzième du mois*. On dit communément , *le douze*. » Il est le douzième de la troupe. » Il a un douzième ; il est pour un douzième dans cette société , dans cette affaire.

DOXOLOGIE , s. f. [*dox-sologi-e* : 4^e lon. 5^e e muet.] Terme de Rubriques. Il se

dit du *Gloria Patri* et du dernier verset d'une hymne.

DOYEN , s. m. DOYÈNE , s. m. [*doz-ien* ; en n'a pas le son d'an. *Doa-ie-né* : 2^e et 3^e é fer. — On écrit communément *doyenné* avec 2 n : mais cette orthographe est contraire à la prononciation. En écrivant de cette manière , il faudroit prononcer *do-ia né* , comme on prononce *ennuyer* (*anuié*) ; la 3^e n se liant avec l'e qui précède , pour changer cet e en a , et la 2de avec l'é ou l'u , qui suit. L'usage ordinaire a introduit la même faute dans *ennemi* , où , par la même raison , on ne doit mettre qu'une n et un acc. aigu sur l'é , *ennemi*. Voy. ce mot.] *Doyen* , est 1^o. Le plus ancien en réception dans une compagnie. *Le Doyen du Parlement , des Cardinaux , ou du Sacré Collège. Doyen de l'Académie Française* , etc. — 2^o. Il se prend quelquefois pour le plus ancien selon l'âge ; mais il ne se dit que dans le style familier et badin. » Je vous croyois plus vieux. Je vous croyois mon *doyen* , et je suis le vôtre. — 3^o. Titre de dignité dans plusieurs Chapitres , et dans les Facultés des Universités. » *Le Doyen de Notre-Dame. Le Doyen de la Faculté de Théologie , ou de Médecine* , etc.

DOYÈNE , ne se dit que dans le 3^e sens de *Doyen* , et seulement dans les Chapitres. La dignité de *Doyen* , et en quelques endroits , la maison du *Doyen*.

DRACHME , *Acad.* DRAGME , *Trév.* *Rich. Port.* s. f. [On prononce *dragme* , et il est convenable de l'écrire de même. Le respect pour l'étymologie et pour l'ancien usage a fait préférer le 1^{er}.] 1^o. Espèce de monnaie d'argent , dont se servaient les Grecs , et qui pesait la huitième partie d'une once. — 2^o. On dit aujourd'hui *dragme* , ou *grôs* , pour signifier ce poids. » *Une dragme de rhubarbe ; deux dragmes de séné.*

DRAGÉE , s. f. DRAGEOIR , s. m. * DRAGIER , s. m. [*Drajé-e* , *joar* , *gié* ; 2^e é fer. au 1^{er} et au d^{er}.] 1^o. Petite confiture de sucre durci , où l'on enferme quelque petite graine , comme anis , amandes , pistaches , etc. *Trév.* *Le Rich. Port.* ajoute , ou quelque morceau de canelle , de citron , d'orange , etc. » *Amande , pistache , aveline , et petits fruits couverts de sucre durci.* *Acad.* — 2^o. Le menu plomb , dont on se sert pour tirer aux oiseaux. *Grosse , petite , menue dragée.* — On dit d'un fusil , qui ne porte pas son plomb bien serré et bien ensemble , qu'il *écarte la dragée*.

— On le dit *figurément* (st. fam.) de celui qui laisse échapper de petites parties de sative en parlant. » Il ne fait pas bon être près de la Chaire, quand cet Abé prêche : il *écarte furieusement la dragée*.

DRAGEOIR, boîte à dragée. *Trév.* Petite boîte où les Dames mettent les dragées. *L'Acad.* ne le dit que d'une boîte, ordinairement d'argent, dans laquelle on servait autrefois des dragées sur la fin du repas. — * On a dit autrefois *dragier*, d'une boîte à bonbons. » A la fin du 16^e siècle, les dragées vinrent tellement à la mode, que chacun avoit son *dragier*. Le Gendre. Plusieurs aujourd'hui, disent *bonbonnière*. Mais, *boîte à bonbons* vaut mieux. On ne dit plus *drageoir* ni *dragier*.

DRAGEON, s. m. DRAGEONER, v. n. [*Drakon*, *joné*; 3^e é fer. — L'e qui est devant l'o est entièrement muet : il n'est là que pour donner au g un son doux, qu'il n'a pas devant l'o.] *Drageon* est une boutûre ou un bourgeon, qui pousse au pied des arbres et des plantes. *Drageoner*, c'est pousser des drageons.

DRAGON, s. m. 1^o. Espèce de monstre fabuleux. » *Le dragon*, qui gardoit le jardin des Hespérides. — 2^o. *Figurément* et hyperboliquement, personne maligne, d'humeur fâcheuse et acariâtre. *Enfant mutin et méchant*. » Cette femme est un vrai *dragon*. » Cet enfant est un petit *dragon*.

Ces dragons de vertu, ces honêtes diablasses.

Mol.

Suivant le *Rich. Port.* on dit, en ce sens, *dragonne*. *L'Acad.* ne le dit point, et l'usage ne l'a point admis. On dit toujours *dragon*. — *Le dragon infernal*, le démon. — 3^o. Tache qui vient dans la prunelle des yeux des hommes et des chevaux. » Avoir un *dragon* dans l'œil. — 4^o. *Dragons*, sorte de troupes, qui combattent tantôt à pied, tantôt à cheval. » Colonel, Capitaine, Régiment, Compagnie de Dragons. — 5^o.

* *Dragons*, était un mot favori de Mde. de Sévigné, pour exprimer des soucis, des craintes, des inquiétudes. D'après cette illustre Dame, et ce parfait modèle du style épistolaire, quelques personnes ont adopté ce mot, en ce sens.

DRAMATIQUE, adj. * DRAMATURGE, s. m. DRAME, s. m. [*Deru*. e muet dans les trois.] *Drame* est un nom générique, qui comprend la Tragédie et la Comédie

» Les règles du *Drame*. — Depuis quelque temps il est devenu un nom spécifique, pour signifier une espèce particulière de pièce de Théâtre, qui n'est ni Comédie, ni Tragédie, ni Tragi-Comédie. On l'a assez bien qualifié, en l'appelant *Tragédie Bourgeoise*. » Les *Drames* noirs et à l'anglaise sont devenus fort à la mode. » *Le Drame* est un genre bâtard, contre lequel on s'est toujours récrié, contre lequel on se récrie encore.

DRAMATIQUE se dit dans le sens générique de *Drame*, des pièces faites pour le Théâtre. Poème, pièce, genre, Poète *Dramatique*. — S. m. Il réussit dans le *dramatique*. — Par extension, il se dit de tout ouvrage, où l'Auteur quite le récit, pour faire parler les personnages qu'il introduit. » Homère, quoique Poète Épique, a donné le premier modèle du *Dramatique*. » Ce qu'on trouve le plus à dire dans la *Henriade*, c'est ce *dramatique* vif, animé, éloquent, naturel, qui produit de si grandes beautés dans les autres Poèmes Épiques. — Dans le *Mercûre*, on le dit substantivement des Auteurs. » On trouve ensuite une notice sur trois *dramatiques* Grecs, *Philoclès*, *Artidamas* et *Pratinas*.

DRAMATURGE est un mot nouveau qu'une juste critique a inventé. Auteur de *Drame*. Il se prend en mauvaise part, et ne se dit que dans le 2^d sens de *Drame*. M. Rigoley de Juvigny dit *dramatiste*, mais celui-ci n'est pas aussi usité, ni aussi heureusement inventé.

DRAMOMANIE, s. f. Autre mot nouveau, bon pour le style critique.

Où, malgré Momus et Thalie,
La lugubre *Dramomanie*,
Au Parterre trop ennuyé
De cette longue épidémie,
Inspire plus que la pitié.

Bodkin, *Mercûre*.

DRAP, s. m. [On ne prononce point le p, même devant une voyelle.] 1^o. Espèce d'étoffe de laine, *Acad.* dont on fait les habits d'hiver. *Trév.* Cette addition n'est pas juste; car il y a des draps légers dont on se sert en printemps et en automne. » *Drap fin*, *grôs drap*, habit de *drap*, etc. — Quand *drap* est mis seul, on l'entend toujours d'un drap de laine. Aùtremet on dit, *drap d'or*, *drap de soie*. — *Drap de pied*, pièce de drap, de velours, etc. qu'on

met sur le prie-dieu des personnes du premier rang, et qui leur sert de marche-pied. = *Drap mortuaire*, pièce de drap ou de velours noir, etc. dont on couvre la bière, ou le cénotaphe, au service des morts. = 2°. *Drap*, linceul, grande pièce de toile, qu'on met dans le lit pour y coucher. — *Se mettre entre deux draps*, se coucher, se mettre au lit.

On dit, *proverbialement*, (n°. 1°.) *Tailler en plein drap*, avoir toutes les facilités pour travailler, pour traiter. » Dans nos conversations, nous *taillons en plein drap* : nous allons au mieux : sur le terrain, on s'arrange le moins mal qu'il est possible. *Pluche*. — On dit d'un homme qui ne paye pas ce qu'il a acheté, ou qui retient ce qu'il a vendu, qu'il veut avoir *l'argent et le drap*. — *La lisière est pire que le drap* ; les habitans des frontières de certaines Provinces, auxquelles on attribue certains défauts, sont pires que ceux du dedans du pays. Voyez AÛNE. = (n°. 2°.) *Entre deux draps* ; dans un lit. » Avec tant de foiblesse, comment partir pour la guerre ? Le remède est trouvé : on court la poste *entre deux draps*. *Coyer*. — Ce malade, cet enfant, *ne se soutient non plus qu'un drap mouillé* ; il ne peut se soutenir. — Mettre quelqu'un en *beaux draps blancs* ; (ironiquement) en parler désavantageusement.

DRAPEAU, s. m. [*Drapo* ; 2° dout. au sing. ; elle est longue au plur. *Drapeaux*.] *Drapeau* est, 1°. un vieux morceau de linge, ou d'étoffe. Ramasser des *drapeaux*. » Le papier est fait avec de vieux *drapeaux* de linge. — *Drapeaux* se dit aussi de ce qui sert à emmailloter un enfant. = 2°. Enseigne d'un Régiment, d'un bataillon. » Dans chaque Régiment, il y a deux *drapeaux* par bataillon.

On dit, *figurément*, dans le beau style, *se ranger, ou combattre sous les drapeaux de . . .*

Mais de la vérité rigide

Encor plus vivement épris ;

Sous ses drapeaux seuls tu te ranges :

Et ce ne sont point les louanges,

C'est la vertu que tu chéris.

DRAPER, v. a. **DRAPERIE**, s. f. **DRAPIER**, s. m. [*Drapé, peri-e, pié* ; 2° é fer. au 1^{er} et dern. e muet au 2^d, dont la 3^e est longue.] 1°. *Draper*, au propre, c'est cou-

vrir de drap noir, les carrosses, les litières, les chaises à porteurs, dans le temps du deuil. » *Draper un carrosse, une chaise*. — V. n. » Les Princes, les Ducs *drapent*. » Le Roi *drape de violet*. = 2°. En Peinture, *draper une figure*, en représenter les habillemens. 3°. *Figurément*, railer fortement. » On *l'a bien drapé*. — Il n'est que du style familier.

DRAPERIE est, 1°. Manufacture de drap, diverses sortes de draps. » *Travailler en draperie*. » *Commerce de draperie*. = 2°. En Sculpture et en Peinture, représentation des habillemens. » Il faut que les *draperies* indiquent le nu aux principaux atachemens. On ne le dit guère au singulier dans ce 2^d sens, ni au pluriel, dans le 1^{er}.

DRAPIER ne se dit que d'un Fabricant, ou d'un Marchand de drap.

DRÂVE, s. m. et fém. [1^{re} long. 2^e e muet.] Rivière considérable d'Allemagne, qui se jette dans le Danube. — Suivant *La Touche*, ce mot est de deux genres, mais le féminin est le plus usité, c'est celui qu'a employé Boileau.

Et de la Drave soupise

Jusqu'à Paris nous chercher.

DRE : Terminaison de certains verbes de la 4^e conjugaison : *répandre, entendre, craindre, peindre, joindre, répondre, absoudre*, etc. — Il faut observer sur ces verbes, qu'il est plus régulier de conserver que de supprimer le *d* dans les 1^{res} et 2^d personnes du prés. de l'indicatif et de l'impératif, parce que ce *d* est la lettre caractéristique de ces verbes. » Je *répands*, tu *répands*, *répands* ; j'*entends*, tu *entends* ; *entends* ; je *réponds*, tu *réponds* ; *réponds*, etc. = Exceptez ceux en *aindre*, ou *eindre* ; *craindre, peindre, joindre*, etc. et ceux en *oudre, absoudre, réjouire*, etc. Ils perdent le *d* aux 1^{re} et 2^e personnes, et à la 3^e ils le changent en *t* : » Je *crains*, *peins*, *joins*, *absous*, etc. Il *crain*, *peint*, *joins*, *absout*, etc.

DRECHE, s. m. [1^{re} é moy. 2^e e muet.] Marc de forger, qui a servi à faire de la bière.

DRESSER, v. a. **DRESSOIR**, s. m. [*Dré-cé, dré-soar* : 1^{re} é fer. Devant l'e muet, cet e devient moyen ; il *dresse, dressera* ; prononcez *drèce, drécera*.] 1°. Lever, tenir droit. *Dresser la tête* ; cheval, qui *dresse les oreilles* ; qui *se dresse sur les*

Rouss.

pieds de derrière. — Faire tenir droit ; *dresser un mât, des quilles, etc.* = 2°. Ériger, élever. » *Dresser des statues, des trophées, des autels.* — *Dresser un lit*, le monter ; *une tente*, la tendre ; *un échafaud*, le construire. = 3°. Aplanir ; *Dresser une terrasse, une allée, un parterre.* = 4°. Faire, composer, mettre par écrit : *Dresser le plan d'un ouvrage, la minute d'un acte ; un projet, des articles, un contrat, une requête, un mémoire, etc.*

5°. *Dresser*, instruire, former, façonner. *Dresser un écolier, un soldat, un cheval, un chien, etc.*

6°. *Dresser*, neutre, se dit figurément, dans cette phrase. » *Les cheveux lui dressèrent à la tête*, tant il eut horreur de ce qu'il entendoit. » *Ce récit fait dresser les cheveux à la tête.* » *Ces objets faisoient dresser les cheveux de Télémaque sur sa tête.* » *Ses cheveux se dressent sur sa tête*, quand il aborde le noir séjour de Pluton. *Télém.*

Rem. 1°. Dans le sens du n°. 5°. il régit à devant les noms et les verbes. » *Dresser un enfant à la vertu, à la piété.* » *Les chèvres, qu'on avoit dressées à la divination.* *Fonten.* » *On l'a dressé à répondre en normand.*

2°. Suivant le P. Bouhours, on dit *dresser des embûches*, et *tendre des pièges*. L'Acad. dit pourtant, *dresser un piège à quelqu'un*. A-t-elle manqué d'attention et de critique sur ce point, ou a-t-elle désapprouvé la remarque de Bouhours ? C'est ce qu'il est difficile de savoir. Il paraît qu'avec *pièges*, *tendre* est plus usité que *dresser*.

3°. * *Se dresser*, pour *se lever* ; est un gasconisme. En Provence, on dit ; *dresser-vous* ; pour dire, *levez-vous* ; comme on dit, *rester droit*, pour *rester debout*. — On ne dit, *se dresser*, que quand on est courbé. » *Vous vous courbez ; dressez-vous.* Ac.

DRESSOIR, Espèce de buffet qu'on dresse à côté, pour le service d'une table, *Trév.* où l'on met le vin, les verres, etc. *Rich. Port.* — L'Acad. ne met pas ce mot.

DRILLE, s. m. et f. DRILLER, v. n. DRILLIER, s. m. DRILLEUR, adj. [*Dri-glie, glié, glieur* ; mouillez les ll ; 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] *Drille* est masc. dans ces phrases du style fam. » *C'est un bon drille, un bon compagnon ; un pauvre drille ; un pauvre malheureux ; un vieux drille, un soldat, qui a vieilli dans le service, ou un vieux*

libertin. — *Drille*, signifiait autrefois un soldat. = Il est fém., pour signifier un vieux chiffon de toile qui sert à faire du papier = *Drillier*, Chifonier. *Trév.* Celui qui ramasse les vieux chiffons et en fait commerce. *Rich. Port.* L'Acad. ne met pas ce mot.

DRILLER, courir, aller vite et légèrement. Il est bas et populaire. » Voyez comme *il drille*.

* DRILLEUX, EUSE, adj. Mal vêtu, qui n'est couvert que de lambeaux. — Il n'est que dans le *Dict. de Pomey*. Il n'est bon que pour le burlesque.

DROGMAN, s. masc. [*Trév.* renvoie à *Dragoman*, qui est aujourd'hui un barbarisme.] Nom qu'on donne aux Interprètes et aux Truchemens, dans les Échelles du Levant, et qui paraît souvent dans les Relations de ce pays.

DROGUE, subst. fém. DROGUER, verbe act. [*Droghe, ghé* ; 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d. l'u est muet et ne sert qu'à donner au g un son fort qu'il n'a pas devant l'e.] Nom commun à toute sorte d'épicerie, dit *Trév.* Sorte de marchandise que vendent les Épiciers, dit l'Acad. et dont la plus grande partie sert à la Médecine, disent l'un et l'autre. C'est de là que les Épiciers sont appelés *Droguistes*. A proprement parler, *drogue* ne se dit que de ce qui sert à la Médecine. On ne dit point du sucre, du café, du cacao, du poivre même, que ce sont des *drogues*. On le dit du séné, de la rhubarbe, de la casse, de la manne, etc. — En style proverbial, on dit, *faire valoir la drogue*, c. à d. l'ouvrage, l'affaire, la marchandise. = On apèle aussi (dans le st. fig. famil.) *drogue*, des choses mauvaises en leur espèce. » Ce marchand ne vend que de *la drogue*.

DROGUER, Médicamenter, se prend en mauvaise part, et se dit dans le style chagrin et critique : c'est donner trop de remèdes. » Depuis long-temps on ne fait que *le droguer*. » Il est dangereux de *se trop droguer*. — St. familier.

DROGUERIE, s. f. DROGUIER, s. m. DROQUISTE, s. m. [*Drogherie, ghie, ghiste*, 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d. : l'u est muet. Voy. *Drogue*.] *Droguerie* est un terme générique, qui signifie toute sorte de drogues. Commerce de *droguerie*. Impôt mis sur *la droguerie*. = *Droguier* est 1°. une boîte portative où il y a diverses drogues, onguents, etc. = 2°. Un cabinet, ou armoire,

droire, où l'on met différentes sortes de drogues ou de curiosités de l'Histoire Naturelle. » Il a un beau droguier. — *Droguiste*, Marchand de drogues. En plusieurs Villes, notamment à *Marseille*, on donne ce nom aux Épiciers.

DROGUET, s. m. [*Droghe* : 2^e de moy. l'u est muet. Voy. *Drogue*.] Étoffe de laine de bas prix. *Trév.* Étoffe faite ordinairement de laine et de fil. *Acad. Rich. Port.* » Il est vêtu de simple droguet. » Il n'avoit qu'un habit de droguet.

DROIT, OITE, adj. **DROIT**, s. m. et adv. **DROITEMENT**, adv. [*Droa*, monosyllabe, *droa-te*, *teman*; 2^e e muet.] *Droit* est, 1^o. ce qui ne penche ou ne décline, ni d'un côté, ni d'autre. *Trév.* qui n'est point courbé, et qui va d'un point à un autre par le plus court chemin. *Acad. Le Rich. Port.* réunit les deux définitions: celle de *Trév.* me paraît préférable. » *Ligne droite*. » Cette rue est fort droite: le *droit* chemin, en *droite* ligne. » Ce mur n'est pas *droit*, il penche d'un côté. = 2^o. Qui est opposé à gauche. » Le bras *droit*, la main *droite*. = Le *fém.* s'emploie *substantivement*. » Prendre sur la *droite*. » *Doner* à quelqu'un la *droite*, le mettre à sa droite pour lui faire honneur. Et *adverbialement*; tourner à *droite*, se placer à *droite*, à main droite.

Rem. On dit à *droite* et à *gauche*. Le Dictionnaire de *Trév.* et plusieurs Écrivains disent à *droit*.

Les voyageurs sans guide, assez souvent s'égarerent,

L'un à *droit*, l'autre à gauche. *Boil.*

» Tel Ulysse et ses compagnons poursuivent les Princes dans la salle, frappant à *droit* et à gauche. *Mde. Dacier*, *Odyssée*. » *A droit* est un puits qui est à sec. *Miss. du Lev.* » A chaque globe il y a deux ailes, l'une à *droite*, l'autre à gauche. *Ibid.* — Ces Auteurs ont cru sans doute que l'adv. à *droit* signifiait au côté *droit*; mais ceux qui disent à *droite* pensent, avec plus de fondement, que cet adverbe signifie à la main *droite*. — Il peut se faire aussi que comme l'e de *droite* s'élide dans cette expression à *droite* et à gauche, plusieurs de ces Auteurs aient cru, d'après la prononciation, qu'on dit à *droit*. = Depuis quelque temps, plusieurs, et les Militaires sur-tout, disent de *droite* et de *gauche*. » Il falloit passer un défilé étroit et couvert de palissades de *droite*

Tom. I.

et de gauche. *Hist. d'Angl.* — L'usage n'a pas encore admis cette manière de parler.

3^o. Suivant l'Académie, *droit* signifie quelquefois qui n'est pas couché, qui est debout. » Se tenir *droit* sur ses pieds. Demeurer *droit* en son séant. » Cette figure serait mieux *droite* que penchée. — Ce sont là des phrases consacrées par l'usage, et qui ne me paraissent pas tirer à conséquence pour d'autres. Je crois toujours que, *tenez-vous droit*, *demeurez*, et sur-tout, *restez droit*: » Il y avoit tant de personnes assises, les autres étoient *droites*, sont autant de gasconismes, et qu'il faut dire *debout*. » *Mansfeld* expira *droit*, appuyé sur deux domestiques. *Dict. Hist.*

4^o. *Droit*, au figuré, juste, équitable, sincère. » Homme *droit* et incorruptible: cœur *droit*, ame *droite*, intention *droite*, la *droite* raison. — Avoir l'esprit *droit*, le sens *droit*, penser juste sur chaque chose.

DROIT, s. m. 1^o. Ce qui est juste. » Cela est contre tout *droit* et raison, contre le bon *droit*. = 2^o. Justice: *Faire droit* à chacun, conserver le *droit* des parties. = 3^o. Loi écrite ou non écrite. *Droit* divin, humain, positif, commun. *Droit* naturel, *droit* des gens, *droit* civil, *droit* canon. *Droit* coutumier, *droit* écrit. *Droit* romain, *droit* français. *Droit* canon, *droit* canonique (Synon.) *M. l'Ab. Roubaud* trouve entre ces deux mots cette différence, que le 1^{er} est le corps, la législation même des Canons; le 2^d, la chose établie par les canons. — Vous décidez par le *Droit canon*, une question du *Droit canonique*. Ce qui est *canonique* a rapport à la Loi et le *canon* est la Loi même. — Cette distinction est neuve. = 4^o. Jurisprudence. Étudier, savoir, enseigner le *Droit*. Docteur en *droit*, etc.

Rem. I. Être en *droit* régit de et l'infinif. » C'est une bonté de la Providence, que nous fassions trêve aux tristes réflexions qui seroient en *droit* de nous acabler journellement. *Sév.* — On dit, dans le même sens, être en plein *droit*, se croire en *droit*, ou en plein *droit* de faire. » Se croire en plein *droit* de se faire, par violence, justice à soi-même. *Télémaque*.

On dit prendre *droit* de, et faire *droit* sur, (s'appuyer). * *Bossuet* met avec le premier *par*, au lieu de la prép. *de*. » Non content de les écouter, je prends *droit* par leur témoignage. Il falloit dire, de leur té-

N n n n n

moignage. — » *Faisant droit sur ce principe, ils contestent opiniâtrément.* Anon.

II. *Être aux droits de* est une expression du Palais. » Cette manière de modérer leurs actes de législation sur les formules romaines, ne prouve-t-elle pas que nos Rois se crurent *aux droits des Empereurs*? Moreau. » Un des moyens qu'employèrent les nouveaux Souverains des Gaules, pour faire respecter leur autorité, fut de se faire regarder comme *étant aux droits des Empereurs*. Id. = *Chacun en droit soi*, ou plutôt *endroit soi*, est encore une locution du Palais, qui n'est pas du langage commun. Bossuet s'en sert souvent, mais il n'est pas à imiter en cela. = 5°. *Droit*, autorité, pouvoir. » *De droit, de plein droit. Droit de vie et de mort.* » Il *à droit*, ou il *est en droit de faire*, etc. = Prétention fondée. » *Avoir droit sur...* ou *là-dessus*. » *Poursuivre son droit*, renoncer à *son droit*. *Faire valoir ses droits*, etc. — *C'est le droit du jeu* (st. prov.), c'est l'ordre, l'usage. * *Être à droit de jeu*, pour, à *deux de jeu* est un gasconisme. — Le Prov. dit: *ou il n'y a rien, le Roi perd ses droits*; il est inutile de demander le payement de ce qui est dû à des gens insolubles. = Prérrogative, privilège: *Droit d'aînesse, de bourgeoisie*, etc. = 6°. *Droit* se dit des impositions. *Droit sur la viande, le vin, le bois*, etc. *Payer ou frauder les droits* = 7°. Salaire qu'on taxe pour certaines vacations. *Droit de signature, de contrôle, de consultation*.

A tort ou à droit, adv. sans examiner si une chose est juste ou injuste. — *A droit* ne se dit pas tout seul. On ne dit pas il l'a fait *à droit*, pour dire *avec raison*, et parce qu'il avait droit. On l'emploie toujours à la compagnie de *à tort*. » Il le veut ainsi, *à tort ou à droit*: il ne nous importe. Bossuet. » Il n'est pas possible qu'il s'empêche d'en parler, *soit à droit, soit à tort*. Boil. — Il vaut mieux qu'*à tort* précède.

* Fontenelle a dit: » *A quel droit prétends-tu nous juger?* On dit, *à quel titre et de quel droit?* Le neveu a imité l'oncle.

A quel droit voulez-vous qu'un tel manque d'estime.

S'il est gloire pour elle, en moi devienne crime?

Corn. Attila.

A bon droit, adv. avec raison, avec justice. » *C'est à bon droit que je me plains.*

» Vous gémissiez pathétiquement, et pleurez à *bon droit* sur l'abomination de la desolation qu'annonce la Philosophie moderne et diabolique, en versant, comme elle fait, le poison de l'indépendance et de l'irréligion, dans le cœur de nos jeunes gens. Let. de Piron à M. Tanevor.

REM. *Avoir droit et avoir raison* ne sont pas synonymes. L'un se rapporte à la justice, l'autre à la vérité. » *J'ai raison de le dire: J'ai droit de le faire.* De plus, *avoir raison* se dit sans régime, et *avoir droit*, toujours avec régime. * Le P. Paulian a mis l'un pour l'autre. » Galilée regardé la gravité des corps sublunaires, comme une force uniforme, lorsqu'ils ne tombent que des environs de la Terre, etc. il *a droit*, etc. *Traité de paix entre Desc. et Newton.* — Il fallait dire: *il a raison.*

DROIT, adv. DIRECTEMENT. *Aler droit au but; aler tout droit. Tirer, viser droit.* » Il lui donna *droit* dans l'œil. = Figurément, *aler droit* à ses fins; *aler droit en besogne*. » Il ne *va pas droit*: il n'agit pas avec droiture. = Familièrement, je vous ferai *marcher droit, charier droit*: je vous ferai bien faire votre devoir.

DROITEMENT, adv. ÉQUITABLEMENT, ou JUDICIEUSEMENT. » *Marcher droitement en toutes choses. Penser droitement.* » Il juge *droitement de tout.* Acad.

Rem. Ce mot ne déplaisait pas au Père Bouhours. *Juger droitement*: marcher *droitement*, selon l'Évangile. Bossuet l'a employé. » Ils ne peuvent pas se vanter d'*aller droitement.* Et Mde de Sévigné. » On dit que l'on sent de la chair fraîche dans le pays de *Quanto* (Mde de Montespan); on ne sait pas bien *droitement* où c'est. Là il signifie *certainement.* — L'Acad. avait d'abord dit, que ces façons de parler vieillissaient. Dans la dern. édit. Elle les met sans remarque. Cependant elles ne sont pas plus usitées qu'elles l'étaient alors. = Ce qu'il y a de plus sûr, c'est qu'on ne le dit pas dans le propre. = Trév. lui fait signifier, d'une manière droite, directement vis-à-vis. Il est vieux en ce sens. On dit, *aler droit, viser droit*, et non pas *droitement*; et dans le sens d'équitable, de juste, on dit, *avec droiture, ou avec justesse.*

DROITIER, IÈRE, adj. [*Droa-tié, tière*; 2^e é fer. au 1^{er}, é moyen et long au 2d.] Qui se sert de la main droite. Trév.

Acad. Le Rich. Port. ajoute ordinairement, et cette addition est nécessaire. — Il est opposé à *gaucher*. » Il est *droitiar*, elle est *droitière*. — Ce mot est moins usité que celui de *gaucher*, parce que le plus grand nombre étant de ceux qui sont *droisiers*, on ne le remarque pas, et l'on n'en parle pas comme étant une chose commune et ordinaire.

DROITÛRE, s. f. * **DROITURIER**, iÈRE, adj. [2^e lon. au 1^{er} 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2^d, é moy. et long au 3^e; re, riè, riè-re.] *Droitûre*, équité, justice, rectitude. *Droitûre de cœur*. Agir avec *droitûre*. *Droitûre d'intention*. » Cela est contre toute *droitûre* et équité. — Le Père Bouhours remarque avec raison, que *droitûre* se dit plutôt du cœur que de l'esprit. Il ajoute qu'il est pourtant des Ecrivains, qui emploient ce terme dans le sens qui va à l'étude et aux connaissances. — L'*Acad.* n'en donne pas d'exemple, et je ne crois pas que l'usage lui donne cet emploi. Quoiqu'on dise, avoir l'esprit droit, le sens droit, on ne dit point, *droitûre d'esprit*, encore moins *droitûre de sens*. On dit, *justesse d'esprit*; en parlant du sens, on ne dit, ni *justesse*, ni *droitûre*. » Dans ce langage, il y a autant de *justesse d'esprit*, que de *droitûre de cœur*. — Ce qui est encore plus sûr, c'est que *droitûre*, quand il est seul et sans régime, ne se dit qu'en morale. On dit agir avec *droitûre*; on ne dit point penser, ou juger avec *droitûre*.

En droitûre, adv. Avec la prép. *en*, ce mot change de signification, et se dit dans le sens propre de *droit*, adjectif. » Envoyer, écrire *en droitûre*; cet avis ne nous est pas venu *en droitûre*, directement, par la voie ordinaire.

* **DROITURIER**, amateur de la droitûre, de l'équité. C'est un vieux mot, qui n'a pas même été fort en usage. » Celui qui gouvernoit alors, étoit juste et *droiturier*. — Un Auteur très-moderne l'a employé depuis peu. » Ce n'est point un matin ébourrissé, qui en imposeroit à une tête aussi *droiturière* que celle-là. *Le M. de M.*

DRÔLE, adj. **DRÔLEMENT**, adv. **DRÔLERIE**, s. f. **DROLESSE**, s. f. [1^{re} lon. aux 3 1^{ers}, 2^e e muet aux 3 1^{ers}, é moy. au d^{er}; le, lem, le-ri-e, lè-re.] *Drôle* est 1^o. Gaillard, plaisant. » Il est fort *drôle*; conte fort *drôle*: Voilà qui est *drôle*. Il n'est que du style familier. — S. m. » *Un drôle de corps*,

un homme fort plaisant. — 2^o. Homme fin et rusé, dont il faut se défier: » C'est un *drôle*. — 3^o. En parlant des enfans: *petit drôle*, petit vaurien. — En parlant des hommes faits, *terme de mépris*; insolent, maraud, ou homme de néant. » Vous êtes un *drôle*. » Mon histoire étoit celle d'un paysan, d'un *petit drôle*, rencontré sur le Pont-Neuf. *Mariv.*

Rem. 1^o. Avec *un* ou *ce*, il régit la prép. *de*: » *Un drôle de Poète*: » Nous sommes de *drôles de têtes*. *Linguet.* » *Ce drôle de laquais*. » Ayez toujours un livre dans votre sac et sur votre toilette; soutenez que vous aimez la lecture avec passion, et vous passerez bientôt pour la personne la plus instruite. — Voilà une *drôle de manière d'être savante*: elle me convient beaucoup. *Th. d'Educ.*

2^o. **DROLESSE**, n'est pas le fém. de *drôle*. On ne le dit point dans les deux premiers sens de cet adjectif. On ne dit point une femme *drolesse*, pour dire, une femme plaisante, ou rusée. On dit *drôle* pour le premier sens; on ne le dit point dans le 2^d. — Une *drolesse*, se dit d'une femme de mauvaise vie. Il faut donc prendre garde comment, et à l'égard de qui on emploie ce mot.

DRÔLEMENT, d'une manière drôle. *Drôlerie*, chose drôle, trait de bouffonnerie. » Il s'est tiré *drôlement* d'affaire: » Il a conté cela fort *drôlement*. » Voilà une plaisante *drôlerie*. » Il dit, il a fait cent *drôleries*. Ces mots ne sont que du style familier.

DROMADAIRE, s. m. [*Dromadère*; 3^e é moy. 4^e e muet.] Espèce de chameau.

DRU, ÛR, adj. **DRU**, adv. [2^e lon au 2^d.] *Dru*, est 1^o. Fort et vigoureux, en parlant des petits oiseaux. » Ces moineaux sont *drus*; *drus* comme père et mère. — 2^o. *Vif, gai*, en parlant des enfans. » Ces enfans sont *drus*: cette fille est déjà *drûe*. » On se nourrit des Anciens, et quand on croit marcher tout seul, on les maltraite; semblable à ces enfans *drus* et forts d'un bon lait, qui battent leur nourrice. *La Bruy.* — Par extension, on le dit des hommes. » Vous êtes bien *dru* aujourd'hui; vous voilà bien *dru*. — 3^o. *Epais*, en parlant des blés, des bois. » Ces blés sont fort *drus*; l'herbe est bien *drûe* dans cette prairie. » Ce petit bois est *drû*. — Par extension, pluie *drûe et menue*.

DRU, adv. En grande quantité, et fort près à près. » Ces bleds sont semés bien *dru*. » La pluie tomboit *dru et menue*; les balles

de mousquet tomboient *dru et menu*. Et proverbiallement, *dru comme mouches*.

DRUIDE, s. m. [*Dru-ide*, en 3 syllabes, et non pas *dru-de*, en 2. syll. seulement.] Nom des anciens Prêtres Gaulois. — En style familier, *vieux druide*, homme fort âgé, expérimenté et rompu dans les affaires.

DRYADE, s. f. Nymphes des bois.

DU, s'écrit sans accent, quand il est article, et il prend l'accent circonflexe, quand il est participe passif du verbe *devoir*. » A la sortie du bois; les richesses du Pérou. » Donnez-lui ce qui lui est dû.

DÛ, s. m. 1°. Ce qui est dû. » Je ne demande que mon dû.

--- Simonide promet. Peut-être qu'il eut peur
De perdre, outre son dû, le gré de sa louange.

La Font.

==== 2°. Ce à quoi on est obligé. » C'est le dû de ma charge. » Pour le dû de ma conscience.

DUBITATIVE, adj. fém. [4^e Ion., 5^e e muet.] Terme de Grammaire. Il se dit de certaines conjonctions, qui servent à marquer quelque suspension, ou quelque doute dans le discours. Ce sont, *si*, *savoir*, *à savoir*, *quoiqu'il en soit*.

DUC, s. m. DUCAL, ALE, adj.] *Duk*, *dukal*, *kale*.] *Duc*, est 1°. Un Seigneur revêtu d'une dignité, qui est la première parmi la Noblesse de France. Il y a aussi des *Ducs* en Espagne, en Portugal, en Angleterre et ailleurs. ==== 2°. Il se dit de quelques Princes souverains. *Le Duc de Modène*, *le Duc de Parme*, etc. On disait aussi, *le Duc de Savoie*, avant qu'il eût le titre de *Roi de Sicile*, ou de *Sardaigne*. ==== 3°. On donnait aussi ce titre anciennement aux Chefs et aux Généraux d'armées, et aux Gouverneurs des grandes Provinces. ==== 4°. Oiseau nocturne, dont les Fauconniers se servent pour attirer les corneilles et les milans.

DUCALE, ALE, adj. Qui appartient à un Duc: » Manteau *Ducal*; couronne *Ducal*.

DUCAT, s. m. DUCATON, s. m. [Le final ne se pron. point dans le 1^{er}.] *Ducat*, est une pièce d'or fin, dont la valeur est différente, suivant les divers pays. — On apèle *or de ducat*; l'or qui est au titre du ducat. Il y a aussi des *ducats* d'argent. ==== *Ducaton*, est un demi-ducat: espèce de monnaie d'argent.

DUCHÉ, s. m. DUCHESSE, s. f. [2^e e fér. au 1^{er}, e moy. au 2^d; *ché*, *chèce*.] *Duché*, est la Terre à laquelle le titre de

Duché est attaché. » *Le Duché d'Orléans*, de Bretagne, etc. » *Le Duché de Savoie*, etc. — Ce mot est féminin dans cette phrase: *Une Duché-Pairie*. — On dit, *un Duché femelle*, quoique l'adjectif soit fém. C'est celui qui par les lettres d'érection passe aux femelles, au défaut des mâles.

DUCHESSE, est, ou la femme d'un Duc, ou celle qui est revêtu de cette dignité par elle-même. *La Duchesse d'Usez*, *d'Aiguillon*. » Les *Duchesses* ont le tabouret chez la Reine.

DUCTILE, adj. DUCTILITÉ, s. f. Ils ne se disent que des métaux, qui se peuvent étendre avec le marteau. » L'or est le plus ductile de tous. *La ductilité de l'or* surpasse celle des autres métaux. — Le *Gendre* écrit *ductible*, ou *ductile*, suivant la pratique des Auteurs qu'il copie. * » Le mercure n'est ni compact, ni ductible, ni fusible. — *Ductile* et *ductilité*, sont synonymes de *malleable*, *malleabilité*.

DUEL, s. m. DUELLITE, ou DUELLISTE, s. m. [*Du-èl*, *éliste*; 2^e e moy. au 1^{er}, e fér. au 2^d.] *Duel*, 1°. Combat singulier. *Duelliste*, qui s'est battu en duel. » Appeler en *duel*. Offrir, accepter, refuser le *duel*. » C'est un *duelliste*, un grand *duelliste*.

2°. DUEL, est un terme de Grammaire grecque, et de quelques autres. Temps des verbes, qui ne se dit que de deux choses seulement.

DUEMENT, voy. DÛMENT.

* DUIRE, v. n. Convenir, plaire. Vieux mot: » Il

S'imagina qu'il feroit bien

De se pendre, et finir lui-même sa misère...

Genre de mort qui ne *duit* pas

A gens peu curieux de goûter le trépas.

La Font.

La Bruyère le met au nombre des mots qu'il regrette. » L'usage a préféré, suivant lui (mal-à propos), *travailler à ouvrir*; *convenir*, à *duire*; *être acoutumé*, à *souloir*, etc.

DUIRE, se dit encore au présent, dans le style familier, et à la 3^e personne du singulier. » Cela vous *duit-il*? Cela ne me *duit* pas.

DULIE, s. f. Il n'a d'usage qu'en cette phrase: *Culte de Dulie*, culte qu'on rend aux Saints. Le culte de la Ste. Vierge s'apèle *Culte d'Hyperdulie*, comme supérieur à celui des Saints; le culte rendu à Dieu, *Culte de Latrie*, d'adoration, proprement dite.

DÛMENT, adv. [*Dûman*; 1^{re} Ion. — On

écrivait autrefois *duement*; mais puisque l'on ne s'y prononçait pas, on a bien fait de le supprimer: on l'a remplacé par l'acc. circ. sur l'*u*.] Cet adverbe n'est d'usage qu'en style de Pratique. » Il a été *dûment* accusé, convenablement, suivant ce qui se doit, selon les formes. » Il a été *dûment* atteint et convaincu. » Il est bien et *dûment* pourvu de cette charge, de ce bénéfice. — On le dit quelquefois en plaisantant, et dans le style familier. » Étant bien et *dûment* avertis de ces favorables traitemens des Arabes du pays, nous prîmes, en gens sages, nos précautions. *Let. Edif.*

DUNE, s. f. DUNETTE, s. f. [2^e e muet au 1^{er}, é moy. au 2d.] *Dunes*, collines sablonneuses, qui s'étendent le long des côtes de la mer. *Les dunes de Calais, de Dunkerque*. Cette dernière Ville en a tiré son nom. — Il ne se dit guère qu'au pluriel. — *Dunette*, est le plus haut étage de l'arrière d'un grand vaisseau. » Il étoit *sur la dunette*, lorsque, etc.

DUO, s. m. Terme de Musique. Morceau de musique fait pour être chanté par deux ou trois voix, ou exécuté par deux instrumens. — Il ne prend point d'*s* au pluriel. » Deux *duo*, trois *duo*. » Il y avoit, dans ce motet, deux beaux *duo*.

DUPE, s. f. DUPER, v. a. DUPERIE, s. f. [2^e e muet au 1^{er} et au 3^e, é fer. au 2d.] *Duper*, c'est tromper, en faire accroire. *Duperie*, tromperie, fourberie. *Dupe*, celui, ou celle qui est trompée, ou facile à tromper. » *Duper* quelqu'un, se laisser *duper*. » C'est une vraie, une franche *duperie*. » C'est une *dupe*, une vraie, une franche *dupe*. » Être pris pour *dupe*. Passer pour *dupe*.

Rem. 1^o. *Dupe*, est toujours féminin, quoiqu'il soit appliqué à des noms du genre masculin. » Il a été *la dupe* de son bon cœur.

2^o. Il peut se dire au singulier, quoique se rapportant à des noms qui sont au nombre pluriel. » Nous en serons, ils en seront *la dupe*, ou *les dupes*.

3^o. Il est quelquefois adjectif. » Il n'est pas si *dupe* que vous pensez.

On commence par être *dupe*;

On finit par être fripon.

Des Houl.

4^o. Il régit la prép. *de*, ou il s'associe avec les pronoms possessifs. » Vous êtes *la dupe de* cet homme. » Vous serez *sa dupe*. » Il a fait une entreprise téméraire, il en a été

la dupe. » L'esprit est toujours *la dupe du cœur*. *La R. F.* — Quelques Écrivains ont retranché l'article. » L'esprit *en* est souvent *dupe*. Du Plaisir. » C'est une méprise dont on ne cesse d'être *dupe*. Linguet, » Je ne sais si vous êtes *dupe de* ce voile. *L'Ab. Royou*. — *L'Acad.* dit toujours, être *la dupe*.

5^o. On dit qu'un homme a été *la dupe d'une affaire, d'un marché*, pour dire, qu'il n'y a pastrouvé son compte. — On dit aussi vulgairement, d'une chose contre la Loi de Dieu, qui ne donne aucun profit en ce monde, que c'est un *péché de dupe*. Mais les plus grands biens de ce monde n'étant rien, en comparaison des biens éternels, on peut dire que tous les péchés sont des *péchés de dupe*.

DUPER, voy. SURPRENDRE.

* DUPERIE. *Trév.* et le *Rich. Port.* définit ce mot; tromperie, flouterie; et l'*Acad.*, tromperie, fourberie. Mais comme une *dupe* n'est pas un *trompeur*, la *duperie* n'est pas l'action de *duper*, de *tromper*, mais une chose où l'on est trompé, *dupé*. » C'est une *duperie*, signifie, c'est une chose où l'on a été *dupé*; ou bien, dont on serait *la dupe*. » Travailler si long-temps, et pour si peu de chose, c'est une *duperie*. Ainsi, *duperie* a le sens passif. Il se dit de celui qui est *dupé*, et non pas de celui qui *dupe*.

* DUPEUR, s. m. Trompeur. *Trév.* Ce mot est de Montaigne. Il apèle *dupeur d'oreilles*, un beau prédicateur de morale, qui ne pratique guère ce qu'il prêche. — Il est vieux. *L'Acad.* ne le met pas.

DUPPLICATA, s. m. [3^e lon.] Le double d'une dépêche, d'un brevet. — Il ne prend point d'*s* au pluriel. » On lui a envoyé plusieurs *dupli. âta*.

DUPPLICITÉ, s. f. 1^o. Il se dit des choses qui sont doubles, et qui devraient être uniques. » Ce verre cause *duplicité* d'objets. » Il y a *duplicité* d'action dans cette Tragédie. — 2^o. Son plus grand usage est dans le moral, pour signifier, *mauvaise foi*. » *Duplicité de cœur*. » Il n'y a que de *la duplicité* dans ses paroles, dans ses promesses, dans ses démarches.

DUPLIQUE, s. f. DUPLIQUER, v. neut. [*Duplike*, ké; 2^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] Termes de Pratique. Réponse à des Répliques. — Fournir des *Dupliques*.

DUR, DÛRE, adj. [1^{er} lon. au 2d.] 1^o. En parlant des choses, ferme, solide, difficile à pénétrer, à entamer. *Dur* comme mar-

bre, comme fer. » Le porphyre est une sorte de marbre extrêmement *dur*. = Quelquefois il est simplement opposé à tendre, mou. Pain, œuf *dur* : lit *dur*, chaise *dûre*, viande *dûre*. — Avoir l'oreille *dûre*, ou, être *dûr* d'oreille, n'entendre pas bien clair, être un peu sourd. = 2°. En parlant des personnes, ou de ce qui y a rapport, fâcheux, rude, inhumain, insensible. » C'est un homme *dur* et impitoyable ; il a un caractère *dur*, l'âme *dûre*, le cœur *dur*. » Paroles, manières *dûres*, termes *durs*, réponse *dûre* et sèche. — On dit, dans un sens aprochant : » Cela est bien *dur*, bien fâcheux. » C'est une *dûre* nécessité. = 3°. Rude, austère. » Mener une vie *dûre*. » Cet homme me rend la vie *dûre*. = 4°. Difficile. » *Dur* à émouvoir ; *dur* à digérer, ou, de *dûre* digestion. » Marchandise *dûre* à la vente. = 5°. Il a plusieurs autres sens, suivant les noms qu'il affecte. *Vin dur*, âpre. *Voix dûre*, rude et désagréable. *Vers durs*, peu coulans, désagréables à l'oreille. *Style dur*, qui n'est point facile, point coulant. *Tête dûre*, qui ne comprend et ne retient que difficilement. *Le temps est dur*, ou, *les temps sont durs*, tout le monde a de la peine à vivre. » *Les temps sont durs*, dites-vous : mais s'ils le sont pour vous, qui regorgez de biens, que doit ce être des pauvres, qui ont si peu de ressources, et qui manquent de pain ? = En style proverbial, homme *dur* à la desserte, de qui on ne saurait tirer de l'argent.

DÛRE, s. f. Coucher sur la *dûre*, sur la terre, sur le plancher, sur des planches, sur des paillasses piquées : coucher *dûrement*.

REM. *Dur*, fâcheux, joint au verbe *être*, régit *de* ou *à* ; le 1^{er}, quand ce verbe est impersonnel, le 2^d, quand il est dans son emploi ordinaire. » Il est *dur* d'entendre ces reproches. » Ces reproches sont *durs* à entendre.

DUR, adv. » Il entend *dur* : il est un peu sourd. » Il croit cela *dur* comme fer ; fermement, st. fam.

DURABLE, adj. [2^e dout. 3^e e muet.] Qui doit durer long temps. Ouvrage, paix, bonheur, félicité *durable*. » Cela ne saurait être *durable*.

DURANT, prép. Il sert à marquer la durée du temps. *Durant* l'hiver, *durant* toute sa vie. — Il se place quelquefois après le régime : Neuf ans *durant*, sa vie *durant* ;

mais on ne dirait pas de même, le jour *durant*, la nuit *durant*, l'hiver *durant*. Il faut toujours dire, *durant* le jour, *durant* la nuit, *durant* l'hiver. — On a dit autrefois, *durant* que : on ne dit plus que *pendant* que. — *Durant*, *pendant* (synon.) Voyez **PENDANT**.

DURCIR, v. a. * **DURCISSEMENT**, s. m. [*Durci*, *cicoman* ; 3^e e muet au 2^d.] *Durcir*, rendre dur : » la grande chaleur *durcit* la terre : » L'air *durcit* le corail. — V. n. Devenir dur. » Le chêne *durcit* dans l'eau. Faire *durcir* des œufs. — V. réc. » La pierre *se durcit* à l'air, la boue au soleil.

* **DURCISSEMENT** est l'état de ce qui est durci. Ce mot n'est point dans les Dictionnaires, et l'on peut le regarder comme un mot nouveau, qui serait utile en plusieurs occasions. M. Tissot l'a employé. Le *durcissement*, ou l'adhérence du poumon.

DURÉE, s. f. **DURER**, v. n. [*Duré-e*, *ré* : 2^e e fer. Long au 1^{er}.] *Durer*, c'est continuer d'être ; *Acad.* Subsister pendant quelque temps. *Trév.* Subsister long-temps. Être long-temps en état. *Rich. Port.* La définition de l'*Acad.* est celle des trois qui me plaît le plus : elle est la plus claire et la plus juste. » Tout ce qui est fragile *dûre* peu. » Il n'y a rien ici-bas qui *dûre* éternellement. » Leur amitié n'a guère *duré*. » Cela ne *dûrera* pas. » C'est une étoffe à *durer*.

DURÉE est l'espace de temps qu'une chose *dûre*. *La durée* du monde. *La durée* du règne de Louis XIV. = Il se dit, sur-tout adverbiallement, avec la prép. *de*. » *De durée*, de courte, de longue *durée* ; de peu de *durée*. » Les choses violentes ne sont pas de *durée*.

Rem. Ces deux mots ne modifient pas les personnes. On ne dit pas : ce Pape a *duré* dix ans, *Griffet* ; ou, comme dit *Fleury* : » Il est impossible de savoir *la durée* de chaque Pape, pendant les deux premiers siècles. On doit dire : » Le règne de ce Pape *a duré* dix ans. On ne peut savoir *la durée* du règne de chaque Pape, etc. — *Rouss.* a dit, comme *Fleury*, en parlant du privilège d'être toujours jeune :

Un privilège inoui,

Et dont, pendant leur *durée*,

Jamais mortels n'ont joui.

Sans la contrainte de la rime, il aurait dit, *pendant leur vie*. — Le P. *Griffet*, écrivant

en prose, n'a pas cette excuse.

DURER, se dit des personnes dans un autre sens. Il signifie, rester long-temps en place. » On ne pouvoit *durer* dans sa chambre. » L'Abc *Féru* est retourné en Touraine : il ne pouvoit *durer* à Paris. *Sév.* — Il n'est que du style fam., et ne se dit qu'avec la négative. — On dit, dans ce sens-là, *ne pouvoir durer en place*, être si inquiet, qu'on ne peut demeurer dans le même lieu, dans la même situation. — En style proverb., *ne pouvoir durer dans sa peau*; ne pouvoir se contenir par excès de joie, ou de quelqu'autre passion. — *Ne pouvoir durer de chaud, de froid*, etc. en être extrêmement incomodé. » Il ne sauroit *durer du mal de tête.* — » Cet homme est fâcheux et difficile, on ne sauroit *durer* avec lui, on n'y sauroit *durer.*

Le temps d'être à quelqu'un, lorsque l'impatience de voir arriver ce qu'il souhaite, lui fait trouver le temps long. — *Faire vie qui dure*, économiser, se ménager, pour fournir long temps à la dépense, à la fatigue, etc.

DÛREMENT, adv. **DURET**, **ETTE**, adj. **DÛRETÉ**, s. f. [*Dûreman*, *rè*, *rète*, *rété* : 1^{re} long. au 1^{er} et au dern. e moy. au 2^d et 3^e.] *Dûrement*, d'une manière dure, avec *dûreté*. *Duret*, diminutif de *dur*. *Dûreté*, fermeté, solidité. Rudesse, inhumanité. » Être couché *dûrement*. Parler à quelqu'un *dûrement* : le traiter *dûrement*. Écrire *dûrement*. — » Ce mouton est *duret*; cette poularde est *durette*. — » La *dûreté* du fer, du marbre, de la viande, du lit. — *Dûreté* de cœur; *dûreté* pour les pauvres. — *Dûreté* d'oreille, difficulté d'entendre. *Dûreté* de style, manière d'écrire, où il n'y a ni facilité, ni agrément. *Dûreté* de pinceau, manière de peindre sèche et sans grâces.

DÛRETÉ, Tumeur durcie. » Elle a une *dûreté* au sein.

DÛRETÉS, au fig. et au plur. se dit des actions et des paroles (des paroles sur-tout) dures, désagréables, mortifiantes. » Il m'a fait, ou il m'a dit mille *dûretés*. — L'Académie ne le dit que des discours.

DURILLON, s. m. [*Duri-glion* : mouillez les ll.] Petit calus, petite *dûreté*. *Durillons* aux pieds. — *Trév.* met, se *duril-*

loner. » Il faut couper les corps (cors) des pieds, avant qu'ils se *durillonnent*. *Le Rich. Port.* met aussi ce mot, en citant *Trév.* : preuve qu'il ne le garantissait pas. L'Acad. ne le met point. Il peut pourtant être utile dans des occasions pareilles. *Se durcir* n'exprime pas tout le sens de *se durilloner*.

DURIUSCULE, adj. Il ne se dit proprement que du pouls. » Ce pouls est *duriuscule*, un peu dur. — En plaisantant, on le dit de la viande. » Cette poularde est *duriuscule*.

DUVET, s. m. [*Duvè*; 2^e e moy.] 1^o. La menuë plume des oiseaux. » Oreiller de *duvet*. — 2^o. En style figuré ou poétique, ou familier; le premier poil qui vient au menton et aux joues des jeunes gens. » Un léger *duvet* lui ombrage encôre les joues. *Trév.* — 3^o. Espèce de coton, qui vient sur certains fruits. » Les coings sont couverts d'un petit *duvet*.

DUUMVIR, s. m. **DUUMVIRAT**, s. m. [Pron. *Duomevir*, *Duomevira*, l'e ajouté fort muet.] *Duumvirat*, est la qualité de *Duumvir*, titre que les anciens Romains donnaient à diférens Magistrats. Ils tiraient ce nom de leur nombre, qui, dans leur origine, n'était que de deux.

DYNAMIQUE, s. f. [*Dinamike*.] Science des forces et des puissances qui meuvent les corps. » *Traité de Dynamique*. — C'est la même chose que *méchanique*. *Paulian, Dict. de Phys.* Celui-ci est d'un usage plus commun; l'autre est un mot plus savant.

DYNASTE, s. m. **DYNASTIE**, s. f. [Dans le 2^d, le t conserve son propre son, *ti-e*, et non pas *ci-e*.] *Dynaste*, petit Prince, qui ne régnoit que sous le bon plaisir des grandes Puissances. — *Dynastie*, suite des Princes qui ont régné dans un Pays. » Les *Dynasties* d'Égypte sont fort embrouillées.

DYPTIQUES, s. m. pl. Registre où l'on conservait chez les Anciens les noms des Magistrats. — Il y avait aussi des *Dyptiques* dans les anciennes Églises.

DYSCOLE, adj. Rétractaire, Schismatique.

DYSPEPSIE, **DYSPNÉE**, **DYSURIE**, s. f. Termes de Médecine. Difficulté de digérer, de respirer, d'uriner.

DYSSENTERIE, s. f. **DYSSENTÉRI-**

QUE, adj. [L'Acad. avait d'abord écrit ces mots avec une seule s : elle en a mis deux dans la dern. édit. Elles sont nécessaires, pour ne pas prononcer dixanterie, etc.]

Dévoient avec douleur d'entrailles et flux de sang. » La Dysenterie se mit dans l'Armée. » Flux dysentérique.



FIN du Tome premier.